





4 vols -

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monsieur BAYLE.

TOME SECOND,

SECONDE PARTIE.

P—Z.



A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCXCVII.
AVEC PRIVILEGE.

P.

PACHECO (ALVAREZ) Colonel Espagnol, parent * du Duc d'Albe, servoit sous lui dans le Païs-Bas, & avoit été envoyé à Flessingue tant pour y être Commandant, que pour y faire hâter la construction d'une Citadelle en 1572. mais avant qu'il debarquât on s'étoit dejà soulevé, on avoit dejà chassé la garnison Espagnole. Il tomba donc comme des nuës, & se vit à la discretion de l'ennemi. On le fit pendre sans quartier, & sans écouter la remontrance que veu sa noblesse on le decolât, puis qu'on ne vouloit point lui sauver la vie pour le prix qu'il en offroit. Treslon indigné † contre le Duc d'Albe, ne voulut rien relâcher: il falut que Pacheco franchit le pas avec deux autres Espagnols. Meursius raconte la chose assez amplement; mais il a confondu ce Pacheco avec un fameux ‡ Ingenieur que le Duc d'Albe avoit amené d'Italie, & qui s'apelloit Paciotti. Il supose que celui qui fut pendu s'apelloit *Paciottus*. Mr. du Maurier observe (*Z*) quelques autres meprises concernant nôtre Espagnol, qui étoit aparemment de la famille des Cardinaux Pacheco, dont Moreri fait mention.

* *Strada dec. 1. l. 7. ad ann. 1572.*

† *A cause que ce Duc avoit fait mourir le frere de ce Treslon l'an 1568.*

‡ Se maxime Albanum lædere existimabat, si munitionum artificem tam insignem, belli egregium ministrum & propinquo sanguinis nexu, tempore tam alieno eriperet. *Meurs. Guill. Auriac. l. 6.*

PADILLA (JEAN DE) l'un des chefs de la sedition qui s'éleva dans la Castille l'an 1520. On dit que sa femme l'engagea à cette revolte, & qu'elle s'y étoit engagée à cause qu'elle (*A*) l'avoit vu en songe Grand Maître de Saint Jaques.

X x x x

(Z) *Quelques autres meprises.*] Voici comment (*a*) il parle. „ Au sujet de ce Pacheco je ne „ puis assez admirer la diversité d'opinions, que „ j'ai remarquées dans les Historiens les plus re„ nommez qui ont écrit des affaires des Païs-Bas; „ car Grotius dit qu'il étoit Savoyard, bien que „ Bentivoglio, Strada, Meursius & Emanuel de „ Meteren conviennent qu'il étoit Espagnol. Le „ Cardinal Bentivoglio dit qu'il eut la tête tran„ chée, & les autres écrivent qu'il fut pendu. „ D'un autre côté Meursius nomme ce supplicié „ parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que „ tous les autres l'apellent Pacheco, confon„ dant ce Pacheco avec François Paciotty d'Ur„ bin, Comte de Montefabro, si excellent dans „ les fortifications & dans les machines de guer„ re (*b*), qu'ayant fait bâtir la citadelle d'Anvers, „ son nom fut donné à l'un des cinq bastions de la „ forteresse, par ordre du Duc d'Albe, afin que „ le nom de ce grand homme se conservât perpe„ tuellement. Les 4. autres bastions furent nom„ mez le Duc, Ferdinand, Tolede & Albe, des „ divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun „ du nom du Roi Philippe son maître. Enfin „ pour revenir à ce Pacheco, Emmanuel de Met„ teren, quoi qu'Historien fort exact, le nom„ me Pierre Pacheco, bien que Famiano Stra„ da mieux instruit l'apelle Alvarés. „ A proprement parler, on ne peut point mettre Grotius parmi les Historiens qui disent que Pacheco fut pendu. *Secuti Hollandiæ oppidum*, dit-il (*c*), *Flissingani quos surgentis arcis aspectus & præsidium adventans commoverat; Bacieco Allobroge, operum Albanicorum peritissimo curatore ad supplicium rapto, in causam descendunt.* Ne l'apelleroit-il pas Savoyard, pour avoir lu que le Duc d'Albe l'obtint du Duc de Savoye? (*d*) *Impetraverat à Duce Sabaudiæ Franciscum Paciottum Urbinatem, Montisfabri Comitem arcium bellicarumque machinarum peritissimum.* Mr. de Thou nous fournit une nouvelle variation; car il dit (*e*) que Pierre Paciotus fut tué dans l'émotion populaire, & qu'on mit sa tête au bout d'une pique, & puis sur les murailles de la ville. Que sait-on s'il n'a point pensé que c'étoit le même Ingenieur qu'il avoit nommé (*f*) *Paciottus Allobrox*, en parlant de la citadelle d'Anvers? Il nous aprend que ce Paciottus avoit fait bâtir depuis peu la citadelle de Turin, sous les ordres du Duc Emanuel Philibert. Voilà peut-être d'où Grotius avoit pris le terme *Allobrox*, qui ne convient point à ce fameux Ingenieur, car il étoit d'Urbin. Un confrere (*g*) de Strada donne à celui qui fit construire la citadelle d'Anvers le nom d'Isidore Paciottus, & remarque qu'il laissa deux fils qui furent d'excellens Ingenieurs: l'un nommé Vido Ubaldus fut tué à la prise de Calais l'an 1596. l'autre nommé Frideric (*h*) étoit dans Amiens l'année suivante; lors que les Francois reprirent la ville.

(*a*) *Du Maurier, Memoires, p. 48.*

(*b*) *Du Maurier a tiré ceci de Strada, decad. 1. l. 7.*

(*c*) *Annal. lib. 2. pag. 50. edit. in 12. ann. 1658.*

(*d*) *Strada dec. 1. l. 6.*

(*e*) Petro Pacioto quem Albanus arci exstruendæ præfecerat, in tumultu occiso, cujus caput conto præfixum & pro mœnibus statutum est. *Thuanus. l. 54.*

(*f*) *Thuanus lib. 41.*

(*g*) *Angelus Gallucius de bello Belg. part. 1. l. 8. Mr. de Thou l'apelle aussi Isidore, lib. 116. pag. 747.*

(*h*) *Galluc. ibid. lib. 9.*

(*A*) *A cause qu'elle l'avoit vu en songe.*] Voyons ce qu'Antoine de Guevarra lui écrivit. (*i*) *Je sai bien que la premiere assemblée se fit dans vôtre maison, auquel lieu s'alluma ce feu, lequel vous avez tousiours souflé & entretenu. Parquoy maintes fois me suis enquis, quelle occasion vous avoit esmeu d'ainsi esmouvoir en ceste sorte le Royaume, à quoy m'a esté respondu par vos parens & amys, que ce a esté parce que songeastes ou devinastes voir vostre mary grand Maistre de la Commanderie de Sainct Jaques, ce qu'estant ainsi vray a esté à vous grand folie, & non moindre resverie; car possible au lieu de luy bailler cette Commanderie, ou l'Ordre, qui est une croix, luy mettrons sus une autre croix.* N'est-ce pas une chose deplorable, que le songe d'une femme ait pu produire tant de desordres, & tant de saccagemens par tout un Royaume? Le premier qui donna le branle à cette grande revolte fut Dom Fernand d'Avalos; il gagna la Dame dont nous parlons. La Dame y entraîna son mari, qui ayant gagné Dom Pedro Giron, mit les choses dans un tel mouvement, qu'on ne (*k*) parloit pas de moins que d'ériger en Republique chaque grande ville de la Castille. *Fernand d'Avalos fut le premier inventeur de la rebellion, & suis assez informé qu'elle fut practiquée en vostre maison: de sorte qu'on luy agença le bois, mais vous mistes le feu dessoubz* (*l*). Cette guerre civile est donc de celles dont les causes sont frivoles.

(*i*) *Epitres dorées liv. 1. pag. m. 186. Cette lettre est datée du 10. de Mars 1522. La même chose se trouve dans une lettre du 3. livre p. m. 21. datée du 15. de Janvier 1522.*

(*k*) *Brant. Capitaines étrangers, to. 1. pag. 173. Il tire cela de la lettre de Guevarra, p. m. 172, liv. 1.*

(*l*) *Guevarra liv. 3. p. 21.*

Jaques. On ajoûte qu'elle avoit une servante (*B*) qui se mêloit de sorcelerie, & qui lui predisoit une grande élevation. Quoi qu'il en soit il n'y eut dans cette ligue aucun Seigneur qui temoignât plus de zêle (*C*) que cette Dame, pour faire perdre la couronne à Charles-Quint. Elle pilla des Eglises, afin d'avoir de l'argent pour entretenir la sedition; mais elle commit ce sacrilege (*D*) devotement. La

(B) *Une servante qui se mêloit de sorcelerie.*] C'est ce que Guevarra lui reproche. (a) *L'on nous a dit de par deça, qu'avez une esclave grande sorciere, laquelle vous a dit & confirmé, que de bref vous serez Royne & vostre mary Roy, & si succederez aux Roys d'Espaine Don Charles & Dame Ysabeau. Que s'il est ainsi que vous adjoustez foy à telles resveries, ce que je ne puis croire, donnez vous garde du Diable, & de ses tromperies & cautelles.* Dans une autre lettre il lui parle de cette façon. (b) *On dict d'avantage que vous avez une esclave blanche, ou bien une esclave folle qui est grande sorciere: & dict-on que elle vous a dict & asseuré que dans peu de temps on vous donnera de l'excellence au travers du Chapperon comme à une Princesse, & à vostre mary de l'Altesse: de sorte que vous pretendez succeder à la Royne nostre souveraine Dame, & vostre mary se promect tenir le lieu de Charles le Quint.*

(a) *Guevarra ibid. liv.* 1. *p.* 187.

(b) *Idem liv.* 3. *p.* 22.

(C) *Plus de zêle que cette Dame pour faire perdre.*] C'est beaucoup dire, car Don Antonio de Acugna Evêque de Zamora, fut si fougueux dans cette revolte, qu'à l'âge de 70. ans il agissoit comme auroit pu faire le plus jeune & le plus determiné Brigadier d'armée. Dom Antonio de Guevarra lui écrivit une lettre, dont on ne fera pas fâché de voir ici des morceaux. *Faire des soldats Prestres*, lui écrivit-il (c), *c'est chose qui se peut permettre; mais faire des Prestres soldats, c'est un fait scandaleux, ce que ne dirons pas que vous Seigneur l'avez permis, ains que vous mesmes l'avez fait: veu qu'avez amené plus de troys cens Prestres de Zamore pour combattre Tordesilles: & comme bon Prelat au commencement de la quaresme, qu'ils se devoient occuper à confesser, les emmenastes commencer ceste guerre. En l'assaut que donnerent les Chevaliers & Gouverneurs du Royaume aux vostres, vy par mes propres yeux un Prestre lequel estant derriere un carneau, mit par terre avec une hacquebute, onze des nostres, & c'estoit le bon qu'au temps, qu'il visoit pour les frapper, les benissoit avec la hacquebute, & apres les despeschoit avec le boulet. Si vy aussi pareillement qu'avant que la bataille fut finie, ce gentil Prestre receut un coup de trait au front, tellement que sa mort fut si subite, qu'il n'eut temps seulement de se confesser, & moins encore de se signer.* . . . . (d) *Souventesfois je vous ay veu ayant une pertuisanne sur vostre espaule, & oncques je ne vous vy le livre à la main, ny estole au col, & si n'obmettray pas à dire cecy, qu'aux soldats qui battoient la forteresse d'Ampudie, & qui tomboient du haut en bas leur disiez ainsi: courage, enfans, courage, dessus, dessus, montez, montez, & combattez vaillamment, comme bons champions, & si vous mourez que mon ame soit logée avec la vostre, puis qu'avez si juste entreprinse, & demande tant sainte. Or vous sçavez bien, Seigneur Evesque, que les soldats qui en ce lieu là mouroient estoyent excommuniez du Pape, traitres au Roy, commoteurs du Royaume, sacrileges, brigans, ennemys de la Republique, & source de ses mutineries. Parquoy assez evident est, que l'Evesque qui tels propos tenoit, n'estoit pas trop craintif, ny scrupuleux de perdre son ame, puis qu'il aymoit mourir à la soldatesque, & je ne m'esmerveille que vieille mourir comme desesperé soldat, celuy qui ne se prise oncques de son estat.* La Dame Marie de (e) Padille étoit donc bien emportée, si elle égaloit la fureur de ce Prelat. Il y eut quelques autres femmes qui entrerent dans cette faction, *& qui furent des plus échauffées, ainsi comme nous avons vu*, c'est Brantome (f) qui parle, *en nos guerres civiles de la Ligue, lesquelles on n'eust sçu dire pourquoi, sinon qu'elles avoient été embabouinées de quelques Prescheurs & seducteurs par leurs presches & persuasions.* Notes que l'Evêque de Zamora fut enfin pris & étranglé (g).

(c) *Id. ib. liv.* 1. *p.* 170.

(d) *Ibid. p.* 171.

(e) *C'est ainsi que Guevarra la nomme. D'autres la nomment Donna Maria Pedrecco, comme nous l'aprend Brantome ubi supra p.* 174. *Apparemment Guevarra lui donnoit le nom de son mari. Le Comte de la Roca Hist. de Charles-Quint, pag.* 55. *la nomme Marie Pacheco.*

(f) *Brantome ibid. p.* 174.

(g) *Le Comte de la Roca ibid. p.* 56.

(D) *Elle commit ce sacrilege devotement.*] Il vaut mieux que ce soit Brantome qui nous raconte cela, que si je traduisois son stile. „ (h) L'on raporte un pareil encore & plus plaisant trait que fit Donna Maria de Padilla, l'une des honnêtes Dames d'Espagne, & des plus affectionnées à la rebellion, qui se fit en Espagne au commencement du regne de l'Empereur Charles, ainsi que Dom Antoine Guevarra le raconte; laquelle ayant faute d'argent pour la solde de ses soldats, prit tout l'or & l'argent des reliques de Tolede; mais ce fut avec une ceremonie sainte & plaisante, entrant dans l'Eglise à genoux, les mains jointes, couverte d'un voile noir, ou pour mieux dire d'un sac mouïllé selon Rabelais, piteuse, marmiteuse, battant son estomach, pleurant & souspirant, deux grandes torches allumées devant elle; & puis ayant fait gentiment son pillage, elle se retire aussi gentiment en mesme ceremonie, pensant & croyant fermement que par cette triste ceremonie, ou plustost hyprocisie, Dieu ne luy en sçauroit mauvais gré. Il y a là bien à rire, qui pourroit voir joüer le mesme mystere. Mais le meilleur fut (dit le conte) que les larrons, quand ils derobent quelque chose, ils le font avec une grande joye & allegresse, & quand on les punit ils pleurent: cette Dame au contraire en desrobant pleuroit, & si on l'eust punie, il eust fallu par consequent qu'elle se fust prise à rire, au contraire des autres larrons, comme il se voit. „ Les premieres paroles de ce passage font conoître que l'Auteur venoit de parler d'un fait semblable. Tout lecteur curieux voudra savoir ce que c'est; ainsi en faveur de ceux qui ne pourroient pas consulter Brantome à l'heure même, je mets ici ce qu'il avoit raconté. Antoine de Leve estant au siege de Pavie, (i) *& ayant faute d'argent pour contenter & payer ses soldats, mesmes les Lansquenets mutinez, il s'advisa de la ruse dont les histoires en parlent, sans que je la dise encore; mais la plus plaisante fut (racontent les Espagnols)* que tomò toda la plata consagrada de los Templos, prometiendo todas vezes con voto solemne à los santos, que si quedava vencedor, cosas harto majores que las que tomava, de que hizo batir dinero grosamente. *C'est-à-dire, il prit l'argent sacré des Temples, promettant toutesfois avec vœu solemnel*

(h) *Brantome, Capitaines étrangers, to.* 1. *pag.* 127. 128. *Il a pris cela de la lettre que Dom Antonio de Guevarra écrivit à cette Dame. Elle est au* 1. *livre des Epitres dorées de cet Auteur, pag.* 184. *de la traduction Françoise, imprimée à Anvers l'an* 1591.

(i) *Brant. ibid. pag.* 126. 127.

La conduite d'un Curé envers (*E*) Padilla est digne d'être raportée. Ce fut à Tolede * que la rebellion de cet homme, & celle de son épouse obtinrent le plus de credit. Ils étoient l'un & l'autre d'une Maison fort illustre. Le mari n'avoit guere de merite : la femme ne valoit guere, quoi qu'elle se mit à un très-haut prix ; car elle étoit extremement presomptueuse †. Il fut defait auprès de Villalar, & pris prisonnier. Deux jours après on lui fit couper la tête ‡. Sa femme se sauva en Portugal ‖.

* Le Comte de la Roca, Histoire de Charles-Quint, p. m. 40.
† Id. ibid.
‡ Id. ibid. p. 54.
‖ Id. ibid. p. 56. Turquet, Hist. d'Espagne l. 27. p. m. 1266. dit qu'elle fut envelopee en même malheur que son mari, qui fut, dit-il, condamné à avoir la tête tranchée.

PAYS (RENE' LE) mort β depuis cinq ou six années, a passé pour bel Esprit. Il étoit de Bretagne ; mais il n'a guere paru que dans la (*A*) Province de Dauphiné. Il y avoit un emploi dans les Finances. Ses *Amitiez, amours & amourettes*, imprimées l'an 1663. furent l'admiration des Provinces, & meriterent même (*B*) l'aprobation de la capitale. Il y eut des Dames de la premiere qualité

β On écrit ceci en 1696.

solemnel aux saints, choses plus grandes que celles qu'il prenoit, s'il demeuroit vainqueur, & puis de cet argent il en fit battre de la monnoye grossierement. Mais il prattiqua par apres le proverbe, passato il pericolo, gabbato il santo, *& n'en paya jamais rien : Quel payeur de debtes : & il se disoit dans Pavie encore de mon jeune temps, qu'il laissa la debte à payer, & le vœu pour accomplir à l'Empereur, puis que cela estoit pour ses affaires qu'il l'avoit emprunté & employé.*

(E) *La conduite d'un Curé envers Padilla.*] Continuons à nous servir des paroles de Brantome. „ (*a*) Un Curé du village de Mediane.... „ affectionna si fort Dom Juan de Padilla, un des „ principaux chefs mutinez, que tous les Dimanches à son prosne il ne failloit de le recomman„ der d'un Pater noster & d'un Ave Maria ; & „ pour la sainte sedition dont il estoit grand fau„ teur, & continua les prieres l'espace d'un mois, „ au bout duquel la fortune voulut que les troupes „ dudit Padilla vinrent à passer par le village dudit „ Monsieur le Curé, qui luy mangerent ses poul„ les, & son lard, & beurent son vin ; & qui „ plus est, luy emmenerent sa chambriere. Le „ Dimanche d'après il en fit sa plainte en son „ prosne, & leur raconta tout le dommage que „ ces troupes luy avoient fait ; & sur tout de sa „ chambriere Catherine, la nommant tout à trac, „ & admonestant le peuple de ne suivre plus le „ party de Padilla, mais celuy du Roy, donnant „ au Diable tous ses partisans & seditieux, & les „ conjurant tous de crier vive le Roy, & meure „ Padilla, ce qui fut fait, & renvoya tous les au„ tres à tous les Diables. Force pareils traits „ avons-nous veus aussi se faire en nos guerres de „ la Ligue, selon les despits & mescontentements „ des personnes qui avoient esté pillées, qui re„ nioient cette sainte Ligue & belle union comme „ le Diable. „ Afin qu'on voye si Brantome se donnoit trop de licence, soit en abregeant, soit en amplifiant les Auteurs qu'il copioit, je raporterai mot à mot la narration de Guevarra, traduite par le Medecin Guterry. (*b*) *Un Curé Biscain demy fol mit si fort son affection à Jehan de Padille, que tous les Dimanches à son prosne disoit ainsi. Mes freres, je vous recommande un* Pater *& un* Ave Maria, *pour la saincte sedition, & populaire émotion, afin que jamais elle ne puisse cesser, & vous recommande un autre* Pater *pour la majesté du Roy Jehan de Padille, afin que Dieu le vueille prosperer, & autant pour la Royne sa femme ; car pour vous dire la verité, ceux-cy sont nos vrays & naturels Roys : & tous les autres jusques à present sont esté tyrans. Durerent les prieres bien près de trois sepmaines, lesquelles expirées, vint à passer par ce village Jehan de Padille avec sa gendarmerie ; & comme les soldats qui prindrent logis en sa maison, luy eussent enlevé sa chambriere, luy eussent beu son vin, & ne l'eussent oublié à luy manger & lard & poulaille, & quelle qu'il eust, dist le Dimanche ensuyvant au prosne : Vous sçavez, mes freres, comme ceste sepmaine a passé par ici Jehan de Padille, & croys que n'estes pas ignorans comme les soldats qui logerent en ma maison, ne m'ont laissé une seule poulle, me ayant aussi mangé mon lard, & beu mes quatre fueillettes de vin, & sur tout les malheureux m'ont emmené, comme sçavez, ma pauvre Catherine. Je vous dy cecy, mes amys, afin que doresnavant ne priez point pour luy, mais pour le Roy Don Charles, & pour la Royne Madame Jehanne sa mere, lesquels sont nos Roys naturels.*

(a) Brant. ubi supra p. 175. Il emprunte cela des Epitres dorées de Guevarra, liv. 1. p. m. 173.

(b) Guevarra liv. 1 p. 173.

(*A*) *Que dans la Province de Dauphiné.*] C'est pour cela que Mr. Allard l'a mis dans le Catalogue des Ecrivains de cette Province : *La plus grande partie de ses Ouvrages,* dit-il (*c*), *sont Dauphinois, conçus dans Grenoble ou dans Valence,* L'on a pu en user ainsi sans s'écarter de la coutume ; car ceux qui composent la Bibliotheque d'un certain païs, y mettent presque toûjours les étrangers qui sejournoient dans ce païs, en composant ou en publiant des livres. Ce passage de l'Auteur des Amitiez & des Amourettes ne sera pas hors de propos. *Quelle* (*d*) *aparence qu'un genie aussi élevé que celui de* VOTRE ALTESSE, *un genie à qui les plus beaux genies de nostre siecle rendent tous les jours leurs hommages, & qui passe à la Cour pour une source de lumiere, ait pu trouver quelque chose d'agreable dans le Recueil de mes bagatelles, & dans les Ouvrages d'un homme nourry dans les tenebres de la Province ? Un esprit originaire de Bretagne, transplanté en Gascogne, & en suite dans les montagnes du Dauphiné, auroit-il pu produire des fruits qui eussent satisfait un goust si fin & si delicat ? Non,* MADAME, *je ne le dois pas croire ; ma presomption seroit trop grande, & je craindrois de vous faire un outrage.*

(c) Allard, Bibliotheque de Dauphiné, p. 169.

(d) Le Pays dans sa lettre à la Duchesse de Nemours, où il lui fait son portrait.

(*B*) *Meriterent même l'aprobation de la capitale.*] Les Parisiens pardonnent facilement la production d'un bon livre à un Provincial qui demeure dans Paris, ou qui y a fait un long sejour ; mais ils trouvent fort mauvais qu'une personne qui n'est jamais sortie de sa Province soit un bon Auteur. Ils regardent cela comme une entreprise de dangereuse consequence : on diroit qu'ils s'imaginent que c'est sortir de l'ordre, & se soustraire à l'autorité legitime de ses superieurs, & ériger dans la Republique des Lettres la secte des Independans, qui est si odieuse dans l'Eglise.

qualité qui les lurent avec beaucoup de plaisir, & qui s'informerent du Libraire comment l'Auteur étoit fait. Dès qu'il eut su que la Duchesse de Nemours avoit eu cette obligeante curiosité, il lui envoya une description de sa personne. Cet écrit est intitulé, *Portrait de l'Auteur des amitiez, amours & amourettes.* Il est mêlé de vers & de prose. Le stile en est enjoüé, comme celui de l'Ouvrage qui avoit plu à cette Princesse. Le succés de ce premier livre encouragea Mr. le Pays à donner de l'occupation aux Imprimeurs; mais sa Zelotide n'ayant pas été goûtée, il modera son ardeur, & ne se montra au public que de tems en tems. La lettre qu'il écrivit à Mr. du Gué Intendant de Dauphiné, lors que l'on faisoit la recherche des faux Nobles, passa pour bonne. Il y prouva la (*C*) noblesse de sa Muse issuë de celle de Voiture; & il rassembla divers faits curieux concernant la genealogie des Poëtes considerez comme Poëtes. Il ne fit qu'imiter l'un des plus beaux épisodes de la Clelie de Mademoiselle de Scuderi. Quelque tems après il publia un nouveau recueil de pieces. Il paroît par quelques-unes de ses lettres qu'il avoit été en Hollande & en Angleterre. Les relations qu'il a faites de ces païs-là sont trop folâtres, & bien injustes; & il y a mêlé des reflexions un peu (*D*) serieuses qui sont très-fausses. Cela fait du tort au nom François. Il

se. Ils furent donc peu disposez à juger favorablement des Amitiez & des Amourettes de nôtre Auteur; car c'étoit un livre qui leur venoit du païs des Allobroges: c'étoit la production d'un Auteur né en Bretagne, & transplanté d'abord dans la Guyenne, & puis sur les montagnes de Dauphiné. Voilà les Ecoles où il étoit devenu le disciple de Voiture, & où il avoit formé le dessein de se porter pour son successeur. Ainsi les prejugez ne lui étoient guere favorables: neanmoins son livre eut un * grand debit dans Paris. Il trouva quantité d'aprobateurs & à la Cour & à la ville. Sans que pour cela je pretende soutenir qu'il n'y fut pas censuré, & meprisé de plusieurs personnes. Lisez ces paroles de Mr. Gueret, (*a*) *Tandis que l'un fera de mechans poulets pour sa Margoton, qu'un autre écrira de mauvaises plaisanteries à son boucher, ils ne feront point d'attentats contre l'Etat.* Il en veut aux lettres de Mr. le Pays, & à celles de Mr. de Montreuil. Dans la page suivante il n'est pas si desobligeant, mais ses éloges sont bien maigres. *Parce qu'*Amours, dit-il, Amitiez & Amourettes *a passé pour un titre assez agreable, s'ensuit-il que* Fleurs, Fleurettes & passetems *soit reçu de même sorte?* Mr. Despreaux a dit quelque chose contre Monsr. le Pays. Le coup fut reçu de bonne grace; on ne vit point Mr. le Pays s'emporter, ni se dechainer en injures, comme firent la plûpart de ses compagnons de disgrace. Il repondit (*b*) honnêtement & modestement. Au reste ce que j'ai dit de Paris, je le pense de l'ancienne Rome: je ne croi pas qu'au siecle de Ciceron, ou au siecle du jeune Pline, les Romains eussent trouvé bon que les Poëtes & les Orateurs d'au delà des Alpes, & d'au delà des Pirenées eussent fait de beaux Ouvrages, avant que d'avoir quitté leur païs natal.

Pour confirmer par une preuve authentique ce que j'ai dit du grand succés du premier Ouvrage de nôtre Auteur, je n'ai qu'à citer un Journaliste qui ne flate point. Voyons l'exorde de l'extrait qu'il a donné d'un autre (*c*) Ouvrage de cet Ecrivain. (*d*) *Les* Amours, Amitiez & Amourettes *de Mr. le Pays furent si bien reçuës dans tout le joly monde, que l'on concevra une agreable idée de ce demeslé de l'esprit & du jugement, dès que l'on sçaura qu'il en est l'auteur. On publia que l'Amour luy avoit donné une plume de ses aisles pour écrire ses amours; & il a fait autrefois querellet si ingenieusement l'amour & la raison, qu'il n'aura sur tout oublié icy aucune des raisons de l'esprit.*

** Voyez Mr. de Vise, Mercure galant de 1672. à l'endroit où il parle des Nouvelles Oeuvres de cet Auteur.*

(*a*) *Parnasse reformé, p. m.* 113.

(*b*) *Voyez sa lettre à Mr. du Tiger. C'est la 1 du 2. livre de la 2. partie des Nouvell. Oeuvres.*

(*c*) *Intitulé,* De meslé de l'esprit & du jugement, *imprimé à Paris* 1688.

(*d*) *Basnage de Beauval, Hist. des Ouvrages des Savans, Sept. 1688. art. 15. p.* 129.

(C) *La noblesse de sa Muse.*] La lettre qu'il publia sur ce sujet fut inserée depuis dans l'édition (*e*) des nouvelles Oeuvres; elle est intitulée *Titres de noblesse de la Muse Amourette, à Monseigneur du Gué Conseiller ordinaire du Roi &c.* Quelcun qui l'avoit luë pendant qu'elle étoit nouvelle, m'assûra que l'intention de l'Auteur étoit de prouver qu'il étoit noble du chef de sa Muse, & qu'ainsi l'on ne devoit pas lui demander d'autres titres de noblesse, ni pretendre le taxer à moins qu'il n'en produisît. Mais ayant lu cet Ouvrage, je n'y trouvai rien qui marquât cette intention. Je ne saurois dire si cet Auteur étoit noble, car il y a si long tems que je n'ai lu ses Ouvrages, que je ne saurois me souvenir des endroits où il pourroit avoir dit soit en propres termes, soit en mots équivalens, *je suis Gentilhomme.* Je me souviens de l'endroit où il fait mention d'une querelle de son frere: ce qu'il en dit est d'un Gentilhomme; mais une infinité de roturiers vivant noblement ne parleroient pas là-dessus d'un ton moins ferme. Voici ce qu'il dit en repondant à une (*f*) lettre de consolation. *Le* (*g*) *soin que vous avez pris de la querelle de mon frere, & la bonté que vous avez de la vouloir pacifier, sont des obligations que je ne sçaurois jamais reconnoître. J'ay bien du regret que ce petit desordre luy soit arrivé: mais comme il doit avoir de la prudence à ne s'attirer point de mauvaises affaires, il doit aussi avoir de la vigueur à les pousser quand elles luy sont faites mal à propos; & jamais je ne luy pardonnerois, s'il luy en restoit quelque infamie.*

(D) *Des reflexions . . . très-fausses.*] „ C'est „ (*h*) une chose dont je ne me puis consoler, qu'on „ souffre les Juifs à Amstredam, & qu'on n'y „ souffre pas les Catholiques. A Paris les mai- „ sons de debauche ne craignent pas tant le Com- „ missaire du quartier, qu'à Amstredam celles où „ l'on celebre la Sainte Messe. Cependant j'ay „ remarqué que la politique est icy la plus forte „ ennemie qu'ait nostre Religion. Les Hollan- „ dois ne haissent pas tant Rome que Madrid: „ & je croy qu'ils aymeroient mieux obeïr à „ Alexandre VII. qu'à Philippes IV. Cela „ est si vray, que dans une compagnie, où nous „ estions dernierement, quelqu'un ayant dit par „ galanterie, qu'un Ministre avoit depuis peu ob- „ tenu

(*e*) *C'est la 26. du 2. livre de la 2. partie.*

(*f*) *Elle lui fut écrite pendant l'affliction où il étoit d'avoir perdu une sœur. La maniere dont il exprime sa douleur, & la tendresse qu'il avoit pour la defunte, est d'un bon cœur & d'un honnête homme. Voyez la lettre 42. & 43. du 2. livre.*

(*g*) *Le Pays, Amitiez, amours & amourettes, liv. 2. lettre 42. p. 164. édit. de Holl. 1665.*

(*h*) *Le Pays ibid. lettre 38. du 2. livre, p. 152. 154.*

Il étoit de l'Academie (*E*) d'Arles. Il fut honoré de l'estime du Duc (*F*) de Savoye, qui le fit Chevalier de St. Maurice. Il écrivit une lettre (*G*) fort jolie sur

„ tenu permission de prescher à Madrid ; que „ l'inquisition y alloit estre supprimée, & que le „ Roy Catholique estoit sur le point de se faire „ Huguenot ; un vieux Hollandois respondit „ brusquement, & de l'abondance du cœur, „ que si l'Espagne se rendoit Huguenote, la Hollande seroit contrainte de se rendre Catholique. Aprés cela, Monsieur, jugez s'ils sont „ fort attachez à leur Religion, & s'ils haïssent „ si fort la nostre. On peut dire qu'ils ne haïssent rien que la domination Espagnole. „ La lettre d'où je tire ces paroles n'est point datee, c'est le defaut general (*a*) de cette espece d'Ouvrages, mais on peut savoir par les circonstances qu'elle fut écrite l'an 1662. Jugez par là si nôtre Auteur entendoit bien ce qu'il disoit. Ne diroit-on pas qu'il dressa cette relation sur quelque livre composé au tems du Duc d'Albe, ou avant la fin de la treve qu'Henri IV. fit conclure entre Philippe III. & les Provinces Unies ? En ce tems-là les Ecrivains medisans pouvoient pretendre que les Hollandois haïssoient plus la domination, que la religion des Espagnols ; & je ne doute point qu'on n'ait dit cela dans plusieurs livres. Mais il est certain que quand Mr. le Pays étoit en Hollande, on n'y avoit plus de haine pour la nation Espagnole : la haine n'avoit duré qu'autant que la crainte ; or il y avoit long tems que la crainte étoit dissipée. Depuis la prise de Boisleduc, de Maestricht, de Breda, & la guerre qui fut declarée à l'Espagne par Louïs XIII. les Provinces Unies furent assûrées de ne retomber jamais sous le joug des Espagnols : elles étoient plus inquietées de la crainte qu'ils ne fussent trop abaissez, & que la France ne profitât trop de l'abaissement, que de la peur qu'ils ne recouvrassent ce qu'ils avoient perdu. Cette inquietude contribua autant que toute autre chose au traité qu'elles conclurent à Munster avec Philippe IV. & depuis ce tems-là elles ont eu plus de veritable cordialité pour les Espagnols, que pour les François. Cela étoit naturel, & dans l'ordre de la bonne politique. Il n'est pas besoin de refuter cet Auteur à l'égard des plaintes qu'il fait de la contrainte des Catholiques d'Amsterdam, ni à l'égard de ses mauvaises & satiriques plaisanteries contre les femmes (*b*) Angloises, & contre les (*c*) Hollandoises. Ce qu'il dit (*d*) de ces dernieres seroit plûtôt une bonne qualité qu'un defaut.

(a) Ne prenez pas ce mot au pied de la lettre ; la date se trouve quelquefois dans ces Ecrits-là.

(b) Dans la lettre 36. du 2. livre.

(c) Dans la lettre 38. du même livre.

(d) Leur galanterie est si froide, & l'on dit qu'elles y prennent si peu de goût, qu'au plus fort du plaisir elles mangent une pomme, ou cassent une noix avec les dens. Ibid. pag. 154.

(E) *Il étoit de l'Academie d'Arles.*] C'est une Academie de beaux Esprits établie sur le modele de l'Academie Françoise. On n'y entre non plus que dans celle de Paris qu'en le demandant. Mr. le Pays ayant su que l'on souhaitoit de l'y recevoir, & que la demande qu'il faloit faire pour cela selon les statuts, seroit favorablement écoutée, écrivit à ces Messieurs, & fut reçu dans leur corps tout aussi-tôt. Sa lettre est datée de Grenoble le 12. de Mai 1668. elle (*e*) est dans la 2. partie de ses nouvelles œuvres, avec le (*f*) remercîment qu'il écrivit à l'Academie.

(e) C'est la lettre 38. du 1. livre.

(f) Daté de Grenoble le 12. Juin 1668. C'est la lettre 39. du même livre.

(F) *De l'estime du Duc de Savoye.*] Si je m'en souviens bien il dedia sa Zelotide à ce Duc, qui lui écrivit une lettre fort obligeante. La reponse qu'il fit à ce Prince le 5. de Mars 1666. est la lettre 19. de la 2. partie des nouvelles Oeuvres. Il fit un voyage à Turin l'an 1670. & voici ce qu'il raporte des honneurs qu'il y reçut. „ Sans „ (*g*) vanité, ou avec vanité si vous voulez, je „ puis vous assûrer que j'ay esté receu très-obligeamment de leurs Altesses Royales. L'on „ m'a convié de leur part pour voir la St. Hubert „ à la Venerie. Ce sera une Feste tres-magnifique. Les Dames y courront le Cerf avec des „ équipages tout brodez d'or & de pierreries. „ Aprés la prise il y aura durant deux jours, Cadeaux, Bals, Ballets, Concerts, & Opera. „ On s'y prepare depuis long tems : mais aprés „ tout cela me croirez-vous quand je vous diray, „ que S. A. R. a fait marquer pour moi une chambre dans le Palais, & ordonné qu'on me donnât des chevaux de son Ecurie pour la course. „

(g) Le Pays, Nouvelles Oeuvres, 2. partie, livre 1. lettre 41. pag. 105, édit. de Holl.

(G) *Une lettre fort jolie sur ce sujet.*] Il fut fait (*h*) *Chevalier de la main du Marquis de saint Damien :* il eut *pour parrain* l'un des fils de ce Seigneur : un autre fils du même Seigneur *fit l'honneur & le regale de la fête.* C'est à celui-ci qu'il demanda fort galamment le revenu de quelque Commanderie, puis qu'autrement il se voyoit hors d'état d'accomplir le vœu d'hospitalité. Voici des morceaux de sa lettre ; souvenons-nous qui écrit au grand Prieur de l'Ordre de St. Maurice. *Puis que vous êtes mon Superieur,* lui dit-il (*i*), *& que j'ai l'honneur d'estre un de vos freres, je dois de tems en tems rendre à V. E. un compte exact de ma conduite. Je serois bien malheureux, si les Alpes qui nous separent, me mettoient à couvert des lumieres de vostre direction. Dans mon éloignement j'en ay plus de besoin que les autres, & je vous supplie, Monsieur, pour le repos de ma conscience de m'assister de vos salutaires conseils, & de me lever quelques scrupules que j'ay touchant l'observation de mes vœux. Pour celuy de chasteté, graces aux rigueurs des belles, je le garde religieusement. Pour l'obeïssance jusqu'icy je l'ay bien observée, & mes Superieurs qui ne m'ont rien commandé, ne peuvent pas s'en plaindre. Pour l'hospitalité, c'est le point qui fait mes scrupules, & sur lequel je sens de tres-cruels remords ; car enfin, Monsieur, je ne l'observe point. Ce n'est pas que je n'aye grande inclination à estre Hospitalier : mais le peut-on estre quand on n'a point de maison où loger ses Hostes, ny de fonds pour les regaler ? Il me semble, Monsieur, qu'en faisant ce dernier vœu, je fis tacitement celuy d'estre Commandeur, puis qu'on ne peut l'observer sans une Commanderie. Cela vous doit faire songer à m'en procurer quelqu'une, & mesme des meilleures, afin que mon vœu en soit mieux executé. . . . .* D'ailleurs (*k*) *en me faisant Commandeur, on fera taire mille gens ridicules, qui me viennent faire des questions impertinentes touchant la Croix que je porte. Il y en a d'assez sots pour me venir dire,* Combien, mon cher Monsieur, gagnez-vous tous les ans à porter cette Croix? *Je vous avouë qu'alors je ne sçay que leur repondre. . . . . Quand j'auray une Commanderie, j'auray de quoy contenter tout le monde ; je pourray satisfaire au vœu d'hospitalité, & l'on me laissera en patience sur le revenu de ma Croix. Ayez la bonté, Monsieur,* de

(h) Idem lettre 43. du même livre, pag. 112. datée de Grenoble le 20. de Mai 1671.

(i) Ibid. p. 110.

(k) Ibid. p. 112.

sur ce sujet. Il se plait souvent (*H*) de la fortune; & il ne lui dit pas moins d'in-

de repondre à mes raisons, & de guerir mes scrupules, & vous mettrez en repos l'ame de celuy de tous vos Freres, qui est avec le plus de respect.

Reflexions sur les plaintes des Auteurs contre la fortune.

(H) Il se plaint souvent de la fortune.] Ce defaut est presque une maladie épidemique dans la Republique des Lettres: il n'y a guere d'Auteurs qui ne se plaignent de l'ingratitude de leur siecle. Ceux qu'on apelle beaux Esprits se signalent par dessus les autres dans cette espece de plainte. Il leur semble que ce ne seroit pas se donner des airs, que de convenir que la fortune les a regardez de bon œil. On diroit qu'ils craignent que s'ils paroissoient contens de ses faveurs, le public ne prit cela pour un aveu qu'ils sont sans merite; car il y a un lieu commun fort ancien qui nous aprend qu'elle est aveugle; & qu'elle choisit très-mal les objets de son amour. Lisez bien toutes les lettres de Balzac, vous y aprendrez deux choses, l'une qu'il avoit un revenu fort honnête qui lui permettoit de regaler ses amis, & de leur donner d'excellentes soupes &c. & d'avoir pour lui-même les commoditez de la vie dans l'un des plus delicieux endroits du Royaume: l'autre qu'il se regardoit comme une personne confinée dans un desert, & tellement persecutée de la mauvaise fortune, qu'on diroit que ses traits les plus perçans & les plus empoisonnez avoient été mis à part contre lui. Que peut-on conclure de ces deux choses, sinon qu'il avoit trop bonne opinion de soi-même? car un homme veritablement modeste, quelque merite qu'il ait, se persuade qu'il est dignement recompensé, dès qu'il a de quoi remplir ses besoins. Ainsi tous ces lieux communs que nos beaux Esprits, & tant d'autres Ecrivains poussent contre la fortune, sont dans le vrai un pompeux éloge des grandes & des belles qualitez dont ils s'imaginent être remplis. Il y a donc là dedans un peu trop de vanité. Ajoûtons qu'assez souvent ces sortes de plaintes sont beaucoup plus une marque de l'ingratitude des Auteurs envers leur siecle, qu'un temoignage de l'ingratitude du siecle envers les Auteurs: car ordinairement ceux qui se sont mis le plus à leur aise, sont ceux qui murmurent davantage contre les caprices de la fortune, & contre les injustices du tems.

Je dis ceci en general: je n'en fai point l'aplication à nôtre Monsieur le Pays: je ne sai pas assez son histoire, pour pouvoir dire s'il avoit fait une fortune dont il se dût contenter: mais il me semble qu'il ne devoit pas trouver étrange, que les autres gens d'affaires se poussassent plus que lui; car un Financier à billets doux, à sonnets & à madrigaux, ne doit point pretendre de meriter la faveur de ses superieurs, & leur recommandation pour être promu aux grans emplois, comme il la meriteroit en s'attachant ponctuellement ainsi que les autres à ce precepte de Mr. Despreaux:

Pren (a) moi le bon parti: laisse là tous les livres.
Cent francs au denier cinq combien font-ils? Vingt livres.
C'est bien dit. Va, tu sçais tout ce qu'il faut sçavoir.
Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvoir!
Exerce-toi, mon fils, dans ces hautes sciences.
Prens au lieu d'un Platon le Guidon des Finances,
Sçache quelle Province enrichit les Traitans:
Combien le sel au Roi peut fournir tous les ans.
Endurcy-toi le cœur: Sois Arabe, Corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire.

(a) Despreaux Satire 8.

Etudier la politesse, employer des jours entiers à une lettre galante, corriger cent fois un sonnet ou une chanson, jusques à ce que la chute en soit heureuse, bien tournée, bien tendre, bien passionnée, n'est pas le moyen de suplanter un rival, ou de l'empêcher qu'il ne vous suplante; j'entens un rival quant aux emplois qui dependent des directeurs des Finances, ou des Fermiers generaux: si c'étoit un rival de maîtresse, bon. On aprendroit mieux à le suplanter en donnant son tems à une lettre galante, qu'en le donnant à une regle d'Arithmetique. Encore faut-il s'arrêter dans ce parallele aux effets immediats; car si vous m'alliez alleguer qu'en s'apliquant à regler des comptes, on se rend plus propre à s'enrichir qu'en s'apliquant à une piece de galanterie, & qu'un rival qui sera plus riche, sera preferé au bel Esprit, je ne disputerai plus. J'ai lu quelque part que (b) *Ludovic Sforce disoit qu'un bel Esprit étoit une mauvaise condition à un soldat, & qu'il ne recevoit pas aisement à son service ceux qui s'en piquoient.* Le Marechal de Gassion étoit aussi de ce sentiment; il fut un jour si choqué des reflexions de l'Abbé de la Riviere, qui vouloit que S. A. R. le Duc d'Orleans levât le siege de Courtrai, que „son „(c) depit échauffant sa brusquerie, il lui rom„pit en visiere, & lui dit ces mots: *Monsieur* „*l'Abbé, les beaux esprits sont de pauvres engins* *pour la guerre.* „ Ils ne sont guere plus propres pour les finances generalement parlant.

(b) Silhon, Ministre d'Etat, liv. 1. ch. 13.

(c) L'abbé de Pure, Vie du Marechal de Gassion, to. 4. ch. 4. p. 36. ad. ann. 1646.

Mais enfin venons au fait: parlons des plaintes de nôtre Auteur contre son destin. La (d) lettre chagrine contre la fortune n'est pas mal tournée, ni mal fournie de pensées. En voici quelques morceaux. „Je suis né sous une cer„taine estoile dont on ne sauroit surmonter la „malignité, & je suis si convaincu du pouvoir „de cette estoile ennemie, que je l'accuse de tou„tes mes disgraces, & n'en sçay jamais mauvais „gré à personne. Ainsi, Madame, quand „vous n'obtiendrez pas ce que vous sollicitez „pour moy avec tant de chaleur & avec tant d'a„dresse, je ne laisserai pas d'estre toute ma vie ob„ligé à une amitié si genereuse & si agissante. Ce „n'est pas d'aujourdhui que les entreprises qu'on „fait pour m'avancer sont inutiles. Vous vous „souvenez, &c. . . . Durant ma jeunesse j'ai „fait comme les autres; j'ay cherché la Fortune „avec un esprit inquiet; j'ay examiné les lieux „par où elle passoit le plus souvent, & j'ay tâché „de me trouver sur son passage. Allant au de„vant d'elle, j'ay cru que comme elle est aveu„gle, elle me pousseroit mesme sans y prendre „garde: mais je m'imagine qu'elle a eu des yeux „pour moy, puis qu'elle a sceu si bien éviter tou„tes mes approches. J'ay fait ce que j'ay pû pour „luy faire ma Cour. Remarquant dans le mon„de qu'elle maltraitoit les gens de Lettres, & „qu'elle caressoit les hommes d'affaires, pour luy „plaire j'ay forcé mon inclination; j'ay donné „toute mon occupation aux Finances, & n'ay „donné que mon divertissement aux Muses. Ce„pendant mes soins & mes peines ont esté inuti„les, jusques icy je n'ay pû la trouver favorable.

(d) C'est la 1. du premier livre de la 2. partie des Nouvelles Oeuvres. Elle est écrite à Mad. la Comtesse de . . . & sans date.

Puis

d'injures que les Poëtes du Paganisme. Au reste il a bien voulu que l'on sût qu'il étoit

„ Puis que l'on a fait de la Fortune une Divinité „ aveugle: * mais une Divinité pourtant à laquelle „ le monde rend un culte qui a un peu l'air de Re- „ ligion, je m'imagine qu'on peut croire sans he- „ resie, que cette Déesse a parmy ses Creatures „ des Elcus & des Reprouvez, qui sont heureux „ ou malheureux par son choix, & sans devoir „ rien à leur conduite. Depuis que j'ay connu „ qu'elle m'a mis au nombre des derniers, je „ cherche toutes sortes de moyens pour m'en con- „ soler. . . . Si mes reflexions ne vous estoient „ pas ennuyeuses, j'en ferois beaucoup d'autres „ auparavant que de finir cette Lettre; je vous „ parlerois encore avec plus de chaleur contre les „ caprices de la fortune. Sçachez au reste que „ je ne la hay pas tant, pour ne m'avoir point éle- „ vé, que je la hay pour avoir abaissé nostre in- „ comparable amy. Je le trouve bien plus mal- „ heureux que moy. On ne sçauroit tomber de „ si haut, sans sentir toute sa vie le coup d'une si „ cruelle chûte. Mais pour moy qui ay toûjours „ rampé, jamais je n'ay pu tomber. Tout le „ mal qui m'est arrivé, est quelque foiblesse qui „ me reste, pour avoir fait inutilement quelques „ efforts dans le dessein de m'élever. Nostre cher „ Amy est bien plus à plaindre, & je le plains „ d'autant plus qu'il meritoit moins sa disgrace. „ Quand je voy un Estourdy que la Fortune aban- „ donne, je n'en suis pas plus surpris que de voir „ precipiter un aveugle qui marche sans guide: „ Mais quand je voi la Fortune renverser un hom- „ me appuyé d'une prudence solide, je ne sçau- „ rois assez pester contre son injuste cruauté. Le „ mal est, qu'on ne peut gueres se mettre en estat „ d'éviter ses injustices. C'est une Divinité qui se „ joüe de ses Adorateurs comme de ses ennemis; „ elle fait souvent du mal à ceux qui la fuyent. „ A la Cour, elle vous suscitera un envieux qui „ noircira vos actions, un rival qui vous mettra „ mal auprès du Prince. A la campagne, elle „ detachera une pierre d'un rocher, elle fera éle- „ ver par un Aigle une Tortuë qui vous écrasera. „ Elle se moque presque également des Autels „ que luy dressent les Courtisans, & du mepris „ qu'elle reçoit des Philosophes. Helas! si la „ sagesse & la vertu pouvoient nous mettre à l'a- „ bry de ses coups, les honnestes gens ne la crain- „ droient gueres; on ne verroit que les stupides „ & les mechans au nombre des malheureux: „ mais les gens de bien & d'esprit semblent estre „ les plus exposez à son pouvoir. Tous les yeux de „ la prudence ne sont point assez perçans, pour pe- „ netrer dans les ressorts qui font mouvoir sa rouë. „ Les mouvemens nous en sont cachez, & com- „ me nous ne sçaurions en connoistre la cause, „ nous ne sçaurions en éviter les effets. Cela „ estant, ce seroit une folie que de s'en affliger. „ Nous devons souffrir ses mouvemens, & les re- „ garder comme ceux des astres. Un homme „ qui se tourmenteroit pour une Eclypse de Soleil „ ou de Lune, passeroit pour un extravagant. Ce- „ luy qui s'afflige du changement de la Fortune „ n'est gueres plus raisonnable. „ Il decrit dans une autre (a) lettre le chagrin qu'il essuya à Fontainebleau, en sollicitant une affaire où il ne reüssit pas. On lui avoit retranché mille écus, & il ne put faire casser ce retranchement. *Depuis que je suis à Fontainebleau*, dit-il, *je pers chaque jour neuf ou dix heures regulierement dans une salle fort triste, où veritablement j'ay pour Compagnons force gens plus considerables que moy, qui n'y sont pas receus avec plus de ceremonie, ny expediez avec plus de diligence. . . . . . . Pour tâcher d'adoucir* mon chagrin; *quelquefois je songe qu'un homme qui viendroit sans affaires, & avec une ame indifferente dans la salle où tant de monde attend si impatiemment, auroit bien du plaisir à voir nos differentes postures. Les uns rêvent, les autres pestent, les uns se promenent, les autres sont appuyez contre les murailles, & au moindre bruit que fait la porte du Patron, tous jettent les yeux de ce côté-là, & quand il n'en sortiroit qu'un Laquais, on luy fait de profondes reverences. Si ce Laquais dit que le Patron a quelque legere incommodité, d'abord toutes les affaires tombent malades; & le malheur est que lors que le Patron est guery, les miennes ne s'en portent gueres mieux. Quelquefois enfin il paroist comme un éclair; alors tout le monde le suit, l'accable, & veut se faire entendre. Je tâche à luy parler comme les autres, mais ma foible voix se perd parmy la foule, & n'est pas entenduë. Souvent pour soulager mon chagrin, je vais repaistre mes yeux des charmes de Fontainebleau, & des beautez de la Cour. Tantost je vais voir les filles de la Reine, & tantost les chambres & les Galeries du Château. Aprés cela je me promene le long des Canaux, où je m'enfonce dans l'obscurité des Bois. Mais le retranchement de mes mille écus empoisonne tous les plaisirs que je veux prendre; il ternit les yeux & le teint de Mesdames de Soubize, de Brissac, & de S. Geran; de Mesdemoiselles de Lanoü, de la Mark, & de Rouvroy; il efface l'éclat des Tapisseries, les peintures & les dorures des plus riches appartemens; il trouble l'eau des Canaux, des Fontaines, & des Cascades; il seche les fueilles & les fleurs des Ormeaux, des Tillaux & des Orangers.*

Je n'ai point vu les vers qu'il a faits (b) *sur un arrêt qui l'écrasa en le condamnant à rendre compte pour un homme qui avoit dissipé les deniers de Sa Majesté*, mais j'en ai bonne opinion, quand je considere qu'ils font partie d'un Recueil de poësies où l'on trouve une piece qui a merité l'estime d'un fin connoisseur, qui ne prodigue nullement ses loüanges. *On pourroit y en ajoûter une troisiéme*, dit-il, (c) *que Mr. le Pays a fait l'éloge* du tabac: *ce qui contribuëra beaucoup sans doute à en augmenter la ferme & le debit. Il a fait deux poëmes sur cette matiere disgraciée, & il a trouvé l'industrie d'y mesler tant d'agrémens, & d'en relever si bien les vertus, que l'on verra desormais cette plante parmy les fleurs du Parnasse.* Pour entendre tout ce passage il faut savoir que l'Auteur avoit dejà allegué deux autres raisons: je les raporte parce qu'elles servent à l'histoire de celui qui fait le sujet de cet article. „ Outre les raisons prises du fond du procés, il „ y en a deux qui sembloient devoir mettre Mr. le „ Pays à couvert d'une si terrible condamnation. „ L'une, qu'il ne s'est point enrichy depuis 30. „ ans qu'il est dans les fermes du Roy. L'autre, „ qu'il est trop bel Esprit pour s'engager dans des „ comptes & dans des calculs de finances. „ Il est permis, je m'assûre, de conjecturer qu'un Poëte qui a si bien reüssi à faire l'éloge du tabac, exprime

Description des sollicitations d'affaires à la Cour.

* *Conferez avec ceci un passage de Pline lib. 2. c. 7. & les plaintes de Janus Parrhasius* in oratione ante prælect. epist. Ciceronis ad Atticum, p. m. 142. & seq.

(a) *La 30. du 2. livre de la 1. partie des Nouvelles Oeuvres. Elle est écrite de Fontainebleau le 13. d'Août à Mr. le Comte de Lionne. L'année n'y est pas.*

(b) *Voyez l'Hist. des Ouvrages des Savans, mois de Sept. 1688. pag. 132.*

(c) *Basnage de Beauval, Hist. des Ouvrages des Savans ib. p. 133.*

étoit grand (*I*) patineur. La lettre qu'il écrivit à une Dame qui s'étoit vantée du ſouflet qu'elle lui avoit donné, eſt aſſez maligne *. Il perdit un fâcheux † procés peu d'années avant ſa mort.

* *Voyez la remarque I.*

† *Voyez la remarque H.*

PALEA-

prime très-bien dans le même tome ſon chagrin contre l'injuſtice d'un cruel arrêt. Les Muſes d'un homme ne ſont jamais plus éloquentes, ni plus vives, ni plus fecondes en penſées que dans de ſemblables occaſions. Ce ne ſont pas des conjonctures à quoi l'on doive apliquer le *curæ leves loquuntur, ingentes ſtupent.* Je laiſſe neanmoins à ceux qui ont lu ces pieces à decider, ſi l'on doit dire de Mr. le Pays ce qu'il a écrit à un Comte. „ Ce (*a*) ſeroit dommage, Monſieur, que vous „ n'euſſiez pas du chagrin. Vous en faites un „ uſage ſi agreable, & voſtre Lettre m'en a fait „ voir une ſi belle peinture, que j'aurois preſen„ tement regret que vous euſſiez gagné le procés „ qui cauſe voſtre inquietude. *Neque Dii neque* „ *Deæ faciant ut te Fortuna in deliciis habeat.* Si „ j'eſtois Seneque, vous ſeriez mon Lucilius, & „ je vous ferois un ſemblable compliment. En „ effet, Monſieur, n'aurois-je pas raiſon de „ vous parler ainſi, après avoir leu les choſes cha„ grines & plaiſantes que vôtre pretendu malheur „ vous a fait écrire? . . . Ouy, Monſieur, vos „ peines m'ont fort diverty, parce que vous les „ expliquez ſi bien, qu'aſſûrément elles ne vous „ font gueres de mal. Si vous en eſtiez accablé, „ comme vous dites, vous n'en parleriez pas ain„ ſi à voſtre aiſe. „ Coſtar étoit à-peu-pres du même goût. *Il n'y a qu'une ſeule choſe*, diſoit-il (*b*), *que les plus ſeveres puiſſent blâmer* dans les plaintes que fait Monſieur de Balzac de ſes maladies & de ſes diſgraces, *c'eſt qu'elles ſont trop eloquentes, & trop curieuſement recherchées. Et certes il y employe un ſi grand nombre de jolies penſées, qu'il me fait ſouvenir du Comedien Apellés, qui pendant que Caligula le faiſoit foüetter, crioit d'un ſon ſi harmonieux, que ce méchant Prince,* (*c*) *pour allonger le contentement qu'il en recevoit, fit durer davantage le ſupplice de ce malheureux. Il n'y avoit qu'un Caligula qui fuſt capable d'une telle barbarie: Mais je penſe qu'il s'eſt rencontré des gens qui ſans eſtre barbares eſtoient tellement ſujets à leur plaiſir, qu'ils ſe rejouiſſoient preſque de la ſciatique & de la gravelle de noſtre Orateur, lors qu'ils liſoient dans quelques-unes de ſes Lettres* &c. Il en raporte pluſieurs extraits, après quoi il dit. *La* (*d*) *pluſpart de toutes ces choſes ſont ſi plaiſamment imaginées; que je ſerois ennemi declaré de la joye publique, s'il eſtoit vray que je les trouvaſſe mauvaiſes, comme l'aſſeure mon adverſaire.*

(*a*) *Le Pays, Nouvelles Oeuvres, 2. partie, liv. 1. lettre 9. Elle eſt écrite au Comte du Bouchage, & datée le 12. de Juin 1668.*

(*b*) *Coſtar, Apologie, p. 111.*

(*c*) *Suetone ne dit point cela: il dit ſeulement,* Cum aſſiſtens ſimulacro Jovis Apellem tragœdum conſuluiſſet, uter illi major videretur, cunctantem flagellis diſcidit: collaudans ſubinde vocem deprecantis, quaſi etiam in gemitu prædulcem. *Sueton. in Calig. c. 33.*

(*d*) *Coſtar, ib. p. 113.*

(*I*) *Que l'on ſût qu'il étoit grand patineur.*] Il devoit cacher ce defaut, car il eſt un peu bourgeois. Conſultez le Dictionaire de Furetiere, vous y trouverez non ſeulement la definition, mais auſſi la condamnation de cette maniere d'agir. La definition contient ces paroles. „ (*e*) On „ dit auſſi qu'on *patine* une femme quand on lui „ manie les bras, le ſein &c. „ La condamnation contient celles-ci. „ Il n'y a que les païſan„ nes & les ſervantes qui ſe laiſſent *patiner.* Ce „ n'eſt point la mode de *patiner* parmi le beau „ monde. . . . Les Provinciaux ſont de grands „ *patineurs.* „ Furetiere a raiſon de dire cela des Provinciaux; il auroit pu ajoûter que ce defaut regne plus ou moins dans les Provinces de France, ſelon qu'elles ſont plus éloignées ou moins éloignées de Paris; & qu'il eſt beaucoup moins commun dans les villes, qu'à la campagne, & plus en uſage dans les petites villes, que dans les grandes villes. C'eſt une preuve que cela ne ſe regle point ſur les idées de la Morale, mais ſur celles de la politeſſe, ou du bel air. On en a une autre preuve notable; c'eſt que l'impudicité pouſſée à bout, portée juſqu'au dernier acte, eſt plus ordinaire dans les villes que dans les villages, & plus commune dans les grandes villes que dans les petites. C'eſt le contrepied de la patinerie. Diſons en paſſant que la politeſſe du ſiecle d'Auguſte, n'empêchoit pas que les jeunes filles de Rome n'euſſent à ſe garantir de la main du patineur; elles ſe ſervoient de leurs ongles, mais c'étoient des ongles (*f*) bien rognez. J'ai cité (*g*) ailleurs un paſſage où aparemment il s'agit d'un Provincial qui avoit demeuré long tems à Paris, & qui croyoit neanmoins que pour ſe faire valoir auprès des Marquiſes, il faloit les patiner. Raportons cela encore une fois, & ajoûtons y la ſuite. „ (*h*) M. M. . . „ alloit en Bretagne avec Mad. la Marquiſe de La„ vardin, pour voir Mad. de Sévigny. Il étoit dans „ le caroſſe de la Marquiſe, & dans le chemin, „ *per non parer troppo coglione*, lui contoit des „ douceurs, & lui prenoit les mains pour les bai„ ſer. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monſieur „ vous recordez donc pour Mad. de S. . . . ? Le „ même ſe trouvant avec Mad. la Comteſſe de la „ Suze, lui manioit les mains; elle lui dit ce vers „ de Mr. Scarron: *Les patineurs ſont gens inſup-* „ *portables*; auquel il repondit auſſi-toſt par le „ vers qui ſuit: *Même aux beautez qui ſont très-* „ *patinables.* „

(*e*) *Dictionaire de Furetiere au mot* Patiner.

(*f*) Nos convivia, nos prælia virginum Sectis in juvenes unguibus acrium, Cantamus vacui. *Horat. Ode 6. lib. 1.* Ailleurs il dit qu'elles ſe defendoient mal contre ceux qui tâchoient de les baiſer. *Dum flagrantia detorquet ad oſcula Cervicem, aut facili ſævitiâ negat, Quæ poſcente magis gaudeat eripi, Interdùm rapere occupet?* Id. Od. 12. l. 2.

(*g*) *Dans l'article* Lycurgue, *p. 327. lettre b.*

(*h*) *Suite du Menagiana pag. 378. 379.*

Vous ne prouvez pas, me dira-t-on, ce qu'il faut prouver. Un peu de patience; on ſera bientôt à la preuve. Elle ſe voit dans pluſieurs lettres de Mr. le Pays, & nommément au 1. livre de ſes Amitiez, à la lettre 24. ou il dit à ſa Caliſte, *Je ne laiſſai pas de vous craindre, quoi que vous fuſſiez* (*i*) *nuë & deſarmée, quoi qu'apparemment vous n'euſſiez point ce maudit poinçon, avec lequel vous puniſſez* SI SOUVENT *mes petits emportemens.* Ce que l'on va lire fournit une preuve encore plus évidente. Je le tire d'une lettre qu'il écrivit à une Dame, qui s'étoit vantée de lui avoir donné un ſouflet. „ (*k*) Deſabuſez-vous, ma che„ re Madame, la gloire de m'avoir maltraité n'eſt „ pas ſi grande que vous penſez. J'ai eu vingt „ Maîtreſſes, qui eſtoient encore plus fieres que „ vous, qui ſçavoient mieux repouſſer mes atta„ ques, & qui pourtant ne s'en vantoient pas. „ Vous n'eſtes qu'une Novice en matiere de „ cruauté, & voſtre Suivante meſme pourroit en„ core vous en faire des leçons. Pour de moin„ dres libertez Catin m'a traité plus cruellement; „ vous ne m'avez donné qu'un ſoufflet, elle m'en „ a donné plus de douze; vous ne m'avez arraché „ qu'un ruban, elle m'a arraché la moitié de mes „ cheveux, & cependant elle n'en a jamais rien „ dit à perſonne. Vous reſſemblez en vanité à „ Monſieur vôtre grand couſin; il n'a jamais veu „ à la guerre qu'une miſerable occaſion, dont il „ fait la relation à tout le monde: vous n'avez „ peut-eſtre jamais maltraité que moy, & vous „ en

(*i*) *Il ſuppoſe qu'il l'avoit ſurpriſe au bain.*

(*k*) *Le Pays, Nouvelles Oeuvres, 1. partie, liv. 2. lettre 2. p. m. 107. 108.*

PALEARIUS (Aonius) l'un des plus honnêtes hommes du monde, & l'un des bons Ecrivains du XVI. siecle, étoit né à Veroli*, ville † Episcopale dans la Campagne de Rome. Il devint habile & en Latin, & en Grec; & il joignit à la conoissance des belles lettres celle de la bonne Philosophie, & de la Theologie; & pour se perfectionner de plus en plus il parcourut presque toute l'Italie, & se mit sous la discipline des plus excellens Professeurs qu'il y pût trouver. Il passa six années toutes entieres à Rome, avant ‡ que cette ville fût prise par l'armée de Charles-Quint, & il y retourna diverses fois après cette desolation. Il donna des marques publiques de ses progrés, par un beau poëme sur l'immortalité β de l'ame, & il s'aquit l'estime des (A) Savans & des beaux Esprits de ce tems-là. S'étant retiré en Toscane, il choisit la ville de Sienne pour son sejour fixe. Il y fut fait Professeur aux belles lettres, & y eut un grand nombre d'Ecoliers. Il s'y maria aussi à l'âge de 34. ans avec une jeune fille, qu'il aima passionnément toute sa vie, & qui lui donna ⸸ quatre enfans. Son repos fut un peu troublé par les querelles que lui fit un de ses collegues, fâché de voir sa reputation obscurcie sous l'éclat de celle de Palearius. Mais Pierre Aretin vint bien-tôt à bout (B) de cet envieux. Il s'éleva en suite une autre tempête bien plus terrible. Antoine Bellantes noble Siennois, accusé de plusieurs malversations, se tira d'affaire par le moyen du beau plaidoyé que Palearius fit pour lui. Quelque tems après il accusa quelques Moines d'avoir pillé son ayeule, & se servit

* *De là vient son surnom* Verulanus.

† *Je n'entens point ces paroles de la preface que je citerai ci-dessous.* Natus est Aonius Verulis (oppidum id est Latii Episcopalis).

‡ *Palearius, epist. 4. lib. 1. p. 406.*

β *Voyez la remarque E.*

⸸ *Deux garçons & deux filles.*

„ en faites l'histoire à toute la ville: mais au „ moins si vous ne mesliez point la fable à l'histoire, si vous disiez bien comment tout se passa, „ j'endurerois vôtre vanité, & ne me plaindrois „ pas de vostre indiscretion. A quoy bon toute „ cette fanfaronnerie de fierté? Pourquoy diminuer par vos discours l'excés de la hardiesse que „ je pris? Pourquoy augmenter l'aigreur des injures que vous me dîtes, & la pesanteur du soufflet que vous me donnâtes. Eh, Madame, s'il „ vous en souvient, les injures ne furent pas fort „ aigres, & le soufflet ne fut gueres pesant. En „ bonne justice je meritois davantage, & quand „ vous auriez fait tout ce que vous avez dit, vous „ n'auriez fait que la moitié de vôtre devoir. Cependant vous le sçavez bien; dans l'ame vous „ cûtes peur de vous estre trop emportée; vous „ craignites que je ne fusse plus irrité que vous, & „ à la fin vous prîtes un air à me persuader que ma „ hardiesse ne vous offenceroit plus: mais vostre „ douceur ne m'appaisa point; & quand je vis „ vostre resistance s'affoiblir si-tost, je méprisay „ une victoire si aisée. Confessez la verité; voilà, „ Madame, ce qui a causé vôtre rage; mon mépris vous a choquée, & vous avez cru qu'il le „ falloit cacher sous l'apparence du vostre. „ La lettre qui precede celle-ci n'est pas moins maligne: elle fut écrite à une Dame qui trouvoit Mr. le Pays trop familier: elle merite d'être luë, & peut servir de leçon à plusieurs personnes qui en ont besoin.

(A) *Il s'aquit l'estime des Savans & des beaux Esprits.*] La preface qui a été mise au devant de la nouvelle édition des Oeuvres d'Aonius Palearius, nous aprend le nom de quelques personnes dont il fut aimé & consideré. *Summo in honore fuit Palearius apud viros ætatis istius principes: Petrum Bembum, Jacobum Sadoletum, Franciscum Sfondratum, Ennium Philonardum, Ecclesiæ Romanæ Cardinales; Janum Benedictum Lampridium, Marcum Antonium Flaminium, Andream Alciatum.* Pour savoir le nom de plusieurs autres de ses amis, il ne faut que jetter les yeux sur la liste qui a été imprimée au bout de ses lettres dans la derniere édition. On y trouve le nom de ceux qui lui écrivoient, & à qui il écrivoit. On trouve dans la même édition après la preface, le bon temoignage que plusieurs Savans lui ont rendu; mais puis que l'on n'y rencontre pas ces vers de Baptiste Pigna, j'ai cru que je ferois bien de les raporter:

Aoni (a) decus Aonum sororum,
Quos mihi dedit aureos libellos
Riccius tuus, aureos libellos
Qui desiderium omnibus relinquunt
Quo magis relegunt magis legendi,
Intentis oculis libenter hausi.
Immortalem animam probas in ipsis.
Ipsi secula sempiterna, & esse
Immortalem operam tuam probabunt.

(a) *Jo. Baptista Pigna, Carmin. lib. 3. p. m. 81.*

(B) *Pierre Aretin vint bien-tôt à bout de cet envieux.*] Si je ne me trompe, ce ne fut point afin de venger Palearius, mais ou pour se venger lui-même, ou pour contenter son esprit de medisance. (b) Senis *primum exagitari cœpit insanis contentionibus nescio cujus professoris, (ipse* Machum Blateronem *vocat) qui putabat tantum decedere de suo honore, quantum Aonii virtutibus & meritis dabatur. Quamquam hunc morionem ignobilem brevi compescuit mordax ingenium Petri Aretini, qui stolidum pecus omnium ludibriis sannisque exposuit in fabula quadam vulgari idiomate conscripta, & Venetiis publico spectaculo exhibita.* Palearius se plaint fort de cet ennemi; il en parle comme d'un franc ignorant, qui avoit enseigné la langue Latine dans Sienne avec si peu de capacité, que ses propres Ecoliers avoient eu pour lui beaucoup de mepris. Lors que Palearius écrivoit cela, cet homme enseignoit à Luques, & tâchoit (c) par ses medisances d'empêcher que son adversaire n'y fût apellé. Nous verrons dans la remarque suivante que ses efforts furent inutiles. (d) *Machus Blatero, is de quo hominibus nostris fabula data est ab Aretino, lepidè & festivè scripta, homo impudentissimus, & puræ veræque Latinitatis tàm ignarus, quàm ii qui trans Taurum incolunt: Senis quamdiu fuit, magnas mihi turbas fecit, veritus ne munus interpretationis scriptionum Latinarum mihi demandaretur: in qua cum ille infeliciter multos annos laborasset, apud eruditiores* juvenes

(b) *Præfat. Operum Aonii Palearii edit.* 1696.

(c) *Palearius epist. 17. lib. 3. p. 500.*

(d) *Ibid. p. 499.*

vit encore de l'éloquence de Palearius pour soutenir son bon droit. Les defendeurs ayant juré qu'ils n'avoient rien enlevé à la bonne femme; furent mis hors de cour & de procés; mais ils garderent un très-vif ressentiment contre l'Avocat de leur partie, & recoururent à leurs artifices ordinaires pour le perdre. Ils le diffamerent comme un impie, & prêcherent contre lui sur ce ton-là. Il fit son apologie avec tant de force & avec tant d'éloquence, que l'accusation s'évanouït. Neanmoins il s'ennuya des persecutions où il se voyoit exposé, & sortit de Sienne, & fut s'établir à (*C*) Luques, d'où au bout de quelques années il se transporta à Milan. Les Magistrats l'y appellerent, & lui donnerent des marques de leur estime, en lui accordant diverses * immunitez, outre une bonne pension. Par malheur pour lui un Cardinal qui avoit été Dominicain & Inquisiteur severe, devint Pape † après la mort de Pie IV. Il voulut signaler par le suplice de quelques fameux heretiques les commencemens de son regne, & pour cet effet il ordonna que la cause de Palearius fût revuë. Cet habile homme fut pris à Milan, & mené à Rome, où il fut facilement convaincu d'avoir parlé en (*D*) faveur des Lutheriens, & contre l'Inquisition. Il fut condamné (*E*) au feu, & la sentence

** L'an 1559.*

† Sous le nom de Pie V.

juvenes nihil aliud fuerat assequutus, quàm turpissimum infantiæ nomen. Is nunc Lucæ est: utinam tàm cognitus, quàm Venetiis, ubi & fabula acta est, & Machus ludibrio habitus.

(C) *Et se retira à Luques.*] Il y fut apellé par les Magistrats pour y enseigner les belles lettres; & s'il accepta cette charge (*a*), ce ne fut point à cause des agrémens qu'il trouvoit à enseigner, mais parce qu'il n'avoit pas le revenu qui lui étoit necessaire pour soutenir les depenses de sa famille. Sa femme aimoit à paroître; ses enfans ne haïssoient pas le faste; il falut donc contre son inclination qu'il se mit à regenter, & avec la crainte que cet exercice n'apetissât son esprit, & n'émoussât la vigueur qu'il se sentoit pour des études plus relevées. Il n'est pas le seul qui s'est vu reduit à cette contrainte, & que les depenses domestiques ont forcé de soupirer sous le fardeau des repetitions, & des leçons. Lisez les paroles de cet Auteur: il s'exprime bien. (*b*) *Moriar si non me angunt putidissimæ interpretationes meæ, sive Græcæ, sive Latinæ, in quas veluti in pistrinum detrusi me, non tam imprudentiâ, quam necessitate. Ego enim, ut ex meis studiis nosse potuisti, semper judicavi obscurum & sordidum iis, quorum ingenio aliquid fieri potest illustrius, si interpretandis scriptis aliorum humiles ac demissi, quasi servitia ancillentur. Sed cùm mihi res domi esset angusta, uxor lauta, liberi splendidi, & propterea magnos sumptus facerem, mancipavi propè me iis studiis, à quibus semper abhorrui.*

(*a*) Cum Lucenses homines honestissimi propositis præmiis invitarent me singulorum dierum unius horæ usura ad interpretandum, accepi conditionem duram mihi & asperam, & vero etiam odiosam. *Palearius epist 4. lib. 4. p. 509.*

(*b*) *Ibid.*

(D) *D'avoir parlé en faveur des Lutheriens, & contre l'Inquisition.*] Les Moines qui tâcherent de le perdre à Sienne, le decrioient comme un heretique, parce qu'il declaroit assez nettement qu'il desaprouvoit certaines superstitions. Outre cela ils n'aprouvoient pas le livre qu'il avoit fait sur le (*c*) merite de la mort de JESUS-CHRIST. Dans l'Apologie qu'il fut obligé de faire, il ne feignit point de dire que les Docteurs Allemands qui suivoient Luther, étoient loüables en certaines choses, & que l'Inquisition étoit destinée à faire perir les hommes doctes. Son (*d*) affaire fut terminée à l'amiable, & il fut dit que l'on jetteroit au feu tous les exemplaires de son Apologie. Il s'en conserva neanmoins trois, dont il garda l'un: son adversaire en garda un autre: le troisiéme fut celui que Pierre Victorius avoit eu (*e*). L'exemplaire qui demeura entre les mains de l'accusateur servit à la conviction d'Aonius; car voici ce que l'on y trouve en faveur des Protestans. *Germanos (f) vocas Oecolampadium, Rotherodamum, Melancthonem, Lutherum, Pomeranum, Buceram, & cæteros qui in suspicionem vocati sunt? Ego verò ex Theologis nostris tam stupidum arbitror esse neminem, qui non intelligat & fateatur, permulta esse in his quæ ab illis scripta sunt, digna prorsus omni laude: sunt enim graviter, accuratè & syncerè scripta, repetita vel ex patribus illis primis, qui præcepta nobis salutaria reliquerunt: vel ex commentationibus Græcorum, & nostrorum hominum.* Raportons aussi ce qu'il dit de l'Inquisition. (*g*) *Quòd nisi indicto concilio spes bonis injecta esset, negotium felix & salutare à Pontificibus, à Cæsare, à Regibus unà susceptam iri, ut magnis concursibus omnium gentium, omnium nationum celeberrimi conventus peragantur, desperaremus omnino tantarum perturbationum finem ullam unquam futurum: desperaremus posse fieri, ut sica ista districta in omnes scriptores, de manibus eorum extorqueatur, qui vel levissimis de causis crudelissimè ferire didicerunt: à quibus appetitus fuit aliquando vir omnium sanctissimus & integerrimus, Sadoletus meus.* Lors qu'il fit cette Apologie, il n'y avoit que (*h*) fort peu de tems qu'Ochin s'étoit évadé: nous devons donc croire qu'elle fut faite l'an 1542. ou l'an 1543. Palearius étoit dès lors un bon Protestant; mais il ne disoit pas tout ce qu'il pensoit. On trouva l'an 1596. un livre écrit de sa main, intitulé *Testimonium ad gentes & nationes quæ invocant nomen Domini nostri Jesu Christi*, suivi d'un plus long Traité qui a pour titre, *Actio ex declaratione testimonii in Pontifices Romanos & eorum Asseclas. Ad Principes Christianos, & Præfectos Concilio, in quibus habitat Spiritus Dei.* Il composa cet Ouvrage un peu avant l'ouverture du Concile de Trente: son intention étoit de le faire presenter à cette Assemblée par les Ambassadeurs de l'Empereur. C'est un plaidoyé en bonne forme pour la cause des Protestans. Il n'a vu le jour qu'en l'année (*i*) 1606. On y trouve deux sentimens qu'ils n'aprouvent pas; l'un que le mariage est un Sacrement; l'autre qu'un Chretien ne doit pas jurer, non pas même devant les Juges (*k*).

(*c*) *Cet Ouvrage s'est perdu. Il étoit en Italien. Voyez-en le plan dans la 3. harangue de Palearius, pag. 90. 91.*

(*d*) *Præfat. Operum Palearii.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Palearius, Oratione 3. pag. 83.*

(*g*) *Ibid. p. 91.*

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *L'année ni le lieu de l'édition ne paroissent pas au titre; mais nous aprenons du Journal de Leipsic du mois de Janvier 1606. pag. 44. qu'il fut imprimé à Leipsic l'an 1606.*

(*k*) *Voyez l'Avertissement au Lecteur.*

(E) *Il fut condamné au feu..... l'an 1566.*] Celui qui publia l'*Actio in Pontifices* l'an 1606. nous aprend que Palearius fut brûlé à Rome environ l'an 1558. (*l*) & qu'il declara hautement quelle étoit sa foi. On s'est trompé à l'égard du tems. Celui qui a fait la preface de la nouvelle édition, montre clairement qu'il faut s'en tenir à

(*l*) Circiter annum Domini 1558. (ut ejus amicus quidam mihi narravit) Mediolani captus, vinctus, & Romam missus est, ubi fidei suæ confessione fortiter edita, flammis adjudicatus est.

tence fut executée sans aucune misericorde l'an 1566*. On a plusieurs pieces de sa façon tant en vers qu'en prose. La meilleure édition est celle du Sieur Wetstein à Amsterdam 1696.

PALINGENIUS (Marcel) est fort conu par un poëme intitulé *Zodiacus (A) vitæ*. Il y travailla † plusieurs années, & le dedia à Hercule d'Est II. du nom Duc de Ferrare. Quelques-uns disent qu'il fut (B) Medecin de ce Prince. D'autres le mettent au ‡ nombre de ces Lutheriens savans, que la Duchesse de Ferrare Renée de France recevoit dans sa Cour, & honoroit de sa protection. Il est certain qu'il a parlé contre les Moines, & contre les abus de l'Eglise avec une extrême liberté; & de là vient qu'il paroît dans † l'*Index librorum prohibitorum* entre les heretiques de la premiere classe, sur le pied de Lutherien. On dit même que son cadavre (C) fut deterré, & brulé sous pretexte d'heresie. Neanmoins il se declara bon Catholique à la fin de son Epitre dedicatoire; car il soumit toutes (D) ses pensées à la censure de l'Eglise. Elles ne sont pas toutes d'une nature à pouvoir plaire aux Protestans: il pousse trop loin quelquefois les objec-

* *Tiré de la Preface qui est au devant des Oeuvres de Palearius, à l'edition d'Amsterdam 1696.*

† Opus nostrum . . . in duodecim libros digestum, multosque per annos elaboratum, Celsitudini tuæ donamus. *Epist. dedicat.*

‡ *Voyez Seckendorf, Hist. Lutheran. lib. 2. p. 122. n. 5. ad ann. 1528 Il cite les Annales de Scultet p. 148.*

† *Pag. 765. edit. 1667. in fol.*

à Mr. de Thou (a), qui dit que ce savant homme fut brûlé l'an 1566. Par là on refute Simler, qui a dit (b) que ce Martyr fut decapité l'an 1570. Voilà une erreur de chronologie, & une erreur sur l'espece du suplice. J'ai oui dire qu'il fut brûlé pour son livre de l'immortalité de l'ame; mais cela est faux. Il n'y a rien dans ce beau poëme que les Catholiques Romains puissent condamner. Quelcun écrivit d'Italie à Marc Velserus, que cet Ouvrage n'étoit point d'Aonius Palearius. Je ne sai point ce qu'on repondit à Velserus, qui demanda tout aussi-tôt à quel Auteur donc il faloit l'attribuer (c). Nous avons vu ci-dessus que Pigna louë Palearius d'avoir composé ce poëme: tous les Bibliographes le lui donnent. Je voi dans l'Epitome de Gesner qu'il fut imprimé à Lyon l'an 1536. Jaques Sadolet Evêque de Carpentras écrivit (d) à Gryphius, pour l'exhorter à l'imprimer. Il écrivit aussi à l'Auteur une lettre (e), où il donne de grans éloges à cet Ouvrage. Palearius lui en avoit envoyé un exemplaire (f) d'une édition peu correcte, & l'avoit prié de faire en sorte que Gryphius le reïmprimât. On ne sauroit recommander un Ouvrage plus avantageusement à un Imprimeur, que Sadolet recommanda celui-ci à Sebastien Gryphius. Je ne raporte qu'une partie de l'éloge. (g) *Numerus porro carminis is est, ut videatur Lucretium velle imitari, redolet enim antiquum illud; sed ita sapore humanitatis conditus est, ut asperitate demissa, vetustatis tamen autoritas salva remaneat. Atque hæc in universum. Illa jam partium singularum propria, nihil non Latinè dictum, nihil non accuratè, quove judicium & diligentiam adhibitam esse non pateat: multaque præterea ubique nitentia ingenii & venustatis luminibus, &, quod ego pluris quam reliqua omnia facio, Christiana mens, integra, castaque religio, erga Deum ipsum honos, pietas, studium; in eo libro vel maximè, non solum docere mentes errantium, sed etiam animos incendere ad amorem puræ religionis possunt.*

(A) Intitulé Zodiacus vitæ.] *Hoc est de hominis vita, studio, ac moribus optime instituendis libri* XII. Chacun de ces 12. livres porte le nom d'un des signes du Zodiaque. Je ne doute point que ce ne soit la raison pourquoi l'Auteur se qualifie *poëta stellatus*. Scaliger le pere (h) a censuré fortement, & avec beaucoup de raison ce me semble, le peu de raport qui se trouve entre les matieres de chaque livre, & les qualitez du signe du Zodiaque qui en est le titre. Je dirai en passant que Barthius a fait un poëme (i) à l'imitation de celui-là. Il lui a donné pour titre *Zodiacus vitæ Christianæ, Satyricon pleraque omnia veræ sapientiæ mysteria singulari suavitate enarrans.* Il l'a divisé en 12. livres dont chacun porte le nom d'un signe du Zodiaque. Il ne s'est pas mis en peine d'observer quelque raport entre les matieres de chaque livre, & la vertu que l'on attribuë à chacune de ces 2. constellations.

(a) *Thuan. Histor. l. 39. p. m. 779.*

(b) *In Epitome Biblioth. Gesner.*

(c) *Voyez les Lettres de Velserus, pag. 878.*

(d) *Sa lettre se trouve dans l'édition d'Aonius Palearius 1696. pag. 564.*

(e) *Elle se trouve ib. p. 562.*

(f) *Voyez la 2. lettre du 3. livre de Palearius pag. 434.*

(g) *Sadoletus epist. ad Gryph. p. 565. Operum Palearii, edit. 1696. Elle est aussi entre les lettres de Sadolet p. 184. edit. Lugd. 1554.*

(h) *Jul. Cæsar Scaliger, Poët. lib. 6. p. m. 731. 732.*

(i) *Imprimé à Francfort l'an 1623. in 8.*

(B) *Qu'il fut Medecin de ce Prince.*] Scevole de Sainte Marthe l'assûre (k); je n'oserois le nier: je me contente de dire que ce Poëte n'étoit point conu du Duc de Ferrare quand il lui dedia son livre; car il expose dans son épitre dedicatoire qu'ayant su par la renommée l'érudition de ce Duc, il avoit pris la hardiesse de l'aborder, après l'esperance d'un bon accueil que Brasavolus lui avoit donnée. (l) *Quid mihi cum principe qui alienis oculis videt? ore loquitur alieno? illum volo qui per se possit curvum discernere recto: cui non ausint maligni homines dicere candida de nigris, & de candentibus atra. Talem igitur cùm te esse omnes prædicent, Dux illustriss. audacter ad te profectus sum: eo maximè quod Antonius Musa Brasavolus, vir singulari doctrina integritateque conspicuus, qui excellentiam tuam fidelissimè colit, mihi de te spem optimam attulit: quippe qui doctrinam, humanitatem, liberalitatemque tuam mirificè apud me commendavit. Cujus verbis tantum habeo fidei, quantum dici possit. Eo igitur suadente*, &c. Notez qu'il n'est point dans le Catalogue des Medecins Poëtes compilé par Bartholin.

(C) *Que son cadavre fut deterré & brûlé.*] Je n'ai lu cela que dans Melchior Adam. *Edidit præterea*, dit-il (m) parlant de Christophle Wirsungus, *Marcelli Palingenii stellatensis (cujus cadaver, propter pietatis doctrinam in Italia exhumatum concrematumque fuit) poëmata doctissimis adjectis commentariis.*

(D) *Il soumit toutes ses pensées à la censure de l'Eglise.*] Il avouë qu'ayant raporté le sentiment des Philosophes, il a dit peut-être des faussetez, mais qu'il n'en est pas responsable. Il vaut mieux l'entendre lui-même. (n) *Si tamen in tanto opere aliquid fortè reperitur quod à nostra religione aliquantum dissentire videatur, mihi minimè imputandum censeo. Nam dum aliquando de rebus Philosophicis loquor, diversorum philosophorum opiniones refero, præsertim Platonicorum. Quæ si falsæ sunt, non ego, sed ipsi reprehendi debent: cùm mea sit intentio, à catholica fide nunquam declinare. Quocirca in omnibus quæ scripsi, orthodoxæ Ecclesiæ me humiliter subjicio:* ejusque

(k) *Dans le titre de sa traduction Françoise de quelques endroits de Palingenius, apud du Verdier Vau-Privas Bibl. Françoise, p. 842.*

(l) *Palingen. Epist. dedicat.*

(m) *Melchior Adam. in Vitis Philosophorum p. 253.*

(n) *Palingen. Epist. dedicator.*

objections des libertins, & les étale d'une maniere qui temoigne qu'il ne les condamnoit pas. A cela près son Zodiaque est rempli de bonnes choses, & d'une satire bien philosophique* contre les mauvaises mœurs, & contre les faux prejugez. On a une infinité d'éditions (*E*) de ce poëme; mais je ne voi personne qui ait connoissance de celle que Christophle Wirsungus accompagna d'un Commentaire. Il est un peu étrange qu'un Poëte de ce merite paroisse si peu dans ce grand nombre d'éloges que les Italiens ont publiez des Ecrivains de leur nation. Sa qualité d'heretique en est cause aparemment. Quoi qu'il en soit, on ne conoit guere la vie de ce personnage. Il étoit l'Auteur favori du Sieur Naudé.

** Voyez [illegible] Poetes, to. 3. p. 149.*

PALLAVICINO (FERRANTE) Auteur de quelques Ecrits satiriques, qui lui firent perdre la tête sur un échaffaut. J'en n'ai rien à ajoûter à ce qu'en a dit Moreri, si ce n'est qu'on trouve un abregé de sa vie à la tête de la nouvelle version † de son divorce celeste.

† Imprimée à Amsterdam 1696. & faite par un homme de [illegible] & de merite.

PARACLET, Abbaye de filles dont la fondation est duë à Pierre Abelard. Ce savant homme s'étant fait Moine dans l'Abbaye de St. Denys, après que les parens d'Heloïse l'eurent fait vilainement mutiler, se brouilla plus d'une fois avec ses confreres; & enfin il eut à craindre qu'on ne le livrât au bras seculier, à cause qu'il avoit dit que St. Denys l'Areopagite n'avoit pas converti la France. Il se sauva sur les terres de Thibaud Comte de Champagne, & se tint auprès de Provins, dans une cellule qui dependoit des Moines de Troyes. Quelque tems après ayant obtenu de l'Abbé de St. Denys la permission de se retirer dans quelque hermitage qu'il lui plairoit, pourveu qu'il ne relevât point d'aucune Communauté, il se choisit une retraite fort solitaire au (*A*) Diocese de Troyes. Il y bâtit ‡ une chaumine sur un fond qu'on lui donna, & avec la permission de l'Evêque il fit de cette chaumine un Oratoire, qu'il consacra à la Trinité. Ses Ecoliers

‡ Ibi a quibusdam terra mihi donata, [illegible] assensu Episcopi [illegible] Oratorium quoddam in nomine Sanctæ Trinitatis ex calamis & culmo primum construxi. Abelard. Oper. pag. [illegible]

(d) Il composa quelques poëmes, & entre autres celui qui a pour titre, Zodiacus vitæ. *Moreri au mot* Palingene.

ejusque censuram, ut virum Christianum decet, libenter accipio. Après cela l'Inquisition ne pouvoit pas en bonne justice proceder contre sa personne, ni le declarer heretique; cette note ne devoit tomber tout au plus que sur sa doctrine; car c'est l'opiniâtreté, & non pas l'erreur que l'on condamne dans une personne.

(E) *Une infinité d'éditions de ce poëme.*] Les Auteurs de l'*Index librorum prohibitorum* cotent celle de Bâle 1537. & observent qu'elle avoit suivi celle d'Italie; mais ils ne marquent ni l'année, ni le lieu de celle-ci *. Je me sers de celle de 1569. *in* 8. où il n'y a ni nom d'Imprimeur, ni lieu d'impression. La table alphabetique des matieres y est fort ample. Elle étoit dejà dans l'édition de 1537. comme Gesner (*a*) l'a observé. Son Abbreviateur ne parle pas du Commentaire de Wirsungus ni sous le mot *Palingenius*, ni sous celui de Wirsungus. Monsieur Moreri assûre que cet Ouvrage *a été traduit en François & en d'autres langues.* La Croix du Maine dit seulement que Scevole de Sainte Marthe promettoit l'entiere version de cet Auteur, en ayant publié une partie. Voici ses paroles: (*b*) *Comme il a monstre par ses bien limées & polies imitations du docte Poëte Italien* Marcel Palingene, *lequel il a traduit avec tant de grace, que cela a detourné plusieurs d'y mettre la main, qui auparavant s'estoient deliberez de le traduire en nostre langue. Il promet de continuer toute la version entiere du Zodiaque dudit Palingene, mais il n'en a fait imprimer encores qu'une partie, avec ses autres poësies Françoises, qu'il a intitulées* Ses premieres œuvres, *contenant quatre livres d'imitations & traductions recueillies de divers Poëtes Grecs & Latins, imprimées à Paris chez Frederic Morel l'an* 1569. A cela s'accorde du Verdier, qui dit (*c*) que Scevole de Sainte Marthe a publié un *recueil de plusieurs discours tirez du Zodiaque de la vie de Marcellus Palingenius Medecin du Duc de Ferrare, traduits* par lui *en vers François.* Si l'on eût demandé à Mr. Moreri quels sont les autres (*d*) poëmes de cet Italien, on l'auroit un peu embarrassé.

(*A*) *Dans le Diocese de Troyes.*] En faveur de ceux qui veulent savoir le detail, j'ajoûte que le Paraclet fut bâti dans la paroisse de Quincey, sur la petite riviere d'Arduzon, proche de Nogent sur Seine. La lettre du Pape innocent II. à Heloïse touche la plûpart de ces particularitez. (*e*) *Heloisæ Abbatissæ cæterisque sororibus in Oratorio quod in pago Trecensi, in Parrochia Quinceii, supra fluvium Arduconem situm est.* La Chronique de Guillaume de Nangis en dit ceci, *Construxerat* (*f*) *Monasterium in Episcopatu Trecensi juxta Nogentum super Sequanam, in quodam prato ubi legere solitus fuerat.* Cette derniere circonstance est contraire à la (*g*) narration d'Abelard, selon laquelle il est certain qu'il n'enseigna dans le lieu où il bâtit l'Oratoire, qu'après l'avoir bâti. On peut, ce me semble, compter trois stations d'Abelard sur les terres de Thibaud Comte de Champagne; car premierement il s'y retira avec la permission des Moines de St. Denys, & y fit leçon à un grand nombre d'Ecoliers. Cela fut interrompu par le coup de foudre dont le Concile de Soissons le frappa en 1121. Ayant été renvoyé au Cloître, & s'y étant fait des affaires au sujet de Denys l'Areopagite, il se sauva de nuit à Provins, & demeura dans une cellule, jusques à ce qu'il eût terminé les differens avec les Moines de St. Denys; après quoi ayant permission de vivre dans telle solitude qu'il voudroit, il se transporta au lieu où il bâtit l'Oratoire. On sut qu'il vivoit là dans une grande retraite (*h*); les Ecoliers y accoururent, & il se remit à faire leçon. Il ne paroît nullement qu'il se soit retiré au même lieu la premiere & la troisiéme fois, & l'on peut inferer plûtôt de sa narration, que ces deux retraites étoient éloignées l'une de l'autre: ainsi Guillaume de Nangis pourroit bien s'être trompé.

** Dites la même chose de Gesner, & de ses Abreviateur.*

(a) In Biblioth. fol. 492.

(b) La Croix du Maine, Biblioth. [illegible]

(c) Du Verdier Vau-Privas, Bibliotheque Françoise, p. [illegible]

(e) Du Chene, Not. in Histor. calamit. pag. 1177.

(f) Apud eumd. ib.

(g) Voyez sa lettre intitulée, Historia calamitatum.

(h) Oratorium quoddam in nomine Sanctæ Trinitatis ex calamis & culmo primum construxi. Ubi cum quodam Clerico nostro latitans, illud vere Domino poteram decantare, ecce elongavi fugiens & mansi in solitudine. Quod cum cognovissent scholares, cœperunt undique concurrere. *Abel. p.* 28.

liers l'ayant su accoururent de toutes parts à ce desert, & s'y dresserent des huttes, bien contens de vivre d'herbes & de racines, & d'être pour ainsi dire au pain & à l'eau, pourveu qu'ils pussent profiter des leçons de ce fameux Professeur. Il ne pouvoit fouïr la terre, & il avoit honte de mendier; il trouva donc à propos de subsister par sa langue, & de reprendre son ancien metier, puis que ses disciples lui vouloient fournir ce qui lui étoit necessaire pour sa subsistance. Ils firent plus, car ils agrandirent l'Oratoire, & le bâtirent de bois & de pierre. Alors Abelard lui donna le nom de Paraclet, pour conserver la memoire des consolations qu'il avoit reçuës dans ce desert. La jalousie de metier qui animoit depuis long tems contre lui Alberic de Rheims, & Ludolfe de Lombardie, s'étoit furieusement reveillée, quand ils virent que tant d'Ecoliers s'étoient rangez autour de lui, nonobstant les incommoditez du lieu, & au mepris des Maîtres qu'ils pouvoient trouver si commodément dans les villes. Ils cherchoient donc les occasions de le chagriner, & n'oublierent point celle que le titre de Paraclet leur fournissoit. Ils dirent que c'étoit une nouveauté, & qu'il ne devoit pas être plus permis de consacrer des Eglises au St. Esprit, qu'à Dieu le Pere. Cela mit en rumeur un très-grand nombre de gens: mais la persecution fut infiniment plus terrible, lors que ces deux personnages eurent mis dans leurs interêts St. Bernard & St. Norbert, qui se piquoient de beaucoup de zêle, & de l'esprit de reformation. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adversaires. Abelard leur quita la partie, & s'en alla en basse Bretagne, où les Moines de l'Abbaye de St. Gildas de Ruys l'avoient élu pour leur Chef. Le Paraclet demeura vuide, jusques à ce que l'Abbé de Saint Denys eut chassé de leur Couvent les Religieuses d'Argenteuil. Heloïse leur Prieure ne sachant où donner de la tête, fut ravie que son ancien mari lui cedât le Paraclet. Le Pape Innocent II. confirma cette donation β en l'année 1131. & voilà l'origine de l'Abbaye du Paraclet. Heloïse en fut la premiere Abbesse. On lui fit de grans * biens en peu de tems. Les Abbesses qui lui ont succedé ont été assez souvent des plus anciennes Maisons du Royaume. Vous en voyez la liste dans les Oeuvres † d'Abelard, depuis la premiere fondation qui tomba sur l'an 1130. jusques à l'année 1615. Mais on n'a pas trouvé à propos d'y remarquer que Jeanne Chabot, qui mourut le 25. de Juin 1593. professa hautement la Religion Protestante, *sans neanmoins se marier, ni quitter son habit ‡ de Religieuse, qu'elle retint toûjours quoi qu'on l'eût chassée de son Abbaye.* Au reste c'est une difficulté qu'on regarde comme une chose de consequence, que de savoir s'il faut dire (*B*) *Paraclet* ou *Paraclit.* Pour n'oublier pas qu'Heloïse fut beaucoup de Grec, les Religieuses ont accoutumé de faire l'Office en cette langue le jour de la Pentecôte ⟊.

β *Tiré de la lettre d'Abelard qui contient l'histoire de ses malheurs.*

* Plus ut arbitror uno anno in terrenis commodis sunt multiplicatæ, quam ego per centum si ibi perm[a]nsissem. *Ibid. pag.* 31.

† *Not. Andr. du Chene in Histor. Calamit. Abalardi.*

‡ *Maimb. Hist. du Calvin. pag.* 464. *édit. de Holl.*

⟊ *Aub. Miræus in Schol. ad Henr. Gandavens. de script. Eccles. pag.* 165.

PARE'

(*B*) *S'il faut dire* Paraclet *ou* Paraclit.] Cette question n'auroit pas été fort agitée, si ce mot ne se fût trouvé mêlé dans le service divin. C'est là-dessus que l'on a fondé la dispute; les uns ayant soutenu qu'il faloit prononcer *Paracletus*, & les autres ayant tenu bon pour *paraclitus.* Ceux-ci ont remporté hautement une victoire complete. Pâquier (*a*) raconte une chose assez curieuse. *L'ignorance du commun peuple le* (*b*) *nomma Paraclit. Comme aussi ai je veu qu'en mes jeunes ans dedans les Eglises on appelloit le St. Esprit* Spiritum Paraclytum, non Paracletum, *deux mots du tout contraires, car l'un signifie flateur & l'autre consolateur. Mêmes peu après que je vins au Palais, un Maître Jean Babelat Chanoine de Chartres, homme nourri aux bonnes-lettres, prononceant en la celebration de sa Messe le Paraclet & non Paraclit, il en fut suspendu à* divinis *par l'Evêque, dont il en apella comme d'abus, & pour le soutenement de sa cause fit un très-docte manifeste que j'eus en ma possession quelque tems, & depuis fut la cause accordée entre eux par quelques amis de l'Evêque, afin qu'il ne servit de risée au peuple.* Il y a deux choses à reprendre dans ce discours de Pâquier? I. il est faux que ceux qui ne prononcent point *paracletus*, pretendent prononcer *paraclytus.* Ils pretendent prononcer *paraclitus*, & dire toute la même chose que ceux qui prononcent *paracletus.* La question ne roule que sur cette difficulté de Grammaire, savoir si l'η des Grecs doit repondre à l'e ou à l'i des Latins. II. παράκλυτος ne signifie pas un flateur, mais en general un homme de mauvaise renommée. Garasse (*c*) n'a eu garde d'épargner ici Etienne Pâquier; il l'a insulté avec sa hauteur ordinaire, & lui a soutenu que la langue Greque n'a point de *paraclitus*, & *que si ce mot se pouvoit composer par analogie, il ne signifieroit pas un* flateur, *mais il signifieroit ou bien* un homme infame, ou un homme honoré par dessus ses merites. L'Apologiste de Paquier fit contre cela un fort mauvais personnage; car au lieu d'avouër que son client s'étoit trompé, il prit le party de le soutenir, & ne fut pas même inventer beaucoup de fausses raisons: ce qu'il repliqua fut également court & mauvais. Il dit (*d*) qu'on trouve dans le grand Etymologique & dans Scapula, que Paraclitus par un υ Grec signifie un flateur. J'ai un Scapula *in folio* imprimé à Bâle l'an 1605. j'y trouve παράκλυτος à la page 810. & cela refute le P. Garasse; mais j'y trouve que ce mot signifie *infamis, famosus*, ce qui refute le patron d'Etienne Paquier. Mais pour revenir à la dispute generale, disons que Mr. Thiers a fait un

(*a*) *Recherches de la France, livre* 6. *ch.* 17.

(*b*) *Il parle de l'Oratoire d'Abelard.*

(*c*) *Recherche des Recherches l.* 3. *sect.* 12.

(*d*) *Defense pour Etienne Paquier pag.* 795.

PARE' (AMBROISE) en Latin *Paræus*, nâtif de Laval au païs du Maine. Je n'ajoûte que trois choses à l'article que Moreri en a donné; c'est qu'il étoit de la Religion, & qu'il fut (*Y*) sauvé du massacre de la Saint Barthelemi par une grace particuliere de Charles IX. & qu'il eut bien des obstacles (*Z*) à lever quand il publia ses livres de Medecine. Il s'étoit exprimé trop grassement.

PAREUS (DAVID) fameux Theologien Reformé, nâquit à Francostein dans la Silesie le 30. Decembre 1548. Jean Wængler son pere, fils d'un riche païsan*, le fit d'abord étudier à Francostein, puis il le mit en aprentissage chez un Apotiquaire à Breslaw, & puis en aprentissage chez un Cordonnier. Mais cet enfant n'étoit pas né pour de petites choses, & comme dit l'Auteur de sa vie, le Dieu qui preside aux Muses ne l'abandonna pas aux caprices d'une marâtre, qui étoit cause de cet indigne traitement. Le bon homme Jean Wængler lui fit reprendre ses études l'an 1564. & l'envoya à Hirschberg dans le voisinage, où il y avoit un College dont un savant homme nommé Christophle Schilling † étoit Recteur. Ce fut là que nôtre jeune Ecolier aquit le nom de *Pareus*, (*A*) tiré du Grec par allusion à celui de sa famille. C'étoit assez la coutume de ce tems-là, & en particulier celle de Schilling. La mauvaise humeur de la belle-mere s'appaisa un peu sans doute, à cause qu'il ne falut point payer la pension de David; car il s'entretenoit par le moyen (*B*) d'un preceptorat, & par l'argent qu'il recevoit d'un des principaux ‡ du lieu, toutes les fois qu'il lui presen-

* *Qui vécut plus de cent ans, & qui se vit plus de 20. enfans tous vivans.* Philipp. Pareus in vita Davidis Parei.

† *Nous parlons de lui en son lieu.*

‡ *Albert Kinder Seigneur de Zackenstein, qui fut depuis Gouverneur de la Lusace.*

un Traité *de retinenda in Ecclesiasticis libris voce* PARACLITUS, où il nous aprend beaucoup de choses curieuses, comme que „ dès (*a*) le IX. „ siecle cette dispute fut agitée par les Evêques „ de France & d'Allemagne, à l'occasion d'un „ Grec qui étant venu à la Cour, & ayant enten- „ du chanter dans la Chapelle du Roy *Paraclitus* „ *Spiritus Sanctus*, remontra qu'il faloit dire *Pa-* „ *racletus*. „ Ses remontrances furent inutiles; *On n'osa* (*b*) *rien changer dans la prononciation de ce mot, parce que c'étoit l'usage de lire ainsi, & qu'il ne faloit rien innover.* Mr. Thiers ajoûte qu'en 1526. la Faculté de Theologie de Paris faisant la censure des Oeuvres d'Erasme, le condamna entre autres choses sur ce qu'il avoit soutenu qu'on devoit écrire *Paracletus*.

(*a*) *Voyez le Journal des Savans du 16. Decembre 1669.*

(*b*) *Ibid. ex Haimone Episcopo Alberstad.*

(*Y*) *Qu'il fut sauvé du massacre.*] Ce que Brantome dit là-dessus est trop remarquable pour ne devoir pas être raporté. Le (*c*) Roi *quand il fut jour ayant mis la tête à la fenestre de sa chambre, & qu'il voyoit aucuns dans le fauxbourg Saint Germain qui se remuoient & se sauvoient, il prit une grande harquebuse de chasse qu'il avoit, & en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'harquebuse ne tiroit si loin; incessamment crioit, Tuëz, Tuëz, & n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre Ambroise Paré, son premier Chirurgien, & le premier de la Chrestienté, & l'envoya querir, & venir le soir dans sa chambre & garde-robbe, luy commandant de n'en bouger, & disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde, fust ainsi massacré.*

(*c*) *Brantome, memoires, tom. 4. discours de Charles IX.*

(*Z*) *Bien des obstacles à lever.*] Je ne change rien aux expressions de l'Auteur qui m'aprend cela. *Ambroise Paré*, dit-il (*d*), *Chirurgien de trois Rois consequutivement, docte & expert, qui a mis en lumiere beaucoup de bonnes & belles œuvres lesquelles furent pour quelque temps empeschées d'estre imprimées & mises en lumiere par le college des doctes Medecins de Paris, non pour aucun erreur qu'on y eust reconu touchant l'art duquel il traitoit. Mais parce qu'en son livre de la generation, en aucuns passages par inadvertence, il en avoit escrit un peu irreveremment, & après qu'il eut corrigé, il ne se trouva plus d'opposition.*

(*d*) *Louis Guyon, diverses leçons tom. 2. livre 2. chap. 8. pag. 298.*

(*A*) *Le nom de* Pareus *tiré du Grec.*] Son pere s'appelloit *Wangler*. Or *Wange* en Allemand signifie la même chose que παρειὰ en Grec, c'est-à-dire la jouë. Παρεῖος fut donc formé ἀπὸ τῆς παρειᾶς, *quasi dicas* GENIUS *Wangler*. Le fils de Pareus dont je tire cette remarque, dit (*e*) que son pere resista autant qu'il put à ce changement de nom, mais qu'il falut enfin s'y soumettre lors que Zacharie Ursin l'eut approuvé. Il ajoûte que la plûpart des gens écrivent *Paræus*, & qu'ils font mal, *Quia*, dit-il, τὸ ει *Græcorum transit in ê longum apud Latinos: ut* Ἠλεῖοι *Eléei*, Αἰνείας *Ænêas*, Ἀλφειὸς *Alphêus*, λύκειον *Lycêum*, μουσεῖον *Musêum*, πρυτανεῖον *Prytanêum*, *& id genus alia non pauca.* Quant au nom de batême *David*, il fut donné à son pere, dit-il, à cause qu'il étoit né le 30. Decembre, qui est un jour consacré à David, *Penultima Decembris die quæ* DAVIDI *est sacra. . . & parentibus sic placuisset liberis suis, quotquot illis nascerentur ea imponere nomina quæ præ se ferrent solemnes fasti ad ipsum nativitatis nomina.* Tout le monde ne sait pas qu'il y ait un jour de Saint David dans le Kalendrier.

(*e*) *Philipp. Pareus in vita David. Parei pag. m. 5.*

(*B*) *Par le moyen d'un preceptorat.*] L'exactitude de l'Historien n'est pas ici des plus grandes. Il dit que (*f*) David Pareus passa deux ans à Hirschberg, trois mois aux depens de son pere, & le reste du tems Precepteur chez un honnête Bourgeois qu'il nomme. Peu après on conte que le Seigneur de Zackenstein fut fort liberal envers lui, qu'il le nourrit (*g*) gratuitement, à cause des vers dont la mort de son fils aîné fut honorée par ce jeune homme, & qu'en suite il lui donnoit de l'argent pour chaque poëme qu'il lui prescrivoit à faire. Ce même Historien parle d'une lettre de ce Seigneur, où il souhaitoit de savoir si le Pareus qui avoit été logé chez lui il y avoit 25. ans, (*h*) *quem ante annos XXV. hospitem domesticum habuisset*, étoit celui par les soins duquel la Bible Allemande avoit été imprimée. N'est-ce pas mettre un corps en deux lieux tout à la fois? David Pareus fut envoyé à Hirschberg l'an 1564. il reçut la lettre de ce Seigneur l'an 1589. il logeoit donc chez lui l'an 1564. Il ne fut donc pas 21. mois Precepteur chez Jaques Schilder. On trouve par tout de semblables fautes.

(*f*) In ea schola vixit biennium trimestri spatio sumptibus parentis, reliquo tempore pædagogi officio functus apud civem honestum Jacobum Schilderum. *Ubi supra p. 8 ad ann. 1564.*

(*g*) Convictum, quod filio defuncto epicedio carmine parentasset, gratuitum facile dedit. *Ibid.*

(*h*) *Ibid. pag. 45.*

presentoit des vers. Son Regent ne se contenta pas de lui ôter le nom paternel, il lui ôta aussi le Lutheranisme, en lui faisant entendre raison, aussi bien qu'à ses autres Ecoliers, sur la presence réelle. Cela mit mal dans leurs affaires & le maître, & le disciple; celui-là fut chassé de son Ecole à l'instance du Ministre du lieu, celui-ci pensa être desherité par son pere, dont il eut toutes les peines du monde d'extorquer la permission d'aller au Palatinat, encore qu'il se servît d'une raison qui est ordinairement toute puissante, c'est qu'il acheveroit par ce moyen ses études sans qu'il en coûtât rien à la famille. Ayant enfin obtenu cette permission il suivit son maître, qui avoit été apelé par l'Electeur Palatin Frideric III. pour être Principal dans la nouvelle Ecole d'Amberg. Le viatique que son pere lui fournit fut si mince, qu'il fut quelquefois obligé de demander la passade. Peu après son arrivée à Amberg en 1566. il fut envoyé avec dix de ses camarades à Heidelberg par leur commun maître, qui leur donna de si bonnes recommandations, qu'ils entrerent tous dans le College de la Sapience, dont Zacharie Ursin, Professeur en Theologie, étoit Directeur. L'Academie d'Heidelberg étoit alors très-florissante dans toutes les Facultez, & ainsi il ne manqua rien à Pareus pour faire des progrés considerables dans les langues, dans la Philosophie, & dans la Theologie. Il fut reçu Ministre en 1571. & envoyé au mois de Mai dans un village nommé Schlettenbach, où il se trouva fort embarassé, à cause que les Protestans & les Catholiques Romains (*C*) y étoient en mauvaise intelligence. Il étoit neanmoins prêt à s'y marier avant que l'hiver s'aprochât, lors qu'on le rapella à Heidelberg pour la regence de la troisiéme classe. Cette vocation fit évanouir tout le projet de mariage; & il s'aquitta si bien de son emploi, qu'au bout de deux ans il fut promu à la Seconde: mais il y renonça au bout de six mois, afin de reprendre les fonctions du ministere, qu'il alla exercer à Hemsbach dans le Diocese de Worms. S'ennuyant de loger au cabaret, il se maria quatre mois après son arrivée avec la sœur de Jean Stibelius * Ministre de Heppenheim. Les noces furent celebrées le 5. de Janvier 1574. Il perdit cette Eglise en 1577. parce qu'après la mort de l'Electeur Frideric III. Louïs son fils, grand zelateur du Lutheranisme, établit des Ministres Lutheriens dans ses Etats à la place

* *Voyez dans les remarques de l'article* Zacharie Ursin *une meprise de Mr. de Thou qui interesse ce Stibelius.*

(C) *Les Protestans & les Catholiques Romains y étoient en mauvaise intelligence.*] Il avoit falu employer la force pour soutenir les pretensions de l'Electeur Palatin, contre celles de l'Evêque de Spire; celui-ci soutenoit que la collation des Benefices dans la Communauté d'Alfestad apartenoit à son Chapitre: l'Electeur en tomboit d'accord, mais il soutenoit que puis que le patronage étoit à lui, les collateurs étoient obligez selon la paix de Passau, de lui presenter des Pasteurs dont la Religion lui fût agreable. Sur ce droit il établit la Religion Reformée dans cette Communauté, & envoya Pareus à la paroisse de Schlettenbach. Les Catholiques lui fermerent les portes de l'Eglise; mais on les enfonça, & on renversa en suite les statuës & les autels. Après quoi le grand embarras de Pareus fut de faire nettoyer l'Eglise, car (*a*) les uns renvoyoient aux autres la peine d'en ôter les decombres. Le Recteur de l'Université d'Heidelberg fait allusion à tout cela dans son programme pour les obseques de Pareus; *Ad* (*b*) *pastoratum*, dit-il, *Schlettenbacensem . . . . missus, ibidem cum statuis & altaribus acri duello primus conflictatus.* Pareus fut aussi le premier Pasteur de Hemsbach, & y trouva le peuple beaucoup plus docile (*c*): car après que l'Electeur Palatin, qui comme patron de cette paroisse resolut de la reformer, eut fait enfoncer les portes de l'Eglise, Pareus en fit ôter toutes les Images, & les fit brûler du consentement du peuple. C'est à quoi le programme du Recteur avoit égard dans ces paroles: *Hinc* (*d*) *anno 73. Ecclesiæ Hemsbacensi (& hic iconomachus futurus* LEO *non imperator sed Pastor) Minister præfectus.* L'occasion qui porta le Prince à établir la Reformation en ce lieu-là est fort singuliere. Le Curé ayant bu toute la nuit de devant Pâques, cuvoit son vin le lendemain au tems de l'Office. Eveillé enfin par le Marguillier il va à l'Eglise, & après le chant il monte en chaire, recite son exorde, se met à genoux selon la coutume, pour reciter (*e*) l'Oraison Dominicale, & s'endort. Le peuple croit que cette longue genuflexion vient d'un zéle fort recueilli, mais la trop longue durée obligea le Marguillier à tirer le Prêtre par la robe. Il se leve moitié endormi, & s'écrie en jurant qu'il ne peut prêcher, *ich* (*f*) *kan beym Sacrament nicht predigen.* L'Evêque de Worms averti de ce scandale fit emprisonner le Curé, & lui en substitua un autre qui avoit sept batars. Les noces de Pareus celebrées en face d'Eglise, furent un spectacle que l'on n'avoit jamais vu dans la paroisse de Hemsbach; pour des concubines, & des batars de Prêtres tant qu'il vous plaira, ce n'étoit pas un spectacle qui tint du prodige, comme l'autre. Le peuple au reste s'aprivoisa aisément à la nouveauté, ayant su ce que St. Paul regle sur le mariage de l'Evêque. *Celebratæ* (*g*) *sunt nuptiæ d. 5. Januarii Hemsbaci: ubi antehac nullus Ecclesiæ Minister sponsus vel maritus fuit. Portenti igitur simile habebatur matrimonium Pastoris Ecclesiæ eo loci, ubi nunquam nisi sacrificulorum concubinas, coquillas, & scortilla viderant. Verum percepta in Concionibus doctrina Apostoli:* (1) Oportet Episcopum esse unius uxoris virum: *Et* (2) Episcopus sit unius uxoris vir, liberos habens fideles: *& vernaculis Sacramentorum liturgiis auditis, matrimonium & ministerium novi Pastoris cuncti approbaverunt.*

(*a*) Expurgationem ruderum ab his & ab illis frustra quærebat novus Pastor. *Pareus ib. pag.* 24.

(*b*) *In vita Davidis Parei pag.* 96.

(*c*) Nemine refragante è plebe quæ sese omnimodis docilem præbuit: idola templi consentiente populo removit & Vulcano obtulit. *Ib. p.* 27.

(*d*) *Ibid. pag.* 96.

(*e*) *C'est* l'Ave Maria *qu'il faloit dire: Pareus le fils pourroit bien s'être trompé en quelques autres petites circonstances, pour n'avoir pas sur les ceremonies Romaines.*

(*f*) Per sacramentum, *c'est le grand juron des Allemans*, non possum concionari. *Ib. pag.* 26.

(*g*) *Ibid. pag.* 32.

(1) 1 *Tim.* 3. 2.

(2) *Tit.* 1. 17.

place des Reformez. Pareus se retira sur les terres du Prince Jean Casimir frere de cet Electeur, & fut Ministre à Ogersheim auprès de Franckenthal pendant trois ans, & puis à Winzingen (*D*) auprès de Neustad. Ce voisinage lui fut d'autant plus utile & agreable, que le Prince Casimir avoit fondé une Ecole illustre à Neustad l'an 1578. où il avoit établi tous les Professeurs chassez d'Heidelberg. L'Electeur Louïs étant mort l'an 1583. le Prince Casimir eut seul la tutele de Frideric IV. son neveu, & l'administration du Palatinat. Alors les Ministres Reformez furent retablis, & on donna à Pareus la seconde profession au College de la Sapience à Heidelberg. Cela se fit au mois de Septembre 1584. Il commença deux ans après à s'ériger en Auteur, par l'impression de la Methode *Ubiquitariæ controversiæ.* Il fit imprimer la Bible Allemande à Neustad avec des notes l'an 1589. ce qui le commit violemment avec un Lutherien de Tubinge nommé Jaques André. Il devint le premier Professeur du College de la Sapience au mois de Janvier 1591. & Conseiller du Senat Ecclesiastique au mois de Novembre 1592. L'année suivante il fut reçu solennellement Docteur en Theologie. Il avoit dejà eu diverses prises avec les Ecrivains de la Confession d'Augsbourg; mais celle de l'an 1596. fut des plus considerables. Elle produisit une Apologie pour Calvin, que l'on avoit accusé de favoriser le Judaïsme, dans l'interpretation de plusieurs passages de l'Ecriture. Deux ans après il fut honoré de la profession Theologique du Vieux Testament dans l'Academie, par où il se delivra * des fatigues épouvantables qu'il lui avoit falu essuyer pendant quatorze ans, à conduire la jeunesse qui étoit entretenuë au College de la Sapience; fatigues si terribles, que le bon Zacharie Ursin † s'estimoit heureux d'avoir été exilé par les Lutheriens, puis que cet exil le delivroit de cette miserable carriere. En 1602. Pareus passa à la profession Theologique du Nouveau Testament, vacante par la mort de Daniel Tossanus. Sa reputation s'augmenta de telle sorte de jour en jour, qu'on voyoit venir du fond de la Hongrie & de la Pologne plusieurs Etudians pour l'amour de lui. Il publia divers Commentaires sur l'Ecriture, & entre autres un sur l'épitre (*E*) de St. Paul aux Romains, qui fut extremement desaprouvé en Angleterre, à cause qu'il contient des maximes un peu anti-monarchiques. En 1617. on celebra à Heidelberg le Jubilé Evangelique, avec beaucoup d'éclat pendant trois jours. Ce ne furent que Harangues, que Disputes, que Poëmes, que Sermons, sur la grace que Dieu avoit faite à l'Eglise de la delivrer du joug du Papisme cent ans auparavant. Pareus fit pour sa part quelques Ecrits là-dessus, qui l'exposerent aux attaques des Jesuïtes de Mayence, ausquels il falut repliquer. Mais cette querelle ne fut point la plus ‡ fâcheuse qu'il eût euë. On voulut l'envoyer l'année suivante au Synode de Dordrecht, selon le desir de Messieurs les Etats Generaux; mais il s'en excusa ⊥ sur les infirmitez de sa vieillesse, qui ne lui permettoient point de s'engager à un long voyage, ni à une nouvelle nourriture. Il eût été fort propre d'ailleurs à cette Assemblée; car il étoit grand ennemi des (*F*) nouveautez en matiere de doctrine.

* Haud omnino invitus eam in se suscepit, pertæsus scilicet Sisyphiarum molestiarum quas in annum decimum quartum ærumnabili prorsus via in collegio volvebat circa juventutem gubernando. *Philip. Pareus in vita Dav. Parei pag. 53. edit. in 8. Gen. 1641. cum Comm. in Min. cum.*

† Quantumvis pauper & debilissim & non prospiciens ullum peregrinationis aut exilii portum, tamen gaudebo me dimitti ex meo ergastulo. Non possum amplius δυσμεταχειρίστοις & [illegible] juventutem regere. Defessus cum sim & infirmus factus. *Ib.*

‡ *Voyez la remarque G.*

⊥ Idem ἐμπόδισμα senem emaciatum longinquioris itineris exoticæque diætæ impatientem D. Pareum in Academia domi servavit. *Ib. pag. 66.*

(*a*) *Paul. Freher. in Theatro p. [illegible].*

(*b*) *C'est celui de Jean Lætus: il le publia pour la 1. fois en 1642.*

(*D*) *Winzingen auprès de Neustad.*] Paul Freherus (*a*) assûre que David Pareus fut Ministre de Neustad; mais Philippe Pareus qui ne lui donne qu'une Eglise au voisinage de Neustad, est plus croyable que le Continuateur de Boissard cité par Freherus, il est, dis-je, plus croyable tant sur cela, que sur les honneurs de Jean Wengler pere de David Pareus. Selon Freherus Jean Wengler fut President des Echevins dans sa patrie, mais il fut seulement Echevin *assessor Scabinatus*, selon Philippe Pareus.

(*E*) *Sur l'épitre de St. Paul aux Romains qui fut extremement desaprouvé en Angleterre.*] Le Roi Jaques le fit brûler par la main du Bourreau; l'Université d'Oxford le condamna de la maniere la plus flêtrissante. Voyez en les procedures dans un livre de Grotius, intitulé *Votum pro pace Ecclesiastica.* Le Sieur Konig nous renvoye à la page 754. d'un (*b*) abregé de l'Histoire Universelle, dans lequel je ne trouve que 544. pages, quoi que mon édition soit la troisiéme, & de l'an 1661. J'y trouve une faute dans l'Indice, car sous le mot *David Pareus* on est renvoyé à la page 715. 754. & 755. je ne sai si le Sieur Konig n'auroit pas été trompé par là. Quoi qu'il en soit, les endroits où j'ai trouvé David Pareus qui sont à la page 509. 535. & 536. ne disent rien de la flêtrissure de son Commentaire sur l'épitre aux Romains. Il y eut un Theologien Anglois nommé David Owen qui le refuta. Philippe Pareus lui repondit, & tâcha de justifier son pere. Voyez (*c*) les *Anti* de Mr. Baillet, & l'Apologie (*d*) de Mr. Arnauld pour les Catholiques, où l'on aprend que David Pareus fut justifié, entre autres moyens par celui dont se servent les Jesuïtes, quand ils se voyent accusez de corrompre la Morale Chretienne. Ils montrent qu'ils ne sont ni les premiers, ni les seuls qui ayent enseigné ceci ou cela.

(*c*) *Au 2. volume n. 128.*

(*d*) *Au chap. 4. de la 1. partie*

(*F*) *Grand ennemi des nouveautez en matiere de doctrine.*] Voyez ce qui sera dit dans la remarque suivante touchant son antipathie pour les Ramistes. Cette trempe d'ame lia une amitié tout-à-fait intime entre lui & un Theologien de Franeker, nommé Sibrandus Lubbertus, qui s'opposoit vigoureusement aux promoteurs des nouvelles

doctrine. Depuis ce tems-là ce venerable vieillard n'eut gueres de tranquillité. Il craignit ce qui arriva à l'Electeur son maître, pour avoir accepté la Couronne de Boheme. Il se faisoit je ne sai combien de fâcheux presages, fondez sur diverses choses qu'il avoit vuës, soit en veillant, soit en dormant; car il ajoûtoit foi (G) aux songes; & pendant qu'il voyoit travailler aux fortifications d'Heidelberg,

velles manieres de parler & d'enseigner. Pareus (a) l'apelloit son ame, & ne lui donnoit pas de mauvais exemples; car il ne souffroit nullement que l'on s'écartât du Catechisme de son Professeur Ursin, comme s'en écarterent je ne sai quels Theologiens qui (b) ajoûterent jusqu'à trois sortes d'imputations à ce qui avoit été posé par Ursin pour la matiere de nôtre justification devant Dieu, savoir l'imputation de la mort de JESUS-CHRIST, l'imputation de sa justice actuelle, & la sainteté habituelle. Il y eut aussi des dissensions en l'année 1604. sur une question de ce même Catechisme Palatin, c'est la 76. où il est traité de l'efficace de la Sainte Cêne. Pareus comme un brave champion de la doctrine reçuë, ne souffrit point qu'on la changeât. Ces innovations (c) étoient selon lui un enlevement des bornes de la verité, qui doivent être sacrées & immuables. Celles qui separent les heritages le sont bien; & il crut que les atteintes qu'on donnoit au Catechisme étoient le presage d'une desolation prochaine, ce qu'il (d) exprima par ces vers:

Aula ruit: Politia ruit: ruet & Catechesis;
Ante fores nostram quis jam neget esse ruinam.

On a beau dire que par là Pareus introduisoit le principe de l'autorité en la place de celui de l'examen, & que c'étoit employer les machines du Papisme contre ses freres, après les avoir decriées comme des choses abominables: on a beau se recrier que cette conduite ressemble au stratagême des Troyens:

(e) Mutemus clypeos, Danaumque insignia nobis
Aptemus. Dolus an virtus quis in hoste requirat?

On a beau, dis-je, declamer cela, & en tirer mille reproches de contradiction; ceux qui savent la vertu toute puissante du *distinguo*, ceux qui se souviennent du *distingue tempora, & conciliabis scripturas*: ceux qui ont fait reflexion qu'il y a certaines maximes dont on peut bien se passer pour un certain tems, mais où il faut enfin revenir, & que l'abus n'ôte pas l'usage, laisseront crier & tempêter ces declamateurs. Representez vous un cercle suspendu à l'entrée d'une maison, moitié dehors, moitié dedans; faites-le tourner sur son centre, vous verrez qu'à mesure qu'il sortira de la maison par l'une de ses moitiez, il y rentrera par l'autre. Il en va de même de certains principes dans la societé humaine; c'est un faire le faut: & après tout la plus grande des intolerances n'est point celle du bras seculier, c'est celle de ces esprits remuans qui s'érigent mal à propos en reformateurs. Nôtre (f) Pareus disoit de telles gens avec Luther; *A Doctore glorioso, & Pastore contentioso, & inutilibus quæstionibus liberet Ecclesiam suam Dominus.*

(D) *Il ajoûtoit foi aux songes.*] Son fils nous aprend qu'il a trouvé dans le Journal de son pere divers songes, & autres observations augura-

(a) Animam suam appellavit. Amavit autem eum præcipuè ob rotundum ingenium in tuenda ὀρθοδοξίας, quippe qui non passus fuerit a sciolis mutari terminos doctrinæ receptos, intrepidoque animo iis sese opposuerit qui in consueta forma loquendi ac docendi quicquam mutare præsumerent. *Philip. Pareus pag.* 106.

(b) *Ibid. pag.* 102.

(c) Theologos illos qui καινοδοξίαν aut καινοτομίαν in dogmatibus vel phrasibus affectarent, nec servarent ex præcepto Apostoli ὑποτύπωσιν ὑγιαινόντων λόγων, dicere solebat movere veritatis terminos qui debeant esse immobiles atque sacrosancti. *Ib. pag.* 101.

(d) *Ibid. pag.* 103.

(e) *Virg. Æn. l.* 2.

(f) *Ibid. pag.* 103.

les. En voici un trait. Pareus écrivit (g) dans son Journal au 26. de Decembre 1617. qu'il avoit songé qu'un chat lui égratignoit le visage, & qu'assûrément c'étoit un songe augural, *sine dubio ominosum.* Deux jours après ayant reçu la premiere feuille d'un livre qui s'imprimoit à Mayence, il dît que c'étoit le chat qui devoit l'égratigner, & chargea de cette explication ses éphemerides. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Jesuïtes de Mayence écrivirent violemment contre lui. Mais ce qu'il eut à souffrir de la part de Scaliger fut un coup bien plus (h) pesant. Il eût mieux fait de ne pas mesurer sa plume avec un tel Chronologue, *impar congressus Achilli:* mais il avoit un peu la maladie de se mêler de trop de matieres. Ce qui le consola fut de voir son adversaire sous la peine du Talion. Ses Muses s'en reveillerent, & acoucherent de cette Epigramme:

Nobiliore (i) canum jactans se stirpe Molossus
Forte viatorem dum petit ore minax,
A cane degenero incautus miser ipse necatur:
Hanc Nemesin justam quis neget esse δίκην?

Il veut parler des insultes du mechant Scioppius: sur quoi il est bon d'ouïr aussi Philippe Pareus. *Nactus præterea fuit*, dit-il (k), *nobilem adversarium in studiis Chronologicis, superciliosissimum Criticum* JOSEPHUM SCALIGERUM *Julii Cæsaris à Burden filium, qui satyrica protervia erga* PAREUM *usus jure* ἀντιπεπονθότος *eo ipso tempore infamiæ notam pene indelebilem ab Apostatico quodam Alastore coactus fuit subire* (l). Il ne faut pas passer sous silence que Philippe Pareus attribuë à son pere une grande debonnaireté, & une douceur insigne. Il faut avouër en effet qu'il n'étoit pas de ces Theologiens intraitables, qui ne veulent rien sacrifier au bien de la paix; l'*Irenicon* qu'il publia temoigne tout le contraire: mais de pretendre qu'il n'ait pas écrit d'un stile chargé d'injures, & d'expressions emportées en plusieurs rencontres, c'est assûrement se faire une sorte d'illusion qui est fort commune. Chacun s'imagine qu'il n'y a d'injures piquantes que celles qui sont dites à lui & aux siens. Pareus étoit d'ailleurs ennemi des moindres innovations, comme on l'a vu dans la remarque precedente. Or bien que ce soit souvent l'origine d'un très-grand mal en matiere de religion, que de s'éloigner tant soit peu de la commune traditive, on ne dira jamais que ceux qui sont si alertes contre les moindres écarts soient douëz de beaucoup de tolerance, quelques éloges qu'on veuille donner d'ailleurs à l'importance de leurs services. Pareus trouvoit Ramus (m) insupportable, pour avoir osé remuër les bornes de nos anciens; & voici une épigramme dont il le regala:

Quæ (n) mutas perdis, dixit Democritus, & quæ
Servas in physicis sunt, Epicure, mea.
Nonne idem Aristoteles in Ramum mastiga dicat,
Quæ mutas, perdis: quæ retines mea sunt.

(g) *Philippus Pareus ibid. pag.* 65.

(h) Eo conflictu non solum optimo patri sed omnibus passim viris doctis, si palpones & canes venaticos alios excipias, nihil unquam ægrius indigniusve accidisse probe recordor. *Phil. Pareus ibid. pag.* 107.

(i) *Phil. Pareus ib. pag.* 108.

(k) *Ibid. pag.* 107.

(l) *Voyez les Nouv. lettres contre le Calvinisme de Maimb. tom.* 1. *pag.* 182. 183.

(m) Novellam artem quæ à Ramo sectario nomen jactat perpetuo rejecit. Huic nimium quantum succensuit ideò quod per eam diceret antiquos artis terminos moveri, nihil suo loco relinqui, ingenia juventutis ad αὐθάδειαν καὶ φιλονεικίαν traduci. *Phil Pareus ubi supra pag.* 21.

(n) *Ibid. pag.* 22.

delberg, il disoit que c'étoit peine perduë. Se souvenant des livres qu'il avoit publiez contre le Pape, il regardoit comme une affreuse calamité de tomber entre les mains des Moines; c'est pourquoi il écouta le conseil de se retirer en un lieu de sûreté. Il choisit pour sa retraite Anweil dans le Duché de Deux-Ponts, proche de Laudau, & y arriva au mois d'Octobre 1621. Il en sortit quelques mois après pour se rendre à Neustad, & de là il voulut encore retourner à Heidelberg, aimant mieux mourir dans (*H*) son *Pareanum*, & être enterré auprès des Professeurs de l'Academie, qu'en tout autre lieu. Il eut cette consolation, car ayant rendu l'ame dans son logis le 15. de Juin 1622. à l'âge de près de 74. ans, il reçut les honneurs de la sepulture, tels que les Academies d'Allemagne les rendent à leurs Supôts. Ses Oeuvres *Exegetiques* ont été recueillies en trois volumes *in folio*. Il publia plusieurs Traitez contre le Cardinal Bellarmin, & laissa un fils nommé Philippe, dont il sera parlé ci-après, & qui a composé une Vie de son pere, d'où j'ai tiré ce qu'on vient de voir.

PAREUS (PHILIPPE*) fils du precedent, nâquit à Hemsbach au Diocese de Worms le 24. de Mai 1576. Il a été un des plus laborieux Grammairiens que l'Allemagne ait jamais produits. Il commença ses études à Neustad, & les continua à Heidelberg, & puis aux † depens de l'Electeur Palatin dans les Academies étrangeres. Il alla voir celle de Bâle en 1599. Il passa en suite à Geneve, où il demeura plus d'un an. Il en vit quelques autres en passant, & se fit considerer par tout tant à cause de son savoir, qu'à cause de la grande veneration que l'on avoit pour son pere. Il eut beaucoup d'accés à Paris auprès du celebre Casaubon ‡. Il fut fait Recteur du College de Neustad en l'année 1610. & posseda ⸸ cette charge jusques à ce que les Espagnols s'étant rendus maîtres de la ville au mois de Juillet 1622. lui ordonnerent de vuider le païs incessamment. Sa Bibliotheque fut pillée. Il avoit déjà publié plusieurs (*A*) livres, qui font foi de son aplication prodigieuse, & de son attachement particulier pour (*B*) les Comedies de Plaute. Ce qu'il y eut de mauvais exemple, c'est qu'il s'éleva entre lui & Jean Gruterus, Professeur à Heidelberg, une (*C*) querelle furieuse à l'occasion

* *Dans ses premiers livres il prenoit le nom de Jean Philippe.*

† *Theatr. Freheri pag. 501.*

‡ *Daniel Pareus, not. in Musæum, vers. 1.*

⸸ *Ipse in Vita Davidis Parei.*

Enfin Pareus eut à écrire contre tant de gens, qu'il n'étoit gueres possible qu'il ne contractât l'habitude du langage injurieux. Ceux qui savent ce que c'est que batre le fer dans la Republique des Lettres, m'entendent bien.

(*H*) *Dans son* Pareanum.] Ayant acheté une maison dans un fauxbourg d'Heidelberg en l'année 1607. il y fit bâtir au jardin un apartement pour y placer sa Bibliotheque & son Etude, & c'est ce qu'il apella *Pareanum*. Ce fut en suite le nom de tout ce logis, toute la ville l'apelloit ainsi. L'Electeur voulut que cette maison jouît de privileges & d'immunitez. Pareus y fit mettre au frontispice deux inscriptions, l'une Latine, & l'autre Allemande (*a*). Or puis que son fils espere, après les ravages qui furent faits par les troupes de la Ligue Catholique dans le Palatinat, que cette maison gardera (*b*) le titre de *Pareanum*, il faut croire qu'elle étoit demeurée en son entier. Je ne sai ce qu'elle est devenuë depuis, mais je la croi ruinée à l'heure qu'il est: la pauvre ville d'Heidelberg a été si desolée par les troupes de France l'an 1689. & l'an 1693. qu'il n'y a nulle aparence que la maison de Pareus subsiste encore. Remarquons en passant qu'on diroit que certaines villes ont été bâties sous une maligne constellation. Elles sont également malheureuses de quelque côté que les choses tournent. Heidelberg ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur, & pour lui avoir été fidelle, n'en est-il pas un exemple?

(*a*) *Ibid. p.* 55.

(*b*) Quo nomine incolis civitatis statim innotuit, & à posteris, si bene ominor, eam gratiam retinebit. *Ibid.* Il écrivit la vie de son pere l'an 1628.

(*A*) *Deja publié plusieurs livres.*] Outre ceux dont je raporte les titres dans la remarque suivante, il avoit publié en 1616. *Calligraphia Romana, seu Thesaurus phrasium linguæ Latinæ*; & en 1615. *Electa Symmachiana, Lexicon Symmachianum, Calligraphia Symmachiana*, & quelques autres Ouvrages en divers tems.

(*B*) *Attachement particulier pour les Comedies de Plaute.*] Il ne s'étoit pas contenté de les publier avec des notes l'an 1609. il avoit aussi publié un *Lexicon Plautinum* en 1614. des *Analecta Plautina* en 1617. un Traité *de imitatione Terentiana, ubi Plautum imitatus est*, en 1617. une seconde édition de Plaute en 1619. & des *Electa Plautina* en 1620. Il faut éclaircir ce que j'ai dit de la 1. édition de *Plaute*. Je n'ignore pas qu'elle n'ait au titre l'an 1610. mais puis que parmi les remercimens ou les éloges qui furent écrits à l'Auteur sur cet Ouvrage, il y en a qui sont datez de l'année 1609. il n'y a nul lieu de douter que l'an 1610. ne soit une de ces anticipations que les Libraires ont mis en usage. S'ils se contentoient de cela, ils ne causeroient pas tant de brouilleries à ceux qui recueillent les diverses éditions. Mais combien de fois s'émancipent-ils de rafraîchir la premiere page de leurs livres, afin de les faire passer pour nouveaux? Quelquefois même ils osent marquer que c'est une nouvelle édition, & cela multiplie étrangement en idée, & même dans les catalogues des Bibliotheques, les éditions d'un Ouvrage. Il publia à Francfort en 1641. la troisiéme édition de son Plaute. Les Prolegomenes qui y sont sur la vie de ce Poëte, sur le caractere de sa versification, & sur la qualité de ses railleries, ont été mis tous entiers à la tête du Plaute *in usum Delphini*.

DESORDRE causé par les Libraires qui rimpriment la 1. page des livres.

(*C*) *Entre lui & Jean Gruterus.... une querelle furieuse.*] Gruterus ayant attaqué Pareus, celui-ci publia bien-tôt sa reponse en 1620. sous le titre de *Provocatio ad Senatum Criticum pro Plauto & Electis Plautinis*. Ils s'échaufferent de plus en plus, sans

l'occasion de Plaute. J'ai déjà dit * que nôtre Pareus prit en main la cause de feu son pere contre David Owen, qui avoit fait imprimer à Cambridge en 1622. un *Anti-Paræus*. Il lui repondit peu après par un *Anti-Owenus* †. Il a été Recteur de divers Colleges, & il l'étoit encore de celui de Hanaw (*D*) l'an 1645. comme il paroît par l'Epitre dedicatoire de son *Lexicon criticum*, imprimé cette année-là à Nuremberg. Ce n'est qu'un gros *in octavo*, mais qui a coûté beaucoup de travail, *ærumnabili labore congestus*, comme dit l'Auteur. Il a écrit aussi quelques Commentaires sur l'Ecriture, & quelques Ouvrages de Theologie. Nous allons dire quelque chose de son fils Daniel.

* Dans la remarque E de l'article precedent.

† Il manque au curieux recueil de Mr. Baillet.

PAREUS (DANIEL) fils du precedent, marcha sur les traces de son pere, & s'apliqua comme lui de tout son cœur à l'étude des Humanitez. Il étoit assez bon Grec, & il publia (*A*) quelques Ouvrages. Il fut malheureusement tué ‡ par des voleurs de grans chemins, pendant la vie de son pere. Vossius le consideroit (*B*) beaucoup, & s'employoit à lui trouver des Libraires qui voulussent faire imprimer ses Ouvrages.

‡ C'est ce que j'aprens de Guillaume Frey dans les vers qu'il fit sur le Lexicon criticum de Philippe Pareus. Furum scelerata nepotem, dit il, Trajecit mediis cuspide Turma viis.

PAR-

sans que la consideration des maux qui leur pendoient à tous sur la tête, par la ruine dont le Palatinat étoit menacé, fût capable de leur inspirer quelque sorte de moderation; tant ces Messieurs les Philologues & les Grammairiens sont faciles à se fâcher, & difficiles à appaiser. La longue preface que nôtre Pareus a mise à la tête de ses *Analecta Plautina*, imprimez à Francfort en 1623. est datée du mois d'Octobre 1621. c'est-à-dire qu'il la remplit de fiel & de violence, à la veille des desolations qui ruinerent & leurs Academies & leurs Bibliotheques, & qui reduisirent leurs personnes à de grandes extremitez. L'exil ne rabatit rien de cette humeur emportée; car ces *Analecta* imprimez depuis la dispersion, sont tous parsemez de grosses injures contre Gruterus. Ce n'étoient que represailles; car Gruterus en avoit usé d'une maniere si emportée, que l'on compta jusques à 136. injures atroces dans un de ses livres contre Philippe Pareus. Ce fut le Jesuïte (*a*) Gretserus qui se plut à composer cette liste. On y voit Pareus traité d'âne, de mulet, de verrat, de belier, de bouc, de porc, de *stercoreus Grammaticalis cellæ inquilinus* &c. Gruterus étoit disposé depuis long tems à se brouiller avec l'autre; car voici ce qu'il écrivit à (*b*) Goldast le 19. Juin 1601. *Miraberis carmen tui Parei qui me nondum invisit ex quo à vobis abiit, nuper autem factus est Rector scholæ civitatis sic satis magnæ, ut alios regat scilicet qui se non potest.*

(*D*) *De Hanaw l'an* 1645.] Cela montre que Paul Freherus s'est trompé, lors qu'il a dit (*c*) que Pareus étoit mort environ l'an 1643. Le Sieur Witte dans la 2. partie de son *Diarium Biographicum*, n'a fait aparemment qu'abreger Freherus, quant à ce qui regarde nôtre Philippe; au moins s'accorde-t-il avec lui pour placer sa mort à l'an 1643. S'ils avoient jetté les yeux sur le *Lexicon Criticum*, ils y eussent vu au frontispice le visage de l'Auteur tel qu'il étoit la 70. année de son âge; d'où ils eussent conclu qu'il n'est pas mort à l'âge de 67. ans, comme ils le disent tous deux; & s'ils avoient consulté la fin de l'Epitre dedicatoire, ils eussent vu qu'il étoit encore plein de vie le 24. d'Août 1645. Chose étrange! il paroît moins laid dans la figure de 1645. que dans celle de 1641. qui est à la tête de la troisiéme édition de Plaute. Monsieur Rivet dans un livre (*d*) qu'il composa l'an 1646. parle de lui comme d'un homme vivant. Il l'étoit encore l'an 1647. comme il paroît par les Epitres dedicatoires des Oeuvres *Exegetiques* de son pere, qu'il fit imprimer cette année-là à Francfort en 3. volumes, *in folio*.

(*a*) Voyez Theoph. Raynaud Erotemat. de malis & bonis libris, pag. 115.

(*b*) Voyez le Recueil des lettres écrites à Goldast imprimé à Francfort l'an 1688. pag. 73.

(*c*) Theatr. pag. 501.

(*d*) Rivetus. Grot. Discuss. Oper. to. 3. p. 1163.

(*A*) *Il publia quelques Ouvrages.*] L'an 1627. il fit imprimer le poëme de Musée sur les amours de Hero & de Leandre, avec des notes toutes farcies de citations & de phrases Greques, ou tirées de la plus vieille Latinité. Il publia aussi en la même année un gros *in quarto*, qu'il dedia à l'Université d'Oxford, & qui a pour titre *Mellificium Atticum*: c'est un recueil de sentences redigées en lieux communs, & tirées des Auteurs Grecs. Il publia en 1631. un autre Ouvrage intitulé *Medulla Historiæ Ecclesiasticæ*, & des notes avec un Lexicon sur Lucrece; mais la vie de Lucrece qu'il y ajoûta n'est pas de sa façon; il ne fit qu'ôter quelque chose à celle que Gifanius avoit faite. Si le Scholiaste Dauphin avoit pris garde à cela, il ne se seroit pas arrêté à Daniel Pareus comme à la source, par raport à la vie de Lucrece, qu'il a mise au devant de son Commentaire sur ce Poëte. Il seroit remonté jusques à Gifanius. Il y a un *Spicilegium subcisivum* de notes de Daniel Pareus sur Quintilien, dans l'édition de Quintilien de Londres *in* 8. 1641.

(*B*) *Vossius le consideroit beaucoup, & s'employoit.*] Cela paroît par une lettre (*e*) qu'il lui écrivit, lors qu'on disoit en Hollande que plusieurs villes vouloient ériger des (*f*) Academies à l'exemple d'Amsterdam. Il lui fit entendre qu'en ce cas-là on lui pourroit procurer une profession. Il lui renouvella (*g*) les mêmes offres de service quelque tems après, & lui rendit compte des soins qu'il s'étoit donnez, & qu'il vouloit se donner encore pour trouver un Imprimeur à l'Histoire de l'Eglise. C'étoit un Ouvrage de Daniel Pareus. On lui avouë que le Maire avoit refusé de s'en charger, sous pretexte qu'il n'en savoit pas la grosseur, & que ses presses étoient deja fort occupées. (*h*) *La-Merium conveni ipse, ac postea idem filius fecit. Sed nihil promittere voluit, qui nesciret de magnitudine libri. Solet ille magis capi iis, quæ minoris sunt molis: Addebat jam prælum fervere multis & variis.* On fait esperer que si celui-là persiste dans son refus, après la declaration qu'on lui a faite qu'on ne demande pas qu'il se hâte, d'autres feront imprimer le livre agreablement. Mais on ne laisse pas de faire savoir qu'il n'y a point de païs au monde, où il soit plus difficile qu'en Hollande de trouver des Imprimeurs, excepté dans ces deux cas; l'un si l'Auteur paye tous les frais de l'impression; l'autre si la copie est un Ouvrage de querelle, ou de bagatelle; car il

(*e*) C'est la 100. pag. 135. edit. Londin. 1693.

(*f*) En traduisant mot a mot les termes dont on se sert en Hollande, il faudroit dire Ecoles Illustres.

(*g*) Voyez sa lettre 317. pag. 307.

(*h*) Vossius, epist. 317, p. 307.

PARTHENAI, ville du Poitou sous le ressort du Presidial de Poitiers. Elle fut souvent prise & reprise durant les guerres de Religion au XVI. siecle. Les Protestans s'y retirerent le jour de la bataille de ⸸ Moncontour; mais ne croyant pas qu'ils y pussent faire ferme, ils l'abandonnerent à l'aproche des troupes du Duc d'Anjou. Ils s'en étoient rendus maîtres l'année precedente; & ils avoient même fait pendre Malo qui commandoit dans le chateau γ. La raison de cette rigueur fut qu'il avoit eu l'audace de se defendre contre une armée. L'on peut voir dans d'Aubigné qu'ils échouërent plus d'une fois l'an 1588. dans le dessein de surprendre cette place. Ils y ont été en grand nombre depuis l'Edit de Nantes, comme on le peut juger par la plainte (A) mal fondée du Clergé de France; & par la reponse que Mr. Drelincourt fit à cette plainte l'an 1656. Les Seigneurs de Parthenai sont * Chanoines honoraires seculiers de St. Martin de Tours. N'oublions pas que Parthenai est † la capitale du petit païs de Gastine, & de la Duché de la Meilleraye.

⸸ Le 3. Octobre 1569.

γ La vraye & entiere Hist. des troubles l. 4. pag. 131.

* Mercure Galant de Fevrier 1693. pag. 21.

† Du Val Traité de la France pag. 144.

PARTHENAI, famille. Elle a subsisté long tems, & avec éclat. Le dernier mâle de cette illustre Maison a été Jean de Parthenai-l'Archevêque, Seigneur de ‡ Soubise, qui ne laissa qu'une fille, savoir Catherine de Parthenai mere du Duc de Rohan, Chef des armées Huguenotes en France sous le regne de Louïs XIII. On verra ci-dessous un article pour cette Dame. Quelques-uns croyent que les Seigneurs de Parthenai prirent le surnom de l'Archevêque, parce qu'ils étoient issus d'un Archevêque de Bourdeaux. On veut même que cet Arche-

‡ Voyez son article sous le mot Soubise.

il n'y a rien qui se vende mieux que les livres de cette nature. (a) *Quod si is difficilem se præbeat, non deerunt, ut spero, alii, qui lubenter id facient. Dissimulare tamen non possum, nusquam difficilius esse typographum reperire, quam apud nos, nisi quis suis sumptibus librum edat. Fit hoc ob rerum omnium summam caritatem, quam causat grave & diuturnum bellum, quod nobis est cum hoste potentissimo. Sola excipio ἑλληνικά, & nugalia quibus nihil vendibilius, ut ipsi non dissimulant typographi* *. Cette lettre de Vossius nous aprend que Daniel Pareus seroit bien-tôt Precepteur chez le Comte d'Isenbourg. Voyez la lettre 31. Vous y verrez que nôtre Pareus dedia un (b) livre à Vossius.

(a) *Vossius ubi supra.*

* *Si Vossius eût ecrit quand j'écris ceci l'an 1696. il auroit encore plus de raison de dire cela. On peut excuser les Libraires comme ci-dessus dans l'article* Craterus *pag. 902. col. 2.*

(b) *Il lui dedia son Lucrece.*

(A) *Par la plainte mal fondée.*] Afin qu'on ne croye pas que je me sers de cette épithete par prejugé de party, je ferai le parallele de la plainte & de la reponse. Mr. l'Archevêque de Sens qui parloit pour tout le Clergé, s'exprima de cette maniere. „(c) Dans la ville de Partenai, „ SIRE, la pieté des Catholiques fut contrainte „ l'Eté dernier de ceder à la violence des ennemis „ de ce saint mystere. On les vit par une affecta-„ tion tout-à-fait irreligieuse, entreprendre de „ faire un convoi funebre dans l'instant même de „ la procession, qui se faisoit pour honorer selon „ les loix de l'Eglise, un Sacrement qui est le cen-„ tre de nôtre Religion. Ils troublerent tout „ le cours de cette sainte ceremonie, par une ren-„ contre malignement concertée; & les Catho-„ liques qui veulent se signaler par leur modestie, „ en même tems que leurs mauvais freres tâchent „ de se rendre considerables par l'insolence, fu-„ rent contraints de ceder la place à la multitude „ de ces profanes & de ces impies, & de s'en re-„ tourner à l'Eglise, avec le deuil & la tristesse „ sur le visage.... Fut-il jamais, SIRE, une „ pareille hardiesse, & V. M. pourroit-elle souf-„ frir dans son Royaume une injure si outrageuse „ à l'honneur du fils de Dieu? Non, SIRE, „ nous ne le saurions croire, & nous devons être „ persuadez qu'elle vangera, comme nous le lui „ demandons, la querelle du Dieu vivant.„ Il suffira de raporter le precis de la reponse; (d) c'est que le second Dimanche d'Avril on aporta à Partenai de deux grandes lieuës loin le corps d'un Gentilhomme, pour être enterré après le second Prêche; que comme toute la compagnie alloit à l'enterrement, on reconut par quelques tentures auprès de la citadelle, qu'une procession devoit passer par là; qu'on s'arrêta tout court; & que n'ayant point d'autre passage pour aller au cimetiere qui est près du château, il fut jugé à propos d'envoyer avec tout le respect possible en la Paroisse de Sainte Croix, d'où la procession devoit partir, pour savoir de Messieurs les Chanoines, s'ils desiroient que le convoi s'arrêtât où il étoit, jusques à ce que la procession fût passée; ou si leur procession n'étant pas encore prête à partir, ils trouveroient bon que ce convoi passât outre; qu'ils repondirent que l'on pouvoit achever l'enterrement, & que leur procession ne partiroit pas si-tôt; qu'en effet elle ne partit qu'une demie heure après que tout le convoi fut passé; que pour temoigner une entiere deference, ceux de la Religion demeurerent en leur cimetiere, jusques à ce que toute la procession fût achevée, & que toutes les tapisseries fussent detendues; & qu'ainsi on ne pouvoit dire avec verité, qu'elle fût rentrée confuse par la rencontre du convoi funebre, veu qu'elle n'étoit pas encore sortie, & qu'elle ne sortit que long tems après que ce convoi fut passé; qu'on fut plusieurs jours sans ouïr parler de cette affaire; mais qu'enfin le Baillif de Partenai, esprit violent & échauffé par des boutefeux, s'adressa à Mr. Filleau Avocat du Roi à Poitiers, qui faisoit gloire de persecuter les Protestans en toute rencontre; qu'on assigna plusieurs du Consistoire de Partenai au Presidial de Poitiers, pour se voir condamner à l'amende pour avoir troublé la procession; mais que Monsieur de la Meilleraye arrêta le cours de cette injuste poursuite, & que ceux-là même qui l'avoient commencée en eurent honte; de sorte que la chose en demeura là. J'ai retenu les expressions de l'Auteur.

(c) *Remontrance du Clerge de France en 1656. pag. m. 20.*

(d) *Voyez la lettre d'un habitant de Paris à un de ses amis de la campagne sur la remontrance du Clerge pag. 133. & suiv. édit. in 8. Mr. Drelincourt le Ministre de Paris est l'Auteur de cette lettre.*

Auroit-on repondu avec cette confiance, si la chose n'eût pas été certaine? Voici donc une erreur de fait qui est de nôtre ressort. Nous laissons au lecteur la peine de reflechir sur les tempêtes horribles, qu'un Orateur vehement est capable d'exciter pour rien (e).

(e) *Voyez la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg lettre 23. p. 93. & suiv. de la 3. édition.*

Archevêque de Bourdeaux ſoit Joſſelin de Parthenai, mort en 1086. & que Guillaume de Parthenai qui prit le ſurnom de l'Archevêque environ l'an 1100. ait été ſon fils. D'autres β raportent cette origine à un Archambaut Archevêque de Bourdeaux, predeceſſeur de Joſſelin: mais comme cet Archambaut ayant été depoſé devint Seigneur de St. Maixent, & que l'on ne trouve aucune perſonne de ce nom, ni aucun Seigneur de Saint Maixent dans la famille de Parthenai, cette opinion eſt peu vraiſemblable. „La * branche aînée de Parthenai „avec tous ſes biens fondit en la Maiſon de Melun Tancarville, dont eſt iſſuë „par alliance celle de Longueville; & les Seigneurs de Soubiſe étoient ſeparez „de la ſouche dès environ l'an 1330. que Guy l'Archevêque frere puîné de Jean „Sire de Parthenai fut Seigneur de Soubiſe. On a toûjours cru avec beaucoup „de probabilité que ceux de Parthenai étoient de Lezignem, dont ils ont porté „les Armes, briſées à cauſe de la puîneſſe d'une bande de gueules: mais il faudroit „qu'ils en fuſſent ſortis avant l'an mille, parce que depuis ce tems-là on „en a la ſuite juſques à Jean l'Archevêque Seigneur de Soubiſe„ ayeul maternel du Duc de Rohan. L'Auteur de la Vie † du Duc de Rohan remarque, que ſa mere étoit la principale heritiere de la Maiſon de Luſignan.

β *Du Cheſne Annotat. ſur les Oeuvres d'Alain Chartier.*

* *Le Laboureur, addit. aux Memoires de Caſtelnau to. 1. pag. 805.*

† *Imprimée l'an 1667.*

PARTHENAI (ANNE DE) femme d'Antoine de Pons Comte de Marennes, & fille de Jean de Parthenai-l'Archevêque & de (*A*) Michelle de Saubonne, a été une Dame de beaucoup d'eſprit & de beaucoup d'érudition. Elle fut l'un des principaux ornemens de la Cour de Renée de France, fille de Louïs XII. & Ducheſſe de Ferrare. Or on ſait qu'il y avoit peu de Cours au monde auſſi polies que celle-là. Anne de Parthenai ‡ non contente d'étudier le Latin, entreprit avec tant d'ardeur l'étude de la langue Greque, qu'elle pouvoit ſe ſervir facilement des livres Grecs. Sa curioſité pouſſa juſques aux livres de Theologie. Elle s'aquit beaucoup d'habitude dans les Saintes Lettres, & prenoit un ſingulier plaiſir à raiſonner preſque tous les jours ſur ces matieres avec les Predicateurs, & avec les Theologiens. Les Auteurs du tems ne lui épargnerent pas leurs éloges: ils prirent l'encenſoir pour elle mille & mille fois, & n'oublierent ⸸ pas de dire qu'elle chantoit divinement, & qu'elle entendoit en perfection toute ſorte de Muſique. Voyez l'Epitre dedicatoire que j'ai citée. La faveur qu'elle poſſedoit auprés de la Ducheſſe de Ferrare, & les lumieres theologiques dont elle s'étoit pourvuë, la rendront ſans doute ſuſpecte de Calviniſme aux Catholiques qui liront ceci. Mais je ne veux pas qu'ils en demeurent aux ſimples ſoupçons: je vais leur citer un Auteur (*B*) qui les convaincra qu'elle étoit bonne Huguenote, & digne ſœur de Soubiſe qui fut l'un des piliers du party. Son époux fut obligé (*C*) d'abandonner la Cour de Ferrare.

‡ Non modo in Latinis literis quibus ab ipſis incunabul naviter operam is dediſti, ſed in Græcis quoque ita profeciſti, ut Græcos autores intrepide evolvas. *Gyraldus epiſt. dedicat. Dialogi 2. Hiſtor. Poët.*

⸸ Quid nunc memorem qualis ſis in dignoſcendis & modulandis carminibus, quali venuſtate canas & gratia? Quantum denique in omni Muſica profeceris id ejus diſciplinæ periti prædicant. *Id. ibid.*

(*A*) *Et de Michelle de Saubonne.*] C'étoit une Demoiſelle de Bretagne, qui avoit été l'une des Dames d'honneur de la Reine Anne de Bretagne. Elle épouſa par la faveur de cette Reine en l'année 1507. Jean l'Archevêque V. du nom Seigneur de Soubiſe, chef de la Maiſon de Parthenai. Cettte même Reine la choiſit pour Gouvernante de Renée de France ſa fille, Ducheſſe de Ferrare (*a*). On voit dans la 3. lettre de Rabelais quelque choſe qui concerne cette Gouvernante. „Monſieur de *Limoges* qui étoit à Ferrare Ambaſſadeur pour le Roi, voyant que ledit (*b*) „Duc ſans l'avertir de ſon entrepriſe s'étoit retiré vers l'Empereur, eſt retourné en France. „Il y a danger que Madame *Renée* en ſouffre fâcherie. Ledit Duc lui a ôté Madame de *Soubiſe* ſa Gouvernante, & la fait ſervir par Italiennes, *qui n'eſt pas bon ſigne.*„ Cette lettre fut écrite l'an 1536.

(*a*) *Voyez les notes ſur les lettres de Rabelais pag. 85.*

(*b*) *C'eſt-a-dire le Duc de Ferrare.*

(*B*) *Un Auteur qui les convaincra.*] „(*c*) Quant „à la ville de Pons, le Seigneur du lieu cependant que Dame Anne de Partenai ſa premiere femme, & ſœur du Sieur de Soubiſe, veſcut, „eſtoit amateur de vertu & de la verité, ayant „tellement profité en la lecture des lettres ſaintes, qu'à grand peine ſe fuſt-il trouvé homme „de ſa robe qui le ſecondaſt avec tel zêle, que „lui-meſmes prenoit bien la peine d'enſeigner „ſes pauvres ſubjects, deſquels il en édifia pluſieurs tant des Officiers que d'autres en ſa ville „de Pons. Mais incontinent après le decez de „cette bonne Dame tant vertueuſe, Dieu lui „ayant tellement ôté l'entendement, qu'en ſecondes nopces il épouſa l'une des plus diffamées „Damoiſelles de France, à ſavoir Marie de „Monchenu apellée la Dame de Maſſy; il lui „oſta quand & quand le reſte de ſon ſens & jugement; de ſorte que ſans autre occaſion quelconques il devint deſlors en un inſtant ennemi „& perſecuteur de la verité, qu'il avoit ſi bien „cognuë & tant avancée.„ Pour confirmer ce que Theodore de Beze vient de dire, touchant l'aſcendant de la vertueuſe Anne de Parthenai ſur ſon mari, je m'en vais raporter le paſſage de Gregoire (*d*) Gyraldi, où il temoigne que cette Dame & le Comte de Marennes ſon époux, s'attachoient aux mêmes études avec les mêmes progrés. *Quid porro dicam qua charitate & amore, ac potius pietate proſequaris illuſtrem virum tuum, jure tuum, ut qui eiſdem quibus tu ſtudiis & virtutibus poſt militares artes ſit ornatiſſimus?* Ce Comte étoit premier Gentilhomme de la chambre du Duc de Ferrare; & Gyraldi lui a dedié le 4. dialogue de ſon Hiſtoire des Poëtes.

(*c*) *Theodore de Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. t. 1. l. 2. ad ann. 1559.*

(*d*) *Gyrald. epiſt. dedicator. Dialogi 2. Hiſtor. Poëtarum.*

(C) *Fut obligé d'abandonner la Cour de Ferrare.*] C'eſt de lui ſans doute qu'il faut entendre ces paroles

β Thuan. l. 61.

γ Le Pere Anselme & Moreri son copiste disent 1586. J'ai suivi l'Auteur de la vie du Duc de Rohan.

δ L'an 1605. elle mourut en 1607.

* Observ. sur les amours d'Alcandre, & sa Clef.

† Voyez son article.

‡ Histoire du Duc de Rohan pag. 99. édit. de Holl. 1667.

⊥ Merc. Franc. t. 14. p 716.

PARTHENAI (Catherine de) fille & heritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque Seigneur de Soubise, niece de la precedente, fut mariée en 1568. β au Baron du Pont, & puis en 1575. à René de Rohan II. du nom; duquel étant demeurée veuve l'an γ 1585. elle ne songea qu'à bien élever sa famille. Ses soins eurent tout le succés qu'elle s'en pouvoit promettre; car l'aîné de ses fils fut le celebre Duc de Rohan, qui a soutenu le party de ceux de la Religion en France avec tant de force pendant les guerres civiles, sous le regne de Louis XIII. Son second fils étoit le Duc de Soubise. Elle eut trois filles: Henriette, qui mourut en 1624. sans avoir été mariée; Catherine, qui épousa δ un Duc de Deux-Ponts, & qui fit cette belle reponse à Henri IV. son soupirant, *Je * suis trop pauvre pour être vôtre femme, & de trop bonne famille pour être vôtre Maîtresse*; & Anne, qui ne fut jamais mariée, & qui survêcut à tous ses freres & sœurs, & se rendit très-illustre par sa pieté & par son savoir. On entend assez que je parle de la celebre Anne de Rohan†, qui soutint avec tant de constance toutes les incommoditez du siege de la Rochelle. Le courage de sa mere fut encore plus merveilleux, puis que malgré sa grande vieillesse, elle suporta avec une fermeté prodigieuse la necessité où elle se vit reduite, de vivre pendant trois mois de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. Ce miserable état ne l'empêcha pas d'écrire à son fils, qu'il continuât comme il avoit commencé; & que la consideration des extremitez où elle se voyoit reduite, ne le *fit relâcher de rien au prejudice de son party, quoi qu'on lui pût faire souffrir* ‡. Elle & sa mere refuserent d'être comprises dans la capitulation, & demeurerent prisonnieres de guerre. Elles furent ⊥ menées au chateau de Niort le 2. Novembre 1628. Il y en a qui disent que Catherine de Parthenai étoit alors âgée (*A*) de 91. ans; mais d'autres ne lui en donnent que 70. La Croix du Maine m'aprend qu'elle s'entendoit (*B*) fort bien en poësie. Il ne faut pas oublier le fâcheux procés

(a) Le President de la Place, de l'état de la Religion, l. 2. fol. 63.

(b) Il faut dire Est.

(c) Histoire des grands Offic. pag. 153.

(d) On croit que c'est Mr. Fauvelet du Toc.

paroles d'un de nos Historiens (*a*). „ Si le Roi „ François jugea qu'à bon titre Monsieur de Pons „ avoit été chassé de Ferrare, pource qu'il se di- „ soit estre d'aussi bonne Maison que ceux (*b*) „ d'Aest, n'estant raisonnable puis qu'il vivoit „ du pain de Madame de Ferrare, & à ses gages „ qu'il feit telle comparaison, encores que ledict „ feu Roi tint la Maison de Pons aussi ancienne „ que celle d'Aest: aussi n'est-il pas suportable „ que ceux de la Maison de Guise, qui ne sont „ grans & gras que de la substance & de la graisse „ de la Maison de France, se viennent à compa- „ rer aux Princes de ladicte Maison. „

(*A*) *Etoit alors âgé de 91. ans.*] Le P. Anselme a été dans cette opinion, puis qu'en nous donnant (*c*) la posterité de Pierre de Rohan dit le Marechal de Gié, il met en marge vis-à-vis de nôtre René de Rohan II. du nom, que Catherine de Parthenai sa femme *mourut au Parc en Poitou le 26. Octobre 1631. âgée de 94. ans.* Moreri a dit la même chose, si ce n'est qu'au lieu de *Parc* il a mis *Parc.* Mais l'Auteur (*d*) de l'Histoire du Duc de Rohan remarque en parlant du siege de la Rochelle, & de la faim qu'elle y souffrit, qu'elle étoit âgée de soixante-dix ans. Ce n'étoit pas un lieu à lui ôter des années, & qui auroit voulu être flatteur auroit dû plûtôt lui en donner, que lui en ôter. Cependant il y a beaucoup d'apparence que cet Auteur l'a faite plus jeune qu'elle n'étoit; car dès l'année 1574. on joüa une Tragedie de sa composition. Il est rare de voir des femmes de 16. ans composer des Tragedies; & quand cela leur arrive, un la Croix du Maine ne l'ignore pas, & ne s'en tait pas. J'insiste moins sur l'impuissance vraye ou fausse du Baron du Pont, laquelle faisoit la matiere d'un procés en 1572. Une fille est plus capable de faire des enfans à 14. ans, que de composer des Tragedies à 16. Mais ce que Mr. Varillas remarque ne seroit pas une preuve à rejetter. Il dit (*e*) qu'en 1562. *Le Vicomte de Rohan menoit les troupes du Languedoc & du Dauphiné qu'il avoit levées à la sollicitation de Soubise, qui lui promettoit en mariage sa fille unique.* Un homme qui est en âge de lever & de commander des troupes, peut-il compter beaucoup sur le mariage d'une fille de quatre ans? Mais ce qui suit seroit plus fort. Dès l'an 1567. cette fille unique étoit mariée au Baron du Pont; car on voit parmi les Seigneurs qui allerent joindre l'Amiral après la bataille de St. Denys, (*f*) un Soubise qui n'étoit autre que ce Baron. J'ai dit que cela *seroit* plus fort, & non pas que cela est plus fort, parce que je me fie plus à une lettre que j'ai reçuë, qui porte que l'heritiere de Soubise fut mariée au Baron du Pont en 1568. qu'à l'exactitude des Historiens pour ces minuties. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bon Pere Anselme s'est abusé; car le mariage de Jean de Parthenai avec Antoinette Bouchard d'Aubeterre, pere & mere de la Dame dont nous parlons, se fit le 3. Mai 1553. Elle nâquit donc pour le plûtôt en 1554. & ne pouvoit être âgée que de 77. ans, lors qu'elle mourut en 1631. D'autre côté puis qu'elle fut mariée en 1568. elle avoit plus de 70. ans lors du siege de la Rochelle.

(e) Hist. de Charles IX. l. 3. init.

(f) D'Aubigné t. 1. pag. 372. De Thou liv. 42. pag. 854. Varillas, Charles IX. l. 7.

(*B*) *La Croix du Maine m'aprend qu'elle s'entendoit fort bien en poësie.*] *Cette Dame*, dit-il, (*g*) *est beaucoup à priser pour son excellence & grandeur d'esprit duquel ses écrits rendent assez de preuve, sans en avoir d'autre temoignage; car elle a écrit & composé plusieurs Tragedies & Comedies Françoises & entre autres la Tragedie d'Holoferne, laquelle fut representée en public à la Rochelle l'an 1574. ou environ; elle n'est encores imprimée. Elle a composé plusieurs Elegies ou complaintes sur la mort de Monsieur le Baron du Pont son premier mari, & encores de Monsieur l'Amiral & autres grands Seigneurs*

(g) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag. 478.

cés (*C*) d'impuissance que son premier mari eut sur les bras. Si ce qu'un fort habile homme * a dit est certain, que l'*on parloit de Mademoiselle de Parthenai Dame de Soubise* comme d'un Auteur, *avant qu'on eût conu dans le monde Madame de Rohan*, il faudroit qu'elle eût composé dans (*D*) une grande jeunesse. Quelques-uns ont cru qu'elle a fait une Apologie (*E*) pour Henri IV. qui au fond n'est qu'une piquante satire.

(*a*) *Satyr.* 8.

(*b*) *Voyez dans les remarques de l'article* Soubise, *le grand zéle de cette Dame.*

* *Baillet, Auteurs deguisez pag.* 255.

PAS-

gneurs & illustres personnages. Elle a traduit les preceptes d'Isocrate à Demoniq. non encores imprimez. Elle florit, poursuit-il, *cette année* 1584. *Je n'ai pas connoissance de ses autres compositions pour n'avoir point cet heur de la cognoistre.*

(*c*) *Hist. de Charl. IX. t.* 2. *pag.* 276. *édit. de Holl.*

(C) *Le fâcheux procés d'impuissance.*] Cela ne doit point être mis sur le compte de nôtre Catherine de Parthenai, mais sur celui de sa mere. Ce ne fut point la femme qui mit en justice son mari, ce fut la belle-mere qui se declara partie contre son gendre: ainsi quoi qu'on ne puisse raisonnablement douter des confidences secretes de la fille pour la mere, il faut pourtant convenir que la reflexion de Mr. Des-Preaux (*a*) ne regarde point l'heritiere de Soubise.

(*d*) *Il faut dire* Quellenec. *Voyez l'article de ce nom.*

Jamais la Biche en rut n'a pour fait d'impuissance
Traîné du fond des bois un Cerf à l'audience;
Et jamais Juge entr'eux ordonnant le congrés,
De ce burlesque mot n'a salt ses arrêts.

S'il est d'un côté étonnant que lors que les Dames Protestantes se distinguoient par la reformation des mœurs, aussi bien que par celle des dogmes, une des principales (*b*) du party se soit avisée de susciter un procés qui n'étoit gueres édifiant; on doit considerer de l'autre que la lecture continuelle de la Bible, étoit alors plus capable de communiquer certaines inclinations: car on étudioit alors avec plus de zêle l'esprit des saints Patriarches, & celui de leurs épouses, parmi lesquelles il a regné un ardent, quoi que très-chaste desir de laisser posterité. La Dame de Soubise pouvoit avoir outre cela un motif de zêle par un autre endroit. La Religion Protestante n'étoit pas encore bien affermie; on travailloit violemment à la perdre; il faloit donc perpetuer pas toutes voyes duës & raisonnables les familles, qui comme la sienne en avoient été les colomnes. Mais que dirons-nous de la curiosité des Dames de la Cour de France au sujet de cette affaire? Avant que de raporter ce que les Historiens en disent, je dois avertir que le procés fut terminé par le massacre de la St. Barthelemi, où le gendre de Soubise perdit la vie. Ecoutons presentement Mr. Varillas. (*c*) *La resistance du Baron du Pont-Kuellevé* (*d*) *fut si longue, que ceux qui ne le virent succomber qu'après avoir été percé comme un crible, lui rendirent le temoignage qu'il étoit plus qu'homme dans le combat, s'il ne l'étoit point assez dans le lit nuptial. Il avoit épousé l'heritiere de Soubise, & la mere de sa femme lui avoit fait intenter un procés en matiere d'impuissance qui n'étoit point encore jugé. Son corps fut traîné jusques devant la porte du Louvre, où la pitié qu'il devoit inspirer n'empêcha pas plusieurs Dames de la Cour de regarder curieusement, s'il ne paroîtroit aucune marque du defaut qu'on lui reprochoit.* Ceux qui entendent le Latin verront à la marge, avec quelle noblesse d'expressions (*e*) Monsr. de Thou raporte ce fait. Il semble d'abord que d'Aubigné y a commis une bevuë, comme s'il avoit dit de Soubise ce qu'il ne devoit dire que de son gendre. *Berni & Soubize furent trainez morts & arrangez devant le Louvre, exposez à la veuë des Dames qui en ce dernier contemploient s'il étoit incapable de mariage, pource qu'il en etoit en procés.* Mais quand on sait que le gendre se fit apeller comme son beau-pere, on ne peut tout au plus condamner cet Historien que de n'avoir pas inseré quelque mot de distinction, comme les autres ont fait. Mezerai seroit tout autrement inexcusable, *Qui le pourroit croire*, s'écrie-t-il, (*f*) *de tant de vaillans hommes pas un ne mourut l'épée à la main que Guerchi.* (Il venoit de nommer les grands Seigneurs massacrez à la St. Barthelemi, & il n'avoit point passé sous silence François de Quellevé, c'est-à-dire, le mari de l'heritiere de Soubise.) Il est beaucoup plus en faute dans sa grande Histoire; car non seulement il apelle ce mari Charles de Quellevé-Pontivy, ce qui est confondre deux personnes en une, mais il attribuë à la femme l'action d'impuissance qui fut intentée au Baron du Pont. C'est l'avoir en quelque façon flêtrie, ce que Mr. de Thou n'avoit point fait; car il n'avoit donné cette accusation & cette poursuite qu'à la belle-mere. Voyez l'article *Quellenec*.

(*e*) Eadem calamitas Baudineum Acierii fratrem, Pluvialium & Bernium involvit, crudeliter à militibus regiis occisos, nec non Carolum Quellevetum Pontium Armoricæ Regulum qui Catharinam Parthenæam Joannis Subisii filiam & hæredem in uxorem duxerat, sed à Parthenææ matre frigiditatem generi caussata de dissolvendo matrimonio lite aliquanto ante tempore intentata neque dum finita. Itaque cum corpora eorum sicuti à percussoribus singuli occidebantur ante arcem Regisque Reginæ ac totius aulici comitatus abjicerentur, frequentes è gynæceo fœminæ, nequàquam crudeli spectaculo eas absterrente, curiosis oculis nudorum corpora inverecunde intuebantur, & in Pontio præcipue aciem defigebant, si qua ratione frigiditatis illius caussam aut notas perrimari possent. *Thuan. l.* 52. *pag. m.* 1076.

(*f*) *Abreg. Chron. t.* 5. *pag.* 156.

(D) *Dans une grande jeunesse.*] Car elle perdit le nom de Mademoiselle de Parthenai en 1568. par son mariage avec le Baron du Pont, & ne pouvoit avoir alors que 14. ans, puis que le mariage de son pere & de sa mere se fit au mois de Mai 1553. Voyez la remarque *A* sur la fin.

(E) *Une Apologie pour Henri IV.*] On l'a imprimée (*g*) dans la nouvelle édition du Journal de Henri III. comme un Ouvrage de la Duchesse de Rohan. Voici comment d'Aubigné parle de cette piece; „ Qui veut voir (*h*) disputer „ cette matiere plus doctement, qu'il lise l'apo„logie du Roi composée par Mr. Cahier étant „ lors Ministre de Madame: le Roi me la montra „ comme style de Madame de Rohan: c'est une „ apologie en prevarication, laquelle Roquelau„re oyant lire s'écria, ô mortbieu! que ceux „ qui ont écrit cela sçavent de nos nouvelles! „ Quelques-uns en accusent la Ruffie, parce qu'a„près avoir discouru de l'humeur du Roi, qui est „ de punir les services & de recompenser (*i*) les „ offenses, il dit à ceux qui se plaignent de sa Ma„jesté, vous devez vous plaindre de vous, non „ de lui; car ayant conu son naturel, si vous „ vouliez des recompenses il faloit les meriter „ par œuvres dignes. „ Qui que ce soit qui ait composé cette Apologie, c'est une personne d'esprit, & je doute fort que Pierre Victor Cayet fût capable de donner un tel tour à des medisances. Mr. Varillas n'a point compris à qui on en veut dans cette satire, car en parlant d'Antoine Roi de Navarre il dit (*k*), *Que Catherine de Parthenai mere du fameux Duc de Rohan lui a reproché de n'avoir jamais fait de bien qu'à ceux qu'il craignoit.* Ce n'est point à ce Prince, mais au Roi Henri IV. son fils qu'on fait ce reproche dans la satire attribuée à cette Dame.

(*g*) *A Cologne chez Pierre Marteau* 1693.

(*h*) *Confess. Cathol. de Sancy liv.* 1. *chap.* 5.

(*i*) *Voyez l'article* Charles Quint. p. 842. col. 2.

(*k*) *Dans l'Avertissement du tome.* 5. *de l'Hist. de l'heresie.*

PASCAL (Blaise) l'un des plus ſublimes eſprits du monde, nâquit à Clermont en Auvergne le 19. de Juin 1623. Il n'eut jamais d'autre Precepteur que Monſieur ſon pere, qui étoit un fort (*A*) ſavant homme, habile Mathematicien, & Preſident à la Cour des Aides de ſa Province, & d'ailleurs rempli d'une tendreſſe extraordinaire pour cet enfant, ſon fils * unique. Cette tendreſſe le porta à quitter ſa charge, & à s'établir à Paris l'an 1631. afin de vaquer plus utilement à l'inſtruction de ſon fils, qui dès l'enfance donna des preuves d'un eſprit fort au deſſus du commun; car † *il vouloit ſavoir la raiſon de toutes choſes, . . . & il ne pouvoit ſe rendre qu'à ce qui lui paroiſſoit vrai évidemment; de ſorte que quand on ne lui diſoit pas de bonnes raiſons, il en cherchoit lui-même; & quand il s'étoit attaché à quelque choſe, il ne la quittoit point qu'il n'en eût trouvé quelqu'une qui le put ſatisfaire.* Il étoit à craindre qu'avec un tel tour d'eſprit il ne ſe precipitât au libertinage, neanmoins il fut toûjours éloigné de ce defaut: il diſtingua exactement toute (*B*) ſa vie les droits de la foi d'avec ceux de la raiſon. Ce que l'on conte de la maniere dont il aprit (*C*) les Mathematiques, ſemble

* *Il avoit deux filles, dont l'une fut Religieuſe à Port Royal, l'autre mariée à Mr. Perier.*

† *Vie de Mr. Paſcal, par Madame Perier pag. 5.*

(*A*) *Monſieur ſon pere qui étoit un fort ſavant homme.*] Il s'apelloit Etienne Pascal. Il étoit né l'an 1588. (*a*) *à Clermont en Auvergne de l'une des bonnes Maiſons de la Province. Son pere avoit été Treſorier de France à Riom, & ſa mere qui portoit pareillement le ſurnom de Paſcal, étoit fille du Senechal d'Auvergne à Clermont.* Etienne Paſcal (*b*) *quitta la Province, après avoir fait paſſer ſa charge de Preſident à l'un de ſes freres, & ſe retira à Paris comme en un lieu favorable au* deſſein qu'il avoit formé de bien élever ſon fils. Il ſe joignit (*c*) à Mr. de Roberval, pour repondre aux objections de Mr. Deſcartes, contre un Ouvrage de Mr. de Fermat, *de maximis & minimis*; mais il n'eut guere de part aux ſuites de cette diſpute, car il s'éloigna de Paris, (*d*) *& ſe retira loin du commerce public, de peur que ſa preſence n'irritât quelques puiſſances offenſées, & qu'elle ne les portât à faire quelque choſe au préjudice de ſa liberté. La diſgrace où il croyoit être tombé n'étoit que la ſuite de celle de l'un de ſes intimes amis, qui avoit été arrêté & conduit à la Baſtille, pour quelques troubles excitez à l'Hôtel de ville. Mr. Paſcal perſuadé de la droiture du cœur de ſon amy, avoit remarqué qu'il y avoit plus de malheur que de crime dans la maniere dont il avoit donné occaſion au trouble. Il ne s'étoit pas contenté de parler en faveur de ſon amy, il avoit encore oſé prendre la défenſe de diverſes perſonnes injuſtement traitées par la vexation de quelques Officiers intereſſez. Il avoit appris de plus que cette affaire avoit été rapportée avec des circonſtances très-odieuſes à Mr. le Chancelier Seguier. C'eſt pourquoi la crainte d'avoir deplû à ce premier Magiſtrat du Royaume, l'avoit fait écarter pour prévenir les effets de ſon reſſentiment. Il demeura environ un an dans ſon éloignement, juſqu'à ce que Mr. le Cardinal de Richelieu informé de ſon merite, & du ſujet de ſa retraite par Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, & par Mr. le Chancelier même, le fit revenir en 1639. & l'établit peu de tems après Intendant de Normandie à Rouen.* Il mourut l'an (*e*) 1651. Il étoit devenu ami de Mr. Deſcartes.

(*a*) *Baillet, vie de Deſcartes t. 1. page 332.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib pag. 331. ad ann. 1638.*

(*d*) *Id. ib. pag. 339. 34..*

(*e*) *Id. ib. pag. 332.*

(*B*) *Les droits de la foi d'avec ceux de la raiſon.*] Voici ce que l'on nous conte dans ſa vie compoſée par Madame Perier ſa ſœur. „ (*f*) Il „ avoit eſté juſqu'alors (*g*) preſervé par une pro„ tection de Dieu particuliere de tous les vices de „ la jeuneſſe, & ce qui eſt encore plus eſtrange à „ un eſprit de cette trempe, & de ce caractere, „ il ne s'eſtoit jamais porté au libertinage pour „ ce qui regarde la Religion, ayant tousjours „ borné ſa curioſité aux choſes naturelles. Il m'a „ dit pluſieurs fois qu'il joignoit cette obligation „ à toutes les autres qu'il avoit à mon pere; qui „ ayant luy-meſme un très-grand reſpect pour la „ Religion, le luy avoit inſpiré dès l'enfance, „ luy donnant pour maximes que tout ce qui eſt „ l'objet de la foi ne le ſçauroit eſtre de la rai„ ſon, & beaucoup moins y eſtre ſoûmis. Ces „ maximes qui luy eſtoient ſouvent reiterées par „ un pere pour qui il avoit une très-grande eſti„ me, & en qui il voyoit une grande ſcience, ac„ compagnée d'un raiſonnement fort net & fort „ puiſſant, faiſoient une ſi grande impreſſion ſur „ ſon eſprit, que quelques diſcours qu'il enten„ dît faire aux libertins, il n'en eſtoit nullement „ émû; & quoy qu'il fût fort jeune, il les re„ gardoit comme des gens qui eſtoient dans ce „ faux principe, que la raiſon humaine eſt au „ deſſus de toutes choſes, & qui ne connoiſſent „ pas la nature de la foy: & ainſi cet eſprit ſi „ grand, ſi vaſte & ſi rempli de curioſitez, qui „ cherchoit avec tant de ſoin la cauſe & la rai„ ſon de tout, eſtoit en meſme temps ſoûmis „ à toutes les choſes de la Religion comme un „ enfant, & cette ſimplicité a regné en luy tou„ te ſa vie: deſorte que depuis meſme qu'il ſe „ reſolut de ne plus faire d'autre eſtude que cel„ le de la Religion, il ne s'eſt jamais apliqué „ aux queſtions curieuſes de la Theologie; & il „ a mis toute la force de ſon eſprit à connoî„ tre & à pratiquer la perfection de la Morale „ Chreſtienne, à laquelle il a conſacré tous les „ talents que Dieu luy avoit donnez. „

(*f*) *Vie de Paſcal, p 12. 13.*

(*g*) *C'eſt-à-dire juſqu'à l'âge de 24. ans.*

(*C*) *La maniere dont il aprit les Mathematiques ſemble tenir du miracle.*] Son pere l'ayant vu extraordinairement enclin (*h*) *aux choſes de raiſonnement*, craignit que la conoiſſance des Mathematiques *ne l'empêchât d'aprendre les langues. Il ſe reſolut donc de lui ôter autant qu'il pourroit toute idée de* Geometrie; *il ſerra tous les livres qui en traitoient, & il s'abſtenoit même d'en parler en ſa preſence avec ſes amis.* Il ne put neanmoins refuſer aux importunes curioſitez de ſon fils cette reponſe generale: *la Geometrie eſt une ſcience qui enſeigne le moyen de faire des figures juſtes, & de trouver les proportions qu'elles ont entre elles: mais en même tems il lui defendit d'en parler, & d'y penſer davantage.* Sur cette ſimple ouverture l'enfant (*i*) ſe mit *à rêver à ſes heures de recreation*, & à faire des figures ſur les carreaux de la chambre avec du charbon. Il cherchoit les proportions des figures; il ſe fit lui-même des de-

(*h*) *Preface de l'équilibre des liqueurs. Voyez auſſi Madame Perier, vie de Paſcal, pag. 6.*

(*i*) *Il n'avoit alors que 12. ans*, Mad. Perier ib. *la preface de l'équilibre.*

semble tenir du miracle, aussi bien que les progrés qu'il y fit (*D*) en très-peu de

definitions, & des axiômes, & puis des demonstrations; *& il poussa ses recherches si avant qu'il en vint jusqu'à la 32. proposition du premier livre d'Euclide.* Car son pere l'ayant surpris un jour au milieu de ces figures, *& lui ayant demandé ce qu'il faisoit, il lui dit qu'il cherchoit telle chose, qui étoit justement* cette proposition d'Euclide. *Il luy demanda en suite ce qui l'avoit fait penser à cela, & il repondit que c'estoit qu'il avoit trouvé telle autre chose; & ainsi en retrogradant & expliquant toûjours par ses noms de barre & de rond, il en vint jusqu'aux definitions & aux axiomes qu'il s'estoit formez.* Vous trouverez tout ceci plus amplement avec ses suites dans les Auteurs que je cotte en marge (*a*).

(*a*) *Preface de l'équilibre des liqueurs. Madame Perier vie de Pascal. Mr. Baillet, enfans celebres pag. 305. & suiv.*

(D) *Les progrès qu'il y fit en très-peu de tems.*] Mr. le Pailleur ayant su ce qu'on vient de lire, conseilla à Mr. Pascal le pere qui le lui avoit raconté, de ne plus gêner son fils. Mr. Pascal suivit ce conseil, & donna les Elemens d'Euclide à l'enfant, qui (*b*) *l'entendit tout seul sans avoir jamais eu besoin d'aucune explication, & il y entra d'abord si avant qu'il se trouvoit deslors regulierement aux conferences qui se faisoient toutes les semaines, où tous les plus habiles gens de Paris s'assembloient pour y porter leurs Ouvrages, ou pour examiner ceux des autres. Le jeune Monsieur Pascal y tint délors sa place aussi bien qu'aucun autre, soit pour l'examen, soit pour la production. Il y portoit aussi souvent que personne des choses nouvelles, & il est arrivé quelquefois qu'il a decouvert des fautes dans des propositions qu'on examinoit, dont les autres ne s'estoient point apperceus. Cependant il n'employoit à l'estude de la Geometrie que ses heures de recreation, aprenant alors les langues que son pere luy monstroit. Mais comme il trouvoit dans ces sciences la verité qu'il aimoit en tout avec une extréme passion, il y avançoit tellement pour peu qu'il s'y occupât, qu'à l'âge de seize ans il fit un Traité des Coniques, qui passa au jugement des plus habiles pour un des plus grands efforts d'esprit qu'on puisse s'imaginer. Aussi Monsieur Descartes qui estoit en Hollande depuis long temps, l'ayant leu, & ayant oui dire qu'il avoit esté fait par un enfant âgé de seize ans, ayma mieux croire que Mr. Pascal le pere en estoit le veritable Auteur, & qu'il vouloit se depouiller de la gloire qui luy appartenoit legitimement pour la faire passer à son fils, que de se persuader qu'un enfant de cet âge fût capable d'un Ouvrage de cette force, faisant voir par cet éloignement qu'il témoigna de croire une chose qui estoit très-veritable, qu'elle estoit en effet incroyable & prodigieuse. A l'âge de dix-neuf ans il inventa cette machine* (*c*) *admirable d'Arithmetique, qui a été estimée une des plus extraordinaires choses qu'on ait jamais veuë. Et ensuite à l'âge de vingt-trois ans ayant veu l'experience de Torricelli, il en inventa, & en fit un très-grand nombre d'autres nouvelles.* N'oublions pas cette marque de la force prematurée de ce grand genie. „ (*d*) Lors qu'il „ n'avoit encore qu'onze ans, quelqu'un ayant à „ table sans y penser frappé un plat de fayance „ avec un cousteau, il prit garde que cela rendoit „ un grand son, mais qu'aussi-tôt qu'on mettoit „ la main dessus, ce son s'arrêtoit. Il voulut en „ mesme temps en sçavoir la cause; & cette ex„ perience l'ayant porté à en faire beaucoup „ d'autres sur les sons, il y remarqua tant de „ choses, qu'il en fit un petit Traité qui fut ju„ gé très-ingenieux & très-solide. „

(*b*) *Preface de l'équilibre. Voyez aussi Madame Perier ib. pag. 8. & suiv.*

(*c*) *Il en presenta une au Roi, & une à Mr. le Chancelier, & puis il en donna une à Mr. Carcavi. Voyez Baillet vie de Descartes tom. 2. pag. 378.*

(*d*) *Preface de l'équilibre.*

Voici une chose qui merite d'être raportée. Un homme d'esprit qui a raillé finement (*e*) ceux qui ont fait la preface (*f*) que j'ai citée, introduit Mr. Descartes se servant de ces paroles. „ Cet „ (*g*) homme est heureux en matiere de reputation. „ On fit autrefois accroire à bien des gens, qu'il „ avoit composé & tiré du seul fond de son esprit „ un livre des Coniques à l'âge de seize ans: ce „ livre me fut envoyé, & avant que d'en avoir „ lû la moitié, je jugeai (1), qu'il avoit fort ap„ pris de Mr. des Argues; ce qui me fut confir„ mé incontinent après, par la confession qu'il „ m'en fit lui-même (*h*). „ L'Auteur qui fait parler de la sorte Mr. Descartes lui fait aussi-tôt cette reponse. (*i*) *Ce que vous dites là me surprend peu: car dans la preface d'un traité de l'Equilibre des Liqueurs imprimé après la mort de M. P. . . . on cite vôtre temoignage sur cet article, & il n'est pas tout-à-fait conforme à celui que vous me rendez maintenant: car on n'y parle point du secours qu'il avoit tiré de Mr. des Argues. On y dit seulement, que la chose vous parut si incroyable, & si prodigieuse, que vous ne voulûtes pas la croire. Que vous vous persuadâtes, que M. P. . . . le pere étoit en effet l'Auteur de l'ouvrage, & qu'il en avoit voulu faire honneur à son fils.* Mr. Descartes replique. *Je ne sçai pas, me repondit-il, ce que l'on m'a fait penser ou dire dans cette preface: mais je sçai bien, que je ne vous dis rien maintenant, que je n'aye écrit en propres termes au* (2) *P. Mersenne, dès que j'eûs vu l'ouvrage.* On me permettra sans doute de dire, que l'Auteur de ce dialogue ne raporte pas exactement ce qui fut écrit par Monsr. Descartes au Pere Mersenne. Les paroles de la lettre sont celles-ci. „ J'ai (*k*) reçu aussi l'essai touchant les Co„ niques, du fils de Mr. Pascal, & avant que „ d'en avoir lu la moitié, j'ai jugé qu'il avoit apris „ de Monsieur des Argues, ce qui m'a été con„ firmé incontinent après par la confession qu'il „ en fait lui-même. „ Cela signifie manifestement que Mr. Pascal un peu après la moitié de son Ouvrage, avouë qu'il a profité des lumieres de Mr. des Argues: mais les paroles du dialogue veulent dire clairement que Mr. Pascal écrivant à Monsr. Descartes lui fit cette confession, ce qui porte à croire que ce jeune homme ayant oui dire que ce Philosophe le soupçonnoit d'avoir profité des instructions de Mr. des Argues, lui écrivit une lettre pour lui avouër la justice de ce soupçon. Voilà quelles sont les consequences naturelles du raport que fait le Dialogiste: il faut donc conclure qu'il met son lecteur hors du bon chemin, & qu'il le pousse à se faire une fausse idée du fait. L'objection ne laisse pas d'être bien forte contre la preface de l'équilibre; car enfin Mr. Descartes n'écrit au Pere Mersenne quoi que ce soit qui temoigne qu'il admirât le jeune Pascal, il ne lui donne aucun éloge, il ne dit point que l'Ouvrage des Coniques lui ait paru bon, il n'en dit ni bien ni mal. Où est donc ce temoignage qu'on pretend qu'il ait rendu (*l*) *que la chose étoit en effet incroyable & prodigieuse?* Il est, dira-t-on, dans une autre lettre qui n'a jamais été imprimée. Il faut qu'on ajoûte, & qui ne fut pas écrite au P. Mer-

(*e*) *Voyez le livre intitulé,* Voyage du monde de Descartes *pag. 191. 192. édit. de Holl.*

(*f*) *Celle de l'équilibre des liqueurs.*

(*g*) *C'est-à-dire Mr. Pascal.*

(1) *Tom. 2. Let. 38.*

(*h*) *Voyage du monde de Descartes p. 188.*

(*i*) *Ibid. pag. 189.*

(2) *Tom. 2. Let. 38.*

(*k*) *Descartes to. 2. lett. 38. p. m. 217.*

(*l*) *Preface de l'équilibre.*

de tems. Mais ce qu'on aſſûre de (*E*) ſa pieté, * & de ſon humilité, n'eſt guere moins merveilleux. S'étant apliqué avec ardeur aux (*F*) experiences de la nouvelle Philoſophie, il abandonna cette étude, & † *toutes les autres connoiſſances*,

* *Voyez la remarque G.*

† *Ibid. pag. 12.*

Merſenne; car ſi elle lui avoit été écrite, Mr. Baillet l'auroit citée, & ne ſe ſeroit pas contenté de nous renvoyer à la preface de l'équilibre. Mr. Baillet nous aprend trois choſes. 1. Que Mr. de Roberval, Mr. le Pailleur & les autres amis de Meſſieurs Paſcal, furent fâchez de ce que Monſr. Deſcartes avoit écrit au P. Merſenne. *Et* (*a*) *qu'ils ſe recrierent contre une opinion qui ne leur paroiſſoit pas aſſez obligeante pour un enfant d'un ſi rare merite: En quoy ils furent ſuivis de Meſſieurs de Port-Royal, qui firent donner ſur ce point un avis à Mr. Clercelier, après qu'il eût rendu public ce temoignage de Mr. Deſcartes par la premiere édition de ſes lettres.* 2. Que ce grand Philoſophe ſe reglant ſur le vraiſemblable, ne put ſe perſuader qu'un jeune enfant fût l'Auteur d'un ſi bon livre. Il manda donc *ſans artifice la choſe comme il la croyoit.* Il aima mieux chercher à l'ouvrage *un Auteur parmi les plus conſommez d'entre les Mathematiciens, que de s'expoſer à perdre pour d'autres occaſions la creance qu'il avoit acquiſe ſur les eſprits qui le connoiſſoient ſincere, par la facilité qu'il auroit euë à croire une choſe qu'il n'auroit pas été en état de faire croire aux autres ſur ſa ſimple parole. C'eſt pourquoy lors qu'en ſuite de quelques éclairciſſemens il vit qu'il étoit hors d'apparence de rien attribuer de cet ouvrage à ſon amy Mr. des Argues,* „ *il* (1) *aima mieux croire que Mr. Paſcal le Pe-* „ *re en étoit le veritable Auteur, que de ſe perſua-* „ *der qu'un Enfant de cet âge fût capable d'un ou-* „ *vrage de cette force.* „ 3. Que (*b*) *c'eſt auſſi le vraiſemblable qui avoit pû engager Monſieur Deſcartes dans cette erreur de fait, lors que ſe ſouvenant de la liaiſon de Mr. des Argues avec Meſſieurs Paſcal, & voyant dans le Traité du jeune Auteur de ſeize ans des choſes qu'il croyoit avoir vuës peu de tems auparavant dans l'écrit de Mr. des Argues, il jugea que celuy-cy pouvoit avoir eu part à ce Traité, d'autant plus volontiers que le jeune Paſcal y alleguoit Mr. des Argues.*

(*a*) *Baillet, vie de Deſcartes tom. 2. pag. 40. ad ann. 1639. 1640.*

(1) *Preface de l'equilib. des liqueurs.*

(*b*) *Id. Baillet, ib. pag. 41.*

L'on ne ſauroit bien juger de cette diſpute, juſques à ce que l'on ſoit éclairci de ces deux choſes; l'une s'il eſt vrai que Mr. Deſcartes renonçant à ſon premier jugement, ait écrit que Mr. Paſcal le pere avoit fait paſſer à ſon fils la gloire de ſes Coniques. C'eſt ce qui ne paroît point par ſes lettres imprimées, ni par ſes lettres manuſcrites que Mr. Baillet a conſultées, ni par aucun autre document circonſtancié. On n'a là-deſſus que le temoignage vague de ceux qui ont publié l'équilibre des liqueurs. L'autre choſe dont il faut être éclairci, eſt de ſavoir en quels termes il eſt fait mention de Mr. des Argues dans le Traité de Mr. Paſcal. S'il y eſt ſimplement nommé, Mr. Deſcartes a eu grand tort de ſoutenir que Mr. Paſcal avouë qu'il a apris de Mr. des Argues. Mais ſi Mr. Paſcal y fait cet aveu, ſes amis & ceux de ſon pere ont eu grand tort de ſe plaindre de Mr. Deſcartes.

(*E*) *Ce qu'on aſſûre de ſa pieté.*] J'en parlerai ci-deſſous (*c*) plus amplement: je n'en touche ici qu'une preuve. (*d*) *Dans les quatre dernieres années de ſa vie, comme il ne pouvoit travailler, ſon principal divertiſſement étoit d'aller viſiter les Egliſes où il y avoit des reliques expoſées, ou quelque ſolemnité, & il avoit pour cela un Almanach ſpirituel qui l'inſtruiſoit des lieux où il y avoit des devotions particulieres; & il faiſoit tout cela ſi devotement, & ſi ſimplement que ceux qui le voyoient en eſtoient ſurpris, ce qui a donné lieu à cette belle parole d'une perſonne très-vertueuſe & très-éclairée, que la grace de Dieu ſe fait connoître dans les grands eſprits par les petites choſes, & dans les communs par les grandes.*

(*c*) *Dans la remarque G.*

(*d*) *Mad. Perier ubi ſupra pag. 40.*

(F) *Aux experiences de la nouvelle Philoſophie, il abandonna cette étude.*] La premiere experience qu'il fit fut celle de Torricelli: il la reïtera pluſieurs fois (*e*) *& en tira pluſieurs conſequences pour la preuve deſquelles il fit pluſieurs nouvelles experiences, en preſence des perſonnes les plus conſiderables de la ville de* (*f*) *Rouën où il étoit* (*g*) *alors . . . . . il les fit imprimer en l'année* 1647. *& en fit un petit livret qu'il envoya par toute la France, & en ſuite dans les pais étrangers. . . . Cette même année il fut averti d'une penſée qu'avoit euë Toricelli que l'air eſtoit peſant, & que ſa peſanteur pouvoit eſtre la cauſe de tous les effets qu'on avoit juſqu'à lors attribuez à l'horreur du vuide. Il trouva cette penſée tout à fait belle; mais comme ce n'eſtoit qu'une ſimple conjecture & dont on n'avoit aucune preuve; pour en connoiſtre ou la verité ou la fauſſeté, il fit pluſieurs experiences . . . qui ne le ſatisfaiſant pas entierement il medita dès la fin de cette même année* 1647. *l'experience celebre qui fut faite en* 1648. *Le ſuccés de cette experience qu'il reïtera depuis pluſieurs fois . . . le confirma tout à fait dans la penſée de Toricelli de la Peſanteur de l'Air, & luy donna lieu en ſuite d'en tirer pluſieurs conſequences très-belles & très-utiles, & de faire encore pluſieurs autres experiences qu'il mit dans un grand Traité qu'il compoſa en ce temps-là, où il expliquoit à fond toute cette matiere, & où il reſolvoit toutes les objections que l'on faiſoit contre luy. Mais ce Traité a eſté perdu; ou plutoſt comme il aimoit fort la brieveté, il l'a reduit luy-meſme* aux deux petits Traîtez qui ont paru après ſa mort, & dont l'un eſt intitulé *de l'Equilibre des Liqueurs*, & l'autre *de la peſanteur de la maſſe de l'air.*

(*e*) *Preface de l'equilibre des liqueurs.*

(*f*) *Son pere y étoit Intendant.*

(*g*) *C'eſt-à-dire l'an 1646. Voyez Mr. Baillet vie de Deſcartes tom. 2. pag. 328.*

Il faut remarquer ici le reproche qu'on lui a fait, de n'avoir pas eu pour Mr. Deſcartes la reconoiſſance qui lui étoit duë. Servons nous du Dialogiſme d'un Auteur moderne. „ Mr. (*h*) Deſcar- „ tes m'interrompit en cet endroit, & me deman- „ da, ce que c'étoit que cette experience de M. „ P. . . . Je lui repondis, que c'étoit celle qui „ ſe fit en 1648. ſur le Puy de Domme avec le „ Tube de Toricelli, où le vif argent ſe trou- „ voit à une bien moindre hauteur ſur le ſommet „ de la montagne, qu'au milieu, & au pied; „ d'où l'on avoit conclu évidemment la peſan- „ teur de l'air. Cela s'apelle, reprit Mr. Deſ- „ cartes, l'experience de Mr. P. . . . C'eſt donc, „ parce qu'il l'a executée, ou plûtôt parce qu'il „ l'a fait executer par Mr. Perier: car aſſûré- „ ment, ce n'eſt pas parce qu'il l'inventa, ni „ parce qu il en previt le ſuccez. Et ſi cette ex- „ perience devoit porter le nom de ſon Auteur, „ on eût pû à plus juſte titre l'apeller (2) l'Expe- „ rience de Deſcartes. Car ce fut moi qui le priai

(*h*) *Voyage du monde de Deſcartes pag. 188.*

(2) *Lett. 77. de Deſcartes, tom. 3.*

deux

ces, pour s'apliquer uniquement à l'unique chose que JESUS-CHRIST *apelle necessaire.* Il n'avoit pas encore 24. ans, lors que la lecture de quelques Ecrits de pieté lui fit prendre cette sainte resolution. La patience qu'il fit paroître dans ses maladies qui furent longues & frequentes, doit être aussi un (*G*) sujet d'admiration. Et l'on ne doit guere moins admirer sa disposition envers ceux qui l'offen-

„ deux (*a*) ans auparavant, de la vouloir faire, „ & qui l'assurai du succez, comme étant entierement conforme à mes Principes, sans quoi il „ n'eût eu garde d'y penser, étant d'une opinion „ contraire. „ Mr. Baillet a confirmé la justice de ce reproche, car voici ce qu'il nous aprend sous l'année 1647. *Mr.* (*b*) *Descartes ravi de l'entretien de Monsr. Pascal, trouva que toutes ces experiences étoient assez conformes aux principes de sa Philosophie, quoi que Mr. Pascal* (1) *y fût encore alors opposé par l'engagement & l'uniformité d'opinions où il étoit avec Mr. de Roberval & les autres qui soutenoient le Vuide. Mais pour le recompenser de sa conversation, il luy donna avis* (2) *de faire d'autres experiences sur la masse de l'air, à la pesanteur duquel nous avons déja remarqué qu'il rapportoit ce que les Philosophes du commun avoient attribué vainement à l'horreur du vuide* (3). *Il l'assura du succez de ces experiences quoi qu'il ne les eût point faites, parce qu'il en parloit conformément à ses principes. Mr. Pascal qui n'étoit pas encore persuadé de la solidité de ses principes, & qui luy promit dès lors quelques objections contre sa matiere subtile, n'auroit peut-être pas eu grand égard à son avis, s'il n'eût été averti vers le même tems d'une pensée toute semblable qu'avoit eüe le Sieur Torricelli. Les experiences qu'il fit de la pesanteur de* (4) *l'air en* 1648. *sur ces avis se trouverent fort heureuses: mais il aima mieux en sçavoir gré au Sieur Torricelli qu'à Mr. Descartes, qui s'est vû privé de sa reconnoissance, soit dans* (5) *sa lettre à Mr. de Ribeyre premier President de la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand, où il fait l'histoire de ses experiences, soit dans la preface que l'un de ses amis a faite à son traité postume de l'Equilibre des liqueurs, & de la pesanteur de l'air.* Vous voyez qu'on ne justifie pas Mr. Pascal à l'égard de Mr. Descartes, comme on venoit de le faire à l'égard de Torricelli par ces paroles. „ Le (*c*) bruit de ses „ experiences étant repandu dans Paris, on les „ avoit confonduës avec celles d'Italie: & dans „ cette confusion les uns attribuoient tout à Mr. „ Pascal, les autres ne lui attribuoient rien. Pour „ informer le public de la verité de la chose dans „ toutes ses circonstances, & pour rendre la justice qui étoit duë à tous ceux qui avoient part à „ cette invention, Mr. Pascal s'étoit resolu l'année suivante de faire imprimer une relation „ exacte des experiences qu'il avoit faites en Normandie; & il avoit mis à la tête une preface, „ où il énonçoit celles d'Italie dont il ne connoissoit pas encore l'Auteur, & dont il n'avoit „ pu dire le nom, qu'on n'avoit sçu à Paris que „ depuis que le Cavalier del Pozzo avoit mandé „ de Rome que c'étoit le celebre Torricelli, qui „ mourut vers le même tems. Cette suppression „ apparente du nom d'une personne que Mr. Pascal preferoit d'ailleurs à tous les Geometres de „ l'Antiquité, donna lieu à quelques-uns de le „ soupçonner d'avoir voulu se rendre Plagiaire de „ Torricelli, & de croire même, quoi que faussement, qu'il l'étoit aussi du fameux Capucin le „ Pere *Valerien Magni* (*d*). „

(*a*) *Mr. Descartes se trompe d'un an; il en pria Mr. Pascal à Paris l'an* 1647. *& l'experience fut faite l'an* 1648. *Voyez Mr. Baillet vie de Descartes tom.* 2. *pag.* 330. *je citerai ses paroles tout incontinent.*

(*b*) *Baillet vie de Descartes t.* 2. *pag.* 330.

(1) *Lettr. Mſ. à Merſ. du* 4. *Avril* 1648.

(2) *Tom.* 3. *des lettr. pag.* 443. *&* 438.

(3) *Mr. Auzout pretend avoir donné le même avis à Mr. Pascal dans le même tems.*

(4) *V. les lettr. Mſſ. de Desc. à Merſ. du* 13. *Decem.* 1647. *du* 7. *Fevrier* 1648. *du* 31. *Janvier* 1648. *& du* 4. *Avril* 1648.

(5) *Du* 12. *Juillet* 1651.

(*c*) *Baillet ibid. pag.* 329.

(*d*) *La suite de ce passage où l'on aprend la conviction de ce Capucin, se voit ci-dessus à la page* 467. *de ce volume, remarque B.*

Incontinent après toutes ces experiences qui confirmerent Mr. Pascal dans l'opinion de la pesanteur de l'air, il (*e*) s'adonna à des études plus serieuses *qui le degoûterent tellement des Mathematiques, & de la Physique qu'il les abandonna absolument. Car quoy qu'il ait fait depuis un Traité de la Roulette sous le nom d'Ettonville, cela n'est pas contraire à ce que je dis, parce qu'il trouva tout ce qu'il contient par hazard, & sans s'y appliquer, & qu'il ne l'écrivit que pour le faire servir à un dessein entierement éloigné des Mathematiques, & de toutes les sciences curieuses, comme on le pourra dire quelque jour* (*f*).

(*G*) *La patience qu'il fit paroître dans ses maladies. . . . est un sujet d'admiration.*] Madame sa sœur en raporte plusieurs particularitez; je n'en copierai qu'une. „ (*g*) Il joignit à cette „ ardente charité pendant sa maladie une patience „ si admirable, qu'il édifioit & surprenoit toutes „ les personnes qui étoient autour de luy, & il disoit à ceux qui luy temoignoient avoir de la „ peine de voir l'état où il estoit, que pour luy, „ il n'en avoit pas, & qu'il apprehendoit mesme „ de guerir: & quand on luy en demandoit la raison, il disoit, c'est que je connois les dangers „ de la santé, & les avantages de la maladie. Il „ disoit encore au plus fort de ses douleurs, quand „ on s'affligeoit de les luy voir souffrir, ne me „ plaignez point, la maladie est l'état naturel des „ Chretiens, parce qu'on est par là comme on „ devroit toûjours être dans la souffrance des „ maux, dans la privation de tous les biens, & „ de tous les plaisirs des sens, exempt de toutes „ les passions qui travaillent pendant tout le cours „ de la vie, sans ambition, sans avarice, dans „ l'attente continuelle de la mort. N'est-ce pas „ ainsi que les Chretiens devroient passer la vie, „ & n'est-ce pas un grand bonheur quand on se „ trouve par necessité dans l'état où l'on est obligé d'être, & qu'on n'a autre chose à faire qu'à „ se soumettre humblement & paisiblement. „ C'est pourquoy je ne demande autre chose, que „ de prier Dieu qu'il me fasse cette grace. Voilà „ dans quel esprit il enduroit tous ses maux. „ L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres a fait sur cela quelques reflexions, & sur l'avantage que l'on peut tirer de la devotion extraordinaire d'un si excellent Mathematicien, & d'un si grand Philosophe. Elle sert, dit-il, à refuter les Libertins; *ils* (*h*) *ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que de petits esprits qui ayent de la pieté.* On ne peut disconvenir qu'il ne soit rare de voir une grande devotion dans les personnes qui ont une fois goûté l'étude des Mathematiques, & qui ont fait dans ces sciences un progrés extraordinaire. Je ne sai si l'on n'en peut pas dire ce que l'Abbé Furetiere disoit des Procureurs. „ Il (*i*) y „ a des Saints qui ont été Avocats, Sergens, Co- „ mediens (*k*) même, enfin il n'y a point de pro- „ fession, si basse qu'elle puisse être, dont il n'y ait „ eu des Saints; mais il n'y en a point de Procu- „ reurs. „ On parle d'un Curé qui adopta une maxime semblable à celle de Mr. Pascal, mais ce fut

(*e*) *Preface de l'equilibre des liqueurs vers la fin. Voyez aussi Madame Perier ubi supra pag.* 12.

(*f*) *Voyez Madame Perier ubi supra pag.* 24. 25.

(*g*) *Mad. Perier ibid. p.* 44.

(*h*) *Nouvelles de la Republ. des lettres Decembre* 1684. *au catalogue des livres nouveaux n.* 2.

(*i*) *Furetieriana pag.* 144. *édit. de Holl.*

(*k*) *Mr. Chappuzeau dans son Theatre François observe qu'il est sorti un Martyr d'entre les Comediens, & qu'un St. Genest dont l'Eglise celebre la fête le* 31. *d'Août, a fini ses jours par une glorieuse tragedie.*

l'offenſoient, & envers ceux qui manquoient à l'obeïſſance qu'on devoit au Roi. Il étoit inſenſible à la faute de ceux-là, & irreconciliable (*H*) pour ceux-ci. Il mourut

fut envers un autre, & non pas envers lui-même. Je me ſouviens qu'on met en queſtion dans les ſerées de Bouchet, *Si* (a) *un Curé fit bien de ne vouloir pas prier pour la ſanté d'un ſien paroiſſien, qui l'avoit envoyé querir pour prier Dieu qu'il le remiſt en ſanté? Car le Curé luy ayant demandé en quel temps il eſtoit meilleur Chreſtien, ou en ſanté, ou en maladie, & le malade luy ayant reſpondu que c'eſtoit quand Dieu le viſitoit. Il vaut donc mieux, repliqua ſon Curé, que tu demeures ainſi, à fin que tu ſois plus homme de bien.* L'action de ce Curé n'eſt pas des plus difficiles; mais s'il avoit ſouhaité pendant une forte maladie que l'on priât Dieu qu'elle durât, il eût fait un coup ſurprenant.

(a) *Bouchet, Serée 33. pag. 224. édit. de Lion 1618. in 8.*

Il y eut dans la conduite de Mr. Paſcal quelques autres choſes qui ne ſont pas moins ſingulieres que ſes maximes ſur la ſanté. „ Les converſations auſquelles il ſe trouvoit ſouvent engagé, „ quoy qu'elles fuſſent toutes de charité, ne laiſſoient pas de luy donner quelque crainte qu'il ne „ s'y trouvât du peril; mais comme il ne pouvoit „ pas auſſi en conſcience refuſer le ſecours que „ les perſonnes luy demandoient, il avoit trouvé „ un remede à cela. Il prenoit dans les occaſions „ une ceinture de fer pleine de pointes, il la mettoit à nud ſur ſa chair, & lors qu'il luy venoit „ quelque penſée de vainité, ou qu'il prenoit quelque plaiſir au lieu où il étoit, ou quelque choſe „ ſemblable, il ſe donnoit des coups de coude „ pour redoubler la violence des piqueures, & ſe „ faiſoit ainſi ſouvenir luy-même de ſon devoir „ (b). „ Il avoit toûjours dans l'eſprit (c) *ces deux grandes maximes, de renoncer à tout plaiſir & à toute ſuperfluité. Il les pratiquoit dans le plus fort de ſon mal avec une vigilance continuelle ſur ſes ſens, leur refuſant abſolument tout ce qui leur eſtoit agreable: & quand la neceſſité le contraignoit à faire quelque choſe qui pouvoit luy donner quelque ſatisfaction, il avoit une addreſſe merveilleuſe pour en detourner ſon eſprit, afin qu'il n'y prit point de part: par exemple, ſes continuelles maladies l'obligeant de ſe nourrir delicatement, il avoit un ſoin très-grand de ne point goûter ce qu'il mangeoit.* Il (d) n'avoit nulle attache pour ceux qu'il aimoit, & il conſeilloit aux autres de ne ſouffrir jamais (e) *de qui que ce fût qu'on les aimât avec attachement: que c'étoit une faute ſur laquelle on ne s'examine pas aſſez, parce qu'on n'en conçoit pas aſſez la grandeur; & qu'on ne conſideroit pas qu'en fomentant & ſouffrant ces attachemens, on occupoit un cœur qui ne devoit être qu'à Dieu ſeul: que c'étoit luy faire un larcin de la choſe du monde qui luy étoit la plus pretieuſe.* Il trouvoit à redire *en des diſcours* que faiſoit ſa ſœur, & qu'elle croyoit très-innocens. *Si je diſois quelquefois*, dit-elle (*f*), *par occaſion que j'avois veu une belle femme, il ſe faſchoit & me diſoit qu'il ne faloit jamais tenir ces diſcours devant des laquais ni de jeunes gens, parce que je ne ſçavois pas quelle penſée je pourrois exciter par-là en eux.* Il avoit tant d'humilité que le Curé de St. Etienne du Mont qui le vit dans toute ſa derniere maladie diſoit à toute heure, *c'eſt* (g) *un enfant, il eſt humble, il eſt ſoumis comme un enfant.* Par cette même vertu, *on* (h) *avoit une liberté toute entiere de l'avertir de ſes defauts, & il ſe donnoit aux avis qu'on lui donnoit ſans reſiſtance.* Ayant embraſſé un genre de vie detaché du monde à l'âge de 30. ans, il ſe regla ſur la maxime (i) *de renoncer à tout plaiſir & à toutes ſuperfluitez; & c'eſt dans cette pratique qu'il a paſſé le reſte de ſa vie. Pour y reüſſir il commença dès lors, comme il fit toûjours depuis, à ſe paſſer du ſervice de ſes domeſtiques autant qu'il pouvoit. Il faiſoit ſon lit luy-même, il alloit prendre ſon diſner dans la cuiſine & le portoit à ſa chambre, il le raportoit, & enfin il ne ſe ſervoit de ſon monde que pour faire ſa cuiſine, pour aller en ville, & pour les autres choſes qu'il ne pouvoit abſolument faire.* Enfin pour choiſir entre pluſieurs autres maximes de Mr. Paſcal, qui paroiſſent ſans doute un peu bien outrées aux gens du monde, quelque choſe d'aſſez ſingulier, je dois dire qu'il n'aprouvoit pas qu'un homme employât les phraſes, *j'ai dit, j'ai fait* &c. Voyez la derniere remarque.

(b) *Mad. Perier ib. pag. 22.*

(c) *Ibid. pag. 25.*

(d) *Ibid. pag. 34.*

(e) *Ibid. pag. 35.*

(f) *Ibid. pag. 32.*

(g) *Ibid. pag. 41.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid. pag 19.*

(H) *Irreconciliable pour* les rebelles.] „ (*k*) Il „ avoit un ſi grand zêle pour la gloire de Dieu, „ qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'elle fut violée en „ quoy que ce ſoit; c'eſt ce qui le rendoit ſi ardent pour le ſervice du Roy, qu'il reſiſtoit à „ tout le monde lors des troubles de Paris, & „ toûjours depuis il appelloit des pretextes toutes „ les raiſons qu'on donnoit pour excuſer cette rebellion, & il diſoit que dans un Etat étably en „ Republique comme Veniſe, c'eſtoit un grand „ mal de contribuer à y mettre un Roy, & opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée; mais que dans un Etat où la puiſſance „ Royale eſt établie, on ne pouvoit violer le reſpect qu'on luy doit que par une eſpece de ſacrilege, puis que c'eſt non ſeulement une image „ de la puiſſance de Dieu, mais une participation „ de cette meſme puiſſance, à laquelle on ne pouvoit s'oppoſer ſans reſiſter viſiblement à l'ordre „ de Dieu; & qu'ainſi l'on ne pouvoit aſſez exagerer la grandeur de cette faute, outre qu'elle „ eſt toûjours accompagnée de la guerre civile, „ qui eſt le plus grand peché que l'on puiſſe commettre contre la charité du prochain; & il obſervoit cette maxime ſi ſincerement, qu'il a refuſé dans ce temps-là des avantages très-conſiderables pour n'y pas manquer. Il diſoit ordinairement qu'il avoit un auſſi grand éloignement „ pour ce peché-là, que pour aſſaſſiner le monde, „ ou pour voler ſur les grands chemins; & qu'enfin il n'y avoit rien qui fût plus contraire à ſon „ naturel, & ſur quoy il fût moins tenté. Ce „ ſont là les ſentimens où il eſtoit pour le ſervice „ du Roy; auſſi eſtoit-il irreconciliable avec tous „ ceux qui s'y oppoſent; & ce qui faiſoit voir que „ ce n'eſtoit pas par temperament ou par attache „ à ſes ſentimens, c'eſt qu'il avoit une douceur „ admirable pour ceux qui l'offenſoient en particulier. En ſorte qu'il n'a jamais fait de difference de ceux-là d'avec les autres, & il * oublioit ſi „ abſolument ce qui ne regardoit que ſa perſonne, „ qu'on avoit peine à l'en faire ſouvenir, & il faloit pour cela circonſtancier les choſes. Et comme on admiroit quelquefois cela, il diſoit, ne „ vous en étonnez pas, ce n'eſt pas par vertu, „ c'eſt par oubly réel, je ne m'en ſouviens point „ du tout. Cependant il eſt certain qu'on voit par

„ là,

(k) *Mad. Perier ib. pag. 36.*

* *On lui peut donc apliquer ce que Ciceron ait à Ceſar* in orat. pro Ligario ſub fin. *qui obliviſci nihil ſoles præter injurias.*

mourut à Paris le 19. d'Août 1662. âgé de 39. ans & deux mois *. Il travailloit depuis long tems à un Ouvrage contre les Athées, & contre tous ceux qui n'admettent pas les veritez de l'Evangile. Il ne vêcut pas assez pour donner la forme aux materiaux qu'il assembloit. Ce qu'on en trouva parmi ses papiers a été rendu public, & a été admiré. Il y met dans un très-beau jour une pensée dont Arnobe (*I*) s'est servi, c'est que ceux qui croyent un Dieu peuvent être heureux éter-

* *Tiré de sa vie composée par Madame Perier sa sœur. Cette vie est à la tête des Pensees de Mr. Pascal à l'edition d'Amsterdam 1684.*

„ là, que les offenses qui ne regardoient que sa „ personne, ne luy faisoient pas de grandes im- „ pressions, puis qu'il les oublioit si facilement; „ car il avoit une memoire si excellente, qu'il di- „ soit souvent qu'il n'avoit jamais rien oublié des „ choses qu'il avoit voulu retenir. „ Si cela & les autres choses que j'ai raportées sont veritables, il faut convenir necessairement que Mr. Pascal étoit un prodige, & si je m'osois servir de cette expression, je le nommerois un individu paradoxe de l'espece humaine. Il merite qu'on doute s'il est né de femme; il le merite, dis-je, mieux que ce grand Philosophe de Sicile, que Lucrece (*a*) a regalé de cette louange. Une chose peut diminuer l'admiration de la haine qu'il portoit aux seditieux; c'est qu'il s'éleva de son tems une guerre dans le Royaume la plus injuste qu'on vit jamais, & la plus prejudiciable au bien de la Monarchie. A la vuë des suites terribles qu'eut la sedition où les Parisiens se porterent l'an 1648. pour remettre en liberté quelques Magistrats, il n'y a point d'honnête homme qui ne conçût de l'horreur contre les soulevemens, & qui ne raisonnât à-peu-prés comme Balzac, & même avec moins de menagement pour le Prince de Condé, le chef funeste de la revolte *. *On commance ici à se rassûrer*, dit-il (*b*), *depuis que le siege de Cognac est levé, & nous n'aprehendons plus tant pour nostre Province. Mais quand la paix se feroit demain, cette courte guerre y laissera une longue memoire des maux qu'elle a faits. Si on reforme, & si on regle ainsi les Estats, bien-heureux sont les Estats qu'on laisse dans la corruption & dans le desordre! Le Héros de Monsieur d'Ablancourt a esté le mien; mais nous detestons également la guerre civile, & ne la pardonnons pas mesme à Jules Cesar, quoy que nous traduisions ses Commentaires.* Au reste les amis de Mr. Pascal se glorifient beaucoup, d'être sectateurs de la doctrine qui condamne la rebellion. Voyez ce que Mr. Arnaud (*c*) a cité du second tome des Essais de Morale.

(*I*) *Une pensée dont Arnobe s'est servi.*] Ce Pere avouë aux Payens que les promesses de JESUS-CHRIST ne peuvent être prouvées, puis quelles regardent un bien à venir; mais il ajoûte qu'entre deux choses incertaines; il vaut mieux choisir celle qui nous donne des esperances, que celle qui ne nous en donne point. On verra plus clairement la force de cette raison dans les paroles originales. (*d*) *Sed & ipse* (Christus) *quæ pollicetur, non probat. Ita est. Nulla enim, ut dixi, futurorum potest existere comprobatio. Cum ergo hæc sit conditio futurorum, ut teneri & comprehendi nullius possint anticipationis attactu; nonne purior ratio est, ex duobus incertis, & in ambigua expectatione pendentibus, id potius credere, quod aliquas spes ferat, quam omnino quod nullas? In illo enim periculi nihil est, si quod dicitur imminere, cassum fiat & vacuum: in hoc damnum est maximum, id est salutis amissio, si cum tempus advenerit, aperiatur non fuisse mendacium.* Mr. Pascal developpe bien cette pensée, & se sert heu-

(*a*) Nil tamen hoc habuisse viro præclarius in se, Nec sanctum magis, & mirum, carumque videtur. Carmina quinetiam divini pectoris ejus Vociferantur & exponunt præclara reperta; Ut vix humana videatur stirpe creatus. *Lucret. lib. 1. v. 730.*

* *C'est-à-dire de la guerre à quoi les barricades de l'an 1648. donnerent lieu peu à peu.*

(*b*) *Balzac lettre 25. à Conrart liv. 2. pag. m. 148. 149. la lettre est datée du 20. de Novemb. 1651.*

(*c*) *Arnaud Apologie pour les Catholiques 1. partie ch. 11. pag. 136.*

(*d*) *Arnobius adversus gentes lib. 2. pag. m. 44.*

reusement des proportions entre une gageure, & le hasard de perte & de gain, qui font qu'on parie sans imprudence. Voyez le (*e*) chapitre 6. de ses Pensées: on les imprima l'an 1669. munies de plusieurs aprobations qui en font l'éloge. Huit ans après il parut un livre (*f*), où ce raisonnement de Mr. Pascal fut poussé avec beaucoup d'étenduë, & avec beaucoup de force. L'Auteur avoit été peu frapé de la critique du dessein de Mr. Pascal, faite par le defenseur du P. Bouhours. Cet Apologiste finit ses censures par la critique de ce passage. „ (*g*) Il est certain que Dieu est ou qu'il n'est „ pas, il n'y a point de milieu. Il y a un cahos „ infini entre ces deux extremitez. Il se jouë un „ jeu à cette distance infinie où il arrivera croix „ ou pile. Que gagerez-vous? Par raison vous „ ne pouvez dire que Dieu est; par raison vous „ ne pouvez le nier. Ne blâmez donc point de „ fausseté ceux qui ont fait un choix, car vous ne „ sçavez pas s'ils ont tort ou s'ils ont mal choisi. „ Non direz-vous; mais je les blâmeray d'avoir „ fait non ce choix, mais un choix; & celuy qui „ prend croix & celuy qui prend pile ont tous „ deux tort. Ouy, repartiray-je, mais il faut „ parier, cela n'est pas volontaire, & ne parier „ point que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas. „ Lequel prendrez-vous? Pesons le gain & la per- „ te en prenant le party de croire que Dieu est. Si „ vous gagnez vous gagnez tout; si vous perdez „ vous ne perdez rien. Que si vous dites qu'il est „ incertain si vous gagnerez, & qu'il est certain „ que vous hasardez les plaisirs de cette vie que „ vous pariez, & que l'infinie distance qui est en- „ tre la certitude que vous exposez, & l'incerti- „ tude de ce que vous gagneriez, égale le bien „ fini que vous exposez certainement à l'infini qui „ est incertain. Cela n'est pas ainsi, tout joüeur „ hasarde avec certitude, pour gagner avec incerti- „ tude, sans pecher contre la raison. „ Voici comment il a refuté cela. (*h*) *Taisez-vous, Paschase, je perds patience de vous entendre traiter la plus haute de toutes les matieres; & appuyer la plus importante verité du monde, & le principe de toutes les veritez, par une idée si basse & si puerile, par une comparaison du jeu de croix & pile, plus capable de faire rire que de persuader; & par un raisonnement si defectueux, & appuyé sur des fondemens incertains, & peut-estre entierement faux. Je ne diray pas que vous avez fait d'abord une avance qu'un homme sage ne devroit pas faire; & je ne sçai pas avec quelle conscience vous pouvez dire à un Libertin, que par raison on ne peut assûrer que Dieu est. Je connois bien des gens qui se scandaliseroient estrangement de vous entendre tenir ce terrible langage; & qui ne voudroient pas parier pour la Theologie du Directeur qui vous souffre ces façons de parler. A la bonne heure si vostre raison morale estoit bonne, mais à la honte & de sa Theologie & de vôtre Morale, elle ne conclut rien de tout; parce que toute sa force depend de la verité de cette proposition, que tout joueur basarde avec certitude pour gagner avec incertitude, sans pecher contre la rai-*

(*e*) *Il est intitulé* qu'il est plus avantageux de croire que de ne pas croire ce qu'enseigne la Religion Chretienne.

(*f*) *Intitule* Traite de Religion contre les Athées, les Deistes, & les nouveaux Pyrrhoniens, *& imprimé à Paris chez Lambert Roulland 1677. in 12.*

(*g*) *L'Abbé de Villars Traité de la delicatesse, dialogue 5. pag. 115. 116. édit. de Holl.*

(*h*) *Id. ib. pag. 116.*

éternellement, s'ils ont raison, & ne perdent rien s'ils se trompent: mais un Athée ne gagne rien s'il a raison, & se rend malheureux éternellement s'il se trompe. Les Lettres Provinciales de Mr. Pascal ont passé, & passent encore (*K*) pour un chef-d'œuvre. On a publié que les derniers jours de sa maladie il se repentit d'avoir (*L*) été Jansenište, mais cela s'est trouvé faux. J'oubliois de dire que c'est de lui que les Jansenistes ont apris à se designer (*M*) par *on.*

PASOR

son. En verité, Paschase, si la Divinité estoit aussi problematique que cette proposition, nous serions en mauvais termes. Tous les peres & les maris qui ne veulent pas que leurs enfans ou leurs femmes joüent, seroient Athées nez, & vous soustiendroient avec opiniâtreté, qu'il est fort deraisonnable de hazarder un argent qu'on a certainement dans sa poche, avec lequel on peut vivre exempt de misere, pour en gagner un incertain, & s'exposer comme il arrive souvent, à n'avoir ny l'un ny l'autre. Mais j'avois oüi dire que vous estiez si grand ennemi des Casuistes relâchez: d'où vient que non seulement vous ne condamnez pas le jeu, mais que vous voulez faire dependre la Religion & la Divinité du jeu de croix & pile. Cette refutation est foible, & ne merite pas d'être examinée: il suffit de renvoyer le lecteur au chapitre de Monsr. Pascal que j'ai cité, & à l'Ecrivain qui en fit une belle paraphrase huit ans après. Je me contente d'une observation qui fera juger que l'ami du P. Bouhours manquoit ou de justesse, ou d'équité. Il regarde comme une avance scandaleuse, contraire à la sagesse & à la conscience, & digne des foudres d'un bon Directeur, ces paroles de Monsieur Pascal, *par raison vous ne pouvez dire que Dieu est.* Il supose que c'est avouër à un Libertin, *que par raison on ne peut assûrer que Dieu est.* L'explication est très-fausse. Mr. Pascal ne lui avouë point une telle proposition; il veut seulement ne la point combatre, & s'en prevaloir pour engager les Athées à sortir de leur état. Il est clair comme le jour que les paroles de Monsr. Pascal adressées au Libertin, sont équivalentes à celles-ci, *vous soutenez que par raison vous ne pouvez dire que Dieu est.*

(*a*) *Dans le 2. tome du parallele des anciens & des modernes.*

(*b*) *Intitulé* Reponse aux lettres Provinciales de L. de Montalte, ou entretiens de Cleandre & d'Eudoxe.

(K) *Les Lettres Provinciales. . . . pour un chef-d'œuvre.*] Voyez les loüanges que Mr. Perrault a données (*a*) à cet Ouvrage: elles ont determiné les meilleures plumes Françoises qui soient parmi les Jesuïtes, à refuter ces lettres-là par un (*b*) livre qui fut suprimé en France aussi-tôt qu'il y parut l'an 1694. & que les Libraires de Hollande ont reimprimé. De tant de livres qu'on a publiez contre les Jesuïtes, il n'y en a point qui leur ait fait plus de tort & plus de chagrin que ces Lettres au Provincial. Elles ont été traduites en plusieurs langues. Mr. Nicolle (*c*) sous le nom de Guillaume Wendrock Theologien de Saltsbourg les mit en Latin, & y ajoûta des notes & quelques dissertations. D'autres les mirent en Anglois, en (*d*) Italien, & en (*e*) Espagnol. J'en ai vu une édition in 8. à 4. colonnes, qui contiennent le François, le Latin, l'Italien & l'Espagnol, deux colonnes dans une page, & deux colonnes dans l'autre; en sorte qu'en ouvrant le livre on les voit toutes quatre à la fois.

(*c*) *Voyez l'article* Nicolle *pag.* 660.

(*d*) *Cosimo Brunetti Gentilhomme Florentin est l'Auteur de la version Italienne.*

(*e*) *Gratien Cordero, de Burgos est l'Auteur de la version Espagnole.*

(L) *Qu'il se repentit d'avoir été Janseniste.*] Voici un passage tiré d'une lettre du P. Bouhours écrite à un Seigneur de la Cour l'an 1668. „ Qui „ (*f*) ne sçait presentement que Mr. Paschal est „ l'Auteur des *Provinciales*, & qu'il estoit engagé „ dans le party lors qu'il écrivoit? Si quelqu'un „ doutoit d'une verité aussi constante que cellelà, il seroit aisé de l'en convaincre par le temoignage de M. Paschal mesme, que nous savons „ de bonne part (1) avoir abjuré le Jansenisme „ à la mort. „ Les Jansenistes soutinrent qu'il n'étoit point vrai que Mr. Pascal eût fait cette abjuration. Lisez ces paroles de la reponse qu'ils firent à l'Apologie de l'Archevêque d'Ambrun: elles indiquent un écrit où ce fait fut refuté par des preuves convaincantes. „ (*g*) Il n'est pas necessai- „ re non plus de detruire en particulier tout ce qui „ a esté refuté ailleurs par des traitez exprez, „ comme ce qu'il impute à Mr. Pascal sur une „ pretenduë attestation de M. le Curé de St. Es- „ tienne, d'avoir abjuré le Jansenisme, que l'on „ a fait voir estre faux par des preuves convain- „ quantes, qui sont le sujet d'une lettre imprimée „ en suite de la refutation de l'Ecrit du Pere Anat „ sur le Mandement de Mr. d'Alet. „ Le Pere Bouhours ayant inseré sa lettre dans un recueil d'opuscules, qu'il publia à Paris l'an 1684. en retrancha ce qui concerne cette abjuration. Cela temoigne qu'il en avoit reconu la fausseté. Cependant il avoit assûré ce fait d'une maniere bien positive dans la premiere édition, & il renvoyoit à une preuve authentique. Qui n'y auroit été atrapé?

(*f*) *Lettre à un Seigneur de la Cour p.* 21. 22. *édit. de Paris* 1668. *in* 4.

(1) *Cela est atteste par un ecrit signé de la main de M. le Curé de S. Estienne du Mont, qui assista M. Paschal à la mort. Cet écrit est entre les mains de M. l'Archevesque de Paris.*

(*g*) *Pieces sur le Nouveau Testament de Mons t.* 1. *pag.* 498. *édit. de Cologne* 1669. *in* 8.

(M) *Les Jansenistes ont apris à se designer par* on.] *Il pretendoit* (*h*) *qu'un honneste homme devoit éviter de se nommer, & mesme de se servir des mots de jè, & de* moy, *& il avoit accoutumé de dire sur ce sujet, que la pieté Chretienne aneantit le* moy *humain, & que la civilité humaine le cache & le supprime. Ce n'est pas*, ajoûte l'Auteur (*i*) de l'Art de penser, *que cette regle doive aller jusqu'au scrupule; car il y a des rencontres où ce seroit se gesner inutilement, que de vouloir éviter ces mots; mais il est toûjours bon de l'avoir en veuë, pour s'éloigner de la mechante coutume de quelques personnes, qui ne parlent que d'eux-mesmes, & qui se citent par tout; lors qu'il n'est point question de leur sentiment.* De là est venu aparemment que les Jansenistes de France ont tant affecté de se servir de la particule *on.* Un de leurs adversaires a pretendu reconoître à cette marque, que le livre (*k*) d'un anonyme qu'il refutoit leur devoit être attribué. Voici comme il parle, après avoir raporté une forte preuve de l'attachement de cet anonyme pour Messieurs de Port-Royal, „ Que „ (*l*) si on trouve qu'elle ne suffise pas, & qu'on en „ veuille une plus grossiere, tout le monde con- „ noit leurs *on*, que c'est la maniere dont ils se „ citent l'un l'autre, eux-mesmes, que personne „ ne s'en étoit servi avant eux, & qu'il n'y a en- „ core guere qu'eux qui s'en servent. Non seule- „ ment il ne les cite jamais autrement; *comme* „ *on a dit dans la Grammaire* (2) *raisonnée; com-* „ *me on l'a remarqué dans l'Art de penser; on a* „ *parlé de cela dans la Grammaire generale:* mais „ il ne parle pas de lui-mesme que sous ce mesme „ terme dans sa Preface; *en revoyant cet Ouvrage* „ *on s'est cru obligé; on a cru qu'il estoit plus à pro-* „ *pos.* J'ai oui dire à un excellent homme, que „ cette

(*h*) *Art de penser* 3. *partie chap.* 19. *n.* 6. *p. m.* 350. *Voyez aussi les pensees de Mr. Pascal chap.* 29. *n.* 27.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Il est intitulé* Reflexions sur l'usage present de la langue Françoise, ou remarques nouvelles & critiques sur la politesse du langage. *A Paris* 1689. *in* 12.

(*l*) *L'Abbé de St. Real discours de la Critique chap.* 10. *pag.* 223. *édit. de Lion* 1691.

(2) *Pag.* 256. 318. 523.

PASOR (Mathias) Profeſſeur en Theologie à Groningue, né à Herborn dans la Comté de Naſſau le 12. d'Avril 1599. étoit fils de George Pasor, qui après avoir enſeigné la Theologie & la langue Hebraïque pendant 19. ans à Herborn, fut apellé à Franeker l'an 1626. pour y être Profeſſeur en langue Greque, & y mourut le 10. de Decembre 1637. Nôtre Matthias avoit dejà fait de bons progrés à Herborn, lors que la peſte fut cauſe qu'on l'envoya à Marpourg en 1614. Il y paſſa très-mal ſon tems; les Profeſſeurs le fuyoient comme un malheureux peſtiferé; & il y eut quelques * Ecoliers qui lui firent cent inſultes, & qui le batirent, pour ſe venger de ce que ſon pere ſe trouvant Recteur à Herborn quand ils y commirent quelques deſordres, leur fit payer une amende. Il fut contraint d'abandonner cette ville, & il retourna l'année ſuivante à Herborn, où il s'appliqua beaucoup à l'étude. Il alla à Heidelberg l'an 1616. & y trouvant toutes ſortes de bons Profeſſeurs il y profita extremement. Il trouva même les moyens de diminuer la depenſe de ſa famille; car il enſeignoit en chambre les Mathematiques & l'Hebreu, & il entra Precepteur chez un honnête homme d'Heidelberg. Il ſe fit tellement conoître par pluſieurs actes Academiques, qu'il eſpera de remporter une profeſſion qui vint à vaquer; il eſpera, dis-je, quoi que l'un des antagoniſtes eût beaucoup plus d'amis que lui. Par un bonheur aſſez extraordinaire ſon eſperance ne le trompa point; il fut declaré Profeſſeur en Mathematique le 23. d'Avril 1620. Il fut contraint peu après de prendre la fuite, à cauſe de l'invaſion du Palatinat. L'orage étant un peu paſſé il alla continuer ſes fonctions à Heidelberg, & eſſuya dans cette malheureuſe ville toutes les incommoditez & tous les perils qu'on ſe peut imaginer. Il n'en ſortit qu'après que les troupes de Tilli l'eurent ſaccagée l'an 1622. Il s'en alla à Herborn à travers de mille difficultez, & ſe reſolut l'an 1624. à faire un voyage en Angleterre. Il fit des leçons particulieres à Oxford, tant ſur l'Hebreu que ſur les Mathematiques, & alla faire un tour en France avec quelques Allemans. Il paſſa l'hiver à Paris, & ouït entre autres leçons celles de Gabriel (*A*) Sionite, Profeſſeur en Chaldée, & en Arabe. Etant retourné en Angleterre pendant l'été de l'an 1625. il trouva l'Univerſité d'Oxford dans une grande diſſipation. La peſte en étoit la cauſe. Lors que le mal fut paſſé, il trouva des Ecoliers à inſtruire ſoit en Theologie, ſoit dans les langues Orientales; & il aima mieux demeurer là qu'aller en Irlande, avec le ſavant Uſſerius qui lui offroit ſa table, & une penſion honnête. La requête qu'il preſenta tendant à ce qu'il fût fait Profeſſeur aux langues Orientales, fut favorablement écoutée; de ſorte qu'il commença cette profeſſion le 25. d'Octobre 1626. Il l'exerça juſques à ce qu'en 1629. il fut apellé à Groningue pour une profeſſion en Philoſophie. Il en commença les fonctions le 27. d'Août de la même année. Six ans après il fut revêtu de la profeſſion des Mathematiques, & l'an 1645. de celle de Theologie: ce qui fut cauſe qu'il n'alla point à Harderwic, où on lui avoit offert la charge de Profeſſeur ordinaire en Theologie & en Hebreu. Il reçut le Doctorat en Theologie à Groningue le 21. d'Octobre 1645. & ſe defit de la profeſſion des Mathematiques; mais il garda celle de Morale. Il fit un voyage en ſon païs de Naſſau l'an 1653. & pouſſa juſqu'à Heidelberg, où il reçut mille honnêtetez de l'Electeur Palatin †. Il vêcut juſques au 28. de Janvier 1658. Il

* Studioſi nonnulli memores mulctæ ſibi ob petulantiam Herbornæ à patre Rectore irrogatæ, me innocentem & minime ferocem ſed meticuloſum, depoſitionis in Academiis Germanicis receptæ occaſione, verberibus & contumeliis variis affecerunt. *Mathias Paſor in vita ſua p. m. 22.*

† *Tiré du journal de ſa vie compoſé par lui-même, & imprimé à Groningue l'an 1658. in 4.*

„ cette maniere de parler de ſoi-meſme par ce „ terme d'*on*, * eſtoit une eſpece de pluriel équiva- „ lant au *nous* dont ſe ſervent les Rois, & les au- „ tres Puiſſances. Noſtre Critique en convient „ en quelque ſorte, en diſant qu'au lieu d'*on* on „ écrivoit autrefois *homs* (1), ce qui vouloit „ dire *hommes*; *de ſorte*, ajoûte-t-il, *que* on dit „ *eſt la meſme choſe que* hommes, *ou* les hommes „ diſent. Cet Illuſtre croyoit pourtant, que *ces* „ *Mrs.* ne ſe ſervoient pas de cette maniere par „ vanité; mais que c'eſtoit ſeulement par ſince- „ rité, pour marquer qu'ils ne faiſoient rien, où „ pluſieurs n'euſſent part, & qu'ainſi ils ne pour- „ roient pas mettre à leurs livres un nom particu- „ lier d'Auteur, ſans bleſſer l'exacte verité, puis „ qu'il n'y en a point qui ſoit entierement l'Ou- „ vrage d'un ſeul. Que de nommer auſſi tous „ ceux qui y ont travaillé, cela auroit d'autres in- „ conveniens, & qu on les évite tous également „ par ce miſterieux *on*, que je n'aurois jamais cru „ ſans cet habile homme, qui renfermât tant de „ choſes. „

* *Voyez Mr. de St. Evremont, Oeuvres mêlées, to. 4. pag. m. 136. où il ſe moque de l'abus d'on.*

(1) *Pag.* 342.

(*A*) *Celles de Gabriel Sionite.*] Il y avoit dejà quelques années que ce Profeſſeur avoit ceſſé ſes leçons, parce que perſonne n'alloit les entendre. Il reprit ſes exercices à la priere de nôtre Paſor, mais il n'alla point faire ſes leçons dans le College royal, il les fit chez lui (*a*). Choſe étrange! un grand Royaume, une ville comme Paris ne fourniſſoit pas 3. auditeurs à un Profeſſeur ſi celebre dans les païs étrangers, que Bangius (*b*) ſavant Danois n'accepta une profeſſion en Hebreu à Coppenhagen, qu'à condition qu'on lui donneroit le tems de s'aller perfectionner à Paris ſous cet homme-là. Et voici un Profeſſeur d'Heidelberg qui ſouhaite d'être diſciple de ce même homme, pendant qu'il n'y a pas deux Ecoliers à Paris qui ſe ſoucient de l'entendre. Les hommes ſont ainſi faits: ils vont chercher loin les mêmes choſes qu'ils negligeroient, s'ils les avoient à la porte.

(*a*) *Ex vita Mathiæ Paſoris pag. 41.*

(*b*) *Voyez ſon article.*

Il ne fut jamais (*B*) marié, & son celibat fut sans reproche*. Il ne publia pas (*C*) beaucoup de livres; les deux raisons qu'il en donne (*D*) sont admirables, & devroient servir de regle à beaucoup de gens; à moi tout le premier.

* Ex orat. funebri.

PATIN (GUY) Professeur en Medecine au College Royal de Paris, a été un homme de beaucoup d'esprit & de beaucoup de savoir. Voyez son éloge à la tête de ses Lettres. Elles sont si conuës par tout le monde, que cela me donne dispense de parler de son merite. Il suffit de faire savoir qu'on en pourra être instruit dans la preface que j'ai indiquée. On seroit trop delicat si l'on trouvoit à redire, que l'Auteur de cet éloge n'ait point donné l'histoire de Guy Patin. C'est ainsi qu'en usent les faiseurs d'éloge: ils ne s'amusent presque jamais à nous aprendre d'où est un homme, ni comment il s'est poussé; & ils ne parlent de ses actions qu'au cas qu'elles se raportent d'une façon distinguée aux vertus dont ils le louënt. Il est donc necessaire que je dise que nôtre Patin nâquit à † Houdan en Bray à 3. lieuës de Beauvais ‡ l'an 1602. Il ne se vante point d'être de bonne Maison; il parle à peu près (*A*) de sa famille comme Horace parle de la sienne. Il fut sans doute l'artisan de sa fortune, & je sai de ‡ bonne part qu'il a été Correcteur d'imprimerie. Il n'est pas facile de decider, s'il vaudroit mieux que les lettres qu'on a de lui eussent (*B*) été destinées au public par leur Auteur,

† Patin, lettre 293. pag. 561. du 3. tome édit. de Geneve 1691.

‡ Selon son eloge il mourut septuagenaire l'an 1672.

‡ Monsieur DRELINCOURT Professeur en Medecine à Leide me l'a apris.

(*B*) *Il ne fut jamais marié.*] On * remarque très-expressément dans son Oraison funebre, qu'il ne vécut point garçon en vertu de quelque vœu particulier, ou par aversion pour un mariage bien assorti; car au contraire il en étoit l'apologiste, & le panegyriste, quoi qu'il deplorât qu'une condition si utile & si necessaire, instituée dans l'état même d'innocence, eût été assujettie par le peché à tant de difficultez. Ce qui fit donc qu'il ne se maria pas, fut que les premieres années de sa jeunesse eurent besoin d'exemption à l'égard des soins domestiques; qu'ensuite il se trouva dans un état de persecution, & d'exil; qu'après cela il sentit sa santé un peu delabrée; enfin qu'il avoit conçu beaucoup d'esperance de Jean George Pasor fils de son frere.

* Abdias Widmarius, Ministre du Saint Evangile, & Professeur en Theologie à Groningue est l'Auteur de cette Oraison funebre.

(*C*) *Il ne publia pas beaucoup de livres.*] Il revit avec soin deux ou trois Ouvrages de son pere, qui sont d'un usage merveilleux aux Ecoliers & aux Proposans: je parle du *Lexicon Novi Testamenti*, du *Manuale Novi Testamenti*, & de la Grammaire Greque du Nouveau Testament. Son pere a fait quelques autres livres, l'oraison funebre de Piscator, l'analyse des mots difficiles d'Hesiode, *Collegium Hesiodeum* &c. Pour ce qui est de Matthias Pasor, je ne pense pas qu'on ait veu de lui que des Theses, ou des idées generales de quelques sciences. On a eu grand tort de publier le journal qu'il avoit dressé de sa vie: il faloit ou le suprimer, ou du moins en retrancher plusieurs minuties: car par exemple étoit-il besoin que le public sût que le cabaret où les Professeurs d'Heidelberg traiterent en corps Matthias Pasor, avoit (*a*) des épées pour enseigne? Etoit-il necessaire qu'on sût qu'à (*b*) Hanaw, dès le commencement d'un grand repas il fut obligé de quitter la table, à cause qu'il se trouvoit mal, & qu'il avoit besoin de rendre quelque peu de bile? Mais je ne m'étonne pas qu'on publie de tels Journaux, puis que dans les Oraisons funebres des Professeurs, on voit ordinairement une description fort exacte de tous les symptômes de leur derniere maladie; si un tel jour ils furent, s'ils furent constipez, ou pressez d'une diarrhée &c.

(*a*) Partim universi in prandio honorario lauto, instituto ad signum ensium. pag. 54.

(*b*) In prandio lauto nihil ventriculo arridebat, imo sub initium mensa surgere coactus sum & bilem evomui. Ib. pag. 55.

(*D*) *Les deux raisons qu'il en donne sont admirables.*] La 1. est qu'il ne vouloit pas être cause que la jeunesse se detournât de la lecture des bons livres que l'on a deja; la 2. qu'il ne vouloit pas mettre en risque l'argent des Libraires, qui bien souvent font des frais pour des impressions qui ne se vendent que fort lentement, ou qui même leur demeurent éternellement dans le fond d'un magasin. *Nolui*, dit-il, (*c*) *nimis multa scribere, 1. ne juventutem abstraherem à lectione graviorum Authorum quos per Dei gratiam habemus. 2. Ne miseris typographis imponeretur, qui sæpe magnos sumptus impendunt libris nunquam vel tardè admodum distrahendis.*

(*c*) Ubi supra p. 58.

(*A*) *A peu près de sa famille comme Horace.*] Je suis „ fils de bonnes gens, *dit-il*, (*d*) que je „ ne voudrois pas avoir changé contre de plus ri- „ ches. J'ai céans leurs portraits devant mes yeux, „ je me souviens tous les jours de leur vertu, & „ suis bien-aise d'avoir vû l'innocence de leur vie „ qui étoit admirable. On ne vit pas comme „ cela dans les villes, & particulierement à Paris. „ Je ne vois plus que de la vanité, de l'imposture & de la fourberie. Dieu nous a reservés „ pour un siecle fripon & dangereux. „ Voyons ce qu'Horace disoit de son pere.

(*d*) Patin, lettre 293. p. m. 561. du 2. tome.

(e) Purus & insons
(Ut me collaudem) si vivo, & charus amicis,
Causa fuit pater his, qui macro pauper agello,
Noluit in Flavî ludum me mittere magni,
. . . .
Nec timuit, sibi ne vitio quis verteret, olim
Si præco parvas, aut (ut fuit ipse) coactor
Mercedes sequerer: neque ego essem questus. Ob hoc nunc
Laus illi debetur, & à me gratia major.
Nil me pœniteat sanum patris hujus: eòque
Non, ut magna dolo factum negat esse suo pars,
Quòd non ingenuos habeat clarosque parentes,
Sic me defendam: longè mea discrepat istis
Et vox & ratio. Nam si natura juberet
A certis annis ævum remeare peractum,
Atque alios legere ad fastum, quoscunque parentes
Optaret sibi quisque: meis contentus, honestos
Fascibus & sellis nolim mihi sumere: demens
Judicio vulgi.

(*e*) Horat. Sat. 6. lib. 1. v. 68.

(*B*) *S'il vaudroit mieux que* ses lettres *eussent été destinées au public.*] S'il les eût faites pour les publier, il les eût remplies d'érudition, & d'obser-

teur, que d'avoir été composées sans façon pour l'usage particulier de ceux à qui il les écrivoit: mais de quelque façon qu'on en juge, je suis sûr que l'on conviendra qu'il est bon qu'elles soient sorties de dessous la presse. Ce n'est pas qu'elles ne fassent beaucoup de tort à la ville de Paris (C), qu'elles representent comme

servations exactes sur l'histoire des Savans, & sur celle de leurs Ouvrages; car il avoit une très-belle memoire, beaucoup de lecture, & une excellente Bibliotheque. Il n'eût pas debité des choses mal examinées, & selon qu'elles s'offroient à son imagination: en un mot nous trouverions moins de faussetez dans son Ouvrage, mais aussi nous n'y verrions pas au naturel son esprit, & son genie; nous n'y rencontrerions pas tant de faits curieux, ni tant de traits vifs & hardis qui divertissent, & qui font faire de solides reflexions. On fit un choix parmi ses lettres qui fut publié à Geneve l'an 1683. & reimprimé bien-tôt en Hollande. Le debit encouragea un Libraire de Geneve à publier celles qui avoient été rebutées au premier triage: il les joignit avec les premieres, & donna par ce moyen un recueil en 3. volumes l'an 1691. Il fut contrefait en Hollande peu de tems après. Il eût mieux valu qu'on l'eût contrefait en Allemagne, parce que les Libraires Allemans ont la loüable coutume de faire ajoûter de bonnes tables aux livres qu'ils reimpriment, & jamais Ouvrage n'en eut un plus grand besoin que celui-ci. On n'eut pas de peine à s'appercevoir que tout n'y est pas veritable: voici le jugement qu'en porta l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres. „Il (a) est bon que les Lecteurs soient avertis, que tous les bons mots, ou tous les contes qu'il rapporte, ne sont point vrais. Il y en a où il paroît une effroyable malice, & une hardiesse prodigieuse à donner un tour criminel à toutes choses. On feroit fort blâmable de croire ces endroits-là, sous pretexte qu'ils sont imprimez. Tout ce qu'on en peut recueillir est, que Mr. Patin les écrivoit à son Ami, comme une chose qu'il avoit oui dire à d'autres, & pour suivre la coûtume qu'il observoit depuis long-temps, de s'entretenir avec lui par lettres, comme il auroit fait s'ils se fussent promenez ensemble. On sçait bien que dans la conversation on parle tout aussi-tôt d'une chose qui court par la ville, sans qu'elle soit vraye, que d'une nouvelle qui est vraye. Et quand on a l'humeur satyrique, comme il faut convenir que l'avoit Mr. Patin, on releve plus soigneusement ce qui se debite au desavantage du prochain, que ce qui se dit à sa loüange.„ Monsr. Menage en jugea de même. (b) *Les Lettres de Guy Patin sont remplies de faussetez. Nous en remarquâmes un grand nombre Mr. Bigot & moi. Mr. Patin ne prenoit pas de precaution dans ce qu'il écrivoit, & la preoccupation lui faisoit croire mille choses qui n'étoient pas.* Voyez le Journal de Leipsic au mois de Mai 1684. (c) On fait esperer (d) les lettres Latines de Guy Patin qui seront accompagnées d'un *bel & savant éloge* composé *par Mr. Theveneau Medecin de Nevers.*

(C) *Ville de Paris qu'elles representent comme infectée d'une corruption.*] On ne finiroit jamais si l'on vouloit recueillir toutes ses plaintes sur un tel sujet: bornons nous donc à ce qu'il observe sur le crime de ces femmes impudiques qui font perir leurs enfans. „(e) On fait ici un grand bruit de la mort de Mademoiselle de Guerchi; on avoit mis prisonniére dans le Châtelet la sage-femme, elle a été traduite dans la Conciergerie par Arrêt de la Cour. Le Curé de S. Eustache a refusé sepulture au corps de cette Dame: on dit qu'on l'a porté dans l'Hôtel de Condé, & qu'il y a été mis dans la chaux, afin de le consommer plûtôt, & qu'on n'y puisse rien reconnoître, si on en venoit à la visite: la sage-femme s'est assez bien defenduë jusques à present, mais *aliæ admovebuntur machinæ, aliæ artes adhibebuntur ad eruendum verum:* je crois qu'elle sera mise à la question: les Vicaires generaux & les Penitentiers se sont allez plaindre à Monsieur le Premier President, que depuis un an six cents femmes de conte fait, se sont confessées d'avoir tué & étouffé leur fruit, & qu'ils y ont particulierement pris garde, sur l'avis qu'on leur avoit donné.„ Puis que j'ai entamé cette avanture, il faut que j'en fasse voir la suite. (f) *Il court icy un libelle (g) de huit pages in 4. par lequel il est prouvé*, que le crime dont la Dame Constantin sage-femme est depuis peu accusée, n'est qu'une suite de la doctrine des Jesuïtes, & aussi pour detromper les Dames qui se laissent abuser par cette erreur, sous pretexte que ces Peres l'enseignent dans leurs livres. *On dit que la sage-femme se defend fort bien, elle avouë que Madame de Guerchi est morte chez elle, mais qu'elle ne luy a donné aucun breuvage, qu'elle vint chez elle fort malade, où elle mourut en criant cruellement, qu'elle a ouï parler d'un certain breuvage que ladite Dame avoit pris, mais qu'elle ne savoit ce que c'étoit, ni qui l'avoit fait....* (h) *La Dame Constantin sage-femme est encore dans le Chatelet en prison, elle doit être demain interrogée, N. & le Large ont receu assignation pour y venir repondre de leurs faits & de la deposition qu'ils ont donnée*, an ut ibi fatis cedat pædore carceris, & metu lethalis supplicii confecta? *On dit qu'elle se defend bien, & qu'il n'y a point assez de preuve contre elle pour la condamner à mort, mais on attend des monitions que l'on va faire publier par toutes les paroisses de la ville & Fauxbourgs de Paris: d'autres disent que l'on la veut sauver, & qu'elle est trop bien recommandée par les plus grands. Neantmoins on croit bien qu'elle merite la mort & au delà, & que si on la pendoit, elle ne mourroit pas innocente: on dit que sa maison étoit un bordel public, & que quantité de garses alloient accoucher là dedans*, vel abortum passuræ.... *Le* (i) *Mecredi* 14. *Juillet la Dame Constantin sage-femme a été condamnée au Chatelet, à être penduë & étranglée, après avoir été mise à la question, d'où elle a appellé, & a été transferée en la Conciergerie: on croit que la semaine prochaine, la sentence sera confirmée à la Tournelle.... La* (k) *sage-femme est toûjours prisonniere, on dit que ce ne sera que pour la semaine prochaine, & que Monsieur le Procureur General appelle contre elle de sa sentence* à minima; *qu'il veut donner de rudes conclusions contre elle, qu'elle devroit être brulée toute-vive, si elle ne nomme tous ses complices.* Enfin il aprend

(a) *Nouvelles de la Republique des lettres, Avril* 1684. *art.* 1. *pag. m.* 115. 116.

(b) *Menagiana, pag.* 279. *de la* 1. *édit. de Holl.*

(c) *Pag.* 248. *& seq.*

(d) *Voyez la preface des lettres de Guy Patin édit.* 1691.

(e) *Patin, lettre* 184. *datée du* 22. *de Juin* 1660. *Voyez la page* 113. *du* 2. *tome.*

(f) *Id. lettre* 185. *pag.* 119. *du même tome.*

(g) *Il fut brûlé par la main du bourreau à la Croix du Tiroir par Ordonnance du Lieutenant Civil.* Id. lettre 190. pag. 142. 143.

(h) *Id. lettre* 187. *pag.* 130. 131.

(i) *Id. lettre* 188. *datée du* 16. *Juillet* 1660. *pag.* 136.

(k) *Id. lettre* 190. *pag.* 144.

comme infectée d'une corruption effroyable, & comme remplie de creatures qui

à son ami dans une lettre * datée du 16. d'Août 1660. que la Constantin fut penduë „ *damnata „ fuit laqueo infelix obstetrix & suffocata*, en belle „ compagnie à la Croix du Tiroir.„ Nous avons vu la conclusion de la tragedie tant à l'égard de l'acoucheuse, qu'à l'égard de l'acouchée, mais voyons une partie des preliminaires touchant celle-ci. Je ne les garantis pas pour veritables; s'ils sont faux, prenez-vous en à l'Ecrivain que je cite. „ Le (a) Duc de Joyeuse adressa ses vœux „ à Mademoiselle de Guerchi, (b) compagne de „ Mademoiselle de Pons qui le sacrifia bien-tôt „ après au Commandeur de Jars, de la Maison „ de Rochechouard. . . . (c) Elle quitta le Com- „ mandeur de Jars pour s'abandonner à Jeannin „ de Castille, Tresorier de l'Epargne, & elle „ se conduisit avec si peu de retenuë que la Reine „ la chassa de la Cour. Le Duc de Vitry ne laissa „ pas de s'embarquer avec elle, & de la traiter „ avec autant de respect que si elle eût été toû- „ jours fort chaste, quoy qu'elle eût eu deja qua- „ tre ou cinq enfans de plusieurs peres. Elle de- „ vint grosse encore une fois, & le Duc voulut „ qu'elle se fit acoucher pour conserver sa reputa- „ tion, qu'il ne croyoit pas aussi perduë qu'elle „ étoit. Elle eut beau lui dire qu'elle seroit ravie „ d'avoir ce gage de son amitié, il voulut abso- „ lument qu'elle fit perir (d) ce fruit de leurs „ amours, & lui envoya une sage femme qu'on „ nommoit la Constantin, qui voulut la faire „ acoucher par force, mais elle mourut dans l'o- „ peration, & la Constantin fut penduë. Le Duc „ de Vitry demeura inconsolable de sa mort, & „ conserva si cherement sa memoire, qu'il s'em- „ barqua depuis avec une coureuse, parce qu'elle „ lui ressembloit. Cette femme s'étant enrichie „ de ses bien-faits épousa ensuite le Marquis de „ Goudron, cadet de la maison de Gamache. „ Ces citations ne m'écartent pas de mon sujet autant que l'on s'imagine; car elles contiennent des preuves du texte de cette remarque, ou en tout cas elles fortifient ce que Guy Patin debite. Outre que je ne me fais pas une affaire d'être critiqué comme un trop long citateur, pourveu que j'épargne à une bonne partie de mes lecteurs le deplaisir de n'être instruits qu'à demi, ou la peine d'aller chercher la suite des choses en sautant de livre en livre. Mais quoi qu'il en soit, voici une citation mieux alliée avec le narré de Mr. Patin.

Mr. de Thou raporte qu'en 1557. on fit une loi qui condamnoit à la mort comme coupables de parricide toutes les femmes qui auroient caché ou leur grossesse, ou leurs couches, & qui n'aporteroient pas des attestations touchant l'état où leur enfant seroit né, si d'ailleurs on avoit des preuves qu'il auroit été enterré sans ceremonie, & sans avoir reçu le batême. (e) *Ea lege sancitum, ut quæ graviditatem partumve celasset, neque alterutrius testationem aut de edito fœtu seu vivo seu mortuo proferret, si eum lavacro justisve exsequiarum privatum probationibus constaret, de illa tanquam parricidii rea ultimum supplicium sumeretur.* Depuis ce tems-là ce crime fut puni plus severement qu'aucun autre, & afin que personne ne pretendît cause d'ignorance, les Juges faisoient toûjours inserer dans l'arrêt de condamnation que l'ordonnance seroit publiée à son de trompe, dans toutes les villes où il y avoit des tribunaux de justice, & que les Curez la publieroient au Prône les jours de fête dans tous les bourgs & villages. Neanmoins ce crime continua d'être plus commun que tous les autres; car Mr. de Thou temoigne qu'il se passoit peu de semaines, où les Juges Criminels de Paris ne missent sur la sellette une ou plusieurs femmes accusées de ce parricide: tant la honte a de force, puis que dans un sexe timide elle prevaut sur la crainte du gibet, & sur les remords de la conscience. (f) *In nullum crimen ab eo tempore severius vindicatum fuit. Ac ne qua ignorantiæ excusatio prætexeretur, sententiis judicum semper additum est, ut lex in inferioribus tribunalibus palam & per plateas urbium publica præconis voce promulgaretur, & per oppida ac pagos à curionibus coram populo diebus festis recitaretur. Nihilominus nullum frequentius crimen etiam hodie est, nec ulla fere septimana abit, quin in classe, quæ de judiciis capitalibus cognoscit, una pluresve tam horrendi flagitii reæ producantur; adeo malus pudor in verecundo & impotenti sexu supplicii terrorem, & quod omni corporis pœna gravius est, conscientiæ morsus vincit.* Il est bon de raporter ce qui donna lieu à cette loi. On avoit été averti que plusieurs femmes pour éviter l'infamie tuoient leurs enfans en acouchant, & les jettoient ou dans la riviere, ou dans le privé, ou les enterroient dans un lieu profane, sans les avoir initiez au Christianisme par le batême. Celles qui étoient poursuivies en justice pour ce crime, disoient aux Juges, que la honte ne leur avoit pas permis de decouvrir qu'elles fussent grosses, mais qu'au reste contre leur desir leurs enfans étoient nez morts. Elles se tiroient d'affaire par là; on n'avoit point de preuves que le contraire fût vrai, & le plus grand nombre de Juges opinoient qu'elles fussent mises à la question. Si elles la souffroient sans avouër qu'elles eussent mis à mort l'enfant, elles étoient dechargées de toute peine. L'on crut donc que l'impunité faisoit croître ce desordre. On sollicita une loi très-rigoureuse; on l'obtint, elle fut executée severement, & neanmoins le mal ne fut point gueri. Ecoutons Mr. de Thou: *Altera lex in speciem severa (g), sed qua impiis & abominandis parricidiis, quæ antea impunita, nunc etiam post legem conditam nimis frequentia sunt, pœna constituta est, postulante Senatu promulgatur V. Non. Martias. Fœminæ, quæ viros non habebant, ubi ex furtivo complexu conceperant, malo pudore territæ utero celato ad extremum partus fere enecabant, geminato scelere famæ consulere se existimantes, & enecatos aut in sterquilinium seu profluentem abjiciebant, aut loco profano defossos perdebant, atque ita necessaria sacri lavacri religione ac sepulturæ honore privabant. Quod si quando res in judicium deduceretur, pudorem, quominus culpam confessæ essent, caussatæ mortuos se enixas dicebant, & ita deficientibus aliunde probationibus debitam inhumano sceleri pœnam effugiebant. Nam judicum in hujusmodi caussis incertæ plerunque erant & vagabantur sententiæ, cum ad mortem alii tanti criminis reas damnarent; alii, quod sæpius accidebat, pronioribus ad misericordiam animis, quæstionum violentiæ subjiciendas censerent, ut vivosne an mortuos fœtus enixæ essent ex ipsarum confessione constaret; quam si obstinato animo ferrent, liberæ dimittebantur (h).*

Ceci

* [illegible] 194 [illegible] 2. tome.

(a) *Galanteries des Rois de France, tom. 2. pag. 198. edit. de Bruxelles 1694.*

(b) *Cela veut dire qu'elle étoit fille d'honneur de la Reine mere Anne d'Autriche.*

(c) *Id. ib. pag. 210.*

(d) *C'est pour elle, dit-on, que fut fait le sonnet de l'avorton qui passe pour un chef-d'œuvre, (voyez [illegible] l'article* Heloïse *pag. 44. col. 1.) quoi qu'il soit contre les regles, (voyez les amitiez, amours & amourettes de Mr. le Pays, livre 3. lettre 4.) & qu'il y ait même un barbarisme, voyez le P. Bouhours, maniere de bien penser pag. 373. édit. de Holl. On aprend par* Furetiriana *pag. 77. édit. de Holl. que Mr. d'Hesnaut est l'Auteur de ce sonnet.*

(e) *Thuan. lib. 9. pag. 295. ad ann.* 1557.

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Nous dirons ci-dessous pag. 746. col. 2. que l'usage des avortemens est fort ancien. Voyez les Commentateurs de Minucius Felix* in editione Ouzeliana *sur ces paroles:* Sunt quæ in ipsis visceribus medicaminibus epotis, originem futuri hominis extinguant, & parricidium faciant antequam pariant.

qui ayant fait tout ce qu'il faloit pour peupler la terre, font en suite tout ce qu'il

Comparaison des forces de la conscience avec celles du point d'honneur.

Ceci confirme puissamment quelques-uns des dogmes de l'Auteur *(a)* des Pensées sur les Cometes. Car qui oseroit nier après avoir lu cet endroit de Monsr. de Thou, que les idées du point d'honneur ne soient la plus forte digue qui arrête le torrent de l'incontinence? Qui oseroit soutenir generalement parlant, que les loix de la religion soient un remede plus efficace, ou aussi efficace que celui-là? Si la religion avoit plus de force sur les femmes que le point d'honneur, en trouveroit-on un si grand nombre qui étouffent leurs enfans? N'est-ce pas un meurtre plus atroce, plus barbare, que de tuer un bon vieillard au coin d'un bois? Y a-t-il de crimes plus énormes, & plus contraires à la nature, que celui de ces malheureuses meres? Elles sont persuadées qu'en perdant leur fruit, elles commettent un parricide plus detestable aux yeux de Dieu, que l'action de ceux qui volent & qui tuent sur les grans chemins? Celles dont parlent Mr. de Thou & Mr. Patin sont d'ailleurs persuadées pour la plûpart, qu'elles ôtent à leurs enfans la vie éternelle, & qu'elles les precipitent aux Limbes, où ils souffriront pendant toute l'éternité la peine de dam. Cette persuasion éleve leur crime à un degré d'atrocité qui n'est pas imaginable: cependant elles le commettent au mepris de Dieu, & en depit de leur religion, & cela pour ne point perdre leur part à l'honneur humain: il faut donc que cet honneur ait plus de force sur elles que l'instinct de la conscience, & que toutes les loix divines. Il a même plus de force que la crainte de la mort; car depuis la loi severe dont Mr. de Thou fait mention, elles s'exposoient au dernier suplice, & il étoit fort probable qu'elles en seroient punies: & cependant cette loi executée très-souvent ne servoit de rien; ces parricides étoient toûjours aussi frequens que jamais. Que peut-on dire de plus convainquant pour prouver la domination du point d'honneur, & la force imperieuse qu'il a sur nos ames? Peut-on nier qu'il ne fût tout seul capable de contenir l'impureté dans les bornes où on la voit enfermée? Ce n'est point son affaire d'empêcher les crimes cachez; c'est celle de la conscience: mais lors que ces crimes cachez traînent après eux des suites que l'on derobe malaisément aux yeux du public, il est d'une grande force pour les prevenir. Telle est l'incontinence d'une personne de l'autre sexe non mariée. On a beau dire que l'art des avortemens n'est pas loin de sa perfection, & que si l'on en excepte celui de guerir les maladies veneriennes, il n'y en a point qu'une malheureuse industrie, excitée par les besoins d'une infinité de gens, ait mieux poussé que celui-là; on ne sauroit nier que les suites dont je parle ne soient bien embarrassantes. Combien y en a-t-il qui après mille inquietudes, & mille incommoditez, & après s'être bien droguées, n'ont pu empêcher que leur faute ne fût conuë? Le parricide ne la cache pas toûjours, il sert quelquefois à la rendre plus infame & plus funeste, par le suplice dont il est puni: de sorte que si une violente passion, & une irruption furieuse du temperament n'ôtent tout-à-fait la raison, on se donne garde de s'exposer à des suites incommodes & perilleuses comme celles-là. D'où il faut conclure que puis que Mr. de Thou & Mr. Patin declarent, qu'un grand nombre de personnes franchissent cette barriere, il faut *(b)* que le sexe soit violemment tourmenté. Remarquez bien qu'ils ne parlent que de celles qui tuent le fruit. Si les Confesseurs nous donnoient la liste de celles qui se precautionnent de meilleure heure, & avant que l'ame soit arrivée, ils ne se borneroient pas à six cens par an dans une ville comme Paris; ville à ce que disent les voyageurs depreoccupez, moins impure que la plûpart des Capitales de l'Occident. Au reste ces avortemens prematurez ou prevenus, sont un veritable parricide selon les bons Casuistes. Lisez le passage de Tertullien *(c)* que je mets en marge. Guy Patin l'avoit indiqué au Lieutenant Criminel, lors qu'on faisoit le procés à la Constantin.

Je me souviens d'avoir ouï mettre en question, si pour épargner tant de crimes à celles qui n'ont pas la force de se contenir, & pour sauver à la Republique tant de sujets qu'on lui ôte, il ne seroit pas necessaire d'énerver un peu l'empire du point d'honneur; c'est-à-dire de diminuer notablement l'ignominie d'une femme non mariée qui fait des enfans: car on remarque que dans les païs moins delicats sur cette affaire, & où de telles personnes trouvent aisément à se marier, & se produisent dans les compagnies la tête levée, les avortemens sont beaucoup plus rares; les Juges sont moins occupez à punir celles qui étoufent leurs enfans. Un homme grave repondit tout aussi-tôt, & prouva par de très-bonnes raisons, que le remede seroit pire qui le mal, & qu'il n'y a rien que la Republique doive maintenir avec plus de soin que la crainte du deshonneur, lors qu'elle est liée comme dans le cas present à des actions criminelles. C'est pour cela, disoit-il, que les Magistrats doivent être extremement reservez à infliger une note d'infamie. Un homme flêtri perd le frein qui le retenoit dans son devoir, & l'on craint moins l'infamie, lors qu'on la voit mettre à tous les jours. *Da (d) principio si hanno in grande horrore gli infami, mentre si veggono misti tra gli altri Cittadini: ma con l'assuefarsi à tolerarli, pare, che si di giorno in giorno si allegerisca la macchia, che quasi al fine svanisca in tutto. Così viensi à poco à porre in uso nella Città il trascurare l'infamia, errore d'ogni altro più grave, e più pericoloso per il viver Civile. Però stimo io bene l'andar lento à dichiarar publicamente infami i rei, quando la nota, con cui si segnano, non sia perpetua per terrore degli altri. Perche, se ben l'infamia nasce propriamente dalla operatione, di chi commette il misfatto; nondimeno non bene manifesta da tutti si discerne, finche publica dichiaratione non vi si aggiunga.* Mais puis que j'en ai tant dit, on me permettra d'ajoûter encore ce petit mot. Voulez vous voir clairement combien la force du point d'honneur est superieure à celle de la conscience, considerez l'une des six cens femelles qui avoient defait leur enfant. La religion les en detournoit par plusieurs motifs: elle leur montroit le parricide, la damnation éternelle de l'enfant, l'injustice de leur intention, & le bon usage qu'il faloit faire de leur faute. Elles vouloient conserver la reputation de femmes d'honneur: ce dessein étoit injuste, c'étoit un vol, une usurpation toute pure d'un bien qui ne leur apartenoit pas: c'étoit

(a) Voyez les articles 162, 163.

(b) Voyez les Pensées sur les Cometes ubi supra.

(c) Nobis vero homicidio semel interdicto, etiam conceptum utero dum adhuc sanguis in hominem delibatur, dissolvere non licet: homicidii festinatio est prohibere nasci, nec refert natam quis eripiat animam, an nascentem disturbet: homo est & qui est futurus; etiam fructus omnis jam in semine est. *Tertull. in Apologet. c. 9.* Patin, lettre 188. pag. 137. le cite. Ce qu'il cite pag. 144. du même Tertullien *de anima cap. 25.* est hors de propos.

(d) *Ludovico Zuccolo, Academico Filopono di Faenza, discorso dell' honore, capitolo 22. p. 122. edit. Veneta* 1623.

qu'il faut pour peupler (*D*) les Limbes. Ces mêmes lettres temoignent en particulier que le ſymbole de l'Auteur n'étoit pas chargé de (*E*) beaucoup d'articles,

même une uſurpation deſtinée à un très-mauvais uſage, à tromper le public en general, & un mari en particulier; car elles ſouhaitoient d'être en état de ſe donner à un homme comme une fille chaſte & pudique, & ſans nulle tare. Le profit qu'elles pouvoient tirer de laiſſer conoître leur faute, étoit grand par raport à leur ſalut; elles en pouvoient tirer mille raiſons d'humilité, & de contrition. Le point d'honneur n'eut qu'à ſe montrer, il renverſa tout ce grand nombre de bateries. Ne faut-il pas reconoître qu'il eſt mille fois plus fort que la conſcience. L'Auteur Italien eſt encore ici pour moi. (*a*) *Però ſi dovera à giudicio mio aſſerire, che aſſolutamente la religione ſia più atta à render gli huomini giuſti, & innocenti: ma che all' incontro per lo riſpetto degli intereſſi, e per la ripugnanza degli affetti, i quali quaſi venti contrarii, turbano il mare della vita civile, più operi per la felicità Morale il zelo dell' Honore. Perche gli huomini ſono più facili à moverſi à bene operare per lo premio dell' Honore, & à guardarſi dal mal fare per la macchia della infamia, che ſi veggono innanzi à gli occhi, che per le promeſſe di premii, ò pur di caſtighi futuri, e lontani.*

(*a*) *Lodovico Zuccolo ubi ſupra Capitolo* 20. *pag.* 106

(D) *Pour peupler les Limbes.*] Ceci n'a guere beſoin de commentaire après ce qu'on vient de dire: on ajoûtera neanmoins un paſſage de feu Mr. Drelincourt. „ *Il ſemble*, dit-il (*b*), en parlant aux Miſſionnaires, *que quelques Maîtres de vos Ecoles ſoient effectivement deſcendus dans les entrailles de la terre; & qu'ils en ayent exactement reconnu & viſité toutes les cachetes. Leur opinion la plus commune eſt,* (1) *qu'il y a ſous la terre quatre lieux differens, ou un lieu profond diviſé en quatre parties. Ils diſent que le plus bas lieu, c'eſt l'Enfer, où ſont toutes les ames des dannez, & où ſeront auſſi leurs corps après la reſurrection; & là où auſſi doivent eſtre renfermez tous les Demons. Que le lieu le plus proche de l'Enfer, c'eſt le Purgatoire où ſe purgent les ames: mais plûtôt où elles ſatisfont à la juſtice de Dieu par leurs ſouffrances. Ils veulent que dans ces deux lieux-là il y ait un même feu & des ardeurs égales; & que toute la difference ne ſoit qu'au regard de la durée. Ils eſtiment que joignant le Purgatoire eſt le Limbe des petits enfans qui meurent ſans Sacrement; & que le quatriéme lieu eſt le Limbe des Peres: c'eſt-à-dire que c'eſt le lieu où ont eſté recueillies les ames des Juſtes qui ſont morts avant la mort de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Ils tiennent que ce lieu-là eſt vuide à preſent: de ſorte que c'eſt une maiſon à louër.* Selon cette doctrine le Limbe des petits enfans eſt devenu le veſtibule des Enfers depuis l'aſcenſion de J. CHRIST, car il a falu compter pour rien après ce tems-là le Limbe des Peres. On pourroit donc faire ici la même demande que fit autrefois le Philoſophe Cynique, en voyant l'entrée d'une petite maiſon, *où eſt le logis de cette porte?* C'eſt que cette entrée étoit fort grande. Les frontieres des Enfers doivent être d'une plus grande étenduë que tout le Royaume, ce qui eſt bien monſtrueux. Mettez enſemble tous les enfans qui perdent la vie ſans avoir reçu le batême, ſoit qu'ils meurent depuis leur naiſſance, ſoit qu'ils periſſent par de fauſſes couches volontaires ou involontaires, vous aurez ſans doute les deux tiers du genre humain. Le nombre des avortons ſeroit étonnant ſi on le ſavoit, quand même on ne compteroit que les victimes du point d'honneur, celles de (*c*) la jalouſie, & celles de la (*d*) molleſſe. De tout tems on s'eſt mêlé de ce crime par toute la terre: il ſeroit facile de le prouver; contentons nous de deux temoignages. Conſiderez ces paroles de Juvenal. *Cum* (*e*) *tot abortivis fecundam Julia vulvam ſolveret*, & ailleurs;

(*b*) *Drelincourt, dialogue ſur la deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers pag.* 309. *édit.* 1664.

(1) *Voyez le Cardinal Bellarmin en ſon traité* du Purgatoire.

* *Diogene Laërce l.* 6. *n.* 57. *le raporte autrement.* Myndum profectus (*Diogenes Cynicus*) cum videret magnificas portas & urbem modicam, viri, inquit, Myndii portas claudite, ne urbs veſtra egrediatur.

Sunt (*f*) *quas eunuchi imbelles, ac mollia ſemper*
Oſcula delectent, & deſperatio barbæ,
Et quod abortivo non eſt opus.

Ovide s'étoit recrié avant Juvenal ſur ce grand peché contre nature, & il avoit même repreſenté le peril à quoi s'expoſoient celles qui le commettoient.

Quid (*g*) *juvat immunes belli ceſſare puellas,*
Nec fera peltatas agmina velle ſequi;
Si ſine Marte ſuis patiuntur vulnera telis,
Et cæcas armant in ſua fata manus?
. . . .
. . . .
Hoc neque in Armenus tigres fecere latèbris:
Perdere nec fœtus auſa leæna ſuos.
At teneræ faciunt, ſed non impune, puellæ.
Sæpe, ſuos utero quæ necat, ipſa perit.
Ipſa perit, ferturque toro reſoluta capillos:
Et clamant, Meritò, *qui modo cunque vident.*

Ceci me fournit de nouvelles preuves pour la force du point d'honneur. Les moyens dont on ſe ſervoit en ce tems-là pour faire perir l'enfant étoient dangereux à la mere; ils ôtoient ſouvent la vie à l'un & à l'autre, & neanmoins les jeunes filles aimoient mieux courir le riſque de mourir, que celui d'être diffamées. Encore aujourd'hui celles qui attendent trop, periſſent ſous le remede quelquefois, temoin la Demoiſelle de Guerchi. Notez que celles qui gardent leur fruit accouchent ſans faire aucun cri, à moins qu'elles ne ſoient dans un lieu où elles ne craignent pas de ſe diffamer par la decouverte du myſtere. Nouvelle preuve de la force inconcevable du point d'honneur. Il ſuprime les effets de la plus vive douleur dans un ſexe tendre qui gemit, qui pleure, qui crie pour la moindre choſe.

(*c*) *C'eſt-à-dire que dans les païs où la polygamie eſt permiſe les femmes d'un même mari s'entre-jouënt mille tours pour empêcher la fecondité les unes des autres.*

(*d*) *C'eſt-à-dire qu'il y a des femmes mariées qui pour conſerver leur embonpoint, ou pour épargner la depenſe font perdre leur fruit. On pretend que certains Caſuiſtes leur prêtent la main.*

(*e*) *Juven. Sat.* 2. *v.* 32.

(*f*) *Id. Sat.* 6. *v.* 364. *Voyez auſſi v.* 593.

(*g*) *Ovidius Amorum lib.* 2 *eleg.* 14.

On diſoit un jour à un Miſſionaire, vous ne ſauriez dire des Limbes ce que les Poëtes diſoient des Enfers, que c'étoit une petite maiſon, *Domus* (*h*) *exilis Plutonia.* Il ne faut pas beaucoup de place, repondit-il, pour des embrions: mais, repliqua-t-on, combien y a-t-il d'enfans de 4. ou 5. ans qui vont aux Limbes? & de plus ne ſavez vous pas que les embrions & tous les enfans reſſuſciteront hommes faits? Alors comme alors, repondit-il; ne vous en mettez pas en peine. Le monde eſt aſſez grand.

(E) *Le ſymbole de l'Auteur n'étoit pas chargé de beaucoup d'articles.*] Raportons ces paroles de ſon éloge. „Il (*i*) diſoit les choſes avec un froid „ de Stoïcien, mais il emportoit la piece, & ſur „ ce chapitre il eût donné des leçons à Rabelais. „ On

(*h*) *Horat. od.* 4. *lib.* 1.

(*i*) *Avis au lecteur au devant des lettres de Guy Patin fol.* * 6. *verſo.*

ticles, & qu'il avoit beaucoup de tendresse pour ses enfans. Il ne faut que cela pour refuter l'imposture énorme (*F*) qu'un Ecrivain Allemand a publiée. On a observé que Guy Patin (*G*) ressembloit à Ciceron. Il mourut l'an 1672. & laissa un fils qui s'est rendu fort (*H*) illustre, & qui excelloit dans la conoissance

„ On disoit qu'il avoit commenté cet Auteur, & „ qu'il en savoit tout le fin. C'est ce qui le fit „ accuser d'être un peu libertin. La verité est „ qu'il ne pouvoit souffrir la bigoterie, la super- „ stition & la forfanterie : mais il avoit l'ame „ droite & le cœur bien placé : il étoit passionné „ pour ses amis, affable & officieux envers tout „ le monde, & particulierement envers les Etran- „ gers & les Savans. „ Prenez bien garde que pour repondre à l'accusation de libertinage, l'Auteur de l'éloge ne dit pas que Mr. Patin fût dans le fond bien persuadé de l'orthodoxie chretienne; on se contente de nous assûrer qu'il haïssoit la superstition, & qu'il étoit honnête homme. Voyez les Nouvelles (*a*) de la Republique des lettres. Ce n'est pas ainsi qu'on repond pour le Prince de Condé, on oppose à la renommée la declaration qu'il fit en mourant, (*b*) *Je n'ai jamais douté des mysteres de la religion, quoi qu'on ait dit, mais j'en doute moins que jamais.* On dira peut-être que les Libraires de Geneve ont fourré dans cet Ouvrage de Monsr. Patin tout ce que bon leur a semblé, mais cette pensée seroit ridicule.

(F) *L'énorme imposture qu'un Ecrivain Allemand a publiée.*] Il s'apelle *Axtius.* Il a debité *dans une lettre sur l'antimoine, jointe à un Traité* de arboribus coniferis *à Iene en* 1679. que Monsieur Patin voulut *empoisonner son propre fils avec l'antimoine qu'il croyoit être un poison, mais qui contre son attente le guerit heureusement* (*c*). Charles Patin s'étant plaint de cette injure à la Faculté de Medecine d'Iene, obtint toute la satisfaction qu'il pouvoit pretendre, car la Faculté ordonna au Medecin Axtius de se retracter publiquement. *Saluberrima Facultas illum* * *παλινοδίαν cantare coëgit, quam supressa calumnia typis mandatam ad me transmisit*, c'est Charles Patin (*d*) qui parle, *his verbis :* Editioni Tractatus hujus de arboribus, Benevole lector, subjunxeram Epistolam de Antimonio, cui relationem de Illustrissimo Guidone Patino inserueram: Quia autem certo comperi illam falsam, & ab ipsius malevolis sine dubio effictam esse, Epistolam rursus imprimi curavi, fabulam expunxi, & Manibus celeberrimi illius viri injuriam factam esse aperte profiteor.

(G) *Que Guy Patin ressembloit à Ciceron.*] „ Feu Monsr. Huguetan Avocat de Lion qui le „ connoissoit particulierement, trouvoit qu'il don- „ noit de (*e*) l'air à Ciceron dont on voit la statuë „ à Rome (*f*). „ Cela me fait souvenir qu'on a dit, que le Chancelier de l'Hôpital ressembloit à Aristote : (*g*) *Specie fuit augusta, vultu gravi & tranquillo, qui ut ex veteri numismate apparuit Aristotelis faciem plane referret.*

(H) *Un fils qui s'est rendu fort illustre.*] Il s'apelloit Charles P A T I N. Il nâquit à Paris le 23. de Fevrier 1633. Il fit des progrés si surprenans, qu'il soutint des theses Greques & Latines sur toute la Philosophie l'an 1647. Son Professeur (*h*) qui étoit un Irlandois, & qui n'entendoit point la langue Greque, rebuta durement ces theses quand on le pria de vouloir les examiner; mais voyant que le jeune homme se preparoit à

(*a*) *Mois d'Avril* 1684. *art.* 1. *pag. m.* 116. 117. *Voyez aussi le Journal de Leipsic* 1684. *pag.* 251.

(*b*) *Voyez son Oraison funebre prononcée par Mr. l'Evêque de Meaux le* 10. *de Mars* 1687. *p.* 56. 57. *édit. de Holl.*

(*c*) *Tiré de l'éloge de Guy Patin, à la tête de ses lettres.*

* *Il eût falu dire παλινῳδίαν.*

(*d*) *In Lyceo Patavino pag.* 102. 103.

(*e*) *Cette phrase est fort en usage à Geneve & dans ces quartiers-là, pour dire* ressembler à quelcun.

(*f*) *Tiré du même éloge.*

(*g*) *Sammarthanus, élog. l.* 1. *p. m.* 59.

(*h*) *Il s'apelloit* Rogerius Omoloy.

les soutenir sans Cathedrant, il fut contraint de presider à la dispute, pour ne point prostituer sa reputation. Le Nonce du Pape, 34. Evêques, & plusieurs personnes de qualité de la Cour & de la ville assisterent à cette These. Le Repondant soutint le choc pendant cinq heures en l'une & en l'autre langue, & fut reçu Maître és Arts glorieusement. Il étudia en Droit par complaisance pour un oncle maternel Avocat au Parlement; il prit ses licences à Poitiers au bout de 16. mois, & il fut reçu Avocat au Parlement de Paris. Il employa six années à cette étude, mais il ne pouvoit renoncer à celle de la Medecine; son inclination l'y avoit toûjours porté. Il ne lui fut donc pas difficile de s'accommoder aux volontez de son pere, qui étoient qu'il abandonnât la Jurisprudence, & qu'il se voüat à la profession de Medecin. Il goûta sans peine les belles raisons qu'on lui allegua, fortifiées du temoignage de Marescot. Ce celebre Medecin se reconoissoit redevable de trois choses à sa profession, qu'il n'auroit jamais obtenuës par la prêtrise à quoi son pere le destinoit. Il avoit joui d'une parfaite santé jusqu'à l'âge de 82. ans; & il avoit gagné cent mille écus, & l'amitié intime de plusieurs personnes illustres. *Artem* (i) *disceres doceresque non Magistratibus tantum sed Regibus ipsis & Imperatoribus leges præscribentem : Sapientissimos tandem quosque ab ore tuo pendentes, tuoque submissos arbitrio cerneres. Recorderis, mi Stoice* (sic quippe ob nescio quam ἀπάθειαν me compellare solebat) *Marescottum nostrum tria se sacræ arti nostræ debere professum, quibus caruisset, si propositum à Parentibus sacerdotium suscepisset, sanitatem athleticam ætatis anno L X X X I I. centum aureorum millia, atque intimam innumerorum illustrium amicitiam.* Dès que Charles Patin eut été reçu Docteur en Medecine, il s'attacha à la pratique, & en eut beaucoup. Il fit des leçons en Medecine à la place du Professeur Lopez, qui étoit allé à Bourdeaux. Ayant (*k*) craint d'être emprisonné s'il demeuroit davantage en France, il voulut se retirer en Hollande. Mais les Armateurs d'Ostende incommodoient tellement la navigation, qu'il s'en retourna du Havre de Grace à Paris, & prit en suite la route du Palatinat. Il s'arrêta quelque tems à Heidelberg, & puis il fit des voyages en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, & en Italie. Il s'étoit fixé à Bâle; mais la guerre que les François & les Allemans se faisoient sur ces frontieres lui deplut si fort, qu'il se transporta en Italie avec toute sa famille. On le fit Professeur en Medecine à Padoüe l'an 1676. trois ans aprés il fut honoré de la dignité de Chevalier de Saint Marc. Il aprit en 1681. que le Roi de France le vouloit recevoir en grace; & peut-être seroit-il retourné à Paris, si on ne lui eût donné à Padoüe la premiere chaire de Chirurgie, avec une augmentation de gages (*l*). Il mourut (*m*) dans cette ville l'an 1694. laissant deux filles qui se sont renduës celebres (*n*) par les Ouvrages

(*i*) *Carolus Patinus in Lyceo Patavino p.* 83. 84.

(*k*) Excedere patria consultius fuit, quam libertatis discrimen subire. *Carol. Patinus ib. pag.* 91.

(*l*) *Tiré du livre qu'il a publié à Padoüe l'an* 1682. *intitulé* Lyceum Patavinum, sive Icones & vitæ Professorum Patavii 1682. publice docentium in 4.

(*m*) *On lui trouva un Polype dans le cœur & dans l'aorte dont il étoufa. Je l'ai su de Monsieur Drelincourt Professeur à Leide, à qui un Professeur de Padoüe qui est à la suite des Ambassadeurs de Venise l'avoit dit. Je parle des Ambassadeurs qui arriverent en Hollande au mois de Mars* 1695. *pour aller feliciter S. M. B. Ils furent avec toute leur suite à la leçon de Mr. Drelincourt le* 2. *d'Avril de la même année, & lui firent cent civilitez, comme il le merite bien.*

(*n*) *Voyez le Journal de Leipsic de l'an* 1684. *pag.* 587. *& celui de l'an* 1691. *pag.* 337. *&* 547. *Nouvelles de la Republique des lettres mois d'Avril* 1685. *pag.* 452.

ce des medailles. Il avoit perdu son fils ainé, pour qui il avoit obtenu * en 1667. la survivance de sa chaire de Professeur, & qui n'eut pas la † reconnoissance qui étoit duë à l'affection d'un si bon pere. Ce fut un grand surcroit d'affliction, dans le chagrin où il étoit de la disgrace (*I*) de son autre fils.

* *Voyez sa lettre 455. pag. 377. du 3. tome.*

† *Voyez sa 535. lettre, pag. 39. du même tome.*

PA-

vrages qu'elles ont donnez au public. Sa femme (*a*) aussi a été Auteur. Voici la liste des Ouvrages qu'il a publiez depuis l'an 1662. jusqu'en 1682. *Itinerarium Comitis Briennæ : Parisiis*, 1682. *in* 8. *Familiæ Romanæ ex ant. numismatibus : Paris.* 1663. *fol. Traité des tourbes combustibles : Paris*, 1663. *in* 4. *Introduction à l'histoire des medailles: Paris*, 1665. *& Amsterdam*, 1667. *in* 12. *Imperatorum Romanorum Numismata : Argentinæ*, 1671. *fol. Thesaurus Numismatum : Amstelodami*, 1672. *in* 4. *Quatre relations historiques: Basle*, 1673. *& Lyon*, 1674. *in* 12. *Prattica delle medaglie : Venezia*, 1673. *in* 12. *Suetonius illustratus : Basileæ*, 1675. *De numismate antiquo Augusti & Platonis : Basileæ*, 1675. *in* 4. *Encomium moriæ Erasmi, cum fig. Holbemanis : Basil.* 1676. *in* 12. *De optima Medicorum secta : Patavii*, 1676. *in* 4. *De Febribus, Patavii*, 1677. *in* 4. *De Avicenna, Patavii*, 1678. *in* 4. *De Numismate ant. Horatii Coclitis :* 1678. *in* 4. *De Scorbuto : Patavii*, 1679. *in* 4. *Judicium Paridis : Patavii*, 1679. *in* 4. *Le pompose feste di Vicenza : Padoua*, 1680. *in* 4. *Natalitia Jovis : Patavii*, 1681. *in* 4. *Quòd optimus Medicus debeat esse chirurgus : Patavii*, 1681. *in* 4. *Lyceum Patavinum, Patavii*, 1682. *in* 4. C'est lui-même qui nous a donné cette liste dans son *Lyceum Patavinum*. Il a oublié ses *epistola ad Eggelingium de numismatibus quibusdam abstrusis Imperatoris Neronis*, publiées à Breme l'an 1681. avec les reponses (*b*) d'Eggelingius. Il a fait depuis ce tems-là une traduction Latine de l'introduction à la science (*c*) des Medailles, qui a eté imprimée (*d*) l'an 1683. *Dissertatio Therapeutica de Peste*, à Augsbourg 1683. *in* 4. *Commentarius in tres inscriptiones Græcas Smyrna nuper allatas*, à Padouë 1685. *in* 4. *Commentarius in antiquum monumentum Marcellinæ*, là même 1688. *in* 4. *Commentarius in antiquum Cenotaphium Marci Artorii Medici*, là même 1689. *in* 4. Il eut part à l'édition du *Thesaurus numismatum Petri Mauroceni*, faite à Venise l'an 1683. & il y joignit quelques notes. J'ai oublié peut-être quelques-uns de ses Ouvrages. Je dois ajoûter que ses Relations Historiques furent imprimées en Hollande l'an 1695. & que son Introduction à la science des medailles fut reimprimée (*e*) à Paris la même année. Ce livre fut censuré par Mr. Sallo la premiere fois (*f*) qu'il fut imprimé. L'Auteur repondit à cette censure par un Ecrit intitulé, *Lettre d'un ami de Mr. Patin, sur le Journal des Sçavans du* 23. *Fevrier* 1665. Mr. Sallo en parlant de cette lettre (*g*), continua de traiter Mr. Patin avec beaucoup de mepris. Cela mit fort en colere Guy Patin, comme il paroît par ces paroles de sa lettre 351. Je les raporte un peu au long, parce qu'elles nous apprennent entre autres faits la raison qui empêcha Charles Patin de continuer son apologie. „ (*h*) Je ne sçay „ si vous avez receu certaine espece de Gazette, „ qu'on apelle *le Journal des Savans*, de laquelle „ l'Autheur s'estant plaint d'un petit article contre „ mon fils Charles, sur la medaille qui fut icy „ faite l'an passé pour les Suisses, il y a repondu; „ je vous ay envoyé sa reponse, laquelle est sage „ & modeste : ce nouveau Gazetier y a repliqué, „ & y a parlé en ignorant & en extravagant, en „ quoy il n'eût point manqué de reponse forte & „ aigre avec de bonnes raisons, si on n'eût prié „ Carolus de surseoir sa replique, & menacé d'u- „ ne lettre de cachet. La verité est que Monsieur „ Colbert prend en sa protection les Auteurs de „ ce Journal, que l'on attribue à Monsieur de Salo „ Conseiller en Parlement, à Monsieur l'Abbé „ de Bourze, à Monsieur de Gomberville, à „ Monsieur Chapelain &c. si bien que Carolus „ est conseillé de differer sa reponse, & même „ par l'avis de Monsieur le premier President, qui „ l'a ainsi desiré; (on en dit une cause particulie- „ re, sçavoir qu'il n'est pas bien avec Monsieur „ Colbert depuis le procés de Monsieur Fouquet) „ nous verrons cy-après si ces pretendus Cen- „ seurs, *sine suffragio populi & Quiritum*; au- „ ront le credit & l'authorité de critiquer ainsi „ tous ceux qui n'écriront pas à leur goût. Som- „ mes-nous du tems de Juvenal, qui a dit hardi- „ ment, *Dat veniam corvis, vexat censura colum-* „ *bas ?* Une chose neanmoins nous console; c'est „ que nous n'avons point tort, & que les sçavans „ & intelligens sont de nôtre avis, mais ces Mes- „ sieurs abusent de leur credit. La Republique des „ lettres est pour nous, mais Monsieur Colbert „ est contre; & si mon fils se defend, on dit „ qu'on l'envoyera à la Bastille; il vaut mieux ne „ pas écrire.

(*a*) *Nouvell. de la Rep. des lettres ib. pag. 453.*

(*b*) *Voyez le Journal de Leipsic 1684. pag. 25.*

(*c*) *Je me sers du titre qu'il employe dans sa liste, quoi que le vrai titre soit,* Introduction à l'histoire par la connoissance des Medailles.

(*d*) *A Amsterdam in* 12.

(*e*) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Decembre 1694 pag. 174.*

(*f*) *Voyez le Journal des Savans du 23. Fevrier 1665. p. m. 150.*

(*g*) *Dans le Journal du 9. Mars 1665. pag. m. 202.*

(*h*) *Guy Patin lettre 351. pag. 34. 35 du 3. tome. Voyez aussi les pages 33. 54. 62. 64. 73. du même volume.*

(*I*) *De la disgrace de son . . . fils.*] Charles Patin la deplora; il veut que la calomnie en ait été la vraye cause; mais il ferme le rideau sur tout cela. *Cum ecce ἀτυχία*, dit-il (*i*), *veriùs* διαβολὴ, *& calumniam dixero, me præcipitem egit, & κακῶν ἰλιάδα intulit. Timanthum * imitari liceat, benigne lector, qui cùm mœstos pinxisset adstantes, & tristitiæ omnem imaginem consumsisset, ob Iphigeniam stantem ad aras perituram, patris vultum velavit quem satis mœstum pingere desperabat. Velum hic protendamus, seu dolore commoti ob fortunas perditas, seu charitate ob invidorum nequitiam.* Son pere n'a pas été si mysterieux; il particularise certaines causes ou plûtôt certains pretextes, je ne sai quels livres de contrebande trouvez dans l'étude de son fils. Il vaut mieux le laisser parler. (*k*) *Tout le monde le plaint, personne ne l'accuse, & hors de quelques fripons de Libraires, il est aimé de tout le monde. Cependant il est absent, & nous l'avons obligé de s'y resoudre malgré sa Stoicité. Il avoit toûjours esperé que la justice du Roy s'étendroit jusques à luy : mais nos ennemis ont eu trop de credit. Cependant pour adoucir nôtre playe, on dit* 1. *que c'est par contumace que son procés luy a été fait, comme à un homme absent qui n'a pu se defendre.* 2. *Que ç'a été par commission souveraine & particuliere sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire, & marque d'autant plus le dessein qu'on avoit de le perdre.* 3. *Que la plupart des Juges ont reçu des lettres de cachet & de recommandation, sur ce qu'on avoit besoin d'un exemple. . . .* 4. *On allegue que c'est un homme de grand credit, qui étoit nôtre partie secrette, qui poussoit à la roue & qui briguoit contre nous ; parce qu'on a trou-* vé

(*i*) *Carolus Patinus in Lyceo Patavino pag. 91.*

* Il eût falu dire *Timanthem.*

(*k*) *Guy Patin, lettre 468. pag. 370. du 3. tome.*

PATRICE (FRANÇOIS) Evêque de Gaïete, natif de Sienne, debita beaucoup de lecture dans ses livres *de regno & Regis institutione*, & dans ceux *de Reipublicæ institutione*. Il florissoit au XV. siecle. On le confond * quelquefois avec un autre François PATRICE, grand Philosophe anti-Peripateticien, qui étoit né † sur les terres des Venitiens ‡ l'an 1529. & qui mourut ⊥ l'an 1597. Consultez Monsieur Moreri, & plus encore Monsieur ξ Teissier. Ils m'ont prevenu presque sur tout ce que j'aurois pu dire, & ainsi je me contente de recueillir (*A*) quelques erreurs, & d'observer quelque chose sur les éditions.

* *Voyez la remarque A.*

† *A Clisse dans l'Istrie selon Mr. de Thou* lib. 119. pag. 817.

‡ *Son effigie au devant des discussions peripateti-ques porte qu'il couroit sa 51. année l'an* 1580.

⊥ *De Thou ibid.*

ξ *Additions aux eloges tirez de Mr. de Thou.*

vé parmi ces livres, quelques volumes du Factum de Monsieur Fouquet, & de l'Histoire de l'entreprise de Gigeri. . . . On a nommé trois livres, savoir un plein d'impieté; c'est un livre Huguenot intitulé l'Anatomie de la Messe, *par Pierre du Moulin Ministre de Charenton; comme si l'Inquisition étoit en France. C'est un livre de six sous. Paris est plein de tels livres; & il n'y a gueres de Bibliotheques où l'on n'en trouve, & même chez les Moines. . . . Le second étoit un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du Roi; c'est* le Bouclier d'Etat, *qui s'est vendu dans le Palais publiquement, & auquel on imprime ici deux reponses. Le troisiéme est* l'Histoire Galante de la Cour, *qui sont de petits libelles plus dignes de mepris que de colere. Je pense que ces trois livres ne sont qu un pretexte, & qu'il y a quelque partie secrette qui en veut à mon fils, & qui est la cause de nôtre malheur.* Dans tout cela vous ne voyez rien qui aille au fait, c'est-à-dire à la cause que l'on debitoit dans Paris comme la vraye raison de la disgrace. On disoit 1. que Charles Patin fut envoyé en Hollande, avec ordre d'acheter tous les exemplaires des Amours du Palais Royal; & de les brûler sur les lieux, sans en épargner aucun. 2. Qu'un grand Prince lui fit donner cette commission, & lui promit de recompenser ses peines. 3. Que ce commissionaire ayant acheté tous les exemplaires, ne les brûla pas, & en fit entrer un bon nombre dans le Royaume. Voilà le bruit commun: je ne sai pas s'il est bien fondé.

(*A*) *De recueillir quelques erreurs, & d'observer.*] GESNER (*a*) n'avoit nul sujet de croire que François Patrice le Siennois, ne differoit pas peut-être de *Franciscus Lucius Durantinus*, Auteur d'un Ouvrage *de optima Reipublicæ gubernatione*, imprimé à Venise l'an 1522. Il devoit dire que ce sont deux Ecrivains; car l'Ouvrage de ce Lucius n'est divisé qu'en 3. livres, dont le dernier est destiné en partie à celebrer la Republique de Venise; mais l'Ouvrage de Patrice est divisé en 9. livres, & n'a rien de particulier pour les Venitiens. Dans l'Epitome de Gesner (*b*) on confond François Patrice l'anti-Peripateticien avec l'Evêque de Gaïete. On a fait la même faute dans le Catalogue d'Oxford; car on y donne à un même Auteur les Discussions peripateti-ques &c. & les livres *de regno*, & *de reipublicæ institutione*. Dans l'Epitome de Gesner on nous donne deux autres Patrices qui ne sont que des chimeres; car le pretendu *Fridericus Patricius Venetus* n'est autre que le Philosophe qui attaqua Aristote. Cela paroît clairement de ce qu'on lui donne (*c*) les mêmes livres qui venoient d'être donnez à *Franciscus Patricius Senensis*. On ne peut comprendre qu'il y ait des Compilateurs si destituez d'attention: dans la même colonne d'une page ils disent que *Franciscus Patricius Senensis* a composé des discussions peripatetiques, & dix dialogues en Italien, *de legendæ scribendæque historiæ ratione*, & que *Fridericus Patricius Venetus* a fait les mêmes dialogues en Italien, & les discussions peripatetiques. Ils nous parlent d'un *Franciscus Patricius* dont les commentaires furent mis en abregé, & imprimez à Paris. C'est le même Auteur dont ils venoient de donner l'article, c'est, dis-je, *Franciscus Patricius*, *Senensis*. Le Sieur KONIG merite quelque censure: il n'a point connu Patrice le Siennois, & il aplique à l'autre Patrice un passage de Barthius qui ne lui peut convenir. Prenez bien garde que selon lui (*d*) le Patrice dont il parle mourut à Rome l'an 1597. & qu'il le caracterise de telle sorte, qu'on ne sauroit y meconnoître l'anti-Peripateticien. C'est donc une absurdité que de pretendre que selon Barthius il fut decolé. On le verra sans peine pour peu qu'on jette la vuë sur ces paroles de Barthius. (*e*) *Sed quid coacervemus plures? cum hanc rationem* (*f*) æra pulsandi, *neque aliam potuisse inducere videam qui horum clangorum meminerunt, è quibus Pindarum & Stesichorum cum aliis jam olim produxit, & inde Juvenalem enarravit Franciscus Patritius lib. II. de Regno & Inst. Regia, vir omnino meliore fato dignus, quam qui in patria sua securi capite truncatus fuerit, anno* M. CCCC. XLVII. *aut paucis ante, scribente Raphaele Volaterrano lib. XXI. Comm. Urbanor.* Peut-on apliquer à un homme mort (*g*) l'an 1597. un passage où il est parlé d'un homme decapité l'an 1447. ou un peu auparavant? Je ne pense pas que Barthius commette ici une erreur de Chronologie, puis qu'encore que Volaterran n'ait point marqué en quelle année ce Patrice fut puni de mort, il designe assez que ce fut vers ce tems-là. Ayant fait mention de Gregoire de Tiferne, & d'Antoine Panormita il ajoûte. (*h*) *Joannes Aurispa secretarius apostolicus sub Eugenio inter eruditos non admodum ignobilis ea tempestate. Patricii quoque Senensis, qui in factione civitatis securi percussus fuit, magnopere commendatur oratio simul & eruditio. Petrus Candidus Nicolai V. Magister Brevium fuit.* C'est designer que l'on parle d'un Patrice qui fleurissoit sous Eugene IV. & qui n'étoit point en vie sous Nicolas V. J'avouë que cela n'est point convaincant; mais en tout cas si Barthius n'a point rencontré l'année il est excusable, & on doit lui pardonner mieux cette faute que celle qu'il a commise, en suposant qu'un Auteur decapité l'an 1447. est le même François Patrice de Sienne qui a composé les livres *de regno & inst. regia*. Celui-ci vivoit sous (*i*) Sixte IV. auquel même il dedia son Traité *de Republica*, & *Reipublicæ institutione*. Mr. MORERI a tort de n'avoir pas dit, que Patrice le Sienois a été Evêque de Gaïete. Il lui donne l'Evêché *de Carriati dans la Calabre*; aparemment une faute d'impression qu'il n'a point conuë dans le livre d'Aubert le Mire, l'a jetté dans l'illusion. Il avoit lu dans cet Auteur (*k*) *Franciscus Patritius, Senensis, præsul Caretanus*, &

(*a*) *Gesnerus, in Biblioth. fol.* 250. & 253. *verso.*

(*b*) *Pag.* 242.

(*c*) *Dans l'Epitome de Gesner.*

(*d*) *Konig, Biblioth. pag.* 612.

(*e*) Barthius in lib. 2. (*& non pas* 1. *comme dit Konig*) Thebaidos Statii pag. 437.

(*f*) *Il s'agit des bassins qu'on faisoit sonner au tems des éclipses de la lune.*

(*g*) *Dans les jugemens des savans sur les Poëtes tom.* 1. *n.* 1062. *pag.* 45. *il est dit que François Patrice (c'est le Philosophe opposé à Aristote) eut le cou coupé à Rome l'an* 1597.

(*h*) *Volaterran. Commentar. Urbanor. lib.* 21. *p. m.* 773.

(*i*) *Qui fut élevé au Papat l'an* 1471.

(*k*) *Miraus, de scriptoribus sæculi* XVI. *pag.* 22.

éditions. J'ajoûterai ſeulement que François Patrice le Philoſophe (*B*) ſe plaint fort de ſa deſtinée.

PAUL

& ne ſentant pas qu'il faloit lire *Caïetanus*, il eſt allé chercher cette Prelature à Cariati dans la Calabre. C'eſt ſur l'autorité du même Ecrivain qu'il a placé ce Prelat au commencement du XVI. ſiecle: il ne l'eût pas fait, s'il eût ſu que François Patrice élevé à l'Evêché de Gaïette (*a*) par Pie II. mourut l'an 1494. Si Mr. Moreri qui nous renvoye à (*b*) Ughelli l'avoit conſulté, il y auroit vu cela. Ce qu'il dit après le Mire ſur les éditions des Ouvrages de ſon pretendu *Evêque de Carriati*, demande un petit ſuplément. L'édition Latine des 9. livres *de Regno*, & des 9. livres *de Republica* faite à Paris l'an 1519. eſt accompagnée des notes de Jean Savigni, (*c*) *Cum Joannis Savigneii ſcholiis... cum ejuſdem annotationibus.* Les Scholies ſe raportent aux livres *de Regno*, & les notes aux livres *de Republica.* Un certain Nicodon de Saimmaixent (*d*) publia les livres de la Republique à Paris l'an 1580. *in* 16. & y ajoûta les ſommaires des chapitres, & les citations des Auteurs. Jean le Blond Seigneur de Branville fit des extraits de tous ces Ouvrages de Patrice, & les publia en François à Paris l'an 1550. comme nous l'aprend du Verdier *. Mr. Joli (*e*) obſerve que ce Jean le Blond mit en François *un extrait ou un recueil des plus belles maximes du livre* d'Eraſme, de inſtitutione principis Chriſtiani, & que cet extrait fut imprimé à Paris l'an 1546. avec l'abregé de la Republique de François Patrice. Il obſerve encore que cet extrait fut compoſé *par Gilles d'Aurigni, dit le Pamphile, Avocat en Parlement*; & qu'on l'imprima à Paris l'an 1543. avec un abregé de la Republique de François Patrice. Nous trouvons dans la Bibliotheque de du Verdier (*f*), que *Jean du Ferey Chevalier de Dur-Eſcu conſeiller du conſeil privé du Roi, a traduit de Latin le premier livre des eſcrits de François Patrice Sienois Eveſque de Cayette traictans du regne, ou domination d'un ſeul, dicte Monarchie, & de l'inſtitution d'un bon Roi*, à Paris 1577. *in* 8. Il y a une traduction Françoiſe des 9. livres de la Republique imprimée à Paris l'an 1610. *in* 8. l'Auteur de cette verſion ſe nomme le Sieur de la Mouchettiere. Je ne ſaurois dire ſi les notes que l'on trouve à la fin de chaque chapitre ſont l'Ouvrage du Traducteur, ou ſeulement la verſion des notes de Jean Savigni. Qui ne s'imagineroit ſur tant d'éditions que l'Ouvrage eſt admirable, & neanmoins les bons connoiſſeurs l'ont traité avec mepris? (*g*) *Eodem fermè* (*h*) *tempore Franciſcus Patricius Senenſis Farraginem quandam exemplorum ſub Reipublicæ titulo, puerorum credo uſui ac chriarum in Scholis compoſitioni, evulgavit: tantum diſſimilis alteri Franciſco Patricio Romano* (*i*), *qui non nihil pariter de hac re inter opuſcula juvenilia protulit; quantum noctua Aquilæ, aut anſer diſpar eſt olori.*

(*a*) *Le* 23. *de Mars* 1460. Ughelli ubi infra.

(*b*) *Ughelli, Italia Sacra, tom.* 1. *pag.* 588.

(*c*) *Epitome Bibliot. Geſneri.*

(*d*) *Ibid.*

* *Biblioth. Franc. pag.* 406.

(*e*) *Joly, Codicille Chretien, à la preface pag.* 35. *édition* 1666.

(*f*) *A la page* 689. 690.

(*g*) *Naudæus Bibliogr. polit. pag. m.* 21.

(*h*) *C'eſt-à-dire au tems que parut un livre de Robertel, & le Traité de Jerôme.* Vida de republica. *Naudé ſe trompe, car le livre de Patrice fut dedié au Pape Sixte IV. Robertel, & Vida vivoient encore après le milieu du XVI. ſiecle.*

(B) *Patrice le Philoſophe ſe plaint fort de ſa deſtinée.*] Il regrette les 7. années qu'il avoit paſſées dans l'Ile de Chypre, éloigné de ſes études, & occupé à des affaires dont tout le profit étoit pour d'autres. S'étant laſſé d'un travail ſi peu profitable pour lui-même, il s'attacha à Philippe Mocenigo Archevêque de cette Ile, & après avoir été quelque tems chez lui, il le ſuivit à Veniſe, & puis à Padouë (*k*). S'étant replongé agreablement dans les études, il travailla à la vie d'Ariſtote; mais ſa malheureuſe deſtinée le tira de cette douce occupation, & le transporta en Eſpagne (*l*), lui qui dès l'âge de 9. ans n'avoit preſque fait que courir de lieu en lieu par mer & par terre. Il fut de retour à Veniſe au bout de ſix mois, & mit la derniere main à la vie d'Ariſtote. Cet Ouvrage comprenoit auſſi un jugement ſur les écrits de ce Philoſophe: c'eſt en un mot le 1. volume des Diſcuſſions peripatetiques. Voilà ce que nous aprend l'Epitre dedicatoire de ce volume. Celle du 2. nous decouvre que l'Auteur trouva un aſyle à la Cour du Duc de Ferrare, & un emploi à ſouhait, puis qu'on lui permit d'enſeigner dans l'Academie de Ferrare la Philoſophie de Platon. *Cui* (*m*) *melius labores meos dicarem*, c'eſt ainſi qu'il parle à Antoine Montecatin, premier Secretaire d'Alfonſe d'Eſt II. du nom;... *quam ei viro qui me peſſum Cyprico bello datum, peſſimorumque hominum ingratitudine, fraudibus, inſidiiſque agitatum: perque multos annos fortunæ adverſiſſimæ fluctibus actum in portum recepit, in Sereniſſi. Principis hujus familiam interpoſuit. Platonicam philoſophiam, in ſingulare hujusce Academiæ ornamentum publice profiteri dedit?* Voilà des plaintes fortement pouſſées en peu de mots contre la malignité de ſes envieux, & contre la dureté de ſon ſort. Il repete la même choſe dans l'Epitre dedicatoire du 4. tome; car en s'adreſſant à un Evêque qui avoit été autrefois ſon camarade d'étude à Padouë, il lui aprend la retraite qu'il avoit trouvée après beaucoup de malheurs dans la ville de Modene, & comment Ferrare lui ſervoit enfin de port. *Neque* (*n*) *enim locorum diſtantia, qua tu quidem per Italiam perque Galliam: ego verò per Dalmatiam, per Græciam, per Aſiam, ac demum per Hiſpaniam atque Galliam diſiuncti poſtea ſemper fuimus, potuit eam oblivioni tradere, neque ex animis noſtris eradere fortuna diſpar, quæ te in arduis ſemper negotiis ac magnis, magnorum principum habuit, donec ad eam dignitatem, qua nunc frueris, longè meritò es evectus. Ego verò pauperie preſſus, dum aliena commoda curo, mea non curo, continuis itineribus terraque marique exercitus, Cyprica clade oppreſſus, atque ingratiſſimorum peſſimorumque hominum fraudibus inſidiiſque circumventus, Mutinæ in patria tua te abſente, apud veteres amicos, apudque Alexandrum Baranzonum equitem, ac Tarquiniam Molziam ſingularem totius ſæculi fœminam, primum reſedi, poſtea è marinis, fortunæque fluctibus in hunc portum ſum devectus.* Je ne trouve point qu'il ait profeſſé à Padouë, comme (*o*) Lorenzo Craſſo, & après lui Monſr. Moreri le diſent. Il valoit mieux ſuivre Mr. de Thou (*p*), qui raconte que Patrice ayant profeſſé 17. ans à Ferrare s'en alla (*q*) à Rome, attiré par Clement VIII.

Quelcun me parloit ainſi l'autre jour: Patricius eſt né à Cliſſe dans l'Iſtrie, comme l'aſſûre Mr. de Thou, & il y a une fortereſſe nommée Cliſſe dans la Dalmatie: il pourroit donc être que *Franciſcus Patricius Dalmata* ne differât point de celui-ci, encore que Monſr. Teiſſier (*r*) veuille qu'on *prenne bien garde de ne pas confondre*

(*i*) *Naudé ſe trompe, ce Patrice n'étoit point Romain, il étoit né ſur les terres de Veniſe.*

(*k*) *Voyez l'Epitre dedicatoire du* 1. *tome des Diſcuſſions peripatetiques.*

(*l*) Ecce me fati quædam vis, quæ me novem annorum puerum, ad hanc uſque ætatem, peregrinationibus continuis terraque marique exercuerat, in Hiſpanias abripuit. *Ibid.*

(*m*) *Patricius epiſt. dedicator.* 2. *tomi Diſcuſſ. peripatet. p. m.* 177.

(*n*) *Id. in epiſt. dedicatoria* 4 *tomi diſcuſſ. peripatet. ad Benedictum Manzolium epiſcopum Regienſem pag.* 363.

(*o*) *Lor. Craſſo elogii d'huom. letter. to.* 1. *pag.* 62.

(*p*) *Thuan. lib.* 119. *pag.* 817.

(*q*) *Lor. Craſſo ib. & Moreri mettent la profeſſion de Rome avant la pretenduë de Padouë.*

(*r*) *Teiſſier, éloges tom.* 2. *pag.* 279. *édit.* 1696.

FRAN-

PAUL (LE PERE) Religieux Servite, & Theologien de la Republique de Venise. Cherchez SARPI.

PAULICIENS. C'est ainsi qu'on nomma les Manichéens dans l'Armenie, lors qu'un certain Paul se rendit leur chef au VII. siecle. „ Ils * parvin„rent à une si grande puissance † ou par la foiblesse du gouvernement, ou par „la protection des Sarrazins, ou même par la faveur de l'Empereur Nicephore „très-attaché à cette Secte, qu'à la fin persecutez par l'Imperatrice Theodore, „femme de Basile, ‡ ils se trouverent en état de bâtir des villes, & de prendre „les armes contre leurs Princes. Ces guerres furent longues & sanglantes sous „l'empire de Basile le Macedonien, c'est-à-dire à l'extremité du IX. siecle.„ On avoit fait neanmoins un si grand (*A*) carnage de ces heretiques sous l'Imperatrice Theodore, qu'il sembloit qu'ils ne seroient jamais en état de se relever. On croit que les Predicateurs qu'ils envoyerent (*B*) dans la Bulgarie, y établirent l'heresie Manichéenne, & que ⊥ *c'est de là qu'elle se repandit bien-tôt après dans le reste de l'Europe.* Ils condamnoient le culte des Saints, (*C*) & les images de la croix: mais ce n'étoit point là leur principal caractere. Leur doctrine fondamentale étoit celle des deux principes coëternels, & independans l'un de l'autre. Ce dogme donne d'abord de l'horreur, & par consequent il est étrange que la secte Manichéenne (*D*) ait pu seduire tant de monde. Mais d'autre côté on a tant

* *Meaux Hist. variations l. 11. n. 13. p. m. 128.*

† *Cedrenus tom. 2. pag. 480.*

‡ *Ibid. pag. 541.*

⊥ *Hist. des variations ib. n. 16. pag. 131.*

FRANÇOIS PATRICE *dont nous parlons avec. . . .* FRANÇOIS PATRICE *né dans l'Esclavonie qui est l'Auteur d'un livre intitulé,* Espositione delli oracoli di Leone Imperatore (*a*). Je repondis *non liquet*, & qu'il faudroit s'en informer dès qu'on le pourroit. Je fus moins irresolu sur ces paroles du livre de Monsr. Teissier, (*b*) *sa nouvelle Philosophie sur la matiere des Universaux.* C'est mal traduire, me dit-on, le *nova de universis Philosophia* de Mr. de Thou. Cette traduction Françoise veut dire que ce Philosophe proposa de nouveaux dogmes sur les cinq voix de Porphyre, le genre, l'espece, la difference, le propre, & l'accident; & il n'y a point d'aparence qu'il ait pris la peine de refuter les Scholastiques sur de telles choses dans tout cet Ouvrage. Je niai cela.

(*a*) *Voyez Hankius de scriptor. Byzantinis parte 1. pag. 417.*

(*b*) *Ubi supra pag. 277.*

(*A*) *Un si grand carnage de ces heretiques.*] Il en est parlé dans le Suplément (*c*) de Moreri: on y cite le P. Maimbourg, dont voici les propres paroles. „ (*d*) Theodora.... se resolut de pro„curer efficacement la conversion de ces Pauli„ciens, ou d'en delivrer l'Empire, s'ils s'oppo„soient opiniâtrement à leur veritable bonheur... „Il est vrai que ceux à qui elle en donna la com„mission, & des forces pour y travailler, en use„rent avec trop de rigueur & de cruauté; parce „qu'au lieu de s'appliquer d'abord à les ramener „doucement, & avec charité, à la connoissance „de la verité, ils se saisirent de ces miserables, „qui étoient épars dans les villes, & dans les „bourgades; & l'on dit qu'ils en firent mourir „près de cent mille hommes dans toute l'Asie, „par toutes sortes de supplices, ce qui obligea „tout le reste à s'aller rendre aux Sarrasins, qui „sceurent bien s'en servir quelque tems après „contre les Grecs. Mais l'Imperatrice qui n'eut „point de part à cette inhumanité de ses Lieute„nans, ne laissa pas d'en tirer cet avantage, que „l'Empire du moins fut nettoyé de cette vermine „durant son regne de quatorze ans.„ Voilà des manieres de convertir tout-à-fait Mahometanes, & qui confirment ce que l'on a dit ailleurs (*e*), que les Chretiens ont été infiniment plus cruels que les sectateurs de Mahomet, contre ceux qui n'étoient pas de leur Religion.

(*c*) *Sous le mot* Pauliciens.

(*d*) *Maimbourg, Hist. des Iconoclastes liv. 6. pag. 263. édit. de Holl. ad ann. 845.*

(*e*) *Dans l'article* Mahomet, *pag. 476. 483. 484.*

(*B*) *Les Predicateurs qu'ils envoyerent dans la Bulgarie.*] Pierre (*f*) de Sicile qui fut envoyé par l'Empereur Basile le Macedonien *à Tibrique en Armenie, une des places de ces heretiques, pour y traiter de l'échange des prisonniers. . . .* (*g*) *decouvrit durant le tems de son Ambassade, qu'il avoit esté resolu dans le conseil des Pauliciens, d'envoyer des Predicateurs de leur secte dans la Bulgarie, pour en seduire les peuples nouvellement convertis. La Thrace voisine de cette Province estoit il y avoit déja long-temps infectée de cette heresie. Ainsi il n'y avoit que trop à craindre pour les Bulgares, si les Pauliciens les plus artificieux des Manichéens entreprenoient de les seduire; & c'est ce qui obligea Pierre de Sicile d'adresser à leur Archevesque le livre* (*h*) *dont nous venons de parler, afin de les premunir contre des heretiques si dangereux. Malgré ses soins, il est constant que l'heresie Manichéenne jetta de profondes racines dans la Bulgarie.*

(*f*) *Mr. de Meaux, Hist. des variat. l. 11. n. 14.*

(*g*) *Ibid. n. 16.*

(*h*) *C'est un livre qui a pour titre* Historia de Manichæis. *Raderus l'a traduit de Grec en Latin. Il le publia à Ingolstad avec des notes l'an 1604 in 4.*

(*C*) *Le culte des Saints & les images de la croix.*] „ (*i*) Pierre de Sicile nous raporte qu'une „femme Manichéenne seduisit un laïque igno„rant nommé Serge, en luy disant que les Ca„tholiques honoroient les Saints comme des Di„vinitez, & que c'estoit pour cette raison qu'on „empeschoit les laïques de lire la Sainte Ecritu„re, de peur qu'ils ne decouvrissent plusieurs „semblables erreurs.„ Voyez ce qu'on a cité du Pere Maimbourg dans le Suplément de Moreri.

(*i*) *Histoire des variations ibid. n. 15.*

(*D*) *Ait pu seduire tant de monde.*] Nous avons vu ailleurs (*k*) avec quel empressement le Pape Leon avertit tous les Evêques, de ne souffrir pas que ces heretiques condamnez au bannissement par les loix Imperiales, trouvassent aucun refuge. Cette heresie ne laissa pas de se maintenir, & il falut la persecuter par des loix beaucoup plus severes: il falut condamner au dernier suplice tous ceux qui en feroient profession; & neanmoins elle (*l*) *se conserva & se repandit. L'Empereur Anastase, & l'Imperatrice Theodore femme de Justinien la favoriserent. On en voit les sectateurs sous les enfans d'Heraclius, c'est-à-dire au septiéme siecle en Armenie.* Nous avons deja parlé des grans progrés qu'elle y fit; nous avons vu que le massacre de cent mille Pauliciens ne l'empêcha pas de se repandre de la Thrace dans la Bulgarie. Elle infecta en suite beaucoup de personnes

(*k*) *Dans l'article des Manichéens, remarque E.*

(*l*) *Histoire des variat. ib. n. 13.*

tant de peine à repondre à ses objections sur (*E*) l'origine du mal, qu'il ne faut pas

sonnes dans plusieurs Provinces de France. Consultez Mr. de Meaux (*a*). Lambert Daneau observe qu'elle faisoit du ravage dans la Perse, dans la Syrie, & dans la Mesopotamie sous l'Empereur Anastase, & dans la Sicile sous le Pape Gregoire le Grand. (*b*) *Romam ipsam occupavit hæc hæresis, unde tamen expulsa est à Leone Pontifice Romano circa annum à Christo passo* (*c*) 414. *In Arabia tamen, Perside & Ægypto maximè viguit potuitque, unde postea Mahumetismus tanquam ex serpentis viperæque ovo enatus & exclusus. Diutissimè etiam substitit. Nam & Anastasii Imperatoris temporibus adhuc in Perside, Mesopotamia, & Syria grassabatur apertè: & Gregorii Magni Pontificatu in Sicilia, id est, annos post Manetem mortuum plus quàm* 340. *ut apparet ex Gregorii epist. 6. lib. 4. & P. Diaconi lib. 15. Historia. ubi Indaganam eorum Episcopum commemorat.* Je n'oserois affirmer qu'elle se soit repanduë dans les Provinces de l'Orient, où l'on decouvre le dogme des deux principes parmi quelques peuples infideles; car ils pourroient l'avoir reçu par d'autres canaux que par les Manichéens. J'aprouve la pensée de Louïs Thomassin. *Les relations qu'on nous donne souvent de l'Asie nous y decouvrent,* dit-il (*d*), *encore presentement quelques Manichéens au de-là des bornes de l'ancien Empire Romain. Je ne puis pas dire trop affirmativement, que ce soient aussi les restes, ou les descendans de ceux, qui ayant esté si souvent proscripts de tout l'Empire Romain, se retirerent dans les Provinces voisines. Il y a en cela de la probabilité, mais non la mesme certitude que quand nous disions la mesme chose des Ariens, des Nestoriens & des Eutychiens. Ceux-cy sont vrayement heretiques, qui n'ont pu prendre naissance que de l'Eglise Catholique en leur tems, dont ils dechirerent les entrailles pour en sortir. Mais les Manichéens estoient venus originairement de l'Orient, comme descendans des anciens Idolâtres, qui admettoient aussi les deux premiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal, comme on peut lire dans Plutarque, & dans plusieurs autres Historiens profanes.*

(E) *Tant de peine à repondre aux objections des* Manichéens *sur l'origine du mal.*] J'ai (*e*) preparé mes lecteurs à voir ici trois observations, que j'aurois mises dans l'article des Manichéens, si je n'avois voulu éviter d'être trop long en cet endroit-là. Aquitons-nous de nôtre promesse, & ne frustrons pas l'attente de ceux qui auront envie de suivre nôtre renvoi. Je mettrai à part ci-dessous (*f*) la 2. & la 3. observation. Mais voici la premiere.

Les Peres de l'Eglise, qui ont si bien refuté les Marcionites, les Manichéens, & en general tous ceux qui admettoient deux principes, n'ont guere bien repondu aux objections qui se raportent à l'origine du mal. Ils auroient dû abandonner toutes les raisons *à priori*, comme des dehors de la place qui peuvent être insultez, & qu'on ne sauroit garder. Il faloit se contenter des raisons *à posteriori*, & mettre toutes ses forces derriere ce retranchement. Le Vieux & le Nouveau Testament sont deux parties de revelation qui se confirment l'une l'autre: puis donc que ces heretiques reconoissoient la divinité du Nouveau, il n'étoit pas mal aisé de leur prouver la Divinité du Vieux; après quoi il étoit facile de ruiner leurs objections, en montrant qu'elles combatoient l'experience. Il n'y a, selon l'Ecriture, qu'un bon principe; & cependant le mal moral & le mal physique se sont introduits dans le genre humain: il n'est donc pas contre la nature du bon principe qu'il permette l'introduction du mal moral, & qu'il punisse le crime; car il n'est pas plus évident que 4. & 4. sont 8. qu'il est évident que si une chose est arrivée, elle est possible. *Ab actu ad potentiam valet consequentia*, est un des plus clairs & des plus incontestables axiômes de toute la Metaphysique. Voilà un rampart imprenable, & cela suffit pour rendre victorieuse la cause des Orthodoxes, encore que leurs raisons *à priori* pussent être refutées. Mais le peuvent-elles être, me dira-t-on? Ouï, repondrai-je: la maniere dont le mal s'est introduit sous l'empire d'un souverain être infiniment bon, infiniment saint, infiniment puissant, est non seulement inexplicable, mais même incomprehensible; & tout ce que l'on oppose aux raisons pourquoi cet être a permis le mal, est plus conforme aux lumieres naturelles, & aux idées de l'ordre, que ne le sont pas ces raisons. Examinez bien ce passage de Lactance; il contient une reponse à une objection d'Epicure. (*g*) *Deus, inquit* Epicurus, *aut vult tollere mala, & non potest; aut potest, & non vult; aut neque vult, neque potest; aut & vult & potest. Si vult, & non potest, imbecillis est, quod in Deum non cadit. Si potest, & non vult; invidus; quod æque alienum à Deo. Si neque vult neque potest; & invidus & imbecillis est; ideoque neque Deus. Si vult & potest, quod solum Deo convenit; unde ergo sunt mala? aut cur illa non tollit? Scio plerosque Philosophorum, qui providentiam defendunt, hoc argumento perturbari solere, & invitos pene adigi, ut Deum nihil curare fateantur, quod maxime quærit Epicurus. Sed nos ratione perspecta, formidolosum hoc argumentum facile dissolvimus. Deus enim potest, quicquid velit; & imbecillitas, vel invidia in Deo nulla est: potest igitur mala tollere, sed non vult; nec ideo tamen invidus est. Idcirco enim non tollit, quia & sapientiam* (*sicut docui*) *simul tribuit, & plus boni, ac jucunditatis in sapientia, quam in malis molestiæ. Sapientia etiam facit, ut etiam Deum cognoscamus, & per eam cognitionem immortalitatem assequamur; quod est summum bonum. Itaque nisi prius malum agnoverimus, nec bonum poterimus agnoscere. Sed hoc non vidit Epicurus, nec alius quisquam; si tollantur mala, tolli pariter sapientiam; nec ulla in homine virtutis remanere vestigia; cujus ratio sustinenda & superanda malorum acerbitate consistit. Itaque propter exiguum compendium sublatorum malorum maximo, & vero, & proprio nobis bono careremus. Constat igitur, omnia propter hominem proposita, tam mala, quam etiam bona.*

On ne pouvoit pas raporter de meilleure foi toute la force de l'objection; Epicure lui-même ne l'auroit pas proposée avec plus de netteté, ni avec plus de vigueur. Voyez la marge (*h*). Mais la reponse de Lactance est pitoyable; elle est non seulement foible, mais pleine d'erreurs, & peut-être même d'heresies. Elle supose qu'il a falu que Dieu produisit le mal, parce qu'autrement il n'auroit pas pu nous communiquer ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on rien voir de plus monstrueux que cette doctrine? Ne

(*a*) *Hist. des Variations liv.* 11.

(*b*) *Lambert. Dan notis in Augustin de Hæres. cap. 46. fol. m. 119. verso.*

(*c*) *C'est aparemment une faute d'impression par transposition de chiffres, il faut* 441.

(*d*) *Thomassin de l'unité de l'Eglise tom. 1. partie 2. chap. 9. pag.* 378.

(*e*) *Dans l'article* Manichéens *pag. 532. col. 1.*

(*f*) *Dans les remarques G & H.*

(*g*) *Lactant. de ira Dei cap. 13. pag. m. 548.*

(*h*) *Notez que cette objection d'Epicure ne regarde pas le mal moral: elle seroit encore plus embarrassante si elle le regardoit.*

pas s'étonner que l'hypothese des deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, ait

Ne renverse-t-elle pas tout ce que nous disent les Theologiens sur le bonheur du Paradis, & sur l'état d'innocence? Ils nous disent qu'Adam & Eve dans ce bienheureux état sentoient sans aucun mêlange d'incommodité toutes les douceurs que leur presentoit le jardin d'Eden, sejour delicieux & plein de charmes où Dieu les avoit placez. On ajoûte que s'ils n'eussent pas peché, eux & tous leurs descendans eussent joui de ce bonheur, sans être sujets ni aux maladies, ni aux chagrins, & sans que jamais les élemens ni les animaux leur eussent été contraires. Ce fut leur peché qui les exposa au froid & au chaud, à la faim & à la soif, à la douleur & à la tristesse, & aux maux que certaines bêtes nous font. Bien loin donc que la vertu & la sagesse ne puissent convenir à l'homme sans le mal physique, comme l'assûre Lactance, il faut soutenir au contraire que l'homme n'a été sujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la sagesse. Si la doctrine de Lactance étoit bonne, il faudroit suposer necessairement que les bons Anges sont sujets à mille incommoditez, & que les ames des bienheureux passent alternativement de la joye à la tristesse: de sorte que dans le sejour de la gloire, & au sein de la vision beatifique, on ne seroit pas à couvert de l'adversité. Rien n'est plus contraire que cela au sentiment unanime des Theologiens, & à la droite raison. Il est même vrai qu'en bonne Philosophie, il n'est point du tout necessaire que nôtre ame ait senti du mal, afin de goûter le bien, ou qu'elle passe successivement du plaisir à la douleur, & de la douleur au plaisir, afin qu'elle puisse discerner que la douleur est un mal, & que le plaisir est un bien. Et ainsi Lactance ne choque pas moins les lumieres naturelles, que les lumieres theologiques. Nous savons par experience que nôtre ame ne peut pas sentir tout à la fois le plaisir & la douleur: il faut donc necessairement que pour la premiere fois elle ait senti ou la douleur avant le plaisir, ou le plaisir avant la douleur. Si son premier sentiment a été celui du plaisir, elle a trouvé que cet état étoit commode, quoi qu'elle ignorât la douleur; & si son premier sentiment a été celui de la douleur, elle a trouvé que cet état étoit incommode, encore qu'elle ignorât le plaisir. Suposez que son premier sentiment ait duré plusieurs années de suite sans aucune interruption, vous comprendrez que pendant tout ce tems-là, elle s'est trouvée ou dans un état commode, ou dans un état incommode. Et ne m'alleguez point l'experience: ne me dites pas qu'un plaisir qui dure long tems devient insipide, & que la douleur à la longue devient suportable; car je vous repondrai que cela procede du changement de l'organe, qui fait qu'encore que ce sentiment continué soit le même quant à l'espece, il ne l'est pas quant au degré. Si d'abord vous avez eu un sentiment de 6. degrez, il n'en aura plus 6. au bout de deux heures, ou au bout d'un an, mais seulement ou un degré, ou un quart de degré. C'est ainsi que la coutume émousse la pointe de nos sentimens; leurs degrez repondent à l'ébranlement des parties du cerveau; cet ébranlement s'affoiblit par les frequentes repetitions, & de là vient que les degrez du sentiment diminuent. Mais si la douleur ou la joye nous étoient communiquées selon le même degré cent ans de suite, nous serions aussi malheureux, ou aussi heureux la centiéme année que le premier jour. Ce qui prouve manifestement que la creature peut être heureuse par le bien continué, ou malheureuse par le mal continué, & que l'alternative dont parle Lactance est une mauvaise solution. Elle n'est fondée ni sur la nature du bien & du mal, ni sur celle du sujet qui les reçoit, ni sur celle de la cause qui les produit. Le plaisir & la douleur ne sont pas moins propres à être communiquez le 2. moment que le premier, & le 3. moment que le second, & ainsi de tous les autres. Nôtre ame en est aussi susceptible après les avoir sentis un moment, qu'avant que de les sentir, & Dieu qui les donne n'est pas moins capable de les produire la 2. fois que la premiere. Voilà ce que nous aprennent les idées naturelles que nous avons de ces objets. La Theologie Chretienne confirme cela invinciblement, puis qu'elle nous dit que les tourmens des damnez seront éternels & continus, aussi vifs au bout de cent mille ans que le premier jour; & qu'au contraire les plaisirs du Paradis dureront éternellement & continûment, sans que jamais leur vivacité se rallentisse. Je voudrois bien savoir si en suposant une chose très-aisée, savoir qu'il y eût deux soleils au monde, dont l'un se levât lors que l'autre se coucheroit, il ne faudroit pas conclure que les tenebres seroient inconuës au genre humain. Selon la belle Philosophie de Lactance, il faudroit aussi conclure que l'homme ne conoîtroit pas la lumiere, il ne sauroit pas qu'il est jour, qu'il voit les objets &c. Voyez la marge (a).

ON PEUT sentir l'un des contraires sans avoir jamais senti l'autre.

POURQUOI la coutume émousse le sentiment.

Ce que je viens de dire prouve, ce me semble, invinciblement que l'on ne gagneroit rien contre nos Pauliciens, si on leur representoit que Dieu n'a mêlé les biens & les maux, qu'à cause qu'il a prevu que le bien tout pur nous paroîtroit fade dans peu de tems. Ils repondroient que cette proprieté n'est point contenuë dans l'idée que l'on a du bien, & qu'elle est directement opposée à la doctrine ordinaire sur le bonheur du Paradis. Et pour ce qui est de l'experience qui ne nous aprend que trop; 1. Que les joyes de cette vie ne sont sensibles, qu'à proportion qu'elles nous delivrent d'un état fâcheux: 2. Qu'elles traînent après soi le degoût pour peu qu'elles durent, ils soutiendroient que ce phenomene est inexplicable, si l'on ne recourt à leur hypothese des deux principes. Car si nous ne dependons, diront-ils, que d'une cause toute puissante, infiniment bonne, infiniment libre, & qui dispose universellement de tous les êtres selon le bon plaisir de sa volonté, nous ne devons sentir aucun mal, tous nos biens doivent être purs, nous n'y devons jamais trouver le moindre degoût. L'auteur de nôtre être s'il est infiniment bienfaisant, se doit faire un plaisir continuel de nous rendre heureux, & de prevenir tout ce qui pourroit troubler ou diminuer nôtre joye. C'est un caractere essentiellement contenu dans l'idée de la souveraine bonté. Les fibres de nôtre cerveau ne peuvent pas être cause que Dieu affoiblisse nos plaisirs; car selon vous il est l'auteur unique de la matiere, il est tout-puissant, rien n'empêche qu'il n'agisse selon toute l'étenduë de sa bonté infinie: il n'a qu'à vouloir que nos plaisirs ne dependent pas des fibres de nôtre cerveau, & s'il veut qu'ils en de-

(a) *Je citerai ci-dessous un passage de Plutarque que l'on peut appliquer contre les reponses de Lactance.*

ait ébloui plusieurs anciens Philosophes, & trouvé tant de sectateurs dans le Chris-

pendent il peut conserver éternellement ces fibres dans le même état : il n'a qu'à vouloir ou qu'elles ne s'usent pas, ou qu'à reparer promtement le dommage qu'elles souffrent. Vous ne pouvez donc expliquer nos experiences que par l'hypothese des deux principes. Si nous sentons du plaisir, c'est le bon principe qui nous le donne ; mais si nous ne le sentons pas tout pur, & si nous en sommes bien-tôt degoûtez, c'est parce que le mauvais principe traverse le bon. Celui-ci lui rend la pareille; il fait en sorte que la douleur soit moins sensible par l'accoutumance, & qu'il nous reste toûjours quelque ressource dans les plus grands maux. Cela & le bon usage qu'on fait souvent de l'adversité, & le mauvais usage qu'on fait souvent du bonheur, sont des phenomenes qui s'expliquent admirablement selon l'hypothese Manichéenne. Ce sont des choses qui nous conduisent à suposer que les deux principes ont passé une * transaction qui limite reciproquement leurs operations. Le bon ne peut pas nous faire tout le bien qu'il souhaiteroit : il a falu que pour nous en faire beaucoup, il consentît que son adversaire nous fit autant de mal; car sans ce consentement le cahos seroit toûjours demeuré cahos, & aucune creature n'eût jamais senti le bien. Ainsi la souveraine bonté trouvant un meilleur moyen de se satisfaire à voir le monde tantôt heureux, tantôt malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un accord qui a produit le mêlange de bien & de mal que nous voyons dans le genre humain. En donnant à vôtre principe la toutepuissance, & la gloire de jouir seul de l'éternité, vous lui ôtez celui de ses attributs qui passe devant tous les autres, car l'*optimus* precede toûjours le *maximus* dans le stile des plus savantes nations, quand elles parlent de Dieu : vous supofez que n'y ayant rien qui l'empêche de combler de biens ses creatures, il les accable de maux, que s'il en éleve quelquesunes (a) c'est afin que leur chute soit plus rude ; nous le disculpons sur tout cela, nous expliquons sans qu'il y aille de sa bonté tout ce qu'on peut dire de l'inconstance de la fortune, & de la jalousie de Nemesis, & de ce jeu continuel dont Esope fait l'occupation de Dieu : (b) il éleve les choses basses, disoit Esope, & il abaisse les choses hautes. Il n'a pu tirer, disons nous, un meilleur party de son adversaire : sa bonté s'est étenduë autant qu'elle a pu ; s'il ne nous fait pas plus de bien, c'est qu'il ne peut pas : nous n'avons donc pas sujet de nous plaindre.

** Dans la remarque penultiéme pag. 763. on aporte une explication qui ne supose nul accord.*

(a) Tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant. *Claudian. in Rufinum lib. 1. circa init.*

(b) Voyez l'article Esope *page* 1090.

Qui n'admirera & qui ne deplorera la destinée de nôtre raison : voilà les Manichéens qui avec une hypothese tout-à-fait absurde & contradictoire, expliquent les experiences cent fois mieux que ne font les orthodoxes, avec la supposition si juste, si necessaire, si uniquement veritable d'un premier principe infiniment bon, & tout-puissant.

Faisons voir par un autre exemple le peu de succés de la dispute des Peres contre ces heretiques, par raport à l'origine du mal. Voici un passage de St. Basile. *At (c) neque à Deo ipsum malum profluxisse, pium est dicere : propterea quod nihil contrariorum à contrario suo gignitur -- at si nec ingenitum, inquies, ipsum malum nec à Deo profluxit, unde naturam sortitur ? Nam mala esse nemo particeps vitæ contradixerit. Quid igitur est dicendum : nempe malum non essentiam viventem animaque præditam esse : Sed affectionem animæ, virtuti contrariam : desidiosis ac inertibus, propterea quòd à bono deciderunt, inditam. Noli itaque malum forinsecus circumspicere, atque inquirere, neque quandam naturam Principem malignitatis imaginare, sed malitiæ quisque suæ seipsum Autorem agnoscat. Nam semper ea, quæ nobis eveniunt, partim è natura proficiscuntur, ut senectus, ut infirmitas : partim suâ sponte proveniunt, quales sunt casus inopini alienis principiis accidentes -- partim verò in nobis ipsis sunt collocata, ut cupiditates spernere, aut voluptatibus modum non ponere, continere iram, aut manus injicere in eum qui injuriâ lacessivit, vera dicere aut falsa, mansuetum moribus esse ac moderatum, aut fastu superbum arrogantiaque elatum. Quorum itaque tute Dominus es, horum principia non aliunde quærere velis, sed quod propriè malum est, id ab ultronea & voluntaria electione sumpsisse principium scito, &c.* Le Theologien (d) Allemand qui raporte ce passage, a raison de dire que ce Pere accorde aux Marcionites plus qu'il ne doit ; car il ne veut pas même avouër que Dieu soit l'auteur du mal physique, comme sont les maladies & la vieillesse, ni de cent choses qui nous viennent de dehors, & qui arrivent inopinément. Ainsi pour se tirer d'un embarras, il adopte des erreurs, & peut-être même des heresies. Mais voici un autre defaut de sa reponse ; il s'imagine qu'il se tirera d'affaire, en disculpant la providence, pourveu qu'il assûre que les vices ont leur origine dans l'ame de l'homme. Comment ne voyoit-il pas que c'est fuir la difficulté, ou donner pour solution la chose même en quoi consiste la principale difficulté ? La pretension de Zoroastre, de Platon, de Plutarque, des Marcionites, des Manichéens, & en general de tous ceux qui admettent un principe naturellement bon, & un principe naturellement mechant, tous deux éternels & independans, est que sans cela on ne sauroit dire par quelle voye le mal est venu au monde. Vous repondez qu'il y est venu par l'homme : mais comment cela, puis que, selon vous, l'homme est l'ouvrage d'un être infiniment saint, & infiniment puissant ? L'ouvrage d'une telle cause ne doit-il pas être bon ? Peut-il être que bon ? N'est-il pas plus impossible que les tenebres sortent de la lumiere, qu'il n'est possible que la production d'un tel principe soit mechante ? C'est là où est la difficulté. St. Basile ne pouvoit pas l'ignorer ; pourquoi donc dit-il si froidement qu'il ne faut chercher le mal que dans l'interieur de l'homme ? Mais qui est-ce qui l'y a mis ? L'homme même en abusant des graces de son Createur, qui étant la souveraine bonté l'avoit produit dans un état d'innocence. Si vous repondez cela, vous donnez dans *la petition du principe.* Vous disputez avec un Manichéen, qui vous soutient que deux createurs contraires ont concouru à la production de l'homme, & que l'homme a reçu du bon principe ce qu'il a de bon, & du mechant principe ce qu'il a de mal, & vous repondez à ses objections en suposant que le createur de l'homme est unique, & souverainement bon. N'est-ce pas donner vôtre propre these pour reponse ? Il est clair que St. Basile dispute mal : mais comme d'ailleurs c'est une affaire qui met à bout toute la Philosophie, il devoit se retirer

(c) Basilius Magnus Hexaem. homil. 2. apud Tobiam Pfannerum system. Theologiæ gentilis cap 9. pag. m. 253.

(d) Tobias Pfanner. ibid.

Christianisme. Elle auroit fait aparemment plus de progrés, si l'on en avoit donné

tirer dans son fort, c'est-à-dire qu'il devoit prouver (a) par la parole de Dieu que l'auteur de toutes choses est unique & infini en bonté & en toutes sortes de perfections, & que l'homme étant sorti de ses mains innocent & bon, a perdu son innocence, & sa bonté par sa propre faute. C'est là l'origine du mal moral & du mal physique. Que Marcion & que tous les Manichéens raisonnent tant qu'il leur plaira, pour montrer que sous une providence infiniment bonne & sainte, cette chute de l'homme innocent n'a pu arriver, ils raisonneront contre un fait, & par consequent ils se rendront ridicules. Je supose toûjours que ce sont des gens que l'on peut reduire par des argumens *ad hominem*, à reconoître la divinité du Vieux Testament. Car si l'on avoit à faire ou à Zoroastre, ou à Plutarque, ce seroit une autre chose.

(a) *Voyez l'article* Manichéens *page* 531. *col.* 2. & *ci-dessus page* 752. *remarque* E.

Afin qu'on voye que ce n'est pas sans raison que je debite, qu'il ne faut opposer à ces sectaires que la maxime *ab actu ad potentiam valet consequentia*, & que ce petit enthymême, *cela est arrivé, donc cela ne repugne point à la sainteté & à la bonté de Dieu*, j'observe que l'on ne peut se commettre à la dispute sur un autre pied sans quelque desavantage. Les raisons de la permission du peché qui ne sont point prises des mysteres (b) revelez dans l'Ecriture ont ce defaut, quelque bonnes qu'elles soient, qu'on peut les combatre par d'autres raisons plus specieuses, & plus conformes aux idées que l'on a de l'ordre. Par exemple si vous dites que Dieu a permis le peché afin de manifester sa sagesse, qui éclate davantage dans les desordres que la malice des hommes produit tous les jours, qu'elle ne feroit dans un état d'innocence, on vous repondra que c'est comparer la divinité ou à un pere de famille qui laisseroit casser les jambes à ses enfans, afin de faire paroître à toute une ville l'adresse qu'il a de rejoindre les os cassez; ou à un Monarque qui laisseroit croître les seditions, & les desordres par tout son Royaume, afin d'aquerir la gloire d'y avoir remedié. La conduite de ce pere & de ce Monarque est si contraire aux idées claires & distinctes, selon lesquelles nous jugeons de la bonté & de la sagesse, & en general de tous les devoirs d'un pere & d'un Roi, que nôtre raison ne sauroit comprendre que Dieu puisse en user de même. Mais, direz-vous, les voyes de Dieu ne sont pas nos voyes. Tenez vous en donc là; c'est un texte de l'Ecriture, & ne venez plus raisonner. Ne nous venez plus dire que sans la chute du premier homme, la justice & la misericorde de Dieu seroient demeurées inconuës; car on vous repondra qu'il n'y avoit rien de plus facile que de faire conoître à l'homme ces deux attributs; la seule idée de l'être souverainement parfait aprend clairement à l'homme pecheur, que Dieu possede toutes les vertus qui sont dignes d'une nature infinie à tous égards. A combien plus forte raison eût-elle apris à l'homme innocent que Dieu est infiniment juste? Mais il n'eût puni personne: c'est par là même que l'on eût conu sa justice, c'eût été un acte continuel, un exercice perpetuel de cette vertu: personne n'auroit merité d'être puni, & par consequent la supression de toute peine eût été une fonction de justice. Repondez moi s'il vous plaît. Voilà deux Princes dont l'un laisse tomber ses sujets dans la misere, afin de les en tirer quand ils y auront assez croupi, & l'autre les conserve toûjours dans un état de prosperité. Celui-ci n'est-il pas meilleur, n'est-il pas même plus misericordieux que l'autre? Ceux qui enseignent la conception immaculée de la Sainte Vierge, prouvent demonstrativement que Dieu deploya sur elle sa misericorde, & le benefice de la redemption plus que sur les autres hommes. Il ne faut pas être Metaphysicien pour savoir cela: un villageois conoît clairement que c'est une plus grande bonté d'empêcher qu'un homme ne tombe dans une fosse, que de l'y laisser tomber, (c) & de l'en tirer au bout d'une heure; & qu'il vaut mieux empêcher qu'un assassin ne tuë personne, (d) que de le faire rouër aprés les meurtres qu'on lui a laissé commettre. Tout ceci nous avertit qu'il ne se faut point commettre avec les Manichéens, sans établir avant toutes choses le dogme (e) *de l'élevation de la foi & de l'abaissement de la raison.*

(b) *Raportez ici ce qu'a dit un Pere de l'Eglise*, Felix culpa quæ talem meruit habere redemptorem.

Ceux qui disent que Dieu a permis le peché, parce qu'il n'auroit pu l'empêcher sans donner atteinte au libre arbitre qu'il avoit donné à l'homme, & qui étoit le plus beau present qu'il lui eût fait, s'exposent beaucoup. La raison qu'ils donnent est belle, on y voit un je ne sai quoi qui éblouït, on y trouve de la grandeur; mais enfin on la peut combatre par des raisons qui sont plus à la portée de tous les hommes, & plus fondées sur le bon sens, & sur les idées de l'ordre. Sans avoir lu le beau Traité de Seneque sur les bienfaits, on conoît par la lumiere naturelle qu'il est de l'essence d'un bienfaiteur de ne point donner des graces dont il sait qu'on abuseroit de telle sorte, qu'elles ne serviroient qu'à la ruine de celui à qui il les donneroit. Il n'y a point d'ennemi si passionné, qui en ce cas-là ne comblât de graces son ennemi. Il est de l'essence d'un bienfaiteur de n'épargner rien, pour faire que ses bienfaits rendent heureuse la personne qu'il en honore. S'il pouvoit lui conferer la science de s'en bien servir, & qu'il la lui refusât, il soutiendroit mal le caractere de bienfaiteur: il ne le soutiendroit pas mieux, si pouvant faire que son client n'abusât pas des bienfaits, il ne l'en empêchoit pas en le guerissant de ses mauvaises inclinations. Ce sont des idées aussi conuës du peuple que des Philosophes. J'avouë que si l'on ne pouvoit prevenir le mauvais usage d'un bienfait qu'en rompant les bras & les jambes de son client, ou qu'en lui mettant les fers aux pieds au fond d'un cachot, on ne seroit pas obligé de le prevenir; il vaudroit mieux lui refuser le bienfait: mais si on le pouvoit prevenir en changeant le cœur, & en lui donnant du goût pour les bonnes choses, on le devroit faire: or c'est ce que Dieu feroit aisément s'il le vouloit. Remarquez bien ce que Ciceron oppose à ceux qui alleguent que ce n'est pas la faute de Dieu, si les hommes n'usent pas bien de ses graces. (f) *Huic loco sic soletis occurrere, Non idcirco non optimè nobis à diis esse provisum, quòd multi eorum beneficio perversè uterentur: etiam patrimoniis multos malè uti: nec ob eam causam eos beneficium à patribus nullum habere. Quis istuc negat? aut quæ est in collatione ista similitudo? nec enim Herculi nocere Deianira voluit, cùm ei tunicam, sanguine Centauri tinctam, dedit: nec prodesse Phæreo Jasoni, is qui gladio vomicam ejus aperuit, quam sanare medici non potuerant.* MULTI ENIM,

(c) *Voyez Garasse, somme Theologique pag.* 430.

(d) Cur omnium crudelissimus tam diu Cinna regnavit? At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedirique ne tot summos viros interficeret, quam ipsum aliquando pœnas dare. Summo cruciatu, supplicioque Varius homo importunissimus periit: sed, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat, illos conservari melius fuit, quàm pœnas sceleris Varium pendere. *Cicero de nat. Deorum l.* 3. *p. m.* 679.

(e) *Mr. Amyraut a fait un livre qui porte ce titre.*

(f) *Cicero de nat. Deorum l.* 3. *p. m.* 658.

né le detail moins grossierement, & si on ne l'avoit pas accompagnée de plusieurs pratiques odieuses *, ou s'il y eût eu (*F*) alors autant de disputes qu'aujourd'hui

* *Voyez la remarque B de l'article* Manicheens.

ETIAM CUM OBESSE VELLENT, PROFUERUNT, ET CUM PRODESSE, OBFUERUNT. Ita non fit ex eo, quod datur, ut voluntas ejus, qui dederit, appareat: nec, si is, qui accepit, bene utitur, idcirco is, qui dedit, amice dedit. Il n'y a point de bonne mere qui ayant permis à ses filles d'aller au bal, ne revoquât cette permission si elle étoit assûrée qu'elles y succomberoient à la fleurette, & qu'elles y laisseroient leur virginité: & toute mere qui sachant certainement que cela ne manqueroit point d'arriver, les laisseroit aller au bal, après s'être contentée de les exhorter à la sagesse, & de les menacer de sa disgrace si elles revenoient femmes, encourroit la note de maquerelle, ou s'attireroit pour le moins le juste blâme de n'avoir aimé ni ses filles, ni la chasteté. Elle auroit beau dire pour sa justification, qu'elle n'avoit point voulu donner quelque atteinte à la liberté de ses filles, ni leur temoigner de la defiance: on lui repondroit que ce grand menagement étoit fort mal entendu, & sentoit plûtôt une marâtre irritée, qu'une mere; & qu'il auroit mieux valu garder à vuë ses filles, que de leur donner si mal à propos un tel privilege de liberté, & de telles marques de confiance. Ceci fait voir la temerité de ceux qui nous donnent pour raison, le menagement qu'ils disent que Dieu a eu pour le franc arbitre du premier homme. Il vaut mieux croire & se taire, que d'alleguer des raisons qu'on peut refuter par les exemples dont je viens de me servir. Cotta dans un livre de Ciceron aporta tant d'argumens, contre ceux qui disent que la faculté de raisonner est un present que les Dieux ont fait à l'homme, que Ciceron ne se sentit pas capable de resoudre ces difficultez; car s'il s'en fût trouvé capable il les auroit refutées; son esprit d'Academicien étoit dans son élement, lors qu'il pouvoit faire voir qu'on peut soutenir le pour & le contre à l'infini. Puis donc qu'il a laissé sans reponse les raisons de Cotta, il faut croire qu'il n'a su que dire contre. Ciceron étoit cependant un des plus excellens genies qui ayent jamais été. Cotta ayant fait voir que la raison est complice de tous les crimes, & qu'ainsi les Dieux auroient dû nous la donner s'ils avoient voulu nous faire du mal (*a*), se proposa la solution ordinaire, qui est que les hommes abusent des faveurs du ciel. *Sed urgetis identidem hominum esse istam culpam, non deorum . . . in hominum vitiis ais esse culpam* (*b*). Il replique qu'il faloit prevenir l'abus, & donner à l'homme une raison qui chassât le mal: qu'on ne sauroit excuser ceux qui donnent ce qu'ils savent devoir être pernicieux. Il prouve cela par plusieurs exemples. *Eam* (*c*) *dedisses hominibus rationem, quæ vitia, culpamque excluderet. Ubi igitur locus fuit errori Deorum? nam patrimonia spe bene tradendi relinquimus, qua possumus falli: Deus falli qui potuit? An ut Sol in currum cùm Phaëthontem filium sustulit? aut Neptunus, cùm Theseus Hippolytum perdidit, cùm ter optandi à Neptuno patre habuisset potestatem? Poëtarum ista sunt: nos autem philosophi esse volumus, rerum auctores, non fabularum. Atque ii tamen ipsi Dii poëtici si scissent perniciosa fore illa filiis, peccasse in beneficio putarentur. Et si verum est quod Aristo Chius dicere solebat, Nocere audientibus Philosophos iis qui bene dicta male interpretarentur: posse enim asotos ex Aristippi, acerbos è Zenonis scholâ exire: Prorsus, si qui audierunt vitiosi essent discessuri, quòd perversè philosophorum disputationem interpretarentur; tacere præstare philosophis, quàm iis qui se audissent, nocere. Sic si homines rationem bono consilio à Diis immortalibus datam, in fraudem, malitiamque convertunt, non dare illam, quàm dari humano generi melius fuit, ut si medicus sciat eum ægrotum, qui jussus sit vinum sumere, meracius sumpturum, statimque periturum, magnâ sit in culpâ: sic vestra ista Providentia reprehendenda, quæ rationem dederit iis, quos scierit eâ perversè & improbè usuros. Nisi forte dicitis eam nescivisse. Utinam quidem; sed non audebitis: non enim ignoro quanti ejus nomen putetis?* Avec ces raisons il est facile de montrer que le libre arbitre du premier homme, qu'on lui conservoit sain & entier dans des circonstances où il s'en devoit servir à sa propre perte, à la ruine du genre humain, à la damnation éternelle de la plûpart de ses descendans, & à l'introduction d'un effroyable deluge de maux de coulpe, & de maux de peine, n'étoit point un bon present. Jamais nous ne comprendrons qu'on ait pu lui conserver ce privilege par un effet de bonté, & pour l'amour de la sainteté. Ceux qui disent qu'il a falu qu'il y eût des êtres libres (*d*) afin que Dieu fût aimé d'un amour de choix, sentent bien dans leur conscience que cette hypothese ne contente pas la raison: car quand on prevoit que ces êtres libres choisiront non pas le party de l'amour de Dieu, mais le party du peché, on voit bien que la fin que l'on se seroit proposée s'évanouït; & qu'ainsi il n'est nullement necessaire de conserver le franc arbitre. Voyez à la marge * nôtre leçon.

(F) *S'il y eût eu alors autant de disputes qu'aujourd'hui sur la predestination.*] Si les Manichéens en demeuroient là, ils renonceroient à leurs principaux avantages. Car voici des objections bien plus terribles. 1. On ne conçoit pas que le premier homme ait pu recevoir d'un bon principe la faculté de faire le mal. Cette faculté est un vice; tout ce qui peut produire le mal est mauvais, puis que le mal ne peut naître que d'une cause mauvaise: & ainsi le franc arbitre d'Adam est sorti de deux principes contraires; entant qu'il pouvoit se tourner du côté du bien, il dependoit du bon principe, mais entant qu'il pouvoit embrasser le mal, il dependoit du mauvais principe. 2. Il est impossible de comprendre que Dieu n'ait fait que permettre le peché; car une simple permission de pecher n'ajoûtoit rien au franc arbitre, & ne faisoit pas que l'on pût prevoir si Adam persevereroit dans son innocence, ou s'il en decherroit. Outre que par les idées que nous avons d'un être creé, nous ne pouvons point comprendre qu'il soit un principe d'action, qu'il se puisse mouvoir lui-même, & que recevant dans tous les momens de sa durée son existence & celle de ses facultez, que la recevant, dis-je, toute entiere d'une autre cause, il crée en lui-même des modalitez par une vertu qui lui soit propre. Ces modalitez doivent être ou indistinctes de la substance de l'ame, comme veulent les nouveaux Philosophes, ou distinctes

(*a*) *Comme il étoit tard il feint que Balbus ne repondit pas à Cotta, & renvoya la partie à un autre jour, qui ne vint jamais.* Quoniam advesperascit dabis diem nobis aliquam ut contra ista dicamus. *Cotta repond qu'il souhaite d'être refuté & qu'il l'espere.* Ego vero & opto redargui me Balbe, & ea quæ disputavi disserere malui quam judicare, & facile me à te vinci posse certo scio. *Cicero de natura Deorum lib. 3. sub fin.*

(*b*) Non ut patrimonium relinquitur, sic ratio homini est beneficio deorum data, quid enim potius hominibus dedissent si iis nocere voluissent. *Id. ibid. p. m. 658.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Voyez le Traité de Morale du Pere Mallebranche.*

* Sancta illa & profunda fidei mysteria non pari passu cum causis naturalibus ambulant; eoque rectius illa & creduntur clausis oculis, & intelliguntur; I segreti del ciel sol colui vede, che serra gli occhi, e crede. *Franciscus Redi, de gener. insector.*

jourdui sur la predestination, dans lesquelles les Chretiens s'accusent les uns les autres

distinctes de la substance de l'ame, comme l'assûrent les Peripaceticiens. Si elles sont indistinctes, elles ne peuvent être produites que par la cause qui peut produire la substance même de l'ame: or il est manifeste que l'homme n'est point cette cause, & qu'il ne le peut être. Si elles sont distinctes, elles sont des êtres créez, des êtres tirez du neant, puis qu'ils ne sont pas composez de l'ame, ni d'aucune autre nature préexistente, elles ne peuvent donc être produites que par une cause qui peut créer. Or toutes les sectes de Philosophie conviennent que l'homme n'est point une telle cause, & qu'il ne peut l'être. Quelques-uns (a) veulent que le mouvement qui le pousse lui vienne d'ailleurs, & qu'il puisse neanmoins l'arrêter, & le fixer sur un tel ou un tel objet. Cela est contradictoire; puis qu'il ne faut pas moins de force pour arrêter ce qui se meut, que pour mouvoir ce qui se repose. La creature ne pouvant donc pas être muë par une simple permission d'agir, & n'ayant pas en elle-même le principe du mouvement, il faut de toute necessité que Dieu la meuve; il fait donc quelque autre chose que de lui permettre de pecher. 3. Cela se prouve par une nouvelle raison, c'est qu'on ne sauroit comprendre qu'une simple permission tire du nombre des choses purement possibles, les évenemens contingens, ni qu'elle mette la Divinité en état d'être certainement assûrée que la creature pechera. Une simple permission ne sauroit fonder la prescience divine. C'est ce qui engage la plûpart des Theologiens à suposer, que Dieu a fait un decret qui porte que la creature pechera. C'est selon eux le fondement de la prescience. D'autres veulent que le decret porte, que la creature sera mise dans les circonstances où Dieu a prevu qu'elle pecheroit. Ainsi les uns veulent que Dieu ait prevu le peché à cause de son decret, & les autres qu'il ait fait le decret à cause qu'il avoit prevu le peché. De quelque maniere qu'on s'explique, il s'ensuit manifestement que Dieu a voulu que l'homme pechât, & qu'il a preferé cela à la durée perpetuelle de l'innocence, qu'il lui étoit si facile de procurer & d'ordonner. Accordez cela si vous pouvez avec la bonté qu'il doit avoir pour sa creature, & avec l'amour infini qu'il doit avoir pour la sainteté. 4. Que si vous dites avec ceux qui se sont le plus aprochez de la methode qui disculperoit la providence, que Dieu n'a point prevu la chute d'Adam, vous ne gagnez que peu de chose; car pour le moins il a su très-certainement que le premier homme courroit risque de perdre son innocence, & d'introduire dans le monde tous les maux de peine & de coulpe qui ont suivi sa revolte. Ni sa bonté, ni sa sainteté, ni sa sagesse n'ont pu permettre qu'il hasardât ces évenemens; car nôtre raison nous convainc d'une maniere très-évidente qu'une mere qui laisseroit aller ses filles au bal, lors qu'elle sauroit très-certainement qu'elles y courroient un grand risque par raport à leur honneur, temoigneroit qu'elle n'aime ni ses filles, ni la chasteté: & si l'on supose qu'elle a un preservatif infaillible contre toutes les tentations, & qu'elle ne le donne point à ses filles en les envoyant au bal, on conoît avec la derniere évidence qu'elle est coupable, & qu'elle se soucie peu que ses filles gardent leur virginité. Poussons la comparaison un peu plus loin. Si cette mere alloit à ce bal, & si par une fenêtre elle voyoit, & elle entendoit l'une de ses filles, se defendant foiblement dans le coin d'un cabinet, contre les demandes d'un jeune Galant; si lors même qu'elle verroit que sa fille n'auroit plus qu'un pas à faire, pour aquiescer aux desirs du tentateur, elle n'alloit pas la secourir, & la delivrer du piege, ne diroit-on pas avec raison qu'elle agiroit comme une cruelle marâtre, & qu'elle seroit capable d'un bon coup de maquerelle à l'égard de sa propre fille? Or voilà l'image de la conduite que les Sociniens font tenir à Dieu. Ils ne peuvent pas dire qu'il n'a conu le peché du premier homme que sur le pied d'un évenement possible; il a su toutes les démarches de la tentation, & il a dû savoir un moment avant qu'Eve succombât, qu'elle s'alloit perdre; il a dû, dis-je, le conoître avec cette certitude, qui fait que l'on est inexcusable, si l'on ne remedie pas au mal, & que l'on ne peut pas dire, *j'avois lieu de croire que cela n'arriveroit pas; il me restoit beaucoup d'esperance.* Il n'y a point de gens un peu experimentez, qui sans voir ce qui se passe dans le cœur, & sans le conoître que par des signes, ne pussent être assûrez qu'une femme est prête à se rendre, s'ils voyoient par une fenêtre comment elle se defend, lors qu'en effet sa chute est prochaine. Le moment du consentement est precedé de certains indices où ils ne se trompent point. A plus forte raison Dieu qui conoissoit toutes les pensées d'Eve, à mesure qu'elles se formoient, (les Sociniens ne lui ôtent pas cette conoissance) ne pouvoit pas douter qu'elle n'allât succomber. Il a donc voulu la laisser pecher; il l'a, dis-je, voulu dans le tems même qu'il prevoyoit ce peché avec certitude. Le peché d'Adam a été encore plus certainement prevu; car l'exemple d'Eve donnoit des lumieres pour mieux prevoir la chute de son mari. Si Dieu avoit eu à cœur la conservation de l'homme, & celle de l'innocence, & l'expulsion de tous les malheurs qui devoient être la suite infaillible du peché, n'eût-il pas du moins fortifié le mari, après que la femme fut tombée? Ne lui eût-il pas donné une autre femme saine & entiere, au lieu de celle qui s'étoit laissé seduire? Disons donc que le systême Socinien en ôtant à Dieu la prescience, le reduit à la servitude, & à une forme de gouvernement qui est pitoyable, & ne leve pas la grande difficulté qu'il faloit lever, & qui force ces heretiques à nier la prevision des évenemens contingens *.

Je vous renvoye à un Professeur (b) en Theologie encore (c) vivant, qui a montré clair comme le jour, que ni la methode des Scotistes, ni celle des Molinistes, ni celle des Remontrans, ni celle des Universalistes, ni celle des Pajonistes, ni celle du Pere Mallebranche, ni celle des Lutheriens, ni celle des Sociniens ne sont capables de soudre les objections de ceux qui imputent à Dieu l'introduction du peché, ou qui pretendent qu'elle n'est point compatible avec sa bonté, ni avec sa sainteté, ni avec sa justice; de sorte que ce Professeur ne trouvant pas mieux ailleurs, demeure dans l'hypothese de St. Augustin, qui est la même que celle de Luther & de Calvin, & que celle des Thomistes, & des Jansenistes; il y demeure, dis-je, (d) *incommodé des difficul-*

tez

(a) Le Pere Mallebranche au Traité de la nature & de la grace.

* *Voyez Mr. Arnauld*, Reflexions sur le systême du P. Mallebranche livre 1. chap. 13. pag. 256. & suiv. *où il montre qu'à moins que Dieu ne combine par des volontez particulieres les volontez de l'homme & les mouvemens de la matiere, les évenemens qu'on apelle contingens, seroient tels même à l'égard de Dieu.*

(b) On écrit ceci au commencement d'Avril 1696.

(c) Jurieu, jugement sur les Methodes rigides & relachées d'expliquer la providence & la grace.

(d) Id. ib. pag. 23.

autres, ou de faire Dieu auteur du peché, ou de lui ôter le gouvernement du monde.

tez étonnantes qu'il a (*a*) étalées, & *accablé de ces pesanteurs* (*b*). Depuis que Luther & Calvin ont paru, je ne pense pas qu'il se soit passé d'année où l'on ne les ait accusez de faire Dieu auteur du peché. Le Professeur dont je parle avouë qu'à (*c*) l'égard de Luther cette accusation est juste: les Lutheriens d'aujourd'hui pretendent la même chose touchant Calvin. Les Catholiques Romains la pretendent à l'égard de l'un & de l'autre. Les Jesuites la pretendent à l'égard de Jansenius. Ceux qui sont un peu équitables & moderez, ne prenent point pour un acte de mauvaise foi la protestation que fait l'adversaire, qu'il n'impute point à Dieu le peché de l'homme, qu'il ne l'en fait point l'auteur: ils veulent bien convenir qu'il n'enseigne point cela formellement, & qu'il ne voit pas tout ce que son dogme signifie; mais ils ajoûtent que *protestatio facto contraria nihil valet*, & que s'il prend la peine de definir exactement ce qu'il faudroit que Dieu eût fait, afin d'être l'auteur du peché d'Adam, il trouvera que selon son dogme Dieu a fait tout ce qu'il faloit faire pour cela. Vous faites donc, ajoûtent-ils, tout le contraire d'Epicure; il nioit au (*d*) fond qu'il y eût des Dieux, & il disoit pourtant qu'il y en avoit. Vous au contraire, vous niez par vos paroles que Dieu soit l'auteur du peché; mais dans le fond vous l'enseignez.

(*a*) *Pag.* 19. 20. 21. & 22.

(*b*) *Ibid. pag.* 23.

(*c*) *Après avoir raporté les sentimens de Luther il dit,* Hæc omnia abdicamus & horremus ut religionem omnem pessundantia & Manicheismum spirantia. *Petrus Jurius de pace inter Protestantes ineunda pag.* 214. Voyez Mr. de Meaux dans l'addition à l'Histoire des variations.

Venons enfin au texte de cette remarque. Les disputes qui se sont élevées dans l'Occident parmi les Chretiens depuis la Reformation, ont si clairement montré qu'on ne sait à quoi se prendre, quand on veut resoudre les difficultez sur l'origine du mal, qu'un Manichéen seroit aujourd'hui plus terrible qu'autrefois, car il nous refuteroit tous les uns par les autres. Vous avez épuisé, nous diroit-il, toutes les forces de vôtre esprit. Vous avez inventé la science moyenne, comme un Dieu de machine qui vint debrouiller vôtre cahos. Cette invention est chimerique; on ne comprend point que Dieu puisse voir l'avenir ailleurs que dans ses decrets, ou que dans la necessité des causes. Cela n'est pas moins incomprehensible selon la Metaphysique, qu'il est incomprehensible selon la Morale, qu'étant la bonté & la sainteté elle-même, il soit l'auteur du peché. Je vous renvoye aux Jansenistes; voyez comment ils foudroyent vôtre science moyenne, & par des preuves directes, & par la retorsion de vos argumens; car elle n'empêche pas que tous les pechez, & tous les malheurs de l'homme ne soient du choix libre de Dieu, & qu'on ne puisse comparer Dieu (*absit verbo blasphemia*) à une mere qui sachant certainement que sa fille donneroit son pucelage, si en tel lieu & à telle heure elle étoit sollicitée par un tel, menageroit l'entrevuë, & y meneroit sa fille, & la laisseroit là sur sa bonne foi. Les Sociniens accablez de l'objection, tâchent de s'en delivrer en niant la prescience; mais ils ont la honte de voir que leur hypothese avilit le gouvernement de Dieu, sans le disculper. Je les renvoye aux Protestans qui les terrassent & qui les abîment. Quant aux decrets absolus, source certaine de la prescience, voyez, je vous prie, de quelle maniere les Molinistes & les Remontrans les combatent. Voilà un Theologien aussi resolu que Bartole, qui confesse presque la larme à l'œil, (*e*) *qu'il n'y a personne qui soit plus incommodé que lui des difficultez* de ces decrets, & qu'il ne demeure en cet état que parce qu'ayant voulu se transporter dans les methodes de relâchement, *il se trouve encore accablé de ces mêmes pesanteurs.* Il s'est expliqué (*f*) encore avec plus de force sur tout cela; & vous ne sauriez nier qu'il n'ait refuté invinciblement toutes ces methodes: & par consequent il ne vous reste aucune ressource, à moins que vous n'adoptiez mon systême des deux principes. Par là vous vous tirerez d'affaire; toutes les difficultez se dissiperont: vous disculperez pleinement le bon principe, & vous comprendrez que vous ne ferez que passer d'un Manicheïsme moins raisonnable, à un Manicheïsme plus raisonnable; car si vous examinez vôtre systême avec attention, vous reconoîtrez qu'aussi bien que moi vous admettez deux principes, l'un du bien, l'autre du mal; mais au lieu de les placer, comme je fais, dans deux sujets, vous les combinez ensemble dans une seule & même substance, ce qui est monstrueux & impossible. Le principe unique que vous admettez a voulu (*g*) de toute éternité, selon vous, que l'homme pechât, & que le premier peché fût une chose contagieuse; qu'elle produisit sans fin & sans cesse tous les crimes imaginables sur toute la face de la terre; en suite de quoi il a preparé au genre humain dans cette vie tous les malheurs qui se peuvent concevoir; la peste, la guerre, la famine, la douleur, le chagrin, & après cette vie un Enfer où presque tous les hommes seront éternellement tourmentez, d'une maniere qui fait dresser les cheveux quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, & s'il aime la sainteté infiniment, ne faut-il pas reconoître que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon & parfaitement mauvais, & qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualitez opposées, & de donner tout le bien à un principe, & tout le mal à l'autre principe? L'histoire humaine ne prouvera rien au desavantage du bon principe. Je ne dis pas comme vous que de son bon gré, de sa pure & franche volonté, & parce uniquement que tel a été son bon plaisir, il a soumis le genre humain au peché & à la misere, lors qu'il ne tenoit qu'à lui de le rendre saint & heureux. Je supose qu'il n'a consenti à cela que pour éviter un plus grand mal, & comme à son corps defendant. Cela le disculpe. Il voyoit que le mauvais principe vouloit tout perdre; il s'y est opposé autant qu'il a pu, & * par accord il a obtenu l'état où les choses sont reduites. Il a fait comme un Monarque qui pour éviter la ruine de tous ses Etats, est obligé d'en sacrifier une partie au bien de l'autre. C'est un grand inconvenient, & qui souleve d'abord la raison, que de parler d'un premier principe, & d'un être necessaire, comme d'une chose qui ne fait pas tout ce qu'elle veut, & qui est contrainte de se soumettre par impuissance aux conjonctures; mais c'est encore un plus grand defaut (*h*), que de se pouvoir resoudre de gayeté de cœur à faire le mal, lors qu'on peut faire le bien. Voilà quel pourroit être le langage de cet heretique. Finissons par le bon usage à quoi je destine ces remarques.

(*d*) Epicurum verbis reliquisse Deos, re sustulisse. *Cicero de natura Deorum lib.* 1. *pag. m.* 123. Voyez aussi Lactance *libro de ira Dei. c.* 4.

(*e*) *Jurieu, Jugement sur les Methodes pag.* 23.

(*f*) *Voyez la remarque I.*

(*g*) *Selon les Molinistes il a decreté de mettre les hommes dans les circonstances où il savoit très-certainement qu'ils pecheroient, & il auroit pu ou les mettre dans des circonstances plus favorables, ou ne pas les mettre dans celles-là.*

* *Dans la penultiéme remarque on propose une autre voye que celle de la transaction. p.* 763. *col.* 1.

(*h*) *Voyez ce qui sera cité de Plutarque & de Ciceron dans la remarque suivante.*

QUELLE utilité il faut tirer de la dispute raportée ci-dessus.

Il est plus utile qu'on ne pense d'humilier la raison de l'homme, en lui montrant avec quelle force

monde. Les Payens pouvoient mieux repondre que les Chretiens (G) aux objections

force les heresies les plus folles, comme sont celles des Manichéens, se jouënt de ses lumieres, pour embrouiller les veritez les plus capitales. Cela doit aprendre aux Sociniens qui veulent que la raison soit la regle de la foi, qu'ils se jettent dans une voye d'égarement, qui n'est propre qu'à les conduire de degré en degré jusques à nier tout, ou jusques à douter de tout, & qu'ils s'engagent à être batus par les gens les plus execrables. Que faut-il donc faire? Il faut captiver son entendement sous l'obeïssance de la foi, & ne disputer jamais sur certaines choses. En particulier il ne faut combatre les Manichéens que par l'Ecriture, & par le principe de la soumission, comme fit St. Augustin. (a) *Leurs Docteurs qui estoient Philosophes ou plûtost Sophistes, faisant profession de ne suivre que la raison, sans rien déferer à l'autorité, embarrassoient fort aisément par leurs raisonnemens, & les fausses subtilitez de la Philosophie purement humaine, ceux qui n'avoient pas assez de science pour y repondre, & ne pouvoient leur opposer que l'Ecriture & l'autorité de l'Eglise, à laquelle il appartient de l'interpreter selon son vray sens. De sorte que promettant à leurs disciples de leur decouvrir la verité par la seule lumiere naturelle du bon sens & de la raison, & faisant passer pour erreur tout ce qui est au dessus d'elle, comme sont nos mysteres, ils en pervertissoient plusieurs. Et c'est ce qui fit que* (1) *Saint Augustin, qui sçavoit tout le fort & le foible de cette secte, écrivit contr'eux son excellent livre de l'utilité de la foy, & de la necessité qu'il y a de croire, principalement dans les choses surnaturelles, & qui appartiennent à la Religion.*

(a) Maimbourg, Histoire de St. Leon, liv. 1. pag. 16. 17.

(1) Aug. de utilit. cred.

(G) *Les Payens pouvoient mieux repondre.... aux objections Manichéennes.*] Je ne parle pas absolument de tous les Payens; car nous avons vu ailleurs (b) que le Philosophe Melissus, qui ne reconoissoit qu'un principe de toutes choses, n'eût su repondre aux difficultez de Zoroastre qui reconoissoit deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais. S'il n'y a qu'un principe, & si ce principe est essentiellement bon, d'où vient que l'homme est assujetti à tant de miseres? D'où vient qu'il est si mechant (c)? Qu'a-t-il gagné s'il a fait le monde pour l'amour de l'homme? (d) *An hæc, ut fere dicitis, hominum causâ à Deo constituta sunt; sapientumne? propter paucos ergo tanta est facta rerum molitio: an stultorum? at primum causa non fuit cur de improbis bene mereretur: deinde quid est assecutus, cùm omnes stulti sint sine dubio miserrimi, maximè quòd stulti sunt? Miserius enim stultitiâ quid possumus dicere? Deinde quod ita multa sunt incommoda in vita, ut ea sapientes commodorum compensatione leniant: stulti nec vitare venientia possint, nec ferre præsentia.* Si cet unique principe que vous admettez est mechant de sa nature, d'où vient que l'homme peut jouïr de tant de plaisirs (e)? & qu'il les peut recevoir en foule par tous ses sens, comme par autant de portes? D'où vient la passion avec laquelle il les recherche? D'où vient l'industrie inépuisable avec laquelle il les multiplie, & il en invente de nouveaux? D'où vient même que non seulement il a l'idée de l'honnêteté; mais aussi qu'il se fait parmi les hommes beaucoup d'actions vertueuses & charitables? Il est impossible, diront les Manichéens, de donner raison de ces phenomenes, si l'on ne supose que deux Principes, l'un bon & l'autre mauvais, ont reglé les conditions du mariage de nôtre corps & de nôtre ame, & en general tout ce qui concerne la direction de l'Univers. Melissus & Parmenide n'étoient pas les seuls à qui ces difficultez pussent faire de la peine: les Stoïciens aussi s'en trouvoient fort embarrassez; les Stoïciens, dis-je, qui sans nier qu'il y eût beaucoup de Dieux, les reduisoient tous à Jupiter (f), comme au souverain dispensateur des évenemens. C'est à lui qu'ils attribuoient la providence, & ils le reconoissoient pour un être infiniment bon, & infiniment prudent. C'est sur cela que Plutarque s'est fondé dans les objections qu'il leur a faites, tirées de la misere du genre humain. Il n'y a pas un homme sage, dit-il (g), *ni n'en y eut jamais dessus la terre, & au contraire innumerables millions d'hommes malheureux en toute extremité, en la police & domination de Jupiter, duquel le gouvernement & l'administration est très-bonne. Et que pourroit-il plus estre contre le sens commun, que de dire, que Jupiter gouvernant souverainement bien, que nous soyons souverainement malheureux? Si donc, ce qui n'est pas seulement loisible de dire, il ne vouloit plus estre ni sauveur, ni delivreur, ni protecteur, ains tout le contraire de ces belles apellations-là, on ne sauroit plus rien ajouster de bien à ce qu'il en a, ni en nombre ni en quantité, ainsi comme ils disent, là où les hommes vivent en toute extremité miserablement & mechamment, ne recevant plus le vice aucun acroissement, ni la mal-heureté aucun avancement. Et toutefois encore n'est-ce pas là le pis qu'il y ait, ains se courroucent à Menander, de ce qu'il a dit, comme Poëte, par ostentation,*

(b) Dans l'article Manichéens pag. 530. & suiv.

(c) Voyez l'article Manichéens pag. 529. 530.

(d) Cicero, de nat. Deorum l. 1. p. 31.

(e) Voyez ce qu'on citera de Ciceron dans l'article Pericles remarque I.

(f) Voyez Plutarque adversus Stoicos pag. 1075.

(g) Ibid. je me sers de la version d'Amiot œuvres Morales de Plutarque pag. 707. tom. 2. édition de Geneve 1621. in 8.

L'estre trop bon est cause de grands maux.

disans que cela est contre le sens commun. Et cependant eux font Dieu, qui est tout bon, la cause de tous les maux: car la matiere n'a peu produire le mal de soi, parce qu'elle est sans qualité, & toutes les diversitez qu'elle a, elle les a de ce qui la remue & qui la forme, c'est-à-dire, la raison qui est dedans, qui la remue & la forme, n'estant pas idoine à se former & se remuer soi-mesme; tellement qu'il est force que le mal vienne en estre ou de rien, & de ce qui n'est pas, ou si c'est par quelque principe mouvant, que ce soit par Dieu: car s'ils pensent que Jupiter ne domine pas sur ces parties, & n'use pas de chacune selon sa propre raison, ils parlent contre le sens commun, & feignent un animal duquel plusieurs des parties n'obeissent pas à sa volonté, usans de leurs propres actions & operations, ausquelles le total ne donne point d'incitation, ni n'en commence point le mouvement: car il n'y a rien si mal composé entre les creatures qui ont ame, que contre sa volonté ou ses pieds marchent, ou sa langue parle, ou sa corne frape, ou sa dent morde, dont il est force que Dieu soufre plusieurs choses, si contre sa volonté les mauvais mentent & commettent d'autres crimes, rompent les murailles des maisons pour aller desrober, ou s'entretuent les uns les autres. Et si, comme dit Chrysippus, il n'est pas possible que la moindre partie se porte autrement que comme il plaist à Jupiter, ains toute partie animée, & qui a ame vivante, s'arreste & se remue ainsi que lui la meine & la manie, & arreste & dispose. Mais encore est ceste parole de lui pernicieuse: car il estoit plus raisonnable de di-

objections Manichéennes; mais quelques-uns de leurs Philosophes * s'y trou-

voient

* Voyez [illegible]

re que innumerables parties, par force, pour l'impuissance & foiblesse de Jupiter, fissent plusieurs choses mauvaises contre sa nature & volonté; que de dire qu'il y ait ni malefice, ni intemperance aucune, dont Jupiter ne soit cause. Remarquez bien cette conclusion: s'il faloit choisir entre deux maux, ou que Jupiter manquât de puissance, ou qu'il manquât de bonté, Plutarque estime qu'il faudroit prendre le premier party, & qu'il vaut mieux (a) dire que Dieu n'a pas toute la force necessaire, à empêcher qu'il ne se fasse des crimes, que de pretendre que c'est lui qui les fait commettre. Ciceron se prevalut du même dogme des Stoïques, touchant la toute-puissance de Jupiter, pour combattre la providence; comme si la seule excuse que l'on pourroit alleguer de tant de desordres qui arrivent sur la terre, étoit de dire que Dieu ne peut pas songer à tout. Si c'étoit la seule excuse, les Stoïciens manqueroient absolument d'apologie; car ils pretendoient que la puissance de Jupiter étoit infinie. Voici les paroles de Ciceron. (b) *At subvenire certe potuit* (Deus), *& conservare urbes tantas, atque tales. Vos enim ipsi dicere soletis, nihil esse quod Deus efficere non possit, & quidem sine labore ullo: ut enim hominum membra nulla contentione, mente ipsa ac voluntate moveantur, sic numine Deorum omnia fingi, moveri, mutarique posse. Neque id dicitis superstitiosè, atque aniliter, sed physicâ, constantique ratione. Materiam enim rerum ex qua, & in qua omnia sint, totam esse flexibilem, & commutabilem, ut nihil sit, quod non ex ea quamvis subitò fingi, convertique possit. Ejus autem universæ rectricem, & moderatricem divinam esse Providentiam: hanc igitur, quocunque se moveat, efficere posse quicquid velit. Itaque, aut nescit quid possit, aut negligit res humanas, aut quid sit optimum, non potest judicare.* Il venoit de dire que (c) la ruine de Corinthe devoit être attribuée à Critolaus, & celle de Carthage à Asdrubal, & non pas à la colere de Dieu; puis que selon les Stoïciens Dieu ne se courrouce jamais, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait dû venir au secours de ces deux villes. On poussoit tellement à bout les Stoïciens, qu'on les contraignit de soutenir que le vice étoit utile; car autrement, disoient-ils, il n'y eût pas eu de vertu. Voyons avec quelle force Plutarque les a refutez. (d) *Donques faut-il inferer, que il n'y a point de bien entre les Dieux, puis qu'il n'y peut avoir de mal, ni après que Jupiter aura resolu toute la matiere en soy, & sera devenu un, ayant osté toutes autres diversitez & diferences, ce ne sera donc plus rien que le bien, atendu que il n'y aura plus rien de mal. Et il y aura accord & mesure en une danse sans que personne y discorde, & santé au corps humain sans que nulle partie d'icelui en soit malade ni dolente: & il ne se pourra faire qu'il y ait de la vertu sans le vice.... Et m'esbahis qu'ils ne disent aussi que la Phthise, quand on crache les poulmons, a esté mise en avant pour le bon portement, & la goutte pour la bonne disposition des pieds, & qu'Achilles n'eust pas esté chevelu, si Thersites ne eust esté chauve: car quelle difference y a-il entre ceux qui alleguent ces folies & resveries-là, & ceux qui disent que la dissolution & paillardise n'a pas inutilement esté mise sus pour la continence, & l'injustice pour la justice, afin que nous prions aux Dieux que tousiours il y ait de la mechanceté.*

Et qu'il y ait tousiours des menteries,
Propos rusez & fines tromperies.

Si ces choses-là estées, la vertu s'en va quand & quand perdue & perie. Mais veux-tu encore voir ce qu'il y a de plus galant & de plus élegant en sa gentille invention & deduction? Tout ainsi, dit-il (e), *que les Comedies ont quelquefois des épigrammes ou inscriptions ridicules, lesquelles ne valent rien quant a elles, mais neantmoins elles donnent quelque grace à tout le poëme: aussi est bien à blasmer & ridicule le vice quant à lui; mais quant aux autres il n'est pas inutile. Premierement donc c'est chose qui surpasse toute imagination de fausseté & absurdité, de dire que le vice ait esté fait par la divine providence, ni plus ni moins que le mauvais épigramme a esté composé par la volonté expresse du Poëte. Car comment, si cela est vrai, seront donc plus les Dieux donneurs des biens que des maux? Et comment est-ce que le vice sera plus ennemi & haï des Dieux? Et que pourrons-nous plus respondre à ces sentences-ici des Poëtes qui sonnent si mal aux aureilles religieuses?*

Dieu fait sortir en estre quelque cause,
Quand d'afliger du tout il se dispose
Une maison.

Et ceste autre?

Lequel (f) des Dieux les a ainsi poussez
A contester en termes courroucez?

Et puis un mauvais Epigramme orne & embellit la Comedie, & sert à la fin à laquelle est ordonnée & destinée, qui est de plaire & donner à rire aux spectateurs. Mais Jupiter que nous nommons Pere & paternel, souverain Juridique, & parfait Ouvrier, comme dit Pindare, n'a point composé ce monde comme une farce grande, variable, & de grande science, ains comme une ville commune aux hommes & aux Dieux, pour y habiter avec justice & vertu en commun accord heureusement. Et quel besoin étoit-il à ceste saincte & venerable fin de brigands & larrons, de meurtriers, de parricides, ni de tyrans? Car le vice n'estoit point une entrée de Morisque plaisante, ni galante & agreable à Dieu, & n'a point esté attaché aux affaires des hommes pour une recreation par maniere de passe-temps, pour faire rire, ni pour une gausserie, chose qui n'aporte pas seulement une ombre de celle tant celebrée concorde & convenance avec la nature. Et puis le mauvais Epigramme ne sera qu'une bien petite partie de la Comedie, & qui occupera bien fort peu de lieu en icelle, & si n'y abondent pas telles ridicules compositions, ni ne corrompent & gastent pas la grace des choses qui y sont bien faites: là où tous les affaires humains sont tous remplis de vice, & toute la vie des hommes, depuis le commencement du preambule jusques à la fin de la conclusion, est desordonnée, depravée & perturbée, & n'y en a partie aucune qui soit pure & irreprehensible, ains est la plus laide & plus mal-plaisante farce qui soit au monde (g). Allez lire dans Plutarque la suite de ce passage, vous y trouverez d'autres raisons qui refutent solidement le paradoxe des Stoïciens touchant l'utilité du vice. Et neanmoins il faut reconoître qu'ils avoient raison à quelques égards;

car

(a) [illegible Greek] Tolerabilius enim erat infinitas partes dicere Jovi ob ejus imbecillitatem vi facta agere multa improbè contra ipsius naturam & voluntatem, quàm nullam esse libidinem, nullum scelus, quod non Jovi auctori imputandum esset. *Plut. ubi sup. pag. 1076. E.*

(b) *Cicero p. m. 703. de nat. Deor. l. 3.*

(c) Critolaüs, inquam, evertit Corinthum, Carthaginem Asdrubal. Hi duos illos oculos oræ maritimæ effoderunt, non iratus alicui, quem omninò irasci posse negatis, Deus &c. *Id. ib.*

(d) *Plut. ubi supra pag. 689. je me sers de la version d'Amiot.*

(e) *C'est-à-dire Chrysippe au 2. livre de la nature.*

(f) *Iliad. liv. 1.*

(g) *Voyez ci-dessus pag. 752. & suiv. ce que j'ai dit contre Lactance: tout ce que Plutarque ait ici fortifie admirablement la refutation de la doctrine de ce Pere.*

voient embarassez. Il faudra marquer en quel sens les Orthodoxes semblent admettre (*H*) deux premiers principes; & en quel sens on ne peut pas dire que selon

car par exemple, qu'y a-t-il de plus utile que le luxe pour la subsistance de plusieurs familles, qui mourroient de faim, si les grands Seigneurs & les Dames ne faisoient que peu de depense? Nos Pauliciens se pourroient servir de ce phenomene, pour prouver leurs deux principes; le mauvais, diroient-ils, a produit le luxe; le bon principe y a consenti en échange de quelque chose de bon, que son adversaire lui a permis de produire; & outre cela il s'est reservé le droit de tirer quelques avantages de la mauvaise production. Mais s'il avoit été seul, jamais le luxe ni aucun autre vice n'eussent existé parmi les hommes: la vertu toute pure eût fait nôtre bien, nos desirs & nôtre felicité.

Pour dire ceci en passant, personne ne doit s'étonner que Ciceron & Plutarque ayent attaqué de la sorte les Stoïciens; car encore que cette secte de Philosophes admît (*a*) 2. principes, Dieu & la matiere, Dieu comme l'agent, & la matiere comme le patient, ils ne croyoient pas que la matiere fût un principe mauvais. Ils étoient en cela plus orthodoxes qu'Arnobe. *Quid enim*, dit-il (*b*), *si prima materies quæ in rerum quatuor elementa digesta est, miseriarum omnium causas suis continet in rationibus involutas.*

Le gros des Payens n'avoient pas à craindre les objections que j'ai raportées; car leur Religion publique rouloit sur ces deux pivots; l'un qu'il y avoit des Dieux bienfaisans, & d'autres Dieux malfaisans, & qu'en general les Dieux n'avoient pas toûjours les mêmes passions; qu'ils s'apaisoient, & qu'ils se mettoient en colere; qu'ils passoient d'un party à l'autre; qu'ils s'engageoient les uns à favoriser un peuple, les autres à le persecuter; en un mot (*c*) que l'un s'opposoit à l'autre. Par cette suposition on pouvoit aussi aisément expliquer l'histoire humaine, que par celle de Zoroastre. Arnobe a refuté avec beaucoup de vigueur ces deux especes de Dieux, les uns bienfaisans, & les autres malfaisans; mais il est allé trop loin, car il s'est servi d'un principe très-favorable au Manicheïsme. Il dit sans aucune restriction, que la nature de Dieu ne lui permet point d'inquieter personne: d'où viennent donc, lui eût-on pu demander, les pestes & les famines? Les Chretiens ne les apellent-ils pas les fleaux de Dieu? Quoi qu'il en soit, raportons ce qu'il a dit. (*d*) *Quod dici à vobis accepimus, esse quosdam ex Diis bonos, alios autem malos, & ad nocendi libidinem promptiores: illisque ut prosint, his verò ne noceant, sacrorum sollemnia ministrari: quanam istud ratione dicitur, intelligere confitemur non posse. Nam Deos benignissimos dicere, lenesque habere naturas, & sanctum, & religiosum & verum est: malos autem, & lævos nequaquam sumendum est auribus; ideò quoniam divina illa vis ab nocendi procul est dimota & disjuncta natura. Quidquid autem potis est causam calamitatis inferre, quid sit primùm videndum est, & ab Dei nomine longissima debet differitate seponi. Itaque ut vobis commodemus assensum, dextrarum, sinistrarumque rerum Deos esse fautores, ulla nec sic ratio est, cur alios alliciatis ad prospera, alios verò, ne noceant sacrificiis commulceatis & præmiis. Primùm quòd Dii boni male non queunt facere, etiam si nullo fuerint honore mactati. Quidquid enim mite est, placidumque natura, ab nocendi procul est usu, & cogitatione discretum: malus verò comprimere suam ferociam nescit, quamvis gregibus mille, & mille alliciatur altaribus. Neque enim in dulcedinem vertere amaritudo se potest: aut ariditas in humorem, calor ignis in frigora: aut quod rei cuicunque contrarium est, id quod sibi contrarium est, sumere in suam atque immutare naturam. Ut si manu viperam mulceas, venenato blandiaris aut scorpio, petat illa te morsu, hic contractus aculeum figat: nihilque illa prosit allusio, cùm ad nocendum res ambæ non stimulis exagitentur irarum, sed quadam proprietate naturæ. Ita nihil prodest promereri velle per hostias Deos lævos, cùm sive illud feceris, sive contra non feceris, agant suam naturam, & ad ea quæ facti sunt ingenitis legibus, & quadam necessitate ducantur. Quid quòd isto modo utrique Dii desinunt esse suis in viribus, & suis in qualitatibus permanere. Nam si bonis ut prosint, res divina conficitur, aliis autem ne noceant, iisdem rationibus supplicatur: sequitur ut intelligi debeat, nihil dexteros profuturos, nulla si acceperint munera, fierique ex hoc malos: malos autem si acceperint, nocendi posituros mentem, fierique ex hoc bonos. Atque ita producitur res eo, ut neque hi dexteri, neque illi sint lævi: aut, quod fieri non potest, utrique ipsi sint dexteri, & utrique iterum lævi.* Quoi que ce passage d'Arnobe favorise les Manichéens, il contient une remarque qui les embarrasse, & qui renverse tout leur culte; car la raison pour laquelle ils admettoient un mauvais principe, étoit qu'ils ne croyoient pas que le bon principe pût faire de mal: ils croyoient donc que l'autre ne pouvoit faire de bien; ainsi tout leur service divin étoit inutile; le Dieu bienfaisant n'eût jamais puni leur irreligion, & ils ne pouvoient jamais se rendre propice le Dieu malfaisant. Arnobe pousse très-bien cette objection contre les Payens; mais ils auroient pu lui repondre que les tyrans les plus feroces font une tres-grande distinction entre ceux qui les honorent, & ceux qui les meprisent; & que les Rois les plus debonnaires font la même distinction entre ceux qui les respectent, & ceux qui les offensent; & qu'à proportion c'est ainsi qu'il faut juger des Divinitez bienfaisantes, & des Divinitez malfaisantes. Je ne pense pas que le systême de Zoroastre, ni celui des Manichéens souffre qu'à raisonner consequemment on se serve de cette replique.

(*H*) *Les Orthodoxes semblent admettre deux premiers principes.*] C'est une opinion repandue de tout tems dans le Christianisme, que le Diable est l'auteur de toutes les fausses religions; que c'est lui qui pousse les heretiques à dogmatiser, que c'est lui qui inspire les erreurs, les superstitions, les schismes, l'impudicité, l'avarice, l'intemperance, en un mot tous les crimes qui se commettent parmi les hommes: que c'est lui qui fit perdre à Eve & à son mari l'état d'innocence: d'où s'ensuit qu'il est la source du mal moral, & la cause de tous les malheurs de l'homme. Il est donc le premier principe du mal; mais neanmoins comme il n'est pas éternel, ni increé, il n'est pas le premier principe mechant au sens des Manichéens

(*a*) *Diog. Laertius lib. 7. n. 134. Voyez la-dessus les Commentateurs, & Lipse,* Phys. Stoic. lib. 2. differt. 2.

(*b*) *Arnob. lib. 1. adversus gentes pag. 6.*

(*c*) Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem. Mulciber in Trojam, pro Trojâ stabat Apollo: Æqua Venus Teucris, Pallas iniqua fuit. Oderat Æneam proprior Saturnia Turno: Ille tamen Veneris numine tutus erat. Sæpè ferox cautum petiit Neptunus Ulyssem: Eripuit patruo sæpè Minerva suo. *Ovidius Trist. l. 1. eleg. 2.*

(*d*) *Arnobius lib. 7. pag. m. 228. 229. Voyez le passage d'Aulugelle dans l'article* Manichéens, *page 528. lettre c.*

ſelon les Manichéens Dieu ſoit l'auteur (*I*) du peché. Nous critiquerons auſſi un

chéens. Cela fourniſſoit à ces heretiques je ne ſai quelle matiere de ſe glorifier, & d'inſulter les Orthodoxes. Vous faites bien plus de tort que nous au bon Dieu, leur pouvoient-ils dire, car vous le faites la cauſe du mauvais principe, vous pretendez que c'eſt lui qui l'a produit, & qu'ayant pu l'arrêter dès le premier pas, il lui a laiſſé prendre ſur la terre un ſi grand empire, que le genre humain ayant été diviſé en deux citez, (*a*) celle de Dieu & celle du Diable, la premiere a toûjours été fort petite, & pendant pluſieurs ſiecles ſi petite, qu'elle n'avoit pas 2. habitans contre l'autre deux millions. Nous ne ſommes pas obligez de chercher la cauſe qui fait que nôtre mauvais principe eſt mechant; car quand une choſe increéé eſt telle ou telle, on ne peut pas dire pourquoi elle l'eſt; c'eſt ſa nature, on s'arrête là neceſſairement: mais pour ce qui eſt des qualitez d'une creature, on en doit chercher la raiſon, & on ne la peut trouver que dans ſa cauſe. Il faut donc que vous diſiez que Dieu eſt l'auteur de la malice du Diable, qu'il l'a produite lui-même toute formée, ou qu'il en a jetté le germe & la ſemence dans le fond qu'il a creé. Or c'eſt faire mille fois plus de tort à Dieu, que de dire qu'il n'eſt pas le ſeul être neceſſaire & independant. Cela ramene les objections étalées ci-deſſus touchant la chute du premier homme. Il n'eſt donc pas neceſſaire d'y inſiſter davantage. Il faut humblement reconoître que toute la Philoſophie eſt ici à bout, & que ſa foibleſſe nous doit conduire aux lumieres de la revelation, où nous trouverons l'ancre ſûre & ferme. Notez que ces heretiques abuſoient des paſſages de l'Ecriture ſainte où le Diable eſt apellé (*b*) Prince de ce monde, & Dieu (*c*) de ce ſiecle.

(*a*) *Voyez les livres de St. Auguſtin* de civitate Dei.

(*b*) *Evang. de St. Jean chap. 14. v. 30.*

(*c*) *II. Epitre aux Corinth. chap. 4. v. 4.*

(*I*) *Que ſelon les Manichéens Dieu ſoit l'auteur du peché.*] Le ſtile des Orthodoxes ne varie point là-deſſus: il eſt fixé de tems immemorial à cet uſage, qu'être Manichéen, & faire Dieu auteur du peché, ſont deux expreſſions qui ſignifient la même choſe; & lors qu'une ſecte Chretienne accuſe les autres de faire Dieu auteur du peché, elle ne manque jamais de leur imputer à cet égard le Manicheïſme. Cette accuſation eſt juſte en un certain cas, puis qu'il eſt vrai que les ſectateurs de Manes reconoiſſoient pour la cauſe du peché un être éternel: mais ſi vous tournez la medaille, vous trouverez un autre ſens, ſelon lequel ils peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du peché; car ils peuvent ſoutenir qu'il n'y a que le bon principe qui merite le nom de Dieu, & que ce grand & beau nom ne doit jamais être donné au mauvais principe, & par conſequent que leur hypotheſe eſt celle de toutes qui éloigne le plus de Dieu toute participation au mal. Toutes les autres l'y envelopent, comme le Miniſtre que j'ai cité ci-deſſus le reconoît. *Pourveu qu'on ſupoſe*, dit-il (*d*), *que Dieu s'eſt fait un plan de tous les évenemens de l'éternité, & que dans ce plan, il a bien voulu que tous les maux, que les deſordres & les crimes qui regnent au monde y entraſſent, c'eſt aſſez. Jamais on ne perſuadera à perſonne que tant de crimes ſe ſoient fourrez par hazard dans le projet de la Providence. Et s'ils y ſont entrez par la diſpoſition de la très-profonde ſageſſe de Dieu, ſoit qu'on appelle cette diſpoſition, ou permiſſion, ou volonté, on ne ſatisfera jamais les eſprits temeraires, & jamais on ne fera voir clairement que cela s'accorde bien avec la haine que Dieu d'ailleurs fait paroître pour le peché. On n'empêchera jamais que les Libertins n'accuſent le Chriſtianiſme de faire Dieu auteur du peché; car le ſens commun de tous les hommes va là; c'eſt à croire que celui qui pouvoit empêcher la chute du premier homme tout auſſi facilement comme il l'a permiſe, & qui a ouvert toutes les voyes dans leſquelles les hommes ſe ſont égarez, les pouvant fermer ſi facilement, peut être conſideré comme auteur d'un mal qu'il devoit empêcher ſelon ſes principes & la haine qu'il a pour le mal, & qu'il eût pu arrêter ſans aucune peine.* Il ſupoſe en ſuite qu'on lui objecte la ſcience moyenne, & il repond. *Cela ne diminuë rien de la difficulté. Car je pourrai toûjours dire, puis qu'ainſi eſt que Dieu avoit prevu qu'Adam poſé dans ces circonſtances ſe perdroit lui & une infinité de millions d'hommes, par ſon libre arbitre, & que cependant il l'a poſé dans ces triſtes circonſtances, il eſt clair qu'il eſt le premier auteur de tous les maux. Un Souverain qui ſauroit avec une parfaite certitude, qu'en mettant un homme l'épée à la main dans une foule il y excitera une ſedition, & cauſera un combat dans lequel dix mille hommes ſeront tuez, pourroit dans toute la rigueur de la juſtice être conſideré comme le premier auteur de tous ces homicides. Il ne ſatisferoit jamais perſonne en diſant, je n'ai point donné ordre à cet homme de fraper de l'épée, je ne lui ai point commandé d'exciter de ſedition; au contraire je lui ai defendu, je n'ai point pouſſé ſon bras pour tuer, ni formé ſa voix pour ſolliciter au combat. On lui dira toûjours vous ſaviez bien & avec certitude, que cet homme poſé dans ces circonſtances cauſeroit tous ces malheurs. Il ne tenoit qu'à vous de le poſer dans des circonſtances plus favorables, d'où il ſeroit venu toutes ſortes de biens. Je ſuis aſſuré qu'il n'auroit rien à repondre qui fût capable d'arrêter les murmures. Et ſi l'on veut parler ſincerement, on avoüera que l'on ne ſauroit rien repondre pour Dieu qui puiſſe impoſer ſilence à l'eſprit humain. . . . Enfin* (*e*) *il n'y a pas juſqu'au Dieu de Socin qu'on ne puiſſe accuſer d'être auteur du peché. . . . Pour* (*f*) *conclure je ſoutiens qu'il n'y a aucun milieu commode depuis le Dieu de St. Auguſtin, juſqu'au Dieu d'Epicure qui ne ſe mêloit de rien, ou juſqu'au Dieu d'Ariſtote dont les ſoins ne deſcendoient pas plus bas que la ſphere de la Lune. Car tout auſſi-toſt qu'on reconnoit une providence generale & qui s'étend à tout, de quelque maniere qu'on la conçoive, la difficulté renaît, & quand on croit avoir fermé une porte, elle rentre par une autre.* C'eſt parler net cela. Mais ſi le Dieu des Manichéens, je veux dire le bon principe qu'ils apelloient Dieu par excellence, ſe fût preſenté à l'eſprit de ce Miniſtre, ne l'eût-il pas obligé à s'exprimer un peu autrement; & à confeſſer que leur hypotheſe diſculpe Dieu, car elle attribuë tout le mal au mauvais principe. Il ne ſera pas inutile de ſavoir ce qu'il repond à ſes cenſeurs. „ On (*g*) trouve auſſi parmi ce fatras, ajoûte Mr. *Jurieu*, une obſerva-„ tion ſur ce que j'ai dit quelque part, que quel-„ que methode que l'on ſuive on ne levera jamais „ parfaitement les ſcrupules, que les objections „ des profanes jettent dans l'eſprit, au ſujet de la „ providence de Dieu ſur le peché. Si ces Meſ-„ ſieurs ſavent un moyen d'éclaircir parfaitement „ ces

(*d*) *Jurieu Jugement ſur les Methodes rigides & relâchées pag. 68. 69.*

(*e*) *Ibid. pag. 72.*

(*f*) *Ibid. pag. 73.*

(*g*) *Jurieu, 2. apologie pag. 30. col. 2. apud Saurin, examen de la Theologie p. 340.*

un moderne, qui a nié que la doctrine qui fait Dieu auteur du peché conduise à

„ ces difficultez, ils nous obligeront de nous le „ donner. „

Vous avez tort, me dira-t-on, de reconoître que l'hypothese des Manichéens disculpe Dieu; car s'ils pretendent qu'il a transigé avec le mauvais principe, comme vous le disiez (a) tantôt, il a consenti à l'introduction du mal; il s'est engagé par contract à le souffrir, & il a voulu positivement que tous les crimes, & tous les malheurs du genre humain fussent produits. Cela est plus à sa charge, que si l'on disoit avec les Sociniens qu'il n'a point su si la creature libre pecheroit, & que s'il en a voulu courir les risques, il a eu beaucoup d'esperance que les lumieres qu'elle possedoit, & ses menaces la detourneroient de mal faire. Je ne pense pas qu'un Manichéen trouvât là beaucoup de difficulté: car en 1. lieu il pourroit dire que Dieu n'a passé cette transaction, que parce que sans cela il n'eût jamais pu faire du bien à la creature. Il y a donc une grande difference entre le Manicheïsme & le Socinianisme. Les Sociniens avoüent que Dieu pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût ni criminel, ni malheureux, l'a laissé tomber dans le crime & dans la misere; mais le Manicheïsme supose que Dieu n'a consenti à cette chute que par une pure necessité, & pour éviter un plus grand mal. En 2. lieu on pourroit nier que Dieu ait jamais transigé avec le mauvais principe, & soutenir qu'il s'oppose de toutes ses forces sans fin & sans cesse au peché, & à la misere de la creature, afin de la rendre parfaitement sainte, & parfaitement contente: mais que le mauvais principe agissant de son côté avec toute sa puissance, pour un dessein tout contraire, il resulte de ce choc continuel le mélange de bien & de mal que l'on voit au monde; comme l'action & la reaction du froid & du chaud produisent une qualité moyenne. Apliquez ici ce que disent les Scholastiques, sur la nature des mixtes resultante du combat des élemens. Je sai bien que l'une & l'autre de ces deux explications creusent un abîme affreux de difficultez absurdes; mais il n'est plus question ici que de savoir si cette hypothese disculpe Dieu: or ces miserables heretiques pretendent que toute difficulté est petite, en comparaison de celle qui naît de le faire auteur du peché; & il est sûr que tous les Chretiens abhorrent de l'en reconoître la cause.

(a) Ci-dessus page 754. col. 1. Voyez aussi l'article Manichéens, pag. 531.

SI LA doctrine qui feroit Dieu auteur du peché conduiroit à l'Atheïsme.

Les Jesuïtes soutiennent (b) *qu'il seroit mieux d'être athée, & ne point reconoître de divinité, que de rendre les honneurs suprêmes à une nature* qui defend à l'homme de faire le mal, & qui neanmoins le lui fait commettre, & puis l'en punit. Ils soutiennent *que le Dieu d'Epicure est plus innocent, & s'il faut parler de la sorte plus Dieu* que ne seroit celui-là. *Et lors que les Marcionites & les Manichéens se sont avisez de faire un second Dieu auteur de tous les maux, ils en ont adoré un autre qui donnoit tous les biens, là où le vôtre*, disent les Jesuïtes à ceux de la religion, *est pire que les hommes.* Ceux à qui on fait ces reproches ne rejettent point ces consequences, ils ne rejettent que le principe; ils soutiennent seulement qu'on ne peut sans une infame calomnie les accuser de faire Dieu auteur du peché (c). Les mêmes Jesuïtes pretendent que la doctrine de Calvin sur la predestination traîne après soi des consequences, qui (d) *detruisent absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & en suite conduisent tout droit à l'Atheïsme.* Le Ministre qui a repondu à Mr. Maimbourg, le convainc d'avoir raporté infidelement la doctrine de Calvin. Il en faloit demeurer là; car quand on ajoûte que Mr. Maimbourg a tiré une fausse consequence de la doctrine qu'il a imputée à Calvin, on raisonne pitoyablement: mon lecteur en va juger. *Outre* (e) *cela je dis qu'il conclut mal, & qu'il n'est rien de plus absurde & de moins Theologien, que la consequence que le Sieur Maimbourg veut tirer de la doctrine de ces Theologiens.* C'est qu'elle detruit absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & en suite conduit tout droit à l'Atheïsme. *Il ne fut jamais rien dit de plus inconsideré. Prenons les choses au pis. Si cette doctrine* détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, *c'est parce qu'elle nous represente un Dieu cruel, injuste, punissant & chastiant par des supplices éternels des creatures innocentes. Et c'est precisément ce que veut dire le Sieur Maimbourg que cela detruit l'idée de Dieu, parce que l'idée de Dieu renferme les attributs de la douceur, de la justice & de l'équité. Mais en conscience ce qui nous donne l'idée d'un Dieu severe tyran, usant de ses droits avec une rigueur excessive, conduit-il les hommes à l'Atheïsme? . . . . C'est une pensée folle de dire qu'une hypothese conduit à l'Atheïsme, laquelle fait entrer Dieu en* * *toutes choses, le fait estre la cause de tout, le pose comme l'unique but de toutes ses propres actions, & l'éleve au dessus de la creature, jusqu'à en pouvoir disposer selon des regles qui paroissent mesme injustes au sens de la chair. Tant s'en faut que cette opinion des* Superlapsaires *conduise à l'Atheïsme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut estre conceuë. Car elle aneantit tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce systeme n'est lié d'aucune espece de loix à l'esgard de la creature, mais il en peut disposer comme bon luy semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle voye qu'il luy plaist, sans qu'elle soit en droit de le contredire.*

(b) Le Pere Adam apud Daillé, Replique à Adam & à Cottibi part. 2. chap. 1. p. 2. & 3.

(c) Voyez Mr. Daillé dans tout ce chapitre.

(d) Maimbourg, Hist. du Calvinisme liv. 1. p. m. 73. voyez aussi pag. 56.

(e) Jurieu, Apologie pour les Reformateurs 1. part. chap. 19. p. 245. 246. édit. in 4.

* Et cependant le Spinosisme qui enseigne que toutes choses sont Dieu lui-même est un Atheïsme execrable.

Voici bien la plus monstrueuse doctrine, & le plus absurde paradoxe qu'on ait jamais avancé en Theologie, & je serois fort trompé si jamais aucun celebre Theologien avoit dit une telle chose. On s'est tourné de tous les côtez imaginables, pour expliquer de quelle maniere Dieu influë dans les actions des pecheurs: on a gardé l'hypothese de la predestination absoluë, lors qu'on a cru qu'elle ne faisoit nul tort à la sainteté de Dieu; mais dès que l'on s'est imaginé qu'elle lui donnoit atteinte, on l'a quittée. Ceux qui n'ont point vu que le libre arbitre soit incompatible avec la predetermination physique, ont enseigné constamment cette predetermination; mais ceux qui ont cru qu'elle le ruinoit, l'ont rejettée, & n'ont admis qu'un concours *simultanée* & indifferent. Ceux qui ont cru que tout concours est contraire à la liberté de la creature, ont suposé (f) qu'elle étoit seule la cause de son action. Rien ne les a determinez à le suposer, que la pensée que tous les decrets par lesquels la providence s'engageroit à concourir avec nôtre volonté, (g) rendroient necessaires les évenemens, & feroient que nos actions criminelles ne seroient pas moins un effet de Dieu, qu'un effet de la creature. Ils n'ont point trouvé leur compte à dire que le peché n'est pas un

(f) Durand de St. Portien & plusieurs autres celebres Theologiens le suposent. Voyez un Traité de Mr. de Launoi inseré en abregé dans les Essais de Theologie de Mr. Papin imprimez l'an 1687.

(g) Voyez le livre du Capucin Louis de Dole, intitulé Disputatio quadripartita de modo conjunctionis concursuum Dei & creaturæ ad actus liberos ordinis naturalis, præsertim vero ad pravos, adversus prædeterminantium & assertorum scientiæ mediæ modernorum opiniones. Ce livre fut imprimé à Lion l'an 1634. in 4.

à l'irreligion. Il a même dit que cette doctrine éleve Dieu au plus haut faîte de gran-

un être, que ce n'est qu'une privation & un neant qui n'a point de cause efficiente, mais une cause *deficiente* (a). Enfin on en est venu jusqu'à soutenir, que Dieu ne sauroit prevoir les actions libres de la creature. Pourquoi tant de supositions? Quelle a été la mesure, quelle a été la regle de tant de demarches? C'est l'envie de disculper Dieu; c'est qu'on a compris clairement qu'il y va de toute la religion, & que dès qu'on oseroit enseigner qu'il est l'auteur du peché, on conduiroit necessairement les hommes à l'Atheïsme. Aussi voit-on que toutes les sectes Chretiennes qui sont accusées de cette doctrine par leurs adversaires, s'en defendent comme d'un blasphême horrible, & comme d'une impieté execrable, & qu'elles se plaignent d'être calomniées diaboliquement. Et voici un Ministre qui nous vient dire fort gravement que c'est un dogme, *qui pose la Divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle puisse être conçuë.* C'est l'éloge qu'il ne craint pas de donner à une doctrine qui *nous represente un Dieu cruel, injuste, punissant & châtiant par des suplices éternels des creatures* INNOCENTES. Il interpelle nôtre conscience, pour savoir si l'idée d'un Dieu tyran nous conduit à l'Atheïsme. Prenant *les choses au pis*, c'est-à-dire suposant que Maimbourg ait eu raison d'avancer que (b) selon Calvin, *Dieu a creé la pluspart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'ayent merité par leurs crimes, mais parce qu'il luy plaist ainsi, & qu'il n'a prevu leur damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prevoir leurs crimes*; suposant, dis-je, que Maimbourg accuse très-justement Calvin de dire que ceux qui souffrent les suplices éternels sont *des* (c) *creatures innocentes*, & par consequent que Dieu est l'auteur de leur peché, Monsr. Jurieu ne peut souffrir que Maimbourg conclué; *Donc la doctrine de Calvin detruit l'idée que l'on doit avoir de Dieu, & en suite conduit tout droit à l'Atheïsme.* Il ne se contente pas de pretendre qu'il (d) *ne fut jamais rien dit de plus inconsideré* que l'est cette conclusion, il la traite de (e) *pensée folle*, & (f) *d'ignorance*, & il dit qu'elle temoigne que Maimbourg est *un* (g) *pauvre Philosophe & un miserable Theologien*, & qu'il (h) *n'est rien de plus absurde & de moins Theologien* qu'une telle *consequence.* C'est un grand defaut dans la controverse que celui que l'on reproche à Ovide (i), *Nescire quod bene cessit, relinquere: nescire desinere.* Ce Ministre avoit fort bien justifié les *Superlapsaires*, en (k) montrant ce qu'on leur impute à tort, & en declarant qu'ils desavoüent la consequence qu'on leur reproche de faire Dieu auteur du peché. Il faloit se retirer du champ de bataille après ce coup, & n'être pas assez temeraire pour soutenir que quand même ils feroient Dieu *cruel, injuste, punissant & châtiant par des suplices éternels des creatures innocentes*; c'est-à-dire que quand même ils feroient Dieu l'auteur du peché, & neanmoins le Juge severe qui puniroit ce peché éternellement dans la personne qui n'en seroit pas coupable, ils ne conduiroient pas les hommes à l'Atheïsme: mais qu'au contraire ils éleveroient la Divinité au plus haut degré de gloire où elle puisse être conçuë. D'où vient donc, lui devons-nous demander, que toutes les sectes Chretiennes évitent comme l'écueil le plus dangereux de toute la Theologie, l'aveu que Dieu soit l'auteur du peché? D'où vient que l'idée seule d'un tel dogme fait horreur? Il faut avoüer qu'il y a des gens heureux: si un autre Ministre avoit dit de telles choses, ses lecteurs en auroient été scandalisez; on lui auroit fait desavoüer cela comme une impieté, & peut-être que je suis le seul qui ait pris garde à cette étrange doctrine.

(a) Voyez contre tout ceci les Essais de Theologie de Mr. Papin, au Traité contre la predetermination Physique.

(b) Jurieu ubi supra pag. 241.

(c) Id. ib. pag. 246.

(d) Ibid. pag. 246.

(e) Ibid.

(f) Ibid. pag. 247.

(g) Ibid.

(h) Ibid. pag. 245.

(i) Scaurus apud Senecam, controvers. 28. pag. m. 272.

(k) Jurieu, ibid pag. 244. 245.

Mais enfin, dit-il (l), plus on mêle Dieu dans tout, plus on supose qu'il existe, & qu'il est puissant. C'est donc raisonner en insensé que de dire *Dieu est l'auteur du peché, donc il n'y a point de Dieu*: il est donc faux que cela puisse conduire à l'Atheïsme. La pauvre defaite! A ce compte les anciens Poëtes qui attribuoient à Jupiter & aux autres Dieux (m) toutes sortes de pechez, & nommément (n) celui de pousser les hommes au mal, sans neanmoins dire que le même Dieu qui les y poussoit les en châtioit, n'auroient pas avancé des choses capables de ruiner l'idée de Dieu, & d'éteindre la religion, & de faire des Athées. Notez qu'il n'y a point de difference entre commettre soi-même un crime, lors que l'on en a les instrumens, & le commettre par les instrumens d'un autre. Il est clair à tout homme qui raisonne que Dieu est un être souverainement parfait, & que de toutes les perfections il n'y en a point qui lui conviennent plus essentiellement que la bonté, la sainteté, & la justice. Dès que vous lui ôtez ces perfections, pour lui donner celles d'un Legislateur qui defend le crime à l'homme, & qui neanmoins pousse l'homme dans le crime, & puis l'en punit éternellement, vous en faites une nature en qui l'on ne sauroit prendre nulle confiance, une nature trompeuse, maligne, injuste, cruelle: ce n'est plus un objet de religion: de quoi serviroit de l'invoquer, & de tacher d'être sage? C'est donc la voye de l'Atheïsme. La crainte que la religion inspire doit être mêlée d'amour, d'esperance, & d'une grande veneration: quand on ne craint un objet que parce qu'il a le pouvoir & la volonté de faire du mal, & qu'il exerce cruellement & impitoyablement cette puissance, on le hait, & on le deteste. Ce n'est plus un culte de religion. N'est-ce pas exposer la religion à la moquerie des Libertins, que de representer Dieu comme un être qui fait des loix (o) contre le crime, lesquelles il fait violer lui-même, pour avoir un pretexte de punir? C'est donner lieu à des chansons (p) execrables. On n'ôtera point à cette nature l'existence, pendant qu'on suposera qu'elle est auteur du peché: cela est évident; car toute cause doit necessairement exister quand elle agit: mais on la reduira à l'univers, ou au Dieu des Spinosistes, à une nature qui existe & qui agit necessairement, sans savoir ce qu'elle fait, & qui n'est intelligente que parce que les pensées des creatures sont ses modifications.

Il y a une autre chose à reprendre dans la doctrine particuliere de ce Ministre. *Tant s'en faut*, dit-il, (q) *que cette opinion des* Superlapsaires *conduise à l'Athesisme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degre de grandeur & d'elevation où elle peut estre conceuë. Car elle aneantit telle-*

(l) Voyez le ubi supr. pag. 246. 247.

(m) Nec multo absurdiora sunt ea quæ poëtarum vocibus fusa, ipsâ suavitate nocuerunt. qui & ira inflammatos, & libidine furentes induxerunt Deos, feceruntque ut eorum bella, pugnas, prælia, vulnera videremus: odia præterea, dissidia, discordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes, effusas in omni intemperantiâ libidines, adulteria, vincula, cum humano genere concubitus, mortalesque ex immortali procreatos. Cicero l. 1. de nat. Deor. fol. 281. D.

(n) Voyez l'article Egialée pag. 1023. col. 2.

(o) Notez qu'en soutenant comme font les Reformez que l'homme est seul la cause de son peché, la distinction qu'ils aportent entre Dieu Legislateur & dispensateur des évenemens, est bonne quoi qu'en dise Mr. Pufendorf pag. 290. de son jus feciale divinum, sive de consensu & dissensu protestantium.

(p) *Tout le monde fait la chanson*, Il fait tout ce qu'il defend l'Archevêque de Rouen.

(q) Jurieu ubi supra pag. 246.

grandeur qui se puisse concevoir. Les anciens Peres n'ont pas ignoré que la question de (*K*) l'origine du mal ne fût très-embarrassante.

PAULINA (LOLLIA). Voyez les remarques * de l'article LOLLIUS.

PEYRAREDE (JEAN DE) Gentilhomme † Gascon, & (*A*) Protestant faisoit de bons vers Latins, & entendoit bien la Critique. Il se fit conoître à Paris vers le commencement du regne de Louïs XIV. Il publia des remarques sur Terence, & des Hemistiches qui achevoient les vers imparfaits de l'Eneïde, à quoi il joignit quelques vers, & dedia cet Ouvrage à la Reine de Suede ‡. Il est parlé de lui assez souvent dans les lettres de Balzac. J'en citerai un passage qui (*B*) lui est fort honorable.

PEYRE

* *Pag.* 374. *col.* 2.

† *Il l'apelloit* nobilis Aquitanus *dans ses Ouvrages, comme l'Abbé de Marolles le remarque au dénombrement des Auteurs qui l'ont obligé.*

‡ *Voyez l'Abbé de Marolles, ibid.*

tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce systeme n'est lié d'aucune espece de loix à l'esgard de la creature, mais il en peut dispo-ser comme bon luy semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle voye qu'il luy plaist, sans qu'elle soit en droit de le contredire. Cette opinion est d'ailleurs pleine d'incommodités, je l'avouë, & elle a des duretés qu'il est difficile de digerer. C'est pourquoy l'hypothese de Saint Augustin est sans doute preferable. Quel étrange dogme voit-on ici! quoi! un Professeur en Theologie ose debiter, qu'il y a des hypotheses indubitablement preferables à celle qui *pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut être concuë?* N'est-il pas certain que tout ce que nous faisons, & tout ce que nous pensons doit avoir pour but non seulement la gloire de Dieu, mais aussi sa plus grande gloire? Nos opinions & nos actions ne doivent-elles point tendre *ad majorem Dei gloriam?* Ce ne doit pas être la devise d'une compagnie particuliere, mais celle de tous les Corps, & de toutes les Communautez, mais celle de tous les particuliers. Ainsi un Theologien qui avouë d'un côté que le systême des Supralapsaires tend à la plus grande gloire de Dieu, & y parvient mieux que toute autre suposition, & qui soutient de l'autre que *l'hypothese de S. Augustin est sans doute preferable,* tombe dans une pensée profane & blasphematoire. Cette profanation ne se peut pas excuser sur *les duretez* du systême des Supralapsaires, *qu'il est difficile de digerer*; car sous pretexte de quelques difficultez de plus ou de moins, il ne doit pas être permis de preferer la moins grande gloire de Dieu à la plus grande, & de *poser* le souverain être dans *un degré* inferieur *de grandeur & d'élevation.* Si le systême de St. Augustin étoit uni & facile, on ne seroit pas si surpris du mauvais goût de l'Auteur; mais il avouë lui-même (*a*) qu'il y trouve des pesanteurs accablantes, & qu'il ne se tient sous ce fardeau, que parce que les methodes relâchées ne l'en peuvent delivrer. Par la même raison il devroit être Supralapsaire; car si la suposition des Jesuïtes ne leve pas les embarras du systême de St. Augustin, il est clair que l'hypothese de St. Augustin ne leve pas les duretez des Supralapsaires. Quand tout est bien compté & pesé, il se trouve que ceux-ci, & ceux qu'on nomme *Infralapsaires* soutiennent au fond la même chose: ils ne sauroient se faire grand mal les uns aux autres: les argumens *ad hominem* & les retorsions les tirent de tout. Vous avez ici en petit le caractere de ce Docteur: il n'y a nulle justesse dans ses censures, nulle liaison dans ses dogmes: tout y est plein d'inconsequences; l'inegalité, les contradictions, les variations regnent dans tous ses Ouvrages. Ceux qui prendroient la peine de les éplucher, trouveroient à tout moment une matiere de critique comme celle-ci.

(*a*) *Ci-dessus page* 758. *lettre e.*

Concluons qu'un Manichéen qui prendra droit sur le soin extrême que l'on a d'inventer des hypotheses qui disculpent Dieu, & en tout cas de ne convenir jamais qu'on le fasse auteur du peché, soutiendra toûjours hardiment & fierement que cet écueil est plus terrible que tout autre. Voyez la marge *.

* *Plutarque* de Stoic. repug. pag. 1051. A. *refutant Chrysippe qui disoit que les vices étoient utiles & necessaires, parle ainsi;* Ποῖός τις ὁ Ζεὺς, λέγω δὲ τὸ Χρυσίππου, κολάζων πρᾶγμα, μήτε ἀφ' αὐτοῦ, μήτε ἀχρήστως γινόμενον; ἡ μὲν γὰρ κακία πάντως ἀνέγκλητός ἐστι κατὰ τὸν τοῦ Χρυσίππου λόγον· ὁ δὲ Ζεὺς ἐγκλητέος, εἴτε ἄχρηστον οὖσαν τὴν κακίαν πεποίηκεν, εἴτε ποιήσας οὐκ ἀχρήστως, κολάζει. Qualis est Jupiter (de Chrysippeo loquor) rem puniens neque ultro neque inutiliter factam? nam Chrysippi ratio efficit vitia omnino culpanda non esse, sed Jovem; sive is fecit vitia, quæ nihil prodessent: sive punit, cum fecisset non inutilia.

(K) *Les.... Peres n'ont pas ignoré que la question de l'origine du mal ne fût très-embarrassante.*] Un passage d'Origene me tiendra lieu de toutes les citations que je pourrois avancer. (*b*) Εἴπερ ἄλλός τις τόπος τῶν ἐν ἀνθρώποις ἐξετάσεως δεόμενος, δυσθήρατός ἐστι τῇ φύσει ἡμῶν, ἐν τούτοις καὶ ἡ τῶν κακῶν ταχθείη ἂν γένεσις. *Si quis alius est locus in rebus humanis, scrutatu difficilis natura nostra; inter hos meritò numerari potest Malorum origo.*

(*A*) *Et Protestant.*] Il l'étoit jusqu'à la delicatesse du zêle, si l'on veut tirer des conjectures d'une lettre de Mr. de Balzac à Mr. Conrart. (*c*) *Mais qui vous a dit,* lui demande-t-il, *que j'avois de l'aversion pour les Huguenots? Ce ne sauroit estre ny Mr. Conrart, ny Mr. de Saumaise, ny Mr. Daillé, que j'ay tant louëz, & tant celebrez; que j'ayme, que j'honore, que j'estime si parfaitement, & par une profession si publique. Il faut sans doute que le bon Monsieur de Peyrarede n'ait pas voulu faire difference entre la raillerie, & le serieux, & que dans la liberté de nostre conversation il ait pris au criminel quelque parole qui venoit d'une intention innocente. Sans m'enfoncer en matiere plus avant, je vous proteste, mon cher Monsieur, que je n'ay pas plus d'aversion pour les Huguenots, que vous en avez pour les Catholiques.*

(*B*) *Un passage qui lui est fort honorable.*] „ Le „ Courrier de Vendredy m'apporta des nouvel- „ les de nostre Monsieur de Peyrarede. Sçavez- „ vous bien que son nom fait desja beaucoup de „ bruit à Paris, & que les Celtes admirent les „ Aquitains? Ou, s'il vous plaist que je le vous „ die d'une autre façon, & que je parle d'un Poë- „ te poëtiquement, le Dieu de Seine est estonné „ d'ouïr si bien chanter les Muses de la Dordon- „ ne. Pour moy, je suis ravy de leur derniere „ composition: & si les ames des bien-heureux „ pouvoient estre évoquées par les charmes des „ beaux vers, je ne doute point que celle du Duc „ de Brezé ne descendist du Ciel, à l'heure mê- „ me qu'on luy diroit:

„ - - - - *Tu nube serena*
„ *Stellato fulgens apice, & radiante coronâ,*
„ *Ad tua Sacra veni, quæ multo Regia luctu*
„ *Concelebrat, sacrique Chori, sanctusque Senatus, &c.*
„ *Aspice ut ipsa gemens, ingenti affixa feretro,*
„ *Horridaque & laceris luget Victoria pennis,*
„ *Quæ*

(*b*) *Origenes contra Celsum lib.* 4. *pag.* 207. (*c*) *Balzac lettre premiere à Conrart, liv.* 1. *pag. m.* 25. 26.

PEYRE (JAQUES D'AUZOLES * LA) Gentilhomme † Auvergnat, l'un des plus ridicules Ecrivains du XVII. siecle, nous aprend à la tête de ses livres qu'il étoit fils de Pierre d'Auzoles, & de Marie Fabri d'Auvergne. Il ne meritoit pas que de savans (Y) hommes le refutassent, & cependant il eut cet honneur. On se moque de lui comme il faut dans ‡ un Ouvrage de Mr. Baillet, en parlant du livre qu'il intitula ⸸ *Anti-Babau.* Il mourut d'apoplexie β à Paris le 19. de Mai 1642. J'ai dit quelque chose de lui dans l'article de Balzac γ, & je vais donner une preuve de la petitesse (Z) de son genie.

* *Il n'est pas vrai comme on l'assûre dans Moreri qu'il s'apellat* d'Auzoles la Reine.

† Nobilis Arvernas. *Ludov. Jacob, nos infra.*

PEYRERE (ISAAC LA) nâtif de Bourdeaux, s'est rendu fameux par son Traité des Preadamites, (A) qui fut imprimé en Hollande l'an 1655. Il étoit alors de la religion, & il avoit une charge chez Mr. le Prince de Condé. Quoi qu'il n'eût point mis son nom à la tête de cet Ouvrage, on l'en connoissoit neanmoins pour l'Auteur, & de là vint qu'on l'emprisonna dans le Païs-Bas (B) Espagnol. Il ne trouva point de meilleur moyen de sortir d'affaire, que

‡ *Au tome* 2. *des Anti pag* 236. *& suiv.*

⸸ *C'est une reponse a une lettre du Pere Bolduc.*

β *Ludov. Jacob, Biblioth. Pontificia pag* 343

γ *Pag.* 455 *lettre k.*

„ *Quæ quondam tua castra, tuas comitata triremes,*
„ *Hesperio toties mutas dum sanguine Pontum,*
„ *Deseruit tua signa semel: nunc cadis acerbæ*
„ *Invidiam lenire velit, fatisque malignis*
„ *Imputat, infandaque excusat crimina cladis, &c.*

„ Vistes-vous jamais rien de plus noble, ni de „ plus pathetique, que cette pauvre Victoire, af„ fligée de la mort de ce brave Duc? Quel spec„ tacle de la voir avec ses habits tout deschirez, & „ ses aisles toutes rompuës, faire penitence de la „ faute qu'elle croyoit avoir faite; de la voir at„ tachée, & comme cloüée à ce grand cercueil, „ qu'elle baigne de ses larmes! Elle ne se peut „ consoler du malheur arrivé à Orbitello: elle „ voudroit bien en pouvoir accuser le mauvais des„ tin: elle, &c. * „ C'est ce que Mr. de Balzac écrivit l 4. Decembre 1646.

* *Balzac lettr. choisies,* 2. *part. livre* 3. *lettre* 37. *p. m.* 378.

(Y) *Que de savans hommes le refutassent.*] Son petit livre *de la vie perdurable de Melchisedech* imprimé l'an 1622. fut refuté par le Jesuïte Salian. Son *Job* imprimé l'année suivante fut refuté par le Capucin Bolduc, & par le Jesuïte Petau (a). Il eût dû remercier ce Jesuïte, & non pas avoir l'imprudence de l'attaquer par un Ouvrage de chronologie qu'il intitula *disciple des tems.* C'est de lui qu'on parle sans le nommer dans la preface de la 2. partie du *Rationarium temporis* du Pere Petau, où l'on dit que de tant d'Ouvrages de chronologie, qui avoient paru jusques à ce temslà, il n'y en avoit point de plus miserable que celui qui avoit pour titre *Sainte Chronologie.* La-Peire en étoit l'Auteur, comme aussi d'un petit *in folio* imprimé l'an 1629. & intitulé *la sainte Geographie, c'est-à-dire exacte description de la terre, & veritable demonstration du Paradis terrestre.* Je m'étonne que Vossius n'ait point placé cet Auteur dans sa longue liste des Chronologues.

(a) *Voyez les Anti de Mr. Baillet tom.* 2. *pag.* 240. 241.

(Z) *Une preuve de la petitesse de son genie.*] L'Abbé de Marolles me la fournit. *Mr. le Febvre Chantereau*, dit-il (b), *maintient que la commune façon de compter les années de nostre Seigneur, est la meilleure, & preferable à toutes les autres, contre les sentimens de Scaliger, du Pere Petau, & des autres qui admettent quelques années de plus, ou qui en retranchent quelques-unes: & comme je vis qu'en cela il donnoit des loüanges à feu Mr. de la Peyre Jaques d'Auzoles, & que j'ay aussi fort connu, je m'en étonnai un peu, parce que ce bonhomme, quoy qu'il s'y fust extremement apliqué, n'y avoit pas un genie merveilleux; ce qui me fut aisé de connoistre de l'opinion qu'il avoit conceuë qu'on pourroit ne donner à l'année que trois cents soixante-quatre jours, au lieu de trois cents soixante-cinq, & de quelque chose de plus, afin qu'elle commençast tousiours par un Dimanche, & qu'elle finist tousiours par un Samedy. Sans mentir, il falloit bien qu'il n'entendist pas admirablement sa science: car si en cela on vouloit suivre son sentiment, il se trouveroit que bien-tost le mois de Janvier se trouveroit en la saison du mois d'Août, parce que l'an.ée auroit tousiours un jour & quelques heures de moins: ce qui estant perdu sur les mois, il faudroit infailliblement qu'ils changeassent de saison: mais il ne pût jamais entendre cela, & s'en mit en d'étranges coleres, d'où j'inferois que Mr. de la Peyre n'estoit donc pas si merveilleux qu'il pensoit l'estre dans la science dont il faisoit profession.* Il observa quelquefois dans ses disputes ce qui se pratique dans les exploits des Plaideurs; car il declara où il avoit fait élection de domicile. (c) Il data son Antibabau, *A Paris de la maison de Mr. Couturier, homme de bien & d'honneur, où il faisoit sa demeure* le 5. d'Août 1631. Cela ne sent-il pas bien son petit esprit?

(b) *Marolles, Memoires p.* 271. 272.

(c) *Baillet, ubi supra pag.* 242.

(A) *Des Preadamites qui fut imprimé en Hollande.*] Mr. Heidanus fut accusé d'avoir eu part à l'impression de ce livre; mais il s'en justifia, & jamais l'accusateur n'osa repliquer. C'est ce que j'aprens de Petrus ab Andlo. (d) *Ignorantiam Maresii sequitur ejus effrons & immane mendacium, quavis pœna dignissimum.* Eum *scilicet* qui familiam ducit inter hodiernos Cartesianos, obstetricatum fuisse editioni libri de Præadamitis inscripti. *Sed cum vir ille doctissimus detestandam hanc calumniam publice à se sit amolitus in parte secunda suarum considerationum de Sabbatho & die Dominica pag.* 31. *Nec ille*, qui, *ut inquit Maresius*, olim per indirectum id exprobraverat, *cujus gonorrhæam & profluvia hic lambere ac resorbere voluit noster, quicquam respondere potuerit, hoc maledicentissimæ linguæ spiculum inter scruta rejiceremus, nisi dudum in auctoris caput recidisset cum immortali ejus ignominia.* Vous trouverez dans le Suplément de Moreri le plan du livre des Preadamites, & le nom de plusieurs Auteurs qui le refuterent. Ajoûtez-y Mr. Des-Marets Professeur en Theologie à Groningue; car il publia en 1656. un Ouvrage qui a pour titre, *Refutatio fabulæ Præadamiticæ, absoluta septem primariis quæstionibus, cum præfatione apologetica pro αὐθεντίᾳ sacræ scripturæ.*

(d) *Petrus ab Andlo animadv. ad vindicias dissertationis pag.* 10.

(B) *Qu'on l'emprisonna dans le Païs-Bas Espagnol.*] L'an (e) 1655. „ l'Evêque de Namur fit „ publier une Censure du livre des Pre-Adamites, „ fait par le Sieur la Peyrere, toutefois sans le „ nommer,

(e) *Pierre de Saint Romuald, Journal Chronologique & Historique,* 25. *Decembre p. m.* 675.

que de rejetter son dogme sur le principe des Protestans, & que de promettre d'aller à la Messe. Il fut à Rome, & y reçut * un bon accueil d'Alexandre VII. Il publia selon la coutume les motifs de son changement. Il a passé les dernieres années de sa vie dans la † retraite. Il avoit été en Dannemarc à la suite de Mr. de la Thuillerie Ambassadeur de France, & il y composa (*C*) deux relations qui ont vu le jour. Le *Menagiana* fait mention (*D*) de lui, comme on le verra ci-dessous. Le fragment de lettre que je produirai (*E*) aprendra quelques circonstances bien curieuses.

* Voyez la remarque B.

† Voyez la remarque D.

PEIRESC (Nicolas Claude Fabri, Seigneur de) Conseiller au Parlement d'Aix, nâquit en Provence ‡ le 1. de Decembre 1580. Je pourrois joindre beaucoup de choses à celles que Moreri en a dites, mais le peu d'espace qui me reste eu égard aux lettres de l'Alphabet qui suivent le P. me contraint de suprimer beaucoup d'articles, & de passer legerement sur beaucoup d'autres. Je dirai seulement que jamais homme ne rendit plus de services à la Republique des Lettres que celui-ci. Il en étoit pour ainsi dire le Procureur General: il encourageoit les Auteurs, il leur fournissoit des lumieres & des materiaux, il employoit ses revenus à faire acheter, ou à faire copier les monumens les plus rares, & les plus utiles. Son commerce de lettres (*A*) embrassoit toutes les parties du monde: les experiences Philosophiques, les raretez de la nature,

‡ Dans le village de Beaugencier, que Gassendi nomme en Latin Belgenserium.

„ nommer, parce qu'il ne s'en estoit pas dit l'Autheur, encore qu'on ne le sceust que trop. Mais „ il en fut bien plus mal-traité pour ce mesme sujet, estant à Bruxelles au mois de Fevrier (*a*) „ 1656. Trente hommes armez entrerent d'insulte dans sa chambre & l'enleverent; puis „ l'ayant mené par de longs & divers destours des „ ruës de Bruxelles, ils le jetterent enfin dans „ la Tour de Turemberg, & cela du consentement de l'Archiduc Leopold. On luy dit que „ c'estoit de l'authorité de Monsieur le Grand Vicaire de l'Archevesque de Malines. Enfin après „ avoir demeuré quelque temps en cette tour, il „ il en sortit par le credit de son Maistre Monsieur „ le Prince de Condé, & aussi-tôst par son advis „ s'en alla à Rome se jetter aux pieds du Pape, „ & se soûmettre entierement à sa volonté, luy „ & son livre, devenant par ce moyen Catholique avec tout le bon succés qu'il pouvoit souhaiter. C'est ce qu'il a rapporté luy-mesme dans „ sa requeste au très-Saint Pere le Pape Alexandre VII. „ Voyez la remarque E.

(a) Mr. Moreri se trompe donc, quand il dit que la Perere se retracta par un livre imprimé à Rome l'an 1655. ses Imprimeurs ont mis 1555.

(*C*) *Deux relations qui ont vu le jour.*] Il les fit pour la Mothe le Vayer son ami: l'une est celle de Groenland; l'autre celle d'Islande: elles sont toutes deux assez curieuses. J'ai cité quelque chose de la derniere dans l'article *Jonas*. Il la dedia à Mr. le Prince de Condé; & il temoigne dans l'épitre dedicatoire qu'il a dessein d'écrire la vie de ce Heros. Je pense qu'il est Auteur de la relation de la bataille de Lens.

(*D*) *Le* Menagiana *fait mention de lui.*] „ Isaac „ (*b*) de la Pereyre de Bordeaux est l'Auteur „ d'un livre intitulé *les Préadamites*, où il pretend faire voir qu'Adam n'est pas le premier de „ tous les hommes. Ce bon homme demeuroit „ en pension à Nostre-Dame des Vertus chez les „ Peres de l'Oratoire. Il étoit toûjours entêté de „ ses Préadamites, & aparemment qu'il est mort „ dans cette fantaisie. Il auroit été bien aise, s'il „ avoit sçu qu'il y a un Rabin qui a fait mention „ du Précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un „ Rabin, & c'est tout dire. Lors que le livre des „ Préadamites parut, il fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. Je priay l'Auteur „ qui étoit de mes amis, de me l'envoyer avant „ qu'il fût mis en lumiere. Il comprit ma raillerie, & me l'envoya avec ce vers d'Ovide, en „ changeant le mot d'*urbem* en celui d'*ignem* (*c*),

(b) Il faloit dire Isaac la Peyrere. Mr. Moreri le devoit ainsi nommer & non la Perere.

Parve, nec invideo, sine me, liber ibis in ignem.

(c) Suite du Menagiana pag. 38. édit. de Holl.

(*E*) *Un fragment de lettre.... aprendra quelques circonstances.*] Comme je me fie peu à Pierre de St. Romuald, j'ai voulu savoir d'un Gentilhomme de beaucoup de merite, qui étoit alors chez Mr. le Prince de Condé, si ce bon Feuillant narre bien la chose. Voici la reponse qui m'a été faite. „ Je croi vous pouvoir parler juste sur ce „ que vous me demandez, parce que Mr. de la „ Peirere étoit fort de mes amis. Il fut arrêté à „ Bruxelles dans le tems que vôtre Auteur raporte: mais l'anecdote de cela est que feu Monsr. „ le Prince entra dans cette affaire, par le moyen „ d'un Jesuite son Confesseur, qui aimoit Mr. „ de la Peirere à sa religion près, dont il vouloit qu'il changeât. On remua donc la machine „ du Preadamite; on l'arrêta, & on lui fit craindre les suites de ce livre, s'il ne changeoit de „ Religion. Le bon homme qui n'étoit pas obstiné sur ce qui s'apelle Religion, en changea „ bien-tôt, & son maître lui donna de quoi aller „ querir son absolution à Rome, dont il ne faisoit pas grand cas. Il revint chez son maître qui „ a toûjours eu de l'amitié pour lui, & qui l'a entretenu depuis son retour en France, chez les „ Peres de l'Oratoire à Paris. Je l'ai vu là souvent, & trouvé très-peu Papiste: mais fort „ entêté de son idée des Preadamites, sur quoi il „ a écrit & parlé à ses amis en secret jusques à sa „ mort. Le Procureur General de cet Ordre qui „ est de mes amis, & qui l'aimoit, m'a donné „ à dîner avec lui, & lui fit avoüer qu'il écrivoit „ toûjours des livres, qu'il m'assûra tout bas qui „ seroient brûlez dès que le bon homme seroit „ mort. La Peirere étoit le meilleur homme du „ monde; le plus doux, & qui tranquillement „ croyoit fort peu de chose. „

(*A*) *Son commerce de lettres embrassoit.*] Je viens d'aprendre par une (*d*) lettre de Mr. l'Abbé Nicaise, que Mr. Thomassin Conseiller au Parlement d'Aix, a par devers lui dix mille lettres qui furent trouvées parmi les papiers de Mr. de Peiresc, & qu'il en fait un triage: qu'il y en a quantité

(d) Datée de Dijon le 21. de Fevrier 1696.

ture, les productions de l'art, l'antiquariat, l'histoire, les langues étoient également l'objet de ses soins, & de sa curiosité. Vous trouverez le detail de toutes ces choses dans sa vie, composée élegamment & savamment (*B*) par Pierre Gassendi. Il ne sera pas inutile de remarquer que cet homme si celebre par toute l'Europe, & dont la mort fut pleurée par tant de Poëtes & en tant (*C*) de langues, & mit en deuil pompeusement les Humoristes * de Rome, étoit inconu (*D*) à plusieurs François, hommes de merite & d'érudition. Il mourut

* *Voyez la remarque B.*

(*h*) Et carmina quidem in defuncti laudem Italicè, Latinè, Græcè recitârunt lectissima totius urbis ingenia: funebrem verò orationem copiosam sanè, & elegantem pronunciavit Joannes Jacobus Buccardus delectus ad id muneris. *Gassend. in vita Peireskii lib. 6. pag. m. 349.*

quantité que ce fameux Senateur avoit reçuës d'Holstenius, du Pere Kircher, du Cavalier del Pozzo, de Mr. de Saumaise, de Seldenus, de Camdenus, de Pignorius, de Gualdo, de Mrs. du Puy, de Mr. Rigant, & de plusieurs autres Savans, desquelles il pourroit faire un juste volume *in 4.* sous le titre d'*Epistolæ virorum eruditorum quæ extant ad Peireskium.* Vous trouverez des choses curieuses touchant ces lettres au commencement du *Menagiana*, 2. édition. Voici un passage de Balzac qui ne sera point ici allegué mal à propos. „ (*a*) Je demeure d'accord avec „ vous, de ce que vous dites de plus haut & de „ plus magnifique de vostre amy; & si vous me „ permettez de me servir en François d'une paro- „ le empruntée de Grece, j'ajouste que nous „ avons perdu en ce rare personnage *une piece du* „ *naufrage de l'antiquité, & les reliques du siecle* „ *d'or.* Toutes les vertus des temps heroïques „ s'estoient retirées en cette belle ame. La cor- „ ruption universelle ne pouvoit rien sur sa bonne „ constitution, & le mal qui le touchoit ne le „ souilloit pas. Sa generosité n'a esté ni bornée „ par la mer, ni enfermée au deçà des Alpes: „ elle a semé ses faveurs & ses courtoisies de tous „ costez: elle a receu des remercimens des extre- „ mitez de la Syrie, & du sommet mesmes du „ Liban. Dans une fortune mediocre il avoit les „ pensées d'un grand Seigneur, & sans l'amitié „ d'Auguste il ne laissoit pas d'estre Mecenas. „ Encore un autre passage. (*b*) *Feu Monsieur de Malherbe estoit un de ses particuliers amis, & m'en parloit quelquefois; mais seulement comme d'un homme extremement curieux, grand amateur de relations & de nouvelles, grand chercheur de medailles & de manuscrits, grand faiseur de connoissance aux païs estrangers, grand admirateur de tous les Docteurs de Leyden &c.*

(*a*) *Balzac lettre à Mr l'Huillier. C'est la 2. du 2. livre de la 1. partie des lettres choisies, p. 48. édit. de Holl.*

(*b*) *Id lettre 13. à Chapelain livre 2. p. m. 73.*

(*B*) *Sa vie composée .... par Pierre Gassendi.*] Cet Ouvrage est fort estimé. Quelcun pretend neanmoins que plusieurs choses n'y ont pas été bien (*c*) rapportées: je croi que cela regarde les endroits où il s'agit de Saumaise. Un Medecin (*d*) de Castres qui a recueilli quelques faits dont Gassendi n'avoit point parlé, oublia d'autre côté divers éloges de Mr. de Peiresc, que Colomiés a inserez dans sa (*e*) *Gallia Orientalis.*

(*c*) Multa perperam nescio quo fato, in vita Peireskii à Gassendo relata, alias fortasse docebimus. *Clementius in vita Salmasii.*

(*d*) *Pierre Borel: son* Auctarium ad vitam Peirescii *fut imprimé à la Haye l'an 1655.*

(*e*) *Pag. 175. & seq.*

(C) *La mort fut pleurée .... en tant de langues.*] Naudé me fournira tout le commentaire de ce texte. „ (*f*) Je voudrois .... t'entendre un peu „ discourir sur cette fameuse Academie des *Humoristes*, où, comme disoit un jour Monsieur „ le Baron de *Rians*, l'on avoit celebré les obse- „ ques de son oncle Monsieur l'Abbé & Conseil- „ ler *Peyresk*, en plus de quarante sortes de lan- „ gues toutes differentes. .... (*g*) Tu peux bien „ juger de l'estime que l'on fait à Rome de cette „ Academie, puis que cet ornement de la France, „ ce grand fauteur des hommes de lettres, cet „ abysme de sçavoir Monsieur *Peyresk*, en avoit „ voulu estre, & que comme il avoit honoré „ cette fameuse Academie de son nom, elle „ voulut aussi reciproquement honorer sa memoi- „ re, par des devoirs que jusques-là elle n'avoit „ rendus qu'à ceux par qui elle avoit esté gouver- „ née, & ce encores à cause de leur vertu & doc- „ trine extraordinaire. „ Naudé cite là-dessus Mr. Gassendi, qui dit qu'outre l'Oraison funebre que Mr. Bouchard y prononça en Latin, on (*h*) y recita plusieurs éloges du defunt en vers Italiens, Latins & Grecs; après quoi Naudé observe que le Baron de Rians *qui parle de 40. langues*, & Monsieur Gassendi *qui ne fait mention que de trois, ont tous deux raison*; *car*, dit-il (*i*), *l'on ne celebra les louanges de Monsieur Peyresk dans l'Academie, & en presence des Cardinaux, qu'en trois langues*; *mais l'on adjousta par après au recueil qui en fut imprimé à Rome cette Panglossie*, sive generis humani Lessus in funere delicii sui Nicolai Claudii Fabricii Perescii, *laquelle contient effectivement les éloges de ce grand personnage, en quarante idiomes; & peu s'en faut que je ne dise aussi en autant de characteres differens.* D'où Scipion de Grammond, *qui estoit present à cette ceremonie, & qui mourut quelque temps après à Venise, prit occasion de composer ces vers, pour tesmoigner combien cette Panglossie estoit advantageuse, tant audit Sieur Peyresk qu'à la ville de Rome:*

(*f*) *Naudé, dialogue de Mascurat p. 138.*

(*g*) *Id. ib. pag. 139.*

(*i*) *Naudé ib. p. 141.*

Indus, Arabs, Medus, Gallus, Germanus, Etruscus,
Anglus, Idumæus, Sarmata, Grajus, Iber,
Et quicunque venit gelido de cardine, & usto
Eoisque plagis, occiduisque sonus;
Omnes Fabricio concordi voce parentant,
Qui norat proprios reddere cuique sonos.
Proh superi! quanta est Romana potentia, quæ nunc
Tot populis, & tot gentibus ora aperit.
Romana verè nunc clauditur orbis in urbe,
Cui tam multifido competit ore loqui.

Balzac temoigne quelque mepris pour la Panglossie *. „ (*k*) A quoy songe le Seigneur Jean (*l*) Ja- „ ques avec son espouvantable tiltre de *Panglossie?* „ Pour aller jusqu'à quarante, il faut qu'il y en ait „ vingt-trois que Scaliger ignoroit, & que l'ame „ du Parnasse soit louée en Basque & en bas Bre- „ ton. Voilà dequoy faire une musique enragée „ sur vostre Parnasse. C'est introduire les Barba- „ res dans ce lieu sacré, & n'estre pas moins cou- „ pable que ceux qui ouvroient les portes d'Italie „ aux predecesseurs du Roy de Suede. „ Voyez aussi ce qu'il dit dans deux (*m*) autres lettres au même Mr. Chapelain.

* *On a tort de la nommer* Pandeglossie *dans Moreri, & puis dans les éditions de Hollande de mettre* Lessas, *au lieu de* Lessus.

(*k*) *Balzac, lettre 26. à Chapelain, livre 4.*

(*l*) *C'est-à-dire Bouchard qui fit l'oraison funebre, où il se nomma* Joannes Jacobus Buccardus.

(*m*) *La 28. du 4. livre, & la 1. du 5.*

(*D*) *Etoit inconu à plusieurs François .... de merite.*] Balzac m'en fournit la preuve. „ Croyez- „ vous (*n*), au reste, que Monsieur de la Roche- „ foucaut n'avoit jamais ouï parler de nostre „ Mr. de Peiresc, & que force autres personnes „ qui ne sont ni barbares, ni ignorans, ne le „ connoissoient non plus que luy? Vous voyez „ par

(*n*) *Balzac lettre 1. du 5. livre à Chapelain pag. 205. 206.*

rut le 24. de Juin 1637. Les Astrologues avoient predit qu'il (*E*) auroit femme & enfans, & neanmoins il ne fut jamais marié.

PELLISSON (PAUL) a été l'un des plus beaux Esprits du XVII. siecle. La même raison qui m'a empêché de donner un long article de Mr. Menage, est cause * que je suis ici fort court. Tout ce que je pourrois dire de l'honneur particulier (*A*) que l'Academie Françoise fit à Mr. Pellisson, & de la loüange qu'il merita pendant les persecutions qui lui furent faites, pour avoir été au service de Mr. Fouquet, tout cela, dis-je, & plusieurs autres endroits de sa vie ne trouveroient ici aucun Lecteur, qui n'en eût encore la memoire toute fraîche. Il ne seroit pas moins superflu de raporter son aplication à ce que l'on apelloit en France la grande affaire; car les plaintes & les railleries des Protestans là-dessus sont conuës de tout le monde. On est peut-être moins instruit d'une circonstance qui m'a été assûrée par quelques personnes, c'est qu'il eût voulu que la grande affaire des conversions eût été toûjours conduite selon la route qui avoit été suivie plusieurs années, sans aucun recours à ces Dragonnades qui seront éternellement l'horreur des honnêtes gens, de quelque nation, & de quelque religion qu'ils soient. Il travailloit depuis long tems à un grand Ouvrage de Controverse sur l'Eucharistie, qu'il n'eut pas le tems d'achever. Il en a (*B*) paru quelque chose après sa mort. On y trouve la subtilité de son esprit, c'est tout ce qu'il y pouvoit mettre. On la trouve aussi dans ses reflexions (*C*) sur les differens de la religion, où il n'eut garde d'oublier ce que l'Eglise Romaine pretend être le grand écueil des Protestans, je veux dire les difficultez de la voye

** L'éloge & l'abregé de la vie de Mr. Pellisson se trouvent dans plusieurs livres nouveaux qui courent par toute la terre, comme le Mercure Galant, le Journal des Savans, le Mercure Historique, les Lettres Historiques &c.*

E E E e e 2 de

„ par là que sa reputation estoit bonne, mais que „ c'est le Seigneur Italien qui a entrepris de la faire grande, & que sa Panglossie est plustost un „ effet de ses sollicitations, qu'un devoir volontaire dont les peuples se soient avisez. „ Voici un second passage. (*a*) *Je suis très-persuadé du merite de Monsieur de Pyresc; mais c'est de sa reputation que je vous parlois, & vous sçavez qu'il y a un* donum famæ *que tous les doctes ne possedent pas, & qui fait connoistre ceux qui le possedent, non seulement du Senat & de l'Ordre des Chevaliers, mais encore du menu peuple & des artisans.*

(E) *Les Astrologues avoient predit.*] Gassendi l'adversaire redoutable de ces gens-là, ne manque point de leur marquer cette chasse; car ayant indiqué le jour & l'heure de la naissance de son Heros, il ajoûte, (*b*) *Quod attingo solum, ne videar circa temporis circumstantiam non fuisse satis diligens; non verò ut faciam hariolandi ansam conjectoribus, quò jam post viri obitum, certiùs quàm antè, fata retexant. Etenim mirum dictu est, quàm multa mentiti Astrologi fuerint, seu annos spectes, quibus non vixit; seu uxorem, & liberos, aliaque, quibus caruerit; seu cætera multa, quæ est consequutus.* Il faut donc corriger l'endroit du *Menagiana*, où nous trouvons ces paroles. „ Mr. „ Peiresc (*c*) avoit laissé à Mr. Gassendi cent vo„ lumes à choisir dans sa Bibliotheque; & il fa„ lut obliger le fils par la voye de la Justice à exe„ cuter le testament de son pere. „

(A) *L'honeur particulier que l'Academie Françoise.*] „ L'ACADEMIE FRANÇOISE „ ayant desiré d'entendre en pleine Assemblée la „ lecture de cet (*d*) Ouvrage, qui n'estoit encore „ que manuscrit; quelques jours après, elle or„ donna de son propre mouvement, en faveur de „ l'Autheur; Que la premiere place qui vaque„ roit dans le corps, luy seroit destinée, & que „ cependant il auroit droit d'assister aux Assem„ blées, & d'y opiner comme Academicien: avec „ cette clause; Que la mesme grace ne pourroit „ plus estre faite à personne, pour quelque con„ sideration que ce fust. „ Vous trouverez ces paroles (*e*) dans l'Histoire de l'Academie Françoise; elles y sont suivies du remerciment que cet Auteur prononça dans cette Assemblée le 30. de Decembre 1652.

(B) *Il a paru quelque chose de son Ouvrage sur l'Eucharistie.*] Voyez l'extrait que Mr. de Beauval en donne dans son histoire (*f*) des Ouvrages des Savans, & celui de Mr. Cousin (*g*).

(C) *Dans ses reflexions sur les differens de la religion.*] La premiere partie de cet Ouvrage fut imprimée à Paris en 2. volumes *in* 12. l'an 1686. Voyez l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles (*h*) de la Republique des lettres. L'année suivante l'Auteur le fit rimprimer avec l'addition d'un nouveau tome, intitulé *Reponse aux objections d'Angleterre & de Hollande, ou de l'autorité du grand nombre dans la Religion Chretienne.* Voyez le Journal des Savans (*i*). Quelque tems après il y joignit un autre tome, divisé en 4. parties, & intitulé *les chimeres de Mr. Jurieu: Reponse generale à ses lettres pastorales de la seconde année contre le livre des reflexions, & examen abregé de ses propheties.* On devine facilement les avantages qu'un esprit aussi delié que celui-là put remporter sur un interprete chimerique de l'Apocalypse. On a rimprimé en Hollande tous ces Ouvrages de Mr. Pellisson. Voyez le Journal de Leipsic (*k*). Ils composent les 3. premieres parties des reflexions sur les differens de la Religion. La 4. partie fut publiée à Paris l'an 1692. & a pour titre, *de la tolerance des religions: Lettres de Mr. de Leibniz & reponses de Mr. Pellisson.* Voici la note marginale que l'on trouve à la premiere page. *Ces Objections sont de Mr. de Leibniz, assez connu par son merite. Elles furent envoyées en France par Madame la Duchesse d'Hanover à Madame l'Abbesse de Maubuisson sa sœur. On n'en sçavoit point l'Auteur en ce temps-là.* Ceux mêmes qui savent par mille preuves l'étenduë de genie de Mr. de Leibnitz, ne peuvent assez admirer qu'il puisse écrire aussi purement en François que ces objections sont écrites. Il est de ces hommes rares qui ne trouvent point de bornes dans la sphere du merite humain: ils la remplissent toute.

(a) Id. lettre 4. du même livre p. 212.

(b) Gassendus in vita Peireskii lib. 1. circa init.

(c) Menagiana, pag. 2. de la 1. édit. de Holl. Cette faute a été corrigée dans la 2. édition.

(d) C'est-à-dire de l'Histoire de l'Academie Françoise. Cet Ouvrage de Mr. Pellisson a toûjours passé pour un chef-d'œuvre. Voyez Mr. Baillet, Jugemens des Savans tom. 2. pag. 163.

(e) A la page 369. édit. de Paris 1672. in 12.

(f) Mois d'Août 1694. pag. 513. & suiv.

(g) Dans le 20. Journal des Savans 1694.

(h) Mois de Juillet 1686. art. 1. Voyez aussi le Journal des Savans du 29. d'Avril 1686.

(i) Du 12. d'Avril 1688. pag. 540. édit. de Holl.

(k) Mois de Novembre 1689. pag. 564. & au suplement tom. 1. pag. 609.

de l'examen. Cet écueil, si écueil y a, est plûtôt celui de (D) Rome, que celui de Geneve, comme je l'ai dit ailleurs. J'en parle encore ci-dessous, & je dirai

(D) *Plûtôt l'écueil de Rome que celui de Geneve, comme je l'ai dit ailleurs.*] Voyez l'article *Nicolle* (a), vous y trouverez que ce Docteur après avoir objecté de grandes difficultez, n'a pu repondre à celles qu'on lui a faites. L'ordre vouloit qu'il satisfit aux objections qu'on lui retorqua, & qu'il nettoyât la voye de l'autorité. Les embarras, ou pour me servir d'un vieux terme très-expressif, les *encombriers* qu'on y avoit entassez demandoient incessamment tout le travail de ses mains; & cependant il renvoya cette affaire à une autre fois, & même il n'osa pas y engager sa parole positivement. *Au reste*, dit-il (b), *Monsr. Jurieu traitant dans son livre deux questions principales, l'une du Systême de l'Eglise, l'autre de l'Analyse de la foi, je n'ai dessein dans ce Traité de m'attacher qu'à la premiere, en y joignant les consequences qui y ont du raport, & que Mr. Jurieu traite en divers endroits, & principalement dans son 3. livre. On verra dans la suite s'il y aura la même utilité à traiter de l'Analyse de la foi. Mais la question de l'Eglise est assez importante pour être examinée separément, & par un ouvrage à part. Et c'est ce qu'on s'est proposé de faire ici.* Une infinité de gens ont jugé que ce partage fut fait avec artifice. L'une des deux pieces fut prise, & l'autre laissée; c'est que l'une promettoit que pour le moins la victoire seroit disputée, au lieu que l'autre menaçoit d'une defaite inevitable. Sur quoi il y a des gens qui ont conclu que Mr. Nicolle savoit très-bien que la voye de l'autorité n'est qu'une chimere; d'autres plus sages se sont contentez de croire qu'il ne doutoit point que ce ne fût le chemin que Dieu a marqué aux simples, quoi qu'il ne soit pas possible de satisfaire aux objections des Protestans: de sorte que son silence ne doit point passer pour une preuve d'hypocrisie; mais pour un effet de cette prudence qui ne permet pas qu'on fasse conoître aux heretiques qu'il y a des veritez importantes, qu'on ne peut bien soutenir contre les difficultez des adversaires. Je ne me mêle point de juger de ce qui se passe dans le cœur de l'homme; je n'ai donc garde de dire que Mr. Nicolle n'étoit pas persuadé de ce qu'il a dit dans l'un de ses livres. „ (c) Dieu n'a pas seulement livré le monde corporel aux disputes des „ hommes, selon l'Escriture: mais par un effet „ bien plus terrible de sa justice, il leur a même „ en quelque sorte abandonné les divins mysteres, „ & les veritez saintes qu'il leur a revelées, en „ permettant qu'elles fussent exposées à leur con„ tradiction, qu'elles devinssent le sujet de leurs „ contestations, & que des Sophistes temeraires „ s'en joüassent avec insolence dans leurs discours „ & dans leurs écrits. Il est vray que l'on ne „ peut pas tout à fait dire de ces sortes de disputes, „ ce que le sage dit de celles qui ont pour objet les „ choses de la nature, que les hommes par toutes „ leurs recherches n'arrivent jamais à en connoi„ tre la verité: *Mundum tradidit disputationibus „ eorum, ut numquam inveniant opus quod opera„ tus est.* Il est certain au contraire qu'elle ne „ laisse pas de paroître, & même d'éclater par„ my les nuages que l'on tâche de repandre pour „ l'obscurcir, & que les personnes humbles, sin„ ceres, & intelligentes ne laissent pas de la de„ couvrir parmy ces embarras de questions & de „ fausses subtilitez dont on s'efforce de l'envelop„ per. „ Cela signifie que la controverse sur la voye de l'autorité, & sur la voye de l'examen, n'est pas une de ces choses que Dieu a livrées à la dispute des hommes, sans leur permettre de decouvrir jamais ce qu'il a fait. Or quelques-uns s'imaginent que Mr. Nicolle croyoit le contraire; il avoit mille objections terrassantes contre la voye de l'examen: il savoit qu'on les retorque contre la voye de l'autorité, & qu'on y en joint de nouvelles qu'il lui étoit impossible de resoudre. Il croyoit donc que la voye par laquelle il faut discerner les veritez revelées, est toute semblable aux ouvrages de la nature, sur lesquels Dieu nous permet de disputer, sans souffrir (d) que nous en decouvrions jamais le mystere. Encore un coup je n'ai pas la temerité de juger de la conscience d'autrui.

(a) *Remarque C.*

(b) *Nicolle, de l'unité de l'Eglise, à la fin de la preface.*

(c) *Prejugez legitimes contre les Calvinistes, à la preface.*

(d) Mundum tradidit disputationibus eorum, ut nunquam inveniant opus quod operatus est.

Mr. Pellisson n'a pas été plus heureux que Mr. Nicolle, à l'égard de la defensive. J'avouë qu'il n'a pas eu beaucoup de peine à ruiner la distinction de l'examen d'attention, & de l'examen de discussion, & quelques autres; mais enfin il s'est trouvé court comme ses confreres, quand il a falu resoudre la retorsion, & aplanir les difficultez de la voye de l'autorité. De sorte que nous pouvons (e) repeter ici qu'il eût mieux valu pour l'une & pour l'autre Eglise, de ne remuer jamais cette question. *Rien (f) n'est plus pernicieux que la methode de Mr. Nicole. Car enfin s'il pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la verité par la voye de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verroit bien-tôt qu'il n'a travaillé qu'à établir le Pyrrhonisme, & par consequent qu'à ruiner la Religion. Chacun feroit alors ce raisonnement. Il est impossible de trouver la verité par la voye de l'examen. C'est de quoi Mr. Nicole nous a convaincus. Il est évident qu'on ne sauroit la trouver par la voye de l'autorité, & ceci est tout autrement certain que le reste. Quel autre parti donc y a-t-il à prendre, que de renoncer pour un bon coup à l'esperance de jamais conoître cette verité que tant de gens cherchent, & qu'il paroît bien que personne ne sauroit trouver? C'est là l'effet naturel de la methode de Mr. Nicole, d'où l'on peut conclure combien elle est pernicieuse. Car enfin rien n'est plus opposé à la Religion que le Pyrrhonisme. C'est l'extinction totale, non seulement de la foi, mais de la raison, & rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarement jusqu'à cet excés.* Ces paroles sont d'un habile homme (g) qui a medité long tems, qui posséde à fond l'art de raisonner, & qui a fait à Mr. Nicolle plusieurs objections nouvelles. Car non seulement il montre qu'afin d'employer avec prudence la voye de l'autorité, il faut conoître quelle est l'Eglise qui posséde l'autorité; mais aussi que les raisons de Mr. Nicolle nous conduiroient necessairement à la doctrine de la probabilité dans toute son étenduë. Ce dernier point seroit fort contraire à Mr. Nicolle, qui a combatu si solidement le dogme de la probabilité. L'autre point embrasse une infinité de discussions. On ne peut conoître où reside l'autorité, qu'en examinant quelles sont les marques de l'Eglise qui la posséde.

(e) *Voyez l'article* Nicolle *pag. 663. col. 2.*

(f) *La Placette, Traité de la conscience p. 377. Il avoit dit dans la page 370.* Que rien n'est plus faux, rien plus pernicieux que cette objection *de Mr. Nicolle:* qu'elle roule sur des suppositions très certainement contraires à la verité, & qu'elle n'est propre qu'à bannir la certitude de la foi & de la Morale, & à établir un Pyrrhonisme universel dans la Religion.

(g) *Ci-devant Ministre en Bearn, & presentement à Copenhague.*

dirai par occasion qu'il y a des gens qui trouvent fort vraisemblable, que presque personne ne se sert jamais de la voye de l'examen proprement dit, quoi qu'on en parle

de. *(a) Il faut savoir le nombre precis de ces marques. Il faut savoir non seulement qu'il y en a tant, mais encore qu'il n'y en a pas davantage.* Il faut savoir si ceux qui en comptent cent sont plus raisonnables que ceux qui en comptent quinze, ou douze, ou dix, ou six, ou seulement quatre. Quand on aura fixé le nombre des marques, il faudra examiner si elles conviennent à l'Eglise Romaine, plûtôt qu'à l'Eglise Greque. Tout cela demande un long travail, & une suite penible de discussions: de sorte qu'ayant voulu éviter la voye de l'examen, on s'y retrouve neanmoins necessairement.

(a) La Placette, ib. p. 372.

Il est à craindre qu'il ne s'éleve un tiers party qui enseignera que les hommes ne sont conduits à la vraye religion ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de l'examen, mais les uns par l'éducation, & les autres par la grace. L'éducation sans la grace, & sans examen persuade simplement. La grace avec l'éducation, & quelquefois sans l'éducation & sans examen, ou avec un examen superficiel, persuade salutairement. *Gratia Dei sum quod sum*, doit dire chaque orthodoxe: par la grace de Dieu je suis ce que je suis, Je suis orthodoxe *par (b) grace, & cela non point de moi, c'est le don de Dieu, non point par mes œuvres*, par des recherches, par des discussions, *afin que nul ne se glorifie.* Que l'examen soit facile ou du moins possible, qu'il soit malaisé, ou même impossible, une chose est très-certaine, * c'est que personne ne s'en sert. La plûpart des gens ne savent point lire: parmi ceux qui savent lire la plûpart ne lisent jamais les Ouvrages des Adversaires: ils ne conoissent les raisons de l'autre party, que par les morceaux qu'ils en trouvent dans les écrits de leurs Auteurs. Ces morceaux ne representent qu'imparfaitement & très-foiblement les droits du party contraire. Pour conoître la force des objections, il faut les considerer placées dans leur systême, liées avec leurs principes generaux, & avec leurs consequences, & leurs dependances. Ce n'est donc point examiner les sentimens de son adversaire, que de comparer simplement la reponse de nos Auteurs avec l'objection qu'ils raportent; c'est juger de la force d'une roue par les seuls effets qu'elle peut produire étant detachée de sa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abusivement. Pour ce qui est des Docteurs qui mettent le nés dans les Ouvrages de l'Adversaire, ils employent toutes les forces de leur esprit non pas à chercher s'il a raison, mais à trouver qu'il a tort, & à inventer des reponses. Toutes les reponses qu'ils inventent leur paroissent bonnes, parce qu'ils ne se defont jamais de la forte persuasion qu'il est heretique. Cela non plus ne sauroit être nommé examen qu'abusivement. La premiere chose qu'il faudroit faire si l'on vouloit bien examiner, seroit de douter de sa religion; mais on croiroit offenser Dieu si l'on formoit là-dessus le moindre doute, on regarderoit ce doute comme une funeste suggestion de l'Esprit malin: ainsi l'on ne se met point dans l'état où St. Augustin remarque qu'il se faut mettre, quand on veut bien discerner l'orthodoxie d'avec l'heterodoxie. Il faut, selon lui, se depouiller de la pensée que l'on tient déjà la verité. *Ut (c) autem facilius mitescatis, & non inimico animo vobisque pernicioso mihi adversemini, quovis judice me impetrare à vobis oportet, ut ex utraque parte omnis arrogantia deponatur. Nemo nostrum dicat jam se invenisse veritatem: sic eam quaramus, quasi ab utrisque nesciatur. Ita enim diligenter & concorditer quari poterit, si nullâ temerariâ præsumtione inventa & cognita esse credatur.* Ceux qui disent que la corruption du cœur empêche l'homme heretique de trouver la verité, se trompent souvent s'ils entendent (d) que l'inclination à l'ivrognerie, à la paillardise, & aux autres plaisirs du corps, ou bien l'orgueil, l'avarice, &c. seduisent son jugement; mais ils ne se trompent pas, s'ils entendent que sa préoccupation l'empêche de decouvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des Orthodoxes, tout plein de cette persuasion qu'il possede la verité, & qu'il offenseroit Dieu, s'il s'imaginoit que les preuves du party contraire sont solides. Il croit agir en fidelle serviteur de Dieu, s'il regarde ces raisons comme des sophismes, & s'il employe toute l'attention de son ame à inventer des reponses; & il ne sauroit croire que ses reponses soient mauvaises, puis que selon lui elles combatent l'erreur, & sont destinées au maintien de la verité. Il se trompe, s'il s'imagine qu'il a bien examiné le systême de l'autre party. Mais dites moi je vous prie, les Orthodoxes n'ont-ils pas une semblable persuasion, quand ils examinent la cause des heretiques? Les uns & les autres sont semblables aux plaideurs: ils ne trouvent jamais solides les raisons de leurs parties; ils ont beau lire & relire les papiers qu'elles produisent, ils croyent que ce ne sont que des chicanes; & aprés même que les Juges subalternes & souverains les ont condamnez, ils croyent avoir raison, ils en apelleroient à un autre tribunal s'il y en avoit. D'où vient cela? N'est-ce pas de ce qu'ils examinent tout, avec une forte prevention d'avoir la justice de leur côté. Rien n'est plus capable de nous convaincre de l'inutilité de tout examen qui ne se fait pas sans prevention, que ce qui arrive tous les jours aux Nouvellistes. Ils se persuadent que le party qu'ils épousent a la justice de son côté, & ils souhaitent passionnément qu'il triomphe. Ils sentiroient un chagrin mortel, si quelque lumiere vive se presentoit à leurs yeux, qui les convainquît du droit & de la bonne fortune du party contraire. Voici l'effet de ces passions. Ils ne lisent les manifestes & les relations de l'ennemi que comme des faussetez; quelque probables que soient ses raisons, ils les rejettent; ils apliquent tout leur esprit à considerer ce que l'on y peut repondre. Or pendant qu'ils sont attentifs aux aparences specieuses de la reponse, & nullement attentifs au beau côté de l'objection, ils n'aquierent jamais d'autre conoissance que celle qui flate leurs prejugez. S'il court de mauvaises nouvelles, ils sont incredules; ils inventent cent raisons pour les combatre, ils ne s'apliquent qu'à cela. S'il en court de bonnes, leur credulité n'a point de bornes (e); les aparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuve; ils travaillent ardemment à apuyer ces aparences, ils éloignent de leur imagination les aparences contraires, & ils passent ainsi l'année sans chagrin

(b) Conferez l'Epitre aux Ephesiens chap. 2. v. 8. & 9.

** Notez que c'est le discours non pas de l'Auteur de ce livre, mais de ce tiers party qu'on pourroit craindre. Il faut noter cela en plusieurs autres endroits.*

(c) August. contra ep. fundam. c. 3.

(d) Voyez le Commentaire Philosophique sur contrain les d'entrer *part. 2. chap. 10. pag. 548. & suiv. & part. 4. pag. 217. & suiv.*

CONSIDERATION des prejugez des Nouvellistes.

(e) Notez qu'il y a une autre sorte de Nouvellistes: ils sont ingenieux à s'affliger; ils croyent ce qu'ils craignent, & non pas ce qu'ils souhaitent.

parle beaucoup. Je ne sai même si l'on ne pourroit pas assûrer que les obstacles d'un bon examen, ne viennent pas tant de ce que l'esprit est vuide de science, que de ce qu'il est plein (*E*) de prejugez. On auroit tort d'imputer aux Protestans les bruits qui coururent, que Mr. Pellisson refusa de se (*F*) confesser pendant

chagrin & sans inquietude, graces à leur industrie qui écarte les objets desagreables; & qui crée en eux de beaux fantômes de jour en jour. Il n'y a qu'une évidence incontestable qui les puisse detromper; & s'ils s'examinent profondément, ils se pourront rendre temoignage qu'ils se payent des mêmes raisons pour se flater, dont ils ne tiendront nul compte si elles étoient alleguées en faveur de l'ennemi. N'est-il pas vrai que si l'on n'examine pas mieux le pour & le contre dans les matieres de religion, que dans les affaires du tems, cela ne merite pas le nom d'examen? Et n'est-il pas vrai que le même esprit qui regne ordinairement dans les Nouvellistes, ardemment affectionnez à un party, regne dans la plûpart des personnes passionnées pour leur religion? Une bataille perduë afflige le Nouvelliste. Une bataille gagnée lui donne un très-grand plaisir. C'est pour cela qu'il épuise toutes les forces de son esprit à se convaincre que la bataille est gagnée; & si les preuves du contraire ne sont pas incontestables, s'il y a trois probabilitez à alleguer pour le gain, contre 10. ou 12. probabilitez pour la perte, il se convainc qu'elle est gagnée. On n'a pas moins de plaisir dans une dispute de religion, lors qu'on croit que l'adversaire est batu: on n'auroit pas moins de chagrin si l'on voyoit son triomphe. Ainsi de part & d'autre le chagrin à éviter, le plaisir à se procurer, empêchent que l'on n'examine équitablement, & font qu'on employe double poids, & double mesure.

Voilà ce qu'on pourroit craindre qu'un tiers party ne vint avancer, soutenant le droit & niant le fait; soutenant qu'il faut se conduire par la voye de l'examen, & que neanmoins personne ne marche par cette voye. Quoi qu'il en soit la difference est fort grande dans l'évenement, car au lieu que ceux qui errent deviendroient peut-être Orthodoxes, s'ils n'étoient persuadez qu'ils le sont dejà, les Orthodoxes se garantissent peut-être de l'heresie, parce qu'ils retiennent fermement la prevention qu'ils sont Orthodoxes.

(*E*) *De ce qu'il est plein de prejugez.*] Ceci n'a guere besoin de commentaire après ce qu'on vient de lire. L'exemple des plaideurs & des Nouvellistes dont je viens de me servir, est très-propre à faire comprendre qu'un homme qui est Juge & partie, est peu en état de bien discerner la verité & la fausseté. Il y a deux fortes raisons qui ont établi, qu'il soit defendu à l'homme de soutenir ces deux personnages tout à la fois: l'une est prise du danger qu'il y auroit qu'il ne prononçât en sa faveur, lors même qu'il conoîtroit son injustice; l'autre vient du peril qu'il y auroit qu'il ne crût avoir raison, lors même que la bonne cause de sa partie seroit aisée à conoître. Dans les disputes de religion chacun est juge & partie: car on n'examine point les raisons de son adversaire après s'être revêtu d'un esprit Sceptique & Pyrrhonien; on croiroit commettre un crime si l'on se mettoit en cet état: on examine donc étant bien persuadé, que la Religion que l'on professe est la seule veritable. Et nous voilà presque dans les passions des Nouvellistes exposées ci-dessus. Trois probabilitez du côté de nôtre preoccupation l'emportent sur 10. ou 12. de l'autre côté; & cela parce que l'attention de nôtre esprit se porte infiniment plus vers les probabilitez qui plaisent, que vers celles qui chagrinent. Mr. Nicolle confirme cette pensée. (*a*) *Quelque infinie que soit la disproportion qu'il y a entre Dieu & les creatures; entre les choses éternelles & les temporelles, on ne laisse pas de preferer tous les jours a Dieu & aux biens éternels les moindres plaisirs, & les moindres interests du monde; parce que l'on sent vivement ces interests & ces plaisirs, & qu'au contraire on ne conçoit Dieu & les choses éternelles que foiblement. C'est en cette même maniere que l'esprit se laisse emporter par les plus vaines lueurs, & les plus mauvaises raisons. Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement. Car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, & qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raisons n'y peuvent trouver d'entrée. La pluspart des questions ne se doivent decider, que par la comparaison des raisons de part & d'autre. Et c'est presque toûjours estre temeraire, que de se determiner sur celles d'un seul parti. Mais qu'il est aisé de s'égarer dans cette comparaison, ou de n'y proceder pas de bonne foy! Combien y en a-t-il qui n'ont pas assez d'étenduë d'esprit, pour comprendre tant de choses tout à la fois? S'ils s'attachent à la consideration d'une raison, ils oublient les autres, & ainsi ils ne les comparent pas veritablement. C'est leur application presente qui les determine, & c'est leur passion qui les applique; & par consequent c'est leur inclination & non leur lumiere qui est le principe de leur persuasion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, est qu'estant si facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur & l'illusion, il est très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connoissent point les defauts qui les y ont engagez, & que n'ayant point d'autres yeux spirituels pour les discerner, ils jugent d'eux-mêmes & des autres choses par ces yeux mêmes qui sont malades.* Ita fit ut animus de se ipso tum judicet, cum id ipsum quo judicat ægrotet. Prenez bien garde 1. qu'en certains cas la verité qui nous fâche est si manifeste que l'on ne sauroit venir à bout de la meconoître. 2. Qu'il y a des procés civils, & des controverses où la verité est si difficile à demêler de la fausseté, que les Juges les plus desinteressez, & que les Pyrrhoniens mêmes les plus habiles ne sauroient de quel côté se tourner. Il est donc vrai que les prejugez & les passions n'aveuglent pas en toutes rencontres, & que les difficultez de l'examen sont quelquefois dans les objets.

(*a*) Nicolle, preface des Prejugez legitimes, pag. * 4. édit. de Holl.

(*F*) *Refusa de se confesser.*] Plusieurs personnes, après avoir lu la Gazette de Rotterdam du Lundi 16. Fevrier 1693. crurent que tout le memoire qu'on y avoit inseré concernant Mr. Pellisson, étoit une piece forgée dans la même ville, & que l'Auteur de cette Gazette, par des raisons de prudence, n'avoit pu se dispenser de publier ce memoire. Cette opinion n'étoit pas exactement vraye; car il est certain qu'on avoit reçu en Hollande plusieurs lettres écrites de France, qui assûroient que

tout

dant sa derniere maladie. Son frere aîné mourut jeune, & avoit dejà pris place * entre les Auteurs. Cette famille a produit plusieurs personnes (G) illustres.

* *Il est Auteur d'un livre anonyme intitulé* Mêlange de divers problêmes, *imprimé à Paris l'an* 1647. *in* 12. *Voyez les Antiquitez de Castres de Pierre Borel.*

PENE-

tout Paris étoit choqué de la maniere dont Mr. Pellisson avoit refusé de se confesser. Ainsi ces paroles de la Gazette, (a) *Mr. Pellisson passa hier de ce monde à l'autre, sans avoir voulu entendre personne sur le sujet de la Religion, sans communion & sans confession*, n'étoient pas de l'invention du grand & mauvais Nouvelliste, sur qui les soupçons tomberent. Cela étoit fondé sur diverses lettres qu'on avoit reçuës de France. Mais, dira-t-on, ces lettres n'avoient-elles pas été écrites par des Protestans de Paris? Je n'en sai rien; je sai seulement que les Catholiques de Paris furent les premiers qui debiterent cette nouvelle, & qui en murmurerent. Mademoiselle de Scuderi intime amie du defunt, fut affligée de ce bruit, & pria Mr. de Meaux de lui aprendre la verité. Ce Prelat lui écrivit une lettre qui fut imprimée. Il parut d'autres écrits & en France & en Hollande, & peu après on ne parla plus de cela. Ce qu'il y eut d'incontestable, fut que Mr. Pellisson mourut sans avoir communié, & sans s'être confessé. Il y eut là-dessus trois sortes de jugemens, comme il arrive presque toûjours. Les amis de Mr. Pellisson soutinrent conformément au narré de Mr. de Meaux, qu'il avoit mandé un Confesseur; mais que sa fluxion le suffoqua avant que l'heure marquée à ce Confesseur fût venuë. Ses ennemis donnerent le plus mauvais tour qu'ils purent à toutes les circonstances. Les personnes neutres se contenterent de dire qu'il faloit laisser toute cette affaire au juge des cœurs, & n'affirmerent que le fait, savoir que Mr. Pellisson ne s'étoit pas confessé. Quant au reste, ils condamnerent ceux qui debiterent qu'il mourut (b) SANS AVOIR VOULU ENTENDRE PERSONNE SUR LE SUJET DE LA RELIGION; car cela supose qu'il y eut des gens qui se presenterent pour lui parler de Religion, & qu'il refusa de les entendre. Or, disent-ils, cela est très-faux. Ils ajoûtent qu'il est arrivé à plusieurs personnes (c) pieuses, d'avoir differé leur confession & leur communion dans leurs maladies; soit parce qu'elles ne croyoient pas être aussi malades qu'elles l'étoient; soit parce que des raisons de famille demandoient qu'on ne les crût pas au bord de la fosse. De tels delais où la conscience n'a point de part, peuvent être cause qu'un homme meure sans confession. Quoi qu'il en soit, on alleguera sans doute contre Mr. Pellisson un Historien (d) Catholique, dont l'Ouvrage fut imprimé à Paris avec privilege du Roi l'an 1694. Vous trouverez ces paroles à la page 223. du 2. tome. (e) *On parloit diversement de la Religion de Paul Pellisson; les uns disoient qu'il n'en avoit aucune; qu'il ne faisoit que s'accommoder au tems; & que selon lui la Religion du Prince & celle qui servoit le plus à son ambition étoit toûjours la meilleure. D'autres l'ont cru Protestant dans l'ame, & d'autres, Catholique de bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a professé ces deux Religions en divers tems de sa vie, & qu'il a paru zêlé dans l'une & dans l'autre. Mais à l'heure de sa mort il n'en professa aucune ouvertement; car il ne voulut point participer aux Sacremens de l'Eglise Romaine, ni n'osa se dire Huguenot, mais il persista jusqu'à la fin dans un silence profond, dont il n'y a que Dieu qui sache les causes.* Mais ceux qui savent que cela n'est point dans l'édition de Paris, n'oseront produire ce temoin. J'ai su que l'édition de Hollande contient plusieurs choses, à quoi Mr. de Riencourt ne songea jamais. Notez que l'édition de Hollande contient au titre, *A Paris, chez Claude Barbin, au Palais* 1694. *avec privilege du Roi.* Ceux qui la trouveront dans quelque Bibliotheque d'ici à 40. ans, pourront-ils savoir qu'elle est suposée? Ne croiront-ils pas de bonne foi que tout ce qu'elle contient, fut publié à Paris par un Correcteur de Comptes? Et si quelcun leur objecte que son édition ne contient pas ce profond silence, cette (f) rejection des Sacremens &c. & qu'ils falsifient l'histoire publique, ne produiront-ils pas un exemplaire qui fera voir aux yeux de mille temoins, A PARIS CHEZ CLAUDE BARBIN &c.? Prendra-t-on la peine de faire nommer des Experts pour la verification des éditions? Nullement: chacun suivra ses prejugez, & prendra pour l'édition suposée celle qui ne lui agréera pas. D'où l'on peut conoître combien est difficile à l'homme d'éviter l'erreur, au milieu de tant de tenebres que l'on repand par avance sur les années à venir. Nos predecesseurs n'ont pas moins songé à nous seduire, que l'on songe presentement à tromper la posterité. Et si pendant qu'un Auteur est plein de vie on ose falsifier ses Ouvrages, qui nous repondra que les manuscrits des Peres ayent été respectez? Qui nous repondra qu'il n'y ait des gens qui souffrent persecution, pour soutenir l'artifice d'un corrupteur de Bibliotheques?

(a) *Gazette de Rotterdam du* 16. *de Fevrier* 1693. *à l'article de Paris du* 9. *de Fevrier.*

(b) *Ci-dessus lettre a.*

(c) *Mr. Pascal s'étant confessé durant sa derniere maladie allarma ses amis, & fut cause que les Medecins l'accuserent d'aprehension. Sur quoi il dit* j'eusse voulu communier, mais puis que je vois qu'on est si surpris de ma confession, j'aurois peur qu'on ne le fût davantage. C'est pourquoy il vaut mieux differer, & Monsieur le Curé ayant esté de cet avis, il ne communia pas. *Voyez sa vie p.* 43.

(d) *Mr. de Riencourt, Correcteur des Comptes.*

(e) *Riencourt, Histoire de Louis XIV. pag.* 223. 224.

(f) *Car il* NE VOULUT *point participer aux Sacremens de l'Eglise Romaine.* Riencourt ubi supra.

(G) *Plusieurs personnes illustres.*] „ (g) De „ la famille des *Pellissons* sont sortis *Raimond Pellisson* premier President à Chambery: *Pierre* „ *Pellisson* second President au mesme lieu: *Thomas Pellisson* Marêchal des logis de la Compa- „ nie des Gendarmes de Guy de Maugiron, Gou- „ verneur de Chambery, & Grand-Prevost de „ Dauphiné: *Benoist Pellisson* seul Greffier Ci- „ vil & Criminel du Parlement de Dauphiné, il „ y a six vingts ans, charge si considerable qu'el- „ le est maintenant divisée en neuf, dont chacu- „ ne vaut onze mil escus: *Jean Pellisson* de Con- „ drieu principal du College de Tournon, qui a „ fait un Epitome de la Grammaire Latine que „ *Despautier* (h) a augmentée, & composa le pre- „ mier la Grammaire Latine & ses regles, avec „ l'institution des enfans en un College, impri- „ mée à Lion 1530. *in* 16. par Thibaut Payen, „ selon *du Verdier* en sa Bibliotheque Françoise. „ Il a aussi fait l'Eloge du Cardinal de Tournon, „ imprimé à Lyon chez Gryphius l'an 1534. *in* 4. „ Je pourrois encore faire icy un denombrement „ de beaucoup d'hommes illustres, sortis de cet- „ te ancienne famille depuis quatre cents ans, qui „ ont paru tant dans les Armes que dans la Justi- „ ce, avec leurs illustres alliances, & parler d'un „ *Louis Pellisson*, dont le President *Faber* a temoi- „ né le grand sçavoir, par l'honorable mention „ qu'il en a fait au Traité *de erroribus pragmat.* „ & en celuy *de conjecturis*, chap. 10. Comme „ aussi de *Pierre & Jean-Jaques Pellissons*, Con- „ seillers au Parlement de Tolose & Chambre de „ l'Edict de Castres, hommes de sçavoir exem- „ plaire,

(g) *Pierre Borel, thresor des Antiquitez Gauloises & Françoises pag.* 233.

(h) *Cet Auteur si connu dans les écoles de France y porte le nom de* Despautere *& non pas de* Despautier. *Bien loin d'avoir augmenté l'Ouvrage de Jean Pellisson, celui ci abregea le Despautere. Voyez l'épitome de la Bibliotheque de Gesner.*

PENELOPE, fille d'Icarius frere de Tyndare Roi de Lacedemone, fut femme d'Ulysse, & se rendit si celebre par sa chasteté, qu'on la propose en exemple encore aujourdui, & qu'elle est passée en proverbe. On dit * qu'Ulysse l'obtint par les bons offices de Tyndare, en recompense d'un † bon conseil qu'il avoit donné. D'autres ‡ disent qu'il la gagna à la course, Icarius ayant declaré à ceux qui lui demandoient sa fille, qu'il la donneroit à celui qui courroit le mieux: Ulysse fut celui-là. On le pourroit donc comparer à ceux qui courent un Benefice, & qui l'emportent pour avoir eu de meilleurs chevaux. Il ne put jamais se resoudre à demeurer à Lacedemone, comme son beau-pere le souhaitoit: il reprit le chemin d'Ithaque, & fut suivi par son épouse. Ce qu'elle fit lors que son pere courant après eux les attrapa en (*A*) chemin, merite d'être observé. Ces nou-

* *Apollodorus, Biblioth. lib. 3. pag. m. 217. 218.*

† *Voyez dans l'article d'Helene au texte pag. 29. ce qu'il conseilla à Tyndare touchant le mariage d'Helene.*

‡ *Pausanias lib. 3. pag. 93.*

„ plaire, dont le premier a esté si grand joüeur „ d'Eschecs, qu'un Italien très-sçavant en ce jeu, „ & qui cherchoit son semblable, ayant joüé avec „ luy *incognito*, & estant gagné, profera ces „ paroles : *O, è, il diabolo, O il Signor Pellissono*. . . . La famille des *Pellissons* est aussi des„ cenduë * par les femmes de celle de *du Bourg*, „ celebre par le grand Anne *du Bourg* Conseiller „ au Parlement de Paris, & par Antoine *du Bourg* „ Chancelier de France sous François I. & de „ celle des *Cavaignes* (dont mesme elle a herité) „ & du President *Mansencal*. . . J'en dirois d'a„ vantage, si *Jean Posselius* n'avoit fait un livre „ exprés des loüanges de *Raimond Pellisson*, & de „ la ville de Chamberry, imprimé à Lyon chez „ Gryphius. „ L'Auteur dont j'emprunte ce long passage, nous aprend dans un autre lieu (*a*) que Claude Pellisson fut *Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem il y a* (*b*) *deux cens ans*, & que les Pellissons *sont sortis d'un Procureur General Anglois du Prince de Galles, lors qu'il étoit en Guyenne*.

* *Voyez l'Histoire de l'Academie Françoise p. m. 61.*

(*a*) *Ibid. pag. 377.*

(*b*) *Ce livre de Pierre Borel fut imprimé l'an 1655.*

(*A*) *Ce qu'elle fit lors que son pere courant après eux les attrapa en chemin.*] Icarius n'ayant pu persuader à son gendre de demeurer à Lacedemone, tâcha d'obtenir de sa fille qu'elle voulût bien y demeurer; mais ses prieres ne purent point la porter à lui faire un aussi grand sacrifice, que l'est celui de preferer le logis du pere à la maison de l'époux. Elle partit donc avec Ulysse, pour s'en aller à Ithaque. Son pere s'étant aperçu de cette évasion, monta sur son chariot, courut après eux, & les atteignit, & renouvella ses prieres auprès de sa fille. Ulysse fatigué de cette persecution declara à Penelope, que si elle le vouloit suivre de bon gré, il en seroit fort aise; mais que si elle aimoit mieux s'en retourner à Lacedemone, il ne s'y opposeroit pas. Quoi que Penelope ne repondît rien, & qu'elle se contentât de baisser son voile, Icarius ne laissa pas de decouvrir tout ce qu'elle avoit dans l'ame; il comprit très clairement qu'elle vouloit suivre son mari. Il y donna les mains, & fit ériger en ce lieu-là une statuë de la pudeur. (*c*) Ὀδυσσεὺς δὲ τέως μὲν ἠνείχετο, τέλος δὲ ἐκέλευσε συνακολουθεῖν Πηνελόπην ἑκοῦσαν, ἢ τοῦ πατρὸς ἑλομένην ἀναχωρεῖν ἐς Λακεδαίμονα. καὶ τὴν ἀποκρίνασθαι φασιν οὐδὲν, ἐγκαλυψαμένην δὲ πρὸς τὸ ἐρώτημα, Ἰκάριον τὴν μὲν, ἅτε δὴ συνιέντα ὡς βούλεται ἀπιέναι μετὰ Ὀδυσσέως, ἀφίησιν· ἄγαλμα δὲ ἀνέθηκεν Αἰδοῦς. ἐνταῦθα γὰρ τῆς ὁδοῦ προήκουσαν ἤδη τὴν Πηνελόπην λέγουσιν ἐγκαλύψασθαι. *Ulyßes tandem victus hominis importunitate, puellæ optionem dedit, vel se ut sequeretur, si id mallet; vel cum patre Lacedæmonem rediret: ibi illam ajunt nihil sanè respondisse, sed faciem tantùm velasse: Icarium cùm sibi probè nosse videretur, quid illa animi haberet, ut cum Ulysse abiret, permisisse: signum vero pudoris ea in viæ parte dedicasse, quò Penelope, cùm faciem velavit, pervenerat.* Voilà des traits bien marquez du caractere d'une honnête femme. La raison veut qu'une épouse suive son époux: la nature le demande. Cependant si on laisse à son choix ou d'aller avec son mari, ou de demeurer auprès d'un pere qui souhaite passionnément de la retenir, elle doit être saisie d'une pudeur qui l'empêche de parler, & qui laisse seulement conoitre par des signes le party qu'elle veut prendre. La modestie & la bienseance de son sexe ne permettent pas qu'elle declare sa pensée hardiment, & sans rougir. Icarius étoit un peu trop deraisonnable; il demandoit une preference qui ne s'accorde ni avec les loix de la nature, ni avec les droits matrimoniaux. Comme toutes choses sont instructives dans la parole de Dieu, on a observé que le Psalmiste n'employe pas beaucoup de raisons pour persuader à une fille, qu'il faut preferer à la maison de son pere le logis de son mari. Il seroit fort inutile de s'étendre en raisonnemens, pour persuader une telle chose: c'est pourquoi le Saint Esprit se contente de promettre à cette fille, qu'elle sera heureuse en enfans, & que son mari l'aimera:

(*c*) *Pausanias lib. 3. pag. 104.*

(d) Escoute fille en beauté nompareille,
Enten à moi, & me prête l'oreille:
Il te convient ton peuple familier,
Et la maison de ton pere oublier.

Car nôtre Roi, nôtre souverain Sire
Moult ardemment, ta grand' beauté desire:
Doresnavant ton Seigneur il sera,
Et de toi humble obeïssance aura.

(e) . . . . . .

Ne plains donc pas de quitter pere & mere,
CAR *en lieu d'eux mariage prospere*
Te produira beaux & nobles enfans,
Que tu feras par tout Rois triomphans.

(*d*) *Pseaume 45. selon la version de Marot.*

(*e*) *Il y a ici une promesse qu'on lui feroit de beaux presens, & qu'elle seroit magnifiquement vêtuë, mais cette promesse ne disoit rien de nouveau pour une fille du Roi d'Egypte. Voyez tout le passage que je saute.*

Ce Pseaume est très-beau, lors même qu'on le detache de son sens mystique, & qu'on ne le considere simplement que comme une piece de poësie. Mais voici une traduction beaucoup plus belle, que ne l'est presentement le vieux Gaulois de Clement Marot:

Tuque (f) adeo regina audi, & rem pectore conde:
Nec mea dicta nega placidas demittere in aures:
Jam nunc & patriam & patrem obliviscere, jam nunc
Ex animo caros penitus depone propinquos:

(*f*) *Psalm. 45. selon la version de Buchanan.*

Unum

nouveaux mariez s'aimerent fort tendrement, de sorte qu'Ulysse fit tout ce qu'il put pour n'aller pas au siege de Troye †: mais toutes ses ruses furent inutiles, il falut se separer de sa chere femme qui lui avoit donné un garçon. Il fut 20. ans sans la revoir. Pendant cette longue absence elle se vit recherchée par un grand (B) nombre de personnes qui la pressoient de se declarer; mais elle éluda (C) leurs poursuites jusques au retour de son mari, qui les extermina tous. On loue avec beaucoup de raison la prevoyance qu'elle eut de ne vouloir pas traiter Ulysse comme son mari, avant que de s'être bien éclaircie (D) qu'il étoit Ulysse. Sa vertu quoi que chantée par le plus grand de tous les Poëtes, & par

† *Voyez l'article* Ulysse.

Unum oculis specta, unum animo complectere
regem:
Regem oculis animoque, tuo qui pendet ab ore,
Unius & pulchris defixus vultibus haeret.
Hunc dominum agnosce, & supplex venerare: nec ille
Officio, studioque tibi concedet.
. . . .
Neu desiderio nimium tangare tuorum
Virgo, tibi dulcem patrisque & matris amorem
Leniet adnascens sobolis generosa propago:
Quos regere imperio terras, totumque per orbem
Adspicies populos sceptris frænare superbos.

(B) *Recherchée par un grand nombre de personnes.*] Voici les paroles d'un savant Commentateur. (a) *Selon Homere le nombre des poursuivans de Penelope, arrivoit jusques à* 108. *veu qu'il dit Odyss.* 16. *qu'il y en avoit* 52. *de l'Isle de Dulichium,* 24. *de l'Isle de Same,* 20. *de l'Isle de Zacynthe, &* 12. *d'Ithaque, tous lesquels nombres estant assemblez font justement* 108. *Encore Eustathius sur le* 1. *de l'Odyssée augmente bien la somme; car il dit suivant l'opinion de quelques-uns, qu'ils estoient bien* 300. Meziriac fait cette remarque pour justifier la traduction de ces paroles d'Ovide, *quid .... alios referam*, qu'il a expliquées par *j'en laisse plus de cent.* Voyons tout le passage d'Ovide.

(a) *Meziriac, sur les épitres d'Ovide pag.* 101.

Dulichii (b), *Samiique, & quos tulit alta Zacynthos,*
Turba ruunt in me luxuriosa proci.
Inque tua regnant nullis prohibentibus aula,
Viscera nostra tuæ dilacerantur opes.
Quid tibi Pisandrum, Polybumque, Medontaque (c) *dirum,*
Eurimachique avidas, Antinoique manus,
Atque alios referam? quos omneis turpiter absens
Ipse tuo partis sanguine rebus alis.
Irus egens pecorisque Melanthius author edendi
Ultimus accedunt in tua damna pudor.

(b) *Ovidius in epist. Penelopes ad Ulyssem.*

(c) *Meziriac p.*100. *fait voir qu'il faut lire,* quid tibi Pisandrum, Polybum, Amphimedontaque dirum.

(C) *Elle éluda leurs poursuites.*] „ (d) Homere „ au 2. & au 19. de l'Odyssée raconte que Pene- „ lope, pour se delivrer de l'importunité de ses „ poursuivans, leur declara qu'elle ne se marie- „ roit point, jusques à ce qu'elle eût achevé une „ toile qu'elle faisoit, pour enveloper le corps de „ son beau-pere Laërte, quand il viendroit à „ mourir. Ainsi elle les entretint trois ans durant, „ sans que sa toile s'achevast jamais, à cause qu'el- „ le deffaisoit la nuit ce qu'elle avoit fait le jour: „ d'où est venu le proverbe, la toile de Penelo- „ pe, dont on use parlant des ouvrages qui ne s'a- „ chevent jamais. „ Voilà le Commentaire de Meziriac sur ces paroles d'Ovide:

(d) *Meziriac ubi supra pag.* 40.

Nec (e) *mihi quærenti spatiosam fallere noctem,*
Lassaret viduas pendula tela manus.

(e) *Ovidius in epist. Penelopes ad Ulyssem.*

(D) *Avant que de s'être bien éclaircie qu'il étoit Ulysse.*] Meziriac après le passage que j'ai raporté ailleurs (f), où l'on voit qu'Helene se laissa tromper à la ressemblance qu'elle trouva entre Paris & son mari, nous aprend ce que l'on va lire. *Eustathius* (g) sur le 23. de l'Odyssée, *remarque que Penelope se gouverna bien plus prudemment; car encor qu'il luy semblast qu'elle reconnoissoit Ulysse, si est-ce neanmoins qu'elle ne luy fit aucune caresse, & ne voulut point coucher avec luy, jusques à ce qu'il luy eust dit beaucoup de particularitez, & qu'il luy eust donné plusieurs marques, pour l'asseurer qu'il estoit vrayement son mary, & qu'elle ne pouvoit estre trompée.* Cette precaution de Penelope doit servir de regle dans toute occasion semblable; & si l'on commettoit un adultere pour n'avoir pas attendu un plein éclaircissement, on seroit blâmée avec justice. C'est ce que Mr. Basnage vient de remarquer dans un beau livre qu'il a donné au public. *Suposons*, dit-il (h), *une femme qui transportée d'amour pour son veritable mari, court avec empressement à celui qu'elle prend pour lui: cette femme n'a point dessein de se tromper; on ne sçauroit blâmer son ardeur; elle est legitime si elle tombe sur son veritable mari: en un mot son ignorance est involontaire, & n'est causée que par un tendre empressement. Cependant si c'est un adultere qui a embrassé cette femme, pourra-t-on l'excuser? Son ardeur & sa precipitation ne lui donneront-elles aucune confusion? Ne les condamnera-t-on point?* L'Auteur de la Critique de Mr. Maimbourg est du même sentiment, ou peu s'en faut. J'ajoûte cette restriction, parce qu'il donne à entendre, que si cette femme ne rejette pas l'examen par quelque motif blâmable, elle doit être excusée. Voici ses paroles. „ Je mets „ (i) en fait que si une femme trompée par la res- „ semblance qui seroit entre son veritable mari, „ & un autre homme, accordoit à cet autre hom- „ me tous les privileges du mariage, elle ne don- „ neroit aucune atteinte à sa chasteté. Qu'on crie „ tant qu'on voudra, *au Paradoxe*, je le dis, & „ je le repete, une telle femme ne feroit aucune „ injure réelle à son mari, & il seroit le plus in- „ juste de tous les hommes, s'il l'accusoit d'avoir „ violé la foi conjugale; bien entendu qu'elle „ n'auroit pas aidé à se tromper. Car si l'impa- „ tience de recouvrer un mari, la faisoit passer par „ dessus tous les soupçons qui s'éleveroient dans „ son ame, à la veuë d'un homme qui ressemble- „ roit à son mari, & qui se produiroit sous ce ti- „ tre; si de peur de ne goûter pas sans remords „ les plaisirs du mariage, elle se dispensoit de le „ bien examiner: en un mot si à force de souhai- „ ter que ce fust son veritable mari pour les raisons „ que j'insinuë, elle venoit à le croire, impo- „ sant silence à tout ce qui la tenteroit d'en douter, „ je rabatrois fort de la bonne opinion que j'au- „ rois conçuë de son merite, & franchement je ne „ blâ-

(f) *Dans l'article* Helene *pag.* 31. *lettre d.*

(g) *Meziriac ubi supra pag.* 488.

(h) *Basnage, Traité de la conscience to.* 1. *livre* 1. *p.*85. *édit. d'Amsterdam* 1696.

(i) *Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale de Maimbourg, pag.* 277. 278.

par une infinité d'Ecrivains, n'a pas laissé d'être exposée à la medisance. Quelques-uns ont dit que si ses Galans échouërent, ce fut à cause qu'ils (*E*) aimoient mieux faire bonne chere aux depens d'Ulysse, que de coucher avec sa femme.

„ blâmeroispas trop son époux, s'il ne la croyoit „ chaste qu'à demi, & s'il comptoit son honneur „ parmi ceux qui sont chancellans. . . . (a) La ressemblance naturelle qui se trouve entre deux „ hommes n'est presque jamais si parfaite, qu'elle „ ne se demente en quelque chose, d'où l'on „ peut conclure qu'une femme qui s'y laisse tromper, agit trop legerement. En cela même „ l'excuse ne lui manque point; car où trouve-t-„ on des femmes qui fassent difficulté de recevoir „ leur mari après quelques mois d'absence, si premierement il n'avere sa qualité de mari? Le „ voyant entrer dans leur chambre sur la brune, „ avant qu'il y ait des chandelles, ne lui vont-elles pas au devant, & ne sont-elles pas prêtes à „ lui temoigner toutes sortes de complaisance, „ sans s'informer d'autre chose? Quelcun les blâme-t-il en cela? Si on ne les blâme pas, pourquoy blâmer une pauvre malheureuse trompée „ par un imposteur, qui auroit eu toutes les apparences du mari, que l'on en peut voir dans „ une chambre mal éclairée? Il est clair que si on „ la blâme, on doit blâmer toutes les femmes qui „ en usent ainsi avec leurs veritables maris; car selon la droite raison on ne juge pas des choses par „ le succés, & devant Dieu deux actions semblables dans leur cause ne changent point d'espece, „ quoy que l'une reüssisse par accident, & que „ l'autre par accident ait de malheureuses suites. „ La solution de cette difficulté est de dire, que toute personne qui se conduit precipitamment est blâmable, soit qu'il en resulte du mal, soit qu'il n'en resulte pas. Pour agir raisonnablement, il faut bien examiner tout ce que l'on fait.

(a) *Id. ib. pag.* 285. 286.

Je remarquerai en passant une precaution de Seneque; il affirme qu'un homme qui conoît sa femme, persuadé que c'est la femme d'un autre, commet un adultere, & que la femme est innocente. Mais il ne retourne pas la proposition; il ne dit pas qu'un homme qui conoîtroit la femme d'autrui, en croyant que c'est la sienne, ne pecheroit pas. Je mets en marge (b) les paroles de Seneque; elles prouveroient que Jacob ne commit pas un adultere la premiere fois qu'il conut Lea; mais que Lea commit ce crime; car elle savoit très-bien qu'elle n'étoit pas la femme de Jacob.

(b) Si quis cum uxore sua tanquam cum alienâ concumbat, adulter erit, quamvis illa adultera non sit. Aliquis mihi venenum dedit, sed vim suam remixtum cibo perdidit: venenum illud dando, scelere se obligavit, etiam si non nocuit. Non minùs latro est, cujus telum oppositâ veste elusum est. Omnia scelera etiam ante effectum operis, quantum culpæ satis est, perfecta sunt. *Seneca de Constantia Sapientis cap. 7. p. m.* 683.

Je reviens à Penelope. Ceux qui auront conoissance d'un certain endroit de l'Hexameron rustique, croiront peut-être qu'il ne faut guere admirer ses precautions, veu qu'Ulysse se rendit suspect par le grand empressement qu'il temoigna de jouïr d'elle. (c) *Ce qui me fait croire qu'Homere a voulu employer ici ce bel artifice, c'est l'impatience où il fait voir Ulysse au vingt-troisiéme livre, d'en venir aux dernieres privautez avec sa femme. Elle ne l'avoit presque pas encore bien reconnu, & à peine lui avoit-il dit trois mots, qu'il commande brusquement & tout transporté à sa nourrice Euriclée, de leur aller preparer le lit pour se coucher.* Voilà ce que conte Monsr. de la Mothe le Vayer Auteur de l'Hexameron rustique. C'est nous inspirer la pensée, dira-t-on, que Penelope se defia de cette ardeur, & qu'elle s'imagina que cet homme ne faisoit tant le hâté, que parce qu'il avoit à craindre que la decouverte de son imposture ne le frustrât de ses desirs. Sans examiner ce qui se peut dire contre ces raisonnemens, je me contente d'une observation. La Mothe le Vayer nous trompe: il n'entend point ce qu'il allegue d'Homere; s'il eût bien examiné cet endroit de l'Odyssée, il eût su qu'Ulysse ne demandoit pas qu'on lui preparât un lit où il pût coucher avec Penelope. Il demanda simplement un lit pour s'aller coucher, puis que sa femme ne daignoit s'aprocher de lui, & qu'elle en usoit si cruellement. Voici ses paroles.

(c) *Hexameron rustique pag.* 104. 105.

(d) *Homer. Odyss. lib.* 23. *pag. m.* 704.

Δαιμονίη, (d) περὶ σοί γε γυναικῶν θηλυτεράων
Κῆρ ἀτέραμνον ἔθηκαν Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες.
Οὐ μέν κ' ἄλλη ὧδε γυνὴ τετληότι θυμῷ
Ἀνδρὸς ἀφεσταίη, ὅς οἱ κακὰ πολλὰ μογήσας
Ἔλθοι εἰκοστῷ ἔτει ἐς πατρίδα γαῖαν.
Ἀλλ' ἄγε μοι μαῖα στόρεσον λέχος, ὄφρα καὶ αὐτὸς
Λέξομαι· ἦ γὰρ τῇγε σιδήρεος ἐν φρεσὶ θυμός.

Infelix, tibi quidem supra fœminas mulieres,
Cor durum posuerunt [dy] cœlestes domos habitantes.
Non quidem alia sic mulier toleranti animo
A viro procul staret, [ac recederet,] qui ei mala multa passus
Venisset vigesimo anno in patriam terram.
Sed age, mihi nutrix sterne lectum; ut & ipse
Dormiam: certè enim huic [est] ferreus in pectoribus animus.

(e) *Ibid. pag.* 700.

La froideur de Penelope pour Ulysse choqua Telemaque; il en censura sa mere aussi librement que s'il n'eût parlé qu'à une sœur: *Malheureuse mere*, lui dit-il (e), *vous êtes impitoyable, aucune femme ne se conduiroit envers son mari comme vous faites. Vous avez toûjours le cœur plus dur qu'une pierre.* On ne sauroit accuser Homere d'avoir violé le vraisemblable, car un tel langage est assez commun dans la bouche des grans garçons. Mais il n'auroit pas dû copier le naturel si fidelement. Il auroit falu faire parler Telemaque selon les idées du respect.

(E) *Qu'ils aimoient mieux faire bonne chere.*] Horace supose que Tiresias ne donna point à Ulysse d'autre raison de la chasteté de Penelope. Si (f) vôtre patron *aime les femmes, n'attendez pas qu'il vous prie, allez au devant & offrez lui avec un visage guai & content vôtre Penelope.* Voilà ce que l'on conseille à Ulysse, & voici sa reponse, *Quoi vous imagineriez-vous que je peusse faire consentir Penelope à cela? Penelope, qui a esté si sage & si vertueuse, que les longues poursuites de tous ses Amants n'ont jamais pû la fléchir.* Tiresias replique, *C'est que toute cette jeunesse qui estoit chez elle n'aimoit pas à donner beaucoup, & ne songeoit pas tant à l'amour qu'à la Cuisine. Voilà pourquoy vostre Penelope a esté si sage. Mais si elle avoit une fois tâté d'un bon viellard, & qu'elle eust partagé avec vous le profit, elle en seroit si friande, qu'elle ne le quiteroit non plus qu'un chien de chasse quite une peau toute sanglante.* Mr. Dacier qui traduit ainsi les vers d'Horace y a fait ce commentaire. „ Tiresias (g) ne donne à Ulysse d'autre raison de „ la sagesse de sa femme, que l'avarice de ses „ amants.

(f) Scortator erit, cave te roget: ultrò Penelopen facilis potiori trade: putasne, Perduci poterit tam frugi, tamque pudica, Quam nequiêre proci recto depellere cursu? Venit enim magnum donandi parca juventus, Nec tantùm Veneris, quantùm studiosa culinæ. Sic tibi Penelope frugi est: quæ si semel uno De sene gustârit, tecum partita lucellum Ut canis à corio nunquam absterrebitur uncto. *Horat. Sat. 5. l. 2. v.* 75. Nos numerus sumus & fruges consumere nati Sponsi Penelopes. *Id. epist. 2. l.* 1.

(g) *Dacier sur Horace tom. 7. pag. 421. édit. de Holl.*

femme. D'autres disent qu'effectivement ils (*F*) coucherent avec elle, & que le Dieu Pan fut le fruit de leurs amours. C'est une opinion assez generale que ne

„ amants. Et ce qui rend cecy fort plaisant, „ c'est qu'il est fondé sur une plainte que Penelo- „ pe leur fait elle-mesme, dans le XVIII. Liv. „ de l'Odyssée : qu'*ils sont fort injustes : & que* „ *quand plusieurs rivaux poursuivent une personne* „ *en mariage, ils font des sacrifices à leurs depens,* „ *& donnent des cadaux & de beaux presents aux* „ *amis de leur Maîtresse, au lieu de manger son* „ *bien.* Ce reproche les piqua : ils s'aviserent „ donc de luy envoyer l'un une robe, l'autre un „ colier, celuy-cy des pendants d'oreille, celuy- „ là un bracelet, &c. Mais jusques alors (& „ c'est long temps aprés la conversation qu'Ulysse „ a icy avec Tiresias) ils n'avoient pas pensé à „ luy faire le moindre petit present. Il ne faut „ donc pas s'étonner qu'ils eussent si mal reüssi au- „ près d'elle : & je ne veux pas d'autre preuve, „ pour faire voir la fausseté de ce que d'autres Au- „ teurs ont écrit, qu'elle les avoit tous favori- „ sez. „ . J'ai raporté (*a*) quelques vers d'Ovide, qui temoignent que les soupirans de Penelope faisoient un furieux degât chez-elle.

(F) *Qu'effectivement ils coucherent avec elle, & que le Dieu Pan.*] Quelques modernes ont pris plaisir à compiler de faux temoignages là-dessus. Lucius Jean Scoppa (*b*) cite en 1. lieu ce passage des Priapées.

Ad vetulam tamen (c) ille suam properabat : & omnis
Mens erat in cunno Penelopeia tuo.
Quæ sic casta manes, ut jam convivia visas :
Utque fututorum sit tua plena domus.
E quibus ut scires quicunque valentior esset,
Hæc es ad arrectos verba locuta procos :
Nemo meo melius nervum tendebat Ulysse :
Sive illi laterum, seu fuit artis opus.
Qui quoniam periit, modò vos intendite : qualem
Esse virum sciero, vir sit ut ille meus.

Puis il cite ces paroles d'Acron (*d*), *Penelope meretrix fuit, quæ amatores suos sua pulcritudine luxuriosos reddebat.* Après cela il ajoûte que le Poëte Lycophron (*e*) a dit, *Penelopen concubitum omnium procantium passam, ex eorum uno genuisse filium nomine Pana : quod cum reditu cognovisset Ulysses statim abiit ad insulam Cortinam, & ibidem obiit.* En suite il assûre que Duris de Samos a debité, *Penelopen prostituto pudore consuetudinem cum omnibus procis habuisse : unde natus Pan qui caprinis pedibus* Tragosceles *vocabatur.* François Floridus Sabinus a fait un (*f*) chapitre sur cette matiere : il trouve étrange que Petrarque (*g*) ait ajoûté foi à Homere en faveur de Penelope, après avoir été assez équitable pour rejetter en faveur de Didon l'autorité de Virgile. Il remarque que ces deux Poëtes ont également reüssi, l'un à faire passer Penelope pour honnête femme, quoi qu'elle fût impudique, l'autre à faire croire que Didon étoit une malhonnête femme, quoi qu'elle eût vêcu très-chastement. Il observe que Penelope a été nommée βασσάρα κασωρεύσα par Lycophron, & il ne trouve pas bon que Tzetzes ait dementi ce Poëte. (*h*) *Durius Samius antiquus scriptor, cujus Plutarchus Pliniusque aliique non pauci egregii scriptores mentionem faciunt, idem asseruit, ut Joannes Tzetzes Lycophronis interpres ait, quamvis eum communi Græciæ caussæ favens mentiri dicat. Illam vocem* κασωρεύσαν, πορνεύσαν, *hoc est scortantem exponens. Inquit autem :* νῦν δὲ βασσάραν λέγει τὴν Πηνελόπην, κασσωρεύσαν δὲ, ἀντὶ τοῦ πορνεύσαν. Δοῦρις γὰρ ὁ σάμιος ἐν τῷ περὶ Ἀγαθοκλέους, φησὶ αὐτὴν συγγενέσθαι πᾶσι τοῖς μνηστῆρσι, καὶ γεννῆσαι τὸν τραγοσκέλη Πᾶνα. ὅπερ οὐκ ἀληθεύει, ὁ γὰρ Ἑρμοῦ καὶ ἄλλης Πενελόπης. καὶ ἕτερος δὲ Πὰν Διὸς καὶ Ὕβρεως. *Id est nunc* Bassaram dicit Penelopen κασσωρεύσαν *autem, hoc est scortantem.* Duris enim Samius in libro de Agathocle ipsam cum omnibus procis coiisse, ac Pana hircina crura habentem genuisse inquit. Quod verum non est. Hic enim Mercurii & alterius Penelopes filius fuit : alter autem Pan Jovis & Hybreos. Il pretend qu'Homere par ce jeu de l'arc que Penelope proposa à ses galans a desigué l amoureux mystere, & l'essai qu'elle voulut prendre de leurs forces. *Quid (i) verbis opus est? cum & ipse Homerus cujus præconio Penelopes laus constat, ex suis operibus id colligi posse voluerit? An forte ille propositus procis arcus aliud significat quam eam, ut juvenum vires experiretur, id præcipue certamen quo se juvenes exercerent delegisse? At hoc quidem vel ex eo patet, quod his verbis* νευρὴν ἐντανύσαι, *id est* nervum intendere, *ad id quod volebat exprimendum, accommodatis admodum, frequenter utitur.* Il pretend qu'Ovide ayant penetré toute la pensée d'Homere, nous a fait savoir que Penelope mit à cette épreuve ses galans, *nam (k) & Ovidius Homerum idem innuisse vult cum ait libro primo amorum,*

Penelope vires juvenum tentabat in arcu
Qui latus argueret, corneus arcus erat.

Il n'a garde d'oublier ni le passage d'Horace, ni celui des Priapées que j'ai dejà raportez, & il finit par le temoignage d'Herodote (*l*).

Dempsterus cite beaucoup d'Auteurs, mais sans nulle exactitude. Ayant à prouver que (*m*) Pan étoit fils de Mercure & de Penelope, & que Mercure se changea en bouc lors qu'il jouït de cette femme, ce qui fit que les pieds de Pan furent semblables à ceux des chêvres, il cite (*n*) deux épigrammes de l'Anthologie, & un passage (*o*) d'Ausone, qui ne nous aprenent sinon que les pieds de Pan étoient ainsi faits ; mais non pas que cela vint de la figure que son pere prit en couchant avec Penelope. N'est-ce pas se moquer du monde que de se servir de telles autoritez ? Il dit qu'un ancien Historien nommé Lysander, a raconté les mêmes choses que Duris touchant la mauvaise vie de Penelope : & il ajoûte que Tzetzes (*p*) raporte qu'Ulysse ne pouvant souffrir l'infamie de son domestique, s'en retourna chez Circé, & fut tué par Telemaque son fils ; & que Pausanias nous aprend qu'Ulysse repudia son épouse à cause de ses adulteres, & se retira à Sparte, & peu après à Mantinée où il mourut. Dempsterus attribuë au mari ce que Pausanias (*q*) ne raporte que de la femme. Enfin il dit qu'on peut reconoître les adulteres de Penelope aux presens qu'elle accepta, & au mariage qu'elle contracta avec le meurtrier de son mari : outre que pour

FFFff 2 n'être

(*a*) *Dans la remarque B.*

(*b*) *Lucius Joannes Scoppa, Parthenopæus Collectaneorum lib. 1. c. 32. ce livre fut imprimé l'an 1507.*

(*c*) *C'est-à-dire Ulysse.*

(*d*) *Acron, in 2. epist. Horatii lib. 1.*

(*e*) *Il n'est pas vrai que Lycophron dise cela.*

(*f*) *C'est le 2. du 3. livre des* lectionum subcisivarum *de* Franciscus *Floridus Sabinus.*

(*g*) *Dans un poëme Italien intitulé* i Triumfi, *titre qu'il a emprunté (à ce que dit Floridus) d'un Poëte Grec qui au raport de Lactance* lib. 1. cap. 11. divinarum institutionum *avoit fait un livre intitulé* Triumphus Cupidinis.

(*h*) *Floridus Sabinus ibid.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib. ce passage d'Ovide est dans la* 8. *élegie du 1. livre des Amours.*

(*l*) Ἐκ ταύτης γὰρ, *inquit de Penelope loquens,* καὶ Ἑρμέω λέγεται γενέσθαι ὑπὸ Ἑλλήνων ὁ Πᾶν, *hoc est*, ex hac enim & Mercurio Pan à Græcis genitus dicitur. *Id. ibid.* Le passage d'Herodote est au chapitre 145. du 2. livre.

(*m*) Ex adulterio eum susceptum à Mercurio, matre Penelope. *Dempster. in Paralipomenis ad antiquitates Romanas Rosini lib. 3. c. 2. p. m. 432.*

(*n*) *La 84. & la 85. du chap. 12. du 4. livre.*

(*o*) Auson. eidill 3. Mosella v. 174. *dans l'édition d'Ausone d'Amst. 1671. c'est* edyll. 10. *v. 172.*

(*p*) *In Lycophron.*

(*q*) *Voyez la remarque H.*

ne pouvant pas joüir d'elle ils (*G*) s'adresserent à ses servantes, & les debaucherent. Les habitans de Mantinée contoient qu'elle mourut (*H*) dans leur ville. Ceux qui disent qu'Homere ne l'a tant loüée que (*I*) parce qu'il étoit de ses descendans, ne raisonnent pas fort juste. On verra dans la remarque où je

n'être pas trompée dans son choix, elle decouvroit par une tres-bonne épreuve celui qui étoit le plus vigoureux de tous les galans. *Probaturque* (*a*) *impudicitia ex eo*, quod à procis munera acceperit, *quod meretricii animi certissimum argumentum, Homer. lib. 18. Odyss. &* marito sui Ulyssis interfectori nupsit, *ex quo connubio natus Italus Iul. Hygin. fab. capit. 127. Et ob id, ipse Ulysses apud Sabinum poetam in responsoriis Epistolis :*

. . . .

Tot juvenes inter, tot vina liquentia semper,
  Hei mihi! quid credam? pignore casta manes?

. . . . *Et procorum habito delectu, ut fortiori, valentiorique posset concumbere, arcu tentabat singulos. Auctor incertus Priapeiorum carminum:* Fiez vous davantage aux citations de Meziriac. Il y a des Auteurs, dit-il (*b*), *qui escrivent que Penelope durant l'absence d'Ulysse fit un faux bond à son honneur, & qu'elle devint mere du Dieu Pan: Mais ces auteurs sont partagez en deux opinions. Les uns disent que Pan estoit fils de Mercure & de Penelope. De cette opinion est Herodote l. 2. Plutarque au traité des oracles qui ont cessé. Le Scholiaste de Pindare en l'argument des Pythiques. Probus sur la 4. Eglogue de Virgile. Lucian au dialogue de Pan & de Mercure; & le Scholiaste de Theocrite sur le 7. Idylle: Mais ces deux derniers adjoustent, que* (*c*) *Pan eut affaire avec Penelope ayant pris la forme d'un bouc, d'où vint que Pan nasquit avec des cornes, & des pieds de chevre.* . . . . *Les autres disent que Penelope s'abandonna à tous ses poursuivans, & que de leur semence meslée, nasquit le Dieu Pan. Ainsi Lycophron appelle Penelope* [illegible], *Putain paillardant honorablement, Tzetzes dit là-dessus.* Δῆμος ὁ Σάμιος (*d*) &c. . . . . . *Certains Scholies* (*e*) *non encor imprimez, sur la Syringue ou Fleuste de Theocrite, touchent les deux opinions, disans que Pan, selon quelques uns, estoit fils de Mercure & de Penelope, & selon les autres, de Penelope & de tous ses poursuivans.* Notez que Claude du Verdier (*f*) s'est mis en colere contre Lycophron: il ne lui peut pardonner d'avoir dit que Penelope se prostitua: il le refute par son propre Scholiaste, & par ces paroles d'Ovide, *Penelope mansit, quamvis custode careret, Inter tam multos intemerata procos.*

(*G*) *Ils s'adresserent à ses servantes.*] C'est ce qu'on peut lire dans l'Odyssée: on y voit aussi qu'après qu'Ulysse eut fait mourir les galans de son épouse, il commanda que les servantes qui avoient deshonoré la maison par leurs impudicitez, fussent batues de coups d'épée jusques à ce qu'elles en mourussent; mais Telemaque les croyant dignes d'une mort plus ignominieuse, les fit pendre.

Θεινέμεναι (*g*) ξίφεσιν τανυήκεσιν, εἰσόκε πασῶν
Ψυχὰς ἐξαφέλοισθε, καὶ ἐκλελάθοιντ' Ἀφροδίτης
Τὴν ἄρ' ὑπὸ μνηστῆρσιν ἔχον, μίσγοντό τε λάθρῃ.

. . . .

Τοῖσι (*h*) δὲ Τηλέμαχος πεπνυμένος ἦρχ' ἀγορεύειν.
Μὴ μὲν δὴ καθαρῷ θανάτῳ ἀπὸ θυμὸν ἑλοίμην
Τάων αἳ δὴ ἐμῇ κεφαλῇ κατ' ὀνείδεα χεῦαν,
Μητέρι θ' ἡμετέρῃ, παρά τε μνηστῆρσιν ἴαυον.
Ὣς ἄρ' ἔφη, καὶ πεῖσμα νεὸς κυανοπρῴροιο &c.

*Diverberate ensibus longe acutis, donec omnium
Animas auferatis, & obliviscantur Veneris,
Quam sub procis habebant, dum clam miscerentur.*

. . . .

*His vero Telemachus prudens incepit dicere,
Absit vero jam pura morte animam ut auferam
His, quæ jam meo capiti opprobria offuderunt,
Matrique meæ, apudque procos dormierunt.
Sic dixit: & funem navis nigram proram habentis &c.*

Il est remarquable que de 50. servantes, il n'y en eut que (*i*) douze qui s'abandonnassent aux amans de Penelope. Il ne faut pas oublier qu'au sentiment d'Aristote, ceux qui laissoient la Philosophie pour s'attacher aux autres sciences ressembloient aux amans de Penelope. Quelques-uns trouvent de l'excés dans cette pensée. (*k*) *Cum Aristoteles* NIMIO *philosophiam studio complectebatur, asserere non dubitabat eos qui reliquas artes consectarentur, hanc vero negligerent, esse Penelopes procis similes, qui ut Homerus, cum domina potiri nequivissent, ad ancillas divertebant.* Cette comparaison cloche; car ces gens-là ne preferoient point les servantes à la maitresse, comme ceux qui negligent la Philosophie pour s'apliquer à d'autres études: ils ne faisoient la cour aux servantes que parce que la maîtresse les rebutoit.

(*H*) *Qu'elle mourut* à Mantinée.] Pausanias (*l*) me fournit la preuve dont j'ai besoin: je me servirai des paroles de Meziriac, elles sont une fidelle version, (*m*) *Pausanias descrivant l'un des chemins qui alloient de la ville de Mantinée, à celle d'Orchomene,* dit ceci. *Du costé droit du chemin on voit une butte un peu relevée, que les Arcadiens disent estre le sepulchre de Penelope: mais ils ne s'accordent pas à ce qui est escrit en la poësie qu'on appelle Thesprotide: car là il est dit qu'après le retour d'Ulysse de Troye, Penelope fit un fils à Ulysse, qui eut nom Ptoliporthes; au lieu que les Mantiniens asseurent, qu'Ulysse ayant convaincu Penelope d'avoir elle mesme attiré ses poursuivans en sa maison, il la chassa d'auprès de soy, & qu'elle se retira d'abord à Sparte, & quelque peu de temps après elle alla demeurer à Mantinée, où elle acheva le reste de ses jours.*

(*I*) *Qu'Homere ne l'a tant loüée que parce.*] Meziriac ayant raporté ce que disent quelques Auteurs touchant l'impudicité de cette Dame, se propose une objection, & la refute de cette maniere. *Quant* (*n*) *à ce qu'on pourroit opposer à tous ces autheurs, qu'il n'y a point d'apparence qu'Homere nous ait proposé pour un vray miroir de chasteté, & ait donné tant de loüanges, à une femme impudique, & digne sur toutes d'estre blasmée, il y a deux fort bonnes responses. La premiere qu'Homere, qui selon l'opinion de plusieurs, vivoit du temps de la guerre de Troye, devint extremement amoureux de Penelope, & que pour son subjet il demeura longuement en Ithaque comme l'asseure Hermesianax dans Athenée l. 13. c. 8.*

(*a*) Dempsterus ubi sup. pag. 433.

(*b*) Meziriac sur les épitres d'Ovide pag. 117.

(*c*) Il falloit dire Mercure.

(*d*) Voyez la suite de ce passage ci-dessus pag. 777. lettre B.

(*e*) Joignez à ceci ces paroles de Barthius in Statium to. 1. pag. 334. 335. Quam (Penelopen) cum omnibus procis rem habuisse scripserunt, & inde natum Panem, nomine à multis Patribus ducto. Scholiastes Theocriti in Idyllium A. Τὸν Πᾶνα οἱ μὲν λέγουσιν υἱὸν Πηνελόπης, καὶ πάντων τῶν μνηστήρων, διὸ καὶ τοῦτο λέγεσθαι καὶ Πᾶνα.

(*f*) Claudius Verderius, censura in auctores pag. 45.

(*g*) Homerus Odyss. lib. 22. pag. 688.

(*h*) Id. ib. pag. 690.

(*i*) Τάων δώδεκα πᾶσαι ἀναιδείης ἐπέβησαν, Οὔτ' ἐμὲ τίουσαι, οὔτ' αὐτὴν Πηνελόπειαν. Harum duodecim omnes impudentiæ se dediderunt, Neque me honorantes, neque ipsam Penelopen. Id. ib. pag. 688.

(*k*) Lucius Joannes Scoppa collectaneorum lib. 1. c. 32.

(*l*) Lib. 8. pag. 247.

(*m*) Meziriac ubi supra pag. 116. 117.

(*n*) Id. ib. pag. 118.

je traite de ceci que Penelope furvêcut à Ulyffe, & qu'elle fe remaria. Je parlerai en particulier de la loüange dont (*K*) Aufone la couronnée.

PERAXYLUS. C'eft le nom que fe donna *Arnoldus Arlenius*, pour defigner en Grec fa patrie *. Ce fut un homme fort ftudieux, grand Grec, & qui recherchoit avec une peine incroyable les vieux manufcrits. Mr. de Thou † parle de lui fous l'année 1561. & declare qu'encore qu'il lui ait été impoffible de deterrer le lieu & le jour de la mort d'Arlenius, il croit la devoir placer en ce tems-là. Il remarque que ce favant homme avoit confacré toutes fes veilles au bien du public, & que la pofterité lui feroit toûjours redevable de l'édition de Jofephe qu'il avoit donnée en Grec, fur l'excellent manufcrit de Dom Diego de Mendoza Ambaffadeur de Charles-Quint à Venife. Il ajoûte qu'on ne voyoit que là les livres contre Appion, & qu'Arlenius étant forti de chez Dom Diego, lors que ce Seigneur partit de Venife, fe retira à Bâle où il exerça fes talens quelques années, & fe fervit heureufement du travail de Henri Etienne. Il faudra voir ce qu'en dit (*A*) Mr. Teiffier. Le Traducteur de Monfr. de Thou a été

* *Village de la Campine fitué au delà d'une petite riviere qui paffe par Bois-le-Duc, & qui fe nomme la Déefe.*

† *Sub fin. l.* 28.

c. 8. *C'eft pourquoy il ne faut pas s'eftonner, s'il fe monftre fi paffionné à chanter les loüanges d'Ulyffe & de Penelope. L'autre refponfe eft, qu'il y en a qui tiennent, qu'Homere eftoit de la race d'Ulyffe, eftant fils de Telemaque & de Polycafte ou Epicafte fille de Neftor. Ainfi dans un petit livre Grec, intitulé, le combat ou la difpute d'Homere & d'Hefiode, on trouve que l'Empereur Adrian demandant à la propheteffe Pythie quelle eftoit la patrie d'Homere, & quels eftoient fes pere & mere, il luy fut refpondu.*

Ἄγνωστόν μ' ἔρεαι γενεὴν καὶ πατρίδα γαῖαν
Ἀμβροσίου σειρῆνος, ἔδος δ' Ἰθακήσιός ἐστιν.
Τηλέμαχος δὲ πατὴρ, καὶ Νεστορέη Ἐπικάστη
Μήτηρ, ἥ μιν ἔτικτε βροτῶν πολὺ πάνσοφον ἄνδρα.

Tu veux fçavoir de moy l'extraction cachée
De ce chantre divin, & fa patrie auffi;
Ithaque eft fon païs, Telemaque eft fon pere,
La fille de Neftor, Epicafte aux beaux yeux
Eft celle dont nafquit le plus fage des hommes.

Ces deux reponfes font foibles; car fi Homere eût été long tems à Ithaque pour faire l'amour à Penelope, il le faudroit mettre au nombre de ces galans dont il a dit tant de mal: car à moins que de fe joindre à leur troupe, il auroit fait une figure bien trifte, & il fe feroit même expofé à plufieurs affronts perilleux. Ce n'étoient point des gens à fouffrir qu'un particulier fit l'amour à Penelope, fans concerter avec eux. Ajoûtez que ceux qui aiment une femme, s'avifent très-rarement de prendre pour le heros de leur poëme le mari de cette femme. De plus fi Homere eût fu que Penelope fe proftitua à ce grand nombre de galans, l'amour qu'il eût eu pour elle l'eût pouffé à la diffamer, bien loin d'être une raifon qui le portât à lui donner tant d'éloges. La jaloufie, le depit, la honte d'avoir aimé une femme qui s'étoit deshonorée, & qui ne l'avoit pas diftingué d'une foule d'adorateurs mal-honnêtes gens, l'euffent violemment animé à la decrier. Enfin j'obferve qu'il ne faut point recourir à d'autre raifon qu'à celle-ci. Ulyffe étoit le heros du poëme, il faloit donc neceffairement que fon époufe y parût comme une heroïne, ou pour le moins en honnête femme. Ce feroit pêcher contre les regles les plus effentielles, que de ne point fuprimer toutes les actions honteufes de la femme de fon Heros. Meziriac ajoûte qu'*Ulyffe* (*a*) *ayant efté tué par Telegonus, Minerve confeilla à Telemachus, & à Penelope, & à Telegonus, de porter fon corps vers Circé, en l'Ifle d'Ææa, & de l'y enfevelir: & que par l'advis de la mefme Déeffe, Telegonus efpoufa Penelope, & Telemachus fe maria avec Circe. que de Telemachus & de Circe nacquit Latinus, dont les Latins furent ainfi nommez: mais que de Telegonus & de Penelope fortit Italus, qui donna fon nom à l'Italie.* Voilà de beaux confeils, & bien dignes de Minerve: fi Penelope les avoit fuivis, je trouverois plus croyables ceux qui lui donnent une extrême debonnaireté pour fes foupirans, que ceux qui la reprefentent fi fidelle à fon mari. Ce feroit trop que d'époufer le meurtrier involontaire d'Ulyffe; mais elle auroit fait pis que cela, fi l'on en croyoit Hygin, car elle auroit époufé le fils d'Ulyffe.

(*a*) *Ibid. pag.* 119. *Il cite Hyginus cap.* 127. *& il avoit dit qu'au raport d'Euftathius fur le* 16. *de l'Odyffée*, Le Colophonien qui a efcrit les Retours, dit qu'enfin Telemachus efpoufa Circe, & que Telegonus efpoufa Penelope.

(K) *De la loüange dont Aufone* (*b*) *l'a couronnée.*] Mettons ici un morceau des Entretiens de Balzac. „ (*c*) Les baifers de Penelope n'eftoient „ prefque pas connus à Telemaque fon fils, par- „ ce que fon fils eftoit un autre que fon mari, au- „ quel elle refervoit tous fes baifers. Ces paroles „ ont plu à Monfieur le Marquis de Montaufier, „ & je me doutois bien qu'elles luy plairoient. „ Mais il veut fçavoir, dites vous, le lieu où je „ les ay prifes, & il veut abfolument le fçavoir „ de moy, fans que vous vous en mefliez. . . . „ Ce qui a plu à un homme dont tous les plaifirs „ font honneftes, eft la traduction, ou pluftoft „ la paraphrafe de ce vers, qu'un Poëte Latin imi- „ ta autrefois d'un Poëte Grec:

„ *Ofcula vix ipfi cognita Telemacho.*

„ Je pourrois adjoufter à la paraphrafe qui eft „ courte, un commentaire qui ne feroit pas long, „ & je fuis d'avis de le faire, puis que vous m'in- „ vitez à parler. „ Ce Commentaire comprend ces paroles. Marie de Medicis (*d*) *que nous fçavons n'avoir pas efté moins chafte, que les Poëtes nous figurent leur Penelope, avoit encore cecy de commun avec Penelope. Croiriez-vous bien que durant les quatre années de fa regence, elle ne baifa pas une feule fois le Roy fon fils? Je l'ay appris d'un vieux Courtifan de ce temps-là, qui fe donna la liberté de luy dire, que ces marques exterieures d'affection eftoient neceffaires pour fe faire aimer, & particulierement des enfans, parce que d'ordinaire les effets les touchent moins que les apparences.*

(*A*) *Ce qu'en dit Mr. Teiffier* (*e*).] Citant le Gyraldi (*f*) il obferve qu'Arlenius *a compofé de belles épigrammes Greques & Latines, & qu'il eût excellé en la poëfie, s'il ne fe fût attaché à des études plus ferieufes.*

(*b*) Intemerata procis, & tot fervata per annos, Ofcula vix ipfi cognita Telemacho. *Aufonius epigr* 135. *p. m.* 83.

(*c*) *Balzac, entretien* 39. *pag. m.* 372.

(*d*) *Id. ib. pag.* 374.

(*e*) *Teiffier, additions aux éloges tirez de Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 214.

(*f*) *De Poët. fui temporis l.* 2.

été assez negligent (*B*) sur cet endroit. J'ai enfin averé que l'on a pris pour des Ouvrages (*C*) imprimez, les esperances que Gesner avoit données de cet Auteur. Je m'étonne que Swert & Valere André n'ayent eu nulle conoissance de Peraxylus. Il a été plus conu en Italie qu'au Païs-Bas. Voyez comment Corradus (*D*) le louë.

PEREIRA (Gomezius) Medecin, Espagnol a vêcu au XVI. siecle. Il se piqua de l'esprit de contradiction; car il affectoit de combatre les doctrines les mieux établies, & de soutenir des paradoxes. La liberté de philosopher étoit pour lui un grand charme, il s'en servit amplement, & jusqu'à l'abus. La matiere premiere (*A*) dont les Sectateurs d'Aristote faisoient tant de bruit, fut l'un des monstres

serieuses. Il ajoûte sans citer qui que ce soit, que les Oeuvres imprimées d'Arlenius sont les traductions suivantes: *Dionis Coccai Romanæ Historiæ libri duodecim. Olympiodori Philosophi Platonici & Peripatetici, Commentarii ad Aristotelis Commentaria. Sermones quidam ex Plutarchi de moribus à nemine antehac versi. Plurimæ Orationes Chrysostomi, Theodoreti, & aliorum S. S. Patrum antea non visæ. Lycophronis Alexandram sive Cassandram, & Isaaci Tzezis in eam Commentaria edidit & recognovit.*

(*B*) *A été assez negligent sur cet endroit.*] Il a traduit *Arnoldus Arlenius* (*a*) par *Arnaud de Lens*. Il a dit que cet Arnaud fut nommé Praxyle d'un nom qu'il s'étoit fait lui-même, & que l'exemplaire qu'il suivit dans l'édition de Josephe apartenoit à Diego Austado Mendosse. I. En vertu de quoi veut-il qu'*Arlenius* & *de Lens* soient le même nom? II. Pourquoi suprime-t-il la cause du nom *Peraxylus*, que Mr. de Thou avoit exprimée? *Trans Diesam amnem qui Silvam seu Boscum-Ducis alluit vico ignobili natus, indeque nomine ingeniose ab ipso effecto Peraxylus nuncupatus.* III. Pourquoi change-t-il *Peraxylus* en Praxyle? IV. A qui en veut-il avec son Diego *Austado*? Que ne disoit-il Hurtade? J'avertis que je ne m'adresse point à lui, quant aux choses qui peuvent dependre du peu de soin des Correcteurs d'Imprimerie, & que je n'ai vu sa version que dans le livre de Mr. Teissier.

(*a*) L'édition de Francfort de 1625. dit Artenius.

(*C*) *Pour des Ouvrages imprimez les esperances.*] J'ai consulté le P. Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin, aux endroits où ils nous donnent la liste des Oeuvres de St. Chrysostome; j'y ai trouvé le nom de beaucoup de Traducteurs, mais jamais le nom d'Arnoldus Arlenius. Je ne l'ai point trouvé non plus dans les Auteurs qui traitent des éditions & des traductions de Dion. Dès là j'étois presque convaincu, qu'Arlenius n'a jamais fait sortir de dessous la presse les versions marquées par Mr. Teissier. Or en cherchant la cause de cette erreur, j'ay trouvé qu'il la faut rejetter toute sur les Abbreviateurs de Gesner. Ils assûrent positivement qu'Arlenius a traduit du Grec de Plutarque quelques Traitez de Morale, que personne n'avoit encore mis en Latin; qu'il a aussi traduit 22. livres de l'Histoire Romaine de Dion Cocceïus; les Commentaires d'Olympiodore sur les Meteores (*b*) d'Aristote, & quelques Sermons & Traitez de Chrysostome, de Theodoret, &c. Quand je remonte jusques à Gesner, je trouve que ces traductions n'étoient qu'une moisson en herbe. *Expectamus*, dit-il (*c*), *ab Arlenio nostro, si Deus vitam extenderit, quosdam ex Plutarcho &c.* Ceux qui ont abregé Gesnerus disent bien qu'Arlenius a traduit ces livres; mais ils ne disent pas que ces traductions ayent été publiées. Ils marquent seulement qu'il fit imprimer Lycophron avec les Commentaires de Tzetzes, à Bâle l'an 1545. & (*d*) puis Josephe dans la même ville, avec une preface, mais sans aucune traduction.

(*b*) *Il faut lire* ad Aristotelis meteora, *& non pas* ad Aristotelis commentaria.

(*c*) *Bibliot. fol. 92. verso.*

(*d*) *Gesner marque l'edition de Josephe à l'an 1544.*

(*D*) *Voici comment Corradus le louë.*] Il en parle en ces termes (*e*). *Ita quidem* (postulabantur interpretationes Epistolarum Ciceronis) *ut Arnoldus Arlenius homo eruditissimus ex Germania ad me Regium usque venerit, & me suo, Joannis Opporini, Joannis Strathii, Magni Gruberi, aliorumque doctissimorum hominum nomine sit hortatus, eas ut primo quoque tempore foras darem.*

(*e*) *In quæstura pag.* 100. *édit. Lugd. Batav.* 1667.

(*A*) *La matiere premiere . . . fut l'un des monstres.*] Arriaga l'un des plus subtils Scholastiques du XVII. siecle, nous aprend les objections que l'on faisoit là-dessus à nôtre Pereira, & la foiblesse de quelques-unes de ces objections. *Recentiores* (*f*) *nonnulli referunt quendam Gomesium Pereiram in sua Antoniana Margarita, negantem omnino materiam primam: contra quem plura congerunt argumenta, quæ oportet examinare, ne rem certam incertis suadeamus rationibus. . . . Hæc* (*g*) *argumenta non urgent Gomesium.* On lui objectoit entre autres choses que si sa doctrine étoit veritable il ne seroit pas permis de venerer les ossemens ou les reliques des Saints; car après leur mort il ne resteroit aucune matiere qui leur eût apartenu. C'est l'une des 5. objections qu'il pouvoit resoudre fort aisément, si l'on en croit Arriaga, qui observe (*h*) que l'on ne comprenoit pas le sentiment de ce Philosophe. Il se croit donc obligé de le raporter fidelement, & puis il l'attaque par d'autres raisons. Pereira, dit-il, n'étoit pas assez insensé, pour soutenir que les formes n'étoient point reçuës dans un sujet, & que l'homme n'étoit composé que d'ame. Il disoit seulement que le sujet à quoi les ames & les autres formes substantielles sont unies, est un composé des 4. élemens, & non pas une matiere premiere, & il attribuoit aux élemens la même simplicité que l'on attribuë à la matiere premiere dans l'Ecole d'Aristote. *Fatetur* (*i*) *hic Author libentissimè, in homine* (*& idem est de aliis mixtis*) *ultra formam substantialem dari aliquod subjectum recipiens illam formam: neque enim tam amens erat hic Author, ut in homine & animantibus nihil aliud præter animam agnosceret, & post mortem illius nihil remanere doceret quod esset veneratione dignum in Sanctis, & in quo manerent plura accidentia, quæ prius fuerant in homine vivo, putaretque cadavera nihil esse reale, sed apparens & deludens sensus nostros, vel saltem nihil illorum antea fuisse, quo satisfacit ferè omnibus argumentis in oppositum. Verum in hoc recedit hic Author à vera & recepta sententia, quod illud commune subjectum non dicit esse materiam primam, sed ex quatuor elementis unitis, & inter se permixtis putat*

(*f*) *Rod. de Arriaga disputat.* 2. *Physica, Sect.* 1. *p. m.* 217.

(*g*) *Ibid. pag.* 218.

(*h*) Hæc argumenta non urgent Gomesium, multo aliter opinantem de entibus naturalibus quam isti Authores censeant. *Ib.*

(*i*) *Id. ib.*

monstres qu'il se proposa d'exterminer. Ce qu'il mettoit à la place de cette matiere ne valoit * pas mieux, que ce qu'il en bannissoit. Il traita fort mal Galien sur la doctrine des fievres. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant dans ses paradoxes, fut qu'il enseigna que les bêtes sont des machines, & qu'il rejetta l'ame sensitive qu'on leur attribuë. On peut voir toutes ces choses dans le livre qu'il intitula (*B*) *Antoniana Margarita*. On pretend que Mr. Descartes lui a derobé le paradoxe sur l'ame des bêtes, & que Pereira n'en a pas été l'inventeur. Il faudra voir ce qui se trouve (*C*) là-dessus dans les Nouvelles de la Republique

* *Voyez la remarque A.*

tat coalescere. Elementa autem ipsa omnino adstruit simplicia, sicut nos materiam primam vel formam substantialem dicimus essentialiter simplicem. Selon Arriaga la 3. des cinq objections avoit quelque force contre ce sentiment de Pereira, car elle prouvoit qu'un des élemens produit d'un autre, étoit une chose faite de rien naturellement. Pereira s'embarrassoit peu de cela: il (*a*) soutenoit qu'il y a des creatures qui ont la puissance de créer, en quoi Arriaga trouve qu'il avoit raison.

(*B*) *Le livre qu'il intitula* Antoniana Margarita.] Il fit allusion dans ce titre au nom de son pere, & à celui de sa mere. Voici ce que l'on en trouve dans l'Ouvrage de Dom Nicolas Antonio. (*b*) *Antoniana Margarita, opus Physicis, Medicis ac Theologis utile & necessarium*, Medinæ Campi 1554. fol. Francofurti deinde 1610. . . . . Item *nova veterisque Medicinæ experimentis & evidentibus rationibus comprobatæ primam partem, sive Antonianæ Margaritæ secundam, quæ quidem Medica est post priorem illam Philosophicam.* Hæc scilicet pars de *Febribus* tractat, cujus febris essentiam, causas & species esse usque in hæc tempora ignota dilucide (uti Author ipse ait) demonstrat, *Galenumque non dolo sed ignorantia excæcatum potissimum suis de hac re scriptis medicis posteris imposuisse evidenter docet.* Un Anonyme (*c*) écrivit en Espagnol contre lui l'an 1556. L'*Antoniana Margarita* est un livre qui est devenu fort rare. Il étoit à la Bibliotheque de Mr. Briot qui fut venduë à Paris l'an 1679. Mr. Faure l'y acheta: il l'eut pour deux Louïs, & il me dit en me le montrant, qu'il n'avoit pas cru qu'on le laisseroit aller à si bon marché. Je pense que cet exemplaire est passé avec toute la Bibliotheque de Mr. Faure dans celle de Monsieur de Rheims.

La Bibliotheque (*d*) des Ecrivains Medecins m'aprend que nôtre Pereira se nommoit *Georgius Gomez*, & que son *Antoniana Margarita, in qua omnium pene morborum discursus proponuntur*, fut imprimée à (*e*) Medine chez Antoine Grasbeet l'an 1554. & l'an 1587. & qu'il publia dans la même ville en 1558. un autre Ouvrage in fol. intitulé *nova veraque Medicina Christiana ratione comprobata.* Il y a de grosses fautes dans ce que Konig debite en parlant de cet Auteur. *Bruta*, dit-il (*f*), *sensu prædita esse opere operoso & 30. annis elaborato, cui titulus* Antoniana Margarita, *ostendere conatus est.* Tout le monde ne devine pas que la particule *non* a été omise après *prædita*; & c'est une énigme, ou une matiere de risée pour ceux qui ne s'aperçoivent pas de cette omission. Ils sont capables de prendre Pereira pour le plus grand fou de la terre, puis qu'il a été capable de se tourmenter 30. ans durant à prouver que les animaux ont une ame sensitive. Ceux qui devinent l'omission n'évitent pas tous les pieges; on tâche de leur faire acroire que ce Medecin Espagnol n'a eu en vuë dans cet Ouvrage de 30. ans, que de prouver que les bêtes ne sentent point. Il n'est pas vrai qu'il ne traite que de cela, ce n'est qu'une très-petite partie de l'Ouvrage. *Ex eo*, continuë Konig, *omnia* Cartesium *hausisse quæ de brutorum anima commentatus est*, Olaus Borrichius in epistola quadam *ass.* double fausseté. Nous verrons bien-tôt que Mr. Descartes avoit rejetté l'ame des bêtes, avant que d'avoir ouï dire qu'il y eût eu dans le monde un tel Pereira. Pour le moins est-il sûr que le livre de cet Espagnol n'auroit pu fournir à Mr. Descartes, que la pensée generale de la rejection du sentiment des animaux. Tout le reste est particulier au Philosophe François, & ne coule ni des hypotheses, ni des explications de Pereira. Nicolas Antonio n'a point parlé de la reponse aux objections de Palacios publiée par Pereira l'an 1555.

(*a*) Respondet Gomesius falsum esse nullam creaturam posse creare, nec facile hanc solutionem redargues ut infra patebit. *Id. ib.*

(*b*) *Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hispaniæ tom. 1. pag. 414.*

(*c*) Adversus hanc scripsit Anonymus Hispanum opusculum ita nuncupatum, *En decalogo contra Antoniana Margarita*, Medinæ Campi 1556. 8. *Id. ib.*

(*d*) *Lindenius renovatus pag.* 328.

(*e*) *Methymna Duelli.* Ib.

(*f*) *Konig. Biblioth. vetus & nova pag.* 619.

(*C*) *Ce qui se trouve là-dessus dans les Nouvelles de la Republique des lettres.*] » (*g*) Les plus fins » eussent parié qu'il n'y auroit jamais un homme » assez fou pour oser soutenir (*h*) le contraire. Il » s'en trouva un pourtant au siecle dernier, qui » osa dire ce paradoxe, dans le païs du monde, » où l'on auroit le moins soupçonné qu'une doc- » trine si nouvelle prendroit naissance. On m'en- » tendra bien, si j'ajoûte seulement, que ce fut » un Medecin Espagnol qui publia cette doctrine » *à Medina del Campo* l'an 1554. dans un livre qui » lui avoit coûté trente ans de travail, & qu'il a » intitulé *Antoniana Margarita*, pour faire hon- » neur au nom de son pere, & à celui de sa mere. » Qui auroit jamais deviné que l'Espagne, où la » liberté des opinions est moins soufferte, que » celle du corps ne l'est en Turquie, produiroit » un Philosophe assez temeraire, pour soutenir » que les animaux ne sentent pas? Cela valoit » bien la peine d'en parler ici, pour la rareté du » fait, & il est juste que nous ne supprimions » point le nom de ce galant homme, qui a été » le premier Auteur, que l'on sçache, de cet » inouï paradoxe. Il s'appelloit *Gomesius Pereira*, & vivoit dans le dernier siecle, & non pas » dans le douziéme, comme l'a dit un Docteur » en Theologie nommé *l'Abbé de Gerard*, dans » ses Entretiens sur *la Philosophie des gens de Cour.* » Ce Gomesius Pereira fut vivement attaqué par » un Theologien de Salamanque nommé *Michel* » *de Palacios*, & lui repondit vivement sans de- » mordre de ce qu'il avoit avancé, *que les bêtes* » *sont des Machines.* Mais il ne fit point de secte, » son sentiment tomba aussi-tôt. On ne lui fit » point l'honneur de le redouter, de sorte qu'il » n'étoit gueres plus connu à nôtre siecle, que » s'il n'eût jamais été mis au monde, & il y a » beaucoup d'apparence que Mr. Descartes qui li- » soit peu, n'en avoit jamais ouï parler. On veut » neanmoins qu'il ait puisé dans ce Medecin Es- » pagnol l'opinion qu'il a euë touchant les bêtes, » car en disant cela on croit lui ravir la gloire de » l'in-

(*g*) *Nouvelles de la Repub. des lettres, Mars* 1684. *article* 2. *pag.* 20. *& suiv.* Il y a beaucoup d'aparence que l'Abbé de Furetiere avoit pris d'ici ce que l'on trouve à la page 27. du *Furetierana édit. de Holl.* on y a mis *Antonima* pour *Antoniana.*

(*h*) *C'est-à-dire que les betes ne sentent pas.*

que des lettres, & n'oublier pas qu'on y affirme une fauſſeté touchant l'époque de „ l'invention, & c'eſt toûjours autant de gagné „ ſur lui. „ Quelque tems après on vit paroître dans ces mêmes Nouvelles l'extrait d'une lettre que l'Auteur avoit reçuë de Paris, & qui contenoit entre autres choſes ce que je m'en vais copier.

(a) Nouv. de la Rep. Août 1684. art. 1. pag. 555. 556.

(a) *Il n'eſt pas vrai, comme vous le dites dans la page 23. que le ſentiment de Mr. Deſcartes ſur l'ame des bêtes, n'eſt que de ce temps, car on a diſputé de cela autrefois, comme il paroît par ce paſſage de Saint Auguſtin* de quantitate animæ *chap.* 30. Quod autem tibi viſum eſt non eſſe animam in corpore viventis animantis, quamquam videatur abſurdum, non tamen doctiſſimi homines quibus id placuit DEFUERUNT, neque nunc arbitror DEESSE. L'Auteur reçut une autre lettre qui l'avertit que cette opinion de Mr. Deſcartes étoit beaucoup plus ancienne que ſaint Auguſtin. Ce fut Mr. du Rondel qui écrivit cette lettre. L'extrait en fut inſeré dans les Nouvelles du mois d'Octobre 1684. Je m'en vais le copier, & pour la ſatisfaction des lecteurs je mettrai en marge, dans quels livres on pourra trouver les autoritez citées.

(b) Ibid. mois d'Oct. 1684. art. 11. pag. 838. & ſuiv.

„ (b) Ce n'eſt pas ſeulement du temps de Saint Auguſtin, qu'on a „ douté de l'ame des bêtes; c'eſt auſſi du temps „ des Ceſars, c'eſt-à-dire, plus de trois cens ans „ avant ce Pere de l'Egliſe. Les Stoïciens ne par„ loient d'autre choſe; juſqu'à ſoutenir dans leurs „ Ecoles, qu'il n'y avoit que de la reſſemblance „ entre nos actions, & celles des bêtes, & que „ dans les bêtes & dans les hommes, il y avoit „ une nature abſolument differente. Ne vous „ allez pas imaginer, s'il vous plait, qu'ils ne di„ ſoient cela, que de certaines actions dont nous „ n'avons que peu ou point de ſentiment; com„ me de la digeſtion, de la ſanguification, de la „ conception, &c. Ils l'entendoient auſſi des „ paſſions les plus vives, les plus vehementes, „ & les plus ſenſibles. Un lion, ſelon eux, ne „ ſe mettoit point en colere, quoi qu'il dechirât „ en pieces tout ce qu'il trouvoit devant lui dans „ l'Arene. C'eſt qu'il étoit dans les fremiſſemens „ & les bouillons de ſon ſang, que par malheur „ ou autrement, des objets peu convenables à la „ nature de cet animal, avoient brouillé & effa„ rouché.

(1) Senec. l. 1. de ira c. 3.

(1) *Impetus habent feræ, rabiem, feritatem, incurſum; iram quidem non magis quàm „ luxuriam.* Pourquoi cela, à vôtre avis? C'eſt, „ Monſieur, qu'il arriva à un lion de la connoiſ„ ſance de Seneque, de ſauver un malheureux, „ ſans pretendre qu'on lui en ſût gré, ni ſans „ avoir eu aucune envie de bien faire;

(2) Id. de benef. l. 2. c. 19.

(2) *Quia nec „ voluit facere, nec bene faciendi animo fecit.* „ Et d'ailleurs, c'eſt que ſi les bêtes euſſent été „ capables de ſe courroucer, elles auroient auſſi „ été capables de pardonner. Or comme la cle„ mence eſt un effet de la raiſon, & que les bêtes „ n'en ont point, ces Stoïciens concluoient que lès „ bêtes n'étoient point ſuſceptibles de colere, ni „ de toute autre paſſion.

(3) Id. de ira l. 1. c. 3.

(3) *Iraſci non magis ſciunt „ quàm ignoſcere; & quamvis rationi inimica ſit „ ira, nuſquam tamen naſcitur, niſi ubi rationi lo„ cus eſt. Tota ferarum ut extra, ita intra, for„ ma humanæ diſſimilis eſt.* Cependant, Mon„ ſieur, un Cynique a dit tout cela plus de trois „ cens ans avant les Stoïciens de Rome. Il a cru „ & a enſeigné en termes formels que les bêtes „ n'avoient ni ſentiment ni connoiſſance. C'eſt „ dommage, n'eſt-ce pas, que Pereira n'ait ſçu „ tout cela? Il l'auroit bien fait valoir contre ceux „ qui l'accuſoient de debiter une nouveauté étran„ ge, & il ſe ſeroit bien moqué de la grande li„ terature de ſes adverſaires. Voici les paroles „ du Cynique:

(4) Plut. de Placit. Philoſ. lib. 5. c. 20. p. m. 909.

(4) διὰ δὲ τὸ, il parle des bêtes, „ τὰ μὲν πυκνότητι, τὰ δὲ πλεονασμῷ τῆς ὑγρασίας „ μήτε διανοεῖσθαι μήτε αἰσθάνεσθαι; qu'à cauſe de „ l'épaiſſeur de leur temperament, & de la trop „ grande abondance de leur humidité, elles ne „ peuvent avoir de connoiſſance ni de ſentiment. „ Je ne garantis pas ce raiſonnement de Dioge„ ne. „ On trouve dans les Nouvelles d'Avril 1685. la retractation du premier extrait. Liſez ce qui fuit.

(c) Nouvelles de la Republ. des lettres Avril 1685. pag. 435.

(c) *Celui qui nous avoit avertis que St. Auguſtin temoigne que de ſon temps on ſoutenoit que les bêtes n'ont point d'ame, nous a écrit depuis peu qu'ayant conſulté le Chapitre 30. du livre de* quantitate animæ, *où on lui avoit dit que cela étoit contenu, il avoit trouvé qu'il n'y étoit nullement queſtion du ſentiment de Gomeſius Pereyra. Ainſi voilà à cet égard ma remarque rehabilitée & juſtifiée, ſçavoir* qu'avant Gomeſius Pereyra perſonne n'avoit enſeigné que les bêtes ſont des machines. *Il ne reſteroit plus qu'à mettre en queſtion ſi les paſſages de Mr. du Rondel rapportez dans les Nouvelles d'Octobre prouvent bien ce qu'il pretend.* Ces dernieres paroles obligerent Mr. du Rondel à recueillir pluſieurs preuves. Il vouloit m'en faire part; mais il a trouvé qu'elles s'étoient égarées; il ne s'eſt ſauvé de cette diſſipation que ce qu'on va lire.

(d) Mr. du Rondel dans un memoire qu'il m'a fait la grace de m'envoyer au mois de Mars 1696.

„ Il (d) eſt certain que Diogene a dû ne point „ croire d'ame dans les bêtes par les principes de „ ſa Phyſique, & par la fin de ſa Morale. Se„ lon lui, il y a des êtres & des demi êtres. „ C'eſt par leur propre eſſence, que les premiers „ ſont ce qu'ils ſont, & c'eſt par participation ou „ par imitation, comme on parle chez les Cyni„ ques, que les ſeconds peuvent paſſer avec les „ premiers. Ces ſeconds ſont de deux ſortes. „ Les uns imitent l'eſprit & affectent le mouve„ ment circulaire, & les autres imitent l'ame, & „ ſe meuvent en ligne droite: τὰ μὲν Νοῦν μιμεῖ„ ται καὶ κύκλῳ κινεῖται, τὰ δὲ ψυχὴν καὶ ἐπ' εὐθείας. „ Au mot de mouvement circulaire, vous devi„ nez bien vite qu'il faut que ce ſoit les orbes des „ cieux. C'eſt cela même; mais ſur tout c'eſt „ le Cercle Lactêe, auquel les Cyniques, auſſi „ bien que d'autres Philoſophes, aſſignoient l'o„ rigine des paſſions, ἀφ' οὗ τὸ παθητὸν ἔρχεσθαι „ σῶμα. Mais de la maniere que les anciens de„ crivoient la deſcente des ames au travers de ces „ cercles, il eſt impoſſible que les bêtes ayent pu „ avoir de veritables paſſions. Car en paſſant „ par la ſphere de Jupiter, une ame ſe revêtoit „ d'ambition, comme de nonchalance dans celle „ de Saturne, de fierté dans celle de Mars, de „ l'envie de gagner dans celle de Mercure &c.... „ De ſorte que comme on ne remarque point „ ſemblables paſſions dans les bêtes, du moins „ de la maniere qu'elles ſe remarquent dans les „ hommes, il falloit qu'elles n'euſſent point d'a„ me, ſejour ordinaire des paſſions, ou qu'elles „ n'euſſent ſeulement que des paſſions approchan„ tes & contrefaites, & par quelque haſard d'i„ mitation. C'eſt pour cela que les Cyniques „ rangeoient les bêtes parmi les corps qui ſe meu„ vent

de cette opinion (D) de Mr. Descartes. Si ce dogme est fort étrange il ne s'en faut pas étonner, car de tous les objets Physiques il n'y en a point de plus abstrus, ni

„ vent en ligne droite, c'est-à-dire, parmi les „ corps pesants qui tendent vers la terre. Effectivement la nature des bêtes est toûjours la même, & toûjours dans sa determination ordinaire. Il n'y a ni difference, ni varieté dans leurs „ occupations. Elles sont toutes condamnées à „ même regle, & leur capacité ne s'étend gueres plus loin qu'à se loger & à se nourrir. C'est „ pourquoi on a dit d'elles, qu'elles n'avoient que „ de basses, pesantes & deprimées inclinations, „ & que la Nature les avoit faites exprès pour „ pancher vers la terre. *Prona sunt, & ex ipsa „ quoque suspiciendi difficultate à superis recesserunt, nec ullam divinorum corporum similitudinem aliqua sui parte meruerunt, nihil ex mente sortita sunt, & ideò ratione caruerunt, duo „ quoque tantum adepta sunt, sentire vel crescere*, „ dit Macrobe avec cette restriction de Virgile, „ *Quantum non noxia corpora tardant Terrenique „ hebetant artus*, parce que ajoûte-t-il, *in animalibus hebescit usus animæ* DENSITATE „ *corporis*, ce qui semble être traduit de Diogene, qui dit que *les animaux ne peuvent connoître ni sentir, à cause de* L'EPAISSEUR *& de „ l'abondance de leur humidité*. Voyez Plutarque „ livre 5. chap. 20. Il semble, dis-je, que „ Macrobe ait traduit Diogene, & il y a assez „ d'aparence puis qu'il se sert du même mot: „ mais je ne sai pas bien si Virgile, avec son *noxia „ corpora*, a visé à ce que Diogene dit en suite, „ *que les bêtes sont comme des furieux dechus de la „ raison*, διακεῖσθαι τοῖς μεμηνόσι, παρεπταικότος τῷ ἡγεμονικῷ. Car bien que *noxia* emporte avec soi dommage & perte, neanmoins „ μεμηνόσι paroît signifier davantage. Aussi un „ Commentateur Cynique, pour nous le faire „ bien concevoir, l'explique-t-il, par l'image „ des Energumenes & des Possedez. Il affirme „ qu'au sortir des corps, lors que les ames cherchent à se placer, si elles ne rencontrent que des „ sujets où la raison n'ait point sejourné, les ames „ les suivent & les harcellent, & ne les informent „ jamais comme un corps organique destiné pour „ elles, ὥσπερ οἱ εἰληχότες ἡμᾶς Δαίμονες. Voilà, me direz vous, des pensées Platoniques, „ & qui ne reviennent gueres à ce que l'on s'imagine du Cynisme. Je n'y saurois que faire. „ C'est le Cynique Sallustе qui le dit; & puis „ Diogene n'étoit pas si éloigné du Platonisme „ qu'on se le figure ordinairement. Un certain „ Tiberianus nous aprend dans son Socrate, que „ Diogene s'étoit saisi de tout le patrimoine philosophique de Platon: *memores Platonis sententiæ, cujus hæreditatem Diogenes Cynicus invadens, nihil ibi plus* (1) *aureâ linguâ invenit*.

(1) *C'est l'art de bien vivre. On cite ce passage de Tiberianus à propos du Rameau d'or de Virgile.*

„ Mais ce que je vous dis de Diogene, paroîtra encore plus dans la fin de sa Morale. Selon „ lui, pour vivre comme il falloit en ce monde, „ il falloit être insensible; & bien que cela paroisse étrange & même impossible, il faut pourtant que ce Philosophe soit parvenu à cet état de „ Philosophie, car l'antiquité est trop formelle là-dessus, pour y avoir été trompée. Je ne sai „ s'il se servit pour cela des leçons de Chiron, „ desquelles parle Maxime de Tyr. Je ne sai pas „ non plus, si ce fut sur les regles d'Antisthene, „ qui est l'Auteur de l'Apathie: mais *comme il „ étoit un Ange de Jupiter, envoyé aux hommes „ pour leur aprendre ce que c'est que du bien & du „ mal*, à ce que pretend Epictete, je croirois „ bien qu'il ne s'en raporta qu'à soi-même, & „ qu'il n'écouta que son cœur. Comme il avoit „ coutume de dire qu'*il falloit opposer la raison aux „ passions, le courage à la fortune, & la nature „ aux coutumes*, il entra enfin dans les desseins de „ la Nature, & s'imagina que pour être un veritable enfant de cette bonne mere, il faloit ressembler aux bêtes, qui en sont une image si „ naïve & si fidelle dans les lieux de leur naissance. Diogene donna donc dans cette opinion, „ & s'y maintint par la pauvreté, par le jeune & „ par les ascetiques qu'il a eu l'honneur d'inventer. „ On dit qu'Alexandre le Grand, à la veille de „ conquerir les Indes, & sûr dejà de ses destinées, eut le courage de souhaiter être Diogene. Tant la securité lui parut digne d'envie! „ Tant l'état des Cyniques lui sembla surpasser la „ Nature! *Disputare cum Socrate licet, dubitare „ cum Carneade, cum Epicuro quiescere, hominis „ naturam cum Stoïcis vincere, cum* CYNICIS „ EXCEDERE. A dire vrai, c'est un état assez étrange que cette insensibilité, & il a toûjours coûté bien cher à quiconque y est arrivé; „ *istuc nihil dolere, non sine magnâ mercede contigit, immanitatis in animo, stuporis in corpore*. mais c'est un état bien commode pour les „ malheurs de cette vie. Et qui est-ce des Payens „ qui n'eût pas été bien aise, qu'on eût dit de lui „ ce qu'on a dit de certains peuples que vous connoissez? *Victui herba, vestitui pelles, cubile „ humus. ... Id beatius arbitrantur, quam ingemere agris, illaborare domibus, suas alienasque „ fortunas spe metuque versare. Securi adversus „ homines, securi adversus Deos, rem difficillimam „ assecuti sunt, ut illis ne voto quidem opus sit.* „

Si j'avois souvent à fournir à mes lecteurs une érudition adoptée aussi rare, & aussi profonde que celle-là, quel relief ne pourrois-je pas donner à ce Dictionaire! Nous raporterons (b) des passages d'Aristote qui semblent prouver qu'il a pris les bêtes pour des machines.

(b) *Dans la remarque H.*

(D) *Une fausseté touchant l'époque de cette opinion de Mr. Descartes.*] „ Gomesius (c) Pereira n'ayant „ point tiré son paradoxe de ses veritables principes, & n'en ayant point penetré les consequences, ne peut pas empêcher que Mr. Descartes ne „ l'ait trouvé le premier par une methode Philosophique. Il ne laisse pourtant pas d'être fort „ probable, qu'il l'a trouvé sans l'avoir cherché; il „ commença apparemment & finit ses meditations, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir „ abandonné l'opinion qu'il en avoit euë dès son „ enfance, & ce ne fut qu'en considerant les suites „ de son principe, touchant la distinction de la substance qui pense, & de la substance étenduë, qu'il „ s'apperçut que la connoissance des animaux renversoit toute l'œconomie de son Systême. Peut-être même qu'il eut besoin qu'on lui fît cette „ objection, & qu'avant cela elle ne lui vint point „ dans l'esprit. C'est donc par pure necessité „ qu'il a soutenu que les bêtes ne sentent point. „ S'il eût pu sauver ses principes sans cela, il n'eût „ jamais

(c) *Nouvelles de la République des lettres, Mars 1684. pag. 22.*

ni de plus embarrassant que l'ame des bêtes. Les opinions extrêmes sur ce sujet sont ou absurdes, ou très-dangereuses; le milieu qu'on y veut garder est insoutenable. J'espere qu'on excusera la liberté que je vais prendre, de vuider ici un reservoir de recueils touchant les dogmes des anciens (*E*) & des modernes, sur la

„ jamais attaqué une opinion qui non seulement „ avoit toûjours paru indubitable à toute la terre, „ mais qui est aussi revêtuë d'une évidence presque invincible. „ Pour savoir si cet Auteur s'est trompé, il faut joindre à ce passage l'éclaircissement qu'il en donna. On le trouve à la fin de sa preface, c'est-à-dire qu'il fut publié en même tems que le passage qui avoit besoin d'être éclairci. *J'ai (a) dit dans le second article de ces Nouvelles, que Mr. Descartes* commença apparemment & finit ses Meditations, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit euë dés son enfance. *Ce seroit une erreur de fait, si j'entendois parler de ses six celebres Meditations, qui furent dediées à la Sorbonne, & contre lesquelles on forma tant d'objections, car le Traité* de la Methode, *imprimé l'an* 1637. *avant ces six Meditations, fait voir clairement que Mr. Descartes croyoit déja, que les bêtes n'ont point d'ame, Je declare donc que par les Meditations de Mr. Descartes, je n'ay pas entendu celles qu'il dedia à la Sorbonne. Mon sens est qu'il acheva apparemment de bâtir dans son imagination un nouveau systéme, sans songer à l'ame sensitive des animaux. Or je ne doute pas qu'avant que de publier sa* Methode, *il n'eût déja achevé dans son esprit la construction de son Ouvrage.* Nonobstant cette explication il est certain que cet Auteur s'est trompé, car l'hypothese des automates est une des plus anciennes speculations de Monsr. Descartes, comme il paroît par les preuves que Mr. Baillet en a données. Voici ses paroles. *Supposer (b) que ces Ouvrages de Mr. Descartes sont de l'an* 1619. *c'est donner à son sentiment* de l'ame des bêtes *plus de vingt ans d'ancienneté au delà de l'époque, à laquelle ses Adversaires & quelques Sçavans avec eux avoient tâché de le fixer. Quand on sçaura que c'est dans ces Ouvrages de sa jeunesse que l'on a trouvé ce sentiment, on cessera peut-être de dire „ qu'il commença & finit ses* Meditations *sans „ songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné „ l'opinion qu'il en avoit euë dés son enfance. On „ ne croira plus que ce ne fut qu'en considerant les „ suites de son principe, touchant la distinction de la „ substance qui pense, & de la substance étenduë, „ qu'il s'apperçut que la connoissance des animaux „ renversoit toute l'œconomie de son systême. „ On ne se persuadera plus que l'obligation de repondre aux objections qu'on luy a formées sur ce sujet, luy ait fait naître une pensée dont il n'a été redevable qu'à la liberté de son esprit. Il n'étoit encore dans aucune necessité de soutenir que les bêtes n'ont point de sentiment, puis qu'il n'avoit pas le don de prevoir ce qui pourroit lui arriver vingt ans aprés. Il n'avoit pas alors de principes à sauver, n'en ayant encore établi aucun pour la Philosophie nouvelle: au moins n'avoit-il encore lu à cet âge, ni saint Augustin, ni Pereira, ni aucun Auteur de qui il auroit pu prendre le sentiment de l'ame des bêtes. Cinq ou six ans aprés, Mr. Descartes étant retourné de ses (1) voyages à Paris, decouvrit ce sentiment à quelques-uns de ses amis, & leur fit reconnoître qu'il ne pouvoit s'imaginer que les bêtes fussent autre chose que des Automates. De sorte que ceux qui trouveront de la difficulté à lui attribuer ce sentiment dés l'an 1619. en auront moins pour croire que cette opinion lui est venuë dans l'esprit au plus tard vers l'an 1625. Ils ne refuseront peut-être pas de s'en tenir au temoignage de Mr. Descartes (2), qui nous apprend qu'elle lui étoit venuë quinze ou seize ans avant qu'il eût donné ses Meditations Metaphysiques. Au reste cette opinion des Automates est ce que Mr. Pascal estimoit le plus dans la Philosophie de Mr. Descartes.* L'honnêteté de Mr. Baillet a été si (*c*) grande, qu'il a refuté l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres sans le nommer, & qu'au contraire il l'a nommé lors qu'il a été question d'une pensée qui lui paroissoit loüable. Raportons aussi cet autre endroit: il concerne la même matiere. „ (*d*) Plusieurs ont „ cru que Mr. Descartes avoit deterré la fameuse „ opinion de l'ame des bêtes . . . . dans le livre de *Gomesius Pereira* . . . . . . Mais on a „ très-grande raison de douter que Mr. Descartes „ ait jamais oui parler de Pereira, & que son livre qui a toujours été assez rare soit aisément „ tombé entre les mains d'un homme aussi peu curieux de livres & de lectures, qu'étoit nôtre „ Philosophe. C'est tout dire pour lever les doutes sur ce sujet; que Mr. Descartes n'avoit pas „ encore vu le livre de Pereira l'année d'aprés la „ publication de ses (3) Meditations Metaphysiques, & qu'il avoit déja fait connoître son sentiment sur l'ame des bêtes plus de quinze ou „ vingt ans auparavant, selon ce qu'on en a dit „ au premier livre (4) de cette histoire. D'ailleurs, comme l'a fort bien remarqué (5) Mr. „ Bayle, Pereira n'ayant pas tiré son paradoxe „ de ses veritables principes, & n'en ayant point „ penetré les consequences, il ne peut pas empêcher que Mr. Descartes ne l'ait trouvé le premier par une methode philosophique. Ce dogme au reste n'étoit pas né avec Pereira: & du „ tems de (6) saint Augustin il étoit agité par de „ très-sçavans hommes, comme une chose qui „ ne laissoit pas de se bien soutenir, malgré l'apparence d'absurdité que le vulgaire y trouvoit. „ Cette opinion étoit encore plus ancienne que „ St. Augustin, que Seneque même, & que les „ premiers Cesars (7), selon l'observation de „ Mr. du Rondel, qui la fait remonter jusqu'aux „ Stoïciens & aux Cyniques. „

(*E*) *Touchant les dogmes . . . sur l'ame des* des bêtes.] Presque tous les anciens Philosophes ont enseigné que cette ame étoit raisonnable. Il faloit donc qu'ils crussent qu'elle ne differoit de celle de l'homme que selon le plus & le moins. Anaxagoras établissoit cette difference en ce que l'homme peut expliquer ses raisonnemens, & que les bêtes ne peuvent pas expliquer les leurs. (*e*) Ἀναξαγόρας πάντα ζῶα λόγον ἔχειν τὸν ἐνεργητικὸν, τὸν δ᾽ οἱονεὶ νοῦν μὴ ἔχειν τὸν παθητικὸν, τὸν λεγόμενον τοῦ νοῦ ἑρμηνέα. *Anaxagoras omnia animalia habere mentem agentem: non item patientem, qui est*

(a) Ibid. à la fin de la preface.

(b) Baillet, vie de Descartes tom. 1. pag. 51. 52.

(1) V. la lettr. Ms. d'Isaac Beeckman au P. Mersenne en 1631. d'où l'on juge que dés long tems auparavant il avoit debité son dogme des Automates à ses amis de Paris.

(2) Conferez les Traitez Mss. Thaumantis Regia, *faits en sa jeunesse: & un autre qu'il cite dans sa Methode, comme fait long-tems auparavant, avec les lettres du 3. tome pag. 63. du 2. tom. pag 9. 37. 230.*

(c) C'est en quelque façon un excés de ceremonie prejudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la Republique des lettres: c'est y introduire les œuvres de surerogation: il doit y être permis de nommer ceux qu'on refute: il suffit de s'éloigner de l'esprit d'aigreur, injurieux, & malhonnête.

(d) Baillet, ibid. to. 2. pag. 537.

(3) Il manda au P. Mersenne qu'il n'avoit jamais vû ce livre, lettr. Ms. du 23. Juin 1641.

(4) Livr. 1. ch. 11, p. 51. 52.

(5) Nouvell. de la Rep. des lettr. 1684. tom. 1. pag. 22.

(6) Tom. 2. pag. 12. Nouvelle de la Republique des lettr. August. cap. 30. de Quantitate Animæ. *(7) Nouv. de la Repub. ibid. pag. 291. (e) Plutarch. de Placitis Philosoph. lib. 5. cap. 20. pag. 908.*

la nature de cette ame. Plusieurs trouveront que j'en dis trop : mais les favans ju-

est mentis quasi interpres. Pythagoras & Platon ne s'éloignoient pas de cette pensée; puis qu'ils disoient que l'ame des bêtes raisonnable effectivement, (a) n'agissoit pas neanmoins selon la raison, à cause que la parole lui manque, & que ses organes ne sont pas bien proportionnez. Il seroit à souhaiter que Plutarque qui savoit donner aux matieres une si noble étenduë quand il vouloit, n'eût pas été si Laconique en cette rencontre : mais quelque serré que soit son langage, il ne sauroit nous mettre en suspens à l'égard du dogme de Pythagore. On conoît assez clairement que selon ce Philosophe, l'ame des bêtes ne differe point substantiellement de l'ame de l'homme ; car il enseignoit la transmigration des ames, c'est-à-dire qu'elles passoient indifferemment du corps d'un homme dans celui d'un animal, & du corps d'un animal dans celui d'un homme. Il n'y a guere de dogme qui ait eu plus de sectateurs que celui-là. Je ne pense pas qu'il y ait des Philosophes qui ayent parlé plus avantageusement de l'ame des bêtes que Porphyre. Il leur a donné non seulement la raison, mais aussi la faculté de faire entendre leurs raisonnemens ; & il a cru que leur langage a été intelligible à quelques personnes, & que l'homme ne les surpasse qu'en ce qu'il possede un raisonnement plus raffiné. *Porphyrius (b) lib. 3. de abstinentia statuit naturam omnibus animantibus, quibus sensum & memoriam dedit, rationem quoque, imò & orationem, tam internam quàm externam, tribuisse : additque, Apollonium Tyanæum, Melampum, Tiresiam, & Thaletem, brutorum sermones dijudicasse atque intellexisse : quos nihil mirum si non intelligamus ipsi, qui plurimarum etiam nationum linguam minimè callemus. Asserit itaque bruta rationem participare : neque per eam ab illis hominem simpliciter distingui ; sed quòd homini perfectum rationis acumen insit, illis imperfectum.* Il prouve cela par des raisons, & par des autoritez : il cite Empedocle, Platon, & Aristote. *Confirmat (c) istiusmodi dogma in primis ex mutua significatione, qua inter se bruta utuntur, quod in avibus potissimùm apparet, quæ sibi occinunt vicissimque respondent. Deinde, ex admirabili solertia, curaque in futurum prospiciendi, utilia consectandi, declinandi adversa. Praterea, testimonio Empedoclis & Platonis, atque etiam Aristotelis, quos idem censuiße, ex eorum dictis scriptisque haberi ait.* Ceux qui raportent ces termes ne conviennent pas (d) qu'Aristote soit cité bien à propos; ils pretendent qu'il n'accorde aux bêtes qu'une image, ou qu'une copie de raison : & ils se moquent de ce pretendu langage intelligible à Tiresias, & à Melampus &c. sur quoi ils remarquent qu'un Rabin a suivi l'erreur de Porphyre, & qu'il a cru que Salomon entendoit le même langage. *(e) Quod item addebat Porphyrius, bruta inter se colloqui, & à quibusdam intelligi, non ita est ; etsi ita eße crediderit quidam ex Hebræis doctoribus ; teste Abulensi ad capit. 3. libr. 3. Regum, quæst. 11. aßerens, eorum voces percalluisse Salomonem.* Peut-être ne leur seroit-il pas bien facile de faire voir, que leur Aristote ait établi une difference substancielle entre l'ame des brutes & celle de l'homme; car de dire qu'il n'a point cru que les bêtes se conduisent par raison, ne seroit pas une bonne preuve ; puis qu'il est certain que les enfans & les frenetiques ont une ame de la même espece, que les personnes les plus raisonnables, & qu'il paroît plus de raison dans la plûpart des animaux, que dans les enfans d'un an, & que dans les frenetiques. On pourroit donc croire qu'Aristote ne reconoissoit qu'une difference du plus au moins entre l'ame de la bête, & celle de l'homme, c'est-à-dire, que la difference des organes faisoit, selon lui, que l'ame de l'homme raisonnoit subtilement, & facilement, & que celle de la bête ne raisonnoit que d'une façon confuse. On confirmeroit cela par la pretension de ceux qui disent (f) qu'il n'a point cru l'immortalité de l'ame.

(a) Οὐ μὴν λογικῶς ἐνεργούσας παρὰ τὴν δυσκρασίαν τῶν σωμάτων καὶ τὸ μὴ ἔχειν τὸ φραστικόν. Non tamen ea agere secundum rationem idque fieri ob incommodum corporum temperamentum & quia loquela destituuntur. *Id. ib. pag.* 909.

(b) *Conimbricenses in Physic. Aristotel. lib. 2. c. 9. quæst. 3. art. 1. pag. m.* 225.

(c) *Ibid.*

(d) Quod autem asserebat Porphyrius, ex Aristotelis doctrina colligi, existimasse illum bruta ratione pollere ; falsum est : nisi rationem sumat pro rationis imitatione, quam solam brutis quibusdam Aristoteles attribuit, tum loco citato (*c'est-à-dire*) lib. 4. de histor. animal. c. 9.) tum 1. Metaphy. c. 1. *Ibid. art.* 3. *p.* 227.

(e) *Ibid.*

(f) *Pomponace a soutenu cela fortement. Voyez le discours de la Mothe le Vayer sur l'immortalité de l'ame : il est au* 4. *tome de ses œuvres, édit. in* 12.

Il faut prendre garde à une chose ; c'est qu'on ne trouve pas que les anciens, lors qu'ils ont quitté ou le stile poëtique, ou le stile d'Orateur, ayent reconu une veritable difference entre l'ame humaine & la matiere. Je ne parle pas de la matiere crasse, pesante, palpable ; mais de celle que les Chymistes nomment esprits, & qui est aussi essentiellement corps & matiere que la bouë, & la chair le peuvent être. Selon cela on ne devoit point penser que l'ame des bêtes & celle de l'homme differassent autrement que du plus au moins, & selon divers degrez de subtilité ; & par consequent on a dû croire que la seule disposition des organes, est cause que la raison ne se developpe pas dans les animaux, comme dans l'homme. Galien sans doute a été dans ce sentiment; car il n'a point cru que nôtre ame fût incorporelle ; il ne la distinguoit point de la chaleur naturelle, & de l'harmonie du temperament (g). Je sai bien que plusieurs ont dit que l'ame de l'homme descendoit du Ciel ; mais cela ne prouve pas qu'ils l'ayent cruë immaterielle. Outre que les Stoïciens ont enseigné que toutes les ames sans exception decouloient de la même source, (h) *Persuasum iis, à Deo, id est Mundi animâ, animam hanc esse. Laërtius :* (1) Τῆς τῶν ὅλων ψυχῆς μέρη εἶναι τὰς ἐν τοῖς ζώοις : Animæ universi, partes esse animantium Animas. *Omniumne animantium ? omnium : sed alia aliis magis participant, ut sunt corpora & instrumenta. Est Socraticum :* (2) Mundi animam, fontem animarum omnium esse. *Sed illam, quæ ratione uteretur, cognatam & participem, imò jam partem divinitatis esse. Plutarchus :* (3) Ἡ δὲ ψυχὴ μετασχοῦσα νοῦ καὶ λογισμοῦ, οὐκ ἔργον ἐστὶ τοῦ Θεοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ μέρος· οὐδ᾽ ὑπ᾽ αὐτοῦ, ἀλλ᾽ ἀπ᾽ αὐτοῦ, καὶ ἐξ αὐτοῦ γέγονεν : Anima mentis & ratiocinationis consors, non opus solum Dei, sed & PARS est ; neque ab ipso, sed ex ipso est facta. *Enimverò etam aliæ (hac ratione) partes Dei, id est mundanæ animæ : sed ista scilicet eximiè, & quæ proximè vim naturamque ejus referret.* Pouvoient-ils donc croire que l'ame des bêtes fût destituée du sentiment ? Je ne pense pas qu'ils l'ayent cru ; & si Seneque l'a dit dans les passages que le docte Mr. du Rondel raporte, il s'est refuté lui-même visiblement dans quelques autres. Lisez sa derniere lettre, vous y trouverez qu'il ne refuse aux animaux que la raison, la sagesse, le vrai bien, la felicité ; mais non pas le sentiment. (i) *In quo non potest beata vita esse, nec id potest quo beata vita efficitur : beata autem vita bonis efficitur : in muto animali non est quo beata vita efficitur : ergo in muto animali bonum non est. Mutum animal sensu comprehendit præsentia : præteritorum reminiscitur, cùm id incidit, quo sensus admonetur : tan-*

(g) *Voyez le livre intitulé* Nic. Nancelii Trachyeni Noviodunensis de immortalitate animæ velitatio adversus Galenum. *imprimé à Paris l'an* 1587. *in* 8. *Voyez aussi le passage de Galien qu'on citera dans les remarques de l'article* Rorarius.

(h) *Lipsius, Physiolog. Stoicorum lib. 3. dissert. 8. pag. m.* 984.

(1) *In Zen.*

(2) *Apul. de Dogm. Plat.*

(3) *Quæst. Platonic.*

(i) *Seneca epist.* 124. *p. m.* 477.

jugeront que je ne dis pas le quart de ce qu'ils pourroient donner sur cette matiere.

quam equus reminiscitur viæ, cùm ad initium ejus admotus est. In stabulo quidem nulla viæ, quamvis sæpè calcatæ, memoria est. . . . Nec illud nego, ad ea quæ videntur secundùm naturam, magnos esse mutis animalibus impetus & concitatos, sed inordinatos ac turbidos. Nunquam autem aut inordinatum est bonum, aut turbidum. Quid ergo, inquis, muta animalia perturbatè & indispositè moventur? Dicerem illa perturbatè & indispositè moveri, si natura illorum ordinem caperet: nunc moventur secundùm naturam suam. Perturbatum enim id est, quod esse aliquando & non perturbatum potest. Sollicitum est, quod potest esse securum. Nulli vitium est, nisi cui virtus potest esse. Multis animalibus talis ex suâ naturâ motus est. Sed ne te diu teneam, aliquod erit bonum in muto animali, erit aliqua virtus, erit aliquid perfectum: sed quale? nec bonum absolutè, nec virtus, nec perfectum. Hæc enim rationalibus solis contingunt, quibus datum est scire, quare, quatenus, quemadmodum. Ita bonum in nullo est, nisi in quo ratio. Seneque pose un principe qui nous fera voir en quel sens il dit ailleurs, que les animaux ne se mettent point en colere, & qu'ils ne sont pas capables de conferer un bienfait. Il supose qu'une nature qui n'est pas susceptible des deux contraires, ne l'est ni de l'un ni de l'autre: d'où il conclut que les bêtes n'étant pas capables d agir selon l ordre, & selon les regles de la raison, & ne pouvant pas avoir la vertu, ne font rien qu'on puisse nommer dereglé, deraisonnable, action vicieuse. Voilà pourquoi il ne nomme point colere la violence ou la fureur des lions; car selon les Stoïciens les passions étoient un vice, & par consequent elles ne pouvoient tomber que dans un sujet qui possede la vertu & la raison, & qui est capable de parvenir à la perfection du sage. Dans une autre (a) lettre il établit fortement que les bêtes sentent: il n'eût pas pu s'exprimer plus clairement, s'il eût été de l'opinion de nos Scholastiques. Il va même plus loin qu'eux; car il soutient qu'elles sentent leur sentiment. (b) *Qualis ad nos pervenit animi nostri sensus, quamvis naturam ejus ignoremus, ac sedem, talis ad omnia animalia constitutionis suæ sensus. Necesse est enim id sentiant, per quod alia quoque sentiunt: necesse est sensum ejus habeant, cui parent, à quo reguntur. Nemo non ex nobis intelligit esse aliquid, quod impetus suos moveat: quid sit illud, ignorat: & conatum sibi esse scit: quid sit, aut unde sit, nescit. Sicut infantibus, sic quoque animalibus, principalis partis suæ sensus est, non satis dilucidus, non expressus.* En cela il ne fait que suivre les principes de sa secte. C'est le propre des animaux, à ce que disoient les Stoïciens, de souhaiter leur conservation, & de savoir que la nature les recommande à eux-mêmes. (c) Τὴν δὲ πρώτην ὁρμήν φασι τὸ ζῶον ἴσχειν ἐπὶ τὸ τηρεῖν ἑαυτὸ, οἰκειούσης αὐτῷ τῆς φύσεως ἀπ' ἀρχῆς· κατά φησιν ὁ Χρύσιππος ἐν τῷ πρώτῳ Περὶ τελῶν, πρῶτον οἰκεῖον λέγων εἶναι παντὶ ζώῳ τὴν αὐτοῦ σύστασιν, καὶ τὴν ταύτης συνείδησιν. *Primam autem hanc animantis appetitionem fuisse dicunt, seipsum tuendi atque servandi, naturâ sibi ipsum ab initio conciliante, ut Chrysippus ait in primo De finibus, primum proprium cuique animanti dicens sui ipsius fuisse commendationem, hujusque conscientiam.*

(a) *C'est la* 121. *où il prouve cette these* omnibus animalibus esse constitutionis suæ sensum.

(b) *Id. epist.* 121. *pag.* 467.

(c) *Diog. Laertius in Zenone lib.* 7. *n.* 85 *pag. m.* 416.

Quant aux Cyniques, le passage de Plutarque que Mr. du Rondel raporte, contient nettement qu'au dire de Diogene les bêtes ne sentoient pas. Je voudrois voir un peu plus au long la doctrine de ce Philosophe, car ce que Plutarque nous en dit est fort obscur; le commencement & la conclusion y detruisent le milieu. Elles participent à l'intelligence; voilà le commencement. Elles sont affectées à-peu-près comme les fous; voilà la fin. Les fous & les maniaques ne sentent-ils pas? Si on les eût comparées aux malades de lethargie, ou d'apoplexie, il y eût eu quelque liaison dans le discours. Quoi qu'il en soit, raportons tout le passage. (d) Διογένης, μετέχειν μὲν αὐτὰ τοῦ νοητοῦ καὶ ἀέρος, διὰ δὲ τὸ τὰ μὲν πυκνότητι, τὰ δὲ πλεονασμῷ τῆς ὑγρασίας, μήτε διανοεῖσθαι, μήτε αἰσθάνεσθαι, προσφερῶς δὲ αὐτὰ διακεῖσθαι τοῖς μεμηνόσι. παρεπταικότος τοῦ ἡγεμονικοῦ. *Diogenes, rationis & aeris partem ea percipere, sed vel ob crassiciem, vel ob abundantiam humoris neque intelligere neque sentire: ac ferè affecta esse eo modo quo sunt insanientes, qui de mentis exiverunt potestate.* Quel que puisse être le dogme de Diogene sur ce point-là, il est sûr que l'antiquité fournit beaucoup plus de gens qui le combatent, que de gens qui s'en aprochent. Plutarque a fait un Traité (e) exprès pour montrer que les animaux raisonnent. L'ouvrage où il examine (f) si les animaux terrestres ont plus d'industrie que les animaux aquatiques, tend au même but. J'en tirerai une observation qui me paroît importante. L'Auteur voulant refuter ceux qui disent que comme il y a des animaux raisonnables, il faut aussi qu'il y en ait d'irraisonnables, soutient que par la même raison on pourroit dire qu'il doit y avoir des animaux qui ne sentent pas, comme il y en a qui sentent. Notez qu'il supose que jamais personne n'avoit avancé cette derniere division de l'animal; il la donne comme l'exemple d'une doctrine que l'on ne seroit jamais reçu à proposer. Son argument est ce qu'on apelle *reductionem ad absurdum*. Voici ses paroles. (g) Εἰ δέ τις ἀξιοῖ μὴ κολοβὸν εἶναι τὴν φύσιν, ἀλλὰ τὴν ἔμψυχον φύσιν ἔχειν, τὸ μὲν, λογικὸν, τὸ δὲ, ἄλογον· ἕτερος ἀξιώσει τὴν ἔμψυχον φύσιν ἔχειν· τὸ μὲν, φανταστικὸν, τὸ δὲ, ἀφαντασίωτον· καὶ τὸ μὲν, αἰσθητικόν· τὸ δὲ, ἀναίσθητον· ἵνα δὴ τὰς ἀντιζύγους ταύτας καὶ ἀντιθέτους ἕξεις καὶ στερήσεις περὶ ταυτὸν ἡ φύσις ἔχοι γένος οἷον ἰσοῤῥοπούσας. εἰ δὲ ἄτοπος ὁ ζητῶν τοῦ ἐμψύχου τὸ μὲν, αἰσθητικὸν, τὸ δὲ, ἀναίσθητον εἶναι. καὶ τὸ μὲν, φαντασιούμενον, τὸ δὲ, ἀφαντασίωτον· ὅτι πᾶν τὸ ἔμψυχον αἰσθητικὸν εὐθὺς εἶναι καὶ φανταστικὸν πέφυκεν· οὐδὲ οὕτως ἐπιεικῶς ἀπαιτήσει τὸ μὲν λογικὸν εἶναι τοῦ ἐμψύχου, τὸ δὲ ἄλογον. *Quod si quis postulet, ne natura sit manca, debere animatorum alia rationem habere, alia esse bruta: invenietur qui eodem jure flagitet, animalium alia debere esse vi imaginandi prædita, alia ea carere: alia sensum habere, alia non habere: scilicet ut oppositas habitibus istis privationes æqualibus veluti momentis natura habeat. Quòd si hæc postulare absurdum est, cum quodvis animal simul & sentiendi & imaginandi vim nanciscatur: ne hoc quidem rectè postulabitur, esse animalium alia ratione prædita, alia bruta.* Peu après il refute les Stoïques, par une remarque de la même force. Les bêtes, disoient-ils, n'ont point de passions; leurs desirs ne sont point desirs, mais quasi desirs &c. Que repondriez-vous donc, leur dit-il, si quelques-uns s'avisoient de dogmatiser qu'elles ne voyent, &

(d) *Plut. de Placit. Philos. l.* 5. *c.* 20. *pag.* 909. *Voici la version d'Amiot.* Diogenes que *les animaux* ont bien quelque ENTENDEMENT, mais que pour la grosseste & espesseur de leur temperament, & pour l'abondance de leur humidité, ils n'ont ni discours de raison ni sentiment, ne plus ne moins que ceux qui sont furieux, parce qu'ils ont le cerveau blessé, & l'usage de la raison empesché.

(e) Περὶ τοῦ τὰ ἄλογα λόγῳ χρῆσθαι. Bruta animalia ratione uti.

(f) Πότερα τῶν ζώων φρονιμώτερα, τὰ χερσαῖα ἢ τὰ ἔνυδρα. Terrestriane an aquatilia animalia sint callidiora?

(g) *Plutarchus de solertia animalium circa init. p. m.* 960. C.

tiere. Ils jugeront la même chose à l'égard des autres endroits où je suis un peu prolixe. Je ferai en suite quelques (*F*) reflexions. Je remarquerai que Vossius ne conoissoit point d'Auteur, qui avant Pereira (*G*) eût soutenu que les animaux ne sentent point. On verra dans la même remarque avec un peu d'étenduë l'opinion de cet Espagnol. C'est en vain que l'on s'efforce de trouver dans Aristote les semences de la (*H*) doctrine de Mr. Descartes.

PERGE,

& qu'elles n'entendent pas; mais que leur vuë est quasi vuë. (*a*) Οὐκ οἶδα τί χρήσονται τοῖς λέγουσι μηδὲ βλέπειν μηδὲ ἀκούειν, ἀλλ' ὡσανεὶ βλέπειν αὐτὰ, καὶ ὡσανεὶ ἀκούειν· μηδὲ φωνεῖν, ἀλλ' ὡσανεὶ φωνεῖν· μηδὲ ὅλως ζῆν, ἀλλ' ὡσανεὶ ζῆν. *Nescio quid responsuri sint iis, qui animalia etiam non videre, non audire, non vocem emittere, sed quasi videre, quasi audire, quasi vocem edere, denique omnino non vivere, sed duntaxat quasi vivere dicerent.* Cela montre que Plutarque étoit persuadé, que jamais aucun Philosophe n'avoit rejetté l'ame sensitive des bêtes. Il faloit donc qu'il entendît l'opinion de Diogene autrement, que nous n'entendons le sentiment de Pereira.

(*a*) *Id. ib. p.* 961. *E.*

De peur d'être trop prolixe, je renvoye à un autre (*b*) lieu la suite de cette compilation.

(*b*) *A l'article* Rorarius.

(*F*) *Et d'y faire . . . . quelques reflexions.*] Je les renvoye à l'article de Rorarius.

(*G*) *Vossius ne conoissoit point d'Auteur qui avant Pereira eût soutenu.*] Il observe qu'il y a eu des Philosophes qui n'ont reconu nulle distinction entre la pensée & le sentiment. Il faloit conclure de là (*c*) ou que les bêtes raisonnoient, ou qu'elles ne sentoient point (*d*). La derniere partie de l'alternative, ajoûte-t-il, n'a plu à personne que je sache dans l'antiquité; mais elle a été soutenuë dans le XVI. siecle par Gomesius Pereira. *Hoc* (*e*) *constituto, consequitur, vel bestias non habere sensum, cum non habeant rationem; vel eas, cum sensu prædita sint, etiam rationales esse. Prior sententia, quod sciam, veterum placuit nulli. Sed avorum nostrorum temporibus amplexus illam fuit Gometius Pereira, Philosophus ac Medicus Hispanus, in opere triginta à se annis elaborato; quod, ab Antonii, & Margaritæ, parentum suorum, nominibus*, Antonianam Margaritam *inscripsit. Eandemque opinionem tuetur in Margaritæ hujus apologia, qua objectionibus Michaëlis à Palacios, Theologi Salmanticensis, respondet. Utrobique docet, (ut verbis ejus insistam)* illos motus brutales, quicunque in brutis visuntur, non fieri à brutis videntibus, aut audientibus, aut gustantibus, seu per quemcunque alium sensum exteriorem, seu interiorem, vitaliter sensificè immutatis: sed vel ab speciebus objectorum inductis in eorum organis, nostris sensitivis similibus, cum præsentia sunt sequenda, vel fugienda: vel à phantasmatis, cum hæc absunt. *Nimirum censet ea, quæ nos facultati sensitivæ tribuimus, proficisci à quadam sympathia, & antipathia: quemadmodum enim succinum trahit paleas, magnes ferrum; sic muta animantia trahi à speciebus rerum amicarum: à natura quippe hanc vim esse inditam rebus, ut non omnia moveat, sed res certas: itaque, re amica præsenti, maxillas animantis natura moveri ad illam recipiendam: re præsenti inimica, easdem natura refugere cibum, planeque aversari. Quod si natura voluisset sensum mutis dare animantibus, daturam etiam fuisse mentem: at ea sic habituras fuisse animas indivisibiles, eoque à corpore separabiles.* Considerez bien deux choses; l'une qu'il n'expliquoit point par les principes de la Mechanique les mouvemens des animaux, mais par les qualitez occultes de l'antipathie, & de la sympathie; l'autre, qu'il rejettoit l'ame sensitive, parce qu'il ne croyoit pas qu'une chose materielle, divisible & mortelle fût capable de sentir: d'où il concluoit que si les bêtes avoient une ame doüée de sentiment, elle n'étoit pas corporelle. Quand on lui representoit les actions des bêtes, celles d'un chien par exemple, il repondoit qu'il n'étoit pas necessaire qu'elles procedassent d'une faculté sensitive, puis qu'autrement les Peripateticiens auroient tort de n'expliquer point par une ame raisonnable, tant d'actions que fait un chien semblables à celles de l'homme. Il avoit l'adresse de se prevaloir des endroits foibles de la cause de ses adversaires. C'est ce qui sauve presque toûjours ceux qui s'engagent à soutenir des absurditez. *Ictus* (*f*) *hosce levi amictu exire se posse Pereira arbitratur. Putat enim, ut nos non ideo rationem tribuimus bestiis, quia tam multa actibus faciant simillima humanis: ita neque iis adscribendum esse sensum, etsi, quæ agant, simillima sint actibus animæ sensitivæ. Nec eo movetur, quòd tam dissimiles sint animantium actus, imò contrarii prorsus: quia, ut ait, natura etiam pro rebus, in quas agit, contraria operetur. Unde Poëta:*

Limus ut hic durescit, & hæc ut cera liquescit,
Uno eodemque igni.

Sed longum esset omnia ex opere tam operoso hominis & acuti, & docti adferre pro ridicula sententia, quam diximus. J'ai crû qu'on seroit bien aise de trouver ici un échantillon de la doctrine & du genie de cet Espagnol.

(*c*) *Vossius, de origine & progressu idololatriæ l.* 3. *c.* 41. *pag. m.* 939.

(*d*) *Voyez Franciscus Valesius de sacra Philosophia c.* 55. *pag. m.* 274. *où il dit un mot en passant contre Pereira sans le nommer.*

(*e*) *Vossius ibid.*

(*f*) *Id. ib.*

(*H*) *De trouver dans Aristote les semences de la doctrine de Descartes.*] Le P. Pardies a tâché de les y trouver. *Il ne sera pas peut-être inutile*, dit-il (*g*), *d'examiner un peu quelques endroits d'Aristote, pour voir si dans un si grand Philosophe on ne trouveroit point quelque chose qui pût autoriser une opinion, qui paroit maintenant si nouvelle & si extraordinaire.* Aprés cela il cite ceci, tiré du chapitre 9. du livre *de Spiritu*. „ Que la chaleur „ soit un effet de la nature, cela ne peut pas souf„ frir grande difficulté: mais il est difficile de „ comprendre, comment la nature des corps sçait „ employer si à propos la chaleur, & s'en servir „ comme d'un instrument pour donner à chaque „ chose ce qu'elle doit naturellement avoir, & „ imprimer sur chacune son caractere particulier, „ avec autant de justesse que si ces corps avoient „ de la connoissance & de la raison. Et (1) certai„ nement il n'est pas possible que toutes ces cho„ ses se fassent ainsi sans connoissance, & sans la „ conduite du raisonnement: mais d'ailleurs on „ ne voit pas comment on peut attribuer à des „ natures materielles la faculté de connoître. „ D'attribuer tout cet artifice à la force du feu, „ des esprits, ou des corps les plus subtils; c'est „ ce qui ne se peut nullement: mais de dire aussi „ qu'au dedans de ces corps il se trouve quelque

(*g*) *Ignace Gaston Pardies de la conoissance des bêtes n.* 69. *pag. m.* 136.

(1) *V. Interpretem Latinum hujus loci.*

PERGE, ville de Pamphylie, auprès de laquelle ſur un lieu fort élevé β l'on bâtit un temple de Diane. Il étoit fort ancien, γ & on l'avoit en grande veneration: & quoi que la Diane d'Epheſe ſurpaſſât la Diane de Perge, celle-ci ne laiſſoit pas d'avoir bonne part à la devotion des peuples. Il s'y faiſoit δ tous les ans une aſſemblée, & c'eſt alors ſans doute que l'on chantoit les Hymnes que Damophila contemporaine de Sappho avoit compoſées en l'honneur de cette Déeſſe, & qui ſe chantoient encore au tems * d'Apollonius de Tyane. Il y a pluſieurs medailles † qui parlent de la Diane de Perge, Περγαία Ἄρτεμις. C'eſt une des villes où St. Paul ‡ annonça la foi. Le fameux Geometre Apollonius Pergeus, dont on a un livre des Sections Coniques, en étoit nâtif. Elle eſt à preſent en mauvais état; le ſiege ⊥ Archiepiſcopal en a été transferé à Attalia, l'une des 14. villes qui en dependoient auparavant. Perge eſt à 8. milles de la mer.

PERIANDER, Tyran de Corinthe. On l'a mis au nombre des ſept Sages de la Grece; mais on auroit eu plus de raiſon de le ranger parmi les plus mechans hommes qui ayent jamais été: car il changea le gouvernement (*A*) de ſa patrie,

β *Strabo l. 14. pag. 459.*

γ Pergæ fanum antiquiſſimum & ſanctiſſimum Dianæ ſcimus eſſe, id quoque à te nudatum & ſpoliatum eſſe, ex ipſa Diana quod habebat auri detractum atque ablatum eſſe dico. *Cicero in Verrem orat. 6.*

δ *Strabo ibid.*

* *Voyez Philoſtr. in ejus vita l. 1.*

† *Spanhem. de præſt. & uſu numiſm. pag. 782.*

‡ *Actes des Apôtres chap. 13. & 14.*

⊥ *Baudrand Geogr.*

„ principe qui ait cette faculté de connoître, c'eſt „ ce qui paſſe toute admiration. Et nous avons „ le même ſujet d'étonnement à l'égard de l'ame „ même des animaux, puis qu'elle eſt de même „ nature que le feu & les eſprits.„ *On voit par ce paßage*, c'eſt le Pere Pardies (*a*) qui parle, *qu'Ariſtote avoit tres-bien connu la difficulté qu'il y a, d'attribuer aux corps & aux beſtes des connoißances. Mais ce qu'il n'a fait que propoſer ici par voye d'admiration, il ſemble qu'il l'ait aßûre nettement en un autre endroit, où en parlant des animaux, & les comparant les uns avec les autres, il dit ces paroles expreßes.* De (1) tous les animaux il n'y a que l'homme ſeul qui ait la faculté de penſer. Homo unus ex numero animalium omnium vim obtinet cogitandi. . . . Et quoi que les autres animaux ſoient pourveus de memoire, & capables de diſcipline, il n'y a pourtant que l'homme qui puiſſe ſe reſſouvenir. *Par ces paroles qu'Ariſtote a repetées mot à mot dans un autre* (2) *endroit, il ſemble qu'il ait accordé aux beſtes la connoißance, puis qu'il les reconnoît pourveuës de memoire; & que s'il les prive de connoißance, ce n'eſt que de cette ſorte de connoißance, qui ſe fait avec une reflexion particuliere dans les deliberations, & dans la recherche que nous faiſons pour nous reßouvenir. Mais il eſt certain qu'Ariſtote a diſtingué autrement la memoire & la reminiſcence; car ſelon lui la memoire ne conſiſte que dans une* (3) image, & une repreſentation imprimée ſur la ſubſtance de l'endroit du corps où eſt le ſens commun, à peu près de même que les figures ſont repreſentées ſur de la cire par l'impreſſion des cachets: *de ſorte qu'avoir la memoire de quelques choſes*, c'eſt avoir les figures des choſes ainſi repreſentées (4). *Au lieu que la reminiſcence emporte outre cela une certaine perception de l'eſprit, qui fait qu'en* ſe reſſouvenant, on ſçait cela même qu'on ſe reſſouvient: *ce qui eſt commun à toute ſorte de penſées, puis qu'il eſt impoßible de penſer ſans ſçavoir que l'on penſe. Ainſi Ariſtote diſant que les beſtes ne ſe reßouviennent nullement, & qu'il n'y a que l'homme qui ait la faculte de ſe reßouvenir, il ne faut point trouver étrange, s'il a dit außi, que l'homme ſeul entre tous les animaux étoit capable de penſer.* Ce *Philoſophe a donc cru que les beſtes n'avoient point de veritables penſées. Il ne reſte après cela, ſinon qu'Ariſtote ait reconnu que les beſtes étoient des automates, & qu'elles ne ſe mouvoient que par machine, & par des reſſorts preparez. Et c'eſt außi ce qu'il a dit bien clairement; car voici comme il parle, expliquant comment ſe fait le mouvement des animaux.* Comme ces machines qu'on appelle automates, *dit-il* (5), dès lors qu'on les remuë tant ſoit peu d'une certaine maniere, font incontinent leurs mouvemens par la force des reſſorts debandez. . . . Auſſi les animaux ſe meuvent de même, ayant des os & des nerfs comme autant d'inſtrumens diſpoſez par l'induſtrie de la nature, qui font en eux ce que font dans les machines les pieces de bois & de fer avec leurs reſſorts. *Il dit la même choſe ailleurs.* Il peut ſe faire, *dit-il* (6), que dans les animaux une choſe en meuve une autre, & que leurs corps ſoient comme ces merveilleux automates: car en effet, ils ſont compoſez de membres qui ont cette faculté, meſme lors qu'ils ſont en repos, *de pouvoir faire certains mouvemens auſſi-toſt qu'on les y determine. Et comme dans ces machines* il n'eſt nullement beſoin que quelqu'un y touche actuellement, quand elles font leurs mouvemens, pourveu qu'on les ait auparavant touchées: *auſſi on en peut dire autant des animaux.*

Ces paſſages font beaucoup d'honneur à Ariſtote. Ils temoignent 1. qu'il a connu la mechanique que la nature a pratiquée dans le corps des animaux, & qu'elle y exerce journellement. 2. Qu'il a conu la difficulté inconcevable de la penſée de la matiere; mais enfin il n'a jamais avancé ni comme une choſe conſtante, ni comme une ſuppoſition, que les bêtes ne ſentent point: il ne les a pas depouillées de la penſée, en prenant ce mot comme le prenent les Carteſiens: mais en le prenant dans un ſens particulier, pour ce que l'on nomme meditation, reflexion, deliberation. Il n'y a nulle aparence qu'il ait defini la memoire comme le P. Pardies l'aſſûre; car cette definition ne met point de difference entre l'imagination & la memoire. Et en tout cas les bêtes ne ſeront jamais des machines, pendant qu'elles ſe pourront former l'image d'un objet abſent: c'eſt ce qu'emporte la memoire, ſelon l'explication même du P. Pardies. Enfin ce Jeſuïte n'a eu aucun droit de ſe pourvoir, contre la critique qui a été faite (*b*) du Traducteur d'Ariſtote. Βουλεύεσθαι eſt une eſpece de penſée, & non pas en general la penſée; de ſorte qu'encore que l'homme fût ſeul capable du βουλεύεσθαι, comme le veut Ariſtote, il ne s'enſuivroit pas qu'il fût le ſeul qui penſât.

(*A*) *Il changea le gouvernement de ſa patrie.*] Diogene Laërce l'aſſûre formellement. Οὗτος πρῶτος, dit-il (*c*), δορυφόρους ἔσχε, καὶ τὴν ἀρχὴν εἰς τυραννίδα μετέστησε. *PRIMUS hic armatis*

(*a*) *Pardies ubi ſupra n. 71. pag. 140.*

(1) *Hiſt. animal. c. 1.*

(2) *De Mem. & Rem. cap. 2.*

(3) *De Mem & Rem. cap. 1.*

(4) *Ibid.*

(5) *De Animal. motione cap. 7.*

(6) *2. De gen. anim. c. 1. poſt med.*

(*b*) *Par Scaliger. Voyez Pardies, ibid. n. 72. pag. 140.*

(*c*) *Diog. Laërt. in Periandro n. 98. l. 1.*

patrie, il en opprima la liberté, il y établit pour lui la puissance monarchique β, & afin de se maintenir dans l'usurpation γ, il fit mourir les principaux de la ville, les croyant capables de remettre les affaires au premier état. Le jour d'une fête solennelle il ‡ ôta aux femmes tous leurs ornemens, & les employa à faire faire la statuë d'or qu'il (*B*) avoit voüée. Il commit inceste (*C*) avec sa mere, il tua sa femme à coups de pied pendant qu'elle étoit enceinte, il fit brûler ses concubines dont les calomnies l'avoient irrité contre son épouse, il se fâcha tellement de ce que son second ┼ fils pleura la mort de sa mere, qu'il le chassa, & qu'il le desherita. Il forma un vilain plan de vengeance contre les habitans de Corcyre: ce fut d'envoyer leurs jeunes * garçons au Roi Alyattes pour être châtrez; & quand il eut su que le vaisseau qui portoit ces innocentes victimes avoit relâché à Samos, & que cette jeunesse avoit été preservée du malheur à quoi il la destinoit, il en conçut un si grand chagrin qu'il en mourut. Il étoit alors âgé d'environ 80. ans †. Il y en a qui disent qu'il eut à faire avec sa femme depuis (*D*) qu'elle fut morte; brutalité qui n'est guere moins horrible que celle

(a) Aldobrandinus, in Diog. Laërt. ib.

(b) Il ne faloit donc pas qu'Aldobrandin employât le mot omnium. *Ce qu'il cite d'Aristote le refute.*

β *Diog. Laertius. lib. 1. n. 98.*

γ *Herodotus lib. 5. c. 92. pag. m. 324.*

‡ *Diog. Laërt. ib. n. 96.*

┼ *Il se nommoit Lycophron. Voyez son article où je raconte ce qu'en dit Herodote.*

* *Diogene Laërce ne limite point le nombre. Herodote l. 3. c. 48. le fixe à trois cens, des meilleures familles de l'Ile.*

† *Tiré de Diogene Laërce in vita Periandri lib. 1.*

matis circumseptus incessit, magistratumque ad tyrannidem transtulit. Aldobrandin remarque sur ces paroles, que si l'on en croit Aristote, il faut donner à Periander l'invention de la plûpart des moyens qui établissent & qui maintiennent la tyrannie. (*a*) *Omnium autem earum rerum quæ ad tyrannidem faciunt constituendam & conservandam, auctorem fuisse Periandrum Cypseli filium, tum aliis locis, tum præcipue eodem lib. 5. polit. ait cap. 11.* τέλων, inquit, τὰ (*b*) πολλά φασι καθεστῆσαι Περίανδρον. Mr. Menage sur ces mêmes paroles de Laërce cite Suidas, qui assûre que Periander eut 300. Gardes, & qu'il defendit aux Corinthiens d'avoir des valets, & de vivre sans rien faire. Il inventoit toûjours quelque chose pour les occuper, & il mettoit à l'amende ceux qu'il trouvoit assis aux places publiques: il craignoit qu'ils ne machinassent quelque chose contre lui. Disons neanmoins qu'Herodote ne lui attribuë point la premiere institution de la tyrannie; mais à Cypsele qui ayant regné 30. années dans Corinthe fort durement (*c*), laissa toute son autorité à Periander son fils. Celui-ci d'abord fut moins rude que son pere, & puis beaucoup plus cruel.

(*B*) *La statuë d'or qu'il avoit voüée.*] Remarquez ici une preuve fort sensible du desordre où les fausses religions laissent le cœur & l'esprit. Elles ne corrigent point l'inclination au peché; voici Periander qui fait des vœux, & qui n'ose se dispenser de les accomplir, lors même qu'il n'a point d'argent (*d*). Il croit donc qu'il y a des Dieux; il croit une providence: cependant il se souille dans l'inceste, & dans le sang innocent, il tuë sa femme &c. Passons aux desordres de l'esprit. Ce même tyran ne craint pas le châtiment de ses incestes, & de ses meurtres, mais il craint que s'il n'offroit pas aux Dieux une masse d'or qu'il leur a promise, ils l'accableroient de maux, ils le puniroient severement. Bien plus, il se persuade qu'encore qu'il n'accomplisse son vœu que par un vol très-injuste, & qui met au desespoir toutes les femmes de Corinthe, la statuë d'or qu'il consacre ne laissera pas de plaire aux Dieux, & de le sauver des malheurs qu'ils eussent versez sur sa tête s'il n'eût pas offert le simulacre qu'il avoit voüé. Excepté la violence faite à l'honneur & à la foi, il n'y en a point de plus rude aux honnêtes femmes, que de les depouiller de leurs ornemens. La passion d'être bien mise & bien parée, a toûjours eu une grande force dans le sexe. (*e*) Φιλόκοσμον *genus femineum est: multasque etiam insignis pudicitiæ, quamvis nulli virorum, tamen sibi scimus libenter ornari. . . Ut* (*f*) *taceam de inaurium pretiis, candore margaritarum, rubri maris profunda testantium, smaragdorum virore, ceraumorum flammis, hiacynthorum pelago, ad quæ ardent & insaniunt studia matronarum.* Je ne remarque cela que pour rendre plus odieux l'esprit tyrannique du pretendu Sage de la Grece. Voyez la remarque D.

(*C*) *Il commit inceste avec sa mere.*] Elle s'apelloit (*g*) Cratea: quelques-uns disent (*h*) que ne pouvant reprimer les mouvemens impetueux de sa passion, elle proposa à son fils de coucher secretement avec une femme très-amoureuse de lui, & qui ne vouloit pas être reconuë. Il y aquiesça, & ainsi il eut à faire avec sa mere sans le savoir; car Cratea s'étoit mise au lit, où la pretenduë amante dont elle avoit parlé à son fils se devoit trouver. Ce commerce dura long tems sur le même pied, mais enfin Periander voulut savoir qui étoit cette personne dont il avoit si souvent joui. Il fit cacher quelcun dans la chambre, & lors que sa mere s'alloit coucher, il vint à elle avec un flambeau. Il l'auroit tuée sur le champ, si un genie qui lui aparut ne l'en avoit empêché. Depuis ce tems-là il vécut comme un furieux, il fut cruel; & il fit mourir plusieurs personnes. Pour ce qui est de Cratea, elle fit bien des complaintes sur sa destinée, & se tua. D'autres ne content pas ainsi l'avanture: ils veulent bien (*i*) que le commerce de Periander avec sa mere ait été couvert sous les voiles d'un profond secret, mais non pas qu'il ait ignoré qu'il couchoit avec sa mere. Ils soutiennent que le jeu lui plut beaucoup, & qu'il ne fut en colere que parce que son inceste fut decouvert. Il dechargea son chagrin sur ses sujets, & se comporta depuis tyranniquement.

(*D*) *Avec sa femme depuis qu'elle fut morte.*] Voici un des contes d'Herodote: il le fait en raportant l'injustice que les femmes de Corinthe soufrirent sous Periander. (*k*) Ce Tyran envoya consulter l'oracle des Morts, pour aprendre des nouvelles d'un certain depôt. Sa femme Melissa aparut, & declara qu'elle se garderoit bien de reveler ce secret, car j'ai grand froid, dit-elle, je suis toute nuë, les habits avec lesquels on m'a enterrée ne me servent de rien, parce qu'ils n'ont pas été brûlez. Pour prouver, continua-t-elle, que ce que je dis est veritable, il me suffit d'observer que Periander a mis son pain dans un four froid. Ce (*l*) discours raporté à Periander lui parut très-vrai, parce qu'il se ressouvint d'avoir eu à

(c) Τυραννεύσας δὲ ὁ Κύψελος, τοιοῦτος δή τις ἀνὴρ ἐγένετο· πολλοὺς μὲν Κορινθίων ἐδίωξε, πολλοὺς δὲ χρημάτων ἀπεστέρησε, πολλῷ δ' ἔτι πλείστους τῆς ψυχῆς. Cypselus vero tyrannide potitus, talis extitit ut Corinthiorum multos insequutus sit, multos pecunia, longe plurimos anima privaverit, *Herodot. lib. 5. c. 92. p. 324.*

(d) Ἔφορος ἱστορεῖ ὡς εὔξαιτο, εἰ νικήσειεν Ὀλύμπια τεθρίππῳ, χρυσοῦν ἀνδριάντα ἀναθεῖναι. νικήσας δὲ, καὶ ἀπορῶν χρυσίου. Ephorus in historia, vovisse illum tradit, si Olympia quadriga vicisset, auream statuam deo sacraturum, victoria verò potitum, & auro egentem. *Diog. Laërt. ubi supra n. 96. p. 60.*

(e) Hieronymus, epist. ad Gaudentium de Pacatula instituт. p. m. 268.

(f) Id. epist. ad Demetriadem de servanda virginitate p. 291.

(g) Diog. Laërt. lib. 1. n. 96.

(h) Parthenius in Eroticis cap. 17.

(i) Aristippus, apud Diog. Laërtium ubi supra.

(k) Herodot. lib. 5. c. 92.

(l) Ταῦτα δὲ ὡς ὀπίσω ἀπηγγέλθη τῷ Περιάνδρῳ, πιστὸν γάρ οἱ ἦν τὸ συμβόλαιον, ὃς νεκρῷ ἐούσῃ Μελίσσῃ ἐμίγη. Hæc Periandro renunciata, ob illud argumentum fidem fecere, quod ipse cum Melissa quamvis defuncta coierat. *Id. ib. pag. m. 325.*

celle de ce Monarque Lydien qui mangea (*E*) sa femme. Quelques Auteurs sont assez simples, pour mettre cette action de Periander au nombre des grans exemples de l'amitié conjugale. Il regna 44. ans, selon Aristote *, ou 40. selon Diogene † Laërce. Il florissoit environ la 38. Olympiade ‡. Mr. Moreri a (*F*) fait quelques fautes.

* *Aristot. Polit. l. 5. c. 12.*

† *Ubi supra n. 98.*

‡ *Ibid.*

à faire avec Melisse, après même qu'elle eut rendu l'ame. Il fit donc publier que toutes les femmes de Corinthe eussent à se rendre au temple de Junon. Elles obeïrent, & se parerent de tout ce qu'elles avoient de plus beau, comme pour un jour de fête; mais les Gardes que l'on fit cacher dans le temple les depouillerent toutes sans exception: les maîtresses & les servantes furent traitées de la même sorte. Tous leurs habits furent brûlez sur le tombeau de Melisse. Cette femme étoit fille de Procles Tyran d'Epidaure, & du côté de sa mere elle apartenoit à de grans Seigneurs qui regnerent dans presque toute l'Arcadie (*a*). Un Auteur dans Athenée ne parle pas si avantageusement de la qualité de Melisse: il (*b*) assûre que Periander en devint fort amoureux la voyant verser à (*c*) boire à des Ouvriers.

(*a*) *Diog. Laert. lib. 1. n. 94.*

(*b*) *Pythænetus lib. 3. de Ægina apud Athen. lib. 13. pag. 589.*

(*c*) Οἰνοχοοῦσι τοῖς ἐργαζομένοις. Operariis vinum ministrantem. *Ibid.*

(E) *Monarque Lydien qui mangea sa femme.*] Le Sieur de Rampalle voulant prouver que nôtre siecle ne surpasse point en vices le tems passé, raporte entre autres exemples d'intemperance la voracité de Maximin, celle d'Albinus, celle de Phagon, & celle d'Astidamas; & puis il dit que (*d*) *Cambyses Roi de Lydie soupa une nuit de sa femme.* Il se trompe à l'égard du nom; je ne pense pas que l'on trouve qu'aucun Roi de Lydie se soit apellé Cambyses; & en tout cas il n'est pas vrai que celui qui devora sa femme s'apellât ainsi. Il s'apelloit Cambles. C'étoit un grand mangeur & un grand buveur. L'Historien qui en parle insinuë qu'il commit ce crime sans savoir ce qu'il faisoit, & qu'il ne conut sa barbarie, que parce qu'il sentit dans sa bouche la main de sa femme en s'éveillant. Il se tua, quand il sut que son action étoit conuë. (*e*) Ξάνθος δ' ἐν τοῖς Λυδιακοῖς, Καμβλητά φησι τὸν βασιλεύσαντα Λυδῶν πολυφάγον γενέσθαι καὶ πολυπότην, ἔτι δὲ γαστρίμαργον. τοῦτον οὖν ποτε νυκτὸς τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα κατακρεουργήσαντα καταφαγεῖν. ἔπειτα πρωῒ εὑρόντα τὴν χεῖρα τῆς γυναικὸς ἐνοῦσαν ἐν τῷ στόματι, ἑαυτὸν ἀποσφάξαι περιβοήτου τῆς πράξεως γενομένης. *Xanthus in Lydiacis narrat Cambleta Lydorum olim regem, edacem, bibacem, gulosum fuisse, noctuque uxorem suam in frusta dissectam vorasse: deinde crastino manè, repertâ conjugis manu, quæ ad ejus os hæserat, re cognitâ, & in vulgus sparsâ, seipsum jugulasse.* J'ai bien de la peine à croire que cela ne soit pas semblable aux contes de vieille, où les Geans mangeurs d'hommes sont si mêlez.

(*d*) *Rampalle, que le monde ne va pas en empirant p. 94.*

(*e*) *Athen. lib. 10. c. 3. pag. 415.*

(*F*) *Moreri a fait quelques fautes.*] Je ne touche pas à ses pechez d'omission: chacun les pourra conoître en comparant son *Periandre* avec le mien. I. Il supute mal lors qu'il dit que Periandre commença son regne *en la 38. Olympiade*, & mourut en la 48. après avoir regné 44. ans. Il auroit pu dire cela, si Periander ayant succedé à son pere au commencement de l'Olympiade 38. étoit mort sur la fin de l'Olympiade 48.. Mais en ce cas-là il auroit falu marquer cette precision. II. Il ne faloit pas citer Eusebe, car il ne donne point la durée de 44. ans au regne de Periander. Il en met le commencement au 1. an de l'Olympiade 38. & la (*f*) fin au premier an de l'Olympiade 48. Je trouve une grosse faute dans ces paroles de Scaliger. (*g*) *Obiit* (Periander) *anno ultimo Olympiadis* XLVIII. *Tyrannidem obtinuit an.* XL. *auctore Laërtio. Ergo ejus initium an. primo Olymp.* XXXVIII. *ut hic rectè assignatum.* Il est faux, selon Eusebe, que Periander soit mort la derniere année de l'Olympiade 48. Mais si Eusebe avoit mis la mort de ce Prince sous cette année-là, il ne s'accorderoit pas avec Diogene Laërce, qui ne l'a fait regner que 40. ans. Scaliger s'exprime mieux 5. pages (*h*) aprés. III. Periander ne *repondit* point *à ceux qui demandoient pourquoi il retenoit la domination, qu'il étoit aussi dangereux de la quiter, que de la perdre.* Cette reponse est équivoque & embarrassée; elle est fausse dans tous les cas où l'on perd la domination avec la vie; car ceux qui la perdent de cette façon ne courent plus aucun risque. Il faloit dire qu'il repondit, il y a autant de danger à se defaire volontairement de la tyrannie, qu'à s'en laisser depouiller par ses ennemis. En François nous n'avons pas le privilege de parler obscurément. Il faut se precautionner contre la Critique, beaucoup mieux que les anciens ne le devoient faire. Je dis cela parce que je mets ici les termes de l'original. (*i*) Πότε ἐρωτηθεὶς διὰ τί τυραννεῖ, ἔφη, ὅτι καὶ τὸ ἑκουσίως ἀποστῆναι, καὶ τὸ ἀφαιρεθῆναι, κίνδυνον φέρει. *Rogatus aliquando cur in tyrannide persisteret; quia, inquit, & sponte & invitum cedere æque periculosum est.* IV. A quoi bon citer (*k*) Sosicrate, qui ne dit rien de ce que l'on met dans l'article de Periandre, & qui est même d'un sentiment opposé à celui que l'on adopte touchant l'âge de ce tyran? Il (*l*) le fait mourir 41. ans avant la 49. Olympiade. Je sai bien qu'en changeant la ponctuation (*m*) on aprocheroit son sentiment de celui d'Eusebe. Mais Mr. Moreri savoit-il cela? Et faut-il citer les gens sur des leçons disputées? Cela n'est permis qu'à ceux qui ont averti, qu'ils adoptent la correction d'un tel ou d'un tel Critique.

(*f*) *Il ne marque que la fin du gouvernement monarchique de Corinthe: mais c'est la même chose que la mort de Periander.*

(*g*) *Scaliger, animadv. in Euseb. n. 889. p. m. 84. col. 1.*

(*h*) *Ibid. n. 929. pag. 89.*

(*i*) *Diogen. Laërtius ibid. n. 97.*

(*k*) *Dans la 2. édition de Hollande on a mis Socrate.*

(*l*) *Apud Diog. Laërtium ibid. n. 95.*

(*m*) *Voyez Menage in Laërtium lib. 1. n. 95. p. 55.*

Voici des paroles de Balzac qui se raportent à la reponse de Periander. (*n*) *Le danger n'est pas moindre de se deffaire de la tyrannie, que de s'en faisir. Phalaris* (1) *estoit tout prest de la quitter; mais il demandoit un Dieu pour caution qui lui respondist de sa vie, s'il se depouilloit de son autorité; & ç'a tousjours esté une commune opinion, que ceux qui ont pris les armes contre leur Pays, ou contre leur Prince, sont en quelque façon reduits à la necessité de malfaire, pour le peu de seureté qu'ils trouvent à faire bien. Ils n'osent devenir innocens, de peur de se mettre à la mercy des loix qu'ils ont offensées, & continuent leurs fautes, à cause qu'ils ne pensent pas qu'on se contentast de leur repentance.* Ce fut l'une des maximes dont Mecene se servit, lors qu'Auguste deliberoit avec lui & avec Agrippa, s'il rendroit au peuple Romain la liberté. Agrippa lui conseilla de le faire, & Mecenas de ne le point faire. Raportons ici les recueils du savant Meibomius. *Tangit Xiphilinus*, dit-il (*o*), *ex parte caussam, qua motus Mæcenas, Augusto suaserit, ut imperium retineret.* Regnum nempe justum

Du peril à quoi s'exposent les tyrans qui abdiquent.

(*n*) *Balzac au chapitre 45. du Prince, p. m. 33. 34.*

(1) *Phalar. in Epist.*

(*o*) *Joannes Henricus Meibomius in vita Mæcenatis p. 87. 88.*

PERIBE'E, en Latin *Peribœa*, fille d'Alcathous Roi de Megare, femme de Telamon Roi de Salamine, & mere d'Ajax. Voyez l'une des remarques de l'article *Telamon*.

PERICLES a été l'un des plus grans hommes qui ayent paru dans l'ancienne Grece. Ses ancêtres, tant du côté paternel que du maternel, étoient fort illustres. Il fut élevé avec tous les soins imaginables, & il eut entre autres maîtres Zenon d'Elée, & Anaxagore, deux des plus illustres Philosophes qui enseignassent dans Athenes. Il aprit de ce dernier entre autres choses à craindre les Dieux (*A*) sans superstition, & à donner une cause des éclipses qui servit un jour

stum & legitime comparatum imprimis conducere rerum magnitudini *gubernandæ*: nec aliud discordantis patriæ remedium esse, quam ut ab uno, *ut loquitur Tacitus Ann. lib.* IV. *cap.* IX. *unumque Reip. corpus* unius præsidis nutu, quasi anima & mente regatur, *ut monet Florus lib.* IV. *cap.* III. *Potior tamen, & altera caussa fuit, quam Suetonius adducit, loco quem (a) dixi, quod Augustum, si* privatus viveret, non sine periculo fore *censeret. Eam etiam inculcat Zonaras; quod qui semel imperitarint, tuto privatam vitam agere nullo modo possint. Quo sensu jam olim Periander interrogatus, quur non deponeret imperium, respondit*: Quoniam per vim imperanti, etiam ultro imperio abire periculosum, *ut ex Xenophontis lib. de Memorabil. Socrat. refert Stobæus Serm.* XLI. *Quin & Mæcenas ipse in Orat. apud Dionem; non alia ratione depositionem imperii Augusto dissuadet, quam quod ostendat*, neminem Senatui populoque reddita Rep. ipsi parciturum, qui multos offenderit. Hos enim rerum summam ad se trahendo, id acturos, ut se vel ulciscantur, vel ipsum sibi adversantem è medio tollant. *Docet id exemplis Pompeji, Julii Cæsaris, Marii ac Sullæ: quos abdicata potestas vel pessumdederit, vel pessum datura fuisset, si diutius vixissent.* On peut ajoûter à cela une reponse de Solon. Ses amis trouvoient fort étrange que le nom de Monarchie lui fit peur, & qu'il n'osât se servir des conjonctures pour aquerir l'autorité souveraine. Il leur repondit, (b) *La Principauté & la tyrannie sont bien un beau lieu, mais il n'y a point d'issuë pour en sortir quand on y est une fois entré.* Personne, ce me semble, n'a mieux reüssi sur cette pensée que Xenophon. Il introduit un tyran qui fait une description fort vive des malheurs de sa condition; en suite de quoi Simonide lui demande, Pourquoi y demeurez-vous? pourquoi ne la quittez-vous? Ecoutez bien la reponse: c'est là le plus grand malheur de la tyrannie, qu'il n'y a point de moyen d'y renoncer. Comment voulez-vous qu'un tyran qui a abdiqué rende les sommes qu'il a pillées; dedommage ceux qu'il a mis en prison; fasse revivre tant de gens qu'il a tuez? Si l'on a jamais un juste sujet de se pendre, c'est lors qu'on exerce la tyrannie. Le passage Grec charmera ceux qui le pourront entendre. Faisons leur donc le plaisir de le raporter, (c) Καὶ πῶς (ἔφη) ὦ Ἱέρων, εἰ οὕτω πονηρόν ἐστι τὸ τυραννεῖν, καὶ τοῦτο σὺ ἔγνωκας, οὐκ ἀπαλλάττῃ οὕτω μεγάλου κακοῦ; οὔτε σὺ οὔτε ἄλλος μὲν δὴ οὐδεὶς πώποτε ἑκὼν εἶναι τυραννίδος ἀφεῖτο, ὥσπερ ἂν ἅπαξ κτήσαιτο; Ὅτι (ἔφη) ὦ Σιμωνίδη, ταύτῃ ἀθλιώτατόν ἐστιν ἡ τυραννίς· οὐδὲ γὰρ ἀπαλλαγῆναι δυνατὸν αὐτῆς ἐστί. πῶς γὰρ ἄν τις ποτὲ ἐξαρκέσειε τύραννος ἢ χρήματα ἐκτίνων ὅσους ἀφείλετο, ἢ δεσμοὺς ἀντιπαράσχοι ὅσους δὴ ἐδέσμευσεν, ἢ ὅσους κατέκτανε, πῶς ἂν ἱκανὰς ψυχὰς ἀντιπαράσχοιτο ἀποθανουμένας; ἀλλ' εἴ περ τῷ ἄλλῳ, ὦ Σιμωνίδη, λυσιτελεῖ ἀπάγξασθαι, ἴσθι (ἔφη) ὅτι τυράννῳ ἔγωγε εὑρίσκω μάλιστα τοῦτο λυσιτελοῦν ποιῆσαι. μόνῳ γὰρ αὐτῷ οὔτε ἔχειν οὔτε καταθέσθαι τὰ κακὰ λυσιτελεῖ. *Et qui fit, inquit Hieron, ut si adeo misera res est tyrannidem gerere, idque te non fugit, non abjicias tam ingens malum? Neque tu, neque alius quisquam unquam lubens tyrannidem deposuit, ubi semel nactus est. Quoniam, inquit, ô Simonides, isto nomine miserrima est tyrannis, quòd ab ea non licet discedere. Quomodo enim quisquam tyrannus unquam suffecerit ad pecuniam rependendam iis quos spoliavit? aut quomodo vincula repenset iis quos detrusit in vincula? aut quomodo restituet tot animas extinctas iis quos occidit? Sed si cuiquam alteri, ô Simonides, expedit laqueo finire vitam, scito, inquit, me compertum habere, ut id faciat nulli magis expedire quàm tyranno, quandoquidem huic uni mala nec retinere nec deponere expedit.* Denys le Tyran disoit qu'au lieu de retourner à cheval à la condition privée, il faloit s'y laisser traîner par les pieds. Tite Live raporte cela; mais il y joint une autre pensée qui énerve la premiere, *ultima primis obstant*, & qui detruit le lieu commun que je traite ici. On en va juger; car je raporte tout le passage. (d) *Sed evocatum eum (e) ab legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis, ac muliebri spiritu, admonet sæpè usurpatæ Dionysii tyranni vocis: quà pedibus tractum, non insidentem equo relinquere tyrannidem dixerit debere. Facile esse momento quo quis velit, cedere possessione magnæ fortunæ: facere & parare eam, difficile atque arduum esse. Paululum sumeret spacii ad consultandum ab legatis: eo uteretur ad accersendos ex Leontinis milites, quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, omnia in potestate ejus futura. Hæc muliebria consilia Andronodorus neque tota aspernatus est, neque extemplò accepit.* Il n'est pas necessaire de suposer que la 2. maxime est de Denys; car selon toutes les aparences elle est de cette femme ambitieuse que Tite Live fait parler. Ciceron remarque (f) que ce tyran n'eût pu renoncer à sa condition, & à sa mauvaise vie sans se perdre.

(a) *C'est-à-dire in.* Octavio *cap.* 28. *Meibomius cite le chap.* 29.

(b) Καλὸν μὲν εἶναι τὴν τυραννίδα χωρίον, οὐκ ἔχειν δὲ ἀπόβασιν. Præclarum fundum tyrannidem esse, sed non habere exitum. *Plut. in Solone pag.* 85.

(c) *Xenophon in Hierone, sive Tyrannico pag.* 533. *edit. Henr. Stephani* 1581.

(d) *T. Livius lib.* 24. *pag. m.* 390.

(e) *C'est-à-dire Andronodore que l'on exhortoit dans Syracuse à se defaire du trop grand pouvoir dont il s'étoit emparé.*

(f) Atque ei ne integrum quidem erat ut ad justitiam remigraret civibusque libertatem & jura redderet. His enim se adolescens improvida ætate irretierat erratis, eaque commiserat ut salvus esse non posset si sanus esse cœpisset. *Cicero Tuscul* 5. *fol.* 275. *C.*

(*A*) *A craindre les Dieux sans superstition.*] Le peuple d'Athenes s'allarmoit mal-à-propos, dès qu'il paroissoit en l'air quelque phenomene peu commun. Il s'imaginoit que c'étoient des signes de la colere des Dieux. Le Philosophe Anaxagore delivra Pericles de cette crainte, en lui expliquant par des raisons naturelles l'apparition de ces meteores. Ainsi il lui inspira une religion plus raisonnable, qui n'étoit pas inquietée par des frayeurs superstitieuses, & qui esperoit tranquillement les faveurs celestes. (g) Οὐ μόνον δὲ ταῦτα τῆς Ἀναξαγόρου συνουσίας ἀπέλαυσε Περικλῆς. ἀλλὰ καὶ δεισιδαιμονίας δοκεῖ γενέσθαι καθυπέρτερος, ὅσην πρὸς τὰ μετέωρα θάμβος ἐργάζεται τοῖς αὐτῶν τε τούτων τὰς αἰτίας ἀγνοοῦσι, καὶ περὶ τὰ θεῖα δαιμονῶσι καὶ ταραττομένοις δι' ἀπει-

(g) *Plut. in Pericle p.* 154. *E.*

jour de (*B*) beaucoup aux Atheniens. Il se signala par une * éloquence extraor-

** Voyez la remarque C.*

ρίαν αὐτῶν. ἣν ὁ φυσικὸς λόγος ἀπαλλάττων, ἀντὶ τῆς φοβερᾶς καὶ φλεγμαινούσης δεισιδαιμονίας, τὴν ἀσφαλῆ μετ' ἐλπίδων ἀγαθῶν εὐσέβειαν ἐνεργάζεται. *Nec verò hunc solum fructum tulit Pericli Anaxagoræ usus, verùm omni etiam liberavit eum superstitione, quæ terrorem ex rebus æthereis imprimit ignorantibus earum causas, & iis qui rerum divinarum metu pavent, percelluntur que rudes earum: quem eximens naturalis ratio, pro terrifica & æstuante superstitione, securam inserit cum bona spe religionem.*

REFLEXION sur la doctrine des presages.

Ce que Plutarque raconte en suite de ces paroles, merite d'être allegué. On aporta un jour à Pericles une tête de belier où il n'y avoit qu'une corne. Ce belier étoit né dans une maison de campagne de Pericles. Le devin Lampon declara que c'étoit un signe que la puissance des deux (*a*) factions qui étoient alors dans Athenes, tomberoit toute entre les mains de la personne chez qui ce prodige étoit arrivé. Anaxagoras s'y prit d'une autre maniere. Il fit la dissection de ce monstre, & y trouvant le crane plus petit qu'il ne devoit être, & d'une figure ovale, il expliqua la raison pourquoi ce belier n'avoit qu'une corne, & pourquoi elle étoit née au milieu du front. On admira cette methode de donner raison des prodiges; mais quelque tems après on admira Lampon, quand on vit abatuë la faction de Thucydide, & toute l'autorité entre les mains de Pericles. L'Historien dit là-dessus que le Devin & le Philosophe pouvoient être tous deux fort raisonnables, l'un pour avoir deviné l'effet, l'autre pour avoir deviné la cause. C'étoit l'affaire du Philosophe, ajoûte-t-il, d'expliquer d'où & comment cette corne unique s'étoit formée; mais c'étoit le devoir du Devin de declarer pourquoi elle avoit été formée, & ce qu'elle presageoit. Car ceux qui disent que dès que l'on trouve une raison naturelle, on aneantit le prodige, ne prenent point garde qu'ils detruisent les signes artificiels aussi bien que les celestes. Les fanaux que l'on allume sur les tours, les quadrans solaires &c. dependent de certaines causes, qui agissent selon certaines regles, & neanmoins ils sont destinez à signifier certaines choses. Voilà ce qui se peut dire de plus specieux & de plus fort, en faveur du dogme vulgaire qu'Anaxagore vouloit combatre. Afin qu'un phenomene de la nature soit un prodige, ou un signe de quelque mal à venir, il n'est point du tout necessaire que les Philosophes n'en puissent donner aucune raison; car quoi qu'ils le puissent expliquer par les vertus naturelles des causes secondes, il est très-possible qu'il ait été destiné à presager. N'explique-t-on point par des raisons naturelles la lumiere des fanaux? Cela peut-il empêcher qu'ils ne soient un signe de la route que les Pilotes doivent prendre? Avoüons donc que Plutarque a soutenu l'opinion commune aussi doctement, qu'on la puisse soutenir. La cause efficiente trouvée n'exclut point la cause finale, & la suppose même necessairement, dans toute action dirigée par un être qui a de l'intelligence. Sur quoi donc se fondent les Philosophes, quand ils soutiennent que les éclipses étant une suite naturelle du mouvement des planetes, ne peuvent pas être un presage de la mort d'un Roi, & que le debordement des rivieres étant un effet naturel des pluyes, ou de la fonte des neiges, ne peut pas être un presage d'une sedition, d'un detrônement, ou de tels autres malheurs publics? Je repons à cette demande, qu'ils se fondent sur ce que les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un évenement contingent, à moins qu'une intelligence particuliere ne les destine à cette fin. Il est visible que les loix de la nature laissées dans leur progrés general n'auroient jamais élevé des tours, n'auroient jamais allumé des feux sur ces tours pour l'utilité des Pilotes. Il a falu que des hommes s'en soient mêlez; il a falu que leurs volontez particulieres ayent apliqué la vertu des corps d'une certaine façon, qui se raportât à la fin qu'ils se proposoient. D'autre côté il est visible que les loix de la nature laissées dans leur progrés general ne sauroient produire des meteores, ou un debordement de rivieres qui avertissent les habitans d'un royaume qu'au bout de 2. ou 3. ans il s'élevera une sedition qui renversera la Monarchie de fond en comble. Il est visible qu'il faut qu'une intelligence particuliere forme ou ces meteores, ou ces grandes inondations, afin que ce soient des signes du changement du gouvernement. Or dès là ce sont des choses dont la Physique ne peut point donner de raison; car ce qui depend des volontez particulieres de l'homme ou de l'Ange, n'est point l'objet d'une science: la Philosophie n'en peut point marquer les causes. D'où il s'ensuit 1. qu'un évenement dont la Physique donne la raison n'est point un presage de l'avenir contingent, & qu'un tel presage n'est point une chose qu'on puisse expliquer par les loix de la nature. Afin donc que Plutarque puisse dire raisonnablement que le Devin & le Philosophe rencontrerent bien, l'un la cause finale, l'autre la cause efficiente, il faut qu'il suppose qu'un esprit particulier disposa de telle sorte le crane de ce belier, que le cerveau se retrecissant, & aboutissant en pointe vis-à-vis du milieu du front, ne produisit qu'une corne qui sortit par cet endroit là. Il faut aussi qu'il supose que cet esprit modifia de cette façon le cerveau de ce belier, afin que la ville d'Athenes fût avertie que la faction de Pericles oprimeroit la faction de Thucydide, & qu'elle obtiendroit seule tout le pouvoir. Mais cette suposition étant contraire aux idées qui nous aprenent qu'il n'y a que Dieu qui conoisse les évenemens contingens, ne peut être admise, & ainsi l'on ne sauroit adopter le dogme vulgaire des presages, sans reconoître que Dieu produit par miracle, & par une volonté particuliere tous les effets naturels que l'on prend pour des pronostics. Selon cette suposition, les miracles proprement dits seroient presque aussi frequens que les effets naturels: absurdité prodigieuse! N'oubliez pas que si Dieu eût voulu faire un miracle, pour avertir les Atheniens que l'une de leurs cabales seroit éteinte, il n'auroit pas eu besoin d'étrecir le crane de ce belier. Il eût produit une corne au milieu du front sans rien changer dans le cerveau, & cela eût mieux marqué le prodige. Quoi qu'il en soit, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aye un peu reflechi sur une pensée de Plutarque assez specieuse pour être capable de sembler solide à la plûpart des lecteurs.

(*a*) *Celle de Pericles, & celle de Thucydide, fils de Milesius.*

(*B*) *Une cause des éclipses qui servit un jour de beaucoup.*] Raportons un passage de Plutarque: il

traordinaire, & par un courage intrepide, & il s'accommoda de telle ſorte au goût du peuple ſelon les tems, qu'il s'aquit une autorité preſque auſſi (*C*) grande ſous un gouvernement Republicain, que s'il eût été Monarque. Il eſt vrai qu'il

il concerne une expedition navale au commencement de la guerre du Peloponneſe. „ Comme „ (*a*) il fut preſt à faire voile eſtans ja tous ſes „ gens embarquez, & lui-meſme monté dedans „ la galere Capitaineſſe, il avint que le Soleil „ éclypſa ſoudainement, & le jour faillit: ce qui „ efroya merveilleuſement toute la compagnie, „ comme ſi ç'euſt eſté un fort ſiniſtre & dange- „ reux preſage. Parquoi Pericles voyant le pi- „ lote de ſa galere tout eſperdu, & ne ſachant „ qu'il devoit faire, eſtendit ſon manteau, & lui „ en couvrit les yeux, puis lui demanda ſi cela lui „ ſembloit mauvaiſe choſe. Le pilote lui reſpon- „ dit, que non: & adonc lui dit Pericles, Il n'y „ a autre diference entre ceci & cela, ſinon que „ le corps qui fait ces tenebres eſt plus grand que „ mon manteau qui te bouche les yeux. „ Quintilien obſerve que Pericles delivra alors d'une grande crainte les Atheniens, (*b*) *An verò cum Pericles Athenienſes Solis obſcuratione territos, redditis ejus rei cauſis, metu liberavit: aut cùm Sulpitius ille Gallus in exercitu L. Pauli de Lunæ defectione diſſeruit, ne velut prodigio divinitus facto militum animi terrerentur, non videtur eſſe uſus oratoris officio?* Valere Maxime ne ſupoſe pas comme Plutarque que Pericles fût ſur la flote; il veut que cette leçon Aſtronomique ait été faite au milieu d'Athenes. (*c*) *Cùm obſcurato repentè ſole inuſitatis perfuſæ tenebris Athenæ ſolicitudine agerentur, interitum ſibi cæleſti denuntiatione portendi credentes; Pericles proceſſit in medium, & quæ à præceptore ſuo Anaxagora pertinentia ad ſolis & lunæ curſum acceperat, diſſeruit: nec ulterius trepidare cives ſuos vano metu paſſus eſt.* Frontin parle de l'explication de la foudre, & non pas d'une explication d'éclipſe. *Pericles*, dit-il (*d*), *cùm in caſtra ejus fulmen decidiſſet, terruiſſetque milites, advocata concione, lapidibus in conſpectu omnium colliſis, ignem excuſſit, ſedavitque turbationem, cùm docuiſſet ſimiliter nubium attritu excuti fulmen.*

(*a*) Amiot dans la traduction de la vie de Pericles pag. 328. 329.

(*b*) Quintil. Inſtit. Orator. lib. 1. c. 10. p. m. 55.

(*c*) Valerius Maximus lib. 8. c. 11. n. 1. extern.

(*d*) Frontin. Stratag. lib. 1. c. 12.

(C) *Une autorité preſque auſſi grande. . . . que s'il eût été Monarque.*] On a dit que ſon éloquence lui avoit aquis cet empire. (*e*) *Pericles feliciſſimis naturæ incrementis, ſub Anaxagora præceptore ſummo ſtudio perpolitus & inſtructus, liberis Athenarum cervicibus jugum ſervitutis impoſuit: egit enim ille urbem, & verſavit arbitrio ſuo. Cumque adverſus voluntatem populi loqueretur, jucunda nihilominus & popularis ejus vox erat. Itaque veteris comœdiæ maledica lingua, quamvis potentiam viri perſtringere cupiebat, tamen in labris ejus hominis melle dulciorem leporem fatebatur habitare: inque animis eorum, qui illum audierant, quaſi aculeos quoſdam relinqui prædicabat.* Valere Maxime ajoûte qu'il n'y avoit point d'autre difference entre Piſiſtrate & Pericles, ſinon que l'un exerçoit la tyrannie par les armes, & l'autre ſans armes. *Quid enim inter Piſiſtratum & Periclem interfuit, niſi quod ille armatus, hic ſine armis tyrannidem geſſit?* Pour donner un plus grand poids à ce temoignage de Valere Maxime j'obſerve qu'il l'a copié de Ciceron, (*f*) *Quid Pericles? de cujus dicendi copia ſic accepimus, ut quum contra voluntatem Athenienſium loqueretur pro ſalute patriæ, ſeverius tamen id ipſum, quod ille contra populares homines diceret, populare omnibus, & jucundum videretur, cujus in labris veteres comici etiam quum illi maledicerent, quod tum Athenis fieri licebat, lepôrem habitaſſe dixerunt, tantamque in eo vim fuiſſe, ut in eorum mentibus qui audiſſent, quaſi aculeos quoſdam relinqueret. At hunc non declamator aliquis ad clepſydram latrare docuerat, ſed, ut accepimus, Clazomenius ille Anaxagoras vir ſummus in maximarum rerum ſcientia. Itaque hic doctrina, conſilio, eloquentia excellens, quadraginta annos præfuit Athenis, & urbanis eodem tempore, & bellicis rebus.* Nous avons ici une preuve de ce que j'aurai à dire, touchant la licence que ſe donnoient les Poëtes Comiques contre Pericles. Leurs traits ſatiriques donnent du relief aux éloges qu'ils n'ont pu lui refuſer, par raport à ſon éloquence. Si l'on veut ſavoir le nom des Poëtes qui l'ont loüée, il ne faudra que conſulter Ciceron: il nous aprend (*g*) qu'Eupolis a dit que la Déeſſe de la perſuaſion avoit ſon ſiege ſur les levres de Pericles, & que l'éloquence de cet homme laiſſoit un aiguillon agreable dans le cœur de ſes auditeurs (*h*). Diodore de (*i*) Sicile, & Pline le jeune nous ont conſervé les paroles mêmes de ce Comique. (*k*) *Nec me præterit ſummum oratorem Periclem ſic à comico Eupolide laudari,*

Πρὸς δέ γ᾽ αὖ τούτῳ τάχ᾽ ἡ
Πειθώ τις ἐπεκάθιζε τοῖσι χείλεσιν.
Οὕτως ἐκήλει, καὶ μόνος τῶν ῥητόρων,
Τὸ κέντρον ἐγκατέλιπε τοῖς ἀκροωμένοις.

Vous trouverez dans le Scholiaſte d'Ariſtophane ces mêmes vers d'Eupolis avec quelques autres qui les precedent, & qui font l'éloge de l'éloquence de Pericles, éloquence qui plaiſoit, que l'on admiroit, & que l'on craignoit, (*l*) *Hujus ſuavitate maxime hilaratæ ſunt Athenæ, hujus ubertatem & copiam admiratæ, ejuſdem vim dicendi terroremque timuerunt.* Elle charmoit par ſa douceur: elle donnoit de l'admiration par ſon abondance: elle épouvantoit par ſa force. Ne trouvons donc pas incroyable qu'elle ait fait regner Pericles au milieu d'une Republique. Ses paroles ont été comparées au tonnerre. (*m*) *Qui* (Pericles) *ſi tenui genere uteretur, nunquam ab Ariſtophane poëta fulgurare, tonare, permiſcere Græciam dictus eſſet.* Ce paſſage de Ciceron a été paraphraſé par le jeune Pline. (*n*) *Adde, quæ de eodem Pericle comicus alter,* ἤστραπτ᾽, ἐβρόντα, ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα. *Non enim amputata oratio & abſciſſa, ſed lata, & magnifica, & excelſa tonat, fulgurat, omnia denique perturbat ac miſcet.* La premiere fois que Ciceron publia ſon livre il attribua ces paroles à Eupolis; mais il reconut ſa mepriſe dans un autre Ouvrage (*o*). Nous ne voyons que l'éclair & le tonnerre dans la citation d'Ariſtophane; mais nous verrons auſſi la foudre ſi nous conſultons Plutarque. *Les Comedies*, dit-il, *que firent joüer les Poëtes de ce tems-là, eſquelles il y a pluſieurs paroles dites de lui, les unes à bon eſcient, les autres en jeu & avec riſée, teſmoignent que ce fut pour ſon éloquence*

(*e*) Valerius Maximus lib. 8. cap. 9. pag. m. 699. 700.

(*f*) Cicero de Oratore lib. 3. fol m. 95. B.

(*g*) Πειθὼ quam vocant Græci, cujus effector eſt orator, hanc Suadam appellavit Ennius. Ejus autem Cethegum medullam fuiſſe vult, ut quam deam in Periclis labris ſcripſit Eupolis ſeſſitaviſſe, hujus hic medullam noſtrum oratorem fuiſſe dixerit. *Id. in Bruto pag. m.* 103.

(*h*) Non quemadmodum de Pericle ſcripſit Eupolis, cum delectatione aculeos etiam relinqueret in animis eorum à quibus eſſet auditus. *Id. ib. pag.* 62.

(*i*) *Diod. Siculus lib. 12. c. 40. pag. m.* 434.

(*k*) *Plin. epiſt.* 20. *l.* 1. *pag. m.* 60.

(*l*) *Cicero in Bruto pag.* 91.

(*m*) *Id. in Oratore fol. m.* 118. *B.*

(*n*) *Plin. ubi ſupra pag.* 61.

(*o*) Mihi quidem gratum, & erit gratius ſi non modo in libris tuis ſed etiam in aliorum per librarios tuos Ariſtophanem repoſueris pro Eupoli. *Cicero ad Atticum epiſt.* 6. *l.* 12. *pag. m.* 301. 302.

qu'il ne fut pas à couvert des railleries (*D*) fatiriques de la Comedie. Les Poëtes le diffamerent fur plufieurs chofes, & nommément fur fes amours pour Afpafie.

(a) Αἱ μέντοι κωμῳδίαι τῶν τότε διδασκάλων σπουδῇ τε πολλὰς καὶ μετὰ γέλωτος ἀφεικότων φωνὰς εἰς αὐτὸν, ἐπὶ τῷ λόγῳ μάλιστα τὴν προσωνυμίαν γενέσθαι δηλοῦσι, βροντᾶν μὲν αὐτὸν καὶ ἀστράπτειν ὅτε δημηγοροίη, δεινὸν δὲ κεραυνὸν ἐν γλώσσῃ φέρειν λεγόντων. At comœdiæ, quòd qui ea tempeftate docebant eas, & ferias & ridiculas voces in eum multas ejacularentur, traxiffe ex vi dicendi eum oftendunt hoc cognomen. Tonare enim & fulminare concionantem, & vehemens eum in lingua fulmen dicebant gerere. *Plut. ibid. pag.* 156. *B.*

quence principalement que lui fut donné le furnom d'Olympien; *car ils difent qu'il tonnoit, qu'il efclairoit en haranguant, & qu'il portoit fur la langue une foudre terrible.* Je me fers de la verfion d'Amiot, & je mets le Grec en marge (*a*). L'Auteur ajoûte une reponfe de Thucydide qui confirme bien cela. *Comme Archidamus Roy de Lacedemone lui demandaft un jour, lequel luictoit le mieux de lui ou de Pericles, il lui refpondit. Quand je l'ay jetté par terre en luctant, il fait fi bien dire en le niant, qu'il fait croire aux affiftans qu'il n'eft point tombé, & leur perfuade le contraire de ce qu'ils ont veu.*

Ne finiffons pas encore ce qui concerne l'éloquence de Pericles. Quelques-uns veulent qu'il foit le premier qui ait écrit fes harangues, avant que de les reciter. (*b*) Πρῶτος γραπτὸν λόγον ἐν δικαστηρίῳ εἶπε, τῶν πρὸ αὐτοῦ σχεδιαζόντων. *Primus fcriptam orationem habuit in judicio, cum illi qui ipfum antecefferant ex tempore dicerent.* C'eft à tort ce me femble que Corradus fe figure (*c*) que cela veut dire qu'il lifoit fon manufcrit; car une harangue luë n'eft guere propre à produire les effets que l'on attribuë à l'éloquence de cet Orateur. Du tems de Quintilien on avoit encore quelques harangues de Pericles, mais cet habile Rheteur les trouvant difproportionnées à la haute reputation de ce grand homme, aprouvoit le fentiment (*d*) de ceux qui les regardoient comme un Ouvrage fupofé. (*e*) *Cicero in Bruto negat ante Periclem fcriptum quicquam quod ornatum oratorium habeat: ejus aliqua ferri. Equidem non reperio quicquam tanta eloquentiæ fama dignum: ideoque minus miror effe qui nihil ab eo fcriptum putent: hæc autem quæ feruntur, ab aliis effe compofita.* Mais rien n'empêche qu'une harangue mediocre recitée par un excellent Orateur n'enleve le monde. L'action (*f*) fait prefque tout. Finiffons par un paffage de Thucydide, qui nous aprend que Pericles ayant le don & de refrener les Atheniens quand ils étoient trop hardis, & de leur donner du courage quand ils ne l'étoient pas affez, étoit dans le fond le Roi d'une Republique titulaire. (*g*) Ὁπότε γοῦν αἴσθοιτό τι αὐτοὺς παρὰ καιρὸν ὕβρει θαρσοῦντας, λέγων κατέπλησσεν ἐπὶ τὸ φοβεῖσθαι· καὶ δεδιότας αὖ ἀλόγως, ἀντικαθίστη πάλιν ἐπὶ τὸ θαρσεῖν, ἐγίγνετο τε λόγῳ μὲν, δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή. *Quoties itaque intelligebat eos quippiam intempeftivè ferociterque conantes, orationis acrimonia deterrebat: quoties ab re formidantes, rurfus ad fiduciam erigebat. Denique verbo quidem, popularis ftatus, re autem ipfa, penes primarium virum principatus erat.* Plutarque (*h*) a merveilleufement paraphrafé ce paffage de Thucydide: il y joint fort à propos ce que dit Platon fur la force de l'éloquence: il obferve auffi que les Poëtes fe moquoient de la Republique qui accordoit tant de pouvoir à un feul homme, & qu'ils exhortoient Pericles à s'engager par ferment à ne tyrannifer point. (*i*) Αὐτὸν δ' ἀπομόσαι μὴ τυραννήσειν κελεύοντες, ὡς ἀσυμμέτρου πρὸς δημοκρατίαν καὶ βαρυτέρας περὶ αὐτὸν οὔσης ὑπεροχῆς. ὁ δὲ Τηλεκλείδης παραδεδωκέναι φησὶν αὐτῷ τοὺς Ἀθηναίους πόλεών τε φόρους, αὐτάς τε τὰς πόλεις, τὰς μὲν δεῖν, τὰς δ' ἀναλύειν· λάϊνα τείχη, τὰ μὲν οἰκοδομεῖν, τὰ δὲ αὖτε πάλιν καταβάλλειν, σπονδὰς, δύναμιν, κράτος, εἰρήνην, πλοῦτόν τ' εὐδαιμονίαν τε. *Ipfumque jubent, ut cujus fint immodicæ opes & intolerabiles liberæ civitati, tyrannidem fe ufurpaturum abjurare. Teleclides permififfe ei refert Athenienfes urbium tributa, ipfafque adeò urbes has ligare, illas folvere, muros lapideos nunc extruere, nunc eofdem demoliri, fœdera, opes, vires, pacem, opulentiam fortunafque omnes.*

(*b*) *Suidas in* Περικλῆς.

(*c*) *Corradus in Brutum Ciceronis pag.* 77.

(*d*) *Plutarque ubi fupra pag.* 156. *temoigne que Pericles ne laiffa point d'autres Ecrits que des Arrêts.*

(*e*) *Quintil. inftit. Orator. lib.* 3. *c.* 1. *p.m.* 115.

(*f*) *Voyez l'article* Narni. (*g*) *Thucydides lib.* 2. *pag.* 141. *edit. Francof.* 1614. *in fol.* (*h*) *Plut. ubi fupra pag.* 161. (*i*) *Id. ib.*

(D) *Des railleries fatiriques de la Comedie.*] Cratinus, Teleclide, Eupolis, Platon le Comique, & Dexippus le fronderent. Plutarque ne fe contente pas de le dire; il raporte auffi (*k*) leurs paroles. Mr. le Fevre de Saumur remarque (*l*) que Cratinus étoit *ferme & hardi en fes compofitions, & que la liberté de fon ftile n'épargnoit pas même les premiers Officiers de la Republique, le Grand &* l'Olympien *Pericles.* Voyons auffi ce qu'il dit en un autre endroit. „ (*m*) Hermippe fit „ une chofe que St. Auguftin ignoroit fans doute: „ car ce grand Docteur, qui ne favoit pas tant de „ Grec qu'on pourroit bien croire, & qui eftu„ dioit plus foigneufement les *matieres de la gra„ce*, que l'hiftoire Grecque, & les Poëtes Co„ miques, dit en quelque endroit de la *Cité de „ Dieu*, que jamais la licence du theatre ne fut „ affez effrontée pour offenfer Pericles: mais que „ Terence n'avoit pas fait fcrupule d'offenfer Ju„ piter mefme (ce paffage fe trouve dans l'Eunu„ que.) Il fe trompoit donc; car Hermippe fit „ des vers contre Pericles. „ Jamais cenfure ne fut plus injufte que celle-ci; car il eft très-faux que St. Auguftin ait dit ce que le Critique de Saumur lui impute. Il a cité un long paffage, où l'on deplore que le grand Pericles n'ait pas été epargné par les Poëtes du theatre. (*n*) *Quid autem hic fenferint Romani veteres, Cicero teftatur in libris, quos de Republica fcripfit, ubi Scipio difputans ait, Nunquam comœdiæ nifi confuetudo vitæ pateretur, probare fua theatris flagitia potuiffent. Et Græci quidam antiquiores vitiofæ fuæ opinionis quandam convenientiam fervaverunt, apud quos fuit etiam lege conceffum, ut quod vellet comœdia nominatim, vel de quo vellet, diceret. Itaque ficut in eifdem libris loquitur Africanus, quem illa non attigit, vel potius quem non vexavit, cui pepercit? Efto: populares homines improbos, in repub. feditiofos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læfit. Patiamur, inquit, etfi hujufmodi cives, à cenfore melius eft quàm à poëta notari: fed Periclem, cùm jam fuæ civitati maxima autoritate plurimos annos domi & bello præfuiffet, violari verfibus, & eos agi in fcena non plus decuit, quàm fi Plautus, inquit, nofter voluiffet, aut Nævius, Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere. Deinde paulò poft noftræ, inquit, contrà duodecim tabulæ cum perpaucas res capite fanxiffent, in his hanc quoque fanciendam putaverunt, fi quis actitaviffet, five carmen condidiffet, quod infamiam faceret, flagitiumve alteri. Præclarè. Judiciis enim ac Magiftratuum difceptationibus legitimis propofitam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nifi ea lege ut refpondere liceat, &* *judicio*

(*k*) *Plut. in Pericle pag.* 153. 154. 160. 165. 170.

(*l*) *Vie des Poëtes Grecs pag. m.* 90.

(*m*) *Ibid. pag.* 81. 82.

(*n*) *Auguft. de civit. Dei lib.* 2. *c.* 9. *p. m.* 166.

sie. Il suporta patiemment (*E*) ces medisances, & il auroit pu passer pour heureux, s'il n'avoit pas été exposé à d'autres maux; mais il éprouva par bien

(*a*) *August. ibid. c. 12 pag. 180. 181.*

(*b*) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorem, ut quibus expellitis à vobis, eisdem ab his legibus propulsaretis injurias. Majestatis sunt apud vos rei, qui de vestris sequius obmurmuraverint aliquid regibus. Magistratum in ordinem redigere, Senatorem aut convitio prosequi, suis esse decretis periculosissimum poenis. Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret, de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli Dii sunt apud vos superi inhonorati, contemptibiles, viles: in quos jus est à vobis datum, quæ quisque voluerit dicere: turpitudinum jacere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas. *Arnob. l. 4. p. 150. 151.*

judicio defendere. Hæc ex Ciceronis quarto de Republica libro ad verbum excerpenda arbitratus sum, nonnullis propter faciliorem intellectum vel prætermissis, vel paululum commutatis. Cette faute de Mr. le Fevre doit aprendre à tous les Auteurs à se defier de leur memoire, & à n'alleguer jamais une chose, sans consulter tout de nouveau les livres où l'on se souvient de l'avoir luë. Il avoit lu dans St. Augustin que les Romains n'eussent pas permis que leurs Comedies offensassent Scipion, quoi qu'ils permissent que Terence choquât Jupiter : ses idées se brouillerent; il mit Pericles à la place de Scipion, & par cette metamorphose il se crut très-bien fondé à railler St. Augustin. Voyons les paroles de ce Pere de l'Eglise; elles sont belles & sensées; elles reprochent aux Legislateurs Romains un très-grand defaut; ils defendirent aux Poëtes de medire des Magistrats; mais ils leur permirent de se moquer de leurs Dieux. (*a*) *At Romani sicut in illa de Repub. disputatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbè & irreligiosè. Quos cùm scirent non solùm patienter, sed etiam libenter poëtarum probris maledictisque lacerari, se potius hujusce modi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solennitatibus miscuerunt. Itane tandem Scipio laudas, hanc poëtis Romanis negatam esse licentiam, ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestræ curiæ, quàm Capitolii, imò Romæ unius quàm cœli totius: ut linguam maledicam in cives tuos exercere poëtæ etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo Senatore, nullo Censore, nullo Principe, nullo Pontifice prohibente jacularentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret.* Arnobe avoit fait dejà le même reproche aux Gentils. Voyez la marge (*b*) : ses paroles meritent bien d'être luës.

(E) *Il suporta patiemment ces medisances.*] Nous ne lisons point qu'aucun des Poëtes qui le maltraiterent, en ait été châtié. Il y a pourtant beaucoup d'aparence qu'il eût été bien facile à un homme d'un si grand credit, de punir l'audace de ces gens-là. On le touchoit par les endroits les plus sensibles; car on traitoit Aspasie de concubine impudente & chaude; on la traitoit, dis-je, de cette façon sur le theatre. (*c*) Ἐν δὲ ταῖς κωμῳδίαις Ὀμφάλη τε νέα καὶ Δηιάνειρα καὶ πάλιν Ἥρα προσαγορεύεται. Κρατῖνος δ' ἄντικρυς παλλακὴν αὐτὴν εἴρηκεν ἐν τούτοις, Ἥραν τέ οἱ Ἀσπασίαν τίκτει, καὶ καταπυγοσύνην παλλακὴν κυνώπιδα. *In comœdiis nova Omphale & Deianira, alias Juno nominatur. Cratinus diserte pellicem appellavit hisce versibus :*

Junonem Aspasiam parit,
Et impudicam & pellicem, inverecundamque.

(*c*) *Plut. in Pericle p. 165. D.*

La politique avoit quelque part à cette indolence; car si Pericles avoit travaillé à fermer la bouche aux Poëtes, il eût éclairé les Atheniens sur une chose qu'il étoit de son interêt qu'ils ne vissent pas : ils eussent senti qu'ils ne retenoient que de nom le gouvernement Republicain, & que dans le vrai toute la puissance étoit reünie en une seule personne. Rien n'est plus capable d'empêcher le peuple de s'apercevoir de l'extinction de la liberté, que la permission qu'on lui laisse de medire impunément, de ceux qui possedent la realité de la puissance monarchique, sous des noms qui n'ont rien d'odieux. Il importoit donc à Pericles de mepriser la licence du theatre : mais n'attribuons pas uniquement à l'artifice cette patience; il y entroit de la grandeur; car jamais un homme aussi courageux & aussi vif qu'il l'étoit, n'eût suporté les injures avec la patience que l'on vit en lui, s'il n'eût eu une force d'ame extraordinaire. Lisez cet endroit de sa vie. (*d*) *On conte qu'il y eut quelquefois un meschant effronté, qui fust tout un jour à l'outrager de paroles difamatoires en pleine place, & à lui dire toutes les injures dont il se pouvoit aviser : ce qu'il endura patiemment sans jamais lui respondre un seul mot, despeschant cependant quelque affaire de consequence, jusques au soir qu'il se retira tout doucement en son logis, sans se monstrer alteré en façon quelconque, combien que cest importun-là le suivist tousiours, en lui disant tous les outrages qu'il est possible de dire : & comme il fust prest à entrer dedans son logis, estant desia nuict toute noire, il commanda à l'un de ses serviteurs qu'il prit une torche, & qu'il allast reconduire cest homme, & l'accompagner jusques en sa maison.* La force de son courage & sa patience se montrerent d'une façon éminente, au commencement de la guerre du Peloponnese. Les ennemis ravageoient l'Attique; & comme il n'étoit pas en état de les repousser, il se contenta de pourvoir à la sûreté d'Athenes. On murmuroit contre lui de sa conduite; on faisoit des vers piquans contre lui; on le dechiroit; on le menaçoit. Il meprisa ce dechainement, & se conduisit avec la derniere tranquillité selon ses lumieres. (*e*) Ἐχρῆτο τοῖς αὑτοῦ λογισμοῖς, βραχέα φροντίζων τῶν καταβοώντων καὶ δυσχεραινόντων. καίτοι πολλοὶ μὲν αὐτοῦ τῶν φίλων δεόμενοι προσέκειντο, πολλοὶ δὲ τῶν ἐχθρῶν ἀπειλοῦντες καὶ κατηγοροῦντες. πολλοὶ δ' ᾖδον ᾄσματα καὶ σκώμματα πρὸς αἰσχύνην, ἐφυβρίζοντες αὐτοῦ τὴν στρατηγίαν, ὡς ἄνανδρον καὶ προϊεμένην τὰ πράγματα τοῖς πολεμίοις. ἐπεφύετο δὲ καὶ Κλέων ἤδη διὰ τῆς πρὸς ἐκεῖνον ὀργῆς τῶν πολιτῶν πορευόμενος ἐπὶ τὴν δημαγωγίαν... (*f*) πλὴν ὑπ' οὐδενὸς ἐκινήθη τῶν τοιούτων ὁ Περικλῆς, ἀλλὰ πρᾴως καὶ σιωπῇ τὴν ἀδοξίαν καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὑφιστάμενος. *Sua sequens consilia, contempsit obstrepentes & stomachantes: quamvis multi eum amici obtunderent precibus, multi minitarentur adversarii insectarenturque, multi carmina canerent & dicteria probrosa, convitiisque incesserent ejus imperium ut molle & prodens hostibus rempubl. Et verò etiam Cleon, incensam conspiciens in illum civitatem, mordebat eum, auram popularem captans. . . . Verum istorum movit Periclem nihil : sed comiter & tacitè tulit ignominiam & invidiam.* Quel courage ! Quelle constance ! Quelle force ne voit-on point là !

(*d*) *Amiot dans la traduction de la vie de Pericles p. m. 298.*

(*e*) *Plut. in Pericle pag. 170. D.*

(*f*) *Id. ib. E.*

des endroits la malignité de la fortune, & principalement dans (F) son domestique,

(F) *Il éprouva la malignité de la fortune .... dans son domestique.*] La femme qu'il épousa étoit sa parente, & avoit été déjà mariée à Hipponicus, dont elle avoit eu un garçon. Pericles eut d'elle deux fils, & s'en degoûta. Elle de son côté n'étoit pas contente de lui, & consentit sans aucune peine à épouser l'homme qu'il lui proposa (a). Je ne croi point qu'elle eût tout le tort; car Pericles se gouvernoit d'une maniere qui donnoit à son épouse un juste sujet de se fâcher. Il aimoit ailleurs; il entretenoit Aspasie, & il en étoit si coiffé qu'il l'épousa, quoi qu'elle fût dans une mauvaise reputation. Les medisans divulguerent mille choses qui étoient fort propres à aigrir l'esprit de sa femme, & peut-être ne mentoient-ils pas en tout. Ils disoient que Phidias le plus excellent Sculpteur du monde, & l'Intendant general de tous les Ouvrages que Pericles faisoit faire pour l'ornement de la ville, attiroit chez lui les Dames, sous pretexte de leur montrer le travail des plus grans maîtres; mais dans le vrai afin de les debaucher, & de les livrer à Pericles. (b) Πάντα δ' ἦν σχεδὸν ἐπ' αὐτῷ, καὶ πᾶσιν ἐπεστάτει τοῖς τεχνίταις διὰ φιλίαν Περικλέους. καὶ τοῦτο τῷ μὲν φθόνον, τῷ δὲ βλασφημίαν ἤνεγκεν, ὡς ἐλευθέρας τῷ Περικλεῖ γυναῖκας εἰς τὰ ἔργα φοιτώσας ὑποδεχομένου τοῦ Φειδίου. δεξάμενοι δὲ τὸν λόγον οἱ κωμικοὶ, πολλὴν ἀσέλγειαν αὐτοῦ κατεσκέδασαν, εἴς τε τὴν Μενίππου γυναῖκα διαβάλλοντες, ἀνδρὸς φίλου καὶ ὑποστρατηγοῦντος· εἴς τε τὰς Πυριλάμπους ὀρνιθοτροφίας, ὃς ἑταῖρος ὢν Περικλέους, αἰτίαν εἶχε ταὼνας ὑφιέναι ταῖς γυναιξὶν αἷς ὁ Περικλῆς ἐπλησίαζε. *Omnia ferè hic ob Periclis necessitudinem curabat, artificibusque praerat omnibus: id quod huic convitia, illi conflavit invidiam, quasi ingenuas matronas, ad spectanda opera commeantes, in gratiam Phidias Periclis reciperet. Eos rumores excipientes comici, insolentem lasciviam ei impegere, ac Menippi uxorem amici atque in bello legati improperavere, Pyrilampisque avium vivaria, cui, quum familiaris Periclis esset, infigebatur, ipsum multeribus quibus consuesceret Pericles, subjicere pavones.* „ (c) Les Poëtes Comiques prenans occa„sion de ce bruit, espandirent à l'encontre de lui „force paroles injurieuses & difamatoires, le ca„lumnians qu'il entrenoit la femme d'un Menip„pus, qui étoit son ami & son Lieutenant en „guerre, & lui mettans sus aussi que Pyrilampes „l'un de ses familiers nourrissoit des oiseaux, & „notamment des (d) paons, qu'il envoyoit secre„tement aux femmes dont Pericles jouïssoit.„ Si Pericles n'étoit pas content de sa femme, il l'étoit encore moins de son fils aîné. C'étoit un garçon d'un fort mauvais naturel; il étoit prodigue, & se plaignoit éternellement de l'œconomie de son pere: ses plaintes redoublerent, après qu'il se fut marié avec une femme qui faisoit beaucoup de depenses. Il emprunta de l'argent au nom de son pere; & ayant vu que Pericles au lieu de rembourser cette somme, mit en justice celui qui l'avoit prêtée, il se dechaîna horriblement contre lui. Servons-nous des paroles d'Amiot. „ (e) Le „jeune homme Xantippus estant grievement in„digné contre son pere, alloit mesdisant de lui „en public par la ville, contant par une maniere „de moquerie les occupations ausquelles il va„quoit & passoit son temps quand il estoit en son „privé, & les propos qu'il tenoit avec des So„phistes & maistres de Rhetorique: car comme „il fut avenu, qu'en un jeu de prix l'un des cham„pions qui combatoient à qui lanceroit mieux le „dard, eust par (f) mechef ateint & tué un Epi„timius (g) Thessalien, il alloit par tout racon„tant que Pericles avoit tout un jour esté à dispu„ter avec Protagoras le Rhetoricien, à savoir „qui devoit estre jugé coulpable de ce meur„tre, selon la vraye & droituriere raison, le dard, „ou celui qui l'avoit lancé, ou bien ceux qui „avoient dressé le jeu de prix. Davantage Ste„simbrotus escrit, que le bruit qui courut en la „ville, que Pericles entretenoit sa femme, fut „semé par Xantippus même. Tant y a que ceste „querelle & dissenssion entre le pere & le fils du„ra, sans jamais se reconcilier jusques à la mort.„ Il y a dans cette version d'Amiot une équivoque très-obscure. *Pericles entretenoit sa femme.* Etoit-ce sa propre femme? Etoit-ce la femme de Stesimbrotus? Etoit-ce la femme de Xanthippus? Le premier sens, quelque ridicule qu'il soit, est le plus conforme de tous à la Grammaire Françoise. Ce n'est point celui de Plutarque. L'Historien a voulu dire que ce fut Xanthippus qui divulgua que sa femme avoit été debauchée par Pericles. On ne devineroit jamais cela, ni par les paroles Greques de Plutarque, ni par la version Latine; il faut le deviner par un autre endroit de l'Historien. Il dit dans la page 160. que Pericles fut accusé d'avoir eu à faire avec sa bru; qu'il en fut, dis-je, accusé par Stesimbrotus. (h) Στησίμβροτος ὁ Θάσιος δεινὸν ἀσέβημα καὶ μυθῶδες ἐξενεγκεῖν ἐτόλμησεν εἰς τὴν γυναῖκα τοῦ υἱοῦ κατὰ τοῦ Περικλέους. *Quum Stesimbrotus quoque Thasius, atroci scelere & fabuloso Periclem asperserit in filii conjugem admisso?* Moyennant ce passage l'on peut entendre celui-ci, qui autrement seroit une énigme. (i) Πρὸς δὲ τούτοις, καὶ τὴν περὶ τῆς γυναικὸς διαβολὴν ὑπὸ τοῦ Ξανθίππου φησὶν ὁ Στησίμβροτος εἰς τοὺς πολλοὺς διασπαρῆναι. *Infamiam etiam à sua ipsius uxore Stesimbrotus per Xanthippum memoriæ prodidit vulgatam.* En comparaison de ce chagrin domestique celui dont je vais parler n'est point grand; mais consideré sans parallele il n'est point petit. Pericles (k) avoit un Maître d'hôtel qui regloit avec tant d'œconomie toute la depense de la maison, qu'on n'eût pas pu être plus en garde contre les frais superflus chez les plus petits bourgeois. Ces manieres épargnantes faisoient murmurer le fils de Pericles, & toutes les femmes du logis. N'étoit-ce pas un rabat-joye pour le maître? On peut croire assez raisonnablement, que Pericles ne s'estima point heureux de perdre ce fils aîné, qui lui donnoit si peu de satisfaction; car la nature nous porte à aimer mieux la vie d'un fils que sa mort, quoi qu'il ne fasse pas son devoir. Mais on peut être assûré que ce grand homme vit avec douleur que la peste lui enlevoit son second fils, le seul enfant legitime qui lui restât. Il conserva sa constance à la mort de son aîné, & à celle de sa sœur, & à celle de la plûpart de ses amis & de ses parens: mais il ne put retenir ses larmes, quand il fut frapé de ce dernier coup. (l) *Il ne rabaissa de rien la grandeur & la hautesse de son courage, quelques malheurs qui lui survinssent, ni ne le vid-on jamais plorer, ni mener dueil aux funerailles d'aucun de ses parens ou amis, jusques à la mort de Paralus le dernier de ses enfans*

(a) *Plut. ubi supra pag.* 165.

(b) *Id. ib. p.* 160. C.

(c) *Amiot dans la version de la vie de Pericles pag.* 309.

(d) *Ces oiseaux étoient alors d'un grand prix. Voyez Athenée lib.* 14. c. 20. *pag.* 654. 655.

(e) *Amiot ibid. pag.* 329. 330.

(f) *Il faloit dire* par megarde. *Voyez Girac Replique à Costar p.* 438. *il y a au Grec* ἀκουσίως, *c'est-à-dire involontairement.*

(g) *Amiot n'a rien entendu ici, il faloit dire qu'Epitimius tua par megarde un cheval* ἵππον, *dit Plutarque* ἀκοντίῳ πατάξαντος Ἐπιτιμίου τοῦ Φαρσαλίου ἀκουσίως καὶ κτείναντος. *Voyez Girac ibid. qui daube d'importance Costar.*

(h) *Plut. in Pericle p.* 160. E.

(i) *Id. ib. p.* 172. B.

(k) *Id. ib. pag.* 162.

(l) *Amiot ubi supra pag.* 330.

tique *, car il fut malheureux & en femme, & en enfans. Il y a une reflexion à faire sur les (G) medisances qui coururent contre lui. Il mourut la 3. année de

* *Tiré de Plutarque dans la vie de Pericles.*

enfans legitimes : car la perte de celui-là seul lui attendrit le cœur : encore tascha-il à se maintenir en sa constance naturelle, & se conserver en sa gravité acoustumée ; mais comme il lui vouloit mettre un chapeau de fleurs sur la teste, la douleur le força quand il le vid au visage, de maniere qu'il se prit soudainement à escrier tout haut, & espandit sur l'heure grande quantité de larmes ; ce qu'il n'avoit jamais fait en toute sa vie. Cela me fait souvenir d'un Roi d'Egypte dont parle Herodote (a), & d'une omission de Valere Maxime. (b) *Pericles intra quatriduum duobus mirificis adolescentibus filiis spoliatus ; iis ipsis diebus & vultu pristinum habitum retinente, & oratione nulla ex parte infractiore concionatus est. Ille verò caput quoque solito more coronatum gerere sustinuit, ut nihil ex vetere ritu propter domesticum vulnus detraheret.* Je compte pour un notable desavantage les demarches que fit Pericles en faveur de son batard. Il avoit fait faire une loi qui fut la ruïne de plusieurs personnes ; & puis en faveur de ce batard il demanda qu'on la cassat ; & il n'obtint cette grace que par la pitié qu'on eut de ses infortunes. (c) Ο῍νἰ© ὄω δεινὸ τ̓ κ̓ τοσοῦτον ἰσχύσαντα τ̓ νόμον, ὑπ᾽ αὐτοῦ πάλιν διαλυθῆναι τ̓ γράψαντος, ἡ παροῦσα δυστυχία τῷ Περικλεῖ περὶ τ̓ οἶκον, ὡς δίκην τινὰ δεδωκότι τ̓ ὑπεροψίας καὶ τ̓ μεγαλαυχίας ἐκείνης, ἐπέκλασε τοὺς Ἀθηναίους. καὶ δόξαντες αὐτὸν νεμεσητά τε παθεῖν, ἀνθρωπίνως τε δεῖσθαι, συνεχώρησαν ἀπογράψασθαι τ̓ νόθον εἰς τὰς φράτορας, ὄνομα θέμενον τὸ αὐτοῦ. *Quum esset igitur res indigna, ut quæ contra tam multos vim habuerat, ab eodem lex qui tulerat eam, rursus abrogaretur : præsens Periclis clades domestica (ut qui pœnam luisse jam fastus & arrogantiæ illius suæ videretur) infregit populum Atheniensem, putavitque eum, Deorum oppressum invidia, esse humanitate allevandum, quare indulsit ei ut in curia sua nothus censeretur nomine paterno.* Une faveur a bien de mauvais côtez lors qu'elle coûte cela. Quel chagrin de se figurer les reflexions de toute une ville sur la conduite d'un homme, qui ayant fait une loi dont l'importance vouloit qu'on sacrifiât une partie des habitans, je veux dire qu'on les reduisit à l'esclavage, demande en suite qu'on la revoque pour ses interêts particuliers ? La loi dont je parle portoit que tous ceux qui n'étoient point nez de pere & de mere Atheniens, fussent reputez batards. En execution de quoi il y eut près de cinq mille bourgeois qui furent vendus.

(a) *Lib. 3. c. 14. il raconte que Psammenitus ne pleura point la misere de sa fille, & celle de son fils, & qu'il pleura en voyant celle d'un de ses amis. Voyez là même ce qu'il repondit quand on lui demanda la raison de cette conduite. Voyez aussi Montagne au chap. 2. du 1. livre de ses Essais.*

(b) Val. Maxim. l. 5. c. 10. *Voyez aussi* Elien var. hist. l. 9. c. 6. *Notez que Protagoras dans Plutarque* de consolat. ad Apollon. *pag.* 118. *raporte la même chose que Valere Maxime, si ce n'est qu'il met* 8. *jours entre la mort de l'un des fils, & la mort de l'autre.*

(G) *Une reflexion à faire sur les medisances qui coururent contre lui.*] Cette reflexion est de Plutarque ; elle tend à faire voir l'incertitude de l'histoire : c'est un des moyens de l'époque dans le systême du Pyrrhonisme historique. Plutarque ayant raporté les medisances des Poëtes contre Pericles, & la calomnie énorme de Stesimbrotus, s'écrie qu'il est malaisé de parvenir à la verité. Les Auteurs contemporains l'étouffent ou la pervertissent, les uns par haine, & par jalousie, les autres par amitié & par un esprit flateur. Ceux qui viennent après eux rencontrent le tems passé, comme une barriere qui les exclut de la conoissance des veritables évenemens. (d) Οὕτως ἔοικε πάντη χαλεπὸν εἶναι καὶ δυσθήρατον ἱστορίᾳ τἀληθὲς, ὅταν οἱ μὲν ὕστερον γεγονότες τ̓ χρόνον ἔχωσιν ἐπιπροσθοῦντα τῇ γνώσει τ̓ πραγμάτων. ἡ δὲ τ̓ πράξεων κ̓ τ̓ βίων ἡλικιῶτις ἱστορία, τὰ μὲν φθόνοις κ̓ δυσμενείαις, τὰ δὲ χαριζομένη κ̓ κολακεύουσα, λυμαίνηται κ̓ διαστρέφῃ τὴν ἀλήθειαν. *Tantæ molis est & difficultatis assequi ex historia veritatem, quum posteriores, antequam cognoscant res, præveniantur tempore : æqualis rerum gestarum & hominum historia partim invidia & odio, partim gratia & adulatione opprimat & pervertat veritatem.* Plutarque conoissoit par experience ces difficultez. Il a été obligé de dire (e) que la cause de la guerre du Peloponnese n'est guere conuë. Qu'est ce qui le sera donc ? La raison pourquoi cette cause étoit obscure a lieu en mille occasions. La gloire & la puissance de Pericles le rendoient odieux, & de là vint que les medisans inventerent cent mensonges contre lui. Ils voulurent à toute force lui imputer les malheurs de cette guerre : les uns inventerent ceci, les autres cela ; A quoi voulez-vous qu'un lecteur se determine, au milieu de tant de sortes de medisances ? Dès qu'on le vit exposé à la haine de la multitude, il s'éleva plusieurs esprits satiriques qui sacrifierent à cette haine (f), comme à un mauvais genie, les victimes qu'ils jugerent les plus convenables : or ils n'en trouverent point de plus propres que les injures qui le diffamoient. Je sai bon gré à Plutarque du peu d'égard qu'il a eu aux pretensions (g) des Megariens, quoi qu'elles fussent apuyées du temoignage d'Aristophane. Ils étoient partie dans cette affaire contre Pericles, & l'on peut dire d'Aristophane & de tous les Poëtes comiques de ce tems-là, ce que l'on a dit depuis peu d'un Auteur (h) moderne, *qu'ils ne sont capables que de faire douter des veritez les plus claires quand ils les avancent.* Si Plutarque vivoit aujourdhui, il assûreroit que nôtre posterité aura mille peines à discerner les histoires veritables de nôtre tems ; car on publie tant de faussetez, & on offre tant de victimes au mauvais demon de la haine & de l'envie des peuples, que si les satiriques d'Athenes revenoient au monde, ils se regarderoient comme des novices. D'ailleurs on publie tant d'éloges, que les flateurs de ce païs-là s'ils ressuscitoient, seroient convaincus qu'ils n'ont été que des Ecoliers.

(c) *Plut. ibid. pag.* 172. *E.*

(d) *Plut. ibid. pag.* 160. *E.*

(e) *Ibid. p.* 169. *A.*

(f) Καὶ τὸ ἄν τις ἀνθρώπους σατυρικοὺς τοῖς βίοις κ̓ τὰς κατὰ τῶν κρειττόνων, βλασφημίας ὥσπερ δαίμονι κακῷ τῷ φθόνῳ τῶν πολλῶν ἀποθύοντας ἑκάστοτε, θαυμάσειεν. Et quidem quis miretur, petulanti homines lingua, si maledicta in principes invidiæ multitudinis, tanquam malo dæmonio, assiduè consecraverint. *Id. pag.* 160. *D.*

(g) *Ils disoient que l'enlevement de deux garces d'Aspasie avoient engagé Pericles à cette guerre. Voyez ci dessous la remarque M.*

(h) *De l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld. Voyez l'article* Arnauld *pag.* 378. *lettre A.*

Je me souviens d'un très-beau passage de Plutarque où Pericles est mêlé. Quand on est certain d'un fait, mais non pas de l'intention de l'auteur, c'est une conduite méchante & maligne que de diriger ses conjectures vers le côté des mauvais motifs. C'est ce qu'ont fait les Poëtes Comiques : ils ont assûré que Pericles alluma la guerre du Peloponnese pour l'amour de la courtisane Aspasie, & à cause de Phidias, & (i) nullement par la noble & la courageuse ambition d'abatre le faste des Peloponnesiens, & de ne ceder quoi que ce soit à ceux de Lacedemone. Ceux qui ne pouvant disconvenir qu'une action ne soit loüable fouillent dans les intentions du cœur, & suposent qu'elles ont été mauvaises, sont montez au plus haut sommet de l'envie, & de la malignité. (k) Ἐν μὲν γὰρ τοῖς

(i) *Amiot a fort mal traduit ceci. Là où* au contraire, *dit-il,* ce n'avoit esté ni par ambition ni par opiniâtreté, ains plûtôt pour rabatre l'orgueil des Peloponnesiens, & ne ceder en rien à ceux de Lacedemone. *Il y a au Grec* οὐ φιλοτιμίᾳ τινὶ κ̓ φιλονεικίᾳ μᾶλλον εἰς τὸ ῥῆξαι τὸ φρόνημα Πελοποννησίων, κ̓ μηδενὸς ὑφεῖσθαι Λακεδαιμονίων ἐθελήσαντος. (k) *Plut. de malignitate Herodoti pag.* 856. *A.*

de la † guerre du Peloponnese, après une longue maladie qui lui avoit (*H*) affoibli le jugement. Neanmoins un peu avant que d'expirer il dit une chose très-sensée, & qui a fait faire à Plutarque une reflexion (*I*) solide sur la nature de Dieu,

† Thucydides lib. 2. pag. m. 118. *c'étoit la 3 de la 87. Olympiade.*

τοῖς εὐδοκιμοῦσιν ἔργοις καὶ πράγμασιν ἐπαινουμένοις αἰτίαν φαύλην ὑποτίθησι, καὶ καθέλκεται ταῖς διαβολαῖς εἰς ὑποψίας ἀτόπους περὶ τῆς ἐν ἀφανεῖ προαιρέσεως τοῦ πράξαντος αὐτὸ τὸ πεπραγμένον ἐμφανῶς οὐ δυνάμενος ψέγειν . . . . εὔδηλον ὅτι φθόνου καὶ κακοηθείας ὑπερβολὴν οὐ λέλοιπε. *Praclaris enim & laudatis factis atque rebus maligni causam qui subjiciunt vitiosam, calumniandoque in sinistras abducunt suspiciones de latente ejus qui rem gessit consilio, quando ipsum factum palam vituperare non possunt . . . . hos liquet ad summam invidentiam & nequitiam nihil sibi fecisse reliquum.* Je voudrois bien savoir si Duris de Samos, & Theophraste attribuerent à Aspasie les deux guerres que les Poëtes lui imputerent. Harpocration les cite de la même maniere qu'il allegue Aristophane. (*a*) Δοκεῖ δὲ δυοῖν πολέμων αἰτία γεγονέναι, τοῦ τε Σαμιακοῦ, καὶ τοῦ Πελοποννησιακοῦ. ὡς ἔστι μαθεῖν παρά τε Δούριδος τοῦ Σαμίου, καὶ Θεοφράστου ἐκ τοῦ τετάρτου τῶν πολιτικῶν, καὶ ἐκ τῶν Ἀριστοφάνους Ἀχαρνέων. *Duorum bellorum, Samiaci & Peloponnesiaci caussa censetur: ut è Duride Samio, Theophrasti libro quarto Politicorum, & ex Aristophanis Acharnensibus cognoscere licet.* Mais que sait-on s'ils l'assûroient de leur chef, ou s'ils raportoient cela comme l'opinion des envieux de Pericles, & comme celle des Poëtes?

(*a*) *Harpocrat. in* Ἀσπασία, *p. m. 79.*

(*H*) *Longue maladie qui lui avoit affoibli le jugement.*] „ Il (*b*) fut atteint de la peste non pas si „ violente ne si aiguë que les autres, ains foible „ & lente, & qui par long traict de temps, & „ avec plusieurs changemens lui amortit peu à peu „ la force & vigueur de son corps, & surmonta „ la gravité de son courage & de son bon jugement: & pourtant Theophrastus en ses mora„les, au lieu où il dispute si les mœurs des hom„mes se changent selon leurs aventures, & si les „ passions & aflictions du corps les peuvent tant „ alterer, qu'elles les facent issir hors des lices & „ des bornes de la vertu, recite que Pericles en „ cette maladie monstra un jour à l'un de ses amis, „ qui l'estoit allé visiter, ne sai quel charme pre„servatif que les femmes lui avoient ataché com„me un carcan autour du col, pour lui donner à „ entendre qu'il estoit fort mal, puis qu'il endu„roit qu'on lui apliquast une telle folie. „ J'ai cité le Grec de Plutarque dans l'article (*c*) *Desbarreaux*. Il y a sans doute une faute dans le chapitre où Elien conte que Pericles, Callias, & Nicias ayant mangé tout leur bien avalerent un grand verre de ciguë. Ce fut la (*d*) derniere santé qu'ils se porterent ne voulant plus vivre après qu'ils ne pouvoient plus faire bonne chere. Si la memoire d'Elien ne l'a point trompé, il faut dire que ses Copistes ont écrit Pericles au lieu d'Epicles: car nous lisons dans (*e*) Athenée qu'Antocles & Epicles ayant resolu de vivre ensemble, & sacrifiant toutes choses à la volupté, s'ôterent la vie avec un verre de ciguë, lors qu'ils virent que tout leur argent étoit depensé.

(*b*) *Amiot ubi supra pag. 331.*

(*c*) *Page 960. col. 2.*

(*d*) Κώνειον τελευταίαν προπόσιν ἀλλήλοις προπιόντες ὥσπερ ἐκ συμποσίου ἀνέλυσαν. Cicutam invicem propinantes extremam potionem quasi è convivio ad inferos migrarunt. *Ælian. varia hist. l. 4. c. 23.*

(*e*) *Athen. lib 12. pag. 537.*

(*I*) *Une reflexion solide sur la nature de Dieu.*] Immediatement après les paroles que j'ai raportées dans la remarque precedente, selon la version d'Amiot, vous lisez ceci. „ (*f*) A la fin comme „ il fut arrivé bien près de passer le pas de la mort, „ les plus gens de bien de la ville, & ceux qui „ estoient demourez encore vivans de ses amis, „ estans autour de son lict, se mirent à parler de „ sa vertu, & de la grande puissance & autorité „ qu'il avoit euë, en pesant la grandeur de ses „ faits, & contant le nombre des victoires qu'il „ avoit emportées: car il avoit gagné neuf batail„les estant Capitaine general d'Athenes, & en „ avoit érigé autant de trophées à l'honneur de „ son païs, & devisoient de toutes ces choses en„tre eux: comme s'il ne les eust point entendues, „ pensans qu'il eust ja perdu tout sentiment: mais „ au contraire ayant encore l'entendement sain, il „ avoit tout bien noté: si se prit à leur dire, qu'il „ s'esmerveilloit comme ils loüoient si hautement „ ce qui lui estoit commun avec plusieurs autres „ Capitaines, & en quoi la fortune mesme avoit „ sa part, & cependant ils ometoient à dire ce „ qui estoit en lui le plus beau & le plus grand: „ c'est que nul Athenien, pour occasion de lui, „ n'avoit oncques porté robe noire. „ Voici la reflexion de Plutarque. *Si (g) me semble que cela seul rendoit son surnom d'Olympien, c'est-à-dire divin ou celeste, lequel autrement estoit trop arrogant & trop superbe, non odieux ni envié, ains plustost bien seant & bien convenable pour avoir eu la nature si benigne & tant debonnaire, & en si grande licence avoir conservé ses mains pures & nettes, ne plus ne moins que nous reputons les (h) Dieux pour estre auteurs de tous biens, & cause de nuls maux, dignes de gouverner & regir tout le monde: non pas comme disent les Poëtes, qui mettent nos esprits en troubles & en confusion par leurs folles fictions, lesquelles se contredisent à elles mesmes, attendu qu'ils apellent le ciel, où les dieux habitent, sejour très-asseuré, & qui point ne tremble; & n'est point agité de vens ni ofusqué de nuées, ains est toujours doux & serain, & en tout temps également esclairé d'une lumiere pure & nette, comme estant telle habitation propre & convenable à la nature souverainement heureuse & immortelle: & puis ils les descrivent eux-mesmes, pleins de dissentions, d'inimitiez, de courroux & d'autres passions, qui ne conviennent pas seulement à hommes sages & de bon entendement.* Tout ce que Plutarque nous dit là contre les Poëtes est très-bon, & très-solide: le reste est une beauté trompeuse, ce sont des fleurs empoisonnées, & qui couvrent un serpent, *latet anguis in herba*. On s'imaginera peut-être que je veux dire qu'il y a là-dessous quelques semences du faux dogme d Epicure touchant la tranquilité des Dieux, exemte de haine, & de colere, mais ce n'est point cela: ce n'est point le venin d'Epicure, c'est celui du Manicheïsme que Plutarque nous presente. Nous avons vu ailleurs (*i*) qu'il s'est declaré hautement pour le dogme des deux principes. Il y revient ici par la reflexion sur la reponse de Pericles. Il ne veut point comme Epicure, que Dieu joüisse d'un repos de faineant; il lui attribuë l'action & la providence; mais ce n'est qu'une providence bienfaisante, distributrice de faveurs, & de bonheur. Ce n'est pas une providence qui s'irrite quelquefois, qui punit & qui châtie, qui ac-

(*f*) *Amiot, ubi supra.*

(*g*) *Id. ib. pag. 332.*

(*h*) Καθάπερ τὸ τῶν θεῶν γένος ἀξιοῦμεν, αἴτιον μὲν ἀγαθῶν, ἀναίτιον δὲ κακῶν πεφυκὸς, ἄρχειν καὶ βασιλεύειν τῶν ὄντων. οὐχ ὥσπερ οἱ ποιηταί. Sicut dignam arbitramur deorum gentem, quæ per se est propitia, & nullius autor mali, ut rebus præsit & moderetur, non ut poetæ. *Plut. ib. p. 173. C.*

(*i*) *Dans l'article* Manichéens *page 527. 528.*

Dieu, mais cet Auteur alloit trop loin: il outroit l'idée de la bonté souveraine, il

accable de miseres le genre humain. Il n'aprouve pas que Pericles porte le surnom d'Olympien, c'est-à-dire de divin & de celeste, parce que son éloquence éclairoit, tonnoit, lançoit la foudre, mais parce que son credit ne fut jamais employé à la vengeance, & ne fit jamais porter le deuil à quelque famille. Le goût de Plutarque n'étoit pas le plus commun: une infinité de gens reconoissoient mieux la divinité de Jupiter (a) dans la foudre & dans le tonnerre, que dans la distribution des biens: les ceremonies de religion dans le Paganisme se raportoient beaucoup plus à detourner l'infortune qu'on craignoit d'enhaut, qu'à s'attirer les faveurs que l'on en pouvoit attendre. Il regnoit neanmoins une idée generale dans les esprits, que rien n'étoit plus conforme à la nature divine que le bienfaire. L'épithete de très-bon precedoit celle de très-grand, lors qu'on loüoit Jupiter. *Sed (b) ipse Jupiter, id est juvans pater, quem conversis casibus appellamus à juvando Jovem, à poëtis Pater Divumque, hominumque dicitur; à Majoribus autem nostris Optimus, Maximus, & quidem antè Optimus, id est beneficentissimus, quàm Maximus: quia majus est, certeque gratius prodesse omnibus, quàm opes magnas habere.* Le Philosophe Antipater definissoit Dieu (c) un animal heureux, immortel, & bon à l'homme. Il n'y avoit point de gens qu'on fût si enclin à deïfier, que ceux qui étoient les inventeurs des choses utiles. *Persæus (d) ejusdem Zenonis auditor, eos dicit esse habitos Deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum esset inventa, ipsasque res utiles & salutares Deorum esse vocabulis nuncupatas: ut ne hoc quidem diceret, illa inventa esse Deorum, sed ipsa divina.* C'étoit le chemin de l'apotheose si l'on en croit Pline: *Deus (e) est mortali juvare mortalem, & hæc ad æternam gloriam via. Hac proceres iere Romani: hac nunc cœlesti passu cum liberis suis vadit maximus omnis ævi rector Vespasianus Augustus, fessis rebus subveniens. Hic est vetustissimus referendi benemerentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribantur. Quippe & omnium aliorum nomina Deorum, & quæ supra retuli siderum, ex hominum nata sunt meritis.* D'autres tournant la chose d'une maniere plus raisonnable, disoient que les Dieux avoient inspiré à l'homme l'invention des arts.

Κεῖνοι (f) γὰρ τέχνας πολυκερδέας ἀνθρώποισι
Δῶκαν ἔχειν, καὶ πᾶσαν ἐπιφροσύνην ἐδίδαξαν.
Illi etiam artes multum lucrosas hominibus
Dederunt habere, & omnem solertiam docuerunt.

Enfin on disoit que (g) la meilleure methode d'imiter les Dieux étoit de faire du bien, & que jamais l'homme ne s'aprochoit davantage de la nature divine, que lors qu'il sauvoit un homme. *Homines (h) ad Deos nulla re propius accedunt*, disoit Ciceron à Jules Cesar, *quam salutem hominibus dando. Nihil habet nec fortuna tua majus, quàm ut possis, nec natura tua melius, quàm ut velis conservare quamplurimos.* Voici ce que les Scythes representent à Alexandre: si tu és un Dieu, tu dois faire du bien aux hommes, & non pas leur ôter ce qu'ils possedent; *(i) si Deus es, tribuere mortalibus beneficia debes, non sua eripere.* La bonne Theologie s'accorde avec toutes ces idées des anciens Payens. Il y a cent passages de l'Ecriture qui temoignent que Dieu est infiniment plus porté à user de misericorde, qu'à se servir de rigueur. Joignez à cela les belles paroles de Gregoire de Nazianze, qui nous aprenent que l'homme devient un Dieu à son prochain miserable lors qu'il le soulage. (k) Γένȣ τῷ ἀτυχοῦντι θεὸς τὸν ἔλεον Θεȣ̃ μιμησάμενος. οὐδὲν γὰρ οὕτως ὡς τὸ εὖ ποιεῖν, ἄνθρωπος ἔχει Θεȣ̃. *Esto misero Deus Dei misericordiam imitando. Nihil enim tam ex Deo habet mortalis quàm ut beneficia largiatur.*

J'ai lu dans le voyage du Chevalier Drach, que les habitans de la nouvelle Albion prenoient les Anglois pour des Dieux, & qu'ils leur rendoient les honneurs divins, parce *que leur montrans leurs playes, ils en recevoient des emplâtres & des onguens qui les guerissoient.* Les Espagnols au contraire furent pris pour des Dieux dans l'Amerique, à cause du mal qu'ils faisoient par leurs canons. On prit leur navire pour un oiseau qui les eût portez du ciel en terre (l). Cela montre que deux choses opposées font conoître Dieu à l'homme; l'une est le pouvoir qu'il a de faire du mal, & qu'il exerce si severement, l'autre est la bonté avec laquelle il repand mille bienfaits sur le genre humain. On pourroit mettre en question, si l'une de ces deux choses se fait mieux conoître que l'autre. Tacite pretend que les Dieux ont plus à cœur de punir l'homme, que de le laisser en repos. *Nec enim unquam*, dit-il (m), *atrocioribus populi Romani cladibus magisve justis judiciis approbatum est, non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.* Un Journaliste soutient que les effets de la bonté sont plus étendus que les effets de la punition. Voici ses paroles. *(n) De toutes les vertus de Dieu, c'est la bonté, qui seroit la plus visible, si les hommes se servoient de reflexion. Quelle bonté n'est-ce pas d'avoir attaché du plaisir à toutes les actions necessaires, & de nous avoir rendus susceptibles du plaisir en une infinité de façons. On a beau dire que nous sommes encore plus susceptibles du chagrin & de la douleur, cela n'est pas vrai, & quand cela seroit vrai, nous ne devrions pas pour cela meconnoître la grande bonté de Dieu, puis qu'il nous seroit aisé de voir que les plaisirs dont nous jouïssons, viennent des loix qu'il a posées dans la nature, & qu'au contraire la plûpart de nos chagrins viennent du (o) mauvais usage que nous faisons de nôtre raison. Mais il n'est pas vrai que dans ce monde l'homme souffre plus de maux que de biens, c'est nôtre ingratitude, nôtre orgueil, & nôtre humeur insatiable qui nous fait parler de la sorte.* Falso queritur de natura sua genus humanum, *a fort bien dit un celebre Historien dans la preface de la Guerre de Jugurtha. Le genre humain est plus heureux qu'il ne merite, & il est vrai au pied de la lettre que pour une douleur l'homme sent mille plaisirs, excepté peut-être un petit nombre d'ames malheureuses, qu'un Payen assureroit avoir été produites par les destinées dans quelque moment de depit.* Ovide remarque (p) qu'il y a plus de beaux jours dans l'année que de jours sombres: l'on peut dire aussi que les jours où l'homme se porte bien sont en plus grand nombre que les jours où il est malade. Mais peut-être aussi qu'il y a autant de mal dans 15. jours de maladie, que de bien dans 15. mois de santé, car le bien n'est bien qu'à proportion qu'on le

(a) Cœlo tonantem credidimus Jovem regnare. *Horat. Od. 5. lib. 3.* Namque Diespiter Igni corusco nubila dividens &c. *Id. Od. 34. l. 1.*

(b) *Cicero de natura Deorum lib. 2. pag. m. 330.*

(c) Ζῶον μακάριον καὶ ἄφθαρτον καὶ εὐποιητικὸν ἀνθρώπων. Plut. de repug. Stoic. pag. 1051.

(d) *Id. Cicero ib. lib. 1. p. 60.* Virgile s'est contenté de les placer aux champs Elysées. *Inventas aut qui vitam excoluere per artes Quique sui memores alios fecere merendo. Æn. l. 6. v. 663.*

(e) *Plin. lib. 2. c. 7. p. m. 143. 144.*

(f) Oppian. *l. 2.* ἁλιευτικῶν.

(g) Εὖ μὲν γὰρ εἴρηται καὶ τοῦτο, τοὺς ἀνθρώπους τότε μάλιστα μιμεῖσθαι τοὺς θεοὺς ὅταν εὐεργετῶσιν. Bene quidem dictum est homines tum maxime Deos imitari cum beneficia conferunt. *Strabo lib. 10. pag. m. 322.*

(h) *Cicero pro Ligario circa fin.* (i) *Q. Curtius lib. 7. c. 8. n. 26. Voyez Freinshemius* ibi. *raportant plusieurs sentences semblables.*

(k) *Nazianz. Orat. de amore pauperum.*

(l) *Voyez la Mothe le Vayer, discours de l'histoire.*

(m) *Tacit. hist. lib. 1. c. 3.*

(n) *Nouvelles de la Republique des lettres Août 1684. article 6. pag. m. 603. 604.*

(o) *Cette difference ne satisferoit pas un adversaire difficile, car il diroit que cela même que l'homme abuse de sa raison pour se chagriner mal-à-propos, est un grand malheur, & doit être mis necessairement dans le partage des afflictions, de sorte que si on fait le parallele des biens & des maux que la providence fait à l'homme, il ne faut pas moins compter les maux qui naissent de la foiblesse de nôtre raison, que les maladies, la faim, le froid, &c.*

(p) Si numeres anno soles & nubila toto, Invenies nitidum sæpius isse diem. *Ovid. Trist. l. 5. eleg. 8.* *Voyez l'une des remarques de l'article* Xenophanes.

le

il ne vouloit pas que jamais elle pût nuire, & il aimoit mieux imputer le mal à une autre cause. Valere Maxime est tombé dans une erreur qu'il ne faudra pas laisser passer,

le sent: or on ne sent guere la santé, quand on en jouït sans interruption. Prenez bien garde que je considere la santé comme separée des autres plaisirs, dont elle laisse jouïr. Le Journaliste que j'ai cité eût pu alleguer un beau passage de Ciceron, où après un denombrement exact des utilitez que l'homme tire des plantes & des animaux, on observe qu'il semble que la providence ait travaillé pour les voluptez du genre humain, comme si elle eut été Epicurienne, *Ex (a) quibus tanta percipitur voluptas ut interdum Pronoea nostra Epicurea fuisse videatur.* Quoi qu'il en soit l'homme se porte plus naturellement à reconoître le caractere de la nature divine dans les effets de la bonté, que dans les distributions des peines, & du malheur. On a reconu les bontez de la providence dans les services que les grans hommes ont rendus à leur patrie. *Multos (b) praterea & nostra civitas & Gracia tulit singulares viros, quorum neminem nisi juvante Deo talem fuisse credendum est. . . . nemo igitur vir magnus sine aliquo afflatu divino unquam fuit.* Et Seneque dit en general que personne n'est homme de bien, & grand homme sans l'assistance de Dieu. *(c) Bonus vir sine Deo nemo est. An potest aliquis supra fortunam, nisi ab illo adjutus, exsurgere? ille dat consilia magnifica, & erecta. In unoquoque virorum bonorum,* (Quis Deus incertum est) *habitat Deus. . . . . Si hominem videris interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter adversa felicem, in mediis tempestatibus placidum, ex superiore loco homines videntem, ex aquo deos: non subibit te veneratio ejus? non dices: ista res major est altiorque, quàm ut credi similis huic, in quo est, corpusculo possit? Vis istuc divina descendit: animum excellentem, moderatum, omnia tanquam minora transeuntem, quidquid timemus optamusque ridentem, cælestis potentia agitat. Non potest res tanta sine adminiculo numinis stare. Itaque majore sui parte illic est, unde descendit.* Quant aux maux, on se servoit de mille detours pour ne les attribuer pas à Dieu: on se faisoit un fantôme que l'on apelloit fortune à qui l'on imputoit ses disgraces: on se representoit je ne sai quels êtres malfaisans de leur nature; & nous voyons ici Plutarque qui nous declare que les Dieux ne font que du bien. Ailleurs il se moque de Chrysippe, qui attribuoit le mal à la negligence & à la mechanceté des genies que Jupiter preposoit à certaines choses. Τὸ (d) δὲ φαύλους δαίμονας ἐκ προνοίας ἐπὶ τὰς τοιαύτας ἐπιστασίας καθίστασθαι, πῶς οὐκ ἔστιν ἔγκλημα τοῦ θεοῦ, καθάπερ βασιλέως κακοῖς καὶ ἐμπλήκτοις σατράπαις καὶ στρατηγοῖς διοικήσεις ἐπιτρέποντος, καὶ περιορῶντος ὑπὸ τούτων ἀμελουμένους καὶ παροινουμένους τοὺς ἀρίστους; καὶ μὴν εἰ πολὺ τὸ τῆς ἀνάγκης μέμικται τοῖς πράγμασιν, οὔτε κρατεῖ πάντων ὁ θεός, οὔτε πάντα κατὰ τὸν ἐκείνου λόγον διοικεῖται. *Malos autem genios à providentia his præfici muneribus, qui non sit vitio vertendum Deo, qui tanquam rex malis & vecordibus satrapis ac præfectis provincias mandaverit, patiaturque ab his despici & contumeliose tractari optimos? Et quidem, si multum necessitatis admixtum rebus est: neque omnia Deus habebit in sua potestate, neque omnia secundum ejus rationem gubernabuntur.* Ailleurs encore il accuse d'une maligne impieté un * Historien, pour avoir fait dire à Solon, *Est-ce à moi qu'il faut demander si l'homme est heureux, moi qui sai que tous les Dieux sont envieux & turbulens.* (e) Τοῖς δὲ θεοῖς λοιδορούμενος ἐν τῷ Σόλωνος προσωπείῳ ταῦτα εἴρηκεν, ὦ Κροῖσε, ἐπιστάμενόν με τὸ θεῖον πᾶν ἐὸν φθονερόν τε καὶ ταραχῶδες ἐπειρωτᾷς ἀνθρωπηΐων πέρι πραγμάτων. ἃ γὰρ αὐτὸς ἐφρόνει περὶ τῶν θεῶν, τῷ Σόλωνι προστριβόμενος, κακοήθειαν τῇ βλασφημίᾳ προστίθησι. *Diis autem maledicens sub persona Solonis: Me, inquit, gnarum omne numen invidum esse ac tumultuosum; de rebus humanis interrogas. Suam enim de diis Soloni tribuens sententiam, malignitatem impio sermoni adjunxit.* Je suis sûr qu'il se fût moqué de la glose mitigée des anciens Prêtres de l'Etrurie. Ils attribuoient à Jupiter 2. sortes de foudre, l'une favorable, l'autre funeste, & ils pretendoient qu'il ne lançoit la seconde que par le conseil des autres Dieux; mais que de son propre mouvement, & sans l'avis de personne il lançoit l'autre. Cela n'eût pas contenté Plutarque: il ne croyoit pas qu'une bonté comme celle des Souverains debonnaires suffit à Dieu. Les bons Princes se plaisent à distribuer eux-mêmes les graces, & à donner à leurs Ministres la commission de châtier; ils usent (f) de promtitude quand ils recompensent, & de lenteur quand ils punissent. Ils font du bien avec joye, & du mal avec regret. C'est ressembler à un pere; mais encore un coup cette glose des Toscans eût fort deplu à Plutarque: il eût dit peut-être de leur Jupiter ce que d'autres disent d'un Empereur (g) qui a fort persecuté le Christianisme, & qui ne voulut pas commencer la persecution sans l'avis d'autrui. *(h) Placuit ergo amicorum sententiam experiri. Nam erat hujus malitiæ. Cùm bonum quid facere decrevisset, sine consilio faciebat, ut ipse laudaretur. Cùm autem malum quoniam id reprehendendum sciebat, in consilium multos advocabat, ut aliorum culpa adscriberetur quidquid ipse deliquerat.* C'est une finesse, c'est un artifice de vieux politique. Je m'en raporte à Pie IV. quand on le pressoit de terminer les disputes de la preseance entre les Ambassadeurs du Roi très-Chretien, & ceux du Roi Catholique: il se servoit de delais, & enfin il leur conseilla de s'en remettre à la decision du sacré College. Il ne voulut pas s'exposer seul aux mauvaises suites du jugement, & il plaisanta même sur ce qu'il se conformoit à la conduite de Jupiter. *(i) Ad extremum utrique occultè suadere ut ad sacrum Cardinalium Collegium causam integram remitterent: interea à publicis in Pontificio sacello caremoniis abstinerent. Ratus eâ ratione ob diversa Cardinalium studia producendum infinitè judicium, se certè à ferenda sententia necessitate, atque adeò ab invidiâ subtrahendum. Nempe imitandum Principi Jovem facetè dicebat: qui (ut est vetus Etruscorum disciplinæ commentum) ex duplici fulminum genere, prosperum ipse per se, at infaustum adhibito Deorum consilio contorquere solitus sit.*

C'est donc ainsi que l'esprit de l'homme, trop borné pour comprendre clairement que les miseres & les crimes dont la terre est toute couverte, puissent compatir avec l'être infiniment bon, s'est precipité dans l'hypothese des deux principes. Voilà ce que je voulois dire touchant l'observation de Plutarque.

(a) *Cicero, de nat. Deorum lib. 2. pag. m. 549. Conferez ce que David au Pseaume* 8. *observe de la bonté avec laquelle Dieu fait servir les animaux à l'utilité de l'homme.*

(b) *Id. ib. pag. 559.*

(c) *Seneca epist. 41. p. m. 136. Voyez le aussi epist. 73. p. 305.*

(d) *Plut. de Stoic. repugn. pag. 1051. D.*

* *C'est Herodote.*

(e) *Id. de malignit. Herodoti pag. 858. 859.*

(f) Sit piger ad pœnas princeps ad præmia velox, Quique dolet quoties cogitur esse ferox. *Claudianus.*

(g) *C'est Diocletien.*

(h) *Lactantius de mortibus persecutorum cap. 11. p. 99. 100. de la belle édition de Mr. Bauldri. Voyez ses notes & celles de Columbus ib. parte 2. pag. 187.*

(i) *Famianus Strada dec. 1. lib. 4. pag. m. 175.*

J'ajoûte

passer, & qui nous donnera lieu de mettre ici une (*K*) maxime de politique. La sœur de Cimon s'avisa un jour de critiquer la conduite de Pericles, & ne s'en trouva pas bien. La reponse qu'il lui fit nous fait conoître qu'il (*L*) avoit l'esprit

J'ajoûte encore ce petit mot. Le proverbe Grec (*a*) *je tiens pour Dieu tout ce qui me nourrit*, fait plus d'illusion qu'on ne s'imagine. Voyez la reponse (*b*) qui fut faite à Philippe de Comines, & celle d'un Chirurgien à un Moine de Saint Denys. „ Il (*c*) est certain qu'avant Charles VIII. „ la verole étoit inconnuë en France; l'armée „ de ce Prince en perit presque toute; parce que „ ce mal n'étant pas encore connu, on n'y pou- „ voit aporter de remede; ce qui fait voir que ce „ n'étoit pas la lepre. La necessité y avoit fait „ trouver des remedes, ce qui a enrichi quantité de „ Chirurgiens, un desquels fort reconoissant de „ ce bonheur, s'en alla un jour à saint Denis, & „ s'agenouilla devant la statuë de Charles VIII. „ pour lui en rendre grace: mais comme un Moi- „ ne lui eut dit qu'il se trompoit, & que ce n'é- „ toit pas l'image d'un Saint: Taisez-vous, mon „ Pere, repondit-il, je sçai bien ce que je fais, „ il est bien Saint pour moi, puis qu'il m'a fait „ gagner trente mille livres de rente; ainsi c'est „ une action de justice à moi de l'en remercier. „ L'Auteur du Moyen de parvenir ne fait pas la somme si grande, & il nomme le Chirurgien. Voici ses paroles. *Vous* (*d*) *me faites souvenir de ce Moine de St. Denys en France, qui voulut faire l'entendu, voyant maistre Thierre de Hery à genoux, tourné vers la figure de Charles VIII. Le Moine luy dit; Monsieur mon amy vous faillez, ce n'est pas l'image d'un Saint que celle devant qui vous priez. Je le sçay bien, dit-il, je ne suis pas si beste que vous, je connois que c'est la representation du Roy Charles VIII. pour l'ame duquel je prie, parce qu'il a apporté la verole en France; ce qui m'a fait gaigner six ou sept mille livres de rente.* Il ne faut point finir sans citer Virgile. Il étoit fort disposé à deïfier ses bienfaiteurs: ses terres ayant été épargnées par une grace particuliere d'Octavius, il le qualifia Dieu.

O (*e*) *Melibœe*, DEUS nobis hæc otia fecit:
Namque erit ille mihi semper Deus: illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.

Le bon Maturin Cordier (*f*) par une fraude pieuse bien pardonnable, faisoit acroire à ses petits Ecoliers que ces paroles étoient fort devotes. Il les traduisit en vers François qui commencent par, *Melibée ce bien nous vient d'un Dieu seul sage.* Ce n'étoit point la pensée de Virgile, il ne parle que (*g*) d'Auguste.

(K) L'erreur de Valere Maxime *nous donnera lieu de mettre ici une maxime.*] Il dit qu'Aristophane dans l'une de ses Comedies introduit Pericles revenant des Enfers, & declarant qu'il ne faut pas nourrir le lion, mais que si on le nourrit, & si on le laisse croître, il faut lui obeïr. (*h*) *Aristophanis quoque altioris est prudentiæ præceptum, qui in comœdia introduxit remissum ab inferis Atheniensem Periclem, vaticinantem, non oportere in urbe nutriri leonem; sin autem sit alitus, obsequi ei convenire. Monet enim, ut præcipuæ nobilitatis & concitati ingenii juvenes refrenentur. Nimio verò favore ac profusa indulgentia pasti, quò minus potentiam obtineant, ne impediantur: quòd stultum sit, & inutile, eas obtrectare vires, quas ipse foveris.* C'est Eschyle & non pas Pericles qui dit cela dans Aristophane. Voici les vers de ce Poëte.

Οὐ (*i*) χρὴ λέοντος σκύμνον ἐν πόλει τρέφειν,
Μάλιστα δὲ λέοντα μὴ ᾽ν πόλει τρέφειν.
Ἢν δ᾽ ἐκτραφῇ τις, τοῖς τρόποις ὑπηρετεῖν.
Catulum ne alas leonis in republica,
Ac maxime ipsum leonem ne alas ibi.
Quod si quis alitus; obsequendum moribus.

Cette traduction est d'Erasme: il observe (*k*) que Valere Maxime cite ce passage, mais il ne le censure (*l*) point d'avoir pris Pericles pour Eschyle. Il entend mieux cette sentence que Valere Maxime ne l'a entenduë; celui-ci raisonne de cette façon; puis que vous avez élevé un homme vous devez considerer sa puissance comme vôtre ouvrage; vous seriez donc fou si vous tâchiez de la detruire, & même vous ne pourriez pas en venir à bout. Ce raisonnement est pitoyable. Ce ne fut jamais la pensée du Poëte Grec. Il vouloit dire sans doute que pour éviter les malheurs qui naissent de l'opposition que l'on veut former à une puissance que l'on a trop laissé croître, il vaut mieux ceder au torrent. *Admonet ænigma*, ce sont les paroles d'Erasme (*m*), *non esse fovendam potentiam quæ leges posset opprimere: quod si forte talis quispiam extiterit, non esse è rep. decertare cum illo, quem nequeas nisi magno reip. malo devincere. Tyrannus aut ferendus est, aut non recipiendus.* On fait une grande faute dans les Republiques, quand on laisse parvenir à une trop grande autorité un sujet factieux & entreprenant. Mais c'est une faute encore plus grande de s'opposer à cet homme, après qu'on la laissé devenir le maître. Il y a cent abus qu'on doit empêcher de s'introduire; mais quand ils se sont fortifiez, c'est bien souvent un moindre mal de les tolerer, que d'en entreprendre la reformation. Ceux qui l'entreprenent font presque toûjours comme Sylla (*n*), ils se servent d'un remede pire que le mal. Un Historien a dit avec beaucoup de bon sens, qu'il eût mieux valu laisser en repos la Republique malade, & blessée, que de la remuer pour lui faire prendre des remedes, & pour mettre un apareil à ses playes. (*o*) *Expediebat quasi ægra sauciaque Reipublica requiescere quomodocunque, ne vulnera curatione ipsa rescinderentur.* Je pourrois citer cent choses sur les inconveniens de certains remedes qu'on veut aporter aux maux publics, mais cela sentiroit trop la recherche des lieux communs.

(L) *La reponse* de Pericles à la sœur de Cimon *fait conoître qu'il avoit l'esprit present.*] Il y avoit une grande opposition d'interêts & de party entre Cimon & Pericles. Celui-ci devint superieur à l'autre, & le fit banir (*p*). Ce ne fut pas son seul avantage, il contribua au rapel de Cimon. Cette marque de credit pour faire les choses & pour les defaire, ne fit qu'augmenter la jalousie dans la famille de Cimon: les victoires de Pericles augmenterent encore cette passion. C'est pourquoi Elpinice sœur de Cimon, peu contente des éloges qu'on donnoit aux victoires de Pericles,

(*a*) Τὸ γὰρ τρέφον με τοῦτ᾽ ἐγὼ κρίνω θεόν.

(*b*) *Voyez l'article* Gregoire I. *p.* 1291. *lettre k.*

(*c*) *Furetieriana pag.* 113. *edit. de Holl.*

(*d*) *Moyen de parvenir pag. m.* 578. 579.

(*e*) *Virgil. Eclog.* 1. *v.* 6.

(*f*) *Voyez ses Colloques.*

(*g*) *Conferez le* 19. *vers*, Sed tamen ille Deus qui sit, da, Tityre, nobis, *avec le* 43. *& suivans*, Hic illum vidi juvenem, Melibœe, quotannis Bis senos cui nostra dies altaria fumant. Hic mihi responsum primus dedit ille petenti: Pascite, ut ante, boves, pueri, submittite tauros.

(*h*) *Valer. Maximus, lib.* 7. *c.* 2. *n.* 7 *in externis.*

(*i*) *Aristophanes in Ranis, act.* 5. *sc.* 4. *p. m.* 264.

(*k*) *Erasm. adag.* 77. *chil.* 2. *centur.* 3. *p. m.* 451.

(*l*) *Leopardus*, Emendat. l. 8. c. 12. *& Pighius*, Comment. in hunc locum Val. Maximi, *en censurent Valere Maxime.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Ingratus L. Sylla, qui patriam durioribus remediis quam pericula erant, sanavit. *Seneca de beneficiis, l.* 5. *c.* 16.

(*o*) *Florus, lib.* 3. *cap.* 23. *Voyez les lettres de Balzac à Chapelain pag.* 107.

(*p*) *Plut. in Pericle, p.* 157.

prit present. J'ai fait esperer qu'on verroit ici l'histoire de la (*M*) fameuse ASPASIE,

cles, ne fut pas assez maitresse de son depit pour ne les pas critiquer; il la rembarra en lui alleguant un vers qui portoit, ne vous fardez pas, vous êtes trop vieille pour cela. Raportons les paroles de Plutarque traduites par Amiot. (*a*) *Ayant donc Pericles subjugué la ville de Samos il s'en retourna à Athenes, là où il fit honorablement inhumer les os de ceux qui estoient morts en cette guerre, & lui-mesme fit le blason funebre à leur loüange selon la coustume, dont il fut merveilleusement estimé: de sorte que quand il descendit de la chaire où il avoit harangué, les autres dames de la ville luy venoient baiser les mains, & lui mettoient des chapeaux de fleurs, & des couronnes sur la teste, comme on fait aux champions victorieux, quand ils retournent des jeux où ils ont emporté le prix. Mais Elpinice s'aprochant de lui, vrayement, dit-elle, ce sont de beaux faits que les tiens, Pericles, & bien dignes de chapeaux de triomphe, de nous avoir perdu beaucoup de bons & vaillans citoyens, non point en guerroyant les Medois, Phœniciens, Barbares, comme fait mon frere Cimon: ains en destruisant une cité qui est de nostre propre nation & nostre alliée. A ces paroles respondit* (*b*) *Pericles tout doucement, en riant, ce vers d'Archilocus,*

[(*a*) *Amiot dans la version de la vie de Pericles, p.* 321. 322.]

Si vieille estant ne te parfume plus.

Qu'eût-on pu choisir de plus propre à mortifier cette Dame? On parle d'une autre reponse qui n'est pas si glorieuse à Pericles. Il étoit l'un des accusateurs de Cimon dans une affaire capitale. Elpinice fut le suplier très-humblement de ne pas nuire à son frere, *Vous êtes trop vieille*, lui repondit-il, *pour reüssir dans une telle solicitation.* Ἐλθούσης (*c*) δὲ πρὸς αὐτὸν τῆς Ἐλπινίκης καὶ δεομένης, μειδιάσας εἶπεν, Ὦ Ἐλπινίκη, γραῦς εἶ, ὡς πράγματα τηλικαῦτα δρᾶσαι. *Quum adisset autem eum supplex Elpinice, ridens, at enim anus es, inquit, Elpinice: anus es nimium, quàm ut res tantas transigas.* Cela ne veut il pas dire, si vôtre jeunesse me pouvoit persuader qu'en m'accordant la jouïssance de vôtre corps, vous payeriez les services que je rendrois à vôtre frere, je le servirois; mais vous n'êtes point d'un âge à me faire souhaiter cette marque de reconoissance, vous n'obtiendrez donc rien de moi? On pourroit repondre deux choses pour Pericles; la premiere qu'il ne parloit pas serieusement, la seconde qu'il n'avoit en vuë que le mepris que feroient de la vieillesse d'Elpinice les autres personnes qu'elle tâcheroit de flechir. Une belle & jeune solliciteuse de procés vient à bout de mille choses, que les prieres d'une vieille femme n'obtiennent point. Plutarque observe que nonobstant cette reponse, Pericles ne soutint l'accusation que foiblement, & par maniere d'acquit. D'autres disent qu'il trouva Elpinice fort à son goût, & qu'il jouït d'elle en recompense des bons offices qu'il rendit à Cimon. Les paroles que je cite nous aprenent que cette femme n'étoit pas fort difficile à gagner, car elle fut entretenuë par son propre frere. (*d*) Καὶ Κίμωνος δ' Ἐλπινίκῃ τῇ ἀδελφῇ παρανόμως συνόντος, εἶθ' ὕστερον ἐκδοθείσης Καλλίᾳ, καὶ φυγαδευθέντος, μισθὸν ἔλαβε τῆς καθόδου αὐτοῦ ὁ Περικλῆς τὸ τῇ Ἐλπινίκῃ μιχθῆναι. *Cùm Cimon Elpinice sorore, quam post nuptum Calliæ dedit, contra leges abuteretur, exilioque damnatus fuisset, ejus reditus mercedem Pericles accepit Elpinices concubitum.*

[(*b*) Ταῦτα τῆς Ἐλπινίκης λεγούσης, Περικλῆς μειδιάσας ἀτρέμα, λέγεται τὸ τοῦ Ἀρχιλόχου πρὸς αὐτὴν εἰπεῖν, Οὐκ ἂν μύροισι, γραῦς ἐοῦσ' ἠλείφεο. Sic fata Elpinice, subrisit Pericles, & submisse hoc ei respondit Archilochi, *Quando anus es, ungi minus tibi convenit.* Plut. in Pericle, p. 167.]

[(*c*) *Id. ib. p.* 157. *E.*]

[(*d*) *Athen. lib.* 13. *p.* 589. *F.*]

Sans compter qu'elle s'abandonna à un (*e*) Peintre. Notez 1. qu'Athenée (*f*) fondé sur le temoignage d'Antisthene supose qu'elle gagna le suffrage de Pericles pour le retour de son frere en lui accordant le deduit. 2. Que selon Plutarque elle reçut de Pericles, la reponse de rebut à cause de sa vieillesse, en le sollicitant pour un procés criminel de Cimon (*g*) anterieur au tems dont parle Athenée. Il est bon de noter cela, car si Plutarque eût parlé d'une sollicitation posterieure au rapel de Cimon, nous aurions sujet de croire que Pericles ne fut favorable à cet exilé, que pour s'aquiter de ce qu'il devoit à Elpinice. La reponse raportée par Plutarque nous conduiroit à ce sentiment. Elpinice se souvenant que ses dernieres faveurs accordées à Pericles l'avoient engagé à consentir que Cimon fût rapellé, se fût encore adressée à lui pour le prier de ne pas nuire à son frere embarrassé dans un procés criminel; mais Pericles lui auroit fait une reponse dont le sens seroit, *N'esperez rien de vos sollicitations, vous n'êtes plus ce que vous étiez lors que l'amoureux deduit que vous m'accordâtes me porta à rendre de bons offices à vôtre frere; vous êtes presentement trop vieille, pour meriter que je fasse un pareil échange de courtoisie avec vous*, mais comme je l'ai deja dit, Plutarque supose que cette reponse fut faite avant l'Ostracisme de Cimon. Quoi qu'il en soit nous aprenons d'Athenée (*h*) que nôtre Pericles fut fort adonné à l'amour.

[(*e*) *A Polygnotus. Voyez Plutarque in Cimone, p.* 480.]

[(*f*) *Ubi supra.*]

[(*g*) *Plut. in Pericle, p.* 157. *E. Voyez-le aussi in vita Cimonis, p.* 487. *E. où il cite Stesimbrotus Historien contemporain.*]

[(*h*) Ἦν δ' ὁ Περικλῆς πρὸς ἀφροδίσια πάνυ καταφερής. Fuit quidem ille ad Venerem multum propensus. *Athen. ibid.*]

(*M*) *Qu'on verroit ici l'histoire d'*ASPASIE.] (*i*) Cette femme étoit de Milet: elle marcha sur les traces de Thargelie, qui par sa beauté & par son esprit avoit gagné l'affection des principaux Grecs de l'Ionie, & les avoit engagez à favoriser le Roi de Perse. Aspasie étoit si habile que Socrate alloit chez elle, & y amenoit ses amis (*k*). Parlons plus clairement, & disons que ce fut elle qui lui enseigna la Rhetorique, & la Politique. (*l*) Ἀσπασία μὲν τοι ἡ σοφὴ τοῦ Σωκράτους διδάσκαλος τῶν ῥητορικῶν λόγων. *Aspasia sapiens fœmina Socratis in eloquentiæ studiis magistra.* Πλάτων ἐν τῷ Μενεξένῳ τὸν Σωκράτην παρ' αὐτῆς φησι μαθεῖν τὰ πολιτικά. *Plato in Menexeno testatur, Socratem ab ea didicisse politica* (*m*). Ce qu'il y a de plus admirable est que ceux qui la frequentoient menoient chez elle leurs femmes, pour leur faire entendre ses discours & ses leçons, & neanmoins elle nourrissoit dans sa maison plusieurs Courtisanes. Τὰς γυναῖκας ἀκροασομένας οἱ συνήθεις ἦγον εἰς αὐτήν, καίπερ οὐ κοσμίου προεστῶσαν ἐργασίας, οὐδὲ σεμνῆς ἀλλὰ παιδίσκας ἑταιρούσας τρέφουσαν. *Fœminasque ad audiendam eam duxerunt familiares: licet officinam tractaret parum decoram & honestam, quæ puellas ad quæstum corpore faciendum aleret* (*n*). Elle entendoit bien la Politique, & l'on disoit que Pericles s'attachoit à elle, parce qu'elle avoit une grande intelligence des maximes du gouvernement; mais il y eut d'autres causes qui formerent leur liaison. L'amour fut de la partie: Pericles n'aimoit point sa femme, & la ceda de fort bon cœur à un autre, & puis il se maria avec Aspasie, & l'aima passionnément. L'Historien (*o*) dont j'emprunte tous ces faits raporte comme une preuve fort singuliere de cet amour, une chose qui passeroit aujourdui pour une preuve très-ridicule. Pericles, dit-il, n'alloit jamais au Senat, & n'en revenoit jamais sans donner un baiser

[(*i*) *Plut. in Pericle, p.* 165.]

[(*k*) *Id. ib.*]

[(*l*) *Athen. l.* 5. *p.* 219. *Voyez aussi Lucien de saltatione, p. m.* 923. *tome* 1.]

[(*m*) *Harpocration, voce* Ἀσπασία.]

[(*n*) *Plut. ibid. C.*]

[(*o*) *Id. ib.*]

PASIE, & je tiendrai ma parole. Voyez la remarque M. Je ferai aussi un petit

(a) Plut. ibid. D.

baiser à Aspasie. (a) Αὐτὸς δὲ τὴν Ἀσπασίαν λαβὼν, ἔστερξε διαφερόντως· καὶ γὰρ ἐξιὼν, ὥς φασι, καὶ εἰσιὼν ἀπ' ἀγορᾶς, ἠσπάζετο καθ' ἡμέραν αὐτὴν μετὰ τοῦ καταφιλεῖν. *Aspasiam uxorem duxit, quam mire dilexit, nam, sive exiret, sive rediret à foro, salutabat semper eam osculo.* Cet Auteur peut-être n'a pas bien pris ce qu'il avoit lu sur ce sujet. J'aimerois mieux dire comme (b) l'insinuë l'Auteur d'Athenée, que Pericles alloit voir Aspasie deux fois le jour, & qu'il la baisoit en entrant & en sortant. Ce qui nous renvoye au tems qu'il ne l'avoit pas encore épousée. On a debité qu'il chassa sa femme, & que logeant avec Aspasie putain de Megare il se plongea dans la volupté, & qu'il depensa pour cette garce une bonne partie de son bien. (c) Περικλέα δὲ τὸν Ὀλύμπιον φησὶν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικὸς ἐν τῷ περὶ ἡδονῆς, ὡς ἀπήλλαξεν ἐκ τῆς οἰκίας τὴν γυναῖκα, καὶ τὸν μεθ' ἡδονῆς βίον προείλετο, ᾤκει τε μετὰ Ἀσπασίας τῆς ἐκ Μεγάρων ἑταίρας, καὶ τὸ πολὺ μέρος τῆς οὐσίας εἰς ταύτην κατανάλωσε. *Periclem Olympium Heraclides Ponticus scribit, libro de voluptate, exactâ domo uxore voluptati se tradidisse, cum Aspasia scorto Megarico (d) habitasse, & magnam rei familiaris partem in eam dilapidasse.* Cette femme après la mort de Pericles s'attacha à un personnage de basse naissance, & l'éleva aux premieres charges de la Republique (e). Ce qui temoigne que l'adresse de son esprit, & sa bonne langue ne trouvoient rien d'impossible. Il faloit bien qu'elle entendît l'art de parler, puis que plusieurs Atheniens furent ses disciples de Rhetorique. Elle s'aquit une telle reputation, que le jeune Cyrus donna le nom d'Aspasie (f) à une maitresse qu'il aimoit & qu'il estimoit uniquement. Nôtre Aspasie fut cause que la Republique d'Athenes attaqua les Samiens. Ils étoient en guerre avec les Milesiens pour la ville de Priene, dont chaque parti se vouloit attribuër la possession. Les Samiens remporterent la victoire. Ainsi Aspasie pour servir ses compatriotes pria Pericles de faire declarer les Atheniens contre ceux de Samos (g). On dit aussi qu'elle fut la cause de la guerre de Megare, qui fut le commencement de celle du Peloponnese; & que le motif d'Aspasie est bien honteux. Quelques jeunes Atheniens ayant trop bu s'en allerent à Megare, & y enleverent une fameuse putain. Ceux de Megare par represailles enleverent deux filles de joye d'Aspasie. Voilà le sujet de sa colere: c'est ce qui fit, disoit-on, qu'elle employa tout son credit pour faire que l'on attaquât les Megariens, à quoi Pericles étoit assez disposé. (h) Μεγαρεῖς δὲ . . . τὰς αἰτίας εἰς Ἀσπασίαν καὶ Περικλέα τρέπουσι, χρώμενοι τοῖς περιβοήτοις καὶ δημώδεσι τούτοις ἐκ τῶν Ἀχαρνέων στιχιδίοις, Πόρνην δὲ Σιμαίθαν, ἰόντες Μεγάραδε νεανίαι κλέπτουσι μεθυσοκότταβοι· κᾆθ' οἱ Μεγαρεῖς ὀδύναις πεφυσιγγωμένοι, ἀντεξέκλεψαν Ἀσπασίᾳ πόρνα δύο. *Megarenses verò . . . causam omnem in Aspasiam detorquent & Periclem, allegantque celebratos & vulgatos hosce versus Aristophanis ex Acharnibus,*

Juvenes profecti Megaram ebrii auferunt
Simætham ex scortatione nobilem:
Megarensis hinc populus dolore percitus,
Furatur Aspasiæ duo scorta haud impiger.

(b) Ἀντισθένης δὲ ὁ Σωκρατικὸς ἐρασθέντα φησὶν αὐτὸν Ἀσπασίας, δὶς τῆς ἡμέρας εἰσιόντα καὶ ἐξιόντα ἀπ' αὐτῆς ἀσπάζεσθαι τὴν ἄνθρωπον. Antisthenes Socraticus narrat, amatorem illum Aspasiæ, bis quotidie salutaturum ad eam introire, exireque inde solitum. *Athen. lib. 13. p. 589. E.*

(c) *Idem lib. 10. p. 533.*

(d) *Elle étoit de Milet selon Plutarque. Peut-être qu'Heraclide la surnomme de Megare, parce qu'elle y avoit tenu bordel avant que d'aller à Athenes.*

(e) *Plut. ibid. Voyez aussi Harpocration ubi supra & les notes de Valois.*

(f) *Voyez la remarque C de l'article* Cyrus.

(g) *Plut. ibid. pag. 165. 166.*

(h) *Id. ib. p. 168. E.*

Plutarque eut bien fait de raporter les deux vers qui suivent ces quatre, car ils contiennent la conclusion que le Poëte tire de ce recit, c'est que trois garces furent cause (i) que toute la Grece fut en guerre.

Κἀντεῦθεν ἀρχὴ τοῦ πολέμου κατερράγη
Ἕλλησι πᾶσιν, ἐκ τριῶν λαικαστριῶν.
Hinc initium belli prorupit
Universis Græcis, ob tres meretriculas.

Athenée (k) qui a raporté les six vers d'Aristophane, venoit de dire que l'Ecole d'Aspasie avoit peuplé de filles de joye tout le païs. (l) Καὶ Ἀσπασία δὲ ἡ Σωκρατικὴ ἐνεπορεύετο πλήθη καλῶν γυναικῶν, καὶ ἐπλήθυνεν ἀπὸ τῶν ταύτης ἑταιρίδων ἡ Ἑλλὰς, ὡς καὶ ὁ χαρίεις Ἀριστοφάνης παρασημαίνεται λέγων τὸν Πελοποννησιακὸν πόλεμον, ὅτι Περικλῆς διὰ τὸν Ἀσπασίας ἔρωτα, καὶ τὰς ἁρπαθείσας ἀπ' αὐτῆς θεραπαίνας ὑπὸ Μεγαρέων, ἀνερρίπισε τὸ κατὰ Μεγαρέων ψήφισμα τὸ δεινόν. Dalechamp tourne ainsi ce Grec. *Aspasia Socratica formosas mulieres, & eas quidem multas, Athenis præbuit. Jam inde scortis abundavit Græcia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli caussam explicans, nempe ob amorem Aspasiæ, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem flabello, excitaße, & accendisse:* N'oublions pas les deux crimes dont Aspasie fut accusée par le Comedien Hermippus: ce ne furent pas des medisances de theatre, ou de Comedie, car Hermippus (m) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne sai pas bien si on pretendoit qu'elle eût fait ce maquerelage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme serve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles employa tant de prieres, & tant de pleurs auprès des Juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspasie. Il n'espera pas la même grace pour Anaxagore que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (n) Meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athenes pour le tirer du peril. (o) Ἀσπασίαν μὲν οὖν ἐξῃτήσατο πολλὰ πάνυ παρὰ τὴν δίκην, ὡς Αἰσχίνης φησὶν, ἀφεὶς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ δεηθεὶς τῶν δικαστῶν· Ἀναξαγόραν δὲ, φοβηθεὶς, ἐξέπεμψε καὶ προὔπεμψεν ἐκ τῆς πόλεως. *Ac Aspasiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit.* Athenée cite un autre Auteur qui raporte le même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes qu'il n'en versa dans le peril d'Aspasie. (p) Καὶ φευγούσης περὶ αὐτῆς γραφὴν ἀσεβείας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πλείονα ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ τοῦ βίου καὶ τῆς οὐσίας ἐκινδύνευσεν.

(i) *Notez que Plutarque n'adopte point ce fait-ci. Voyez la remarque G, col. 2.*

(k) *Athen. lib. 13. p. 570.*

(l) *Id. ibid. p. 569. 570.*

(m) Ἀσπασία δίκην ἔφευγεν ἀσεβείας, Ἑρμίππου τοῦ κωμῳδοποιοῦ διώκοντος, καὶ προσκατηγοροῦντος ὡς Περικλεῖ γυναῖκας ἐλευθέρας εἰς τὸ αὐτὸ φοιτώσας ὑποδέχοιτο. Aspasia violatæ religionis est rea facta, accusatore comœdiarum scriptore Hermippo: objecit præterea eam liberas fœminas, quibus illudebat Pericles, recipere. *Plutarch. p. 169. D.*

(n) Ψήφισμα Διοπείθης ἔγραψεν, εἰσαγγέλλεσθαι τοὺς τὰ θεῖα μὴ νομίζοντας, ἢ λόγους περὶ τῶν μεταρσίων διδάσκοντας· ἀπερειδόμενος εἰς Περικλέα δι' Ἀναξαγόρου τὴν ὑπόνοιαν. Rogationem tulit Diopithes, nomina ut deferrentur eorum qui esse deos negarent, aut qui sermones de rebus æthereis sererent, ea suspicione perstringens Anaxagoræ causa Periclem. *Idem ibid.*

(o) *Id. ibid. E.*

(p) *Athenæus lib. 13. pag. 589. ex Antisthene Socratico.*

tit recueil de quelques erreurs qui (*N*) se raportent à cette femme. Je n'oublierai

διώδωσεν. *Et cùm impietatis accusata fuisset, orationem pro illa habuisse, effusiùs lacrymantem, quàm cùm vitæ ac fortunarum periculum adiisset.* Mr. le Fevre enveloppe cette accusation d'Aspasie sous des paroles que tout le monde n'entend pas. *Aspasie*, dit-il (*a*), . . . *merite bien cet honneur, puis qu'elle fut la maîtresse d'un homme qui fut maître de l'Attique, & des Isles de la mer Egée: puis qu'elle fut la Junon de l'Olympien Pericles: puis qu'elle faisoit des vers & des harangues: & puis qu'enfin elle sçavoit autant de Rhetorique qu'en sçavoit Prodicus & Gorgias le grand* Cymbaliste *de Grece. Mais elle sçavoit bien encore autre chose; que je ne vous dirois jamais, si je n'avois resolu de vous parler d'*HERMIPPE *Poëte Comique, qui vivoit en même temps qu'elle. Cet Hermippe . . fit* (*b*) *des vers contre Pericles, & accusa mesme Aspasie de faire un certain mestier que Pericles ne haïssoit point. Ce mestier, c'est ce qui m'embarasse; voyons pourtant si on ne sçauroit s'expliquer honnestement sur un si sale sujet. Disons, Monsieur, qu'elle faisoit pour Pericles ce que Livie faisoit pour Auguste, lors qu'il estoit degousté, & que les nuits luy sembloient trop longues, &c.* Ce que Mr. le Fevre dit de Livie se trouve dans Suetone: voyez la marge (*c*). Amiot a representé naïvement le sens de Plutarque: je raporte ses paroles, afin qu'on voye toute l'étenduë du crime dont Aspasie fut accusée: on verra qu'elle debauchoit non pas des esclaves, & des étrangeres, mais les femmes nobles d'Athenes. (*d*) *Environ ce mesme temps fut aussi Aspasia accusée de ne croire point aux dieux, estant l'accusateur Hermippus faiseur de Comedies, qui la chargea davantage qu'elle servoit de maquerelle à Pericles, recevant en sa maison des bourgeoises de la ville dont Pericles jouïssoit. Diopithes au mesme temps mit en avant un decret, que l'on fist inquisition des mescreans qui n'ajoustoient point de foy aux choses divines, & enseignoient certains propos nouveaux touchant les effets qui se font en l'air & au ciel, tournant la suspicion sur Pericles à cause d'Anaxagoras.*

(*N*) *De quelques erreurs qui se raportent à Aspasie.*] Quintilien s'est trompé, raportant les questions qui furent faites à la femme de Xenophon. On lui demanda: *Si l'or de vôtre voisine étoit meilleur que le vôtre, lequel aimeriez-vous mieux le vôtre ou le sien?* Le sien, repondit-elle. *Si ses habits & ses ornemens étoient plus riches que les vôtres, aimeriez-vous mieux les siens que les vôtres?* Oui, repondit-elle. *Mais si son mari étoit meilleur que le vôtre, l'aimeriez-vous mieux que le vôtre?* Elle fut toute honteuse de cette demande, & ne repondit rien. Ciceron (*e*) raporte cela, & dit clairement que ces questions furent faites par Aspasie à la femme de Xenophon. Mais Quintilien assûre qu'elles furent faites à Aspasie par la femme de Xenophon. (*f*) *Ut apud Æschinem Socraticum male respondit Aspasia Xenophontis uxor: quod Cicero his verbis transfert.* Vossius (*g*) a critiqué cette faute, & s'est trompé à son tour; car il a cru que Quintilien admettoit (*h*) deux Aspasies. Ce n'est point en cela que consiste la meprise; mais en ce que l'on a cru que l'Aspasie mentionnée dans le livre de Ciceron, étoit femme de Xenophon. Mr. Colomiés a censuré cette faute de Quintilien (*i*), & a observé que (*k*) Brusonius l'a suivie. Je ne saurois me persuader que cette bevuë vienne d'ailleurs que des Copistes; je croi que Quintilien avoit dit *apud Æschinem Socraticum male respondit Aspasiæ Xenophontis uxor.* Un Copiste presque demi savant se sera imaginé qu'il faloit mettre *Aspasia*: il aura cru que Quintilien avoit raporté le nom propre de la femme de Xenophon. Notez qu'Aspasie ayant reduit la femme par ses demandes captieuses à n'oser repondre, s'adressa tout aussi-tôt au mari, & lui faisant les mêmes questions, le fit rougir dès la troisiéme, & le reduisit au même silence; après quoi elle fit à tous deux une leçon bien sensée (*l*). Le docte Leopardus ne savoit pas que Quintilien, comme nous l'avons aujourdui, a été cause de l'erreur de Brusonius; il s'est contenté de reprendre le moderne. *Idem Brusonius*, dit-il (*m*), *eodem capite: Aspasia, inquit, Xenophontis uxor quum esset (ut muliebre ingenium est) rerum alienarum appetens atque invida, interrogata, si vicina tua &c.* Voilà une faute que Leopardus n'a point critiquée. Brusonius de sa pure autorité vient suposer qu'Aspasie femme de Xenophon étoit avare & envieuse. Où a-t-il trouvé cela? Est-il permis de forger de telles choses? A quoi bon sa parenthese? Au reste ayant montré à un savant Humaniste ma petite correction de Quintilien, il la trouva bonne, & me fit voir quelques jours après dans son édition de Quintilien *Variorum*, que Turnebe a dejà ainsi corrigé l'endroit.

Suidas a dit faussement que Pericles eut d'Aspasie deux garçons, Xanthippe & Paralus. Il les eut de son autre femme.

Lloyd a derobé à nôtre Aspasie un passage de Xenophon qui l'auroit pu rendre bien glorieuse; Lloyd, dis-je, qui nous debite qu'il s'agit là d'une Aspasie femme de Cleobule. Il se trompe visiblement; car en 1. lieu l'interlocuteur de Xenophon ne s'apelle pas Cleobule, mais Critobule. En 2. lieu Socrate qui est l'autre Interlocuteur ne parle point de la femme de Critobule; il parle d'Aspasie la Rhetoricienne, la savante; il dit qu'elle donnera à Critobule de meilleurs preceptes, que lui Socrate n'en sauroit donner. (*n*) Συνίσω δέ σοι ἐγὼ καὶ Ἀσπασίαν, ἣ ἐπιστημονέστερον ἐμοῦ σοὶ ταῦτα πάντα ἐπιδείξει. *Ego tibi exempli causa Aspasiam constituam, quæ doctius hæc omnia quam ego tibi monstrabit.*

Un Commentateur de Minutius Felix n'est point exact dans les paroles que l'on va lire. *De* (*o*) *Pythagora referunt Diogenes Laërtius lib 8. & Lucianus in Gallo eum dixisse se primum fuisse Æthalidem Mercurii filium, inde Euphorbum Panthi filium, mox Aspasiam nobile Periclis scortum, deinde Cratem Cynicum.* Voilà trois demenagemens consecutifs de Pythagore: il passa du corps d'Æthalide dans celui d'Euphorbus; puis dans celui d'Aspasie, & enfin dans celui de Crates. Si le Commentateur étoit exact, on trouveroit cette liste toute entiere dans Diogene Laërce, & toute entiere dans Lucien; mais on n'en trouve qu'une partie dans l'un, & une partie dans l'autre. C'est une mauvaise maniere de citer. Je compte cela pour la 1. meprise de cet Auteur. La 2. consiste en ce qu'il raporte mal le narré de Diogene Laërce, où l'on trouve que Pythagore se vantoit d'avoir été successivement Æthalide, Euphorbus, Hermotime, Pyrrhus, Pythagore. 3. Il ne raporte pas mieux la narration de Lucien; car s'il l'avoit bien copiée, il auroit dit que l'ame de

(*a*) *Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs, p. 81.*

(*b*) *Ibid. p. 82.*

(*c*) Circa libidines hæsit, postea quoque ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undique ETIAM AB UXORE conquirerentur. *Sueton. in Augusto, c. 71.*

(*d*) *Amiot dans la traduction de la Vie de Pericles, p. m. 325.*

(*e*) *Cicero de inventione, lib. 1. fol. m. 30. A.*

(*f*) *Quintil. lib. 5. cap. 11. p. m. 243.*

(*g*) *Vossius, Institut. oratoriar. lib. 3. c. 5. p. m. 406.*

(*h*) Quintiliani lapsus in duabus Aspasiis. *Id. ibid. in indice rerum & verborum.*

(*i*) Falsus est Fabius, quique eum secutus est Brusonius in Apophthegm. *Colomesius notis ad Quinctil. p. m. 224. opusculor.*

(*k*) *Voici tous les titres de cet Auteur:* L. Domitius Brusonius, Contorsinus, Lucanus. *Il a fait un recueil d'apophthegmes, sous le titre de* Septem facetiarum libri.

(*l*) *Voyez Ciceron ubi supra.*

(*m*) *Leopardus, emendat. lib. 12. cap. 13.*

(*n*) *Xenophon. in Oeconomico, pag. m. 482.*

(*o*) *Ouzelius, in Minutium Felicem, pag. 325. edit. 1672. in 8.*

bliérai point les fautes que Monsieur Moreri (O) & un autre Ecrivain ont faites

de Pythagore fut premierement dans le corps d'Euphorbus; puis dans celui de Pythagore; puis dans celui d'Aspasie; puis dans celui de Crates; en suite dans celle d'un Roi &c. & enfin dans celle d'un coq. 4. Pour agir raisonnablement, il ne faloit pas citer sur cette matiere un homme qui ne fait que badiner, & qui prend un siecle posterieur à Pythagore: il ne faloit citer que ceux qui raportent ce que Pythagore disoit lui-même, en parlant de la part qu'il avoit euë aux transmigrations de l'ame.

Les fautes de Mr. Moreri ne sont pas en fort grand nombre. Je ne le critique que sur une chose; c'est qu'il a dit qu'Aspasie étoit *très-savante en Philosophie & en Eloquence, & sur tout en Poësie.* Je ne pretens pas disputer à cette femme ni la science philosophique, ni l'art de parler; ce n'est point à cet égard que je m'érige en censeur de Mr. Moreri. Je dis seulement qu'il a eu tort de donner la Poësie, pour la science en quoi Aspasie excelloit le plus. Cela est si faux, qu'il y a lieu de douter qu'elle ait jamais fait des vers. Je pense qu'Athenée est le seul Auteur que l'on pourroit alleguer, si l'on vouloit soutenir qu'elle a entendu la Poësie: mais le temoignage de cet Auteur est bien foible pour cela; car il ne dit autre chose, sinon qu'on avoit des vers qui étoient attribuez (a) à Aspasie, & qu'Herodicus avoit publiez. Pour marquer juste en quoi elle a excellé, il faut s'arrêter à la Rhetorique; c'étoit son fort. Pericles ne dedaignoit pas de reciter (b) les harangues qu'elle composoit. Elle entendoit mieux la Politique que la Philosophie; & puis que Pericles la consultoit sur l'art de regner, il ne faut pas trouver étrange que d'autres grands Politiques fassent un grand cas des conseils de femme. J'ai dit ci-dessus qu'elle enseigna cette science au grand Socrate.

(a) Ἐν τοῖς φερομένοις ὡς αὐτῆς ἔπεσιν, ἅπερ Ἡρόδικος ὁ Κρατήτειος παρέθετο. In carminibus ipsi attributis, & ab Herodico Cratetio publicatis. *Athen. lib.* 5. *p.* 219. Gyraldus *de Poëtis Græcis pag.* 170. *edit.* 1696. dit qu'Athenée parle des vers d'Aspasie en d'autres endroits qu'il ne cite pas. Je n'ai pas eu le tems d'averer cela.

(b) *Plato in Menexeno, p. m.* 517.

(O) *Les fautes que Mr. Moreri &c.*] I. Je doute que les Maîtres qui enseignerent la Philosophie à Pericles, fussent *jaloux* de la *conoissance universelle qu'il* s'en *aquit.* Les trois (c) Auteurs que Mr. Moreri cite ne parlent point de cela. Je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur: cependant je n'ose dire que Mr. Moreri l'ait inventée, ou que l'Auteur moderne qui aura pu la lui fournir, en soit l'inventeur; je dis seulement que la possession où il s'est mis de ne citer rien que d'une maniere vague, m'empêche de m'inscrire en faux contre plusieurs faussetez, & m'oblige à ne proposer qu'un doute. II. Puis que Plutarque n'a dit autre chose, sinon que Pericles remporta une victoire sur les Sicyoniens (d) à Nemea, d'où vient que Monsieur Moreri assûre que cette bataille fut donnée *près le fleuve de Nemea?* III. En tout cas cette riviere n'est point assez considerable pour être nommée un fleuve. Les fautes qui suivent se trouvent dans le Suplément. IV. Pericles ne *fortifia point l'Isthme de Corinthe d'une bonne muraille.* On a confondu des choses qui different extremement l'une de l'autre. Il fit bâtir à Athenes ce qu'on apelloit *la* (e) *longue muraille.* C'étoit plûtôt l'affaire des habitans du Peloponnese de fortifier l'Isthme de Corinthe, que celle des Atheniens. V. Plutarque & Herodote sont mal citez: le dernier ne fait aucune mention ni des apophthegmes, ni des actions de Pericles; & l'autre ne dit qu'une partie des choses qui sont narrées dans le Suplément. Le beau mot *amicus usque ad aras,* n'étant point dans la vie de Pericles, il faloit citer le (f) livre où Plutarque le raporte. VI. L'article du fils de Pericles est très-mauvais: personne ne le sauroit lire sans croire que ce personnage commandoit en chef la flote des Atheniens, qui defit celle de Lacedemone aux Iles Arginuses. *Il fit des merveilles dans cette expedition,* nous dit-on, *& brûla la flote des ennemis.* C'est ainsi qu'il eût falu s'exprimer, si l'on eût parlé d'un homme qui eût eu lui seul le commandement. On venoit de dire que *les Atheniens le choisirent pour prendre la place d'Alcibiade.* Cela est encore plus trompeur pour ceux qui n'ignorent pas qu'Alcibiade (g) avoit été Capitaine general des Atheniens. La verité est que (h) l'on choisit à la place d'Alcibiade dix Generaux, & que le fils de Pericles fut l'un de ces dix. Xenophon l'assûre très-nettement, & il ne dit point que la flote Lacedemonienne fut brûlée; il dit seulement (i) qu'elle fut batuë, & qu'elle se retira diminuée de 70. vaisseaux. Notez que le Commandant de jour dans cette bataille n'étoit point Pericles; c'étoit (k) Thrasybule. Si l'on m'objecte que le Suplément de Moreri ne laisse pas ignorer que Pericles avoit des collegues, car on y trouve qu'*il fut condamné avec les sept autres Capitaines de l'armée à perdre la tête,* je repons que cela n'empêche pas que ma censure ne soit juste. Un Auteur qui se contredit par l'emploi de certaines phrases qui s'entre-detruisent, narre mal un fait, brouille & trompe son lecteur. Voici une nouvelle tromperie. Un lecteur que cette derniere phrase auroit pu desabuser de la pensée qu'il auroit euë, que Pericles commandoit en chef, ne croira-t-il pas qu'il n'y avoit que 8. Commandans sur cette flote? Il se trompera donc, car ils étoient dix: il est vrai qu'on n'en condamna que huit à perdre la vie. Il eût donc falu s'exprimer ainsi, *il fut condamné avec sept autres.* Xenophon (l) observe qu'on n'en fit mourir que six, & que les deux autres étoient absens. C'étoit lui ou Diodore de Sicile qu'il faloit citer dans le Suplément, & non pas Plutarque qui n'a parlé qu'en passant (m) du fils de Pericles, & sans circonstancier les causes de son suplice. Elles furent si injustes, que jamais peut-être sous les Monarchies les plus despotiques il ne s'est rien vu de plus énorme. On fit mourir six Generaux qui venoient de remporter la plus insigne victoire, que les Grecs eussent jamais remportée sur les Grecs, & qui s'étoient signalez en bien d'autres occasions; on les fit, dis-je, mourir, à cause qu'ils n'avoient pas enterré ceux qui étoient morts dans le combat; & on n'eut aucun égard à la raison qui les disculpoit. On n'écouta point ce qu'ils alleguerent pour leur defense: c'est que ceux qu'ils avoient chargez de ce soin, furent batus d'une tempête qui les empêcha d'executer cette (n) commission. Socrate l'un de leurs Juges s'opposa (o) vigoureusement à cette injustice; mais ses raisons ne furent pas écoutées. La maniere dont ces braves gens souffrirent la mort, fut très-propre à rendre execrable cette iniquité. Diomedon parla pour tous; & au lieu d'imprecations ou de plaintes; au lieu d'étaler leurs services si mal reconus, il se contenta de souhaiter que leur suplice fût heureux à la patrie, & de prier l'assemblée

(c) *Plutarque,* en sa vie; *Diodore de Sicile,* li. 12. *Thucidide,* li. 2. 3. & seq.

(d) Ἐν δὲ Νεμέᾳ, apud Nemeam. *Plutarch. in Pericle, p.* 163. *D.*

(e) Μακρὸν τεῖχος, longum murum. *Id. ib. pag.* 160. *init.*

(f) *C'est le Traité* de vitioso pudore, *p. m.* 531. *Voyez aussi Aulugelle lib.* 1. *c.* 3.

(g) *Voyez Plutarque dans la vie d'Alcibiade p.* 210.

(h) *Voyez Xenophon lib.* 1. *de gestis Græcorum, p. m.* 259. *Voyez aussi Diodore de Sicile l.* 13. *c.* 100.

(i) *Xenophon ibid. p.* 262.

(k) *Diodor. Siculus lib.* 13. *c.* 97.

(l) *Xenophon ubi supra pag.* 265.

(m) *Plut. in vita Periclis, sub fin. p.* 172.

(n) *Voyez Xenophon ibid. pag.* 263.

(o) *Voyez la Vie de Socrate composée par Mr. Charpentier pag. m.* 168. *& suiv.*

faites (P) touchant Pericles. Je parlerai aussi des fautes du suplément de Mr. Moreri.

PERSE (Caïus *) a été un des plus savans (A) hommes de son tems. Il fut Questeur † l'an de Rome 608. & Preteur deux ans après. Le Poëte Lucilius

* Pline le nomme Manius, dans l'édition du P. Hardouin. Voyez la remarque A.

† Selon Vossius de Poet. Latin. p. 41.

blée d'accomplir les vœux qu'ils avoient faits pour obtenir la victoire. Τὰ (a) μὲν περὶ ἡμῶν κυρωθέντα συνενέγκαι τῇ πόλει· τὰς δὲ ὑπὲρ τῆς νίκης εὐχὰς ἐπειδήπερ ἡ τύχη κεκώλυκεν ἡμᾶς ἀποδοῦναι, καλῶς ἔχον ὑμᾶς φροντίσαι, καὶ τῷ Διὶ τῷ σωτῆρι καὶ Ἀπόλλωνι καὶ ταῖς σεμναῖς θεαῖς ἀπόδοτε. τούτοις γὰρ εὐξάμενοι, τοὺς πολεμίους κατεναυμαχήσαμεν. *Quod in capita nostra jam decretum est, id faustum ac felix civitati huic eveniat. At vota pro victoriâ Diis nuncupata, quia fortuna reddere nos prohibuit, vos accurare pium & honestum est. Jovi igitur servatori & Apollini & venerandis Deabus illa persolvitote. Horum enim numine invocato hostes profligavimus.* L'Historien qui me fournit ces paroles, y ajoûte une reflexion sur la fureur qui porta le peuple à cette injustice; le peuple, dis-je, animé par des Orateurs. Οὕτω (b) δὲ ὁ δῆμος τότε παρεφρόνησε, καὶ παροξυνθεὶς ἀδίκως ὑπὸ τῶν δημαγωγῶν, τὴν ὀργὴν ἀπέσκηψεν εἰς ἄνδρας οὐ τιμωρίας ἀλλὰ πολλῶν ἐπαίνων καὶ στεφάνων ἀξίους. *Tam perditè tunc populus insanivit, ut ab Oratoribus præter jus & fas exacerbatus, iram suam in viros, non modò nullâ pœnâ, sed magnis insuper laudibus & coronis dignos, exonerarit.* Mais faut-il donner ce nom à de telles gens? N'a-t-on pas defini l'Orateur, *un honnête homme qui entend l'art de parler, vir bonus dicendi peritus?* Il ne faut donc point donner le nom d'Orateur, ou celui de Predicateur à un brouillon, à un factieux, à un scelerat qui abuse de son éloquence & de la force de ses poumons, pour pousser le peuple à des violences. On a vu ailleurs (c) que Thomas Hobbes voulant inspirer aux Anglois quelque degoût pour l'esprit Republicain, fit une version de Thucydide. Cette pensée n'étoit pas mauvaise; mais il eût encore mieux fait s'il eût composé un Ouvrage de l'état interieur d'Athenes. L'histoire que nous avons de ce peuple n'est guere propre qu'à imposer; elle nous frappe par son bel endroit; nous y sommes éblouis par les batailles de Marathon, & de Salamine, par des armées de mer & de terre; par des conquêtes; par l'opulence des habitans; par la pompe des spectacles; par la sumptuosité des édifices publics. Tout cela nous porte à croire que de vivre sous une autre forme de gouvernement, c'est être esclave. Mais si l'on voyoit une histoire où ces choses ne fussent touchées que legerement, & qui étalât avec beaucoup d'étenduë les tumultes des assemblées; les factions qui divisoient cette ville; les seditions qui l'agitoient; les sujets les plus illustres persecutez, exilez, punis de mort au gré d'un Harangueur violent, on se persuaderoit que ce peuple qui se piquoit tant de liberté, étoit dans le fond l'esclave d'un petit nombre de cabalistes qu'il apelloit Demagogues, & qui le faisoit tourner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'ils changeoient de passions: à-peu-près comme la mer pousse les flots tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les vens qui l'agitent. Vous chercheriez en vain dans la Macedoine qui étoit une Monarchie, autant d'exemples de tyrannie que l'histoire Athenienne vous en presente. En voilà trop; la digression est un peu longue.

(a) Diod. Siculus lib. 13. c. 102. p.m. 553. C'est à la page 221. de l'édition Greque & Latine 1604. in fol.

(b) Id. ib.

(c) A la page 99. de ce volume, au texte.

(P) *Les fautes qu'un autre Ecrivain a faites.*] Il n'a point mis son nom à la tête de son Ouvrage. C'est un livre qui fut imprimé à Paris en 2. volumes in 12. l'an 1669. & qui a pour titre *Histoire generale de la Grece.* On y trouve (d) que Phidias fut accusé *d'avoir en sa possession plusieurs deniers sacrez, qui lui avoient eté donnez par Pericles.....* Que les Atheniens (e) *imposerent ce sacrilege à Pericles, & qu'ils accuserent Anaxagore le Philosophe son Precepteur d'en être complice, & de lui avoir donné ces enseignemens.* Cet Auteur n'a pas bien compris l'Historien qu'il copie; car voici ce que nous lisons dans Diodore de Sicile. On (f) accusa Phidias d'avoir detourné une grande somme d'argent au su de Pericles, qui lui avoit donné à faire la statuë de Minerve. Là-dessus les ennemis de Pericles pousserent le peuple à mettre en prison Phidias, & à faire informer contre Pericles touchant un tel sacrilege. Ils accuserent aussi Anaxagoras de dogmes impies, & envelopperent Pericles dans la même accusation. On ne sauroit soutenir qu'un Historien, qui represente ce fait de la maniere que l'Auteur moderne le represente, ne le falsifie, & ne le deguise notablement. Quelques pages après il dit (g) que Pericles ayant fait l'Oraison funebre qui se trouve *au second livre de Thucidide .... fut si accueilli de caresses & de courtoisies par les Dames Atheniennes, qu'au sortir de la tribune elles l'embrasserent, luy baiserent les mains, & couronnerent sa teste de fleurs, comme s'il retournoit triomphant des Jeux Olympiques.* C'est confondre les tems: la harangue de Pericles raportée par Thucydide, fut prononcée en l'honneur de ceux qui avoient été tuez au commencement de la guerre du Peloponnese. Mais alors les Dames ne firent point de caresses à l'Orateur. Si nôtre moderne avoit bien examiné Plutarque qu'il cite, il auroit su que Pericles reçut ces caresses après l'Oraison funebre, qu'il recita (h) pour ceux qui avoient perdu la vie dans la guerre de Samos. Il se passa environ 10. (i) ans depuis l'une de ces harangues jusqu'à l'autre. Voyons une autre meprise de cet Auteur. Après avoir raporté les évenemens des deux premieres campagnes de la guerre du Peloponnese, il dit que Pericles fâché des reproches du peuple (k), harangua le Conseil d'Athenes, & representa plusieurs choses qui ne firent pas beaucoup d'impression sur les esprits, puis que (l) *ce grand homme fut condamné à une amende pecuniaire. Mais,* ajoûte l'Historien (m), *il fut éleu derechef General de l'armée d'Athenes, duquel honneur il ne joüit pas long tems, car il mourut deux ans & six mois après.* Il auroit donc vêcu jusqu'à la 5. année de la guerre du Peloponnese; & neanmoins selon Thucydide (n) qui le savoit bien, il mourut deux ans & six mois après le commencement de cette guerre. Si l'on épluchoit ainsi toute cette histoire generale de la Grece, je pense qu'on y trouveroit par tout de telles erreurs.

(d) Hist. generale de la Grece, to. 2. pag. 390.

(e) Ibid. p. 391.

(f) Diod. Siculus lib. 12. c. 39.

(g) Ibid. p. 409.

(h) Voyez la remarque L, lettre a.

(i) La guerre de Samos se fit dans la 84. Olympiade, & celle du Peloponnese commença en la 87.

(k) Hist. gener. de Grece p. 413.

(l) Ibid. p. 415.

(m) Ibid. p. 416.

(n) Thucydides lib. 2. p.m. 118.

(A) *Un des plus savans hommes.*] Ciceron en parle deux ou trois fois. Il introduit (o) l'Orateur Crassus qui declare qu'à l'imitation du Poëte Lucilius, il ne souhaite ni des Juges tout-à-fait ignorans,

(o) Cicero de Oratore, lib. 2.

cilius le redoutoit; & il avoüa de bonne foi qu'il n'écrivoit pas pour de telles gens, & qu'il cherchoit des Lecteurs qui ne fussent pas aussi doctes que celui-là. Quelques-uns crurent que Perse fit la ‡ harangue qui fut prononcée par le Consul Caïus Fannius, contre Caïus Gracchus l'an 631. de Rome. La raison de ce sentiment fut † que Fannius n'étoit qu'un mediocre Orateur, & que sa harangue étoit si belle, que d'autres crurent que plusieurs grands personnages y avoient contribué chacun selon sa portée. Dès lors ce n'étoit pas une chose sans exemple qu'un homme fit un discours, & qu'un autre le recitât. Neanmoins Ciceron refute ceux qui ne donnoient point cette harangue à Fannius. Quelques-uns par une étrange erreur de chronologie (*B*) ont confondu nôtre Perse avec le Poëte dont je vais parler.

‡ Alii à C. Persio literato homine scriptam esse ajebant, illo quem significat valde doctum esse Lucilius; alii multos nobiles quod quisque potuisset in illam orationem contulisse. *Cicero in Bruto.*

† Eam suspicionem propter hanc causam credo fuisse, quod Fannius in mediocribus Oratoribus habitus esset, oratio autem vel optima esset illo quidem tempore orationum omnium. *Id. ibid.*

PERSE (en Latin AULUS PERSIUS (*A*) FLACCUS) Poëte satirique

rans, ni des juges très-savans: & à ce propos il nous dit que Perse, l'un de ceux que ce Poëte ne vouloit pas avoir pour lecteurs, étoit à-peu-près le plus savant personnage qu'on eût vu à Rome. *Nam ut Cajus Lucilius homo doctus & perurbanus dicere solebat ea quæ scriberet neque ab indoctissimis neque ab doctissimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortasse quàm ipse de se; quo etiam scripsit; Persium non curo legere, hic enim fuit, ut noramus; omnium fere nostrorum hominum doctissimus; Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, sed nihil ad Persium; sic ego si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed multo minus apud vos, malo enim non intelligi orationem meam, quàm reprehendi.* Ailleurs (*a*) Ciceron declare qu'il n'est point de l'humeur de Lucilius; il voudroit que Perse fût en état de le lire. *Nec enim ut noster Lucilius recusabo quo minus omnes mea legant. Utinam esset ille Persius; Scipio vero & Rutilius multo etiam magis, quorum ille judicium reformidans Tarentinis ait se & Consentinis & Siculis scribere.* Pline s'étant voulu servir de la pensée de Lucilius, à mieux aimé la prendre dans Ciceron que dans sa source; & il paroît qu'il a eu égard à un passage de Ciceron, où la chose étoit raportée avec des explications differentes de celles que l'on vient de voir. *Praterea*, c'est Pline (*b*) qui parle, *est quadam publica etiam eruditorum rejectio. Utitur illa & M. Tullius extra omnem ingenii aleam positus, & (quod miremur) per advocatum defenditur.* Nec (*c*) doctissimis: Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo. *Quod si hoc Lucilius qui primus condidit styli nasum dicendum sibi putavit: si Cicero mutuandum, præsertim cum de Republica scriberet, quanto nos causatius ab aliquo judice defendimus.* Ce passage de Ciceron étoit sans doute dans la preface de ses livres de la Republique; il pensoit alors non comme dans le 1. livre *de finibus*, mais comme dans le 2. livre *de oratore*. Ces variations ne doivent pas nous surprendre, car il y a matiere & matiere. Il est plus surprenant que toutes les fois qu'il a parlé de cette pensée de Lucilius, il ait amené divers personnages opposez à Perse; tantôt c'est *Lælius Decimus*, tantôt ce sont *les Siciliens & les Tarentins*, tantôt c'est *Junius Congus*. Cela peut venir ou de ce que Lucilius avoit entassé dans un même lieu plusieurs personnes, dont la penetration ne lui étoit point redoutable, ou de ce qu'il employa la même pensée en divers endroits, tantôt contre celui-ci, tantôt contre celui-là: car l'opposition à un homme dont on declare qu'on craint la critique à cause de sa grande érudition, peut fournir incessamment un trait satirique, contre ceux qu'on souhaite de faire passer pour des ignorans, ou pour des demi-savans. C'est à quoi Lucilius visoit incomparablement davantage qu'à loüer le savoir de Perse. Il a pu dans l'un & dans l'autre de ces deux cas donner lieu à Ciceron de diversifier les personnages opposez à Perse: ainsi le P. Hardoüin a fort bien fait de chasser du texte de Pline *Lælius Decimus*, pour y maintenir en vertu des meilleurs & des plus anciens manuscrits *Junius Congus*. Voyez (*d*) l'article de Lucilius.

(*a*) *De finib. lib.* 1. *circa init.*

(*b*) *In præfat.*

(*c*) *C'est ainsi que le P. Hardouin corrige. Les autres éditions portent*, Hæc doctissimum Persium legere nolo, Lælium Decimum volo.

(*B*) *Quelques-uns ont confondu.*] Fungerus (*e*) prenant fort mal à propos pour une façon de parler proverbiale ces paroles de Ciceron, *nihil ad Persium*, s'est imaginé encore plus mal à propos qu'il s'agissoit là de Perse, Poëte satirique né vers la fin de l'Empire de Tibere. C'est Vossius qui a remarqué ces deux fautes. Il deplore le grand nombre de semblables bevuës qu'il avoit trouvées dans les anciens & dans les modernes. *Vellem*, dit-il (*f*), *ut juventus hinc videat quàm necessaria sit doctrina temporum, cujus neglectu spisse fœdeque peccatur à viris alioqui non ineruditis. Quamquam nec tanti id foret, si unus ille* (Fungerus) *sic exorbitaret. Sexcenta id genus poteram ex aliis adferre, pluscula etiam ex veteribus ipsis.*

(*A*) *Aulus Persius Flaccus.*] Ceux qui ont dit qu'on lui a donné le surnom de *Flaccus*, à cause qu'il a imité Horace, n'ont pas pris garde que son (*g*) pere portoit le même surnom, & n'ont pas mieux rencontré que quand ils ont dit qu'il a été apellé Severus à cause qu'il faisoit profession de la Philosophie Stoïque. C'est Casaubon (*h*) qui me fournit ces deux remarques. Il croit à l'égard de la seconde qu'une inscription trouvée à Volterre a donné lieu à l'erreur. Voici l'inscription, *A. Persius A. F. Severus V. an.* VIII. M. III. D. XIX. Cela suppose que ceux que ce grand Critique censure, ont pretendu que le titre de *Severus* avoit été donné à Perse à la maniere d'un surnom de famille, & sur ce pied-là ils pourroient être censurez; mais s'ils n'avoient consideré ce titre que comme une epithete semblable à celle d'*ardens* que Juvenal (*i*) a donnée à Lucilius, il n'y auroit point lieu ce me semble de trouver mauvais qu'ils eussent jetté les yeux sur l'attachement du Poëte à la Philosophie Stoïque, ni de pretendre qu'ils eussent eu quelque égard à l'inscription de Volterre. Personne n'a été plus digne que ce Poëte ci de l'éloge de severité, veu le ton imperieux de ses invectives & de ses censures: c'est la raison que Barthius a donnée de cet éloge. On a eu donc grand tort de lui apliquer la rigoureuse reprimende de Casaubon. C'est à Magyrus (*k*) que j'en-veux presentement; car après avoir

(*d*) *Page* 416. *remarque F.*

(*e*) *In nova proverbior. farragine, apud Vossium instit. Orat. l.* 4. *c.* 11. *& de Poët. Lat. p.* 41.

(*f*) *De Poët. Lat. ibid.*

(*g*) *Vetus Scholiastes in vita Persii.*

(*h*) *Notis in vitam Persii.*

(*i*) *Sat.* 1. *C'est ainsi que Perse a donné celle de* vafer *à Horace, & Ovide celle de* doctus *à Catulle, &c.*

(*k*) *Eponymolog. Critic. p.* 648.

que ſous l'Empire de Neron, étoit nâtif de (*B*) Volterre dans la Toſcane. Il étoit Chevalier Romain, parent & allié des perſonnes du premier rang. Il étudia juſqu'à l'âge de 12. ans à Volterre, & puis il continua ſes études à Rome ſous le Grammairien Palemon, ſous le Rheteur Verginius, & ſous un Philoſophe Stoïcien nommé Cornutus, qui conçut pour lui une amitié ſi particuliere, qu'il y eut toûjours entre eux une liaiſon très-intime. Perſe a immortaliſé dans * ſes Ouvrages cette liaiſon, & la reconnoiſſance qu'il avoit pour les bons offices de cet ami. Il s'expliqua encore plus fortement ſur ce ſujet dans ſon teſtament; car il laiſſa beaucoup d'argent à Cornutus, & toute ſa Bibliotheque: mais Cornutus ne ſe prevalut que des livres, & laiſſa l'argent aux heritiers †. Il conſeilla à la mere de ſon ami de ſuprimer quelques poëſies, que ſon fils avoit compoſées au commencement de ſa jeuneſſe. Il jugea ſans doute qu'elles ne repondroient pas à la grande reputation de celles qui avoient paru, & qui avoient été reçuës du public avec tant d'admiration, que les exemplaires en furent d'abord enlevez. Voilà un modele à propoſer à ceux qui publient tant de mauvais livres poſthumes, ſous l'eſperance que la gloire du defunt leur ſervira de ſaufconduit. On ſuprima entre autres Ouvrages de Perſe, les vers qu'il avoit faits ſur Arrie, cette illuſtre Dame Romaine, qui ſe tua pour donner exemple à ſon cher mari. Mr. Moreri (*C*) s'eſt fauſſement imaginé que ces vers étoient une ſatire contre Arrie.

* *Perſius, Satira 5. paſſim.*

† *C'eſt-à-dire aux ſœurs de Perſe.*

avoir raporté ces paroles de Barthius (*a*), *Severum veteres libri ab auctoritate caſtigandi & invectione in malos mores nominant*, il ajoûte, *ſed videtur huic vaniſſimo commento occaſionem præbuiſſe inſcriptio illa memoria avorum Volaterris inventa, ubi* Aul. PERSII *cujuſdam octennis pueri fit mentio, cui cognomen fuit Severo. Caſaub.* not. ad Perſii vitam. Cette aplication ne paroît point judicieuſe.

(*B*) *Nâtif de Volterre.*] C'eſt de quoi tous les Auteurs ne demeurent point d'accord; l'Etrurie & la Ligurie ſont en procés là-deſſus. Perſe ſe pourroit vanter d'avoir bonne part à la deſtinée d'Homere; deux grandes Provinces diſputent à qui l'aura. L'Etrurie fonde ſon droit ſur le temoignage de (*b*) quelques anciens qui diſent que Perſe étoit de Volterre. La Ligurie fonde le ſien ſur ces (*c*) paroles.

Mihi nunc Ligus ora
Intepet, hibernatque meum mare, qua latus ingens
Dant ſcopuli, & multa littus ſe valle receptat
Lunai portum eſt operæ cognoſcere cives.

Elle pretend que le Poëte parle de ſa patrie, & par conſequent qu'il étoit né dans le *Portus Lunæ*, qu'on nomme aujourdhui le Golfe *della Spetie.* Don Gaſparo Maſſa a traité doctement cette controverſe, dans une diſſertation imprimée à Genes l'an 1667. *della vita, origine, è patria di Aulo Perſio Flacco.* Comme il croit que la ville (*d*) qu'on apelloit *Luna*, étoit ſituée dans la Toſcane, il n'a garde d'accorder que ç'ait été la patrie de nôtre Poëte; car peu lui importeroit que Perſe ne fût pas né à Volterre, ſi d'ailleurs il ne pouvoit pas le ravir à la Toſcane, pour le revendiquer à la Riviere de Genes. Il le fait donc naître à Tigulia proche du *Portus Lunæ*, ſituée dans la Ligurie à 80. (*e*) ſtades de Luna. Remarquez bien qu'on diſtingue entre la ville de Luna & le Port de Luna. Louïs Aproſio eſt dans les mêmes ſentimens que Gaſparo Maſſa, comme ſa diſſertation *della patria d'A. Perſio*, imprimée à Genes l'an 1664. le temoigne. Voyez le fond qu'on peut faire ſur le Sieur Moreri; il pretend qu'Aproſio *ſoutient que Perſe étoit de Volterre*, & que *Gaſpar Maſſa dit qu'il étoit de Luna ou de la Spezzia.* Cela eſt très-faux par raport à l'Aproſio, & très-peu exact par raport au Maſſa. Au reſte quoi que les raiſons de ces deux Meſſieurs ne ſoient pas de celles à quoi on ne replique rien de bon, elles ſont aſſez probables, & ſi j'avois à choiſir j'aimerois mieux me ranger à leur ſentiment (*f*), qu'à celui d'Euſebe. J'avertirai mon lecteur que le Soprani non content d'avoir mis Perſe dans ſa liſte (*g*) des Ecrivains de la Ligurie, & d'en avoir donné quelques raiſons, a fait imprimer à la fin de ſon Ouvrage les deux diſcours que j'ai citez.

(C) *Mr. Moreri s'eſt fauſſement imaginé.*] Je ne penſe pas qu'il faille chercher ailleurs la cauſe de ſa mepriſe que dans ces paroles (*h*), *Scripſerat in pueritia Flaccus . . . paucos in ſororem Thraſeæ & in Arriæ matrem verſus quæ ſe ante virum occiderat.* Les Critiques (*i*) ont ainſi corrigé cela, *in ſocrum Thraſeæ Arriæ matrem*, ou *Arriam* (*k*) *matrem.* La prepoſition (*l*) *in* eſt équivoque; elle ſe prend quelquefois pour *contre*, & quelquefois pour *ſur.* Or pour peu qu'on y prenne garde, on verra qu'elle doit être entenduë ici de la ſeconde maniere; car quelle aparence que Perſe ait écrit des vers contre une Dame qui étoit de ſes parentes, dont la fille étoit mariée au meilleur de ſes amis, & qui étoit morte de la maniere du monde la plus heroïque, ſelon les idées de la ſecte où nôtre Poëte avoit été élevé? L'amitié de Perſe & de Thraſea gendre de cette Dame dura près de dix ans; ce qui ſignifie comme Caſaubon le remarque, que Perſe ne vêcut qu'environ dix ans depuis l'étroite amitié qu'il contracta avec Thraſea. Or comme il n'a vêcu que 28. ans, chacun voit que leur amitié commença pendant que Perſe étudioit en Philoſophie ſous Cornutus (*m*): & aparemment ce fut depuis l'acquiſition d'un tel ami qu'il fit les vers en queſtion. L'âge de 18. ans & même celui de 20. porte fort bien le nom *pueritia* dans les Auteurs de la meilleure latinité. Rangeons ici tout de ſuite les autres fautes de Moreri. Il dit que Perſe *avoit compoſé un livre contre Arria que ſon maître Cornutius lui fit brûler.* En tout cas ce ne ſeroit point un livre, mais un petit nombre de vers, *paucos verſus.* Son maître ne s'apelloit point Cornutius, mais Cornutus; & ce ne fut qu'après la mort de l'Auteur qu'il conſeilla à ſa mere la ſupreſſion de ces vers, & celle de tous les autres que ſon fils avoit compoſez dans ſa jeuneſſe.

(*a*) *VI. Adverſar.* 1.

(*b*) *L'Auteur de la Vie de Perſe; Euſebe* in Chron. *Caſſiodore* in Faſt.

(*c*) *Perſ. Sat.* 6. *v.* 6.

(*d*) *Pag.* 40.

(*e*) *Aproſio della patria d'A. Perſio, pag.* 14.

(*f*) *C'eſt celui de Barthelemi Fontius dans ſon Commentaire ſur Perſe, imprimé à Veniſe en* 1491. *& d'Hippolite Lanamelli.* Nell' origine di Luni cap. 11. *apud Michael. Juſtiniani* Scritt. Liguri pag. 108.

(*g*) *Imprimée à Genes in* 4. *l'an* 1667.

(*h*) *Scholiaſt. in vita Perſii.*

(*i*) *Caſaubon. not. in vitam Perſ.*

(*k*) *Grenovius in eamd. vitam in edit. Sueton. Graviana.*

(*l*) *Voyez Caſaubon in Perſ. Sat.* 1. *p.* 110.

(*m*) Cum primum pavido cuſtos mihi purpura ceſſit, Bullaque ſuccinctis laribus donata pependit, Me tibi ſuppoſui. *Perſ. ad Cornutum Sat.* 5.

Arrie. Ils étoient plûtôt à sa louange; & on n'en sauroit raisonnablement douter, après l'amitié étroite de l'Auteur pour Thrasea gendre d'Arrie, * sa parente. Il étudia avec Lucain sous Cornutus, & se fit tellement admirer par ce condisciple, que quand Perse recitoit ses vers, Lucain avoit de la peine à retenir ses acclamations. Exemple rare parmi des Poëtes de même volée. Il ne conut Seneque que fort tard, & ne put jamais goûter son esprit. Il vêcut fort chastement, & fut doux comme un agneau, & susceptible de honte tout comme une jeune fille: tant il est vrai qu'il ne faut pas juger des mœurs d'un homme par ses Ecrits; car les Satires de Perse sont devergondées, & toutes remplies d'aigreur & de fiel. On croit qu'il n'épargna pas même le cruel Neron, & qu'il l'avoit designé d'une maniere (D) si intelligible, que Cornutus jugea à propos d'y refor-

* Ipse etiam decem fere annis summe dilectus à Paeto Thrasea est, ita ut peregrinaretur quoque cum eo aliquando, cognatam ejus Arriam (*fille de celle qui se tua*) uxorem habente. *Vetus Scholiast. in vita Persii.* Au lieu de *dilectus apud Thraseam*, je mets, *dilectus à Paeto Thrasea*, selon la correction de Lipse *in Annal. Tacit. lib.* 16.

nesse. Moreri nomme Virginius Fulvius le Rhetoricien sous lequel Perse étudia. Il devoit l'apeller Virginius Flaccus. Il dit que ce pretendu *Virginius Fulvius, & Rhemnius Palemon avoient eu soin de l'éducation de Lucain.* A quoi bon cette remarque, puis qu'on ne devoit rien dire de l'amitié de Lucain pour Perse? Mais outre cela aucun des Auteurs qu'on cite ne parle de cette pretenduë éducation. C'est à l'égard de Cornutus, que l'Auteur de la vie de Perse remarque qu'il enseigna Lucain & Perse dans le même tems. Nous verrons ci-dessous * la faute chronologique de Mr. Moreri.

* Dans la remarque E.

(D) *Designé* Neron *d'une maniere si intelligible.*] Il s'étoit servi de ces paroles dans sa premiere satire;

Auriculas asini Mida rex habet.

Cornutus voulut qu'il les changeât en celles-ci.

Auriculas asini quis non habet?

Si Cornutus trouvoit là Neron designé trop visiblement, sa precaution étoit sage, quoi que peut-être cet Empereur ne fût pas encore sorti de ses bons jours qui durerent cinq ou six ans. Mais d'où vient que ce correcteur ne toucha point aux quatre vers inserez dans cette même satire, & empruntez d'une tragedie de Neron? Y avoit-il lieu de le craindre, si l'on disoit *le Roi Midas a des oreilles d'ane*, lors qu'impunément on pouvoit donner ses vers pour le modele d'une poësie ridicule? Je trouve là quelque sorte de difficulté, & peut-être ces quatre vers,

Torva Mimalloneis implerunt cornua bombis,
Et raptum vitulo caput allatura superbo
Bassaris, & Lyncem Manas flexura corymbis
Evion ingeminat: reparabilis adsonat Echo.

n'étoient tout au plus qu'une raillerie indirecte, cachée, & tout-à-fait oblique: car si Neron eût été l'Auteur de ces vers, comment auroit-on osé les raporter mot à mot pour s'en moquer, puis qu'on corrigea l'*auriculas asini Mida rex habet?* La disparate est trop étrange; d'un côté beaucoup de poltronnerie, ou de l'autre beaucoup de temerité. Achevons de debiter tous nos scrupules. Il me semble que Cornutus gâte la pensée de son ami sans necessité, ses allarmes me paroissent mal fondées. Perse s'étant fait representer qu'il est dangereux de censurer les defauts d'autrui, & qu'il ne devoit pas même en parler à une fosse, repond qu'il dira du moins à son livre enfouï sous terre ce qu'il a vu, savoir que le Roi Midas avoit des oreilles d'âne.

Men' mutire nefas, nec clam nec cum scrobe? nusquam.
Heic tamen infodiam. Vidi, vidi ipse, libelle,
Auriculas Asini Mida rex habet.

C'est une allusion manifeste à l'histoire (*a*) du Barbier de Midas très-conuë de Neron; il n'y avoit donc pas beaucoup d'aparence que ce Prince trouvât mauvais qu'on raportât fidelement le bel endroit de cette histoire, *auriculas asini Mida rex habet.* Si vous changez ces paroles en celles-ci *auriculas asini quis non habet;* ce n'est plus le propre texte du Barbier, ce n'en est qu'une imitation vague. Si on me dit qu'il vaut mieux affoiblir la grace d'une pensée, que d'irriter un tyran, je reviens à ma premiere charge, *pourquoi n'ôtez vous les quatre vers; vous devez contraindre l'Auteur à les abolir, non seulement s'ils sont empruntez d'un poëme de Neron, mais aussi quand ils ne contiendroient que quelques-unes de ses phrases.* En effet on doit tenir pour certain que Malherbe se seroit choqué de ces vers de Mr. Despreaux, quand même il n'y auroit pas été nommé.

(*a*) Secedit humumque Effodit, & domini quales aspexerit aures Voce refert parva, terræque immurmurat haustæ. *Ovid. Metamorph. lib.* 11. *v.* 186.

Irai-je (*b*) *dans une ode en phrases de Malherbe*
Troubler dans ses roseaux le Danube superbe
Delivrer de Sion le peuple gemissant
Faire trembler Memphis & palir le Croissant
Et passant du Jourdain les ondes allarmées
Cueillir *mal à propos* les palmes Idumées?

(*b*) *Despreaux, Satire* 9.

Mr. Despreaux ne nomme personne quand il dit,

Tout (*c*) *chantre ne peut pas sur le ton d'un Orphée,*
Entonner en grands vers la discorde étouffée:
Peindre Bellone en feu tonnant de toutes parts
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts.

(*c*) *Id. ib.*

Neanmoins qui doute que cela ne soit capable d'émouvoir la bile de quiconque y reconoîtra ses termes? Il me semble donc que le *torva Mimalloneis* &c. ne sauroit être ni un fragment des poësies de Neron, ni une parodie, ou une imitation de ses vers: car encore un coup s'il n'étoit pas homme à entendre raillerie sur le *auriculas asini Mida rex habet*, qui étoit une vieille histoire, il ne faloit pas esperer qu'il endurât qu'on fit des centons ridicules composez de ses expressions. C'est pourquoi n'en deplaise au vieux Scholiaste, je ne souscrirai point à ces paroles de Mr. Despreaux, jusques à ce que l'on ait levé mes scrupules; *Examinons Perse*, dit-il (*d*), *qui écrivoit sous le regne de Neron. Il ne raille pas simplement les Ouvrages des Poëtes de son tems, il attaque les vers de Neron même. Car enfin tout le monde sait, & toute la Cour de Neron le savoit, que ces quatre vers* torva

(*d*) *Discours sur la Satire.*

reformer quelques termes *. Il mourut âgé de (*E*) 28. ans. Ses Panegyriſtes

* *Tiré de ſa Vie compoſee par un ancien Scholiaſte.*

torva Mimalloneis &c. *dont Perſe fait une raillerie ſi amere dans ſa premiere ſatire, étoient des vers de Neron. Cependant on ne remarque point que Neron, tout Neron qu'il étoit ait fait punir Perſe, & ce tyran ennemi de la raiſon, & amoureux comme on ſait de ſes Ouvrages, fut aſſez galant homme pour entendre raillerie ſur ſes vers & ne crut pas que l'Empereur en cette occaſion dût prendre les interêts du Poëte.* Je laiſſe là ce ſcrupule ci. Caſaubon pretend que les quatre vers en queſtion étoient d'une (*a*) tragedie, intitulée (*b*) *les Bacchantes*, & pour prouver que Neron avoit compoſé une telle piece, il cite Dion qui dit ſeulement que Neron fit le Muſicien à la repreſentation des Bacchantes. Eſt-ce une preuve qu'il les eût faites? Outre que les vers hexametres n'avoient pas lieu, ce me ſemble, dans les Tragedies, & cependant les quatre vers dont il s'agit ſont hexametres. Si ce docte Commentateur avoit comparé ſa penſée touchant *torva Mimalloneis* avec ſa preface ſur la 4. ſatire, je doute qu'il eût perſiſté dans cette penſée. En effet il aſſûre dans cette preface que le but principal de Perſe, en faiſant la 4. ſatire, étoit de cenſurer la conduite de Neron; mais qu'afin de ne ſe point faire des affaires, il deguiſa tellement ſon but, qu'il ne ſe ſervit d'aucun trait qui deſignât la perſonne de ce Prince, & qu'il ſe menagea une retraite, en cas que l'on vint à l'accuſer d'avoir eu en vuë le gouvernement. Caſaubon remarque auſſi que cette ſatire fut compoſée, avant que Neron eût fait conoître tout ſon mauvais naturel. *Cujus* (ſatiræ quartæ) *etſi præcipuus erat Scopus in Neronem invehi, atque ipſum ſatirico ſale defricare . . . ſic tamen poëta in hoc argumento indignationi ſuæ habenas laxavit, ut neque palam neque plenis velis in flagitioſiſſimum principem inveheretur, verum tectè & longè mollius quam vel natura ipſius ferebat, vel Neronis flagitia ac ſcelera merebantur. Nos autem putamus tum ſcriptam eſſe hanc ſatiram cum nondum totus innotuerat Nero, cujus principium laude digna habuit multa . . . . Probè verò norat Perſius cum ad hanc ſatiram ſcribendam ſe accingeret, quantam rem & quàm periculoſam moliretur, Quamobrem conſilio prudentiſſimo hoc argumentum Platonis imitatione ſibi tractandum cenſuit, non ſolum nominibus inde petitis, ſed etiam ſententia propemodum univerſa; ut ſi quis forte Corycæus aut Cercops nomen ipſius deferret, probabili excuſatione poſſet factum ſuum defendere quaſi exercendi tantum ſtili cauſa petitum è libris ſummi philoſophi argumentum latinis verſibus tentaſſet complecti. Quare etiam ab omnibus illum videmus abſtinuiſſe, quæ Neronis perſonam propriè erant denotatura.* N'y a-t-il pas lieu d'être ſurpris qu'un homme qui eſt dans ce ſentiment, ait cru que Perſe oſa tourner en ridicule les vers de Neron, & qu'il ne ſe ſervit d'aucun voile, mais qu'il les cita mot à mot? C'eſt, dira-t-on, que ce Prince ne ſe ſoucioit gueres de ſa qualité de Poëte: mais il faudroit en donner de bonnes preuves, ou n'avancer point cela; car pour l'ordinaire (*c*) chacun eſt amoureux de ſes poëſies. La couronne ni le ſceptre ne gueriſſent pas de ce defaut; & nous ſavons en particulier que Neron étoit plus ſenſible (*d*) à la cenſure de ſa muſique, qu'à celle de ſes crimes. C'eſt un prejugé qu'entant que Poëte il n'étoit pas peu mal endurant. Ne banit-il point Cornutus, (*e*) & ne penſa-t-il pas le faire mourir, pour avoir oſé dire que Neron feroit trop de vers, s'il en compoſoit quatre cens livres, & que l'exemple de Chryſippe n'étoit pas à alleguer, puis que les livres de ce Philoſophe étoient utiles à la vie humaine? N'entra-t-il pas en jalouſie de metier contre Lucain, & ne lui fit-il pas defendre (*f*) de compoſer des poëſies? *Lucanum propriæ cauſſæ accendebant, quod famam carminum ejus premebat Nero, prohibueratque oſtentare, vanus adſimulatione* *. De quoi Lucain fut ſi indigné, qu'il s'aſſocia avec les conſpirateurs qui tâcherent de tuer ce Prince.

(*a*) Hinc intelligimus Bacchas Neronis ejuſdem argumenti fuiſſe cum Bacchis Euripidis. *Caſaub. in 1. Satir. Perſii pag.* 142.

(*b*) Sunt autem Neronis verſus ex ejus Bacchis, cujus carminis etiam Dio nominatim facit mentionem. *Id. ibid. pag.* 140. *Vide etiam pag.* 134.

(*c*) Scripſit ſummo vir ingenio & ſcientia ſingulari Philoſophus artifices omnes opus ſuum adamare, Poëtas tamen præcipue. *Menag. epiſt. dedic. Carmin.*

(*d*) Nihil æque doluit, quam ut malum ſe citharædum increpitum. *Sueton. in Nerone, cap.* 41.

(*e*) *Xiphilin. in Nerone.*

(*f*) *Id. ib. & Tacit. Ann. l.* 15. *c.* 49.

* *Tacitus, ibid.*

Je ne finirois jamais, ſi je m'engageois à citer tous ceux qui croyent que les quatre vers que Perſe tourne ſi cruellement en ridicules, étoient de Neron. Je me contente de citer les notes qui ont été ajoûtées à la nouvelle verſion de Petrone. * *De tout temps il a été permis de critiquer les mauvais ouvrages qui paroiſſent en public. Les defauts de l'eſprit ſont attaquables par tout, & cette liberté eſt auſſi ancienne que le monde. Le* Torva &c. *qu'on lit dans* (*g*) *Juvenal, temoigne que Neron même, tout cruel qu'il étoit, a entendu raiſon là-deſſus, & qu'il n'a jamais ſongé à faire un crime d'Etat des critiques qui ont paru contre ſes Ouvrages: Il n'a été chagrin que contre ceux qui faiſoient mieux des vers que lui.*

* *Pag.* 24. *du* 1. *tome, édit. de Holl.* 1694.

(*g*) *Il faloit dire Perſe.*

(E) *Agé de* 28. *ans.*] Cela paroît par les Conſulats de ſa mort & de ſa naiſſance. Il nâquit *Fabio Perſico, L. Vitellio Coſſ.* le 4. de Decembre & il mourut *Rubrio Mario, Aſinio Gallo Coſſ.* le 24. de Novembre. Or comme ces deux Conſulats ne ſont éloignez l'un de l'autre que de 28. ans, il s'enſuit que Perſe a vêcu 28. ans, à quelques jours près. Ainſi l'Auteur de ſa vie ſupputa très-mal, lors qu'après avoir marqué avec tant de preciſion le jour & l'année de ſa mort & de ſa naiſſance, il mit ſa mort à l'an 30. de ſon âge. S. Jerôme ne s'eſt pas trompé d'autant, mais neanmoins il n'a pas été d'une exactitude aſſez preciſe. Il le fait naître l'an 2. de la 203. Olympiade; & mourir l'an 29. de ſa vie, le ſecond de la 210. Olympiade. Cela ne peut-être vrai qu'en appliquant ſa naiſſance aux premiers mois de l'année, & la mort à des mois plus avancez: or outre que S. Jerôme ne fait point ces diſtinctions, nous avons vu que Perſe eſt né au mois de Decembre, & qu'il eſt mort au mois de Novembre. Je ſuis plus ſurpris de l'acquieſcement de Scaliger au calcul de S. Jerôme, que de l'erreur même de S. Jerôme. Scaliger trouve que ce Pere a compté avec raiſon 29. ans depuis le nombre 2050. juſques au nombre 2078. Il trouve auſſi 29. ans entre les deux Conſulats que j'ai marquez ci-deſſus; mais il eût mieux fait de n'y en trouver que 28. Le premier de ces Conſulats tombe ſur l'an 34. de JESUS-CHRIST, le 20. de Tibere, & le 786. de Rome: l'autre tombe ſur l'an 62. de J. CHRIST, le 8. de Neron, & le 814. de Rome. C'eſt ſelon la Chronologie de Calviſius. Mr. Moreri n'a rien d'exact ſur ceci. Il met la naiſſance de Perſe à la fin de l'an 32. de J. CHRIST, & ſa mort *à l'âge de 29. ans, au IX. du regne de Neron & le 62. de Grace.* Pour pouvoir dire cela avec quelque ombre de raiſon il faloit ajoûter qu'il étoit mort au commencement

tés (*F*) auront beau faire & beau dire, il sera toûjours vrai qu'il a écrit durement & obscurément. On pourroit presque le nommer le (*G*) Lycophron des Latins. Scaliger le pere, & plusieurs autres excellens Critiques * disent beaucoup de mal de lui. Peut-être se jettent-ils dans une extremité moins suportable, que ne le seroit une grande estime pour ce Poëte. Il y a des Genealogistes Italiens (*H*) qui pretendent que les Falconcini de Volterre descendent de son pere.

* *Voyez les Poetes de Mr. Baillet, n.* 1158.

PERSONA (Christophle) Romain de naissance, & † Prieur du Couvent de Sainte ‡ Balbine, de l'Ordre ⟊ des Guillelmites, sur le mont Aventin, a été recommandable dans le XV. siecle par l'intelligence du Grec. On dit qu'il

† *Jovius; Elog. cap.* 116.

‡ *Gesner dans sa Bibliotheque dit,* Sainte Albine.

⟊ *Id. ibid.*

ment de la 62. année de l'Ere Chretienne; mais alors on eût dit une fausseté, puis qu'il mourut le 24. de Novembre. Il est donc certain selon le calcul de Mr. Moreri, que Perse seroit mort âgé de près de 30. ans. De plus l'an 32. de J. Christ repond, selon lui, à l'an 18. de (*a*) Tibere: or il est certain que depuis l'an 18. de Tibere jusques au 9. de Neron il s'est passé 31. ans: il faudroit donc que Perse fût mort à l'âge de 31. ans. L'édition de ce païs-ci met sa mort à l'an 26. de Grace. C'est par une transposition de chiffres qui n'est que trop ordinaire aux Imprimeurs. Augustin Oldoini a fait des fautes pueriles dans son calcul touchant la vie de Perse. Il (*b*) le fait naître l'an 795. de Rome, & mourir à l'âge de 33. ans, sous la 9. année de l'Empire de Neron. Il veut que le tems de sa naissance reponde à la 203. Olympiade, & à la 22. année de l'Empire de Tibere. Consultez Calvisius, vous verrez que la 1. année de la 203. Olympiade est la 785. de Rome, & que la 9. de Neron est la 815. de Rome, & qu'entre la 22. de Tibere & la 9. de Neron il n'y a que 28. ans.

(*a*) *Il dit dans l'article de Tibere que cet Empereur mourut l'an 23. de son regne, & le 37. de grace.*

(*b*) *Athenæ. Ligust. p.* 80. 81.

(*F*) *Ses Panegyristes.*] Je mets de ce nombre-là Isaac Casaubon (*c*). Je tombe d'accord que les loüanges qu'il repand sur Perse, sont moins pures que celles que Quintilien & que Martial lui ont données; il y entremêle quelques censures; mais après tout il lui trouve beaucoup de merite, & de beaux talens; & il se rend son champion contre le Grand Jules Scaliger, en s'humiliant neanmoins avec beaucoup de respect aux pieds du trône de ce redoutable antagoniste. Je ne toucherai de leur dispute que ce qui regarde l'obscurité de nôtre Poëte. Casaubon s'étonne que Scaliger en ait parlé plus d'une fois, lui à qui rien n'étoit obscur: mais il me semble que c'est donner dans le Sophisme que les Logiciens apellent *ignorationem elenchi*, & qui n'est pas moins commun parmi les Critiques que parmi les Philosophes. Scaliger ne pretendoit pas que nôtre Perse fût obscur pour lui, au contraire, (*d*) il declare qu'il l'entendoit depuis un bout jusques à l'autre; il dit seulement qu'autrefois ce Poëte étoit mis au nombre des choses inconnuës; & il l'accuse d'impertinence pour avoir écrit afin d'être lu, mais non pas afin d'être entendu. Peu s'en faut qu'on ne l'insulte de ce que les Interpretes avoient frustré son attente, en dissipant toutes les tenebres qu'il avoit repanduës de propos deliberé sur ses écrits, afin d'y être éternellement enseveli, & éternellement admiré des sots.

> *Omnia* (*e*) *enim stolidi magis admirantur amantque*
> *Inversis quæ sub verbis latitantia cernunt.*

Les éloges que Quintilien & Martial lui donnent me font souvenir de ceux qu'on donne à deux de nos Poëtes François. (*f*) *Ce n'est point la quantité d'Ouvrages qui donnent l'immortalité. Deux feuilles de papier ont fait passer Perse jusques à nous: l'Abbé de Cerisi ira plus loing avec sa seule Metamorphose des yeux de Philis en Astres, que beaucoup d'Auteurs qui occupent de grandes places dans nos Bibliotheques, & le Temple* (*g*) *de la mort forcera mieux la rigueur des tems, que les six cens volumes de l'Evêque du Bellai.* Cela ne s'accorde pas mal avec ces deux vers Latins.

(*c*) *Dans les Prolegomenes du docte Commentaire qu'il publia sur cet Auteur à Paris l'an 1605. On l'a inseré dans l'édition de Juvenal & de Perse en Hollande 1696. in 4.*

(*d*) Persii stilus morosus, & ille ineptus qui cum legi vellet quæ scripsisset, intelligi noluit quæ legerentur, quamquam nunc à nobis omnia intelliguntur. At fuit tempus cum inter ignota haberetur. *Jul. Cæsar Scaliger Poëtic. lib. 6. cap. 6.*

(*e*) *Lucretius, lib. 1. v.* 641.

> *Sæpius* (*h*) *in libro memoratur Persius uno,*
> *Quam levis in tota Marsus Amazonide.*

A quoi se raporte fort bien ceci, (*i*) *Multum & vera gloriæ quamvis uno libro Persius meruit.*

(*G*) *Le Lycophron des Latins.*] J'ai lu quelque (*k*) part que le sens des importuns volumes des *Thalmudistes est si fort ignoré de nous, par l'envie qu'ils ont portée à leurs successeurs, qu'on pourroit couper & dechirer leurs livres avec plus de raison qu'un Pere ne faisoit les Satyres de Perse, disant que puis qu'il n'avoit pas voulu être entendu sur l'écorce & au dehors comme les autres écrivains, il vouloit voir au dedans s'il étoit plus intelligible.* Voici un autre passage où Lycophron & Perse sont accouplez. *Il faudroit* (*l*) *pour mon regard scier le livre de Tritheme par le beau milieu, comme quelcun fit autrefois le poëme de la Cassandre de Lycophron, pour voir ce qu'il y avoit au dedans, puis qu'on n'y pouvoit rien discerner par le dehors. Ou bien comme on dit aussi avoir fait S. Hierôme des Satyres de Perse, dont ne pouvant assez bien comprendre à son gré les énigmes & obscuritez, intellecturis* (*m*) *ignibus ille dedit.* Je voudrois une bonne caution pour cette derniere historiette, & pour les autres aussi; car je voi que Casaubon s'appuye sur le temoignage de S. Jerôme pour refuter les censeurs de Perse (*n*).

(*H*) *Des Genealogistes Italiens.*] Voici une raison que François Stelluti (*o*) employe pour prouver que Perse étoit de Volterre. On tient, dit-il, par tradition que la famille des Falconcini descend de Flaccus Chevalier Romain pere de Perse, & cela est d'autant plus vraisemblable que le nom de Perse s'est conservé dans cette famille, & y a paru constamment depuis plus de trois siecles en çà. On repond que Perse n'eut ni frere ni enfans; que le surnom Flaccus étoit repandu dans plusieurs villes d'Italie, & que c'est à Genes que l'on a eu pendant plus de quatre cens ans la noble & illustre famille de Perse. Voyez la Dissertation de Gasparo Massa dont j'ai parlé ci-dessus. Hippolite Landinelli (*p*) dit qu'on montre à Volterre une maison qu'on pretend avoir été celle de Perse.

(*f*) *Guerre des Auteurs, pag.* 139.

(*g*) *Mr. Habert de l'Academie Françoise en est l'Auteur.*

(*h*) *Martial. Epigr. 29. l.* 4.

(*i*) *Quintil. lib. 10. cap.* 1.

(*k*) *Au 1. tome des Conferences du Bureau d'Adresse.*

(*l*) *Vigenaire, Traité des chifres, p.* 12.

(*m*) *Ex Ovidio, Trist. l. 4. eleg.* 10.

(*n*) Certe aliud Quintilianus judicabat cum vera laude dignum pronunciaret, aliud Hieronymus cum disertissimum satiricum vocaret. *Casaubon. ubi supra.*

(*o*) *Vie de Perse, au devant de la paraphrase Italienne du même Poëte.*

(*p*) *Nell' origine di Luni cap. 11. apud Mich. Justiniani* Scritt. Liguri p. 108.

qu'il * le fut aprendre dans la Grece même. Il a traduit en Latin Agathias, & quelques (*A*) autres Auteurs. On assûre † qu'il mourut de peste l'an 1486. Vossius parle de lui (*B*) avec le dernier mepris. On dispute neanmoins à qui l'aura: les Augustins veulent qu'il soit de leur Ordre; mais les Servites le reclament, & le mettent au Catalogue de leurs Auteurs ‡.

PHAON, de Mitylene dans l'Ile de Lesbos, étoit un bel homme, qui se fit extraordinairement aimer du sexe. La pauvre Sappho y fut prise comme bien d'autres, & le trouva si peu traitable qu'elle s'en desespera, comme nous le dirons dans son article. Les Poëtes avec leur coutume de recourir au miracle à tout bout de champ, ont feint que cette beauté toute puissante sur les cœurs des Dames, lui avoit été donnée par la Deesse Venus, comme une recompense des services qu'elle en avoit reçus, lors qu'il étoit maître de navire. Il la prit ⸸ un jour dans son batiment sans s'informer qui elle étoit, & la passa avec toute sorte de promtitude où (*A*) elle voulut. Il ne demanda rien β pour sa peine; mais il ne laissa pas d'être bien payé. Venus lui fit present d'un vase γ d'albâtre rempli d'un onguent, dont il ne se fut pas plûtôt frotté, qu'il devint le plus beau de tous les hommes. Il mit en feu les femmes de Mitylene. La jeunesse lui δ revint, & ce qui s'ensuit. Il en abusa, & il lui en coûta enfin la vie; car on le tua sur

* *Konig, Biblioth. vet. & nova.*

† *Id. ibid.* *Baillet, Jugem. to. 3. n.* 812.

‡ *Prosper Mandosius Biblioth. Romana, centur.* 1. *n.* 82. *p.* 59.

⸸ *Elien, Hist. div. liv.* 12. *ch.* 17.

β *Palaephatus de fabul.*

γ *Elien ibid.*

δ *Palaephatus ib. Lucian. Dialog. mort. t.* 1. *p.* 234.

(*A*) *Et quelques autres Auteurs.*] Il mit en Latin l'Histoire des Goths composée par Procope; mais ceux qui assûrent avec Paul (*a*) Jove qu'il traduisit aussi l'Histoire que le même Procope a composée de la guerre des Perses, & de la guerre des Vandales, se trompent. Ce qu'il publia de Procope fit conoitre l'imposture (*b*) de Leonard Aretin: j'en parle ailleurs (*c*). Il fit plusieurs autres versions; celle (*d*) des livres d'Origene contre Celsus; celle de 25. homilies de St. Chrysostome; celle de quelques Traitez de St. Athanase, & de quelques Traitez de Theophylacte. Elles ne sont pas fort bonnes; mais ni Paul Jove, ni tant d'autres qui parlent de lui, ne sauroient être excusables de n'en dire rien. Mr. du Pin est trop honnête homme, pour trouver mauvais que je dise qu'il y a quelque obscurité dans ces paroles de son 1. tome. *Le* (*e*) *Traité d'Origene contre Celse est divisé en* 8. *livres qui ont esté publiez en Grec, il y a long tems avec la traduction de Gelenius, & des notes d'Eschelius, & d'un nommé Christophle Persona, imprimé à Rome en* 1471. *& depuis très-correctement en Angleterre l'an* 1658. En 1. lieu je remarque que le changement d'Hoeschelius en Eschelius est trompeur: il porte à croire qu'il y a un Ecrivain qui a nom Eschelius, & qui differe du savant homme d'Ausbourg, à qui le public est redevable de l'édition de plusieurs livres en langue Greque. 2. Mr. du Pin fait entendre clairement que Persona n'a point fait une traduction de ce livre d'Origene, mais seulement quelques notes pour l'éclaircir. Cependant nous aprenons de Gesner (*f*), que cet Auteur dedia à Sixte IV. sa version Latine des 8. livres d'Origene contre Celsus. En 3. lieu les paroles de Mr. du Pin signifient que ces 8. livres furent imprimez à Rome l'an 1471. en Grec, avec la traduction de Gelenius, & avec des notes d'Eschelius & de Persona. C'est ce qu'on ne doit pas dire; car Gelenius a vêcu au 16. siecle, & l'édition Greque avec la version de Gelenius n'a paru qu'en 1605. Ce fut un present d'Hoeschelius.

(*B*) *Vossius parle de lui avec le dernier mepris.*] La publication du Grec de Procope, dit-il, fut un present d'autant plus considerable, que l'on n'en avoit que de mauvaises versions. Il ajoûte que le très-impertinent Christophle Persona a omis beaucoup de choses, & debité plûtôt ses songes que les pensées de l'Historien. (*g*) *Estque hoc egregii viri* (Davidis Heschœlii) *beneficium eo majus, quòd Latini interpretes toties abeant à Græcis: imprimis ineptissimus ille Christophorus Persona quatuor rerum Gothicarum libros vertit; si vertisse, & non pervertisse dici is debet, qui multa adeò omittit, & in iis, quæ refert, toties nobis sua narrat somnia.* Je raporte ailleurs (*h*) une meprise de Vossius, que Sandius son Critique n'a pas relevée. Vossius assûre (*i*) que les volcries de Leonard Aretin sur un livre de Procope, determinerent Persona à traduire Agathias. Il faloit dire qu'elles le determinerent à mettre en Latin cet Ouvrage de Procope. (*k*) *Procopium Latine loquentem fecit, non dubia in Leonardum Aretinum conflata invidia, qui suppresso Græci authoris nomine Gothicam historiam tanquam è variis scriptoribus decerptam pro sua Juliana Cæsarino Cardinali qui ad Varnam ab Amurathe casus periit, nullo pudore nuncuparat.* Vossius citant ce passage s'est livré lui-même aux Censeurs.

(*A*) *Où elle voulut.*] Il y a un passage de Lucien (*l*) qui nous aprend, non pas où elle se fit porter, mais où elle s'embarqua. Μῶν καὶ σύ τινα ὥσπερ ὁ Φάων τὴν Ἀφροδίτην ἐκ Χίου διεπόρθμευσας εἶτά σοι εὐξαμένῳ ἔδωκε νέον εἶναι καὶ καλὸν ἐξ ὑπαρχῆς καὶ ἀξιέραστον. *Num tu quoque*, demande Simylus à Polystrate, *ut & Phaon ille Venerem è Chio transvexisti, ut optanti tibi illa dederit juvenescere, ac denuo formosum atque amabilem fieri?* On pourroit recueillir de ces paroles, que Phaon demanda pour recompense le retour de sa jeunesse & de sa beauté; mais Palæphatus ne dit rien qui nous donne cette idée; il dit que Phaon avoit été marinier toute sa vie, & qu'il n'avoit jamais fait aucune malhonnêteté à personne, ni rien fait payer pour le passage aux pauvres gens: qu'à cause de cela on l'admiroit dans l'Ile de Lesbos; que Venus s'étant deguisée en vieille femme, se mit dans son bâtiment; qu'il lui fit faire le trajet en diligence, & qu'il ne lui demanda point de payement; mais que de vieux qu'il étoit, elle le rendit un beau jeune homme. Servius (*m*) touche cette histoire, & y ajoûte cette particularité empruntée de deux Poëtes (*n*) Comiques, que Phaon fit bâtir un temple à Venus sur la montagne de Leucade, d'où une femme dont il étoit fort aimé s'étoit jettée dans la mer. Au reste, Lucien a cru que Phaon (*o*) étoit de l'Ile de Chio, & s'est trompé aparamment.

(*a*) *Jovius Elog. c.* 9.

(*b*) *Id. ib. & cap.* 116.

(*c*) *Sous le mot Aretin. p.* 342. *remarque F.*

(*d*) *Gesner, Biblioth.*

(*e*) *Du Pin. Bibl. des Auteurs Eccl. to.* 1. *pag.* 133. *edit. de Holl.*

(*f*) *Gesn. Biblioth. fol.* 167. *verso.*

(*g*) *Vossius de Histor. Græcis, p.* 269. 270. Voyez-le aussi *de arte historica, pag.* 94.

(*h*) *A la page* 342. *du* 1. *tome, remarque F.*

(*i*) *Vossius de Hist. Lat. pag.* 558.

(*k*) *Jovius Elog. cap.* 116. *pag.* 258.

(*l*) *Lucian. Dialog. mortuor. tom.* 1. *p.* 234.

(*m*) *Servius in Æn.* 3. *v.* 279. *Corrigez dans l'edit. de Leide* 1680. Venerem mutatam in navis formam, *comme ceci*, in anus formam.

(*n*) *Menander & Turpilius.*

(*o*) *In Navigio to.* 2. *p.* 696.

ſur le fait *, je veux dire, ſurpris en adultere. Quelques-uns ont dit que la vertu d'une (*B*) certaine herbe fut cauſe de l'amour que Sappho conçut pour lui.

* *Elien ubi ſupra.*

PHASELIS, ville maritime dans la Lycie † ſur les confins de la Pamphylie. Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens: c'eſt pour cela qu'elle ‡ fut ruinée par Publius Servilius, après les victoires qu'il remporta ſur ces Corſaires. Elle étoit dans un pitoyable état (*A*), lors que Pompée y aborda après la bataille de Pharſale. On aſſûre qu'elle fut batie par Mopſus ⸸. On a fort parlé de cette ville à l'occaſion d'une grace (*B*) miraculeuſe

† *Strabo, lib. 14. pag. 458. Voyez auſſi T. Live lib. 37. cap. 23.*

‡ Nec mari ſubmoviſſe contentus validiſſimas urbes eorum & diutina præda abundantes, Phaſelin & Olympon evertit, Iſaurumque ipſam arcem Ciliciæ. *Florus lib. 3. c. 6.*

⸸ *Pomponius Mela lib. 1. cap. 14.*

(*B*) *La vertu d'une certaine herbe.*] C'eſt une choſe étrange qu'on ne veuille pas que Sappho ait pu devenir paſſionnée d'un homme, par la ſeule force du temperament. Vous voyez que Pline en donne pour cauſe un principe auſſi fabuleux que l'onguent de Venus: il a bien raiſon de dire (*a*) que la vertu de cette herbe tient du monſtre. *Portentoſum eſt quod de ea traditur, radicem ejus alterutrius ſexus ſimilitudinem referre, raram inventu: ſed ſi viris contigerit mas, amabiles fieri. Ob hoc & Phaonem Lesbium dilectum à Sappho. Multa* (*b*) *circa hoc non Magorum ſolum vanitates, ſed etiam Pythagoricorum.* Il s'agit de l'eryngium blanc, apellé par les Latins *centum capita.* Du Pinet traduit *chardon à cent têtes.*

(*a*) *Plinius l. 22. c. 8.*

(*b*) *Le P. Hardouin nous renvoye ſur cela à un livre fauſſement intitulé* Kiranidum Kirani *pag. 37.*

(*A*) *Dans un pitoyable état lors que Pompée.*] Si nous en croyons Lucain il y avoit plus de gens dans le vaiſſeau de Pompée, que dans cette ville.

Te (*c*) *primum parva Phaſeli*
Magnus adit. Nam te metui vetat incola rarus,
Exhauſtaque domus populis, majorque carina
Quam tua turba fuit.

(*c*) *Lucanus lib. 8.*

Et neanmoins Strabon qui vivoit après Pompée, parle de Phaſelis comme d'une ville conſiderable, & à trois ports. Il avoit égard aparemment à ce qu'elle avoit été, mais il auroit dû ne pas s'exprimer au tems preſent. (*d*) Εἶτα Φασηλὶς, τρεῖς ἔχουσα λιμένας, πόλις ἀξιόλογος. *Ac deinde Phaſelis, tres habens portus, urbs memorabilis.*

(*d*) *Strabo lib. 14. pag. 458.*

(*B*) *Grace miraculeuſe que l'on pretendoit qu'Alexandre.*] Commençons par citer Joſephe, qui ayant decrit le paſſage de la mer rouge ſe ſert de cette remarque. (*e*) *Nul ne ſe doit eſmerveiller de cecy comme de choſes incroyables, ſi la mer à fait voye aux hommes premiers, qui pour lors n'eſtoient pas encores fort ruſez à controuver quelque malice, & qui eſtoient en danger de leurs vies, ſoit que cela ait eſté fait par le bon vouloir de Dieu, ou par le gré de la Nature: veu qu'il n'y a pas fort long temps, que la mer de Pamphylie a fait ouverture aux Macedoniens ſous la conduite d'Alexandre le Grand, qui n'avoient point d'autre chemin pour paſſer: puiſque Dieu avoit deliberé de ſe ſervir d'Alexandre & de ſes gens pour deſtruire le Royaume de Perſe: dequoy tous ceux qui ont redigé par eſcrits les faits de ce Roy, rendent teſmoignage. Mais je laiſſe à un chacun ſa liberté d'en penſer ce que bon luy ſemblera.* Il n'eſt pas vrai que tous les Hiſtoriens d'Alexandre ayent traité de miracle la maniere dont il paſſa le detroit de Pamphylie auprès de Phaſelis. Nous allons citer un grand Auteur, qui fait clairement conoître qu'il n'arriva rien de miraculeux en cette rencontre, (*f*) *La facilité avec laquelle* Alexandre *courut au long de la coſte de Pamphilie, a donné occaſion & matiere à pluſieurs Hiſtoriens d'amplifier les choſes à merveilles, juſques à dire que ce fut un exprès miracle de faveur divine, que ceſte plage de mer ſe ſouſmit ainſi gracieuſement à luy, veu qu'elle a autrement touſiours accouſtumé de tourmenter & travailler fort aſprement ceſte coſte-là, tellement que bien peu ſouvent elle cache & couvre des pointes de roc, qui ſont toutes de rangs aſſez drues le long du rivage, au deſſoubs des hauts rochers droicts & coupez de la montagne. Et ſemble que Menander meſme en une ſienne comedie teſmoigne ceſte miraculeuſe felicité, quand il dit en ſe joüant:*

(*e*) *Joſeph. antiq Judai. liv. 2. ſur la fin. Je me ſers de la traduction de Genebrard, parce qu'il faudra que je la cite bien-tôt pour une autre choſe.*

(*f*) *Plutarque en la vie d'Alexandre chap. 6. pag. m. 154. 155. je me ſers de la verſion d'Amiot. Vous trouverez ce paſſage dans la page 673. & 674. de l'édition de Plutarque Greque & Latine.*

Cecy me ſent ſon grand heur d'Alexandre,
Car ſi quelqu'un je cherche, il ſe vient rendre
Incontinent devant moy de luy-meſme:
Si par la mer, qui maint homme faict bleſme,
Il me convient aucun lieu traverſer,
Je puis ainſi que ſur terre y paſſer.

Toutesfois Alexandre meſme en ſes epiſtres, ſans autrement en faire ſi grand miracle, eſcrit ſimplement qu'il avoit paſſé par mer le pas qu'on appelloit vulgairement l'Eſchelle, & que pour le paſſer, il s'eſtoit embarqué en la ville de Phaſelide. On doit ſavoir gré à Plutarque d'avoir fait mention des lettres de ce Conquerant, car elles decident tout; elles convainquent d'impoſture, ou de menſonge tous ceux qui ont decrit ce paſſage, comme quelque choſe de ſurnaturel, & comme un miracle inſigne. S'il y eût eu là quelque prodige, & quelque faveur extraordinaire d'Enhaut, Alexandre n'eût pas manqué d'en faire mention dans les lettres qu'il écrivit, touchant cette marche de ſon armée. Aucune raiſon de politique ne l'engageoit à ſe taire ſur un évenement ſi admirable, & pluſieurs motifs importans le pouſſoient à en parler. Rien ne pouvoit être pour lui d'une conſequence plus deciſive, que de convaincre toute la terre que les Dieux s'étoient declarez viſiblement en ſa faveur, qu'ils lui ſoumettoient les élemens les plus indociles, & que la nature renonçoit à ſes coutumes, afin de hâter la ruine du Roi des Perſes. Il devoit donc écrire lui-même ſur ce grand miracle à ſa mere, à Antipater, à tous les peuples de la Grece, & par tout où il ſouhaitoit d'être conu. Il devoit prendre bien garde que ſes lettres fuſſent revêtues de tout ce qui les pouvoit rendre authentiques, & cependant ce qu'il écrivit là-deſſus fut le plus ſimple du monde. Qu'on ne diſe pas qu'il ne vouloit rien devoir qu'à ſa valeur; cela n'eſt pas vrai: nous avons fait voir dans ſon (*g*) article que la politique eut beaucoup de part à la furieuſe ambition qu'il temoigna de paſſer pour Dieu. Toute ſa conduite declare qu'il ne ſouhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de voir les peuples perſuadez de l'aſcendant de ſa fortune, & du bonheur invariable de ſa deſtinée. On va mille fois plus loin avec cette reputation, qu'avec celle d'un très-brave & d'un très-habile Capitaine; car enfin tout le monde ſait que la valeur & que la prudence d'un General ont des bornes; mais on s'imagine que rien n'arrête

SI ALEXANDRE a pu avoir des raiſons de ſuprimer un miracle fait en ſa faveur,

(*g*) *Voyez l'article* Macedoine *p. 451. col. 2. & celui d'Olympias remarque F.*

leuſe que l'on pretendoit qu'Alexandre y avoit reçuë des Dieux. Je ferai ſur ce ſujet une remarque comme je m'y * ſuis engagé.

rête les Conquerans pour qui la fortune s'eſt hautement declarée, & qui ont le ciel & la terre, la mer & les vens à leur devotion, † *Queis militat æther, Et conjurati veniunt ad claſſica venti.* De ſorte que l'interêt principal, l'interêt le plus eſſentiel des Conquerans, eſt de paſſer pour des perſonnes que Dieu deſtine aux grandes revolutions, & qu'il favoriſe de ſes miracles. Si cela nous fait rabatre quelque choſe de leur gloire, par raport à leur courage ou à leur genie, ils en ſont dedommagez avec uſure par d'autres endroits. L'étenduë de leurs conquêtes, le nombre de leurs victoires, la rapidité avec laquelle les grans exploits s'executent lors que la fortune les dirige, & qu'elle ſe charge preſque de tout, ſans ſe ſoucier du concours de la prudence, tout cela, dis-je, eſt un objet d'admiration cent fois plus ébloüiſſant, que ces conquêtes bornées & mediocres qui ne ſont duës qu'à la prudence la plus conſommée, & qu'à l'intrepidité. Où ſont les vertus humaines qui puiſſent nous inſpirer le même reſpect, la même veneration, la même eſtime que nous concevons naturellement pour ceux que nous regardons comme des vaiſſeaux d'élite, deſtinez de Dieu à la fondation des Empires, ſes favoris, ſes mignons? On eſt bien plus admiré ſur ce pied-là, que ſi l'on ne ſe recommandoit que par la prudence, & par le courage. Remarquez enfin qu'il y a des choſes independantes de la valeur, & de la ſageſſe d'un Conquerant. Ces qualitez-là ne ſont point capables d'entrouvrir la mer & les fleuves pour le paſſage d'une armée. Quand donc on avouë que la mer & les rivieres ſe ſont entrouvertes en ſa faveur, & que par miracle elles ont fait place à ſes troupes, on ne lui derobe point ſes loüanges pour en orner la fortune; car tout le monde eſt perſuadé que le courage & l'habileté d'un grand Capitaine ne ſont point capables de produire ces effets; toute la terre le regarderoit comme un inſenſé, ou ſe moqueroit de lui, s'il oſoit dire qu'il avoit trouvé l'invention de faire paſſer une grande armée au travers d'un bras de mer, ſans pontons & ſans navires. On ne ſauroit donc deviner de bonnes raiſons qui euſſent pu determiner Alexandre à ſuprimer le miracle dont il s'agit: il faut donc conclure que s'il n'en fit point de mention dans les lettres qu'il écrivit concernant ſa marche, ce fut à cauſe qu'il ne s'y étoit rien paſſé d'extraordinaire.

Je fortifie mon raiſonnement par une très-bonne obſervation. Les Princes les plus ambitieux, les guerriers les plus avides de loüanges, ne ſont pas auſſi inventifs que leurs flateurs, ni auſſi ingenieux qu'un Panegyriſte, à l'égard des choſes qui peuvent donner du relief à la gloire d'un Conquerant. Puis donc que les flateurs d'Alexandre, puis que les Orateurs & les Poëtes qui l'ont encenſé ont dit que la mer de Pamphylie retira ſes flots, pour faciliter le paſſage de ſon armée, & qu'il ſe fit là un grand miracle, nous devons croire qu'ils étoient perſuadez qu'en prenant ce tour, ils travailleroient plus utilement à éterniſer ſa gloire, & qu'ils la rendroient plus admirable. Il ne ſongea pas lui-même à cette invention; il n'égaloit pas en cette eſpece de ruſes la fecondité des beaux eſprits, celle des flateurs, celle des Rhetoriciens. C'eſt pourquoi il écrivit ſimplement & ingenûment de quelle maniere il avoit franchi ce paſſage. S'il avoit uſé de ruſe, s'il avoit tû le prodige par la crainte de diminuer ſa gloire, en avoüant que les Dieux l'avoient ſecondé, les flateurs auroient bien ſu quel étoit ſon goût ſur cette affaire; ils s'y fuſſent accommodez, & n'euſſent jamais parlé du miracle. Si nous avions tous les vers, & toutes les pieces volantes qui parurent là-deſſus pendant la vie de ce Prince, nous y verrions bien des chimeres: mais comme preſque toûjours le ſort de ces petits livres eſt de perir auſſi-tôt ou même plûtot que leurs Auteurs, la poſterité n'en a point été fatiguée. Il ne nous reſte que la reduction que des Ecrivains plus graves y firent; & il n'eſt pas mal-aiſé en conſultant un habile Geographe, de ſe faire une juſte idée de cette avanture. Strabon nous dit que le mont Climax eſt ſi proche de la mer de Pamphylie, qu'il n'en eſt ſeparé que par un petit chemin que l'on peut paſſer à pied, quand cette mer eſt tranquille, mais qui eſt tout couvert d'eau quand cette mer eſt agitée. Alexandre plein de confiance en ſa fortune, donna ordre que ſon armée paſſât par cet endroit-là, ſans attendre la belle ſaiſon qui eût fait écouler les eaux. Les ſoldats paſſerent ayant de l'eau juſques au nombril: voilà tout le miracle. (*a*) Περὶ Φασηλίδα δ' ἐστὶ τὰ κατὰ θάλατταν στενά, δι' ὧν Ἀλέξανδρος παρήγαγε τὴν στρατείαν· ἔστι δ' ὄρος Κλίμαξ καλούμενον· ἐπίκειται δὲ τῷ Παμφυλίῳ πελάγει, στενὴν ἀπολείπων πάροδον ἐπὶ τῷ αἰγιαλῷ, ταῖς μὲν νηνεμίαις γυμνουμένην, ὥστε εἶναι βάσιμον τοῖς ὁδεύουσι· πλημμύροντος δὲ τοῦ πελάγους, ὑπὸ τῶν κυμάτων καλυπτομένην ἐπιπολύ· ἡ μὲν οὖν διὰ τοῦ ὄρους ὑπέρβασις, περίοδον ἔχει καὶ προσάντης ἐστί, τῷ δ' αἰγιαλῷ χρῶνται κατὰ τὰς εὐδίας. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος εἰς χειμέριον ἐμπεσὼν καιρὸν, καὶ τὸ πλέον ἐπιτρέπων τῇ τύχῃ, πρὶν ἀνεῖναι τὸ κῦμα ὥρμησε, καὶ ὅλην τὴν ἡμέραν ἐν ὕδασι γενέσθαι τὴν πορείαν συνέβη, μέχρι ὀμφαλοῦ βαπτιζομένων. *Apud Phaſelidem ſunt ad mare anguſtiæ, per quas exercitum traduxit Alexander. Eſt enim ibi mons Climax, Pamphylio incumbens mari, & propter litus arctum relinquens tranſitum: qui tranquillo mari nudatur, & à viatoribus perambulari poteſt: mari exundante, fluctibus admodum obtegitur. Alexander autem hybernam incidit in tempeſtatem, cumque fortunæ maximam eventus partem crederet, antequam defluerent undæ profectus eſt: itaque contigit, ut totum diem milites per aquam iter facerent uſque ad umbilicum in eam demerſi.* D'autres diſent que les vens de Midi qui avoient ſouflé pluſieurs jours, & qui avoient inondé tout le chemin juſqu'au pied de la montagne, ceſſerent dès qu'Alexandre parut, & qu'il s'éleva un vent de Nord qui chaſſa les eaux vers le rivage. Freinshemius (*b*) cite les Auteurs qui ont parlé de cela, je m'en vais copier ſon texte & ſes citations. (1) *Parte exercitus ad Pergenſium urbem per montes præmiſſa; ceteros ipſe per litus ducebat, qua Climax mons Pamphylio mari imminens anguſtam euntibus ſemitam relinquit, quoties mare tranquillum eſt; at quum æſtus incubuit, fluctibus operitur. Idque hyeme frequens & prope perpetuum eſt. At Alexander nihil æque ac moram metuens, exercitum per aqua,* per

* *A la page 456. de ce volume au texte.*

† *Ces paroles ſont de Claudien in 3. Conſulat. Honorii Auguſti v. 95. Cela regarde un prodige qui fit gagner à Theodoſe la victoire ſur Eugene l'an 394. Voyez Mr. Flechier, vie de Theodoſe l. 4. p. 479. edit. in 12. & Barthius in Claudian. pag. 509. & ſuiv. Voici tout le paſſage de Claudien* O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris Æolus armatas hiemes, cui militat æther, & conjurati veniunt ad claſſica venti.

(*a*) *Strabo, lib. 14. pag. 458.*

(*b*) *Suplem. in Curtium lib. 2. c. 11. n. 18. Voyez auſſi en Index ſur* [illegible] *Curtiu mot* Pamphylia.

(1) *Strabo lib. 14. Curt. 5. 3, 22. 6. 3, 16. Artemon in Seneca ſuaſor. 1. Arrian. 1,* 8, 8. *Euſtath. in Dionyſ. v.* 855. & 865. *Appian. li. 2. de bell. civil. Joſeph. antiquit. lib. 2. extremo. Plutarch. c. 27. &* 28.

PHILETAS, Grammairien, Critique & Poëte, étoit de l'Ile de Cos, & vivoit au tems d'Alexandre le Grand, & de Ptolomée I. du nom Roi d'Egypte, qui le donna pour Precepteur à son fils Ptolomée * Philadelphe. Il publia plusieurs poësies, dont il ne nous reste que des morceaux dans Athenée, & dans quelques autres (*A*) anciens Auteurs qui l'avoient cité. Il avoit tellement reussi dans

** Suidas. Voyez aussi Strabon l. 14. p. 452.*

per iniqua, eodem ardore atque impetu rapiebat. Continui per eos dies Austri flaverant, qui mare in litus propellentes, omnia itineris vestigia altis paludibus opplent: adsiduæ etiam magnæque pluviæ, ut ventis istis spirantibus solet, ruebant. sed adventante Alexandro subito exortus Aquilo cœlum purgavit imbribus, undas rejecit in mare, & Macedonibus transitum aperuit. Sic quoque unius (1) *diei itinere per incerta vada emergendum fuit; aqua ad umbilicum ferme pertingente. Tantam in periculis Alexandri fiduciam, ut ab ipsius ingenio profectam non dubito; ita frequentibus prodigiis & omnibus auctam confirmatamque fuisse crediderim: postquam decreto numinis, clarissimis maximisque rebus se destinari conjecit.* Josephe n'a guere de jugement, lors qu'il compare le passage de la mer rouge avec celui de la mer de Pamphylie. Il a esperé que le miracle d'Alexandre persuaderoit aux Grecs celui de Moïse, mais il devoit craindre qu'on n'attribuât à des raisons naturelles le passage de la mer rouge, comme celui de la mer de Pamphylie est attribué aux vens de Nord. Si Genebrard s'étoit servi d'une injure moins atroce il ne faudroit pas blâmer la remarque qu'il a faite sur ces paroles de Josephe, (*a*) *Les Egyptiens furent frustrez de leur attente ne saçhans qu'une telle ouverture & voye n'estoit pas faite pour tous, ains pour les Hebrieux seulement qui s'enfuyoient pour se sauver, & non pour les ennemis qui les poursuivoient en deliberation de les ruiner & saccager.* Voici sa note. „ (*b*) D'ici tu peux cognoistre combien est „ execrable l'impieté de Joachim Vadian, qui „ a osé escrire en ses commentaires sur Mela que „ Moyse attendit l'opportunité du temps auquel „ la mer rouge devoit monter en l'Ocean & laisser le fond sec, comme advient deux fois le „ jour au mont de S. Michel en Normandie. Car „ outre ce que Dieu a voulu monstrer sa puissance en cecy, la mer rouge par flux & reflux ou „ par descendant & montant, ne laisse jamais „ son auge, estant tousiours pleine & couverte „ d'eaux de fond en comble, comme il est certain par les Geographies & cartes marines. „ Josephe devoit s'abstenir d'autant plus soigneusement de son parallele, qu'il y avoit lieu d'aprehender que les Philosophes Grecs ne se prevalussent de ce que l'histoire sainte remarque, que (*c*) Dieu *fit reculer la mer toute la nuict par un vent fort violent.* Voilà donc, pouvoient-ils dire, deux miracles qui se ressemblent, & qui sont tous deux l'ouvrage du vent. Il se leva pour Alexandre un vent de Nord qui fit retirer dans son lit les eaux de la mer: un autre vent fit pour Moyse la même chose. Plusieurs Ecrivains pour donner du merveilleux aux conquêtes de l'armée Macedonienne, ont pris pour miracle un vent de Nord qui lui fut utile par un cas fortuit. L'Historien des Hebreux en * usa de même. Afin donc de prevenir ces objections, Josephe eût dû éviter le parallele dont il s'est servi mal à propos. Un Scholiaste Dauphin l'en censure fortement. (*d*) *Ut imperite, ne dicam impie, fecisse Josephus videatur, qui narrato Israëlitarum transitu per rubrum mare, quo credibile probaret esse miraculum, simile quiddam Alexandro contigisse agnoscit, & ab omnibus affirmari tradit qui res ejus gestas literis mandarunt.*

(1) Strabo lib. 14.

(a) Josephe ubi supra selon la version de Genebrard.

(b) Genebrard à la marge de sa traduction de Josephe vers la fin du 2. livre des antiquitez Judaiques, fol. 53. édit. de Paris 1604. in 8.

(c) Exode chap. 14. v. 21.

** Attribuez tout ceci à ces Philosophes Grecs dont on a parlé.*

(d) Michael le Tellier notis in Q. Curtium lib. 5. capite ipsi undecimo pag. 193.

Notez qu'il est bien facile d'indiquer une difference capitale entre ce qui se passa proche de Phaselis, & ce qui se fit en Egypte. Le vent qui repoussa la mer rouge fut precedé d'une action humaine, qui fait voir que Dieu intervint là dedans d'une façon speciale. (*e*) *Moïse avoit étendu sa main sur la mer.* De plus il y eut là une chose que l'on ne sauroit imputer au vent: la mer s'entrouvrit, les Israëlites la passerent à pied sec ayant les eaux *comme une muraille à droite & à gauche.* Si l'on veut que le vent ait causé cette ouverture, il faudra que l'on convienne qu'il n'étoit pas naturel, c'est-à-dire qu'il ne soufloit que sur une très-petite portion de la mer, & que laissant en repos les eaux à droite & à gauche, il fit un chemin au milieu; il ne chassa que les eaux qui se trouvoient dans cet entre-deux, & soutint les autres de chaque côté. Si l'on me demande pourquoi il falut que ce vent souflât toute la nuit, puis que Dieu n'a nul besoin des causes secondes pour desseicher en un moment un bras de mer, je repons que ce n'est pas aux creatures de prescrire à leur Createur les manieres de sa conduite. Outre que peut-être ceux qui disent, que les miracles de l'ancienne loi étoient produits à l'occasion des volontez d'une creature, ne se trompent pas. Voyez ce que le P. Mallebranche & Mr. Arnaud (*f*) pensent là-dessus. Si l'Ange qui étoit chargé de la conduite du peuple Juif eût été la cause occasionnelle de tous les miracles de Moïse, il ne faudroit point s'étonner que l'action des corps, la violence des vens, &c. y ayent été employées. On peut satisfaire par ce principe à plusieurs difficultez. Un Payen diroit peut-être, selon le langage de ceux qui faisoient tant de mention du genie des Empereurs, que le genie d'Alexandre fit cesser le vent de Midi, & forma un vent de Nord le jour que ce Conquerant vouloit passer sur le rivage de Phaselis. Mais pour nous persuader cela il faudroit que l'on nous montrât, qu'en cas qu'Alexandre se fût tenu coi dans la Macedoine, un vent de Nord n'eût point succedé au vent de Midi le jour qu'il fit marcher son armée sur ce rivage. C'est une chose qu'il est impossible de prouver, & de conoître. On peut bien comprendre que ces Genies des Empereurs pourroient en se servant de leur Physique *applicando activa passivis*, arrêter un vent, & en faire un autre; mais on ne peut pas savoir s'ils le font ou en un tel lieu, ou en un tel tems.

(e) Exode ubi supra. Voyez la dissertation de Monsr. le Clerc mentionnée dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'Octobre 1695. pag. 59. 60.

(f) Mr. Arnauld publia l'an 1685. une Dissertation sur la maniere dont Dieu a fait les miracles de l'ancienne loi par le ministere des Anges. Il y refute le Pere Mallebranche.

(*A*) *Anciens Auteurs qui l'avoient cité.*] Parthenius (*g*) emprunte de lui la seconde de ses avantures amoureuses. Etienne de Byzance le cite aux mots ἴχναι & φλιοῦς. Il est cité trois ou quatre fois dans le grand *Etymologicum.* Stobée raporte quelque chose de ses *pægnia* dans le discours qui contient les matieres de consolation παρηγορικά. Je supose que le Philetas qu'ils citent est celui

(g) On a mal cité Parthenius in Erat. *dans Moreri à l'article* Philetas. *Il faloit* in Erot. *c'est-à-dire* in Eroticis.

dans l'Elegie, que plusieurs ‡ lui donnerent la seconde place en ce genre de versification. Il n'est pas certain que Properce, bon juge de ces choses-là, se soit contenté (*B*) de lui donner le second rang. Or comme l'Elegie étoit principalement employée dans des occasions de tristesse, & dans les disgraces des amans, on ne sauroit disconvenir que Philetas n'eût un talent tout particulier pour soutenir par sa mine, & par tout l'exterieur de sa personne, le caractere des poëmes où il excelloit, & pour prevenir le defaut des occasions qui fait que les Muses s'engourdissent. Il étoit si petit & si menu, qu'il fut obligé de mettre du plomb (*C*) à ses souliers, afin que le vent ne l'emportât pas. C'étoit le moyen de n'encourir point le reproche qu'on fait si souvent aux Predicateurs de Carême, lors qu'avec un teint frais & vermeil ils gemissent de la corruption du monde, & deplorent le mepris qu'on a pour les loix de la mortification. Cela leur conviendroit mieux, s'ils étoient aussi maigres que nôtre Philetas. D'ailleurs on comprend sans peine que très-souvent il pouvoit avoir raison de soupirer pour les cruautez de sa ┼ Battis; car un air comme le sien, un corps tellement attenué & decharné que le moindre coup de vent le pouvoit renverser par terre, n'étoit pas une fort bonne lettre de recommandation en fait d'amour. C'étoit peut-être ce qui l'avoit rendu si habile dans l'Elegie. Apparemment il n'avoit eu gueres de bonnes fortunes, il avoit de perpetuelles rebuffades à essuyer. Quoi qu'il en soit ce ne fut ni à ses bonnes, ni à ses mauvaises fortunes en matiere d'amour, que l'on imputa cet aneantissement éthique qui enfin l'ôta du monde; ce fut à ses veilles & à ses études qu'on l'imputa dans (*D*) son épitaphe: ce qui seroit beaucoup plus avantageux à sa memoire qu'il ne l'est, s'il avoit travaillé pour des choses bien importantes; mais le pauvre homme usa ses forces & sa santé * à courir après les sophismes captieux & entortillez des Logiciens, & nommément après celui qu'on apelloit le menteur, qui n'étoit qu'une (*E*) subtilité puerile. On croit qu'il donna à l'un de ses poëmes le titre de † *Telephe*, parce que son pere s'apelloit ainsi.

‡ Elegiæ princeps habetur Callimachus, secundas confessione plurimorum Philetas occupavit. *Quintil. inst. orat. l.* 10. *c.* 1. Voyez aussi Proclus in Chrestomath apud Photium n. 239.

┼ Nec tantum Coo Battis amata viro, *Ovid.*

* *Athen. l.* 9. *Suidas.*

† *C'est sous ce titre que le Scholiaste d'Apollonius en parle in l.* 4. *apud Andr. Schottum in Procli Chrestom. mais selon Vossius* de Hist. Græc. pag. 401. *ce Scholiaste parle d'un poëme qui s'apelle* Templum.

(i) Κινδυνεύεις ἄν ποτε διὰ ταύτας τὰς φροντίδας ὥσπερ ὁ Κῷος Φιλητᾶς ζητῶν τὸν καλούμενον ψευδολόγον τῶν λόγων, ὁμοίως ἐκείνῳ διαλυθῆναι· ἰσχνὸς γὰρ πάνυ τὸ σῶμα διὰ τὰς ζητήσεις γενόμενος ἀπέθανεν, ὡς τὸ πρὸ τοῦ μνημείου αὐτοῦ ἐπίγραμμα δηλοῖ. Ξεῖνε Φιλητᾶς εἰμι· λόγων ὁ ψευδόμενός με ὤλεσε, καὶ νυκτῶν φροντίδες ἑσπέριοι. Est itaque periculum ne ob has curas aliquando ut Philetas Cous pervestigans rationum mentientem dictam exolutus pereas: Nam corpore ob id studium valde attenuato is obiit, quod insculptum ejus monumento declarat hoc epigramma Hospes, Philetas sum mendax & captiosa ratio Me perdidit, vespertinæque ac nocturnæ studiorum curæ. *Athen. l.* 9 *p.* 401.

PHI-

lui de Cos, car je ne sache point que celui d'Ephese, qui ne nous est conu que par Suidas, ait fait des livres. Je n'ai garde de dire comme font plusieurs que Claudien a cité Philetas dans ce vers, *Fors juvat audentes, Coi sententia vatis*, car il (*a*) n'est pas certain qu'il faille lire Coi plûtôt que Cei, ou que Chii, ou que Prisci.

(*B*) *Se soit contenté de lui donner le second rang.*] J'en fais juge quiconque aura un peu consideré ces trois passages de Properce.

Tu (*b*) *satius memorem musis imitere Philetam,*
Et non inflati somnia Callimachi.

Inter (*c*) *Callimachi sat erit placuisse libellos,*
Et cecinisse modis Coe poëta tuis.

Callimachi (*d*) *manes & Coi sacra Phileta*
In vestrum quæso me sinite ire nemus.

Je ne demande pas que l'on entende ces passages comme Joseph Scaliger les explique, car je croi qu'il se trompe quand il pense que Properce deconseille l'imitation du bouffi Callimachus, & quand au lieu de *Coe poëta tuis*, il lit *pure poëta tuis*, pour en conclure que Properce regarde Philetas comme celui de tous les Poëtes dont les vers étoient les plus doux. Je ne demande pas tout cela; je suis sûr que sans de telles machines on sentira que tout bien compté, Properce ne place point Philetas au dessous de Callimachus. Je ne sai pourquoi Elien (*e*) a mis Philetas entre les Poëtes heroïques, ni pourquoi Lorenzo (*f*) Crasso fait dire à Callimachus que Philetas est au second rang en fait d'Elegie.

(C) *Du plomb à ses souliers.*] Il mettoit des bales de plomb à ses pieds, si nous en croyons Athenée (*g*); ou des semelles de plomb à ses souliers, si nous en croyons les Auteurs qu'Elien copie: (*b*) quoi qu'il n'ajoûte point de foi à leur conte. La raison de son incredulité est qu'un homme qui n'auroit pas eu la force de resister au vent, n'auroit pas été capable de porter une si pesante chaussure.

(*D*) *Dans son épitaphe.*] On doit à Athenée la conservation de ce fait particulier. *Vous courez risque*, dit-il (*i*), en adressant la parole à un curieux qui ne touchoit jamais à aucune viande, sans s'être informé depuis quel tems elle avoit le nom qu'on lui donnoit, *d'user vôtre vie à ces sortes de recherches, comme Philetas usa la sienne à examiner un sophisme, car cette étude lui attenua le corps de telle maniere qu'il en mourut. Cette inscription de son tombeau nous le temoigne* &c. Muret allonge un peu plus qu'il ne faloit le temoignage d'Athenée; car il fait dire (*k*) à cet Auteur que Philetas perdit la vie pour avoir trop étudié, & pour s'etre chagriné de n'avoir pu decouvrir la solution d'un sophisme. Athenée ne parle point de ce chagrin. Si Muret en avoit parlé par conjecture, on n'auroit rien à lui dire; mais il se faut faire une religion de ne point imputer aux gens ce qu'ils n'ont point dit. Le lecteur a bien à faire de confondre nos paraphrases, nos gloses, nos conjectures, avec le texte des anciens que nous citons.

(*E*) *Qu'une subtilité puerile.*] Le sophisme que les Grecs nommoient ψευδόμενον, est apellé *mentiens* par (*l*) Ciceron. C'est l'un des plus renommez qu'Eubulide (*m*) successeur d'Euclide ait produits. Il consistoit en certains termes qui semblent se detruire eux-mêmes, ou comme dit le Jurisconsulte Africanus (*n*), c'est une maniere de raisonner *qua quicquid verum esse constitueris, falsum esse reperietur.* En voici un exemple (*o*): *Si vous dites que vous mentez, & si en le disant vous dites la verité, vous mentez, or vous dites que vous mentez*

(*a*) *Voyez Barthius in Claud. epist ad Probin. pag* 967.
(*b*) *Propert. l.* 2. *eleg.* 34.
(*c*) *Id. l.* 3. *eleg.* 8.
(*d*) *Id. l.* 3. *eleg.* 1. *Il y a un autre passage.* el. 6. l. 4. *où il designe ces deux Poëtes, Philetas le premier. Stace* Silv. 2. l. 1. *nomme Philetas avant Callimachus.*
(*e*) *Var. Hist. l.* 10. *c.* 6.
(*f*) *Istor. de Poet. Grec. pag.* 231.
(*g*) *Athen. l.* 12 *c.* 13. *pag* 552.
(*b*) *Var. Hist. l* 9 *c.* 14. *Voyez aussi l.* 10. *c.* 6.
(*k*) *Not. in Propert. eleg.* 1. *l.* 3.
(*l*) *Cicero de Divinat l.* 2.
(*m*) *Diog. Laert. l.* 2.
(*n*) *L qui quadring.* 88. *a l leg. Falc*
(*o*) *Voyez Ciceron Academ.* 4.

PHILOMELE, General des Phocéens, au commencement de la guerre qu'on nomma sacrée, ne trouva point de meilleur expedient pour resister aux ennemis * de sa patrie, que de s'emparer du Temple de Delphes. Il fit un voyage à Lacedemone pour communiquer ce dessein à Archidamus †, qui lui repondit qu'il ne pouvoit pas le seconder ouvertement dans cette entreprise, mais qu'il lui fourniroit secretement de l'argent, & des soldats. Avec ce secours Philomele s'empara du Temple, & fit main basse sur ceux qui lui resisterent. Il fut attaqué peu après par les Locriens, & les batit. Cette victoire lui enfla de telle sorte le courage, qu'il ôta du Temple de Delphes les ordonnances des Amphictyons. Il contraignit la Prêtresse à lui fournir un oracle. La reponse qu'il reçut ne pouvoit manquer de lui plaire; car elle portoit que toutes les choses qui lui seroient agreables lui étoient permises. Il se fit donner un acte de cette revelation, & la fit lire publiquement, afin qu'on sût qu'il agiroit desormais sous l'autorité & avec l'aprobation de Dieu, quelque chose qu'il entreprit. Il envoya des Ambassadeurs à tous les peuples de la Grece. Les Atheniens & les Lacedemoniens (*A*) s'allierent avec lui; mais les Thebains & quelques autres se liguerent contre.

** C'étoient les Thebains qui avoient fait condamner à une amende exorbitante les Phocéens par le Senat des Amphictyons.* Diodor. Sicul. l. 16. c. 23.

† Il étoit Roi de Lacedemone.

mentez, & en cela vous dites la verité, donc vous mentez, en disant la verité. C'est un syllogisme où par la raison même qu'un homme dit la verité, on lui prouve qu'il ne la dit pas. On peut faire le même sophisme en suposant qu'un homme qui se parjure, jure qu'il se parjure, car tout à la fois il jure la verité, & par consequent il ne se parjure point, & il jure une fausseté, & par consequent il se parjure. On tiroit les mêmes consequences contradictoires de ce que le Poëte Epimenide Candiot de nation, avoit dit que tous les Candiots étoient menteurs. Les Stoiciens donnerent tête baissée dans ces fausses subtilitez de la secte de Megare. Les Logiciens d'aujourdhui mettent quelquefois en jeu les propositions qu'ils apellent *seipsas falsificantes*; telle est celle-ci, *semper mentior*, je mens toûjours. Il est clair qu'il ne faut qu'un peu de bon sens pour conoître l'illusion de ses sortes de sophismes, & neanmoins Aristote (*a*) declare fort serieusement que *le menteur* jette dans une extrême perplexité. J'aime beaucoup moins lui entendre dire cela, que de voir Seneque (*b*) qui se moque de la multitude de livres qui avoient été faits sur ce sophisme, *quid me detines in eo quem tu ipse pseudomenon appellas de quo tantum* (*c*) *librorum compositum est, ecce tota mihi vita mentitur, hanc coargue, hanc ad verum, si acutus es, dirige.*

(*a*) *Ethic. Nicom. l. 7. c. 3.*

(*b*) *Seneca, epist. 45.*

(*c*) *Chrysippe avoit fait 11. livres là-dessus.* Diog. Laert. in ejus vita.

(*A*) *Les Atheniens & les Lacedemoniens s'allierent avec lui.*] Cette histoire nous aprend l'une des coutumes de la politique des Etats. On a deja vu que (*d*) le Roi de Lacedemone bien loin de deconseiller à Philomele l'invasion du temple de Delphes, l'y encouragea, & lui en fournit les instrumens. Il ne sauva les aparences qu'en empêchant qu'on ne pût prouver, qu'il avoit pris hautement le party de Philomele. Il donna ordre que l'autorité publique ne parût pas dans les secours d'hommes & d'argent qu'il fournit au general Phocéen. Comme le succés de l'entreprise n'étoit pas sûr, la prudence demandoit sans doute qu'on ne commit pas la gloire de Lacedemone, par des demarches publiques contre l'interêt de la religion: mais parce que l'invasion de ce temple pouvoit nuire au peuple (*e*) qui se faisoit alors le plus redouter à tous ses voisins, la politique vouloit qu'on favorisât le dessein impie de ceux qui vouloient subjuguer l'Oracle de Delphes. Voilà l'origine de la conduite du Roi de Lacedemone. Lors que le dessein eut été executé, on leva le masque; on se ligua hautement avec Philomele, quoi qu'on dût avoir pour ennemis ceux qui declaroient qu'ils prenoient les armes pour remettre en liberté l'Oracle de Delphes, & pour punir l'impieté & le sacrilege des Phocéens. La ville d'Athenes, & celle de Lacedemone furent les plus promtes, & les plus ardentes à soutenir les usurpateurs du temple, soit pendant la vie de Philomele qui commença de le piller, soit pendant l'administration de ses successeurs qui en profanerent tous les tresors, ces anciens, & ces riches monumens de la pieté de tant de nations, & de tant de Princes. Cependant la ville d'Athenes se piquoit de religion; celle de Lacedemone s'en piquoit aussi. Les fêtes, les vœux, les sacrifices y étoient une grande affaire. Malheur à quiconque auroit osé dogmatiser la moindre chose contre le culte des Dieux: le plus grand Philosophe du monde auroit couru risque de la vie, s'il avoit eu cette audace. D'où vient donc que les Phocéens ont trouvé un si bon apui, & de si fidelles alliez dans ces deux villes, après avoir commis une action impie; après avoir profané, & desolé le plus grand objet que l'on pût voir de la devotion de toute la Grece, & même de la devotion des barbares? En voici la raison: c'est qu'ils n'eussent pu être châtiez de leur impieté, sans que la gloire & la puissance des Thebains devinssent plus formidables qu'auparavant. Or les interêts politiques du peuple d'Athenes & du peuple de Lacedemone demandoient l'affoiblissement des Thebains: encore donc que l'interêt de la religion voulût que les Phocéens fussent châtiez, on trouva plus à propos de les soutenir, & de se liguer avec eux contre les Thebains chefs d'une espece de croisade, levée pour la liberté d'Apollon. De tout tems on a preferé le bien temporel de l'Etat, à celui de la religion.

(*d*) *Dans le corps de cet article.*

(*e*) *Aux Thebains.*

EXEMPLE que le bien temporel de l'Etat est preferé à la religion.

Diodore de Sicile (*f*) observe que les Phocéens fournirent à ceux d'Athenes, & à ceux de Lacedemone plus de subsides, que le payement des troupes n'en demandoit. Ce n'étoit donc pas une alliance onereuse, mais elle étoit bien odieuse; car chacun s'apercevoit qu'Athenes & Lacedemone participoient au profit du sacrilege. Elles fournissoient des troupes aux Phocéens, & recevoient d'eux un subside plus que suffisant à la solde de ces troupes. Il y eut une autre affaire qui donna sujet de causer contre les Atheniens. Denys Tyran de Sicile envoyoit en Grece quelques simulacres d'or & d'ivoire, qu'il avoit dessein de consacrer au temple de Delphes, & au temple de Jupiter

(*f*) *Diod. Sicul. lib. 16. c. 58.*

contre. De là nâquit la guerre sacrée. Philomele ne toucha point aux tresors du Temple; il se contenta d'imposer de grosses taxes aux habitans de Delphes, gras des depouilles de devotion des autres peuples. Il se mit en campagne avec une belle armée, & il batit les Locriens. Si cette victoire servit d'un côté à lui enfler le courage, & à l'ôter aux vaincus, elle lui attira de l'autre un plus grand nombre d'ennemis. Se voyant donc obligé à leur opposer plus de forces, il renonça au menagement qu'il (*B*) avoit eu pour le Temple; il en ôta plusieurs tresors. Ayant promis une grosse solde aux étrangers qui s'enrolleroient sous lui, il leva facilement beaucoup de troupes, encore que ceux qui avoient de † la conscience refusassent de le servir. Il entra dans le païs ennemi, & fut heureux dans les premieres rencontres: mais peu après il y eut une occasion où il falut qu'il se batit en retraitte par des chemins si peu favorables, que ne voulant point être pris, & ne voyant pas qu'il pût l'éviter qu'en se tuant, il se precipita d'un rocher. Onomarque son frere lui succeda. Phayllus son autre frere succeda à Onomarque. Ceux-ci acheverent d'enlever les tresors du Temple. On garda d'abord quelques mesures; mais enfin on le pilla entierement, sans que les Atheniens ni les Lacedemoniens se departissent de l'alliance *. Ces choses arriverent du tems de Philippe de Macedoine, pere d'Alexandre le Grand. L'Historien qui les raconte n'oublie pas la fin (*C*) tragique de ceux qui commirent ces sacrileges.

† Τῶν μὲν ἐπιεικῶν ἀνδρῶν οὐδεὶς ἀπεγράψατο πρὸς τὴν στρατείαν διὰ τὴν πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν· οἱ δὲ πονηρότατοι καὶ θρασεῖς διὰ τὴν πλεονεξίαν καταφρονοῦντες, προθύμως συνέτρεχον πρὸς τὸν Φιλόμηλον. Modestorum tamen virorum nullus eam in militiam nomen suum est professus, quòd pietas erga deum aliud suadebat. Interim deterrimus quisque, deosque lucri sui gratiâ nauci habens, cupidè Philomelo sese aggregat. *Diod. Sicul. lib. 16. c. 30. p. 759. edit. Lat. in 8.*

* *Tiré de Diodore de Sicile lib. 16. c. 23. & seq. ad Olympiadem* 106.

PHRÆA

Jupiter Olympien. Iphicrates commandoit alors une flote Athenienne auprés de Corcyre. Il prit entre autres vaisseaux ceux qui portoient ces simulacres; & demanda à ses Maîtres ce qu'il en feroit. Le peuple assemblé sur cette proposition, fit un decret qui ordonna à Iphicrates de ne pas examiner de si près ce qui concerne les Dieux; mais d'avoir un soin extrême de la subsistence des troupes. (*a*) Περιτυχὼν ταῖς κομιζούσαις αὐτὰ ναυσὶν ὁ Ἰφικράτης καὶ κρατήσας αὐτῶν, διεπέμψατο πρὸς τὸν δῆμον, ἐπερωτῶν τί χρὴ πράττειν, οἱ δ' Ἀθηναῖοι προσέταξαν αὐτῷ μὴ τὰ τῶν θεῶν ἐξετάζειν, ἀλλὰ σκοπεῖν ὅπως τοὺς στρατιώτας διαθρέψῃ. *Iphicrates in naves, quæ dona votiva portabant, fortè fortuna incidens, in potestatem redactas Athenas mitteret, cum hac sciscitatione, quid facto nunc opus esset? populusque contra, non scrupulosè Deorum res examinare, sed quomodo militem alat, providere, ipsum juberet.* Il comprit si bien ce que cela vouloit dire, qu'il fit vendre les simulacres tout de même que les autres marchandises que ses armateurs avoient enlevées. On en fit de sanglans reproches (*b*) aux Atheniens; & Diodore remarque qu'ils pilloient ainsi Apollon par mer & par terre, quoi qu'ils le reconnussent pour leur fondateur. Il observe aussi la bisarrerie de Lacedemone. Cette ville pretendoit être redevable de sa gloire & de sa prosperité aux Oracles d'Apollon, & neanmoins elle se confedera avec les impies qui saccagerent le temple de Delphes. Ainsi va le monde. Ainsi ira-t-il toûjours. (*c*) Ἀθηναῖοι μὲν οὖν περὶ τὸ θεῖον τοιαῦτα ἔπραξαν, καὶ ταῦτ' εὐχόμενοι τὸν Ἀπόλλωνα πατρῷον αὐτῶν εἶναι καὶ πρόγονον. Λακεδαιμόνιοι δὲ τῷ περὶ Δελφοὺς μαντείῳ χρησάμενοι, καὶ τὴν θαυμαζομένην παρὰ πᾶσι πολιτείαν διὰ τούτου κτησάμενοι, καὶ περὶ τῶν μεγίστων ἔτι καὶ νῦν τὸν θεὸν ἐπερωτῶντες, ἐτόλμησαν τοῖς τὸ ἱερὸν συλήσασι κοινωνῆσαι τῆς παρανομίας. *Hæc tum Athenienses in Numen committere non verebantur, qui tamen Apollinem Deum patrium & progenitorem suum esse gloriari solebant. Lacedæmonii etiam, quamvis Rempublicam suam cunctis gentibus admirabilem Delphici oraculi consilio instituissent, deque rebus maximis (ut ad hanc usque tempestatem factitant) Dei voluntatem exquirerent, cum profligatissimis tamen fani expilatoribus sacrilegæ impietatis societatem inire non dubitant.*

(*a*) *Id. ib. pag.* 453. *La version Latine de ces paroles dans l'édition in 8. est p.* 781.

(*b*) *Voyez dans Diodore de Sicile* ibid. *la lettre que Denys le tyran leur ecrivit.*

(*c*) *Id. ib.*

(*B*) *Il renonça au menagement qu'il avoit eu pour le temple.*] Citons Diodore de Sicile. (*d*) Ὁ Φιλόμηλος ἔκρινε μισθοφόρων ἀθροίζειν πλῆθος. προσδεομένου δὲ τοῦ πολέμου χρημάτων πλειόνων, ἠναγκάζετο τοῖς ἱεροῖς ἀναθήμασιν ἐπιβαλεῖν τὰς χεῖρας καὶ συλᾶν τὸ μαντεῖον. (*e*) *Philomelus majore conductitii militis robore se confirmare statuit. At quia majores bellum sumptus flagitabat, donariis sacris manus injicere coactus, templum deprædatur.* C'est dire fort nettement que Philomele n'épargna point les thresors, ou les *ex voto* & autres dons du temple de Delphes. Cependant Diodore de Sicile dans le même livre assûre tout le contraire. Je ne sai point si l'on a pris garde jusqu'ici à cette contradiction. Τῶν (*f*) δὲ προγεγενημένων στρατηγῶν ὁ μὲν πρῶτος ἄρξας Φιλόμηλος ἀπέσχετο τῶν ἀναθημάτων, ὁ δὲ δεύτερος προσαγορευόμενος μὲν Ὀνόμαρχος ἀδελφὸς δ' ὢν Φιλομήλου πλεῖστα τῶν τοῦ θεοῦ χρημάτων κατεδαπάνησε. τρίτος δὲ Φάϋλλος ὁ ἀδελφὸς Ὀνομάρχου στρατηγήσας οὐκ ὀλίγα τῶν ἀναθημάτων κατέκοψεν εἰς τὰς τῶν ξένων μισθοφορίας. (*g*) *Priorum sanè ducum, qui primus imperium gesserat, Philomelus à sacris templi donariis se continuerat, successor verò ejus & frater Onomarchus plurimum de consecratis Deo ad belli sumptus convertit. Tertius inde Phayllus Onomarchi frater, dum Prætoris munere fungitur, non pauca de repositis in templo, ad persolvendum conductitiis stipendia, concidit.*

(*d*) *Diodorus Sicul. lib.* 16. *pag.* 430. 431. *edit. Hanov.* 1604.

(*e*) *Ceux qui n'ont que l'édition Latine de* 1611. *in* 8. *trouveront ceci au ch.* 30. *du* 16. *livre p.* 759.

(*f*) *Id. Diodor. ib. pag.* 452.

(*g*) *A la page* 780. *de l'édition in* 8.

(*C*) *N'oublie pas la fin tragique de ceux qui commirent ces sacrileges.*] Cette observation de l'Historien (*h*) ne doit point passer pour superstitieuse; car encore que le temple de Delphes fût consacré à un faux Dieu, c'étoit neanmoins une impieté & un sacrilege que de le piller, lors qu'on croyoit qu'Apollon étoit un vrai Dieu. Il n'y a que le vrai Dieu, je l'avouë, qui puisse faire changer de nature aux choses profanes, elles ne peuvent devenir sacrées que par son institution. Ainsi tous les dons qui avoient été consacrez au temple de Delphes, avoient retenu leur premier état. Les tuiles d'or que le Roi Cresus (*i*) y avoit fait consacrer, n'étoient que de l'or; il étoit autant permis d'en faire de la monnoye, que d'en faire d'un lingot venant de la mine; cela, dis-je, étoit permis en pareil degré, pourveu que l'on ne fût pas de la Religion payenne: mais quand on croyoit

(*h*) *Ubi supra c.* 57. *pag.* 779. 780.

(*i*) *Id. ib. pag.* 780.

PHRÆA* (JEAN) savant Anglois, enseigna les belles (*A*) lettres en Italie avec beaucoup de reputation. Il † traduisit de Grec en Latin quelques Traitez de Xenophon, & quelques livres de Diodore de Sicile. Avant cela il avoit traduit un ‡ Discours de Synesius. Ce fut son (*B*) coup d'essai. Le Pape Paul II. fut si content de la traduction que ce docte Anglois lui dedia, qu'il le voulut faire Evêque de ┼ Baths; mais la mort ne permit point à Jean Phræa de joüir de cette faveur. Il β mourut (*C*) l'an 1465. avant que d'être installé. On crut que son concurrent l'empoisonna γ.

* *Voyez la remarque A.*

† *Vossius de Histor. Latinis pag. 634.*

‡ *L'éloge de la chauveté.*

┼ *En Angleterre.*

β *Id. ib.*

γ Veneno à competitore extinctum fuisse suspicio erat. *Id. ib.*

PICARDS. C'est le nom d'une Secte qui outra l'erreur des Adamites à l'égard de la nudité, vers le commencement du XV. siecle. Le chef & le fondateur de cette heresie s'apelloit Picard. Il passa de Flandres en Allemagne, & penetra jusqu'en Boheme. Il seduisoit, dit-on, les gens par des prestiges. Tant y a qu'en peu de tems il eut un grand nombre de sectateurs, hommes & femmes. Il leur ordonnoit d'aller toûjours nuds; c'étoit demander plus que ne faisoient les Adamites de Saint Epiphane, qui se contentoient de se depouiller dans leurs assemblées. Il se qualifioit δ fils de Dieu, & pretendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé au monde par son pere, afin d'y retablir la loi de nature, qui consistoit principalement, disoit-il, en deux choses, la communauté des femmes, & la nudité de toutes les parties du corps. Il se cantonna dans une Ile de la riviere de Lusmik à sept lieuës de Thabor, la place d'armes du fameux Zisca. Pour ses pechez il y eut une quarantaine de ses sectateurs qui ayant usé de main mise, attirerent sur toute la troupe le bras & l'épée de ce redoutable General. Ces 40. Adamites étant allez en party, pillerent quelques maisons de campagne, & tuerent plus de 200. personnes. Là-dessus Zisca fit attaquer l'Ile, s'en empara, & fit passer au fil de l'épée tous les Picards, à la reserve (*A*) de deux ausquels il sauva la vie, afin d'aprendre de leur bouche quelle

δ *Varillas, Hist. du Wiclesian. 2. part. pag. 43. & Hist. de l'Heres. l. 2. ad ann. 1420.*

croyoit que les dons du temple de Delphes étoient un bien consacré à Dieu, on ne pouvoit s'en saisir sans commettre un sacrilege proprement dit, que le vrai Dieu seul juge infaillible de la qualité des actions, & l'unique distributeur des peines & des recompenses, trouvoit digne de ses châtimens; je parle des châtimens que les Juifs eussent meritez, s'ils eussent pillé le temple de (*a*) Salomon.

Afin qu'on voye quelle étoit la devotion des anciens Payens pour les faux Dieux, je remarquerai en passant que l'or & l'argent tiré du temple de Delphes dans cette occasion, & converti en monnoye, monta à dix (*b*) mille talens (*c*). Quelques-uns disent que ce que les Phocéens en tirerent, égale ce qu'Alexandre trouva depuis dans les tresors du Roi Darius (*d*).

(*A*) *Enseigna les belles lettres en Italie.*] C'est ce que j'aprens d'une Epitre (*e*) dedicatoire de Beatus Rhenanus. *Is Joannes Phræa*, dit-il, *quod non sine publico Britanniæ, quam nunc Angliam vocant, honore dixerim: utramque linguam egregie percalluit, bonas literas summa cum laude non paucos annos, idque in Italia professus.* Prenez bien garde qu'on le nomme *Phræa*, & non pas *Phreas*, ou *Phreus* comme Vossius (*f*) l'apelle. Il prend lui-même le titre de *Joannes Phræa*, à la tête de l'Ouvrage dont je vais parler.

(*B*) *Ce fut son coup d'essai.*] Il nous aprend dans l'Epitre dedicatoire, qu'il n'avoit point voulu suivre la methode des autres Traducteurs. Ils commencent par quelque Auteur qui ne soit pas difficile; & lors que l'âge & le travail leur ont donné plus de forces, ils entreprennent des versions plus malaisées. Il ne blâme pas cette conduite; mais il declare qu'il a cru devoir choisir un chemin tout opposé à celui-là, & commencer par Synesius, l'un des plus obscurs Ecrivains que l'on puisse voir. Chacun doit conoître, ajoûte-t-il, ce qui lui est propre; & il faut bien que Synesius soit difficile, puis que de tant de Savans qui ont traduit de Grec en Latin, il n'y en a point qui ait entrepris de le traduire. Voyons ses paroles. (*g*) *Nos vero etsi nonnullis persuasi rationibus, quas nunc consulto præterire libet, conversum ordinem magis ad doctrinam conducere arbitramur: ea tamen modestia hanc nostram defensamus opinionem, ut neque mihi ipsi arrogare, neque quod secus alii senserint, id vitio illis dare velim. Suis enim quisque in rebus, quid magis, quidve minus sibi conducat, explorator est, & judex optimus. Itaque mihi in hoc à reliquis dissentienti, à Synesio summo philosopho, autoreque gravissimo, interpretationis initium auspicari placuit. Quos autem hic scripsit libros, tot ac tantis obstructi sunt difficultatibus, ut haud sciam si qua alia apud Græcos extent volumina, quæ cum his aut sententiarum perplexitate, aut obscuritate verborum ausim conferre. Cujus profecto rei argumentum est non mediocre, quod in tanto numero interpretum, quos nostra, quosve prior ætas vidit, nemo unquam inventus sit, quod sciam, qui hujus autoris opus aliquod attigerit.* Ce que Phræa choisit à traduire parmi les écrits de Synesius, fut l'éloge de la chauveté. Beatus Rhenanus fit imprimer cette traduction à Bâle l'an 1515. & y joignit un Commentaire. Le Pere Labbe, ni Mr. du Pin n'en font point mention.

(*C*) *Il mourut l'an* 1465.] C'est une chose étrange que Mr. Moreri ayant raporté fidelement cette date (*h*), ait dit neanmoins que *Phreas vivoit dans le XIV. siecle.*

(*A*) *A la reserve de deux.*] Mr. Varillas (*i*) pretend que l'on ne sauva aucun homme; mais que l'on sauva les *femmes qui se trouverent grosses.* Il ajoûte qu'elles *ne voulurent point après leur accouchement renoncer au libertinage de leur secte, & qu'on fut contraint de les condamner au feu, où elles se jetterent en riant.* Je ne sai pourquoi il s'écarte de la narration d'Enée Silvius, où l'on voit que Zisca ne fit quartier qu'à deux hommes, Ada-

(*a*) *Voyez les Pensées sur les Cometes n. 118. Voyez aussi ces paroles de Seneque au chap. 7. du 7. livre des bienfaits.* Injuriam sacrilegus Deo quidem non potest facere, quem extra ictum sua divinitas posuit: sed punitur, quia tanquam Deo fecit. Opinio illum nostra, ac sua, obligat pœnæ.

(*b*) *C'est environ 20. millions.*

(*c*) *Id. Diodor. ib.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Celle de la version de l'*encomium calvitiei. *Voyez la remarque B.*

(*f*) *De Hist. Lat. pag. 634.*

(*g*) *Jo. Phræa in epist. dedicat. encomii Calvitiei.*

(*h*) *Par une transposition de chiffres on a mis 1456. au lieu de 1465. dans l'édition de Hollande.*

(*i*) *Varillas Hist. du Wiclefianisme 2. part. p. 43. & Hist. de l'heresie liv. 2. ad ann. 1420.*

quelle étoit leur religion. On dit qu'encore qu'il n'y eût point de mariages reglez parmi eux, aucun homme ne couchoit avec une femme sans la permission du Chef de la Secte. Il faloit que celui qui se sentoit de l'inclination pour quelcune la prit par la main, & l'amenât à Picard, auquel il disoit, *Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci* *; Picard lui repondoit, *Allez, croissez & multipliez.* Un des grans principes de ces gens-là étoit, qu'il n'y avoit qu'eux au monde qui fussent libres; le reste des hommes étant des esclaves, & sur tout lors qu'ils cachoient leurs parties naturelles. C'est ce que vouloient signifier ces femmes Picardes qu'un Seigneur de Boheme tint en prison pendant quelque tems. Elles disoient que ceux qui portoient des habits, & principalement ceux qui portoient des hauts de chausse, ne devoient pas être estimez libres. Elles accoucherent en prison; & ayant été condamnées au feu avec leurs maris, elles le souffrirent en riant & en chantant †. Il s'est trouvé parmi (*B*) les Anabaptistes quelques rêveurs, qui ont voulu renouvelller l'extravangance des Picards par raport à la nudité. Ces sortes de gens n'ont pas été moins en horreur aux Protestans qu'aux Catholiques, comme le reconoît le Cardinal ‡ Hosius. Cependant les Freres de Boheme (*C*) ont été nommez *Picards*, encore qu'ils n'eussent rien de commun avec

* In hanc spiritus meus concaluit.

† *Ex Æneæ Silvio de origine Bohemor. c. 41.*

‡ Lib. de utriusque speciei commun. apud Prateol. v. *Pikardi.*

Adamitas omnes gladio delevit, duobus tantum reservatis, ex quibus gentis superstitionem cognosceret. Peut-être a-t-il voulu rectifier cette narration par un autre endroit de cet Historien, où il est parlé de quelques femmes Adamites qui accoucherent en prison, & qui souffrirent avec joye le suplice du feu: mais cet endroit-là ne sauroit justifier Monsr. Varillas, puis que l'on y voit que ces femmes étoient en prison avec leurs maris, & qu'elles furent condamnées au feu avec eux. Pour ajuster toutes les parties de cette piece, il faut supposer ou que tous les Adamites n'étoient pas dans l'Ile qui fut forcée par Zisca, ou que l'on en avoit emprisonné quelques-uns avant que Zisca fit ce massacre. Si on nie ces deux cas, il sera faux qu'il n'ait épargné que deux Adamites. Au reste les Protestans (*a*) l'ont fort loüé de cette action.

(*a*) *Voyez Du Plessis Mornai Mystere d'iniquité pag. 512. & Rivet remarq. sur la reponse au Mystere d'iniquité 2 part. pag. 594.*

(*B*) *Parmi les Anabaptistes quelques reveurs.*] J'ai touché ceci dans l'article des Adamites, & j'ai même allegué Lindanus qui n'est pas un Auteur fort accredité. Mais voici un temoin beaucoup plus digne de creance; c'est Lambert Hortensius (*b*) dans sa Relation des tumultes des Anabaptistes, dediée aux Magistrats d'Amsterdam, pendant que la memoire de ces choses étoit encore toute fraiche. Il dit que le 13. Fevrier 1535. il se fit une assemblée de sept hommes & de cinq femmes, à Amsterdam chez Jean Sibert, ruë des Salines. L'un de ces hommes nommé Theodoret Sartor se disoit Prophete; il se coucha par terre pour prier Dieu; & ayant achevé sa priere, il dit à l'un de ses confreres qu'il avoit vu Dieu dans sa majesté; qu'il avoit parlé à lui; que du Paradis il étoit descendu dans les Enfers; & que tout consideré il avoit su que le jour du jugement arrivoit. On se rassembla le même jour; & après avoir donné 4. heures à prier & à expliquer, voilà le Prophete qui ôte son casque & sa cuirasse, & qui les jette au feu avec le reste de ses armes, & se montre nud à toute la compagnie. Il ordonne aux autres d'en faire autant: chacun obeït avec tant d'exactitude, que l'on ne laisse pas même sur la tête un bout de ruban pour tenir les cheveux nouëz. On jette tout au feu, pour en offrir à l'Eternel un holocauste. Aussi-tôt le Prophete ordonne qu'on le suive, & qu'on fasse comme lui. Ils sortent tous, & s'en vont courir les ruës avec des cris effroyables, *Væ, væ, væ, divina vindicta, divina vindicta, divina vindicta!* Malheur, malheur, malheur, vengeance celeste, vengeance celeste, vengeance celeste! Le peuple épouvanté de ces hurlemens, croit la ville prise par l'ennemi, & sort en armes. La troupe nuë est saisie, & menée devant les Juges, & rejette avec dedain les habits qu'on lui aporte. Cependant le feu faisoit du ravage dans le logis d'où cette infame procession étoit partie, & on eut bien de la peine à l'éteindre. Le 28. Mars on fit mourir les sept hommes; & au bout de quelques jours on punit de la même sorte neuf de leurs complices. Un Ministre nommé Gui de Bres raporte cette histoire dans un (*c*) livre contre les Anabaptistes imprimé en 1565. Il n'a pas bien entendu la maniere de datter à la Romaine, *tertio Id. Februarii, quinto Kal. Mart.* dont Hortensius se sert; car il a traduit *le 3. Fevrier, & le 5. de Mars.* Il raporte fidelement le reste, si ce n'est qu'il dit que ces gens-là furent mis à la question, & puis batus & frapez. L'original Latin ne parle pas de la question, & il faloit entendre par le mot *percutiuntur* le dernier suplice.

(*b*) *Il étoit Recteur du College de Naerden, son livre fut imprimé à Bâle l'an 1548.*

(*c*) *Il a pour titre* la racine, source, & fondement des Anabaptistes ou Rebaptisez de nôtre tems. *Voyez aussi l'Histoire des Anabatistes imprimée à Amsterdam l'an 1695. pag. 96 & suiv. On a mis par transposition de chiffres à la page 95. l'an 1553. au lieu de 1535.*

(*C*) *Les Freres de Boheme ont été nommez Picards.*] On donnoit ce nom à tous ceux qui s'opposoient le plus fortement au Papisme dans la Boheme; car voici de quelle façon Sleidan (*d*) divise les Bohemiens. *Ad Bohemos quod attinet, sic habet. A morte Joannis Hussi in tres potissimum sectas divisus est populus. Una est eorum qui Pontificem Romanum ut Ecclesiæ Principem, & Christi Vicarium agnoscunt: altera eorum, qui cœnam Domini percipiunt integram, & in Missis nonnulla recitant lingua populari; cæteris autem in rebus à Pontificiis nihil differunt: tertia est eorum qui dicuntur Picardi; Pontificem hi Romanum & clientelam ejus omnem appellant Antichristum, & meretricem illam in Apocalypsi depictam; præter biblica scripta nihil recipiunt; Sacerdotes & Episcopos sibi deligunt ipsi; matrimonio nemini interdicunt; mortuis nullas faciunt exequias; dies festos & ceremonias habent perpaucas.* Mais Rudiger dans son Histoire des Freres de Boheme, rejette (*e*) le nom de Picards qu'on leur imposoit, & il conjecture que leurs ennemis le leur donnerent, *afin de les deshonorer par un si infame titre, comme si nous n'eussions été*, dit-il, *que de miserables restes de l'impudique Picard*, qui renouvellant *l'ancienne heresie des Adamites, introduisoit & des nuditez, & des actions infames.* Cette conjecture est assez probable.

(*d*) *Sleid. liv. 3. Voyez aussi Mr. de Thou au livre 6.*

(*e*) *Pag. 148.*

avec ceux qui furent exterminez par Zisca presque *à la façon de l'interdit*. Ceux qui * pretendent que Tandeme avoit renouvellé au XII. siecle l'heresie des Adamites, comme Picard la renouvela dans le XV. ne parlent pas exactement, puis qu'il n'est pas vrai que Tandeme † commandât à ses sectateurs de ne porter porter point d'habit. On a plus de raison de le dire des Turlupins, comme nous le dirons en son lieu.

* *Moreri au mot* Adamites.

† *Voyez son article.*

PYLADE, nâtif de (*A*) Cilicie, a été un très-fameux Pantomime à Rome sous l'empire d'Auguste. Il perfectionna (*B*) par de nouvelles inventions l'art de danser une piece de theatre, comme je l'ai dejà dit dans l'article de Bathyllus. Il fit même ‡ un livre sur cette matiere. On pourra juger de l'habileté avec laquelle il executoit son art, si l'on considere qu'Auguste l'ayant rapellé à Rome ⟊, d'où il avoit été chassé par cabale, fit un si grand plaisir au peuple, que ce fut l'une des raisons pour lesquelles on cessa d'être fâché de quelques loix incommodes que cet Empereur avoit faites. D'autres β n'attribuent point au credit d'une faction contraire le bannissement de Pylade; ils disent que ce fut une peine qu'Auguste lui infligea, à cause qu'il avoit montré au doigt (*C*) un des spectateurs. Mais il pourroit être que Mecenas, qui favorisoit Bathyllus le rival de Pylade, se servit de cette occasion pour éloigner celui-ci. Pylade eut un autre (*D*) concurrent nommé Hylas, qui avoit été son disciple. Macrobe nous aprend γ sur cela diverses particularitez: comme qu'il y eut un soulevement popu-

‡ *Athen. l. 1. c. 17. Suidas in* Πυλάδης.

⟊ *Dio. l. 54.*

β *Sueton. in Augusto c. 45.*

γ *Macrobius Saturn. l. 2. c. 7.*

(*A*) *Nâtif de Cilicie.*] C'est ce qu'on voit clairement dans Suidas: la suite où il avoit marqué peut-être le nom de la patrie, est une obscurité que les Critiques n'ont pas encore dissipée. Boulenger (*a*) s'est imaginé une opposition chimerique entre ceux qui font Pylade Cilicien, & l'Anthologie qui le fait venir, dit-il, de la ville de Thebes en Egypte; sur quoi il allegue ces paroles:

Ἐκ Θηβῶν ἰταλὴν ἤγαγε
Βάκχας πρὸς θυμέλην
Ἀνθρώποις Πυλάδης.

Id est quando Bacchas ex Thebis ad pulpitum Italicum hominibus Pylades adduxit. Cela ne veut dire sinon que Pylade fit voir aux Romains la representation d'une chose qui s'étoit faite à Thebes. On n'a jamais pretendu marquer par là qu'il fût de Thebes, ou qu'il y eût demeuré avant que de venir en Italie; & de plus il est évident qu'il ne s'agit ici que de Thebes dans la Beotie, où Bacchus & ses fêtes avoient leurs principales stations. Au reste ἰταλὴν πρὸς θυμέλην est fort bien traduit par *ad pulpitum Italicum, sur la scêne ou sur le theatre d'Italie*, mais ceux qui ont traduit (*b*) *Italicum ad sacrificium*, ont bronché très-lourdement.

(*B*) *Par de nouvelles inventions.*] J'ai marqué en gros dans l'article de Bathyllus le changement qui arriva sous Auguste aux danses des Pantomimes. Mais pour entrer ici un peu plus dans le detail, je dois dire que Pylade, si nous en croyons St. Jerôme (*c*), est le premier qui à Rome ait dansé au son des flageolets, & au chant du Chœur, & qu'avant lui les Pantomimes dansoient & chantoient eux-mêmes tout à la fois. Mr. de Saumaise ne consent point à tout cela: il montre que dès le tems de Livius Poëte & Comedien, on épargna au Danseur la fatigue de chanter lui-même, & (*d*) qu'on lui donna un garçon qui chantoit, pendant qu'un autre joüoit de la flûte; mais il demeure d'accord que Pylade est le premier qui ait fait servir à sa danse le chant du Chœur, & le son des flageolets, *fistulas & chorum sibi saltanti ut præcineret curavisse.* A quoi s'accorde ce qu'il repondit lors qu'Auguste lui demanda ce qu'il avoit joint à la danse, (*e*) Αὐλῶν συρίγγων τ' ἐνοπὴν, ὁμαδόν τ' ἀνθρώπων, *le son des flageolets & des flûtes, & la symphonie des hommes*; c'est qu'avant lui il n'y avoit qu'une flûte destinée à l'usage des Pantomimes, & pour lui on en fit servir plusieurs. On aprend de Lucien que la danse de ces gens-là se faisoit aussi au son de plusieurs autres instrumens, *cithara, cimbalorum*, & de certains batemens de pied qui, au sentiment de Saumaise, servoient à la même chose que le mouvement des mains, qu'on nomme aujourdui batre la mesure. Le même Auteur a (*g*) observé que ce fut principalement sous Auguste que la danse parvint à sa perfection. C'est un éloge pour Pylade, *qui* (*h*) *ferebatur mutaße rudis illius saltationis ritum quæ apud majores viguit, & venustam induxisse novitatem.*

(*C*) *Montré au doigt un des spectateurs.*] Auguste étoit donc bien indulgent pour les sifleurs, car ce spectateur (*i*) sifloit Pylade. Si aujourdhui à Paris un Comedien se vangeoit de ces gens-là à la maniere de Pylade, il n'en seroit pas repris. Les nouvelles publiques nous aprennent qu'on a fait en France de terribles reglemens contre les sifleurs, dont l'audace étoit montée au plus haut point. Le placet qu'un Poëte presenta au Roi, pour faire en sorte que l'on reprimât leur fureur, est une fort jolie piece de poësie. Elle a paru dans le Mercure Galant, & puis dans le recueil que l'on publie tous les mois à la Haye. Ceux qui ont fait voir le jour à *Furetieriana* y ont inseré une épigramme sur l'origine des siflets. On attribuë cette piece à un Auteur fort illustre par ses Tragedies, mais la reputation du bel Esprit qu'on y maltraite est si bien établie, que cela ne lui sauroit faire de tort (*k*). Dans l'édition de Hollande on a mis (*l*) *Historien*, au lieu d'*Histrion.*

(D) *Un autre concurrent nommé Hylas.*] Voici comme parle Macrobe (*m*). *Hylam discipulum usque ad æqualitatis contentionem eruditione provexit: populus deinde inter utriusque suffragia divisus est.* Quelques savans (*n*) prenent cet Hylas & Bathyllus pour une même personne: ils disent que le premier nom lui fut imposé parce qu'il tenoit dans le cœur de Pylade son maître, le même rang qu'Hylas avoit eu dans celui d'Hercule. En un mot ils se figurent ici un commerce de pederastie. Tout cela

(*a*) *De Theatro lib. 1. c. 43 pag. m. 115. & 117. verso. La remarque E lettre b aprend d'où ces vers Grecs sont tirez.*

(*b*) *Cette faute est dans l'Anthologie de l'édition de Lubin in 4. pag. 760.*

(*c*) Pylades Cilix Pantomimus, quum veteres ipsi canerent & saltarent, primus Romæ chorum sibi & fistulas præcinere fecit. *In Chron. Euseb. ad ann. 1995.*

(*d*) *Salmas. in Vopiscum pag. 836. edit. Lugd. Batav. in 8.*

(*e*) *Valer. Maxim. l. 2. c. 4. Voyez aussi Lucien* de Saltatione *p. m. 925. t. 1.*

(*f*) *C'est le 13. vers du 10. livre de l'Iliade.*

(*g*) Οὐ πάλαι ἀρξαμένη ἐς τοσοῦτον κάλλος ἐπιδιδόναι, ἀλλὰ κατὰ τὸν Σεβαστὸν μάλιστα. *Lucian. ubi supra apud Salmasium ib. p. 836.*

(*h*) *Macrob. Saturn. l. 2. c. 7.*

(*i*) Pyladem urbe atque Italia summoverit quod spectatorem à quo exsibilabatur demonstrasset digito, conspicuumque fecisset. *Sueton. in Aug. c. 45.*

(*k*) *Voyez les lettres historiques du mois de Mars 1696. pag. 288. 289.*

(*l*) *Furetieriana pag. 72.*

(*m*) *Macrob. ubi supra.*

(*n*) *Isaacus Pontanus, in illum locum Macrobii.*

populaire ξ au sujet de cette concurrence; & qu'un jour Hylas dansant un cantique dont la fin étoit *le grand Agamemnon*, exprima la chose par les gestes d'une personne qui mesureroit une haute taille. Pylade pour le critiquer s'étant écrié, *Vous le faites haut, mais non pas grand*, fut contraint par l'assemblée à danser le même cantique. Il le fit; & lors qu'il en fut *au grand Agamemnon*, il prit la posture d'un homme qui meditoit †. Un jour qu'il dansoit la tragedie d'*Hercule furieux*, quelques personnes trouverent que ses pas n'alloient pas bien; il ôta son masque & dit aux rieurs, *Fous que vous êtes, ne voyez-vous pas que je represente un fou?* Il jetta des fleches ce jour-là dans la mêlée des spectateurs; il en jetta aussi lors qu'il joüa ce personnage dans la chambre d'Auguste. Ce Prince ne se fâcha point d'être traité de la même sorte que le peuple Romain. Toutes ces choses ont incomparablement plus de grace dans l'original ‡, les curieux feront fort bien d'y avoir recours. On trouve des épigrammes (*E*) dans l'Anthologie à l'honneur de nôtre Pylade. Il laissa des disciples qui se qualifierent successivement de son nom. On voit sous Trajan un Danseur ⸸ nommé Pylade particulierement aimé de ce Prince. On en voit un autre que β Didius Julianus fit danser dans le palais où Pertinax venoit d'être massacré. Galien parle d'un Pantomime nommé Pylade γ, dont il decouvrit qu'une femme étoit éperdûment amoureuse, & qui sans doute est l'un de ces là. Les inscriptions de δ Gruterus parlent de quelques Pantomimes qui avoient ce même nom.

PINEAU (SEVERIN) en Latin *Pinæus*, nâtif de ζ Chartres, publia à Paris où il exerçoit la Chirurgie, un livre Latin en 1598. qui a été reimprimé plusieurs fois θ. Il y traite des marques du pucelage des filles, & c'est apparemment ce qui a donné le plus de cours à cet Ecrit. On dit que (*A*) la traduction qui en fut faite en Allemand, & publiée à Francfort vers le commencement du XVII. siecle, fut proscrite par les Magistrats: ils ne trouverent pas bon que ces matieres fussent traitées en langue vulgaire. L'Auteur composa d'abord son livre en François, & le voulut publier en cette (*B*) langue; mais quand il eut vu que les essais qu'il en montra à quelques personnes, ne servirent qu'à les exciter ou à des discours lascifs, ou à de mauvaises plaisanteries, il resolut de ne s'adresser qu'aux gens doctes; & il mit à la fin de sa preface ces vers d'un ancien *:

Odi profanum vulgus, & arceo:
Favete linguis: carmina non prius
Audita, Musarum sacerdos
Virginibus puerisque canto.

ξ *Voyez la remarque E de l'article* Bathyllus *pag.* 498.

† Nihil magis ratus magno duci convenire quam pro omnibus cogitare. *Macrob. ibid.*

‡ *Apud Macrobium ibid.*

⸸ *Xiphil. in Trajan.*

β *Id. in Did. Julian.*

γ *Voyez Vossius* inst. poet. l. 2. pag. 184. *il refute Brodæus qui a dit sur l'Anthologie qu'il n'y a eu que deux Pantomimes nommez Pylade.*

δ *Voyez Scaliger in Euseb. pag.* 169. *Salmas. in Vopisc. pag.* 834. *edit. in* 8.

ζ Carnutensis, *& non pas* Cornutensis, *comme dans Draudius, ou* Camutensis *comme dans* Lindenius Renovatus.

θ *Lindenius Renovatus marque jusqu'à* 8. *éditions.*

* *Horace Od.* 1. *l.* 3.

PYR-

cela me paroît amené de loin, froid & forcé. Personne n'a dit que Bathyllus ait été l'Ecolier de Pylade, comme Macrobe dit qu'Hylas le fut. Contentons nous donc de dire qu'aparemment l'un a été confondu avec l'autre, quant à l'affaire qui porta (*a*) Auguste à gronder Pylade, & croyons d'ailleurs qu'Hylas & Bathyllus ont été deux Pantomimes differens.

(*E*) *Des épigrammes dans l'Anthologie.*] Celle (*b*) que Boulenger & Lubin ont mal expliquée, attribuë à Pylade des mains qui disent tout, παμφώνας. On feroit un gros recueil, si l'on entreprenoit de rassembler tous les passages où les anciens ont heureusement representé le langage manuel des Pantomimes; contentons nous de mettre ici ce Latin de Cassiodore (*c*), *His sunt addita Orchestarum loquacissima manus, linguosi digiti, silentium clamosum, expositio tacita*, & ce Grec de Nonnus, (*d*) Νεύματα μῦθον ἔχων, παλάμην στόμα, δάκτυλα φωνήν. *Nutus sermonem habens, manum os, digitos vocem.* N'en disons pas davantage; laissons là St. Cyprien (*e*) avec son *cui ars sit verba manibus expedire.*

(*A*) *On dit que la traduction.*] J'aprens cette particularité dans une lettre qui (*f*) fut écrite à Goldast. Un de ses amis nommé Segeth lui écrivant de Hanaw le 5. d'Août 1607. le prie de lui acheter ce livre quoi qu'il coûte, & il marque qu'il souhaite d'autant plus de l'avoir, qu'il a ouï dire que le debit en avoit été defendu. *Si in libellum quendam Severini* (*g*) *Pevini de dignoscendis virginibus è Gallica in Germanicam linguam verso incidas, eum mihi quocunque pretio compares, quod cum gratiarum actione reddetur. Audio isthic apud Spiessium excusum, & interdictum ejus venditione, quod fateor mihi calcar addidit ad poscendum.*

(*B*) *Et le voulut publier en cette langue, mais quand il eut vu.*] Son intention étoit bonne: il avoit dessein de rendre service aux Juges, qui se trouvoient fort souvent embarrassez dans certaines causes où le sexe étoit complaignant, tantôt d'avoir encore sa virginité, tantôt de ne l'avoir plus. Au premier cas on se plaignoit d'être mariée à un impuissant, & au second d'avoir été violée. Il pouvoit y avoir de l'abus dans ces deux especes de plainte; il pouvoit y en avoir aussi dans l'information du fait; car ou bien les Matrones & autres Experts nommez d'office pour visiter les parties, ne conoissoient pas assez la nature, ou bien ils usoient de tricherie. Voilà pourquoi le Sieur Pineau se crut obligé de faire part au public de ses decouvertes, & de les rendre intelligibles à ceux qui n'entendoient pas le Latin. Mais d'autres raisons le firent changer de dessein. Voici ce qu'il

(*a*) *Voyez la remarque E de l'article* Bathyllus *pag.* 498.

(*b*) *Anthol. l.* 4. *c.* 25. *n.* 8. *p. m.* 760.

(*c*) *Lib.* 4. *variorum.*

(*d*) *Dionys. l.* 7. *v.* 18.

(*e*) *Lib. de spectac.*

(*f*) *C'est la* 172. *du recueil imprimé à Francfort en* 1688.

(*g*) *Lisez* Pinæi.

PYRRHON, Philosophe Grec, nâtif d'Elide au Peloponnese, fut disciple d'Anaxarque, & l'accompagna jusques aux Indes *. Ce fut sans doute à la suite d'Alexandre le Grand, d'où l'on peut conoître en quel tems il a fleuri. Il avoit † exercé le metier de Peintre, avant que de s'attacher à l'étude de la Philosophie. Ses sentimens ne differoient guere des (*A*) opinions d'Arcesilas; car il s'en faloit bien peu qu'aussi bien que lui il n'enseignât l'incomprehensibilité de toutes choses. Il trouvoit par tout & des raisons d'affirmer, & des raisons de nier: & c'est pour cela qu'il retenoit son consentement après avoir bien examiné le pour & le contre, & qu'il reduisoit tous ses arrêts à un *non liquet*, *soit plus amplement enquis*. Il cherchoit donc toute sa vie la verité, mais il se menageoit toûjours des ressources pour ne tomber pas d'accord qu'il l'eût trouvée. Quoi qu'il ne soit pas l'inventeur de cette methode de philosopher, elle ne laisse pas de porter son nom: l'art de disputer sur toutes choses, sans prendre jamais d'autre party que de suspendre son jugement, s'apelle le *Pyrrhonisme*: c'est son titre le plus commun. C'est avec raison qu'on le deteste (*B*) dans les Ecoles de Theo-

* *Diog. Laertius in Pyrrhone, lib. 9. init. n. 61.*

† *Id. ib.*

qu'il nous aprend. (*a*) *Te autem monitum volumus (amice lector) hoc opusculum primum nos Gallicum fecisse, sicque in publicum proditurum decrevisse ad eorum sublevationem, qui judicibus & parentibus referre debent de conformatione naturali, aut vitiata pudendorum virginum nuptarum aut innuptarum, quarum hæ maximam vim à procis integritati suæ: illæ vero nullam à maritis aut saltem sponsis imbecillioribus & fatuis illatam fuisse conqueruntur. Sed cum primas delineationes quibusdam exposuissemus, cognovissemusque horum alios ad lasciviam, alios ad vaniloquium & procacitatem potius quam ad fructum aliquem ex eo sibi & reipublicæ utilem colligendum expetere, instituti nostri rationem mutavimus, atque in sermonem Latinum convertimus, philiatrisque solis & literatis hominibus devovimus Horatii exemplo impulsi* (*b*). Notez que son livre comprend deux parties. Dans la 1. il examine les marques de la virginité; & il soutient dans la 2. qu'il y a deux (*c*) os qui se separent lors que les femmes accouchent. Il exhorte les Medecins & les Chirurgiens à se souvenir de son hypothese; soit afin de faciliter la disjonction de ces deux os; soit afin de les rejoindre après que l'enfant est né. (*d*) *Propterea mulieres in utero habentes, & pueros adhuc in eo degentes ac stabulantes non sic negligendos esse hortamur, sed omni auxilio & arte juvandos, ut non minus saltem diligentes se præbuisse videantur Medici & Chirurgi in partibus dilatandis, per quas exit fœtus de utero matris, quam quum editus est, in iisdem constringendis solliciti sunt. Quod fit apte & convenienter, si medicamenta emollientia quæ voles forma parata symphysibus prædictorum ossium pubis & ilium adhibita fuerint, ut natura docet, atque ipsamet quantum potest, præstat. Quæ ossa his in symphysibus adeo vehementer constricta sunt reliquo vitæ tempore, ut citius alibi, puta, in medio sui frangerentur, quam à causa quadam procatarctica ab invicem diducerentur, quæ tamen tempore partus distrahuntur.*

(*A*) *Ne differoient guere des opinions d'Arcesilas.*] Si je suivois ponctuellement Ascagne d'Abdere, je dirois qu'il n'y avoit nulle difference entre ces deux Philosophes. (*e*) Γενναιότατα δοκεῖ φιλοσοφῆσαι, τὸ τῆς ἀκαταληψίας καὶ ἐποχῆς εἶδος εἰσαγαγών, ὡς Ἀσκάνιος ὁ Ἀβδηρίτης φησί. *Nobilissime philosophiam tractasse videtur, commentus modum quo de omnibus nihil decerneret, neque quicquam comprehendi posse diceret, ut Ascanius Abderites auctor est.* C'est assûrer nettement que selon Pyrrhon la nature des choses étoit incomprehensible: or c'étoit le dogme d'Arcesilas. Neanmoins j'ai mieux aimé laisser entre eux quelque difference, parce que l'esprit des Pyrrhoniens ne supose pas formellement l'incomprehensibilité. On (*f*) les a nommez Sceptiques, Zetetiques, Ephectiques, Aporetiques, c'est-à-dire *examinateurs, inquisiteurs, suspendans, doutans.* Tout cela montre qu'ils suposoient qu'il étoit possible de trouver la verité, & qu'ils ne decidoient pas qu'elle étoit incomprehensible. Vous trouverez dans Aulugelle qu'ils condamnoient ceux qui assûrent qu'elle l'est; & voilà, selon cet Auteur, la difference des Pyrrhoniens & des (*g*) Academiciens: en tout le reste ils se ressembloient parfaitement, & ils se donnoient les uns & les autres les noms (*h*) que j'ai raportez. *Cum* (*i*) *hæc autem consimiliter tam Pyrrhonii dicant quàm Academici, differre tamen inter sese & propter alia quædam, & vel maximè propterea existimati sunt, quòd Academici quidem ipsum illud nihil posse comprehendi, quasi comprehendunt; & nihil posse discerni, quasi discernunt: Pyrrhonii ne id quidem ullo pacto videri verum dicunt, quod nihil esse verum videtur.* Sextus Empiricus (*k*) a trouvé une autre difference: Arcesilas pretendoit que la suspension fût bonne naturellement, & que l'affirmation fût mauvaise naturellement; mais selon Pyrrhon elles ne l'étoient qu'en aparence, οὐ κατὰ φύσιν, ἀλλὰ κατὰ τὸ φαινόμενον, *non secundum naturam, sed secundum id quod apparet.* Dans le fond l'un n'étoit pas pour le doute avec plus d'ardeur que l'autre; & rien n'étoit plus facile que de les mettre d'accord. Il ne faloit que leur demander qu'ils s'expliquassent nettement & sincerement (*l*).

(*B*) *Qu'on le deteste dans les Ecoles de Theologie, où il tâche.*] C'est par raport à cette divine science que le Pyrrhonisme est dangereux; car on ne voit pas qu'il le soit guere ni par raport à la Physique, ni par raport à l'Etat. Il importe peu qu'on dise que l'esprit de l'homme est trop borné, pour rien decouvrir dans les veritez naturelles, dans les causes qui produisent la chaleur, le froid, le flux de la mer, &c. Il nous doit suffire qu'on s'exerce à chercher des hypotheses probables, & à recueillir des experiences; & je suis fort assûré qu'il y a très-peu de bons Physiciens dans nôtre siecle, qui ne se soient convaincus que la nature est un abîme impenetrable, & que ses ressorts ne sont conus qu'à celui qui les a faits, & qui les dirige. Ainsi tous ces Philosophes sont à cet égard Academiciens & Pyrrhoniens. La vie civile n'a rien à craindre de cet esprit-là; car les Sceptiques

M M M m m ne

(*a*) *Severinus Pineus, in præfat. ad Lector. pag. 22.*

(*b*) *Il met ici les vers d'Horace raportez à la fin du corps de cet article. L'aplication de ces vers est conforme au titre qu'un Allemand a donné à un livre* De organis generationis. *Il l'a intitulé* Sacra Eleusinia patefacta. *Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juillet 1684. pag. 535.*

(*c*) *L'os pubis & l'os ilium.*

(*d*) *Id. ib. p. 21. 22.*

(*e*) *Diog. Laertius lib. 9. n. 61.*

(*f*) *Voyez Gassendi, in libro prœmiali de Philosophia universe c. 8. p. m. 24. Voyez aussi Aulugelle ubi infra.*

(*g*) *Il faut entendre ceux de la 2. Academie fondée par Arcesilas.*

(*h*) *Aulus Gellius lib. 11. cap. 5.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Voyez Vossius de Philosophor. sectis pag. 107.*

(*l*) *Voyez le passage d'Aristocles apud Eusebium prepar. Euangel. lib. 14. cité par Vossius ibid. pag. 106.*

Theologie, où il tâche de puiser de nouvelles forces, qui ne sont que des chimeres:

ne nioient pas (a) qu'il ne se falût conformer aux coutumes de son païs, & pratiquer les devoirs de la Morale, & prendre party en ces choses-là sur des probabilitez, sans attendre la certitude. Ils pouvoient suspendre leur jugement sur la question, si un tel devoir est naturellement & absolument legitime; mais ils ne le suspendoient pas sur la question, s'il le faloit pratiquer en telles & telles rencontres. Il n'y a donc que la Religion qui ait à craindre le Pyrrhonisme: elle doit être appuyée sur la certitude; son but, ses effets, ses usages tombent dès que la ferme persuasion de ses veritez est effacée de l'ame. Mais d'ailleurs on a sujet de se tirer d'inquietude; il n'y a jamais eu, & il n'y aura jamais qu'un petit nombre de gens, qui soient capables d'être trompez par les raisons des Sceptiques. La grace de Dieu dans les fidelles; la force de l'éducation dans les autres hommes; &, si vous voulez même; (b) l'ignorance, & le panchant naturel à decider, sont un bouclier impenetrable aux traits des Pyrrhoniens, quoi que cette secte s'imagine qu'elle est aujourdui plus redoutable qu'elle n'étoit anciennement. On va voir sur quoi elle fonde cette étrange pretension.

Il y a environ deux mois qu'un habile homme me parla fort amplement d'une conference où il avoit assisté. Deux Abbez dont l'un ne savoit que sa routine, l'autre étoit bon Philosophe, s'échaufferent peu-à-peu de telle sorte dans la dispute, qu'ils penserent se quereller tout de bon. Le premier avoit dit assez froidement, qu'il pardonnoit aux Philosophes du Paganisme d'avoir flotté dans l'incertitude des opinions; mais qu'il ne pouvoit comprendre que sous la lumiere de l'Evangile il se trouvât encore de miserables Pyrrhoniens. Vous avez tort, lui repondit l'autre, de raisonner de cette façon. Arcesilas, s'il revenoit dans le monde, & s'il avoit à combattre nos Theologiens, seroit mille fois plus terrible qu'il ne l'étoit aux Dogmatiques de l'ancienne Grece: la Theologie Chretienne lui fourniroit des argumens insolubles. Tous les assistans ouïrent cela avec beaucoup de surprise, & prierent cet Abbé de s'expliquer davantage; & ne douterent pas qu'il ne lui fût échapé un paradoxe qui ne tourneroit qu'à sa confusion. Voici ce qu'il repondit en s'adressant au premier Abbé. Je renonce aux avantages que la nouvelle Philosophie vient de procurer aux Pyrrhoniens. A peine conoissoit-on dans nos Ecoles le nom de Sextus Empiricus; les moyens de l'époque qu'il a proposez si subtilement n'y étoient pas moins inconus que la terre Australe, lors que Gassendi (c) en a donné un abregé qui nous a ouvert les yeux. Le Cartesianisme a mis la derniere main à l'œuvre; & personne parmi les bons Philosophes ne doute plus, que les Sceptiques n'ayent raison de soutenir que les qualitez des corps qui frapent nos sens, ne sont que des aparences. Chacun de nous peut bien dire, *je sens de la chaleur à la presence du feu*, mais non pas *je sai que le feu est tel en lui-même qu'il me paroît*. Voilà quel étoit le stile des anciens Pyrrhoniens. Aujourdui la nouvelle Philosophie tient un langage plus positif: la chaleur, l'odeur, les couleurs &c. ne sont point dans les objets de nos sens; ce sont des modifications de mon ame; je sai que les corps ne sont point tels qu'ils me paroissent. On auroit bien voulu en excepter l'étenduë & le mouvement, mais on n'a pu; car si les objets des sens nous paroissent colorez, chauds, froids, odorans encore qu'ils ne le soient pas, pourquoi ne pourroient-ils point paroître étendus & figurez, en repos & en mouvement, quoi qu'ils n'eussent rien de tel (d)? Bien plus; les objets des sens ne sauroient être la cause de mes sensations: je pourrois donc sentir le froid & le chaud; voir des couleurs, des figures, de l'étenduë, du mouvement, quoi qu'il n'y eût aucun corps dans l'Univers. Je n'ai donc nulle bonne (e) preuve de l'existence des corps. La seule preuve qu'on m'en peut donner doit être tirée (f) de ce que Dieu me tromperoit, s'il imprimoit dans mon ame les idées que j'ai du corps, sans qu'en effet il y eût des corps; mais cette preuve est fort foible; elle prouve trop. Depuis le commencement du monde tous les hommes, à la reserve peut-être d'un sur deux cens millions, croyent fermement que les corps sont colorez, & c'est une erreur. Je demande, Dieu trompe-t-il les hommes par raport à ces couleurs? S'il les trompe à cet égard, rien n'empêche qu'il ne les trompe à l'égard de l'étenduë. Cette derniere illusion ne sera pas moins innocente, ni moins compatible que la premiere avec l'être souverainement parfait. S'il ne les trompe point quant aux couleurs, ce sera sans doute parce qu'il ne les pousse pas invinciblement à dire, *ces couleurs existent hors de mon ame*, mais seulement, *il me paroît qu'il y a là des couleurs*. On vous soutiendra la même chose à l'égard de l'étenduë; Dieu ne vous pousse pas invinciblement à dire *il y en a*, mais seulement à juger que vous en sentez, & qu'il vous paroît qu'il y en a. Un Cartesien n'a pas plus de peine à suspendre son jugement sur l'existence de l'étenduë, qu'un païsan à s'empêcher d'affirmer que le soleil luit, que la neige est blanche, &c. C'est pourquoi si nous nous trompons en affirmant l'existence de l'étenduë; Dieu n'en sera pas la cause, puis que selon vous il n'est point la cause des erreurs de ce païsan. Voilà les avantages que ces nouveaux Philosophes procureroient aux Pyrrhoniens, & à quoi je veux renoncer.

Tout aussi-tôt l'Abbé Philosophe declara à l'autre que pour esperer quelque victoire sur un Sceptique, il faut lui prouver avant toutes choses que la verité est certainement reconoissable à quelques marques. On les apelle ordinairement *criterium veritatis*. Vous lui soutiendrez avec raison que l'évidence est le caractere sûr de la verité, car si l'évidence n'étoit pas ce caractere, rien ne le seroit. Soit, vous dira-t-il, c'est là où je vous attens, je vous ferai voir des choses que vous rejettez comme fausses, qui sont de la derniere évidence? I. Il est évident que (g) les choses qui ne sont pas differentes d'une troisiéme, ne different point entre elles: c'est la base de tous nos raisonnemens, c'est sur cela que nous fondons tous nos syllogismes, & neanmoins la revelation du mystere de la Trinité nous assûre que cet axiôme est faux. Inventez tant de distinctions qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime ne soit pas dementie par ce grand mystere. II. Il est évident qu'il n'y a nulle difference entre individu, nature, personne: cependant le même mystere nous a convaincus que

Qu'il est très-difficile de prouver qu'il y a des corps, & qu'il n'y a que la Foi qui puisse nous convaincre qu'il y a effectivement des corps.

(a) *Voyez Diogene Laërce à la fin de la vie de Pyrrhon.*

(b) *C'est un mot de Simonide, ces gens-là ne sont pas assez fins pour être trompez par un homme comme moi. Balzac disoit la même chose des filles de son village. Agesilaus se plaignoit d'avoir à faire à des ennemis qui n'entendoient point la guerre, ses ruses étoient inutiles, il ne pouvoit tromper des troupes mal aguerries. Voyez Plutarque dans sa vie vers la fin.*

(c) *Dans son livre* de fine Logicæ, cap. 3. *à la page 72. & suiv. du 1. volume de ses Oeuvres édit. de Lion, 1658.*

(d) *L'Abbé Foucher proposa cette objection dans sa critique de la recherche de la verité: le P. Mallebranche n'y repondit pas. Il en sentit bien la force. Voyez la citation suivante.*

(e) *Le P. Mallebranche montre dans un éclaircissement sur la recherche de la verité,*

(f) *Voyez le chapitre 28. du Traité de Mr. Arnaud* des vrayes & des fausses idées, *où il refute le susdit éclaircissement du P. Mallebranche par des raisons toutes tirées de cette source.*

(g) Quæ sunt idem uni tertio sunt idem inter se.

meres: mais il peut avoir ſes uſages pour obliger l'homme par le ſentiment de ſes

que les perſonnes peuvent être multipliées, ſans que les individus, & les natures ceſſent d'être uniques. III. Il eſt évident que pour faire un homme qui ſoit réellement & parfaitement une perſonne, il ſuffit d'unir enſemble un corps humain & une ame raiſonnable. Cependant le myſtere de l'Incarnation nous a apris que cela ne ſuffit pas. D'où il s'enſuit qui ni vous ni moi ne ſaurions être certains ſi nous ſommes des perſonnes; car s'il étoit eſſentiel à un corps humain & à une ame raiſonnable unis enſemble de conſtituër une perſonne, Dieu ne pourroit jamais faire qu'ils ne la conſtituaſſent: il faut donc dire que la perſonalité leur eſt purement accidentelle. Or tout accident eſt ſeparable de ſon ſujet en pluſieurs manieres; il eſt donc poſſible à Dieu de nous empêcher par pluſieurs moyens, d'être des perſonnes, quoi que nous ſoyons compoſez de corps & d'ame: & qui nous aſſûrera qu'il ne ſe ſert pas de quelcun de ces moyens pour nous depouiller de la perſonalité? Eſt-il obligé de nous reveler toutes les manieres dont il diſpoſe de nous? IV. Il eſt évident qu'un corps humain ne peut pas être en pluſieurs lieux tout à la fois, & que ſa tête ne peut pas être penetrée avec toutes ſes autres parties ſous un point indiviſible, & neanmoins le myſtere de l'Euchariſtie nous aprend que ces deux choſes ſe font tous les jours: d'où il s'enſuit que ni vous ni moi ne ſaurions être certains ſi nous ſommes diſtinguez des autres hommes, & ſi nous ne ſommes pas à l'heure qu'il eſt dans le Serrail de Conſtantinople, dans le Canada, dans le Japon, & dans chaque ville du monde, ſous diverſes conditions en chaque lieu. Dieu ne faiſant rien en vain creéroit-il pluſieurs hommes, lors qu'un ſeul lui peut ſuffire creé en divers endroits, & revêtu de diverſes qualitez ſelon les lieux? Cette doctrine nous fait perdre les veritez que nous trouvions dans les nombres; car on ne ſait plus ce que c'eſt que deux & trois; nous ne ſavons ce que c'eſt qu'identité, que diverſité. Si nous jugeons que Jean & Pierre ſont deux hommes, ce n'eſt qu'à cauſe que nous les voyons en divers lieux, & que l'un n'a pas tous les accidens de l'autre. Mais par le dogme de l'Euchariſtie ce fondement de diſtinction eſt tout-à-fait nul. Il n'y a peut-être qu'une ſeule creature dans l'univers multipliée par la production en divers lieux, & par la diverſité des qualitez: nous faiſons de grandes regles d'Arithmetique, comme s'il y avoit beaucoup de choſes diſtinctes (*a*). Chimeres que tout cela. Non ſeulement nous ne ſavons plus s'il y a deux corps; nous ignorons même s'il y a un corps & un eſprit: car ſi la matiere eſt penetrable, il eſt clair que l'étenduë n'eſt qu'un accident du corps; & ainſi le corps ſelon ſon eſſence eſt une ſubſtance non étenduë; il peut donc recevoir tous les attributs que l'on conçoit dans l'eſprit, l'entendement, la volonté, les paſſions, les ſenſations: il n'y a donc plus de regle qui nous faſſe diſcerner ſi une ſubſtance eſt ſpirituelle de ſa nature, ou ſi elle eſt corporelle. V. Il eſt évident que les modes d'une ſubſtance ne peuvent point ſubſiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient; & neanmoins le myſtere de la tranſubſtantiation nous a fait ſavoir que cela eſt faux. Cela confond toutes nos idées; il n'y a plus de moyen de definir la ſubſtance; car ſi l'accident peut ſubſiſter ſans aucun ſujet, la ſubſtance à ſon tour pourra ſubſiſter dependemment d'une autre ſubſtance à la maniere des accidens: l'eſprit pourra ſubſiſter à la maniere des corps, comme dans l'Euchariſtie la matiere exiſte à la maniere des eſprits: ceux-ci pourront être impenetrables, comme la matiere eſt là penetrable. Or ſi en paſſant des tenebres du Paganiſme à la lumiere de l'Evangile, nous avons apris la fauſſeté de tant de notions évidentes, & de tant de * definitions certaines, que ſera-ce quand nous paſſerons des obſcuritez de cette vie à la gloire du Paradis? N'eſt-il pas bien aparent que nous aprendrons la fauſſeté de mille choſes qui nous paroiſſent inconteſtables? Profitons de la temerité avec laquelle ceux qui vivoient avant l'Evangile ont affirmé comme veritables certaines doctrines évidentes, dont les myſteres de nôtre Theologie nous ont revelé la fauſſeté.

(*a*) *Notez que ſi un corps peut-être produit en pluſieurs lieux, tout autre être, eſprit, lieu, accident &c. pourra être multiplié de même, & ainſi on n'aura point une multitude d'êtres, on reduira tout à un ſeul être creé.*

* *Ceux qui tiennent la tranſubſtantiation mettent l'eſſence de la matiere dans la faculté de recevoir l'étenduë, & ainſi de l'eſſence de toutes choſes: rien d'actuel: tout capacité paſſive: or cette capacité peut convenir à l'eſprit &c. cela confond toutes les definitions.*

Paſſons à la Morale. I. Il eſt évident qu'on doit empêcher le mal ſi on le peut, & qu'on peche ſi on le permet lors qu'on le peut empêcher. Cependant nôtre Theologie nous montre que cela eſt faux: elle nous enſeigne que Dieu ne fait rien qui ne ſoit digne de ſes perfections, lors qu'il ſoufre tous les deſordres qui ſont au monde, & qu'il lui étoit facile de prevenir. II. Il eſt évident qu'une creature qui n'exiſte point, ne ſauroit être complice d'une action mauvaiſe. III. Et qu'il eſt injuſte de la punir comme complice de cette action. Neanmoins nôtre doctrine du peché originel nous montre la fauſſeté de ces évidences. IV. Il eſt évident qu'il faut preferer l'utile à l'honnête, & que plus une cauſe eſt ſainte, moins elle a la liberté de poſtpoſer l'honnêteté à l'utilité. Cependant nos Theologiens nous diſent que Dieu ayant à choiſir entre un monde parfaitement bien reglé, & orné de toute vertu, & un monde tel que celui-ci, où le peché & le deſordre dominent, a preferé celui-ci à celui-là, parce qu'il y trouvoit mieux les interêts de ſa gloire. Vous m'allez dire qu'il ne faut point meſurer les devoirs du Createur à l'aune de nos devoirs. Mais ſi vous le faites vous tomberez dans les filets de vos adverſaires. C'eſt là où ils vous veulent, leur grand but (*b*) eſt de prouver que la nature abſoluë des choſes nous eſt inconuë, & que nous n'en conoiſſons que certains raports. Nous ne ſavons pas, diſent-ils, ſi le ſucre eſt doux en lui-même, nous ſavons ſeulement qu'il nous paroît doux quand on l'aplique ſur nôtre langue. Nous ne ſavons pas ſi cette action eſt honnête en elle-même & par ſa nature, nous croyons ſeulement qu'à l'égard d'un tel, par raport à certaines circonſtances elle a l'exterieur de l'honnêteté. Ce n'eſt plus cela à d'autres égards, & ſelon d'autres raports. Voyez donc à quoi vous vous expoſez, en leur diſant que les idées que nous avons de la juſtice, & de l'honnête ſouffrent exception, & ſont relatives. Songez encore que plus vous éleverez les droits de Dieu au privilege de n'agir pas ſelon nos idées, plus vous ruinerez le ſeul moyen qui vous reſte de prouver qu'il y a des corps: ce moyen eſt que Dieu ne nous trompe point, & qu'il le feroit, ſi le monde corporel n'exiſtoit pas. Montrer un ſpectacle à tout un peuple, ſans qu'il ſe paſſât rien hors de l'eſprit, ſeroit un tromperie: *diſtinguo*, vous repondra-t-on, ſi un Prince le faiſoit, *concedo*, ſi Dieu le faiſoit *nego*, car les droits de Dieu

(*b*) *Le fort de leur Logique, ou de leur Topique, ſe reduiſoit à un moyen.* C'eſt celui de la relation, le huitiéme dans l'ordre des dix, & par lequel ceux de cette Secte font voir que nous ne jugeons des choſes que par comparaiſon, ce qu'ils énoncent en ces termes, πάντα πρός τι, *omnia ſunt ad aliquid.* La Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, to. 5. p. 217.

ſes tenebres, à implorer (*C*) le ſecours d'enhaut, & à ſe ſoumettre à l'autorité de la foi. Il faut prendre pour de mauvaiſes plaiſanteries, ou plûtôt pour des impoſtures,

Dieu ſont tout autres que ceux des Rois. Outre que ſi les exceptions que vous faites aux principes de Morale ſont fondées ſur l'infinité incomprehenſible de Dieu, je ne pourrai jamais m'aſſûrer de rien: car je ne pourrai jamais comprendre toute l'étenduë des droits de Dieu. Je conclus en cette maniere. S'il y avoit une marque à laquelle on put conoître certainement la verité, ce ſeroit l'évidence: or l'évidence n'eſt pas une telle marque, puis qu'elle convient à des fauſſetez; donc.

L'Abbé à qui tout ce long diſcours s'adreſſoit eut bien de la peine à s'abſtenir des interruptions: il ne l'écouta qu'avec des marques de ſouffrance, & quand il vit qu'on ne parloit plus, il ſe mit dans (*a*) une étrange colere contre les Pyrrhoniens, & n'épargna pas le raporteur des difficultez qu'ils puiſent dans les ſyſtêmes de Theologie. On lui repliqua modeſtement qu'on ſavoit bien que ce n'étoient que des ſophiſmes, & de très-petites difficultez; mais qu'il ſeroit juſte que ceux qui font tant les fiers contre les Sceptiques, n'ignoraſſent pas l'état des choſes. Vous avez cru juſques ici, continua-t-on, qu'un Pyrrhonien ne ſauroit vous embarraſſer, repondez moi donc; vous avez 45. ans, vous n'en doutez pas, & s'il y a quelque choſe dont vous ſoyez aſſûré, c'eſt que vous êtes la même perſonne à qui l'on donna l'Abbaye de .. il y a 2. ans. Je vais vous montrer que vous n'avez point de bonne raiſon d'en être certain. J'argumente ſur les principes de nôtre Theologie. Vôtre ame a été créée: il faut donc qu'à chaque moment Dieu lui renouvelle l'exiſtence, car la conſervation des creatures eſt une creation continuelle. Qui vous a dit que ce matin Dieu n'a pas laiſſé retomber dans le neant l'ame qu'il avoit continué de créer juſques alors, depuis le 1. moment de vôtre vie? Qui vous a dit qu'il n'a point creé une autre ame modifiée (*b*) comme étoit la vôtre? Cette nouvelle ame eſt celle que vous avez preſentement. Faites moi voir le contraire: que la compagnie juge de mon objection. Un ſavant Theologien qui étoit là prit la parole, & reconut que la creation étant une fois ſupoſée, il étoit auſſi facile à Dieu de créer à chaque moment une nouvelle ame, que de reproduire la même; mais que neanmoins les idées de ſa ſageſſe, & plus encore les lumieres que nous puiſons dans ſa parole, nous peuvent donner une certitude legitime que nous avons la méme ame en nombre aujourdui, que nous avions hier, avant hier &c. & il conclut qu'il ne faloit point s'amuſer à la diſpute avec des Pyrrhoniens, ni s'imaginer que leurs ſophiſmes puiſſent être commodément éludez par les ſeules forces de la raiſon: qu'il faloit avant toutes choſes leur faire ſentir l'infirmité de la raiſon, afin que ce ſentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui eſt la foi. C'eſt la matiere de la remarque ſuivante.

(a) Comparez ceci avec ce que la Mothe le Vayer raconte dans la 2. partie de ſa Proſe chagrine, au 9. tome de ſes Oeuvres.

(b) C'eſt-à-dire avec la reminiſcence qu'il eût reproduite s'il avoit continué de créer l'ame de l'Abbé.

(C) *Obliger l'homme . . . à implorer le ſecours d'enhaut.*] Un moderne qui avoit fait une étude plus particuliere du Pyrrhoniſme, que des autres ſectes, le regarde (*c*) comme le party le moins contraire au Chriſtianiſme, & celui *qui peut recevoir le plus docilement les myſteres de nôtre religion.* Il confirme ſon ſentiment par quelques raiſons, après quoi il parle ainſi. *Ce* (*d*) *n'eſt donc pas ſans ſujet que nous croyons le ſyſteme Sceptique, fondé ſur une naifve reconnoiſſance de l'ignorance humaine, le moins contraire de tous à noſtre creance, & le plus approprié à recevoir les lumieres ſurnaturelles de la Foi. Nous ne diſons en cela que ce qui eſt conforme à la meilleure Theologie, puis que celle de* (1) *Saint Denys n'enſeigne rien plus expreſſément que la foibleſſe de noſtre eſprit, & ſon ignorance à l'égard ſur tout des choſes divines. C'eſt ainſi que ce grand Docteur explique ce que Dieu meſme a prononcé par la bouche de ſes Prophetes,* (2) *qu'il a eſtabli ſa retraite dans les tenebres. Car cela eſtant, nous ne ſçaurions nous approcher de luy, que nous n'entrions dans ces myſterieuſes tenebres, d'où nous tirons cette importante leçon, qu'il ne ſe peut connoiſtre qu'obſcurément, couvert d'enigmes ou de nuages, & ſelon que dit l'eſchole, en l'ignorant. Mais comme ceux qui ont fait de tout temps profeſſion d'humilité & d'ignorance, s'accommodent bien mieux que les autres avec ces tenebres ſpirituelles: les Dogmatiques au contraire, qui n'ont jamais eu de plus forte apprehenſion que celle de faire paroiſtre qu'ils ignorent quelque choſe, s'y perdent incontinent, & leur preſomption d'avoir aſſez de lumiere d'entendement pour ſurmonter toute ſorte d'obſcurité, fait qu'ils s'aveuglent d'autant plus qu'ils croyent s'avancer dans des tenebres que noſtre humanité ne ſçauroit penetrer. Quoi qu'il en ſoit, je trouve que la Sceptique n'eſt pas d'un petit uſage à une ame Chreſtienne, quand elle luy fait perdre toutes ces opinions magiſtrales que Saint Paul deteſte ſi fort.* Il s'eſt étendu plus exactement & plus fortement ſur cela dans (*e*) un autre livre.

(c) La Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, au tome 5. de ſes Oeuvres pag. 229. Voyez auſſi les Diſſertations de l'Abbé Foucher ſur la Philoſophie des Academiciens.

(d) La Mothe le Vayer ibid. pag. 231.

(1) *Lib. 1. de myſt. ph. c. 1. & 2.*

(2) Poſuit tenebras latibulum ſuum.

(e) Dans la 2. partie de la Proſe chagrine, au 9. tome de ſes Oeuvres.

Quand on eſt capable de bien comprendre tous les moyens de l'Epoque qui ont été expoſez par Sextus Empiricus, on ſent que cette logique eſt le plus grand effort de ſubtilité que l'eſprit humain ait pu faire; mais on voit en même tems que cette ſubtilité ne peut donner aucune ſatisfaction: elle ſe confond elle-même; car ſi elle étoit ſolide, elle prouveroit qu'il eſt certain qu'il faut douter. Il y auroit donc quelque certitude, on auroit donc une regle ſûre de la verité. Or cela ruine le ſyſtême; mais ne craignez pas qu'on en vienne là, les raiſons de douter ſont elles mêmes douteuſes: il faut donc douter s'il faut douter. Quel cahos, & quelle gêne pour l'eſprit! Il ſemble donc que ce malheureux état eſt le plus propre de tous à nous convaincre que nôtre raiſon eſt une voye d'égarement, puis que lors qu'elle ſe deploye avec le plus de ſubtilité, elle nous jette dans un tel abîme. La ſuite naturelle de cela doit être de renoncer à ce guide, & d'en demander un meilleur à la cauſe de toutes choſes. C'eſt un grand pas vers la religion Chretienne car elle veut que nous attendions de Dieu la conoiſſance de ce que nous devons croire, & de ce que nous devons faire: elle veut que nous captivions nôtre entendement à l'obeïſſance de la foi. Si un homme s'eſt convaincu qu'il n'a rien de bon à ſe promettre de ſes diſcuſſions philoſophiques, il ſe ſentira plus diſpoſé à prier Dieu, pour lui demander la perſuaſion des veritez que l'on doit croire, que s'il ſe flatte d'un bon ſuccés en raiſonnant, & en diſputant. C'eſt donc une heureuſe diſpoſition à

la

impostures, les contes d'Antigonus Caryſtius *, que Pyrrhon ne preferoit rien à rien, & qu'un chariot & un precipice ne l'obligeoient point à faire un pas en arriere ou à côté, & que ſes amis qui le ſuivoient, lui ſauverent fort ſouvent la vie. Il n'y a nulle aparence qu'il (*D*) ait été fou juſqu'à ce point-là; mais on ne doit pas douter qu'il n'enſeignât que † l'honneur & l'infamie des actions, leur juſtice

* *Apud Diogenem Laertium ubi ſupra n.* 62.

† *Diog. Laërt. ib. n.* 61.

la foi, que de conoitre les defauts de la raiſon, & de là vient que Mr. Paſcal, & quelques autres ont dit que pour convertir les Libertins, il faut les mortifier ſur le chapitre de la raiſon,& leur aprendre à s'en defier. Calvin eſt admirable ſur cette penſée, car voici ce qu'il expoſe dans la Liturgie du Batême, c'eſt-à-dire voici par où il commence les leçons que l'on doit faire aux Poſtulans du Chriſtianiſme. *En* (*a*) *cela donc* Dieu *nous admoneſte de nous humilier & nous deſplaire en nous meſmes: & en ceſte maniere il nous prepare à deſirer & requerir ſa grace, par laquelle toute la perverſité & malediction de noſtre premiere nature ſoit abolie. Car nous ne ſommes point capables de la recevoir, que premierement nous ne ſoyons vuides de toute fiance de noſtre vertu, ſageſſe, & juſtice, juſques à condamner tout ce qui eſt en nous. Or quand il nous a remonſtré nôtre malheur, il nous conſole ſemblablement par ſa miſericorde, nous promettant de nous regenerer par ſon Sainct Eſprit en une nouvelle vie, laquelle nous ſoit comme une entrée en ſon Royaume. Cette regeneration conſiſte en deux parties, c'eſt que nous renoncions à nous meſmes, ne ſuivans point* NOSTRE PROPRE RAISON, *noſtre plaiſir & propre volonté: mais que* CAPTIVANS NOSTRE ENTENDEMENT *& noſtre cœur à la ſageſſe & juſtice de* Dieu, *nous mortifiions tout ce qui eſt de nous & de noſtre chair: puis après, que nous* SUIVIONS LA LUMIERE DE DIEU, *pour complaire & obtemperer à ſon bon plaiſir, comme il nous le montre par ſa Parole, & nous y conduit par ſon eſprit.* Quoi qu'il en ſoit il y a d'habiles gens qui ſoutiennent, que rien n'eſt plus oppoſé à la Religion que le Pyrrhoniſme. „ C'eſt (*b*) l'extinction totale, „ non ſeulement de la foi, mais de la raiſon, & „ rien n'eſt plus impoſſible que de ramener ceux „ qui ont porté leur égarement juſqu'à cet excés. „ On peut inſtruire les plus ignorans. On peut „ convaincre les plus entêtés, on peut perſuader „ les plus incredules. Mais il eſt impoſſible, je „ ne dirai pas de convaincre un Sceptique, mais „ de raiſonner juſte contre lui, n'étant pas poſſi- „ ble de lui oppoſer aucune preuve, qui ne ſoit „ un ſofiſme, le plus groſſier même de tous les „ ſofiſmes, je veux dire une petition de princi- „ pe. En effet il n'y a point de preuve qui puiſſe „ conclure, qu'en ſuppoſant que tout ce qui eſt „ évident eſt veritable, c'eſt-à-dire qu'en ſuppo- „ ſant ce qui eſt en queſtion. Car le Pyrrhoniſ- „ me ne conſiſte proprement, qu'à ne pas admet- „ tre cette (*c*) maxime fondamentale des Dogma- „ tiques. „ Voyez Voſſius (*d*) qui ayant dit que le Pyrrhoniſme & l'Epicureïſme ſont fort contraires à la religion Chretienne, confirme ſon ſentiment par un paſſage de Clement Romain. *Hinc* (*e*) *Nicetas de ſe, & fratre Aquila in epitome Clementis Romani, de geſtis B. Petri pag.* 56. *ed. Adr. Turnebi, in Latinâ Perionii tralatione ex Pariſienſi editione Sonnii fol.* 596. Ηκριβώσαμεν ἢ καὶ τὰ φιλοσόφων, ἐξαιρέτως τὰ ἀθεώτατα. λέγω δὴ τὰ Ἐπικέρου καὶ Πύῤῥωνος, ἵνα καὶ μᾶλλον ἀνασκευάζειν δυνάμεθα. Accuratè etiam ea inquiſivimus, quæ à philoſophis traduntur: præcipuè illa, quæ maximè repugnant pietati erga Deum: Illa, inquam, Epicuri ac Pyrrhonis, quò magis ea refellere poſſemus. *Nempe Nicetas quidem fuerat Epicureus: Aquila verò Pyrrhonios erat ſecutus, ut apud ipſum eſt Clementem in octavo Recognitionum libro* (1), *quod opus Græcè non exſtat, ſed Latinè ex tralatione Rufini Aquilejenſis.*

(*a*) *C'eſt-à-dire en nous diſant qu'il nous faut renaître.*

(*b*) *La Placette, Traité de la conſcience, p.* 377.

(*c*) *Cette maxime étoit autrefois plus invincible, entre les mains par exemple des Stoïciens, qu'elle ne l'eſt depuis qu'on peut ſoutenir* ad hominem *aux Theologiens, qu'il y a des propoſitions évidentes qui ſont fauſſes. Voyez ci-deſſus pag.* 825. *la diſpute des deux Abbez.*

(*d*) *Voſſius de Philoſophorum ſectis, pag.* 107. 108.

(*e*) *Id. ib. p.* 108.

(1) *Fol.* 81. 6.

Notez que la Mothe le Vayer exclut les Pyrrhoniens de la grace qu'il a faite à pluſieurs anciens Philoſophes: ce qu'il nous va dire contient quelques faits qui apartiennent à cet article. Je (*f*) „ tiens pour deſeſperé le ſalut de Pyrrhon, & de „ tous ſes diſciples qui ont eu les meſmes ſenti- „ mens que luy touchant la Divinité. Ce n'eſt pas „ qu'ils fiſſent profeſſion d'Atheïſme, comme „ quelques-uns ont cru. On peut voir dans (2) „ Sextus Empiricus qu'ils admettoient l'exiſten- „ ce des Dieux comme les autres Philoſophes, „ qu'ils leur rendoient le culte ordinaire, & qu'ils „ ne nioient pas leur providence. Mais outre „ qu'ils ne ſe ſont jamais determinez à reconnoiſ- „ tre une cauſe premiere, qui leur fiſt mepriſer „ l'Idolatrie de leur temps; il eſt certain qu'ils „ n'ont rien cru de la Nature Divine qu'avec ſuſ- „ penſion d'eſprit, ni rien confeſſé de tout ce que „ nous venons de dire qu'en doutant, & pour „ s'accommoder ſeulement aux loix & aux couſ- „ tumes de leur ſiecle, & du païs où ils vivoient. „ Par conſequent puis qu'ils n'ont pas eu la moin- „ dre lumiere de cette foi implicite, ſur laquelle „ nous avons fondé l'eſperance du ſalut de quel- „ ques Payens, qui l'ont poſſedée conjointement „ avec une grace extraordinaire du Ciel, je ne „ voi nulle apparence de croire qu'aucun Scepti- „ que ou Pyrrhonien de cette trempe ait pu évi- „ ter le chemin de l'Enfer. „

(*f*) *La Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, p.* 226.

(2) *Lib.* 3. *Pyr. hyp. c.* 1.

(*D*) *Qu'il ait été fou juſqu'à ce point-là.*] Citons encore Mr. de la Mothe le Vayer. (*g*) *Je ſçay bien qu'Antigonus Caryſtius diſoit que Pyrrhon ne ſe fuſt pas voulu détourner ni pour un chariot, ni pour un precipice, ni pour la rencontre d'un chien enragé, & que ſes amis ſeuls le preſervoient de tous ces inconveniens. Mais pourquoi croirons-nous plûtoſt cet Antigonus, qu'Æneſidemus qui a écrit huit livres de la ſecte* (3) *des Pyrrhoniens, & qui aſſûre que leur Chef ne commit jamais aucune de ces extravagances? Certes elles ont ſi peu d'apparence, & il eſt ſi difficile de s'imaginer comment un ſi grand nombre de Philoſophes les auroient approuvées, que je ferois conſcience d'y deferer, quand elles ne ſeroient contredites par perſonne, & que le reſte de la vie de Pyrrhon ne les convaincroit point de fauſſeté. En effet, on tombe d'accord qu'il veſcut près de quatre-vingts dix ans, & qu'il paſſa la meilleure partie de ce temps-là dans les voyages, ayant eſté trouver les Mages de Perſe, & s'eſtant abouché dans l'Inde avec les Gymnoſophiſtes. Eſt-il vrai-ſemblable qu'un homme qui ſe precipitoit dans toute ſorte de dangers, fuſt arrivé juſques à un ſi grand âge? Et qu'il euſt pu avoir par tout aſſez d'amis pour le delivrer de tant de perils, qui ſont preſ-*

(*g*) *La Mothe le Vayer ibid. p.* 213. 214.

(3) *Diog. Laërt. Photius in Bibl.*

 que

justice & leur injustice, dependoient uniquement des loix humaines, & de la coutume. Quelque abominable que soit ce dogme, il coule naturellement du principe des Pyrrhoniens, que la nature absoluë & interieure des objets nous est cachée, & que l'on ne peut être assûré que de ce qu'ils nous paroissent à certains égards. L'indifference (*E*) de Pyrrhon fut étonnante: il n'aimoit rien, * & ne se fâchoit de rien; & jamais homme ne fut plus persuadé que lui de la (*F*) vanité des choses.

* *Ne prenez pas ceci à la rigueur: il aimoit mieux sans doute la santé que la maladie &c.*

que inévitables à ceux qui vont par le monde avec le plus d'adreße & de prevoyance? Quoi qu'il en soit, on le doit considerer comme Fondateur d'une grande Compagnie, & par consequent qui estoit sans doute recommandable en beaucoup de façons. Voire mesme quand il n'y auroit que ce que nous lisons dans sa vie, qu'il fut creé Souverain Pontife par ceux de son païs, cela seroit suffisant pour montrer la calomnie de ses ennemis, n'y ayant nulle apparence qu'on eust donné une si importante charge à un homme qui eust esté sujet à de si grands caprices. . . . (a) Il ne composa jamais rien, de sorte qu'on ne peut pas juger de sa capacité par ses œuvres. Mais outre ce que nous en pouvons presumer sur sa grande reputation, le seul privilege d'immunité que la ville d'Elis sa patrie accorda en sa consideration à tous les Philosophes, & l honneur que luy firent les Atheniens (b) de luy donner des lettres de bourgeoisie, qu'ils n'accordoient qu'à peu de personnes, nous font assez comprendre ce qui estoit de son merite.

(a) *La Mothe le Vayer ibid. p. 227.*

(b) *Nous verrons dans la remarque H que cela est faux.*

(*E*) *L'indifference de Pyrrhon.*] Je n'en raporterai qu'un exemple. Anaxarque étant tombé dans un fossé, y fut vu de Pyrrhon sans en recevoir aucun secours. Pyrrhon passa outre sans daigner lui tendre la main. On le blâma avec justice; car il auroit dû aider en cet état un homme inconu; à plus forte raison devoit-il aider son Professeur. Vous allez voir que le maître en savoit plus que le disciple sur ce point-là; car non seulement Anaxarque ne se plaignit point de Pyrrhon, & n'aprouva point qu'on le censurât; mais aussi il le loüa de cet esprit indifferent, & qui n'aimoit rien. Que pourroit-on faire de plus surprenant sous la discipline de la Trape? (c) Καί ποτε Ἀναξάρχου ἐς τέλμα ἐμπεσόντος, παρῆλθεν οὐ βοηθήσας. τινῶν δὲ αἰτιωμένων, αὐτὸς Ἀνάξαρχος ἐπῄνει τὸ ἀδιάφορον καὶ ἄστοργον αὐτοῦ. *Et cùm aliquando Anaxarchus in scrobem incidisset, ille pertransiit nihil ei opem ferens. Idque cùm plerique culparent, Anaxarchus ipse laudabat, ut indifferenter & sine affectu se habentem.* Ceci me fait souvenir d'une repartie que l'Abbé de St. Real a raportée. *Je pourrois*, dit-il (d), *vous faire la reponse d'un ancien, à qui quelqu'un reprochant que pour un Philosophe il faisoit bien peu de cas de la Philosophie*; & c'est cela même, *repliqua-t-il*, qui s'apelle philosopher. Voilà qui est digne & de Pyrrhon, & d'Anaxarque.

(c) *Diog. Laërt. ubi supra n. 63.*

(d) *Cesarion, ou Entretiens divers, p. 31. 32. edit. de la Haye.*

Raportons encore ce petit mot. Pyrrhon soutenoit que mourir & vivre c'étoit toute la même chose. Pourquoi donc ne mourez-vous pas, lui demanda-t-on; parce, repondit-il, qu'il n'y a nulle difference entre la mort & la vie. Diogene Laërce ne fait point mention de cela; mais Stobée nous l'a conservé. (e) Πύῤῥων ἔλεγε μηδὲν διαφέρειν ζῆν, ἢ τεθνάναι· καί τις ἔφη πρὸς αὐτὸν, τί οὖν σὺ οὐκ ἀποθνήσκεις; ὁ δὲ, Ὅτι, εἶπεν, οὐδὲν διαφέρει. *Pyrrhon ajebat, nihil interesse inter vitam & mortem. Et cùm quidam ad eum diceret, cur igitur ipse non moreris? Quia nihil interest, respondit.* Qu'on ne dise pas qu'il eût oublié ses maximes, si le danger de la mort eût été present. Qu'on ne dise pas,

(e) *Stobæus sermone 118.*

Era fuor de perigli un sacripante
Ma ne perigli havea cara la vita.

Il fit voir tout le contraire dans un grand peril de naufrage. Il fut le seul que la tempête n'étonna point; & comme il vit les autres saisis de crainte & de tristesse, il les pria d'un air tranquille de regarder un pourceau qui étoit là, & qui mangeoit à son ordinaire: voilà, leur dit-il, quelle doit être l'insensibilité du Sage (f). Τῶν (g) γὰρ ἐμπλεόντων ἐσκυθρωπακότων ὑπὸ χειμῶνος, αὐτὸς γαληνὸς ὢν ἀνέῤῥωσε τὴν ψυχὴν, δείξας ἐν τῷ πλοίῳ χοιρίδιον ἐσθίον, καὶ εἰπὼν, ὡς χρὴ τὸν σοφὸν ἐν τοιαύτῃ καθεστάναι ἀταραξίᾳ. *Navi aliquando vehebatur, & cùm socii tempestate acti mœstiores essent, ipse tranquillo animo porcellum in navi edentem ostendebat, dicens*, oportere sapientem tali animi tranquillitate esse.

(f) *Conferez avec ceci la doctrine de Diogene le Cynique, dont Mr. du Rondel parle ci-dessus dans l'article* Pereira, *p. 783. col. 2.*

(g) *Diog. Laërt. ibid. n. 68.*

(*F*) *Persuadé que lui de la vanité des choses.*] Il meprisoit sur tout la nature humaine, & il ne se lassoit point de repeter les paroles où Homere la compare aux feuilles. (h) Θαυμάζων αὐτὸν, καὶ συνεχὲς λέγων,

Οἵηπερ (i) φύλλων γενεὴ, τοιήδε καὶ ἀνδρῶν.

Miratum eum (Homerum) *assiduèque pronuntiare solitum ejus versiculum*, tale quidem genus est hominum, quale est foliorum. Selon Gassendi il aimoit ce parallele (k), à cause qu'il y trouvoit la mortalité des hommes, & cette inconstance de leurs opinions, qui les fait tourner comme des feuilles au gré des vens. Il (l) faisoit grand cas des autres endroits d'Homere, où les hommes sont comparez avec les oiseaux, & avec les mouches; & où l'on decrit leurs infirmitez, & leurs puerilitez. (m) Καὶ ὅσα συντείνει εἰς τὸ ἀβέβαιον, καὶ κενόσπουδον ἅμα καὶ παιδαριώδες τῶν ἀνθρώπων: *Sicut & cætera illius, quibus infirmitas & inania studia atque pueriles hominum motus indicantur.* Je m'étonne qu'on ne dise pas qu'il estimoit infiniment cette sentence d'Homere:

(h) *Id. id. n. 67.*

(i) *C'est le 146 vers du 6. livre de l'Iliade.*

(k) Quasi exinde significetur non hominum modo, perinde ac foliorum natura caduca, sed opinio quoque inconstans & perinde mutabilis ac minimo vento sunt arborum folia mobilia. *Gassend. de Logica fine cap. 2. p. m. 70.*

(l) *Diog. Laërt. ibid. n. 68.*

(m) *Id. ib.*

Τοῖος γὰρ νόος ἐστὶν ἐπιχθονίων ἀνθρώπων,
Οἷον ἐπ' ἦμαρ ἄγῃσι πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε.

Talis enim ipsorum est hominum mens terricolarum,
Qualem ipsis hominum & divum pater indit in horas.

Elle signifie que l'esprit des hommes est journalier, & que Dieu leur donne leur provision de raison comme une espece de pain quotidien, qu'il renouvelle chaque matin. Cela quadre merveilleusement avec l'hypothese des Pyrrhoniens: ils cherchoient toûjours; ils ne faisoient ferme nulle part; à toute heure ils se sentoient prêts de raisonner d'une nouvelle maniere, selon les variations des occurrences. Un certain Docteur en Theologie en fait autant (n), si l'on en croit son adversaire

(n) *Sur tout il ne lui pardonne point ses variations, & ses contradictions perpetuelles. Il lui fait voir qu'il établit des principes selon le besoin qui le presse; & que dès qu'ils commencent à l'incommoder, il en subroge de tout contraires: & pour copier ses expressions, il lui reproche de* raisonner au jour la journée, *& selon la passion* qui est de tour *à commander dans son ame.* Hist. des Ouvrages des Savans, Octobre 1694. dans l'extrait du livre de Mr. Saurin, intitulé, *Examen de la Theologie de Mr. Jurieu.*

ſes. Quand il parloit il ſe mettoit peu en peine ſi on l'écoutoit, ou ſi on ne l'écoutoit pas; & encore que ſes auditeurs s'en allaſſent *, il ne laiſſoit point de continuer. Il tenoit menage avec ſa ſœur, & partageoit avec elle les plus petits ſoins (G) domeſtiques. Ceux qui diſent qu'il obtint la bourgeoiſie d'Athenes pour (H) avoir tué un Roi de Thrace, ſe trompent groſſierement. Je n'ai pas beaucoup de fautes à reprocher (I) à Mr. Moreri.

* *Diog. Laërt. ubi ſupra n.* 62.

PYR-

faire, & neanmoins ce Docteur eſt fort deciſif: il nie, il affirme magiſtralement & promtement. Les Sceptiques n'étoient pas plus reſervez là-deſſus qu'il y eſt hardi. Il faudroit n'empieter pas ſur leurs droits, & leur laiſſer le privilege de raiſonner au jour la journée; ils ſe l'attribuent dans Ciceron. Au reſte l'inconſtance des opinions & des paſſions eſt ſi grande, qu'on diroit que l'homme eſt une petite Republique qui change ſouvent ſes Magiſtrats.

(G) *Les plus petits ſoins domeſtiques.*] Il (a) portoit à vendre des poulets, des cochons de lait &c. au marché, & il balioit la maiſon, & y nettoyoit les meubles, tout comme s'il eût été la ſervante du logis. C'eſt que tout lui étoit indifferent; il ne croyoit pas qu'une choſe valût mieux que l'autre. Τὰ ἐπὶ τῆς οἰκίας καθάροι ἀδιαφόρως, *domique indifferenter munditiem curabat* (b). Il ſe dementoit quelquefois, car il ſe fâcha un jour contre ſa ſœur; & lors qu'on lui remontra que ſon chagrin ne s'accordoit pas avec l'indolence dont il faiſoit profeſſion, penſez-vous, repondit-il, que je veuille mettre en pratique pour une femme cette vertu? Χολήσας τι περὶ τῆς ἀδελφῆς πρὸς τὸν λαβόμενον εἰπεῖν, ὡς οὐκ ἐν γυναίῳ ἡ ἐπίδειξις τῆς ἀδιαφορίας. *Cum ſorori quandoque ſuccenſuiſſet, argueretque illum quiſpiam ut immemorem inſtituti ſui, non, inquit, muliercula documentum erit noſtræ indifferentiæ.* Ne vous allez pas imaginer qu'il vouloit dire qu'il ne renonçoit pas à l'amour; ce n'étoit point ſa penſée: il vouloit dire que toutes ſortes de ſujets ne meritoient pas l'exercice de ſon dogme de ne ſe fâcher de rien. La cauſe de ſa colere étoit fort indigne d'un Philoſophe; & principalement d'un tel Philoſophe; il ſe fâcha contre ſa ſœur parce qu'il avoit été contraint d'acheter les choſes dont elle eut beſoin pour offrir un ſacrifice; un ami qui avoit promis de les fournir avoit manqué à ſa parole. C'eſt ce que nous aprenons d'Euſebe. (c) Φιλίστης δὲ τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ θυούσης, ἔπειτα τῶν φίλων τινὸς ὑποσχομένου τὰ πρὸς τὴν θυσίαν, καὶ μὴ παρασχομένου· τοῦ μέντοι Πύῤῥωνος πριαμένου, καὶ ἀγανακτοῦντος, ἐπειδήπερ ὁ φίλος ἔλεγεν, ὡς οὐ ποιήσαιτο σύμφωνα τοῖς λόγοις, οὐδ᾽ ἄξια τῆς ἀπαθείας· εἰπεῖν αὐτὸν, ἐν γοῦν γυναικὶ οὐ δεῖ τὴν ἀπόδειξιν αὐτῆς ποιεῖσθαι. καίτοι δικαίως ἂν εἶπεν ὁ φίλος, ὅτι ματαία καὶ ἐν γυναικὶ, καὶ κυνὶ, καὶ πᾶσιν. *Cum Philiſta ejus ſoror ſacrificium adornaret, quendam ex amicis, qui res ad illud neceſſarias pollicitus fuerat, promiſſis non ſtetiſſe. Pyrrhonem igitur eos ſumptus facere coactum, graviter id acerbeque cum ferret, ex ſuo illo amico audiiſſe, parum ſe omnino ſuorum ex decretorum praſcripto facere, atque ab omni perturbatione vacuum oſtendere. Tum enimvero Pyrrhonem homini repoſuiſſe, hujus rei fidem in mulierculæ cauſa fieri non debere. Cui ſane amicus ille ſuus merito reſponderet, in muliere, in cane, in reliquis omnibus inane totum hoc diſputandi genus futurum.* Dans ces dernieres paroles l'Auteur a fait alluſion à la reponſe que fit Pyrrhon, quand on le railla d'avoir pris la fuite pour ſe garantir d'un chien qui le pourſuivoit; il eſt difficile, repondit-il, de depouiller l'homme (d).

(a) *Diog. Laërt. ibid. n.* 66.

(b) *Id. ib.*

(c) *Ariſtocles, apud Euſebium Præparat. Evangel. lib.* 14. *cap.* 18. *p. m.* 763.

(d) Ἀντίγονος ὁ Καρύστιος κατὰ τοὺς αὐτοὺς γενόμενος χρόνους, καὶ ἀναγράψας αὐτῶν τὸν βίον, φησὶ τὸν Πύῤῥωνα διωκόμενον ὑπὸ κυνὸς, ἀναφυγεῖν ἐπί τι δένδρον· σκωπτόμενον δὲ ὑπὸ τῶν παρόντων, εἰπεῖν ὡς χαλεπὸν εἴη τὸν ἄνθρωπον ἐκδῦναι. Antigonus Caryſtius, qui ſub eadem vigebat tempora, quique illorum vitam conſcripſit, Pyrrhonem commemorat, ut ſeſe inſequenti cani eriperet, quandam ad arborem confugiſſe: qua de cauſa cum ab iis qui aderant, rideretur, ægre admodum hominem exui reſpondiſſe. *Id. Ariſtocles ibid.*

(H) *La bourgeoiſie d'Athenes pour avoir tué le Roi de Thrace, ſe trompent.*] La conformité de nom a été cauſe de ce menſonge. Un certain Python (e) diſciple de Platon obtint des Atheniens la bourgeoiſie, pour (f) avoir tué Cotys Roi de Thrace. C'eſt de là que vient le menſonge de ceux (g) qui diſent que nôtre Pyrrhon fit ce meurtre, & qu'il obtint cette recompenſe.

(I) *Je n'ai pas beaucoup de fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] Cinq ſeulement. I. Ces paroles, Pyrrhon *pretendoit que les hommes ne faiſoient rien que par coutume*, ſont abſurdes. Il n'étoit pas aſſez fou pour dire cela; il ſavoit bien qu'il y avoit des Philoſophes qui ſoutenoient la difference naturelle entre la vertu & le vice, & qu'une infinité de perſonnes faiſoient cent choſes pour ſe conformer aux loix. Voici comment il ſe faloit exprimer. Pyrrhon ſoutenoit que réellement aucune choſe n'étoit ceci ou cela; & que la nature des choſes dependoit des loix & de la coutume; c'eſt-à-dire que les hommes par leurs loix & par leurs coutumes établiſſoient, que certaines choſes fuſſent bonnes, loüables, mauvaiſes, blâmables, &c. C'étoit ſa doctrine. Si Diogene Laërce ne l'a pas ainſi entenduë, tant pis pour lui. Je parle de la ſorte parce que ſes termes ne ſont pas ſi clairs, que l'on puiſſe ſoutenir qu'ils veulent dire, *les hommes par leurs loix & par leurs coutumes font que chaque choſe eſt telle ou telle.* (h) Καὶ ὁμοίως ἐπὶ πάντων, μηδὲν εἶναι τῇ ἀληθείᾳ, νόμῳ δὲ καὶ ἔθει πάντα τοὺς ἀνθρώπους πράττειν· οὐ γὰρ μᾶλλον τόδε ἢ τόδε εἶναι ἕκαστον. *Eadem ratione & de omnibus, nihil verè eſſe: cæterum lege atque conſuetudine cuncta homines facere. Neque enim eſſe quicquam iſtud potius quam illud.* II. Je ne ſai où l'on a trouvé *qu'il n'aimoit point qu'on l'interrompît dans ſes meditations philoſophiques.* Diogene Laërce ne dit point cela, quoi qu'il le faſſe amateur de la ſolitude, & (i) il dit même que ceux qui l'interrogeoient, n'étoient jamais mecontens de la reponſe. III. Cette faute eſt aſſez legere en comparaiſon de celle-ci. *Cependant on avouë qu'il vécut quatre-vingts dix ans.* C'eſt pretendre qu'un homme qui ſe divertit à être ſeul, & qui n'aime pas lors qu'il medite que l'on vienne l'interrompre, ne doit pas vivre long tems. Preſque tous ceux qui meditent ſouhaitent paſſionnément qu'on leur laiſſe la liberté de le faire tout de ſuite; car la moindre interruption fait perdre du tems à ſe remettre dans les voyes: & ſi un homme ſouhaite la ſolitude, & s'ennuye dans les compagnies, on lui allonge la vie, en lui permettant d'être ſeul autant qu'il veut. Concluons que Monſieur Moreri s'eſt ſervi d'un *cependant* très-mal placé. IV. Nous ne trouvons point que Pyrrhon ait obtenu la bourgeoiſie d'Athenes. On a copié cette faute de la Mothe le Vayer (k). V. Si on l'avoit copié

(e) *Plut. adverſus Colotem, circa fin. p.* 1126. *Voyez auſſi* de laudando ſeipſo, *p.* 542. *&* de gerenda republ. *p.* 816.

(f) *Demoſthenes adverſus Ariſtocratem, p. m.* 445.

(g) *Diocles le dit dans Diogene Laërce ubi ſupra n.* 65.

(h) *Diog. Laërt. ubi ſupra n.* 61. *pag.* 581.

(i) *Ibid. n.* 64.

(k) *Voyez la remarque D.*

PYRRHUS, fils d'Achille & de Deidamie, fille de Lycomedes Roi de l'Ile de Scyros, nâquit dans cette Ile peu avant la guerre de Troye. Il y fut élevé jusqu'à ce qu'Ulysse & Phenix l'en * vinrent tirer, pour l'amener à ce fameux siege après la mort de son pere. Il y alla nonobstant les pleurs de son (*A*) ayeul maternel. On avoit apris aux Grecs qu'ils ne prendroient jamais Troye sans le fils d'Achille. Sa grande jeunesse fut cause (*B*) qu'on lui donna le nom † de Neoptoleme ; comme la couleur de ses cheveux ‡ avoit été (*C*) cause qu'on l'avoit apellé Pyrrhus. Il se montra digne du sang dont il étoit né ; car il fut brave, brutal & feroce. Ses beaux faits d'armes, & ses bons conseils, ont été aussi admirables qu'il a plu à Homere ⊥ long tems après, & à d'autres Poëtes. L'un de ses plus beaux combats fut contre β Eurypyle fils de Telephe. Il le tua ; & cette victoire lui plut si fort, qu'à cette occasion il institua γ la danse qu'on nomma Pyrrhique. Les danseurs devoient être armez de toutes pieces. Il fut plus hardi que tous les autres quand il fut question de se δ mettre dans le cheval de bois ; & par l'exemple de son intrepidité il les delivra de la crainte dont ils se trouvoient saisis. La nuit de la prise il fit un carnage épouvantable ζ, & massacra même barbarement (*D*) le Roi Priam, sans respecter ni sa vieillesse, ni la sainteté du lieu où il s'étoit refugié. Avec la même barbarie il precipita du θ haut d'une tour le petit Astyanax fils d'Hector ; & ce fut lui qui immola de ses propres mains λ Polyxene sur le tombeau d'Achille. Il n'eut pas la même dureté pour Andromaque veuve du vaillant Hector ; il s'accommoda de quelques restes de beauté qu'il lui trouva, & en fit sa femme μ ou sa concubine. Les Auteurs sont partagez sur le païs où il alla après le saccagement de Troye ; les uns disent qu'il s'alla mettre en possession du Royaume paternel, qui étoit Phthia ξ dans la Thessalie ; les autres soutiennent qu'il s'en alla tout droit en Epire π, qu'il s'y établit & qu'il y fonda un Etat. On dit qu'Helenus fils de Priam, & bon Devin, qui lui échut dans le partage des prisonniers, lui φ conseilla de s'en retourner par terre, à cause des horribles tempêtes dont il prevoyoit que la flotte Greque seroit

roit

* *Sophocl. in Philoct. Voyez aussi Homere Odyss. lib.* 11.
† *Eustath. in Il.* 19.
‡ *Servius in Æn.* 2. *v.* 469.
⊥ *Odyss. lib.* 11.
Quintus Calaber l. 7. 8.
β *Quint. Calab. ib.*
γ *Hesychius, & Scholiastes Pindari in Pyth. Ode* 2.
δ *Homer. Odyss.* 11.
ζ *Virgil. Æn. lib.* 2. *v.* 500. 550. *Quint. Calab. lib.* 13. *Vide etiam Pausan. l.* 10. *pag.* 343.
θ *Pausan. lib.* 10. *p.* 342.
λ *Euripid. in Hecub. Lycophr. Ovidius Metam. lib.* 13. *Seneca in Troad. Hygin. cap.* 110.
μ *Virgil. Æn. l.* 3. *v.* 319. *& ibi Servius.*
ξ *Euripid. in Troad. Dictys l.* 6. *Homer. Odyss. l.* 4.
π *Pausan. l.* 1. *p.* 10. *Pindar. Nem.* 7. *Justin. l.* 17.
φ *Servius ubi supra.*

copié fidelement sur une autre chose ; cette remarque seroit dejà achevée. Il a dit (*a*) que par le huitiéme moyen de l'époque, qui est celui de la relation, les Pyrrhoniens *font voir que nous ne jugeons des choses que par comparaison.* Mr. Moreri ajoûte à cela le terme de prejugez ; *les Sceptiques,* dit-il, *pretendent que nous ne jugeons que par prejugez ou par comparaison.* Mauvaise disjonctive ; car le moyen dont il s'agit là ne concerne point les prejugez ; il ne concerne que les jugemens que nous faisons des qualitez relatives : telles sont la pesanteur, la dureté, la grandeur, la petitesse, &c.

(*A*) *Nonobstant les pleurs de son ayeul maternel.*] Ciceron nous aprend cette particularité. *Recte etiam,* dit-il (*b*), *præcipi potest in amicitiis, ne intemperata quadam violentia (quod persæpe fit) impediat magnas utilitates amicorum, nec enim (ut ad fabulas redeam) Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter suum impedientem, audire voluisset.* Langius pretend qu'il y a là une erreur ou volontaire, ou involontaire ; mais il se trompe. Voici ses paroles. (*c*) *Quod de* Neptolemo *Lælius ait, omnes de* Achille *narrant. Itaque vel errat per memoriam Cicero : vel, quod potius credo, de industria Lælio, ut illa ætate, Græcanicarum fabularum ignorationem concedit : quod etiam in Catone majore factum videmus ; tametsi iste jam senex Græcis litteris sedulam operam navaverit.*

(*B*) *Fut cause qu'on lui donna le nom de Neoptoleme.*] Pausanias (*d*) en raporte une autre raison qui est pitoyable ; savoir que Phenix lui donna ce nom, parce qu'Achille son pere avoit commencé fort jeune à porter les armes.

(*C*) *La couleur de ses cheveux avoit été cause.*] Il y en a qui veulent (*e*) qu'il fut nommé Pyrrhus par une autre raison ; savoir parce que son pere s'apelloit Pyrrha (*f*), pendant qu'il étoit deguisé en fille à la Cour de Lycomedes. Ce fait ne devoit pas être fort conu aux Grammairiens, puis que Tibere les voulant embarrasser par des questions épineuses, leur demandoit (*g*) entre autres choses, comment s'apelloit Achille sous l'habit de fille.

(*D*) *Et massacra même barbarement le Roi Priam.*] Virgile (*h*) decrit la chose en très-beaux termes :

> *Hoc dicens, altaria ad ipsa trementem*
> *Traxit, & in multo lapsantem sanguine nati*
> *Implicuit comam læva, dextraque coruscum*
> *Extulit, ac lateri capulo tenus abdidit ensem.*
> *Hæc finis Priami fatorum : hic exitus illum*
> *Sorte tulit.*

L'autel dont il est ici parlé est celui (*i*) de Jupiter Hercéen. Il est vrai que tous les Auteurs ne convenoient pas qu'on y eût tué Priam : quelques-uns (*k*) disent qu'il fut tiré de son palais par Neoptoleme ; & qu'ayant été traîné au tombeau d'Achille, il fut decapité, & que sa tête fut portée au bout d'une pique par toute la ville. D'autres (*l*) soutiennent qu'on l'arracha du temple de ce Jupiter, & qu'en suite Pyrrhus le rencontrant à la porte de son palais, le tua. Il semble que d'autres ayent dit que ce fut auprès d'un autel de Mercure que Pyrrhus lui ôta la vie ; c'est ainsi que le docte (*n*) Meziriac interprete ces paroles de Quintus Calaber, Ἑρμείω παρὰ βωμόν. Rhodoman les traduit *ad aram Jovis Hermæi* ; mais il y a beaucoup d'aparence qu'il faut corriger ce texte, en mettant Ἑρκείω, *Hercæi*, au lieu de Ἑρμείω. Voyez les notes de Dausquejus sur ce Poëte à la page 35.

(*a*) *La Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, tome* 5. *p.* 217.
(*b*) *Cicero de amicit. c.* 20.
(*c*) *Carol. Langius in Cicer. de amicitia, p.* 515. *edit. Grev.*
(*d*) *Lib.* 10. *p.* 343.
(*e*) *Hygin. cap.* 97.
(*f*) *Hygin. c.* 96. *Sidonius Apollin. Carm.* 9. *v.* 137.
(*g*) *Sueton. in Tiberio, cap.* 71. *Voyez dans Juvenal Sat.* 7. *des questions semblables.*
(*h*) *Æn. lib.* 2.
(*i*) *Eurip. in Troad. Seneca Agamemn. Pausan. l.* 4. *p.* 127.
(*k*) *Apud Servium in Æn. lib.* 2. *v.* 506.
(*l*) *Lesches apud Pausaniam lib.* 10.
(*m*) *Quintus Calaber l.* 13. *v.* 222.
(*n*) *Sur les Epitres d'Ovide, p.* 847.

roit batuë. On trouve assez aparent que Pyrrhus suivit ce conseil, quand on voit que durant sa route il fit la guerre à Harpalicus * dans la Thrace. Il épousa la belle Hermione † fille de Menelas & d'Helene ; mais ce mariage ne fut point heureux ; Hermione n'eut ‡ point d'enfans, & devint jalouse d'Andromaque, qui avoit donné un fils à Pyrrhus. La jalousie lui inspira le dessein ⟊ de se defaire de sa rivale, & de joindre la mort du fils avec celle de la mere : mais elle y trouva des obstacles ; & comme son dessein avoit éclaté, & qu'elle craignoit le ressentiment de son mari, elle prêta volontiers l'oreille à Oreste, qui lui proposa de l'enlever, de la ramener à son pere, & de l'épouser. Aussi bien lui avoit-elle été promise (*E*) avant qu'à Pyrrhus. D'autres disent qu'Oreste voulant se venger de son rival, recourut à des moyens beaucoup plus funestes que n'auroit été de lui enlever une femme, avec laquelle on ne faisoit pas bon β menage, & qu'il lui ôta (*F*) ou lui fit ôter la vie dans le Temple même de Delphes. Il est assez certain que Pyrrhus y fut tué. Il n'est pas si certain qu'il y ait (*G*) été enterré.

** Voyez le succes de cette guerre dans l'article d'Harpalicus, & apud Hygin. c. 193.*
† Hygin. c. 123.
‡ Pherecydes apud Schol. Eurip. in Oreste. Pausan. l. 1. p. 10.
⟊ Eurip. in Androm.
β Ovidius epist. Herm. ad Orestem.

(E) *Lui avoit-elle été promise avant qu'à Pyrrhus.*] Ovide (*a*) raporte que Tyndare son ayeul maternel l'avoit promise à Oreste durant la guerre de Troye, en l'absence de Menelas, qui pendant le même (*b*) tems promit à Pyrrhus de la lui donner. Sophocle cité par (*c*) Eustathius l'avoit ainsi debité dans une tragedie que nous n'avons plus. Euripide (*d*) dit au contraire qu'Hermione fut promise à Oreste par Menelas, afin d'empêcher qu'Oreste ne la tuât, comme il avoit tué Clytemnestre sa propre mere. Ce fut donc huit ans après la prise de Troye, que cette promesse de mariage se fit. Dans une autre (*e*) tragedie Sophocle arrange les avantures tout autrement ; il dit que Menelas promit Hermione à Oreste avant le voyage de Troye ; & qu'il la promit à Pyrrhus pendant le siege (*f*). Hygin a suivi une opinion particuliere ; c'est que Menelas malgré la promesse qu'il avoit faite à Pyrrhus devant Troye, donna sa fille à Oreste, & puis la lui ôta pour tenir son premier engagement, lors que Pyrrhus fut l'en sommer à Lacedemone. Voilà bien des sentimens differens : mais où n'en trouve-t-on pas, & qu'y a-t-il là qui doive surprendre ? Il faut plûtôt s'étonner que les Auteurs ayent mis parmi les faits les intrigues d'une tragedie, & qu'ils nous raportent comme l'histoire d'Hermione & d'Oreste, ce qu'il a plu d'imaginer à un Poëte, pour remplir de merveilleux & d'incidens une piece de theatre. Ne seroit-on pas bien de loisir d'ici à mille ans, si l'on se faisoit un devoir de ne pas omettre dans l'histoire de Cesar & de Pompée, ce que les tragedies de Mr. de Scuderi & de Mr. Corneille debitent sur les circonstances de la mort de ces deux illustres Romains ?

(a) Epist. Hermion. ad Orest.
(b) Homer. Odyss. 4.
(c) In Odyss. l. 4.
(d) In Orest.
(e) In Androm.
(f) Cap. 123.

(F) *Et qu'il lui ôta, ou lui fit ôter la vie.*] Voici un fait sur lequel on met en ligne de compte les fictions des Poëtes tragiques ; car en raportant les divers recits qui se trouvent dans les Ecrivains touchant la mort funeste de nôtre Pyrrhus, on n'oublie point ce qu'Euripide (*g*) a debité, c'est que Pyrrhus qui étoit allé à Delphes pour reprocher à Apollon la mort d'Achille, & pour le sommer de lui en faire raison, y retourna afin de lui faire des excuses de cette incartade, & afin d'apaiser sa colere. On a debité d'autres raisons de ce voyage. 1. Que Pyrrhus alla à Delphes (*h*) pour y offrir les depouilles des Troyens. 2. Qu'il (*i*) fut demander à l'Oracle ce qu'il y avoit à faire, afin qu'Hermione sa femme lui donnât des enfans. 3. Qu'il (*k*) avoit dessein de piller le temple. Quoi qu'il en soit il fut tué dans ce temple par le (*l*) commandement d'Apollon, & ce fut un Prêtre dont le nom est parvenu jusques à nous qui le tua. Ce Prêtre s'apelloit *Machareus*, Μαχαιρεὺς, & c'est ainsi qu'il faut lire dans l'endroit du Scholiaste d'Euripide (*m*) où il est parlé de la mort de Pyrrhus ; voici le passage selon l'édition vulgaire : καὶ ὁρᾷ κατὰ τὸ χρηστήριον κρέα διαρπάζοντας τοὺς Δελφοὺς ἀφαιρεῖται τὰ κρέα αὐτούς. ἑαυτὸν δὲ κλείνει μαχαίρᾳ. Mr. de Meziriac (*n*) corrige au commencement ὁρῶν, & à la fin, αὐτὸν δὲ κλείνει Μαχαιρεύς : de sorte qu'au lieu de dire que Pyrrhus se tua de sa propre épée, il faudra dire *que voyant que tout auprès du lieu de l'Oracle les Delphiens ravissoient les chairs de son sacrifice, il les leur ôta, & fut tué par Machareus.* Cette cause de querelle se trouve dans le Scholiaste de Pindare, & dans (*o*) Pindare même. Mais la grande & la plus commune opinion est, que le principal Auteur de la mort de Pyrrhus fut (*p*) Oreste ; soit en se mettant à la tête des Delphiens pour l'attaquer, après leur avoir fait accroire qu'il s'agissoit de prevenir le pillage de leur temple ; soit (*q*) que sans y assister en personne ; il eût suborné les assassins. Virgile lui attribuë le coup.

Ast (r) illum ereptæ magno inflammatus amore
Conjugis, & scelerum furiis agitatus Orestes,
Excipit incautum patriasque obtruncat ad aras.

Velleïus Paterculus (*s*) & Hygin (*t*) affirment la même chose.

(g) In Androm. Schol. Pind. in Nem. od. 7. Strab. l. 9.
(h) Pindar. Nem. od. 7.
(i) Pherecydes apud Schol. Euripid. in Oreste.
(k) Schol. Pind. & Strabo ubi supr. vide etiam Pausan. l. 10.
(l) Pausan. l. 1. pag. 13.
(m) In Orest.
(n) Sur les epitr. d'Ovide pag. 855.
(o) Od. 7. Nem.
(p) Eurip. in Andr.
(q) Dictys l. 6. Justin. l. 17. c. 3. Pausan. l. 2. pag. 72.
(r) Virg. Æn. l. 3.
(s) Patercul. lib. 1. c. 1.

(G) *Il n'est pas si certain qu'il y ait été enterré.*] Car il y a des Auteurs qui soutiennent que ses os furent dispersez sur les frontieres de l'Ambracie. *Cujus ossa (v) per fines Ambraciæ sparsa sunt quæ est in Epiri regionibus.* (*x*) Ovide est du même sentiment.

Nec tua quàm Pyrrhi felicius ossa quiescant,
Jacta per Ambracias quæ jacuere vias.

Mr. de Boissieu dans son Commentaire sur ces deux vers reprend justement Casaubon, & Corradus, de les avoir entendus de Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains, car il est constant par le temoignage de trois (*y*) Auteurs que ce Pyrrhus fut enterré honorablement. Il censure aussi Reineccius qui aplique à un autre Pyrrhus qu'au fils d'Achille ces mêmes paroles. D'ailleurs il est très-certain que l'on trouve de grandes autoritez pour prouver que nôtre Neoptoleme fut enseveli à Delphes. Les uns * disent que l'on montroit son tombeau dans le bôcage consacré à Apollon : d'autres (*z*) observent qu'il fut enterré sous la porte du temple,

(t) Hygin. cap. 123.
(v) Hygin. ibid.
(x) In Ibim v. 305.
(y) Valer. Maxim. l. 5. c. 1. Plutarchus in Pyrrho. Auctor de viris illustrib.
** Strabo, lib. 9.*
(z) Scholiastes Pindari in od. 7. Nem.

terré. Il avoit eu trois femmes, Hermione dont il n'eut point d'enfans, Lanaſſe & Andromaque: il en eut de ces deux dernieres; mais on ne ſait pas ſi les Rois qui ont poſſedé l'Epire juſques à celui qui ſera la matiere de l'article ſuivant, deſcendoient des fils (*H*) de Lanaſſe, ou de ceux d'Andromaque: il y a partage ſur cela entre les Auteurs. On convient ſeulement qu'ils deſcendoient de nôtre Pyrrhus.

PYRRHUS, Roi des Epirotes, iſſu du (*A*) precedent, & celebre par les guerres qu'il eut avec les Romains, a été l'un des plus (*B*) grans Capitaines de l'antiquité. Il étoit fils d'Æacide & de Phthie fille de Menon le Theſſalien. Les commencemens de ſa vie furent expoſez à une violente perſecution; car les Moloſſes qui avoient detrôné Æacide, & tué tous ceux de ſes amis ſur leſquels ils avoient pu mettre la main, tâcherent de ſe ſaiſir de ſon fils qui étoit encore en nourrice; mais on fit tant de diligence pour le ſauver, que nonobſtant leurs pour-

temple, mais que Menelas le fit tranſporter dans le bois ſacré. Pauſanias (*a*) non content de dire que l'on voyoit ſon tombeau en ſortant du temple ſur la gauche; ajoûte que ceux de Delphes faiſoient tous les ans certaines expiations funebres en ſon honneur. Il eſt vrai qu'ils le traiterent long tems (*b*) comme ennemi ſans honorer ſa memoire, puis qu'ils attendirent à l'honorer qu'il ſe fût montré au plus fort de la mêlée, combatant pour eux contre les Gaulois qui tâchoient de prendre la ville, & de ſaccager le temple. Dictys de Crete (*c*) & quelques autres temoignent auſſi qu'il fut enterré en ce lieu-là.

(*a*) *Pauſan. lib.* 10. *pag.* 341.

(*b*) *Id. l.* 1. *pag.* 4.

(*c*) *Lib.* 6.

(*H*) *Deſcendoient des fils de Lanaſſe.*] Juſtin (*d*) nous aprend que cette Lanaſſe petite-fille d'Hercule fut enlevée par Pyrrhus, qui la rencontra au temple de Jupiter Dodonéen. Il ajoûte que Pyrrhus en eut 8. enfans, & qu'il eut pour ſucceſſeur ſon fils Pialis. Meziriac lui (*e*) ſoutient, fondé ſur le temoignage de Plutarque, que Lanaſſe étoit petite-fille d'Hyllus: or Hyllus étoit fils d'Hercule. D'autre côté il obſerve que ſelon Pauſanias (*f*) celui qui ſucceda à Pyrrhus ſe nommoit Pielus, & étoit fils d'Andromaque.

(*d*) *Juſtin. l.* 17. *c.* 3.

(*e*) *Sur les epitr. d'Ovide pag.* 861.

(*f*) *Lib.* 1.

(*A*) *Iſſu du precedent.*] Voyez la derniere remarque de l'article precedent, & la remarque E de l'article d'Andromaque. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont pas eu aſſez d'attention, lors qu'ils ont adopté cette bevuë de Charles Etienne, que Pyrrhus du côté de ſa mére deſcendoit d'Achille, & du côté de ſon pere, d'Hercule; c'eſt d'Alexandre le Grand qu'on a dit cela, mais non pas de Pyrrhus. Il faloit dire tout le contraire, comme (*g*) a fait Aurelius Victor.

(*g*) Pyrrhus rex Epeirotarum paterno genere ab Achille, materno ab Hercule oriundus.

(*B*) *L'un des plus grands Capitaines de l'antiquité.*] Il étoit ſi brave que ceux qui voyoient ſon ardeur dans les combats, diſoient qu'il faiſoit revivre Alexandre à cet égard; & qu'au lieu que les autres Rois n'étoient la copie de ce Conquerant leur maître que par les habits de pourpre, par les Gardes du corps, par le panchement du cou, & par un haut ton de voix, Pyrrhus le repreſentoit par la valeur, & par les belles actions. Il avoit compoſé des livres (*h*) de l'art militaire qui étoient une preuve inconteſtable de ſon habileté à camper, à mettre une armée en bataille, &c. & (*i*) il inventa l'art d'enſeigner cette diſcipline par une eſpece de jeu d'échecs. Auſſi augura-t-on * de bonne heure que s'il vivoit, il ſeroit le plus grand Capitaine de ſon tems. Annibal lui donna le haut bout ſur les plus grans Capitaines, lors qu'il dit à Scipion que Pyrrhus étoit le premier de tous, que lui Scipion étoit le ſecond, & que lui Annibal étoit le troiſiéme (*k*). Mais il faut avouër que Tite Live raporte cela tout autrement. Il dit qu'Annibal ayant donné la premiere place à Alexandre, & la ſeconde à Pyrrhus, s'attribua la troiſiéme. *Que diriez-vous*, lui dit alors Scipion, *ſi vous m'aviez vaincu? En ce cas-là*, lui repondit Annibal, *je me croirois & au deſſus d'Alexandre, & au deſſus de Pyrrhus, & au deſſus de tous les Capitaines du monde.* Raportons les paroles de Tite Live, afin qu'on voye d'où il a tiré ce fait. (*l*) *Claudius ſecutus Græcos Acilianos libros, P. Africanum in ea fuiſſe legatione tradit: eumque Epheſi collocutum cum Annibale. Et ſermonem etiam unum refert, quo quærenti Africano*, quem fuiſſe maximum imperatorem Annibal crederet, *reſpondiſſe*, Alexandrum Macedonum regem; quòd parvâ manu innumerabiles exercitus fudiſſet, quodque ultimas oras, quas viſere ſupra ſpem humanam eſſet, peragraſſet. *Quærenti deinde*, quem ſecundum poneret; Pyrrhum *dixiſſe.... Exſequenti*, quem tertium duceret; haud dubiè ſemetipſum *dixiſſe. Tum riſum obortum Scipioni & ſubjeciſſe.* Quidnam tu diceres, ſi me viciſſes? Tum me verò, *inquit*, & ante Alexandrum, & ante Pyrrhum, & ante omnes alios imperatores eſſe. *Et perplexum Punico aſtu reſponſum, & improviſum aſſentationis genus Scipionem moviſſe: quod è grege ſe imperatorum velut inæſtimabilem ſecreviſſet.* Voici les endroits par où Annibal eſtimoit Pyrrhus, (*m*) *Caſtra metari primum docuiſſe, ad hoc neminem elegantius loca cepiſſe, præſidia diſpoſuiſſe, artem etiam conciliandi ſibi homines eam habuiſſe, ut Italicæ gentes regis externi, quam populi Romani tamdiu principis in ea terra, imperium eſſe mallent.* Ajoûtez à cela que Juſtin lui donne avec les vertus militaires une grande probité, & une grande ſainteté de vie. (*n*) *Satis conſtans inter omnes auctores fama eſt, nullum nec ejus, nec ſuperioris ætatis regem comparandum Pyrrho fuiſſe; raroque non inter reges tantum, verum etiam inter illuſtres viros, aut vitæ ſanctioris, aut juſtitiæ probatioris viſum fuiſſe: ſcientiam certe rei militaris in illo viro tantam fuiſſe, ut cum Lyſimacho, Demetrio, Antigono, tantis regibus, bella gerens, invictus ſemper fuerit. Illyriorum quoque, Siculorum, Romanorumque, & Carthaginienſium bellis, nunquam inferior, plerumque etiam victor extiterit, qui patriam certe ſuam anguſtam, ignobilemque, fama rerum geſtarum, & claritate nominis ſui, toto orbe illuſtrem reddiderit.* Ciceron (*o*) le louë auſſi de beaucoup de probité. Nous verrons dans la remarque L qu'il ſavoit fort bien ſe ſervir de ces machines d'intrigue, dont l'art eſt une des principales pieces des grands Capitaines.

(*h*) *Ciceron en fait mention epiſt. fam.* 25. *l.* 9.

(*i*) Pyrrhus peritiſſimus ſtratagematon fuit, primuſque quemadmodum ea diſciplina per calculos in tabula traderetur oſtendit. *Donat. in Terent. Eunuch. act.* 4. *ſc.* 7.

* *Antigonus augura cela. Plut. in vita Pyrrh. pag.* 387.

(*k*) *Plutarchus ib.*

(*l*) *Titus Livius lib.* 35. *p. m.* 652.

(*m*) *Id. ib. Voyez auſſi Amm. Marcellin. l.* 24. *init.*

(*n*) *Juſtin. lib.* 25. *ſub fin. p. m.* 452. 453.

(*o*) Cum duobus ducibus de imperio in Italia decertatum, Pyrrho & Annibale. Ab altero, propter probitatem ejus non nimis alienos animos habemus, alterum propter crudelitatem ſemper hæc civitas oderit. *Cicero de amicitia, cap.* 8.

poursuites on le porta dans l'Illyrie chez le Roi Glaucias, qui le fit élever avec soin, & le retablit dans son Royaume à l'âge de douze ans. Cinq ans après il y eut une nouvelle sedition, qui fit perdre à Pyrrhus son Royaume. Il se retira chez son beau-frere * Demetrius. Il se trouva (C) avec lui à la memorable bataille d'Ipsus †, & y donna de grandes preuves de son courage. La paix étant faite entre Demetrius & Ptolomée Roi d'Egypte, on envoya Pyrrhus en ôtage à la Cour de ce dernier, où il se rendit tellement considerable qu'on lui fit épouser Antigone, que Berenice avoit euë de son premier mari avant que d'épouser Ptolomée. Ce mariage lui procura les assistances dont il eut besoin en troupes & en argent, pour rentrer dans son Royaume. Il le partagea avec l'usurpateur ‡: mais ce partage ne dura gueres. Pyrrhus ayant su que cet homme tâchoit de le faire empoisonner, le prevint; car l'ayant prié à dîner il le tua de sang froid Il songea peu après à satisfaire son ambition par la conquête de la Macedoine. Les demêlez des fils de Cassander lui en fournirent l'occasion. Alexandre lui demanda du secours contre Antipater son aîné. On lui en donna; mais on lui en fit payer plusieurs Provinces. Demetrius auquel Alexandre avoit demandé aussi du secours, ne put venir à lui que fort tard; & encore ne vint-il que trop tôt, puis qu'il tua Alexandre pour le prevenir, & se fit declarer Roi de Macedoine. Cela fit naître une guerre entre lui & Pyrrhus, dans laquelle il se donna un combat, d'où Pyrrhus qui fit merveilles de sa personne sortit victorieux. L'irruption qu'il fit en suite dans la Macedoine auroit été très-heureuse, s'il n'eût falu se retirer precipitamment, & avec perte d'une partie de l'armée. La paix qui se fit un peu après ne l'empêcha point de favoriser (D) les successeurs d'Alexandre, dans le dessein qu'ils formerent d'attaquer Demetrius. Les Macedoniens abandonnerent celui-ci, & se donnerent à Pyrrhus, qui se voyant par ce moyen maître de la Macedoine, ne laissa pas de la partager avec Lysimachus. Il perdit sa moitié de la maniere qu'il avoit gagné le tout; car les Macedoniens l'abandonnerent pour se joindre à Lysimachus, qui étoit de leur nation. Voilà donc Pyrrhus reduit à son patrimoine. Il n'y demeura pas long tems; c'étoit un esprit inquiet, qui n'auroit su à quoi employer son tems s'il (E) n'eût attaqué, ou

* *Il avoit épousé Deidamie sœur de Pyrrhus.*

† *L'an de Rome 452. selon Calvisius.*

‡ *Il s'apelloit Neoptoleme.*

(a) *Tiré de Plut. in vita Pyrrhi pag.* 388. 389.

(b) *Voyez la remarque B de l'article* Cleonyme.

(c) *Plutarch in vita Pyrrhi: mais Justin liv. 23. ch 3. dit qu'Helenus étoit fils de la fille d'Agathocles.*

(d) *Ubi supra p.* 390.

(e) *C'est ainsi qu'Amiot traduit ces paroles de l'Iliade:* Φθινύθεσκε φίλον κῆρ Αὖτι μένων, ποθέεσκε δ' ἀϋτήν τε πτόλεμόν τε.

(f) *Idem Plutarch. p.* 400. Ut ad devincenda regna invictus habebatur, ita devictis acquisitisque celeriter carebat. Tanto melius studebat acquirere imperia quam retinere. *Justin. l. 25. c. 4.*

(g) *Livius l. 23. Vide etiam Florum l. 2. c. 6. Voyez la p. 821. du 1. vol. de ce Dictionaire.*

(C) *Se trouva avec lui.*] Mr. Moreri debite qu'à la bataille d'Ipsus, *la victoire favorisa le parti* de Pyrrhus *contre Antigonus & Demetrius.* Il n'y a rien de vrai dans tout cela; car alors le party de Pyrrhus étoit le même que celui d'Antigonus & de Demetrius; ou pour parler plus exactement, Pyrrhus n'assista à ce combat que comme un Avanturier ou un Volontaire du party de Demetrius. Mr. Hofman a suivi l'erreur de Monsieur Moreri.

(D) *Les successeurs d'Alexandre dans le dessein qu'ils formerent.*] Pyrrhus * succomba aisément à la tentation; lors que les Chefs de la ligue lui eurent representé qu'il n'y avoit point de prudence dans la conduite qu'il vouloit tenir. Il vouloit observer le Traité de paix pendant que Demetrius auroit une forte guerre sur les bras; c'étoit perdre son occasion, & donner lieu à son voisin d'attendre avec avantage que la sienne fût venuë. Pourquoi, disoit-on à Pyrrhus, n'aimez vous pas mieux conquerir la Macedoine sur un Prince qui ne sauroit la defendre, veu le grand nombre d'ennemis qui l'attaqueront, que vous exposer à la peine de defendre contre lui vôtre païs, lors qu'il aura fait un Traité de paix. On lui representa aussi certaines injures que Demetrius lui avoit faites; il venoit de lui enlever sa femme avec l'Ile de Corfou. Pour entendre cela il faut savoir que Lanassa fille d'Agathocles Tyran de Syracuse, avoit aporté à Pyrrhus cette Ile en dot; mais voyant que son mari faisoit plus de cas de ses autres femmes que d'elle, la fantaisie lui prit de chercher un autre époux: & comme Demetrius passoit pour le plus facile de tous les Princes à s'engager à de nouveaux mariages, elle lui proposa de la venir joindre à Corfou où elle s'étoit retirée. Il le fit, & l'épousa, & laissa une garnison dans l'Ile (a). Voilà plus de raisons qu'il n'en faloit, pour porter un Prince aussi ambitieux que Pyrrhus à observer mal un Traité de paix. Je dirai ici en passant qu'il eut d'Antigone un fils nommé Ptolomée, qui fut tué (b) par les Lacedemoniens; que de Lanassa il eut Alexandre qui lui succeda, & que de Bircenna il eut Helenus (c) dont je parlerai dans la remarque P. Nous parlerons de ses filles dans l'article prochain.

* *Voyez Plutarque ubi infra.*

(E) *S'il n'eût attaqué, où s'il n'eut été attaqué.*] Le caractere de Pyrrhus étoit une ambition demesurée, & un esprit remuant & incapable de repos. Plutarque (d) le compare à Achille.

Qui (e) languissoit d'estre tant de sejour
Ne demandant que la guerre, & l'estour.

Il entendoit admirablement la (f) guerre; il executoit avec un courage & une vigueur incomparable: mais il étoit beaucoup plus propre à gagner qu'à conserver, parce qu'à mesure qu'il faisoit quelques conquêtes il formoit de vastes desseins, & se remplissoit de nouvelles esperances qui l'empêchoient de songer aux moyens de conserver ce qu'il avoit dejà aquis. Antigonus le comparoit à un joüeur qui amene beau jeu, mais qui ne sait pas en profiter. On a dit la même chose d'Annibal; *Non omnia (g) nimirum eidem Dii dederunt; vincere scis Annibal, victoria uti nescis.* Ce defaut n'est point rare; nôtre siecle a fait voir souvent que de part & d'autre on ne sait tirer aucun profit de ses victoires. Dieu menage ainsi les choses afin de ne pas trop accabler les

ou s'il n'eût été attaqué; ainsi il prêta agreablement l'oreille (F) aux Tarentins, qui le prierent de passer en Italie, pour être leur General contre les Romains. Cineas de Thessalie, disciple de Demosthene, deconseilloit ce voyage à Pyrrhus; mais il n'y gagna rien, *sic erat in fatis*. Ce Prince passa * donc en Italie avec de fort bonnes troupes; & voyant que les Romains lui épargnoient une partie du chemin, il s'avança jusques auprès (G) d'Heraclée, vers la riviere de Siris, sans attendre que toutes les troupes des Alliez fussent prêtes, & offrit sa mediation au Consul Lævinus, qui lui repondit, *que les Romains ne vouloient point de son arbitrage, & ne craignoient point son inimitié.* Il fut reconoître l'armée Romaine, & avoüa que ces barbares (H) n'avoient rien de barbare dans leur maniere de camper. Il se donna une bataille bien-tôt après, dans laquelle Pyrrhus courut grand risque, & qui fut extremement disputée: on plia sept fois de chaque côté; enfin la victoire se declara pour les Epirotes, par le (I) moyen des élephans, dont l'odeur effarouchoit les chevaux Romains. Les suites de cette victoire furent grandes, quoi que Pyrrhus eût perdu bien de braves gens, & beaucoup de bons Officiers. Il fut maître de la campagne, & il s'avança jusqu'à 36 † milles de Rome: ce qui n'ébranla nullement la fermeté des Romains, & ne les obligea pas même à ôter à Lævinus le commandement, quoi qu'il y eût bien des gens qui se plaignissent (K) de sa conduite. Pyrrhus souhaitant de faire

* *L'an de Rome 473. le dernier de la 124. Olympiade.*

† *Eutropius n'en met que 18. Florus que 20.* Victor primo prælio Pyrrhus, *dit-il*, totam trementem Campaniam, Lirim Fregellasque populatus, prope captam urbem à Prænestina arce prospexit, & vicesimo lapide oculos trepidæ civitatis fumo ac pulvere implevit. *Lib. 1. cap. 18.*

gens tout à la fois. On pourroit citer mille sentences semblables à ces deux-ci. (a) *Non minor est virtus quàm quærere parta tueri:* (b) *Parari singula acquirendo facilius possunt, quàm universa teneri.*

(F) *Il prêta agreablement l'oreille aux Tarentins.*] Ce peuple se brouilla mal-à-propos avec les Romains, & dans la suite quoi (c) que la partie ne fût point égale, il ne sut jamais prendre la resolution de s'accorder avec eux. Certaines gens qu'on apelloit *Demagogues* mettoient tout en feu par leurs harangues, & n'inspiroient que des pensées de guerre, jusques à pousser le peuple à faire venir un Prince étranger, plûtôt qu'à faire la paix. Quelle fut la suite de tout ce manege? C'est qu'il falut subir le joug des Romains, beaucoup plûtôt qu'on n'auroit fait sans cela.

(G) *Auprès d'Heraclée vers la riviere de Siris.*] Florus (d) a fait une faute de Geographie quand il a parlé ainsi: *Apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim, Levino Consule, prima pugna.* Mr. de Saumaise dans ses notes sur cet Auteur montre fort bien qu'Heraclée n'étoit point dans la Campanie, & que Florus a confondu la riviere *Liris* avec celle de *Siris*. Celle-là est dans la Campanie, mais non pas l'autre: or comme il étoit constant que la premiere bataille s'étoit donnée auprès d'Heraclée, l'erreur d'avoir confondu ces deux rivieres, a dû produire la bevuë de transporter Heraclée dans la Campanie.

(H) *Que ces barbares n'avoient rien de barbare.*] Aurelius Victor lui fait dire en cette occasion une chose, qui pour avoir été transportée hors de sa place n'a aucun sens. *Viso*, dit-il, *Lævini exercitu eamdem sibi ait adversus Romanos, quam Herculi adversus hydram, fuisse fortunam.* Selon Plutarque (e) ce fut Cineas qui usa de cette comparaison, quand il eut vu la facilité avec laquelle les Romains avoient grossi leur armée depuis la premiere bataille, & quelle multitude d'habitans il restoit à Rome, après toutes ces nouvelles levées. Alors il y avoit du sens à se souvenir des têtes renaissantes de l'hydre; mais il eût été absurde d'y songer avant le premier combat. Comme les Auteurs semblent être de serment de ne jamais raporter les choses les uns comme les autres, Florus (f) attribuë à Pyrrhus même cette pensée: *Video me plane Herculis sidere procreatum, cui quasi ab angue Lernæo tot cæsa hostium capita de sanguine suo renascantur.*

(a) *Ovidius.*

(b) *Livius, lib. 37. Voyez Florus, lib. 2. c. 17.*

(c) Μήτε φέρειν τὸν πόλεμον δυνάμενοι, μήτε βιᾶσθαι θρασύτητι καὶ μοχθηρίᾳ δημαγωγῶν. Pares cùm eis armis non essent, neque possent ea ob ferociam & pravitatem concionatorum suorum deponere. *Plutarch. in Pyrrho, p. 396.*

(d) *Florus l. 1. c. 18.*

(e) *In Pyrrho, p. 395.*

(f) *Florus ibid.*

(I) *Par le moyen des elephans.*] Les Romains (g) les apellerent *boves lucas*, à cause, dit-on, qu'ils les virent pour la premiere fois dans la Lucanie lors de la guerre de Pyrrhus. Pline met cela sous l'an 472. & il remarque que sept ans après on en vit à Rome dans l'entrée d'un triomphe. Il semble que c'est suposer que cette guerre dura sept ans, & il faut dire selon Pline qu'elle finit l'an 479. Plutarque dit que Pyrrhus s'en retourna chez lui six ans après son depart. Le calcul de Calvisius que j'ai mis en marge met le commencement de la guerre à l'an 473. & la fin à l'an 478. Le P. Labbe met le commencement à l'an 474. & la fin à l'an 480. Quelle pitié, que sur des faits de cette importance on ne puisse pas être d'accord! Au reste les élephans firent du bien & du mal à Pyrrhus; ils lui furent très-favorables à la premiere bataille: on ne les craignit gueres à la seconde; on (h) en blessa un, & on vit par là qu'ils n'étoient pas immortels: à la troisiéme ils causerent bien du desordre parmi les troupes de Pyrrhus. *Eadem feræ*, dit Florus, *quæ primam victoriam abstulerant, secundam parem fecerant, tertiam sine controversia tradidere.* Voilà un Historien qui ne savoit pas que peu de lignes auparavant il avoit dit que Pyrrhus avoit été pleinement vaincu à la seconde bataille, ce qu'il confirme encore avant que de finir son chapitre. Il venoit de dire que les Romains ne cesserent de tuer que lors que la nuit les en empêcha, & que Pyrrhus fut le dernier des fuyards; & puis qu'il assûre dans la recapitulation de son recit que le camp de ce Monarque fut pillé deux fois, *bis exuto castris*, il faut qu'il ait apliqué le premier pillage à la seconde bataille. Que veut-il donc dire avec son *secundam parem fecerant?*

(K) *Qui se plaignissent de la conduite* de Lævinus.] Fabricius disoit (i) que cette perte ne devoit pas être attribuée aux soldats Romains, mais à leur General, & que ce n'étoient point les Epirotes qui avoient vaincu les Romains, mais Pyrrhus qui avoit vaincu le Consul Lævinus. Pyrrhus s'étoit deja donné à lui-même cet éloge; car il s'étoit écrié, O qu'il seroit aisé de conquerir toute la terre, ou à Pyrrhus si les Romains

(g) *Pline l. 8. c. 6. Varro de lingua Lat. l. 6.*

(h) Cajus Minucius quartæ legionis hastatus unius proboscide abscissa, mori posse belluas ostenderat. *Florus l. 1. c. 18.*

(i) *Plut. in Pyrrho, p. 394.*

faire la paix, envoya (*L*) Cineas * à Rome. L'éloquence & les manieres insinuantes de cet Ambassadeur avoient ébranlé le Senat; mais la harangue d'Appius Claudius, qui se fit porter à l'assemblée, quoi qu'à cause de son grand âge, & de la perte de ses yeux, il eût renoncé aux affaires de la Republique, fit qu'on declara à Cineas, que si Pyrrhus souhaitoit l'amitié du peuple Romain, il lui faloit attendre à en faire la proposition qu'il fût sorti d'Italie. Le Consul Fabricius fut moins malheureux que Lævinus, & fit une action qui valoit une bataille gagnée, par raport à la veritable gloire d'une nation; ce fut d'avertir † Pyrrhus que son Medecin offroit de l'empoisonner. La bataille ‡ qui se donna auprès d'Asculum fut très-vigoureuse. Il y a des Historiens qui disent que les Epirotes la gagnerent hautement; d'autres disent qu'on pouvoit (*M*) chicaner contre, & qu'on sonna la retraite de part & d'autre. L'armée de Pyrrhus étoit tellement diminuée, que quand on voulut le feliciter il repondit, *C'est fait de nous, si nous remportons encore une victoire.* Il fut donc ravi d'avoir un pretexte de tourner ses armes ailleurs, c'est-à-dire de passer ‡ en Sicile, d'où on lui avoit envoyé des Ambassadeurs pour le prier de venir delivrer cette Ile du joug des Carthaginois, & de celui de plusieurs petits Tyrans. Cette expedition eut d'abord le plus favorable succés du monde; mais ces Insulaires avec leur esprit trop republicain pour l'humeur de Pyrrhus, ne purent souffrir qu'il changeât les manieres douces & civiles dont il s'étoit servi envers eux au commencement: ainsi par le même esprit qui les avoit engagez à recourir à sa protection, ils chercherent bien-tôt d'autres maîtres. Dans cette fâcheuse conjoncture il reçut très à propos des lettres des Tarentins, qui lui aprirent le besoin extrême où ils étoient de son secours, de sorte qu'il eut un beau pretexte de se vanter qu'il n'abandonnoit pas la Sicile, mais qu'il alloit secourir d'autres Alliez. Le trajet fut une affaire, les Carthaginois defirent sa flotte, & les Mamertins incommoderent fort ses troupes après le debarquement. Ce fut alors β que Pyrrhus, quoi que blessé à la tête, se rua si impetueusement sur un barbare qui le defioit, que du coup de sabre qu'il lui donna sur la tête, il lui (*N*) fendit tout le corps en deux. Dès qu'il

* *L'an de Rome* 474.

† *Voyez la remarque D de l'article* Fabricius.

‡ *L'an de Rome* 475.

‡ *L'an de Rome* 475.

β *L'an de Rome* 478.

Romains étoient ses soldats, ou aux Romains si Pyrrhus étoit leur Roi. *O quam (a) facile erat orbis imperium occupare aut mihi Romanis militibus, aut me rege Romanis!*

(a) *Florus l.* 1. *c.* 18.

(*L*) *Envoya Cineas à Rome.*] A voir la bravoure de Pyrrhus, on diroit qu'il ne vouloit rien devoir qu'à son épée, mais ce seroit raisonner avec peu d'experience. Les plus grands guerriers ont presque toûjours mis en œuvre les intrigues, & les negociations. Pyrrhus avoit de coutume de se faire preceder par Cineas, afin que ce precurseur preparât les voyes, & lui aplanît les difficultez. Cineas verifioit par son éloquence ce mot (*b*) d'Euripide, que tout ce que l'on peut faire avec le tranchant de l'épée, on le peut aussi faire avec des paroles. Pyrrhus confessa qu'il s'étoit rendu maître de moins de villes par ses armes, que par les beaux discours de Cineas (*c*). Il me semble que Ciceron ne rend pas assez de justice à Pyrrhus, lors qu'il l'enveloppe (*d*) sous cette dure sentence du Poëte Ennius, *Semper fuit stolidum genus Æacidarum, belli potentes sunt magis quam sapientipotentes*, & que l'exception qu'il y fait ne va que jusques à croire que ce Prince eût entendu l'équivoque de cet Oracle, *Aio te Æacida Romanos vincere posse.* Je remarquerai en passant que Ciceron se sert de quatre moyens, pour prouver que cet oracle est de l'invention d'Ennius, 1. les Grecs n'en ont point parlé; 2. Apollon ne repondoit jamais en Latin: 3. il avoit cessé de repondre en vers au tems de Pyrrhus: 4. ce Prince n'eût pas été assez innocent, pour n'en pas connoître l'illusion. Mais si on lui repondoit qu'Ennius avoit fait un vers Latin d'une reponse qui avoit été donnée en prose Greque, on renverseroit la moitié de son édifice.

(*b*) Ὅτι πᾶν ἐξαιρεῖ λόγος ὃ καὶ σίδηρος πολεμίων δράσειεν ἄν. Omne id expugnare verba compta ferrum quod minax possit. *Plut. in Pyrrho, p.* 391. *B.*

(*c*) *Plut. ibid.*

(*d*) *Cicero de Divinat. lib.* 2.

(*M*) *Qu'on pouvoit chicaner contre.*] Ce n'est pas une invention de nôtre siecle, que les vaincus ayent recours (*e*) à la chicane par vanité, par mauvaise honte, par politique; quoi que peut-être cette sorte de mauvaise foi ait plus de cours aujourdui qu'anciennement. Les Romains ne disputerent point à Pyrrhus le gain de la premiere bataille, mais ils ont eu des Historiens qui ont dit que l'avantage fut égal dans la seconde, ou même (*f*) que Pyrrhus y fut batu. Plutarque cite deux Auteurs dont l'un dit que les Romains perdirent à la premiere environ 15. mille hommes, & Pyrrhus 13. mille; l'autre dit que les Romains y perdirent 7. mille hommes, & Pyrrhus près de quatre mille. Quant à la seconde bataille l'un dit que les Romains y perdirent 6. mille hommes, & Pyrrhus 3505. comme il étoit porté par les regitres de ce Prince; l'autre dit en general qu'il y demeura 15. mille hommes de part & d'autre. D'où paroît que Mr. Moreri n'a pas dû dire que la perte des Romains a été moindre dans les deux premieres batailles, que celle des Epirotes. Il s'est trompé aussi sur le tems où il aplique cette reflexion de Pyrrhus, *nous sommes perdus si nous vainquons encore une fois*: cette reflexion est posterieure à la seconde bataille. Au reste les deux Auteurs de Plutarque sont bien differens d'Eutrope, qui donne aux Romains tout l'avantage de cette journée-là. *Pyrrhus*, dit-il, *vulneratus est, elephanti interfecti, viginti millia cæsa hostium, & ex Romanis tantum quinque millia. Pyrrhus Tarentum fugatus.* Frontin (*g*) fait monter la perte au même nombre de gens.

(*e*) *Voyez la remarque F de l'article* Fabricius.

(*f*) *Voyez la contradiction reprochée à Florus dans la remarque I.*

(*g*) *Stratagem. lib.* 2. *cap.* 3.

(*N*) *Il lui fendit tout le corps en deux.* Voilà des coups de nos anciens Paladins, qui pourfendoient jus les arçons les Geans les plus outrecuidez.

qu'il fût arrivé à Tarente, il se hâta de marcher contre les Romains, & perdit une bataille * auprès de Benevent: après quoi il ne songea plus qu'à s'en retourner en son païs, où tant de vicissitudes de fortune qu'il avoit essuyées ne purent lui aprendre à se tenir en repos. Il s'engagea éternellement à de nouvelles expeditions. Celle de Macedoine lui fut heureuse; il batit l'armée d'Antigonus fils de Demetrius, & lui ôta la meilleure partie de son Royaume. Après cela il fit la guerre † aux Lacedemoniens à la sollicitation de Cleonyme ‡, mecontent de ce qu'il ne regnoit pas à Lacedemone: mais ils repoussérent si vigoureusement ses rudes attaques, qu'ils le contraignirent à se contenter de faire le degât chez eux, & d'y prendre des quartiers d'hiver. Sur ces entrefaites Aristias lui persuada d'aller à Argos, où il s'étoit élevé une faction entre cet Aristias & Aristippe. Ce dernier fut secouru par Antigonus. Pyrrhus introduit dans la ville par Aristias, ne put neanmoins s'en rendre maître; il falut se batre dans les ruës avec les habitans, & avec les troupes d'Antigonus; & ce fut là que Pyrrhus perdit ⊥ la vie, ayant reçu à la tête un coup (O) de tuile. Antigonus (P) en usa genereusement envers lui. On a debité des choses (Q) fort singulieres de Pyrrhus, comme qu'il guerissoit les maux de rate en y touchant de son pied droit; & que son gros orteuil avoit des vertus divines β.

* En 478.
† En 480.
‡ Voyez l'article de ce Cleonyme.
⊥ En 480. selon Calvisius, ou 481. selon le P. Labbe.
β Extrait de Plutarque en la vie de Pyrrhus.

PYR-

cuidez. Il est certain que Plutarque a raporté des actions de Pyrrhus qui sentent le Heros de Roman, beaucoup plus qu'un Heros réel: il a bien fait de se munir de l'autorité d'Homere, (a) qui a remarqué quelque part que la bravoure est la seule entre toutes les vertus qui soit sujette à des transports fanatiques, & à des agitations de frenesie. Τῶν ἀρετῶν μόνην τ̃ ἀνδρείαν Φορὰς πολλάκις ἐνθουσιώδεις ἢ μανικὰς Φερομένlω. *Fortitudinem unam identidem lymphatico & phanatico motu ferri.* Les nations septentrionales sous le Paganisme, croyoient que le Dieu Odinus intendant des guerres inspiroit une fureur, qui faisoit que les plus foibles pouvoient resister à 10. hommes. *Horum primarius Deus erat Odinus, qui res bellicas dirigere credebatur, furoremque hominibus, quem* Berserkicum *vocabant, immittere, quo qui correptus erat, vel decem aliis poterat obsistere, utut infirmus extra raptum ac debilis* (b).

(a) In vita Pyrrhi, p. 398.
(b) Journal de Leipsic 1690. pag. 30. dans l'extrait du livre de Thomas Bartholin, Antiquitatum Dani carum de causis contemtæ à Danis adhuc Gentilibus mortis.

(O) *Un coup de tuile.*] Ce fut une femme qui de sa fenêtre jetta cette tuile sur la tête de ce Roi. Les Argiens pour donner du merveilleux à cet accident, & pour entretenir la credulité des peuples, publierent que Ceres deguisée en femme avoit fait ce coup. Le Poëte Leuceas ne manqua point d'inserer cette tradition dans l'Histoire qu'il composa des Argiens (c).

(c) Pausan. l. 1. p. 12. 13.

(P) *Antigonus en usa genereusement envers lui.* La tête de Pyrrhus ayant été coupée; vint entre les mains d'Alcyoneus qui la porta à son pere Antigonus. Celui-ci l'ayant reconuë chassa son fils à coups de bâton, l'apella cruel & barbare, se couvrit le visage, & pleura. Il fit en suite brûler honorablement cette tête, & le reste du corps de Pyrrhus. Alcyoneus se montra docile; car ayant trouvé Helenus fils de Pyrrhus, il lui fit bien des caresses, & le mena à Antigonus. Ce Prince loüa cette action, & dit à son fils qu'elle lui auroit été encore plus agreable, s'il eût ôté à Helenus le chetif manteau dont il le voyoit couvert. Il fit en suite mille amitiez à Helenus, & le renvoya bien équipé dans le Royaume d'Epire (d).

(d) Ex Plutarch. sub finem vita Pyrr. Voyez aussi Justin l. 25. c. 4. Val. Max. l. 5. c. 1.

(Q) *On a debité des choses fort singulieres de Pyrrhus.*] Quand il s'agissoit de guerir les maux de rate, il s'y preparoit par le sacrifice d'un coq blanc; après quoi le malade se couchoit par terre, & Pyrrhus lui pressoit doucement la rate avec son pied droit. Quelque pauvre que l'on fût, on le trouvoit disposé à fournir de ce remede. On lui donnoit un coq, quand il avoit fait son sacrifice, & il avoit ce present pour très-agreable. Sa gencive superieure étoit un os continu, où l'on voyoit des lignes qui marquoient le nombre des dents. La vertu divine du gros orteuil de son pied droit parut quand on brûla son cadavre; car on trouva cet orteuil en son entier. Voilà ce qu'on lit dans Plutarque (e). On voit dans Pline (f) que c'étoit ce même orteuil qui avoit le don de guerir, & que n'ayant pas été endommagé par les flames, il fut enterré à part dans un temple. Qui doute qu'il n'ait été honoré comme les saintes Reliques? Et pourroit-on reprocher après cela aux Payens, de n'avoir pas eu des Rois comparables aux Princes Chretiens qui guerissent la jaunisse, & les écroüelles? Puis que j'ai promis ailleurs (g) de parler ici d'une fausseté qui regarde Achille, il est juste que je la raporte. Camerarius (h) ayant dit que le gros orteuil de Pyrrhus avoit une vertu divine, & qu'il fut trouvé tout entier au milieu des flammes qui avoient brûlé le reste du corps, ajoûte tout de suite qu'Homere assûre la même chose touchant Achille. Caspar à Reies dit plus d'une fois, mais toûjours d'une façon vague (i), que le doigt de Pyrrhus guerissoit les rateleux; à quoi il ajoûte en un endroit (k), *qu'Homere écrit presque la même chose d'Achille.* C'est Camerarius qui l'a trompé. Je voudrois bien savoir qui a trompé Camerarius. Il est faux qu'Homere ait rien avancé de semblable; & je doute qu'aucun autre parmi les anciens l'ait avancé. Cet orteuil de Pyrrhus me fait songer à un conte que font les Rabins. Agrippa en fait mention. Ils disent qu'il y a dans le corps de l'homme un petit os qui s'apelle *luz*, qui n'est sujet à nulle rupture, & que le feu même ne peut vaincre, & dont nôtre corps regermera au tems de la resurrection des morts, comme une plante renaît de sa graine. (l) *Est in humano corpore os quoddam minimum, quod Hebræi Luz appellant, magnitudine ciceris mundati, quod nulli ruptioni obnoxium, nec igne quidem vincitur, sed semper conservatur illæsum: ex quo (ut dicunt) velut planta ex semine, in resurrectione mortuorum corpus nostrum animale repullulascet.* Je suis redevable de ce passage à Mr. le Professeur Drelincourt; & c'est avec la plus grande joye du monde que j'en fais ici un aveu public.

(e) In Pyrrho, p. 384.
(f) Lib. 7. cap. 2.
(g) Dans la page 83. du 1. volume, col. 2.
(h) Horar. succis. Centur. 3. c. 42.
(i) Il ne marque jamais que c'étoit le gros orteuil du pied droit. Voyez son Elysius Campus quæst. 24. n. 4. & n. 31. & quæst. 28. n. 24. & 26.
(k) Quæst. 28. n. 26.
(l) Agrippa, de occulta Philosophia, lib. 1. c. 20. p. m. 32.

PYRRHUS, Roi d'Epire, petit-fils du precedent, succeda à son pere Alexandre, & fut d'abord sous la tutele de sa mere Olympias. Sa minorité rendit les Etoliens assez injustes, pour entreprendre de lui enlever une partie de l'Acarnanie. C'étoit celle qui étoit échuë à son pere dans un partage de conquête qu'il avoit fait avec eux. Olympias eut recours à Demetrius Roi de Macedoine; & pour l'engager plus fortement à la secourir, elle lui donna en mariage Phthia sa fille. L'Historien * nous laisse là, sans nous aprendre d'autres suites du dessein des Etoliens, que l'irruption qu'ils firent sur les frontieres de l'Epire au tems de Ptolomée, frere & successeur de nôtre Pyrrhus. Il faut qu'il y ait là du vuide; car sans doute il se passa quelques années entre la minorité & la mort de Pyrrhus. Quoi qu'il en soit la Princesse Olympias recourut à des moyens trop violens, quand elle voulut s'opposer aux amourettes de son fils; car elle † fit empoisonner (*Z*) une Maîtresse qu'il avoit. Ptolomée qui succeda à Pyrrhus son frere, ne lui survécut pas beaucoup. Leur mere les suivit bien-tôt, ayant été accablée de la perte de ses deux fils. Il ne restoit que deux Princesses de la famille royale, Nereis & Deidamie, sœurs d'Olympias ‡, & filles de Pyrrhus l'ayeul de celui-ci. Nereis fut femme de Gelon Roi de Sicile. Deidamie fut tuée auprès de l'autel de Diane durant une sedition. Les Dieux pour punir ce crime affligerent les Epirotes en tant de manieres, qu'ils furent presque reduits à rien par la famine, & par les guerres civiles & étrangeres ┼.

* *Justin. l. 28. c. 1. & seq.*

† *Athen. lib. 13. p. 589.*

‡ *Elle avoit épousé son frere Alexandre. Voyez Justin ubi supra.*

┼ *Justin. ubi supra.*

PYTHAGORE est le premier des anciens Sages qui ait pris le (*A*) nom de Philosophe. Il florissoit au tems de Tarquin dernier Roi de Rome, & non pas au tems (*B*) de Numa, comme plusieurs le debitent. Il se rendit fort illustre

(*Z*) *Fit empoisonner une Maîtresse qu'il avoit.*] Elle étoit de (*a*) Leucade, & se nommoit Tigris. Mr. de Boissieu (*b*) rejettant toutes les interpretations qu'on a données à ces deux vers d'Ovide,

Utque nepos dicti, nostro modo carmine, regis
Cantharidum succos dante parente bibas.

a conjecturé qu'il s'agit là de nôtre Pyrrhus, & qu'Olympias sa mere ne lui fit pas plus de quartier qu'à Tigris sa concubine. Si cela est, Justin a été bien bon d'imputer la mort de cette Princesse au regret d'avoir perdu ses deux fils. Il ne faut pas donner un nom honorable au desespoir qui accableroit une mere bourrelée des remors de sa conscience, après avoir fait mourir son fils.

(*a*) *Athen. lib. 13. p. 589.*

(*b*) *In Ibim p. 65.*

(*A*) *Le premier . . . qui ait pris le nom de Philosophe.*] Avant lui ceux qui excelloient dans la conoissance de la nature, & qui se rendoient recommandables par une vie exemplaire, étoient nommez Sages, σοφοὶ. Ce titre lui paroissant trop superbe, il en prit un autre, qui faisoit voir qu'il ne s'attribuoit pas la possession de la sagesse; mais seulement le desir de la posseder. Il s'apella donc Philosophe, c'est-à-dire amateur de la sagesse. Ce nom est demeuré depuis ce tems-là aux Professeurs de la science naturelle, & de la Morale. Ciceron va nous aprendre le païs natal de ce nouveau titre; l'occasion qui le fit naître, & sa signification. (*c*) *A quibus ducti deinceps omnes, qui in rerum contemplatione studia ponebant, sapientes & habebantur, & nominabantur: idque eorum nomen usque ad Pythagoræ manavit ætatem: quem, ut scribit auditor Platonis Ponticus Heraclides, vir doctus in primis, Phliuntem ferunt venisse, eumque cum Leonte, Principe Phliasiorum, doctè, & copiosè disseruisse quædam: cujus ingenium, & eloquentiam cùm admiratus esset Leon, quæsivisse ex eo, qua maximè arte confideret: at* illum *artem* quidem se scire nullam, sed esse philosophum: *admiratum Leontem novitatem nominis, quæsisse*, quinam essent Philosophi, & quid inter eos, & reliquos interesset, *Pythagoram autem respondisse, SIMILEM sibi videri vitam hominum, & mercatum eum, qui haberetur maximo ludorum apparatu totius Græciæ celebritate: nam ut illic alii corporibus exercitatis gloriam, & nobilitatem coronæ peterent: alii emendi, aut vendendi quæstu, & lucro ducerentur: esset autem quoddam genus eorum, idque vel maximè ingenuum, qui nec plausum, nec lucrum quærerent, sed visendi causa venirent, studioseque perspicerent, quid ageretur, & quo modo: item nos quasi in mercatus quandam celebritatem ex urbe aliqua, sic in hanc vitam ex alia vita, & natura profectos; alios gloriæ servire, alios pecuniæ: raros esse quosdam, qui, cæteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiosè intuerentur: hos se appellare sapientiæ studiosos, id est philosophos: & ut illic liberalißimum esset, spectare, nihil sibi acquirentem, sic in vita longè omnibus studiis contemplationem rerum, cognitionemque præstare. Nec verò Pythagoras nominis solùm inventor, sed rerum etiam ipsarum amplificator fuit.*

(*c*) *Cicero, Tusculan. quæst. li. 5. circa init. Diogene Laërce raconte à peu près la même chose. Voyez-le* in prooemio n. 12. *où il cite Heraclides Ponticus* ἐν τῇ περὶ τῆς ἄπνου, in libro de femina septem diebus exanimi. *Il dit que ce discours fut tenu dans Sicyone. Voyez aussi ce qu'il dit dans la vie de Pythagore, où il cite Sosicrate* in successionibus.

(*B*) *Et non pas au tems de Numa.*] Quant au jour natal du mot *Philosophe*, nous ne pouvons le marquer: l'année même de sa naissance nous est inconuë. On s'est contenté de nous dire que Pythagore tint ce discours (*d*) avant qu'il passât en Italie; & l'on ne marque que d'une maniere vague en quel tems il y passa. Ce fut, nous dit-on, sous le regne de Tarquin. (*e*) *Hanc opinionem* (de immortalitate animæ) *discipulus* (*f*) *ejus Pythagoras maxime confirmavit, qui cum regnante Tarquinio superbo in Italiam venißet, tenuit magnam illam Græciam cum honore & disciplina, tum etiam autoritate.* (*g*) *Pythagoras fuit in Italia temporibus iisdem quibus L. Brutus patriam liberavit.* L'erreur (*h*) de ceux qui ont dit qu'il passa en Italie au tems du Roi Numa, lui est glorieuse; car on ne tomba dans cette pensée, que parce qu'on crut que Numa n'auroit pu être si habile & si Philosophe, s'il n'avoit éte disciple de Pythagoras. *Quin etiam* (*i*) *arbitror propter Pythagoreorum admirationem, Numam quoque regem, Pythagoreum à posterioribus existimatum: nam cùm Pythagoræ disciplinam,*

(*d*) Qui quum post hunc Phliasium sermonem in Italiam venisset, exornavit eam Græciam quæ magna dicta est, & privatim & publice, præstantissimis & institutis & artibus. *Cicero ibid.*

(*e*) *Idem Tuscul. lib. 1. fol. 248. A.*

(*f*) *C'est-à-dire de Pherecydes.*

(*g*) *Cicero, Tuscul. lib. 4. initio.*

(*h*) *Ovide a suivi cette fausse tradition au 15. liv. des Metamorphoses.*

(*i*) *Idem Cicero ib.*

tre par ſa ſcience, & par ſa vertu, & il travailla utilement à reformer & à inſtruire le monde. Il faloit que ſon éloquence eut beaucoup de force, puis que ſes exhortations porterent les habitans d'une grande ville plongée dans la debauche, à * fuir le luxe & la bonne chere, & à vivre ſelon les regles de la vertu. Il obtint même des Dames qu'elles ſe defiſſent de leurs beaux (C) habits, & de tous leurs

* *Juſtinus lib. 20. c. 4. Je raporte ſes paroles dans la remarque C.*

ciplinam, & inſtituta cognoſcerent, regiſque ejus æquitatem, & ſapientiam à majoribus ſuis accepiſſent, ætates autem & tempora ignorarent, propter vetuſtatem, eum, qui ſapientia excelleret, Pythagoræ auditorem fuiſſe crediderunt. Notez que Ciceron ne ſe fonde que ſur de legeres conjectures, quand il tâche de perſuader que (a) les Romains ſurent quels étoient les dogmes, & quelle étoit la reputation de Pythagoras. Il n'eût point parlé de cette maniere, ſi ce Philoſophe avoit été honoré de la bourgeoiſie Romaine, comme (b) Epicharmus le debita. Diſons en paſſant qu'un oracle (c) ayant ordonné aux Romains d'ériger une ſtatuë au plus brave & au plus ſage des Grecs, ils en firent dreſſer une en l'honneur d'Alcibiade, & une autre en l'honneur de Pythagore. Nous allons aprendre de Pline en quel tems cela ſe fit. (d) *Invenio*, dit-il, *& Pythagoræ & Alcibiadi, in cornibus Comitii poſitas, cum bello (e) Samniti Apollo Pythius fortiſſimo Græcorum gentis juſſiſſet & alteri ſapientiſſimo, ſimulacra celebri loco dicari, donec Sylla Dictator ibi Curiam faceret. Mirumque eſt, illos patres Socrati cunctis ab eodem Deo ſapientia prælato Pythagoram prætuliſſe, aut tot aliis virtute Alcibiadem, aut quenquam utroque Themiſtocli.* Pline s'étonne que les Romains ayent choiſi Pythagore preferablement à Socrate. Mais d'où ſavoit-il qu'ils euſſent ouï parler de l'oracle rendu pour Socrate? Tout bien compté il ſe trouvera qu'ils choiſirent le meilleur. On peut encore les juſtifier par ces deux (f) raiſons: ils conoiſſoient moins Socrate que Pythagore, car celui-ci avoit enſeigné long tems en Italie avec beaucoup de reputation; & ils étoient prevenus en faveur de Pythagore, parce qu'ils s'imaginoient que Numa avoit été ſon diſciple. C'étoit l'opinion populaire; & quelque fauſſe qu'elle fût, les Magiſtrats ne laiſſoient pas de la fomenter. Cela parut lors qu'on pretendit avoir trouvé (g) le tombeau de Numa & ſes livres; car on divulgua qu'ils concernoient la Philoſophie Pythagoricienne, & il y eut des Hiſtoriens qui s'accommoderent à ce ſentiment. (h) *Adjicit Valerius Antias libros Pythagoricos fuiſſe: vulgatæ opinioni qua creditur Pythagoræ auditorem fuiſſe Numam: mendacio probabili accommodata fide.* Caſſius Hemina & Lucius Piſo ſuivirent cette opinion populaire dans leurs écrits (i). Si l'on me demande pourquoi les Romains aimoient mieux croire que Numa eût été diſciple de Pythagore, que d'attribuer à l'Italie la gloire d'avoir produit un Roi ſi ſage, qui ne devoit ſa Philoſophie aux leçons d'aucun étranger; je repons 1. qu'aparemment on ne ſongea pas à cet interêt de la patrie, quand on commença de donner cours à cette opinion. 2. Que l'on crut peut-être perſuader plus facilement le merite de ce Prince, en lui donnant un ſi fameux Precepteur. Etoit-il aiſé de croire qu'un Barbare, ſans l'aide des Grecs, eût pu parvenir à ce haut point de capacité? Saint Auguſtin eût cru ſans peine que Numa fut l'un des diſciples de Pythagore; car il dit (k) que Thales a vêcu pendant le regne de Romulus. Or nous ſavons que Thales & Pherecyde ont été contemporains, & que Pythagore fut diſciple de Pherecyde. Quelques-uns (l) même pretendent que Thales le fut auſſi. Il eſt pour le moins certain qu'Anaximander diſciple de Thales; & Pythagore ont vêcu en même (m) tems. Aucun des Commentateurs de Diogene Laërce ne nous avertit de la mauvaiſe verſion de ces paroles, Φιλοσοφίας (n) δὲ δύο γεγόνασι διαδοχαὶ, ἥ τε ἀπὸ Ἀναξιμάνδρου, καὶ ἡ ἀπὸ Πυθαγόρου. τοῦ μὲν, Θαλοῦ διακηκοότος. *Ceterum Philoſophiæ duæ fuere ſucceſſiones: quarum altera ab Anaximandro; altera à Pythagora fluxit. Anaximandri Thales auditor fuit.* Il eſt viſible qu'elles ſignifient non pas que Thales fut diſciple d'Anaximander; mais qu'au contraire Anaximander le fut de Thales.

Finiſſons ceci par un paſſage de Pline (o), où il eſt dit que Pythagore étoit en Egypte lors que Semneſerteus y regnoit. Cela fait un peu de peine, quand on ſe ſouvient que Pythagore alla en Egypte, avec des lettres de recommandation de Polycrate Tyran de Samos, à Amaſis Roi d'Egypte. C'eſt ce que Laërce (p) aſſûre. Le Pere Hardouïn (q) a cru lever la difficulté, en ſupoſant que Pythagore alla en Egypte ſous le regne d'Amaſis, & qu'il y fit aſſez de ſejour pour y voir la mort de ce Prince, & le regne de Semneſerteus ſon ſucceſſeur. Mais cette ſupoſition eſt combatuë par Herodote (r), qui nous aprend que Cambyſes ſubjugua l'Egypte ſix mois après la mort d'Amaſis, auquel Pſammenitus ſon fils avoit ſuccedé. Il eſt vrai peut-être qu'on pourroit dire que le nom de Pſammenitus, a été changé peu-à-peu en celui de Semneſerteus; & il ne faut pas oublier que Pythagore étoit en Egypte lors que Cambyſes s'en empara, car il fut l'un des eſclaves que ce Monarque fit transporter en Perſe. *Pythagoram (ſ) ajunt inter captivos Cambyſæ regis doctores habuiſſe Perſarum Magos, ac præcipue Zoroaſtrem omnis divini arcani antiſtitem.* Jean Bernart n'a pas trop bien reüſſi à critiquer Pline ſur ce paſſage; car (t) il lui oppoſe Euſebe comme diſant, que le regne de Semneſerteus commença en la 43. Olympiade, & finit en la 45. c'eſt-à-dire que le Roi Amaſis monta ſur le trône environ 30. ans après la mort de Semneſerteus. Si cela étoit, il ne ſeroit pas poſſible de diſculper Pline, ou de le mettre d'accord avec Diogene Laërce. Mais ne ſoyons pas en peine pour lui: l'expoſé de Jean Bernart eſt faux: Euſebe ne parle point d'un Roi d'Egypte qui ait eu nom Semneſerteus.

(C) Que les Dames *ſe defiſſent de leurs beaux habits.*] Tout ce que Juſtin nous dit touchant la reforme introduite par Pythagoras dans la ville de Crotone eſt ſi remarquable, que je n'en veux pas retrancher une ſyllabe. (v) *Crotonam venit, populumque in luxuriam lapſum, auctoritate ſua ad uſum frugalitatis revocavit. Laudabat quotidie virtutem; & vitia luxuriæ, caſuſque civitatum ea peſte perditarum enumerabat; tantumque ſtudium ad frugalitatem multitudinis provocavit, ut aliquos ex his luxuriatos incredibile videretur. Matronarum quoque ſeparatam à viris doctrinam, & puerorum à paren-*

(a) Cicero, *ubi ſupra.*

(b) *Plut. in Numa, p. 65.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Plin. lib. 34. c. 6. p. m. 99.*

(e) *Cette guerre fut longue, & commença l'an 411. de Rome.*

(f) *Voſſius les allegue, de Philoſophor. ſectis c. 6. n. 28. p. m. 39.*

(g) *Cinq cens trente-cinq ans depuis le commencement de ſon regne,* Plin. l. 13. c. 13. *& non pas environ 400. après ſa mort, comme dit Plutarque* in Numa, p. 74.

(h) *T. Livius l. 40. p. m. 783.*

(i) *Voyez Pline l. 13. c. 13.*

(k) Eodem Romulo regnante Thales Mileſius fuiſſe perhibetur unus è ſeptem ſapientibus. *Auguſt. de civitate Dei lib.* 18. (& non pas lib. 8. comme le cite Bernart in Boëtium de conſol. Philoſoph. p. 157.) *cap.* 24.

(l) *Tzetzes l'aſſûre. Voyez ſes paroles dans Mr. Menage in Laërtium. c. 1. n. 119.*

(m) *Diog. Laërce lib. 2. dit qu'Anaximander a fleuri principalement du tems de Polycrate Tyran de Samos.*

(n) *Laërt. in proœmio n. 13.*

(o) Is obeliſcus quem Divus Auguſtus in circo magno ſtatuit, exciſus eſt à rege Semneſerteo, quo regnante Pythagoras in Ægypto fuit. *Plin. lib. 36. c. 9. p. m. 297.*

(p) *Diog. Laërt. lib. 8. n. 3.*

(q) *In hunc locum Plinii.*

(r) *Herodot. lib. 3. c. 14.*

(ſ) *Apulejus, Floridor. lib. 2.*

(t) *Joann. Bernartius in Boëtium de conſol. Philoſoph. l. 1. p. 169.*

(v) *Juſtin. lib. 20. cap. 4. p. m. 395.*

leurs ornemens, & qu'elles en fissent un sacrifice à la principale Divinité du lieu. Il obtenoit de ses disciples les choses les plus mal-aisées à pratiquer: car il leur faisoit subir un noviciat * de (*D*) silence qui duroit pour le moins deux ans; & il le faisoit durer jusqu'à cinq années pour ceux qu'il reconnoissoit les plus enclins à parler. Ce que j'ai dit en un autre endroit †, nous persuade du pouvoir de sa censure. Il les faisoit ‡ vivre tous en commun: ils quittoient la proprieté de leur patrimoine, & aportoient leurs biens aux pieds du maître. On interpreta criminellement (*E*) cette concorde, & cela leur fut très-funeste. L'un de ses princi-

* *Aulus Gellius lib. 1. c. 9.*

† *Dans l'article* Hipponax, *pag. 96. lettre i.*

‡ Omnes simul qui à Pythagora in cohortem illam disciplinarum recepti erant, quod quisque familiæ pecuniæque habebat, in medium dabant, & coibatur societas inseparabilis, tamquam illud fuerit antiquum consortium, quod re atque verbo appellabatur κοινόβιον. *A. Gell. lib. 1. c. 9. Voyez aussi Laërce lib. 8. n. 10.*

parentibus frequenter habuit. Docebat nunc has pudicitiam, & obsequia in viros; nunc illos modestiam, & literarum studium. Inter hæc velut genitricem virtutum frugalitatem omnibus ingerebat, consecutusque disputationum assiduitate erat, ut matronæ auratas vestes, ceteraque dignitatis suæ ornamenta, velut instrumenta luxuriæ deponerent, eaque omnia delata in Junonis ædem ipsi Deæ consecrarent, præ se ferentes, vera ornamenta matronarum pudicitiam, non vestes esse. In juventute quoque quantum profligatum sit, victi feminarum contumaces animi manifestant. Les dernieres paroles de cet Auteur tiennent un peu du satirique; car voici comme il y raisonne: puis que Pythagore domta l'esprit opiniâtre de l'autre sexe, jugez de ses grans progrés dans la correction des jeunes hommes. Il est sûr que l'attachement (*a*) à la braverie est une piece de si grande resistance, qu'il n'y a rien qui fasse plus reflechir les traits des Predicateurs. Voyez l'efficace des Sermons de Capistran (*b*) contre les joüeurs. On ne dit pas qu'il fit les mêmes progrés contre les joyaux. Conecte fit plus de conquêtes sur les coiffures par les coups de pierre des enfans (*c*), que par les figures de la Rhetorique. Voilà donc des Predicateurs Chretiens qui ne purent faire ce de quoi un Philosophe Payen vint à bout. Mais n'oublions pas la belle action des Dames Romaines (*d*) au tems de Camille.

En peu de mots un Auteur moderne nous a donné les plus beaux traits qui puissent servir au tableau de l'éloquence de Pythagore. „ Selon „ (*e*) le même Porphyre, quand il vint en Italie il „ changea la police d'un grand nombre de villes, „ & y rétablit la liberté: en une seule exhorta„ tion il gagna & attacha à sa Philosophie plus „ de deux mille hommes; il leur apprit à domp„ ter leurs passions, à étouffer tous les mouve„ mens d'avarice & d'ambition, à mettre tous „ leurs biens en commun, à aimer le silence, la „ retraite & la contemplation. „ Qu'on ne vienne pas m'objecter que je represente ce Philosophe sous l'idée d'un Rhetoricien, ce n'est point mon intention: je suis fort persuadé qu'il n'attaquoit point le vice par des harangues semées de fleurs, & composées selon les regles, & selon les subtilitez brillantes que les Sophistes des siecles suivans mirent en usage. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse lui attribuër une éloquence merveilleuse, puis que ses discours étoient si persuasifs. La force de cette éloquence consistoit sans doute dans l'expression grave des raisons, & dans le poids qu'il donnoit à ses paroles par la sagesse de sa conduite. Il prêchoit d'exemple: son silence même étoit éloquent, & contribua autant que sa voix à la reforme, comme l'a fort bien remarqué un ancien Poëte.

Annon (f) Pythagoræ monitus annique silentes
Famosum Oebalii luxum pressere Tarenti?

(*a*) *Voyez l'article* Periander, *p. 789. lettre e & f.*

(*b*) *Au 1. volume de ce Dictionaire, pag. 758. remarque E.*

(*c*) *Voyez l'article* Conecte, *p. 891. 892.*

(*d*) *Voyez l'article* Camille, *p. 753. remarque C.*

(*e*) *Thomassin, Methode d'étudier & d'enseigner la Philosophie, l. 1. chap. 15. pag. 153.*

(*f*) *Claudianus de Mallii Theodori Consulatu, v. 156. Il faut lire* annon, *&* *non pas &* non *sans interrogation, comme dans l'édition de Barthius: & notez que Barthius si prolixe par tout ailleurs, ne dit presque rien sur ce passage. Claudien peu auparavant avoit dit,* Quidquid Democritus risit, dixitque tacendo Pythagoras. *Ibid. v. 90.*

(*D*) *Un noviciat de silence.*] C'étoit une rude discipline. (*g*) Ἐςὶ δὲ πάντων χαλεπώτατον ἐγκρατευμάτων τὸ γλώττης κρατεῖν, c'est-à-dire, la plus difficile victoire que l'on puisse remporter est de maîtriser sa langue. Voyez l'éloge que l'on donne dans les Distiques de Caton (*h*) à ceux qui savent se taire bien à propos. Servius (*i*) fait mention du noviciat de 5. ans, & voici ce qu'Apulée remarque de celui que l'on imposoit pendant près de 5. années aux disciples les moins retenus. *Non (k) in totum tamen* (Pythagorici) *vocem desuescebant, nec omnes pari tempore elingues magistrum sectabantur; sed gravioribus viris brevi spatio satis videbatur taciturnitas modificata. Loquaciores enimvero ferme in quinquennium, velut in exilium vocis mittebantur.*

(*E*) *On interpreta criminellement cette concorde.*] On prit cette communauté d'étudians pour une faction qui conspiroit contre l'Etat; on en fit perir 60. le reste s'enfuit. (*l*) *Sed tercenti ex juvenibus cum sodalitii juris sacramento quodam nexi separatam à ceteris civibus vitam exercerent, quasi cœtum clandestinæ conjurationis haberent, civitatem in se converterunt, quæ eos, cum in unam domum convenissent, cremare voluit. In quo tumultu sexaginta ferme periere, ceteri in exilium profecti.* Ni ce passage de Justin, ni ce qui le suit, ne sont pas capables de nous aprendre si cette tempête fut excitée pendant la vie de Pythagore. En prenant droit sur tout ce narré, l'on doit plûtôt croire que ce Philosophe ne fut point compris dans cette persecution, que de croire qu'il y fut compris. Il semble donc que Justin nous raconte là le même fait dont Polybe parle. Or selon Polybe (*m*) les Pythagoriciens furent brûlez dans la grande Grece, quelque tems avant la guerre que Denys tyran de Syracuse fit aux Crotoniates: il semble donc qu'ils ne furent point brûlez pendant la vie de leur maître; car il y a 120. ans (*n*) entre la destitution de Tarquin, & cette guerre de Denys contre Crotone. Or Pythagoras vint en Italie sous le regne de Tarquin, & mourut à Metapont (*o*) après avoir sejourné à Crotone pendant 20. ans. Vossius (*p*) observe que Justin, Polybe, Porphyre, Jamblique parlent du même accident; or ces deux derniers observent qu'il ne se sauva de l'incendie que deux personnes, Archippe, & Lysis: ce ne fut donc pas, dira-t-on, une barbarie exercée sur l'école de Pythagore pendant sa vie. Car Lysis s'étant retiré à Thebes y fut (*q*) precepteur d'Epaminondas, qui mourut 145. ans après l'expulsion de Tarquin. Ce sont des doutes, j'en conviens, mais non pas de fortes preuves contre ceux qui soutiendroient que l'incendie dont Lysis fut preservé arriva pendant la vie de Pythagore. Notez que selon Plutarque les deux Pythagoriciens qui écha-

(*g*) *Jamblichus lib. 1. c. 31.*

(*h*) Proximus ille Deo est qui scit ratione tacere.

(*i*) *Servius in illud Æneid. 10. v. 564.* tacitis regnavit Amyclis.

(*k*) *Apuleius in Floridis.*

(*l*) *Justin. lib. 20. c. 4. Voyez la remarque* O.

(*m*) *Polybius lib. 2.*

(*n*) *Voyez Calvisius, p. m. 95. 165.*

(*o*) *Justin. ubi supra.*

(*p*) *Vossius de Philosoph. sectis, c. 6. n. 26. p. m. 38.*

(*q*) *Diog. Laërt. ibid. n. 7. Cornel. Nepos in Epaminonda. Ælian. var. Hist. lib. 3. c. 17.*

principaux soins fut de corriger les abus qui se commettoient (F) dans le mariage; il ne crut point que sans cela la paix publique, la liberté, une bonne forme de gouvernement, & semblables choses ausquelles il travailloit (G) avec un grand zêle, pussent rendre heureux les particuliers. Il est surprenant qu'un Philoso-

(a) *Plut. de Socrat. Genio, p. 583.*
(b) *Id. de Stoicor. repugn. p. 1051.*
(c) Necessum esse ut pueri & virgines in laboribus & exercitationibus omnibusque tolerantiæ ac temperantiæ generibus congruentibus educentur, ut conveniens victus ipsis adhibeatur, & laborum amans, temperans & continens eorum vita sit: ut de usu rei Venereæ sero erudiantur; ac pueros sic institui & educari oporteat, ut intra vicesimum ætatis annum talem congressum nullo modo quærant. Cum autem ad ætatem Veneri maturam pervenerint, hac raro utendum esse; incontinentiam enim, bonamque corporis habitudinem, rarius conjunctas esse. *Omeisius in Ethica Pythag. p. 38. ex Jamblicho in vita Pythag. l. 1. c. 31.*
(d) *Idem p. 39. ex eodem ibid.*
(e) *Jamblichus ib. cap. 27. apud Omeisium ibid. p. 40.*
(f) *Diog. Laërt. lib. 8. n. 21. p. 505.*

(g) *Apud Diogenem Laert. ibid. n. 41. pag. 521. 522. Voyez aussi le Scholiaste de Sophocle. Mr. Menage* in hunc locum Laërtii p. 372. 373. *cite ses paroles.*
(h) *Cela paroit par les vers d'Ovide citez ci-dessous remarque M. Forcatulus dit donc faussement le contraire.* Constat (*dit-il, de Gallorum imper. & Philosoph. l. 1. p. m. 90.*) Druidum imitatorem Pythagoram, desultoriam animarum migrationem nonnisi tertiam asseruisse. Nam si perenni serie animas in alia atque alia corpora transcripsisset, quis quæso locus fuisset Elysiis campis, aut cœli sedibus? quod miror satyricis scriptoribus salsis admodum insulsè derelictum. Quicunque, inquit Pindarus, ter in utraque vita à vitiis alieni fuerunt, viam sibi à Jove destinatam adiere ad Saturni urbem.

échaperent furent Philolaus & Lysis. Il dit cela dans le Traité du (a) Genie de Socrate, & il y nomme Cycloniens ceux qui attacherent le feu au College de Pythagore dans Metapont. Dans un autre livre il les apelle Cyloniens, & il observe qu'ils brûlerent Pythagore. (b) Καὶ ὁ Πυθαγόρου ζῶντος ἐμπρησμὸς ὑπὸ τῶν Κυλωνείων. *Quod Pythagoræ vivo à Cyloneis illatum est incendium.*

(F) *Les abus qui se commettoient dans le mariage.*] Il representa que le but que l'on se doit proposer dans l'union des sexes est de produire legitimement un autre soi-même; qu'il faut tâcher d'avoir des enfans bienfaits, sains & robustes, (c) qu'il les faut accoutumer au travail & à la sobrieté; & les éloigner du plaisir venerien jusqu'à l'âge de 20. ans, & leur recommander en suite de ne s'y porter que de loin à loin. Il (d) condamnoit hautement ceux qui se portent à cette action après avoir trop mangé, & plus encore ceux qui s'y portent pendant qu'ils sont ivres. Il vouloit non seulement que les maris renonçassent au concubinage, mais aussi qu'ils observassent les loix de la chasteté & de la pudeur envers leurs épouses. Ils ne faisoient ni l'un ni l'autre, mais on dit que ses remontrances les toucherent jusqu'au vif, & qu'ils travaillerent avec zêle à se reformer. *Fertur (e) & Pythagoras Crotoniatas à pellicum & illegitimarum feminarum consuetudine abduxisse; maritos etiam monuisse, ut erga uxores suas casti & pudici forent: quo factum, ut Crotoniatæ omnem incontinentiam & luxuriam, quæ tum temporis in urbe, ceu pestis, grassabantur, e medio tollere laborarint.* Les habitans de Crotone menoient une vie fort dereglée. Ils se marioient pour la forme, ils prenoient une épouse *ad honores*, ils la negligeoient, & la meprisoient, & ne s'attachoient qu'à des concubines. C'étoit donner un mauvais exemple; cette conduite est contagieuse: ils ne consideroient pas qu'il étoit à craindre que l'on ne les imitât, & peut-être qu'ils s'en mettoient peu en peine. La maxime *frangenti fidem frangatur eidem*, n'a que trop de lieu par raport à la fidelité conjugale. Ce fut un desordre que Pythagoras entreprit de corriger. Si nous en croyons Justin, il n'eut besoin que de la force de ses instructions, mais quelques Auteurs insinuent qu'elles se trouverent trop courtes, & qu'il falut recourir à une machine plus puissante: ce fut de feindre que l'on étoit descendu dans les enfers, & que l'on y avoit vu dans les tourmens les maris qui ne rendoient pas à leurs épouses le devoir du mariage. Cela le mit dans une grande consideration. (f) Φησὶ δὲ Ἱερώνυμος κατελθόντα αὐτὸν εἰς ᾅδου τὴν μὲν Ἡσιόδου ψυχὴν ἰδεῖν πρὸς κίονι χαλκῷ δεδεμένην καὶ τρίζουσαν· τὴν δ' Ὁμήρου, κρεμαμένην ἀπὸ δένδρου, καὶ ὄφεις περὶ αὐτήν, ἀνθ' ὧν εἶπε περὶ θεῶν. κολαζομένους δὲ καὶ τοὺς μὴ θέλοντας συνεῖναι ταῖς αὑτῶν γυναιξί. καὶ δὴ καὶ διὰ τοῦτο τιμηθῆναι ὑπὸ τῶν ἐν Κρότωνι. *Hieronymus verò descendisse ad inferos atque Hesiodi quidem animam columnæ æreæ vinculis adstrictam, stridentemque vidisse; Homeri autem, ex arbore pendentem, serpentesque illam circundantes, propter ea quæ de diis finxerat. Eos item cruciari qui suis uxoribus congredi nollent: ejusque rei gratia à Crotoniatis honoratum.* Cette histoire est sans doute la même que celle qu'Hermippus a raportée. Il dit (g) que ce Philosophe étant arrivé en Italie s'enferma dans un logis souterrain, après avoir prié sa mere de tenir regître de ce qui se passeroit. Quand il se fut tenu là autant de tems qu'il le jugea à-propos, sa mere comme ils en étoient convenus lui fit tenir ses tablettes. Il y vit les dates, & les autres circonstances des évenemens: il sortit de ce lieu-là avec un visage pale, & tout defait; il assembla le peuple, & il assûra qu'il revenoit des enfers, & pour le persuader il recita ce qui s'étoit fait dans la ville. Il fit gemir & pleurer toute l'assemblée, tant ses auditeurs furent touchez de ce recit: ils ne douterent plus que ce ne fût un homme divin, & ils lui donnerent à instruire leurs femmes. Sans doute ce fut en cette occasion qu'il étonna les mauvais maris, en leur disant qu'on punit avec beaucoup de severité dans les enfers, ceux qui refusent à leurs femmes les caresses d'obligation. Aparemment il parla aussi des peines qui sont infligées aux femmes galantes, & nous devons croire que ce fut l'une des raisons qui obligerent les Crotoniates à envoyer leurs épouses à son école. Remarquez bien la contradiction de ce grand maître. Il enseignoit d'un côté la metempsychose, sans (h) se borner aux trois demenagemens dont parle (i) Pindare: & de l'autre il osoit dire qu'il avoit vu dans les enfers l'ame d'Homere, celle d'Hesiode &c. bien tourmentées. La metempsychose detruisoit l'enfer, comme il le declare dans Ovide.

O genus attonitum gelidæ formidine mortis,
Quid Styga, quid tenebras, & nomina vana timetis,
Materiem vatum, falsique pericula mundi?
Corpora sive rogus flamma, seu tabe vetustas
Abstulerit, mala posse pati non ulla putetis (k).

Mais il aima mieux s'aquerir de l'autorité, & se rendre propre à extirper la debauche en se contredisant, que de suivre une methode bien liée de dogmatiser qui ne fût pas si utile.

(G) *Ausquelles il travailloit avec un grand zêle.*] Son affection pour le bien public le determina à porter ses instructions au palais des Grans (l): il n'eut pas de peine à comprendre que s'il tournoit du bon côté l'esprit des Princes, & des premiers Magistrats, il repandroit aisément & amplement sur les autres hommes les fruits de sa Philosophie. Il eut le bonheur & la gloire d'avoir formé des disciples qui furent d'excellens Legislateurs, un Zaleucus, un Charondas, & quelques autres (m). Qui dit Legislateur, dit un homme qu'on

Ἔνθα μακάρων νᾶσον ὠκεανίδες αὖραι περιπνέουσιν, ἄνθεμα δὲ χρυσοῦ φλέγει, id est, Ubi beatorum insulam Oceanides auræ circumflant, & flores aurei fulgent. (i) *Olymp. Ode 2.* (k) *Ovid. Metam. l. 15. v. 153.* (l) Πυθαγόρας τοῖς πρωτεύουσιν Ἰταλιωτῶν. Ac Pythagora principes Italorum. *Plutarchus, cum principibus viris Philosopho esse disputandum, p. 777. A.* (m) *Voyez Jamblichus in vita Pythagoræ, lib. 1. c. 30.*

Philoſophe auſſi habile que lui en Aſtronomie, en Geometrie, & dans les autres parties des Mathematiques, ſe ſoit plu à debiter ſes plus beaux preceptes ſous le voile des énigmes. Ce voile étoit ſi épais, que les Interpretes y ont (*H*) trouvé une ample matiere de conjectures, & autant de ſens myſtiques qu'il leur a plu. Quelques-uns prennent au pied de la lettre l'ordre qu'il donnoit de ne manger point (*I*) de feves. Il n'y a gueres de gens de ces ſiecles-là qui ayent fait autant

(f) Dans l'article Epicure, *p.* 1050. *col.* 2.

qu'on doit regarder comme le meilleur preſent qui puiſſe être fait aux Societez. Ceux qui ont donné des loix ſont plus dignes d'admiration, & d'une loüange immortelle, que les plus grands Conquerans. Neanmoins leur memoire n'eſt point paſſée juſqu'à nous avec le même fracas que celle des Cyrus, & des Alexandres; il s'en faut bien. C'eſt que nôtre eſprit étant peu capable de conoître la veritable grandeur, en attache fauſſement l'idée aux actions qui font du bruit. Il ne ſauroit diſcerner le (*a*) grand d'avec l'éclatant; & ainſi la vie d'un homme qui s'occupe à remedier aux maux interieurs de l'Etat par de bonnes loix, eſt un objet qui ne frape guere, c'eſt parce qu'un tel ouvrage ſe fait doucement. Mais ſi l'on ſubjugue des villes & des Provinces, ſi l'on fait perir des millions d'hommes, ſi l'on en reduit dix fois autant à l'aumône, on s'acquiert un nom tellement illuſtre, que la poſterité la plus reculée n'en parle qu'avec des tranſports d'admiration. Quoi qu'il en ſoit ce ſera éternellement une grande gloire pour Pythagoras, auprès de ceux qui ſavent juger des choſes, que d'avoir fourni au monde quelques bons Legiſlateurs. Outre qu'il s'apliquoit fortement à pacifier les (*b*) guerres qui s'élevoient dans l'Italie, & les factions inteſtines qui troubloient les villes. Il ne faut faire la guerre, diſoit-il ſouvent, qu'à ces cinq choſes, aux maladies du corps, à l'ignorance de l'eſprit, aux paſſions du cœur, aux ſeditions des villes, & à la diſcorde des familles. Voilà cinq monſtres qu'il faut combatre à toute outrance par le fer & par le feu. *Suſtuliſſe (c) penitus omnes diſcordias, non à notis ſolùm & familiaribus, eorumque poſteris ad aliquot ſecula, ſed ab omnibus omnino Italiæ atque Siciliæ civitatibus, tam inteſtinas quàm externas, auctor eſt Porphyrius in ejus Vita: qui addit, hoc apophthegma crebrò ei in ore fuiſſe, Fugandum omni conatu, & igni atque ferro, & quibuſcumque denique machinis præcidendum; à corpore quidem morbum; ab anima, ignorantiam; à ventre, luxuriam; à civitate, ſeditionem; à familia, diſcordiam.* Il ne faut pas s'étonner que les habitans de Crotone ayent voulu que leur Senat ſe conduisît par les conſeils d'un ſi excellent perſonnage. C'eſt Valere Maxime qui le dit, pour faire voir que l'autorité de Pythagore étoit reconuë hors de ſon College. *Pythagoræ (d) tanta veneratio ab auditoribus tributa eſt; ut quæ ab eo acceperant, in diſputationem deducere nefas exiſtimarent: Quinetiam interpellati ad reddendam cauſſam; hoc ſolum reſpondebant, Ipſum dixiſſe: Magnus honos, ſed ſchola tenus. Illa urbium ſuffragiis tributa eſt. Enixo Crotoniatæ ſtudio ab eo petierunt ut ſenatum ipſorum, qui mille hominum numero conſtabat, conſiliis ſuis uti pateretur.* Le même Auteur nous aprend que pluſieurs villes d'Italie ſe (*e*) reſſentirent du bon effet des études de ce Philoſophe.

(a) Voyez Pline le jeune epiſt. 16. l. 3. où il fait voir alia eſſe clariora, alia majora.

(b) Voyez la lettre qu'on pretend qu'il écrivit à Anaximene, apud Laërt. lib. 8. n. 49.

(c) Menagius in Laërt. lib. 8. n. 50.

(d) Valer. Maximus lib. 8. c. 15. n. 1. in externis.

(*e*) Plurimis & opulentiſmis urbibus effectus ſuorum ſtudiorum approbavit. *Id. ib. c. 7. n. 2. extern.*

(*H*) *Les Interpretes y ont trouvé une ample matiere de conjectures.*] Voyez, par exemple, ce qu'ils ont dit ſur ce precepte Pythagorique, *ne t'aßiés pas ſur le Chenix, Chœnici ne inſideas:* voyez le, dis-je, dans la docte diſſertation que j'ai indiquée en un (*f*) autre endroit. Mr. du Rondel en eſt l'Auteur. Cette methode ſymbolique d'enſeigner a été fort en uſage dans l'Orient, & dans l'Egypte. C'eſt de là ſans doute que Pythagore l'avoit tirée. Il revint de ſes voyages chargé des depouilles de l'érudition de tous les païs qu'il avoit vus. On pretend ſur tout qu'il fit une ample moiſſon parmi les Juifs, & qu'il aprit bien des choſes d'Ezechiel & de Daniel. On veut même que ſa tetractys ſoit la même choſe que le nom *tetragrammaton*, nom ineffable & tout rempli de myſteres, à ce que diſent les Rabins. Conſultez le ſavant Monſr. Huet. *Adde*, dit-il (*g*), *& veri perſimilem conjecturam Seldeni, & Wendelini, qua mirificam illam Pythagoræ* τετρακτὺν *ipſum eſſe ſuſpicantur Dei nomen* τετραγράμματον, יהוה, *atque ejus notitiam à Daniele jam ſene Pythagoram, cum in Babylonia degeret, accepiſſe. Danieli adjungi poterat & Ezechiel, ut oſtendam infra.* D'autres veulent que cette tetractys, ce grand objet de veneration & de ſermens, (*h*) ne fût autre choſe qu'une maniere myſterieuſe de dogmatiſer par les nombres. *Ex (i) hac ipſa tamen gentilium notitia inſcite à quibusdam colligi ait, Pythagoræorum Tetractyn, quam tam reverenter habuerunt, & per quam jurare etiam ſoliti leguntur, eſſe unum idemque cum nomine tetragrammato, quod à Judæis ipſi acceperint. . . . . Aliam proinde viam demonſtrat Autor tetractyn iſtam explicandi, deſumptam puta à methodo Pythagoræorum myſtica, qua dogmata ſua fere per numeros certos indicare & explanare fuerint ſoliti.* Mais n'oublions pas de dire, que Pythagore & ſes ſucceſſeurs avoient deux manieres d'enſeigner, l'une pour les initiez, l'autre pour les étrangers & pour les profanes. La premiere étoit claire & devoilée: la ſeconde étoit ſymbolique & énigmatique. Voyez là-deſſus un livre (*k*) de Jean Schefferus, Profeſſeur à Upſale.

(g) Huet. Demonſtr. Euangel. propoſit. 4. *c.* 2. *n.* 8. *p.* 89. *edit. Lipſ.* 1694. *Voyez auſſi Marsham,* Chron. Canon. Ægyptiac. ſæc. 11. p.m. 277. 278.

(*h*) Διὸ καὶ ἐφθέγγοντο οἱ Πυθαγορικοί, ὡς μεγίστου ὅρκου ὄντος τῆς τετράδος, Οὐ μὰ τὸν ἁμετέρᾳ ψυχᾷ παραδόντα τετρακτύν. Παγὰν ἀενάου φύσεως ῥιζώματ' ἔχουσαν. Itaque ſanctiſſimum jusjurandum Pythagorei quaternario ſunt complexi, quam tetractyn vocant. *Per tibi noſtra animæ præbentem tetrada juro Naturæ fontemque & firmamenta perennis.* Plutarch. de Placit. lib. 1. c. 3. p. 877. A.

(*I*) *De ne manger point de feves.*] Ceux qui expliquent cette defenſe literalement, alleguent entre autres raiſons que Pythagore fut inſtruit par les Egyptiens, & que même il ſe laiſſa circoncir, afin d'être admis à leurs plus ſecrets myſteres. (*l*) Δι' οὓς καὶ περιετέμετο, ἵνα δὴ καὶ εἰς τὰ ἄδυτα κατελθὼν, τὴν μυστικὴν παρ' Αἰγυπτίων ἐκμάθοι φιλοσοφίαν: *Propter quos* (Prophetas Ægyptios) *etiam fuit circunciſus, ut adyta ingrediens Ægyptiorum myſticam diſceret philoſophiam.* Or les Egyptiens s'abſtenoient des feves: ils (*m*) n'en ſemoient point, & s'ils en trouvoient qui fuſſent cruës ſans avoir été ſemées, ils n'y touchoient pas. Leurs Prêtres pouſſoient plus loin la ſuperſtition, ils n'oſoient pas même jetter les yeux ſur ce legume, ils le tenoient pour immonde, ils euſſent (*n*) plûtôt mangé la chair de leurs peres. Il

(i) Le Journal de Leipſic 1685. *p.* 204. *dans l'extrait d'un livre Anglois de Jean Turnerus.*

(k) De natura & conſtitutione Philoſophiæ Italicæ, cap. 13. *Ce livre fut imprimé à Upſale l'an* 1664. *in* 8.

(l) Clem. Alexandrin. Strom. l. 1. *p.* 302.

(m) Herodotus lib. 2 *cap.* 37.

(*n*) Θᾶττον ἂν τὰς κεφαλὰς φαγεῖν φασι τῶν πατέρων ἢ κυάμους. Dicunt ſe parentum capita citius eſuros quam fabas. *Sextus Empiricus Pyrrhonic. hypotypoſ. lib.* 3. *p.* 156. Voyez auſſi St. Chryſoſtôme *Homil.* 2. *in Joann.*

autant * de voyages que lui. Il passe dans l'esprit de quelques personne pour un

* *Voyez Apulée in Floridis.*

Il faut donc croire, conclut-on, que Pythagore le disciple de ces gens-là interdisoit literalement cette espece de legume. Plusieurs Auteurs graves parmi les anciens entendent ainsi cette interdiction. Quelques-uns ont dit qu'il aima mieux se laisser tuër par ceux qui le poursuivoient, (*a*) que de se sauver à travers un champ de feves, tant il respectoit, ou abhorroit cette plante ! Il n'y a, je croi, qu'Aristoxene qui ait dit que Pythagore en mangeoit souvent. *Aristoxenus* (*b*) *musicus vir litterarum veterum diligentissimus, Aristotelis philosophi auditor, in libro, quem de Pythagora reliquit., nullo sæpius legumento Pythagoram dicit usum quàm fabis : quoniam is cibus & subduceret sensim alvum & lævigaret. Verba ista Aristoxeni subscripsi :* Πυθαγόρας ἢ τῶν ὀσπρίων μάλιστα τὸν κύαμον ἐδοκίμασε λίαν κινητικόν τε γὰρ εἶναι, καὶ διαφορητικόν. διὸ καὶ μάλιστα κέχρηται αὐτῷ. Nos Savans ne font point grand cas de ce temoignage d'Aristoxene; ils suposent qu'il s'est trompé ; ils regardent comme un fait certain cette abstinence Pythagorique, & ils en recherchent les causes. Aristote en a donné quatre ou cinq. Il pretend (*c*) que ce Philosophe defendit de manger des feves ou parce qu'elles ressemblent aux parties qu'on ne nomme pas, ou parce qu'elles ressemblent aux portes de l'enfer, ou parce qu'elles excitent à la luxure, ou parce qu'elles sont semblables à la nature de l'univers, ou parce qu'elles étoient employées dans l'élection des Magistrats. Ceux qui veulent que cette defense soit un precepte moral, & que Pythagore ne l'ait entenduë qu'en un sens allegorique, se figurent qu'il a defendu par là à ses disciples de se mêler du gouvernement. Cela est fondé sur ce qu'en certaines villes on donnoit avec des feves son suffrage, quand on procedoit à l'élection des Magistrats. D'autres veulent qu'il ait defendu le plaisir venerien. Voici un passage d'Aulugelle : il est tiré du chapitre où l'Auteur raporte & aprouve le temoignage d'Aristoxene. (*d*) *Videtur autem de* κυάμῳ *non esitato causam erroris fuisse, quia in Empedocli carmine quo disciplinas Pythagora secutus est, versus hic invenitur :*

Δειλοὶ, πάνδειλοι, κυάμων ἄπο χεῖρας ἔχεσθαι.

opinati enim sunt plerique κύαμον *legumentum vulgo dici. Sed qui diligentius anquisitiusque carmina Empedocli arbitrati sunt,* κυάμους *hoc in loco testiculos significare dicunt ; eosque more Pythagoræ opertè atque symbolicè* κυάμους *appellatos, quia sint* εἰς τὸ κυεῖν δεινοὶ καὶ αἴτιοι τοῦ κυεῖν; *& genituræ humanæ vim præbeant, iccircoque in Empedocli versu isto non à fabulo edendo, sed à rei veneræ proluvio voluisse homines deducere.* Le Mauro dans un poëme où sous le nom *della fava* (*e*) il designe quelque chose de lascif, joint ensemble l'opinion d'Aristoxene, & celle qui la combat. Il pretend que Pythagore defendoit l'usage des feves, c'est-à-dire le plaisir venerien ; & que neanmoins il n'y avoit point d'aliment qui lui fût plus ordinaire que celui-là : il defendoit aux autres ce qu'il pratiquoit lui-même, & cette conduite si nous en croyons le Mauro est fort commune.

Non (f) fè Natura mai cosa sì ghiotta,
Che senza quasi romperla co i denti
Pare, ch'ogni persona se la inghiotta.
Furon certi Filòsofi prudenti,
De' quali fù Pitagora il maestro,
Che vietava la Fava a quelle genti.
Eran ribaldi, e ladri da capestro.
Che ingannavan con arte gli ignoranti,
E poi se ne mangiavano un canestro.
Così fanno hoggi certi mormoranti,
Che ogni persona sepeliscon viva,
Chiamando Amore, Venere i furfanti.
Riprendono in altrui la vita attiva,
Et essi ogn'hor di vespro, e di mattino
Hanno in uso l'attiva, e la passiva.
Così Maometto già per torre il vino,
Seppe persuader provincie, e regni
Co'l suo sottile ingegno, e diavolino:
Gli parue, che i plebei non fosser degni
Di quel liquore, e così sempre al mondo
Sovra la forza son stati gl'ingegni.
* *Pitagora, c'havea pescato al fondo,*
E de le cose la ragion sapea,
Ogni gran savio fea parer secondo.
E de le Fave nemico parea,
Ma se ne confortava il gusto, e'l tatto,
E d'altra cosa quasi non vivea.

Ciceron insinuë que l'interdiction des feves étoit fondée sur ce qu'elles empêchent de faire des songes divinatoires; car elles échauffent trop, & par cette irritation des esprits, elles ne permettent pas à l'ame de posseder la quietude qui est necessaire pour la recherche de la verité. *Ex* (*g*) *eadem item opinione M. Cicero in libro de divinatione primo, hæc verba posuit ;* Jubet igitur Plato sic ad somnum proficisci corporibus affectis, ut nihil sit quod errorem animis perturbationemque afferat. Ex quo etiam Pythagoreis interdictum putatur, ne faba vescerentur; quod habet inflationem magnam is cibus tranquillitatem (*h*) mentis quærentibus contrariam. *Hæc quidem M. Cicero.* Le docte Windet aprofondit plus doctement que personne les raisons de cette abstinence : il s'attache principalement aux portes d'enfer. Nous avons vu qu'une des raisons de Pythagore étoit tirée de la ressemblance entre les feves & ces portes-là. Windet rejette (*i*) ceux qui ont dit que par κύαμος, Pythagore avoit entendu la gorge des femmes, ou les testicules. Il se fixe au sens literal, mais il avouë que les feves furent interdites par un principe de chasteté. Il debite une érudition exquise : il montre qu'au sentiment de Pythagore descendre dans les enfers signifioit être engendré, & ne vouloit dire autre chose que le changement que soufre une ame qui sort des regions superieures, pour s'unir sur la terre à un corps organisé. (*k*) *Cum autem* ᾅδης (localiter) sit regio naturæ corruptibilis, *hinc* Pythagoricis *animæ cæleste solum vertentes atque* ἰοῦσαι εἰς γένεσιν *dicuntur etiam* κατελθεῖν εἰς ᾅδου. Il montre que les feves n'ayant point de nœuds dans leur tige ressemblent aux portes de l'enfer par où les ames ont toûjours l'entrée libre, quand il s'agit de generation. Il ajoûte que Pythagore considerant cette vie comme une espece de mort, ou d'exil, faisoit en sorte qu'on n'engendrât pas, & qu'on s'efforçât de retourner aux lieux celestes. *Atque* (*l*) *in eo* Portæ Inferni *similis est* Faba, διὰ τὸ ἀγόνατον εἶναι, quod genuum expers sit, *ut loquitur* (*m*) Aristoteles : *vel* διὰ τὸ δι' ὅλου τετρῆσθαι, καὶ μὴ ἐγκόπτεσθαι τῷ μεταξὺ τῷ

(*a*) *Voyez la remarque O.*

(*b*) *Aulus Gellius lib. 4. c. 11. p. m. 131.*

(*c*) *Aristoteles in libro de fabis apud Diogen. Laert. in Pythagora lib.* 8. *n.* 34.

(*d*) *Aulus Gellius ubi supra.*

(*e*) *Voyez l'article* Molza *pag.* 594. *col.* 1.

(*f*) *Mauro Capitolo in lode della fava fol.* 76. *verso, dans un recueil de* rime piaccevoli, *imprimé à Vicenze* 1603.

(*g*) *Aulus Gellius ubi supra.*

(*h*) *Il y a dans Ciceron* inflationem magnam is cibus tranquillitati mentis quærenti vera contrariam. *Il faut qu'Aulugelle ait cité de memoire. Voyez Philippi Caroli Animadversiones in A. Gellium p. m.* 266. 267.

(*i*) Est qui nixus parum firmo tibicine de papillis muliebribus intellexit; alii testes operte significari volunt, alii, alia quæ parumper attinet dispicere. *Ja. Windet de vita functorum statu pag.* 79. *edit. Londin.* 1677.

(*k*) *Id. ib. pag.* 106.

(*l*) *Id. pag.* 110. 111.

(*m*) *Apud Diog. Laertium lib.* 8. *n.* 34. Ἢ ὅτι ᾅδου πύλαις· ἀγόνατον γὰρ μόνον. Sive quod inferni januis (*similes sint faba*) solæ enim geniculatæ non sunt.

un insigne (*K*) Magicien: nous verrons sur quel fondement. Nous dirons aussi que le Sieur Naudé (*L*) l'en justifie. Il me resteroit cent choses à observer; mais

τῶν γονάτων ἐμφράξεσιν, *id est*, propterea quod penitus perforetur, nec articulorum sive geniculorum obicibus intercipiatur: *perinde ac* porta inferni nunquam oppessulata animabus εἰς γένεσιν κατιέσαις in generationem descendentibus perpetuò patet. Pythagoras *ergo* Fabas vetando, cavit à generatione continua ac perpetua; *insinuans suis, satius fuisse pollutum corruptibilis hujusce regionis hospitium nunquam intrâsse, sed quando id integrum jam non fuerit, saltem ut admissi quàm primùm* generationem sistant, *atque ad superiora redire nitantur.* Il refute ceux qui croyent (*a*) que les feves furent interdites aux disciples de Pythagore comme un aliment immonde: ce fut, dit-il, pour des raisons saintes & mysterieuses, & qu'ils ne disoient à personne. Quelques-uns d'eux aimoient mieux mourir que de reveler un si grand secret. Une Pythagoricienne se coupa la langue (*b*), pour n'avoir nul sujet de craindre que la rigueur des tourmens ne la fit parler. *Ipsum* (*c*) *autem* Pythagoram *ferunt se vita potiùs spoliandum persequentibus ultrò stitisse, quam per* Fabetum *fuga sibi consulere voluisse.* Jamblichus *decem*, Suidas *quinquaginta* Pythagoreis *itidem factum memorat.* Myllias Crotoniata *mori maluit, quàm* Dionysio *causas exponere propter quas* Pythagorei Fabis *abstinerent. Perinde etiam est quod de ipso* Pythagora *refert* Suidas. Mylliæ *uxor* Timycha, *in similem quæstionem veniens, suam sibi linguam præmordit, ne, tormentis victa, cogeretur* τῶν ἐχεμυθημένων τι ἀνακαλύψαι, arcanorum quidpiam detegere, *referente* Jamblicho. Mr. Menage cite un passage tiré de la vie de Saint Artemius où l'on trouve que (*d*) Theano écholiere & femme de Pythagoras ne voulant point dire la raison qui les faisoit s'abstenir des feves, fut mise à mort; mais elle eut la langue coupée avant qu'on la fit mourir.

Je remarquerai en passant que l'Ecole de Salerne dans l'édition de René Moreau defend de manger des feves; *Manducare fabam caveas, facit illa podagram.* Les savans & amples recueils que ce Medecin a publiez sur ce precepte meritent d'être consultez. On y trouvera bien des remarques qui concernent Pythagore.

(K) *Pour un insigne Magicien.*] (*e*) *Il a esté reputé Sorcier & Enchanteur, parce que premierement il avoit long temps demeuré en Egypte, & s'estoit exercé en la lecture des livres de Zoroastre, où il avoit appris, comme il est à conjecturer, la proprieté de certaines herbes qu'il nommoit* Coracesia, Callicia, Menais, Corinthas & Aproxis, *desquelles les deux premieres faisoient glacer l'eau quand elles y estoient mises, les deux suivantes estoient fort singulieres contre la morsure des serpens, & la derniere s'enflammoit soudainement de si loing qu'elle voyoit le feu. Comme aussi en l'un de ses Symboles il defendoit expressément l'usage des febves, lesquelles suivant la mesme superstition il faisoit bouillir & les exposoit quelques nuicts à la Lune, jusques à ce que par un grand ressort de Magie elles vinssent à se convertir en sang, qui luy servoit peut-estre pour faire cet autre prestige duquel fait mention Cœlius Rhodiginus* (1) *aprés Suidas & l'Interprete d'Aristophanes en la Comedie des Nuës, qui disent que ce Philosophe escrivoit avec du sang sur un miroir ventru ce que bon luy sembloit, & qu'opposant ces lettres à la face de la Lune quand elle estoit pleine, il voyoit dans le rond de cet Astre tout ce qu'il avoit escrit dans la glace de son miroir. A quoy l'on peut encore adjouster qu'il parut avec une cuisse d'or aux jeux Olympiques, qu'il se fit saluer par le fleuve Nessus, qu'il arresta le vol d'un Aigle, apprivoisa une Ourse, fit mourir un serpent, & chassa un bœuf qui gastoit un champ de febves, par la seule vertu de certaines paroles. Et de plus qu'il se fit voir en mesme jour & en mesme heure en la ville de Crotone & en celle de Metapont, & qu'il predisoit les choses futures avec telle asseurance, que beaucoup tiennent qu'il fut nommé Pythagore, parce qu'il donnoit des responses non moins certaines & veritables que celles d'Apollon Pythien.* Ces paroles sont de Naudé qui nous avertit (*f*) qu'on peut recueillir cela *de Jamblique, de Pline, de Tertullien, d'Origenes, de St. Augustin, d'Ammian Marcellin, du Jesuite Delrio, & de Boissardus.*

(L) *Le Sieur Naudé l'en justifie.*] Consultez son Apologie des grans hommes; je n'en tirerai que ce qui suit. (*g*) *Les preuves qui sont fondées sur la defence que ce Philosophe faisoit de manger des febves, & le moyen qu'il tenoit pour convertir leur suc en sang, se peuvent aussi facilement refuter que les precedentes, puisque Reuchlin se mocque à bon droict de toutes les inepties que beaucoup de cervelles creuses & disloquées ont forgé sur cette defence, telles que pouvoit estre celle de Hermippus dans Diogenes, qui croyoit que Pythagore avoit mieux aimé se faire tuer sur le bord d'un champ de febves que de passer au travers pour se mettre à couvert de ses ennemis. Et si tant est qu'il les ait defenduës, ce n'a esté pour autre raison que la premiere des cinq qu'en donne M. Moreau* (2) *au lieu que nous avons cité de son Commentaire sur l'Eschole de Salerne.... (h) L'on peut dire pareillement qu'il n'y avoit rien d'extraordinaire en cette conversion qu'il faisoit des febves en sang, veu que M. Moreau monstre très-clairement en sondit Commentaire, que suivant les principes des Chymistes qui mettent la similitude & ressemblance pour causes de l'action, c'est une chose qui se peut faire & expliquer par raisons naturelles: sans toutesfois que l'on se doive persuader que Pythagore se servit de cet Elixir de febves, ou du sang humain pour escrire sur son miroir ventru: car outre le peu de raison qu'il auroit eu d'y employer plustost le sang que quelque autre liqueur, Campanella* (3) *prouve par des raisons très-solides que cette operation est du tout impossible: & quand Agrippa* (4) *s'est vanté d'en avoir le secret, & Noel* (5) *des Comtes a escrit que du temps de François I. & Charles-Quint l'on sçavoit à Paris la nuict tout ce qui s'estoit passé le jour au Chasteau de Milan, le premier ne le disoit que pour se vanter & mettre en vogue, ce que nous monstrerons plus amplement dans son Chapitre, & la relation du dernier est une pure fable & bourde controuvée par ceux qui ont voulu joindre la Magie aux armes de ces deux grands* (*i*) *Princes, comme l'on dict que firent autresfois Ninus & Zoroastre, Pyrrhus & Crœsus, Nectanebus & Philippes de Macedone. Ce qui nous doit faire juger que tout ce que l'on dict*

(a) Nimis autem populariter dictum est *Ægyptios & Pheneatas ipsumque Pythagoram Fabas* utpote *immundas* adspernatos: cùm revera non ob *immunditiem* sed *ob sacras rationes* abstinuerint. *Id. ib. pag.* 81.

(b) *Conferez ce que fit la Courtisane Leæna dans Athenes. Pline lib.* 34. *c.* 8. *p.m.* 122. *Athenée l.* 13. *p.* 596. *Pausanias l.* 1. *p.* 41. *Polyenus l.* 8. *en parlent. Voyez le Pere Bouhours, entretien du Secret pag. m.* 197. 198.

(c) *Id. Windet. ib. pag.* 84.

(d) Θεανὼ δὲ, ἡ τούτου γαμετὴ καὶ μαθήτρια, μὴ θέλουσα τὴν αἰτίαν κατειπεῖν, δι' ἣν τὸν κύαμον οὐκ ἐσθίουσι, τὴν γλῶτταν ἐκτμηθεῖσα πρότερον, καὶ αὐτὴ προαπόλλυται, &c. *Vita Sancti Artemii in codice MS. Bibliotheca Colbertina numero* 82. *pag.* 48. *apud Menagium notis in Diog. Laërt. l.* 8. *n.* 50. *pag.* 378.

(e) *Naudé Apologie des grans hommes accusez de Magie ch.* 10. *pag. m.* 215.

(1) *Lib.* 19. *c.* 23.

(f) *Ibid. pag.* 214.

(g) *Ibid. pag.* 225.

(2) *Cap.* 19.

(h) *Naudé ib. p.* 226.

(3) *Lib.* 4. *de sensu c.* 16.

(4) *Lib.* 1. *de occult. Philosoph. cap.* 6.

(5) *Lib.* 3. *c.* 17. *Mytholog.*

(i) *Voyez l'article de* François I. *pag.* 1189. *remarque H.*

mais je suis contraint d'être court, & j'évite tout ce qui se peut trouver dans Mr. Moreri: mais quoi qu'on y trouve la metempsychose, je ne laisserai pas de m'y arrêter (*M*) un peu. Je n'ai point marqué la patrie de Pythagore, parce que les

dict de ce miroir de Pythagore luy est aussi faussement attribué que l'Arithmetique superstitieuse & la roue de l'Onomantie, ou que s'il l'a jamais mis en pratique c'estoit infailliblement quelque jeu, prestige & subtilité: & pour conclure avec Suidas, παίγνιον διὰ κατόπτρυ.... (a) Il n'y auroit aussi aucune apparence d'insister plus long temps sur ce que Pythagore fit mourir en prononçant certains mots un serpent qui faisoit beaucoup de dommage en Italie, parce que Boissardus qui nous donne Aristote pour garand de cette histoire, ne cite point le livre d'où il l'a prise, & que si on veut en rechercher la verité de plus prés, l'on trouvera qu'elle est totalement fausse, n'estant fondée que sur l'ignorance de ceux qui changent Socrates en Pythagore, & qui prennent pour argent contant la fable qui est recitée du premier dans un livre des causes & proprietez des Elements que (1) Patrice monstre avoir esté faussement attribué à Aristote. Mais cette inadvertance de Boissardus pourroit estre facilement excusée, s'il n'en avoit commis une beaucoup plus grande & remarquable, quand il cite Plutarque en la vie de Numa, pour authoriser l'histoire du Bœuf que Pythagore (2) fit retirer d'un champ de febves aprés luy avoir chucheté quelque chose à l'aureille. Il eust mieux fait de confesser qu'il l'avoit traduitte de Cœlius Rhodiginus qui cite veritablement Plutarque au commencement de son chapitre, mais sur un autre sujeƈt que celuy de cette fable, de laquelle on ne trouvera point qu'il ayt faiƈt jamais aucune mention.

(a) *Naudé ibid. pag. 237.*

(1) *Discussion peripat. tom. 1. lib. 3.*

(2) *Lib. 19. c. 7.*

FABLES concernant les miroirs.

Je croi qu'on sera bien aise de trouver ici les paroles Greques du Scholiaste d'Aristophane corrigées par le savant Meziriac. *Je conclurai ce discours*, dit-il, (*b*) *par une jolie remarque que font le Scholiaste d'Aristophane sur la Comedie des nuées, & Suidas sur ces mots* Θετταλὴ γυνή, *d'une merveille de magie sur le subjet de la Lune. Voicy les propres mots du Scholiaste.* Ἔστι δὲ καὶ Πυθαγόρου παίγνιον διὰ τοῦ κατόπτρου τοιοῦτο. πληροσελήνου τῆς σελήνης οὔσης, εἴτις ἔσοπτρον ἐπιγράψειεν αἵματι ὅσα βούλεται, καὶ προειπὼν ἑτέρῳ, σταίη κατόπιν αὐτοῦ, δεικνὺς πρὸς τὴν σελήνην τὰ γράμματα, κἀκεῖνος ἀτενίσειεν ὁ πλησίον εἰς τὸν τῆς σελήνης κύκλον, ἀναγνοίη πάντα τὰ ἐν τῷ κατόπτρῳ γεγραμμένα, ὡς ἐπὶ τῆς σελήνης γεγραμμένα. Il y a un jeu de l'invention de Pythagoras, qui se fait avec un miroir en ceste sorte. La Lune estant au plein, quelcun escrit dans un miroir tout ce qu'il veut, avec du sang, & ayant adverti un autre, il se tient derriere luy, & tourne vers la Lune les lettres escrittes dans le miroir, alors cet autre là fichant son regard attentivement dans le globe de la Lune, y liƈt tout ce qui est escrit dans le miroir, comme s'il estoit escrit dans la Lune. *En ce passage j'ay corrigé deux fautes, mettant* πληροσελήνου *au lieu de* προσελήνου, *suivant l'opinion du docte Meursius en son livre des Jeux des Grecs, qui tire ceste correction de Suidas; & lisant aussi* ἀτενίσειεν *au lieu de* ἀτενίσαι. *Quant à Suidas, il semble qu'il n'a fait que transcrire ce passage mot à mot; mais dans tous les livres imprimez de cet autheur il y a plusieurs fautes.* Vous trouverez dans Meziriac la correction de ces fautes. Consultez les remarques (*c*) sur le Berger extravagant. La chimere de Noël le Comte a passé dans plusieurs livres, tant il est vrai qu'on fait du tort au public en imprimant un ouï-dire! Il ne se trouve que trop d'Auteurs qui l'adoptent de main en main. Parce que le Feuillant Saint Romuald insera ce conte dans son thresor chronologique, le Pere l'Enfant l'a inseré dans son histoire generale de tous les siecles de la nouvelle loi. *La maniere*, dit-il, (*d*) *de sçavoir les choses absentes, sans Magie: il les faut écrire en grosses Lettres sur un Miroir, & le presenter à la Lune, laquelle les fait connoître dans un autre Miroir où on la regarde. De cette maniere, François I. faisant la guerre à Charles-Quint pour le Duché de Milan, on le sçavoit la nuit suivante à Paris.* Si l'on raportoit de telles choses pour s'en moquer, on éviteroit la censure. C'est ainsi que Jean Leon a raporté une fable qui se debitoit en Egypte. *Entre les Ptolomées*, dit-il, (*e*) *il y en eut jadis un Roy d'Alexandrie, qui pour rendre la cité asseurée, inexpugnable & qui peût sans danger éviter les durs éfors de ses ennemis, feit ériger cette colomne: & à la sommité d'icelle il feit poser un grand mirouër d'acier, ayant telle vertu en soy, que tous les vaisseaux des ennemis qui passoyent devant cette colomne (estant le mirouër decouvert) miraculeusement commençoyent à s'embraser, & pour ce seul effet, l'avoit fait ainsi dresser sur la bouche du port. Mais on dit que les Mahommetans à leur arrivée gaterent le mirouër: au moyen dequoy il vint à perdre cette vertu non moins admirable que inusitée: puis feirent emporter la colomne. Chose certes ridicule, & digne d'être proposée aus enfans: & non à ceus qui ont quelque jugement.* Joignez à ceci ce que j'ai dit dans l'article (*f*) *Hercule*, & ces paroles de Guillaume Bouchet. (*g*) *Il faloit que le mirouër de cette femme fût faciné & garni de magie diabolique de Tolede: veu que ceux de Rhodes pouvoient voir les navires qui alloient en Syrie ou en Egypte en un mirouër, lequel estoit pendu au col du soleil sur leur Colosse.*

(*b*) *Meziriac sur les épitres d'Ovide pag. 607. 608.*

(*c*) *Sur le 7. livre p. m. 321.*

(*d*) *David l'Enfant. Dominicain Histoire generale de tous les siecles, au 21. de Juin pag. 347.* Il cite Tresor Chronolog. pag. 519. tom. 1.

(*e*) *Jean Leon, description d'Afrique fol. 358. édit. d'Anvers 1556. je me sers de la traduction Françoise de Jean Temporal.*

(*f*) *Pag. 75. remarque L.*

(*g*) *Guillaume Bouchet, Serée 19. pag. m. 171. 172.*

La fable des miroirs de Nostradamus ne vaut pas mieux que les precedentes. On veut qu'il ait vu dans des miroirs talismaniques l'avenir que l'on pretend qu'il a si heureusement revelé. (*h*) *Fuit, qui narravit, speculis quibusdam Astrologicis Nostradamum ad has prædictiones usum. Nam, qui arcaniora Physica & Astrologica cognita habent, ajunt è metallis, tanquam Planetis terrestribus, eâdem configuratione, qua Planetæ in Thematibus Natalitiis ponuntur, sub certis constellationibus specula fieri posse, in quibus futura cernantur. Talia specula non pro hominibus tantum, sed & nationibus, urbibus, seculis, ut illi ajunt, fabricari possunt.*

(*h*) *Morhofius, Polyhist. l. 1. c. 10. pag. 96.*

(*M*) *Je m'arrêterai un peu sur* la metempsychose.] On pretend que Pythagoras se glorifioit là-dessus d'un privilege tout particulier; car il se vantoit de se souvenir dans quels corps il avoit été avant que d'être Pythagoras. Mais il ne remontoit que jusqu'au siecle du siege de Troye. Il avoit été premierement Æthalide fils putatif de Mercure, & ayant à son choix de demander à ce Dieu tout ce qu'il voudroit, il lui demanda la grace de se souvenir de toutes choses même après

sa

les opinions varient fort là-dessus; les uns veulent qu'il soit Tyrrhenien, d'autres le font Syrien, & d'autres le font naître dans l'Ile de Samos, & d'autres dans l'Ile * de Cephalonie †, &c. On ne peut rien voir de plus beau dans des Philosophes Payens, que ce qu'il disoit (*N*) de Dieu, & du but où nous devons tendre;

* *A Samos ville de cette Ile.*

† *Voyez Farnabe in Ovidium Metam. lib. 15. v. 60.*

sa mort. Quelque tems après il fut Euphorbus, & reçut de Menelas une blessure au siege de Troye. Après la mort d'Euphorbus il fut Hermotime, & puis un pêcheur de Delos nommé Pyrrhus, & enfin Pythagoras, homme qui se souvenoit de toutes ces transmigrations, & de ce qu'il avoit souffert dans les enfers, & que les autres ames y souffrent (*a*). Voici une petite contradiction *; car si les ames en sortant d'un corps passent en un autre, elles ne vont point dans les enfers. Nôtre Philosophe dans Ovide ne remonte que jusqu'à Euphorbus.

(*a*) *Ex Heraclide Pontico apud Laërtium ubi supra n. 4. & 5.*

* *Confer quæ supra pag. 840. vers la fin de la remarque F.*

Morte (b) carent animæ, semperque priore relictâ
Sede, novis domibus vivunt, habitantque receptæ.
Ipse ego (nam memini) Trojani tempore belli
Panthoides Euphorbus eram: cui pectore quondam
Hæsit in adverso gravis hasta minoris Atridæ.
Cognovi clypeum lævæ gestamina nostræ
Nuper Abantais, templo Junonis, in Argis.

(*b*) *Ovidius, Metamorph. lib. 15. v. 158.*

O l'heureuse memoire d'homme, s'écrie agreablement Lactance, O (*c*) *miram, & singularem Pythagoræ memoriam. O miseram oblivionem nostrum omnium, qui nesciamus, qui ante fuerimus; sed fortasse vel errore aliquo, vel gratia sit effectum, ut ille solus lethæum gurgitem non attigerit, nec oblivionis aquam gustaverit. Videlicet senex vanus (sicut ociosæ aniculæ solent) fabulas tanquam infantibus credulis finxit. Quòd si benè sensisset de iis, quibus hæc locutus est, si homines eos existimasset, nunquam sibi tam petulanter memiendi licentiam vendicasset. Sed deridenda hominis levissimi vanitas.* Lactance ne devoit pas revoquer en doute que Pythagore n'attribuât sa memoire à une faveur des Dieux, il le pouvoit lire dans Heraclide; & sans cela, dira-t-on, il étoit aisé de s'imaginer que Pythagore alla au devant de l'objection que les autres hommes lui pouvoient faire, eux qui ne se souvenoient d'aucune préexistence. Voici une reponse à cette objection. A certains égards il n'est point probable qu'il ait eu assez de hardiesse pour se vanter d'une telle chose; il eût falu, comme l'observe Lactance, que son mepris pour les autres hommes fût monté au dernier point; mais si l'on tourne la medaille on ne trouvera rien là qui choque la vraisemblance. Il s'étoit aquis une telle reputation, & il avoit fait tant d'experiences sur l'aveugle docilité, & sur la credulité infinie de ses auditeurs, qu'il pouvoit bien se promettre qu'on lui passeroit tout ce qu'il diroit de sa memoire. Si vous voulez savoir ses transmigrations depuis la mort de Pythagoras, vous n'avez qu'à jetter les yeux sur ces paroles, vous y aprendrez qu'au 3. changement il fut une Courtisane. (*d*) *Pythagoram verò ipsum sicuti celebre est Euphorbum primo se fuisse dictitasse; ita hæc remotiora sunt his, quæ Clearchus & Dicæarchus memoriæ tradiderunt, fuisse eum postea Pyrandrum, deinde Callicleam, deinde feminam pulchra facie meretricem, cui nomen fuerat Alce.* Au reste il n'inventa pas la metempsychose: il l'aprit des Egyptiens (*e*): cela lui fit gâter les belles leçons qu'il avoit ouïes de Pherecyde sur l'immortalité de l'ame, & qui l'avoient tant touché, qu'il abandonna tout d'un coup le mêtier d'Athlete pour étudier en Philosophie. (*f*) *Quis nunc extremus idiota, vel quæ abjecta muliercula non credit animæ immortalitatem, vitamque post mortem futuram? Quod apud Græcos olim primus Pherecydes Assyrius cum disputasset, Pythagoram Samium illius disputationis novitate permotum ex athleta in Philosophum vertit.*

(*c*) *Lactant. divin. institut. lib. 3. c. 18. p. m. 196.*

(*d*) *Aul. Gellius lib. 4. c. 11. Voyez ci-dessus l'article Pericles p. 804. lettre o.*

(*e*) *Herodotus lib. 2. c. 123. où il tait neanmoins le nom de Pythagoras. Mais Diodore de Sicile lib. 1. sub finem ne le tait point.*

(*f*) *Augustinus epist. 3. p. m. 9.*

(*g*) *Diog. Laërtius ubi supra n. 25.*

(*N*) *Que ce qu'il disoit de Dieu, & du but où nous devons tendre.*] Il a reconu l'unité de Dieu; car il a dit que l'unité étoit le principe de toutes choses, & que d'elle étoit sorti le sujet qu'elle employa comme sa matiere, & que de son action sur cette matiere sortirent les nombres, les figures, les élemens, le monde visible, &c. (*g*) Ἀρχὴν μὲν τῶν ἁπάντων, μονάδα· ἐκ δὲ τῆς μονάδος ἀόριστον δυάδα, ὡς ἂν ὕλην τῇ μονάδι αἰτίῳ ὄντι ὑποστῆναι &c. (*h*) *Omnium rerum id quod unum est, esse initium; ex eo geminum quod infinitum est, profectum tanquam materiem illi ipsi uni, quod causa est, subjectum esse &c.* Il a dit que cette unité étoit Dieu, le bien, l'entendement, l'esprit. (*i*) Τὴν μὲν μονάδα θεὸν, καὶ τἀγαθὸν, ἥτις ἐστὶν ἡ τοῦ ἑνὸς φύσις, αὐτὸς ὁ νοῦς. *Unitatem Deum ac bonum quæ sit Unius natura, ipsa mens.* Casaubon (*k*) le fils raporte un passage de Stobée qu'il faut corriger. Πυθαγόρας τῶν ἀρχῶν τὴν μὲν μονάδα θεὸν καὶ τ' ἀγαθὸν, ἥτις ἐστὶν ἡ τοῦ νοὸς φύσις· ὁ αὐτὸς ὁ νοῦς· καὶ τὴν ἀόριστον δυάδα, καὶ τὸ κακὸν περὶ ἥν ἐστιν τὸ ὑλικὸν πλῆθος. Stobée avoit pris cela de Plutarque (*l*), il faut donc effacer τοῦ νοὸς, & mettre τοῦ ἑνός. La doctrine de Pythagore n'est point là aussi orthodoxe que dans le passage de Diogene Laërce; car selon Plutarque il admettoit deux principes independans, l'Unité, & le Binaire, & il donnoit au premier l'essence divine, la bonté, l'entendement, & à l'autre la nature d'un Demon, le mal, la matiere. Nous jugerons plus avantageusement de son dogme, si nous le prenons dans Clement Alexandrin. (*m*) Οὐκ ἀποκρυπτέον οὐδὲ τοὺς ἀμφὶ τὸν Πυθαγόραν, οἵ φασιν, Ὁ μὲν Θεὸς, εἷς. χ' οὗτος δὲ οὐχ ὥς τινες ὑπονοοῦσιν, ἐκτὸς τᾶς διακοσμήσιος, ἀλλ' ἐν αὐτᾷ ὅλος, ἐν ὅλῳ τῷ κύκλῳ, ἐπίσκοπος πάσας γενέσιος, κρᾶσις τῶν ὅλων· ἀεὶ ὢν, καὶ ἐργάτας τῶν αὐτοῦ δυναμίων καὶ ἔργων ἁπάντων, ἐν οὐρανῷ φωστὴρ, καὶ πάντων πατὴρ, νοῦς καὶ ψύχωσις τῷ ὅλῳ κύκλῳ, πάντων κίνασις. *Nec verò prætermittendi sunt Pythagoræ sectatores, quippe qui dicant, Deum quidem unum esse, non ita tamen, ut quidam opinantur, quasi sit extra mundi administrationem, sed est totus in ipsa, in toto circulo, speculator totius generationis, universorum contemperatio, qui semper est, & suas facultates deducit ad opus, omnium operum in cœlo illustrator, pater omnium, mens & animatio totius circuli, omnium motus.* Le mal est que Pythagore en se representant Dieu comme le moteur de l'Univers, & l'ame du monde, vouloit que nos ames fussent des portions de Dieu. L'objection qu'on lui propose là-dessus dans Ciceron est insoluble. *Nam Pythagoras, qui censuit (Deum) animum esse per naturam rerum omnem intentum & commeantem,*

(*h*) *C'est ainsi qu'Aldobrandin traduit au commencement de sa note sur ces paroles de Laerce. Voyez aussi Meric Casaubon sur Laërce ib. n. 83.*

(*i*) *Plut. de Placitis Philosoph. l. 1. c. 7. pag. 881.*

(*k*) *Not. in Diogenem Laert. in Alcmæone lib. 8. n. 83.*

(*l*) *Après ce qu'on vient de citer de Plutarque on lit.* Τὴν δ' ἀόριστον δυάδα δαίμονα καὶ τὸ κακὸν, περὶ ἥν ἐστι τὸ ὑλικὸν πλῆθος. ἐστὶ δὲ καὶ ὁρατὸς ὁ κόσμος. Infinitam autem binarii naturam, genium & malum unde est multitudo materiæ, & visui expositus mundus.

(*m*) *Clem. Alexandr. in admonit. ad Gentes p. 47. C. Voyez aussi Justin Martyr Oratione ad Gentes pag. 58.*

tendre ; & aparemment il eût poussé l'orthodoxie beaucoup plus loin, s'il eût eu assez de courage pour s'exposer au martyre. Les circonstances (O) de sa mort

meantem, ex quo nostri animi caperentur, non vidit distractione humanorum animorum discerpi & dilacerari Deum : & cùm miseri animi essent, quod plerisque contingeret, tum Dei partem esse miseram : quod fieri non potest. Cur autem quicquam ignoraret animus hominis, si esset Deus? quomodò porrò Deus iste, si nihil esset nisi animus, aut infixus, aut infusus esset in mundo (a). Mais voici une pensée qui est simplement & absolument vraye, Clement Alexandrin la compare avec les paroles de St. Paul. Il n'y a que Dieu qui soit sage, disoit Pythagore (b). L'Auteur des Antiquitez Judaïques paroît fort content de ce que plusieurs Philosophes, & nommément celui-ci pensoient de la nature de Dieu, & il ne doute point qu'ils n'eussent parlé encore plus sainement, s'ils n'eussent craint la persecution ; car comme dit Platon, il n'est point sûr de dire la verité touchant la nature divine à des ignorans. (c) Καὶ γὰρ Πυθαγόρας καὶ Ἀναξαγόρας καὶ Πλάτων, καὶ οἱ μετ' ἐκείνους ἀπὸ τῆς στοᾶς φιλόσοφοι, καὶ μικροῦ δεῖν ἅπαντες οὕτω φαίνονται, περὶ τῆς τοῦ θεοῦ φύσεως πεφρονηκότες. ἀλλ' οἱ μὲν πρὸς ὀλίγον φιλοσοφοῦντες εἰς πλῆθος δόξαις προκατειλημμένον, τὴν ἀλήθειαν τοῦ δόγματος ἐξενεγκεῖν οὐκ ἐτόλμησαν.... (d) Αὐτὸς δὲ Πλάτων ὡμολόγησεν, ὅτι τὴν ἀληθῆ περὶ θεοῦ δόξαν εἰς τὴν τῶν ὄχλων ἄγνοιαν οὐκ ἦν ἀσφαλὲς ἐξενεγκεῖν. *Pythagoras enim, & Anaxagoras, & Plato, & post illos philosophi Stoici, & pene cuncti, videntur de divina sapuisse natura. Sed hi quidem ad breve philosophantes, populo superstitionum opinionibus jam præoccupato veritatem dogmatis proferre timuêre.... Ipse siquidem Plato confessus est, quia veram de Deo opinionem propter ignorantiam plebis proferre securum non est.* Le même Josephe assûre (e) que Pythagore surpasse en pieté & en sagesse tous les anciens Philosophes. N'oublions pas cette observation de Plutarque : lors qu'il montre la conformité qui se trouvoit entre les pensées de Numa & celles de Pythagore : il dit (f) que Numa ne voulut point qu'on representât la divinité par des images, & que Dieu selon Pythagore est une nature impassible, qui ne tombe point sous les sens, & qui ne peut-être que l'objet de l'entendement (g).

Quant au but de nos actions & de nos études, on ne peut rien voir de plus admirable, ni de plus Chretien que ce qu'en a dit Pythagoras ; car il vouloit que l'étude de la Philosophie tendît à rendre les hommes semblables à Dieu. (h) Πρὸς τὴν θείαν ὁμοίωσιν ἀνάγει, καὶ τῆς Πυθαγορικῆς φιλοσοφίας τὸν τελειότατον σκοπὸν ἐκκαλύπτει, *ad divinam similitudinem ducunt, Pythagoricæque philosophiæ finem perfectissimum ostendunt.* Voilà l'éloge que l'on donne à une piece de poësie qui contient les dogmes de ce Philosophe. Ils contenoient deux parties que l'on pourroit fort bien comparer à la voye purgative, & à la voye unitive dont nos mystiques ont dit tant de belles choses. (i) *Hierocles, qui commentarios eruditissimos in Carmen Aureum Pythagoræ reliquit, statim ab initio de Pythagorica Philosophia differens, appellat eam* κάθαρσιν καὶ τελειότητα, purgationem, & perfectionem. *Quæ duo cum subindicent officium ipsius duplex ac propositum, ut loco alio monstravi, duplicem videri possunt Pythagoras & Pythagorici habuisse philosophiam, quarum illa sit* καθαρτικὴ, *hæc vero* τελικὴ, *illa, quæ purgat à malis, separat à materia & corpore, liberat à vinculis & carcere ; hæc, quæ perficiat, evehat & reportet sursum, &* εἰς τὸ εἶδος τῆς προτέρας ἕξεως, *ut loquitur Hierocles, id est habitus prioris formam inducat, similesque faciat Deo.... Id quod ipse indicat Hierocles in sequentibus, quando dicit,* περιέχει *(carmen aureum)* πάσης φιλοσοφίας πρακτικῆς καὶ θεωρητικῆς τὰ καθόλου δόγματα, δι' ὧν ἄν τις ἑαυτὸν καθαρὸν ἀπολαύοι καὶ τὴν πρὸς θεὸν ὁμοίωσιν ἐντυχίζει. Continet philosophiæ omnis practicæ ac theoreticæ decreta summa quibus quis & purgare se, & similem Deo facere valeat. L'Auteur que je cite allegue (k) plusieurs passages qui temoignent que, selon ce Philosophe, l'acquisition de la verité étoit l'unique moyen de parvenir à être semblable à Dieu ; mais que pour conoître la verité il la faloit rechercher avec une ame purifiée, & qui eût domté les passions du corps, d'où il conclut ce que l'on va lire, (l) *Ex iis, quæ superiori capite attulimus, manifestum est, philosophiam Pythagoricam id habere sibi maxime propositum, ut ad quandam similitudinem cum Deo sectatores suos ducat ; id vero fieri aliter non posse, quam si veritati atque sapientiæ pura integraque mente incumbatur.* Joignons à cela le temoignage de l'Anonyme qui avoit écrit la vie de Pythagore. Il dit (m) que les Sectateurs de ce Philosophe enseignoient qu'on se perfectionne en trois manieres. 1. En conversant avec les Dieux ; car pendant ce commerce on s'abstient de toute mauvaise action, & l'on se rend semblable aux Dieux autant qu'une telle chose est possible. 2. En (n) faisant du bien aux autres, car c'est le propre de Dieu, c'est l'imitation de Dieu. 3. En sortant de cette vie. Les plus beaux presens que le ciel ait faits à l'homme, selon Pythagore (o), sont de dire la verité, & de rendre de bons offices : ces deux choses, disoit-il, ressemblent aux œuvres de Dieu.

(O) *Les circonstances de sa mort sont raportées diversement.*] Il demeuroit à Crotone chez Milon avec ses disciples, & on l'y brûla. Un homme qu'il n'avoit point voulu admettre dans cette societé, mit le feu à la maison (p). Aparemment la physionomie de ce personnage n'étoit pas heureuse ; car Pythagore ne recevoit pour disciples que ceux dont la mine lui revenoit, après l'avoir examinée selon les regles de l'art. C'étoit la 1. de ses demarches. (q) *Jam à principio adolescentes qui sese ad discendum obtulerant,* ἐφυσιογνωμόνει. *Id verbum significat, mores naturasque hominum, conjectatione quadam de oris & vultus ingenio, deque totius corporis filo atque habitu, sciscitari. Eum, qui exploratus ab eo idoneusque fuerat, recipi in disciplinam statim jubebat.* Il y en a qui disent (r) qu'il fut soupçonné de machiner l'usurpation de la souveraineté ; & que pour aller au devant de cette

(a) *Cicero, de natura Deor. lib. 1. p. m. 41. Consultez Minucius Felix qui a dit pag. m. 151.* Pythagoræ Deus est animus per universam rerum naturam commeans, & intentus : ex quo etiam animalium omnium vita capiatur. *Lactance dit la même chose lib. 1. c. 5. p. m. 14.*

(b) *Apud Clement. Alexandr. Stromat. l. 4. p. 477.*

(c) *Josephus, contra Appion. lib. 2. pag. 1071.*

(d) *Id. ib. pag. 1076.*

(e) Σοφίᾳ καὶ τῇ περὶ τὸ θεῖον εὐσεβείᾳ πάντων, ὑπειλημμένος διενεγκεῖν τῶν φιλοσοφησάντων. Sapientia & divina pietate Philosophos omnes excellens. *Id. lib. 1. contra Appion. pag. 1046.*

(f) *Plut. in Numa pag. 65.*

(g) Οὔτε γὰρ ἐκεῖνος αἰσθητὸν ἢ παθητὸν, ἀόρατον δὲ καὶ ἀκήρατον καὶ νοητὸν ὑπελάμβανεν εἶναι τὸ πρῶτον. Neque enim ille sensui aut ulli dolori expositum rerum principium esse, sed invisible, incorruptum, sola mente existimavit apprehensibile. *Id. Plutarch. ibid. B.* (h) *Hierocles in præfatione ad carmina aurea circa finem. Voyez aussi Stobée eclog 11. cap. 3. où il dit,* Σωκράτης, Πλάτων ταῦτα τῷ Πυθαγόρᾳ, τέλος ὁμοίωσιν θεῷ. Socrates & Plato quemadmodum Pythagoras finem dixerunt, dei similitudinem.

(i) *Joannes Schefferus, de natura & constitutione Philosophia Italica cap. 10. p. 78.*

(k) *Ibid. cap. 7.*

(l) *Id. ib. cap. 8. pag. 56.*

(m) *Apud Photium cod. 249. pag. 1313.*

(n) Δεύτερον ἐν τῷ εὖ ποιεῖν. θεοῦ γὰρ τοῦτο καὶ θείας μιμήσεως. Deinde bene de aliis merendo : Dei enim hoc proprium est, in eoque Deum imitatur. *Phot. ibid.*

(o) *Ælian. var. hist. lib. 12. c. 59.*

(p) *Diogen. Laërtius ubi supra n. 39.*

(q) *Aulus Gellius lib. 1. c. 9.*

(r) *Laërt. ibid.*

mort sont raportées diversement. Je nommerai quelques Auteurs qui ont traité de (P) ses dogmes. Ce qui le concerne entant que Medecin se voit dans l'Histoire † de la Medecine.

† *Imprimée à Geneve* 1696. *& composée par D. L.C.D.M. c'est-à-dire* David le Clerc Docteur Medecin.

PYTHEAS, étoit nâtif de Marseille. La plus grande precision qu'on puisse donner, ce me semble, sur le tems où il a vêcu, est de le mettre (A) au siecle d'A-

(a) Ἀλῶναι μᾶλλον ἢ πατῆσαι· ἀναιρεθῆναι δὲ κρεῖττον ἢ λαλῆσαι. Capi præstat quam has dare pessum, cædique satius est quam quicquam loqui. *Id. ib.* Meric Casaubon conjecture qu'au lieu de λαλῆσαι il faut lire ἀλύσαι, *vagari, errer miserablement.*

te entreprise, les Crotoniates mirent le feu à son logis. Il se sauva au travers des flames, & sortit hors de la ville; mais comme il entroit dans un champ de feves, il s'arrêta, & il aima (a) mieux se laisser tuer, que d'ouvrir la bouche, & que de gâter les feves. Selon Dicearque (b) il s'enfuit au temple des Muses à Metapont, & y mourut de faim après un jûne de 40. jours. D'autres disent (c) qu'au retour du voyage qu'il avoit fait à l'Ile de Delos, pour y fermer les yeux à son maître Pherecyde, & pour l'enterrer, il termina lui-même le cours de sa vie en s'abstenant de nourriture. Selon d'autres (d) il mena tous ses disciples au secours des Agrigentins contre ceux de Syracuse; & ayant été batu il fut tué proche un champ de feves autour duquel il fuyoit. Cela ne s'accorde guere ni avec les 80. ans que l'on dit (e) qu'il a vêcu, ni avec les (f) 90. encore moins avec les (g) 99. ou avec les (h) 104. années que d'autres lui donnent. Voyez surtout ceci les savans Recueils de Mr. Menage (i). Il n'oublie pas de citer Arnobe, qui assûre que Pythagoras fut brûlé vif dans un temple. (k) *Pythagoras Samius suspicione dominationis injusta vivus concrematus in fano est: numquid ea, quæ docuit vim propriam perdiderunt, quia non spiritum sponte, sed crudelitate appetitus effudit?* Justin insinuë qu'il mourut sans violence à Metapont, où il s'étoit retiré après avoir demeuré 20. ans à Crotone; qu'il y mourut, dis-je, si admiré, que sa maison fut convertie en un temple, & qu'on l'honora comme un Dieu (l). Valere Maxime ne va pas si loin; mais il se declare hautement contre ceux qui disent qu'on le maltraita. (m) *Cujus ardentem rogum plenis venerationis oculis Metapontus aspexit: oppidum Pythagoræ quam suorum cinerum nobilius clariusve monumento.*

(b) *Id. ib. n.* 40.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. n.* 44.

(f) *Id. ib.*

(g) *Tzetzes, Chil.* 11. *v.* 366.

(h) *Anonymus apud Photium pag.* 1313.

(i) *Menag. in Diog. Laërt. pag.* 371. *& seq.*

(k) *Arnob. lib.* 1. *pag.* 23.

(l) Cum annos 20. Crotonæ egisset, Metapontum migravit ibique decessit, cujus tanta admiratio fuit, ut ex domo ejus templum facerent, eumque pro Deo colerent. *Just. lib.* 20. *c.* 4. *p.m.* 396.

(P) *Quelques Auteurs qui ont traité de ses dogmes.*] Je me borne aux modernes. Guillaume Canterus a mis en Latin les fragmens de Pythagore que Stobée a recueillis. Erasme (n), Philippe Beroaldus, le Gyraldi, Claude Minos, François Berni, Nicolas Scutelli & quelques autres ont fait des notes sur les symboles de ce Philosophe. Consultez aussi Lipse (o); les Commentaires de Rittershusius sur Malchus; la Dissertation d'Holstenius *De vita & scriptis Pythagoræ*; le Pythagoras de Roderic de Castre; Paganinus Gaudentius *De Pythagorea animarum transmigratione*; le Dialogue d'Ambroise Rhodius *De transmigratione*; la Dissertation de Claude Lignier *De secta Pythagorica*; la These de Marc Mappus *De Ethica Pythagoræ*, soutenuë à Strasbourg sous le Professeur Schallerus; la Dissertation de Schilterus *De disciplina Pythagorica*; le livre de Jean Scheffer cité ci-dessus; le livre intitulé *Ethica Pythagorica* (p) composé par Magnus Daniel Omeis Professeur à Altdorf. On peut voir aussi nôtre la Mothe le Vayer dans l'Ouvrage de la vertu des Payens. On croit que les vers dorez de Pythagore sont l'Ouvrage de son disciple Lysis. Un ancien Philosophe d'Alexandrie nommé Hierocles les commenta: nous avons son Commentaire commenté par le fils de Casaubon. Nous avons aussi les Commentaires qu'ont fait sur les mêmes vers Vitus Amerbachius, Theodore Marcilius, Henri Brem, Michel Neander; Jean Straselius, Guillaume Diezius, & Magnus Daniel Omeis. J'avois oublié l'Ouvrage de Joachim Zehnerus (q).

(m) *Val. Maxim. lib.* 8. *c.* 7. *n.* 2. *in ext.* (n) *Au commencement de ses Chiliades de proverbes.* (o) *Manuduct. ad Philosoph. Stoic. lib.* 1. *dissertat.* 6. (p) *Imprimé à Altdorf.* 1693.

(q) *Pastor ac Superintendens Schleugensis. Il publia à Leipsic l'an* 1603. Vitam & fragmenta Pythagoræ.

(A) *De le mettre au siecle d'Alexandre le Grand.*] Vossius ne s'en tient pas à une designation si (r) vague. Il le fait vivre sous Ptolomée Philadelphe. Le P. (s) Hardouin l'imite en cela. Mr. Moreri évaluë cette designation à l'an 440. ou 445. de Rome; il devoit savoir que la premiere année du regne de Ptolomée Philadelphe tombe selon Calvisius sur l'an de Rome 468. On a des raisons de juger que Pytheas a fleuri avant ce tems-là. Vossius a montré (t) qu'Eratosthenes a écrit après Pytheas; mais il ne s'est point servi de la preuve la plus claire: il s'est contenté de le prouver par la raison, que Polybe ayant choisi entre autres Geographes Dicearque, Eratosthenes & Pytheas pour l'objet de ses censures, dit (v) qu'Eratosthenes avoit écrit le dernier de tous. Il y a une preuve plus positive que celle-là dans la même page, puis que Strabon y raporte que Polybe s'est étonné qu'Eratosthenes ait cru ce qu'avoit écrit Pytheas. Polybe s'en étonnoit d'autant plus, qu'il remarquoit qu'Eratosthenes ajoûtoit foi à des choses que Dicearque n'avoit point cruës. Voilà donc Pytheas (x) manifestement Auteur avant qu'Eratosthenes & Dicearque fissent leurs livres de Geographie. Nous en tirerons ci-dessous quelques consequences. Avant cela je dirai mon sentiment, sur les paroles où Strabon trouve ridicule la maniere dont Polybe vient de raisonner. Peut-être n'a-t-il pas bien pris la pensée de Polybe. Je croirois volontiers que cet habile homme raisonnoit comme ceci; Dicearque est un Auteur fort credule, & qui a commis mille fautes; cependant il a refusé de croire diverses choses racontées par Pytheas: il y a donc lieu de s'étonner qu'Eratosthenes qui est venu depuis, ait ajoûté foi à ces mêmes choses qu'il voyoit que Dicearque avoit rejettées. Or voici le raisonnement que Strabon impute à Polybe; Dicearque est un Auteur de grand jugement, & qui doit servir de regle; il est donc bien étrange qu'Eratosthenes ait cru Pytheas sur des choses que Dicearque n'avoit point cruës. En suposant que Polybe raisonne de cette maniere, Strabon a pu se moquer de lui, veu le grand nombre de fautes que Polybe avoit critiquées dans les écrits de Dicearque: mais encore un coup, je ne voudrois pas jurer qu'on ait bien entendu la pensée de Polybe. Je voudrois que nous pussions le verifier par une descente sur les lieux, nous aprendrions bien d'autres faits, que la perte de tant de livres de cet Auteur nous derobe. Je remarquerai en passant une faute dans la traduction Latine de Strabon. Toute la force de cette reprise, μήτε Δικαιάρχῳ πιστεύσαντος, y est énervée: il faloit pour bien rendre cet endroit, se servir de la même repetition que l'on trouve dans l'original. Le lecteur en jugera s'il

(r) *De Philologia p.* 55. *au Traité de* Hist. Græc. pag. 467. *Il ajoute* vel certè proximus huic tempori fuit.

(s) *In indice Plinii.*

(t) *De Hist. Græc. pag.* 110.

(v) *Apud Strabon. l.* 1. *p.* 71.

(x) *Voyez ci-dessous la remarque F.*

d'Alexandre le Grand. Il fit des Ouvrages de (*B*) Geographie, qui apparemment n'étoient autre chose que la relation de ses voyages. Il abusa étrangement de la maxime, *A beau mentir qui vient de loin*; car il n'y eut sorte de fables qu'il ne racontât des païs septentrionaux, qu'il se vantoit d'avoir vus. Il n'ignoroit pas que peu de temoins oculaires lui pourroient donner le dementi; mais la posterité pour le moins ne laissa pas impunie son audace. Polybe le poussa terriblement; Strabon tombe sur lui en plusieurs rencontres avec la derniere * dureté. Ces deux Auteurs n'étoient point capables d'endurer qu'il racontât impunément, qu'à l'Ile (*C*) de Thule à six jours de la grande Bretagne vers le Nord, & dans tous ces quartiers-là, il n'y avoit ni terre, ni mer, ni air, mais un composé des trois,

* Πυθέας ἀνὴρ ψευδίστατος ἐξήτασται. Pytheas homo mendacissimus inventus est. *Lib.* 1. *pag.* 43. Vide etiam pag. 44. & lib. 2. pag. 71. 79. lib. 4. pag. 139.

s'il prend la peine de lire ma citation (*a*); & quoi qu'il en soit de tout ceci, nous y aprenons pour le moins que les livres de Pytheas ont precedé non seulement ceux d'Eratosthenes, mais aussi ceux de Dicearque. On sait que ce dernier a été disciple d'Aristote, & qu'il dedia un livre à Theophraste, qui fut le disciple favori d'Aristote. Il y a donc bien de l'aparence que Pytheas a vêcu avant le regne de Ptolomée Philadelphe, puis que ses écrits ont precedé ceux de Dicearque, qui ne pouvoit être qu'un vieux homme sous le regne de ce Prince. En effet le commencement de ce regne tombe sur la derniere année de la 123. Olympiade; Aristote cessa d'enseigner (*b*) avant la fin de la 114. Olympiade, & ses Ecoliers pour l'ordinaire étoient des gens faits. Nous aprenons de Pline (*c*) que Pytheas avoit publié ses Ouvrages avant que Timée publiât les siens; car celui-ci sur la foi de l'autre assûra ce que j'ai dit touchant l'ambre. Mais ni Timée, ni Eratosthenes dont la plume a été posterieure à celle de Pytheas, ne sauroient rien prouver contre Vossius, parce que leur (*d*) vie a été si longue, qu'ils auroient pu voir les relations de Pytheas, encore qu'elles n'eussent été publiées que sous Ptolomée Philadelphe; & l'on sait qu'un Auteur qui raporte ce qu'il a lu dans un autre, peut avoir plus d'âge que lui, & mourir même avant lui; de sorte que l'on ne peut rien inferer de precis touchant l'âge de Pytheas, de ce que Timée & Eratosthenes ont écrit plus tard que lui. La meilleure preuve que l'on puisse avoir pour le mettre avant le regne de Ptolomée Philadelphe, doit être prise de ce qu'il a été cité par Dicearque. Vossius ne s'en souvenoit point, lors qu'il (*e*) mettoit celui-ci devant Pytheas. Si Sanson l'un des bons Geographes de ce siecle avoit consideré ce petit point de chronologie, il n'auroit pas dit (*f*) que Pytheas a parlé des conversations que le pere de Scipion l'Africain eut avec les Deputez de Marseille l'an de Rome 532. Un des mensonges de Pytheas au sentiment de (*g*) Polybe, étoit d'avoir dit qu'aucun des habitans de Marseille qui avoient eu commerce avec Scipion, n'avoit pu lui aprendre rien de memorable touchant la Bretagne. On a remarqué (*h*) ailleurs les autres fautes de Sanson concernant cette matiere. Il reste à dire qu'il ne devoit point entendre par ce Scipion celui qui vint debarquer à l'embouchure du Rhone, afin d'observer les demarches d'Annibal, puis qu'il n'est pas possible que Pytheas ait écrit depuis ce voyage de Scipion; lui dont les Ouvrages avoient été lus par Dicearque disciple d'Aristote; car entre le tems auquel Aristote cessa de tenir école, & le commencement de la seconde guerre Punique, il s'est passé pour le moins cent ans. Il seroit sans doute difficile de marquer quel est donc ce Scipion, qui au raport de Pytheas s'informa de la Bretagne aux habitans de Marseille, à ceux de Narbonne, & à ceux de Corbilon; mais il est sûr que ce ne fut pas le pere de celui qui vainquit Carthage. Je m'étonne que le P. Labbe n'ait pas marqué cette chasse à Mr. Sanson, & je ne croi pas qu'il fût homme à l'épargner volontairement. On eût pu aussi le censurer sur la distance de près de cent ans qu'il (*i*) met entre Pytheas & Polybe. Cela ne convient pas à son hypothese, qui porte que Pytheas composa ses relations après l'an 532. de Rome; année qui ne preceda que de 16. ans la naissance de Polybe (*k*). Il faut même dire selon cette suposition, que Pytheas n'étoit point revenu de ses voyages en 532. car s'il en eût été de retour, les Deputez de Marseille auroient eu que repondre aux questions du Consul Romain.

J'avertis ici mon lecteur que Mr. Sanson digne fils du grand Geographe, qui publia les Antiquitez d'Abbeville, m'a fait la faveur de m'envoyer une copie de la reponse que Mr. son pere avoit preparée au Pere Labbe touchant ces Antiquitez. Elle est docte & ingenieuse. J'espere que l'occasion d'en donner quelques fragmens ne manquera pas.

(*B*) *Des Ouvrages de Geographie.*] Le Scholiaste (*l*) d'Apollonius fait mention d'un livre de Pytheas intitulé γῆς περίοδος, *le tour de la terre*. L'Abregé d'Artemidore l'Ephesien imprimé avec les vieux Geographes, met Pytheas au nombre de ceux qui ont decrit le circuit du monde, *periplum* (*m*) *orbis*. La description de l'Ile de Thule étoit aparemment une partie de cet Ouvrage. Son livre *de Oceano* est cité par Geminus. Nicolas Sanson (*n*) n'est pas le seul qui ait voulu rompre une lance contre Strabon en faveur de Pytheas. Nous verrons bien-tôt que Gassendi a pris fort à cœur la defense de cet ancien Marseillois.

(*C*) *Qu'à l'Ile de Thule.*] Ayant établi par de solides raisons que Pytheas publia ses livres vers le tems d'Alexandre, je puis rejetter l'une des preuves dont le P. Vavasseur s'est servi contre Photius. J'en ai refuté une autre dans (*o*) l'article *Antoine*. Photius conjecture qu'Antonius Diogenes n'a pas été fort éloigné du regne d'Alexandre le Grand. Le P. Vavasseur dit contre cela entre autres choses, qu'il (*p*) ne croit pas que l'Ile de Thule fût fort conuë en ce tems-là. Il faut savoir que cet Antoine Diogenes étoit l'Auteur d'un Roman, intitulé *Incredibilia de Insula Thule*. Peu m'importe que cette Ile ne fut point conuë au vulgaire, ou qu'en general elle ne fût pas fort conuë; car pourveu qu'un voyageur tel que Pytheas

(*a*) Ἐρατοσθένη δὲ τὸν μὲν Εὐήμερον Βεργαῖον καλεῖν, Πυθέᾳ δὲ πιστεύειν, καὶ ταῦτα δὲ μή τε Δικαιάρχου πιστεύσαντος. Τὸ μὲν οὖν μή τε Δικαιάρχου πιστεύσαντος, γελοῖον· ὥσπερ ἐκείνῳ χρῆσθαι κανόνι προσῆκον καθ' οὗ τοσούτους ἐλέγχους αὐτὸς προφέρεται. Interim Eratosthenem qui Euemerum Bergæum appellet, Pytheæ credere, atque hoc ne Dicæarcho quidem credente. Id quidem ridiculum est quod Dicæarchum profert, quasi verò conveniat eum veluti normam sequi quem ipse Polybius tot reprehensionibus incessit. *Strab. l.* 1. *p.* 71.

(*b*) *Apollodorus apud Diogen. Laërt. in Arist.*

(*c*) *Plin. l.* 37. *c.* 2.

(*d*) *Eratosthene a vêcu* 80. *ans. Il nâquit en la* 126. *Olymp. & mourut en la* 146. *Voyez Vossius* de Hist. Gr. pag. 108. *Lucien lui donne* 82. *ans de vie, & à Timée* 96. *Or puis que Timée a écrit la guerre de Pyrrhus contre les Romains, il a vêcu sous Ptolomée Philadelphe.* (*e*) *De Philolog. c.* 11. *n.* 7. *Moreri cite mal* de Philos. cap. 11. n. 6. (*f*) *Recherch. des antiquit. d'Abbeville.* (*g*) *Apud Strabon. lib.* 4. *pag.* 131. (*h*) *Dans l'article* Abbeville *page* 6.

(*i*) *Pag.* 85.

(*k*) *Il nâquit l'an* 548. *de Rome. Voyez Vossius de Hist. Gr. pag.* 122.

(*l*) *In lib.* 4.

(*m*) *Voyez Vossius de Hist. Gr. pag.* 110.

(*n*) *Ubi supra.*

(*o*) *Pag.* 285. *remarque B.*

(*p*) Suspicio quoque est nondum cognitam vulgo Thulen insulam de qua illi feruntur inscripti libri. *Vavassor, de ludicra dictione pag.* 148. 149.

trois, semblable au poumon (*D*) marin, sur lequel la mer & la terre étoient suspenduës, & qui servoit comme de lien à toutes les parties de l'Univers, sans qu'il fût possible d'aller là ni à pied, ni sur des vaisseaux. Il se vanta d'avoir vu cette substance qui ressembloit au poumon de mer; & pour le reste il avoüa qu'il n'en parloit que par ouï-dire. Il se vantoit aussi d'avoir voyagé par tous les païs d'Europe qui sont sur la mer Oceane, depuis Cadis jusques au Tanais; ce que Polybe ne pouvoit croire d'un petit * particulier comme lui, mal pourvu d'argent. On avouë † pour le moins qu'il n'a pas mal entendu les proprietez des terres septentrionales, eu égard aux aspects du soleil; & ce qu'il disoit ‡ que les barbares leur montroient le lieu où cet astre s'en alloit dormir, & qu'il y avoit là des païs où la nuit ne duroit que trois heures, & d'autres où elle n'en duroit que deux, ne sent point du tout la fable, & lui fait infiniment plus d'honneur qu'une autre chose que Pline raporte après lui; c'est qu'il y avoit une Ile à une journée du païs des Guttons, peuple d'Allemagne, dans laquelle ⊥ on se servoit d'ambre au lieu de bois, pour faire du feu. On fera bien de consulter l'apologie que Pierre Gassendi (*E*) composa pour Pytheas à la priere de Mr. de Peiresc. Ces deux illustres Provençaux furent bien aises de travailler à la gloire de leur Province, en soutenant la reputation d'un Ecrivain né à Marseille. Gassendi tout savant qu'il étoit, n'a pas laissé de se (*F*) tromper dans ses conjectures touchant

* Φησὶ δ' ἂν ὁ Πολύβιος ἄπιστον καὶ αὐτὸ τοῦτο πῶς ἰδιώτῃ ἀνθρώπῳ καὶ πένητι τοσαῦτα διαστήματα πλωτὰ καὶ πορευτὰ γένοιτο. Polybius autem id quoque incredibile ait esse, privatum hominem, eumque pauperem tantum spacii marique terraque obivisse. *Strab. l. 2. pag. 71.*

† *Id. l. 4. pag. 139.*

‡ *Apud Geminum Isagog. ad Phænom.*

⊥ Incolas pro ligno ad ignem uti eo, proximisque Teutonis vendere. *Plin. l. 37. c. 2.*

Pytheas en eût publié une relation, il pouvoit venir dans l'esprit de quelque Ecrivain Romanesque, de choisir cette Ile pour la scêne de ses chimeriques narrations. Je n'examine point si Photius a raison; il me suffit de prouver qu'on ne le refute pas bien.

(D) *Au poumon marin.*] La Mothe le Vayer (*a*) remarque que c'est un *Zoophyte spongieux*, auquel les Italiens ont donné un nom fort sale; & après avoir raporté que Pytheas avoit soutenu *que cette matiere étoit le lien de l'Univers*, & qu'il avoit eu l'*impudence d'en parler comme d'une chose qu'il avoit vuë*, il nous parle d'*un bon Anachorete*, *qui se vantoit d'avoir été jusques au bout du monde*, & qui disoit qu'*il s'étoit vu contraint d'y ployer fort les epaules, à cause de l'union du ciel & de la terre dans cette extremité.*

(*a*) *Lettre 89. au tome 11. de ses Oeuvr. in 12. pag. 255.*

(E) *Que Pierre Gassendi composa pour Pytheas.*] En voici l'occasion. Lors que Mr. de Peiresc fit observer à Marseille en 1636. l'élevation solstitiale du soleil, on compara la proportion que l'on trouvoit entre l'ombre & le stile du quadran; on la compara, dis-je, avec celle qu'Hipparque (*b*) dit que Pytheas avoit trouvée. Mr. Gassendi fut chargé d'écrire sur cette operation astronomique, & de justifier Pytheas en même tems contre les invectives de Strabon. *Voluit* (*c*) *rursus* (Peiresckius) *ut quoniam Strabo multa congessit adversus Pytheam, ipse in gratiam comprovincialis apologiam conscriberem, purgaremque virum qui primus Thulen insulam demonstravit, & quo non habet Occidens totus quem antiquiorem in doctis habeat.* Ce qu'il écrivit là-dessus se trouve au 4. tome de ses (*d*) Oeuvres. Il n'eut garde d'oublier que Cleomede donne à Pytheas la qualité de Philosophe; & qu'Hipparchus ayant censuré Eudoxe, qui avoit dit qu'il y a une certaine étoile qui ne sort jamais de sa place, & qui est le pole du monde, louë Pytheas d'avoir enseigné que le pole est un lieu vuide d'étoiles, & qui fait une espece de quarré avec les trois étoiles les plus voisines. Hipparque à l'imitation d'Eratosthenes enrichit sa geographie du travail de Pytheas; & il ne faut pas s'étonner que celui-ci se soit trompé à l'égard du Tanaïs, veu l'ignorance où l'on étoit en ce tems-là des situations du Pont Euxin, de la mer Caspie, & du palus Meotide. Lors qu'Alexandre fut parvenu sur les bords de la mer Caspie, on le crut arrivé au Pont Euxin. Gassendi ajoûte plusieurs autres remarques à celles-là en faveur de Pytheas. On a pu voir dans les Nouvelles de la Republique (*e*) des lettres, qu'Olaus Rudbecks a pris vivement le party de ce Voyageur.

(*b*) *Apud Strabon. l. 2. p. 78.*

(*c*) *Gassendus in vita Peiresk. l. 5. Oper. t. 5. p. 327.*

(*d*) *Pag. 524. & seq.*

(*e*) *Mois de Fevrier 1685. pag. 133.*

(F) *N'a pas laissé de se tromper dans ses conjectures.*] Il a cru que les Marseillois confus de n'avoir su que repondre, aux questions que Scipion leur avoit faites touchant la Bretagne, & animez d'ailleurs par ses conseils, resolurent d'envoyer reconoître ce païs, & choisirent pour cela Pytheas qui étoit un bon Mathematicien. La Republique de Marseille étoit déjà puissante sur mer, & s'apliquoit beaucoup au commerce; elle pouvoit donc avoir envie d'être instruite, si son negoce retireroit quelque avantage de la decouverte de ces regions inconuës. On leve par là l'objection que fait Polybe: il ne faut plus trouver étrange que Pytheas simple & pauvre particulier, ait pu fournir aux frais d'un si grand voyage. On pourroit sans cela repondre qu'une societé de marchands, ou quelque riche citoyen auroit pu choisir Pytheas pour faire la decouverte, & l'équiper de toutes les choses necessaires. Si Mr. Gassendi n'en disoit pas davantage, je n'aurois rien à lui critiquer; mais il dit que ce fut ou Scipion l'Africain, ou le pere ou l'oncle de ce Scipion qui demanda des nouvelles de la Bretagne aux Marseillois, au tems de la seconde guerre Punique commencée la 140. Olympiade. Cela ne peut être vrai, puis que Dicearque avoit lu le voyage de Pytheas. Mr. Gassendi pour éluder cette preuve dit, que les paroles de Strabon peuvent recevoir ce sens; c'est que les relations de Pytheas auroient pu deplaire à Dicearque; mais il est sûr que Strabon n'a pu vouloir dire cela: son participe (*f*) πιστεύσας, & toute la force de son raisonnement combatent cette explication. Godefroi Wendelin à qui Gassendi écrivit ces choses, lui repondit (*g*) sur la demande, *en quel tems Pytheas avoit vécu*, que ç'avoit été au tems d'Alexandre le Grand: ce qu'il prouva 1. par les railleries de Dicearque contre Pytheas: 2. par la familiarité que Timée ennemi d'Agathocles avoit euë avec Pytheas à Marseille pendant son exil; d'où Wendelin conclut que Pytheas a vécu avant Agathocles.

(*f*) *Voyez ci dessus la remarque A.*

(*g*) *Voyez les Oeuvres de Gassendi tom. 6. pag. 483.*

touchant cet Auteur, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait du profit à faire en lisant son apologie. Il ne faut pas confondre (*G*) nôtre Pytheas avec l'Orateur Athenien de ce nom, qui vivoit du tems de Demosthene.

PLANTEVIT-LA-PAUSE (JEAN) en Latin *Plantavitius Pausanus*, Evêque de Lodeve, étoit né au Chateau de Marcassargues, maison de sa mere, au Diocese de Nimes. Il devint très-habile dans la connoissance des langues Orientales, comme le temoignent les (*T*) livres qu'il a publiez. Non seulement il étoit né de la Religion, mais aussi il avoit été Ministre de l'Eglise de Beziers *. Il se fit Catholique l'an 1604. & tout aussi-tôt il fut mandé à la Cour, où Henri le Grand lui fit beaucoup de caresses. Il s'en alla à la Fleche, pour y faire un nouveau cours de Theologie sous les Jesuites. Il en partit l'an 1609. pour aller à Rome †. Il fut l'un des Evêques du Languedoc qui ‡ s'engagerent dans la rebellion de Mr. de Mommorency. Mr. Moreri (*Z*) a fait quelques fautes.

PLATINE (BARTHELEMI β) en Latin *Platina*, Auteur d'une Histoire des Papes, a fleuri au XV. siecle. Il nâquit dans un (*A*) village nommé *Piadena*, entre Cremone & Mantouë, l'an 1421. Sa premiere profession fut celle des armes γ; il la suivit assez long tems, après quoi il s'attacha à l'étude, & y fit des progrés considerables. Il alla à Rome δ sous le Pontificat de ζ Calixte III. & s'y étant fait conoître du Cardinal Bessarion, il obtint quelques petits Benefices de Pie II. & puis la charge d'Abbreviateur Apostolique. Paul II. successeur de Pie II. cassa tous les Abbreviateurs ⸸, sans avoir égard aux sommes qu'ils avoient deboursées pour l'achat de cette charge, ni aux remontrances de Platine, qui le suplia très-humblement de faire juger leur cause par les Auditeurs de

* *Voyez l'attestation qu'il donna à Fitz Simon, inserée dans la* Britannomachia *de ce Jesuite pag. 122. Il y est mal nommé* Jean de Plantanil.

† *Voyez la même attestation.*

‡ *Voyez le passage de Rivet in* Jesuita vapulante *cité par Colomiés,* Bibliot. Orient. pag. 182.

β *Et non pas Baptiste, comme l'apellent Jaques de Bergame, Leandre Alberti, Floridus Sabinus &c. Voyez les preuves dans Vossius* de Hist. Lat. p. 589. *Voyez aussi la remarque H à la fin.*

γ *Volaterranus lib. 21. p. 777.*

δ *Jovius, elog. c. 19.*

ζ *Et non pas Calixte II. comme dit Moreri.*

⸸ *Platina, in Paulo II. fol. 350. verso.*

cles. Cette consequence est très-mauvaise; car de ce qu'un voyageur contracte beaucoup de familiarité avec une personne bannie, il ne s'ensuit pas qu'il soit plus vieux que celui qui a exilé cette personne. Outre cela, voici de nos gens qui font dire à un Auteur bien plus qu'il n'a dit. Wendelin nous renvoye à Pline (*a*), où nous lisons seulement que Timée ajoûta foi à Pytheas touchant l'ambre.

(*G*) *Il ne faut pas confondre.*] Le P. (*b*) Hardouin aplique à Pytheas de Marseille, ce que Plutarque dit d'un Pytheas dans la vie de (*c*) Demosthene; mais il ne faut point douter que le Pytheas dont Plutarque fait mention en cet endroit, ne soit le même Orateur Athenien dont il parle à la page 849. où il dit que Pytheas railla Demosthene (*d*) de ce que ses harangues sentoient l'huile. Dans la vie de Phocion (*e*) il parle du même Pytheas, comme d'un Orateur à grand caquet & insolent, que Phocion fut contraint de rabrouër. Suidas qui nous en donne la même idée, nous aprend qu'il se sauva de la prison où ses creanciers l'avoient mis, & qu'il se retira dans la Macedoine. Plutarque raconte que Pytheas fugitif d'Athenes se retira auprès d'Antipater, & lui rendit le plus de services qu'il pût avec ses harangues. Il eut alors (*f*) de grosses prises dans l'Arcadie avec Demosthene, qui tout banni qu'il étoit ne laissoit pas de se joindre aux Ambassadeurs des Atheniens, pour obliger les villes Greques à se liguer contre Antipater, dont Pytheas soutenoit la cause.

(*A*) *Les livres qu'il a publiez.*] Voici le titre de quelques-uns. *Florilegium Biblicum, Heb. Lat.* à Lodeve 1645. *Florilegium Rabbinicum, Heb. Lat. cum Bibliotheca Rabbinica*, là même en la même année. *Thesaurus Synonymicus Hebræo-Chaldæo-Rabbinicus*, là même en la même année. Un Lexicon Hebreu. Mr. Colomiés (*g*) parle d'un livre de Michel Beraud Ministre de Montauban sur la justification contre cet Auteur.

(*B*) *Moreri a fait quelques fautes.*] I. Par l'attestation que j'ai citée il paroît manifestement, que le Sieur Plantevit-la Pause fit la ceremonie de l'abjuration à Beziers, & non pas à Bourges. Le bon Mr. Moreri a été trompé sans doute au mot Latin *Biterrensi*; il a cru que c'étoit la même chose que *Bituricensi*. II. Je conjecture que par la même meprise on nous assûre, que ce Prelat *se retira au château de Margon dans le Diocese de Bourges, & qu'il y mourut le 28. de Mai 1651.* III. On ne peut pas dire qu'un Prelat *se soit gouverné avec une grande prudence*, depuis l'an 1625. jusqu'en 1648. lors qu'il est certain qu'il se declara pour des rebelles l'an 1632. Ce peché d'omission est moins pardonnable, que celui qui se raporte au ministere du Sieur la Pause, à ses études de la Fleche, & à quelques autres faits dont il ne paroît nulle trace dans le Dictionaire de Mr. Moreri. IV. Cette expression, *il fit une étude particuliere* de la Theologie *dans le College de Foix à Tolose*, est captieuse & très-mauvaise; elle porte à croire cette fausseté, que le College de Foix est une maison où l'on enseigne les sciences.

(*A*) *Nâquit dans un village nommé* Piadena . . . *l'an* 1421.] Je ne trouve point d'Auteur qui ait marqué cette année, mais puis que Jaques de Bergame, & Massæus (*h*) mettent sa mort à l'an 1481. & que (*i*) Raphael Volaterran, & (*k*) Leandre Alberti assûrent qu'il mourut sexagenaire, il s'ensuit qu'il étoit né l'an 1421. Ceux qui disent (*l*) comme a fait Mr. Moreri, qu'il étoit né à Verone, se trompent: en voici la preuve. *Idem fecit Theodorus Hexarchus Ravennas cui quidem in magistratu mortuo non ita multo post Joannes Platina successit. Hunc ego crediderim dedisse nomen meo natali solo quod Platina appellatur in agro Cremonensi positum.* C'est Platine (*m*) lui-même qui parle. Les Italiens ne donnent point à ce village le nom de *Platina*, mais celui de *Piadena*. Cela paroît par la traduction Italienne (*n*) du voyage d'Italie composé en Latin par André Schot. Je croi que Platine a été ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance: son nom de famille étoit *Sacchus*, ou *Saccus*.

(*a*) *Lib. 37. c. 2.*

(*b*) *In ind. Plinii.*

(*c*) *Pag.* 855.

(*d*) *Voyez Elien Hist. div. l. 7. c. 7. il parle aussi de lui l. 14. c. 28.*

(*e*) *Pag.* 751.

(*f*) *Plut. in Demost. pag.* 858.

(*g*) *Colomies. Biblioth. Orient. pag.* 182.

(*h*) *In Chronic. ils disent qu'il mourut de peste.*

(*i*) *Commentar. Urban. l. 21. p. 777.*

(*k*) *In descriptione Italiæ pag. m. 626.*

(*l*) *Hofman in voce* Platina, *& Cave in Cartophylac. Ecclesiast. edit. Lips. pag. 369. sont censurez pour cela par Daniel Guillaume Mollerus,* dissert. de Platina p. 4. *Pope Blount,* censura author. pag. 339. *raporte un long passage de Boissard in* iconib. *où Platine est nommé* Veronensis.

(*m*) *In vita Cononis fol. m. 104. Ce Pape siegeoit l'an 686.*

(*n*) Da Cremona à Mantoua si va per una strada piana e diritta ove si trova Piadena *(mon edition qui est de Vicenza 1622. porte* Pianeda) Patria di Bartolomeo Platina.

de Rote. Cette liberté fut mal reçuë du Pape, & repoussée avec (*B*) beaucoup de fierté. Ces pauvres gens destituez de leur charge, firent pendant quelques jours tout ce qu'ils purent pour obtenir audience du Pape, & se virent rebutez avec le dernier mepris. Cela fut cause que Platine lui (*C*) écrivit une lettre, où il lui donnoit avis qu'ils s'en alloient par le monde, afin d'exhorter les Princes à convoquer un Concile, qui examinât si les Abbreviateurs avoient dû être cassez. Sa lettre fut prise pour un acte de felonnie. On le mit en prison chargé de fers, & on le laissa en cet état pendant quatre mois exposé (*D*) à mille peines. Après cela il fut mis en liberté à la priere du Cardinal François de Gonzague; & il reçut ordre de ne point sortir de Rome. Il s'y tint coi pendant trois ans, & en suite il retomba dans une nouvelle & plus cruelle persecution. On avoit persuadé au Pape que Callimachus avoit conspiré contre lui, & que Platine étoit l'un de ses complices. Plusieurs personnes furent mises en prison & à la question pour ce sujet. Platine passa par toutes ces rudes épreuves. Il se trouva que cette conspiration fut une chimere, & neanmoins on ne relâcha aucun prisonnier; car on auroit eu honte de (*E*) reconoître que sur des soupçons malfondez, on avoit traité si cruellement des personnes de merite. Lors que l'accusation de crime d'Etat eut paru trop mal fondée pour en parler davantage, on passa (*F*) à l'accusation d'heresie, qui se dissipa enfin comme l'autre. Les prisonniers

(*B*) *Et repoussée avec beaucoup de fierté.*] La reponse de ce Pape ressent fort l'Antichristianisme: il declara sans façon que tout le droit & toutes les loix étoient enfermées dans sa volonté. Voici le Latin de Platine (*a*). *Tentarunt tamen ii ad quos res ipsa pertinebat hominem è sententia dimovere: atque ego certe qui horum de numero eram rogando etiam ut causa ipsa judicibus publicis (quos Rota auditores vocant) committeretur. Tum ille torvis oculis me aspiciens, ita nos inquit ad judices revocas? ac si nescires omnia jura in scrinio pectoris nostri collocata esse? Sic stat sententia, inquit: loco cedant omnes, eant quo volunt, nihil eos moror: pontifex sum, mihique licet pro arbitrio animi aliorum acta & rescindere & approbare.*

(*a*) *In Paulo II. fol. 350. verso.*

(*C*) *Que Platine lui écrivit une lettre.*] Nous allons voir de quelle teneur. *Ego vero*, dit-il (*b*), *tanta ignominia excitus quod mihi ac sociis meis coram non licebat, id agere per literas institui. Scripsi itaque epistolam his verbis. Si tibi licuit indicta causa spoliare nos emptione nostra justa ac legitima, debet & nobis licere conqueri illatam injuriam injustamque ignominiam. Rejecti à te ac tam insigni contumelia affecti dilabemur passim ad reges, ad principes, eosque adhortabimur ut tibi concilium indicant, in quo potissimum rationem reddere cogaris cur nos legitima possessione spoliaveris.* Cette lettre me paroît fort propre à faire conoître l'humeur de Platine, et qu'il étoit trop mal endurant & trop entêté; mais d'ailleurs sincere: car puis qu'il a bien voulu communiquer au public la conduite qu'il avoit tenuë, quelque peu conforme qu'elle fût à son devoir, on a lieu de croire qu'il se plaisoit à écrire la verité. Il est sûr qu'un sujet à qui son maître ôte une charge, n'est pas en droit de le menacer qu'il s'en plaindra aux autres Princes, & qu'il les exhortera à lui faire faire raison. Le Pape est souverain dans Rome, par raport à la supression, ou à l'établissement de certaines charges, & ce n'est point à cet égard que l'on peut l'assujettir au Concile. C'étoit d'ailleurs une menace tout-à-fait desagreable pour un Pape que celle dont on se servit. On le menaça d'un Concile: c'étoit le traiter comme on traite un jeune Ecolier, quand on lui denonce qu'on le dira à son Precepteur. De plus je voudrois savoir si la supression d'un College de Secretaires merite tant de vacarmes, & vaut bien la peine de convoquer un Concile. Mais voilà le propre des esprits mal endurans, ils s'imaginent que rien n'est plus important au monde, que ce qui est important pour eux. Platine ne se mettoit guere en peine des autres abus; il vouloit que le Concile s'occupât principalement du dommage que les Abreviateurs Apostoliques venoient de souffrir.

(*b*) *Ibid.*

REFLEXIONS sur cette lettre qui decouvrent l'humeur de Platine.

(*D*) *Exposé à mille peines.*] Car (*c*) on le laissa sans feu au cœur de l'hyver dans une tour exposée à toutes sortes de vens.

(*c*) Revinctus compedibus & quidem gravissimis media hieme sine foco, celsa in turri ac ventis omnibus exposita coerceor mensibus quattuor. *Platina ubi supra fol. 351.*

(*E*) *De reconoître que sur des soupçons mal fondez.*] Je ne sai si de tous les defauts de l'homme, la vanité n'est point celui qui fait commettre le plus de crimes. Combien de gens y a-t-il qui commencent une injustice avec une pleine persuasion qu'ils agissent justement? Ils conoissent bientôt qu'ils se sont trompez, mais leur orgueil ne permettant pas qu'ils reconoissent leur faute, ils continuent l'injustice, afin d'empêcher qu'on ne sache qu'ils l'ont commencée mal à propos. Chacun aime mieux sauver sa reputation que celle de son prochain: & de là viennent les chicanes infinies des delateurs qui sentent qu'ils ont calomnié, & qui craignent d'en être convaincus. Voici un Pape (*d*) qui pour un faux point d'honneur, s'obstina à persecuter ceux qui contre ses premiers soupçons s'étoient trouvez innocens. Voyez l'article *Experiens*, remarque A, & B.

(*d*) Christophorus Veronensis Pauli Medicus ad me veniens, bono inquit animo te esse jubet Paulus: ac de se bene sperare brevique liberum futurum: sciscitor quando id fore speraret. Respondet homo liber audientibus omnibus qui tum aderant: non ita cito fieri posse ne levitatis & sævitiæ argueretur pontifex, quod illos quos tanto tumultu concitato cæpisset ac torsisset, statim veluti innoxios dimitteret. *Ibid. fol. 358.*

(*F*) *On passa à l'accusation d'heresie.*] C'est Platine qui le dit, *Neque hoc quidem contentus Paulus quos paulo ante conjurationis & majestatis accersierat, eosdem mutata sententia ob divulgatam fabulam hæreseos accusat* (*e*). Pomponius Lætus fut pris à Venise & amené à Rome. On lui faisoit un crime de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens, & qu'au lieu d'un nom Chretien, il leur donnoit un nom Payen. On pretend qu'il en usoit de la sorte, afin de les exciter davantage à l'honneur & à la vertu; mais il se contenta de repondre, que vous importe à vous & au Pape, s'il me plaît de me donner le nom de fenouil, pourveu que je le fasse sans malice? *Rogatus cur nomina adolescentibus immutaret, ut homo liber erat, quid ad vos, inquit, & Paulum si mihi fœniculi nomen indo, modo id sine dolo ac fraude fiat. Amore namque vetustatis antiquorum præclara*

(*e*) *Ibid.*

sonniers n'obtinrent leur liberté qu'au (*G*) bout d'un an. Le Pape faisoit esperer à Platine qu'il lui procureroit quelque bon établissement, & il l'empêcha ainsi de sortir de Rome. Deux ans se passerent dans la vaine attente de l'effet de ces promesses; aprés cela le Pape mourut d'apoplexie *. Son successeur Sixte IV. donna à Platine la charge de Bibliothecaire † du Vatican. Platine se trouva par ce moyen dans son élement. Il y vêcut fort tranquille jusques à l'année 1581. qu'il mourut de peste ‡. Il laissa à Pomponius Lætus la maison qu'il avoit bâtie au mont Quirinal, avec le bosquet de lauriers d'où l'on tiroit les couronnes poëtiques ⸸. Je donnerai le catalogue (*H*) de ses Ecrits. Le Sieur Daniel Guillaume

* *Tiré de Platine in vita Pauli II.*

† *La Bibliotheque du Vatican fut dressée par ce Pape.* Jovius ib.

‡ *Voyez la remarque A.*

⸸ *Jovius ibid.*

clara nomina repetebat quasi quædam calcaria quæ nostram juventutem æmulatione ad virtutem incitarent (*a*). Outre cela on accusoit ces prisonniers d'avoir embrassé la secte de Platon, de mettre en dispute l'immortalité de l'ame & l'existence de Dieu, & de faire trop de cas du Paganisme, *Multa* (*b*) *nobis objicit* (Paulus) *sed illud potissimum quod de immortalitate animorum disputaremus, teneremusque opinionem Platonis . . . in dubium, inquit Paulus, disputando Deum vocabatis. . . . Præterea vero Paulus crimini nobis dabat, quod nimium gentilitatis amatores essemus.* Ils repondirent 1. que s'ils aimoient Platon, ils ne faisoient qu'imiter le grand Augustin. 2. Que tous les Theologiens & les Philosophes de ce tems disputoient sur ces mêmes veritez, & les revoquoient en doute dans la vuë d'en trouver la certitude; car c'est la loi de la dispute de ne point tenir pour certain ce de quoi il est question, mais d'en supposer pour un tems l'incertitude, afin de chercher sans prejugé les raisons & les fondemens de la croyance que l'on en a (*c*). 3. Que selon Saint Augustin l'opiniâtreté à defendre ses erreurs fait l'heretique, mais que pour eux ils avoient été toujours soumis à la discipline de l'Eglise. Platine en particulier representa l'innocence de ses actions; qu'il n'avoit jamais oublié de se confesser & de communier une fois l'an, & qu'il n'étoit jamais sorti de sa bouche aucun terme contre le symbole des Apôtres, ou qui sentît l'heresie. *Nullum mihi facinus impingi potest, non furtum, non latrocinium, non sacrilegium, non depeculatus, non parricidium, non rapina, non simonia. Vixi ut Christianum decebat: confessionem & communionem in anno semel præsertim intermisi nunquam. Nil ex ore meo excidit quod contra symbolum esset, aut hæresim saperet.* Il remarque que personne ne temoignoit plus d'attachement aux antiquitez payennes que le Pape, qui ramassoit toutes les vieilles statuës pour en orner son palais (*d*) &c. Tout cela n'empêcha pas que le Pape ne flêtrît le nom d'Academicien, & qu'il ne declarât heretiques tous ceux qui parleroient desormais d'Academie, ou tout de bon ou en raillant. *Veteres* (*e*) *Academicos sequebamur, novos contemnentes qui in rebus ipsis nil certi ponebant. Paulus tamen hæreticos eos pronunciavit qui nomen Academiæ vel serio vel joco deinceps commemorarent. Juncta est hæc ignominia Platoni, ipse se tueatur.* J'ai lu en plus d'un endroit, mais je ne saurois à present en citer aucun, que ce Pape fut si ennemi des sciences, qu'il defendit de prononcer le mot de College, ou d'Academie. Ceux qui ont parlé ainsi se sont lourdement abusez: Paul II. ne condamna pas ceux qui parleroient d'Academie dans la signification de College, & de maison où l'on enseigne les sciences. Il ne condamna que l'esprit sceptique & pyrrhonien des beaux esprits de son tems, qui sous pretexte de philosopher à la maniere de Platon, le fondateur de l'ancienne Academie, reduisoient tout en probleme, & se faisoient craindre par raport aux fondemens de l'Evangile.

(*a*) *Platina ib. fol. 358. verso.*

(*b*) *Ibid. fol. 359.*

(*c*) In dubium, inquit Paulus disputando Deum vocabatis. Quod quidem omnibus Philosophis & Theologis nostrorum temporum objici potest qui & animos & Deum & omnes intelligentias separatas disputandi ac veri inveniendi causa in dubium plerumque vocant. *Ibid.* Voyez l'article *Maldonat* pag. 520.

(*d*) Cum nemo eo hujus rei studiosior esset, quippe qui & statuas veterum undique ex tota urbe conquisitas in suas illas ædes quas sub Capitolio extruebat congereret. *Ibid.*

(*e*) *Ibid. fol. 359. verso & fol. 360.*

(*G*) *Qu'au bout d'un an.*] Ceci convainc de mensonge l'Abbé Tritheme, qui a dit que nôtre Platine ne fut delivré de prison que par Sixte IV. aprés la mort de Paul deux (*f*). Quand un Auteur a fait lui-même l'histoire de ses malheurs, il faut s'en fier à lui, & ne pas croire qu'il ait besoin de nos amplifications. Tritheme se devoit regler à cette maxime, & consulter la vie de Paul II. composée par celui dont il a donné l'éloge: il y eût apris la veritable durée de sa prison, & ne l'eût pas alongée, & ne tromperoit pas encore aujourdui beaucoup de gens. *A Paullo II. in carcerem conjectus, mensesque quattuor ipsos detentus est, donec à successore Sixto IV. liberatus* (*g*).

(*H*) *Je donnerai le catalogue de ses écrits.*] Le principal est l'histoire des Papes depuis Saint Pierre jusques à Sixte IV. auquel il la dedia. On en parle diversement: les Protestans y trouvent assez leur compte, & ont mis cet Auteur dans le catalogue des temoins de la verité (*h*). Voyez ci-dessous le passage d'Illyricus. Quelques Catholiques Romains l'accusent de peu de sincerité & de diligence. Neanmoins Panvinius n'a pas fait scrupule de publier cette histoire, avec des notes de sa façon, & d'y ajoûter la vie des Papes depuis Sixte IV. jusques à Pie IV. Cicarella poursuivant ce même projet, y a joint la vie des Papes depuis Pie V. jusqu'à Clement VIII. Cet Ouvrage de Platine fut imprimé la premiere fois à Venise l'an 1479. *in folio.* Olearius (*i*) s'est donc trompé, qui a cru que l'édition de Nuremberg 1481. est la premiere. Vous trouverez cette remarque (*k*) dans la dissertation du Sieur Mollerus, avec la liste de plusieurs autres éditions. Celle dont je me sers n'y est pas; elle est de Lion 1512. *in 8.* On y trouve ces paroles à la fin: *Excellentissimi historici Platynæ in vitas summorum Pontificum usque ad Julium II. Ponti. Maxi. præclarum opus fœliciter explicit. Ludun. impressum à Gilberto de Villiers Borbonnio: impensis honestissimi viri domini Vincentii de Prothonariis & Constantini Fradin. Anno domini millesimo quingentesimo duodecimo. Die vero XXII. mensis Februarii,* Le commencement de ce discours est fort trompeur: il porte à croire que la vie de Platine s'est étenduë jusques au Pontificat de Jules II. & neanmoins il paroît par des (*l*) vers Latins, imprimez la même année, & dans la même imprimerie, que Platine deceda sous Sixte quatriéme. Le

(*f*) Multas a Paulo Papa II. calamitates sustinuit, adeo ut bonis omnibus & dignitate spoliatus post equulei suspensionem in carcerem crudelissime detrusus, usque ad mortem ipsius Pauli detentus sit, qui à Sixto mox liberatus &c. *Trithem. de scriptor. Eccles.* Boissard dit la même chose apud Pope Blount. *censu. Author. pag.* 339.

(*g*) *Bosius, de comparanda prudentia civili, à la page 377. du 2. tome des traitez,* De ratione studiorum *recueillis, & commentez par le docte Mr. Crenius, à Leide 1696.*

(*h*) *Voyez Simon Goulart in Catalogo testium veritatis col. 1994.*

(*i*) *In abaco Patrolog. pag.* 68.

(*k*) *Il auroit pu dire que le P. Labbe* de Script. Eccl. t. 1. pag. 174. *est dans la même erreur qu'Olearius.*

(*l*) *Barthelemi Aristophilus Auteur d'un poëme Latin inseré dans le recueil des vers funebres publiez en l'honneur de Platine, dit dans son petit preambule qu'ayant succedé par le choix de Sixte à la charge de Bibliothecaire que Platine venoit de laisser vacante, & se trouvant logé dans la même chambre que Platine avoit occupée, il avoit senti &c.*

laume Mollerus, Professeur dans l'Academie d'Altorf, a publié depuis peu un Ecrit * curieux, qui m'a bien servi pour la construction de cet article. Il remarque qu'André Corthymius a † multiplié Platine en trois, ayant parlé d'un Platine Orateur, d'un Platine Historien, & d'un Platine Pere de l'Eglise. Il remarque aussi que Barthius (*I*) trouve un mystere fort criminel, en ce que Platine

* *Disputatio circularis de Platina. Altdorf. d. 17. Febr. 1694.*

† *In florilegio historico fol. 204. n. 10. & fol. 206. n. 4.*

Le Sieur Mollerus n'a pas oublié la liste de quelques versions Allemandes, Italiennes, & Françoises de ce livre de Platine. Il parle d'une version Françoise imprimée à Paris l'an 1519. *in fol.* mais il ne dit rien d'une autre version plus moderne, faite par le Sieur Coulon, & publiée à Paris *in* 4. l'an 1651. Quant au passage d'Illyricus que j'ai promis, il contient ces termes. *Etsi* (*a*) Platina *turpiter & impudenter* Papis *adulatus sit: tamen nimiâ ipsorum turpitudine ac malitiâ coactus aliquando, etiam subindicat* Babyloniæ Meretricis *nefanda scelera. In* Marcellino *queritur* Paparum *scelera eo excrevisse, ut vix apud* Deum *misericordiæ locum reliquerint: avaritiam, superbiam, neglectum* Doctrinæ, *& Religionis simulationem, mores etiam in prophanis detestandos, propalam esse, ut inde laudem quærere videantur. In* Pontificibus *post millesimum annum, subinde repetit,* Omnem pietatem & sanctitatem à Papis ad Cæsares migrasse. Je souscrirois sans beaucoup de peine au jugement que Robert Chreyghton a porté de cet Ouvrage de Platine. *Platinam*, dit-il (*b*), *auctorem siccum & strigosum sæpe verba, sæpe sensus, multoties rerum experientia, nonnunquam integritas destituunt. Et quod magis miremur nunquam lapsus est gravius quam in Eugenii vita, sub cujus temporibus floruit.*

(*a*) *Illyricus l. 19. Catal. testium veritatis apud Pope Blount ubi supra pag. m. 339.*

(*b*) *Robertus Chreyghton notis ad Sylvestri Sguropuli Historiam Concilii Florentini Sect. 5. cap. 2.*

Voici le titre des autres livres de Platine. *De naturis rerum: epistolæ ad diversos: de honesta voluptate & valetudine: de falso & vero bono: contra amores: de vera nobilitate: de optimo cive: Panegyricus in laudem Bessarionis: oratio ad Paulum II. de pace Italiæ componenda & bello Turcico indicendo: de flosculis linguæ Latinæ.* On imprima à Lion chez Gryphius l'an 1541. *in* 8. à la suite de *Cælii Apicii de re culinaria libri decem*, cet autre livre, *P.* (*c*) *Platinæ Cremonensis viri undecunque doctissimi de tuenda valetudine, natura rerum & popinæ scientia ad amplissimum D. D. B. Roverellam S. Clementis Presbyterum Cardinalem libri decem.* Ce travail étoit indigne de cet Auteur, & je ne m'étonne point que Sannazar s'en soit moqué par cette épigramme,

Ingenia & mores vitasque obitusque notasse
Pontificum, arguta lex fuit historiæ.
Tu tamen hinc lautæ tractas pulmenta culinæ;
Hoc Platina est ipsos pascere pontifices.

(*c*) *On a mis un P. au lieu d'un B. Le Sieur Mollerus* pag. 7. *remarque qu'on a mal mis dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou* pag. 119. part. 1. *Joh. Bapt. Platinæ,* & pag. 182. part. 2. *Petri Platinæ. Ce n'est pas la faute de ceux qui ont fait le Catalogue, c'est celle de ceux qui ont imprimé les Ouvrages de Platine.*

N'ayant point le livre Italien qui a pour titre *B. Scacchi Cuoco secreto di Papa Paolo II. opera, dove si tratta di diverse vivande &c. con le figure in 4. Venet.* 1570. je ne puis dire si c'est une traduction des dix livres de Platine, *de tuenda valetudine & popinæ scientia.* Ce livre Italien est cité d'une autre maniere par Lanzius: *Extat*, dit-il (*d*), *memorabilis liber artis Apicianæ* de culina & architriclini officio di M. Bartholomeo Scappi cuoco secreto di Papa Pio V. qui nunc præfectus est (*ait* (1) *ille*) nostris intimis coquis, non sine ejusdem privilegio & approbatione inquisitorum hæreticæ pravitatis, *Venetiis editus anno M. D. LXXI. sed & ante hunc Bartholomæum extant Platinæ, Suetonii Pontificii de popinæ scientia libri x. ad Cardinalem Rovarellam.* Il paroît que Lanzius a été persuadé que son *Barthelemi Scappi*, nommé par d'autres *Barthelemi Scacchi* est different de Platine. Peut-être ne l'est-il pas, car *Sacchus* est le vrai nom de famille de cet Auteur.

(*d*) *Orat. contra Italiam pag. m.* 845. 846.

(1) *M. Freher. Comm. ad Constant. Donat.*

Quant à l'histoire de Mantouë composée par Platine, le Sieur Mollerus (*f*) assûre que Lambecius la publia en l'année 1674. Il avouë neanmoins qu'il n'en a pu recouvrer aucun exemplaire, quelque soin qu'il se soit donné pour cela, & que Martin Difenbachius (*g*) soutient que cet Ouvrage n'a jamais paru. L'original de cette Histoire de Mantouë fut laissé par l'Auteur même à Gaudentius Merula, qui l'envoya à Oporin Libraire de Bâle, afin qu'il fût imprimé. Oporin mourut avant que de l'imprimer, & le laissa au fils aîné de son bon ami Theodore Zwinger (*h*). Il est certain que Lambecius le publia avec des notes à Vienne l'an 1675. *in* 4. Le 10. *Giornale de Letterati* 1676. en donne l'extrait, & nous aprend que cet Ouvrage est divisé en 6. livres. & non pas en 7. comme Possevin (*i*) l'assûre, ou en 3. comme Vossius (*k*) l'a cru, & que Lambecius qui soutient contre Tritheme, Angelus Rocca, Raphael Volaterran, Boissard, & Vossius que Platine se nommoit Baptiste, & non pas Barthelemi, est combatu par un Bref du Pape qui se trouve dans la Bibliotheque du Vatican. C'est le bref où Platine fut declaré Garde de cette Bibliotheque; il y est nommé Barthelemi. Cette preuve n'étoit pas conuë à Vossius. Mr. Wharton (*l*) a observé que Richard Flemyngus qui connoissoit bien Platine, & qui l'a loüé pompeusement (*m*), le nomme Barthelemi.

(*f*) *De Platina pag.* 26.

(*g*) *De Henrico VII. Imperat. pag.* 47.

(*h*) *Difenbachius ib. apud Mollerum pag.* 27.

(*i*) *In apparatu sacro.*

(*k*) *De Histor. Latinis pag.* 589.

(*l*) *In append. ad Cave Hist. literar. Script. Eccles. pag.* 153.

(*m*) *In libro 1. Lucubrationum Tiburtinarum.*

(*I*) *Que Barthius trouve un mystere fort criminel.*] Voici les paroles de Mollerus. (*n*) Improbitatis *alicujus Platinam accusaturi ad* Casp. Barth. animadvers. in Guil. Briton. lib. 6. Philipp. pag. 459. *provocare solent, quippe ubi verba reperire liceat sequentia Augusti hoc dictum* (*nempe* melius est Herodis porcum esse quam filium, *de quo vid.* Macrob. in jocis Augusti lib. 2. c. 4.) *illustravit renascentibus literis* B. Platina in primo suorum Pontificum nempe Domino & Deo nostro Jesu Christo. *Qui improbe tamen hoc & profane, quod vita servatoris obituque utcunque commemoratis, gloriosissimam resurrectionem è mortuis & ascensionem in cœlum, ne uno quidem verbo attigit. Caussa facile à sagacibus hominibus odoranda.* Mollerus ne demeure point d'accord que Platine ait suprimé la resurrection & l'ascension de JESUS-CHRIST, *Sed tamen Platinam*, dit-il, mortis & resurrectionis Christi *meminisse ex principio statim vitæ S. Petri inspecto apparebit ubi verba occurrunt ista:* post Christi mortem & resurrectionem completis jam diebus Pentecostes Spiritum S. accepere discipuli. Vous voyez comment il prouve que Platine a parlé de ces deux mysteres; mais il ne laisse pas de temoigner qu'il soupçonne quelque fraude dans la conduite de cet Auteur, sous pretexte que le chapitre destiné à JESUS-CHRIST ne contient

(*n*) *Pag.* 29.

Platine n'a parlé ni de la resurrection, ni de l'ascension de JESUS-CHRIST. Mr. Varillas a fait (*K*) quelques fautes.

PLOTIN, Philosophe Platonicien a fleuri au troisiéme siecle. C'étoit un esprit fort au dessus du commun des Philosophes, & dans lequel on remarquoit des idées d'une grande singularité. Il avoit honte d'être logé dans un corps; c'est pourquoi il ne prenoit nul plaisir à dire ni d'où il * étoit, ni de quelle famille il étoit sorti. Ce mepris pour tout ce qu'il avoit de materiel, fut cause qu'il ne voulut jamais se (*A*) laisser peindre: & si l'on n'eût pas trouvé un homme qui le peignit de memoire, ses disciples n'eussent pas eu à cet égard la satisfaction

* *On ne laisse pas de savoir qu'il étoit né à Lycopolis, ville d'Egypte.* Eunapius in Plotino.

tient rien touchant la resurrection & l'ascension du Messie. Il raporte sans le refuter le soupçon (*a*) que l'on a eu, que Platine avoit en vuë d'augmenter la gloire des Papes. J'avouë que tout ce que je comprens là dedans, est qu'il y a bien des personnes qui se rendent ridicules, à force d'affecter beaucoup de penetration. On cherche des vuës de politique dans les choses les plus simples & les plus indifferentes. Je voudrois bien que quelcun me dît quel avantage il revient aux Papes, de ce que Platine a parlé de la resurrection & de l'ascension de J. CHRIST, non pas dans le chapitre où il traite de JESUS-CHRIST, mais dans le chapitre suivant, où il traite de St. Pierre? Je croi que Platine seroit bien étonné, s'il aprenoit qu'on lui attribuë de telles finesses si peu dignes de son païs.

(*K*) *Mr. Varillas* (*b*) *a fait quelques fautes.*] La I. consiste en ce qu'il assûre que Platine nâquit à Cremone. II. Il n'est pas vrai que le Cardinal Bessarion ait fait écrire à Platine la vie des Papes. III. Ni que cet Ouvrage ait été écrit avant le Pontificat de Paul second. Ces deux faussetez sont clairement refutées par l'épître dedicatoire, où Platine dit deux fois qu'il a écrit l'histoire des Papes par ordre de Sixte quatriéme. *Tu itaque Theologorum ac Philosophorum princeps Maxime Pontifex hac hominum utilitate motus simulque dignitati ecclesiasticæ consulens, non frustra* MANDASTI *ut res gestas Pontificum scriberem .... si quid emolumenti ex hac scriptione nostra perceperint, tibi soli Pontifex optime gratias agant, cujus sanctissimo* IMPERIO *libenter* OBTEMPERAVI. IV. Il n'est pas vrai que *Paul second l'ait fait son Secretaire*, ce fut Pie second qui lui confera cette charge, & Paul second qui la lui ôta.

(*A*) *Qu'il ne voulut jamais se laisser peindre.*] Son disciple Amelius l'en pria inutilement: n'est-ce (*c*) pas assez, lui repondit-on, de traîner par tout avec nous cette image dans laquelle la nature nous a enfermez: croyez vous encore qu'il faille transmettre aux siecles futurs une image de cette image, comme un spectacle digne de leur attention? Qu'il y a de la grandeur dans cette pensée! il n'y a que de petites ames qui le puissent contester. Madame Des-Houlieres a fait des vers admirables (*d*) sur la vanité qui porte les hommes à se faire peindre. L'élevation & la profondeur de sa Morale est incomparable: une Dame qui pense si noblement devoit paroître dans le siecle de Plotin; le nôtre n'en étoit point digne, on rampe trop aujourdhui, on fait trop de cas du corps, & des biens de la fortune. On ne voit plus de Plotins. Madame Des-Houlieres elle-même a (*e*) succombé à l'envie d'être peinte: elle a senti du plaisir en se voyant rajeunie par le pinceau de Mademoiselle Cheron, & en songeant qu'elle ne seroit pas inconuë par cet endroit-là, lors qu'elle ne seroit plus. Voici ce qu'elle dit de la Demoiselle qui l'a peinte.

Elle me rend enfin mes premieres couleurs;
Par son art la race future
Conoîtra les presens que me fit la nature:
Et je puis esperer qu'avec un tel secours,
Tandis que j'errerai sur les sombres rivages,
Je pourrai faire encor quelque honneur à nos jours.
Oüi je puis m'en flater: plaire & durer toûjours
Est le destin de ses Ouvrages.

Rajeunir en peinture & en effigie c'est peu de chose, me dira-t-on; avoir de la joye de s'imaginer que les siecles à venir n'ignoreront pas qu'on a été jeune & belle, c'est se contenter d'un honneur bien chimerique, me dira-t-on encore. Mais qui le sait mieux que la Dame dont je parle; & n'est-ce pas de là qu'elle tire le fin de sa reflexion? Voici les derniers vers de son poëme.

Hé, comment pourrois-je pretendre
De guerir les mortels de cette vieille erreur,
Qu'ils aiment jusqu'à la fureur,
Si moi qui la condamne ai peine à m'en defendre?
Ce portrait dont Apelle auroit été jaloux,
Me remplit malgré moi de la flateuse attente
Que je ne saurois voir dans autrui sans couroux.
Foible raison que l'homme vante!
Voilà quel est le fond qu'on peut faire sur vous
Toûjours vains, toûjours faux, toûjours pleins d'injustices,
Nous crions dans tous nos discours
Contre les passions, les foiblesses, les vices
Où nous succombons tous les jours.

Cela donne un grand relief au triomfe que Plotin remporta sur la foiblesse generale; & tous les vrais Philosophes doivent avoir de la joye qu'un si beau triomfe ait été reservé pour un de leurs grands Heros. Plotin fut peint, je l'avouë: mais il n'en fut rien; Amelius mena un excellent peintre dans l'Auditoire. Ce peintre regarda Plotin autant qu'il voulut, & le peignit d'après l'image qu'il s'en étoit faite dans son cerveau: le portrait fut très-ressemblant, Amelius avoit pris la peine de faire corriger tous les traits qui avoient besoin d'être retouchez (*f*). Autre triomfe de Plotin. Il ne voulut jamais (*g*) dire ni le jour ni le mois de sa naissance. C'est qu'il ne souhaitoit point qu'on la celebrât avec des festins, & des sacrifices. Il ne manquoit pas de celebrer de cette maniere celle de Socrate & celle de (*h*) Platon. N'étoit-ce pas se detacher des fumées d'un renom immortel?

Incertain si je trouverai une occasion plus naturelle

(*a*) Certum autem est in vitæ Christi descriptione neque resurrectionis è mortuis neque ascensionis in cœlum mentionem ullam esse injectam, non tam ob brevitatis caussam, ut aliqui suspicati sunt, quam ut nonnullorum ex opinione, insignior insequentes Pontifices gloria maneret. *Mollerus pag.* 29.

(*b*) *Dans les Anecdotes de Florence pag.* 171.

(*c*) Οὐ γὰρ ἀρκεῖ φέρειν ὃ ἡ φύσις εἴδωλον ἡμῖν περιτέθεικεν, ἀλλὰ καὶ εἰδώλου εἴδωλον συγχωρεῖν αὐτὸν ἀξιοῦν πολυχρονιώτερον καταλιπεῖν, ὡς δή τι τῶν ἀξιοθεάτων ἔργων. Quasi vero non satis hanc imaginem ferre sit quam natura nobis ab initio circumdedit: etiam censes imaginis hujus imaginem diuturniorem insuper posteris ut opus spectaculo dignum relinquendum? *Porphyr. in vita Plotini init.* (*d*) *Ils sont dans le Mercure Galant du mois de Novembre* 1693. (*e*) *Quand j'écrivois ceci elle étoit encore en vie. Elle est morte le* 17. *de Fevrier* 1694.

(*f*) *Id. Porphyr. ib. pag.* 2. *C.*

(*g*) *Voyez Porphyre dans la vie de Plotin.*

(*h*) *Voyez la même vie.*

tisfaction qu'ils demandoient. Je pense que par le même principe il refusa de se servir de (*B*) plusieurs choses qui passoient pour fort utiles à la santé: mais ce fut une autre raison qui le porta à rejetter l'usage des lavemens, qu'on lui conseilloit comme un bon remede aux douleurs de sa colique; il ne crut pas qu'il fût de la bienseance *, ni de la gravité d'un vieux Philosophe d'employer un tel remede. Il commença de fort bonne heure à paroître très-singulier dans son goût & dans ses manieres; car à l'âge de huit ans lors qu'il alloit dejà à l'école, il ne laissoit pas d'aller trouver sa nourrice, & de lui decouvrir les mammelles afin de teter, ce qu'il faisoit avidement. Il cessa d'en user ainsi avec elle, lors qu'on l'eut grondé comme un enfant importun. A l'âge de 28. ans il eut un desir extrême d'étudier en Philosophie: on le recommanda aux plus celebres Professeurs d'Alexandrie; mais il n'en fut point content, il revenoit de leurs leçons tout melancholique. Un de ses amis ayant su la cause de ce degoût, n'y trouva point de meilleur remede que de le mener aux leçons d'Ammonius. Il ne conjectura point mal; car dès que Plotin eut ouï ce Philosophe, il confessa à son ami que c'étoit l'homme qu'il cherchoit. Il passa onze ans de suite auprès de cet excellent Maître, & devint un grand Philosophe. Mais les belles connoissances qu'il avoit aquises, ne servirent qu'à lui inspirer un desir ardent d'en aquerir de nouvelles, & de savoir ce que disoient les Philosophes Persans & les Philosophes Indiens. Il ne perdit point l'occasion qui lui fut fournie par la guerre que l'Empereur Gordien alla faire aux Perses †: il suivit l'armée Romaine, & s'en repentit sans doute; car il eut de la peine à sauver sa vie par la fuite, après que l'Empereur eut été tué. Il avoit alors 39. ans. L'année suivante il fit un voyage à Rome, & y fit des leçons de Philosophie. A la verité il y debitoit ce qu'il avoit ouï de son maître Ammonius; mais il n'imita point l'exemple d'Erennius & d'Origene ses condisciples, qui s'étant engagez avec lui de ne point communiquer au public les plus belles choses qu'Ammonius leur avoit aprises, avoient mal observé cette convention. Pour lui il fut dix ans à Rome sans composer aucun livre, & lors qu'il en eut composé une vingtaine, il ne les communiqua qu'à des gens dont il conoissoit l'esprit judicieux. Il étoit dans sa 50. année lors que Porphyre devint son disciple. Un disciple de cette force ne pouvoit manquer de lui donner de l'occupation. Porphyre ne s'arrêtoit point à des reponses superficielles; il vouloit qu'on lui expliquât à fond les difficultez; il falut donc que Plotin (*C*) pour traiter plus exactement les choses, composât des livres. Il en composa 24. pendant les six ans que Porphyre fut auprès de lui, & ces 24. joints aux 21. qu'il avoit faits avant l'arrivée de Porphyre, & aux 9. qu'il composa depuis que ce disciple fut sorti de Rome, font en tout 54. livres. Ils sont divisez en six (*D*) Enneades, & roulent sur des matieres bien abstraites. On y peut voir

* Κοιλιακῇ δὲ νόσῳ πολλάκις καταπονούμενος οὔτε κλυστῆρος ἠνέσχετο, οὐκ εἶναι πρὸς τοῦ πρεσβυτέρου λέγων ὑπομένειν τὰς τοιαύτας θεραπείας. Proinde cum sæpe colico vexaretur morbo, semper clysteres renuit negans decere senem curationes ejusmodi. *Porphyr. in vita Plotini pag. 1.*

† *En 243.*

MARQUE d'une Coquette.

turelle d'employer une remarque que j'ai luë dans *Furetieriana*, je la mets ici à bon compte. „ On „ (*a*) reconnoit aisément les femmes coquettes à „ la maniere de s'habiller, au monde qu'elles re- „ çoivent chez elles, à leurs domestiques, à leur „ façon de parler, mais on les reconnoît aussi „ au nombre des copies qu'elles font faire de leurs „ portraits. Une de ces femmes s'étant fait pein- „ dre un jour par Mademoiselle le Hay, elle fit „ faire cinq copies de son portrait. Eh mon „ Dieu, dit un Cavalier, pourquoi cette femme „ fait elle faire tant de portraits? *Quoniam multiplicatæ sunt iniquitates ejus*, dit agreablement „ Mademoiselle le Hay. „

(*B*) *De plusieurs choses qui passoient pour fort utiles à la santé.*] Il ne se servit jamais ni de preservatifs, ni de bains, & ne mangea pas même de la chair des bêtes privées (*b*). Il mangeoit (*c*) peu, & il se privoit souvent du pain, ce qui avec la forte meditation de son ame étoit cause qu'il ne dormoit gueres.

(*C*) *Que Plotin pour traiter plus exactement les choses composât des livres.*] Il est presque impossible de vuider aucune question par de simples conferences, ou par des disputes de vive voix. On donne & on prend aisément le change, & on oublie le commencement avant que d'être à la fin. Je ne m'étonne donc pas que Porphyre reduisît son maître à la necessité de s'expliquer par écrit. Plotin demeura d'accord que c'étoit le vrai moyen d'instruire à fond un disciple, mais il trouvoit aussi fort necessaire qu'avant qu'il mît la main à la plume, il entendît les objections, & batît le fer dans des conferences. C'est ce qu'il repondit à un homme qui se plaignoit des frequentes interrogations & repliques de Porphyre. *Nisi (d) dubitationes interrogante Porphyrio dissolvamus, commentari oratione perpetua quicquam in librum non valebimus.* Il disputa trois jours de suite sur les doutes que Porphyre lui proposoit, touchant la maniere dont nôtre ame est unie au corps.

(*D*) *Divisez en six Enneades, & roulent sur des matieres bien abstraites.*] C'est à Porphyre que l'on doit attribuër l'arrangement, la division, & le titre des Ouvrages de Plotin. Ils regardent presque tous la Metaphysique la plus guindée, & il semble qu'en certains points ce Philosophe ne s'éloignoit pas beaucoup du Spinosisme. Il n'y a presque point de siecle où le sentiment de Spinosa n'ait été enseigné. Cet impie n'a que le malheureux avantage d'être le premier qui l'ait reduit en systême selon la methode geometrique. Que vouloit

(*a*) *Furetieriana, pag. 171. édit. de Holl.*

(*b*) Οὔτε τὰς θηριακὰς ἀντιδότους λαβεῖν ὑπέμεινε, μηδὲ τῶν ἡμέρων ζώων τὰς ἐκ τοῦ σώματος τροφὰς προσίεσθαι λέγων. λουτροῦ δὲ ἀπεχόμενος. Neque theriaca antidota unquam accepit, cum nec ex animalium quoque mansuetorum corporibus capere escam se diceret. Abstinebat & balneis. *Porphyr. ib. pag. 1.*

(*c*) *Id. pag. 6. sub fin.*

(*d*) *Porphyr. ib.*

voir trois sortes d'âges (*E*) de l'esprit de leur Auteur. Ses manieres en composant (*F*) tenoient beaucoup de la singularité qui lui étoit propre, & faisoient qu'un fidele ami lui étoit très-necessaire pour la revision de ses Ecrits. Il choisit Porphyre pour cette fonction preferablement à Gentilien Amelius, qui avoit été 24. ans son disciple, & qu'il estimoit beaucoup, comme on l'a pu voir en * un autre lieu. La consideration que les Romains eurent pour Plotin est incroyable. Il se fit des disciples jusques au milieu du Senat; & il y eut des Senateurs qui non contens d'être assidus à son auditoire, sortirent de la Magistrature pour mener une vie de Philosophe. Il inspira à des personnes de l'autre sexe une forte inclination pour l'étude de la Philosophie. Il y eut une Dame qui † voulut qu'il logeât chez elle, & qui avec sa fille prenoit un grand plaisir à l'entendre. Il passoit pour un homme si habile & si vertueux tout ensemble, que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe à la veille de leur mort, lui confioient & leurs biens & leurs enfans, fils & filles, comme à une espece d'Ange gardien ‡. Il ne refusoit point cet embarras. Il avoit souvent la patience d'assister à la reddition des comptes des tuteurs. Il étoit l'arbitre de mille procés, & cela avec tant d'équité & d'honnêteté, qu'il ne se fit aucun ennemi pendant les 26. ans qu'il fut à Rome. Il ne trouva pas la même justice parmi toutes les personnes de sa profession; car un Philosophe ‡ d'Alexandrie qui affectoit le premier rang, n'oublia rien pour le faire mepriser, & il se servit même de l'art magique pour le perdre. Je

* *Dans l'article* Amelius.

† *Elle & sa fille se nommoient Gemina.*

‡ Πολλοὶ δὲ καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες ἀποθνήσκειν μέλλοντες τῶν εὐγενεστάτων φέροντες τὰ ἑαυτῶν τέκνα ἄῤῥενάς τε ὁμοῦ καὶ θηλείας, ἐκείνῳ παρεδίδοσαν μετὰ τῆς ἄλλης οὐσίας, ὡς ἱερῷ τινι καὶ θείῳ φύλακι. Multi quinetiam viri multæ & mulieres generis nobilitate pollentes cum morti jam propinquarent, filios suos tum mares tum fœminas una cum omni eorum substantia Plotino tanquam sacro cuidam divinoque custodi tradebant atque commendabant. *Porphyr. ibid.*

‡ *Il s'apelloit Olympius.*

vouloit dire Plotin quand il fit deux livres pour prouver, *unum* (*a*) *& idem ubique totum simul adesse?* N'étoit-ce pas enseigner que l'être qui est par tout est une seule & même chose? Spinoza n'en demande pas davantage. Plotin examine dans un autre livre s'il y a plusieurs ames, ou s'il n'y en a qu'une seule: *Utrum omnes animæ una sint.* Il s'apliquoit beaucoup à l'étude des idées; il fit un livre pour examiner s'il y a des idées des choses singulieres, & un autre où il prouvoit que les objets intellectuels ne sont pas hors de l'entendement, ὅτι οὐκ ἔξω τοῦ νοῦ τὰ νοητὰ, *quod intelligibilia non sint extra intellectum.*

(*E*) *Trois sortes d'âges de l'esprit de leur Auteur.*] Les premiers & les derniers livres qu'il composa sont fort au dessous des autres. On voit dans les premiers une force qui n'a pas encore toute sa cruë, & dans les derniers une force qui n'a plus toute sa cruë. C'est dans les écrits du milieu qu'on voit une force montée au plus haut degré. Voilà donc trois ordres de livres; il y en a 21. dans le premier; 24. dans le second; 9. dans le dernier. De ces neuf, les cinq premiers étoient moins foibles que les quatre autres; tant il est vrai generalement parlant que l'esprit passe par les mêmes vicissitudes que le corps: on conoît l'âge (*b*) d'un Auteur aux traits de sa plume, presque aussi facilement qu'aux traits du visage. Voici les paroles de Porphyre selon la traduction Latine. *Quemadmodum verò conscripti sunt alii quidem in ætate prima, alii verò in ipso vigore vitæ: alii demque defesso jam corpore, sic ferme libri vim similem ipsi declarant. Primi namque unus atque viginti, si cum proximè sequentibus conferantur, leviorem vim habere videntur, nondum satis constans robur habentem. Qui vero medio tempore compositi sunt, virtutis florem præferunt ad summum usque vigentem. Talesque sunt quatuor & viginti (exceptis quibusdam paucis) perfectissimi. Ultimi denique novem remissiorem jam referunt facultatem; idque postremi quatuor magis quam antecedentes quinque declarant.* Cette traduction est de Marsile Ficin. Ce docte personnage n'eut pas plûtôt achevé de traduire Platon, qu'il fut de Jean Pic Comte de la Mirandole que Cosme de Medicis souhaitoit la traduction de Plotin. Marsile ignoroit cela, parce que Cosme n'avoit pas voulu lui demander tout à la fois la version de ces deux Auteurs, & qu'il avoit trouvé plus raisonnable de lui faire conoître son desir touchant Plotin, après que la traduction de Platon auroit été achevée. Marsile entreprit ce nouveau travail, & en vint à bout. Il a non seulement traduit Plotin, mais il a fait aussi des sommaires & des analyses sur chaque livre. C'est ce qu'on nomme les Commentaires de Marsile Ficin. Ce mot est trompeur en cette rencontre; car on s'attend à voir des notes critiques sur le texte Grec, & des explications sur les passages difficiles & sur les pensées enveloppées de l'Auteur: voilà ce que l'on entend par commentaire. Ici la signification de ce mot est toute autre. J'ai cru ne devoir pas laisser mon lecteur dans les tenebres de cette équivoque, comme Mr. Moreri l'y a laissé.

(*F*) *Ses manieres en composant tenoient beaucoup de la singularité.*] Il ne relisoit jamais ce qu'il avoit composé; il formoit mal les lettres, & ne distinguoit point les syllabes; il n'avoit nulle exactitude pour l'ortographe; toute son attention étoit sur les choses, & sur les pensées; il persevera toute sa vie dans ce train. Mais voici une chose bien admirable. Sa meditation étoit si forte, qu'il rangeoit dans sa tête tout un Ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin, & il suivoit si exactement ce qu'il avoit medité, qu'il n'y changeoit rien en écrivant. On eût dit que l'original interieur de son Ouvrage étoit la regle de sa plume, avec la même ponctualité, qu'un original écrit est la regle d'un Copiste. Il ne perdoit point de vuë sa meditation, lors qu'on venoit l'interrompre pour quelque affaire: il transportoit son esprit sur cette affaire; il la traitoit; il la terminoit sans se detacher des idées de son Ouvrage; de sorte qu'après le depart de ceux qui l'avoient interrompu, il n'avoit point besoin de lire les dernieres lignes de son écrit, afin de savoir par où il faloit reprendre le fil. Les idées avoient toûjours continué d'être presentes: il continuoit donc d'écrire sans chercher sur le papier où il en étoit demeuré, & il faisoit les liaisons tout comme s'il ne fût point sorti de sa place (*c*).

(*a*) Τὸ ὂν πανταχοῦ ὅλον εἶναι ἓν καὶ ταυτό. *Porphyr. pag.* 4. *C.*

(*b*) *Mr. Baillet au* 1. *tome des Jugemens des Savans pag.* 381. *& suiv. raporte beaucoup de choses curieuses sur ceci.*

(*c*) *Voyez Porphyre in vita Plotini.*

Je dirai dans les remarques comment on a pretendu que (*G*) les sortileges de cet homme furent repoussez; & par occasion je toucherai quelque chose de l'Esprit familier, & de la sagacité (*H*) surprenante qu'on attribuë à Plotin. L'Empereur Gallien & l'Imperatrice Salonine eurent pour lui une extrême consideration; & sans les traverses de quelques Courtisans jaloux & malins, il eût obtenu ce qu'il demandoit, savoir qu'on fit rebâtir une ville de la Campanie, & qu'on la * lui cedât avec tout son territoire. Il avoit dessein d'y établir une colonie de Philosophes, & d'y faire pratiquer les loix ideales de la Republique de Platon. Quelques envieux l'accuserent de s'être enrichi des pensées de Numenius: mais Amelius prit la plume pour repousser cette accusation. Longin qui s'étoit laissé prevenir contre ce grand Philosophe, fit en suite beaucoup de cas de ses Ecrits, quoi qu'il avouë qu'il y trouvoit (*I*) de grandes obscuritez. Il écrivit contre son

* *Elle devoit être appellée* Platonopolis.

(*G*) *Que les sortileges de cet homme furent repoussez.*] Il éprouva que ses malefices retomboient sur lui-même, ce qui l'obligea d'avouër à ses amis, que Plotin avoit une ame doüée d'une extrême force, puis qu'elle faisoit reflechir sur ses ennemis les traits qu'ils lui decochoient. Ce qu'il y a de plus admirable, est que Plotin s'aperçut des machinations magiques que l'on tramoit contre lui, & de l'effet qu'elles produisirent sur leur propre auteur. *Dans ce moment*, disoit-il à ses amis, *le corps d'Olympius est plissé comme une bourse; ses membres se froissent les uns les autres.* Porphyre qui donne cela pour un fait constant, tâche de le persuader par cette suposition: il dit que Plotin étoit sous la protection d'un Genie superieur à celui des autres hommes, & que ce Genie n'étoit point de ceux que l'on apelloit Demons, mais de ceux qu'on apelloit Dieux. Il conte qu'un Prêtre d'Egypte évoqua dans le temple d'Isis à Rome l'Esprit familier de Plotin, en presence de Plotin même, & qu'il reconut que l'Esprit qui se presenta étoit un Dieu, & non pas un simple Demon; que tout aussi-tôt il felicita (*a*) Plotin de cette excellente prerogative; qu'on se preparoit à questionner cet Esprit, mais qu'il disparut incontinent, à cause qu'un ami commun qu'on avoit mené à ce spectacle, étouffa les oiseaux qu'on lui avoit donnez à garder. Plotin sachant que son Esprit familier étoit d'un ordre si éminent, portoit avec plus d'application vers lui la vuë de son entendement. Il composa même un livre touchant les Esprits familiers, dans lequel il rechercha soigneusement la cause de leurs differences. Je remarque toutes ces choses pour deux raisons: la premiere, afin que l'on voye ici un petit échantillon de la doctrine Platonique touchant les Genies: la seconde, afin que l'on sache que le dogme de l'Ange Gardien dont on parle tant dans la Communion de Rome, & qui est un dogme de pratique, & accompagné de tout l'attirail du culte de Religion, est beaucoup plus ancien que la Religion Chretienne. Il n'y a point de systême plus propre à faire faire fortune à la doctrine des Platoniciens bien & duëment rectifiée, que celui des causes occasionnelles. Je ne sai ce qui en arrivera; mais il me semble que tôt ou tard on sera contraint d'abandonner les principes mechaniques, si on ne leur associe les volontez de quelques intelligences; & franchement il n'y a point d'hypothese plus capable de donner raison des évenemens, que celle qui admet une telle association. Je parle sur tout des évenemens qu'on apelle casuels, fortune, bonheur, malheur; toutes choses qui ont sans doute leurs causes reglées & determinées, par des loix generales que nous ne connoissons pas, mais qui assez vraisemblablement ne sont que des causes occasionnelles, semblables à celles qui font agir nôtre ame sur nôtre corps. Voyez la savante dissertation de Mr. Dodwel (*b*) sur le Genie, ou sur la fortune des Empereurs. Pour revenir à Plotin, il faut dire que la superiorité de son Genie tutelaire le remplit d'une extrême confiance. Amelius le priant d'assister à ses devotions, je veux dire aux sacrifices qu'il offroit dans des jours de solennité; *c'est* (*c*) *à eux*, repondit Plotin, *à venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux.* Personne ne comprit la raison d'une si fiere reponse, & n'osa la lui demander. Vit-on jamais une Theologie plus cavaliere?

De l'Esprit familier de Plotin.

(*a*) Μακάριος εἶ θεὸν ἔχων τὸν δαίμονα καὶ οὐ τοῦ ὑφειμένου γένους τὸν συνόντα. Beatus es, ô Plotine, qui habeas pro Dæmone Deum neque ex inferiori genere sis ducem sortitus familiarem. *Porphyr. ibid.*

(*H*) *De la sagacité surprenante qu'on attribuë à Plotin.*] Une veuve (*d*) fort honnête femme qui demeuroit chez lui avec ses enfans, avoit perdu un colier. Plotin fit venir tous les domestiques, & les ayant bien considerez, voilà le voleur du colier, dit-il, en montrant l'un d'eux. Celui-ci nia nonobstant les coups de fouët qu'il eut à souffrir; mais enfin il confessa, & rendit le vol. Il predisoit admirablement la destinée de ses écoliers: il jugea que Polemon seroit d'un temperament amoureux, & ne vivroit pas long tems. On vit arriver ces deux choses. Porphyre avoit formé le dessein de se tuer; Plotin le devina, & le fut trouver tout-à-l'heure, & le detourna de cette pensée (*e*). Au reste, quoi que Plotin eût fort étudié l'Astrologie, il ne (*f*) s'arrêta point à ses predictions: il en conut la vanité, & il refuta souvent les Astrologues.

(*I*) Longin *avouë qu'il y trouvoit de grandes obscuritez.*] Il cherchoit avec empressement tous les livres de Plotin; & pour les avoir bien correcte, il pria Porphyre de lui communiquer son exemplaire; mais en même tems il lui écrivit ce que l'on va lire. *Hoc equidem tibi tum præsenti, tum procul absenti, tum habitanti Tyrum semper significavi, me scilicet non multa admodum Plotini librorum argumenta capere: ipsam vero scribendi formam intelligentiarumque frequentiam & quæstionum dispositionem admodum philosophicam me amare supra modum atque venerari* (*g*). A cet ongle on conoit le lion. Ce seul trait temoigne le discernement exquis, la penetration judicieuse de Longin. On ne peut nier que la plûpart des matieres que ce Philosophe examine ne soient incomprehensibles: cependant on decouvre dans ses Ouvrages un genie fort élevé, fecond, vaste, & une methode serrée de raisonnemens. Si Longin avoit été un faux Critique; s'il n'avoit point eu l'esprit grand & beau, il se fût moins aperçu des tenebres de Plotin. Ceci n'est nullement un paradoxe. Il n'y a point de gens qui se plaignent moins

(*b*) *Prælect.* 2. *ad Spartiani Hadrianum pag.* 174. *& sequent.*

(*c*) Ἐκείνους δεῖ πρὸς ἐμὲ ἔρχεσθαι, οὐκ ἐμὲ πρὸς ἐκείνους. τοῦτο δὲ ἐκ ποίας διανοίας οὕτως ἐμεγαληγόρησεν οὔτ' αὐτοὶ συνιέναι δεδυνήμεθα, οὔτ' αὐτὸν ἐρέσθαι ἐτολμήσαμεν. Illos decet ad me, non me ad illos accedere. Qua vero mente tam excelsa de se loqueretur neque intelligere ipsi potuimus, neque ausi sumus interrogare. *Porphyr. ibid.*

(*d*) *Elle s'appelloit Chione.*

(*e*) *Porphyr. pag.* 8.

(*f*) *Id. pag.* 10.

(*g*) *Idem Porphyr.*

son Traité des idées, & contre ce que Porphyre avoit repondu pour soutenir ce Traité. Plotin eut diverses incommoditez la derniere année de sa vie; un mal de gorge qui l'enroüa jusqu'à l'empêcher de parler; des ulceres aux mains & aux pieds; une grande foiblesse de vuë. Il quita Rome quand il se vit en cet état, & se fit porter dans la Campanie chez les heritiers d'un de ses amis, qui lui fournirent tout ce qui lui fut necessaire. Il eut aussi la consolation de conoître que Castricius †, qui avoit ses terres dans le voisinage, ne le laissoit manquer de rien. Il fit la plus belle mort qu'un Philosophe Payen puisse faire; car il mourut en prononçant ces paroles, *Je ‡ fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi, à ce qu'il y a de divin dans tout l'Univers.* Il mourut la 3. ⟊ année de l'Empereur Claude, à l'âge de 66. ans. On aprit des nouvelles (*K*) tout-à-fait avantageuses du bon état de son ame. Amelius qui avoit eu la curiosité de s'en informer à l'oracle d'Apollon, fut celui qui les reçut β, & qui les distribua aux bons amis.

PLOTINE (POMPEIA) femme de l'Empereur Trajan, a été ornée de grands éloges par quelques Auteurs. Elle n'étoit pas belle, γ & il paroît par ses medailles qu'il y avoit plus de gravité que d'agrémens dans son air; mais elle avoit beaucoup de prudence, & beaucoup de modestie. Trajan l'avoit épousée avant (*A*) que d'avoir été adopté par Nerva. Ce qu'elle dit la premiere fois qu'elle entra dans le palais imperial est très-digne de remarque. En montant l'escalier elle δ se tourna vers le peuple, & dit *qu'elle entroit là toute* (*B*) *telle qu'elle desiroit d'en sortir.* Sa conduite fut telle pendant tout le tems qu'elle regna φ, qu'on n'en fit aucune plainte. Elle refusa μ le titre d'Auguste, tout autant de tems que son mari refusa celui de pere de la patrie. Les conseils * qu'elle

moins de l'obscurité d'un livre, que ceux qui ont l'esprit confus & embarrassé, & une penetration bornée.

(*K*) *Des nouvelles tout-à-fait avantageuses du bon état de son ame.*] Apollon se trouva la verve si échauffée, quand Amelius le consulta sur le sort de son defunt maître, qu'il lui fit une reponse qui contient une cinquantaine de vers. Voici le precis de l'exposition que Porphyre en donne. Apollon declare que Plotin avoit été pacifique, debonnaire, vigilant; qu'il avoit continuellement élevé son ame pure vers Dieu; qu'il avoit aimé Dieu de tout son cœur; qu'il s'étoit detaché de cette miserable vie autant qu'il lui avoit été possible; & que s'élevant avec toutes les forces de son ame, & par tous les degrez que Platon enseigne, vers cette Divinité suprême qui surpasse tout entendement, il en avoit été éclairé; il avoit joui de la vision de cet Etre souverain, sans l'entremise des idées, mais en lui-même, & selon cette nature qui est au dessus (*a*) de toute intelligence. Porphyre prend là un peu d'haleine, pour nous dire qu'il a été une fois en sa vie honoré de cette vision à l'âge de 68. ans; que le but (*b*) auquel Plotin dirigeoit toutes ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu qui remplit tout l'Univers; & qu'il étoit parvenu quatre fois à cette fin, non en puissance seulement, mais par une efficace ineffable, pendant les six ans que lui Porphyre l'avoit frequenté. Ne voilà t-il pas la voye unitive dont les mystiques nous parlent tant? Ne peut-on pas les accuser d'être plagiaires des Platoniciens? Ne voit-on pas aussi dans cet endroit les semences du Quietisme? Mais retournons à l'oracle. Plotin avoit eu cet avantage, que lors qu'il sortoit du droit chemin, les Dieux l'y reconduisoient en le remplissant de leur lumiere; si bien qu'on avoit pu dire qu'il avoit composé ses Ouvrages à la lueur des rayons celestes qui éclairoient son esprit. Voilà pour ce qui regarde cette vie. Après sa mort il étoit allé à l'assemblée des bienheureux, où regne la charité, la joye & l'amour d'union de Dieu; il avoit été chez les trois Juges de l'autre monde, Minos, Rhadamanthe, Eacus, non pas pour y rendre compte de ses actions, mais pour converser avec eux, & avec les autres Divinitez qui les vont voir: en un mot il jouïssoit de la vie bienheureuse. Je ne fais point excuse de la trop grande prolixité de ces remarques. Je supose qu'on sera bien aise de voir rassemblé en un même lieu non seulement ce qui concerne la personne de Plotin, mais aussi ce qui concerne ses dogmes, autant qu'une idée generale le demande.

(*b*) Τέλος γὰρ αὐτῷ καὶ σκοπὸς ἦν, τὸ ἑνωθῆναι καὶ πελάσαι τῷ ἐπὶ πᾶσι θεῷ. ἔτυχε δὲ τετράκις που ὅτε συνήμην αὐτῷ, τοῦ σκοποῦ τούτου, ἐνεργείᾳ ἀρρήτῳ, καὶ οὐ δυνάμει. Finis namque Plotino signumque erat quò aciem mentis intenderet propinquare conjungique ipsi Deo omnibus ubique præsenti: quater autem dum cum ipso versarer hunc finem est assecutus, non potentia duntaxat, inquam, sed actu quodam ineffabili consecutus. *Porphyr. ibid.*

(*A*) *Avant que d'avoir été adopté par Nerva.*] Cela paroît par ces paroles de Pline (*c*). *Idem estis invicem*, dit-il à Trajan, *quod fuistis, probatis ex æquo, nihilque vobis felicitas addit, nisi quod scire cœpistis quam bene uterque vestrum felicitatem ferat.* Et un peu après parlant de Plotine & de Marciana, il remarque qu'elles vivoient dans le palais de l'Empereur avec la même modestie, que si elles eussent été encore d'une condition privée, *neque enim unquam periclitabuntur esse privatæ, quæ non desierunt.*

(*B*) *Toute telle qu'elle desiroit d'en sortir.*] Mr. Moreri a defiguré la pensée de Plotine: il dit *qu'elle protesta en entrant la premiere fois dans le palais... qu'elle étoit en état d'en sortir toutes les fois qu'on le souhaiteroit.* Ce n'étoit point son sens; elle souhaitoit que la grandeur de sa fortune ne lui changeât point les mœurs; & que quand elle seroit obligée de quitter son poste, elle se trouvât le même cœur & la même moderation, qu'elle avoit dans cette prise de possession du palais imperial. Ce souhait est digne d'une grande ame, & regarde un bien qui n'arrive que rarement, *honores mutant mores.*

† *C'étoit l'un de ses disciples.*

‡ Φήσας πειρᾶσθαι τὸ ἐν ἡμῖν θεῖον ἀνάγειν πρὸς τὸ ἐν τῷ παντὶ θεῖον ... ἀφῆκε τὸ πνεῦμα. Equidem jam annitor, quod in nobis divinum est ad divinum ipsum quod viget in universo redigere, spiritumque his verbis emisit. *Porphyr. in vita Plot.*

⟊ *C'est-à dire l'an 270. de l'ére Chretienne.*

β *Tiré de la vie de Plotin composée par Porphyre.*

γ *Tristan, Comment. Histor. tom. 1. pag 428.*

δ *Xiphilin in Trajano.*

φ *Id. ib.*

μ *Plinius in Panegyr.*

* *Aurel Victor epitom. in Juliano.*

(*a*) Ἐφάνη ἐκεῖνος ὁ μήτε μορφὴν μήτε τινὰ ἰδέαν ἔχων, ὑπὲρ δὲ νοῦν καὶ πᾶν τὸ νοητὸν ἱδρυμένος. Ipsi protinus coruscavit Deus ille nec formam nec ideam aliquam habens, sed super intellectum universumque intelligibile in se ipso consistens.

(*c*) *In Paneg. Trajan.*

qu'elle donna à Trajan furent d'une merveilleuse utilité aux Provinces, puis qu'ils servirent à faire cesser une infinité d'exactions & de violences. L'union qui fut entre elle & Marciana sœur de Trajan, n'est pas une petite marque de sa sagesse & de son bon naturel; car ordinairement il n'y a que des querelles & des factions entre (*C*) les femmes & les sœurs des Princes. Elle étoit avec Trajan lors qu'il mourut à Selinunte ville de Cilicie, l'an 117. de JESUS-CHRIST, & ce fut elle * qui porta à Rome les cendres de son mari accompagnée de Tatien, & de Matidie niece de Trajan. Elle rendit (*D*) plusieurs bons offices à Hadrien, & lui procura l'empire. Le monde a été toûjours si rempli de medisans, que la modestie de Plotine, & tant (*E*) d'autres bonnes & grandes qualitez qui brilloient en elle, ne la sauverent point des mauvais soupçons. On la crut amoureuse (*F*) d'Hadrien, & l'on imputa à cette passion toutes les grandes dignitez ausquelles il fut élevé. Quelques-uns soutiennent que Trajan ne (*G*) l'adopta pas, mais que Plotine tenant cachée sa mort, fit parler d'une voix languissante un autre pour lui, afin que l'on entendît qu'Hadrien étoit declaré fils & successeur de ce Prince. Il ne paroît pas qu'elle ait jamais eu des enfans. Lors qu'elle fut morte

* *Spartian. in Adriano c. 5 pag. m. 51.*

(C) *Des factions entre les femmes & les sœurs des Princes.*] Il est bon d'ouïr là-dessus le Panegyriste de Trajan. *Nihil est tam pronum ad simultates quam æmulatio, in fœminis præsertim: ea porro maxime nascitur ex conjunctione, alitur æqualitate, exardescit invidia, cujus finis est odium. Quo quidem admirabilius existimandum est quod mulieribus duabus in una domo, parique fortuna, nullum certamen, nulla contentio est: suspiciunt invicem, invicem cedunt, cumque te utraque effusissimè diligat, nihil sua putant interesse utram tu magis ames; idemque utrique propositum, idem tenor vitæ, nihilque ex quo sentias duas esse.* On ne peut pas donner une idée plus avantageuse du merite de deux Princesses. Pline s'entendoit merveilleusement en portraits, & il a bien raison de considerer cette concorde comme un avantage dont il faloit qu'il felicitât Trajan; car la plûpart du tems les Souverains sont miserables dans leur domestique, quelque heureux qu'ils puissent être au dehors, s'ils ont sous un même toit, mere, femme, sœur, belle-mere, fille, belle-fille, &c. Il n'en faut pas tant pour leur donner plus d'occupation que leur Etat ne leur en donne: la moitié ou le tiers de cela suffit. Mais quand je vois aujourdui des Panegyristes, qui representent les Princesses non pas comme elles étoient, mais comme elles eussent été, si elles se fussent renduës conformes aux idées d'un Orateur, qui s'éleve le plus qu'il peut vers le sublime; quand je considere, dis-je, cela, je soupçonne que le jeune Pline a outré les choses.

(D) *Elle rendit plusieurs bons offices à Hadrien.*] Ce fut elle (*a*) qui lui menagea d'épouser la petite-niece de Trajan, & qui lui (*b*) procura un gouvernement au tems de l'expedition contre les Parthes, & puis le second (*c*) Consulat, & enfin l'Empire (*d*).

(E) *Bonnes & grandes qualitez qui brilloient en elle.*] Pline aussi souvent qu'il le peut fait opposition entre les perfections de Trajan, & les imperfections des autres Princes. Il n'oublie pas le grand point du mariage. Il dit que plusieurs hommes illustres se sont deshonorez par là; mais que pour Trajan c'est un des beaux endroits de sa gloire. *Multis illustribus dedecori fuit aut inconsultius uxor assumpta, aut retenta patientius, ita foris claros domestica* (*e*) *destruebat infamia, & ne maximi cives haberentur hoc efficiebat quod mariti minores erant. Tibi uxor in decus & gloriam cedit. Quid enim illa sanctius? Quid antiquius? Nonne si Pontifici Maximo deligenda sit conjunx, aut hanc, aut similem (ubi est autem similis) elegerit? Quàm illa nihil sibi ex fortuna tua nisi gaudium vendicat? Quàm constanter non potentiam tuam, sed ipsum te reveretur? . . . . Eadem quàm modica cultu, quàm parca comitatu, quàm civilis incessu!* Dans une (*f*) de ses lettres il lui donne l'éloge de trés-sainte femme. *Injungis mibi jucundissimum ministerium, ut ad Plotinam sanctissimam fœminam literæ tuæ perferantur.*

(*a*) *Spartian. in Adriano, c. 2. pag.* 23.

(*b*) *Id. c. 4. pag.* 38.

(*c*) *Id. pag.* 40.

(*d*) *Id. pag.* 46.

(*e*) *Conferez avec cela ce que dit Tacite au ch. 24. du 3. livre des Annales*, Ut valida divo Augusto in Remp. fortuna, ita domi improspera fuit ob impudicitiam filiæ ac neptis quas urbe depulit. *Voyez l'article de Louïs VII. pag. 391. lettre e, & celui d'Heloïse pag. 43. lettre b.*

(*f*) *La 28. du livre 9.*

(F) *On la crut amoureuse d'Hadrien.*] Dion n'en parle pas en mots couverts. Ἐξ ἐρωτικῆς φιλίας, dit-il en un endroit, ἐρώσης αὐτῷ διαφερόντως, dit-il en un autre. Voilà comment le monde est malin. On ne sauroit voir une femme qui temoigne de l'affection à un homme, & qui s'empresse à le combler d'honneurs & de biens, qu'on ne s'imagine qu'elle l'aime criminellement. La difference d'âge bien loin d'imposer silence à la satire, ne fait que la provoquer. On soutient que quand la patronne est sur le retour, grande-mere, si vous voulez, son empressement à élever un jeune homme, est une plus forte marque du commerce criminel, que si elle n'avoit que 20. ans. Elle n'aimeroit pas tant sur ses vieux ans, dit un satirique, si elle ne se croyoit obligée de payer les nuits qu'on lui donne, & qu'on pourroit passer ailleurs avec plus de charmes; elle s'empresseroit moins à servir, à recommander, à debourser, si elle ne vouloit faire durer le tribut. En un mot, le medisant porte ses vuës sur ces vers de Juvenal (*g*):

Cum te summoveant qui testamenta merentur
Noctibus, in cœlum quos evehit optima summi
Nunc via processus, vetulæ vesica beatæ.

(*g*) *Sat. 1. v. 37.*

(G) *Que Trajan ne l'adopta pas.*] Dion (*h*) assûre qu'Apronien son pere qui étoit Gouverneur de la Cilicie, lui avoit dit qu'on avoit tenu cachée pendant quelques jours la mort de Trajan, afin de faire reüssir l'intrigue de l'adoption; & que la chose avoit été reconuë par la lettre de ce Prince au Senat, laquelle n'étoit point signée de sa main, mais de celle de Plotine, ce qui n'étoit jamais arrivé. Voyez comment Mr. Dodwel refute Dion dans ses doctes leçons (*i*) sur Spartien. Au reste, Dion n'est pas le seul qui dit cela. *Nec desunt*, dit un autre (*k*), *qui factione Plotinæ mortuo jam Trajano Adrianum in adoptionem adscitum esse prodiderint, supposito qui pro Trajano fessa voce loqueretur.* Qu'une medisance vraisemblable est malaisée à refuter!

(*h*) *In Adriano init.*

(*i*) *Pag.* 538.

(*k*) *Spartian. c. 4. pag.* 45.

Hadrien qui lui avoit toûjours temoigné une extrême (*H*) reconnoissance, ne manqua point de signaler ses regrets. Il porta le deuil pendant neuf jours; il fit des hymnes pour elle; il lui fit bâtir un Temple *; il la mit au rang des Deesses †. Il lui avoit dejà fait bâtir un palais à Nîmes ‡. On ne sait rien de la famille ni de la patrie de Plotine; & il est bien étrange que les Historiens de ce tems-là ayent été assez negligens pour n'en rien toucher. Ils n'ont pas marqué non plus le tems de sa mort. Mr. de Tillemont γ croit avoir trouvé dans Dion de quoi conclure qu'elle mourut l'an 129. mais jusques à ce qu'il montre en vertu de quoi il pretend tirer cette conclusion, je ne conseillerois à personne de s'y fier. Moreri qui met la mort de Plotine à l'année 122. ne sauroit prouver ce qu'il avance. Quant à ce qu'il ajoûte qu'Hadrien lui fit bâtir à Nîmes *un Temple, un Palais, & un Amphiteatre*, il ne seroit pas plus aisé de le prouver. Spartien ne parle que ⟊ d'une Basilique, sans marquer si Plotine vivoit ou ne vivoit pas encore.

POITIERS (DIANE DE) Maîtresse de Henri II. & fille (*A*) du Comte de Saint Vallier, abusa étrangement de sa faveur, soit pour amasser des richesses, soit pour admettre aux charges, ou pour en exclure, ceux qu'elle trouvoit à propos. On avoit de la peine à croire qu'étant si âgée elle eût pu captiver de telle

* *Xiphilin in Adrian.*

† *On trouve des inscriptions dans le thresor de Gruterus où il est fait mention des Prêtres de la Déesse Plotine,* Sacerdos Divæ Plotinæ. *Voyez les Commentaires de Tristan t. 1. p.430.*

‡ *Spartian. in Adria. c.12. pag. m.110.*

(*H*) *Une extrême reconoissance.*] Tristan (*a*) raporte qu'Hadrien *avoit gratifié* Plotine *de grands legs par testament, en cas qu'il vint à mourir le premier; ce que j'aprens*, ajoûte-t-il, *de la loi*, Si Augustæ legaveris, ff. de legat. & fideicommiss. *livre 2. qui raporte cela ainsi.* Si Augustæ legaveris, & ea inter homines esse desierit; deficit quod ei relictum est, sicuti divus Hadrianus in Plotina & proxime Imperator Antoninus in Faustinæ Augustæ persona constituit, cum ea ante inter homines esse desiisset quàm testator decederet.

(*A*) *Et fille du Comte de Saint Vallier.*] Il s'apelloit (*b*) Jean de Poitiers, & il étoit d'une très-ancienne Maison; car un Aymar de Poitiers (*c*) *ainsi surnommé, soit qu'il descendît des Comtes de Poitiers, soit pour quelque autre raison, épousa environ l'an* 1184. *l'heritiere de Valentinois, en recompense de ce qu'il avoit secouru sa mere qui étoit veuve, contre l'Evêque de Valence qui lui faisoit une grande guerre.* . . . *Ce même Aymar eut de Raimond Comte de Toulouse son parent le Comté de Diois vers l'an* 1190. *& ainsi ces 2. Comtez unis demeurerent pendant 2. siecles dans la Maison de Poitiers, qui les posseda par les mains de 7. Comtes successifs. Louis II. le dernier n'ayant point d'enfans mâles, ni guere d'affection pour Charles Seigneur de St. Valier son oncle paternel, qui lui devoit succeder ou les siens; d'ailleurs étant fort endetté par son mauvais menage & par ses debauches, il ceda & transporta à Charles Dauphin de France & à ses successeurs ces Comtez, pour cent mille écus d'or, à la charge qu'ils demeureroient inseparablement unis au Dauphiné. Après sa mort qui arriva cette même année* 1419. *Louis fils de Charles de St. Valier en voulut prendre le titre & la possession; mais le Dauphin devenu Roi l'obligea de lui ceder tous les droits qu'il y pouvoit pretendre, moyennant sept mille florins de rente perpetuelle qu'il lui assigna & aux siens.* Quant à St. Vallier pere de Diane, il fut arrêté comme complice de la rebellion du Connêtable Charles de Bourbon; & il auroit eu la tête tranchée en Greve, si sa fille ne lui eût sauvé la vie, dit-on, en accordant à François premier ce qu'on nomme derniere faveur. Voici comme Mezerai en parle dans sa grande Histoire. (*d*) *St. Valier eut sa grace sur l'échafaut en Greve, par la beauté de Diane sa fille unique.* En un autre endroit (*e*) il s'exprime ainsi en parlant de la même Diane. *Les attraits de sa beauté avoient été si puissans dès l'an* 1524. *que toute la Cour avoit intercedé pour son pere convaincu de la rebellion de Charles de Bourbon; si bien qu'en sa faveur le Roi François lui avoit envoyé sa grace sur l'échafaut.* On ne sauroit conclure de ces deux passages que la pudicité de la fille ait été le sacrifice offert à François I. pour obtenir de lui la grace du pere. Mais voici un 3. passage, où l'Historien s'explique très-clairement, sur l'oblation de cette victime propitiatoire. „ On „ (*f*) fit le procés à Saint Valier; il fut condamné „ à perdre la tête: mais comme il estoit en Gre- „ ve sur l'eschaffaut, au lieu du coup mortel il re- „ çut sa grace. On disoit que le Roy la luy avoit „ envoyée après avoir pris de Diane sa fille, âgée „ pour lors de quelque 14. ans, ce qu'elle avoit „ de plus pretieux; eschange fort douce, à qui „ estime moins l'honneur que la vie, ou qui le „ fait consister dans l'esclat d'une faveur plus en- „ viée qu'innocente. „ L'Auteur des Galanteries des Rois de France ne parle pas si rondement; mais il en dit assez pour se faire entendre de tout le monde. Je raporte ses paroles parce qu'elles contiennent des faits qui regardent l'histoire de nôtre Diane. Elle *étoit fille*, dit-il (*g*), *de Jean de Poictiers Seigneur de St. Vallier, qui l'avoit mise fort jeune auprès de la Comtesse d'Angoulême; elle entra ensuite au service de la Reine Claude, en qualité de fille d'honneur. St. Vallier ne se trompa pas dans les desseins qu'il avoit eus de s'atirer quelque protection à la Cour par les charmes de sa fille; car on peut dire qu'elle luy sauva la vie par les secrets ressorts qu'elle fit agir. St. Vallier avoit eu part à la revolte du Connetable de Bourbon, & avoit été assez malheureux pour se laisser prendre. On luy fit son procez, & il fut condamné à avoir la tête tranchée. Diane fut si étourdie quand elle aprit cette nouvelle, qu'elle crut ne devoir rien ménager pour garantir son pere d'un danger si pressant. Elle s'alla jetter aux pieds du Roy fondant en larmes, & luy demanda la grace de celuy à qui elle devoit la vie. Elle parut à ce Prince si belle & si touchante en cet état, qu'elle en obtint tout ce qu'elle voulut, & fit entrer dans son cœur l'amour sous le masque de la pitié. Elle conserva cette conquête jusques au voyage funeste que le Roy fit en Italie; & ce Prince essaya de cacher son infidelité à la Comtesse de Château-Brian, pour qui il avoit toûjours de grands égards.*

γ *Hist. des Empereurs vie d'Adrien pag. m.426.*

⟊ Per idem tempus in honorem Plotinæ Basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit. *Spart. ib.*

(*a*) *Comment. Histor. t. 1. pag. 430.*

(*b*) *Et non pas Aymar, comme l'apelle Mezerai, Hist. de Henri II. au commencement.*

(*c*) *Mezerai, Histoire de Charles VI pag. 578. du 2. vol.* in fol. *ad ann.* 1418.

(*d*) *Tom. 2. p. 936. ad ann. 1523.*

(*e*) *Histoire de Henri II. au commencement pag. 1058. du 2. tome.*

(*f*) *Mezerai, Abregé Chronol. t. 4 pag. m. 520. ad ann. 1523.*

(*g*) *Tom. 1. p. 195. Voyez dans la derniere remarque une faute qu'il a commise.*

telle forte un jeune Prince, fans (*B*) le fecours de la Magie. Mais des gens fort fenfez ne recourent point à cela, & font de très-bonnes reflexions (*C*) fur le pouvoir d'une vieille Courtifane; & ils n'oublient pas de marquer la complexion amoureufe (*D*) de celle-ci. Le plus grand fcandale vint de ce qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fe fût abandonnée * aux defirs de François I. pour (*E*) fauver la vie à fon pere; & ainfi on ne voyoit pas fans indignation qu'une femme qui

* *Voyez la remarque A.*

(B) *Sans le fecours de la Magie.*] Monfr. de Thou paroît donner dans cette fupofition. *Diana* (a) . . . *amiffo viro, is fuit Ludovicus Brezæus magnus Normanniæ Senefcallus, cum jam inclinata effet ætate, philtris & magicis, ut creditur, artibus adeo fibi animum Henrici devinxit, ut nunquam alienata voluntate ad exitum ufque vitæ in amore illo conftanter perfeveraverit.* Mezerai reprefente exactement toutes les raifons qui faifoient croire que cette femme s'étoit fervie de fortileges, & il n'en paroît pas neanmoins perfuadé. „ (b) A mefure que les années effaçoient „ les plus beaux traits de fon vifage, les graces de „ fon efprit & fon adreffe s'augmenterent; de „ telle forte qu'à l'âge de 35. ans, qu'elle eût dû „ quitter la qualité de belle pour prendre celle de „ bonne, elle fe rendit maîtreffe abfoluë du cœur „ de Henri. Et comme c'eft l'ordinaire des peu- „ ples pour rendre les Favoris plus odieux, & la „ lâcheté des Princes qui s'y abandonnent plus „ excufable, de dire que leur affection a été pre- „ venuë par des charmes magiques, il y en eut „ qui publierent qu'elle l'avoit enforcelé avec des „ filtres. En effet c'étoit grand pitié de voir un „ jeune Prince adorer un vifage decoloré, plein „ de rides; une tête qui grifonnoit; des yeux à „ demi éteints, & quelquefois rouges & pleins „ de chaffie; bref, à ce qu'on tient, les reftes in- „ fames de plufieurs autres: & l'on avoit fujet de „ s'étonner que ni le tems, ni l'honneur, ni les „ fages confeils, ni même quelque autre objet „ d'entre tant de rares beautez qu'il pouvoit choi- „ fir, ne puffent lui detourner les yeux de deffus „ celui-là. Mais ce n'eft pas chofe nouvelle ni „ merveilleufe, de voir un efprit ainfi charmé „ fans fortilege: il s'en eft vu une infinité (c) d'e- „ xemples, & il n'eft pas mal aifé d'en trouver „ des raifons.„ Nous allons voir ces raifons.

(C) *Bonnes reflexions fur le pouvoir d'une vieille Courtifane.*] Voici la fuite des paroles de Mezerai qui viennent d'être citées. „ Quand on n'auroit „ pas recours à ces qualitez fecretes & femblables „ à celles de l'aimant, qui fe rencontrant dans „ certaines perfonnes, les joignent par une con- „ fpiration égale & mutuelle, ou en foumettant „ l'une à l'autre: on remarque que ceux dans „ lefquels la pituïte domine, ne fe detachent que „ difficilement de leur amour, quoi qu'ils quit- „ tent affez legerement leurs autres paffions & „ deffeins. Avec cela les premiers liens ne fe „ rompent prefque jamais; c'eft pourquoi la ren- „ contre d'une femme adroite & rufée, n'eft pas „ moins dangereufe à un jeune homme qui entre „ dans le monde, que l'eft un écueil à un pilote „ ignorant. Puis le foupçon qu'il s'étoit mis „ dans l'efprit fur l'integrité de fa femme, le jet- „ ta plus ardemment entre les bras d'une autre. „ Et enfin en amour comme en guerre les rufes „ des vieux n'étant pas moins à craindre, que la „ vigueur & les efforts des jeunes, il ne faut pas „ s'étonner s'il fut fi bien pris par les artifices d'u- „ ne femme qui en avoit tant apris. „ Ovide (d) qui étoit un fi grand maître dans l'art d'aimer, auroit pu fournir une nouvelle raifon à cet Hiftoriographe de France; & peut-être que Mezerai ne l'eût pas omife dans un Ouvrage Latin. Quand on eft *les reftes infames de plufieurs autres*, on a été en bonne école; on fait mieux faire fes exercices; on entend mieux le manege. Quoi qu'il en foit, l'Hiftorien a raifon de dire que les exemples du grand pouvoir d'une vieille Courtifane ne font point rares. Voyez la note marginale *c*.

(a) *Thuan. l. 3. p. 58. ad ann.* 1547.

(b) *Mezerai, Hiftoire de France, au commencement de Henri II. pag.* 1058. *du 2. volume in folio.*

(c) *Voyez le 1. volume de ce Dictionaire aux articles* Caligula, Cyrus, Dellius, *pag.* 726. *col.* 1. *pag* 864. *Voyez auffi les articles* Lais, Lamie.

(d) Nec quotus annus eat, nec quo fit nata require Confule: quæ rigidus munera Cenfor habet. Præcipuè, fi flore caret, meliufque peractum Tempus, & albentes jam legit illa comas. Utilis, ô juvenes, aut hæc, aut ferior ætas; Ifte feret fegetes; ifte ferendus ager. . . . . . Hoc quoque militiæ eft: hoc quoque quærit opes. Adde, quod eft illis operum prudentia major: Solus & artifices qui facit, ufus adeft. Illæ munditiis annorum damna rependunt: Et faciunt curâ, ne videantur anus. Utque velis, Venerem jungunt per mille figuras. Inveniat plures nulla tabella modos *Ovidius de arte amandi l. 2. pag. m.* 191.

(D) *La complexion amoureufe.*] „ On pou- „ voit apeller un enchantement fans charmes, „ l'amour d'un jeune Roi pour une femme de 40. „ ans, & qui avoit eu deux ou trois enfans de „ fon mari. . . . Le Roi l'aimoit à caufe qu'elle „ étoit fenfible à l'amour; & ce temperament „ la portoit quelquefois à chercher ailleurs le „ comble du plaifir, comme elle trouvoit en lui „ le comble des biens & des honneurs.„ C'eft Mezerai (e) qui dit cela; il nous porte à comparer en ce point Henri II. avec un homme qui en toutes autres chofes étoit infiniment éloigné du merite de ce Prince. Nous lifons dans Suetone que Caligula à la fleur de fa jeuneffe fut éperdûment amoureux de Cefonie, qui n'étoit plus jeune, & qui avoit eu trois enfans de fon mari; mais d'ailleurs elle étoit d'une chaleur de temperament la plus lafcive du monde (f). Ovide l'un des plus grands maîtres en ce metier, fait affez comprendre qu'une telle complexion tient lieu de cent autres chofes auprès des voluptueux; & que comme l'infenfibilité d'une chafte femme eft un defagrément incommode, l'ardeur d'une maîtreffe impudique eft un merveilleux ragoût. C'eft une malheureufe fource d'infidelitez conjugales.

Odi (g) quæ præbet, quia fit præbere neceffe,
Siccaque de lana (h) cogitat ipfa fua.
Quæ datur officio, non eft mihi grata voluptas;
Officium faciat nulla puella mihi.
Me voces audire juvat fua gaudia faffas,
Utque morer memet fuftineamque roget.
Afpiciam Dominæ victos amentis ocellos,
Langueat, & tangi fe vetet illa diu.

Tout ceci montre que Mezerai alloit au fait: le temperament lafcif de la Senechale fupleoit au defaut de la jeuneffe.

(E) *Pour fauver la vie à fon pere.*] Outre ce qui a été dit fur ce fujet dans la 1. remarque de cet article, j'obferverai une circonftance que Mr. de Thou a raportée, concernant la frayeur du Comte de St. Vallier. Ce malheureux homme étant mené au fuplice, fut faifi d'une telle confternation, qu'il tomba dangereufement malade. Il falut qu'on le faignât plufieurs fois, & tout cela avec la bonne nouvelle de la grace ne fut point capable de lui remettre l'efprit, & de le guerir. La fievre de St. Vallier paffa depuis en proverbe. (i) *Diana . . . . patrem habuit Joannem Pictavienfem Sanvalerium, qui Caroli Borbonii conjurationis particeps, cum apud Sacerdotem fecreto rem confeffus*

(e) *Abregé Chronolog. t. 4. p. 643. ad ann.* 1547.

(f) *Voyez l'article* Caligula *pag.* 726. *col.* 1. *lettre f.*

(g) *Ovidius de arte amandi l. 2. p.* 191.

(h) *Confer quæ fupra dans l'article* Pays *pag.* 715. *lettre d.*

(i) *Thuanus ubi fupra.*

qui avoit servi successivement de concubine au pere & au fils, eût la principale autorité dans le Royaume. C'est donner dans les visions chimeriques, que de pretendre (F) que les liaisons de Henri II. avec cette femme ne passerent point la belle amitié. Elle fut connuë à la Cour pendant long tems sous le nom de la

confessus esset à Sacerdote delatus, & ad mortem damnatus est: cum ad supplicium duceretur ex pavore in tam acutam febrem incidit, ut venia in gratiam filiæ quæ pulcritudine sua multorum procerum benivolentiam demeruerat à Francisco impetrata vix ad mentem & sanitatem sæpius misso sanguine reduci potuerit, unde Sanvaleriana febris apud nos in proverbium abiit. Il y en a qui assûrent (a) *qu'il avoit vu la mort de si près & avec tant de frayeur, qu'étant ramené en sa maison* (b), *la fievre continuë le saisit si violemment qu'il en mourut.* Monsieur de Thou debite que Saint Vallier fut deferé par le Prêtre à qui il s'étoit confessé de son complot. Mais presque tous les Historiens conviennent que deux Gentilshommes Normans qui étoient de cette trame le revelerent à François I. Les uns (c) leur imputent d'avoir suivi en cela le panchant dont on accuse ceux de leur Province; les autres disent que la demarche de leur Confesseur les engagea à reveler ce secret. Monsieur Varillas a suivi cette derniere opinion. *Matignon & d'Argouges* (d), dit-il (e), *s'étant confessez à Paques à un Curé de leur païs, d'avoir trempé dans une conspiration contre l'Etat, il leur ordonna de la reveler au Roi; & pour leur en montrer l'exemple, partit lui-même incontinent pour en informer Brezé grand Senechal de Normandie. Matignon & d'Argouges se croyant perdus, prirent la poste, & atteignirent le Roi à Saint Pierre le Monstier, où ils se jetterent à ses pieds, & meriterent leur grace par une deposition exacte de ce qu'ils sçavoient de la negociation du Connêtable avec l'Empereur.*

(F) *De pretendre que les liaisons. . . . ne passerent point la belle amitié.*] J'admire que Monsr. le Laboureur ait pu se resoudre à adopter cette chimere. Il faut l'entendre; il nous aprendra quelque chose d'assez curieux touchant l'origine de cette passion, & nous verrons que pour le moins il tombe d'accord que nôtre Diane étoit l'une des maîtresses de François I *Il y étoit encore convié,* dit-il (f), en parlant des courses de bague à quoi Henri II. se plaisoit, *par l'amour qu'il portoit à Diane de Poictiers Duchesse de Valentinois sa Maistresse, qui avoit esté l'objet de ses premieres inclinations, & qui luy avoit éveillé l'esprit. On dit que le Roy François son pere, qui le premier avoit aimé cette Dame, luy ayant un jour temoigné quelque deplaisir après la mort du Dauphin François son fils, du peu de vivacité qu'il voyoit en ce Prince Henry, elle luy dit qu'il le falloit rendre amoureux, & qu'elle en vouloit faire son Galant. Le Roy qui partageoit ses affections entr'elle & la Duchesse d'Estampes, y consentit; mais quoy que la Cour vêquit alors fort licentieusement, il faut croire qu'il ne s'estoit rien passé entr'eux qui deust donner sujet à la medisance, & que ce fut par calomnie qu'on jetta par escrit dans la chambre de Henry, l'imprecation & la malediction prononcée contre Ruben* (g): *& mesmes* (h) *il n'est pas certain que Diane de Poictiers souffrit que cette amitié passast les bornes de la belle estime & de la galanterie. Pour preuve de cela; elle avoit eu des enfans de Louïs de Brezé Comte de Maulevrier, Seneschal de Normandie son mary, & le Roy Henry second en laissa de legitimes & de naturels, sans qu'on remarque qu'il en soit sorty de leurs amours.* La preuve alleguée par Mr. le Laboureur n'est point forte. Parlons mieux: elle ne signifie rien, & fait même contre lui; car sur ce pied-là il auroit eu tort de dire que François I. *partagea ses affections entre Diane de Poictiers & la Duchesse d'Etampes.* Nous ne lisons pas que ce Prince pere de plusieurs enfans, en ait jamais eu de Diane moins âgée quand il l'aimoit, que quand elle fut maîtresse de Henri II. Je n'allegue point contre cette preuve la vieillesse que Varillas a donnée à la grande Senechale, lors qu'elle commença d'être aimée du Dauphin: je ne croi pas qu'elle fut à beaucoup près aussi chargée d'années que cet Historien l'assûre; mais je me contente de dire deux choses; l'une que la grande Senechale pouvoit être devenuë infeconde avant l'âge de 40. ans par une incontinence trop dereglée; l'autre qu'il y a plusieurs mariages steriles entre un veuf & une veuve, qui avoient eu l'un & l'autre des enfans de leur premier mariage.

Si l'on vouloit nier l'inceste, il vaudroit mieux s'y prendre comme a fait Monsieur Varillas, que comme Monsieur le Laboureur; il vaudroit mieux, dis-je, nier que la Senechale eût été conue du pere, que de nier qu'elle l'ait été du fils. Quoi qu'il en soit, considerons les paroles du premier de ces deux Auteurs. „ (i) Je m'attens bien que l'on m'accu„sera d'avoir passé sous silence l'inceste préten„du de la même Duchesse de Valentinois avec le „pere & le fils, c'est-à-dire, avec le Roi Fran„çois premier, & avec le Roi Henri second. „Mais je repons à cela deux choses; la premiere „que de tous les Auteurs du temps que j'ay vus „à la Biblioteque du Roy, dans un recueil dis„tribué en trente-sept volumes, je n'ai trouvé „aucun Catholique qui ait parlé de cet inceste, „& que ceux de l'ancienne Religion s'en sont ab„stenus avec autant d'exactitude, que les Calvi„nistes ont témoigné d'emportement à le parti„culariser. Outre que les mêmes Calvinistes ne „s'accordent pas dans leurs satyres, puisque les „uns prétendent que cette Duchesse n'étant en„core connuë dans le monde, que sous le nom „de Diane de Poitiers, s'abandonna au Roi Fran„çois premier, dans la seule vuë de sauver par sa „virginité la vie au Seigneur de Saint Vallier son „pere, qui sans cela la devoit perdre dans quel„ques jours sur un échafaut, pour avoir été com„plice de la revolte du Connêtable de Bourbon; „& les autres soutiennent que ce fut au Connêta„ble de Montmorency, premier Ministre & Fa„vori de François premier, qu'elle se prostitua.„ S'il n'est pas mieux fondé en cela, qu'en ce qu'il ajoûte touchant l'origine de la haine des Calvinistes pour la Duchesse de Valentinois, son procés est perdu; car c'est se moquer du monde, que de chercher cette origine dans le (k) testament de la Duchesse, plûtôt que dans la cruelle persecution qu'ils souffrirent sous un regne, où tout dependoit des caprices de cette femme. Voici sans doute le sophisme *à non causa pro causa.*

(a) *Le P. Anselme Palais de l'honneur pag. 555.*

(b) *Voyez la derniere remarque.*

(c) Franciscus Lutetia profectus ad Fanum Petri Monasteriensis. . . appulit. . . ibi duo Borbonii domestici natione Normani (quæ natio vulgo ut parum fida notari solet) Argugius ac Matigno Borbonium cum Cæsare convenisse atque adversus Francisc cum multa moliri indicant. *Belcarius l. 17. n. 46. p. 530.*

(d) *Il est apellé* Jaques d'Argenges Sieur dudit lieu *dans son information, que je viens de lire: elle est inserée dans un recueil de divers memoires imprimé à Paris l'an 1623. in 4.*

(e) *Varillas, Histoire de François I. l. 4. pag. 269.*

(f) *Ad.lit. aux Memoires de Castelnau t. 1. p. 276.*

(g) *Voyez le chapitre 49. de la Genese v. 4.*

(h) *Ce mesmes est ici superflu, puis que l'Auteur ne va rien dire qui soit plus fort que ce qui precede.*

(i) *Varillas, pref. de l'Histoire de Henri II.*

(k) *Par lequel elle desheritoit le Duc de Bouillon son gendre en cas qu'il embrassât la nouvelle religion.*

la grande Senechalle, & puis sous celui de la Duchesse de Valentinois. Le premier de ces deux noms lui convenoit à cause qu'elle avoit été mariée avec Louïs de Brezé, grand Senechal de Normandie, dont elle eut deux filles (*G*) qu'elle maria très-avantageusement. Quant à l'autre nom, elle le prit à cause que Henri II. lui donna le Duché de Valentinois. Je ne pense pas qu'au tems qu'elle se rendit chef de party contre la Duchesse d'Etampes sous le regne de François I. elle fût aussi (*H*) âgée que Mr. Varillas l'assûre. On raconte des choses bien singulieres

(G) *Deux filles qu'elle maria très-avantageusement.*] Françoise de Brezé qui étoit l'aînée (a) épousa en 1538. Robert de la Marck IV. du nom Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, creé Marechal de France l'an 1547. Louïse (b) de Brezé l'autre fille du grand Senechal, fut mariée à Claude de Lorraine Duc d'Aumale, frere du Duc de Guise qui fut tué par Poltrot. Mr. Varillas s'est fort égaré ici. Il (c) suppose qu'au commencement du regne de Henri II. la Duchesse de Valentinois & le Cardinal de Lorraine cherchèrent mutuellement à reünir leurs interêts, afin d'affermir & d'augmenter leur credit, & que dans cette vuë le Cardinal proposa le mariage du Prince de Joinville son frere aîné avec l'aînée des filles de la Duchesse: ce qui n'ayant point reüssi, il falut que la Duchesse se contentât de marier son aînée avec le Duc d'Aumale frere puîné du Cardinal; après quoi elle maria (d) sa 2. fille avec le fils du Marechal de Fleuranges, Prince de Sedan. C'est confondre les tems & les choses; car la fille aînée de la grande Senechale épousa Robert de la Marck, Prince de Sedan, en (e) l'année 1538. Henri Robert de la Marck leur fils eût-il épousé (f) en 1558. la fille du Duc de Mompensier, si sa mere s'étoit mariée sous le regne de Henri second? Je ne dis rien d'Antoinette de la Marck, sœur de Henri Robert; laquelle fut mariée avec Damville second fils du Connetable de Mommorenci l'an 1558. selon Monsr. Varillas (g); car comme il observe qu'elle *étoit presque nubile*, il échaperoit à mon objection, & je ne sai point l'âge que la Demoiselle avoit alors. Ayant fait consulter (h) Monsr. d'Hozier qui a une conoissance si profonde des familles, & de l'histoire, j'ai su que Françoise de Brezé fille aînée de la grande Senechale fut mariée l'an 1538. avec Robert de la Mark, & que Louïse de Brezé sa seconde fille fut mariée avec Claude de Lorraine Duc d'Aumale l'an (i) 1546. car *Guillaume de Poitiers son oncle la nomme comme femme de ce Prince dans le testament qu'il fit le* 12. *de Mars* 1546. Le President de la Place observe que le Duc d'Aumale se maria sous François I. à telles enseignes que le Roi ne voulut point que l'épouse (k) *fût habillée en Princesse le jour de ses noces.* Ceci nous decouvre les illusions de l'Historien moderne de l'Amiral de Coligni. Il supose que le Connetable de Mommorency étant remonté au comble de la faveur après la mort de François I. voulut marier Coligni avec l'heritiere de Laval. Coligni n'agrea point la proposition, & substitua d'Andelot son frere. Le Connetable s'imagina que ce refus étoit fondé sur la passion de Coligni pour la Demoiselle de Brezé, & pria ce jeune Seigneur (l) *de ne plus rendre des visites si frequentes à cette fille, ou que ce ne fût du moins que dans le dessein d'éprouver si elle seroit de l'humeur de sa mere.* Les visites neanmoins continuerent d'être frequentes. Après diverses intrigues que cet Auteur nous raconte, il dit que Diane ayant deux filles (m) à marier chercha des partis qui l'aidassent à se soutenir; & jetta les yeux sur le Prince de Joinville, & en parla au Cardinal de Lorraine. On ajoûte (n) que Coligni representa à ce Prince le deshonneur de cette alliance, & l'en degoûta, & qu'en suite Diane maria sa fille au Duc d'Aumale cadet de ce Prince. J'admire tous les details de cet Auteur, & les vastes commentaires qu'il fabrique sur un petit mot de Brantome. Ce sont des copies fidelles de l'esprit de Varillas, Historien qui gâtera une infinité d'esprits, si quelque chose n'y remedie. Mais sans parler de ces pechez de l'histoire, disons seulement que Diane n'avoit point de filles à marier, lors que son galant Henri II. monta sur le trône. L'aînée de ses 2. filles fut mariée l'an 1538. & la cadete l'an 1546.

(a) Anselme, Histoire des Officiers de la Couronne p. 179.

(b) Id. Palais de l'honneur pag. 448.

(c) Hist. de Henri II. l. 1. p. 44. 49. ad ann. 1547.

(d) Ibid. pag. 49.

(e) Le Pere Anselme ubi supra.

(f) Id. ib.

(g) Ubi supra l. 7. pag. 301.

(h) Par Mr. Janniçon Avocat au Conseil.

(i) C'est peut être à compter le commencement de l'année depuis Pâques.

(k) Commentaires de l'état de la religion & republique fol 59. verso édit. 1565.

(l) Vie de Gaspard de Coligny, livre 2. pag. 87. édit. 1686.

(m) Ibid. pag. 102.

(n) Ibid. pag. 106.

(H) *Aussi âgée que Monsr. Varillas l'assûre.*] Il faut l'entendre parler lui-même: avertissons seulement que ce qu'il va dire se raporte à l'an 1544. „La (o) Senechalle étoit Maîtresse du Dauphin, „comme la (p) Duchesse l'étoit du Roi: mais il „n'y avoit point d'autre rapport que celui-là dans „leurs corps & dans leurs esprits. La Duchesse „n'avoit jamais été plus belle qu'elle étoit alors. „Elle n'avoit rien perdu de l'éclat qui l'avoit fait „passer aux yeux les plus fins, & à ceux mêmes de „l'Empereur pour la beauté la plus accomplie de „l'Europe, & la Senechalle n'avoit presque plus „aucun des attraits qui avoient sauvé vingt-un an „auparavant la vie à Saint-Vallier son pere. La „Duchesse n'avoit que trente-un an; & l'on soupçonnoit que la Senéchalle en eût prés de soixante, le soin qu'on avoit pris de chercher son Extrait Baptistaire ayant été inutile . . . la Duchesse . . . ne se contraignoit point en parlant „de la Senechalle, au lieu que celle-ci cachoit „sous de feintes demonstrations de respect & de „complaisance, le depit qu'elle avoit du mépris „que l'on faisoit d'elle. C'avoit été dans cette liberté de langage qu'il étoit échapé à la Duchesse de dire, qu'elle étoit née le même jour que „la Senêchalle avoit été mariée. Ce discours offençoit d'autant plus, qu'il pouvoit être veritable; & qu'il reprochoit à la Senêchalle une „égale impuissance de donner & de recevoir de „l'amour, puis qu'on sçavoit qu'elle avoit demeuré long temps (q) sans trouver de mari. Elle le „dissimula neanmoins tant que le Roi fut en parfaite santé; mais elle n'eut pas plûtôt apperçu „que Sa Majesté commençoit à decliner, qu'elle le fit sentir à la Duchesse que le temps approchoit de se vanger d'elle.„ Je ne sai point d'où cet Auteur a tiré ces historiettes, mais elles me semblent un peu apocryphes. Voici de quelle maniere j'ouïs un jour raisonner contre cela. En I. lieu, disoit-on, il n'y a point d'aparence que si Diane de Poitiers avoit eu 40. ans lors du procés de Saint Vallier, les Historiens eussent parlé d'elle comme d'un morceau de haut goût par raport à François I. Une femme mariée, une veuve

(o) Varillas, Hist. de François I. livre 11. p. 97. édit. de Holl.

(p) C'est-à-dire la Duchesse d'Etampes.

(q) Cela n'est pas vrai: voyez la derniere remarque.

res tant sur la fermeté (*I*) qu'elle temoigna après la mort de Henri II. que sur la

veuve passeront plûtôt pour belles à l'âge de 40. ans, qu'une fille qui a le même âge. Elles sont plus à couvert du titre odieux de vieille femme, que l'autre ne l'est de celui de vieille fille, & par le mauvais effet des prejugez elles passeront plus aisément qu'elle pour une bonne fortune. En II. lieu Mezerai debite (*a*) que Diane n'étoit âgée que de 14. ans lors qu'elle sauva la vie à son pere. Cela est infiniment plus vraisemblable que de dire qu'elle avoit 40. ans. L'échange de la vie d'un criminel avec un vieux pucelage, n'entre pas aussi aisément dans les esprits des lecteurs, que si l'on debite comme Mezerai, que la personne qui fit ce troc n'étoit âgée que de 14. ans,& même cela excuse mieux la faute de François premier. III. Si la Senechale avoit eu près de 60. ans l'an 1544. elle en auroit eu 75. à la mort de Henri II. c'est-à-dire que le jour du fameux tournoi où ce Prince reçut la blessure qui l'ôta du monde, il auroit pris (*b*) pour livrée blanc & noir, *à cause de la belle veuve qu'il servoit*: une vieille de 75. ans eût été servie sur le pied de la belle veuve. Les Protestans à qui cette femme faisoit une si cruelle guerre, & qui s'en vengeoient à coups de plume, auroient-ils oublié ce grand âge? Un jeune Roi amoureux transi & esclave d'une vieille de 70. ans, est quelque chose de si propre à être tourné en ridicule, que toutes les satires qui parurent contre Henri II. l'auroient dechiré de la maniere la plus insultante, & la plus bouffonne sur sa vieille carcasse de maîtresse, si la Duchesse de Valentinois avoit eu cet âge-là. Le silence des satiriques qui se contentent de remarquer que Diane étoit en son autonne, c'est-à-dire entre 40. & 50. ans, me paroît une puissante raison contre Varillas. Mais ce n'est point là le principal de l'objection: on insistoit plus sur ce que Brantome raconte dans ses Memoires des Dames galantes. Il dit (*c*) que 2. ans après la mort de ce Prince les ennemis de la Duchesse de Valentinois la rechercherent d'amitié. Elle auroit donc vêcu pour le moins 77. ans; d'où viendroit donc que selon Brantome (*d*) elle mourut à l'âge de 70. ans & demi? IV. On a de la peine à croire qu'en 1544. la Duchesse d'Etampes n'eût que 31. an; si cela étoit elle n'en eût eu que 13. quand elle devint maîtresse de François I. Passe pour cela, mais elle étoit fille d'honneur de Madame la Regente avant qu'elle fût aimée du Roi, & je doute qu'en ce tems-là où l'éducation des enfans alloit moins vite que dans nôtre siecle,une fille de 12. ans fût assez faite pour entrer fille d'honneur chez la Regente. V. La jalousie engage les Dames de Cour aussi bien que les autres à des discours emportez, & à des mensonges violens, je ne le nie pas. Mais quand on se voit exposée aux yeux perçans d'une faction ennemie, on tâche de ne point dire des choses manifestement absurdes, ni des mensonges grossiers, & conus de toute la Cour. On ne pourroit point dire que la Duchesse d'Etampes eût rien retenu de cette conduite, si elle avoit osé dire qu'elle étoit née le jour que la Senechalle se maria. Personne n'ignoroit à la Cour de France la date du deshonneur de la Duchesse:le retour d'Espagne de François I. étoit une époque trop insigne pour s'échaper de la memoire. Or c'étoit aussi l'époque des galanteries de la Demoiselle de Heilli. La Cour ne se souvenoit guere moins de la grace qui fut envoyée sur l'échaffaut à St. Vallier: par consequent on savoit la date du deshonneur de la Senechalle, & on n'ignoroit pas que les époques des galanteries de ces deux Dames se suivoient de près. Puis donc qu'il étoit conu à toute la Cour que la fille de St. Vallier ne se maria au grand Senechal de Normandie (*e*) qu'après que François I. eut joui d'elle, il faudroit que la Duchesse d'Etampes eût été folle; si elle avoit osé dire ce que Mr. Varillas lui attribuë: *Je suis née le même jour que la Senechalle se maria.* Car on la pouvoit convaincre d'imposture, & de mauvaise plaisanterie très-facilement. Nous verrons dans la derniere remarque que toutes ces reflexions ne sont pas justes.

(*a*) *Abregé Chronol. t.4.p.520. cela s'accorde avec ce qu'il dit dans la grande histoire que Diane âgée de 35. ans, se fit aimer du Dauphin.* tom. 2. pag. 1058. *La Planche dans son Histoire de François II. s'accorde à cela:* Dès son jeune âge, *dit-il p.14.* elle racheta de son pucelage la vie du Sieur de Saint Vallier son pere, & depuis par un malheur fatal de la France étant en l'autonne de son âge avoit possedé le Roi Henri.

(*b*) *Brantome, éloge de Henri II. pag. 39. du 2. tome.*

(*c*) *Tome 2. p. 328.*

(*d*) *Ibid. pag. 228.*

(*e*) *Cela est faux. voyez la derniere remarque.*

L'Auteur des galanteries des Rois de France a copié toutes ces erreurs de Mr. Varillas; & les a même renduës pires en raportant à (*f*) l'année 1547. ce que l'autre avoit raporté à l'an 1544. De là naissent plusieurs nouvelles faussetez. La Demoiselle de Heilly n'avoit que dix ans lors que le Roi coucha avec elle: St. Vallier obtint sa grace l'an 1526. La prise d'Epernai & de Chateau-Thierri, & le Traité de Crespi sont posterieurs à l'an 1546. Voici une autre faute de cet Auteur. Il dit (*g*) que François I. devint *insensible pour toutes les autres personnes de la Cour*, par la passion qu'il conçut pour *Mademoiselle* d'Hellé, dès qu'il fut revenu d'Espagne, & que *Diane qui étoit mariée depuis long tems avec Louis de Brezé Senechal de Normandie, tâcha de se consoler du changement de ce Prince par les marques d'amour que lui donnoit le Dauphin.* Il faut savoir que Henri II. n'avoit que 8. ans lors que son pere revint d'Espagne l'an 1526. sachez de plus qu'il ne fut Dauphin qu'en 1536. & que Diane étoit veuve lors que le Dauphin conçut de l'amour pour elle. Jugez si le narré de l'Auteur des galanteries est bien exact.

(*f*) *Tom. 1. p. 204. édit. de l'an 1695.*

(*g*) *Pag. 187.*

(I) *La fermeté qu'elle temoigna après la mort de Henri II.*] Voici ce que Brantome nous en aprend. „(*h*) Il fut dit & commandé à Madame la Duchesse de Valentinois, sur l'aprochement de la mort du Roy Henry second, & le peu d'espoir de sa santé, de se retirer en son hostel de Paris, & n'entrer plus en sa chambre, autant pour ne le perturber en ses cogitations à Dieu, que pour inimitié qu'aucuns luy portoient. Estant donc retirée, on luy envoya demander quelques bagues & joyaux qui appartenoient à la Couronne, & eut à les rendre. Elle demanda soudain à Monsieur l'harangueur, comment, le Roy est-il mort? Non, Madame, respondit l'autre, mais il ne peut gueres tarder. Tant qu'il luy restera un doigt de vie donc, dit-elle, je veux que mes ennemis sçachent, que je ne les crains point; & que je ne leur obeïray tant qu'il sera vivant. Je suis encor invincible de courage; mais lors qu'il sera mort, je ne veux plus vivre aprés luy; & toutes les amertumes qu'on me sçauroit donner, ne me seront que douceurs au prix de ma perte; & par ainsi mon Roy vif ou mort, je ne crains point mes ennemis. Cette Dame monstra là une grande generosité de cœur; mais elle ne mourut pas, ce dira quelqu'un, comme elle avoit dit; elle ne laissa pourtant à sentir plusieurs approches de la mort; & aussi plustost que mourir elle fit mieux „de

(*h*) *Dames galantes, tome 2. p. m. 327.*

la durée (*K*) de sa beauté. Elle fut mortelle ennemie (*L*) des Protestans; & c'étoit sans doute une des plus remarquables scénes de la grande Comedie qui se joüe dans le monde, que le zêle de Religion qu'une telle femme faisoit paroître. S'il y a quelque chose dans les Memoires de Brantôme qui soit non seulement fade, mais digne d'execration, c'est la bassesse qu'il a euë d'encenser la memoire

RRRrr 2 de

,, de vouloir vivre, pour monstrer à ses ennemis
,, qu'elle ne les craignoit point; & que les ayant
,, veus d'autres fois trembler & s'humilier devant
,, elle, elle n'en vouloit faire de mesme en son
,, endroit: & leur monstra si bien teste & visage,
,, qu'ils ne sçeurent jamais luy faire deplaisir; mais
,, bien mieux, dans deux ans ils la rechercherent
,, plus que jamais, & rentrerent en amitié, com-
,, me je vis: ainsi qu'est la coustume des Grands
,, & Grandes, qui ont peu de tenuës en leurs
,, amitiés & inimitiés, & s'accordent aisement
,, en leurs differents, comme larrons en foire,
,, & s'aiment & haïssent de mesme: ce que nous
,, autres petits ne faisons pas; car ou il se faut bat-
,, tre, venger, & mourir; ou en sortir par des
,, accords bien pontillez, bien tamisez & bien
,, solemnisez; & si ne nous entr'aimons nous
,, mieux. ,,

(*K*) *Que sur la durée de sa beauté.*] Le même Brantome nous va dire ce que c'est. ,, J'ai (*a*)

(*a*) *Ibid. pag.* 228.

,, veu Madame la Duchesse de Valentinois en l'â-
,, ge de soixante dix ans aussi belle de face, aussi
,, fraische & aussi aimable comme en l'âge de
,, trente ans; aussi fut-elle fort aimée & servie
,, d'un des grands Rois & valeureux du monde.
,, Je le puis dire franchement, sans faire tort à la
,, beauté de cette Dame; car toute Dame aimée
,, d'un grand Roy, c'est signe que la perfection
,, habite & abonde en elle, qui la fait aimer:
,, aussi la beauté donnée des Cieux, ne doit estre
,, espargnée aux demy-dieux. Je vis cette Da-
,, me six mois avant qu'elle mourût si belle encor,
,, que je ne sçache cœur de rocher qui ne s'en fût
,, emeu, encor qu'auparavant elle se fût rompu
,, une jambe sur le pavé d'Orleans, allant & se te-
,, nant à cheval aussi dextrement & dispostement,
,, comme elle avoit jamais fait; mais le cheval
,, tomba & glissa sous elle, & pour telle rupture
,, & maux & douleurs qu'elle endura, il eût sem-
,, blé que sa belle face s'en fût changée; mais rien
,, moins que cela: car sa beauté, sa grace, sa
,, majesté, sa belle apparence estoient toutes pa-
,, reilles qu'elle avoit tousiours eu, & sur tout el-
,, le avoit une très-grande blancheur, & sans se
,, farder aucunement; mais on dit bien que tous
,, les matins elle usoit de quelques bouillons com-
,, posez d'or potable, & autres drogues que je ne
,, sçay pas, comme les bons Medecins & doctes
,, Apoticaires. Je croy que si cette Dame eût
,, encor vescu cent ans, qu'elle n'eût jamais vieil-
,, ly, fût de visage tant il estoit bien composé,
,, fût de corps caché & couvert, tant il estoit de
,, bonne trempe & belle habitude. C'est dom-
,, mage que la terre couvre ce beau corps. ,,

(*L*) *Mortelle ennemie des Protestans.*] La cruelle persecution que les Reformez souffrirent sous le regne de Henri II. est attribuée par Theodore de Beze aux conseils de trois personnes, savoir le Cardinal de Lorraine, la Duchesse de Valentinois, & le Marechal de St. André. Le Cardinal, dit-il (*b*), *avoit la conscience du Roi comme en sa manche*, la Duchesse *possedoit le corps non sans grande apparence de sorcelerie, veu qu'elle avoit dejà passé son âge en très-mauvaise reputation, & n'avoit rien en soi qui pût par raison (si raison y a en telles passions) attraire ni retenir le cœur d'un tel Prince. Ces trois estant tousiours à l'aureille du Roy, pour luy persuader deux poincts, à savoir que la Religion estoit ennemie de toute Monarchie, & principauté, & source de toute confusion: l'autre que le vray moyen de couvrir devant Dieu & les hommes tous les vices, esquels eux-mesmes l'entretenoient, estoit d'exterminer les adversaires de la Religion Romaine, feirent en sorte que dés le commencement de son regne il n'eut rien en plus grande recommandation, que de poursuivre à outrance la persecution & destruction des Eglises, commencée par le feu Roy son pere.* Voici un temoignage de Brantome (*c*). *Sur tout elle étoit fort bonne Catholique & haïssoit fort ceux de la religion. Voilà pourquoi ils l'ont fort haïe & mesdit d'elle.* Mais rien n'est plus fort que ce que conte Mr. Varillas. ,, (*d*) Dans le testament qu'elle fit au temps

(*b*) *Histoire ecclesiastique l.* 2. *p.* 68.

(*c*) *Eloge de Henri II. au* 2. *tome de ses Memoires pag.* 9.

,, qu'elle étoit le plus en faveur, & qu'elle ne re-
,, voqua point en mourant dix ou douze ans aprés,
,, elle declara dans le principal article, qu'elle
,, étoit si fortement attachée à la foi Catholique,
,, que s'il arrivoit par malheur que les Duchesses
,, d'Aumale & de Bouillon ses filles, pour quel-
,, que cause ou pretexte que ce fût, l'abandon-
,, noient pour suivre quelqu'une des nouvelles sec-
,, tes, elle les frustroit de sa succession, & don-
,, noit tous ses biens aux Hôpitaux des lieux, où
,, ils se trouveroient scituez. S'il n'y avoit qu'u-
,, ne de ses deux filles qui renonçât à la Foi Ca-
,, tholique, elle * lui donnoit l'autre moitié de
,, sa succession qui lui auroit appartenu sans ce
,, changement; & supposé que ses proches n'eus-
,, sent pas le soin de faire executer sa derniere vo-
,, lonté avec assez d'exactitude, elle s'adressoit au
,, Parlement de Paris, & le conjuroit par les
,, offices qu'elle lui avoit autrefois rendus auprés
,, du Roi Henri II. de suppléer au defaut de ses
,, parens. ,, Cet Historien remarque que cet article du testament ne fut point executé; la Duchesse de Bouillon professa ouvertement la reforme, & ne laissa pas de partager également avec la Duchesse d'Aumale. L'Auteur en prend occasion de donner des loüanges à la generosité des Guises, *tant il est vrai*, s'écrie-t-il, *que la Maison de Guise a quelquefois pratiqué des actions de desinteressement & de generosité que l'on ne trouve point dans les Princes des autres Maisons.* Il n'est pas long tems sans (*e*) refuter le fondement de cet éloge. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Raportons un autre passage qui temoigne clairement l'aversion de la Duchesse pour ceux de la religion.
,, (*f*) Elle n'avoit osé s'en expliquer à d'Andelot,
,, car encore qu'elle n'aprehendât pas de vivre de-
,, puis vingt ans dans un commerce avec son Sou-
,, verain defendu par les loix de l'Evangile, elle ne
,, laissoit pas de vivre dans une delicatesse de con-
,, science qui ne lui permettoit pas même de par-
,, ler aux personnes soupçonnées d'heresie. ,, Quelle extravagance! Je prie mon lecteur de reflechir sur cette bizarrerie de zêle qui est si commune.

(*d*) *Histoire de Henri II. l.* 1. *pag.* 36. & 37.

* *L'Auteur s'exprime si mal qu'il faut deviner ce qu'il veut dire.*

(*e*) *Il dit pag.* 49. *que* le Cardinal de Lorraine qui ne negligeoit rien eut soin de faire inserer dans le contrat *du Comte d'Aumale*, des clauses si avantageuses *à ce Comte*, qu'il recueillit depuis la meilleure partie de la succession de sa belle mere.

(*f*) *Varillas, ibid. livre* 7. *pag.* 301. *ad ann.* 1558.

de cette Ducheſſe, & d'aplaudir aux (*M*) complaiſances exceſſives de Henri II. Mr. de Thou s'eſt bien gardé d'une ſi indigne flaterie: il a foudroyé (*N*) comme il faloit le Connetable de Mommorenci, qui avec toute ſa fierté ne laiſſa pas de ramper auprès de cette impudique. Mr. de Mezerai (*O*) n'a point agi en flateur. On l'a loüée * de n'avoir pas pouſſé ſa vengeance auſſi loin qu'elle pouvoit contre la Ducheſſe d'Etampes, après la mort de François I. Les grans biens qu'elle avoit aquis lui furent d'un grand uſage après la mort de Henri II. Elle s'en ſervit pour apaiſer la Reine Mere, & ſe retira dans ſa belle maiſon d'Anet; mais non pas, dit-on, ſans avoir eſſuyé † une rude mercuriale de la part de Catherine de Medicis. Cette Reine fut épouvantée de l'offre que lui fit Tavannes, de couper le nés à la Ducheſſe de Valentinois: *elle lui remontra que ce ſeroit ſa perte*; & il repondit qu'il lui ſeroit agreable de perir *pour éteindre le vice, le malheur du Roi & celui de la France* ‡. Pour concluſion j'examinerai le recit de ceux qui diſent que ſon (*P*) pucelage ſauva la vie à ſon pere; & je fournirai des dates

* *Varillas Hiſtoire de Henri II. livre 1. p. m.* 33. 34.

† *Voyez la remarque* O.

‡ *Memoires de Tavanes apud le Laboureur, addit. à Caſtelnau t.* 2. *pag.* 573.

(*M*) *D'aplaudir aux complaiſances de Henri II.*] Que Brantome diſe tant qu'il lui plaira que la Ducheſſe de Valentinois eut du courage, qu'elle fut belle juſqu'à l'âge de 70. ans, qu'elle étoit bonne cavaliere, perſonne ne s'en formaliſera. Mais on ne ſauroit ſouffrir qu'il oſe dire qu'elle ne (*a*) *conſeilloit, prêchoit & perſuadoit à ſon Roi que toutes choſes grandes, hautes & genereuſes. . . .* (*b*) *Qu'elle etoit fort debonnaire, charitable, & grande aumoſniere envers les pauvres, fort devote & encline à Dieu*, & *qu'auſſi porta-t-elle pour deviſe un tombeau . . . comme vivante ſeulement en Dieu*, & qu'*il faut que le peuple de France prie que jamais ne vienne favorite de Roi plus mauvaiſe que celle-là ni malfaiſante.* (*c*) *On trouva fort étrange, ce grand don & immenſe, que celuy noſtre Roy à ſon avenement fit à maditte Dame de Valentinois, de la confirmation de tous les Officiers de France, ainſi qu'eſt la couſtume au changement des Regnes & des Roys, dont il en ſortit une grande finance pour le long temps que le Roy François avoit regné: un tel Roy pouvoit faire un tel don à une telle Dame, car c'eſtoit une partie caſuelle, qui ne touchoit point ſon revenu, ny de domaine ny de ſes ſubſides & tailles, & les Roys de ce temps-là eſtoient fort liberaux de telles parties caſuelles, comme je tiens de bon lieu, & leur eſtoit reproché s'ils en faiſoient eſtat, car de cela ils en recompenſoient leurs ſerviteurs, ſinon depuis nos derniers Roys, qui en ont fait party pour eux, & les afferment, à cauſe de leurs neceſſitez. Encore de ces deniers cette Dame n'en abuſa point, car elle fit baſtir & conſtruire cette belle maiſon d'Anet, qui ſervira pour jamais d'une belle decoration à la France.* On ne peut lire cela ſans indignation; on ſe choque moins des éloges que François de Billon lui a donnez, & qui ſe reduiſent à ceci, c'eſt (*d*) qu'elle étoit femme de parole & bienfaiſante.

(*a*) *Eloge de Henri II. pag.* 9.

(*b*) *Ibid. pag.* 11.

(*c*) *Ibid. pag.* 10.

(*d*) *Voyez le livre intitulé* Le fort inexpugnable de l'honneur du ſexe feminin conſtruit par François de Billon Secretaire, *imprimé l'an* 1555. *fol.* 170.

(*N*) *Mr. de Thou . . . a foudroyé comme il faloit le Connetable de Mommorenci.*] J'affoiblirois ſes paroles ſi j'entreprenois de les traduire, c'eſt pourquoi je les raporte en Latin. (*e*) *Hæc violenta & acerba regni initia ſub miti & moderato principe & qui alieno potius quam ſuo ingenio uteretur facile Miniſtris tributa ſunt, ſed præcipue Dianæ Pictavienſi ſuperbi & impotentis animi feminæ, apud quam plurimum gratia valebant Lotharingi fratres & Santandreanus . . . . . Hujus feminæ arbitrio omnia regebantur, & Momorantius ipſe ut auctoritatem & potentiam quam apud regem obtinebat incolumem tueretur morem gerere, & prudentiam ad turpe obſequium flectere ſatagebat, peſſimo exemplo ſummi imperii ad impotentis feminæ libidinem proſtituti, quæ poſtremo ut jam in homines ſic & in ærarium quod hominibus imperat poteſtatem arripuit, expulſo Joanne Vallo ſanctioris ærarii quæſtore, & in ejus locum ſuffecto Blondo Rupicuriano homine ſuo.* Il raporte en ſuite pluſieurs autres extorſions (*f*) que cette ſangſuë du peuple employa pour ſatisfaire ſon avarice. Mr. de Mezerai (*g*) remarque *qu'à la fantaiſie de cette ruſée*, le Roi *changea auſſi-tôt toute la face de la Cour.*

(*e*) *Thuan. Hiſtor. l.* 3. *pag.* 58.

(*f*) *Voyez ſur cela Louis de Reinier Sieur de la Planche dans ſon Hiſtoire de François II. pag.* 14.

(*g*) *Hiſtoire de France t.* 2. *pag.* 1058. *ad ann.* 1547.

(*O*) *Mr. de Mezerai n'a point agi en flateur.*] Voici ce qu'il dit en parlant de l'état où les choſes furent reduites après la mort de Henri II. *La* (*h*) *Dame de Valentinois ne ſubſiſta guere long tems à la Cour après* le Garde des Sceaux Bertrandi: *elle en fut miſe dehors à l'arrivée d'Olivier qu'elle en avoit fait chaſſer, & on lui fit rendre honteuſement les clefs du cabinet du Roi, & les pierreries de la Maiſon Royale qui furent données à la Reine regnante. Ce n'étoit pourtant nullement pour ſatisfaire Olivier, mais pour contenter le juſte reſſentiment de Catherine, qui n'eût pu ſouffrir qu'avec honte celle qui lui avoit ſi long tems derobé le cœur de ſon mari. Vous pouvez penſer que cette Princeſſe ne la laiſſa pas ſortir ſans reproches & ſans injures. Le Duc d'Aumale ſon gendre obtint qu'elle ne reçût pas un traitement plus fâcheux, & lui fit conſerver les grans biens qu'elle avoit amaſſez de la confiſcation des criminels, de la vente des Benefices, & par d'autres injuſtes voyes, parce qu'elle lui promit de l'inſtituer ſon unique heritier. Mais elle fut contrainte de donner à la Reine mere ſa ſuperbe Maiſon de Chenonceaux ſur le Cher.* C'eſt un extrait mitigé de la narration (*i*) du Sieur de la Planche.

(*h*) *Ibid. tome* 3. *pag.* 6.

(*i*) *A la page* 15. *&* 16. *du livre intitulé* Hiſtoire de l'eſtat de France, tant de la Republique que de la Religion, ſous le regne de François II.

(*P*) *Que ſon pucelage ſauva la vie . . . & je fournirai quelques dates.*] J'ai ſu de Mr. d'Hozier qu'elle épouſa le grand Senechal de Normandie le 29. de Mars 1514. Ainſi Mezerai nous debite un grand menſonge, quand il raporte (*k*) que le Roi avoit envoyé ſa grace à St. Vallier, *après avoir pris de Diane ſa fille âgée pour lors de quelque* 14. *ans, ce qu'elle avoit de plus precieux.* Il eſt indubitable qu'il veut dire qu'elle accorda ſa virginité à François premier; il ſe trompe donc en deux choſes; il ne ſait pas qu'en 1523. elle devoit avoir pour le moins 20. ans; & qu'il y avoit 8. ou 9. ans qu'elle étoit femme. Il eſt bien aparent que ſes paroles ne ſont que la paraphraſe de celles du Sieur de la Planche que j'ai citées (*l*). C'eſt un Hiſtorien dont il a porté ce jugement. *Regnier de la Planche*, dit-il (*m*), *étoit fils du Lieutenant general de Poitiers, eſprit adroit & petillant, mais malin & imbu des opinions de Calvin, & d'ailleurs confident du Marechal de Montmorenci, par conſequent ennemi des Guiſes.* Voilà des qualitez fort ca-

(*k*) *Mezerai, Abregé Chronol. t.* 4. *pag.* 520. *ad ann.* 1523.

(*l*) *Dans la remarque H lettre a.*

(*m*) *Mezerai, Hiſtoire de France, tom.* 3. *pag.* 26.

pa-

dates qui decideront quelques disputes des Historiens. C'est une honte pour eux qu'ils se soient brouillez sur des faits aussi modernes que ceux-là.

POLYÆ-

pables d'empêcher que l'on ne s'informe si la grande Senechalle étoit mariée depuis long tems, lors qu'elle sauva la vie à son pere. Ceux qui trouvent du mystere dans les moindres choses, s'imaginent que ce ne fut pas sans raison que François I. s'exprima ainsi dans la remission de St. Valier. *Comme puis n'agueres nostre cher & feal cousin Conseiller & Chambellan le Comte de Maulevrier, grand Senechal de Normandie, & les parens & amis charnels de Jean de Poitiers Sieur de St. Valier, nous ayent en très-grande humilité suplié & requis avoir pitié & compassion dudit de Poitiers Sieur de St. Valier &c.* On se garda bien, disent ces speculatifs, de toucher à l'alliance qui étoit entre le grand Senechal & le criminel, on n'eut garde de dire qu'il intercedoit pour le pere de sa femme: on craignit que cela ne fit songer aux soupçons & aux medisances qu'on avoit à craindre, veu la jeunesse & la beauté de la Dame qui avoit sollicité pour la vie de son pere. Mais laissons là ces vaines subtilitez, & considerons plûtôt la remarque de Varillas. Il n'a *trouvé*, dit-il (*a*), *aucun Catholique qui ait parlé de cet inceste, ceux de l'ancienne religion s'en sont abstenus avec autant d'exactitude, que les Calvinistes ont temoigné d'emportement à le particulariser.* Il ne parle que des Ecrivains de ce tems-là *distribuez en trente sept volumes.* Je voudrois avoir le tems d'examiner s'il y eut des livres grans ou petits, composez par des Catholiques sous le regne de François I. ou sous le regne de Henri II. où il fût parlé de cette cause de la grace qui fut accordée à Saint Vallier, & j'exhorte à bien éplucher cela tous ceux qui le peuvent faire, & qui peuvent y avoir quelque interêt. Au moins Mr. Varillas ne peut-il nier qu'au XVII. siecle, les Ecrivains Catholiques n'ayent parlé des amours de François I. pour la grande Senechalle. Mr. le Laboureur (*b*) ne les nie point. Mr. de Mezerai en parle plus clairement que la Planche; & nous avons cité un moderne qui n'a jamais été de la religion, & qui confirme ce que l'on voudroit traiter de libelles huguenots. J'ai raporté (*c*) ses paroles, mais je n'ai pas observé qu'il dit faussement que la jeune Diane entra *au service de la Reine Claude en qualité de fille d'honneur.* Cette Reine étoit fille de Louïs XII. elle épousa François I. le 14. de Mai 1514. & ne fut Reine qu'au mois de Janvier suivant. Or Diane fut mariée à Louïs de Brezé le 29. de Mars 1514. elle n'a donc point été fille d'honneur de la Reine Claude. Un (*d*) de mes amis a eu la bonté de me marquer qu'elle perdit son mari l'an 1531. & qu'elle lui fit construire un magnifique mausolée dans l'Eglise de Nôtre-Dame à Rouën: qu'elle mourut l'an 1566. âgée de 66. ans & 27. jours, & que son corps gît à Anet. D'ailleurs Hilarion de Coste (*e*) remarque qu'elle mourut le 26. d'Avril 1566. De tout cela il resulte qu'elle étoit née le 31. de Mars 1500. & que la Duchesse d'Etampes habloit ridiculement, lors qu'elle s'attribuoit une si grande jeunesse en comparaison de cette rivale. Ceci nous donnera lieu de rectifier ce qui se trouve de peu exact dans les passages que j'ai raportez ci-dessus, touchant l'âge de la Duchesse de Valentinois.

(*a*) Ci-dessus remarque F lettre i.

(*b*) Voyez la remarque F.

(*c*) Dans la remarque A lettre g.

(*d*) Mr. Jannisson, Avocat au Grand Conseil à Paris.

(*e*) Eloges des Dames illustres tom. 1. pag. 519.

Le Minime que j'ai cité insinuë assez clairement l'inceste. Citons-le un peu au long; il nous aprendra quelques faits qui apartiennent à cet article. *Après (f) la mort de Louïs de Brezé son mary, le Roy Henri II. qui l'aymoit grandement, & qu'elle possedoit entierement, luy donna le titre de Duchesse de Valentinois, dont elle joüit jusques au jour de son decés, qui fut le 26. Avril de l'an 1566. & fut inhumée dans la belle Chapelle qu'elle avoit fait bastir en son Chasteau d'Anet (que les Poëtes de son temps appelloient Dianet) après avoir partagé ses biens entre sa 2. fille Louyse Duchesse d'Aumale, & les enfans de l'aisnée. Par son testament elle a ordonné que si elle decedoit à Paris son corps fust premierement porté à l'Eglise des filles penitentes, & delà à Anet, & fait voir l'aversion qu'elle avoit de la R. P. R. Les devises de Diane Duchesse de Valentinois, estoient plus propres à Diane Duchesse d'Angoulesme. La premiere estoit un dard ou une fleche, (symbole des armes de la chaste Diane, Deesse de la Chasse) avec ces mots Latins, sur un ruban qui entouroit le dard,* CONSEQUITUR QUODCUMQUE PETIT, Elle obtient tout ce qu'elle demande. *Elle temoignoit par cette devise la faveur qu'elle avoit prés du Roi Henri II. & le pouvoir quelle avoit sur l'esprit de ce Prince, qui ne luy pouvoit rien refuser; comme aussi sur tous les Grands de ce Royaume, & vers le Roy François I. ayant obtenu de ce Monarque la grace pour son pere le Seigneur de St. Valier, qui pour avoir favorisé la retraite de Charles Duc de Bourbon hors de la France, fut arresté prisonnier par le commandement du mesme Roy, & condamné à avoir la teste trenchée. Ce qui toutesfois ne fut pas executé, sa Majesté luy ayant envoyé sa grace à l'instance de cette Dame. . . Diane (g) de Poitiers avoit encore cette autre devise, de laquelle le corps estoit un tombeau, d'où sortoit une fléche entourée de quelques branches & surgeons d'un arbre verdoyant, avec ces mots:* SOLA VIVIT IN ILLO, En iceluy elle vit seule; *comme voulant dire que la seule esperance de la resurrection nous fait vivre au plus profond des sepulchres. Cette belle devise, ny la troisiéme, qui estoit une Diane victorieuse de Cupidon, qu'elle avoit terrassé & mis sous ses pieds, avec cette inscription Latine,* (1) OMNIUM VICTOREM VICI, J'ay vaincu le vainqueur de tous, *ne furent pas pratiquées en effet par Diane Duchesse de Valentinois; mais bien par Diane Duchesse d'Angoulesme.* Notez que tous les Auteurs que je cite representent mal la faveur que l'on obtint pour St. Vallier: elle ne fut pas aussi grande que l'on s'imagine: on ne fit que commuër la peine de mort en une prison perpetuelle, & tout-à-fait rude. Voici les termes de sa remission. (*h*) *Sçavoir faisons que nous à ces causes & ayant consideration aus-dits services & principalement à celui que ledit grand (i) Senechal nous a faict comme dit est; ladite peine de mort avons de nostre certaine science, pleine puissance & authorité Royale, commué & communs en la peine cy-apres declarée. C'est à sçavoir que ledit de Poictiers sera mis & enfermé perpetuellement entre quatre murailles de pierre, massonnées dessus & dessous, esquelles n'y aura qu'une petite fenestre par laquelle on luy administrera son boire & manger, demeurant au reste le contenu en l'Arrest de la Cour contre luy donné ou à*

(*f*) Hilarion de Coste ibid.

(*g*) Id. ib. pag. 520.

(1) Au cabinet des Medailles de la Bibliotheque des Minimes de la Place Royale.

(*h*) Voyez le recueil de divers Memoires imprimé à Paris l'an 1623. pag. 58.

(*i*) Un Prêtre lui ayant dit que deux Gentilshommes Normans s'étoient confessez à lui de crime d'Etat, il en avertit la Cour, & ouït la deposition des 2. Gentilshommes.

POLYÆNUS, Auteur Grec d'un recueil de (*A*) ſtratagêmes, étoit né dans la Macedoine. Il dedia cet Ouvrage aux Empereurs Antonin & Verus, dans le tems qu'ils étoient en guerre avec les Parthes. Il étoit dejà fort vieux; & il leur dît que n'eût été ſon grand âge, il auroit très-volontiers porté les armes pour leur ſervice en cette rencontre; mais que cela même ne l'empêchera pas de leur fournir quelque choſe de guerrier, ſavoir les ruſes de guerre que les anciens avoient miſes en uſage. Je ne ſai point ſi Caſaubon a eu des autoritez plus formelles que celle-là, pour ſoutenir que Polyænus * n'avoit pas moins été homme d'épée, qu'homme de robe: mais s'il n'a eu que celle-là, je ne le crois point trop bien fondé. La profeſſion d'Orateur & d'Avocat qu'il lui donne eſt plus certaine, veu que Suidas l'apelle Rheteur. On peut auſſi apuyer l'autre profeſſion de Polyænus ſur le temoignage de Suidas, puis qu'il lui attribuë non ſeulement un Ouvrage touchant la ville de Thebes, mais auſſi trois livres de Tactique, ou de l'art de ranger les armées en bataille. Cependant ce n'eſt point une preuve neceſſaire qu'un homme ait été ſoldat. Combien y a-t-il de gens qui écrivent ſur des matieres dont ils ne ſavent que la theorie? Suidas fait mention d'un POLYÆNUS Sophiſte, nâtif de Sardes, qui vivoit (*B*) ſous Jules Ceſar, & qui publia des plaidoyers, & trois livres du triomphe Parthique &c. Il y a un troiſiéme POLYÆNUS, qui étoit d'Athenes, & qui eſt cité par Euſebe †. Je ne ſaurois dire quel homme c'étoit. Scaliger ‡ même n'en a pu rien dire. Ciceron ‖ parle d'un POLYÆNUS qui avoit paſſé pour grand Mathematicien, & qui embraſſant en ſuite les ſentimens d'Epicure, ſoutint que toute la Geometrie étoit fauſſe.

* Polyænus ſcriptor antiquus, elegans, acutus, eruditus & quod ad rem facit haudquaquam ἀπειρο-πόλεμος, ſed qui utramque militiam (ſagatam inquam & togatam) ſecutus eſt. *Caſaub. epiſt. dedicat. Polyæ.*

† *Chron. l. 1. apud Voſſium de Hiſtor. Græcis pag. 404.*

‡ *Notis in eum locum Euſebii apud Voſſium ibid.*

‖ *Academ. quæſt. l. 2.*

PONCE (CONSTANTIN) brûlé en effigie à Seville l'an 1559. s'apelloit Conſtantin de la Fuente, en Latin *Conſtantinus Fontius.* Quelcun ayant pris une lettre pour une autre, un P au lieu d'un F, a été cauſe que ce Docteur eſt infiniment plus conu ſous le nom de Conſtantin (*A*) Ponce, qui ne lui apartient pas, que ſous ſon nom veritable. Quoi qu'il en ſoit ce fut un homme de grand merite, Docteur β en Theologie, Chanoine de Seville, & Predicateur de Charles-Quint. Il ſuivit en Angleterre Philippe II. & ce fut là ſans doute qu'il prit goût à la doctrine des Proteſtans, pour laquelle il fut ſaiſi par l'Inquiſition, & deſtiné au dernier ſuplice. Il ne vêcut pas juſques à l'*auto de fé*, où il devoit ſervir de ſpectacle au peuple. Les Hiſtoriens Eſpagnols diſent ordinairement qu'il ſe tua; d'autres aiment mieux dire qu'il mourut de maladie; mais tout le monde convient que l'Inquiſition produiſit une effigie qui le repreſentoit, & qui fut brûlée le jour γ de l'*auto de fé*. Pluſieurs diſent qu'il étoit Confeſſeur de Charles-Quint, & qu'il l'aſſiſta au lit de la mort, & juſqu'au dernier ſoupir: mais nous avons montré ci-deſſus δ qu'il fut ſeulement ſon Predicateur, & qu'on le mit en priſon avant la mort de ſa Majeſté Imperiale. Il compoſa (*B*) quelques

β *Nicol. Antonio, Biblioth. Scriptor. Hiſpan. to. 1. p. 196.*

γ *Voyez Nicol. Antonio ib.*

δ *Dans la page 769. & 840. du 1. volume.*

donner en toutes autres choſes en ſa force & vigueur, & en tout & par tout executé entierement. Si vous pretendiez inferer de là que tout ce qu'on conte des faveurs de Diane eſt faux, on vous arrêteroit bien-tôt par les lettres de ſurſeance que François I. fit expedier au plus vite, ordonnant au Parlement de *tenir ledit St. Valier au lieu (a) où il étoit*, juſques à ce que ſa Majeſté en ordonnât autrement. On vous citera Paquier qui étoit perſuadé, que (*b*) *ſi St. Valier n'eût été prevenu de mort, il eût à la longue été reſtabli en tous ſes honneurs en effet.* Si l'on ajoûte que le crime de ce priſonnier étoit des plus puniſſables ſans remiſſion, on vous fera bien comprendre que la derniere faveur accordée par ſa fille fut payée ce qu'elle pouvoit valoir, & au delà, car ſon pere ſe trouvoit enveloppé dans un complot qui regardoit même la perſonne du Monarque. C'eſt ce que le Roi declare dans (*c*) ſes lettres de remiſſion.

(*A*) *D'un recueil de ſtratagêmes.*] Il eſt diviſé en 8. livres. Caſaubon eſt le premier qui l'ait publié en Grec. Il le publia l'année 1589. avec des notes, & avec la verſion Latine de Juſtus Vulteius qui avoit dejà paru en 1550. Nous en avons une édition & plus belle & plus correcte depuis l'an 1690. par les ſoins de Pancratius *Maaſvicius*, Principal de College à Delft.

(*a*) *C'eſt-à-dire dans la conciergerie du Palais à Paris.*

(*b*) *Paquier, recherches de la France liv. 8. ch. 39. p. m. 741.*

(*c*) *Le dit grand Seneſchal... nous a deſcouvert les machinations faictes contre noſtre perſonne, nos enfans, & noſtre royaume.* Recueil de Memoires pag. 58.

(*B*) *Qui vivoit ſous Jules Ceſar.*] Voſſius (*d*) impute à Suidas d'avoir dit que ce Sophiſte a vêcu ſous Caligula. Moreri & Konig le mettent ſous le même Empereur; mais il eſt certain que Suidas l'a placé ſous Jules Ceſar, ἐπὶ τοῦ πρώτου καίσαρος γαΐου. Charles Etienne le fait vivre ſous Ceſar, & ſous Marc Antoine, & entend par le triomphe dont Suidas fait mention celui que Marc Antoine obtint ſur les Parthes. Il a dû ſous-entendre, & il eût bien fait de le dire, que ce triomphe eſt celui de Ventidius (*e*).

(*A*) *Sous le nom de Conſtantin Ponce.*] C'eſt le nom que Mr. de Thou lui donne. Le P. Paul (*f*) le lui a donné auſſi, & n'en a point été repris par Pallavicin, qui d'ailleurs lui a relevé quelques fautes concernant cet Eſpagnol. Voyez la page 769. & la 840. du 1. volume de ce Dictionaire.

(*B*) *Il compoſa quelques livres.*] Un Sommaire de la doctrine Chretienne imprimé en Eſpagnol à Anvers. Six Sermons ſur le 1. Pſeaume de David, imprimez en la même langue & au même lieu l'an (*g*) 1556. Un grand Catechiſme. La Confeſſion du pecheur. Des Commentaires ſur les Proverbes de Salomon; ſur l'Eccleſiaſte; ſur le Cantique des Cantiques, & ſur Job. Dom Nicolas (*h*) Antonio ſemble croire que les Sermons ne ſont pas ſur le Pſeaume premier, mais ſur

(*d*) *De Hiſt. Græc. pag. 227. Voyez auſſi pag. 480.*

(*e*) *Plutarque* in Antonio. *& Valere Maxime* l. 6. c. 10. *parlent du triomphe de Ventidius.*

(*f*) *Hiſt. du Concile de Trente l. 5. p. 426. édit. 1629. in 4.*

(*g*) *Epit. Biblioth. Geſner.*

(*h*) *Bibliot. Script. Hiſp. t. 1. pag. 196.*

ques livres, que l'Inquiſition d'Eſpagne a mis dans ſon Index ſans nulle reſerve *. Le Martyrologe des (*C*) Proteſtans fait mention de lui.

* *Conſtantino de la Fuente Autor condenado: todas ſus obras en qualquier lengua, y eſpecialmente* la Confeſſion del Pecador. *Ind. libr. prohib. p. m.* 229.

POQUELIN † (Jean Baptiste) Comedien fameux, conu ſous le nom de Moliere, étoit fils d'un valet de chambre Tapiſſier du Roi, & nâquit à Paris environ l'an 1620. Il fit ſes Humanitez ſous les Jeſuïtes au College de Clermont. On le deſtinoit au Barreau, mais *au ſortir des Ecoles de Droit il choiſit la profeſſion de Comedien, par l'invincible penchant qu'il ſe ſentoit pour la Comedie, toute ſon étude & ſon aplication ne furent que pour le theatre.* Sa premiere Comedie fut celle de *l'Etourdi:* il l'expoſa au public dans la ville de Lion l'an 1653. *S'étant trouvé quelque tems après en Languedoc, il alla offrir ſes ſervices* à Mr. le Prince de Conti, qui *le reçut avec des marques de bonté très-obligeantes, donna des apointemens à ſa Troupe, & l'engagea à ſon ſervice tant auprès de ſa perſonne, que pour les Etats de Languedoc.* Ayant paſſé le Carnaval à Grenoble l'an 1658. *il vint s'établir à Rouën. Il y ſejourna pendant l'été; & après quelques voyages qu'il fit à Paris ſecretement, il eut l'avantage de faire agréer ſes ſervices & ceux de ſes camarades à Monſieur, qui lui ayant accordé ſa protection, & le titre de ſa Troupe, le preſenta en cette qualité au Roi & à la Reine Mere.* Cette Troupe *commença de paroître devant leurs Majeſtez & toute la Cour* le 24. d'Octobre 1658. ſur un Theatre dreſſé exprés *dans la ſalle des Gardes du vieux Louvre,* & eut le bonheur de plaire, de ſorte que *ſa Majeſté donna ſes ordres pour l'établir à Paris. La ſalle du petit Bourbon lui fut accordée, pour y repreſenter la Comedie alternativement avec les Comediens Italiens.* On lui accorda la ſale du Palais royal au mois d'Octobre 1660. Moliere obtint une penſion de mille francs l'an 1663. Sa Troupe fut arrêtée tout-à-fait au ſervice de ſa Majeſté l'an 1665. & il continua juſques à ſa mort à donner des pieces qui eurent un grand ſuccés. La derniere de ſes Comedies fut *Le malade imaginaire.* Il

† *Et non pas* Poclain, *comme dans* Moreri.

ſur le Pſeaume 50. & qu'ils ne different pas de la Confeſſion du pecheur. Il ſe trompe: cette Confeſſion eſt une priere un peu moins longue qu'un Sermon: elle eſt dans le livre des Martyrs (*a*).

(C) *Le Martyrologe des Proteſtans fait mention de lui.*] On y voit qu'Egidius, Conſtantin Fontius, & Varquias furent les *premiers qui preſque d'un même tems decouvrirent les tenebres d'Eſpagne* (*b*). On les apelle les *trois piliers de verité:* ils prêcherent dans Seville avec un grand zêle, & avec beaucoup de fruit. Egidius fut élu par Charles-Quint à l'Evêché (*c*) *de Tortone*; mais l'Inquiſition en fut ſi fâchée, que pour l'empêcher de parvenir à la Prelature, elle lui fit un long & rude procés. Pendant ces perſecutions Fontius étoit au Païs-Bas, Predicateur & (*d*) Confeſſeur de Charles-Quint. *Revenant à Seville* après le decés d'Egidius, (*e*) *il reprint de grand courage les erres de ſa charge precedente: & l'affection qu'auparavant luy portoit le peuple, & à ſes predications ne ſe trouva refroidie n'amoindrie. La debilité & langueur de corps dont il fut affligé, ne l'empeſcha de pourſuyvre ſa charge, ſe confortant par remedes ordinaires que Dieu donne pour recouvrer la force & la ſanté du corps. Il ſouſtint plusieurs combats contre les Preſtres & Moines, & contre Waldeſſe Archeveſque de Seville, Preſident du Conclave de l'Inquiſition. Et combien que ſes adverſaires fuſſent merveilleuſement animez contre luy, ſi eſt-ce que par une ſubtilité d'eſprit il deſtournoit tellement tous leurs coups, qu'ils ne le pouvoyent amener à une confeſſion ouverte de ſa foy, pour avoir meilleure prinſe ſur luy. Mais Dieu finalement arracha de luy par le moyen qui s'enſuit, une declaration entiere de ſa verité, couppant broche à toutes ſes ſubtilitez & ſubterfuges, deſquels il s'eſtoit par trop couvert contre ſa conſcience.* Le moyen de la decouverte fut que ſes livres de contrebande tomberent entre les mains de l'Inquiſition, quelque peine qu'il ſe fût donnée pour les cacher. *On* (*f*) *y trouva entre autres un grand livre tout eſcrit de ſa main, auquel il traittoit de ces poincts, comme les Inquiſiteurs declarerent par leur propre ſentence publiquement prononcée; à ſçavoir, De l'eſtat de l'Egliſe: De la vraye Egliſe, & de celle du Pape, l'appellant Antechriſt: Du Sacrement de l'Euchariſtie, & de l'invention de la Meſſe, de laquelle il diſoit le monde eſtre enſorcelé à cauſe de l'ignorance de la ſainte Eſcriture: De la Juſtification de l'homme: Du Purgatoire, qu'il appelloit teſte de loup & invention monachale pour le ventre: Des Bulles & Indulgences du Pape: des merites des hommes: De la Confeſſion, & de pluſieurs autres poincts. Ce livre veu & produit, les Inquiſiteurs luy demandans s'il recognoiſſoit ſon écriture, il leur reſpondit touché à bon eſcient ſans plus tergiverſer, que tout eſtoit eſcrit de ſa main; & le ſouſtenoit eſtre veritable: & leur dit, Ne travaillez plus à chercher teſmoins contre moy; vous avez ample declaration de la foy que je tien; faites de moy ce qu'il vous plaira. Il demeura depuis en priſon deux ans entiers, où il devint malade à cauſe du mauvais traitement (combien qu'il ſe ſouciaſt peu de ſa nourriture) & auſſi de l'extrême regret & ennuy qu'il avoit de la diſſipation de l'Egliſe, & de la vehemente ardeur du ſoleil qui eſchauffoit ſa priſon comme une fournaiſe: ſi que finalement un flux de ventre avec eſcorchement de boyaux le fit mourir, & rendre une ame bien-heureuſe au Seigneur. . . . Ils firent ſemer des bruits qu'il s'eſtoit fait mourir luy-meſme, en ſe couppant une veine avec une piece de verre rompu, pour éviter l'ignominie du ſupplice qui luy eſtoit tout appreſté. Les enfans en chantoyent auſſi des chanſons après ſa mort, qui avoyent eſté compoſées par les ſuppoſts de l'Inquiſition. Au jour du triomphe on preſenta ſon corps deterré, en un fantoſme de paille accouſtré d'habillemens, mis en une chaire au lieu du mort, tenant une des mains levée, & l'autre ſur ladite chaire, le plus artificiellement qu'ils ſeurent contrefaire au naturel.* J'ai fait ici comme ailleurs; je n'ai rien changé au vieux langage.

(*a*) *Au livre* 8. *fol.* 507. *verſo & ſuiv.*

(*b*) *Hiſtoire des Martyrs livre* 8. *fol.* 505. *verſo, édit.* 1582. *in fol.*

(*c*) *Voyez l'article* Charles-Quint *pag.* 840. *col.* 2.

(*d*) *Les Hiſtoriens Eſpagnols nient qu'il ait été ſon Confeſſeur. Voyez le* 1. *vol. de ce Dictionaire pag.* 769. 840.

(*e*) *Hiſt. des Martyrs fol.* 506. *verſo.*

(*f*) *Ibid. fol.* 507.

imprimé, & dont je donne * quelques fragmens. Ce qu'il y a de plus étrange est qu'on a dit que sa femme † étoit sa fille. Il avoit une facilité incroyable ‡ à faire des vers; mais il se donnoit trop de liberté d'inventer de nouveaux termes, & de nouvelles expressions: il lui échapoit même fort (*D*) souvent des barbarismes. Vous trouverez dans Mr. Baillet ⸸ ce qu'il faut juger de son talent.

** Voyez la remarque C.*

† Voyez la remarque C.

‡ Voyez la 2. satire de Mr. Despreaux.

⸸ Jugem. sur les Poëtes, to. 5. n. 1520.

paration, & qu'elle ne pouvoit plus souffrir un homme, qui avoit toûjours conservé des liaisons particulieres avec la (a) de Brie, qui demeuroit dans leur maison, & qui n'en étoit point sortie depuis leur mariage. Les soins que l'on prit pour appaiser la Moliere furent inutiles; elle conceut dès ce moment une aversion terrible pour son mary; & lors qu'il se vouloit servir des privileges qui lui étoient dus par le mariage, elle le traittoit avec le dernier mepris. Enfin elle porta les choses à une telle extremité, que Moliere qui commençoit à s'appercevoir de ses mechantes inclinations, consentit à la rupture qu'elle demandoit incessamment depuis leur querelle; si bien que sans arrêt du Parlement, ils demeurerent d'accord qu'ils n'auroient plus d'habitude ensemble. Cependant ce ne fut pas sans se faire une fort grande violence, que Moliere resolut de vivre avec elle dans cette indifference; & si la raison lui faisoit regarder sa femme comme une personne, que sa conduite rendoit indigne des caresses d'un honnête homme, sa tendresse lui faisoit envisager la peine qu'il auroit de la voir sans se servir des privileges que donne le mariage. Il y révoit un jour dans son jardin d'Auteuil, quand un de ses amis nommé Chapelle, qui s'y venoit promener par hazard, l'aborda, & le trouva plus inquiet que de coutume: il lui en demanda plusieurs fois le sujet. Moliere qui eut quelque honte de se sentir si peu de constance pour un malheur si fort à la mode, resista autant qu'il pût; mais comme il étoit alors dans une de ses plenitudes de cœur si connuës par les gens qui ont aimé, il ceda à l'envie de se soulager, & avoüa de bonne foi à son ami, que la maniere dont il étoit forcé d'en user avec sa femme, étoit la cause de l'accablement où il se trouvoit. Chapelle qui le croyoit être au dessus de ces sortes de choses, se railla de ce qu'un homme comme lui, qui sçavoit si bien peindre le foible des autres hommes, tomboit dans celui qu'il blâmoit tous les jours, & lui fit voir que le plus ridicule de tous étoit d'aimer une personne qui ne répond pas à la tendresse qu'on a pour elle. Pour moi, lui dit-il, je vous avouë que si j'estois assez malheureux pour me trouuer en pareil état, & que je fusse fortement persuadé que la personne que j'aimerois accordât des faveurs à d'autres, j'aurois tant de mepris pour elle, qu'il me gueriroit infailliblement de ma passion; encore avez vous une satisfaction que vous n'auriez pas si c'étoit une maîtresse, & la vengeance qui prend ordinairement la place de l'amour dans un cœur outragé, vous peut payer tous les chagrins que vous cause vôtre épouse, puis que vous n'avez qu'à la faire enfermer; ce sera même un moyen assûré de vous mettre l'esprit en repos. Moliere qui avoit écouté son ami avec assez de tranquillité, l'interrompit pour lui demander s'il n'avoit jamais été amoureux: oui, lui répondit Chapelle, je l'ai été comme un homme de bon sens doit l'être, mais je ne me serois pas fait une si grande peine pour une chose que mon honneur m'auroit conseillé de faire, & je rougis pour vous de vous trouver si incertain. Je vois bien que vous n'avez encore rien aimé, lui respondit Moliere, & vous avez pris la figure de l'amour pour l'amour même. Je ne vous rapporterai point une infinité d'exemples, qui vous feroient connoître la puissance de cette passion; je vous ferai seulement un recit fidelle de mon embarras, pour vous faire comprendre combien on est peu maître de soi, quand elle a une fois pris sur nous l'ascendant que le temperament lui donne d'ordinaire. Pour vous repondre donc sur la connoissance parfaite que vous dites que j'ai du cœur de l'homme, par les portraits que j'en expose tous les jours au public, je demeurerai d'accord que je me suis étudié autant que j'ai pu à connoître leur foible; mais si ma science m'a appris qu'on pouvoit fuir le peril, mon experience ne m'a que trop fait voir, qu'il étoit impossible de l'éviter, j'en juge tous les jours par moi-même. Il fait en suite l'histoire de son mariage; & après quelques reflexions il ajoûte. *(b) Je me suis donc determiné à vivre avec elle comme si elle n'étoit pas ma femme. Mais si vous sçaviez ce que je souffre, vous auriez pitié de moi; ma passion est venuë à un tel point, qu'elle va jusqu'à entrer avec compassion dans ses interêts, & quand je considere combien il m'est impossible de vaincre ce que je sens pour elle, je me dis en même temps, qu'elle a peut-être la même difficulté à détruire le penchant qu'elle a d'être coquette, & je me trouve plus de disposition à la plaindre qu'à la blâmer. Vous me direz sans doute qu'il faut être Poëte pour aimer de cette maniere; mais pour moi je croi qu'il n'y a qu'une sorte d'amour, & que les gens qui n'ont point senti de semblables delicatesses, n'ont jamais aimé veritablement. . . . (c) N'admirez vous pas que tout ce que j'ai de raison, ne serve qu'à me faire connoître ma foiblesse sans en pouvoir triompher? Je vous avouë à mon tour, lui dit son ami, que vous êtes plus à plaindre que je ne pensois; mais il faut tout esperer du temps; continuez cependant à vous faire des efforts.*

(a) C'étoit une Comedienne de la Troupe que Moliere trouva établie à Lion la premiere fois qu'il y joua. Il devint amoureux de cette femme, & en fut aimé, & l'attira dans sa Troupe. Histoire de la Guerin p. 8.

(b) Ibid. p. 28.

(c) Ibid. p. 30.

Voilà quel étoit le sort de ce bel esprit. Au milieu des acclamations de toute la Cour, brillant de gloire, l'admiration de toute la France & des païs étrangers, il étoit rongé de mille chagrins domestiques. Son mariage lui ôtoit & l'honneur, & le repos: il n'avoit pas même la consolation de haïr sa croix; je veux dire la personne qui lui causoit tant de troubles. C'est ici que l'on pouvoit dire, *Medecin gueri-toi toi-même*: Moliere qui divertissez tant le public, divertissez-vous vous-même. Vous joüez tout le monde; vous donnez de si bons conseils aux pauvres cocus; profitez tout le premier de vos railleries. Il a peut-être dit mille fois avec Horace (*d*), j'aimerois mieux passer pour le plus chetif de tous les Auteurs, & être content, que d'avoir un si grand esprit, & un genie si admiré, & souffrir tant d'inquietudes.

(*d*) Prætulerim scriptor delirus inersque videri,
Dum mea delectent mala me vel denique fallant,
Quam sapere, & ringi. *Horat. lib. 2. epist. 2. v. 125.*

(*D*) *Il lui échapoit . . . . des barbarismes.*] J'en pourrois marquer cent exemples; mais je me bornerai à deux, que je tire d'une piece que l'on a mise à la tête de ses Oeuvres dans quelques éditions. C'est un remerciment au Roi; il y donne un tour merveilleux, & peut-être n'a-t-il rien fait de meilleur en matiere de petits Ouvrages. Considerez bien ces 4. vers: il s'adresse à sa Muse.

Vous

PORSENA (CHRISTOPHLE). Cherchez PERSONA.

PORTUGAL (ALFONSE VI. DU NOM ROI DE) nâquit le 28. d'Août 1643. A peine avoit-il atteint l'âge de sept ans, que l'on aperçut en lui des grains de folie. Ce dereglement d'esprit ne diminua point son ambition ; il fit seulement qu'elle se montra plus à decouvert ; car le Prince Dom Theodose frere aîné d'Alfonse étant mort le 15. de Mai 1653. Alfonse ne dissimula point sa joye. Il fit voir qu'il avoit parlé sincerement, lors que dès le premier jour de la maladie il avoit dit, qu'il ne seroit pas affligé qu'elle fût mortelle, puis qu'il y gagneroit une couronne. Il se vit possesseur de cette couronne sous la regence de sa mere * le 15. jour de Novembre 1656. Ses mauvaises qualitez se deborderent de plus en plus ; il ne faisoit aucun compte des avis de son Gouverneur ; il tiroit l'épée contre les premiers qu'il rencontroit, & s'il ne les tuoit pas ce n'étoit point sa faute ; il couroit les ruës la nuit avec quelques garnemens ; il faisoit mille violences (*A*) & mille excés dans les lieux de prostitution, & il s'en vantoit le lendemain comme d'une action glorieuse. Tous les remedes que l'on tâcha d'aporter à ces desordres s'étant trouvez inutiles, on prit le party de lui ôter les personnes qui achevoient de le gâter, & de vive force on les enleva de son propre apartement. Il en fut fort indigné, & il sortit de Lisbonne pour s'en aller à Alcantara. Il falut pour prevenir les fâcheuses suites de cette retraite, que la Regente sa mere lui remit le gouvernement de l'Etat. Cela se fit dans Lisbonne avec les ceremonies necessaires le 23. de Juin 1662. Depuis ce tems-là trois ou quatre grands Seigneurs qui s'étoient emparez de l'esprit de ce jeune Prince, travaillerent fortement à la disgrace (*B*) de la Reine, & y reüssirent si bien, qu'il falut

* *Elle s'apelloit Louise Françoise de Gusman. Son mari qui de Duc de Bragance etoit devenu Roi de Portugal en l'année 1640. mourut le 6. de Novembre 1656.*

Vous pourriez aisément l'étendre,
Et parler des transports qu'en vous font éclater
Les surprenans bienfaits, que sans les meriter
Sa liberale main sur vous daigne repandre.

Cela veut dire, selon le sens de l'Auteur, que sa Muse avoit reçu de grans bienfaits, encore qu'elle ne les meritât point ; mais selon la Grammaire cela signifie, qu'encore que le Roi ne meritât point ces bienfaits, il ne laissoit pas de les repandre sur la Muse de Moliere. C'est donc s'expliquer barbarement. Voici l'autre exemple :

Les Muses sont de grandes prometeuses,
Et comme vos sœurs les causeuses
Vous ne manqueriez pas sans doute par le bec.

Le sens de l'Auteur est que sa Muse ressembleroit à ses sœurs qui ont beaucoup de babil ; mais selon la Grammaire cela signifie clairement & uniquement, qu'elle ne manqueroit pas de caquet comme les autres Muses en manquent. Remarquez bien que par *barbarisme* je n'entens pas des expressions, ou des paroles tirées des autres langues, & inconuës à la Françoise ; j'entens un arrangement qui choque les regles, & que nos bons Grammairiens regardent comme barbare.

On voit dans le même poëme *Marquis repoussable* ; terme barbare. On y voit *prevenant amas* ; autre terme barbare ; car le mot *prevenant* n'est en usage qu'au figuré, & ne signifie pas un homme qui est passé devant d'autres.

(*A*) *Faisoit mille violences & mille excés.*] La relation (*a*) qui me fournit cet article m'aprend, (*b*) qu'il couroit avec ces gens-là par les ruës ; qu'il entroit dans des lieux scandaleux où ils faisoient mille violences aux femmes ; qu'il ne sortoit jamais la nuit avec eux, que le lendemain on ne racontât cent histoires tragiques ; qu'enfin il étoit redouté par tout comme une bête feroce ; que bien qu'il vît des femmes prostituées chez elles, on ne laissoit pas de lui en amener dans son palais ; qu'il se vantoit même de faire avec elles de tels excés, que comme ils étoient beaucoup au delà de la vraisemblance, on n'en croyoit rien. Après la retraite de la Reine mere il fit deux (*c*) troupes, l'une à pied, l'autre à cheval, *qu'il apelloit basse & haute patrouille, qu'il composa des plus scelerats du Royaume.* Il sortoit toutes les nuits avec ces troupes, & attaquoit indifferemment tous ceux qu'il trouvoit. *Ceux qui l'accompagnoient portoient d'ordinaire leurs épées sans fourreaux, pour être plus prestes à executer ses ordres, & pour mieux surprendre le monde ils les noircissoient, de peur que l'éclat du fer ne decouvrît leur intention. Ceux qui raportoient les leurs sanglantes recevoient de grandes loüanges du Roi.* „ Ses debauches (*d*) alloient „ de même pas que ses emportemens : ou il alloit chez les femmes de mauvaise vie, ou on lui „ en menoit dans une maison de campagne auprès „ d'Alcantara, & ses Favoris l'entretenoient dans „ cette inclination, pour tâcher à dissiper le bruit „ qui couroit de son impuissance. „

(*B*) *Travaillerent à la disgrace de la Reine.*] Ils n'avoient pas tort de croire qu'elle travailloit à faire tomber la couronne sur la tête de son second fils, car dans les raisons de la nullité du mariage imprimées à la fin de la relation, on n'a pas oublié de dire, *que veu l'incapacité & l'impuissance du Roi Alfonse la Reine sa mere qui en étoit bien persuadée, en ayant fait faire une consulte secrete entre ses Medecins . . . avoit resolu pendant sa regence de faire tomber le sceptre entre les mains de l'Infant son second fils.* Alfonse s'en vengea ; *il* (*e*) *prenoit plaisir qu'on parlât de toutes les actions de la Reine devant lui avec peu de respect :* Quelques personnes s'assembloient la nuit au dessous des fenêtres de la Reine, *aux heures qu'elle s'enfermoit pour faire ses prieres, pour lui casser ses vitres & lui dire des injures si atroces que la plume ne les peut écrire.* Un jour de la conception de la Vierge ; le Roi (*f*) en presence de toute sa Cour *passa devant la Reine qui étoit placée dans sa Tribune, sans lui faire la civilité ordinaire.* Le jour qu'elle se retira le Roi parut tout-à-fait content, & (*g*) l'ayant accompagnée dans la maison de campagne

(*a*) *J'en donne le titre à la marge du corps de cet article, à la page 875.*

(*b*) Pag. 19.

(*c*) *Ibid. pag.* 91. 92.

(*d*) *Ibid. pag.* 95.

(*e*) *Ibid. p.* 85.

(*f*) *Ibid. p.* 86.

(*g*) *Ibid. p.* 90.

falut qu'elle executât au mois de Mars 1663. un dessein qui peut-être n'étoit pas aussi enraciné dans son ame qu'elle le faisoit paroître ; je parle du dessein de se detacher du monde, pour ne songer plus qu'à l'affaire du salut. Après qu'elle se fut retirée dans une maison de campagne, le Roi lâcha la bride plus que jamais à son mauvais naturel, jusqu'à ne faire aucun cas de l'exterieur (*C*) de la Religion: ce qui marque que ses Favoris (*D*) mêmes n'étoient pas capables de le gouverner. Ils furent quelque tems trois ou quatre ; mais enfin le Comte de Castelmelhor suplanta les autres, & eut l'adresse de s'affermir en mettant sur le tapis la decouverte (*E*) d'une horrible conspiration. L'Infant * Dom Pedro devint suspect d'avoir voulu se faire Roi, & reçut tant de sujets de chagrin qu'il se retira de la Cour, après que le Roi eut fait son entrée publique à Lisbonne avec sa nouvelle

* *Il étoit frere unique du Roi.*

gne qu'elle avoit choisie, il la quitta à la porte de la premiere chambre, sans lui rendre aucune civilité: *Il s'en retourna la nuit à cheval avec beaucoup de gayeté, s'aprochant des litieres & des carosses qu'il rencontroit pour dire aux Dames des paroles deshonêtes & licencieuses.* Peu avant qu'elle mourût elle fit savoir son état à ses deux fils : l'Infant en pleura, (*a*) *mais le Roi bien loin d'en être touché railla son frere de sa tendresse, & s'opposa au dessein qu'il avoit de partir sur le champ.* Il est certain que cette Reine eut une infinité de chagrins à devorer à cause de son fils Alfonse. C'est la destinée de la plûpart des Souverains, & ce n'est point la plus petite misere qui accompagne leur condition. Il n'y a point de personnes à qui les enfans soient si necessaires, ni qui en reçoivent plus de deplaisirs. Quand ils n'ont point d'enfans ils sont temoins ou des brigues qui se forment pour leur succession, ou des honneurs excessifs que l'on rend hors de leur famille: quand ils en ont, quelles jalousies ne sentent-ils pas à la vuë des adorations du soleil levant? Trop heureux encore, si on a bien la patience de les laisser dominer jusqu'à leur mort naturelle ; c'est sur eux principalement qu'on a dû dire le *filius* (*b*) *ante diem patrios inquirit in annos.*

(*a*) *Relat. p.* 110.

(*b*) *Ovid. Metam. lib.* 1.

(*C*) *Ne faire aucun cas de l'exterieur de la religion.*] Voici comme parle (*c*) l'Auteur qui me sert d'original. „ Il avoit si peu de respect pour „ la religion, que sans aucun sujet il se faisoit dire „ la Messe aux jours ordinaires dans sa chambre „ pendant qu'il étoit au lit, & à une heure induë. „ Il n'alloit jamais aux jours de fête à la tribune „ qu'il n'eut diné, ce qui faisoit que la Messe ne s'a- „ chevoit dans la chapelle qu'à l'heure que Vêpres „ se disoient dans les autres Eglises. Comme il „ ne pouvoit absolument se dispenser d'entendre „ la predication, il ordonna aux Predicateurs d'a- „ breger leurs sermons; ce qui fut cause que les uns „ furent exilez pour n'avoir pas obeï à cet ordre, „ & les autres s'abstinrent de prêcher. Il y en „ eut neanmoins quelques-uns qui eurent la har- „ diesse de crier contre ces desordres, mais ce fut „ sans effet, parce qu'il y en avoit d'autres qui „ par des flateries dont ils entremesloient leurs „ Sermons, rendoient ce zêle inutile. „

(*c*) *Relat. pag.* 97.

(*D*) *Ses Favoris mêmes n'étoient pas capables de le gouverner.*] Ils avoient sans doute assez d'esprit, pour conoître que d'un côté il n'y avoit rien qui exposât sa couronne à plus de dangers que le mepris des saintes ceremonies, & de l'autre que rien n'étoit plus capable de couvrir ses dereglemens, qu'un exterieur de devotion. Il étoit donc de leur interêt de lui inspirer cette politique: puis donc qu'ils ne le rendirent pas assidu aux exercices publics de la devotion, & qu'ils ne le dresserent pas à un air devôt pour ces heures-là, ce qui encore plus que la charité, *couvre multitude de pechez*, il faut croire qu'ils ne le purent. De quelle stupidité ne pourroit-on pas les soupçonner, s'ils avoient permis à un jeune Prince flexible à leurs volontez de s'attirer la haine des Predicateurs, par un ordre aussi desagreable & aussi mortifiant que l'est celui d'être court? N'étoit-ce point les blesser à l'endroit le plus sensible? Il s'en trouva qui aimerent mieux (*d*) se faire exiler, ou ne prêcher point du tout, que d'obeïr à cet ordre. Autre chose en quoi ce Prince ne menageoit aucunement les Predicateurs. Il se moquoit des Cometes, & cela de la maniere du monde la plus extravagante. Voici ce que porte la relation. „ Il „ paroissoit dans ce tems-là une Comete ; le Roi „ ayant oüi dire qu'elle presageoit ou la mort des „ Rois, ou le changement de leurs Etats, lui dit „ de dessus sa terrasse mille injures, lui donna „ mille noms infames, & lui tira un coup de pistolet. „ Il étoit facile de lui faire heureusement son horoscope, veu les gens qu'il irritoit, & les folies qu'il faisoit.

(*d*) *Voyez la remarque precedente.*

(*E*) *De s'affermir en mettant sur le tapis la decouverte d'une horrible conspiration.*] C'est un artifice que l'on est souvent contraint de mettre en usage ou pour prevenir les conspirations, ou pour se defaire des gens suspects, c'est dis-je, une ruse souvent necessaire que de publier qu'on a decouvert un furieux complot. N'importe qu'au bout du compte on ne puisse convaincre personne, on a jetté des allarmes, & on a pris des mesures pour tenir les gens en respect. Le Comte de Castelmelhor *fit* (*e*) *croire au Roi qu'on vouloit lui ôter sa couronne, & en même tems courir le bruit qu'il avoit decouvert cette conjuration par une revelation divine. Il accusoit la Reine,* le Duc de Cadaval, & plusieurs autres disgraciez. *Il fut donc resolu que l'on feroit des informations de cette pretenduë conjuration. . . . Cette enquête dura long tems, soit qu'on voulust faire voir qu'on n'y aportoit pas de passion, ou pour augmenter la terreur des accusez en exaggerant ce qu'on feignoit de decouvrir chaque jour . . . Quoy que les informations ne chargeassent point les accusez, quelqu'un voulut persuader qu'ils n'estoient pas pour cela innocents, mais l'integrité des Juges fut inesbranlable, & presque tous conclurent en faveur de l'innocence. Les accusez demanderent assez qu'on leur fist voir dequoy on les accusoit, mais on ne voulut jamais delivrer de copie des charges. Et cette information qui devoit estre annullée, parce qu'elle ne contenoit point de preuves contre les accusez, fut conservée par le credit des favoris comme une main armée preste à descharger son coup dans une autre occasion sur la teste des accusez.* Cette politique étoit fine.

(*e*) *Relat. p.* 100.

nouvelle épouse le 29. d'Août 1666. La Reine Mere étoit morte le 28. de Fevrier de la même année. La nouvelle Reine étoit une Princesse Françoise †, mais de la Maison de Savoye. Elle obligea par ses prieres l'Infant à revenir à Lisbonne: il y reçut mille chagrins. La Reine éprouva aussi en plusieurs rencontres la mauvaise humeur du Roi. Ce ne furent plus que plaintes & que brouilleries. L'éloignement du Comte de Castelmelhor sur les instances reïterées de l'Infant, n'avança point les affaires de ce Prince. Le rapel d'Antoine de Sousa de Macedo, Secretaire d'Etat, fut un coup de foudre si assommant pour la Reine, qu'elle ne voulut plus voir personne excepté le Roi, *qui ne lui disoit que des choses choquantes & malhonnêtes*. Ce Secretaire d'Etat avoit extremement offensé la Reine, & elle avoit obtenu qu'il fût privé de sa charge; mais il y rentra d'une maniere insultante. L'Infant resolut de le chasser à quelque prix que ce fût, & il se rendit au ‡ Palais avec une si bonne escorte, que le Secretaire n'osant plus se confier à la protection du Roi, se retira. On fit en suite consentir le Roi à convoquer les Etats pour le premier de Janvier 1668. mais avant que ce terme fût venu la Reine employa une terrible baterie: elle se retira dans un Couvent le 21. de Novembre 1667. fit savoir au Roi qu'elle avoit dessein de s'en retourner en France, & declara aux Dames qui l'accompagnoient que son mariage n'avoit jamais été consommé. Elle en faisoit mention dans la lettre qu'elle avoit écrite à son mari putatif. Voilà donc un procés d'impuissance intenté à Dom Alfonse, Prince qui avoit tant vanté ses prouësses * par raport aux femmes. Dès qu'il eut apris ce que la Reine lui écrivoit, il s'en alla au Couvent où elle s'étoit retirée, & en auroit fait rompre les portes, si l'Infant ne l'eut empêché. Le lendemain il dit à son frere *avec beaucoup d'emportement, & en termes malhonnêtes, qu'il étoit plus homme qu'on ne pensoit*. La Reine declara devant plusieurs Conseillers d'Etat, & plusieurs Officiers de la Couronne, le sujet de sa retraite, & le dessein où elle étoit de faire declarer nul son mariage. Elle écrivit au ‡ Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Lisbonne, pour le prier de conoître incessamment de ce procés. Tout aussi-tôt on parla de la marier avec l'Infant. Le Bref de dispense ne tarda gueres à venir. En un mot la diligence fut telle à tous égards, que le 23. de Novembre 1667. Dom Pedro se mit en possession du palais royal, & que le 2. d'Avril suivant il épousa Mademoiselle d'Aumale, puis qu'il faloit ainsi l'apeller encore. Le Chapitre avoit prononcé sentence (*F*) sur la nullité du mariage le 28. de Mars precedent. J'ai oublié de dire que quand Dom Pedro prit possession du palais, il s'assûra de la personne du Roi, qui le même jour signa un écrit, par lequel il reconnoissoit que de son propre mouvement il se demettoit de son Royaume en faveur du Prince son frere. Les Etats du Royaume reconurent Dom Pedro pour Prince Regent. Il ne tint qu'à lui de se faire proclamer Roi, & d'ajoûter à l'autorité royale dont il étoit revêtu, un titre qui ne laisse pas d'avoir ses usages, lors même qu'il trouve les gens en possession de tout le pouvoir monarchique. L'Espagne se servit adroitement de cette revolution pour conclure β un Traité de paix, à quoi la ligue qui avoit été concluë en 1667. entre la France & le Portugal eût pu aporter de l'obstacle, si la paix ne fût devenuë necessaire à un Royaume qui venoit de changer de maître par de telles procedures. Voilà ce que j'ai tiré d'un livre γ imprimé à Amsterdam. Je ne me (*G*) rends point garant de ce qu'il contient; & si j'avois en main des memoires authentiques,

† *Elle s'apelloit Marie-Françoise-Elizabeth, & étoit née le 21. de Juin 1646. du mariage de Charles Amedée de Savoye, Duc de Nemours, avec Isabelle de Vendôme, fille du Duc de ce nom, fils naturel d'Henri IV.*

‡ *En Octobre 1667.*

* *Voyez la remarque A.*

‡ *L'Archevêché vaquoit alors.*

β *Il fut conclu le 13 Fevrier 1668. Voyez Wicquefort de l'Ambassad. to. 1. p. 367.*

γ *Intitulé,* Relation des troubles arrivez dans la Cour de Portugal, en l'année 1667. & 1668.

(*F*) *Avoit prononcé sentence sur la nullité du mariage.*] Cette sentence (*a*) temoigne que les deux parties avoient fait chacune de son côté tout de leur mieux pour la consommation du mariage, sans y avoir pu reüssir, de quoi toute la faute devoit être attribuée au mâle. Voici un peu au long les termes dont on se servit. *Il aparoit que pendant ce* (*b*) *tems-là ayant tasché tous deux de consommer le mariage, ils n'ont pû y parvenir, quoi qu'ils y ayent apporté le soin & la diligence requise, & ce à cause de l'impuissance du Prince qui procede d'une infirmité qu'il eut dés son enfance, & qui est presentement tout à fait incurable. Ce qui se justifie plus que suffisamment par les moyens aprouvez par le droit; de sorte que l'empeschement est tenu du moins pour moralement assuré; aprés quoy il n'est point besoin d'inspection ny de preuve plus grande, comme celle de trois années, ou d'un autre tems arbitraire. Tout cela ayant esté examiné avec le surplus des actes conformément aux loix, on juge le mariage entre lesdits Serenissimes Prince & Princesse contracté de fait, & non de droit, & on le declare nul, & que lesdits Prince & Princesse pourront disposer de leurs personnes, comme bon leur semblera, & faire une division de biens suivant la forme de leurs contracts.*

(*a*) *Relat. p.* 218.

(*b*) *C'est-à-dire l'espace de 16. mois.*

(*G*) *Je ne me rends point garant de ce qu'il contient.*] Qui n'entend qu'une partie n'entend rien; je serois ravi de lire quelque reponse du Comte de Castelmelhor à l'Auteur de la Relation. Une chose me fait quelque peine; si les folies de Dom Alfonse étoient telles que cet Auteur les represente, elles ne pouvoient pas être inconuës aux Ambassadeurs, ou aux Envoyez du Roi

ques & anecdotes du party contraire, je les produirois sans aucune partialité, ni pour ni contre Dom Alfonse, afin que mes Lecteurs pussent mieux juger de cette affaire. Ce Prince bien loin d'apeller de la sentence qui le declaroit impuissant, y aquiesça tant de vive voix, que par écrit. Les nouveaux mariez ayant dejà vécu quelque tems ensemble, demanderent pour plus grande precaution une dispense du Pape, confirmative de celle que le Cardinal de Vendôme, Legat *à latere* en France, leur envoya avant qu'ils se mariassent. Le Pape leur accorda tout ce qu'ils voulurent. Il est certain que la Reine allegua de grans motifs (*H*) de conscience, pour se faire demarier *; & qu'on seroit fort deraisonnable

* *Tiré de la même relation.*

Roi très-Chretien, & s'ils les conoissoient, ils ne pouvoient pas ignorer que ce Prince étoit dans l'état où l'on ne permet pas aux particuliers de disposer de leur patrimoine. On enferme les gens qui ont de telles folies; ou pour le moins on les depose sous la tutele de la parenté. D'où vient donc que les Ministres de France n'avertirent point le Roi leur maître quand on traitoit du mariage de Dom Alonse, que c'étoit un fou qu'il faudroit lier au premier jour, ou garder à vuë, & qui d'ailleurs étoit estimé impuissant? Quelcun a dit que les Princesses sont des victimes que l'on immole à des interêts d'Etat. Jamais cela ne fut plus vrai qu'à l'égard de Mademoiselle d'Aumale. Les Favoris de (*a*) Dom Alfonse subornerent une femme, pour lui faire dire que le Roi lui avoit fait un enfant. Depuis elle jura que c'étoit une fausseté. L'Auteur de la Relation (*b*) apuye beaucoup sur le serment de cette femme; mais c'est à tort, on doit compter pour rien ce qu'elle dit; car puis qu'elle fut capable de mentir à la sollicitation d'un Favori, elle pouvoit bien mentir contre un Prince prisonnier & prêt à être deposé. En bonne justice on ne devroit point faire valoir ces sortes de retractations pour un temoignage: quiconque se laisse (*c*) suborner pour dire, se peut également laisser suborner pour se dedire.

(*a*) *Relation p. 96.*

(*b*) *Pag. 248.*

(*c*) *Confer quæ supra dans l'article* Calvin *pag. 736. col. 1.*

(*H*) *Allegua de grands motifs de conscience pour se faire demarier.*] Ceci a besoin de commentaire, car sans cela on croiroit que la Reine se defiant des irruptions du temperament, & ne se sentant pas assez forte contre les inclinations de la nature, auroit voulu recourir au remede établi de Dieu, qu'elle n'avoit point trouvé en la personne de Dom Alfonse. En un mot on se persuaderoit qu'elle n'avoit point le don de continence, & que pour faire son devoir devant Dieu, par raport à la chasteté, elle avoit besoin d'un mari. Mais ce seroit mal interpreter les motifs de conscience qu'elle allegua. Il est donc necessaire pour prevenir les faux jugemens du lecteur, d'expliquer ici ce que c'est.

En 1. lieu Dom Alfonse nonobstant son impuissance réelle ne laissoit pas d'être extremement debordé, lascif, & impudique; il pechoit donc necessairement de ce côté-là, & faisoit pecher la Reine: car les Casuistes les plus relâchez conviennent que sans certaines conditions, qui ne se rencontroient pas dans les vains amusemens & dans les inutiles efforts d'Alfonse, c'est un crime d'impudicité à un mari de s'approcher de sa femme, & à une femme de souffrir les approches de son mari. Le papier même ne sauroit souffrir en François de plus grands éclaircissemens; & c'est un prejugé favorable à cette Reine, car il n'y a point d'aparence qu'à moins d'une extrême necessité, une personne de son rang dont les demarches sont exposées à la vuë de toute la terre, eût voulu s'engager dans un procés où il faloit remuer cent choses qui faisoient tant de violence à la pudeur.

En 2. lieu la Reine savoit que le Roi & son Favori ne consentiroient jamais que Dom Pedro se mariât; puis donc que le Roi étoit incapable d'avoir des enfans, elle ne pouvoit plus dissimuler, sans exposer le Royaume de Portugal à des revolutions funestes. A quoi non seulement son affection pour ce Royaume, mais aussi sa conscience repugnoient beaucoup.

En 3. lieu le Roi avoit de coutume quand il se vouloit divertir avec quelque fille, d'employer un precurseur: c'étoit quelqu'un de ses Favoris qui rompoit la glace; après quoi le Prince faisoit tout ce qu'il pouvoit afin d'entrer par la breche, pendant qu'elle étoit fraiche faite. Or il avoit eu dessein de se servir de cette ruse envers la Reine: ainsi l'honneur & la conscience engageoient cette Princesse à se tirer d'entre les mains d'un tel mari.

Ces trois faits ont besoin de preuve. Voici donc ce que *les* (*d*) *raisons de la nullité* nous aprennent.

(*d*) *Relat. pag. 251.*

Sur le premier point, nous y lisons ce qui suit. „ La conscience qui sans cesse invitoit interieure„ment sa Majesté, & luy persuadoit qu'aprés „une experience de 16. mois assés longue & as„sés ennuyeuse elle se devoit separer du Roy, sans „en vouloir faire une plus grande, veu même „qu'ayant assés reconnu par celle-là son impuis„sance irremediable, & en ayant à diverses fois „consulté avec son Confesseur, pour traiter avec „plus de sureté une affaire de si grande impor„tance, le même Confesseur aprés y avoir meu„rement songé, & étudié ce qu'il avoit à resou„dre pour satisfaire à son devoir, declara de„vant Dieu qu'il ne croyoit plus, que sa Ma„jesté voyant ce qui se passoit deust davantage „violenter sa conscience, en habitant plus long„temps avec le Roy. „ Sur le second point je renvoye à la page 252. de la Relation.

Ce qui suit regarde le troisiéme point. La Reine voyoit son honneur, (*e*) *qui lui a toûjours été infiniment plus cher que la couronne & que sa propre vie*, „ exposé à de grands dangers, avec de „ grands & legitimes fondemens, desquels, „ quelque necessité qu'il y ait d'en parler, l'hon„nesteté & la pudeur ne permettent pas de dire „ ici, que ce qu'on ne peut pas absolument pas„ser sous silence, pour en pouvoir juger. L'un „ est que le Roy sachant bien qu'il ne pouvoit ja„mais avoir des enfans, il temoignoit cependant „ une extrême passion d'en avoir, pour se reta„blir sur le throne par le moyen de cette opinion, „ & aneantir la contraire que l'on avoit commu„nement, & qu'il savoit que tout le monde avoit „ de son impuissance, ce qui le tourmentoit plus „ que l'impuissance même: d'où vient que plus „ il se sentoit impuissant, & plus il s'empressoit „ de temoigner le contraire, s'abandonnant à „ toute sorte de femmes, & croyant par ce moyen „ de

(*e*) *Ibid. pag. 253.*

nable si l'on expliquoit malignement la (*I*) melancolie profonde qui parut sur son visage, dès qu'elle eut été convaincuë du defaut de son mari. Dom Alfonse fut envoyé dans l'Ile de Tercere, où il demeura plusieurs années : mais sur la crainte que l'on eut que les ennemis de l'Etat ne l'en tirassent, pour exciter des troubles dans le Royaume, on le transporta en un lieu plus sûr. Ce fut dans le chateau de Cintra, à sept lieuës de Lisbonne. Il y mourut d'apoplexie le 12. de Septembre 1683. *

** Du Mercure Galant du mois d'Octobre 1683.*

POZZUOLO, en Latin *Puteoli*, ville du Royaume de Naples, n'a plus que de chetifs restes de son ancienne splendeur. Elle fut bâtie † par les Samiens l'an 4. de la 64. Olympiade, qui étoit le 232. de Rome. On la nomma *Dicæarchia*.

† Euseb. in Chron.

„ de se maintenir la Couronne sur la teste, & faire „ mourir de douleur le Prince son frere qu'il haïs- „ soit plus que la mort, parce qu'il disoit & sa- „ voit pour certain que sa Majesté n'auroit jamais „ d'enfans, à cause de son impuissance. L'autre „ est que la Reine n'ignoroit pas ce qui estoit „ alors caché, & que les juges ont sceu depuis „ par la propre declaration des personnes interes- „ sées ; c'est que lors que le Roy vouloit jouïr de „ quelque fille, ne pouvant pas en venir à bout „ à cause de son impuissance, il la faisoit coucher „ dans sa chambre & en sa propre presence avec „ quelqu'un de ses favorits, pour se faciliter en „ suite le contentement qu'il y pouvoit prendre, „ quoi qu'effectivement il n'y fist rien aprés non „ plus que devant, comme appert de la deposition „ qu'en ont faite les personnes à qui cela est arrivé, „ & qui l'ont juré sur les Saints Evangiles. Et „ ce qui donna plus d'apprehension à la Reine, „ que le Roy, qui n'avoit pour regle que le de- „ reglement même, & la vaine estime de sa puis- „ sance simulée, sans avoir égard ni à son hon- „ neur ni à sa conscience, eust quelque sembla- „ ble dessein sur elle, ce fut les continuelles sol- „ licitations qu'il luy fit faire sur la fin du mois „ d'Avril de l'année 1667. par ses plus intimes „ favorits Enrigo Enriguez de Miranda, & le „ Comte de Castelmeglior, avec la Marquise sa „ mere, Dame d'honneur de sa Majesté, de „ passer la nuit de son appartement, où le Roy „ n'avoit fait jusques-là aucune difficulté de la ve- „ nir trouver, en celuy de sa Majesté pour cou- „ cher avec luy, contre les formes anciennes, & „ les coutumes ordinaires du palais, & sans au- „ cune necessité qui eust tant soit peu d'apparen- „ ce : & parce que la Reine s'en excusa à diver- „ ses fois, & le plus doucement qu'il luy fut possi- „ ble, alleguant pour raisons, non pas celle qui „ luy donnoit le plus d'apprehension dans l'inte- „ rieur, * car elle auroit autrement encore sacrifié „ cette nouvelle peine à la volonté du Roy, par „ un effet de la soumission que cette Princesse a „ toûjours euë pour elle, mais bien l'apprehen- „ sion & la pudeur qui sont capables d'empêcher „ toute femme d'honneur, & plus encore une „ Princesse & une Reine, comme elle, de faire „ sans aucune necessité, un changement si ex- „ traordinaire, qui auroit sans doute fait parler „ de sa reputation, & de celle de sa Majesté, le „ Roy se mit dans une telle colere, qu'il voulut „ avec violence la nuit du même jour la faire sor- „ tir du lit, pour le suivre dans son appartement; „ mais aprés beaucoup de menaces & plusieurs „ paroles assez rudes, tenant la main au poignard, „ il luy dit qu'elle eust à s'y resoudre en 24. heu- „ res, passé lesquelles si elle ne faisoit la nuict „ d'aprés ce qu'il vouloit, il juroit qu'il la tireroit „ par force, ou la feroit trainer par 4. de ses va- „ lets, ce qui causa à la Reine toute sorte de dou- „ leurs les plus sensibles ; c'est pourquoy elle en „ fit faire le lendemain ses justes plaintes au Com- „ te par la bouche de son Confesseur, pour le „ prier d'y remedier, luy protestant de mourir „ plustost que de faire ce que le Roy vouloit, ou „ autre chose qui fust indigne d'elle. Cela joint „ à la crainte qui resta fortement imprimée dans „ l'esprit de la Reine, a esté cause que depuis el- „ le ne s'est jamais cruë en seureté, & n'a pas ju- „ gé d'y pouvoir estre, tant qu'elle demeureroit „ exposée, comme elle le seroit bien plus à l'ave- „ nir, à un danger d'où elle auroit eu de la peine „ à se tirer une autrefois, aussi heureusement „ qu'elle avoit fait celle-là ; veu même que celle „ à qui sa Majesté se devoit plus fier en de pareil- „ les occasions, savoir sa Dame d'honneur, estoit „ la même de qui elle avoit plus de sujet de se me- „ fier, à cause du conseil dont il a esté parlé, par- „ ce qu'elle estoit mere du Comte favory du Roi, „ & qu'elle temoignoit ouvertement estre fort „ passionnée de voir des enfans à la Reine, de „ quelque maniere que ce pust estre, pour éta- „ blir par ce moyen sa fortune & celle de son fils, „ ayant dit expressément au Confesseur dans la „ conference qu'ils avoient euë ensemble sur cet- „ te matiere-là pour tâcher de l'induire de la part „ du Roy & de la siene, à faire consentir la Reine „ à ce changement de lit & d'appartement, que „ ce ne seroit que pour cinq ou six nuicts, passé „ lesquelles elle luy promettoit de faire retourner „ le Roy vers la Reine, de même qu'il faisoit „ auparavant. „

** Je mets ici un NOTA BENE, parce que l'Auteur s'exprime d'une façon si embarrassée, qu'on ne peut comprendre ce qu'il veut dire si l'on n'est bien attentif.*

(I) *La melancolie profonde qui parut sur son visage.*] Si l'on me demande comment je sai que la Reine fut melancolique, je donnerai tout aussitôt mon temoin. Je le trouve dans les raisons de la nullité (*a*). Lisez bien ce qui suit. „ La „ premiere fois que le Roi coucha avec la Reine, „ ce qui fut 3. ou 4. jours aprés qu'elle fut arrivée „ en Portugal, son impuissance fut si bien con- „ nuë à cette Princesse, nonobstant son innocen- „ ce, & quoi qu'elle ignorast ce que c'estoit que „ des choses de cette nature, que son Confesseur „ qui la vit extraordinairement melancolique, & „ qui craignoit avec raison la verité de ce que l'on „ avoit apprehendé, ayant pris la liberté de luy „ demander hors de confession, avec toute la mo- „ destie, l'honnesteté & la confiance que sa char- „ ge pouvoit luy permettre, si ce que l'on avoit dit „ avoit quelque fondement ou apparence de veri- „ té, ou bien si elle pouvoit esperer de voir bien- „ tost des fruits de son mariage, elle luy repondit, „ comme l'on peut voir dans les pieces, mais „ d'une maniere qui luy fit bien conoître ce qu'el- „ le jugeoit deja de l'estat de son mariage, & de „ l'impuissance du Roy à procréer des enfans. „ J'ai envie de voir un livre * qui vient de paroître.

(a) Relat. p. 250.

** On vient de m'avertir que l'histoire de cette Reine composée par le Pere d'Orleans Jesuite paroît à Paris depuis le mois de Mai 1696.*

archia *. Elle apartint quelque tems à ceux de Cumes †, qui en firent leur port. Les Romains la fubjuguerent β pendant la feconde guerre Punique, l'an 538. de Rome, & y mirent une bonne garnifon. Ils l'érigerent en γ Colonie vingt ans après, & lui changerent fon nom en celui (*A*) de *Puteoli*. Ce fut l'un des meilleurs (*B*) ports qu'ils euffent fur cette mer-là. Elle devint très-confiderable δ par la beauté des édifices publics que l'on y bâtit, je veux dire par fes temples, par fes cirques, par fes theatres, & par les amphitheatres. Les maifons de campagne que les plus riches bourgeois de Rome, & Ciceron entre autres, firent bâtir aux environs de cette ville, contribuerent encore plus à la rendre illuftre ζ. Quelques-uns difent que fa (*C*) pourpre étoit preferée à celle de Tyr. Je ne dis rien de fes bains, chacun fait qu'ils (*D*) furent très-renommez: ils le font encore. Augufte θ & Neron λ y envoyerent de nouvelles colonies. Elle fut reduite ξ en cendres par Alaric l'an 410. de l'Ere Chretienne, & par Genferic l'an 455. Quatre-vingt dix ans après ou environ elle fut prife par Totila, qui la fit demanteler, & faccager fi furieufement, qu'elle demeura inhabitée pendant feize années. Les Grecs l'ayant rebâtie elle fe retablit peu-à-peu, de forte qu'elle étoit une bonne place lors que Romuald II. du nom Duc de Benevent s'en rendit le maître l'an 715. & la defola par le fer & par le feu. Elle fut pillée par les Hongres au X. fiecle. Après plufieurs changemens de maître, elle tomba enfin au pouvoir d'Alfonfe d'Aragon Roi de Naples dans le XV. fiecle. Les tremblemens de terre ont fait d'étranges ravages dans cette ville en divers tems, & fur tout l'an 1538 ‡. L'endroit où Gaffendi en a parlé me donnera lieu d'obferver une (*E*) meprife de fon Abbreviateur. Je parle auffi de la bevuë de (*F*) Benjamin de Tudele. Il y a dans le Dictionaire de Moreri un renvoi ⊥ qu'il eût falu corriger.

PRAT

* *Et par contraction* Dicarchia. *Les Poëtes Latins fe font fervis de ce mot pour la defigner, lors même qu'elle s'appelloit* Puteoli.

† *Strabo, lib. 5.*

β *Livius, lib. 24.*

γ *Id lib. 32. & 34. Voyez auffi l'infcription raportée par André Schottus,* in itinerario Italiæ parte 3.

δ *Voyez les Antiquitez de Pozzuolo, compofées par Scipion Mazzella.*

ζ *Id. ib.*

θ *Frontin. de Colon.*

λ *Tacit. Annal. l. 14.*

ξ *Scip. Mazzella ibid.*

‡ *Tiré du même Scipione Mazzella.*

⊥ *Puzzole cherchez Puzzole. Il faloit dire,* cherchez Pouzol ou Pozzuole.

(*A*) *En celui de* Puteoli.] Ou à caufe de la multitude des puits, ou à caufe de la mauvaife odeur des eaux chaudes (*a*).

(*B*) *L'un des meilleurs ports.*] C'étoit là que les navires marchands d'Alexandrie avoient leur étape. Voyez ces paroles de Seneque. (*b*) *Subito hodie nobis Alexandrinæ naves apparuerunt, quæ præmitti folent & nunciare fecuturæ claffis adventum: tabellarias vocant. Gratus illorum Campaniæ adfpectus eft: omnis in pilis Puteolorum turba confiftit . . . In hoc omnium difcurfu properantium ad litus, magnam ex pigritia mea fenfi voluptatem.*

(*C*) *Quelques-uns difent que fa pourpre étoit preferée à celle de Tyr.*] Scipion Mazzella le pretend, & allegue Pline: il eft certain neanmoins que Pline ne parle pas de la pourpre, mais d'une efpece de vermillon où il entroit de la pourpre. Voici les paroles de Mazzella. (*c*) *Fù da gli antichi tenuta in gran ftima la purpura, che fi faceva in Pozzuolo, che per la bontà & eccellenza fua avanzava quelle di Tirio, de Getulico, e del Laconico, ch'erano purpure pretiofiffime. Di che Plin. nel 35. lib. al 6. capo della purpura parlando così fcrive.* Quare Puteolanum potius laudatur, quàm Tyrium aut Getulicum, unde preciofiffimæ purpuræ. Il devoit confiderer que le mot *Puteolanum* fe raporte à *purpurifsum è creta argentaria*, dont Pline venoit de faire mention; les femmes (*d*) s'en fervoient pour fe farder.

(*D*) *Ses bains . . . furent très-renommez.*] Voyez le Traité du Medecin Jean Elifius *de Balneis puteolanis*, corrigé & augmenté par Scipione Mazzella: il eft imprimé à la fin des Antiquitez de Pozzuolo. On y trouve quelques vers Latins compofez par Alcadinus à la louänge de ces bains-là. Cet Alcadinus étoit né à Syracufe, & fut envoyé à Salerne par fon pere pour y étudier. Il y fit tant de progrés en Philofophie & en Medecine, qu'on le vit paffer bien-tôt de la condition d'Ecolier à celle de Profeffeur de ces deux fciences. La reputation qu'il s'aquit dans la Medecine le fit fouhaiter à la Cour de plufieurs Princes. Il guerit l'Empereur Henri VI. qui étoit tombé dangereufement malade dans le Royaume de Naples, & depuis ce tems-là il fut fort aimé de cet Empereur, qui le combla de prefens. Après la mort de Henri il s'attacha au fervice de l'Empereur Frideric II. & compofa à fa priere les vers dont je parle. Il floriffoit l'an 1191. & il vêcut 52. ans (*e*). Thomas Bartolin l'a oublié dans fa lifte des Medecins Poëtes.

(*E*) *Une meprife de fon Abbreviateur.*] Gaffendi raporte que les tremblemens de terre produifent quelquefois des montagnes dans les continens, & des Iles dans la mer. A l'égard des montagnes il allegue ce qui arriva auprès de Pozzuolo l'an 1538. *Mirabilius videri poteft*, dit-il (*f*), *enafci ex oppofito non modò in Continentibus montes, fed etiam in medio mari Infulas. Nam de Montibus quidem facit fidem* (1) *Puteolanus ille, quem Simon Portius ita defcribit, ut fuerit una nocte ad plufquam M. paffuum altitudinem, ex pumicibus, cineribufque congeftus; id nempe fub finem Septembris, anni* M. D. XXXVIII. Quoi que Mr. Bernier fût un habile homme, il ne laiffa pas de méconoître dans ces paroles une chofe qui y eft toute vifible. Il ne fongea pas que *puteolanus* fe doit raporter à *terræ motus*, il en fit un Auteur. *Ce qui n'eft pas moins furprenant*, dit-il (*g*), *c'eft de voir naiftre en une nuit des montagnes de pierres-ponces & de cendres dans le milieu d'un continent, comme raporte Puteolanus.* Cela me fait fouvenir de l'Hexameron ruftique, où l'on remarque (*h*) que *du Pinet dans fa traduction Françoife de Pline* (*i*) *a fait deux gentilshommes Romains de deux efpeces de marbre, l'un nommé* Lapis Numidicus, *& l'autre* Sinandicus, & que Coëffeteau (*k*) *a mis le Capitaine Corfinius*, au lieu de la ville de Corfinium.

(*F*) *De la bevuë de Benjamin de Tudele.*] Il dit non feulement que la ville *Puteoli* s'apelloit *Surrentum*

(*a*) *Strabo, lib. 5.*

(*b*) *Seneca epift. 77. init. Conferez ce que dit Suetone in Augufto c. 98.*

(*c*) *Scipione Mazzella Antichita di Pozzuolo pag. 6. & 7. edit. Napol. 1696. in 8.*

(*d*) Quiaque iftas buccas tam belle purpuriffatas habes. *Plautus in Trucul. act. 2. fc. 2. v. 35.* Voyez le auffi *in Moftell. act. 1. fc. 3. v. 101.*

(*e*) *Tiré de Scipione Mazzella de balneis puteolanis pag. 260.*

(*f*) *Gaffendus Phyfica fect. 3. membro 1. lib. 1. c. 6. pag. 50. oper. tomi 2.*

(1) *Epift. de conft. agri Put.*

(*g*) *Bernier, Abregé de la Philofophie de Gaffendi tom. 5. pag. 127. édit. de Lion 1684.*

(*h*) *Hexamer. ruftique p. 30.*

(*i*) *Au chap. 1. du 31. livre.*

(*k*) *Au chap. 18. du 3. livre de la traduction de Florus.*

PRAT (ANTOINE DU) Chancelier de France sous le regne de François I. & puis Cardinal, étoit d'Issoire en Auvergne. On convient que c'étoit un fort habile homme, mais non pas que ce fût un homme de bien. Entre autres choses on le blâme du Concordat, qui fut passé entre Leon X. & François I. l'an 1516. On pretend qu'il introduisit par là dans le Royaume un (*A*) usage pernicieux, qui transferoit à la Cour le choix des Evêques, ce qui étoit le moyen de

rentum anciennement, mais aussi qu'elle fut bâtie par Tsintsan Hadar-Ezer qui redoutant le Roi David avoit pris la fuite. (*a*) *Ulterius profectus fui Puteolos quondam Surentum dictam, urbem magnam, quam olim condidit Tsintsan Hadar-Ezer, quum metu Davidis regis (in pace quiescentis) aufugisset.* Ces deux faussetez ont été notées par Mazzella (*b*), & par (*c*) Constantin l'Empereur, & depuis encore par (*d*) Pinedo qui remarque qu'il est fait mention de ce Tsinsan Hader au 2. livre de Samuel, chap. 8. v. 3. & que le faux Josephe fils de Gorion debite la même fable au chapitre 3. du 1. livre. On voit là l'esprit de la nation Judaïque, & même de toutes les autres. Chaque peuple s'imagine que ses grans hommes ont été cause d'une infinité d'évenemens dans les païs les plus éloignez. David dont le nom fut inconu en Italie jusques à ce que les Romains lurent Josephe, & qui preceda d'environ 3. siecles la fondation de Rome, fit tant de peur à Romulus, si l'on en croit Benjamin, que ce fondateur de Rome creusa un chemin de 15. milles sous les montagnes auprès de Puteoli; pour se cacher. (*e*) *Hinc per milliaria quindecim sub montibus iter conficitur. Operis author est Romulus, qui Romam condidit, atque hæc omnia fecit cum sibi à Davide Israëlitarum rege & Joabo exercitus duce metueret. Alia etiam cum supra, tum infra montes urbis Neapolis exstruxit.* Voici la note de Constantin l'Empereur: elle contient une exclamation qui n'est pas trop forte veu l'impertinence de ce Rabin. *Quis* (*f*) *ad tantum stuporem non obstupescat? coætaneos facit Davidem & Romulum, quum trecentis circiter annis post Davidem regnare cœperit. Quod in dubium vocari non potest; sed ex diversis historicis constat, & passim à Chronologis observatum, quorum verba repetere necesse non est in tanta luce. Huic parallelum est, quum Romulum talparum more in terram ac longissimas specus se recepisse fingit, sive eas metu Davidis, qui ante aliquot secula mortem obierat, excavasse scribit. Quis ad hujusmodi non stomachetur? si nos ita aberraremus, quàm superbe nobis Judæi insultarent.*

(*A*) *Qu'il introduisit* par le concordat *un usage pernicieux.*] Ayant dessein de recueillir quelques temoignages sur ce sujet, je commence par ces paroles d'un Jansenisté: (*g*) *Le Chancelier Antoine du Prat, Cardinal, Archevesque de Sens, Evesque d'Alby, de Valence, de Die, & de Gap, & Abbé de Fleury, assembla* (*h*) *dans le Convent des grands Augustins à Paris les Evesques de sa Province qui estoient à la suite de la Cour, & y fit lire des Ordonnances qu'il avoit faites pour l'explication de la foy, & pour la Discipline Ecclesiastique, contre les erreurs de Luther qui faisoient lors beaucoup de bruit en l'Europe....* Ce Prelat (*i*) *n'a jamais resid*é *dans aucun de ses Dioceses, ny jamais fait autre fonction d'Evesque, que cette seule ordonnance contre Martin Luther, Philippe Melancthon, Oecolampade, Zuingle; car on ne parloit pas encore de Calvin & de Beze. C'est ce bon Prelat auquel on attribuë d'avoir osté la Pragmatique Sanction, c'est à dire la pure observation des anciens Canons en l'Eglise de France, & d'avoir fait le concordat du Roy François I. avec Leon X. qui a ruiné en France toute la Discipline Apostolique, a aboli les élections Canoniques, & a soumis l'Eglise de France à une deplorable servitude.* L'Archevêque d'Ambrun prit le parti de ce Chancelier, & tâcha de rendre odieux à la Cour les Jansenistes, comme si en condamnant le Concordat ils envioient à Sa Majesté les avantages qu'elle en retire. *Ils s'efforcent*, dit-il, (*k*) *d'oster un avantage signalé à sa Couronne: ils declament dans la page 10. du premier libelle, contre le Concordat qui fut fait entre le Roi François I. & le Pape Leon X.* C'est ce bon Prelat, *disent-ils parlant du Chancelier du Prat, Cardinal & Archevesque de Sens*, auquel on attribuë d'avoir osté la Pragmatique Sanction, c'est à dire, la pure observation des anciens Canons &c.... *Ils en veulent à ce grand homme, parce qu'en un Concile qu'il tint dans sa Province de Sens, en l'an 1528. il defendit les Traductions de la Bible en langue vulgaire.* Ces paroles furent critiquées; on s'étonna (*l*) qu'il parlât *du Concordat d'une maniere si peu digne de son caractere.* „ Il devoit apprendre des Historiens les plus celebres & des procés „ verbaux du Clergé de France, de quelle maniere les Evesques, les Parlemens, & les gens de „ bien ont toûjours regardé ce Traité. Il ne „ devoit pas ignorer que l'on a fait long temps „ en plusieurs Eglises des prieres publiques aux „ Prônes des Paroisses, pour en demander à Dieu „ l'abolition, par le retablissement des élections „ Canoniques; ainsi comme on peut voir par divers Rituels, comme par celuy de Vannes imprimé à Lion, & par un autre de Clermont „ imprimé en 1608. par l'ordre de feu M. le „ Cardinal de la Rochefoucaut. Et enfin puisque „ l'autorité de M. l'Archevesque de Paris luy est „ sans doute fort considerable, il devoit au moins „ en parler comme fait ce Prelat dans la vie de „ Henry IV. où il rapporte pag. 229. que l'Assemblée generale du Clergé se tenant à Paris „ l'an 1599. *fit une grande remonstrance au Roy „ par laquelle les Prelats le prioient de ne point „ charger sa conscience des nominations aux Eveschez, Abbayes, & autres Benefices ayant charge d'ames.* Et il ne devoit pas faire paroistre „ moins de lumiere qu'un Prince comme Henry „ le Grand, élevé dans l'heresie & nourri dans les „ armées, qui ne laissa pas de repondre à cette „ remontrance du Clergé, comme M. de Paris „ le rapporte ensuite; *qu'il reconnoissoit que ce „ qu'ils luy avoient dit touchant les nominations des „ Benefices estoit veritable, mais qu'il n'étoit pas „ l'auteur de cét abus.* „ Ajoûtons encore ceci. (*m*) *Il n'est point vrai* que les Ecrivains de Port-royal *ayent sujet d'en vouloir* au Chancelier du Prat, *à cause* qu'il a defendu les Traductions en langue vulgaire dans le Concile de Sens de l'an 1528. *parce qu'il n'a jamais fait cette defense, s'estant contenté simplement de défendre qu'on imprimast les*

(*a*) Benjam. itiner. p. 14. edit. Lugd. Bat. 1633.

(*b*) Mazzella, antichita di Pozzuolo p. 4. & 5.

(*c*) L'Empereur notis in Benjam. itinerar. pag. 159.

(*d*) Pinedo, in Stephanum Byzantinum voce Δικαιάρχεια. pag. 236.

(*e*) Benjam. ibid. pag. 15.

(*f*) L'Emper. ubi supra.

(*g*) Dialogue entre deux parroissiens de St. Hilaire du Mont, sur les Ordonnances contre la traduction de Mons. pag. 37. du 1. tome des pieces concernant cette traduction.

(*h*) L'an 1528.

(*i*) Ibid. pag. 38.

(*k*) Requête presentée au Roi par l'Archevêque d'Ambrun pag 270. du susdit volume.

(*l*) Remarques sur la requête de l'Archevêque d'Ambrun pag. 271. de ce même tome.

(*m*) Ibid.

Livres

de faire tomber les mitres sur des têtes beaucoup plus remplies de l'esprit du monde, que de la science & de la vertu que doivent avoir les Pasteurs des ames. Mais

Livres sacrez sans l'autorité de l'Ordinaire, ce qui ne regarde point la Traduction de Mons qui a esté approuvée par l'Ordinaire du lieu où elle a esté imprimée. Il n'est pas veritable non plus qu'on ait tort de ne parler pas du Cardinal du Prat comme d'un grand homme, *& qu'on doive faire un crime à l'Auteur des Dialogues de ce qu'il en a parlé comme il a fait, puisqu'il faut n'avoir aucune connoissance de nostre Histoire, pour ne sçavoir pas qu'il a esté plus decrié que personne par les Ecrivains de son temps. Belcarius Evesque de Mets l'appelle* Bipedum nequissimus; *& l'accuse d'avoir fait condamner à la mort le Sieur de Semblancé par des Juges corrompus. C'est apparemment de luy que Budée fait l'étrange éloge qui est au commencement de la page 260. (1) de son Livre intitulé* Forensia.

(1) *Lib.* 3.

Il est certain que le Concordat amena d'horribles abus dans la collation des Benefices, & de là vint que sur les plaintes des trois Etats du Royaume assemblez à Orleans l'an 1560. il fut fait un reglement qui auroit pu remettre les choses en fort bon train, s'il eût été observé. En voici la teneur. *Tous Archevesques & Evesques seront desormais si tost que vacation aviendra, eleuz & nommez, à sçavoir les Archevesques par les Evesques de la Province & chapitre de l'Eglise episcopale: Les Evesques par l'Archevesque, & Evesques de la Province, & chanoines de l'Eglise episcopale, appelez avec eux douze notables Gentilshommes qui seront eleuz par la Noblesse du diocese, & douze notables bourgeois, qui seront aussi eleuz en l'hostel de la ville archiepiscopale, ou episcopale. Tous lesquels convoquez à certain jour par le chapitre du siege vacant, & assemblez, comme dit est, s'accorderont de trois personnages, des suffisances & qualitez requises par les saints Decrets & Conciles, aagez au moins de trente ans, qu'ils nous presenteront: pour par nous, faire élection de celuy des trois que voudrons nommer à l'Archevesché ou Evesché vacante.* Afin que mes lecteurs connoissent les maux à quoi l'on crut que cette ordonnance remedieroit, je raporte les paroles d'un Commentateur. „ (a) Si les loix tant divines que „ humaines eussent esté observées par ceux qui en „ font estat & profession, ou en sont ministres „ & executeurs, cest article seroit veritablement „ estimé & tenu pour superflu. Car les loix & „ saintes ordonnances anciennes avoient baillé „ reglement és choses y comprinses tout tel qu'il „ est icy arresté. Mais la calamité du temps, „ l'audace humaine, l'avarice, la faveur des plus „ grands, avoit tout alteré & corrompu, & s'en „ alloit de pis en pis, si le bon & meur jugement „ de nostre Prince, ou de ceux qui luy assistent, „ n'y eust enfin obvié. Par faveur, amitié & „ argent les idiots & ignorans asniers tenoient & „ possedoient les gros benefices, les haultes dignités, & grandes prelatures. Et d'autant qu'ils „ n'avoyent ne la capacité ne l'experience de „ discerner le mal du bien, & au contraire, & „ ne savoyent constituer difference entre la vertu „ & le vice, ils en usoient tout ne plus ne moins „ qu'ils l'entendoient: Et le plus souvent estoient „ créez Evesques encores non à plein façonnés „ dedans la matrice de leurs meres. Dont s'est „ largement & à bon escient ressentie toute la „ Chrestienté. Et ne se sont peu tenir les peuples „ desolez d'asprement murmurer, se voyant conduits par telle maniere de gens, ou par leurs „ suffragans, lieutenans, & vicaires de mesme „ farine que leurs maistres: lesquels imposoyent „ temerairement aux nations de Dieu, charges „ & faix insupportables, & qu'ils ne vouloyent „ eux-mesmes toucher du bout du doigt: jusques „ à ce que le Seigneur a ouvert les yeux, les cœurs, „ & les bouches du pauvre peuple esperdu, pour „ voir, parler, & se plaindre, des Princes, „ pour entendre, & du Roy, pour juger en équité „ & droicture. Il me semble que nous avons occasion d'esperer de Charles IX. nostre Roy, „ ce que les Augures, Mages ou Prophetes humains disoyent d'Auguste Cesar: souz lequel la „ monarchie fut si bien policée, & florit en toute felicité, & prospera en tout accroissement „ & grandeur. Par cest article-cy nous voyons „ que les gens de bonne vie, honneste conversation, & bien versez aux lettres recevront le „ preme & guerdon de leurs labeurs, les ignares „ seront rejettez & reculez, les jeunes meus & „ incitez de travailler à monter au theatre excellent de vertu: Les enfans de la mammelle ne „ seront plus (comme au passé) élevez és dignitez „ qui emportent charge trop pesante pour leurs „ foibles espaules, & sont trop de dure digestion „ pour leur estomach: & mesmement en ce que „ touche la religion: où fault ordonner des gens „ exquis, de grande probité, chasteté & sanctimonie, mortifiez, despouillez de leur vieille „ peau, & desquels les esguillons charnels soient „ esteints, ou par l'aage, ou pour l'amour du „ Seigneur. Car commettre au regime de l'Eglise des ignorans & des enfans qui ne savent „ regir, gouverner, ne conseiller eux mesmes, „ est chose estrange, exorbitante, & autant repugnante à tout droict divin & humain, que „ qui feroit tuteur un pupille à un autre pupille, „ mener l'aveugle à l'aveuglé.... Ce bon Roy „ Loys douziesme voyant telle faute estre entre „ les ecclesiastiques de son temps disoit que les „ asnes avoient meilleur temps, que les chevaux: „ car les chevaux (disoit-il) vont en poste à Rome courir les benefices, & dont plusieurs asnes „ sont pourveuz. Par cela on ne s'est peu tenir „ de les vesperizer par mille pasquilles & libelles „ fameux: & a on jetté ces vers au regret de „ l'élection perduë, contre les usurpateurs d'icelle, & les proueux indignement des dignitez „ Ecclesiastiques.

(a) *Joachim du Chalard Advocat au grand Conseil, sommaire exposition des Ordonnances du Roi Charles IX. fol. 7. verso, édit. de Paris 1568.*

„ *Au temps passé l'Esprit Saint eslisoit*
„ *Ceux, dont souloit l'Eglise estre servie.*
„ *En ce temps-là, vertu fruit produisoit:*
„ *Car les esleuz estoyent de sainte vie.*
„ *Mais maintenant les mondains par envie*
„ *Ont usurpé la sainte eslection,*
„ *Dont s'en ensuy humaine affection:*
„ *Et par ainsi tous vices procedez*
„ *Sont des Pasteurs: qui nous sont concedez*
„ *Par les chevaux, par la poste, & par dons.*
„ *Trop mieux vauldroit les estire à trois dez:*
„ *Car à l'hazard ils pourroyent estre bons.* „

Si

Mais on peut repondre que du tems des élections (*B*) l'Eglise étoit aussi mal servie, qu'elle le fut sous le Concordat. J'ai bien de la peine à croire le dialogue raporté par quelques Historiens. Il concerne la confidence que l'on veut que le Cardinal du Prat (*C*) ait faite de l'envie d'être Pape. Quelques Auteurs disent

Si je fais un jour l'article de Genebrard, comme je l'espere, je n'oublierai pas le livre (*a*) qu'il publia, pour faire voir la necessité de retablir les élections canoniques. Il appelloit le Concordat un mystere d'iniquité.

(*a*) *Il fut brûlé par le bourreau. Voyez la dissertation* 11. *de Natalis Alexandre, in* Selecta historiæ Ecclesiasticæ capita *Seculi* 15. *&* 16.

(*B*) *Du tems des élections l'Eglise étoit aussi mal servie.*] Nous avons vu dans les remarques precedentes la raillerie de Louïs XII. Il y avoit donc bien des abus sous la pragmatique Sanction, & avant le Concordat. L'Archevêque d'Ambrun soutient (*b*) *que le Concordat a retranché les abus, les simonies & les cabales qui se faisoient autrefois dans les Elections.* Mais voici un Abbé Commendataire qui s'étend beaucoup sur ces desordres. „ (*c*) J'ay ouï conter à une grande Dame, d'avoir „ entendu dire autrefois à ce grand Roy François, que le sujet qui le porta le plus à faire le „ concordat avec le Pape Leon, pour abolir du „ tout les élections des Evesques, Abbez, & aucuns Priorez, & s'en prevaloir des nominations, „ fut les grands abus qui s'y faisoient en telles élections parmy les Moines, car sans aucun égard „ à la suffisance, bien que de ce temps-là ne s'en „ trouvoit gueres dans les cloistres, ny de sçavoir „ non plus.... ils élisoient le plus souvent celuy qui estoit le meilleur compagnon, qui aimoit plus les garces, les chiens, & les oiseaux, „ qui estoit le meilleur biberon, bref, qui estoit „ le plus debauché, afin que l'ayant fait leur Abbé, ou Prieur, par aprés il leur permist faire „ toutes pareilles debauches, dissolutions & plaisirs, comme de vray l'en faisoient auparavant „ très-bien obliger par bons sermens, & faloit „ qu'ils le tinssent par amour ou par force. Le pis „ estoit quand ils ne se pouvoient accorder en „ leurs élections, le plus souvent s'entrebattoient, „ se gourmoient à coups de poing, venoient aux „ braquemars & s'entreblessoient, voire s'entretuoient; bref, il y avoit plus de tumultes, ligues „ & brigues qu'il n'y a en la creation du Recteur „ de l'Université de Paris, que j'ay veu autrefois, „ je ne sçay si cela dure. De plus aucuns élisoient „ quelque simple bon homme de Moine qui n'eust „ osé grouiller, ny commander faire autre chose „ sinon ce qui leur plaisoit, & le menaçoient s'il „ vouloit trop faire du galant & rogue superieur. „ D'autres élisoient par pitié quelque pauvre here „ de Moine, qui en cachette les deroboit ou faisoit bourse à part, & mourir de faim ses Religieux, dont s'en trouvoient de grandes plaintes & autant d'apauvrissement de l'Abbaye.... „ Bref, une infinité d'abus se commettoient en „ ces élections & creations, que je tairay pour „ ce coup. De plus ce grand Roy considerant les „ bons services que sa Noblesse luy faisoit ordinairement, & ne la pouvant recompenser des „ finances de son domaine, & des deniers de ses „ tailles, car il faloit le tout convertir aux frais „ de ses longues & grandes guerres, il trouva „ meilleur de recompenser ceux qui l'avoient bien „ servy de quelques Abbayes & biens d'Eglise, „ que les laisser à des Moines clostraux, gens „ inutiles, disoit-il, qui ne servoient de rien qu'à „ boire & manger, taverner, joüer, ou à faire „ des cordes d'arbalestes, des poches de furet, „ à prendre des connils, de siffler des linottes, „ voilà leurs exercices, & faire une debauche que „ l'oisiveté leur apportoit; aussi disoit-on en proverbe commun alors, il ne fait rien non plus „ qu'un Prestre ou un Moine; aussi disoit-on, „ avare & paillard comme un Prestre & un Moine, ainsi que dit l'Italien, *Pretri, fratri Monachi & pulli, mai non son satulli....* (*d*) Or il „ faut noter que s'il y a eu des abus en ces élections & creations Monachales, il y en a bien „ eu autant és Canoniales & celles des Evesques, „ qui pour avoir les voix des Chanoines & de „ ceux qui en tenoient les principales dignitez, „ on les gagnoit & achetoit à purs deniers, les „ autres on les corrompoit par presens & promesses de force bien pour l'avenir. De sorte „ que cela s'appelloit plustost une vraye simonie, „ qu'une legitime & sainte élection, prenant „ exemple sur plusieurs Papes de ce temps-là, „ qui gagnoient ainsi les voix & les suffrages des „ Cardinaux. Bien souvent aussi faisoient-ils en „ leurs Chapitres des tumultes, seditions, ligues „ & brigues, jusques à s'entrebattre, se frapper, „ se tuer & s'entreblesser, comme cela s'est fait „ autrefois en Allemagne que j'ay ouï dire, car „ les Chanoines estoient mauvais garçons, comme encore ils sont, & s'aydoient aussi bien de „ l'espée que du breviaire. Les Evesques élevez „ & parvenus à ces grandes dignitez, Dieu sçait „ quelles vies ils menoient, certainement ils „ estoient bien plus assidus en leurs dioceses qu'ils „ n'ont esté depuis; car ils n'en bougeoient; „ mais quoy? c'estoit pour mener une vie toute „ dissoluë aprés chiens, oyseaux, festes, banquets, „ confrairies, nopces, & putains, dont ils en „ faisoient des serrails, ainsi que j'ay ouï parler „ d'un de ce vieux temps, qui faisoit rechercher „ de jeunes, belles, petites filles, de l'âge de „ dix ans, qui promettoient quelque chose de „ leur beauté à l'avenir, & les donnoit à nourrir „ & élever qui çà qui là parmy leurs paroisses & „ villages, comme les Gentils-hommes de petits „ chiens, pour s'en servir lors qu'elles seroient „ grandes. Tout cela leur estoit permis, car nul „ n'eust osé leur remontrer ny censurer, tant ils „ estoient craints & ne craignoient nullement „ d'estre scandalisez. J'en dirois davantage, mais „ je ne veux pas scandaliser. Nos Evesques d'aujourd'huy sont plus discrets, au moins plus sages „ hypocrites, qui cachent mieux leurs vices noirs „ (me dit un jour un grand personnage:) & ce „ que j'en dis des uns & des autres, tant du vieux „ temps que du moderne, & de leurs abus, ce „ n'est pas de tous, à Dieu ne plaise, car de l'un „ & de l'autre temps il y en a eu force gens de „ bien, tant de reguliers que seculiers, & de „ très-bonne & sainte vie, comme encore il y en „ a force & y aura, moyennant la grace de Dieu, „ qui aime & n'abandonne jamais son peuple. „

(*b*) *Dans sa requête au Roi contre la version de Mons pag.* 272. 273. *du* 1. *tome des pieces concernant cette version.*

(*c*) *Brantome, Memoires to.* 1. *au discours de François I. pag.* 251. *& suiv.*

(*d*) *Brantome, ibid. pag.* 255.

(*C*) *Il concerne la confidence... de l'envie d'être Pape.*] Messieurs de Port-royal n'oublierent pas de representer à l'Archevêque d'Ambrun, ce que Laurent Capelloni conte touchant la mort d'An-

sent qu'il feignit une retention (*D*) d'urine pour se tirer d'un peril. Il n'y a point

d'Antoine du Prat. (*a*) *Clement VII. dit cét Auteur, estant mort, le Cardinal du Prat se laissa tellement posseder par le desir dereglé de devenir Pape, qu'il osa se presenter devant le Roy pour luy dire que le temps estoit venu qu'il le pouvoit faire Pape. Le Roy voulant voir jusqu'au bout où son ambition le porteroit s'arresta, pour luy laisser dire tout ce qu'il vouloit. Le Cardinal ajoûta donc; que si sa Majesté le vouloit favoriser de son autorité auprés du College des Cardinaux afin d'obtenir qu'ils le fissent Pape, il n'en auroit que le nom : mais que ce seroit le Roy qui en auroit l'effet. Le Roy voyant l'ambition excessive de cét homme, & considerant les difficultez extrémes de cette entreprise qui ne se pouvoit executer qu'avec de grandes sommes d'argent, répondit. Par ma foy, Monsieur le Chancelier, l'appetit des Cardinaux est si grand que je n'ay nulle envie de le contenter. Le Cardinal repartit, que si le Roy estoit dans ce dessein, il auroit bien le courage de trouver quatre cent mil escus pour l'executer. Mais le Roy luy repartit, vous pouvez bien, Monsieur, avoir la somme que vous dites; mais pour moy je n'ay nulle envie d'entrer dans cette entreprise. Cette reponse du Roy fit venir à luy le Cardinal, & luy fit connoistre la faute qu'il avoit faite non tant d'avoir temoigné son ambition, que d'avoir decouvert ses thresors. Il en entra donc dans un tel deplaisir qu'il en devint malade, & son mal qui estoit leger au commencement s'accrut extrémement, ayant appris que le Roy sçachant qu'il estoit au lit avoit commandé qu'on saisist ses meubles & son argent, ajoûtant à ceux qui luy en firent des plaintes de la part du Cardinal, qu'il le traittoit comme il luy avoit conseillé de traitter les autres : de sorte, dit cét Historien, que le Cardinal en mourut Dieu sçait comment* (Dio sa come) *peu content & peu satisfait.* Il est bon de ne pas omettre que ces Messieurs firent sentir au Prelat qu'il ne pouvoit pas douter de ce conte, après l'aprobation qu'il avoit donnée au livre qui le contient. *Voilà*, disent-ils, (*b*) *la mort de ce grand homme dont il n'est pas permis de parler desavantageusement sans offencer M. d'Ambrun. Et cependant il est remarquable que cette Histoire est rapportée dans la vie des Cardinaux du Sieur Auberi imprimée chez Soli en* 1645. *à la teste de laquelle on voit une approbation authentique de* MESSIRE GEORGE D'AUBUSSON, *où il declare que* la verité de l'Histoire y est exactement representée, *de sorte qu'il est assez étrange que ses grands emplois luy ayent si tost fait perdre le souvenir de ses premieres études.*

(*a*) *Remarques sur la requête de l'Archevêque d'Ambrun pag.* 272.

(*b*) *Ibid.*

Mr. Varillas (*c*) raporte la narration du Capelloni sans le citer, & il observe que *Du Prat étoit devenu si gros, qu'il falut échancrer sa table pour faire place à son ventre.* Il ajoûte que ce Cardinal, „ (*d*) après avoir langui six mois, mourut le „ neuf de Juillet 1535. (*e*) & pour faire une espe- „ ce de reparation à son Eglise Cathedrale de „ Sens dans laquelle il n'étoit jamais entré, quoi „ qu'il en eût été long-temps Archevêque, il „ voulut y être enterré, aprés l'avoir negligée „ durant sa vie. „ On fait un autre conte beaucoup plus desavantageux à François I. que celui du Capelloni. Je le raporte afin de faire conoître le peu de cas qu'il faut faire de ces sortes de recits; car il n'y a guere de plus sûres marques de fausseté que les differentes manieres dont on raporte certaines choses, tantôt apliquées à un tel tems, & à une telle personne, tantôt à d'autres. „ (*f*) C'estoit un peccadille de la Cour telle „ que celle du Roy François I. pour attraper les „ escus du Cardinal Marcellus. Le Roy avoit „ besoin d'argent. Melanthon qui dit avoir très- „ bien cognu le Cardinal, le raconte ainsi. *Le* „ *Roy fit courir le bruit par les depesches que son* „ *courrier lui apporta de Rome, que le Pape Paul* „ *y estoit mort. Il manda ce Cardinal qu'il cognois-* „ *soit estre ambitieux aspirant au Papat, & lui ra-* „ *conte ce faux bruit.* Voici son fruit. *Il monstre* „ *au Roy le grand interest qu'il y avoit pour le Roy* „ *& son Estat, qu'un tel y seroit esleu qui lui fût* „ *bon ami. Oui, dit le Roy, & si on t'y pour-* „ *roit pourvoir?* Le Cardinal y transporte ses de- „ sirs. *Il faut de l'argent pour cela dit le Roy, &* „ *pour le present je n'en ai point.* L'autre presen- „ te deux *tonneaux d'or. C'est assez dit le Roy j'y* „ *adjousterai aussi du mien.* Les autres lettres puis „ après, disent que le Pape vivoit encore sans „ qu'il avoit esté malade. Le Cardinal le dit au „ Roy & redemande son argent. C'estoit fait, „ la response fut, *Je reprendrai mon Ambassadeur:* „ pour l'argent, *si le Pape n'est pas mort il mourra :* „ ceste repartie fit la triste departie. „ L'Auteur qui me fournit ces paroles cite un livre (*g*) de Melanchthon que je n'ai point, je ne puis donc pas repondre de son exactitude, mais je trouve dans un autre Ouvrage de Melanchthon un fait qui semble tenir le milieu entre celui-là, & celui du Capelloni. Le voici tout de son long, (*h*) *Rex Galliæ, pater Francisci, indigebat subitò pecunia. Itaque per alium quendam ad suum Cancellarium ex Roma, & per postam mittit ei literas, significans Papam esse mortuum. Lectis literis, mox properat Cancellarius ad Regem, ei nunciaturus tanquam aliquid novi. Rex legit literas, simulans se nescire, & interrogat quid sibi sit faciendum? Respondit Cancellarius, consultissimum esse mittere Romam Legatum, & aliquem constituere Papam, qui sit à partibus regis Galliæ. At rex: ad eam rem opus est pecunia, sicut dicitur : Nulla pecunia est satis magna, aspiranti ad Pontificatum. Cancellarius dicit, se adhuc habere duas thonnas auri, utrum sufficerent? Respondit Rex: Bene est, & ego aliquid pecuniæ addam. Cura igitur unam thonnam auri perferri ad me. Postquam eam Rex acceperat, subornat alium nuncium afferentem ei literas, Papam adhuc vivere, & non esse mortuum. Egregium sanè inventum, quo quasi cornicum oculos confixit, & avarum per suam avaritiam decepit.* Ici ce n'est point François I. qui met la main à la bourse de son Chancelier, c'est un autre Roi de France pere de François. Or comme le pere de François I. n'a pas été Roi, il faudroit dire que Melanchthon parle de Henri II. pere de François II. mais François II. est-il un Prince que l'on doive designer tout court par le seul nom de François? Manlius n'a point fait d'honneur à son maître, en publiant un recit où les personnes sont designées si mal. Je laisse au lecteur le soin de chercher les differences qui se trouvent entre les trois contes que j'ai raportez.

(*c*) *Hist. de François premier. liv.* 7. *pag.* 241. *édit. de Holl.*

(*d*) *Id ib. pag.* 242. 243.

(*e*) *L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, mois d'Août* 1684 *art.* 8. *p.*629. *marque l'an* 1534. *se reglant sur l'édition de Hollande du François I. de Varillas.*

(*f*) *Jeremie de Pours, Divine Melodie du Saint Psalmiste liv.* 5. *pag.* 1090.

(*g*) *Il cite Dom. p.* 3. *fol.* 171.

(*h*) *Joannes Manlius in locorum communium Collectaneis ex lectionibus Philippi Melanchthonis excerptis pag.* 375. *edit. Francof.* 1568. *Ce livre pourroit en quelque façon être intitulé* Melanchthoniana.

(D) *Qu'il feignit une retention d'urine.*] „ Combien (*i*) d'un autre costé en pourrions-nous „ nommer à qui la maladie seule a sauvé la vie, „ comme autrefois à Auguste? Et combien y en „ a-t-il

(*i*) *La Mothe le Vayer, Discours de la santé & de la maladie au tome* 8. *de ses Oeuvres pag.* 185. 186.

point d'aparence qu'il ait ignoré la langue Latine (*E*) au point que Jonston l'assûre. On a remarqué qu'il aimoit beaucoup la chair (*F*) d'ânon, & qu'il fut cause que d'autres l'aimerent.

PRETEXTAT (Papyre) en Latin *Papyrius Prætextatus*, se rendit celebre à Rome dès son enfance, par la force de taire un secret que sa mere vouloit savoir. Il est parlé de cela dans le Suplément de Moreri; mais on y a ôté tout le sel du conte. C'est ce qui m'oblige à narrer la chose (*A*) plus fidelement.

„ a-t-il qui n'ont évité la mort, que pource qu'on „ croyoit, veu leur infirmité, qu'ils en estoient „ à la veille? (1) *Multorum mortem distulit mor-* „ *bus, & saluti illis fuit videri perire.* La crainte „ qu'on eut que le Cardinal du Prat ne mourust „ d'une fausse retention d'urine, dont il abusa ses „ Medecins, beuvant secretement celle qu'il ren- „ doit, le fit sortir de prison du regne de Fran- „ çois I. Et nous avons vu un Favori de Hen- „ ry III. faire si à propos le moribond, pour „ couler quelque fâcheux temps sous Henry IV. „ qu'il a depuis vêcu trente ans sous le feu Roi en „ parfaite santé. „ J'ai quelque soupçon que les idées de la Mothe le Vayer ne se soient un peu brouillées. On ne parle point, ce me semble, d'aucun emprisonnement de nôtre Du Prat; mais on dit que (*a*) *le Cardinal de la Baluë se mit à boire son urine, afin que sur l'aparence d'une retention de cet excrement Louis onziéme le tirast de captivité.* Ce sont les paroles de la Mothe le Vayer; il cite la vie de Louïs XI. composée par Pierre Matthieu: cette citation est juste (*b*). Et quoi qu'il se puisse faire que deux Ministres d'Etat employent en divers tems la même ruse pour se garantir d'un mal, je ne croi pas que les deux histoires raportées par cet Auteur soient veritables: il est encore plus facile qu'il ait confondu le tems & les personnages. Bien d'autres l'ont fait, & le feront à l'avenir

(1) *Sen. epist.* 79.

(*a*) *Id. lettre* 41. *au* 10. *tome de ses Oeuvres pag.* 339.

(*b*) *Voici les paroles de Pierre Matthieu li.* 10. *n.* 3. *p. m.* 524. Il urinoit & beuvoit si secrettement son urine que l'on creut que telle retention le feroit mourir. Le Roi le fait visiter; les medecins disent que sa vie est desesperée &c.

(*E*) *Ignoré la langue Latine au point que Jonston l'assûre.*] Cet Auteur a écrit un petit livre intitulé *Naturæ constantia*, où il pretend prouver que le monde ne va pas en empirant. Entre autres exemples de l'ignorance des siecles passez, il allegue nôtre Du Prat, qui crut que *molossus* signifioit un mulet, & qu'en Latin un mulet se nomme *muletus*. *Placet hic adjicere*, dit-il (*c*), *& exemplum* Du Prat *Episcopi & Cancellarii Galliæ; qui cum in literis ab Henrico VIII. Angliæ Rege ad Franciscum I. Galliarum Regem scriptis, ista verba*, Mitto tibi duodecim molossos, *offendisset, mulos per molossos intelligi existimavit; & post animadverso errore, molossos se pro* muletis *accepisse, duplicata inscitia subjunxit.* Notez que Jonston ne cite personne, quoi qu'ailleurs pour les moindres bagatelles, il soit fort exact à citer les livres d'où il les a prises. Concluez qu'il ne savoit cela que par ouï dire.

(*c*) *Jo. Jonstonus, de Naturæ constantia p.* 73. *edit. Amstel.* 1632.

(*F*) *Qu'il aimoit beaucoup la chair d'ânon.*] En cela il ressembloit à Mecene, qui fut le premier qui mit en vogue cette viande-là. (*d*) *Pullos earum* (asinarum) *epulari primus Mæcenas instituit, multum eo tempore prælatos onagris: post eum interiit auctoritas saporis.* Après la mort de ce Favori on se degoûta de la chair d'ânon; elle retourna à son ancien prix. Meibomius observe que l'on vit le même flux & reflux au tems d'Antoine du Prat. (*e*) *Simile quid de* Antonio Pratense, *Galliæ Cancellario refert Johannes Bruyerinus lib.* XXIII. *de re cibaria cap.* XX. Ætate nostra, *inquit*, Antonius Pratensis, Galliæ Cancellarius, imitator exstitit Mæcenatis in eo genere escæ (*carnis nempe asininæ*) quàm avidissimus; verum & cum ipso gratia quoque illius carnis sepulta est. L'Ouvrage de Meibomius étant assez rare, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais, que je ne me borne point à avertir mon lecteur que l'on y voit divers exemples de la servitude du goût. Plusieurs seront bien aises de lire ici les faits mêmes, qui temoignent que la flaterie fait renoncer l'homme au temperament de son palais, & qu'un Favori est capable non seulement de mettre à la mode les habillemens qui lui plaisent, mais aussi les viandes qu'il trouve bonnes. (*f*) *Potuit vero* (Mæcenas) *& gulæ tantum aut peculiaris sibi appetitus gratia cibo isto vesci cœpisse familiarius: quem deinde ob ipsius auctoritatem alii, quasi assentatione quadam, cariorem & in pretio habuere, donec ab obitu Mæcenatis rursum vilesceret, quod usu venire in ejusmodi rebus fere solet. Sic* acipenserem *Plinius refert lib.* IX. *cap.* XVII. *nullo in honore fuisse suo, id est, Trajani tempore: quem tamen Serenus Sammonicus apud Macrobium Saturn. lib.* III. *cap.* XVI. *docet, tum apud antiquos fuisse in pretio, tum post Plinium suo ævo gratiam ejus ad epulas quasi postliminio rediisse. Sic Horatius* rhombum *&* ciconiam *nullo in cibis usu fuisse scribit, antequam id docuisset vir prætorius, sive is fuerit, dubitantibus Acrone & Porphyrione, Asellius, sive Rufus, aut Sempronius. Et addit*, mergos, *vile alias cibi genus, si quis assos dixerit futuros suaves, juventutem Romanam pravi docilem id facile credituram. Versus sunt Serm. lib.* II. *Sat.* II.

(*d*) *Plinius lib.* 8. *c.* 43.

(*e*) *Joh. Henricus Meibomius in vita Mæcenatis cap.* 26. *pag.* 165.

(*f*) *Id. pag.* 165. 166.

Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido,
Donec vos auctor docuit prætorius. Ergo
Si quis nunc mergos suaveis edixerit assos,
Parebit pravi docilis Romana juventus.

Nec dissimile quid contigit superiori seculo Romæ. De Hadriano VI. *enim Pontif. Max. narrat Paulus Jovius* (*g*) &c.

(*g*) *Meibomius raporte ici ce que j'ai cite dans l'article d'Hadrien VI. p.* 14.

(*A*) *A narrer la chose plus fidelement.*] Le Senat n'ayant pu conclure une grande affaire qui avoit été agitée, la renvoya au lendemain, & recommanda le silence jusques à ce que l'arrêt eût été formé. Le jeune Papyrius qui avoit suivi son pere au Senat selon l'usage du tems, fut questionné par sa mere sur ce qui s'étoit passé dans la compagnie: il repondit qu'on avoit recommandé de n'en parler pas, & qu'ainsi il ne lui étoit pas permis d'ouvrir la bouche. La curiosité de la Dame devint plus impetueuse par cette reponse. Le jeune garçon se trouva plus importuné qu'auparavant, & il fut contraint de recourir à un mensonge, pour se delivrer de cette persecution, sans desobeïr au Senat. Il dit à sa mere qu'on avoit deliberé sur la question, s'il seroit plus important à la Republique de donner deux femmes à un mari, que de donner deux maris à une femme. La Dame consternée par ce discours, sort brusquement pour donner l'allarme aux autres femmes; de

ment. J'indiquerai même la fource un peu mieux que l'on n'a fait : cela eft ici de (*B*) quelque importance.

PRYNN

de forte que le lendemain on en vit une groffe troupe à la porte du Senat, qui fuplioient la larme à l'œil, que l'on ordonnât plûtôt le mariage d'une femme avec deux hommes, que le mariage d'un homme avec deux femmes. Les Senateurs ne comprenoient rien au tumulte de ces femmes atroupées; mais le jeune Papyrius les tira de peine, en leur racontant de quelle maniere il lui avoit falu éluder la curiofité de fa mere. Il fut admiré de la compagnie, & on ordonna qu'à l'avenir il feroit le feul enfant qui affifteroit au Senat. Voilà l'origine (*a*) du furnom de *Prætextatus*. Nous fommes redevables de ce recit à Aulugelle, dont je ne raporte que ces paroles. (*b*) *Secretum rei & filentium deberi puer affirmans animum ejus ad inquirendum everberat. Quærit igitur compreffius violentiufque. Tum puer, matre urgente, lepidi atque feftivi mendacii confilium capit. Actum in fenatu dixit, utrum videretur utilius magifque è republica effe, unufne ut duas uxores haberet, an ut una apud duos nupta effet. Hoc illa ut audivit, animo compavefcit: domo trepidans egreditur: ad ceteras matronas defert quod audierat. Perveniunt ad fenatum poftera die matrumfamilias caterva, lacrymantes atque obfecrantes orant una potius ut duobus nupta fieret, quàm ut uni duæ. Senatores ingredientes in curiam, quæ illa mulierum intemperies & quid fibi poftulatio ifthæc vellet, mirabantur. Puer Papirius in medium curiæ progreffus, quid mater audire inftitiffet, quid ipfe matri dixiffet, rem, ficuti fuerat, denarrat. Senatus fidem atque ingenium pueri deofculatus confultum facit, ut pofthac pueri cum patribus in curiam ne introëant, nifi ille unus Papirius.* Macrobe a copié cela prefque mot à mot; mais il y a joint une circonftance qui n'eft point dans Aulugelle; il dit que les Senateurs (*c*) regarderent comme un prodige de mauvais augure ce qui les étonna, la hardieffe devergondée de ces femmes.

Le Continuateur de Moreri s'eft trompé ici deux fois. I. Il fupofe (*d*) que Papyrius dit à fa mere que le Senat avoit ordonné qu'un homme fe marieroit à deux femmes. Il faloit dire qu'il lui fit acroire qu'on avoit examiné, fi cela feroit plus avantageux à la Republique, que d'ordonner qu'une femme époufât deux hommes. II. Il fupofe que ces Dames demanderent *au Senat que les femmes euffent le même avantage, que celui qu'on avoit accordé le jour precedent aux hommes, & qu'il fût permis à chacune d'elles d'avoir deux maris*. C'eft affadir le conte; il n'y refte plus aucun agrément: c'eft même aveugler ces Dames fur leurs interêts; car que pouvoient-elles gagner par les fins de leur requête? N'eft-il pas vifible que tout bien compté, leur condition eût été plûtôt empirée qu'ameliorée, fi chaque homme eût eu deux femmes, & chaque femme deux maris? Le mieux qu'elles pouvoient efperer étoit de fe retrouver aux mêmes termes; car fi chacune eût pu dire *j'ai deux maris*, elle eût pu auffi dire *je les partage avec une autre*. Deux moitiez font-elles plus qu'un entier? Je fai bien qu'on peut imaginer divers cas où ce leur feroit un avantage; mais par d'autres endroits, & en divers autres cas qu'il eft facile d'imaginer, le defavantage balanceroit l'avantage, & peut-être même qu'il le furpafferoit.

(*a*) Ei puero poftea cognomentum honoris gratia inditum prætextatus, ob loquendi tacendique in ætate prætextata prudentiam. *Aulus Gellius lib. 1. c. 23.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Ut non parvæ rei prodigium illam verecundi fexus impudicam infaniam pavefcebant. *Macrob. Saturn. lib. 1. c. 6. p. m. 211.*

(*d*) *Sous le mot* Papyrius.

(B) *Il eft ici de quelque importance* d'indiquer la fource.] La feule autorité d'Aulugelle ne m'empêcheroit pas de m'imaginer que c'eft un conte fait à plaifir; mais je n'ofe me perfuader cela, quand je confidere que c'eft une chofe que le grave Caton le Cenfeur a debitée dans une harangue. Afin donc que les lecteurs foient mieux en état de bien juger de ce fait, il ne fe faut pas contenter (*e*) de leur aprendre que Macrobe le raconte; tout collecteur de bons mots & d'hiftoriettes comme lui eft fort fujet à caution. Les bons mots & les bons contes font très-fouvent des chofes forgées dans le coin d'un cabinet. Ceux qui les inventent ne voulant point perdre leur peine, les font courir dans le monde; & pour s'en mieux divertir, & les faire mieux paffer, ils les attachent à certains lieux, & à certaines perfonnes, avec toutes les circonftances les plus capables d'en perfuader la verité. Quand ces inventions divertiffent, & offrent une matiere de medifance, elles s'impriment dans la memoire facilement, & paffent de bouche en bouche. Il s'en fait des recueils que l'on imprime fouvent; mais les conoiffeurs fe contentent d'en louër l'efprit & le fel, s'ils y en trouvent; ils ne prenent point cela pour des faits certains. Voilà ce qu'on doit juger de plufieurs contes, & de plufieurs pointes qui fe lifent dans Macrobe. C'eft donc un temoin peu valable, à l'égard de cette émotion des Dames Romaines. Aulugelle qu'il a copié merite d'avoir plus de credit: il n'eft pas fi éloigné du tems où la chofe feroit arrivée; mais tous ceux qui fe contentent de le citer en cette rencontre, manquent de difcernement. C'eft Caton qu'il faut citer; car c'eft de Caton qu'il a tiré cette hiftoire; il n'allegue point les propres paroles de ce Cenfeur; il n'avoit pas alors fous fa main l'original, mais il en raporte le fens. *Hiftoria*, dit-il (*f*), *de Papirio Prætextato dicta fcriptaque eft à M. Catone in oratione, qua ufus eft ad milites contra Galbam, cum multa quidem venuftate atque luce atque munditia verborum. Ea Catonis verba huic prorfus commentario indidiffem, fi libri copia fuiffet id temporis, quum hæc dictavi. Quòd fi non virtutes dignitatefque verborum, fed rem ipfam fcire quæris, fermè ad hunc modum eft.* Il y a quelque aparence que cette avanture eft vraye, puis qu'un homme de ce poids, le grave Caton, c'eft tout dire, la debita dans une harangue qui fut publiée. Je fai bien que ce Cenfeur railloit quelquefois (*g*); mais ce n'étoit point le lieu ni le tems où une perfonne comme lui auroit voulu plaifanter. On m'objectera peut-être que Tite Live, qui n'oublie pas un autre mutinerie des Dames Romaines, ne dit rien de celle-ci; mais il eft facile de repondre à cette objection, qu'il en a parlé peut-être dans les livres de fon hiftoire qui font perdus. Difons en paffant que cette autre mutinerie fut excitée contre la loi qui defendoit les ornemens. On parloit de la fuprimer. Quelques Tribuns vouloient qu'elle fubfiftât; quelques autres en demandoient la caffation. Nôtre Caton qui étoit Conful cette année (*h*), harangua vigoureufement (*i*), pour le maintien de la loi, & contre la liberté que les femmes avoient prife de s'attrouper, & de faire mille vacarmes dans toutes les rues. Neanmoins on

(*e*) *Dans le fuplement de Moreri on ne cite que Macrobe.*

(*f*) *Aulus Gellius ubi fupra.*

(*g*) *Les Cenfeurs mefme, Madame, quoy qu'il femble que la trifteffe fuft une des fonctions de leur charge, ne renonçoient pas abfolument à toute forte de raillerie. Ils ne s'opiniaftroient pas dans une éternelle feverité: Et ce fafcheux & infupportable homme de bien, le premier Caton, dis-je, a ceffé quelquefois d'eftre fafcheux & infupportable. Il a eu des rayons de joye, & des intervalles de belle humeur. Il luy eft efchapé des mots, qui ne font pas malplaifans.* Balzac, Oeuvres diverfes, au difcours de la converfation des Romains p. m. 49.

(*h*) *C'étoit l'an de Rome 558.*

(*i*) *Voyez fa harangue dans le 34. livre de Tite Live au commencement.*

PRYNN (GUILLAUME) Juriſconſulte Anglois, fit extremement parler de lui durant les guerres de Charles I. & du Parlement. Il entroit dans ſon caractere beaucoup d'inconſtance, & beaucoup d'impetuoſité. Il ſe declara d'une maniere ſi violente contre les Epiſcopaux, que ſes procedures paſſerent pour criminelles, & l'expoſerent à une peine ignominieuſe; car la ſentence de ſes Juges porta qu'on (*A*) lui couperoit les oreilles. Cela fut executé, & lui ſervit de beaucoup lors que les choſes furent portées à une rupture totale entre le Roi & le Parlement. Il fut regardé comme un Confeſſeur illuſtre de la bonne cauſe, qui portoit ſur ſon corps les flêtriſſûres glorieuſes du pur Evangile. Il fut l'un des membres de la Chambre des Communes, & fit paroître beaucoup d'animoſité contre le party royal; neanmoins ou par inconſtance, ou pour quelque mecontentement particulier, il ſe radoucit avec le tems, & merita qu'on l'empriſonnât. Il compoſa un petit livre dans (*B*) ſa priſon, où il repreſenta fortement aux Parle-

(e) *Wolfgangus Meyerus S. Th. D. & Verbi divini in Ecclesia Basil. Minister Senior, epistola dedicator. Fulcimenti Gladii.*

(f) *Baillet, au 1. tome des Anti pag.* 426.

on caſſa la loi: les Tribuns qui s'y oppoſoient furent obligez d'y condeſcendre, voyant leurs maiſons aſſiegées par ces mutines. (a) *Capitolium turba hominum faventium adverſantiumque legi complebatur. Matronæ, nulla nec auctoritate, nec verecundia, nec imperio virorum, contineri limine poterant: omnes vias urbis, aditusque in forum obſidebant: viros deſcendentes ad forum orantes, ut florente republica, creſcente indies privata omnium fortuna, matronis quoque priſtinum ornatum reddi paterentur. Augebatur hæc frequentia mulierum indies; nam etiam ex oppidis conciliabuliſque convenerant. Jam & conſules prætoreſque, & alios magiſtratus adire & rogare audebant. Cæterum minime exorabilem alterum utique conſulem M. Porcium Catonem habebant; qui pro lege, quæ abrogabatur, ita diſſeruit.... (b) Hæc quum contra legem proque lege dicta eſſent, aliquanto major frequentia mulierum poſtero die ſeſe in publicum effudit, unoque agmine omnes tribunorum (c) januas obſederunt, qui collegarum rogationi intercedebant: nec ante abſtiterunt, quam remiſſa interceſſio ab tribunis eſſet. Nulla deinde dubitatio fuit, quin omnes tribus legem abrogarent, anno vigeſimo poſt abrogata eſt, quam lata.*

(a) *Titus Livius lib.* 34. *init. p.m.*621.

(b) *Id. ib. pag.*625.

(c) *C'eſt-à dire de Marcus & de Publius Brutus Tribuns du peuple qui s'oppoſoient à la propoſition que leurs Collegues vouloient faire d'abroger la loi Oppia.*

OBSERVATION ſur la maniere de citer.

Diſons en paſſant qu'il ſe commet tant de fautes dans la maniere de citer, qu'il ſeroit bon que l'on en donnât des regles. Les plus petites choſes peuvent être reduites en art: ſi celle-là y étoit reduite, elle remedieroit à quelques abus. Je voudrois qu'en donnant ces regles, on marquât juſqu'où les Auteurs doivent porter la licence d'ajoûter du leur aux faits qu'ils raportent. Nous avons vu que Macrobe amplifie un peu la narration d'Aulugelle. Un Jeſuïte Eſpagnol l'a beaucoup plus étenduë: il affirme que ce jour-là les Senateurs revinrent plus tard de l'aſſemblée, & que ce fut la raiſon pourquoi la mere de Papyrius lui demanda quelle affaire les avoit tant occupez. (d) *Como el negocio era peſado, y los votos no ſe concertavan, ſalieron aquel dia los Senadores algo mas tarde de ſu conſejo de lo que ſolian: lo qual fue ocaſion para que la madre del Papyrio le preguntaſſe, porque cauſa ſe havian detenido tanto en el Senado.* Il ſupoſe que cet enfant fit reponſe que l'affaire que l'on avoit agitée, devoit demeurer ſous le ſeau d'un grand ſecret, juſques à ce qu'elle eût été terminée un autre jour. Ces circonſtances ne ſont pas dans Aulugelle, ni dans Macrobe; je croi pourtant que s'il y a quelque faute à les avancer, elle eſt petite, & je trouve l'Auteur Eſpagnol plus inexcuſable, d'avoir cité non ſeulement ces deux Ecrivains anciens, mais auſſi Alexander ab Alexandro, Volaterran, & Charles Etienne.

(d) *Juan de Torres, primera parte de la Philoſophia moral de principes, lib.* 1. *pag.* 59. *edit. de Barcelonne* 1598.

(*A*) *Qu'on lui couperoit les oreilles.*] Un Miniſtre de Bâle ſemble dire qu'on le condamna auſſi à être exilé hors du vieux monde, & à être tranſporté dans quelque Ile de l'Amerique; mais il eſt plus raiſonnable de croire qu'il a entendu qu'on le condamna à paſſer ſes jours dans un cachot. Voici ſes paroles. (e) *Author noſter* Prynnus, Baſtwicus & Burtonus, *trium Facultatum Doctores, quod contra iſtam tyrannidem hiſcere auſi fuiſſent auribus mutilati, extra anni ſoliſque viam expulſi ſunt quo longa tabe perimerentur.* Voici un paſſage de Mr. Baillet, qui nous aprendra le tems & le lieu où Guillaume Prynn eut les oreilles coupées. On y verra auſſi quelques autres faits; c'eſt pour cela que je le raporte tout entier. „ (f) L'on „ trouve à la verité un ANTI-ARMINIA„NISME de Guill. Prin ou Prynne: mais ce „ titre attaque moins la perſonne des Dogmatiſans, que la nature, & la qualité des Dogmes „ des Remontrans. Son Ouvrage ne tend qu'à „ montrer la perpetuité du ſentiment de la predeſtination abſoluë, telle que la tiennent les contre-Remontrans. Il y a apparence que ce Mr. „ Prynne eſt le même que ce fameux Adverſaire „ des Evêques d'Angleterre, & particulierement „ de l'infortuné Guill. Laud (g) Archevêque de „ Cantorbery. C'eſt le même qui eut les deux „ oreilles coupées par la main du Bourreau, dans „ la cour du Palais de Weſtminſter le 30. de Juin „ de l'an 1637. pour ſa Tragedie du *violement du* „ *Sabbat, & de l'eſtat des Evêques*; & qui ayant „ eſté condamné à cinq mille livres ſterlin, avec „ un Medecin nommé Baſtwick, & un Curé de „ Londres nommé Bourton, fut jetté dans une „ priſon qui devoit eſtre perpetuelle. Mais les „ troubles du Royaume eſtant ſurvenus, il fut mis „ en liberté (h) à la mort de Charles I. & même „ aſſocié aux membres du Parlement. Il fit depuis un nombre prodigieux de livres, la pluſpart „ en langue vulgaire, & fut fait Garde des Archives de la Tour de Londres. Il mourut il y a „ environ dix-huit ou dix-neuf ans.

(g) *Voici un paſſage de Mr. Smith, in vita Camdeni p.*56. Illo (*Archiepiſcopo Laudo*) in carcerem detruſo, Gulielmus Prinnus, ob ſeditioſos libellos ſtigmate inuſtus, in D Archiepiſcopi ſcrinia, tum ut ſi quicquam, quod fictis criminibus objectis aliqualem induceret colorem, occurriſſet, inde excerperet, tum ut quantum erat documentorum, quod Viro innocentiſſimo iiſdem diluendis, cum pro Tribunali ſiſtendus eſſet, de capite dicturus, uſui eſſe potuerit, quoque auferret, animo malevolo involavit. *Voyez l'article* Camden, *remarque M.*

(*B*) *Un petit livre dans ſa priſon.*] On le trouve dans le Recueil de diverſes pieces, qu'un Royaliſte fit imprimer l'an 1649. & qui a pour titre *Sylloge variorum Tractatuum, Anglico quidem idiomate & ab Auctoribus Anglis conſcriptorum, ſed in linguam Latinam tranſlatorum; quibus Caroli Magnæ Britan. Franciæ, & Hiberniæ Regis innocentia illuſtratur, & parricidium injuſtiſſimè & immaniſſimè in illum perpetratum, à Pſeudo-Parlamento & perduelli exercitu luce clarius declaratur. Acceſſit Reſponſum perneceſſarium ad declamationem ſeu provocationem M. Joannis Cooke. Aucto-*

re

(h) *Il avoit été delivré de ſa premiere priſon auparavant, & aſſocié à la Chambre des Communes.*

Parlementaires qu'ils ne devoient point faire le procés au Roi ; & que l'armée qui oprimoit la liberté du Parlement, étoit dirigée par les conseils des Jesuïtes. Il avoit dejà fait un livre pour animer le Parlement à exterminer (*C*) par les loix penales tous les Sectaires qui formoient l'Independentisme. Si ce qu'on lui attribuë touchant l'auteur de (*D*) l'incendie de Londres est veritable, c'étoit un homme bien visionnaire. Il a composé une infinité de livres, (*E*) où il fait paroître beaucoup de lecture. Il * mourut le 24. d'Octobre 1669. à l'âge de 69. ans.

* *Witte, in Diario Biographico.*

PRIOLO † (BENJAMIN) Auteur d'une Histoire de France depuis la mort de Louïs XIII. jusqu'en l'année 1664. étoit fils d'un Ministre de St. Jean d'Angeli.

† *Et non pas* Prauleau *comme dans* Sorberiana, *ni* Prioleau *comme dans la* 200. *lettre de Patin.*

re I. V. A. R. L'Ecrit de Guillaume Prynn est intitulé, *Breve Memento ad præsens Non-Parlamentarium conventiculum, tangens ipsorum præsentes intentiones & processus ad deponendum & supplicio afficiendum Carolum Stewardum legitimum suum Regem : per Guilielmum Prynnium, Armigerum, membrum Domus Communium, & captivum sub exercitus Tyrannide : qui, ut apparet, arma fert contra Domos Parlamenti, suos quondam Dominos: quarum membra nunc violenter capit & detinet captiva, durante ipsorum illegali licentia.* Celui qui le traduisit en Latin observe, que c'est l'Ouvrage d'une personne très-peu (*a*) attachée au Roi.

(*a*) Quam injustè, perfidè, perjurè, crudeliter hæc gesta sint in Unctum Domini, auctor hujus scripti quamquam omnium minime Regi obnoxius liberrimè & fidelissimè exponit.

(C) *A exterminer par les loix penales.*] Il dedia ce livre à la Chambre des Communes. J'en ai la version Latine imprimée l'an 1649. L'Auteur de cette version étoit un Ministre Suisse nommé Wolfgang Meyer. Voici le titre de l'Ouvrage, *Guilhelmi Prynn Angli Armigeri Aulæ Lincolniensis, Fulcimentum Gladii Christianorum Regum, Principum & Magistratuum : Quo ipsorum Hæreticos, Idololatras, Schismaticos, Sectarum Authores, & Blasphemos, pro criminis gravitate puniendi authoritas, jus ac potestas testimoniis Veteris ac Novi Testamenti, edictis & praxi Christianorum Imperatorum, Regum, Statuum & Magistratuum : sanctionibus item & statutis Regni Angliæ : consensu denique optimorum tàm veteris ; quàm recentioris Ecclesiæ Doctorum, & Politicorum, contra hodiernos Ecclesiæ Anglicanæ turbatores, veterum Donatistarum, & Monasteriensium Anabaptistarum æmulos, solidissimè vindicatur.* Tout ce qui se peut dire en faveur du droit du glaive contre les erreurs, se trouve là ; les raisons, les autoritez, l'usage, la decision des Docteurs, celle des confessions de foi. Le Pere de Sainte Marthe Benedictin François, s'est fort servi de ce livre pour justifier le droit de la supression de l'Edit de Nantes. Voyez sa reponse aux plaintes des Protestans, ou l'extrait que Mr. Cousin (*b*) en donne. Dès l'an 1643. Prynn s'opposa avec beaucoup de vigueur aux Independans, qui s'imaginoient que l'abolition de l'Episcopat seroit inutile, ou même prejudiciable, si aprés cela l'on devoit être soumis au gouvernement synodal des Puritains. Voici ce que Vossius écrivit à Grotius au mois de Septembre 1643. (*c*) *Unum est in quo non satis conveniat illis, qui se Episcopis opponunt. Multi omnem regendæ Ecclesiæ potestatem penes presbyterale collegium esse volunt. Alii vero ajunt hoc jugum gravius Episcopali. Quare contendunt, singulis id committendum Ecclesiastis, ut secundum Dei verbum, populum doceant, & gubernent. Atque sic ab Episcopalibus & Presbyteralibus (sicuti vocant) distincti, independentes nuncupantur. Pimius* (*d*), *cujus magna adeo in Parlamento est authoritas, prioris esse sententiæ dicitur, sed multi hac parte ei adversantur, qui cætera convenire videntur. Estque plurimorum id judicium, utcunque infracta omni Regis potestate, & abolito Episcopatu, geminum agerent triumphum, eos inter sese mox commissum iri ; quia multi non à Presbyterii potestate minus, quam Episcoporum abhorreant.* Voilà une marque du panchant des hommes vers les extremitez. Une partie des adversaires de l'Episcopat vouloit abolir les Classes, les Colloques, les Synodes Presbyteriens, & pretendoit que ce joug étoit plus insuportable que celui de la Hierarchie. Prynn s'oposa fortement à ces gens-là, & s'il en eût été cru, on les eût punis corporellement. Voyez son *Fulcimentum gladii.*

(*b*) *Dans le Journal des Savans du 26. d'Avril 1688. Voyez aussi l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Mars 1688. pag. 384.*

(*c*) *Vossius, epist. 462. p. m. 409. col. 1.*

(*d*) *C'est sans doute une faute d'impression : lisez* Prynnius. *Les lettres de Vossius sont toutes pleines de semblables fautes quant aux noms propres. Vous trouverez à la page 210. des lettres reçues* Thestresaito, *pour* Mestrezatio. *C'estoit Mr. Mestrezat Ministre de Paris.*

(*D*) *Touchant l'auteur de l'incendie de Londres.*] Si ce que je vais dire n'avoit pas été imprimé, je ne le raporterois point. (*e*) *Cette pensée . . . . me fait souvenir de l'extravagance de Guillaume Prinn Anglois. . . . Ce fou soutenoit à un Gentilhomme de mes amis qui me l'a redit, que c'étoit le Pape Alexandre VII. qui avoit mis le feu à Londres en 1666. & qu'il étoit passé en Angleterre deguisé en Charbonnier.*

(*e*) *Le Grand, Histoire du divorce de Henry VIII. Roi d'Angleterre, pag. 82. de la suite de la 2. partie.*

(E) *Une infinité de livres, où il fait paroître beaucoup de lecture.*] Voici ce qu'on trouve dans le Diarium du Sieur Witte (*f*), GUIL. PRYNNE, Anglus, *Swainswica-Somersetensis, Collegii Orielensis Oxoniæ Commensalis, Artium Baccalaureus. . . . Libri quos varii admodum, Theologici nimirum, Historici, Politici & Polemici argumenti conscripsit ad 170. adversaria potius quam opera nuncupari merentur, adeoque* (*g*) *ipsum pene Tostatum æquasse videtur. . . . Libros à se conscriptos moriens Hospitio Lincolniensi quod Londini est, legavit, qui voluminibus* XXXVII. *in fol. & 4. continentur.* Raportons quelques paroles de Schoockius, qui temoignent que l'on a donné à Prynn la loüange d'avoir lu beaucoup, & qui le feront conoître pour un Puritain rigide, qui ne pouvoit pas même souffrir que l'on bût à la santé les uns des autres. (*h*) *Is est qui augusto elogio ab eodem* (D. Voetio) *condecoratur in disput.* de ebrietate, *& quidem secundum hanc formulam :* Diffusæ eruditionis Jurisconsultus Gul. Prynne, (*i*) cum generis nobilitate tum rara pietate conspicuus, in Tract. Anglico, adversus *Salutes* conscripto. *Liber hic Prynnii (de quo viro ante aliquot annos tam amplus rumor per Britanniam & Belgium fuit) si respondeat ejusdem Tractatui de Spectaculis, (nam hunc solum vidi) dixerim, diffusam eruditionem Authoris (licet hic ipse à D. Voetio ostentetur ut* nobilis) *respondere scopis dissolutis, atque servire confirmando dicto vulgato, quod eam solam vim fortem esse agnoscit, quæ fuerit* unita. *Fueritne vero Prynnius pius, solus Deus novit, quum D.* Voetius *quando favet, nimis quam liberalis sit in titulo illo concedendo. Certe, hoc non possum cognoscere ex ejusdem libro de Spectaculis, nisi pariter Pharisæi pii fuerint agnoscendi, eo, quod* cuminum & anethum decimarent.

(*f*) *Ad 24. Oct. 1669.*

(*g*) *Voilà un* adeo *qui n'indique pas une bonne conclusion, car les Oeuvres de Tostat ne ressemblent pas à des* Adversaria.

(*h*) *Martinus Schoockius, exercitat. variarum pag. 302. edit. 1663. in 4.*

(*i*) *L'édition de cette dispute* de ebrietate *dont je me sers, (c'est celle de 1667. au 4. volume disput. selectar. pag. 503.) porte seulement,* Diffusæ lectionis Jurisconsult. Gul. Prynne in tractatu &c.

d'Angeli. Le livre * où j'aprens cela ajoute que ce Ministre *avoit été Moine, & étoit batard d'un noble Venitien. Que* Priolo *étudiant en Medecine à Padouë, fut rencontré par Mr. de Rohan, qui le prit à son service en qualité de Medecin, puis de Secretaire. Qu'il se mêla dans l'intrigue, & fit valoir son Latin, menaçant les Ministres d'une histoire satyrique, dont il recita des fragmens dans les compagnies. Qu'il accompagna Mr. de Longueville à Munster, & transporta sa famille de Geneve, où il avoit épousé la fille de Michaeli, à Paris, & changea de religion. Qu'il fit à Paris bien des choses pour excroquer de l'argent à Talleman, au Comte de Tonnerre, au Prince de Marsillac* &c. J'ai ouï dire qu'il mourut à l'hopital de Lion. Il se represente comme un homme que (*A*) la fortune avoit fort persecuté, & qui avoit eu mille chagrins à devorer. Son Histoire n'est point (*B*) flateuse. Si Patin l'avoit conuë lors qu'il en jugea, il n'en auroit point parlé comme il a fait. La meilleure édition de cet (*C*) Ouvrage est celle de Leipsic 1686. Je ne sai ce que devinrent les autres livres (*D*) que Priolo promettoit. C'est dommage qu'ils n'ayent pas vu le jour.

* *Sorberiana pag. 159. édit. de Holl.*

PRIS-

(*A*) *Comme un homme que la fortune avoit fort persecuté.*] Il declare qu'il n'entreprit d'écrire l'histoire, que pour dissiper sa melancholie au milieu des aversitez qui l'accabloient. (*a*) *Inter maximas ærumnas natus est hic fœtus, quem lincturus eram, si licuisset. Passim notabuntur vestigia minus alacris animi. Quid respondeam, non habeo. Humanæ imbecillitatis ingens patrocinium necessitas. Non fama, sed requies mihi quæsita, fallendis innumeris tædiis, ipse me damnavi in hanc arenam.* Nous verrions sur cela un grand detail, si l'on imprimoit sa vie composée par lui-même. C'est l'un des livres qu'il promettoit au public, comme on le verra ci-dessous (*b*).

(*a*) *Benjam. Priolus, lectori ad calcem historiæ.*

(*b*) *Dans la remarque D.*

(*B*) *Son Histoire n'est point flateuse. Si Patin l'avoit conuë.*] Ce que j'en ai raporté dans l'article de la Marechale de Guebriant, suffit à faire conoître que Priolo s'aprochoit plus de la medisance, que de la flaterie. Après ce qu'il a conté de la Duchesse de Longueville, on doit être persuadé de sa hardiesse à dire du mal. Patin se fonda sur des vraisemblances qui le tromperent, lors qu'il écrivit ceci. (*c*) *Monsieur Prioleau qui a autrefois été Sécrétaire de feu Monsieur de Rohan, a fait l'Histoire de France en Latin, depuis la mort du feu Roy,* in gratiam Mazarini: *son livre est intitulé* Conatus Historici: *il y aura bien là dedans de la flaterie; mais cela est de l'essence du siecle auquel Dieu nous a reservez.*

(*c*) *Patin, lettre 200. pag. 190. du 2. tome.*

(*C*) *La meilleure édition de cet Ouvrage est celle de Leipsic.*] L'Auteur voulant pressentir le goût du public, ne fit imprimer d'abord que le premier livre: ce fut à Paris chez Cramoisi l'an 1662. Trois ans après on vit paroître tout l'Ouvrage imprimé à Charleville *in* 4. Le lieu de l'impression apartenant au Duc de Mantouë, fait soupçonner que Priolo n'obtint pas en France la permission d'imprimer. Cette histoire n'est pas intitulée *Conatus Historici*, comme Patin le debite, mais *Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII. de rebus Gallicis Historiarum libri XII.* Elle fut imprimée *in* 12. à Utrecht bien-tôt après. L'édition de Leipsic 1686. *in* 8. est preferable à toutes les autres; car on y trouve quelques lettres que l'Auteur avoit suprimées dans l'édition de Charleville; & de fort bonnes tables alphabetiques; & outre cela des notes bien instructives & bien curieuses. On y trouve aussi une traduction Latine, de ce qui fut dit de cet Ouvrage dans le (*d*) Journal des Savans. Mr. Gallois prit un tour si ingenieux pour dire ce qu'il pensoit de cet Ouvrage, que l'Auteur avoit raison d'être mecontent, & n'avoit nul bon pretexte de se plaindre; tant il est vrai qu'il y a des railleries qui fâchent, dont on n'oseroit paroître fâché. Le Traducteur Latin n'a pas conservé par tout la finesse de la raillerie: j'ose même dire que non seulement il a énervé la derniere periode, mais aussi qu'il l'a falsifiée. Mon Lecteur en va juger. Voici les paroles du Journaliste. (*e*) *Si je ne m'étois point proposé de m'abstenir de dire mon sentiment des livres dont il est parlé dans ce Journal, le style de cette histoire seroit peut-être la chose à laquelle je trouverois le moins à redire.* Comparez cela avec ce Latin: *Ita ut nisi omnino propositum esset abstinere à librorum judicio, de quibus in his Ephemeridibus nonnullæ* (*f*) *solent proferri, diceretur fortasse, stylum hujus historiæ ejus esse generis, in quo vix quicquam occurrat quod correctionem mereatur.* Ce Traducteur suppose que Mr. Gallois a dit que le style de Priolo est d'une telle nature, qu'on n'y trouve presque rien qui merite d'être corrigé. Il s'en faut bien qu'il n'ait dit cela: sa pensée est que l'Histoire dont il parle merite moins de censures quant au style, qu'à l'égard du reste. Il eût falu donc traduire, *in stylo hujus historiæ pauciora quam in cæteris omnibus fortasse reprehenderem.* Notons que l'Auteur ne s'étonna point de ce que l'avantcoureur de son Ouvrage deplut à quelques esprits severes, & même aux devots: il prit cela pour une marque du merite de sa production, *procul tetrici & morosi*, dit-il (*g*), *immo devoti. Tales me carpserunt lecto primo meo libro. Eorum flagello patientiam indulsi, Boni argumentum talibus displicere.* Il avouë (*h*) qu'il n'a jamais été au College, qu'il n'a jamais vu d'Academie. Pourquoi donc, demandera-t-on, reconoît-il dans son épitre dedicatoire au Doge & au Senat de Venise, qu'il doit à l'Academie de Padouë ses premieres instructions? *Primum illa vestra Antenorea altrix mei.... me suis præceptis imbuit.* Je repons qu'il ne se contredit pas; son sens est qu'il a apris de lui-même tout son Latin, sans l'aide d'aucune Ecole; mais pour les sciences il ne pretend point cela; il reconoît que les Professeurs de Padouë ont été ses maîtres.

(*d*) *Du 22. de Fevrier 1666.*

(*e*) *Journal des Savans du 22. Fevrier 1666. pag. m. 159. 160.*

(*f*) *On ne sait à quoi se raporte cet adjectif, & quelque sens qu'on lui donne ce ne peut-être celui de l'original.*

(*g*) *Dans son avis au lecteur à la fin du livre.*

(*h*) Etsi nullas scholas nec Academias unquam viderim, & nullo nisi me præceptore usus sim, nemo tamen me temere debet arbitrari nisi Latini sermonis bene peritus. *Ibid.*

(*D*) *Les autres livres que Priolo promettoit.*] Voici ce que porte la derniere page de son Histoire. *Opera Benjamini Prioli brevi edenda. Vitanda in vita, seu de stultitia humanæ gentis, Lib. IV. Quæstionum naturalium, seu de re plantaria veterum & recentiorum, Lib. III. Opus Emunctum, triginta annorum Meditatio, quod jam celebratur sub apertiori titulo, & falsò nonnulli sibi as-*

PRISCILLIEN, Heresiarque Espagnol, vivoit au IV. siecle. Il avoit de fort belles (*A*) qualitez, l'esprit vif, beaucoup d'éloquence & d'érudition: il étoit laborieux, sobre & sans avarice. L'envie de trop aprendre qui le porta dans sa jeunesse à étudier * la Magie, le disposa à prêter l'oreille au Rheteur Helpidius, & à une Dame qui † avoient donné dans quelques erreurs des Gnostiques. Il s'en laissa infecter, & employa toute son adresse (*B*) à les repandre. Il attira plusieurs personnes: l'autre sexe sur tout couroit après lui: il y eut même des Evêques qui s'attacherent à sa secte. Ce venin s'étant glissé en plusieurs villes, on travailla vigoureusement à l'arrêter. On assembla un Synode ‡ à Saragosse, où les Evêques Aquitains β se trouverent. Priscillien y fut condamné par contumace avec tous ses adherans; & l'on recourut au bras seculier pour les chasser de toutes les villes. Cette condamnation étonna si peu ces heretiques, qu'ils confererent le caractere d'Evêque à Priscillien. Il sortit d'Espagne avec Instantius & Salvianus, deux Prelats de son party, & prit le chemin de Rome, pour s'aller justifier auprès du Pape. En passant par l'Aquitaine ils y firent beaucoup de disciples. Euchrocia femme (*C*) du Rheteur Delphidius ⸸ les reçut

* Idem vanissimus & plus justo inflatior profanarum rerum scientia, quin & Magicas artes ab adolescentia eum exercuisse creditum est. *Sulpicius Severus sacra histor. lib. 2. pag. m. 163.*

† *Ce Rheteur & cette Dame furent instruits par un certain Marc, Egyptien. On dit faussement dans Moreri que ce Marc instruisit Priscillien.*

‡ *L'an 381.*

β *Entre autres Delphinius Evêque de Bourdeaux. Voyez Hauteserre,* rerum Aquitanicarum l. 5. c. 5. pag. 323.

⸸ *De quo vide Alteserram ib. c. 3. p. 316. 317. & Ausonium in Professor. n. 5.*

asscripserunt. De Vita & Gestis Henrici Rohanni Ducis. De Vita & Moribus Cæsaris Cremonini. Vita Benjamini Prioli. Judicium de Scriptoribus Græcis & Latinis. Epistolarum Senilium ad Maximos Europæ Proceres centuria singularis.

(*A*) *Il avoit de fort belles qualitez.*] Voici ce qu'en dit Sulpice Severe. (*a*) *Ab his* (Agape quadam non ignobili muliere, & rhetore Helpidio) *Priscillianus est institutus, familia nobilis, prædives opibus, acer, inquies, facundus, multa lectione eruditus, disserendi ac disputandi promptissimus: felix profecto, si non pravo studio corrupisset optimum ingenium, prorsus multa in eo animi & corporis bona cerneres. Vigilare multum, famem, sitim ferre poterat, habendi minime cupidus, utendi parcissimus.*

(*B*) *Il employa toute son adresse à les repandre . . . l'autre sexe.*] Citons encore Sulpice Severe. (*b*) *Is ubi doctrinam exitiabilem aggressus est, multos nobilium, pluresque populares authoritate persuadendi & arte blandiendi allicuit in societatem. Ad hoc mulieres novarum rerum cupidæ, fluxa fide, & ad omnia curioso ingenio, catervatim ad eum confluebant. Quippe humilitatis speciem ore & habitu prætendens, honorem sui & reverentiam cunctis injecerat. Jamque paulatim perfidiæ istius tabes, pleraque Hispaniæ pervaserat: quin & nonnulli episcoporum depravati, inter quos Instantius & Salvianus, Priscillianum non solum consensione, sed sub quadam etiam conjuratione susceperant.* Citons aussi l'ample paraphrase que Mr. Maimbourg a faite de ce Latin. „ (*c*) Comme cet Heresiarque „ voyoit d'une part, & savoit par son experien- „ ce que l'homme a naturellement beaucoup de „ penchant à la volupté, qui corrompit tout le „ monde avant le deluge; & que de l'autre il con- „ noissoit assez le foible des peuples, & principa- „ lement des femmes, qui se laissent prendre ai- „ sément à une belle apparence de pieté; il con- „ trefit si bien le Saint, qu'il n'y eut jamais un „ plus grand hypocrite que cet imposteur. En „ effet, jamais homme ne parut plus degagé du „ monde dont il affectoit un très-grand mepris en „ toutes choses, en ses habits simples & pauvres, „ en son maintien, en ses paroles, en son air „ modeste, humble & mortifié, en sa maniere „ de vivre fort austere, & en ses aumônes, qu'il „ faisoit liberalement de ses grands biens, ne „ parlant au reste que de penitence, de jûnes, „ de veilles, d'oraison, & de mepris de toutes „ les choses du monde, pour s'unir parfaitement „ à Dieu. De sorte qu'il aquit bien-tost dans „ toute l'Espagne la reputation d'un Grand hom- „ me de Dieu, & d'une fort sublime sainteté, „ qui lui attira la veneration de tout le monde. „ Sur tout, les femmes qui se laissent surprendre „ plus facilement à ces apparences trompeuses, „ & dont la curiosité, qui leur est si naturelle, „ leur fait aimer la nouveauté, l'extraordinaire & „ l'éclat, principalement en matiere de devo- „ tion, couroient en foule à lui, pour se mettre „ sous sa direction, quoy qu'il ne fût encore que „ Laïque. Et comme d'ailleurs il estoit sçavant, „ qu'il parloit bien, & qu'il sçavoit admirable- „ ment l'art de persuader, & de s'insinuer adroi- „ tement dans les esprits, en les flatant d'une ma- „ niere fine & spirituelle: il se vit en peu de tems „ Chef d'un fort grand party repandu dans la plû- „ part des Provinces de l'Espagne, non seulement „ de femmes & de peuple, mais aussi de gens de „ qualité & d'Ecclesiastiques, entre lesquels il y „ avoit mesme quelques Evesques, qui aussi bien „ que tous les autres, s'attachoient à luy comme „ à un grand Saint. „

(*C*) *Euchrocia femme du Rheteur . . . . & plusieurs autres femmes . . . quitterent tout.*] Si nous en croyons la chronique scandaleuse, on commençoit par l'esprit, & on finissoit par la chair. Euchrocia fut d'abord charmée par la devotion exterieure de cet heretique, & par les beaux discours de spiritualité qu'elle lui entendoit faire; mais insensiblement il la charma par toute autre chose: il coucha avec elle; & l'engrossa. Si quelcun m'objecte que les paroles Latines que je citerai bien-tôt, signifient que cette aventure concerne Procula fille d'Euchrocia, je ne ferai point l'opiniâtre, je reconoîtrai que c'est peut-être le meilleur sens qu'on puisse donner à l'original. L'exterieur de devotion que Priscillien affectoit depuis long tems, ne lui avoit pas fait oublier que la jeune Procula étoit preferable à sa mere. Voici le Latin. *Iter* (*d*) *eis præter interiorem Aquitaniam fuit: ubi tum ab imperitis magnifice suscepti, sparsere perfidiæ semina, maximeque Elusanam plebem, sane tum bonam & religioni studentem, pravis prædicationibus pervertere: à Burdigala per Delphinum repulsi, tamen in agro Euchrociæ aliquantisper morati, infecere nonnullos suis erroribus. Inde iter cœptum ingressi, turpi sane pudibundoque comitatu, cum uxoribus atque alienis etiam fœminis, in quis erat Euchrocia, ac filia ejus Procula: de qua fuit in sermone hominum, Priscilliani*

(*a*) *Sulpicius Severus sacr. histor. lib. 2. p. 162. 163.*

(*b*) *Id. ib. pag. 163.*

(*c*) *Maimbourg, Histoire du Pontificat de St. Leon li. 1. pag. 44. 45. édit. de Holl. il cite en marge les paroles de Sulpice Severe.*

(*d*) *Sulp. Severus ubi supra pag. 165.*

reçut dans sa maison de campagne, & fut si charmée de Priscillien qu'elle le suivit par tout. Plusieurs autres femmes furent seduites par ces gens-là, & quitterent tout pour être de leur voyage. Le Pape refusa de les ouïr: St. Ambroise en fit autant: mais la Cour imperiale fut plus indulgente. Ils y obtinrent un rescrit qui ordonnoit qu'on les retablit dans leurs Eglises. Ils retournerent en Espagne, & y trouverent tant de credit qu'Ithacius leur accusateur, apellé à rendre compte de sa conduite comme perturbateur de l'Eglise, s'enfuit dans les Gaules. Il y aigrit de telle sorte le Tyran Maxime contre ces sectaires, qu'ils reçurent ordre de se trouver au Concile de Bourdeaux. Instantius y fut condamné. Priscillien ayant vu la condamnation de son camarade, demanda d'être renvoyé à Maxime. On y consentit. Ses accusateurs le suivirent à la Cour, & pousserent si chaudement cette affaire, qu'ils le firent condamner * au dernier suplice †. Je raporterai le caractere d'Ithacius, (*D*) le principal promoteur de la mort de Priscillien,

* *L'an 385.*

† *Tiré de Sulpice Severe, Histor. Sacr. lib. 2.*

cilliani stupro gravidam, partum sibi graminibus abegisse. Ce fut un bonheur (*a*) pour Delphidius de mourir jeune, car il n'eut pas le deplaisir de conoître la debauche de sa fille, & le suplice de sa femme. Chacun sait qu'Euchrocia fut punie du dernier suplice en même tems que Priscillien (*b*). Un Panegyriste de Theodose declama éloquemment contre cette cruauté: il ne pardonna point à Maxime d'avoir fait mourir la femme d'un Poëte illustre accusée d'être trop devote. (*c*) *De virorum mortibus loquor, cum descensum recorder ad sanguinem feminarum, & in sexum cui bella parcunt non parcè sævitum? Sed nimirum graves suberant, invidiosæque causæ ut unco ad pœnam clari vatis matrona raperetur. Objiciebatur enim, atque etiam exprobrabatur mulieri viduæ nimia religio, & diligentius culta divinitas.* Il y a des gens qui s'étonnent que Priscillien ait pu attirer tant de devotes, puis qu'il mêloit une impureté si choquante dans sa pretenduë devotion. Il avoua (*d*) à ses Juges qu'il avoit tenu des assemblées nocturnes & impudiques avec des femmes, & qu'il se mettoit tout nu dans l'exercice de l'oraison. Mais c'est par cela même, disent d'autres gens, qu'il faisoit grossir sa troupe, & qu'il attiroit le sexe. C'est la pensée de Mr. Maimbourg. Citons encore la paraphrase un peu trop amplifiée qu'il nous donne des paroles de Sulpice Severe. „ (*e*) Depuis qu'on est prevenu d'un homme „ qu'on croit estre Saint, on se soumet aveuglément à tout ce qu'il ordonne, & l'on prend „ sans aucune repugnance toutes ses decisions „ comme des Oracles, particulierement quand „ elles sont favorables aux inclinations de la nature corrompuë. Ainsi ce scelerat n'eut pas grand' „ peine de persuader à ses disciples, que pourveu „ que l'esprit qui vient de Dieu luy soit parfaitement uni, par une certaine espece d'oraison „ qu'il leur enseignoit, on pouvoit, & mesme „ on devoit abandonner la chair à toutes ses convoitises, sans que Dieu y prenne interest, & „ le trouve mauvais, puis qu'elle n'est point de „ lui, & qu'elle ne vient que du mechant principe, de mesme que le mariage. C'est sur ce „ detestable dogme que les femmes qui n'aimoient pas leurs maris les quittoient malgré „ qu'ils en eussent (1), & les maris aussi leurs femmes de l'humeur desquelles ils ne s'accommodoient plus, & que les uns & les autres, comme tous ses disciples, faisoient à son exemple tous ensemble l'oraison, comme s'ils eussent esté dans l'état d'innocence, & se souilloient en suite de toutes sortes d'impuretez. Car „ c'est là qu'aboutissent ordinairement ces nouvelles doctrines, ces enthousiasmes, & ces nou- „ veaux genres d'oraison plus fanatiques que mysterieux, de certains faux illuminez, & pretendus spirituels, qui commençant par l'esprit, „ pour tromper le monde, ne manquent gueres „ de finir par la chair. „

(*a*) Minus malorum munere expertus Dei, Medio quod ævi raptus es. Errore quod non deviantis filiæ, Pœnaque læsus conjugis. *Ausonius in Professor. n. 5. p. m. 160.*

(*b*) *Sulpic. Severus ubi supra pag. 170.*

(*c*) *Latinus Pacatus, in Panegyrico Theodosio dicto, c. 29. pag. m. 509.*

(*d*) Nec diffitentem obscœnis se studuisse doctrinis, nocturnos etiam turpium fœminarum egisse conventus, nudumque orare solitum, nocentem pronunciavit. *Sulpic. Severus ib. pag. 170.*

(*e*) *Maimbourg, ubi supra pag. 45. 46.*

(1) *Sever. l. 2.*

(*D*) *Le caractere d'Ithacius, le principal promoteur de la mort de Priscillien.*] C'étoit un Evêque Espagnol, impudent & debauché, & qui sacrifioit toutes choses à ses passions. Il fit bien conoître que l'amour de la verité ne l'animoit pas, & qu'il ne poussoit à bout la persecution de ces heretiques, que par un principe de vanité. Ses premieres demarches l'engagerent à mettre le tout pour le tout: il cherchoit l'honneur du triomphe; il vouloit montrer la force de son credit, & celle de ses intrigues; il n'eût pu souffrir que l'on s'aperçût qu'il ne gagnoit pas son procés; il remua ciel & terre auprès du Tyran Maxime, afin d'obtenir la victoire par la faveur du bras seculier. Et comme il craignit les traverses des personnes sages & judicieuses, il eut l'impudence, & la maligne politique d'accuser de Priscillianisme tous ceux qui lui deplaisoient. Dès qu'on s'apliquoit à la lecture ou au jûne, on étoit decrié comme complice de cette secte par ce violent persecuteur. N'eût-il point l'audace d'en accuser Saint Martin, qui l'exhortoit à se depouiller du personnage de solliciteur de procés, & qui suplioit Maxime de ne point repandre le sang de ces heretiques. Voilà les ruses detestables de la plûpart des accusateurs d'heresie: on les renouvelle dans chaque siecle, & le monde s'y laisse duper encore aujourdui, comme si elles ne faisoient que de paroître. L'Historien que je vais citer merite cent beaux éloges, pour avoir dit que les Priscillianistes ne lui étoient pas plus desagreables que ceux qui les accusoient. (*f*) *Secuti etiam accusatores Idacius & Ithacius Episcopi: quorum studium in expugnandis hæreticis non reprehenderem, si non studio vincendi plus quam oportuit certassent. Ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere. Certe Ithacium nihil pensi, nihil sancti habuisse definio. Fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, ventri & gulæ plurimum impertiens. Hic stultitiæ eo usque processerat, ut omnes etiam sanctos viros, quibus aut studium inerat lectionis, aut propositum erat certare jejuniis, tanquam Priscilliani socios aut discipulos, in crimen arcesseret. Ausus etiam miser est, ea tempestate Martino episcopo, viro plane Apostolis conferendo, palam objectare hæresis infamiam. Namque tum Martinus apud Treveros constitutus, non desinebat increpare Ithacium, ut ab accusatione desisteret:*

(*f*) *Sulpicius Severus ubi supra pag. 168. 169.*

lien, & quelles furent les suites de (*E*) cette rigueur. St. Martin Evêque de Tours refusa de communiquer avec les Evêques qui avoient poussé Maxime à ces violences; & s'étant enfin laissé extorquer un acte de communion avec eux, il en fut très-affligé tout le reste de sa vie; & il crut même que ce fut pour cette raison que la grace des miracles ne batit plus que d'une aile en sa personne. Il y eut (*F*) d'autres Evêques qui l'imiterent, dans le dessein de ne pas admettre à leur communion Ithacius & ses adherans. Il s'en consola sans peine pendant la vie du tyran Maxime son protecteur, & l'objet de ses flateries; mais lors qu'il eut

Maximum orare, ut sanguine infelicium abstineret: satu superque sufficere, ut episcopali sententia haretici judicati ecclesiis pellerentur. L'intercession de Martin fut si puissante, que pendant qu'il fut à Treves on ne proceda point au jugement de ces malheureux (*a*); mais dès qu'il en fut party quelques Evêques gagnerent Maxime, & le pousserent à violer la parole qu'il lui avoit donnée. Priscillien fut condamné au dernier suplice, & alors Ithacius pleinement content desista de l'accusation, c'est-à-dire qu'il ne parut pas contre lui devant les Juges, lors qu'il fut question de confirmer la sentence. Artifice grossier, & dont Sulpice Severe se moque très-justement. *Ceterum (b) Ithacius videns quam invidiosum sibi apud episcopos foret, si accusato, etiam postremis rerum capitalium judiciis astitisset (etenim iterari judicium necesse erat) subtrahit se cognitioni frustra calido jam scelere perfecto.* Latinus Pacatus traite selon leur merite ces Evêques sanguinaires; il exaggere comme il faut le scandale qu'ils donnoient, en portant leurs mains impures & sanglantes sur les choses les plus sacrées. Il decrie l'iniquité du tyran Maxime, qui cherissoit & qui protegeoit de tels Prelats. *Quid (c) hoc majus poterat intendere accusator sacerdos? fuit enim, fuit & hoc delatorum genus, qui nominibus antistites, revera autem satellites, atque adeò carnifices, non contenti miseros avitis evolviße patrimoniis, calumniabantur in sanguinem, & vitas premebant reorum jam pauperum. Quinetiam cùm judiciis capitalibus astitissent, cùm gemitus & tormenta miserorum auribus ac luminibus hausissent, cùm lictorum arma, cum damnatorum frena tractassent, pollutas pœnali manus contactu ad sacra referebant, & carimonias quas incestaverant mentibus, etiam corporibus impiabant. Hos ille (d) Phalaris in amicis habebat, hi in oculis ejus, atque etiam in oculis erant: nec injuria, à quibus tot simul votiva veniebant, avaro divitum bona; cruento innocentium pœna; impio religionis injuria.*

Nous pouvons remarquer dans Ithacius une autre chose en quoi les accusateurs les plus vehemens lui ressemblent. Il n'y avoit point d'Evêque qui eût été plus embarrassé que lui à rendre raison de sa conduite, & neanmoins il étoit le plus ardent à diffamer & à poursuivre les autres. Ce desordre est prodigieux, comme les Payens l'ont remarqué: ils ont dit (*e*) que l'innocence est la qualité la plus necessaire à ceux qui accusent. Mais ordinairement c'est de quoi les accusateurs se mettent le moins en peine. Il y a tel homme dont les livres sont tout remplis d'absurditez, de contradictions, de profanations, de nouveautez, de paradoxes très-dangereux, & d'heresies, qui n'a pas laissé d'accuser de fausse doctrine une infinité de gens: & s'il avoit eu un Maxime à sa devotion, on n'eût entendu parler que de personnes deposées, proscrites, anathematisées, pour ne rien dire de pis. Ces irregularitez, & ces injustices dureront aparemment autant que le monde.

(*a*) Quoad usque Martinus Treveris fuit, dilata cognitio est: & mox discessurus egregia authoritate à Maximo elicuit sponsionem, nihil cruentum in reos constituendum. Sed postea Imperator per Magnum & Rufum episcopos depravatus, & à mitioribus consiliis deflexus, caussam præfecto Evodio permisit, viro acri & severo. *Id. p.* 169.

(*b*) *Id. ib. pag.* 170.

(*c*) *Latinus Pacatus ubi supra.*

(*d*) *C'est-à-dire le tyran Maxime que Theodose avoit vaincu.*

(*e*) Cognosce quam multa esse oporteat in eo qui alterum accuset... Primum integritatem atque innocentiam singularem. Nihil est enim quod minus ferendum sit, quam rationem ab altero vitæ reposcere eum, qui non possit suæ reddere. *Cicero in Verrem lib.* 1. *fol.* 22. *B.*

(E) *Quelles furent les suites de cette rigueur.*] Les paroles de Mr. Flechier, l'une des plus belles plumes de son siecle, sont si belles qu'en les copiant ici, je suis assûré de remporter l'aprobation de tous mes Lecteurs. „ (*f*) Cette execution „ fut la source de plusieurs desordres: car le sup„ plice de cet Heresiarque ne fit que fortifier son „ heresie. Ceux de sa secte luy firent des fune„ railles magnifiques, & l'honorerent comme „ Martyr; & ceux qui l'avoient fait condamner, „ abusant de leur credit, & de la faveur de la „ Cour, persecuterent impunément les gens de „ bien. C'estoit (1) assez pour leur estre sus„ pect, que de jeusner, & d'aimer la retraite; „ c'estoit un crime que d'estre plus sage & plus „ reformé qu'eux. Ceux qui leur avoient deplu „ estoient d'abord Priscillianistes, sur tout quand „ ils pouvoient estre des victimes agreables à la „ colere du Prince, ou enfler son tresor de leurs „ (2) depouilles; car ils ostoient la vie & les biens „ selon leur caprice, & ils conservoient l'amitié „ du Tyran par des calomnies, des cruautez, & „ d'autres actions semblables aux siennes. „

(F) *Il y eut d'autres Evêques qui l'imiterent.*] Continuant à montrer les mauvaises suites du suplice de Priscillien, je me sers ici des termes de Mr. Maimbourg. Ils valent mieux que la traduction que j'en pourrois faire. „ (*g*) Ce qu'il y „ eut en ceci de plus deplorable, c'est que cette „ action d'Ithacius fut cause qu'il se fit pour un „ temps une espece d'assez dangereux schisme „ dans les Gaules. Car d'une part un Evesque „ d'une grande autorité, nommé Theognostus, „ l'ayant hautement condamnée, & s'estant mes„ me en suite separé de sa Communion, fut sui„ vi en cela de la pluspart des Evesques, qui cru„ rent comme luy qu'ils ne pouvoient communi„ quer avec un homme qui avoit deshonoré & „ son caractere & l'Eglise, en se souillant du sang „ de ceux desquels il avoit procuré la mort. Mais „ d'autre part, plusieurs gagnez par Ithacius, „ dont ils estoient ou les complices ou les appro„ bateurs, se joignirent à luy, & se voyant for„ tement appuyez de la faveur du Prince qui sou„ tenoit Ithacius, ils s'assemblerent tous à Tre„ ves en une espece de Concile, ou plûtost en un „ Conciliabule, où il fut absous & declaré juri„ diquement innocent, par la sentence qu'ils ren„ dirent en sa faveur. „ Il raconte en suite comment St. Martin refusa de communiquer avec eux, jusques à ce qu'il eût compris qu'en se relâchant il obtiendroit de Maxime la revocation de l'*ordre de (h) faire main basse sur tout ce qu'on pourroit decouvrir de Priscillianistes.* St. Martin (*i*) *n'aimoit pas qu'on punît de mort les heretiques, & il craignoit que plusieurs Catholiques des plus gens de bien ne fussent envelopez dans ce massacre, parce qu'on prenoit pour des Priscillianistes ceux qui par leur air* modeste

(*f*) *Flechier, Histoire de Theodose livre* 3. *p. m.* 303. *ad ann.* 385. *édit. de Paris in* 12. 1680.

(1) *Sulpit. Sever. de vita S. Mart.*

(2) *Pacat. in Panegyric.*

(*g*) *Maimbourg ubi supra pag.* 57. 58.

(*h*) *Id. ib. pag.* 59.

(*i*) *Id. ib.*

eut perdu cet apui, il reçut le châtiment de sa faute. Le Pape Leon (*G*) ne fut pas aussi delicat que St. Martin; il aprouva le suplice de Priscillien. Monsr. Maimbourg se sert d'une distinction qui n'est pas fort loin du * ridicule. Je n'examine point si ces † heretiques croyoient & faisoient tout ce qu'on leur attribuë; je dis seulement qu'il semble qu'on ait condamné en eux un sentiment que l'on a canonisé (*H*) en la personne de St. Augustin.

* *Voyez la remarque G.*

† *Voyez le Moreri de Hollande, dans l'addition à l'article de Priscillien.*

PRO-

modeste & mortifié paroissoient estre d'une vie plus reguliere & plus reformée que les autres, sans faire aucun discernement de ces hypocrites Priscillianistes d'avec les vrays & solides devots. Croyant donc que (*a*) de deux maux il devoit choisir le moindre, il ceda pour un peu de tems à la violence qu'on lui faisoit, & il assista avec ces Evêques *à la ceremonie de l'ordination de Felix Evêque de Treves. . . . . Dès le lendemain il s'en retourna fort triste, & se repentant bien fort de l'avoir faite, & s'estant apperceu que ce don de miracles, dont* (1) *Dieu l'avoit avantagé, n'operoit plus en luy si souvent qu'il faisoit auparavant, il tâcha de reparer par sa penitence la perte qu'il venoit de faire. Pour le schisme d'Ithacius il ne dura plus gueres, parce que Maxime son protecteur ayant esté defait quelque temps aprés par le* (2) *Grand Theodose, & tué dans Aquilée par les soldats, il fut abandonné de tous les Evesques de son parti, & puni de l'exil, où il mourut.*

(*a*) *Id. ib. pag. 60. où il cite ces paroles de Sulpice Severe dial. 3.* Satius æstimans ad horam cedere, quam his non consulere quorum cervicibus gladius imminebat.

(1) *Sever. ibid.*

(2) *Isid. de vir. ill. c. 2.*

(G) *Le Pape Leon . . . . aprouva le suplice de Priscillien.*] Mr. Maimbourg (*b*) reconoît que jusqu'alors les heretiques n'avoient pas été punis de cette maniere; mais il soutient *qu'on peut très-justement user contre eux de cette rigueur, comme on a depuis souvent fait.* Et sans parler, continuë-t-il, „ de ceux qui ont prouvé dans leurs „ Ecrits qu'il estoit non seulement permis, mais „ aussi très-bon d'en user ainsi: il ne faut que voir „ ce qu'a écrit sur cela saint Leon, lors que don„ nant, comme nous le dirons bientost, les or„ dres necessaires pour agir en Espagne contre „ l'heresie de Priscillien, il louë Maxime de cet„ te action, & dit: (3) *Que la rigueur & la se„ verité de sa justice contre cet Heresiarque & ses „ disciples que ce Prince fit mourir, a esté d'un fort „ grand secours à la clemence de l'Eglise. Car bien „ qu'elle se contente de la douceur du jugement que „ les Evesques portent selon les Canons contre les „ Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuille point de „ sanglantes executions: elle ne laisse pas d'estre „ beaucoup aidée & bien soutenuë par les severes „ Constitutions des Empereurs, puis que la crainte „ d'un si rigoureux suplice fait quelquefois que les „ Heretiques recourent au remede spirituel, pour „ guerir la maladie mortelle de leur heresie par une „ vraye conversion.* „ Le même Maimbourg soutient (*c*) que la principale faute d'Ithacius, fut de *s'adresser à un Tribunal seculier dans une cause purement Ecclesiastique*, & de procurer la mort de ces heretiques autant qu'il put, *ce qui est contraire aux loix de l'Eglise. C'est pourquoi*, dit-il, *quand les Ecclesiastiques implorent contre eux le secours des Princes & des Magistrats, ils protestent toûjours qu'ils souhaitent tellement leur correction, que neanmoins ils ne demandent point qu'on les punisse du dernier suplice, mais plûtost qu'on leur fasse misericorde, laissant toutefois les Juges en liberté d'agir selon les loix pour le bien de l'Eglise & de l'Etat.* C'est ce qu'on peut apeller une distinction illusoire. C'est une pure mommerie: c'est du moins une conduite si éloignée de la gravité d'un tribunal qui agit serieusement, qu'on ne peut trouver étrange que l'Inquisition soit tournée en ridicule à ce sujet. Vous demandez aux Princes qu'ils fassent des loix contre l'heresie: vous les loüez à perte de vuë lors qu'ils établissent sa peine de mort contre l'heretique: vous leur livrez celui que vous avez declaré heretique: c'est donc vous proprement parlant qui êtes cause de sa mort. Quand vous dites aux Magistrats que vous ne demandez pas son suplice, vous donnez la comedie (*d*). Et au reste, pourquoi ne demandez-vous pas la même faveur pour les assassins? Car selon vous un heretique est pire qu'un empoisonneur, & qu'un meurtrier. Jamais la maxime d'Aristote, *posito uno absurdo multa sequuntur*, n'a été plus veritable qu'en cette matiere ci. L'absurdité de soumettre les opinions au glaive des Magistrats entraîne après soi mille absurditez, & jette dans mille contradictions ceux qui la soutiennent. Notez que l'Inquisition condamne à la mort, & ne se contente pas de declarer qu'on est heretique (*e*).

(*b*) *Ibid. pag. 56.*

(3) Profuit diu ista districtio Ecclesiasticæ lenitati, quæ etsi sacerdotali contenta judicio cruentas refugit ultiones: severis tamen Christianorum Principum Constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale nonnunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium. *S. Leo Ep. 95. ad Turib.*

(*c*) *Ibid. pag. 57.*

(*d*) *Voyez Jurieu, Apologie pour la reformation, tom. 2. pag. 241. 257. édit. in 4.*

(*e*) *Voyez la même Apologie ibid.*

(H) *Un sentiment que l'on a canonisé en la personne de St. Augustin.*] Voici 3. choses certaines: 1. St. Augustin croit que l'homme est determiné invinciblement ou au mal par sa corruption naturelle, ou au bien par le Saint Esprit. 2. Cette doctrine ôte à l'homme le franc arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifference. 3. La doctrine de St. Augustin a été autorisée par l'aprobation solennelle de l'Eglise. Or nous allons voir que les Priscillianistes furent condamnez pour avoir detruit le franc arbitre, *en* (*f*) *soumettant la volonté de l'homme à une fatale necessité qui l'entraîne, sans qu'elle puisse s'y opposer.* C'est-à-dire qu'on les condamna parce qu'ils ruinoient le franc arbitre, en prenant ce mot non pas (*g*) pour la faculté d'agir volontairement, & par une pente très-agreable, mais pour la puissance de choisir entre deux contraires. Ils furent donc condamnez pour une doctrine qui a été aprouvée dans St. Augustin. Considerons bien de quelle maniere le Pape Leon les refute. „ (4) S'il est permis de „ croire & d'enseigner cette doctrine, on ne doit „ plus ni recompenser la vertu, ni punir le crime; „ & toutes les loix non seulement humaines, mais „ aussi divines, n'ont plus de force, & peuvent „ estre violées impunément; parce qu'on ne pour„ ra jamais prononcer en jugement, ni en faveur „ des bonnes actions, ni contre les mechantes, „ si une fatale necessité pousse & emporte par son „ mouvement celuy de la volonté. „ (*h*) *Peut-on douter après cela*, je continuë (*i*) à me servir des expressions de Mr. Maimbourg sans adopter tout ce qu'il dit, *que Saint Leon ait cru ce que la Foy nous oblige de croire, sçavoir que la grace efficace nous fait tellement agir, qu'elle ne nous impose aucune necessité, mais qu'elle nous laisse inviolable nostre libre arbitre, ou la liberté d'indifference, par laquelle nous pouvons prendre lequel il nous plaira des deux partis, & faire ou le bien par la grace, ou le mal de nous mesmes.* Je croi sans peine qu'ils diffe-

(*f*) *Maimbourg ubi supra pag. 65.*

(*g*) *Il est impossible de suposer qu'aucun heretique ait jamais ôté à l'homme cette faculté.*

(4) Quo si id credi liceat, & doceri, nec virtutibus præmium, nec vitiis pœna debebitur. Omniaque non solùm humanarum Legum, sed etiam divinarum Constitutionum decreta solventur. Quia neque de bonis, neque de malis actibus ullum poterit esse judicium, si in utramque partem fatalis necessitas motum mentis impellit. *S. Leo, epist. 93.*

(*h*) *Id. Maimb. ib. pag. 66.*

(*i*) *Je me suis servi de la traduction qu'il a faite du passage de St. Leon, ib. p. 65. 66.*

β Suidas.

γ Euseb. in Chron.

δ Plato in Menone pag 425.

ζ Suidas.

θ Plut. & Denys d'Hal. dans la vie d'Isocr.

λ Plato in Hippia maj. pag. 1246.

* Denys d'Halicarnasse dans sa lettre à Pompée blâme Platon d'avoir medit de Prodicus & de plusieurs autres.

† In vita Sophist. l. 1. pag. 500.

PRODICUS, natif β de Julis dans l'Ile (*A*) de Cea, l'une des Cyclades, contemporain de Democrite, & de Gorgias Leontin, & disciple de Protagoras, a été l'un des plus celebres Sophistes de la Grece. Il florissoit dans γ la 86. Olympiade, & il eut entre autres disciples Euripide, Socrate δ, Theramene ζ & Isocrate θ. Il ne dedaigna point d'enseigner en particulier dans Athenes, encore qu'il y fut avec le caractere d'Ambassadeur de la part de ses compatriotes, qui λ lui avoient dejà conferé plusieurs autres emplois publics: & encore que la grande aprobation que sa harangue avoit obtenuë des Atheniens le jour de son audience publique, semblât devoir l'engager à n'exercer son talent qu'en pareilles occasions. Platon qui parle de lui assez souvent, & même avec éloge, mais non pas sans se souvenir quelquefois de * l'ironie, la figure favorite de Socrate son grand Interlocuteur, insinuë que l'envie de gagner de l'argent porta Prodicus à tenir école. Il en gagna effectivement beaucoup à ce metier. Philostrate † ne s'éloigne point de cette pensée de Platon; car il attribuë à Prodicus ces deux qualitez, l'une d'avoir aimé l'argent, l'autre de l'avoir employé à se divertir. Il alloit de ville en ville faire parade de son éloquence, & quoi qu'il le fit d'une façon (*B*) mercenaire, il ne laissa pas de recevoir de grans honneurs à Thebes, & de plus grans encore à Lacedemone. On a fort parlé de sa declamation à cinquante (*C*) drachmes, *πεντηκοντάδραχμος*, qui fut ainsi nommée,

differoient de St. Augustin dans l'explication des causes qui determinent la volonté; mais il faloit necessairement qu'ils fussent d'accord avec lui sur ce point de fait, c'est que le principe qui la pousse ne lui permet pas ou de s'arrêter, ou de reculer, ou de s'écarter à côté. Or c'est sur cela que tombent les raisons du Pape Leon quand il refute ces heretiques: il est donc certain qu'en leur personne il refute St. Augustin, & qu'il n'a pu aprouver ce Pere, sans adopter quand cela venoit de lui, ce qu'il avoit rejetté venant de la secte Priscillianiste. Je n'examine point s'il raisonne bien, je dis seulement que toutes les preuves qu'il tire soit des peines & des recompenses, soit des loix & des jugemens, seroient mauvaises contre cette secte, si elles n'étoient pas bonnes contre le systême de St. Augustin. Remarquez bien que St. Leon argumente par les suites que pouvoit avoir le dogme de la fatale necessité, & qu'il ne dit pas que ces heretiques enseignassent ces consequences. Cela montre qu'il en veut au dogme même, independemment du principe sur lequel ils le fondoient, & des conclusions qu'ils en tiroient actuellement. J'ai dû ajoûter cette note, parce qu'elle fortifie mon texte.

(*A*) *Dans l'Ile de Cea.*] Suidas marque expressément que Prodicus étoit de cette Ile, ἀπὸ Κέω τῆς νήσου, & il le nomme Κεῖον comme avoient fait (*a*) Platon, (*b*) Denys d'Halicarnasse, (*c*) Plutarque, (*d*) Diogene Laërce, &c. De Κέως vient (*e*) Κέϊος, & par contraction Κεῖος, d'où les Latins ont fait *Ceus*, ou *Ceius*, ou *Cius*. Mr. Menage (*f*) censure avec raison Marsile Ficin, qui a traduit par *Prodicus Chius* le Πρόδικος Κεῖος de Platon; c'est ce qu'a fait aussi Amiot dans la traduction de la vie d'Isocrate. Le Traducteur Latin de Philostrate a fait une pareille faute; car il apelle *Prodicum Chium* celui que (*g*) Philostrate nomme Πρόδικον Κῖον. Le Traducteur François eut sans doute plus de soin de consulter la version Latine de Philostrate, que d'examiner le texte Grec, puis qu'il tourna *Prodicus, nâtif de Chio*. Caseneuve (*h*) qui l'en blâme, & qui le censure de quelques autres meprises, lui en laisse passer deux qui meritoient d'être relevées. Voici le Grec. Προδίκου δὲ τοῦ Κίου ὄνομα τοσοῦτον ἐπὶ σοφίᾳ ἐγένετο ὡς καὶ τὸν Γρύλλον Ξενοφῶντα ἐν Βοιωτοῖς δεθέντα ἀκροᾶσθαι διαλεγομένου, καθιστάντα ἐγγυητὴν τοῦ σώματος. Et voici le François. *Prodicus natif de Chio & fils de Grillus, fut en telle reputation, qu'estant en prison en Beotie, Xenophon donnant plege pour sa personne, le voulut entendre.* 1. Ce n'est pas à Prodicus, mais à Xenophon qu'il faloit donner la qualité de fils de Gryllus. Caseneuve le dit lui-même dans la page 43. & neanmoins lors qu'il censure la version dans la page 42. il pretend qu'*il faloit dire*, Prodicus natif de Cio & fils de Gryllus &c. 2. C'est Xenophon, & non Prodicus, qui étoit emprisonné; & neanmoins il n'y a personne qui en lisant cette version, ne se figure que Xenophon s'engagea à representer le prisonnier Prodicus. Si Caseneuve n'a pas ignoré que ce Sophiste n'étoit point de l'Ile de Chio, il n'a pas mieux su pour cela d'où il étoit, car il le fait nâtif *de l'Ile de Cio, que nous nommons à present Standia*, dit-il. Cela est faux; il étoit nâtif de l'Ile de Cea, ou Ceos, qu'on nomme presentement Zea. Moreri en le faisant de l'Ile de (*i*) Cos, n'a fait que suivre l'erreur de gens qui en savoient plus que lui. Erasme l'apelle Coum dans la page 394. des ses Adages. Autant en fait Charles Etienne dans son Dictionaire; ce qui n'a point été corrigé ni par Mr. Lloyd, ni par Mr. Hofman. Ils n'ont point corrigé non plus ce qu'il impute faussement à Suidas; c'est d'avoir fait Prodicus de l'Ile de Chio. Mr. Menage (*k*) pretend qu'il s'est glissé une faute dans le 1. chapitre du 3. livre de Quintilien, où Prodicus est apellé Chius. Je n'ai point trouvé cette faute dans les éditions que j'ai consultées. Mr. Maucroix dans sa traduction du grand Hippias imprimée à Paris l'an 1685. fait Prodicus de l'Ile de Cos.

(*B*) *D'une façon mercenaire.*] Voyez Philostrate (*l*) & Platon. Celui-ci dit (*m*) que les jeunes gens des plus riches & des plus nobles familles attirez par Prodicus, par Gorgias, par Polus, par Hippias, qui alloient par les villes, leur donnoient de grandes sommes d'argent, & leur promettoient outre cela beaucoup de reconoissance, pendant qu'ils negligeoient de se faire instruire par leurs concitoyens, qui les eussent enseignez gratuitement.

(*C*) *De la declamation à cinquante drachmes.*] Je me suis servi du terme de declamation, sans m'ôter le droit d'en substituer un autre, si la raison

(*a*) In Protagora & passim alibi.

(*b*) In vita Isocr.

(*c*) In vita Isocr.

(*d*) In Protagora.

(*e*) Voyez Wolfius in Isocrat. vitam, & Menage in Diog. Laërt. pag. 419.

(*f*) Ibid.

(*g*) In vit. Sophist. pag. 449.

(*h*) Caseneuve, Commentaire sur les Epitres de Philostrate, pag. 42.

(*i*) Dans l'édition de Hollande on a mis Col: c'est une faute d'impression.

(*k*) In Laërt. pag. 419.

(*l*) In vit. Sophist. pag. 488.

(*m*) Platon, in Apolog. Socr. pag. 15. & 16. & in Theage pag. 93.

mée, à ce que disent quelques savans, parce que chaque auditeur étoit obligé de lui payer * cinquante drachmes, qui font plus de 4. écus de nôtre monnoye. Il faloit que Prodicus eût un style bien éloquent (*D*) puis qu'il étoit fort couru quoi qu'il eût la voix † desagreable. On dit que Xenophon (*E*) étant prisonnier

son le demande. Le mot Grec ἐπίδειξις dont Platon & Suidas se sont servis, me paroît signifier une harangue semblable dans ses circonstances à ces plaidoyez qu'on apelle d'apparat, c'est-à-dire une harangue où l'Auteur étale toute sa rhetorique, & se propose de se signaler tant à cause de l'importance de la matiere, qu'à cause de l'affluence des auditeurs. Ceux qui traduisent ἐπίδειξιν ποιεῖν par *specimen edere*, n'entendent pas mal la chose; car ils donnent à entendre qu'un Orateur fait montre de toutes ses forces, comme s'il étoit apellé à faire chef-d'œuvre. Je pense que de là est venu que les harangues du plus grand éclat, qui sont celles où l'on fait un panegyrique ou une invective, ont été attribuées par les Rhetoriciens au genre de cause qu'ils apellent demonstratif, ἐπιδεικτικόν. Quoi qu'il en soit, il y a quelque difficulté sur l'ἐπίδειξις πεντηκοντάδραχμος de Prodicus. Suidas dit que Prodicus est le premier qui l'a faite: il nous laisse là, & ne nous explique point ce que c'est. Vossius (*a*) lui attribuë pourtant d'avoir dit, que tous ceux qui vouloient entendre cet Orateur, lui payoient cinquante drachmes, c'est-à-dire quatre écus de France, & deux reaux d'Espagne. Il est fort aparent que Vossius s'en fia à (*b*) Cresollius, & ne passa point plus loin. Il se sert precisément de la même évaluation de monnoyes dont ce Jesuïte s'étoit servi; mais au lieu que dans le livre du Jesuïte, cette somme de quatre écus & deux reaux payée à Prodicus par chaque auditeur, n'est qu'une explication du texte de Suidas, ou une consequence qu'on en tire, c'est dans Vossius le temoignage formel de Suidas. Jugez quelles précautions on doit prendre contre le commun des Auteurs en fait de citer, puis qu'il échappe de telles licences à un homme comme Vossius. Voyons ce qu'il avoit dit en un (*c*) autre livre. Il avoit raporté comme un fait tiré d'Aristote, que quand Prodicus s'apercevoit que ses auditeurs ne l'écoutoient pas, il avoit accoutumé de leur proposer quelque chose de son art, lequel d'ailleurs il n'enseignoit qu'au prix de 50. drachmes. Le passage (*d*) d'Aristote paroît susceptible de deux sens; l'un que Prodicus avoit une certaine harangue toute remplie de traits si vifs, qu'on n'avoit qu'à en proposer quelcun aux auditeurs, pour chasser l'assoupissement qui les faisoit baailler; l'autre qu'il avoit un Traité de Rhetorique, où étoient contenus plusieurs secrets particuliers, propres à reveiller l'attention des auditeurs, quelque distraits, ou quelque las qu'ils pussent être. Selon le premier sens, il avoit une harangue qu'il gardoit pour les grandes fêtes, c'est-à-dire pour les auditeurs qui en payoient cinquante drachmes; & selon l'autre il avoit contre le sommeil des auditeurs un recueil de bons remedes, qu'il ne communiquoit qu'à ceux qui luy en payoient ce prix. Ceci me fait souvenir d'un (*e*) Professeur en Philosophie fameux parmi les Protestans de France, qui n'enseignoit certains sophismes qu'à ceux qui lui en payoient la taxe qu'il y mettoit. Vossius a suivi le premier de ces deux sens dans l'un de ses livres, & le dernier dans un autre. Il seroit assez mal aisé de determiner lequel est le plus veritable; veu la brieveté qu'Aristote & Suidas ont affectée en parlant de ce sujet; cela, dis-je, seroit assez mal aisé, si Platon ne nous faisoit pas conoître que l'ἐπίδειξις πεντηκοντάδραχμος de Prodicus étoit plûtôt une leçon qu'une harangue. Socrate avec son air moqueur ne se trouve pas en état de bien discourir sur la nature des noms, parce qu'il n'avoit pas ouï l'ἐπίδειξις à cinquante drachmes, qui selon Prodicus instruisoit de tout ce mystere; il (*f*) n'avoit ouï que celle d'une drachme τὴν δραχμιαίαν. Cresollius (*g*) n'a point entendu ce dernier mot; il s'est imaginé faussement que Platon s'en est servi pour qualifier la même chose qu'il avoit nommée auparavant πεντηκοντάδραχμον. Mademoiselle le Fevre a mieux compris ce que c'est. *Prodicus*, dit-elle (*h*), *étoit le plus vain de tous les hommes, & il avoit si bonne opinion de son savoir, qu'il n'enseignoit jamais la moindre chose pour rien. Il avoit des discours tout prêts à tout prix, d'une obole jusqu'à cinquante drachmes.*

(D) *Un style bien éloquent.*] C'est ce qu'on peut prouver par le temoignage de plusieurs graves Auteurs. Maxime de Tyr (*i*) donne à Prodicus la beauté de l'expression, καλλιλογίαν, comme son veritable caractere. Marcellin (*k*) lui donne le chois exact des paroles. Themistius dit que ses harangues étoient pleines d'ornemens & d'agrémens, πολυτελεῖς τε καὶ γέμοντας ἡδονῆς. Je ne crois pas que Naudé (*l*) ait eu raison de le mettre parmi les Sophistes, qui sans s'être preparez haranguoient sur quelque matiere qu'on leur proposât. Philostrate (*m*) nous porte à juger tout le contraire, lors qu'il dit non seulement que Gorgias fut le premier qui s'exposa à cette épreuve, mais aussi qu'il le fit afin d'effacer la gloire que Prodicus aqueroit par des harangues bien travaillées, qu'il alloit reciter de ville en ville. Voulant rencherir sur un Orateur qu'il (*n*) railloit de la repetition des mêmes pieces usées, il prit le party d'abandonner son éloquence au hasard des occasions. Il ne faut pas douter que la subtilité des pensées ne secondât le beau style dans les harangues de Prodicus, & qu'il n'ait contribué autant pour le moins qu'aucun autre, à faire que les Atheniens deffendissent aux Sophistes de plaider des causes. On ne voulut plus souffrir (*o*) que les subtilitez de ces gens-là fissent paroître juste ce qui étoit injuste. Voyez le proverbe Προδίκου σοφώτερος, *plus habile que Prodicus.* Erasme (*p*) y a fait un faux pas, en croyant qu'il s'agit là non de Prodicus le Sophiste, mais d'un autre. Voyez aussi les Nuées d'Aristophane. Que le Poëte raille tant qu'il voudra, on peut recueillir de son discours que nôtre Sophiste passoit pour un homme de beaucoup d'esprit & de beaucoup de savoir.

(E) *Xenophon étant prisonnier.*] Charles (*q*) Etienne n'a rien entendu dans ce passage de Philostrate.

sans doute de Naudé. (*m*) *In vit. Sophist. p.* 487. (*n*) Ἐπικόπτων τὸν Πρόδικον ὡς ἕωλά τε καὶ πολλάκις εἰρημένα ἀγορεύοντα ἐπαφῆκεν ἑαυτὸν τῷ καιρῷ. *Id. pag* 488. (*o*) *Id. ibid.* (*p*) *Voyez le censuré par Caseneuve sur les lettres de Philostrate p.* 42. & 43. (*q*) *Tum in Dictionario Historico &c. tum in eo quod in* 8. *edidit & cui titulus* Dictionarium nominum propriorum &c.

* *Hofman* in Prodico *ne parle que de cinq drachmes.*

† Δυσήκοον καὶ βαρυφθεγγούμενος, dissonè & injucundè loquens. *Philostr. pag.* 500. Voyez aussi Platon *in Protag. pag.* 220.

(*a*) Quanti orationes ejus fieri soleant, illud arguit, quod qui audire eum vellet, is, Suida teste quinquaginta drachmas persolveret, hoc est quatuor coronatos Gallicos, ac duos insuper regales Hispanicos. *De Rhetor. natura pag.* 69.

(*b*) *Theatr. Rhetorum l.* 3. *c.* 5. *pag.* 178.

(*c*) *Institut. Orator. l.* 3. *c.* 2.

(*d*) Τοῦτο δ' ἐστὶν, ὅπερ ἔφη Πρόδικος ὅτε νυστάζοιεν οἱ ἀκροαταὶ παρεμβάλλειν τῆς πεντηκονταδράχμου αὐτοῖς. Hoc autem est, ut dixit Prodicus, cum dormitant auditores, inferre aliquid demonstrationis quinquaginta drachmarum ipsis. *Aristot. Rhetor. l.* 3. *c.* 14.

(*e*) *David de Rodon.*

(*f*) Νῦν δὲ οὐκ ἀκήκοα, ἀλλὰ τὴν δραχμιαίαν. *Plato in Cratylo pag.* 265.

(*g*) Plato qui rem eamdem memorat, ea causa δραχμιαίαν ἐπίδειξιν nominavit. *Cresollius, Theatr. Rhet. pag.* 178.

(*h*) *Remarques sur les Nuées d'Aristophane pag.* 235.

(*i*) *Dissertat.* 7. *init.*

(*k*) *Dans la vie de Thucydide auquel il attribuë d'avoir imité* τὴν τοῦ Προδίκου ἐπὶ τοῖς ὀνόμασιν ἀκριβολογίαν.

(*l*) *Syntag. de studio liber. p.* 87. *dans le recueil de dissertations* de studiis instituendis *imprimé à Amsterdam* 1645. *où l'on voit* Prodichum Chium. *La derniere faute est*

fonnier dans la Beotie, & fouhaitant de l'entendre β, chercha & trouva une caution, & fut fatisfaire fa curiofité. Il n'y a guere de harangues qui ayent été plus citées, ou qui ayent plus donné lieu aux applications, que celle où nôtre Sophifte feignit (*F*) que la vertu & la volupté deguifées en femmes fe prefenterent à Hercule, & tâcherent à l'envi de l'attirer. Les Atheniens le firent * mourir comme corrupteur de la jeuneffe. Si c'eût été feulement la corruption indiquée par Ariftophane † dans l'une de fes Comedies, lors qu'il difoit, *Cet homme a été gâté ou par les livres, ou par Prodicus, ou par la converfation des grands parleurs*, la peine eût été un peu exceffive. Mais il y a quelque aparence qu'on l'accufa d'enfeigner à fes difciples (*G*) l'irreligion. Je ne fai fi d'autres Auteurs que Plutarque ont dit, que fa complexion étoit (*H*) infirme & très-maladive.

β *Philoftr. pag.* 499.

* Ἐν Ἀθήναις κώνειον πιὼν ἀπέθανεν ὡς διαφθείρων τοὺς νέους. Athenis haufta cicuta mortuus eft quafi juvenes corrumperet. *Suidas.*

† *Idem Suidas.*

PRODICUS, heretique du II. fiecle ‡, fondateur de la fecte des Adamites, fuivit les abominables penfées de Carpocrates, & y ajoûta ⸸ du fien l'impudence (*A*) des copulations en public entre les deux fexes; car il ordonna la com-

‡ *Voyez la remarque A de l'article* Adamites.

⸸ Οὗτος προφανῶς λοιπὸν τοῖς Καρποκράτους προσέθηκε δόγμασι. Hic ad decreta Carpocratis adjecit palam & publicè fcortari. *Theodor. heret. fabul. l.* 1. *c.* 6.

(*i*) *Voyez l'article* Philetas.

loftrate. Il s'explique comme fi cet Auteur avoit dit que Prodicus étoit un homme d'une fi grande autorité, que Xenophon ayant été pris dans la Beotie, & l'ayant donné pour caution, obtint la liberté d'aller chez lui. Mr. Lloyd & Mr. Hofman ont retenu cette faute de Charles Etienne mot pour mot.

(F) *Que celle où* Prodicus *feignit que la vertu.*] Je me fuis fervi du mot de harangue, tant parce que Philoftrate m'a conduit à cette idée, que parce que la profeffion de Prodicus y mene tout droit. Il n'eft pas aparent qu'une fiction de cette nature ne lui ait fervi de fujet de declamation. Il eft pourtant vrai que Xenophon (*a*) qui nous en donne le precis, l'a donné comme l'extrait d'un Ouvrage compofé touchant Hercule, ἐν τῷ συγγράμματι τῷ περὶ τοῦ Ἡρακλέους. Mr. Charpentier en parle d'une façon plus determinée dans fa traduction Françoife, *au livre que* le docte Prodicus, dit-il, *a compofé de la vie d'Hercule.* Suidas nous aprend que c'étoit un livre intitulé ὧραι, *les Heures*; mais cela n'empêche pas qu'on ne puiffe apeller harangue cet Ouvrage de Prodicus. J'ai dit que cette fiction a été fouvent citée & apliquée, & j'ai eu raifon de le dire. Ciceron (*b*), Quintilien (*c*) & Maxime de Tyr (*d*) en parlent; mais Silius Italicus cité par Moreri n'en parle point. Il feint quelque chofe de femblable en l'honneur de Scipion l'Africain. (*e*) Lucien a imité auffi cette fiction. Entre les modernes je me contenterai de citer Henri Etienne, qui en parle dans l'exhortation qu'il a mife au devant de (*f*) fa verfion Greque du Catechifme de Geneve.

(G) *D'enfeigner à fes difciples l'irreligion.*] Sextus Empiricus (*g*) le compte parmi les Athées: Ciceron le fait auffi, quoi qu'avec plus de detour; car il lui attribuë d'avoir enfeigné que la gratitude humaine a été caufe que l'on a cru qu'il y a des Dieux. Cela eft auffi contraire à la bonne Theologie, que fi l'on difoit avec d'autres, *primus in orbe Deos fecit timor*, c'eft la crainte qui eft l'inventrice de la Religion; ou avec d'autres, c'eft la prudence des Politiques qui l'a inventée, pour tenir en bride la populace. Ciceron fait voir que l'opinion de Prodicus ruine en effet la Religion. (*h*) *Quid? ii qui dixerunt totam de Diis immortalibus opinionem fictam effe ab hominibus fapientibus Reipub. causâ, ut quos ratio non poffet, eos ad officium religio duceret, nonne omnem religionem funditùs fuftulerunt? Quid Prodicus Chius? qui ea quæ prodeffent hominum vitæ Deorum in numero habita effe dixit, quam tandem religionem reliquit?*

(H) *Sa complexion étoit infirme.*] Plutarque obferve qu'il faut fe regler à la vigueur des perfonnes, & non à leur âge, quand on veut les engager aux emplois publics; & qu'ainfi un vieillard robufte n'en doit pas être difpenfé, comme il étoit jufte d'en difpenfer Prodicus dans fa jeuneffe. Voilà l'occafion qui le porte à nous aprendre l'infirmité de ce perfonnage. Il l'accouple avec un homme (*i*) fi maigre & fi foible, que cela merite d'être raporté. Je me fers de la verfion d'Amiot. (*k*) *Comme donc celui qui voudroit fuader à Prodicus le Sophifte ou à Philetas le Poëte, qui eftoyent tous deux jeunes, mais grefles, foibles, maladifs* (*l*), *& la plufpart du temps attachez au lict pour leur maladie, qu'ils s'entremiffent des afaires publiques, feroit une befte fans jugement: auffi feroit celui qui defendroit à tels vieillards comme eftoyent un Phocion, un Mafiniffa Africain, & un Caton Romain, d'exercer ofice publique.*

(A) *Et y ajoûta du fien l'impudence des copulations en public.*] La feule preuve que Theodoret en aporte eft que Prodicus ordonna la communauté des femmes, c'eft-à-dire que dans ces repas que les anciens Chretiens apelloient *Agapes*, chacun jouït de fa chacune fans choix ni regle, mais felon que le hafard la lui faifoit rencontrer à tâtons parmi les tenebres de la chambre. C'eft cela qu'ils appelloient communier, & être initié au myftere. Je ne vois point que Theodoret ait raifon d'attribuer à Prodicus ce fuplément de doctrine, veu que Clement Alexandrin fur la foi duquel il parle, impute (*m*) tout cela à Carpocrate: car après avoir raporté non pas en extrait de quelcun de leurs Ecrits, mais fur un fimple ouï dire, cette infame coutume d'ôter les chandelles & de s'accoupler, il dit que Carpocrate devoit établir ces loix pour des chiens, pour des pourceaux, & pour des boucs. Il ne croyoit donc pas (je parle de Clement d'Alexandrie) que Carpocrate eût laiffé ce beau reglement à faire à quelcun de fes fucceffeurs, à Prodicus par exemple. Ainfi Theodoret fe fert d'un temoin qui depofe contre lui. Ce temoin remarque qu'avant que d'aller à ces feftins, (*n*) on communiquoit à celles qu'on fouhaitoit d'embraffer le choix qu'on faifoit de leur perfonne. Cela eft vraifemblable: les paffions font trop ingenieufes pour ne faire pas

(*a*) *Lib.* 2. ἀπομνημον. five de memorabilibus Socratis.

(*b*) *Offici. l.* 1. *c.* 32. *epift.* 12. *ad famil. l.* 5.

(*c*) *Lib.* 9. *c.* 2. *Moreri cite mal c.* 1. *Sa citation de Xenophon l.* 2. *eft fort mauvaife y ayant plufieurs Ouvrages de Xenophon divifez en livres.*

(*d*) *Orat.* 4. *init.*

(*e*) *In Somnio.*

(*f*) *Berchet dans fes Scholies fur ce paffage de Henri Etienne fait Prodicus ou de l'Ile de Cos, ou de l'Ile de Chios, & en difant que c'étoit un homme* fummæ auctoritatis, *il montre qu'il avoit donné dans l'écueil des Dictionaires de Ch. Etienne.* (*g*) *Sext. Empir. adverf. Mathem.* (*h*) *Cicero de natura Deorum lib.* 1. *circa fin. pag. m.* 170.

(*k*) *Plutarque, an feni fit gerenda refpublica p.* 791. *E.*

(*l*) Νέους μὲν, ἰσχνοὺς δὲ καὶ νοσώδεις καὶ τὰ πολλὰ κλινοπετεῖς δι' ἀρρωστίαν ὄντας. Integra quidem ætate verum graciles & ob infirmitatem valetudinis crebro decumbentes.

(*m*) *Stromat. l.* 3. *pag.* 430.

(*n*) Μελετήσαντας δὲ ἐν τοιαύτῃ ἀγάπῃ τὴν κοινωνίαν, μεθ' ἡμέραν ἤδη παρ' ὧν ἂν ἐθελήσωσι γυναικῶν ἀπαιτεῖν τὴν τοῦ Καρποκρατείου, οὐ γὰρ θέμις εἰπεῖν θείου νόμου ὑπακοήν. Meditatos autem in ejusmodi agape communionem, interdiu jam, à quibus velint mulieribus exigere Carpocrateæ (divinæ enim nefas eft dicere) legis obedientiam. *Ibid.*

communauté des femmes: de ſorte que dans les feſtins publics chacun ſe jettoit ſur la premiere qui lui écheoit, après qu'on avoit ôté les chandeles; & on ξ pretendoit que cette impudicité étoit la ceremonie myſtique de l'initiation. Les ames les moins pieuſes fremiſſent, quand elles voyent que ſi-tôt après la mort des Apôtres, la doctrine de l'union myſtique qui doit être entre les fideles, fut interpretée de la conjonction charnelle de l'homme avec la femme; & qu'on oſa ſoutenir que la veritable participation aux myſteres conſiſtoit en cela. Que pouvoit-on attendre d'un homme qui comme nôtre Prodicus croyoit que les ames étoient * envoyées dans les corps, non pas afin d'y être punies, mais afin que par toutes ſortes de voluptez elles rendiſſent leurs hommages aux Anges qui avoient creé le monde? Les ſectateurs de Prodicus ſe vantoient † d'avoir les livres ſecrets de Zoroaſtre; & ils ſoutenoient ‡ qu'il ne faloit point invoquer Dieu, ni s'expoſer ⊥ au martyre par la confeſſion de la verité.

ξ Id. ib. & l. 5. c. 27.
* Id. l. 5. c. 10. & 20.
† Clem. Alexand. Strom. l. 1. pag. 304.
‡ Ib. l. 7. pag. 722.
⊥ Tertull. in Scorpiac. c. ult.

PSAMMITICHUS, Roi d'Egypte, 640. ans avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, étoit fils de Necus, que Sabacus Roi d'Ethiopie avoit fait mourir lors qu'il s'empara de l'Egypte. Le fils auroit eu le même ſort, s'il ne ſe fût ſauvé en Syrie. On le rapella après la retraite de Sabacus, & il fut l'un des douze grands Seigneurs qui gouvernerent l'Egypte β. Chacun avoit ſa portion, mais ils agiſſoient de concert, & plûtôt comme des aſſociez ou des collegues, que comme des Princes voiſins γ. Pſammitichus s'attira l'envie des onze autres, ſoit parce que les δ richeſſes qu'il avoit aquiſes par le moyen des droits qu'il levoit ſur les marchandiſes, l'avoient fortifié de l'alliance des étrangers, ſoit parce qu'il s'étoit trouvé dans le cas d'un (*A*) oracle qui promettoit la reünion de la couronne ſur une ſeule tête. Ils le releguerent donc dans des marais, où il ſeroit peut-être demeuré toute ſa vie, s'il n'eût été averti que des étrangers avoient fait une deſcente en Egypte, & qu'ils pilloient le plat païs. C'étoient des Ioniens & des Cariens. Comme on lui vint dire que c'étoient des hommes (*B*) d'airain, il

β Herodot. l. 2. c. 151.
γ Ibid. c. 147.
δ Diodor. Sicul. l. 1. c. 66.

pas des parties en ces occaſions, & pour abandonner tout au haſard. Les Carpocratiennes ſavoient donc à-peu-près où ſeroit leur chance, & n'étoient pas entierement dans le cas dont parle un Poëte Romain.

Mox (a) juniores quærit adulteros
Inter mariti vina: neque eligit
Cui donet impermiſſa raptim
Gaudia luminibus remotis:
Sed juſſa coram non ſine conſcio
Surgit marito: ſeu vocat inſtitor,
Seu navis Hiſpanæ magiſter,
Dedecorum pretioſus emtor.

(a) *Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux ont ainſi traduit,*
Puis de plus jeunes amoureux
Cherche entre les banquets vineux
Du mari: ni ne fait eſlite
A qui emblement de ſon corps
Quand les chandeles ſont dehors
Elle offre l'esbat illicite &c.
Horace, Od. 6. l. 3.

Je dois ajoûter que ſur une autre circonſtance Theodoret n'a pas eu toute l'exactitude neceſſaire dans la citation de Clement Alexandrin. On fait dire de Prodicus ce qui eſt dit proprement & directement de quelques autres, & qui ne peut-être apliqué à Prodicus qu'en general, & avec pluſieurs detours de raiſonnement.

(*A*) *D'un Oracle qui promettoit.*] L'oracle leur avoit dit que celui d'entr'eux qui feroit les libations dans une coupe d'airain, auroit ſeul tout le Royaume. Il arriva que le dernier jour d'une fête ſolennelle, comme ils étoient tous dans le temple de Vulcain prêts à faire les libations, le Prêtre qui leur devoit bailler la coupe d'or dont ils ſe ſervoient pour cette ceremonie, ſe trompa au nombre; il n'aporta qu'onze taſſes. Que fit Pſammitichus qui étant le dernier de tous n'avoit point de taſſe? il ôta ſon caſque, & s'en ſervit pour les libations. Les autres Rois ſe ſouvinrent de l'oracle, & pour en empêcher l'effet ils euſſent ôte la vie à Pſammitichus, s'ils n'euſſent averé qu'il n'avoit aucune part à la mepriſe du Prêtre (*b*). Je ne ſais point de moyen de diſculper Athenée; il (*c*) fait dire à Herodote que les Prêtres Egyptiens beuvoient dans des coupes d'airain, & que l'on ne trouve pas que les Rois mêmes, quand ils ſacrifioient en public, ſe ſerviſſent d'une coupe d'argent: de ſorte que Pſammitichus qui étoit le plus jeune des Rois fit ſes libations avec une taſſe d'airain, pendant que les autres les firent avec des taſſes d'argent. Liſez le chapitre 151. du 2. livre d'Herodote, & vous verrez qu'Athenée raporte ce fait le plus infidellement du monde. Son Traducteur le traite à-peu-près avec la même infidelité; voici le Grec, ψαμμήτιχον γοῦν νεώτερον ὄντα τῶν ἄλλων βασιλέων χαλκῇ φιάλῃ σπεῖσαι, τῶν ἄλλων ἀργύραις σπενδόντων, & voici le Latin, *Itaque Pſammetichum aliis regibus poſteriorem libaſſe argentea phiala, ſuperiores autem ænea.*

(b) *Herod. l. 2. c. 151.*
(c) *Lib. 6. pag. 231.*

(*B*) *Que c'étoient des hommes d'airain.*] Pſammitichus reduit à un petit pied par la jalouſie des autres Rois, conſulta un Oracle de Latone qui étoit dans la ville de Butis, & qui paſſoit pour le meilleur de toute l'Egypte. Il lui fut repondu que la vengeance lui viendroit par mer, lors qu'on aperçevroit des hommes d'airain. Les Corſaires qui avoient debarqué en Egypte étoient armez de toutes pieces; on n'avoit jamais vu là des hommes ainſi armez; on crut donc qu'ils étoient d'airain, & on en porta la nouvelle à Pſammitichus. Dès lors il eut fort bonne opinion de l'oracle qui lui avoit paru juſques-là indigne de (*d*) foi. Quel dommage qu'Herodote dont les narrations ont tant d'agrémens n'ait point vêcu dans un autre ſiecle, ou n'ait point compris la difference qu'il y a entre une Hiſtoire & une piece de poëſie. Dans celle-ci il ne faut gueres denouër les choſes ſans un miracle, ſans quelque choſe de ſurnaturel; il faut quoi qu'il en coûte que le lecteur tombe dans l'admiration; mais il faut de la ſim-

(d) *Herod. ib. c. 152.*

il conçut de grandes esperances, à cause d'un oracle qui lui avoit été rendu. Il alla voir ce que c'étoit, & ayant engagé ces étrangers à demeurer avec lui, il s'en servit utilement pour se rendre maître de toute l'Egypte. Il eut beaucoup de reconoissance pour eux, & β il leur donna des terres auprès du Nil au dessous de la ville de Bubaste. Depuis ce tems-là il eut toûjours des étrangers à sa solde, & il leur γ donna même le pas sur les soldats de sa nation dans la guerre qu'il fit en Syrie. Les Egyptiens en furent si indignez, qu'il y en eut deux cens mille qui le quitterent. Il furent s'établir (C) en Ethiopie, & repondirent fort cavalierement (D) aux raisons qu'il leur fit entendre pour les obliger à revenir. Il n'oublia rien pour reparer ce dommage, & il s'apliqua principalement à faire fleurir le commerce: il caressa les étrangers, & il leur donna toute sorte de protection, faisant cesser la barbarie qui avoit été exercée contre eux sous les regnes precedens. Il fit alliance avec les Atheniens & avec quelques autres nations Greques, & voulut que ses enfans aprissent leurs disciplines δ. Il donna aussi ζ plusieurs enfans à instruire aux Cariens & aux Ioniens qu'il avoit placez sur les bords du Nil; & ce fut là premiere fois que des gens d'une autre langue s'établirent en Egypte. Par ce moyen, comme le remarque θ Herodote, les curieux qui dans la suite des tems voyagerent en ce païs-là, y trouverent des personnes qui les entendirent, & qui leur interpreterent les choses. Nous examinons ailleurs κ si la ville de Naucratis fut bâtie sous le regne de Psammitichus par ceux de Milet. Ce Prince regna (E) 54. ans, & mourut λ l'an 3. de la 40. Olympiade, laissant μ son royaume à son fils Necus. Il fut enterré à Saïs sa patrie, la capitale de la basse Egypte, il y fut, dis-je, enterré ν dans le temple de Minerve, & c'est là aussi ξ que les Saïtains enterrerent tous leurs Rois. Il fut le π premier Roi d'Egypte qui but du vin: il fit chercher les σ sources du Nil, & pour decouvrir quel étoit le plus ancien peuple du monde, il fit élever deux enfans de telle sorte qu'ils n'entendirent parler personne; & parce qu'à l'âge de deux ans ils prononcerent un mot qui signifioit le pain dans la langue de Phrygie, il falut que les Egyptiens cessassent de s'attribuer la premiere antiquité, & la cedassent aux Phrygiens τ. Jamais siege ne fut plus long que celui que Psammitichus mit devant la ville d'Azote *, car il ne la prit qu'au bout de 29. ans. Il eut moins de gloire de cette prise, que de l'adresse avec laquelle il arrêta un furieux torrent qui alloit inonder tout son royaume. Les Scythes ayant batu les Medes dominoient dans toute l'Asie, & s'en alloient tout droit en Egypte. Psammitichus les joignit dans la Palestine, & fit tant par ses presens & par ses prieres qu'ils rebrousserent chemin, & ce fut alors que quelques-uns d'eux pillerent à Ascalon le temple de Venus Uranie †. Mr. Moreri ni ses Continuateurs ne se sont gueres souciez de ce Monarque, puis qu'au lieu de mettre dans son article les choses qui lui apartiennent, & qui comme on vient de voir ne sont ni en petit nombre, ni peu curieuses, ils n'y ont mis que des faits qui regardent ses successeurs.

β *Herod. l. 2. c. 154.*
γ *Diodor. Sicul. ib. c. 67.*
δ *Id. ib.*
ζ *Herodot. l. 2. c. 154.*
θ *Ibid.*
κ *Dans l'article* Naucratis.
λ *Calvisius, Helvicus &c.*
μ *Herod l. 2. c. 158.*
ν *Strabo l. 17. p. 551.*
ξ *Herod. l. 2. c. 169.*
π *Plutar. de Isid. pag. 353.*
σ *Athen. l. 8. p. 345.*
τ *Herod. l. 2. c. 2.*
* *Ibid. c. 157.*
† *Id. l. 1. c. 105.*

PTOLOME'E Roi d'Egypte XI. du nom, fut surnommé *Auletes*, à cause de son inclination excessive à joüer de la flute. Il succeda à son ‡ pere vers

‡ *Il s'appelloit Ptolomée Lathurus.*

simplicité, & du naturel dans les évenemens qu'un Historien raporte; un lecteur de bon goût a droit de croire s'il n'y trouve point cela, que l'Auteur l'en a ôté pour faire place à ses fictions, & à ses machines du merveilleux. Je m'étonne qu'Herodote ait laissé à glaner après lui. Il n'a point su l'oracle raporté par Polyenus (*a*). Le Dieu Hammon avertit le Roi Tementhes de se donner garde des coqs. Un homme de Carie avertit Psammitichus, qu'aucun peuple avant les Cariens n'avoit mis des crêtes sur les casques. Il n'en falut pas davantage pour obliger Psammitichus à lever grand nombre de Cariens.

(*a*) *Polyænus Stratag. l. 7. n. 3.*

(C) *Ils furent s'établir en Ethiopie.*] Strabon (*b*) dit qu'ils obeïssoient à une Reine à laquelle l'Ile de Meroé apartenoit, & qu'ils occupoient proche de cette Ile la Province de Tenesis, & une Ile au dessus de celle de Meroé. Pline (*c*) citant Aristocreon parle de ces mêmes fugitifs, & d'une ville nommée Esar où ils avoient habité pendant trois siecles. La position qu'il lui donne ne s'accorde pas avec Ptolomée, ni avec ce que Strabon vient de nous dire.

(*b*) *Lib. 16. p. 530. l. 17. pag. 541.*
(*c*) *Lib. 6. c. 30.*

(D) *Et repondirent fort cavalierement aux raisons.*] Psammitichus les fit d'abord exhorter par leurs Capitaines, & puis il fut en personne les catechiser; il les exhorta à songer qu'ils abandonnoient leur patrie, leurs femmes & leurs enfans. Ils lui repondirent tout d'une voix en frapant leurs boucliers avec leurs lances, *Nous trouverons assez de patries pendant que nous pourrons manier ces armes, & nous ne manquerons jamais ni de femmes ni d'enfans, tandis que nous pourrons nous servir de ces autres pieces-ci.* Ils avoient impudemment decouvert leur nudité, quand ils acheverent cette reponse. (*d*) *Precibus ad sententiæ mutationem eos solicitans, templa; patriam; uxores; liberos; recordari jubet. Tum universi hastas clypeosque pulsantes, contentâ voce respondent, quoad arma in potestate habeant, facilè sibi patriam reperturos; reductis quoque tunicis genitalia ostentant, nunquam sibi uxores aut liberos defore, quamdiu his sint instructi, dictitantes.*

(*d*) *Diodor. Sicul. lib. 1. c. 67. p. m. 59.*

(E) *Regna 54. ans.*] Herodote (*e*) le temoigne: Eusebe ne fait durer ce regne que 44. ans, Mr. Moreri le fait durer 58. ans.

(*e*) *Herodot. lib. 2. c. 157.*

vers le commencement † de la 175. Olympiade, & l'an de Rome 673. Il chargea l'Egypte de gros impôts, afin de payer les sommes immenses qui lui étoient necessaires pour aquerir, & pour conserver l'amitié du peuple Romain. Cela le rendit odieux; & comme d'ailleurs il encourut le mepris de ses sujets, par la foiblesse avec laquelle il permit que les Romains subjuguassent l'Ile de Cypre, il fut chassé du Royaume. Il se retira à Rome, & y demanda long tems la protection & les assistances de la Republique pour son retablissement. Sa negociation fut traversée en mille manieres; & enfin n'esperant plus rien il sortit de Rome, & s'en alla à Ephese. Il y obtint des lettres qui ordonnoient à Gabinius de le retablir dans son Royaume. Cet ordre fut executé heureusement par Gabinius ‡. J'ai dit ailleurs ⸸ ce que devint Berenice fille aînée de ce Monarque; & je dirai ici qu'Arsinoë (Z) sa fille cadete regna quelque tems: mais à proprement parler ce fut la fameuse Cleopatre son autre fille qui recueillit la succession.

† *Voyez Calvisius ad hunc annum.*

‡ *Voyez l'article* Berenice. *pag.* 553. 554.

⸸ *Ibid.*

PUCCIUS (FRANÇOIS) né à Florence dans une illustre famille, quitta l'Eglise Romaine dès qu'il eut examiné les disputes de religion qui s'éleverent en France au tems de Calvin. Il étoit à Lion lors qu'il se porta à ce changement de croyance. Il s'en alla en Angleterre, où il étudia en Theologie à Oxford, & puis à Londres. Après quoi il alla en Suisse, où il eut une dispute avec Socin sur l'état du premier homme. Cela porte à croire qu'il passoit pour orthodoxe dans l'esprit des Protestans; mais on se tromperoit fort si l'on en jugeoit ainsi. Il avoit des opinions pour lesquelles Mrs. de Bâle le chasserent. Il s'en retourna à Londres, où on le mit en prison à cause des dogmes qu'il debitoit. Dès qu'il fut en liberté il se transporta au Païs-Bas, & il provoqua Socin à une dispute verbale. Ils disputerent plusieurs fois dans la Pologne en presence de l'Eglise de Cracovie, & ne purent s'accorder. C'est pourquoi Puccius rompant avec les sectaires de ce païs-là, se mit à la suite de quelques personnes qui (A) étudioient la Magie, & alla avec eux à Prague, où il reprit sa premiere profession, je

(Z) *Arsinoë sa fille . . . . . regna quelque tems.*] * C'est ici que je m'aquitte de la promesse que j'ai faite de reparer la trop grande brieveté de Mr. Moreri. Je dis donc qu'ARSINOE (a) se deroba du palais, pendant qu'on preparoit toutes choses pour attaquer Jules Cesar, qui avoit en sa puissance le jeune Roi. Elle s'en alla à l'armée des Egyptiens, & y exerça le commandement avec Achillas: & comme il s'éleva bientôt une forte mesintelligence entre elle & Achillas, chacun voulant commander seul, elle le fit tuër par l'Eunuque Ganymede (b). Mais Cesar ayant mis en liberté le jeune Prince, il falut qu'Arsinoë cedât la place à son frere. Après la victoire de Cesar, & la mort du jeune Ptolomée, Cesar trouva bon (c) pour la sûreté de Cleopatre, qu'Arsinoë sortît d'Egypte. Nous aprenons d'Appien (d) que Megabyze Prêtre de Diane à Ephese la reçut chez lui comme Reine; peu s'en falut qu'il ne fût puni de mort à cause de ce bon office, lors que Marc Antoine par complaisance pour Cleopatre eut fait mourir Arsinoë dans Milet. Il fit saisir Megabyze, pour le bon accueil qu'il avoit fait à cette Princesse. Cleopatre le relâcha à la priere des Ephesiens.

(A) *Qui étudioient la Magie.*] L'Auteur que j'ai cité se sert de ces termes, (e) *in comitatum se dedit aliquorum magiæ studiosorum quibuscum Pragam pervenit.* Il vaut mieux consulter Socin, qui a parlé de cette retraite de Puccius un peu plus au long (f). Il dit que cet homme ayant été condamné par les arbitres de la dispute qu'il avoit euë avec lui dans Cracovie, ne se tint pas pour vaincu, mais qu'on ne voulut plus l'écouter: le Synode des Unitaires ne daigna lire son nouvel écrit. Socin ajoûte qu'il reçut de lui un livre Italien touchant (g) le seau apposé à l'Ecriture. Puccius disoit qu'on ne pouvoit rien comprendre dans ce divin livre, & qu'il faloit attendre l'avenement de ces deux hommes dont il est parlé au chapitre onziéme de l'Apocalypse; qu'ils expliqueroient tous les mysteres de la Bible, mais qu'avant cela il ne faloit pas se servir de cette regle pour vuider les differens de la religion. Il croyoit que ces deux hommes paroîtroient bien-tôt, parce qu'il comptoit les 1260. jours du regne de la bête pour autant d'années, & qu'il faisoit commencer ce regne au Concile de Nicée. Il se promettoit (h) un grand emploi sous le ministere, ou sous la mission de ces deux hommes, & pendant qu'il se flatoit de ces esperances il fit conoissance avec deux Anglois de la suite du Palatin Laski, qui revenoit de l'Ambassade d'Angleterre. L'un d'eux étoit Medecin, l'autre avoit été Magicien, tous deux étoient Catholiques; mais ils promettoient une promte & generale reformation, que Dieu feroit dans le Christianisme par leur entremise. Ils se vantoient d'un commerce familier avec les Anges; le Medecin ne voyoit ni n'entendoit rien, mais il écrivoit exactement tout ce que son compagnon se vantoit de voir, & d'ouïr. Socin & plusieurs autres personnes exhorterent Puccius à ne point suivre ces deux personnages; on ne gagna rien sur lui, il fut à Prague avec eux, & se reünit à la profession Romaine, sur quoi il écrivit une longue lettre à Socin, où il assûra qu'un des Anges qui se faisoient voir à l'un de ces deux Messieurs s'étoit adressé à lui Puccius nommément, & l'avoit poussé à abjurer ses erreurs. (i) *Statim autem fere ut Pragam pervenit, factus est Papista, & ministros pontificios adiens, suæ ab Ecclesia Romana olim defectionis veniam, conveniente satisfactione exhibita, impetravit. Ac mox huc ad amicos & præsertim*

* *Dans l'article* Arsinoé.

(a) *Cæsar de Bello civili l.* 3. *sub fin. Lucanus l.* 10. *sub fin.*

(b) *Hirtius de Bello Alexandr. circa init. p. m.* 378.

(c) *Ibid. p. m.* 396.

(d) *De bello civil. lib.* 5.

(e) *Hoornbeek, Apparat. ad controvers. Socinianas, p.* 52.

(f) *Dans sa* 3. *lettre à Matthieu Radecius.*

(g) Librum . . . cui titulum fecit de Bibliis occlusis, deque Elia qui ea aperturus est. *Socin. epist.* 3. *pag.* 380. *vol.* 1. *Biblioth. fratrum Polonorum.*

(h) Dum Puccius in hac venturi Eliæ expectatione totus est, dumque seipsum participem hujus divinæ legationis fore sperat, quemadmodum ejus ipse libellus non obscure indicat. *Socin. ibid.*

(i) *Socin. ibid.*

je veux dire qu'il rentra dans la Communion Romaine *. On dit qu'il (*B*) fut brûlé à Rome. C'étoit un homme qui n'avoit (*C*) aucune ſcience, & qui donnoit dans le fanatiſme. Mais la principale doctrine dont il s'entêta, fut que les honnêtes gens (*D*) ſeroient ſauvez même dans le Paganiſme. Mr. (*E*) Baillet parle de lui.

* *Tiré d'Hoornbeek, Apparat. ad controverſias Socinianas, p. 52.*

PUTEANUS (Erycius) Auteur d'une (*A*) infinité de livres, nâquit à Venlo en Gueldres le 4. de Novembre 1574. Il fit ſes premieres études à

ſertim ad me, ad quem hac de re bene longas literas dedit, de ſuo, ut ipſe loquitur, ad Catholicæ Sanctæque Dei Eccleſiæ gremium reditu diligenter ſcripſit, aſſerens, ſe verbis unius ex illis Dei Angelis, qui ſociis illis ſuis reſponſa dare ſolent, ad ſe nominatim loquentis, monitum atque impulſum id feciſſe, diuturnumque errorem ſuum tandem agnoviſſe. La lettre de Socin où ſe trouvent ces paroles fut écrite au commencement de l'année 1586. il n'y avoit pas long tems que Puccius étoit retourné dans le Papiſme. Au reſte il exerçoit la marchandiſe dans Lion quand il commença de goûter les dogmes des Proteſtans: ſa nobleſſe lui permettoit cette profeſſion ſans derogeance, ſelon les principes des Italiens; je dis ſa nobleſſe, car on aſſûre qu'il étoit veritablement de la famille des Pucci, d'où étoient ſortis trois Cardinaux. *Scias* (*a*) *cum ante plures annos, cum Lugduni, quamvis ex nobili admodum familia, quæ etiam tres Cardinales habuit, natus; ut patriæ ipſius adeoque totius noſtræ Etruriæ mos fert, mercaturam exerceret, exorientibus illis de religione in Gallia diſſidiis, quæ necdum ſopita ſunt, ſtatuit, mercatura relicta, ſe totum ſtudio Sacrarum Literarum tradere, ut quid ſentiendum in noſtra religione eſſet, dilucide, cognoſcere poſſet.*

(*a*) *Socin. ubi ſupra, pag. 379.*

(B) *On dit qu'il fut brûlé à Rome.*] L'Archevêque de Saltzbourg, dit-on (*b*), le fit prendre, & l'envoya à Rome. Ce perſonnage meritoit quelque ſuport des Inquiſiteurs, à cauſe du beau pretexte qu'il leur fourniſſoit de declamer contre le principe des Proteſtans. Puccius rentrant dans le giron du Catholiciſme, après avoir cherché maître dans tous les partis qui s'en étoient ſeparez, & après avoir ſondé le gué en France, en Suiſſe, en Angleterre, en Pologne, eſt une preuve parlante, peuvent dire les Controverſiſtes, que dès que l'on abandonne le principe de l'autorité pour ſe jetter dans la voye de l'examen, on ne peut donner fond nulle part. On voltige de part & d'autre, & enfin ſi l'on veut trouver quelque aſſiete ferme, l'on fait comme la colombe de Noé, on rentre dans l'Arche. Beaux lieux communs que deux (*c*) modernes ont fait valoir depuis peu, en rentrant dans la communion Romaine, mais au fond ce n'eſt qu'un feu de paille, car la voye de l'autorité conduit neceſſairement les particuliers à être Mahometans en Turquie, Payens dans la Chine, & toûjours de la Religion nationale.

(*b*) Ab Archiepiſcopo Saliſburgenſi captus tandem, & Romam miſſus, in rogo periit. *Micrælius, Syntagm. Hiſt. eccleſ. p. m. 860.*

(*c*) *Les Sieurs Papin & de Verſé.*

(C) *Qui n'avoit aucune ſcience & qui donnoit dans le fanatiſme.*] Voici le beau temoignage que Voetius lui a rendu. (*d*) *Fr. Puccius natione Italus Filidinus* (*e*), *inſtar cothurni omnium aut nullius religionis, nullius eruditionis literariæ, philoſophicæ, ſcripturariæ, molitus eſt libellum Goudæ in Hollandia anno 1592. editum & Clementi VIII. dedicatum, quo aſſerit univerſalem reſtitutionem, & fidem naturalem in Deum, per quam omnes ſalvari poſſint. Fanatico illi errori (jactat enim revelationes* rat. 120. pag. 94.) *mox publica ſcripta oppoſuerunt, ex Reformatis* Franciſcus Junius, *ex Lutheranis* Lucas Oſiander, *ex Pontificiis* Nicolaus Serrarius. *De hominis iſtius univerſali ἀπαιδευσίᾳ ex ſcriptis, de ingenio & moribus ex* epiſtolis Socini *judicare poteris* Epiſt. 3. quæ eſt ad Matth. Radecum *Secret. Gedanenſ. Puccius* prior *Socinum ſatis ſarcaſticè perſtrinxerat in collatione de Mortalitate, quæ poſtea typis edita fuit in 4.*

(*d*) *Gisb. Voetius, Diſputat. Theolog. to. 2. pag. 234. 235.*

(*e*) *Voyez ci-deſſus Pfannerus.*

(D) *Les honnêtes gens ſeroient ſauvez.*] Tobie Pfannerus ſur la foi de deux perſonnes qu'il cite lui attribuë ce ſentiment. (*f*) *Franciſcus Puccius Fedelinus, Romæ quidem poſtea neſcio quâ de cauſâ combuſtus, ignorationem & incredulitatem Evangelii, vel defectum Baptiſmi ad ſalutem nulli obeſſe, modò ſtudeat vitæ inculpatæ, quoad externos mores, nec præfractè quicquam neget: ineſſe omnibus naturaliter hanc facultatem, ut poſſint & velint ſalvi fieri, etiam abſque ſcrutinio quæſtionum Theologicarum; ut Oſiander* (1), *& poſt hunc Joh. Ludovicus Hartmannus* (2), *teſtantur.*

(*f*) *Tob. Pfannerus, Syſtem. Theolog. Gentilis, p. 493.*

(1) *Oſiand. Cent. XVI. lib. IV. cap. 46. cit. ibid.*

(2) *I. L. Hartmann. hiſt. Concil. Tom. IV. Period. 6. Peric. 16. Exerc. 67. (pag. 701.)*

(E) *Mr. Baillet (g) parle de lui.*] Il nous aprend que Luc Oſiander publia un livre l'an 1593. contre un François Puccius, & que ce livre pourroit bien être le même que celui qui a pour titre *Anti-Puccius.* Il ajoûte ces paroles. *François Puccius ne me paroît autre que l'Auteur du Puccianiſme, c'eſt-à-dire d'une nouvelle ſecte qui a duré trois jours, & qui eſt demeurée enſevelie ſous les pierres dont elle fut accablée par les Calviniſtes, les Lutheriens, & les Catholiques. En remontant un peu plus haut, je trouve que ce Puccius pourroit bien être le meſme que Franceſco Pucci de Florence, qui s'eſtoit retiré à Baſle, & qui eut quelque conteſtation avec l'Hereſiarque Socin ſur l'eſtat du premier homme avant ſa chute l'an 1577. & qui tenoit l'immortalité de toutes les creatures, & par conſequent de l'homme par la creation. Mais je n'aſſurerai pas que ce Florentin (h) ſoit le meſme que ce Franciſcus Puccius Filidinus, dont il eſt parlé dans la premiere claſſe de l'Index des Auteurs & des livres condamnez ſous le nom du Concile de Trente, où l'on a remarqué que c'eſt fauſſement que cet homme a pris le nom de Pucci.* Notez que l'on cite un *Anti-Puccius* compoſé par Fauſte Socin, mais ce n'eſt pas le titre du livre, on cite ainſi pour abreger. Cet Ouvrage eſt compoſé de 4. pieces: il contient 1. un petit diſcours de Puccius touchant l'immortalité de toutes les creatures avant le peché. Ce ſont dix theſes, contenant chacune l'un des dix argumens; ſur quoi il établiſſoit ſon paradoxe. 2. La reponſe de Socin à ces dix theſes. 3. La replique de Puccius à cette reponſe. 4. La replique (*i*) de Socin: elle eſt fort longue & fort travaillée. Tout cela ſe trouve ſous le titre general *De ſtatu primi hominis ante lapſum diſputatio*, dans le 2. volume de la Bibliotheque des Freres Polonois.

(*g*) *Au 1. tome des Anti, n. 33. p. 233. Voyez auſſi page 371.*

(*h*) *Il eſt certain que c'eſt le même.*

(*i*) *Intitulée,* Ad defenſionem Franciſci Puccii reſponſio.

(A') *Auteur d'une infinité de livres.*] Voyez en la liſte dans la Bibliotheque de Valere André, & dans le theatre du Ghilini; il eſt plus complet dans (*k*) le Sieur Witte. Ce ſont preſque tous petits

(*k*) *Witte, Memoriæ Philoſophorum pag. 567. & ſeq.*

à Dordrecht, d'où il passa à Cologne pour y faire sa Rhetorique, & son cours de Philosophie au College des Jesuïtes : après quoi il fut étudier en Droit à Louvain, & y reçut le degré de Bachelier au mois de Juin 1597. Il profita beaucoup aux leçons de Juste Lipse, qui conçut pour lui une estime & une amitié particuliere. Il passa en Italie l'an 1597. & s'arrêta quelque tems chez Jean Fernand de Velascos, Gouverneur du Milanez; puis il s'en alla à Padouë, & logea chez le celebre * Pinelli. On l'en tira l'an 1601. pour le faire Professeur en éloquence à Milan. Il s'aquit beaucoup de gloire dans cet emploi, de sorte qu'on l'honora de la charge d'Historiographe de sa Majesté Catholique; & qu'en 1603. la ville de Rome l'aggregea lui & sa posterité au nombre de ses bourgeois, & de ses Patriciens. Il prit le degré de Docteur en Droit à Milan, *more rituque majorum* †. Il y prit aussi une femme ‡ l'an 1604. & en eut beaucoup d'enfans. Il se louë beaucoup (*B*) & d'eux & d'elle dans ses lettres. Il se transporta à Louvain l'an 1606. pour y succeder à la chaire de Professeur que Juste Lipse avoit occupée avec tant de gloire. Il fut fort consideré dans le Païs-Bas, & y posseda le titre d'Historiographe du Roi d'Espagne, & celui de Conseiller de l'Archiduc Albert. Il fut même Gouverneur du Chateau de Louvain ⸸. Vous trouverez dans Moreri qu'il (*C*) mourut l'an 1646. Ce fut un homme de merite & d'érudition, & d'un grand (*D*) commerce de lettres. Il affectoit de repandre dans ses

* *Moreri supose faussement que Pinelli demeuroit à Milan.*

† *C'est-à-dire selon les anciennes ceremonies.*

‡ *Qui s'apelloit Marie Magdelene Catherine de la Tour.* Turriana.

⸸ *Tiré de Valere André Biblioth. Belgica, p. 206. 207.*

petits Ouvrages, & jamais homme ne parut plus persuadé que lui de la maxime d'un Poëte Grec, (*a*) *qu'un grand volume est toûjours un grand mal.* Il est facile de multiplier le nombre de ses productions publiques, lors que l'on fait mettre sous la presse tout ce qu'on écrit. Nôtre Puteanus étoit frapé d'une telle maladie : il n'est pas jusqu'au (*b*) recueil des temoignages qu'il donnoit à ses Ecoliers, qui n'ait vu le jour. Mr. Colomiés a publié une chose qui ne sauroit être mieux placée qu'en cet endroit-ci. „ (*c*) Mr. Vossius m'a dit, „ que Moret fameux Imprimeur d'Anvers, re„ prochant à Erycius Puteanus successeur de Lip„ se, qu'il ne faisoit que de petits livres, celuy„ ci luy répondit, que Plutarque & plusieurs au„ tres Autheurs de l'Antiquité en avoient aussi „ bien fait que luy. Alors Moret luy repliqua, „ croyez-vous que vos livres que je ne puis debi„ ter, soient aussi bons que ceux de Plutarque? „ Ce qui mit Puteanus en colere, & le fit sortir „ de la Boutique de Moret. „ Voyez Mr. Baillet au 1. tome des Jugemens des Savans page 447. Lisez aussi ces paroles du 2. tome, (*d*) *Il est vrai que ce Puteanus passoit pour un* babillard, *& pour un grand faiseur de petits livres, mais il étoit d'ailleurs fort habile homme.*

(*B*) *Il se louë beaucoup de sa femme & de ses enfans.*] Il n'y a rien de plus agreable qu'une bonne femme, écrivoit-il à un ami, j'en parle par experience : la mienne me paroît toûjours jeune & belle, car quoi qu'elle ait souvent accouché, elle conserve les charmes de son visage. *Illa (e) mihi semper juvencula, semper pulchra; quia & ætatis florem, & formæ decus, toties jam puerpera servat. Imò illa mihi bona est, & qualem ex Apiculâ nasci Simonides voluit. Opportunè hic igitur illud Theognidis usurpem :*

Οὐδὲν Κύρν' ἀγαθῆς γλυκερώτερόν ἐςι γυναικὸς.
Μάρτυς ἐγὼ, σὺ δὲ μοι γίγνε ἀληθοσύνης.

Vin' & Latinè dicam ?

Nil uxore bona, Cyrne, est jucundius : hujus
Cum tibi sim testis, tu mihi testis eris.

Voilà ce qu'il écrivoit l'an 1626. Cela ne remplissoit point le vœu d'un Poëte Romain: la femme de Puteanus paroissoit encore jeune & belle à son mari, c'est parce qu'elle l'étoit encore. L'importance est de le paroître lors même qu'on ne l'est plus. Voici le souhait du Poëte.

Candida (f) perpetuo reside, Concordia, lecto,
Tamque pari semper sit Venus æqua jugo.
Diligat illa senem quondam : sed & ipsa marito,
Tunc quoque cum fuerit, non videatur anus.

Dans une autre (*g*) lettre écrite l'an 1617. Puteanus nous aprend qu'elle lui avoit donné quatre garçons & quatre filles, & qu'il avoit perdu trois garçons. Il paroît fort content d'avoir des filles (*h*), & il en allegue le sujet. Il eut depuis d'autres enfans males. Son fils Fauste (*i*) porta les armes, mais cela ne dura guere, il se fit Carme dechaussé (*k*) au bout de deux ans, pour imiter en quelque façon Jean Etienne son frere qui avoit pris l'habit de Jesuïte. Puteanus parle encore de deux autres fils, dont l'un nommé Juste étoit Secretaire de l'Archevêque de Compsa Nonce Apostolique; l'autre nommé Maximilien étudioit auprès de son pere (*l*).

(*C*) *Qu'il mourut l'an 1646.*] Mr. Bullart ne supose point cela, car (*m*) il dit que Puteanus né le 4. de Novembre 1574. mourut âgé de 70. ans, après avoir été Professeur en Histoire près de 40. ans à Louvain. C'est dire sans nul detour qu'il mourut l'an 1644. Lorenzo Crasso (*n*) s'abuse beaucoup le faisant mourir l'an 1624. il s'est égaré pour n'avoir pas fait assez d'attention à ces paroles du Ghilini; (*o*) *L'anno* M. D C. X X I V. *fù il Puteani da malattia oppresso, percio scrisse questo Epitaffio da mettersi sopra la sua sepoltura.* Il est clair que cela ne signifie sinon qu'il fut fort malade cette année-là. Le Sieur Witte (*p*) met la mort de Puteanus à l'an 1646. le 71. de sa vie : il faloit dire le 72. Il la met à la même année 1646. dans (*q*) l'abregé qu'il nous donne de la vie de ce Professeur. Valere André est l'Auteur de cet abregé; on peut donc s'y fier.

(*D*) *Et d'un grand commerce de lettres.*] Cela paroît par les lettres qu'il a publiées, & encore plus par ce passage de Mr. Bullart. *Enfin (r) ce fut cette doctrine qui le rendit considerable dans les premieres Cours de l'Europe, & qui porta presque tous*

(*a*) *Voyez Mr. le Fevre dans la Vie des Poetes Grecs, p. m. 141. 142. Il attribuë cette pensée au Poëte Callimachus. Voiez les paroles de Callimachus raportées par Athenée au commencement du 3. livre,* Τὸ μέγα βιβλίον ἴσον ἔλεγεν εἶναι τῷ μεγάλῳ κακῷ. Magnum librum parem esse dicebat magno malo.

(*b*) *Voyez le livret qui a pour titre,* Erycii Puteani Martyremata Academica, sive doctrinæ & probitatis testimonia. *Il fut imprimé à Leide l'an 1618.*

(*c*) *Colomiés, Opuscules, p. 124. 125. édit. d'Utrecht 1669.*

(*d*) *Baillet, to. 2. des Jugemens des Savans p. 272.*

(*e*) *Eryc. Puteanus, Epistolar. selectarum apparatu, epist. 10. centuria 4. p. m. 10.*

(*f*) *Martial. Epigr. 13. lib. 4.*

(*g*) *C'est la 65. de la 1. centurie, pag. 26.*

(*h*) *Ibid. p. 27. 28.*

(*i*) *Voyez la 28. lettre de la 4. centurie. Elle fut écrite l'an 1626.*

(*k*) *Voyez la lettre 55. de la même centurie. Elle fut écrite l'an 1628.*

(*l*) *Voyez la même lettre.*

(*m*) *Bullart ubi infra.*

(*n*) *Lor. Crasso, Istoria de' Poeti Greci p. 193.*

(*o*) *Ghilini, Teatro d'huomini letterati, vol. 2. pag. 73.*

(*p*) *In Diario biographico.*

(*q*) *In Memoriis Philosoph. p. 565. Konig citant ce livre la met neanmoins à 1644.*

(*r*) *Bullart, Academie des Sciences, to. 2. pag. 220.*

ses productions ce qu'on apelle traits d'esprits. Cela lui reüssissoit quelquefois; mais en bien des rencontres il choquoit le naturel, & tomboit dans un jeu de mots un peu forcé. Il publia un Ouvrage intitulé (*E*) *Statera belli & pacis*, qui

(d) *Voyez les Anti de Mr. Baillet, to. 2. pag.* 256.

tous les Princes, tous les hommes doctes, les Ambassadeurs des Roys, & les Generaux d'Armées de son temps, à luy donner des marques de leur amitié, & de leur estime par des lettres, desquelles on trouva plus de seize mille redigées par ordre en sa Bibliotheque.

(E) *Un Ouvrage intitulé* Statera belli & pacis, *qui .... pensa le ruiner.*] Ce livre fut imprimé pendant qu'on negocioit un traité de treve entre sa Majesté Catholique & les Provinces Unies l'an 1633. L'Auteur conseilloit la paix, & faisoit voir que la continuation de la guerre nuiroit beaucoup au Païs-Bas Espagnol: il s'expliqua trop nettement sur les avantages que les ennemis avoient dejà remportez, & sur les victoires qu'ils pouvoient attendre. Vossius son bon ami, & l'homme du monde le plus pacifique, je veux dire le plus éloigné de certains Auteurs, qui pour animer le peuple à continuer la guerre, lui étalent mille descriptions artificieuses de ses forces, & de la foiblesse de l'ennemi, fut fâché que Puteanus se fit des affaires en publiant de tels livres. (*a*) *His diebus haut lætus accepi, optimum, & disertissimum virum Erycium Puteanum, in periculum, aut certè molestias aliquas incidisse. Scripsit stateram Belli, & Pacis, quo nonnullis de partium suarum impotentia prolatis, complures offendit. Nosti fastum Hispanorum, & Principum aures, quorum nec hæ, neque illi veritatem accipere sustinent. Itaque nisi nossem multos ei in aula Bruxellensi, quò vocatus est, amicos esse: nisi quoque ingenium, & eruditionem illius æstimari scirem, sinistri aliquid vererer. Nunc optima non omnino despero. Utinam non aliud audire cogatur, quam quod olim in simili ferè negotio, à Phalaride ajunt fuisse dictum Simonidi*, Μέλοιεν σοὶ Μουσῶν εὐκλέεις πόνοι. Il communiqua son inquietude à un Medecin de Dordrecht, qui lui repondit que Puteanus avoit agi imprudemment, & qu'en Hollande on ne pardonneroit pas une telle faute. (*b*) *De Cl. Puteano quod scribis, valdè me percussit, quamvis tale quid metuerem, cùm legissem stateram, doctè magis, quam prudenter scriptam. Accepi ab eo literas, statera jam edita, quam tamen præter morem suum non misit. Eam Catzius Haga (ubi impressam* (c) *quoque nosti, nec hoc nostro melius) ex conventu ordinum, ubi cum plausu excepta, attulit, & mihi legendam tradidit. Deus bone! quàm bonus ille Belga, tam malus Politicus. Non hic ferremus, qui talia de nobis, quæ ille de Rege, de importuna Archid. legatione, & similia. Ac nisi amici omnia pro illo, est quod metuamus vicem optimi, & elegantissimi ingenii.* Il ajoûte qu'on l'avoit cité à Bruxelles, & qu'on devoit continuer à l'interroger; que le President Rose lui étoit contraire, mais que d'autres personnes importantes le protegeoient, & qu'on esperoit que leur protection le sauveroit. On sera sans doute bien aise de trouver ici le nom de ces protecteurs: c'est une partie de l'histoire de Puteanus. *Ob amicos quos plurimos habet, nihil illi periculi fore putabat. Sibi addictissimum habet, Varambonum Archiepiscopum Cæsariensem Infanti à sacris, Chiffletium Medicum, qui plurimùm apud Ser. Inf. possunt, & alios, sed infestum Rosam Præsidem*

(a) *Vossius, epist.* 199. *p. m.* 218. *Cette lettre est datée du mois de Juillet* 1633.

(b) *Joh. Beverwyckius, epist. ad Vossium. C'est la* 172. *p. m.* 111. 112. *Elle est datée du* 8. *de Juillet* 1633.

(c) *Ce n'étoit pas la premiere édition; car il fut imprimé d'abord au Païs-Bas Espagnol in* 4.

Hispanis obnoxium, & paci ut dicitur, adversum, qui etiam causa esse putatur, cur decem jam mensibus, nulla ex Hisp. litera ad εἰρηνοποιούς. *Infans quoque Cardinalis, qui jam in Burgundia, non minùs quàm Eugenia, illi benè volunt. Deum rogo, & benè faciant, neque ob* παῤῥησίαν *hanc gravius animadvertant, in virum candoris melle penitus imbutum.* La chose se termina selon les souhaits de ce Medecin. Il ne faut pas que j'omette qu'un anonyme écrivit contre cet Ouvrage de Puteanus. Cette reponse fut intitulée (*d*) *Anti-Puteanus, sive Politico-Catholicus stateram Puteani inducias expendentis alia statera expendens.* J'ai un petit livre (*e*) qui contient la *statera* de Puteanus, & la reponse de l'anonyme, avec 2. lettres où se trouve le jugement d'un Hollandois sur cette reponse. L'Auteur de ces lettres soupçonne que l'anonyme étoit un homme (*f*) d'Eglise, & même un Moine (*g*), & il le tourne en ridicule pour avoir dit que (*h*) le courage & la prudence ne se trouvent que dans l'Eglise Catholique; que les finances de la Hollande s'épuisoient; qu'elle faisoit gemir son peuple sous la rigueur des impôts; que ses troupes étoient poltronnes; que ses victoires lui avoient été plus prejudiciables que profitables; que le Roi d'Espagne se pouvoit passer commodément des villes qu'il avoit perduës; que les Hollandois devoient leurs conquêtes à la trahison, & qu'ils les avoient achetées beaucoup plus qu'elles ne valoient. Au premier jour, lui dit son Critique, il nous aprendra qu'il est utile à l'Espagne que nos troupes aillent camper au cœur du Brabant, car les terres en deviendront plus fertiles par le fumier que nos chevaux y laisseront. (*i*) *Nec minus ridiculus est, cum tributis & exactionibus supra quam fas est Batavos premi queritur, qui istos census se Dominis suis debere, & felicitatis suæ ac fortunarum non nisi spicilegium esse credunt. . . . Verum enimvero, quam lepide fatuus est hic scriptor, cum milites Federatorum* timidos lepores *vocat, cum Batavos* pugnam semper declinare *scribit:* victorias nobis magis nocuisse, quam profuisse. *Illane scribere non veretur post cladem Turnhoutanam & Flandricam? An & tunc Henrici Bergii culpa terga vertit Hispanus? Et quando quæso Regi Hispaniarum ac suis persuadebit, Sylvam Ducis, Vesaliam, Venloam, Ruræmundam, Trajectum ad Mosam, expugnata ad Scaldim & alibi castella, victam Bercam nobis nocere? Regem vero suo commodo iis carere? quia non sine magnis impensis ea vicimus. Dicet propediem, utile esse Brabantis, exercitus nostros in ipso pene Brabantiæ meditullio stare & in hostico ali, ut ab equorum multitudine stercorati agri uberiorem segetem ferant.* On conoît depuis long tems (*k*) l'Auteur de cette critique; c'est Barleus. J'ai un autre petit (*l*) livre, qui outre la *Statera belli & pacis* & l'*Anti-Puteanus*, contient une dissertation politique de Puteanus *De induciis Belgicis*, & une lettre de Lipse, & des notes (*m*) sur cette lettre, & quelques autres petits écrits. La lettre de Lipse fut écrite de Louvain le 3. de Janvier 1595. à un grand Seigneur qui lui demandoit, *bellumne an potius induciæ expediant Regi Hispaniarum cum Gallo, Anglo, Batavo.* Elle est pleine

de

(e) *Imprimé* Cosmopoli, apud Batavum patriæ libertatis & pacis amantissimum, *in* 12.

(f) Impense cavet, ne alius esse videatur quam ex sacrorum ordine. *Barlæus epist.* 214. *p.* 458. *to.* 1.

(g) Videtur cucullus galeam induisse, aut galea cucullum, ita amice conjurant, & ex eodem ore jam Theologo jam milite digna audis. *Idem epist.* 213. *p.* 451.

(h) In Principe Auriaco nec fortitudinem, nec prudentiam agnoscit, hac fretus ratione, quia Catholicus non est. Audi verba: Ad. num. 90. *In sola Ecclesia Catholica vera est fortitudo & prudentia.* Id. ib. p. 453.

(i) *Id. ib. p.* 454.

(k) *Ces* 2. *lettres sont la* 213. *& la* 214. *de celles de Barleus.*

(l) *Imprimé à Leide* in officina Elzeviriorum 1633. in 12.

(m) *Notæ seu strictura politica ad Justi Lipsii epistolam.*

qui fit beaucoup de bruit, & qui pensa le ruiner. Neanmoins c'est un Ouvrage qui temoigne qu'il étoit plus éclairé sur les veritables interêts de sa Majesté Catholique, que ceux qui ne s'occupoient que des affaires d'Etat. On lui attribua faussement une satire contre (*F*) le Roi Jaques. On assûre qu'il rendit un très-grand service * au Roi de Pologne. Ceux qui voudront voir les loüanges que divers Savans lui ont données, & les honneurs que lui ont faits quelques Princes, n'auront

* *Voyez la remarque H.*

pleine de malignité contre la Hollande, & de maximes rafinées de Politique †. L'Auteur des notes les refuta solidement, & maltraita Lipse. Voyez les plaintes qu'en fit le (*a*) Jesuïte Petra Sancta.

† *Cette lettre de Lipse avoit deja été refutée l'an 1618. par Jean Gael, Avocat de la Haye.*

(*a*) *Dans l'article Lipse, pag. 341. col. 2.*

L'évenement a justifié que Puteanus avoit raison; car si l'Espagne avoit conclu ou une paix, ou une treve avec les Provinces Unies l'an 1633. elle se seroit épargné bien des chagrins & bien des pertes, & peut-être qu'elle seroit aujourdui dans une posture plus florissante. Je ne pretens pas excuser ce Professeur; il eût mieux fait de se contenir dans sa sphere: la prudence ne permet pas que l'on publie toutes sortes de veritez; mais il ne faut pas croire que son livre ait apris rien de nouveau à la Hollande; on y conoissoit assez le mauvais état du Païs-Bas Espagnol. C'est la premiere chose dont les Politiques prennent instruction par raport à leur ennemi, & le peuple en croit ordinairement plus qu'il n'y en a. Quoi qu'il en soit, ce Professeur ne medita pas assez sur les paroles de Salluste qu'il mit au commencement de son livre, & qui lui montroient si bien les raisons pourquoi il est dangereux de donner conseil aux Princes. Ils ont assez d'autres gens à consulter; l'avenir est inconu aux plus sages têtes; & fort souvent les mauvais conseils sont suivis d'un bon succés: tant il est vrai que la fortune dispose des choses selon son caprice. C'est Salluste qui parle ainsi. *Scio ego*, dit-il (*b*), *quam difficile atque asperum factu sit, consilium dare regi, aut imperatori; postremo cuiquam mortali, cujus opes in excelso sunt: quippe cum & illis consultorum copiæ adsint; neque de futuro quisquam satis callidus, satisque prudens sit. Quinetiam sæpe prava magis, quam bona consilia prosperè eveniunt: quia plerasque res fortuna ex lubidine sua agitat.* On se repent mille fois d'avoir suivi le conseil des bonnes têtes, parce qu'il arrive des choses qui font juger, que si l'on avoit suivi une autre route, l'on auroit frappé de grands coups. Ceux à qui l'on a affaire font des fautes dont on ne les croyoit point capables. Un bon Conseiller ne compte point sur ces fautes: il dissuade donc des entreprises qu'un fou, ou qu'un étourdi proposent; & il se trouve que ces fautes imprevuës, ou d'autres évenemens inopinez auroient rendu immanquable l'entreprise, si l'on s'y étoit engagé. Le plus sûr est de ne se pas ériger en donneur d'avis sur les affaires publiques. Salluste en conoissoit bien les raisons.

(*b*) *Sallustius, Orat. 2. ad Cæsarem de republica ordinanda, init. p. m. 527.*

(*F*) *Une satire contre le Roi Jaques.*] En voici le titre *Is. Casauboni Corona Regia, id est Panegyrici cujusdam verè aurei, quem Jacobo I. Magnæ Britanniæ &c. Regi, fidei defensori delinearat, fragmenta ab Euphormione inter schedas & μακαρίτου inventa, collecta, & in lucem edita* 1615. *pro officina regia Jo. Bill Londini.* Monsr. Almeloveen me prêta ce livre (*c*) l'an 1693. Il étoit alors très-rare; mais Mr. Thomasius l'a fait imprimer depuis dans son *Historia sapientiæ & stultitiæ humanæ.* Il ne se peut rien voir de plus satirique; jamais les plus mechans Princes ne furent plus mal traitez par un Ecrivain medisant, que le bon Roi Jaques est dechiré là par le terrible Scioppius; car il ne faut point douter que Scioppius ne soit l'auteur de cette sanglante piece. Nous allons citer un homme qui nous aprendra que Puteanus se defendit publiquement d'en être l'auteur. *Non* (*d*) *potuit satyricorum manus effugere Jacobus Britanniæ Rex, utut doctissimus & laudatissimus Princeps: cui sub specie Panegyrici Postumi à Casaubono scripti, cujus quasi fragmenta inter schedas ejus reperta, per insignem nequitiam, continuo mycterismo horrenda flagitia objiciuntur. Lepidè alioquin scriptus liber est; cui titulus,* Casauboni Corona Regia, &c. . . . *Refertur in Georgii Richteri vitâ Epistolis ejus præfixâ pag. 21. è Colloquio cum Erycio Puteano accepisse Richterum, quod Puteanus ejus libelli autor habitus fuerit: cujus rei verò famam ille innixè declinans velut Apologiæ loco scriptum quoddam exhibuerit, cui nomen, Perjurium* RUFFI & GIBBOSI, *præfatus, quo delatorum suorum virulentiæ ac sinisteritati satis fuisse obviatum existimaverit.* Ces paroles de Mr. Morhof n'ont pas été bien entenduës dans l'extrait que l'on a donné de son livre. „ On „ (*e*) peut aussi mettre dans le même rang les satires qui attaquent l'honneur des personnes les „ plus vertueuses, comme celle qui a pour titre, „ *Casauboni Corona Regia*, &c. qui a été attri„ buée sans aucun fondement à Mr. du Puy, & „ qui impute à Jaques I. Roi d'Angleterre des cri„ mes énormes, dont Mr. du Puy l'a suffisam„ ment justifié dans son *Perjurium Ruffi & Gibbosi*. „ Il y a deux fautes là-dedans. I. L'Auteur de l'extrait a cru sans doute, qu'Erycius Puteanus est l'illustre Pierre du Puy dont Mr. Rigault a fait la vie. Quand on dit tout court Mr. du Puy en parlant de livres & de Savans, on doit entendre celui-là, on doit entendre le Bibliothecaire du Roi de France; cet homme admirable qui avec son digne frere fournissoit tant de secours aux hommes de lettres, & qui tenoit de si doctes conferences. II. Il n'est pas vrai que l'Auteur dont parle Morhof ait justifié le Roi Jaques des crimes énormes qu'on lui impute dans cette satire; il s'est seulement justifié d'avoir écrit ce mechant libelle, & a marqué l'envie maligne de ses delateurs. Raportons un passage bien curieux. *On* (*f*) *attribuë encore à* Jean Barclai *une satyre très-mordante écrite contre Jacques Roy de la grande Bretagne, intitulée* Corona Regia, *dans laquelle sous le nom specieux de Panegyrique, il attaque vivement le regne de Henry VIII. l'origine & le cœlibat de la Reyne Elisabeth, & sur tout la naissance & les actions de Jacques, qu'il déchire par un discours autant ingenieux qu'il est injurieux. La curiosité a fait glisser ce libelle par toute l'Europe; & ce Prince s'y voyant depeint avec des couleurs si noires, procura de ses Alliez que l'on fit une exacte recherche de l'Autheur pour le punir. Quelque soupçon estant tombé sur Erice Putean, Professeur de l'Eloquence en l'Université de Louvain, l'Archiduc Albert fit informer contre luy; mais il fut trouvé innocent.*

(*c*) *C'est un in douze de 127. pages.*

(*d*) *Morhofius, Polyhist. lib. 1. c. 8. p. 78.*

(*e*) *Bibliotheque universelle tome 13. p. 23.*

(*f*) *Bullart, Academie des Sciences, to. 1. pag. 198.*

n'auront qu'à lire la Censure (*G*) de Pope Blount, & l'Academie (*H*) de Bullart *. L'un des principaux amis qu'il eût à Milan étoit Secretaire du Conseil, & s'apelloit Jean Baptiste Saccus. Je raporterai quelque chose touchant la maniere dont Puteanus éleva (*I*) une jeune fille, à laquelle cet ami prenoit interêt.

* *Voyez aussi Mr. Baillet Jugemens des Savans tom. 3. n. 503. p. 406.*

QUEL-

(*G*) *La censure de Pope Blount.*] Mais retranchez en ces paroles, (*a*) *inter præcipua Galliæ ornamenta, dum viveret, merito suo semper habitus est* Erycius Puteanus. Elles sont citées de la preface de Casaubon sur l'Histoire Auguste; mais 1. nôtre Puteanus n'étoit point François: 2. il n'étoit pas fort conu lors que Casaubon publia ce livre (*b*): 3. il a vêcu près de 40. ans depuis que ce livre de Casaubon fut publié.

(*a*) *Pope Blount, Censura Authorum p. 689.*

(*b*) *Il fut imprimé à Paris l'an 1603.*

(*H*) *Et l'Academie de Bullart.*] Vous y trouverez ceci. „ Ce (*c*) fut cette grande doctrine qui „ ayant gagné le cœur d'Urbain VIII. porta ce „ grand Pontife à luy envoyer son portrait dans „ une medaille d'or de grand poids, avec quelques exemplaires de ses ouvrages: ce fut cette „ mesme doctrine qui obligea le Cardinal Frederic Borromée, à le recevoir en son Palais lors „ qu'il retourna à Milan, & à luy faire part de ces „ pretieuses Reliques de son oncle saint Charles „ Borromée, que ce sçavant homme a données „ à l'Eglise Collegiale de saint Pierre à Louvain. „ Ce fut encore cette doctrine qui le fit aimer „ tendrement du Comte de Fuentes Gouverneur „ de Milan, & depuis de l'Archiduc Albert, qui „ après l'avoir placé dans la Chaire de Juste Lipse, „ le receut encore avec honneur au nombre de ses „ Conseillers. Enfin ce fut cette doctrine qui le „ rendit considerable dans les premieres Cours de „ l'Europe (*d*).... Il a eu la gloire de sauver la „ vie au Roy de Pologne, par l'explication d'un „ écrit énigmatique, formé en caracteres inconnus, que personne ne pouvoit lire ni entendre, „ & qui cachoit une detestable conjuration contre „ ce Prince. „

(*c*) *Bullart, Academ. des Sciences, to. 2. pag. 220.*

(*d*) *Ce que je suprime ici se trouve dans la remarque D.*

(*I*) *Dont Puteanus éleva une jeune fille.*] Il écrivit à son ami qu'il ne souffroit point qu'elle se laissât baiser. Cela, disoit-il, est dangereux pour des Italiennes: nos filles Flamandes le peuvent soufrir sans risque & impunément: elles n'y entendent point de finesse, elles ignorent qu'il y ait dans les œillades, & dans les aplications des levres aucune leçon d'amour; mais celles de vôtre païs en savent bien les consequences, c'est pourquoi j'ai fait aprendre à celle-ci la langue de nôtre païs, & nos coutumes excepté celle de baiser. Si je ne raportois pas les propres paroles de cet Auteur, on croiroit peut-être que j'amplifie; je les raporte donc, & on verra que j'extenuë sa pensée. *De* (*e*) *puella vestra quid scribam? valet, viget, jam matura viro, jam plenis nubilis annis. Mores & linguam quoque nostram discit, tamen oscula non libat. Sic eam habeo, uti educata est. Scis tu; ut confringi vas citò Samium solet. Pudica quidem Belgarum oscula, sed tamen oscula: & insinuentur multò honestius, quam figantur. Abhorrere illa ab hoc ritu debet, & si pudicitiæ alumna esse velit, illæsum usque quoque verecundiæ florem servare. Nesciunt nostræ virgines ullum libidinis rudimentum oculis aut osculis inesse, ideoque fruuntur. Vestræ sciunt. Si nostra esse hæc quoque incipiet, particeps candoris nostri erit, & castæ immunitatis capax.* Kempius cite tout ce passage dans sa docte & curieuse compilation *de osculis*, & nous renvoye à un Professeur en Philosophie dans l'Academie de Leyde. Ce Professeur traitant de la temperance, l'une des 4. vertus Cardinales, se propose entre autres questions celle-ci; (*f*) *La coutume qui permet aux étrangers dans le Païs-Bas & ailleurs de baiser les femmes d'autrui, les veuves, les filles quand on leur rend des visites de ceremonie, est-elle conforme aux loix de la chasteté?* Il repond que cette coutume est fort ancienne, mais que plusieurs Sages de l'antiquité l'ont condamnée comme peu chaste. Il cite Socrate qui vouloit qu'absolument on s'en abstint, n'y ayant rien qui excite davantage le feu de l'amour que les baisers. Il cite Seneque qui a taxé d'impudence une fille, parce qu'elle reçut un baiser d'un Prêtre chez qui elle étoit allée. Il dit que les anciens se persuadoient qu'un baiser donnoit (*g*) une vive atteinte à la pudeur, & il le prouve par ces paroles d'Ovide,

(*e*) *Erycius Puteanus, epistola ad Joh. Baptistam Saccum, apud Martinum Kempium Dissertat. 16 de osculis, n. 6. p. 626.*

(*f*) Quæritur tertio, *An cum legibus castitatis, quæ temperantiæ est species, bene conveniat recepta illa apud nostrates Belgas, aliasque nationes, consuetudo, qua peregrini oscula figunt alienis uxoribus, viduis, ac virginibus, quando eas humanitatis causa salutant?* Adrianus Heereboord, exercitat. Ethic. 44. p. m. 173.

Oscula qui sumpsit, si non & cætera sumpsit
Hæc quoque quæ data sunt perdere dignus erat.

Sa conclusion ou sa decision est celle-ci, que les baisers de ceremonie ne sont point contraires à la chasteté, veu que rien n'empêche qu'on ne les donne sans aucun mauvais desir, & qu'il ne faut pas croire que tout le monde soit si facile à être ému, que les baisers de civilité ne puissent être tout-à-fait honnêtes. (*h*) *Neque existimandum est, omnium esse tam pronam & irritabilem ad libidines naturam, quin citra violationem castitatis, ac citra libidinem ullam, id genus mediorum, officii testandi causa, adhiberi possit.* Cette decision & la raison sur quoi on la fonde sont solides & valables. Mais que peut-on voir de moins sensé que l'allegation d'Ovide, car les paroles de ce Poëte ne concernent que les baisers des amans? Ce Professeur est très-blâmable de les avoir raportées sur un tel sujet: il devoit chasser de sa these toute l'érudition qu'il y a fourrée, & s'en tenir comme Puteanus à la difference des climats. Les mêmes familiaritez qui sont dangereuses en Italie, ne le sont pas ou le sont bien moins dans les païs septentrionaux: c'est sans doute la pensée du Professeur de Louvain, car il ne faut pas pretendre qu'il ait eu en vuë les salutations d'adieu, ou celles qui se pratiquent au retour d'un long voyage. Il n'y a nulle aparence qu'en pareils cas il exceptât de la coutume sa jeune Italienne. Il y avoit assez d'autres occasions où il lui pouvoit prescrire un regime particulier, & où elle eût pu conformément aux (*i*) lumieres de sa nation, éprouver ce que dit Horace (*k*).

(*g*) Osculo pudicitiam virginis delibari censebant veteres, unde illud Ovidii. *Id. ibid.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) Nesciunt nostræ virgines . . . vestræ sciunt. *Voyez ci-dessus lettre e.*

(*k*) Oscula quæ Venus quinta parte sui Nectaris imbuit. *Horat. lib. 1. Ode 13.*

Q.

QUELLENEC (CHARLES DE) Baron du Pont en Bretagne, fit une grande figure sous le nom de Soubise parmi ceux de la Religion durant le regne de Charles IX. Il prit le nom de Soubise lors qu'en 1568. il épousa Catherine de Parthenai, fille unique de Jean de Parthenai Seigneur de Soubise. Nous marquons * ailleurs quelques-unes des conjonctures où il temoigna son courage, & comment il se defendit † contre les massacreurs de la St. Barthelemi, sous lesquels enfin il succomba. La curiosité de quelques Dames de la Cour par raport à son corps nu, qui fut rangé avec plusieurs autres devant le Louvre, a deja été marquée ‡. Le procés d'impuissance qu'on lui (*A*) avoit intenté, fut la veritable

* *Dans l'article* Soubise (*Jean de Parthenai*).

† *Dans l'article* Parthenai, *page* 733. *col.* 1.

‡ *Ibid.*

(*A*) *Qui lui avoit été intenté.*] Mr. de Thou dit expressément que ce fut la belle-mere, & non la femme qui intenta ce procés. Mr. Varillas dit la même chose dans les deux éditions du Charles IX. Mezerai ne songeant pas assez à la consequence, a dit de la femme ce que Mr. de Thou n'avoit dit que de la belle-mere. Je l'ai relevé là-dessus (*a*) pour l'honneur & la gloire de Catherine de Parthenai; car encore qu'une femme puisse intenter un tel procés sans qu'il y aille de son honneur, il est neanmoins vrai qu'elle est plus loüée de ne le pas intenter, & sur tout lors qu'elle est aussi jeune que l'étoit alors l'heritiere de Soubise. Il y a certaines (*b*) actions qui ne sont pas un peché, & qui n'impriment pas une note d'infamie ni de fait ni de droit; cependant parce qu'il vaudroit mieux ne les point faire que de les faire, elles ont je ne sai quoi qui ternit la reputation: & ainsi un Historien doit prendre garde de ne point les imputer à ceux qui ne les font pas: il ne lui est point permis de manquer d'exactitude, & de confondre la mere avec la fille, la sœur avec la sœur. Plus un Historien est celebre, plus doit-il être circonspect; car lors qu'il est fort celebre, il devient une source publique, il tient lui seul lieu d'Archive à je ne sai combien d'Ecrivains repandus sur la face de la terre. Combien se trouvera-t-il d'habiles (*c*) gens qui ne croiront pas faillir en suivant Mr. Mezerai?

J'ai dit ailleurs (*d*) quelque chose qui pourra servir d'excuse à la Dame de Soubize, & sans doute ce qu'elle fit contre son gendre a besoin d'apologie. Un tems de persecution comme celui où elle vivoit, n'étoit point propre à de semblables procedures. Une Eglise sous la croix, & sous les armes en même tems, & qui n'est dans cet état que pour maintenir la reformation de la doctrine, & celle des mœurs, ne doit point traîner devant des Juges de contraire religion un jeune mari sous pretexte d'impuissance. Il est même vrai qu'en tout tems & en tout païs les procés de cette nature font très-peu d'honneur à celles qui les intentent, & soit qu'elles parviennent à obtenir un autre mari, soit qu'elles n'y arrivent pas, elles sont pour l'ordinaire un objet de raillerie & de mepris tout le reste de leur vie. C'est avec quelque raison, car les demarches qu'il faut qu'elles fassent sont si contraires à la pudeur, cette vertu qui est l'ornement & la couronne de leur sexe, & sans quoi elles ne sauroient avoir de part à la gloire humaine, qu'on ne peut avoir de l'estime pour une personne qui est capable de les faire.

(*a*) *Dans la remarque C de l'article de Catherine de Parthenai.*

(*b*) *Dans l'Ecole on nomme certaines qualitez,* perfectio simpliciter simplex. *Toute qualité* melior ipsa quam non ipsa, *est de cette espece.*

(*c*) Franciscus *Quellenrius* Dux è Britannia, cui ab uxore *Catharina Parthenia Subizia* impotentiæ accusato divortium intentabatur. *Ulr. Huber, Histor. civil. to.* 2. *p.* 353.

(*d*) *A la page* 733. *de ce volume, col.* 1.

I. C'est dejà beaucoup que de confesser publiquement qu'on ne peut se contenir. Or toute femme qui intente de tels procés, declare devant tout le monde qu'elle a ce defaut: elle en livre un (*e*) acte qui demeure dans les Greffes, & qui fournit un sujet de raillerie à tous les plaisans, & même un sujet de crainte au nouveau mari. Car s'il se trouve obligé à faire de longs voyages, ou s'il lui survient une longue maladie, quel fond fera-t-il sur la vertu d'une femme qui s'est confessée de son incontinence, au vu & au su de toute la terre.

II. L'interrogatoire qu'il faut subir devant les Juges est si delicat, & si gênant pour une femme d'honneur, qu'on ne peut avoir bonne opinion d'une fille qui est capable de franchir cette barriere, & de repondre sur de tels faits. Je dis d'une fille, parce que presque toûjours celles qui accusent leurs maris se vantent d'être pucelles; & il faut bien qu'elles s'en vantent lors que c'est leur premier mariage, comme il arrive ordinairement. Un Avocat embarrassa étrangement une fois la complaignante. Il lui demanda en presence de plusieurs personnes si son mari l'avoit caressée, baisée, embrassée: elle dît qu'ouï: & qui vous a dit que cela ne suffit pas, lui demanda-t-il? où avez-vous apris le reste? Si vous-avez vôtre pucelage comme vous le pretendez, vous ne devez pas savoir que vôtre mari est impuissant: & si vous le savez, c'est un signe que vous avez éprouvé ce que d'autres hommes peuvent faire. Il la pressa de telle sorte qu'il la fit rougir, & avoüer qu'elle ne pouvoit repondre à des questions si embarrassantes. Raportons en Latin tout ce narré. (*f*) *Erumpit interdum inverecunda intemperies mulierum . . . . Erumpit inquam impudens, & in facie erubescentium populorum, genialis tori revelat & denudat arcana, & de mariti frigiditate conqueritur, allegans hanc sufficientem & evidentem repudii vel divortii causam, quod semivir est, & inutilis matrimonio, qui non est promptus ad coitum. Eleganter quidem Gaufridus de Heroum villa, familiaris meus, unius talium in causa hujusmodi confudit audaciam. Cum enim ei patronus datus esset à judice celebraturo ut putabatur divortium, & mulier generosa audientibus amicis & suffragatoribus, advocato ut fit diligentius merita causæ suæ exponeret, scrutatus est ab ea vir prudens, an alium maritum quandoque habuerit. Quod cum illa negasset, quæsivit iterum an adhuc virgo esset, dicens: hoc sibi inquisitu, & scitu pernecessarium, ne à discreto judice caperetur occasione ali-*

(*e*) *Notez qu'on ne veut pas dire qu'elles font un tel aveu en propres termes: on sait bien que pour l'ordinaire elles ne parlent que de l'envie louable d'avoir des enfans: mais le public ne se paye pas de cela; il interprete la chose au sens que je marque.*

(*f*) *Joan. Saresberiensis in Policratico, sive de nugis curialium, & vestigiis Philosophorum lib.* 8. *cap.* 11. *pag. m.* 504. 505.

 quâ

table cauſe qu'on voulut être ſi curieux. Mr. de Thou ne debite point que la Reine

qua in ſermone. Illa vero hoc (verecunde tamen, eo quod ſibi non bene credebatur) aßeruit. Et ille, an ſimul de noctu dormire conſueverint, & ſe invicem oſculari & amplexari maritus & ipſa, inquiſivit. Quæ omnia cum illa fateretur: unde ergo, inquit patronus, noſti virgo pudiciſſima, prudentißima, pudoratißima, quod efficacem tecum virum non impleverit, & totius matrimonii jura non perſolvit? Quis te docuit, quid ſit coitus, ut eum tecum coiiſſe neges, inter tot oſcula, tot amplexus, qui te pro libitu quoties voluit pertractavit licentia maritali? Nam & quædam animantia certum eſt ſe invicem oſculando miſceri. Alia ſe tenuiter tangendo concipiunt. Et ſunt qui ſuo gravidante calore, ab aere temperato imprægnantur, & pariunt. Hic illa tandem erubuit, hoc ſolum dicens, ſe quid ad hujuſmodi captiones hiſceret, non habere.

III. Il faut ſe reſoudre à ſoufrir la viſitation des parties les plus ſecretes; les autres preuves ſont trop infirmes, c'eſt pourquoi les Juges ont recours à celle-là, & ordonnent l'inſpection des pieces: on fait viſiter la femme par des experts pour ſavoir ſi elle a été deflorée. Où eſt la pudeur de celles qui oſent faire des procés qui doivent avoir de telles ſuites? De quelle impudence ne doivent elles pas être armées? Il y eut un Avocat au Parlement de Paris au commencement du regne de Louïs XIII. qui écrivit fortement contre la viſitation, & qui ſe ſervit de deux argumens, l'une qu'elle eſt honteuſe, l'autre qu'elle eſt incertaine. *C'eſt aujourd'huy*, dit-il (a), *la premiere choſe que l'on ordonne en ces procés, le mariage ayant eſté contracté avec une fille, de laquelle viſitation, la femme eſtant raportée vierge & non corrompuë, on tire toute la preuve de l'impuiſſance de l'homme, & le fondement de ſa condamnation... (b) telle viſitation eſt deshonneſte, & contre la pudeur qui doit eſtre au ſexe feminin, partant odieuſe & a eviter: n'y ayant rien plus recommandable en la femme que ceſte pudeur.* Gratia verecundiæ mulieris ſuper aurum, *dit l'Eccleſiaſtique au 7. chapitre, en celle meſmement qui ſe dit fille & vierge,* Quæ ſeipſam debet erubeſcere, & nudam videre non poſſe, *dit ſainct Hieroſme.* Epiſtola citata ad Lætam. De inſtitutione filiæ, *& ſainct Ambroiſe en ſon epiſtre 64.* Nihil ſanctius in virgine quàm verecundia, *& au livre premier des Offices,* Eſt pudicitiæ comes verecundia, *& encore au livre de l'inſtitution de la Vierge chapitre premier,* In virgine eſt dos quædam verecundia, quæ taciturnitate cognoſcitur, *de ſorte que celle qui ſe plaint de l'impuiſſance de ſon mary, & permet pour parvenir à la ſeparation que des hommes la deſcouvrent, voyent & manient les parties que nature veut qu'elle cache, doit eſtre eſtimée impudente & ſans honte.... (c) La femme (dit Herodote au commencement de ſon hiſtoire) deſpouille la honte avec ſa chemiſe. Et ſainct Cyprian,* De habitu virginum, tractatu 2. Simul cum amictu corporis, pudor ponitur. *Pline au livre 7. chapitre 17. de ſon hiſtoire naturelle, dit que l'on trouve les corps des hommes noyez, touſiours ſur le dos & la face en haut, ceux des femmes au contraire ſur le ventre & le viſage contre bas, comme voulant Nature ſoigneuſe de leur honneur, cacher ce que l'on ne peut voir honneſtement en elles;* Quaſi pudori deffunctarum parcente Natura, *meſmes que ce depouillement & denudation a eſté autrefois un eſpece de ſupplice, comme dit Nicephore au livre 7. chapitre 8. de ſon hiſtoire, & Tacite,* libro de moribus Germanorum, *parlant de la peine des femmes adulteres. Pour ceſte ſeule raiſon pluſieurs ont trouvé mauvaiſes & reprouvé ces viſitations. Sainct Ambroiſe en la meſme epiſtre 64. reprenant Syragrius Eveſque de Verone, d'avoir ordonné qu'une Religieuſe accuſée d'impudicité ſeroit viſitée, uſe de ces mots.* Quid ſibi velit, & quò ſpectet quod Obſtetricem adhibendam credideris non poſſum advertere; itane ergo liberum erit accuſare omnibus, & cùm probatione deſtiterint, petere genitalium ſecretorum inſpectionem? & addicentur ſemper ſacræ virgines ad hujuſmodi ludibria, quæ & viſu & auditu horrori & pudori ſunt? Quæque in alienis auribus ſine damno pudoris reſonari non queunt, ea poſſunt ſine ejus tentari verecundia*? *Par où ſe voit que ce grand perſonnage avoit horreur d'oüir ſeulement parler de ces viſitations, tant s'en faut qu'il les approuvaſt: adjouſtant n'avoir jamais leu que l'on viſitaſt les filles. Il ne ſe trouve point auſſi que les Romains, qui n'ont rien ignoré de ce qui eſt de la raiſon quand aux mœurs, ſe ſoient ſervis de ce moyen pour convaincre leurs Veſtales ſuſpectes & accuſées d'inceſte, combien qu'ils fuſſent fort ſeveres en la recherche & punition de ce crime.... (d) Dont ſe peut colliger & conclure que les Romains en ces doubtes ne faiſoient pas viſiter les femmes pour s'en eſclaircir & tirer preuve par là de leur virginité ou corruption, comme l'on fait aujourd'huy, ſoit qu'ils eſtimaſſent telle preuve trop incertaine & non ſuffiſante pour y aſſeoir jugement, ſoit qu'ils la rejetaſſent pour eſtre deshonneſte & contraire à la pudeur feminine, qui leur eſtoit en telle recommandation, que le meſme Valere dit au livre ſecond chapitre premier, parlant de Spurius Carvilius qui repudia ſa femme parce qu'elle eſtoit ſterile, qu'ils ne voulurent pas permettre qu'on la touchaſt ni viſitaſt.* Quò matronale decus, munimento verecundiæ tutius eſſet, in jus vocanti corpus ejus attingere non permiſerunt, ut inviolata manus alienæ tactu relinqueretur. *En quoy ne leur reſſemblent pas ceux qui ordonnent incontinent en ces procés de ſeparation, que la femme ſera viſitée, encore qu'ils pouroient commencer plus honneſtement, & avec plus de raiſon par la viſitation de l'homme, ſauf à ordonner celle de la femme par apres ſi beſoin eſtoit, ſans aller ſi viſte ny les faire viſiter en meſme temps & ſans intervalle, pour pluſtoſt parvenir à la ſeparation, comme ſi c'eſtoit choſe fort preſſée, & qui ne ſe peuſt differer que le public n'en fuſt grandement intereſſé.*

IV. Il faut ſe reſoudre au congrés, car preſque toûjours les autres moyens de decouvrir l'impuiſſance ſont inſuffiſans. Or on ne ſauroit comprendre qu'une femme qui n'a point perdu toute honte, puiſſe penſer ſans horreur aux circonſtances d'un congrés; car après que les parties ont prêté ſerment (e) *qu'elles tâcheront de bonne foi & ſans diſſimulation d'accomplir l'œuvre de mariage ſans y aporter empeſchement de part ni d'autre,* après auſſi que les Experts ont juré *qu'ils feront fidelle raport de ce qui ſe paßera,* les uns & les autres *ſe retirent en une chambre pour ce preparée où l'homme & la femme ſont derechef viſitez, l'homme afin de ſçavoir s'il a point de mal..... La femme pour conſiderer l'eſtat de ſa partie honteuſe, & par ce moyen cognoiſtre la difference de ſon ouverture & dilatation*

(a) *Vincent Tagereau, Diſcours de l'impuiſſance de l'homme & de la femme,* ch. 4. p. 57. édit. de Paris 1612.

(b) *Ibid.* p. 58.

(c) *Ibid.* p. 60.

* *Vous trouverez dans Mr. du Pin* Biblioth. tom. 2. pag. 278. edit. de Holl. *un abregé exact. & beau de cette lettre de S. Ambroiſe à Siagrius.*

(d) *Ibid.* p. 63.

(e) *Ibid.* p. 123.

ne Mere ait voulu voir si ce proćés étoit bien ou mal fondé. Nos autres celebres Histo-

dilatation avant & apres le congrez, & si l'intromission y aura esté faicte ou non. . . . En (1) *quelques procés (comme en celuy de De Bray) les parties sont visitées nuës depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds en toutes les parties de leur corps,* etiam in podice, *pour sçavoir s'il y a rien sur elles qui puissent avancer ou empescher le Congrez, les parties honteuses de l'homme lavées d'eau tiede (c'est a sçavoir a quelle fin) & la femme mise en un demy bain, ou elle demeure quelque temps. Cela fait l'homme & la femme se couchent en plain jour en un lict, les Expers presens, qui demeurent en la chambre ou se retirent (si les parties le requierent ou l'une d'elles) en quelque garde-robe ou gallerie prochaine, l'huis entre-ouvert toutefois, & quand aux Matrones se tiennent proche du lict, & les rideaux estans tirez; c'est à l'homme à se mettre en devoir. . . . . Enfin les parties ayans esté quelque temps au lict, comme une heure ou deux, les Expers appellez; ou de leur propre mouvement quand il s'ennuyent en ayans assez de subject,* si sint viri, *s'approchent, & ouvrans les rideaux s'informent de ce qui s'est passé entre elles, & visitent la femme derechef, pour sçavoir si elle est plus ouverte & dilatée que lors qu'elle s'est mise au lict, & si l'intromission a esté faite; aussi* an facta sit emissio, ubi, quid, & quale emissum. *Ce qui ne se fait pas sans bougie & lunettes à gens qui s'en servent pour leur vieil âge, ny sans des recherches fort sales & odieuses. & font leur procés verbal de ce qui est passé au Congrez, ou (pour mieux dire) de ce qu'ils veulent, qu'ils baillent au Juge estant au mesme logis en une salle ou chambre à part avec les Procureurs & Praticiens en Cour d'Eglise attendans la fin de cest acte.* Cè n'est pas le tout, il est permis au mari, s'il reüssit, de faire venir les experts. Voici encore un passage de l'Avocat de Paris. (a) *De Bray dont on parle tant, & du procés duquel se voyent des factums de part & d'autre imprimez. . . . . Au premier Congrez (y estant allé par deux fois à divers jours)* arrexerat sufficienter ad coeundum, ac substantiam serosam & aquosam extra vas emiserat, quæ non poterat dici verum semen, sed non intromiserat, *selon que le rapporterent* (2) *trois Medecins, trois Chirurgiens, & trois Matrones presens: les Juges toutefois sans s'arrester à ce defaut naturel, n'y à l'imperfection de la semence, ordonnerent auparavant que de prononcer definitivement, que* (3) *De Bray viendroit derechef au Congrez, si bon luy sembloit (comme voulans dire qu'il n'y avoit pas assez fait manquant l'intromission) & ayant declaré qu'il ny vouloit plus aller, & que sa partie l'avoit empesché aux deux fois qu'il y avoit esté, il fut separé à faute seulement d'avoir fait l'intromission au Congrez, n'y ayant preuve au proces de la virginité de sa partie: & est à noter que quand il* (4) *alla au Congrez pour la deuxiesme fois, les Juges l'advertirent s'il faisoit l'intromission, d'appeller les Expers à fin qu'ils la veissent, & en peussent tesmoigner. Par ou se voit que l'on ne considere pas en ces proces, la qualité de la semence ny si l'homme* arrigit, etiam sufficienter ad coeundum, *mais que l'on veut & demande une intromission oculaire (chose tres-deshonneste).* Ce Jurisconsulte n'a-t-il pas raison de soutenir (b) que le congrez est non seulement *plus propre à opprimer la verité qu'à la mettre en évidence,* mais aussi qu'*il est deshonneste & brutal?* N'a-t-il pas raison d'opposer à l'impudence de celles qui le demandent, ce reste de honte qui se voit dans les lieux publics. *Les femmes publiques mesmes,* dit-il (c), *s'enferment & cachent.* Est aliqua etiam prostitutis modestia (*dit le même Seneque*) & illa corpora publico objecta ludibrio aliquid, quo infœlix patientia lateat, obtendunt, adeo quodammodo lupanar verecundum est: *& Ovide:*

(1) Cela se void par le rapport du dernier Congrez datté du 21. Apvril 1578.

(a) Tagereau, ibid. p. 31. 32.

(2) Ce rapport est du unziesme d'Avril 1578.

(3) Ceste ordonnance est du 14. jour de May ensuivant.

(4) Cela se void par les rapports, & par le procez verbal du dernier Congrez.

(b) Voyez le chapitre 7. de son Traité.

(c) Ibid. p. 153. Il cite pag. 157. ces vers de Martial lib. 1. Epigr. 35. (& non pas 91. comme il marque) Et meretrix abigit testem veloque seraque, Raraque Summenii fornice rima patet.

Ignoto Meretrix corpus junctura Quiriti,
Opposita populum submovet antè sera.

Il allegue (d) aussi ces belles paroles de St. Augustin. *Opus ipsum quod libidine peragitur, non solùm in quibusve stupris ubi latebræ ad subterfugienda hominum judicia requiruntur: verùm etiam in usu scortorum (quam terrena Civitas licitam turpitudinem fecit) quamvis id agatur quod ejus Civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permissa & impunita libido conspectum: & verecundia naturali, habent provisum Lupanaria ipsa secretum, faciliusque potuit impudicitia non habere vincula prohibitionis, quàm impudentia removere latibula illius fœditatis. Quid concubitus conjugalis qui secundum matrimonialium præscripta tabularum procreandorum fit causa liberorum? nonnè & ipse, quamvis sit licitus & honestus, remotum ab arbitris cubile conquirit? nonnè omnes famulos, atque ipsos etiam Paranymphos, & quoscumque ingredi qualibet necessitudo permiserat, antè mittit foras quam vel blandiri conjux conjugi possit? Nec ipsi filii, si qui jam inde nati sunt, testes fieri permittuntur.*

(d) Id. pag. 154. 155. citant le chap. 18. du 14. livre de la Cité de Dieu.

Voilà les procedures qu'il faloit subir, lors que l'heritiere de Soubize étoit en procés avec le Baron du Pont. Elles feroient tort à l'illustre mere du Duc de Rohan, à cette heroïne qui se signala au Siege de la Rochelle, elles lui feroient tort, dis-je, si l'on se pouvoit figurer que dans sa plus grande jeunesse, la pudeur ne l'empêcha pas de susciter à son mari une affaire où il faloit qu'elle joüât un tel personnage. C'est pourquoi j'ai eu grand soin de la disculper, en rejettant sur sa mere toute cette machination; j'ai tâché aussi d'excuser la mere. Quand j'ai dit qu'en ce tems-là il faloit passer par ces procedures, j'ai eu égard à l'arrêt du Parlement de Paris qui (e) *fit defense le 18. de Fevrier 1677. aux Juges civils & ecclesiastiques, d'ordonner à l'avenir la preuve du congrés dans les causes de mariage,* Il est surprenant qu'une compagnie qui a été toûjours composée de têtes si sages, se soit avisée si tard d'abolir une coutume comme celle-là. „ (f) Il y a beaucoup plus de dissolutions de mariage depuis environ cent ans que „ le congrés est introduit en France, qu'on n'en „ avoit vu auparavant. C'est pourquoi le Parlement de Paris ayant enfin jugé que le congrés „ étoit ennemi de la chasteté, & qu'il n'étoit pas „ la veritable marque de la virilité d'un homme, „ fit defense le 18. Fevrier 1677. par un arrêt solennel &c. „ Ces paroles sont d'un fort habile Medecin qui venoit de dire. „ (g) Que le congrés qui fut autrefois aboli par l'Empereur *Justinien* comme opposé à la pureté du Christianisme, n'a esté restably que par quelques curieux de nostre siecle. Car il est l'infamie des „ sexes & le deshonneur de nos temps: & je ne „ say si dans l'histoire l'on en pourroit trouver des „ exem-

(e) Venette, ubi infra p. 579.

(f) Nicolas Venette, Docteur en Medecine, Professeur du Roi en Anatomie & Chirurgie, & Doyen des Medecins aggregez au College Royal de la Rochelle, pag. 578. 579. du Tableau de l'amour conjugal, 7. édition, 1696. Cette édition est plus ample & plus correcte que les precedentes. L'Auteur y a joint une preface qui doit être luë. Je l'ai cité dans l'article Joubert *pag. 178. col. 1.*

(g) Idem p. 577.

Hiſtoriens ne le diſent pas non plus. On le trouve neanmoins dans quelques

,, exemples qui ne ſoient ridicules. C'eſt une ,, loy qui bleſſe la pudeur. Elle eſt trop dure & ,, trop injurieuſe à l'homme. Il y faut faire voir ,, à tout le monde des parties que la Nature a ca- ,, chées avec tant de ſoin; & chercher meſme ,, aux temoins d'autres temoins que nous fuyons, ,, lors que nous ſuivons les ordres de la Nature. ,, Car quelle honte eſt-ce de montrer en plein ,, mydi ce que nous avons ſoin de cacher meſme ,, pendant la nuit. Ce n'eſt qu'un pretexte de ,, Divorce, & qu'un effet de la laſciveté & de ,, l'audace des femmes. Ce ſont elles-meſmes ,, qui ont fait naître dans l'eſprit des Juges la pen- ,, ſée d'une épreuve auſſi peu ſure, qu'elle eſt des- ,, honneſte. De mille hommes il n'y en a peut- ,, eſtre pas un qui puiſſe ſortir victorieux du con- ,, grés public. ,, Il y a long tems qu'on s'eſt plaint de cet abus. L'Avocat que j'ai cité, & qui vivoit au commencement du XVII. ſiecle, montra fortement l'injuſtice de cette coutume. Voyant croître le deſordre, il tâcha de s'y oppoſer. *Et d'autant*, dit-il (*a*), *que les ſeparations pour l'impuiſſance des hommes ſont aujourd'huy plus frequentes qu'elles n'ont jamais eſté, encore qu'il n'y ait pas davantage d hommes impuiſſans que par le paſſé ayans eſté rares de tout temps (ceux au moins auſquels l'on n'en puiſſe appercevoir quelque ſigne en les viſitant ſoit que le deffaut ſoit naturel ou accidentaire) & que de dix ſeparations qui ſe font à peine s'en trouvera il une où l'on ait peu remarquer quelque deffaut en l'homme par la viſitation; ce qui fait esbahir & murmurer beaucoup de gens: j'ay avec plus de ſoing recherché d'où cela pouvoit provenir.* Il obſerve qu'il y avoit bien des gens qui favoriſoient ces diſſolutions de mariage. (*b*) *Ne pouvans croire qu'il y ait tant d'impudence & ſi peu de conſcience en celui ou celle qui ſe plaint, que ſans raiſon il demande la ſeparation, tellement qu'auſſi-toſt que tels procez ſe preſentent, ils precipitent leur jugement à la condamnation de l'accuſé d'impuiſſance, & ſi c'eſt l'homme, & il refuſe par pudeur, & pour autres conſiderations d'aller au Congrez, ou ne fait l'intromiſſion, y allant, ils le tiennent pour impuiſſant, nonobſtant qu'il ne paroiſſe autre defaut en luy, diſans ſi c'eſtoit eux qu'ils y ſeroient bien paroiſtre leur puiſſance & valleur, à quoy ils ſeroient (peut eſtre) bien empeſchez s'ils eſtoient en ſemblable peine, pour la honte, la crainte, la faſcherie, la haine, & autres difficultez qui accompagnent neceſſairement un tel acte & en empeſchent l'execution.* Il donne un detail ſur cela qui eſt fort curieux, & fort raiſonné. Je le copie ſans craindre que les perſonnes ſages le trouvent mauvais, car pourquoi s'offenſeroit-on de trouver ici ce qu'un Auteur grave a publié dans Paris avec privilege il y a plus (*c*) de 80. ans, & qui n'a pour but que d'inſpirer de l'horreur pour des coutumes malhonnêtes, & illegitimes. ,, (*d*) Et eſt cho- ,, ſe étrange & quaſi incroyable, qu'un tel acte blâ- ,, mé par des Payens pour ſa turpitude & pour ,, eſtre contre Nature (c'eſt à dire contre la pudeur ,, qui eſt naturellement en tous hommes ſelon ,, Sainct Auguſtin) ait eſté receu entre les Chreſ- ,, tiens, & par des gens d'Egliſe auſquels devroit ,, paroiſtre une honneſteté plus grande qu'aux au- ,, tres hommes: il eſt vray qu'il n'y a pas fort ,, long temps qu'on a commencé à ſe ſervir de ce ,, moyen, introduict premierement (comme il ,, eſt à preſumer) parce que quelque impudent ,, pourſuivy en ſeparation, auroit demandé le ,, Congrez: ſe vantant d'y faire paroiſtre ſa puiſ- ,, ſance, ce qu'on luy auroit permis, y ayant à ,, cela plus d'apparence que de raiſon: à fin auſſi ,, (peut-eſtre) de deſtourner les femmes d'entre- ,, prendre tels proces, pour n'en venir juſques à un ,, acte ſi deshonneſte: mais ce moyen n'a ſervy ,, ny pour deſcouvrir la verité & la puiſſance des ,, hommes, ny pour deſtourner les femmes de ,, ces pourſuites: au contraire elles en ont eſté ,, rendues plus hardies, ſçachans bien que l'intro- ,, miſſion requiſe au Congrez pour empeſcher la ,, ſeparation, depend d'elles, ne pouvant eſtre ,, faite par quelque homme que ce ſoit, (*e*) ſans ,, leur conſentement volontaire ou forcé, & que ,, c'eſt un moyen certain & infaillible pour gai- ,, gner leur cauſe à eſtre ſeparées. Et ſi (qui eſt ,, le pis) on a fait couſtume & ſtile d'ordonner le ,, Congrez aux procés de ſeparation pour impuiſ- ,, ſance des hommes, les formes anciennes ob- ,, miſes ou negligées à ſon occaſion, juſques à la ,, que l'on contrainct par priſon les hommes à al- ,, ler au Congrez, s'ils n'y vont de leur bon gré, ,, ou ne conſentent la ſeparation: choſe ſi ab- ,, ſurde que l'on ne croiroit jamais qu'elle ſe fiſt, ,, ſi on ne la voyoit. Or ceſte couſtume ayant ,, eſté introduite ſans valable raiſon, ne devoit ,, eſtre ſuivie ny continuée. *Quod enim non ra- ,, tione introductum eſt, ſed errore primùm, dein- ,, de conſuetudine obtentum eſt, in aliis ſimilibus ,, obtinere non debet. l. Quod non ratione. De le- ,, gibus & ſenatus-conſultis.* Outre la honte qui ,, accompagne le Congrez ſuffiſante pour en em- ,, peſcher l'execution, ſes circonſtances le ren- ,, dent impoſſible: aſçavoir la crainte qu'un hom- ,, me a de tant de gens qui le voyent, viſitent & ,, manient, du rapport deſquels depend ſa reputa- ,, tion & ſa ruine ou conſervation: auſſi de faillir ,, à executer ce qu'il a entrepris & qui luy eſt de ,, ſi grande importance. La facherie en laquelle ,, il eſt à l'occaſion du procés honteux, & le ren- ,, dant la fable & riſée d'un chacun. La haine auſſi ,, qu'il porte à ſa partie luy procurant cela, au lieu ,, qu'elle luy devroit procurer ſon honneur & ſon ,, bien. Joint la contrainte dont on uſe en ſon ,, endroit, le mettant en priſon s'il ne va de ſon bon ,, gré au Congrez, ou ne conſent la ſeparation: ,, toutes leſquelles choſes pour eſtre les vrays re- ,, medes d'amour & formellement contraires à ,, ſon œuvre & action principale, qui requiert ,, un ſecret, une aſſeurance, une amitié, & un ,, eſprit non traverſé de honte, de crainte, de ,, hayne, & de facherie, rendent indubitable- ,, ment l'effect & execution du Congrez tres-dif- ,, ficile, voire impoſſible, ainſi qu'a remarqué ,, Ambroiſe Paré au livre 28. de ſes Oeuvres, de ,, la 6. édition, ou il traicte, *Du Rapport de l'im- ,, puiſſance de l'homme & de la femme*, ce qui n'eſt ,, pas aux premieres éditions à fin que le Lecteur ,, ne s'y abuſe. Et faudroit qu'un homme fuſt ,, ſans honte ny apprehenſion, pire qu'aucunes ,, beſtes, pour executer le Congrez nonobſtant ,, ces empeſchemens: comme dit Saint Auguſ- ,, tin &c.

Mr. Venette eſt trop galant homme, pour trouver mauvais que je croye qu'il ſe trompe ſur ce qu'il dit de Juſtinien. J'ai ouï dire à de fort ſavans

(*a*) *Tagereau ubi ſupra, pag. 7. & 8.*

(*b*) *Ibid. p. 9. & 10.*

(*c*) *La 2. édition du livre de Tagereau de laquelle je me ſers, eſt de l'an 1612.*

(*d*) *Id. ib. p. 159. & ſuiv.*

(*e*) *Il dit pag. 125. qu'au congrés* ſouvent adviennent des altercations honteuſes & ridicules, l'homme ſe plaignant que ſa partie ne le veut laiſſer faire, & empeſche l'intromiſſion: elle le niant & diſant qu'il y veut mettre le doigt & la dilater, & ouvrir par ce moyen: . . . encore ne ſçauroit il quelque erection qu'il faſſe, ſi ſa partie veut l'empêcher, ſi on ne lui tenoit les mains & les genoux, ce qui ne ſe fait pas.

ques (*B*) livres. Je dirai dans une remarque pourquoi je donne à ce Gentilhomme le (*C*) nom *Quellenec.*

(a) *Tagereau ibid. p. 4. & 5.*

(b) *C'est-à dire au chapitre 3. du 1. livre.*

QUILLET (CLAUDE) natif de Chinon en Touraine, a été un des bons Poëtes Latins du XVII. siecle. J'ai marqué ailleurs * l'occasion qui l'engagea à se retirer en Italie. J'ajoûte ici „ qu'étant † à Rome, & frequentant la maison „ de l'Ambassadeur de France, qui étoit le Marechal d'Etrées, il y entra pour „ Secre-

* *Dans l'article de Grandier, p. 1279. col. 2.*

† *Sorberiana, pag. 173. édit. de Holl.*

vans Jurisconsultes qu'il ne paroît aucune trace de congrés dans l'ancienne jurisprudence, & que c'est une abomination inventée dans ces derniers siecles. Citons encore Vincent Tagereau. „ Or „ (a) nonobstant que le mariage de sa premiere „ institution & par la loy Evangelique, soit inseparable sinon par la mort de l'un des conjoincts, „ au moins en sorte que les parties separées se „ puissent marier à autres, & qu'il ne se trouve „ point que les Juifs, les Grecs, ny les Romains, „ entre lesquels le divorce estoit en usage, eussent „ loix touchant les mariages des impuissans, sinon „ les Atheniens une faicte par Solon, par laquelle estoit permis à la femme mariée à un homme „ inhabile à charnellement habiter avec elle, d'habiter avec qui il luy plairoit des parens de son „ mary. Et les Romains une autre faicte par „ l'Empereur Justinien pres de treize cents ans „ apres la fondation de Rome (ne s'en trouvant „ aucune faicte auparavant) par laquelle il permit „ le premier aux femmes, plus par faveur que par „ raison ny selon le droict divin, de faire divorce avec leurs maris impuissans, & de les repudier, comme il fit plusieurs autres loix en faveur des femmes, à la persuasion de l'Imperatrice Theodora qui le possedoit & luy faisoit „ faire tout ce qu'elle vouloit, ainsi qu'a escrit le „ mesme Bodin en sa Republique, (b) au lieu cité, & au chapitre deuxiesme du cinquiesme livre; les Canonistes toutefois à l'imitation de „ Justinien, ont donné semblable permission aux „ femmes en cas d'impuissance de leurs maris, en „ sorte qu'elles se peuvent marier à un autre homme apres la separation; ayans aussi permis le „ mesme aux hommes mariez à femmes trop „ estroictes, ce que n'avoit pas fait Justinien, ne „ se trouvant aussi quasi point de telles femmes. „ On aura pu se tromper à l'égard de Justinien, parce qu'il ne voulut plus soufrir que l'on decidât de la puberté des males par l'inspection de leurs parties honteuses. Il la fixa à l'âge de 14. ans, soit qu'ils fussent vigoureux, soit qu'ils ne le fussent pas: il regarda comme un usage très-malhonnête ce qui s'étoit pratiqué jusques alors. Il se (c) crut obligé de rencherir sur l'honnêteté des Romains qui defendirent à l'égard des filles de regler l'âge de puberté par l'inspection. Mais ils ne le defendirent pas à l'égard des mâles.

(c) Pubertatem autem veteres quidem non solum ex annis, sed etiam ex habitu corporis in masculis æstimari volebant. Nostra autem Majestas dignum esse castitate nostrorum temporum existimans, bene putavit: quod in feminis etiam antiquis impudicum esse visum est, id est, inspectionem habitudinis corporis, hoc etiam in masculos extendere. Et ideo nostra sancta Constitutione promulgata, pubertatem in masculis post decimum quartum annum completum illico initium accipere disposuimus: antiquitatis normam in feminis bene positam, in suo ordine relinquentes, ut post duodecim annos completos viripotentes esse credantur. *Institut. lib. 1. titulo 22.*

Finissons cette digression par un passage du *Menagiana* qui nous aprendra que cet abus du congrés avoit cessé d'être si frequent. Ceux qui aiment la diminution des scandales aprendront ceci avec édification. (d) *Un Official du tems de Mr. de Gondy, de qui le nom ne me vient pas à la memoire, m'a dit que pendant quarante ans qu'il avoit exercé sa Charge, il n'avoit ordonné le congrés qu'une seule fois. C'étoit à un menuisier. Comme il faisait fort bien son devoir dans la preuve, sa femme lui dit: pourquoi ne faisois-tu pas de même quand nous étions chez nous, nous n'aurions pas eu la peine de vener ici?*

(d) *Menagiana, pag. 291. 292. édit. de Holl.*

(B) *Dans quelques livres.*] Jean Lætus Professeur à Franeker (e) dit que la Reine donna ordre que l'on cherchât le corps de Soubise, Gentilhomme soupçonné d'impuissance, & qu'après qu'on l'eut trouvé, elle y considera les parties naturelles avec de grands éclats de rire, en presence d'un grand nombre de ses Dames. „ *Subisii* „ nobilis qui frigidæ & minimè ad procreandum „ sobolem aptæ naturæ esse dicebatur *cadaver* jussit investigari *Regina*, inventum (f) *pudenda illius, cum suarum pedissequarum numeroso comitatu non sine magno & effuso risu inspexit.* „ Un fait de cette nature auroit-il été inconu à d'Aubigné? & s'il l'avoit su auroit-il bien été capable de ne pas le mettre dans son Histoire? Son silence est assûrement ici un coup de partie, & d'autant plus qu'il observe (g) que *les Dames contemplerent en* Soubise *s'il étoit incapable de mariage pour ce qu'il en étoit en procés.* Mr. Varillas n'auroit point tû cette action de la Reine mere, car il ne l'épargne point sur des choses de moindre importance, ou de plus grande importance que celle-là. En parlant du siege de Rouën il dit (h), que *l'on blâma la Regente d'avoir amené le Roi son fils dans les Forts aussi-tôt qu'ils eurent été pris, comme si elle eût eu dessein d'accoutumer au carnage les yeux de ce jeune Prince, & que l'on trouva mauvais qu'elle eût regardé trop curieusement le corps nu d'une fille morte qui s'étoit travestie en homme pour augmenter le nombre des defenseurs, tant on est jaloux de ne rien pardonner aux Grands.* Un autre Professeur de Franeker * soutient que la Reine chercha fort curieusement l'impuissance de Soubize.

(e) *Compend. historia Univers. p. m. 424. il cite* De statu relig. in Gallia.

(f) *Ce mot fait là un solecisme.*

(g) *D'Aubigné, Hist. to. 2. p. 545.*

(h) *Varillas, Hist. de Charles IX. liv. 4. ad ann. 1562.*

* Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis diligenter, si nota impotentiæ appareret, inspectabatur. *Huber. ubi infra.*

(C) *Le nom Quellenec.*] C'est ainsi que Mr. Varillas le nomme dans la 2. édition de son Charles IX. Or comme cette édition a été rectifiée sur les remarques (i) de Mr. d'Hosier le plus grand Genealogiste de France, il n'y a point de doute qu'il ne faille ainsi nommer le Baron du Pont, marié avec l'heritiere de Soubize. Ce nom est tout defiguré dans la plûpart des Historiens, ce qui apparemment doit son origine à une faute d'impression. Les Imprimeurs de Mr. de Thou mirent *Quellevetum Pontium*; au lieu de *Quellenecum Pontium*, de là vint que Mr. de Mezerai nomma ce Baron *Quellevé-Pontivy*: c'étoit faire deux fautes, car Pontivy étoit un Seigneur de la Maison de Rohan. Cette derniere faute ne se trouve point dans l'Abregé Chronologique, mais seulement dans la grande Histoire. Disons en passant qu'il nomme *François* dans l'Abregé, celui qu'il avoit nommé *Charles* dans la grande Histoire. Mr. de Thou & la 2. édition de Varillas donnent le nom de Charles au Baron du Pont. C'est donc à cela, ce me semble, qu'on s'en doit tenir. Mr. Varillas dans la premiere édition se servit du terme de *Kuellevé.* C'étoit encore la faute des Imprimeurs de Mr. de Thou: si l'on y changea l'orthographe, c'est apparemment que l'on se souvint que plusieurs familles nobles de Bretagne mettent un K dans leurs noms. Un celebre Auteur (k) a dit depuis peu *Franciscus* Quelletrius *dux è Britannia.*

(i) *Voyez la lettre publiée par Mr. de Larroque dans sa Critique de Varillas.*

(k) *Huber. Hist. Civil. to. 2. p. 353. imprimée à Franeker l'an 1692.*

„ Secretaire (*A*) de l'Ambassade. „ Je ne sai point par quelle raison il se chagrina contre le Cardinal Mazarin; mais il est sûr qu'il parla (*B*) très-mal de cette Eminence, dans un poëme qu'il publia l'an 1655. Ce Cardinal reçut l'insulte avec la derniere debonnaireté, & se contenta si (*C*) facilement des excuses de l'Auteur qu'il lui promit une Abbaye. Le poëme dont je parle contient des choses (*D*) que Mr. Baillet a fort condamnées. L'Abbé Quillet composa d'autres (*E*) Ouvrages qui n'ont pas été publiez.

QUINTE CURCE, en Latin *Quintus Curtius Rufus*, a composé une Histoire d'Alexandre. Elle est belle & bien écrite, & ainsi l'on a tort de croire qu'ún Auteur du moyen tems (*A*) l'ait composée: mais on a raison de s'étonner que

(*A*) *Il y entra pour Secretaire de l'Ambassade.*] „ (*a*) Cette place fut briguée par Mr. de Lionne „ sur lequel il l'emporta, & de Lionne se jetta „ au service de Mr. Mazarin faute de meilleur „ emploi, & au refus de Quillet, qui choisit & „ prit le pire, ainsi que l'évenement l'a verifié; „ car l'un est mort sans avoir davantage avancé „ sa fortune, & l'autre est monté heureusement „ aux premieres charges de l'Etat. „ Ces particularitez sont curieuses, mais je ne sai pas si elles sont exactement vrayes.

(*a*) *Sorberiana, au mot* Quillet, *p.m.* 173.

(*B*) *Qu'il parla très-mal de cette Eminence.*] Vous trouverez dans la suite du *Menagiana* (*b*) ce qu'il dit contre elle.

(*b*) *Pag.* 131. 132. *édit. de Holl.*

(*C*) *Et se contenta si facilement des excuses.*] Cela merite d'être raporté tout du long tel qu'on le trouve dans la suite du *Menagiana*. „ (*c*) La „ Callipedie de Mr. Quillet deguisé sous le nom „ *Calvidius Lætus*, est un trés-beau Poëme Latin. „ Quelque mecontentement qu'il eut, fit qu'il y „ insera quelques vers contre Mr. le Cardinal Mazarin & sa famille. Il fit imprimer ce Livre „ en Hollande. Le Cardinal l'ayant sçu, fit avertir Mr. Quillet de lui venir parler; mais au lieu „ de lui temoigner du ressentiment, il se plaignit „ seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit si peu „ menagé dans ce Poëme. Vous sçavez, ajoûta-„ t-il, qu'il y a long-temps que je vous estime, „ & que si je ne vous ay pas fait du bien, c'est „ que des importuns m'obsédent & m'arrachent „ les graces; mais je vous promets que la premiere Abbaye qui vaquera sera pour vous. Mr. „ Quillet touché de tant de bonté, se jetta aux „ genoux du Cardinal, lui demanda pardon, „ & promit de corriger son Poëme de telle maniere qu'il en seroit content; le suppliant dès „ lors de vouloir bien souffrir qu'il le lui dediast; „ ce que le Cardinal lui permit. En effet, il fit „ imprimer cette seconde Edition corrigée *in „ octavo* à Paris en 1656. & la dedia à Mr. le „ Cardinal, qui peu de temps auparavant lui „ avoit donné une Abbaye considerable, dont la „ mort l'empêcha de joüir long-temps. La premiere Edition de ce Livre qui est la plus rare, „ est imprimée *in quarto* à Leide en 1655. Celle „ de Paris est plus ample. „

(*c*) *Pag.* 130. 131.

(*D*) *Contient des choses que Mr. Baillet a fort condamnées.*] Voici ce qu'il dit. „ (*d*) Cet Abbé „ voulant aprendre aux hommes à faire de beaux „ Enfans, a tâché de reduire tous les Preceptes „ de ce nouvel Art en quatre livres de vers Latins, „ sous le titre de *Callipedie*. Quoi qu'il n'ait point „ dit au public où il avoit appris tant de raretez, „ on ne laisse pas de remarquer que pour un Ab-„ bé, il en sçavoit plus que les plus experimentez d'entre les Laïcs, & qu'il estoit capable de „ donner des leçons à la Nature mesme. . . . „ On (*e*) dit qu'il y a des endroits bien touchez, „ mais que l'on y trouve aussi des descriptions sur „ le sujet de la generation, qui sont tout-à-fait „ infames & indignes d'un homme qui a quelques sentimens d'honnesteté; & qu'il semble „ par tout s'estre fait honneur de la lecture de „ Petrone. C'est pourquoy il faut prendre pour „ de simples complimens de civilité les Eloges „ que Monsieur Costar fait de la Callipedie, dans „ une Lettre qu'il a écrite à l'Auteur (1). „

(*d*) *Jugemens sur les Poetes, tome 5. p.* 61.

(*e*) *Ibid. p.* 62.

(1) *C'est la* 250. *lettre du second tome de Costar, pag.* 598. 599.

(*E*) *D'autres Ouvrages qui n'ont pas été publiez.*] L'Abbé de Marolles ayant parlé (*f*) du poëme de la Callipedie, & de quelques autres vers Latins & François dont Quillet lui avoit fait present, continue de cette maniere, *Il avoit composé un autre grand poëme Latin de douze livres sous le nom de* Henricìados *en l'honneur du Roi Henri IV. Mais je ne sai si cet Ouvrage, non plus que sa version de toutes les satyres de Juvenal en vers François, verra jamais le jour, puis qu'il faut aujourd'hui payer les Editions des plus grands poëmes qui doivent leur origine aux plus excellens Auteurs. Et ceux de cette qualité qui se sont faits de nostre connoissance, lesquels sont en grand nombre mesme en Latin, ne sont presque point lus. Je n'en dirai point le detail qui donneroit de l'étonnement.* Je croi que c'est de l'*Henriciade* que Costar a dit ce que l'on va voir. „ (*g*) Il me fache que vous „ m'ayez pris ces mots de *convoiter* & de *con-„ voitise*. Car je m'en servirois le plus à propos „ du monde, pour exprimer la passion que j'ay „ de voir la suite de vostre divin Poëme Latin, „ dont vous m'avez envoyé le commencement. „ Si le reste est de mesme force, il est aussi loin „ au dessus de la belle *Callipedie*, que la belle „ *Callipedie* est au dessus de tous les Ouvrages de „ cette nature que nostre siecle a produits. Quel „ regal pour moy, MONSIEUR, si vous me „ tenez vostre parole, & si vous m'apportez ici „ quatre mille vers du merite de ceux que je viens „ de lire. „

(*f*) *Dans le denombrement de ceux qui lui ont donné des livres.*

(*g*) *Costar, Lettre à l'Abbé Quillet. C'est la* 520. *du* 2. *tome, pag.* 598.

(*A*) *Qu'un Auteur du moyen tems l'ait composée.*] Citons un passage de Guy Patin. „ (*h*) Etes „ vous bien assuré que Quinte-Curce ait vécu „ sous Tybere. Il y en a qui pretendent que „ c'est sous Auguste, poussés à cela par sa belle „ Latinité: d'autres sous Vespasien, avec quelque apparence de raison. J'ay eu autrefois „ un Regent qui avoit une opinion particuliere „ de Quinte-Curce. Il disoit que son Livre „ n'étoit qu'un Roman; que le Latin veritablement en étoit beau: mais qu'il y avoit de „ grandes fautes de Geographie.... Le même „ Maître nous disoit que l'Auteur de ce Livre „ étoit un savant Italien qui le fit il y a environ „ 300. ans. Que nul Ancien n'avoit cité Quin-„ te-Curce, & que c'étoit un nom supofé. Qu'il „ étoit

(*h*) *Patin, lettre* 44. *pag.* 186. 187. *du* 1. *tome.*

que personne n'en ait fait mention avant * le X. siecle. On doit être moins surpris d'y trouver des faits incroyables, que de n'y en pas rencontrer un plus grand nombre. L'Auteur a eu même la sagesse d'aller au devant du reproche de credulité (*B*) qu'il avoit à craindre. J'ai dit ailleurs † que la lecture de son livre fut capable

* *Voyez dans la remarque A les paroles du P. le Tellier, & la reflexion que j'y fais.*

† *Dans l'article* Naples, *pag.* 642. *lettre f.*

„ étoit là-dedans parlé du fleuve Indus, du „ Gange & autres parties des Indes, qui étoient „ inconuës à ces Anciens qui ont vécu devant „ Ptolomée, qui est le premier & le plus an„ cien Auteur qui ait fait mention de la Chine „ sous le nom de *Sinæ*.... Tout cela est une „ Controverse.... dont j'espere d'aprendre la „ solution dans l'Edition qui se fait en Hollande „ du beau Livre de feu Monsieur Vossius, des „ Historiens Latins. „ Il y a quelque chose à critiquer dans ce discours. 1. Il est très-faux qu'avant Ptolomée l'Indus, le Gange, & autres parties des Indes fussent inconues. Strabon & Pline qui ont vêcu l'un sous Auguste, l'autre sous Vespasien parlent de ces deux rivieres. Or Ptolomée a vêcu sous Marc Aurele. 2. Quelle preuve est ce que ceci? Quinte-Curce fait mention de quelques rivieres *inconuës à ces anciens qui ont vêcu devant Ptolomée*; donc c'est un Ouvrage fabriqué vers le milieu du XIV. siecle. N'est-il pas sûr que dès le siecle de Ptolomée on a pu parler des fleuves & des Provinces dont il avoit fait mention? 3. Puis que Quinte-Curce ne s'est point servi du mot *Sinæ* pour marquer la Chine, il n'y avoit aucune raison d'observer qu'avant Ptolomée personne n'avoit employé ce mot. Notez que la lettre de Patin est datée du 15. de Septembre 1650. & que dans une lettre du 14. de Juin de la même année, il parle en homme qui avoit lu l'Ouvrage de Vossius. D'où vient donc qu'il en parle ici comme d'un livre qui est sous la presse? Quant au reste le Regent de Guy Patin ne se trompe pas, lors qu'il assûre que *nul ancien n'avoit cité Quinte-Curce*. On ne sauroit être assez étonné de ce silence: c'est une infortune très-particuliere. Cet Historien a de commun avec plusieurs autres que nous ne sachions ni d'où il étoit, ni quand il vivoit, & que son Ouvrage ait été tronqué, & corrompu. Mais il est peut-être le seul Auteur de merite que personne n'ait cité pendant tant de siecles. Acidalius s'en mit un peu en colere. *Illa autem*, dit-il, (*a*) *vix omnino quemquam calamitas extra Curtium afflixit, ut reliquorum scriptorum nemo mentionem ejus usquam, vel uno verbo, certam dico mentionem, & indubitatam faciat, ad unum omnibus tacentibus, quasi de compacto ut conspirasse videantur ad supprimendum hominis nomen, ad famam prorsus opprimendam. In hoc quis non indoleat? quis non miretur, & indignetur?* Le P. le Tellier s'étonne de ce silence, & le considere comme la raison pourquoi l'on a cru que cette Histoire est l'Ouvrage d'un moderne. (*b*) *Hic mirari cum Acidalio licet singulare Curtii fatum quod scriptor Nobilissimus, & nihilo primis inferior, non solum communi illa temporum injuria duobus truncatus libris, aliis quoque locis mutilus, plurimis depravatus ad nos pervenerit: verum etiam, quod nulli forte praterea contigit, tam multis ætatibus ignotus latuerit, sic ut ante seculum à Christo nato decimum nemo omnium repertus sit qui vel per transennam Curtii historici, scriptave ab illo historiæ mentionem injecerit. Quæ res, opinor, nonnullos adduxit ut suspicarentur non genuinum Curtii ac vetustum, sed supposititium recentioris cujusquam scriptoris fœtum esse, qui post renatas litteras, felici veterum imitatione eximiam scribendi facultatem adeptus, opus hoc suum Romano sub nomine prodire voluerit.* On pourroit recueillir de ces paroles qu'on a commencé au X. siecle à citer cet Historien, & cependant ce Scholiaste Dauphin ne nomme personne qui en parle avant le XV. siecle; car Antoine Panormita est le plus ancien Auteur qu'il ait allegué, dans le catalogue des temoignages en l'honneur de Quinte-Curce. Ce catalogue est beaucoup plus ample dans Freinshemius, il ne contient neanmoins aucun Auteur qui ait precedé Panormita. Je ne sai pourquoi l'Abbé de la Roque attribuë (*c*) au P. le Tellier d'avoir dit, *qu'il ne se trouve personne avant le milieu du XV. siecle qui ait mis* Quinte-Curce *au nombre des Historiens* (*d*). Il est sûr que ce Jesuïte ne marque pas le XV. siecle, mais le X. j'ai cité ses paroles. La preuve qu'il a produite contre ceux qui veulent, que cette histoire d'Alexandre ait été forgée depuis la restauration des belles lettres, n'est pas convaincante. Il dit qu'un certain Gaultier composa un poëme intitulé *Alexandreis*, qui bien souvent n'est composé que des paroles de Quinte-Curce mises en (*e*) vers, & que ce Poëte a vêcu au XII. siecle. Ne pourroit-on pas repondre qu'un Auteur moderne ayant voulu composer une histoire d'Alexandre, & la debiter comme l'Ouvrage de Quinte-Curce, se servit beaucoup du poëme de ce Gaultier, & qu'il mit en prose tous les endroits qui lui plurent? Pour moi qui ne saurois me persuader qu'aucun savant du XV. siecle ait été capable d'écrire en Latin avec ce goût, & avec cet air d'antiquité que l'on trouve dans Quinte-Curce, je n'ai pas besoin d'autre raison qui me convainque que l'Auteur de cette histoire a vêcu avant Suetone. J'aprouve donc ceux qui censurent Angelus Decembrius d'avoir dit que Quinte Curce a puisé dans (*f*) la fontaine d'Arrien. Je sai qu'Isac Pontanus savant personnage aprouvoit beaucoup l'opinion de Decembrius, mais il n'étoit pas infaillible. *Nos quoque*, dit-il (*g*), *post Decembrium aliquot ad varios datis epistolis.... idem adstruximus ac demonstravimus post ævum Trajani & Adriani claruisse, & Taciti insuper maximi Authoris imitatorem esse, ejusque non semel verba ac dictionem expressisse, & usum subinde iis vocibus quæ non nisi ab authoribus ejus ævi usurpantur.* C'est dire precisément que Quinte Curce a fleuri après le siecle de l'Empereur Hadrien: d'où viennent donc les efforts que fait Pontanus dans deux autres (*h*) lettres, pour montrer que les passages de cet Auteur que les uns apliquent à Auguste, les autres à Claude, ou bien à Vespasien, se doivent entendre de Trajan?

(*B*) *Du reproche de credulité qu'il avoit à craindre.*] J'emprunte ceci de la Mothe le Vayer. Il

(*a*) *Valens Acidalius, Animadv. ad lib.* 4. *Curtii.*

(*b*) *Michael le Tellier, in præfat. ad Q. Curtium in usum Delphini.*

(*c*) *L'Abbé de la Roque ayant dit ce que je cite, & quelques autres choses, continuë ainsi,* Après cette remarque le P. le Tellier examine &c. *Cela prouve qu'il lui attribuë tout ce qu'il venoit de dire.*

(*d*) *Journal des Savans du* 18. *Avril* 1678. *pag.* 149. *édit. de Holl.*

(*e*) Quorum conjecturam vel una refellit Gualteri Belgæ Alexandreïs, jam inde usque à duodecimo æræ Christianæ seculo condita, ex unius sæpe Curtii vocibus in versum redactis. *Michael le Tellier ubi supra.*

(*f*) Græcorum & Arriani constat historia, ex quorum fontibus hic scriptor... opus suum excudit. *Ang. Decembrius de politia literaria.*

(*g*) *Joh. Isaçius Pontanus, epist. ad Wicquefortium. C'est la* 75. *de celles que Mr. Matthæus a publiées à Leide l'an* 1695. (*h*) *Ecrites à Vossius. Ce sont la* 87. *& la* 97. *du recueil que Mr. Matthæus a publié l'an* 1695.

capable de guerir un Roi de Naples. Nous avons une très-belle version Françoise * de son Ouvrage. Le docte Freinshemius a fait de beaux commentaires sur cet Historien, & composé le suplément des deux premiers livres, & de quelques autres endroits qui se sont perdus. La preface † du Pere le Tellier fait voir qu'il est plus croyable que Quinte Curce a vêcu sous l'Empereur Claude, que de dire qu'il a vêcu sous Vespasien. En marquant les fautes (C) de Mr. Moreri, j'aurai occasion d'indiquer quelques autres choses. Le Cardinal du Perron admiroit (D) trop Quinte Curce.

* *Composée par Vaugelas.*

† *Ad Q. Curtium in usum Delphini.*

QUIN-

Il dit (a) qu'Arrien *est des plus retenus au faict des prodiges*, mais que Quinte Curce *l'est encore davantage. Il n'en faut point d'autre preuve que ce qu'ils ont écrit d'une ou deux fontaines miraculeuses qui sourdirent de nouveau aussi-tost qu'Alexandre se fut campe auprés du fleuve Oxus. Arrian dit que l'une estoit d'huile, & l'autre d'eau claire, sans faire naistre dans l'esprit de son Lecteur le moindre scrupule d'un tel conte.* (1) *Quinte-Curce, qui ne parle point de la source d'huile, rapporte qu'en creusant des puits on trouva une fontaine dans la tente du Roy, & que n'ayant esté apperceuë qu'assez tard, on fit courir le bruit qu'elle estoit toute nouvelle, Alexandre (b) mesme estant bien-aise qu'on creust que c'estoit une grace du Ciel, & un don que Dieu luy faisoit. Pour faire voir bien clairement avec quelle circonspection cet Historien a toûjours traitté les choses dont on se pouvoit défier, je mettrai ici les termes dont il accompagne la narration de ce chien qui se laissa couper les membres piece à piece au Royaume du Sophite, plûtost que de démordre & lascher la prise du Lion.* (2) Equidem, *dit-il*, plura transcribo, quàm credo. Nam nec affirmare sustineo de quibus dubito, nec subducere quæ accepi. *Il faut appliquer ce passage à l'endroit du mesme livre, où sur la maladie de Ptolomée un serpent montra l'herbe qui le devoit guerir à Alexandre dans son plus profond sommeil. En effet, lorsqu'on témoigne par de semblables moderations qu'on ne veut rien imposer à la credulité d'un Lecteur, il n'y a rien qui ne se puisse écrire, comme nous l'avons tantost montré au Chapitre de Tite-Live.*

(a) *La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, pag. 204. du 3. tome.*

(1) *Lib. 7.*

(b) *Conferez ceci avec l'article* Phaselis *pag. 813. col. 2. les paroles de Quinte Curce sont notables.* In ipso tabernaculo regis conspectus est fons quem quia tarde notaverant subito extitisse finxerunt, rexque ipse credi voluit donum Dei id fuisse. *Lib. 7. c. 10. n. 14.*

(C) *En marquant les fautes de Mr. Moreri, j'aurai occasion.*] I. Il n'a point eu de bonne raison de donner à Quinte Curce le titre de Chevalier Romain. Cette qualité n'est point donnée au Quintus Curtius de Ciceron, ni au Curtius Rufus de Tacite, ni au Q. Curtius Rufus de Suetone, trois personnages dont l'un a été nôtre Historien, comme veulent quelques Savans. II. L'excellence de son style est une mauvaise cause de douter *s'il n'est pas plus ancien que Tite Live*; car au contraire c'est une raison de penser qu'il n'a point vêcu avant Tite Live, mais en même tems. Il est plus aisé de rencontrer un style rude, en remontant au delà de Tite Live, qu'en s'arrêtant à son siecle. N'est-ce pas le siecle d'or du style Latin? III. Il n'est pas vrai que Quinte Curce au 10. Livre ni ailleurs fasse *une digression sur la facilité de son siecle*. Il faloit dire *sur la felicité*. Je ne remarque cela que pour faire voir le peu d'attention de Mr. Moreri: il copioit sans jugement jusqu'aux fautes d'impression. Celle-ci s'étoit glissée (c) dans la Mothe le Vayer, il l'a copiée fidelement, quoi qu'il fût facile de s'apercevoir de la correction qu'il en faloit faire. IV. Suetone ne dit point que Quintus Curtius Rufus *grand Rheteur* ait vêcu au tems de Tibere. Nous n'avons point ce qu'il a dit de ce Rheteur; on n'a su qu'il en ait parlé que par une liste qu'on a trouvée dans un manuscrit. Vossius (d) peut-être ne se trompe point en conjecturant par l'âge de ceux qui precedent, & de ceux qui suivent ce Rheteur dans cette liste, qu'il a vêcu au tems de Tibere; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit permis d'assûrer que Suetone l'a placé sous cet Empereur. V. Il ne faloit pas pretendre que le Quintus Curtius Rufus de Suetone, soit le même Curtius Rufus dont Tacite (e) fait mention. Celui de Tacite étoit fils d'un Gladiateur, & parvint au Consulat, sans avoir jamais (f) enseigné la Rhetorique. VI. On a grand tort de *s'etonner de ce que Quintilien qui n'a laissé à nommer aucun Historien de consideration, dans le dixiéme livre de ses Institutions écrites sous Domitien, ne dit mot de l'histoire de Quinte Curce.* Ce qu'on dit là de Quintilien est faux: il ne parle tout au plus que de 4. Historiens, & c'est pourquoi son silence (g) ne sert de rien à ceux qui l'alleguent comme une preuve, que Quinte Curce n'avoit pas encore publié son livre. VII. Comptons donc ceci pour une nouvelle faute, *ce (h) qui ne peut-être excusé qu'en presuposant que de son tems cet Ouvrage n'étoit pas encore publié.* Toutes ces fautes se trouvent dans (i) la Mothe le Vayer. VIII. Raderus n'a point fait de suplémens sur Quinte Curce, mais des commentaires. Je ne dis rien des mauvaises (k) citations. Je dirai par occasion que les suplémens de Christophle Brunon parurent l'an 1545. Cet Auteur enseignoit les belles lettres à Munich, & dedia son Quinte Curce au Duc de Baviere. Possevin (l), & Jaques (m) Gourdon assûrent que Quintianus Stoa avoit supleé ce qui nous manque de Quinte Curce, mais Freinshemius (n) n'a jamais vu ce suplement. D'autres (o) soutiennent que Quintianus Stoa n'en a point fait. Ajoûtons ce que Colomiés observe sur l'édition de Quinte Curce *Lugduni apud Paulum Frellon* 1615. 12. Cette édition, dit-il, (p) *qui est peu connuë, a ceci de particulier, qu'outre les Suplémens ordinaires, atribuez à Christophle Bruno, Moine de Baviere, elle en a d'autres copiez sur un Manuscrit de la Bibliotheque de Saint Victor, par Jean Masson, Archidiacre de Bayeux, frere de Papire Masson, assez connu parmi les Savans. Ces Suplémens, dont les deux Massons n'ont point decouvert l'Autheur, sont de François Petrarque, si nous en croyons Scaliger dans les seconds Scaligerana:* In Bibliotheca S. Victoris, *dit-il*, primus liber Q. Curtii erat, sed deprehendi esse compositum à Petrarcha. Ajoûtons encore ceci: Vassan écrivit un jour à Goldast qu'on verroit bien-tôt le 1. livre de Quinte Curce. (q) *Est in manibus Pap. Massoni liber ille 1. Quinti Curtii hactenus desideratus quem ubi primum publicaverit tibi exhibebo.*

(D) *Le Cardinal du Perron admiroit trop Quinte Curce.*] „Une page de Quinte Curce vaut „mieux

(2) *Lib.* [illegible]

(c) *Elle est dans mon édition in 12. des Oeuvres de la Mothe le Vayer à Paris 1681. à la page 197. du 3. tome.*

(d) *Vossius, de Histor. Latinis pag. 152.*

(e) *Tacitus Annal. l. 11.*

(f) *Avant qu'il parvint aux charges il etoit au service du Gouverneur d'Afrique.* Tenuis adhuc & obscurus obtinenti Africam comes hæserat. *Plin. epist. 27. l. 7.*

(g) Quod argumentum . . . validius semper mihi visum est, quam quod à Quintiliani silentio petunt adversarii. Quasi vero historicorum catalogum Fabius tenuerit, qui quatuor admodum ex iis appellavit: superstites autem, in quibus esse potuit Curtius consulto prætermiserit. *Mich. le Tellier ubi supra.*

(h) *C'est-à-dire le silence de Quintilien.*

(i) *Ubi supra pag. 197. 198.*

(k) *Moreri cite Pline* epist. 7. *il faloit* epist. 27. *& Vossius* lib. 2. *il faloit* lib. 1.

(l) *In Biblioth. Selecta.*

(m) *In Chronol. cap. 20. n. 31. apud Freinshem. Proleg. c. 3.*

(n) *Freinshem. ibid.* (o) *La Mothe le Vayer ubi supra. pag. 199.* (p) *Colomiés Biblioth. choisie pag. 184. 185.* (q) *Voyez la 31. lettre du recueil des lettres écrites à Goldast publié l'an 1688.*

QUINTIN (Jean) Professeur en Droit Canonique à Paris dans le XVI. siecle, étoit d'Autun. Il ne manquoit ni de savoir, ni de genie. Il avoit d'abord goûté ce qu'on apelloit les nouvelles opinions, & il declara sa pensée là-dessus assez clairement dans une harangue, pour s'attirer une tempête qui le contraignit à decamper (*A*) de Poitiers; mais sa foi qui n'étoit qu'à (*B*) tems, ne fut point à l'épreuve d'une longue persecution. Il s'accommoda bien-tôt après d'un bon Benefice qu'on lui procura dans l'Ordre des Chevaliers de Malthe*; & lors qu'il revint de cette Ile où il avoit été domestique du Grand Maître, il fut élevé à la charge de Professeur en Droit Canonique à Paris l'an 1536. L'action qui donna le plus grand sujet de parler de lui, fut la harangue qu'il prononça au nom du Clergé dans les Etats d'Orleans au mois de Decembre 1560. S'il n'eût point suivi une route fort batuë depuis plusieurs siecles, en demandant au nom du Clergé que l'on procedât par les voyes les plus rigoureuses contre ceux de la nouvelle religion, on seroit plus étonné de sa demande: mais quelque longue que fût la possession de cet esprit sanguinaire, on ne put s'empêcher d'être surpris qu'un Ecclesiastique se fût chargé d'une (*C*) telle sollicitation. Quintin n'avoit

* *Doujat. Præn. Canonic. lib. 5. cap. 8. p. 620.*

„ mieux que 30. de Tacite.... Quinte Curce est „ le premier de la Latinité, si poli, si terse, „ & est admirable qu'en ses subtilitez il est facile, „ clair & intelligible. Je mets Florus le plus haut „ après lui, c'est tout fleur, il est si élegant. „ Monsieur de Tyron qui estoit un grand homme „ pour juger des stiles mettoit Q. Curce au pre„ mier (*a*) rang. „ J'aimerois mieux louër cet Historien avec quelque restriction, comme a fait Famianus Strada. *At Q. Curtio*, dit-il, (*b*) *quamquam iis virtutibus exornato, quibus constat aut heroicis eum temporibus vixisse, aut dignum fuisse qui viveret, non defuêre, qui objicerent quæsiti interdum medicamenta candoris, & numerorum usum paulo intemperantiorem.* Balzac (*c*) reproche le même defaut à un Ecrivain moderne, & se sert des mêmes mots que ce Jesuïte. Cela soit dit en passant pour decouvrir un petit larcin.

(*a*) *Perroniana au mot* stiles, *pag. m.* 307.

(*b*) *Famian. Strada, prolusion. Academ. lib. 2. pro lus. 3. pag. m.* 266.

(*c*) *Dans une lettre Latine à Mr. Silhon, p. m.* 194.

(*A*) *A decamper de Poitiers.*] Le President de la Place (*d*) nous l'aprend en cette maniere. *Plusieurs ayans entendu la harangue dudit Quintin, furent bien esbahis, ne s'attendans pas qu'il la deust faire telle, pource qu'il avoit été autrefois souspeçonné, voire poursuivi pour le fait de la Religion, & contraint s'absenter hors la ville de Poitiers, pour y avoir fait une harangue en public, bien d'autre sorte que celle qu'il venoit de faire.* Beze (*e*) dit la même chose.

(*d*) *La Place, De l'état de la Relig. & Republiq. liv. 4. fol.* 151.

(*B*) *Sa foi qui n'étoit qu'à tems.*] Beze (*f*) parle ainsi de lui. *Quelques années auparavant un autre Ecolier nâtif d'Authun, nommé Quintin, avoit fait aussi une levée de bouclier; mais ayant esté contraint de se retirer, tant s'en falut qu'il perseverast, qu'au contraire il s'en detourna du tout, & finalement devenu celebre Docteur en Droit Canon en l'Université de Paris; & ayant attrapé un gros benefice de l'Ordre des Chevaliers de Rhodes, se rendit persecuteur en ce qu'il peut.* Cet Historien parle de plusieurs autres personnes, qu'il regardoit comme des gens qui avoient reçu la semence en lieux (*g*) pierreux, & entre les épines; ils avoient oui la parole, & incontinent l'avoient reçuë avec joye; mais ils n'avoient point de racine en eux-mêmes; ils n'étoient qu'à tems; de sorte *qu'oppreßion ou persecution avenant pour la parole; ils étoient incontinent scandalisez; le souci de ce monde, & la fallace des richesses étouffoient la parole*, & la rendoient infructueuse.

(*e*) *Histoire Eccles. tome 1. p.* 436.

(*f*) *Hist. Eccles. to. 1. p.* 63.

(*g*) *Saint Matth. XIII.* 20.

(*C*) *D'une telle sollicitation.*] Quintin ayant demandé que tous les habitans du Royaume fussent obligez d'être Catholiques; que les non Chretiens, c'est-à-dire les heretiques, ne fussent point *admis en la conversation & congregation des subjets Chretiens*, & que *desormais tout commerce de quelconque marchandise (livres ou autre) fut interdit, nié & defendu à tous heretiques*, ajoûta ces terribles paroles. *Doncques est nôtre requête juste, raisonnable, saincte & Catholique, accompagnée de l'exprés commandement de Dieu, qui vous enjoint, Sire, de la nous interiner & accorder, repetant en divers lieux & par diverses fois son dit commandement. Il parle des Idolâtres & Gentils allienez de la loi: les heretiques entre les Chretiens sont estimez, prins & reputez pour tels: les mots de ladite loi de Dieu s'ensuivent, Garde toi bien de jamais faire amitié, d'estre confederé, de contracter mariage avec eux: garde toi qu'ils n'habitent en la terre; n'aye aucune compaßion d'eux; bas les; frappe-les jusques à internecion (qui est la mort.) Et s'ensuit la raison du commandement, afin que d'adventure ils ne te facent pecher contre moi, si tu crois leurs opinions; qui te sera une offense & scandale dont s'ensuivra ma fureur contre toi, & bien-tost après je t'effacerai du tout. Sire, & vous, Madame, pour le salut de vos ames, pour la manutention de vostre sceptre, gardez vous bien de ces horribles & formidables menaces. Voilà, Sire, ce que en toute simplicité, obedience, humilité, submißion & correction vostre Clergé de France propose & remontre à vostre Majesté touchant l'honneur & service de Dieu en vostre Royaume, & pour l'extirpation & abolition de ce qui lui est contraire, savoir des sectes & heresies.* On trouve toute entiere la Harangue de Quintin dans l'Histoire du President de la Place. Il est clair que *les* (*h*) *très-humbles & devots Orateurs du Clergé* proposoient l'effusion du sang, si elle étoit necessaire, puis qu'ils ramenoient le Roi à l'ordre & à la menace de Moïse; outre que Quintin avoit dejà dit très-expressément, que *sa Majesté forte & armée de fer* devoit resister aux heretiques; *qu'à cette fin, non autre, Dieu lui avoit mis le glaive en main, pour defendre les bons, & punir les mauvais*, & que *nul ne peut nier que l'heretique ne soit mauvais capitalement, ergo punissable capitalement.*

(*h*) *C'est ainsi que Quintin parle.*

Le Clergé de France s'est conduit plus finement 125. ans après; car en haranguant le Roi quelques mois avant la revocation de l'Edit de Nantes, il declara qu'il ne demandoit point à sa Majesté l'usage de sa puissance pour l'extirpation des heretiques. Cet artifice n'est pas dans le fond fort fin, & je ne sai si la franchise trop ingenuë de

voit pas prevu la vigueur que les chefs des Protestans devoient temoigner dans cette assemblée ; encore moins avoit-il prevu la sensibilité qu'il devoit avoir pour la critique de sa harangue. S'il avoit prevu ces choses, il se fût sans doute tenu à Paris, & eût mieux aimé expliquer quelque Decretale à des Ecoliers, qu'aller faire des leçons de cruauté au Roi son maître, en presence des trois Etats du Royaume. L'Amiral de Châtillon (*D*) se plaignit si hautement de la harangue de Quintin, que le Roi & la Reine Mere manderent cet Orateur, pour lui faire rendre raison de ce qu'il avoit avancé. Il repondit qu'il n'avoit fait que suivre les ordres & les memoires du Corps pour lequel il avoit porté la parole. On ne fut pas content de cette reponse * ; il falut qu'il s'engageât à declarer devant l'assemblée des Etats, qu'il n'avoit point eu en vuë l'Amiral de Châtillon ; & il s'aquitta de sa promesse. Mais ce qui le chagrina davantage, fut qu'on fit courir des (*E*) railleries & des censures contre sa declamation. Il ne put digerer ce morceau ; il s'en affligea de telle sorte qu'il en tomba malade, & qu'il en mourut vers le commencement d'Avril 1561. Il fut enterré à Paris au Chœur de l'Eglise

* *Commentaires de l'Etat de la Relig. & Republique l. 4. feuil. 152. Thuanus lib. 27.*

(c) Passim vero in eum dicteria jactari, libellos affigi: ille denique palam irrideri: tandemque seu contumeliarum illarum impatiens, seu malè gestæ rei conscientia in morbum delapsus, vitam cum morte commutavit. *Fol. 87.*

de l'an 1560. n'est pas preferable à la dissimulation de l'an 1685. Lisez ces paroles de Mr. Claude. *Tant* (a) *que l'on n'a été que dans les achemimens, les veritables auteurs de la persecution ne se sont point cachez ; mais autant qu'ils ont pu, ils ont fait cacher le Roi. . . .* (b) *Quand ils sont venus aux dernieres extremitez, & à la force ouverte, alors ils se sont cachez autant qu'ils l'ont pu, & ils ont fait paroître le Roy dans toute son étenduë. On n'a entendu que ces sortes de discours,* le Roy le veut, le Roy en a fait son affaire, le Roy va plus loin que le Clergé ne souhaitteroit. *Par ces deux moyens ils ont eu l'adresse de ne s'attribuer de cette persecution que la partie la moins forte, & la moins violente, & de charger de la plus éclatante & de la plus odieuse, la personne même du Roy.*

(a) *Plaintes des Protestans, p. 130.*

(b) *Ibid. p. 131.*

(*D*) *L'Amiral de Châtillon se plaignit si hautement.*] Il avoit été designé de telle sorte dans quelques endroits de la harangue, que chacun avoit jetté les yeux sur lui : & d'ailleurs on l'avoit designé par des caracteres fort choquans ; & on avoit assez fait conoître qu'on cherchoit à l'accabler d'infamie, & à le perdre. Voici l'un de ces endroits. *Premierement, Sire, nous supplions que si quelque fossoyeur de vieilles heresies deja mortes & ensevelies, par impieté se ingeroit, & vouloit introduire & renouveller aucune secte jà condamnée (comme sont* in universum *toutes celles de ce calamiteux & seditieux tems) & à cette fin presentast requeste, demandast temple, & permission d'habiter en ce Royaume.... Que tel porteur de requestes comme fauteur d'heretiques, soit lui-même tenu & declaré pour heretique, & que contre lui comme tel soit procedé selon la rigueur des constitutions canoniques & civiles,* ut auferatur malum de medio nostri. En voici un autre. *Gainas Capitaine General des gens tant à pied que à cheval de l'Empereur Arcadius l'an 410. ou 12. machinant contre la couronne de son Roi, le voulant chasser de l'Empire ; pour couvrir son malin vouloir, & cacher sa prodition, ne trouva meilleur moyen que de lui demander en la ville de Constantinople un particulier temple, pour prier (disoit-il) & chanter avecque les siens, qui tous etoient heretiques tels que sont aujourdhui ces demandeurs d'Eglises.*

(*F*) *On fit courir des railleries.*] L'Auteur des commentaires *De statu Religionis & Reipublicæ in regno Galliæ*, ne decide point precisément que ces railleries & les pasquinades qu'on afficha en divers endroits contre Quintin, ayent été cause de sa mort (c) ; il fait une alternative entre cela, & les troubles de la conscience. Le President de la Place & Mr. Varillas n'usent point d'alternative ; & celui-là ne tait point les raisons que l'on alleguoit pour justifier Quintin. Voici ses paroles. *Aucuns* (d) *disent que ceux qui le blasmoient en cet endroit, ne consideroient pas que sa leçon lui avoit esté donnée par escript: laquelle aussi il prononcea en lisant, l'ayant escripte entre ses mains, sans faire aucun geste ne mouvement accoutumé aux harangueurs, ayant pour tesmoings & contrerolleurs de ce qu'il lisoit les principaux Prelats du Clergé, Cardinaux & autres. Toutesfois si est-ce que tel acte ayant esté fait par luy, il mourut bien peu de jours après, deplaisant de voir plusieurs escripts publiez à l'encontre de lui.* Ecoutons maintenant l'autre Historien. *Les zélez Calvinistes,* dit-il (e), *ne furent pas si moderez ; car ils publierent un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres, la seconde les calomnies manifestes, & la troisiéme les omissions malicieuses de la harangue, que ce Docteur plus sensible qu'il ne devoit être, se mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva pas.* Si Mr. Varillas avoit pris la peine de lire ce libelle, il ne l'auroit pas apellé *sanglant* : c'est un écrit de trois pages en forme de remontrance à la Reine, qui ne lui fut point presenté, & qui *ne vint qu'en peu de mains.* Il est tout entier dans l'Histoire Ecclesiastique (f) de Theodore de Beze, & n'a nullement l'air de libelle ou de satire, mais plûtôt d'une piece de procés produite devant les Juges, selon le style & les formalitez ordinaires. On ne fait presque que cotter les chefs de plainte ; & au bas des calomnies cottées on ajoûte ces paroles, *Ces accusations requerons nous estre prouvées, nous offrans à subir justice, à la condition que les accusateurs soient aussi à faute de preuve chastiez selon la gravité des crimes à nous si calomnieusement imposez.* Il y a beaucoup d'apparence que le chagrin mortel de cet Auteur proceda de quelques autres écrits. Mr. de Thou se sert du nombre pluriel, (g) & remarque que Quintin étoit d'ailleurs un bon homme, & qu'autrefois il avoit tout de bon songé à la reformation de l'Eglise. Il ne faloit pas se jouër alors à ceux de la Religion ; ils avoient trop de bonnes plumes de leur côté. Voici un homme à qui il en coûta la vie, pour avoir voulu declamer à tors & à travers contre eux. Ajoûtons-le aux exemples de l'article (h) d'Hipponax.

(d) *La Place ubi supra.*

(e) *Varillas, Charles IX to. 1. pag. 18. édit. de Holl.*

(f) *Au tome 1. p. 437.*

(g) Sane ob id mordacibus libellis ac dicteriis petitus tantum dolorem cepit, ut contracto inde morbo paulo post decesserit, homo alioqui minime malus, sed Decretalis Juris quam rerum agendarum peritia clarior, & qui serio de emendanda Ecclesia aliquando cogitaverat. *Thuanus lib. 27.*

(h) *Pag. 96.*

l'Eglise (*F*) de Saint Jean de Latran. Je marquerai les Ouvrages (*G*) qu'on a de lui. Pierre Ramus le choisit pour l'un des juges de la dispute qu'il soutint contre Govea l'an 1543. mais Quintin & l'autre * juge choisi par Ramus ne voulurent pas se mêler de cette affaire, lors qu'il fut question de prononcer la sentence †.

* *C'étoit un Docteur en Medecine nommé Jean de Beaumont.*

QUINTUS CALABER, Poëte Grec, a vêcu (*A*) au V. siecle, si l'on s'en raporte aux conjectures de quelques Savans. Il a composé un gros suplément de l'Iliade, dans lequel on trouve la guerre de Troye depuis qu'Hector eut été tué, jusques à ce que la ville eût été ruinée. Le Cardinal Bessarion est le premier qui ait fait (*B*) conoître ce poëme. Il le trouva dans l'Eglise de Saint Nicolas, proche d'Otrante dans la Calabre; & voilà pourquoi l'Auteur a été nommé *Quintus Calaber*. D'autres s'attachant davantage à l'exactitude, le nomment *Quintus*, ou plûtôt *Cointus Smyrnæus*; car ils croyent qu'il étoit de Smyrne. Ceux qui disent qu'il y enseigna (*C*) la jeunesse, ne me semblent pas bien fondez.

† *Voyez le livre de Jean de Launoi,* De varia Aristotelis fortuna, cap. 13. p. m. 52. *& ci-dessous les remarques de l'article* Ramus.

(F) *De Saint Jean de Latran.*] On y voit son épitaphe (*a*) en ces termes :

(*a*) *Vide Doujat. ubi supra.*

Quintinus Doctor, librorumque Helluo summus,
Dum nulla dapis alterius tentatur orexi,
Dumque fidem pro qua calamo pugnavit & ore
Fortiter, affligi videt, acrius & dolet, ex hoc
Orbe, invitis, non invitus, migrat amicis.
Obiit nona Aprilis 1561.

Voyez comment on attribuë au regret de voir l'Eglise affligée, ce que les autres attribuent au regret de s'être vu lui-même personnellement bafoüé. C'est un subterfuge que les faux devots ont depuis long tems mis à tous les jours.

(G) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] *Melitæ Insulæ descriptio. Tractatus de ventis, & nautica buxula ventorum indice. Scholia in Tertulliani librum de præscriptionibus hæreticorum* (*b*). *Repetitæ Prælectiones Capituli de multa providentia, de præbendis & dignitatibus, & Cap. novit. de judiciis.* Le sujet de cet Ouvrage est la pluralité des Benefices, & l'Aristocratie de la Religion Chretienne. *Octoginta quinque Regulæ seu Canones Apostolorum, cum vetustis Joannis Monachi Zonaræ scholiis Latine modo versis. Speculum Sacerdotii. Synodus Gangrensis explicata commentariolis ex Gratiani distinctione trigesima. Hæreticorum Catalogus & Historia ex Gratiano.* Il avoit traduit en Latin le *Syntagma Canonum Græcorum*, composé par le Moine Matthieu Blastares. Cette traduction n'est qu'en manuscrit dans la Bibliotheque du Roi (*c*).

(*b*) *Epit. Biblioth. Gesneri.*

(*c*) *Doujat. Prænot. Canon. lib. 5. cap. 8.*

(A) *A vêcu au V. siecle, si l'on s'en raporte aux conjectures.*] Rhodoman (*d*) soutient avec beaucoup de raison qu'il n'a point vêcu avant les grandes conquêtes du peuple Romain; car il introduit le Devin Calchas, qui predit qu'Enée regneroit en Italie, & y laisseroit une race qui étendroit son empire depuis l'Orient jusqu'à l'Occident :

(*d*) *Laurent. Rhodomanus, in præfat. ad Cointum Smyrnæum.*

Ἐκ (*e*) τοῦ δ' ἢ γένος μετόπισθεν ἀνάξειν,
Ἄχρις ἐπ' ἀντολίην τε καὶ ἀκάματον δύσιν ἔλθῃ.
. . . . *Ejusque exinde progenies regnet,*
Donec ad ortum & occasum insuperabilem imperii
fines extendat.

(*e*) *Cointus Smyrnæus lib. 13. v. 340. p. m. 650.*

Outre cela il fait mention (*f*) des exercices du cirque, tels qu'ils étoient en usage sous les Empereurs Romains. On doit donc être persuadé qu'il n'a point vêcu avant les premiers Cesars : mais cette conoissance étant trop vague pour contenter un esprit curieux, on a tiré de son style une conjecture plus limitée : on a cru que le caractere de sa Muse est si semblable à celui de Tryphiodore, de Coluthus &c. qu'il faut dire qu'ils ont vêcu en même tems. *Character* (*g*) *ipse carminis* γραμματικώτερον *elaboratus ostendit, eum Coluthi (qui ad quintum Christi nati seculum poëma lepidissimum de Helenes raptu conscripsit) aliorumque illa ætate vigentium, æqualem aut vicinum fuisse. Enimvero si dictionem Cointi, Coluthi, Tryphiodori, Musæi, (illum dico, qui Leandri Herusque amores cecinit) & Nonni, ad examen Criticum vocâris, simillimam & ferè eandem sermonis ideam structuræque rationem deprehendes : unde ætate quoque propinquos inter se fuisse ratiocineris.* Ce que Rhodoman ajoûte que le nom *Cointus*, Latin d'origine, insinuë que ce Poëte fut honoré de la bourgeoisie Romaine, est une pauvre confirmation de ce qu'il venoit de dire; car quand même ce Poëte Grec auroit vêcu avant Ciceron, il auroit pu recevoir à Rome l'honneur de la bourgeoisie. Reinesius (*h*) est bien fondé à se moquer de ceux qui pretendent qu'il a vêcu sous quelcun des Empereurs de la Maison *Julia*. Ils se fondent sur l'oracle de Calchas; & ils pretendent que Neron étant le dernier de la famille du I. Cesar, il faut que le Poëte ait vêcu pour le plus tard sous le regne de Neron. Mauvaise maniere de tirer des consequences ! Encore aujourdui nos Poëtes pourroient introduire Calchas avec cette prediction, quoi que l'Empire Romain soit demembré depuis plusieurs siecles. Cointus n'avoit que faire de considerer les Empereurs qui se disoient descendus d'Enée : il lui suffisoit que la ville fondée par Romulus issu d'Enée, dominât ou eût dominé en Orient & en Occident.

(*f*) *Lib. 6.*

(*g*) *Rhodomanus ibid. fol. †† verso.*

(*h*) *Thom. Reinesius, epist. 67. ad Rupert. p. 593.*

(B) *Est le premier qui a fait conoître ce poëme.*] Citons un passage de Constantin Lascaris. *Poësis autem Homericissimi Quinti jam multo tempore omnibus ignota fuit, & tanquam extincta : sed propius Bessarion Nicæas Cardinalis Tusculani, ille sane quam bonus & vere doctus, & ut Homericè dixerim, similis Deo vir, aliaque plurima in nos, & hanc ex Apulia cum servasset, volentibus tradidit, quam & ipse olim desiderabam* (*i*). Très-peu de gens avoient fait mention de ce poëme (*k*). Cela doit diminuer nôtre surprise sur le silence qu'on a gardé pendant tant de siecles à l'égard de Quinte-Curce. La premiere édition de nôtre Cointus est celle d'Alde Manuce : elle étoit pleine (*l*) de fautes.

(*i*) *Constant. Lascaris, in Grammatica, apud Lorenzo Crasso, Istoria de' Poeti Greci p. 436.*

(*k*) Hujus præter unum atque alterum è Græcis, & quidem recentioribus, nemo in scriptis suis mentionem facit. *Rhodoman. in præfat.*

(C) *Qu'il enseigna la jeunesse* à Smyrne.] Laissons raisonner Rhodoman. Puis que nôtre Cointus

(*l*) *Gesner in Bibliotheca, fol. 575.*

dez. Le docte Reinesius pretend qu'il ne le faut pas distinguer d'un (*D*) Grammairien nommé Corintus, dont on a un livre sur les Dialectes. La meilleure édition

tus temoigne qu'il a nourri les brebis des Muses dans le beau jardin de Smyrne, il faut croire qu'il regentoit une école bien fameuse sur ce rivage d'Ionie. Ce n'étoit pas une école triviale, car il dit que ses disciples étoient illustres; il étoit donc de ces Professeurs en Philosophie & en Eloquence que l'on apelloit Sophistes. Voilà le precis du raisonnement de ce Critique. Raportons plus au long son Latin. *Ex* (a) *indicio isto, quod de se ipse facit, Musarum oves in liberali Smyrnæ horto se pavisse testatus; scholam in Ioniæ littore isto nec infrequentem nec incelebrem habuisse Poëtam nostrum, colligere est. Nec triviale magisterium id fuisse apparet inde, quod oves suas, id est discipulos, nobiles seu fama illustres,* (περίκλυτα) *epitheto satis emphatico, appellat, unde si divinare licet, id tandem elicimus, Cointum fuisse ex professione illorum, quos Sophistas, id est philosophiæ & eloquentiæ magistros, Grammaticos, qui Poëtarum interpretes erant, & juventutis scholasticæ doctores; florens adhuc Græcia indigetabat. Quid enim aliud per Musarum hortum & oves, præter quam scholam, & discipulos in ea doctrinæ & eloquentiæ studiis addictos, intelligi existimemus?* Peu auparavant il avoit parlé ainsi: *Cum* (b) *tota ejus vita ignorantiæ tenebris involuta sit, patria tamen sola vindiciis inde asserta est. Nam libro XIV. & hanc & vitæ quodam modo genus exprimit; ubi se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profitetur.* Nous allons voir un exemple d'égarement d'imagination qui nous surprendra. Raportons d'abord les paroles Greques de Cointus: elles ne sont pas dans le 14. livre comme Rhodoman l'assûre, mais dans le 12. & contiennent une invocation aux Muses, au sujet du catalogue de ceux qui eurent assez de courage pour entrer dans le cheval de bois.

(a) *Rhodom. ubi supra fol. †† 2. verso.*

(b) *Ibid. pag. 2.*

Τίς (c) μοι νῦν καθ' ἕκαστον ἀνειρομένῳ σάφα Μοῦσαι
Ἔσπεθ', ὅσοι κατέβησαν ἔσω πολυχανδέος ἵππου·
Ὑμεῖς γὰρ πᾶσαν μοι ἐνὶ φρεσὶ θήκατ' ἀοιδήν,
Πρίν μοι ἀμφὶ παρειὰ κατασκίδνασθαι ἴουλον,
Σμύρνης ἐν δαπέδοισι περίκλυτα μῆλα νέμοντι,
Quos mihi nunc singulatim exquirenti, Musæ perspicuè
Recensete, quotquot in multicapacem equum conscenderunt.
Nam vos omnigenum animo meo carmen indidistis,
Antequam mihi circa genas lanugo spargeretur,
In campis Smyrnæ inclytas oves pascenti.

(c) *Cointus Smyrnæus lib. 12. v. 302. pag. 610.*

Vous voyez clairement que cet Auteur dit aux Muses qu'elles le firent Poëte, lors que n'ayant point encore de barbe, il étoit berger dans les campagnes de Smyrne. Cela peut-il signifier qu'il enseignoit la jeunesse; que son école étoit celebre; que ses disciples étoient illustres? Un garçon à qui la barbe n'est pas encore venuë, peut-il exercer une telle profession? Est-il possible que Rhodoman ait été si peu attentif, lui qui a travaillé sur ce Poëte plusieurs années; lui qui en a fait une traduction Latine, & un abregé en vers Grecs & en vers Latins? Où avoit-il vu que Cointus se vante d'avoir nourri (d) les brebis des Muses? Voyons presentement la paresse d'un autre Savant. *Nunc* (e) *verisimilius Smyrnæum nuncupant: quia ipse lib. XIV. dicat, se* περικλύτοις *sive illustribus Musarum ovibus Smyrnæ pascendis, operam dedisse: ex quo si de patria haud certo colligitur, saltem videmus scholam non infrequentem præstantium discipulorum habuisse Smyrnæ.* Vossius sans prendre la peine de consulter Cointus, n'a fait que suivre la preface de Rhodoman: il en a tiré la mauvaise citation du livre 14. & la fausse glose des brebis des Muses, avec toute la consequence que ce Traducteur en a recueillie. Lui & les autres Savans font mille fois de semblables choses. J'admire que Reinesius ait aprouvé que l'on explique de cette maniere ces vers de Cointus: il veut lui aussi qu'ils nous aprenent que ce Poëte regentoit dans une école de Smyrne. *Convenit autem,* dit-il (f), *ut quod maximè, Grammatico, qualis fuit Corintus, ludimagistri officio fungi & docere pueros, quod noster de se profitetur* (g) *l. II. versibus dulcissimis: neque falsi sunt viri docti inprimis* Parrhasius, *& diligentissimus ejus recensitor ac interpres* Laur. Rhodomannus, *qui eos de institutione scholastica apud Smyrnenses interpretati sunt.* Il a plus de raison dans les paroles suivantes, où il rejette l'opinion de ceux qui disent que Cointus n'a pretendu autre chose en cet endroit-là, que de se vanter de suivre Homere. (h) *Dubitoque igitur quenquam ita simplicem esse, qui* Smyrnæ oves pascere idem esse ac Homerum sequi, quem bona pars Smyrnæum censuit, *credere velit, aut ita perspicacem qui duo ista eadem esse videre posit. Mihi quidem tam beato esse nondum contigit, & habeo pro violenta & à sensu Poëtæ alienissima eam expositionem.* Je ne saurois me persuader qu'il y ait là d'autre mystere, qu'une imitation d'Hesiode. Jettez les yeux sur ce passage de Mr. le Fevre. (i) *Hesiode devint Poëte en gardant ses moutons: & vous l'en croirez, s'il vous plaist, car il l'a dit luy-mesme: & ceux qui l'ont dit depuis, ne l'ont dit que sur la foy du Poëte, ou sur le rapport des bergers de Beotie, à qui cette adventure avoit paru si heureuse, qu'ils en firent une chanson qui ne se trouve plus aujourd'huy.* Nôtre Cointus, si je ne me trompe, a voulu dire que les Muses lui avoient fait la même grace, qu'elles avoient faite à Hesiode (k). Au reste, c'est sans aucune ombre de raison que Volaterran & quelques autres le font Romain, & que Gesner (l) s'est imaginé que Volaterran ne parle pas du même Poëte, dont Aldus publia les 14. livres *derelictorum ab Homero.* Les Abbreviateurs de Gesner n'ont pas corrigé cette faute; ils ont donné, comme lui, en deux articles le *Quintus Poëta Romanus* de Volaterran, & le *Quintus Calaber* imprimé par Aldus.

(D) *D'un Grammairien nommé Corintus.*] Voici les paroles de Reinesius. (m) *Fuit* Corintus *Grammaticus, cujus libellum* de dialectis *ad Studium quendam juvenem scriptum habemus editum cum adpendice H. Stephani, eumque citat* Joh. Petrus Nunnes. not. ad Phrynichum Sylburg. spicil. ad Herod. Betuleius not. ad Lact. l. 1. c. 6. Joh. Talenton. l. 2. rer. recondit. c. 19. *è cujus vero nomine* κόραντος *amissa una literula vel prætervisa à primo descriptore exiit* κόιντος. Il faut avouër que le changement de κόραντος en κόιντος a pu se faire facilement, & que (n) l'esprit grammairien

regne

(d) Se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profiteretur. *Rhodom. ubi supra.*

(e) *Vossius, de Poëtis Græcis, p. 81.*

(f) *Thom. Reinesius epist. 67. ad Rupertum pag. 593.*

(g) *Il faloit dire l. XII.*

(h) *Reinesius ibid.*

(i) *Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs, pag. m. 10.*

(k) *Confer quæ supra dans l'article* Eschyle, *remarque C.*

(l) *In Biblioth. fol. 575. où il raporte les paroles de Volaterran.*

(m) *Reinesius ubi supra pag. 591.*

(n) Non autem nisi τρίβωνα quendam Grammaticum & consummatæ peritiæ literatorem ista Paraleipomena scripsisse patet inprimis ex accurata & curiosa valde locorum descriptione, quæ diligentius multo enarrat, quam aliquis de vulgo Poëta faceret; ut cum *&c. Reinesius ibid.*

édition du (*E*) poëme de Quintus Calaber eſt celle de Rhodoman. Quelques Critiques admirent Cointus; d'autres en parlent avec beaucoup de mepris. Voyez les paſſages citez par Lorenzo Craſſo *, & les Jugemens de Monſr. Baillet †. Un certain Udenus Niſielus le loue en certaines choſes, & le blâme en quelques autres. Voyez ſes *Progymnaſmata:* c'eſt un Ouvrage Italien.

* *Lor. Craſſo, Iſtoria de' Poeti Greci pag. 436. & ſuiv.*

† *Baillet, Jugem. ſur les Poëtes to. 2. n. 1195. pag. 524. & ſuiv.*

R.



ACAN (Honorat de Beuil, Marquis de) fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, nâquit à la Roche Racan en Touraine β l'an δ 1589. Il étoit page ζ du Roi l'an 1605. & comme il commençoit à faire des vers, il ſe fit conoître à Malherbe, *dont il aprit ce qu'il a jamais ſu de la poëſie Françoiſe. . . . . Cette conoiſſance & l'amitié qu'il contracta avec Malherbe, dura juſques à ſa mort, arrivée* θ *en* 1628. Il entra dans l'Academie Françoiſe au tems de ſa fondation, & il y fit lire ‡ un diſcours contre les Sciences le 9. de Juillet 1635. S'il eût été à Paris il l'eût prononcé lui-même, mais il étoit dans ſa Province. Il fit imprimer ce diſcours *avec quelques-unes de ſes poëſies* ⊥. Il mourut l'an 1670. Sa place d'Academicien fut donnée à Mr. de la Chambre Curé de St. Barthelemi. Il lui arriva un jour de faire un quatrain tout-à-fait ſemblable à celui d'un Poëte (*A*) qu'il croyoit n'avoir jamais lu.

β *Pelliſſon, Hiſt. de l'Academie Françoiſe p. m. 344.*

δ *Je dirai dans la remarque qu'il avoit 19. ans l'an 1608.*

ζ *Vie de Malherbe pag. 5.*

θ *Ibid. pag. 6.*

‡ *Pelliſſon ubi ſupra pag. 102. 103.*

⊥ *Id. ib.*

RAI-

regne beaucoup dans le poëme de nôtre Auteur. Reineſius le prouve amplement. Il obſerve que le Grammairien Corintus a vêcu après Jean Philoponus, au 6. ou au 7. ſiecle, & qu'on ne ſauroit le faire plus jeune puis que Tzetzes l'a cité. Voilà qui m'étonne, car il y a de vaſtes eſpaces de tems entre le 7. ſiecle & celui de (*a*) Tzetzes. (*b*) *Fuit autem poſt Johannem Gramm. Alexandrinum, d. Philoponum, teſte ipſo in* procem. l. de dial. *inter mediæ ætatis Græcos ſeculo ſexto ſeptimove, quibus Græcia etſi à priſtina politia degeneraſſet plurimùm, viros tamen doctos & memorandos aliquos aluit. . . . Pauci ſunt, quos nominare poſſumus iſtorum temporum:* Johannes Stobæus, Georgius Piſides, Theophyl. Simocates, Thomas & Coprogenius magiſtri, Euphronius, Moſchopulus, Chœroboſcus, Demetrius Triclinius, Georg. Syncellus, Euſtathius, *& extremo octavi* Photius, *& qui ex ejus doctiſſimis epiſtolis noti ſunt: prioribus inter memoratos etiam adcenſeri debet* Corintus *iſte. Fuiſſe in æſtimio & non inferiorem tempore quàm determinavi inde apparet, quod laudantur à* χαυματικωτάτω Tzetze in Chiliad. *&* comm. ad Lycophr. *ubi de Machaone.*

(*a*) *Tzetzes vivoit à la fin du XII. ſiecle. Voyez la preface de Nicolas Gerbelius ſur Tzetzes.*

(*b*) *Id. ib. pag. 592.*

(E) *La meilleure édition, . . . eſt celle de Rhodoman.*] Je n'ai point celle de Hanaw 1604. marquée dans le catalogue d'Oxford; mais j'ai celle de 1614. *ex officina Aubriana.* Elle contient tout le travail de Rhodoman ſur cet Auteur, & les notes de Claude Dauſquejus *in Quintum Calabrum, Tryphiodorum & Coluthum.* Un certain Jodocus Valaræus fit une verſion en proſe de Cointus, qui fut imprimée à Lyon l'an 1541. Bernardin Baldus en a fait une autre.

(*A*) *A celui d'un Poëte qu'il croyoit n'avoir jamais lu.*] Mr. Menage va nous dire bien des choſes particulieres, & qui meritent un tranſport en ce lieu-ci. „ J'ai (*c*) ſouvent ouï dire à Mr. Chapelain, que lui & Mr. d'Andilli avoient fait ce „ meſme (*d*) vers, ſans ſavoir qu'il fuſt de Malherbe. Et dans le moment que je fais cette re„ marque, j'apprens de Mr. Furetiere, que la „ meſme choſe luy eſt arrivée. J'ay auſſi ouï dire „ ſouvent à Mr. Corneille, qu'il avoit fait dans „ ſon Polyeucte, au ſujet de la Fortune, ces deux „ vers ſi celebres,

„ *Et comme elle a l'éclat du verre,*
„ *Elle en a la fragilité,*

„ Sans ſavoir qu'ils fuſſent de Mr. de Vence: car „ ils ſont originairement de Mr. de Vence, qui „ les avoit faits dans ſon Ode au Cardinal de Richelieu, quinze ans avant que Mr. Corneille les „ euſt faits dans ſon Polyeucte. Il eſt aſſez ordinaire de ſe rencontrer ainſi dans la penſée & „ dans l'expreſſion des autres. Porphyre dans un „ fragment de ſon livre de la Philologie, rapporté par Euſebe au chapitre troiſiéme du dixiéme „ livre de la Preparation Evangelique, fait mention d'un certain Aretadés, qui avoit fait un „ Traitté tout entier de ces ſortes de rencontres. . . . Il eſt, dis-je, aſſez ordinaire de „ concourir ainſi & dans la meſme penſée, & dans „ la meſme expreſſion des autres: & particulierement quand on a veû autrefois cette meſme „ penſée & cette meſme expreſſion, comme Mr. „ d'Andilli, Mr. Chapelain & Mr. Furetiere, „ avoient veû ſans doute ce vers de Malherbe, & „ Mr. Corneille ces deux de Mr. de Vence; car „ il arrive ſouvent qu'une choſe nous demeure „ dans l'eſprit, & que l'auteur de cette choſe „ s'efface de noſtre memoire. Mais ce qui eſt „ arrivé à Mr. de Racan eſt tout-à-fait extraordinaire. En l'année 1608. eſtant en garniſon à „ Calais, âgé de 19. ans, il fit ces quatre vers,

„ *Eſtime qui voudra la mort épouventable,*
„ *Et la face l'horreur de tous les animaux;*
„ *Quant à moy je la tiens pour le poinct deſirable*
„ *Où commencent nos biens, & finiſſent nos maux.*

„ Quelque tems après eſtant à Paris, & recitant „ ces vers, comme eſtant de luy, à ſon ami Ivrande, ſon ami luy dît, qu'il ne donnoit point dans „ ce panneau; qu'il ſavoit fort bien que ces vers „ eſtoient de Mathieu, & que c'eſtoit le premier

(*c*) *Menage obſervations ſur Malherbe, pag. 254. & ſuiv. Il a inſeré tout cela dans l'Anti-Baillet t. 2. p. 207.*

(*d*) *C'eſt-à-dire* d'arbitres de la paix, de foudres de la guerre *qui eſt dans la paraphraſe du Pſeaume 145. faite par Malherbe.*

RAIMARUS (NICOLAS) Aſtronôme du XVI. ſiecle. Cherchez URSUS.

RAYNAUD (THEOPHILE) l'un des plus fameux & des plus ſavans Jeſuïtes du XVII. ſiecle, étoit né à Soſpello * au Comté de Nice; mais ayant preſque toûjours vêcu en France, il a paſſé (*A*) pour François. Sa vie a été fort longue, & traverſée de pluſieurs diſgraces; (*B*) neanmoins il ne ſe laiſſa jamais perſuader de ſortir de la Compagnie pour s'aggreger à quelque autre Communauté, encore qu'on lui offrît ailleurs de grans avantages. Il étoit extremement laborieux, & ne perdoit que fort peu de tems ſoit à manger, ſoit à écouter (*C*) des devotes. Son grand plaiſir étoit de faire des livres, & de s'attacher aux fonctions de ſon caractere. Le nombre des livres qu'il a compoſez eſt prodigieux. Il en publia quelques-uns qui furent flêtris par (*D*) l'Inquiſition. Ce

* *C'eſt ce que ſignifie le titre* Ceſpitellenſis *qu'on lui donne pour deſigner ſa patrie.*

„ quatrain de ſon livre intitulé *Les Tablettes de la* „ *vie & de la mort.* Mr. de Racan qui n'avoit ja- „ mais veû ce livre, conteſta long-temps & opi- „ niaſtrément que Mathieu ne pouvoit avoir fait „ ces vers; & ne ſe rendit là-deſſus, que lors „ qu'Ivrante les luy fit lire dans ce livre de Ma- „ thieu, avec le plus grand eſtonnement du mon- „ de. Je ne doute point de cette hiſtoire, eſtant „ très-perſuadé que Mr. de Racan, qui me l'a „ ſouvent racontée, & en preſence de pluſieurs „ perſonnes, eſt un homme très-veritable. Mais „ je doute fort de ce que dit Leonardo Salviati, „ au livre premier de ſes Avertiſſemens de la lan- „ gue Italienne, qu'un Poëte de ſon temps, qui „ n'avoit jamais veû les Sonnets du Cardinal „ Bembo, en avoit fait de tout ſemblables. „ Vous voyez que Mr. Menage met beaucoup de difference entre l'avanture de Racan, & celle des autres Poëtes qu'il a nommez: il trouve dans celle-là quelque choſe de plus extraordinaire. J'en jugerois autrement, ſi j'avois à dire ce que j'en penſe. Il n'y a guere de gens qui ignorent que l'on fait aprendre aux enfans bien élevez, quelques maximes de pieté & de Morale: & qu'avant même qu'ils ſachent lire, on tâche de leur faire retenir par cœur quelque couplet ſententieux. Les Proteſtans choiſiſſent quelques endroits des Pſeaumes de David, ou même, comme les Catholiques, quelques quatrains de Pibrac; ou d'un autre (*a*) Poëte de même force, dont on ne manque en aucun païs. Sans doute le petit Racan dès l'âge de 5. ou 6. ans avoit oüi dire à ſa Gouvernante ou à ſa mere quelqu'un de ces beaux quatrains, ou de ceux du Sieur Matthieu, que l'on relie ordinairement avec Pibrac. Les idées qui s'en imprimerent dans ſon cerveau ſe boucherent, & demeurerent en cet état quelques années: elles ſe deboucherent dans la ſuite, & ſe repreſenterent à lui comme un objet tout nouveau, & ſans reveiller le ſouvenir particulier de l'Auteur, ou de l'Ouvrage d'où elles venoient. Il crut donc être l'Auteur de ces 4. vers, quoi que dans le fond ils ne fuſſent autre choſe qu'une reminiſcence mutilée. Si l'on s'examinoit attentivement, on trouveroit qu'en mille rencontres ce que l'on croit inventer, eſt une penſée qu'on a oüi dire, ou que l'on a luë; mais on n'a point retenu cette circonſtance. Je m'en vais citer des vers de Moliere, qui confirment ce que j'ai dit ſur l'éducation des enfans. Voyons la cenſure d'une coquette: c'eſt un pere qui parle à ſa fille:

(*a*) *Il y a un livre intitulé* Le miroir de vertu & le chemin de bien vivre. *Ce chemin eſt un recueil de quatrains Chretiens & moraux compoſez par Pierre Habert Conſeiller & Secretaire du Roi.*

Voilà (*b*), *voilà le fruit de ces empreſſemens,*
Qu'on vous voit nuit & jour à lire vos Romans:
De colibets d'amour vôtre tête eſt remplie,
Et vous parlez de Dieu bien moins que de Clelie.
Jettez moi dans le feu tous ces méchans écrits,
Qui gâtent tous les jours tant de jeunes eſprits:
Liſez moi comme il faut, au lieu de ces ſornettes,
Les quatrains de Pibrac, & les doctes Tablettes
Du Conſeiller Matthieu, ouvrage de valeur,
Et plein de beaux dictons à reciter par cœur:
La guide des pécheurs eſt encor un bon livre,
C'eſt là qu'en peu de tems on apprend à bien vivre,
Et ſi vous n'aviez leu que ces moralitez,
Vous ſçauriez un peu mieux ſuivre mes volontez.

(*b*) *Moliere, Sganarelle ou le cocu imaginaire ſcene 1.*

(*A*) *Il a paſſé pour François.*] Alegambe a dit nettement qu'il l'étoit; (*c*) *Natione Gallus, patria Ceſpitellenſis.* Ce Latin renferme ce qu'on nomme dans les écoles *contradictionem in adjecto*; car *Ceſpitellum* ou *Soſpitellum* eſt inconteſtablement en Italie. Voyez Monſr. Baudrand ſous ces deux mots. Le Pere Oldoini a cenſuré Alegambe de cette faute, & il a mis nôtre Theophile au nombre des Ecrivains nez en Ligurie. Le Soprani l'y a mis pareillement (*d*). Ils ont plus de raiſon que Sotwel, qui ne s'exprime qu'en doutant. *Natione Gallus*, dit-il (*e*), *an potius Italus? patria Ceſpitellenſis in Comitatu Niceenſi.*

(*c*) *Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jeſu pag.* 431.

(*d*) *Oldoinus & Soprani ont publié le Catalogue des Auteurs de cette partie de l'Italie.*

(*B*) *Traverſée de pluſieurs diſgraces, neanmoins il ne ſe laiſſa.*] Voici les paroles de Sotwel. (*f*) *Vocationis ſuæ religioſæ tenaciſſimus, quamvis & utilia & honorifica extra ſocietatem ei promitterentur à Primoribus, ſi hanc inter aſpera quæ ſubinde patiebatur, deſerere vellet, nunquam eos auſcultare voluit.* Voyez ci-deſſous (*g*) le paſſage de Monconys, & celui (*h*) d'un Janſeniſte.

(*e*) *Natan. Sotwel, Biblioth. Script. Societ. pag.* 757.

(*C*) *Soit à manger, ſoit à écouter des devotes.*] Il étoit fort ſobre, & ne demeuroit à table qu'un quart d'heure; & lors même que ſon grand âge pouvoit mettre ſes entretiens avec des femmes hors de tout peril & de tout ſoupçon, il ne leur prêtoit l'oreille que dans des cas de neceſſité, & achevoit en peu de mots. Je ne ſuis ici que le Traducteur de Sotwel. *In victu valde abſtinens,* dit-il (*i*), *paucis & communibus ſemper uſus cibis, vix amplius uno quadrante dabat menſæ. Puritatis amator ſummus, mulierum colloquia cum erant neceſſaria, etiam ſenex, paucis verbis definiebat.* Il eût bien voulu que tous les autres Eccleſiaſtiques l'euſſent imité en cela, comme il le temoigne dans ſon livre *De ſobria alterius ſexus frequentatione.* Mais cette morale pour l'ordinaire n'eſt point du goût des Directeurs de conſcience; ils s'ennuyent peu avec leurs devotes, s'il en faut juger par la longueur de leurs entretiens, & par la repetition frequente de leurs dialogues.

(*f*) *Id. ib. pag.* 758.

(*g*) *Dans la remarque I.*

(*h*) *Dans la remarque H.*

(*i*) *Sotwel, ibid.*

(*D*) *Qui furent flêtris par l'Inquiſition.*] Il ſe donna tant de mouvemens pour faire lever la cen-

Ce coup le frapa sensiblement. Il dechargea sa colere sur les Jacobins, par un Ouvrage * où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs Ecrits, qui n'avoient pas été censurées quoi qu'elles le meritassent. Les demêlez qu'il a eus avec quelques Jacobins, & avec bien d'autres gens, ont été fecons en écritures injurieuses, & pleines d'aigreur; car on ne sauroit nier qu'il n'eût l'esprit satirique & fort piquant. Il mourut † d'apoplexie à Lion le dernier d'Octobre 1663. Les Bibliothecaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur (*E*) son âge; c'est pourquoi je ne deciderai point s'il a vêcu 79. ans, comme l'assûre Mr. Gallois, dans un Ouvrage qui me va fournir de bons morceaux touchant le (*F*) caractere d'esprit

* *Intitulé* De immunitate Cyriacorum à censuris.

† Ictus apoplexia migravit ad Dominum. *Sotwel, Bibliotheca Script. Societ. Jesu pag.* 758. Cela ne s'accorde point avec le passage de Monconys, ci-dessous remarque I.

censure, qu'enfin il obtint la permission de les faire reimprimer, moyennant qu'il les corrigeât (*a*). Ces Traitez sont (*b*) celui *de Martyrio per pestem*, celui *de Communione pro mortuis*, & celui *de confixione librorum*. Comme les goûts sont differens, il ne faut point s'étonner que ce Jesuite ait pris à cœur une disgrace de cette nature, quoi que d'autres Ecrivains la craignent si peu, qu'ils sont quelquefois bien aises que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index, ou fâchent les Inquisiteurs. C'est bien souvent une preuve qu'un livre est bon. Voyez ce qu'un habile (*c*) homme a raporté depuis peu à l'occasion de la censure *des Acta Sanctorum*.

(*E*) *Ne s'accordent pas sur son âge.*] Alegambe (*d*) dit que le Pere Theophile âgé de 16. ans entra dans leur Ordre l'an 1602. mais selon le P. Sotwel (*e*) il y entra l'an 1592. âgé de 16. ans. Puis donc qu'il mourut l'an 1663. il a vêcu selon le P. Alegambe 77. ans, & selon le Pere Sotwel 87. Or s'il avoit vêcu 87. ans, cette expression du Pere Sotwel seroit mauvaise *Octogenario major . . . . migravit ad Dominum*: elle n'est bonne que pour des gens qui ont peu vêcu au delà de leur année 80. Mr. Gallois me paroît plus digne de foi que ces Bibliothecaires, quand il dit (*f*) que le Pere Theophile a vêcu 79. ans. C'est une chose étrange que les Jesuites mêmes chargez d'office de faire l'éloge de leurs Ecrivains, ne sachent pas nous marquer combien a vêcu l'un des plus celebres.

(*F*) *Touchant le caractere d'esprit de ce Jesuite.*] Il n'étoit pas possible de parler plus pertinemment de l'édition de tous les Ouvrages de cet Auteur, que Mr. l'Abbé Gallois en parle dans son Journal du 14. de Mars 1667. Cette édition comprend 19. volumes *in folio*: elle parut à Lion l'an 1665. Cet habile Journaliste ayant fait conoître en peu de mots le contenu de chaque volume, nous donne ce jugement. „ (*g*) On voit par les „ Ouvrages de cet Auteur, qu'il avoit l'esprit „ hardy & decisif, l'imagination vive, & une „ memoire prodigieuse. Ces avantages de la „ nature joints au travail infatigable avec lequel „ il s'estoit appliqué à l'estude depuis les premieres années de sa jeunesse, jusqu'à l'âge de 79. ans „ qu'il est mort, l'avoient rendu un des plus sçavans hommes de son siecle. Mais il estoit trop „ piquant & trop satyrique; ce qui luy avoit attiré l'inimitié de quantité de personnes. Son „ stile quoy que d'ailleurs très-net, paroist obscur à cause qu'il affecte de se servir de termes „ difficiles & de mots tirez du Grec. Il a aussi „ quelquefois des pensées assez extraordinaires, „ comme lors qu'ayant à traiter de la bonté de „ nostre Seigneur dans un chapitre du II. Volume, il l'intitule *Christus bonus, bona, bonum.* „ Sa grande érudition luy fournissant une infinité „ de choses sur toutes sortes de matieres, il s'é„ loigne souvent du sujet dont il s'estoit proposé „ d'écrire; comme dans le Traité de la Rose benite: dont il employe une bonne partie à examiner de quelle maniere on observoit le Caresme dans la primitive Eglise. On peut encore „ remarquer qu'il n'a pas assez donné à son genie, „ se contentant de rapporter ce qu'il avoit lû dans „ les anciens Auteurs, & se servant souvent de „ leurs paroles pour exprimer ce qu'il auroit peut-estre mieux dit luy-mesme. Tout cela n'empesche pas que ses Ouvrages ne meritent d'estre „ estimez, & ne soient très-utiles à ceux qui s'appliquent à la Theologie & à la Predication. „ Voici ce qu'il dit en particulier touchant le 15. & le 16. volumes, intitulez *Heteroclita spiritualia.* „ (*h*) Cet Auteur y traite de plusieurs coutumes „ suspectes que l'excez du zele où le relaschement „ ont introduites dans le culte de Dieu & des „ Saints, dans les bonnes œuvres que l'on fait „ pour soulager les ames qui sont en Purgatoire, „ dans l'usage des Sacremens, & dans tous les „ autres exercices de pieté. Il examine toutes „ ces devotions douteuses avec beaucoup de severité: il condamne les unes, il defend les autres, „ & il appuye son jugement de quantité de sçavantes remarques tirées de l'histoire Ecclesiastique & des Peres. C'est particulierement dans „ cette matiere qu'il a triomphé: car comme il „ estoit piquant & satyrique, il ne reüssissoit jamais mieux que lors qu'il falloit critiquer & reprendre. „ Voyons aussi ce qu'il dit touchant les Ouvrages qui n'ont pas été inserez dans les 19. volumes. (*i*) *On ne les a point mis dans ce recueil pour des raisons particulieres. On n'y trouve point les Apologies contre Hurtado, qu'il a intitulées* Depilationes, *parce que ce Religieux est d'un Ordre qu'on apelle en Italie* Pelosi. *On n'y voit point le livre dans lequel il traite, si l'on peut se confesser par lettres; ny celuy qui est intitulé* Hipparchus, *où il examine s'il est permis aux Religieux de se mesler du trafic. On n'y a point mis non plus le Traité* De Immunitate Cyriacorum à censuris, *qui est contre les Jacobins, ny celuy qui a pour titre*, Religio Bestiarum, *où la predetermination des Thomistes est refutée; ny un autre qui est contre le* P. *Combefis. Il manque encore dans ce recueil quelques autres Traitez de cet Auteur, qui sont faciles à connoistre par le Catalogue de ses œuvres qu'il a fait imprimer plusieurs fois. Il vouloit faire un volume de tous ces livres, & l'intituler* Apopompæus, *qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions, & qu'ils abandonnoient au desert: mais la mort interrompit ses desseins.* Notez que le P. Sotwel observe (*k*) que le 20. volume, intitulé *Apopompæus*, a été actuellement imprimé après la mort de l'Auteur.

Encore ce petit mot de Mr. Gallois. *Ce* (*l*) *qu'il y a de plus remarquable* dans le 7. volume, intitulé (*m*) Marialia; *c'est le second Traité qui est pour defendre*

(*a*) Postea ab auctore emendata, ab eadem sacra congregatione anno 1659. recudi permissa sunt & libere distrahi. *Id. ib. p.* 759.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *L'Auteur des Lettres Historiques, mois de Mars 1696. pag.* 245.

(*d*) *Alegambe ubi supra.*

(*e*) *Sotwel ubi supra pag.* 757.

(*f*) *Gallois, Journal des Savans du 14. de Mars 1667. pag. m.* 127.

(*g*) *Gallois, ibid.*

(*h*) *Gallois, ibid. p. m.* 122. 123.

(*i*) *Id. ib. pag.* 124. 125.

(*k*) Tomum xx. quem *Apopompæum* vocant ediderunt alii post obitum Theophili, sine approbatione superiorum Societatis; unde hæc illum tanquam partum legitimum non agnoscit. *Sotwel ubi supra pag.* 759.

(*l*) *Gallois ibid. pag.* 118. 119.

(*m*) *Parce que tous les traitez qu'il comprend ont pour objet les perfections ou le culte de la Vierge.* Id. ib. pag. 118.

d'esprit de ce Jesuïte. Il étoit fort estimé de (*G*) Mr. Patin; mais non pas des Jansenistes, qu'il avoit fort mal-traitez. Ils ne l'ont pas (*H*) épargné à leur tour. Ses

defendre la devotion du Scapulaire; & le cinquiéme, qui peut servir de preuve pour faire voir la grande érudition & la fecondité de l'esprit de cet Auteur. Car ayant à prescher sur les sept Antiennes solemnelles, que l'Eglise chante avant la Feste de Noël, & qui commencent par un O; il ne prit que cette seule lettre pour le sujet de ses Sermons; & dans la sterilité de ce sujet il trouva une infinité de belles choses dont est composé ce Traité.

(*G*) *Fort estimé de Mr. Patin.*] „ (*a*) Martinus Schookius qui a écrit beaucoup de livres ... „ est aussi savant que ces anciens Sophistes qui disputoient & écrivoient de tout ce qui se pouvoit „ savoir. Lui & *Conringius* en Allemagne sont „ en cette façon de science & d'écrire les plus savans hommes de l'Europe. Le P. Theophile „ Raynaud les passoit tous deux: car il étoit Jesuite, & avoit sa Theologie Romaine & Loyolitique en suprême degré dans l'esprit: mais „ sans cela, & le respect qu'il avoit pour ses Superieurs, il étoit bien capable de s'échaper, & „ d'en faire plus que trois autres, en toute sorte „ de matieres: car outre la doctrine & la merveilleuse memoire qu'il avoit, il donnoit à tous „ ses ouvrages & à tous ses livres un tour de perfection, qui n'appartenoit qu'à un grand maître. „ Voici un autre passage. (*b*) *Si jamais vous voyez le Pere Theophile, obligez moi de l'asseurer de mes services, & luy demander quand ce sera que nous verrons sa reponse à un livre imprimé contre luy à Amsterdam in 8. intitulé*, Antidotus duplex contra duplex venenum, &c. 8. Hispali, 1657. *L'Imprimeur a caché, ou deguisé le nom de sa ville, car il a été imprimé en Hollande, & non pas à Seville, je luy en ay envoyé un, & il m'a depuis mandé en me remerciant, qu'il luy repondroit bien-tôt. J'ay plusieurs lettres céans de ce bon Pere, & suis de ses amis, même j'en suis un peu glorieux, car il est fort sçavant homme*, in genere multiplici: *je voudrois bien qu'il eût fait imprimer beaucoup de pieces MS. qu'il a devers soy, il a bien de la doctrine en tous ses livres.* Ces éloges sont d'autant plus considerables, qu'ils viennent d'un homme qui avoit plus de panchant à dire du mal qu'à dire du bien, & qui ne gardoit pas le silence sur les defauts qu'il croyoit trouver dans les livres de ce Jesuïte. Citons le encore. (*c*) *L'Auteur du* Sanctus Georgius Cappadox *est un homme rare, singulier & tres-sçavant, hormis qu'il se fait poissonnier la veille de Pâques, & qu'il affecte d'écrire d'une maniere qui n'est plus en usage, & neanmoins tous ses livres sont bons*, est enim vir multi-jugæ eruditionis ac infinitæ lectionis, *comme disoit Monsieur Grotius, de feu Monsieur de Saumaise: le style du P. Theophile Raynaud* redolet Lipsianum, quo tamen est multò deterior; *il n'y a aujourdui aucun Auteur qui écrive de même, si ce n'est peut-estre Monsieur Blondel nôtre Doyen, qui bien qu'il soit un des plus sçavans hommes du monde, affecte cette espece de barbarie*, & eadem scabie laborat cum Tertulliano, Lipsianus seu Lipsiomimus vel Lipsio minus, qualis aliquando fuit Erycius Puteanus, Petrus Gruterus, Theophylus Raynaudus, & pauci alii quos fama obscura recondit. J'avouë que je ne saurois comprendre sur quel fondement on accuse ce Jesuïte d'affecter un style coupé, obscur, pointilleux, rempli de ce que l'on nomme *Archaïsmes*. J'ai lu plusieurs de ses livres, & j'y ai trouvé par tout un autre langage, un style qui aproche beaucoup plus du prolixe, que du court, un style qui prend ses aises, & qui ne se gêne point par des coupures, par des suspensions, & par de semblables defauts des singes de Lipse. Il n'est point poli, à la verité, mais s'il est rude & barbare, ce n'est point par l'affectation de la vieille latinité, de cette latinité farcie de phrases de Plaute ou de *Grecismes* (*d*), qui fait les delices de quelques Savans; c'est plûtôt par le mélange de plusieurs termes empruntez des Scholastiques. Je remarque même qu'il censura dans l'un de ses adversaires l'emploi de quelques mots Grecs: on lui repondit (*e*) que ce n'étoit pas à lui à parler de Grec, veu qu'il ignoroit cette Langue. On lui avouë qu'il entend bien la Latine, mais cet aveu n'est pas (*f*) de grand poids, puis qu'il vient d'une personne qui faisoit des solecismes dans chaque page. (*g*) *Barbararum lexeon, & solœcismorum tanta ubertas est in Hurtadi opere, ut tenui diligentia adhibita, notare grammaticas ejus stribiligines liberet, totum pene ejus volumen esset exscribendum. Vix tres lineas exarat, quin solœcismis adeo pinguibus contaminet, ut miserationem moveat.* (*h*) *Thomas Hurtado. . . . vix unquam emisit periodum qui non sordeat stribiligine aliqua grammatica, & indigna colaphizatione Prisciani.* On en raporte quatre exemples dans la même page. *Deus* (*i*) *expavescit nos: opus bene executum: debet populus magis exhortari ad communionem: agendum esse de* (*k*) *tactis.* On mit à la (*l*) fin du livre une liste particuliere des souflets qu'il avoit donnez à Priscien, s'il m'est permis de me servir de la metaphore de ce Jesuite. Son adversaire se defend mal là-dessus: j'imite les peres, dit-il (*m*), *Nonne in multis patribus inveniuntur similes non ita vigorosæ in latinitate locutiones?* Et il dit (*n*) que Jean Busée a fait une table de plus de 250. barbarismes de Pierre de Blois.

(*H*) Les Jansenistes *ne l'ont pas épargné à leur tour.*] Son dixhuitiéme volume (*o*) *est rempli des Ouvrages qu'il a écrits contre le P. Gibieuf, Monsr. Arnaud, Mr. de Launoi, & quelques autres Auteurs. On ne peut pas nier qu'il ne les ait souvent traitez avec trop d'aigreur. Aussi dit-on qu'il avoit resolu de retrancher de ces Ouvrages beaucoup de choses, si la mort ne l'eût point prevenu.* Ces dernieres paroles du Journaliste ne sont autre chose que le raport d'un petit mensonge officieux, car il est sans aparence que la derniere édition des Ouvrages du Pere Raynaud ne soit pleinement conforme à ses intentions. Lisez ce narré, vous y verrez qu'on y remarque que ce Jesuïte ne fit aucune reparation devant sa mort aux personnes qu'il avoit tant mal-traitées. Un Janseniste est l'Auteur de ce qu'on va lire. (*p*) Le Pere Theophile Raynaud étoit „ un (*q*) Savoyard qui s'étant fait „ Jesuite dés l'âge de 16. ans, est mort âgé de „ plus de 80. ans dans la Societé, dont il avoit „ esté

(*a*) *Gui Patin lettre 328. à la page 663. du 2. tome.*

(*b*) *Id. lettre 209. pag. 230. du même vol. Voyez aussi la lettre 245. pag. 372. du même volume.*

(*c*) *Id. lettre 173. pag. 65. du même vol.*

(*d*) *Mr. le Gallois cidessus pag. 917. lettre g lui reproche* d'affecter de se servir de mots tirez du Grec.

(*e*) Mira hominis Buccafœtidi audacia, cæcus cum sit, vult de coloribus judicare, & cum prorsus idiota sit Græci idiomatis, judicare de vocibus Græcis... quid vis apparere *ferularius Mag.* in utraque lingua? etsi enim *Latinam* bene calleas, at *Græcam* prorsus ignoras. *Thomas Hurtado in duplici antidoto pag. 453.*

(*f*) *Voyez Hurtado ib. pag. 10.*

(*g*) *Leodeg. Quintinus apud Hurtado, antid. pag. 437.*

(*h*) *Id. apud eumdem p. 10.*

(*i*) *Pour dire* nous fait peur.

(*k*) *Pour dire* attouchemens.

(*l*) *Voyez Hurtado ibid. pag. 437.*

(*m*) *Ibid. pag. 439.*

(*n*) *Ibid.*

(*o*) *Journal des Savans ubi supra pag. 124.*

(*p*) *Cela n'est pas exact: il étoit né sujet du Duc de Savoye, mais non pas en Savoye.* (*q*) *Addition à la 3. lettre du Prince de Conti au Pere de Champs pag. 69. édit de Cologne 1689.*

Ses ennemis firent courir d'étranges *(I)* bruits sur le genre de sa mort. Monconys

„ esté sur le point de sortir, y ayant esté fort mal-„ traité: *inter aspera quæ subinde patiebatur*, &c. „ disent les Jesuites mêmes dans le Catalogue de „ leurs Auteurs. Il devoit bien s'y attendre après „ avoir composé plusieurs ouvrages contre les de-„ reglemens de la Societé, tel qu'est celui qui a „ pour titre: *Theophili Eugenii Protocatastasis seu* „ *prima Societatis Jesu institutio restauranda*, où „ il donne l'idée de la reformation qu'il souhai-„ toit que l'on fit de la Compagnie pour la reta-„ blir dans son premier esprit; & un autre, qu'il „ appella: *Hipparque, du Religieux Marchand*, „ contre l'application au trafic qu'il voyoit par „ tout dans la Societé. Ils desavouent aussi un „ Traité de la dispense des vœux (*De exsolutione* „ *à votis*) qu'ils disent n'avoir pas esté aprouvé „ par ses superieurs, & contenir quelque chose „ touchant St. Ignace qui n'est pas conforme à la „ verité; comme aussi ce qu'il écrit dans son li-„ vre contre l'ex-Jesuite Jule Clement Scot Ita-„ lien, que les Declarations sur les constitutions „ des Jesuites ne sont pas de St. Ignace, mais du „ P. Lainez second General. Ce fut apparem-„ ment l'un des deux premiers qui fut cause que les „ Jesuites le mirent en prison, où il fut assez long „ tems. C'estoit un homme franc & hardi dans „ ses sentimens, mordant & satyrique dans sa „ maniere d'écrire, & qui n'avoit pas mauvaise „ opinion de lui-même. Temoin ce qu'il dit „ en rapportant l'éloge qu'un Ecrivain heretique „ lui avoit donné: *Que jamais cet homme n'avoit* „ *dit que cela de vrai.* C'est encore quelque cho-„ se de singulier que ce qu'il fit l'an de son Jubilé „ dans la Societé. Il celébra une Messe magnifi-„ que, & un Jesuite montant en chaire fit son „ Panegyrique en sa presence. Ce Pere avoit as-„ sûrement une lecture prodigieuse. Vint volu-„ lumes in folio de ses ouvrages imprimez font „ voir avec quelle facilité il écrivoit. Il seroit à „ souhaiter que c'eût esté aussi avec jugement, „ avec prudence, avec modestie, avec charité & „ par l'unique motif de l'amour de la verité. On „ n'auroit pas vu tant de livres pleins d'emporte-„ mens & de calomnies outrées contre plusieurs „ particuliers, tel qu'est l'infame libelle intitulé: „ *Arnaud de Bresse resuscité dans Arnauld de Paris*, „ ni l'écrit plein de faussetez & de fiel qu'il publia „ contre tout l'Ordre de St. Dominique sous ce „ titre: *De Immunitate Autorum Cyriacorum à* „ *Censura: Diatribæ Petri à Valle clausa S. T. D.* „ Cet Ouvrage a esté condamné à Rome, aussi „ bien que plusieurs autres comme ceux, *De la* „ *communion pour les morts. Du martyre par la* „ *peste.* *De la censure des bons & des mechans li-* „ *vres.* Et le 20. volume que ses amis firent im-„ primer aprés sa mort. . . . . Ce Pere mou-„ rut à Lion d'apoplexie le dernier d'Octobre „ 1663. sans avoir jamais fait aucune reparation „ des medisances, des outrages & des calomnies „ dont un grand nombre de ses écrits sont rem-„ plis. „

(I) *Ses ennemis firent courir d'étranges bruits . . . . Monconys . . . les refute.*] Le passage que je vais copier est un peu long, n'importe: on y trouvera des faits que le raporteur peut-être ne croyoit pas. „ (a) Comme je (b) lui dis que „ j'étois de Lyon, il me demanda aussi-tôt des „ nouvelles de la mort du Pere Theophile Ray-„ naud: je lui dis que je me trouvai à Lyon quand „ il mourut, & que mon frere, qui étoit venu „ de Paris, lors qu'on lui fit l'operation de la tail-„ le, m'en avoit souvent entretenu. Il me tira „ lors une lettre du Pere Henschenius, dont j'a-„ vois vû la Bibliotheque à Anvers, dans laquelle „ il lui écrivoit que les Jacobins ont fait courir „ le bruit en Flandres, & à Rome, que le Pere „ Theophile étoit mort enragé, que les Jesuites „ l'avoient privé des Sacremens, qu'il couroit „ par leur Couvent de Lyon, criant comme un „ damné, *Philistim super me*; & qu'ayant été „ enterré *sepulturâ Asini*, on l'avoit trouvé le len-„ demain deterré, & son corps tout livide, parce „ que les Diables l'avoient batu toute la nuit: je „ lui dis que c'étoit une calomnie grossiere, & un „ bruit ridicule: car le bon homme avoit cessé par „ foiblesse depuis 15. jours de dire la Messe, & „ communioit tous les jours; il avoit fait trois „ Confessions generales au Pere du Lieu, la se-„ maine qu'il mourut; & même le matin du jour „ de son decez, qui arriva l'année passée à la veil-„ le de tous les Saints, après en avoir eu de visi-„ bles pressentimens, il dit adieu trois fois au Fre-„ re qui l'aidoit à s'habiller, l'assûrant qu'il ne lui „ donneroit plus de peine, & retournant de la „ Chapelle, où il avoit ouï la Messe & commu-„ nié, il dit à un Frere qu'il rencontra, qu'il avoit „ demandé à Dieu d'aller passer au Ciel la fête de „ tous les Saints, & un moment après, environ „ demi-heure après la Communion, il expira en-„ trant dans sa chambre entre les mains d'un autre „ bon Frere, & ainsi s'accomplit la Prophetie „ qu'il avoit faite, qu'il mourroit en sa soûtane, „ & dans sa chambre, qu'il avoit tant aimées „ toutes deux; que nulle persecution ne l'avoit „ pû detacher de l'état qu'il avoit embrassé en son „ enfance, n'ayant jamais quitté durant soixante „ ans la retraite de sa cellule, que pour des œu-„ vres de charité, comme pour confesser le moin-„ dre païsan qui se presentoit, à quel temps que „ ce fût. Je lui dis que l'Eglise de Lyon lui fit „ un service solemnel, au Chapitre de St. Just, „ où s'est tenu un Concile; que les Carmes & les „ Chartreux avoient fait de même à Lyon, & par „ tout leur Ordre, & que la Congregation des „ Messieurs de Lyon avoit voulu dire l'Office en „ leur Chapelle, & assister en corps à ses obse-„ ques. Je lui dis que mon frere même, qui ne „ croyoit pas legerement aux revelations, m'a-„ voit dit souvent, que quand le Pere Theophi-„ le étoit fort affligé dans Avignon à l'occasion de „ son livre de *Negotiatore Religioso*, un Carme „ dechaussé l'étant allé recommander aux prieres „ d'une Carmelite, qui est à Avignon en odeur „ de sainteté, sans vouloir le nommer, cette fil-„ le lui repondit, que celui pour lequel il deman-„ doit des prieres étoit un des plus sçavants de l'E-„ glise, & très-agreable à Dieu: mais que pour „ exercer sa vertu & croître son merite, nôtre „ Seigneur l'avoit voulu mortifier en la chose pour „ laquelle il avoit eu plus de passion, qui étoient „ ses livres, dont toute la gloire & la recompen-„ se lui étoient reservées après la mort, & qu'a-„ lors toutes les Provinces du monde les recher-„ cheroient avec empressement: comme je vis „ qu'il m'écoutoit avec un extrême plaisir, j'a-„ joûtai ce que Monsieur le Prieur Jugeact de

(a) *Monconys, voyages 2. partie pag. 386. & suiv. édit. de Lyon 1665. ad ann. 1664.*

(b) *C'est-à-dire à un Jesuite de Lansbergue en Baviere.*

nys en parle, & les refute. J'aurai quelque petite chose à dire (*K*) contre Moreri. Au reste le P. Raynaud deguisoit souvent (*L*) son nom à la tête de ses Ouvrages.

„ Lyon m'avoit appris de la modestie du Pere „ Theophile, laquelle ses adversaires devroient „ imiter, sçavoir qu'il avoit refusé l'Evêché de „ Geneve, après la mort du Neveu du Bien-„ heureux; que Dom Felix de Savoye, & tout le „ Senat de Chambery, ayant obtenu le consente-„ ment du Duc Charles Emanuël, le seul Pere „ Theophile s'y opposa, & les pressa si fort qu'ils „ furent contraints de cesser, ce que le dit Prieur „ m'a assûré sçavoir de science certaine; mais qu'il „ étoit lui-même temoin d'un acte de la plus he-„ roïque vertu, puis qu'ayant eu ordre de feu „ Monsieur de Bourdeaux, & quelques autres, „ de presenter au Pere Theophile lors de ses ad-„ versitez, des Benefices, & deux mille livres de „ rente, avec caution bourgeoise dans Lyon, s'il „ vouloit seulement employer sa plume à écrire „ en faveur de certaine doctrine, le Pere Theo-„ phile repondit à Monsieur Jugeact ces belles pa-„ roles, en baisant sa soûtane, qu'il aimoit mieux „ mourir persecuté dans cet habit, que vivre bien „ à son aise en manquant de fidelité à Dieu à „ qui il l'avoit voüée. „ Si les Moines sont capables de faire courir de tels bruits contre un Jesuïte, faut-il s'étonner des fables qu'ils ont debitées touchant la mort de Luther, & de Calvin &c.?

(*K*) *Quelque petite chose à dire contre Moreri.*] I. Tout ce qu'il a dit de bon se trouvant en propres termes dans le Journal (*a*) des Savans, il ne faloit pas laisser ignorer aux lecteurs d'où il avoit pris cet article. C'est un peché d'omission qui merite ici la note de plagiaire, & l'aplication de ces paroles de Pline: (*b*) *Obnoxii profecto animi & infelicis ingenii est deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere.* II. Il n'est pas vrai que le P. Theophile *avoit choisi pour titre du Recueil de ses livres* Apopompæus, *qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions & qu'ils abandonnoient au desert, mais on n'a pas jugé à propos de les intituler ainsi.* Le titre d'*Apopompæus* n'étoit destiné qu'au recueil particulier de quelques écrits, que l'Auteur n'insera pas dans ses 19. volumes. Nous avons vu ci-dessus les paroles de Mr. Gallois, qui sont si claires, & si precises, qu'on ne comprend pas que Mr. Moreri ait pu ne les pas entendre. N'eût-il point falu que ce Jesuïte eût perdu le jugement, s'il avoit voulu que tous ses Ouvrages portassent ce titre? Il a du le reserver necessairement pour quelques Traitez de contrebande. Son intention a été suivie, comme nous l'aprend le Pere Sotwel: ce qui convainc Mr. Moreri d'une nouvelle omission. III. Les Ouvrages de Theophile Raynaud n'ont pas été imprimez l'an 1667. l'édition en fut achevée l'an 1665. Ce qui a trompé Mr. Moreri, est d'avoir vu qu'on en parloit dans le Journal des Savans du 14. de Mars 1667. Cela doit porter les Journalistes à marquer toûjours l'année de l'impression. Ils ne le faisoient pas au commencement, & sur tout lors qu'ils craignoient en la marquant de faire conoître qu'ils parloient d'un livre qui avoit perdu la grace de la nouveauté. IV. Il n'est pas vrai que ce Jesuïte ait vêcu au XVI. siecle. Cette faute ne se trouve que dans la 2. édition de Hollande.

(*a*) *C'est le Journal que j'ai cité ci dessus, remarque F.*

(*b*) *Plinius in præfat.*

(*L*) *Deguisoit souvent son nom à la tête de ses Ouvrages.*] Mr. Baillet trouvera là de quoi s'occuper, dans le beau recueil qu'on attend de lui sur les Auteurs deguisez. Il doute (*c*) si ce Jesuïte a pris le nom d'Anselmus Solerius dans le livre *de pileo, ceterisque capitis tegminibus*, mais puis que ce livre se trouve dans le 13. volume (*d*) des Ouvrages de ce Pere, il faut être sûr qu'il l'a composé. Mr. Placcius (*e*) n'a pas eu raison de croire qu'il parut d'abord anonyme, dans l'édition de Lion 1655. *in* 4. dedié *ad Petrum de Macerat*, mais que dans l'édition d'Amsterdam 1671. *in* 12. on y mit le nom d'*Anselmus Solerius Cemeliensis*. Il est certain que l'Auteur dans l'édition de Lion 1655. se qualifia *Anselmus Solerius Cemeliensis*, en dediant son Ouvrage *ad Petrum de Maridat*. Disons donc que Placcius a ignoré bien des choses sur cet article; il n'a point su les noms qui ont paru dans la premiere édition; Macerat est une chimere, Maridat est le vrai nom d'un Conseiller au grand Conseil: Anselmus Solerius Cemeliensis étoit un masque qui cachoit nôtre Theophile. Le même Placcius lui reproche sans sujet une espece de contradiction (je dis ceci en passant) c'est au sujet de la Chronique de Flavius Dexter. (*f*) *Illud* (Chronicon) *ab ipso* (*g*) Bivario, vel Vivario *confictum credidere* Gabriel Pennottus & Matthæus Raderus, *contra quos ipse tamen Apologiis sese binis defendit quas approbant* Carolus Visch *Bibl. Cisterciensis* p. 114. & Th. Raynaud. *de mal. & bon. lib. pag.* 139, *sibi fere contrarius pag.* 164. Voilà comme parle Mr. Placcius: il pretend que nôtre Jesuïte ayant aprouvé dans la page 139. les Apologies du Moine Espagnol, les desaprouve dans la page 164. Rien moins que cela: il les meprise assez clairement dans la page 164. & plus nettement encore dans la page 139. (*h*) *Flavii Dextri Chronicon nuper vulgatum, suppositum fuisse Dextro, late contendit Gabriel Pennotus* in Canonicorum Regularium historia. *Quamvis enim, ipso S. Hieronymo teste, ratum sit, Flavium Dextrum scripsisse Chronicon quod eidem D. Hieronymo inscripserit; tamen hoc Chronicon nuper vulgatum, illud ipsum esse genuinum, cujus S. Hieronymus meminit, multa sunt quæ dissuadent. Nec quæ adversùs libri illius suppositionem, proferunt Bivarius commentator ac defensor, & Melchior Incofer* lib. pro epistola Deiparæ ad Messanenses à cap. 42. ad 46. *explent revera legentis animum.* Voilà ce qu'il dit dans la page 139. & voici de quelle maniere il s'exprime dans la page 164. (*i*) *Flavii Dextri Chronicon quod nuper prodiit, magna excitavit dissidia. Aliquod Chronicon verè fuisse à Dextro conscriptum, constat, cùm S. Hieronymus ejus sibi à Dextro inscripti meminerit; sed an id quod nuper prodiit, sit verum illud Dextri Chronicon, controversia est. Multi hoc Chronicon esse suppositum ab aliquo, cui honor gentis suæ cordi esset, contendunt, & acriter Pennotus* in Canonicorum Regularium historia. Ce Jesuïte prit le nom de *Stephanus Emonerius* (*k*) en écrivant pour les équivoques contre Barnes; celui de *J. Herbertus Cemeliensis* dans son traité (*l*) Latin des Eunuques; celui de *Leodegarius Quintinus Haduus* en écri-

(*c*) *Dans la liste qu'il a mise à la fin de son Ouvrage intitulé* Auteurs deguisez.

(*d*) *Voyez Sotwel, ubi supra pag.* 758.

(*e*) *Placcius de anonymis, n.* 602. *pag.* 130.

(*f*) *Placcius in Pseudonymorum Catalogo n.* 294. *pag.* 185.

(*g*) *C'est un Espagnol, Moine de Citeaux. Il publia cette Chronique de Flavius Dexter avec des commentaires à Lion l'an* 1627.

(*h*) *Theoph. Raynaudus de malis ac bonis libris n.* 220. *pag. m.* 139.

(*i*) *Id. ib. n.* 296. *pag.* 164.

(*k*) *Voyez l'article* Barnes *pag.* 485. *col.* 1.

(*l*) *Imprimé a Dijon in* 4. *l'an* 1655.

RAMUS (PIERRE) en François *de la Ramée*, a été l'un des plus fameux Professeurs du XVI. siecle. Il * étoit né dans un village du païs de Vermandois en Picardie l'an 1515. Son ayeul s'étoit retiré en ces quartiers-là après avoir perdu tous ses biens, lors que sa patrie fut reduite en cendres au (*A*) païs de Liege, par le dernier Duc de Bourgogne. Il falut qu'il gagnât sa vie le reste de ses jours à faire & à vendre du charbon. Il laissa un fils qui gagna la sienne à labourer †, & qui fut le pere de nôtre Ramus, c'est-à-dire d'un homme qui a été le jouët de la fortune ; car sa vie fut une alternative perpetuelle d'élevation & d'abaissement. L'envie d'aprendre l'ayant porté ‡ dès l'âge de huit ans à s'en aller à Paris, & la misere l'ayant contraint d'en sortir, il y retourna le plûtôt qu'il put, & n'y trouvant point les moyens de subsister il en partit une seconde fois ; mais la passion des études fut si grande en lui, que le malheur de ces deux voyages ne l'empêcha point d'aller chercher tout de nouveau une condition dans cette ville. Il y fut entretenu pendant quelques mois par un de ses oncles ; après quoi il se vit contraint (*B*) d'être valet au College de Navarre. Employant le jour à servir ses maîtres, & la plûpart de la nuit à étudier ⟊, il fit des progrés si considerables, qu'à sa reception au degré de Maître és Arts, il β s'engagea à soutenir le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on (*C*) lui voudroit objecter : mais il

* *Theophilus Banosius, in vita Petri Rami p. 2.*
† *Ex eodem ibid.*
‡ *Ibid. pag. 3.*
⟊ *Ex eodem ibid.*
β *Jo. Thomas Freigius, in vita Petri Rami pag. m. 10.*

écrivant contre Hurtado &c. Ce Hurtado étoit un Moine Espagnol qui fit imprimer à Amsterdam le livre dont Patin (*a*) a fait mention ; on y trouve (*b*) des railleries sur les titres que Theophile Raynaud donnoit à ses livres. Ne lui en deplaise ces titres étoient quelquefois ingenieux ; qui ne voudroit lire un Ouvrage intitulé *Les spiritualitez heteroclites, & les anomalies de la pieté?* C'est le titre du 15. & du 16. volume des Oeuvres de ce Jesuïte, *Heteroclita spiritualia & anomala pietatis.* Voilà donc, dira-t-on, des heteroclites dans la Religion aussi bien que dans la Grammaire ; y voilà des anomalies aussi bien que dans la lune.

(*a*) *Ci-dessus page 918. let-tre b.*
(*b*) *Voyez la preface du* Duplex Antidotus artic. 1.

(*A*) *Reduite en cendres au païs de Liege.*] Cela ne s'accorde ni avec Mr. Moreri, ni avec Mr. Teissier. Celui-là dit que l'*ayeul* de Ramus *avoit été obligé durant les guerres de sortir de Bourgogne*, & qu'*il s'étoit retiré dans le Vermandois* ; celui-ci dit (*c*) que Pierre Ramus *étoit descendu d'une famille noble qui tiroit son origine de la ville d'Evreux, car son ayeul ayant été chassé de son païs, & depouillé de ses biens par les Bourguignons, chercha un asyle dans le Vermandois.* Ainsi selon Mr. Moreri l'ayeul de Ramus étoit Bourguignon, mais selon Mr. Teissier il étoit Normand. Je puis vous assûrer qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre ; il étoit du païs de Liege. Voici ma preuve. (*d*) *Parentes Rami agricolæ fuerunt pauperrimi. Avus certe, ut ipse commemorat in Præfatione Regiæ suæ professionis, in Eburonum gente familia in primis illustri fuit : sed patria à Carolo Burgundionum duce capta, & incensa, in Veromanduorum agrum profugus, ob paupertatem carbonariam artem exercuit.* Tous les bons Geographes vous diront que les *Eburones* & les Liegeois sont le même peuple.

(*c*) *Teissier, addit. à Mr. de Thou to. 1. pag. 371. edit. 1696.*
(*d*) *Theophilus Banosius, in vita Petri Rami pag. 2.*
(*e*) *Scaligerana prima pag. 127.*

(*B*) *D'être valet au College de Navarre.*] J'ai suivi Banosius & non pas Joseph Scaliger. Celui-ci pretend que Ramus alla valet à Paris. *Ramus* (*e*) *ad annum usque decimum nonum, ne quidem primas notas didicerat, inserviebatque Dom. de la Brosse* (*f*). *Lutetiam deductus tantum famulus profecit maximo discendi desiderio percitus, ut quamvis repugnante ingenio tardo, rudi & stupido ; repugnante, quod majus est, institutione sera : labore & diligentia in id litterarum decus pervenerit, quò pervenisse vix credibile sit, ita ut anno trigesimo contra Aristotelem scripserit meliori stylo quam posterioribus annis.* J'ai de la peine à croire tout ce que nous conte là le grand Scaliger : il n'y a nulle aparence que Ramus ait vécu jusqu'à l'âge de (*g*) 19. ans sans savoir lire, ni qu'il eût l'esprit hebeté, pesant, stupide. En tout cas il est faux qu'il eût 30. ans lors qu'il commença d'écrire contre Aristote ; car son livre après mille contestations fut condamné le 10. de Mai 1543. Il n'avoit alors que 28. ans. J'aimerois mieux donc croire Banosius, qui raconte qu'à l'âge de huit ans nôtre la Ramée fit un voyage à Paris de son propre mouvement &c. (*h*) *Anno ætatis suæ circiter octavo sponte Lutetiam venit, & inde bis adductus violentia temporis, bis eodem tamen, quam libet reflantib. ventis reversus, & ardenti discendi studio incensus, ab Honorato Carpenterio avunculo victum per aliquot menses perexiguum accepit, ut artes addisceret : deinceps necessitate coactus multos annos duram servitutem in collegio Navarræ servivit. Sed quum interdiu dominis suis fidelem operam præstitisset, nocte, Cleanthis Philosophi exemplo non dissimili, oleo & lucerna disciplinarum lumen brevi tempore tantum sibi comparavit, ut artium liberalium laurea sit donatus.* Mais voici une forte preuve contre Banosius : je la tire des propres paroles de Ramus raportées par Jean Freigius, (*i*) *Confiteor vitam mihi totam acerbissimis fluctibus jactatam esse. Puer vix è cunis egressus duplici peste laboravi : juvenis invita modisque omnibus repugnante fortuna Lutetiam ad capessendas artes ingenuas veni, inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen quamlibet reflantibus ventis reversus, atque eò ardentiore discendi studio incensus, quò vehementius prohibebar.* Si Ramus n'avoit eu que huit ans la premiere fois qu'il fut à Paris, eût-il employé le mot *juvenis?* n'eut-il pas dû se servir du mot de *puer?* eût-il manqué de le faire ?

(*f*) *Mr. Teissier* ib. *croit que Scaliger parle d'une Dame : mais* Dom *est aussitôt le commencement de* Domini *que de* Dominæ.
(*g*) *Mr. Teissier* ib. *citant* Scaligerana 1. *ne met que 9. ans.*
(*h*) *Banosius, ubi supra p. 3.*
(*i*) *Johannes Thomas Freigius, in vita Petri Rami p. 7. ex Schecbkiano epilogo Rami.*

(*C*) *Le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on lui voudroit objecter.*] Le Tassoni regarde cela comme une audace condamnable, *Ma più audace*, dit-il, (*k*) *fù la prova di Pietro Ramo, autore per altro poco degno d'essere nominato. Questi dovendo secondo l'uso di Parigi sostener conclusioni prima che fosse creato Maestro, per bizzarria d'ingegno propose questa sola a qualunque volesse argumentare, dando libero campo à tutti.* Quæcunque ab Aristotele dicta sint, falsa, & commentitia esse.

(*k*) *Alessandro Tassoni. Pensieri diversi lib. 10. c. 3. pag. 375.*

** Id. ib.* il faut noter * qu'avant cela il avoit fait dans les écoles un cours de Philosophie qui avoit duré trois ans & demi. Il se tira heureusement des objections qui lui furent faites un jour entier. Ce succés lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doctrine d'Aristote, & de la combatre vigoureusement : mais il ne s'attacha guere qu'à perfectionner la Logique. C'est à cela qu'il raportoit toutes ses lectures, & les leçons même d'éloquence qu'il faisoit à la jeunesse †. Les deux premiers livres qu'il publia, l'un intitulé *Institutiones Dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ animadversiones*, exciterent de grans (*D*) troubles dans l'Uuniversité de Paris.

† Id. pag. 10. & 11.

La quale havendo eccitati contra di lui tutti gl'ingegni, tutte le professioni, tutte le scuole; egli nondimeno con tanta prontezza, e sottigliezza di risposte la difese, che se rimaner confusa, e stupita la Città di Parigi : E ben ne' suoi libri appariscono ancora i segni della sua audacia. Le bon est qu'il ne nie pas que le soutenant ne defendît cette These avec tant de subtilité, que tout Paris s'en étonna. (*a*) Voyons ce que Freigius peut nous dire sur cette avanture. *Lutetiæ magisterii titulum suscepturus, pro more & consuetudine scholarum liberam disputandi copiam examinatoribus facere cogebatur. Problema igitur sumpsit : Quæcunque ab Aristotele dicta essent, commenticia esse. Attoniti novitate & insolentia problematis Magistri nostri, cùm authoritatem Aristotelis (qua tanquam scuto, sese ad omnes insultus munire consueverunt) sibi ereptam viderent, irrito conatu per diem integrum, Magistrandum (ut barbari barbarè vocant) oppugnarunt. Ex hoc fortuito successu ansam deinceps seriò & liberè in Aristotelem animadvertendi & inquirendi arripuit.*

(a) Freigius ubi supra pag. 9. 10.

(*D*) *Exciterent de grans troubles dans l'Université de Paris.*] L'ordre eût voulu que les Professeurs de Paris qui admiroient Aristote, eussent refuté par des écrits & par des leçons les livres de Ramus; mais au lieu de se renfermer dans ces justes bornes des guerres Academiques, ils traînerent cet Antiperipateticien devant les Juges criminels, comme un personnage qui sapoit tous les fondemens de la religion. Ils firent tant de vacarmes que la cause fut portée au Parlement de Paris; mais dès qu'ils s'aperçurent qu'elle y seroit examinée équitablement & selon les formes, ils la tirerent de ce tribunal par leurs intrigues, & la firent évoquer au Conseil du Roi. (*b*) *Vix Aristotelicæ animadversiones lectæ erant, cum Petrus Ramus repente non ad humanam aliquam, & literis usitatam disputationem ab Academia vocatur, sed ad Prætorii tribunalis capitalem contentionem per certos homines falsò Academiæ nomine rapitur, novique & ante hunc diem inauditi criminis accusatur, quòd Aristoteli repugnando Theologiam & artes enervaret. Hac enim oratione Aristotelea actio instituta est. Hinc Aristoteleorum clamoribus agitatus ad summum Parisiensis Curiæ consilium traducitur : deinde cum legitimo judicii more res agi, atque apertiùs iniquissimæ fraudis invidia percipi videretur, novis artibus à Senatu Parisiensi ad regiam cognitionem disjicitur.* Le Roi ordonna que (*c*) *Maistre Antoine de Govea, qui s'estoit presenté à impugner & debatre lesdits livres, & ledit Ramus, qui les soustenoit & defendoit, esliroient & nommeroient de chacun costé deux bons & notables personnages connoissans les langues Grecques & Latines, & experimentez en Philosophie.* En suite de cette ordonnance Govea & Ramus choisirent chacun deux personnes : Pierre Danés & François Vicomercat furent choisis par Govea : Jean Quintin Docteur en Decret, & Jean de Beaumont Docteur en Medecine furent choisis par Pierre Ramus. Le Roi éleut *pour le cinquiéme Maistre Jean de Salignac Docteur en Theologie.* Raportons l'exposé des lettres patentes. *Par devant* (*d*) *lesquels lesdits de Govea & Ramus eussent esté oüis en leur disputes & debats, jusques à ce que pour interrompre l'affaire, iceluy Ramus se seroit porté pour appellant desdits Censeurs, dont nous advertis eussions decerné nos lettres à nostre Prevost de Paris, ou à son Lieutenant, pour contraindre lesdits de Govea & Ramus à parfaire leur disputes, afin que par lesdits Censeurs nous fust donné ledit advis, non obstant ledit appel & autres appellations quelconques, suivant lesquelles nos lettres, eussent lesdits de Govea & Ramus derechef comparu pardevant lesdits Censeurs, & voyant que par iceluy Ramus lesdits livres ne se pourroient soustenir, eust declaré n'en vouloir plus disputer, & qu'il les soûmettoit à la censure des dessusdits; & comme on y vouloit proceder, lesdits de Quentin & Beaumont, l'un aprés l'autre, eussent declaré ne s'en vouloir plus entremettre. Au moyen dequoy eust iceluy Ramus esté sommé & requis d'en eslire & nommer deux autres. Ce qu'il n'eust voulu faire, & se fust du tout soumis aux trois autres dessus nommez, lesquels aprés avoir le tout veu & consideré eussent esté d'advis, que ledit Ramus avoit esté temeraire, arrogant & impudent d'avoir reprouvé & condamné le train & art de Logique receu de toutes les nations, que luy mesme ignoroit, & que parce qu'en son livre des Animadversions il reprenoit Aristote, estoit evidemment connuë & manifeste son ignorance. Voire qu'il avoit mauvaise volonté, de tant qu'il blasmoit plusieurs choses, à quoy il ne pensa oncques. Et en somme ne contenoit sondit livre des Animadversions que tous mensonges, & une maniere de medire, tellement qu'il sembloit estre le grand bien & profit des lettres & sciences, que ledit livre fust du tout supprimé : Semblablement l'autre dessusdit intitulé* Dialecticæ Institutiones, *comme contenant aussi plusieurs choses fausses & estrangeres.* Raportons aussi le *dictum* de l'ordonnance. „ Sçavoir faisons, que veu par nous ledit „ advis, & eu sur ce autres advis & deliberations, „ avec plusieurs sçavans & notables personnages „ estans lès nous, avons condamné, supprimé „ & aboly, condamnons, supprimons, & abolissons lesdits deux livres, l'un *Institutiones Dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ Animadversiones*, & „ avons fait & faisons inhibitions & defenses à „ tous Imprimeurs & Libraires de nostre Royaume, pays, terres & seigneuries, & à tous autres nos sujets, de quelque estat ou condition „ qu'ils soient, qu'ils n'ayent plus à imprimer „ ou faire imprimer lesdits Livres, ne publier, „ vendre, ne debiter en nosdits Royaume, pays, „ terres & seigneuries, sous peine de confiscation „ desdits Livres, & de punition corporelle, soit „ qu'ils soient imprimez en iceux nos Royaume, pays, terres & seigneuries, ou autres „ lieux

(b) Audomarus Talæus in sua ad Carolum Lotharingium Cardinalem Academiæ, apud Launoium de varia Aristotelis fortuna pag. 57. 58. edit. Paris. 1653.

(c) Ce sont les termes des lettres patentes du Roi datées le 10 de Mai 1543. Voyez Launoi de varia Aristotelis fortuna pag. m. 52.

(d) C'est-à-dire les cinq juges, celui que le Roi nomma & ceux que les parties choisirent.

Paris. Il falut que François I. s'en mêlât, évoquant à soi le procés qui pendoit au Parlement de Paris entre Ramus & Antoine Govea. On donna des Juges aux parties, pour prononcer sur le different après qu'elles auroient disputé. Govea eut tout l'avantage qu'il pouvoit pretendre : les livres de Ramus furent interdits par tout le Royaume, & leur Auteur fut condamné à n'enseigner plus la Philosophie. Ses ennemis firent paroître leur (*E*) joye avec un éclat surprenant,

„ lieux non estants de nostre obeyssance : & semblablement audit Ramus de ne plus lire lesdits livres, ne les faire ecrire ou copier, publier, ne semer en aucune maniere, ne lire en Dialectique ne Philosophie en quelque maniere que ce soit, sans nostre expresse permission : Aussi de ne plus user de telles medisances & invectives contre Aristote, ne autres anciens Autheurs receus & approuvez, ne contre nostredite fille l'Université & supposts d'icelle, sous les peines que dessus. Si donnons en mandement & commettons &c. (*a*) „

(*a*) *Voyez Launoi ibid.*

Qui n'entend qu'une partie n'entend rien : c'est pourquoi il est bon que je raporte le recit qu'un ami de Ramus a publié de toute la procedure. Ramus pour obeir aux ordres de sa Majesté comparut devant les cinq Juges, quoi qu'il y en eût trois qui fussent ses grans ennemis. On disputa deux jours. Il soutint que la Dialectique d'Aristote étoit imparfaite, puis qu'elle ne contenoit ni definition ni division : les deux juges qu'il avoit choisis declarerent par écrit le premier jour, que la (*b*) definition est necessaire dans toute dispute bien reglée : les trois autres declarerent par écrit (*c*) que la Dialectique peut être parfaite sans definition. Le lendemain ils reconurent par écrit que la division est necessaire dans la Dialectique ; mais voyant que Ramus en concluoit qu'il avoit raison de condamner la Logique d'Aristote, puis qu'elle n'avoit pas été divisée, ils renvoyerent l'affaire à un autre jour ; & comme ils s'aperçurent qu'ils s'étoient eux-mêmes embarrassez de telle sorte, qu'ils ne pouvoient se degager avec honneur, ils declarerent qu'il faloit recommencer la dispute, & tenir pour non avenu tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours. *Ne non damnaretur Ramus, novum consilium initur ut ab initio tota disputatio retexatur, & adhuc injudicata induceretur, proque nihilo haberetur* (*d*). Ramus se plaignit hautement de ce procedé, où non seulement les Juges faisoient paroître qu'ils le vouloient condamner, mais aussi qu'ils cassoient eux-mêmes leur jugement : il les recusa ; il apella de tout ce qu'ils pourroient faire. Son apel fut declaré nul par François I. qui ordonna que les cinq Juges prononceroient en dernier ressort, & definitivement sur cette affaire. Les deux Juges choisis par Ramus se retirerent, voyant bien qu'ils n'assisteroient au jugement (*e*), que comme temoins de l'injustice que l'on preparoit. Les trois autres prononcerent tout ce que leur passion leur suggera ; & on previnț de telle sorte l'esprit du Roi par de faux raports, qu'on obtint la confirmation de leur jugement. (*f*) *Hæc omnia Regis, licet omnium Regum & humanissimi & literarum amantissimi, tamen per falsas & improbissimè confictas calumnias inducti, auctoritate confirmantur.* Notez que le Roi declare dans ses patentes, que Ramus *se soumit du tout* à ces trois Juges, après le desistement des deux autres. Ce fait est faux, si l'on en croit l'Auteur que je cite ; car aprés avoir raporté que les deux Juges renoncerent à la procedure, il ajoûte que Ramus en fit autant, & que les trois autres le condamnerent sans l'avoir ouï. (*g*) *Idemque Ramus ipse non sine stomacho, cùm à tribus illis contumeliosè illuderetur, fecit, & se tempora sperare dixit, quibus tales judices de suo facto nequaquam parem essent voluptatem percepturi. Ita vi victa, vel certè hominum quorumcunque opinione ad tempus oppressa causa est. Condemnantur igitur triumvirali sententia, non modò indicta, sed incognita planè causa, animadversiones Aristotelicæ.* Prenez bien garde que l'on narre ainsi la chose, non pas dans un livre anonyme, mais dans un écrit qu'Omar Talon dedia au Cardinal de Lorraine. Si l'on s'y fie, on rejettera comme une fable ce que conte Pierre Galland. Il dit que François I. ayant apris les invectives continuelles d'un certain Sophiste contre Aristote, contre Ciceron, & contre Quintilien, avoit resolu de l'envoyer aux galeres ; mais que Castellan lui suggera un autre genre de punition ; ce fut d'engager ce Sophiste à une dispute, où il feroit voir sa folie par le silence à quoi on le reduiroit. Le Roi goûta cet expedient ; & lors qu'il eut sû la confusion que ce personnage avoit reçue, il se contenta de cette peine. C'est de Ramus que Pierre Galland veut parler ; mais souvenons-nous qu'il étoit son grand ennemi. *Cùm* (*h*) *in hac schola ante annos octo Sophista famosus Musis iratis natus, gloriæ popularis siti inexplebili præceps, Aristotele, Cicerone & Quintiliano petulanter & ignoranter vexatis, nullum finem in quemvis auctorem classicum debacchandi facturus videretur, priusquam præsentem literarum statum labefactasset, & ad suam libidinem pervertisset, permulti doctrina & virtute conspicui homines audaciam tam prodigiosam indignissimè tulerunt. Cumque de eo apud regem ita conquesti essent, ut ille, pro sua perpetua in literas & literarum Professores benevolentia, hunc indignabundus ad remum damnatum triremibus addicere statueret, Regis animum faceti leporis suavitate emollitum, ad mitiorem sententiam traduxit. Sophistam nugantem & inepte philosophantem ab humanissimo Rege nullo capitali supplicio puniendum esse. Verum cum doctis hominibus coram gravibus disceptatoribus in disputationis certamen commissum, argumentis convincendum, & ratione aliqua leviore ad sanitatem reducendum. Quorum sententia cum illum Rex inscitiæ, impudentiæ & temeritatis damnatum, silentiique pœna multatum vidisset, facile acquievit, neque acerbius quicquam in eum statuit.*

(*b*) Omnem disputationem quæ via & ratione procederet definitione proficisci debere. *Audom Talaus ubi supra apud Launoium ib. p. 58.*

(*c*) Ad Dialecticæ artis perfectionem definitione nihil opus esse. *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) Ex eo autem consessu se discedere quia se non socios consiliis, sed injuriæ quæ Ramo fieret ad hibitos testes intelligerent. *Id. ib.*

(*f*) *Id. ib. apud Launoium ib. pag. 59.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Petrus Gallandius in vita Petri Castellani n. 45. pag. 75. 76.*

(E) *Firent paroître leur joye avec un éclat surprenant.*] Ils firent plus de fracas à proportion, que les Princes les plus fastueux n'en affectent après la prise d'une grande ville, ou après le gain d'une bataille très-importante. La sentence des trois Juges fut publiée en Latin & en François dans toutes les ruës de Paris, & dans tous les lieux de l'Europe où on l'a pu envoyer. On fit des pieces de theatre avec un grand apparat, dans lesquelles Ramus fut bafoüé en mille manieres, au milieu des acclamations & des aplaudissemens des Aristoteliciens. (*i*) *Triumphus de tam nobili*

(*i*) *Id. Talæus ibid. Voyez aussi la vie de Ramus par Jean Thomas Freigius p. 17.*

nant. Ceci se passa l'an 1543. L'année suivante * la peste fit du ravage dans Paris, & dissipa presque tous les Ecoliers du College de Prele : mais Ramus s'étant laissé persuader d'y enseigner, attira bien-tôt beaucoup d'auditeurs. La Sorbonne le voulut faire chasser de ce College, & n'en put venir à bout : il fut maintenu dans la Principalité de cette maison par arrêt du Parlement †. Il trouva un si bon patron en la personne du Cardinal de Lorraine, qu'il obtint de Henri II. la main-levée ‡ de sa plume & de sa langue l'an 1547. & la charge de Professeur Royal en Philosophie & en Eloquence au mois de Juillet 1551. Le Parlement de Paris l'avoit dejà maintenu dans la liberté de joindre les leçons de Philosophie avec celles d'Eloquence ⟂. Cet arrêt avoit mis fin à plusieurs persecutions que Ramus & ses Ecoliers avoient souffertes. On les avoit chicanez en (*F*) plusieurs manieres, & devant les Juges academiques, & devant les Juges civils β, pendant l'hyver γ de l'année 1551. Dès qu'il se vit Professeur Royal il se sentit un nouveau zéle pour perfectionner les sciences, & il y travailla avec plus d'ardeur, malgré la haine de ses ennemis qui n'étoient jamais en repos, & qui prirent même pour une matiere de procés en crime d'innovation, la maniere dont lui & ses collegues prononçoient (*G*) la lettre Q. Ils pousserent si loin leurs attentats, qu'il fut obligé de disparoître. Il alla sous le bon plaisir (*H*) dù Roi se cacher à Fontainebleau,

** Theoph. Banosius ubi supra pag. 7.*

† Id. ib.

‡ Voyez la remarque L.

⟂ Id. pag. 7. & 8.

β Jo. Thomas Freigius ubi supra pag. 18. & seq.

γ Ramus in oratione habita anno 1551. pag. m. 9.

victoria mirificus agitur, tristis illa & horrenda Triumvirûm sententia impreßis & Latina & Gallica oratione libellis, non modò per hujus urbis compita, sed per orbis terrarum loca omnia, quò expectari (a) potuit, promulgatur. Ludi magno apparatu celebrantur, ubi spectantibus & plaudentibus Aristoteleis, omni ludibrii & convitii genere Ramus afficitur.

(F) *On les avoit chicanez en plusieurs manieres.*] Je ne raporte pas le detail de ces vexations; je vous renvoye à (b) Freigius : je dis seulement que lors qu'on se fut aperçu que les autres plaintes ne faisoient pas assez d'impression, on accusa Ramus de pervertir la jeunesse par des semences d'heresie & de Pyrrhonisme. (c) *Unius primum accusationem gravißimam audivit, Ramum Academicum nominantis, & inaudita calumnia describentis, humanarum divinarumque rerum hostem & inimicum, qui de humanis divinisque legibus addubitaret, deque iis dubitare discipulos suos doceret: qui lubricos Divi Augustini locos suis auditoribus ad effranatam & impiam libertatem proponeret, qui (quò facilius incautis animis abuteretur) omnes Logicas disputationes tolleret.*

(G) *Prononçoient la lettre Q.*] Les Professeurs royaux corrigerent entre autres abus celui qui s'étoit glissé dans la prononciation du Latin. Quelques Ecclesiastiques suivirent cette reforme, malgré le chagrin des Sorbonistes contre cette innovation. Mais un Beneficié se trouva fort mal d'avoir deplu là-dessus à la Sorbonne; elle le fit depouiller de ses revenus : il se pourvut au Parlement; & comme les Professeurs royaux craignirent qu'il ne succombât sous le credit de la Faculté de Theologie, pour avoir osé prononcer la langue Latine selon leur reforme, ils se crurent obligez de le secourir: ils allerent donc à l'audience, & representerent si vivément à la Cour l'indignité d'un tel procés, que l'accusé fut absous. *Quas (d) novas turbas innovata pronunciatio peperit? Sub annum millesimum quingentesimum quinquagesimum, cùm Profeßores regii sinceriorem Latinæ linguæ pronunciationem sensim introducere cœpissent, molestè ferebant cùm alii, tum præsertim Sorbonici, inveteratam loquendi consuetudinem Gallorum improbari, ut quæ pueri didicissent, senes perdenda fateri cogerentur: in primis verò de sono ipsius literæ Q. ambigebatur: regiis sic, uti debet, cum sequente u pronunciantibus, Quisquis, Quanquam: Sorbonicis verò consuetudine vernacula, Kiskis, Kankam. Jam cum sacris addictum hominem ob genuinam pronunciationem amplißimis proventibus Sorbonici spoliandum curassent, & lite coram Senatu Parisiensi contestata, ne miser ille ob grammaticam hæresin (ut illi vocabant) theologicis fructibus jure excideret, periculum esset: professores regii, & inter hos Petrus Ramus facto agmine in Curiam convolant, & judicii insolentiam præfati, quod Jureconsulti de legibus regiis disputare soliti, ad grammaticorum leges dijudicandas sese dimisissent, judices ita commoverunt, ut sententiis suis non modo sacerdotem absolverent, sed & impunitatem de Grammatica pronunciatione disputandi tacito assensu in perpetuum stabilirent. Ergo Kis & Kalis, & Kantus, & Miki, & similes Gottismi & barbarismi erant in Parisiensi Academia ante regios professores usitati: quos barbarismos si collega aliquis imitari nollet, acerbè & contumeliosè accipiebatur, quod collegii consuetudinem violare diceretur. E schola regia tum primum Quis, Qualis, Quantus, Mihi, Latinè & Romanè sonuerunt, & pudor fuit, regiis Professoribus tanquam regis ipsius voci palàm reclamare.* C'est une avanture si étrange & si incroyable, que je n'ai pas cru que je dusse omettre aucune parole de celui qui la raconte. Il en raporte tout de suite une autre qui m'étonne encore plus, & dont je voudrois bien voir les monumens dans les Archives; car sans cela je ne conseillerois à personne d'y ajoûter une entiere foi, non plus qu'au procés de *Kankan* & *Kiskis*. Voici cette autre avanture. Il falut contraindre par l'autorité publique plusieurs Docteurs de Paris, à renoncer à cette these qu'ils soutenoient opiniâtrément, *ego amat* est une aussi bonne phrase que *ego amo*. Citons Freigius. (e) *Incredibile propè dictu est, sed tamen verum & editis libris proditum, in Parisiensi Academia Doctores extitisse, qui mordicus tuerentur ac defenderent, Ego amat, tam commodam orationem esse, quàm Ego amo; ad eamque pertinaciam comprimendam consilio publico opus fuisse.* Mon incredulité ne m'empêche pas de dire qu'il se passa bien des choses au XVI. siecle dans la Faculté de Theologie de Paris, qui la font rougir aujourdui quand elle y songe. Elle en fut bien bernée.

(H) *Sous le bon plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau.*] Je voudrois bien que Freigius n'eût pas suprimé les circonstances de cette retraite : je voudrois

(a) C'est ainsi qu'on lit dans Mr. de Launoi de varia Aristotelis fortuna pag. 60. *mais Freigius* in vita Rami *pag. 17. raportant le même passage de Taleus dit* quò exportari potuit.

(b) Freigius in vita Rami pag. 18. & seq.

(c) Id. ib. pag. 20. cela est tiré de la harangue inaugurale de Ramus prononcée l'an 1551.

(d) Id. ib. pag. 24.

(e) Id. ib.

bleau *, où à la faveur des livres qu'il trouvoit dans la Bibliotheque royale, il continua ses travaux geometriques & astronomiques. Mais dès qu'on sut qu'il étoit là, il ne s'y crut plus en sûreté, & il falut qu'il s'allât cacher successivement en divers endroits †. Pendant ce tems-là sa Bibliotheque fut pillée au College de Prele. Il reprit la possession de sa charge après la paix qui fut traitée l'an 1563. entre Charles IX. & les Protestans. Il s'y maintint avec vigueur, & s'attacha principalement à faire fleurir les études de Mathematique, jusqu'à la seconde guerre civile l'an 1567. Alors il fut obligé de quitter Paris, & de se jetter entre les bras des Huguenots ‡. Il étoit à leur armée lors de la bataille de St. Denys. La paix ayant été faite peu de mois après, il fut retabli dans sa profession; mais comme il previt que la guerre recommenceroit bien-tôt, il ne voulut point être exposé à une nouvelle tempête. Il demanda donc au Roi la permission d'aller voir les Academies d'Allemagne. Cela lui fut accordé. Il fit ce voyage l'an 1568. & reçut par tout de grans honneurs β. Il revint en France après la troisiéme guerre ⸸ l'an 1571. & perit miserablement au massacre de la St. Barthelemi, comme on le peut voir dans le passage de Mr. de Thou que Moreri a raporté. C'étoit sans doute un grand (*I*) Orateur, un homme fort universel, & doüé de très-belles qualitez morales; éloigné de (*K*) l'avarice, sobre, chaste, craignant Dieu,

* *Freigius id. p.* 26.

† *Id. pag.* 28.

‡ *Id. pag.* 30.

β *Id. ib. & pag. seq.*

⸸ *Je me fonde sur ce qu'on marque qu'il harangua à Bale l'an* 1571.

voudrois sur tout qu'il en eût marqué le tems; mais peut-être que s'il se fût hasardé d'en coter l'année, il n'y eût pas mieux reussi, que quand il a dit que les *animadversiones* de Ramus furent condamnées (*a*) l'an 1545. avec defense à leur Auteur de se mêler de Philosophie; mais que Ramus rehabilité par le Roi Henri (*b*) à la sollicitation du Cardinal de Lorraine, fit une harangue l'an 1546. *de studiis philosophiæ & eloquentiæ conjungendis.* Quoi qu'il en soit, il insinuë clairement que le Roi n'osant accorder à Ramus une protection ouverte, l'envoya à Fontainebleau pour le sauver de la fureur de ses ennemis. (*c*) *Paucis mensibus per reliqua Geometriæ mysteria pervasisset, nisi cursus industriæ per fatalem quandam calamitatem abruptus fuisset. Acceptis igitur à rege literis, ad regiam Fontisbellaquei bibliothecam profectus, mathematicas superiorum temporum prælectiones ab initio plenius & uberius retractavit & consideravit. . . .* (*d*) *Hæc meditantem solitudo cervorum ac sylva diutius occulere non potuit. In Italiam tum cogitavit, quò ipsum Bononia honorificè invitarat. In Germaniam nostram ipsius illis mathematum amoribus charissimam sæpe respexit, sed viis omnibus terror mortis intentus ac pavor: rumor etiam Prælei sui indignis modis direpti, tum bibliothecæ charissimis quibusque rebus spoliatæ ac depopulatæ, ad regiam Vincennarum propius urbem revocarunt: quin alia vis etiam gravior accidit, ut è Vincennis per invia itinera profugiendum esset, & subinde variis in locis delitescendum: in fuga tamen & latebris otium lucemque reperit.* Banosius (*e*) nous aprend que Ramus se retira à Fontainebleau pendant la premiere guerre de religion.

(*a*) *Id. ib. pag.* 14.

(*b*) *Henri II. ne commença de regner qu'en l'an* 1547. *Ramus fut interdit l'an* 1543.

(*c*) *Freigius ibid. pag.* 26.

(*d*) *Id. ib. pag.* 28.

(*e*) *Banosius, in vita Rami pag.* 20.

(I) *Un grand Orateur.*] Je n'en veux point d'autre preuve que ce temoignage de Brantome: il contient un fait qu'on ne trouve pas ailleurs. Voici ce que dit Brantome, en donnant la liste des hommes savans que Henri II. entretenoit. „ (*f*) Monsieur Galandius Torticolis en l'art d'O- „ ratoire; mais Monsieur Ramus son ennemy le „ passoit, qui estoit un fort disert & eloquent „ Orateur, & peu s'en est-il veu de semblables, „ car il avoit une grace inégale à tout autre, qui „ secouroit davantage son eloquence, jusques-là „ qu'au bout de quelque temps luy s'estant rendu „ Huguenot, & estant en la compagnie de Mes- „ sieurs le Prince & Amiral, au voyage de Lor- „ raine, & leurs Reistres qu'ils avoient fait venir „ ne voulant passer vers la France, qu'ils n'eussent de l'argent, apres qu'ils en eurent un peu „ touché par quelques bourgillemens que les Hu- „ guenots eurent fait entr'eux, & que Monsieur „ Ramus les eust haranguez, ils en furent gagnez „ & menez au cœur de la France pour faire assez „ de maux. „

(*f*) *Brantome, Memoires des hommes illustres, tom.* 2. *pag.* 55.

(*K*) *Eloigné de l'avarice, sobre, chaste.*] Il (*g*) refusa des professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux regenter dans le College de Prele où il n'avoit point de gages publics. Il (*h*) n'acceptoit point les presens que ses disciples lui vouloient faire (*h*), & il faisoit subsister à ses depens quelques écoliers (*i*). Il refusa d'aller en Pologne, quoi qu'on lui promît de payer liberalement les éloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il repondit que l'éloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un Orateur. (*k*) *Inter cætera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At vero, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni lingua venalis esse debet.* Nous aprenons là un fait digne de remarque; c'est que Monluc se voulut servir de l'éloquence de Pierre Ramus pour éblouïr les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas revoquer en doute, que celui qui fit à Ramus la proposition que j'ai raportée, ne fut le même Monluc Evêque de Valence, qui negocia si heureusement l'élection de Henri III. & qui se servit entre autres moyens de l'éloquence de quelques personnes, qui élevoient jusqu'au ciel par leurs vers & par leurs harangues les qualitez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'éviter le piege d'une maxime d'Horace (*l*).

La temperance de Ramus fut exemplaire; il se (*m*) contentoit du boüilli; il mangeoit peu à dîner; il fut 20. ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Medecins; il couchoit sur la paille; il se levoit de grand matin; il étudioit tout le jour (*n*); il garda le celibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes (*o*).

(*g*) *Tho. Freigius ubi supra pag.* 35.

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) Solebat in patriam proficiscens bonæ indolis juvenes pauperes suis sumtibus fovere, eosque in Academia Prælea bonis informabat disciplinis: ex quorum numero plerique supersunt viri doctissimi. *Banosius ubi supra pag.* 14.

(*k*) *Id. ib. pag.* 13.

(*l*) Multa fidem promissa levant, ubi plenius æquo Laudat venales qui vult extrudere merces. *Horat. epist.* 2. *lib.* 2. *v.* 10.

(*m*) *Banosius, ibid. pag.* 12.

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) Cœlebs vixit honestissime, ab scortationis non tantum crimine, sed etiam suspicione semper immunis: colloquia obscœna, utpote quæ bonos mores corrumpunt, tanquam toxicum fugiebat. *Ibid.*

Dieu, zêlé pour la Religion Reformée; mais il étoit un peu opiniâtre & contredisant; & l'on veut même qu'il ait derobé * à Vives ses inventions. Il temoigna une grande fermeté (*L*) dans ses disgraces. Les Ministres ne l'aimoient guere, car il se rendit en quelque sorte Chef de party pour faire changer la discipline. Son dessein fut éludé, & renversé même dans un (*M*) Synode National. J'aurois

* *Voyez Keckerman in præcognitis logicis, tract. 2. c. 5.*

(*L*) *Une grande fermeté dans ses disgraces.*] Tout autre que lui eût quitté Paris après l'arrêt foudroyant de François I. dont ses adversaires se glorifierent avec tant d'insultes; mais il tint bon dans le College de Prele, & les laissa criailler tant qu'ils voulurent. Il ne repondit rien aux écrits qu'on publia contre lui. Il n'auroit osé, me dira-t-on, car le Roi lui fit defense de rien dire qui concernât la Philosophie. Mais, repondrai-je, s'il n'eût pas eu une grande force sur ses passions, il s'en fût allé hors du Royaume, pour avoir la liberté de se defendre. Le silence est peut-être la chose du monde la plus difficile à un Auteur attaqué, & dechiré de toutes parts. Voila pourtant une chose dont Ramus a été capable. Laissons-le dire à un Auteur qui l'a exprimé fort bien. *Adversus (a) contumelias Doctorum quamlibet & eruditorum hominum perpetuum silentium juraverat. Nil Goveano, Gallandio, Perionio, Turnebo respondit: nil ingenii & doctrinæ per universam Germaniam principi Melanchthoni respondit: nil aliis Germanis, nil Italis nonnullis respondit. Cumque divulgatis per orbem terrarum Gallica & Latina lingua probris esset notatus, publicis ludis ignominiosissimè traductus: constricta lingua, vinctis manibus prohibitus quicquam de philosophia vel publicè vel privatim dicere, scribere, cogitare etiam (si menti tantùm potuisset imperari) prohibitus esset: adversus tantas tot acerbitatum plagas, unicum patientiæ remedium adhibuit, in animoque semper illud habuit:* Grata superveniet, quæ non sperabitur hora. Cet Auteur a oublié une circonstance qui pouvoit donner un grand relief à ce triomphe; je veux dire à la force de se taire, dont il louë Pierre Ramus. Ce Professeur recouvra au bout de 4. ans la liberté de la plume, & la liberté de la langue par raport à la Philosophie. Il nous l'aprend lui-même dans la premiere harangue qu'il prononça depuis qu'il fut Professeur royal. (*b*) *Misero Rex Henricus, Hercules videlicet Gallicus, adfuit, meque quarto abhinc anno ad postulationem Caroli Lotharingi Cardinalis, & manibus & lingua solvit, solutoque Eloquentiæ & Philosophiæ docendæ, exercendæ, illustrandæ potestatem fecit.* Voici d'autres preuves de sa constance. La premiere fois qu'il expliqua sa Logique dans le College de Cambrai, les émissaires de ses ennemis n'oublierent rien pour lui faire perdre patience, & pour le contraindre d'abandonner sa leçon: ils sifflerent; ils firent des huées; ils batirent des mains & des pieds. En vain; il ne se deconcerta pas; il s'arrêtoit de tems en tems jusques à ce que les cris cessassent, & il acheva ainsi sa leçon à plusieurs reprises. Cette fermeté les étonna, & rabatit dans la suite leur audace. (*c*) *Anno 1552. cùm in Cameracensi schola frequentissimo auditorio suam dialecticam auspicaretur, ab æmulis clamores, strepitus, sibili ingentes per summam petulantiam excitari cœpêre. Hac insolentia nihil ipse permotus, eum se oratorem præstitit, ut multum diuque licet obnitentibus adversariis, per intervalla tamen clamorum, incredibili constantia, nec minori cum gloria perorarit. Qua ejus virtute consternati inimici, in posterum minus ei fuêre molesti.* On lui fit les mêmes insultes (*d*) à Heidelberg, & avec aussi peu de succés, pendant les leçons qu'il y fit l'an 1568. Cela nous montre qu'il s'étoit rendu odieux à plusieurs personnes en Allemagne aussi bien qu'en France, pour avoir osé écrire contre Aristote. Il est vrai qu'il l'avoit fait d'un air un peu trop altier, & qu'il avoit temoigné trop d'affectation de depouiller ce Philosophe de toute sa gloire: il lui ôtoit autant qu'il pouvoit les Ouvrages qu'on lui attribuë; & quand il le reconoissoit pour l'Auteur de quelques-uns, il en condamnoit la doctrine, & passoit jusqu'à l'invective contre la personne, par la description odieuse des vices & des actions d'Aristote (*e*). Voyez les 2. harangues que Perionius publia l'an 1544.

(*a*) *Freigius ubi supra pag. 34.*

(*b*) *Ramus in oratione habita anno 1551. circa init. pag. m. 7.*

(*c*) *Freigius ubi supra.*

(*d*) Proinde minus debet mirum videri, si dum libera legatione regis permissa, tertiò civili bello ardente Gallia fungitur, in Heidelbergensi Academia principali autoritate ad profitendum adductus, consimiles æmulorum clamores invicto animo pertulit, tanta quidem constantia ut adversarios suæ petulantiæ pudere meritò debuerit. *Id. ib.*

(*e*) *Voyez Keckerman, in Præcognitis Logicis pag. m. 95. 96.*

(*M*) *Son dessein fut . . . renversé dans un Synode national.*] Il vouloit introduire dans l'Eglise le gouvernement democratique: il pretendoit que la puissance des clefs conferée au peuple par JESUS-CHRIST, ne doit être commise aux Consistoires, qu'afin qu'ils forment les premieres deliberations, ou les premiers jugemens, qui soient en suite proposez au peuple, & qui ne puissent passer pour loi, qu'en cas qu'ils soient confirmez par les suffrages des chefs de famille. Il disoit que sans cela l'on introduisoit dans l'Eglise l'Oligarchie & la tyrannie. Son sentiment fut examiné dans un Synode (*f*) National qui le rejetta. Theodore de Beze travailla de toutes ses forces à la rejection de cette democratie ecclesiastique, qui dans le vrai seroit une source de confusions, & une pure anarchie. Il craignoit que si Pierre Ramus n'aquiesçoit au jugement du Synode, cela ne causât beaucoup de troubles; car il le prenoit pour un grand brouillon. Voici ses paroles. (*g*) *Pseudodialecticus ille, quem* ὄζον ἄρηος *jampridem docti multi cognominarunt, contentionem non parvam excitavit de tota Ecclesiastica* εὐταξία, *quam inquit Democraticam esse oportere, non Aristocraticam, sola* προβουλεύματα *presbyterio relinquens. Synodus ob eam causam Nemausi ineunte Majo coacta, cui etiam interfui, dogma istud planè, meo judicio, absurdum & perniciosum, refutatis contrariis omnibus argumentis damnavit, cui si cum suis pauculis ille obsequatur, bene erit: sin minùs, certè turbas dabit homo ad turbanda optima quæque comparatus.* Ramus n'étoit pas assez fou pour demander l'abolition de la discipline; il attaquoit (*h*) seulement la jurisdiction des Consistoires, & des Synodes; il pretendoit que le peuple devoit juger de la doctrine, choisir les Ministres, excommunier & absoudre. On soupçonne qu'il vouloit cela, afin de renouveller dans l'Eglise le pouvoir des Demagogues d'Athenes, ou celui des Tribuns de Rome; car comme il étoit fort éloquent, il eût excité dans l'assemblée du peuple telles passions qu'il lui auroit plu. *Ille (i) nescio quem adeò Christianum populum somnians ut*

(*f*) *Tenu à Nimes au mois de Mai 1572.*

(*g*) *Theodor. Beza, epist. 67. elle est datée du 1. de Juillet 1572.*

(*h*) Contendebat non adversus disciplinam, sed penes quos esset ecclesiastica gubernatio: volebat enim non penes paucos, sed penes universam Ecclesiam esse judicium doctrinæ, electionem & abjectionem ministrorum, excommunicationem, & absolutionem. *Simler. in vita Bullingeri fol. 45.*

(*i*) *Theodor. Beza, epist. 68. de même date que l'autre.*

rois eu bien plus de choſes à raporter ſur ſon chapitre, ſi je n'avois évité de repeter ce qu'on trouve dans Moreri, & dans les amples recueils de Mr. Teiſſier; outre que je n'ai pu conſulter un livre * que j'ai eu autrefois en main, & qui contient un grand nombre de particularitez. Je ferai quelques petites obſervations ſur le recit (*N*) de ces deux Meſſieurs, dans leſquelles on trouvera l'éclairciſſement

* *La vie de Pierre Ramus composée par Nancelius. Mr. Teiſſier n'en a rien dit dans ſa* Bibliotheca Bibliothecarum.

ut ſemper à Spiritu ſancto regatur, ſolaque προβουλεύματα presbyterio relinquens, nihil vult ratum haberi, niſi quod præſens populus rogatis expreßiſque ſuffragiis decreverit, quod ni fiat, clamitat Oligarchiam ac Tyrannidem invehi in Eccleſiam, nihil interea Ochlocratiam reformidans, in qua nimirum ipſe, & ejus ſimiles dominentur. Contendunt idem quibuſvis etiam ἰδιώταις prophetandi partes in Eccleſia concedendas, huc detorto Pauli loco ex cap. prioris ad Cor. 14.

(*N*) *Obſervations ſur le recit de* Mrs. Moreri & Teiſſier.] I. J'ai dejà marqué (*a*) leur mepriſe touchant le païs de l'ayeul de Pierre Ramus. II. Ils raportent une faute de Mr. de Thou ſans la corriger. Ce grand homme ſupoſe (*b*) que Pierre Ramus ayant enſeigné les belles lettres, la Philoſophie, & puis les Mathematiques dans le College de Prele, & en ſuite dans le College royal, forgea (*c*) enfin une fauſſe Philoſophie oppoſée à Ariſtote. Il ſe trompe; Ramus debuta par attaquer Ariſtote, comme on l'a vu (*d*) ci-deſſus. III. Ce qu'ils diſent de la fondation d'une chaire de Mathematique eſt vrai; mais on eſt porté à croire par leur recit, que Ramus pendant ſa vie faiſoit compter cinq cens francs toutes les années à celui qui rempliſſoit cette chaire. Je ne penſe pas que ce ſoit cela. Son intention fut aparemment qu'après ſa mort on prit cette ſomme ſur ſon revenu, pour être comptée au Profeſſeur qui ſeroit choiſi conformément aux conditions qu'il avoit preſcrites. Son teſtament eſt raporté tout entier par (*e*) Banoſius: il le fit le (*f*) 1. d'Août 1568. étant prêt à s'en aller voyager pour voir les Academies étrangeres. Il ordonna par ce teſtament que des 700. livres de rente dont il jouïſſoit ſur l'Hôtel de ville de Paris, cinq cens ſerviſſent de gages à un Profeſſeur qui enſeigneroit pendant 3. ans l'Arithmetique, la Muſique, la Geometrie, l'Optique, la Mechanique, l'Aſtrologie, la Geographie dans le College royal; & il nomma pour le premier Profeſſeur qui jouïroit de ce revenu Frideric Reiſnerus. Il y a ſur ceci une faute ſi puerile dans les Recherches de Paquier, que je n'oſe la reprendre. (*g*) *Ce docte homme avoit par un long travail de quarante-cinq ans tiré de ſon eſpargne cinq cens livres de rente, à prendre ſur l'Hoſtel de ville de Paris, dont il legua cent livres à un ſien oncle maternel; cent autres à un ſien neveu enfant de ſa ſœur uterine, & les cinq cens livres reſtans à celui qui par ſon ſavoir ſe trouveroit le plus digne de la chaire des Mathematiques.* Voilà ce que dit Paquier: voilà un exemple de ces abſences de jugement dont j'ai parlé (*h*) autrefois: celle-ci eſt pire que ſi l'on diſoit dans une addition d'Arithmetique 3. fois 7. ſont 22. Paquier a devant ſes yeux une ſomme de 500. francs; il en ôte cent d'un côté, & cent de l'autre, & neanmoins il y trouve encore 500. francs: il lit & relit ſa periode ſans voir le mecompte. Si ce n'eſt pas lui qui a fait la faute, il la faudra imputer au Correcteur de ſon Libraire. Au reſte Ramus n'étoit âgé que de 53. ans lors qu'il teſta, où prendrons-nous donc les 45. ans de ſon travail & de ſon épargne? Le Pere du Breul (*i*) ſupoſe que Ramus ne legua que cinquante francs à ſon Mathematicien. IV. Mr. Moreri a raiſon de dire que *nous voyons dans les lettres de Beze, que Ramus ſouhaitoit de ſe retirer à Geneve, où il demandoit d'être Profeſſeur en Philoſophie.* Les deux lettres que Beze lui écrivit ſont remarquables, & temoignent clairement que leur amitié étoit fort petite. La premiere de ces deux lettres eſt datée du 30. de Septembre 1569. On y ſatisfait à quelques plaintes de Ramus; mais c'eſt en lui declarant que l'on condamnoit ſa Logique, & ſa maladie inveterée de cenſurer les plus grans Auteurs, & qu'on aprouvoit ſes adverſaires. *Illud* (*k*) *ego multis ſæpe dixi, & ad teipſum ſcripſi non temere, ut tu putas, neque vel* εἰρωνευόμενος, *vel ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi ſtudio, ſed quoniam tuum iſtud in ſummis omnibus & extra omnem judiciorum aleam poſitis ſcriptoribus reprehendendis cacoethes probare nunquam potui, ac ne nunc quidem poſſum.... Miror autem à me requiri quod tam multi doctißimi viri tam accuratè & verbis & ſcriptis præſtiterunt, quibus ſummo conſenſu tuas in Ariſtotelem animadverſiones prorſus diſplicuiſſe non ignoras. Cum iſtis ſi ferre non potes ut à te diſſentiam, tuo ſanè judicio fruere.* Voilà les douceurs que Beze lui écrivoit. Dans l'autre lettre il ſe plaint que Ramus ne lui ait point communiqué ſon deſſein touchant le Profeſſorat en Philoſophie dans l'Academie de Geneve; & il prend cela pour une marque de defiance (*l*). Il touchoit au but; car aſſûrément Pierre Ramus ne s'attendoit pas que Beze lui fût favorable, & il n'avoit point de raiſon de s'y attendre. On lui fit neanmoins des complimens; on lui écrivit des honnêtetez; mais après tout on lui declara qu'il n'y avoit point pour lui de chaire de Profeſſeur à Geneve; toutes les places étoient remplies; les fonds deſtinez aux gages des Profeſſeurs ne pouvoient être augmentez; & l'Academie étoit reſoluë à ne point ſouffrir d'autre ſyſtême que celui d'Ariſtote. (*m*) *Duo tantùm obſtant quo minus quod optas, & noſtrum collegium alioqui vehementer cuperet, commodè nunc confici poſſe videatur. Unum, quòd nullus nunc ſit in ſchola vacuus locus, noſtrorum verò tenues adeò ac penè nullæ ſint facultates, ut nec augere poßint profeſſorum numerum, nec conſtitutis antea ſtipendiis, quæ ſane perexigua ſunt, quicquam adjicere: alterum, quòd nobis certum ac conſtitutum ſit & in ipſis tradendis Logicis, & in cæteris explicandis diſciplinis ab Ariſtotelis ſententia ne tantillum quidem deflectere. Hæc ad te ingenuè ſcribo ex vetere formula, Inter bonos bene agier oportet.* Voilà une choſe notable. Lors qu'on voulut donner à Ramus un bel emploi hors du Royaume, il le refuſa pluſieurs fois; & lors qu'il en ſouhaitoit un à Geneve, il ne put l'avoir. V. Mr. Teiſſier nous aprend ceci ſur les vocations que ce Philoſophe refuſa. (*n*) *Après la mort de Romulus Amaſée, la ville de Bologne lui offrit mille ducats pour l'obliger à remplir ſa place. Le Roi de Pologne tâcha de l'attirer à Cracovie. Jean Roi de Hongrie le demanda pour lui donner la conduite de l'Aca-*

(*a*) *Dans la remarque A.*

(*b*) *Thuanus lib.* 52. *pag.* 1078. *ad ann.* 1572. *Sponde fait la même faute, ad ann.* 1572. *n.* 15.

(*c*) Poſtremo erroneam in Philoſophicis doctrinam invexit, Ariſtotelem voce & ſcriptis importune oppugnans. *Id. Thuan. ib.*

(*d*) *Dans la remarque D.*

(*e*) *In vita Rami pag.* 15. *& ſuiv.*

(*f*) *Et non le* 8. *comme l'aſſure Paquier recherch. de la France l.* 9. *ch.* 19. *pag. m.* 835.

(*g*) *Pâquier, Recherches de la France, liv.* 9. *ch.* 19 *pag. m.* 835.

(*h*) *Dans l'article* Carius *pag.* 808. *remarque* C.

(*i*) *Antiquitez de Paris pag.* 568. *edit. de Paris* 1639. *in* 4.

(*k*) *Beza, epiſt.* 34.

(*l*) Mallem ex te ipſo tuum hoc de ornanda noſtra ſchola conſilium, quàm ex amicis intellexiſſe, minimè id quidem quòd abs te vel quoquam alio rogari velim, ut homines ambitioſi ſolent, ſed quòd inde conjiciam te nonnihil de meo in te animo dubitare cœpiſſe. *Id. epiſt.* 36. Elle eſt datée du 1. de Decembre 1570.

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Teiſſier, addit. aux éloges tom.* 1. *pag.* 373. 374.

ment de quelques faits. Il publia beaucoup de livres, dont vous trouverez le catalogue dans Mr. Teissier. Son écriture n'étoit presque pas lisible, & donnoit beaucoup de peine aux Imprimeurs †. Sa Secte a été assez (*O*) florissante pendant

† Scriptitans tam misere pingeret, ut in legendis ipsius scriptis typographus insudaret. *Petrus à S Romualdo, Fulensis, in continuatione Chronici Ademari, p. 344.*

l'Academie de Weisemburg. Ces paroles de Mr. Teissier repondent à ce Latin de Banosius. *Nulla (a) est Christiani orbis natio quæ Rami sapientiam non amaverit, & præmio laudando redimere studuerit. Amisso enim Romulo Amasæo, qui mille ducatorum stipendiis in celeberrima Bononiensi Academia docuerat, Angelus Papius totius Academiæ consensu illum in demortui locum evocavit. Ab Andrea Duditio Imperatoris legato Cracoviam est invitatus. Joannes Rex Pannoniæ Albæ Juliæ administrandæ magna proposita mercede præficere voluit, & chirographo Regio obsignavit.* Ce n'est donc point à Mr. Teissier, mais à Banosius que s'adressera cette petite censure. Romulus Amaseus mourut l'an 1558. plusieurs années après que le Pape Paul III. l'eut tiré de la profession de Boulogne. Ramus ne fut donc point apel é pour remplir la place que la mort de ce Romulus laissoit vacante; il faloit dire qu'on lui offrit cette profession, lors qu'Amaseus la quitta pour aller instruire à Rome le petit-fils du Pape Paul trois. Que si elle ne lui fut offerte qu'après la mort d'Amaseus, il faloit dire simplement qu'on lui offrit à Boulogne un emploi très-honorable & très-lucratif, celui-là même qu'Amaseus y avoit eu autrefois. Car enfin c'est nous tromper que de nous dire que Ramus refusa la chaire, que la mort de Romulus Amaseus laissoit vuide; c'est nous debiter que Romulus Amaseus mourut à Boulogne dans sa profession; or cela est faux. VI. Mr. Moreri se trompe, quand il dit que *par le jugement* que les Commissaires de François I. rendirent, *Ramus fut banni.* On lui defendit seulement de se mêler de Philosophie; & tout aussitôt il se mit à enseigner les belles lettres dans le College de Prele. Je m'imagine que ces paroles Latines d'Omer Talon auront trompé ou Monsr. Moreri, ou ceux qu'il a copiez. (*b*) *Auctori Animadversionum & Institutionum toto Philosophiæ regno velut aqua & igni, gravi etiam pœna addita, interdicitur, ne unquam vel scribendo, vel docendo in ullam Philosophiæ partem ingrederetur.* Faute d'attention quelcun s'est imaginé qu'on banit Ramus de tout le Royaume de France, & n'aura pas retenu qu'on ne le banit que de tout l'empire de la Philosophie, *toto Philosophiæ regno.* VII. Mr. Moreri ajoûte qu'*on l'accusa d'heresie, à cause du livre intitulé* De Religione Christiana, *qui fut imprimé à Francfort quelque tems après sa mort.* Ce livre ne fut point conu pendant la vie de l'Auteur: on en sauva (*c*) l'original lors que sa Bibliotheque fut pillée, & on le porta en Allemagne où Banosius le fit imprimer (*d*) l'an 1576. Je crois qu'on peut defier tous les amis de Mr. Moreri, de prouver que jamais Ramus ait souffert aucune persecution pour ce livre-là. On avoit assez d'autres preuves qu'il étoit bon Protestant: une harangue publique; une action qui sentoit un peu (*e*) l'Iconoclaste, & la reponse qu'il fit à un important, qui lui demandoit pourquoi il alloit à la Messe si rarement, l'en pouvoient convaincre. (*f*) *Hujus zelo inflammatus, publica concione Parisiensis scholæ monachos graviter admonuit, ut puriorem Theologiam ex Euangelio, relictis Sophistarum lacunis, discerent. Idola gymnasii Prælei amoveri & recondi jussit ne conspicerentur. Missæ autem raro intererat. Interrogatus vero hac de re à viro gravissimo, strenue respondit, E toto Vetere Novoque Testamento nihil quidquam magis à novissimis Christianis depravatum & corruptum esse, quàm secundum mandatum Legis & Cœnæ Sacramentum, ut homo in utroque per speciem religionis in exsecrabilem idololatriam laberetur.* Il se tint caché pendant la premiere guerre civile: il suivit le Prince de Condé dans la seconde, & il professa hautement en Allemagne pendant la troisiéme les sentimens de Calvin. Il communia (*g*) à Heidelberg avec ceux de la Religion. Il dit entre autres choses dans une harangue publique à Bâle, qu'il avoit eu le bonheur de la composer au même lieu où Calvin avoit écrit son Institution. (*h*) *Inter Academiæ Basiliensis hospites Joannes Calvinus præcipuè commemorandus est lumen Galliæ, lumen Christianæ per orbem terrarum Ecclesiæ, lumen in hoc ipso (in quo hæc meditor commentorque) hospitio præcipuè perspectum: hic enim tanti luminis faces (ut Catharina Petita lectissima matrona sanctitate singularis ingenii mirificè capta tum Calvini, modo etiam Rami hospita sæpe ac jucundè mihi narravit) primùm sunt incensæ: hìc illustres illæ Christianæ institutionis cœlestesque vigiliæ sunt exaratæ & elaboratæ.* Enfin étant retourné en France après la premiere paix, il obtint de Charles IX. une permission speciale de professer la nouvelle Religion, avec des appointemens considerables. (*i*) *Impetrat ergo à Rege stipendia perampla, ut non tantum privato studio artes meditando scribendoque illustraret, sed etiam ut, sublatis impedimentis, reformatæ Religionis sanctissimis exercitiis in postremum liberius frueretur.* VIII. Mr. Teissier (*k*) assûre que Ramus *aprit de lui-même, & sans Precepteur, la Philosophie.* Cependant Ramus lui-même a fait savoir au public, qu'il avoit fait un cours de Philosophie dans les Colleges, qui avoit duré selon la coutume trois ans & demi. *Cùm (l) tres annos sexque menses, inquit, in philosophia scholastica ex Academiæ nostræ legibus posuissem: Logicis Organi libris cognoscendis, disputandis, meditandis (ex omnibus enim Aristotelicis libris, Logici præcipuè toto triennii tempore clamantur & reclamantur) cùm, inquam, tempus illud ita traduxissem, & jam ut absolutus artium scilicet magister, philosophica laurea donatus essem: subducta ætatis meæ ratione* &c. IX. Selon Mr. Teissier *il aprit de Jean de la Péne* les Mathematiques; mais selon Freigius il fut le (*m*) maître de ce Jean de la Péne, & il l'établit pour son substitut dans la charge d'enseigner les Mathematiques. X. Voyez le *numero* quatre de cette remarque, vous jugerez s'*il (n) paroît par 2. lettres que Beze lui écrivit en* 1570. qu'il avoit fait dessein de se retirer à Geneve, & que Beze lui *temoigna beaucoup de bienveillance.*

(*O*) *Sa secte a été assez florissante.*] Elle a été inconuë en Espagne & en Italie, & ne fit guere de progrés en France; mais elle fructifia beaucoup en Ecosse, & en Angleterre, & plus encore en Allemagne. Cela paroît par le grand nombre de livres que plusieurs Peripateticiens Allemans affecterent de publier contre les Ramistes. Il y en eut même qui se crurent obligez de raporter

(*a*) *Banosius in vita P. Rami, p. 9. Voyez aussi Freigius in vita ejusdem, p. 36. & 41.*

(*b*) *Audomar. Talaus in Academia, apud Launoium de varia Aristotelis fortuna, pag. 59.*

(*c*) *Banosius ubi supra, pag. 28.*

(*d*) *L'édition dont je me sers est de Francfort 1594. mais la Vie de Ramus qui est à la tête, & qui sert d'Epitre dedicatoire à Philippe Sidney, est datée du 1. de Janvier 1576.*

(*e*) *Il fit ôter toutes les Images du College de Prele, & les cacha. Voyez la citation suivante.*

(*f*) *Banosius ubi supra. p. 19. & 20.*

(*g*) Cum Heidelbergæ una apud Immanuelem Tremellium anno septuagesimo viveremus, Gallicis concionibus semper interfuit, & sacræ Cœnæ, edita primum fidei suæ confessione, cum magno Dei timore & cultus divini reverentia non semel communicavit. *Ib. ibid. pag. 25.*

(*h*) *Ramus in Basilea, p. m. 58.*

(*i*) *Banosius ubi supra, pag. 24.*

(*k*) *Teissier ubi supra, pag. 372.*

(*l*) *Freigius ubi supra, pag. 10. citant Ramus* in epilogo libri quinti scholarum Dialecticarum.

(*m*) *Joan.* Penam suæ disciplinæ alumnum nactus, Mathematici oneris fasce aliquantisper fuit sublevatus & exoneratus. *Freig. ibid. p. 28. & 29.*

(*n*) *Teissier ubi supra.*

dant quelque tems. Il faudra faire une remarque contre (*P*) Paquier, où l'on verra quelque chose touchant Mercerus.

RANGOUZE, Auteur François sous le regne de Louïs XIV. ne m'est point conu par ses beaux endroits; car on ne nomme point ainsi l'industrie avec laquelle un Auteur fait mettre à profit ses Epitres dedicatoires. Ce n'est pas que cette industrie très-mauvaise moralement parlant, ne puisse tenir un rang fort considerable parmi ce qu'on nomme (*A*) bonnes qualitez naturelles ou aquises. Le

ter les raisons desavantageuses pourquoi cette secte se multiplioit, car ils ne pouvoient souffrir que l'on alleguât ses progrés comme une marque de sa verité. (*a*) *Et miramur ad huc quid rei sit, cur ea contra quam scribimus philosophandi ratio locum inveniat hoc seculo in plerisque Germaniæ provinciis, etiam in iis, de quibus id nunquam quisquam vel metui posse videbatur. Non est sanè causa hujus per Germaniam & Angliam etiam ac Scotiam incrementi (nam in Italia, Hispania & Gallia etiam ipsa planè obscura est philosophiæ Rameæ fama) sed hæc causa est, quod causam optimam commodè non agimus.* Ces paroles sont tirées d'un chapitre de Keckerman, où (*b*) l'on trouve une critique assez sensée de la methode des Ramistes. Cet Auteur louë (*c*) beaucoup un écrit que David Pareus publia contre eux l'an 1589. J'ai dit ailleurs (*d*) que ce grand Theologien n'estimoit guere leur fondateur. Keckerman se plaint beaucoup du Ramiste Henningus Rennemannus, qui s'emporta furieusement contre Theodore de Beze, & contre Zacharie Ursin au sujet de Ramus. Il parle aussi d'un autre Ecrivain Ramiste fier & emporté qui s'apelloit Caspar Pfaffradius. (*e*) *Scimus* Philosophos Rameos *quodam eloquentiæ fastu plerunque in alios (magistri sui indole) despumare: exempla sunt in luce: ex quibus unum illud proferam, quod & recens est, & præ reliquis insigne,* M. Henningi Rennemanni Saxonis, *qui pro Ramea Philosophia Dissertationem ante annos circiter tres (f) scribere non potuit, quin maledicam linguam stringeret non tantum in Clarissimum Philosophum* Philippum Scherbium, *sed & eos viros, qui Ecclesiam Christi adversus Papatus furores, & Heterodoxorum sophismata tot, tantis, tam tota Europa sufficiendis scriptis juverunt. . . . . (g) Clarissimum dico Theodorum Bezam, cujus ille Epistolas de* P. Ramo *scriptas, velut anathematicas lividè exagitat; & item summum illum atque admirabilem æque Philosophum ac Theologum* Dominum Zachariam Ursinum, *piæ memoriæ, cujus de* P. Rami *Dialectica & Rhetorica scriptum ad voluntatem Friderici 3. Electoris Palatini principis, merito certe, si quisquam unquam princeps, cognomentum* Pii *adepti, judicium,* furentem *vocat* Rami execrationem. Pâquier raporte (*h*) *qu'és Universitez qui sont sous la domination du Lanthgrave de (i) Hain, ils ont banni la Philosophie d'Aristote pour embrasser celle de Ramus, se donnans ceux qui étudient en Dialectique le nom & titre de Ramistes.* Pour derniere preuve je me servirai de ces paroles de Scaliger, (*k*) *Ramus étoit un homme docte, mais on en fait trop grand état. . . . Ramus magnus fuit vir, sed magni nimis fit.* Le Ramisme pensa s'introduire dans les Universitez de Hollande, mais l'opposition de Scaliger & de quelques autres lui fit donner l'exclusion. *Cujus* (Ramisticæ Philosophiæ) *introductioni in Academias Belgii cordatiores & intelligentiores fortiter obstiterunt, quos inter Josephus Scaliger sui sæculi Phœnix eminuit (l).* Une lettre (*m*) d'Isaac Pontanus écrite l'an 1629. m'aprend que les Professeurs d'Harderwic conseillerent à l'Academie de Leide de permettre que l'on enseignât indifferemment ou la Logique de Ramus, ou celle de Du Moulin.

(*a*) *Keckermann. in Præcogn. Logicis, tract. 2. c. 4. p.m. 133.*

(*b*) *Voyez aussi la preface de cet Ouvrage de Keckerman.*

(*c*) *Ibid. cap. 6. p. 187.*

(*d*) *Dans l'article* Pareus, *pag. 727. col. 2.*

(*e*) *Idem Keckerman. ibid. cap. 5. sub fin. p. 169.*

(*f*) *Ce livre de Keckerman fut imprimé l'an 1599.*

(*g*) *Ibid. p. 170.*

(*h*) *Paquier ubi supra chap. 18. p. 834.*

(*i*) *Il veut dire Hesse.*

(*k*) *Scaligerana 2. p. 201.*

(*l*) *Samuel Maresius in præfat. Indiculi præcipuar. controversiarum theologicarum adversus Wittichium.*

(*m*) *Imprimée dans le recueil de Matthæus l'an 1695. C'est la 99.*

(*P*) *Une remarque contre Paquier.*] Il observe (*n*) que la Fon se plaint (*o*) *qu'un Ramus & Mercerus qui avoient fourvoyé de l'ancienne religion,* furent les chefs de la brigue qui obligea le Parlement de Paris en 1564. à n'accorder pas aux Jesuïtes ce qu'ils demandoient. Il lui repond que *ni Ramus ni Mercerus ne s'en remuerent en leur particulier,* & qu'ils furent seulement *de la partie comme leurs autres confreres Professeurs du Roi.* Il ajoûte (*p*) que *Mercerus estoit si esloigné de brigues qu'il ne connoissoit que les livres Hebrieux, avec lesquels il communiquoit tous les jours sans cesse; grand & superlatif en cette langue, voire au jugement des plus doctes ayant le dessus de tous les Juifs, en tout le demeurant des affaires du monde, un vrai chiffre.* Après cela voici ce qu'il dit. Les Jesuïtes *ont fait imprimer en l'an 1595. le* (1) *Plaidoyé de Versoris: luy voulant tourner en envie cette cause contre l'Université, met en avant non que Mercerus, ains Ramus & Gallandius s'estoyent rendus solliciteurs de cette cause; mais cela fut trouvé si esloigné de toute verisimilitude, qu'on l'estima une hyperbole, pour l'inimitié ouverte qu'ils s'estoyent portez de tout temps, laquelle les accompaigna jusques à la mort. Inimitié dont Rabelais, Lucian de nostre siecle, en la preface de son 3. livre, & depuis ce gentil Poëte Joachim du Bellay, en l'un de ses plus signalez poëmes, s'en mocquerent par placards exprés qui sont les plus beaux de leurs livres. D'ailleurs Gallandius ne fut jamais autre que de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine.* Paquier oublie le meilleur moyen de refuter ce plaidoyé, c'est que (*q*) Gallandius l'adversaire de Pierre Ramus étoit mort depuis cinq ans lors que Versoris plaida la cause des Jesuïtes. Rabelais n'est pas bien cité, il faloit citer la preface du 4. livre.

(*A*) *Parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises.*] Toutes les langues se peuvent plaindre de leur sterilité; les unes plus, les autres moins: elles la sentent principalement par raport aux choses qui sont privées de la perfection qui leur est duë. Si cette perfection est une vertu morale, on nomme mauvaises ces choses-là: si elle est une vertu physique, on leur donne aussi le nom de mauvaises. D'autre côté on nomme indifferemment bonnes choses celles qui possedent la vertu morale de leur espece, & celles qui possedent la vertu physique de leur condition. Un Juge inique est apellé mauvais Juge: un Peintre ignorant est apellé mauvais Peintre: on apelle bon Juge celui qui est équitable, & bien éclairé: on apelle bon Peintre celui qui sait faire de beaux tableaux. Nous sentons là que les mots nous manquent, puis que nous sommes contraints de designer par celui de bon, & par celui de mauvais cent choses d'une nature très-differente. On ne doit donc pas s'étonner que j'aye mis au

(*n*) *Paquier, Catechisme des Jesuïtes, liv. 1. chap. 6. p.m. 45.*

(*o*) *Voyez la reponse de René de la Fon pour les Religieux de la Compagnie de Jesus, au plaidoyé de Simon Marion pag. 28.*

(*p*) *Paquier ibid. p. 46.*

(1) *Aux feuillets 24. & 32. du plaidoyé de Versoris.*

(*q*) *Du Breul, Antiquitez de Paris p.m. 565. dit que Pierre Galland, Professeur royal en langue Greque, mourut le 31. d'Août 1559.*

Le Sieur de Rangouze la possedoit (*B*) éminemment, comme il paroîtra par mes remarques.

RAPIN (NICOLAS) fit deux metiers qui se trouvent rarement en une seule personne, celui de Prevôt des Marechaux, & celui de Poëte. Il ne faisoit guere de fautes dans celui de Poëte; mais il en commit de si énormes dans l'exercice

au nombre des bonnes choses l'industrie du Sieur Rangouze, après l'avoir excluë du rang des vertus morales. Elle est bonne au même sens que nous donnons cet éloge à la memoire, à la vuë, à l'ouïe, à l'odorat, &c. quand ces facultez ont la perfection que la nature leur a destinée. Toute science, sans en excepter même celle des ruses & des tromperies, est une espece de perfection: la subtilité de l'esprit est un avantage naturel, tout comme la stupidité & la sotise sont de grandes imperfections. Moralement parlant la science des tromperies n'est ni bonne ni mauvaise, mais physiquement parlant c'est une fort bonne qualité, c'est un avantage, c'est une perfection. Une simplicité d'esprit qui n'est capable ni de tromper ni d'éviter d'être trompée, est physiquement parlant un defaut, & une mauvaise qualité. Si l'on reduit en pratique l'art de tromper, il devient moralement parlant une très-mauvaise chose, c'est un crime punissable; mais quand on punit sur la rouë certains voleurs dont l'industrie, & d'autres qualitez naturelles étoient parvenues au souverain dégré de la perfection en leur espece, on ne laisse pas d'admirer ce qu'il y avoit en eux de bien physique: on deteste seulement le mauvais usage qu'ils en avoient fait. Disons donc en general que l'adresse de s'enrichir soit dans les finances, soit dans le negoce, est un bien & un avantage naturel qui merite d'être estimé, quand on le separe de l'abus qu'en peuvent faire les hommes. Il faut dire la même chose de l'industrie d'un Auteur qui s'enrichit par le travail de sa plume, & par la souplesse avec laquelle il trafique d'Epitres dedicatoires, & d'exemplaires envoyez deçà & delà. Vous ne sauriez nier qu'un tel homme n'ait une sorte d'esprit, & une espece de sagacité & de fin discernement qui sont une perfection naturelle, que l'on devroit admirer à certains égards, sauf le droit de la mepriser, & de la blâmer à cause de ses abus, & de ses suites. Les personnes équitables distribuent inégalement leurs censures à cette classe d'Auteurs; car ils n'accablent point de tous les traits satiriques que Fureriere a rassemblez dans (*a*) sa somme dedicatoire, ceux qui chargez d'une nombreuse famille, sans patrimoine, sans pension du public, n'ont point d'autre voye de subsister que les revenus de leur plume. On excuse alors la multiplicité de leurs dedicaces, & on admire bien moins que chacun de leurs Ouvrages soit divisé en plusieurs tomes dediez à autant de gens differens, & que les secondes éditions soient dediées à de nouveaux Mecenes; on admire, dis-je, bien moins cela, que l'on n'admire qu'ils viennent à bout de trouver au bout de leur plume la subsistance honorable de leurs femmes, & de leurs enfans, & que ce soit l'unique pivot sur quoi ils fassent rouler toute une grande famille. On étend en leur faveur une regle qu'un bel-Esprit a proposée, pour justifier ceux qui s'appliquent à des bagatelles. Voici ses paroles. *Qui* (*b*) *ne sçait d'ailleurs que des raisons très-solides nous attachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas, & qu'un devoir caché & obscur, l'emporte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant? Cet homme que vous blâmez, a trouvé peut-être que pour retablir sa santé qui est ruinée, pour se defendre de la mauvaise fortune, pour le bien d'une famille dont il est l'appuy, il luy est plus utile de travailler à des Chansons qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela est, je le diray hardiment, la Morale & la Politique, elles-mêmes lui ordonneront de faire des Chansons, & c'est une injustice sans exemple, de condamner les occupations d'autruy, dont on ne sçait ny les motifs, ny les circonstances.*

(*a*) *Elle est imprimée à la fin du Roman Bourgeois.*

(*b*) *Pellisson, Discours sur les Oeuvres de Mr. Sarrazin, p. m. 39. & 40.*

(*B*) *Le Sieur de Rangouze la possedoit éminemment.*] Costar m'en fournit la preuve. „ (*c*) A „ Dieu ne plaise que je veuille faire comparaison „ avecque le Sieur de Rangouze, dont l'éloquence „ lui a acquis quinze ou seize cens pistoles depuis „ huit mois, & que l'on peut appeller le *Cherilus* „ en prose de nostre temps. *Cherilus incultis qui* „ *versibus & malè natis Retulit acceptos regale nu-* „ *misma Philippos.* Par la regle de l'Evangile . . „ un arbre est bon, qui porte de si bons fruits. „ Quand mesme la Fable auroit dit vray, celuy „ des Jardins des Hesperides, dont les Poëtes „ parlent tant, valoit bien moins, puis que selon „ un Scholiaste Grec, de grande foy & de gran- „ de autorité, cet arbre ne portoit les pommes „ d'or qu'en sa saison, & non pas toute l'année. „ Citons un autre temoin: ce sera l'illustre Mademoiselle de Scuderi. Elle parle d'un Auteur (*d*) *qui avoit trois Epitres toutes prestes pour un mesme livre, pour trois personnes fort differentes en condition & en merite: ayant resolu d'employer celle dont il pourroit tirer le plus d'utilité, & faisant menager cela par une tierce personne. Et en effet, il dedia le livre à la personne qui luy en donna le plus, quoy que de moindre merite.* Elle dit en suite, *qu'un Auteur, qui n'est plus ayant preparé une Epitre, qui pouvoit passer pour un grand Panegirique, la suprima; parce qu'avant la fin de l'impression, celuy à qui il dedioit le livre fut disgracié.* Elle ajoûte, *qu'un homme du Dauphiné ayant fait le Panegirique du Cardinal de Richelieu; & le trouvant mort quand il arriva, il en fit le Panegirique de la Reine Mere Anne d'Autriche. Et j'ay sceu aussi qu'un Auteur, aprés avoir fort loüé un homme vivant, & l'avoir loüé justement, il luy ôta toutes les loüanges qu'il luy avoit données, sans qu'il eust fait nulle autre chose qui l'en rendit indigne; sinon qu'il étoit mort, sans avoir pû donner à cet Auteur ce qu'il croyoit meriter. Tous ces exemples,* poursuit-elle, *sont fort particuliers. Mais on m'en a conté un assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avoit fait un Recueil de lettres qu'il avoit fait imprimer sans chiffre. De sorte que le Relieur de ce livre mettoit celle que l'Auteur vouloit la premiere: & par ce moyen tous ceux à qui il donnoit ce volume, se voyant à la teste, s'en trouvoient plus obligez. Cela me paroît bien bizarre, & il faut aimer autant à dedier, qu'un habile Medecin Italien, qui ayant travaillé sur les Aphorismes d'Hipocrate, dedia chaque livre de ses Commentaires à un de ses amis; & la table à un autre.*

(*c*) *Costar, lettre 50. de la 2. partie, pag. 115.*

(*d*) *Mademoiselle de Scuderi, Conversations sur divers sujets, to. 1. au dialogue qui est au commencement.*

eice de la Juſtice, que ſans le credit de ſes patrons on l'auroit puni (*A*) de mort. C'étoit un homme d'eſprit, & qui ne ſe laiſſa point debaucher par les Ligueurs. Il ſuivit * Henri III. fuyant de Paris, & compoſa pluſieurs vers contre la faction des Seize. Il eut beaucoup de part à l'ingenieuſe (*B*) ſatire du Catholicon d'Eſpagne. Après la mort de ſon fils qu'il avoit pourvu de ſes emplois †, il ſe retira à Fontenai-le-Comte ſa patrie, & mourut (*C*) l'an 1609. Je raporterai des circonſtances de ſa mort (*D*) qui m'ont paru fort curieuſes. Il fut enterré

* Sequutus eſt Henricum III. cum ſ[illegible] [illegible] Lutetia pellerent, & Cæſaroduni Turonum multa egregia carmina in [illegible] Pariſienſe, quod ſedecim capitibus conſtabat, vulgavit. *Continuat. Thuani lib. 2. ſub fin.*

† *Ibid.*

(*A*) *Sans le credit de ſes patrons, on l'auroit puni de mort.*] Je n'ai qu'un temoin là-deſſus; on en croira ce qu'on voudra. (*a*) *Tous ces gens de Fontenay ne valent rien; & Monſieur Rapin, à qui j'ay ſauvé la vie: il le confeſſa bien: il eſt fils d'un Preſtre. Il eſtoit Maire en ſa ville de Fontenay, & fit meurtrir quelques gens de la Religion, tellement qu'aux grands jours il fut pourſuivy par tous ceux de ſa ville, & Catholiques & Reformez, & de toute la nobleſſe du Bas Poictou. Je m'oppoſay ſeul à tout cela; il m'avoit corrompu par ſes vers, & ſçavoit bien que j'avois grand credit. Après Monſieur le Preſident du Harlay, je luy fis ſauver la vie, tellement qu'il aime maintenant ceux de la Religion.*

(*a*) *Scaliger, in Scaligeran. voce Rapin, p. m. 201.*

(*B*) *Beaucoup de part . . . . au Catholicon d'Eſpagne.*] Les notes de Mr. du Puy qui ont paru dans l'édition de cette ſatire l'an 1677. nous aprenent que la harangue de l'Archevêque de Lion, celle de Roze, & celle que d'Engoulevent devoit prononcer ſont l'Ouvrage de Rapin. Si cela eſt (*b*) d'*Aubigné ne devoit pas entreprendre de deſabuſer ceux qui attribuoient à ce bel eſprit la Satyre Menippée toute entiere, pour dire en ſuite qu'il n'y contribua que quelques vers ſeulement* (1) : *Ne ſe ſeroit-il point peut-être reglé ſur ce que dans le volume in 4. des Oeuvres de Rapin imprimées à Paris en 1610. on ne trouve que trois Epigrammes Latines qui faſſent partie du Catholicon?* Cette reflexion de l'Auteur des Nouvelles notes eſt ſolide.

(*b*) *Notes ſur le Catholicon, p. 385. édit. 1696.*

(1) *D'Aubigné t. 3. l. 3. ch. 13.*

(*C*) *Et mourut l'an 1609.*] (*c*) Botereius, le (*d*) Mercure François, & le (*e*) Continuateur de Mr. de Thou parlent de ſa mort ſous cette année. Le P. Garaſſe que je citerai bien-tôt, dit qu'il ſe trouva l'an 1608. en Decembre à la mort de Mr. Rapin; qui fut precedée d'une langueur de quelques ſemaines. Or comme Mr. Moreri raporte que Rapin mourut *le* 15. *Fevrier* 1608. je m'imagine que Garaſſe a voulu dire que ce galant homme tomba malade au mois de Decembre 1608. & qu'il mourut quelques ſemaines après. Si c'eſt ſa penſée, il refute Mr. Moreri, non pas quant au jour, mais quant à l'année de la mort. Quoi qu'il en ſoit, je me range du côté de ceux qui diſent que Rapin mourut l'an 1609. Je voi neanmoins dans le ſentiment de Mr. Moreri pluſieurs (*f*) perſonnes exactes.

(*c*) *Rodolph. Botereius de rebus in Gallia geſtis Commentar. lib. 16. pag. 567. 568.*

(*d*) *To. 1. pag. 408.*

(*e*) *Lib. 1. in fine.*

(*f*) *Baillet, Jugem. ſur les Poetes, to. 4. p. 102. L'Auteur des notes ſur le Catholicon ubi ſupra.*

(*D*) *Des circonſtances de ſa mort . . . . curieuſes.*] Voici un fort long recit du Pere Garaſſe: mon lecteur en jugera ce qu'il lui plaira. „ (*g*) L'an MDCVIII. en Decembre je me trouvay dans (*h*) Poictiers à la mort de feu Monſieur „ Rapin, lequel ayant veſcu l'eſpace de ſoixante „ quatorze ans avec un aſſez grand libertinage, „ ſuivant la fougue du ſiecle & de ſes premieres „ humeurs, qui l'engagerent en des cognoiſſances aſſez dangereuſes, aprés avoir languy quelques ſepmaines, mourut entre les mains de „ quatre Peres de noſtre Compagnie, avec un reſſentiment merveilleux de ce qu'il rendoit ſi heureuſement ſon ame, entre les mains de ceux „ qu'il avoit perſecutés toute ſa vie ſans les cognoiſtre. Or s'eſtant confeſſé, ce qu'il fit avec „ un très-vif reſſentiment de ſes fautes, devant „ que de recevoir le St. Sacrement, la chambre „ du petit More où il deceda, toute pleine des plus „ apparens de la ville, il fit cette confeſſion generale de toute ſa vie paſſée, en trois articles. „ 1. Que jamais il n'avoit eſté Huguenot ny branſlant dans ſa croyance, quoy qu'il euſt veſcu familierement parmy eux, & grandement hay „ les Jeſuites. 2. Qu'il avoit veſcu très-licentieuſement, & qu'il ne penſoit pas que Dieu „ l'euſt peu prendre en autre moment de ſa vie, „ qui l'euſt trouvé dans ſa grace. 3. Que tout le „ bien qu'il ſe ſouvenoit avoir faict depuis ſes „ jeunes ans, ç'avoit eſté d'empeſcher que L'ATHEISME ne s'enſeignaſt publiquement dans „ Paris, & puis ſe tournant vers nos Peres là „ preſens, leur raconta brieſvement l'hiſtoire „ pour noſtre inſtruction. Car il diſoit que de „ ſon temps il ſe trouva un certain maraud dans „ Paris, homme incogneu, d'eſprit ſouple & „ remuant, lequel s'eſtant gliſſé dans la familiarité de ces ſept braves Eſprits qui faiſoient la brigade, ou la Pleyade des Poëtes, dont Ronſard „ eſtoit le Coryphée, il commença de ſemer de „ très-meſchantes & abominables maximes contre la divinité, leſquelles avoient deſia esbranſlé quelques-uns de la troupe, d'autant que nos „ ames ſont plus ſuſceptibles du mal que du bien; „ de façon, dit-il, que m'appercevant que l'affaire „ flottoit, & la nouveauté de cette doctrine charmoit quelques-uns d'entre nous, nous fuſmes „ quatre qui nous oppoſaſmes à cette furie, & „ qui ramenaſmes l'eſprit balançant des autres „ trois, & de pluſieurs autres perſonnes de noſtre „ cognoiſſance, que ce galand avoit halené & „ gaſté par ſa hantiſe. Ronſard fut le premier, „ dit-il, qui ſuivant l'ardeur de mon courage, „ cria au loup, & fit ce beau poëme contre les „ Athées, qui commence:

(*g*) *Garaſſe Doctrine curieuſe, liv. 2. pag. 124. & ſuiv.*

(*h*) *Moreri s'eſt donc trompé en diſant que Rapin mourut à Tours.*

„ *O ciel, ô terre, ô mer, ô Dieu Pere commun &c.*

„ Tournebu fit une belle harangue contre luy, „ Saincte Marthe une excellente poëſie en vers „ Iambiques, qui porte pour titre, IN MEZENTIUM, ſans le nommer autrement, „ d'autant que c'eſtoit un vau-rien qui ne meritoit „ pas de ſouiller & profaner le papier de ſon nom: „ & nous ne deſiſtames point, diſoit Rapin, „ juſques à ce que nous euſmes faict condamner „ cet infame par Arreſt de la Cour à perdre la vie, „ comm'il fit eſtant pendu & puis bruſlé publiquement en la place de Greve; ſans noſtre forte oppoſition je me craindrois, diſoit-il, que „ la France ne fuſt maintenant un eſgouſt d'Atheïſme, ſi principalement il euſt trouvé du „ ſupport dans nos eſprits, pour authoriſer ces „ maximes. Telles furent les dernieres paroles „ de Rapin. „

sans pompe, mais quelques-uns pretendent qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres (*E*) intentions. Il avoit été fort contraire aux (*F*) Protestans, & puis aux * Jesuites. Il *avoit † aquis entre ses amis cet éloge, qu'il étoit le plus savant soldat, & le plus vaillant Conseiller du monde.* Moreri vous aprendra d'autres choses.

RAPIN (RENE') Jesuïte celebre, nâquit à Tours l'an 1621. & entra dans la Compagnie l'an 1639. Il y fit profession du quatriéme vœu, & y enseigna les belles lettres pendant neuf ‡ ans. Il en avoit fait une étude particuliere, & il fit voir par quelques (*A*) harangues Latines, qu'il pouvoit traiter les plus beaux sujets avec beaucoup d'art, & avec beaucoup d'éloquence. Il excella dans la Poësie (*B*) Latine; & s'étant enfin hasardé d'écrire en François, il y reüssit admirablement. Il a composé en cette langue plusieurs Traitez de literature & de pieté, que le public a fort bien reçus. Quelques-uns le trouvent trop decisif, pour un homme qui paroît avoir plus de bon goût & plus de delicatesse, que de profondeur ⸸ d'érudition. Il mourut à Paris le 27. d'Octobre 1687. On vit paroître son éloge le mois suivant. C'est un écrit assez court, & fort bien tourné. Il y est depeint rempli des plus belles qualitez qu'un honnête homme & un bon Chretien puissent posseder β. On y voit entre autres choses que *son zèle pour les*

** Voyez la remarque D.*

† Garasse, Doctrine curieuse, p. 122.

‡ Ex Natian. Sotwello, Biblioth. Scriptor. Societat. pag. 717.

⸸ Voyez le passage du Menagiana *dans la remarque F.*

β Son article dans le Suplément de Moreri est tiré de là.

(E) *Qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres intentions.*] Le Pere Garasse sera encore ici mon temoin. *Feu Maistre Gaucher de Saincte Marthe*, dit-il (*a*), *honora feu Maistre Rapin son bon amy, d'un eloge très-honorable & plein de verité, auquel il dit, que* Delatus est Fontenaïum, & modico funeris apparatu, quemadmodum Testamento præscripserat, sepultus; *mais il importe pour l'honneur de Rapin, de sçavoir ponctuellement l'histoire, ainsi qu'elle se passa, & que j'en puis estre tesmoin oculaire. Il est donc vray, que feu Maistre Nicolas Rapin, estant au lict de la mort l'an* M. D C. V I I I. *durant les froidures du grand Hyver, avoit fait son Testament, devant que de se confesser au Pere Jaques de Moucy, par lequel il avoit ordonné que son corps seroit porté depuis Poictiers jusques à Fontenay, à la mesme façon, que celuy de Budé fut porté depuis la ruë de saincte Avoye jusques aux Celestins, c'est à sçavoir, sans torche, sans pompe, sans compagnie, sur un chariot harnaché de noir, un garçon marchant devant avec une cloche & une lanterne seulement: mais comme on luy eust fait entendre que cette façon de faire pourroit estre de mauvaise odeur, & confirmer l'opinion que plusieurs avoient eu de son libertinage en fait de Religion, il changea d'advis, & fit un codicille, par lequel il revoquoit sa premiere volonté, & au lieu de son cuisinier, lequel il avoit faict son executeur Testamentaire, il pria le Pere François Solier, là present, qui devoit prescher le Caresme de l'an mil six cens neuf à Fontenay, de faire en sorte que son corps fust ensevely honorablement, à la Catholique, avec les prieres & suffrages ordinaires, auquels il tesmoigna avoir une grande & particuliere confiance: il est vray que par la faute de ses heritiers son codicille ne fut pas executé precizement comme il l'avoit ordonné, mais sa fin, sa confession, ses larmes, & l'histoire que j'ay racontée au second livre tesmoignent qu'il mourut en très-bon Catholique.*

(F) *Fort contraire aux Protestans.*] Nous avons ouï là-dessus Joseph Scaliger; mais ce qui suit contient une preuve plus expresse, car on y aprend que ceux de la religion se rendant maîtres de Fontenai l'an 1570. ne voulurent jamais comprendre le Maire Rapin dans la capitulation: ils n'empêcherent pourtant point qu'il n'échapât. Les assiegez (*b*) „ sommez de se rendre n'eurent „ plustost demandé composition de vie, armes „ & bagues sauves, qu'elle leur fut donnée par „ Soubize, (nommé Chef en l'absence de la „ Noue, attendant la resolution du Conseil de „ la Rochelle) & tenue par les Protestans: qui „ les laisserent aller à Niort, porter les nouvelles „ de ceste reddition, faite le vingthuitiéme Juin, „ sans l'avis du Maire Rapin: lequel extremement „ hay par les Protestans: soit pour s'estre formellement bandé contr'eux: soit pour avoir esté „ auteur de ce que Landereau s'estoit rangé du „ parti contraire, estoit curieusement recherché „ de tous pour le faire mourir. Mais voyant la „ ville renduë, & ses compagnons sortir, (avec „ lesquels les Protestans ne voulurent jamais comprendre le Maire) desguisé en serviteur, se „ cache dans la maison d'une povre femme: d'où „ il envoye prier Cressonniere le retirer, qui le „ fit seurement conduire hors la ville: puis se retira dans Niort avec les autres. „

(A) *Par quelques harangues Latines.*] En voici les titres, *Serenissimæ Reipublicæ Venetæ trophæum ob debellatum Turcam & restitutam Societatem Jesu.* A Paris 1657. in fol. *Trophæum famæ Eminentissimo Cardinali Mazarino* ib. 1657. in fol. *Lacrymæ* (*c*) *in alumni sui Alphonsi Mancini tumulum nepotis ejusdem Cardinalis*, ibid. 1658. in fol. *Pacis triumphalia ad Em. Cardinalem Mazarinum*, ibid. 1659. in fol. *Pax Themidis cum Musis*, ib. 1659. in fol. *Pacifer Delphinus*, ibid. in fol. Joignez à cela son *Elogium Francisci Foucquet defuncti*, ib. 1669.

(B) *Il excella dans la poësie Latine.*] Voyez ses *Ecloga sacræ cum dissertatione de carmine pastorali*, imprimées à Paris 1659. in 4. & son *Christus patiens carmine heroico*, imprimé dans la même ville l'an 1674. in 12. Mais sur tout voyez ses *Hortorum libri* I V. *quibus addita est disputatio de universa hortensis culturæ disciplina.* Cet Ouvrage imprimé *in* 4. à Paris (*d*) l'an 1665. y fut rimprimé *in* 12. l'an 1666. le Journal des Savans en (*e*) parla avec de fort grans éloges. Consultez Mr. Baillet (*f*) qui sur le chapitre du Pere Rapin consideré comme Poëte, a ramassé une ample moisson de remarques toutes curieuses, & la plûpart à la gloire de ce Jesuïte. Voyez aussi le 9. Journal des Savans de l'an 1682. où il est parlé du recueil (*g*) de toutes les poësies du Pere Rapin.

(a) Garasse ubi supra liv. 7. pag. 922. 923.

(b) La vraye & entiere Histoire des troubles, liv. 13. fol. 387. édit. de la Rochelle 1573.

(c) Le Pere Rapin avoit été Precepteur de ce neveu du Cardinal Mazarin.

(d) Et non pas l'an 1661. comme l'assûre Sotwel in Biblioth. Scriptor. p. 717.

(e) Voyez le Journal du 9. Fevrier 1665. & celui du 10. Mai 1666.

(f) Baillet Jugemens sur les Poëtes, to. 5. p. 275. & suiv.

(g) Imprimé à Paris l'an 1682. en deux volumes in 12.

les interêts de la religion, & pour l'honneur de la Compagnie, lui fit entreprendre il y a plus de vingt ans un grand Ouvrage, où il a travaillé constamment sans nulle aparence de le voir paroître, & que Dieu lui a fait la grace d'achever avant sa mort. Ce grand Ouvrage est l'Histoire du Jansenisme. Le Pere Rapin n'étoit pas le moins dangereux adversaire de ce party: il l'attaqua par l'endroit (*C*) foible dans un Ouvrage Latin qu'il publia en 1658. Les Jansenistes ont bien crié contre une lettre anonyme qu'il mit au (*D*) jour depuis ce qu'ils nomment la paix de l'Eglise. C'est une plaisante chose que de voir paroître ce Jesuïte sur le pied d'un (*E*) Medecin dans quelques Bibliotheques. On n'a pas bien raporté

(C) *Il attaqua le* Jansenisme *par l'endroit* * *foible.*] Son Ouvrage (*a*) est intitulé *Dissertatio de nova doctrina, seu Evangelium Jansenistarum.* J'avouë que je ne l'ai point lu, & je croi que la plûpart des gens doctes dans les païs étrangers peuvent dire la même chose; mais j'ai ouï dire à un habile homme le tour que le Pere Rapin y a pris. Il supose un Janseniste qui s'en va porter la lumiere de l'Evangile dans les païs infidelles, & qui annonce sincerement son systême de la grace; savoir que de toute éternité la plûpart des hommes ont été predestinez aux suplices éternels, & les autres à la gloire du Paradis; que Dieu l'auteur de cette predestination absoluë ne voulant point manquer de pretextes pour colorer ses arrêts de damnation, declare aux hommes qu'il ne tient qu'à eux de se sauver, qu'ils n'ont qu'à faire ce qu'il leur commande: il les menace, il les exhorte; cependant il sait très-bien qu'il leur commande l'impossible, qu'ils n'ont point la force d'obeïr, & qu'il refuse à tous les hommes, excepté à ses élus, la grace efficace sans laquelle il est impossible de se convertir, & d'avoir même un bon mouvement. Le P. Rapin supose que les Infidelles qui entendent un tel Evangile, s'étonnent étrangement qu'on leur fasse un tel portrait du bon Dieu, & qu'ils demandent pourquoi il envoye des Predicateurs à des gens qu'il voit incapables de se convertir, s'il ne leur donne une grace qu'il s'est engagé par ses decrets éternels à leur refuser. Le Janseniste du Pere Rapin replique que Dieu en use de cette maniere, afin de rendre les hommes inexcusables, & plus dignes des suplices de l'enfer. On lui replique qu'un tel motif n'est point digne de l'être infiniment bon, & qu'il n'est nullement propre à ôter à l'homme les moyens de se defendre devant le trône de Dieu; qu'il laisse le droit de dire qu'on n'est point tenu à l'impossible, & que jamais un legislateur n'inflige des peines, qu'en suposant que les infracteurs des loix ont eu la force de les observer: de là vient qu'on ne punit pas les frenetiques. On peut aisément s'imaginer ce qu'un Molinisté qui sait tourner à son avantage une pensée, a pu faire repliquer de part & d'autre, après avoir enfilé l'affaire comme je viens de le raporter. Mais outre cent autres bonnes reponses, on lui peut dire ceci, c'est qu'un Janseniste qui prêcheroit les Infideles du Japon ou de la Chine pour la premiere fois, ne seroit pas assez bête pour debuter par le dogme de l'extinction du franc arbitre, ou par celui de la predestination absoluë. Il prêcheroit à la Pelagienne, comme un de nos plus rigides *predestinateurs* (*b*) dit qu'il faut faire, & il renverroit son Jansenisme au tems que ses Neophytes n'auroient plus besoin de lait, & seroient capables d'une viande ferme. Ce sont des mysteres que l'on ne doit decouvrir qu'aux initiez.

* *Notez qu'on ne veut pas dire que le dogme de la Grace soit l'endroit foible du Jansenisme: on veut dire que l'endroit foible de ce dogme est le lieu qu'il donne aux declamations sur l'injustice des peines &c.*

(*a*) *Imprimé à Paris l'an* 1658. *in* 8.

(*b*) *Voyez le livre de Mr. Jurieu intitulé, Jugement sur les methodes d'expliquer la grace.*

(*D*) *Une lettre anonyme qu'il mit au jour.*] Elle est écrite au Cardinal Cibo, & datée du (*c*) mois de Juillet 1680. Il en parut une traduction Françoise en Hollande l'an 1684. datée du 30. d'Août 1683. Voyez ce qu'en dit le Nouvelliste (*d*) de la Republique des lettres. Quant aux plaintes des Jansenistes contre ce livret du P. Rapin, voyez entre autres Ouvrages le 8. tome de la Morale pratique. Vous y trouverez aussi (*f*) que le P. Estrix Jesuïte Flamand est l'Auteur du livre *De fraudibus hæreticorum*, qui a paru sous le faux nom de François Simonis, & que (*e*) le *Pere Rapin a trouvé ce livre si beau qu'il en a fait une traduction libre en François, & que pour y donner plus de poids, il l'a dediée aux Archevêques & Evêques de France, avec une preface, où il reconnoît que les Ouvrages de* François Simonis *écrits en Latin & imprimez à Cologne, ont donné occasion au sien, & ont servi de memoires pour le composer.* Cet Ouvrage du P. Rapin est intitulé, *Artifices des heretiques:* il fut imprimé à Paris l'an 1681. & reimprimé la même année dans le Païs-Bas.

(*c*) *Voyez la Morale pratique des Jesuites to.* 8. *p.* 97.

(*d*) *Au mois de Janvier* 1686. *pag.* 97. *& suiv.*

(*e*) *A la page* 50.

(*f*) *Ibid. p.* 51.

(*E*) *Ce Jesuïte sur le pied d'un Medecin.*] On ne lui donne pas cette qualité dans la nouvelle édition de Vander Linden *de scriptis Medicis* (*g*), mais on y place ses *Hortorum libri*, & puis en gros toutes ses Oeuvres, *Opera omnia, Lugduni Batavorum* 1672. *in* 12. Je ne dis rien de Bartholin qui a rangé ce Jesuïte dans son catalogue (*h*) des Medecins Poëtes, car il ne lui ôte pas sa qualité de Jesuïte; mais on ne peut passer sous silence ce qui a été dejà remarqué par Mr. Baillet. Voici ses paroles. (*i*) *Mr. Konigius . . . coupe le Pere Rapin en deux, & dit,* 1. Henricus Rapinus quatuor libros Hortorum anno 1671. edi curavit. *Il parle en suite de Nicolas Rapin du Poitou, qui est le grand Prevost de la Connetablie dont nous avons fait mention en son lieu; puis il ajoûte,* 2. Renatus Rapinus Medicus anno 1659. claruit. Opera ejus Medica prodierunt anno 1672. Extant ejusdem Eclogæ sacræ, item, Hortus Epigrammatum. *Voyez la page* 678. *Ce qu'il apelle des Ouvrages de Medecine n'est autre chose que les* 4. *livres des Jardins, dont il n'avoit vû que le titre de l'édition d'Utrecht qui parut en l'année qu'il a marquée. Il est aisé de decouvrir la source des autres bevuës. Ce n'est pas que d'autres Auteurs étrangers, comme Mr. de Beughem en Hollande & Mr. Lipenius en Allemagne, n'ayent mis aussi le P. Rapin parmi les Medecins. Mais on ne peut pas les accuser d'erreur tant qu'ils ne se sont pas trompez dans le nom, la personne, & l'ouvrage de l'Auteur, & qu'ils ne se sont pas expliquez sur sa profession. Ce n'est pas que j'aye eu aucun dessein de relever un defaut d'exactitude dans Mr. Konigius, qui n'a rien fait en cette occasion que ce qui est assez ordinaire aux Bibliothecaires qui parlent des livres étrangers qu'ils n'ont point vûs, mais pour faire voir au contraire combien cette consideration rend excusables ceux qui entreprennent de semblables Ouvrages, & qui ne peuvent éviter les inconveniens de cette nature.*

(*g*) *Voyez Lindenius renovatus p.* 938. *on y marque que les* Hortorum libri *ont été imprimez in* 4. *à Paris l'an* 1661. *& l'an* 1666. *& à Leide in* 12. *l'an* 1666. *&* 1668. *& à Utrecht in* 12. *l'an* 1672.

(*h*) *Thom. Bartholin. de Medicis Poëtis pag.* 136.

(*i*) *Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to.* 4. *p.* 293, 294.

té dans le *Menagiana* les circonstances de son demêlé avec (*F*) son confrere François Vavasseur. Ses ennemis s'efforcerent de l'exposer au ressentiment du feu Prince de Condé, par le tour malin qu'ils donnerent à son Traité du sublime γ.

γ *Voyez* [illegible] *dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Mars* 1686. *pag.* 356. *On avoit parlé de cet Ouvrage dans les Nouvelles de Fevrier pag.* 237.

REIHING (JAQUES) Professeur en Theologie à Tubinge, étoit d'Augsbourg, & d'une de ces anciennes familles qu'on nomme *Patriciennes*. Il nâquit l'an 1579. On l'envoya faire ses études à Ingolstad; & il y fit des progrés qui plurent beaucoup à ses maitres *. Lors qu'il fut à l'âge où l'on donnoit aux anciens Romains la robe virile, il fit vœu de prendre l'habit de Jesuïte, s'il relevoit d'une maladie dangereuse dont il étoit accablé. Il guerit, & il accomplit son vœu, malgré les oppositions de sa mere †. Il fit son noviciat à Landsberg ‡; & il se rendit en suite fort celebre dans son Ordre. Il enseigna les Humanitez à Inspruck, & la Philosophie & la Theologie à Ingolstad; & il s'aquita si bien de ces charges, qu'il fut jugé digne du Doctorat en Theologie par le General Aquaviva. Il y fut promu à Dillingen ⸸; & il se sentit un nouveau zéle depuis ce tems-là pour la defense de la Communion de Rome: de sorte que ses Superieurs le donnerent en qualité de Predicateur *aulique* à Wolfgang Guillaume Duc de Neubourg, qui avoit (*A*) quitté tout fraîchement la Religion Protestante, &

* *Il étudioit au College des Jesuites.*

† *Tiré de Spizelius, in templo honoris p.* 93. 94.

‡ *Rauscherus in laud. funebri Reihingi apud Witte memor. Theol. pag.* 897.

⸸ *Id. ib. pag.* 898.

(*F*) *Les circonstances de son demêlé avec* . . . *Vavasseur.*] Je raporte tout entier le passage du *Menagiana*, parce qu'il confirme une chose qu'on a touchée dans le corps de cet article. „ (*a*) Le „ Pere Rapin n'avoit pas la capacité qu'il falloit „ pour faire le parallele de Virgile & d'Homere. „ Mr. le Fevre de Saumur qu'il vouloit convertir „ en ce temps-là, lui fournit les passages Grecs „ qu'il a citez. Aprés qu'il eut achevé de lire son „ *Parallele d'Aristote & de Platon* chez Mr. le pre„ mier President de la Moignon; je luy dis que „ je n'y avois trouvé qu'une faute, sçavoir, qu'en „ parlant de la Colophonienne que Platon avoit „ aimée, il avoit dit qu'elle étoit jeune; au lieu „ que l'Epigramme Grecque où il en est parlé, „ marque que l'amour s'étoit placé dans ses rides. „ Sur cela Mr. l'Abbé Tallemant dit que le Pere „ étoit excusable, & qu'il n'avoit pas cru qu'un „ homme aussi sage que Platon dût aimer une „ vieille. Le Pere Rapin faisoit bien des vers „ Latins, mais il n'étoit pas d'une grande erudi„ tion. Ils ont eu de grands demêlez le Pere Va„ vasseur & lui, & il a fait acheter toute l'impres„ sion du livre *de Epigrammate* de ce Pere, où il „ écrit contre luy, par l'autorité de Mr. le pre„ mier President, afin de le supprimer; de sorte „ que c'est un livre extremement rare. „ Tout ce qu'on dit là du livre *de Epigrammate* du Jesuïte Vavasseur est faux; voici de quelle maniere on le rectifie dans la 2. édition. (*b*) *Il a eu de grands demeslez avec le Pere Vavasseur au sujet du livre des* Reflexions *sur la* poëtique *d'*Aristote, *qu'il fit imprimer chez Muguet sans y mettre son nom. Le P. Vavasseur qui n'étoit pas content de lui, mit au jour peu de tems aprés des* Remarques *sur ces* reflexions, *dans lesquelles l'Auteur reflexif, qu'il feint de ne pas connoitre, est fort mal mené. Le P. Rapin fit grand bruit, & se plaignit hautement du procedé de son confrere, qui répondit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, & que s'il eût dit qu'il étoit l'Auteur des* Reflexions, *jamais il n'auroit écrit contre. Le temperament que l'on trouva pour accommoder ces Peres fut de supprimer les* Remarques *du P. Vavasseur, ce qui se fit par l'autorité de Mr. le premier President de Lamoignon; de sorte que ce livre qui est imprimé chez Billaine en* 1675. *& qui ne contient que* 141. *pages, est devenu fort rare.* Voyez la Critique generale (*c*) de Monsr. Maimbourg, vous y trouverez quelque chose sur ce demêlé, & sur une autre (*d*) querelle du Pere Rapin. Remarquons encore deux choses. (*e*) *Comme le* P. Vavasseur *a fait deux gros* (*f*) *livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin dans ses Reflexions sur la Poëtique*, qu'il (*g*) est si rare de faire d'admirables Epigrammes, que c'est assez d'en avoir fait quelques-unes en sa vie. *Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce livre du Pere Rapin. J'ai sû cette particularité de lui-même.* Ces paroles sont de Mr. Menage. L'autre chose que j'ai à dire, est que le Pere Rapin (*i*) dans la nouvelle édition de ses reflexions, ne corrigea pas toutes les fautes que son confrere avoit censurées: il se contenta d'en corriger une petite partie, & il en retint quelques-unes qui ne sont pas suportables. Il assûre dans la 1. édition (*h*) qu'Homere n'a jamais dit d'impietez: il l'assûre encore dans les autres éditions, & neanmoins son critique lui avoit prouvé qu'Homere a écrit (*l*) plusieurs *faussetez prophanes*, & plusieurs *impostures infames contre le respect & la veneration qu'il devoit à ses Dieux*: on avoit même cité le Pere Rapin (*k*) comme temoin de cela. Je dirai en passant que le censeur ne releva pas toutes les fautes qui se trouvent dans les Reflexions sur la poëtique, & que s'il avoit voulu critiquer les autres Ouvrages de cet Ecrivain, il y auroit rencontré assez de choses à reprendre. Voyez l'article (*l*) d'Aristote.

(*A*) *Qui avoit quitté tout fraîchement la Religion Protestante.*] Martin Rauscherus qui fit l'oraison funebre de Reihing, ne dit rien qui nous porte à croire que ce Jesuïte ait contribué au changement de religion du Duc de Neubourg. Theophile Spizelius (*m*) a gardé le même silence: le Pere Alegambe (*n*) l'a gardé aussi. Ils se contentent tous trois de dire qu'un peu après que ce Prince eut changé de religion, le Pere Reihing lui fut donné pour Predicateur. Quelques Auteurs neanmoins assûrent que ce Jesuïte fut le grand Convertisseur du Duc de Neubourg, & qu'il le gagna par des interêts humains. Voici les paroles d'un Journaliste dans l'extrait de l'un des Ouvrages de Mr. Leti. „ (*o*) Les Princes de „ la maison de Neubourg étoient autrefois Pro„ testans, mais un Jesuïte nommé *Jaques Rey„ hing* trouva le moyen d'en faire changer un de „ Reli-

(*a*) *Menagiana pag.* 60. 61. *de la* 1. *édit. de Holl.*

(*b*) *Menagiana pag.* 83. *de la* 2. *édition de Holl.*

(*c*) *A la* 4. *lettre.*

(*d*) *Celle qu'il eut avec le P. Maimbourg.*

(*e*) *Menage Anti-Baillet to.* 1. *p.* 338.

(*f*) *Vous trouverez à la fin du livre de epigrammate édit. de Paris* 1672. *trois livres assez petits d'Epigrammes de Vavasseur. Il publia en* 1675. *un appendix du* 3. *livre. & quelque tems après le* 4. *livre.*

(*g*) *Ces paroles se trouvent dans l'Anti-Baillet ibid. pag.* 335.

(*h*) *Rapin, reflex. sur la poëtique en general n.* 9. *p.* 20.

(*i*) *Vavasseur, remarques sur les nouvelles reflex. pag.* 21. *& suiv.*

(*k*) *Voyez Rapin ib. n.* 25.

(*l*) *Page* 352. 353. *& alibi præsertim pag.* 359. *col.* 2.

(*m*) *In elogio Reihingii in templo honoris reserato.*

(*n*) *In Biblioth. Scriptor. Societ. pag.* 209.

(*o*) *Bibliotheque Universelle, to.* 14. *p.* 24. *dans l'extrait de la* 2. *partie des* Ritratti historici, overo historia dell'imperio Romano in Germania, Scritta da Gregorio Leti.

& qu'ils le chargerent d'écrire contre cette Religion. Il ne ſongeoit nuit & jour qu'à former des argumens qui renverſaſſent de fond en comble la Confeſſion des Lutheriens; mais comme ſes adverſaires lui oppoſoient éternellement la ſainte Ecriture, il ſe vit contraint de conſulter ce divin livre, & d'y faire ferme, afin d'en tirer s'il étoit poſſible les armes qui lui étoient neceſſaires dans ce combat. Cette étude lui fit comprendre qu'il ſoutenoit la mauvaiſe cauſe. Il quitta donc ſon emploi, & ſe retira (*B*) à la Cour de Wirtemberg, où il embraſſa la profeſſion du Lutheraniſme. On le fit Profeſſeur en Theologie à Tubinge, Predicateur ordinaire, & Directeur d'un College. Il remplit habilement toutes ces fonctions, & fit des livres qui furent fort bien reçus. Les Jeſuïtes n'oublierent aucune ſorte de (*C*) promeſſes & d'attraits pour le faire revenir: mais ce fut en vain;

„ Religion, par d'aſſez (1) bonnes raiſons de Politique, que l'on pourra voir dans l'Auteur. „ Mais ce qu'il y a de ſurprenant, le Convertiſſeur lui même embraſſa enſuite la Religion Proteſtante, pour réparer en quelque ſorte la brêche qu'il lui avoit faite, en détachant le Duc „ de Neubourg de ſon corps. L'Abbé *Pacichelli*, „ & *Baccati* Secretaire de celui qui étoit alors „ Nonce à Cologne, citez par l'Auteur, attribuent ce changement *à un occulto giudicio di* „ *Dio*; mais il n'eſt pas fort difficile à concevoir, „ pour les Proteſtans, qu'un homme, qui étudie „ la Controverſe, change de ſentimens & trouve „ que les Proteſtans ont raiſon: de même qu'un „ Prince paſſe, par interêt, de la Religion Proteſtante à la Catholique. Il n'y a pas plus de „ miracle en l'un, qu'en l'autre, & l'on n'a „ point de ſujet de dire, avec un perſonnage de „ *la Filli di Sciro*:

(1) Pag. 162.

„ *Le vie de gli Dei*
„ *Sono oſcure & ritorte*
„ *Ch'il crederebbe? in ſomma*
„ *E il cielo un Laberinto, in cui ſi perde*
„ *Chiunque va per iſpiarne i fati.* „

Si je me ſuis trompé (*a*) ci-deſſus, Mr. Leti en ſera la cauſe.

(*B*) *Et ſe retira à la Cour de Wirtemberg.*] Spizelius a fait ici un grand peché d'omiſſion: il n'a point marqué l'année de cette retraite. On n'a point fait cette faute dans l'oraiſon funebre de nôtre Reihing; mais les Imprimeurs du Sieur Witte y ont tellement falſifié cette datte, qu'elle ne me ſert de rien. Ils diſent que Reihing s'étant évadé de la Cour du Duc de Neubourg, arriva à celle de Wirtemberg (*b*) au commencement de l'année 1601. Ils ont oublié ſans doute *vigeſimi*; car j'aprens d'ailleurs (*c*) qu'il ſortit clandeſtinement de chez le Duc de Neubourg le 5. de Janvier 1620. & qu'il s'en alla à Hochſtett chez la mere de ce Prince, d'où il paſſa à Ulme, puis à Stutgard, enfin à Tubinge où il abjura le Papiſme, & prêcha ſur les motifs de ſa converſion le 2. de Janvier 1621. Je trouve ici quelque brouillerie, quand je compare le recit de Paul Freherus avec celui de Rauſcherus; car ſelon ce dernier, on examina pendant 8. jours le nouveau venu, & puis on l'envoya à Tubinge, où il fut immatriculé dans le livre du Recteur de l'Academie. S'il étoit arrivé à Stutgard au commencement de Janvier, & s'il y avoit ſubi un examen de 8. jours avant que d'aller à Tubinge, comme l'aſſûre Rauſcherus, il n'a point prêché à Tubinge ſur les motifs de ſon changement le 2. de Janvier, comme l'aſſûre Freherus. Je croi qu'il y a 2. fautes d'impreſſion dans le recit de Freherus; & que pour les rectifier il faut dire que Reihing ſortit de la Cour du Duc de Neubourg le 5. de Janvier 1621. & qu'il prêcha à Tubinge le 22. de Janvier de la même année. Ne ſoyez pas étonnez du long examen qu'on lui fit ſubir. Les Proteſtans ſe defient fort d'un Jeſuïte, & ils étoient alors en Allemagne dans un état où la defiance étoit neceſſaire. D'ailleurs il eſt rare de voir un Jeſuïte de reputation quitter ſon Ordre pour ſe faire Proteſtant; ainſi l'on ſe figure qu'une telle rareté tient du prodige, & doit être examinée ſoigneuſement, afin qu'on decouvre ſi elle eſt un bon preſage, ou l'avantcoureur de quelque mal. Le Duc de Wirtemberg ayant ſu que le P. Reihing étoit venu pour changer de religion, aſſembla ſes Theologiens & leur donna ordre de le bien examiner. Ils ſoutinrent le perſonnage de Catholiques, & propoſerent à ce Pere pendant 8. jours les difficultez que l'on objecte aux Proteſtans. Il y repondit de telle ſorte, qu'il fit paroître qu'il avoit comparé enſemble les 2. religions avec beaucoup d'attention. *Juro* (*d*) *vobis Auditores: toto illo, quo res ſeriò utrinque acta eſt, octiduo, ea in omnibus, & quidem cardinalibus fidei noſtræ articulis depromſit & exhibuit fundamenta, ut neminem non in admirationem ſui converteret: Sacræ etiam Scripturæ teſtimonia, quibus noſtrorum ſententia firmari ſolet, ita in numerato habebat, ita illi præcipui textus erant in mundo, ac ſi totam ætatem in ſcholis noſtris inſumpſiſſet. Quæ profectò non rudem & novitium, ſed aliquem in hac militia veteranum arguebant.* Ayant paſſé par cette épreuve on le jugea digne de l'adoption, & on lui dit ce que Priam (*e*) declara à Sinon. (*f*) *Soluto conventu latum ex aula carmen accipit.*

Quisquis es, amiſſos hinc jam obliviſcere Grajos:
Noſter eris.

(*C*) *Les Jeſuïtes n'oublierent aucune ſorte de promeſſes.*] Plus les Proteſtans ſe glorifioient de la converſion d'un perſonnage ſi celebre, plus les Jeſuïtes étoient fâchez de l'avoir perdu. Il s'étoit fait eſtimer dans la Compagnie (*g*) par ſes bonnes mœurs, par ſon éloquence, & par ſon érudition, c'eſt pourquoi ſon changement affligea tout l'Ordre, & on employa mille moyens pour le regagner. Le Pere Keller lui promit toutes ſortes d'avantages, avec une pleine liberté ou de retourner chez les Jeſuïtes, ou d'être Chanoine, ou de vivre dans le monde. Il lui donna la carte blanche, & lui engagea ſa parole que les Superieurs ratifieroient tout ce qu'il lui promettroit. *Quam* (*h*) *lautas ille* (Kellerus) *fecit pollicitationes? quam*

(*a*) *Dans l'article* Jarrige *pag.* 160. *col.* 1. *où j'ai dit que Reihing contribua tant &c.*

(*b*) Venerat ſub auſpicium ineuntis anni ſupra milleſimum ſexcenteſimum primi in aulam. *Martinus Rauſcherus in laudat. funebri Reihingi apud Witte, memor. Theolog. pag.* 903.

(*c*) *Paulus Freherus, in Theatr. virorum illuſtr. pag.* 431.

(*d*) *Martinus Rauſcherus ubi ſupra pag.* 903.

(*e*) *Virgilius Æneid. lib.* 2. *v.* 148.

(*f*) *Rauſcherus ib. pag.* 905.

(*g*) *Voyez le fragment d'une lettre du Jeſuïte Jean Agricola Predicateur d'armée du Comte de Tilli. Voyez, dis je, ce fragment* in oratione funebri Reihingi apud Witte ubi ſupra pag. 898. 899.

(*h*) *Rauſcherus ibid. apud Witte pag.* 912.

vain; il meprisa leurs cajoleries, tout de même que les medisances (*D*) qu'on fit

pingues conditiones & propter quas vel vadimonium deseri posset, Reihingo obtulit? videlicet optionem illi permiserat, utrum in Lojolæ familia manere, an verò in Canonicum aut Laicum se componere eligeret: dummodo ad sinum Romanæ Ecclesiæ rediret. Proferebat hanc in rem chartam puram, quam Itali biancam vocant, cui inscriberet, quicquid animo collibitum esset suo: nec de approbatione Superiorum dubitaret. Conrad Reihing Jesuïte qui étoit Recteur de College à Augsbourg, & frere du converti, ne cessoit de lui écrire pour l'exhorter à revenir dans le giron de l'Eglise (*a*); plusieurs autres Jesuïtes lui écrivirent sur le même ton. Christophle Grenzing son Provincial fut le premier qui le rapella: il lui promit que la Compagnie lui ouvriroit les entrailles de sa misericorde. (*b*) *Quid dicam de literis Christophori Grenzing Provincialis, qui primus ex omnibus à fuga illum retrahere tentavit cum hoc monito: quod* Societas redeunti viscera miserationis & benignitatis recludat? Le General même Mutius Vitelleschi le fit assûrer avec mille protestations de sincerité qu'on le recevroit à bras ouverts, & qu'on n'en useroit pas envers lui comme on en avoit usé envers Marc Antoine de Dominis, mais le plus cordialement du monde. Reihing ne s'y fia point, ou plûtôt il fut si persuadé que l'Eglise qu'il avoit quittée n'étoit pas bonne, qu'il persevera inebranlablement dans la Protestante. Le Jesuïte George Stengelius avoüa dans des Ecrits imprimez, que leur Compagnie avoit reçu une grande playe par la sortie de ce sujet. (*c*) *Nec dissimulavit hoc ipsum Georgius Stengelius, qui in scriptis suis hactenus publicatis, non uno loco conqueritur*, ingens discessione Reihingi, Societati suæ vulnus esse inflictum. Il n'y a presque point d'Ordre de Religieux d'où les Protestans ayent tiré aussi peu de proselytes, que de celui dont Reihing sortit. Cela augmentoit la sensibilité des Jesuïtes, au lieu de la diminuer. Vous allez conoître par ces paroles combien les Protestans triomphérent d'une telle singularité. (*d*) *Quod quidem factum, quàm illustre, quàm admirabile, quàm insperatum rarumque nobis acciderit, ne commonere quidem vos opus est. Clericum Regularem, & Societatis Ignatianæ Patrem ad castra transire Evangelicorum, contra quos hactenus omni impetu steterat: sive ut latinè dicam*, Jesuitam fieri Lutheranum, *res est inprimis memorabilis, & in tabulas æternitatis referenda. Res, cujus prædicatio, multorum adhuc seculorum ingenia, ipsamque posteritatis memoriam fatigabit. Res: quam nemo* (*e*) *hodie aut fando acceperit, aut oculorum fide fuerit arbitratus.* La France n'a guere vu de ces exemples: elle en vit un l'an 1647. lors que Jarrige se fit de la religion. J'ai lu dans un livre de Voetius (*f*) que Daniel Peirol qui écrivit contre le P. Coton, & qui fut Ministre & Professeur à Montauban, étoit sorti de chez les Jesuïtes.

(*a*) *Voyez Rauscherus ibid. pag.* 913.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Rauscherus ib. pag.* 899.

(*d*) *Id. ib. pag* 904.

(*e*) *Cet Auteur avoit oublié sans doute la conversion d'Hasenmullerus: j'en parle dans l'article* Jarrige *pag.* 159.

(*f*) *Gisbertus Voetius in contraternitate Mariana pag.* 21.

(*D*) *Que les medisances qu'on fit courir.*] On fit des vers contre lui en langue Allemande qui le diffamoient horriblement, & l'on repandit des lettres dans les villes & dans les Cours d'Allemagne pour le depeindre comme un scelerat. On le traitoit de parasite, qui avoit preferé la bonne chere & les bons vins à la solitude & à l'oraison: on l'accusoit d'avoir été trop grand Courtisan auprès des Dames, & d'avoir conçu tant d'amour pour une fille qu'il la debaucha, & l'engrossa; l'enflure du ventre, ajoûtoit-on, ayant decouvert le crime, il falut s'enfuir pour éviter l'infamie & le châtiment, (*g*) *Circumvolitarunt vernacula lingua infames rythmi, & calumniosæ literæ, aulas, urbes, oppida perniciosissimè pererrarunt. Narrarunt aulæ Palatinæ parasitum: gynacei asseclam: argenteos orbes, exquisita fercula, & liquorem illius Dei, qui olim Indos expugnavit, præ lectione, præ oratione, præ solitudine amasse: vitæ cælibis quietem deliciis prætulisse: Floræ & Veneris, non Societatis Sacerdotem fuisse: salacitatis libidine pruriisse: speciosam puellam impudicè deperiisse: inclinasse virginem, & infami compressu gravidasse: cumque illa uteri bulgam plus æquo intumescentem celare non posset, deserto vadimonio, mali facinoris infamiam, & pœnas metuentem erupisse.* Reihing refuta ces medisances, par une belle apologie (*h*) qu'il envoya à la Cour de Wirtemberg. Il se passa une chose qui fit paroître hautement son innocence. Le Duc de Baviere envoya 3. Deputez à cette Cour, savoir Henri de Stein, le Jurisconsulte Faber, & le Pere Keller Jesuïte Recteur du College de Munich. Ils furent chargez de demander qu'on leur rendît ce transfuge & ce deserteur, & ils étalerent tous les crimes dont on l'accusoit. Le Duc de Wirtemberg leur fit reponse que (*i*) si Reihing étoit coupable de ces crimes, ils n'avoient qu'à proceder contre lui juridiquement, qu'il leur donneroit des juges integres qui prononceroient sur l'accusation sans nulle partialité; mais que si le Proselyte étoit innocent, il étoit juste qu'on le laissât en repos dans l'exercice de la religion qui lui paroissoit la meilleure. S'il arrivoit, ajoûta le Duc, que mes deux Predicateurs abandonnassent leur religion, je ne voudrois pas sortir de ma chambre pour ce sujet, je n'en remuerois pas le pied „ *subjunxit hoc mantissæ loco generosissimus* „ *Princeps.* Quod si fors hodie eveniret, utrum- „ que Aulæ meæ Concionatorem à Religione „ sua deficere: eorum causa, ne pedem quidem „ unicum extra limen promoverem (*k*). „ Le Pere Keller s'aboucha alors avec Reihing, & lui reprocha cette tirade de dereglemens qui avoient donné lieu à tant de chansons & à tant de lettres satiriques. L'accusé se defendit sur tous ces points avec beaucoup de vigueur, & se purgea même par serment en presence des trois Deputez du Duc de Baviere. „ (*l*) *Memores responsi istius, quod tibi,* „ *comitibusque tuis, in præsentia virorum honoratissimorum, manu pectori admota, & sublatis* „ *in cœlum oculis catapultæ instar retorsit.* Ego, „ *inquiebat ille*, in conspectu Cœlestis illius Ar- „ bitri hic consisto, qui quæ nos gerimus, au- „ ditque & videt. Coram divina ejus Majesta- „ te agnosco me peccatorum non infimum: sed „ hunc testem invoco, vacare me culpa omnium, „ quæ imputantur, probrorum: fallentem vin- „ dicet, qui nunquam fallitur. „ Keller n'ayant pu rien obtenir de l'ancien confrere, se retira en lui disant, *Eve vous a fait tomber.* Sa pensée étoit que l'envie de se marier avoit contraint Reihing à renoncer au Jesuïtisme, & au Papisme. Ce fut à quoi se reduisirent enfin toutes les accusations; les autres disparurent, mais on s'obstina à soutenir qu'il n'étoit passé à la Communion Protestante, qu'à cause qu'il étoit devenu amoureux

(*g*) *Rauscherus ubi supra pag.* 905.

(*h*) *Id. ib. pag.* 906.

(*i*) Si hæc crimina, quorum reum postularent, deferrentque, veritate niterentur: fas esse, & potestatem ipsis in Aula adversus eum lege ac judicio experiri: habituros judicem neutri parti obnoxium, sed ex æquo & bono jus dicentem. Sin autem &c. *Id. ib. pag.* 908.

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Id. ib. pag.* 906. *ceci est une apostrophe de l'Orateur au Pere Keller.*

fit courir contre lui. Il devint hydropique la sixiéme année de sa conversion, & fut

reux. On ajoûta qu'après s'être marié, & avoir eu bien des enfans, il fut si chargé d'entraves qu'il n'eut point la force de retourner à la confession de la verité, & qu'il sortit de ce monde pour aller dans les enfers. Voilà le reproche que lui a fait Alegambe. (a) *Prolapsus in turpes amores, ordinem, fidemque transfuga deseruit, factus errorum magister: ductâ dein domum pellice pro uxore, susceptis compluribus liberis, ita miser implicatus est, ut ad veritatis confessionem redire non sustineret. Sic in æternam mortem occubuit.* C'est un lieu commun trop rebatu, & trop usé: je m'étonne que l'on ne se lasse point de le proposer. On l'a tourné en cent manieres, & il s'est trouvé des gens remplis de passion qui ont mieux aimé le faire servir contre le gros du party, que contre les Proselytes. Ils ont dit que le premier soin (b) des Protestans en faveur d'un Moine, ou d'un Prêtre qui passe dans leur Communion, est de lui chercher une femme; c'est le ciment qu'ils employent pour l'incorporer à leur Secte, & pour l'y tenir fermement colé. Ils se persuadent que de tels oiseaux de proye ne peuvent être mieux attirez, ni mieux aprivoisez que par ce morceau de chair. Que cela est grossier: je ne le raporte que comme un exemple des brutalitez à quoi s'émancipent assez souvent les Controversistes. (c) *Quinctiam ausim dicere eos studiosiùs multò laborare in quærenda quamprimùm, & fucati conjugii glutino alliganda unicuique transfugæ concubina, quàm in indaganda vitæ præteritæ ratione ac moribus. Illud quippe certò credunt non posse id genus accipitres vel efficaciùs accersiri, vel meliùs cicurari, quàm si ejusmodi carnis illicio inescentur.* Le Pere Reihing avoit bien prevu sans doute qu'on l'attendroit là, & qu'il seroit exposé à ces dures railleries s'il se marioit; mais il se mit au dessus de cette crainte; il eut plus d'égard aux dogmes du grand Apôtre des nations qui veut que l'Evêque se marie, & qui a mis entre les doctrines du Diable la defense de se marier. Il se maria donc l'année suivante, & choisit dans sa patrie une (d) épouse qu'il n'avoit jamais vuë. C'étoit une fille d'élite & de fort bonne maison, belle, sage, ornée de toutes sortes de vertus. (e) *Altero, postquam in hanc urbem venit, anno, cùm Tarsensis Apostoli mandatum animo secum versaret,* quo EPISCOPUM unius Uxoris Virum esse jussit, *& quo nomine ipse ille Gentium Doctor doctrinam matrimonio interdicentium appellaret, animum ad conjugium appulit, exemploque suo vetus illud Euripidis comprobavit:* Fatalem viro fœminæque torum esse.

(a) *Alegambe ubi supra. Notez que Sotuel a suprimé tout l'article de Jaques Reihing.*

(b) *Conferez avec ceci les Nouvelles lettres de la Critique generale de Maimbourg pag.* 497. 498.

(c) *Jacobus Gualterius, Tabula Chronographica, Sec.* 11. *cap.* 6. *pag. m.* 636.

(d) *Elle s'apelloit Marie Velser, & étoit fille d'Antoine Felix Velser,* Morum & virtutum & formæ ornamentis conspicua lectissimaque Virgo. *Rauscherus ubi supra pag.* 909.

(e) *Id. ib.*

REFLEXION sur le passage où Saint Paul semble commander aux Evêques d'être mariez.

Remarquez bien que Reihing & l'Auteur de son Oraison funebre, expliquent comme un precepte les paroles de St. Paul: ils pretendent que l'Apôtre ordonne aux Pasteurs de l'Evangile d'être mariez, & de ne l'être qu'à une femme. Ce seroit sans doute la veritable interpretation des paroles de St. Paul, si on les prenoit à la lettre, je veux dire selon les loix de la Grammaire; car les termes qui designent le mariage de l'Evêque avec une seule femme sont autant regis par le mot *il faut* (f), que ceux qui designent l'irreprehensibilité, la sobrieté, la prudence, la gravité, la modestie, l'équité, la moderation, & le desinteressement de l'Evêque. Comme donc il seroit absurde de pretendre que St. Paul laisse à la liberté des Pasteurs d'être sobres, modestes, irreprehensibles &c. ou de ne l'être point, il est absurde de pretendre qu'il laisse à leur choix ou d'épouser une femme, ou de n'en épouser aucune; cela, dis-je, est absurde, si l'on s'attache au sens literal, & si l'on supose que St. Paul a observé l'exactitude de la Grammaire. Je ne parle point d'une exactitude rigoureuse comme celle qu'on observe dans les articles d'un Traité de paix, où l'on pese toutes les expressions, afin d'empêcher les abus que l'on pourroit craindre d'une équivoque, ou de l'omission d'une particule. Je ne parle point non plus de l'exactitude severe de ces Grammairiens scrupuleux, pedans, ou puristes, qui aimeroient mieux employer trois heures à corriger une periode, que de souffrir qu'il y restât quelque negligence. Je parle d'une methode de s'expliquer nettement & sans confusion, comme feroient les gens de bon sens dans une lettre où ils donneroient des ordres à un precepteur. S'ils lui écrivoient, *Nous voulons que nos enfans prient Dieu deux fois le jour, qu'ils aillent au temple deux fois la semaine, qu'ils ne jurent point, qu'ils ne soient point querelleux, qu'ils obeïssent à leur mere, qu'ils aillent à la Comedie tous les Lundis*, il regarderoit tout cela comme des preceptes; il ne s'imagineroit point qu'on laisse à sa discretion ou de mener ses éleves à la Comedie tous les Lundis, ou de ne les y point mener: car il suposeroit que ses maîtres en ce cas-là n'eussent point lié *nous voulons* avec *qu'ils aillent à la Comedie*; & qu'ils eussent changé de verbe, qu'ils eussent dit par exemple, *& nous vous permettons de les mener à la Comedie tous les Lundis.* Il faut donc demeurer d'accord que si un Sophiste s'opiniâtroit à soutenir que tout ce que dit St. Paul des qualitez d'un Evêque est d'obligation, il ne seroit pas facile de le refuter; & qu'il faudroit lui demander humblement qu'il trouvât bon qu'on se departît des rigueurs grammaticales: veu qu'il n'est point aparent que cet Apôtre ait voulu exclure de l'Episcopat ceux qui pourroient vivre dans la continence, ornez d'ailleurs de tous les talens requis. On voit par là qu'un attachement trop scrupuleux au sens literal de l'Ecriture, seroit fort souvent une source d'illusion, & que l'axiôme *summum jus summa injuria*, doit être consideré & consulté en bien des rencontres par les interpretes. On voit en même tems qu'il faut faire non pas ce que les Apôtres ordonnent selon le sens grammatical, mais ce que le bon sens nous dicte qu'ils ont eu dessein d'ordonner. St. Paul selon la Grammaire commande le mariage aux Evêques, mais la raison nous montre qu'il n'a pretendu leur defendre que la polygamie. C'est donc à cela qu'il s'en faut tenir. Reihing & ses semblables ont tort de trouver là un commandement de se marier; on n'y en trouve raisonnablement que la permission: mais leur erreur est beaucoup plus digne d'excuse, que la hardiesse épouvantable que l'on s'est donnée d'interdire le mariage aux Ecclesiastiques. Les peuples ne se laveront jamais devant Dieu, de la lâcheté qu'ils ont euë de souffrir que l'on abrogeât les loix de St. Paul, claires, precises, intelligibles s'il en fut jamais. Ils en ont été bien punis par le deluge effroyable d'impuretez qui a souillé leurs familles, & ils n'en sont pas quittes encore. Disons en passant que l'on a traité l'Ecriture dans le Chris-

(f) Δεῖ οὖν τὸν ἐπίσκοπον ἀνεπίληπτον εἶναι, μιᾶς γυναικὸς ἄνδρα, νηφάλιον, σώφρονα &c. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem &c. *I. ad Timoth. cap.* 3. *v.* 2.

fut suffoqué d'un caterre quelque (*E*) tems après γ. On fit courir de nouveaux mensonges (*F*) sur sa mort. Je donnerai le catalogue de (*G*) ses Ecrits.

RHODOMAN (LAURENT) nâquit l'an 1546. au village de * Sassowerf, apartenant aux Comtes de Stolberg dans la haute Saxe. Les belles dispositions qu'il fit paroitre pour les sciences dès sa plus tendre jeunesse, porterent ces Comtes à l'entretenir dans † le College d'Ilfeld. Il y demeura six ans, & il y fit de si beaux progrés sous Michel Neander ‡, qu'il fut en suite capable d'enseigner à la tête des meilleurs (*A*) Colleges, & dans de fameuses Academies. Sur tout il devint habile dans la langue Greque. Il faisoit des vers Grecs que les meilleurs connoisseurs ⸸ ont admirez. Ses vers Latins, & son Ouvrage de Chronologie, n'ont (*B*) point plu à Scaliger. Il a fort bien reüssi dans la traduction Latine

γ Tiré de Spizelius ubi supra pag. 95. & seq.

** Rhodomanus, epist. dedicat. Quinti Smyrnæi. Quenstedt de patr. illustr. pag. 219.*

† Leurs Ancêtres l'avoient fondé dans le Monastere de ce nom par le conseil de Luther & de Melanchthon. Voyez l'epitre dedicatoire du Quintus Calaber de Rhodoman.

‡ Voyez la même epitre dedicatoire.

⸸ Voyez la remarque B.

Christianisme à-peu-près comme le Code de Justinien. On est bien aise quand le Droit coutumier est conforme au Droit écrit; mais si l'on trouve mieux son compte au Droit coutumier qu'au Droit écrit, on se passe de toute conformité. Le Christianisme pendant plusieurs siecles n'a point été un païs de Droit écrit.

(E) *Suffoqué d'un caterre quelque tems après.*] Voici une nouvelle omission de Spizelius: il ne marque ni le jour ni l'année de la mort de Reihing. Pour supléer à ce defaut, je dirai que cet Ex-Jesuite deceda (*a*) le 5. de Mai 1628. Il étoit allé aux bains selon l'avis des Medecins, & s'étant couché pour prendre quelque repos, il s'endormit, & ne se reveilla plus. Son Panegyriste apelle cela une mort heureuse, telle qu'Auguste la souhaitoit & à soi-même, & aux siens. *Ultimum (b) maximumque mortalium votorum nactus, ἐυθανασίαν, quam ille orbis Regnator Augustus olim sibi suisque exoptavit.*

(a) Rauscherus ib. p. 916. Micrælius Synt. histor. Eccles. p. m. 778. *met mal cette mort à l'an 1624.*

(b) Rauscher. ibid.

(F) *Courir de nouveaux mensonges sur sa mort.*] On l'annonça avant qu'elle fût venuë; on attribua son hydropisie à la vangeance celeste; on declama sur ce qu'il mourut sans communier; on soutint qu'aux aproches de la derniere heure (*c*) il fut bourrelé cruellement par les remors de sa conscience; enfin on divulgua qu'à l'article de la mort, il chanta la palinodie en presence des voisins. Il est bon de noter ces choses; elles portent temoignage sur l'aveuglement, & sur la fureur des passions, fruits de la credulité & du faux zêle, la peste de la raison, & la ruine du bon sens. (*d*) *Vidimus volantes è vicinia chartas, immò ab Allobrogibus usque in manus nostras pervenerunt literæ, quæ eum in suprema vitæ meta positum, Evangelium ejerasse, & in præsentia Vicinorum, ipsiusque D. PREGITZERI palinodiam cecinisse loquerentur- O linguæ! ô calami! ô animorum effrons nequitia! Pudor & verecundia quò recessistis? Aliter tu loqueris Reverende Pregizere.*

(c) Horrentis conscientiæ morsibus mortalitatis [illegible] nus infestari cœpit. *Ibid. pag. 917.*

(d) Id. ib.

(G) *Le catalogue de ses écrits.*] Son premier Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1615. sous le titre de *Muri civitatis sanctæ*, hoc est *fundamenta* XII. *religionis Catholicæ quibus insistens Serenissimus Princeps Neoburgicus, Lutheranismo abdicato in Ecclesiam pedem intulit.* Il étoit alors outré Papiste. Balthasar Meisnerus, Fabrice Bassecourt, & Matthias Hoe écrivirent contre lui. (*e*) *Meisnerus è thesibus scalam centum & quadraginta gradus altam fabricavit, qua MUROS BABYLONIS ROMANÆ, ET CONFICTA PAPISTICÆ RELIGIONIS FUNDAMENTA demoliebatur. Bassecourtus TUBA DEI armatus, AD SUBVERTENDOS MUROS Ecclesiæ Romanæ progressus, eos velut illa Hierichuntis mœnia uno clangore difflare & solo æquare est aggressus. Ultimus Matthias Hoë* Enchiridion *opposuit, in quo Romanæ fidei nebulæ clarissima Scripturarum luce discutiebantur.* Il repliqua aux deux premiers par un Ouvrage qui fut imprimé à Neubourg l'an 1617. En voici le titre: *Excubiæ Angelicæ Civitatis Sanctæ pro defensione* XII. *fundamentorum Catholicorum Balthasari Meisnero præconi Lutherano, & Fabricio Bassecourt, Tibicini Calviniano oppositæ.* Sa replique à Matthias Hoë n'a paru qu'en Alleman: le titre repond à ceci, *Enchiridium Catholicum Manuali D. Hoë oppositum.* Voyons le titre des Ouvrages qu'il publia depuis son entrée dans la Confession d'Augsbourg. *Laquei Pontificii contriti; quibus, adjuvante DOMINO, liberatus, Liberatori suo Ter Opt. Max. libenter merito publicas gratias in Academia Tubingensi dicere voluit.* Tubingæ 1622. *in* 4. Germanicè, ibidem *eodem anno in* 4. *Dissertatio de vera Christi in terris Ecclesia, adversus larvatum Jesuitam Dillinganum:* ibid. 1622. *in* 4. *Araneorum operæ, quas contra laqueos Pontificios contritos, texturam improbam suspenderunt Georgius Stengelius, Simon Schattenreisser, & Laur. Forerus, Stilo Reihingi dejectæ:* ibid. 1623. *in* 4. *Apologeticus pro dissertatione sua, de Ecclesia Christi:* ibidem 1624. *in* 4. Il publia en Allemand (*f*) la retractation du livre qu'il avoit fait contre le Docteur Matthias Hoe.

(e) Rauscherus ib. pag. 900.

(f) A Tubinge l'an 1623.

(A) *Enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans.*] Voici ce qu'il dit lui-même. *Eosque (g) in his, σὺν Θεῷ καὶ μόχθοις, progressus feci, ut nobilium inde puerorum, & illustriss. principum informationi neque immaturo neque infructuose applicarer; Scholarum etiam bene constitutarum administrationi dehinc præficerer.* Les lieux où il enseigna sont ainsi marquez dans son programme funebre (*h*). *Docuit* Walcerodi, *docuit* Ienæ, *docuit* Stralesundi, *docuit denique* Wittebergæ, *atque ita docuit ut eruditione, sedulitate ac dexteritate secundus haberi nemini debeat.* Il fut Professeur en langue Greque à Iene pendant sept ans, & Professeur en histoire à Wittemberg pendant 4. années (*i*).

(g) In epistola dedicatoria Quinti Calabri.

(h) Daniel Sennertus in Programmate apud Henningum Witte, memor. Philosoph. pag. 24.

(i) Id. ib. pag. 25.

(B) *N'ont point plu à Scaliger.*] Voici ce qu'il disoit en conversation. (*k*) *Rhodomanus doctissimus in Poësi Græca, sed in Latina imperitus & infelix. . . . . Bonum Diodorum Siculum edidit; joly homme, qui latuit, comme Leopardus, qui étoit bon Grec. J'ay tant escrit touchant Rhodomanus en Allemagne, que les lettres ont esté monstrées au Duc de Saxe qui l'a appellé d'une escolle triviale de Pomeranie, à Wittemberg; c'est un personnage très-laid & rustique. . . . . Il est Poëte & bon Grec; il a fait une Chronologie, où il s'est proposé de contredire tout le monde, & moy aussi. Il y a en*

(k) Scaligerana voce Rhodomanus *p. m. 204.*

Latine de Diodore de Sicile. Il eut enfin la Chaire de Professeur en Histoire dans l'Academie de Wittemberg, où il mourut le 8. de Janvier 1606. Je donne la liste de ses (*C*) principaux Ouvrages. Il avoit obtenu l'honneur de *Poëta laureatus*. Nicolas RHODOMAN * son fils a publié quelque chose. ** Konig. Biblioth. pag. 689.*

RHODOPE, fameuse Courtisane, contemporaine d'Esope, & esclave dans la même maison que lui, étoit de Thrace †. Xanthus le Samien la transporta en Egypte, où Charaxus Marchand de Mitylene ‡, & frere de Sappho, devint si amoureux d'elle, qu'il l'acheta une grosse somme d'argent. Par ce moyen elle aquit la liberté; & comme elle étoit fort belle, & que la ville de Naucratis où elle fixa son sejour étoit pleine de gens riches & voluptueux, elle amassa de grans biens en s'abandonnant au metier de Courtisane ⊥. Il ne faut pas pourtant croire qu'elle y ait assez gagné, pour pouvoir faire bâtir l'une (*A*) de ces pyramides qui ont été mises entre les sept Merveilles du monde. Herodote rejette

† Herodot. lib. 2. c. 134.

‡ Ville de l'Isle de Lesbos.

⊥ Tiré d'Herodote, ibid. c. 135.

en son livre, les plus grandes fadaises du monde. Les Chronologistes ont bien fait des fautes; Rhodomanus resve sur son vieux temps: il se met à prononcer comme Vulcanius. Rhodomanus carmina Latina non benè scribit, sed Græca bona; bonus est Græcus in Poëtis.

(*C*) *La liste de ses principaux Ouvrages.*] Il traduisit en Latin le poëme Grec de Cointe de Smyrne, ou de Quintus Calaber touchant la prise de Troye, & il y joignit quelques corrections. Quant aux Commentaires qu'il avoit faits sur cet Auteur, je ne pense pas qu'ils ayent été imprimez; c'est en l'air que Mr. Moreri & d'autres assûrent *qu'ils sont fort estimez*. Je me sers d'une édition (*a*) de cet Ouvrage dans laquelle il y a deux poëmes Grecs & Latins de Rhodoman: l'un a pour titre ΙΛΙΑΣ ΜΙΚΡΑ, & contient un abregé de l'Iliade, & de Quintus Calaber: l'autre sous le titre de ΤΡΩΙΚΑ contient l'épitome de la guerre de Troye, *ex variis auctoribus decerpta*. On y voit aussi la harangue où Dion Chrysostome a soutenu que Troye ne fut point prise, on l'y voit, dis-je, accompagnée de la traduction Latine de Rhodoman avec des Scholies. Voici le titre de quelques autres Ouvrages. (*b*) *Historia vitæ & doctrinæ Martini Lutheri carmine heroico descripta.* (*c*) *Descriptio Historiæ Ecclesiæ sive populi Dei Politiæ ejusdem & rerum præcipuarum, quæ in illo populo acciderunt, Græco carmine, cum versione Latina e regione textus Græci*, Francof. 1581. *in* 8. *Poësis Christiana, id est, Palestinæ seu Historiæ sacræ Græco-Latinæ libri IX*, Marpurgi 1589. Francof. 1590. 1630. *in* 4. *Argonautica, Thebaica, Ilias parva*: Lipf. 1588. *in* 8. *Tabulæ Etymologiæ Græcæ*: ibid. 1590. *in* 8. *Memnonis Historia de Republica Heracliensium, & rebus Ponticis Ecloga: seu excerpta & abbreviata narrationes in Sermonem Latinum translata*: Helmstadii 1591. *in* 4. *Epithalamia sacra*: Ienæ 1594. *in* 4. *Ex Memnone, de Tyrannis Heracleæ Ponticæ Ctesia & Agatarchide excerptæ historiæ Græcè & Latinè partim ex Laur. Rhodomani interpretatione*: Genevæ 1593. *in* 8. *Theologiæ Christianæ tyrocinia, carmine Heroico Græco-Latino in V. libros digesta*: Lipsiæ 1597. *in* 8. Sa Germanide n'étoit pas imprimée quand il mourut: on la louë fort dans son programme funebre. (*d*) *Inprimis opus illud auro contra æstimandum, quod de origine, moribus ac rebus gestis veterum Germanorum Græcè scripsit, & Germanidem inscripsit. Quod opus unicum tale est, ut animum atque ingenium hominis excellentem, charitateque patriæ insigniter flagrantem, abundè ostendat.* Le Sieur Witte (*e*) l'a rangée parmi les livres imprimez de Rhodoman, mais il ne dit pas en quelle année on la publia à Wittemberg.

(a) C'est celle de 1614.

(b) Witte, ubi supra pag. 28.

(c) Id. ib. pag. 27.

(d) Sennertus ubi supra apud Witte pag. 24.

(e) Ubi supra.

(*A*) *Pour faire bâtir l'une de ces pyramides.*] Pline n'en parle pas en doutant; mais peut-être qu'il n'en croyoit rien, & qu'il n'usa de ce style que pour avoir lieu de debiter des subtilitez. Il dit que la grandeur & la magnifique structure des pyramides n'est pas ce que l'on doit le plus admirer dans cette merveille du monde; le plus grand miracle, continuë-t-il, est qu'une fille de joye ait gagné assez de richesses, pour faire construire celle de ces pyramides que l'on estime le plus. (*f*) *Hæc sunt pyramidum miracula: supremumque illud, ne quis regum opus, miretur minimam ex his, sed laudatissimam, à Rhodope meretricula factam. Æsopi fabularum Philosophi conservâ quondam & contubernalis hæc fuit, majore miraculo tantas opes meretricio esse conquisitas quæstu.* Cette tradition n'étoit que l'ouvrage des hableries de la Grece. Herodote qui n'étoit pas d'une humeur fort difficile par raport aux contes, ne laisse pas de refuter celui-ci. Il (*g*) soutient que la pyramide dont on attribuoit la construction à Rhodope, fut bâtie plusieurs années avant le regne d'Amasis, sous lequel cette Courtisane vêcut. Il ajoûte (*h*) qu'encore qu'elle eût amassé beaucoup de bien, elle n'eût pas pu fournir aux frais immenses de cet édifice. Il le prouve par une très-forte raison. On sait, dit-il, à quoi se montoient les richesses de cette femme; car on voit à Delphes les broches de fer qu'elle y consacra, & à quoi elle employa la dîme de tout son bien. Ces broches étoient destinées à rôtir des beufs. Les Prêtres du Paganisme n'étoient pas fort delicats: ils trouvoient fort agreable l'odeur du gain, quelque puante qu'en fût la source; & c'est d'eux que Vespasien pouvoit aprendre la maxime, (*i*) *lucri bonus est odor ex re qualibet.* Ils recevoient de bon cœur les offrandes des putains publiques, & les consacroient au milieu des monumens les plus celebres de la religion des peuples: c'étoit immortaliser le crime de ces Courtisanes, comme elles le souhaitoient. Rhodope ne destina la dîme de son butin à faire des broches, que pour s'ériger dans la Grece un monument éternel. (*k*) Ἐπεθύμησε γὰρ Ῥοδῶπις μνημήιον αὐτῆς ἐν τῇ Ἑλλάδι καταλιπέσθαι, ποίημα ποιησαμένη τοῦτο. τὸ μὴ τυγχάνει ἄλλῳ ἐξευρημένον, καὶ ἀνακείμενον ἐν ἱρῷ, τοῦτο ἀναθεῖναι ἐς Δελφοὺς μνημόσυνον ἑωυτῆς. τῆς ὦν δεκάτης τῶν χρημάτων ποιησαμένη ὀβελοὺς βουπόρους πολλοὺς σιδηρέους, ὅσον ἐνεχώρεε ἡ δεκάτη οἱ, ἀπέπεμπε ἐς Δελφούς. οἳ καὶ νῦν ἔτι συννενέαται, ὄπισθε μὲν τοῦ βωμοῦ τὸν Χῖοι ἀνέθεσαν, ἀντίον δὲ αὐτοῦ τοῦ νηοῦ. *Quum enim optaret memoriam sui in Græcia relinquere,*

(f) Plinius, lib. 36. c. 12. p. m. 302.

(g) Herodot. lib. 2. c. 134.

(h) Id. ib. c. 135.

(i) Juven. Sat. 14. v. 204. Voyez Suetone in Vespasiano c. 23.

(k) Id. Herodotus ibid.

rejette cela comme une fable. Il faut traiter de la même sorte ce que (*B*) l'on raconte de son soulier. Athenée * croit que la Courtisane Dorica, Maîtresse du frere de Sappho, a été confonduë par Herodote avec Rhodope.

RICCI (Michel Ange) creé Cardinal par le Pape Innocent XI. le premier jour de Septembre 1681. nâquit à Rome l'an 1619. Il aima les Mathematiques, & y fit de grans progrés, comme on le peut conoître par son Traité *De maximis & minimis*, reimprimé deux ou trois fois. Il a fait deux doctes dissertations, dont l'une se trouve inserée dans les Oeuvres du Cardinal Brancaccio, & l'autre dans l'Epitre de Carlo Dati *ad Philalethos*. Il s'attacha depuis avec une extrême ardeur à l'étude de la Theologie. Il a été loüé par des Auteurs fort celebres, par Gassendi, par René François Sluise, par le Cardinal Pallavicini, par Mr. Fabretti &c. Il a ramassé une Bibliotheque très-considerable †. Il avoit passé par divers emplois avant que d'arriver au Chapeau, & entre autres par celui de Secretaire de la Congregation des Indulgences & des Reliques, & par celui de Consulteur du S. Office. Il possedoit ces charges en 1678. lors qu'il aprouva le livre ‡ de Mr. l'Evêque de Condom.

RYER (André du) Sieur de Malezair, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Chevalier du saint Sepulcre, a vêcu au XVII. siecle. Il sejourna assez long tems à Constantinople pour le service du Roi, & puis il fut Consul de la nation Françoise en Egypte. Il aprit beaucoup de Turc & d'Arabe, comme il l'a temoigné (*C*) par ses Ecrits. Il étoit de β Marcigny, petite γ ville sur la Loire aux frontieres du Forez.

RYER (Pierre) Parisien, entra δ dans l'Academie Françoise à la place de Faret le 21. de Novembre 1646. Il est Auteur d'une infinité de versions Françoises, & de quelques pieces ζ de theatre. Les Auteurs qu'il a traduits sont pour la plûpart Grecs ou Romains : à l'égard des Grecs il n'a fait que mettre ⸸ en nouveau François les vieilles versions ; tout au plus il s'est reglé sur les traductions Latines : & pour ce qui est des anciens Auteurs Latins, il a souvent ignoré ce (*A*) qu'ils vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi quelquefois dans la traduction

* *Athen. l. 13. p. 596.*

† *Tiré de Prosp. Mandosius Biblioth. Rom. cent. 5. p. 344. 345.*

‡ *Intitulé*, Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique.

β Marciniacensis. *Voyez Colomiés, Gallia Orient. p. 153.*

γ *Voyez Baudrand voce Marciniacum.*

δ *Pellisson, Hist. de l'Academie Françoise, p. m. 229.*

ζ *Voyez la liste dans l'Histoire de l'Academie p. 352. 357. & dans les Jugemens de Mr. Baillet sur les Poëtes, n. 1486.*

⸸ *Voyez Baillet, Jugemens des Savans tome 4. n. 949. p. 549. qui nous renvoye au Parnasse Reformé, p. m. 20. & suiv.*

quere, fecit opus quod ab alio excogitatum non est neque donatum, idque donavit in templo Delphico monumentum sui. E decima enim suarum opum tot è ferro veru a ad boves torrendos fecit, ad quot facienda sufficeret decima ipsa : quæ Delphos misit : quæ nunc quoque posita sunt e regione templi, post aram quam Chii donaverunt. Les loix (*a*) Judaiques ne souffroient pas cette impureté.

(*B*) *Ce que l'on raconte de son soulier.*] Un jour qu'elle se baignoit, & que ses servantes gardoient ses habits, un aigle vint fondre sur l'un des souliers, & l'enleva, & le porta à Memphis, & le laissa tomber sur le giron de Psammitichus. Ce Prince étoit alors sur son tribunal pour rendre justice. Il admira la beauté de ce soulier, & la conduite de cet aigle, & donna ordre que l'on cherchât par toute l'Egypte la Dame à qui ce vol avoit été fait, On la trouva ; on la lui mena ; il en fit sa femme (*b*). Je n'en crois rien. Ce n'est pas que la fortune ne se plaise à de tels jeux, (*c*) ἡ τὰ παράδοξα καὶ τὰ ἀδόκητα φιλοῦσα ἐργάζεσθαι τύχη, *inopinatorum atque inexpectatorum amans fortuna.* Rhodope esclave avec Esope se seroit bien contentée d'epouser ce monstre d'homme ; les choses eussent bien changé : elle eût été la femme d'un grand Monarque, & au nombre des personnes,

Quales (d) ex humili magna ad fastigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.

Notez en passant que l'esprit peut prevenir auprès d'une Belle les mauvais effets de la laideur. Esope le plus laid de tous les hommes (*e*) toucha neanmoins le cœur de Rhodope.

(C) *Comme il l'a temoigné par ses Ecrits.*] Il fit imprimer à Paris en 1630. une Grammaire Turque. Quatre ans après il publia dans la même ville sa version Françoise du Gulistan, ou de l'empire des Roses, composé par Sadi Prince des Poëtes Turcs & Persans. Mais son principal Ouvrage est la traduction Françoise de l'Alcoran ; elle a été imprimée diverses fois. Il la publia après avoir exercé en Egypte le Consulat de la Nation. Cela paroît par le temoignage avantageux que lui en donnerent les Consuls de Marseille le 12. de Fevrier 1633. & qu'il a mis à la fin de cette version.

(*A*) *Il a souvent ignoré ce que les anciens vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi.*] (f) La moins mauvaise de ses traductions *au jugement de plusieurs est celle des œuvres de Ciceron, quoy qu'il y ait passé plusieurs endroits qu'il n'a point entendus, sur tout dans les Oraisons ; & que pour se tirer d'affaire, & pour empêcher le vuide, il y ait mis à la place de petits galimathias propres à éblouïr & à embarasser les jeunes gens* (*g*). On en veut à lui, si je ne me trompe, dans ces paroles de l'Hexameron rustique. „ (*h*) Celuy qui a mis en François le „ beau livre de Ciceron, qui regle les devoirs de „ l'amitié, n'a pas mieux rencontré dans la tra„ duction de ces mots, *Agrigentinum doctum quen„ dam virum*, qu'il a traduits en ces termes, *un „ savant personnage nommé Agrigentinus*, sans „ s'appercevoir que Ciceron parle d'Empedocle „ Agrigentin, le designant par le nom de sa pa„ trie *Agrigentum*, ou *Agragat*, ville de Sicile. „ Outre qu'il n'y eut jamais aucun homme de let„ tres, dont le propre nom fût Agrigentinus. Le „ même Ecrivain dans sa traduction de Valere „ Maxime dés le premier chapitre, exemple qua„ triéme, page sixiéme, traduit *vitio tabernacu„ lum captum*, *on avoit touché par hazard au ta„ bernacle* ; au lieu de mettre, *l'on avoit failli aux*

„ *cere-*

(*a*) Non inferes mercedem meretricis, nec pretium canis in domum Dei tui in quocunque voto, quia abominatio est utrunque apud Dominum Deum tuum *Deut ron. cap. 23. v. 18.*

(*b*) *Tiré d'Elien, var. Hist. lib. 13. cap. 33 Voyez aussi Strabon. l. 17. p. 556.* (*c*) *Ælianus ibid.* (*d*) *Juvenal. Sat. 3. v. 39.* (*e*) *Herodot. ubi supra, cap. 134.*

(*f*) *Baillet, Jugemens des Savans tome 4. p. 549.*

(*g*) *On ajoute que* le Pere l'Escalopier se plaint souvent des fautes qu'il a faites dans tout son Ciceron.

(*h*) *Hexameron rustique, p. 27. 28.*

duction des modernes, je veux dire de Mr. de Thou, & du Pere Strada. On croit que ses traductions seroient meilleures, si les Libraires l'avoient (*B*) un peu mieux recompensé; mais comme ils ne lui donnoient que peu de chose par feuille, il étoit contraint pour subsister avec sa famille de se hâter extremement. Il mourut l'an * 1656. On trouve dans le (*C*) *Menagiana* quelque chose qui le concerne, & que je raporterai.

* *En non pas en 1658. comme dit Moreri.*

RIGO-

„ *ceremonies qui se doivent observer, lors qu'on* „ *prend le lieu des augures nommé tabernacle.* Fau„ te d'avoir entendu ces mots, *tabernaculum cap*„ *tum*, comme ils doivent estre pris en ce lieu-là, „ & pour n'avoir pas sçu l'usage des Augures, il „ a cru que cela se devoit prendre comme parmi „ les Juifs, où d'autres que les Levites n'avoient „ pas le droit de s'approcher du Tabernacle. „ Joignons à cela un passage des Nouvelles de la Republique des lettres. (*a*) Mr. Teissier *a remarqué quelques fautes dans la version de Mr. du Rier: celle-ci entre autres. Mr. de Thou en parlant de Jean Rivius qui étoit mort l'année* 1553. *avoit dit* que annos cum seculo numerabat, *ce qui signifie que Rivius étoit mort âgé de* 53. *ans. Mr. du Rier a dit au contraire*, qu'il mourut âgé de cent ans. *S'il a fait de telles fautes en traduisant un Auteur moderne, dont le sens quelque élegant qu'il puisse être, est plus aisé à attraper, que ne l'est celui des anciens, il est croyable qu'il s'est quelquefois abusé en traduisant Ciceron. Aussi voit-on dans les Commentaires du Jesuïte Lescalopier sur les livres* De natura Deorum, *des plaintes continuelles contre la version du pauvre* (*b*) *Mr. du Rier.* J'ai observé une autre faute que Mr. Teissier a relevée; c'est sur ces paroles de Mr. de Thou. (*c*) *Hulrico Hutено equiti Franco . . . . quadamtenus comparandus*, que Du Ryer a ainsi traduites: *On peut en quelque sorte le comparer à Ulric Heutin Chevalier François.* Voici la critique de Mr. Teissier. (*d*) *Hutten étoit Allemand né dans la Franconie, & non pas François, comme l'a écrit Mr. du Ryer, qui n'a pas entendu la signification du mot Latin* Francus. Mr. Teissier a laissé passer une bevuë semblable dans l'article de Duaren. (*e*) *Eaque* (Duareni Opera) *Cujacius ipse plurimi semper fecit, cùm ex quatuor Franciscis qui eadem ætate eandem scientiam profitebantur, unum Duarenum sibi placere, ceteros jus tantum deligurire diceret.* Ces paroles de Mr. de Thou ont été traduites par du Ryer en cette maniere. *Cujas même faisoit un grand état des Oeuvres de Duaren, & disoit que des 4. Professeurs François qui enseignoient en même tems la même science*, il n'y avoit que *Duaren qui luy plut* &c. Quelle meprise! S'imaginer que *Franciscus* soit le nom d'un peuple, & non pas un nom de batême. Le sens de Mr. de Thou est celui-ci: il y avoit en même tems quatre Professeurs en Jurisprudence, qui avoient pour nom de batême *François*; & de ces quatre, Duaren étoit le seul pour qui Cujas eut de l'estime. Les trois autres étoient François Baudoin, François Hotman & François Roaldes. J'ai trouvé plusieurs autres fautes dans la version de Mr. de Thou. Joignons à tout ceci la bevuë que Colomiés a observée. Voci ses paroles. „ (*f*) Mr. du Ryer. . . . a fort „ obligé les ames pieuses, en tournant ces Pseau„ mes (*g*) en nôtre langue aussi poliment qu'il a „ fait. Il y a seulement un endroit, où je souhai„ terois qu'il eust pris garde au Latin un peu de „ plus prês. C'est à la page 17. & suiv. de la se„ conde édition, où Mr. de Ryer tourne: *&* „ *comme si j'estois encore enfant à l'âge de cent ans,* „ *tout vieux & tout casse que je suis, je fais encore* „ *les actions d'un enfant.* Il falloit tourner sui„ vant le Latin: *Et comme si j'estois âgé de cent* „ *ans, je fais dans l'âge où je me trouve toutes les* „ *actions d'un enfant.* Si ces Pseaumes sont d'An„ toine Roi de Portugal, la faute de Mr. du Ryer „ est inexcusable; car il est constant que ce pau„ vre Prince n'avoit pas soixante quatre ans quand „ il est mort. „

(*a*) *Nouvelles de la Repub. des lettres,* Octobre 1684. *art.* 2. *p.* 774. *dans l'extrait des Eloges tirez de Mr. de Thou, publiez & commentez par Mr. Teissier.*

(*b*) *Notez que Lescalopier ne critique que la version des livres de* natura Deorum.

(*c*) *Thuan. lib.* 13. *p.* 271. *ad ann.* 1554.

(*d*) *Teissier Addit. aux Eloges, to.* 1. *p.* 91.

(*e*) *Thuan. lib.* 23. *p.* 471. *ad ann.* 1559.

(*f*) *Colomiés, Biblioth. choisie, p.* 145.

(*g*) *C'est-à-dire,* Psalmi confessionales inventi in scrinio Antonii Portugalliæ Regis, *Lutetiæ* 1595. 16.

(*B*) *Si les Libraires l'avoient un peu mieux recompensé.*] A la suite des paroles que j'ai raportées des Nouvelles de la Republique des lettres, vous trouverez ceci. „ (*b*) Ce qui doit aprendre à plu„ sieurs petits Auteurs qui ne savent que le peu de „ Latin qu'ils ont rapporté du College, à ne point „ se hazarder de traduire. Cela demande plus „ d'habileté que l'on ne pense, & veut des gens „ qui ne le fassent pas pour vivre. Je le dis sans „ faire aucune allusion à ce passage du Diction„ naire de Mr. Richelet p. 110. de la (*i*) seconde „ partie. *Feu du Rier travailloit pour du pain,* „ c'est-à-dire, *travailloit pour subsister seulement.* „ Mr. Baillet nous va fournir deux passages. *Aussi* (*k*) *a-t-on jugé que son érudition & la connoissance qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étenduë; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui le faisoient subsister, ils ne luy donnoient pas assez de loisir pour pouvoir faire quelque chose de limé & d'achevé.* Voilà le premier passage: l'autre est encore plus divertissant. „ (*l*) Des Ecrivains de „ cette espece qui se sont resolus de ne jamais re„ culer, ou qui par le choix de leur institut, ou par „ le mauvais état de leurs affaires sont tombez „ dans la necessité de toûjours avancer, quel„ qu'obstacle qu'ils puissent rencontrer, se croi„ roient estropiez s'ils s'étoient retranché quelque „ chose. Et ceux principalement dont la subsis„ tance dépend du poids & de la mesure de leurs „ écrits, s'imagineroient perdre un sou, en re„ tirant un mot inutile ou mal placé de leurs Ou„ vrages. C'est par ce motif que Guillaume Xy„ lander, Loüis Dolce, Jean Baudoin, Pierre „ du Ryer & plusieurs autres Ecrivains mercenai„ res & gagez par les Libraires, se sont obligez „ d'allonger & de grossir de tout leur possible les „ écrits qu'ils mettoient sous la presse: de sorte „ que pour sauver & conserver leur vie, ils ont „ bien voulu flêtrir & perdre leur réputation, les „ uns par la necessité de faire des traductions à 30. „ sols ou à un écu la feuille: les autres de faire des „ vers à quatre francs le cent, quand ils étoient „ grands, & à quarante sols, quand ils étoient „ petits, comme le raporte Monsieur (1) Fure„ tiere. „ Recourez à ce que j'ai dit de Cardan (*m*).

(*C*) *Dans le* Menagiana *quelque chose qui le concerne.*] „ (*n*) Je croi que Mr. du Ryer étoit de „ Paris. Il étoit comme Xilandre *qui fami magis* „ *quam famæ inserviebat.* Il faisoit des traduc„ tions pour gagner de l'argent, & il est mort „ avant que d'avoir achevé la traduction de l'*His-*

(*b*) *Nouv. de la Rep. des lettres, ubi supra p.* 775.

(*i*) *C'est selon l'édition de Geneve* 1680. *mais en faveur de ceux qui ont d'autres éditions j'avertis que cela se trouve sous le mot* Pain.

(*k*) *Baillet, Jugemens, tome* 4. *p.* 552.

(*l*) *Id. to.* 1. *p.* 445. 446.

(1) *Nouvell. Allegor. pag.* 161. *des troubles du R. d'Eloq.*

(*m*) *Dans son article p.* 766. *remarque S.*

(*n*) *Menagiana, p.* 366. *de la* 1. *édit. de Holl.*

RIGORISTES. C'eſt le nom qu'on donne dans le Païs-Bas Eſpagnol aux Janſeniſtes, & aux Peres de l'Oratoire, & en general à ceux qui ſuivent les maximes β les plus oppoſées au relâchement de la Morale. Si l'on étoit de l'humeur de Prateolus on composeroit une ſecte de ces Caſuiſtes, afin d'inſulter l'Egliſe Romaine ſur ſes diviſions. On les accuſe fauſſement γ *d'ordonner aux penitens de manger du foin, & à des filles de prendre des chemiſes* (*A*) *toutes moites, ce qui en fait, dit-on, mourir quelques-unes.*

β *La methode de ces Meſſieurs eſt nommée le* Rigoriſme.

γ *Voyez les difficultez propoſees à Mr. Steyaert, 1. partie, pag. 31.*

ROBERVAL, Profeſſeur en Mathematique à Paris, contemporain de Mr. Deſcartes, & ſon grand ennemi. Voyez Mr. Baillet δ, & *Sorberiana.*

δ *Baillet, Vie de Deſcartes, to. 1. p. 304. où il dit qu'il y a 2. fautes dans le dernier volume de Moreri. Voyez auſſi ſon Traité des Auteurs deguiſez pag. 145.*

ROCHEFOUCAUD (Alexandre de la) Abbé de Saint Martin ζ, frere de ce Comte de Randan qui fut tué à la bataille d'Iſſoire, & de François Evêque de Clermont, qui a été depuis Cardinal, s'engagea très mal-à-propos dans les fourberies de Marthe Broſſier, pretenduë poſſedée. Nous avons dit dans l'article de cette Marthe, qu'enfin le Parlement de Paris l'ayant fait conduire à Romorantin par le Prevôt, defendit à ſon pere de la laiſſer ſortir hors du lieu ſans la permiſſion du Juge. Nonobſtant cette defenſe le pere & la fille s'en allerent avec nôtre Abbé en Auvergne, & puis à Avignon. Le Parlement * de Paris eut beau ajourner par deux fois l'Abbé, & ordonner enfin, veu ſa contumace, la ſaiſie du revenu de ſes Benefices, cette troupe ne laiſſa point de gagner païs, & d'aller à Rome, *s'imaginant* † *que* la poſſedée *jouëroit mieux ſur ce grand theatre, &* qu'elle *trouveroit plus de credulité dans le lieu qui eſt la ſource de la croyance.* L'Evêque ‡ de Clermont étoit ſi ſuſpect d'avoir inſpiré cette équipée à ſon frere, qu'on le condamna auſſi à la perte de ſes revenus eccleſiaſtiques. Henri IV. bien averti des mechans deſſeins que l'on couvoit là-deſſous, donna ordre à Mr. de Silleri ſon Ambaſſadeur, & au Cardinal d'Oſſat, d'éventer la mine, & de prevenir le Pape avant que cette troupe de Comediens joüât ſes pieces. Ils executerent cet ordre ſoigneuſement, & d'ailleurs le Cardinal d'Oſſat (*B*) gagna les Jeſuïtes; ſi bien que l'Abbé de Saint Martin à ſon arrivée à Rome, ſe trouva deſtitué des principales reſſources ſur leſquelles il avoit compté. Les Jeſuïtes l'abandonnerent, & le Pape que l'on avoit premuni, ne fit rien qui donnât atteinte à l'arrêt du Parlement de Paris contre la pretenduë demoniaque. Ce fut à l'Abbé à recourir aux ſupplications très-humbles tant pour lui, que pour ſon frere, auprès du Roi Henri IV. *Peu de tems* ⟊ *après il tomba malade, & mourut de chagrin à ce qu'on diſoit, d'être venu de ſi loin ſe faire mepriſer. Marthe & ſon pere delaiſſez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hôpitaux.*

ζ *Mezerai, Abregé Chronolog. ad ann. 1599 p.m. 205. 206.*

* *Thuanus lib. 123. circa init.*

† *Mezerai ibid.*

‡ *Thuanus ibid.*

⟊ *Mezerai ubi ſupra.* Voici ce qu'en dit Mr. de Thou: *Ita fabula de Martha à Spiritu obſeſſa omnino evanuit, ipſo Sammartino qui ſpe ſua fruſtratus in aula illa deſpectus eſſe cœperat, ex mœrore mox mortuo, & Martha patreque ejus ex xenodochiorum ſtipe miſeram vitam vix tolerantibus.*

RODON (David de) Profeſſeur en Philoſophie premierement à Die, puis à Orange, & enfin à Nîmes, étoit du Dauphiné. C'étoit un des plus ſubtils Dialecticiens qui fuſſent en France; & il n'y avoit guere de Scholaſtiques Eſpagnols ou Hibernois qui le ſurpaſſaſſent ſur le chapitre des Univerſaux, & des êtres de raiſon, & ſur les ſpeculations creuſes & abſtraites des categories, & des dependances de la forme ſyllogiſtique. Mais s'il égaloit en cela les Logiciens de l'Ecole les plus raffinez, il les ſurpaſſoit de beaucoup dans les matieres de Phyſique; car il adopta le ſentiment des modernes, & l'hypotheſe des atômes, pour expliquer comme Gaſſendi par des principes mechaniques pluſieurs effets de la nature.

„ *toire de Mr. de Thou.* Pour éviter la depenſe „ il demeuroit hors de Paris, encore plus loin que „ les Piquepuces, où il logeoit avec une femme „ & des enfans. J'allay le voir une fois en compagnie. Il nous regala de ceriſes cueillies dans „ un petit jardin qu'il avoit. Il a fait une tragedie ſous le titre *d'Alcyonée.* C'eſt une piece admirable, & qui ne cede en rien à celle de Mr. „ Corneille. Il y a des vers merveilleux, & elle „ eſt très-bien entenduë. Mondory y faiſoit bien „ ſon perſonnage. „

(*A*) *De prendre des chemiſes toutes moites.*] Je ne croi pas qu'un Caſuiſte de bon ſens, quelque ſevere qu'il ſoit, ordonne jamais une telle penitence à une fille, encore qu'il fût queſtion de remedier à des tentations d'impudicité fort violentes; mais il y a des gens à qui la Morale rigide gâte ſi fort le jugement, qu'il n'eſt pas hors d'apparence qu'on ait quelquefois traité ainſi une jeune creature, qui reveloit trop d'infirmitez au confeſſional; & puis que François d'Aſſiſe ſe preſcrivit une femme (*a*) de neige, il auroit bien pu preſcrire à d'autres une chemiſe mouillée.

(*B*) *Le Cardinal d'Oſſat gagna les Jeſuïtes.*] Il parla en particulier au Pere Sirmond Secretaire de leur General (*b*); & après lui avoir montré les ordres du Roi, il lui repreſenta qu'il étoit à craindre que l'action de cet Abbé ne fût un obſtacle au rappel des Peres Jeſuïtes, à cauſe que tant lui que l'Evêque de Clermont avoient étudié chez eux. Il lui repreſenta en ſuite la temerité de cet attentat, & combien on feroit de tort aux interêts de l'Egliſe, en commettant tout de nouveau les Cours ſouveraines du Royaume avec le Pape. Ces raiſons firent un très-bon effet. On verra ſans doute cela dans la (*c*) vie du P. Sirmond.

(*a*) *Voyez le 1. volume de ce Dictionaire, p. 1181.*

(*b*) *Il s'appelloit Aquaviva.*

(*c*) *Elle doit être au devant de la nouvelle édition de toutes ſes Oeuvres qui va paroître. On écrit ceci au mois de Mai 1696.*

nature. Son Cours de Philosophie se vendoit bien; l'Imprimeur y fit un gain considerable, & principalement au Cours abregé; car l'autre rebutoit un peu par l'étenduë trop prolixe des disputes scholastiques. De Rodon écrivit un livre *de supposito*, où il se declara hautement pour Nestorius contre St. Cyrille; non pas en admettant deux personnes, mais en soutenant que Nestorius ne les admit point, & que St. Cyrille confondit les deux natures de JESUS-CHRIST. Il ne fit en cela que suivre les traces (*A*) d'un Gentilhomme Provençal, qu'il avoit connu sans doute, & qui de Catholique Romain étoit devenu très-bon Huguenot. Ce sentiment du Sieur de Rodon est un (*B*) incident, ou un épisode de la

(*A*) *Que suivre les traces d'un Gentilhomme Provençal.*] Il s'apelloit Gilles Gaillard. Il embrassa la Religion Reformée environ l'an 1630. & se retira à Orange, où il fit le Panegyrique du Prince Frideric Henri. Il n'oublia point de publier les motifs de sa conversion. Voyez le livre qu'il intitula *le Proselyte Evangelique*. Voici ce qu'on trouve touchant son livre *De supposito*, dans une lettre que Sorbiere écrivit à Vossius l'an 1646. en lui envoyant l'exemplaire dont l'Auteur lui faisoit present. (*a*) *Illi* (Ægidio Gaillardo nobili Gallo) *nuper venit in mentem nescio quid circa Nestorium, quasi perperam in Ephesina Synodo fuerit livore Cyrilli hæreseos insimulatus damnatusque; exque de re edidit librum, cui titulus est* De Supposito. L'apostille de cette lettre est considerable; car on y voit (*b*) qu'un des plus doctes Ministres a eu la même opinion.

(*a*) *Voyez la 432. des lettres écrites à Vossius, p. 285.*

(*b*) Audio Joh. Croium in eadem esse sententia in qua Gaillardus noster.

(*B*) *Un incident ou un épisode de la fameuse dispute.*] C'est ce qu'on va voir dans un long passage de Mr. Saurin, l'un des deux Tenans de cette dispute. „ (*c*) C'est un admirable homme que „ Mr. Jurieu! Les erreurs se purifient en passant „ par son canal; & ce qui est hérésie dans les autres est orthodoxie en lui, en vertu de son zéle „ impétueux & intolérant. Dans sa premiere „ Apologie qu'il donna au public aprés le Synode „ de Leide, il fait l'histoire de la naissance & du „ progrés de cette pernicieuse cabale d'Hérétiques „ Sociniens ou Socinianisans, indifférens & demi „ Athées, dans laquelle il envélope tous ceux „ qu'il veut immoler à la haine publique. Il rapporte plusieurs particularitez de cette cabale, „ pour avoir un prétexte honnête de faire l'énumération de ses vertus, & le catalogue de „ ses proüesses. Entre les caractéres d'hérésie „ qu'il découvre dans quelques Théologiens, il „ met l'approbation qu'ils donnoient au livre de „ feu Mr. Derodon intitulé *De Supposito*, lequel „ il qualifie deux fois dans une demi page *le malheureux livre De Supposito*. Il avertit que ce „ malheureux livre fut brûlé à Thoulouse: grande marque de reprobation pour un livre! J'avoüe que l'Auteur avoit été soupçonné de quelques erreurs: peut-être avoit-il donné lieu à ces „ soupçons, en ne suivant pas toûjours le chemin „ battu, & en étendant peut-être un peu trop „ loin sa liberté philosophique. On lui fit quelquefois des affaires sur sa doctrine; & il en sortit à son honneur. L'an 1664. je le vis à Genéve, où il étoit réfugié, ayant été banni de „ France, pour avoir composé un livre intitulé *Le Tombeau de la Messe*. Je m'entretins souvent avec lui sur diverses matieres, & je le „ trouvai toûjours parfaitement orthodoxe. Il „ mourut à Genéve la même année 1664. si je „ ne me trompe, peu de tems après que j'en fus „ parti pour la Hollande. J'appris que sa fin avoit „ été fort édifiante, & qu'il avoit rendu une confession de foi dont on avoit été satisfait. Mais „ quoi qu'il en soit, des sentimens secrets de ce „ Philosophe, & des choses qu'il peut avoir dites „ dans les conversations, ou écrites dans d'autres „ Ouvrages, le Traité *De Supposito* n'en doit pas „ repondre: il n'est comptable que de ses propres „ erreurs. Quand un homme est suspect, on „ doit bien être en garde sur lui, & bien éplucher „ toutes ses paroles, *ne lateat anguis in herba*. „ Mais il ne faut pas changer ses sentimens orthodoxes en erreurs, ni toutes ses erreurs en hérésies. Cette réflexion va, non pas à justifier „ pleinement le Traité *De Supposito*, mais à l'excuser dans l'esprit d'un homme, qui a lui-même „ besoin d'excuse & de grace. On ne peut guéres deviner ce que Mr. Jurieu trouve à dire dans „ cet Ouvrage, si ce n'est la même liberté de condamner le titre de Mere de Dieu donné à la Ste. „ Vierge, qu'il prend lui-même dans une de ses „ Lettres Pastorales. Ce Philosophe explique le „ terme de *Suppositum* d'une maniere tout-à-fait „ orthodoxe, tant à l'égard des personnes divines, qu'à l'égard des personnes humaines. Dans „ l'explication de la personne de JESUS-CHRIST „ après son Incarnation, il choisit le sentiment le „ plus généralement reçu, & le moins exposé „ aux mauvaises conséquences, & aux chicanes „ des Hérétiques. Il est vrai qu'il prend le party „ de Nestorius contre Cyrille, & contre les Peres du Concile d'Ephése, dont il croit qu'Eutyche a hérité son hérésie. Mais si c'est là une „ erreur, c'est une erreur de fait, qui n'imprime „ pas un caractére de malediction sur un livre. „ Où est donc le venin de ce livre infortuné? Il „ est uniquement dans l'aversion que l'Auteur fait „ paroître contre le titre de θεοτόκος, *Mere de Dieu*, & dans la mauvaise humeur où il est contre Cyrille, & contre les Théologiens de son „ party, qu'il regarde comme les Patriarches * de „ l'idolatrie. Le Censeur de ce Philosophe ne va „ pas si loin que lui contre les personnes; mais il „ a tous les mêmes sentimens que lui à l'égard du „ dogme. Il épargne ceux qui ont introduit le „ terme en question dans le langage de l'Eglise; „ pour le terme même, il le traite sans misericorde. Selon lui, Cyrille n'étoit pas idolâtre: „ son peché ne consistoit que dans un zéle malentendu. Mais ce mot fatal θεοτόκος a été la „ source de l'idolatrie, & même l'occasion de „ l'hérésie Nestorienne. Remettons encore une „ fois devant les yeux à nôtre zélateur de l'orthodoxie, & particulierement de l'orthodoxie anti-Nestorienne, ses propres paroles. „

(*c*) *Saurin, Examen de la Theologie de M. Jurieu, p. 867. & suiv.*

* *Voyez dans l'article* Nestorius *pag. 657. remarque L. s'il est vrai que le terme de mere de Dieu soit la source & le fondement du culte de la Ste. Vierge.*

L'Auteur met ici un long extrait des Pastorales de son adversaire, où le titre de Mere de Dieu est condamné comme la source de l'idolatrie; après quoi il parle de cette maniere. „ (*d*) L'Auteur du livre *De Supposito* n'a rien dit de plus fort „ que cela dans le fonds. Car si Mr. Jurieu prétend

(*d*) *Idem Saurin, ibid. pag. 870.*

la fameuse dispute qui s'est élevée entre deux Ministres de Hollande, & qui n'est pas encore finie. J'en toucherai quelque chose dans les remarques; & je n'omettrai

„ tend que ce Philosophe a refusé absolument à la „ bien-heureuse Vierge le glorieux titre de *Mere* „ *de Dieu*, on dira qu'il l'a fait au même sens que „ Mr. Jurieu le fait lui-même. On ne peut pas „ prouver le contraire par son livre. Et puis que „ cet Auteur reconnoît en JESUS-CHRIST, „ une seule personne aussi bien que deux natures, „ & que selon les principes de sa Philosophie, „ *actiones & passiones sunt suppositorum*, maxime „ qu'il allégue fort souvent, on a lieu de croire „ qu'il ne nioit pas que la Ste. Vierge ne fût la „ mere de celui qui est Dieu, de celui qui est une „ personne divine. Et en effet il lui donne le titre „ de mere de Christ, après avoir reconnu que „ Christ est une seule personne, Dieu & homme „ tout ensemble, & même une personne divine, „ dont la personalité réside proprement dans le „ Verbe. Quelle grande difference y a-t-il donc „ entre la delicatesse de ce Philosophe, & celle de „ nôtre Théologien? Pourquoi celui-là est-il hé„ rétique, & celui-ci orthodoxe, lors qu'ils pen„ sent & disent la même chose sur une matiere?... „ Pour moi, je me suis hautement declaré contre „ la délicatesse & du Théologien & du Philoso„ phe. Je persiste dans cette declaration: je des„ approuve leur hardiesse & leur esprit de singula„ rité: je condamne leurs erreurs & leurs égare„ mens: je les blâme tous deux, mais je n'ana„ thématise ni l'un, ni l'autre.... J'ai quelque„ fois admiré le zéle de Mr. Derodon, un zéle „ protestant, anti-Papiste, & anti-idolâtre. Il „ traite tous les Pasteurs Reformez, d'Anges de „ Laodicée & de Pasteurs tiédes; parce que nous „ ne voulons pas excommunier Cyrille, & les „ Peres du Concile d'Ephése. Voilà un zéle as„ sez extraordinaire pour un Philosophe. Mais „ c'est une grande mollesse à Mr. Jurieu, de par„ donner à Cyrille & aux Peres du Concile d'E„ phese l'introduction de l'Idolatrie. Le systéme „ de Mr. Derodon est plus lié que celui de Mr. „ Jurieu. Mr. Derodon met Cyrille & les Peres „ du Concile d'Ephese au rang des Idolâtres dont „ ils sont les peres. Mr. Jurieu veut separer les „ peres des enfans, après avoir accusé ceux-là d'ê„ tre la cause du crime de ceux-ci. Toute la dif„ ference entre Mr. Derodon & Mr. Jurieu est „ que, selon Mr. Derodon, Cyrille & les Peres „ du Concile d'Ephése agissoient & raisonnoient „ conséquemment: ils étoient idolâtres, & ils „ établissoient l'idolatrie: & que selon Mr. Ju„ rieu, ces Peres composant un Concile œcume„ nique, ont établi la plus outrée de toutes les „ idolatries, sans être idolâtres eux-mêmes. „

La replique de Mr. Jurieu à tout cela est fort longue, & chargée de plusieurs pieces. Je n'en tirerai que les morceaux qui ont du raport à De Rodon. (a) *Le livre de Rodon* De supposito *est rare, & nous ne l'avions point encore vu, lors que nous avons composé une feuille volante sous le titre* d'Idée des sentimens de Mr. Saurin. *C'est pourquoy on doit conter pour rien tout ce que nous en avons dit dans ce petit Ouvrage. Depuis cela le livre de Rodon nous a été fourni par un illustre ami. Et après l'avoir examiné, nous n'y avons pas trouvé d'heresie formelle, mais bien une temerité prodigieuse, une passion énorme de rendre Cyrille odieux, & de noircir le Concile d'Ephese. Point de fidelité au reste dans ses citations, & encore moins de bonne foy dans ses interpretations, & une pure sophistiquerie dans ses preuves. Ainsi nous croyons cet Ouvrage digne du feu auquel le Parlement de Toulouse l'a condamné. Car c'est un moyen infaillible de decrier les saints mysteres, que de faire passer pour heretiques ceux qui les ont defendus. L'Auteur étoit un de ces Latitudinaires qui parurent il y a plus de quarante ans dans les Provinces du Midi, & dont il semble que Petit Professeur en Theologie à Nîmes étoit le fauteur. Au moins cela paroît par les extraits que le Sieur d'Huisseau grand Latitudinaire en a produits, pour la justification de son livre* De la reünion du Christianisme. *De Rodon plein de l'interêt commun de sa secte, travaille de tout son cœur à rendre les anciens odieux & meprisables.... (b) De Rodon le plus grand & peut être (c) le premier des ennemis* de Cyrille *entre les modernes, étoit un pauvre petit Sophiste ignorant dans l'antiquité. Il étoit Professeur en Philosophie, & se faisoit un grand honneur de sa subtilité. Or les Sçavants & & les Sages sçavent ce que c'est qu'un homme subtil à la Peripateticienne. C'est un Sophiste; & c'étoit aussi le caractere de Rodon. Il a voulu se distinguer & s'immortaliser, en declarant la guerre à Cyrille & au Concile d'Ephese. Et son livre est composé exprés pour le convaincre d'avoir été Eutychien, c'est à dire d'avoir confondu les deux natures, & des deux en avoir composé une seule; & pour prouver au contraire que Nestorius a été très-orthodoxe. On ne sçauroit dire combien nos Latitudinaires élevent haut cet Ouvrage. La premiere fois que je l'ay vu, c'est entre les mains de Mr. Pajon, qui me le loüa comme un excellent livre. Mr. Saurin luy a donné souvent le même éloge en ma presence. Jugement très-digne de deux personnes parfaitement ignorantes dans les matieres de l'antiquité! Rodon est du même caractere. Il s'est mêlé d'un metier qu'il ne sçavoit pas. Il avoit emprunté, ou dérobé tout ce qu'il dit contre St. Cyrille, d'un ami dont il parle souvent, & duquel il promet une histoire complete des demelés de Cyrille & de Nestorius; il ne le dissimule pas.... (d) A l'ignorance il faut joindre la malignité; car rien n'est plus malin, ny de plus mauvaise foy que la dispute de cet homme contre Cyrille.*

Je ne fais point de reflexions là-dessus; car aparemment la replique de Mr. Saurin sera imprimée avant que j'acheve cet Ouvrage; & c'est dans cette replique que les lecteurs pourront rencontrer la decouverte des jugemens temeraires, & des autres fautes de Mr. Jurieu. Je dis seulement qu'il n'y a nulle aparence que De Rodon ait songé à favoriser la pretenduë faction Latitudinaire; car il soutient Nestorius non pas en le regardant comme le patron (e) de l'union morale du Verbe avec la nature humaine, mais en le considerant comme orthodoxe sur l'union hypostatique; & il ne maltraite Cyrille, que parce qu'il le considere comme l'auteur de la confusion Eutychienne des deux natures. Sans doute il n'a pretendu que chagriner les Papistes, & leur faire honte de l'oppression où ils tiennent la memoire des innocens, tandis qu'ils élevent jusques aux nuës un heretique qui eut pour lui le bras seculier, la faveur de l'Empereur, & la cabale predominante d'un Concile.

(a) *Jurieu, Religion du Latitudinaire, pag. 270.*

(b) *Id. ib. p. 278.*

(c) *Si l'on avoit su ce qui concerne Gilles Gaillard (voyez la remarque A) on n'eût pas parlé de la sorte.*

(d) *Jurieu ibid. pag. 281. 282.*

(e) *Notez que Mr. Jurieu declare pag 277. que la haine des Latitudinaires contre St. Cyrille vient de ce qu'il fit condamner l'union morale du Verbe qui est leur idole.*

mettrai point l'accusation specieuse (*C*) intentée à ce Philosophe, d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'antiquité ecclesiastique. Il se mêla de controverse, & irrita tellement les adversaires, qu'ils obtinrent un arrêt du Roi qui le banit du Royaume * l'an 1662. si je ne me trompe. Il se retira à Geneve, & y mourut deux ans après ou environ. On ne fut pas toûjours satisfait de sa doctrine dans son party, & on lui suscita là-dessus quelques affaires; mais † il s'en tira honorablement. Je ne sai si les Synodes ou les Consistoires se formaliserent de ce qu'il nioit, que la conservation des creatures fût une (*D*) creation continuelle.

* *Ce fut à cause d'un livre qu'il avoit intitulé*, Tombeau de la Messe.

† *Voyez la remarque B.*

ROHAN

cile. Si l'on vouloit même pousser un peu loin la charité, l'on assûreroit qu'il n'eut point d'autre motif que de secourir l'innocence, en faisant paroître que c'est à tort que Nestorius est regardé comme un heretique. Il n'y a point necessairement un principe de malignité dans la conduite d'un homme qui maltraite St. Cyrille. Jamais peut-être un chef de party n'a moins merité qu'on le menageât: il se gouverna d'une maniere si violente & si furieuse, qu'il ne merite pas qu'on le remercie d'avoir soutenu la verité, en cas qu'il l'ait soutenuë: s'il l'a trouvée, c'est par hasard; c'est par accident. Des chevaux fougueux qui prenent le frein aux dents, & qui ne se cassent point la tête contre les murailles de l'écurie, parce que leur impetuosité les a conduits vers une porte qui par bonheur étoit entrouverte, sont l'image de certains Docteurs qui rencontrent l'orthodoxie, malgré cent passions impetueuses qui les transportent, & qui leur font violer toutes les regles. Tous les lieux communs de Mr. Jurieu pour justifier St. Cyrille, & pour condamner Nestorius, peuvent servir à justifier celui-ci, & à condamner celui-là. Il seroit facile d'en montrer l'essai.

(*C*) *L'accusation specieuse. . . . . d'avoir été fort ignorant.*] „ Il (*a*) est très-vraisemblable „ qu'il n'avoit pas jetté les yeux sur les actes du „ Concile d'Ephese. Il ne faut que le titre de son „ livre pour s'en convaincre. *Disputatio de suppositio; in quâ plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam Orthodoxo, & de Cyrillo Alexandrino, aliisque Episcopis in Synodum Ephesi coactis tanquam hæreticis*, & dans la page 71. de son „ livre il dit. *Rem novam & hactenus inauditam jam demonstrandam suscipimus &c. Scilicet Cyrillum Alexandrinum & alios Episcopos qui tertio Concilio Oecumenico interfuerunt fuisse hæreticos, & Authores hæresis Eutychianæ.* Quel prodige „ d'ignorance & de hardiesse! Si cet homme „ avoit seulement jetté les yeux dans les Autheurs „ du cinquiéme siecle, & sur tout dans les actes „ du Concile d'Ephese, pourroit-il dire que l'accusation contre Cyrille d'avoir été l'Autheur de „ l'heresie Eutychienne qui confond les deux natures, est inouye? Ce qui luy fut reproché par „ tous les Nestoriens & par une infinité d'autres „ qui ne l'étoient pas; par Jean Evêque d'Antioche, par lequel Cyrille fut excommunié sur le „ pied de ce qu'il confondoit les deux natures, & „ attribuoit à la nature divine toutes les infirmités „ qui ne conviennent qu'à la nature humaine de „ Jesus-Christ. „ L'Auteur étale plusieurs autres preuves semblables, qui font voir que St. Cyrille fut accusé de cette heresie, & il conclut par ces paroles. (*b*) *Après cela nous avancer son accusation contre Cyrille comme une nouvelle decouverte & une chose inouye, c'est une sottise, une ignorance & une vanité insupportable. Nous pourrions trouver plusieurs semblables preuves de l'ignorance de Rodon sur la matiere.*

(*a*) *Jurieu ubi supra, p. 279.*

(*b*) *Id. ib. p. 281.*

Si j'avois le livre du Sieur de Rodon, je dirois mon sentiment sur ce fait-ici; mais ne l'ayant pas, je me borne à dire que les paroles que son censeur en a citées ne prouvent point ce qu'il pretend. Elles temoignent que de Rodon s'est engagé à prouver comme une chose inouïe, non pas qu'on ait accusé Cyrille d'être l'auteur des erreurs d'Eutyches, mais que Cyrille, & les autres Peres qui assisterent au 3. Concile Oecumenique, étoient heretiques, & auteurs de l'Eutychianisme. Cela énerve (*c*) les preuves que l'on allegue de l'ignorance de ce Philosophe, & montre que son censeur a perverti, ou n'a point conu l'état de la chose. Si c'est une meprise nous la devons excuser, veu l'embarras où il a dû être ayant à jouër le personnage d'Apologiste des mêmes gens qu'il avoit satirisez. Figurez vous un homme qui pour repondre à Mr. de Meaux a fait un portrait hideux des premiers Peres, & qui pour repondre à Mr. Saurin doit faire l'éloge des mêmes Peres. Est-ce le moyen de savoir ce que l'on dit? Comment se posseder entre deux abîmes de cette nature? Un Auteur batu de ses propres armes, & qui ne peut se defendre qu'en se refutant lui-même, qu'en se contredisant pitoyablement, un Auteur, dis-je, qui s'égare, & qui se perd dans cette situation, est-il responsable d'une bevuë? La necessité n'a point de loi: voilà son apologie. Mais cette apologie ne satisfait pas aux justes plaintes du public: tous les lecteurs ont droit de dire, *pour qui nous prenez vous? Sommes nous des gens dont on se doive jouër avec si peu de pudeur? Quand vous ne pouvez repondre à un ennemi qu'en suposant que les Peres sont heretiques, vous les chargez d'heresies: & parce qu'au bout d'un an vous avez besoin qu'ils soient orthodoxes, afin qu'ils vous debarassent d'un autre ennemi, vous les faites blancs comme la neige. Où est la bonne foi? où est la honte?*

(*c*) *Il y a une très-grande difference entre soutenir que tout un Concile est heretique, & soutenir qu'un particulier fut autrefois accusé d'être heretique. On peut avancer la 1. pretention comme une chose inouïe, sans pretendre que l'accusation du particulier soit un fait nouveau.*

(*D*) *Fût une creation continuelle.*] C'étoit nier une doctrine qui pour être fort commune dans les Ecoles des Espagnols & des Hibernois, n'en est pas moins évidente. Il faut rejetter les notions les plus manifestes, ou tomber d'accord qu'un être tiré du neant par la vertu infinie du createur, ne peut avoir en lui-même aucune cause de son existence: il ne peut donc continuer d'exister que par la même vertu qui l'a produit au commencement: il est donc creé dans tous les momens de sa durée; c'est-à-dire il n'existe à chaque moment, qu'à cause que Dieu continuë de vouloir ce qu'il a voulu, lors que cet être a commencé d'exister. Cet acte de la volonté divine ne peut point cesser d'être creatif pendant qu'il subsiste, puis qu'il l'a été au premier moment de l'existence de la creature. Les objections du Sieur de Rodon se refutent facilement: elles sont les mêmes à-peu-près que celes que Mr. Bernier (*d*) a proposées.

(*d*) *Voyez le livre de Mr. Bernier, imprimé à Amsterdam 1685. intitulé*, Traité du libre & du volontaire.

β P. Anselme, Hist. des Grands Officiers, p. 536.

γ René de Laval, Seigneur de Loüé.

* Varillas, Hist. de Charles IX. to. 1. p. 8.

† Id. ibid.

‡ Id. ibid.

⸸ Le P. Anselme ibid.

ROHAN (RENE'E DE) fille β de Louïs de Rohan IV. du nom, Seigneur de Guemené, fut par accident l'occasion d'un meurtre, qui pensa exciter beaucoup de desordres à la Cour de France peu après la (*A*) mort de François II. Elle étoit veuve de François de Rohan, Seigneur de Gié, & se voyoit recherchée par le Comte de Laval γ. Le batard de Bueil fils du Comte de Sancerre, & *l'un des plus * renommez entre les braves qui servoient d'épée de chevet au Duc de Guise*, voulant s'opposer à cette recherche, *ne s'étoit pas contenté de devenir rival* de ce Comte, *mais avoit de plus insolemment publié que cette veuve, en suite d'une promesse de mariage écrite & signée de sa main, lui avoit accordé les dernieres faveurs. Son dessein n'etoit peut-être, que de detourner Laval & ses autres rivaux de la recherche de cette Dame; mais Laval jugea que l'ofense etoit de celles* (*B*) *qui ne se lavent que dans le sang. Il n'estima pas assez le batard pour lui faire l'honneur de se batre contre lui; il le prit à son avantage & le tua dans Orleans.* Le † Connetable de Montmorency aprouva l'action, & sollicita la grace de Laval: la Maison de Guise au contraire sollicita la vengeance de ce meurtre, & se trouva si superieure en credit dans le Conseil, qu'il falut que le Roi de Navarre, *dont le palais servoit d'azile à Laval*, le fit *évader la nuit*. On saisit ses biens en suite ‡. Ceux qui disent (*C*) que le Connetable prit le party du meurtrier parce qu'il étoit de sa Maison, ne se trompent point. Nôtre Renée épousa René de Laval ⸸, & en troisiémes noces Jean de Laval, Marquis de Nesle.

ROHAN

(*a*) *C'étoit un Medecin nommé Jean Bon.*

(*b*) *Dans les 2. éditions de Charles IX.*

(*c*) *Thuan. lib. 25. p. 525.*

(*d*) XII. *Kalend. Januar.*

posées. Un Professeur (*a*) en Philosophie dans l'Academie de Puylaurent fit un Traité contre de Rodon sur ce sujet, & le refuta solidement. Ce Professeur avoit eu diverses prises avec lui dans Nimes, & j'ai oui dire qu'il avoit eu part à un Ouvrage qu'on intitula *l'impieté decouverte*, & qui fut fait contre de Rodon. J'ai même ouï dire que Mr. Claude alors Ministre de Nimes, prêta sa plume aux ennemis de ce Philosophe pour la construction, ou du moins pour la correction de cet Ouvrage. La plaisante chose que de dire que Dieu dans le sentiment de Gassendi, & de David de Rodon, contribuë à conserver les creatures, en empêchant qu'on ne les detruise. Et qui est-ce qui les detruiroit, puis qu'il n'y a dans l'Univers que deux sortes d'être, Dieu & les creatures? Cette occupation seroit aussi vaine que la vigilance d'un berger contre les loups, dans un païs où il n'y a point de loups, & où même il ne pourroit y en avoir. Qu'on ne me dise pas qu'un corps en detruit un autre, que le feu detruit le bois, qu'un homme tuë un autre homme &c. car ce n'est point là une destruction de la creature; ce n'est qu'un échange de modifications: les modes ou les accidens ne passent pas pour le terme de la creation, c'est la substance qui est créée.

(*A*) *Peu après la mort de François I I.*] Mr. Varillas (*b*) dit que ce fut trois jours après la mort de ce Prince, mais il s'est trompé pour n'avoir pas assez pris garde au Latin de Mr. de Thou. (*c*) *Triduo post de Vicedomini Carnutum morte allatum est . . . . in idem tempus incidit Buellii . . . . cades.* Si l'on avoit consideré ce qui precede, on auroit vu que ce *triduo* se raporte au 21. (*d*) de Decembre, date d'une resolution de laquelle l'Historien venoit de decrire le precis. Sur ce pied-là on auroit su à Orleans la mort du Vidame le 24. de Decembre. Or François II. étoit mort le 5. du même mois; il se seroit donc passé plus de trois jours entre le decés du Roi, & le meurtre du batard de Bueil. Je ne releve pas cette faute sans savoir qu'elle est de nulle importance; mais il n'est pas inutile de marquer à son lecteur ce qui fait errer les Ecrivains. Au reste je ne pretens pas que le Vidame de Chartres soit mort 15. ou 16. jours après le Roi, j'ai seulement voulu dire qu'en se reglant sur Mr. de Thou, il faudroit en juger à-peu-près ainsi; mais au fond je ne conseillerois à personne de s'y regler. Ma raison est que Mr. de Thou a suivi le President de la Place, qui n'a observé en cet endroit aucune exactitude chronologique. Car voici son ordre; François II. meurt le 5. de Decembre 1560. le Roi de Navarre cede la Regence à la Reine mere; on fait un reglement le 21. de Decembre; trois jours après on aprend que le Vidame de Chartres est mort; les principales difficultez ayant été écartées par ce reglement, on resoud de tenir les Etats, malgré les protestations d'une partie des Deputez; le Cardinal de Lorraine tâche d'obtenir la commission de haranguer pour les trois Ordres du Royaume; il ne l'obtient point; on tuë le batard de Sancerre sur ces entrefaites; enfin les Etats s'assemblent le 13. jour de Decembre. Voilà le modele que Mr. de Thou a suivi: de sorte qu'on ne peut fixer là-dessus ni le jour que le Vidame mourut, ni le jour que le batard fut tué.

(*B*) *Etoient de celles qui ne se lavent que dans le sang.*] Selon les malheureuses maximes du point d'honneur on n'en sauroit juger d'une autre maniere, veu la mollesse des Juges contre les medisances qui flêtrissent la reputation d'une femme. Mettez en justice un franc calomniateur sur ce point-là, mettez y un fanfaron indiscret, n'en seront-ils point quittes pour un desaveu, ou pour une retractation; qui n'empêche pas que les soupçons, & les coups de langue ne continuënt. Voilà ce qui porte les duellistes à se faire justice eux-mêmes. Le batard de Sancerre s'y attendoit bien, & il se fioit sans doute (*e*) à son courage & à son adresse, plus qu'à la justice de sa cause; car quelle justice peut-il y avoir à dire, même sans mentir, qu'on a obtenu des faveurs de cette nature? Mais la maniere dont on l'attaqua rendit inutile sa defense.

(*C*) *Ceux qui disent.*] Le President de la Place est de (*f*) ceux-là; Loüé étoit soutenu, dit-il, de la part du Connetable, *pour estre ladicte Dame petite niece dudict Connetable, & icelui de Loüé*

venu

(*e*) Buellius, qui carum (nuptiarum) spe se dejectum dolebat, ut impedimentum afferret à Renata sibi datam fidem diceret, & ut erat pugnacitatis fama arrogans, parum honestè de illustri fœmina loqueretur. *Thuanus l. 25. p. 525.*

(*f*) *De l'état de la Relig & Repub liv. 3. sur la fin.*

ROHAN (ANNE DE) fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai, heritiere de Soubise, a été aussi illustre par sa pieté & par son esprit, que considerable par sa naissance. Elle étoit sœur du Duc de Rohan, le pilier de ceux de la Religion pendant les guerres civiles sous Louïs XIII. J'ai dejà dit en un autre endroit *, qu'elle soutint avec une fermeté heroïque les incommoditez du siege de la Rochelle, qui furent si dures, que pendant trois mois elle fut reduite à vivre de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. L'Historien † qui m'aprend cela ajoûte, qu'elle refusa avec sa mere d'être comprise dans la capitulation, & qu'elles demeurerent prisonnieres de guerre. Il lui donne cet éloge, qu'*elle fut celebre par sa pieté exemplaire à toutes les personnes de sa Religion, & par son savoir au dessus de son sexe.* Elle faisoit très-bien des vers: l'excellent (*A*) poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV. en est une preuve. Ce qu'on raconte de son (*B*) Hebreu est singulier. Elle mourut à Paris sans avoir jamais été mariée, le 20. de Septembre 1646. en sa 62. année. La Demoiselle de Schurman lui écrivit quelques lettres, qui sont dans le recueil de ses opuscules.

* *Dans l'article de Catherine de Parthenai.*

† *Hist. du Duc de Rohan, à Paris 1666.*

ROY (JAQUES LE) Baron du Saint Empire, & Seigneur de Saint Lambert, issu d'une ancienne (*A*) & noble famille originaire de France, s'est aquis beau-

venu de ligne directe masculine du Connetable Matthieu de Montmorency aussi bien qu'icelui Connetable. Mr. de Thou (*a*) fait la même observation à l'égard de René de Laval, *Unde magna rursus irarum seges inter Guisianos & Momorantios orta est, cum illi Sancerræ Comiti adessent, hi Lavallum uti ex Matthæi Momorantii Equitum Magistri stirpe profectum tutarentur.* Je ne saurois comprendre pourquoi Mr. Varillas qui avoit dit dans la premiere (*b*) édition du Charles IX. *que le Comte de Laval étoit de la Maison de Montmorenci*, l'a effacé dans la seconde. Je comprens fort bien pourquoi il a effacé que ce Comte *étoit beaufrere des Chatillons*, c'est une fausseté manifeste, mais l'autre fait n'est-il pas conforme à la genealogie que Du Chene (*c*) a publiée de la Maison de Montmorency?

(*a*) *Thuanus ubi supra.*

(*b*) *Tome 1. pag. 8. édit. de Holl.*

(*c*) *Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, p. 19.*

(*A*) *L'excellent poëme qu'elle fit.*] D'Aubigné qui loüoit peu, en a mis une partie à la fin de son histoire, & s'est servi de cette preface. *Je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan Princesse de Leon, & de tous ceux qui escrivent bien en ce tems, de laquelle l'esprit trié entre les delices du ciel escrit ainsi.*

Quoi? faut-il que Henri ce redouté Monarque
Ce dompteur des humains, soit dompté par la Parque?

Je ne raporterois pas ces deux vers, s'ils ne me donnoient une matiere de critique. Mr. Pelisson ayant (*d*) dit, *Que Malherbe tenoit pour maxime que les adjectifs qui ont la terminaison en é masculin ne devoient jamais être mis devant le substantif, mais après; au lieu que les autres qui ont la terminaison feminine pouvoient être placez avant ou après suivant qu'on le jugeroit à propos; qu'on pouvoit dire par exemple* ce redoutable Monarque, *ou* ce Monarque redoutable, *& tout au contraire qu'on pouvoit bien dire* ce Monarque redouté, *mais non pas* ce redouté Monarque; Mr. Pelisson, dis-je, ayant parlé de la sorte continuë ainsi, *Je n'ai pas pris cet exemple sans raison & à l'aventure car j'ai souvent oüi dire à Mr. de Gombaud qu'avant qu'on eust encore fait cette reflexion, Mr. de Malherbe & lui se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan où il y avoit,*

(*d*) *Hist. de l'Acad. Françoise.*

Quoi faut-il que Henri, ce redouté Monarque,

Mr. de Malherbe asseura plusieurs fois que cette fin lui deplaisoit, sans qu'il pust dire pourquoi; que cela l'obligea lui-meme d'y penser avec attention, & que sur l'heure en ayant decouvert la raison, il la dit à Mr. de Malherbe qui en fut aussi aise que s'il eût trouvé un tresor, & en forma depuis cette regle generale. Or voici une observation de Mr. Menage qui n'est pas trop bien fondée. *Mr. de Gombaud*, dit-il (*e*), *m'a aussi souvent conté cet entretien qu'il eut avec Malherbe, mais non pas tout-à-fait de la sorte que Mr. Pelisson l'a raporté, car il m'a toûjours dit que ce fut lui qui s'aperçut que* redouté Monarque *ne valoit rien. Quoi qu'il en soit cette regle ou de Malherbe ou de Mr. de Gombaud . . . . est absolument fausse*; il le prouve par des exemples, & fait voir que Malherbe même ne l'a point suivie, puis qu'il a dit en deux endroits *asseuré secours.* Mais ce n'est point là mon but; je pretens que Mr. Menage a entendu les paroles de Mr. Pellisson, comme si elles signifioient que c'étoit Malherbe & non pas Mr. de Gombaud qui avoit trouvé d'où venoit la faute du vers en question; car s'il ne les avoit pas ainsi entenduës, il n'auroit pas pu se servir de l'alternative dont il s'est servi, *cette regle ou de Malherbe ou de Mr. de Gombaud.* Il est visible que cela veut dire que la regle est de Malherbe, si l'on s'en raporte au narré de Mr. Pellisson, & qu'elle est de Gombaud, si l'on s'en raporte à ce que lui Monsr. Menage en a apris de la propre bouche de Monsr. Gombaud. Mais il est encore plus visible que Monsr. Pellisson attribuë la decouverte à ce dernier, & nullement à Malherbe. Qui s'étonnera que manque d'application on n'entende pas quelquefois les Auteurs Latins?

(*e*) *Observations sur les poësies de Malherbe, p. 302.*

(*B*) *De son Hebreu est singulier.*] Elle lisoit la Bible en cette langue, & au lieu de chanter les Pseaumes en rime Françoise dans le temple comme les autres, elle les meditoit en Hebreu. *Hanc* (*f*) *illustrissimam & sapientissimam Principem Hebraicis Literis haud leviter fuisse tinctam testis fuit* αὐτόπτης *Rev. Parens, dum Parisiis degeret; quotiescunque enim ipsam adiret, Vet. Testamenti caput aliquod Hebraicè legentem inveniebat, &, quod mirere, ne in Ecclesia quidem hocce studium deseruit, cùm etiam illic, dùm Hymni Davidici decantarentur, ipsa interim Hebraico idiomate mente psalleret.* Mr. Colomiés qui narre cela met en marge une autorité qui merite d'être (*g*) copiée.

(*f*) *Colomesius in Gallia Orientali, p. 165.*

(*g*) Hujus in Hebraicis peritiam firmat Phil. Aquinas Epistola Præfat. in capitula Patrum, à se ex Hebræo in Gallicum sermonem versa.

(*A*) *Ancienne & noble famille.*] Les ancêtres du

beaucoup de reputation par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il eſt d'Anvers, où il nâquit le 28. d'Octobre 1633. Dès qu'il fut en âge de voyager, le Baron ‡ LE ROY ſon pere l'envoya aux plus fameuſes Academies de l'Europe, & à ſon retour il lui reſigna les charges qu'il poſſedoit, & qu'il avoit bien exercées à la Cour de Bruxelles. Nôtre Baron s'aquitta ſi exactement de ces mêmes charges, que le Marquis de Caracene Gouverneur du Païs-Bas le fit aller en Eſpagne, pour informer ſa Majeſté Catholique Philippe IV. de l'état de ſon gouvernement. Après s'être dignement aquité de ſa commiſſion, il revint au Païs-Bas, & ne ſe put accorder avec le Marquis de Caſtel Rodrigo qui en étoit Gouverneur; c'eſt pourquoi il prit la reſolution de renoncer à ſes emplois, & ſe retira à une terre qu'il avoit proche d'Anvers. Sans cela il ſe fût pouſſé bien avant dans les affaires, & dans les charges politiques: mais la Republique des lettres y eût perdu; car il n'eût pas eu le loiſir dont il a joui, & qu'il a ſi bien employé à compoſer des Ouvrages (*B*) qui ont vu le jour. Voyez la remarque *B*.

‡ *Philippe le Roi, Seigneur de Ravels Broughem, & de Saint Lambert en Brabant.*

RONSARD (PIERRE DE) Poëte François, de noble (*A*) Maiſon, nâquit dans le Vendomois la même année que François I. fut pris priſonnier devant Pavie. Cette circonſtance du tems a fait faire (*B*) des reflexions peu judicicieuſes.

du Baron le Roy ſortirent de France pour ſuivre le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, & s'établirent dans le Païs-Bas.

(B) *Des Ouvrages qui ont vu le jour.*] Le premier Ouvrage qu'il entreprit depuis ſa retraite, fut la notice du Marquiſat (*a*) du Saint Empire, *Notitia Marchionatus ſacri Romani Imperii.* Elle fut imprimée à Amſterdam *in folio* l'an 1678. Voyez les Nouvelles (*b*) de la Republique des lettres. Il publia en ſuite dans la même ville l'an 1683. un Ouvrage intitulé, *Achates Tiberianus, ſive gemma Cæſarea, antiquitate, argumento, arte, hiſtoria prorſus incomparabilis, D. Auguſti apotheoſin, Imp. Cæſ. Tiberii, Auguſtaque Juliæ Domus ſeriem & iconas, genteſque bello captas repræſentans, notis hiſtoricis illuſtrata*, in fol. Voyez le Journal (*c*) de Leipſic, & celui (*d*) de Paris. Il a fait imprimer en 1693. à Amſterdam un *in folio*, qui a pour titre *Topographia Hiſtorica Gallo-Brabantiæ, qua Romanduæ oppida, municipia & dominia illuſtrantur, atque Monaſteria, Nobiliumque Prætoria, Caſtellaque in æs inciſa exhibentur.* On ne ſauroit deſirer un detail plus particulier de ce que l'on nomme le Brabant Wallon, & ſi l'on avoit une ſemblable notice de toute l'Europe, l'on auroit un magazin inepuiſable d'éclairciſſemens & d'inſtructions. J'ajoûte qu'il a commenté la Chronique de Baudouin d'Aveſnes, & qu'il travaille (*e*) preſentement à commenter celle d'Alberic, Moine des Trois Fontaines, laquelle n'a jamais été imprimée, & dont on deſire depuis long tems la publication. Il a publié depuis peu (*f*) un livret de 13. pages intitulé, *Prædictio Anthoniæ Bourignon de vaſtatione urbis Bruxellarum per ignem*, où après une courte deſcription des maux que cette ville ſouffrit le 13. d'Août 1695. par le bombardement des François, il raporte ce que l'on trouve touchant Antoinette Bourignon dans le ſuplément de Moreri, & ces paroles d'une lettre de cette fille, (*g*) *Je ne voi point que je me puiſſe arrêter à Bruxelles, encore bien que j'aurois toutes les permiſſions requiſes, ne fut que ce ſeroit auſſi pour peu de tems*, D'AUTANT PLUS QUE BRUXELLES DOIT PERIR PAR LE FEU, *ſi j'ai bien veu, comme je vous diſois eſtant chez Maſuriel.* L'eſprit qui avoit revelé cet incendie à la Demoiſelle Bourignon ne marqua pas bien le tems, car elle s'imaginoit l'an 1666. que la ville de Bruxelles ſeroit brûlée bien-tôt, & cependant elle n'a été bombardée que 29. ans après.

(*a*) *Anvers eſt la capitale de ce Marquiſat, qui eſt l'une des 17. Provinces du Païs-Bas.*

(*b*) *Mois de Septembre 1685. art. 5. pag. m. 1004.*

(*c*) *Acta Eruditor. Lipſienſ. 1684. pag. 255.*

(*d*) *Journal des Savans du 19. Mars 1685.*

(*e*) *L'an 1696.*

(*f*) *A Amſterdam 1696.*

(*g*) *Ces paroles ſont tirées d'une lettre écrite de Gand à Mr. de Cort le 15. de Janvier 1666. C'eſt la 12. de la 3. partie du livre qui a pour titre,* Tombeau de la fauſſe Theologie.

(*A*) *De noble Maiſon.*] Louïs de Ronſard ſon pere (*h*) fut Chevalier de l'Ordre & Maître d'hôtel de François I. qui le choiſit *pour accompagner François Dauphin de Viennois, & Henri Duc d'Orleans ſes enfans en Eſpagne, pendant qu'ils y furent en hoſtage pour le Roi leur pere.* Il épouſa Jeanne de Chandrier dont la Maiſon étoit alliée à celle de la Trimouille &c. & par conſequent à celle de Craon; (*i*) *De laquelle ſont deſcendus par l'alliance de l'Emperiere Malthilde les Roys d'Angleterre: de maniere qu'il* (*k*) *mettoit en evidence que Ronſard eſtoit allié au ſeize ou dixſeptieſme degré d'Elizabet Royne d'Angleterre.* On pretend que Louïs de Ronſard étoit iſſu d'un Baudouin cadet d'une grande Maiſon (*l*), *ſur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie* lequel (*m*) avoit amené une compagnie de Gentilshommes au Roi Philippe de Valois. On pretend même qu'*il* (*n*) *ſe trouve une ſeigneurie apellée le Marquiſat de Ronſard*, dans l'endroit (*o*) *où le Danube voiſine de plus près le pays de Thrace*, mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimeres, que la plûpart des Maiſons nobles racontent de leurs premiers fondateurs. Elles aiment paſſionnément à ſe dire iſſuës des païs les plus éloignez, & de quelque cadet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits meriterent cent recompenſes du Prince qu'il vint ſervir. S'il n'y avoit que 3. ou 4. familles qui contaſſent de telles choſes, on n'auroit pas tant de panchant à s'en moquer. Au reſte l'Auteur que je cite n'a fait que traduire en proſe ce que Ronſard avoit raconté de ſon extraction, dans l'une (*p*) de ſes élegies. Du Perron (*q*) fit ce même conte, mais au lieu de la Bulgarie, il mit la Moravie. Le Recueil des plus belles pieces des Poëtes François imprimé l'an 1692. contient (*r*) une vie de Ronſard où on le fait *originaire de Hongrie & de Bulgarie.* Si cela n'eſt pas abſurde, c'eſt du moins une falſification; car la tradition de cette famille ne donne pas deux patries à ſes ancêtres, mais ſeulement une, *ſur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie.* Ce ſont les termes de Claude Binet: & voilà à quoi on s'expoſe lors qu'on veut changer les termes de ſes originaux, ſoit pour abreger, ſoit qu'on les trouve trop vieux. Il ne faloit pas ſuprimer ici le mot de *confins.*

(*B*) *Des reflexions peu judicieuſes.*] „ (*ſ*) Du „ mariage de Loys & de Jeanne de Chandrier „ naſquit Pierre de Ronſard au chaſteau de la Poiſ- „ ſon-

(*h*) *Binet, Vie de Ronſard, au 9 tome des Oeuvres de Ronſard, in 12. pag. 113. Notez que du Perron dans l'Oraiſon funebre de Ronſard, au même volume p. 189. ne dit pas que* Loys de Ronſard *ait été Maitre d'Hôtel de François I. mais de Henri II.*

(*i*) *Binet ib. p. 112.*

(*k*) *C'eſt-à-dire le Sieur du Fauz Angevin dans ſes Memoires. Il y a dans mon édition* le Sieur du Faur; *mais j'aprens de la Croix du Maine que cet Auteur s'apelloit,* Paſcal Robin du Fauz.

(*l*) *Binet ibid.*

(*m*) *Id. ib. p. 113.*

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Ibid. pag. 112.*

(*p*) *C'eſt la 20. Elle eſt adreſſée à Belleau.*

(*q*) *Oraiſon funebre de Ronſard p. 188.*

(*r*) *Au 1. tome pag. 239.*

(*ſ*) *Idem Binet ibid. p. 113.*

dicieuses. Il pensa perir le jour même de sa naissance; mais ce peril fut accompagné d'un incident qui a donné lieu à des traits (*C*) d'esprit aussi peu solides que

,, sonniere. . . . un Samedy 11. de Sept. 1524. ,, Auquel jour, le Roy François I. fut prins devant Pavie. Et pourroit on douter si en mesme ,, temps la France receut par ceste prinse malencontreuse un plus grand dommage, ou un plus ,, grand bien par ceste heureuse naissance: à laquelle estoit advenu comme à d'autres de grands ,, personnages, d'estre remarquée d'une si memorable rencontre. Ainsi que la naissance du ,, grand Alexandre fut signalée & comme esclairée par l'embrasement du Temple de Diane en ,, la ville d'Ephese. ,, Voilà sans doute une belle compensation, & la France bien dedommagée de la prison de son Roi: malheur qui mit le Royaume à deux doigts du precipice, & qui fut la cause d'une longue suite de pertes honteuses & funestes à la nation; la voilà, dis-je, bien dedommagée, puis qu'elle aquit ce jour-là un bel esprit qui l'a enrichie de plusieurs milliers de vers en sonnets & en madrigaux d'amour, en stances, en hymnes, en odes &c. Cette pensée de Claude Binet ne pourroit être soufferte que dans quelque poësie de Panegyriste, encore y auroit-elle besoin d'indulgence, & n'éviteroit jamais la censure d'hyperbole froide parmi les gens de bon goût. Ce fut sans doute ce qui obligea du Perron à ne la point faire paroître dans l'oraison funebre (*a*) de Pierre Ronsard. Qu'en dira-t-on donc lors qu'on la verra en prose dans une histoire, je veux dire dans la vie de Ronsard. Mais que dira-t-on de Mr. de Thou, ce grave, ce venerable Magistrat, qui a debité fort serieusement la même pensée, dans une histoire generale qui est un chef-d'œuvre. *Natus erat* (Petrus Ronsardus) dit-il, (*b*) *eodem quo infeliciter à nostris ad Ticinum pugnatum est, anno, ut ipse in Elegia ad Remigium Bellaqueum scribit, quasi Deus jacturam nominis Gallici eo prælio factam & secutum ex illo veluti nostrarum rerum interitum tanti viri ortu compensare voluerit.* Remarquez bien que Mr. de Thou ne met pas à un même jour la naissance de ce Poëte & la bataille de Pavie: il ne les met qu'à la même année. Mais Claude Binet ne trouvant point là un assez beau jeu, ni assez de merveilleux, assûra que ces deux choses arriverent le même jour. Il se trahit lui-même, il decouvre son mensonge; car il assigne l'onziéme jour de Septembre 1524. à la naissance de son Poëte, & toute la terre sait que François I. fut batu devant Pavie le 24. de Fevrier 1525. le concours d'année ne laisse pas d'être vrai selon la façon de compter de ce tems-là; car on n'avoit pas encore reglé en France que l'année commençat le 1. jour de Janvier: elle ne commençoit qu'à Pâques, & ainsi la bataille de Pavie étoit contenuë dans l'année 1524. Qu'on ne dise pas qu'il y a faute d'impression dans le livre de Binet: cela n'est pas vrai: lors que cet Auteur nous conte que Pierre Ronsard mourut le 27. de Decembre 1585. il (*c*) lui donne 61. ans 3. mois & 16. jours de vie. Il l'a donc cru né l'onziéme jour de Septembre 1524. d'où en passant nous recueillirons une erreur (*d*) de Sainte Marthe. Mais ne dissimulons point qu'il y a ici quelque incertitude qui le pourroit excuser. On ne sait que par un passage de Ronsard qu'il soit né la même année que François I. fut pris; pour le moins est-il certain que du Perron n'allegua point d'autre preuve contre ceux qui n'étoient pas de ce sentiment. *Quant au tems de sa naissance*, dit-il, (*e*) *il y en a diverses opinions: les uns pensent qu'il soit né l'an cinq cens vingt deux, & par ainsi mort en son an climacterique, chose que l'on a remarqué arriver à beaucoup de grands personnages: les autres s'arrestent à ce qu'il en a escrit, ayant signalé l'année de sa nativité par la prise du grand Roy François, comme souvent il se rencontre de ces fortunes notables à la naissance des hommes illustres: là où nous pouvons encor observer en passant, que la prise de ce Roy devant Pavie, qui est l'accident duquel il a voulu marquer l'année de sa nativité, se rencontre justement en un mesme jour, que celuy auquel nous celebrons la memoire de sa mort, qui est la feste de sainct Matthias* (*f*). Cette preuve unique de du Perron se trouvera foible, quand on saura que Ronsard dans l'un de ses poëmes s'est donné un âge qui ne convient point à un homme né l'an 1524. ou l'an 1525. Voici ses paroles; elles sont un peu grossieres, & peu convenables au sujet; car il étoit question de repondre à des adversaires mordans & railleurs, qui l'accusoient entre autres choses d'une vie voluptueuse.

Tu (*g*) *dis que je suis vieil, encore n'ay-je atteint*
Trente & sept ans passez, & mon corps ne se plaint
D'ans ny de maladie, & en toutes les sortes
Mes nerfs sont bien tendus, & mes veines bien fortes;
Et si j'ay le teint palle & le cheveu grison,
Mes membres toutesfois ne sont hors de saison.

Le poëme où il parle ainsi fut composé quelques semaines après la mort du Duc de Guise (*h*), & par consequent au printems de l'an 1563. Un homme qui n'eût eu alors que 37. ans seroit né l'an 1526. & sur ce pied-là nous ne devrions pas blâmer Scevole de Sainte Marthe. Il est un peu surprenant que nôtre Poëte n'ait pas bien su quand il étoit né.

(C) *Traits d'esprit aussi peu solides que ces reflexions*] ,, (*i*) Peu s'en falut que le jour de sa ,, naissance ne fust aussi le jour de son enterrement: car comme on le portoit baptizer du ,, chasteau de la Poissonniere en l'Eglise du lieu, ,, celle qui le portoit traversant un pré, le laissa ,, tomber par mesgarde à terre, mais ce fut sur ,, l'herbe & sur les fleurs, qui le receurent plus ,, doucement: & eut encor cet accident une autre rencontre, qu'une Damoiselle qui portoit ,, un vaisseau plein d'eau Rose & d'amas de diverses herbes & fleurs selon la coustume, pensant ,, aider à recueillir l'enfant, luy renversa sur le ,, chef une partie de l'eau de senteurs, qui fut un ,, presage des bonnes odeurs, dont il devoit remplir la France, des fleurs de ses doctes escrits. ,, Voilà ce qu'on apelle *concetti* au delà des Monts. Mr. le Pays ne manqua pas de rimer sur cette pensée, lors qu'il fit l'Histoire de la Muse de Ronsard. (*k*) *Il nâquit d'un Chevalier de l'Ordre le jour que François I. fut pris à la Bataille de Pavie, & l'on a dit à sa gloire, que la France ne se fût jamais consolée d'un jour si malheureux, si ce mesme jour ne luy avoit donné un si Grand Homme.*

Le

(*a*) *Voyez ci dessous lettre f.*

(*b*) *Thuan. lib. 82. sub finem, p. m. 43. ad ann. 1585.*

(*c*) *Binet, ubi supra p. 156.*

(*d*) Neque sexagesimum ætatis annum excessit (*Ronsardus*) articulari morbo sævissime vexatus. *Sammarthan. Elog. lib. 1. p. m. 80.*

(*e*) *Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, p. m. 190.*

(*f*) *J'ai raporté tout le passage, afin de montrer ce que j'ai dit ci-dessus, lettre a, que du Perron ne se servit pas de la pensée du pretendu dedommagement de la prison de François I.*

(*g*) *Ronsard, Reponse à quelque Ministre, p. 86. du 9. tome de ses Oeuvres in 12.*

(*h*) *Voyez l'Epitre qui est au devant de ce poëme.*

(*i*) *Claude Binet, ubi supra, pag. 114.*

(*k*) *Le Pays, Titres de noblesse de la Muse Amourette, à la page 182. 183. de la 2. partie des nouvelles Oeuvres, édit de Hollande* [illegible]

que ces reflexions. Il se mit à la tête de (*D*) quelques soldats dans le Vendomois l'an 1562. & fit un aussi grand carnage qu'il lui fut possible de ceux de la Religion.

Le jour de sa naissance faillit à estre celuy de sa mort. Une Demoiselle (a) *qui le portoit du Château de la Poissonniere, où il estoit né, à l'Eglise de la Paroisse, où il devoit estre baptisé, le laissa tomber imprudemment: mais par bonheur ce fut dans un pré, & sur des fleurs, & tout le mal qu'il receut, ce fut d'estre tout mouillé de l'eau-rose, qu'on portoit suivant la coûtume pour ce Batesme.*

(a) *Binet ne dit point que la Demoiselle le portât: il la distingue de celle qui le portoit.*

Ce ne fut point sans doute un effet du hazard,
Je croy qu'on peut sans badinage,
Dire que ce fut un presage
De la fortune de Ronsard;
Un presage certain qui fit alors comprendre,
Combien de bonne odeur Ronsard devoit répandre,
Un presage certain que les neuf doctes Sœurs,
Dont il devoit chanter la gloire,
Pour éterniser sa memoire
Luy feroient quelque jour des couronnes de fleurs.

(D) *A la tête de quelques soldats.*] Donnons le narré de Theodore de Beze (b) *Le plus grand mal fut que parmi les images, le commun rompit quelques sepultures de la maison de Vendosme, chef aujourd'huy de la maison de Bourbon, ce qui fut trouvé tresmauvais & à bon droit. Adonc ceux de la religion Romaine voyans ces choses, & que quant à la noblesse du pays les uns estoient allés trouver le Prince à Orleans, les autres s'estoient jettés dans la ville du Mans, commencerent à tenir ceux de la Religion en merveilleuse sujetion. Entre autres Pierre Ronsard Gentilhomme doué de grandes graces en la poësie Françoise entre tous ceux de nostre temps, mais au reste ayant loué sa langue pour non seulement souiller sa veine de toutes ordures, mais aussi mesdire de la Religion & de tous ceux qui en font profession, s'estant fait Prestre se voulut mesler en ces combats avec ses compagnons. Et pour cest effect ayant assemblé quelques soldats en un village nommé d'Evaille dont il estoit Curé, fit plusieurs courses avec pilleries & meurtres.* Mr. de Sponde pretend que la Noblesse du Vandomois éleut le Prêtre Ronsard pour son chef; j'aimerois mieux m'en tenir à la narration de Theodore de Beze. Raportons neanmoins les paroles de cet Annaliste; nous y trouverons d'autres choses à corriger. (c) *Arma quoque sumens nobilitas, ducem sibi elegit Ronsardum, qui insolentiam profanorum non ferens, multos ex iis malè mulctavit: quamquam curionatum Evalliæ tenebat, loci amœnitate aut commoditate captus. Neque enim is erat, qui libertatem suam, atque adeò licentiam poëticam, sacerdotalis muneris necessitate tamquam compede ad gravitatem eâ functione dignam vellet adstringere: sed homo generosus, & à teneris annis inter nobiles pueros Caroli Ducis Aureliani Francisci I. filii in aulâ, & posteà militaribus studiis in Angliâ & Scotiâ innutritus, antequàm literis sub Io. Aurato operam daret, & divinum ingenium ad poëticam appelleret, inter pacatæ vitæ oblectamenta etiam armorum curam & amorem retinuerat.* C'est nous faire entendre que Ronsard ne s'étoit chargé d'une Cure que pour son plaisir, & qu'il s'aquittoit des fonctions du sacerdoce cavalierement. Si cet Auteur avoit su que ce pretendu Curé avoit eu chez le Roi d'Ecosse le même grade que chez le Duc d'Orleans, se fût-il servi de la distinction qu'il a employée? eût-il dit que Pierre Ronsard fut élevé page chez ce Duc, & aprit le mêtier des armes sous le Roi d'Ecosse? Rectifions cela, & sachons que ce jeune homme fut (d) donné pour page au Dauphin l'an 1536. trois jours avant que ce Prince decedât. *De là il fut donné à Charles Duc d'Orleans second fils du Roi, où il continua quelque tems fort agreable à son maître....* qui pour *lui faire voir du pays le donna Page à Jaques de Stuart Roi d'Ecosse qui estoit venu épouser* (e) *Madame Magdeleine fille du Roi François,* Le Roi d'Ecosse *l'emmena en son Royaume où il demeura* (f) *deux ans, & en Angleterre six mois,* après quoi il retourna en France, & *se retira vers le Duc d'Orleans son maistre qui le retint Page en son Escurie,* & qui *le depescha pour quelques affaires en Flandres & Zelande avec charge expresse de passer jusques en Escoße, ce qu'il fit. . . . Retourné qu'il fut de ce voyage, ayant atteint seulement l'aage de 15. à 16. ans, ayant esté au Duc d'Orleans cinq ans & jusques à son decez, & depuis à Henry qui fut depuis Roi, l'an 1540. fut mis en la compagnie de Lazare de Baif. . . . qui alloit Ambassadeur pour le Roi à* la Diete de *Spire* (g). Ce recit nous montre 1. que Ronsard n'avoit point apris le metier des armes en Ecosse, autrement que chez le Duc d'Orleans, & autrement que tous les Pages des Princes l'aprenent. 2. Que Mr. de Sponde s'est mal exprimé, & qu'il n'a point su que nôtre Poëte étant en Ecosse n'avoit qu'environ 13. à 14. ans, & qu'à son retour en France on le mit Page chez le frere du Dauphin. On m'objectera peut-être que je ne dois pas refuter cet Annaliste, par la narration de Claude Binet, toute remplie de fautes. C'est une difficulté si l'on veut, mais qui ne m'empêche point de croire que Claude Binet ne se trompe point, à l'égard du tems que Pierre Ronsard fut donné Page au Roi d'Ecosse. Il se trompe neanmoins fort grossierement dans son calcul; car si Ronsard avoit été au Duc d'Orleans *cinq ans & jusques à son decez,* il auroit servi ce Prince jusqu'en l'année 1545. & si depuis ce tems-là il eût été au service du Dauphin Henri, comment seroit-il possible qu'il eût été mis en suite auprès de Lazare de Baïf l'an 1540? D'ailleurs il est vrai (h) que Lazare de Baïf allant de la part du Roi en Allemagne avec le caractere d'Ambassadeur l'an 1540. prit avec lui nôtre Ronsard qui sortoit de Page. Quoi qu'il en soit, Mr. Varillas a donné dans le panneau que Mr. de Sponde a tendu à ses lecteurs. „ (i) On inventa de nouveaux supplices „ pour punir les Calvinistes de Vendôme, à cause „ que les plus emportez d'entr'eux avoient fouillé „ dans les Sepulchres des Ancêtres du Roy de „ Navarre: Et le fameux Poëte Ronsard, Gentilhomme du Pays, qui lassé de la Cour & de „ vivre peu accommodé dans sa maison, avoit „ accepté la Cure d'Evailles, reprit les armes „ qu'il avoit autrefois portées en Ecosse & en „ Angleterre. Il s'en excusa depuis, en disant „ agreablement, que n'ayant pu defendre ses „ Paroissiens avec la Clef de S. Pierre, que les „ Calvinistes ne respectoient ny ne craignoient, „ il

(b) *Beze, Hist. Eccl. liv. 7. pag. 537. 538.*

(c) *Spondanus, Annal. eccles. ad ann. 1562. n. 16. p. m. 621. 622.*

(d) *Binet, ubi supra, p. 115.*

(e) *Il l'épousa à Paris le 1. de Janvier 1537.*

(f) *Du Perron, dans l'Oraison funebre de Ronsard, p. 193. dit qu'il sejourna en Ecosse deux ans & demi.*

(g) *Tiré de Claude Binet, ib. pag. 115. & suiv.*

(h) *Voyez les vers d'Antoine de Basf raportez par Mr. Menage, Remarques sur la Vie d'Ayrault, p. 196.*

(i) *Varillas, Hist. de Charles IX. to. I. p. 171. édit. de Holl. ad ann. 1562.*

Religion. Cela fut cause qu'on fit imprimer contre lui à Orleans quelques pieces fort sanglantes, où l'on suposoit qu'il étoit Prêtre. Il se defendit (*E*) en vers, & nia qu'il fût revêtu de ce caractere. Ce qu'il y a de bien certain est qu'il avoit

„ il avoit pris l'Epée de S. Paul, & se mettant à „ la teste de la Noblesse voisine, avoit garanty „ du pillage son Eglise & sa Paroisse. „ Vous voyez qu'il supose faussement que Ronsard porta les armes en Ecosse & en Angleterre.

(*E*) *Il se defendit en vers, & nia qu'il fût Prêtre.*] Le Ministre Chandieu & Florent Chretien étoient les Auteurs des pieces que l'on publia contre lui à Orleans. Le premier se deguisa sous le nom de *A. Zamariel B. de Mont-Dieu*, & le second sous celui de *François de la Baronnie* (*a*). Voici ce qu'en dit le P. Garasse: „ (*b*) Ces deux „ hommes luy firent une Mercurialle sanglante „ qui s'appelle la Metamorphose de Ronsard en „ Prestre, ou le Temple de Ronsard, & là de- „ dans ils le taxent nommément d'avoir enseigné „ l'Atheïsme.

(*a*) Consultez la Doctrine curieuse du Pere Garasse, p. 126. & 1022. & la Croix du Maine p. 88.

„ *Je t'ay veu discourir tout ainsi qu'Epicure*
„ *Qui attacheois au ciel un Dieu qui n'a la cure*
„ *De ce qu'on fait en bas, & en parlant ainsi*
„ *Tu monstrois que de luy tu n'avois grand soucy, &c.*

(*b*) Garasse ibid. p. 126. 127.

„ . . . . Mais Ronsard a reparty solidement à leurs „ scurrilités & impertinences dans le Poëme, qui „ porte pour tiltre *Des miseres du temps*, auquel „ il proteste &c. „ Garasse s'est abusé: le poëme *des miseres du temps* n'est point la reponse à Zamariel, & à la Baronnie. Ce que Ronsard fit pour se defendre contre eux est intitulé, *Reponse aux injures & calomnies de je ne sçai quels predicantereaux & Ministreaux de Geneve.* La raison qui anima les Protestans à faire des vers contre ce Poëte, est raportée imparfaitement & par Binet, & par Mr. Varillas. L'un dit qu'ils le maltraiterent pour se venger des poësies qu'il avoit faites contre eux; l'autre assûre qu'ils le satiriserent à cause de ses exploits d'armes. Il faloit joindre ensemble ces deux raisons; car il est certain qu'ils le fronderent parce qu'il avoit employé contre eux la plume & l'épée avec beaucoup de fureur. Voici les paroles de Binet. Cela (*c*) „ donna occasion à Ronsard de s'oppofer à ceste „ nouvelle opinion, & armer les Muses au se- „ cours de la France, faisant voir le jour à ses „ remonstrances, qui furent jugées de tant d'ef- „ ficace pour combatre les ennemis de la religion „ Catholique, que le Roy & la Royne sa mere „ l'en gratifierent, comme aussi fit le Pape Pie V. „ qui l'en remercia par lettres expresses: ce qui „ fut cause que ceux de la nouvelle opinion com- „ mencerent à l'attaquer, & dresserent un poëme „ fort Satyrique & mordant contre luy, qu'ils „ nommoient le Temple de Ronsard, où en „ forme de tapisseries ils depeignoient sa vie: ils „ firent aussi quelques responces à ses remonstran- „ ces où estoit ce tiltre, la Metamorphose de Ron- „ sard, dont les autheurs furent un A. Zamariel „ & B. de Montdieu Ministres, le dernier des- „ quels il designe assez par ces vers de la responce „ qu'il luy fit, le comparant à Sisyphe

(*c*) Binet ubi supra p. 138. 139. Voyez aussi l'Oraison funebre par du Perron, p. 197. où l'on ne trouve que la même raison que Binet allegue.

„ *Qui remonte & repousse aux enfers un rocher*
„ *Dont tu as pris ton nom.* „

Binet coupe là un Auteur en deux: A. Zamariel B. de Montdieu n'est qu'un seul homme. Passons aux paroles de Varillas. *De* (*d*) *là vinrent l'éfroyable satyre que Florent Chretien, alors passionné Calviniste & Precepteur du Prince de Navarre, écrivit sous le nom du Ministre de la Baronie, contre le mesme Ronsard; & la Réponse de celuy-cy, où il montra que l'indignation estoit capable de luy faire composer de plus beaux Vers que la nature, quoy que son genie fût incomparable pour la poësie* (*e*). Il n'a pas raison de dire que Florent Chretien *écrivit sous le nom* d'un *Ministre*, ni de croire qu'il n'y eût que lui qui satirisât Ronsard. Nous avons vu qu'il avance après Theodore de Beze & Mr. de Sponde que ce Poëte étoit Curé, mais nous allons voir qu'ils se trompent.

(*d*) C'est-à-dire de ce que Ronsard avoit pris les armes contre les Protestans.

(*e*) Varillas, Hist. de Charles IX. liv. 3. pag. 171. 172.

Or (*f*) *sus mon frere en Christ, tu dis que je suis Prestre:*
J'atteste l'eternel que je le voudrois estre,
Et avoir tout le chef & le dos empesché
Dessous la pesanteur d'une bonne Evesché:
Lors j'auroy la couronne à bon droit sur la teste,
Qu'un rasoir blanchiroit le jour d'une grand' feste,
Ouverte, large, longue, allant jusques au front,
En forme d'un Croissant qui tout se courbe en rond.

(*f*) Ronsard, Reponse à quelque Ministre, p. m. 80.

Ronsard dans ces vers ne nie-t-il pas formellement qu'il fût Prêtre? Et l'eût-il osé nier s'il l'eût été? Disons un mot pour excuser les Ministres qui lui donnerent ce titre. Il avoit reçu les Ordres, & il faisoit des fonctions ecclesiastiques au Chœur avec les habits sacerdotaux; c'est lui-même qui le raconte.

(*g*) *Mais quand je suis aux lieux où il faut faire voir*
D'un cœur devotieux l'office & le devoir,
Lors je suis de l'Eglise une colonne ferme,
D'un surpelis ondé les espaules je m'arme,
D'une haumusse le bras, d'une chape le dos,
Et non comme tu dis faite de croix & d'os:
C'est pour un Capelan, la mienne est honorée
De grandes boucles d'or & de frange dorée:

(*g*) Id. ib. p. 94.

. . . .

Je (*h*) *ne perds un moment des prieres divines:*
Dés la poincte du jour je m'en vais à matines,
J'ay mon breviaire au poing, je chante quelquefois,
Mais c'est bien rarement car j'ay mauvaise vois,
Le devoir du service en rien je n'abandonne,
Je suis à Prime, à Sexte, & à Tierce, & à Nonne,
J'oy dire la grand Messe, & avecques l'encent
(Qui par l'Eglise espars comme parfum se sent,)
J'honore mon Prelat des autres l'outrepasse,
Qui a pris d'Agenor son surnom & sa race.
Apres le tour finy je viens pour me r'assoir.

(*h*) Ibid. p. 95.

C'est ce qui fit croire à ceux de la Religion qu'il étoit Curé. Notez que Mr. Menage (*i*) s'imagine qu'un Ministre nommé *de MontDieu* écrivit contre Ronsard: il se trompe, c'est le nom de guerre que le Ministre Chandieu voulut prendre à la tête de cet écrit. Mr. Baillet (*k*) juge que Florent Chretien prit ce faux nom. Mr. Colomiés (*l*) accuse à tort la Croix du Maine de n'avoir

(*i*) Menage, Anti-Baillet, to. 2. p. 341.

(*k*) Baillet, dans la liste des Auteurs deguisez.

(*l*) Colomiés, Biblioth. choisie, p. 202.

avoit en commende quelques Benefices, & entre autres le Prieuré de St. Cosme proche de Tours. Il y mourut le 27. de Decembre 1585. & y fut enterré d'une maniere peu distinguée: mais 24. ans après on y érigea en son honneur (*F*) un beau monument. La goute lui fit souffrir des douleurs cruelles. On dit que ses debauches (*G*) l'exposerent à ce malheur. Il y a dans ses Ouvrages un nombre infini de poësies galantes, qui nous aprenent qu'il eût * trois Maitresses principales. La derniere ne lui servit (*H*) que d'amusement, & de sujet poëtique. Il

* *Voyez la remarque H.*

(g) *Thuan. ubi supra.*

(h) *Binet, ubi supra, p.* 118.

(i) *Ronsard, ubi supra, pag.* 86.

(k) *Id. ib. p.* 93.

voir point su *dans sa Bibliotheque, page* 88. que Florent Chretien a *ecrit contre Ronsard sous le nom de François de la Baronnie.* Je raporte ailleurs (a) ce que Ronsard repondit sur l'acte de Paganisme qu'on lui reprochoit.

(a) *Dans l'article* Jodelle, *p.* 175.

(F) *On y érigea en son honneur un beau monument.*] Joachim de la Chetardie, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, fut Prieur Commendataire de St. Cosme 20. ans après la mort de Ronsard: il ne put souffrir que le tombeau de ce Poëte illustre fût (b) privé de distinction, & d'inscription. C'est pourquoi faisant reparer le monastere, il y fit un tombeau de marbre qu'il orna d'une (c) épitaphe, & d'une statuë de Ronsard faite par un excellent Sculpteur. (d) *Cum magni Ronsardi cineres populari loculo, muto & illiterato jacere videret, melior æquiorque illis qui ejus opimis exuviis ditati sunt, tandiu manes esse neglectos non tulit, ac Ronsardum illum. . . . Chetardius marmoris alta strue, statua ad viventis similitudinem verißime expressa, à Phidia Lutetiano donavit, brevi nota & elogio.* On donne dans ces paroles Latines un coup de dent aux heritiers de Ronsard, comme s'ils n'avoient pris aucun soin de sa memoire: cependant il est certain que Gallandius lui fit faire de magnifiques funerailles dans le College de Boncour dont il étoit principal. (e) *Testamento condito quo hæredem scripsit Johannem Gallandium juventutis Parisiensis optimum moderatorem, cujus hospitio cum Lutetiæ esset, familiarißime utebatur qui dignam tanti viri memoriæ gratiam rependens ei exequiis perhonorificis postea in schola Becodiana sua parentavit.* Voici une description de ces funerailles. „ (f) Le Sieur Galland n'ayant enseveli l'amitié qu'il luy portoit sous un mesme tombeau, „ faisant ce que la France devoit, fit dresser un „ magnifique appareil en la Chapelle de Boncourt, là où furent celebrées & imitées ses funerailles fort solennellement le Lundy vingt-quatriesme de Fevrier, 1586. Le service mis „ en Musique nombrée, animé de toutes sortes „ d'instrumens, fut chanté par l'eslite de tous les „ enfans des Muses, s'y estans trouvez ceux de la „ Musique du Roy suivant son commandement, „ & qui regretta à bon escient le trespas d'un si „ grand personnage, ornement de son Royaume. Je n'aurois jamais fait, si je voulois descrire par le menu les Oraisons funebres, les „ Eloges & vers qui furent ce jour sacrez à sa memoire; & combien de grands Seigneurs avec „ ce genereux Prince Charles de Valois accompagné du Duc de Joyeuse & du Reverendissime „ Cardinal son frere, ausquels Ronsard appartenoit, honorerent ceste pompe funebre, à laquelle l'eslite de ce grand Senat de Paris daigna „ bien assister, comme à un acte public, suivie „ de la fleur des meilleurs esprits de la France. „ Apres disner le Sieur du Perron prononça l'Oraison funebre avec tant d'eloquence, & pour „ laquelle ouïr l'affluence des auditeurs fut si grande que Monseigneur le Cardinal de Bourbon, „ & plusieurs autres Princes & Seigneurs furent „ contraints de s'en retourner pour n'avoir peu „ forcer la presse. „

(b) *Voyez le depit de Paquier,* Recherch. liv. 7. ch. 11. p. 648. *voyant une sepulture si pauvre.*

(c) *Vous la trouverez dans Botereius ubi infra pag.* 567.

(d) *Rodolphus Botereius, Commentar. de rebus in Gallia gestis, lib.* 16. *p.* 566. *ad ann.* 1609.

(e) *Thuan. Histor. lib.* 83. *sub fin. p. m.* 43. *col.* 1.

(f) *Binet, ubi supra, p.* 159. 160.

(G) *Que ses debauches l'exposerent à ce malheur.*] Il étoit bien fait de sa personne, bien vigoureux & robuste, & comme il avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination pour les plaisirs, on peut juger qu'il ne manqua pas aux occasions de se divertir avec le sexe, & que ces occasions lui manquerent encore moins. Il ruina les forces de son vigoureux temperament par sa vie voluptueuse, comme le remarque Monsieur de Thou. (g) *Verum homo ut ingenio sic forma & corporis robore insignis cum vita soluta licentiose nimis genio indulgeret, valetudinem firmißimam debilitavit, acerbißimis arthriticis doloribus extrema ætate conflictatus.* Il étoit fort sourd, & l'on avouë dans sa vie qu'une des causes qui lui attirerent cette infirmité fut, *que (h) pendant qu'il estoit en Allemagne il fut contraint de boire des vins tels qu'on les trouve, la plus grand part souffrez & mixtionnez.* C'est un abus; il y a d'excellens vins en Allemagne, & si Ronsard n'en eût guere bu, ils ne lui auroient causé aucun mal. On lui reproche dans les Ecrits d'Orleans qu'il avoit été fort debauché.

Tu (i) m'accuses, Cafard, d'avoir eu la verolle:
Un chaste Predicant de fait & de parole
Ne devroit jamais dire un propos si vilain:
Mais que sort-il du sac? cela dont il est plein.
. . . . . .
Tu (k) te plains d'autre part que ma vie est lascive,
En delices, en jeux, en vices excessive:
Tu mens meschantement, si tu m'avois suivy
Deux mois, tu sçaurois bien en quel estat je vy.

(H) *La derniere* maîtresse *ne lui servit que . . , (l) de sujet poëtique.*] Voyons d'abord ce qui concerne les deux premieres. „ (m) Ronsard „ s'estant enamouré d'une belle fille Blesienne qui „ avoit nom Cassandre, le vingt uniesme jour „ d'Avril en un voyage qu'il fit à Blois où estoit „ la Cour, ayant lors attaint l'âge de (n) vingt ans „ resolut de la chanter, tant pour la beauté du „ suject que du nom, dont il fut épris aussi-tost „ qu'il l'eust veuë, ainsi que par un instinct divinement inspiré: ce qu'il semble assez vouloir „ donner à cognoistre par ceste devise qu'il print „ alors, ΩΣ ΙΔΟΝ ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ. „ Les vers qu'il fit sur cette maîtresse furent trouvez trop obscurs, c'est pourquoi (o) *il delibera d'escrire en stile plus facile, les amours de Marie, qui estoit une belle fille d'Anjou, & laquelle il entend souvent sous le nom du Pin de Bourgeuil, parce que c'est le lieu où elle demeuroit, & où il la vid premierement, s'estant trouvé là avec un sien amy qui estoit Baïf: il l'a fort aimée apres avoir fait l'Amour à Cassandre dix ans, & icelle quittée par quelque jalousie conceuë.* Voici l'histoire de ses troisiémes amours. (p) *Il voulut finir & couronner ses œuvres par*

(l) *Voyez ce qui a été dit de Malherbe dans son article, p.* 521.

(m) *Binet, ubi supra, p.* 129.

(n) *Ce fut donc l'an* 1544. *neanmoins Binet venoit de dire que Ronsard avoit publié l'E*pithalame sur le mariage de Monsieur de Vendôme *& de* Madame Jeanne d'Albret Royne de Navarre, *& puis fait deux autres poëmes, avant que d'être amoureux de Cassandre. Ce mariage se fit l'an* 1548. *Dans la Vie de Ronsard, au recueil des plus belles pieces des Poëtes François, imprimé l'an* 1692. *on assûre qu'il devint amoureux de Cassandre à* Blois, étant auprès du Duc d'Anjou. *Il n'y avoit point en ce temslà de Duc d'Anjou.*

(o) *Binet ibid. pag.* 133.

(p) *Id. ib. p.* 142. 143.

Il plaida contre Joachim du Bellai, pour recouvrer quelques odes (*I*) qu'on lui detenoit, & qu'on lui avoit derobées adroitement. Ils s'accorderent en suite, & vêcurent en bons amis. Il auroit mieux reüssi à faire des vers galans, s'il n'avoit pas pris pour modele les anciens Poëtes. Il se rendit dur (*K*) & obscur par le trop frequent emploi de leurs fables. Il s'émancipa même quelquefois comme eux à mêler dans ses Ouvrages quelques (*L*) expressions obscenes; & en general

par les Sonnets d'Helene, les vertus, beautez, & rares perfections de laquelle furent le dernier & plus digne object de sa Muse, le dernier parce qu'il n'eut l'heur de la voir qu'en sa vieillesse, & le plus digne parce qu'il surpassa aussi bien que de qualité, de vertu, & de reputation les autres precedens sujects de ses jeunes amours, lesquels on peut juger qu'il aima plus familierement, & non cestuy-cy qu'il entreprit plus d'honorer & louër, que d'aimer & servir. Tesmoin le titre qu'il a donné à ses louanges imitant en cela Petrarque, lequel comme un jour en sa poësie chaste & modeste on loüoit devant la Royne mere du Roy, sa Majesté l'excita à escrire de pareil stile, comme plus conforme à son âge, & à la gravité de son sçavoir: & ayant, ce luy sembloit, par ce discours occasion de voüer sa Muse à un sujet d'excellent merite, il print le conseil de la Royne pour permission, ou plustost commandement de s'addresser en si bon lieu, qui estoit une des filles de sa chambre, d'une tres-ancienne & tres-noble maison en Saintonge. Ayant continué en ceste volonté jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la loüant. Et parce que par son gentil esprit elle luy avoit souvent fourny d'argument pour exercer sa plume, il consacra à sa memoire une fonteine en Vandosmois, & qui encor aujourd'huy garde son nom.

Le Recueil des plus belles pieces des Poëtes François tant anciens que modernes, imprimé à Paris l'an 1692. contient une vie de Ronsard où j'ai trouvé une faute qu'il est bon de rectifier ici. *Il (a) chanta la gloire d'Helene de Sugeres, qui estoit une des filles d'honneur de la Reine, & pria le Cardinal du Perron de faire une preface au commencement de ces Poësies galantes, dans laquelle il le conjuroit de dire qu'il avoit aimé cette fille honnestement. Le Cardinal luy repondit qu'au lieu de preface, il n'y avoit qu'à mettre le portrait* (1) *d'Helene de Sugeres au commencement de son livre.* Comme du Perron n'étoit qu'un jeune homme quand Ronsard mourut; ce n'eût pas été à lui que ce grand Poëte auroit demandé une preface. La verité est qu'il ne s'adressa à personne pour un tel service: ce fut la Dame qui demanda cette preface au Cardinal du Perron. Qu'on lise le *Perroniana*, l'on y trouvera ces (*b*) propres termes. *C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres, qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une épitre devant les œuvres de Ronsard, pour montrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je lui dis au lieu de cette épitre il y faut seulement mettre vôtre portrait.*

(*a*) *Recueil des plus belles pieces, to. 1. pag. 241. 242. édit. de Holl.*

(1) *Parce qu'elle estoit laide.*

(*b*) *Voyez l'article* Gournai, *p. 1274. col. 2.*

(*I*) *Recouvrer quelques odes qu'on lui detenoit.*] Voilà un procés fort singulier; je ne doute pas que Ronsard ne s'y échauffât autant, que d'autres feroient pour recouvrer l'heritage de leur pere. Son Historien manie cela doucement, il craint de blesser le demandeur & le defendeur: le dernier soutenoit devant les Juges le personnage le plus odieux, mais l'autre ne laissoit pas de leur aprêter un peu à rire. N'ôtons rien de la narration de Claude Binet. (*c*) *Ainsi que le bruit couroit des Amours de Cassandre, & de quatre livres d'Odes, que ja Ronsard promettoit à la façon de Pindare & d'Horace, comme le plus souvent les bons esprits sont jaloux les uns des autres: Du Bellay, qui avoit sur le mesme subject d'Amour, chanté son Olive, apres luy voulut s'essayer aux Odes sur l'invention & crayon de celles de Ronsard, qu'il trouva moyen de tirer & de voir sans son sceu: il en composa quelques unes, lesquelles avec quelques Sonnets sans mot dire, pensant prevenir la renommée de Ronsard, il mit en lumiere sous le nom de recueil de Poësie, qui engendra en Ronsard sinon une envie, à tout le moins une raisonnable jalousie contre de Bellay, jusques à intenter action contre luy pour le recouvrement de ses papiers, lesquels ayant retiré par droit, non seulement ils quitterent leur querelle, mais Ronsard ayant incité du Bellay à continuer ses Odes, redoublerent leur amitié, & jugerent que telles petites ambitions sont les plus douces & ordinaires pestes des cœurs genereux: & que comme les esprits jaloux de gloire facilement se courroucent, aussi promptement se reünissent-ils.*

(*c*) *Binet, ubi supra, p. 129. 130.*

(*K*) *Il se rendit dur & obscur.*] On s'en plaignit dès ce tems-là, ce qui fit que ses partisans le commenterent. Les Amours de Cassandre furent commentez par Muret: le 1. livre de ses Amours pour Marie fut commenté par Remi Belleau, & le 2. par Nicolas Richelet: ses sonnets pour Helene, les 5. livres de ses Odes, & ses hymnes furent commentez par le même Richelet: toutes les pieces de la 9. partie de ses Oeuvres ont reçu le même honneur de Claude Garnier. *Outre (d) diverses pieces de la 1. partie* Pierre de Marcassus *a commenté la Franciade qui fait la 3. le Bocage royal qui fait la 4. les Eclogues, Mascarades, & Cartels qui sont la 5. les Elegies qui sont la 6. & les poëmes qui sont la* 8. Jean Besli Avocat du Roi à Fontenai le Comte a commenté * les hymnes. On pousse à bout le pauvre Ronsard dans le Parnasse Reformé, en lui reprochant ses tenebres impenetrables sans le secours d'un bon commentaire. On lui allegue en particulier son *je ne suis point ma guerriere Cassandre* &c. Croyez vous tout de bon, lui demande-t-on, (*e*) *que vôtre Cassandre pour qui vous aviez fait* ce Sonnet, *en eût une pensée si avantageuse; Peut-on s'imaginer qu'elle connût ce* Frere *que vous luy donnez; Pensez-vous que le* Dolope soudart, le Myrmidon, le Corebe insensé, & le Gregeois Penelée *luy fussent des noms fort intelligibles; & n'étoit-ce rien pour une fille que d'avoir à dechifrer toutes les fables du siege de Troye?*

COMMENTAIRES sur Ronsard.

(*d*) *Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to. 3. n. 1335. p. 371.*

* *Colomes. observat. sacra pag. 54.*

(*e*) *Parnasse reformé, p 91. 92. édit. de Holl.*

(*L*) *Quelques expressions obscenes.*] Je n'en citerai qu'un exemple allegué par Mr. Menage, dans l'endroit où il lui reproche d'avoir employé des fables obscures. *Nous ne devons employer*, dit-il (*f*), *que les fables qui sont connues de tout le monde. Ronsard, pour en avoir employé qui ne sont connuës que des Savans, & qui ne se trouvent que dans les Scholiastes, comme est celle qu'il a rapportée dans ces vers de l'Ode 21. du livre 2. & qu'il a prise du Scholiaste de Nicander,*

(*f*) *Menage, Observat. sur Malherbe, p. 531.*

Ny les fleurons que diffama

Venus,

ral il tomba dans plusieurs profanations, & repandit trop de Paganisme sur ses poësies, qui furent pourtant payées (*M*) d'un bien sacré. Les jugemens sont fort partagez sur la qualité de ses productions, comme on le verra dans Mr. Baillet *. Voyez aussi les remarques du † Sieur Sorel sur le Berger extravagant: on y trouve un detail de critique assez curieux & assez solide contre ce Poëte.

* *Baillet, Jugemens sur les Poëtes, 3. part. n. 1335.*

† *Sur le 13. livre, p. 647. & suiv.*

RORA-

Venus, alors que sa main blanche
Au milieu du Lis renferma
D'un grand Asne le roide manche,

Au lieu d'acquerir la reputation de Docte, a acquis celle de Pedant. Voici la note de Nicolas Richelet sur ces quatre vers de Ronsard. „ (*a*) Cela se „ lit dans les Alexipharmacques de Nicandre. Et „ ne sçait-on pas comment il se peut entendre du „ Lys, que le mesme Nicandre appelle ailleurs „ les delices de Venus: & de fait que nostre Au- „ theur en doute aucunement, quand en ceste „ mesme Ode il parle encore du Lys, & ce se- „ roit une superfluité de parler deux fois d'une „ mesme fleur. Or Nicandre dit, que ce fleu- „ ron, quel qu'il soit, voulut un jour contester de „ beauté contre Venus, qui par despit & en ven- „ geance enferma au milieu de ses fueilles la ver- „ gogne d'un asne.

(*a*) *Richelet, sur le 2. livre des Odes de Ronsard, p. m. 306.*

„ - - - Τότ' ἀπέξυγεν, ἀφρῶ
„ Οὕνεκ' ἐριδμαίνεσκε χροῆς ὕπερ, ἐν δὲ νυθρίοις
„ Ἀργαλέην μεσάτοισιν ὀνείδειην ἐπέλασσε
„ Δεινὴν βρωμήεντος ἐναλδήνασα κορύνην. „

(M) *Qui furent pourtant payées d'un bien sacré.*] Consultez le Sieur Sorel; il dit que les Odes de Ronsard, (*b*) *qui sont à la loüange de quelqu'un, ne manquent pas d'imiter Pindare, & pour les autres qui sont indifferentes, elles sont quasi toutes prises d'Anacreon, tellement que l'on n'y void presque autre chose, sinon que possible demain nous ne serons plus qu'un peu de poussiere, & qu'il faut jouyr du temps quand nous l'avons, & s'adonner à boire ou à faire l'amour, ce qui semble estre des preceptes d'un homme qui ne croid point l'immortalité de l'ame. Les Hymnes n'exhortent pas beaucoup plus à la vertu; les unes ne sont que des repetitions de ce qui est dans Homere & les autres Poëtes, comme les Hymnes de Calaïs & Zethes, & de Castor & Pollux, ce qui n'est guere à propos; car il n'est pas besoin d'aller chanter des loüanges à ces personnages imaginaires. Pour l'Hymne d'Hercule comparé à Jesus-Christ tant en sa naissance qu'en ses labeurs, c'est une chose qui ne sçauroit donner de la devotion; car ces applications si esloignées nous font plustost rire, que de nous faire songer à nous repentir de nos fautes.* Après avoir fait l'analyse de cette Hymne, il ajoûte. (*c*) *J'aymerois mieux bannir tout-à-fait les fables des Payens, que de les penser corriger, en les appliquant ainsi à des mysteres sacrez. Il est dangereux de laisser traicter ces sujets à des Poëtes. Vous voyez que si vous voulez un peu penetrer les choses, les mysteres de nostre religion sont prophanez: car les rapports ne sont que dans la superficie. Quelle infamie est-ce de rapporter l'adultere de Jupiter à l'incarnation du Verbe éternel? Il faut dire aussi que la Vierge est representée par Alcmene; & pour l'Ange Gabriel qui annonça la conception, & le sainct Esprit qui y opera, ce sera Mercure qui representera cela. O pauvre Poëte! Si vous voulez expliquer ainsi toute la fable d'Hercule, regardez ce que vous faictes; car il y a là-dessous des pensées si abominables, que la plume me tombe de la main quand j'y songe. Vous me direz que vous n'en avez rien touché: mais pour peu qu'un homme soit subtil, ne voudra-t-il pas voir tous les rapports de vôtre fable, & puis la comparaison d'Hercule à Jesus-Christ, n'est-elle pas indigne par tout?* N'oublions pas qu'il excuse un peu ce Poëte. „ (*d*) J'ay veu aussi des moralitez sur le Roman de la Rose, où les plus „ lascives choses qui s'y voyent estoient expli- „ quées pour nostre creation, & nostre redemp- „ tion, & pour la vie éternelle: mais il y avoit „ là encore des imaginations execrables, ce que „ je ne croy pas pourtant que l'Auteur eust fait au- „ trement que par innocence, & pour suivre la „ simplicité de son siecle. Aussi je ne doute point „ que Ronsard n'ait eu l'intention très-bonne en „ son Hercule Chrestien: mais il n'a pas fait ce „ qu'il esperoit. Pour ses autres Hymnes, si l'on „ parle de celle de l'Eternité, de la Justice, des „ Demons, & des autres semblables, il nous y „ forge beaucoup de Divinitez qu'il faloit laisser „ aux Grecs. „ Critiquant les Hymnes des quatre saisons, le chef-d'œuvre de ce Poëte, si l'on s'en raporte (*e*) à son Oraison funebre, & à Paquier (*f*), il y remarque mille defauts, & même une lourde contradiction. *Quoi que les fictions soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, & neantmoins dans une hymne suivante qui doit dependre de la premiere, puisque les quatre sont accouplées, Ronsard dit que la nature voyant qu'elle avoit beau passer la main dessus le ventre du temps son mary, & fourcher sa jambe sur la sienne en chatoüillant sa chair, qu'il n'estoit plus propre à l'amoureux desduit, elle estoit devenuë amoureuse du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre saisons pour enfans. Voici donc une autre naissance* (*g*). N'a-t-il pas un juste sujet de condamner des inventions si grossieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à son (*h*) *Heleine, qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a braslé?* N'étoit-il pas juste qu'il condamnât plusieurs autres profanations de nos Poëtes, & les recompenses dont ils furent gratifiez? *Le plus fascheux de cecy,* dit-il (*i*), *est que l'on a veu que des beneficiers de ce siecle, estoient ceux qui escrivoient en ce stile plus librement que les autres; comme s'il leur eust esté permis de se joüer des choses sacrées, à cause qu'ils les avoient en maniment. L'on les mettoit au nombre de ceux qui n'estoient point tant les Pasteurs du peuple, que de leur ventre, dont ils cherchoient seulement la pasture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage prophane, les personnes seculieres prenoient la hardiesse d'en faire autant, ce qui aportoit un grand prejudice à la Religion. J'en connoy encore assez qui ne sont pas dans les charges de l'Eglise, mais qui desirent y parvenir, quoy qu'ils n'ayent autre vertu que de sçavoir escrire des choses pleines d'impieté & d'impudicité. Ce sont de nos mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais des Princes, & les vont importuner incessamment,* pource

(*b*) *Sorel, Remarques sur le 13. livre du Berger extravagant, pag. 648.*

(*c*) *Id. ib. p. 650.*

(*d*) *Id. ib. p. 652.*

(*e*) *Ceux qui auront veu les Hymnes des quatre saisons, comme je pense qu'il s'en trouvera peu en ceste compagnie qui n'ayent eu ceste honneste curiosité, confirmeront assez mon opinion, & attesteront qu'il est presque impossible de jetter les yeux dessus, que l'on ne sente un certain ravissement d'esprit, & que l'on ne confesse qu'il faut qu'il y ait quelque ame & quelque genie là-dedans qui agite & transporte soit les lecteurs, soit les auditeurs.* Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, p. 198. 199.

(*f*) *Paquier, Recherches, liv. 7. ch. 11. p. m. 646.*

(*g*) *Sorel, ubi supra, p. 653. 654. Il avoit deja raporté une autre fiction de Ronsard sur la naissance des 4. saisons.*

(*h*) *Idem, remarques sur le 14. livre, pag. 733.*

(*i*) *Id. ib. pag. 738. 739. 740.*

RORARIUS (JERÔME) Nonce de * Clement VII. à la Cour de Ferdinand Roi de Hongrie, a composé un Ouvrage qui merite d'être lu. Il entreprend d'y montrer non seulement que les bêtes sont des animaux raisonnables; mais aussi qu'elles se servent de la raison mieux que l'homme. L'occasion qui l'engagea à faire ce livre est curieuse & tout-à-fait singuliere. Il s'étoit trouvé dans une conversation, où un savant homme avoit dit que Charles-Quint n'égaloit pas les Othons, ni Frideric Barberousse. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure à Rorarius, que les bêtes sont plus raisonnables que l'homme, & tout aussi-tôt il se mit à composer (*A*) un Traité sur ce sujet. Ce fut au tems que Charles-Quint faisoit la guerre à la ligue de Smalcalde. Ce livre n'est pas mal écrit, & il contient quantité de faits singuliers sur l'industrie des bêtes, & sur la malice de l'homme. Ceux qui concernent l'habileté des animaux, embarrassent

* *Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur melius homine, lib. 1. pag. 57. edit. Amstelod. 1654.*

pource que l'on croid icy que les recompenses les plus convenables que l'on puisse donner à des Poëtes, ce sont des benefices. Abominable coustume! de donner le bien de l'Eglise à des gens qui ne seroient pas recompensez, s'ils n'avoient servy de maquereaux à leur maistre, comme l'on void dans leurs vers amoureux qui sont faits pour les passions desreglées des Princes & des Roys. Il est vray que Sainct Gelais a esté Evesque, que Desportes a esté Abbé, & que Ronsard a eu (a) quelque benefice, & qu'il prioit mesme le Roy de faire sa Lyre crossée, comme si la vraye recompense de ses diverses Poësies eust esté un Evesché, qui ne se doit donner qu'à un homme dont les paroles & les œuvres sont sainctes: mais ce ne sera pas moy neantmoins, qui blasmera tous ces gens-là pour ce sujet; car je croy pieusement que leurs Poësies libertines ont esté faites en leur jeunesse, & que depuis ils en ont fait penitence, se rendans dignes d'estre ce qu'ils estoient.

(a) *Il jouïssoit des Prieurez de Croix-val & de St. Cosme.*

Ces dernieres paroles s'accordent à l'égard de nôtre Poëte, avec ce que Monsr. Baillet en a dit. „ (*b*) C'est rendre un bon office à la memoire de „ Ronsard, d'avertir le public que dans ses der- „ nieres années il a condamné ce que la licence & „ l'amour du libertinage luy avoient fait écrire „ contre l'honnesteté & la pureté des mœurs. Il „ avoit commencé mesme de reformer sa Muse, „ & il s'estoit reduit à ne plus composer que des „ Poësies Chrêtiennes le reste de ses jours. Non „ content de pourvoir à la seureté de sa conscien- „ ce pour l'avenir, il songeoit encore à l'expia- „ tion du passé, par la suppression de plusieurs „ productions entieres de sa jeunesse, & le re- „ tranchement de tous les endroits qu'il n'approu- „ voit pas dans les pieces, dont le fonds n'étoit „ pas entierement mauvais. Mais on peut dire „ qu'il s'y comporta plustost en pere qui ne peut „ se dépoüiller de la tendresse pour ses enfans, „ qu'en juge incorruptible.„ Monsr. Menage (*c*) oppose à cela ces paroles de Claude Binet: *Ayant* (*d*) *continué en cette volonté* d'aimer & servir une des filles de la Chambre de la Reine *jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la loüant.* Monsr. de Thou remarque que Ronsard composa des vers (*e*) même en mourant, & que ce furent des vers pieux & assez bons. J'ai lu dans Brantome que Chatellard Gentilhomme François, decapité en Ecosse pour avoir aimé la Reine, & pour avoir attenté, qui plus est, à l'honneur de cette Princesse, n'eut point d'autre viatique, ni d'autre preparation à la mort, que la lecture d'un poëme de Ronsard; preuve évidente qu'il y trouvoit beaucoup d'onction. (*f*) *Le jour venu ayant esté mené sur l'Eschafaut, avant mourir print en ses mains les hymnes de Monsieur de Ronsard, & pour son éternelle consolation se mit à lire tout entierement l'hymne de la mort, qui est très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la mort, ne s'aydant autrement d'autre livre spirituel, ni de Ministre, ni de Confesseur.*

(b) *Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to. 3. p. 394. 395.*

(c) *Anti-Baillet, tome 2. p. 341.*

(d) *Claude Binet ubi supra pag. 143.*

(e) Etiam dum animam ageret aliquot piis versibus non pœnitendis factis, qui postea cum ceteris ejus operibus editi sunt. *Thuanus, lib. 83. sub finem.*

(f) *Brantome, Memoires des Dames illustres, p. m. 173.*

(*A*) *A composer un Traité sur ce sujet.*] Il y a deux Epitres dedicatoires à la tête de cet Ouvrage; l'une à l'Evêque d'Arras datée du 1. de Mars 1547. l'autre au Cardinal Christophle Madruce Evêque de Trente. Cet écrit demeura enseveli près de cent ans dans les tenebres des Bibliotheques. Enfin Naudé le fit imprimer en France, & le dedia à Mrs. du Puy. Son Epitre dedicatoire est datée de Paris le 9. d'Avril 1645. On l'a rimprimé en Hollande (*g*) plus d'une fois. Je ne sai pourquoi on l'a mis parmi les livres de Medecine dans le *Lindenius renovatus.* Je suis sûr qu'on m'accusera de me munir quelquefois de preuves sans necessité; mais on auroit tort de le pretendre à l'égard de ce que j'ai avancé touchant le motif de cet Ouvrage de Rorarius. Si je ne citois ses propres paroles, on auroit lieu de penser que j'ai feint l'idée d'un Ecrivain chimerique pour divertir mon Lecteur; car que peut-on voir de plus grotesque, qu'un homme qui ne prend la plume pour mettre le genre humain au dessous des bêtes, que parce qu'un Savant trouve mauvais que l'Empereur Charles-Quint aspire à la Monarchie universelle, sans avoir les qualitez d'un Othon le Grand, ou d'un Frideric Barberousse? Il est donc très-necessaire que je prouve ce que j'ai dit là-dessus. (*h*) *Eram, illustrißime Princeps,* (c'est Rorarius qui parle) *paucis ante diebus, ubi de Cæsare sermo habebatur; & fuit doctissimus alioqui vir, qui diceret, nescire quo odore olens Christianum orbem ditionis suæ facere niteretur. Haberet in se saltem quo cum Othonibus, aut Federico Ænobarbo conferri posset. Movit (fateor) mihi stomachum, dignum immortalitate Principem illis postponi: qui licet insignes fuerint, si tamen in unum omnes congerantur, hujus magnitudini non sufficiant. Itaque in mentem mihi venit animalia bruta sæpe ratione uti meliùs homine, idque duobus libellis ostendi.* Il ne s'est pas contenté d'une seule declaration: il avoit dejà marqué ceci dans une autre Epitre dedicatoire. (*i*) *Scripseram libellos duos, in quibus ostenderam animalia bruta sæpè ratione uti meliùs homine; idque feceram, ut quorundam impudentiam, anne potiùs dementiam retunderem: qui maximi omnium Imperatorum Caroli Quinti splendorem intueri non valent.* Lisez le reste de cette Epitre, vous y trouverez un homme prevenu en faveur de Charles-Quint, & un grand flateur. Bien d'autres gens lui ressembloient, & lui ressemblent.

(g) *Je me sers de l'édition d'Amsterdam 1654. in 12.*

(h) *Rorarius, Epist. dedicat ad Madrutium Cardinalem.*

(i) *Idem, Epist. dedicat. ad Episcopum Atrebatensem.*

raſſent tout à la fois les ſectateurs (*B*) de Mr. Deſcartes, & les ſectateurs d'Ariſtote : ceux-là nient que les bêtes ayent une ame ; ceux-ci ſoutiennent qu'elles en ont une doüée de ſentiment, & de memoire, & de paſſions, mais non pas de raiſon. C'eſt dommage que le ſentiment de Mr. Deſcartes ſoit ſi difficile à ſoutenir, & ſi éloigné de la vraiſemblance ; car il eſt d'ailleurs (*C*) tres-avantageux à

(*a*) *Voyez dans Lipſe*, epiſt. 50. centur. 1. miſcelan. *pluſieurs actions ſurprenantes des elephans. Cette lettre eſt un commentaire par exemples ſur les paroles de Pline qui ſeront citees dans la remarque D. Voyez touchant les chevaux le même Lipſe* cent. 3. ad Belgas ep. 56. *& touchant les chiens* cent. 1. ad Belg. ep. 44.

(*B*) *Embarraſſent tout à la fois les ſectateurs de .... Deſcartes & .... d'Ariſtote.*] Cela ne demande point de preuve à l'égard des Carteſiens ; il n'y a perſonne qui ne conoiſſe qu'il eſt difficile d'expliquer, comment de pures machines peuvent faire ce que font les animaux. Prouvons donc ſeulement que le Peripatetiſme ſe trouve dans un embarras extrême, quand il faut donner raiſon de leur conduite. Tout Peripateticien qui entend dire que les bêtes ne ſont que des automates, objecte d'abord qu'un chien batu pour s'être jetté ſur un plat de viande, n'y touche plus quand il voit ſon maître le menaçant d'un bâton. Mais pour faire voir que ce phenomene ne ſauroit être expliqué par celui qui le propoſe, il ſuffit de dire que ſi l'action de ce chien eſt accompagnée de conoiſſance, il faut neceſſairement que le chien raiſonne : il faut qu'il compare le preſent avec le paſſé, & qu'il en tire une concluſion : il faut qu'il ſe ſouvienne & des coups qu'on lui a donnez, & pourquoi il les a reçus : il faut qu'il conoiſſe que s'il ſe ruoit ſur le plat de viande qui frape ſes ſens, il feroit la même action pour laquelle on l'a batu ; & qu'il concluë que pour éviter de nouveaux coups de bâton, il doit s'abſtenir de cette viande. N'eſt-ce pas un veritable raiſonnement ? Pouvez-vous expliquer ce fait par la ſimple ſupoſition d'une ame qui ſent, mais ſans reflêchir ſur ſes actes, mais ſans reminiſcence, mais ſans comparer deux idées, mais ſans tirer nulle concluſion ? Examinez bien les exemples (*a*) que l'on compile, & que l'on objecte aux Carteſiens, vous trouverez qu'ils prouvent trop ; car ils prouvent que les bêtes comparent la fin avec les moyens, & qu'elles preferent en quelques rencontres l'honnête à l'utile ; en un mot qu'elles ſe conduiſent par les regles de l'équité, & de la reconoiſſance. Rorarius dit (*b*) qu'il y a eu des chevaux qui ont refuſé de couvrir leur mere, ou qui l'ayant fait ſans le ſavoir, trompez par les artifices d'un valet, ſe ſont jettez dans un precipice, après avoir eu conoiſſance de ce qui s'étoit paſſé. Ce qu'il dit, & ce que d'autres raportent de l'ardeur avec laquelle quelques chiens ont travaillé à procurer un bon ſecours à leur maître, à vanger ſa mort &c. ſont des choſes abſolument inexplicables ſelon l'hypotheſe des Ariſtoteliciens. Ainſi toute leur diſpute contre les diſciples de Mr. Deſcartes eſt une peine perduë ; on n'a beſoin que de l'adreſſe dont Pereira ſe ſervit. Vous reconoiſſez, diſoit-il à ſes adverſaires, que les animaux font pluſieurs choſes qui reſſemblent à ce que fait l'ame raiſonnable, & que neanmoins leur ame n'eſt point raiſonnable. Pourquoi donc me defendez-vous de ſoutenir qu'ils font pluſieurs choſes qui reſſemblent à ce que fait l'ame ſenſitive, ſans que leur ame ſoit (*c*) ſenſitive? Je ne m'étonne pas que M. Deſcartes ni ſes ſectateurs ne ſe ſoient pas prevalus de l'endroit du Code de Juſtinien (*d*), où il eſt dit que les bêtes ſont incapables de faire une injure, veu qu'elles ne ſentent point. Il eſt manifeſte que le mot *ſenſus* dans cette loi ſe doit prendre pour deſſein & intelligence.

(*C*) *Très-avantageux à la vraye foi.*] Ce qui porte les Carteſiens à dire que les bêtes ſont des automates, eſt que ſelon eux toute matiere eſt incapable de penſer. Ils ne ſe contentent pas de dire qu'il n'y a que les ſubſtances ſpirituelles qui puiſſent faire des reflexions, & enchaîner une longue ſuite de raiſonnemens, ils ſoutiennent que toute penſée, ſoit qu'on la nomme reflexion, meditation, progrés du principe à la conſequence ; ſoit qu'on la nomme ſenſation, imagination, inſtinct, eſt d'une telle nature, que la matiere la plus ſubtile & la plus parfaite en eſt incapable, & qu'elle ne peut ſe trouver que dans les ſubſtances incorporelles. Par ce principe il n'y a point d'homme qui ne ſe puiſſe convaincre de l'immortalité de ſon ame : chacun ſait qu'il penſe, & par conſequent s'il raiſonne à la Carteſienne, il ne peut douter qu'entant qu'il penſe il ne ſoit diſtinct du corps : d'où il s'enſuit qu'à cet égard il eſt immortel ; car la mortalité des creatures ne conſiſte qu'en ce qu'elles ſont compoſées de pluſieurs parties de matiere, qui ſe ſeparent les unes des autres. Voilà un grand avantage pour la Religion ; mais il ſera preſque impoſſible de le garder par des raiſons philoſophiques, ſi l'on accorde que les bêtes ont une ame materielle qui perit avec le corps ; une ame, dis-je, dont les ſenſations & les deſirs ſont la cauſe des actions qu'on leur voit faire. Voyez la remarque F. Les utilitez theologiques du dogme de Mr. Deſcartes touchant les bêtes automates ne ſe bornent pas à cela : elles ſe repandent ſur pluſieurs principes importans ; car on ne peut les ſoutenir avec quelque force, dès qu'on admet dans les bêtes l'ame ſenſitive. Si St. Auguſtin a ſoutenu ces principes, quoi qu'il reconût cette eſpece d'ame dans les bêtes ; & s'il ne s'eſt pas mal trouvé de la liaiſon de ces deux choſes, il a été plus heureux que ſage. (*e*) *Des principes qu'il a ſoigneuſement examinez & fortement établis, il ſuit manifeſtement* que les bêtes n'ont point d'ame, *ainſi que le fait voir Ambroiſe Victor (f) dans ſon ſixiéme volume de la Philoſophie Chretienne.* L'Auteur qui me fournit ces paroles, ſupoſe que *ce ſaint Docteur* ſachant *trop bien diſtinguer l'ame du corps, pour penſer qu'il y avoit des ames corporelles*, admettoit une ame (*g*) ſpirituelle dans les bêtes. Or voici l'échantillon qu'il nous donne des principes que Saint Auguſtin ſoutenoit, & qui ſont incompatibles avec cette ame des bêtes. (*h*) *Quelques-uns de ces principes de St. Auguſtin ſont, que ce qui n'a jamais peché ne peut point ſouffrir de mal ; or ſelon lui-même la douleur eſt le plus grand des maux, & les bêtes en ſouffrent. Que le plus noble ne peut avoir pour ſa fin le moins noble ; or ſelon lui l'ame des bêtes eſt ſpirituelle & plus noble que les corps, & neanmoins elles n'ont point d'autre fin que les corps. Que ce qui eſt ſpirituel eſt immortel, & l'ame des bêtes quoi que ſpirituelle eſt ſujette à la mort. Il y a bien d'autres ſemblables principes dans les ouvrages de St. Auguſtin,*

(*b*) Teſtantur litterarum monumenta, fuiſſe gregis cuſtodem, qui equum ut matrem iniret, nunquam inducere potuerit ; & quoniam ambo eximia ſpecie erant, fraude tamen illuſiſſe, velatis oculis, ne matrem videret : detracto poſtmodum operimento, & agnito, cum matre concubitu, petiiſſe prærupta, & ſe patrati ſceleris reum peſſundediſſe. Maris hæc virtus ; alibi fœminæ, ſiquidem in Reatino agro equa lacerato priùs auriga, qui flagitii auctor fuerat, eundem exitum habuit. *Rorarius, l. 2. p. 72.*

(*c*) *Voyez l'article* Pereira, *p. 787. lettre f.*

(*d*) Nec enim poteſt animal injuria feciſſe quod ſenſu caret. *Voyez Grotius, Flor. ſparſ. ad Jus Juſtinianeum, pag. 124, edit. Amſtel. 1643. in 12.*

(*e*) *Mallebranche, Eclairciſſemens ſur le 6. livre de la Recherche de la verité, p. m. 380. 381.*

(*f*) *C'eſt un faux nom que s'eſt donné un Pere de l'Oratoire.*

(*g*) *Il eſt certain, quoi qu'en diſe le P. Mallebranche, que St. Auguſtin a cru que l'ame des bêtes étoit ſenſitive & corporelle.* Vita brutorum, *dit-il dans le 4. chap. de la connoiſſance de la veritable vie,* eſt ſpiritus vitalis conſtans de aëre & ſanguine animalis, ſed ſenſibilis, memoriam habens, intellectu carens, cum carne moriens, in aera evaneſcens. *Voyez auſſi le chap. 23. de ſpiritu & anima.*

(*h*) *Mallebranche ibid. à la marge.*

à la vraye foi. Il n'eſt point ſujet aux conſequences très-dangereuſes de l'opinion

tin, dont on peut conclure que les bêtes n'ont point d'ame ſpirituelle telle qu'il l'admet en elles. Je ne ſuis pas trop perſuadé que St. Auguſtin ait cru que l'ame des bêtes eſt une ſubſtance incorporelle; mais quoi qu'il en ſoit, le ſecond principe qu'on nous donne ici en exemple, eſt incompatible avec l'opinion de ce grand Docteur; car ce qui conoît eſt plus noble que ce qui ne conoît point: or pour le moins St. Auguſtin attribuoit du ſentiment à l'ame des bêtes; il la croyoit donc beaucoup plus noble que le corps; il ſoutenoit donc d'un côté que le plus noble ne peut avoir pour ſa fin le moins noble; & de l'autre, que l'ame des bêtes plus noble que leur corps, n'avoit d'autre fin que leur corps. Cela, direz-vous, importe peu à la Religion. Vous vous trompez, repondra-t-on; car toutes les preuves du peché originel empruntées des maladies & de la mort, à quoi les petits enfans ſont aſſujettis, tombent par terre dès que vous ſupoſerez que les bêtes ſentent; elles ſont ſujettes & à la douleur & à la mort; elles n'ont pourtant jamais peché. Ainſi vous raiſonnez mal quand vous dites, *les petits enfans endurent du mal, & meurent; ils ſont donc criminels*; car vous ſupoſez un faux principe, & dementi par la condition des bêtes, ſavoir *que ce qui n'a jamais peché ne peut point ſouffrir de mal.* C'eſt neanmoins un principe de la derniere évidence; il coule neceſſairement des idées que nous avons de la juſtice & de la bonté de Dieu; il eſt conforme à l'ordre immuable; à cet ordre dont nous concevons clairement que Dieu ne s'écarte pas. L'ame des bêtes confond cet ordre, & renverſe ces idées ſi diſtinctes: il faut donc demeurer d'accord que les automates de Mr. Deſcartes favoriſent extremement les principes ſelon leſquels nous jugeons de l'être infini, & par leſquels nous ſoutenons l'orthodoxie. Liſez ce qui ſuit.

„ (a) On intéreſſa d'abord la Religion dans „ cette cauſe (b), par l'eſpérance que les Anti-Car„ téſiens conçurent de ruiner par là les machines „ de Mr. Deſcartes; mais on ne ſçauroit aſſez „ dire le bien qui en eſt venu aux Sectateurs de ce „ Philoſophe. Car ils croyent avoir montré qu'en „ donnant aux bêtes une ame capable de connoiſ„ ſance, on ruïne toutes les preuves naturelles de „ l'immortalité de nôtre ame. Ils ont fait voir „ que leur ſentiment n'avoit point de plus opiniâ„ tres ennemis que les impies, & que les Epicu„ riens, & qu'on ne ſçauroit faire plus de dépit „ à ces méchans Philoſophes, qu'en les deſar„ mant de toutes les fauſſes raiſons, qu'ils em„ pruntent de l'ame des bêtes, pour conclure „ qu'il n'y a entre elles & nous, que la difference „ du plus au moins. C'eſt une choſe aſſurée, „ qu'il n'y a point de gens qui affectent plus que „ les impies, d'approcher les bêtes de la perfec„ tion de l'homme. Voilà comment la Secte de „ M. Deſcartes a mis la Religion dans ſes intérêts. „ Mais elle ne s'eſt pas contentée de cette rai„ ſon. Elle s'eſt élevée juſques à la nature de „ Dieu pour y chercher des argumens invincibles „ contre la connoiſſance des bêtes, & on peut dire „ qu'elle y en a trouvé d'aſſez bons. L'Auteur „ de la Recherche de la verité en a répandu le „ plan dans quelques endroits de ſes Ouvrages. „ Le P. Poiſſon de l'Oratoire a traité à fond de „ celui qui eſt fondé ſur ce principe de S. Auguſ„ tin; *que Dieu étant juſte, la miſere eſt une* „ *preuve néceſſaire du peché*, d'où il s'enſuit que „ les bêtes n'ayant point péché, ne ſont point „ ſujettes à la miſére, or elles y ſeroient ſujettes, „ ſi elles avoient du ſentiment, donc elles n'ont „ point de ſentiment. „ Vous trouverez à la ſuite de ces paroles l'extrait d'un (c) livre où l'on montre que ſi les bêtes ont une ame conoiſſante, (d) *il s'enſuit* 1. *que Dieu ne s'aime point lui-même*, 2. *qu'il n'eſt point conſtant*, 3. *qu'il eſt cruel & injuſte.* Il ne s'aimeroit point lui-même, car il eût créé *des ames capables de connoiſſance & d'amour, ſans les obliger à l'aimer & à le connoître:* il les eût créées pour être dans l'état du peché, & par conſequent il les auroit diſpenſées de la loi de l'ordre, qui eſt pourtant la loi ſouveraine & indiſpenſable. L'état du peché eſt de s'arrêter aux creatures comme à ſa derniere fin: c'eſt ce que font les ames des bêtes ſelon l'opinion commune. Selon la même opinion ces ames retournent dans le neant dès que les bêtes ceſſent de vivre; où eſt donc la conſtance de Dieu? Il crée des ames, & il les aneantit bien-tôt. Il n'en uſe pas de même à l'égard de la matiere, il ne la detruit jamais; il conſerve donc les ſubſtances moins parfaites, & detruit les plus parfaites. Cela eſt-il d'un Agent ſage? L'ame des bêtes n'a point peché, & cependant elle eſt ſujette à la douleur & à la miſere; elle eſt ſoumiſe à tous les deſirs dereglez de la creature qui a peché. De quelle maniere traitons nous les bêtes; nous les faiſons s'entre-dechirer pour nôtre plaiſir, nous les égorgeons pour nous nourrir; nous fouillons dans leurs entrailles pendant leur vie, afin de ſatisfaire nôtre curioſité, & nous faiſons tout cela en conſequence de l'empire que Dieu nous donne ſur les bêtes. Quel deſordre que la creature innocente ſoit aſſujettie à tous les caprices de la creature criminelle! Il n'y a point de Caſuiſte qui croye qu'on peche en faiſant combatre des taureaux contre des dogues &c. & en ſe ſervant de mille ruſes & de mille violences à la chaſſe, & à la pêche pour detruire les animaux, ou en ſe divertiſſant à tuer des mouches comme faiſoit Domitien. N'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injuſtice à ſoumettre l'ame innocente à tant de malheurs? On ſe delivre de toutes ces difficultez par le dogme de Mr. Deſcartes. Je m'en vais donner la liſte de quelques Ouvrages qui ont été publiez en faveur de ce ſentiment.

Une preface de Mr. Schuyl: elle eſt à la tête de ſa traduction Latine de l'homme de Mr. Deſcartes. Un Traité d'Antoine (e) le Grand, *De carentia ſenſus & cognitionis in brutis.* Une lettre de Mr. de (f) Cordemoi *à un ſavant Religieux de la Compagnie* de Jeſus, imprimée l'an 1668. Le Traité de l'ame des bêtes qui fut imprimé à Lion l'an 1676. & dont un Prêtre d'Ambrun nommé Dilly eſt l'Auteur. Les Entretiens ſur la Philoſophie par Mr. Rohault. Les notes du Pere Poiſſon ſur la methode de Mr. Deſcartes. Le *Brutum Carteſianum* d'Arnoldus Geulincx. C'eſt un Ouvrage poſtume qui fut publié l'an 1688. par Mr. Langenhert, bon Carteſien, mais non pas ſur ce qui concerne l'ame des bêtes (g), quoi qu'il ait mis en forme geometrique les raiſons qui prouvent que les bêtes ne ſentent point. Pluſieurs ſectateurs de Mr. Deſcartes en ſont logez-là,

(a) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Mars* 1684. *pag.* 26. 27.

(b) *C'eſt-à-dire dans la diſpute contre Deſcartes touchant l'ame des bêtes.*

(c) *Intitulé,* La bête transformée en machine. *L'Auteur s'apelle* Darmanſon.

(d) *Nouv. de la Rep. des lettres ibid. p.* 28.

(e) *Voyez touchant cet Auteur le livre* de ſcriptis adeſpotis *de Deckherrus, p.* 321. 387. *edit.* 1686. *Dans l'une des lettres de Mr. Arnaud au P. Malebranche, il y a qu'Antoine le Grand eſt un Religieux de St. François.*

(f) *Cette lettre parut anonyme: mais j'aprens de Mr. Baillet, Vie de Deſcartes to.* 2. *pag.* 544. *que Mr. de Cordemoi en eſt l'Auteur.*

(g) *Voyez le Journal de Leipſic. Novemb.* 1688. *pag.* 624.

nion ordinaire. Il y a long tems-tems qu'on a soutenu que l'ame des (D) bêtes est

gez-là, ils l'abandonnent quant au dogme des automates. Mr. Craanen Professeur en Philosophie, & puis en Medecine à Leide, a été un grand zelateur de ce Philosophe, jusques à souffrir pour lui, & ce qui est peut-être plus admirable, jusques à ne vouloir pas l'abandonner à l'égard du dogme de la glande pineale; mais il se moquoit de ceux qui disent que les bêtes ne sentent pas. Mr. Regis l'un des plus celebres Cartesiens qui soient aujourdui n'est pas allé si avant; il s'est contenté de dire que (a) *quelque panchant qu'il puisse avoir à donner aux bêtes une ame distincte du corps, il aime mieux suspendre son jugement à cet égard.* On pourroit mettre le livre du Pere Pardies sur la conoissance des bêtes, parmi ceux qui ont été faits pour l'opinion de Mr. Descartes; car on y trouve les raisons des Cartesiens proposées très-fortement, & refutées très-foiblement. Je crois neanmoins qu'il ne se negligea point dans la 2. partie de son Ouvrage, & qu'il y fit tout ce qu'il put pour soutenir l'ancienne opinion: mais ayant fait aussi tout ce qu'il pouvoit pour representer fidelement le beau côté de la nouvelle, il a donné lieu à quelques-uns de soupçonner qu'il n'avoit pas eu un veritable dessein de combatre Mr. Descartes. Raportons le jugement d'un de ses confreres. (b) *Il n'y a rien de plus séduisant que les expositions que fait le Pere Pardies dans son Livre intitulé* De la connoissance des bestes, *où mettant le Cartésianisme dans toute sa force sur ce point, il va presque jusqu'à convaincre ses lecteurs que non seulement il n'est point besoin d'ame pour marcher, pour boire, pour manger, pour se plaindre, mais encore pour parler, & pour parler aussi long-tems que le fait un prédicateur dans un sermon d'une heure, ou un avocat dans un long plaidoyer. Ce Livre a fait passer son auteur parmi les Peripatéticiens pour un prevaricateur, qui étoit Cartésien dans l'ame, quelque application qu'il ait apportée, à réfuter le Cartesianisme dans la seconde partie de son Livre, & à defendre l'ancienne Philosophie sur le chapitre de l'ame des bestes.*

(a) *Pierre Sylvain Regis, Systeme de Philosophie, liv. 7. part. 2. p. 126. du 5. tome, édit. de Lion 1691. in 12.*

(b) *Suite du voyage du monde de Descartes, p. 9. & 10. edition d'Amsterd. 1696.*

(D) *Que l'ame des bêtes est raisonnable.*] Tout ce que j'aurois pu dire sur cette matiere auroit été repandu dans les remarques de l'article *Pereira*, si je n'avois voulu éviter d'être trop prolixe en cet endroit-là. Nous pouvons compter Straton & Enesideme parmi ceux qui ont soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable, car ils enseignoient que le sentiment ne peut subsister sans l'entendement. (c) *Idem esse* αἴσθησιν, καὶ διάνοιαν (1), *sensum & cogitationem, opinio fuit tum Stratonis Physici, qui Theophrasti auditor* (2) *fuit; tum Ænesidemi: qui* (3) *in Pyrrhonia introductionem conscripsit. De utroque testis nobis Sextus Empiricus adversus Mathematicos* (4). Vossius sans doute eût cité ici Plutarque, s'il se fût souvenu de ce passage. Καίτοι (d) Στράτωνός γε τοῦ Φυσικοῦ λόγος ἐστὶν, ἀποδεικνύων ὡς οὐδ' αἰσθάνεσθαι τοπαράπαν ἄνευ τοῦ νοεῖν ὑπάρχει. *Stratonis etiam Physici exstat oratio, qua sine intelligentia sentiri omnino nihil posse demonstrat.* On pretend que Parmenide, Empedocle, Democrite, & Anaxagoras enseignoient que toutes les bêtes sont doüées d'intelligence. *Ab* (e) *hac opinione qua bestiæ sensus creduntur expertes, ad alteram venio: secundum quam, ut Sextus Empiricus* (5) *ait*, οὐδέν ἐστιν ζῶον ἄλογον, ἀλλὰ καὶ νοῦ, καὶ ἐπιστήμης δεκτικά ἐστι πάντα, nullum est animal rationis expers; sed omnia sunt intelligentiæ, & scientiæ capacia. *Hanc sententiam Parmenidi, Empedocli, & Democrito, tribuit Stobæus in Eclogis Physicis* (6). *Anaxagoras quoque interdum in hanc opinionem inclinavit; teste Aristotele lib. 1. de anima cap. 11.* (7): *ubi agnoscit quidem, non uno loco dicere, mentem esse ejus caussam, quod rectè, & pulchrè se habet: sed addit, alibi tradere*, τὸν νοῦν εἶναι τὸ αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις καὶ μεγάλοις καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις, καὶ ἀτιμοτέροις. Idem esse mentem, & animam: mentem enim omnibus inesse animalibus, tam parvis, quam magnis; tam vilioribus, quam honestioribus. Je laisse là l'opinion qui a été si commune dans l'Antiquité, que les corps vivans contenoient une ame qui étoit une portion de l'ame du monde. Je conviens que la suite naturelle de ce dogme est de dire que l'ame des bêtes, est de la même nature que celle de l'homme; mais cela ne prouve pas que les bêtes soient raisonnables actuellement: car on pourroit soutenir que les portions de l'ame du monde qui sont unies à certains corps perdent la force de raisonner; & puis que les partisans de l'ame du monde n'enseignoient pas que l'ame des plantes fût raisonnable, il faloit qu'ils crussent que leur doctrine n'étoit point un engagement à soutenir que les bêtes raisonnassent. Ne parlons donc point de cette opinion, quoi que Virgile l'ait alleguée comme le moyen le plus capable d'expliquer tout ce qu'il venoit de dire des qualitez des abeilles.

(1) *Sensus & cogitatio mentis.*

(2) *Laërt. lib. 5. sive in Stratone.*

(3) *Laërt. in Pyrrho.*

(4) *Cap. de homine, sive pag. 201. edit. Aurelian.*

(d) *Plutarch. de solertia animalium p. 961. A.*

(e) *Vossius ubi supra p. 940.*

(5) *Pyrrhoniarum Hypotyposi. lib. 1. c. 5.*

(6) *Pag. 93. edit. Plantin.*

(7) *Cont. 24.*

His (f) *quidam signis, atque hæc exempla secuti,*
Esse apibus partem divinæ mentis, & haustus
Æthereos dixêre: Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum:
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.
Scilicet hùc reddi deinde, ac resoluta referri
Omnia: nec morti esse locum; sed viva volare
Sideris in numerum, atque alto succedere cœlo.

(f) *Virgil. Georg. lib. 3. v. 219.*

Il vaut mieux parler de Philon, qui fit un livre où il soutenoit que les bêtes sont raisonnables, περὶ (g) τοῦ λόγον ἔχειν τὰ ἄλογα ζῶα, *de eo quod bruta animalia ratione sint prædita.* J'ai parlé ailleurs (h) du sentiment de Galien, mais en voici une preuve plus precise. (i) *An animantia quæ dicuntur bruta, prorsus expertia sint rationis, nondum satis liquet. Fortaßis enim, tametsi non habeant eam Rationem, quæ juxta vocem intelligitur, nobiscum communem, quam vocant enuntiativam; certe eam, quæ secundum Animam accipitur, quam Rationem appellant affectuum capacem, habent nobiscum communem, licet alia magis, alia minus.* Quoi que Lactance declare en quelques endroits que Dieu (k) n'a point accordé aux bêtes la faculté raisonnable, il ne laisse pas de soutenir dans le Traité *de Ira Dei*, qu'excepté la religion il n'y a rien en quoi les bêtes n'imitent les hommes, & ne participent aux avantages de l'espece humaine. La difference n'est que du plus au moins. (l) *Solus* (homo) *sapientia instructus est ut religionem solus intelligat, & hæc est hominis atque mutorum vel præcipua, vel sola distantia, nam cætera quæ videntur hominis esse propria, etsi non sint talia in mutis, tamen similia videri possunt . . . Quid tam proprium homini quam ratio, & providentia futuri?*

(g) *Euseb. Histor. eccles. lib. 2. cap. 18. p. m. 59.*

(h) *Dans l'article* Pereira, *p. 785. lettre g.*

(i) *Galenus in exhortat. ad Art. lib. stud. initio, apud Ant. le Grand de carentia sensus pag. 10.*

(k) Cæteris animantibus quoniam rationalem istam vitam non attribuit. *Lactant de opificio Dei cap. 2. p. m. 574.*

(l) *Id. de ira Dei, cap. 7. p. 529.*

est raisonnable. Les Philosophes de l'Ecole se trompent fort si en rejettant cela, ils

ri? Atqui sunt animalia, quæ latibulis suis diversos, & plures exitus pandant; ut si quod periculum inciderit, fuga pateat obsessis; quod non facerent, nisi inesset illis intelligentia, & cogitatio. Alia provident in futurum. Il ne faut pas croire pour cela qu'il ait pretendu que l'ame des bêtes est spirituelle & immortelle, car en ce tems-là on ne voyoit pas clairement la liaison qui se trouve entre la pensée, & la spiritualité. Arnobe n'enseigne-t-il pas clairement que l'ame humaine est mortelle de sa nature, qu'elle perira totalement dans les enfers par l'activité des tourmens, & qu'elle ne durera toûjours dans le Paradis que par une pure grace de Dieu? Ne soutient-il pas qu'une nature immortelle & non composée est incapable de sentir de la douleur? Il en sentoit, il ne croyoit donc pas que son ame fut un être spirituel, immateriel, immortel. *Homo prudentiæ non pravæ*, dit-il (a), en parlant de Platon, *& examinis judiciique perpensi, rem inenodabilem suscipit, ut cum animas dicat immortales, perpetuas, & corporali soliditate privatas, puniri eas dicat tamen, & doloris afficiat sensu. Quis autem hominum non videt, quod sit immortale, quod simplex, nullum posse dolorem admittere? quod autem sentiat dolorem immortalitatem habere non posse? Nec tamen ejus auctoritas plurimum à veritate declinat. . . Non est absonè suspicatus jaci eas in flumina torrentia flammarum globis, & cœnosis voraginibus tetra. Jaciuntur enim, & ad nihilum redactæ, interitionis perpetuæ frustratione vanescunt. Sunt enim mediæ qualitatis, sicut Christo auctore compertum est, & interire quæ possint Deum si ignoraverint, vitæ & ab exitio liberari, si ad ejus se minas atque indulgentias applicarint.* Il refute les Platoniciens sur ce qu'ils disoient que l'ame de l'homme est d'une (b) origine celeste, qu'elle est immortelle, & incorporelle, il les refute, dis-je, entre autres raisons par celle-ci, c'est qu'il n'y a presque point de difference entre nôtre ame & celle des bêtes. *Vultis (c) tumore deposito cogitationibus tacitis pervidere animantia nos esse, aut consimilia cæteris, aut non plurima differitate distantia? Quid est enim, quod nos ab eorum indicet similitudine discrepare? vel quæ in nobis eminentia tanta est, ut animantium numero dedignemur adscribi?* Il examine les preéminences de l'homme sur les animaux, & il pretend faire voir que c'est peu de chose; il assûre nommément que les hommes ne surpassent pas les bêtes en raison. (d) *Sed rationales nos sumus, & intelligentia vincimus genus omne mutorum. Crederem istud verissimè dici, si cum ratione & consilio cuncti homines viverent, servarent officiorum tenorem, abstinerent ab illicitis sese, negotia turpia non adirent, neque quisquam pravitate consilii, atque ignorantiæ cæcitate contraria sibimet atque inimica deposceret. Vellem tamen scire quænam sit hæc ratio, per quam sumus potiores animalium generibus cunctis: quia nobis domicilia fecimus, quibus possimus hyemalia frigora, & æstatis flagrantias evitare? Quid? animantia cætera hujus rei providentiam non habent?* Nous pouvons donc mettre Arnobe entre ceux qui ont enseigné que l'ame des bêtes est raisonnable. C'est de lui sans doute que Lactance avoit apris à n'établir d'autre difference entre elles & l'homme, que celle du culte de Dieu. Il s'est trouvé des Philosophes qui ont envié à l'homme ce privilege, car ils ont dit que les animaux avoient une religion. Xenocrate le Carthaginien ne nioit pas que Dieu ne leur fût connu; Democrite a dû croire la même chose, s'il a raisonné consequemment: c'est du moins la pretention de Clement d'Alexandrie. (e) Καθόλου γ᾽ οὖν τὴν περὶ τοῦ Θείου ἔννοιαν Ξενοκράτης ὁ Καρχηδόνιος οὐκ ἀπελπίζει, καὶ ἐν τοῖς ἀλόγοις ζώοις· Δημόκριτος δὲ, κἂν μὴ θέλῃ, ὁμολογήσει διὰ τὴν ἀκολουθίαν τῶν δογμάτων· τὰ γὰρ αὐτὰ πεποίηκεν εἴδωλα τοῖς ἀνθρώποις προσπίπτοντα, καὶ τοῖς ἀλόγοις ζώοις ἀπὸ τῆς θείας οὐσίας· *Ut summatim quidem dicam, Xenocrates Carthaginiensis non spem omnium abjicit, quinetiam in rationis expertibus animantibus sit Dei notitia. Democritus autem, etsi nolit, confitebitur per dogmatum consequentiam: fecit enim easdem imagines in homines incurrentes, & in animantes rationis expertes, ex divina essentia.* Pline met la religion entre les vertus morales des Elephans. *Maximum est elephas*, dit-il (f), *proximumque humanis sensibus: quippe intellectus illis sermonis patrii, & imperiorum obedientia, officiorumque, quæ didicere, memoria: amoris, & gloriæ voluptas: imo vero, (quæ etiam in homine rara,) probitas, prudentia, æquitas: religio quoque siderum, Solisque ac Lunæ veneratio. Auctores sunt, in Mauritaniæ saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, mitescente Luna nova, greges eorum descendere: ibique se purificantes solenniter aqua circumspergi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, vitulorum fatigatos præ se ferentes. Alienæ quoque religionis intellectu, creduntur maria transituri non ante naves conscendere, quam invitati rectoris jurejurando de reditu. Visique sunt fessi ægritudine, (quando & illas moles infestant morbi) herbas supini in cœlum jacientes, veluti tellure precibus allegata.* Dion (g) raporte une partie de ces choses. Pourroit-on croire que les disciples de Platon ôtassent aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'égard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius. *Quod (h) si dicas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Alcinous non esse id prorsus exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subjungit:* (1) Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur: *& quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum.* Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (i) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (k): mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

SENTIMENT de quelques Rabins sur l'ame des bêtes.

Le fameux Maimonides a cru sans doute qu'elles raisonnent, car il leur attribuë une espece de franc arbitre. Mr. Arnaud a raison de lui objecter qu'il s'ensuit de là qu'elles peuvent être punies, ou recompensées après la mort. Si je raporte un peu au long ce qui precede cette reflexion de Mr. Arnaud, c'est à cause de certains faits qui nous aprenent l'opinion de quelques Juifs sur les animaux. Ce grand Rabin (l) *explique cinq opinions touchant la providence qui sont toutes, à ce qu'il croit, aussi anciennes que les Prophetes.* La 4. de ces opinions (m) étendoit à tout la providence de Dieu, & ne nioit pas le libre arbitre de l'homme.

(a) *Arnobius, adversus Gentes, lib. 2. p. m. 52.*

(b) Nihil est quod nos fallat, nihil quod nobis polliceatur spes cassas, id quod nobis à quibusdam dicitur viris, immoderata sui opinione sublatis, animas immortales esse, Deo, rerum ac principi gradu proximas dignitatis, genitore illo ac patre prolatas, divinas, sapientes, doctas, neque ulla corporis attrectatione contiguas. *Id. ibid. p. 53.*

(c) *Id. ib. p. 54.*

(d) *Id. ib. & p. 55.*

(e) *Clem. Alexand. Strom. lib. 5. p. 590. C.*

(f) *Plin. lib. 8. cap. 1. init.*

(g) *Dio, lib. 39. p. m. 120.*

(h) *Pagan. Gaudentius, de transmigratione Pythagor. pag. 76.*

(1) *Cap. 25.*

(i) *Au chap. 3. de l'Ecclesiaste.*

(k) *Voyez le chap. 9. & 10. du livre intitulé,* Traité de Religion contre les Athées, les Deïstes, & les nouveaux Pyrrhoniens, *imprimé à Paris 1677.*

(l) *Arnaud, Reflexions sur le Systême du P. Mallebranche, liv. 1. ch. 13. p. 241. Il cite le chap. 17. de la 2. partie du* More Nevochim, Doctor perplexorum, *de Maimonides.*

(m) *Arnaud, ibid. p. 245.*

ils se persuadent qu'ils éviteront les suites fâcheuses de l'opinion (*E*) qui donne aux bêtes l'ame sensitive. Ces Messieurs ne manquent ni de distinctions, ni

me. Maimonides objecte plusieurs inconveniens aux sectateurs de cette opinion, (*a*) *Ils disoient que c'étoit un Ouvrage de la sagesse de Dieu, de ce qu'il y avoit des hommes qui sans avoir peché naissoient avec beaucoup de defauts, & qu'il étoit meilleur d'être ainsi que de n'être point.* Nous ne comprenons pas, dit ce Docteur Juif, *quelle bonté il peut y avoir en cela, sed nos istam bonitatem non intelligimus.* „ (*b*) Quand on leur demandoit quelle „ justice il y avoit dans la mort des bêtes, quel „ peché elles avoient commis, & pourquoy Dieu „ vouloit, puis que sa providence s'étendoit à „ tout, qu'un Rat innocent fût dechiré par un „ Chat, ils repondoient, que Dieu l'avoit ainsi „ ordonné, mais qu'il recompenseroit ce Rat „ dans le siecle à venir. Cela estoit fort ridicule „ de vouloir qu'il y eust un paradis pour les bêtes. „ Mais ce Rabbin donne luy-mesme un peu de „ lieu à cette rêverie, quand il attribue une vo„ lonté aux animaux irraisonnables, aussi-bien „ qu'aux hommes. *Omnia pariter animantia ir„ rationalia moventur voluntate sua.* Car s'ils „ avoient une volonté, on auroit peine à dire „ pourquoi ils ne seroient pas capables de bien & „ de mal, de punition & de recompense. „

(*a*) *Arnaud, ibid. p.* 246.

(*b*) *Id. ib.*

Les Sociniens ne vont pas si loin que Maimonides; ils ne donnent point aux bêtes une volonté proprement dite, ni un franc arbitre proprement dit; ils ne les font pas susceptibles de la vertu & du vice, ni des peines & des recompenses proprement parlant. Ils disent neanmoins que la raison, la liberté, & la vertu se trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles se rendent dignes de peine, & de recompense en quelque façon. Si l'on ne veut pas m'en croire, qu'on lise ce que je vais copier. *Quia* (*c*) *homo inter animantia solus ratione proprie dicta præditus est, in illum etiam solum tum voluntas, tum virtus & vitium, tum denique præmium & pœna cadit. In bruta tamen animalia cadit aliquid singulis istorum analogum, in ea præsertim, quæ sunt perfectiora, & disciplinæ alicujus capaciora. Est enim in illis primum aliqua facultas rationi respondens, quam nonnulli rationem inferiorem vocant, qua non de rebus modo jucundis, ac utilibus quodammodo ratiocinantur, & de ratione illorum adipiscendorum dispiciunt; sed etiam viam sibi à Deo præscriptam, seu rectam quandam vivendi rationem naturæ suæ consentaneam, quæ honestati analoga est, agnoscunt. Inde sequitur facultas altera, voluntati quodam modo respondens, in qua nonnihil est libertatis. Hinc aliquid etiam virtuti & vitio simile, seu recte & pravè factum: quorum illud est, cum bruta naturæ suæ ductum sequuntur, hoc cum à naturali via exorbitant. Unde tandem etiam aliquid præmio aut pœnæ, & huic quidem maximè simile. Unde bestias etiam à Deo* * *punitas, aut pœnas certas lege illis constitutas, cernimus: qua de re legatur Socinus in Anti-Puccio. Quemadmodum ergo rationem humanam κατ᾽ ἐξοχὴν, & propriè hoc nomine appellamus, & brutis eam adimimus (dicimus enim irrationalia seu ratione carentia) ita & cætera omnia. Rursus quemadmodum impropriè & per analogiam rationem brutis tribuimus, ita & cætera omnia.* Je ne sai si Guillaume de Paris l'un des grans Genies de son siecle, a pu se defendre d'aller un peu au delà de ce sentiment; car on veut (*d*) qu'il ait enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & l'on ne demeure pas d'accord qu'il ait jamais retracté ce dogme. Voyez la citation *l* de cette page.

(*c*) *Joan. Crellius, Ethica Christiana lib. 2. cap. 1. pag. m.* 65. 66.

* *Voyez ci dessus pag* 94. *col.* 1. *ce que je cite de Franzius. Vous y trouverez où Dieu ordonne que les bêtes soient punies.*

(*d*) *Dans les petites dissertations qui sont au commencement du* 2. *tome de ses Oeuvres à l'édition de* 1676. on dispute s'il est vrai qu'il ait retracté l'opinion qu'on l'accusoit d'avoir avancée, touchant la spiritualité de l'ame des bestes, où l'on la compare avec l'opinion de Descartes, & celle des Philosophes qui ont particulierement traité cette question. *Journ. des Savans du* 18. *Janv.* 1677. *pag. m.* 28.

Pour venir aux modernes, j'observerai que (*e*) Valla & (*f*) Antoine Cittadin ont reconu de la raison dans les animaux. Montagne s'est declaré pour ce sentiment, & l'a soutenu avec tant de soin, qu'il semble qu'il ait voulu que l'apologie de Raimond Sebon, fût en partie celle des bêtes. Charron l'a suivi en cela, comme en plusieurs autres choses. Un (*g*) Medecin de la Rochelle ayant écrit contre Charron, fut refuté à son tour par l'une des meilleures plumes qui ayent écrit en François sur des matieres de Philosophie. Je parle de Mr. de la Chambre, Medecin de Mr. Seguier Chancelier de France. Le Medecin de la Rochelle repliqua (*h*); son antagoniste en fit autant, & intitula son Ouvrage *Traité de la connoissance des animaux, où tout ce qui a été dit pour & contre le raisonnement des bêtes est examiné.* J'observe en passant qu'Isaac Vossius (*i*) estime qu'à l'égard du langage, la condition des animaux est beaucoup meilleure que la nôtre, veu qu'ils se communiquent plus promtement, & peut-être plus heureusement leurs pensées que nous ne faisons. Un (*k*) Allemand le critique là-dessus. Je parlerai ci-dessous (*l*) du sentiment de Sennert.

(E) *Suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive.*] Rien n'est plus divertissant que de voir avec quelle autorité les Scolastiques s'ingerent de donner des bornes à la conoissance des bêtes. Ils veulent qu'elles ne conoissent que les objets singuliers & materiels, & qu'elles n'aiment que l'utile & l'agreable; qu'elles ne puissent reflechir sur leurs sentimens & sur leurs desirs, ni conclure une chose d'une autre. On diroit qu'ils ont fouillé plus heureusement dans les facultez & dans les actes de l'ame des bêtes, que les plus experts Anatomistes dans les entrailles des chiens. Leur temerité est si grande, que quand même le hasard auroit voulu qu'ils trouvassent la verité, ils seroient indignes de loüange, & même d'excuse. Mais donnons quartier là-dessus; accordons leur tout ce qu'ils suposent; qu'en esperent-ils? S'imaginent-ils que par ce moyen ils obtiendront d'une personne qui sait raisonner, qu'on doit convenir que l'ame de l'homme n'est pas de la même espece que celle des bêtes? Cette pretension est chimerique. Il est évident à quiconque sait juger des choses, que toute substance qui a quelque sentiment, sait qu'elle sent; & il ne seroit pas plus absurde de soutenir que l'ame de l'homme conoît actuellement un objet sans conoître qu'elle le conoît, qu'il est absurde de dire que l'ame d'un chien voit un oiseau, sans voir qu'elle le voit. Cela montre que tous les actes des facultez sensitives sont de leur nature & par leur essence reflexifs sur eux mêmes. Le Pere Maignan qui malgré toutes ses lumieres a croupi dans les erreurs, & dans la crasse de l'Ecole à l'égard de l'ame des bêtes, avouë

(*e*) *Valla, Dialect. cap.* 9. *apud Vossium ubi supra pag.* 940.

(*f*) *In lib.* 1. *Post-analyt. c.* 3. *apud eumd. ibid.*

(*g*) *Chanet dans ses considerations sur Charron.*

(*h*) *Sa replique est intitulée,* De l'instinct & de la connoissance des animaux, *à la Rochelle* 1646. *in*8.

(*i*) *Isaacus Vossius, de Poematum cantu & viribus rythmi, pag.* 65.

(*k*) *Joh. Cyprianus, in Historia animalium continuatione, p.* 20.

(*l*) *Dans l'une des remarques de l'article Sennert: j'y nomme quelques modernes qui ont cru que l'ame des bêtes est un esprit.*

ni d'exceptions, ni de hardieſſe à decider que les actes de cette ame ne paſſent jamais certaines bornes qu'ils leur preſcrivent : mais tout ce verbiage confus & impene-

avouë pourtant que pour ſentir une choſe, il faut conoître le ſentiment que l'on en a. *Id quod vocamus ſentire*, dit-il, (a) *non eſt ſine cognitione ejus rei quæ dicitur ſenſibilis : cum autem nihil externum ſit per ſe ſenſibile ; ſed tantum per ſuam actionem ; adeoque actio ejus ſit primario ſenſibilis : & cum inſuper nos non dicamur alicujus agentis actionem ſentire, ſi ea dum in nobis fit, omnino lateat nos ; conſequenter id quod vocamus ſentire, non eſt ſine cognitione actionis, quæ fit in nobis ſentientibus ; imo quia ſentire nihil aliud ex parte ſentientis dicit, præter eam cognitionem ; conſequens eſt ipſum ſentire, quatenus ſe tenet ex parte ſentientis, conſiſtere in eo quod eſt agnoſcere ſe pati ; quod coincidit cum eo quod eſt agnoſcere actionem in ſe receptam, ſeu paſſionem ſuam.* Il faut donc dire que la memoire des bêtes eſt un acte qui les fait reſouvenir du paſſé, & qui leur aprend qu'elles s'en ſouviennent. Comment donc oſe-t-on dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de reflechir ſur leurs penſées, ni de tirer une conſequence ? Mais encore un coup ne diſputons point ſur cela ; permettons à ces Philoſophes de bâtir très-mal leurs ſupoſitions : ſervons nous uniquement de ce qu'ils enſeignent. Ils diſent que l'ame des bêtes aperçoit tous les objets des cinq ſens externes ; qu'elle juge qu'entre ces objets il y en a qui lui conviennent, & d'autres qui lui ſont nuiſibles, & qu'en conſequence de ce jugement elle deſire ceux qui lui conviennent, & abhorre les autres : & que pour jouïr de l'objet qu'elle ſouhaite, elle tranſporte ſes organes au lieu où il eſt, & qu'afin de fuir l'objet qu'elle abhorre, elle éloigne ſes organes du lieu où il eſt. Je conclus de tout cela que ſi elle ne produit point d'autres actes auſſi nobles que ceux de nôtre ame, ce n'eſt point ſa faute, ou qu'elle ſoit d'une nature moins parfaite que l'ame de l'homme ; c'eſt ſeulement que les organes qu'elle anime ne reſſemblent point aux nôtres. Je demande à ces Meſſieurs s'ils trouveroient bon qu'on dît que l'ame d'un homme eſt d'une autre eſpece à l'âge de 35. ans, qu'à l'âge d'un mois ; ou que l'ame d'un frenetique, d'un hebeté, d'un vieillard qui tombe en enfance, n'eſt pas ſubſtantiellement auſſi parfaite que l'ame d'un habile homme. Ils rejetteroient ſans doute cette penſée comme une erreur très-groſſiere, & ils feroient bien ; car il eſt ſûr que la même ame qui dans les enfans ne fait que ſentir, medite & raiſonne d'une maniere ſolide dans un homme fait ; & que la même ame qui fait admirer ſa raiſon & ſon eſprit dans un grand homme, ne feroit que radoter dans un vieillard, qu'extravaguer dans un fou, que ſentir dans un enfant. On ſeroit dans une erreur craſſe, ſi l'on pretendoit que l'ame de l'homme n'eſt ſuſceptible que des penſées qui nous ſont conuës. Il y a une infinité de ſenſations, & de paſſions, & d'idées dont cette ame eſt très-capable, quoi qu'elle n'en ſoit jamais affectée pendant cette vie : ſi on l'uniſſoit à des organes differens des nôtres, elle penſeroit autrement qu'elle ne fait aujourdui ; & ſes modifications pourroient être beaucoup plus nobles que celles que nous éprouvons. S'il y avoit des ſubſtances qui dans des corps organiſez euſſent une ſuite de ſenſations, & d'autres penſées beaucoup plus ſublimes que les nôtres, pourroit-on dire qu'elles ſont d'une nature plus parfaite que nôtre ame ? Non ſans doute ; car ſi nôtre ame étoit tranſportée dans ces corps-là, elle y auroit cette même ſuite de ſenſations, & d'autres penſées beaucoup plus ſublimes que les nôtres. Il eſt aiſé d'apliquer ceci à l'ame des bêtes. On nous avouë qu'elle ſent les corps, qu'elle les diſcerne, qu'elle en ſouhaite quelques-uns, qu'elle en abhorre quelques autres. C'eſt aſſez ; elle eſt donc une ſubſtance qui penſe, elle eſt donc capable de la penſée en general : elle peut donc recevoir toutes ſortes de penſées, elle peut donc raiſonner, elle peut conoître le bien honnête, les Univerſaux, les axiômes de Metaphyſique, les regles de la Morale &c. car comme de ce que la cire peut recevoir la figure d'un cachet, il s'enſuit manifeſtement qu'elle eſt ſuſceptible de la figure de tout cachet, il faut dire auſſi que dès qu'une ame eſt capable d'une penſée, elle eſt capable de toute penſée. Il ſeroit abſurde de faire ce raiſonnement, *Ce morceau de cire n'a reçu l'empreinte que de 3. ou 4. cachets, donc il ne peut pas recevoir l'empreinte de mille cachets. Ce morceau d'étain n'a jamais été une aſſiete, donc il ne peut pas être une aſſiete, & il eſt d'une autre nature que cette aſſiete d'étain que je voi là.* On ne raiſonne pas mieux quand on aſſûre, *L'ame du chien n'a jamais eu que des ſenſations &c. donc elle n'eſt point capable des idées de Morale, ni des notions de Metaphyſique.* D'où vient qu'un morceau de cire porte l'image du Prince, & qu'un autre ne la porte pas ? C'eſt à cauſe du cachet qui a été apliqué ſur l'un, & non pas ſur l'autre. Ce morceau d'étain qui ne fut jamais une aſſiete, le ſera dès que vous le jetterez dans le moule d'une aſſiete. Jettez de même cette ame de bête dans le moule des idées univerſelles, & des notions des arts & des ſciences, je veux dire uniſſez là à un corps humain bien choiſi, ce ſera l'ame d'un habile homme, & non plus celle d'une bête.

(a) *Emanuel Maignan, Philoſophia naturæ, cap. 24. n. 2. p. m. 527. Voyez auſſi Caſimire de Toulouſe, Atomi Peripatetica, to. 4. p. 70. ou il raporte en abregé la definition du P. Maignan, & celle-ci de Caſſerius,* Senſus eſt objecti in organo formaliter ſuſcepti dignotio, *& les aprouve.*

On voit donc que les Philoſophes de l'Ecole ſont hors d'état de prouver que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes ſoient de differente nature. Qu'ils diſent & qu'ils repetent mille & mille fois, *celle de l'homme raiſonne, & conoît les Univerſaux & le bien honnête, celle des animaux ne conoît rien de tout cela :* nous leur repondrons, *ces differences ne ſont que des accidens, & ne ſont point une marque d'une diſtinction ſpecifique entre des ſujets. Ariſtote & Ciceron à l'âge d'un an n'avoient point eu de penſées plus ſublimes que celles d'un chien, & s'ils euſſent vécu dans l'enfance 30. ou 40. ans, les penſées de leur ame n'euſſent été que des ſenſations, & de petites paſſions de jeu, & de gourmandiſe ; c'eſt donc par accident qu'ils ont ſurpaſſé les bêtes, c'eſt à cauſe que les organes dont leurs penſées dependoient ont aquis telles & telles modifications, à quoi les organes des bêtes ne parviennent pas. L'ame d'un chien dans les organes d'Ariſtote ou de Ciceron, n'eût pas manqué d'aquerir toutes les lumieres de ces deux grans hommes.*

Cette conſequence eſt très-fauſſe ; une telle ame ne raiſonne pas, & ne conoît pas les Univerſaux, donc elle eſt d'une nature differente de l'ame d'un grand Philoſophe ; car ſi cette con-

 ſequence

impenetrable ne sert de rien pour établir une difference (*F*) specifique entre l'ame

sequence étoit bonne, il faudroit dire que l'ame des petits enfans n'est pas de la même espece que celle des hommes faits. A quoi songez vous donc Philosophes Peripateticiens, lors que vous osez pretendre que si l'ame des bêtes ne raisonne pas, elle est substantiellement moins parfaite que les ames qui raisonnent? Il faudroit premierement que vous prouvassiez que le defaut de raisonnement dans les bêtes procede d'une imperfection reelle & interieure de leur ame, & non pas des dispositions organiques dont elle depend. Mais c'est ce que vous ne sauriez jamais prouver; car il est clair qu'un sujet qui est capable des pensées que vous donnez à l'ame des animaux est capable du raisonnement, & de toute autre pensée: d'où il resulte que s'il ne raisonne pas actuellement, c'est à cause de certains obstacles accidentels & externes, je veux dire à cause que le createur de toutes choses a fixé chaque ame à une certaine suite de pensées, en la faisant dependre des mouvemens de certains corps. C'est ce qui fait aussi que les enfans à la mammelle, les fous, & les frenetiques ne raisonnent pas.

On ne peut songer sans horreur aux suites de cette doctrine, *l'ame de l'homme & l'ame des bêtes ne different point substantiellement, elles sont de même espece, l'une aquiert plus de lumieres que l'autre, mais ce ne sont que des avantages accidentels, & dependans d'une institution arbitraire.* Cette doctrine coule necessairement & inevitablement de ce qui s'enseigne dans les Ecoles sur la conoissance des bêtes. Il s'ensuit de là que si leurs ames sont materielles & mortelles, les ames des hommes le sont aussi, & que si l'ame de l'homme est une substance spirituelle & immortelle, l'ame des bêtes l'est aussi. Consequences horribles de quelque côté que l'on se tourne; car si pour éviter l'immortalité de l'ame des bêtes, on supose que l'ame de l'homme meurt avec le corps, on renverse la doctrine d'une autre vie, & l'on sape les fondemens de la religion. Si pour conserver à nôtre ame le privilege de l'immortalité, on l'étend sur celle des bêtes, dans quels abîmes se trouvera-t-on? que ferons nous de tant d'ames immortelles? y aura-t-il aussi pour elles un paradis & un enfer? passeront-elles d'un corps à un autre? seront-elles aneanties à mesure que les bêtes meurent? Dieu créera-t-il incessamment une infinité d'esprits, pour les replonger sitôt après dans le neant? Combien y a-t-il d'insectes qui ne vivent que peu de jours? Ne nous imaginons pas qu'il suffise de créer des ames pour les bêtes que nous conoissons. Celles que nous ne conoissons point sont encore en plus grand nombre. Le microcospe nous en fait decouvrir par milliers dans une goute de liqueur. On en decouvriroit bien d'autres, si l'on avoit des microcospes plus parfaits. Et qu'on ne dise pas que les insectes sont des machines; car on expliqueroit plûtôt par cette hypothese les actions des chiens, que les actions des fourmis & des abeilles. Il y a peut-être plus (a) d'esprit, & plus de raison dans les animaux invisibles, que dans les plus gros. Nous allons voir les vains efforts que fait l'Ecole, pour établir une difference specifique entre l'ame de la bête & celle de l'homme.

(a) *Voyez les paroles de Pline citées dans l'article* Menage.

(*F*) *Une difference specifique entre l'ame humaine & celle des bêtes.*] Ils disent que l'ame des bêtes est une forme materielle, mais que l'ame de l'homme est un esprit que Dieu crée immediatement. Mais comment prouvent-ils cela? Je supose qu'ils ne raisonnent que sur les principes de la lumiere naturelle, sans recourir à l'Ecriture ni aux dogmes de la religion, & je leur demande une bonne preuve que l'ame des bêtes soit corporelle, & que la nôtre ne le soit pas. Ils m'allegueront la beauté & l'étenduë des conoissances humaines, & la petitesse, la grossiereté, & l'obscurité des conoissances animales; & ils concluront qu'un principe corporel sera capable de produire les conoissances des bêtes, mais non pas les reflexions, les raisonnemens, les idées universelles, les idées de l'honnête qui se trouvent dans l'ame de l'homme; & par consequent cette ame doit être d'un ordre superieur à la matiere, elle doit être un esprit. Ne leur disons plus qu'ils assûrent temerairement que l'ame des bêtes ne raisonne pas, & qu'elle n'a point d'idée du bien honnête: renonçons à cette objection; disons seulement qu'il est mille fois plus difficile de voir un arbre, que de conoître l'acte par lequel nous le voyons; de sorte que si un principe materiel est capable de conoître une infinité de choses qui se passent au dehors, il sera beaucoup plus capable de conoître ses propres pensées, de les comparer ensemble, & de les multiplier: ainsi les reflexions, & les conclusions & les abstractions de l'homme ne demandent pas un principe plus noble que la matiere. Un fort habile Peripateticien en tombe d'accord: laissons-le parler: son aveu sera plus persuasif que mes objections. (b) *Si une fois vous admettez que tout ce qui se passe de plus admirable dans les Bestes, peut se faire par le moyen d'une ame materielle; ne viendrez-vous point bien-tôt à faire le pas, & à dire, que tout ce qui se passe en l'homme, peut se faire aussi par le moyen d'une ame materielle? .... Si vous mettez une fois que les Bestes sans aucune ame spirituelle sont capables de penser, d'agir pour une fin, de prévoir le futur, de se ressouvenir du passé, de profiter de l'expérience par la réfléxion particuliére qu'elles y font; pourquoi ne direz-vous pas que les hommes sont capables d'exercer leurs fonctions sans aucune ame spirituelle? Aprés tout, les operations des hommes ne sont point autres que celles-là, que vous attribuez aux Bestes: s'il y a de la difference, ce n'est que du plus & du moins; & ainsi tout ce que vous pourrez dire, ce sera que l'ame de l'homme est plus parfaite que celle des Bestes, parce qu'il se ressouvient mieux qu'elles, qu'il pense avec plus de reflexion, & qu'il prévoit avec plus d'aßûrance: mais enfin vous ne pourrez pas dire que leur ame ne soit toûjours materielle. Vous direz peut-être que dans l'homme il se trouve des operations qui ne sçauroient convenir aux Bestes, ni proceder d'autre principe que d'une ame spirituelle: & ces operations sont les connoißances universelles; le raisonnement par lequel nous tirons une connoißance de l'autre: les idées que nous avons de l'infini & des choses spirituëlles, qui ne tombent point sous les sens: Mais ceux qui nient qu'il y ait aucune connoissance dans les Bestes, ne nient pas pour cela que ces pensées & ces raisonnemens ne soient en nous, puis que nous les expérimentons nous-mêmes: Ainsi ils ont toûjours le même droit que vous, de prouver l'existence de l'ame raisonnable.* Mais

(b) *Pardies, de la connoissance des bêtes, n.* 49. *p.* 100. *& suiv.*

l'ame humaine & celle-là. L'Auteur qui a le mieux refuté Mr. Descartes sur l'ame des

Mais d'ailleurs ils ajoûtent que toutes ces operations que vous trouvez si extraordinaires, ne different que comme le plus & le moins des operations que vous attribuez aux Bestes: & certainement il semble qu'agir pour une fin, profiter de l'expérience, prévoir l'avenir, (ce qui selon vous convient aux Bestes) ne doit pas moins procéder d'un principe spirituel, que ce qui se trouve dans les hommes. Car enfin, qu'est-ce qu'une connoissance universelle, sinon une connoissance qui convient à plusieurs choses semblables, comme le portrait d'un homme conviendroit à tous les visages qui lui ressembleroient? Qu'est-ce qu'un raisonnement, sinon une connoissance produite par une autre connoissance, comme nous voyons qu'un mouvement est produit souvent par un autre mouvement? Certes si l'on met une fois que la pensée, l'intention, & la réflexion, peuvent provenir d'un corps animé par une forme materielle, il sera bien difficile de prouver que le raisonnement & les idées de l'homme ne sçauroient provenir que d'un corps animé aussi par une forme materielle.

Je prie tous mes lecteurs de prendre garde à la malheureuse situation où se trouvent les Scholastiques, par raport au dogme de l'ame sensitive. Ils alleguent contre Descartes les actions les plus surprenantes des animaux, ils les choisissent exprés pour le confondre plus à coup sûr; mais après cela ils éprouvent qu'ils se sont trop avancez, & qu'ils ont fourni des armes à leur adversaire, pour ruiner la difference specifique qu'ils souhaitent d'établir entre nôtre ame & celle des animaux. Ils voudroient bien que l'on oubliât tous ces exemples de ruse, de precaution, de docilité, de conoissance de l'avenir, qu'ils ont étalez avec tant de pompe afin de montrer que les bêtes ne sont pas des automates; ils voudroient que l'on ne songeât qu'aux actions grossieres d'un bœuf qui ne fait que paître: mais il n'est plus tems d'exiger cela; on employe ces mêmes exemples à les confondre, & à leur prouver que si une ame materielle est capable de toutes ces choses, elle pourra faire tout ce que l'ame de l'homme produit; il faudra seulement donner à l'ame des bêtes plus de degrez de rafinement; ne faut-il pas qu'on supose que l'ame d'un chien ou d'un singe est moins grossiere que l'ame d'un bœuf? En un mot s'il n'y a qu'une ame spirituelle qui puisse produire les actions d'un gros lourdaut de paisan, je vous soutiendrai qu'il n'y a qu'une ame spirituelle qui puisse produire les actions d'un singe: & si vous dites qu'un principe corporel est capable de produire tout ce que les singes font, je vous soutiendrai qu'un principe corporel pourra être cause de tout ce que font les gens stupides, & que pourveu que l'on subtilise la matiere, & qu'on la degage de ce qui s'apelle terrestreïtez, phlegmes &c. elle sera cause de tout ce que font les habiles gens.

(a) *Voyez Mr. Baillet, Vie de Descartes, to.* 1. *pag.* 224.

(b) *Il dispute à la verité contre Calvin; mais c'est afin de conclure contre les Dominicains, qu'il pretend être semblables à Calvin sur ce dogme, ce qu'il conclut contre Calvin.*

Il se trouve des Auteurs qui insinuent que puis que l'ame de l'homme est doüée de franc arbitre, & que celle des bêtes est destituée de liberté, il faut qu'il y ait entre elles une difference specifique, que l'une soit un esprit, & que l'autre soit corporelle. Le Jesuite Theophile Rainaud publia un petit livre l'an 1630. qu'il intitula (a) *Calvinismus bestiarum religio.* Son principal (b) but étoit de prouver que la doctrine des Dominicains reduit l'homme à la condition des bêtes, en le depouillant du libre arbitre. *Præcipuè (c) ex eo capite pronunciavit Catholicus, censendum esse, Calvinismum esse religionem bestiarum, quòd juxta placita Calviniana, homo redigatur in ordinem bestiarum, & hominis gradu ac dignitate excidat. Ad quod solidè probandum, duæ propositiones visæ illi sunt stabiliendæ. Una est, hominem in ratione hominis, constitui per libertatem. Altera est, libertatem everti per Calvinismum.* Il supose que le caractere de l'homme, je dis le caractere qui le distingue de la bête, est la liberté d'indifference; car pour ce qui est de la liberté qui ne consiste que dans l'exemption de contrainte, ou dans la *spontaneité*, aucun Scholastique ne peut nier qu'elle ne se trouve dans les animaux. Faisons voir qu'il est très-faux qu'une ame doüée du libre arbitre, soit d'une autre espece qu'une ame qui ne le possede point. L'ame des enfans & celle des fous est destituée du libre arbitre, & cependant elles sont de la même espece que l'ame la plus amplement pourvuë de liberté. Joignez à cela que les partisans de la liberté d'indifference conviennent qu'elle cessera après cette vie, & neanmoins ils reconoissent que l'ame de l'homme est sur la terre la même substance que dans le ciel, ou dans les enfers. Il est donc visible que la liberté d'indifference n'est point un attribut essentiel de la creature; mais une concession, ou une faveur accidentelle dont le Createur la gratifie: & par consequent les ames qui n'obtiennent pas cette concession, ne sont pas pour cela d'une autre espece que celles qui la recoivent. C'est donc très-mal raisonner que de se servir de cet argument: l'ame des bêtes est destituée du franc arbitre, & l'ame de l'homme n'en est point destituée, donc l'ame des bêtes est materielle, & l'ame de l'homme est spirituelle. Poussons plus avant, & disons que ceux qui admettent l'ame sensitive, n'ont aucune bonne raison d'ôter aux bêtes la liberté. Ne disent-ils pas qu'elles font cent choses avec un plaisir extrême, & qu'elles s'y portent en consequence du jugement qu'elles ont fait de l'utilité des objets, jugement qui a excité en elles l'envie de s'unir à ces objets? Si la liberté ne consiste que dans l'exemption de contrainte, & dans une *spontaneité* qui soit precedée du discernement des objets, n'est-il pas absurde de nier que les animaux soient libres? Un chien affamé n'a-t-il pas la force de s'abstenir d'un morceau de viande, lors qu'il craint d'être batu s'il ne s'en abstient? N'est-ce pas avoir la force d'agir & de n'agir pas? Son abstinence vient sans doute de ce qu'il compare sa faim avec des coups de bâton, & qu'il les juge plus insupportables que ne l'est sa faim. Prenez garde à tous les actes humains que l'on attribuë à la liberté d'indifference, vous trouverez que jamais l'homme ne les suspend, ou ne choisit l'un des deux contraires, que parce qu'ayant comparé le pour & le contre, il a trouvé ou plus de motifs de suspension que d'action, ou plus de motifs de cette action, que de celle-là. Faisons encore parler le Jesuïte qui a écrit contre les Cartesiens, (d) *Il est mal-aisé de separer ainsi le raisonnement d'avec la pensée: & il est ce semble bien facile de prouver, que dés lors qu'une substance est capable de penser, elle est aussi capable de raisonner, qu'elle est pourveüe d'une volonté*

(c) *Calvinismus, bestiarum Religio, diatriba* 2. *p. m.* 25.

(d) *Pardies ubi supra n.* 52. *pag.* 104. 105. *Notez qu'il cite p.* 113. *l'exemple d'un chien, qui avoit apris à* chanter sa partie avec son maître. *Il cite,* Vide Horarium oratione peculiari de ratione brutor. *Il faloit citer,* Rorarius, quod animalia bruta utantur ratione melius homine. *Lib.* 1. *p.* 2.

des bêtes, nous auroit fait beaucoup de plaisir s'il avoit pu nettoyer (G) le sentiment

té & d'un libre-arbitre, & en un mot, qu'elle est en état d'agir comme les hommes. Les anciens Philosophes, & même les Peres de l'Eglise, ont prouvé que nous avions un libre-arbitre par cét argument general, que tout ce qui est capable de connoître, peut connoître le bien & le mal, c'est à dire, ce qui luy est bon, ou ce qui luy est mauvais: que par consequent, en considerant ces deux objets, il peut les comparer ensemble, il peut déliberer, il peut se déterminer pour en choisir l'un à l'exclusion de l'autre, en quoy consiste l'usage de nôtre liberté. Et cela est si vray, que la définition que nous retenons encore aujourd'huy de la liberté prise en general, est celle-cy, Facultas agendi cum ratione, *la faculté d'agir avec connoissance de cause, ce* cum ratione *signifie cela.*

L'une des plus fortes preuves que l'on aporte de la liberté de l'homme, est tirée de la punition des malfaiteurs. Toutes les societez sont convenues de les châtier exemplairement, & d'étendre même en certains cas sur leurs cadavres une longue peine à la vuë de tout le monde; on les prive de la sepulture, & on les fait servir de spectacle sur les rouës & sur les gibets. Si l'homme n'agissoit pas librement, si une necessité fatale & inevitable le determinoit à une certaine suite de pensées, le vol & le meurtre ne devroient pas être châtiez, & l'on ne pourroit esperer aucun fruit de la punition des coupables; car ceux qui verroient sur une rouë le cadavre d'un malfaiteur, ne seroient pas moins soumis qu'auparavant à cette force majeure qui les fait agir, sans leur laisser aucun usage de liberté. Cette preuve du libre arbitre n'est pas aussi forte qu'elle le paroît; car encore que les hommes soient persuadez que les machines ne sentent point, ils ne laissent pas de leur donner cent coups de marteau, quand elles sont detraquées, s'ils jugent qu'en aplatissant une rouë, ou une autre piece de fer, ils les remettront au train ordinaire. Ils feroient donc fustiger un coupeur de bourse, quand même ils sauroient qu'il n'a point de liberté, pourveu que l'experience leur eût apris qu'en faisant foüetter les gens, on les empêche de continuer certains actions. Mais en tout cas si cette preuve du libre arbitre a quelque force, elle sert manifestement à faire voir que les bêtes ne sont pas destituées de liberté *. On les châtie tous les jours, & on les corrige par là de leurs defauts. Ochin au commencement de ses Labyrinthes examine toutes les raisons qui nous persuadent que nous agissons librement; & il dit entre autres choses contre celle qui est tirée de la punition des malfaiteurs, que si les Juges étoient assûrez qu'en faisant pendre un cheval qui auroit tué un homme, & en le laissant pendu long tems sur les grans chemins, on empêcheroit les autres chevaux de faire du mal, ils se serviroient de ce suplice toutes les fois qu'un cheval auroit estropié ou tué quelcun, par ses ruades ou par ses morsures (a). Aparemment il ne savoit pas qu'on se sert de ces spectacles en quelques païs, pour contenir dans leur devoir les bêtes feroces. Rorarius en a été temoin oculaire; il a vu deux loups pendus au gibet dans le païs de Juliers; & il observe que cela fait plus d'impression sur les autres loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des oreilles &c. n'en fait sur un voleur. Il dit aussi qu'en Afrique l'on attache en croix quelques lions, afin d'étonner les autres, & que l'on s'en trouve bien. *Solent (b) in Africa crucifigere leones, si qui deprehendantur urbes obsidere, quod in senectâ faciunt: quoniam ad persequendas feras vires non suppetunt; cujus pœnæ metu, licet urgeat fames, desinunt: & nos ab Agrippina Colonia Duram versus equitantes, in illa vasta sylva, vidimus duos caligatos lupos, non secus quam duos latrones furcæ suspensos: quo similis pœna formidine à maleficio reliqui deterreantur. At inter homines quotidie reperiuntur, quibus ob admissa furta tergus virgis cæsum, abscissæ auriculæ, signatæ genæ, truncata altera manus, erutus oculus, nec adhuc à furtis se continere possunt, donec laqueus vitæ finis extiterit.*

(G) *S'il avoit pu nettoyer le sentiment ordinaire.*] On a fait beaucoup de cas, & avec beaucoup de raison, d'un livre (c) qui a pour titre *Le Voyage du Monde de Descartes.* On y trouve de tres-grandes difficultez proposées agreablement & vivement aux Cartesiens, & fort bien poussées. Celles qui concernent l'ame machinale des bêtes, sont ce me semble les meilleures qui se puissent proposer. L'Auteur avouë de bonne foi le peu d'adresse qu'eurent d'abord les Peripateticiens, contre ce grand paradoxe de Mr. Descartes, & l'avantage que les sectateurs de celui-ci en tirerent. Il se sert habilement des consequences fâcheuses qu'on peut inferer de ce paradoxe; car il montre que les argumens des Cartesiens nous conduisent à juger que les autres hommes sont des machines. C'est peut-être l'endroit le plus foible de la place, & cela confirme une pensée très-judicieuse que l'on peut avoir de la nature des conoissances humaines. Il semble que Dieu qui en est le distributeur agisse en pere commun de toutes les sectes, c'est-à-dire qu'il ne veuille point soufrir qu'une secte puisse pleinement triomfer des autres, & les abimer sans ressource. Une secte terrassée, mise en deroute, n'en pouvant plus, trouve toûjours les moyens de se relever, dès qu'elle abandonne le party de la defensive, pour agir offensivement par diversion, & par retorsion. Le combat des sectes est toûjours ce que fut pendant quelque tems celui des Troyens (d) & des Grecs, la nuit que Troye fut prise: tour à tour elles se vainquent l'une l'autre, selon qu'elles changent les parades en rispostes. Le Cartesien n'a pas plûtôt renversé, ruiné, aneanti l'opinion des Scholastiques sur l'ame des bêtes, qu'il éprouve qu'on peut le batre par ses propres armes, & lui montrer qu'il prouve trop; & que s'il raisonne consequemment il renonçera à des opinions, qu'il ne pourroit abandonner sans s'exposer au ridicule, & sans admettre des absurditez qui sautent aux yeux; car où est l'homme qui oseroit dire qu'il n'y a que lui qui pense, & que tous les autres sont des machines? Ne le regarderoit-on pas comme un personnage plus extravagant, que ceux qu'on enferme dans les petits maisons, ou que l'on sequestre de toute societé humaine? Cette consequence du dogme Cartesien est un fâcheux rabat-joye: elle est semblable aux pieds du pan; c'est une laideur qui mortifie la vanité que le brillant du plumage avoit inspirée. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que tout l'avantage du Pere Daniel contre l'opinion de Monsieur Descartes consiste dans les objections qu'il a proposées, & nullement dans les reponses qu'il a faites aux objections

* *Notez bien cette question que Franzius se propose hist. animal. sacra parte 1. c. 2. p. m. 16.* Quæri autem posset *an non ponenda sit rationalis anima in brutis . . .* cum *Genes. 9. v. 5.* Deus ipse vindicare velit sanguinem hominis in brutis si quando effuderunt sanguinem humanum. *Il cite aussi Exode 12. v. 28. & Levitique 20. v. 15. 16. où Dieu ordonne des peines contre les bêtes.*

(a) *Je n'ai pas presentement sous ma main ce livre d'Ochin, je cite de memoire ce qu'il dit; & peut-être que je ne raporte pas precisement la version de ses paroles; mais je suis sûr que je raporte sa pensée.*

(b) *Rorarius, ubi supra, lib. 2. p. 109.*

(c) *Le Pere Daniel, Jesuite de Caen, passe pour l'Auteur de cet Ouvrage.*

(d) Nec soli pœnas dant sanguine Teucri: Quondam etiam victis redit in præcordia virtus, Victoresque cadunt Danai. *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 366.*

timent ordinaire. Un grand Eſprit d'Allemagne ayant compris ces difficultez, a

tions des Carteſiens. Il ne nie pas qu'ils n'embarraſſent étrangement par leurs queſtions, mais il ſoutient qu'à leur tour ils ſont queſtionnez d'une maniere qui n'eſt pas moins embarraſſante, & que l'on peut faire (*a*) *de bonnes repreſailles.* Vous chercheriez inutilement dans ſon écrit la ſolution des difficultez phyſiques, morales, & theologiques que l'on propoſe aux Peripateticiens ſur l'ame des bêtes; il ſe contente de vous repondre que s'il y a là des choſes qu'on ne comprend point, il y en a auſſi de ſemblables dans l'hypotheſe de Mr. Deſcartes. (*b*) La definition de l'ame de la bête, *une ſubſtance capable de ſenſation*, c'eſt-à-dire, de voir, d'entendre, &c. eſt auſſi claire que la definition Carteſienne de l'eſprit, *une ſubſtance qui penſe & qui raiſonne.* Ce ſont les paroles du P. Daniel: il les prouve en ſuite auſſi bien qu'on puiſſe. Un peu auparavant il avoit dit (*c*) que l'ame des bêtes n'eſt ni matiere ni eſprit, mais *un être mitoyen entre les deux* qui n'eſt pas *capable de raiſonnement ni de penſée, mais ſeulement de perception & de ſenſation.* S'il ne dit rien de meilleur, il s'en faut prendre non pas à ſes lumieres, mais à la nature du ſujet.

(a) Suite du voyage du monde de Deſcartes, p. 75.

(b) Ibid. p. 84.

(c) Ibid. p. 82. 83.

Il me permettra de dire que ſon hypotheſe eſt inſoutenable, & qu'elle ne peut reſoudre aucune difficulté. Ces deux termes, *matiere*, *eſprit*, ſemblent d'abord oppoſez d'une maniere à ſoufrir quelque milieu; mais quand on y regarde de près, on comprend qu'on peut les reduire à l'oppoſition contradictoire. Pour cela il ſuffit de demander ſi la ſubſtance qui n'eſt ni corps ni eſprit, eſt étenduë, ou non étenduë. Si elle eſt étenduë, on a grand tort de la diſtinguer de la matiere: ſi elle n'eſt pas étenduë, je demande en vertu de quoi on la diſtingue de l'eſprit; car elle convient avec l'eſprit dans la notion de ſubſtance non étenduë, & nous ne ſaurions comprendre que cette notion ſoit diviſible en deux eſpeces; veu que l'attribut ſpecifique qu'on voudroit donner à l'une, ne nous paroîtra jamais incompatible avec l'autre. Si Dieu peut joindre la (*d*) penſée avec un être non étendu; il la pourra joindre auſſi avec un autre être non étendu, n'y ayant rien que l'étenduë qui nous paroiſſe rendre la matiere incapable de penſée. Pour le moins nous concevons clairement qu'une ſubſtance non étenduë qui peut ſentir, eſt capable de raiſonner: & par conſequent ſi l'ame des bêtes eſt une ſubſtance non étenduë capable de ſenſation, elle eſt capable de raiſonnement: elle eſt donc de la même eſpece que l'ame de l'homme; elle n'eſt donc pas une ſubſtance mitoyenne entre le corps & l'eſprit. Voici une demande du Pere Daniel. *Les* (*e*) *Carteſiens nieront-ils la poſſibilité de cette eſpece d'être, capable uniquement de ſenſation? Et où eſt ce reſpect que leur maître a taſché de leur inſpirer pour la toute-puiſſance d'un Dieu, qui peut faire, ſelon luy, qu'un triangle n'ait pas trois angles, & que deux & deux ne faſſent pas quatre; & qui cependant n'auroit pû faire un être, qui n'eût que des ſenſations?* Cette queſtion embarraſſeroit un homme qui auroit fait vœu de ne s'écarter jamais de ce que Deſcartes a dit; mais on ne voit pas de Carteſiens qui s'impoſent cet eſclavage, & l'on eſt bien ſûr que Mr. Deſcartes n'auroit oſé aſſûrer ſerieuſement, que Dieu peut faire deux pieds de cire ſuſceptibles de 3. ou 4. figures, & incapables de toutes les autres. Qu'il ait cru là-deſſus ceci ou cela, ſes diſciples ne croiront jamais manquer au reſpect qui eſt dû à Dieu, s'ils diſent qu'un *être capable uniquement de ſenſation*, n'eſt pas plus poſſible qu'un morceau (*f*) de cire capable uniquement de la figure quarrée. Pour ce qui concerne *un être qui n'eût que des ſenſations*, ils le croiront très-poſſible, tout de même qu'il ſeroit poſſible qu'un certain morceau de matiere fût toûjours rond, ſi Dieu vouloit y empêcher éternellement la tranſpoſition des particules. N'en deplaiſe au Pere Daniel, il ne s'eſt pas aperçu qu'on donne le change quand on dit d'abord, *un être capable uniquement de ſenſation*, & puis *un être qui n'eût que des ſenſations.* La poſſibilité du premier eſt inconcevable: celle du ſecond eſt manifeſte. Mais comme un morceau de cire où Dieu empêcheroit inceſſamment la tranſpoſition des particules, ſeroit de la même eſpece qu'un morceau de cire où le changement des extremitez produiroit inceſſamment une nouvelle figure; diſons auſſi qu'une ſubſtance que Dieu borneroit toûjours aux ſenſations, ſeroit de la même eſpece qu'une ſubſtance qui s'éleveroit juſques au raiſonnement.

(d) Je prens ce mot au ſens des Carteſiens, c'eſt-à-dire pour une modification generique, qui comprend ſous ſoi les ſenſations, les reflexions, les raiſonnemens &c. comme autant d'eſpeces.

(e) Suite du voyage du monde, p. 84.

(f) On entend ici par morceau un aſſemblage de differens corpuſcules. C'eſt pour prevenir la difficulté d'un atomiſte, qui croit que la figure d'un atome eſt immuable eſſentiellement.

Il me reſte à faire voir l'inutilité de l'hypotheſe de ce Jeſuïte. 1. On a beſoin d'un ſyſtême qui établiſſe la mortalité de l'ame des bêtes: or c'eſt ce qu'on ne trouve point dans un être mitoyen entre le corps & l'eſprit, car un tel être n'eſt point étendu: il eſt donc indiviſible, il ne peut perir que par *annihilation*; les maladies, le feu, le fer ne ſauroient l'atteindre; il eſt donc à cet égard de même nature, & de même condition que les eſprits, que l'ame de l'homme. 2. Nous avons beſoin d'un ſyſtême qui établiſſe une difference ſpecifique entre l'ame de l'homme & l'ame des bêtes: or c'eſt ce que nous ne trouverons point par cet être mitoyen, car ſi l'ame des bêtes n'étant ni corps ni eſprit a neanmoins des ſenſations, l'ame de l'homme pourra fort bien raiſonner encore qu'elle ne ſoit ni corps ni eſprit, mais un être mitoyen entre les deux. Le paſſage de la privation du ſentiment à la perception d'un arbre, & au diſcernement de cet arbre, eſt une action plus difficile que le paſſage de la ſenſation au raiſonnement. 3. Nous avons beſoin d'un ſyſtême qui donne raiſon de l'induſtrie ſurprenante des abeilles, des chiens, des ſinges, des élephans; & vous nous venez donner une ame de bêtes qui n'a que des ſenſations, qui ne penſe point, qui ne raiſonne point. Songez y bien, vous comprendrez qu'une telle ame ne ſuffit pas à l'explication des phenomenes. Le P. Daniel l'avouë dans un autre endroit de ſon Ouvrage, où il paroît ne donner aux Peripateticiens que l'avantage de la poſſeſſion: car après avoir touché les difficultez du Carteſianiſme par raport aux bêtes, il ajoûte. (*g*) *Les Peripateticiens ont auſſi leurs difficultez à reſoudre, on n'en peut pas douter: mais fuſſent-elles encore plus grandes de beaucoup qu'elles ne ſont, tandis que les Carteſiens n'auront rien de meilleur ni de plus intelligible à nous dire, il faut s'en tenir là, & raiſonner ſur ce point particulier, comme fit ſur toute la philoſophie un grand Miniſtre d'Etat, il y a vingt-cinq ans. On luy conſeilloit de ne point faire apprendre à ſon Fils aiſné l'ancienne Philoſophie, parce que, lui diſoit-on, il n'y a dans cette Philoſophie que des niaiſeries & des folies. On m'a dit* auſſi

(g) Suite du voyage du monde, p. 105. 106.

a fourni des ouvertures qui (*H*) meritent d'être cultivées. Pour revenir à Rorarius,

aussi, repondit-il, qu'il y a bien des fadaises & des chimeres dans la nouvelle; ainsi, continua-t-il, folie ancienne, folie nouvelle, je croy qu'ayant à choisir, il faut preferer l'ancienne à la nouvelle. C'est ainsi peut-être que Nihusius (*a*) raisonnoit.

(H) *A fourni des ouvertures qui meritent d'être cultivées.*] Il (*b*) aprouve le sentiment de quelques modernes, que les animaux sont organisez dans la semence; & il croit d'ailleurs (*c*) que la matiere toute seule ne peut pas constituer de veritable unité, & qu'ainsi tout animal est uni à une forme qui est un être simple, indivisible, veritablement unique. Outre cela il supose (*d*) que cette forme ne quitte jamais son sujet, d'où il resulte qu'à proprement parler il n'y a ni mort ni generation dans la nature, Il (*e*) excepte de tout ceci l'ame de l'homme; il la met à part, &c. Cette hypothese (*f*) nous delivre d'une partie de l'embarras. Il n'est plus question de repondre aux objections accablantes que l'on fait aux Scolastiques. L'ame des bêtes, leur dit-on, est une substance distincte du corps; il faut donc qu'elle soit produite par creation, & detruite par *annihilation*; il faudroit donc que la chaleur (*g*) eût la force de créer des ames, & de les (*h*) aneantir; & que peut-on dire de plus absurde? Les reponses des Peripateticiens à cette objection ne meritent pas d'être raportées, ni de sortir de l'obscurité des classes où on les debite à de jeunes écoliers: elles ne sont propres qu'à nous convaincre que l'objection est invincible à leur égard. Ils ne se tirent pas mieux du precipice où on les jette, quand on les engage à trouver du sens & quelque ombre de raison, dans la production continuelle d'un nombre presque infini de substances, qui sont detruites totalement peu de jours après, quoi qu'elles soient beaucoup plus nobles, & beaucoup plus excellentes que la matiere qui ne perd jamais son existence. L'hypothese de Mr. Leibnitz pare tous ces coups; car elle nous porte à croire 1. que Dieu au commencement du monde a creé les formes de tous les corps, & par consequent toutes les ames des bêtes: 2. que ces ames subsistent toûjours depuis ce tems-là, unies inseparablement au premier corps organisé dans lequel Dieu les a logées. Cela nous épargne la metempsychose, qui sans cela seroit un asyle où il faudroit se sauver necessairement. Afin qu'on voye si j'ai bien compris sa pensée, je mets ici une partie de son discours. „ (*i*) C'est ici où les *transformations* de „ Messieurs Swammerdam, Malpighi & Leeuwenhoeck, qui sont des plus excellens observateurs de nôtre temps, sont venuës à mon secours, & m'ont fait admettre plus aisément, „ que l'animal, & toute autre substance organisée ne commence point lors que nous le croyons, „ & que sa generation aparente n'est qu'un developement, & une espece d'augmentation. Aussi ai-je remarqué que l'Auteur de la Recherche „ de la verité, Mr. Regis, Mr. Hartsoecker & „ d'autres habiles hommes n'ont pas esté fort „ éloignez de ce sentiment. Mais il restoit encore la plus grande question, de ce que ces ames „ ou ces formes deviennent par la mort de l'animal, ou par la destruction de l'individu de la „ substance organisée. Et c'est ce qui embarrasse „ le plus; d'autant qu'il paroît peu raisonnable que „ les ames restent inutilement dans un caos de „ matiere confuse. Cela m'a fait juger enfin qu'il „ n'y avoit qu'un seul party raisonnable à prendre; „ & c'est celui de la conservation non seulement „ de l'ame, mais encore de l'animal mesme, & „ de sa machine organique; quoi que la destruction des parties grossieres l'ait reduit à une petitesse qui n'échape pas moins à nos sens, que „ celle où il estoit avant que de naître. Aussi „ n'y a-t-il personne qui puisse bien marquer le „ veritable temps de la mort, laquelle peut passer „ long-temps pour une simple suspension des actions notables, & dans le fonds n'est jamais „ autre chose dans les simples animaux: témoin „ les *Ressuscitations* des mouches noyées, & puis „ ensevelies sous de la craye pulverisée, & plusieurs exemples semblables, qui font assez connoître qu'il y auroit bien d'autres ressuscitations, „ & de bien plus loin, si les hommes estoient en „ estat de remettre la machine. . . . Il est donc „ naturel que l'animal ayant toûjours esté vivant „ & organisé, (comme des personnes de grande „ penetration commencent à le reconnoître) il le „ demeure aussi toûjours. Et puis qu'ainsi il n'y „ a point de premiere naissance, ni de generation „ entierement nouvelle de l'animal, il s'ensuit „ qu'il n'y en aura point d'extinction finale, ni „ de mort entiere prise à la rigueur metaphysique; „ & que par consequent au lieu de la transmigration des ames, il n'y a qu'une transformation „ d'un mesme animal, selon que les organes sont „ pliez diferemment, & plus ou moins developez. „

Je dirai par occasion qu'il y a des gens qui croyent que le sujet primitif auquel nôtre ame est unie, sort avec elle de nôtre corps quand nous mourons. Mr. Poiret ne s'éloigne pas de ce sentiment, & il croit même que Moïse aparut le jour de la transfiguration, avec le vrai corps qui accompagna son ame au sortir de cette vie; c'est-à-dire, selon lui, lors que cette ame bien-heureuse ne fit que quitter l'écorce, ou l'envelope qui couvroit le corps subtil auquel elle étoit unie. Il donne au cadavre le nom d'écorce ou de rouille, par raport au vrai sujet qui est uni avec l'ame. Voici ses termes. (*k*) *Cùm Deus sit constans in suis operibus, maxime in præcipuis, & quoad fundamentaliora, condideritque mentes quasdam, humanas nempe, corporibus annexas; probabile non est, id opus vel per aliquod tempus ex toto interrumpi atque destrui: & ex historiis sacris habemus, Mosen, cujus cadaver omnino cecidit, cum Elia apparuisse Apostolis Christum in transfiguratione radiantem spectantibus: id quod sine corpore, cui mens fuerit juncta, fieri non poterat. Nonnulli ad corpus ex aëre assumptum recurrunt: at quidni id ex ipso Mosis corpore (& sic de cæteris) esset, portio nempe materiæ illius internæ spiritualioris, subtilioris & purioris, quæ deposito cadavere, seu tegmine vel cortice aut scabie vel rubigine quadam, exhalaret, & menti adhuc unita, ejus regimine, secundum Dei placitum, dirigeretur?* Il a publié quelques objections qui lui furent envoyées de Sedan. On lui objecta entre autres choses (*l*) que l'exemple de Moïse ne prouve rien, parce qu'afin que ce grand Prophete fût vu des Apôtres, il auroit falu ajoûter beaucoup de matiere à celle qui seroit sortie de son cadavre avec son ame. Or s'il eût falu lui donner plus de la moitié d'un corps étran-

(*a*) Voyez son article p. 670. col. 2.

(*b*) Voyez le Memoire de Mr. Leibnitz, inseré dans le Journal des Savans du 27. Juin 1695. p. 449. édit. de Holl.

(*c*) Ibid. p. 446.

(*d*) Ibid. p. 447.

(*e*) Ibid. p. 448. 450.

(*f*) Mr. Bernier, dans sa Relation des Gentils de l'Hindoustan, p. m. 200. raporte une opinion à peu près semblable des Philosophes de ce païs-là.

(*g*) On fait éclorre des poulets en mettant les œufs dans un four que l'on chauffe par degrez. Cela se pratique dans l'Egypte.

(*h*) On peut faire mourir plusieurs sortes d'animaux, en les mettant dans un four un peu trop chaud.

(*i*) Journal des Savans, ubi supra pag. 449.

(*k*) Poiret, Cogitat. rational. de Deo, anima & malo, in appendice n. 1. pag. 611. edit. Amstelod. 1685.

(*l*) Idem Respons. ad primas object. p. 696.

rarius, je ne croi pas me tromper lors que je me persuade qu'il étoit nâtif de Pordenone (*I*) en Italie. Je voudrois avoir lu le plaidoyé * qu'il composa pour les rats. Il fut imprimé dans le païs des Grisons l'an 1548. Il y a quelque chose de semblable dans les Ecrits † du President Chassanée. Nous acheverons de donner ici ‡ le recueil dont on a vu la principale partie dans l'article de Pereira.

* Oratio pro muribus adversus Nicolai Bostii edictum. Augustæ Rheticæ ad Phil. Ulhard. *Draudius, Biblioth. p.* 1093.

† *Voyez Mr. de Thou, lib.* 6. *p.* 126.

‡ *Voyez la remarque D.*

ROSE

étranger, il n'y a nul inconvenient à dire que toute la matiere qui fut vuë en lui ce jour-là étoit étrangere. Mr. Poiret repondit (*a*) que la matiere subtile qui sort du corps avec l'ame, est à la verité trop deliée pour fraper nos sens grossiers; mais que quand Dieu nous assiste extraordinairement, nous pouvons la voir. On l'avertit qu'il y a des Scolastiques qui admettent une quintessence, pour être le lien de l'ame humaine avec les organes formez des 4. élemens, & pour être son vehicule quand la mort la fait deloger. Ils disent aussi que ce vehicule est le sujet des peines que les reprouvez endurent avant la resurrection. (*b*) *Observo opinionem viri docti non multum discrepare à quorumdam Scolasticorum placitis, qui præter quatuor elementa nescio quam quintam essentiam venire in compositionem humani corporis opinantur, quæ sit veluti medium quoddam vinculum, quo incorporeus & immortalis animus cum terreno ac mortali corpore copuletur: aliter enim si res esset, nulla videretur esse proportio & convenientia inter corpus & animam rationalem: & illam quidem quintam essentiam naturæ cœlestis esse volunt, eamque ferre animum quando per mortem è corpore migrare cogitur, & in ea pœnas apud inferos luere sceleribus suis promeritas.* Mr. Poiret (*c*) repondit qu'il n'avoit que faire de ce que les Scolastiques avoient pu dire. Voyez la marge †.

(*a*) *Poiret Respons. ad primas object. pag.* 697.

(*b*) *Ibid. p.* 696.

(*c*) *Ibid. p.* 697.

† *Le Platonicien anonyme Auteur du* Philosophia vulgaris refutata *imprimé l'an* 1690. *dit qu'Okam, Maironi, Antoine Mirandulanus, Garbius, Licetus font l'ame de l'homme composée de* 2. *substances* alia immateriali quæ à Deo creatur, alia materiali quæ ex traduce propignatur &c.

Il y a dans l'hypothese de Mr. Leibnitz certaines choses qui font de la peine, quoi qu'elles marquent l'étenduë & la force de son genie. Il veut, par exemple, que l'ame d'un chien agisse independemment des corps; (*d*) *que tout lui naisse de son propre fonds, par une parfaite* spontaneité *à l'égard d'elle-même, & pourtant avec une parfaite* conformité *aux choses de dehors.... Que ses perceptions internes lui arrivent par sa propre constitution originale, c'est-à-dire representative (capable d'exprimer les estres hors d'elle par raport à ses organes) qui lui a été donnée dès sa creation, & qui fait son caractere individuel.* D'où il resulte qu'elle sentiroit la faim & la soif à telle & telle heure, quand même il n'y auroit aucun corps dans l'Univers; quand même *il n'existeroit rien que Dieu & elle.* Il a expliqué (*e*) sa pensée par l'exemple de deux pendules qui s'accorderoient parfaitement: c'est-à-dire qu'il supose que selon les loix particulieres qui font agir l'ame, elle doit sentir la faim à une telle heure; & que selon les loix particulieres qui reglent le mouvement de la matiere, le corps qui est uni à cette ame doit être modifié à la même heure, comme il est modifié quand l'ame a faim. J'attendrai à preferer ce systême à celui des causes occasionnelles, que son habile Auteur l'ait perfectionné: je ne saurois comprendre l'enchaînement d'actions internes & spontanées, qui feroit que l'ame d'un chien sentiroit de la douleur immediatement après avoir senti de la joye, quand même elle seroit seule dans l'Univers. Je comprens pourquoi un chien passe immediatemement du plaisir à la douleur, lors qu'étant bien affamé, & mangeant du pain, on lui donne subitement un coup de bâton; mais que son ame soit construite de telle sorte, qu'au moment qu'il est frapé il sentiroit de la douleur, quand même on ne le fraperoit pas; quand même il continueroit de manger du pain sans trouble ni empêchement, c'est ce que je ne saurois comprendre. Je trouve aussi fort incompatible la *spontaneité* de cette ame avec les sentimens de douleur, & en general avec toutes les perceptions qui lui deplaisent. D'ailleurs la raison pourquoi cet habile homme ne goûte point le systême Cartesien, me paroît être une fausse suposition; car on ne peut pas dire que le systême des causes occasionelles, fasse intervenir l'action de Dieu par miracle (*f*), *Deum ex machina*, dans la dependance reciproque du corps & de l'ame; car comme Dieu n'y intervient que suivant des loix generales, il n'agit point là extraordinairement. La vertu interne & active communiquée aux formes des corps, selon Mr. Leibnitz, conoît-elle la suite d'actions qu'elle doit produire? Nullement; car nous savons par experience que nous ignorons, si dans une heure nous aurons telles ou telles perceptions: il faudroit donc que les formes fussent dirigées par quelque principe externe dans la production de leurs actes. Cela ne seroit-il pas le *Deus ex machina*, tout de même que dans le systême des causes occasionnelles (*g*)? Enfin comme il supose avec beaucoup de raison, que toutes les ames sont simples & indivisibles, on ne sauroit comprendre qu'elles puissent être comparées à une pendule; c'est-à-dire que par leur constitution originale, elles puissent diversifier leurs operations, en se servant de l'activité spontanée qu'elles recevroient de leur createur. On conçoit clairement qu'un être simple agira toûjours uniformément, si aucune cause étrangere ne le detourne. S'il étoit composé de plusieurs pieces comme une machine, il agiroit diversement, parce que l'activité particuliere de chaque piece pourroit changer à tout moment le cours de celle des autres; mais dans une substance unique, où trouverez-vous la cause du changement d'operation?

(*d*) *Journal des Savans du* 4. *de Juillet* 1695. *p.* 457.

(*e*) *Dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, Fevrier* 1696. *pag.* 274. 275.

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Consultez les objections qui ont été faites à Mr. Leibnitz par Mr. S. F.* (*c'est Mr. Foucher*) *dans le Journal des Savans du* 12. *de Septembre* 1695. *pag.* 639. *& suiv.*

(I) *Qu'il étoit nâtif de Pordenone en Italie.*] Voici sur quoi je me fonde. Il dit que Sacille est proche de sa patrie. *Proximum est patriæ meæ Sacillum oppidum (in quo doctissimus Franciscus Amaltheus publico stipendio humaniores litteras profitetur, cujus sub ductu pueritiæ meæ rudimentum deposui) amœnum flumine.* Cette parenthese n'est pas ici superfluë; elle nous aprend où nôtre Rorarius fit ses premieres études; & que les (*h*) trois freres qui ont rendu si celebre le nom d'Amalthée, n'étoient pas les seuls de ce nom qui fussent savans. Il est certain que Sacille n'est pas loin (*i*) de *Portus Naonis*, ou de Pordenone, comme l'apellent les Italiens, ou de Portenau, comme le nomment les Allemans (*k*). L'Epitre dedicatoire du livre de Rorarius à l'Evêque d'Arras, est datée de *Portus Naonis*: & il y a un Medecin qui étoit de la même ville, & qui se nommoit Nicolas RORARIUS. Il est Auteur d'un livre qui fut imprimé à Venise l'an 1566. & l'an 1572. & qui a pour titre

(*h*) *Hieronymus, Joannes Baptista, & Cornelius Amalthei. On a imprimé leurs Poësies Latines à Amsterdam l'an* 1689. *avec une preface de Mr. Gravius.*

(*i*) *Voyez Leandre Alberti, in descriptione Italia, p. m.* 750.

(*k*) *Voyez Baudrand au mot* Portus Naonis.

 Con-

ROSE (Guillaume) Predicateur de Henri III. & Evêque de Senlis, le plus enragé ligueur qui fût en France. Voyez les notes sur le Catholicon β: mais ajoûtez y cette circonstance, c'est que n'ayant pas voulu quitter les habits épiscopaux lors que le Parlement de Paris lui fit faire amende honorable le 5. de Septembre 1598. il la fit en cet équipage γ. Mr. de Launoi est fort blâmable d'avoir repandu δ tant d'éloges sur ce Prelat, sans y mêler pour le moins quelques censures. C'est un scandale donné.

β *Notes sur le Catholicon d'Espagne, p. 196. & suiv. edit. 1696. Voyez aussi la page 91.*

γ *Thuanus lib. 120. p. 827.*

δ *Launoius in Historia Collegii Navarr. p. 1019. & seq.*

ROSES, ville de Catalogne. Ce n'étoit qu'une Abbaye ξ lors que Charles-Quint y fit bâtir une ville & une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne. Cette ville a la mer Mediterranée à son midi, la plaine de Lampurdan & un étang à son couchant, & les Pyrenées à son levant & à son septentrion. Elle est fortifiée de cinq bastions revêtus de pierre de taille. Elle persevera dans l'obeïssance lors que toute la Catalogne se revolta en l'année 1640. pour se donner à la France. Du Plessis-Pralin l'assiegea en 1645. & s'en rendit maître après 57. jours de tranchée ouverte. Cela lui valut le bâton de Marechal. Les Espagnols ayant recouvré presque toute la Catalogne durant la guerre civile de France, ne purent neanmoins reprendre Roses. Ils la tinrent bloquée pendant neuf mois, & reduisirent la garnison à la derniere famine; mais à l'aproche du secours de France ils se retirerent. Ce fut en 1653. Roses leur fut renduë par la paix des Pyrenées l'an 1659. Ils l'ont perduë (Z) l'an 1693. Le golfe de Roses a plus de quatre lieuës de circuit, & commence au bout des monts Pyrenées au chateau de la Trinité, & finit à-peu-près à la petite ville d'Empurias. Il n'a point de ports; ce n'est qu'une plage où ni les vaisseaux ni les galeres ne sauroient aborder, parce qu'il n'y a pas assez d'eau. Mais entre le chateau de la Trinité & la ville il y a un petit enfoncement de mer, où les gros bâtimens en une necessité peuvent s'arrêter pendant quelque tems. A une lieuë & demie au delà du chateau, allant vers le Roussillon & hors du golfe, il y a un bourg nommé Capdequiers, qui depend du gouvernement de Roses, & qui a un assez bon port *.

ξ *Baudrand in* Rhoda.

* *Tiré d'une Relation du siege de Roses publiée en 1693.*

ROSIER † (Hugues Sureau, du) en Latin *Hugo Suræus* ‡ *Rosarius*, fut un celebre Ministre de l'Eglise d'Orleans sous le regne de Charles IX. Il étoit né ⸸ à Rosoy en Tierache dans la Province de Picardie. On le mit en prison à Orleans l'an 1566. parce qu'on le crut (A) Auteur d'un livre rempli de maximes

† *Quelques uns disent* Des Rosiers.

‡ *Mr. de Thou dit* Sorellus Roserius *au livre 34. p. 687. &* Sorellus Rosarius *au livre 52. p. 1088.*

⸸ *La Croix du Maine p. 173.*

Contradictiones, dubia & paradoxa in libros Hippocratis, Celsi, Galeni, Aetii, Æginetæ, Avicennæ cum eorundem conciliationibus. Voici ce qu'on dit de cet Ecrivain dans Lindenius Renovatus. *Nicolaus Rorarius Utinensis Medicus, vixit circa A. C. 1563. Renatus Moreau de V. S. in Pleurit.* Cela ne veut pas dire qu'il étoit d'Udine; mais seulement qu'il y pratiquoit la Medecine. Ainsi Mr. Konig a fait une faute quand il a dit, *Rorarius* (Nicol.) *de Portunnone, Utinensis collegit conciliationes contradictionum in scriptis Medicorum anno* 1566. L'omission du mot *Medicus* après *Utinensis* jette dans l'erreur: elle fait croire que ce Medecin étoit d'Udine, & que *de Portunnone* étoit un surnom de sa famille.

(Z) *Ils l'ont perduë l'an* 1693.] Le Marechal Duc de Noailles y mit le siege sur la fin du mois de Mai, & obligea le Gouverneur Dom Pedro Robi à capituler dès le 9. de Juin. Le chateau de la Trinité à l'entrée du golfe de Roses, & à portée du canon de la place, fut pris quatre jours aprés.

(A) *On le crut Auteur d'un livre rempli de maximes seditieuses.*] Voici ce que Theodore de Beze nous aprend de ce libelle. (a) *Il fut imprimé sous main en* (b) *ce temps là dans Lyon, sans y apposer le nom de l'autheur ni de l'imprimeur, un livre intitulé, La defense civile & militaire des innocens & de l'Eglise de Christ, forgé vrayement en la boutique de quelque esprit malin & seditieux: lequel livre estant tumbé entre les mains de quelques gens de bien on fit tout ce qu'on peut pour savoir d'où il venoit, mais il ne fut possible d'en savoir la verité, horsmis qu'il y avoit de grandes conjectures que Charles du Moulin Advocat & Jurisconsulte celebre du Parlement de Paris, qui pour lors estoit à Lyon & avoit suivi le parti de ceux de la religion dés le temps du Roy Henry, en estoit l'autheur: ayant tousiours devant & depuis monstré un esprit par trop fantastique. Mais tant y a qu'il s'en excusa mesmes avec grands sermens, soit à tort ou à droit.* Lion étoit alors au pouvoir des Protestans: Soubise qui y commandoit chargea les Ministres d'examiner cet Ouvrage; voyons le jugement qu'ils en porterent. „ (c) Nous Ministres de la parole de Dieu en l'Eglise Reformée de Lyon . . . . apres avoir invoqué le nom de „ Dieu, & veu un certain livre puis n'a gueres „ imprimé, intitulé, La defense civile & militaire des hommes & de l'Eglise de Christ: „ certifions & tesmoignons iceluy estre plein de „ fausse & mauvaise doctrine, conforme en aucuns poincts à celle des Anabaptistes induisant „ les hommes à sedition, rebellion, & desobeissance aux Rois & Princes contre l'exprés „ commandement & ordonnance de Dieu: & ce „ d'autant plus que l'autheur d'iceluy abuse de plusieurs tesmoignages & exemples des Escritures „ Sainctes, lesquelles il applique tresmal à son „ propos contre le vray sens & saine intelligence „ d'icelles, comme nous sommes prests de monstrer & maintenir par la parole de Dieu: au „ moyen de quoy nous desirons, & entant que „ besoin est requerons que ledit livre soit totalement

(a) *Beze, Histoire Ecclesiast. liv. 11. p. 244.*

(b) *C'est-à-dire l'an 1563.*

(c) *Beze ibid.*

maximes seditieuses. Mais comme il n'en fut pas convaincu, il fut mis en liberté. Lui

„ ment aboli, afin que les hommes ne soient in„fectés de telle seditieuse & pestilente doctrine. „ En consequence de cette censure, Soubise ordonna *(a)* que tous ceux qui auroient ce livre le lui aportassent dans 24. heures, & que tous ceux qui le vendroient, ou le distribueroient fussent pendus, *sans aucune forme & figure de procez*, & il le fit brûler par *(b)* le bourreau dans les 4. principales places de la ville le 12. de Juin 1563. *(c) Ainsi passerent les affaires touchant ce livre*, ajoûte Beze, *duquel plusieurs années depuis fut accusé comme en estant autheur du Rosier Ministre d'Orleans qui n'estoit lors à Lyon ains à Orleans, ne sachant non plus ce qui se faisoit lors à Lyon, que le gouvernement des Indes. Si en fut il recherché, mené prisonnier à Paris avec grand bruit, comme si ceux de la religion approuvoient ceste doctrine. Mais Dieu voulut que la verité fut tantost cognue, combien que du Rosier eust forte partie, nommément Birague, qui quelques années apres fut gouverneur indigne de Lyon.* Mr. de Thou raporte en deux mots les procedures qui furent faites contre ce livre; mais il observe *(d)* qu'on l'attribua faussement au Jurisconsulte Charles du Moulin. Le titre de cet Ouvrage n'a pas été bien raporté par Mr. Deckherrus. *Eodem* (superiori seculo) dit-il, *(e) non expresso Authoris nomine vulgatus libellus* de potestate principis *Lugduni combustus* &c. L'un des censeurs de Mr. Deckherrus temoigna à l'occasion de ces paroles une incertitude qu'il ne devoit pas avoir; il douta si cet Ouvrage étoit different du livre qui fut imprimé à Paris l'an 1589. & qui a pour titre, *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre.* S'il avoit su que du Moulin étoit *(f)* mort long tems avant qu'on parlât des droits du Roi de Navarre, il auroit dit positivement que ces deux livres differoient beaucoup l'un de l'autre, & voici un *non liquet* qui ne lui fait pas honneur. *(g) An vero iste tractatus idem sit de quo Cl. Deckherrus pag. 338. loquitur tanquam Lugduni combusto, & falso adscripto Carolo Molinæo J. C. sed quem alii tribuant* Hugoni Sorello Roserio, *non mihi liquet.*

(a) Beze ibid. pag. 245.

(b) Id. ib. pag. 246.

(c) Id. ib.

(d) Quem nonnulli, sed falso, Carolo Molinæo J C. alii Hugoni Sorello Roserio tribuebant. *Thuan. lib. 34. p. 667. ad ann. 1563.*

(e) Deckher. de scriptis adespotis pag. 338.

(f) Il mourut l'an 1566.

(g) Petrus Balius epistola ad Almeloveenium de scriptis adespotis ad calcem tractatus Deckherri pag. 371. edit. 1686.

Nous allons marquer quelques fautes de Davila. Il dit qu'en l'année 1566. un Ministre né à Orleans prêchoit d'une façon seditieuse, après avoir publié un livre pour soutenir que les François ne devoient plus obeïr au Roi, & qu'ils pouvoient le tuer legitimement, attendu que c'étoit un Prince idolâtre. *(h) Nè erano meno ardite le penne de gli Ugonotti di quello, che si fossero l'armi, perche in questo medesimo tempo un Ministro, nativo di Orliens, andava seditiosamente predicando contro alla podestà del Rè, & havea anco stampato un libro, nel quale sosteneva, che il popolo Francese non era più in obligo d'obbedire al Rè, per esser egli diventato idolatra, e per questa ragione contendeva ancora, che si potesse lecitamente ammazzare, dalla quale empia, e diabolica semente è poi successivamente derivata in altri tempi, & in altre persone, quella pestifera dottrina, che con horribile perversione d'ogni legge divina, & humana ha insegnato a gli huomini ad insanguinarsi le mani sotto pretesto di pietà, e di religione, nelle viscere de i Rè legitimi, constituiti sopra gli huomini per rappresentanti di Dio.* Il est clair qu'il parle du Ministre du Rosier qu'on mit en prison cette année-là, sous pretexte d'un libelle seditieux. Mais 1. ce Ministre n'étoit point natif d'Orleans. 2. Il ne prêchoit point contre le pouvoir du Roi; car si ses sermons eussent été seditieux, il n'eut pas été difficile de le convaincre de rebellion. Birague son ennemi qui le fit emprisonner comme l'Auteur d'un libelle, n'eût point perdu ses poursuites faute de preuves: s'il n'en eût point eu de bonnes à l'égard du livre, il en eût trouvé de convaincantes à l'égard des predications. Ainsi la liberté que ce Ministre recouvra, montre clairement que ses sermons n'étoient pas tels que Davila les represente. 3. Je ne saurois croire que le livre brûlé à Lion enseignât qu'il fût permis de tuer les Rois; je me persuade que s'il avoit contenu une doctrine aussi execrable que celle-là, les Ministres qui le censurerent l'auroient foudroyé plus terriblement qu'ils ne le firent. J'avouë que la Croix du Maine Auteur Protestant, debite que du Rosier a écrit entre autres livres François, *(i) cettui-cy par lequel il s'efforce de monstrer qu'il est loisible de tuer & Roy & Royne, ne voulans obeir à la Religion Pretenduë Reformée, & porter le party des Protestans*: mais je m'assûre qu'il dit cela sans avoir lu le libelle que Soubise fit brûler: il n'en parle, si je ne me trompe, que sur la foi des Auteurs qu'il cite. *Voi de ceci*, continuë-t-il, *l'histoire Françoise de nostre temps de la derniere edition augmentée par Jean le Frere de Laval, & encores Belleforest au 2. volume de ses grandes Annales de France fol. 1689. 1653. &c.* Mr. Varillas qui n'étoit pas homme à extenuer l'atrocité de ce libelle, nous le represente comme un Ouvrage où l'on combatoit l'autorité monarchique. Chacun voit qu'entre cela & la doctrine qui autorise le meurtre des Rois, il y a une difference infinie. Il est necessaire que je raporte tout le passage de cet Historien. *(k) Soubise avant que (l) d'en sortir, y fit brusler par la main du Bourreau un Livre seditieux qui venoit d'y estre imprimé. Les Calvinistes l'attribuoient au celebre Jurisconsulte Charles du Moulin; & il y a de l'apparence que c'estoit par dépit de ce qu'il estoit le seul des François, qui n'avoit pas voulu renoncer à la Secte de Luther pour suivre la leur: car au reste le Livre n'estoit, ny du genie, ny du stile de du Moulin. Il estoit à proprement parler une satire contre toutes les Monarchies Chrestiennes, qu'il pretendoit ruiner par des passages de l'Ecriture Sainte, tronquez ou détournez de leur veritable sens. Les Autheurs Catholiques disent que ce fut un Ministre Calviniste. Que ce ne fut pas là le premier de leurs attentats par écrit contre la Royauté; & qu'ils avoient trois ans auparavant en mil cinq cens soixante tenu un Sinode dans la Ville de Châlons sur Saone, où l'égalité des conditions avoit esté établie pour le privilege le plus constant de la liberté Evangelique, que le Sang de* J. CHRIST *avoit meritée aux véritables Chrestiens. Mais ce Sinode ne se trouve point dans le Recüeil (1) des vingt-six premiers de ceux de la Religion Pretenduë Reformée en France. Il n'en paroît rien ailleurs que dans les écrits de leurs Aversaires; & de plus il n'est pas vray-semblable que leurs Ministres se fussent ingerez d'abord & sans la participation de Calvin, d'établir pour fondement de leur Religion un Paradoxe refuté si solidement dans la morale d'Aristote, & si dangereux qu'il alloit à renverser non seulement le Calvinisme qu'il s'agissoit d'affermir,*

(h) Davila, delle guerre civili di Francia lib. 4. pag. m. 160. ad ann. 1566.

(i) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise pag. 173.

(k) Varillas, Histoire de l'Heresie livre 26. p. 10. & 11. ad ann. 1563. edit. de Holl.

(l) C'est-à-dire de Lion.

(1) Je l'ay veu entre ceux de Lomenie.

Lui & un autre Ministre disputerent en la même année (*B*) contre deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, chez Mr. le Duc de Nevers, à l'instance du Duc de Mompensier, qui esperoit que cette dispute feroit revenir la Duchesse

mir, mais encore toutes les Societez Civiles de quelque nature qu'elles fussent. Il n'y a point là beaucoup de choses dont les Reformez se puissent plaindre; ils doivent au contraire se louër de l'équité de cet Auteur qui les justifie assez fortement. Mais sa note marginale a été un piege pour des personnes fort doctes. Leur faute quoi qu'excusable est de grande consequence. Je dis qu'elle est excusable; car les François mêmes ont besoin de beaucoup d'aplication, pour ne prendre pas cette note de l'Historien au même sens qu'on l'a prise dans le Journal de Leipsic. La premiere pensée qui se presente quand on lit la note de Mr. Varillas, est qu'il a vu dans les manuscrits de Lomenie le Synode que les Protestans n'ont point inseré au Recueil de leurs 26. premiers Synodes. C'est ainsi que les Savans Journalistes de Leipsic l'ont entendu. Ce sens fait beaucoup de tort aux Reformez; car si l'on trouvoit dans le Recueil de leurs Synodes parmi les manuscrits de Lomenie un Synode de l'année 1560. decidant l'égalité des conditions, cela porteroit à croire qu'ils auroient fait là-dessus une decision l'an 1560. quoi qu'en suite ils eussent jugé à propos de la suprimer, avec les actes de cette assemblée. Il est donc juste que chacun sache que l'article *Le* de la note marginale se raporte non pas à Synode, mais à recueil. M. Varillas veut dire qu'il a vu entre les recueils de Lomenie, le recueil des 26. premiers Synodes des Reformez, & qu'il n'y a point trouvé le Synode de 1560. où l'on pretend que fut decidée l'égalité des conditions. Les Journalistes de Leipsic lui font dire tout le contraire. (*a*) *Ex* Manuscriptis Lomenianis *decretum Synodi à Reformatis* Catalauni *habitæ allegat, quo contra regiam potestatem statuerint*, æqualitatem conditionis humanæ inter potissima privilegia libertatis Evangelicæ esse, quam Christus suo sanguine veris Christianis promeruerit.

(*a*) *Acta Erudutor. Lips.* 1691. *p.* 31.

(*b*) *Il faloit dire* Cabilloni: *car* Catalaunum *est Châlons sur Marne; or selon Varillas le Synode dont il s'agit se tint à Châlons sur Saone, ville qui en Latin a nom* Cabillonum.

(*B*) *Disputerent . . . contre deux . . . Docteurs de la Faculté.*] Le Duc de Mompensier se persuada que la Duchesse de Bouillon abandonneroit le Calvinisme, pourveu qu'elle voulût écouter le Docteur Vigor. Il consentit même que le Ministre de Spina fut present, lors qu'elle entendroit parler ce Docteur. Pour le satisfaire Mr. le Duc de Bouillon & l'Amiral de Coligni arrêterent les conditions d'une conference. Elle se devoit tenir chez lui le 1. jour de Juillet 1566. De Spina accompagné de Barbaste, Ministre de la Reine de Navarre, s'y rendit au jour marqué. On leur demanda s'ils vouloient *faire les prieres selon la coutume des Eglises Reformées avant que de commencer* la conference: ils repondirent qu'ils y étoient resolus; & parce qu'ils ne voulurent jamais demordre de la resolution de commencer par une priere à haute voix dans le lieu où se feroit la dispute, on rompit tout le projet: ils sortirent sans avoir fait autre chose que de rejetter les divers expediens qu'on leur proposa, pour les obliger à ne point faire de priere. Le Docteur Ruzé leur dit que s'ils vouloient prier il sortiroit de la chambre, *& iroit pisser durant la priere.* Il leur proposa de ne prier que mentalement, ou d'aller prier dans une maison voisine. Toutes ces propositions furent rejettées, & ainsi point de conference (*c*). On ne manqua pas de dire qu'*ils avoient fui le combat*; Mr. l'Amiral soutint le contraire devant le Roi & la Reine, & qu'ils seroient toûjours prêts à conferer avec les Docteurs, & à defendre par l'Ecriture la confession de leurs Eglises. Là-dessus le Duc de Nevers s'employa auprès de leurs Majestez, pour le renoûment de la conference. Les conditions en furent reglées: les Docteurs Vigor & de Sainctes d'une part, les Ministres de Spina & Sureau de l'autre commencerent la dispute chez lui le 9. de Juillet 1566. & la continuerent plusieurs jours. Il y a des Historiens qui assûrent que Hugues (*d*) Sorel fut tiré de la prison: Mezerai (*e*) & Varillas sont de ceux-là: raportons les paroles du dernier. (*f*) *Le Duc de Monpensier crut que le moyen le plus propre pour* ramener la Duchesse de Bouillon sa fille à la communion de l'Eglise Catholique, *étoit une conference publique de deux Docteurs avec autant de Ministres, & l'ouverture s'en fit à Paris dans l'Hostel de Nevers. Les Docteurs furent Simon Vigor, depuis Archevesque de Narbonne; & Claude de Saintes, depuis Evêque d'Evreux. Les deux Ministres devoient estre Jean de l'Espine, dont on a déja parlé, & Charles Barbaste qui avoit esté Carme: mais Barbaste ne s'estant pas trouvé en estat de conferer, les Calvinistes prirent occasion de demander que Hugues Sorel des Rosiers fust mis en sa place. Des Rosiers estoit un Ministre mis en prison, pour avoir composé un libelle de l'autorité des Magistrats, où il pretendoit qu'il estoit permis d'exterminer en toute maniere un Souverain de Religion contraire. Ce crime meritoit au moins une perpetuelle prison: mais les sollicitations de ceux de son party, & le credit du Duc de Monpensier, obtinrent sa grace. On voulut oster à la Duchesse de Boüillon le pretexte de se plaindre, qu'on ne luy eût pas donné les deux Ministres qu'elle estimoit les plus forts à la dispute* (1); *& le respect dû à la qualité des personnes presentes, fit qu'elle se passa sans emportement. Mais cette moderation n'empescha pas les Catholiques & les Calvinistes de publier qu'ils avoient eu l'avantage. La verité n'en fut pas mêmes éclaircie par l'évenement; puis que si d'un costé* &c. L'écrit des Ministres semble nous aprendre que Du Rosier étoit sorti de prison, avant qu'on parlât de le faire disputer. Car ayant ouï dire que Vigor étoit malade, & que Sainctes étoit parti de Paris, ils craignirent que les conferences interrompues ne demeurassent trop long tems en cet état; ils souhaiterent donc de s'en retourner chacun chez soi, & representerent (*g*) qu'ils ne s'étoient trouvez à Paris *que par accident, à sçavoir que de Spina y estoit venu pour passer outre, & faire un voyage en Anjou: & l'autre, qui estoit Ministre de l'Eglise d'Orleans, estoit nagueres sorti de prison, où il avoit esté mené le mois de Juin precedent, sous une fausse accusation apostée par les ennemis de l'Eglise de Dieu contre lui, qui le chargeoyent d'estre autheur d'un livre pernicieux & meschant, escrit contre l'obeissance qu'on doit aux Rois & Princes. Parquoi ce lui estoit incommodité bien grande de sejourner long temps en une ville où il n'estoit point allé de son gré.* Claude de Sainctes fit * imprimer les Actes de cette dispute.

(*c*) *Tiré de la preface des Actes de la Conference tenuë à Paris és mois de Juillet & Août* 1566. *entre deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres. Je me sers de l'édition d'Anvers* 1566. *in* 8.

(*d*) *Il faloit dire* Sureau. *Le Latin de Mr. de Thou*, Sorellus, *a trompé ici les Historiens.*

(*e*) *Mezerai, Hist. de France, in fol. to.* 3. *p.* 145.

(*f*) *Varillas ubi supra, livre* 27. *p.* 88.

(1) *Les Actes en sont imprimez.*

(*g*) *Actes de la conference, p.* 323.

* *L'an* 1568. *selon tous les Bibliographes que j'ai consultez. Il n'y a point d'aparence que ce soit la* 1. *édition: il y avoit deux ans que la relation des Ministres avoit paru.*

se de Bouillon sa fille à la Catholicité: mais son attente fut vaine. Du ‡ Rosier racheta sa vie pendant le massacre de la Saint Barthelemi, en abjurant sa religion; & comme tout aussi-tôt il fut employé à exhorter le Roi de Navarre, le Prince de Condé &c. à se reünir à la communion Romaine, & qu'il eut en cela tout le succés que la Coür de France eût pu souhaiter, on le jugea un sujet très-propre à être érigé en Convertisseur. C'est pourquoi on l'employa à ce ministere en plusieurs endroits de Paris; & on fut si content de ses progrés, qu'on l'envoya avec le Jesuïte Maldonat au païs Messin, où la moisson étoit grande. Il harangua, il (C) cria contre le schisme; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit: car quelques Ministres ayant trouvé l'occasion de lui parler en particulier, & de lui representer la faute qu'il avoit faite, il parut tout disposé à la reparer. Il quitta donc Maldonat, & se retira à Heidelberg, où il reprit la profession Reformée. Il ne put jamais regagner l'estime dont on l'avoit honoré dans le party; & il se seroit vu non seulement fort meprisé, mais aussi fort miserable, s'il n'eût trouvé une place de Correcteur d'Imprimerie * à Francfort chez André Wechel. Il mourut de peste (D) dans cette ville-là avec toute sa famille. Pendant son voyage de Mets † il fut prié d'aller à Sedan, pour convertir la même Duchesse de Bouillon, qui avoit été le sujet de sa conference avec deux

‡ *Voyez dans Mr. de Thou l. 52. pag. 1088. un long recit de tout ceci.*

* *Voyez la remarque D.*

† *Voyez Mr. de Thou ubi supra.*

(C) *Il harangua, il cria contre le schisme, mais.*] Je ne saurois mieux faire que de me servir des paroles de l'Historien des Eglises. Le Marechal de Rets Gouverneur du païs Messin, „ (a) essaya „ un autre moyen, ayant fait venir à Mets un „ malheureux Ministre revolté, nommé du Ro- „ zier accompagné d'un docteur Jesuïte Espa- „ gnol, nommé Maldonat, estimé le plus docte „ & le plus subtil de tous ceux de sa faculté: com- „ me aussi du Rozier avoit fait à Paris tout ce „ qu'il avoit peu pour en faire revolter d'autres, „ jusques à faire imprimer une abjuration, & au- „ tres livres pleins de faussetés & de meschante „ conscience, au lieu qu'auparavant il avoit acquis „ reputation d'homme docte comme il estoit à la „ verité, ayant mesme esté choisi pour la dispute „ tenuë à Paris contre les docteurs Vigor & de „ Saintes. La revolte de ce personnage fut en „ grand scandale à plusieurs, laquelle il tascha de „ rabiller depuis tellement quellement, mais ja- „ mais depuis on ne cognut en luy un sens rassis, „ ni conscience droite, & finalement est mort de „ peste avec sa femme & tous ses enfans en la ville „ de Francfort. Pour revenir à nostre histoire „ estans ces deux arrivés à Mets, & la plus part „ de ceux de la religion estans contraints de se „ trouver un jour de dimanche en la maison de „ l'Evesché, du Rozier leur fit une grande haran- „ gue parlant de la succession des Evesques, qu'il „ disoit estre la marque de la vraye Eglise. „ On ajoûte (b) qu'*estant en partie convaincu en sa propre conscience, & aussi admonnesté par gens de bien d'avoir pitié de soy mesme, il pria qu'on luy aydast à sortir de ce bourbier; ce qu'on fit, & fut conduit ce pauvre miserable en l'Eglise d'Heydelberg, où il recognut aucunement ses fautes, dont il publia un petit traité contraire à ceux qu'il avoit fait imprimer à Paris.* Nous allons entendre ce qu'un Ex-Ministre fort medisant a publié. (c) *Ils redoutoient grandement que du Rosier n'enfonçât ce (d) point d'avantage. Pour cette cause aucuns de Sedan allerent vers luy en un lieu appellé Chemery, ou ils luy persuaderent bien-tôt (selon qu'il étoit homme timide, inconstant, & croyant de leger) que s'il retournoit à Paris avec Maldonat, pour certain on le feroit mourir apres avoir triomphé de luy, & que Monsieur de Bouillon en avoit eu advertissement: (ce qui étoit faux) outre plus que Maldonat en avoit donné quelque enseigne, disant, qu'il sentoit encore le fagot: tellement qu'à Metz ils firent tant par persuasions, qu'il se departit de sa compagnie, sans dire à Dieu, & se retira en Allemagne: pourquoy faire, on luy fournit argent: & depuis, par plusieurs fois on fit cueillette, de plus de 250. livres, pour luy envoyer* (e). *Il me souvient*, a-t-il dit ailleurs (f), *que ce fut le premier crime qu'ils chargerent sus du Rosier, lors qu'il fit mine de se vouloir separer d'eux, & retourner au sein de l'Eglise Chretienne & Catholique. Mais eux voyans que ce crime, & quelques autres communs, comme d'être caymand, menteur ordinaire, & homme sans resolution, n'étoint assez suffisans pour le deprimer, aucuns d'entr'eux s'attaquerent a l'honneur de sa femme, publiantz qu'elle s'étoit prostituée a quelques chanoynes d'Orleans: chose qui n'est aucunement a croire, pour les raisons, que j'ayme mieux laisser en la consideration de ceux qui l'ont veuë, & cognue, que les écrire.*

(a) *Beze, Hist. Ecclesiast. livre 16. p. 475.*

(b) *Id. ib.*

(c) *C'est-à-dire les Ministres de Sedan.*

(d) *Celui de la vocation des Ministres.*

(e) *Matthieu de Launoy, Declaration & refutation des fausses suppositions, fol. 139.*

(f) *Defense de Matthieu de Launoy contre les fausses accusations, fol. 37.*

(D) *Il mourut de peste.*] C'est ce que Beze nous a déja debité; & c'est aussi ce que Philippe Lonicerus va nous aprendre. (g) *Ex improviso siquidem anno superiore, in ipsa Vindemia, peste Rempublicam nostram tunc infestante, ex hac vita, non sine magno doctorum virorum, quibus ille notus erat, inòque cum primis dolore, ex hac misera vita, unà cum uxore sua, in cœlestem illam avocatus est.* Il parle ainsi à Jean Fichard Syndic de la ville de Francfort, en lui dediant un écrit posthume de nôtre Sureau, savoir la version Latine d'un Ouvrage (h) de Jean Corras. Si Lonicerus avoit daté son Epitre dedicatoire, nous saurions exactement en quelle année du Rosier mourut. L'année de mon édition ne me sert de rien, c'est l'an 1588. Il est très-certain que ce Ministre ne mourut point l'année d'auparavant; il étoit deja mort lors que Theodore de Beze publia son Histoire des Eglises l'an 1580. Citons un autre passage de Lonicerus où du Rosier est fort loüé. *Quæ (i) sit humanarum rerum fragilitas, Ficharde clarissime, superiore anno prematura sua morte, etiam noster ille Hugo Suræus, non sine doctissimorum virorum suspiriis, testatus est. Qui cum laudatissimæ Andreæ Wecheli, viri optimi & humanissimi, Typographiæ strenuam navaret operam, talem suæ industriæ, quam exacta, non solum Latinæ & Græcæ, verùm etiam Hebraicæ atque Chaldaicæ linguæ notitia ornabat, laudem consequutus est; ut omnibus bonis & doctis viris esset gratissimus.*

(g) *Phil. Lonicerus, Epist. dedicat.*

(h) *L'Arrêt du Parlement de Toulouse contre le faux Martin Guerre, lequel Arrêt Corras, qui fut le Raporteur de la cause, orna d'un grand commentaire.*

(i) *C'est le commencement de l'Epitre dedicatoire.*

deux Docteurs Catholiques. Il ne gagna rien sur l'esprit de cette Dame. Je parlerai de (*E*) ses Ecrits.

ROTAN (JEAN BAPTISTE) Ministre de la Rochelle, fut fort estimé pour son esprit, & pour son érudition; mais on le soupçonna d'avoir (*A*) trahi le party, en favorisant sous main l'envie qu'avoit Henri IV. d'aller à la Messe. On debite qu'ayant promis de se laisser vaincre en disputant avec du Perron, en presence de ce Prince l'an 1593. les remors de la conscience ou la vanité l'obligerent à faire semblant d'être (*B*) malade, pour ne pas entrer en lice. Il continua

(E) *Je parlerai de ses écrits.*] Il en a fait plusieurs en François si nous en croyons la Croix du Maine (*a*) qui n'en cotte que deux, celui du meurtre des Rois, & *un traité touchant sa confession de foi avec abjuration de la profession Huguenotique &c.* imprimé à Paris l'an 1573. nous avons vu ci-dessus qu'il en fit un touchant son retour à l'Eglise Reformée. Il avoit publié à Orleans quelques Ouvrages de controverse, avant le massacre de la Saint Barthelemi. Cela paroît par les reponses de Gentien Hervet mentionnées (*b*) dans la Croix du Maine. Si le Sieur Konig avoit dit que *Hugo Suraus* mit en Latin un arrêt du Parlement de Toulouse, il ne seroit point censurable, mais il s'est servi de cette expression, (*c*) *edidit arrestum Parlamenti Tholosani in casu admirabili matrimoniali An.* 1588. Elle est vicieuse en 2. manieres 1. Elle ne distingue point si Sureau est le traducteur ou l'Auteur, ou simplement le publicateur de cet Arrêt. 2. Elle fait agir un homme mort, car Sureau ne vivoit plus l'an 1588. Il y a une infinité de telles fautes dans les Bibliographes.

(a) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, p. 173.

(b) Response à Hugues Sureau dit des Rosiers, Maitre d'Escole à Orleans. L'Anti-Hugues, ou response à Hugues Surreau dit des Roziers, imprimé par Chesneau, l'an 1566. Id. ibid. *Voilà un* Anti *dont Mr. Baillet n'a point parlé.*

(c) Konig, Biblioth. pag. 786.

(*A*) *On le soupçonna d'avoir trahi le party.*] D'Aubigné raconte (*d*) que *le Ministre Rottan, Piemontois* (*e*), *profond Theologien & Philosophe subtil*, eut envie d'être homme de Cour, & qu'il crut que le tiers party qui se forma quelque tems après la mort de Henri troisiéme, feroit une breche par où il pourroit entrer dans les affaires. Il se joignit à Morlas qui avoit les mêmes vuës, & puis ils concerterent l'un & l'autre avec du Perron les moyens d'engager le Roi à se faire Catholique. Ils furent favorablement traitez par les Directeurs des Finances, ce qui attira d'autres personnes dans leur faction. Rottan & Morlas *disputoient sur diverses Theses contre du Perron & devant le Roi, & prevariquant donnoient lieu à cet esprit monstrueux en savoir, si bien que cette éloquence facile & merveilleusement agreable s'estoit insinuée en la bonne grace du Roi dès le siege de Rouën . . . Sur ces entrées, chascun donnant occasion à son compagnon, ils mirent sur le bureau le changement de religion.* Notez que Rotan commença à goûter la Cour, lors qu'il y sollicita (*f*) *quelques deniers qu'il avoit prestez ou plustost fait prester par autrui à Geneve, pour les levées de Sansi.* Cela nous montre qu'il ne se renfermoit pas dans les fonctions de son caractere: il se mêloit de politique. Soyons donc un peu moins surpris de ce qu'il n'eut pas plûtôt humé l'air de la Cour, qu'il songea à faire fortune, en preferant ses interêts, à ceux de sa religion. (*g*) Il fut deputé à Mante avec plusieurs autres, pour representer au Roi les griefs du party, mais il s'étoit fait choisir en particulier pour disputer contre du Perron. *Or avoit-il promis de faire une prevarication subtile, de laquelle estant sur le poinct, il avint que quelque gloire, ou quelque crainte le fit tellement chanceler, qu'il aima mieux feindre une maladie: fut mis en sa place le Ministre Beraud, de Montauban: leur dispute fut aiguë d'une part & d'autre, sur la suffisance ou insuffisance de l'Escriture, & les termes de l'Epistre a Timothée. Sur ce point cette conference fut rompuë par la defence des Ecclesiastiques.*

(d) D'Aubigné Hist. Universelle to. 3. livre 3. ch. 24. p. m. 405. ad ann. 1593.

(e) D'autres le font Grison. Voyez ci-dessous le passage de Cayet.

(f) Id. ib.

(g) Id. ib. livre 4. chap. 11. pag. 505.

(B) *Faire semblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice.*] Nous venons de voir que d'Aubigné conte cela: ajoûtons à sa narration celle de l'Historien de l'Edit de Nantes. Elle nous aprend que la conduite de Rotan fut aprouvée dans un Synode National. (*h*) *Rotan Ministre celebre fut soupçonné d'avoir donné les mains à ces artifices, soit qu'on l'eût en effet charmé par l'esperance de quelques bienfaits, soit qu'il feignît d'y entendre pour se faire deputer; parce que cette commission étoit alors assez importante, pour faire honneur à ceux à qui on la donnoit. On ouvrit donc une conference, où du Perron entra comme assûré de la victoire, par la collusion de son adversaire. La dispute roula sur la suffisance de l'Ecriture, & sur l'interpretation du 16. verset du 3. Chapitre de la II. Epitre de St. Paul à Timothée. Mais Rotan n'ayant pas osé, ou par honneur ou par conscience, être aussi lâche qu'on disoit qu'il l'avoit promis, feignit une maladie, qui le tira d'embarras. Beraud Ministre de Montauban prit sa place: mais la conference n'alla pas loin, quand on vit qu'il n'y avoit plus rien à esperer de la fraude concertée avec Rotan. Le Clergé trouva moyen de la rompre, sans qu'il parût la fuïr: & de leur côté les Ministres s'offrirent à la recommencer toutes les fois qu'on leur en donneroit l'occasion. Mais parce que ces offres n'empêcherent point le Clergé de se vanter d'avoir fait reculer les Ministres, Beraud & Rotan firent approuver au Synode National qui se tint à Montauban l'année suivante, ce qu'ils avoient fait à la conference. Beraud fit passer Rotan sous son ombre: & cette approbation étouffa le soupçon qu'on avoit eu de la collusion de celuy-cy avec les adversaires.* On ne voit point clairement ni par ce recit, ni par celui de d'Aubigné, si Rotan fit le malade après quelques conferences, ou avant toute conference. C'est pourquoi afin de donner à mon lecteur une conoissance plus distincte de ce fait, je m'en vais dire ce qui s'en trouve dans un autre Historien. *Parmi ces Deputez*, dit-il (*i*), *il y avoit nombre de Ministres, entr'autres un nommé Rotan Grison de nation, lequel s'estoit vanté estant encor à la Rochelle, qu'il vaincroit tous Docteurs Catholiques en dispute, & se le persuadoit, mesmes pour faire paroistre que telle estoit son opinion, il avoit faict charoyer un nombre de livres depuis la Rochelle jusques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le sieur du Plessis, Gouverneur de Saumur. . . . .* (*k*) *Le jour assigné, ledit Sieur du Perron, & le Ministre Rotan, apres certains preambules de deffy & de respect tout ensemble, protestans de part & d'autre, n'estre meus que du zêle de la verité, entrerent en matiere*, sur la suffisance de la parole de Dieu. Cet Historien ayant raporté le precis des objections, & des reponses, en homme partial contre ceux de la religion, finit ainsi,

(h) Histoire de l'Edit de Nantes to. 1. livre 3. p. 112. ad ann. 1593.

(i) Pierre Victor Cayet, Chronologie Novenaire, 2. partie fol. 269. verso.

(k) Id. ib. fol. 270. verso.

nua, dit-on, de prevariquer tout le reſte de ſa vie; & il devoit travailler avec de (*C*) Serres dans un Synode national à un projet frauduleux; mais ils moururent l'un & l'autre avant la tenuë de ce Synode. Rotan avoit enſeigné la Theologie * dans la Rochelle, & publié un (*D*) Ouvrage ſur la controverſe de la Cêne. Mr. Maimbourg pourra être (*E*) critiqué.

* Cum Rupellam rediiſſet (*Andreas Rivetus*) publice profitentem audivit Joannem Baptiſtam Rotanum Italum, doctiſſ. & eloquentiſſimum Doctorem, qui ſcholam Theologicam aperuerat. *Meurſius, Athen. Batav. p. 316.*

ROTTERDAM, eſt une des plus conſiderables villes de Hollande. Sa ſituation ſur la Meuſe lui eſt extremement favorable pour le commerce. Il ne faut point douter que ſon nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte †. On ne ſait point en quel tems elle a commencé d'être bâtie, mais on ſait qu'environ l'an 1270. elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges ‡. Rien ne l'a plus fait connoître que d'avoir été la patrie (*A*) du grand Eraſme. Elle n'a pas été inſenſible à cette gloire. Elle a fait

† *C'eſt le nom d'une riviere.*

‡ *Boxhornius, Theatr. Holland. p. m. 281.*

ainſi. (*a*) *Rotan ſe trouva lors un peu confus, & ſe mit ſur les loüanges dudit Sieur du Perron, puis fut l'Aſſemblée congediée pour ce jour-là. Depuis Rotan ne ſe trouva plus en la conference. En ſa place vint Berault Miniſtre de Montauban, lequel dans les ſix jours ſuivans fut pourmené par ledit Sieur du Perron,* per omnes locos dialecticæ, *ſur le mot* σοφίσαι, faire ſage. *Il fut allegué des Hiſtoires, des Poëſies, des Mathematiques, de la Philoſophie, Phyſique, Morale, Metaphyſique, Scholies, & Commentaires; dont ledit Berault s'eſcrima à droit & à revers: mais en tout ce qu'il fiſt pour prouver que ce mot ſignifioit ou comprenoit* ſuffiſance, *il ne le put prouver. Auſſi apres avoir loüé ledit Sieur du Perron, il dit en paroles couvertes qu'il n'eſtoit venu preparé pour diſputer. Ainſi finit ceſte conference, & les Miniſtres de la Religion pretenduë Reformée s'en retournerent chacun aux Provinces d'où ils eſtoient.*

(a) *Idem Cayet ibid. fol. 271. verſo.*

(C) *Travailler avec De Serres .... à un projet frauduleux.*] Je n'ai lu cela que dans d'Aubigné: il raconte les adreſſes dont on ſe ſervoit à la Cour afin de corrompre les Miniſtres, & puis il dit, (*b*) *Sur tout ceſte efficace parut és Miniſtres Rotan, Serres, Cahier, Morlas & De Vaux. Tout le ſecret de tels deſſeins, & notamment de la ruſe de Mantes declaré par ce dernier, qui alla confeſſer ſa prevarication à pluſieurs perſonnes notables avecques cris d'épouvantement.* D'Aubigné fut l'une de ces perſonnes. *Après avoir depoſé ſa confeſſion & ſes ſoupirs dans mon ſein,* dit-il (*c*), *il mit entre mes mains trois brevets; l'un de deux mil cinq cens eſcus; les autres deux un peu moindres, que j'ai rendus à ſes heritiers.* Dans la Confeſſion Catholique de Sancy il feint que Cahier raconte toutes ces choſes, & il l'introduit qui affirme ce que (*d*) lui d'Aubigné n'avoit oſé affirmer, ſur les circonſtances de la mort de ce De Vaux. (*e*) *Comme j'eſtois en cette agonie,* c'eſt Sancy qui parle, *j'apperceus Mr. Cahier ſe promenant en la baſſe-cour. Je cours luy demander qu'eſtoit devenu le Miniſtre de Vaux. Monſieur, dit-il, ce malheureux, aprés les belles promeſſes qu'il avoit faites à Monſr. d'Evreux, & argent receu pour les executer, il luy prit une fiévre poltronne, & s'en alla d'icy en ſon païs, criant & braillant que la cauſe de Dieu eſtoit trahie par luy, & cinq de ſes compagnons, leſquels il deſignoit ſans nommer. Il adjouſtoit à cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit à ſa maiſon, rendre ſon ame entre ſes mains, auſſi-toſt qu'il ſeroit à Millaud. Il s'offrit cependant d'eſcrire des lettres à Mr. d'Evreux, leſquelles portoyent creance pour quelque habile homme, & ſur leſquelles Mr. d'Evreux deſcouvriroit la prevarication de la diſpute de Mantes, & les autres preparatifs de Rohan* (*f*) *& de Serres, que vous ſçavez avoir promis leur perfide entremiſe de bonne heure. Les Huguenots furent ſi ſimples que de refuſer ſon offre, diſans que le regne de Chriſt ne s'eſtablit point par ruſes. ... Je* (*g*) *demandai comment ſe peuvent aujourd'huy couvrir Rohan* (*h*) *& Serre & les autres? Ces deux-là, reſpond Cahier, n'ont que faire de couverture; car ils ſont couverts de terre. Je vous diray comment. Si-toſt qu'ils eurent ſceu la confeſſion de De Vaux, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, ſe font eſlire pour le Sinode National de Montpellier, avec reſolution de paſſer le Rubicon, & avant faire retraite eſſayer de gaigner quelque choſe avec les confederés. Mais le malheur fut ſi grand, qu'ils ſont tous deux morts à l'ouverture du Synode.* L'Auteur des Notes ſur la Confeſſion de Sancy, remarque (*i*) que ce Synode eſt celui de Mompellier, contre lequel Reboul compoſa en 1600. la ſatire intitulée, *Actes du Synode univerſel de la ſainte Reformation.* Voyez le reſte de ſa note.

(b) *D'Aubigné, to. 3. liv. 5. ch. 1. pag. 625.*

(c) *Id. ib. p. 626.*

(d) *Conſultez les originaux, je ne raporte pas cela.*

(e) *Confeſſion Catholique de Sancy, liv. 2. ch. dernier, pag. 428. édit. 1693.*

(f) *Il faut dire Rotan.*

(g) *Confeſſion Catholique de Sancy ibid. p. 439.*

(h) *Liſez Rotan.*

(i) *Notes ſur la Confeſſion de Sancy, pag. 573.*

(D) *Et publié un Ouvrage ſur la controverſe de la Cene.*] Il fut imprimé à la Rochelle, & intitulé *Traité orthodoxe de l'Euchariſtie.* Le Docteur Jule Ceſar Bulenger le refuta par un Ouvrage qui fut imprimé à Paris, chez Federic Morel l'an 1598. *in* 8. Il y renvoye dans la preface de ſa reponſe Catholique, au livre de Mr. du Pleſſis Mornai ſur l'Euchariſtie.

(E) *Mr. Maimbourg pourra être critiqué.*] Raportons d'abord ſes paroles. (*k*) *Que n'ont-ils pas dit pour deshonorer la memoire des Sieurs de Sponde Lieutenant Géneral à la Rochelle, Salette Conſeiller du Roy de Navarre, De Morlas Conſeiller d'Eſtat & Surintendant des Magazins de France, du Fay, de Clairville, Rohan, & de cent autres de leurs plus célebres Miniſtres, qui aprés avoir eſté parmi eux de fort honneſtes gens, & les premiers de leur Conſiſtoire, ſont par une étrange métamorphoſe devenus tout-à-coup de grands ſcelerats, & les derniers de tous les hommes, pour avoir abjuré le Calviniſme?* Il ſupoſe dans ce paſſage 1. que Du Fay étoit Miniſtre. 2. Qu'il y a eu un Miniſtre nommé (*l*) Rohan. 3. Que ces deux pretendus Miniſtres abjurerent la Religion Reformée. Tout cela eſt faux. On les regarda comme de faux freres; mais il ne paroît pas que Rotan ni Du Fay ſoient morts actuellement & ouvertement Papiſtes.

(k) *Maimbourg, preface de l'Hiſtoire de la Ligue.*

(l) *Il a été trompé par la faute d'impreſſion qui s'eſt gliſſée dans la Confeſſion Catholique de Sancy.*

(*A*) *Que d'avoir été la patrie du grand Eraſme.*] Si Homere avoit été auſſi eſtimé pendant ſa vie qu'il l'a été après ſa mort, ç'auroit été en vain que pluſieurs villes auroient aſpiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu veritablement cet avantage, en auroit donné des preuves incon-

fait bien son devoir (*B*) pour honorer la memoire de cet illustre personnage, dont

incontestables, avant que la longueur du tems eût pu fournir à d'autres villes matiere de chicaner & de brouiller. Voilà pourquoi on ne voit pas de disputes sur la patrie d'Erasme: la grande reputation où il a été pendant sa vie a prevenu ces sortes de contestations: Roterdam a compris de bonne heure ses interêts, & a tellement affermi pendant que les choses étoient fraîches les titres de sa possession, & de la gloire qui lui revient d'être la patrie de ce grand homme, qu'on ne peut plus lui rien disputer sur ce sujet. Il a falu être alerte, car le tems auroit pu verser mille tenebres sur une naissance comme celle-là, puis que la mere dont la condition étoit mediocre, n'avoit cherché à Roterdam que les moyens de cacher cette naissance. Pour ce qui est de la conception, il la faut laisser toute entiere à la ville de Tergou, qui ne la compte pas pour un petit avantage. Que seroit-ce si cette conception n'étoit pas souillée d'un double peché originel, ou plûtôt d'un peché actuel par dessus l'originel? Il s'est trouvé un Bourguemaître (*a*) de cette ville, qui a voulu l'enrichir même de la nativité d'Erasme, & ne laisser à Roterdam que l'éducation. Mais il a beau le dire & le repeter, & à telles enseignes que les Regîtres du Convent de Stein ont conservé le depôt de son mensonge, toute la terre est persuadée qu'Erasme n'est point né à Tergou, mais à Roterdam. En voici l'aveu des parties interessées. Une lettre des Bourguemaîtres & des Conseillers de Tergou inserée dans la description du Païs-Bas, traduite de l'Italien de Louïs Guicciardin, contient ces paroles, *Oriundus* (*b*) *etiam hac urbe magnus ille Desiderius Erasmus, Goudæ enim conceptus & utero gestatus*, ROTERODAMI (*quo cum ad pariendum vicina esset mater se certa de causa contulerat*) IN LUCEM EDITUS EST. On montre dans la Bibliotheque de Tergou une tête d'Erasme, qui peut passer pour un monument public des renonciations de cette ville à la pretension de sa naissance; car l'inscription qui est autour de cette tête, temoigne qu'il a été conçu à Tergou, & qu'il est né à Rotterdam. Depuis peu Mr. Almeloveen a renouvellé la dispute de ces deux villes par un incident curieux (*c*): il pretend qu'Erasme est plûtôt bourgeois de Tergou, que bourgeois de Roterdam, parce que selon les loix le lieu où les enfans naissent par hasard, n'est point censé leur patrie. Si dans le cours d'un voyage une femme accouche dans une ville; si elle n'a point dessein de s'arrêter dans cette ville; si elle a fait ailleurs élection de domicile, on ne regarde point son enfant comme citoyen ou bourgeois de cette ville; on lui donne pour patrie le lieu où son pere & sa mere sont établis. Sur ce pied-là Erasme devroit être plûtôt apellé *Goudanus* que *Roterodamus*, car son pere & sa mere demeuroient à Tergou; & si sa mere n'accoucha point de lui à Tergou, mais à Roterdam, ce fut un pur accident. Elle s'absenta pour cacher sa faute; elle s'alla confiner dans une ville voisine pour quelques jours seulement, & jusques à ce qu'elle se fût delivrée du fardeau qu'à sa grande honte elle portoit dans son sein (*d*).

Je remarquerai en passant, que quelques Auteurs François se fondant sur un droit fort suranné, je veux dire sur l'ancienne Geographie, & sur la division des Gaules mentionnée dans les Commentairesde Jules Cesar, ont voulu faire honneur de la naissance d'Erasme à leur nation. Robert Cenalis (*e*) Evêque d'Avranches a dit nettement que la France est le païs d'Erasme, & qu'elle lui est bien obligée, *ut pote homini in Gallia nato.* Erasme a favorisé cette pretension; car il a dit quelquefois (*f*) que la Gaule étoit son païs, & il a pris part comme à un honneur fait à sa patrie, aux lumieres que l'érudition de Budé versoit sur la France. Quelques Allemans ne purent regarder cela qu'avec des yeux de jalousie, & suplierent humblement Erasme, de ne (*g*) point souffrir que la France le derobât à leur païs: sa reponse assaisonnée de beaucoup d'affection pour les sciences, & de modestie aboutit à ceci; qu'il étoit né sur les confins de la Gaule & de l'Allemagne, mais un peu plus près de la premiere que de la derniere. *An Batavus sim non mihi satis constat. Hollandum esse me negare non possum, ea in parte natum ut si Cosmographorum picturis credimus magis vergat ad Galliam quàm ad Germaniam, quamquam extra controversiam est totam eam regionem in confinio Galliæ Germaniæque esse.* De là vient qu'il (*h*) dit dans une autre lettre, qu'il n'assûre pas qu'il soit François, mais qu'il ne le nie pas non plus; regardant cela comme une chose problematique. *Gallum esse me nec assevero, nec inficior, sic natus ut Gallus ne an Germanus sim anceps haberi possit.*

(*B*) *Pour honorer la memoire de cet illustre personnage.*] La ville de Roterdam a voulu 1. que la maison où nâquit Erasme fût honorée d'une inscription, qui aprît à tous ses habitans, & à tous les étrangers cette glorieuse prerogative. 2. Que le College où le Latin, le Grec & la Rhetorique sont enseignez, portât le nom d'Erasme, & qu'il lui fût consacré par l'inscription du frontispice. 3. Qu'on lui erigeât une Statuë de bois l'an 1549. On en substitua une de pierre l'an 1557. Les Espagnols l'ayant renversée l'an 1572. on eut soin de la (*i*) redresser, dès qu'on fut exemt de leur tyrannie; & enfin on lui en érigea une de (*k*) bronze en 1622. qui est admirée des conoisseurs. Elle est dans la grande place de la ville, au bord d'un canal, sur un piedestal orné d'inscriptions, & entouré d'un balustre de fer. Si la matiere de ces differentes Statuës est montée par degrez à un plus haut prix, Erasme a eu cela de commun avec les Divinitez de l'ancienne Rome; car non seulement les offrandes des particuliers n'étoient pas d'abord de la qualité la plus relevée,

Nunc (*l*) *te marmoreum pro tempore fecimus: at tu*
Si fœtura gregem suppleverit aureus esto;

mais aussi celles des villes & des nations entieres commençoient par des choses communes,

Fictilibus crevere Diis hæc aurea templa.

Il y a peu de voyageurs, qui faisant la relation de ce qu'ils ont vu dans les Provinces Unies, ne parlent de la statuë d'Erasme. Mr. Joli Chanoine de Paris en a touché une circonstance, que je m'en vai raporter. (*m*) Il venoit de faire mention de cette statuë, & de la maison où Erasme est né: puis il ajoûte, que *la grande reputation du personnage rend ces deux choses-à quoy que petites, les plus considerables de la ville, bien qu'en effet on ne*

(*a*) *Il étoit Medecin, & s'apelloit Reynerus Snoyus, (voyez le Journal des Savans 1690. pag. 540.) Il a publié plusieurs livres, & a eu de beaux emplois. Il avoit été ami d'Erasme. Val. André Dessellius a lu dans les papiers du Monastere de Stein, où Erasme a demeuré plusieurs années, ce que disoit ce Snoyus.* Bibl. Belgica pag. 175.

(*b*) *Pag. m. 294. edit. Arnhem.* 1616.

(*c*) *Dans ses* Amœnitates Theologico-Philologicæ p. 40. & seq. edit. Amstel. 1694.

(*d*) *Voyez la lettre d'un Jurisconsulte nommé Mr. Costerus écrite à Mr. Almeloveen sur ce sujet, & inserée dans les* Amœnitates Theologico-Philologicæ.

DISPUTE entre l'Allemagne & la France touchant Erasme.

(*e*) *Histor. Galliæ l. 1. fol.* 30. 39. 40.

(*f*) Et pristinam illam laudem nostræ asseras Galliæ. Nihil enim vetat eumdem ditione Germanum esse, & veterum Cosmographorum descriptione Gallum. *Erasmus epist. 7. l. 11.*

(*g*) Ne patiar ut Gallia sibi me asserat, sed ingenue fatear Bataviam esse Germaniæ partem, videlicet ne tanta gloria fraudetur. *Idem epist. 43. l. 13.*

(*h*) *Epist. 18. l. 6.*

(*i*) *Verheiden dit dans ses Eloges, que les soldats Espagnols qui étoient en garnison à Rotterdam, ne se porterent à cette violence, qu'après avoir été animez par les invectives qu'un Moine de leur nation prêchoit contre Erasme; & que le Magistrat ne fit pas redresser la même statuë, mais en fit faire une autre.*

(*k*) *Quenstedt*, de Patr. illustrium viror. pag. 121. *se trompe de la faire de marbre.*

(*l*) *Virgil. Eclog. 7.*

(*m*) *Voyage de Munster p. 145.*

dont (*C*) elle reçoit un si grand éclat. Elle est le siege de l'Amirauté de la Meuse.

ROVENIUS (PHILIPPE) Archevêque de Philippe, & Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, étoit né à Deventer *. Il a publié divers Ouvrages, & un entre autres *de Republica Christiana*, qui fut imprimé l'an 1648. J'en cite un morceau, afin de montrer l'étrange (*Z*) jargon de quelques devotes qu'il condamne fortement.

* *Valere André Biblioth. Belg. pag.* 778.

RUA (PIERRE) savant Espagnol, qui enseigna les belles lettres dans Soria (*A*) sa patrie, a vécu au XVI. siecle. Il publia trois lettres † contre Antoine

† *Intitulées*, Cartas del Bachiller Rua. *Nicol. Anton. Biblioth. Hispan. to.* 2. *p.* 187.

(a) Lib. 2. *cap.* 54.

(b) C'est une faute : il faloit mettre 1549.

(*c*) Fuit, *dit Munster*, imago Erasmi ad vivum expressa, advenienti (*Philippo*) opposita, quæ exerto brachio gratulatorium carmen Principi offerebat.

ne peut pas les apeller petites, puis que (*a*) *Sebastien Munster raporte en sa Cosmographie, que Philippe Roy d'Espagne, fils de l'Empereur Charles V. allant au mois de Septembre de l'année* (*b*) 1545. *à Rotterdam, cette statuë fut érigée* (*c*) *pour honorer sa joyeuse avenuë, & qu'on mit à la main d'Erasme un poëme en son honneur pour luy presenter, & qu'en suite le Roy, Marie Reine d'Hongrie & tous les Princes qui les accompagnoient, étans échauffez de l'amour qu'ils avoient pour la* memoire d'un si grand personnage, allerent visiter avec respect la maison & la chambre où il étoit né. Mr. de Monconis (*d*) n'en dit pas tant; il se contente de marquer la posture de la statuë, & de raporter les inscriptions de la petite maison; si ce n'est qu'il dit qu'Erasme *a donné l'invention* (*e*) *de la tourbe, & la maniere de voiles pour aller à tous vens, comme vont les barques & les biacs* : ce qui me semble aussi peu vrai que ce qu'il venoit de dire, que *l'Escault & le Rhin joints passant devant la ville de Rotterdam, & en côtoyant une partie, entrent encore par* 2. *grands canaux en dedans.* Mais Mr. (*f*) Bulart nous confirme le passage de Mr. Joli; car il dit que *lors que Philippe II. entra solemnellement en la ville de Rotterdam, comme Prince Souverain du Pays-Bas, le Senat fit mettre pour son plus grand ornement la statuë d'Erasme au naturel devant la maison où il étoit né, vêtu en habit Ecclesiastique, tenant une plume de la main droite, & presentant de la gauche au Prince un rouleau dans lequel on lisoit*,

(d) Voyag. part. 2. *p.* 129. 130. *Toutes ces fautes de Monconis se trouvent dans un livre qui a été imprimé l'an* 1692. *& qui a pour titre*, Teatro Belgico. *Voyez-y l'endroit qui concerne Rotterdam.*

(*e*) *Enée Silvius fait mention des tourbes dans un livre qu'il publia l'an* 1458. *Voyez Martinus Schoockius de Turffis*, *p.* 3.

Serenissimo Hispaniarum Principi D. Philippo
à Burgundia Desiderius Erasmus
Rotterodamus.

Rotterodamus ego non inficiabor Erasmus,
Ne videar cives deseruisse meos.
Ipsorum instinctu, Princeps clarissime, salvum
Ingressum precor ad limina nostra tuum,
Atque hunc quo possum studio, commendo popellum
Maxime præsidiis Cæsare nate tuis.
Te Dominum agnoscunt omnes, te Principe gaudent
Nec quicquam toto charius orbe tenent.

(f) Acad. des Sciences, vol. 2. *p.* 162.

(g) Prosopogr. to. 3. *p.* 2389.

(h) Acad. des Sciences, to. 2. *p.* 159.

(*C*) *Dont elle reçoit un si grand éclat.*] Je ne voi guere d'Auteurs, qui en écrivant quelque chose sur la vie d'Erasme, ne fassent attention à l'éclat qu'il a repandu sur sa patrie. C'est par là que Du Verdier (*g*) Vau-Privas, & Mr. Bulart (*h*) debutent dans l'éloge qu'ils ont fait de cet enfant de Rotterdam. Les paroles de (*i*) Rhenanus à ce sujet sont trop belles pour n'être pas raportées. *Natus est*, dit-il à l'Empereur Charles V. *abavi tui Friderici III. Aug. primis Imperii annis ad quintum Calend. Novembris, Roterodami in Hollandia tua inferioris Germaniæ Provincia, quam olim Batavi possederunt, nunc magis notam studiosis omnibus ob unius indigenæ Erasmi incunabula, quam veterum incolarum memoria quamlibet bellico robore præstantium. Hoc alumno Roterodamum oppidum se semper jactabit, & doctis erit commendatum.* Je pourrois citer bien des Auteurs, qui pour relever la gloire de Rotterdam, joignent ensemble ces deux choses; l'une qu'elle est la patrie du grand Erasme; l'autre qu'elle lui a érigé une statuë.

(*i*) *Epist. præfixa Operibus Erasmi.* Voyez aussi *Quenstedt à la page* 121. *de son Dialogue de patriis illustrium doctrina & scriptis virorum.*

(*Z*) *L'étrange jargon de quelques devotes.*] Voici ce qu'il dit de certaines Religieuses, qui affectoient des pratiques particulieres de devotion, & de spiritualité. (*k*) *Non raro etiam superbiam aliquam conjunctam habent, ut ambulent in magnis & mirabilibus super se, ut vilescant illis ordinaria pietatis exercitia approbata ab Ecclesia, vel à Patribus commendata : nihil crepent nisi uniones cum Deo, cum ut tantur proprio* (*si non pejori*) *spiritui : jactent transsubstantiationes mysticas, cordis concentrationes : potentiarum, imo omnis sui esse, annihilationem, connubium essentiæ creatæ & Divinitatis : spirituale Sacramentum inseparabilitatis, somnium omnium affectionum, absorptionem & liquefactionem in amplexu sponsi, triplicem animæ hierarchiam, orationem in quiete passiva, ebrietatem spiritualem, cordis silentium, meditationes negativas, uniones superessentiales, puteum & gurgitem annihilationis, amorem Deificum, transformantem, unientem, stringentem, amplexantem, suavitatem cor auferentem, sugentem sponsi ubera, ruminantem collum, absorbentem enthusiasmum, insensibilitatem & oblivionem omnium inducentem, abyssalem cum Deo identificationem, confricationem Deificam, incendentem & consumentem cor : elevationem ad suavitatem cœlestem ex infernali languore, introversionem super cœlestem, caliginem & umbram Dei, allocutiones internas, elevationes incognitas, extensiones & applicationes amorosas, animæ suspensiones, deliquium, suspiria, mortem sensuum & omnium affectuum, ecstasim continuam, justitium ratiocinii, cordis contactum & patefactionem, liquefactionem, influxum, inflammationem, assultus qui ferri nequeant, penetrationes ad intima, vulnerationes, constrictiones, alligationes inseparabiles, aspectus penetrantes & oblectantes, voces tremulas, murmura columbina, gustus suavissimos, odores gratissimos, auditus melodiæ cœlestis, hypermysticas Dei & animæ perichoreses, impudentiam spiritualem, aspirationes Mysantropicas, ignem sine carbone, flammam sine corpore, holocaustum meridianum in viscerali & medullari penetrabilitate, contactum mirabilem & suavissimum, obscuræ noctis gaudia & caliginem. Hæc & similia sesquipedalia verba in nova pietatis schola inter sponte electos Magistros, & discipulas curiosas, adeo frequenter tenero proferuntur palato, ut intimis in visceribus sentiantur* (*l*).

(*k*) *Philip. Rovenius de Republ. Christiana lib.* 1. *cap.* 43. *p.* 278.

(*l*) *Le Docteur Stillingfleet a recueilli des Auteurs mystiques quelques phrases semblables. Voyez son Traité du fanatisme de l'Eglise Romaine. p m.* 240. 307 *& suiv.*

(*A*) *Dans Soria sa patrie.*] Il semble d'abord qu'il n'y ait aucune conformité entre André Schottus, & Dom Nicolas Antonio. L'un dit,

toine de Guevara, qui sont très-doctes & très-curieuses, où il refuta une infinité de faussetez que cet Auteur avoit publiées, & le ridicule subterfuge dont il le vit se servir. C'est ce qu'on verra (*B*) dans le passage d'André Schottus que je raporte. Mr. Moreri est (*C*) tombé dans une insigne bevuë.

RUARUS (MARTIN) Ministre Socinien, étoit né à Krempen * en Allemagne. Il fut infecté des heresies Sociniennes par Ernest Sonerus Professeur à Altdorf, qui les enseignoit secretement. Il s'y obstina de telle sorte, qu'il aima mieux perdre son patrimoine, que de renoncer à cette secte. Il se † fit estimer & au dedans & au dehors, par son jugement, par son savoir, & par ses mœurs. Il fut Recteur du College de Racovie, & puis Ministre des Sociniens de Dantzic, soit dans la ville, soit au bourg de Strassin; & il mourut dans cet emploi l'an ‡ 1657. à l'âge de 70. ans ⊥. Il l'exerçoit dejà l'an 1635. comme il paroît par le voyage (*A*) de Jaques Ogier. Il est Auteur de (*B*) quelques Ecrits qui ont été imprimez. Le fameux Calixte employa tous les moyens β dont il se put aviser pour le convertir, pendant le Colloque de Thorn l'an 1645. mais il n'y put rien gagner.

RUFIN, Favori de l'Empereur Theodose, „étoit Gaulois γ, de la Pro„vince d'Aquitaine δ, d'une condition mediocre, mais d'un esprit élevé, sou„ple

* *Ville du pais de Holstein.*

† Ob eruditionis, judiciique præstantiam, morumque integritatem, in magno & apud istos & alios eruditos fuit pretio. *Mollerus, Isagoge ad Hist. Chersonesi Cimbricæ, parte 3. p. 106.*

‡ *Id. ibid.*

⊥ *Sandius, in Biblioth. Antitrinit. p. 114.*

β Nulli ut popularem hunc suum in viam revocaret, pepercit operæ, sed pertinaciam ejus superare non potuit. *Mollerus ibid. p. 107.*

γ *Flechier, Histoire de Theodose, liv. 4. pag. 433. edit. de Paris 1680. in 12.*

δ *Né à Eluse, selon Claudien. C'étoit alors la capitale du païs, qu'on nomme aujourdhui l'Armagnac dans la Gascogne proprement dite.*

(*a*) *Petrus Rhua Numantinus primum Abulæ, post Numantiæ in patria annos plurimos ad extremam usque ætatem bonas literas docuit*; & l'autre, *Petrus* (*b*) *Rua, Soriensis, Abulæ primum, mox in patria urbe juventutem humanioribus imbuit literis ad extremam usque ætatem*: mais dans le fond ils disent la même chose. Soria bâtie proche les ruines de Numance, est nommée *Numantia* par quelques-uns, & entre autres par André Schottus.

(*B*) *On verra dans le passage d'André Schottus.*] Le voici. (*c*) *In quo egregie versatum fuisse testantur* epist. 3. *Hispanicè scriptæ eruditionis plenæ, & humanitatis satis copiosæ: quibus Ant. Guevarræ (qui tum solus doctrinæ, & eloquentiæ arcem tenere videbatur) errores, mendaciaque in historiis antiquorum, veteribusque monumentis lapidum, & nummorum explicandis, egregie refellit. Valde ut mirer Gallos, Guevarræ epistolas conversas* Aureo *titulo decorasse, manibusque ita tenere solitos, ut pro oraculis circumferant, quæ tot mendaciis, quot versibus scatere dicantur.* RHUA *itaque de tot millibus multa indicavit, facemque prætulit, ne quis posthac credulus in errorem induceretur. Epist. 1. numismatum inscriptiones, & confinxisse, & ridicule explicasse, in Chronologia & magistratuum dignitate turpiter hallucinatum. Epist. 2. errasse in historia Rom. temporum ratione, locorumque nominibus, solenne illud suum servando, audacter ut omnia pronunciet, quasi posteris imponere volens, aut credens omnes ei temere assensuros audito illo Pythagoreorum* αὐτὸς ἔφα, *cornicum oculos confixit, citans identidem, & prodigiosa nomina propria historicorum, cudensque arbitratu suo, ad hanc diem inaudita. De numismatis inepta & ridicula leges; ut & de legibus Rom. & legum auctorib. de lege Julia Poppæa, Cornelia, Falcidia, aliisque: de medicina & empirica. Tertia epistola ut mole sua ita rerum pondere ceteris major est. Cum enim Guevarra omnem antiquitati fidem derogare niteretur, epistola quadam, quo ficta mendacia tegeret, velaret, vel tueretur; cum à sacris litteris discesseris, omnia incerta fabulisque plena affirmat. Refellit virum diserte* RHUA *ex Athenagoræ apologia pro Christianis, & hoc esse omnem artium tractationem, fidemque ut societatis humanæ, ita & scientiarum vinculum è medio tollere.* Ceci est un suplément curieux à l'article de Guevara.

(*C*) *Mr. Moreri est tombé dans une insigne bevuë.*] Il a dit que *Pierre Rhua* a fait un Traité *De Lege Julia, Poppæa, Cornelia, Falcidia &c. de Medecina & Empyrica*; & il a cité l'Ouvrage du P. Schottus. Quel monstre! Ce Pere ne dit-il pas très-clairement, non que Rhua fit un Traité de ces matieres, mais que sa 2. lettre fut destinée à montrer les faussetez de Guevara sur plusieurs autres matieres, & en particulier sur celles-là? D'ailleurs la loi *Julia* & la loi *Poppæa* ne sont pas deux loix, mais une seule. Le Pere Schottus le marque assez nettement: il ne met point de virgule entre *Julia* & *Poppæa*.

(*A*) *Par le voyage de Jaques Ogier.*] Cet Auteur étoit à Dantzic l'an 1635. à la suite du Comte d'Avaux Ambassadeur de Sa Majesté tres-Chretienne. Il raconte qu'il fut abordé dans une boutique de Libraire par un certain Ruardus, (il faloit dire Ruarus) avec qui il s'entretint en Latin pendant deux heures, & puis en François. *Aggressus me est quidam N. Ruardus, quocum per duas horas collocutus sum Latinè, ac deinde Gallicè, qui me ad ædes suas adeundas invitavit. Didici postea ab aliquo, eum esse Arianorum Pastorem: sunt quippe Gedani hujusmodi homines, qui clam congregantur, inscio vel dissimulante Senatu* (*d*).

(*B*) *Auteur de quelques écrits.*] Il a fait des notes sur le Catechisme des Eglises Sociniennes de Pologne: ces notes furent ajoûtées à l'édition qui fut faite de ce Cathechisme l'an 1665. Elles se trouvent aussi à l'édition de 1680. Il a fait d'autres notes sur le même Ouvrage qui n'ont pas été imprimées (*e*). On a deux centuries de ses lettres: la 1. fut imprimée à Amsterdam chez David RUARUS fils de l'Auteur l'an 1677. avec une preface de Joachim RUARUS frere de David. La 2. fut imprimée l'an 1681. chez le même David qui y joignit une preface. Ces lettres (*f*) sont bien curieuses. On l'a cru Auteur (*g*) de la version Allemande du Nouveau Testament faite à Racovie, & publiée l'an 1630. mais c'est une erreur. (*h*) *Quos falli mihi constat, tum ex Sandio* (1), *illam Johann. Crellio & Joach. Stegmanno Seniori vindicante, tum ex indicio Filii, quem noster reliquit, cognominis, Amstelodami viventis, à quo, adornatam eam credi à Christoph. Ostorodo ac* συνέργοις *aliquot, revisam autem esse à tota Societate, & in hac parente suo, ac præfationem tandem à Crellio adjectam, A. 1684. sum edoctus.*

(*a*) *Andr. Schottus, Biblioth. Hispan. p. 587.*

(*b*) *Nicol. Anton. Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 2. p. 187.*

(*c*) *Andr. Schottus ibid.*

(*d*) *Carol. Ogerius, in itinere Polonico, pag. 418. 419.*

(*e*) *Tiré de Sandius in Biblioth. Antitrinit. p. 114.*

(*f*) Eruditæ & lectu dignissimæ. *Mollerus, Isagoge ad Hist. Cherson. Cimbrica, parte 3. p. 107.* Voyez Morhof, Polyhist. cap. 24. p. 309.

(*g*) *V. Matth. Zimmermanni Differt. inaug. de acceptilatione, pag. 27. & 31. apud Moller. ibid.*

(*h*) *Mollerus ibid.*

(1) *In Biblioth. Antitrin. p. 94. 116. 133.*

„ ple, insinuant, poli, propre à divertir un Prince, & capable mesme de le servir. Il vint à la Cour de Constantinople; il s'y fit des amis & des protecteurs; „ il fut connu de Théodose; il luy plût. Il ménagea si bien ces commencemens „ de fortune, qu'il parvint en peu de temps à des emplois considérables. L'Empereur luy donna la Charge de Grand-Maistre de son Palais *; le fit entrer „ dans tous ses Conseils, l'honora de son amitié & de sa confidence, & le fit enfin Consul avec son fils Arcadius. Cét homme se maintint comme il s'estoit „ avancé, par son adresse plustost que par sa vertu. Son ambition croissoit avec „ sa fortune. Il cherchoit à s'enrichir des dépouilles de ceux qu'il opprimoit par „ ses calomnies †. C'estoit assez pour être son ennemi, d'avoir un mérite extraordinaire, & de pouvoir luy disputer le rang qu'il tenoit. Comme il craignoit „ néanmoins de perdre l'amitié du Prince s'il ne conservoit son estime, il paroissoit modeste & desinteressé. Il couvroit ses mauvais conseils de prétextes de „ justice, ou de politique; & sçavoit si bien faire valoir ses bonnes qualitez, & „ cacher les mauvaises, que l'Empereur, tout éclairé, & tout jaloux qu'il estoit „ de son autorité, estoit bien souvent trompé, & gouverné sans s'en appercevoir. Les principaux ‡ Seigneurs de la Cour ne purent voir l'élevation de ce „ Favori sans en être piquez. . . . Ils conspirerent ensemble contre luy, & resolurent de le perdre: „ mais leurs efforts (*A*) n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à l'affermissement de son credit. Il se fit batiser avec un (*B*) grand faste

* Zozim. l. 4. Ambr. Ep. 53.

† Claudian. l. 1. contra Ruff.

‡ Zoz.

(*A*) *Leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à.*] Ceux qui conspirerent sa perte furent (*a*) *Timase & Promote, qui venoient de commander l'armée, & de rendre des services importans.... Tatien, qui avoit gouverné tout l'Orient en l'absence de Théodose.... & Procule fils de Tatien, Gouverneur de Constantinople, jeune homme, hardi & entreprenant. Ruffin averti de tous leurs desseins prévint l'esprit de l'Empereur, & luy representa,* (*b*) Que les graces qu'il recevoit tous les jours de Sa Majesté, le rendoient odieux à toute la Cour; Que quelque soin qu'il eust d'arrester par sa retenuë les murmures de ses envieux, il se formoit tous les jours des factions & des cabales contre luy; Qu'il succomberoit infailliblement si la main qui l'avoit élevé ne le soustenoit; Qu'il reconnoissoit son peu de mérite, & qu'il ne s'estimoit que par les bontez que Sa Majesté avoit pour luy, & par la reconnoissance qu'il en auroit toute sa vie. *Aprés avoir engagé l'Empereur à le proteger, il songea non seulement à se garder des surprises, mais encore à perdre ses ennemis. . . . S'estant trouvé dans le Conseil avec Promote, ils y eûrent diverses contestations.* (1) *L'Empereur en estant sorti, leur dispute se renouvella: l'un & l'autre vouloit soustenir ses avis; ils s'échaufferent insensiblement. Ruffin en estant venu à des paroles offensantes, Promote s'emporta, & luy donna un soufflet.... L'Empereur, à qui Ruffin alla sur le champ faire ses plaintes, en fut extrémément irrité. Il protesta hautement,* Qu'il estoit las de souffrir ces divisions & ces intrigues, & ceux qui en estoient les auteurs; Qu'il leur apprendroit à vivre en paix, & à considérer les personnes qu'il affectionnoit; & que si ces jalousies qu'on avoit contre Ruffin ne finissoient, il le mettroit si fort au dessus de ses envieux, qu'ils seroient forcez de le respecter & peut-estre de luy obéir. *Ce Prince, qui parloit en Maistre, & qui sçavoit se faire craindre quand il falloit, prononça ces paroles avec tant de chaleur, que personne n'osa plus murmurer. Il chassa Promote de sa Cour, & donna presque en mesme temps à Ruffin la charge de Préfet du Prétoire. La nouvelle dignité de ce Favori, & la protection de l'Empereur, dont il estoit asseûré, luy donnerent lieu de se venger plus facilement de ses ennemis. Promote ne survesquit pas long-temps à cette disgrace: car ayant receû ordre d'aller joindre l'armée, & de marcher contre les Bastarnes qui pilloient la Thrace, il fut tué dans une embuscade par un parti de ces Barbares: plusieurs accuserent Ruffin de cette trahison. La mort* (2) *de Prócule ne fut pas moins funeste. Ce Ministre le fit accuser de plusieurs crimes, corrompit les Commissaires qu'on luy avoit donnez, les obligea sous-main de le condamner à mort, & fit en sorte que la grace que Théodose luy envoyoit n'arrivast qu'aprés l'exécution. Il avoit traversé Tatien* (3) *dans des affaires de famille; & Timase n'eust pas esté plus heureux que les autres, s'il n'eust recherché l'amitié de ce Favori, & s'il ne se fût rendu complice de ses crimes.*

(*a*) Flechier, Histoire de Theodose livre 4. p. 434. ad ann. 391.

(*b*) Id. ib. p. 435. ad ann. 392.

(1) Zoz. l. 4.

(2) Zoz. l. 4.

(3) Ambr. ep. 53.

(*B*) *Batiser avec un grand faste.*] Mr. Flechier nous en donne une belle description, precedée d'un preambule qui vaut un portrait de main de maître; c'est pourquoi je raporte un peu au long ce qu'il raconte. „ (*c*) Ruffin, qui gouvernoit absolument l'Empire en l'absence de „ Théodose . . . . avoit long-temps couvert sa „ vanité & son ambition sous les apparences d'une modestie affectée; & soit pour donner bonne opinion de soy à l'Empereur qui l'aimoit, „ soit pour donner moins d'ombrage aux Courtisans qui lui envioient sa fortune, il devenoit „ tous les jours plus puissant, sans paroistre plus „ orgueilleux. Il cherchoit sourdement les moyens „ de s'enrichir; & quoy-qu'il fût naturellement „ porté au faste & au bruit, son avarice retenoit „ son orgueil. Mais lors qu'il se vit asseûré de „ la faveur de son Maistre, & comblé des biens „ qu'il en avoit receûs, ou qu'il avoit luy-mesme „ injustement aquis, il s'abandonna à son naturel, & devint insolent dés qu'il crut pouvoir „ l'estre impunément. Il se fit grand nombre „ de créatures, marcha avec un train plus superbe qu'il n'estoit séant à un particulier, & fit „ bastir des maisons plus magnifiques que les Palais mesmes des Empereurs. Un de ses principaux soins avoit esté de faire bastir prés d'un „ Fauxbourg de Calcedoine apellé, le Fauxbourg „ du Chesne (4), une maison de plaisance si vaste,

(*c*) Flechier, ubi supra pag. 486. ad ann. 394.

(4) Sozom. l. 8. c. 17.

faste l'an 394. Le depit qu'il eut de voir Stilicon au dessus de lui après la mort de Theodose, le porta à des entreprises de trahison qui le perdirent. *Il * abusa de la foiblesse de son maître; il brouilla les Empires & les Empereurs, par ses intelligences secretes avec les Huns, les Gots & les Alains,* & il voulut *se rendre souverain, ou pour le moins independant & de ses maîtres & de ses ennemis.* Il fut tué † l'an 395. Voyez Moreri. Sa mort fit cesser les doutes qui avoient agité Claudien, sur la question s'il y a une providence : il n'en douta plus dès qu'il vit la chute de cet insolent & de cet injuste Favori. Je ferai quelques (C) reflexions sur ses paroles.

* *Flechier, ibid. pag. 500.*

† *Ce seroit selon Mr. Flechier ib. pag. 437. l'an 397.*

RUG-

„ vaste, qu'on l'eust prise pour une Ville, & si „ riche en ornemens & en meubles précieux, „ qu'on avoit peine à croire qu'un particulier eust „ pû fournir à ces dépenses excessives. D'un „ costé s'élevoit une grande Eglise en l'honneur „ des Apostres Saint Pierre & Saint Paul; de „ l'autre paroissoit en perspective sur une éminen- „ ce voisine, un Monastére qui devoit servir pour „ suppléer au défaut du Clergé de cette Eglise. „ Dés que ces bastimens furent achevez, Ruffin „ résolut de se faire baptiser, & de célébrer en „ mesme temps, avec tout l'appareil imagina- „ ble, la Dédicace de cette nouvelle Eglise.... „ (a) Meslant avec un peu de Religion beaucoup „ d'ostentation & de faste, (1) il convoqua les „ Evesques de toutes les parties de l'Orient, sur „ tout ceux qui occupoient les premiers Siéges. „ Il supplia mesme, par des Lettres réiterées, „ les plus fameux Solitaires d'Egypte, de quitter „ leur solitude pour venir assister à cette célébre „ cérémonie. Le rang qu'il tenoit dans l'Em- „ pire, dont il avoit la principale diréction sous „ le Prince Arcadius, fit qu'un grand nombre „ d'Evesques partirent au premier avis qu'ils re- „ ceûrent, & emmenerent avec eux les plus saints „ personnages de leurs Provinces. L'Assemblée „ fut tres-nombreuse. Il s'y trouva trois Patriar- „ ches, Nectaire de Constantinople, Théophi- „ le d'Alexandrie, & Flavien d'Antioche. Gré- „ goire Evesque de Nisse, Amphiloque d'Ico- „ gne, Paul d'Héraclée, Dioscore d'Hélenople, „ & plusieurs autres célébres Prélats s'y étoient „ rendus des premiers. Les principaux de la No- „ blesse & du Clergé, & une multitude infinie „ de Peuple y accoururent, les uns pour honorer „ cette feste, les autres pour faire leur cour à ce „ Favori, plusieurs pour satisfaire leur curiosité. „ Ce fut dans le mois de Septembre que se fit „ cette cérémonie. L'Eglise estoit tenduë de „ riches tapisseries; l'Autel éclatoit d'or & de „ pierreries. La Consécration se fit avec tout „ l'ordre & toute la magnificence qu'on pouvoit „ souhaiter. Aprés que les Offices furent ache- „ vez, on proceda avec la mesme pompe au „ Baptesme de Ruffin. Le Patriarche Nectaire „ le luy administra, & le fameux Evagre de Pont „ qu'on avoit fait venir d'Egypte avec le Solitaire „ Ammone, receût au sortir des Fonts (2) cét „ homme régeneré, qui ne conserva pas long- „ temps son innocence. Ainsi se termina cette „ solennité qui auroit esté des plus saintes & des „ plus magnifiques de l'Eglise d'Orient, si elle „ n'eust esté accompagnée d'un luxe profane, & „ si ce Ministre, par ses actions & par ses injus- „ tices, n'eust voulu regagner sur les Peuples les „ sommes excessives qu'il sembloit avoir em- „ ployées pour Dieu en cette occasion. „

(a) *Flechier, ibid. pag.* 488.

(1) *Theodoret. l. 1. c. 31. Socrat. lib. 2. c. 5. Pallad. in Lausiac. c. 4.*

(2) *Pallad. in Lausiac.*

(C) *Quelques reflexions sur les doutes * de Claudien.*] Il declare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle est dirigée par les loix très-sages d'un Dieu infini, mais que le desordre qui regne parmi les hommes, la prosperité des mechans, le malheur des gens de bien, le poussoient à suivre l'hypothese d'Epicure, que le hasard avoit été l'artisan de toutes choses, & que les Dieux ne se méloient pas de la conduite du monde. Enfin, dit-il, le suplice de Rufin a calmé mes inquietudes; je prononce un arrêt d'absolution en faveur des Dieux; je ne me plains plus que les mechans ayent aquis tant de puissance, ils ne sont elevez que pour tomber de plus haut. Il nous dira mieux cela lui-même.

* *Ils concernent la providence divine.*

Sæpe (b) mihi dubiam traxit sententia mentem,
Curarent Superi terras, an nullus inesset
Rector, & incerto fluerent mortalia casu.
Nam cum dispositi quæsissem fœdera mundi,
Præscriptosque maris fines, annique meatus,
Et lucis, noctisque vices: tunc omnia rebar
Consilio firmata Dei, qui lege moveri
Sidera, qui fruges diverso tempore nasci,
Qui variam Phœben alieno jusserit igne
Compleri, Solemque suo: porrexerit undis
Litora: tellurem medio libraverit axe.
Sed cum res hominum tanta caligine volvi
Adspicerem, lætosque diu florere nocentes,
Vexarique pios: rursus labefacta cadebat
Relligio, caussæque viam non sponte sequebar
Alterius, vacuo quæ currere semina motu
Affirmat, magnumque novas per inane figuras
Fortuna, non arte, regi: quæ Numina sensu
Ambiguo vel nulla putat, vel nescia nostri.
Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,
Absolvitque Deos. Jam non ad culmina rerum
Injustos crevisse queror, tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant.

(b) *Claudian. in Rufin. lib. 1. init.*

J'ai promis dans (c) l'article du Marechal d'Ancre de parler ici des reflexions de Balzac, sur une pensée de Malherbe qui ressemble à celle de Claudien : je m'aquitte de ma promesse. „ (d) Il est „ vray qu'on parloit ainsi, avant que la Religion „ Chrestienne eust reformé le langage. On ac- „ cusoit les Dieux de tout le mal que faisoient les „ hommes. La Providence divine estoit prise „ tous les jours à partie, par quelqu'un qui se „ plaignoit que les choses du monde n'alloient pas „ comme il eust voulu. CE TYRAN HEU- „ REUX PORTE TESMOIGNA- „ GE CONTRE DIEU. C'est un an- „ cien mot allegué par vostre Ciceron; Et il „ n'est rien de si vulgaire dans les vers des Poëtes „ payens; que le crime de leurs Dieux & de leur „ Destin : *Crimen Deorum, Fatorum crimen,* &c. „ Cinthia est malade, & si elle meurt de sa ma- „ ladie, dit le Poëte amoureux de Cinthia, *une si* „ *belle Morte sera le crime du Dieu de la Medecine.*

„ *Tam formosa tuum Mortua crimen erit.*

(c) *Voyez l'article* Concini *p. 890. remarque F.*

(d) *Balzac, Socrate Chretien p. m. 237.*

„ Depuis

RUGGERI * (Cosme) Florentin, s'introduisit à la Cour de France sur le pied de grand Astrologue, au tems que Catherine de Medicis favorisoit ces gens-

* Balzac, Socrate Chretien p. m. 253. le nomme Cosme Roger.

„ Depuis Constantin même, & sous les enfans „ de Theodose, il y a des exemples de ces blas„ phemes Poëtiques, & de cette profane liberté. „ Si Rufin n'eust esté puni de ses crimes, on al„ loit appeller les Dieux en justice, comme fau„ teurs & complices de Rufin :

„ *Abstulit hunc tandem Rufini pœna (a) timorem,*
„ *Absolvitque Deos.*

„ Un de nos Poëtes a dit je ne sçay quoi de sem„ blable ; Mais en verité d'une excellente manie„ niere, & sa copie passe tous ses originaux. Je „ vous la propose comme un chef-d'œuvre, dans „ cette Ode qu'on peut opposer aux plus belles & „ aux plus achevées de l'Antiquité. Le Dieu de „ Seine parle à un Favory, qui passoit sur le „ Pont-neuf. „ Je ne copie point les vers de Malherbe que Balzac raporte ; vous en trouverez la conclusion dans la page 890. du 1. volume de ce Dictionaire. Joignons au passage de Balzac ces paroles de Mr. Menage, (b) *Cette pensée au reste,* Et le ciel accusé de suporter ses crimes Est resolu de se justifier, *n'est pas originairement de Claudien : elle est de plusieurs autres Auteurs qui ont esté long temps devant lui. Ciceron au livre troisiéme de la Nature des Dieux :* Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum, qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quòd in illa fortuna tam diu viveret. *Et en un autre endroit du mesme livre :* Improborum igitur prosperitates, secundæque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem Deorum ac potestatem. *Martial :*

Nullos esse Deos, inane cœlum
Affirmat Selius ; probatque, quòd se
Factum, dum negat hæc, videt beatum.

Seneque a dit dans ce sens, Deorum crimen, Sylla tam felix ; *& un ancien Comique Grec,*

Θεῶ δ' ὀνειδ☉, τὰς κακὰς εὐδαιμονεῖν.

Barthius (c) a recueilli un très-grand nombre de telles sentences, & il n'a pas oublié celles qui se trouvent dans l'Ecriture (d). On peut raporter à ce lieu commun tous les passages des anciens où la Fortune est injuriée comme un être aveugle, inconstant, vagabond, injuste, fauteur des indignes (e). Un de ces passages suffira ici pour tous ; je l'emprunterai de Pline. (f) *Invenit inter has utrasque sententias medium sibi ipsa mortalitas numen, quo minus etiam plana de Deo conjectatio esset. Toto quippe mundo, & locis omnibus, omnibusque horis omnium vocibus Fortuna sola invocatur: una nominatur, una accusatur, una agitur rea, una cogitatur, sola laudatur, sola arguitur, & cum convitiis colitur (g) : volubilis, à plerisque vero & cæca etiam existimata, vaga, inconstans, incerta, varia, indignorumque fautrix. Huic omnia expensa, huic omnia feruntur accepta : & in tota ratione mortalium, sola utramque paginam facit. Adeoque obnoxiæ sumus sortis, ut Sors ipsa pro Deo sit, qua Deus probatur incertus.* On peut dire que dans tous les tems, & dans toutes les nations, sans en excepter ni nôtre siecle, ni le Christianisme, la prosperité des mechans a fait murmurer contre Dieu, & inspiré plusieurs doutes sur la providence. D'autre côté on a repondu toûjours & par tout à cette objection : puis donc qu'elle n'a jamais cessé de revenir nonobstant toutes les reponses, il faut conclure qu'elle a quelque chose de fort specieux, & je ne sai quelle proportion avec nôtre entendement qui fait qu'elle y rentre sans nulle peine, (h) l'en chassât on à coups de fourche. On diroit qu'elle se pourroit attribuer comme la palme ces belles paroles, *curvata resurgo* ; les reponses peuvent bien me faire plier un peu, mais je me redresse tout aussi-tôt. Il n'est pas question d'examiner si elle est solide ; car il faut être très-persuadé qu'elle est fausse, qu'elle ne vaut rien, mais peut-être n'est-il pas hors de propos de mettre en question si Claudien s'en est bien tiré.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient, vous n'avez pas pris le bon chemin ; la seule reponse que vous deviez faire à vôtre difficulté étoit de considerer l'idée vaste & immense de l'être souverainement parfait, & d'en tirer cette consequence : il est l'Auteur de toutes choses, il les gouverne toutes, il ne se fait donc rien qui ne soit regi & conduit d'une maniere infiniment sage, infiniment juste, infiniment admirable. Voilà sans doute le bon party, & la veritable voye de lever les doutes : faites taire la raison ; obligez la d'aquiescer à l'autorité ; Dieu l'a dit, αὐτὸς ἔφα ; Dieu l'a fait, Dieu l'a permis : cela est donc vrai, & juste, sagement fait, sagement permis. Si vous voulez descendre dans le detail des raisons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin, & après mille disputes vous serez contraint de revenir à la raison de l'autorité, à l'idée immense de l'être souverainement parfait. Mais puis qu'il y faudroit revenir, n'en sortons point, tenons nous là immobiles, & inebranlables ; mettant le doigt sur la bouche, imposant silence à nos petites lumieres, persuadez qu'en ces choses là le meilleur usage de la raison est de ne point raisonner. Faisons sentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la dispute, on doit pretendre qu'on fera voir à son adversaire qu'il a tort ; mais on ne doit pas pretendre qu'il aquiescera à nos premieres ou à nos secondes reponses. Les loix de ces sortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra opposer raisonnement à raisonnement, & jusques à ce que l'on soit venu aux premiers principes. Si je puis montrer à un homme que sa these choque les notions communes, & que la mienne est une suite naturelle & necessaire de ces notions, j'ai droit de ne le plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet axiôme, *adversus negantem principia non est disputandum* : mais si je ne donne à ses objections qu'une solution probable, contre laquelle il puisse alleguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou presqu'égale à celle de ma solution ; je n'ai point de droit d'exiger de lui qu'il aquiesce à mes reponses ; je dois chercher de nouvelles solutions à ses nouvelles difficultez ; & si je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne soufrent point de repartie specieuse, c'est à moi à me

Consideration sur les methodes de repondre aux doutes touchant la providence. Loix de la dispute.

(a) *Il faloit dire* tumultum. *Mr.* Menage Observat. sur Malherbe, pag. 431. *n'a pas relevé ce* qui pro quo *de Balzac, dont il raporte les termes.*

(b) *Menage, Observations sur Malherbe, p.* 432.

(c) *Barthius, ad Claudian. in Rufin. lib.* 1. *init. p. m.* 1078. *& seq.*

(d) Apud Regem Prophetam Psalm. 73. & 93. Hiobum cap. 23. Habacuc cap. 1. Malcachum c. 3. *Barthius ibid. pag.* 1082.

(e) *Voyez l'article* Pays, *pag.* 716. *col.* 2.

(f) *Plin. lib.* 2. *c.* 7. *p. m.* 145.

(g) *Notez que Costar, dont j'ai raporté les paroles dans l'article* d'Hercule *p.* 73. *col.* 2. *vers la fin, a outré les choses : Pline ne dit point que la Fortune n'est jamais tant honorée que lors qu'on l'injurie.*

(h) *C'est comme la nature.* Naturam expellas furca, tamen usque recurret. *Horat. epist.* 10. *lib.* 1.

gens-là. C'étoit un homme d'eſprit, & qui paſſoit pour ſavant : d'ailleurs il étoit hardi juſques à l'effronterie, pour ſe fourrer dans le grand monde, & il s'intri-

me retirer du combat ſans m'attribuer la victoire; car autrement j'imiterois les Convertiſſeurs de France. Ces Meſſieurs commencerent environ l'an 1680. à offrir de conferer ſur la religion avec leurs freres errans; ils leur promettoient d'ouïr leurs doutes, de les éclaircir, de les inſtruire cordialement; mais après avoir repondu 2. ou 3. fois ils ne ſouffroient plus la contradiction, ils vouloient que l'on ſe ſoumit à leurs éclairciſſemens, à faute de quoi ils prononçoient que l'on étoit opiniâtre. Il eût mieux valu prononcer cela d'abord : il eſt ridicule d'entrer dans les diſcuſſions, quand on ne veut pas ſouffrir que ſon adverſaire replique cent & cent fois, s'il a autant de fois de quoi combatre nos ſolutions,& s'il nous peut alleguer contre la dixiéme replique une inſtance auſſi probable, que le pouvoit être l'objection qu'il a propoſée à la theſe principale. Voilà dans le vrai l'état des diſputes. On attaque vôtre theſe; vous repondez : mais vôtre reponſe eſt bien ſouvent plus expoſée aux difficultez que la theſe même. Il eſt donc juſte que vous refutiez la replique : vous repondez tout de nouveau je ne ſai quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plauſibles que les premiers; il faut donc les examiner, & ainſi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans vôtre parti les notions (a) communes, pour en accabler vôtre antagoniſte. Voilà les loix du combat; ſi vous n'avez pas deſſein de les obſerver, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court il faut croire cela ſans raiſonner : Dieu l'a dit, cela doit ſuffire.

(a) *On entend ici en general par notions communes, tous les principes dont les deux parties conteſtantes tombent d'accord.*

Ce procedé ſeroit injuſte,ſi l'état de la queſtion étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé?* mais il ne l'eſt point lors qu'on diſpute avec des perſonnes qui reconoiſſent l'exiſtence de l'Etre ſouverainement parfait, & qui ſe forment des doutes ſous pretexte que les gens de bien ſont malheureux, & que les mechans proſperent. La ſeule reponſe qu'il faut faire à ces doutans eſt celle-ci. Vous êtes perſuadé de l'exiſtence d'une nature ſouverainement parfaite ; croyez donc qu'elle gouverne toutes choſes parfaitement bien : car ſi vous ne tiriez pas cette conſequence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les premieres regles du ſens commun, vous ſeriez capable de raiſonner de cette maniere,le ſoleil eſt incapable de produire les tenebres,donc il les a produites. Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte reponſe, & à ce principe general de l'exiſtence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expoſe, quand on veut deſcendre au detail des raiſons particulieres. Premierement il eſt ſûr qu'en ce cas-là on eſt obligé de ſuivre un homme dans ſes repliques, juſques à ce qu'on le puiſſe payer d'une raiſon à quoi il n'ait rien à oppoſer de raiſonnable: ce ſont les loix de la diſpute, comme je l'ai remarqué ci-deſſus. En ſecond lieu il eſt ſûr que vos raiſons particulieres ſeront combatues à l'infini, par d'autres raiſons également ſpecieuſes pour le moins. Montrons-le par un petit échantillon. Nôtre Poëte auroit allegué à un autre la même raiſon qui diſſipa tous ces doutes; il lui auroit dit, puis que Rufin a été puni,il y a une providence qui gouverne toutes choſes ſagement & juſtement. La proſperité de ce mechant homme ne prouvoit pas que la providence fût endormie, mais au contraire qu'elle lui preparoit peu-à-peu un rude ſuplice; elle l'élevoit afin qu'en tombant de plus haut, il ſe briſât mieux & ſe fracaſſât tous les os, *tolluntur in altum ut lapſu graviore ruant.* Si vous ne ſavez que cela, lui auroit-on pu repondre, vous ne tenez rien; vôtre ſolution pour être fort (b) vieille, n'en eſt pas meilleure; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande : vôtre particule *U T* fait horreur, on n'en ſauroit ſoutenir l'idée ſans friſſonner. Vous donnez à l'Etre ſouverainement parfait, & par conſequent d'une bonté infinie, un motif & une cauſe finale qui bien loin de contenir quelque veſtige de bonté, ſont le caractere le plus tyrannique & le plus malin que l'on puiſſe concevoir. C'eſt comme ſi l'un de nos Empereurs voulant infliger le dernier ſuplice à quelques-uns de ſes domeſtiques, leur donnoit des Gouvernemens,& ſouffroit qu'ils y exerçaſſent toutes ſortes d'extorſions, & qu'ils ſuçaſſent le peuple juſques aux moüelles; c'eſt, dis-je, comme s'il ſouffroit cela, afin d'avoir lieu de les châtier plus ſeverement. Si vous aviez oſé dire de Theodoſe ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut ſommet de la faveur que pour l'écraſer plus ſûrement, & plus rigoureuſement; & afin de faire voir à ſes peuples ſa puiſſance ſouveraine d'élever & d'abaiſſer, il vous eût fait pendre comme un Poëte ſatyrique qui l'eût diffamé inſolemment. Claudien ſans doute s'apercevroit de l'énormité de ſon *Ut*, & de ſa cauſe finale, & demanderoit que l'on ne prit pas ſes termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la providence n'avoit pas comblé de biens l'infame Rufin, dans la vuë de lui faire plus de mal, mais dans l'eſperance que ce Favori en feroit un bon uſage. Il ajoûteroit que ſuivant les loix naturelles la chute des corps eſt d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent eſt élevé, & qu'ainſi l'ordre a voulu que l'élevation de Rufin aggravât ſa peine, lors que ſes abus continuels des graces du ciel ont demandé ſon châtiment. Cela n'ôte pas la difficulté, lui repondroit-on; l'eſperance ne ſe trouve point dans la nature divine, elle ſait infailliblement tout ce qui arrivera : elle a ſu très-certainement l'abus que feroit Rufin des faveurs celeſtes; il (c) valoit donc mieux le prevenir, que de preparer à ſes crimes tolerez pluſieurs années un châtiment qui ne ſauroit reparer le mal qu'il a fait, l'oppreſſion de tant d'innocens, la ruine de tant de perſonnes, la ruine de tant de familles. C'eſt une pauvre ſatisfaction pour une Province que ſon Gouverneur a deſolée,que d'obtenir ſimplement qu'il ſoit châtié; l'arrêt (d) la laiſſe dans ſa miſere, & rend quelquefois plus douce la condition du criminel. Je ne pouſſe pas plus loin les repliques que le Poëte pourroit faire; elles ſont en fort grand nombre, je n'en doute point : mais les repliques de ſon adverſaire ne ſeroient pas moins nombreuſes, & reſſembleroient toûjours à celles qu'on vient de voir, c'eſt-à-dire qu'elles ſeroient plus proportionnées que celles de Claudien aux notions de nôtre eſprit, & aux idées ſelon leſquelles nous jugeons de la perfection d'un gouvernement. Je ſupoſe qu'après une longue diſpute on lui diroit, je croi auſſi bien

(b) *Juvenal. Sat.* 10. *v.* 104. *avoit dejà dit touchant Sejan,* Nam qui nimios optabat honores, Et nimias poſcebat opes, numeroſa parabat Excelſæ turris tabulata, unde altior eſſet Caſus, & impulſæ præceps immane ruinæ.

(c) Cur omnium crudeliſſimus tamdiu Cinna regnavit? At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedireque ne tot ſummos viros interficeret, quam aliquando pœnas dare. *Cicero de natura Deorum, lib.* 3. *p. m.* 679.

(d) Exul ab octava Marius bibit & fruitur Diis Iratis : at tu victrix provincia ploras. *Juvenal. Sat.* 1. *v.* 49.

s'intriguoit beaucoup *. Il obtint de Catherine de Medicis l'Abbaye de Saint Mahé en basse Bretagne. Il avoit fait l'horoscope de tous les Seigneurs de la Cour, & s'y étoit pris de la maniere qu'il avoit cru la plus propre à tirer d'eux quelque present †. Il s'aquit enfin la reputation de Devin & de Magicien, & se trouva envelopé l'an 1574. dans l'affaire de la Mole (*A*) & de Coconas, accusez

* *Garasse, Doctrine curieuse, p. 155.*

† *Id. ibid.*

bien que vous que tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Rufin, est juste, sage, parfait par raport à Dieu; mais ce n'est pas à cause de vos raisons, elles sont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'irresolution de l'esprit. Servez vous en neanmoins auprès de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grans raisonneurs; l'idée de l'Etre souverainement parfait leur doit suffire, & leur suffit, quand ils usent bien de leur raison. J'ai conu des gens qui avoient lu plusieurs fois la Consolation de Boece, & qui demeuroient fort surpris de la diference qu'ils avoient toûjours remarquée entre les objections & les reponses de cet Auteur. Boece étoit tout ensemble un habile Philosophe, & un grand homme de bien. Accablé du poids énorme de sa disgrace, & l'ame plongée dans la tristesse, il supose que la Philosophie le vient consoler. Il lui fait plusieurs objections sur la providence; la Philosophie y repond tout de son mieux: mais au lieu que les difficultez de Boece sont à la portée des esprits les moins penetrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendemens les plus sombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus promte, pour comprendre quelque chose dans les solutions. La Philosophie ne peut cacher sa defiance, elle demande presque toûjours qu'on lui permette les circuits, & de remonter plus haut; & quelque solide que puisse être ce qu'elle debite, le malheur de nôtre esprit veut qu'on n'y comprenne quelquefois rien: si elle nous convainc, c'est presque toûjours sans nous éclairer. Voilà ce que disent quelques lecteurs de Boece. Ils m'ont fait prendre garde qu'un très-subtil Professeur du XVII. siecle a menagé plus adroitement que lui l'honneur de la Philosophie, car après avoir introduit un Payen qui se propose mille doutes sur la providence, il ne lui donne point d'autre expedient que la (*a*) grace du St. Esprit.

Il ne faut pas que je finisse cette remarque sans observer l'injustice de certaines gens, qui croyent que lors qu'on rejette les raisons qu'ils donnent d'un dogme, on rejette le dogme même. Il y a une difference capitale entre ces deux choses; ceux qui ont de l'équité, & un bon esprit ne manquent pas de les distinguer, & souffrent fort patiemment, & sans nul soupçon que l'on combate la temerité des Orthodoxes, à l'égard des argumens foibles dont on se sert trop souvent pour soutenir la verité. Ce n'est pas qu'il ne se puisse commettre bien des abus là-dedans; car par exemple les Pyrrhoniens sous le pretexte de ne combatre que les raisons des Dogmatiques à l'égard de l'existence de Dieu, sapoient effectivement le dogme même. Ils (*b*) declaroient d'abord qu'ils s'accommodoient au train general, sans s'attacher à aucune secte particuliere, qu'ils convenoient qu'il y a des Dieux, qu'ils les honoroient, qu'ils leur attribuoient la providence; mais qu'ils ne pouvoient soufrir que les Dogmatiques eussent la temerité de raisonner sur cela: en suite de quoi ils les combatoient par des argumens qui par le renversement de la providence, tendoient au renversement de l'existence de Dieu. Voyez Sextus Empiricus (*c*) qui au lieu de fonder ses doutes comme Claudien sur ce que des scelerats prospèrent, les fonde sur l'adversité, & sur le mal dont la terre est pleine. Il allegue l'argument que Lactance a mieux raporté que refuté. Voyez ci-dessus l'article *Pauliciens*, page 752. colomne 2. Je cite un Jesuïte (*d*) qui remarque qu'Arnobe avouë que cet argument est insoluble.

(*a*) Unde Philosophus noster ethnicus tot difficultatibus oppressus, nisi afflatu divino animetur ad cognitionem Dei unius ac distincti ab universo nunquam assurget. *Claudius Berigardus in priores libros Phys. Aristot. circulo 20. in fine.*

(*b*) *Sext. Empiricus, Pyrrhon. hypotyp. lib. 3. c. 1.*

(*c*) *Sext. Empiric. ibid.*

(*d*) Posset denique cum Sexto Empyrico lib. 1. (*il faut 3.*) Pyrrhonicarum hypothyposeon cap. 1. fieri tale argumentum, quòd si Deus sit, cùm sit bonus infinitè, & perfectissimus, nulla in mundo esset malitia aut imperfectio: nam contrarium unum infinitum, destruit totaliter aliud. Cui argumento responsurus Arnobius lib. 2. num. 49. post multam exaggerationem difficultatis, insolubilem existimare videtur. Alexander autem quem refert & latè rejicit Simplic. 2. cœli, *in fine*, concedit Deum non posse mala excludere, alioqui ea omnino fuisse prohibiturum. Et verò hoc ipsum argumentum multos Philosophos vexasse, testatur Lactantius libro de ira Dei cap. 13. Sed rectè respondet Scot. *&c. Theophil. Raynaudus, Theolog. naturali, distinct. 5. n. 166. pag. m. 532. 533.*

(*A*) *Dans l'affaire de la Mole, & de Coconas.*] C'étoient deux Favoris du Duc d'Alençon frere du Roi Charles IX. qui avoient poussé leur maître à des desseins fort criminels, ou qui l'y avoient aidé. Je veux croire qu'on leur imputa quelques faux crimes; mais ce qu'il y avoit de réel dans l'accusation suffisoit à les envoyer justement sur l'échafaut. Citons premierement Mezerai, nous citerons en suite le Laboureur. *On (e) avoit trouvé chez la Mole une image de cire, qu'un Cosme Rugier Florentin & grand Charlatan luy avoit accommodée, pour charmer une Damoiselle dont il estoit amoureux. La Reyne Mere vouloit qu'on creust qu'elle avoit esté faite pour devouër le Roy; il le nia toujours fortement: mais il ne laissa pas d'avoir le col coupé, & Coconas avecque luy. On dit que deux Princesses qui en estoient amoureuses firent derober leurs testes, & les embaumerent pour les garder; un autre de leurs complices fut rompu sur la rouë, & Rugier envoyé aux galeres. La Reyne Mere fort credule en matiere de Devins & de Sorciers, l'en tira quelque temps aprés pour s'en servir.* L'Auteur que je vais citer nous aprendra que la Reine Mere auroit voulu que l'on pendît Cosme, & ce n'est point à elle qu'il attribuë la delivrance de ce Galerien: je l'apelle ainsi quoi que je sache qu'il ne rama point effectivement. „ Tourtai (*f*) fut condamné à être pendu, & à souffrir „ auparavant la question. . . . Enquis si un „ nommé Cosme Italien sçavoit quelque cho- „ se, dit *qu'il y a un Italien, homme noir qui n'a* „ *le visage bien-fait, qui joüe des Instrumens, qui* „ *a quelquefois chausses rondes & quelquefois de taf-* „ *fetas & toufiours de noir habillé, & est ledit Italien* „ *puissant homme qui frequente & est chez la No-* „ *cle, mais ne sçait s'il sçait quelque chose de l'en-* „ *treprise.* „ Voici de quelle maniere Monsr. le Laboureur commente cela. „ (*g*) Cet Italien est „ le Cosmo Rogieri duquel j'ai desia (*h*) parlé, que „ la Reine elle mesme avoit mis auprès du Duc „ son fils, sous pretexte de luy enseigner la langue „ Italienne, mais en effet pour servir d'Espion; „ sur l'avis ou sur la peur qu'elle eut qu'il se dres- „ soit

(*e*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tome 5. pag. 180. ad ann. 1574.*

(*f*) *Le Laboureur, Addit. à Castelnau, to. 2. p. 408.*

(*g*) *Id. ibid.*

(*h*) *Savoir dans la page 401. où on lit ces paroles:* Il n'y a gueres de criminels aussi qui ne souffrent toute sorte de gehennes, si leur vie depend de leur confession. C'est ce que temoignera icy Cosmo Rogieri duquel nous parlerons cy-après; qu'on sçavoit estre l'un des principaux du secret, & qui avoit manqué de fidelité à la Reine, qui l'avoit mis auprés du Duc pour lui servir d'Espion.

sez entre autres crimes d'avoir employé le sortilege contre la vie de Charles IX. Il est apellé * Cosme l'Italien dans ce procés, dont l'issuë fut pour lui qu'on le condamna aux galeres; mais la Reine Mere † l'en tira quelque tems après. Il avoit persuadé à la Mole, & à plusieurs autres, qu'il savoit faire des images de cire, les unes pour inspirer de l'amour aux femmes, les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit ‡. Il commença en 1604. à faire des Almanachs, & il continua d'en faire toutes les années. Il les parsemoit de sentences tirées des Auteurs Latins ⟊. Il vêcut beaucoup, & se trouva β seul de reste de tous les Courtisans Italiens de Catherine de Medicis. Il mourut à Paris l'an 1615. & comme il avoit declaré hautement & insolemment qu'il mouroit (*B*) Athée, son corps fut traîné à la voirie. On l'avoit accusé l'an 1598. d'avoir

* *Mercure François, to. 4. p. 46. ad ann. 1615.*

† *Voyez la remarque A.*

‡ *Ibid. p. 47.*

⟊ *Ibid.*

β *Garasse, ubi supra.*

„ soit un party pour le preferer en la succession du „ Royaume après la mort de Charles IX. au Roy „ de Pologne son frere, & pour s'opposer à son „ retour en France. Il avoüa depuis à quelqu'un, „ qu'après avoir donné quelques avis à la Reine, „ il decouvrit que la partie seroit si forte pour la „ haine qu'on avoit conceuë de la St. Barthelemy, „ & pour la cruauté dont ce Prince estoit suspect, „ outre que par ce moyen la Reine & la Maison „ de Guise devroient encore gouverner; que ne „ doutant pas qu'elle ne deût reüssir par une mu„ tuelle conspiration des Grands, des Secretaires „ d'Estat & de plusieurs du Parlement, il se reso„ lut de suivre la fortune de son Maistre. Il en „ fut encore plus persuadé, quand aprés luy avoir „ revelé le secret qu'il avoit avec la Reine, le Duc „ luy confia tous ses desseins & se servit de luy „ pour amuser sa mere de quelques menus rap„ ports de peu de consequence, par lesquels il „ s'entretenoit avec elle & penetroit dans ses sen„ timens. Un personnage de cette importance „ luy donna grande part en l'affaire; mais la Rei„ ne ayant tout decouvert le fit arrester prisonnier „ comme les autres, & luy fit faire son procez; „ avec peu de succez neantmoins, par ce qu'il sou„ tint bravement la question ordinaire & extraor„ dinaire sur plus de quatre vingt Chefs, & mes„ me sur plusieurs que luy mesme avoit revelez, „ sans vouloir rien dire, tant de la conspiration „ que pour les Medailles charmées qu'il estoit ac„ cusé d'avoir faites, l'une du Roy Charles pour „ le faire mourir, & les deux autres pour le Duc „ d'Alençon & pour la Molle son Favory, qui „ les portoient au chapeau & qui devoient servir à „ entretenir entr'eux une amitié inviolable: mais „ qui en effet devoient faire perir la Molle, qui „ sur cette frivole asseurance tranchoit du grand „ incompatiblement avec tout le monde, & bien „ loing de trouver des Amis dans sa disgrace, eut „ pour témoin contre luy son propre Maistre & „ ce bon amy; comme si nos Fleurs de Lys en„ voyées du Ciel à ce qu'on dit, n'avoient pas „ une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il est „ vray que Cosme en debitât, il en garda un fort „ bon contre la corde,& qui luy reüssit de Floren„ tin à Florentine. Catherine de Medicis le vou„ loit voir pendre & il ne voulut pas;& toute la sa„ tisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la Chais„ ne, où il n'eut autre peine que du voyage de „ Marseille: il y fit des amis qui obligerent le „ Capitaine de sa Galere à le loger chez luy, & „ jamais sa maison ne fut si frequentée pour sa „ consideration que pour celle de cet illustre For„ çat, qui en fit une Academie de Mathemati„ ques & d'Astrologie Judiciaire, & qui avoit „ un Garde, qui sembloit plus luy estre donné „ par honneur que pour l'observer, & pour em„ pescher qu'il n'échapast. „ Mr. de Thou assûre que la Mole avoit une image de cire piquée au cœur, & que Ruggeri ayant été mis en justice comme Magicien, fut sauvé par la Reine mere. Je raporterai les paroles de Monsieur de Thou dans la remarque E, avec les reponses de la Mole.

(*B*) *Hautement & insolemment qu'il mouroit Athée.*] Raportons les propres termes du Mercure François. *La (a) vieillesse, les gouttes & la gravelle l'ayant reduit à deux jours pres de la mort, ses amis le conseillerent de penser à Dieu, & firent venir le Cure de la paroisse, qu'il ne voulut voir; on luy mena des Capucins, il se mocqua d'eux. Et comme on luy eut representé de se mettre en bon estat pour pouvoir obtenir la grace de Dieu, & craindre le jugement dernier; Fols que vous estes, leur dit-il, allez, il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ny d'autre Dieu, que les Roys & Princes, qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien.* Si vous aimez mieux la paraphrase d'un Jesuite que la simplicité de ce recit, lisez ce que l'on va copier. „ Les (b) „ gouttes & la gravelle . . . . ainsi que deux „ Sergens de la mort, s'estant saisi de lui comme „ d'un homme de mauvaise & difficile paye, le „ consommerent à pieces, & luy firent neant„ moins la faveur de luy laisser le jugement tous„ jours entier & net pour se recognoistre, s'il eût „ voulu respondre à leurs semonces: Estant au lict „ à quatre jours de la mort, le Curé de St. Me„ dard le visita, & tascha de luy remonstrer son „ devoir: mais il ne voulut pas escouter: on a „ recours aux Peres Capucins pour voir s'il s'en „ pourroit tirer quelque bonne parole, ils pren„ nent la peine de le voir par l'entremise de quel„ ques-uns de ses amis, ils luy remonstrent la ri„ gueur des jugemens de Dieu; la force & mali„ ce de Sathan en ce dernier passage, & qu'il se„ roit bien de se mettre en bon estat, à quoy pre„ nant la parole, il leur dit d'un accent enragé & „ desesperé. Foux que vous estes, allez, sortez de ma chambre, & sçachez qu'il n'y a point „ d'autres Diables au monde que nos ennemis qui „ nous causent du mal durant nostre vie, ny d'au„ tre Dieu que les Roys & les Princes qui nous „ font du bien: j'ay vescu en cette creance, & „ en cette creance je veux mourir. Ils n'oublie„ rent ny douceur de paroles, ny rigueur de me„ naces pour le remettre en bon chemin, mais ce „ fut en vain, car deslors il alla tousiours profe„ rant de plus en plus de tres-horribles blasphe„ mes, comme Lucilio sur le buscher: jusques à „ ce qu'enfin il finit sa malheureuse vie comme „ Judas, *Infelicem spiritum non emisit sed amisit*, „ le

(*a*) *Mercure François, to. 4. pag. 46.*

(*b*) *Garasse Doctrine curieuse, p. 156. 157.*

d'avoir attenté par des (*C*) sortileges à la vie de Henri IV. il fut interrogé là-dessus par Mr. de Thou, & renvoyé sans châtiment. Le recit que je ferai * de cette avanture nous aprendra l'effronterie de ce scelerat, & la faveur où il étoit auprès des Dames. Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce qu'un tel personnage, ne croyant (*D*) ni Dieu ni Diable, s'amusoit neanmoins à l'Astrologie, &

* *Dans la remarque D.*

„ le bruit de son desespoir fut aussi tost espandu „ par tout Paris, il fut chargé des maledictions „ du peuple, & son corps fut exemplairement „ jetté à la voyrie, comme estant indigne de la „ sepulture commune. „ *

* *Spizelius* in Scrutinio Atheismi p. 130. *a tort de le mettre parmi les Athées brûlez vifs.*

(C) *Attenté par des sortileges à la vie d'Henri IV.*] Pendant que ce Prince étoit à Nantes en l'année 1598. on lui defera Cosme Ruggeri comme coupable de ce crime. On disoit que ce personnage qui étoit alors Ecclesiastique avoit au chateau de Nantes un cabinet particulier, où il s'enfermoit tous les jours sous le pretexte de peindre, mais en effet pour y donner des coups d'aiguille à une image de cire semblable au Roi. Il avoit fait esperer que par ce moyen il causeroit à ce Prince une langueur mortelle qui le consumeroit peu-à-peu. (a) *Cosmus Rugerius tunc sacris addictus ad regem delatus fuerat, quasi ipsius vitæ detestandis magiæ artibus perniciem molitus esset. Nam in arce Namnetensi specie pingendi cellam peculiarem habuisse, in qua ceream imaginem, quæ regis speciem referebat, diris epodis excantatam cottidie acu figebat, eaque re fore spem fecerat, ut rex mox mortifero languore sensim absumeretur*, Le Roi donna ordre à Monsieur de Thou & à un autre d'informer de cette affaire. Cosme interrogé juridiquement, repondit d'abord à l'objection qui lui fut faite, & qui fut fondée sur ce qu'il avoit souffert la question pour une semblable cause l'an 1574. Il soutint qu'on l'avoit alors calomnié, & que son innocence fut reconuë par ses Juges; (b) que les soupçons de Magie dont plusieurs personnes l'avoient chargé, n'étoient fondez que sur la science particuliere qu'il avoit de l'Astrologie; car on s'étoit figuré que sans l'aide des Demons, il n'eût pu predire tant de choses, quoi que dans le vrai il ne les eût devinées que par une exacte conoissance des horoscopes. Il ajoûta que l'affection qu'il avoit depuis long tems pour sa Majesté, le justifioit du crime dont il se voyoit accusé. Il dit qu'après le massacre de la Saint Barthelemi, on delibera à la Cour de France sur ce qu'on feroit du Roi de Navarre, & du Prince de Condé, & que Catherine de Medicis lui demanda s'il n'avoit point fait leur horoscope; qu'il lui repondit qu'il l'avoit fait, & qu'il conoissoit par là qu'ils ne causeroient aucun trouble dans le Royaume. Il ajoûta que cette reponse fit évanouïr les resolutions pernicieuses qu'on avoit prises contre eux: qu'il s'en étoit ouvert à la Nouë, & l'avoit prié de leur en donner avis, afin qu'à l'avenir ils se conduisissent d'une maniere à confirmer ce qu'il avoit repondu à Catherine, & qu'il n'avoit repondu que par l'affection qu'il leur portoit; car ce n'étoient pas des choses que l'Astrologie fût capable de decouvrir certainement (c). Il conclut qu'il esperoit que sa Majesté se resouvenant d'un si bon service, y auroit beaucoup plus d'égard qu'aux accusations malignes & calomnieuses de ses delateurs. Mr. de Thou raporta au Roi toutes ces choses: ce Prince après quelques tours de promenade demeura d'accord que la Nouë l'en avoit entretenu en ce tems-là, & donna ordre que l'on mit Ruggeri en liberté, & qu'on ne fit plus d'informations contre lui. Les Dames avoient dejà obtenu la grace de ce miserable, qui parut bien-tôt à la Cour fort familier avec elles. (d) *Intermissa ulterior in Cosmum inquisitio & ipse libertati restitutus fuit, & in arctam familiaritatem cum gynæceo venit, cujus favore à Rege, cum hæc diceret, jam gratia in arcano facta fuerat.* Mr. de Thou raporte en suite une chose qui ne doit pas être omise. Ruggeri eut l'impudence de dire que ce ne fut pas lui, mais un Jardinier de même nom, qui fut accusé, & châtié au tems de la Mole, & il imposa de telle sorte qu'il obtint une pension d'Historiographe. (e) *Homo impudentissimus ac perditissimus postea ausus est palam dicere quæ ad annum LXXIII. de Cosmo Rugerio commemorantur, ad se minime pertinere, sed Thuanum olitoris cujusdam cognominis tunc postulati errore allucinatum esse; eoque vesaniæ venit, ut emendicato stipendio in aula obtinuerit, ut scribendæ historiæ munus sibi demandaretur.* Admirez l'impudence du personnage. On avoit les reponses juridiques qu'il fit aux deux Commissaires qui l'interrogerent à Nantes, on les avoit, dis-je, bien signées de sa main, & il y reconoissoit qu'il étoit le même Cosme Ruggeri qu'on avoit calomnié dans l'affaire de la Mole, mais il soutenoit que les Juges l'avoient absous honorablement. Ce dernier fait temoigne aussi son impudence, car les actes de ce procés font foi qu'on le condamna aux Galeres. *Iis* (f) confessionibus) *eundem se esse minime diffitetur, sed per calumniam accusatum, & postea honorifice, sicuti jam dixi, dimissum; in quo rursus insigniter mentitus est, nam ex archivis Curiæ itidem constat, eum post quæstionem ad triremeis damnatum esse, sed aulicorum in hoc hominum genus prono favore pœnam remissam fuisse, & cum duceretur, vinculis exemptum in aula statim comparuisse.* Ajoûtons encore ceci. Pendant l'interrogatoire de Nantes on representa à Ruggeri, que l'Astrologie judiciaire étant une chose impie, & indigne d'un Chretien, il avoit grand tort de s'en mêler lui qui étoit Prêtre. Il s'excusa (g) le mieux qu'il put, & parla même avec mepris de cette science, & fit serment que depuis qu'il étoit Prêtre il n'avoit dressé aucun horoscope.

(a) *Thuan. de vita sua lib. 6. ad ann.* 1598. *p.* 1234. *col.* 1. *C.*

(b) Ob id autem plerisque suspectum fuisse, quod Astrologiæ peritus certiorem ac sibi cum paucis cognitam natalium horarum conficiendarum scientiam calleret, cujus ope ac ductu cum multa multis prædixisset, in eam venisse opinionem, quasi occulta cum malis spiritibus familiaritate hæc didicisset. *Id. ibid.*

(c) Id autem non tam ex arte, quam adfectu erga ipsos bene animato fecisse, quippe cum res ejusmodi esset, ut per astrologicæ artis rationem præstari non posset. *Id. ib. col.* 2. *A.*

(d) *Id. ib. B.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. C.*

(g) Ipse se quibus potuit verbis etiam elevata ea, excusavit, & inter alia adjecit ac religiose affirmavit, se postquam sacris addictus esset, quod diu postea fuit, nunquam nataleis cujusquam horas confecisse. *Id. ib. D & E.*

(D) *Ne croyant ni Dieu ni Diable s'amusoit neanmoins à l'Astrologie & à la Magie.*] Remarquez bien quelle fut sa confession en mourant. *Il n'y a point d'autres diables*, declara-t-il (h), *que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les Rois & Princes qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien.* Il ajoûta selon Garasse (i). *J'ai vescu en cette creance, & en cette creance je veux mourir.* Si cette addition est du cru de ce Jesuïte, je ne pense pas qu'il ait excedé les droits de la paraphrase; car on doit tenir pour une chose presque indubitable que tout vieillard qui meurt Athée, a vêcu long tems Athée. Ce n'est point au lit de la mort, ni même au declin de l'âge que l'on se jette dans ce precipice; au contraire (k) presque tous les esprits forts, libertins, mecreans, &c. renoncent à leurs impie-

(h) *Mercure François ubi supra pag.* 46.

(i) *Garasse, ubi supra p.* 157.

(k) *Voyez l'article* Bion, *pag.* 560. *remarque D.*

& à la Magie ; car c'est une opinion generale parmi les Chrêtiens, que s'il y a des

pietez dans leurs maladies, & meurent en faisant des declarations (a) orthodoxes. Il est donc très-vraisemblable que nôtre Cosme étoit depuis fort long tems tout tel que lors qu'il mourut. Que vouloient donc dire les horoscopes qu'il faisoit, & ces images de cire qu'il distribuoit comme des causes d'amour, & de maladie? Voilà des choses qui s'accordent mal ensemble: tous ceux qui parlent de sa fin y font cette reflexion. *Il* (b) *avoit jadis fait acroire .... qu'il sçavoit faire des images &c.* & TOUTESFOIS *c'est Atheïste ne croyoit pas qu'il y eust des diables.* (c) *Les plus sages deslors* (d) *jugeoient qu'il n'avoit aucune cognoissance* des Negromanties, & EN EFFECT L'ISSUE *de sa vie l'a monstré clairement.* Il est sûr que ne croyant l'existence d'aucun esprit distinct de l'ame de l'homme, il n'a pu regarder que comme des fables tout ce que l'on conte de la Magie; ce n'étoit donc que pour attraper de l'argent, qu'il se vantoit de savoir faire des images capables de faire aimer ou d'ôter la vie. Il conoissoit luimême la vanité de ses promesses, & l'inutilité des coups d'aiguille donnez aux images. Il n'est pas si certain qu'il reconût la vanité de l'Astrologie: un homme d'esprit & de savoir conoît clairement qu'un morceau de cire formé en figure d'homme, ou de femme, & piqué au cœur, n'est point capable de produire dans un sujet éloigné ou l'envie de se marier avec une telle personne, ou quelque autre sorte de passion. Il conoît évidemment qu'un morceau de cire qui represente Henri IV. & que l'on aproche du feu à Nantes, ou que l'on pique en divers endroits dans la même ville, n'est point capable de causer une fievre lente & mortelle à ce Monarque dans Paris. Ainsi tout homme qui a de l'esprit, du sens, du savoir, & qui est persuadé que ces images de cire ont la vertu dont on parle, conoît très-certainement que leurs effets sont produits par un Esprit invisible, qui agit immediatement & physiquement sur telles ou telles personnes, pendant que ces images sont reduites en tel ou en tel état. Puis donc que Ruggeri ne reconoissoit aucun Esprit de cette nature, il conoissoit clairement que ces images étoient privées de toute vertu. Mais il ne paroît pas avec la même évidence, que les corps celestes sont incapables de produire sur la terre une infinité d'effets. On n'ignore point que des gens qui ont passé pour Athées, ont paru très-persuadez de l'efficace des influences des astres, à l'égard même des actions libres de l'homme, & de ce qu'on nomme fortune, ou évenemens contingens. Il n'est donc pas sûr que Cosme Ruggeri ait conu la vanité de l'Astrologie judiciaire. Je croi pourtant qu'on peut dire sans beaucoup de temerité, veu le tour de son esprit (e), qu'il ne debitoit des horoscopes qu'à la maniere des imposteurs, sans y ajoûter nulle foi, & pour excroquer de l'argent.

(a) *C'est-à-dire orthodoxes eu égard à la providence de Dieu, au Paradis, & à l'Enfer.*

(b) *Merc. François, ubi supra p. 47. Voyez aussi le Continuateur de Mr. de Thou l. 8. p. 537.*

(c) *Garasse, ubi supra, p. 155.*

(d) *C'est-à-dire au tems que la Mole fut decapité.*

(e) *On a vu dans la page precedente, lettre c, qu'il assura que l'horoscope du Roi de Navarre & celui du Prince de Condé promettoient qu'ils ne remueroient point, & cependant l'Astrologie ne le lui avoit pas apris.*

On m'objectera peut-être qu'il est aussi difficile de s'imaginer qu'un tel astre, situé de telle sorte dans la figure de nativité, est une cause physique du bon accueil que fait un Prince à un homme de 50. ans qui le saluë à une telle heure, que de se persuader que des images de cire piquées au cœur, produisent un acte d'amour à cent lieuës loin dans l'ame d'une personne. Je repons qu'il y a beaucoup de gens, à qui cet effet de l'astre paroît aussi chimerique, que cet effet de l'image; je suis du nombre de ces gens-là; mais encore un coup, on se peut faire illusion plus facilement à l'égard de l'efficace des astres, qu'à l'égard de l'efficace de ces figures de cire. On ne sauroit m'alleguer un homme savant, qui ait cru que ces figures par elles-mêmes, & sans l'entremise d'aucun Esprit font aimer, font mourir à cent lieuës loin; & on peut alleguer des personnes doctes, qui ont cru que sans le secours des Anges bons ou mauvais, les planetes de l'horoscope d'un homme sont cause de ses avantures les plus fortuites. On conçoit très-clairement qu'un morceau de cire piqué, chauffé, modifié, comme il vous plaira, à Nantes, n'est cause physique de rien à Rome; mais on sait par experience que la vertu du Soleil produit mille choses sur la terre physiquement, & en qualité de vraye cause; c'est pourquoi on tombe dans l'illusion, & on s'imagine que les autres astres étendent aussi jusques sur la terre leurs operations: & dès lors on gagne bien du païs peu à peu; on se trouve enfin en état de les regarder comme la cause de tout.

QUE SI l'Astrologie judiciaire decouvroit l'avenir, elle seroit une espece de Magie noire.

Pour le dire en passant, c'est une illusion qui devroit être reprimée plus severement qu'elle ne l'est; car s'il étoit vrai que par la voye des horoscopes on devinât le bonheur ou le malheur des personnes, les circonstances de leurs mariages & de leur mort, &c. s'il étoit vrai, par exemple, qu'une operation astrologique eût decouvert à Gauric que le Roi Henri second seroit tué en duel, il faudroit mettre l'Astrologie au nombre des arts magiques, & de ces manieres de deviner qui sont fondées sur un pacte avec le Demon. La peine que prennent les Astrologues de dresser une figure de nativité, & de consulter les regles qu'ils ont établies sur la distinction des Signes, sur les proprietez des Maisons, sur les differens aspects des Planetes, &c. cette peine, dis-je, seroit semblable à celle que les Magiciens se donnent (f) de tracer des cercles, d'y faire plusieurs postures, de prononcer certaines paroles, &c. De part & d'autre ce que feroit l'homme ne seroit qu'un signe d'institution, à la presence duquel un mauvais Ange agiroit d'une certaine maniere. Il est visible, quand on y est attentif sans prejugé, que les ceremonies magiques, un cercle, une reverence, une baguette dirigée successivement vers les quatre points cardinaux de l'horison, certaines paroles prononcées, certains mots écrits sur des morceaux de papier, &c. ne sont pas plus incapables de guerir un homme dangereusement malade, ou de faire mourir un homme qui se porte bien, que les horoscopes sont incapables de faire conoître si un homme se mariera heureusement; s'il sera aimé des Princes; s'il sera exilé; si ses richesses consisteront en terres ou en argent; s'il mourra sur mer, ou dans un siege de ville. Cela prouve qu'un Astrologue seroit d'autant plus punissable, que ses horoscopes rencontreroient plus certainement la verité de l'avenir; car la certitude de ses predictions seroit une marque qu'il executeroit exactement les ceremonies, à la presence desquelles les Demons auroient établi par leur pacte primitif de reveler l'avenir. Cela prouve encore que l'Astrologie judiciaire ne sauroit être une voye de deviner que comme le sas, le miroir, la fumée, & cent autres (g) abominations. D'où je conclus que l'indui-

(f) *Voyez dans la 12. lettre de Cyrano Bergerac une longue description des ceremonies magiques.*

(g) *Voyez en le catalogue alphabetique dans le chapitre 35. d'un livre imprimé à Paris, & puis en Hollande l'an 1692. intitulé,* Remarques ou reflexions critiques, morales & historiques sur les plus belles & les plus agreables pensées..., des anciens & des modernes.

des Diables il y a un Dieu, & que ceux qui ne croyent point un Dieu, ne croyent

dulgence des tribunaux ecclesiastiques & seculiers pour les Astrologues judiciaires, est très-criminelle. On a de très-bonnes loix civiles & canoniques contre ces gens-là. Un Professeur de Padouë (*a*) les a recueillies exactement dans un Ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1662. mais on ne les execute pas. Jean Baptiste Morin Professeur Royal à Paris, n'a-t-il pas joui tranquillement de ses pensions & de ses charges jusques à sa mort, quoi qu'il travaillât à des horoscopes au vu & au su de tout le monde, & qu'il se vantât publiquement d'y posseder une merveilleuse habileté (*b*)? S'il avoit eu la hardiesse de soutenir que le culte des Reliques est blâmable, on l'eût degradé dès le lendemain; on l'eût chassé honteusement; & si de puissans patrons l'eussent osé proteger, tout le Clergé se seroit ému, & ne seroit point rentré dans le calme avant la destitution de cet impie. Quelle acception d'erreurs! On lui laissa pratiquer impunément toute sa vie un art qui dans le fond ne peut être que magique, s'il est une voye de conoître l'avenir. Notez, je vous prie, qu'il est mal aisé de comprendre qu'on le puisse deviner par le secours du Demon; car quelque vaste qu'on supose la science des Anges, elle ne paroît pas renfermer l'enchaînement de tous les objets qu'il faut conoître, pour dire certainement que telles ou telles choses arriveront; & il seroit absurde de dire que Dieu le leur revele, toutes les fois qu'ils veulent executer le malheureux pacte qu'ils auroient fait avec l'homme. L'Abbé Furetiere (*c*) expose très-nettement cette objection; mais il oublie le principal; il ne dit pas que la liberté de l'homme seroit une pure chimere, si les Anges pouvoient deviner ce qu'un homme pensera d'ici à 10. ans; s'ils pouvoient, dis-je, le deviner par la conoissance de la liaison qui est entre les causes naturelles & leurs effets.

(*a*) *Dom Joseph Marie Maraviglia Clerc Regulier, dans sa* Pseudomantia veterum & recentiorum explosa, sive de fide divinationibus adhibenda.

(*b*) *Voyez l'article de ce Morin.*

(*c*) *Voyez le* Furetieriana, *pag.* 199. *& suiv. édit. de Brussel-les.*

SI LA consequence est bonne de l'existence des Demons à celle de Dieu.

Rien ne seroit plus absurde que de demander, s'il est possible que Ruggeri ne croyant ni Dieu, ni Anges bons ou mauvais, ait cru que ses images de cire fussent de quelque efficace; mais il ne seroit pas absurde de le demander à tous les Athées. On croit ordinairement que toute personne qui nie l'existence de Dieu, nie aussi par une suite necessaire l'existence de tous les Esprits, & l'immortalité de l'ame. Je ne m'étonne point qu'on croye cela; car je ne pense pas qu'il y ait d'exemple * de la desunion de ces deux blasphêmes; je veux dire ou qu'il y ait jamais eu d'Athée qui ait enseigné l'existence des Demons, & l'immortalité de l'esprit humain; ou qu'il y ait jamais eu d'homme persuadé de la Magie, sans croire que Dieu existe. Il se trouve des Chretiens orthodoxes dans tout le reste; mais qui ne sauroient se persuader que les mauvais Anges se mêlent de rien, & qui rejettent sans exception tout ce qui se dit de la Magie, & de la Sorcelerie. S'ils se contentoient de dire qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse prouver l'existence & l'operation des mauvais Anges, il ne faudroit pas s'étonner de leur sentiment; car il est certain que la raison fournit de fortes difficultez contre l'empire du Diable, fondées sur les notions que l'on a de la sagesse & de la bonté de Dieu; mais c'est une entreprise fort temeraire, pour ne rien dire de pis, que de vouloir accorder avec l'Ecriture la rejection de tout le pouvoir du Diable. Quoi qu'il en soit, cette consequence est fausse & injuste, *vous ne croyez point qu'il y ait des Diables, vous ne croyez donc point qu'il y ait un Dieu.* Quant à cette autre consequence, *vous ne croyez point qu'il y ait un Dieu, vous ne croyez donc point qu'il y ait ni de bons Anges, ni de mauvais Anges*, elle paroit très-certaine; car comme je l'ai dejà dit, on ne trouve point d'exemple qui la combate. Voici une autre consequence qui paroît certaine, *il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* On est tellement persuadé de la justesse & de la necessité d'une telle conclusion, qu'on affirme sans balancer que ceux qui nient l'existence des Demons, derobent aux orthodoxes une preuve incontestable de l'existence de Dieu. J'avouë que je n'ai encore trouvé personne qui ne m'ait paru très-persuadé, que l'existence du Diable prouve necessairement & invinciblement que Dieu existe; & vous ne voyez point d'homme tant soit peu flotant sur cette (*d*) derniere verité, qui ne nie presque tout à plat qu'il y ait des Anges. J'avouë neanmoins que je n'ai pas assez de lumieres, pour voir cette grande liaison que tout le monde aperçoit entre ces deux theses, *il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* Mettant à part l'Ecriture, pour ne raisonner que par les principes de la Metaphysique, ne peut-on pas soutenir que Dieu n'a point creé d'autres Esprits que l'ame de l'homme? Si vous demandez pourquoi un être si puissant n'a point donné l'existence à d'autres Esprits, on vous repondra c'est qu'il ne lui a point plu: il a produit toutes choses avec une souveraine liberté; plus de celles-ci, moins de celles-là; sa volonté toûjours infiniment sage a été sa seule regle. Que pouvez vous dire contre une telle raison? Adressez-vous à un Athée; demandez-lui pourquoi il nie l'existence des Demons, vous verrez qu'il ne repondra rien qui vaille; & que si vous le pressez, vous le reduirez bientôt à se taire. Osera-t-il dire que l'Univers étant infini, éternel, l'être souverainement parfait, qui existe necessairement, ne contient rien qui surpasse l'homme en lumieres & en conoissance? Quoi! parce que l'homme a deux yeux, un nés, une bouche, un cerveau, des nerfs & des veines, il doit avoir en partage tout ce qu'il y a d'esprit, & d'industrie dans la nature? Par tout ailleurs il n'y aura ni volonté, ni entendement, ni passions, ni art d'apliquer les corps les uns aux autres? Si vous pouviez m'alleguer qu'il a plu à un Agent libre de ne donner de la connoissance qu'aux êtres qui ont un cerveau, vous m'arrêteriez tout court; mais vous ne reconnoissez point une telle cause. Tout existe, tout agit selon vous necessairement; vous ne sauriez donc me dire pourquoi la matiere impalpable seroit moins ingenieuse, que celle que nous nommons chair & sang, homme, bête, &c. & si vous raisonnez bien, vous devez croire que puis que l'être infini pense dans l'homme, il pense par tout ailleurs; & que s'il y a sur la terre plusieurs corps vivans qui s'entr'aiment, ou s'entre-haïssent, & dont les uns oppriment les autres; il y a aussi dans l'air ou ailleurs des composez qui aiment l'homme, & des composez qui le haïssent, qui ont plus d'esprit & plus de puissance que l'homme. Voilà les bons Anges; voilà les mauvais Anges. En un mot, puis qu'un Athée ne peut nier qu'il n'y ait des (*e*) êtres mechans, envieux, vindicatifs,

* *Voyez ci-dessous la restriction que l'on aporte à ceci en parlant des Orientaux.*

(*d*) *C'est-à-dire sur l'existence de Dieu.*

(*e*) *On entend ici par ces êtres le genre humain.*

croyent pas qu'il y ait des Diables. Je dirai quelque chose sur cette pensée. Il faudra noter les fautes (*E*) du Pere Garasse.

tifs, qui se divertissent du mal d'autrui, & qui par l'aplication des corps produisent des changemens étranges dans la nature conformément à leurs passions, il se rendra ridicule s'il ose nier qu'outre ces êtres mechans qui sont l'objet de ses yeux, il n'y en ait plusieurs autres qu'il ne voit pas, & qui sont encore plus malins & plus habiles que l'homme. On peut donc dire que si l'Univers n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, il contiendroit necessairement de mauvais Anges, tout comme il contient des loups, & des hommes; mais s'il est l'ouvrage de Dieu, il n'est nullement necessaire qu'il contienne ceci ou cela, & par consequent l'existence des Demons n'est pas une preuve aussi forte que l'on s'imagine de l'existence de Dieu: elle est plus propre à fortifier le (*a*) Manicheïsme, qu'à soutenir la foi orthodoxe. Je ne propose ceci que comme un problême à examiner.

(a) Mr. Beker insiste beaucoup à reprocher aux Theologiens qu'ils introduisent le Manicheïsme, par l'empire qu'ils attribuent aux Diables. Puis qu'ils se fondent sur l'Ecriture, il a tort de leur reprocher cela. Ici je ne considere les choses que selon la Philosophie.

Voilà comment il seroit possible, quoi qu'apparemment cela ne soit jamais arrivé, que des hommes aussi Athées à certains égards que l'étoit Ruggeri, crussent neanmoins que des images de cire moyennant certaines ceremonies, fissent aimer, ou mourir à cent lieuës loin. Ils ne prendroient ces ceremonies que pour un signal de convention, qui determineroit un Diable à produire certains effets, par l'aplication des corps dont les forces lui seroient connuës.

CONSIDERATION sur la Region des Orientaux.

Je vous prie de prendre garde que jusqu'ici je n'ai eu égard qu'aux conoissances que nous avons des sentimens du vieux Paganisme, & de ceux des Européens modernes; car j'avouë que ce qu'on raporte de la Religion des Orientaux, me doit interdire les expressions generales que j'ai employées. On nous assûre (*b*) que les Siamois ne reconoissent aucune Divinité, & que cependant (*c*) ils croyent le retour & l'aparition des esprits; qu'ils craignent les morts, & qu'ils pratiquent certaines ceremonies pour les apaiser. *Outre* (*d*) *cela ils font presque en toutes rencontres des prieres aux bons Genies, & des imprecations contre les mauvais.* Voilà des gens fort capables de devenir Magiciens sans croire de Divinité. La relation que j'ai citée ajoûte, que (*e*) *les Indiens croyent aujourd'huy comme les anciens Chinois, des ames tant bonnes que mauvaises repanduës par tout, ausquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la toute-puissance divine.* Cela signifie qu'ils ne reconoissent aucun Dieu suprême, mais une infinité de Genies les uns bons, les autres mechans; ils peuvent donc être tout à la fois Athées & Magiciens. Les Savans de ce païs-là ont mis entre leurs idées une liaison un peu plus conforme à celle des Européens; car si d'un côté ils sont Athées, ils nient de l'autre l'existence des Esprits & l'immortalité de l'ame. (*f*) *Plusieurs relations de la Chine assûrent que les Gens de lettres, qui sont en ce païs-là les citoyens les plus importants, ne regardent les cérémonies des funerailles que comme des devoirs civils, ausquels ils ne mêlent aucunes prieres: qu'ils n'ont aujourd'huy aucun sentiment de Religion, & ne croyent ny l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame; & qu'encore qu'ils rendent à Confucius un culte exterieur dans les temples qui luy sont consacrez, ils ne luy demandent pourtant pas la science que les Gens de lettres du Tonquin luy demandent.* Ce culte exterieur de Confucius n'est donc qu'une mommerie à leur égard; ils ne s'y conforment que par politique. Lisez encore ceci, vous y aprendrez qu'en ôtant l'intelligence suprême, ils ont aussi renversé l'intelligence des êtres inferieurs. (*g*) *Peu à peu les Gents de lettres, c'est à dire ceux qui ont des Grades de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement, étant devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs predecesseurs, ont fait de l'ame du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvuës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont etabli une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée.*

(b) La Loubere, Relation de Siam, to. 1. chap. 22. n. 6. p. m. 501.

(c) Id. ib. chap. 20. n. 20. pag. 481.

(d) Id. ib.

(e) Id ib. ch. 23. n. 8. p. 508.

(f) Id. ib. chap. 20. n. 4. pag. 467. 470.

(g) Id. ib. chap. 23. n. 14. pag. 514. Confer quæ supra *pag. 520. de ce volume, lettre d.*

(*E*) *Noter les fautes du Pere Garasse.*] I. Il dit (*h*) qu'*environ 15. jours devant le decés* de Cosme Ruggeri l'an 1615. on (*i*) fit courir dans Paris un petit livret qui portoit pour titre, *Histoire épouventable de deux Magiciens estranglez par le Diable la semaine saincte.* Mais dans le Mercure François (*k*) on assûre que la mort de ce Ruggeri produisit ce petit livre. Il ne faut point douter que l'Auteur de ce Mercure ne soit plus exact, & plus croyable que l'Auteur de la Doctrine curieuse; & ainsi toutes les moralitez de ce dernier, fondées sur le mystere des bruits precurseurs, tombent par terre. N'oublions pas ces paroles du Mercure. (*l*) *Le premier de ces deux Magiciens estoit ce renommé affronteur Cesar, qui a tiré de l'argent de tous les curieux de son temps, pour leur faire voir des Diables, ou pour leur faire trouver des thresors, & puis s'est moqué d'eux. On le faisoit estranglé par son Diable, & toutesfois il est encores vivant prisonnier dans la Bastille. Et le second cét Abbé de sainct Mahé.* II. Continuons de faire parler Garasse. (*m*) *Il arriva l'an MDLXXIV. que la Mole & Coconas* (*n*) *ayant esté condamnez par Arrest de la Cour, comme convaincus de sortileges & enchantemens à l'occasion de la mort du Roy Charles IX. Cosme Ruggeri fut enveloppé dans leurs accusations, comme leur ayant presté la main forte par ses Negromanties.* La Mole & Coconas furent punis du dernier suplice pendant la vie de Charles IX. Il n'est donc pas vrai qu'ils le furent *à l'occasion* de sa mort. Il ne paroît point que leurs sortileges se raportassent à la vie de ce Prince, & l'on ne peut pas dire qu'ils en ayent été convaincus. Voici un extrait des reponses qui furent faites par La Mole pendant la question. (*o*) *Remontré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous en la teste, a dit que non. Interrogé que c'est de l'image de cire que l'on dit avoir trouvée en sa maison, a dit, ah! mon Dieu, si j'ay fait image de cire pour le Roy je veux mourir. Interrogé des figures d'or qui sont à son chapeau, a dit qu'il n'en sçait rien. Derechef attaché aux boucles & anneaux, a dit qu'il ne sçait que ce qu'il a dit, a esté remis le petit tretteau & admonesté de dire la verité, a dit, Messieurs, je ne sçay autre chose sur la damnation de mon ame; je ne sçay autre chose devant le Dieu vivant sur ma damnation. Vray Dieu éternel, mon Dieu, je ne sçay rien si l'image de cire a esté faite pour le Roy ou pour la Reyne. Interrogé*

(h) Garasse, Doctrine curieuse, liv. 2. sect. 8. p. 155.

(i) Id. ibid. p. 154. Voyez aussi le Continuateur de Mr. de Thou ubi infra.

(k) Ubi supra pag. 47.

(l) Ibid.

(m) Garasse ibid. p. 155.

(n) Il faloit dire Coconas.

(o) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tome 2. p. 411.

S.


ADEUR (Jaques) Auteur d'un *nouveau voyage de la Terre Australe*, imprimé l'an* 1692. Son pere *s'apelloit* † *Jaques Sadeur, & sa mere, Guillemette Itin; l'un & l'autre étoient de Châtillon sur Bar, du ressort de Rethel en Champagne*, & s'étoient allez établir en Amerique: mais *après neuf ou dix mois de sejour au Port-royal*, ils s'embarquerent pour s'en retourner en France le 25. Avril 1603. La femme quinze jours après son embarquement, mit au monde le garçon qui fait le sujet de cet article. Le pere & la mere perirent proche le Cap

** Notez que ce livre avoit déjà été imprimé à Rennes l'an 1676. in 12.*

† Pag. 2. édit. de Holl. in 12.

rogé où est ladite image de cire, & si Cosme luy a porté, a dit que ladite image de cire est pour aimer sa Maistresse qu'il voudroit épouser, laquelle est de son pays, & qu'on la voye on verra que c'est la figure d'une femme; & que ledit Cosme a ladite image, & que ladite figure a deux coups dans le cœur, & que ainsi la baillera. Interrogé que c'est la maladie du Roy, a dit, faites moy mourir si le pauvre la Molle y a jamais pensé, & a supplié qu'on fasse venir Cosme: lequel dira que ce n'est autre chose que cela. Interrogé où est ladite image de cire, a dit que Cosme l'a, & est faite pour une femme, & n'a donné charge audit Cosme de faire autre chose, & que ledit Cosme lui a baillé ledit coup au cœur. Interrogé pourquoy il lui bailloit ledit coup au cœur, a dit qu'il ne sçait. Luy a esté baillé de l'eau, & a dit qu'on l'oste, & il dira la verité. A esté mené devant le feu, & admonesté de dire la verité de cette image de cire, a dit, je renie mon Dieu, & qu'il me damne eternellement, si c'est pour autre chose que ce que j'ay dit. Donnons aussi un extrait des confessions que l'on extorqua à Coconas par la question. (a) *Interrogé que c'est de l'image de cire, a dit qu'il n'en sçait rien, & que Cosme & la Molle s'entretiennent comme les doigts de la main. Interrogé s'il sçait qu'on ait fait quelques portraits ou caracteres contre le Roy, a dit que non, & qu'il en parloit en bas à un Capitaine de cette ville, qui luy a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues de la Molle, & avoit demandé audit Capitaine s'ils avoient rompu une grosse bague comme le doigt, & que s'il y avoit quelque chose on le trouveroit là. Il dit encore que quant à attenter à la personne du Roy, il n'en entendit jamais parler. Interrogé s'il sçavoit aucune chose de la figure de cire, a dit que non, & que s'il y a homme qui en sçache quelque chose c'est Cosme.* Mr. de Thou declare que La Molle protesta, que cette image de cire n'étoit destinée qu'à inspirer de l'amour à une femme. (b) *Tortus Mola & interrogatus de imaguncula cerea, quam magicis præstigiis ab ipso confictam, & acu in corde tactam constabat, quem in rei usum id faceret, & cujus opera ad id uteretur; respondit, ut puellam quandam in Provincia, quam efflictim deperiebat, hac arte ad mutuo se redamandum accenderet, id fecisse; eaque in re usum opera Cosmi Rugerii Florentini, qui mox comprehensus & tanquam maleficus omnino rasus, Reginæ favore, quæ illius & hujusmodi hominum opera perfamiliariter utebatur, periculo exemptus est.* III. Garasse n'est point exact dans les paroles que je vais copier. „ (c) Cet homme s'estant arraché de ce „ mauvais pas par la faveur de sa maistresse, se „ laissa chatouiller à cette malheureuse envie d'es„ tre tenu pour grand Astrologue judiciaire, & „ savant extraordinairement en ce mestier: de fa„ çon qu'il faisoit estat de promettre à tous les cu„ rieux desbauchez des images de cire, pour char„ mer les cœurs d'amour ou de haine; & comme „ ces deux passions sont également sottes, il avoit „ plus de pratique dans Paris que s'il eût promis de „ donner des pardons ou indulgences plenieres. „ Voilà un Auteur qui pour prouver que l'on a voulu s'aquerir la reputation d'une grande habileté dans l'Astrologie judiciaire, dit qu'on *faisoit estat de promettre des images de cire.* Ces images ont toûjours passé ou pour des effets, ou pour des forfanteries de la Magie, & ne sont pas du ressort de l'Astrologie judiciaire: on ne les met point au nombre des Talismans: les manieres dont on dit qu'il s'en faut servir temoignent manifestement que leurs vertus vrayes ou fausses, ne dependent point des constellations. Il faut, dit-on, les piquer avec des aiguilles; il faut les faire chauffer à petit feu &c. & il en resulte de grans changemens dans les personnes qui sont l'objet de ce manege. Cela ne peut-être naturel; les influences des astres ne peuvent point être la cause de tels effets; c'est de la Magie noire; c'est l'ouvrage du Demon. Les Payens n'attribuoient cette pratique qu'aux sorcieres.

Devovet (d) absentes, simulacraque cerea fingit
Et miserum tenues in jecur urget acus.

J'observe que le Mercure François ne dit point comme Garasse que Cosme promit des images, *pour charmer les cœurs d'amour ou de haine* (e). Il promettoit des images (f) *les unes pour faire rendre des femmes amoureuses de ceux qui les recherchoient, & les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit, en prononçant leurs noms & invoquant certains Démons.* Voyez en marge (g) un plaisant conte touchant les filles de Tamerlan. IV. Les paroles suivantes ne sont pas bien raisonnées. (h) *Ce malheureux.... roula jusques à l'an M. DC IV. en ce mestier infame, tout Abbé qu'il estoit, servant aux passions desreglées de tous les courtisans desbauchez: depuis cette année M. DC IV. il commença à prendre une autre route; car il s'employa à faire des Almanachs, les uns sous le nom de Quelbe-*

(a) Le Laboureur ibid. pag. 412. 413.

(b) Thuan. Histor. lib. 57. p. 64. col. 1. A. Voyez d'Aubigné, qui n'a fait ici non plus qu'en cent autres lieux qu'abreger Mr. de Thou, voyez, dis-je, d'Aubigné, Histoire universelle to. 2. liv. 2. chap. 6. p. m. 688.

(c) Garasse ubi supra p. 156.

(d) Ovide parlant de Medée. Voyez Frommann de fascinatione, lib. 3. part. 5. cap. 6. p. m. 718. *Il cite aussi Horace,* Sat. 8. l. 1. *& Cujas,* in Paratit. cod. de Malefic. & Mathemat.

(e) Il est pourtant vrai que ces images sont quelquefois destinées à donner de la haine. Voyez Servius sur ces paroles de Virgile, eclog 8. v. 80. Limus ut hic durescit, & hæc ut cera liquescit Uno eodemque igni.

(f) Mercure François ubi supra pag. 47. Voyez aussi le Continuateur de Mr. de Thou, l. 8. p. 537.

(g) Audivi ab aliquibus qui dictum Tamerlanum diu noverunt, quod habuit tres filias quas in arte magica fecit instrui, in qua mirabiliter profecerunt, quæ incantationes, & exorcizationes, & IMAGINES contra provincias quas sibi subjicere voluit facere consueverunt, quæ plerumque effectum sortitæ fuerunt. *Theodoricus à Niem, de schismate, lib. 2. p. m. 114.* *(h) Garasse, ubi supra, p. 156.*

Cap de Finisterre, où leur vaisseau échoüa: l'enfant fut sauvé comme par miracle, & donné à un habitant de cette côte; & puis ayant été encore sauvé d'un naufrage, il entra chez une Dame * Portugaise, avec le fils de laquelle il étudia. Il fut pris par des Pirates l'an 1623. Il pensa perir dans un troisiéme naufrage; il fut sauvé par un vaisseau qui alloit aux Indes; & il fit un quatriéme naufrage, qui lui donna lieu par des accidens que personne n'est obligé de croire, d'aborder à la terre Australe. La maniere dont il dit que cela fut fait, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui le vouloient dechirer, & qu'il se retira enfin de ce païs-là après un sejour de 32. ans †, & qu'il arriva à l'Isle de Madagascar, est quelque chose de si étrange, que je ne pense pas qu'il y ait des inventions plus grotesques ni dans l'Arioste, ni dans l'Amadis. Aussi n'est-ce point sur le pied d'un personnage réel & d'une histoire veritable, que je fais ici mention de Jaques Sadeur, & de son voyage de la Terre Australe; je n'en ai voulu parler que parce que j'en avois fait mention dans mon article d'Adam, & afin de donner un suplément aux chimeres d'Antoinette Bourignon: car il faut savoir que Jaques Sadeur, qui se dit Hermaphrodite, raporte que c'est ce qui le delivra de la mort, dans un païs où chaque personne a les deux sexes, & où ‡ l'on traite de monstres marins à qui l'on ne fait nul quartier, tous les hommes de nôtre Continent. *Tous les Australiens*, dit-il, ⟂ *ont les deux sexes; & s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul, ils l'etouffent comme un monstre.* Il ne s'explique pas assez nettement (*A*) sur la maniere dont ils engendrent: mais il ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement, *que les enfans* β *viennent dans leurs entrailles comme* (*B*) *les fruits viennent sur les arbres; qu'ils* φ *vivent sans ressentir aucune*

* *La Comtesse de Villafranca.*
† *Pag.* 92.
‡ *Pag.* 147.
⟂ *Pag.* 59. 62.
β *Pag.* 92.
φ *Pag.* 69.

rus, d'autres sous le nom de Vannerus, ou du pelerin pleureux de Savoye. On venoit de joindre la fabrique des images de cire & l'étude de l'Astrologie, comme des choses dont l'une est la preuve de l'autre; & puis tout d'un coup on nous vient dire qu'aussi-tôt que Cosme s'employa à faire des Almanachs, il renonça à distribuer de ces images aux Courtisans debauchez. Il y a là outre la contradiction, un mauvais raisonnement. Rien n'empêche qu'en faisant des Almanachs, on ne continuë d'être Charlatan par raport à ces images. Le Mercure François ne s'accorde pas avec Garasse, sur tous les noms suposez qui paroissoient à la tête des Almanachs de Ruggeri. Comparez les paroles du Jesuite avec celles-ci. (*a*) *Depuis l'an mil six cens quatre il avoit fait d'an en an des Almanachs, les uns souz le nom de Querberus, d'autres souz les noms de Vannerus & du Pelerin Pleureux de Savoye, lesquels il illustroit de Vers ou Sentences des meilleurs Poëtes & Orateurs Latins.*

(*a*) *Merc. François, ubi supra, p.* 46.

(*A*) *Sur la maniere dont ils engendrent.*] Il dit que (*b*) *dans tout le tems qu'il a été* parmi eux, *il n'a pu venir à bout de conoître comment la generation s'y fait,* & qu'ils *ont une si* (*c*) *grande aversion pour tout ce qui regarde les premiers commencemens de la vie, qu'un an ou environ après son arrivée deux* Australiens *lui en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur que s'il eût commis quelque crime.*

(*b*) *Pag.* 60. 92.
(*c*) *Pag.* 91.

(*B*) *Comme les fruits viennent sur les arbres.*] J'ai raporté ailleurs (*d*) un passage d'Antoinette Bourignon (*e*), où elle dit que *le peché a desfiguré* dans les hommes *l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & miseres.* Si vous exceptez l'influence du peché, la doctrine de cette femme & celle du Philosophe Australien se ressembleront comme deux goutes d'eau. Je m'étonne qu'ils n'ayent pas pris garde ni l'un ni l'autre que leur pretenduë superiorité des plantes sur l'homme, par raport à la faculté d'engendrer, est une fausse supposition; car il est bien vrai que chaque plante produit sa graine, son fruit, sa semence independemment d'une autre plante de different sexe; mais il n'est pas vrai qu'elle produise une autre plante en elle même, & par elle même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Est-ce que l'homme ne produit pas en lui-même, & sans le concours de l'autre sexe, la semence virile qui est comme la graine ou le noyau dans les plantes, d'où sort un autre individu? Ouï, dira-t-on, mais sans la conjonction avec l'autre sexe, cet autre individu ne sortira point de la semence virile. Pensez-vous, repliquerai-je, que la semence des plantes n'ait pas besoin d'être reçuë dans une matrice, afin de devenir une plante? Ne faut-il pas qu'elle soit reçuë dans la terre? N'est-ce pas une dependance d'autrui aussi grande, mais moins delectable que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous Mademoiselle Bourignon, & vous Jaques Sadeur? Il est certain que selon leur hypothese, l'état parfait de l'homme ne seroit point comme celui de la plante sur ce fait-là; l'homme produiroit en lui-même & par sa seule vertu, non pas de quoi faire un autre homme dans un autre sujet, mais un autre homme. La plante ne fait point cela; elle fait en elle même ce de quoi la terre fait sortir une autre plante. Je me souviens à ce propos d'avoir lu dans la Bibliotheque (*f*) Françoise de Du Verdier les vers suivans.

(*d*) *Dans la remarque G de l'article d'Adam.*
(*e*) *Preface du nouveau Ciel.*
(*f*) *Pag.* 728.

J'ai veu vif sans fantosme
Un jeune Moyne avoir
Membre de femme & d'homme
Et enfans concepvoir
Par lui seul en lui-même
Engendrer enfanter
Comme font autres femmes
Sans Oustil emprunter.

Ils sont tirez d'un poëme de Jean Molinet intitulé,

cune de ces ardeurs animales les uns pour les autres; qu'ils n'en peuvent même entendre parler ſans horreur; que leur amour n'a rien de charnel ni de brutal; qu'ils ſe ſuffiſent pleinement à eux-mêmes; & qu'ils n'ont beſoin de rien pour être heureux & vivre contens. En un mot les raiſonnemens qu'il prête à un vieillard Auſtralien, ſuppoſent que chaque individu eſt la cauſe unique & totale des enfans qu'il met au monde. Il l'introduit faiſant des difficultez * contre la generation qui depend de deux perſonnes, dont l'une eſt le pere, & l'autre la mere. Ce vieillard conclut que ſans les deux ſexes l'homme ne ſauroit être parfait ni entier, il le conclut, dis-je, de ce que l'unité de ſexe fait avoir beſoin de la conjonction de l'autre pour produire. Sadeur comprit tellement ces principes & leurs conſequences, que pour montrer qu'il les comprenoit il ſe ſervit † de ces paroles: *Je faiſois reflexion ſur la maniere d'agir du ſouverain Etre, je voyois bien que la creature ne pouvoit mieux lui reſſembler qu'en agiſſant ſeule comme lui en ſes productions, & qu'une action qui ſe faiſoit par le concours de deux perſonnes, ne pouvoit être auſſi parfaite que celles qui ſe faiſoient par une ſeule & même perſonne.* Voilà donc les peuples de la Terre Auſtrale dans les principes de la Bourignon; & peu s'en faut qu'on n'ait lieu de croire que Jaques Sadeur, qui qu'il ſoit, a voulu nous inſinuer que ces gens-là (C) ne deſcendent point d'Adam, mais d'un Androgyne, qui ne dechut point comme lui de ſon état d'innocence. Ce tour-là ſeroit aſſez bien imaginé pour tromper la vigilance des Cenſeurs de livres, & pour prevenir les difficultez du privilege, en cas qu'on voulût faire tenter fortune à un ſyſtême (D) Preadamitique. Si la Peyrere ſe fût

* *Pag.* 71.

† *Pag.* 69.

tulé, *Recollection des merveilles advenuës de ſon tems.* Voilà un Hermaphrodite encore plus ſingulier, que celui dont Mr. de Beauval a fait mention dans l'Hiſtoire des (a) Ouvrages des Savans. On pouvoit lui apliquer les paroles qu'on aplique au Porc-epi, *ſeque jaculo, ſeſe pharetra, ſeſe utitur arcu.* Il étoit lui-même ſon arc, ſes fleches, & ſon carquois. L'hypotheſe de Mr. Voſſius (b) n'eſt point d'une telle portée.

(C) *Que ces gens-là ne deſcendent point d'Adam.*] Il leur attribuë bien des choſes qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence: comme de n'avoir (c) point de honte de leur nudité, de s'aimer tous d'un amour cordial, de ne ſe quereller jamais, de ne ſavoir ce que c'eſt que le mien & le tien, d'avoir tout commun entre eux avec une bonne foi & un deſintereſſement admirable, d'enfanter (d) ſans douleur, de ne ſentir (e) aucun mouvement d'impudicité, d'être forts, robuſtes, & vigoureux, ſans que leur ſanté ſoit jamais alterée par la moindre maladie, de faire peu de cas de la vie, en comparaiſon du repos éternel qui la ſuit, & après lequel ils ſoupirent. Il eſt vrai qu'ils ne ſont guere orthodoxes ſur ce repos éternel; car il ne conſiſte pas ſelon eux dans la viſion beatifique, mais dans la privation de l'exiſtence particuliere & individuelle; ils diſent qu'après la mort on n'exiſte qu'en general dans un (f) *genie univerſel, qui ſe communique par parties à chaque particulier, & qui a la vertu lors qu'un animal meurt de ſe conſerver juſques à ce qu'il ſoit communiqué à un autre. Tellement que ce Genie s'éteint en la mort de cet animal, ſans cependant être detruit, puis qu'il n'attend que de nouveaux organes & la diſpoſition d'une nouvelle machine pour ſe ralumer.* C'eſt un galimatias auſſi abſurde que l'ame du monde de quelques anciens Philoſophes. Sadeur fait ces gens-là un peu cavaliers ſur la Religion; ils ſe contentent (g) *d'adorer l'être incomprehenſible ſans en jamais parler*; ils s'imaginent que *c'eſt l'offenſer par l'endroit le plus ſenſible, que de faire de ſes divines perfections le ſujet de leurs entretiens*; de ſorte qu'on peut dire que leur grande religion eſt de ne point parler de *religion.* Cela ne ſent point l'état d'innocence; l'homme doit glorifier ſon Createur par ſes paroles auſſi bien que par ſes penſées; & il ne ſert de rien d'alleguer, comme fit le vieillard Auſtralien à Sadeur, que l'on s'expoſe à parler de Dieu autrement qu'il ne faut, quand on ſe haſarde d'en parler; car cela prouveroit trop, & devroit porter à ne penſer jamais à l'Etre incomprehenſible. Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans le livre de ce pretendu voyageur. Il avoit dit à ſon (h) vieillard qu'en Europe Dieu *eſt le ſujet des plus agreables & des plus neceſſaires entretiens*, & ſur la queſtion qui lui fut faite, *ſi les raiſonnemens qu'on fait ſur cet être incomprehenſible ſont ſemblables*, il avoit *avoüé de bonne foi que les ſentimens étoient fort partagez dans les concluſions que chacun tiroit ſouvent des mêmes principes, ce qui cauſoit pluſieurs conteſtations fort aigres, d'où naiſſoient ſouvent des haines très-envenimées, & quelquefois même des guerres ſanglantes, & d'autres ſuites non moins funeſtes. Ce bon vieillard*, pourſuit-il, *repliqua avec beaucoup de naïveté, que ſi j'avois repondu d'une autre maniere il n'auroit pas parlé davantage, & auroit eu le dernier mepris pour moi, étant, diſoit-il, très-aſſeuré que les hommes ne pouvoient parler d'une choſe incomprehenſible, qu'ils n'en euſſent des opinions fort differentes, & même tout à fait contraires. Il faut être aveugle, ajoûta-t-il, pour ignorer un premier principe, mais il faut être infini comme lui pour en pouvoir parler exactement; car puis que nous reconoiſſons qu'il eſt incomprehenſible, il s'enſuit que nous ne pouvons en parler que par conjecture, & que tout ce que nous en pouvons dire peut bien contenter les curieux, mais ne ſauroit ſatisfaire les perſonnes raiſonnables. Et nous aimons mieux nous taire abſolument, que de nous expoſer à debiter quantité de fauſſetez touchant ſa nature.* Il y a quelque choſe de ſi ſpecieux dans ces paroles, qu'un honnête homme m'a aſſûré que les ayant luës à ſon valet, & lui ayant demandé *qu'en dis-tu, La Fleur,* on lui repondit, *par bleu, Monſieur, ce vieillard n'étoit pas manchot, je voudrois lui reſſembler, je ſerois bien ſage.*

(D) *A un ſyſtême Preadamitique.*] Sadeur dit que

(a) *Mois de Nov.* 1692. *pag.* 125.

(b) Hermaphroditi ut plurimum veræ ſunt mulieres non diſcrepantes à cæteris niſi exceſſu membri quo viros imitantur, quoque omnia ea quæ viri peragunt non in ſuum tantum, ſed & virilem quoque ſexum prodigioſam frangendo venerem, ut merito Seneca epiſt. 95. de illis dixerit, *Dii illas deæque malè perdant, adeo perverſum commenta genus impudicitiæ, viros ineunt.* Iſaacus Voſſius Commentar. in Catul. pag. 287.

(c) *Pag.* 60.

(d) *Pag.* 93.

(e) *Pag.* 69.

(f) *Pag.* 90.

(g) *Pag.* 83.

(h) *Pag.* 88.

fût servi de ce tour, il se seroit épargné bien des affaires. Cyrano Bergerac s'en aida un peu dans ses voyages de la Lune & du Soleil. L'Auteur de * l'Histoire des Sevarambes n'a pas negligé peut-être cette finesse. Disons en passant que l'Auteur de la Religion du Medecin (*E*) tenoit quelque chose du goût des *Australiens*. Par occasion j'expliquerai ici plus exactement que je ne l'ai fait ailleurs †, ce qui concerne les (*F*) Androgynes Platoniques.

** Voyez le jugement que Morhofius fait de lui à la page 75. de son* Polyhistor.

† Dans l'article d'Adam pag. 94. col. 2.

SAINT-

que (*a*) les Australiens *comptent plus de douze mille revolutions de solstices depuis le commencement de leur République, & qu'ils debitent qu'ils tirent leur origine d'une Divinité, qui d'un seul soufle produisit trois hommes desquels tous les autres sont venus; qu'ils ne font commencer les Européens que cinq mille revolutions après eux, & que l'origine qu'ils leur donnent est tout à fait ridicule; car ils disent qu'un serpent d'une grosseur demesurée & amphibie s'étant jetté sur une femme pendant son sommeil, & en ayant joui sans lui faire autre mal, cette femme se reveilla sur la fin de l'action, de laquelle elle eut tant d'horreur qu'elle se precipita dans la mer*; le serpent la porta jusqu'à une Ile voisine, où elle *se repentit de son propre desespoir*, & accoucha de deux enfans l'un mâle, l'autre femelle, qui firent paroître tant de marques de malice, que leur mere en devint inconsolable: le serpent s'aperçut de ses ennuis, & lui fit conoître par signes qu'il la remeneroit en son païs si elle vouloit. Il l'y ramena effectivement, puis vint rejoindre ses deux petits qui s'accouplerent & multiplierent. Ne diroit-on pas que c'est une mechante allusion à la fable de quelques Heretiques, que (*b*) le serpent tentateur engrossa Eve de deux enfans (*c*)?

(a) Pag. 117.

(b) Archontici apud Epiphan. hæref. 40.

(c) Voyez la remarque B de l'article d'Eve.

(E) *L'Auteur de la Religion du Medecin tenoit quelque chose.*] Je voudrois, dit-il, qu'à la maniere des arbres nous pussions multiplier sans aucune conjonction, ou qu'enfin il se trouvât quelque autre moyen de procréer des enfans que celui qui est en usage; car certainement il n'y a rien de plus sot, ni de plus indigne d'un homme sage, rien ne couvre de plus de honte, & n'atterre davantage la noblesse & la grandeur de nôtre ame, que de songer quand cette chaleur est passée, à quel point l'on a été impertinent. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que j'aye trop d'éloignement de ce sexe plein de charmes; au contraire je suis d'un naturel à admirer, & à aimer tout ce qui est beau; je m'attache même avec un plaisir extrême à une belle peinture, ne fût-ce que celle d'un cheval. Ceux qui entendent le Latin vont voir qu'il dit effectivement tout ce que je lui fais dire. (*d*) *Mihi satis placeret, si nobis etiam arborum more citra conjunctionem procreare liceat, sive alia quapiam reperiatur rerum propagandarum ratio, quam coitionis illa vulgaris, & trivialis: nihil profecto ineptius est, aut viro sapiente indignius; nihil quod mentis celsitudinem turpius dejiciat, quam si animo jam deferbente reputet, quam insigniter ineptierit. Nec tamen hæc ita quenquam interpretari velim, quasi à sexu illo dulcissimo alienatiore animo sim, immo ultro admiror, & amplector, quicquid pulchrum est. Summa cum voluptate eleganti cuipiam picturæ inhæreo, etiamsi equi tantum fuerit.* Celui qui a fait des notes sur cet Ouvrage de Thomas Browne, observe que (*e*) les sotises dont l'Auteur parle étant necessaires au genre humain, il a falu que les hommes y fussent fort adonnez. Il cite quelques passages de St. Augustin où les choses sont un peu outrées; car non seulement on y trouve la degradation de la partie superieure de l'ame, son interregne, son detrônement par ces sortes de caresses: non seulement on y trouve que le sage n'est point obligé à se marier, & que ceux qui le font meritent plus d'être admirez que d'être imitez; mais aussi que le devoir qu'ils se rendent est un peché veniel. (*f*) *Conjugalis concubitus generandi gratia non habet culpam: concupiscentiæ verò satiandæ, sed tamen cum conjuge propter fidem thori venialem habet culpam: adulterium verò sive fornicatio letalem habet culpam: ac propter hoc melior est quidem ab omni concubitu continentia, quam vel ipse matrimonialis concubitus, quæ fit causa gignendi.* Hæc habet August. *in lib. de bono conjugal. c. 6. in Soliloquiis c. 10. Si*, inquit, *ad officium pertinet sapientis (quod nondum comperi) dare operam liberis, quisquis hujus rei tamen gratia concumbit, mirandus mihi videri potest, at verò imitandus nullo modo.* Le même Commentateur amene sur ces paroles de Thomas Browne, *nihil ineptius aut viro sapiente indignius*, l'autorité de St. Augustin. (*g*) *Hinc Augustin.* in libro soliloquiorum cap. 10. Nihil, *inquit*, esse sentio, quod magis ex arce dejiciat animum virilem, quam blandimenta fœminea, corporumque ille contactus, sine quo uxor haberi non potest.

(d) Thomas Browne, Religio medici, parte 2. sect. 9. pag. m. 397.

(*e*) Et si recté ineptias illas ac nugas, quas vir cum muliere agit, quoties fœminea voluptate uti decrevit, consideremus, nihil stultius fingi posse reperiemus: Sed ob liberorum procreandorum necessitatem, humanique generis conservationem, Deus proclives nos ad ejusmodi nugas ac voluptates esse voluit. *Annotata ad religion. Medici pag. 403.*

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(F) *Ce qui concerne les Androgynes Platoniques.*] Platon supose qu'au commencement du monde il y avoit trois sortes d'hommes; les uns étoient seulement mâles, d'autres seulement femelles, & d'autres mâles & femelles tout ensemble. Ceux ci sont les Androgynes. Tous les individus de ces trois especes avoient chacun quatre bras, & quatre pieds, deux visages tournez l'un vers l'autre & posez sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties genitales, & ainsi du reste. Ils marchoient droit, mais quand il étoit question d'aller plus vite ils faisoient des culbutes. Ils étoient robustes & hardis, de sorte qu'ils entreprirent de faire la guerre aux Dieux. La Cour celeste tint conseil sur cette affaire, & se trouva fort irresoluë; car d'exterminer le genre humain à coups de foudre, comme on avoit exterminé les Geans, ce n'étoit pas le profit des Dieux. (*h*) Qui leur auroit après cela offert de l'encens & des sacrifices? D'autre côté il n'étoit pas à propos de soufrir l'audace, & l'insolence des hommes. Voici comment Jupiter coupa le nœu; il les partagea tous en deux: mais il nâquit de là un grand inconvenient, car chaque moitié tâchoit de se reünir à l'autre, & quand elles se rencontroient, elles s'embrassoient si tendrement, & avec tant de plaisir, qu'elles ne pouvoient se resoudre à se separer. Ainsi elles se laissoient mourir de faim. Jupiter remedia à ce desordre: il transposa les parties naturelles, & fit en sorte que le plaisir des embrassades cessât après un certain tems, afin que chacun pût aller vaquer aux affaires. Platon ajoûte que les mâles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, sont fort adonnez aux femmes, & que les femelles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, aiment

(h) Αἱ τιμαὶ γάρ αὐτοῖς καὶ τὰ ἱερὰ τὰ παρὰ τῶν ἀνθρώπων ἠφανίζετο. Extincto hominum genere humanus deorum cultus veneratioque periret. *Plato in convivio p. m. 1185.*

SAINT-CYRAN (Jean du Verger de Hauranne, Abbé de) l'un des Patriarches du Jansenisme, étoit de Bayonne. Moreri en parle *. Je pourrois ajoûter beaucoup de choses à celles qu'il en a dites, mais je les renvoye à un autre tems. C'étoit un fort savant homme; cela paroît par son Ouvrage † contre la Somme Theologique du Pere Garasse, & par ceux qu'il fit contre les Jesuïtes, & dont le Clergé de France fit faire ‡ l'éloge l'an 1646. L'Auteur n'y mit pas son nom; il se deguisa dans les derniers sous celui de *Petrus Aurelius*, pour les raisons que ses amis ont ⸸ raportées. Peu de gens savent qu'il soit l'Auteur d'une (*A*) Apologie des Evêques qui prenent les armes. Ce

* *Sous le mot* Verger.

† *Voyez l'article* Garasse *remarque C & D.*

‡ *Par Mr. Godeau. Voyez l'écrit du Jesuite Vavasseur intitulé* Antonius Godellus Episcopus Grassensis an elogii Aureliani Scriptor idoneus.

⸸ *Dans le Dialogue de deux paroissiens de S. Hilaire du Mont, pag. m.* 45.

ment ardemment les hommes. Il pretend que les femelles qui aiment d'autres femelles sans se soucier du mâle, sont une moitié de ces anciennes femelles qui étoient doubles, & que les mâles qui sont enclins à l'amour des mâles, sont une moitié des anciens mâles qui étoient doubles (*a*). Ceux qui voudront voir des reflexions sur ce qu'Eusebe (*b*) pretend que Platon a derobé à Moïse cette idée des Androgynes, feront bien de consulter le commentaire de (*c*) Louis le Roi. Il avouë que (*d*) *Mercerus & Quinquarbre lecteurs du Roy en Hebreu l'ont beaucoup aidé en cest endroit.* Il trouve que Marsile Ficin s'est trompé souvent. *Ce seroit temps perdu*, dit-il, (*e*) *de m'arrester à reprendre ce personnage en tous les endroits ou il a failly, traduisant Platon: mais plustost luy convient rendre graces, du labeur qu'il a prins volontairement, pour aider à la posterité, amendant à son pouvoir l'ancienne traduction, & cependant essaier de supplier son defaut sans aigreur. . . . Le* (*f*) *bon Seigneur n'estoit gueres expert en Grec ny en Latin, & a failly infiniement traduisant cest autheur, mesmement en telles difficultez qui dependent de la cognoissance de l'antiquité, ou de nature. J'en ay conferé avec Monsieur de Montpellier & à Messieurs Turnebus & Goupil Professeurs du Roy, & m'a secouru chacun à son pouvoir.* Ce Monsieur de Montpellier est celui qu'il louë au feuillet 50. en ces termes. *Estant en doubte sur l'intelligence de ce lieu, je l'ay communiqué à messire G. Pellissier Evesque de Montpellier, personnage de grand jugement es secretz des bons autheurs: mesmement en l'observation & cognoissance des choses naturelles, esquelles il est autant exercé qu'il y ait esté homme depuis les anciens, lequel en ce passage, & en tous autres ou je l'ay requis, m'a secouru humainement.* Pour divertir son lecteur il raporte un poëme qui merite d'être lu. *Apres ces longues & ennuyeuses expositions d'un passage de telle importance*, dit-il, (*g*) *devant que passer outre, j'adjousteray une poësie que feit autrefois au propos de l'Androgine Mess. Anthoine Heroet, à present Evesque de Digne, & l'adressa au feu Roy François pere des bonnes lettres. Et ce pour donner quelque recreation aux lecteurs. Je reciteray voluntiers ceste composition, tant pour ce qu'elle est dressée sur l'exemple de Platon, que pour son elegance, aussi pour reduire en memoire l'amytié & familiarité que j'ay eue avec l'autheur, cependant que suivois en court Monsieur le Chancellier Olivier, personnage tressage & tresscavant, avec lequel il estoit ordinairement* (*h*). *Vray est qu'il n'a du tout suyvi Platon, comme chacun pourra congnoistre en les conferant: Mais s'est joué poëtiquement, en ostant & adjoustant ainsi que bon luy sembloit.* Voici le commencement de ce poëme.

(*a*) *Tiré de Platon in convivio pag.* 1185. 1186.

(*b*) *De prapar. Evang. lib.* 12. *c.* 7.

(*c*) *Ludovicus Regius. Il a été Professeur royal à Paris, & a traduit en François plusieurs dialogues de Platon, & entre autres le Festin. Il y a joint des commentaires.*

(*d*) *Fol.* 45. *édit. de Paris* 1559. *in* 4.

(*e*) *Fol.* 51.

(*f*) *Fol.* 52.

(*g*) *Fol.* 53.

(*h*) *La Croix du Maine dit qu'Heroet natif de Paris étoit parent du Chancelier Olivier.*

Au premier aage que le monde vivoit
D'herbe, de gland: trois sortes y avoit
D'hommes, les deux telz qu'ilz sont maintenant,
Et l'autre double estoit, s'entretenant
Ensemblement tant masle que femelle.
Il faut penser, que la façon fut belle:
Car le grand Dieu qui vivre les faisoit,
Faitz les avoit, & bien s'y congnoissoit.
De quatre bras, quatre pieds, & deux testes
Estoyent formez ces raisonnables bestes.
La reste vaut mieux, pensée que ditte,
Et se verroit plustost peinte qu'escrite.
Chacun estoit de son corps tant aysé,
Qu'en se tournant il se trouvoit baisé:
En estendant ses bras, on l'embrassoit:
Voulant penser, on le contrepensoit:
En soy voyoit tout ce qu'il vouloit veoir,
En soy trouvoit ce qu'il falloit avoir:
Jamais en lieu ses piedz portez ne l'eussent,
Que quand & luy ses passetemps ne feussent.
Si de son bien luy plaisoit mal user,
Facile estoit envers soy s'excuser.
De luy n'estoit fait ne raport, ny compte,
Ne congnoissoit honnesteté, ny honte.
Si de son cœur sortoyent simples desirs,
Il y entroit tant de doubles plaisirs,
Qu'en y pensant chacun est incité
A maintenir, que la felicité
Fut de tel temps, & le siecle doré.

(*A*) *Qu'il soit l'Auteur d'une Apologie des Evêques qui prenent les armes.*] Considerez ces paroles de Mr. Joly. *Les* (*i*) *Chanoines* de Munster *doivent estre nobles de seize quartiers, à ce qu'ils disent; & ils se picquent tellement de noblesse & de milice, que j'ay veu en écrit sur la tombe d'un Chanoine, qu'il mourut à la guerre estant Capitaine. Aussi font-ils d'ordinaire peindre leurs genealogies & leurs armes dans un cloistre qui est à costé de l'Eglise, ou ailleurs en quelque lieu public: qui est un exemple, lequel ne me semble pas plus imitable que tous les autres, qui furent recueillis & mis dans le livre intitulé* l'Apologie de l'Evesque de Poitiers, *en l'année* 1615. *lequel un docte personnage qui vivoit alors appelloit aussi plaisamment que raisonnablement* l'Alcoran de l'Evesque de Poitiers, *quoi que l'Autheur de ce livre, qui ne voulut pas y mettre son nom, ait bien fait depuis parler de luy dans le monde pour d'autres ouvrages de doctrine Ecclesiastique & de pieté qui valent beaucoup mieux.* Mr. Joly n'en voulut pas dire davantage, quoi qu'il sût très-bien qu'il parloit de nôtre Jean du Verger. Cet Evêque de Poitiers fut le Mecene de ce docte Bayonnois, & lui resigna l'Abbaye de Saint Cyran en (*k*) l'année 1620. J'ai lu dans quelque Compilateur que Jean du Verger (*l*) étant Principal de College dans sa patrie, & aprenant que cet Evêque avoit besoin ou d'un Lecteur, ou d'un Bibliothecaire, fut lui offrir ses services, & qu'ils furent acceptez. Voetius n'oublia point cette avanture guerriere de l'Evêque de Poitiers

(*i*) *Joly, Voyage de Munster p.* 80. 81.

(*k*) *Voyez Moreri.*

(*l*) Scholarcha Baïonensis . . . qui audiens quod Episcopus Pictaviensis Lectore vel Bibliothecario opus haberet adiit eum, & ejus servitio prorsus se tradidit, à quo paulo post parvam Abbatiam S. Cyrani accepit. *Petrus à Sto. Romualdo in continuatione Chronici Ademari pag.* 453. *ad ann.* 1638.

Ce paradoxe eſt moins ſurprenant, que celui dont il ſe rendit le defenſeur dans ſon (*B*) *Caſus Regius*. Il mourut l'an 1643. On dit que l'éloge qui lui avoit été donné dans la *Gallia Chriſtiana* de Mrs. de Sainte Marthe, deplut ſi fort à l'Aſſemblée du Clergé, qu'elle ordonna (*C*) qu'il fût effacé.

SAINT-CYRE a été un des braves du party Huguenot ſous le regne de Charles IX. Il s'apelloit (*A*) Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier. Il fut * un des chefs de ce qu'on apelle la conſpiration d'Amboiſe; & après la † journée de Dreux on l'envoya pour Gouverneur à Orleans, ſur l'avis que l'armée Royale vouloit aſſieger cette ville. Il amena les troupes ‡ de Guyenne au Prince de Condé après la Bataille de St. Denys, & il fut tué à celle de Moncontour, étant *l'un des* ⸸ *plus anciens & reſolus Gendarmes de France*. Nous aprenons plus diſtinctement ſa bravoure dans l'Hiſtoire de d'Aubigné: „L'étonnement des Reformez, dit-il β, ne fut point tel, que r'alliez en groſſes troupes ils ne fiſſent ſouvent des charges à ceux qui les preſſoient, bien qu'ils euſſent aux feſſes les „compagnies des Marechaux de Camp qui n'avoient point combatu; & de ces „charges de retraicte la principale gloire eſt aux Reitres, pourveu qu'ils permettent à S. Cire Puy-Greffier d'en avoir ſa part. Ce vieillard ayant r'allié trois „Cornettes au bois de Mairé, & reconu que par une charge il pouvoit ſauver la „vie à mille hommes, ſon Miniſtre qui lui avoit aidé à prendre cette reſolution, „l'avertit de faire un mot d'harangue; à gens de bien courte harangue, dit le „bon homme; *Freres & compagnons, voici comment il faut faire*; là-deſſus „couvert à la vieille Françoiſe d'armes argentées juſques aux greves & ſollerets, „le

* D'Aubig. t. 1. pag. 125.

† Id. pag. 238.

‡ Caſtelnau Memoir. l. 6. c. 8.

⸸ Ce ſont les termes de la Popeliniere.

β Hiſt. l. 5. c. 18. pag. 437. ad ann. 1569.

Poitiers, dans la liſte qu'il donna de quelques Eccleſiaſtiques qui ont pris les armes. Ce Prelat eſt à la queuë de ce catalogue. (*a*) *Henricus Ludovicus Rupipoſæus Epiſcopus Pictavienſis non ſolum arma tractavit, & armato populo armatus praivit, ut Pictavio nonnullos ex Patritiis quibus diffidebat ejiceret: ſed etiam Apologiam edidit anno* 1615. *adverſus eos qui dicebant, non licere Eccleſiaſticis in caſu neceſſitatis ad arma recurrere: ſub cujus finem Catalogum bene longum texuit Cardinalium & Epiſcoporum qui tempore neceſſitatis arma tractarunt, Joannis Columnæ Legati Gregorii IX. contra Fridericum, Arnoldi Pelgrue Vaſconis contra Venetos, Ægidii Albornos Cardinalis Toletani, cum Rege Caſtiliæ contra Mauros, & contra Ludovicum Bavarum & aliorum complurium, quorum nomina ibidem legi poſſunt, ſimulque videri nullam coëgiſſe neceſſitatem ut viri Eccleſiaſtici ad id negotium admoverentur; quando laicorum ducum ſatis larga copia ſuppeteret.*

(*a*) Giſbertus Voetius in deſperata cauſa Papatus, lib. 3. ſect. 2. p. 689.

(*B*) Le paradoxe *dont il ſe rendit le defenſeur dans ſon* Caſus Regius.] Je n'ai point lu cet Ouvrage, mais on pretend qu'il y ſoutient qu'il y a 34. cas où un homme ſe peut tuër innocemment. (*b*) *Paulo ante* (obitum) *compoſuerat librum inſcriptum* Caſus Regius, *ubi attulerat* 34. *caſus in quibus quilibet poterat liberè ſe ipſum interficere. Unde unus ex diſcipulis ejus nomine* Meſter *arripuit nuper occaſionem ſe ipſum interficiendi, cum Metis eſſet.* Le Pere Paul a été à cet égard dans les principes des Stoïciens, car lors qu'on lui declara que le Pape le vouloit faire enlever, il repondit entre autres choſes. „(*c*) Qu'au cas qu'il le fiſt prendre vif pour le conduire à Rome, que le Pape „ne pouvoit pas douter que toute ſa puiſſance ne „pûſt aller juſqu'à empeſcher, qu'un homme „n'ait plus de pouvoir ſur ſa propre vie, que tous „les autres enſemble, & qu'ainſi il ne puſt diſpoſer de ſa vie avant que le Pape puſt avoir le „plaiſir de la luy faire perdre en public.„ Je ne ſai ſi beaucoup de gens ont pris garde à cette maxime de Fra-Paolo.

(*b*) Petrus à Sto. Romualdo ubi ſupra pag. 472. ad ann. 1643.

(*c*) Vie du Pere Paul pag. 194. 195. edit. de Leide 1661. in 12.

(*C*) *Qu'elle ordonna qu'il fût effacé.*] Le Feuillant St. Romuald va nous le conter. „Le „(*d*) fils d'un des freres jumeaux de Sevole de „Saincte Marthe, depuis peu decedé, avoit donné le jour en leur nom à quatre grands Tomes „*in folio*, portant pour titre *Gallia Chriſtiana*, „& parlant de cet Abbé, luy avoit donné un „Eloge comme au plus grand Orthodoxe & au „plus ſainct perſonnage qui eut veſcu de nos „jours: mais l'Aſſemblée generale du Clergé de „France l'a fait rayer par un decret exprés.„

(*d*) St. Romuald Abregé du threſor Chronol. to. 3. p. m. 452. 453. ad ann. 1643.

(*A*) *Tanneguy Bouchet.*] Il deſcendoit de „(*e*) Jean Bochet Conſeiller au Parlement de Paris l'an 1372. & en ſuite reçu Preſident en la „grand Chambre le 29. Avril 1389. originaire „de la Province d'Auvergne, & qui fut pere de „Jean Sieur de Puy-Greffier en Poitou, Ancêtre paternel des Seigneurs du Puy-Greffier de „Sainte Gemme, & de Villiers-Charlemagne, „& de ce Tannegui Bouchet; „ que (*f*) l'Hiſtorien la Popeliniere nomme mal *Du Bouchet.* La branche aînée de cette famille tomba en quenouille, en la perſonne de Françoiſe Bouchet Dame de Puy-Greffier, qui épouſa Artus de Coſſé Seigneur de Gonnor Marechal de France, & en la perſonne d'une autre Françoiſe Bouchet demie-ſœur de celle-là, & femme en premieres noces d'André de Foix Seigneur d'Aſparoth, & en ſecondes de François de la Trimouille Comte de Benaon (*g*). Raportons en paſſant une petite avanture de Françoiſe de Bouchet femme d'Artus de Coſſé. Elle fut cauſe que l'on ôta à ſon (*h*) mari la charge de Sur-Intendant des Finances, où il avoit gagné la premiere année de quoi payer toutes ſes dettes, & puis encore une fois autant d'argent qu'il en avoit dû. Il mena ſa femme ſaluer Catherine de Medicis. C'étoit une *provinciale qui n'avoit jamais vu la Cour, & qui eut la naïveté de remercier ſa Majeſté de la Surintendance, comme d'une grace qui leur avoit donné lieu de s'aquiter & de s'enrichir. Le Marechal qui étoit preſent à ce compliment peſta contre la ſotiſe de ſa femme, mais la Reyne s'en rejouït, parce qu'elle trouva quelque choſe de plaiſant dans un aveu ſi ſincere, & que la Dame avoit revelé ce qui ſufiroit pour perdre ſon mari*, s'il venoit à deplaire a cette Reine.

(*e*) Le Laboureur, Addit. aux Mem. de Caſtelnau t. 2. pag. 795.

(*f*) Id. ib. pag. 794.

(*g*) Id. ib.

(*h*) Varillas, Charles IX. l. 7. ad ann. 1567.

„ le visage decouvert, & la barbe blanche comme neige, âgé de quatre-vingt & „ cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mena batant tous les Mare- „ chaux de Camp, & sauva plusieurs vies par sa mort. „ Il n'étoit pas moins vertueux que vaillant, comme il le temoigna par la (*B*) punition de l'adultere.

SAINTE-CROIX (Prosper) creé Cardinal par Pie IV. avoit été Avocat Consistorial & Auditeur de Rote. Il fut Nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne & en France. Catherine de Medicis lui fit donner l'Archevêché d'Arles, où il empêcha avec une severité toute particuliere que la Religion Protestante ne s'établit. Il mourut à Rome le 4. d'Octobre 1589. à l'âge de 76. ans. Je parlerai (*A*) de ses livres. Comme ce fut lui qui au retour de la Nonciature de Portugal fit conoître le (*B*) tabac en Italie, on donna le nom de *Santa croce* à cette herbe *.

* *Ex Prospero Mandosio, Bibliothec. Romana; & Oldoino Athen. Roman.*

KKKkkk 2 SAINTE

(*B*) *Par la punition de l'adultere.*] Le fait est fort singulier. Voyons comment Theodore de Beze (*a*) le raporte. *Le 26. de Mars 1563. le Sieur de Saint-Cyre autrement Puygreffier, qui avoit été établi Gouverneur de la ville d'Orleans deslors que le Prince en étoit sorti, homme de bien & grand ennemi du vice, fit une execution nouvelle & notable es personnes de Deslandes Seigneur du Moulin autrefois Secretaire du Roy, & de Godard femme de Jean Godin Lieutenant du Prevôt des Marechaux de Blois, lequel portant les armes en l'armée, du Moulin cependant suborna sa femme à Orleans, pour lequel crime d'adultere il fut pendu & étranglé avec elle en la place du Martroi; ce qu'étant raporté à la Cour fut trouvé si étrange, que plusieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion Reformée, ils n'en seroient jamais.* La reflexion est fort naïve; & en effet comment se sauver dans une Religion qui ne renvoye point à Dieu la peine des usurpateurs du droit matrimonial, mais qui les livre au bras seculier, pour leur faire soufrir le dernier suplice. Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les degoûter d'une Communion; c'est pis que la condamnation des polygames qui a detourné du Christianisme quelques Infideles. Si le temoin que j'ai allegué est suspect, en voici un (*b*) autre qui n'est pas de la religion, & qui narre la chose très-majestueusement. *Pridie judicium non hujus sæculi nec tunc secundum Franciæ mores, ubi adulterium non puniri magni nominis Jurisconsultus Joan. Faber olim dixit, Aureliani latum est contra Landam Molinum, qui Godardam Jo. Godini uxorem dum vir in castris esset corrupisse convictus, ad mortem damnatus est, amboque Landa & Godarda in publica platea laqueo suspensi sunt, Pigreferio prisci moris ac severitatis viro qui à Condæo urbi præpositus fuerat judicium urgente, & grassantibus vitiis exemplo opus esse dictitante; quod tamen in aula adeo male acceptum est, ut plerique summa impudentia palam testarentur se à Protestantibus semper alienos futuros, & vel ob eam caussam nunquam in eorum verba juraturos esse, qui adulteriis hucusque impunitis nova & apud nos inaudita severitate pœnam capitis statuerent.* Ces gens de Cour étoient bien fondez à dire que la rigueur de Puygreffier étoit hors de mode; que dis-je hors de mode? le Jurisconsulte Faber (*c*) cité par Mr. de Thou dit formellement, qu'on n'a jamais ouï dire que l'adultere ait été puni en France. Or peu de gens étoient capables de ne dire pas à cet égard, *gardons nous* (*d*) *de novalitez.* Il faut aussi demeurer d'accord que cette jurisprudence ne dura gueres parmi les Protestans; elle suivit la maxime, *nullum violentum durabile.* Elle se maintint à Geneve (*e*) plus long tems; mais enfin elle y a disparu, & en general on peut dire à la honte des Chretiens, que de tems immemorial ils ont laissé abolir les loix penales que plusieurs nations payennes avoient établies contre l'adultere. Il n'y a gueres de crime qui jouïsse mieux que celui-là du benefice de l'impunité; ceux qui en demandent la punition doivent être beaucoup plus certains qu'ils deviendront la fable du voisinage, & l'objet de la risée publique, que d'esperer une bonne issuë de leur cause. Je ne pretens pas aprouver en tout les loix penales du Paganisme sur ce point, car qu'y avoit-il de plus horrible que la coutume que Theodose abolit à Rome. On y condamnoit les femmes (*f*) pour cette faute à demeurer dans une petite cellule, & à s'y prostituer à tout venant; & afin que tout le monde conût que la peine étoit executée, il faloit que l'execution s'en fit au son des cloches.

(*a*) *Beze, Histoire Ecclesf. l. 6. sur la fin.*

(*b*) *Mr. de Thou l. 35. init. ad ann. 1563.*

(*c*) *In § ex non scripto Inst. de jur. nat.*

(*d*) *Voyez l'avis au lecteur du Cathechisme des Jesuites.*

(*e*) *Voyez la Critique du Calvin. de Maimb. lettr. 9.*

(*f*) *Socrates Hist. Ecclesf. l. 5. cap. 18. Voyez l'article* Babelot *p. 423. col. 1.*

(*A*) *Je parlerai de ses livres.*] Les livres qu'on a de lui sont, *Decisiones Rotæ Romanæ. Gallicarum rerum Commentaria. Epistola ad Federicum Nauseam aliosque.* Diverses Harangues. *Constitutiones laneæ artis à Sixto V. in Urbe erecta.* Les Jesuïtes du College Romain ont en manuscrit son Traité *De Officio Legati*, & un volume de ses lettres (*g*).

(*B*) *Fit conoître le tabac.*] Mandosio raporte plusieurs vers de Castor Duranti qui font foi de cela, & qui érigent cette herbe, *si Diis placet*, en Panacée.

(*g*) *Ex Prosp. Mandosio Biblioth. Roman. & Oldoino Athen. Roman.*

Nomine quæ Sanctæ Crucis herba vocatur, ocellis
Subvenit, & sanat plagas, & vulnera jungit,
Discutit & strumas, cancrum, cancrosaque sanat
Ulcera, & ambustis prodest, scabiemque repellit;
Discutit & morbum cui cessit ab impete nomen,
Calefacit & siccat, stringit, mundatque, resolvit
Et dentum & ventris mulcet capitisque dolores;
Subvenit antiquæ tussi, stommacoque rigenti
Renibus & spleni confert, ultroque, venena
Dira sagittarum domat, ictibus omnibus atris
Hæc eadem prodest: gingivis proficit atque
Conciliat somnum: nuda ossaque carne revestit:
Thoracis vitiis prodest, pulmonis itemque,
Quæ duo sic præstat non ulla potentior herba.
Hanc Sanctacrucius Prosper quum Nuncius esset
Sedis Apostolicæ Lusitanas missus in oras
Huc adportavit Romanæ ad commoda gentis,
Ut proavi Sanctæ lignum Crucis ante tulere
Omnis Christiadum quo nunc respublica gaudet,
Et Sanctæ Crucis illustris Domus ipsa vocatur
Corporis atque animæ nostræ studiosa salutis.

C'est pousser bien loin le panegyrique, que de mettre le tabac en parallele avec le bois de la vraye croix.

opinion eſt fort ancienne, & fort generale encore aujourdhui, quoi qu'il n'y ait point de dogme qui ait été refuté par de plus fortes raiſons *. Vous trouverez le

* *Voyez la remarque F.*

thodus contra ſectas quam ſequuti ſunt primi Catholici Imperatores. Il y aprouve le dernier ſuplice des heretiques, & il declare que ſi l'on n'eût pas éteint en France les feux qu'on y avoit allumez pour faire perir le Calviniſme, cette ſecte ne ſe fût pas repanduë. (a) *Audivi Severum Sulpitium de Priſcilliani hiſtoria, quaſi tabulam abſolutionis per domos judicum aliquorum circumlatum, cum adhuc in Gallia exercerentur judicia de capite pro religione ex Chriſtianiſſimorum regum edictu, atque ex ea hiſtoria plus damni noſtræ fidei, quàm à Calvino libris & emiſſariis illatum. Non enim ultro citroque intrepide commeaſſent, & ad factionem tot homines ſollicitaſſent, ſi conflagratio non fuiſſet temere reſtincta, & à nonnullis quaſi fides publica data religionis & Reipub. perturbatoribus.* Toute la force de ſon livre eſt tirée de l'uſage & de la pratique; car pour des raiſons il n'en donne guere, & il n'en donne point de bonnes. Tous ceux qui compareront ſans prejugé les argumens de l'intolerance, avec ceux de la tolerance, avouëront qu'il n'auroit pu en donner de telles, quand même il auroit été beaucoup plus habile qu'il ne l'étoit. Les raiſons des Tolerans ont été miſes dans la derniere évidence par quelques Auteurs modernes. Voyez les prefaces de l'Hiſtorien de l'Edit de Nantes; le livre (b) qui a pour titre, *Traité de la liberté de conſcience, ou de l'autorité des Souverains ſur la religion des peuples, opposé aux maximes de Hobbes & de Spinoſa, adoptées par le Sieur Jurieu dans ſon Hiſtoire du Papiſme, & dans ſon Syſtême de l'Egliſe*; le Commentaire philoſophique ſur ces paroles de l'Evangile *contrain les d'entrer*; la lettre Latine imprimée à Tergou l'an 1689. Mr. de Beauval (c) la donna à Mr. Bernard Miniſtre François, fort conu par ſes Ouvrages, & très-capable d'avoir fait un livre d'un raiſonnement ſi bien pouſſé; mais on a ſu très-certainement qu'il n'en étoit point l'Auteur, & l'on croit qu'il la faut donner à un Anglois, dont les livres de Metaphyſique, de Morale &c. paroiſſent ſouvent dans les Journaux. Mais ſans s'engager à des lectures de longue haleine, on n'a qu'à lire un Ecrit fort court, qu'un illuſtre Magiſtrat (d) d'une ville de Hollande compoſa à Londres l'an 1685. Il a pour titre *H. V. P. ad B * * * de nuperis Angliæ motibus Epiſtola, in qua de diverſorum à publica religione circa divina ſententium diſſeritur tolerantia.* Cette lettre fut imprimée à Rotterdam l'an 1685. en Latin, en François & en Flamand.

(a) *Frater Claudius de Saincte, in Methodo quam ſequuti ſunt principes cap. 13. fol. 112. verſo.*

(b) *Imprimé à Amſterdam 1687. in 12.*

(c) *Hiſtoire des Ouvrages des Savans mois de Septembre 1689. art. 2.*

(d) *Monſieur* PAETS. *Voyez en peu de mots ſon éloge dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois d'Octobre 1685. art. 2. pag. 1093. 1094. de la 2. édition. Ce grand homme mourut le 8. d'Octobre 1686.*

Il faut bien que les raiſons des Tolerans ſoient preſſantes, puis que ceux qui ont employé toutes les ſoupleſſes de leur eſprit, & tous les artifices de leur plume pour y repondre, ont été contraints de recourir à la malhonnêteté, & de reconoître que l'on ne doit pas étendre les loix penales juſques au dernier ſuplice des heretiques (e). Leur malhonnêteté s'eſt montrée en ce qu'ils ont tâché de perſuader, que les Tolerans ſont fauteurs des Sociniens; qu'ils ſont mal intentionnez contre le gouvernement, & qu'ils ôtent aux Puiſſances ſouveraines l'un des plus beaux droits dont Dieu les ait revêtuës. C'eſt un procedé tout-à-fait lâche & inique: à ce compte il ne faudroit pas blâmer les cruels arrêts qui ont envoyé ſur les bûchers tant de Huguenots en France, au Païs-Bas, en Eſpagne & en Italie; car ce ſont des cruautez contre leſquelles les Sociniens declament de toutes leurs forces. Ils ne ſe dechaînent pas moins contre les Papiſtes, qui ont fait mourir les perſonnes dont le Martyrologe des Proteſtans fait mention, que contre ceux qui ont fait mourir Servet, Gentilis &c. En un mot, il ne faudroit plus écrire contre le Pape, ni contre les Juifs & les Turcs; car il eſt viſible que ce ſont des gens que Socin & ſes diſciples n'épargnent pas, & qu'ils refutent de leur mieux. Que ſi c'eſt manquer au reſpect dû aux Souverains, que de faire voir qu'ils ne doivent pas établir des loix penales contre ceux qui errent dans les matieres de foi; ſi c'eſt ôter aux Puiſſances l'un des plus beaux droits que Dieu leur donne, nos derniers fauteurs de l'intolerance ſeront complices de ce crime, puis qu'ils ſoutiennent que l'on n'en doit pas venir juſqu'à l'effuſion du ſang. N'eſt-ce pas ôter aux Souverains le plus beau fleuron de leur couronne? Le droit du glaive ne les rend-il pas les maîtres de la vie & de la mort des malfaiteurs? Mais de plus n'eſt-ce pas ſatiriſer les Magiſtrats de Hollande, & les expoſer à la haine de leurs ſujets, que de ſoutenir que Dieu leur a mis en main le glaive, tant pour châtier ceux qui violent la premiere table du Decalogue, que pour châtier ceux qui violent la ſeconde? Si cela eſt vrai, la tolerance qu'ils ont pour l'idolatrie n'eſt-elle pas auſſi criminelle, que la tolerance qu'ils auroient pour les meurtriers, & pour les voleurs de grans chemins? De plus y auroit-il rien de plus ridicule, que de ſe contenter de la peine du banniſſement, contre des perſonnes qui feroient profeſſion publique d'aſſaſſiner, & d'empoiſonner, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe? Voyez la diſpute de Mrs. de Wallemburch (f), ſur la queſtion ſi ſupoſé que les Magiſtrats ayent droit de reprimer les heretiques par des loix penales, ils peuvent les faire mourir. C'eſt à quoi ils reduiſent la diſpute contre les Lutheriens; car ils prenent à partie le fameux Gherard, qui a bien voulu que l'on employât de telles loix contre les Sectaires, mais non pas le dernier ſuplice. Ils lui font voir invinciblement que ſon exception eſt frivole. Mais pour voir la confuſion des Intolerans, il ſufit de prendre garde qu'il leur échape de dire, que les Souverains qui s'opoſent à l'introduction de la vraye foi ſont fort loüables. (g) *Je ne ſaurois blâmer*, dit l'un d'eux, *les Suiſſes qui ne peuvent ſouffrir que de nouvelles ſectes prenent naiſſance chez eux. La Hollande eſt pleine de differentes Religions. Il euſt eſté à ſouhaiter qu'on euſt étouffé ces deſordres dans leur naiſſance.* Comme c'eſt un Miniſtre qui dit cela, on fit voir deux abſurditez dans ſon diſcours. Ni les Cantons Catholiques, ni les Cantons Reformez, lui dit-on, *ne (h) veulent pas ſouffrir de nouvelles ſectes, eſt-ce donc à cet égard que vous ne les ſçauriez blâmer; eſt-ce là le zêle dont vous devez eſtre enflamé pour la propagation de vôtre Religion? Quoy! ne devriez vous pas ſouhaiter avec ardeur que les Cantons Catholiques permiſſent les Reformez chez eux, & ne devriez vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jeſus, ni ſes Prophetes? Certes vous eſtes un bon Apoſtre de Chriſt.* On

(e) *Voyez la 8 lettre du tableau du Socinianiſme.*

(f) *Voyez leur livre* De unitate Eccleſiæ lib. 6. part. 1. cap. 2. & ſequent. pag. 212. & ſequent. edit. Colon. 1656. in 4.

(g) *Eſprit de Mr. Arnaud, to. 2. p. m. 335.*

(h) *Lettre à Monſieur J... ſur ſon livre intitulé l'Eſprit de Monſieur Arnaud, pag. 11. Cette lettre ſelon le titre fut imprimée à Deventer chez les Heritiers de Jean Colombius l'an 1684*

le titre de ses autres livres dans l'Histoire du College de Navarre. Moreri & du Saussai ont commis des (*G*) fautes indignes d'excuse. Notez aussi que nôtre de Sainctes avoüa qu'il fut soupçonné pendant quelque tems (*H*) de n'être pas éloigné du Calvinisme ; & qu'il representa le Cardinal de Lorraine comme un fidele (*I*) persecuté.

SAL-

On lui avoit deja representé ce qui suit. (*a*) *Si vos sentimens eussent esté suivis en ces bien-heureuses Provinces.... la Religion Protestante n'y auroit jamais eu cours.... Et si l'Espagne eût toujours eu le dessus, & qu'elle eût étoufé ces desordres dans leur naissance, vous ne seriez pas si à vôtre aise sur l'habit que vous portés ; car bien loin que la Reformée fût la dominante, à peine sçauroit-on ce que c'en est. En verité les Reformés vous sont bien obligés.*

(*a*) *Ibid. pag.* 8. 9.

(*G*) *Moreri & du Saussai ont commis des fautes indignes d'excuse.*] Je ne dis cela que de quelques-unes. I. J'ai déjà (*b*) marqué la meprise de Mr. Moreri, touchant le païs natal de Claude de Sainctes. II. Bien loin qu'à son retour du Concile il ait assisté au Colloque de Poissy ; il n'alla au Concile qu'après la tenuë de ce Colloque. III. Comment est-ce que Charles IX. mort le 30. de Mai 1574. l'auroit pu nommer à l'Evêché d'Evreux l'an 1575 ? Je ne doute point que nôtre Docteur avant la mort de ce Prince n'eût demandé cette prelature, & n'eût obtenu des promesses ; mais il est certain qu'il n'obtint la nomination que sous le regne de Henri trois. Il le raconte lui-même, & cela sans dissimuler (*c*) le reproche que son (*d*) Mecene lui fit d'avoir brigué des Evêchez dans les Provinces éloignées, pour se delivrer de la servitude de la Cour. *Quoniam* (*e*) *Christianissimi Regis Caroli mors intercessit, ne qua factione vel gratia mutaretur, quod semel Principi placuerat. Quibus potuit precibus apud Reginam matrem, novum Regem, Regisque fratrem, optimos maximos Principes, & Sanctitatem vestram, ac fratrum Cardinalium classem egit, ut is mihi maneret Episcopatus ; nec prius quievit, quam accepit promotionis meæ diploma ad te perferri. Quod accidit illis diebus, quibus Avenione, non annis, sed curis Ecclesiæ ac reipublicæ confectus, agebat* (*f*) *animam : quasi moriens hanc mihi cum Episcopatu tradidit & commendavit.* Cela montre que sa nomination fut expediée à la Cour de France, & envoyée à la Cour de Rome au mois de Decembre 1574. mais comme ses Bulles n'arriverent qu'en 1575. Mr. de Launoi a dû dire qu'il fut promu à l'Episcopat l'an 1575. Voici les grosses fautes. IV. Les Novateurs de Mr. Moreri avoient si peu de credit à la Cour de France, pendant que Claude de Sainctes n'étoit pas rebelle, que s'ils avoient entrepris de l'y noircir par des calomnies, ils lui auroient fait du bien plûtôt que du mal. Il se peut faire qu'ils ayent representé à Henri III. persecuté par la Ligue autant qu'eux, les excés de cet Evêque mutin ; mais en cela ils n'étoient point calomniateurs. V. Quelle absurdité que de pretendre qu'ils l'ayent empoisonné ? Il ne pouvoit plus leur nuire, car encore qu'il eût échapé par grace la main du Bourreau, il devoit vivre tout le reste de ses jours dans une prison. VI. N'avoir rien dit de son procés, & de la cause pour laquelle on le jugea digne de mort, est un peché d'omission impardonnable. Monsieur de Sponde a montré l'exemple de ce peché à Mr. Moreri : la Muse qui preside à l'Histoire ne peut regarder de tels Ecrivains que comme de grans prevaricateurs. Mr. de Launoi s'est mis à couvert de ce reproche ; il a indiqué l'Auteur qui nous aprend la punition de cet Evêque, & il a trouvé très-juste son châtiment. (*g*) *Anno MDXCI. decessit perpetuo mancipatus carceri propter ea, quæ Jacobus Augustus Thuanus memoriæ tradidit in Historiarum libro CI. Sic virum tantum, & de Ecclesia olim tam bene meritum periisse valde dolendum, nisi pereundi causa id juste postulasset.*

(*b*) *Dans la remarque A.*

(*c*) Ante omnia me ut fugitivum servum increpavit, quem non ignoraret CAPTASSE remotiores Episcopatus, ut me in libertatem à servitute aulica, atque ejus comitatu assererem. *Claud. Sanctesius, Epist. dedicator. libri de Eucharistia, ad Gregorium XIII.*

(*d*) *C'est-à-dire le Cardinal de Lorraine.*

(*e*) *Sanctesius ibid.*

(*f*) *Le Cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26. de Decembre 1574.*

(*g*) *Launoius ubi supra pag.* 773.

Voici les fautes d'André du Saussai. I. Il dit que Claude de Sainctes étoit (*h*) Professeur l'an 1533. dans un Monastere de Chanoines Reguliers. II. Il le fait aller au Concile de Trente avant la tenuë du Colloque de Poissi. III. Il le fait assister l'an 1576. à un Concile provincial de Rouën ; mais ce Concile ne fut tenu qu'en 1581. comme nous l'aprend Mr. de Launoi (*i*), qui ajoûte que Claude de Saintes publia l'année suivante une traduction Françoise des actes de cette assemblée, dont il avoit été le (*k*) promoteur & le directeur. IV. Ce heros invincible de l'Eglise Gallicane ne se tint pas renfermé dans ces limites, si nous en croyons du Saussai : lui & Simon Vigor disputerent contre de Spina & du Rosier deux des principaux Ministres, & en triompherent. C'est-à-dire que l'Evêque d'Evreux non content d'avoir assisté à un Synode provincial l'an (*l*) 1576. & d'avoir mis en bon ordre & en lumiere les ordonnances Synodales de son Diocese, entra en conference reglée avec ces Ministres. Quel anachronisme ! Cette conference fut tenuë 8. ou 9. ans avant que nôtre de Sainctes fût Evêque. V. Il mourut l'an 1591. & non pas l'année precedente. VI. C'est une prevarication inexcusable de nous parler de la mort de ce Prelat en lui donnant l'éloge d'*eximius*, sans dire un mot de sa rebellion, ni de sa doctrine abominable, ni de l'infame suplice qu'il pensa soufrir. Ce que le Sieur du Saussai dit de lui contient 15. lignes. Combien de fautes n'eût-il point faites dans un éloge de 15. pages ?

(*h*) Ordinis Sancti Augustini Canonicorum Regularium . . . anno 1533. Professor. *Andr. du Saussai, de Script. Ecclesiast. continuat. p.* 38. *edit. Colon.* 1684. *in* 4.

(*i*) *Launoius, ubi supra, pag.* 772.

(*k*) Synodum provincialem . . . promovit, rexit, composuit. *Id. ib.*

(*l*) *Selon le calcul du Sr. du Saussai.*

(*H*) *De n'être pas éloigné du Calvinisme.*] Ces soupçons furent fondez à ce qu'il pretend, sur ce que dans la dispute de l'hôtel de Nevers il parut infiniment plus moderé qu'au Colloque de Poissi. (*m*) *Ego qui Pissiaci habebar acrior, & tantum non seditiosus, anno superiore in collatione facta cum Spina & Roseo Ministris, credebar mutatus, ac paulo momento ad Calvinismum posse impelli, quoniam de pristina vehementia tantum remiseram, quantum in domino Vigoreo Calvinistis infestissimo Doctore magis ac magis cernebam inflammari & exardescere.* Notez que Beze (*n*) le nomme Apostat, & qu'il se vante d'en avoir reçu des lettres remplies d'éloges. Il le (*o*) represente Courtisan des Princes Lutheriens, & cultivant l'amitié d'un (*p*) Ministre Suisse.

(*m*) *Sanctesius in responsione ad Apolog. Bezæ, apud Launoium ubi supra pag.* 769. 770.

(*n*) *Beza ad Claud. de Xaintes, Apologia* 1. *p.* 297. *Oper. to.* 2.

(*I*) *Le Cardinal de Lorraine comme un fidelle persecuté.*] Si l'on en croit Claude de Sainctes, ce Cardinal étoit fort malade *de la froissure de Joseph,* il affligeoit comme un autre Lot journellement son

(*o*) *Ibid.*

(*p*) *C'étoit Bullinger,*

SALMACIS, fontaine d'Halicarnaſſe, qui effeminoit, dit-on, ceux qui en (*A*) buvoient, ou qui y entroient. Les Poëtes pour donner raiſon de cette mauvaiſe qualité, ſupoſerent qu'une Nymphe paſſionnément amoureuſe d'Hermaphrodite, fils de Venus & de Mercure, ſe jetta dans cette fontaine pendant qu'il s'y baignoit, & l'embraſſa étroitement; mais que ſes careſſes & (*B*) ſes prieres n'ayant pu toucher le cœur de cet inſenſible, elle ſuplia les Dieux de faire en

ſon ame juſte, en voyant les maux de l'Egliſe. Il mouroit tous les jours au milieu des tribulations & des angoiſſes que la cauſe de Dieu lui faiſoit ſoufrir, & il ſe preparoit continuellement au martyre; car chaque jour il aprenoit des nouvelles qu'on attentoit à ſa vie, & il diſoit quelquefois allons & mourons auſſi avec lui. *Per (a) annos fere ſexdecim a comitatu illuſtriſſimi Principis, ac maximi Cardinalis Caroli Lotharingi, niſi alicujus officii publici cauſa, non receſſi, nec ille me ſtudiorum tantum, ſed ad exteros omnium profectionum, colloquiorum & negotiorum multorum, quæ difficillimis Galliæ temporibus ipſi contra hæreticos inciderunt, me participem fecit, ut tentationum & paſſionum, quibus per tot annos quotidie moriebatur, & omni hora de vita periclitabatur, cui quoties nunciabatur, paratas eſſe inſidias, tam parum timidus, quam nimium eſſe putabatur, ſolebat ad me converſus dicere: Sequeris Sacerdotem Levita; aliquando vero: Eamus, & moriamur cum illo. Cum deſereretur ab intimis, addebat: Socii paſſionum erunt & conſolationis.* Ceux qui ſavent la vie de ce Cardinal pour avoir lu Mezerai, & d'autres Auteurs Catholiques, ceux, dis-je, qui ſavent ſa mondanité, ſon orgueil, ſes voluptez, ſon credit, ſa puiſſance (*b*), les maux qu'il faiſoit à ceux de la religion peuvent-ils voir ſans rire la deſcription qu'on nous fait de ſes pieuſes ſoufrances? Dans un autre Ouvrage nôtre de Sainctes demande à Dieu de fortifier le Cardinal ſon ſerviteur, perſecuté pour la bonne cauſe. Beze ſe moqua de lui à ce ſujet. (*c*) *Omittam vero libens tum pleraſque illius libelli ineptias, veluti quòd invitum ſeſe à ſuis ſodalibus huc pertractum dicit, ac tandem etiam ſuo Cardinali virtutem & conſtantiam in perſecutionibus precatur, quæ quidem non ſine riſu legi poſſunt.* Je fais reflexion depuis long tems ſur une choſe qui embarraſſeroit beaucoup les Aſiatiques, s'ils vouloient prendre conoiſſance de nos hiſtoires du XVI. & du XVII. ſiecle par raport aux troubles de religion. Chaque Egliſe ſe plaint d'être le party ſoufrant, & regarde ſes victoires comme le moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour la delivrer de l'eſclavage, & du carnage dont elle étoit menacée. Il n'eſt pas neceſſaire que je prouve que c'eſt le langage des Proteſtans, par raport aux belles conquêtes de Guſtave Adolphe; prouvons ſeulement que les Jeſuïtes s'exprimoient ainſi, en conſiderant les heureux ſuccés de l'Empereur. Voici l'extrait d'une lettre qui fut écrite à Jaques Reihing par un Jeſuïte, Predicateur du fameux Comte de Tilli. *Rem (d) noſtram, id eſt Catholicorum . . . bene ſe habere hoc doceret bellum, in quo jam quarto anno verſor cum Illuſtriſſimo Comite de Tillii, &c. Erant mira Conſilia noſtrorum Adverſariorum: ſed quam mirabilis in altis Dominus? moliebantur nobis internecionem, inciderunt in foveam, quam fecerunt: & ut libenter noſtri hoſtes confitentur, nunquam deſiſſent, quod acceperunt, beneficium Vitæ. Ut vel inde pateat, quæ pars furorem, quæ ſequatur æquitatem.*

(*a*) *Sanctes ſius, Epiſt. dedicat. librorum de Euchariſtia, ad Gregorium XIII. apud Launoium ubi ſupra pag.* 771.

(*b*) *Voyez ſon article, & principalement ce qu'on y cite de Brantôme.*

(*c*) *Beza, ad Claud. de Xaintes, Apolog.* 1. *init. Oper. to.* 2. *pag.* 288.

(*d*) *Johan. Agricola, in Epiſt. ad Jacobum Reihingum, apud Henning. Witte, Memoria Theologor. in Orat. funebri Reihingi, pag.* 912. 913.

(*A*) *Ceux qui en buvoient, ou qui y entroient.*] Strabon ayant dit que la fontaine Salmacis étoit dans Halicarnaſſe, ajoûte qu'elle étoit diffamée comme ayant le don de rendre voluptueux, mous & lâches ceux qui en buvoient. (*e*) Διαβεβλημένη οὐκ οἶδ' ὁπόθεν, ὡς μαλακίζουσα τοὺς πίοντας ἀπ' αὐτῆς, *neſcio qua de cauſa infamis quod ex eo bibentes molliciem contraherent.* Mais Ovide ſupoſe qu'il faloit entrer dans cette fontaine pour éprouver ce malheureux changement.

Unde (f) ſit infamis, quare male fortibus undis
Salmacis enervet, tactoſque remolliat artus,
Diſcite.

. . . .

Quiſquis (g) in hos fontes vir venerit, exeat inde
Semivir, & tactis ſubito molleſcat in undis.

La reflexion de Strabon eſt judicieuſe. Les hommes voluptueux, dit-il, pour ſe diſculper, imputent aux élemens ce qui procede du mauvais uſage qu'ils font de leur opulence. Ils font trop bonne chere, cela les rend impudiques; ils s'en prenent à l'air & à l'eau: grande illuſion. (*h*) Ἔοικε δ' ἡ τρυφὴ τῶν ἀνθρώπων αἰτιᾶσθαι τοὺς ἀέρας ἢ τὰ ὕδατα. τρυφῆς δ' αἰτία οὐ ταῦτα, ἀλλὰ πλοῦτος, καὶ ἡ περὶ τὰς διαίτας ἀκολασία. *Enimvero luxuria hominum videtur in aëris & aquæ temperiem culpam referre: atqui non hæc cauſam luxuriæ præbent, ſed divitiæ & victus intemperans ratio.* Selon Vitruve la fontaine Salmacis aquit cette mauvaiſe reputation, non pas à cauſe qu'elle rendit impudiques ceux qui burent de ſes eaux, mais parce qu'elle fournit aux barbares l'occaſion de s'humaniſer, & de ſe defaire de leur ferocité: car ayant été chaſſez par la colonie que les Argiens fonderent dans Halicarnaſſe, le (*i*) beſoin qu'ils eurent de leur fontaine les obligea d'y revenir pour ſe pourvoir d'eau; & ainſi ils eurent commerce avec les Grecs, & ſe polirent.

(B) *Ses prieres n'ayant pu toucher le cœur de cet inſenſible.*] Hermaphrodite commença de voyager par le monde dès qu'il eut 15. ans. C'étoit un très-beau garçon; la Nymphe Salmacis ne l'eut pas plûtôt aperçu ſur les bords de ſa fontaine, qu'elle en devint amoureuſe. L'impatience (*k*) qu'elle eut de joüir de lui ne l'empêcha point de ſe parer, & de ſe farder avant que de l'aller joindre. Son compliment ne contint que peu d'inutilitez: Si vous n'êtes pas un Dieu, lui, dit-elle, vous en avez toute la mine: heureux vôtre pere, heureuſes vôtre mere, vôtre ſœur, & vôtre nourrice, mais plus heureuſe encore celle qui eſt vôtre femme, ou qui aura l'honneur de le devenir. Si vous êtes marié, faites une infidelité à vôtre épouſe pour l'amour de moi; ſi vous ne l'êtes point, épouſez moi tout à l'heure.

Sed (l) longè cunctis longeque beatior illa eſt,
Si qua tibi ſponſa eſt, ſi quam dignabere tedâ.
Nunc tibi ſive aliqua eſt, mea ſit furtiva voluptas:
Seu nulla eſt, ego ſim, thalamumque ineamus eundem.

(*e*) *Strabo, lib.* 14. *p.* 451.

(*f*) *Ovid. Metam. lib.* 4. *fab.* 11. *v.* 285.

(*g*) *Ibid. v.* 385. *Il dit au* 15. *livre verſ.* 319. Cui non audita eſt obſcœnæ Salmacis unda?

(*h*) *Strabo ubi ſupra.*

(*i*) Deſcendebant aquatum ad notum ſibi fontem, atque ibi in Græcorum conſuetudinem & ſuavitatem ſua voluntate reducebantur. Hinc aqua illa, non impudico morbi vitio, ſed humanitatis dulcedine mollitis animis barbarorum eam famam eſt adepta. *Vitruvius lib.* 2. *c.* 8.

(*k*) Nec tamen ante adiit, etſi properabat adire, Quam ſe compoſuit, quam circumſpexit amictus, Et finxit vultum, & meruit formoſa videri. *Ovid. Met. lib.* 4. *v.* 317.

(*l*) *Id. ib. v.* 325.

Ces

en sorte qu'elle se trouvât toûjours dans la posture où elle étoit. Sa requête fut exaucée: son corps & celui d'Hermaphrodite ne firent qu'une personne, où l'on remarquoit la difference des sexes. Hermaphrodite s'étant aperçu de ce changement, obtint de Venus & de Mercure par ses prieres, que les eaux de cette fontaine eussent la vertu d'effeminer. Strabon & Vitruve nient qu'elles eussent cette vertu, & donnent d'autres * raisons du mauvais bruit où elles étoient. On a tort de dire que ce fils de Venus & de Mercure (C) nâquit avec les deux sexes; & que Pierre Gregoire pretend que ce fut Mercure qui temoigna tant d'indifference pour la Nymphe Salmacis.

* *Voyez la remarque A.*

SAM-

Ces paroles firent rougir le jeune homme, mais sa honte & son silence n'arrêterent point l'ardeur de la Nymphe: elle ne cessa de lui demander des baisers, pour le moins de ceux que l'on donne à une sœur: elle alloit enfin lui sauter au cou, lors qu'il lui declara qu'il prendroit la fuite si elle ne se tenoit en repos (a). Ce coup de foudre la fit retirer, mais elle ne perdit pas toute esperance; elle se cacha dans des broussailles, d'où ayant vu Hermaphrodite dans l'eau, elle fut si embrasée qu'elle se jetta toute nuë dans la fontaine. Elle se saisit de lui, elle le baisa malgré qu'il en eût, elle le patina, & le serra de telle sorte qu'il ne put jamais se degager; mais c'est tout ce qu'elle en eut: il persista dans sa froideur.

(a) Poscenti Nymphæ sine fine sororia saltem Oscula, jamque manus ad eburnea colla ferenti, Desinis? aut fugio, tecumque ait, ista relinquo. *Ovid. ibid. v.* 334.

Veste (b) procul jacta, mediis immittitur undis,
Pugnantemque tenet, luctantiaque oscula carpit;
Subjectatque manus, invitaque pectora tangit:
Et nunc hac juveni, nunc circumfunditur illac.
Denique nitentem contrà, elabique volentem
Implicat ut serpens, quam regia sustinet ales.
. . . .
Perstat Atlantiades, speratáque gaudia Nymphæ
Denegat: illa premit, demissaque corpore toto
Sicut inhærebat, Pugnes licet, improbe, dixit,
Non tamen effugies. Ita dii jubeatis, & istum
Nulla dies à me, nec me deducat ab isto!
Vota suos habuére deos.

(b) *Id. ib. v.* 357.

Ce fut alors que la Nymphe demanda aux Dieux la grace de n'être jamais separée de l'objet qu'elle tenoit entre ses bras. On lui accorda cette grace, & voilà l'origine des Hermaphrodites.

Personne n'ignore les moralitez que l'on a tirées de cette fable, mais tout le monde ne conoît pas le mystere que quelques-uns y decouvrent. Ils pretendent que les anciens ont voulu aprendre par là, qu'il ne faut point que le beau sexe entreprenne les attaques, qu'il doit laisser ce party aux hommes, & se tenir sur la defensive. Si l'on changeoit les rôles, disent-ils, on verroit une grande decadence dans l'empire de l'amour; les femmes à la verité attaqueroient vivement, vigoureusement, furieusement; mais les hommes se defendroient encore mieux, & tout cela n'aboutiroit qu'à des monstres, & à des prodiges. Voyez Mr. de Fontenelle dans le Dialogue de Sappho & de Laure. Les conclusions que l'on y prend sont celle-ci. (c) Les hommes „ se defendroient trop bien. Quand on veut „ qu'un sexe resiste, on veut qu'il resiste autant „ qu'il faut pour faire mieux goûter la victoire à „ celuy qui la doit remporter, mais non pas assez „ pour la remporter luy-méme. Il doit n'estre „ ny si foible qu'il se rende d'abord, ny si fort qu'il „ ne se rende jamais. C'est là nostre caractere, „ & ce ne seroit peut-estre pas celuy des hommes. „ Croyez-moy, apres qu'on a bien raisonné ou „ sur l'amour, ou sur telle autre matiere qu'on „ voudra, on trouve au bout du compte, que „ les choses sont bien comme elles sont; & que „ la reforme qu'on pretendroit y apporter, gasteroit tout. „ Il seroit difficile de repondre de ce qui arriveroit, en cas que le sexe qui resiste devint l'agresseur, & que le sexe qui attaque prit le party de la defensive. Les conjectures qu'on peut former sur un petit nombre d'avances trop precipitées, qui ont très-mal reüssi au sexe dont le partage est de resister, ne sont point sûres. Le nombre de telles avances qui ont reüssi est aparemment plus grand. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en mille & mille rencontres où le sexe masculin se tient sur la defensive, il temoigne beaucoup de foiblesse, il resiste peu, il succombe lâchement. Convaincu qu'on l'a trompé, qu'on la trahi, resolu de se venger de la perfidie, menaçant, pestant, jurant de ne voir jamais cette infidele, il se radoucit comme un mouton dès qu'on le flate, dès qu'on soupire, dès qu'on jette une ou deux larmes (d). Voyant que certaines choses qu'on lui demande sont injustes, honteuses, ruineuses, il se propose de ne les pas accorder; mais peut-il s'en defendre si on l'en prie avec quelque importunité, & s'il écoute les cajoleries & les ruses de sa coquete? C'est un grand abus que de compter sur sa resistance: la defensive seroit en mauvaises mains si la nature la lui avoit confiée. Il vaut mieux la laisser où elle est. Souvenons nous des foiblesses de Moliere (e).

(c) *Fontenelle. Dialogues des morts anciens avec les modernes, p.* 47. *édit. de Holl.*

(d) Et quod nunc tute tecum iratus cogitas: Egone illam? quæ illum? quæ me? quæ non? sine modo? Mori me malim: sentiet qui vir siem. Hæc verba me hercule una falsa lacrumula, Quam oculos terendo misere vix vi expresserit, Restinguet: & te ultro accusabis, & ei dabis Ultro supplicium. *Terent. Eunuch. act.* 1. *scena* 1.

(e) *Voyez l'article* Poquelin, *p.* 872.

(C) *Nâquit avec les deux sexes, & . . . . que ce fut Mercure qui temoigna tant d'indifference.*] Un Auteur moderne nous conte que Venus ayant été engrossée par Mercure, fit un enfant qui participoit des deux sexes. *Venerem (f) à Mercurio compressam autumant* (Poëtæ) *talem prolem genuisse, quæ sexum utrumque participarit, sicuti apud Ovidium* lib. 4. Metamorph. *videre est, dum scribit:*

Mercurio puerum & divâ Cithereide natum
Najades Ideis enutrivere sub antris,
Cujus erat species, in quâ materque paterque
Cognosci possent, nomenque traxit ab illis.
Item:
Nec duo sunt, sed forma duplex, nec fœmina dici,
Nec puer ut possit, neutrumque & utrumque videtur.

Tametsi eundem ex Mercurio & Salmacide, unâ Nympharum Najadum genitum dicat Petrus Gregorius in Syntagm. Jur. univ. lib. 7. cap. 2. num. 8. Il y a là deux faussetez: les deux derniers vers que l'on cite ne concernent point l'état où étoit ce fils de Venus, avant que Salmacis l'eût embrassé; il n'avoit alors que le sexe masculin; ils concernent l'état où il se trouva après que les prieres de Salmacis eurent été exaucées. Il y a une

(f) *Jacob. Mollerus, Cameræ Elector. Brandeb. & Regiminis Neo-Marchici Advocatus, patriaque Franco-Viadrinæ Juris Practicus, in Discursu Juridico-Philologico de Hermaphroditis, eorumque jure, cap.* 1. *p.* 145. Ce livre fut imprimé l'an 1692.

SAMBLANCAI (Jaques de Beaune, Baron de) Surintendant des Finances sous François I. fut condamné à être pendu pour crime de peculat. Cette sentence trop rigoureuse fut executée; mais on justifia sa memoire quelque * tems après. Je raporte un peu au long les circonstances (*A*) de ce procés, telles qu'on les trouve dans un Ouvrage de Mr. Varillas.

* *Varillas, Hist. de François I. livre 3. p. m. 216.*

SAM-

une infinité de semblables preuves dans les Auteurs. Voici les paroles de Gregoire de Toulouse. *Non secus quam & illi nugantur qui cum fabula Ovidii* lib. (*a*) Metamorph. fab. 10. (*b*) *narrant Androgynem factum ex Salmacide una Nympharum Najadum, & filio Mercurii.* Ce Jurisconsulte venoit de dire que selon Platon tous les hommes au commencement étoient androgynes, mais qu'ayant été separez en deux, il n'en resta que le nom, qui devint même honteux. Il y a là du vrai & du faux. Platon ne dit pas que (*c*) tous les hommes étoient androgynes, mais il observe que ce nom-là étoit un (*d*) oprobre. Il a raison, car outre que l'on dispute si les hermaphrodites sont des monstres, on donne (*e*) ce nom aux plus infames debauchez. Il y a un livre intitulé, *l'Isle des Hermaphrodites nouvellement descouverte, avec les mœurs, loix, coustumes & ordonnances des habitans d'icelle.* C'est une satire assez ingenieuse de la Cour de Henri III.

(*A*) *Les circonstances de ce procés.*] Le Roi sachant que Lautrec n'avoit pas reçu les sommes qui lui avoient été destinées, manda Samblancai. (*f*) *Et au lieu de l'appeller son pere, comme il avoit accoûtumé, le regarda de travers, & lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cens mille écus qui lui avoient été si solennellement promis. Samblançay qui ne connoissoit pas encore le danger où il étoit, répondit avec l'ingenuité qui lui étoit naturelle, que le même jour que les assignations pour le Milanez avoient été dressées, la mere de Sa Majesté étoit venuë à l'Epargne, & avoit demandé d'être payée de tout ce qui lui étoit dû jusques-là, tant en pensions & gratifications, que pour les Duchés de Valois, de Touraine & d'Anjou, dont elle étoit donataire: Qu'il lui avoit representé qu'en lui donnant tout-à-la fois une si grosse somme, le tresor Royal seroit épuisé, & le fond destiné pour le Duché de Milan diverti, contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa presence, & dont elle avoit demeuré d'accord: mais que cette Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses pretentions, & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne lui donnoit point tout ce qu'elle lui demandoit; & sur ce qu'il lui avoit remontré qu'il y alloit de sa tête, si Lautrec ne trouvoit point d'argent à son arrivée dans Milan, elle avoit reparti qu'elle avoit assez de credit auprès du Roi pour le mettre à couvert de toute poursuite, & qu'il n'auroit qu'à dire lors qu'on lui demanderoit compte du divertissement des deniers destinés pour l'Italie, qu'il* (1) *l'avoit fait par son ordre. Le Roi pour achever de s'éclaircir manda sa mere; & Samblançay repeta devant elle tout ce qu'il venoit de dire, dont elle entra dans une telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils, ne l'empêcha pas de donner un démenti à Samblançay, ni de demander au Roi justice contre ce temeraire, qui la vouloit rendre criminelle de leze Majesté: mais comme on eût pu justifier par la datte des quitances qu'elle avoit laissées au tresor royal, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoüa bien d'avoir demandé le payement de ses pensions, mais elle soutint que Samblançay lui avoit donné de l'argent, sans lui dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'avoit dit Samblançay, & poursuivit sa detention avec tant d'ardeur, en protestant neanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du crime qu'il lui imputoit, que le Roi fut obligé de le faire arrêter dans l'antichambre. . . .* (*g*) *Samblançay ne fut pas plûtôt prisonnier, qu'on lui donna des* (*h*) *Commissaires. . . . Le peculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le procés; & Samblançay fut condamné à mort, soit que les Juges aprehendassent d'irriter sa partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit long-temps manier les deniers du Roi les mains nettes. L'execution fut publique. . . . Tous les Auteurs ne conviennent pas des circonstances que l'on vient de rapporter, & il y en a qui pretendent que Samblançay perit par une autre intrigue de Cour. Ils disent* (2) *que la mere du Roi n'avoit tiré de lui les sommes qu'elle lui demandoit, qu'après lui en avoir donné des quittances écrites & signées de sa propre main: mais que le principal* (3) *Commis de ce Tresorier de l'Epargne devint extraordinairement passionné pour une Demoiselle de la mere du Roi, qui lui persuada de dérober les quittances de cette Princesse, ce qui fut fait: que la mere du Roi assurée par là de perdre impunément Samblançay, quand il lui plairoit, nia absolument d'avoir reçu de lui aucun argent; & que Samblançay ne trouvant plus dans son cabinet de quoi la convaincre, fut pris & condamné dans les formes: que son supplice fut public; mais que la verité demeura cachée, jusqu'à ce que la mere du Roi étant sur le point d'expirer, la revela au Roi, & lui en demanda pardon. Enfin il y a des Manuscrits qui soûtiennent que le moyen dont on usa pour perdre Samblançay, fut de lui demander une somme immense pour les pressantes necessités de l'Etat. Qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le tresor Royal étoit vuide, mais encore que le Roi lui étoit redevable de plus de trois cens mille livres; & que l'on prit de là pretexte de lui demander un compte exact de son administration. Qu'il le rendit dans les formes; & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que Sa Majesté lui étoit reliquataire de ce qu'il avoit dit: Que l'affaire en eût demeuré là, si Samblançay eût été aussi grand Politique qu'il étoit grand Financier; mais qu'il ceda à contre-temps à la demangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient injustement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas content de s'être défendu avec tant de gloire, & qu'il s'obstina de plus à pretendre d'être remboursé sur le champ de ce que le Roi lui devoit; quoi que personne ne sçût mieux que lui, que Sa Majesté n'étoit point alors en état de le payer: Que Samblançay s'en trouva mal, puis que les Ministres ne pouvant autrement se défaire de ses importunités, gagnerent un homme de Tours nommé Prevôt son Commis, qui lui déroba les quittances de toutes les affaires secretes: Qu'après que l'on eut en main ce qui empêchoit de le convaincre de Peculat, on l'arrêta, & on lui donna des Commissaires tirés des Parlemens de Paris & de Bourdeaux: Qu'il demanda d'être renvoyé*

(*a*) *Il faloit mettre ici 4.*

(*b*) *C'est l'onziéme dans les bonnes éditions.*

(*c*) *Voyez dans l'article* Sadeur, *pag.* 990. *le veritable recit des Androgynes de Platon. Mr. Molierus ubi supra p.* 147. *raporte la chose tout comme Gregoire de Toulouse.*

(*d*) [illegible] Nomen infame [illegible] *Plato in Convivio, p. m.* 1185.

(*e*) Licet etiam Hermaphroditus is dicatur, qui turpiter & facit & patitur adversus & aversus impudicus, uti docet Suidas in voce ἑρμαφρόδιτος. *Jacobus Mollerus ubi supra, p.* 145.

(*f*) *Varillas, Hist. de François I. liv.* 3. *p.* 214. *ad ann.* 1522 *édit. de Holl.*

(1) *Dans le procés criminel de Jacques de Beaulnes, Seigneur de Samblançay, Tresorier de l'Epargne.*

(*g*) *Varillas ibid. p.* 215.

(*h*) *Qui furent le Chancelier du Prat, qui devoit sa fortune à la mere du Roi, le President Gentil, & quelques autres Conseillers amis du Chancelier.* Varillas ibid. p. 216. *Beaucaire me semble plus croyable, qui dit non que le Chancelier du Prat,* bipedum omnium nequissimus, *fût l'un des Commissaires, mais qu'il les choisit.* Belcarius. l. 17. n. 12.

(2) *Vers la fin de la vieille Cronique d'Angers.*

(3) *C'étoit Gentil, qui fut depuis President.*

SAMBLANCAI (GUILLAUME DE BEAUNE, BARON DE) fils du precedent, fut pere de IV. fils & d'une fille, qui firent beaucoup de figure à la Cour de France. I. Jaques de BEAUNE, Baron de SAMBLANÇAI, Vicomte de Tours &c. fut l'aîné de tous. Il fut Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre; & ne laissa qu'une fille qui fit extremement parler d'elle par sa beauté, & par ses galanteries, sous le nom de Madame de * Sauve. Le III. fils de Guillaume de Beaune fut conu sous le nom de Monsieur de la Tour d'Argi, & fut pere de Marie de BEAUNE, femme d'Anne de Montmorency, Marquis de Turi. Le IV. fut † Chancelier de Catherine de Medicis, Evêque du Puy, & Abbé ‡ de Royaumont. Il mourut l'an 1565. J'ai sauté le II. parce que j'avois tant de choses à en dire, que j'ai voulu lui destiner un *à linea*. La fille fut mariée en premieres noces ⸸ à Louïs Burgensis, premier Medecin du Roi, & Seigneur de Montgauguier; & puis elle fut la quatriéme femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, Duc de Rouanez, & grand Ecuyer de France. Elle mourut sans enfans. Brantome β dit qu'avant que de s'apeller Madame de Rouanez, elle s'apelloit Madame de Chateaubrion. Il ajoûte qu'elle fut *fort favorisée de la Reine sa maitresse* Catherine de Medicis. Il a raison; Mr. (*A*) de Thou le dit aussi.

* Voyez les Memoires de la Reine Marguerite, & Mezerai, Histoire de France, tom. 3. in fol. p. 361.

† Le Laboureur, Addit à Castelnau, tome 1. p. 513.

‡ Moreri sous le mot Beaune, famille.

⸸ Le Laboureur ibid. pag. 322.

β Eloge de Catherine de Medicis, p. 97.

RENAUD DE BEAUNE, II. fils de Guillaume, a été Archevêque de Bourges, & puis de Sens sous le regne de Henri IV. & l'un des plus éloquens & des plus savans Prelats de ce tems-là. Mais ce qui le distingue davantage est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres Ecclesiastiques, les loix du Royaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint jusques à la fin qu'encore que le Roi de Navarre fût heretique, c'étoit à lui que le Royaume de France apartenoit legitimement après la mort de Henri III. Il deploya pour soutenir cette these aux Conferences de Surene γ, tout ce que le Droit & l'Ecriture peuvent fournir de plus specieux : mais ni son esprit, ni son éloquence, ni son savoir, ne persuaderent pas les Deputez de la Ligue; car outre qu'ils étoient resolus de ne point ceder, soit qu'ils sussent soit qu'ils ne sussent point repondre aux

γ En 1593.

renvoyé devant son Ordinaire qui étoit l'Archevêque de Tours, en vertu de ses Lettres de Tonsure qu'il montra; mais que l'Archevêque qui étoit son fils mourut alors : Que Samblançay fut (1) *condamné à être pendu, & executé le quatorze d'Août mil cinq cens vingt-trois à l'âge de soixante deux ans : Qu'il fut conduit au gibet de Monfaucon à une heure après midi, & qu'il chicana sa vie jusqu'à sept heures du soir, dans l'esperance que le Roi lui enverroit sa grace sur l'échelle, comme Sa Majesté l'avoit envoyée à Saint Vallier sur l'échaffaut : mais que celui qui l'assistoit à la mort lui ayant enfin declaré qu'elle ne viendroit* (2) *point, il s'abandonna au bourreau, après avoir dit qu'il connoissoit trop tard, qu'il valoit mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la terre; & que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, il en eût été mieux recompensé. Il paroît neanmoins par les Epigrammes du celebre Poëte Clement Marot, où l'on apprend beaucoup de particularitez de la vie de François Premier qui ne sont pas ailleurs, que Samblançay mourut genereusement, & que la timidité de celui qui le conduisoit au supplice, ne servit qu'à donner du lustre à son courage.*

(1) *Dans la Pratique criminelle de Bochel.*

(2) *Dans les Annales d'Aquitaine.*

Le premier narré de cet Auteur est la paraphrase de Beaucaire, qui (*a*) remarque que Lautrec ayant parlé trop librement des amourettes de la mere du Roi, avoit encouru l'indignation de cette Princesse.

(*a*) Eam (*curam*) ad matrem Lautrecio infestam, quod de ejus impudicitia liberius loquutus fuisset, rejecerit. *Belcarius, Comment. rerum Gallicar. lib. 17. n. 12. p. 509.*

(*A*) *Mr. de Thou le dit aussi.*] Il dit (*b*) que Marguerite de (*c*) Beaune femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, sœur de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, procura de beaux emplois à son frere, à cause qu'elle étoit dans une grande faveur à la Cour; jusques-là que ce fut en consideration de son mariage avec le Marquis de Boisi, que l'on érigea Roüannez en Duché. *Commendatione* (*d*) *sororis Margaritæ gratiosæ in aula fœminæ, quæ sub id Claudio Guserio Bossii marchioni & Rodamnæ ob id creato duci magno Franciæ scutifero nupsit, maximis jam tum negotiis adhibitus, etiam Francisci Alenconii Ducis Cancellarius fuit.* Voilà à quoi servent les filles dans une famille : elles sont quelquefois la seule cause de l'élevation de leurs freres & de leurs parens. Renaud de Beaune avec toutes ses grandes qualitez auroit peut-être croupi toute sa vie dans une fort mediocre condition, si la faveur de sa sœur ne l'avoit mis sur les voyes, & ne lui avoit fourni les moyens de faire conoître ce qu'il valoit, & d'être recompensé des premiers services par des emplois plus considerables. Cet Historien ajoûte que la famille de Beaune & celle de Thou étoient liées depuis long tems d'une très-étroite amitié; & qu'après la triste mort de Jaques de Beaune Surintendant des Finances, ses enfans abandonnez de tout le monde, & à la Cour, & à la ville, comme il arrive toûjours en pareils cas, avoient trouvé un refuge chez les de Thou; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou ayeul de l'Historien; & que dès lors on avoit parlé du mariage de Christophle de Thou fils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune sœur de Renaud; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toûjours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, & s'employa pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne excepté ses freres; que ce fut à lui comme à son ami particulier qu'elle confia son testament, plusieurs années avant que de rendre l'ame. Elle le nomma de plus l'executeur de ce testament (*e*).

(*b*) *Thuan. de vita sua lib. 3. p. m. 1194.*

(*c*) *Mr. le Laboureur, Addit. à Castelnau, to. 1. pag. 322. & le P. Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, p. 469. l'apellent Claude.*

(*d*) *Thuan. ibid.*

(*e*) Ante mortem diu condito testamento illud apud singularem amicum, sic eum vocabat, deposuit, ejusque executorem ipsum nominavit. *Id. ibid.*

aux raisons des Royalistes, ils avoient à leur tête Pierre d'Epinac Archevêque de Lion, qui ne cedoit ni en esprit, ni en éloquence, ni en savoir à Renaud de Beaune, & qui allegua aussi bien (*B*) que lui & les loix divines, & les loix humaines; de sorte qu'après plusieurs beaux discours il falut chercher (*C*) un autre biais, & recourir au changement de Religion du Roi de Navarre. Ce fut la seule chose qui coupa le nœu Gordien. Les plaidoyers de Renaud de Beaune font (*D*) aujourdhui plus d'honneur au Clergé de France, qu'ils ne firent alors de bien à Henri IV. Mr. de Thou dit une chose assez singuliere de ce Prelat, c'est

(B) *Il allegua aussi bien que lui & les loix divines, & les loix humaines.*] Mr. de Thou a inseré dans le 106. livre de son histoire le precis de ce qui fut allegué de part & d'autre. Cayet (*a*) le raporte encore plus amplement, & dit (*b*) entre autres choses que l'Archevêque de Bourges ne pouvant nier *que chacun alleguoit divers exemples, & se servoit de l'autorité des Ecritures pour preuve de ses opinions, & la retorquoit en divers sens*, se retrancha dans cette maxime, qu'on pouvoit avoir l'intelligence de l'Ecriture „invoquant l'esprit „de Dieu qui le donnoit à ceux qui le demandoient, & imprimoit en leur ame la cognoissance de la verité, *intellectum bonum dat petentibus eum.*„ Il ajoûta „que la voix de JESUS-CHRIST & de ses Apôtres étoit evidente, & la predication continuelle des Chretiens qu'il faloit craindre Dieu, honorer le Roi, „rendre à Dieu ce qui lui étoit dû, & à Cesar ce „qui lui apartenoit; que toute ame devoit être „sujette aux Puissances ordonnées de Dieu..... „Mais qu'il ne se vouloit plus arrêter plus longuement à contredire les lieux & exemples alleguez, qui ne pouvoient empêcher de se resoudre à ce qui étoit commandé par l'expresse parole de Dieu.„ Son sens, ce me semble, est celui-ci; quand on allegue l'Ecriture pour soutenir le pour & le contre, le vrai moyen de se retirer des embarras où nôtre raison se confond, c'est d'implorer humblement les lumieres du Saint Esprit. Avec le secours de ces lumieres on peut discerner le party qu'il faut choisir; on conoît qu'il faut prendre pour sa regle les ordres exprés de Dieu, & non pas certains exemples particuliers, qui semblent être des exceptions à ces ordres. Cette maxime paroît raisonnable; mais je ne vois pas qu'elle puisse terminer les differens; car chaque party se vantera d'avoir demandé humblement les lumieres du St. Esprit, & soutiendra si l'interêt de sa cause le demande, qu'il faut interpreter les commandemens par les exemples, c'est-à-dire que l'on est dans le cas où il faut imiter les exemples des Maccabées &c. & non pas se conformer au precepte de St. Paul, *que toute ame soit sujette aux Puissances superieures.* Ainsi il faut demeurer d'accord que pendant que les Souverains n'auront point de meilleur appui de leur Majesté, que les dogmes des Theologiens, ils s'apuyeront sur des girouëttes qui tourneront selon le vent de l'interêt, & qui traiteront la parole de Dieu en nés de cire, au grand scandale des consciences timorées, & au grand contentement des profanes & des Libertins, qui sont ravis de pouvoir dire de l'esprit dont les Prophetes & les Apôtres ont été inspirez, ce que les Protestans disent de celui qui fait parler les Papes *ex Cathedra*, & les Conciles; qu'il se comporte en pere commun des Thomistes & des Scotistes; qu'il tempere de telle sorte ses expressions, que chaque party y trouve sa cote part; qu'il ne veut ni desarmer ceux qui se soulevent, ni les bien couvrir contre les traits de ceux qui perseverent dans l'obeissance; en un mot qu'il fait ce que l'on pratique dans les villes neutres: on y vend des armes aux deux partis.

(*a*) Au liv. 5. de la Chronologie novenaire.

(*b*) Ibid. fol. 170. verso.

(C) *Il falut chercher un autre biais.*] Monsr. Maimbourg raporte agreablement & nettement ce qu'il avoit tiré de Victor Cajet. *Les deux Chefs de la deputation de part & d'autre,* dit-il (*c*), *deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur siecle, étoient un peu trop habiles, & soutenoient avec trop d'esprit & de force leur sentiment, pour pouvoir s'accorder en disputant l'un contre l'autre. L'Archevesque de Bourges dans les trois harangues qu'il fit pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refutant ce qu'on luy avoit repondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort, pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points, qu'il soutint toûjours constamment jusqu'à la fin, comme autant de veritez incontestables.* 1. Que *l'on est obligé de reconnoistre & d'honorer comme son Roy, celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs.* 2. Que le Roi Henri IV. n'étoit ni Payen ni Arien, ni persecuteur de l'Eglise & des Catholiques, resolu d'abandonner ses erreurs dés qu'on l'auroit instruit de la verité. 3. Qu'il faloit que tous les François le reconnussent, & puis qu'ils travaillassent de concert à l'instruire. L'Archevêque de Lion (*d*) repondit par ordre à ces 3. points, & declara que pendant que le Roi de Navarre seroit heretique, on n'auroit aucun commerce avec lui. L'Archevêque de Bourges repliqua avec une grande force; mais voyant les Ligueux inébranlables, il leur aprit que le Roi étoit tout resolu à se convertir (*e*). Voilà un Roi bien souverain; il ne peut pas même obtenir que ses sujets ayent la bonté de lui permettre de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience; & c'est une honte au Christianisme d'avoir introduit dans l'Univers un si grand renversement de l'ordre. C'est aux sujets à demander la liberté de conscience à leur Souverain; & en voici qui la lui refusent.

(*c*) Hist. de la Ligue liv. 4. p. m. 465.

(*d*) Ibid. p. 468.

(*e*) Ibid. p. 472.

(D) *Font aujourdhui plus d'honneur au Clergé de France.*] La Ligue a fourni aux Protestans une foule d'objections terrassantes, contre les maximes seditieuses de la Cour de Rome, adoptées par une infinité de laïques & d'Ecclesiastiques. Ces objections auroient beaucoup plus de force, si tout le Clergé de France avoit suivi la rebellion; mais puis qu'un des principaux Prelats parlant pour une partie considerable des Catholiques, soutint si solennellement le dogme de l'obeissance, on s'imagine n'avoir rien à craindre desormais, & que les Actes de la Conference de Surene peuvent fournir & des armes defensives, & des armes offensives.

c'est qu'il étoit (*E*) un très-grand mangeur. J'ajoûte * qu'il fut d'abord Conseiller au Parlement de Paris, en suite President des Enquêtes, & puis Maître des Requêtes; après cela Evêque de Mande, & Chancelier du Duc d'Alençon fils de Henri II. Il avoit une memoire admirable; car 40. ans après qu'il eut fait ses Humanitez sous Jaques Tusan, & sous Jaques Stracel, il se souvenoit des beaux endroits qu'ils lui avoient fait aprendre dans les bons Auteurs Grecs & Latins, & il les apliquoit de fort bonne grace & fort judicieusement, quoi que les grandes affaires qui lui passoient par les mains dussent effacer de sa memoire ces vieilles idées, qu'il n'avoit pas le loisir de rafraîchir †.

* *Thuan. de vita propria, lib. 3. p. m. 1194.*

† *Id. ibid.*

SAMSON, Juge du peuple de Dieu. Je ne raporterai pas son histoire: elle est conuë de tout le monde; & on la put lire dans Moreri, & plus amplement encore dans le ‡ Dictionaire de la Bible. Je remarquerai seulement une chose qui me paroît fort singuliere. Quelques-uns veulent que par les paroles de l'Ecriture qui nous aprenent que les Philistins le firent moudre, il faut entendre qu'ils le firent coucher (*A*) avec leurs femmes, afin d'avoir de la race d'un si brave homme. L'allegorie que la Mothe le Vayer a trouvée dans les actions de ce Heros, est beaucoup plus ingenieuse que veritable. Il veut ‡ qu'elles representent le Philosophe Sceptique.

‡ *Composé par Mr. Simon, Docteur en Theologie, & imprimé à Lion 1693.*

‡ *Voyez son Traité Sceptique sur* n'avoir pas le sens commun, *au 9. tome de ses Oeuvres, p. 286. & suiv.*

(E) *Qu'il étoit un très-grand mangeur.*] A peine avoit-il (*a*) dormi 4. heures, que la faim le contraignoit de se lever pour dejûner. C'est ce qu'il faisoit reglément à une heure après minuit, ou même plûtôt. Il se reposoit jusqu'à quatre heures, & puis il se mettoit à table: il faisoit la même chose à 8. heures: il dînoit à l'heure ordinaire: il faisoit une collation quatre heures après: il soupoit amplement à l'heure ordinaire, & il faisoit encore une collation avant que de se coucher. Il ne mangeoit point à la Françoise, car pour le moins il étoit une heure à table durant l'hyver, & cinq quarts d'heure durant l'été. C'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lors qu'un grand Prince qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé desarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour reponse, *vous ne mangez pas en homme, mais en chien*; c'est-à-dire, vous vous hâtez trop. Il lui promit de remedier à cet inconvenient, & lui tint parole; car il donna ordre au Maître d'Hôtel de prendre garde lors que ce Prelat y seroit, que les services se suivissent d'un peu loin. (*b*) *Cibum autem ita per otium sumebat, ut sumendo horam integram impenderet hieme, æstate, in qua tardior orexis, hora etiam quadrantem adderet, & ambulantibus, quales in aula nostra, cœnis summopere offendebatur; adeo ut cum sæpius à principe primario ad prandium invitaretur, & toties se excusaret, rogatus qui id faceret, facete responderit, illum non humano sed canino more prandium usurpare, festinatas nimis epulas intelligens. Quo intellecto ille eum se non solum laute quod semper faciebat, sed prolixe accepturum promisit, & eo invitato semper structorem monebat, ut missibus adponendis legitimum tempus interponeret.* Autre singularité: cette prodigieuse masse d'alimens ne l'apesantissoit pas: il (*c*) n'étoit jamais assoupi, ni attaqué de vapeurs; il étoit toûjours disposé au travail d'esprit; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien; il n'osoit se promener de peur d'irriter son apetit. (*d*) *In tanta ciborum, quibus alebatur copia, cum nec membrorum agitatione, nec deambulationibus, ne exuperantem appetitum proritaret, corpus exerceret, naturam succo nimio turgentem medicamentis purgantibus crebro adjuvabat, quæ medica rei non ignarus domi per homines peritos sibi parabat. Itaque raro ægrotabat, & quamvis in summa corporis pigritia mens semper laboraret, nunquam fatigabatur.* Ce que dit Mr. de Thou de ces repas de la Cour de France pris à la hâte, & comme en marchant, qui ne plaisoient pas à nôtre René de Beaune, me fait souvenir d'un conte que j'ai ouï dire plus d'une fois. On sait que feu Mr. de Turenne a commandé des armées où il y avoit plusieurs Officiers étrangers. Ils loüoient la bonne chere de sa table; mais ils ne pouvoient souffrir que les repas fussent si courts, & principalement lors qu'ils remarquoient que les Officiers François s'étoient à peine levez, qu'ils demandoient que ferons-nous. Helas! disoient les étrangers, nous étions si bien à table; on auroit dit à vôtre impatience que vous aviez de grandes affaires à expedier; il se trouve que vous ne savez que faire. Pourquoi ne pas demeurer où vous étiez, & y laisser les autres, puis que vous êtes en peine à quoi employer le tems?

(*a*) *Thuan. de vita propria, lib. 3. circa init. pag. 1194.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Nunquam commotior aut somnolentior visus, nulla gravedine aut dolore capitis tenebatur, semper æque sui compos & ad omnia paratus, extra negotia quietem & confabulationes sectabatur. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib.*

(*A*) *Qu'ils le firent coucher avec leurs femmes.*] Selon cela on trouveroit une nouvelle conformité entre son histoire & celle d'Hercule. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le mot Hebreu qui veut dire moudre, se prend quelquefois en un sens obscene. Ce que la Bible de Geneve a traduit au livre de Job (*e*) *que ma femme meule à un autre*; signifie selon la Vulgate, *que ma femme devienne la concubine d'un autre, scortum alterius sit uxor mea.* Mais Job diroit-il la même chose deux fois de suite, demandera-t-on? car il est clair que les paroles suivantes, *& que les autres se courbent sur elle, & super illam incurventur alii*, signifient la prostitution. Cette difficulté n'est rien, car tous les anciens Ecrivains tant les sacrez que les profanes, nous fournissent mille exemples de telles redites. Ces paroles des lamentations de Jeremie (*f*) selon la version de Geneve, *ils ont pris les jeunes gens pour moudre*, signifient selon la Vulgate, *ils ont abusé impudiquement de la jeunesse, adolescentibus impudice usi sunt.* Mais voici un passage de St. Jerôme raporté par Drusius qui nous donnera la preuve dont j'ai besoin. (*g*) *In tertio decimo commentariorum super Jesaiam cap. 47. ad locum,* Tolle molam, mole farinam, *ita scribit,* (Hieronymus) quia sequitur denuda turpitudinem tuam, etiam mola ab Ebræis figuraliter intelligitur: quod scilicet in morem scorti victorum libidini pateat. Illudque quod in Judicum libro de

(*e*) *Job, chap. 31. v. 10.*

(*f*) *Chap. 5. v. 12.*

(*g*) *Drusius, Quæst. Ebraicar. lib. 2. n. 38. p. m. 97.*

SANCHEZ (François) Professeur en Medecine à Toulouse, né à Braga dans le Portugal, fut transporté à Bourdeaux pendant son enfance par son pere, qui étoit un fort savant Medecin. Il voyagea en Italie, & s'arrêta quelque tems à Rome, d'où étant repassé en France il étudia à Montpellier, & y reçut le Doctorat en Medecine à l'âge de 24. ans. Les guerres de Religion l'ayant contraint de sortir de cette ville, il s'en alla à Toulouse, où il enseigna la Philosophie pendant 25. ans, & la Medecine pendant onze années. Il mourut âgé de plus de 70. ans. On voit (*Z*) sa vie à la tête de ses Oeuvres *. C'étoit un grand Pyrrhonien, comme je le dis dans la remarque.

SANCHEZ (Thomas) Jesuite Espagnol, né à Cordouë l'an 1551. entra dans la Compagnie l'an 1567. L'austerité de sa vie, sa sobrieté, ses macerations, son aplication à l'étude, sa chasteté sont des prodiges, si ce qu'Alegambe † & Sotuel ‡ en racontent est veritable. Il mourut à Grenade le 19. de Mai 1610. & y fut enterré ⸸ magnifiquement β. Son érudition n'est pas douteuse, il en a donné des preuves publiques dans le gros (*A*) volume qui fut imprimé à Genes l'an 1592. & dans les quatre volumes *in folio* qui parurent après sa mort. Il seroit à souhaiter que l'Ouvrage imprimé à Genes, & puis en bien d'autres villes, donnât autant de preuves de γ son jugement, que de son esprit & de son savoir; car la temerité qu'il a euë d'y expliquer une multitude incroyable de questions sales & horribles, peut produire de grans desordres. On s'en est plaint (*B*) amerement; & tout ce qui a été dit pour sa justification

* *Lire le ... Nicolas Antonio, Bi... Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 362. 363.*

† *In Bibl. Scriptor. Societ. Jesu p. 436.*

‡ *In ead. B... p. 767.*

⸸ *Voyez la remarque C lettre e.*

β *Idem ibid.*

γ Si de uberrima & subtilissima spurcitiarum omnigenarum ventilatione agitur, nemo unquam eam laudem Thomæ Sanchéz eripiet, quin omnium primus Sacramentum matrimonii cum tanta cogitationum sermonisque licentia, imaginatione potius quam judicio duce, versarit, quantam ante ipsum Ecclesia ab initio Christiani nominis nec viderat, nec audierat. *Petrus Aurelius in Vindiciis censuræ.*

de Samson scribitur, ad molam eum à Philistim esse damnatum, hoc significare volunt, quòd pro sobole robustissimorum virorum hoc in Allophylas mulieres facere sit compulsus. Drusius (*a*) observe que *molere* en ce sens obscene signifie l'action du mâle, c'est pourquoi il fait une glose sur les paroles de Job. *Molere in hoc sensu viris tribui solet. De lingua Latina loquor, in qua notissimum illud*, alienas (*b*) permolere uxores. *Forsan apud Jobum passivè sumendum*, molatur alteri, *ab altero, hoc est, ut sensus sit, molat alter uxorem meam.* Je trouve bien raisonnables ceux qui ne sauroient se persuader que les Philistins ayent été assez debonnaires, pour se venger si humainement d'un homme qui avoit été leur fleau, & qu'ils haïssoient comme la peste. Un tel châtiment n'eût guere deplu à Samson, car il aimoit fort les femmes; on l'eût bien nourri, bien entretenu, en un mot on l'eût traité comme l'on traite les ânes d'Aranjuez, & les étalons d'un haras. Il n'y auroit eu à craindre que la (*c*) contrainte.

(*Z*) *On voit sa vie à la tête de ses Oeuvres.*] L'Auteur de cette vie nommé Raimond Delassus avoit été son disciple. La plûpart des écrits de Sanchez roulent sur la Medecine; ils furent imprimez à Toulouse *in* 4. l'an 1636. On y joignit quatre Traitez de Philosophie, qui furent rimprimez *in* 12. à Rotterdam l'an 1649. En voici les titres; *Quod nihil scitur. De divinatione per somnum ad Aristotelem. In librum Aristotelis Physiognomicón Commentarius. De longitudine & brevitate vitæ.* Le Traité *Quod nihil scitur* (*d*) represente ingenieusement & subtilement la vanité de ce qu'on apelle sciences, étude, composition de livres &c. Il avoit paru avant l'édition de toutes les Oeuvres de son Auteur; car j'aprens de Barthius (*e*) qu'on reimprima en Allemagne l'an 1618. deux dissertations, l'une de Maturin Simonius Docteur Italien *de litteris pereuntibus*, l'autre de François Sanchez Docteur Espagnol, *quod nihil sciatur.* Sanchez entendoit la Geometrie, & (*f*) il fit des objections à Clavius ausquelles il pretendit que ce Jesuite n'avoit pas bien repondu.

(*A*) *Dans le gros volume qui fut imprimé à Genes.*] Il traite à fond de ce qui concerne le mariage. On pretend que Clement VIII. declara que jamais personne n'avoit examiné avec plus de diligence, ni éclairci avec plus d'exactitude les controverses qui se raportent à ce Sacrement. (*g*) *Vehementer admiratus est subtile hominis acumen, peracre judicium, raram perspicuitatem, singularem & exquisitam in rebus indagandis solertiam, in tradendis facillimam methodum, in evolvendis citandisque Auctoribus exactissimum & planè indefessum studium; serioque pronunciavit, nullum unquam Scriptorem extitisse, qui dubias de Matrimonio controversias uberiùs & accuratiùs enodasset.* Parmi tous ces grans éloges il n'y en a guere qui lui fasse plus d'honneur, que celui qui se raporte à l'exactitude de citer. C'est un talent beaucoup plus rare que l'on ne pense; & je suis bien aise que Dom Nicolas Antonio en fasse ce jugement. (*h*) *Celebratur (ne id taceam quod minime vulgare est) inter alias dotes Thomæ diligentia quædam singularis in allegandis fideliter scriptoribus quorum testimoniis utitur.* Diverses personnes ont abregé ce gros Ouvrage *de matrimonio*; les uns (*i*) en rangeant les matieres selon l'ordre alphabetique, les autres en retenant l'arrangement de l'Auteur. Les autres volumes de nôtre Sanchez contiennent ou l'explication des preceptes du Decalogue, ou celle des vœux monastiques, ou celle de plusieurs questions de Jurisprudence.

(*B*) *On s'en est plaint amerement.*] „ (*k*) Peut „ estre avés vous ouï parler d'un gros volume fait „ par Thomas Sanchez, *de Matrimonio.* Vous „ ne sçauriez aborder une boutique de libraire à „ Anvers ou à Liege, que vous ne lisiés ce tiltre „ escrit en grosses lettres. Ce livre est l'ouvrage „ d'un Jesuite, où tous les cas de conscience concernant le Mariage sont traittés. Il contient „ plus d'impuretés que tous les livres Italiens les „ plus infames. Voicy comme en parle le Clergé „ de France par l'un de ses membres. Ce prodigieux volume (*l*) *de Matrimonio*, *contient un* „ *examen très subtil de toutes les impuretés imaginables;*

(*a*) *Ubi supra.*

(*b*) *Ces paroles sont d'Horace Sat. 2. l. 1. v. 33.*

(*c*) Nulla est tam facilis res, quin difficilis siet, Quam invitus facias. *Terent. Heautontim. act. 4. sc. 6. init.*

(*d*) *Jean Ulric Wildius le refuta dans des theses intitulées* Quod aliquid scitur, *soutenuës à Leipsic l'an 1664.*

(*e*) *Barthius in Statium, tom. 1. pag. 447.*

(*f*) *Delassus in ejus vita, apud Nicol. Antonium, Biblioth. Script. Hispan. to. 1. p. 363.*

(*g*) *Nat. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. p. 767.*

(*h*) *Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 2. p. 252.*

(*i*) *J'ai l'Abregé qu'en donna selon l'ordre alphabetique Emanuel Laurent Soares, Prêtre de Lisbonne, l'an 1621. in 12.*

(*k*) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, ch. 9. p. 150. édit. in 4.*

(*l*) *Petrus Aurel. Vindic. Censuræ Facult.*

cation (*C*) est foible, & neanmoins il y a des Casuistes qui continuent tous les jours à publier de pareilles saletez.

SAPPHO,

„ *nables ; c'est un cloaque qui renferme des choses* „ *horribles & qu'on n'oseroit dire. On l'appelle avec* „ *justice un ouvrage honteux, composé avec une* „ *curiosité énorme, horrible & odieux par la dili-* „ *gence & l'exactitude qui y regne, à penetrer* „ *dans des choses monstrueuses, sales, infames &* „ *diaboliques. Il est impossible de comprendre com-* „ *ment un Autheur peut avoir renoncé à la pudeur* „ *jusqu'à pouvoir escrire un tel livre, puis qu'au-* „ *jourd'huy un homme qui n'a pas despouillé toute* „ *honte patit effroyablement en le lisant.* Le reste „ de la censure est encore plus fort, mais je soufre „ trop en la traduisant. Cela n'est point vieux, „ car elle n'est que de l'an 1632. „ Je croi qu'on a tort d'attribuer cette censure au Clergé de France ; car cette assemblée ne donna point ordre à Petrus Aurelius d'examiner cet Ouvrage, & d'en porter jugement au nom du Clergé. J'avouë qu'elle aprouva les Ecrits de Petrus Aurelius ; mais neanmoins c'est s'exprimer peu exactement, que de soutenir qu'elle a dit par l'un de ses membres tout ce qui se trouve dans ces écrits-là. Mr. Rivet se contente d'attribuer à la Sorbonne cette censure, & cela même n'est point exact ; car sous pretexte que ce corps de Theologiens donne son aprobation à un livre où un certain Ouvrage est maltraité, on ne peut pas dire que la Sorbonne ait censuré cet Ouvrage. On ne dit cela que lors qu'elle procede elle même selon les formes contre quelque livre, & qu'elle en qualifie les propositions. Je ne pense pas qu'elle ait jamais procedé de cette maniere contre le volume de Sanchez ; & si elle l'avoit fait, je ne saurois croire que Theophile Raynaud l'eût osé nier, comme il le nie dans ces paroles, (*a*) *Volo per hanc occasionem non silere, quàm iniquè ac malignè.... Thomas Sanches, laceratus fit à quibusdam fori* * *rabulis, quorum vita spurcitias, & fidem heteroclitam, alii jam pridem prodiderunt. Sed & heretici... magno hîc zelo concitantur, quod recèns admodum petulanter fecit Ludimagister Bernensis Christophorus Luthardus, ad parallelum Calvini cum priscis hæreticis Simonianis : spurciloquia sua in Sanchem,* MENDACITER *affingens Academiæ Parisiensi.* Quoi qu'il en soit citons le Ministre qui n'a point parlé exactement. (*b*) *Hîc omittere non debeo & lectori meo invidere, laude dignissimam Sorbonæ Parisiensis Censuram in Librum Thomæ Sanchez, prout ea habetur in* vindiciis Censuræ *à doctoribus Sorbonicis approbatis, & à Petro Aurelio editis, pag.* 517. *& seqq.* De illo opere Matrimoniali, *inquiunt*, dicere speciatim possumus, esse opus non gloriandum, sed pudendum ; tam immani curiositate, tàm invisâ in rebus spurcissimis & infandis sagacitate horrendum, ut mirum sit pudoris alicujus hominem, ea sinè rubore scripsisse, quæ quivis modestioris ingenii vix sinè rubore legat. Portenta ista sunt, non scripta ; animorum insidiæ, non mentium subsidia, incentiva libidinum, schola flagitiorum, non honestæ disciplinæ, non scientiæ Christianæ instrumenta. Infœlix scientia, quæ omnes perdere, paucos juvare nata est. Quæ circà sordes & sterquilinia volvenda & revolvenda volutatur, ut ejus doctorem jure cum scarabæo conferas, vel cum iis qui latrinariam factitant.

(C) *Qui a été dit pour sa justification est foible.*] Les censeurs de cet Ecrivain peuvent pretendre deux choses ; l'une qu'il n'a pu repandre sur le papier un si grand detail d'impuretez sans (*c*) être impudique ; l'autre qu'il n'a pu communiquer au public la conoissance de tant de dereglemens monstrueux, sans faire un grand prejudice aux bonnes mœurs : étant certain que plusieurs personnes se portent à ces abominations, quand elles aprenent qu'on les pratique. Il faut donc qu'un homme sage & zêlé pour le salut de son prochain, évite soigneusement de faire conoître les saletez qu'il decouvre dans le tribunal de la confession ; car on doit être assûré que ceux qui n'en savent rien, s'en abstiendront beaucoup mieux que ceux qui en savent l'énormité, & la turpitude.

Sur la 1. de ces 2. accusations, les amis de Sanchez repondent que c'étoit un homme (*d*) d'une vertu admirable, & d'une parfaite chasteté. Sa virginité immaculée l'accompagna jusques au tombeau, disent-ils, & le jour qu'on l'enterra chacun s'empressoit ou de baiser, ou de faire toucher à son rosaire ce cadavre couvert de fleurs, & tout brillant d'une beauté virginale. *Ad* (*e*) *communis parentis funus (sic eum vocabant) advenit Illustrissimus Archiepiscopus, gravissimusque Senatus Regius : confluxere sacrorum Ordinum viri Religiosi ; urbis universa Nobilitas, & promiscuæ plebis innumera multitudo, qui defuncti corpus floribus conspersum, & eximiâ quâdam specie ac virginali nitore micans certatim conabantur vel rosariis contingere, vel osculis suppliciter venerari.* Ils nous renvoyent à quelques Auteurs qui ont loüé la pureté de sa vie. (*f*) *Ejus innocentiam & vitam purissimam exhibent Crombetius l.* 2. *de studio perfect. cap.* 12. *& Joannes Bourghesius l. cui titulus est* Societas JESU, Deiparæ sacra *cap.* 20. C'est nous dire que son esprit & son imagination se remplissoient de ces vilaines matieres, sans que son cœur & son corps en sentissent la contagion. Bien des gens se persuadent que cela n'est guere moins difficile, que d'être comme les enfans Hebreux dans la fournaise de Babylone sans se brûler. Mais après tout il ne seroit pas impossible que l'horreur que l'on concevroit pour ces abus execrables du mariage, & le desir de les corriger, conservassent l'innocence d'un Auteur qui se vautreroit dans ces ordures, d'un Auteur, dis-je, dont l'âge, le temperament, & l'éducation seroient de puissans preservatifs contre les souillures de la chair. On a lieu de croire que des Auteurs qui s'amusent trop aux explications des Priapées, & des endroits sales de Catulle & de Martial, ne sont pas fort chastes ; & il n'est que trop certain qu'il y a eu des Commentateurs qui ne se sont arrêtez sur ces matieres, & qui ne les ont aprofondies, & curieusement épluchées, que parce qu'ils étoient fort impudiques. Cependant on ne doit pas faire de cela une regle generale ; car le seul desir d'étaler beaucoup de lecture, & un savoir peu commun, est bien capable d'engager un Humaniste à commenter amplement les Poëtes [dont] j'ai parlé. Les premieres lectures de ces poësies donnent de vives atteintes à la vertu, & sur tout à celle des jeunes gens : peu-à-peu on s'y

(*a*) Theophil. Raynaudus, de mal. & bonis libris, n. 85. p. m. 53.

* Dans son Hoplotheca pag. 362. il parle ainsi. Thomas Sanchez à plerisque fori rabulis spurcus audivit, quod in Opere de Matrimonio, librum nonum qui est de debito conjugali infecerit spurcitiis, & multa chartis commiserit quæ absque fœdo sensu & verecundiæ contrucidatione, vix legi possint.

(*b*) Andr. Rivetus, Explicat. decalogi, Oper. to. 1. p. 1400. col. 2.

(*c*) Extant inter alia nonnullorum Jesuitarum de his argumentis scripta, in quibus explicantur talia, quæ vix diabolus ipse, studium omne adhibendo, suggerere posset· ubi non solùm genera, species, sed & modos omnes, objecta, subjecta, circumstantias, ita minutatim examinant, ut nemo sanus ea profecta fuisse judicet à mente purâ & castâ. Inter quos eminet Thomas Sanchez Hispanus Jesuita, in prolixo tractatu *de matrimonio.* Idem Rivetus ibid.

(*d*) Homo vitæ purissimæ innocentissimeque actæ, & nulla unquam graviori labe taminatæ. . . . Castimoniæ tantum decus, ut virginitatis florem in tumulum intulerit. *Sotuel ubi supra.* Sanchem, hominem sanctissimæ vitæ & perpetuo virginitatis candore nitentem, ut graves scriptores prodiderunt. *Th. Raynaud. ubi supra.*

(*e*) *Sotuel,* [illegible]

(*f*) *Theoph. Raynaud. Hoplotheca sect.* 2. *serie* 3. *cap.* 10. *p.* 362.

SAPPHO a été une des plus renommées femmes de toute l'antiquité, par ses vers & par ses amours. Elle étoit de Mitylene * dans l'Ile de Lesbos, & vivoit

* *Strabo, lib. 13. p. 425. Suidas in Σαπφώ.*

s'y endurcit, & il y a tel Critique qui après avoir lu diverses fois Catulle & Martial, ou pour y chercher l'éclaircissement de quelque vieille coutume, ou pour les orner d'un commentaire, n'est non plus ému de leurs saletez, que s'il lisoit un aphorisme d'Hippocrate. Il arrive à ces Critiques ce qui arrive aux Medecins & aux Chirurgiens, qui à force de manier des ulceres, & de se trouver exposez à de mauvaises odeurs, se font une habitude de n'en être point incommodez. Dieu veuille que les Confesseurs & les Casuistes dont les oreilles sont l'égout de toutes les immondices de la vie humaine, se puissent vanter d'un tel endurcissement. Il n'y en a que trop sans doute qui n'y parviennent jamais, & dont la vertu fait naufrage à l'ouïe des dereglemens de leurs penitentes. Mais cela ne tire point à consequence contre celui-ci ou celui-là en particulier; c'est pourquoi nous serions fort temeraires, si nous assûrions que Thomas Sanchez ne possedoit pas cette insensibilité, & qu'il s'infectoit des ordures très-puantes qu'il remuoit avec tant d'aplication: & après tout il a une excuse que les plus chastes Commentateurs des Catalectes ne sauroient avoir; car il peut dire qu'il n'a mis la main à ces vilenies, que pour tâcher d'en purger le monde. C'est par là que l'on s'efforce de repondre à la 2. accusation, beaucoup plus embarrassante que la premiere.

J'ai dit ailleurs (a) ce que l'on allegue pour justifier Albert le Grand qui se trouve dans le même cas. Ses amis pretendent qu'il faut qu'il y ait des livres où les Confesseurs puissent rencontrer les instructions necessaires, contre les desordres dont on leur fait confidence; & qu'ainsi un grand Docteur comme lui a dû écrire là-dessus. C'est ce qu'on repond aussi en faveur de Sanchez. Les questions sales, & les impudicitez énormes qu'il examine si exactement, nous dit-on, servent de beaucoup aux directeurs de conscience. Il ne faut donc point s'en scandaliser: trouve-t-on mauvais qu'un Medecin pour le bien de ses malades remue leurs excremens? Cette consideration determina les Jesuïtes à ne point ôter du livre de Sanchez les obscenitez dont on se plaignoit. L'un d'eux exposa entre autres choses, qu'ayant à juger l'une des plus impures matieres qui s'y voyent, il n'eût jamais pu resoudre les difficultez insurmontables qui se presentoient, s'il n'eût eu les solutions de cet Auteur. *Fuisse* (b) *autem eam de Matrimonio scriptionem necessariam, audire memini ex homine & probatorum morum severitate, & eruditione clarissimo, P. Valerio Reginaldo. Is cùm in quadam Provinciali Congregatione, à nonnullis meticulosis propositum esset ut opus Patris Thomæ Sanchez de Matrimonio truncaretur ea tractatione, cujus fœtor toties pro tribunalibus à malevolis Causidicis extra causam ingestus erat; graviter contestatus est, nihil esse in eo opere conscientiarum duntaxat arbitris conscripto, quod offensionem meritò moveret. Cùm non modò apud Jurisperitos, (Tiraquellum præsertim in legibus Connubialibus,) tetriora absque necessitate ad merum curiositatis pabulum legantur, sed etiam apud alios de Matrimonio Scriptores, nec non apud summistas eadem occurrant; quæ omnia Lybitinæ addicere, & impossibile & damnosum foret. Apud Sanchem certè, quod maximè spurcum ac vel lectu fœdum videri poterat, sibi aliquando ad dijudicandum fuisse propositum; & nisi ex eo Autore enodationem habuisset, salebras sibi inexpedibiles fuisse futuras. Itaque non plus offendi quemquam debere, ea fœtidorum dubiorum tractatione ad directionem pœnitentium necessaria, quàm succenseamus, cum Medici olida ejectamenta in ægri bonum & curationem emovent.* L'Abbé de Saint-Cyran, sous le nom de Petrus Aurelius, avoit refuté par avance cette mauvaise raison. Il soutint que cet Ouvrage poûvoit faire de très-grans maux, & ne pouvoit rendre que peu de service. En étalant aux yeux du public une infinité de lascivetez infames qui se commettent dans le lit nuptial, on scandalise les bonnes ames, on excite la curiosité des uns, la lubricité des autres, &c. Que si les directeurs de conscience ont à prononcer sur de tels faits, il vaut bien mieux qu'ils recourent à la vive voix des Docteurs qu'à un Ouvrage public, où il est bien mal aisé de rencontrer, selon les mêmes circonstances, le cas dont il est question. Il faut avouër que cette remarque est bien solide. Les Catholiques Romains ont eu grand tort de n'imiter pas les sectes de l'ancienne Philosophie, où l'on n'enseignoit jamais par écrit tout le systême: on en reservoit une partie pour être enseignée de vive voix aux disciples favoris. Celle là ne se conservoit que par tradition. Le Pape auroit dû defendre aux Casuistes de rien imprimer touchant les cas de luxure: il auroit dû faire en sorte que l'instruction des Confesseurs soit à l'égard des demandes, soit à l'égard des penitences sur ce grand chapitre, se communiquât des uns aux autres en particulier, ou tout au plus en manuscrit sous le sceau d'un grand secret. Citons Petrus Aurelius. (c) *Modestiores fuerunt semper Ecclesiastici tractatores .... Nec tanti fecerunt ancipitem istam & periculosam conjugalium arcanorum, flagitiorum, piacularumque scientiam. Maluerunt ista nesciri à paucis, quorum fortè interesset, quàm sciri à plurimis ad pestilentissimæ curiositatis illecebram, ad cupiditatum fomitem, ad publicum dedecus, dùm promiscuè, maximis voluminibus, ante ora omnium propositis, explicantur. Nam & raro usu venit ut talium nefandorum cognitione sit opus; & cùm usu venit, tutius viri probi, Ecclesiasticarum rerum peritiores consuluntur, qui ista ex æquo & bono, & ex Ecclesiasticæ disciplinæ comparatione dijudicent, quàm ex libro quopiam publicè noxio aut periculoso, ubi aliquid generatim tantùm, aut obscurè, aut à præsenti negotio remotè, ut ferè accidit, scriptum sit, quæstionis fortasse diversissima expositio privato cujusque judicio repetatur. Atque ita hactenus observarat Ecclesia, donec Thomas Sanchez superiorum seculorum castiorem modestioremque consuetudinem spernens, prodigioso volumine, velut* CLOACA *ingenti, fanda infandaque convolvit.*

Les autres raisons de Theophile Raynaud ne sont pas meilleures. Il cite (d) de longs passages de St. Chrysostome, qui prouvent que ce Pere de l'Eglise a representé vivement & naïvement les impuretez infames de ce tems-là. Il fait voir (e) que St. Epiphane a decrit de la même sorte les saletez des Gnostiques, & que St. Cyrille s'est servi

(a) *Voyez l'article* Albert, *pag.* 164. *remarque* D.

(b) *Theoph. Raynaud. Hoploth. ibid pag.* 362.

(c) *Petrus Aurelius in Vindiciis censuræ, apud And. Rivetum ubi supra.*

(d) *Th. Raynaud. Hoploth. ubi supra pag.* 362. 363.

(e) *Ibid. p.* 364.

voit du tems d'Alcée son compatriote, & du tems de Stesichore, c'est-à-dire en la (*A*) 42. Olympiade, six cens dix ans avant JESUS-CHRIST. Elle avoit com-

vi de la même liberté pour decrire celles des Manichéens. Il soutient (*a*) qu'Hincmar dans l'Ouvrage sur le divorce de Lothaire & de Telberge, a parlé plus salement que Thomas Sanchez. Il dit que les excuses que St. Chrysostome, St. Epiphane, St. Cyrille, & Hincmar ont faites à leurs auditeurs ou à leurs lecteurs, peuvent servir d'apologie à son confrere. Il raporte (*b*) ce que Raoul de Flavigni a observé, contre la fausse delicatesse de ceux qui blâmoient les termes sales dont Moïse s'est servi dans le Levitique. Mais il est si facile de s'apercevoir de la diference qui se trouve entre ces exemples, & la conduite de l'Ecrivain Espagnol, que je ne m'amuse pas à donner des preuves de la foiblesse, ou de l'inutilité de ce parallele. Il n'y a point aujourdui de fameux Predicateur, qui osât prendre à cet égard la liberté que St. Chrysostome & St. Cyrille se sont donnée. Si quelque Ecrivain de l'ancienne Eglise doit être imité là-dessus, c'est Salvien dont Theophile Raynaud allegue ces belles paroles. (*c*) *Quæ quidem omnia tam flagitiosa sunt, ut etiam explicare ea quispiam atque eloqui salvo pudore non valeat. Quis enim integro verecundiæ statu, dicere queat illas vocum ac verborum obscœnitates, illas motuum turpitudines, illas gestuum fœditates? quæ quanti sint criminis, vel hinc intelligi potest, quod & relationem sui interdicunt. Nonnulla quippe etiam maxima scelera, incolumi honestate referentis, & nominari & argui possunt, ut homicidium, latrocinium, adulterium, sacrilegium, ceteraque in hunc modum: solæ theatrorum impuritates sunt, quæ honestè non possunt vel accusari: ita nova in coarguendâ earum turpitudinum probrositate res evenit argumenti: ut cùm absque dubio honestus sit qui accusare ea velit, honestate tamen integra, ea loqui & accusare non possit.* Voilà l'opinion de Salvien touchant les impuretez du theatre: il faloit avoir de l'honneur & de la pudeur pour les condamner, mais il eût falu avoir de l'impudence pour les decrire (*d*). C'est le modele que Sanchez & plusieurs autres Casuistes se devoient donner. Je dis plusieurs autres; car (*e*) il n'est ni le premier, ni le dernier qui ait écrit de cette maniere. Voyez Mr. Jurieu dans l'Apologie des Reformateurs au chapitre que j'ai cité. Concluons que c'est une chose bien blâmable & bien deplorable, qu'il y ait tant de livres de cette nature; mais il est infiniment plus deplorable que les saletez qu'ils contiennent soient des crimes effectifs. Les Scholastiques se font tant plus à subtiliser, que même dans les matieres de Morale; ils ont agité des questions fort inutiles, & des faits qui n'arrivent point; & vous voyez à tout moment les Casuistes distinguer entre la pratique & la theorie, & se proposer des cas metaphysiques & imaginaires. Ce fut aparemment l'une des raisons qui firent juger à Mr. Rivet, que les infamies qui se lisent dans Thomas Sanchez avoient été inventées par cet Auteur; c'est pourquoi se trouvant à Aix la Chapelle avec un Jesuite, il lui dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'un homme qui avoit fait vœu de continence, suposât des abominations qui ne se pratiquoient pas. Je voi bien, lui repondit le Jesuite, que vous n'avez jamais été assis aux Confessionaux; on y entend des énormitez plus atroces & plus sales que celles-là: de sorte qu'il est necessaire que les Confesseurs soient munis d'une tablature, sur quoi ils se puissent regler pour imposer des penitences. Mr. Rivet repliqua en souriant; il est bien étrange que vous vous glorifiyez si fort de la sainteté de vôtre Eglise, puis que selon vôtre aveu il s'y pratique des choses dont les Payens mêmes ignoroient le nom. *Hæc* (*f*) *ego cum ante aliquot annos objicerem Jesuitæ cuidam Aquisgrani, adderemque me non existimare reperiri exempla talium abominationum, meque valdè mirari ab homine castitatem professo fuisse excogitatas: Regerebat, me nunquam fuisse admonitum audiendis confessionibus, atrociora multò & spurciora sæpissimè audiri ab ore confitentium, ut necessariò opus sit confessarios institui super istis, ni velint hærere talibus occurrentibus peccatis, juxta quæ est injungenda pœnitentia. Subridens, dicebam, mirum igitur esse quod tantopere gloriarentur de sanctitate Ecclesiæ suæ, in quâ, & sæpe, ut ille fatebatur, ea perpetrarentur, quæ apud Ethnicos ne nominata quidem fuerant.* Nous ne pouvons pas conoître les petits secrets domestiques des anciens Payens, comme l'on conoit ceux des païs à confession auriculaire; ainsi l'on ne sauroit bien repondre si le mariage a été aussi brutalement deshonoré parmi les Payens, qu'il l'est parmi les Chretiens: mais du moins est-il probable que les Infideles ne surpassoient point à cet égard plusieurs personnes persuadées de tous les dogmes de l'Evangile. Ceux pour qui le livre de Sanchez est fait sont des gens qui se confessent, & qui subissent la penitence que leur Confesseur leur impose. Ils croyent donc ce que l'Ecriture nous enseigne du paradis & de l'enfer; ils croyent le Purgatoire, & les autres dogmes de la Communion de Rome; & les voilà au milieu de cette persuasion tout plongez dans des ordures abominables, qu'on ne peut nommer, & qui attirent de cruels reproches sur la tête des Auteurs qui osent en faire mention. Je remarque cela contre ceux qui se persuadent que la corruption des mœurs procede de ce que l'on doute, ou de ce que l'on ignore qu'il y ait une autre vie après celle-ci.

(*A*) *En la* 42. *Olympiade.*] Cela refute pleinement le conte qu'on a debité des amours d'Anacreon & de Sappho; car encore qu'il ne faille pas mettre entre eux l'intervalle de cent ou de six vingt ans, que (*g*) Mademoiselle le Fevre y a mis, il est pourtant vrai que leurs âges ne s'accordent pas assez pour un commerce de galanterie. On peut fort bien supposer qu'en la 52. Olympiade Anacreon étoit capable de se sentir; mais puis que les Chronologues mettent Sappho, dans la 42. Olympiade, il en faut conclure qu'elle étoit alors dans sa principale reputation, & qu'elle pouvoit avoir quelque 30. ans. Or quand elle se precipita, elle étoit fort amoureuse d'un jeune homme, qu'elle s'étoit cru capable de regagner: il n'y a donc aucune aparence qu'elle ait vêcu jusques au tems qu'Anacreon vint au monde, & on peut-être très-assûré qu'il n'a pu la voir ni en devenir amoureux. C'est donc pour donner carriere à son esprit qu'Hermesianax suposa qu'elle fut aimée d'Anacreon. (*h*) Ε'ν τέτοις ὁ Ερμησιάναξ σφάλλεται συγχρονεῖν οἰόμενος Σαπφὼ καὶ Ανα-

(*a*) Coactus est stylum demittere in spurcitias longe fœdiores quam uspiam apud Sanchem legantur. *Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris, pag.* 53. *Voyez aussi son* Hoplotheca *p.* 363.

(*b*) *Idem Hoplotheca p.* 364. *& de malis libris pag.* 56.

(*c*) *Salvianus de providentia, lib.* 6. *p.m.* 199. 200.

(*d*) *Apliquez ici ces paroles de Ciceron* Philipp. 2. *contre Marc Antoine*, Tu eo liberior quod ea in te admisisti quæ à verecundo inimico audire non posses. *Voyez l'usage qui a été fait de ces paroles dans la Cabale Chimerique, p.* 194. *de la* 2. *édition.*

(*e*) Ita factum videmus ante Sanchem, ac post eum à quamplurimis, ut mirum sit hunc æstum efferbuisse in unum Sanchem. *Raynaud. Hoploth. p.* 364.

(*f*) *Rivet. in Decalog. advers.* 13. *Oper. to.* 1. *p.* 1400. *col.* 1.

(*g*) *Preface d'Anacreon.*

(*h*) *Athenaus lib.* 13. *p.* 599.

composé * un grand nombre d'Odes, d'Epigrammes, d'Elegies, † d'Epithalames &c. Tous ses vers rouloient sur (*B*) l'amour, & avoient des graces si naturelles & si touchantes, qu'il ne faut point s'étonner qu'on l'ait apellée la dixiéme Muse ‡. Il ne nous reste d'un si grand (*C*) nombre de poësies, que certains petits morceaux que les anciens Scholiastes en ont citez, & qu'une Hymne à Venus, & une Ode à l'une de ses Maîtresses; car il faut savoir que sa passion amoureuse s'étendoit sur les (*D*) personnes mêmes de son sexe, & c'est ce qui l'a

* *Suidas ibid.*

† *Servius in Virgil. Dionys. Halicarn.*

‡ *Antholog. lib.* 1. *cap.* 67. *Ausonius Epig* 32.

Ἀνακρέοντα τὸν μὲν κατὰ Κῦρον ϗ Πολυκράτην γενόμενον, τὴν δὲ κατ' Ἀλυάττην τὸν Κροίσου πατέρα. . . . . Ἐγὼ μὲν παίζειν τὸν Ἑρμησιάνακτα περὶ τούτου τοῦ ἔρωτος. *In his fallitur Hermesianax qui Sappho coævam Anacreonti fuisse putat, cum ea sub Alyatte Crœsi patre vixerit, Anacreon verò sub Cyro & Polycrate. . . . Hermesianactem per lusum de Anacreontis amore id scripsisse arbitror.* D'autres (*a*) par la même licence poëtique firent courir certains vers où Anacreon faisoit le galant de Sappho, & où celle-ci lui repondoit. Diphilus (*b*) Poëte comique donna pour Galans à Sappho dans l'une de ses Comedies Archilochus & Hipponax. C'est encore le même jeu d'esprit. Mademoiselle de Scuderi n'a donc point mis en usage l'anachronisme sans des exemples qui sont dans le cas, & pour ainsi dire les mêmes en nombre, lors qu'elle a suposé (*c*) qu'Anacreon fit l'amour à Sappho. Si Sappho eût été telle qu'elle paroît dans le Grand Cyrus, ç'auroit été la personne la plus achevée de son siecle. La Demoiselle qui l'a renduë un si grand modele de perfection, a porté long tems le nom de Sappho dans les Ouvrages d'esprit où l'on parloit d'elle; c'étoit faire beaucoup d'honneur à l'ancienne Sappho, puis que l'on donnoit son nom à une fille (*e*) qui écrivoit parfaitement bien & en vers & en prose, & dont la vertu étoit admirée. Au reste il y a lieu de penser que si Anacreon & Sappho se fussent vus dans leurs jeunes ans, ils se seroient fait l'amour, & que nous saurions des nouvelles plus certaines des bonnes fortunes du Galant, que nous n'en savons de celles (*e*) d'Alcée. Peut-être même se seroient-ils mariez ensemble; mais je ne sai si la concorde auroit pu regner entre eux; ils aimoient trop pour cela chacun son semblable. Je ne sai point où Mr. le Fevre (*f*) a trouvé que Diphilus ait fait mention de leurs amours; ce devroit être dans Athenée qui neanmoins ne le dit pas. J'ai déja dit que Mademoiselle le Fevre a mis entre eux deux un intervalle de cent ou de six vingt ans; mais j'ajoûte que cela ne s'accorde point avec ce qu'elle pose d'abord en fait, qu'Anacreon *a été contemporain de Solon, d'Esope, de Cyrus, de Cresus & de Pisistrate.* Ces deux dernieres remarques sont également contre (*g*) le pere & contre la fille.

(*B*) *Tous ses vers rouloient sur l'amour.*] Pausanias (*h*) remarque qu'Anacreon fut le premier qui après Sappho n'écrivit presque que des vers d'amour, & que Sappho (*i*) écrivit quantité de choses sur cette matiere qui ne s'accordoient point ensemble. Cela veut dire qu'elle tourna ce sujet en tant de façons, qu'elle en parloit tantôt d'une maniere tantôt d'une autre. Le jeu lui plaisoit. Entre autres choses elle avoit fait le calcul des signes à quoi l'on pouvoit conoître une personne amoureuse, & elle y avoit si bien reüssi, que le Medecin Erasistrate * reconut à ces enseignes la maladie d'Antiochus. Tout le monde sait que ce jeune Prince brûloit d'amour pour Stratonice sa belle-mere, & que n'osant pas le declarer il fit le malade, & que la cause de son mal ayant été reconuë, il devint l'époux de Stratonice par la demission de son pere: mais toutes les fois qu'on parle de cette avanture, on ne remonte pas comme l'on devroit jusques à Sappho qui fournit au Medecin les expediens qui lui étoient necessaires. Quand on vouloit designer les poësies de cette femme par leur veritable caractere, on les apelloit ses feux (*k*) & ses amours. Plutarque l'a comparée à ce Cacus fils de Vulcain, de qui les Romains avoient écrit qu'il jettoit feu & flamme par la bouche; *c'est une composition de feu*, dit-il, *que ce* (*l*) *qu'elle chante, ses vers sont une expulsion de la flamme qu'elle a dans le cœur.*

(*C*) *Il ne nous reste.*] L'Hymne à Venus a été conservée par le moyen de Denys d'Halicarnasse (*m*), qui l'allegua pour un exemple d'une perfection qu'il vouloit caracteriser. Par une semblable vuë Longin (*n*) nous a conservé l'ode à une Maîtresse. Catulle (*o*) a traduit une partie de cette ode; toutes ces circonstances sont une preuve de l'estime singuliere qu'on faisoit des vers de Sappho.

(*D*) *S'étendoit sur les personnes mêmes de son sexe.*] On ne sauroit blâmer la charité de Mademoiselle le Fevre (*p*), qui a tâché pour l'honneur de Sappho de rendre le fait incertain; mais je la crois trop raisonnable pour se facher que nous en croyions nos propres yeux. L'ode que Longin a raportée n'est point du style d'une amie qui écrit à son amie: tout y sent l'amour de concupiscence; sans cela Longin, cet habile conoisseur, ne l'eût pas donnée comme un modele de l'art avec lequel les grands maîtres peignent les choses: il n'eût pas, dis-je, donné comme un exemple de cet art la maniere dont on ramasse dans cette ode les symptômes de la fureur amoureuse, Τὰ συμβαίνοντα ταῖς ἐρωτικαῖς μανίαις παθήματα, & Plutarque n'auroit point allegué cette même ode, afin de prouver que l'amour est une fureur divine, qui cause des enthousiasmes plus violens, que ne l'étoient (*q*) ceux de la Prêtresse de Delphes, ceux des Bacchantes, & ceux des Prêtres de Cybele. On étoit si persuadé au tems d'Ovide que Sappho avoit aimé les femmes comme les hommes les aiment, qu'il ne fait point difficulté de l'introduire faisant un sacrifice à Phaon de ses compagnes de debauche.

Nec (*r*) *me Pyrrhiades Methymniadesve puellæ,*
Nec me Lesbiadum cetera turba juvant.
Vilis Anactone, vilis mihi candida Cydno:
Non oculis grata est Atthis, ut ante meis.
Atque aliæ centum quas non sine crimine amavi
Improbe

(*a*) *Chamæleon apud Athen. lib.* 13. *p.* 599.

(*b*) *Apud eumdem ibid.*

(*c*) *Dans le Grand Cyrus.*

(*d*) *Et de qui on pouvoit dire,* Castior hæc & non doctior illa fuit. *Martial Epigr.* 68. *lib.* 7.

(*e*) *Voyez l'article d'Alcée.*

(*f*) *Vie des Poëtes Grecs, p. m.* 49. *Madlle. le Fevre le dit aussi dans la vie d'Anacreon.*

(*g*) *Mr. le Fevre, dans la Vie des Poëtes Grecs, met Anacreon à la* 72. *Olympiade; & dans ses notes Latines sur Anacreon il le fait contemporain de Solon, d'Esope, de Cresus, de Pisistrate &c.*

(*h*) *Pausanias, lib.* 1. *p.* 23.

(*i*) *Id. lib.* 9. *p.* 302.

(*) *Plutarch. in Demetrio, p.* 907.

(*k*) Spirat adhuc amor vivuntque commissi calores Æoliæ fidibus puellæ. *Horat. Od.* 9. *l.* 4.

(*l*) Αὕτη δὲ ἀληθῶς μεμιγμένα πυρὶ φθέγγεται, ϗ διὰ τῶν μελῶν ἀναφέρει τὴν ἀπὸ τῆς καρδίας θερμότητα. Ipsa autem vere igni mixta loquitur, & per carmina calorem corde conceptum emittit. *Plutarchus de amore, p.* 762.

(*m*) *De colloc. verborum, c.* 81.

(*n*) Περὶ ὕψους *c.* 9.

(*o*) *Voyez dans le Commentaire d'Isaac Vossius sur Catulle p.* 113. *ces deux pieces de Sappho corrigées.*

(*p*) *Dans la Vie de Sappho.*

(*q*) Τί τοσοῦτον ἡ Πυθία πέπονθεν ἁψαμένη τοῦ τρίποδος· τίνα τῶν ἐνθαζομένων οὕτως ὁ αὐλὸς καὶ τὰ μητρῷα ϗ τὸ τύμπανον ἐξίσασιν. *Plutarch. ubi supra pag.* 763. La traduction poëtique de cela se trouve dans ces vers d'Horace, *Ode* 16. *lib.* 1. si au lieu de *iræ*, vous mettez *amor*: Non Dindymene, non adytis quatit Mentem sacerdotum incola Pythius, Non Liber æque, non acuta Sic geminant Corybantes æra, Tristes ut iræ. (*r*) *Ovidius, epist. Sapph. ad Phaon.*

l'a le plus decriée. Suidas nous a conservé le nom de trois amies * de Sappho, qui la perdirent de reputation, & qui se diffamerent elles-mêmes par l'étrange singularité que l'on imputoit à leur commerce. Il nous a conservé aussi le nom de trois Ecolieres de Sappho, qu'elle ne manqua pas aparemment d'initier à ses mysteres. Comme Lucien † ne remarque pas que les femmes de l'Ile de Lesbos, qu'il dit avoir été fort sujettes à cette passion, l'eussent aprise de Sappho, il vaut mieux s'imaginer qu'elle la trouva toute établie dans son païs, que de l'en faire l'inventrice. Quoi qu'il en soit Sappho a passé pour une insigne *Tribade*; & quelques-uns pensent que c'est pour cela qu'on lui a donné le (*E*) surnom d'*Hommesse* ‡. Si elle avoit eu pour but de se passer de l'autre moitié du genre humain, elle se trouva frustrée de son attente; car elle devint éperdûment amoureuse de Phaon, & fit en vain tout ce qu'elle put pour s'en faire aimer. Le jeune homme la meprisa, & la contraignit par ses (*F*) froideurs à se jetter du haut en

* *Ovide en nomme deux autres, epist.* Sapph. ad Phaon. *Voyez la remarque D.*

† *Dialog. Meretr. t.* 2. *p.* 714.

‡ *Mascula Sappho* Hor. epist. 19. l. 1. Ausonius cupid. crucif.

Improbe, multarum quod fuit, unus habes.
. . . .
Lesbides infamem quæ me fecistis amatæ,
Desinite ad citharas turba venire meas.

Horace est un autre temoin contre elle, (*a*) dans les plaintes qu'il supose qu'elle faisoit des filles de Lesbos, *Et Æoliis fidibus querentem Sappho puellis de popularibus*; car si elle avoit eu à se plaindre de ce que les Dames de son païs portoient envie à son merite, elle n'auroit pas choisi les jeunes filles pour le sujet de ses plaintes; mais parce qu'elle leur avoit parlé d'amour, & que la plûpart avoient été ou trop simples, ou pour mieux dire trop habiles pour s'y laisser attraper, & que celles qui avoient repondu à sa passion l'avoient couverte d'opprobre, voilà pourquoi elle s'est plainte des jeunes filles. Ce vers d'Ovide, *Desinite ad citharas turba venire meas*, montre que les femmes de Lesbos rendoient justice à Sappho sur ses beaux vers. Au reste je laisse à decider à quelque nouveau P. Sanchez, si une femme mariée qui auroit repondu à la passion de Sappho auroit commis adultere, & enrollé son époux dans la grande confrairie proprement parlant. Je ne sai point si cette question a pu échaper à l'inepuisable curiosité des Casuistes sur les causes matrimoniales.

(*a*) *Od.* 13. *l.* 2. *& ib. Lambinus, Cruquius, Mr. Dacier &c.*

Fortifions tout ceci par le temoignage d'un Bel-Esprit qui n'a point cru que la complaisance pour Mademoiselle le Fevre dût aller jusques à l'aprobation de la peine qu'elle a prise en faveur de Sappho. Après la mort de son mari, dit-il (*b*), *quoi que jeune*, Sapho *renonça au mariage, mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avoit l'ame trop passionnée pour s'en pouvoir passer; ce qu'on peut aisément juger par la tendresse qui est répanduë dans ses poësies, & qui l'a mise sans contredit au dessus de tous les Poëtes en ce point. Aussi se sentant trop foible pour vaincre un penchant aussi violent que celuy-là, elle s'y abandonna toute entiere, & aima de toutes les manieres dont on peut aimer; allant même fort au delà des bornes que la modestie & la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. En vain pretendroit-on la justifier là-dessus; on ne le peut qu'aux dépens de la verité: & ny son aversion pour l'amour honteux de Charaxus, ny tous les honneurs qu'elle a reçus des Lesbiens, ne la peuvent laver d'une tache que tous ceux qui ont parlé d'elle n'ont pu deguiser, malgré les eloges qu'ils luy ont donnez; & que ses ouvrages avouent encore bien plus clairement. On conte plusieurs belles personnes au nombre de ses tendres amies.*

(*b*) *Longe Pierre, vie de Sapho au devant de la traduction en vers François des poësies de Sapho.*

(E) *Le surnom* d'hommesse.] Il n'est pas aussi aisé que l'on pense de savoir au vrai ce qu'Horace a voulu dire avec son *mascula Sappho*; mais s'il a pretendu lui reprocher ses amours contre nature, il est aisé de conoître qu'il a fort mal pris son tems. L'épithete seroit bien froide, & amenée de trop loin sans aucune necessité. Il y a neanmoins des gens doctes qui ne l'entendent pas autrement. Chabot (*c*) met entre ceux-là l'Interprete de Juvenal, & Porphyrion ancien Scholiaste d'Horace; & nous donne Domitius pour son garant à l'égard de ce dernier. Il entend sans doute Domitius Calderinus, dont je n'ai point le (*d*) commentaire sur Martial; mais selon Chabot on y trouve que Porphyrion a interpreté le mot *mascula*, & selon le propre & selon le figuré, *vel quia* Sappho *in poëtico studio versata est in qua sæpius enituit, vel quia tribas diffamata fuit.* Cruquius qui a publié les vieux Scholiastes d'Horace, n'a point publié ces paroles de Porphyrion. Pour ce qui est de l'Interprete de Juvenal cité par Chabot, la raison veut que nous le prenions pour le Scholiaste de ce Poëte; or je ne trouve point qu'il dise ce qu'on lui impute; c'est Britannicus (*e*) qui le dit sur le 47. vers de la 2. satyre. Quoi qu'il en soit des anciens Commentateurs, il est certain que les modernes raportent ordinairement trois opinions sur le sens de *mascula Sappho*. 1. Que ce mot veut dire que Sappho avoit été une Tribade. 2. Qu'il designe l'attachement qu'elle avoit eu pour les sciences, au lieu de manier le fuseau & la quenouille. 3. Qu'il signifie le courage qu'elle eut de faire le saut de Leucade. Ce dernier sentiment est celui de Scaliger (*f*), & de (*g*) Turnebe, & se confirme puissamment par ces vers (*h*) d'Ausone.

Et de nimboso saltum Leucate minatur
Mascula Lesbiacis Sappho peritura sagittis.

Voyez l'article *Leucade*, & la remarque suivante.

(F) *La contraignit par ses froideurs.*] Mademoiselle le Fevre raporte que Sappho ne put s'empêcher de suivre Phaon dans la Sicile, où il s'étoit retiré pour ne la plus voir, & que *pendant son sejour dans cette Ile, elle fit les plus beaux vers du monde*; & même selon toutes les apparences l'hymne à Venus que l'on a encore, où elle demande si ardemment le secours de cette Déesse. Ses prieres, comme il y parut, ne furent pas exaucées; les vers doux & tendres qu'elle (*i*) composa si souvent sur ce sujet ne lui servirent de rien: Phaon fut cruel à toute outrance. La malheureuse Sappho se vit contrainte à faire le saut perilleux; c'est ainsi que je puis nommer à juste titre le remede

(*c*) *In Horat. epist.* 19. *l.* 1.

(*d*) *Chabot le cite* in epigr. ad Philænim l. 7.

(*e*) Tale monstrum sibi finis dicitur Sappho excogitasse, unde mascula est appellata *ab* Horat. in epistolis. *Voyez Vinet sur Ausone* Cupid. Crucif. *v.* 25.

(*f*) *In Auson. Cupid. crucif. & in Virgil. Cirin.*

(*g*) *Adversar l.* 10. *c.* 2.

(*h*) *Cupid. Crucif.*

(*i*) Οὗτος ὁ Φάων ἐστὶν ἐφ' ᾧ τὸν ἔρωτα κοινῆς ἡ Σαπφὼ πολλάκις ᾆσμα ἐποίησε. Hic ille Phaon est in cujus amorem Sappho sæpe carmen cecinit. *Palaphatus de incred.* Phasianinus ayant lu *αἷμα* au lieu de *ᾆσμα* a fait une version ridicule.

en bas d'une roche, pour mettre fin à sa flamme devorante. Quelle (*G*) dureté! Il y avoit dejà bien du tems qu'elle étoit veuve d'un des plus riches hommes de l'Ile d'Andros, nommé Cercala *, duquel elle eut une fille nommée Cleïs. C'est ainsi que s'apelloit la mere de Sappho. Pour son pere je ne dirai point quel étoit son nom, puis qu'il me le faudroit choisir entre huit †; car il y a tout autant d'hommes ‡ dont elle a passé pour la fille. Elle avoit trois freres, dont l'un nommé Charaxus ⊥ trafiquoit de vin de Lesbos en Egypte, & y devint amoureux d'une fameuse Courtisane, que quelques-uns nomment Rhodope, mais Sappho l'a nommée Doricha. Elle (*H*) gronda fort son frere sur ce vilain engagement. On dit que ceux de Mitylene lui firent l'honneur après sa mort de faire (*I*) graver son image

* *Suidas ubi supra.*

† *Id. ibid.*

‡ *Conferez la remarque K de l'article d'Anacreon.*

⊥ *Strabo lib. 17. p. 556. Athen. lib. 13. p. 596.*

mede où elle eut recours, qui fut de s'en aller sur le promontoire de Leucade, & de s'élancer dans la mer. On croyoit alors que c'étoit le vrai moyen de faire cesser les peines qu'on souffroit en aimant, & l'on apelloit ce lieu-là le saut des amoureux. Quelques-uns (*a*) ont voulu dire que Sappho fut la premiere qui essaya cette methode de guerir; d'autres aiment mieux (*b*) dire qu'elle fut la premiere femme qui fit ce saut; mais qu'avant elle quelques hommes l'avoient fait. Plusieurs Poëtes ont parlé de ce desespoir de Sappho. L'un d'eux (*c*) ayant épuisé tous les conseils qu'il pouvoit donner à un amant malheureux, & le renvoyant enfin au grand remede de tous les maux, se sert de cette expression:

> *Quod sibi suaserunt Phædra & Elissa dabunt*
> *Quod Canace, Phyllisque, & fastidita Phaoni.*

Et voici ce que dit Stace (*d*):

> *Stesichorusque ferox, saltusque ingressa viriles*
> *Non formidata temeraria Leucade Sappho.*

(*a*) *Menander apud Strabon. l. 10. p. 311.*

(*b*) *Scaliger in Ausonium, Cupid. crucif.*

(*c*) *Auson. Epigr. 92.*

(*d*) *Stat. lib. 5. silv. 3. v. 154.*

(G) *Quelle dureté!*] La cruauté de Phaon ne nous surprendra pas tant, si nous faisons reflexion que Sappho n'étoit qu'une veuve sur le retour, qui n'avoit jamais été belle; qui avoit fait mal parler d'elle durant sa viduité, & qui ne gardoit nulles mesures à temoigner la violence de son amour. Un homme qui est tant soit peu delicat, ne demande point qu'on le recherche avec si peu de bienseance; il en tire de mauvais augures. Ajoûtez à cela que Sappho ne pouvoit avoir la grace de la nouveauté; chose qui peut reparer quelquefois, même auprès des gens delicats, le defaut de la beauté, & de la fleur de la jeunesse. Phaon savoit tout ce de quoi elle étoit capable; les arbres & les gazons en avoient été les confidens; & peut-être que sa fuite venoit plûtôt d'épuisement, que d'indifference. Pesez bien ce qu'elle lui écrit elle-même par la plume d'Ovide:

> *Hæc quoque laudabas, omnique à parte placebam*
> *Sed tum præcipue cum fit amoris opus.*
> *Tunc te plus solito lascivia nostra juvabat,*
> *Crebraque mobilitas, aptaque verba joco:*
> *Quique, ubi jam amborum fuerat confusa voluptas,*
> *Plurimus in lasso corpore languor erat.*
> . . . .
> *Invenio silvam quæ sæpe cubilia nobis*
> *Prabuit, & multa texit opaca coma.*
> *Agnovi pressas noti mihi cespitis herbas;*
> *De nostro curvum pondere gramen erat.*
> *Incubui tetigique locum qua parte fuisti.*

Elle n'étoit point alors capable d'entendre raison, comme quand elle representa (*e*) à un jeune homme qui la recherchoit en mariage, qu'étant plus âgée que lui, elle ne le vouloit point épouser. Plus Phaon eût été jeune, plus l'auroit-elle trouvé son fait. Si j'ai dit qu'elle n'avoit jamais été belle, c'est parce que j'ai cru preferable à l'autorité de Platon, qui (*f*) l'a nommée *la belle Sappho*, l'autorité d'Ovide qui la fait parler ainsi:

(*e*) *Fragment de lettre raporté par Mad. le Fevre.*

> *Si mihi difficilis formam natura negavit,*
> *Ingenio formæ damna rependo meæ.*
> *Sum brevis. At nomen quod terras impleat omnes*
> *Est mihi: mensuram nominis ipsa fero.*
> *Candida si non sum: placuit Cephëia Perseo.*

Mademoiselle le Fevre m'avoit donné l'exemple de ne m'en point fier à Platon, ni à Athenée; car elle a dit que *Sappho n'étoit pas belle; qu'elle n'étoit ni grande ni petite; qu'elle avoit le teint fort brun, & les yeux extremement vifs & brillans.* Que dirai-je de Maxime de (*g*) Tyr, qui pretend que comme elle étoit noire & petite, Socrate (*h*) ne l'a nommée belle qu'à cause de la beauté de ses vers.

(*f*) *In Phædro, p. m. 1214. Athenée la nomme aussi la belle Sappho*, l. 13. p. 596. & *Plutarque aussi* de amore, p. 763. & *Julien l'Apostat,* epist. ad Alypium Cæsar.

(*g*) *Orat.* 8. *p. m.* 86.

(*h*) *Id est Plato ubi supra.*

(H) *Et gronda fort son frere.*] Voici comment Ovide nous aprend cette particularité:

> *Arsit inops frater victus meretricis amore,*
> *Mistaque cum turpi damna pudore tulit.*
> *Factus inops agili peragit freta cærula remo,*
> *Quasque malè amisit, nunc male quærit opes.*
> *Me quoque, quod monui bene multa fideliter, odit;*
> *Hoc mihi libertas, hoc pia lingua dedit.*

Jugez de quelles represailles il pouvoit user, & de quel poids pouvoient être les remontrances d'une telle sœur. Athenée (*i*) remarque que les invectives contre la Courtisane de Naucratis, étoient fondées sur les sommes excessives qu'elle s'étoit fait donner. Herodote donne le nom de Rhodopis à la Courtisane, & (*k*) dit que Charaxus qui depensa une grosse somme pour la racheter, fut fort maltraité par les invectives de Sappho sa sœur.

(*i*) Ἣν ἡ καλὴ Σαπφὼ ἐρωμένην Χαράξου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτῆς κατ' ἐμπορίαν εἰς τὴν Ναύκρατιν ἀπαίροντος, διὰ τῆς ποιήσεως διαβάλλει ὡς πολλὰ τοῦ Χαράξου νοσφισαμένην. Quam pulcra Sappho Charaxi fratri suo mercaturæ gratia Naucratim profecto nave dilectam versibus suis proscindit, quod multa illum pecunia emunxisset. *Athen. lib. 13. c. 7. p. 596.*

(I) *Faire graver son image.*] Je remarquerai à ce sujet que Lambin, pour n'avoir pas entendu un passage de Pausanias (*l*), a dit faussement qu'il y avoit dans la forteresse d'Athenes une statuë de Sappho. *Anacreontis Teii*, dit-il (*m*), *qui majore ex parte res amatorias scripsit, statua in arce Atheniensium prima post Sapphonem locata est.* Voici le Grec. Τοῦ δὲ Ξανθίππου πλησίον ἕστηκεν Ἀνακρέων ὁ Τήϊος, πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας. Il est évident que ces mots Grecs ne veulent dire autre chose, sinon que la statuë d'Anacreon a été mise auprès de celle de Xanthippe; la statuë, dis-je, d'Anacreon, qui est le premier après Sappho, qui ait consacré à des matieres d'amour la plûpart des choses qu'il a écrites.

(*k*) *Herodot. lib. 2. c. 135.*

(*l*) *Ex lib. 1. p. 23.*

(*m*) *Lambin. in Horat. Od. 17. l. 1.*

image sur leur monnoye. Quelques Auteurs font mention d'une (*K*) autre Sappho.

SARA, sœur & (*A*) femme d'Abraham, fut la fidelle compagne de tous ses voyages. Elle étoit dejà mariée avec lui, lors * qu'ils se retirerent d'Ur de Chaldée,

* *Genese* XI. 29. 31.

(*K*) *D'une autre Sappho.*] Mr. Moreri dit qu'il y a des gens *qui mettent une seconde fille de ce nom d'Erithrée qui faisoit des vers, & que c'est le sentiment d'Athenée, li. 13.* Athenée ne dit pas que cette autre Sappho fût Poëte, ni qu'elle fût d'Erithrée; il dit qu'elle étoit d'Erese (*a*), Courtisane de son metier, & qu'elle fut amoureuse de Phaon. Selon ce sentiment la grande Sappho, la Sappho de Mitylene qui faisoit de si beaux vers, pourroit être rehabilitée sans beaucoup de peine dans une bonne reputation; on n'auroit qu'à transporter sa mauvaise renommée sur l'autre Sappho. Le mal est qu'un passage mutilé d'Athenée, secondé tant qu'on voudra du temoignage d'Elien (*b*), ne doit pas nous servir de guide preferablement à mille autoritez qui le combatent. Mr. Lloyd & Mr. Hofman nous avertissent de bien distinguer deux Sapphos; l'une d'Eretrie, & l'autre qui fut aimée de Phaon, comme on le voit, disent-ils, dans Athenée au livre 13. Cela est copié de Vossius (*c*), & n'en est pas plus vrai; car Athenée ne parle là que d'une Sappho nâtive d'Erese, qui fut fort amoureuse de Phaon: si elle en fut aimée ou non, c'est ce qu'il ne nous aprend point. Suidas pourroit nous jetter dans l'incertitude, s'il n'y avoit pas aparence qu'il a divisé ce qui devoit demeurer uni. Il nous donne deux Sapphos; ce qu'il dit de la premiere apartient incontestablement à celle qui a tant excellé dans la poësie lyrique; ce qu'il dit de la seconde, savoir qu'elle étoit de Mitylene dans l'Ile de Lesbos; qu'elle se precipita du promontoire de Leucade dans la mer, à cause qu'elle aimoit Phaon; qu'elle savoit jouër des instrumens; qu'elle avoit composé des vers lyriques, ne convient pas moins certainement à la premiere. Ainsi je ne voi nulle raison fort valable pour admettre deux femmes de ce nom-là, principalement s'il faloit les distinguer l'une de l'autre, par les qualitez dont Suidas & Charles Etienne les partagent.

(*a*) *Ville de l'Ile de Lesbos.*

(*b*) *Lib.* 12. *c.* 19. *var. hist.*

(*c*) *Vossius, de Poët. Grac. pag.* 17.

(*A*) *Sœur & femme d'Abraham.*] Cela est si clair par le chapitre 20. de la Genese, que sans la mauvaise habitude que l'on se fait, de sacrifier le sens naturel des paroles de l'Ecriture aux moindres difficultez qu'on envisage, il n'y auroit pas deux sentimens là-dessus. Prenons bien les circonstances du fait. Abraham étant venu au païs des Philistins, y fit passer Sara pour sa sœur. Sur cela Abimelec Roi du païs crut que c'étoit une fille à marier, ou une veuve, & qu'ainsi rien n'empêchoit qu'il n'en fit l'une de ses femmes. Il la fit donc venir chez lui: mais ayant su par une revelation qu'elle étoit mariée avec Abraham, il la lui rendit en se plaignant de leurs mensonges, qui l'avoient exposé à un grand malheur. Je dis *leurs mensonges*; car d'un côté Abraham avoit dit de sa femme, *c'est ma sœur*; & de l'autre, Sara avoit dit de son mari, *c'est mon frere.* Abraham s'excusa en premier lieu sur la crainte qu'il avoit euë qu'on ne le tuât, s'il disoit que Sara étoit sa femme; en second lieu sur ce qu'elle étoit *veritablement* sa sœur, *fille de mon pere*, dit-il (*d*), *bien qu'elle ne soit pas fille de ma mere.* Après quoi il tâcha de justifier son épouse, en disant qu'il lui avoit demandé comme une grace, que par tout où ils voyageroient elle declarât qu'il étoit son frere. J'admire qu'on ne voye pas dans ce discours, que Sara étoit non pas la sœur uterine d'Abraham, mais sa sœur de pere. Voici mes raisons.

(*d*) *Genese* XX. 12.

I. En premier lieu, si Sara n'eût pas été la sœur d'Abraham en cette maniere, l'apologie de son mari n'eût fait que tromper de plus en plus le bon Prince, qui lui avoit reproché sa precedente dissimulation; car il n'étoit pas possible qu'en ajoûtant foi aux excuses de ce Patriarche, on ne prit Sara pour la vraye & propre sœur d'Abraham du côté du pere, & jamais homme vivant n'auroit deviné par ce discours, qu'elle n'étoit que la niece d'Abraham. J'en fai juges tous ceux qui seront capables de sentir quelles idées un tel discours a dû & pu exciter dans l'esprit d'Abimelec. Il est vrai que je demande qu'ils sachent se bien transporter dans toutes les situations, & dans toutes les circonstances de cette avanture. Il est inutile de suposer que Sara étoit fille d'Haran, & par consequent petite-fille du pere d'Abraham; & d'ajoûter qu'un neveu (*e*) est quelquefois apellé frere, & qu'un petit-fils est quelquefois nommé fils; cela, dis-je, ne sert de rien en cet endroit, parce que les circonstances veulent qu'Abraham n'ait pris les mots que dans leur signification la plus propre; faute de quoi il eût dû passer pour un homme qui vouloit faire illusion à Abimelec.

(*e*) *Loth neveu d'Abraham est nommé son frere* Genes. XIV. 16. *mais cet exemple ne sert de rien à ceux qui supposent que Sara étoit sœur de Loth, car le titre de frere en ce cas-là seroit plûtôt donné à Loth comme beau-frere que comme neveu.*

II. De plus à quoi lui pouvoit servir cette distinction, *fille de mon pere*, *fille de ma mere*, si dans le fond il n'avoit voulu signifier sinon qu'il étoit oncle de Sara? Posez le cas qu'il ait pu traiter de sœur celle qui n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'ayeule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit representer ingenûment le degré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambiguë? Que ne l'employe-t-il dans son veritable sens, comme je supose qu'il fait? Outre que l'ingenuité dont on parle seroit fort à contre-tems, elle affoibliroit l'apologie du Patriarche; car elle feroit paroître moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma suposition cette même ingenuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham declara que Sara n'étoit point sa sœur uterine. On mettoit de la difference entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demie-sœur. Les Atheniens (*f*) qui permettoient d'épouser sa sœur de pere, defendoient d'épouser sa sœur uterine. Solon en avoit ainsi decidé. Au contraire Lycurgue (*g*) permit aux Lacedemoniens d'épouser la sœur uterine, & leur defendit d'épouser la sœur de pere. Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur uterine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de Solon a été generalement parlant moins odieuse (*h*), que la permission de Lycurgue. Dira-t-on après cela que dans ma suposition, Abraham auroit dit sans

(*f*) *Voyez en les preuves dans Muret* l. 15. c. 5. variar. lect. & *dans Gebhardus* in Corn. Nepotem vit. Cimonis.

(*g*) *Voyez les mêmes Auteurs.*

(*h*) Filia patris (*soror, non uterina*) jure conjungebatur Noachidi, quoniam inter gentes ratio consanguinitatis paternæ non habebatur. *Jarchius apud Heidegg. Hist. Patriar.* t. 2. p. 78.

Chaldée, pour s'en aller à Charan. La sterilité dont elle avoit été affligée dans sa patrie, ne la quitta point dans les païs étrangers, & c'est ce qui lui fit prendre la

sans necessité qu'il n'étoit point le frere uterin de sa femme; comme dans la suposition contraire il auroit dit tout-à-fait inutilement, que sa mere n'étoit point l'ayeule de Sara?

III. Ajoûtez que si Abraham n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que son pere Tharé étoit l'ayeul de Sara, il a pris les termes de pere & de sœur dans une signification étenduë, & moins propre. Pourquoi donc a-t-il declaré que sa mere n'étoit point la mere de Sara? Ne l'étoit-elle point au sens qu'il prenoit le mot de pere, par raport à Tharé; c'est-à-dire n'étoit-elle point l'ayeule de Sara, tout de même que Tharé en étoit l'ayeul? On croit se tirer de cette grande difficulté, en suposant qu'Haran étoit le pere de Sara, & qu'il n'étoit point frere uterin d'Abraham. On donne donc deux femmes à Tharé, & l'on supose qu'il eut Haran de l'une; & Abraham de l'autre. Par consequent si Sara étoit fille d'Haran, son ayeul étoit le pere d'Abraham; mais son ayeule étoit differente de la mere d'Abraham. Je repons que tout cela tombe par terre, dès que l'on supose que ce Patriarche se sert des mots *sœur* & *fille* dans une signification étenduë; car sur ce pied-là il est certain que la mere d'Abraham est la grand'mere des enfans d'Haran, soit qu'elle ait engendré Haran, soit qu'elle ait été seulement la femme de celui qui l'engendra. Dès que vous quittez la signification propre & rigoureuse des termes qui designent la parenté, & que vous suivez l'usage qui s'observe dans les familles, le mot de mere convient aux femmes par raport à tous les enfans de leurs maris, & par consequent celui de grand'mere leur convient par raport à tous les enfans de tous les enfans de leurs maris: de sorte que si Abraham avoit pris les termes dans la signification étenduë, que le style de l'amitié ou de la civilité a introduite dans les familles, il n'auroit point dû nier, comme il fit, que sa mere fût l'ayeule de Sara. On voudroit bien pouvoir dire qu'il prenoit les mêmes mots tantôt dans leur signification propre, tantôt dans leur signification moins propre. Mais ne seroit-ce pas suposer qu'il se joüoit en sophiste de la bonne foi d'Abimelec?

IV. Ma quatriéme raison est prise de ce qu'on ne sauroit suposer avec quelque fondement, que Sara ait été adoptée par Tharé. Si cela étoit, Abraham eût pu se servir de sa distinction sans sortir de l'exactitude; car en ce cas-là son pere auroit pu être apellé le pere de Sara dans une signification assez propre. Mais voici de quoi ruiner ce subterfuge: on n'y a recours qu'afin d'éviter l'inceste; or on ne l'évite point par là, puis que la fraternité fondée sur l'adoption proprement dite, ne mettoit pas moins d'obstacle aux mariages que la fraternité naturelle. Selon les loix (a) un frere qui auroit épousé sa sœur d'adoption, auroit commis un inceste proprement dit.

V. Voilà d'où je tire l'une de mes bonnes raisons. Si quelque chose devoit nous determiner à ne prendre pas au pied de la lettre la declaration precise que fait Abraham, que *Sara est veritablement sa sœur, fille de son pere, mais non pas de sa mere*, ce seroit le mariage incestueux qui resulte de cette fraternité. Mais cela même ne (b) refute-t-il pas ceux qui disent que Sara étoit la niece d'Abraham? Ne convient-on pas que ce degré de parenté rend incestueux les mariages? Il faut donc que nos adversaires cherchent des excuses à l'inceste d'Abraham. S'ils en trouvent, ce sera autant pour eux que pour nous; la difference n'étant que du plus au moins, il ne nous sera pas difficile de donner à leurs raisons l'étenduë qui nous sera necessaire; veu sur tout que Jacob ne se fit pas le moindre scrupule d'être marié tout à la fois avec deux sœurs, ce qui en d'autres tems eût été une chose abominable. Clement Alexandrin compte pour si peu de chose cette difficulté, qu'il nous dit tout froidement que les paroles du Patriarche nous (c) enseignent qu'il ne faut point épouser sa sœur uterine. Il est certain qu'on ne manque point de bonnes raisons pour justifier là-dessus ce Patriarche; je ne les raporte pas; on les trouvera facilement dans d'autres livres. Je me contente d'avertir ici ceux qui voudront m'accuser de faire trop bon marché de la conscience d'Abraham, par raport au crime d'inceste; qu'avant que de venir à moi, il faudra passer sur le ventre à un grand nombre de (d) Theologiens anciens & modernes, Catholiques & Protestans. Je ne fai pas grand cas de ce qu'on trouve dans les Annales (e) d'Eutychius, que la premiere femme de Tharé mere d'Abraham avoit nom *Jona*, & que sa seconde femme mere de Sara avoit nom *Tehevitha*; mais c'est toûjours une marque qu'il y a une ancienne tradition pour le sentiment que j'ai suivi.

VI. Autre raison. Si Sara n'étoit point la fille de Tharé, mais sa petite-fille, il faudroit qu'elle fût fille ou d'Haran, ou de Nacor. Or elle n'est fille ni de l'un ni de l'autre. En voici la preuve. Il est dit dans la Genese (f) que la femme de Nacor s'apelloit Milca, & qu'elle étoit fille d'Haran, pere de Milca & de Jisca. Puis qu'on nomme cette derniere, sans en avoir la raison que l'on avoit de nommer l'autre (car on ne lui donne point de mari comme à l'autre) il faut croire que si Haran avoit eu d'autres filles, on les eût nommées tout d'un tems, & sur tout que l'on n'auroit pas oublié Sara, puis qu'on venoit de parler de son mariage avec Abraham. Soit donc conclu qu'Haran n'avoit que 2. filles, Milca & Jisca. Cette raison est si convaincante, qu'elle contraint plusieurs de nos adversaires à suposer que Sara & Jisca sont la même personne. Ils font bien de l'honneur à l'Historien sacré. O l'admirable Ecrivain que ce seroit, si dans trois lignes il donnoit deux noms differens à une femme, sans avertir que ce ne sont que les deux noms d'une seule & même personne! Voyez dans le chapitre 22. de la Genese la liste des enfans de Nacor; vous n'y trouvez point Sara: & vous y voyez que son premier né étoit venu au monde depuis qu'Abraham étoit sorti de son païs; car ce fut au retour de la montagne de Morija, où Abraham avoit voulu immoler son fils Isaac, qu'il oüit dire que Milca avoit donné huit enfans à Nacor son mari, *savoir Huts son premier né* &c. De plus seroit-il possible que si Sara avoit été fille d'Haran, l'Ecriture n'eût jamais parlé de Lot comme de son frere?

VII. Il est facile de repondre à ceux qui objectent les paroles de (g) l'Ecriture, où Sara est nommée

(a) Inter fratrem sororemque nuptias esse prohibitas sive eodem utroque parente, sive altero tantum nati sint: verum si per adoptionem soror facta sit quandiu manet adoptio, etiam nuptias prohiberi: at si per emancipationem adoptio dissoluta sit, posse inter eos ritè iniri connubium. *Justin. l. 1. institut.* Voyez l'article Octavie pag. 680. au texte.

(b) *Voyez Rivet in Genes. exercit.* 73. *Heidegg. Hist. Patriarch. t. 2. p.* 79.

(c) Τὰς ὁμομητρίας μὴ δεῖν ἄγεσθαι πρὸς γάμον διδάσκων. Docens eas quæ ex eadem matre natæ sunt non esse ducendas uxores. *Stromat. l. 2. p.* 421.

(d) *A Clement Alexandrin, à S. Jerôme, à Lipoman, à Oleaster, à Cajetan, à Sotus, au P. Petau, à Coloman, au P. Abram, à Musculus, à Piscator, à Heidegger &c.*

(e) *Pag. 66. apud Heidegg. pag.* 78.

(f) *Chap. XI. v.* 29.

(g) *Genese XI.* 31.

la resolution de se donner un substitut auprès d'Abraham, afin de pouvoir devenir mere en la personne de ce substitut, puis qu'elle ne le pouvoit être en sa propre personne. Agar sa servante qu'elle choisit pour cet emploi fut bien-tôt enceinte, & la paya d'ingratitude *. Elle se mit à la mepriser: mais Sara ne pouvant souffrir cette insolence, usa si amplement du plein droit que son mari lui donna sur Agar, qu'elle la contraignit en peu de tems à s'enfuir de la maison. On a pu voir en un autre endroit † le retour de cette ingrate, & les extremitez où elle se vit reduite lors qu'elle eut été encore chassée. Nous ne les repetons point. Il vaut mieux dire qu'enfin par une benediction particuliere de Dieu Sara devint grosse à l'âge de 90. ans, & qu'elle accoucha d'un fils qui eut nom Isâc. Elle vêcut 127. ans ‡. Il ne faut point oublier qu'elle fut très-belle; & que sa beauté, & la complaisance qu'elle eut pour son mari de ne se point dire son épouse, mais sa sœur, l'exposerent à deux (*B*) enlevemens, où sa pudicité auroit

* *Genese* XVI.

† *Dans l'article d'Agar.*

‡ *Moreri dit faussement* 137.

nommée la belle-fille de Tharé; car une femme mariée se considere plûtot par les relations du mariage, que par celles de la naissance.

(*B*) *A deux enlevemens.*] Ils se ressemblent comme deux goutes d'eau. Dans tous les deux Abraham supprime qu'il soit le mari de Sara; il veut qu'elle dise qu'il est son frere; il fait cela de peur qu'on ne le massacre si l'on vient à savoir qu'il est son mari, & afin qu'on lui fasse du bien pour l'amour d'elle, quand on aura cru qu'elle n'est point son épouse. Dans tous les deux le ravisseur puni d'Enhaut, avant qu'il puisse satisfaire sa passion, restituë Sara, comble de presens le mari, & lui reproche ses mensonges. Le premier de ces enlevemens fut fait en Egypte par le Roi Pharao: le second fut fait en Guerar par Abimelec Roi des Philistins. Sara étoit âgée de 65. ans pour le moins lors que Pharao l'enleva, & de 90. au second enlevement; car elle avoit dix ans (*a*) moins que son mari, & leur voyage d'Egypte est posterieur à la sortie de Charan, c'est-à-dire à (*b*) la 75. année d'Abraham. Quant au voyage de Guerar, il fut fait après l'annonciation de la naissance d'Isâc, c'est-à-dire lors qu'Abraham avoit atteint la centiéme année de sa vie. Qu'on fasse tout ce qu'on voudra, cette histoire est une preuve qu'Abraham craignoit plus la mort, que le deshonneur conjugal, & qu'il n'étoit rien moins que mari jaloux. Il remet aux soins paternels de la providence l'honneur & la pudicité de Sara; mais il prend les devans pour la conservation de sa vie, & il ne neglige pas les moyens humains. Ne vouloir pas reconoître là l'infirmité de la nature corrompuë, c'est s'aveugler volontairement. Ce Patriarche auroit pu dire en cette rencontre, *homo sum, humani à me nihil alienum puto.* Ceux qui croyent que la crainte du peril le faisoit mal raisonner se trompent; *il n'y a point de crainte de Dieu en ce pays-cy*, disoit-il, (*c*) *& ils me tueront à cause de ma femme.* Il croyoit donc que ceux qui ne feroient point scrupule de tuer un homme, en feroient d'enlever une femme mariée. Oui il le croyoit, & avec raison. Le bien de la société, plus sans doute que l'amour de la vertu, a fait regarder le rapt d'une femme mariée comme une injustice criante, dont les Souverains mêmes ont eu à craindre de fâcheuses suites; mais on ne trouvoit pas fort mauvais qu'un grand Seigneur s'accommodât d'une femme non mariée, pour augmenter le nombre de ses concubines. Ainsi Abraham raisonnant solidement pouvoit être fort assûré, que pour le moins la crainte des hommes empêcheroit les Egyptiens, & les Philistins de lui enlever sa femme, & de le laisser vivre, lui qui seroit un temoin perpetuel de la violence qu'on auroit faite à une femme mariée. La conclusion raisonnable de cela étoit de craindre qu'on ne se defit de lui secretement, afin de retenir Sara sans que personne pût dire qu'on l'avoit enlevée à son mari; car le public n'auroit pas eu conoissance de ce mari, si on l'eût bien-tôt depeché. Cette crainte n'est pas le plus mauvais endroit de la piece. Qui ne sait l'empressement qu'eut David de se defaire sous main du mari de sa maîtresse? L'envie d'être bien traité comme frere de la belle Sara est plus blâmable, que la peur d'être tué. Detestons neanmoins le brutal emportement de Faustus le Manichéen (*d*), & contentons nous de ce que dit S. (*e*) Jerôme sur tout ceci. S. Chrysostôme (*f*) & S. Ambroise (*g*) y ont trouvé la matiere d'un beau panegyrique pour la charité de Sara, qui voulut bien en faveur de son mari exposer sa pudicité à tous les risques du naufrage. Origene étoit bien d'un autre avis; il trouvoit tant de scandales dans le sens literal, qu'il se sauva dans les types & dans les allegories. *Alioquin*, dit-il, (*h*) *quæ nobis ædificatio erit legentibus Abraham tantum Patriarcham non solum mentitum esse Regi, sed pudicitiam conjugis prodidisse? Quid nos ædificat tanti Patriarchæ uxor, si putetur contaminationibus exposita per conniventiam maritalem? Hæc Judæi putent & si qui sint amici literæ non spiritus.* D'autres (*i*) recourent à l'inspiration, & pretendent qu'Abraham fut dirigé par un esprit prophetique. C'est le moyen de ne demeurer jamais court. Il faudroit seulement menager mieux ce remede, & ne s'en servir que comme de l'extrême onction. Je voi des (*k*) gens qui l'appliquent à nôtre Sara, touchant la priere qu'elle fit à son mari de coucher avec sa servante. Quant à ceux qui disent (*l*) pour excuser Abraham, que sa vie étoit si necessaire à l'accomplissement de la promesse de Dieu, qu'il devoit la conserver au depens de toutes choses, jusques à l'honneur de sa femme inclusivement, ils ne voient pas qu'ils se refutent eux-mêmes: ils employent pour sa justification ce qui lui fait son procés; car si sa vie étoit necessaire aux decrets de Dieu, il devoit être assûré que personne ne le tueroit.

Les Casuistes relâchez, & protecteurs des équi-

(*a*) *Il est dit* Genese XVII. 17. *qu'elle avoit* 90. *ans lors qu'Abraham en avoit* 100.

(*b*) *Genese* XII. 4.

(*c*) *Genese* XX. 11.

(*d*) *Il accusoit Abraham.* Quod matrimonii sui infamissimus nundinator avaritiæ ac ventris causa duobus regibus Abimelech & Pharaoni diversis temporibus, Saram conjugem sororem mentitus, quod erat pulcherrima, in concubitum venditarit. *Vide Augustinum contra Faustum l.* 22. *c.* 33.

(*e*) *Il l'apelle* fœdam necessitatem.

(*f*) *Homil.* 32. *in Genes. Voyez la remarque A de l'article* Abimelech, *p.* 36.

(*g*) Extrema adiit, sororem se ejus asseruit, contenta si ita esset necesse, periclitari pudore potius quam virum salute: ut tueretur maritum mentita est germanitatem, ne insidiatores pudoris ejus tanquam æmulum & vindicem uxoris necarent. *Ambros. de Abrah. c.* 2.

(*h*) *In cap.* 6. *Genes*eos. *Heidegger. p.* 149. *pretend qu'Origenes a insulté & censuré Abraham* quod per conniventiam maritalem Saram contaminationibus exposuerit. *Mais comment lui attribueroit-il cela, puis qu'il rejette le sens literal?*

(*i*) *Paulus Burgensis apud Heidegg. pag.* 149.

(*k*) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 10.

(*l*) *Apud Heidegger. ubi supra.*

roit fait naufrage si Dieu n'y eût mis (*C*) la main. Une providence toute particuliere la garantit de ce naufrage, & la rendit à son mari l'honneur sain & sauf, outre les bienfaits dont il fut comblé par les deux Princes qui devinrent amoureux d'elle. Cela pouvoit adoucir la fâcheuse experience qu'il avoit faite des embarras où se trouvent ceux qui traînent avec eux une belle femme; embarras quelquefois plus grands que s'ils voyageoient avec une laide. On ne peut bien disculper (*D*) Abraham & Sara en ces rencontres, non plus que sur l'affaire d'Agar;

équivoques se prevalent extremement de cette conduite du Patriarche. Voyez la derniere (*a*) reponse aux Provinciales, voyez, dis-je, les Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe.

(C) *Si Dieu n'y eût mis la main.*] L'Ecriture ne nous dit pas quel fut le mal qui empêcha Pharao de joüir de Sara; elle (*b*) dit seulement que Dieu le *frappa de grandes playes, ensemble sa maison.* A l'égard d'Abimelec, l'Ecriture (*c*) dit d'abord que Dieu ne fit que le menacer en songe de le faire mourir avec tout ce qui étoit à lui; mais sur la fin du chapitre elle remarque qu'à la priere d'Abraham, Dieu *guerit Abimelec, sa femme & ses servantes*, & qu'après cela *elles enfanterent*; *car* ajoûte l'Ecriture, *l'Eternel avoit entierement reserré toute matrice de la maison d'Abimelec à cause de Sara femme d'Abraham.* On auroit, je pense, plûtôt tué les Interpretes, que de les empêcher de faire des conjectures sur ces playes de Pharao: le champ est plus vaste à cet égard que par raport à Abimelec; veu que l'Ecriture semble nous determiner quant à celui-ci à une sorte de maladie. Mais apparemment on a jugé de l'un par l'autre; & comme il est très-probable que le châtiment personel d'Abimelec tomba sur les parties destinées à la generation, veu que ce fut là que sa femme & ses servantes furent affligées, on a cru que la chose se passa de même (*d*) à l'égard de Pharao. Les Rabins (*e*) ont dit qu'il fut tourmenté d'une gonorrhée si violente, qu'il ne prenoit pas même plaisir à songer aux femmes, tant-s'en-faut qu'il fût en état d'en joüir. Ils ajoûtent que Sara avoit un Ange Gardien, qui frapoit de telle sorte tous ceux qu'elle vouloit qu'il frapât, qu'ils n'avoient ni l'envie ni la force de s'aprocher d'elle; & que ce fut par le ministere de cet Ange qu'elle fut preservée des persecutions lascives de Pharao. Philon (*f*) se contente de dire que ce Prince sentoit des douleurs & des chagrins si insuportables, qu'il n'avoit garde de songer aux plaisirs d'amour; il ne songeoit qu'à son mal, & aux moyens de s'en delivrer. Toute sa Cour fut affligée du même fleau; & cela parce que les Courtisans avoient contribué ou aplaudi à l'enlevement de Sara. Eupolemon (*g*) dit que la peste gagna la maison de Pharao, & que les Devins ayant repondu que l'enlevement d'une femme étoit la cause de ce mal, Pharao rendit Sara à son mari sans l'avoir touchée. Josephe (*h*) ajoûte les seditions à la peste. Un moderne (*i*) qui lui en veut le critique sur cela assez vivement. La raison sur quoi il se fonde est qu'une sedition populaire n'empêche pas un Roi de se divertir avec une femme, & n'a point non plus que la peste une relation particuliere avec le peché de Pharao. Cet Auteur veut donc que le châtiment de ce ravisseur, ait affligé les parties qui auroient été l'instrument de sa debauche, & il confirme sa pensée par cette maxime du Sage (*k*), *per quæ peccat quis per eadem & torquetur.* Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que Sara n'ait demeuré quelque tems dans la maison de ses ravisseurs: cela est du moins indubitable quant au dernier enlevement, puis qu'on eut le loisir de s'apercevoir qu'à cause d'elle il étoit tombé une clôture de matrice si generale chez le Roi Abimelec, qu'il ne s'y parloit plus d'accouchement. De là naît cette petite difficulté. Ce Prince rendit Sara tout aussi-tôt qu'il eut été averti en songe, qu'elle étoit mariée à Abraham; il n'en fut donc averti qu'après l'avoir retenuë quelque tems dans sa maison. Or qu'en vouloit-il faire, puis que jusqu'alors il l'avoit laissée en repos? Etoit-ce pour cela qu'il l'avoit prise? Ceux qui font ces objections ignorent la mode des Princes Orientaux. Ils ont plusieurs femmes, & on leur en envoye d'autres de tems en tems; mais il ne faut pas croire qu'ils les caressent à tour de rôle; il y en a dont le tour ne vient jamais, encore qu'elles soient très-belles. Abimelec se contenta de l'aquisition de Sara, & de savoir qu'il en jouiroit quand il voudroit; mais Dieu y pourvut avant que ce Prince eût choisi son heure. Disons la même chose de Pharao. Je ne pense pas qu'il fût un assez puissant Monarque, pour observer les ceremonies qui se pratiquoient à la Cour de Perse, où une (*l*) femme qui plaisoit au Roi étoit un an à se bien laver & parfumer, avant que de lui être livrée. Ne nous arrêtons donc pas à la conjecture de S. (*m*) Jerôme, qui explique par ce moyen pourquoi Sara fut quelque tems à ne rien faire chez Pharao; mais croyons pourtant de ce dernier Roi ce que nous disions tout à l'heure de celui des Philistins; ou bien disons qu'ils furent frappez de maladie dès le premier jour de l'enlevement. Josephe temoigne qu'Abimelec fut si malade, que les Medecins desesperoient de sa guerison. D'autres specifient la nature de son mal; ils disent qu'il (*n*) souffroit de si violentes douleurs aux parties qu'on ne nomme pas, que quand il l'auroit voulu il ne lui auroit pas été possible de remplir la loi du congrés. Au reste S. Chrysostôme (*o*) & S. Jerôme ne s'accordent gueres, puis que celui-là soutient qu'il ne falut pas un moindre miracle de la puissance de Dieu, pour faire que Sara sortît pure & nette de chez Pharao, que pour faire que Daniel demeurât impunément au milieu des lions affamez, & les trois enfans Hebreux au milieu des flammes. Il y a une petite difference à remarquer entre les deux narrations de Moïse; il a dit expressément qu'Abimelec ne s'aprocha point de Sara, & il n'a point dit si Pharao s'en aprocha, ou ne s'en aprocha point. Theodoret (*p*) a cru que l'Historien sacré s'est servi de cette precaution à l'égard d'Abimelec, afin de fermer la bouche à la medisance, veu que Sara accoucha la même année qu'elle avoit été chez ce Prince.

(D) *On ne peut bien disculper Abraham.*] Car outre ce qui a été dit ci-dessus, ne seroit-il pas le bouclier de la pernicieuse doctrine des équivoques, si une fois il étoit certain que ni lui ni Sara n'ont point menti? Ceux qui combatent la mauvaise morale

(*a*) Pag. 128. & suiv. édit. de Holl. 1696.

(*b*) Genese XII. 17.

(*c*) Genese XX.

(*d*) Voyez Pererius in Genes. c. 12. v. 17.

(*e*) Apud Lyranum citante Saliano pag. 413.

(*f*) In libr. de Abrah.

(*g*) Apud Eusebium præp. l. 9. c. 4.

(*h*) Lib. 1. c. 8.

(*i*) Salian. t. 1. pag. 413.

(*k*) Cap. 11. v. 17.

(*l*) Esther ch. 2.

(*m*) In tradit. Hebraic. in Genes. Vide Pererium in cap. 12. v. 19.

(*n*) Tradunt quidam eum in veretro ita esse divinitus percussum ut nec coire cum muliere posset ne dum vellet & magnis ea in parte cruciatibus affictaretur. Pererius in Genesim c. 20. sub fin.

(*o*) Homil. 31. in Genes.

(*p*) Apud eumdem Pererium in cap. 12. v. 19.

gar; & c'eſt à tort que l'on s'emporte * contre Calvin, qui leur a dit leurs veritez là-deſſus. Il faut s'éloigner également de l'irreverence de Fauſtus † le Manichéen, & de la ſuperſtitieuſe flaterie de quelques autres. La beauté de Sara eut une ſingularité qu'il ne faut pas oublier, c'eſt qu'elle dura pour le moins juſqu'à l'âge (*E*) de 90. ans. On en donne diverſes raiſons; c'eſt, dit-on, qu'elle n'avoit

* *Voyez Rivet in exercit.* 87. *t.* 1. *oper. pag.* 333. *Heidegg. Hiſt. patr. t.* 2. *p.* 151.

† *Voyez la remarque B. lettre d.*

morale d'un Leſſius & de quelques autres Jeſuïtes, mettent en fait que c'eſt mentir, que de faire des reponſes qui ne ſe raportent pas à l'intention de celui qui vous interroge. Ces reponſes ont beau ne contenir que la verité, elles ne laiſſent pas d'être menteuſes; car par exemple ſi un fils de Caïn interrogé juridiquement qui il étoit, par des gens qui auroient eu en vuë de conoître qui étoit ſon pere, avoit repondu que Caïn étoit ſon oncle, il n'auroit rien dit qui ne fût vrai, puis qu'il eſt certain que ſa mere étoit ſœur de Caïn: cependant ſa reponſe n'auroit pas été exemte de tromperie. Il en va de même de Sara. Abimelec lui demande ce qu'elle eſt à Abraham: il a tout le droit imaginable d'interroger, puis qu'il eſt Roi du païs; ſon but eſt de ſavoir ſi Sara eſt une femme mariée ou non; il doit regler ſa conduite là-deſſus envers elle. On lui repond, *Je ſuis la ſœur d'Abraham*; ſon mari qui lui a ſuggeré cette reponſe dit de ſon côté, *Je ſuis le frere de Sara.* N'eſt ce point la même choſe dans ces circonſtances que ſi l'on avoit repondu; *la relation de frere & de ſœur eſt la principale qui ſoit entre nous*, & cette reponſe n'eût-elle pas été une menterie formelle? Si l'on demandoit à un homme parfaitement inſtruit de tous les ſecrets d'une grande conſpiration, *qu'en ſavez vous*, & qu'il repondît *j'en ſai une telle choſe*, qui ne ſeroit pas la principale, ne tromperoit-il pas, & ne mentiroit-il pas? car ſa reponſe ſeroit équivalente à celle-ci, *je n'en ſai que cela.* Un (*a*) Commentateur de la Geneſe voulant prouver que les mariages entre le frere & la ſœur étoient inconus du tems d'Abraham, ſe ſert de cette remarque; dès que Sara diſoit qu'elle étoit ſœur d'Abraham, on ne la croyoit plus ſa femme; donc ces deux relations paroiſſoient incompatibles. Ce raiſonnement eſt faux: car ſuppoſez tant qu'il vous plaira que ces mariages ayent lieu dans un païs; l'uſage y ſera que la ſœur depuis ſes noces ne ſoit plus nommée ſimplement, tout court, la ſœur de ſon mari, mais ſa femme; de ſorte que toute ſœur qui ne ſera point qualifiée la femme d'un tel, mais ſeulement ſa ſœur, ſera cenſée dès lors n'être point ſa femme: & voilà pourquoi Abraham & Sara trompoient neceſſairement & viſiblement les Egyptiens & les Philiſtins, en ſuprimant la relation de mariage, & en ne parlant que de celle de fraternité; quoi que d'ailleurs ces peuples n'ignoraſſent pas la compatibilité de ces relations. Mais c'étoit aſſez pour être trompez par Abraham, qu'ils ſuſſent que l'une engloutiſſoit l'autre, à peu près comme la qualité de pere abſorboit celle d'oncle en la perſonne de Caïn, par raport à ſes enfans. En un mot la ſupreſſion d'une verité eſt un menſonge effectif, toutes les fois qu'elle eſt deſtinée à faire faire de faux jugemens à l'auditeur, & que ſelon l'uſage de la langue dont on ſe ſert, il ne peut que faire un faux jugement. Abraham & Sara ſont dans le cas. Ceux qui nient que les mariages entre le frere & la ſœur fuſſent conus aux Chananéens, devroient lire le chapitre du Levitique où les mariages entre certains parens ſont interdits au peuple de Dieu. N'oublions pas qu'Iſâc ſe ſervit de la diſſimulation de ſon pere par un ſemblable principe; il dit lui auſſi de peur qu'on ne le tuât, que Rebecca (*b*) étoit ſa ſœur.

(*a*) *Pererius in caput* 11. *diſput.* 16. *Bellarmin raiſonne de même* l. de Matrim. c.28.

(*b*) *Geneſe* XXVI. 9.

(E) *La beauté de Sara . . . . dura . . . . juſqu'à l'âge de* 90. *ans.*] On le prouve par le chapitre 20. de la Geneſe, où il eſt dit qu'Abraham étant allé au païs de Guerar, n'y voulut paſſer que pour le frere de Sara, ce qui fut cauſe que le Roi Abimelec la manda pour l'épouſer. La naiſſance d'Iſâc avoit été déja annoncée à ce Patriarche; or ſa femme avoit 90. ans lors de cette annonciation, donc &c. Je ſai bien que l'Ecriture ne dit pas en cet endroit que Sara fût belle, mais il n'eſt pas difficile de le recueillir des circonſtances de ce voyage. On ſait par le chapitre 12. que la raiſon qui obligea Abraham à dire en Egypte que Sara étoit ſa ſœur, étoit qu'il la voyoit belle, & qu'il craignoit qu'on ne le tuât afin de mieux poſſeder cette beauté. Sara ne ſe fut pas plûtôt montrée, qu'on la prit pour l'amener au Roi Pharao. Qui doute qu'Abraham n'ait diſſimulé ſon mariage dans le païs de Guerar par un ſemblable motif? Il declare lui-même (*c*) qu'il avoit eu peur qu'on ne le tuât à cauſe de ſa femme; il ſavoit donc qu'elle étoit encore aſſez belle pour inſpirer de l'amour. L'évenement parle avec encore plus de clarté là-deſſus; car tout auſſitôt que Sara eut été vuë par le Roi de Guerar, il la fit venir chez lui à deſſein d'en faire ſa femme. C'étoit ſans doute pour ſa beauté; car de dire avec le P. Salian qu'il la prit comme une venerable veuve qui entendoit le menage, & comme la ſœur d'un homme avec lequel il lui ſeroit très-avantageux de s'allier, c'eſt ſe faire des illuſions. Aparemment Abraham n'alloit au païs des Philiſtins que pour y chercher un remede à la famine qui le talonnoit; il étoit donc fort facile au Roi du païs de s'aquerir Abraham ſans ſacrifier à cela un mariage avec une veuve de quatre vint dix ans. Il auroit acheté bien cher l'amitié du Patriarche, ſi Sara eût été delabrée comme on l'eſt à cet âge-là. Poſons donc en fait qu'elle étoit encore une belle femme. Un bon Pere (*d*) Capucin de Paris s'eſt imaginé plaiſamment qu'Abimelec n'enleva Sara, qu'afin de s'entretenir avec elle ſur la devotion; c'étoit, dit-il, un ſaint homme & un Prophete qui compta pour un bonheur ſignalé la converſation familiere de Sara ſur les matieres de l'autre vie. Il crut que cette Reverende Mere lui aprendroit bien des choſes concernant le regne de Dieu. Mais auroit-il été châtié pour des intentions auſſi ſpirituelles que celles-là? Quelles viſions! La chair & le ſang auroient été ſans doute plus mêlez dans leurs entretiens que la devotion, ſi on l'avoit laiſſé faire.

(*c*) *Geneſe* XX. 11.

(*d*) *Boulducus de Eccleſ. ante legem l.* 3. *c.* 4. *apud Heidegger. pag.* 157.

N'écoutons point la penſée de Hugues de St. Victor; les conſequences en ſont dangereuſes, n'ouvrons point de breches dans l'Hiſtoire Sainte, les profanes y entreroient par là comme des loups dans la bergerie, afin d'y faire mille ravages. Hugues de Saint Victor (*e*) pretend que Moïſe n'a point mis à ſa place l'enlevement de Sara par Abimelec,

(*e*) *Apud Pererium* 1. *diſput. in Geneſ. c.* 20.

n'avoit point eu d'enfans, & qu'elle avoit β renoncé à tout (*F*) commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vuë sterile. Et en cas que ces raisons ne contentent pas, on y ajoûte une providence toute particuliere de Dieu, qui mit à couvert, dit-on, la beauté de Sara de toutes les atteintes de la vieillesse, entre autres motifs afin d'éprouver (*G*) la foi d'Abraham. C'est à quoi ne prenoient point garde ceux qui dans la chaleur de leurs Homilies exaggeroient † avec tant de force sa caducité, afin de faire trouver plus digne d'admiration le lait dont ses mammelles se remplirent. On pretend ‡ qu'elle en eut une si grande abondance, qu'elle fut obligée de prendre plusieurs enfans à nourrir; & que le jour qu'Isâc fut sevré, elle donna à teter à tous les enfans de ceux qui avoient été priez au festin. On ajoûte qu'elle voulut nourrir elle-même son enfant, afin de refuter tous les soupçons que son âge pouvoit faire naître qu'Isâc fût un enfant supposé. Saint Chrysostôme * aprouve cette pensée. Il n'y a nulle aparence que cette sainte femme soit morte de douleur, à la nouvelle qu'Isâc avoit été immolé par Abraham; & nous pouvons hardiment mettre ceci entre les fables des ⟊ Rabins. Josephe temoigne que Sara mourut peu après le retour de son mari & de son fils: mais selon son propre calcul elle auroit encore vêcu douze ans; car il dit avec l'Ecriture qu'elle en avoit 90. quand elle enfanta Isâc, & 127. quand elle mourut; & d'autre côté il assûre qu'Isâc étoit âgé de 25. ans lors que son pere le voulut sacrifier.

SAWICKI

β Deinde id accidit Saræ ob summam ejus castitatem & continentiam, quippe quæ statim ut sensit se sterilem & invalidam ad generandum abstinuit à copula carnali, ut supra ostendimus super illis verbis quæ sunt in capite 18. *Postquam consenui & Dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo?* Pererius in Genes. c. 20. v. 2. Torniellus & Cornelius à Lapide sont de ce sentiment.

† Non sic admirabile fuit quod ex petra in deserto scaturierint fontes aquarum quando illam virga Moyses percussit, sicut de vulva jam emortua puerum nasci, & lactis fontes scaturire. *Chrysost. Homil.* 46. Portabat uterum gravem talis mater quæ inanis ambulare vix poterat. . . Marcidæ mammæ quas in vacuos folles subducti succi detrimenta laxaverant, lactei fontis ubertate tenduntur. *August. Serm.* 68. *de temp.*

melec, mais sous un tems éloigné du veritable de plus de 30. ans. Encore un coup soutenons que Sara avoit l'âge que je lui donne, lors qu'Abimelec voulut l'épouser. Ne recourons pas à l'expedient de ceux (*a*) qui disent, qu'il n'est pas plus admirable que Sara ait été belle à 90. ans, que de voir aujourdui une belle femme âgée de 40. car, disent-ils, la vie des femmes en ce tems-là alloit jusqu'à 130. ans, comme aujourdui elle va à 80. Ne leur en deplaise, ils ne calculent pas bien: où trouveroient-ils selon leur supputation cet amortissement de la matrice de Sara dont parle l'Apôtre (*b*)? Pourquoi *n'auroit-elle* (*c*) *plus eu ce qu'ont accoutumé d'avoir les femmes?* où seroit cette foi tant celebrée par raport à l'annonciation de la naissance d'Isaac? Est-il si étrange aujourdhui qu'une femme conçoive à 40. ans? Rajustons leur calcul. 90. ans sont à 130. à-peu-près comme 56. à 80. C'est donc avec nos beautez de 56. ans qu'il faut comparer Sara. Or j'avouë qu'encore qu'il soit très-rare qu'une femme de 56. ans soit jugée digne d'être enlevée pour sa beauté, & encore moins d'être destinée au lit d'un Souverain, comme un morceau friand & royal, il s'en trouve quelques-unes qui ont encore de beaux restes à cet âge. Voyez ce que j'ai raporté ailleurs de Brantome concernant Jeanne d'Aragon, & la Duchesse de Valentinois. Ainsi sans recourir aux miracles, qu'il faut menager le plus qu'on peut pour les grands besoins, nous pouvons dire que la bonne constitution de Sara, & l'exemption des couches, & des fonctions de nourrice, ont pu la conserver belle femme jusques à 90. ans. Procope (*d*) pense que quand elle fut renduë habile à concevoir, elle recouvra la beauté qu'elle avoit perduë; & que Dieu par une faveur speciale lui fit tout à la fois ces deux presens. A lui Procope permis.

(*F*) *A tout commerce de mariage.*] J'ai cité Pererius; mais il est bon de voir ici sur quoi il fonde le fait. Il se sert de ces paroles de Sara, *Postquam consenui & Dominus meus vetulus est voluptati operam dabo* (*e*)? c'est-à-dire selon la version de Geneve, *Etant vieille aurai-je plaisir? davantage Monseigneur est vieil.* Ce sont deux difficultez que Sara se fit, après avoir oui la promesse qu'on faisoit à Abraham que sa femme accoucheroit l'année suivante. *Il faudroit donc*, dit-elle, *que nonobstant mon grand âge je reçusse les caresses de mon mari*, c'est la premiere difficulté, *mais mon mari n'est-il pas trop vieux pour cela*, c'est la seconde. De sorte que selon Pererius, elle eût employé à-peu-près la même objection que la Sainte Vierge, *comment se* (*f*) *fera ceci veu que je ne connois point d'homme.* Je ne croi pas qu'on puisse raisonnablement nier à cet Auteur, que les paroles de Sara ne signifient qu'alors elle & son mari gardoient une parfaite continence; mais tout le reste n'est que conjecture: savoir qu'il y avoit déja quatorze ans qu'ils étoient convenus de cette abstinence mutuelle, c'est-à-dire depuis qu'Agar étoit devenuë la concubine d'Abraham. Mais supposons que cela soit; il en faudra inferer que Sara mit une fin aux joyes du mariage, quand elle fut parvenuë à l'âge de 75. ans. Or à quoi songeoit Pererius de tirer de là une des raisons, pourquoi la beauté de cette Dame s'étoit conservée jusqu'à l'âge de 90. ans? *L'usage*, dit-il (*g*), *immoderé du plaisir venerien fait bien-tôt vieillir les femmes, & les enlaidit étrangement.* Soit. J'en laisse la discussion aux Medecins. Mais s'ensuit-il de là qu'une abstinence totale de cet exercice ait un effet tout contraire à l'égard du sexe; je veux dire qu'elle recule la vieillesse, & qu'elle conserve la beauté? Il n'y a point de Logique qui reconnoisse aucune force dans cette espece de consequences generalement parlant, veu le grand nombre de choses dont les deux extremitez sont mauvaises, & pernicieuses, tant pour le corps, que pour l'ame. En particulier la consequence dont il est ici question, est fortement combatuë par la (*h*) Medecine. Mais quand même on auroit la complaisance de l'accorder à Pererius, de quoi lui serviroit-elle par raport à Sara, qui selon lui ne commença à se sevrer des droits matrimoniaux qu'à l'âge de 75. ans?

(*G*) *Afin d'éprouver la foi.*] Cela paroît d'abord étrange; car on ne conçoit gueres de plus grand

(*e*) *Genese* XVIII. 12.

(*f*) *S. Luc ch.* I. *v.* 34. *Zacharie au verset* 18. *du même chapitre allegue une difficulté semblable à celle de Sara.*

(*g*) Intemperantia Veneris cito mulierem inveterat & vehementer deformat ac turpat. *In Genes. cap.* 20. *disput.* 1.

(*h*) *Voyez Gaspar à Reies*, Elysio jucund. quæst. Campo, quæst 46. *où il soutient* quod omnimoda coitus dimissio magna damna parit præsertim in assuetis, in fœminis frequentissimè, in viris rarissimè & cum minori noxa.

‡ *Voyez Pererius in Genes. c.* 21. *Salian. p.* 473. 474. * *Homil.* 45. *in Genes.* ⟊ *Ils le disent apud Tostatum; voyez Salian pag.* 489.
(*a*) *Pererius ibid.* (*b*) *Rom.* IV. 19. (*c*) *Genes.* XVIII. 11.
(*d*) Addit Procopius divinitus cum fœcunditate Saræ restauratam fuisse pristinam pulchritudinem. *Cornel. à Lapide in Genes. p.* 149.

SAWICKI (Gaspar) Jesuïte, étoit né à Vilna en Lithuanie l'an 1542. Il entra dans la Societé des Jesuïtes à Rome l'an 1566. & après avoir fait ses études de Theologie, il s'en retourna dans la Pologne, & enseigna les Controverses à Vilna. Il fut Prefect des Novices pendant neuf ans à Cracovie, & Superieur de la Maison professe pendant cinq ans dans la même ville. Il eut ailleurs d'autres emplois non moins honorables. Il se mêla aussi de prêcher. Il suivit les Ambassadeurs du Roi de Pologne en Moscovie, & leur fut d'un grand secours pendant les trois ans d'étroite prison qu'il passa avec eux. Nonobstant son âge & ses maladies il fut obligé d'accepter la charge de Procureur des Jesuïtes à Rome, & s'en aquitta: mais il mourut en chemin comme il retournoit en Pologne. Ce fut dans le chariot proche de Francfort sur l'Oder le 19. de Janvier 1620. Il fit plusieurs (*Y*) livres, où au lieu de son veritable nom il en mettoit de supposez *. Il a fort mal-traité (*Z*) Erasme dans un Ouvrage qui a paru sous le nom de Gaspar Cichocki.

** Tiré de la Bibliotheque des Jesuites composée par Alegambe pag. 152.*

‡ Vossius de Hist. Lat. pag. 616.

(f) Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 152.

SCALA (Barthelemi) savant homme dans le XV. siecle, nâquit à Florence ‡ l'an 1424. Il étoit fils d'un (*A*) Meunier; mais il s'avança par son industrie

(g) Nathanael Sotuellus Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 281. edit. Romæ, 1676.

grand bonheur temporel que la beauté perpetuelle de ce qu'on aime. Quels vœux y-a-t-il aussi favorables à de nouveaux mariez, que de leur dire qu'on souhaite qu'ils ne paroissent jamais vieux l'un à l'autre?

Diligat (a) ipsa senem quondam, sed & illa marito
Tunc quoque cum fuerit non videatur anus.

(a) Martial. l. 4. epigr. 13.

Mais prenez y garde de près, vous trouverez que pour un homme qui doit voyager en famille, une belle femme n'est pas un petit fardeau, & en tout cas Abraham en a été un exemple. Quelle peur n'a-t-il pas euë d'être tué, & à quels expediens fâcheux cette crainte ne l'a-t-elle pas obligé de recourir? Quoi qu'il en soit, un celebre Theologien de Zurich (*b*) a parlé de cette maniere. Puto pulcritudinis Saræ *causam non fuisse aliam quàm supernaturale Dei donum & specialem ejusdem providentiam, qui eam in extrema senectute voluit fieri matrem Isaci, atque simul cotem fidei & patientiæ Abrahami, quæ in hac ob formam uxoris immissa tentatione non parum explorata fuit.*

(b) Heidegg. Hist. Patr. t. 2. pag. 148. avant lui Rivet avoit dit la même chose Oper. t. 1. pag. 277. & Pererius in Genes. l'avoit dit avant Rivet.

(*Y*) *Il fit plusieurs livres, où au lieu de son veritable nom.*] L'*Anatomia consilii editi de stabilienda pace Regni Poloniæ, Jesuitis pulsis*, parut l'an 1511. sous le nom de Gaspar Cichocki. Il publia en Polonois un Dialogue, *Cursoris & Nautæ in quo de violenta Gedanensium Monialium S. Brigittæ per Hæreticos facta proscriptione narratio instituitur*, & il y prit le nom de Lunowski. Il a fait sous celui de Jean Golubski, *Replica rumorum Posnaniensium ab hæretico Ministro per Prussiam sparsorum. Triplica contra duplicam Ministri Toruntensis. Mirabilis concordia, seu potius verissima rabies Evangelicorum inter se, contra Joannem Tiviecki Hæreticum* (*c*).

(c) Tiré d'Alegambe, Bibliotheca, Scriptor. Societatis Jesu pag. 152. 153.

(*Z*) *Il a fort maltraité Erasme.*] Le P. Theophile Raynaud ayant raporté des choses desavantageuses à Erasme (*d*) renvoye son lecteur à Gaspar Chicocius; *Videndus qui varias ejus impietates & adversus eum judicia sapientum addensat Gaspar Chicocius*, lib. 1. Alloquiorum cap. 19. & 20. Guy Patin qui conoissoit bien les livres, & qui avoit une très-belle bibliotheque, demeura court sur celui-là; & apparemment il ne crut point qu'à Paris on lui en pût donner des nouvelles, puis qu'il fit consulter l'oracle à Lion, je veux dire l'Auteur même qui avoit cité Chicocius. *Permettez (e) moy*, dit-il à son ami de Lion, *de vous faire une petite importunité, quand vous verrez le Reverend Pere Theophile, tâchez de savoir de lui qui est un certain* Gaspar Chicocius lib. 1. Alloquiorum, *qui a écrit contre Erasme, & où ce livre a été imprimé.* Il ne nous aprend point si cet oracle fut consulté, ni quelle fut sa reponse. Pour moy je confesse ingenûment que je n'ai point vu ce livre; ceux à qui j'ai voulu m'en informer m'ont avoüé franchement, qu'ils ne se souvenoient pas d'avoir jamais oüi parler d'un tel Auteur: mais voici ce que j'en sai. C'est un Jesuïte nâtif de Vilna en Lithuanie nommé Gaspar Sawicki, qui a écrit en Latin sous le nom de *Gaspar Cichocki*, comme nous l'aprend (*f*) le P. Alegambe, auquel je m'étonne que les *Alloquia* citez par Theophile Raynaud ayent été inconus. Il n'en dit rien; il parle seulement d'un Dialogue entre un Courrier & un Batelier, c'est peut-être une partie des *Alloquia*. Je dis peut-être, parce que selon le P. Alegambe, l'Auteur s'est nommé Lunowski dans ce Dialogue, & l'a composé en Polonois. (*g*) Le Pere Sotuel Continuateur d'Alegambe, qui ajoûte quelquefois aux articles de son predecesseur, n'a rien ajoûté à celui-ci. Il a changé l'orthographe du faux nom de son confrere Sawicki, car il a mis *Cichochi* au lieu du *Cichocki* d'Alegambe. Cette derniere orthographe est plus conforme au genie de la langue Polonoise. Konig a fait mention de cet Auteur dans sa *Bibliotheca vetus & nova*, mais il le nomme Caspar Cichocius, & le fait nâtif de (*h*) Tarnow, *Tarnoviensis*, fleurissant (*i*) en 1570. & Auteur des *Alloquia Osceciana in quibus Heterodoxorum errores refutare conatur.* Voilà sans doute le livre en question, & un Lutherien mieux instruit des livres composez par un Jesuite, que ceux qui ont fait *ex professo* le Catalogue des Ecrivains de la Societé. Remarquez en passant que le même Auteur est cité sous quatre noms differens; *Cichocki* par Alegambe; *Cichochi* par (*k*) Sotuel; *Chicocius* par Theophile Raynaud, & *Cichocius* par Konig. Il a le nom de *Cichocki* dans la page 496. de la Bibliotheque de Draudius: il n'est ni dans le Catalogue de celle de Mr. de Thou, ni dans le Catalogue de celle d'Oxford.

(d) Erotemat. de malis ac bonis libris p. 25.

(e) Patin, tom. 2. lettr. 286.

(h) Je ne trouve point cette ville dans les livres de Geographie.

(i) C'est une erreur: il entra chez les Jesuites en 1566. selon Alegambe, & l'an 1576. selon Sotuel âgé seulement de 24. ans, & il est mort en 1620.

(k) Alegambe le nomme Cichochi *dans la liste des Jesuites qui ont deguisé leur nom. Henningus Witte fait le même dans son* Diarium Biographicum, *imprimé à Dantsic en 1688.*

(*A*) *Fils d'un Meunier.*] C'est Leandre Alberti qui me l'aprend; *Bartholomæus Scala*, dit-il (*l*), *vir doctus, ut potius Musarum alumnus, quam inter rotas molarum natus videretur.* Scala écrit lui-même qu'il étoit de basse extraction. *Veni nudus (m), omnium rerum bonarum egenus ad remp. vilissimis ortus parentibus, multa cum fide,* nullus

(l) Descript. Ital. pag. 70.

(m) Scala, epist. ad Ang. Politian. c'est la 16. du l. 12. des lettres de Politien edit. de Paris 1526. in 4.

induſtrie & par ſon ſavoir. Il fut domeſtique de Coſme de Medicis, en ſuite de quoi les Florentins (*B*) l'éleverent de degré en degré à diverſes charges conſiderables, & l'annoblirent, & le mirent dans le Senat. Il fut auſſi * Secretaire de cette Republique. Il écrivoit paſſablement bien en Latin pour ce tems-là; mais il lui échapoit des barbariſmes †. Politien ayant un peu critiqué un petit poëme de Scala, ouvrit la porte à une querelle qui s'aigrit beaucoup β par les reponſes & par les repliques. On pretend qu'il y avoit dejà un γ mauvais levain dans le cœur de Scala, à cauſe que pluſieurs lettres qu'il avoit écrites au nom de la Republique n'avoient point plu à Laurent de Medicis, qui en avoit donné d'autres à faire à Politien. Quoi qu'il en ſoit, Scala travailla à l'Hiſtoire de Florence, depuis la fondation de la ville juſques à l'an 1450. Son Ouvrage comprend vingt livres, dont il ne put mettre la derniere main qu'à cinq, à cauſe que la mort l'empêcha de continuer. Il vêcut neanmoins 73. ans, n'étant decedé qu'en l'année 1497. Il a compoſé auſſi la vie de Vitalien Borromée, & une harangue à (*C*) Innocent VIII. δ &c. Alexandra SCALA ſa fille fut ſavante en Grec & en Latin, comme je m'en vais le dire, & devint par là l'épouſe d'un ſavant Grec. Politien la loüa beaucoup; il ne crut pas devoir étendre ſur la fille les coups de plume qu'il avoit portez au pere: la fille de ſon côté n'eut point d'égard à ce different, & repondit aux honnêtetez de Politien par d'autres honnêtetez.

SCALA (ALEXANDRA) fille & femme de Savans, étoit elle-même ſavante & en Grec, & en Latin ζ. Son pere dont je viens de parler s'apelloit Barthelemi Scala. J'ai parlé en ſon lieu de Michel Marulle ſon époux. Politien vêcut avec elle en meilleure intelligence qu'avec lui. Il la loüa ſouvent en Grec; elle lui repondit en la même langue ξ. C'étoient des vers de part & d'autre, dont on a fait un recueil qui a été imprimé: mais ce que Marulle & Politien s'écrivirent n'étoit rien moins que des complimens ‡; c'étoit une guerre d'érudition dans toutes les formes; l'animoſité & les injures y regnoient donc. La raiſon de Marulle ⊥ pour ſe marier avec Alexandra Scala, fut qu'il ſe (*A*) vouloit perfectionner dans la connoiſſance du Latin, ſi nous en croyons Paul Jove; mais ſi nous en croyons ſon mari elle étoit très-belle & très-vertueuſe; & pourquoi douteroit-on que ces qualitez, & les charges de ſon pere ne lui euſſent procuré d'être recherchée par Marulle? Ce ſeroit une choſe tout-à-fait édifiante que de voir ce Poëte faire des vers à la (*B*) loüange de ſa femme; car nous n'en voyons

nullis omnino divitiis aut titulis, nullis clientelis, nullis cognationibus. Politien (*a*) l'ayant apellé *monſtrum furfuraceum*, en donne cette raiſon; *monſtrum quidem qui ex colluvione monſtrorum compoſitus es: furfuraceum verò in piſtrini ſordibus natus, & quidem piſtrino digniſſimus.*

(*B*) *Les Florentins l'eleverent.*] Voici ce qu'il en dit dans la lettre que je viens de citer. (*b*) *Coſmus tamen pater patriæ noſtræ me complexus eſt, recepitque in familiæ obſequia. Interea Florentinus populus ad prioratum me evexit, deinde ad vexilliferatum; tandemque & in Senatorium me ordinem equeſtremque collocavit, tanto profectò ſuffragiorum conſenſu, ut nihil eſſe factum unquam popularius multi putarent.* Politien auroit cru trop faire le liberal, s'il lui avoit dit, *la cabale l'a fait autant que le merite*, il pretend (*c*) que c'étoit un jeu tout pur de la fortune: *de honoribus quidem nihil eſt quod tibi nimium placeas; vetus enim ludus hic, ut indigni tollantur in altum, videlicet ut hoc quoque ſe poſſe fortuna declaret, cujus tu ſolius opus es.*

(*C*) *Il a compoſé auſſi . . . . une harangue à Innocent VIII. &c.*] La liſte de ſes Ouvrages, ſi je ne me trompe, eſt aſſez complete dans le Catalogue des Ecrivains Florentins compoſé par le Poccianti, & imprimé à Florence l'an 1589. Il n'y avoit encore que tres-peu de compoſitions de Scala qui euſſent été imprimées. Deux Savans Danois ont eu le ſoin de publier les principales, ſavoir (*d*) l'Hiſtoire Florentine, & la vie de (*e*) Vitalien Borromée. Je ne ſaurois dire ſi ſes Apologues que Marſile Ficin eſtimoit beaucoup, & la lettre qu'il écrivit ſur la queſtion *ſi l'homme ſage ſe doit marier*, ont * vu le jour. *Apologi centum ad Laurentium Medicem, quos miris encomiis exornat Ficinus in 8. libro epiſtolarum* (*f*).

(*A*) *Qu'il ſe vouloit perfectionner.*] Mr. Varillas paraphraſant à ſon ordinaire ce qu'il trouve dans les livres, encherit ſur Paul Jove de cette maniere; *L'amour* (*g*) *qu'eut* Marulle *pour la langue Latine lui fit épouſer la fille de Barthelemi Scala* (*h*) *qui l'entendoit & la parloit admirablement bien. Elle la lui montra ſi bien, que Laurent de Medicis le trouva capable de traduire les œuvres morales de Plutarque.* J'ai dejà montré que Marulle faiſoit des vers Latins, avant qu'il ſe mariât avec Alexandra Scala. Ainſi Paul Jove en a dit trop, & Monſieur Varillas au lieu de le rectifier nous l'amplifie. On pourroit comparer ſa plume aux lunettes.

(*B*) *Faire des vers à la loüange de ſa femme.*] Il ne faut pas croire que tous ceux qu'on voit à la loüange d'Alexandra Scala dans les poëſies de Marulle, ayent été faits depuis qu'elle fut mariée avec lui; on ne pourroit tout au plus le ſoupçonner que de cette petite Epigramme (*i*).

Quod tam tota decens, formoſaque tota venuſta
Rara quidem, ſed non unica Scala mea es;
At quod caſta, decens, at quod formoſa pudica
Diſpeream ſi non unica Scala mea es.

Nam

(*a*) Politian. epiſt. 18. lib. 12. (*b*) Scala. ibid. (*c*) Politian. epiſt. 18. lib. 12.

* Politian. epiſt. 3. l. 5. & ep. 18. l. 12.

† Comme culex du genre feminin, monſtrum du genre maſculin. Polit. epiſt. 8. & 16. l. 12.

β Voyez le 12. livre des lettres de Politien Vous trouverez auſſi 3. lettres de Scala dans le 5.

γ Scis autem tu quòd jam literas illum aſpe[r]tuas publicè ſcriptas rejeciſſe, nobiſque dediſſe formandas, quæ prima odii livoriſque in me tui cauſa extitit. Polit. epiſt. 18. l. 12.

δ Voſſius de Hiſt. Lat pag. 616.

ζ Voſſius ibid.

ξ Id. ib.

‡ Cum Politiano ... maledictis mis epiſtolis lites extenderat. Jovius elog. c. 28.

⊥ Nihil jam Græcè doctum eſſe ſatis ad laudem putabat, niſi tota patrii ſermonis facultas Romanæ facundiæ jungeretur, PROPTEREA Florentiæ Alexandram eruditi ingenii puellam uxorem duxit. Id. ibid.

(*d*) Obiget Jacobæus l'a publiée in 4. on en parle dans le 4. Journal d'Italie 1677.

(*e*) Chriſtophle Bartholin l'a publiée. On en parle dans le même Journal d'Italie.

* Cette queſtion a été traitée par Heinſius. Voyez dans Baudii amores la lettre, An & qualis viro literato ſit ducenda uxor? On y a joint la diſſertation d'un anonyme, De matrimonio literati, an cœlibem eſſe an nubere conveniat? Elle eſt dans un recueil de pieces imprimé l'an 1606.

(*f*) Pocciantius, de ſcriptor. Florentinis pag. 24.

(*g*) Anecd. de Flor. pag. 179.

(*h*) Les Imprimeurs ont mis Seula.

(*i*) Lib. 4. p.m. 80.

voyons plus gueres de (*C*) cette nature ; le mariage tarit ordinairement cette veine poëtique, qui avoit tant coulé pour une Maîtresse : mais il ne paroît pas qu'il fût son mari lors qu'il faisoit des vers pour elle. Cette docte Florentine mourut en 1506 *.

SCHESTED (ANNIBAL) Seigneur Danois de beaucoup d'esprit & de merite, épousa une fille de Christien IV. Roi de Dannemarc, sœur de la Comtesse Eleonor, dont il sera parlé dans l'article du Comte Wllefeld. On a publié β que ce Comte & Monsieur Schested aimerent tout à la fois la Comtesse Eleonor, & que cette rivalité fut la source de la grande haine qui a regné entre eux deux toute leur vie. Ils étoient toûjours appointez contraires ; & lors que Mr. Schested plaida la cause du Roi qui vouloit repudier sa femme, Mr. Wllefeld plaida pour la Reine. Les Juges prononcerent en faveur de la femme contre le mari ; & la concorde revint peu après. Mr. Wllefeld épousa la Comtesse Eleonor ; son rival épousa depuis l'une des sœurs de cette Comtesse : mais il ne se defit point de sa haine ; & l'on pretend qu'il en donna de γ fâcheuses marques, lors que ce Comte étoit detenu prisonnier à Malmoë par les Suedois. Le Chevalier de Terlon δ nous aprend que Mr. Schested fut pris prisonnier proche de Copenhagen par un party Suedois, & que les caresses que le Roi de Suede lui fit, le rendirent suspect à la Cour de Dannemarc ; comme d'autre côté les Suedois le soupçonnerent de s'être laissé prendre, afin de pouvoir donner des avis à Coppenhagen de ce qui se passoit dans leur camp. Ce Chevalier dit là-dessus, qu'Annibal Schested a temoigné toûjours au Roi de Dannemarc *outre beaucoup de respect, tout le zêle & toute la fidelité qu'un Prince peut attendre du plus affectionné de ses sujets.* Il fut envoyé Ambassadeur en Suede après le Traité de paix conclu le 27. de Decembre 1659.

SCHILLING (CHRISTOPHLE) a été un des Savans du XVI. siecle, principalement en Grec ζ. Il étoit nâtif de Francostein dans la Silesie, & il regenta premierement à Hirschberg dans son païs, & en suite dans le Palatinat, & enfin il fut reçu Medecin dans l'Université de Padouë. La raison qui le fit sortir d'Hirschberg, est qu'il se brouilla au sujet de l'Eucharistie avec Balthasar Tilesius, Ministre du lieu ; car il inseroit dans le Catechisme qu'il dictoit à ses disciples, certaines choses qu'il tenoit ‡ de Melanchthon, & qui ne plaisoient pas à

* *Vossius ubi supra.*

β *Voyez le livre intitulé* le Comte d'Ulfeld Nouvelle historique *imprimé à Paris en* 1677.

γ *Voyez les remarques de l'article* Wllefeld.

δ *Memoir. pag.* 141. *édit. de Holl.*

ζ *Voyez la vie de David Pareus pag. m.* 8. 11. 12. 25.

‡ *Il avoit été disciple de Melanchthon à Wittemberg durant* 9. *ans.*

Nam cum Pieridum reputo commercia sacra,
Jam non ulterius unica, Scala dea es.

Mais si on y prend bien garde, on verra qu'il n'y a point ici d'expression qui signifie le mariage ; *mea Scala* peut signifier tout aussi bien une maîtresse qu'une femme ; & nous voyons que Marulle se sert de la même marque de tendresse envers Sappho,

Hoc Sappho melior mea,
Cujus facta domi dictaque plurima
Præstans ingenium inquinant.

dit-il (*a*), en loüant les bonnes mœurs qu'Alexandra Scala aprenoit dans le service des Muses. Tous les autres vers qu'il a faits pour elle se raportent manifestement au tems qui preceda leur alliance. Il y en a où il la loüe de (*b*) ce qu'à l'âge d'environ 15. ans elle faisoit des vers admirables.

Cum versu referas novem sorores,
Vix lustris bene adhuc tribus peractis,
Cùm dulci sale seriisque blandis
Ipsum jam superes puella patrem,
Quo nihil gravius facetiusque est.

Dans cette même Epigramme il la traite de *mea Scala*, & neanmoins on ne sauroit croire qu'il fût deja son mari. Voyons ce qu'il dit au pere.

Plus (*c*) *multo tamen, ô beate amice, est*
Quod Scalam Latio pater dedisti,
Aucturam numerum novem sororum
Casto carmine, castiore vita.

(*a*) *Epigr. l.* 4. *pag. m.* 71.

(*b*) *Lib.* 3. *pag.* 64.

(*c*) *Lib.* 3. *pag.* 54.

Il n'étoit pas encore son gendre, lors qu'il lui parloit de cette façon ; cela est clair.

(C) *Nous n'en voyons plus gueres de cette nature.*] Il y a bien des Poëtes modernes qui croiroient que l'on ne pourroit pas plus fortement leur reprocher d'avoir prodigué leur encens à toute la terre, que si l'on disoit qu'ils avoient loüé jusques à leurs femmes. Ils s'imagineroient que cette expression auroit plus de force, que de dire qu'ils auroient loüé depuis le sceptre jusques à la houlette, & depuis le cedre du liban jusques à l'hyssope de la paroi. Ils croiroient que cette idée donneroit à leurs flateries la même étenduë, que l'on a pretendu donner à l'amour dans les vers suivans (*d*),

Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un Favori ;
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari.

Les plus galans Poëtes de l'antiquité ne se piquoient point d'une si fausse & d'une si absurde delicatesse. Ovide (*e*) a extremement loüé sa femme ; Martial (*f*) a bien voulu que la posterité fût informée que sa femme parloit bien, & qu'elle l'empêchoit de regretter le sejour de Rome. Je ne parle point de Stace (*g*) qui a tant loüé la sienne.

(*d*) *Histoire Amour. des Gaules.*

(*e*) *Ovidius. Trist. l.* 4. *eleg.* 9.

(*f*) Tu desiderium dominæ mihi mitius urbis Esse jubes : Romam tu mihi sola facis. *Martial. epig.* 21. *l.* 12.

(*g*) *Stat. silvar.* 5. *l.* 3.

à Tilesius. La conclusion de cette querelle fut que Schilling perdit sa charge, comme nous l'avons deja remarqué dans l'article de David Pareus. Il se retira au Palatinat, où l'Electeur Frideric III. l'établit Recteur du College qu'il fonda en ce même tems à Amberg. Ce fut l'an 1566. Il devint en suite Recteur du College d'Heidelberg, d'où je pense qu'il sortit à cause de quelque dispute sur la preseance. Il est (*Z*) Auteur.

SCHOMBERG (Theodoric de) Gentilhomme Allemand, servit dans l'armée des Reîtres que le Prince Jean Casimir fils de l'Electeur Palatin amena en France, au secours de ceux de la Religion l'an 1567. & fit une action très-courageuse (*A*) au passage de la riviere de Seine. Il continua depuis à rendre beaucoup de services, jusques à ce qu'il fut tué à * la bataille d'Ivri l'an 1590. ayant donné de grandes preuves de valeur, & contribué notablement à la victoire que Henri IV. remporta.

SCHOMBERG (Nicolas de) Cardinal & Archevêque de Capouë dans le XVI. siecle, étoit Allemand, de la noble & ancienne famille de Schomberg dans la Misnie. Il avoit été Jacobin, & ce fut Savonarola qui lui en donna l'habit à Florence β l'an 1497. & qui par ses predications lui avoit fait naître l'envie d'entrer dans cet Ordre; car Schomberg n'étoit allé en Italie que pour un voyage de curiosité. Il eut diverses charges parmi les Dominicains; il enseigna la Theologie dans Rome & dans Florence; il fut Prieur dans le Couvent de cette derniere ville; & il devint Procureur General de l'Ordre par le choix du celebre Thomas de Vio qui en étoit General, & qui s'est tant fait conoître sous le nom de Cardinal Cajetan. Leon X. donna à γ Schomberg l'Archevêché de Capouë l'an 1520. Clement VII. le fit l'un de ses plus intimes Conseillers, & l'envoya en France pour y negocier une paix entre Charles-Quint & François I. Comme il n'étoit pas des plus agreables à la France, il n'obtint qu'à peine la permission de se trouver aux conferences de Cambrai, où il contribua beaucoup à la paix qui y fut concluë. Paul III. l'éleva à la dignité de Cardinal Prêtre du titre de S. Sixte δ l'an 1535. On dit qu'avant ζ même qu'il fût revêtu de la pourpre il pensa être nommé Pape, dans les Conclaves où Hadrien VI. & Clement VII. furent élus. Il prononça cinq (*B*) Sermons devant le Pape Jules II. sur la tentation de Jesus-Christ, qui furent fort estimez. Il y a quelques-unes de ses lettres θ dans le recueil de celles des Princes, & une entre autres ξ sur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre. On dit π qu'il étoit cousin de la Religieuse qui épousa Luther. Il mourut à Rome le 9. de Septembre 1537. âgé d'un peu plus de 65. ans, & fut enterré au Couvent de la Minerve, auprès du Cardinal Cajetan son bon ami †. Consultez le Lutheranisme de Seckendorf, à la page 92. du troisiéme livre.

SCHOMBERG (Gaspar de) Comte de Nanteuil, Gentilhomme Allemand d'une ancienne ‡ famille dans la Misnie, se trouvant en France durant les guerres de Religion, se fit tellement estimer que Charles IX. l'attacha à son service. Il avoit été d'abord engagé dans le party Huguenot; car pendant qu'il ┼ étudioit à Angers en 1562. il se mit à la tête des Protestans, pour empêcher que les Catholiques ne se rendissent les maîtres de la ville; & la chose n'ayant pu lui reüssir, il se retira auprès du Prince de Condé, qui l'envoya en Allemagne porter des lettres au Duc des Deux-ponts, afin de hâter les levées qu'on en attendoit, & au Landgrave de Hesse, pour en obtenir secours d'hommes & d'argent. Il devint en suite Royaliste, & traversa beaucoup les desseins de

(*Z*) *Il est Auteur.*] On a un Recueil (*a*) de ses poësies Greques & Latines imprimé à Geneve l'an 1580. & quelques (*b*) lettres sur des questions de Medecine dans un Recueil de pieces imprimé en 1598. à Francfort.

(*A*) *Action très-courageuse au passage.*] Les Royalistes avoient jetté des *planches cloüées de cercles & de chausses trapes* dans le gué, & se tenoient en bataille de l'autre côté de la riviere. Les Protestans placerent *quatre cens arquebusiers à des saules sur le bord de l'eau, pour la garde de ceux qui avec rateaux purgerent le gué.* Schomberg se jetta dans la riviere au travers de tout cela, & fit une charge si rude sur les ennemis, qu'*il en mit quarante sur la place, & qu'il raporta deux drapeaux au Prince* de Condé, qui n'ayant point d'Ordre de Chevalerie à lui donner, lui mit autour du cou une chaîne de deux cens écus à la tête de l'armée (*c*).

(*B*) *Il prononça cinq Sermons.*] Il les prononça l'an (*d*) 1505. On les imprima l'an 1511. Dès l'année suivante ils furent reimprimez (*e*) à Leipsic, où on les imprima encore (*f*) l'an 1684. parce que les exemplaires en étoient devenus fort rares. Altamura n'a pas raison de dire que ces Sermons furent prononcez devant le Pape Leon X. car ils étoient sortis de dessous la presse avant la creation de ce Pape.

* *Thuanus lib. 98. Davila lib. 11.*

β *Selon Seckendorf, Hist. Lu[illegible] p. 93. Ce fut l'an 1495*

γ *Le Cardinal Pal[illegible] ubi infra dit que ce fut Clement VII.*

δ *Ex Biblioth. Ordin. [illegible] Altamura, p. 271.*

ζ *Id. ibid. Rupipozaus, Nomenclat. Cardinal. p. m. 125. Lettere di Principi, l. 3. fol. 33. Ughellus to. 6. in Archiep. Capuan.*

θ *Oldoinus, Athen. Roman. p. 506.*

ξ *Elle est au feuillet 33. du 3. livre, imprimé a Venise en 1581. & au feuillet 124.* verso *de la traduction de Belleforest.*

π *Palavic. Istor. d l Concil. l. 3. c. 17. ex relatione Legati Soriani.* Mr. *Seckendorf,* Hist. Luther. l. 3. p. 92. *rejette cela.*

† *Altamura ubi supra.*

‡ *Mr. Seckendorf,* ubi supra, *observe qu'elle n'a jamais été élevée en Allemagne à la dignité de Comte; & que Gaspar de Schomberg étoit d'une branche collaterale a celle du Cardinal de Schomberg.* pag. 734.

┼ *Thuan. lib. 30.*

(*a*) *Konig Biblioth.*

(*b*) *Linden. renovat. pag.* 180.

(*c*) *D'Aubigné, to. 1. l. 4. ch. 15.*

(*d*) *Seckendorf, Hist. Lutheran. lib. 3. pag.* 93.

(*e*) *Par les soins de Jean de Schleiniz son cousin. Evêque de Misne.* Seckend. ibid.

(*f*) *Acta Erudit. Lips.* 1684. *p.* 486.

de son premier maître. Il l'empêcha (*A*) adroitement en 1568. d'être secouru des troupes du Prince d'Orange. Il fut envoyé souvent en Allemagne pour y faire des levées; & il s'aquitta avec beaucoup d'honneur du β commandement qu'il eut de ces troupes. Mais il n'étoit pas moins propre aux affaires du cabinet, qu'à celles de la guerre, comme il le temoigna en plusieurs importantes negociations. Mr. de Thou γ qui negocia avec lui l'accommodement du Duc de Mercœur, & plusieurs affaires concernant l'Edit de Nantes, lui donne de très-grans éloges; il assûre que c'étoit un homme de grand esprit, & d'une prudence admirable, très-habile dans le metier de la guerre, adroit & experimenté dans les negociations, d'une éloquence mâle qui persuadoit aisément, d'une probité singuliere, civil, magnifique, officieux & obligeant envers tout le monde. Il temoigna un zêle tout particulier pour le bien & pour la gloire de la France, sous trois Rois consecutifs pendant 35. ans. Il aimoit les gens de lettres; & pour tout dire en peu de mots, il faisoit toutes choses avec tant d'honneur & de desinteressement, que les dignitez dont il se trouva toûjours revêtu, ni les grandes affaires qui lui passerent par les mains en paix & en guerre, n'empêcherent pas qu'il ne laissât une infinité de dettes. Il mourut de mort subite dans son carrosse auprès de la porte S. Antoine, en revenant de Conflans, où il avoit assisté à un Conseil que Henri IV. y avoit tenu, pour nommer des Commissaires executeurs de l'Edit de Nantes. Ce fut le 15. de Mars 1599. Il δ avoit été naturalisé en 1570. & pourvu quelque tems après du Gouvernement de la Haute & Basse Marche. Il avoit épousé Jeanne Chateigner de la Rochepozai, veuve de Henri Clutin Sieur d'Oisel, Ambassadeur de France à Rome, de laquelle il (*B*) eut deux fils & trois filles. Je n'ai pu encore trouver de qui étoit fils le jeune Schomberg, qui ζ fut tué au fameux duel de Quelus & d'Entraguet l'an 1578. Il étoit un des seconds de ce dernier; & ce fut la premiere fois que θ les seconds se batirent.

β Magnis Germanorum exercitibus cum supremi castrorum Tribuni dignitate præfuit. *Thuanus lib.* 122. *Mr. le Laboureur*, Addit. aux Memoires de Castelnau, *dit qu'il eut ce commandement sous le titre de* Colonel des Bandes noires.

γ *Voyez la Vie de Mr. de Thou, & son Histoire lib.* 122. *ad ann.* 1599.

δ *Le P. Anselme, Hist. des grands Officiers, p.* 248.

ζ *Journal de Henri III.*

θ *Mezerai, Abregé chronolog. ad ann.* 1578.

SCHOMBERG (Henri de) fils du precedent, a été Marechal de France, & d'un merite fort distingué, tant à cause de ses belles actions, qu'à cause des belles qualitez de son esprit & de son ame. On peut voir la suite de ses emplois & de ses actions dans Moreri, qui l'avoit copiée du P. Anselme. Il eût bien fait de copier aussi ce qui suit, c'est * que Henri de Schomberg fut marié en premieres noces l'an 1599. avec Françoise d'Epinai †, sœur & heritiere de Charles Marquis d'Epinai en Bretagne; & en secondes noces l'an 1631. avec Anne de la Guiche, fille & heritiere de Philibert de la Guiche, Grand Maître de l'artillerie de France. Il eut du premier lit Charles de Schomberg, dont il sera parlé ci-dessous, & une fille qui a été mariée à Roger du Plessis, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier des Ordres du Roi, & premier Gentilhomme de la Chambre. Il sortit du second mariage une fille posthume, qui fut batisée à Paris le 5. Mars 1633. & qui a été mariée à Charles de Rohan, Duc de Mombazon, & Prince de Guemené.

* *Anselme ibid.*

† *Elle mourut le 6 Janvier* 1602.

SCHOMBERG (Charles de) fils du precedent, a été Duc d'Haluïn par son mariage avec la Duchesse de ce nom, & Marechal de France. La suite de ses dignitez & de ses exploits se voit dans le Dictionaire de Moreri, où elle a été transportée mot-à-mot du livre du P. Anselme ‡. On eût dû copier aussi

‡ *Ibid. p.* 257.

(*A*) *Il empêcha adroitement.*] Je me servirai des propres termes de D'Aubigné. *Auprès de Soissons*, dit-il (*a*), *Gaspard Schomberg vint de la part du Roi au Prince* (*b*), *avec lequel il traitoit d'une composition generale, pour en secourant son armée d'argent lui faire reprendre l'Allemagne; mais en particulier il menagea si bien la plupart des Capitaines, que quand le Prince leur parla d'aller joindre le Prince de Condé, il les trouva tous froids Theologiens & mauvais partisans; discourans de la justice des armes, sans oublier le droit des Rois, & les affaires qu'ils avoyent en leur pays. Schomberg s'en revint ayant receu quelques injures, & mesmes un soufflet de la main de Genlis; & le Prince fut contraint d'aller vers Strasbourg vendre toute sa vaisselle d'argent, sa tapisserie, ses meubles, ses habillemens de reserve; partager tout cela aux chefs, leur donnant (sinon ce qu'il devoit) au moins ce qu'il pouvoit: & puis leur engagea la Principauté d'Orange, & Monfort, avec obligation de les payer du principal & de l'interest dedans douze ans: & lui & ceux qui estoyent de meilleure volonté, se joignirent au Duc des Deux-Ponts, se preparant lors pour les guerres de France.* Voyez Mr. Varillas à la vie de Charles IX. sous l'an 1568. mais principalement Mr. de Thou au livre 43. sous la même année.

(*a*) *D'Aubigné, Histoire universelle, to.* 1. *liv.* 5. *ch.* 28. *p.m.*482.

(*b*) *C'est-à-dire au Prince d'Orange.*

(*B*) *Deux fils & trois filles.*] *Henri* dont je donne l'article; *Annibal* qui fut tué dans la guerre de Hongrie contre les Turcs; *Catherine* qui mourut avant son pere, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louïs de Barbançon Sieur de Cany; *Marguerite* qui n'a point été mariée, & *Françoise* qui a laissé des enfans de son mariage avec François de Daillon Comte du Lude (*c*).

(*c*) *Anselme, Hist. des grands Officiers, p.* 248.

aussi qu'Anne * Duchesse d'Haluïn sa femme mourut de la petite verole à Nanteuil sans enfans, au mois de Novembre 1641. & qu'il se remaria le 24. de Septembre 1646. avec Marie de Hautefort, Dame d'atour de la Reine, fille de Charles Marquis de Hautefort, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Cette Marie de Hautefort a été fort celebrée par Scarron, & par d'autres Poëtes, pour sa vertu: mais un (*A*) satirique moderne lui a porté une furieuse estocade. Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louïs XIII. & soufrit une (*B*) disgrace qui releva sa reputation, au lieu de la diminuer.

* *Le livre intitulé,* L'état present de la France, *imprimé en 1657. dit p. 89. que cette Anne d'Haluïn avoit épousé en secondes noces Henri de Foix & de la Valette, Comte de Candale, fils aîné du feu Duc d'Epernon, duquel elle se fit separer pour épouser Monsieur de Schomberg.*

SCHOM-

(*A*) *Un Satirique moderne.*] C'est l'Auteur d'un livre qui fut imprimé (*a*) à la Haye l'an 1687. sous le titre de *Memoires de Mr. L. C. D. R. concernant ce qui s'est passé de plus particulier sous le regne du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin.* On n'a jamais bien su qui a fait ce livre; on a seulement debité par conjecture que c'étoit un homme qui avoit été Secretaire de Madame la Comtesse de Soissons, niece du Cardinal Mazarin. Il a sans doute de l'esprit; mais on ne vit jamais un tel embaleur de toutes sortes de contes, ni un tel compilateur de toutes les rapsodies satiriques qu'on peut aprendre dans les auberges, & dans les armées. Il dit dans la page 93. que la Duchesse de Chevreuse *aprehenda* que La Porte, *qui de petit Tailleur qu'il étoit de son metier avoit été par elle installé jusques dans son lit, ne la sacrifiast à la Marechale de Schomberg, qui après avoir resisté à l'amour du Roi, n'avoit pu selon le bruit commun se defendre de celui d'un homme de si basse étoffe.* Avant que de raporter ce que Mr. l'Abbé Faydit a publié là-dessus, je fais cette petite remarque; c'est que le tems dont il s'agit là est celui qui a coulé entre la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi Louïs XIII. Or en ce tems-là le Marechal de Schomberg n'avoit pas encore épousé la Dame qui est ici en question; c'est donc mal à propos qu'on la qualifie comme l'on fait. Ecoutons maintenant Mr. l'Abbé Faydit.

(*a*) *Le titre porte,* A Cologne, chez Pierre Marteau.

„ J'avouë, dit-il (*b*), que ce qui me determina „ quand je composai mon livre, de mettre tout „ au long cet endroit de Celse, fut uniquement „ le dessein de consoler en effet par l'exemple de „ la très-sainte Vierge une Dame très-vertueuse, „ que la calomnie avoit eu l'audace d'attaquer sur „ son honneur, avec autant d'injustice que de „ cruauté. Ceux qui me conoissent savent que je „ fais profession depuis long tems, d'honorer „ une illustre Duchesse & Marechale de France, „ qui ayant été dans sa jeunesse l'ornement & „ l'admiration de la Cour, autant à cause de son „ éminente pieté, qu'à cause de sa beauté & de „ son esprit, est devenuë dans sa vieillesse l'édification de toute la ville, par les exemples conti„ nuels de ses vertus, & la joye de tous ceux „ qui la voyent, par la douceur de ses entretiens. „ Mais comme il n'y a rien de si pur que la calom„ nie n'attaque, il s'est trouvé un insolent Ecri„ vain, qui dans un livre plein de faussetez inti„ tulé Memoires de M. L. C. D. R. a eu l'effron„ terie de repandre sa satyre sur une si belle vie, „ & sans songer que cette Marechale dont il parle „ si mal, est celle-là même que les Poëtes (*c*), „ naturellement satyriques, appelloient dans sa „ jeunesse *Sainte Haut....* il n'a pas craint par la „ plus lâche & la plus ridicule de toutes les medi„ sances, de lui donner pour Galant un homme „ qu'elle n'a jamais ni vu ni conu. Un jour donc „ que j'étois allé chez elle, je la trouvai un peu „ étonnée de se voir si indignement traitée dans „ cet impertinent livre; je ne pus m'empêcher „ de lui dire pour la consoler, que la T. S. Vier„ ge même, qui étoit la plus pure de toutes les „ creatures, n'avoit pu ou voulu éviter les calom„ nies des insolens, & que peu de tems après sa „ mort il s'étoit trouvé un Ecrivain celebre, qui „ avoit eu l'impudence d'assûrer, *qu'elle avoit eu* „ *un commerce criminel avec un homme d'épée nom*„ *mé* PANTHER, *& que c'étoit de lui qu'elle* „ *avoit eu J. C.* Comme cela lui parut nouveau, „ & capable d'ailleurs de la consoler, elle me te„ moigna que je lui ferois plaisir de lui copier ce „ passage. „

(*b*) *Suplément à la dissertation sur le Sermon de S. Polycarpe.*

(*c*) *Scarron le faisoit.*

J'ai cru ne devoir rien retrancher de ce discours, car tout m'y a paru propre à être de quelque usage, ou pour les uns ou pour les autres. J'y joindrai une observation; c'est qu'on ne devroit pas souffrir que tant de gens eussent la hardiesse de diffamer les plus grans noms. Je conois bien des personnes qui gemissent de l'impunité de cette licence. On la trouveroit plus suportable, si ces Auteurs satiriques étoient assûrez de ce qu'ils debitent; mais le plus souvent ils n'en ont nulle certitude, & quelquefois même ils savent qu'ils mentent, & ils refuseroient opiniâtrément de se retracter, si on mettoit en évidence leurs calomnies. Ils n'imiteroient point l'acte d'honnête homme, qui a paru dans le Mercure politique du mois de Decembre 1695. Copions cet endroit-là. Voici les paroles de l'Auteur de cet Ouvrage. (*d*) *Puis que je suis sur le chapitre du feu Archevêque de Paris, je me sens obligé de dire que je suis marri d'avoir raporté* (1) *ce que dit l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud au sujet de Madame la Maréchale, Duchesse de la Meilleraye. L'Auteur de cette Satire qui a avancé indiscretement tant de faits qui se sont trouvez faux, l'a mise du nombre de quelques Dames, avec lesquelles on pretend que cet Archevêque étoit en commerce de galanterie; & cependant il est certain que cette Duchesse n'a jamais de sa vie parlé à ce Prelat. C'est le temoignage que tout Paris lui rend. Je suis convaincu que Madame de la Meilleraye s'est fort peu souciée qu'on ait parlé de ce commerce chimerique, sur la foi d'un Auteur qui ne passera jamais pour canonique. J'ai bien voulu néanmoins pour mon propre interêt desavouër ce que j'avois dit, quoi qu'à la verité je n'en crusse rien, comme je l'insinuai assez.*

(*d*) *Mercure historique & politique, mois de Decembre 1695. pag. 661. 662.*

(1) *C'est dans le Tome XIX. mois d'Août, p. 189.*

(*B*) *A l'amitié de Louïs XIII. & soufrit une disgrace qui.*] On voit assez amplement cette amourette dans les Intrigues galantes de la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu, nous dit-on, s'allarma de cette passion du Roi, encore que Mademoiselle de Hautefort n'eût pas (*e*) *la même penetration, ni l'esprit aussi capable d'intrigues que la premiere* (*f*) *Maîtresse*; il s'en allarma, dis-je; *après qu'il eut decouvert qu'elle ne se gouvernoit que par les conseils de Mademoiselle de* (*g*) *Chenneraült.* Lui & St. Mars (*h*) *presserent tellement le Roi, qu'il envoya ordre à ces deux filles de sortir*

(*e*) *Intrigues galantes de la Cour de France, to. 2. pag. 183. edit. 1695.*

(*f*) *La Demoiselle de la Fayette, que le Cardinal avoit éloignée de la Cour.*

(*g*) *Je crois qu'il eût falu dire* Chemerault.

(*h*) *Intrig. galantes ib. p. 186.*

SCHOMBERG (Frideric de) creé Marechal de France le 30. de Juillet 1675. tué au fameux paſſage de la Boyne en Irlande le 10. de Juillet 1690. l'un des plus grans Capitaines de ſon ſiecle, & celui qui a commandé des armées ſous un plus grand nombre de Rois, & qui a été élevé aux dignitez éminentes en plus de païs, meriteroit ici un long article; mais n'ayant point reçu les memoires que j'attendois, je ſuis contraint de le renvoyer à un autre tems. C'eſt un de ces grans hommes dont l'hiſtoire doit être donnée à faire à un habile Ecrivain. Je ne doute pas que Monſieur le Duc de Schomberg ſon digne fils n'ait dejà ſongé à procurer cet honneur à ſa * Maiſon, & ce beau preſent à la Republique des lettres.

SCHOT (Reginald) Gentilhomme Anglois, compoſa un livre dont on brûla tous les exemplaires ┼ qu'on en put trouver. Il tâcha d'y faire voir que tout ce qui ſe raconte des Magiciens & des ſortileges eſt chimerique. La premiere partie de cet Ouvrage fut miſe en Flamand, & imprimé ‡ l'an 1609. & fit beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits. Mr. Voetius (*Z*) s'en plaint beaucoup.

SCIOPPIUS† (Gaspar) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. ſiecle, étoit Allemand. Ses ennemis ont publié touchant (*A*) ſa famille beaucoup

** Elle eſt differente de celle dont étoient iſſus les Marechaux de Schomberg mentionnez dans les articles precedens. Voyez Seckendorf,* Hiſtor. Lutheran. l. 3. p. 93. litera b, *où il montre qu'elle avoit ſon ſiege ſur le Rhin au Dioceſe de Treves. Theodoric de Schomberg,* de quo ſupra, *étoit de celle-ci, ſi l'on s'en raporte à l'Etat de la France, tome 2. p. 166. édit.* 1680.

┼ Voet. ubi infra pag. 544.

‡ Voet. Diſputat. Theol. to. 3. *p.* 573.

† Son vrai nom étoit Schoppius, *mais pour s'accommoder à la prononciation Italienne, il le changea en* Scioppius.

ſortir inceſſamment de la Cour, & elles entrerent d'abord dans un Convent à Paris; mais le Cardinal ne les y laiſſa pas long-tems, & les obligea à ſe retirer, Mademoiſelle de Chennerault en Poitou, & Mademoiſelle de Hautefort à une de ſes terres à quarante lieuës de la Cour. Cette paſſion du Roi étoit mêlée d'un grand reſpect & d'une grande jalouſie. (*a*) *Il n'oſoit s'émanciper à la moindre liberté* avec cette Demoiſelle, *comme on en pourra juger par ce que je vay dire. Un jour la Reyne ayant receu un billet dont elle vouloit faire quelque miſtére, l'attacha à la tapiſſerie de ſa chambre pour n'oublier pas d'y faire réponſe, & le Roy etant entré peu de tems aprés, la Reine ne voulant pas qu'il vit ce billet, commanda à Madame de Hautefort, qui étoit ſa Dame d'honneur, de le prendre & de le ſerrer, ce qu'elle fit. Le Roi voulut le lui ôter, & ils ſe débatirent aſſés long-tems en badinant; mais Madame de Hautefort ne pouvant plus ſe défendre, mit ce billet dans ſon ſein, un azile aſſeuré pour luy; car le Roy n'oſa y toucher, & n'eut plus la moindre curioſité de le voir.* Voilà des preuves de ſon reſpect; & en voici de ſa jalouſie. Le Marquis de Gevres fut tué pendant qu'on diſpoſoit toutes choſes pour ſon mariage avec Mademoiſelle de Hautefort. Le Roi „ (*b*) étant entré quelques jours „ après dans la chambre de cette Dame, la trou„ va à genoux devant ſon prié-Dieu, & s'en étant „ approché ſans faire bruit, vit qu'elle liſoit les „ Vêpres des morts, & s'imaginant que c'étoit „ pour le Marquis de Gevres, en conceut une ſi „ forte jalouſie, qu'il demeura ſix ſemaines ſans „ vouloir entendre parler d'elle, quoi qu'il lui eût „ propoſé lui-même le mariage du Marquis; ce „ qu'on peut attribuer aux caprices ordinaires de „ l'amour, qui regarde ſouvent comme un mal „ les choſes qu'il a ſouhaitées. „ Je demande de n'être conſideré ici que comme copiſte; car je ne garantis point que cet Auteur ait eu de l'exactitude pour le fond de cette affaire, & encore moins qu'il n'y ait pas fait des tranſpoſitions de tems & de lieux. J'ai quelque petit ſcrupule ſur ce conte de la ſuite du Menagiana. (*c*) *Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que le Roi Louis XIII. voyoit ordinairement; mais elle ſe degoûta de la Cour, & ſe retira aux Magdelonnettes. Mr. l'Abbé de la Victoire y étant allé pour la voir lui dit: Madame, c'eſt donc pour faire honneur au Roy que vous vous êtes retirée ici?* Je fais là-deſſus 3. petites obſervations. 1. Cette Dame n'a jamais pu être nommée Mademoiſelle de Schomberg; car ce dernier nom ne lui apartint qu'après qu'elle eut épouſé le Marechal de Schomberg. 2. Sa retraite de la Cour fut involontaire. 3. Je ne ſaurois croire qu'entre tant de ſortes de Couvens où elle pouvoit ſe retirer, elle ait choiſi les Magdelonnettes, lieu deſtiné à la penitence publique en quelque façon.

(*a*) *Intrig. galantes ibid. pag.* 184.

(*b*) *Ibid. p.* 185.

(*c*) *Suite du Menagiana, pag.* 379. *édit. de Holl.*

Au reſte Madame de Hautefort fut encore diſgraciée ſous la regence d'Anne d'Autriche. Voyez les (*d*) Stances que Benſerade fit là-deſſus.

(*Z*) *Mr. Voetius s'en plaint beaucoup.*] Le paſſage que je vais citer ſervira de preuve & de commentaire à cet article. (*e*) Reginaldus Scot *nobilis Anglus magiæ crimen apertè negavit, & ex profeſſo oppugnavit, omnes ejus mirabiles effectus aut ad melancoliam, alioſve naturales morbos, aut ad artem, induſtriam, & agilitatem hominum figmentis & præſtigiis ſuis illudentium, aut ad ſtolidas imaginationes, dictorum magorum, aut ad vanas nugas & fictiones eorundem magorum referens. Ejus liber tit.* Diſcoverie of Withcraft *in Anglia combuſtus eſt; quem nominatim etiam perſtringit Sereniſſ. Magnæ Britanniæ* Rex Jacobus in Dæmonologia, *eumque tangit diffuſiſſimæ eruditionis Theologus* Johannes Raynoldus, in cenſ. lib. Apocryph. tom. 2. prælect. 169. *In eundem, ſed innominatum calamum ſtrinxit eximius & ſubacti judicii Theologus,* Guilelm. Perkinſius in tractatu de Baſcanologia. Pars libri *iſtius* Reginaldi Scot elenctica (*nam reliqua in editione Anglicana conjurationes continebat) in Belgicum idioma tranſlata eſt, ante annos aliquot Lugd. Batav. per Thomam Baſſon: ex illius libri lectione, ſeu fonte perenni, non pauci ab illo tempore docti & indocti in Belgio fluctuare, & de Magia σκεπτικίζειν ac λιβερτινίζειν, (ut Libertinis & Semilibertinis infeſta eſt patria noſtra) quin eo ignorantiæ ſæpe prolabi, ut non iniquè illis applicari potuerit, quod Sereniſſ.* Rex Jacobus in Dæmonologia *ſubdito ſuo Reginaldo Scot:* eſſe quaſi novos Sadducæos: *cùm omnes diabolorum operationes, & apparitiones ſuaviter exibilant, tanquam anicularum, aut ſuperſtitionis meticuloſæ phantaſmata ac fabellas,*

(*A*) *Touchant ſa famille beaucoup de choſes honteuſes.*] On a publié (*f*) qu'il nâquit dans un village où ſon pere étoit foſſoyeur, *hoc veſpillone atque æditui in pago quodam non ignoto, natus eſt Gaſper Schoppius;* que ſon pere ayant fait un jour une foſſe trop petite, & ne voulant pas prendre la peine

(*d*) *Elles ſont au* 5. *volume du recueil des plus belles pieces des Poëtes François, imprimé l'an* 1692. *p.* 187. *édit. de Holl.*

(*e*) *Gisb. Voetius, Diſputat. Theolog. to.* 3. *pag.* 564. 565.

(*f*) *Voyez le livret intitulé,* Vita & parentes Gaſp. Schoppii, *imprimé à Leide* 1609. *avec* Confutatio fabulæ Burdonum.

coup de choses honteuses. Il étudia à Amberg, puis à Heidelberg, en suite à Altdorf, & cela aux depens de l'Electeur Palatin. Après un sejour considerable à Ingolstad, il retourna à Altdorf, & publia des Ouvrages de Critique, qui le remplirent de faste: il ne put voir sans orgueil sa grande jeunesse (*B*) jointe à un merite imprimé. Il fit un voyage en Italie, & après quelque sejour à Verone,

peine de bêcher tout de nouveau, coupa les pieds au cadavre. (*a*) *Hiberno quodam tempore, terra firmiter gelu constricta, sepeliendum acceperat cadaver, cui jam sepulchrum effoderat, sed mensura breviore quam pro mole: ibi vir fortissimus, ne tanto in frigore terra deducenda esset, pedibus cadaver mutilat, & in fossam quam sepulchrum verius recondit.* Qu'ayant amassé quelque argent, il s'en alla en Pologne où il servit chez un Imprimeur; qu'en suite il fut Colporteur, allant de village en village à la maniere des Savoyards, pour vendre de petites marchandises; qu'il abandonna ce metier, & qu'il s'enrôla; qu'il revint au Palatinat après la mort de l'Electeur Frideric III. & qu'il y obtint une (*b*) charge peu considerable; qu'il se mit à vendre du blé, & qu'il y gagna quelque chose; qu'on lui donna la Judicature d'une autre ville; qu'au bout d'un an il s'enrôla pour l'expedition de Cologne, & qu'il y obtint la charge de Prevôt d'armée; qu'après la mort de l'Electeur Louïs il retourna à son premier poste, & s'y fit un bon Meunier; qu'il fut envoyé dans une ville mutinée, & qu'il y commanda les soldats; qu'il y fut brasseur de biere; qu'il y étoit avec sa femme & avec sa fille, mais qu'il ne leur permettoit de voir personne. Sa femme, ajoûte-t-on, étoit du païs de Hesse, & avoit suivi un homme en Hongrie qui l'entretenoit. Dès le lendemain qu'il fut tué elle coucha avec Schoppius, qui la meprisa depuis de telle sorte, qu'il la faisoit travailler comme une servante, sans la voir, sans lui parler. Au contraire (*c*) il faisoit manger à sa table sa servante, & l'admettoit à son lit de tems en tems. La fille fidelle compagne de la mere dans cet état de recluse, épousa un scelerat qui auroit perdu la vie par la main du bourreau pour le crime de bestialité, s'il n'eût pris la fuite. En son absence sa femme se prostitua à un autre, & devint grosse. On la mit en prison, & si elle n'eût trouvé moyen de s'échaper, on l'auroit punie publiquement de son adultere. (*d*) *Hæc ne fratre tali indigna esset, scelerato nupsit homini, qui (honor sit verecundis auribus) constante matrimonio obbrutuit: cum vacca enim consuevisse convictus est, & effugiendi caussa supplicii uxore deserta se subduxit; quæ superstite facinoroso illo ac fugitivo, alteri cuidam sui copiam fecit, ac mox prægnans facta est. Ob id flagitium, cum in carcerem conjecta, supplicium vix evasura esset, vinculis perfractis in Austriam pervenit, relicta adulterina apud patrem sobole. In Palatina sane ditione, deprehensa si fuerit, publicam animadversionem non evadet.* Enfin on dit que nôtre Scioppius se vantoit d'être batard d'un Gentilhomme de Franconie nommé Munster, & qu'il se donnoit ce nom-là; mais qu'une Dame de cette noble famille le convainquit d'imposture, & lui defendit avec menaces d'usurper cette qualité. (*e*) *Quoties symbolum amicitiæ in adolescentum philothecas, qui mos hodie obtinet, referre solebat, totidem literis nomen consignabat: G. S. à Munster, addito ad Scaligeri exemplum,* FUIMUS TROES. *Donec Ingolstadii à nobilissima ejus gentis matrona convictus est; cujus tamen minis nondum absterreri potuit, quin Italis, ad quos postea profectus est,* gentilem hominem, *ut Longobardi vocant, se Germanum esse persuaderet.*

(*a*) *Ibid. pag.* 138.

(*b*) In præfectura Burcktreswiciana, tenue officiolum ac vile obtinuit, quod Notarium sive Actuarium præfecturæ vocare possis. *Ib. pag.* 139.

(*c*) Contra vero, quasi versis rerum vicibus, ancillæ fortissimo Herculi adhærere, cibum una capere, & si res ita ferret, thorum genialem occupare. *Id. ibid. pag.* 141.

(*d*) *Ib. pag.* 142. 143.

(*e*) *Ibid. pag.* 141.

Il est certain que Scioppius s'est qualifié Gentilhomme toute sa vie, & qu'ayant su les medisances que les amis de Scaliger avoient publiées, il comparut (*f*) devant les Juges civils de la Chambre Apostolique à Rome, pour être reçu à faire preuve de sa noblesse, & de sa bonne conduite; & que les temoins qu'il amena ayant été interrogez juridiquement, on lui délivra un acte sellé du seau de la Chambre Apostolique, par où il paroît que les temoins deposerent qu'il étoit né Gentilhomme, & de legitime mariage. (*g*) *Sibi ex publica fama & multorum, qui id scire potuerint, testimoniis constare, Scioppium legitimè natum & ex nobili familia oriundum esse, tametsi majorum nobilitatem paupertatis injuria propè jam exstinctam ejus demum pater virtute sua gestisque honoratissimis muneribus & officiis rursùs excitarit.* Il dedia à son pere l'un (*h*) de ses livres, où il ne dit autre chose (*i*) de ses ancêtres, si ce n'est que son bisayeul vêcut 110. ans, & sa bisayeule 105. Il fit un voyage au Palatinat l'an 1608. pour recueillir la succession de son pere, ou plûtôt pour en obtenir la main levée; car on dit que les Magistrats s'en étoient saisis à cause des malversations du defunt, par raport aux droits du Prince sur la biere, & à tels autres impôts. (*k*) *Patre mortuo ad matrem adeundæ hæreditatis causa venisse dicitur, quæ à Magistratu eam ob causam sequestrata putatur, quod pater.... publicum vectigal quod de bonis ac cervisia inferri ærario solet, fraudarit, cujusmodi ibi fures, aut saltem Norimbergæ, severissime plectuntur.* Il nia ce peculat, & allegua d'autres raisons pourquoi il ne pouvoit pas jouir de son patrimoine (*l*).

(*B*) *Sa grande jeunesse jointe à un merite imprimé.*] Mr. Baillet qui l'a mis avec raison dans le catalogue des enfans celebres en parle ainsi. „ (*m*) Nous pouvons envisager l'amour qu'il a temoigné pour l'étude des lettres, & son travail „ infatigable que Dieu a presque toûjours recompensé d'un grand succés, comme un exemple qui „ merite d'estre proposé aux jeunes gens. (1) Ottavio Ferrari Milanois celebre Professeur de Padouë, semble nous assurer qu'il estoit homme de „ lettres dés son enfance, & il ajoûte, que dés „ l'âge de *seize* ans il publia des livres qui ont merité l'admiration des vieillards. „ Les paroles d'Octavio Ferrari sont celles-ci. (*n*) *Ab ineunte ætate ita totus literis affixus fuit, ut sexto decimo anno libros evulgarit quos senes admirarentur.* Dans une autre harangue il lui donne cet éloge. (*o*) *Adolescentem ac pœne puerum id ingenii, atque eruditionis specimen dedisse, ut vix tribus lustris expletis non unum opus publici juris faceret, quod exactæ ætatis judicium, totiusque antiquitatis solidam cognitionem præ se ferret.* Mais pour mieux faire, jugeons de Scioppius par l'instruction qu'il nous va fournir. Nous verrons qu'il avoit 17. ans à peu près lors qu'il publia son premier livre: c'étoient des vers Latins. *Extant typis Heidel-*

(*f*) *Voyez le livre intitulé* Oporini Grubinii Amphotides Scioppianæ *pag.* 28.

(*g*) *Oporinus Grubinius, Amphot. Scopp. pag.* 31.

(*h*) *Ses theses de injuriis.*

(*i*) *Vita & parentes Gasp. Schoppii init.*

(*k*) *Vita & parentes Gasp. Schoppii pag.* 151. 152.

(*l*) *Voyez les Amphotidæ Scioppianæ pag* 190. *& seq.*

(*m*) *Baillet, enfans celebres pag.* 244. 245.

(1) *Prolusion. pag.* 202.

(*n*) *Octavius Ferrarius, in prolusione cui titulus* Quo pretio viri principes literas ac literatos habuerint.

(*o*) *Id. in prolusione cui titulus* Literatorum funus.

ne, il s'en retourna en Allemagne, d'où il repassa en Italie, & publia à Ferrare un panegyrique du Roi d'Espagne, & de Clement VIII. Il tâcha de s'avancer à la Cour de Rome, & se servit de plusieurs moyens industrieux: mais sa fortune ne laissa pas d'être mediocre; & il n'en fut guere content *, au milieu des titres (C) pompeux qu'il se donnoit. Avant son premier voyage d'Italie il avoit joué à Gifanius la piece que j'ai raportée ailleurs †. Il se fit Catholique Romain environ l'an 1599. Je ne sai pas bien la raison qui l'irrita contre les Jesuïtes; mais il est certain qu'il fut leur grand ennemi, & qu'il les (D) dechira cruellement dans

* *Tiré d'un livre intitulé* Vita & parentes Gasp. Schoppii à Germano quodam contubernali ejus conscripta, *imprimé à Leide avec* Confutatio fabulæ Burdonum.

† *Dans l'article* Gifanius *pag.* 1236. *col.* 2.

(a) *Oporinus Grubinius ubi supra pag.* 39.

(b) *Ces titres sont pris de l'*Indiculus *des Ouvrages de Scioppius qui est à la tête des* Amphotides Sciopianæ.

(c) *Freherus se trompe donc à la page* 775. *de son theatre, où il dit que Scioppius se fit Papiste l'an* 1601.

(d) *Voyez les Amphotides Scioppianæ pag.* 102. *& seq.*

(e) Lusus diversorum in Priapum poetarum libero commentario illustravit, quo post hominum memoriam, nihil fœdius ab ullo cinædo aut lubidini omnium prostituto in lucem editum fuisse, omnes fatentur. *Vita & parentes Gasp. Schoppii pag.* 142.

(f) *Pag.* 59. *Voyez aussi* Merici Casauboni pietas *p.* 21.

(g) *Scioppius, comment. in Priapeia carm.* 25. *pag.* 25. *edit.* 1664. *in* 8.

delbergensibus impressa complura Scioppii carmina anno 1593. *cum haud etiam septimum decimum ætatis annum complesset, antiquaria illa plus satis, sic tamen ut variam eruditionem accurata probatissimorum auctorum lectione comparatam passim præferant: quo ipso tempore etiam Dialectica & Rhetorica æquales & convictores suos, illustres nobilesque adolescentes, cum eos à magistris suis negligi doleret, docere, ausus est* (a). Pour savoir combien de livres il publia avant l'âge de 24. ans, il ne faut que jetter la vuë sur cette liste. Souvenons nous qu'il couroit sa 17. année l'an 1593. comme il vient de nous l'aprendre. (b) *Verisimilium libri quatuor. Editi Noriberga in* 8. *apud Paulum Kaufmannum Anno* 1595. *Disputatio de Injuriis apud eundem in* 4. *Anno* 1597. *Suspectarum Lectionum libri quinque. Apud eundem in* 8. *Anno* 1597. *Commentarius de Arte Critica. Noribergæ in* 8. *apud Valentinum Furmannum Anno* 1597. *Notationes Criticæ in Phædrum cum Rittershusii in eundem scriptorem Commentario editæ Lugduni Batavor. in* 8. *apud Fr. Raphelengium Anno* 1597. *Libellus de sua* (c) *ad Catholicos migratione, deque auctoritate Ecclesiæ in sacra scriptura interpretanda. Editus Romæ apud Zannettum in* 8. 1599. *Epistola de variis fidei controversiis ad primarium quendam Germaniæ Iurisconsultum. Ingolstadii in* 4. *apud Angermarium Anno* 1599. Il faut ajoûter à cette liste le commentaire sur les Priapées, dont l'Epitre dedicatoire est datée d'Ingolstad l'an 1596. L'Auteur affecta de ne le point faire paroître dans le catalogue de ses Ouvrages, parce que ses ennemis lui faisoient un crime d'avoir commenté un recueil de vers aussi impur que les Priapées. Il se (d) defendit très-mal contre ce reproche; il tâcha de persuader que ce commentaire étoit un Ouvrage de Goldast, qui par une insigne supercherie l'avoit publié comme un Ouvrage de Scioppius: en tout cas il pretendit que Scaliger qui avoit fait des commentaires sur les Priapées & sur Catulle, & Douza qui en avoit fait sur Petrone lui devoient servir de bouclier. Mais c'étoit donner le change; car le veritable sujet de l'accusation n'étoit pas qu'il eût commenté des vers impudiques, mais qu'il eût (e) rempli d'un si grand detail d'ordures son commentaire. Outre qu'il y avoit inseré une complainte, sur ce que les hommes n'ont pas reçu de la nature la même force que les moineaux. On ne laissa pas tomber cet endroit; on le berna bien là-dessus dans la satire, (f) *Hercules tuam fidem.* Il le meritoit assûrement, car voici sa reflexion. (g) *Cum Ingolstadii agerem, vidi è regione Musæi mei passerem coitum vicies repetentem, & inde adeo ad languorem datum, ut avolaturus in terram decideret. En sortem iniquam. Hoc passeribus datum, negatum hominibus? Næ qui facinus hujusmodi imitari ausit, faxim ut Picos qui aureos montes colunt, divitiis ille solus superet. Præ milite Plautino omnes eum sectaturas fœminas scilicet.*

Je croi pouvoir dire que si l'un de ses Ouvrages formoit quelque prejugé desavantageux contre ses mœurs, tous ses livres en general étoient une preuve qu'il n'étoit point debauché, car s'il eût perdu du tems à faire l'amour, & à boire, il n'eût su produire les écrits qu'il publioit. Ils ne pouvoient être que le fruit d'une forte aplication, & ils demandoient un attachement continuel & opiniâtre à l'étude, & à la conversation des Savans. Aussi voyons nous qu'il (h) prend à temoin les Professeurs de l'Academie d'Altdorf, & ceux d'Ingolstad, que la vie qu'il avoit menée étoit toute diferente de celle de la jeunesse qu'ils instruisoient. Il cite un poëme qu'il publia, pour exhorter le Recteur Wesenbecius à faire cesser les debauches des Ecoliers. *Cum* (i) Petrus Wesenbecius Jurisconsultus *Academiæ Rector creatus fuisset, longum Scioppius carmen Noribergæ imprimendum dedit, quo corruptos juventutis mores acerbè describit, ipsumque Rectorem cohortatur, ut disciplinam restituere, frena nimis laxata contrahere, nominatim verò cristatorum pileorum usu & nocturnis commissabundæ juventutis concursationibus interdicere Academicis velit, in contumaces verò & refractatorios severe animadvertat.* Il allegue une Epitre dedicatoire où il declara pourquoi il avoit si peu d'amis, & pourquoi les Ecoliers le regardoient comme un misantrope, c'est qu'il fuyoit leurs collations, leurs promenades, leurs ivrogneries, & qu'il demeuroit colé à son cabinet depuis le matin jusques au soir. (k) *Frequentes istas adolescentibus compotationes ut fugiam suadere mihi potest vel valetudinis ratio, quam diligenter cordi habeo, vel consilium quod à meis præceptoribus neglectus, & ceteroquin ingenio non nimis docili præditus jam olim cepi, de studiis solidum diem ab usque mane ad vesperam sine ullo potu & cibo naviter persequendis, vel cura denique quam in majoribus meis imitandis ponere decrevi &c. Aliis itaque qui pro divinitate & facilitate ingenii sui, ad quæ ego impenso labore meo & indefesso studio adspiro nihil agendo vel commessando consequuntur, per me quidem potare, plurimosque sibi hac comitate sua amicos parare licet: dum mihi vicissim hoc non ægre largiantur, ut quam illi ex cauponis ego ex laboribus voluptatem capiam, & laudem continentiæ, ut ego voco, ut illi, Morositatis, à majoribus meis acceptam & in me transmissam, studiosè conservem &c.* Il passe à bon droit pour avoir été un malhonnête homme; mais ses fautes, comme celles de quelques autres Savans orgueilleux, satiriques & emportez, étoient non pas des dereglemens du corps, mais des vices de l'esprit.

(C) *Des titres pompeux qu'il se donnoit.*] Il fut fait Patrice de Rome, Chevalier de St. Pierre, Conseiller de l'Empereur, Conseiller du Roi d'Espagne, Conseiller de l'Archiduc, (l) Comte Palatin: enfin on le vit paré du titre de Comte de Clara Valle.

(D) *Qu'il dechira cruellement* les Jesuïtes *dans plusieurs libelles.*] On assûre dans l'écrit (m) que

(h) *Voyez les Amphotides pag.* 40. *& sequent.*

(i) *Ib. pag.* 40. 41.

(k) *Ib. pag.* 43. 44.

(l) *Vita & parent. Schoppii pag.* 156.

(m) *Vita & parentes Gasp. Schoppii pag.* 146.

dans plusieurs libelles, sous divers masques de nom. D'autre côté il se dechaînoit avec la derniere fureur contre le party Protestant, jusques à pousser les Princes

que j'ai cité plusieurs fois, qu'avant qu'il changeât de religion il fit imprimer des vers où il apelloit leur Compagnie, *Iberam parricidalem cohortem*, & qu'en suite il les attaqua violemment dans un Ouvrage que plusieurs personnes virent à Rome, *Quos petulantissimo postea scripto quod Romæ plurimi viderunt, & è quo nonnulla hic adferri poterant, petivit.* On raporte un fragment de lettre qui temoigne qu'il dit long tems après son apostasie, qu'il y avoit dans (*a*) cet Ordre peu de Savans, & très-peu d'honnêtes gens. Il repond (*b*) à l'égard du poëme, qu'il y parla des Jesuites selon les idées que Gifanius lui en donnoit, mais il nie que ces vers-là ayent vu le jour. Il s'inscrit en faux (*c*) contre le fragment de lettre, & il avouë seulement qu'il n'aprouve pas en tout la conduite des Jesuïtes, & qu'il (*d*) ne sauroit se resoudre à leur faire sa cour, bien qu'il reconoisse que Dieu est l'auteur de leur Institut, & que leur Compagnie est non seulement très-utile au Christianisme, mais aussi très-necessaire: de sorte qu'il est assûré que s'ils observent exactement leurs statuts, on verra bien-tôt l'herésie dans le tombeau. *Tamen* (*e*) *Societatis Jesu institutum ab ipso deo auctore profectum, totique reipublicæ Christianæ non modo summopere utile, sed omnino etiam necessarium esse credit, cui si convenienter vivant, qui religioso Sacramento ei se obstrinxerunt, propediem fore confidit, ut ad tibicines mittatur, Hæresique lessus fiat, neque cuiquam sine scelere aliter videri posse, persuasum habet.* Pour savoir s'il changea de sentiment, on n'a qu'à lire ces paroles du Pere le Tellier. (*f*) *Il ne faut pas qu'il* (*g*) *se fasse honneur du dessein* de la conversion des Jesuites, *comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est deuë à son digne predecesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant ecrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont herité de sa haine implacable contre les Jesuites, soient animez aussi du zele bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus decrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde, ny de voir qu'ils marchent encore aujourd huy sur ses traces.* Mr. Arnauld attaqué dans ce passage a repondu bien des choses: j'en vai copier quelques-unes. „ (*h*) Etes-vous scrutateurs des cœurs „ pour decider hardiment, que ç'a été *par une* „ *haine implacable contre les Jesuites*, que Schioppius a parlé en divers livres fort desavantageusement de vôtre Societé, & que s'il y temoigne „ du zêle pour l'Eglise, ce ne peut avoir été qu'un „ *zele hypocrite.* Si cela se souffre, quelle vertu „ ne pourra-t-on point décrier en la faisant passer „ pour hypocrisie. . . . . (*i*) On n'a aucun interêt à la reputation de Schioppius bonne ou „ mauvaise. Mais comme ceux mêmes qui le „ traitent le plus mal demeurent d'accord que ç'a „ été un fort grand esprit, & fort habile dans la „ Critique & dans les lettres humaines, il merite „ bien qu'on en dise quelque chose, & qu'on oppose les grandes loüanges que vous lui avez données autrefois, à vos furieuses declamations. „ Schioppius a eu trois sortes d'ennemis qui ont „ contribué à le décrier, comme trop emporté „ & trop satyrique. Les premiers ont été les „ Protestans qu'il avoit abandonnez pour se faire „ Catholique, & en particulier Joseph Scaliger „ & ses partisans, qui regardoient ce pretendu „ Prince de Veronne comme le heros de leur secte. Ils furent sur tout choquez de ce qu'il avoit „ blessé leur Scaliger par la partie la plus sensible, „ en faisant passer pour une fable sa pretenduë „ naissance des Princes de Veronne, en quoi les „ personnes les plus judicieuses conviennent maintenant qu'il avoit raison. Les seconds de ses „ ennemis ont été les gens de lettres. Il se les „ attira sur les bras par une trop grande attache à „ la pureté du Latin. Peut-être que personne „ depuis le siecle d'Auguste n'a mieux sçu que lui „ les finesses de cette langue. Mais il y étoit si „ pointilleux, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on „ prît aucun mot dans une autre signification, que „ celle dans laquelle on le prenoit à Rome dans „ les meilleurs tems, ou qu'on lui donnât une autre construction, & c'est ce qui lui faisoit trouver „ des Barbarismes & des Solecismes dans presque „ tous les Auteurs de ce tems-ici qui se picquoient „ de bien écrire en Latin. Il eût servi la Republique des Lettres, s'il se fût contenté de remarquer ces fautes en termes civils, doux & honnêtes. Mais il le faisoit d'une maniere trop dure & „ trop piquante, jusques à dire que d'avoir pris „ un tel mot dans un tel sens, cela meritoit (*k*) *naticidium.* Cela étoit sans doute fort vilain & fort „ pedantesque: mais ce n'étoit pas une raison suffisante de le charger de tant d'injures, & de „ l'appeller *la plus cruelle de toutes les bêtes farouches.* Car ceux qui tiroient aussi-bien que lui „ tant de vanité de bien parler Latin, pouvoient „ mépriser ces bassesses, & profiter de ses reprehensions. Mais quoi! On sçait que la nation „ des *Philologues* est fort colere; Qu'ils sont forts „ sujets à s'emporter sur des vetilles: & que souvent „ le reproche d'un Solecisme ne leur est pas moins „ sensible, que si on reprochoit à un honnête „ homme d'avoir trahi son ami. Et comme ils „ sçavent dire des injures en fort beaux termes, „ ils inspirent leurs passions à beaucoup de gens. „ Voilà ce qui a fait le plus grand decri de „ Schioppius. La Critique trop libre & trop vehemente avec laquelle il a attaqué un grand „ nombre des Auteurs les plus estimez pour le „ stile, a fait soulever contre lui presque tout le „ peuple Latin. Vous avez été, mes Peres, ses „ troisiémes & derniers ennemis. Mais il faut „ remarquer, que tant qu'il n'a attaqué que les „ Protestans, les Scaligers, & les Philologues, „ vous l'avez comblé de loüanges; vous lui avez „ même pardonné, qu'il eût blâmé vôtre maniere d'enseigner les lettres humaines, & vous „ n'avez point trouvé mauvais qu'il fût loüé & „ estimé par les Papes, les Rois, & les Empereurs. Il a fait imprimer un petit livre en 1636. „ où pour se defendre contre ceux qui le dechiroient, il rapporte un Bref d'Urbain VIII. „ au Roi tres-Chrêtien qui lui est fort honorable, „ & d'autres lettres de l'Empereur Ferdinand II. „ du Roi Catholique Philippe IV. des Ducs de „ Florence & de Mantouë: & des temoignages „ fort avantageux du Cardinal Bellarmin, & de „ beaucoup d'autres Jesuïtes, qui loüent son esprit,

(*a*) Inter Jesuitas viros eruditos paucos, paucissimos bonos reperiri ait. *Ibid. pag.* 155.

(*b*) *Oporinus Grubinius ubi supra pag.* 126.

(*c*) *Ibid. pag.* 129.

(*d*) Neque etiam ut multum Italis præsertim & Graetiensibus Jesuitis blandiatur animum inducere potest. *Ib.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Defense des nouveaux Chretiens* 1. *part. ch.* 1. *art.* 1. *p. m.* 5.

(*g*) *C'est-à-dire l'Auteur de la Morale pratique.*

(*h*) *Morale pratique, to.* 3. *pag.* 124.

(*i*) *Id. ib. pag.* 125.

(*k*) *Voyez le passage que je cite ci-dessous dans la remarque F.*

ces à l'extirper par les (*E*) voyes les plus ſanguinaires. Il ne ſe contenta pas de vomir ſa rage ſur Scaliger, ſur * Caſaubon, & ſur du (*F*) Pleſſis Mornay, &c. il attaqua même le Roi (*G*) d'Angleterre ſans aucun menagement; & de là vint que l'Ambaſſadeur de ce Prince à la Cour d'Eſpagne ſe ſervit des voyes de fait contre un Ecrivain ſi inſolent, qui en ſuite ſe glorifia (*H*) des playes que l'on crut

* *Voyez la remarque S.*

„ prit, ſa doctrine, ſon éloquence, ſon zêle, „ ſa vertu, ſon integrité, ſa pieté, ſa foi, ſa „ prudence, ſa ſageſſe, & ſa penetration dans le „ ſens de l'Ecriture; qui font profeſſion de l'ad- „ mirer comme un homme celebre par toute la „ terre, & qui l'appellent le Roi des ſçavans: „ *Perilluſtri viro Gaſpari Scioppio eruditorum Re-* „ *gi.* Croyez-vous, mes Peres, qu'il vous ſoit „ aiſé de perſuader le public qu'un homme dont „ vous avez dit tant de bien pendant tant de tems, „ ſoit devenu tout d'un coup le plus méchant hom- „ me du monde, & que ſon zele pour l'Egliſe „ dont vous parliez avec éloge, ſoit devenu un „ *zele bizarre & hypocrite*, parce qu'il l'a avertie „ dans quelques livres de ce qu'il trouvoit à redire „ dans vôtre conduite, comme ont fait avant lui „ & aprés lui tant de perſonnes recommandables „ par leur pieté, Arias Montanus, Lanuſa, Louïs „ Sotelo, Diego Collado, Dom Jean de Pala- „ fox, & beaucoup d'autres. Que s'il a excedé „ dans les manieres, & dans un air trop aigre, „ ou qu'il ait rapporté des faits trop ſcandaleux, „ on ne le ſoutient point en cela. Mais il faudroit „ que vous l'euſſiez convaincu de fauſſeté par ſept „ ou huit exemples bien verifiez, pour avoir droit „ de vous faire croire lors que vous l'appellez *le* „ *plus furieux calomniateur qui fut jamais.* „

Mr. Baillet (*a*) nous aprend que Scioppius *a pris un grand nombre de maſques, pour pouvoir attaquer avec plus d'impunité non ſeulement divers particuliers de conſideration, mais principalement tout le corps des Jeſuites contre leſquels il a compoſé plus de* XXX. *Traitez differens dont les ſeuls titres font horreur.* Il promet *de le demaſquer dans le Traité des Auteurs deguiſez ſous les titres differens de* Junipere d'Ancone, *de* Denius, *d'*A Fano Sancti Benedicti, *de* Groſippe, *de* Grubinius, *de* Hay, *de* Krigſoeder, *de* Sotelo, *de* Vargas, *& de quelques autres.* Voyez dans Mr. Placcius (*b*) le titre d'un prodigieux nombre de livres, publiez ou preparez par Scioppius contre les Jeſuïtes.

(*a*) *Baillet, Jugemens des Savans vol. 3. p. 477.*

(*b*) *Placcius, de Anonymis, cap. 9. n. 248. p. 67. 68.*

(*E*) *Pouſſer les Princes à extirper* les Proteſtans *par les voyes les plus ſanguinaires.*] Il ne faut que voir le livre qu'il publia à Pavie l'an 1619. ſous le titre de *Gaſp. Scioppii Conſiliarii Regii Claſſicum belli ſacri, ſive Heldus redivivus, hoc eſt ad Carolum V. imperatorem Auguſtum Suaſoria de Chriſtiani Cæſaris erga Principes Eccleſiæ rebelles officio, deque veris compeſcendorum Hæreticorum Eccleſiæque in pace collocandæ rationibus.* La reponſe que lui fit un (*c*) Lutherien de Strasbourg vaut la peine d'être luë: elle a pour titre *Tuba pacis occenta Scioppiano belli ſacri claſſico, Salpiſte Theodoſio Berenico, Norico, hiſtoriarum & patriæ ſtudioſo.* Voyez auſſi le Traité de (*d*) Juſtus Meyer, intitulé *Juris publici capitalis quæſtio, ſint ne Proteſtantes jure Cæſareo hæretici & ultimo ſuplicio afficiendi, contra ſanguinarium Caſp. Scioppi Claſſicum.* On peut voir auſſi le livre intitulé *Cancellaria Hiſpanica*, on y trouve quelques (*e*) extraits de ce livre de Scioppius. Notez qu'il ſe glorifie d'avoir été le principal architecte de la Ligue Catholique, qui fit tant de mal aux Proteſtans en Allemagne. Ayant publié le catalogue de ſes exploits, pour faire voir au public comment il a fait valoir les (*f*) talens que Dieu lui avoit commis, il met au 7. lieu, (*g*) *Fœdus Catholicum in Germania, cujus primum auctorem, & actorem fuiſſe Scioppium, literis ipſius Cæſaris manu conſcriptis, & Trevirenſis Electoris teſtimonio doceri poteſt: ſicut etiam Comes Tillius in poculi aurati, quod ei donavit, inſcriptione, fœderis illius primum auctorem appellat: qui ſcyphus apud Benedictinos Weingartenſes etiamnum ſervatur.*

(*c*) *Matth. Bernegge- rus, Profeſſeur en Hiſtoire.*

(*d*) *Profeſſeur en Droit à Strasbourg.*

(*e*) Adjecti ſunt ſub finem Flores Scioppiani ex claſſico belli ſacri.

(*f*) Talenta Christi Gaſpari Scioppio ad negotiandum credita.

(*g*) *Voyez le livre intitulé,* Gaſp. Scioppius de pædia humanarum ac divinarum literarum. *p. 25.*

(*F*) *Et ſur du Pleſſis Mornay.*] La fureur avec laquelle il s'efforce de le tourner en ridicule † dans ſon (*h*) *Alexipharmacum regium felli draconum & veneno aſpidum ſub Philippi Mornæi de Pleſſis nupera Papatus hiſtoria abdito oppoſitum, & Seren. D. Jacobo Magnæ Britanniæ Regi, ſtrenæ Januariæ loco muneri miſſum*, eſt ſi outrée, que je ne penſe pas qu'on puiſſe rien faire de plus ſanglant contre un Auteur. Je pourrois faire, dit-il (*i*), un juſte volume des ſolecîſmes, des barbariſmes, & des autres fautes d'élocution que j'ai trouvées dans le (*k*) Myſtere d'iniquité, mais je veux épargner aux Calviniſtes la douleur de voir leur Hector digne non ſeulement de la ferule de Caſaubon le chef des Pedans, *Alpha Cathedrariorum*, mais auſſi des verges du moindre Cuiſtre, *quem quicunque virgator ubere virgidemia afficiat, & multiplicem jactura natis expiare culpam cogat.*

† *Entre autres choſes ſur l'exhortation au Roi Jaques de faire la guerre au Pape.*

(*h*) *C'eſt un in 4. de 79. pages, imprimé à Mayence l'an 1612.*

(*i*) *Pag. 32.*

(*G*). *Le Roi d'Angleterre ſans aucun menagement.*] Voyez entre autres livres ſon *Eccleſiaſticus auctoritati Sereniſſimi D. Jacobi Magnæ Britanniæ Regis oppoſitus*, imprimé l'an 1611. & ſon *Collyrium regium Britanniæ Regi graviter ex oculis laboranti muneri miſſum*, imprimé la même année. Mais ſur tout voyez ſa (*l*) *Corona Regia*; car je perſiſte à ſoutenir que (*m*) c'eſt ſon Ouvrage. Ferrarius qui l'a tant loüé, lui reproche comme un grand defaut d'avoir critiqué & ſatiriſé toutes ſortes de perſonnes, ſans épargner même les Puiſſances ſouveraines, & les têtes couronnées. *Cum* (*n*) *quæ de ejus ingenio, doctrina, immenſiſque in re literaria laboribus infitiari non poſſet, quæ eſſent totius Orbis teſtimonio comprobata, vertit accuſationem nimiamque ejus ingenii aſperitatem, judiciumque ſubauſterum, omnibuſque infeſtum arguebat. Nam ne ipſis quidem Regibus ſupremiſque poteſtatibus unquam peperciſſe, cum nimia, ac pœnè Cynica detrahendi libidine omnes ordines non ſolum multo ſale defricaret, ſed in omnem verborum etiam prætextatorum amaritudinem effuſus, ipſa literarum capita viroſque ſuperum cultu reverendos totis voluminibus concideret, aſperiſque facetiis jocum ac ludibrium faceret.* La principale raiſon pourquoi ſon *Eccleſiaſticus* fut brûlé à Paris, étoit l'inſolence qu'il avoit euë d'y repandre de ſanglans outrages contre Henri le Grand (*o*).

(*k*) *C'eſt-à-dire dans l'édition Latine.*

(*l*) *Voyez l'article* Puteanus, *p. 901. remarque F.*

(*m*) *Voyez Forerus in Mantiſſa Ant-anatomia Jeſuiticæ pag. 63.*

(*n*) *Octavius Ferrarius in literatorum funere.*

(*H*) *Se glorifia des playes.*] J'ai déja cité le livre où il rend compte de l'emploi de ſes talens: on y trouve que les domeſtiques de l'Ambaſſadeur d'Angleterre attaquerent Scioppius dans Madrid l'an 1614. & croyant l'avoir tué s'écrierent, courage, courage: nous avons enfin ôté du monde ce

(*o*) *Voyez le Continuateur de Mr. de Thou liv. 5 p 314. ad ann. 1612.*

crut qu'il avoit reçuës en cette rencontre. Paſſant par Veniſe l'an 1607. il eut une conference avec Fra-Paolo, où il employa les promeſſes & les menaces, pour tâcher de le gagner au party du Pape. Cela joint peut-être à d'autres motifs, fut cauſe qu'on l'arrêta priſonnier pendant quelques jours. On lui en a fait des (*I*) reproches mal circonſtanciez. L'une des choſes dont il ſe piquoit le

ce grand Papiſte. (*a*) *Sicariorum undecim de familia Oratoris Anglici, qui cùm anno* 1614. *Madriti Scioppium multis vulneribus, ut rebantur, confoſſum pro mortuo reliquerent, ita ſibi per vias rem præclarè geſtam gratulantes audiebantur :* Euge, jam tandem magnum illum Papiſtam jugulavimus. *Qua de re typis deſcripta extat Narratio, quæ* Legatus Latro *inſcribitur.* Mr. Colomiés a publié une lettre où Scioppius declare qu'il a été perſecuté par les Proteſtans, & qu'ils lui ont tiré des arquebuſades & des eſtocades, juſques à croire qu'ils l'avoient tué ; mais qu'encore qu'il ſe fût rendu odieux aux heretiques, pour avoir écrit fortement en faveur de l'autorité eccleſiaſtique des Papes, il ſe regarderoit comme un heretique plus pernicieux que Luther & que Calvin, s'il écrivoit ſelon les principes de Baronius en faveur de la pretenduë puiſſance Papale ſur le temporel des Rois. (*b*) *Io per difender l'Apoſtolato del Papa ho ſcritto tanti libri, quante forſe niſſun altro, e fui perſeguitato da Proteſtanti, che mi tirarono delle archibugiate, e ſtoccate, & mi laſciarono per morto. Ma Dio mi guardi che non mi metta mai à dir una parola ſola in difeſa del Dominato, con che mi farei maggior heretico che Lutero e Calvino, ſi como piu volte con voſtra D. Reverendiſſima mi ſono dichiarato, e ſpero di morir buon Catolico Romano à diſpetto della Corte Romana e di tutti i ſuoi adulatori.* Il paroît par la fin de ce paſſage, que l'Auteur n'étoit guere ſatisfait de la Cour de Rome. Il venoit de dire (*c*) qu'il importe que Baronius ſoit decredité comme l'ennemi des Souverains, & de reconoître que les Annales de ce Cardinal contiennent pluſieurs menſonges, & qu'un Benedictin y en avoit recueilli deux mille (*d*). Scioppius ne parloit pas de la ſorte, quand il écrivoit contre le Roi Jaques ſon *Eccleſiaſticus* qui fut brûlé à Paris. Il ſe glorifie de la flêtriſſure de ce livre, & il raconte que ſon effigie fut penduë en Angleterre dans une farce qu'on joüa devant le Roi. Il dit même que la ligue Proteſtante decida, qu'il étoit du bien public que Scioppius fût mis à mort ; ce qui obligea l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté Catholique à l'envoyer à Milan. Voici le ſixiéme article des comptes qu'il rend de ſon adminiſtration. (*e*) *Contemtus Mortis : cujus ſpecimen eſt Eccleſiæ & Sedis Apoſtolicæ defenſio.* 1. *Contra Gallos à quibus Eccleſiaſticus ejus publicè crematus fuit, quem tamen librum Cardinalis Bellarminus, aliique magni Theologi ſummis tulerunt laudibus.* 2. *Contra Regem Angliæ, cujus librum quatuor diverſis libris editis profligavit : qui propterea ſcripto publico remedium ei violentum fuit comminatus, ejuſque libros in foro exurendos curavit. In Mimo tandem, ſeu Comœdiæ ludicro coram ſe acto perſonam ejus induci fecit, hancque in ipſum pœnam ſtatui, ut faucibus fune eliſis (f) animam per inferiorem gutturem exploderet : velut in* Hæretici Elenchomeni *præfatione videre eſt.* 3. *Contra Principes Proteſtantes fœderis Hallenſis ſocios, qui Rotemburgi in concilio decreverunt, ipſis Scioppio ſublato omnino opus eſſe : quæ oratori Hiſpanico D. Baltaſari Zunicæ cauſa fuit, ut eum Germania relictâ Mediolanum concedere juberet, Inſubriæque Præſidi ſalutem ejus literis accuratiſſime commendaret.*

(*I*) *Des reproches* de ſa priſon de Veniſe *mal circonſtanciez.*] Il s'en faut tenir à la narration de Frere Fulgence. La (*g*) voici. „ Dans ce temps „ que ces controverſes eſtoient deſia accommodées à Venize, y arriva Gaſpar Scioppius homme beaucoup connu au monde par tant de livres „ qu'il a fait imprimer : il venoit de Rome pour „ paſſer, comme il diſoit, en Allemagne, où il „ alloit pour y porter, comme on appriſt, un eſcrit injurieux à la Republique, pour l'y faire imprimer, & autres eſcritures remplies d'impietés, comme celle d'un certain Religieux Dominicain nommé Thomas Campanella. . . . „ (*h*) Que ce fuſt pour cette raiſon, ou pour quelque autre cauſe ſecrette, il eſt certain qu'il tomba dans la diſgrace, & que par ordre public il „ fut arreſté trois ou quatre jours, apres leſquels „ on luy ordonna de ſe retirer promptement. „ Avant que ce malheur luy arrivaſt il eut conference avec le Pere, dans laquelle ils diſcoururent fort long-temps des belles lettres, & „ particulierement de la doctrine des anciens Stoiques, qu'il profeſſoit vouloir retirer de l'obſcurité, & mettre à la plus grande lumiere du „ monde, auſſy bien que beaucoup d'autres de ſes „ ſçavantes penſées, y entre-meſlant meſmes „ beaucoup de matieres d'Eſtat, & plus particulierement de celles des Proteſtans d'Allemagne. „ Apres quoy prenant le meſme Pere à part, il „ commença à luy remonſtrer, que le Pape en qualité de grand Prince avoit les mains fort longues: „ qu'ainſy il ne pouvoit qu'il ne luy mes-arrivaſt, „ puis qu'il tenoit avoir eſté beaucoup offencé par „ luy; qu'auſſy n'euſt-il pas manqué de l'avoir deſja fait tuer, s'il euſt voulu s'en venger de cette „ ſorte. Mais que le Pape n'avoit autre deſſein „ que de le prendre vif, le faiſant enlever de Venize meſmes, pour le conduire à Rome; non „ obſtant quoy il s'offrit luy, pourveu qu'il le conſentiſt de traitter ſa reconciliation, avec autant „ d'avantage & d'honneur qu'il en pourroit ſouhaiter; affirmant encore qu'il avoit commiſſion de faire bien des traittés avec des Princes „ Allemans, meſme touchant leur converſion. „ Le Pere reſpondit qu'il ne ſçavoit pas avoir fait „ aucune choſe, pour laquelle Sa Sainteté deuſt ſe „ tenir offencée (*i*) .... (*k*) Qu'au reſte il le remercioit de ſa bonne affection, ne ſe mettant „ pourtant en aucune peine de tous ſes advis, & „ ne ſe voulant departir en aucune façon de l'intereſt du public, puis qu'il n'en avoit entrepris „ la deffence, qu'apres grande connoiſſance de la „ juſtice de ſa cauſe. Ses deux propoſitions, de „ faire tuer, ou enlever tout vif le Pere, furent „ trouvées bien eſtranges & preſqu'incroyables; „ cependant par ce qui arriva un peu apres, on peut „ aiſément juger que Scioppius ne parloit pas en „ l'air; mais qu'il y avoit long-temps qu'on avoit „ conçeu ſes deſſeins contre le Pere. Party qu'il „ fut de Venize il fiſt un diſcours ſatyrique, au- „ quel

(*a*) *Gaſparis Scioppii Pædia humanarum ac divinarum literarum pag.* 26.

(*b*) *Lettre de Scioppius au Pere Fulgence Theologien de la Republique de Veniſe. Elle eſt datée de Padouë le* 9. *de Juin* 1636. *Mr. Colomiés l'a inſerée dans ſes* Obſervationes ſacræ *pag.* 6. *& ſeq.*

(*c*) So bene che egli per ignoranza ed inadvertenza ſcriſſe molte coſe falſiſſime, di tal maniera che un Padre di San Benedetto, mio allievo, dice di haver raccolto due mila errori di ſuoi Annali, ed jo giudico che importi non poco, che queſt' huomo ſia diſcreditato, come nemico della giuridittione di tutti i Sourani Principi, li quali volſe ancora *in temporalibus* soggettare al Papa. *Ibid. pag* 8.

(*d*) *Confer ce que dit Patin dans les Nouv. de la Rep. des lettres, Avril* 1684. *pag.* 117.

(*e*) *Scioppius, Pædia pag.* 25.

(*f*) *Voyez Merici Caſauboni pietas pag.* 23.

(*g*) *Vie du Pere Paul pag.* 191. *édit. de Leide* 1661.

(*h*) *Ibid. pag.* 192.

(*i*) *Dans ce que je ſuprime ici, eſt contenu le paſſage de l'homicide de ſoi-même que je raporte ci-deſſus article* Saint-Cyran *pag.* 992. *lettre c.*

(*k*) *Vie de Pere Paul, pag.* 195.

le plus étoit la belle Latinité. Il trouvoit des barbariſmes dans les écrits des modernes les plus eſtimez pour leur eloquence, & il n'épargna pas même le plus éloquent (*K*) Auteur de l'ancienne Rome. Il merita ſous le caractere de Grammairien le titre * odieux qui fut donné à Diogene ſous le perſonnage de Philoſophe. C'eſt tout dire. Il s'étoit fait tant d'ennemis qu'il craignit enfin de manquer d'une retraite aſſûrée. Il avoit beau ſe tenir coi dans Padouë, & s'amuſer à des chimeres apocalyptiques (*L*), dont il importunoit le Cardinal Mazarin: il

* *Voyez dan. la remarque K le paſſage de Lambecius.*

„ quel parlant de l'entre-veuë de luy & de ce Pe- „ re, il atteſta l'avoir connu pour homme non „ indocte ni (*a*) timide. „

(*a*) *Voyez vita & parentes Gaſp. Schoppii pag.* 156.

Ce recit nous montre que les amis de Scaliger s'abuſerent lourdement, lors qu'ils publierent que Sciopptus alla à Veniſe un peu après la proclamation du Senat, contre ceux qui avoient aſſaſſiné le Pere Paul; & qu'on arrêta Sciopptus parce qu'on le crut complice de l'aſſaſſinat. (*b*) *Venetiam profectus eſt. Promulgata erat paulo ante capitalis ſententia in ſicarios aliquos (aſſaſinos vocant) qui Paulum illum Servitam, cujus ſcriptum pro aſſertione juris Venetæ Reip. in manibus omnium verſatur, aggreſſi fuerant, & vulnera aliquot, quæ tamen lethalia præter mentem eorum non eſſent, inflixerant. Eo ergo tempore in urbem cum veniret, juſſu magiſtratus in carcerem deductus eſt, quaſi rei hujus conſcius, aut qui alterius eo explorator veniſſet.* Une fauſſeté de cette nature ne pouvoit que faire un grand tort à la cauſe de Scaliger; & d'autant plus que ſur d'autres chefs lui & ſes amis firent paroître, qu'ils recevoient de mauvais memoires touchant Sciopptus. S'ils euſſent conſulté Lingelsheim, ils euſſent apris que l'aſſaſſinat de Fra-Paolo ne fut point la cauſe de la detention de Sciopptus; mais qu'on l'arrêta pour s'être rendu ſuſpect par les paroles hautaines & menaçantes, dont il s'étoit ſervi dans une converſation avec ce Servite (*c*). Sciopptus dit qu'on l'arrêta, parce qu'on fut averti qu'il étoit l'Auteur d'un livre injurieux à la Seigneurie de Veniſe; & qu'il alloit negocier contre elle de la part du Pape avec quelques Princes d'Allemagne. (*d*) *Fidem habuerunt* Julio Adolpho Weiterishemio, *homini Saxoni, qui. . . . clam ad eos detulit* Scioppium *auctorem eſſe libri cujuſdam pro Pontifice adverſus ipſos ſcripti & Monachii typis impreſſi, hoc titulo,* Nicodemi Macri Romani cum Nicolao Craſſo Veneto diſceptatio &c. (*quod quidem opus perpetuo ſale ac facetia diffluens, & eruditionis varietate admirabile, præ quo Ivo tuus Villiomarus nec hiſcere auderet, multi docti viri non niſi a Scioppio proficiſci potuiſſe perſuaſum habebant) & tunc quoque Pontificis miſſu ad Principes quoſdam in rempublicam ipſorum inflammandos in Germaniam proficiſci.* Il eſt ſûr que Sciopptus avoit compoſé ce livre: Rhodius & Placcius (*e*) ſe ſont abuſez, en le donnant à un Profeſſeur de Boulogne nommé Aſcanius Perſius. Voyez la (*f*) *Viſiera alzata* de Pierre Jaques Villani de l'Academie des Humoriſtes, des Geniaux & des Infeconds.

(*b*) *Ibid. pag.* 150. 151.

(*c*) Scioppium Monaci jam eſſe & in tranſitu jus civitatis Venetæ adeptum biduana carceratione, cum Paulum Servitam inſolentius ac minaciter allocutus ſuſpectum ſe feciſſet. *Lingelsheim. epiſt.* 80. *ad Bongarſium* elle eſt datée du 7. de Novembre 1607.

(*d*) *Oporinus Grubinius ubi ſupra pag.* 162. 163.

(*e*) *Voyez Placcius de Anonymis & Pſeudonymis in appendice pag.* 33.

(*f*) *Le Journal de Leipſic, du mois de Juin* 1690. *pag.* 363. *en parle.*

(K) *Il n'épargna pas même le plus éloquent Auteur de l'ancienne Rome.*] Liſez ces paroles de Balzac. „ (*g*) L'accuſateur de Ciceron dont vous me demandez des nouvelles, c'eſt le redoutable „ Schiopius. Il a fait imprimer un livre à Milan, „ dans lequel il accuſe Ciceron d'incongruité & „ de barbariſme. Il n'y en a qu'un ſeul exemplaire „ en France, & Meſſieurs Dupuy me le preſterent lors que j'eſtois à Paris. Cette injuſtice „ faite à Ciceron ſeroit une conſolation à Scali- „ ger, s'il revenoit aujourd'huy au monde. Mais „ au premier jour je m'attens que le meſme Schiopius fera un autre livre, par lequel il entreprendra de prouver que Caton eſtoit un meſchant homme, & Jules Ceſar un mauvais ſoldat. „ Dès l'âge de 20. ans il trouvoit que Phedre ſe reſſentoit quelquefois (*h*) de la barbarie de la Thrace ſon païs natal. Faut-il s'étonner après cela qu'il accuſe (*i*) d'incongruité Scaliger, Lipſe, Caſaubon, Monſr. de Thou, Poſſevin (*k*), Voſſius, Strada &c. Ses cenſures ſont quelquefois bien fondées, mais non pas toûjours. Voyez ce que le (*l*) docte Borrichius a fait contre lui pour la defenſe de Voſſius, & du Pere Strada. Un (*m*) Jeſuite du College de Rome a travaillé à l'apologie de ce dernier; mais je ne ſai point ſi ſon travail a paru. Ceux qui oſent condamner magiſtralement de barbariſme ou de ſoleciſme certaines phraſes, s'expoſent beaucoup; car combien de fois leur a-t-on montré dans les Auteurs qu'on nomme Claſſiques, les termes & les expreſſions qu'ils avoient blâmées? La difficulté qui ſe trouve dans ces ſortes de diſputes, paroîtra ſenſiblement à ceux qui prendront la peine d'examiner les livres de Jean Vorſtius, *De Latinitate merito aut falſo ſuſpecta*; ceux de Chriſtophle Cellarius, *De Latinitate media & infima ætatis*, & *De barbariſmis & idiotiſmis ſermonis Latini*; & ceux que Voſſius, Borrichius &c. ont publiez ſur cette matiere. Pour revenir à Sciopptus, il faut dire qu'il promettoit un Ouvrage intitule *Hercules Coprophorus*, où il avoit ramaſſé une multitude infinie de barbariſmes & de ſoleciſmes. C'eſt là qu'il devoit (*n*) montrer les fautes de ſtyle de Jules Ceſar Scaliger. Peſez bien ces paroles de Lambecius; elles repreſentent parfaitement toute l'importunité chicaneuſe de ce Critique. (*o*) *Homo, ut notiſſimum eſt, ingenii maligni, & oris maledicentiſſimi, qui propter præſtantiſſimorum & de re literaria optime meritorum virorum invidas ac injurioſas calumniationes, merito* Canis *Grammaticus appellatur.*

(*g*) *Balzac lettre* 12. *à Chapelain liv.* 2. *datée du* 12. *Avril* 1637.

(*h*) *Voyez Scheffer dans la vie de Phedre. Cet Auteur ſe trompe dans la preface nommant Conrad celui qu'il faloit nommer Gaſpar.*

(*i*) *Voyez ſon Scaliger Hypobolimæus & le traité* De ſtilo hiſtorico.

(*k*) *Le Medecin, Auteur d'une hiſtoire de la Maiſon de Gonzague &c.*

(*l*) *C'eſt l'appendix du livre intitulé* Olai Borrichii cogitationes de variis Latinæ linguæ ætatibus & ſcripto . . . Voſſii de vitiis ſermonis *imprimé à* Coppenhagen 1675. *in* 4.

(*m*) *Nommé* Pierucci. *Voyez Borrichius ib. p.* 268.

(*n*) *Voyez ſon Alexipharmacum regium.*

(L) *Chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin.*] Voici un fait qui n'eſt pas des plus connus. Naudé voulant refuter la plainte que l'on faiſoit que ce Cardinal ne repondoit pas à toutes les lettres qui lui étoient écrites, dit (*p*), „ Que l'Office de *premier Miniſtre* en France. . . „ eſt comme une naſſe où tous les eſprits fols, „ melancholiques, hypochondriaques, extravagants ſe viennent prendre; comme un eſcueil „ où le vaiſſeau des fols, *navis illa narragonia ſive* „ *ſtultifera Brentii*, ſe vient briſer, & comme „ l'ayman pour attirer à ſoy tous les eſprits creux „ qui ſont dans le Royaume. De façon que ſi le „ *premier Miniſtre* eſtoit obligé de lire tous les „ deſſeins chimeriques, toutes les propoſitions „ extravagantes, tous les advis ridicules & impertinens que ces eſprits luy addreſſent, il n'auroit pas aſſez de temps pour les lire, ny pour „ les examiner, quand bien meſme il quitteroit „ toutes

(*o*) *Lambecius apud Magirum, eponymolog. Critico pag.* 740.

(*p*) *Naudé Dialogue de Maſcurat p.* 454.

il ne laissoit pas de craindre quelque attentat sur sa vie. Cela porte à croire qu'on n'a pas dit sans raison qu'il jetta les yeux sur la Hollande, & qu'il temoigna quelque envie de rentrer dans la Communion (*M*) des Protestans. On parle

„ toutes ses occupations plus serieuses, pour ne „ vacquer qu'à celles-là seulement. . . . (*a*) Il „ me souvient d'avoir conneu depuis cinq (*b*) ans „ trois hommes de vertu signalée, &. de doctrine extraordinaire, dont le premier qui est le „ Sieur *Cattius* Chanoine de la ville d'Arras, soustient qu'il y a une montagne d'or en la Palestine, que la Sainte Escriture promet aux Chrestiens, aprés qu'ils auront surmonté les Turcs, „ & que Dieu veut qu'on luy rebastisse un temple „ au milieu d'Hierusalem, dont il a fait graver le „ plan, avec toutes les preuves & explications de „ son dire tirées de la Ste. Ecriture: l'autre qui „ est le Sieur *Scioppius*, dont le nom est assez conneu par toute l'Europe, pretend qu'il n'y a jamais eu Pere ny Docteur de l'Eglise, qui ait „ mieux entendu la Ste. Ecriture, ny plus asseurément conneu par icelle la fin du monde, & „ les secrets de l'Apocalypse que luy: & le troisiesme nommé le Docteur *Colombi*, est maintenant aprés pour faire assembler un Concile „ General, où l'on puisse terminer en faveur du „ Roy de France, les pretentions qu'il a sur la „ Navarre, & sur la Franche-Comté, & a mesme dressé tous les Decrets & Canons qu'il y „ conviendra faire a cette fin. Or je sçay asseurément, pour avoir veu une partie des escritures que ces trois hommes ont envoyées au *Cardinal*, afin d'appuyer ces desseins chimeriques „ sur son authorité, que si ledit *Cardinal* eust esté „ si peu judicieux que de les vouloir considerer, „ ils luy auroient plus taillé d'affaires, que le plus „ habile de ses Secretaires n'en auroit pu expedier. „ Et parce que chacun se picque de Politique, il „ s'ensuit aussi que le nombre des fols & extravagans est plus grand parmy ceux de cette profession là, qu'entre les personnes d'autre condition; ce qui multiplie pareillement le nombre „ des advis, conseils, desseins, memoriaux & „ semblables pieces, qui ne sont pas moins impertinentes les unes que les autres, ny moins „ propres à faire perdre le temps aux Ministres „ ausquels on les addresse, s'ils estoient si simples „ que de s'y amuser. Et neanmoins parce qu'ils „ ne le font pas, & qu'ils connoissent soudain par „ l'experience & la connoissance qu'ils ont des „ affaires, *quid solidum crepet*, ces Messieurs „ les Melancholiques & Hypochondriaques, se „ croyans rebuttez, prennent de là occasion de „ les blasmer, de dire que l'on ne respond point „ aux lettres de consequence, car ils se persuadent „ que leurs folies sont telles, *juxta illud*,

(*a*) Naudé ib. p. 455.

(*b*) Ce livre de Naudé fut composé l'an 1649.

„ *Quisquis amat ranam, ranam putat esse Dianam.*

„ Que l'on neglige les grandes affaires, les moyens „ asseurez d'avoir de l'argent, de faire la paix, de „ sauver le Royaume, pour s'amuser à des bagatelles, pour se joüer avec des singes; & ils „ font si bien à force de se plaindre & de crier, „ que l'on accuse un pauvre Ministre, qui n'a pas „ quelquefois le loisir de respirer, de ne se pas „ acquitter de sa charge; de trop deferer à ses „ plaisirs; de negliger les lettres qu'on luy escrit, „ les advis qu'on luy donne; de n'estre pas digne „ de la charge qu'il exerce, & finalement, si on „ les vouloit croire,

„ *Collige sarcinulas dicet libertus & exi,*
„ *Jam gravis es nobis.* „

Bien des gens me blâmeront sans doute de n'avoir pas retranché de ce passage tout ce qui n'appartient pas à Scioppius; mais je les renvoye à beaucoup d'autres Lecteurs, qui prendront un grand plaisir aux reflexions de Gabriel Naudé que j'ai raportées.

Voilà quelle fut la catastrophe de Scioppius: après avoir employé plusieurs années à critiquer, à mordre & à dechirer toute la terre, il se tourna du côté des Propheties de l'Ecriture; il en chercha la clef, & (*c*) il se flata d'y avoir trouvé celle que St. Pierre y a laissée, & que personne n'avoit decouverte. Fatigué, lassé de tant de combats, & de tant de coups donnez & reçus, il s'enferma dans ce donjon; il se fixa à ce travail; il s'imposa cette tâche pour sa vieillesse. Trop heureux encore s'il renonça tout-à-fait à la satire, & s'il n'eut point quelque envie d'exciter les peuples à de grandes revolutions, en leur annonçant que les promesses de l'Apocalypse seroient bien-tôt accomplies. Tous ceux qui se sont mêlez d'un tel travail, n'ont pas attendu comme lui qu'ils fussent las de medire: quelques-uns au contraire y ont aiguisé leurs armes, & en sont devenus plus satiriques. Quelques-uns aussi n'ont eu en vuë que d'exciter les passions, & de remuer les peuples. Vous trouverez le plan de l'Ouvrage de Scioppius dans une lettre qu'il écrivit de Padouë le 20. de Fevrier 1642. Il ne nous renvoyoit pas à longs jours, & il reduisoit en systême l'art prophetique. *Quatuor libellos*, disoit-il (*d*), *istis indicibus seu titulis jam confectos habeo. 1. Fons sapientiæ intento digito monstratus, hoc est, Ecloga ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus de Sacra Scripturæ studio, ejusque studii necessitate, utilitate, adjumentis & temporibus. 2. Clavis scientiæ ad aperienda regni cœlorum mysteria propediem consummanda, hoc est; specimen Exegeseos Propheticæ in Psal. 45. 3. Annunciatio regni Christi ac populi Christiani in orbem terræ futurum usque ad novissimum annorum & expeditionem Gog & internecionem ejus. 4. Systema artis prophetandi, continens ejus artis finem, officia, materiam subjectam & instrumenta, exemplo Galeni in systemate artis Medicæ.*

(*c*) Me jam exegesi seu prophetiæ scripturæ (quam S. Petrus vocat) plus quingenta folia explevisse, ea ipsa clave ad aperienda ejus mysteria usum quam idem Apostolus nobis reliquit vix tamen à quoquam adhuc intellectam. *Scioppius epist. ad Vossium.* C'est la 334. des lettres écrites à Vossius p. m. 225.

(*d*) *Sciopp. epist. ad Vossium pag. 225.*

(*M*) *Quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans.*] Mr. Arnauld ne le pouvoit croire. (*e*) *Il y a une chose qui donneroit une très-méchante opinion de Schioppius, si elle étoit vraye: c'est qu'il eût voulu sur la fin de ses jours transiger & traiter de sa Religion avec les Hollandois, & que pour cet effet il eût écrit à Leyde qu'il se feroit Protestant si on le vouloit recevoir. Mais il y a si peu de vraisemblance à cela, qu'il faudroit avoir un autre garant qu'Hornius pour se le persuader. Il paroît dans tous ses livres tant de zele pour la Religion Catholique, & tant d'éloignement pour les hérétiques qu'il avoit quittez, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait voulu retourner à sa premiere Religion. Il avoit de*

(*e*) *Morale pratique tom. 3. chap. 6. pag. 129. 130.*

parle diverſement de l'année de ſa mort, mais je croi qu'on la doit (*N*) mettre à l'an 1649. On ne peut nier que ce ne fût un très-habile homme; & s'il avoit eu autant

de plus de ſi grands talens, outre qu'il étoit de naiſſance, que s'il avoit été aſſez miſerable pour avoir cette penſée, il n'auroit trouvé que trop de Princes Proteſtans qui l'auroient reçu à bras ouverts, ſans avoir été obligé de demander du pain aux Profeſſeurs de Leyde, qu'il avoit cruellement offenſez par la maniere dont il avoit traité Joſeph Scaliger leur heros, & leur idole. Voilà tout ce que je pouvois dire n'ayant point le livre d'Hornius Mais j'en viens de recevoir le paſſage entier, que j'ay fait mettre au bas de la page, parce qu'il ſuffit de le lire pour n'y ajoûter aucune foi, tant il eſt plein d'emportement & de fureur contre les Catholiques en general, & contre Schioppius en particulier, accuſant les uns du deſſein barbare d'égorger tous les Proteſtans, & l'autre d'avoir été l'inſtigateur de cette cruelle reſolution. Voici le paſſage qui fut envoyé à Monſr. Arnauld: je le tire de la (*a*) page 386. de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de George Hornius, que Mr. Leidecker a continuée, & commentée. *Nunquam res* Euangelicorum *in majori poſitæ erant diſcrimine, quam poſt illam Bohemiorum calamitatem.* Jeſuitæ *enim jam quaſi* parta *de* Univerſa Germania, *imo omnibus* Euangelicis, *victoriâ, inſolenter triumphabant, ac nil niſi cædem Proteſtantium ſpirabant, quodam flagitioſiſſimo* Grammatico, *& ob ſcelera* Altorfi *Noricorum commiſſa infami,* Gaſpare *Schoppio, ex Palatinatu ſuperiore Neagora oriundo, ſed indigno, qui tam præſtanti nationi apud poſteros accenſeatur,* (*ſive, ut ſe appellari Italice malebat,* Scioppio) *homine in apoſtaſiam prolapſo, claſſicum canente &* totale excidium *Proteſtantium promittente, ac ſuadente: qui tamen nihil niſi* miſerabilis *literator fuit, ut opera ejus* inepta *&* maligna *oſtendunt, ac extrema ſenecta, ſcriptis Patavio, ubi præ* Jeſuitarum, *vitæ ejus inſidiantium, metu deliteſcebat,* Leidam *literis, tranſitionem iterum ad Euangelicos offerebat, ſi in gratiam reciperetur, ſed rejectus* Apoſtata *contemtuſque ob* vanitatem fuit. Je n'ai guere lu d'Auteur qui ait parlé de ce deſſein de Scioppius, ſans ſe fonder ſur le temoignage d'Hornius. Cela me tente de croire que l'on n'a qu'un ſeul temoin, & je doute que cela ſuffiſe dans un fait de cette nature. J'ai ouï dire à un ſavant Lutherien, que les lettres de Scioppius ſur ce ſujet ont été entre les mains de Boeclerus. Mais pourquoi donc ne les a-t-on pas publiées; car on ne ſauroit ignorer que beaucoup de gens ne traitent de fable ce recit d'Hornius? C'eſt pour le moins une indiſcretion qui meritoit d'être cenſurée par le Senat Academique. C'eſt faire tort à la très-illuſtre Univerſité de Leide, que de publier qu'elle rejetta les offres de Scioppius. Cette conduite n'eût été conforme ni à la prudence humaine, ni à la charité Chretienne. Il eût été glorieux aux Proteſtans de regagner un tel perſonnage; & d'ailleurs l'Egliſe ne doit-elle pas toûjours tendre les bras à ſes enfans revoltez? Ne doit-elle point aller chercher, à l'exemple du bon paſteur, toutes les brebis égarées? A plus forte raiſon pecheroit-elle, en fermant la porte aux brebis qui demanderoient de rentrer dans le bercail. Etoit-il impoſſible que Scioppius ne ſe repentît? Pouvoit-on decider certainement que ſes demandes étoient une fourberie? Et en tout cas n'eût-on pas pu prendre garde qu'il ne fit du mal? Notez qu'il remarque dans ſa lettre à Voſſius, que les livres prophetiques qu'il ſouhaitoit de faire imprimer, ne contenoient rien qui fût contraire à la Communion de Rome. Il fait aſſez entendre qu'il reconoît l'injuſtice & l'uſurpation de la Cour de Rome, mais il ne dit rien qui inſinuë qu'il eût deſſein de ſe retirer chez les Proteſtans. (*b*) *Vix autem ſperare audeo, fore ut quicquam iſtorum in Italia edendi venia mihi detur, non quod quicquam in eis vel decretis Romanæ Eccleſiæ de fide, vel bonis moribus adverſetur, ſed quod mores Curiæ Romanæ omnes Eccleſiæ leges jam olim in poteſtatem ſuam perduxerint, nec jam cuiquam fas ſit quicquam tale dicere aut ſcribere, quale ipſi Pontifices in D. Bernardo, Brigitta & Catharina Senenſi non modo verè recteque dictum faſſi ſunt, ſed etiam pro ſaluberrimo fidelium dogmate religioſè obſervari voluerunt.* Notez auſſi que cette lettre contient toutes ſortes d'honnêtetez, & pluſieurs marques de confiance à l'égard de Voſſius.

(*N*) *On doit mettre ſa mort à* (*c*) *l'an 1649.*] Ce que je m'en vai citer de Mr. Baillet, fera conoître que peu de gens ſavent quand Scioppius quitta cette vie. Cette incertitude l'auroit deſolé, s'il l'avoit prevuë au tems qu'il faiſoit un ſi grand bruit par toute l'Europe. (*d*) *Je n'ai pu encore ſçavoir nettement le temps de ſa mort. Mr.* (1) *Patin le Pere l'a marquée en* 1649. *Mr.* (2) *Lambecius témoigne qu'il faiſoit encore des livres en* 1652. *D'autres ſemblent avoir prolongé ſa vie au delà de l'an* 1660. *Monſr.* (3) *Galois parlant de luy en* 1665. *témoigne qu'il eſtoit mort depuis peu de temps. Mr.* (4) *Konigius écrivant en* 1678. *dit de luy,* Paucis abhinc annis vivere deſiit. Joignons à cela que d'autres mettent ſa mort à (*e*) l'an 1663. De tous ces Ecrivains-là celui qui rencontre le mieux eſt Mr. Patin; car il eſt ſûr que Scioppius mourut l'an 1649. Ferrari en parle comme d'un homme qui n'étoit plus; il en parle, dis-je, ainſi dans une harangue (*f*) qu'il recita (*g*) la 16. année de ſa profeſſion de Padouë. Or il commença de profeſſer dans cette Univerſité l'an (*h*) 1634. Il parloit donc de la ſorte l'an 1650. D'où l'on doit conclure que Mr. Patin n'avoit pas été mal informé à l'égard de l'an mortuaire, lors qu'il écrivit le 13. de Juillet 1649. ce que je m'en vais copier. „ „ (*i*) La mort eſt fort ſur les gens de lettres cette „ année; depuis que Mr. Hofman & Mr. Piétre „ ſont morts, nous avons auſſi vû mourir icy Mr. „ des Yveteaux, qui avoit été Précepteur du feu „ Roy; Monſieur Juſtel Secretaire du Roy, ſa„ vant homme qui avoit autrefois été au Maré„ chal de Bouillon: outre cela ſont décédés en „ Hollande Meſſieurs Voſſius & Spanheim; & „ en Italie Paganinus Gaudentius, & Gaſpar „ Scioppius qui a écrit il y a environ 43. ans un li„ vre fort infame contre l'incomparable Joſeph „ Scaliger. Ce Scioppius étoit en ſa jeuneſſe Lu„ therien; il ſe fit Catholique Romain par la „ lecture des Annales Eccleſiaſtiques de Baro„ nius, à ce qu'il diſoit. Puis il s'en alla à Rome „ où il fut fait domeſtique du Cardinal Madruce. „ Il ſe voulut alors faire (*k*) Jeſuïte; mais ceux-ci „ crurent

P P P p p p

(*a*) *Edit. Lugd Bat. 1687. en faveur de ceux qui ont une autre édition je dis que ce paſſage ſe trouve au numero 6. du 3. article du 3. periode.*

(*b*) *Scioppius, epiſt. ad Voſſium, pag. 225. 226. elle eſt datée du 20. de Fevrier 1642.*

(*c*) *Comme a fait Mr. Witte in diario biographico.*

(*d*) *Baillet, enfans celebres pag. 245.*

(1) *Dans ſes Lettres.*

(2) *Tom. 1. Bibl Vind. Cæſ. cap. 50. lib. 1.*

(3) *Journal des Sçav.*

(4) *Bibl. vet. & nov.*

(*e*) *Obiit anno 1663. octogenario major,* Pope-Blount cenſura auctorum pag. 692. *Il auroit vêcu 87. ans s'il eût vêcu juſqu'en 1663.*

(*f*) *Celle qui a pour titre* funus literatorum.

(*g*) Per ſexdecim annos in Patavino Gymnaſio . . . Rhetoris partes implet. *ib. circa fin.*

(*h*) *Carolus Patinus in Lyceo Patavino pag. 15.*

(*i*) *Guy Patin lettre 15. de la 1. édition, & 22. de la 2. à la page 96. du 1. tome édit. de Geneve 1691.*

(*k*) *D'autres diſent qu'il l'a été,* qu'il quitta leur Compagnie. *Voyez Mr. Baillet, Jugem. t. 3. n. 535. pag. 476. C'eſt une erreur. Voyez* Amphot. Sciopp. pag. 169.

autant de moderation & de probité, que de favoir & d'efprit, on le compteroit juftement parmi les Heros de la Republique des lettres. Son aplication au travail, fa memoire (*O*), la multitude de fes écrits, fon feu, fon éloquence, fon afcendant fur fes ennemis font des chofes furprenantes: mais fes victoires lui coûterent cher, il falut qu'il effuyât mille injures; & il fe defia (*P*) même quelquefois de la

„ crurent qu'il valoit mieux qu'il demeurât feculier, & qu'il leur pourroit rendre de plus notables fervices, ce qu'il fit écrivant contre Scaliger. Il fit quelques voyages pour eux en Allemagne & à Venife, déguifé (*a*). Puis il fut fait penfionaire de l'Empereur: mais enfin il fe declara ennemi de l Empereur & des Jefuïtes, & fe retira pour la fûreté de fa perfonne à Padouë, où il a vêcu en affûrance de tant d'ennemis, après avoir obtenu de la Republique de Venife pardon de fa vie paffée. Il eft foupçonné d'être le plus grand Autheur de plufieurs livrets faits depuis 15. ans contre les Jefuïtes, & entr'autres de *Anatomia Societatis*, *& de Stratagematis Jefuitarum*. Il a dit autrefois à un de fes amis, qui eft fort le mien, que le Cardinal Baronius l'avoit follicité par lettres, lorfqu'il étoit en Allemagne, de fe faire Catholique, & qu'en ce cas-là il luy promettoit qu'il le feroit devenir (*b*) Cardinal: que Baronius luy-même efpéroit de devenir Pape après Paul V. „

(O) *Son aplication au travail, fa memoire, la multitude de fes écrits ... fon afcendant fur fes ennemis.*] Le Ferrari va nous aprendre qu'il étudioit nuit & jour; que pendant les 14. dernieres années de fa vie il fe tint enfermé dans une petite chambre, & qu'il ne faifoit rouler la converfation que fur les fciences avec ceux qui le vifitoient; qu'il eût pu comme un autre Efdras retablir la Sainte Ecriture fi elle fe fût perdue, & qu'il en citoit des paffages tout d'une haleine plufieurs heures de fuite avec une telle prefence de memoire, que les affiftans ne pouvoient affez l'admirer, veu que d'ailleurs il en tiroit des doctrines fort fingulieres, & ignorées des plus favans. Le nombre de fes Ouvrages furpaffoit le nombre de fes années. Ayant parlé de fa faveur auprès des Papes, & de plufieurs Princes, comme auffi des emplois publics dont il fut chargé, on continuë de cette maniere. (*c*) *Donec inanium pertæfus in fe ipfum recederet, & partim Mediolani, partim in hac Urbe* (*d*) *victuris æternum libris bona fide pofteritatis negotium tranfigeret. Eos libros in ore famæ in commendatione omnium verfari. Quumque per omnes fere difciplinas capax ingenium circumtulerit, duo tamen in ipfo fine exemplo fatis exprimi, nedum laudari poffe, judicii vim in aliorum fcriptis æftimandis, & ad latinæ orationis cenfuram exigendis miram, atque exactam, tantam vero facrarum literarum peritiam, quantam fortaffe nullus ad hanc diem, quantamque nemo credat, qui illam auribus non ufurparit. Ut, quod olim de Efdra dictum eft, deperditos linguæ fanctæ Codices folus reparare potuerit. Scilicet ufque ad extremam fenectam, nuntio rebus humanis remiffo, noctu diuque in facrarum literarum commentatione incredibili labore verfatum, ut ipfum adeuntibus per plures horas uno veluti fpiritu infinita facræ paginæ loca inufitata memoriæ felicitate ftupentibus, atque attonitis repræfentaret, atque ex ipfis divinæ fapientiæ penetralibus arcana etiam doctiffimis ignorata exprimeret. Nimirum cum raro alias prodire in publicum foleret, extremis temporibus*

(*a*) *Cela paroit faux: le premier voyage qu'il fit en Allemagne depuis fon Catholicifme fut en l'année 1607. qu'on l'arrêta à Venife pendant quelques jours. Il parut en Allemagne avec fafte, & comme étant au fervice de l'Archiduc Ferdinand* (*voyez* Vita & parentes Gafp. Schoppii *pag.* 155. 156) *Il dina même à Amberg avec le Prince d'Anhalt Gouverneur du Palatinat, & en reçut des honnêtetez: voyez* Amphot. Sciopp. *pag.* 129. 130.

(*b*) *Voyez* Amphotides Scioppianæ pag. 169.

(*c*) *Octavius Ferrarius, in prolufione cui titulus* Funus literatorum.

(*d*) *C'eft-à dire à Padouë.*

quatuordecim annos domo, ac ferme angufto cubiculo claufum diebus noctibus jungentem lucubrare perpetuo folitum, cumque à doctis inviferetur, ne unquam à literis abfcederet variis, ac feftivis de re literaria fermonibus profundæ eruditionis fructus uberrimos communicare confueviffe, huncque ipfi ludum, hoc otium, hoc laborum levamen femper fuiffe. Nec mirum fi ætate exacta plures libros à fe confectos, quam annos numeraret, ejufque opera vel magnam Bibliothecam inftruere poffent, ipfe viva ac perambulans Bibliotheca merito appellaretur.

L'afcendant qu'il eut fur fes adverfaires eft une efpece de prodige. Nous avons cité ci-deffus un paffage des Enfans celebres, où l'on avouë (*e*) que *Dieu a prefque toûjours recompenfé d'un grand fuccés* fon travail infatigable. Raportons la fuite de ce paffage (*f*) *Dieu ne permit pas que le travail exceffif de fes études le fift mourir, ou qu'il fuft nuifible à fa fanté: mais il voulut le fouffrir dans le monde pendant une vingtaine* (*g*) *d'Olympiades & peut-eftre plus, pour l'execution de fes desfeins & pour l'exercice de bien des gens.*

(P) *Qu'il effuyât mille injures, & il fe defia même.*] Peu apres la publication du *Scaliger hypobolimæus* on vit paroître quelques écrits fort outrageans contre lui. Baudius en vers, Heinfius (*h*) en profe prirent le parti de Scaliger. Un autre fit une fatire fanglante intitulée *Vita & parentes Gafparis Schoppii*. Scaliger ne demeura pas les bras croifez, il publia *confutatio fabulæ Burdonum* (*i*) fous le nom de Janus Rutgerfius, qu'il ne defigna que par les lettres initiales J. R. Barthius fe mit de la partie, & fit 3. fatires contre nôtre Scioppius: j'en parle ailleurs (*k*). Voici le titre de quelques autres écrits contre le même homme. *Alberti de Albertis Lydius lapis ingenii, fpiritus ac morum Gafparis Scioppii. Ejufdem vindiciæ generales adverfus famofos Scioppii libellos in Jefuitas*, à Munich 1649. *in* 12. *Henrici Wottoni Epiftola de G. Scioppio cui propter argumenti fimilitudinem etiam alia adjecta funt*, à Amberg 1637. L'un des principaux Tenans des Jefuïtes contre lui fut le Pere Laurent Forerus qui publia *Grammaticus Proteus, arcanorum Societatis Jefu Dædalus dedolatus, & genuino fuo vultu repræfentatus: acceffit auctarium animadverfionum in Gafparis Scioppii Ecclefiafticam aftrologiam*, à Ingolftad 1636. *in* 8. *Appendix ad Grammaticum Proteum quid de relatione Alphonfi de Vargas fit fentiendum*, là même en la même année *in* 8. *Les Jefuites*, ce font les paroles de Mr. Baillet, (*l*) *nous le dépeignent comme le plus grand frippon & le plus fcelerat des hommes, & comme la pefte publique des Lettres & de la focieté humaine. En effet les plus grands hommes du fiecle fe plaignoient de luy prefque tous d'une voix, Catholiques, Heretiques, & les Deiftes même, & tous donnoient leurs fuffrages pour fa profcription, parce qu'il attaquoit indifferemment tout le monde, qu'il déchiroit la reputation des plus honnêtes gens avec autant de plaifir que d'impudence, & qu'il faifoit gloire de n'épargner ny la qualité ny le merite.* Ferrarius (*m*) qui l'a tant loüé re-

(*e*) *Baillet, Enfans celebres pag.* 244.

(*f*) *Ibid. pag.* 245.

(*g*) *Mr. Baillet dans le* 3. *volume des Jugem. des Sçavans pag.* 475. *dit qu'il a vêcu plus de* 80. *ans, il eft fur qu'il n'en a vêcu que* 73.

(*h*) *C'eft lui qui fit la fatire intitulée* Hercules tuam fidem five Munfterus hypobolimæus, *& un autre écrit intitulé* Virgula divina five Apotheofis Lucretii Vefpillonis.

(*i*) *Voyez Thomafius præfat. in orationes Mureti pag.* 24.

(*k*) *Dans l'article* Barthius *p.* 490. *remarque* Q.

(*l*) *Baillet. Jugem. des Sçav. vol.* 3. *pag.* 476. 477.

(*m*) Ita multorum in fe odia concitaffe, ut amaras ipfe quoque hiftorias audire cogeretur, bellifque plufquam civilibus Mufarum pacem inquietaret. *Ferrar. ubi fupra.*

la pointe redoutable & du tranchant de sa plume. Il possedoit toute la * Bible sur le bout du doigt. Il n'est pas vrai qu'il n'ait point voulu (*Q*) se laisser peindre. Il laissa plusieurs manuscrits (*R*) qu'on louë beaucoup. Je n'ai pu trouver les éloges de Jules Cesar Capaci, où l'on fait mention de lui honorablement. Il a paru deux livres sous le nom d'Andreas SCHIOPPIUS frere (*S*) de Gaspar. C'est un nom suposé.

** Voyez les paroles de Ferrari dans la remarque O.*

SEBONDE

reconoît qu'on le contraignit d'entendre des histoires mal-plaisantes.

J'ai dit qu'il ne se fia pas toûjours à sa plume; & voici le fait. Un grand fanfaron dans la Republique des lettres se plaisoit à maltraiter Scioppius, & à le ranger au plus bas étage des gens d'étude. Il le menaça même d'un livre qui le convaincroit aux yeux de toute la terre de n'être qu'un franc ignorant. Scioppius lui envoya signifier qu'il eût à se taire, & que s'il continuoit à le chagriner il se feroit des affaires, non pas au tribunal du Parnasse devant les Muses, mais au tribunal des Magistrats; que Scioppius mettant bas les armes de l'érudition, n'employeroit point d'autres écritures que celles que les Greffes de Boulogne lui pourroient fournir. Qu'il y feroit lever les informations, & la sentence par laquelle ce personnage fut declaré convaincu de plusieurs crimes. Voilà, dit-il, de quelles armes je me servirai, s'il continuë de m'importuner. Quand cet homme eut oüi cette menace, il abandonna le dessein d'écrire contre Scioppius, mais il continua de parler. Nicius Erythreus raconte cela fort galamment; on sera bien-aise de voir son Latin; la chose manqueroit de ses principaux agrémens, si je ne la donnois pas selon les termes de mon Auteur. (*a*) *Cum de singulis, detrahendi gratia, maledice contumeliosequeloqueretur, Gasparem vero Scioppium, qui in literaria Rep. in primis ordinibus numeratur, imi subsellii virum, atque inter literatos proletarios, ut ita dicam, referendum esse ajebat; quem ille Scioppium, quoniam in quodam libello sua tempora, quasi literatis viris non amica, modeste reprehenderat, cœpit contumeliis omnibus lacerare, atque palam eum infantem, rudem, & omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum asserere, minitarique, se libro edito ejus inscitiam palam omnibus facturum. At Scioppius misit illi, qui diceret, si sibi amplius molestus esset, non se pugnaturum cum eo eloquentiæ doctrinæque armis, sed dictis testium, ac sententiis judicum, in publicas tabulas relatis, quibus Bononiæ, malorum facinorum argutus, evictus, ac condemnatus fuisset; his se armis curaturum, ut ejus projecta ad detrahendum bonis viris audacia infringeretur, ac retunderetur. His auditis, à scribendi contra illum sententia destitit, seque tantum intra verba continuit.* On peut regarder cela comme une disgrace bien mortifiante pour Scioppius. A proprement parler Zoilus Ardelio triomfa de lui; car dès qu'un homme de lettres dans une dispute d'érudition a recours aux Magistrats, aux Sergens, & aux Procureurs, c'est une marque qu'il se defie de sa plume, & de sa science. Il change l'état de la question, il fuit le combat, il n'ose aller sur le pré avec son antagoniste (*b*).

(*Q*) *Qu'il n'ait point voulu se laisser peindre.*] Thomas Bartholin assûre que Scioppius n'accorda jamais aux prieres de ses amis de laisser faire son portrait, ni aux Peintres ni aux Graveurs, & il conjecture que cela venoit de la crainte des enchantemens. Mais comme il se trompe (*c*) dans le fait, il ne faut pas s'arrêter beaucoup à sa conjecture: raportons seulement ses paroles; on y verra d'autres exemples un peu plus certains. (*d*) *Adduci nunquam potuit,* Caspar Scioppius, *quanquam sæpe ab amicu rogatus, ut effigiem suam vel coloribus pictorum vel æri cælatorum committeret. Nescio an fascini metu, quod adversariorum, quos & magnos & multos habuit, præstigias timeret. Hinc maluit cum* Accio *Poëta, voluminum non imaginum certamina exercere. Certè nec* Palæottus, *nec* Velserus (*e*), *nec* Pinellus, *Viri magni se vivos depingi voluerunt, sicut* Calceolarius *in Museo prodidit.* Bartholin auroit pu joindre aux 3. exemples de Calceolarius un Roi (*f*) de Lacedemone, le Philosophe (*g*) Plotin, & un celebre (*h*) Theologien d'Angleterre, &c.

(*R*) *Plusieurs manuscrits qu'on louë beaucoup.*] Lisez ces paroles de Mr. Morhof. (*i*) *Libri Scioppiani ἀνέκδοτοι multi, atque inter illos ejus* Thesaurus, sive absolutissimi de linguâ Latinâ Commentarii *apud Joh. Michaëlem Pieruccium, Professorem Patavinum, latitant, neque hunc in diem lucem, cum indignatione eruditorum, vident; de quibus legendus est Gregor. Let.* Ital. regnante part. 3. lib. 3. pag. 325. *Magna hujus libri expectatio apud literatos est, & qui viderunt, ita commendant, ut in illo genere nil simile à quoquam scriptum illis esse videatur.* Ce Pieruccius est apparemment celui que Scioppius a orné de tant d'éloges dans sa lettre à Vossius, & qui auroit souhaité en Hollande une profession en Philosophie. Scioppius l'avoit pris chez lui, & l'avoit institué son heritier universel (*k*).

(*S*) *Andreas* SCHIOPPIUS *frere de Gaspar ... est un nom supposé.*] On croit (*l*) que le Jesuite Garasse est l'Auteur des deux satires intitulées, l'une, *Andreæ Schioppii Casparis fratris Horoscopus Anticotonis, ejusque germanorum Martillerii, & Hardivilleris vita, mors, cenotaphium, Apotheosis* (*m*): l'autre, *Andreæ Schioppii Casparis fratris Elixir Calvinisticum, seu lapis Philosophiæ reformatæ à Calvino Genevæ primum effossus, dein ab Isaaco Casaubono Londini politus, cum testamentario Anticotonis codice nuper invento* (*n*). Monsr. Baillet (*o*) remarque fort bien que Gaspar Scioppius n'a point eu de frere qui ait écrit, mais qu'*en matiere de satyres* le pretendu André meritoit d'être le frere de Gaspar. Le fils d'Isaac Casaubon a fait la même remarque. *Peream*, dit-il, (*p*) *nisi meruerit hic homo, quisquis sit, ut Gasparis Schoppii frater credatur esse.* Il venoit de dire, *Certum est tale illud esse scriptum ut ipse Gaspar Schop. illius author esse potuerit: adeo mendaciis & calumniis refertum est, adeo plenum maledictis & conviciis, &c.* Un peu après il parle d'une satire dont Gaspar Scioppius étoit l'Auteur, comme Eudæmon Joannes (*q*) le reconoît. Cette satire est intitulée, *Holofernis Krissæderi Landsperga Bavari responsio ad epistolam Isaaci Casauboni, Regii in Anglia Archipædagogi, pro viro clarissimo Gaspare Scioppio* (*r*). Casaubon y est accusé non seulement de ne savoir pas la langue Latine, mais aussi de maque-

(a) Nicius Erythreus, Pinacoth. 1. p. 241. Il parle d'un certain Zoilus Ardelio. *C'est sans doute un nom supposé.*

(b) Conferez avec ceci ce qui sera dit dans les remarques de l'article Thomas.

(c) Scioppius fait mention de sa taille douce dans la page 51. & 150. des Amphotides Scioppianæ. *On la voit dans le Theatre de Paul Freherus ad pag. 766.*

(d) Thom. Bartholin. de legendis libris, pag. 65. 66.

(e) J'en parle dans l'une des remarques de son article.

(f) Agesilaus; voyez son article à la fin.

(g) Voyez son article, remarque A.

(h) Gataker; voyez sa Vie au commencement.

(i) Morhof. Polyhist. lib. 1. c. 7. p. 62.

(k) Voyez les lettres écrites à Vossius, p. m. 224.

(l) Voyez Mr. Baillet, Auteurs deguisez, p. 254. & au catalogue.

(m) Imprimée à Anvers chez Jerôme Verdussen, 1614. in 4.

(n) Imprimée à Anvers chez les heritiers de Martin Nutius, 1615. in 4.

(o) Baillet, au 1. tome des Anti, p. 152. 153.

(p) Mericus Casaubonus in pietate, p. 18.

(q) Castigationum lib. 2. p. 125.

(r) Imprimée à Ingolstad, 1615. in 8.

SEBONDE* (RAYMOND) Professeur en (*A*) Medecine, en Philosophie & en Theologie à Toulouse dans le XV. siecle, étoit de Barcelonne. Il se fit estimer par son esprit & par son savoir; & il composa quelques Ouvrages, dont le plus considerable est celui qui a pour titre, *Theologia naturalis, sive liber creaturarum.* Il faut que ce livre ne sente pas les notions d'un Auteur vulgaire, & rampant sur la surface des prejugez, puis que Montagne en a fait un cas (*B*) tout particulier. Il le traduisit (*C*) en nôtre langue, & il en fit une

* *Voyez la remarque A à la fin.*

maquerelage, de fornication, d'adultere & de larcin, & de quelque chose de pis encore. (*a*) *Ille meo patri, quem scit ipse spectatissimæ semper integritatis fuisse, stupra, furta, lenocinia, adulteria, (hæc ipsa enim crimina illi impingit, & alia quoque vel dictu fœda) audet objicere? mirum mihi videtur & incredibile, nisi quod Schoppium cogito.* La lecture de cet Ouvrage, si l'on en croit Scioppius (*b*), jetta Casaubon dans une melancolie qui le fit mourir. Meric Casaubon (*c*) refute cela par le journal de son pere, où l'on trouve sous le 8. des Ides de Mars le mepris qu'on fit de cette satire. Casaubon y ayant lu les infamies que l'on divulguoit contre lui & contre son pere, & contre sa femme, écrivit dans son journal qu'il se glorifioit de soufrir avec sa famille tous ces opprobres pour le nom de J. CHRIST. Son fils met en marge qu'il n'y a rien contre sa mere dans ce libelle de Scioppius. Il accuse d'Atheïsme ce satirique, & voici de quelle maniere il prouve cette accusation. Scioppius a recueilli les plus beaux endroits de l'Ecriture qui nous defendent d'injurier nôtre prochain, & cependant le Traité où il les étale est une satire très-violente: il a donc voulu faire conoitre au public qu'il se moque de l'Ecriture. (*d*) *Quum intenderet alios inaudito exemplo calumniari, & omni conviciorum genere prosequi, congerit præcipuos è S. Scripturis locos quibus vetamur aliis ullam omnino contumeliam facere, aut convitium dicere: nonne ut omnibus palam faciat, quo loco Dei mandata habeat, homo perditus, atque Deo ipsi (horresco referens) illudat?* Joignez cela avec ces paroles de (*e*) Mr. Baillet, *Casaubon* (1) *l'appelle la plus cruelle de toutes les bêtes farouches, & il prétend dans un autre de ses ouvrages* (2) *que Scioppius étoit ennemi déclaré de Dieu, & qu'il avoit trouvé dans un de ses Livres des blasphêmes execrables contre l'autorité divine de l'Ecriture Sainte.* Mais notez que ces blasphêmes ne sont autre chose que des expressions outrées, sur l'autorité que les Catholiques Romains pretendent que Dieu a donnée à l'Eglise pour interpreter l'Ecriture. *Ducit hodie familiam*, ce sont les paroles de Casaubon (*f*), *inter hujus generis hæreticos hostis Dei certissimus Scioppius; in cujus Ecclesiastico leviter inspecto, multas legi superioribus diebus adversus τὰς θεοπνεύστους Scripturas, blasphemias longe dirissimas.*

Après cette digression je reviens au Pere Garasse, pour dire qu'il n'eût su choisir de fraternité mieux assortie que celle qu'il se donna. Mr. Baillet (*g*) observe *qu'il y avoit au commencement de nôtre siecle un André* SCHOPPIUS *dans la Saxe qui étoit Lutherien; mais on ne me persuadera pas*, ajoûte-t-il, *qu'il fust proche parent de Gaspar.* Je ne saurois rien dire sur ce sujet, je sai seulement que nôtre Scioppius traite (*h*) de Cousin Conrad Schoppius, savant personnage qui étoit encore en vie l'an 1633. Il (*i*) enseignoit la Rhetorique à Berne, & il avoit été Professeur en éloquence & en poësie à Heidelberg (*k*). Je ne voudrois pas repondre que Conrad SCHOPPIUS Tailleur de Francfort (*l*), l'un des chefs de la sedition excitée dans cette ville l'an 1614. & decapité deux ans apres (*m*), ne fût point parent de Gaspar. Il y a eu un Ministre nommé Conrad SCHOPPIUS, qui fit imprimer (*n*) quelques Sermons en Latin.

(*a*) *Meric. Casaubon. ibid. p. 21.*

(*b*) Scribit hic nebulo patrem meum postquam legerat hunc suum libellum, ex desperatione vitæ renuntiasse, atque inde vivere desiisse. *Idem ibid. p. 24.*

(*c*) *Ibid. p. 25.*

(*d*) *Ibid. p. 2[illegible].*

(*e*) *Baillet, Jugemens des Savans tome 3. p. 476.*

(1) *Isaac. Casaubon. in Epistol.*

(2) *Id. [illegible] Exercit. 1. in Baron. p. 109. M.*

(*f*) *In Apparat. Baronii, sect. 33. p. 133. edit. Genev. 1663.*

(*g*) *Au 1. tome des Anti, pag. 153.*

(*h*) *Voyez la 20. lettre du 5. livre* Suspectarum lectionum *de Gaspar Scioppius.*

(*i*) *Voyez l'Epitre dedicatoire des Commentaires de Freinshemius sur Quinte Curce.*

(*k*) *Voyez les vers qu'il fit pour Philippe Pareus à la tête du Lexicon Criticum de ce Pareus.*

(*l*) *Voyez le Continuateur de Mr. de Thou, lib. 7. p. 433.*

(*m*) *Id. lib. 9. p. 658.*

(*n*) *Draudius en fait mention dans sa Bibliotheca classica.*

(*A*) *Professeur en Medecine &c.*] J'ai suivi Mr. de Maussac, qui lui donne tous ces titres dans ses Prolegomenes sur Raymond Martini. *Sciendum est*, dit-il, *Raymundum Sebonde nec Dominicanum, nec in Hebraicis aliisque linguis Orientalibus valde versatum fuisse, quamvis eum ex Judæo Christianum nobis repræsentet Michael a Monte* toto capite Apologiæ.... *Sed tantum Hispanum & Barcinonensem atque in Academia Tolosana Medicinæ Professorem, Philosophiæ, sacræque scientiæ, eoque gradu illic insignitum.* L'abregé de la Bibliotheque de Gesner raporte le titre d'un livre (*o*) qui est un dialogue, *inter Raimundum Sebundium Artium, Medicinæ ac Theologiæ Professorem & Dominicum Seminiverbium.* Je viens de parcourir tout exprès cette Apologie de Sebonde, pour voir si on l'y represente comme un Juif devenu Chretien: je n'ai pas eu le bonheur d'y rencontrer aucun vestige de cela; mais comme je ne l'ai pas reluë ligne pour ligne, je ne pretens point nier à tous égards ce que Mr. de Maussac affirme. Il me suffit d'assûrer que Montagne ne dit presque rien de Sebonde dans toute cette longue Apologie, si vous en exceptez le commencement. Notez que Gesner (*p*) le nomme *Sebeyde*, & qu'il dit en marge qu'on le nomme autrement *Sabunde.* Le titre qui est au devant du prologue du livre des Creatures dans l'édition de Strasbourg 1496. est pour ce dernier nom; *Compositus à venerabili viro magistro Raymundo de Sabunde in artibus & medicina doctore, & in sacra pagina egregio Professore.*

(*B*) *En a fait un cas tout particulier.*] Voyez la remarque suivante, & la remarque D.

(*C*) *Il le traduisit en nôtre langue.*] Je m'en vai raporter l'histoire de cette traduction; cela peut servir à faire conoître Sebonde. Ecoutons (*q*) celui qui l'a traduit. „Pierre Brunel (*r*) homme de grande reputation de savoir en son tems, „ayant arrêté quelques jours à Montaigne en la „compagnie de mon pere avec d'autres hommes „de sa sorte, lui fit present au deloger d'un livre „qui s'intitule, *Theologia naturalis sive liber creaturarum Magistri Raymundi de Sebonde.* Et „parce que la langue Italienne & Espagnole „étoient familieres à mon pere, & que ce livre „est bâti d'un Espagnol barragouïné en terminaisons Latines, il esperoit qu'avec bien peu d'aide il „en pourroit faire son profit, & le lui recommanda comme livre très-utile & propre à la saison „en laquelle il le lui donna; ce fut lors que les „nouveautez de Luther commençoient d'entrer „en credit. . . . . Or (*s*) quelques jours avant „sa mort mon pere ayant de fortune rencontré ce „livre sous un tas d'autres papiers abandonnez, „me

(*o*) *C'est le même que* Viola animæ.

(*p*) *Gesner. in Bibliotheca.*

(*q*) *Montagne, Essais, liv. 2. ch. 12. p. m. 184.*

(*r*) *Il faloit dire* Bunel.

(*s*) *Ibid. p. 185.*

une (*D*) apologie, qui est le plus long chapitre de ses Essais. Peu de gens ont bien conu en quel tems vivoit Sebonde, ni ce qu'il étoit. Montagne s'étonne qu'un tel Auteur ait pu demeurer dans une si grande obscurité; *Tout ce que nous en savons*, dit-il *, *c'est qu'il étoit Espagnol, faisant profession de Medecine à Thoulouse il y a environ deux cens ans.* Scaliger dans une lettre † écrite en l'année 1606. dit qu'il y avoit 230. ans ou environ que Sebonde avoit vêcu à Toulouse. Cela n'est pas trop conforme à l'Abbé Tritheme ‡, qui place la mort de ce Medecin à l'année 1432. Les autres erreurs de Scaliger concernant ce personnage, ont été remarquées en un autre endroit ⸸. Il l'a pris pour un Moine de l'Ordre de St. Dominique; & lui a attribué un Ouvrage contre les Juifs intitulé *Pugio fidei*, dont l'Auteur s'apelle Raymond Martini. Nôtre Sebonde a été entierement inconu à Dom Nicolas Antonio; & n'a pas été fort conu à ce

P P P p p p 3 prodige

* *Essais, l. 2. ch. 12. p. 186. du 2. tome. édit. de Paris 1659. in 12.*

† *C'est la 241.*

‡ *Voyez les Prolegomenes de Maussac sur le* Pugio fidei.

⸸ *Dans la remarque C de l'article* Martini.

„ me commanda de le lui mettre en François. Il „ fait bon traduire les Auteurs comme celui-là, où „ il n'y a guere que la matiere à representer; mais „ ceux qui ont donné beaucoup à la grace & à „ l'élegance du langage ils sont dangereux à entreprendre, nommément pour les raporter à un „ idiome plus foible. C'étoit une occupation „ bien étrange & nouvelle pour moi; mais étant „ de fortune pour lors de loisir, & ne pouvant „ rien refuser au commandement du meilleur pere „ qui fut onques, j'en vins à bout comme je pus, „ à quoi il prit un singulier plaisir, & donna charge „ qu'on le fit imprimer, ce qui fut executé aprés „ sa mort. „ La Croix du Maine met cette impression à l'an 1569. Ces *dialogues* (*a*) de la nature de l'homme (c'est ainsi qu'il intitule l'Ouvrage de *Raymond Sebon* traduit par Montagne) *ont été imprimez à Paris chez Gabriel Buon l'an* 1569. *& chez Gilles Gourbin audit an.* Du Verdier (*b*) ne se sert point du même titre, & ne marque point une si ancienne édition. Voici comme il parle. *Le livre des creatures. Auteur Raymond Sebon contenant* 330. *chapitres imprimé à Paris* 8. *chez Gilles Gourbin* 1581. *J'ai veu*, poursuit-il, *une autre traduction dudit livre en fort vieil langage.* Ces dernieres paroles montrent qu'il n'entend point parler de la traduction que Jean Martin (*c*) publia en 1551. Une autre raison nous en peut convaincre, c'est que Jean Martin n'a pas traduit le même livre que Montagne. Le livre que Jean Martin a traduit comprend sept dialogues. Or l'Ouvrage de Sebonde traduit par Montagne n'est point en forme de dialogue, il est divisé en 330. chapitres, comme le remarque du Verdier; & il est très-certain qu'il n'y a qu'un homme qui parle dans le livre de Sebonde qui contient 330. chapitres. Inferons de là que la Croix du Maine a mal raporté le titre de la traduction composée par Montagne, & que les Dialogues de Sebonde ne sont qu'un plat rechauffé; car il paroît par le titre même de la traduction qu'ils contiennent les mêmes choses que le livre des creatures. Voici le titre. (*d*) *La Theologie naturelle de Raymond Sebond comprise en sept dialogues intitulez autrement, de la nature de l'homme.* Voyez ci-dessous les titres des Ouvrages de ce Docteur.

(*a*) *Biblioth. pag.* 329.

(*b*) *Biblioth. pag.* 872. *au mot* Michel de Montaigne.

(*c*) *Ibid. p.* 720.

(*d*) *Id. ib.*

(D) *Il en fit une Apologie.*] Il nous dit (*e*) lui-même pourquoi. „ Je trouvai belles les imaginations de cet Auteur, la contexture de son „ ouvrage bien suivie, & son dessein plein de „ pieté. Parce que beaucoup de gens s'amusent „ à le lire, & notamment les Dames à qui nous „ devons plus de service, je me suis trouvé souvent à-même de les secourir, pour decharger „ leur livre de deux principales objections qu'on „ lui fait. Sa fin est hardie & courageuse car il „ entreprend par raisons humaines & naturelles, „ d'établir & verifier contre les Athéïstes tous les „ articles de la religion Chretienne. „ C'est ce qui donna lieu aux deux objections que Montagne se proposa de refuter. Il y eut des gens qui dirent (*f*) *que les Chretiens se font tort de vouloir apuyer leur creance par raisons humaines, qui ne se conçoit que par foi, & par une inspiration particuliere de la grace divine*; d'autres dirent (*g*) *que les argumens* de Sebonde *étoient foibles & ineptes à verifier ce qu'il veut, & entreprirent de les choquer aisément.* Montagne se crut obligé de repondre aux (*h*) premiers avec douceur & avec respect, parce qu'il lui sembla qu'il y avoit quelque zêle de pieté dans leur objection: mais *il faut*, dit-il (*i*), *secoüer* les autres *un peu plus rudement, car ils sont plus dangereux & plus malicieux que les premiers.* Le moyen qu'il prit fut de *leur arracher des poings les chetives armes de leur raison*, en leur montrant le neant & l'ignorance de l'homme, & la majesté divine *à laquelle seule apartient la science.* Ceux qui connoissent Montagne se peuvent aisément imaginer la vaste carriere qu'il se donna. Le jugement qu'il fait des raisons de son Auteur est quelque chose de trop édifiant, pour ne devoir pas trouver ici quelque place. *A dire la verité*, dit-il (*k*), *je le trouve si ferme & si heureux* à établir par des raisons naturelles les articles du Christianisme, *que je ne pense point qu'il soit possible de mieux faire en cet argument là, & croi que nul ne l'a égalé. . . Je m'enquis autrefois à Adrianus Turnebus qui savoit toutes choses que ce pouvoit être de ce livre; il me repondit qu'il pensoit que ce fut quelque quintessence tirée de St. Thomas d'Aquin, car de vrai cet esprit là plein d'une érudition infinie & d'une subtilité admirable, étoit seul capable de telles imaginations. . . . Je sai*, poursuit-il, (*l*) *un homme d'autorité nourri aux lettres, qui m'a confessé avoir été ramené des erreurs de la mecreance par l'entremise des argumens de Sebonde.* Tout le monde n'a pas jugé de ce livre aussi favorablement que Montagne. Le P. Theophile Raynaud (*m*) en a parlé avec mepris, & un Professeur (*n*) Lutherien s'est fort moqué de Comenius, qui a dit (*o*) que Sebonde a prouvé si demonstrativement tout ce qui concerne la conoissance & la gloire de Dieu, & la conoissance & le salut de l'homme, qu'on ne sauroit rien alleguer contre. Ce Professeur soutient qu'en plusieurs choses qui ne sont pas fort obscures cet Espagnol a raisonné pitoyablement, & il en donne pour exemple l'explication des causes qui produisent la discorde parmi les hommes.

(*e*) *Montagne ubi supra pag.* 186.

(*f*) *Montagne ibid. p.* 187.

(*g*) *Ibid. p.* 202.

(*h*) *Pag.* 187.

(*i*) *Pag.* 202.

(*k*) *Pag.* 186.

(*l*) *Pag.* 201.

(*m*) *Prolegomen. Theolog. nat. n.* 86.

(*n*) *Jacob. Thomasius. Præfat.* 77. *Lipf.* 1681.

(*o*) *Comenius, De uno necessario, c.* 6. *p.* 49.

prodige de memoire, & de connoissance des livres & des manuscrits, Gabriel Naudé, qui en * parlant de ce qu'a dit Scaliger touchant Galatin & Sebonde, n'y a observé aucune faute. On verra dans une remarque ce qui concerne les autres (*E*) Ecrits de nôtre Sebonde.

* *Bibliogr. Polit.*

SEGLA (GUILLAUME DE, SIEUR DE CAIRAS) étoit Conseiller au Parlement de Toulouse vers le commencement du XVII. siecle. Il fut Raporteur dans un procés criminel, qui a été mis parmi les histoires (*A*) tragiques du tems, & pour l'éclaircissement duquel Monsieur de Verdun, premier President au Parlement de Toulouse, prit toutes les peines imaginables. Les accusez furent enfin convaincus, & châtiez selon leur merite: & comme Guillaume de Segla avoit une conoissance très-exacte de cette affaire, il fut exhorté par ce premier † President à la donner au public. La lettre Latine qu'il en reçut a été mise au devant du livre qu'il publia, dans lequel on voit outre le narré des procedures, cent trente-une observations remplies (*B*) d'érudition. La famille de Segla subsiste encore à Toulouse, & possede des charges au Parlement.

† *En 1611. Mr de Verdun étoit alors premier President du Parlement de Paris.*

SEYMOUR (ANNE, MARGUERITE, & JEANNE) trois sœurs illustres par leur science en Angleterre dans le XVI. siecle. Elles composerent cent quatre distiques Latins sur la mort de la Reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I. qui furent traduits peu après en Grec, en François, & en Italien, & imprimez à Paris l'an 1551. sous le titre de *Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre.* Nicolas Denisot ‡ qui avoit (*A*) été Precepteur de ces trois doctes Angloises, fit un recueil qui comprenoit les traductions

‡ *Il se faisoit apeller Comte d'Alsinois,* Alcinous Comes *en Latin, comme le Chancelier de l'Hôpital le qualifie.*

(E) *Les autres Ecrits de nôtre Sebonde.*] Ses autres Ouvrages sont, (*a*) *Quæstiones disputatæ. Viola animæ per modum dialogi de hominis natura tractans ad cognoscendum se, Deum & hominem, & omne debitum quo Deo obligatur & proximo, Coloniæ apud Henricum Quentel* 1501. *in* 4. Les dialogues *de Natura hominis*, imprimez à Lion en 1568. sont aparemment le même livre que *Viola animæ*; celui-ci ne differe de la *Theologia naturalis* que quant à la forme. Cela est clair par la seule consideration de ce titre; *Theologia naturalis, sive liber Creaturarum, specialiter de homine & de natura ejus in quantum homo, & de his quæ sunt ei necessaria ad cognoscendum se ipsum & deum, & omne debitum ad quod homo tenetur & obligatur tam Deo quam proximo.* L'Auteur étoit de ces gens qui après avoir publié un livre qui les contente, ou qui leur fait de l'honneur, le produisent de tems en tems sous differentes parures, à l'exemple de ces Cuisiniers qui servent la même viande aprêtée en differentes façons. Je n'ai vu personne qui ne donnât pour la premiere édition de la *Theologia naturalis* celle de Paris 1509. cependant j'en ai une de Strasbourg *in folio* en lettre Gotthique de l'année 1496.

(*a*) *Voyez l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(*A*) *Parmi les histoires tragiques du tems.*] On en trouve la narration dans le (*b*) Mercure François. Violante de Bats Espagnole de nation & fort impudique consentit à l'assassinat de son mari, fâchée de ce qu'il ne lui laissoit pas la liberté qu'elle souhaitoit de recevoir ses galans, dont le principal étoit un Moine Augustin Professeur en Theologie dans l'Université de Toulouse. Il s'apelloit Pierre Arias Burdeus, & étoit né à Grenade en Espagne. Lui & un Conseiller au Senechal furent les principaux directeurs de l'assassinat. Le mari de cette femme fut tué de 17. coups au mois de Juillet 1608. Burdeus convaincu d'adultere & de meurtre fut condamné à perdre la tête, & à être en suite écartelé, ce que l'on executa au mois de Fevrier 1609. Violante fut aussi punie du dernier suplice, avec quelques autres de ses Rufiens. L'adultere de Burdeus (*c*) *demeura verifié par nombre suffisant de tesmoins, sçavoir par une femme qui luy soustint & à Violante les avoir veuz en l'action mesmes dans le bois de la mestairie de Launaquet appartenante à un convent de Religieuses, & autre qui disoit les avoir veus aller seuls dans ledit bois. Il y avoit encor d'autres tesmoins singuliers, l'un desquels les avoit veus entrebaiser lascivement à table dans un sien jardin à un des fauxbourgs de la ville: l'autre les avoit veus deux fois dans une chambre l'espace de deux heures.... Mais d'abondant estoit ceste malversation qualifiée de sacrilege, y ayant occasion de soupçonner qu'il avoit abusé de Violante dans un confessionnal en l'Eglise St. Jaques, par deux tesmoins qui deposoient qu'il demeura deux heures entieres dans ledit confessional avec une damoiselle de stature assés haute, telle qu'estoit Violante. Encor estoit ceste malversation accompagnée d'inceste, & d'adultere spirituel; parce que Violante estoit sa fille de confession, qu'il advouoit avoir confessée deux ou trois fois en la chapelle Nostre Dame, qui est au cloistre du convent des Augustins. Et pour le regard du meurtre, le bruit commun &c.*

(*b*) *Tome 1. fol. 325. verso & suiv. ad ann. 1609.*

(*c*) *Segla, Hist. tragique, pag. 14 & suiv.*

(*B*) *Observations remplies d'érudition.*] A la maniere de ce tems-là elles sont entrelacées des passages les plus curieux des anciens Auteurs. Ceux qui concernent les desordres de l'amour, & les artifices des Courtisanes n'y ont pas été oubliez. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1613. *in* 8. Corras Conseiller au Parlement de Toulouse, & Raporteur du procés de ce mari imposteur qui se disoit Martin Guerre, avoit dejà donné l'exemple d'un semblable Commentaire sur un procés & un Arrêt.

(*A*) *Denisot qui avoit été Precepteur.*] Ronsard merite d'être entendu là-dessus, quoi que ses phrases se sentent de la barbarie où la langue Françoise étoit encore.

Denizot se vante heuré
D'avoir oublié sa terre,
Et passager demeuré
Trois ans en vôtre Angleterre,
Et d'avoir cogneu vos yeux,
Où les Amours gracieux

Douce-

tions de leurs distiques, & quelques autres vers tant à leur loüange, que sur la mort de la Reine de Navarre, & le dedia à (*B*) Marguerite de Valois Duchesse de Berri, sœur de Henri II. Le peu (*C*) d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce recueil; a été cause que j'assûrai dans mon Projet que les distiques étoient un Ouvrage different des Epitaphes de la Reine de Navarre. Je corrige ici cette erreur, & j'avouë de bonne foi que la lecture du Tombeau de cette Reine m'a fait conoître que mes conjectures étoient fausses. Ce qui doit aprendre que sur des matieres de fait il faut être fort reservé à conjecturer. Il vaut beaucoup mieux suspendre son jugement, jusques à ce que l'on ait vu toutes les pieces. Je casse mes * censures par raport à Mrs. Joly & Moreri; & je reconois en particulier qu'ils sont excusables d'avoir apellé PRINCESSES les trois sœurs SEYMOUR, car ils ont pu voir cette qualité à la tête du recueil publié à Paris par Denisot; mais je persiste à soutenir qu'elles n'étoient point Princesses. Elles ont été loüées par divers Auteurs, & nommément par (*D*) Ronsard, &

* *Voyez l'aveu de toutes ces fautes dans l'extrait d'une lettre du 23. de Mars 1693. inseré dans le Courier Galant du mois d'Avril 1693.*

Doucement leurs fleches dardent
Contre ceux qui vous regardent:
Voire & d'avoir quelquefois
Tant levé sa petitesse,
Que sous l'outil de sa vois
Rabota vôtre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins & des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par vôtre Muse nouvelle.

L'Ode d'où ces vers ont été tirez fut imprimée dans le Recueil des distiques; mais Ronsard y changea bien des choses depuis ce tems-là. Je me sers des dernieres éditions.

(*B*) *Dedia le tout à Marguerite.*] Le Chancelier de l'Hopital n'oublia point cette circonstance dans les vers qu'il fit pour cette savante Princesse. Voici comme il parle:

Et tibi judicium, tibi doctas Delius aures
Præbuit ac regale refersit pectus honestis
Artibus: eximiam raramque in principe laudem.
Tantum nulla decus tulit unquam regia virgo.
Innumeros hac causa viros, ut condere carmen
Utque suos vellent tibi consecrare labores
Impulit: hac fuit iis scribendi causa poëtis,
Virginibusque tribus vestigia pressa terendi.
Atque hic longinquis sua cœpit prima Britannis
Aureus incrementa liber sermone Latino.
Inde per Eurypos & formidabile nautis
Invadens spatium Belgas devenit & urbem
Parisiam, novus hospes iit perque ora manusque.
Res placuit nostris argumentumque poëtis:
Continuoque alii maternâ vertere linguâ
Græcâ alii, atque Italâ, mox & nova jungere versis
Collibuit, justique voluminis addere formam.

(*C*) *Le peu d'exactitude.*] Ronsard nomme les distiques de ces trois sœurs *une Chanson Chretienne.* Richelet son Commentateur remarque que c'étoient des *Distiques Chretiens.* L'un & l'autre se sont bien gardez d'insinuer quelque chose, qui pût faire soupçonner que ces Distiques regardoient la feuë Reine de Navarre. Le Chancelier de l'Hôpital s'en est gardé avec autant de soin qu'eux. Qui auroit songé sur cela à des épitaphes de Reine? Les Poëtes de quoi remplissent-ils ordinairement que de flateries outrées ces sortes d'Ouvrages? Qu'y a-t-il de plus éloigné du caractere des Quatrains de Pibrac, ou des distiques de Michel Verin, que les pleurs des Poëtes sur le tombeau des Grands du monde? J'ai (*a*) donc cru que des distiques qualifiez *Chretiens*, étoient non des éloges funebres, non de l'encens prodigué, mais des sentences morales. De plus fins que moi y eussent été trompez. Cependant depuis que j'ai vu l'Ouvrage, je dois reconoître qu'il y a plus de moralitez Chretiennes, que de loüanges poëtiques, dans quelques-uns des vers des trois sœurs Seymour.

(*a*) *Voyez le Projet de ce Dictionaire pag. 364. 365.*

(*D*) *Et nommément par Ronsard.*] Il fit une Ode (*b*) pour ces trois Angloises, où entre autres loüanges il assûra, que si Orphée les entendoit il ne voudroit être que leur écolier:

(*b*) *C'est la 3. du 5. livre.*

Mais si ce harpeur fameux
Oyoit le chant des Serenes,
Qui sonne aux bords escumeux
Des Albionnes arenes,
Son luth Payen il fendroit,
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson Chretienne,
Dont la voix passe la sienne.

. . . . . .

La science auparavant
Si long tems Orientale,
Peu-à-peu marchant avant,
S'apparoît Occidentale;
Et sans jamais se borner
N'a point cessé de tourner,
Tant qu'elle soit parvenuë
A l'autre rive incogneuë.
Là de son grave sourci
Vint affoler le courage
De ces trois Vierges ici,
Les trois seules de nôtre âge,
Et si bien les sceut tenter,
Qu'ores on les oit chanter
Maint vers jumeau, qui surmonte
Les nôtres, rouges de honte.

Je remarquerai par occasion que Richelet, qui a fait un Commentaire sur les Odes de Ronsard, n'a pas entendu le penultiéme des vers que l'on vient de voir. Il est évident que *maint vers jumeau* signifie les cent distiques de ces trois Angloises, ou ces vers qu'elles firent aller deux à deux, à l'exemple de Caton & de Michel Verin. Neanmoins le Commentateur s'est trouvé là dans les tenebres les plus épaisses: il croit que *jumeau* signifie *qui se ressemble, parce*, dit-il, *qu'elles sont sœurs, ou c'est allusion aux crouppes de Parnasse qui sont doubles & jumelles, où les Poëtes vont*

par (*E*) N. Herberai Sieur des Essars, si conu par la traduction Françoise d'Amadis de Gaule.

SELEMNUS, riviere de l'Achaïe, avoit été un jeune Berger très-beau garçon. La Nymphe Argyra en devint si amoureuse, qu'elle sortoit du fond de la mer pour aller coucher avec lui. Mais quand les années eurent fait passer la fleur de la beauté de Selemnus, la Nymphe cessa de l'aller trouver. Le jeune homme en mourut de regret, & fut metamorphosé en riviere par la Deesse Venus. Ce changement ne le guerit pas de sa passion, il falut que Venus s'en mêlât; elle lui accorda la grace de lui faire oublier cette Nymphe. On dit que depuis cela cette riviere eut une vertu admirable; c'est que les personnes qui s'y baignoient, de quelque sexe qu'ils fussent, ne se souvenoient plus de l'objet de leur amour *. Pausanias a raison de dire que si l'eau du Selemnus avoit une telle (*A*) vertu, elle seroit preferable à de grosses sommes d'argent.

* *Ex Pausania lib. 7. p. 229.*

SENNERT (DANIEL) Medecin illustre, nâquit le 25. de Novembre 1572. à Breslaw, où son pere étoit Cordonnier. Il fut envoyé à l'Academie de Wittemberg l'an 1593. & y fit de grans progrés en † Philosophie & en Medecine.

† In studiis philosophicis eos progressus fecit, ut anno 1597. die 3. mens. Apr. . . . laurea philosophica inter 58. candidatos quarto loco ornatus sit. *Vita Sennerti in limine Operum.*

vont aprendre à former parfaitement un vers, qu'il appelle jumeau comme qui diroit Parnasien. Jugez si les Commentateurs des anciens Poëtes ne nous en font pas bien à croire, puis que ceux qui se mêlent d'expliquer les Poëtes de leur tems & de leur nation, sont sujets à de semblables égaremens. Il me seroit aisé de montrer que Muret, qui a commenté quelques poësies de Ronsard, n'en a pas toûjours bien entendu le François.

(*E*) *N. Herberai.*] Les loüanges qu'il donne aux trois sœurs Angloises, sont contenuës dans une lettre qu'il leur écrivit, & qui fut mise à la tête du Recueil des Epitaphes de la Reine Marguerite.

(*A*) *Avoit une telle vertu, elle seroit preferable.*] Il ne faut pas croire tout ce que les Poëtes & les faiseurs de Romans font debiter aux personnes amoureuses: il y a de l'hyperbole dans les descriptions de leurs souffrances; mais il faut pourtant convenir que l'amour est une source inépuisable de malheur & de desordre. C'est une passion très-necessaire sur la terre pour y conserver les animaux; c'est l'ame du monde à l'égard de cette espece de creatures; & il est même très-certain que la providence a uni à une passion si necessaire mille charmes, mille douceurs, mille agremens; mais d'autre côté elle y a joint une infinité d'amertumes. Combien y a-t-il de gens qui en perdent le boire, le manger, le dormir, la santé, l'esprit? Le nombre de ceux qui en meurent est plus grand que l'on ne pense: ceux qui s'en pendent sont rares à la verité; mais il s'en trouve pourtant. Tout cela regarde ceux qui aiment sans être aimez. Quant à ceux qui sont aimez autant qu'ils aiment, ils payent bien cher leurs plaisirs; car pour ne rien dire des égaremens de leur raison, ni de l'opposition qui se trouve si souvent entre leurs veritables interêts, & leur amour; opposition qui les expose à une infinité de traverses & de chagrins; ne sont-ils pas assez malheureux par la seule jalousie, qui accompagne presque toûjours leur passion? Peut-on concevoir un état plus triste, plus pitoyable, plus affreux que celui d'une personne jalouse? Qu'elle ait raison, ou qu'elle n'ait pas raison de concevoir de la jalousie, c'est la même chose; son tourment n'en est pas moindre; les chimeres, les fantômes de son imagination ne le persecutent pas moins; le feu qui le mine & qui le consume n'en est pas plus suportable. Disons donc avec nôtre Auteur, que s'il y avoit dans le monde une riviere qui pût guerir les amans, elle vaudroit mieux que l'or. (*a*) εἰ δὲ μέτεστιν ἀληθείας τῷ λόγῳ πολυτιμότερον χρημάτων πολλῶν ἐστιν ἀνθρώποις τὸ ὕδωρ τοῦ Σελέμνου. *Quod nisi commentitium esset, quantavis pecunia videri posset ea Selemni aqua preciosior.* Ce seroit de cette eau-là qu'il faudroit dire ἄριστον μὲν ὕδωρ; mais en suite il ne faudroit point parler de l'or sans le mettre fort au dessous (*b*). Voyez la marge. Le Zuccolo a depeint naivement les fureurs de la jalousie, lors qu'il introduit dans ses dialogues un personnage extraordinairement affamé des doux plaisirs de l'amour, & resolu neanmoins à y renoncer, pourveu que l'objet qu'il aime ne se r'adoucisse pour personne. (*c*) *Non hò già cuore di sì gagliarda lena, che basti a resistere a quel reo veleno di Gelosia,*

Che, mentre con la fiamma il gelo mesce,
Tutto il Regno d'Amor turba, e contrista.

siami altiera, e sdegnosa la mia Delia, purche non rivolga cortese, e pia lo sguardo soave altrove: mi sia scarsa de' suoi favori: avara delle sue gratie, che tuttavia,

- - - - - Un più gentile
Stato del mio non è sotto la Luna,
Sì dolce è del mio amaro la radice.

Ma non posso già soffrire, che i begli occhi sereni, i quali accesero nel mio petto fiamma inestinguibile d'Amore, habbiano a rischiarare il fosco d'Horatio co'i raggi della lor luce.

Si nieghi a me, purche a ciascun si nieghi;
Che, purche altrui non splenda il mio bel Sole,
Ne le tenebre ancor vivro beato.

Ne pouvant se promettre ce pis-aller, il se desole; il ne se soulage qu'en maudissant la jalousie, comme un monstre sorti des enfers. (*d*) *Ma, se il mio male rimane affatto senza rimedio, non mi si tolga almeno, ch'io sfoghi in qualche modo il mio cordoglio co'i lamenti, e co' i pianti.*

O sorella di morte, onde venisti,
D'invidia figlia, fiero, horribil mostro,
Che fai miei giorni lagrimosi, e tristi;
Tornati à l'infernale, oscuro chiostro,
Che troppo co' tuoi morsi il sen m'apristi,
Onde il venen, la piaga, e'l dolor mostro.

CONSIDERATIONS sur la jalousie.

(*a*) *Pour entendre ceci il faut consulter ces vers de Pindare*, Od. 1. Olymp. Ἄριστον μὲν ὕδωρ· ὁ δὲ χρυσὸς, αἰθόμενον πῦρ ἅτε διαπρέπει νυκτὶ μεγάνορος ἔξοχα πλούτου. Optima quidem est aqua: & aurum, velut ignis noctu ardens, coruscat eximie inter superbificas divitias.

(*b*) *Pausanias lib. 7. p. 229.*

(*c*) *Lodovico Zuccolo, Dialogho della gelosia, pag. 129-130.*

(*d*) *Id. ib. p. 137.*

na. Il vit l'Academie de Leipsic, celle d'Iëne, celle de Francfort sur l'Oder, & puis il alla à Berlin l'an 1601. pour y aprendre la pratique de la Medecine. Mais il ne s'y arrêta guere, il s'en retourna bien-tôt à Wittemberg, & y fut promu au Doctorat en Medecine le 10. de Septembre de la même année, & un an après à la charge de Professeur en la même Faculté. Il fut le premier qui introduisit l'étude de la Chymie dans cette Université; & il s'aquit (*A*) une grande reputation par ses Ouvrages, & par sa (*B*) pratique. Il se maria trois fois, & n'eut point d'enfans de ses deux dernieres femmes; mais il en eut sept de la premiere. Il mourut de peste à Wittemberg le 21. de Juillet 1637 *. La liberté qu'il osa prendre de contredire les anciens lui suscita des adversaires: mais rien ne fut plus mal reçu que le sentiment qu'il avança sur l'origine des ames. Il croyoit que la semence de tous les êtres (*C*) vivans est animée, & que l'ame de cette

* *Tiré de sa Vie* ibid. *Voyez aussi son Oraison funebre prononcée par Auguste Buchnerus. Elle est dans les* Memoriæ Medicorum *du Sieur Witte pag.* 88. *& suiv.*

(*A*) *Une grande reputation par ses Ouvrages.*] Ils sont en grand nombre, & ils ont été rimprimez souvent en France & en Italie. La derniere édition, si je ne me trompe, est celle de Lion 1676. Elle est divisée en 6. volumes *in folio*. La division des precedentes n'étoit qu'en 3. tomes (*a*).

(*B*) *Et par sa pratique.*] Les malades recouroient à lui de toutes parts, & il ne refusoit à personne son assistance. Il prenoit ce qu'on lui donnoit pour ses peines, & n'exigeoit rien; il rendoit même aux pauvres (*b*) ce qu'ils lui donnoient. La peste fut plus de sept fois à Wittemberg pendant qu'il y professoit; mais jamais il ne se mit à l'écart; jamais il ne refusa de secourir les malades. L'Electeur de Saxe qu'il avoit gueri d'une grande maladie l'an 1628. le mit au nombre de ses Medecins ordinaires, & lui laissa neanmoins la liberté de demeurer à Wittemberg. Plusieurs Ducs, Princes, Comtes & Gentilshommes se servirent heureusement de ses remedes, & de ses conseils dans leurs maladies. Nicolas Sapieha Grand Port' Enseigne de Lithuanie ne sachant que faire pour retablir sa santé, s'adressa aux Medecins de Padouë. Ils lui conseillerent de se mettre entre les mains de Sennert (*c*). Suivant cet avis il fit un voyage à Wittemberg, & s'en retourna gueri. (*d*) *Polonus. . . non vidit tantum atque coram admiratus* SENNERTUM *est; sed mactus ingenti beneficio etiam, cùm vidisset, discessit. Ut intelligeret, nil supra verum narrasse famam: & pauciora propemodum retulisse: expertus novissimè opitulatorem felicissimum; quem Medicæ eruditionis principem salutaverat ante.*

(*C*) *Que la semence de tous les êtres vivans est animée.*] Les difficultez qu'il trouvoit dans les autres opinions le conduisirent à ce sentiment. Il trouvoit absurde ce que disent ordinairement les Scolastiques (*e*), que les formes substantielles ne sont point produites; car, disent-ils, c'est au composé naturel, & non pas à ses parties, que l'attribut d'être produit doit convenir. Il ne s'accommodoit point de l'opinion d'Avicenne, qu'il y a une intelligence celeste preposée à la formation des ames, qui ne se sert des semences que comme d'un instrument. (*f*) *Avicennas animas viventium non à parentibus, sed à quadam formarum datrice, seu ut Scaliger* Exerc. 97. *loquitur, formarum promaconda intelligentia quam Colcodeam nominat, provenire statuit, docetque cœlestem hanc mentem uti semine tanquam instrumento ad producendam animam vegetantem & sentientem.* Il ne s'accommodoit pas mieux de l'opinion de (*g*) Fernel, que les Cieux forment les ames, & qu'ils les envoyent dans une matiere bien preparée. Il se moquoit, & il faisoit bien, de l'opinion ordinaire des Scolastiques, que les formes substantielles sont tirées de la puissance de la matiere, *educuntur è potentia materiæ*. Il rejettoit la vertu plastique que (*h*) plusieurs Auteurs ont attribuée à la semence. Il crut donc qu'il faloit admettre le sentiment de quelques Auteurs anciens & modernes, que l'ame est dans la semence avant l'organisation, & que c'est elle qui forme cette machine admirable que nous apellons corps vivant. Il cite (*i*) deux beaux passages, l'un de (*k*) Galien; l'autre de (*l*) Titelmanus, qui contiennent la description de l'artifice qui s'observe dans les plantes & dans les animaux. Le dernier de ces deux Auteurs trouve un plus grand sujet d'étonnement dans la maniere ordinaire des generations, que dans la premiere production des especes animées; & en effet on comprend mieux que Dieu produise immediatement des plantes & des animaux; que l'on ne comprend que la semence ait la vertu de produire l'organisation; cette machine si industrieusement construite, qu'en comparaison de cela tous les ouvrages des Mathematiciens ne sont que grossiereté, & qu'une invention d'enfant. (*m*) *Quod hæc humani corporis dispositio ex operatione est virtutis, quæ latet in paterno semine (fœdissima, & vix nominanda substantia, quam absque abominatione nemo conspicit) quodque in eo tam præclara lateat virtus, corpus tam admirabile sic efficiendi ac fabricandi, quòd tota istius admirabilis dispositionis efficacia in illo realiter existat, id nobis merito in immensum aggravat pondus considerationis nostræ, id prorsus stupidos & attonitos reddit, cogitque exclamare nos, & voce apertâ confiteri, quod non solum ipse magnus sit in semetipso, neque solùm magnus in magnis, sed & in abjectissimis, contemptibilissimisque & minimis gloriosus.* Galien n'a pu comprendre quelle est la cause ordinaire d'un ouvrage si excellent; mais nôtre Sennert s'imagine que les ames contenuës dans la semence, ont chacune dans son espece la faculté & l'industrie d'organiser la matiere. *Etsi* (*n*) *vero Galenus caussam, unde illa omnia fiant, se invenire posse desperavit, nihilque hac in re vel probabile reperire se potuisse, atque ideò magnâ tristitia affectum esse testatur*, lib. de fœt. format. cap. 6. *tamen si consideraσset, istas operationes animæ cujusque speciei proprias esse, non ita difficulter cognoscere potuisset, ab anima in semine latente istas operationes provenire.* J'aimerois mieux dire comme Galien qu'on n'y voit goute, que d'attribuer à une ame cachée dans un petit œuf, l'habileté necessaire à construire un corps de fourmi, un corps de poulet, &c. Sennert a reüssi fort bien à refuter les hypotheses differentes de la sienne; mais il admet certaines choses que l'on ne sauroit

(*a*) *Voyez Mercklinus in Lindenio renovato.*

(*b*) Pauperibus honoraria afferentibus ea restituit. *Vita Sennerti in limine Operum.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Augustus Buchnerus in orat. funebri Sennerti, apud Witte memor. Medicor. pag.* 97.

(*e*) *Toletus, Conimbricenses & alii, apud Sennertum de generat. viventium, cap.* 1. *pag.* 123. *to.* 1 *edit. Lugd.* 1676.

(*f*) *Sennert. ibid. cap.* 2.

(*g*) Fernelius, *lib.* 1. *de abdit. rerum caussis pluribus in locis*, acriter defendit omnem animam à cœlo proficisci, & à cœlo animam omnem in materiam præparatam & idoneam immitti. *Id. ibid. p.* 124.

(*h*) *Vide Jacobum Schegkium lib.* 1. *de plast. seminis facultate, apud Sennert. ibid. cap.* 5. *pag.* 127.

(*i*) *Ibid. p.* 130.

(*k*) *Galen. lib.* 3. *de usu part. cap.* 10.

(*l*) *Franc. Titelmanus lib.* 8. *Phys. c.* 11.

(*m*) *Titelmanus ib. apud Sennertum ubi supra.*

(*n*) *Sennert. ibid.*

cette semence produit l'organisation. On l'accusa de blasphême & d'impieté, sous

(a) Sennert. ibid. p. 132. col. 1. & 2.

sauroit comprendre. Il veut (*a*) que les ames n'ayent point de quantité, & qu'elles soient indivisibles, & que neanmoins elles se puissent multiplier chacune dans son espece; c'est-à-dire que l'ame d'un chien produise plusieurs autres ames de chien. Ce seroit une veritable creation, & un ouvrage plus difficile que la conversion de la matiere de la semence en un corps organisé. Si l'hypothese qu'on a inventée depuis sa mort lui avoit été conuë, je pense qu'il l'auroit admise de tout son cœur. C'est celle dont j'ai parlé ci-dessus (*b*), & qui a fourni de si belles ouvertures à l'illustre Mr. Leibnitz; c'est celle des Physiciens modernes, qui ayant decouvert par le microscope qu'il y a des animaux dans la semence, estiment que les corps vivans sont organisez avant que de naître, & aparemment depuis l'origine des choses. Cela les conduit à cette pensée, que depuis le commencement du monde les ames ont continué d'être unies au même corps organisé, & que la generation ou la naissance n'est que l'extension ou l'accroissement de l'individu, qui est le sujet primitif & continuel de l'ame; que ce sujet n'est point detruit par la mort; qu'il ne fait que perdre les parties de matiere dont il s'étoit agrandi; qu'il en recouvre de nouvelles dans une autre renaissance &c. Cette hypothese dissipe les difficultez inconcevables où l'on se trouve reduit, quand on veut assigner la cause de l'organisation. Recourir à Dieu comme à la cause immediate, ce n'est point philosopher. Recourir aux loix generales de la communication du mouvement est une pauvre ressource; car puis que de l'aveu de toutes les sectes ces loix ne sont pas capables de produire, je ne dirai pas un moulin ou une horloge, mais le plus grossier instrument qui se voye dans la boutique d'un Serrurier, comment seroient-elles capables de produire le corps d'un chien, ou même une rose & une grenade? Recourir aux astres ou aux formes substantielles, c'est un pitoyable asyle. Il faut ici une cause qui ait l'idée de son ouvrage, & qui conoisse les moyens de le construire: tout cela est necessaire à ceux qui font une montre & un vaisseau; à plus forte raison se doit-il trouver dans ce qui fait l'organisation des êtres vivans. Il est bien sûr que les astres n'ont point l'idée d'un corps humain, & qu'ils ignorent la maniere de le construire. Les Peripateticiens avoüent que la forme substantielle des plantes, & celle des bêtes, ne conoissent pas comment il faut modifier la matiere, pour lui donner les organes qui sont dans un arbre & dans un poulet. Elles ne sont donc point la cause de cette organisation. Ceux qui disent qu'elles en sont la cause, quoi qu'elles ne sachent pas l'artifice de cet ouvrage, sont mille fois plus absurdes que ceux qui diroient que l'homme peut faire une horloge sans y songer; sans en avoir jamais eu l'idée; sans savoir ce qu'il fait, ni ce qu'il cherche. Cette objection ruine l'hypothese de Sennert; car il n'auroit osé dire que l'ame qu'il admettoit dans la semence des plantes, & dans la semence des animaux, avoit l'idée de tous les organes des plantes & des animaux, & qu'elle savoit la maniere de les construire, & de les placer où il faloit. On lui eût donc fourni un très-bon soulagement, si on lui eût enseigné qu'il y a des individus organisez dans la semence; car il est plus facile de concevoir qu'une ame unie à de tels individus les peut faire croître, qu'il n'est facile de comprendre qu'elle peut organiser une goute de liqueur, & la convertir en un corps de chien.

(b) Dans l'article Rorarius, *p. 966.*

SI LES loix generales du mouvement suffisent à l'organisation.

Je conois d'habiles gens qui se vantent de comprendre, que les loix generales de la communication du mouvement, quelque simples, quelque peu en nombre qu'elles soient, suffisent à faire croître un *fœtus*, pourveu qu'on supose qu'elles le trouvent organisé. Mais j'avouë ma foiblesse; je ne saurois bien comprendre cela. Il me semble qu'afin qu'un petit atôme organisé devienne un poulet, un chien, un veau &c. il est necessaire qu'une cause intelligente dirige le mouvement de la matiere qui le fait croître; une cause, dis-je, qui ait l'idée de cette petite machine, & des moyens de l'étendre, & de l'agrandir selon ses justes proportions. On m'avoüera, je m'assûre, qu'il n'est pas plus concevable que les loix du mouvement soient la seule cause de la construction d'une petite maison; qu'il est concevable qu'elles la changent en un grand palais, où chaque chambre, chaque porte, chaque fenêtre &c. garde les mêmes proportions que l'Architecte du petit logis avoit observées. Si ces deux choses sont également difficiles, pourquoi croirions-nous que les loix du mouvement, incapables d'organiser un point de matiere, auront la vertu si elles le trouvent organisé, de le convertir en un animal mille fois plus gros, toutes les proportions observées dans un nombre presque infini d'organes de differente nature; les uns mous, les autres fluides, les autres durs &c. Je trouverois donc assez vraisemblable que l'acroissement du *fœtus*, organisé si l'on veut depuis le commencement du monde, est dirigé par une cause particuliere qui a l'idée de cet ouvrage, & les moyens de l'agrandir, comme un Architecte a l'idée d'un édifice, & des moyens de l'agrandir, quand il execute un plan qu'il trouve tout fait, & qu'il pose sur sa table. Une infinité de gens m'avoüeront que les animaux se developent dans la matrice; qu'ils s'y nourrissent; qu'ils y croissent par la direction d'une providence: mais ils pretendront que c'est Dieu (*c*) qui dirige tous ces effets. Je leur declare qu'ils sortent de la question; car nous ne cherchons pas ici la premiere cause, l'auteur general de toutes choses; nous cherchons la cause seconde, la raison particuliere de chaque effet. Donner Dieu pour toute raison dans cette recherche, ce n'est pas philosopher. Dites moi, je vous prie, s'il y avoit des habitans raisonnables dans les planetes, & qu'ils descendissent dans l'une de nos maisons, & qu'ils devinassent l'usage des chambres, celui des fenêtres, celui des portes, celui des verroux &c. & qu'enfin ils se contentassent d'admirer la providence de Dieu, qui auroit construit un édifice très-commode à l'homme, ne les prendroit-on pas avec raison pour des ignorans? Ils ne sauroient pas que cet édifice a été bâti par les hommes, & qu'un Architecte humain a dirigé la situation des pierres, celle des planches &c. selon les fins qu'il se proposoit. A la verité c'est de Dieu que l'homme reçoit cette intelligence; mais ce n'est point Dieu qui est la cause prochaine, naturelle & immediate de cet édifice. Disons la même chose à l'égard de la machine des arbres, & de celle des animaux: elle

(c) Alphonse Caranza, Jurisconsulte Espagnol, au chap. 1. du Traité De partu natur. & legitimo, *ayant rejetté toutes les causes que l'on allegue de la formation de nôtre corps, l'attribuë à Dieu. Sennert* ubi supra cap. 12. p. 144. *le refute.*

sous (D) pretexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes n'est pas materielle; car on pretendit que c'étoit la même chose que d'enseigner qu'elle est aussi immortelle

le depend de la direction particuliere de quelque cause seconde, qui a reçu de Dieu les lumieres & l'industrie qu'il faut employer à cet ouvrage. La difficulté est de dire quelle est cette cause seconde. Quelques-uns (a) veulent que la forme substantielle de chaque mixte soit un esprit, que Dieu a doüé des conoissances necessaires à produire le temperament, & les effets de ce mixte. Henri More qui a cru la préexistence des ames †, enseignoit qu'en s'unissant avec la matiere, elles s'y bâtissent elles-mêmes un logis organisé. Cette hypothese est combatuë par l'ignorance où nous sommes de ce qu'il faut faire, pour ranger ensemble des nerfs, des veines, des os &c. On pourroit repondre que l'ame oublie toutes ces idées dès que son logis est fait, parce que la grossiereté des organes du corps humain rompt le commerce qu'elle avoit auparavant avec des causes occasionelles fort subtiles. Mais j'aimerois mieux supposer que l'ame même ne dirige point les mouvemens qui font croître son *fœtus*; j'aimerois mieux attribuer cette direction à un autre esprit. Ceux qui voudroient rectifier les supositions (b) d'Avicenne, diroient qu'il y a une intelligence creée qui preside à l'organisation des animaux, & qui en fait comme une espece de manufacture generale; qu'elle a sous soi une infinité d'ouvriers; les uns pour le corps des oiseaux; les autres pour celui des poissons &c. tout de même que dans nos villes nous voyons diverses sortes d'Artisans; les uns font des montres, les autres font des habits &c.

(D) *D'impieté sous pretexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes étoit immaterielle.*] Il (c) rejette l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle n'est pas d'une nature plus noble que les élemens, & il veut que de sa nature elle soit aussi immortelle que l'ame de l'homme: de sorte que si celle-ci ne perit pas avec le corps comme l'autre, c'est par (d) une grace particuliere du Createur. Il ne pouvoit pas nier qu'il n'attribuât aux ames des bêtes une nature incorporelle; car il avouoit qu'elles ne sont point produites de la matiere, & il se moquoit de l'éduction des Scolastiques: mais il s'abstenoit de dire qu'elles fussent immortelles. Freitag (e) qui écrivit contre lui avec beaucoup de fureur, ne manqua pas de lui objecter qu'il enseignoit des impietez & qu'il blasphemoit: de là vint que pour le justifier on fit voir le jour (f) à un Ouvrage qui a pour titre, *De origine & natura animarum in brutis sententia clariss. Theologorum in aliquot Germaniæ Academiis, quibus simul Daniel Sennertus à crimine blasphemiæ & hæresios à Joh. Freitagio ipsi intentato absolvitur.* Freitag sonnant le tocsin s'adressa à toutes les Academies de la Chretienté, & à tous les amateurs de l'orthodoxie, & les anima puissamment à ne point soufrir ces pernicieuses innovations. Il demanda aux Theologiens s'ils soufriroient l'opinion impie qui attribue l'immortalité à l'ame des bêtes, qui ramenoit la Metempsychose &c. (g) *Admittent ne Theologi impiam illam de actu formarum entitativo, quo animis brutorum talis assignatur essentia & substantia, quâ extra propriam quam informant materiam, alibi subsistere & exsistere possint, opinionem? quâ Metempsychosis reducitur, Palingenesia adstruitur, & pecudum animabus immortalitas comparatur. Ferentne commentum de generatione formarum corruptibilium ex nihilo, è diametro sacræ scripturæ adversum & inimicum?* Il supose que la plûpart des Professeurs de Wittemberg voudroient étoufer ces monstres; mais que le credit de leur collegue les empêche de se remuer. *Non ignoro Reverendos & celeberrimos Theologiæ in Academiâ Witebergica Professores, cæterosque Clarissimos Professores & Philosophos, paucis de fæce Sennertiana, qui ab ipsius auspiciis dependent, & sputa Sennerti lingunt, quod ejus promotione gaudeant, exceptis, non tantum dissentire, sed & omni conatu id velle, ut errores hi in ipsâ herbâ supprimantur, verùm ita cohiberi quod adversus istum Vejovem Sennertum magnatum quorumdam favore fultum subnixumque vix mutire & hiscere ausint* (h). Sennert se plaignit qu'on lui imputât des consequences qu'il n'enseignoit point, *Malitia verò est*, dit-il, (i) *quòd passim opiniones mihi affingit, quæ mihi nunquam in mentem venerunt. Inter quas non postrema est, quòd scribit, me statuere bestialium animarum immortalitatem. Pro bono Viro Freitagium non habebo, donec monstraverit locum, in quo statuerim, animam canis, equi, bovis, leonis, anseris, anatis, corvi, & similium brutorum esse immortales, & post mortem superesse. Consequentiæ verò, quibus id è meis opinionibus extorquere vult, nullæ sunt. Etsi enim insectorum, & sponte natorum formæ corpore organico ad sensum dissoluto in materia instar seminis sese habentes aliquandiu consistere possint: tamen immortales non sunt, sed suo tempore abolentur. Neque ideò animæ brutorum sunt immortales, quia ex nihilo à Deo creatæ sunt. Neque enim immobilis, ut putat regula est, quod aliquid quod semel fuit, in nihilum redigi nequeat. Longè rectiùs J. C. Scaliger, exerc. 307. sect. 20. scribit &c.* Il ne seroit pas impossible que Sennert quoi qu'habile homme ne se soit pas aperçu, que les consequences qu'on lui attribua couloient naturellement de son principe, mais il est encore plus vraisemblable qu'il s'en apercevoit bien, & qu'il n'osoit en faire semblant, *propter metum Judæorum.* Il aima donc mieux par la rejection de ces consequences s'exposer à l'accusation de mal raisonner, & de brouiller un systême, que d'encourir toutes les suites qu'auroit pu avoir le dogme de l'immortalité des bêtes. Quoi qu'il en soit, tout Philosophe qui se pique de raisonner consequemment, aimera toûjours mieux dire qu'il ne conoît point ce que c'est que l'ame des bêtes, que de soutenir d'un côté qu'elle est produite de rien, independemment de la matiere, & de soutenir de l'autre qu'elle n'est pas une creature, & qu'elle retourne dans le neant dès que l'animal cesse de vivre. Voilà les embarras de Sennert; son Apologiste (k) declare positivement que l'ame des bêtes est faite de rien, & que cependant elle n'est pas un être creé. Il cite Dannhawer (l) qui a montré par l'exemple des especes intellectuelles, que tout ce qui est fait de rien n'est point produit par creation. Il cite Thummius (m) qui a montré la même chose, par l'exemple des habitudes de l'ame. C'est ainsi que les Peripateticiens éludent tout par des argumens *ad hominem.* Freitag

(a) *Voyez l'article* Morin, *pag. 611. col. 2.*

† *Henr. Morus, de animâ l. 2. c. 4.*

(b) *Voyez ci-dessus p. 1039. lettre f.*

(c) *Sennert. ubi supra cap. 9. p. 137.*

(d) Abs qua divina voluntate & peculiari erga homines gratia, si fuisset, formæ humanæ non minus perituræ essent quam brutorum. *Ibid. cap. 14. p. 147.*

(e) *Medecin & Professeur en Philosophie à Groningue.*

(f) *A Francfort 1638. in 8. Voyez Lindenius renovatus, p. 237.*

(g) *Joh. Freitagius in Apolog. ad orbis Christiani Academias p. 18. Elle est à la tête du livre intitulé*, Novæ sectæ Sennerto-Paracelsicæ recens in Philosophiam & Medicinam introductæ, quâ antiquæ veritatis oracula, & Aristotelicæ ac Galenicæ doctrinæ fundamenta convellere & stirpitus eruderare moliuntur novatores, detectio & solida refutatio, *imprimé à Amsterd. 1637. in 8.*

(h) *Joh. Freitag. ibid.*

(i) *Sennertus, Epist. ad Joh. Sperlingen in libro cui titulus*, Defensio tractatus de origine formarum pro D. Daniele Sennerto, contra D. Johannem Freitag, auctore M. Johanne Sperlingen, Phys. Prof. P. *à Wittemberg 1638. in 8.*

(k) *Sperlingen pag. 182. du livre dont je viens de donner le titre.*

(l) *Dannhawerus, in Collegio Psych. disput. 6.*

(m) *Thummius in Disputat. de trad.*

telle que l'ame de l'homme. Il rejetta cette consequence; il n'osa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes (*E*) subsiste après la mort du sujet qu'elle avoit

tag ne cesse de reprocher à Daniel Sennert l'immortalité de l'ame des bêtes; il se laisse aller à l'enthousiasme poëtique, pour exhorter les animaux à pousser des cris de joye & de triomphe; il pretend que l'on renouvelle les rêveries de Paracelse, qui enseignoit que toutes les ames revenoient au monde de tems en tems. (*a*) *Plaudite ait, oves & boves, lupi & scarabai, & vespa & quicquid uspiam crabonum est.*

(*a*) *Sperlingen ubi supra pag.* 206. 207.

Vita equidem vestris animis à funere restat,
Restat & in corpus posse redire novum.
Fœlices animæ quod ubivis esse potestis,
Dum triplicis mundi flamma resolvat opus.
Dicite quæ vobis statio & fortuna supersit,
Cum ruat in priscum machina trina Chaos?

Subjicit. Hi scilicet sunt fructus floresque nova doctrinæ à Paracelso profecta, quam Christiani etiam (proh pudor!) fere amplecti non erubescunt, qua statuitur formas rerum prater humanam corruptibilium, officio informationis functas, essentiam & exsistentiam suam servare, ubi Paracelsus addit eas ire ad Orcum & Iliadum suum, & quotannis aut certis temporibus redire in mundi theatrum, & assumpto fabricatoque corpore personam suam pro avo sibi destinato sustinere, eaque depositâ vicissim ad suos ibi avos & proavos immortali quiete beatos redire. Sperlingen (*b*) repond en deux mots que ce n'est pas sa doctrine, ni celle de Sennert: il avouë donc tacitement qu'ils ne savent guere tirer d'un principe les consequences qui en naissent, & qu'ils attribuent à Dieu une conduite fort étrange; c'est d'ordonner la creation d'une multitude presque infinie de substances incorporelles, qu'il doit abolir & aneantir peu de tems après. La chaleur produit tous les ans une infinité de petites bêtes, qui ne vivent que jusques au premier froid. Quel desordre que tant d'ames spirituelles soient aneanties, parce qu'il arrive quelque changement dans les organes des animaux!

(*b*) Mendacium est, brutorum animas nobis immortales & post mortem superstites esse. Mendacium est, nobis animas illas ubique esse, & absque omni in mundo vagari materia. Mendacium est, nobis ortum ac interitum hominum & brutorum unum eundemque esse. Mendacium est, nobis bruta & homines formâ similes & materiâ pares esse. *Ibid. pag.* 210.

RETORSION des Scholastiques contre les Cartesiens.

Notez que les Philosophes de l'Ecole ont employé contre les Cartesiens la même ruse, dont Dannhawer, & Thummius se servirent. Ils ont fait voir par des exemples qu'il y a des choses produites de rien, qui ne sont pas proprement créées. Les accidens de la matiere leur ont fourni ces exemples, mais les Cartesiens leur ont repondu que ces accidens ne sont pas des êtres distincts du sujet qu'ils modifient; ainsi les raisons qui prouvent que les formes substantielles seroient des êtres créez, sont à couvert de la retorsion. Les Cartesiens reduisent au seul mouvement local tous les changemens de la matiere, & ils pretendent que ce mouvement n'est autre chose que le corps même, entant qu'il reçoit l'existence avec de nouvelles relations. Il faut donc qu'ils reconoissent que la matiere entant que muë est créée, & qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire le mouvement; car il n'y a que Dieu qui puisse créer. Cela iroit bien, si les Scholastiques ne recouroient à d'autres exemples; mais ils demandent si les actes libres de l'ame de l'homme sont distincts de l'ame. S'ils en sont distincts, voilà des êtres produits de rien qui neanmoins ne sont pas créez: rien n'empêche donc qu'on ne puisse dire que les formes substantielles ne sont point créées. S'ils n'en sont pas distincts, l'ame de l'homme entant qu'elle veut le crime est créée; ce n'est donc point elle qui forme cet acte de volonté; car puis qu'il n'est pas distinct de la substance de l'ame, & qu'elle ne sauroit se donner à elle-même son existence, il s'ensuit manifestement qu'elle ne se peut donner aucune pensée. Elle n'est donc pas plus responsable de ce qu'elle veut le crime *hic & nunc*, que de ce qu'elle existe *hic & nunc*. Les Cartesiens ne savent de quel côté se tourner, pour se defendre de cette objection: leur embarras remet sur pied le dogme des formes substantielles, & toutes les chimeres de l'Ecole, parce qu'il se trouve que les argumens qui les avoient renversées prouvent trop. Voilà le sort de la dispute; elle renaît de ses cendres; le parti qui étoit prêt à rendre les armes trouve enfin quelque retorsion qui lui redonne des forces, & le terrain qu'il avoit perdu: il le chicane comme auparavant.

(E) *Comme font d'autres que l'ame des bêtes subsiste.*] Jean Scot Erigene (*c*) a soutenu non seulement qu'elle n'est pas materielle, mais aussi qu'elle continuë de vivre après la mort de la bête. Jean Lippius Professeur en Theologie à Strasbourg a enseigné la même chose. Henri More Theologien de Cambrige avouë qu'elle subsiste hors du corps, & il trouve assez probable qu'en cet état elle continuë de vivre, mais il n'ose pas l'affirmer: il allegue seulement les raisons du pour & du contre (*d*). J'ai verifié ce qu'un Professeur de Leipsic lui attribuë. *Morus* (*e*) *& superstites* (animas brutorum) *& in corpora alia remeare tradit cap.* 5. * Ce Professeur dit une chose assez curieuse; c'est qu'un certain personnage avoit enseigné depuis peu d'années que si l'homme n'eût point peché, les bêtes eussent toûjours vêcu, & qu'elles resusciteront avec les hommes pour être transportées au ciel: c'est le sentiment des Turcs. (*f*) *Absurdissime omnium M. B. Semigentilis & semi Christianus ante paucos annos cum monstrosis opinionibus aliis etiam hanc protulit, bruta nisi peccavisset homo, moritura non fuisse, atque eadem tamen licet nunc moriantur, cum hominibus olim resuscitanda, & ab hoc centro mundi ad liberiora cœli spatia transferenda; quod somnium olim Muhammedis à Turcis hodie credi, testis est* Joh. Andreas in libro de Confusione Sectæ Muhammeticæ. Il observe que Taurellus (*g*) a enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & que neanmoins elle meurt avec le corps. Taurellus donna peut-être dans la disparate, pour ne se point faire des affaires: il aima mieux faire tort à sa raison qu'à sa fortune. Peut-être aussi que lui & Sennert, par principe de religion, se persuaderent que Dieu detruisoit l'ame des bêtes, afin qu'il n'y eût que l'ame de l'homme qui subsistât éternellement. C'étoit peut-être l'opinion du plus habile Rabin qui ait fleuri au XVII. siecle; car voulant prouver que l'ame des bêtes ne subsiste point après cette vie, comme fait l'ame de l'homme, il ne se sert point de raisons qui soient empruntées de la condition interieure, ou de l'essence de ces ames. La plaisante raison que celle-ci: nous songeons souvent, dit-il, que nous voyons

(*c*) Substantiam incorpoream docuerunt *Joannes Scotus Erigena, lib. 3. de divisione natura, n. 41.* . . . *Joan. Lippius* . . . *in Metaphysica magna lib. 2. c. 1. p. 386.* . . . *ille*, adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans, vitam separatas à corpore non amittere; *hic*, quoque sejunctas in aëre existere atque modo aliquo operari opinatur, forte cum universo olim in nihilum redigendas. *Joan. Cyprianus, Histor. animal. continuat. p.* 24.

(*d*) *Henr. Morus de anima, l. 2. c. 6. n. 105. p. m.* 106.

(*e*) *Joan. Cyprianus ubi supra.*

* *Il faloit ajoûter* lib. 2. pag. 90.

(*f*) *Id. ibid.*

(*g*) Substantiam incorpoream docuerunt... *Nicolaus Taurelius* . . . *in libello de vita & morte quæst. altera. proposit.* IV. . . . brutorum animas à morte superesse negat. *Id. ibid.*

avoit rendu vivant. Il avoit une opinion assez singuliere sur la cause des metaux & des mineraux: il en attribuoit la (*F*) formation à des êtres intelligens & spirituels.

SER-

voyons des personnes decedées; mais jamais l'on ne voit en songe aucun animal après sa mort, quoi qu'on l'ait nourri chez soi familierement. Spizelius a raison de rejetter cette logique, il devoit aussi rejetter le fait. Une infinité de gens peuvent dementir le Rabin; ils font mille songes où leurs chiens & leurs chevaux morts se trouvent mêlez. *Satis* (*a*) *ineptè Menasse Ben Israel* lib. I. de Resurr. Mort. cap. IX. *contendit*, Animam hominum, non brutorum esse superstitem ex eo, quod sæpe de illis somniemus qui jam diu è vita excessere, nunquam tamen somniemus de ulla bestia, quæ mortua sit, etiamsi nobis familiaris ac domestica fuerit. Notez que les pretendus blasphêmes dont Sennert fut accusé par un Medecin, & Professeur en Philosophie de Groningue, ne parurent pas une mauvaise doctrine aux Theologiens d'Allemagne. *Non negandum est, post Franzii librum* (*b*) *hunc aliquoties editum Theologos Lipsienses, Rostochienses, Basileenses, Regiomontanos quinquagintâ abhinc annis de animâ bestiarum interrogatos, inclinasse magis in Danielis Sennerti opinionem, cui asserenti animas brutorum olim ex nihilo creatas, & hodie etiam alterius quam elementaris naturæ esse, blasphemiam & hæresin* Johannes Freitagius Professor Medicus Groningæ *intentaverat. Enim verò & eosdem nominatos Theologos legimus in Responsis suis candide disceptationem de naturâ elementari ejus animæ à se ad Philosophos devolvisse, eorumque libertati permisisse* (*c*).

(*a*) *Spizelius, in Scrutinio Atheismi pag.* 125.

(*b*) *C'est-à-dire* l'Historia animalium sacra, *composée par Wolfgang Franzius Docteur en Theologie, où l'on trouve ces paroles c. 2. p. m.* 14. Sciendum est *animum bruti non esse spiritum incorporeum*, qualis est nostra mens invisibilis & immortalis, alias quoque bruta essent immortalia.

Ne finissons pas sans faire une reflexion. Sennert avoit beau dire que l'ame des bêtes ne subsistoit point, comme fait l'ame de l'homme, après cette vie, il ne laissoit pas d'établir un dogme selon lequel il est sûr que l'ame des bêtes est de même espece que celle de l'homme. La difference de leur sort quant à la durée ne coule pas de la difference de leurs perfections, mais du bon plaisir du souverain maître, qui est une cause tout-à-fait externe. Les medailles & la monnoye que les Souverains font faire, sont l'image de la conduite que ce Medecin attribuë à Dieu. On fait fraper les medailles pour durer éternellement, on fait faire de la monnoye pour durer jusqu'à nouvel ordre: car au bout d'un certain tems on la decrie, elle est au billon, on la convertit en d'autres especes. Cependant les medailles & la monnoye sont faites du même metal. Selon Sennert l'ame de l'homme repond aux medailles, & celle des bêtes à la monnoye. Cette opinion est dangereuse; elle nous reduit à ne savoir que par la revelation l'immortalité de nos ames. Le Jesuïte Honoré Fabri qui traite Sennert de haut en bas, & qui l'accuse de se fonder sur des objections & sur des reponses frivoles, soutient qu'il y a quelque impieté dans cette opinion. (*d*) *Ad rationes n.* 2. *&* 3. *adductas nonnulla reponit*, (Sennertus, Hypomen. 4. c. 10.) *quæ nemo sapiens refellere dignetur: v. g. vult, animam rationalem ex natura & indole sua immortalem non esse, sed tantum ex voluntate ac decreto Dei; sed contrarium demonstravi, & hoc nonnihil impietatis sapit: præterea vult semen decisum divina benedictione carere, ac proinde animam, quæ ipsi inerat, interire; si hæ nugæ non sint, nusquam invenies. . . . Denique quod adducit ex scriptura crescite & multiplicamini. . . .* (*e*) *plusquam inane est. . . . sed hæc mittamus, sinamusque hominem, ut egregium medicum, ita vix mediocrem Philosophum, & prorsus Catholicum* (*f*). Mais quelque mepris qu'il fasse de la Philosophie de ce Medecin, il trouve invincibles ses difficultez contre l'opinion commune des Scolastiques, à l'égard de l'ame des bêtes. Il abandonne ces gens-là, & toutes les hypotheses que Sennert a combatuës, & il se reduit à dire que cette ame n'est point produite de nouveau, qu'elle n'est pas un être absolu, qu'elle n'est qu'une *resultance* d'une certaine mixtion des 4. élemens (*g*). Cette pensée est absurde, & nous conduiroit à dire la même chose de l'ame humaine.

(*c*) *Joh. Cyprianus ubi supra pag.* 27.

(*d*) *Honoratus Fabri, de generat. hominis lib. 7. proposit. 50. pag. 535. edit. Norimberg.* 1677.

(*e*) *Il dit en un autre endroit* Bonus Sennertus frustra se torquet & recurrit ad suum *Crescite & multiplicamini*; frustra alios ignorantiæ accusat, rerum istarum Philosophicarum satis imperitus. *Id. lib. 5. de gener. animal. proposit. 66. p.* 178.

(*f*) *Il faut lire ce me semble* Acatholicum.

(*g*) *Voyez son livre 5. De generat. animalium proposit. 56. & seq. pag. 164. & seq.*

(F) *Il attribuoit la formation* des metaux *à des êtres intelligens.*] Il ne disoit pas ce que son Critique lui imputoit, qu'une pierre produisoit une autre pierre, & un morceau d'or un autre morceau, mais il disoit que certains esprits dont il ignoroit la demeure, & qui n'étoient qu'en certains endroits, se vont fourrer dans les mines & dans les carrieres, & y produisent les differentes especes de fossiles que l'on y trouve. Laissons lui dire ses pensées, il n'en est pas l'inventeur, elles lui sont communes avec plusieurs autres savans. (*h*) *Malitiosè & illud mihi affingit; quasi statuam in lib. de consens. & dissens. cap. 9. quod lapis lapidem, gemma gemmam, metallum metallum generet.. Neque enim tam stultus sum, ut credam, hunc adamantem, hanc crystallum, hoc aurum generare alium adamantem, aliam chrystallum, aliud aurum, sicut planta una aliam, aut bos bovem, (hæc enim generatio solum viventium est) generat. Hæc verò mea, Anshelmi Boëtii, & aliorum doctorum Virorum mens est, omnia metalla, lapides, gemmas, quæ hactenus è terra eruta sunt, & adhuc eruuntur, omnia in prima creatione secundum individua creata non esse, sed fodinas gemmarum & metallorum quod alleg. loc. pluribus historiis probavi, iterum repleri: & esse quosdam spiritus formam archi tectonicam metallorum & gemmarum in se continentes, qui in terra, quisque secundum suam speciem, producant metalla, lapides, gemmas, iisque figuram, colorem, & alia propria accidentia tribuant, & hos spiritus in fodinas & matrices gemmarum & metallorum sese diffundere, atque ista metalla & gemmas producere. Idque esse formas metallorum multiplicari, dixi. E quibus autem sedibus & locis spiritus illi proveniant, nobis ignotum est, ut pote ignorantibus quanam globi terreni in terra constitutio sit. Hoc certum est, spiritus istos non ubivis terrarum reperiri, sed in quibusdam saltem locis.* Cela paroît absurde; mais quand on songe 1. qu'en bonne Philosophie il faut assigner une autre cause des phenomenes que la volonté de Dieu: 2. que la terre ni les qualitez élementaires des fossiles, ni leurs formes substantielles ne paroissent point capables d'aucun effet qui demande un tel ou un tel arrangement des parties, un choix, un discernement de ce qui est propre; quand, dis-je, on songe à cela, & que d'ailleurs l'on ne sauroit concevoir que les loix du mouvement puissent ranger les particules de la

(*h*) *Daniel Sennertus epistola ad Joh. Sperlingen elle est dans le Traité de Sperlingen qui a pour titre* Defensio tractatus de origine formarum.

SERBELLON, famille Italienne, qui a donné plusieurs personnes de marque, comme on le verra ci-dessous. Les fables * genealogiques la font descendre de Cerdubellius, Chef des Espagnols au tems de Scipion l'Africain. Il y a, dit-on, quelques siecles qu'elle se divisa en trois branches, parce qu'il y eut trois freres qui sortant de la Bourgogne où leur famille fleurissoit, s'en allerent l'un au Royaume de Valence, l'autre à Naples, & l'aîné de tous à Milan. La branche d'Espagne se transporta long tems après en Sardaigne, où elle subsiste encore. Celle de Naples est éteinte, ou a été reünie avec celle de Milan, qui a eu plus d'éclat que toutes les autres, & qui fait figure encore à present †. C'est d'elle que sont sorties les personnes dont je vais parler.

* Gio-Petro de Crescenzi nel suo Amfiteatro Romano apud Prioratum, *Scen. d'huom. illustri.*

† *Priorato. ibid.*

SERBELLON (JEAN PIERRE) fut pere & oncle de plusieurs personnes illustres. Il se maria en l'année 1506. avec Elisabeth Rainoldi, qui étoit d'une famille noble & ancienne dans Milan, & qui fut tante de Jean Baptiste Rainoldi, President du Senat de la même ville. Il eut de ce mariage cinq fils & deux filles; l'une des deux filles fut Religieuse, l'autre épousa le Comte de Macagno. L'aîné de ses fils nommé Gabriel fut un très-grand Capitaine. J'en parlerai à part. Le second nommé Jean Baptiste prit le petit collet, s'attacha à la Cour de Rome, fut fait Evêque de Cassano dans la Calabre, n'y resida point à cause qu'on lui fit faire dans Rome plusieurs maneges d'importance, & fut declaré par le Pape Pie IV. Châtelain du château S. Ange, pour tout le tems que dureroit son Pontificat. Le troisiéme fils de Pierre Serbellon s'apelloit Fabrice; il aura un article pour lui tout seul. Le quatriéme fils eut nom Jean Antoine, fut Evêque de Foligno, & puis de Novare, & le premier Cardinal que le Pape Pie IV. créa l'an 1560. Il fut Gouverneur de plusieurs villes de l'Etat Ecclesiastique, Legat de Perouse & de la Romagne, Evêque d'Ostie & de Velletri, & mourut Doyen du Sacré College l'an 1591. C'étoit un fin Politique, qui eut part aux plus secretes negociations de la Cour de Rome sous les Papes Pie IV. Pie V. Gregoire XIII. & Sixte V. Comme il étoit cousin de Pie IV. il n'eut pas de peine à obtenir de grandes prerogatives pour le College des Docteurs de Milan. Il trouva plus de difficultez à les faire confirmer par Sixte V. qui avoit resolu de les abolir: mais enfin il en vint à bout, & il les fit même amplifier. Le dernier des fils ne se mêla que de ses affaires domestiques. Nôtre Serbellon eut une sœur nommée Cecile, mariée l'an 1485. à Bernard (*A*) de Medicis. De ce mariage sortirent six (*B*) fils & sept filles ‡.

‡ *Tiré du Comte Gualdo Priorato*, Scena d'huomini illustri.

SERBELLON (GABRIEL) fils aîné du precedent, a été un guerrier de grande reputation au XVI. siecle. Il fut Chevalier de Malthe & grand Prieur de Hongrie. Il donna des preuves de sa valeur en defendant Strigonie contre les forces Ottomanes, & se signala ⸸ au fameux passage de l'Elbe, & à la bataille qui se donna tout aussi-tôt, où Charles V. triompha si glorieusement du Duc de Saxe. Il étoit Lieutenant General dans l'armée Imperiale. Il le fut aussi en Italie dans celle du Marquis de Marignan son cousin, pendant la guerre de Sienne, & ce fut à lui que cette place se rendit enfin. Il avoit dejà subjugué β Salusses dans le Piemont, pour l'Empereur Charles V. Après la prise de Sienne il soumit plusieurs autres places de la Toscane, qui ne vouloient point reconoître la Maison de Medicis; & ayant été declaré General de la Sainte Eglise tant par mer que par terre sous le Pontificat de Pie quatre, il recouvra Ascoli, il fit faire plusieurs forteresses

⸸ *En 1547.*

β *En 1552.*

matiere precisément comme elles le doivent être pour faire de l'or, un diamant, une émeraude &c. ni choisir celles qui sont propres, on trouve de la vraisemblance dans cette opinion de Sennert (*a*). Les vertus des corps, les loix generales font elles rien dans nos boutiques, & dans nos laboratoires, sans nôtre direction? Feroient-elles jamais un soulier, un gan, une aiguille, si l'homme ne s'en mêloit? Comment donc se peut-on persuader, qu'elles produisent sans aucune direction une infinité d'Ouvrages, mille fois plus difficiles à faire que nos horloges?

(*a*) *Confer quæ supra dans l'article* Morin *p.* 611. *remarque M.*

(*A*) *Bernard de Medicis.*] Priorato semble aprouver (*b*) ceux qui ont dit que ce Bernard étoit de la famille de Medicis, qui est devenuë souveraine dans Florence, mais bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la famille de Pie IV. & non pas celui de Medicis.

(*b*) Bernardo della nobilissima familia de Medici, che si era trasferito ad habitare da Fiorenza in Milano come scrive Bernardino Corio.

(*B*) *Sortirent six fils & sept filles.*] Jean Jaques l'aîné des fils fut le celebre Marquis de Marignan, l'un des premiers Capitaines de son siecle. Le second ayant été creé Cardinal par Paul III. fut élu Pape en 1559. & prit le nom de Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur aîné: Gabriel leur frere servit dans les armées de Charles V. avec beaucoup de courage: le plus jeune des freres mourut enfant. Dès sept filles il n'y en eut que deux, savoir Marguerite & Claire, qui demeurassent dans le monde; les cinq autres furent enfermées dans des Couvens. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut mere de St. Charles Borromée. Claire fut femme du Comte Marc (*c*) d'Altaemps. J'ai parlé ailleurs (*d*) d'un Cardinal issu de ce mariage.

(*c*) *Tiré du Comte Gualdo Priorato* Scen. d'huomini illustri.

(*d*) *Dans l'article* Altaemps.

tereſſes dans l'Etat Eccleſiaſtique, fortifier le chateau S. Ange, rebâtir Civita Vecchia, & travailler à diverſes choſes de cette nature; car il étoit un très-habile Ingenieur, & c'eſt pour cela qu'après la mort de Pie IV. il fut envoyé par le Roi d'Eſpagne au Royaume de Naples & en Sicile, afin qu'il y viſitât toutes les places, & qu'il ordonnât ce qu'il trouveroit à propos. Etant paſſé par occaſion dans l'Ile de Malthe, il y traça le plan, & y fit jetter les fondemens de la nouvelle ville *. Le Duc d'Albe le voulut avoir avec lui dans la celebre expedition du Pays-Bas †. Serbellon avoit la charge de General de l'Artillerie, & alloit toûjours devant pour preparer les chemins; de ſorte qu'il eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuſe marche, l'une des plus ſingulieres operations qu'on ait jamais vuës en ce genre-là. Quoi que l'Ingenieur Paciotti, que le Duc d'Albe avoit obtenu du Duc de Savoye, ſoit celui qui dirigea la conſtruction de la citadelle d'Anvers, il eſt neanmoins vrai que Serbellon eut l'intendance ſuperieure de cet Ouvrage ‡. Il retourna quelque tems après en Italie, & ſe trouva à la bataille de Lepanthe, où il aquit beaucoup de gloire. Il y étoit Capitaine General ⟂ de l'Artillerie, & Chef d'une eſcadre de galeres Eſpagnoles. Il opina ſi fortement qu'il faloit donner bataille, qu'il en fit prendre la derniere reſolution à Dom Juan d'Auſtriche. L'année d'après il commanda dans la Sicile, & fut fait Viceroi de Tunis. Les Turcs ayant pris la Goulette, le vinrent aſſieger avec tant de troupes dans Tunis β, où la citadelle qu'il faiſoit bâtir n'étoit pas encore achevée, qu'après avoir été repouſſez en quatorze aſſauts, enfin ils prirent la place de vive force. Il demeura leur priſonnier, & fut mené à Conſtantinople. On l'échangea (*A*) avec 36. Officiers Turcs que l'on avoit pris à la bataille de Lepanthe. La ville de Milan ſa patrie temoigna publiquement ſa joye, lors qu'il y arriva en 1575. Il fut Lieutenant General du Marquis d'Aimonte Gouverneur du Milanez pendant les deux années ſuivantes, c'eſt-à-dire qu'il gouverna ſeul ce païs; car à cauſe de la peſte le Gouverneur n'avoit pas oſé y demeurer. Serbellon reçut ordre après cela de s'en aller aux Païs-Bas, pour y commander immediatement ſous Dom Juan γ. Il y mena deux mille hommes levez dans le Milanez. Ce Prince avoit pour lui une grande conſideration, & lui donnoit le titre de pere. Il lui confia le ſoin de faire hâter le plus qu'il pourroit la conſtruction de la citadelle de Namur δ; mais la maladie qui les (*B*) ſaiſit tous deux retarda l'ouvrage. Dom Juan qui n'étoit que dans la 33. année de ſon âge, mourut de ſa maladie: Serbellon, quoi qu'âgé de plus de 70. ans, guerit de la ſienne ζ. Il eut beaucoup de part à la (*C*) priſe de Maeſtricht, & repaſſa en Italie vers la fin de l'an 1579. On l'avoit choiſi pour être General de l'armée que Philippe II. vouloit envoyer en Portugal, pour ſe ſaiſir du Royaume dès que le Cardinal Henri ſeroit mort: mais il n'eut pas le tems de couronner ſa glorieuſe

* *Ex Priorato ubi ſupra.*

† *En 1567.*

‡ *Ex Strada de bell. Belg. I. Dec. l. 6. & 7.*

⟂ *En 1571.*

β *En 1574. Voyez Mr. de Thou l. 58.*

γ *Ex Priorato ubi ſupra.*

δ *En 1578.*

ζ *Ex Strada ubi ſupra l. 10.*

(*A*) *On l'échangea avec 36. Officiers.*] Ce fut Gregoire XIII. qui fit cet échange. *Nec* (*a*) *multo ante redierat Gabriel Serbellonius ex Tunetana captivitate in libertatem aſſertus à Gregorio XIII. commutatione captivorum qui navalis victoriæ reliqui Adriana mole attinebantur, charum in primis Auſtriaco ac partibus caput, exactaque non magis ætatis quam diſciplinæ militaris exemplum.*

(*a*) *Strada l. 10. dec. 1.*

(*B*) *La maladie qui les ſaiſit tous deux.*] Strada (*b*) remarque à cette occaſion que les ſymptômes étant les mêmes, tous les Medecins excepté celui du (*c*) Duc de Parme aſſûrerent que Dom Juan gueriroit, & que Serbellon ne gueriroit pas. Cependant celui-ci ſe trouva convaleſcent le jour que l'autre mourut, ce qui changea en éloges les riſées à quoi Pennoni avoit été expoſé. Trois choſes le pouvoient faire paſſer pour temeraire; la vieilleſſe de celui qu'il ne condamnoit pas, la jeuneſſe & la qualité de celui qu'il condamnoit; mais comme la ſucceſſion de Dom Juan regardoit le Duc de Parme, il ne faut pas tant s'étonner de la franchiſe de Pennoni.

(*b*) *Lib. 10.*

(*c*) *Hippolytus Pennonius.*

(*C*) *A la priſe de Maeſtricht.*] Selon Priorato ce fut Serbellon qui prit cette ville, & il y entra tout le premier. Je n'ai oſé en dire autant, cela n'eſt point vraiſemblable veu l'âge de ce grand Capitaine. Ce ſeroit l'action d'un avanturier; car il faut ſe ſouvenir que cette place fut priſe d'aſſaut. Priorato fait une faute d'omiſſion aſſez ſurprenante; il ne parle point du premier voyage de Serbellon au Païs-Bas; & quoi qu'il lui attribuë la conſtruction de la citadelle d'Anvers, qui ſe raporte au premier voyage, on remarque facilement qu'il n'a point ſu que le Duc d'Albe eût amené avec lui Gabriel Serbellon; il ne parle de la citadelle d'Anvers qu'après avoir parlé du voyage de 1577. & de la priſe de Maeſtricht. Mr. de Thou parle d'un Comte Cernelon, Chevalier de Malthe & Prieur de Hongrie, qui n'eſt autre que nôtre Gabriel Serbellon, & cependant il les diſtingue, car après avoir dit (*d*) que le Duc d'Albe fit bâtir la citadelle d'Anvers par le conſeil de Chapin Vitelli, & de ce Comte Cernellon qui avoient été viſiter le lieu, il remarque que le premier qui commanda dans la citadelle fut Gabriel Serbellon. *Cùm arcis cuſtodia primo cum idoneo præſidio attributa eſſet Gabrieli Serbellonio Mediolanenſi ſpectatæ virtutis Duci, cujus aliquoties à nobis ſupra facta mentio eſt.* Il eſt ſûr qu'il deſigne deux perſonnes, & que celui dont le Duc d'Albe prit conſeil, & qu'il envoya ſur les lieux, étoit Gabriel Serbellon: *Antuerpiæ* (*e*) *arcem fundabat, Paciotti Machinatoris ingenio, Serbellonii judicio.*

(*d*) *Thuan. l. 41. pag. 830.*

(*e*) *Strada l. 7.*

rieuse vie par ce grand exploit. Il mourut au mois de Janvier 1580. prêt à passer en Espagne *. Un de ses fils fut tué au siege de Tunis †.

* *Ex Priorato ibid.*

† *Thuan. l.58. p.76.*

SERBELLON (Fabrice) frere du precedent, a été General des troupes du Pape dans le païs d'Avignon, durant les guerres civiles sous Charles IX. Il fut d'abord Capitaine d'une Compagnie d'ordonnance, & Gouverneur de Pavie pour l'Empereur Charles V. Il exerça en suite la charge de Commissaire general de l'armée dans le Piemont; & il fut declaré l'an 1560. Gouverneur de l'Etat d'Avignon par le Pape Pie IV. & General de ses armées ‡. Il soutint avec chaleur le party des Catholiques contre celui des Protestans, & se fit merveilleusement haïr & craindre par ceux-ci, à cause des barbaries qu'il exerça (*A*) dans Orange, en quoi les (*B*) Commandans des troupes Françoises le seconderent furieusement. Pie V. le continua dans les mêmes charges que son predecesseur lui avoit données dans ce païs-là; mais Serbellon n'en joüit gueres; il s'en retourna chez lui en 1566. & s'en étant allé à Rome sur la fin de la même année, pour y prendre possession du Generalat de l'Eglise, il mourut chez le Cardinal son frere. Il avoit épousé Françoise Malespine sœur du Marquis de Malgrado ⊥.

‡ *Priorato ubi supra.*

⊥ *Id. ib.*

SERBELLON (Jean) sixiéme fils de Jean Baptiste Serbellon, Comte de Castillon, & Seigneur de Romagnano, a été un grand Capitaine au service du

(*A*) *Qu'il exerça dans Orange.*] Ayant promis (*a*) ailleurs de parler ici de ces cruautez, je ne puis mieux faire que de copier un (*b*) Auteur qui passe pour bon Catholique. Il nous aprend que *Fabrice Serbellon Gentilhomme Milanois, d'ancienne famille & de longue experience, qui s'abandonnoit à la plus grande partie des vices de son païs, comme il en possedoit les vertus*, se joignit aux Catholiques de Provence que les Comtes de Sommerive, de Suze, de Carces &c. avoient assemblez, & leur persuada (*c*) d'entreprendre sur Orange. Il l'investit dans le tems que toute la garnison en étoit sortie, & se prevalant de cette favorable conjoncture, il fit donner un assaut dès que sa batterie eut fait une breche raisonnable. Pendant l'assaut *les Catholiques restez dans Orange, luy en ouvrirent une porte. Il entra par là, & ses gens se contenterent d'abord de tuer tout ce qui se trouva sous les armes; mais ils renouvellerent en suite les exemples d'une inhumanité la plus rafinée que les Tirans avoient autrefois inventée. Ils employerent leur industrie à faire que ceux qui avoient esté assez malheureux pour éviter leur premiere furie, se sentissent mourir, & ne les tuerent qu'à petits coups. Ils en precipiterent sur des pieux, sur des hallebardes, sur des épées & sur des piques. Ils en pendirent à la cheminée, & les brûlerent à petit feu. Ils prirent plaisir à couper les parties secretes; & leur rage ne pardonna ny aux enfans, ny aux vieillards, ny aux malades, ny aux moissonneurs, quoy qu'ils ne leur eussent point trouvé d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas quites pour la perte de leur honneur, & pour estre en suite abandonnées aux Goujats, car on les mit en butte aux arquebusades, & on les pendit aux fenestres. Les garçons furent reservez pour servir au comble de l'abomination. Et pour ajoûter la moquerie à l'injure, les Dames qui avoient aimé mourir que d'assouvir l'impudicité des vainqueurs, furent exposées nuës à la risée publique avec des cornes enfoncées dans les parties que la pudeur defend de nommer. Et il y en eut de l'un & de l'autre sexe lardez avec des tirets de papiers coupez des Bibles de Geneve. On ne pardonna pas même aux Catholiques qui avoient ouvert la porte, & aprés qu'on leur eut marqué une place, & promis qu'ils y seroient en seureté avec leurs femmes & leurs enfans, on les tailla tous en pieces. Il ne se trouva que cent neuf Soldats dans le Château, qui ne suffisant pas pour le defendre, demanderent à capituler. On leur accorda tout ce qu'ils proposerent; mais ils ne furent pas plûtôt sortis qu'on les envelopa; & ceux qui ne furent pas jugez dignes de mourir par la main des soldats, furent precipitez du haut du rocher. Aprés que le pillage eut esté mis en seureté, les vainqueurs travaillerent à la demolition des murailles d'Orange; & Serbellon persuadé qu'il y auroit de la folie à laisser si proche du Comtat d'Avignon, une ville considerable dont le Souverain estoit Calviniste, y fit mettre le feu qui reduisit incontinent en cendres le Palais de l'Evêque, & trois cens maisons avec ceux qui s'y estoient cachez. L'embrasement eût continué sans une pluye extraordinaire qui l'éteignit en un moment, & rendit inutile le soin de ceux qui attisoient le feu.* Il y a long tems que d'Aubigné (*d*) avoit dit que les Historiens Catholiques écrivoient ce qu'il raporte touchant les inhumanitez exercées à Orange. Il avoit sans doute en vuë Mr. de Thou, qui (*e*) conte le tout aussi fortement qu'on vient de le voir dans le passage de Varillas, & aussi fortement que Theodore de Beze (*f*) l'avoit raporté. Il avoit, dis-je, en vuë Mr. de Thou, & il avoit ses raisons pour s'abstenir de le citer nommément. On m'avoüera que l'Historien que je copie est d'une plus grande autorité *ad hominem*, veu le tems où il a écrit.

(*B*) *Les Commandans des Troupes Françoises.*] Il est remarqué dans la relation (*g*) du saccagement d'Orange, que ce fut à la sollicitation du Comte de Suze qu'on mit le feu au chateau, à l'Evêché, & en divers autres endroits, & que l'on rasa une partie des murailles. Il satisfit son avarice non moins que sa cruauté, car il *prit du plus beau & meilleur butin*, & en meubla sa maison. Voilà les gens que nous autres petits particuliers accablons de panegyriques, sur leur pretendu zêle pour la foi & pour la gloire de Dieu; les Monlucs, les Tavanes, les Suzes, les Guises seront en benediction jusques à la fin des siecles parmi les devôts de la Communion Romaine; & que faisoient-ils pour leur Religion que s'enrichir, & que piller, & que dominer. Dieu leur en devoit tenir sans doute un grand compte, s'il vouloit ne demeurer pas en reste. O (*h*) *curas hominum, ô quantum est in rebus inane!*

(*a*) *Dans l'article de Des-Adrets pag. 517. col. 2. du 1. vol. de ce Dictionaire.*

(*b*) *Varillas Hist. de Charl. IX. t. 1. pag. 202. 203.*

(*c*) *Le 6. Juin 1562.*

(*d*) *D'Aubigné t. 1. pag. 204.*

(*e*) *Thuan. l. 31. p. m. 627.*

(*f*) *Beze Hist. Eccles. l. 12. pag. 262.*

(*g*) *Beze ibid.*

(*h*) *Persius, Sat. 1. init.*

du Roi d'Espagne dans le XVII. siecle. Il étoit né à Milan. Ses premiers faits d'armes sont de l'an 1616. Il aprit à Rome les preparatifs qu'on faisoit dans le Milanez contre le Duc de Savoye, & tout aussi-tôt il se rendit auprès du Comte Jean Pierre son frere, Mestre de Camp, & General de l'Artillerie, & Gouverneur de Gattinara. Il s'appliqua au service avec tant de ponctualité, qu'il fut facile de conoître qu'il étoit né pour les armes, & qu'il s'y pousseroit un jour. Son frere ayant été tué à Vercel en reconoissant la place, on lui donna son Regiment. Il augmenta dans ce poste l'estime qu'on avoit conçuë pour lui. Il fut blessé d'une mousquetade au siege de Vercel, & il perdit son Regiment quelque * tems après; mais le même Duc de Feria qui avoit reformé ce Regiment, lui en dònna un autre de trois mille hommes d'Infanterie en 1620. lors des troubles de la Valteline. Les deux Religions en étant venuës aux mains dans ce païs-là, nôtre Comte Serbellon eut ordre d'y aller soutenir les Catholiques; & l'on peut croire qu'il n'usa point de trop de douceur envers les autres, puis que le Gouverneur de Milan fut content de lui, & de son zêle, & qu'il lui en rendit un très-ample temoignage à la Cour: c'est tout dire. Cela n'empêcha pas qu'on ne reformât son Terce, lors que la Valteline eut été mise en depôt entre les mains de Gregoire XV. mais les troubles y ayant bien-tôt recommencé, on y renvoya Serbellon; on lui redonna † son Terce; on amplifia ses commissions; & on fut très-content de la maniere dont il s'opposa aux (*A*) troupes Françoises. On lui temoigna cette satisfaction par les charges qu'on lui confera; on le fit Conseiller au Conseil suprême d'Espagne l'an 1625. Commissaire General dans le Milanez en 1627. General de l'Artillerie & Gouverneur du Montferrat en 1628. Il servit sous le Marquis de Spinola au fameux siege de Casal, & quelques années ‡ après il passa en Allemagne, pour servir en qualité de Capitaine General de l'Artillerie sous le Duc de Feria. Depuis la mort de ce Duc jusques à l'arrivée du Cardinal Infant, il commanda en chef l'armée d'Alsace. Il fit des merveilles à la bataille (*B*) de Nortlingen gagnée sur les Suedois le 6. de Septembre 1634. & ayant suivi en Flandres le Cardinal Infant, il établit des quartiers d'hiver au païs de Liege, & obtint permission au printems ┼ suivant d'aller chez lui. Il rendit de grands services au Roi d'Espagne contre le Duc de (*C*) Rohan dans la Valte-

* *En 1618.*

† *En 1624.*

‡ *En 1633.*

┼ *En 1635.*

(*A*) *Aux troupes Françoises.*] Je n'ai pas suivi le detail de mon Auteur; cela m'eût fait dire des faussetez. Priorato veut qu'en 1624. & 1625. soient arrivées les choses suivantes. 1. On remit sur pied le Regiment de Serbellon. 2. Il garda si exactement les postes qu'on lui avoit confiez dans la Valteline, que le Marquis de Cœuvres qui commandoit les troupes Françoises, ne put jamais gagner un pouce de terre de ce côté-là. 3. Serbellon envoyé contre le Duc de Savoye, assiega & prit Nice de la Paille. 4. Il retourna à ses anciens postes de la Valteline, où le Colonel (*a*) Papenheim avoit commandé en son absence. 5. Le Duc de Rohan succeda au Marquis de Cœuvres, & non plus que lui il ne put faire aucun progrés à cause de la vigilance de Serbellon. 6. Serbellon rapellé à Milan pour des affaires plus pressantes, laissa le commandement au Mestre de Camp Guasco. 7. Le Duc de Rohan averti de ce changement s'avança jusqu'à Gravedone. 8. Serbellon fut aussi-tôt renvoyé pour l'arrêter, & l'obligea sur le bruit de son retour à mettre le feu au palais du Duc d'Alviti, & à se retirer, pour ne se commettre pas avec un si vaillant Capitaine. L'Historien ayant parlé de toutes ces choses, ajoûte qu'en reconoissance de tous ces services Serbellon fut honoré de la charge de Conseiller au Conseil suprême d'Espagne au mois de Juillet 1625. Il est indubitable qu'il y a du faux dans son exposé; le Duc de Rohan ne commanda point dans la Valteline en ce tems-là. Le Marquis de Cœuvres y fut depuis que la France prit les voyes de la force en 1624. jusques à l'execution du Traité de paix en 1627. Le Duc de Rohan étoit alors assez occupé en France aux guerres de Religion. Pour ce qui regarde la resistance de Serbellon, si grande, selon Priorato, que le Marquis de Cœuvres ne put jamais gagner un pouce de terre, ce n'est pas un fait que je veuille refuter par les histoires qui font mention des progrés de ce Marquis; car on me pourroit repondre que Priorato n'entend point toute la Valteline, mais seulement un certain canton, où il se pourroit faire que les armes de France n'eussent pas pu penetrer. Mais pour dire la verité cette échapatoire seroit assez pitoyable, & peu fondée sur les (*b*) expressions de l'Auteur. Je puis le convaincre par lui-même d'avoir confondu les tems: en effet lors qu'il raconte dans un autre (*c*) Ouvrage ce qui s'est fait à la Valteline, il met sous l'année 1636. la course du Duc de Rohan à Gravedone. Il a raison alors.

(*a*) *Celui qui fut tué à la bataille de Lutzen.*

(*b*) Governava il Comte Sorbellone con tanta prudenza, accuratezza, e vigilanza tutti i Forti DI QUELLE PARTI, che con quanti tentativi facesse il Marchese di Coure Generale allhora di Francia IN QUELLE PARTI, non pote mai auvanzar nè pure un palmo, tanto erano ben custoditi i detti posti.

(*B*) *A la bataille de Nortlingen.*] Il fut posté sur une hauteur que le Conseil de guerre tenu la veille de la bataille, jugea de la derniere importance pour le succés de cette grande journée. Les Suedois n'en jugerent pas autrement, veu qu'ils employerent tous les efforts imaginables pour se saisir de ce poste; mais Serbellon les repoussa toûjours vigoureusement. Aussi eut-il la satisfaction de s'entendre dire ces agreables paroles par le Cardinal Infant, en presence du Roi de Hongrie, *Conde por Dios y vos tenemos la vittoria* (*d*).

(*C*) *Contre le Duc de Rohan.*] Ceci se raporte aux années 1635. & 1636. L'Auteur a raison, par raport à ce tems-là, de donner le païs de la Valteline pour scéne au Duc de Rohan & au Comte Serbellon; mais je doute qu'il raporte fidelement ce qu'ils firent; car il supose qu'y ayant trois corps de

(*c*) *Histor. delle guerre di Ferdinando &c. l. 11.*

(*d*) *Priorato ibid.*

Valteline, pendant qu'on levoit en Allemagne l'armée qu'on avoit dessein de lui faire commander. On trouva plus à propos de l'envoyer en Catalogne, où il fut Mestre de Camp General (*D*) l'an 1637. Il forma un très-beau dessein qui fut d'assieger Leucate, dont la prise eût extremement embarrassé la France; mais il fut contraint d'en lever le siege. Il fut blessé de divers coups en remplissant tous les devoirs d'un bon General; & à peine fut-il gueri de ses blessures, qu'il devint malade à n'en pouvoir rechaper. Il mourut à Perpignan le 21. de Fevrier 1638. Il avoit épousé Donna Luisa, fille du Marquis Jean Jerôme Marin, issu de Thomas Marin Duc de Terreneuve. Il laissa plusieurs enfans de ce mariage, dont l'aîné fut fait Marquis de Romagnano par sa Majesté Catholique *.

* *Ex Gualdo Priorato ubi supra.*

(*a*) *Imprimée à Paris en 1666. & en Hollande en 1667. in 12.*

SEVERE (CORNEILLE) Poëte Latin sous Auguste. Je n'en parle que pour avoir lieu de corriger quelques fautes (*A*) de la Popeliniere, d'André

de troupes pour la France, le Duc de Rohan qui commandoit l'un de ces corps, tâcha toûjours de se joindre avec les deux autres, ce qui auroit pu causer un très-grand dommage aux Espagnols; mais que le Comte empêcha toûjours cette jonction. Tout cela est visiblement faux, si l'on s'en raporte à l'Histoire (*a*) du Duc de Rohan. On y montre qu'il avoit auprès de lui toutes ses troupes; mais qu'il étoit situé de telle maniere, qu'il avoit les Allemans d'un côté, & les Espagnols de l'autre. Fernemont (*b*) commandoit les Allemans; Serbellon commandoit les Espagnols. Le Duc batit trois fois de suite les Allemans; après quoi il attaqua Serbellon retranché avantageusement à Morbeigne, & le batit. Voilà une chose dont Priorato ne dit pas un mot. Cependant il est difficile d'en douter, veu que cette Histoire du Duc de Rohan, sur tout ce qui regarde ses exploits de la Valteline, est toute fondée sur des memoires qui ont fort l'air d'être bons. Mais qu'est-il besoin de recourir à des memoires? Priorato dans un autre livre (*c*) ne parle-t-il pas de la defaite des Allemans, & ne dit-il pas que Serbellon fut bien batu à Morbeigne? On n'a besoin que de son propre temoignage, pour refuter tout ce qu'il a dit dans l'éloge de Serbellon, par raport au Duc de Rohan. N'oublions pas ce qu'il raporte concernant Fornemont; c'est (*d*) qu'il se brouilla avec Serbellon, pour ne lui avoir pas donné dans une lettre les titres qui lui étoient dus.

(*D*) *Mestre de Camp General.*] Cela ne signifie point qu'il eut le commandement en chef de cette armée; car il est certain qu'il relevoit du Duc de Cardonne. Il est vrai que la presence de ce Duc ne diminua point l'autorité du Mestre de Camp General pendant le siege de Leucate, car il n'y assista point en personne; & il y eut (*e*) une Relation Françoise, où pour refuter ceux qui avoient publié qu'*il étoit resté mort au champ de bataille*, on assûra qu'*il n'avoit pas été present au combat, & qu'à l'exemple des Rois Catholiques il s'étoit contenté d'être le chef spirituel & invisible de cette armée, se reservant le titre de General pour en laisser faire les fonctions à Serbellon.* Priorato ne s'est pas assez nettement expliqué; il n'y a personne qui ne crût sur ses expressions (*f*), que le Comte relevoit immediatement de la Cour d'Espagne.

(*A*) *Quelques fautes de la Popeliniere, d'André Schot, &c.*] La Popeliniere confond ce Poëte avec l'Orateur Cassius Severus. Il en a été censuré par Vossius (*g*); mais Vossius ne le devoit pas citer *in sua Historia*: pour ôter l'équivoque il faloit dire *in sua Historia Historiarum*; car c'est dans l'Histoire (*h*) des Histoires que se trouve ce dont il s'agit, & non dans l'Histoire des guerres civiles, où neanmoins il seroit aisé de soupçonner que l'Auteur auroit commis la faute; les Historiens modernes faisant quelquefois des digressions, ou des reflexions qui leur donnent lieu de debiter ce qu'ils savent de l'antiquité. La Popeliniere n'a point parlé exactement de Cornelius Severus; il lui donne trois professions differentes; celle d'Historien, celle de grand Orateur, & celle de Poëte Epique. La derniere suffisoit; on ne lui en trouve point d'autre dans les anciens Ecrivains qui parlent de lui. Il est vrai qu'on trouve quelques vers de sa façon parmi (*i*) des fragmens empruntez de diverses pieces d'éloquence; mais celui qui a mis ensemble tous ces morceaux ne dit rien pourtant qui fasse conoître, que Cornelius Severus ait jamais fait profession de Rhetorique, ou d'art Oratoire. C'est neanmoins, si je ne me trompe, ce qui a fait illusion à Petrus Crinitus, & puis à la Popeliniere qui l'a suivi. Crinitus (*k*) donne pour constant que Cornelius Severus s'occupa plusieurs années à declamer, pendant qu'Asinius Pollio, Pompeius Silo, Asellius Fuscus, Sextilius Hena, Cæstius Pius, Porcius Latro, & Aufidius Bassus exerçoient la même profession. Voilà justement une partie des gens que Seneque met en jeu, & dont il raporte les fleurs de Rhetorique ramassées en differens bouquets. La Popeliniere donne 4. de ces mêmes Declamateurs pour confreres à Cornelius Severus; c'est toûjours le même fondement, savoir que Seneque a fait entrer dans ses centons quelques vers de ce Cornelius.

Le Jesuïte André Schottus est entré de part dans cette meprise, puis qu'ayant fait un Traité *De claris apud Senecam Rhetoribus*, il y a donné un article à Cornelius Severus; il l'a même commencé par une faute, car il aplique à Cornelius, ce qui dans le texte de Seneque ne se doit entendre que de Sextilius Hena Poëte Espagnol. Celui-ci avoit fait un poëme qui commençoit par ce vers,

Deflendus Cicero est, Latiaque silentia linguæ.

Cornelius Severus tourna mieux cette pensée en disant,

Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
Conticuit Latia tristis facundia lingua.

Sur quoi Seneque declare, qu'il ne veut point loüer son compatriote d'avoir fait un fort bon vers sur la mort de Ciceron, puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui de Cor-

(*b*) *D'autres l'appellent Fornemont.*

(*c*) *Histor. delle guerre di Ferdinando &c.*

(*d*) *Ibid. l. 10. p. m. 337.*

(*e*) *Merc. François, tome 21. p. 502.*

(*f*) Fu chiamato dal Re in Ispagna, e fatto Mastro di Campo Generale dell' essercito di Catalogna Nel passar d'Italia in quelle parti hebbe il commando sopra tutti i Generali e capi da guerra di quell' essercito .... benche prima del combattimento havesse fatta instanza per altri sei mila huomini, o almeno quattro, fu dal Conte Duca Privato del Re mantenuto con lettere affettuose in speranze grandi, ma non mai soccorso d'un solo fantacino. *Scena d'huom. illustri.*

(*g*) *Vossius, de Histor. Latinis, p. 109.*

(*h*) *A la page 304.*

(*i*) *Dans Seneque le pere, Suasor. 2. & 7.*

(*k*) *De Poët. Lat. c. 57.*

dré Schot, &c. Voyez Monsieur Moreri‡, dont je (*B*) marque aussi quelques meprises.

‡ *Sous le mot* Severus.

SEVERE (Sulpice) florissoit vers le commencement du V. siecle. Il a été illustre par sa naissance, par son éloquence, & plus (*A*) encore par sa vertu. Ayant paru avec éclat dans le Barreau, il se maria très-avantageusement*, & perdit bien-tôt sa (*B*) femme, après quoi il renonça au monde, & se fit Prêtre. On ne peut douter qu'il ne fût de la Province (*C*) d'Aquitaine; mais il n'est pas indubitable † qu'il fût du Diocese d'Agen. La premiere édition de ses livres est (*D*) peu conuë. Comme on peut voir son histoire dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin, je ne m'y arrête pas.

* *Voyez la remarque B.*

† *Il dit que Phœbadius Evêque d'Agen étoit son Evêque. Cela ne prouve pas qu'il fût ne dans ce Diocese.*

SICYO-

Cornelius Severus. Le P. Schottus au contraire lui fait dire, qu'il ne veut pas loüer son compatriote Cornelius Severus d'avoir fait &c. puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui de Cornelius Severus: ce qui auroit peu de grace, & n'est point du tout le sens de l'Auteur. Il n'est pas vrai d'ailleurs que Cornelius Severus fût Espagnol; ce Jesuite ne l'a point mis non plus dans (*a*) le catalogue des anciens Ecrivains de la nation.

Vossius dans l'un (*b*) de ses livres attribuë au vieux Scholiaste (*c*) de Perse d'avoir cité ce vers de nôtre Severus, *Pinea frondosi dum murmurat Apennini*; mais dans un autre (*d*) livre il attribuë cela au vieux Scholiaste d'Horace, & se trompe.

(*a*) *Bibliotheca Hispanica to. II.*

(*b*) *Vossius de Poëtis Latinis, p. 33.*

(*c*) *Id. de Hist. Lat. p. 109.*

(*d*) *Ce Scholiaste cite ce vers ad Sat. 1. v. 95.*

(*B*) *Moreri dont je marque quelques meprises.*] I. On ne doit jamais citer en François Quintilien sous le nom de Fabius: cela est équivoque & barbare. II. Il ne faloit pas confondre les deux Seneques. Celui qui a fait les Controverses est le pere de l'Auteur des lettres à Lucilius; cependant Mr. Moreri les cite comme une seule personne. III. Il faloit citer la lettre 79. de Seneque, & non pas la 69. IV. Il faloit citer les *Suasoires*, & non pas les Controverses de Seneque. V. Il faloit dire *Severus*, & non pas *Severe* dans le vers d'Ovide qu'on a raporté. VI. Cette citation *Seneque, in Contr. sua 6.* est vicieuse en trois manieres; il auroit falu mettre un point après *sua*, & citer la 7. *Suasoire*, & non pas (*e*) la 6. & banir *Contr.* C'est demander trop de choses à Mr. Moreri; il n'étoit pas homme à s'informer s'il y a de la difference entre les Controverses de Seneque & les *Suasoires*. Quoi qu'il en soit, les Lecteurs qui l'en croiront ne douteront pas que l'un des livres de Seneque n'ait pour titre *Controversiæ Suasoriæ*: erreur facile à conoître par la simple vuë des bonnes éditions.

(*e*) *Vossius de Poët. Lat. p. 33. cite la 6.*

(*A*) *Et plus encore par sa vertu.*] Lisez ces paroles de Gennadius, (*f*) *Vir genere & litteris nobilis, & paupertatis atque humilitatis amore conspicuus*, mais sur tout lisez ces vers de Paulin Evêque de Nole.

Testis adest docto mirabilis ore Severus
Et totâ Christum cordis virtute secutus
Insignis mundi titulis, sed clarior illâ
Quâ mundum tempsit sanctæ virtute fidei,
Nobilitate potens, sed multò extentius idem
Nobilior Christi cultu, quàm sanguinis ortu.

(*f*) *Gennadius, de Scriptor. Eccles. c. 19.*

(*B*) *Et perdit bien-tôt sa femme, après quoi.*] Cela se prouve par une lettre que Paulin lui écrivit (*g*): *Tu frater dilectissime, ad Dominum miraculo majore conversus es, quia ætate florentior, laudibus abundantior, oneribus patrimonii levior, substantia facultatum non egentior, & in ipso adhuc mundi theatro, id est fori celebritate diversans, & facundi nominis palmam tenens, repentino impetu discussisti servile peccati jugum, & lethalia carnis & sanguinis vincula rupisti. Neque te divitiæ de matrimonio familiæ consularis adgestæ, neque post conjugium peccandi licentia, & cœlebs juventus ab angusto salutis introitu, & arduo itinere virtutis, in mollem illam & spaciosam multorum viam revocare potuerunt.*

(*g*) *Paulinus epist. 7.*

(*C*) *Qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine.*] Gennadius (*h*) le temoigne, mais ces paroles de Sulpice Severe le prouvent plus fortement. *Sed* (*i*) *dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.* Ce passage est pris d'un dialogue dont les interlocuteurs sont Posthumien, Sulpice Severe, & Gallus. Notez je vous prie le compliment de ce dernier; il dit aux deux autres qu'il a peur étant Gaulois, que son langage ne paroisse rude & barbare aux oreilles delicates des Aquitains. Il se regarde comme (*k*) une oye parmi des cygnes. Cette modestie, cette humilité étoient fondées sur l'état d'alors: en ce tems-là les Aquitains étoient la fleur, l'ornement & la gloire de toutes les Gaules, en fait d'esprit & d'éloquence. C'étoit dans l'Aquitaine que se rencontroient les meilleurs Poëtes, les meilleurs Rhetoriciens, & les plus excellens Orateurs de tout l'Empire Romain. J'excepte les Grecs, je ne parle que de ceux qui écrivoient en Latin. Voyez la liste des illustres Aquitains que Mr. de Hauteserre a recueillie (*l*).

(*h*) Severus Presbyter cognomento Sulpitius Aquitanicæ Provinciæ. *Gennadius ubi supra.*

(*i*) *Sulpit. Severus de vita S. Martini, lib. 3.*

(*k*) Argutos inter strepere anser olores. *Virgil. eclog. 9. v. 36.*

(*l*) *Ant. Dadinus Altaserra, Rerum Aquitanicarum libri quinque.*

(*D*) *La premiere édition est peu conuë.*] Les Abbreviateurs de Gesner, le Pere Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin &c. qui ont indiqué tant d'éditions de cet Auteur, n'ont rien dit de celle-là. Le public en fut redevable à Mathias Flacius Illyricus, qui ne designa son nom que par les premieres lettres, ce qui fut cause qu'un Catholique Romain lui donna des loüanges dont il eut regret en suite, ayant su que c'étoit un Lutherien. C'est le P. Vavasseur qui conte cela dans un écrit satirique contre Mr. Godeau. *Isto ferme pacto*, dit-il, (*m*) *quamvis minùs turpiter, utpote unus ac privatus, atque in causa leviore, clarissimus se scriptor deceptum sensit, & doluit. Cum enim mirificis laudibus extulisset eum, qui primus perelegantes Sulpitii Severi libros edidißet in lucem, neque thesaurum hunc, quem teneret solus, invidisset diutius literatis ac doctis; eumque cùm propter tantum beneficium, tum maximè modestiæ nomine suspiceret, quòd celasset nomen, literas modò M, & F, adscripsißet: intellectum est posteriùs, Matthiam Flaccium esse ejusmodi, hominem non solùm non modestum, qui hoc modestiæ causa non fecisset, sed etiam impurum & nequam hæreticum, qui in centurias Magdeburgenses multa de suo, non*

(*m*) *Paulus Romanus Candido Hesychio, Antonius Godellus Episcopus Grassensis, an Elogii Aureliani Scriptor idoneus, p. 33.*

SICYONE, ville du Peloponnese, & le plus ancien Royaume qui ait été dans la Grece. On dit * que le premier Roi de Sicyone s'apelloit Ægialeus, & que le commencement de son regne preceda de 72. ans la naissance d'Abraham. Le dernier Roi s'apelloit Zeuxippus: il étoit le vingt-sixiéme, & il regna 32. ans. Après lui la forme du gouvernement fut changée: ce furent les Prêtres qui exercerent l'autorité souveraine. Ce Royaume dura (*A*) 962. ans; il finit lors qu'Heli étoit souverain Sacrificateur & Juge des † Juifs. Le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins (*B*) ridicule piece de la religion Payenne.

Eusebe in Chron. suppose qu'Abraham nâquit l'an 22. du regne d'Europs, second Roi de Sicyone, qui succeda à Ægialeus, dont le regne avoit duré 52. ans.

† *August. de Civit. Dei l. 18. c. 19.*

SYLVIUS (FRANÇOIS) Professeur en Eloquence, & Principal du College de Tournai à Paris vers le commencement du XVI. siecle, étoit d'Amiens, où son pere Nicolas du Bois travailloit ‡ en camelot. Ce Nicolas eut 15. enfans, onze fils, & quatre filles. François étoit le troisiéme; & ayant été destiné aux études, il devint savant, & s'établit à Paris. Il latinisa son nom de famille selon la coutume du tems. Il fit venir auprès de lui deux de ses freres, & les instruisit fort bien aux Humanitez; l'un nommé Jean devint Chanoine d'Amiens, & Curé de Monceaux; l'autre nommé Jaques devint un très-docte Medecin, comme on le verra au prochain article. François Sylvius trouva une extrême barbarie dans les Colleges; mais il travailla puissamment à retablir l'usage du beau Latin, & il fut l'un des bons tenans que les belles lettres eurent en France. Il fit conoître aux Ecoliers les bonnes sources du langage; & leur recommanda de telle sorte la lecture de Ciceron, qu'il ne tint pas à lui que cet Orateur Romain ne devint le seul modele du (*A*) style ⸸. Il est vrai qu'avant que d'en venir

‡ Cilicii panni & undulati histo. *Renat. Moreau in vita Jacobi Sylvii.*

⸸ *Ex eod. ibid.*

tacito nomine, contulisset. Ut dictum nollet præposterus laudator, & eum bonæ, sed falsæ de altero opinionis, & ridiculæ credulitatis suæ pœniteret.

(*A*) *Ce royaume dura 962. ans.*] Il a duré 3. ans moins, si l'on s'en raporte à St. Augustin (*a*). Le Commentateur (*b*) de ce Pere a fait 2. fautes en peu de mots. Il attribuë à Eusebe d'avoir assigné à ce Royaume la durée de 862. ans, & il ajoûte que par l'addition des années on trouve 972. ans. Il est sûr qu'Eusebe marque la durée de 962. ans, & qu'en joignant ensemble les années particulieres de chaque Roi de Sicyone on ne fait que 962. ans. Eusebe compte par la naissance d'Abraham, & il suppose que ce Patriarche nâquit l'an 22. d'Europs, second Roi de Sicyone qui avoit succedé à Ægialeus; dont le regne dura 52. ans. Faites une regle d'addition, vous trouverez la 2. faute que je censure.

(*B*) *N'étoit pas la moins ridicule piece de la religion Payenne.*] Ils adoroient Bacchus sous un nom si sale, qu'il n'y a que des gens très-effrontez qui le puissent proferer dans une conversation libre. C'est le nom que de telles gens donnent aujourdui aux Sages-femmes. Clement d'Alexandrie a raison de reprocher cette turpitude aux Gentils. Les Sicyoniens, dit-il, (*c*) adorent Bacchus entant qu'inspecteur des parties honteuses des femmes: ils lui ont assigné ces parties comme son domaine, son departement, sa province. Mr. Costar s'est donné en prose une licence plus que poëtique, lors qu'il s'est servi de ces paroles de Clement Alexandrin pour expliquer quelques vers d'Horace. Sa liberté ne demeura point impunie; Mr. de Girac lui en fit la guerre cruellement sous l'ironie que l'on va lire. „ (*d*) Je n'imiterai pas sa mauvaise humeur; au contraire je trouve qu'il a parfaitement reüssi dans „ l'explication qu'il a donnée à ces vers du même Poëte (*e*),

„ *Bacchum in remotis carmina rupibus*
„ *Vidi docentem, credite Posteri*
„ *Nymphasque discentes, & aures*
„ *Capripedum Satyrorum acutas.*

„ *Je n'ay pas voulu*, dit Mr. Costar (*f*), *vous* „ *ecrire une chose assés plaisante des Escoliers de* „ *Bacchus, de peur que ma Lettre ne tombast en* „ *d'autres mains que les vostres. Mais je seray* „ *plus hardy icy, parce que je m'imagine que ce* „ *memoire sera plus secret. J'ay leû dans Clement* „ *Alexandrin que Bacchus estoit adoré chés les Sicioniens sous le titre de* χοιροψάλων (1), *qui signifie en bon François* *Si cela est, ne* „ *me demandez point ce qu'il faisoit* in remotis „ *avec ces belles filles. Asseurément, pas une ne* „ *s'en sauva. Il les palpa toutes à la rengette, &* „ *voila la belle leçon qu'il leur dictoit. Je pense,* „ *Monsieur, qu'elles n'avoient que faire de tablettes pour l'écrire, mandez-moy, je vous en supplie, à la premiere commodité, ce que vous en* „ *pensez &c. J'ay grand regret que je n'y estois,* „ *car je pense que c'estoit un plaisant Docteur que* „ *ce Bacchus, & qu'il faisoit beau le voir en cet* „ *estat là. Il avoit-eu un honneste homme de Précepteur, qui estoit de bon exemple, & qui dit* „ *de belles moralitez dans les Cyclopes d'Euripide.* „ Je ne demande point à Mr. Costar ce qu'il „ vouloit faire de ces Nymphes. Mais s'il avoit „ esté de ce temps-là, nous n'aurions pas sçeu de „ si belles choses. Je croy pourtant qu'il me pardonnera bien, si j'ay laissé en blanc deux ou „ trois mots, que je ne sçay personne qui eût „ l'impudence de les écrire, ou de les proferer, „ que le maistre ou le disciple de Bacchus, je veux „ dire, Silene, & Mr. Costar. „ Mr. Menage sachant que le mot *porcus* en Latin, & χοῖρος en Grec, étoient en usage pour signifier la partie feminine qu'on ne nomme pas, s'est servi de cette érudition pour nous donner (*g*) l'étymologie de l'épithete sous laquelle Bacchus étoit adoré dans Sicyone.

(*A*) *Ne devint le seul modele du style.*] René Moreau exprime cela en beaux termes dans la vie de Jaques Sylvius: je ne raporte point ici ses paroles,

(*a*) *Augustin de Civitate Dei l. 18. c. 19.*

(*b*) *Leonardus Coquaeus in hunc locum Augustini, p. 605. editionis Francof. 1661.*

(*c*) Διόνυσον δὲ ἤδη σιωπῶ τὸν χοιροψάλαν Σικυώνιοι τοῦτον προσκυνοῦσιν ἐπὶ τῶν γυναικείων ταχθεῖς τὸν Διόνυσον μορίων ἔφορον αἰδοίων καὶ τῆς ὕβρεως σεβάζοντες ἀρχηγόν. Bacchum enim jam taceo pudendi contrectatorem. Eum adorant Sicyonii, qui Bacchum membris præficiunt muliebribus tanquam turpitudinis ac fœditatis inspectorem, & quasi libidinis colant præfectum. *Clem. Alex. admonit. ad Gentes p. 25.*

(*d*) *Girac, Replique à Costar, sect. 3. p. 26.*

(*e*) *Horat. lib. 2. Od. 19.*

(*f*) *Notez que ceci ne se trouve point dans les livres imprimez de cet Auteur. Il l'avoit écrit à Balzac: sa lettre tomba entre les mains de Girac, qui en insera dans cet endroit de sa Replique ce qu'il jugea à propos.*

(1) *M. Costar s'abuse, il faut dire* χοιροψάλας.

(*g*) Quindi χοιροψάλης, *Cunni contrectator*, cognome di Bacco presso à Sicionii, secondo lo testifica Clemente Alessandrino nell' Ammonizione alle genti: il qual cognome viene anche da Eschilo attribuito à Bacco. *Menag. Origini della ling. Italiana, in voce* Potta, *p. 383.*

nir là, il avoit été lui-même dans (*B*) la crasse du † mauvais Latin, comme on le peut conoître par quelques-unes de ses compositions. Il publia (*C*) divers Ouvrages. Il ne faut pas oublier une chose qui lui est bien glorieuse, c'est qu'afin que les Ecoliers profitassent des bons endroits de Martial, sans corrompre leurs mœurs par la lecture des saletez qui ne sont que trop ordinaires à ce Poëte, il en procura une édition (*D*) repurgée de beaucoup de ces saletez. † Voyez la remarque C.

SYLVIUS (Jaques) frere du precedent, a été un des plus celebres Medecins du XVI. siecle. Il nâquit à Amiens l'an 1478. & fit ses Humanitez à Paris sous François Sylvius son frere. Il aprit dans cette école, & il enseigna dans le College de Tournai un Latin incomparablement plus pur que celui que l'on enseignoit depuis long tems, & de là vint que ses Ecrits se distinguerent avec tant d'avantage par l'élegance du style. Comme son inclination le portoit à la Medecine, il se contenta d'avoir apris un peu d'Hebreu sous le celebre Vatable, & il reserva toutes ses forces pour d'autres preliminaires, c'est-à-dire pour aprendre le Latin & le Grec à fond. Il est vrai qu'il s'apliqua aussi à l'étude des Mathematiques avec beaucoup de diligence, & qu'il y fit assez de progrés pour inventer des machines, qu'il presenta au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris. Lors que le tems fut venu de s'apliquer tout entier à la Medecine, il la chercha dans ses sources, & s'enfonça de telle sorte dans la lecture d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne faisoit qu'examiner & que traduire ces deux Auteurs. Il conut par là l'importance de l'Anatomie, & s'y attacha si ardemment, qu'il y devint consommé autant que son siecle le pouvoit permettre. Il n'étudia pas avec moins d'exactitude la Pharmacie, & il fit plusieurs voyages afin de voir sur les lieux les remedes que differens païs produisent. A son retour dans la capitale il se mit à faire des leçons, qui lui valurent bien de l'argent; or c'est ce (*A*) qu'il ne cherchoit que trop. Il expliquoit en deux ans tout un cours de

roles; mais pour l'Epigramme de Gilbert Ducheri qu'il a raportée tout du long, je la mets ici toute entiere:

Francisci Sylvii Rhetoris tumulus.
Quod nunquam potuit multorum exercitus olim
Barbariem Francis finibus exigere;
Illud militibus ter centum Sylvius egit,
Quo duce habet regnum lingua Latina suum.
Rem vero aggressus majorem, ut clarior esset
Romani princeps Tullius eloquii.
O mortem properam, Lachesisque brevissima pensa!
Re prope confecta Sylvius oppetiit.

(*B*) *Divers Ouvrages.*] *Progymnasmatum in artem Oratoriam Centuriæ tres.* Des Commentaires sur 21. Oraisons de Ciceron, sur le Traité de *Senectute*, & sur les Paradoxes du même; & sur les lettres de Politien, & (*a*) de quelques autres hommes illustres. Ce dernier Ouvrage a été reimprimé plusieurs fois. La troisiéme édition est de l'an 1526. Il la dedie à Eustache de Croï Evêque d'Arras, qu'il avoit instruit pendant quatre ans à Louvain; d'où nous pouvons recueillir qu'il avoit eu quelque regence dans cette Université.

(*a*) Gesner. in Biblioth.

(*C*) *Une édition repurgée de beaucoup de ces saletez.*] Le Pere Vavasseur qui pouvoit tirer avantage de ce qu'on reprochoit aux Jesuïtes d'avoir mutilé Martial, n'a pas voulu frauder nôtre Sylvius de la primauté qui lui est duë à cet égard. Voici comme il parle. (*b*) *Quod utinam fecissemus primi rem tantam, tam utilem omnibus, tam necessariam juventuti, eaque nobis solida & integra laus & propria maneret, cœpisse vel sic de virtutis ac morum disciplina bene mereri. Sed est qui hanc nobis lauream prærripuerit, antequam etiam nati, ut sic dicam, essemus. Anno enim superioris sæculi decimo quarto Franciscus quidam Sylvius, Ambianus, in Academia Parisiensi qui tum degeret ac literas publice profiteretur, quasi Augiæ stabulum purgaturus, hunc se laborem Herculeum suscepisse declarat, horrida quidem & insolenter ac barbarè scripta epistola, facile ut appareat potiorem ei curam fuisse morum quam Latini sermonis; sed ex qua tamen intelligatur* &c. Il nous donne en suite le titre de cette édition. *M. Valerii Martialis Epigrammaton lectoris castimonia dignorum liber: ubi omnia Veneris illius despuendæ quasi irritamenta, quibus passim sordidatus lectorum nares corrugabat, accurata Francisci Sylvii Ambianatis diligentia delitili spongia detersa sunt & eluta.* Il nous donne aussi le titre de l'Epitre dedicatoire. *Reverendum in Christo Patrem D. Nicolaum Cousturaunum; & D. Hadrianum Henoncurium, Horesteæ amicitiæ ferrumine conferruminatos Franciscus Sylvius Ambianas salute plurima impertitur.* Il nous aprend que cette Epitre dedicatoire est d'un style fort barbare, & très-different de celui que l'Auteur aquit quelque tems après. *Respondet inscriptioni fœda & ridicule etiam informis quæ sequitur epistola, quem sermonem tamen suum Sylvius, quod vix credas,* (*c*) *Montauseri, aliquot post annis ita emendavit, ut à se totus diversus & alius planè scriptor esse videatur.* La conclusion de cette Epitre est telle: *Sylvio vestro qui literarum hasce bonas segetes ab illis officium linguæ turpitudine multa superantibus discriminavit, plausibiliter adplaudite.* Enfin il dit que Martial ne fut pas assez repurgé, & qu'il a vu dans cette édition de Sylvius quelques termes tout-à-fait sales. *Vidi ego hunc ipsum librum à Jacobo Kerverio, Christi anno 1535. publicatum, hac inscriptione quam modo posui, hac epistola quæ castissima & sanctissima omnia promitteret, nudis tamen & prætextatis aliquot vocibus spurcum atque infamem.*

(*b*) Vavassor de Epigrammate, p. 255. & seq.

(*c*) Le P. Vavasseur parle dans tout son Ouvrage à Mr. le Duc de Montausier.

(*A*) *C'est ce qu'il ne cherchoit que trop.*] Une avarice prodigieuse a terni l'éclat de plusieurs bonnes

de Medecine tiré d'Hippocrate & de Galien, & il aquit une reputation si étenduë, qu'on venoit à lui de tous les endroits de l'Europe. Mais avant qu'il eût pu se faire conoitre avec tout ce grand éclat, il lui falut essuyer la mauvaise humeur des Medecins de Paris, qui trouverent fort mauvais qu'un homme qui n'avoit reçu nulle part le grade de Docteur en Medecine, entreprit d'enseigner cette science dans la premiere ville du Royaume. Ces murmures l'obligerent à s'en aller à Montpellier en 1530. pour y prendre ses degrez. Il y sejourna quelque tems, & puis il reprit la route de la capitale sans s'être fait recevoir Docteur. Son avarice ne s'accommodoit (*B*) point des frais qu'il eût falu faire. Passant par Lion il y publia à la priere de deux * Medecins une dispute *de vini exhibitione in febribus*. C'est le premier Ouvrage qu'il ait fait sortir de dessous la presse. Quand il fut à Paris il songea à s'accommoder avec les Medecins, afin qu'ils lui permissent d'enseigner; & il publia une Grammaire Françoise: Ouvrage qui lui avoit coûté beaucoup de travail, & qui devoit être suivi d'un autre qui n'a jamais paru, & qui traitoit des origines de nôtre langue. Il fut reçu (*C*) Bachelier en Medecine au mois de Juin 1531. & il paroit par les regîtres de la Faculté qu'en 1535. il enseignoit au College de Tricquet, pendant que Fernel enseignoit au College de Cornouaille; mais celui-ci n'avoit que peu d'auditeurs; Sylvius en (*D*) avoit une foule. La difference venoit de ce qu'il faisoit des dissections,

* *Symphorien Champier, & Jerôme Du-Mont.*

nes & belles qualitez de nôtre Jaques Sylvius. Le grand nombre de ses auditeurs devoit faire qu'il ne prit pas garde de bien près si chacun lui payoit sa taxe; cependant il étoit d'une si grande rigidité là-dessus, qu'il faisoit un bruit horrible, dès qu'on ne lui payoit pas les cinq (*a*) sous par mois à quoi se montoit son Minerval. Il fut une fois si en colere de ce (*b*) qu'un ou deux de ses Ecoliers ne lui avoient point payé son mois, qu'il jura qu'il ne feroit plus de leçons, si les autres ne chassoient ceux-là, ou ne les contraignoient au payement. Il vivoit de la maniere du monde la plus mesquine; il ne donnoit que du pain sec à ses gens; & il passoit sans feu tout l'hyver. Deux choses lui servoient de remede contre le froid; il joüoit au balon, & portoit une grosse bûche sur ses épaules du plus bas de sa maison jusques au grenier. Il disoit que la chaleur qu'il gagnoit à cet exercice, faisoit plus de bien à la santé que celle du feu. Il ne faut pas s'étonner qu'il eût amassé bien de l'argent avec un genre de vie si sordide, ni qu'il eût caché ses pistoles sous la terre. Il avoit une maison dans le fauxbourg St. Marceau, où l'on disoit qu'il avoit caché 500. ducats: quelques-uns soutinrent qu'ils les avoient vus dans une bourse rouge; un Magicien confirmoit cela, & demandoit la moitié de ce thresor pour la peine de l'indiquer: mais on eut beau chercher, & beau remuer la terre, on ne trouva pas un sou. Quand on (*c*) demolit la maison que Sylvius avoit possedée à la ruë St. Jaques; quand, dis-je, on la demolit afin de la rebâtir, les Maçons y trouverent quelques pistoles, & l'on soupçonna qu'il y en avoit eu beaucoup d'autres de cachées (*d*). Buchanan (*e*) avoit fait un distique en forme d'Epitaphe, après cette terrible leçon, où Sylvius voulut qu'on chassât les deux pauvres Ecoliers qui ne l'avoient point payé. On pretend (*f*) que le jour des funerailles ce distique fut affiché par quelques-uns de ses auditeurs à la porte de l'Eglise (*g*). Le voici:

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus & gratis quod legis ista, dolet.

C'est-à-dire selon la version de (*h*) Henri Etiennne:

Ici git Sylvius auquel onq en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun' envie,
Et ores qu'il est mort, & tout rongé de vers,
Encores ha depit qu'on lit gratis ces vers.

On fit une autre satire contre lui que Moreau donne à Henri Etienne, & qui lui reproche assez plaisamment son avarice. Ce libelle étoit un dialogue intitulé *Sylvius ocreatus*, dont l'Auteur prenoit le nom de *Ludovicus Arribavenus Mantuanus*. Il étoit vrai que Sylvius peu avant sa mort s'étoit fait donner ses botes pour s'asseoir auprès du feu, & qu'il avoit rendu l'ame tout boté. L'Auteur de la satire feignoit que Sylvius avoit mis ses botes, afin de traverser l'Acheron sans se mettre dans la barque, & sans qu'il lui en coûtât rien. On prenoit occasion de lui reprocher le plaisir qu'il avoit pris à s'en aller causer dans la boutique d'un Cordonnier; ce qui étoit assez étrange dans un homme si savant, & qui n'étoit gueres sociable. Un de ses disciples nommé Jean Melet, se deguisant sous le nom de Claude Burgensis, repondit à cette satire (*i*).

(*B*) *Son avarice ne s'accommodoit point des frais qu'il eût falu faire.*] René Moreau avoit ouï dire à un vieux Medecin de Montpellier, que Sylvius avoit promis aux Professeurs de cette Université, d'attirer de tous les coins du Royaume dans leur ville un grand nombre d'Etudians, s'ils vouloient l'aggreger à leur corps sans qu'il lui en coûtât rien; & que cette proposition n'ayant pas été acceptée, il prit le party de retourner à Paris, pour y demander à Messieurs de la Faculté la permission d'enseigner.

(*C*) *Il fut reçu Bachelier en Medecine.* Les regîtres de la Faculté qui prouvent ce fait, refutent invinciblement ceux qui voudroient soutenir après Ranchin (*k*), que Sylvius a été Medecin de Montpellier; car puis que son Baccalaureat est posterieur à son voyage de Montpellier, il est hors de doute qu'il ne revint point de ce voyage avec la qualité de Docteur en Medecine; & d'ailleurs on sait très-certainement qu'il ne sortit point de Paris depuis son Baccalaureat (*l*).

(*D*) *Sylvius en avoit une foule.*] Il avoit fait imprimer à l'usage de ses Ecoliers la Practique de Marc Gattinaria: on pretend qu'il en fut vendu neuf

(*a*) *Henri Etienne, Apologie d'Herodote p. m.* 168. *dit que c'étoit un teston.*

(*b*) *Henri Etienne* ibid. *assure qu'il fut present a cette action.*

(*c*) *En* 1616.

(*d*) *Ex Renato Moreau in ejus vita.*

(*e*) *Henri Etienne ibid.*

(*f*) *Scev. Sammarthanus Elog.*

(*g*) *Moreri dit*, à la porte de la maison; *il ne prenoit pas garde à ipsis* templi valvis *de Ste. Marthe qu'il cite.*

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *Ex Renato Moreau ubi supra.*

(*k*) *In Catalogo Doctor. Monspel.*

(*l*) *Moreau ibid.*

fections, & qu'il montroit les plantes, & la preparation des remedes, ce que Fernel ne faisoit pas. L'an 1548. Vidus Vidius, Professeur en Medecine dans le College Royal, ayant été attiré en Italie, on ne trouva personne plus capable de remplir sa place que Sylvius. Il hesita pendant deux ans s'il accepteroit cet emploi; mais enfin il l'accepta en 1550. & l'exerça jusques à sa mort, qui arriva le (*E*) 13. Janvier 1555. C'étoit la 77. année de sa vie *. Il fut enterré au cimetiere (*F*) des pauvres Ecoliers. Il ne fut jamais marié, & il temoigna même de l'aversion pour les femmes. Il avoit eu plus de soin de purger son style de la barbarie qui regnoit dans les Ecoles, que de se defaire lui-même de ses manieres (*G*) rudes & un peu sauvages. Il avoit tellement juré sur les paroles de Galien, qu'il se rendit le defenseur opiniâtre de ses erreurs. Il n'y eut que l'Astrologie (*H*) judiciaire en quoi il l'abandonna. Je dirai quelque (*I*) chose de ses Ecrits. Il fut fort brouillé avec (*K*) Vesalius.

* *Tiré de sa Vie composée par René Moreau. Elle est à la tête de ses Oeuvres.*

SIMON

cens exemplaires dans un jour ou deux, & que le Libraire fut obligé d'en faire une seconde (*a*) édition. Un Poëte (*b*) qui fit son Epitaphe assûre, que mille yeux le regardoient attentivement lors qu'il faisoit ses leçons:

Quem certa methodo medicis de rebus agentem,
Assiduè in ludo totius principe terræ,
Mille acri assiduè spectabant lumina visu.

Moreau evaluë cela à cinq cens auditeurs, & cite Sylvius lui-même qui ne s'en donne que quatre cens, (*c*) *auditoribus circiter quadringentis*. Sur ce pied-là Moreau n'a pas eu raison de dire que l'Ecole de Sylvius pouvoit être comparée à celle de Theophraste (*d*), où il y avoit deux mille disciples. Henri Etienne (*e*) ne parle que de deux ou trois cens Ecoliers de Sylvius.

(*E*) *Le 13. Janvier 1555. C'étoit la 77. année de son âge.*] René Moreau cite pour cela cinq temoins, savoir Mizauld, Paschalis Gallus, Arrivabenus (*f*), Claude Burgensis, & la Croix du Maine. Mais il remarque en même tems que Sainte (*g*) Marthe & (*h*) Gesner l'ont fait vivre seulement 63. ans; que Du (*i*) Breul a mis sa mort au 1. jour de Fevrier 1554. & que Nancelius & Rouville l'ont fait fleurir en 1557. & 1560. Mon édition de Du Breul qui est de l'an 1639. *in* 4. met la mort de Sylvius à la 63. année de sa vie, & au 10. Janvier 1554. Moreri, (*k*) Merklin, (*l*) Freherus ont donné dans l'erreur de Sainte Marthe.

(*F*) *Au cimetiere des pauvres Ecoliers.*] Il l'avoit ainsi ordonné par son testament. Ce cimetiere est au devant du College de Montaigu. L'enterrement se fit avec pompe; toute l'Université y assista, & les Medecins y furent en robe rouge. Le nom de ce cimetiere me fait souvenir du Traité que Sylvius composa en faveur des Ecoliers pauvres: le titre est, *De victus ratione facili ac salubri pauperum Scholasticorum*. Il leur prescrit une diete qu'il dit que Dieu lui a mis au cœur de publier, & il entre dans un detail qui feroit rire les gens de ce siecle, moins traitables qu'on ne l'étoit en ce tems-là. Il recommande aux Ecoliers qui se reveillent la nuit de bien tousser & cracher, & leur donne bien de petits expediens pour s'empêcher d'avoir froid au lit. *Ut citius incalescas pedes etiam in nates reduces, in lectum inspira.*

(*G*) *De ses manieres rudes.*] Il railloit peu, il sortoit peu de sa gravité, mais quand il vouloit s'humaniser par quelque trait de raillerie, il ne s'apprivoisoit qu'à demi. Voici la seule gentillesse qu'on en compte; il dit un jour *qu'il s'étoit defait de trois bêtes, de son chat, de sa mule, & de sa servante.*

(*a*) *Moreau in vita Sylvii.*
(*b*) *J. Vavraus, apud Moreau ibid.*
(*c*) *Præfat. libri de ossibus.*
(*d*) *Diog. Laërt. in ejus vita.*
(*e*) *Ubi supra.*
(*f*) *Voyez ci-dessus la remarque A.*
(*g*) *In Elog.*
(*h*) *In 1. Catal. libr. Galeni.*
(*i*) *In Antiquitat. Paris.*
(*k*) *In Lindenio renovato.*
(*l*) *In Theatro Virorum eruditione claror.*

(*H*) *Il n'y eut que l'Astrologie judiciaire.*] Jamais elle n'avoit été si en vogue, tant à la Cour qu'à la ville, que du tems de Sylvius; † cependant il la combatit avec force, toutes les fois que l'occasion s'en presenta. Après avoir dit un jour à Turnebe (*m*) son bon ami pis que pendre des Astrologues, il l'assûra qu'il avoit souvent pris la peine au commencement de l'an de parcourir tout l'Almanach, & de marquer *tems serein*, par tout où ils mettoient *tems pluvieux*: *vent* par tout où ils mettoient *calme*; *tems couvert* par tout où ils mettoient *serenité*: & qu'ayant pris garde à l'évenement, il avoit trouvé par le calcul au bout de l'année, qu'il avoit été de beaucoup meilleur Astrologue qu'eux.

(*I*) *Je dirai quelque chose de ses écrits.*] Les principaux livres qu'il a composez, & qui l'ont le plus fait conoître sont, *Methodus medicamenta componendi ad usum medicorum concinnata*; *Libri de medicamentorum simplicium delectu in Pharmacopœorum gratiam conscripti*; *Castigationes & emendationes in Joannem Mesuæum.* Ses livres d'Anatomie furent expliquez publiquement par les Professeurs de Paris. Son Traité *de mensibus mulierum* servit de texte aux leçons publiques de Louïs Duret. Ce même Traité & celui *de generatione hominis* furent traduits en François par Guillaume Chretien Medecin de Henri II. Ses Traitez d'Anatomie & de Pharmacie ont été traduits en François, & reimprimez plusieurs fois. Ce sont apparemment ceux-là qui furent expliquez publiquement par un des plus entêtez disciples de Vesalius. Or c'est beaucoup dire, veu la haine qui a regné (*n*) entre lui & Vesalius. On a une (*o*) édition *in folio* des Oeuvres de Sylvius procurée par les soins de René Moreau, qui a mis à la tête la vie de ce grand homme. Nous en avons extrait cet article. Cette vie est d'une si bonne main, qu'il seroit à souhaiter que l'Ouvrage (*p*) d'où elle a été tirée fût imprimé. Elle est suivie d'une longue tirade d'éloges de Sylvius recueillis de divers Auteurs, par où l'on peut aisémenr conoître que c'étoit un homme fort estimé.

(*K*) *Fort brouillé avec Vesalius.*] Ce dernier a causé à Sylvius le plus grand chagrin qu'il ait jamais eu. Le fort de Sylvius avoit été l'Anatomie, & il preparoit un Ouvrage sur cette matiere qu'il regardoit comme son chef-d'œuvre. Sur cela voici Vesalius qui publie en 1541. son *Opus Anatomicum* si bien travaillé, si étoffé de belles figures, que tout le monde l'admire. Vesalius avoit été trois ans auditeur de Sylvius; nouveau

† *Notez qu'au lieu de* cependant *on pourroit dire* & c'est pour cela. *Ces sortes de matieres ont 2. faces.*
(*m*) *Turnebus, epist. ad Cardinal. Lotharingum, præfixa Opusc. Plutarchi de Orac. defectu.*
(*n*) *Voyez la remarque K.*
(*o*) *Celle dont je me sers est de Geneve 1635. L'Epitre dedicatoire est datée du 1. Septembre 1629.*
(*p*) *De illustribus Medicis Parisiensibus, par René Moreau.*

sujet

SIMON ou SIMONIS (THEODORE) nâtif β de Berchstede dans le païs de Holstein. Voyez la remarque I de l'article *Jansenius* γ, & joignez y ce qui suit. Fromond δ soutient que ce personnage ayant été mis en liberté, abjura ses heresies à Louvain, & reçut de Jansenius de quoi payer sa depense au cabaret, & de quoi faire son voyage. On ajoûte qu'il s'étoit defroqué à Magdebourg avant qu'il vint à Louvain. Je parlerai de la reponse qui fut (*Y*) faite à ce recit. Il y a des gens qui sont capables de s'imaginer qu'un certain livre fort impie regarde nôtre Simonis, c'est pourquoi (*Z*) j'avertis ici que cela est faux. Il changea son nom en celui de *Philippus Cosmius* ζ.

SIRIS, riviere d'Italie, à l'embouchure de laquelle il y avoit une ville nommée SIRIS, porta successivement plusieurs (*A*) autres noms. On disoit que cette ville fut bâtie par les Troyens, & pour preuve de cela on y montroit un simulacre de la Minerve de Troye *. On le montroit encore du tems de Strabon, comme une Image miraculeuse; car elle baissoit les yeux, & l'on en donnoit pour cause l'horreur qu'elle eut lors que les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour ce simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvez auprès de cette Minerve, & imploroient là dans un asyle qu'ils croyoient inviolable l'humanité du vainqueur; mais on n'eut aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle †. La Deesse n'eut pas le courage de contempler cette irreverence. Voilà pourquoi elle avoit les yeux fichez en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un spectacle afreux l'avoit obligée à detourner sa vuë: elle avoit dejà fait cela dans Troye ‡ quand on viola Cassandre. L'Auteur dont

sujet de chagrin; le disciple suplante le maître. D'ailleurs il attaque Galien, & non seulement il l'accuse de plusieurs fautes qui ne l'étoient pas peut-être, mais il le convainc d'erreurs très-réelles. Quel moyen de souffrir cela, quand on passe comme faisoit Sylvius pour le grand restaurateur, & pour le premier trucheman de Galien? Sylvius ne garda aucunes mesures; il soutint (*a*) que Galien n'avoit rien écrit qui ne fut vrai, & il lâcha tellement la bride à sa colere, qu'il declamoit éternellement contre son Critique. Les Medecins de l'Empereur, & même quelques Courtisans qui haïssoient Vesalius à cause de sa presomption, & de son merite jettoient de l'huile dans le feu. Cette querelle fut feconde en livres, & l'on peut en conoître le progrés si on lit l'Ouvrage de Sylvius *in Vesanum*; la lettre de Vesalius *de China radice*, l'Ecrit de François Puteus *in Vesalium*, celui de René Hener *in Sylvium*; les observations Anatomiques de Fallope, & l'Apologie de Cuneus contre Puteus.

(*Y*) *De la reponse qui fut faite à ce recit.*] Je ne repete (*b*) point ce qui concerne le voyage de Simonis à Louvain, & ses conferences avec Jansenius. Je dirai seulement qu'après s'être retiré de cette ville, il composa un Ecrit *de falsis principiis fidei pontificiæ ejusque idololatria*, qu'il envoya à Jansenius l'an 1631. Il y exposoit les motifs de sa conversion, & il espera que ce Docteur lui repondroit. Il se trompa; ce silence le fit revenir à la charge: il lui écrivit une (*c*) lettre pour le presser de repondre, & il la fit imprimer. On y voit l'histoire de son emprisonnement. Cette lettre fut inserée dans un (*d*) Ouvrage de Voetius l'an 1635. Ce fut ce qui engagea Fromond à parler de ce Simonis dans sa reponse à ce livre de Voetius. Il raconta les choses avec très-peu de bonne foi, si l'on s'en raporte à la reponse qui lui fut faite. Voyez la lettre apologetique que Simonis lui adressa. Elle est à la tête de son Traité *De statu & religione propria Papatus adversus Cornelium Jansenium Episcopum Iprensem*, imprimé à Leide l'an 1638. Il soutient que Fromond a falsifié & suprimé plusieurs circonstances du fait; il nie qu'il ait abjuré la foi Romaine à Louvain; il avouë qu'il a vêcu quelque tems dans l'Ordre de Premontré, mais qu'il en sortit avant (*e*) l'émission d'aucun vœu.

(*Z*) *Un certain livre fort impie regarde nôtre Simonis.*] Savoir en general que le nom *Simonis* est au titre d'un tel livre, & que Theodore Simonis a été successivement Lutherien, Papiste, Lutherien & Socinien; & qu'il a été Recteur d'un College Socinien dans la Pologne, & que le livre dont il s'agit fut imprimé en Pologne, sont des choses qui peuvent faire juger que cet Ouvrage est de ce Socinien; car on ne prend pas toûjours garde au tems. Voilà le sujet de cette remarque. Ceux qui voudront savoir quelque chose touchant cet écrit impie, n'ont qu'à lire ce passage de Spizelius. (*f*) *De Atheismo in Polonia, ex Atheo libello, Cracoviæ anno* 1588. *tit:* Simonis Religio, authore incerto edito, *judicium fieri poterit in quo præter portenta innumera hæc quoque verba reperiuntur:* Credo in tria, Cœlum, Terram, & Cœli formam, in Cœlum patrem, atque Creatorem omnium. In terram omnium matrem, atque nutricem, & in Cœli formam omnia sentientem, & intelligentem. Ede itaque, bibe, lude, jam Deus figmentum est.

(*A*) *Qui porta successivement plusieurs autres noms.*] Consultez Cluvier (*g*) qui vous aprendra qu'on l'a nommée *Leuternia*, *Polieum*, *Heraclium*. Il dit que les Tarentins ayant bâti Heraclée à 3. milles au dessus de l'embouchure du Siris, y transporterent les habitans de Siris: de sorte que la ville de Siris depuis ce tems-là ne fut que le port de la ville d'Heraclée. Selon Etienne de Byzance la ville de Siris fut nommée *Polieum* par les Troyens, mais selon Tzetzes elle s'apelloit *Polieum*, avant que d'être nommée Siris. On peut recueillir de Lycophron, de Strabon, & du même Tzetzes que *Leuternia* fut son premier nom (*h*).

β *Mollerus, Isagoge ad historiam Chersones. Cimbricæ, parte* 3. *pag.* 108.

γ *Page* 155. *col.* 2.

δ *Lib. Fromondus Cr. ji Desperatæ causæ Papatus, cap.* 45. *p.* 284.

ζ *Biblioth. Antitrinit. pag* 43.

* *Strabo lib.* 6. *p.* 182.

† *Id. Ibid.*

‡ *Id. ibid.*

(*a*) Sylvius ita exarsit in iras tantoque odio commotus est in Vesalium, primo ut nihil à Galeno scriptum prolatumque esse contenderet quod veritati non esset consentaneum; secundo ut nulla habita ratione ætatis & gravitatis suæ, impetu quodam mentis fervidiore elatus ansam declamandi in *Vesalium* (quem *Vesanum* appellabat) singulis diebus arriperet, & contumeliosius exciperet, quam vel ipse propter prudentiam longa rerum experientia comparatam, vel *Vesalius* ob laudabile suum institutum ad utilitatem publicam destinatum mereretur. *Ren. Moreau in Vita Sylvii.*

(*b*) *Voyez l'article* Jansenius, *pag.* 155. *col.* 2.

(*c*) *Elle est datée d'Emmeric le* 12. *de Fevrier* 1632.

(*d*) *Intitulé*, Desperata causa Papatus. *Voyez la page* 762. *& suiv.*

(*e*) A voti monastici & ordinis religione liber in hunc usque diem perstiti.

(*f*) *Spizelius, in Scrutinio Atheismi, p.* 43. 44.

(*g*) *Cluver. Ital. Antiq. lib.* 4. *cap.* 14. *pag.* 736. *Epitom. Bunon.*

(*h*) *Cluver. ibid.*

dont j'emprunte ces faits les accompagne d'une reflexion judicieuse, (*B*) sur le grand nombre d'Images qu'on pretendoit que les Troyens avoient consacrées depuis leur dispersion. Mr. de Marolles, Abbé de Villeloin, a (*C*) renouvellé cette remarque, au sujet de la multiplication frequente d'une même Relique. J'ai marqué ailleurs * la faute de Florus touchant la riviere *Siris*.

SIXTE IV. creé Pape l'an 1471. étoit General des Cordeliers, nâtif de Savone †, & se nommoit François de la Rouëre. Platine lui attribuë toutes sortes de bonnes qualitez, un grand savoir, une ardente charité pour les pauvres, une grande liberalité envers les Princes que les Turcs avoient oprimez, une admirable exactitude à faire rendre justice, & un grand soin de reparer les ruines de Rome, & de l'embellir. Il ne dissimule point les deux defauts dont on le blâmoit: 1. d'avoir commis beaucoup d'injustices (*A*) en faveur de ses creatures;

* *Dans l'article* Pyrrhus, *p. 834. remarque G.*

† *Ou d'Albizzola, proche de Savone.*

(*B*) *Reflexion judicieuse sur le grand nombre d'Images.*] C'est une impudence, dit-il, que d'oser feindre non seulement qu'autrefois un simulacre baissa les yeux, mais même qu'on peut aujourdui montrer un tel simulacre. C'est une impudence encore plus grande, que d'oser parler d'un bon nombre de tels simulacres aportez de Troye. On se vante à Rome, à Lavinie, à Luceria, à Siris, d'avoir la Minerve des Troyens, & l'on apliqué à divers lieux l'action des femmes Troyennes; & ainsi quoi qu'elle ne soit pas impossible, elle paroît indigne de foi. (*a*) Je cite le Grec en marge pour ceux qui ne sont jamais contens s'ils ne voyent les expressions originales, & afin de me dispenser d'une rigoureuse traduction. Strabon pense solidement; car si ce n'est pas un caractere certain de fausseté que de voir les variations des Historiens, c'est un pretexte fort legitime de suspendre sa creance: & dès qu'on voit que plusieurs villes se glorifient de la possession de la même image miraculeuse, c'est une très-forte presomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même interêt les porte toutes à debiter leurs traditions.

(*C*) *L'Abbé de Villeloin a renouvellé cette remarque.*] Il faut l'entendre lui-même. „(*b*) Comme on luy (*c*) monstroit la teste de Saint Jean „Baptiste, que le peuple y revere, comme l'une des plus considerables reliques du monde, la „tenant tres-asseurée, apres l'avoir baisée, elle „me dit que j'aprochasse; & que j'en fisse autant. „Je considerai le Reliquaire, & ce qui estoit dedans: je m'y comportai comme tous les autres, „& je me contentai de dire, avec toute la douceur qui me fut possible, que c'estoit la cinq ou „sixiesme que j'avois eu l'honneur de baiser; ce „qui surprit un peu son Altesse, & mit quelque „petit soûris sur son visage; mais il n'y parut pas: „& le Sacristain ou Tresorier, ayant aussi bien „remarqué cette parole; repliqua qu'il ne pouvoit nier qu'on n'en fist mention de beaucoup „d'autres (car il avoit peut-estre ouï dire qu'il y „en avoit à St. Jean de Lion, à Saint Jean de „Morienne, à Saint Jean d'Angeli en Saintonge, à Rome, en Espagne, en Allemagne, „& en plusieurs autres lieux) mais que celle-là „estoit la bonne, & pour preuve de ce qu'il disoit, qu'on prist garde au trou qui paroissoit au „crane de la Relique au dessus de l'œil droit, que „c'estoit celuy-là mesmes qu'y fit Herodias, avec „son couteau, quand la teste luy fut presentée „dans un plat. Il me semble, luy dis-je, que „l'Evangile n'a rien observé d'une particularité si „rare: mais comme je le vis ému pour maintenir le contraire, je luy cedai avec toute sorte de „respect: & sans examiner la chose plus avant, „ni luy raporter une autorité de Saint Gregoire „de Nazianze, qui dit que tous les ossements de „St. Jean Baptiste furent brulez de son temps par „les Donatistes dans la ville de Sebaste, & qu'il „n'en resta qu'une petite partie du Chef, qui fut „portée en Alexandrie, je me contentai de luy „dire que la tradition d'une Eglise aussi venerable que celle d'Amiens suffisoit pour autoriser „une creance de cette qualité, bien qu'elle ne „fust que de quatre cents ans, & que ce ne fust „pas un article de Foy. Cependant on se munit „de force representations de ce St. Reliquaire, „& le bon Ecclesiastique demeura très-satisfait.„ L'Auteur (*d*) des Nouvelles de la Republique des lettres parlant d'un livre qui traitoit du St. Suaire, indiqua cette pensée de l'Abbé de Villeloin, & raporta ces paroles de Mr. Patin le fils, *Je (e) ne suis faché que de voir trop souvent* le portrait de la Vierge peint par St. Luc, *car il est certain qu'on se trompe dans la plus grande partie, n'étant pas vraisemblable que Saint Luc ait tant de fois peint la Vierge.*

(*A*) *Beaucoup d'injustices en faveur de ses creatures.*] „(*f*) Il fut plus que tout autre indulgent „aux siens, & à leur occasion est blasmé d'avoir „fait & accordé plusieurs choses *præter fas jusque*, contre tout droit divin & humain.„ Les trois Cardinaux de sa premiere promotion furent (*g*) *Pierre Riere de Savonne, qu'il avoit nourri petit garçon, avec Hierosme son frere, enfans de sa ville (non sans mystere) & Julian fils de son frere, qui fut depuis Jules II.* Il donna de grans Benefices à Pierre, homme *si desbordé en luxe, qu'il sembloit estre né pour perdre l'argent, ayant despendu* (1) *en deux ans qu'il vescut Cardinal deux cens mil escus pour son ordinaire, laissé soixante mil escus de debtes, & force riches meubles,* & mourut *tout pourri de voluptez* à l'âge de (*h*) 28. ans. Il donnoit (*i*) *d'ordinaire à sa garse* Tiresia *des patins tous couverts de perles.* Jupiter le saluë dans les enfers par ces paroles de Baptiste Mantuan,

At tu implume caput, cui tanta licentia quondam
Fœmineos fuit in coitus, tua furta putabas
Hîc quoque prætextu mitræ impunita relinqui?
Sic meruit tua fœda Venus &c.

Nous verrons ci-dessous que Mr. Jurieu aplique ces (*k*) vers au Pape Sixte, quoi qu'il eût lu dans Du Plessis qu'ils furent faits sur le Cardinal dont nous parlons. Coeffeteau ne nie point les dereglemens de ce Cardinal, & il ajoûte que *Sixte ne* ren-

(*a*) Ἰταμὸν μὲν οὖν καὶ τὸ οὕτω μυθεύειν ὥστε μὴ μόνον καταμύσαι φαινόμενον, καθάπερ καὶ τὸ ἐν Ἰλίῳ ἀποστραφῆναι κατὰ τὸν Κασάνδρας βιασμὸν, ἀλλὰ καὶ καταμύον δείκνυσθαι. Πολὺ δὲ ἰταμώτερον τὸ τοσαῦτα ποιεῖν ἐξ Ἰλίου κεκομισμένα ξόανα ὅσα φασὶν οἱ συγγραφεῖς· καὶ γὰρ ἐν Ῥώμῃ, καὶ ἐν Λαουινίῳ, καὶ ἐν Λουκερίᾳ, καὶ ἐν Σιριτίδι Ἰλιὰς Ἀθηνᾶ καλεῖται, ὡς ἐκεῖθεν κομισθεῖσα. Καὶ τὸ τῶν Τρῳάδων δὲ τόλμημα, περιφέρεται πολλαχοῦ, καὶ ἄπιστον φαίνεται, καίπερ δυνατὸν ὄν. Enimvero protervum est fingere, simulacrum aliquod non modo visum fuisse connivere, sicut imaginem Minervæ Ilii ferunt oculos avertisse cum violaretur Cassandra: sed fabulæ adjicere, simulacrum etiamnum connivens conspici. At multo etiam protervius est ea ab Ilio allata fabulari, quæ scriptores ponunt. Nam & Romæ, & Lavinii, & Luceriæ, & Siritidi Minerva habetur Iliaca, quasi ab Ilio allata: & facinus mulierum Trojanarum multis adscribitur locis, eoque fides ei derogatur cùm fieri tamen potuerit. *Strabo lib. 6. p. 182.*

(*b*) *Memoires, pag. 132. ad. ann. 1641.*

(*c*) *Il parle de la Princesse Marie de Gonzague, qui étoit alors à Amiens.*

(*d*) *Mois de Sept. 1685. art. 5. p. 999. Il examine s'il y a de l'imprudence à multiplier ces choses.*

(*e*) *Relations historiques pag. 221. édit. de Lion 1676.*

(*f*) *Du Plessis Mornai,* ex Volaterrano & Onuphrio, *dans le Mystere d'Iniquité, p. 555.*

(*g*) *Du Plessis ibid.*

(1) *Baptist. Fulgos. dictor. & factor. memorabil. l. 9.*

(*h*) *Volaterran. lib. 22. p. m. 818.*

(*i*) *Du Plessis ibid.*

(*k*) *Simon Goulart dans sa continuation du* Catalogus testium veritatis, *les aplique aussi a Sixte, avec ce qui a ete dit ci-dessus des depenses du Cardinal Pierre Riere.* *Gretser* in examin. Mysterii Pless. pag. 544. *se prevaut de ces variations.*

res; 2. d'avoir excité la guerre mal à propos dans l'Italie. Il ne parle point des impuretez abominables à quoi l'on pretend que ce Pape prêta la main; car on pretend qu'il repondit une requête par laquelle on lui demandoit la permission d'exercer la Sodomie pendant trois mois de l'année. J'ai suivi ce (*B*) fait à la trace,

rencontra (a) gueres mieux en Hierosme, si nous voulons adjouster foy aux Historiens, excepté toutesfois qu'il n estoit nullement addonné aux voluptés, sinon seulement au plaisir de la chasse. Ce Hierosme ayant esté faict par le Pape Prince d'Imola & de Friuli, espousa la bastarde du Duc de Milan; & en faveur de ce mariage Sixte donna un Chappeau de Cardinal à Ascagne fils du Duc. Sixte éleva encore Leonard fils de son frere, & luy fist espouser une bastarde du Roy Ferdinand, le creant Gouverneur de Rome. Comme celuy-là fut mort, il avança en sa place un autre sien nepveu frere.... du Cardinal Julien, & le fist Prince de Sorre & de Senegaille, qui fut marié à Jeanne fille de Federic de Montefeltro Duc d'Urbain; & de ce mariage sortit François Marie, qui après la mort de son oncle Guy Ubaldin decedé sans hoirs masles, succeda par adoption à la Duché d'Urbain. Mr. du Plessis nous (*b*) va conter une action abominable. Sixte „ avoit envie pour l'accroissement de son Hierosme, de se rendre maistre de Florence; & Laurens & Julian de Medicis lui faisoient obstacle. „ Il pratique François Pazzi, chef de la faction „ contraire, pour entreprendre sur leur vie; & „ pour mener l'affaire plus seurement envoye à „ Florence Raphael Riere Cardinal de sainct „ George, jeune homme, neveu de Hierosme, „ pour enhardir les conspirateurs. Un jour donc „ de Dimanche en l'Eglise de saincte Reparade, „ ils attaquerent les Medicis au milieu du service; „ Julian y est tué, Laurens blessé, que les Marguilliers retirent en la Sacristie. „ &c.

(*B*) *J'ai suivi ce fait à la trâce.*] L'an 1686. Mr. Jurieu publia ses Prejugez legitimes contre le Papisme, & y dit entre autres choses (*c*) que Sixte IV. *étoit debauché & vicieux au delà de tout ce qui se peut imaginer, & c'est de luy*, ajoûta-t-il, *qu'un Auteur (d) Papiste a écrit qu'on luy presenta une requête de la part de la famille du Cardinal de Ste. Lucie, à ce qui leur fut permis d'exercer l'acte de Sodomie durant les trois plus chauds mois de l année, Juin, Juillet & Août. Il écrivit au bas de la requête*, soit fait ainsi qu'il est requis. *C'est pour luy que Baptiste Mantuan, Auteur qui vivoit en ce temps-là, a fait ces vers :*

At tu implume caput cui tanta licentia quondam
Fæmineos fuit in coitus: tua furta putabas
Hic quoque prætextu mitræ impunita relinqui,
Sic meruit tua fœda Venus: sic prodiga in omnem
Nequitiam, ad virtutis opus tua avara libido,
Illa Dioneæ Cythereia munera conchæ,
Illa pudicitiam quibus impugnare solebas,
Et noctes emere & nudæ indulgere palestræ.

C'est un Demon que le Poëte introduit parlant à Sixte IV. descendu dans les enfers, en lui disant que sa Mître Papale & sa tête pelée ne l'empêcheront pas de recevoir la rétribution de sa luxure, de ses impuretez, de ses sales amours, & de ses exercices veneriens ausquels il a donné tant de jours & tant de nuits. Il cite à l'égard de la requête *Wesselius Groningensis Tractatu de Thesauro Eccles. indulg.* J'ai ouï dire qu'un fort honnête homme, & bien de la Religion, ayant lu cela fut trouver Mr. Jurieu dans son cabinet, pour le prier de lui faire voir l'Auteur qui raportoit une chose si monstrueuse; & que Mr. Jurieu lui avoüa de bonne foi qu'il ne l'avoit point; mais que cela se trouve dans plusieurs bons Ecrivains. L'honnête homme se retira fort content de cette reponse. Pour moi j'avouë que je ne m'en serois pas contenté; j'eusse voulu qu'on eut donné à Mr. du Plessis Mornai la gloire qui lui est duë, d'avoir fourni ce passage à l'Auteur des Prejugez. En un mot il eût falu ajoûter à la citation cette queuë, *apud Du Plessis Mornai, Myst. d'iniquité pag.* 557. Mais cette queuë, si elle avoit été ajoûtée à la citation, ne m'auroit pas empêché de pousser plus loin mes recherches; car enfin on doit s'informer comment Mr. du Plessis a su que Wesselus de Groningue a raporté une telle chose. Elle est si étrange, & si éloignée de la vraisemblance, qu'on ne doit la croire que sur la foi de ses yeux. J'ai donc tâché de trouver cet Ouvrage de Wesselus, & n'ayant pu en venir à bout, j'ai cherché ce qu'on repondit à Du Plessis. La reponse de Coefteteau m'a paru foible; car il se reduit à recuser le temoin tant à cause de son heresie, qu'à cause de l'impudence de sa deposition. *Il doit ici suffire au lecteur*, dit-il (*e*), *de sçavoir que* Wesselus *a esté un heretique. Certes il y a mesmes de l'effronterie à escrire ce qu'il a escrit, tant s'en faut qu'on se puisse imaginer qu'il se soit trouvé des hommes si perdus d'ame & de conscience, qui ayent voulu penser à ce qu'il impose a Sixte & aux Cardinaux de Sainct Sixte & de Saincte Luce. Je ne sçay comme un Cavalier a eu le front de coucher ces ordures dans ses escrits.* Par là Coefteteau demeure d'accord que Wesselus avance le fait; or c'est accorder à Du Plessis tout ce qu'il peut souhaiter. Le Jesuïte Gretser se tire bien mieux d'affaire; il nie que Wesselus ait dit cela, & il prouve sa negation (*f*) 1. Parce que le Traité des Indulgences cité par Mr. Du Plessis, & publié par Goldast bon Calviniste, ne contient pas un seul mot touchant la requête presentée au Pape. 2. Parce que Flacius Illyricus ayant tiré des Oeuvres de Jean Wesselus tout ce qu'il crut favorable à son dessein, n'allegua pas ce qui concerne cette requête. Il resulte de là manifestement que ni Flacius Illyricus, ni Goldast, les hommes du monde qui conoissoient mieux ces sortes de livres, n'ont trouvé dans aucune Bibliotheque un manuscrit des Ouvrages de Wesselus, où fût contenu le fait avancé par Du Plessis. Il ne nous reste donc que l'autorité de Baleus, qui ayant narré ce fait (*g*) nous en donne pour garant le livre des Indulgences Papales composé par Wesselus de Groningue. Je ne me suis point arrêté ici: j'ai voulu voir la replique contre Coeffeteau; elle vient d'un très-habile (*h*) Ministre, qui avoit autant de lecture qu'homme de son siecle. Il n'ignoroit point ce que Gretserus avoit repondu; il n'y oppose pas la plus petite syllabe; ce qui montre que Gretserus n'est point menteur, à l'égard de ce qu'il affirme touchant l'édition de Goldast, & touchant Illyricus. Il faut donc conclure que l'on ne sait que sur la foi de Baleus

(*a*) *Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité, p.* 1205.

(*b*) *Ubi supra, p.* 556.

(*c*) *Tome* 1. *p.* 246.

(*d*) *Voyez à la fin de cette remarque pag.* 1057. *lettre c.*

(*e*) *Reponse au Mystere d'iniquité, p.* 1207.

(*f*) Sed in illo libro (*de indulgentiis Papalibus*) prout tomo primo *morarchiæ* Goldasticæ à Goldasto Calvinista evulgatus est; nullum penitus de hac inexpiabili enormitate verbulum reperitur; nec, quod mireris, Illyricus in Catalogo ejus meminit, eo loco, ubi ex operibus Wesseli, ea, quæ ad suum forum facere credebat, excerpsit. *Gretserus in examin. Mysterii Plessæani, p.* 545.

(*g*) *Cent.* 8. *cap.* 50.

(*h*) *André Rivet. Voyez son livre* 2. *partie, pag.* 625.

leus

trace, & j'en dirai ma pensée dans les remarques. Il choque (*C*) extremement la vraisemblance. Sixte mourut l'an 1484. du chagrin, dit-on, qu'il conçut en aprenant (*D*) que la paix étoit concluë entre le Duc de Ferrare & les Venitiens. Agrippa dit une chose (*E*) de lui qui merite d'être raportée. Moreri remarque

leus, que Wessellus ait parlé de la requête en question.

Cela étant, je dis que pour nous venir parler encore de cette requête, il faut être un miserable compilateur, qui copie & qui entasse sans jugement tout ce qu'il trouve dans les Ecrivains de son party; car enfin si l'Auteur des Prejugez eût consideré ce qu'il faisoit, n'eût-il pas prevu que l'on s'inscriroit en faux contre la requête, & ne se fût-il pas preparé à la soutenir? Mais en s'y preparant, n'eût-il pas bien-tôt conu que le poste n'est point tenable? Et dès lors un Auteur sage eût renoncé à cette objection. Introduisons un adversaire qui l'attaque là-dessus. Prouvez moi, lui dira-t-il, que Sixte IV. ait accordé pour trois mois par an l'exercice de la Sodomie à ceux qui le lui demandoient. On repondra que Wessellus de Groningue l'assûre dans son livre des Indulgences. Cela n'est pas vrai, repliquera l'adversaire; voici ce livre de Wessellus publié par un Protestant, vous n'y trouvez point ce fait. Illyricus autre Protestant qui avoit tant feuilletté Wessellus, ne l'y trouva point non plus. Vous calomniez donc Wessellus. Non, repondra-t-on, je ne le calomnie point, car Baleus lui attribuë ce dont il s'agit. Mais, repondra l'adversaire, si vous aviez le sens commun, espereriez-vous que l'autorité d'un temoin aussi decrié, aussi detesté que celui-là dans la Communion de Rome, balancera le silence d'Illyricus, & l'édition de Goldast? Pourquoi non, repliquera-t-on: les Papistes ont effacé de l'Ouvrage de Wessellus cet endroit-là, de sorte qu'Illyricus & Goldast n'ont pu l'y trouver; mais Baleus avoit eu un exemplaire qui n'étoit pas mutilé. Et moi, dira l'antagoniste, je vous soutiens que Baleus s'est servi d'un exemplaire, où quelcun qui ne valoit pas mieux que lui avoit cousu cette fausse piece, si Baleus même n'a pas été l'imposteur; & après tout c'est à vous à me montrer un manuscrit de Wessellus qui vous favorise, & que vous puissiez opposer à l'édition de Goldast qui vous confond. Je ne voi point ce qu'on pourroit repliquer; & ainsi je trouve Mr. Jurieu dans le cas de ces imprudens accusateurs dont Ciceron (*a*) s'est moqué, qui n'ont pas le mot à dire dès qu'on leur nie ce qu'ils affirment. Il n'y a point d'homme sage qui ne demeure d'accord, que pour accuser il ne suffit pas de croire le crime; mais qu'il faut être en état de le prouver à ceux qui le nient. Croyez tant qu'il vous plaira que Sixte IV. est coupable de cette affreuse abomination, & que Wessellus l'a publiée; vous ne l'affirmerez pas dans un livre si vous avez du jugement, & si vos preuves ne sont pas meilleures que celles de Mr. Jurieu. Au reste je ne pretens pas que cette critique porte contre Monsr. du Plessis Mornai: il écrivoit dans un tems où les esprits n'étoient pas si difficiles; & il n'avoit point de conoissance de l'édition de Goldast (*b*).

J'oubliois de remarquer qu'il faut être ou très-ignorant, ou de très-mauvaise foi, pour soutenir que Wessellus est Papiste. S'il l'étoit, Luther lui donneroit-il cet éloge? (*c*) *Prodiit en Wesselus, vir admirabilis ingenii, rari & magni spiritus, quem & ipsum apparet esse vere theodidactum, quales prophetavit fore Christianos Esaias: neque enim ex hominibus accepisse judicari potest, sicut nec ego. Hic si mihi antea fuisset lectus, poterat hostibus meis videri Lutherus omnia ex Wesselo hausisse, adeo spiritus utriusque conspirat in unum*, &c.

(*a*) Jam invideo magistro tuo, qui te tanta mercede . . . nihil sapere doceat. Quid est enim minus non dico Oratoris, sed hominis, quam id objicere adversario, quod ille si verbo negarit, longius progredi non possit qui objecerit? *Cicero, Philipp.* 2. *pag.* 552. *edit. Abrami.* Ea in alterum ne dicas, quæ cum tibi falsa responsa sint erubescas. *Id. Orat. pro Cœlio.* Joignez à cela ces paroles de Lactance: *Turpe est hominem ingeniosum dicere id quod si neges probare non possit.* Instit. divin. l. 3. c. 28.

(*b*) *Le 1. tome de sa Monarchie ne parut qu'après le Mystere d'iniquité.*

(*c*) *Luther dans une Preface mise au devant d'un Ouvrage de Wesselus. Voyez la Bibliotheque de Gesner, fol.* 628.

(*C*) *Il choque extremement la vrai-semblance.*] Mon dessein n'est point d'extenuer les dereglemens des personnes que l'on accuse d'avoir presenté cette requête, je les aggrave plûtôt; car je soutiens que si ces gens-là étoient capables de la presenter, & de se servir de la permission qu'on leur auroit accordée, ils n'avoient pas assez de conscience pour se soucier d'une telle permission. Assûrez vous que de telles gens n'attendroient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eût repondu leur requête. Et puis quelle necessité y avoit-il de dresser une requête dans les formes, & d'en attendre la reponse par écrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la permission, sans s'exposer à rendre temoins de son impudence abominable plusieurs personnes? Enfin on me persuaderoit plûtôt la verité que la vraisemblance d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toûjours le *decorum*, quand il leur est inutile, ou même nuisible de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa reputation. S'il l'accorde par écrit, il n'apaise pas mieux la conscience des suplians, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une infamie execrable par sa propre signature. Les habiles scelerats font-ils de ces fautes?

(*D*) *Du chagrin, dit-on, qu'il conçut en aprenant que la paix.*] Il avoit declaré à la Republique de Venise, en faveur du Duc de Ferrare, une guerre qu'il vouloit faire durer; mais ses alliez l'abandonnerent, & firent la paix sans le consulter. Le chagrin qu'il en conçut irritant sa goute, l'emporta au bout de 5. jours. Voilà un beau Vicaire du Prince de paix, qui a declaré bienheureux dans son Evangile ceux qui procurent la paix. *Quum* (*d*) *pacem à sociis præter ejus voluntatem & consensum fieri conspiceret, ex animi uti putatur dolore, podagra insuper aggravante qua in ultimis annis maxime laborabat, in quintum diem expiravit.* Il étoit digne des épitaphes que les Poëtes (*e*) lui dresserent.

(*E*) *Agrippa dit une chose.*] Mr. du Plessis l'a raportée en ces termes. *Entre les maqueraux de ces derniers temps, fut remarquable Sixte 4. qui construit à Rome un noble Bordeau. . . . Les Courtisanes de Rome paient par chaque sepmaine un Jule au Pape, duquel le revenu annuel passe quelquesfois vingt mille Ducats, & est tellement cest office affecté aux principaux de l'Eglise, que le loier des maquerelages est conté avec les revenus des Eglises; Car, dit-il, j'ai oui autrefois faire le conte en ceste sorte; Il a deux benefices, une Cure de* 20. *ducats, un Prieuré de quarante, & trois putains au bordeau, qui lui rendent chasque sepmaine* 20. *Jules* (*f*). Ceux qui voudront voir les paroles d'Agrippa n'ont qu'à lire ce qui suit. *Sed & recen-*

(*d*) *Volaterran. lib.* 22. *p.* 819.

(*e*) Non potuit sævum vis ulla extinguere Sixtum; Audito tandem nomine pacis, obit. *Item,* Dic unde Alecto pax ista refulsit, & unde Tam subito reticent prælia? Sixtus obit. *Item,* Pacis ut hostis eras pace peremptus obis. *Apud du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, p.* 556.

(*f*) *Ibid. p.* 557.

que que ce Pape se fit agreger à la Maison de la Rouëre, fort illustre dans le Piemont. Elle y possedoit un étrange (*F*) privilege.

SMIGLECIUS (MARTIN) nâtif de Leopole en Pologne, se fit Jesuïte à Rome l'an 1581. & y étudia les sciences avec une extrême aplication, & avec beaucoup de progrés. Ayant été renvoyé en Pologne, il enseigna quatre ans la Philosophie dans Vilna, & dix ans la Theologie. Il fut Recteur de divers Colleges, & Superieur de la Maison professe à Cracovie. Il mourut à Kalifs après une longue maladie le 26. de Juillet 1618. à l'âge de 56. ans *. Il s'étoit fort apliqué à la Controverse tant contre les Protestans, que contre les Unitaires. Cela paroît par les livres (*Y*) qu'il publia. On fait un grand cas de (*Z*) sa Logique.

** Tiré de Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. Jesu, pag. 592. 593.*

SOCIN (MARIANUS) Jurisconsulte celebre, nâquit à Siene le 4. de Septembre 1401. Il enseigna le Droit Canonique à Padouë, & puis à Siene. On peut voir par ses † Ouvrages qu'il l'entendoit parfaitement bien. Il reçut dans sa patrie tous les honneurs qui étoient dus à son grand merite. Elle le deputa une fois au Pape Pie II. qui le declara Avocat Consistorial, & qui lui donna mille marques d'une estime particuliere. Il étoit de (*A*) petite taille, mais fort vigoureux. Ce fut l'homme le plus universel ‡ de son siecle. Il rabatit un jour très-facilement la vanité de (*B*) Politien. Ce qu'il repondit à ceux qui lui demande-

† Voyez la remarque D, à la fin.

‡ Æneas Silvius epist. 112. lib. 1. apud Panzirol. ubi infra.

recentioribus temporibus Sixtus Pontifex Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit. . . . Multi alii magistratus ... in civitatibus suis lupanaria construunt foventque, nonnihil ex meretricio quæstu etiam ærario suo accumulantes emolumenti: quod quidem in Italia non rarum est, ubi etiam Romana scorta in singulas hebdomadas Julium pendent Pontifici, qui census annuus nonnunquam viginti millia ducatos excedit, adeoque Ecclesiæ procerum id munus est, ut unâ cum Ecclesiarum proventibus etiam lenociniorum numerent mercedem. Sic enim ego illos supputantes aliquando audivi; Habet, inquientes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta, & tres putanas in burdello, quæ reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti (a).

(a) *Agrippa de Vanitate scientiar. c. 64. to. 2. Operum, p. 135.*

(F) *Un étrange privilege.*] C'étoit un droit sur le pucelage des filles que leurs vassaux épousoient. Un Cardinal de cette Maison jetta dans le feu la patente de ce privilege. *Cotal* (b) *costume da pagani & da gentili, fu gia in Piemonte, & il Cardinale Illustrissimo Hieronimo della Rouere mi diceva haver egli stesso abbrucciato il privilegio, che havea di cio la sua Casa* (c). Ces paroles sont d'un Auteur qui vivoit au commencement du XVII. siecle.

(b) *L'Auteur venoit de parler de celle que Malcolme Roi d'Ecosse avoit établie.*

(c) *Bonifacio Vannozzi, Auvertimenti Politici, to. 2. p. 253.*

(Y) *Par les livres qu'il publia.*] Je ne parle point de ceux qu'il fit en sa langue maternelle, parmi lesquels il y en a (d) qui sont destinez à refuter les Ariens; je me contente de donner le titre de ceux qu'il fit en Latin, & pour cela je n'ai qu'à copier le Pere Alegambe. *Latine* (e) *edidit* de Zachariæ Prophetæ pro Christi divinitate illustri testimonio, *adversus Fausti Socini Anabaptistæ cavillationes. Vilnæ* MDXCVI. *in* 4. Nodum Gordium, *seu*, De Vocatione Ministrorum. *Cracoviæ* MDCIX. *in* 4. Nova Monstra novi Arianismi. *Nissæ* MDCXII. *in* 4. Verbum Caro factum, *seu*, De Divinâ Verbi Incarnati Naturâ, *contra novos Arianos. Cracoviæ* MDCXIII. *in* 4. Refutationem vanæ Dissolutionis Nodi Gordii de Vocatione Ministrorum, *contra Joannem Volkelium Ministrum Arianum. Ib.* MDCXIV. *in* 4. De erroribus novorum Arianorum, *lib.* II. *contra Valentinum Smalcium. Ibid.* MDCXV. *in* 4. De Christo vero & naturali filio Dei, ejusque pro nobis satisfactione, *adversus Valentinum Smalcium Arianum, lib.* II. *Accessit* Responsio ad refutationem C. errorum Smalcio objectorum. *Ibidem* MDCXV. *in* 4. De Baptismo, *adversus Hieronymum Moscorovium Arianum, lib.* I. *Ibidem eodem anno ac formâ.* De Ordinatione Sacerdotum in Ecclesiâ Romanâ, *contra Jacobum Zaborovium Calvinianum Ministrum. Cracoviæ* MDCXVII. De Notis Ministrorum. *lib.* II. *contra eundem.* MDCXVII. Vanam sine viribus iram Ministrorum Euangelicorum. *Coloniæ apud Antonium Boëtzerum* MDCXI. *in* 16. Refutationum Epicherimatis missionem Ministrorum Euangelicorum propugnantis. MDCXII.

(d) *Voyez Alegambe & Sotuel, in Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.*

(e) *Alegambe ib. p. 331. col. 2.*

(Z) *Un grand cas de sa Logique.*] „ Smiglecius (f) Jesuïte Polonois, fut un des derniers „ Dialecticiens, qui écrivit sur la Logique d'A„ ristote le plus subtilement, & le plus solidement „ tout ensemble. Il a penetré par la sagacité de „ son esprit, ce qu'il y avoit à approfondir en „ cette science, avec une clarté & une justesse, „ qu'on ne trouve presque point ailleurs. Sa „ Logique est un bel ouvrage. „ Ce temoignage d'un confrere ne paroîtra point flateur à ceux qui seront capables de juger d'un livre de cette nature. Les Anglois ont rendu justice à cet Ouvrage de Smiglecius; ils l'ont fait reimprimer en leur païs.

(f) *Rapin Reflexions, sur la Logique, v. 8 p. m. 383.*

(A) *Il étoit de petite taille.*] Voici ce qu'Enée Silvius son compatriote, qui a été Pape sous le nom de Pie II. a dit là-dessus. (g) *Nihil ei præter formam natura invidit. Homuncio est, nasci ex mea familia* (h) *debuit cui parvorum hominum est cognomen.*

(g) *Æneas Silvius, epist. 112. lib. 1. apud Panzirol. De claris legum Interpretib. lib. 3. c. 35. p. 458.*

(B) *La vanité de Politien.*] Ce grand Critique qui eut dû se contenter de la loüange d'être fort habile dans les belles lettres, pretendit aussi à celle de Jurisconsulte du premier ordre. Il dit un jour qu'il seroit capable de surpasser en leçons de Droit civil le fameux Accurse, mais dès la 1. question que lui fit nôtre Socin il demeura court. (i) *Semel etiam Angelum Politianum virum græcis, latinisque literis impensè eruditum, cum Senis in Juris civilis interpretationibus se vel Accursium superaturum jactabundus gloriaretur, leniter correxit, ab eo enim interrogatus Angelus, quis esset in jure suus hæres, ob imperitiam obmutuit, ac pudore suffusus suæ audaciæ pœnas dedit* (1).

(h) *Pie II. étoit de la Maison Piccolomini.*

(i) *Panzirolus ibid. p. 457.*

(1) *Corras. lib. 3. miscell. cap. 16.*

manderent pourquoi il discontinuoit ses leçons, depuis qu'il avoit (C) une femme, est curieux. Il mourut à Siene le 31. de Septembre 1467. Voyez son éloge dans les lettres de Pie II *. Il laissa plusieurs enfans, & un fils (D) entre autres qui le surpassa.

SOCIN (MARIANUS) petit-fils † du precedent, ne se rendit pas moins illustre que son ayeul dans la profession du Droit. Il nâquit à Siene le 25. de Mars 1482. & ayant été reçu Docteur en Jurisprudence à Siene à l'âge de 21. ans, il y enseigna cette science plusieurs années de suite, après quoi il fut apellé à Pise, où il l'enseigna pendant sept ans. Il fut rapellé à Siene, d'où au bout d'un an il s'en alla à Padouë, pour y être Professeur en la même science. De là il fut occuper à Boulogne la chaire qu'Alciat y laissa vacante par son retour à Pavie l'an 1540. Les pensions & les privileges dont il fut gratifié à Boulogne furent si considerables, qu'il n'en voulut point sortir, quoi qu'on lui offrit en plusieurs autres Academies une condition très-avantageuse. Il épousa à Siene Camille Salvetta, que la mort lui enleva après 46. années de mariage. Cette longue coutume de coucher avec une femme ne lui permit plus de s'en passer; il (A) s'abandonna à l'incontinence, & par ce moyen il contracta des maladies qui l'incommoderent si fort, qu'enfin la violence des remedes dont il se servit l'accabla entierement, & l'envoya au tombeau le 19. d'Août 1556 ‡. Si l'on en croit Panzirole ⊥ il eut ζ treize enfans, dont deux seulement lui survécurent, Celsus & Philippe. Celsus qui étoit Professeur en Droit Canonique à Boulogne, y obtint après la mort de son pere la profession en Droit Civil, & la quitta. Panzirole devoit savoir qu'il restoit à Marianus un troisiéme fils nommé Lelius SOCIN, (B) le premier

* *Tiré de sa Vie composée par Guy Panzirole, in libro 3. de claris legum Interpretibus, c. 35. p.m. 456. & seq.*

† *Il étoit fils d'Alexandre* SOCIN, *fils de Marianus. Pour distinguer ces deux Marianus, on surnomme le premier* Senior, *& le second* Junior.

‡ *Tiré de Panzirole ubi supra, lib. 2. cap. 162. p. 338. & suiv.*

⊥ *Ibid. p. 341.*

ζ *Panzirole ayant dit que c'étoient dix fils & 3. filles les nomme peu après tous* filios.

(C) *Depuis qu'il avoit une femme.*] Il repondit simplement, je suis marié; mais repliqua-t-on, Socrate n'interrompit point ses leçons depuis qu'il le fut: c'est, reprit-il, parce que Xanthippe étoit de mauvaise humeur, & laide peut-être, au lieu que j'ai une belle femme & complaisante. (a) *Uxore ducta, cum docendi munus intermisisset, interrogatus, cur id non continuaret, se conjugem duxisse respondit;* (1) *cum verò replicaretur, Socratem nunquam philosophiam ob uxorem deseruisse, subjecit, illum molestam, & fortè turpem Xantippem, se autem formosam, & obsequentem habere.*

(D) *Il laissa . . . un fils . . . qui le* (b) *surpassa.*] Savoir Barthelemi SOCIN né à Siene le 25. de Mars 1437. Il enseigna le Droit à Siene, & puis à Pise où on l'apella l'an 1474. Sa reputation surpassant celle de tous les Jurisconsultes de son tems il fut apellé à Ferrare, où il professa pendant 4. années: après quoi il fit la même fonction à Boulogne, d'où on le fit revenir à Pise au moyen d'une pension de mille ducats. Il s'éleva une extreme émulation entre lui & Jason Mainus; ils s'échauffoient tellement à la dispute, que Laurent de Medicis alla tout exprès à Pise, pour se regaler d'un tel spectacle. Il passa diverses fois d'Academie en Academie, & enfin une espece de paralysie de langue l'ayant empêché de parler, il ne fit plus que la fonction d'un Avocat consultant. Il mourut à Siene l'an 1507. (c) Ses mœurs ne repondoient pas à son esprit; il fut debauché, & il fit tant de depenses blâmables, qu'il le falut enterrer aux frais du public. (d) *Illiberalibus verò moribus insignem doctrinam maculasse dictus est, qui chartarum, & aleæ ludo supra modum deditus, non modo debitis lectionibus quandoque auditores fraudasse, sed insomnes etiam noctes turpiter egisse dicitur. Eo vitio paternis opibus consumptis, & universa, quam docendo, & de jure respondendo plurimam coegerat, pecunia effusa, ad extremam inopiam deductus est, usque adeo ut nec quod funeri suppeteret, post se reliquisse dicatur. Eam ob causam semper egens undique pecuniam avarius conquirere cogebatur.* La memoire lui manqua en deux occasions insignes. (e) *Memoria imbecillitate bis inter orandum excidit. Primo cum anno* MCCCCXCII. *à Republica Senensi Alexandro* VI. *Pont. Max. suæ civitatis nomine gratulatum missus in prima propè oratione, quam illi Angelus Politianus dictaverat, defecit, quod ubi Pontifex deprehendit, manum sublevans satis sibi notam viri virtutem esse dixit, eumque Advocati Consistorialis titulo honestavit. Idem iterum illi Venetiis contigit, ubi dum apud Augustinum Barbadium Reipublicæ Principem dicere conatur, excidentibus quæ antea excogitaverat, nihil exprimere potuit.* On a recueilli en 4. volumes (f) ses consultations avec celles de son pere. Ils ont fait chacun outre cela plusieurs autres livres qui sont imprimez.

(a) *Panzirolus ubi supra.*

(1) *Tiraquell. in 2. l. connubia glo. 1. part. 2. n. 25. Æneas Sylvius, de dictis & factis Alfonsi Regis, lib. 3. c. 27.*

(b) Eo provectus est ut patrem superaverit. *Panzirol. ibid. lib. 2. c. 126. p. 276.*

(c) *Tiré de Panzirole ubi supra, p. 275. & suiv.*

(d) *Id. ib. p. 279.*

(e) *Id. ib. p. 280.*

(f) *Imprimez à Venise l'an 1579.*

(A) *Il s'abandonna à l'incontinence.*] Representons cela par les paroles de Panzirole. (g) *Apud eos* (Bononienses) *Camillam uxorem* LXIII. *annum agentem amisit, quicum annis* XLVI. *vixerat. Postea uxori assuetus parum continenter vixisse dicitur; unde contracto morbo non semel ægrotavit, ac demum dum præsentaneis remediis sibi mederi conatur, potentium pharmacorum vi oppressus* LXXIIII. *ætatis anno decessit.*

(g) *Panzirolus ibid. p. 341.*

(B) *Nommé Lelius* SOCIN, *le premier Auteur de la Secte Socinienne.*] Il (h) nâquit à Siene l'an 1525. Ayant été destiné au Droit par son pere, il commença de bonne heure à chercher les fondemens de cette science dans la parole de Dieu; & par cette étude il decouvrit que l'on enseignoit dans la Communion de Rome plusieurs choses qui étoient contraires à la revelation. Voulant penetrer de plus en plus le vrai sens de l'Ecriture, il étudia le Grec & l'Hebreu, & même l'Arabe, & sortit promtement de l'Italie, pour s'en aller dans des païs Protestans. La crainte contribua aussi à cette retraite; car il savoit bien qu'on ne soufroit pas dans sa patrie les sentimens particuliers dans les matieres de religion. Il commença à voyager l'an 1547. & il employa 4. années à voir la France, l'Angleterre, le Païs-Bas, l'Allemagne & la Pologne; & puis il se

(h) *Bibliotheca Antitrinitar. p. 18.*

premier Auteur de la secte Socinienne. Alexandre Socin fils du même Marianus,

fixa à Zurich. Il se fit conoître aux plus savans hommes de ce tems-là, qui lui temoignerent par les lettres qu'ils lui écrivirent l'estime qu'ils avoient conçuë pour lui : mais comme il leur fit conoître par les doutes qu'il leur proposoit qu'il se laissoit gagner au poison de l'heresie Arienne, ou Photinienne, il se rendit fort suspect. Calvin lui donna de bons avis là-dessus l'an 1552. *Quod (a) pridem testatus sum, serio iterum moneo*, lui écrivit-il, *nisi hunc quærendi pruritum mature corrigas, metuendum esse, ne tibi gravia tormenta accersas.* Socin profitant de cet avertissement, & plus encore du suplice de Servet, ne decouvrit ses pensées qu'en tems & lieu, & se gouverna avec tant d'adresse qu'il vêcut parmi les ennemis capitaux de ses opinions, sans en recevoir aucune injure. Exemple que l'on propose dans la vie de son neveu à ceux qui se precipitent temerairement au martyre, plus avides quelquefois d'une grande reputation, que remplis de zêle pour la verité. (b) *Sciant, quos nimia veri libertas in pericula sæpe intempestiva præcipitat, ipsam illam, quam propugnant, veritatem in circumspecta prudentiæ lenitate, quam in effreni zelo plus habere præsidii. Ut qui ultro suis discriminibus occurrunt, magis ad privatam laudem, quam ad publici emolumenti rationem festinare videantur.* Il trouva quelques disciples qui écouterent avec respect ses instructions : ce furent des Italiens qui erroient en Allemagne & en Pologne. Il communiqua aussi ses erreurs à ses parens, par des écrits qu'il leur fit tenir à Siene. Il fit un voyage en Pologne après la mort de son (c) pere, & obtint du Roi (d) quelques lettres de recommandation auprès du Doge de Venise, & auprès du Duc de Florence, afin qu'il pût faire sûrement à Venise le sejour que l'interêt de ses affaires demandoit; car il vouloit recueillir la succession de son pere, & regler cela avec ses parens. Ce voyage de Pologne tombe vers l'an 1558. Sa famille fut en ce tems-là dispersée : elle étoit suspecte d'heresie; Camille son frere fut mis en prison; quelques autres prirent la fuite, son neveu Faustus fut de ceux là. Lelius retourna en Suisse, & mourut à Zurich au mois de Mai 1562. Faustus étoit alors à Lion, & en partit promtement dès qu'il sut la mort de son oncle. Il arriva à Zurich avant que l'on eût detourné aucun des papiers de Lelius; il s'en mit en possession, & les fit valoir dans la suite (e).

On trouve d'autres circonstances dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. Lelius Socin né l'an 1525. commença de conferer sur des matieres de religion l'an 1546. avec plus de 40. personnes. Ils s'assembloient en secret sur les terres des (f) Venitiens, & revoquoient principalement en doute le mystere de la Trinité, & celui de la satisfaction de Jesus-Christ. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat assistoient à ces conferences. Elles furent decouvertes; quelques-uns de ces Novateurs furent pris, & condamnez au dernier suplice; les autres se disperserent. La chronologie de cet Auteur ne va pas bien, puis qu'Ochin abandonna l'Italie environ l'an 1542. Zanchius temoigne que Lelius Socin tâcha de l'empoisonner de ses heresies, non pas en les soutenant formellement, mais en les proposant comme des doutes, & par forme de dispute. C'étoit un homme, ajoûte-t-il, qui savoit fort bien le Grec & l'Hebreu, & fort reglé dans ses mœurs. (g) *Fuit is Lælius, nobili honestaque familia natus : bene Græce & Hebraicè doctus; vitaque etiam externa inculpata : quarum rerum causa mihi quoque intercesserat cum illo non vulgaris amicitia; sed homo fuit plenus diversarum hæresium : quas tamen mihi nunquam proponebat, nisi disputandi causa : & semper interrogans, quasi cuperet doceri.* Lors que Zanchius parloit ainsi, il étoit certain que ce Lelius avoit (h) composé une paraphrase du premier Chapitre de Saint Jean toute remplie de Photinianisme. Le même Lelius fit un Dialogue l'an mil cinq cens cinquante quatre contre l'écrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les heretiques. *Calvinus* & *Vaticanus* sont les interlocuteurs de ce (i) Dialogue : quelques-uns donnent cet Ouvrage à Castalion, mais d'autres, comme (k) Cloppenbourg & (l) Hoornbeek, l'attribuent à Lelio Socin. On lui attribuë aussi l'Ouvrage *de Hæreticis capitali supplicio non afficiendis*, qui fut publié (m) sous le faux nom de *Minus Celsus Senensis*, & l'on a plus de raison de le faire, que de le donner à Fauste Socin. Quelques-uns (n) pretendent que Lelio est l'Auteur d'un livre intitulé, *Martini Bellii Dialogus Lælius de hæreticis gladio coërcendis*, publié contre Calvin, & ils tâchent de le prouver contre Mr. Placcius, par le temoignage de la Bibliotheque des Antitrinitaires. Notez que Mr. Placcius (o) donne ce Dialogue à Castalion, & qu'il nous renvoye à la vie de Calvin, comme à un Ouvrage où Beze se vante d'avoir refuté ce livre de Castalion; mais il est certain que Beze n'y fait aucune mention d'un écrit qui ait pour titre *Dialogus Lælius*. Il y parle seulement d'une *farrago* qu'il attribuë à Castalion, & contre laquelle il fit un livre. Ce qu'il nomme *Farrago* est intitulé *De Hæreticis, an sint persequendi, & omnino quomodo sit cum eis agendum, Luteri & Brentii, aliorumque multorum tum veterum tum recentiorum sententiæ. Liber hoc tam turbulento tempore pernecessarius, & cùm omnibus, tum potissimum principibus & magistratibus utilissimus, ad discendum, quodnam sit eorum in re tam controversa, tamque periculosa, officium*; & contient les Traitez suivans, *Martini Bellii præfatio, in qua quid sit hæreticus, & quidnam cum eo agendum sit, demonstratur. Martini Luteri sententia, in qua apertè ostenditur, hæreticorum punitionem ad magistratum non pertinere. Joannis Brentii de Anabaptistis, & cæteris qui hæretici habentur, sententia, quæ idem docet. Aliorum authorum, tum veterum, tum recentiorum eadem de re sententiæ. Basilii Montfortii refutatio eorum, quæ pro persecutione dici solent.* Nous pouvons noter une autre petite negligence de Placcius; car il nous renvoye à un Ouvrage (p) d'Hoornbeek où il n'est parlé que du Dialogue entre *Calvinus* & *Vaticanus*. Un jeune Allemand (q) que j'ai cité allegue ce temoignage de Placcius, & ne le rectifie point : il allegue aussi Mr. Teissier, qui dit seulement que (r) *Castalion est l'Auteur*

(a) *Voyez la Vie de Fauste Socin, à la tête du 1. volume de la* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(b) *Ibid.*

(c) *Son pere, comme je l'ai deja dit, mourut à Boulogne l'an 1556.*

(d) Circa annum 1558. & 1559. literis Poloniæ atque Bohemiæ Regum muniri voluit, ut securius in urbe Veneta cum amicis de patrimonio agere posset. Tunc profecto patuit apud plerosque Germaniæ atque Poloniæ proceres, ipsosque adeo Reges, quantum is gratia potuerit. Summis enim studiis in ejus causa apud Ludovicum Priulum Venetiarum, atque Cosmum Hetruriæ Duces certatum est. *Vita Fausti Socini pag. 2.*

(e) *Tiré de la Vie de Faustus Socin.*

(f) Circa annum 1546. instituerat cum sociis suis itidem Italis, quorum numerus quadragenarium excedebat, in Veneta ditione, collegia colloquiaque de religione, in quibus potissimum &c. *Biblioth. Antitrinit. p. 18.*

(g) *Zanchius, in præfat. libri de tribus Elohim, apud Biblioth. Antitrinit. p. 19.*

(h) *Il la composa l'an 1561.* Biblioth. Antitrin. pag. 21.

(i) *Il fut rimprimé en Hollande l'an 1612. avec quelques pieces de même nature. L'année suivante il fut imprimé en Flaman au même païs.* Ibid. p. 20.

(k) *In præfat. compendioli Socinianismi confutati.*

(l) *In Summa controvers.*

(m) *La Bibliotheque des Antitrinitaires pag. 21. met la 2. édition de cet Ouvrage à l'an 1584. Mais Placcius de* Pseudon. p. 176. *fait mention d'une édition de* 1577. Christlingæ *in 8. qui apparemment n'est pas la premiere.*

(n) *Joh. Albertus Faber, Decade decad. num. 25.* (o) *Placcius de Pseudonymis, p. 161.* (p) *Summa controvers. pag. 563. de la 2. édition, & 442. de la premiere.* (q) *Joh. Albertus Faber. Sa Decas decadum fut imprimée l'an 1689.* (r) *Teissier, Addit. aux Elog. to. 1. p. 238. & non pas 237. comme cite le Sieur Faber.*

rianus, & pere de Fauste Socin dont je vais parler, mourut fort (*C*) jeune, & avec la reputation d'un docte Jurisconsulte. Nous avons quelques (*D*) Ouvrages de son pere.

SOCIN (Fauste) petit-fils du precedent, & le principal fondateur d'une très-mauvaise secte qui porte son nom, & qui nonobstant les persecutions, a fleuri assez long tems dans la (*A*) Pologne, nâquit à Siene le 5. de Decembre

l'Auteur d'un livre publié sous le nom de Martin Bellius, dans lequel il veut prouver que l'on ne doit pas punir les heretiques. Voilà donc deux temoins dont le dernier ne dit pas ce qu'on lui impute, & l'autre se trompe: mais voyons si l'objection qu'on a faite à celui-ci est solide. On oppose à Placcius la Bibliotheque des Antitrinitaires, comme si nous y lisions que le *Martini Bellii Dialogus Lælius de hæreticis gladio coercendis*, est un Ouvrage de Lælius Socinus. (*a*) *Verum in Bibliotheca Antitrinitariorum. . . . . pag. LXIV. & XX. ille tractatus Lælio Socino tribuitur, allegata in hanc sententiam auctoritate Johannis Cloppenburgii & Hoernbekii.* Consultez la page 64. de cette Bibliotheque, vous y trouverez qu'on croit que *Lælius Socinus Senensis* a pris le nom de Minus Celsus Senensis dans un Ouvrage, *De hæreticis non capitali supplicio afficiendis.* Consultez la page 20. vous y trouverez que l'Ouvrage fait par Dialogues entre *Calvinus* & *Vaticanus*, sur la these que le droit du glaive ne doit point s'étendre sur les heretiques, est attribué à Lelius Socin par Cloppenbourg, & par Hoornbeek. Il n'est pas besoin que j'avertisse qu'il n'y a guere d'exactitude là-dedans. Pour ce qui concerne les autres écrits de Socin l'oncle, consultez la même Bibliotheque.

(*a*) *Joh. Albertus Fabri ubi supra.*

N'oublions pas le passage d'Hoornbeek que l'on y raporte, & qui temoigne l'estime que Melanchthon avoit conçuë pour Lelius Socin. Il servira d'éclaircissement à ce qui a été dit ci-dessus du voyage qu'il voulut faire à Venise. (*b*) *Uti Zanchium, quamdiu cum eo viveret, mirifice fefellit Lælius, similiter bono viro Philippo Melanthoni, quocum triennium exegit familiariter, adeo imposuit, ut Philippus pro eo tamquam optimo viro a.* CIↃ IↃ LVII. *intercesserit tum ad Imp. Maximilianum* II. *tum ad Poloniæ Regem Sigismundum, ut horum nomine Lælius Legati vicem Venetiis obire, eaque ratione paternam hæreditatem, sibi, ob consuetudinem cum Protestantibus in Germaniâ, interclusam adire tutius posset.* Au reste le Pere Maimbourg a fait quelques fautes qui doivent être marquées. *Lelio Socini*, dit-il, (*c*) *& Mathieu Gribaldus vinrent joindre Gentilis* en Pologne. Il venoit de dire que Gentilis mandé par Blandrata étoit allé en Pologne, après sa sortie clandestine de Geneve. Or il faut savoir que Gentilis étant sorti de Geneve, quelque tems après l'amende honorable qu'il y avoit faite le 2. de Septembre 1558. joüa tant (*d*) de personnages avant que de s'en aller en Pologne, qu'il est probable qu'il n'y alla qu'environ l'an 1560. Les Historiens Sociniens mettent ce voyage (*e*) à l'an 1562. ou à l'an 1563. Il ne le fit donc pas avec Lelio Socin; car celui-ci étoit en Pologne environ (*f*) l'an 1558. Maimbourg ajoûte (*g*) que *comme Gentilis & Lelio Socini retournoient par l'Allemagne & par les Suisses en Italie dogmatisant toûjours par tout, Socini mourut à Basle, & Gentilis fut arrêté par les Bernois.* Souvenons nous que Socin mourut à Zurich le 16. de Mai 1562. & que Gentilis n'abandonna la Pologne qu'en l'année 1566.

(*b*) *Hoornbeek. Summa controvers. lib. 7. pag. 442. edit. 1653.*

(*c*) *Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, liv. 12. to. 3. pag. 351. 352. édit. de Holl.*

(*d*) *Voyez son article, p. 1229. 1230.*

(*e*) *Voyez l'article Alciat, p. 178. col. 2.*

(*f*) *Voyez la Vie de Fauste Socin p. 2.*

(*g*) *Maimbourg ibid. p. 361.*

(*A*) *Alexandre* Socin. . . *pere de Fauste* Socin *mourut fort jeune, & avec la reputation.*] Il reçut à Siene le bonnet de Docteur en Droit l'an 1530. Il avoit dejà soutenu à Padouë pendant cinq jours, & à Siene pendant deux jours trois cens theses avec beaucoup de succés. Après son doctorat il expliqua les Institutes dans sa patrie, & puis il fut appellé à Padouë pour y être Professeur ordinaire. Les querelles qui s'éleverent entre lui & les autres Professeurs l'obligerent à s'en retourner à Siene, où il continua d'enseigner publiquement. Il alla à Macerata l'an 1540. pour professer la Jurisprudence dans l'Academie que l'on venoit d'y fonder, & il y mourut le 26. d'Avril (*h*) 1541. Il avoit épousé Agnes Petrucci fille de Burgesio Petrucci, & de Victoria Piccolomini. Ce Petrucci ayant succedé à Pandolphe son pere qui avoit été le chef de la Republique de Sienne, ne se maintint pas long tems dans son poste: il en fut chassé par une faction contraire, & il mourut peu après. Victoria Piccolomini sa veuve, sœur, niece ou cousine d'une infinité de grans Seigneurs, suporta cette disgrace avec beaucoup de constance, & vêcut 56. ans depuis sa viduité, toûjours dans la pratique des vertus les plus essentielles à son sexe. Sa fille élevée d'une si bonne main se montra digne de son éducation, & fut mariée avec Alexandre Socin jeune homme de beaucoup (*i*) d'esprit. Voilà le pere & la mere de Fauste Socin. *Relicta* (*k*) *vidua Victoria animum, quem in prioris fastigii splendore nunquam sustulerat, tam iniqua rerum vicissitudine frangi non permisit. Itaque annis quinquaginta sex, quibus mariti vita & communi fortunæ superfuit, singulari modestia & spectata integritate ac pudicitia vidui status solitudinem toleravit. Filiam Agnetam, quam, ut tanto genere dignum erat, sanctissimis moribus imbuerat, Alexandro Socino in matrimonium dedit, patricio quidem juveni, sed tamen privato. Is fuit Fausti nostri pater.* Si Panzirole avoit su de quelle maniere Fauste Socin tourna ses études, il n'auroit pas dit ce que l'on va lire. (*l*) *Ex eo* (Alexandro) *& Agnete ex Burghesia Pandulfi Petruccii Senarum principis nepte natus, Faustus præclari ingenii Juvenis parentum vestigia secuturus esse speratur.*

(*h*) *Tiré de Panzirole ubi supra pag. 341.*

(*i*) Alexander subtilitatum & pater ejus Marianus Junior Jurisconsultorum principes vocati sunt. *Vita Fausti Socini, initio.*

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Panzirol. ibid. p. 342.*

(*D*) *Quelques Ouvrages de* Marianus Socin.] Le Catalogue d'Oxford marque un *Consilium in materia monetaria*, imprimé à Cologne l'an 1591. On pretend qu'il est (*m*) l'Auteur des distinctions de Bartole imprimées à Venise l'an 1564. & que ses consultations ont fourni le livre des opinions communes publié par un Musculus.

(*m*) Scripsit distinctiones Bartoli, quas Venetiis A. MDLXIV. edidit, & Socino vindicavit, Simon Schardius. Etiam ex ejus consiliis collectæ sunt communes Doctorum opiniones, editæ ab Erasmo Musculo Hanojensi. *Hoornbeek, Apparatu ad Socinian. controvers. p. 50.*

(*A*) *Et qui nonobstant les persecutions a fleuri assez long tems dans la Pologne.*] Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de Corps separez au commencement, mais quand les Evangeliques eurent connu les sentimens des Unitaires, ils ne voulurent plus communiquer avec eux; il se forma donc deux Communions. Cette rupture commença à

bre 1539. Il étudia peu dans sa jeunesse; il ne fit qu'effleurer les Humanitez, & il n'aprit que les élemens de la Logique. Les lettres que son oncle Lelius écrivoit

à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lituanie, les unes dans (a) les grandes villes, les autres à la campagne sur les terres des Gentilshommes. Ils établirent leur metropole à Racovie dans la petite Pologne; ce fut là qu'ils celebrerent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigerent un College, & qu'ils dresserent une imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoyoient leurs enfans à ce College; il y en avoit aussi qui se rangeoient à la Communion de ces heretiques. Quelques Protestans le faisoient de même, & l'on voyoit sortir de l'imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui se repandoient dans les païs étrangers. Cet état de prosperité fut interrompu l'an 1638. car quelques Ecoliers du College de Racovie ayant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diete de Varsovie ordonna que ce College fût demoli, que l'Eglise de Racovie fût fermée, que l'imprimerie des Unitaires fût detruite, & que les Ministres & les Regens fussent banis (b). Cela fut executé. Quelque tems après les Juges de Lublin ruinerent l'Eglise de Kiselin, & celle de Beresc dans la Volinie, sous pretexte que les Ministres de Racovie & les Supôts du College s'y étoient refugiez. La Diete de l'an 1647. banit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un livre intitulé *Confeßio Christiana*, & l'on fit brûler ce livre par la main du bourreau. Mais nonobstant ces disgraces les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce Royaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassez; on profita du pretexte que quelques-uns d'eux donnerent, en se mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'allegua pas neanmoins cette raison dans l'édit de bannissement, car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie generale pour tous les sujets du Roi de Pologne qui leur avoient adheré pendant l'invasion. On fonda la peine d'exil uniquement sur la doctrine de ces gens-là; on pretendit que pour attirer la benediction de Dieu sur le Royaume, il en faloit banir ceux qui nioient la divinité éternelle du fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette ordonnance: on confisca tous leurs biens, on defendit sous la même peine à toutes personnes de les secourir en quoi que ce fût, ni de leur temoigner dans leur exil aucune marque de (c) bienveuillance. *Quum Sueci Poloniam invasissent, & pleraque ejus loca occupassent, ita ut & provinciæ multæ missis legatis Regi Suecorum ut victori sese subjicerent, & exercitus ipsi cum Ducibus suis eidem sese addicerent, quia ex Unitariis nonnulli etiam ad Suecorum patrocinium & protectionem confugerant, quamvis multi eorum nullam cum Suecis inirent societatem, post Suecorum discessum, omnes ii quos Arianos vocant, publica regni constitutione, 1658. non prætextu perduellionis, ne Sueci, qui per tractatus amnestiam iis qui ipsis adhæserant pacti sunt, offenderentur, sed directe ob religionem, ob id quod Jesu Filii Dei præaternam, quam vocant, Deitatem non agnoscant, extorres acti sunt, ut scilicet Deus hisce blasphemis amotis, omnia prospera isti regno tribueret: ita ut nisi patria excederent, accusati pœnæ capitali subjicerentur: bona quoque eorum fisco publico sunt applicata: & vetitum ne quisquam eos ullo modo juvare, vel extra solum patrium exsulantes, aliquo benignitatis ac benevolentiæ indicio prosequi audeat, alioqui eidem cum ipsis pœnæ obnoxius futurus* (d). Les Sociniens ne se sont jamais relevez de ce rude coup: ils se disperserent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Silesie, dans la Prusse &c. Il y a un grand defaut dans ces paroles Latines, car elles insinuent une insigne fausseté; savoir que les biens des Unitaires furent confisquez, & elles ne contienent pas la permission qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Royaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs soufrances, supriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persecuteur. Afin donc que mon lecteur sache le vrai état de la chose, il faut que j'en donne cet autre narré. „ (e) Comme durant la derniere guerre „ que les Suédois firent en Pologne, on decou- „ vrit que les Ariens ou Sociniens, voulant s'éle- „ ver sur les ruines de l'Etat, avoient intelligence „ avec Ragozki Prince de Transilvanie, qui avoit „ attaqué le Royaume en même tems; les Sei- „ gneurs Catholiques, dans la Diéte generale de „ Varsovie en l'année mil six cens cinquante-huit, „ prirent cette occasion pour exterminer de la Po- „ logne cette abominable heresie, laquelle pour- „ roit encore attirer de plus grands fleaux de Dieu „ sur l'Etat, qui n'avoit pas été loin de sa ruine. „ Les Nonces Lutheriens & Calvinistes, qui se „ trouverent à cette Diéte, craignant que la Loy „ qu'on feroit contre ces heretiques ne fût un pre- „ jugé contre eux-mêmes, & qu'en suite on ne „ leur fit un pareil traitement, s'unirent pour s'y „ opposer. Mais comme ils étoient trés-peu en „ comparaison des Catholiques, & qu'on les tira „ d'interest en leur laissant la liberté, & que d'ail- „ leurs ils n'aimoient pas les Ariens, qu'ils avoient „ déja demandé plus d'une fois que l'on ne souf- „ frist pas dans la Pologne, on fit enfin, d'un „ commun consentement, une Loi, par laquelle „ l'Arianisme fut proscrit; & les Ariens & Soci- „ niens compris sous le même nom, furent obli- „ gez, ou d'abjurer leur heresie, ou de sortir de „ tout le Royaume, dans deux ans, qu'on leur „ donna pour vendre leurs biens. Cette Loi, „ que l'on confirma depuis dans les autres Diétes „ generales, ne fut pas de celles à qui le tems ôte „ insensiblement la force qu'on leur avoit don- „ née, dans la chaleur du zêle que l'on conçoit de „ tems en tems contre les desordres publics. Elle „ fut executée, comme elle l'est encore aujour- „ d'hui. „

De peur qu'on ne croye que le Jesuïte Maimbourg a falsifié l'histoire, pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la loüange d'avoir observé quelque espece de moderation, je dois dire ici que des Auteurs (f) Sociniens raportent que l'édit de l'an 1658. leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'en suite on leur retrancha l'un de ces trois ans: (g) de sorte que le jour de leur depart fut fixé au 10. de Juillet 1660. On ne

(a) *Comme à Cracovie, à Lublin, à Novogrod.*

(b) *Je citerai dans la remarque L un Auteur, qui nie que le Decret de la Diete portât tout cela.*

(c) *Tiré de la Preface du 1. volume de la* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(d) *La même Preface page* * 2.

(e) *Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, liv. 12. pag 375. 376. du 3 tome, édit. de Holl.*

(f) *Voyez les deux lettres imprimées à la fin de l'*Historia Reformationis Polonicæ, p. 278. & seq.

(g) *Ibid. p.* 294.

écrivoit à ſes parens, & qui les imburent eux & * leurs femmes de pluſieurs ſemences d'hereſie, firent impreſſion ſur lui; de ſorte que ne ſe ſentant pas innocent, il prit la fuite comme les autres, lors que l'Inquiſition ſe mit à perſecuter cette famille. Il étoit à Lion quand il aprit la mort de ſon oncle, & il en partit promtement pour ſe mettre en poſſeſſion de tous les écrits du defunt. Il repaſſa en Italie, & ſe rendit ſi agreable au Grand Duc, que les charmes qu'il trouva dans cette Cour, & les emplois honorables qu'il y exerça, l'empêcherent pendant douze ans de ſe ſouvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettroit la derniere main au ſyſtême de Theologie Samoſatenienne, que ſon oncle Lelius avoit ébauché. Enfin la recherche des veritez évangeliques lui paroiſſant preferable aux delices de la Cour, il s'exila volontairement, & s'en alla en Allemagne l'an 1574. & n'écouta point les exhortations que le Grand Duc lui fit faire de revenir. Il s'arrêta trois ans à Bâle, & y étudia la Theologie avec beaucoup d'attention; & s'étant jetté dans des principes fort éloignez du ſyſtême des Proteſtans, il ſe mit en tête de les ſoutenir, & de les repandre; & pour cet effet il compoſa un Ouvrage (*B*) de *Jeſu Chriſto Servatore*. Il diſputa à Zurich contre François Puccius au commencement de l'année 1578. Les differens que François David avoit fait naître, par ſes mauvais dogmes touchant les honneurs & la puiſſance du Fils de Dieu, cauſoient beaucoup de deſordre dans les Egliſes de Tranſilvanie. Blandrata homme fort autoriſé dans ces Egliſes, & à la Cour, apela Socin comme un inſtrument capable de faire ceſſer ces troubles. Il le logea avec François David; mais celui-ci ne ſe laiſſa point deſabuſer, il ſoutint hautement ſon opinion, & ſi hardiment qu'on l'empriſonna. Sa mort qui ſuivit bien-tôt après expoſa Socin à la mediſance; quoi qu'on ſoutienne qu'il n'eût point

* Hos inter quoque, ſuggerendæ veritatis mirus artifex Lælius, ejus femina ſparſerat, eaque longis licet terrarum ſpatiis diviſus, tam efficaci ſtudio fovebat, ut nonnullorum uxores ignotus adhuc & abſens in partes traxerit. *Vita Fauſti Socini p. 2.*

TTTttt

ne peut guere rien voir de plus lamentable que la deſcription qu'ils font des maux qu'ils ſoufrirent depuis l'an 1648. juſqu'à leur ſortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permiſſion: ils ne purent ſe defaire de leurs biens qu'à très-vil prix: on aggrava leur miſere par toutes ſortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des Edits perpetuels & irrevocables, & des ſermens royaux à l'ombre deſquels ils vivoient depuis près d'un ſiecle: encore moins oublient-ils d'obſerver que ce furent (*a*) les Eccleſiaſtiques qui pouſſerent les Etats du Royaume à cette infraction, & le Roi Jean Caſimir à violer le ſerment qu'il avoit donné depuis dix années. *Cœpit id primum odium Theologicum & furor vulgi; vis deinde confecit ſacerdotalis occupatâ autoritate Comitiorum, reſciſſis, projectis, ſpretis, pro omnium Diſſidentium pace ac ſecuritate, quâ annis admodum centum gaviſi ſumus inviolati, ſeveriſſimis legibus, graviſſimis ſtatutis, pactis, fœderibus, promiſſis quæ omnium ordinum ſanctiſſimo ſcito & conceptiſſimo Regum, hujus nominatim & quidem ter repetito jurejurando, ſæpè & nuperrimè erant religioſſimè & ampliſſimè renovata, aſſerta atque confirmata; ut vim juris obtinerent inviolabilis atque æterni.* Deux pages après ils raportent le ſerment que fit le Roi l'an 1648. & puis ils diſent: (*b*) *Decimo poſt anno, octavo videlicet quinquageſimo menſe eodem, Papali plerique faſcino incantati, Ordines Regni, ac fidei ſuæ, honoris ac conſcientiæ religioſiſſimis nexibus obligatæ turpiter obliti, perculſis qui rectè ſentiebant violentis clamoribus & minaci turbâ, Sanctiſſimam & Saluberrimam pacis legem, tot Comitiorum cautionibus, pactis, fœderibus, ſtipulationibus, tot Regum à Sigiſmundo Auguſto continua ſerie ſuccedentium, publicis Sacramentis firmiſſimè conſtitutam, & nuper adeo tam ſollicitè ac ſolemniter conſtabilitam nobiſcum proſcribunt, noſque hoc feriunt, & natali ſolo exterminant diro decreto.* Pour conoître les vexations qu'ils avoient ſoufertes avant la revocation des Edits; il ne faut que lire le Latin que je vais citer: on y verra deux choſes, l'une que le Roi & la Republique de Pologne fraperent ſucceſſivement pluſieurs coups avant que d'en venir à la foudre. C'eſt ainſi que la France s'eſt conduite † contre ceux de la religion. L'autre que les Unitaires attribuoient tous les malheurs de la Pologne aux perſecutions que les ſectes ſeparées de la Communion du Pape, avoient ſoufertes dans ce Royaume contre la foi des Edits. (*c*) *Poloniam deinde infauſto omine commemorant, patriam noſtram; quæ dum non tantum nobis, ſed etiam Euangelicis, & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis preſſuris ob diverſum in ſacris ſenſum, infeſtam ſeſe præbet; vindicem Dei manum in ſe provocavit, & iis ſeſe cladibus & calamitatibus involvit, quarum necdum finem videmus ullum: quæ quamdiu ſartam tectam cuivis ſervavit conſcientiæ & religionis libertatem, altiſſima pace, & omnium bonorum felicitate cumulata floruit; ſed ubi vinculum illud, æquali lege omnes de rebus divinis diſſentientes continens, ſolvi cœpit, omnia*

In pejus ruere, & retro ſublapſa referri.

C'eſt ainſi qu'ils parlent dans un écrit qu'ils adreſſerent aux Etats de la Province de Hollande l'an 1654.

(*B*) *Un Ouvrage de* Jeſu Chriſti Servatore.] Il y diſpute contre un Miniſtre (*d*) de Paris, qui s'en allant à Francfort, & paſſant par Bâle logea avec lui. Ce livre fut imprimé l'an 1595. par un diſciple de l'Auteur. On y mit le nom de Socin, qui auparavant n'avoit point paru à la tête de ſes Ouvrages. (*e*) *Diſputationem illam edidit poſtmodum Socini amicus & ſequax, Elias Arciſſevius, Polonus, An* MDXCV. *præfixo, quod nunquam ante factum in aliis ſcriptis fuerat, Auctoris nomine.* Je dirai bien-tôt (*f*) pourquoi il fut ſi long tems ſans mettre ſon nom aux livres qu'il publioit.

(*a*) *Hiſtor. Reformat. Polonicæ, p.* 290.

(*b*) *Ibid. p.* 293.

† *C'eſt-à-dire avant la revocation de l'Edit de Nantes en* 1685.

(*c*) *Apologia pro veritate accuſata, adverſus edictum Ordinum Hollandiæ, pag.* 40.

(*d*) *Nommé Jaques Covet.*

(*e*) *Hoornbeek, in Apparatu ad controverſ. Socinianas, p.* 51.

(*f*) *Dans la remarque E.*

point de part aux conseils qui furent donnez au Prince de Transilvanie pour oprimer François David. Il se retira en Pologne l'an 1579. & souhaita d'entrer dans la Communion des Unitaires ; mais comme il differoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le silence, on le rejetta assez durement. Il ne laissa pas d'écrire en faveur de leurs Eglises, contre ceux qui les attaquoient. Le livre qu'il fit contre Jaques Paleologue fournit un pretexte à ses ennemis, pour irriter le Roi de Pologne ; & neanmoins c'étoit un livre qui ne prêchoit rien moins (*C*) que la sedition. Mais encore que la seule lecture de cet Ouvrage pût sufire à refuter les delateurs, Socin jugea à propos de sortir de Cracovie après quatre ans de sejour, & de se refugier chez un Seigneur * Polonois. Il vêcut plus de trois ans sous la protection de plusieurs Seigneurs du Royaume, & il épousa même une fille de bonne Maison. Il la perdit l'an 1587. ce qui l'affligea (*D*) prodigieusement ; & pour comble d'affliction il se vit privé des revenus (*E*) de son patrimoine, par la mort de François de Medicis Grand Duc de

* *Christophorus Morstinius Pawlikovii Dominus.*

(C) *Qui ne prêchoit rien moins que la sedition.*] Il y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince, & les Theologiens Protestans qui ont dit qu'il étoit permis de s'oposer aux opresseurs de la liberté de conscience, que jamais peut-être les partisans les plus outrez de la puissance arbitraire & despotique des Souverains n'ont parlé plus nettement. Il parle plûtôt comme un Moine qui auroit vendu sa plume pour faire haïr la reformation Protestante, que comme un fugitif d'Italie. Voici ces paroles. (a) *Vestris belli gerendi Christiano populo concessionibus factum est, ut contra ipsum magistratum Christi nomine gaudens populus arma capere non dubitaverit, vobis non modo assentientibus, & approbantibus, verum etiam suadentibus, atque impellentibus, & libris præterea editis, id & posse, & debere fieri publice contestantibus, ac contendentibus. Testis est hodie eorum, quæ dico, orbis ipse terrarum, qui hæc fieri aut vidit, aut certissima fama accepit, sed testes potissimum sunt duæ nobilissimæ provinciæ, Gallia, & Germania inferior, quæ civili sanguine jam diu madent, atque redundant, eo quod persuasum sit, ex certis quibusdam causis populo, seu populi parti, adversus dominum & principem suum bellum gerere licere. Itaque hac ætate nostra ab iis, qui Christianos se esse præ cæteris jactant, per speciem Christianæ religionis asserendæ, id fieri vidimus, quod barbari atque efferati homines facere exhorrescunt, ut scilicet contra proprios reges arma ferant. Et tamen (si Deo placet) eos, qui ob prædictam causam sive in ipsa acie, sive alibi ceciderunt, & obtruncati sunt, in martyrum Christi numerum referri, publice audivimus. O seculum. Hi nimirum sunt, ut dixi, vestrarum belli gerendi concessionum fructus. Egregii vos scilicet magistratuum defensores estis, qui populos contra magistratum, id est reges suos armatis, dum, magistratu jubente, bella juste geri posse docetis. Rege enim tyranno facto (quod quid sit, quilibet suo modo interpretatur) non regem amplius, sed populum ipsum, sive aliquos ex regni proceribus magistratum esse, vulgus hominum, vobis ipsis indicantibus, vel certe annuentibus, contendit, quibus auctoribus, ex vestra disciplina, tyrannum illum, ut ipsi putant, ejusque vim armis repellere, cumque eo aperte bellum gerere non dubitant. Unde quot ingentia mala necessario proficiscantur plus satis jam experientia novimus, quæ misere deplorari magis quam apte verbis explicari possunt.* Hoornbeeck ayant cité tout ce long passage y joint une courte refutation ; & observe (b) entre autres choses qu'une critique si maligne de la conduite des Hollandois contre Philippe II. auroit pu être alleguée par les Etats Generaux, lors qu'ils chasserent la secte Socinienne l'an 1598. Je m'étonne que Cocceïus qui a cité un autre passage de ce livre de Socin, ait ignoré que cet heretique a condamné nommément les gueres des Hollandois contre l'Espagne. Les paroles de Cocceïus meritent ici une place : nous y aprendrons qu'en 1654. les Sociniens donnoient de très-beaux éloges à la conduite que Socin avoit tant blâmée l'an 1581. (c) *Socinus contra Palæologum p. 261. dicit :* Ex quo intelligi potest, quam præposterè ii se gerant, qui arma adversus eos, qui dominantur, capiunt, ut (quemadmodum ajunt ipsi) Dei cultum & religionem tueantur. *Ita Socinus A. C. 1581. locutus est. Neque est, puto, qui credat, eum non harum provinciarum proceres designasse. Nunc Eques laudat scilicet Illustrium Ordinum pro præsumta ista libertate conscientiæ gestum bellum, & Deum hanc præclaram Rempublicam elegisse dicit, ut illius libertatis, imò licentiæ, sedes esset.* Mais remarquez en passant qu'il n'y a rien dont un delateur ne soit capable ; car on defera Socin (d) au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un libelle seditieux ; & neanmoins ce libelle condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettent aux sujets de se soulever, & de s'ériger en juges de la question si le Prince regne tyranniquement.

(a) *Socin. in libro de Magistratu, advers. Paleologum, part. 1. p. 144. 145. apud Hoornbeeck ibid. p. 58.*

(b) *Hoornbeeck ibid. p. 59.*

(c) *Cocceius in examine Apologiæ Equitis Poloni, p. 141.*

(d) Stephanus tunc Regnum Poloniæ obtinebat. Ejus aures accusator imbuit seditiosi contra Magistratum scripti criminatione. Indignum esse, si authori vago atque exuli Italo impune abeat hæc audacia. Libellus contra Palæologum designabatur. Qui licet aliud non postularet innocentiæ testimonium, quam sui lectionem, declinari tamen periculum placuit. *Vita Fausti Socini, fol. ** 2 verso.*

(D) *Il perdit* sa femme *l'an* 1587. *Ce qui l'affligea.*] Sa douleur fut si vive que sa santé en souffrit beaucoup : il se trouva incapable d'étudier pendant quelque tems : il ne pouvoit chasser la langueur qui s'étoit saisie de son corps. Cette femme quelques mois avant sa mort avoit accouché d'une fille, qui a été mariée à un Gentilhomme Polonois dont elle eut des fils & des filles. (e) *Filiam Agnetem sustulit circa Pentecosten anni 1587, ætatis 48, ex qua, cum post mortem patris Stanislao Wiszowatio Equiti Polono nupsisset, nepotes neptesque etiamnum supersunt. Eodem anno in Septembre amisit uxorem Elisabetham : quem casum viro luctuosum & acerbum gravis ægritudo corporis excepit : adeo quidem pertinax, ut per aliquot menses studiorum usum interciperet.*

(e) *Ibid.*

(E) *Privé des revenus de son patrimoine par la mort de François de Medicis.*] Pendant la vie d'Isabelle de Medicis sœur du grand Duc, & femme de Paul Jourdain des Ursins, les efforts des Inquisiteurs qui demandoient que cet heretique fût depouillé de tous ses biens furent inutiles. Quand elle fut morte, le grand Duc lui-même eut soin de le proteger. Il le fit prier de revenir ; & il l'assûra qu'en tout cas, il le laisseroit jouïr de ses

de Florence. La consolation qu'il eut de voir que ses sentimens furent enfin aprouvez par plusieurs Ministres, fut extremement troublée l'an 1598. car il reçut mille insultes à Cracovie, & l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit ses meubles, & quelques-uns de ses manuscrits, qu'il regreta (*F*) extraordinairement. Il perdit entre autres celui qu'il avoit composé contre les Athées. Pour se delivrer * de tels perils, il se retira à un village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie, & il passa tout le reste de ses jours chez Abraham Blonski Gentilhomme Polonois. Il y mourut le troisiéme de Mars 1604 †. Sa Secte bien loin de mourir avec lui, se multiplia dans la suite considerablement : mais depuis qu'elle fut chassée de Pologne l'an 1658. elle est fort dechuë, elle est fort diminuée quant à son état visible; car d'ailleurs il n'y a guere de gens qui ne soient persuadez qu'elle s'est multipliée invisiblement, & qu'elle devient plus nombreuse de jour en jour: & l'on croit qu'en l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de tems, si de puissans Princes embrassoient publiquement cette heresie, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession en fût dechargée de tous les desavantages temporels qui l'accompagnent. C'est le sentiment de plusieurs personnes, & ce sentiment les inquiete & les allarme. Mais d'autres pretendent qu'on n'a que faire de rien craindre là-dessus; & que les Princes n'embrasseront jamais une Secte qui desaprouve (*G*) la guerre, & l'exercice des Magistratures. Cela même, disent-ils, degoûtera toûjours les particuliers; car il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer (*H*) à l'ambition & aux armes. Il ne faut pour en être convaincu,

ses revenus, & lui recommanda seulement de ne pas mettre son nom à ses Ouvrages. Voilà sans doute une faveur bien particuliere dans un païs où la Cour de Rome est si puissante. (*a*) *Ne qua calamitatis species abesset, eadem fere tempestate, per mortem Francisci Magni Ducis Hetruriæ, fructus bonorum ejus, quem quotannis ex Italia capiebat, penitus ipsi fuit ereptus. Sane aliquanto ante, criminatorum acerbitate ac minis Pontificum, bona ejus in periculum venerant. Sed Isabellæ Mediceæ Magni Ducis Hetruriæ sororis, quæ Paulo Jordano Ursino, quem supra memoravimus, nupta fuerat, dum vixit, enixo studio, & postea ipsius Francisci Magni Ducis benevolentia, factum est, ut illo superstite annuos ex iis reditus Socinus caperet. Adeo nondum illic meritorum ejus exoleverat memoria, ut literis ac precibus, damnati & exulis, pridem destituti ac sæpe repudiati, principes difficillima in re gratificarentur. Humanissimis quoque literis compellatus, & in posterum quoque bono animo esse jussus est, quamdiu vita illis suppeteret, dum ne in libris edendis nomen suum publice extare pateretur. Sed tunc illos principes infestum Socini fatum abstulerat.*

(*a*) *Vita F. Socini ibid.*

(*F*) *Manuscrits qu'il regreta extraordinairement.*] Les Ecoliers de Cracovie ayant excité quelques personnes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin; on l'arracha à demi nu de sa chambre, tout malade qu'il étoit; on le promena par les ruës; on cria qu'il le faloit pendre; on le batit; & ce fut avec une extrême peine qu'il fut delivré des mains de cette canaille par un Professeur, Sa maison fut pillée, il perdit ses meubles, mais cette perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques écrits, qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Laissons parler son Historien. (*b*) *Anno 1598. commota per Scholasticos infimæ plebis fæce, æger tunc & forte curandæ valetudini intentus, extrahitur è cubiculo seminudus, & per forum ac celeberrimas plateas, deposcentibus ad supplicium plerisque, contumeliose raptatur. Tandem in illa furentium colluvie pessime mulctatus, à M. Vadovita Professore Cracoviensi ægre furenti multitudini eripitur. Direptas tunc sarcinas & supellectilem, quæque alia rapi potuere, longe minori dolore tulit, atque scriptorum quorundam jacturam irreparabilem, quam ipsius vitæ impendio sese redempturum fuisse sæpe professus est. Periit ibi una insignis contra Atheos labor, quem refellendis ingeniosis magni cujusdam Viri commentis susceperat.*

(*b*) *Ibid. fol.* ** 3.

(*G*) *Les Princes n'embrasseront jamais une secte qui desaprouve la guerre.*] Combien voyons nous de Souverains qui trafiquent de leurs sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levent des troupes non pas afin de defendre leurs frontieres, ou afin d'attaquer leurs ennemis; mais afin de les envoyer pour de l'argent au service d'autres Princes. Ils sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'enrôler au premier coup de tambour; cela leur est fort utile; ils seroient donc bien fâchez de les voir Sociniens: leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté la plus part des Souverains se plaisent ou à faire des irruptions sur les états de leurs voisins, ou à se liguer avec ceux qui sont en guerre; & il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vuës il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens, qui sont engagez par principe de religion à ne porter point les armes. On fait un conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie; c'est que le Roi de Pologne attaqué par les Cosaques rebelles & par les Tartares, & ayant besoin de tous ses sujets pour repousser l'ennemi, fit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils repondirent que leur conscience ne pouvoit soufrir qu'ils repandissent le sang humain, ni qu'ils fissent aucun mal à des creatures raisonnables. Là-dessus on leur proposa d'aller à l'armée, sans mettre de bales à leurs mousquets: vous ferez nombre, leur disoit-on, cela servira de quelque chose; on nous craindra davantage; ils eurent bien de la peine à goûter cet expedient. Voyez la remarque suivante, à la fin.

(*H*) *Qui soient capables de renoncer à l'ambition & à la guerre.*] Ceux qui aiment la guerre sont innombrables, & sont poussez par des motifs bien

* Cum ad tam barbarum sævitiæ exemplum minæ quoque accederent, Cracovia Luclavicias migravit, in pagum ultima sua habitatione atque obitu nobilem, novem circiter milliaribus Cracovia dissitum; ubi aliquot annos, usus mensa & ædibus viri nobilis Abrahami Blonscii, vicinus Stoinio vixit. *Vita Fausti Socini fol.* ** 3.

† *Tiré de sa Vie, composée par Samuel Przipcovius Gentilhomme Polonois. Elle est à la tête du premier volume de la* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

vaincu, que jetter les yeux ſur l'experience ; il ne faut que conſiderer ce qui ſe pratique

bien imperieux. Les Gentilshommes & ceux qui vivent noblement ſont animez ou par la ſeule paſſion de s'avancer, & d'aquerir de la gloire, ou avec cette paſſion, par celle de ſe delivrer de l'indigence. Les ſoldats ſont animez par la pareſſe, & par la debauche : ils eſperent d'être la plûpart du tems ſans travailler ; ils eſperent de piller, & de fourrager, & d'avoir en abondance le bon vin & les putains. Dans toutes les villes du monde ceux qui ſont d'un rang à pretendre aux charges, y aſpirent avec ardeur, & ſe donnent mille mouvemens pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voyez tout auſſi-tôt pluſieurs concurrens qui de longue main ſe ſont frayé le chemin par des brigues, & par des largeſſes : marque évidente que le deſir des honneurs & des dignitez eſt fort vif, & fort general. D'où l'on doit conclure que la religion Socinienne n'eſt pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre ; elle n'eſt propre qu'à certains temperamens choiſis : & s'il eſt vrai qu'un Pape ayant oüi dire que les Proteſtans ne ſoufroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria (a) qu'ils ne ſeroient pas de longue durée, on peut aſſûrer que ſon pronoſtic eut été plus juſte, s'il l'eût apliqué à une Secte qui renonce aux armes, & aux dignitez.

(a) Voyez l'article Abeliens, *pag.* 32. *lettre d.*

Si la rejection des myſteres eſt un bon moyen d'attirer des ſectateurs.

Qu'il me ſoit permis de communiquer ici à mes lecteurs une obſervation que j'ai oüi faire, contre ceux qui diſent que tous ces eſprits Italiens qui ſe jetterent du Calviniſme dans un nouvel Arianiſme, ſe propoſerent de former un plus gros parti, que ne l'étoit celui des Reformateurs d'Allemagne & de Geneve. On ſuppoſe que ſans douter des myſteres ils feignirent de les combatre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'eſt un peſant joug pour la raiſon, (b) que de captiver ſon entendement à la foi des trois perſonnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme : on ſoulage donc infiniment les Chretiens lors qu'on les delivre de ce joug ; & par conſequent il eſt croyable qu'on ſe fera ſuivre par une foule de peuple ſi on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoi ces transfuges d'Italie tranſplantez dans la Pologne nierent la Trinité, l'union hypoſtatique, le peché originel, la predeſtination abſoluë &c. Ils crurent que ſi Calvin ſecoüant la neceſſité de croire toutes les choſes incomprehenſibles que la tranſubſtantiation enferme, attira à ſoi bien des gens, ils feroient encore plus de progrés par la rejection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut repondre qu'ils euſſent été bien ſots, & bien indignes de l'éducation Italienne, s'ils euſſent pris cette voye de fourberie. Les myſteres ſpeculatifs de la religion n'incommodent guere les peuples : ils fatiguent à la verité un Profeſſeur en Theologie, qui les medite avec attention pour tâcher de les expliquer, & de ſatisfaire aux objections des heretiques. Quelques autres perſonnes d'étude qui les examinent avec une grande curioſité peuvent auſſi être fatiguez de la reſiſtance de leur raiſon ; mais tout le reſte des hommes ſont là-deſſus dans une parfaite tranquillité ; ils croyent, ou ils croyent croire tout ce qu'on en dit, & ils ſe repoſent doucement dans cette perſuaſion. On ſeroit donc preſque viſionaire, ſi l'on ſe perſuadoit que le bourgeois & le païſan, l'homme de guerre, le Gentilhomme ſeroient delivrez d'un peſant joug, pourveu qu'on les diſpenſât de croire la Trinité & l'union hypoſtatique. Ils s'accommodent beaucoup mieux d'une doctrine myſterieuſe, élevée au deſſus de la raiſon, incomprehenſible ; on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend point ; on s'en fait une idée plus ſublime, & même plus conſolante. Toutes les fins de la religion ſe trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point : ils inſpirent plus d'admiration, plus de reſpect, plus de crainte, plus de confiance. Si les fauſſes religions ont eu des myſteres, c'eſt qu'elles ont été forgées par le ſinge de la veritable. Dieu par une ſageſſe infinie s'eſt accommodé à l'état (c) de l'homme, en mêlant les tenebres avec la lumiere dans ſa revelation. En un mot il faut convenir que dans certaines matieres l'incomprehenſibilité eſt un agrément (d). Si l'on n'inventoit une hypotheſe que pour des Philoſophes, ſi l'on vouloit qu'elle meritât le titre de la Religion du Medecin, on ſe croiroit aparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre ; mais en même tems il faudroit que l'on renonçât à la vanité de ſe faire ſuivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette paſſion on feroit comme le Heros de Lorenzo Gratian (e). Mais accordons que ces Italiens ont été aſſez idiots, pour s'imaginer qu'ils delivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le diſpenſant de croire la Trinité &c. Voudra-t-on auſſi que nous accordions qu'ils ſe figurerent que l'interdiction des dignitez, & de la guerre, ne ſeroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre ? Sera-t-on aſſez deraiſonnable pour demander que nous ayions une telle idée de ces gens-là, gens qui avoient de l'eſprit, & de l'artifice, on ne le nie point ? Voici ſans doute le denoüement de la queſtion. Lors que des perſonnes habiles voulant fonder une ſecte, choiſiſſent le chemin du relâchement, & ſe propoſent de ſubſtituer une doctrine non épineuſe à une doctrine incommode, on peut bien pretendre qu'ils ne choiſiſſent pas la methode la plus capable de reüſſir ; mais on ne doit pas ſupoſer qu'ils ſe contentent de la ſupreſſion des myſteres ſpeculatifs, & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique, & qu'ils aggravent même le joug des preceptes. C'eſt neanmoins ce que l'on ſupoſe touchant les Auteurs de l'hereſie Socinienne ; on ſe trompe donc. Ils ſont plus rigides que le reſte des Chretiens ſur l'interdiction de la vengeance, & ſur le renoncement aux honneurs du monde : ils ne cherchent point d'adouciſſemens, ni d'explications figurées dans les textes de l'Evangile qui ſe raportent aux mœurs. Ils ont ramené la ſeverité des premiers ſiecles, qui n'aprouvoient point que l'homme fidele ſe mêlat de Magiſtratures, (f) & qu'il eût aucune part à la mort de ſon prochain ; juſques-là qu'ils ne vouloient pas que l'on accuſât les malfaiteurs. L'interdiction

(b) Voyez l'Eſprit de Mr. Arnaud, to. 1. *chap.* 6. *pag.* 211.

(c) Selon Ceſar cet état ſeroit vicieux. Communi fit vitio naturæ, *dit-il,* ut inviſis, latitantibus atque incognitis rebus magis confidamus, vehementiuſque exterreamur. *De Bello civili lib.* 2. *c.* 4.

(d) Madame de Sablé dit dans l'une de ſes Maximes (c'eſt la 39) On fait plus de cas des hommes quand on ne conoit pas juſqu'où peut aller leur ſuffiſance ; car l'on preſume toûjours d'avantage des choſes que l'on ne voit qu'a demi.

(e) Cet Auteur dit, Que el Heroe platique incomprehenſibilidades de caudal : *& qu'il ſe fait conoitre ſans ſe laiſſer comprendre.* Gran treta en el arte de entendidos oſtentarſe al conocimiento, pero no a la comprehenſion. *Voyez le P. Bouhours, Entretiens d'Ariſte, p. m.* 54.

(f) Non enim cum occidere Deus vetat, latrocinari nos tantum prohibet, quod ne per leges quidem publicas licet, ſed ea quoque ne fiant monet, quæ apud homines pro licitis habentur. Ita neque militare juſto licebit, cujus militia eſt in ipſa juſtitia, neque vero accuſare quemquam crimine capitali, quia nihil diſtat, utrumne ferro, an verbo potius occidas, quoniam occiſio ipſa prohibetur. Itaque in hoc Dei præcepto nullam prorſus exceptionem fieri oportet, quin occidere hominem ſit ſemper nefas, quem Deus ſanctum animal eſſe voluit. *Lactant. lib.* 6. *cap.* 20, *pag. m.* 426.

pratique journellement. Ils alleguent encore d'autres (*I*) raisons très-capables de persuader que cette Secte n'est guere propre à s'amplifier. Ceux qui disent que les Provinces Unies (*K*) lui donnent une pleine liberté de conscience, ne savent

tion des charges & de la guerre est un fardeau plus pesant, que l'interdiction de la vengeance; car elle exclut les expediens & de se tromper soi-même, & de tromper le public. Ceux qui prêchent le plus fortement qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille distinctions pour éluder ce precepte. Les uns disent qu'ils ne haïssent point leur prochain entant qu'homme, mais entant qu'ennemi de Dieu: les autres protestent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particuliere, mais pour l'interêt de Dieu. C'est rentrer par des detours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profession de s'être écarté. Quelques-uns se trompent eux mêmes, d'autres ne sont que des hypocrites qui trompent le monde; mais sur le renoncement à la guerre & aux dignitez, il n'y a nul faux fuyant; il faut de toute necessité faire ce qu'on prêche; la pratique ne peut pas être separée de la theorie: on n'a ni distinctions, ni équivoques. C'est donc une gêne très-effective, ce n'est pas une maceration passagere, comme celle de ceux qui se donnent la discipline une fois l'an: c'est un état perpetuel, & continuel. Disons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes; ils s'étoient trompez en subtilisant, & en consultant avec trop de deference la lumiere naturelle; & s'ils ont gardé une partie du Christianisme, & non pas l'autre, c'est que leur premier principe de ne rien admettre qui choquât directement les lumieres de leur raison, les a conduits à ceci ou à cela. C'est aparemment la cause du choix qu'ils ont fait: s'ils eussent été des fourbes avides de sectateurs, ils s'y fussent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voye d'égarement, & n'usurpons point la place de celui qui sonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la religion, & la convertit en Philosophie. La grandeur, l'autorité & la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vuë. Un politique Espagnol a dit sagement, que c'est une souveraineté que de tenir ses pensées & ses resolutions fort secretes. (*a*) *Si todo excesso en secreto, lo es en caudal; sacramentar una voluntad sera soberania. . . . Arguye eminencia de caudal penetrar toda voluntad agena; y concluye superioridad saber celar la propria.*

(*a*) Voyez le Pere Bouhours, Entretiens d'Ariste, p. m. 201.

Mais voici de quoi detromper ceux qui se flatent que l'éloignement des armes & des dignitez, sera toûjours un puissant obstacle aux progrés de cette secte. Ce n'est point un article de la foi Socinienne qu'il faut renoncer aux Magistratures & à la guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgens aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des charges en Transilvanie, & aparemment ils prendroient les armes comme le reste des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur religion.

(I) *Ils alleguent encore d'autres raisons.*] Car comme la plûpart des gens sont plus portez à aquiescer à des preuves de sentiment, qu'à suivre le fil d'une infinité de consequences enchainées avec methode, & sur des notions distinctes, & qu'ils peuvent même se choquer bien-tôt & facilement des paradoxes où la raison se precipite, on peut assûrer avec quelque vraisemblance que le systême des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il est plus propre à conduire au Pyrrhonisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'occupent que d'examen, & que de speculations. Ses adversaires y rencontreront toûjours des endroits foibles, qui leur fourniront les moyens d'en aliener le monde; l'éternité de la matiere, l'étenduë de Dieu, la limitation de cette étenduë, celle de la science divine, celle des peines de l'Enfer sont des doctrines Sociniennes, qui étant representées avec un peu d'éloquence aux Souverains & aux peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les suplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours à faire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'interêt des particuliers, qu'aucun dogme qui est capable de diminuer la peur des Enfers s'établisse dans le païs; & il est assez probable que les Predicateurs de cette espece de relâchement, choqueront toûjours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelcun a dit que (*b*) *les mêmes personnes qui rejettent l'Evangile à cause de l'austérité de sa morale, rejetteroient encore avec plus d'horreur une Religion qui leur commanderoit de se souiller dans les plus infames déreiglemens, si on la leur présentoit lors qu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'être ensevelis dans les préjugez de l'éducation.* Il a raisonné sur cela, mais il a omis l'une des meilleures reflexions; il n'a point touché à l'amour propre, à l'interêt personnel. Il est vrai qu'un mechant homme trouveroit son compte, par raport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement, l'adultere, le parjure &c. mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere, femme, sœurs & nieces qui le chagrineroient mortellement, si elles se difamoient par leurs impudicitez. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, voler, tromper, &c. qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser; car entre 20. personnes égales, il est manifeste que chacune a moins de force contre 19. que 19. * contre une. Il est donc de l'interêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il soit, que l'on enseigne une Morale très-propre à intimider la conscience.

(*b*) Pensées diverses sur les Cometes, n. 189. p. 592.

* Et cela sans qu'on supose que les 19. agissent de concert contre la 20.

(K) *Que les Provinces-Unies donnent* aux Sociniens... *ne savent guere l'histoire.*] Les Unitaires ont fait plusieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La premiere est attribuée à Erasme Jean Recteur de College à Anvers, qui publia un Ouvrage l'an 1585. où il ne mit point son nom, & qui a pour titre, *Antithesis doctrinæ Christi & Antichristi de uno vero Deo.* Zanchius le refuta l'année suivante. La seconde tentative fut celle de Corneille Daems, Jurisconsulte de Malines, qui se transporta de Tergou le lieu de sa residence à Utrecht, pour y semer quelques traitez de Socin en manuscrit. Les Magistrats en ayant eu conoissance le voulurent arrêter; mais il prit la fuite, ses papiers furent saisis. Il les recouvra quelques

savent guere l'histoire, & se verront solidement refutez, s'ils lisent ce * qui fut repondu aux lettres de Mr. Stoupp. Ils y verront la date † d'un grand nombre d'Ordonnances publiées contre les Sectaires. Je dirai ‡ quelque chose de celles qui se raportent aux Sociniens, & je m'étendrai un peu plus (*L*) sur celle de l'an

* *Apologie pour la Religion des Hollandois, par Jean Brun, imprimée l'an* 1675.

† *A la page* 173.

‡ *Dans la remarque L.*

mois après, parce que le gouvernement de la ville passa en d'autres mains. La troisiéme tentative fut celle d'Ostorode, & de Vaidove, qui vinrent de Pologne à Amsterdam l'an 1598. avec quantité de livres Sociniens imprimez & manuscrits qu'ils commencerent à faire traduire en Flamand (*a*). Les Magistrats ayant fait saisir tous ces livres les envoyerent à l'Academie de Leide, & puis aux Etats Generaux; & avant cela ils firent une rude censure à ces deux Sociniens, & leur commanderent de se retirer. Les Etats Generaux ayant apris le jugement des Theologiens de Leide sur ces Ouvrages, ordonnerent qu'ils fussent brûlez en presence d'Ostorode, & de Vaidove, & que ces deux personnages eussent à se retirer hors des Provinces Unies dans 10. jours (*b*). Le jugement des Theologiens de Leide fut que ces Ecrits ne differoient guere du Mahometisme, & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolerez parmi les Chretiens sans une extrême impieté. (*c*) *Scripta ista ad Turcismum proxime accedere, & veram æternamque Deitatem Christi Filii Dei, & Spiritus S. officium Christi, beneficia ejus salutaria, & Baptismi sancti institutionem, & nostrum Religiosum erga eum officium evertere, & similia multa adeo blasphema, ut sine gravissima impietate nec in vulgus spargi, nec inter Christianos ferri possint continere.* L'an 1617. Adolphe Venator Ministre d'Alcmaer fut relegué dans une Ile, pour avoir fait un Ouvrage qui sentoit le Socinien, *quod portenta Sarmatica saperet* (*d*). Le schisme des Arminiens a favorisé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande; car ils ne refusent pas la Communion Ecclesiastique aux Sociniens. De sorte que ceux-ci ont pu sejourner dans plusieurs villes des Provinces Unies sans y être reconus. Le (*e*) Prince de Transilvanie intercepta une lettre l'an 1638. par laquelle le Socinien Jean Sartorius demeurant à Amsterdam, faisoit savoir à un (*f*) Ministre de sa secte qu'il y avoit en Hollande beaucoup (*g*) de gens de leur parti. Il est certain qu'en ce temslà ils avoient gagné quelques sectateurs, & que leurs livres se repandoient. Pour arrêter cette licence le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques écrits (*h*) de Volkelius l'an 1642. Les Synodes de Hollande ont montré leur zêle pour empêcher la propagation de cette heresie. Ils (*i*) presenterent une Requête aux Etats de la Province l'an 1628. où ils les animerent par plusieurs raisons à ne la point tolerer, & ils exposerent entre autres choses (*k*) qu'en la tolerant on rendroit puante à toute la Chretienté la Republique des Provinces Unies. Cette remontrance fut imprimée, & refutée. Ceux qui la refuterent repondirent à cette raison particuliere, qu'il (*l*) faloit donc que la Pologne fut extremement puante, puis qu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voetius dît là-dessus qu'il n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée, & qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitemens qu'elle leur fit. (*m*) *Sed infelices illi historici perperam præsupponebant, Regis & regni concessionem; quæ nulla erat* (*n*), *nec unquam fuerat: & paucis annis post satis ostendit regnum Polonicum quid istic libertatis cuivis sectæ, & inter eas Socinianæ concessum sit. Quærant modo ex fratribus suis* Sartorio, Jona Slinchtingio, *aliisque, quo loco nunc sit libertas ipsorum.*

(*a*) *Tiré de Gisbertus Voetius, Disput. to.* 3. *p.* 811.

(*b*) *Hoornbeeck, Apparatu ad controversias Socinianas, pag.* 98.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Voetius Polit. Eccl. tomo* 1. *lib.* 4. *p.* 533.

(*e*) *Hoornbeeck, ib. pag.* 97.

(*f*) *Adam Francus Ministre de Clausembourg.*

(*g*) Magnam in his terris Socinianorum messem esse. *Id. ibid.*

(*h*) *Voyez l'article* Volkelius.

(*i*) *Voetius ibid. pag.* 532.

(*k*) Inter alias motivas hanc suggererent, quod hac ratione toti orbi Christiano fœtidum redderetur fœderatum Belgium. *Id. ibid.*

(*l*) Oportere ut Regnum Poloniæ admodum fœteat. *Id. ibid.*

(*m*) *Id. ib.*

(*L*) *Je m'étendrai un peu plus sur* l'ordonnance *de l'an* 1653.] Je ne sai pas ce que les Etats de Hollande repondirent l'an 1628. à la remontrance de leurs Synodes, mais j'ai lu les actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les Deputez des mêmes Synodes leur remontrerent que les sectateurs de Socin, gens qui renversoient tout le Christianisme, la resurrection des morts, l'esperance de la vie éternelle &c. osoient venir dans les Provinces Unies, & principalement en Hollande pour y pervertir les fideles, & pour dechirer l'Eglise: qu'on savoit assez le zêle que les Ragotski avoient fait paroître contre ces heretiques dans la Transilvanie, & ce qui avoit été decerné contre eux en Pologne l'an 1638. & l'an 1647. Qu'on les avoit chassez de la Pologne, qu'on avoit ruiné leur temple, leur Bibliotheque, leur imprimerie, parce qu'ils avoient sous la presse un livre très-scandaleux contre le mystere de la Trinité. (*o*) *Quemadmodum Rakociana domus in Transsylvania adversus hos errorum seminatores Zelaverit; quid Anno* 1638. *&* 1647. *in Polonia contra ipsos actum sit, quomodo ex Polonia sint ejecti, & ipsorum bibliotheca dispersa, ipsorum cœtus disjectus, templum, schola, typographeum, ipsis adempta, quòd librum sub prelo haberent hac inscriptione*, Tormentum throno Trinitatem deturbans, *in recenti memoria est.* Que les Etats Generaux procederent vigoureusement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639. par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre toutes les Provinces furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens, & exhortées de prevenir tout de bon ce mal par leurs decrets. Qu'en l'année 1640. les Etats de Hollande notifierent au Synode d'Amsterdam leur resolution, portant que pour ce qui est de la proscription des Sociniens, & de leurs livres, on en ordonneroit ce qui seroit necessaire tout aussi-tôt qu'on sauroit plus exactement l'état de la chose. (*p*) *Anno* 1640. *Synodo Amsterodamensi hoc decretum Illustrium & Præpotentum Ordinum intimatum est: Quod attinet Socinianorum exclusionem & librorum ejus Secta, scitum est, si accuratiùs Illustres Ordines doceantur, Socinianos aut libros ipsorum in hac provincia apparere, ipsos tunc promtè adversus ipsos & ipsorum libros, prout res exegerit, statuturos.* Que les Etats Generaux avoient ordonné le 17. de Juillet 1651. conformément à l'avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12. d'Avril precedent (*q*), que l'insolence des Sectaires fût reprimée de la bonne sorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les livres Sociniens &c. Après cela les Deputez des Synodes representent qu'il est manifeste que ces Heretiques rôdent le païs, qu'ils s'efforcent d'y gagner des sectateurs, & qu'ils repandent plusieurs (*r*) mauvais livres; que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir, puis

(*n*) *Les Sociniens soutienent le contraire dans les passages citez ci-dessus remarque A. Voyez aussi la remarque L, lettre g.*

(*o*) *Voyez la Reponse de Cocceius ad Apologiam Equitis Poloni, fol.* **** 2 *verso.*

(*p*) *Ibid.*

(*q*) Decretum est, ut non tantum protervia & insolentia Sectariorum, ut oportet, corrigatur, sed & idonea Edicta adversus omnia gravia peccata, scandalosos libros, & scripta Sociniana, & similia, publicentur & proponantur. *Ibid.*

(*r*) *On en specifie plusieurs dans la remontrance.*

l'an 1653. Il n'y a nulle aparence dans l'accusation qu'un Auteur moderne a publiée,

puis qu'outre qu'ils sont rusez, & devots en aparence, ils proposent une doctrine qui ne passe pas la portée de la raison. On finit 1. par suplier très-humblement leurs Illustres Seigneuries d'aller de bonne heure au devant du mal, en procedant contre les personnes, & interdisant les conventicules & les livres: 2. par temoigner que l'on espere qu'enfin elles executeroient les ordonnances dejà données. (a) *Rogant submissè Illustrium VV. DD. cultores, Deputati Synodorum Australis & Borealis Hollandiæ, ipsarum nomine, ut huic malo in tempore obviam eatur, ut in personas statuatur, ut conventicula ipsorum & libri prohibeantur, ut præla & typographiæ isto stercore non contaminentur, & officinæ tam damnosa merce vacuentur.* Les Etats de Hollande communiquerent à la faculté de Theologie de Leide cette requête Synodale, & lui en demanderent son sentiment. La Faculté repondit qu'il ne se pouvoit rien voir de (b) plus horrible ni de plus abominable que la secte Socinienne; qu'elle ne differoit que très-peu du Paganisme; qu'il étoit certain qu'elle se glissoit dans le païs, & qu'il faloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & sainte resolution d'éloigner tous ces blasphêmes, & d'abolir de si mechans livres. *Consilium sapiens, utile avertendis omnibus blasphemiis, & abolendis tam noxiis libris.* Là-dessus les Etats firent un Edit, par lequel ils defendirent à toutes personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent, de porter aucune des heresies Sociniennes dans le païs, ou de les communiquer à d'autres, & de tenir pour cet effet aucune assemblée. Ils declarerent que tous les contrevenans seroient banis la premiere fois de la Province, comme des blasphemateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public; & qu'en cas de recidive ils seroient punis comme on le trouveroit à-propos. Ils defendirent aussi sous de grieves peines l'impression & le debit des livres Sociniens, & ils ordonnerent que cet Edit fût publié & affiché par tout où besoin seroit, afin que personne n'en pretendît cause d'ignorance. Voilà ce qu'ils decreterent le 19. de Septembre 1653. Le Senat (c) d'Utrecht publia un semblable Edit l'an 1655.

Les Sociniens ne garderent pas le silence; ils employerent l'une (d) de leurs meilleures plumes à composer une Apologie qui parut l'an 1654. sous le titre de *Apologia pro veritate accusata ad illustrissimos & potentissimos Hollandiæ & West-Frisiæ Ordines, conscripta ab Equite Polono.* Cette piece est bien écrite; toutes les souplesses de l'art y sont observées; il y regne par tout un grand air de moderation, avec la hardiesse artificieuse de nier les accusations. L'Auteur se sert des mêmes raisons (e) generales que Tertullien a employées dans son Apologetique, & Calvin dans l'Epitre dedicatoire de son Institution, & plusieurs autres Reformateurs dans des Ecrits contre les instances de la Sorbonne. C'est un inconvenient inevitable; la fausse Eglise qui demande la tolerance, & qui se plaint des loix penales, allegue les mêmes lieux communs que la vraye Eglise qui se trouve dans le même cas. La vraye Eglise qui demande aux Souverains l'extirpation de la fausse, employe les mêmes motifs, & les mêmes preuves que la fausse allegue, en demandant l'extirpation de la veritable. Il seroit à souhaiter que des

(a) *Cocceius ibid. fol.* **** 3 *verso.*

(b) Nihil exitiabilius & magis horrendum ista hæresi excogitari potest . . . nihil aut parum differt à Paganismo.

(c) *Voetius, Polit. Eccles. to. 1. p. 533.*

(d) *Celle de Jonas Slichtingius. Voyez la Biblioth. des Antitrinit. pag. 130.*

(e) *Je me sers de cette épithete, parce que les circonstances par raport à la rigueur des loix penales &c. ne sont point les mêmes qu'ici dans l'Apologie de Tertullien & de Calvin.*

Communions si differentes dans le fond, ne se ressemblassent pas dans l'emploi du même stile, & de la même topique; mais c'est un bien que l'on ne se peut promettre dans ce monde. Le mal est à cet égard sans remede; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent pretendans, qui tiennent le même langage quant aux raisons generales. Mais passons à une autre observation.

Quand on presente des requêtes contre un party, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allegation des faits dont on n'est pas bien instruit, ou qui ne sont que des preuves équivoques; car on se trouve refuté quelque tems après d'une maniere qui ne plaît pas. Par exemple, le Chevalier Polonois soutient 1. que les (f) Ragotski n'ont jamais persecuté les Sociniens, & qu'ils les avoient (g) toûjours maintenus dans la liberté de conscience qu'ils leur avoient promise, & les y maintenoient encore. 2. Qu'il ne faloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient exposez dans la Pologne, ni de la demolition du temple de Racovie, puis que les Evangeliques y soufroient les mêmes traverses, & qu'ils reçurent à Vilna un traitement tout semblable à celui de Racovie deux ans après, & sous le même pretexte. (h) *Poloniam deinde, infausto omine commemorant, patriam nostram; quæ dum non tantum nobis, sed etiam (i) Evangelicis, & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis pressuris, ob diversum in sacris sensum, infestam sese præbet; vindicem Dei manum in se provocavit. . . . (k) Eversum nobis fuerit Racoviæ templum, quanquam de eversione templi decretum nihil habet, eo quo dicunt anno: sed eodem exemplo eversum est & Vilnæ Evangelicis biennio post suum templum. Pulsi fuerint Ministri Racovia, quanquam Ministri Racovia decreto pulsi non sunt, sed soli Professores; pulsi sunt & Vilna; proscripti fuerint illi; proscripti sunt & isti; & quidem illi ipsi, qui paulo ante Racoviano casui ex ambone insultaverant. Sic in nobis cœptum, in Evangelicis, qui permiserant, ulterius progressum est exemplum. Exempla enim tramites quærunt, nec ibi consistunt, ubi cœpere. Occasio & prætextus utriusque injuriæ & calamitatis innocentibus inferendæ fuit idem, nempe imago juvenili quorundam temeritate violata.* 3. Qu'il n'étoit pas vrai que la disgrace de Racovie eût été fondée sur l'impression d'un Ouvrage, dont le titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve demonstrativement par le decret de la Diete, qui ne fit aucune mention d'un tel livre, & qui n'auroit pas manqué d'en parler, si c'eût été la raison de punir ainsi leur secte. Il ajoûte que Jean Lætus, le seul Auteur qui ait parlé de la pretenduë impression de ce livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été cause de la ruine de leur Ecole & de leur imprimerie. (l) *Nam causa disturbationis Racovianæ, quam accusatores nostros coram vobis pro vera venditare non pudet, ipso Decreto Comitiali manifestæ vanitatis coarguitur. Ajunt enim causam fuisse, quod librum habuerimus sub prælo, hoc titulo,* Tormentum throno Trinitatem deturbans. *Nullus liber unquam hoc titulo inter nos exstitit, nedum ut sub prælo fuerit. . . . Auctor* (1) *istius commenti fuit Lætus quidam, Moravus, qui profugum sese ex Moravia,*

(f) *Apologia pro veritate accusata, p. 39.*

(g) Quibus hæc illustrissima Domus pacem & libertatem conscientiæ ac religionis juratam, sacrosancte custodivit semper, & etiamnum custodit. *Ibid.*

(h) *Ibid. p. 40.*

(i) *Voyez Jean Lætus in* Compendio Historiæ p. m. 532. & alibi, *où il montre que les Evangeliques de Pologne perdoient leurs Temples en divers lieux, tantôt par des émotions populaires, tantôt par des procés de chicane.*

(k) *Ibid. p. 41. ce que j'ai sauté se trouve ci-dessus pag. 1063. lettre c.*

(l) *Ibid. p. 42.*

(1) *Joan. Læti Compend. Histor. Leidæ 1643. pag.* 766. C'est la page 543. de l'édition de 1661.

publiée, que l'on enseignoit secretement (*M*) leurs heresies à Port-Royal. Je n'expose

Moravia, religionisve an rebellionis causa oblitus; sed odii in nos ex suorum disciplina concepti non immemor, in ipsa patria nostra, quæ exulem benigne suscepit & fovit, eo protervia progressus est, ut nobis patriæ civibus insultare ausus fuerit, edito fumorum pleno libello; inter quos & hæc de libro isto fabula est. Et tamen hic ipse, quamvis vanus Auctor, dicit quidem illo ipso tempore, quo res Ecclesiæ nostræ Racoviæ sunt eversæ, desudasse nostros in extrudendo isto pestifero, *quem ait,* libello: *sed hanc fuisse causam adversariis illarum evertendarum non dicit:* Juventus, *inquit,* Scholæ ansam præbuit, quæ effigiem crucis dejecerat. *Sed narrationi illius per se vanæ, quo speciosior esset, assuendum aliquid fuit ab accusatoribus.* Cocceïus publia une reponse fort solide à ce manifeste des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement consultée à l'égard de ces 3. points; car je m'attendois à y trouver la confusion de l'Apologiste; mais je n'y ai rien trouvé ni sur le 1. ni sur le 2. article; & quant au 3. je n'y ai vu si ce n'est que le bruit courut qu'au tems du desordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel Ouvrage. (*a*) *Quam causam habuerint Poloni eripiendæ vobis Racoviæ, non disputo. Certum est, eo tempore vulgatum fuisse rumorem, tale, quale libellus Deputatorum memorat, scriptum sub prælo sudasse.* Il ne faudroit jamais s'apuyer sur des bruits vagues & sans maître, dans des pieces juridiques, comme sont des remontrances d'un Synode à son Souverain, destinées à obtenir la supression d'une secte. Dans les accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se defendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact: par exemple, on mit en fait dans la remontrance, que les sectateurs de Socin detruisent la resurrection des morts, & l'esperance de la vie éternelle. La Faculté de Theologie de Leide assûra pareillement qu'ils nient avec les Sadduciens la vie de l'ame separée de son corps, & la resurrection des impies. Le Chevalier Polonois soutint qu'en cela on les calomnioit. (*b*) *Quis non cupiat animas etiam corporibus carentes vivere, agere, intelligere; Dei conspectu & gaudiis cælestibus perfrui, pro nobis, in corpore adhuc, tanquam in carcere agentibus, Deum orare, nostrique curam gerere? quis non pedibus in hanc sententiam eat? . . . .* (*c*) Nos *animarum, quamdiu sine corporibus sunt, statum, Deo relinquimus, certissima fide, quæ propria Christianorum est, mortuorum resurrectionem complexi...* Negare nos *ajunt,* impiorum resurrectionem. *Nos vero cum Apostolo,* (1) spem habemus in Deo, resurrectionem fore mortuorum, justorum & injustorum; *justorum ad vitæ æternæ gaudia; injustorum ad ignis æterni supplicia. Et* (2) hunc terrorem Domini, (*qui haudquaquam vanus in ullis futurus est*) scientes, homines suademus, Deo autem manifesti sumus, speramus vero etiam conscientiis vestris fore manifestos (*d*). Cocceïus ne fut point reduit au silence par cette denegation, que l'on apuyoit sur un Ouvrage en quelque façon liturgique, pour le moins authentique, puis que c'étoit l'apologie de la Confession de foi: il (*e*) avoüa qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce livre; mais il eut des citations à donner; il eut de quoi disputer; il sut que dire.

Je dirai en passant que rien n'a été plus prejudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctrine qu'ils avoient cruë fort propre à lever le plus grand scandale, que les esprits philosophes puissent prendre de nôtre Theologie. Tout grand raisonneur qui ne consulte que la lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement parlant constituë le principal caractere de la nature divine, se choquera de ce que dit l'Ecriture sur la durée infinie des suplices de l'Enfer; & principalement s'il y ajoûte les paraphrases & le detail (*f*) des explications qui se trouvent dans plusieurs livres. *Deus optimus maximus* étoient les titres courans & ordinaires de la nature divine, selon le langage des anciens Payens: c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu; & ce style ne conoissoit point *Deus severissimus, implacabilissimus.* Ce style contenoit deux épithetes, qui à proprement parler n'étoient que l'image & que l'expression d'une seule qualité, je veux dire d'une bonté souveraine; car afin que la bonté se deploye comme il faut, elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur? Est-elle autre chose que magnanimité, generosité, munificence, magnificence, effusion de biens? Cette idée naturelle qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Ecriture; car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affectation perpetuelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de misericorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Ecriture: châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal plaisante. Ainsi tant qu'on en demeurera là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourmens & des suplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens deferant trop à la raison, ont mis des bornes à ces suplices, d'autant plus soigneusement, qu'ils consideroient qu'on feroit soufrir les hommes seulement pour les faire soufrir, & sans avoir en vuë ni le profit du soufrant, ni celui des spectateurs; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien reglé. Ils ont cru que cela aprivoiseroit au Christianisme ceux qui s'effarouchent d'une idée, qui paroît si peu compatible avec la souveraine bonté. Mais ces heretiques ne prenoient pas garde qu'on les rendroit plus odieux par cet endroit-là, & plus indignes de tolerance, que par tous leurs autres dogmes. Dans le fond il y a trés-peu de gens qui se scandalisent du dogme de l'éternité des peines, & qui ayent l'esprit tourné comme (*g*) Theodore Camphusius. C'étoit un Ministre natif de Gorcum en Hollande qui se fit Socinien, & qui declara publiquement qu'il auroit vêcu sans religion, s'il n'eût rencontré des livres où l'on enseigne que les tourmens de l'Enfer ne dureront pas toûjours. (*h*) *Memini, meminerunt & alii, fuisse quendam Didericum Camphusium, qui in epistola typis expressa, & canticis ipsius adjuncta, profiteretur, se pronum fuisse ad relinquendam omnem religionem, donec inciderit in illos libros, qui docerent, perpetuos ignes nihil esse & æternos cruciatus.*

(*M*) *Enseignoit secretement leurs heresies à Port-Royal.*] L'Auteur de la Politique du Clergé de France assûre, qu'il y a un tiers party dont l'Eglise Gallicane a tout à craindre. *Ils font profession,* dit-il (*i*), *de croire que l'Eglise Romaine est la veritable*

(*a*) Cocceius in Examine Apologiæ Equitis Poloni, pag. 138.

(*b*) Apologia Equitis Poloni, p. 73. 74.

(*c*) Ibid. p. 76.

(1) Act. XXIV. 15.

(2) 2. Cor. V. 11. 12. Vide Confess. vindic. cap. 20.

(*d*) *Servez vous de ceci comme d'une preuve de ce que j'ai observé dans l'article d'Origene pag. 699. col. 1.*

(*e*) Negari à suis impiorum resurrectionem, negat Eques. Citat in margine Confess. vindic. cap. 20. Ipsa Confessio Belgica, quæ Apologiæ adjungi solet, in capita distincta non est. Quid libri sit *Confess. vindic.* adhuc ignoro. *Cocceius ubi supra p.* 220.

CONSIDERATION sur le dogme de l'éternité de l'Enfer.

(*f*) *Voyez le livre intitulé,* Les merveilles de l'autre monde, *composé par un Chanoine de Riez nommé Arnoux.*

(*g*) *En langue vulgaire,* Dirk Raphaels Camphuysen. *Il étoit né l'an 1586. & il mourut à Worcum l'an 1627. Il est Auteur de plusieurs livres. Voyez la Bibliotheque des Antitrinit. p. 112.*

(*h*) *Cocceius ibid. p. 305.*

(*i*) *Politique du Clergé de France, p. m. 90.*

n'expose point en particulier ce qui concerne les opinions & les livres de Socin. On

table Eglise; qu'on s'y doit tenir inseparablement attaché, & qu'on ne s'en devoit jamais separer: mais cependant ils n'ont aucune attache à ses dogmes, ni aucun respect pour son culte. Jamais ces sortes de gens ne furent en si grand nombre dans ce Royaume. Il y en a d'entr'eux qui poussent leur incredulité si avant, qu'elle va jusqu'à revoquer en doute les plus importantes veritez du Christianisme. Ils sont Sociniens, ne croyent ni le mystere de la Trinité, ni celuy de l'Incarnation. Je sçay là-dessus des choses si particulieres que je n'en sçaurois douter. Je ne vous les diray point, parce que cela ne serviroit qu'à vous scandaliser. Et ce qui est de plus terrible, c'est que ce n'est pas là seulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Theologie de quelques societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique. Voyons ce que Mr. Arnaud repondit à cet Auteur. „ Il (a) faut n'avoir ni honneur ni conscience, pour attribuer à un grand nombre de personnes des crimes noirs & atroces, lors que tout le monde peut facilement reconnoistre, que des accusations si horribles ne sçauroient estre fondées que sur une pure calomnie. Or qui ne voit qu'on ne peut penser autre chose de ce que dit cet Ecrivain. Il peut y avoir en France, même parmy des Abbez, quelques personnes assez impies, pour ne croire ni la Trinité, ni l'Incarnation: mais il faut autre chose pour pouvoir dire, sans se rendre coupable d'une insigne calomnie, *que c'est aujourd'huy la Religion de nos jeunes Abbez.* Il faut qu'on soit assuré qu'il y a au moins une grande partie de ces jeunes Abbez, qui n'ont point d'autre Religion que celle-là. Or comment le pourroit-il sçavoir? Ceux qui seroient assez malheureux pour estre dans ces sentimens impies, seroient-ils assez foux pour s'en ouvrir au tiers & au quart, & pour s'exposer par là à ce qu'ils en auroient à apprehender? Et cette folie sur tout pourroit-elle estre commune à tant de personnes, qu'on pust dire, sans apprehender de passer pour imposteur, que *c'est la Theologie des jeunes Abbez?* Cependant il a l'effronterie de le supposer comme une chose tellement connuë, qu'elle ne luy sert que de prelude pour autoriser une medisance beaucoup plus noire, qui luy fait assurer, comme une chose dont il est bien certain, que quelques Societez graves, sages, fort reglées dans leurs mœurs, & qui passent pour Catholiques, ne croyent non plus que ces Abbez, ni l'Incarnation ni la Trinité. Et *ce qui est de plus terrible*, dit-il, *est que ce n'est pas seulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Theologie de quelques Societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique.* Cela passe toute impudence, d'attribuer non à quelques particuliers, mais à des Societez; & non à une seule, mais à *quelques Societez*, à qui il donne de grandes loüanges de sagesse & de reglement dans les mœurs, de ne pas croire les premiers mysteres de la Religion Chrestienne; & de supposer que cela peut estre, sans qu'aucun de ceux qui pourroient arrester le cours d'un si abominable desordre en sçût rien, ou que le sçachant on le souffrist: & enfin de s'imaginer que le monde sera assez sot, pour croire une chose si incroyable, sur la foy d'un homme de paille, qui dit dans un écrit sans nom: *Je sçay là-dessus des choses si particulieres, que je n'en sçaurois douter*: en ajoûtant par une méchante finesse: *Je ne vous les diray point, parce que cela ne serviroit qu'à vous scandaliser.* On a de la peine à concevoir que la hardiesse à calomnier ait pu aller jusques là. On n'a pas neanmoins tant de sujet d'en estre surpris dans un Calviniste. Il n'a fait „ &c.

(a) *Arnaud, Apologie pour les Catholiques, 2. part. ch. 4. p. 31. & suiv.*

Il n'y avoit pas moyen de se taire après avoir été poussé à bout de cette façon: aussi a-t-on vu que l'Auteur de la Politique du Clergé n'est point demeuré muet: raportons ce qu'il a dit pour sa justification. *Il s'est persuadé*, dit-il (b) en parlant de Mr. Arnaud, qu'on *avoit voulu designer les Jansenistes par* ces Societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique. *Peut-estre n'a-t-il pas tort. Nous* (c) *ne sçavons pas quelles étoient les pensées de l'Auteur de la Politique du Clergé. Mais je sçay bien qu'il y a lieu de soupçonner ces Messieurs d'avoir une Theologie qui n'est guere Chrestienne, & qui approche de la Theologie Socinienne. Cela me fait de la peine, d'estre obligé à dire ce que nous pensons là-dessus, & ce que nous avons lieu de penser. Nous n'aimons point à accabler des miserables, & qui sont déja chargez de la haine publique. Et certainement si ces Messieurs ne nous y forçoient, nous n'exposerions pas aux yeux du public ce qui est capable de soutenir ce soupçon. Mais ils nous poussent à bout; & si ce que nous allons dire leur déplaît, il faut qu'ils s'en prennent à eux-mêmes. Nous ne voudrions pas prononcer d'une maniere aussi positive qu'ont fait Filleau & le Jesuite Meynier, que* ceux qu'on apelle Jansenistes sont de veritables Deïstes, ennemis des Mysteres de la Religion Chrétienne. *Mais il est vray qu'il leur est échappé de dire des choses contre la Divinité de Jesus-Christ, qui donnent lieu de soupçonner qu'ils cachent dans le cœur de terribles monstres.* Faites un peu d'attention, je vous prie aux preuves qu'il va donner. *Ces Messieurs*, dit-il (d), *ne font point de difficulté d'avouër que la Divinité de Jesus-Christ n'est pas suffisamment prouvée par l'Ecriture Sainte. . . L'Auteur* (e) *de la Perpetuité de la Foi* demande, (f) *pourquoi Jesus-Christ n'a-t-il pas fait connoître sa divinité en termes si clairs qu'il fût impossible de les éluder.* De ces paroles & de celles-ci, *Dieu n'a pas voulu que les veritez de la foi fussent proposées aux hommes avec la derniere evidence*, l'Auteur de la Politique du Clergé conclut que les Jansenistes ont ce principe: *La* (g) *Divinité de Jesus-Christ & la Trinité ne sont pas clairement exprimées dans l'Ecriture.* Après cela il nous dit 1. *que ce principe est faux de toute fausseté, car il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la divinité de Jesus-Christ puissent être en façon du monde éludez. Il n'y a point de passages si clairs, on le sait bien*, continuë-t-il, *sur lesquels les heretiques n'imaginent, & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle cela éluder, il n'y a rien dans l'Ecriture, rien même dans tous les livres du monde & dans le langage des hommes, qui ne puisse estre éludé.* Il prouve cela en montrant de quelle maniere l'on pourroit faire des chicanes sur les textes de l'Evangile qui affir-

(b) *Esprit de Mr. Arnaud, to. 1. ch. 6. p. 196.*

(c) *Notez le peu de scrupule que fait cet Auteur de mentir; car c'est lui-même qui a composé la Politique du Clergé.*

(d) *Esprit de Mr. Arnaud ibid. pag. 197.*

(e) *Id. ib. p. 198.*

(f) *Page 103.*

(g) *Esprit de Mr. Arnaud ibid. pag. 201.*

On le peut aprendre en gros dans le Dictionaire de Moreri. Un Historien Allemand * a redigé en 229. propositions la doctrine des Sociniens.

* *Daniel Hartnaccius in continuatione Jo. Micralii Syntagm. Histor. Eccles.*

SOM-

affirment l'humanité de J. CHRIST, & sur les (a) Canons du Concile de Nicée, & sur un passage qui seroit fait à plaisir (b), pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2. lieu il assûre que (c) *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs. . . . Cet* (d) *aveu, que la Divinité du Fils n'est point suffisamment expliquée dans la Revelation écrite, est justement ce qui confirme les Sociniens dans leur Heresie, & ce qui peut porter les autres à l'embrasser.* En 3. lieu il dit (e) que Mr. Arnaud doit reconoître, *que jusqu'au Concile de Nicée il a été permis de nier la Divinité de Jesus-Christ sans risquer son salut*, & que si *l'article de la Divinité du Fils n'a point été un article de foy necessaire au salut durant trois cens ans, il n'a pû le devenir par la decision d'un Concile; parce que selon les plus raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Messieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, le Pape, ni les Conciles ne sçauroient faire de nouveaux articles de foy. D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'huy la Divinité du Fils n'est pas un point de foy, pour lequel on puisse dire anatheme à ceux qui le nient. Ainsi en s'avançant de principe en principe, il est clair qu'on n'a pas mauvaise raison de soupçonner Mr. Arnaud de ne point croire les mysteres de l'Incarnation & de la Trinité, ou du moins de ne les pas regarder comme des affaires capitales dans la Religion.* En 4. lieu il prouve (f) que ces Messieurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande deference pour l'autorité de l'Eglise. *Cela étant*, conclut-il (g), *les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation d'une part ne pouvant être prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludez, selon ces Messieurs; & d'autre part n'étant appuyez que sur des decisions pour lesquelles ils ne croyent pas qu'on doive avoir une soumission aveugle, il est clair que ces mysteres n'ont plus de fondemens fermes, & que dans la Theologie de Port-Royal ils ne peuvent être tout au plus que des problemes.* En 5. & dernier lieu il nous regale d'un conte, qu'il fait preceder d'un preambule qui vaut son pesant d'argent. *J'ajoûteray une histoire*, dit-il (h), *que je ne donne au public qu'avec repugnance, & aprés avoir long-temps combattu. Si ces Messieurs ne nous poussoient pas avec tant d'injustice & tant de cruauté, nous n'en serions jamais venus là. Mais on ne doit plus rien à un homme comme Mr. Arnaud, qui viole si hautement les loix de la charité & de la sincerité.*

Voici l'abregé de cette histoire. „ Il (i) y a „ environ (k) 15. ou 20. ans qu'un jeune homme, „ fils d'un Tresorier de France de la Generalité „ d'Orleans, nommé Picaut, ou Picot, desti- „ né à l'Eglise, étudioit à Paris dans la Maison „ de Messieurs de Port-Royal. „ La conversation d'un Ministre revolté, & quelques lectures le convainquirent que le Pape est l'Antechrist; il fit là-dessus un écrit pour son usage; & ayant su que cet écrit étoit tombé entre les mains du Directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'échapa. „ (l) Il vint au Perche où il avoit un Bene- „ fice; afin d'essayer d'en tirer quelque argent. „ Il tomba hazardeusement entre les mains d'un „ Gentilhomme Huguenot, distingué pour la „ naissance, & particulierement pour le merite. „ Ce Gentilhomme, fort éclairé & habile dans „ les matieres de Religion, le poussa fort loin sur „ les causes qui le portoient au changement; & „ en passant d'un sujet à l'autre, il decouvrit que „ ce jeune homme avoit les sentimens des Soci- „ niens sur les mysteres de la Trinité & de l'In- „ carnation, & qu'il étoit armé de toutes leurs „ mechantes difficultez : mais à cela prés fort „ plein des opinions de l'Eglise Romaine, & fort „ peu disposé à recevoir les dogmes des Refor- „ mez, excepté celuy-là, que le Pape est l'An- „ techrist. Le Gentilhomme fut extrémement „ surpris de voir que ce jeune homme étoit Soci- „ nien. Il luy demanda où il avoit pris ces opi- „ nions. Le jeune homme repondit sans myste- „ re, qu'il les avoit prises dans la Maison de Port- „ Royal où il avoit étudié; qu'il y avoit là dedans „ diverses personnes qui avoient ces sentimens : „ qu'on defendoit aux Novices & aux Etudians „ de lire les livres de Calvin & des Calvinistes; „ qu'aussi ne les avoit-il jamais lûs: mais que pour „ les Ouvrages des Sociniens, ils n'étoient point „ enfermez dans un lieu à part de la Bibliotheque „ de la Maison, & que les lisoit qui vouloit. En „ suite ce jeune garçon se sauva en quelque Pro- „ vince éloignée, & sortit enfin de France pour „ éviter la persecution de ses parens. Et l'on a „ sçu depuis, que ceux qui avoient travaillé à l'in- „ struire, n'avoient jamais pu venir à bout de le „ defaire de son Socinianisme. „ Nous oublierions l'une des meilleures pieces du sac, si nous ne raportions pas ce qui suit. *L'Auteur* (m) *de l'Apologie pour les Catholiques, qui verse des torrens de bile à la rencontre d'un mot qui le chagrine tant soit peu, ne manquera pas de se recrier en cet endroit contre l'impudence, contre la fourbe & la calomnie. Il n'y aura pas, selon luy, assez de feu dans les enfers pour punir l'auteur d'une si horrible medisance. Mais je veux bien l'avertir, que je ne me rens garand que de ceci.* 1. *C'est que ce jeune homme a fait cette histoire, & l'a faite à un grand nombre de personnes tres-dignes de foy, & d'une probité parfaitement reconnuë.* 2. *Que ce jeune homme étoit veritablement Socinien en sortant des mains des Theologiens de Port-Royal; & qu'il avoit appris le Socinianisme dans leur Maison. Du reste on ne sçauroit dire, si ce qu'il ajoûtoit est vray, que ses maîtres fussent infectez de la même heresie. Mais on ne voit aucune raison qui ait obligé cet Etudiant à inventer une si horrible calomnie. Et cela, joint à la maniere dont ils ont parlé des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, peut faire, sinon une preuve, au moins un tres-violent soupçon. Voilà ce que nous en sçavons, & ce que nous avions à en dire. Le Public formera ses sentimens là-dessus comme il luy plaira. C'est ce que l'on gagne à pousser les gens à bout.*

Cet Auteur ne croyoit pas que la replique de Mr. Arnaud ne contiendroit que peu de paroles; il s'attendoit à des torrens de reflexions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des

(a) *Esprit de Mr. Arnaud ubi supra, p. 203. & suiv.*
(b) *Ibid. p. 205. & & suiv.*
(c) *Ibid. p. 209.*
(d) *Ibid. p. 211.*
(e) *Ibid. p. 212.*
(f) *Pag. 213. jusqu'à pag. 219.*
(g) *Ibid. p. 220.*
(h) *Ibid.*
(i) *Ibid.*
(k) *Notez que l'Auteur écrivoit son livre l'an 1683.*
(l) *Ibid. p. 222.*
(m) *Ibid. p. 224.*

SOMMONA-CODOM. C'est ainsi que les Siamois apellent un certain homme extraordinaire, qu'ils croyent être parvenu à la suprême felicité *. Je n'en

* *Voyez la Loubere, Relation de Siam, to. 1. chap. 22. n. 4. & 5. p.m. 500. 501.*

des effets de l'historiete. Mais Mr. Arnaud se contenta de la refuter en peu de mots, & avec beaucoup de moderation, pour un homme qui savoit fort bien se mettre en colere. Voici ce qu'il dit. „ Il (*a*) a voulu faire croire qu'on avoit à „ Port-Royal de l'éloignement du Calvinisme, „ mais qu'on y avoit un grand penchant pour les „ heresies des Sociniens, & voicy la preuve qu'il „ en donne. On instruisoit à Port-Royal dans „ les lettres humaines de jeunes enfans de condi- „ tion, qu'on travailloit en même temps à élever „ dans la pieté. Ils n'avoient la pluspart que 10. „ 12. ou 14. ans, & le plus âgé en avoit à peine „ 16. C'est pour eux qu'ont esté faites les Me- „ thodes Greques & Latines, & les racines Gre- „ ques en vers François. Ecoutons maintenant „ ce que Mr. Jurieu nous conte dans son fameux „ livre de *l'Esprit de Mr. Arnauld.* Il dit qu'on „ leur cachoit avec grand soin les livres des Cal- „ vinistes : mais que pour ceux des Sociniens on „ les leur laissoit lire tant qu'ils vouloient : & que „ c'est par la lecture de ces livres qu'un de ces en- „ fans qu'il nomme, & qu'il dit qui estoit d'Or- „ leans, s'estant entesté des erreurs des Sociniens „ avoit quitté l'Eglise, & s'estoit fait Huguenot. „ Or tout cela est faux de la derniere fausseté. Il „ n'y a jamais eu d'enfans à Port-Royal du nom „ & de la famille dont il est dit qu'estoit celuy-là, „ & il n'y en a mesme jamais eu aucun de la ville „ d'Orleans. Et le fondement de tout cela, qui „ est qu'on laissoit lire à des enfans de cet âge-là „ des livres des Sociniens, ne montre que trop „ qu'il n'y a rien qu'on ne doive attendre d'un „ homme, qui est capable de debiter des menson- „ ges si horribles & si incroyables. „

(*a*) *Arnaud, Dissertation sur le pretendu bonheur du plaisir des sens, p. 13. 14.*

On pourroit faire plusieurs reflexions sur la peine que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud s'est donnée, pour convaincre de Socinianisme le Port-royal, mais je n'en ferai que trois.

La I. est que si quelcun accusoit de la même chose cet Ecrivain, il trouveroit toute faite l'instruction de ce procés dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, car il n'auroit qu'à bâtir ce syllogisme.

Un homme (*b*) qui croit d'une part que les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludez, & qui d'autre part n'a pas une soumission aveugle pour les decisions des Conciles, est Socinien.

Or l'Auteur de l'Esprit de Monsieur Arnaud croit cela, & n'a pas cette soumission :

Donc il est Socinien.

(*b*) *Voyez l'Esprit de Mr. Arnaud, ubi supra, pag. 220.*

La majeure de ce Syllogisme est évidemment la doctrine de cet Auteur; car voulant justifier ce qu'il avoit dit (*c*) que le Socinianisme étoit la Theologie de quelques Societez graves, c'est-à-dire de Messieurs de Port-Royal, il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la divinité de JESUS-CHRIST n'a pas été revelée avec assez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de soupçonner qu'ils ne croyent pas qu'on soit obligé de se soumettre aux Conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non équivoque de l'heresie Socinienne, autrement il ne se purgeroit pas de calomnie; son accusation seroit mal prouvée, & il demeureroit chargé de la note d'un faux accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties : la derniere n'a pas besoin d'être prouvée; car il est assez manifeste qu'un Ministre Protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles; & vous trouverez la preuve de la premiere dans ces paroles. (*d*) *Ja n'avienne que je veuille diminuer la force & la lumiere de ces caracteres de la divinité de l'Ecriture : Mais j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve, & à quoi l'on ne puisse repondre quelque chose : & considerez tous ensemble, quoi qu'ils ayent plus de force que separément, ils n'en ont pas assez pour faire une demonstration morale.* Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la divinité de J. CHRIST; car en vain pretendroit-on que Dieu nous a revelé évidemment la divinité de son Fils dans l'Ecriture, si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la parole de Dieu. Mais de plus cet Auteur est en procés avec un autre Ministre (*e*) sur la question si la foi de nos mysteres supose l'évidence du temoignage, & il a pris là-dessus non seulement la negative, mais il soutient aussi que l'affirmative est un sentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ses propres armes. Vous avez dit (*f*) qu'*il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la divinité de* J. CHRIST *puissent être en façon du monde éludez.* Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la decision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on feroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouëz (*g*) que les caracteres de la divinité de l'Ecriture peuvent être éludez? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles. (*h*) *Les preuves de l'Ecriture qui établissent* la Trinité, l'Incarnation, la necessité de la grace *ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres soufrent & reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte; où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-réelles & qui meritent d'être éclaircies;* Souvenez vous que dans l'Esprit de Monsr. Arnaud, (*i*) *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs,* c'est-à-dire en leur avoüant comme vous faites, que (*k*) *Jesus-Christ n'a pas fait connoître sa divinité en termes si clairs, qu'il fût impossible de les éluder.*

Ma II. reflexion est que si ces preuves du Socinianisme de Messieurs de Port-royal étoient bonnes,

(*c*) *Dans la Politique du Clergé, p. 90.*

(*d*) *Jurieu, Traité de la nature & de la grace, pag. 246.*

(*e*) *Voyez ses deux livres contre Mr. Saurin.*

(*f*) *Esprit de Mr. Arnaud ubi supra, p. 201.*

(*g*) *Ci-dessus lettre d.*

(*h*) *Jurieu Defense de la doctrine universelle de l'Eglise, p. 467.*

(*i*) *Ubi supra pag. 209.*

(*k*) *Voyez l'Esprit de Mr. Arnaud ibid. pag. 198.*

n'en parle que (*A*) pour avoir lieu d'examiner une objection très-subtile que Mr. du Rondel m'a proposée, contre ce que j'ai avancé dans l'article * de Lucrece,

** Pag. 426. col. 2. à la fin de la remarque I.*

bonnes, il s'ensuivroit que toute l'Eglise Romaine seroit Socinienne; car ce qu'ils ont dit de l'obscurité de l'Ecriture est un dogme universel dans cette Eglise. D'ailleurs il y a fort peu de Catholiques Romains, qui attribuent au Pape d'être infaillible sur les matieres de fait. On n'attribuë pas même aux Conciles Oecumeniques ce privilege. Les Jansenistes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles sur les matieres de droit, & ils ont même reconu que les cinq propositions étoient heretiques, au sens auquel ils ont pretendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la justification des Religieuses qui refusoient de signer certains formulaires, & d'aquiescer à des mandemens Episcopaux, est d'une telle nature que tous les Moines en diroient autant, s'ils se trouvoient inquietez par des Evêques. Combien de procés ont-ils avec leurs Prelats? Combien de fois se pourvoyent-ils contre eux par des apels ou à des Synodes, ou au Pape? N'est-ce pas un signe manifeste qu'ils ne croyent pas que l'on doive sacrifier ses lumieres à l'autorité des tribunaux subalternes? J'avouë qu'il y en a quelques-uns qui disent qu'un Religieux doit obeir aveuglément à son Superieur; mais ce n'est que par raport à la discipline, & aux observances, & ils ne se croiroient pas obligez de lui obeir, s'il leur commandoit de croire ce qu'ils savent être condamné par les decisions des Conciles. De sorte que si le Port-royal est Socinien, puis qu'il a dit d'un côté que l'Ecriture ne contient pas évidemment nos mysteres; & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumieres de sa conscience un mandement épiscopal, ou une Bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Academie, ni de Communauté Religieuse dans la Catholicité qui ne soit Socinienne. Admirons donc le discernement de l'adversaire de Mr. Arnaud; confessons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est fort assûré que si les Jesuites se trouvoient jamais dans le même cas où le Port-royal s'est trouvé, ils feroient le même † manege que le Port-royal a fait. Seroient-ils pour cela Sociniens?

† *Pendant la Congregation* de Auxiliis, *Clement VIII. ne leur étant pas favorable*, ils soutinrent publiquement dans Rome qu'il n'étoit pas de foi que Clement VIII. fût Pape. D'autres enseignerent qu'il n'etoit pas infaillible. *Voyez l'Histoire de cette Congregation imprimée l'an* 1687 *p.* 49. *où y cite* Matthieu Hist. de France, liv. 2.

Ma III. reflexion regarde les soins extrêmes que cet Auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il revele le secret du *nommé Picaut ou Picot.* Il craint d'accabler le Port-royal, il declare qu'il a long tems combatu avant que d'oser lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait si ces Messieurs eussent été moins injustes, & moins cruels envers son parti; il s'applaudit neanmoins de les avoir terrassez, *c'est ce que l'on gagne*, conclut-il, *à pousser les gens à bout*; Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante? Ne diroit-on pas que c'est une de ces productions, qui dans un procés ne laissent à la partie aucun lieu de se pourvoir, & de chicaner. Mais il se trouve au bout du compte qu'il n'objecte à Messieurs de Port-royal qu'un recit, qu'il n'ose pas garantir; il ne fait si cela est vrai. Qui le croira donc, puis qu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs assez simple pour s'imaginer que son histoire imprimeroit à ces Messieurs une flêtrissure si honteuse, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté? Qu'il n'aye point cela sur la conscience: il peut-être fort assûré que de tels contes ne feront jamais d'impression sur des esprits desinteressez, ni même sur les Jesuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela; mais il faut comparer à ces soldats deserteurs, qui racontent mille fables sur l'état des villes assiegées dont ils s'échapent. J'ai un livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour titre *Traité des Parlemens ou Estats generaux composé par Pierre Picault.* Voilà sans doute nôtre fugitif, car il y a beaucoup de Socinianisme dans cet Ouvrage. Lors qu'un homme grave, & de beaucoup de reputation quitte son païs & son Eglise, on peut faire fond sur ce qu'il en conte. C'est ce qui me fait croire que l'Auteur de la Politique du Clergé ne savoit ce qu'il disoit avec son pretendu tiers parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il supose que la France est pleine; car lors que je demandai il y a deux (*a*) ou trois ans à un fameux (*b*) Pere de l'Oratoire, s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclesiastiques de France, il me repondit que presque personne n'y conoissoit les ouvrages & les dogmes de ces gens-là. Il se trouve par tout des mecreans, & des doutans, mais ce ne sont pas des Sociniens.

(a) On écrit ceci en Juillet 1696.

(b) C'est Mr. le Vassor, qui est aujourdui à Londres, qui est fort conu par ses Ouvrages, qui a professé la Theologie dans l'Oratoire, & qui conoît parfaitement l'état civil & ecclesiastique de France.

Concluons que l'Auteur de la Politique du Clergé n'ayant pu donner des preuves de l'accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-royal, demeure duement chargé de la note d'un franc calomniateur. Il faut comparer ses preuves à celles d'un homme qui ayant dit que le Gouverneur d'une place est traitre à son Souverain, le prouveroit 1. en lui imputant une conduite qui seroit celle de tous les autres Gouverneurs, & celle des Gouverneurs qu'il reconoîtroit fideles: 2. en publiant quelque sot conte, qu'un soldat sorti de la place auroit fait aux ennemis.

(*A*) *Que pour avoir lieu d'examiner une objection.*] Mr. du Rondel ayant lu la page 426. du 2. volume de cet Ouvrage, eut la bonté de m'écrire qu'il craignoit que l'on ne la combatît & par des exemples, & par des raisons, (*c*) *Car à Siam & en autres pays où l'on croit en Sommona-Codom, c'est un dogme incontestable que ce Dieu ne se mêle de quoi que ce soit dans son Nireupan, & laisse aller sur la terre toutes choses à leur gré; & cependant on ne laisse pas de le prier, de l'invoquer & de tâcher par toute sorte d'efforts de l'imiter dans la pratique des vertus. Voyez le 1. tome de Mr. de la Loubere. Mais quand il n'y auroit ni Sommona-Codom ni tout autre Dieu en ce monde, de cela seulement qu'on parle des Dieux, & qu'on attache à ces idées là toute la beauté des mœurs, il se trouveroit parmi les hommes force gens qui aspireroient à ce degré de gloire.* La necessité où je me trouve reduit de renvoyer une infinité de choses à un autre tems, me contraint ici à mon grand regret de suprimer toute la suite de la belle lettre de Mr. du Rondel, mais j'en mettrai le precis dans ces 3. ou 4. mots; il represente fortement le pouvoir de l'admiration, & il montre par de grans exemples que la seule envie d'imiter un beau modele, a porté les hommes à des actions très-difficiles.

(c) Lettre de Mr. du Rondel du 28. de Janvier 1696.

Repondons en 1. lieu à l'objection qu'il a fondée

crece, *Que la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu.*

SOPHRO-

fondée sur la conduite des Siamois, & pour mieux developer cette matiere raportons d'abord les paroles de l'Historien. „ (a) Sommona-Codom „ avant de mourir ordonna qu'on luy consacrât „ des statuës & des Temples, & depuis sa mort „ il est dans cet état de repos, qu'ils expriment „ par le mort de Nireupan. Ce n'est pas un lieu, „ mais une maniére d'être: car à parler juste, „ disent-ils, Sommona-Codom n'est nulle part, „ & il ne joüit d'aucune félicité: il est sans nul „ pouvoir, & hors d'état de faire ny bien ny mal „ aux hommes: expressions que les Portugais ont „ renduës par le mot d'anéantissement. Néan- „ moins d'autre part les Siamois estiment Som- „ mona-Codom heureux, il luy adressent des „ priéres, & luy demandent tout ce dont ils ont „ besoin: soit que leur Doctrine ne convienne „ pas avec elle-même: soit qu'ils portent leur „ Culte au de-là de leur Doctrine: mais en quel- „ que sens qu'ils attribuënt du pouvoir à Sommo- „ na-Codom, ils conviennent qu'il n'en a que „ sur les Siamois, & qu'il ne se mêle point des „ autres Peuples, qui adorent d'autres hommes „ que luy. „ Vous voyez là manifestement que les Siamois disent le pour & le contre de leur Sommona-Codom. Ils disent qu'*il ne joüit d'aucune felicité, & d'autre part ils l'estiment heureux.* On peut donc croire qu'encore qu'ils disent qu'*il est sans nul pouvoir*, ils l'estiment fort puissant: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils lui adressent des prieres, leurs idées sont si confuses qu'elles leur permettent d'affirmer le blanc & le noir d'un même objet. Quand ils le considerent d'un certain sens ils én disent une chose, & quand ils le considerent d'un autre sens, ils la nient. Les notions de leur esprit sont differentes du sentiment de leur cœur; c'est pourquoi leur theorie ne s'accorde pas avec leur pratique: mais quoi qu'il en soit nous devons croire qu'ils n'invoquent point Sommona-Codom, entant qu'ils croyent qu'il n'a nul pouvoir, & qu'il ne se mêle de rien, mais entant qu'à certains égards & par des maximes de sentiment, plus fortes pour l'ordinaire sur le peuple que les dogmes precis & distincts des speculatifs, ils lui attribuent quelque puissance. L'Historien insinuë clairement qu'ils lui attribuent quelque pouvoir; *en quelque sens*, dit-il, *qu'ils lui en attribuent, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois.* Voilà ma 1. remarque: j'y ajoûte cette observation. Ils sont très-persuadez qu'il y a des choses qui conduisent l'ame ou au malheur éternel, ou au bonheur éternel, & que tout ce qu'ils peuvent faire en l'honneur de Sommona-Codom est beau, loüable, juste, propre à conduire au souverain bien. Ainsi quand même ils enseigneroient constamment & sans aucune ombre de contradiction qu'il ne se mêle de rien, qu'il n'a nul pouvoir, qu'il n'entend point les prieres qu'on lui adresse, ils devroient s'adresser à lui dans leurs besoins, & pratiquer les vertus qui lui ont été agreables; car ce doit être selon eux le chemin de la suprême felicité. Je dis donc que leur devotion, & leur Morale pratique ne combat point ce que j'avance; car ils ont en même tems & la foi de l'existence, & la foi de la providence. Il est vrai qu'ils ne donnent point la providence à Sommona-Codom, mais il suffit qu'ils la donnent à quelque autre chose, & qu'ils attendent d'elle la recompense de leurs bonnes œuvres. (b) *Ils n'ont pas moins perdu que les Chinois l'idée de la divinité,* mais ils ont pourtant *conservé cette ancienne maxime qui promet des recompenses à la vertu, & qui menace le crime de châtiment:* Ils attribuent donc *cette justice distributive à une fatalité aveugle:* c'est de cette fatalité qu'ils attendent leur bonheur s'ils vivent bien: c'est elle qui leur tiendra compte des honneurs qu'ils auront rendus à Sommona-Codom. Pour comprendre leur impieté, il ne faut que jetter les yeux sur celles des gens de lettres Chinois: ce sont (c) *ceux qui ont des grades de literature, & qui seuls ont part au Gouvernement.* Ils sont *devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'Ame du Ciel, & de toutes les autres Ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvûës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle; qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée.* Ils pretendent que *c'est une chose toute-conforme aux Principes de la Nature, que par des simpathies secrettes, mais certaines, entre la Vertu & le bonheur, & entre le Vice & le malheur, la Vertu soit toûjours heureuse, & le Vice toûjours malheureux.* Voilà donc les Chinois & les Siamois fort differens d'Epicure: ils nient l'existence de Dieu, & admettent une providence, au lieu qu'Epicure rejettoit la providence, & reconoissoit l'existence de la Divinité. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Siamois invoquent Sommona-Codom, & qu'ils s'efforcent d'imiter sa belle vie; mais il faudroit trouver étrange qu'Epicure eût invoqué Jupiter; & qu'il se fût fait une grande violence en l'honneur des Dieux; car il étoit persuadé que ses prieres & ses efforts ne lui serviroient de rien. Les Siamois croyent au contraire que le culte de leur Heros leur attire une belle recompense: la fatalité aveugle, les loix & les sympathies naturelles qui ont lié selon eux la vertu avec le bonheur, & le vice avec le malheur, sont un motif & un frein aussi puissant, que le sauroit être la foi d'une providence éclairée.

(a) La Loubere, Relation de Siam, to. 1. ch. 24. p. m. 533. 534.

(b) Id. la Loubere ibid. chap. 23. n. 15. p. 515.

(c) Id. ib. n. 14. p. 514.

Examinons à cette heure l'autre partie de l'objection. Je conviens qu'on peut admirer & honorer un objet, sans se proposer d'autre recompense, que la seule satisfaction de rendre justice au merite; mais je ne saurois convenir qu'il y ait des gens capables de l'invoquer, & de combatre leurs inclinations, & de lui offrir des sacrifices dans la vuë d'obtenir ses bonnes graces, & d'apaiser sa colere, s'ils sont bien persuadez 1. qu'il ne se mêle de rien; qu'il ne se soucie de rien; que la mauvaise vie des hommes ne lui deplaît pas, & que leur bonne vie ne lui est pas agreable. 2. Qu'il n'y a aucun autre être qui puisse recompenser les hommages qu'ils rendroient à celui-là, ni châtier la complaisance qu'ils auroient pour leurs passions. Voilà le fondement de la maxime que j'ai avancée, que *la foi de l'existence de Dieu sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu; ou un frein contre le vice.* Mais quoi,

 dira-

SOPHRONIE est le nom qu'on donne à une Dame Romaine, dont Eusebe louë le courage & la chasteté. Je ne saurois bien dire où l'on a trouvé son nom; car Eusebe ne l'a point nommée ni dans le chapitre * 14. du 8. livre de son Histoire Ecclesiastique, ni dans le 34. chapitre du 1. livre de la vie de Constantin. Il dit seulement que cette Dame étoit mariée au Gouverneur de Rome, & qu'ayant su que les Archers dont Maxence se servoit pour se faire amener les femmes qu'il avoit dessein de violer, étoient dejà entrez dans sa maison, avec une permission extorquée de son mari, elle demanda un peu de tems sous pretexte de se parer; qu'en suite se voyant seule dans sa chambre, elle se plongea une épée dans le sein, & fit conoître par cette action à son siecle & aux suivans, qu'il n'y a que la vertu chretienne qui soit invincible, & à l'épreuve de la mort. Voilà ce qu'en dit Eusebe. Il ne dit point qu'elle ait *demandé permission à son mari, & pardon à Dieu, de ce qu'elle alloit executer*; ni que *l'Eglise lui ait rendu temoignage de la verité de son martire par la declaration de sa sainteté.* Ce sont des gloses que le Sieur Moreri, trompé par (*A*) Charles Etienne, attribuë faussement à l'Historien.

* *Moreri cite 17. après Charles Etienne & plusieurs autres Dictionaires.*

SOU-

dira-t-on, des hommes pleins d'admiration pour une nature excellente, sainte & heureuse, & honorée par toute la terre, ne pourront-ils pas se la proposer comme un modele de leur vie; & dans le dessein de l'imiter, ne pourront-ils pas combatre leurs mauvaises inclinations, & tendre vers la vertu avec des efforts extraordinaires? Je repons qu'ils le pourront, pourveu qu'ils croyent que cette penible imitation les rendra semblables à cette nature, ou leur procurera quelque autre gloire d'un très-grand prix. Mais dès lors la foi de la providence sera jointe en eux avec la foi de l'existence divine; ils croiront ou comme les Siamois & les Chinois, que la nature des choses a uni ensemble par une fatalité aveugle, le bonheur avec la vertu, & le malheur avec le vice; & que l'imitation d'un Sommona-Codom les mettra un jour en possession d'un état semblable au sien; ou ils croiront qu'un Legislateur intelligent a destiné des couronnes, à ceux qui auront choisi pour leur modele la vie sainte & heureuse des Dieux immortels. Au pis aller ils espereront que le genre humain sera assez équitable pour admirer leur vertu, & pour la recompenser glorieusement; & que peut-être ils parviendront un jour à l'apotheose. La gloire de Miltiade eut un grand pouvoir sur Themistocle, quoi que Themistocle n'esperât rien de Miltiade; je l'avouë: aujourdui la memoire des Alexandres & des Cesars ne peut-elle pas remuer si vivement les passions, qu'elle fera entreprendre les choses les plus difficiles? Neanmoins on est très-persuadé que ces Conquerans ne savent pas ce qui se fait sur la terre, & qu'ils ne peuvent faire ni aucun bien, ni aucun mal. J'avouë tout cela: mais Themistocle ne savoit-il pas qu'en imitant Miltiade, il parviendroit à la même gloire que Miltiade? Ceux qui marcheroient aujourdhui sur les traces des Alexandres & des Cesars, ne sauroient-ils pas que les trophées, les panegyriques, l'immortalité du nom seroient le prix & la recompense glorieuse de leurs fatigues? Ainsi tous les exemples que l'on sauroit alleguer de la force de l'admiration, & de celle de l'imitation, suposent & établissent l'existence d'une cause qui recompense le travail de l'admirateur, & celui de l'imitateur. Ils ne font donc rien contre ma these. Voici encore une reflexion: la foi de l'existence divine, sans celle de la providence, ne doit point passer pour un motif à la vertu, si tout ce qu'elle peut produire peut être produit par la seule idée de l'honnête, & par la seule envie d'être loüé: or la seule idée de l'honnête, & la seule envie d'être loüé, peuvent produire tout ce que l'admiration & l'imitation des Dieux d'Epicure seroient capables d'operer. Cela devient manifeste quand on l'examine attentivement. Donc &c. Je n'ai pas voulu tirer avantage de ce qu'un sectateur d'Epicure, ne pouvoit pas se flater qu'en imitant les vertus des Dieux, il (*a*) posséderoit un jour leur beatitude; cela n'eût pas été à propos, puis que Mr. du Rondel ne supose pas que l'objection regarde aussi Epicure. Voyez la marge (*b*).

(*a*) *Epicure & ses Sectateurs enseignoient que l'ame de l'homme perit pour jamais quand l'homme meurt.*

(*b*) *Je ne propose ceci que comme un problême que Mr. du Rondel prendra la peine d'examiner, & que je le prie de refuter aussi tant que bon lui semblera, pour la plus ample instruction de nos lecteurs.*

(*A*) *Moreri trompé par Charles Etienne.*] Comme l'article de Sophronie n'est pas bien long dans Charles Etienne, je le raporterai tout entier. *Sophronia matrona Romana, altera Lucretia Christiana, cum vim Decii Principis videret se passuram, consentiente viro arrepto gladio seipsam transfixit, ac inter sanctas mulieres est relata. Euseb. lib. 8. cap. 17.* Voilà d'où Mr. Moreri a pris que Sophronie *est apellée la Lucreße Chretienne*, & c'est dejà une faute; car c'est donner une trop grande étenduë aux paroles du Dictionaire Latin. Le *consentiente viro* qui se devoit raporter à *passuram*, & non pas à *arrepto gladio*, fut un piege pour Moreri; une virgule mal mise lui ayant fait croire que cette Dame ne se tua pas, sans en avoir demandé la permission à son mari, le fit donner dans un mensonge. Peut-être que la virgule n'y fait rien; car si vous en mettez une après *passuram*, & une après *viro*, comme font Mrs. Lloyd & Hofman, l'équivoque ne sera pas moindre. Un Auteur exact & zêlé pour ses Lecteurs auroit mis *passuram* après *viro*, & alors on n'eût pas été en balance. Je n'ai que faire de marquer le reste. Je dirai seulement que Mr. Moreri n'a point adopté toutes les fautes de Charles Etienne; il a ôté *Decii Principis*, & substitué le tyran Maxence à Decius. Lloyd & Hofman n'ont pas corrigé une seule lettre. Je m'étonne que Rivet ait dit (*c*) qu'Eusebe raporte touchant Sophronie, qu'après avoir prié Dieu à genoux, comme pour immoler à Jesus-Christ sa chasteté, elle se tua en presence du tyran Maxence. Cela m'aprend que lui aussi est de ceux qui citent après les modernes, sans consulter les originaux. J'avois eu meilleure opinion de lui. Je n'étois pas étonné que Ravisius Textor dans son *Officina*, & Decimator dans sa *Sylva vocabulorum* eussent fait les mêmes fautes que je trouvois dans Charles Etienne. Ces Auteurs-là ne songeoient point à verifier.

(*c*) Euseb. lib. 8. Historiæ refert de Sophronia præfecti Romanæ urbis uxore quod cum animadverteret maritum metu mortis perterritum, prodidisse pudicitiam suam Maxentio Tyranno, cum prius defixis genibus Deum orasset, tanquam pudicitiam suam Christo immolaturam, pectus coram eo ferro transfixisse. *Andr. Rivetus in Genes. exercit. 73. oper. t. 1. p. 281.* J'ai raporté *coram eo* à Maxence; peut-être le faut-il raporter à mari. Rivet a commis ici un solecisme.

SOUBISE, ville de Xaintonge, qui a donné son nom à bien des personnes de qualité. Elle passa dans la Maison de Rohan en l'année mil cinq cens soixante & quinze, par le mariage de Catherine de Parthenai, fille & heritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque, avec René de Rohan II. du nom. Ce Jean de Parthenai, conu sous le nom de Soubise, va faire le sujet d'un article.

SOUBISE (Jean de Parthenai, Seigneur de) est l'un des Heros du XVI. siecle parmi les Protestans de France. Il commença à s'instruire de leurs sentimens à la Cour * du Duc de Ferrare, lors que Renée de France, fille de Louis XII. & femme de ce Duc, y recueillit quelques Apôtres de la Religion Reformée, & embrassa leur Theologie. Etant de retour en France, il s'employa (*A*) avec un grand zêle à la propagation des veritez qu'il avoit conuës, & peu s'en falut que Catherine (*B*) de Medicis ne devint sa proselyte. Dès le commencement de la crise qui rendit la guerre inevitable entre les deux religions en 1562. il fut l'un des plus considerables associez du Prince de Condé, qui le choisit pour commander dans Lion, lors que cette grande ville qui s'étoit declarée pour la Cause, ne parut pas être en de bonnes mains sous le Baron des Adrets. Soubise justifia merveilleusement le choix que l'on fit de sa personne pour la garde d'une telle place; car malgré tous les embarras qu'il lui falut essuyer, il la conserva, & il en rendit bon compte. Il y † fit cent coups de maître. Le Duc de Nemours l'y assiega inutilement; & la Reine mere tâcha en vain ‡ de le surprendre par des negociations. Il fut mêlé fort avant dans les soupçons touchant le meurtre du Duc de Guise; & l'on trouve même que les depositions de Poltrot le chargerent considerablement: neanmoins c'est l'opinion des plus équitables (*C*) Ecrivains de la Communion de Rome, qu'il n'eut point de part à cette action abominable. Il avoit été ⊥ Gentilhomme de la Chambre du Roi, & il fut fait Chevalier β de l'Ordre le 7. Decembre 1561. Il avoit commandé l'armée de (*D*) Henri II. en Toscane; & pour me servir des termes de

* *Varillas, Hist. de l'heres. l. 10. sur la fin.*

† *Voyez Varillas Hist. de Charl. IX. t. 1. pag. 212. 215. édit. de Hollande, mais principalement voyez Beze Hist. Eccles. l. 11.*

‡ *Varil. ib. pag. 225.*

⊥ *Beze l. 3. p. 257.*

β *Le Laboureur Addit. à Casteln. t. 1. pag. 378.*

fier. Decimator me paroît plus juste que tous les autres à l'égard de l'allusion à Lucrece; il ne dit pas, comme Moreri, que Sophronie ait été apellée la Lucrece Chretienne; mais qu'elle pourroit porter ce nom avec justice: *Castitatis nomine celebris, ita ut altera Lucretia Christiana non immerito dici possit.*

(*A*) *Il s'employa avec un grand zêle.*] Voici ce que l'Histoire des Eglises Reformées remarque touchant la reformation de la ville de Soubise. *Quant* (a) *à Soubize le Seigneur du lieu, homme de singuliere vertu envers Dieu, avoit déja tellement fait que plusieurs de sa terre etoient bien instruits. Ce que voyant ce bon* (b) *vieil homme, s'employa tellement en l'œuvre du Seigneur, que chacun tenoit pour un œuvre miraculeuse le labeur qu'il prenoit, etant toutes les nuits sans dormir (à cause qu'on n'osoit s'assembler que de nuict & bien secretement) esquelles il alloit par les lieux circonvoisins, etant souvent contraint de se sauver dans les bois, & y passer les nuits. En somme le Seigneur se servit de lui tellement, qu'en peu de tems tout à l'environ la Messe fut quittée d'une grande partie du peuple.*

(a) *Beze Hist. Eccles. l. 2. ad ann. 1559. pag. 199.*

(b) *Il parle d'un Ministre nommé Michel Mulot âgé de plus de 60. ans.*

(*B*) *Que Catherine de Medicis ne devint sa proselyte.*] Je citerai un Auteur (c) qui a lu une vie manuscrite de Soubise, où il a trouvé sans doute bien des particularitez. L'Admiral *se trompoit seulement*, dit-il, *en ce qu'il étoit persuadé que Catherine de Medicis étoit Calviniste dans l'ame; mais tout autre que lui s'y seroit également trompé. Soubise lui faisoit part des longues conferences qu'il avoit tous les jours avec cette Princesse sur le Calvinisme. Il l'assûroit qu'elle n'en étoit pas moins instruite que la Reine de Navarre. Il supposoit qu'elle y eût du moins autant d'inclination. . . . La Duchesse de Montpensier étoit toûjours presente à ces entretiens, & temoignoit d'être si persuadée des discours de Soubise, qu'elle s'opposa autant qu'elle put au dessein de son mari, de mettre dans un cloître leurs trois dernieres filles. . . . Et de fait à l'article de la mort où la dissimulation n'est plus d'usage, la Duchesse manda Jean Malot Ministre de Paris, & lui demanda la Cene à la Calviniste*, ce qui lui fut refusé. En un autre lieu (d) Mr. Varillas nous aprend, que *Soubise qui lassé des longueurs de la Regente l'avoit enfin quittée, assûroit qu'encore qu'elle n'eût pas le courage de se declarer Calviniste, elle ne seroit pas fâchée qu'on l'y contraignît.* Il n'avoit pas trop de tort d'en juger ainsi; temoin ce qu'elle dit (e) en aprenant la fausse nouvelle du triomphe des Protestans à la bataille de Dreux, *He bien, il faudra donc prier Dieu en François.* Temoin encore les grandes caresses qu'elle fit alors *aux amis des nouvelles opinions.* Elle eût été bien-tôt resignée à l'abjuration du Papisme, s'il eût eu du dessous, & à procurer à Soubise la gloire de très-grand Convertisseur. Mr. Varillas avouë (f) qu'elle *se jetta dans le party Catholique plus par necessité que par choix.*

(c) *Varillas Hist. de Charl. IX. t. 1. p. 60.*

(d) *Varill. ib. p. 139.*

(e) *Mezerai Abr. Chron. t. 5. p. m. 72.*

(f) *Varillas, ubi supra pag. 332.*

(*C*) *Des plus équitables Ecrivains.*] Mr. le Laboureur n'a point fait de difficulté de publier ces paroles (g) fort notables. „La conspiration de „Poltrot ne se fit point avec participation de „l'Admiral de Châtillon, du Comte de la Ro„chefoucaut, & des Sieurs de Soubise & de Feu„quieres. . . . Cela ne se peut croire de per„sonnes de cette qualité; & il est si mal prouvé „par les interrogatoires du meurtrier, qu'il est „aisé de voir qu'il n'avoit autre dessein en les ac„cusant, que de s'avoüer des Chefs d'une Fac„tion qui avoit les armes à la main.„

(g) *Addit. à Casteln. t. 2. pag. 225.*

(*D*) *L'armée de Henri II. en Toscane.*] Si nous en croyons Brantome, cet emploi avoit eu de

de Mr. le Laboureur *, il étoit homme de grande menée & de grand service. Il mourut en † 1566. âgé ‡ d'environ 54. ans. Il avoit épousé la fille aînée de la Maison d'Aubeterre, Antoinette Bouchard. C'étoit une Dame (*E*) fort zêlée pour sa Religion. Ils ne laisserent qu'une fille: ce fut Catherine de Parthenai, dont j'ai fait mention en son lieu. Le premier mari qu'elle eut, savoir le Baron du Pont en Bretagne, prit le nom de SOUBISE; c'est ce Soubise qui paroît avec honneur dans toutes les operations les plus remarquables de la seconde & de la troisiéme guerre civile. Il fut fait prisonnier ┼ à la bataille de Jarnac en 1569. mais il s'évada par adresse. La Nouë ayant été blessé au siege de Fontenai-le-Comte l'année suivante β, Soubise commanda en chef, & se rendit maître de la place. En la même année il reçut deux blessures au siege de Xaintes γ. Il fut tué à la (*F*) Saint Barthelemi, après s'être defendu comme un lion. Les Dames δ furent curieuses de regarder sur quoi pouvoit être fondé le φ procés qu'on lui avoit suscité. J'en parle ailleurs ζ.

SOUBISE (BENJAMIN DE ROHAN, DUC (*A*) DE) petit-fils du precedent, & fils de René de Rohan II. du nom & de Catherine de Parthenai, seconda vigoureusement les entreprises du Duc de Rohan son frere, soit pour secourir les Rochelois, soit pour maintenir en France le parti de ceux de la Religion. Il avoit apris le metier des armes en Hollande sous le Prince Maurice; & il fut un des Gentilhommes ξ François qui se jetterent dans Bergue, lors que les Espagnols l'assiegerent l'an 1606. Il soutint le siege de St. Jean d'Angeli en 1621. contre une armée que le Roi Louïs XIII. commandoit en personne; & il obtint en rendant la place abolition du passé, sous promesse (*B*) d'obeissance pour

* *Labour. ib. p.* 804.

† *Ib. pag.* 378.

‡ *Varillas Charl. IX. t.* 1. *pag.* 275.

┼ *D'Aubigné t.* 1. *pag.* 396.

β *Vraye Hist. des troubles l.* 13.

γ *D'Aubigné ib. pag.* 475.

δ *Id. ib. pag.* 546.

φ *C'étoit un procés d'impuissance.*

ζ *Dans l'article* Quellenec, *& dans la remarque C de l'article* Parthenai *pag.* 733.

ξ *Grotius Ann. l.* 15.

de mechans côtez. Il dit (*a*) que sur l'affaire de Poltrot *Monsieur de Soubise fut accusé ingrat de force gens, car ayant été deferé par les Siennois de plusieurs choses qu'il avoit faites en Toscane, y ayant charge du regne du Roi Henri, & prest à estre en grande peine, Monsieur de Guise intercèda pour lui.* Je ne sai pas de quel droit Mr. Varillas (*b*) developpe & paraphrase ce texte aussi fortement que voici. *Au retour de la guerre de Sienne où l'on pretendoit que Soubise se fût mal comporté, tant à la guerre que dans la distribution des Finances, ses ennemis ayant formé contre lui des accusations, qui alloient à lui ôter l'honneur & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protegé.*

(E) *Une Dame fort zêlée pour sa Religion.*] Sur le bruit qui courut que les Catholiques avoient dessein de la prendre, de la mener aux portes de Lion, & de menacer de l'y poignarder avec sa fille sous les yeux de son mari, s'il ne rendoit cette Place, Soubise lui envoya Poltrot, qui retourna avec des lettres de cette Dame, *pour l'exhorter de les laisser toutes deux perir, & de demeurer fidele à son party* (*c*). Voilà une digne femme d'un homme qui *temoigna* (*d*) *une aversion insurmontable pour tous les Traitez separez, & qui protesta de n'en signer jamais d'autre, que celui qu'il verroit signé de la main du Prince de Condé.* Elle étoit aussi très-digne sœur du Vicomte d'Aubeterre qui abandonna tout pour la Religion, & s'assujettit à une vie fort dure. Voici ce qu'en dit Brantome (*e*). „Il étoit fugitif à Geneve faiseur de boutons de son metier, comme „étoit la loi là introduite qu'un chacun d'eux eût „un metier & en vêcût, tel Gentilhomme & „Seigneur qu'il étoit, & ledit Aubeterre, bien „qu'il fût de bonne maison, étoit de celui de faiseur de boutons; moi en passant une fois à Geneve, je l'y vis fort pauvre & miserable. Depuis il fut pris à la sedition d'Amboise, & condamné comme les autres; mais Mr. de Guise „par la priere de Mr. le Marechal de St. André, „lui fit pardonner & sauver la vie.„ Quelques-uns ont dit (*f*) qu'à la recommandation de la Dame de Soubise, le Conseiller Fumée fut remis en liberté, lors qu'il couroit le même peril qu'Anne du Bourg; mais d'autres (*g*) attribuent cela aux expediens que Soubise suggera à la Reine mere, qui *de longue main lui portoit faveur. Catharina,* c'est Mr. de Thou (*h*) qui parle, *in gratiam Joannis Parthenai Subisæ reguli sibi percari, & Fumeo amicissimi sua commendatione apud judices illius causam non parum sublevasse creditur.* Il y a bien de l'aparence que d'Aubigné a pris la femme pour le mari.

(F) *Fut tué à la St. Barthelemi.*] Mr. Varillas pretend que depuis l'action de Poltrot, *Soubise n'alla qu'une fois à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il aprehendoit que ceux de la Maison de Guise n'eußent pas été persuadez des faits qu'on publioit, pour affoiblir la deposition d'un assaßin qui avoit été son domestique.* Sur ce pied-là il ne seroit point allé aux noces du Roi de Navarre, ou aux Vêpres Parisiennes, s'il avoit été en vie; & ce seroit une nouvelle preuve que le Soubise de D'Aubigné étoit le Baron du Pont (*i*).

(A) *Duc de.*] Je lui donne ce titre à l'exemple de celui qui publia en 1666. la vie du Duc de Rohan. Cet Auteur n'a fait que suivre le chemin batu. Cependant il faut reconoître que jamais la Seigneurie de Soubise n'a été érigée en Duché, & que le Geographe Du Val (*k*) qui l'assûre, le fait sans raison. C'est un abus qui regne terriblement dans les Maisons nobles de France, d'attacher à une même terre tantôt un titre, tantôt un autre, sans attendre les lettres d'érection. Ne voit-on pas les fils des Ducs porter sous le titre de Marquisat, le nom des terres dont leurs peres s'apellent Ducs? Bien davantage; il y a des terres qui ne sont plus dans une famille, & cependant les personnes de cette famille prennent le nom de ces terres; l'un s'en dit *Marquis, un autre Comte, l'autre Vicomte ou Baron &c.* Mr. le Laboureur (*l*) declame de la bonne sorte contre cela.

(B) *Sous promesse d'obeissance pour l'avenir.*] Celui qui repondit au Manifeste du Duc de Soubise

(*a*) *Memoir. t.* 3. *vie du Duc de Guise.*

(*b*) *Charl. IX. t.* 1. *pag.* 327.

(*c*) *La vie manuscrite de Soubise apud Varill. Charl. IX. t.* 1. *pag.* 331.

(*d*) *Varill. p.* 277. *à l'occasion de la treve que des Adrets conclut pour les Protestans du Dauphiné, & à laquelle il tâcha de faire consentir Soubise.*

(*e*) *Memoires t.* 3. *vie du Duc de Guise.*

(*f*) *D'Aubigné t.* 1. *pag.* 123.

(*g*) *La Planche Hist. de Franc. II. pag.* 147. *Beze Hist. Eccl. l.* 3. *pag.* 257.

(*h*) *Thuan. l.* 23. *pag. m.* 467.

(*i*) *Cela est incontestable.*

(*k*) *Dans son livre intitulé* la France, *au chap. de Xaintonge.*

(*l*) *Addit. aux Memoires de Castelnau tom.* 2. *pag.* 793.

pour l'avenir. Il ne laissa pas sur la fin de la même année de se rendre maître de Royan. Au mois de Fevrier 1622. il s'empara d'Olonne, & se rendit tellement maître de la campagne dans le bas Poitou, que ses partis allerent faire des prisonniers jusques à cinq lieuës de Nantes. Cette superiorité ne lui dura gueres; car on l'attaqua si vertement dans l'Ile (*C*) de Rié peu après qu'il l'eut subjuguée, que l'on y dissipa toutes ses forces. Il se retira à la Rochelle, où il essuya bien des marques de mepris & de mecontentement; ce qui l'obligea de passer d'autant plûtôt en Angleterre, afin d'y demander du secours. Sur l'avis qu'on en reçut à la Cour de France, on le declara criminel de leze-majesté au premier chef, le quinziéme de Juillet 1622. Il trouva moyen d'équiper quelques vaisseaux, nonobstant le refus de sa Majesté Britannique; mais ils perirent à Pleimouth par une tempête. Au commencement de * l'année 1625. il se saisit de l'Ile de Ré, & fit une entreprise sur Blavet ou Port-Louïs en Bretagne, qui ne lui reüssit qu'à demi; car c'étoit assez son étoile que de (*D*) n'être pas fort heureux dans les vastes projets qu'il formoit. Il se saisit du port, & de six navires de guerre qu'il y trouva: les troupes de debarquement s'emparerent de la ville; mais ayant trouvé de la resistance au Fort, il fit rembarquer son monde, & se retira, non (*E*) sans laisser quelques vaisseaux échouez. L'un de ceux qu'il prit, nommé la Vierge Marie, étoit monté de 80. pieces de canon, & avoit coûté plus de deux cens mille écus. Il eut le deplaisir de se voir desavoüé par ceux de la Religion, quoi que l'on ne doutât pas qu'il n'eût concerté toutes choses avec

** On met cet évenement sous l'an 1624. dans le Ministere du Cardinal de Richelieu.*

X X X x x x le

bise en 1625. pretend (*a*) que ce Duc demanda pardon au Roi en sortant de St. Jean d'Angeli, & qu'il *jura de lui demeurer à jamais très-fidele sujet & serviteur; de ne plus porter les armes contre son service, pour quelque cause & pretexte que ce fût, & de n'adherer plus aux unions, associations & assemblées qui se feroient sans l'autorité & pouvoir de Sa Majesté.* Il pretend aussi que les *Historiens Reformez se sont bien gardez d'inserer en leurs Histoires ce serment fait par Mr. de Soubise, & par ceux qui sortirent de St. Jean avec lui; mais qu'il se trouve au Greffe de la Prevôté de l'Hôtel, & dans les Memoires du Sieur de Modene grand Prevôt de France, imprimez à Tholose l'an* 1621.

(a) Mercure Fr. t. 11. pag. 262.

(C) *Dans l'Ile de Rié.*] Mr. de Puysegur a confondu cette defaite avec l'échec que reçut le Duc de Soubise dans l'Ile de Ré l'an 1625. *Après le siege de Montpellier*, dit-il (*b*), *quatre ans se passerent sans aucune guerre contre ceux de la Religion. Le Roy fit construire un Fort près de la Rochelle.... Puis il alla dans l'Ile de Ré avec son armée commandée par Monsieur le Prince. Monsieur de Soubise qui avoit quatre mille hommes dans cette Ile fut batu.* Voilà comment la conformité des noms fait faire des anachronismes. La victoire de l'Ile de Rié où Louïs XIII. fut en personne, preceda le siege de Montpellier; mais ni lui ni Monsieur le Prince ne furent point à celle de Ré, posterieure à ce siege.

(b) Memoir. pag. 37. édit. de Holl.

(D) *De n'être pas fort heureux.*] Si les relations faites par les Catholiques Romains ne lui reprochoient que cela, on ne les pourroit pas soupçonner d'une aigreur trop passionnée, mais elles vont jusqu'à l'accuser de peu de courage. C'est pousser trop loin l'insulte. On (*c*) pretend qu'un grand Seigneur dit au Roi; *Sire, Mr. de Soubise ayant fui vôtre presence à Rié, & ayant maintenant encor fui celle de vôtre Amiral en l'Isle de Ré, il faut croire s'il continuë qu'il sera un jour le plus vieil Capitaine de vôtre Royaume.* Les mêmes relations disent (*d*) qu'il ne se mêla point au combat de l'Isle de Ré, & qu'aussi-tôt qu'il en vit le mauvais succés, il se sauva à la hâte dans une chaloupe sans chapeau ni épée. On veut même que son Capitaine des Gardes ayant vu cette épée, *dit qu'il faloit bien qu'elle lui fût tombée du baudrier, parce qu'il étoit bien asseuré qu'il ne l'avoit pas mise à la main.* Les satires (*e*) sur la deroute de l'Isle de Rié sont encore plus outrageantes. On lui a fait un autre reproche bien different de celui-là, (*f*) c'est qu'à son retour d'Angleterre, *il fit jurer à un Gentilhomme qui étoit à lui que s'il voyoit son vaisseau prêt d'être pris, & qu'ils ne pussent plus rechapper, de mettre le feu dans les poudres pour les faire tous brûler, choisissant plûtôt cette mort que de faire triompher ses ennemis de leur prise.* Mais pour donner aux lecteurs une defiance mieux fondée des histoires que le parti Catholique publioit, il faut que je raporte une medisance qui a tout l'air d'une de ces calomnies qu'on repand parmi le peuple, afin de nourrir le zêle par le remuëment des passions. On publia (*g*) que quand ceux d'Olonne demanderent à capituler, Monsr. de Soubise leur *repondit arrogamment & impudemment qu'on lui choisit les plus belles filles qui fussent entr'eux, pour en bailler la curée à ses favoris, après s'en être prealablement saoullé, ou qu'on lui baillât cent mille écus*; que l'une & l'autre de ces conditions ayant été rejettées, il leur promit de les exemter du pillage moyennant 20. mille écus, 80. pieces de canon, & 3. vaisseaux, & qu'il ne laissa pas de les piller, quoi qu'ils lui eussent accordé toutes ces choses.

(c) Merc. Franc. t. 11. p. 891.

(d) Ibid. pag. 882. Voyez aussi le Ministere du Cardinal de Richelieu ad ann. 1625. pag. 179. édit. de Holl.

(e) Voyez Mercure Franc. t. 8. pag. 559.

(f) Merc. Fr. t. 11. pag. 281.

(g) Claude Malingre Hist de la rebellion t. 2. p. 225.

(E) *Non sans laisser quelques vaisseaux échoüez.*] Pour faire voir la partialité de ces relations, je raporterai ici ce qu'un Auteur (*h*) Catholique nous aprend sur cette entreprise de Blavet. Il dit que le Duc de Soubise *avec trois cens soldats & cent matelots seulement attaqua si vigoureusement le grand Vaißeau nommé la Vierge, qu'après quelque resistance il y entra l'épée à la main, l'emporta, & tous les autres en suite. . . .* Et que le port ayant été bouché avec des gens, *une chaine de fer & un gros cable*, il s'y trouva enfermé pendant trois semaines, *mais que le vent venant à changer il s'en servit, & à la merci des mousquetades il fit couper à coups de hache la chaine & le cable, sortit avec les vaisseaux du Roi, & s'alla emparer de l'Isle d'Oleron.* Pourquoi supprimer dans le Mercure ces endroits avantageux?

(h) L'Auteur de l'Histoire du Duc de Rohan à Paris 1666. j'ai dit ailleurs qu'on attribuë cette Histoire à Mr. Fauvelet-du-Toc.

le Duc de Rohan son frere, dans les conferences qu'il avoit euës avec lui à Castres pendant l'automne de l'année 1624. Il publia un Manifeste dont on crut que la Milletiere, qui se qualifioit *Intendant de l'Admirauté des Eglises*, étoit l'Auteur: & en attendant le tems propre pour faire une descente du côté de Bourdeaux, il se rendit formidable par la prise de plusieurs vaisseaux marchands, & tint en échec toute la côte depuis l'embouchure de la Garonne, jusques à l'embouchure de la Loire. Il entra dans la Garonne l'onziéme de Juin 1625. avec une flotte de 74. voiles, & fit descente dans le Medoc, & s'empara de Castillon. Au bout du compte cette grande équippée fut peu de chose; il falut qu'il s'en retournât bien-tôt dans l'Ile de Ré, d'où s'avançant quelques jours après vers la flotte des ennemis, il brûla (*F*) l'Amiral de Hollande; ce qui obligea la Cour à hâter les entreprises qu'on meditoit pour nettoyer toute cette côte. Le Duc de Montmorenci Amiral de France, assisté des vaisseaux Hollandois, batit la flotte de Soubise. On le chassa de l'Ile de Ré, & puis de celle d'Oleron, & on le contraignit de se retirer en Angleterre *. Il y fut un instrument très-puissant pour faire obtenir aux Rochelois les secours qu'on leur envoya; & lors que malgré tous ces secours cette ville eut été soumise, il ne se soucia point de jouïr en France du benefice de l'amnistie; il aima mieux demeurer en Angleterre, où il mourut sans posterité, & d'où il tâcha de nuire à la Cour de (*G*) France autant qu'il lui fut possible. Le nom de SOUBISE subsiste encore dans la Maison de Rohan en la personne de François de Rohan, fils d'Hercule de Rohan Duc de Mombazon, lequel François de Rohan s'apelle Prince de Soubise. Il épousa le 16. d'Avril 1663. Anne de Rohan, fille de Henri Chabot & de Marguerite de Rohan, heritiere du Duc de Rohan. Il est Capitaine des Gendarmes, & s'est signalé en diverses occasions, à la bataille de Senef par exemple, où il eut la jambe cassée. La Princesse de Soubise son épouse, a été Dame d'honneur de la feuë Reine de France, & a passé pour une des plus † grandes beautez de la Cour. Les Auteurs du tems l'ont fort loüée. Sa vertu & sa sagesse n'ont pas eu moins d'éclat que sa beauté. Les Nouvellistes de Hollande ont debité, que le Prince de Soubise est un de ceux qui ont rendu leur commission de Lieutenant General, pour n'avoir pas été compris dans la promotion des Marechaux de France qui s'est faite au mois de Mars 1693.

SPANHEIM (FRIDERIC) Professeur en Theologie à Leide, a été une personne d'un très-grand merite. Il nâquit à Amberg dans le haut Palatinat le premier jour de ‡ Janvier 1600. & fut élevé avec un grand soin sous les yeux d'un pere (*A*) qui étoit non seulement docte, mais aussi fort consideré à la Cour Electo-

* *Tiré de divers volumes du Mercure François.*

† *Voyez les œuvres galantes de Cotin. Mr. Menage fit des vers Grecs sur ce qu'on ordonna à cette Dame de se baigner dans la mer ayant été mordue d'un chien. Ces vers sont très-beaux, ils sont à la page 178. de ses poësies*, edit. Amstel. 1687.

‡ Ut ita annos cum seculo computaverit qui lucem cum incipiente anno & seculo primam vidit. *Heidanus ubi infra.* Il se trompe en prenant l'année 1600. pour la premiere du XVII. siecle. C'est la derniere du XVI. plusieurs font cette faute.

(*F*) *Il brûla l'Amiral de Hollande.*] Je n'ai point encore vu d'Auteur qui ait refuté solidement le reproche qui a été fait au Duc de Soubise, d'avoir faussé sa parole à l'Amiral Hollandois. On dit (*a*) qu'ils avoient fait un accord de n'entreprendre rien l'un contre l'autre, pendant les negociations de paix qui se faisoient à la Cour; mais que Soubise tirant avantage de la parole que cet Amiral lui avoit donnée, le prit au depourvu, & à la faveur du vent & de la marée arriva sur lui dans une demie heure, & fit attacher à son vaisseau deux pataches jointes ensemble pleines de feu d'artifice, qui le brûlerent en peu de tems. Le Mercure François ajoûte (*b*) qu'il y avoit eu des ôtages donnez de part & d'autre. Il faut croire que l'attaquant ne demeuroit pas sans repartie, lors qu'on l'accusoit en cela d'infidelité. L'Historien Catholique du Duc de Rohan ne fait aucune mention de ce reproche; il dit que Soubise ayant su *que Manty, & Hautin Amiral de Zelande venoient pour le charger avec quarante vaisseaux, il alla au devant d'eux, coula a fonds cinq de leurs vaisseaux, & leur tua plus de quinze cens hommes.* Je viens de lire ce que l'Auteur Protestant qui s'est deguisé sous le nom de *Theophile Misathée*, a publié (*c*) pour la justification de Soubise. C'est quelque chose, mais je voudrois une meilleure discussion, & une plus exacte verification.

(*a*) *Mém. du Card. de Richelieu pag m.* 177.

(*b*) *To.* 11. *pag.* 874.

(*c*) *Apologie pour les Eglises Reformées de France imprimée en* 1625. *chap.* 10.

(*G*) *Nuire à la Cour de France autant.*] Car il paroît par une Declaration (*d*) de Loüis XIII. datée le 8. de Juin 1641. que *depuis un an quelques-uns de ceux qui avoient été envoyez par les Sieurs de Soubize & de la Valette pour corrompre la fidelité de plusieurs François, étoient tombez entre les mains de sa Majesté, & avoient avoué que lesdits de Soubize & de la Valette . . . . traitoient avec le Roi d'Espagne pour faire une descente en Bretagne & Aulnis, ou en la riviere de Bordeaux.*

(*d*) *Voyez les Memoires de Montresor pag.* 366.

(*A*) *D'un pere qui étoit non seulement docte.*] Il s'apelloit Wigand SPANHEIM; il étoit Docteur en Theologie, & Conseiller Ecclesiastique de l'Electeur Palatin. Il épousa Renée Tossan, fille de Daniel Tossan Ministre d'Orleans, & puis Professeur en Theologie à Heidelberg. Daniel Tossan avoit épousé Marie Coüet Parisienne, fille de Philibert Coüet Avocat au Parlement de Paris, laquelle s'étoit retirée à Orleans avec sa mere & deux sœurs pour la Religion l'an 1562. Tossan fuyant la persecution se retira par des chemins detournez à Montargis, où sa femme accoucha d'une fille dont la Duchesse de Ferrare Renée de France fut la marraine. Cette Duchesse fille de Loüis XII. zélée tout ce qui se peut pour l'Eglise Reformée, recueilloit à Montargis autant de Refugiez qu'elle pouvoit; mais ce que dit Heidanus n'est pas vrai, qu'elle y ait retenu Daniel

Electorale. Après avoir étudié dans le College d'Amberg jusques en l'année 1613. il fut envoyé l'année suivante à l'Academie d'Heidelberg, qui étoit alors dans un état très-florissant. Il y fit tant de progrés & dans les langues, & dans la Philosophie, qu'on vit bien qu'il seroit un jour un grand homme. Il retourna chez son pere l'an 1619. & fut envoyé bien-tôt à Geneve pour y étudier en Theologie. Les malheurs du Palatinat le firent resoudre à épargner à son pere les frais de sa pension; c'est pourquoi il s'en alla dans le Dauphiné l'an 1621. & demeura trois ans chez le * Gouverneur d'Ambrun en qualité de Precepteur. Il entra deux † fois en conference reglée sur des matieres de controverse, comme c'étoit assez la coutume en ce tems-là, & sortit d'affaire glorieusement. Il retourna à Geneve, & puis il vint à Paris, où il trouva un bon (*B*) parent qui étoit Ministre de Charenton, & qui lui deconseilla d'accepter la profession de Philosophie à Lausanne que Mrs. de Berne lui offrirent. Il fit un voyage de quatre mois en Angleterre l'an 1625. & après avoir fait encore quelque sejour à Paris, ils s'en retourna à Geneve, il y disputa une chaire de Philosophie l'an 1626. & l'emporta. L'année suivante il se (*C*) maria avec une Demoiselle originaire du Poitou. Il se fit recevoir Ministre quelque tems après, & il succeda l'an 1631. à la profession en Theologie, que Benoît Turretin laissoit vacante. Il s'aquitta de ses fonctions & en habile homme, & en homme infatigable: de sorte que sa reputation se repandant de toutes parts, fit jetter les yeux sur lui à plusieurs Academies, qui souhaiterent de s'honorer par son moyen. Celle de Leide fut la plus heureuse de toutes dans ses recherches: il en accepta la vocation. Mais on ne sauroit exprimer les efforts que firent ceux de Geneve pour le retenir, ni les marques d'estime & de tendresse qu'ils lui temoignerent à son depart. Il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pour s'accommoder à l'usage du païs où il alloit; car ni à Geneve, ni dans les Academies que ceux de la Religion avoient en France, les Professeurs en Theologie ne se faisoient point graduer Docteurs; cela ne leur eût servi de rien. Il partit de Geneve l'an 1642. après y avoir été Professeur en Theologie onze ans de suite. Il se trouva Recteur lors qu'on y celebra le Jubilé, ou l'année seculaire de la Reforme, & il fit sur ce sujet-là une très-belle harangue. Il arriva à Leide le 3. jour d'Octobre 1642. Il y soutint, & même il y augmenta la reputation qu'il y avoit aportée; mais il ne vêcut que jusques au mois de Mai 1649. Ses grans travaux lui abregerent la vie. Les leçons & les disputes academiques, les ‡ predications, les livres qu'il composoit, beaucoup de soins domestiques, beaucoup de visites, ne l'empêchoient pas d'entretenir un grand commerce de lettres. Il faloit outre cela qu'il fit des visites chez la Reine de Boheme, & chez le Prince d'Orange. Il étoit fort consideré dans ces deux Cours. La Reine Christine lui fit l'honneur de lui écrire, pour lui aprendre combien elle l'estimoit, & combien elle s'étoit pluë à la lecture de ses Ouvrages. Il en (*D*) publia plusieurs. Il laissa sept enfans ⸸, dont les deux aînez

* *Jean de Bonne, Baron de Vitrolle.*

† *Premierement avec le Pere Hugues, Jesuite d'Avignon, qui prêchoit le Carême à Ambrun; & puis avec un Cordelier de Naples.*

‡ *Il étoit Ministre de l'Eglise Wallonne de Leide.*

⸸ *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Heidanus le 21. de Mai 1649. C'est une bonne piece.*

(*a*) *Ex Heidano, in Orat. funebr. Frid. Spanhem. p. 6. & 7.*

(*b*) De Wigando Spanhemio nihil aliud mihi compertum est nisi singularis planè & exquisitæ pietatis hominem fuisse, nec Theologica solum sed & Philologica eruditione instructissimum, & linguarum Latinæ imprimis & Græcæ callentissimum. Id quod ex literis *ἀμοιβαίαις* quæ in operibus Philologicis Christiani Becmanni... leguntur constat. *Heidanus, Orat. funeb. p. 7.*

niel Tossan jusques en l'année 1575. Nous dirons dans l'article de Tossan en quelle année il se retira à Montargis, & de Montargis. Sa fille Renée (c'est la filleule de la Duchesse de Ferrare) fut mariée à Wigand Spanheim, & mere de nôtre Frideric, & de deux filles (*a*). Wigand étoit un homme fort pieux, savant Theologien, & bon Humaniste. On le peut voir par les lettres qu'il écrivoit à Christien Becman (*b*). Il mourut l'an 1620. tenant entre ses mains une lettre de son fils laquelle l'avoit fait pleurer de joye. Le Sieur Freher raporte (*c*) cette particularité comme tirée de l'Oraison funebre de Frideric Spanheim, mais il se trompe en cela, elle n'y est point du tout. *Lecto affixus postquam literas à filio* Geneva *accepisset eas præ gaudio totas lachrymis conspersit, & tenaciter ambabus manibus retinuit, donec in Christo exspiravit A. 1620.*

(*B*) *Un bon parent qui étoit Ministre de Charenton.*] Il s'apelloit Samuel Durant: je ne saurois bien specifier cette parenté, car le Latin de mon Auteur est équivoque, (*d*) *Humanissimè à Samuele Durantio ... cognato suo (erat enim Durantii mater soror aviæ parentis ejus) exceptus est.* L'équivoque se trouve dans la parenthese; on ne fait si *parens* se prend là pour le pere ou pour la mere. D'ailleurs chaque homme ayant deux ayeules, il faudroit parcourir bien des familles pour trouver la bisayeule de nôtre Spanheim, sœur de la mere de Durant. Ce qu'il y eut de bon, c'est que Durant laissa (*e*) toute sa Bibliotheque à nôtre Frideric Spanheim.

(*C*) *Il se maria avec une Demoiselle originaire du Poitou.*] Le Latin d'Heidanus (*f*) la nomme *Carlottam à Portu.* Je crois que cela veut dire Charlotte du Port. Elle étoit fille de Pierre du Port Seigneur de Mouillepied & de Boismasson, Conseiller du Roi & Commissaire des vivres dans les armées de sa Majesté, fils unique de Joachim du Port Gentilhomme Poitevin, Seigneur de Mouillepied. La mere de Pierre du Port nommée Jeanne du Chene étoit fille unique de Joseph du Chene (Seigneur de la Violette, Conseiller & Medecin du Roi) & d'Anne de Trie fille de Marguerite Budé, qui avoit pour pere le savant Guillaume Budé (*g*).

(*D*) *Il publia plusieurs* Ouvrages.] A la priere de l'Envoyé de Gustave à Geneve, il compo-

(*c*) *Theatr. pag. 406.*

(*d*) *Heidanus ibid. p. 17.*

(*e*) *Id. ib. p. 18.*

(*f*) *Ibid. p. 19.*

(*g*) *Ibid. p. 19. & 20.*

aînez ſont devenus très-illuſtres. Le premier β eſt conſommé dans la ſcience des medailles, comme le temoigne ſon Traité *De præſtantia & uſu numiſmatum* *, & dans toute ſorte de literature; & d'ailleurs ſes Ambaſſades lui donnent un rang glorieux parmi les hommes † d'Etat. C'eſt une perſonne d'un merite extraordinaire. Le ‡ ſecond eſt Profeſſeur en Theologie à Leide depuis long tems, & paſſe avec juſtice pour l'un des plus conſiderables ſujets qui ſoient aujourdhui dans l'Egliſe Reformée. Il eſt Auteur de pluſieurs livres qui lui ont aquis une grande reputation, & il continue d'en ⸸ publier toutes les années, dont les Journaliſtes ne manquent pas de parler avec éloge. Pour revenir à leur pere, je dois ajoûter qu'il étoit rigide ſur (*E*) le fait des innovations, & qu'il n'épargnoit en cela ni amis, ni ennemis. Il ne put garder le ſilence envers Mr. Amyraut, & il ne vêcut pas aſſez pour repliquer de la maniere qu'il auroit voulu. Ses adverſaires (*F*) s'en glorifierent. Un homme qui ne doit pas être ſuſpect de flaterie, lui a donné des loüanges que l'on verra (*G*) ci-deſſous.

SPI-

β *Ezechiel Spanhemius.*

* *Voyez auſſi l'Ouvrage que j'ai cité dans l'article* Abdere, *pag.* 14. *lettre c, & les cinq lettres qu'il a écrites à Mr.* Morel, *fameux Antiquaire & grand Medailliſte. Elles ſont imprimées avec le* Specimen universæ rei nummariæ antiquæ, *que ledit Mr. Morel a publié à Leipſic l'an* 1695.

† *Voyez dans la* 2. *édition du Moreri de Hollande, ſous le mot* Spanheim, *toute la ſuite des emplois qu'il a exercez auprès des Princes.*

‡ *Fridericus Spanhemius.*

⸸ *On écrit ceci l'an* 1696.

ſa un livre qui a eu beaucoup de debit, ſous le titre de *Soldat Suedois* (*a*). Ce livre fut ſuivi bien-tôt après du (*b*) *Mercure Suiſſe.* Il publia en 1639. un Commentaire hiſtorique de la vie & de la mort de Meſſire Chriſtofle Vicomte de Dhona, à la priere de la veuve. Six ans après il publia des Memoires ſur la vie & la mort de la Sereniſſime Princeſſe Loüiſe Juliane Electrice Palatine, née Princeſſe d'Orange. Il entreprit cet Ouvrage à la priere de la Reine de Boheme. Ce ſont tous (*c*) livres anonymes. Le Trône de grace, de jugement & de gloire ſont trois ſermons, d'une longueur exceſſive à la verité, & d'un François un peu antique, mais d'ailleurs ils contiennent d'excellentes choſes. Le premier fut prononcé à Charenton. Ses *dubia Euangelica* en 3. parties, compoſez à Geneve, à l'occaſion des objections qu'un certain Antoine, qui de Chretien s'étoit fait Juif, avoit ſemées entre les Propoſans, ſont un bon livre. Son *Chamierus Contractus* fut entrepris en faveur des Propoſans, qui ne pouvoient pas ſe ſervir commodément de la vaſte Panſtratie de Chamier. Pendant ſon ſejour à Leide il fit contre l'hypotheſe d'Amyraut *Exercitationes de gratia univerſali*, en 3. vol. in 8. *Item Epiſtolam ad Cottierium de conciliatione gratiæ univerſalis.* Il fit auſſi une lettre *ad Buchananum de controverſiis Anglicanis*, & *Vindiciæ de gratia univerſali* (*d*). C'eſt une replique à Mr. Amyraut qu'il ne put point achever, & qui ſe ſent de la condition des écrits poſthumes. L'Auteur que je cite a oublié une lettre que Mr. Spanheim écrivit au Prince Edoüard, lors qu'il eut changé de religion. Puis qu'il a parlé d'une lettre (*e*) de conſolation ſur la mort d'un fils unique, il pouvoit parler auſſi de cette autre lettre. Il ne faut pas oublier les harangues de Mr. Spanheim, ce ſont de très-bonnes pieces; c'eſt principalement ce qu'il faut dire de l'Oraiſon funebre du Prince d'Orange Frideric Henri. Voyez le remerciment (*f*) que Balzac lui écrivit après l'avoir lue.

(E) *Il étoit rigide ſur le fait des innovations.*] Sa maxime étoit qu'il faloit ſe batre contre ſes propres freres, de quelque façon qu'ils bleſſaſſent l'orthodoxie: negligeant les petits maux, diſoit-il, on eſt cauſe qu'ils produiſent quelquefois les plus pernicieux deſordres. *Sæpe profitentem audivimus* (*g*) *ſe licet mallet cum Eccleſiæ hoſtibus congredi, tamen & bellum illis etiam fratribus indicendum judicare, qui vel data opera, vel ex ignorantia & infirmitate per cuniculos illam ſubruerent. Quod enim initio parvum videtur, id ſæpe neglectum magna incendia dare in progreſſu. Cum cui quis ſemel patrocinium commodavit ei mordicus inhæret, & ſæpe error non detectus cum occultè ſerpat, placere incipit, & tandem pudor eſt retractare quæ ſemel defenderis.* Il y a cent belles raiſons à alleguer pour ſoutenir ce lieu commun, & cette grande maxime; mais afin qu'elles puiſſent perſuader, il faut qu'elles ſoient ſoutenuës de la bile naturelle. Avec cet ingredient elles produiſent preſque toûjours la conviction; ſans cela on les trouve foibles, & on leur oppoſe cent autres belles maximes. Heidanus remarque que celui qu'il loüe étoit d'un temperament (*h*) qui prenoit feu aiſément. Ce feu eſt une lumiere merveilleuſe pour montrer que les raiſons de la tolerance ſont de mauvaiſes raiſons, & que ceux qui crient *aux armes, aux armes, bella, horrida bella*, ont bien penetré le fond des choſes. (*i*) *Tros Rutuluſve fuat nullo diſcrimine habebo*, amis, parens, alliez, n'importe, donnons ſeulement; *per calcatum perge patrem* (*k*); c'eſt pour la verité.

(F) *Ses adverſaires s'en glorifierent.*] Voyez le paſſage que Colomiés (*l*) cite d'un Ouvrage de Mr. Amyraut.

(G) *Lui a donné des loüanges que l'on verra ci-deſſous.*] Je parle du Sieur Sorbiere: tout ce qu'il dit de Mr. Spanheim merite d'être copié; on y voit des faits particuliers que les curieux ſont ravis d'aprendre, & qui après tout apartiennent au deſſein de ce Dictionaire. Barlæus, dit-il (*m*), *ayant fait une* Oraiſon funebre *en vers ſur la mort du Prince d'Orange, & le Docteur* Spanheim *en ayant prononcé une en proſe, il ſupporta tres-impatiemment l'inégalité de leur recompenſe: car, comme diſoit plaiſamment Monſieur de* Saumaiſe, *on fit une étrange béveuë, donnant la paye de Cavalier au Fantaſſin, & celle de Fantaſſin au Cavalier.* Barlæus *n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens eſcus. De ce dernier je ne vous puis dire que ce que l'on publioit lors qu'il fut decedé; que* Saumaiſe *l'avoit tué, & que* Morus *avoit eſté le poignard. L'hiſtoire eſt longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ay à vous dire, ſi ce n'eſt que* Mr. de Saumaiſe *n'aimoit point feu* Mr. Spanheim, *par quelque jalouſie d'eſprit & de reputation dans l'Eſchole; que pour le mortifier il fit appeller en Hollande* Mr. Morus, *duquel il ne cognoiſſoit que le nom, mais qui eſtoit le fleau & l'averſion de ſon Collegue; que le Docteur remua ciel &*

(*a*) *Imprimé en* 1633.

(*b*) *Imprimé en* 1634.

(*c*) *Il a ſigné à l'Epitre dedicatoire du Commentaire hiſtorique F. S. c'eſt-à-dire* Frideric Spanheim. *Il s'étoit ſervi de la même ſignature à l'Epitre dedicatoire de* Geneva reſtituta. *Le Catalogue d'Oxford met ces deux Ouvrages ſous le nom inconu de F. S. Si on le rimprime on peut à coup ſûr y ajoûter ces paroles, id eſt* Fridericus Spanhemius.

(*d*) *Heidanus ibid. pag.* 38. *& ſeq.*

(*e*) *Il remarque qu'elle fut traduite de François en Flamand & en Allemand.*

(*f*) *C'eſt la* 19. *lettre de celles qui ſont à la ſuite du recueil de ſes lettres à Mr. Conrart.*

(*g*) *Heidan. p.* 32.

(*h*) Ὀξύχολος etiam ut ipſe fatebatur, fuit, & ſubtilis choleræ nonnihil habuit, quæ inſtar flammulæ ſalpetræ momento incendebatur, at ſine fumo & nidore momento diſpergebatur. *Heidan. ubi ſupra pag.* 33.

(*i*) *Virgil. Æn. l.* 10. *v.* 108.

(*k*) Ita apud illum præponderabat amor veritatis, ut nulla amicitiæ jura, nullæ neceſſitudines, nullus metus illum à defendenda illa avertere potuiſſent. *Heidan. ibid. p.* 32.

(*l*) *Colomeſ. in Gallia Orientali, p.* 206.

(*m*) *Sorbiere, lettre* 64. *pag.* 442. 445.

SPINOZA (Benoît de) Juif de naissance, & puis deserteur du Judaïsme, & enfin Athée, mais Athée de systême, & d'une (*A*) methode toute nou-

(a) *Voyez l'article* Abumuslimus, *p.* 51. *col.* 1.

& terre pour l'empescher de venir; & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que son Adversaire estoit en chemin. Cependant il faut rendre cette loüange à ce docte Allemand, *je dis mesme de l'adveu de* Mr. de Saumaise, *qui ne prodiguoit pas les siennes,* qu'il avoit la teste forte & bien remplie d'érudition; qu'il estoit propre aux affaires, ferme & adroit, ardent, & laborieux. *Il faisoit des leçons publiques en Theologie quatre fois la semaine; il en faisoit de plus d'une sorte de privées à ses Escholiers; il écoutoit les Proposans, il préchoit en deux langues, la sienne, & la nostre; il visitoit les malades; il écrivoit une infinité de lettres; il composoit en mesme temps deux ou trois livres sur des sujets tout differents; il assistoit tous les Mercredis au Conseil de Son Altesse, qui l'attiroit à la Haye; il estoit Recteur de l'Université: & parmy toutes ces occupations, il ne laissoit pas de faire la recepte & la despence de sa maison, qui estoit pleine de pensionnaires.*

(b) *Bespier Remarques curieuses sur Ricaut, Etat present de l'Empire Ottoman, p.* 648.

(c) *Pietro della Valle, p.* 394. *du* 3. *tome, apud Bespier ibid.*

Liste de quelques personnes qui ont eu le sentiment de Spinoza.

(*A*) *Athée de systême, & d'une methode toute nouvelle.*] Je croi qu'il est le premier qui ait reduit en systême l'Atheïsme, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & tissu selon les manieres des Geometres; mais d'ailleurs son sentiment n'est point nouveau. Il y a long tems que l'on a cru que tout l'Univers n'est qu'une substance, & que Dieu & le monde ne sont qu'un seul être. Pietro della Valle a fait mention de certains Mahometans (*a*) qui s'apellent *Ehl Eltahkik*, ou *hommes de verité, gens de certitude*, qui croyent *qu'il n'y a pour tout que les quatre élemens qui sont Dieu, qui sont l'homme, qui sont toutes choses.* Il parle aussi des Zindikites, autre secte Mahometane. *Ils* (*b*) *aprochent des* Sadduciens, & ils *ont pris leur nom d'eux. Ils croyent qu'il n'y a point de providence, ni de resurrection des morts, comme l'explique Giggoïus sur le mot Zindik.... (c) Une de leurs opinions est que tout ce que l'on voit, que tout ce qui est dans le monde, que tout ce qui a été creé, est Dieu.* Il y a eu de semblables heretiques parmi les Chretiens; car nous trouvons au commencement du XIII. siecle un certain David de Dinant, qui ne mettoit nulle distinction entre Dieu & la matiere premiere. On se trompe quand on affirme (*d*) qu'avant lui personne n'avoit debité cette rêverie. Albert le Grand ne parle-t-il pas d'un Philosophe qui l'avoit debitée? (*e*) *Alexander Epicureus dixit Deum esse materiam, vel non esse extra ipsam, & omnia essentialiter esse Deum, & formas esse accidentia imaginata; & non habere veram entitatem, & ideo dixit omnia idem esse substantialiter, & hunc Deum appellavit aliquando Jovem, aliquando Apollinem, & aliquando Palladem; & formas esse peplum Palladis, & vestem Jovis; & neminem sapientum ajebat ad plenum revelare posse ea quæ latebant sub peplo Palladis & sub veste Jovis.* Quelques-uns croyent (*f*) que cet Alexandre a vêcu au tems de Plutarque; d'autres marquent en propres termes qu'il a precedé David de Dinant. *Secutus fuit Alexandrum qui fecit librum de materia, ubi probare conatur omnia esse unum in materia.* C'est ce que l'on lit à la (*g*) marge du Traité où Thomas d'Aquin refute cette extravagante & monstrueuse opinion. David de Dinant ignoroit peut-être qu'il y eût eu un tel Philosophe de la secte d'Epicure; mais pour le moins faut-il qu'on m'avouë qu'il savoit très-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas apris de son maître? n'étoit-il pas le disciple de cet Amaulri dont le cadavre (*h*) fut deterré, & reduit en cendres l'an 1208. & qui avoit enseigné que toutes choses étoient Dieu, & un seul être? *Omnia sunt Deus: Deus est omnia. Creator & creatura idem. Ideæ creant & creantur. Deus ideò dicitur finis omnium, quòd omnia reversura sunt in ipsum, ut in Deo immutabiliter conquiescant, & unum individuum atque incommutabile permanebunt. Et sicut alterius natura non est Abraham, alterius Isaac, sed unius atque ejusdem: sic dixit omnia esse unum, & omnia esse Deum. Dixit enim, Deum esse essentiam omnium* (*i*) *creaturarum.* Je n'oserois dire que Straton Philosophe Peripateticien ait eu la même opinion; car je ne sai pas s'il enseignoit que l'Univers ou la Nature fût un être simple, & une substance unique: je sai seulement qu'il la faisoit inanimée, & qu'il ne reconoissoit d'autre Dieu que la Nature. *Nec audiendus ejus* (Theophrasti) *auditor Strato is qui Physicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendi habeat, sed careat omni sensu ac figura* (*k*). Comme il se moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de distinction entre les parties de l'Univers; mais cette consequence n'est point necessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'aproche infiniment plus du Spinozisme, que le systéme des atômes. La voici plus amplement exposée. (*l*) *Negas sine Deo posse quicquam, ecce tibi è transverso Lampsacenus Strato, qui det isti Deo immunitatem magni quidem muneris. Sed quum Sacerdotes Deorum vacationem habeant, quanto est æquius habere ipsos Deos? Negat opera Deorum se uti ad fabricandum mundum. Quæcunque sint docet omnia effecta esse natura, nec ut ille qui asperis, & levibus, & hamatis, uncinatisque corpusculis concreta hæc esse dicat interjecto inani, somnia censet hæc esse Democriti non docentis, sed optantis. Ipse autem singulas mundi partes persequens, quicquid aut sit, aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse docet ponderibus & motibus: sic ille & Deum opere magno liberat, & me timore.* On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les Atomistes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hasard; mais qu'il enseignoit, comme font les Spinozistes, que la nature l'a produit necessairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque que je vais citer, signifient, ce me semble, si on les explique comme il faut, que la nature a fait toutes choses d'elle-même & sans conoissance, & non pas que ses ouvrages ayent commencé par un cas fortuit. (*m*) Τελευτῶν τὸν κόσμον αὐτὸν οὐ ζῶον εἶναι τὸ δὲ κατὰ φύσιν ἕπεσθαι τῷ κατὰ τύχην. ἀρχὴν γὰρ ἐνδιδόναι τὸ αὐτόματον, εἶτα οὕτω περαίνεσθαι τῶν φυσικῶν παθῶν ἕκαστον. *Denique mundum ipsum animal esse negat* (Strato) *vultque naturam sequi temerarios fortunæ impetus, initium enim rebus dare spontaneam quandam naturæ vim, & sic deinceps ab eadem natura physicis motibus imponi finem.* Cette traduction (*n*) est meilleure que celle d'A- miot,

(d) Asseruit Deum esse materiam primam, quod nemo ante eum deliraverat. *Theoph. Raynaud. Theol. naturali, distinct.* 6. *n.* 6. *p.* 563.

(e) *Albertus in* 1. *Phys. tract.* 3. *cap.* 13. *apud Pererium de communibus principiis, lib.* 5. *c.* 12. *p. m.* 309. 310.

(f) Is est, opinor, quem inter sodales suos memorat Plutarchus II. sympos. 3. *Thomasius Dissertat.* 14. *ad Phil. Stoic. p.* 199.

(g) Ad. lib. 1. Thomæ contra Gentil. c. 17. f. 23. ed. Lugd. A. 1586. *Thomas. ib. p.* 200.

(h) *Voyez Prateolus in Elencho hæresum, voce* Almaricus, *p. m.* 23. *Il dit que selon quelques Auteurs cet heretique & ses adherans furent brulez vifs.*

(i) Hæc de Amalrico Gerson tract. de Concord. Metaph. cum Log. Part. IV. Oper. alphab. 20. lit. N. ex Hostiensi & Odone Tusculano. *Thomasius ubi supra pag.* 200.

(k) *Cicero de nat. Deorum, lib.* 1. *p. m.* 56.

(l) *Idem, Academ. Quæst. lib* 2. *fol.* 211. C.

(m) *Plutarchus adversus Colotem. p.* 1115. *B.*

(n) *Je l'ai trouvée dans Lescalopier,* Commentar. in Cicer. de nat. Deorum, lib. 1. pag. 58. *mais j'y ai ajoûté* enim *a* rès initium,

nouvelle, étoit d'Amſterdam. Je n'ai pu aprendre rien de particulier touchant ſa

miot, & que celle de Xylander; elle a neanmoins quelque choſe qui ne repond pas à l'idée qu'on ſe doit faire du ſentiment de ce fameux Philoſophe, le plus grand (*a*) de tous les Peripateticiens : les termes *temerarii fortunæ impetus* derangent la ſymmetrie de ſon ſyſtême; & nous voyons que Lactance le diſtingue de celui des Epicuriens; il en ôte le cas fortuit. *Qut nolunt*, dit-il (*b*), *divina providentia factum eſſe mundum, aut principiis inter ſe temerè coeuntibus dicunt eſſe concretum, aut repente natura extitiſſe. Natura verò (ut ait Straton) habere in ſe vim gignendi, & vivendi, ſed eam nec ſenſum habere ullum, nec figuram: ut intelligamus, omnia quaſi ſua ſponte eſſe generata, nullo artifice, nec authore. Utrumque vanum, & impoßibile.* Notez que Seneque (*c*) a mis dans les deux extremitez oppoſées le dogme de Platon, & celui de Straton; l'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame. Je croi avoir lu dans l'Ouvrage du Pere (*d*) Salier ſur les eſpeces de l'Euchariſtie, que pluſieurs anciens Philoſophes ou heretiques ont enſeigné l'unité de toutes choſes; mais n'ayant plus ce livre-là, je ne dis ceci qu'en paſſant.

(a) Τῶν λοιπῶν Περιπατητικῶν ὁ κορυφαιότατος Στράτων. Peripateticorum reliquorum ſummus Strato. *Plut. ubi ſupra.*

(b) *Lactant. de ira Dei, cap. 10. p. m. 533.*

(c) Ego feram aut Platonem aut Peripateticum Stratonem, alter fecit Deum ſine corpore, alter ſine animo? *Seneca in libro contra ſuperſtitiones, apud Auguſtin. de Civit. Dei, lib. 6. cap. 10.*

Le dogme de l'ame du monde qui a été ſi commun parmi les anciens, & qui faiſoit la partie principale du ſyſtême des Stoïques, eſt dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement ſi des Auteurs geometres l'avoient expliqué; mais comme les écrits où il en eſt fait mention, tiennent plus de la methode des Rhetoriciens, que de la methode dogmatique; & qu'au contraire Spinoza s'eſt attaché à la preciſion, ſans ſe ſervir du langage figuré qui nous derobe ſi ſouvent les idées juſtes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons pluſieurs differences capitales entre ſon ſyſtême, & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient ſoutenir que le Spinoziſme eſt mieux lié, devroient auſſi ſoutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence; ils reüniſſoient en lui la conoiſſance de toutes choſes; au lieu que Spinoza ne lui attribuë que des conoiſſances ſeparées, & très-bornées. Liſez ces paroles de Seneque. *Eundem (e) quem nos Jovem intelligunt, cuſtodem* RECTOREMQUE *univerſi, animum ac ſpiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis. Hic eſt, ex quo ſuſpenſa ſunt omnia, cauſſa cauſſarum. Vis illum providentiam dicere? recte dices. Eſt enim, cujus conſilio huic mundo providetur, ut inconcußus eat, & actus ſuos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis. Eſt enim, ex quo nata ſunt omnia, cujus ſpiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris. Ipſe enim eſt, totum quod vides, totus ſuis partibus inditus, & ſe ſuſtinens vi ſua.* Liſez auſſi le diſcours de Caton dans le 9. livre de la Pharſale, & ſur tout conſiderez-y ces trois vers:

Eſtne (f) Dei ſedes niſi terra, & pontus, & aër,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Juppiter eſt quodcunque vides, quocunque moveris.

(d) *C'eſt un Minime François. Son livre imprimé à Paris l'an 1689. eſt intitulé,* Hiſtoria Scholaſtica de ſpeciebus Euchariſticis, ſive de formarum materialium natura ſingularis obſervatio ex profanis ſacriſque Autoribus. *Il en eſt parlé dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Septembre 1690. pag. 13.*

(e) *Seneca, Quaſt. natur. lib. 2. c. 45. Voyez-le auſſi dans l'épitre 92. p. m. 381. où il dit:* Quid eſt autem, cur non exiſtimes in eo divini aliquid exiſtere, qui Dei pars eſt? Totum hoc quo continemur, & unum eſt, & Deus: & ſocii ejus ſumus & membra.

(f) *Lucan. Pharſal. lib. 9. v. 578.*

Je remarquerai en paſſant une abſurdité de ceux qui ſoutiennent le ſyſtême de l'ame du monde. Ils diſent que toutes les ames & des hommes, & des bêtes, ſont des particules de l'ame du monde, qui ſe reüniſſent à leur tout par la mort du corps: & pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau, qui floteroient dans la mer. Si l'on caſſoit ces bouteilles, leur eau ſe reüniroit à ſon tout; c'eſt ce qui arrive aux ames particulieres, diſent-ils, quand la mort detruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même diſent que les extaſes, les ſonges, les fortes meditations reüniſſent l'ame de l'homme à l'ame du monde, & que c'eſt la cauſe pourquoi l'on devine l'avenir, en compoſant des figures de geomance (*g*). Il eſt facile de voir la fauſſeté du parallele. La matiere des bouteilles qui flotent dans l'Ocean eſt une cloiſon, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles ſont pleines; mais s'il y avoit une ame du monde, elle ſeroit repanduë dans toutes les parties de l'Univers, & ainſi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec ſon tout; la mort ne pourroit pas être un moyen de reünion. Je m'en vais citer un long paſſage de Mr. Bernier, qui nous aprendra que le Spinoziſme n'eſt qu'une methode particuliere d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

„ Il (*h*) n'eſt pas que vous ne ſçachiez la doctri„ne de beaucoup d'anciens Philoſophes, tou„chant cette grande ame du monde, dont ils „veulent que nos ames, & celles des animaux, „ſoient des portions. Si nous penetrions bien „dans Platon & dans Ariſtote, peut-eſtre que „nous trouverions qu'ils ont donné dans cette „penſée. C'eſt là la doctrine comme univerſelle „des Pendets Gentils des Indes; & c'eſt cette „meſme doctrine qui fait encore à preſent la Ca„bale des Soufys, & de la pluſpart des gens de „lettres de Perſe, & qui ſe trouve expliquée en „vers Perſiens ſi relevez & ſi enfatiques dans leur „Goul-tchen-raz ou parterre des Myſteres; „comme ç'a eſté celle-là meſme de Flud que nô„tre grand Gaſſendy a refutée ſi doctement, & „celle où ſe perdent la pluſpart de nos Chymi„ques. Or ces Cabaliſtes ou Pendets Indous que „je veux dire, pouſſent l'impertinence plus avant „que tous ces Philoſophes, & pretendent que „Dieu ou cét Eſtre ſouverain qu'ils appellent „Achar, immobile, immuable, ait non ſeule„ment produit ou tiré les ames de ſa propre ſub„ſtance; mais generalement encore tout ce qu'il „y a de materiel & de corporel dans l'Univers; „& que cette production ne s'eſt pas faite ſim„plement à la façon des cauſes efficientes, mais „à la façon d'une Araignée qui produit une „toile qu'elle tire de ſon nombril, & qu'elle „reprend quand elle veut. La creation donc, „diſent ces Docteurs imaginaires, n'eſt autre „choſe qu'une extraction & extenſion que Dieu „fait de ſa propre ſubſtance, de ces rets qu'il „tire comme de ſes entrailles, de meſme que la „deſtruction n'eſt autre choſe qu'une repriſe qu'il „fait de cette divine ſubſtance, de ces divins rets „dans luy-meſme; en ſorte que le dernier jour „du monde qu'ils appellent Maperlé ou Pralea, „dans lequel ils croyent que tout doit eſtre dé„truit, ne ſera autre choſe qu'une repriſe generale

(g) Nihil heic attingo de arte illa prophetica deque Geomantia, quibus ipſe Fluddus quamplurimum tribuit. Etſi enim Mens cogitando ſic in ſeipſam colligi, ac veluti abſtrahi poſſit, ut humanas res contempletur velut è quadam ſpecula: attamen quod illa poſſit, quandiu hoc mortali circumveſtitur corpore, ita uniri animæ mundanæ, ut ſicut illa omnia cognoſcit, ita ipſa particeps fiat cognitionis hujuſmodi: quòd illa item in hac exſtaſi digitos regat ad exprimenda varia punctula, ex quibus effectus ſive arbitrarios, ſive fortuitos colligere liceat; hoc aut longe fallor, aut fabulam ſapit. *Gaſſendus, in examine Philoſoph. Fluddanæ, n. 29. Operum to. 3. p. 247.*

(h) *Bernier, Suite des Memoires ſur l'Empire du grand Mogol, p. 202. & ſuiv. édit. de Holl.*

sa famille; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, (*B*) & très-peu considerable. Il étudia la langue Latine sous un Medecin * qui l'enseignoit à Amsterdam, & il s'apliqua † de fort bonne heure à l'étude de la Theologie, & y employa plusieurs années; après quoi il se consacra tout entier à l'étude de la Philosophie. Comme il avoit l'esprit geometre, & qu'il vouloit être payé de raison sur toutes choses, il comprit bien-tôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas son fait: de sorte qu'on s'aperçut aisément qu'il desaprouvoit le Judaïsme en plusieurs articles; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de la conscience, & grand ennemi de la dissimulation; c'est pourquoi il declara librement ses doutes, & sa croyance. On dit que les Juifs lui offrirent de le tolerer, pourveu qu'il voulût accommoder son exterieur à leur ceremoniel, & qu'ils lui promirent même une pension annuelle; mais qu'il ne put se resoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliena neanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue; & peut-être auroit-il gardé plus long tems quelques mesures avec eux, si en sortant de la Comedie il n'eût été attaqué traitreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fut legere; mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès lors il rompit entierement avec eux, & ce fut la cause de son excommunication. J'en ai cherché les circonstances, sans avoir pu les deterrer ‡. Il composa en Espagnol une Apologie de sa sortie de la Synagogue. Cet Ecrit n'a point été imprimé; on sait β pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont en suite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus*, imprimé à Amsterdam ⊥ l'an 1670. livre pernicieux & detestable, où il fit glisser toutes les semences de l'Atheïsme qui se voit à decouvert dans ses *Opera posthuma*. Mr. Stoupp insulte mal-à-propos (*C*) les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas repondu

* *Nommé François Vanden-Ende.*

† *Voyez la remarque E.*

‡ *Tiré d'un Memoire communiqué au Libraire.*

β *Voyez le livre de Mr. Van Til, Ministre & Professeur en Theologie à Dordrecht, intitulé,* Het Voorhof der Heidenen voor de Ongeloovigen geopent, *pag. 2.*

⊥ *Et non pas à Hambourg comme on a mis dans le titre.*

„ rale de tous ces rets que Dieu avoit ainsi tirés de „ luy-mesme. Il n'est donc rien, disent-ils, de „ réel & d'effectif de tout ce que nous croyons „ voir, ouïr ou flairer, goûter ou toucher; tout ce „ monde n'est qu'une espece de songe & une pure illusion, en tant que toute cette multiplicité & „ diversité de choses qui nous apparoissent, ne sont „ qu'une seule, unique & mesme chose, qui est „ Dieu mesme; comme tous ces nombres divers „ que nous avons, de dix, de vingt, de cent, de „ mille, & ainsi des autres, ne sont enfin qu'une mesme unité repetée plusieurs fois. Mais demandez-leur un peu quelque raison de cette imagination, ou qu'ils vous expliquent comme se „ fait cette sortie & cette reprise de substance, cette extension, cette diversité apparente, ou comme il se peut faire que Dieu n'étant pas corporel, mais Biapek, comme ils avoüent, & incorruptible, il soit neantmoins divisé en tant de „ portions de corps & d'ames; ils ne vous payeront jamais que de belles comparaisons; que „ Dieu est comme un Ocean immense, dans lequel se mouveroient plusieurs fioles pleines „ d'eau; que ces fioles quelque part qu'elles pûssent aller, se trouveroient toûjours dans le „ mesme Ocean, dans la mesme eau, & que se „ venant à rompre, leurs eaux se trouveroient en „ mesme temps unies à leur tout, à cét Ocean „ dont elles estoient des portions: ou bien ils „ vous diront qu'il en est de Dieu comme de la „ lumiere, qui est la mesme par tout l'Univers, „ & qui ne laisse pas de paroître de cent façons „ differentes * des objets où elle tombe, ou selon „ les diverses couleurs & figures des verres par où „ elle passe. Ils ne vous payeront jamais, dis-je, „ que de ces sortes de comparaisons qui n'ont aucune proportion avec Dieu, & qui ne sont bonnes que pour jetter de la poudre aux yeux d'un „ peuple ignorant; & il ne faut pas esperer qu'ils „ vous respondent solidement, si on leur dit que „ ces fioles se trouveroient veritablement dans „ une eau semblable, † mais non pas dans la mesme, & que c'est bien une semblable lumiere „ par tout le monde, mais non pas la mesme, & „ ainsi de tant d'autres sortes objections qu'on „ leur fait; ils reviennent toûjours aux mesmes „ comparaisons, aux belles paroles, ou comme „ les Soufys, aux belles Poësies de leur Goult-chen-raz. „

* *Il y a sans doute ici une faute d'impression dans le livre de Mr. Bernier; il faut lire,* selon la diversité des objets *&c.*

† *Notez que les Spinozistes ne repondent pas mieux à la distinction perpetuelle dont on les accable, entre* même *&* semblable.

(*B*) *Pauvre & très-peu considerable.*] On sait que Spinoza n'auroit pas eu de quoi vivre, si l'un de ses amis ne lui eût laissé par son testament de quoi subsister. La pension que la Synagogue lui offrit nous porte à croire qu'il n'étoit pas riche.

(*C*) *Mr. Stoupp insulte mal-à-propos . . . sur ce qu'ils n'avoient pas repondu.*] Il est Auteur de quelques lettres, intitulées *La Religion des Hollandois.* Ce livre fut composé à Utrecht l'an 1673. pendant que les François en étoient les maîtres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de Lieutenant Colonel d'un Regiment Suisse. Il s'éleva depuis jusques à la charge de Brigadier, & il seroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la (*a*) journée de Steinkerken. Dans les lettres dont je parle il affecta de decrire odieusement la multitude de sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme. „ Je (*b*) croirois ne vous „ avoir point parlé de toutes les religions de ce „ païs, si je ne vous disois quelque chose d'un homme illustre & savant; c'est ainsi qu'on me l'a „ representé. Il a un grand nombre de sectateurs „ absolument attachez à ses sentimens. Il est né „ Juif, & a nom (*c*) *Spinoza*: il n'a ni abjuré le „ Judaïsme, ni embrassé le Christianisme; on „ peut donc dire qu'il est mechant Juif & mechant „ Chretien. Il y a quelques années qu'il composa „ un livre Latin, intitulé (*d*) *Tractatus Theologico-Politicus*, où il paroît avoir eu pour but principal la destruction de toutes les religions, & „ particulierement de la Judaïque, & de la Chretienne, & d'introduire l'Atheïsme, & la liberté de toutes les sectes. Il soutient qu'elles „ furent inventées pour l'utilité que le public en „ reçoit, afin que chacun vive honnêtement, & „ obeïsse

(*a*) *Au commencement du mois d'Août 1692.*

(*b*) *Notez que je ne me sers pas de ses paroles, car je n'ai pu trouver son livre; mais en ayant une traduction Italienne imprimée à Paris l'an 1674. j'ai traduit ce passage de l'Italien. Il est tiré de la 3. lettre.*

(*c*) *Ma traduction Italienne le nomme* Spinola.

(*d*) *L'Italien porte* Tractatus-Theologo positivus.

du au *Tractatus Theologico-Politicus.* Il n'en parle (*D*) pas toûjours pertinemment. Lors que * Spinoza se fut tourné vers les études philosophiques, il se degoûta

* *Præfat. Operum postkum.*

„ obeïsse à son Souverain, & s'aplique à la vertu, „ non par l'esperance de recevoir quelque recompense après cette vie, mais à cause de l'excellence même de la vertu, & des avantages qu'en „ retirent dans ce monde ceux qui la pratiquent. „ Il ne dit pas ouvertement dans cet ouvrage l'opinion qu'il a de Dieu, mais il ne laisse pas de „ l'insinuër, & de lui ôter le voile. Il dit hautement (*a*) que Dieu n'est pas comme on s'imagine un être doué d'une intelligence infiniment „ parfaite, & heureux, & que ce n'est autre chose que la vertu de la nature repanduë dans toutes „ les creatures. Ce Spinoza est en Hollande: il „ a demeuré à la Haye quelque tems, où il étoit „ visité de tous les curieux, & même des femmes de qualité qui se piquent d'avoir de l'esprit „ au dessus du sexe. Ses sectateurs n'ont pas la „ hardiesse de se produire, car son livre renverse „ de fond en comble les fondemens de toutes les „ autres religions, & pour cela il a été condamné par une ordonnance publique des Etats, „ & le debit en a été defendu. On ne laisse „ pas de le trouver publiquement. Il ne s'est „ point encore trouvé de Theologien dans ce „ païs, qui ait eu assez de courage pour écrire „ contre les dogmes que cet Auteur a debitez. „ J'en suis d'autant plus surpris, qu'y ayant „ dans cet Ouvrage une grande connoissance de „ l'Hebreu, & des coutumes & ceremonies des „ Juifs, & de leur Philosophie, les Theologiens ne sauroient dire qu'il ne vaut pas la peine „ d'être refuté. S'ils continuënt dans ce silence, „ on pourra pretendre ou qu'ils manquent de „ charité, ne faisant aucune reponse à un livre si „ pernicieux, ou qu'ils aprouvent les opinions de „ cet Auteur, ou qu'ils n'ont pas assez de forces „ pour le combatre. „

(*a*) *Il faut supposer ici une chose que le traducteur Italien ne distingue pas, c'est que ceci se raporte aux discours que tenoit Spinoza à ses amis.* Parlando altamente che Dio non è un c'ltr *&c. ces paroles du Traducteur font un sens contradictoire.*

On imprima une reponse à ces lettres de Mr. Stoupp l'an 1675. Elle a pour titre *la veritable religion des Hollandois, avec une Apologie pour la religion des Etats Generaux des Provinces Unies . . . par Jean* (*b*) *Brun.* Voici le precis de ce qui concerne Spinoza dans cette reponse. „ Je „ (*c*) crois que Stoupe se trompe, quand il dit „ *qu'il n'a point abjuré la religion des Juifs,* puis „ qu'il ne renonce pas seulement à leurs sentimens, s'étant soustrait de toutes leurs observations & de leurs ceremonies; mais aussi qu'il „ mange & boit tout ce qu'on lui propose, fût-ce „ même du lard, & du vin, qui viendroit de la „ cave du Pape, sans s'informer s'il est *Cascher* „ ou *Nesech.* Il est vrai qu'il ne fait pas profession „ d'aucune autre, & il semble estre fort indifferent pour les Religions, si Dieu ne lui touche „ le cœur. S'il soutient toutes les opinions comme Stoupe les lui attribuë, où s'il ne les soutient pas, je ne le rechercherai pas, & Stoupe se „ seroit passé, avec plus d'édification, d'en parler. „ Il s'en pourra justifier lui-même, s'il veut. Je „ n'examinerai pas non plus, s'il est l'Auteur „ du livre qui a pour titre *Tractatus Theologico-„ Politicus.* Au moins l'on m'assûre, qu'il ne le „ veut pas reconnoître pour son fruit; & si l'on „ doit croire au titre, il n'est pas imprimé en ces „ Provinces, mais à Hambourg. Mais prenons que ce mechant livre soit imprimé en Hollande; Messieurs les Etats ont tâché de l'étouffer en sa naissance, & l'ont condamné, & en ont „ deffendu le debit, par un decret public, dés „ aussi-tôt qu'il vit le jour en leurs païs, comme „ Stoupe lui-même le confesse en la page 67. Je „ sçai bien qu'il s'est vendu en Angleterre, en „ Allemagne, en France & même en Suisse, „ aussi bien qu'en Hollande; mais je ne sçai pas „ s'il a esté deffendu en ces païs-là. Messieurs „ les Estats encor presentement, que je suis occupé à écrire cecy, temoignent leur pieté, & „ le deffendent de nouveau avec plusieurs autres „ de cette trempe. „ Quant aux plaintes & aux reproches qu'on n'eût pas refuté ce livre, l'Auteur repond 1. que puis (*d*) *qu'il a été imprimé à Hambourg, au moins comme porte le titre,* on devoit plûtôt se plaindre des *Theologiens de cette ville-là* que des Hollandois. 2. Que (*e*) ce pernicieux écrit *tendant à la subversion de tout le Christianisme, les Catholiques Romains, & les Lutheriens n'estoient pas moins obligez de s'y opposer que les Reformez; & entre les Reformez, les Theologiens de l'Allemagne, de France, d'Angleterre, & de Suisse, se devroient avoir aquitez de leur devoir aussi bien que les Theologiens de Hollande.* 3. Qu'on peut *faire les mêmes reproches* à Monsr. *Stoupe. Pourquoi ne l'a-t-il pas refuté lui-même?* 4. *Que* (*f*) *le livre de Spinoza n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Atheïsme ouvertement, l'autre le fait couvertement. L'un montre autant d'indifference pour les Religions que l'autre. L'ennemy caché, qui nous vient attaquer à la sourdine & sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dangereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemy caché, pour en avertir un chasqun; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemy manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Theologiens, tant Suisses que Hollandois, ont jugé qu'il n'estoit pas neceßaire de se preßer tant pour refuter Spinosa, croyant que l'horreur de sa doctrine se refute aßez d'elle même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant esté mille fois recuit par les profanes, sans avoir pourtant (graces à Dieu) fait grand mal à l'Eglise.* 5. Que lui Jean Brun (*g*) a couché *plusieurs remarques contre ce detestable livre sur le papier,* qu'il auroit peut-être publiées si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché, *Quoi que je croye neanmoins,* continuë-t-il, *avoir employé mon tems plus utilement à d'autres ouvrages: je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le libelle diffamatoire de Stoupe.* 6. Qu'*enfin* (*h*) *le Traité de Spinosa a été refuté par un excellent homme en Hollande, qui étoit très-bon Theologien, aussi bien que grand Philosophe, c'est à sçavoir par Monsieur Mansfeldt, Professeur en sa vie à Utrecht. Cette refutation sans doute auroit paruë plustôt, si l'auteur n'eût esté prevenu par la mort. Et je m'assûre qu'il auroit esté refuté long-tems par d'autres, si Stoupe avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoient mis des obstacles.* On verra ci-dessous (*i*) le titre de quelques autres reponses faites à ce livre de Spinoza.

(*b*) *Il étoit alors Ministre & Professeur en Theologie à Nimegue. Il l'est presentement à Groningue. Son nom en Latin est* Braunius, *& a paru à la tête de plusieurs livres.*

(*c*) *Page* 158.

(*d*) *Page* 160.

(*e*) *Ibid. p.* 161.

(*f*) *Ibid. p.* 162.

(*g*) *Ibid. p.* 163.

(*h*) *Ibid. p.* 164.

(*i*) *Dans la remarque H.*

(D) *Il n'en parle pas toûjours pertinemment.*] Ne dit-il pas que selon Spinoza l'on a inventé les reli-

degoûta bien-tôt des ſyſtêmes ordinaires, & trouva merveilleuſement ſon compte dans celui de Mr. Deſcartes. Il ſe ſentit une ſi forte (*E*) paſſion de chercher la verité, qu'il renonça en quelque façon au monde pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne ſe contenta pas de s'être debaraſſé de toutes ſortes d'affaires, il abandonna auſſi Amſterdam, à cauſe que les viſites de ſes amis interrompoient trop ſes ſpeculations. Il ſe retira à la campagne, il y medita tout à ſon aiſe, il y travailla à des microſcopes, & à des teleſcopes. Il continua cette vie après qu'il ſe fut établi à la Haye; & il ſe plaiſoit tellement à mediter, & à mettre en ordre ſes meditations, & à les communiquer à ſes amis, qu'il ne donnoit que très-peu de tems à recréer ſon eſprit, & qu'il laiſſoit quelquefois paſſer trois mois tout entiers ſans mettre le pied hors de ſon logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de ſon nom, & de ſa reputation. Les Eſprits forts (*F*) accouroient à lui de

(b) Mr. Fabricius Profeſſeur en Theologie à Heidelberg, & Conſeiller de l'Electeur Palatin, écrivit cette lettre à Spinoza par ordre de ſon maître le 16. de Fevrier 1673. La lettre ſuivante eſt la reponſe de Spinoza à Mr. Fabricius. Notez qu'alors il étoit connu pour l'Auteur du Tractatus Theologico-Politicus.

religions afin de porter les hommes à s'apliquer à la vertu,non pas à cauſe des recompenſes de l'autre monde,mais à cauſe que la vertu eſt en elle-même fort excellente, & qu'elle eſt avantageuſe pendant cette vie? N'eſt-il pas certain que cet Athée n'a jamais penſé à cela, & qu'il n'eût peu raiſonner ainſi ſans ſe rendre ridicule? Toutes les religions du monde, tant la vraye que les fauſſes, roulent ſur ce grand pivot, qu'il y a un juge inviſible qui punit, & qui recompenſe après cette vie les actions de l'homme, tant exterieures qu'interieures. C'eſt de là que l'on ſupoſe que decoule la principale utilité de la religion; c'eſt le principal motif qui eût animé ceux qui l'auroient inventée. Il eſt aſſez évident qu'en cette vie les bonnes actions ne conduiſent pas au bien temporel, & que les mauvaiſes ſont le moyen le plus ordinaire & le plus ſûr de faire fortune: afin donc d'empêcher l'homme de ſe plonger dans le crime, & de le porter à la vertu, il auroit été neceſſaire de lui propoſer des peines, & des recompenſes après cette vie. C'eſt la ruſe que les eſprits forts attribuënt à ceux qu'ils pretendent avoir été les premiers Auteurs de la religion. C'eſt ce que Spinoza a dû penſer, & c'eſt ſans doute ce qu'il a penſé: ainſi Mr. Stoupp ne l'a point compris à cet égard, & l'a entendu tout de travers. Je m'étonne qu'on ait laiſſé cette faute dans le ſuplément de Moreri, à un article qui porte le nom de Mr. Simon. Notez que ceux qui nient l'immortalité de l'ame & la providence, comme faiſoient les Epicuriens, ſont ceux qui ſoutienent qu'il faut s'attacher à la vertu à cauſe de ſon excellence, & parce qu'on trouve dans cette vie aſſez d'avantages à la pratique du bien moral, pour n'avoir pas ſujet de ſe plaindre. C'eſt ſans doute la doctrine que Spinoza auroit étalée, s'il avoit oſé dogmatiſer publiquement.

(*E*) *Une ſi forte paſſion de chercher la verité.*] La preuve de ces paroles, & de pluſieurs autres qu'on peut lire dans le corps de cet article, ſe tire de la preface des Oeuvres poſthumes de cet Auteur. *Fuit (a) ab ineunte ætate literis innutritus, & in adoleſcentiâ per multos annos in Theologiâ ſe exercuit; poſtquam verò eo ætatis pervenerat, in quâ ingenium matureſcit, & ad rerum naturas indagandas aptum redditur, ſe totum Philoſophiæ dedit: quum autem nec præceptores, nec harum Scientiarum Auctores pro voto ei facerent ſatis, & ille tamen ſummo ſciendi amore arderet, quid in hiſce ingenii vires valerent, experiri decrevit. Ad hoc propoſitum urgendum Scripta Philoſophica Nobiliſſimi & ſummi Philoſophi Renati des Cartes magno ei fuerunt adjumento. Poſtquam igitur ſeſe ab omnigenis occupationibus, & negotiorum curis, veritatis inquiſitioni magnâ ex parte officientibus, liberaſſet, quò minus à familiaribus in ſuis turbaretur meditationibus, urbem Amſtelædamum, in quâ natus, & educatus fuit, deſeruit, atque primò Renoburgum, deinde Voorburgum, & tandem Hagam Comitis habitatum conceſſit, ubi etiam IX. Kalend. Martii anno ſupra milleſimum & ſexcenteſimum ſeptuageſimo ſeptimo ex Pthiſi hanc vitam reliquit, poſtquam annum ætatis quadrageſimum quartum exceſſiſſet. Nec tantum in veritate perquirendâ totus fuit, ſed etiam ſe ſpeciatim in Opticis & vitris, quæ Teleſcopiis ac Microſcopiis inſervire poſſent, tornandis, poliendiſque exercuit; & niſi mors eum intempeſtiva rapuiſſet, (quid enim in his efficere potuerit, ſatis oſtendit) præſtantiora ab eo fuiſſent ſperanda. Licet verò ſe totum mundo ſubduxerit, & latuerit, plurimis tamen doctrinâ, & honore conſpicuis Viris ob eruditionem ſolidam, magnumque ingenii acumen innotuit: uti videre eſt ex Epiſtolis ad ipſum ſcriptis, & ipſius ad eas Reſponſionibus. Plurimum temporis in Naturâ rerum perſcrutandâ, inventis in ordinem redigendis, & amicis communicandis, minimum in animo recreando inſumpſit: quin tantus veritatis expiſcandæ in eo ardor exarſit, ut, teſtantibus iis, apud quos habitabat, per tres continuos menſes in publicum non prodierit; Quinimò, ne in veritatis indagine turbaretur, ſed ex voto in eâ procederet, Profeſſoratum in Academiâ Heidelbergenſi, ei à Sereniſſimo Electore Palatino oblatum, modeſtè excuſavit, uti ex (b) Epiſtola quinquageſimâ tertiâ & quartâ perſpicitur.* Par cette Theologie qu'il étudia ſi long tems, il faut entendre celle des Juifs. On (*c*) l'accuſe de n'avoir point été ſavant dans leur literature, & dans la critique de l'Ecriture. Il eſt pour le moins certain qu'il entendoit mieux la langue (*d*) Hebraïque que la langue (*e*) Greque.

(a) Præfat. Operum poſthum. B. D. S.

(c) Voyez le Suplément de Moreri au mot Spinoza.

(d) Voyez à la fin de ſes Opera poſthuma *ſon abregé de la Grammaire Hebraïque.*

(*e*) Tam exactam linguæ Græcæ cognitionem non habeo, ut hanc provinciam ſuſcipere audeam. *Spinoza in Tractatu Theologico-Politico, cap. 10. ſub fin. pag. 136.*

(*F*) *Les Eſprits forts accouroient à lui de toutes parts.*] Je ne nommerai qu'un Poëte François qui eſt fort loüé dans le *Furetieriana*. Voici ce qu'un habile homme m'en a écrit. „ (*f*) Mr. d'Henault Autheur du Sonnet (*g*) ſur Mademoiſelle de „ Guerchi, & maître de Madame des Houlieres, „ a eu aſſez de reputation à Paris de ſon vivant, & „ elle ſubſiſte encore quoy qu'il ſoit mort il y a „ quatorze ans. Il eſt vray que ſon merite n'eſtant „ pas imprimé, pour parler Mr. Menage, ſa re„ putation n'a pu s'eſtendre comme celle de bien „ d'autres, qui à Paris n'ont jamais joui d'une „ reputation auſſi grande que la ſienne. C'eſtoit „ un homme d'eſprit & d'érudition, aymant le „ plaiſir avec rafinement, & debauché avec art & „ delicateſſe; mais il avoit le plus grand travers „ dont un homme ſoit capable: il ſe piquoit „ d'Atheiſme & faiſoit parade de ſon ſentiment

(f) Extrait d'une lettre écrite de Paris le 27. d'Avril 1696.

(g) Voyez l'article Patin, *page 744. lettre d.*

„ avec

de toutes parts. La Cour Palatine le souhaita, & lui fit offrir une chaire de Professeur en Philosophie dans l'Academie d'Heidelberg. Il la refusa, comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la verité sans interruption. Il tomba dans une maladie lente qui le fit mourir à la Haye le 23. de Fevrier 1677. à l'âge d'un peu plus de 44. ans *. J'ai ouï dire que Mr. le Prince de Condé † étant à Utrecht l'an 1673. le fit prier de le venir voir. Ceux qui ont eu quelques habitudes avec Spinoza, & les païsans des villages où il vêcut en retraite pendant quelque tems, s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, & fort reglé dans ses mœurs. Cela est étrange; mais au fond il ne s'en faut pas plus étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoi qu'ils ayent une pleine persuasion de l'Evangile ‡. Au reste il a suivi la maxime, *Nemo repente turpissimus*. Il ne tomba dans l'Atheïsme qu'insensiblement. Il en étoit fort éloigné l'an 1663. lors qu'il publia la demonstration ⸸ geometrique des principes de Mr. Descartes. Il y est aussi orthodoxe sur la nature de Dieu, que Mr. Descartes même. On n'a pas tort de penser que l'abus qu'il fit de quelques maximes de ce Philosophe, le conduisit par degrez au precipice. Il y a des gens qui donnent pour precurseur (G) au *Tractatus Theologico-Politicus*, l'Ecrit pseudonyme *De jure Ecclesiasticorum*, qui fut imprimé

* *Tiré de la Preface de ses Oeuvres posthumes. Voyez la remarque E.*

† *Voyez la remarque F.*

‡ *Tiré du Memoire communiqué au Libraire.*

⸸ *Voici le titre de cet Ouvrage:* Renati De Cartes Principiorum Philosophiæ pars I. & II. more Geometrico demonstratæ per Benedictum de Spinoza Amstelodamensem. Accesserunt ejusdem Cogitata metaphysica, in quibus difficiliores, quæ tam in parte Metaphysices generali, quàm speciali occurrunt, quæstiones breviter explicantur.

„ avec une fureur & une affectation abominable. „ Il avoit composé trois differents systêmes de la „ mortalité de l'ame, & avoit fait le voyage „ d'Hollande exprès pour voir Spinosa, qui cependant ne fit pas grand cas de son érudition. A la „ mort les choses changerent bien, il se convertit, & vouloit porter les choses à l'excés: son „ Confesseur fut obligé de l'empêcher de recevoir „ le Viatique au milieu de sa chambre la corde au „ col. D'Henault n'estoit point de naissance; „ son pere estoit Boulenger & lui avoit esté d'abord Receveur des tailles en Forés où il n'avoit „ pas bien fait ses affaires. Il a montré à Madame Des Houlieres tout ce qu'il savoit & croyoit „ savoir: on pretend qu'il y paroist dans les ouvrages de cette Dame. J'ay vu entre autres remarquer ces vers de (a) l'Idille du Ruisseau:

„ *Courez ruisseau, courez, fuyez & reportez*
„ *Vos ondes dans le sein des mers dont vous sortez;*
„ *Tandis que pour remplir la dure destinée*
„ *Où nous sommes assujettis*
„ *Nous irons reporter la vie infortunée*
„ *Dans le sein du neant d'où nous sommes sortis.* „

Il est sûr qu'une personne qui parleroit de la sorte dogmatiquement, nieroit l'immortalité de l'ame, & admettroit la creation proprement dite. Mais pour l'honneur de Madame des Houlieres, disons qu'elle n'a suivi que des idées poëtiques qui ne tirent point à consequence. C'est ainsi qu'à l'imitation des anciens Poëtes elle a dit ailleurs (b), qu'après nôtre mort nôtre ame erre sur les rivages de l'Enfer. Ce n'eût pas été sa croyance, si Monsieur d'Henault lui eût enseigné ses impietez. Ne jugeons point d'elle par des phrases poëtiques. Ce n'est pas qu'on ne puisse cacher beaucoup de libertinage sous les privileges de la versification.

(a) *To. 1. pag. 164. Vous trouverez cet Idylle dans le Courier Galant du mois de Mai 1693. p. 552.*

(b) *Voyez l'article* Plotin, *p. 854. col. 2.*

Feu Mr. le Prince de Condé qui étoit presque aussi savant que courageux, & qui ne haïssoit pas la conversation des Esprits forts, souhaita de voir Spinoza, & lui procura les passeports necessaires pour le voyage d'Utrecht. Il y commandoit alors les troupes de France. J'ai ouï dire qu'il fut obligé d'aller visiter un poste le jour que Spinoza devoit arriver, & que le terme du passeport expira avant que ce Prince fût retourné à Utrecht: de sorte qu'il ne vit point le Philosophe Auteur du *Tractatus Theologico-politicus*; mais il avoit donné ordre qu'en son absence on fit un très-bon accueil à Spinoza, & qu'on ne le laissât point partir sans un present. L'Auteur de la reponse à la religion des Hollandois parle de ceci en cette maniere. „ (c) Avant que de quitter ce chapitre, „ il faut que je reconnoisse l'étonnement que j'ai, „ de voir que Stoupe ait tant voulu déclamer contre ce Spinosa, & qu'il dise qu'il y en a beaucoup en ce païs-icy qui le visitent, veu qu'il „ avoit fait & cultivé une si étroite amitié avec „ lui, pendant qu'il étoit à Utrecht. Car l'on „ m'a assuré que le Prince de Condé, à sa sollicitation, l'a fait venir de la Haye à Utrecht, „ tout exprez pour conferer avec lui, & que Stoupe l'a fort loüé, & a vescu fort familierement „ avec lui. „

(c) *Brun, Veritable Religion des Hollandois, pag. 164.*

(G) *Pour precurseur... l'Ecrit pseudonyme* de jure Ecclesiasticorum.] Mr. Dartis inserant dans son Journal quelques objections contre un livre (d) de Mr. de la Placette, dit que les personnes de bonne foi (e) *qui abaissent l'autorité Ecclesiastique, & qui élevent en même tems d'autant plus l'autorité temporelle... ne prenent pas garde qu'ils donnent en cela dans le premier paneau que Spinosa a tendu pour ouvrir la porte à ses impietez. Cette conjecture est fondée sur la date de deux ouvrages que cet homme pernicieux mit au jour, l'un en 1665. & l'autre en 1670. Le premier a pour titre* Lucii Antistii Constantis de jure Ecclesiasticorum liber singularis, quo docetur: Quodcumque Divini humanique juris Ecclesiasticis tribuitur, vel ipsi sibi tribuunt, hoc aut falsò impièque illis tribui, aut non aliundè quam à suis, hoc est, ejus Reipublicæ sive Civitatis Prodiis, in qua sunt constituti, accepisse. *Le second est son* Tractatus Theologico Politicus *qui a fait beaucoup plus de bruit que le premier. Le stile & les principes de ces deux ouvrages sont si uniformes, qu'il n'y a qu'à les confronter pour être pleinement convaincu qu'ils sont du même Auteur. Et il ne faut aussi que les lire l'un aprez l'autre, pour voir qu'il n'a decrié les droits & l'autorité des Ecclesiastiques dans le premier, & qu'il n'a élevé en même tems celle des Rois & des Magistrats, que pour faire une planche aux impietez qu'il a debitées dans le second.*

(d) *Celui de la conscience.*

(e) *Journal de Hambourg du Lundi 26. d'Octobre 1694. p. 133.*

primé l'an 1665. Tous ceux qui ont (*H*) refuté le *Tractatus Theologico-Politicus*, y ont decouvert les semences de l'Atheïsme; mais personne ne les a developées

(H) *Tous ceux qui ont refuté le* Tractatus Theologico-politicus *y ont decouvert... mais personne ne.*] J'ai dejà parlé de la reponse posthume d'un (a) Professeur en Philosophie dans l'Academie d'Utrecht. Ajoûtons qu'un Socinien nommé François Cuper qui mourut à Rotterdam l'année (b) passée, intitula sa reponse à ce livre de Spinoza, *Arcana Atheismi revelata, philosophice & paradoxe refutata.* C'est un *in quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr. Yvon disciple de Labadie, & Ministre des Labadistes dans leur retraite de Wiewert en Frise, refuta le même livre de Spinoza par un Ouvrage qu'il intitula *l'impieté convaincue*, & qu'il publia à Amsterdam 1681. *in* 8. Le suplément de Moreri marque 1. que Mr. Huet dans sa *demonstratio Euangelica*, & Mr. Simon dans son Ouvrage de *l'inspiration des livres sacrez*, ont refuté le systême impie qui a paru dans le *tractatus Theologico politicus.* 2. Que ce *tractatus* a aussi été traduit & imprimé en François avec ce titre, *Reflexions curieuses d'un Esprit desinteressé sur les matieres les plus importantes au salut tant public que particulier.* J'ajoûte que cette version imprimée l'an 1678. *in* 12. a paru sous (c) deux autres titres, comme on le remarque fort bien dans le catalogue de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims. J'ajoûte aussi que le Pere (d) le Vassor a bien refuté Spinoza dans son Traité de la veritable religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voyez le Journal des Savans du 31. de Janvier 1689. les Nouvelles de la Republique des lettres, & l'Histoire des Ouvrages des Savans de la même année. Mr. van Til (e) Ministre de Dort a fait de bons livres en sa langue, pour maintenir contre cet impie la divinité & l'autorité de l'Ecriture. Le passage que je vais citer de Mr. Saldenus, nous donnera le nom de quelques autres refutateurs. Ce Ministre trouve mauvais qu'on eût repondu à Spinoza en langue vulgaire; il craint que les gens curieux & amateurs de paradoxes n'aprenent par ce moyen ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignorassent toute leur vie. (f) *Neque defuêre, qui se (g) abominandis ipsius Hypothesibus voce calamoque opposuerunt. Hos inter fuêre* Batelerius, Mansveldius, Cuperus, Musæus, &c. *qui omnes an æque feliciter contra eum decertârint, non sine ratione à quibusdam dubitatur. Hos secutus postmodum est* Guilielmus Blyenbergius (h), *civis Dordracenus, qui idiomate etiam vernaculo confodere ipsum laboravit; licet nesciam, an consilio satis tuto;* tum *quod, quem oppugnat, Adversarius sermone illo non scripserit,* tum *quod periculo vix careat, ne pestilentissimum impudentissimi* Novatoris *venenum, quod sub linguâ ignotâ latere hactenus plurimos poterat, sermone vulgato in ipsum etiam vulgus, plus justo fere curiosum, & in paradoxa proclive, proserpat tandem & transeat.*

Parlons du Sieur Jean Bredenbourg. C'étoit un bourgeois de Rotterdam, qui y publia un livre (i) l'an 1675. intitulé *Joannis Bredenburgii enervatio tractatus Theologico-politici, una cum demonstratione, geometrico ordine disposita,* NATURAM NON ESSE DEUM, *cujus effati contrario prædictus tractatus unice innititur.* Il y mit dans la derniere évidençe ce que Spinoza avoit tâché d'enveloper, & de deguiser, & le refuta solidement. On fut surpris de voir qu'un homme qui ne faisoit point profession des lettres, & qui n'avoit que fort peu (k) d'étude, eût pu penetrer si subtilement tous les principes de Spinoza, & les renverser heureusement, après les avoir reduits par une analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai ouï parler d'un fait assez singulier; on m'a raconté que cet Auteur ayant reflechi une infinité de fois sur sa reponse, & sur le principe de son adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit reduire ce principe en demonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une nature qui existe necessairement, & qui agit par une necessité immuable, inevitable, & irrevocable. Il observa toute la methode des Geometres, & après avoir bati sa demonstration, il l'examina de tous les côtez imaginables; il tâcha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moyen de la detruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un veritable chagrin; il en gemit, il en soupira, il pestoit contre sa raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir, dans la recherche du defaut de cettte demonstration. Neanmoins il n'en laissoit point tirer de copies: ce fut contre la parole donnée que François Cuper la copia * furtivement. Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'Auteur, car il avoit travaillé contre Spinoza avec beaucoup moins de succés que Jean Bredenbourg, se servit quelque tems après de cette copie pour l'accuser d'être Athée. Il la publia en Flamand avec quelques reflexions; l'accusé se defendit en la même langue; il parut plusieurs écritures de part & d'autre que je n'ai point luës, car je n'entens point le Flamand. Orobio (l) Medecin Juif fort habile, & le Sieur Aubert de Versé (m) se mêlerent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soutinrent que l'Auteur de la demonstration étoit Spinoziste, & par consequent Athée. Autant que je l'ai pu comprendre par ouï-dire, celui-ci se defendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la foi & de la raison. Il pretendit que comme les Catholiques & les Protestans croyent le mystere de la Trinité, encore qu'il soit combatu par la lumiere naturelle, il croyoit le franc arbitre, quoi que la raison lui fournît de fortes preuves que tout arrive par une necessité inevitable, & par consequent qu'il n'y a point de religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement. On peut bien crier qu'il n'est point sincere, & que nôtre esprit n'est pas fait de telle sorte, qu'il puisse prendre pour vrai ce qu'une demonstration Geometrique lui fait paroître très-faux: mais n'est-ce point s'ériger en juge dans un cas où l'incompetence vous pourra être objectée? Avons nous droit de decider de ce qui se passe dans le cœur d'autrui? Conoissons nous assez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaisons de sentimens n'y peuvent trouver de fond? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaisons absurdes, & qui aprochent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenbourg alleguoit? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction entre

(a) *Nommé Regnier de Mansvelt. Son Ouvrage fut imprimé à Amsterdam 1674. in 4.*

(b) *C'est-à-dire l'an 1695.*

(c) *Sous celui de* Traité des ceremonies superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes, *& sous celui de* La clef du sanctuaire.

(d) *Il étoit alors Pere de l'Oratoire: il s'est fait Protestant depuis ce tems-là.*

(e) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Mars 1696. art. 3.*

(f) *Saldenus in Otiis Theologicis, p. 25.*

(g) *Voyez comment il parle du* Tractatus Theologico-Politicus *dans la page 23.*

(h) *Je croi qu'il a écrit contre les Oeuvres posthumes, & non pas contre le* Tractatus Theologico-Politicus.

(i) *C'est un in quarto de 100. pages.*

(k) *Il avouë dans sa preface que ne se sentant pas la force de s'exprimer en Latin, il avoit composé son livre en Flamand, & puis l'avoit fait traduire en Latin.*

* *Je viens d'aprendre que Cuper a toûjours nié cela, & qu'il a toûjours protesté, comme font encore ses amis, qu'il trouva la demonstration parmi les papiers du Sieur Hartighvelt dont il herita.*

(l) *J'ai vu le Traité qu'il publia à Amsterdam l'an 1684. intitulé,* Certamen philosophicum propugnatæ veritatis divinæ ac naturalis, adversus J. B. principia, *&c. Il est en Latin & en Flamand.*

(m) *J'ai vu quelque chose de ce qu'il publia en la même année, sous le nom de* Latinus Serbastus Sartensis. *Cela est en Latin & en Flamand.*

velopées aussi nettement que le Sieur Jean Bredenbourg. Il est moins facile de satisfaire à toutes les difficultez de cet Ouvrage, que de ruiner de fond en comble le systême qui a paru dans ses *Opera posthuma*; car c'est la plus monstrueuse hypothese qui se puisse imaginer, la plus absurde, & la plus (*I*) diametralement

entre ces deux choses: 1. la lumiere de la raison m'aprend que cela est faux; 2. je le croi pourtant, parce que je suis persuadé que cette lumiere n'est pas infaillible, & parce que j'aime mieux deferer aux preuves de sentiment, & aux impressions de la conscience, en un mot à la parole de Dieu, qu'à une demonstration metaphysique. Ce n'est point croire & ne pas croire en même tems une même chose. Cette combinaison est impossible, & personne ne devroit être reçu à l'alleguer pour sa justification. Quoi qu'il en soit, l'homme dont je parle a temoigné que les sentimens de religion, & de l'esperance d'une autre vie avoient tenu ferme dans son ame contre sa demonstration; & l'on m'a dit que les signes qu'il en donna durant sa derniere maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincerité. Mr. l'Abbé de Dangeau (*a*) parle de certaines gens qui ont la religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadez de sa verité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je croi qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vuë dès qu'ils la cherchent par les voyes du raisonnement humain; elle échape aux subtilitez & aux sophismes de leur Dialectique; ils ne savent où ils en sont pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids de l'éducation &c. ils sont persuadez d'une religion, & ils y conforment leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Ciceron en étoit là; on n'en peut guere douter quand on compare ses autres livres avec ceux *de natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les interlocuteurs qui soutenoient qu'il y a des Dieux.

(a) Voyez son 3. dialogue à la fin, ou l'extrait dans les Nouvelles de la Republique des lettres Août 1684. art 6 pag. m. 605.

(I) *La plus monstrueuse hypothese ... la plus diametralement oposée aux notions les plus distinctes.*] Il supose (*b*) qu'il n'y a qu'une substance dans la nature des choses, & que cette substance unique est doüée d'une infinité d'attributs, & entre autres de l'étendue & de la pensée. En suite de quoi il assûre que tous les corps qui se trouvent dans l'Univers sont des modifications de cette substance, entant qu'étenduë; & que par exemple les ames des hommes sont les modifications de cette substance, entant que pensée: de sorte que Dieu l'être necessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne differe point d'elles. Il n'y a qu'un être, & qu'une nature, & cette nature produit en elle-même, & par une action immanente, tout ce qu'on apelle creatures. Il est tout ensemble agent & patient, cause efficiente, & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une hypothese qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les Poëtes Payens ont osé chanter de plus infame contre Jupiter & contre Venus, n'aproche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu; car au moins les Poëtes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui se commettent, & toutes les infirmitez du monde; mais selon Spinoza, il n'y a point d'autre agent & d'autre patient que Dieu, par raport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal physique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des absurditez de son systême.

(b) Voyez entre ses Oeuvres posthumes, ce qu'il a intitulé Ethica.

Que selon Spinoza Dieu & l'étenduë sont la même chose.

I. Il est impossible que l'Univers soit une substance unique; car tout ce qui est étendu a necessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé; & comme les parties de l'étenduë ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut necessairement ou que l'étenduë en general ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étenduë soit une substance particuliere, & distincte de toutes les autres. Or selon Spinoza, l'etenduë en general est l'attribut d'une substance. Il avouë avec tous les autres Philosophes, que l'attribut d'une substance ne differe point réellement de cette substance; il faut donc qu'il reconoisse que l'étenduë en general est une substance: d'où il faut conclure que chaque partie de l'étenduë est une substance particuliere; ce qui ruine les fondemens de tout le systême de cet Auteur. Il ne sauroit dire que l'étenduë en general est distincte de la substance de Dieu; car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle-même non étenduë; elle n'eût pu donc jamais aquerir les trois dimensions qu'en les créant, puis qu'il est visible que l'étenduë ne peut sortir ou émaner d'un sujet non étendu, que par voye de creation. Or Spinoza ne croyoit point que rien ait pu être fait de rien. Il est encore visible qu'une substance non étenduë de sa nature, ne peut jamais devenir le sujet des trois dimentions; car comment seroit-il possible de les placer sur un point mathematique? Elles subsisteroient donc sans un sujet; elles seroient donc une substance: de sorte que si cet Auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu & l'étenduë en general; il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, savoir de son être non étendu, & de l'étenduë. Le voilà donc obligé à reconoître que l'étenduë & Dieu ne sont que la même chose; & comme d'ailleurs il soutient qu'il n'y a qu'une substance dans l Univers, il faut qu'il enseigne que l'étenduë est un être simple, & aussi exemt de composition que les points mathematiques. Mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? N'est-ce point combatre les idées les plus distinctes que nous ayons dans l'esprit? Est-il plus évident que le nombre millenaire est composé de mille unitez, qu'il n'est évident qu'un corps de cent pouces est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étenduë d'un pouce?

Que l'étenduë est composée de parties qui sont chacune une substance particuliere.

Qu'on ne vienne point nous alleguer des reproches contre l'imagination, & les prejugez des sens; car les notions les plus intellectuelles & les plus immaterielles, nous font voir avec la derniere évidence, qu'il y a une distinction très-réelle entre des choses, dont l'une possede une qualité, que l'autre ne possede pas. Les Scolastiques ont parfaitement bien reüssi à nous marquer les caracteres, & les signes infaillibles de la distinction.

Quand

ment opoſée aux notions les plus diſtinctes de l'eſprit humain. On diroit que la providence a puni d'une façon particuliere l'audace de cet Auteur, en l'aveuglant de

Quand on peut affirmer d'une choſe, nous diſent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles ſont diſtinctes : les choſes qui peuvent être ſeparées les unes des autres, ou à l'égard du tems, ou à l'égard du lieu, ſont diſtinctes. Apliquant ces caracteres aux 12. pouces d'un pied d'étenduë, nous trouvons entre eux une veritable diſtinction. Je puis affirmer du cinquiéme qu'il eſt contigu au ſixiéme, & je le puis nier du premier & du ſecond &c. Je puis tranſpoſer le ſixiéme à la place du douziéme ; il peut donc être ſeparé du cinquiéme. Notez que Spinoza ne ſauroit nier, que les caracteres de diſtinction employez par les Scolaſtiques ne ſoient très-juſtes ; car c'eſt à ces marques qu'il reconoît que les pierres & les animaux, ne ſont pas la même modalité de l'être infini. Il avouë donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque difference entre les choſes. Il faut bien qu'il l'avouë ; car il n'étoit pas aſſez fou pour croire qu'il n'y avoit point de difference entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oſer dire qu'à tous égards ſon lit & ſa chambre étoient le même être, que l'Empereur de la Chine. Que diſoit-il donc ? Vous allez le voir : il enſeignoit non pas que deux arbres fuſſent deux parties de l'étenduë, mais deux modifications. Vous ſerez ſurpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau ſyſtême, puis que l'une des principales colonnes en devoit être la pretenduë difference entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu ſe promettre quelque avantage de ce changement de mot ? Qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie ; qu'il ſubſtitue tant qu'il voudra celui de modalité, ou de modification ; que fait cela à l'affaire ? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceront-elles ? Ne les apliquera-t-on pas au mot *modification ?* Les ſignes & les caracteres de difference ſont-ils moins réels ou moins évidens, quand on diviſe la matiere en modifications, que quand on la diviſe en parties ? Viſions que tout cela. L'idée de la matiere demeure toûjours celle d'un être compoſé, celle d'un amas de pluſieurs ſubſtances. Voici de quoi bien prouver cela.

LES MODALITEZ incompatibles demandent des ſujets diſtincts.

Les modalitez ſont des êtres qui ne peuvent exiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient ; il faut donc que la ſubſtance ſe trouve par tout où il y a des modalitez ; il faut même qu'elle ſe multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles ſe multiplient : de ſorte que par tout où il y a 5. ou 6. de ces modifications, il y a auſſi 5. ou 6. ſubſtances. Il eſt évident, nul Spinoziſte ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire ſont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc neceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée, ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde. Ainſi quand je voi une table ronde, & une table quarrée dans une chambre, je puis ſoutenir que l'étenduë qui eſt le ſujet de la table ronde, eſt une ſubſtance differente de l'étenduë qui eſt le ſujet de l'autre table ; car autrement il ſeroit certain que la figure quarrée, & la figure ronde ſe trouveroient en même tems dans un ſeul & même ſujet ; or cela eſt impoſſible. Le fer & l'eau, le vin & le bois ſont incompatibles ; ils demandent donc des ſujets diſtincts en nombre. Le bout inferieur d'un pieu fiché dans une riviere, n'eſt point la même modalité que l'autre bout : il eſt entouré de terre, pendant que l'autre eſt entouré d'eau ; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entouré d'eau, n'être pas entouré d'eau ; il faut donc que le ſujet qu'ils modifient ſoit pour le moins deux ſubſtances ; car une ſubſtance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident entouré d'eau, & par un accident qui n'eſt point entouré d'eau. Ceci fait voir que l'étenduë eſt compoſée d'autant de ſubſtances diſtinctes que de modifications.

L'IMMUTABILITE' de Dieu eſt incompatible avec la nature de l'étenduë.

II. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter ſa ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous ſongerons que c'eſt le reduire à la condition de la matiere, le plus vil de tous les êtres, & celui que preſque tous les anciens Philoſophes ont mis immediatement au deſſus du rien ? Qui dit la matiere dit le theatre de toutes ſortes de changemens, le champ de bataille des cauſes contraires, le ſujet de toutes les corruptions, & de toutes les generations ; en un mot l'être dont la nature eſt la plus incompatible avec l'immutabilité de Dieu. Les Spinoziſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion : mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui ſe puiſſe voir. C'eſt qu'ils pretendent qu'afin que la matiere fût diviſée, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſeparée des autres par des eſpaces vuides ; ce qui n'arrive jamais. Il eſt bien certain que c'eſt très-mal definir la diviſion. Nous ſommes auſſi réellement ſeparez de nos amis, lors que l'intervalle qui nous ſepare eſt occupé par d'autres hommes rangez de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere reduite en cendres & en fumée ne ſouffre point de ſeparation. Mais que gagneroit-on, ſi nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fauſſe maniere de definir le diviſible ? Ne nous reſteroit-il pas aſſez de preuves de la mutabilité, & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza ?

Que la matiere ſoufre actuellement la diviſion de ſes parties.

Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable ; ils entendent par ce mot un être qui n'aquiert jamais rien de nouveau ; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois ; qui eſt toûjours le même & à l'égard de ſa ſubſtance, & à l'egard de ſes façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-diſtinctement ce que c'eſt qu'un être mobile ; c'eſt non ſeulement une nature dont l'exiſtence peut commencer & finir ; mais une nature qui ſubſiſtant toûjours quant à ſa ſubſtance, peut aquerir ſucceſſivement pluſieurs modifications, & perdre les accidens ou les formes qu'elle a euës quelquefois. Tous les anciens Philoſophes ont reconu, que cette ſuite continuelle de generations & de corruptions qui ſe remarque dans le monde, ne produit ni ne detruit aucune portion de matiere, & de là vient qu'ils ont dit que la matiere eſt *ingenerable* & *incorruptible* quant à ſa ſubſtance, encore qu'elle ſoit le ſujet de toutes les generations, & de toutes les corruptions. La même matiere qui eſt du feu à cette

de telle sorte que pour fuir des difficultez, il se soit jetté dans des embarras infiniment

te heure, étoit du bois auparavant; tous ses attributs essentiels demeurent les mêmes sous la forme de bois, & sous la forme de feu; elle ne perd donc, elle n'aquiert donc que des accidens, & des façons d'être lors que le bois est changé en feu, le pain en chair, la chair en terre &c. elle est cependant l'exemple le plus sensible & le plus propre qu'on puisse donner d'un être muable, & sujet actuellement à toutes sortes de variations, & de changemens interieurs. Je dis interieurs, car les differentes formes sous lesquelles elle existe ne sont point semblables aux varietez d'habits, sous lesquelles les Comediens se font voir sur le theatre. Le corps de ces Comediens peut subsister sans aucune sorte de changement ou d'alteration sous mille sortes d'habits; le drap & la toile, la soye & l'or ne s'unissent point avec celui qui les porte; ce sont toûjours des corps étrangers, & des ornemens externes: mais les formes qui sont produites dans la matiere lui sont unies interieurement & penetrativement; elle est leur sujet d'inherence, & selon la bonne Philosophie il n'y a point d'autre distinction entre elles & la matiere, que celle qui se rencontre entre les modes & la chose modifiée. D'où il resulte que le Dieu des Spinozistes est une nature actuellement changeante, & qui passe continuellement par divers états qui different interieurement & réellement les uns des autres. Il n'est donc point l'être souverainement parfait, dans lequel *il (a) n'y a ni ombre de changement ni variation quelconque.* Notez que le Protée des Poëtes, leur Thetis, & leur Vertumne, les images & les exemples de l'inconstance, & (b) le fondement des Proverbes qui designoient l'instabilité la plus bizarre du cœur de l'homme, auroient été des Dieux immuables, si celui des Spinozistes étoit immuable; car jamais on n'a pretendu qu'il leur arrivât un changement de substance, mais seulement de nouvelles modalitez. Si quelque lecteur a besoin ici d'un entre-mets, qu'il lise ces vers de Virgile touchant Protée (c).

Verum, ubi correptum manibus, vinclisque tenebis,
Tùm variæ illudent species, atque ora ferarum:
Fiet enim subitò sus horridus, atraque tigris,
Squamosusque draco, & fulvâ cervice leæna:
Aut acrem flammæ sonitum dabit, atque ita vinclis
Excidet: aut in aquas tenues dilapsus abibit.
Sed, quantò ille magis formas se vertet in omnes,
Tantò, nate, magis contende tenacia vincla:
Donec talis erit mutato corpore, qualem
Videris, incepto tegeret cùm lumina somno.

A l'égard de Thetis voyez (d) Ovide; voyez-le aussi touchant (e) Vertumnus, & consultez outre cela le 4. livre de Properce à la 2. elegie.

QUE DIEU ne peut point être le sujet d'inherence des pensées de l'homme, puis que ces pensées sont contraires les unes aux autres.

III. Nous allons voir des absurditez encore plus monstrueuses, en considerant le Dieu de Spinoza comme le sujet de toutes les modifications de la pensée. C'est dejà une grande difficulté, que de combiner l'étenduë & la pensée dans une seule substance; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des metaux, ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la *juxtaposition*: mais l'alliage de la pensée & de l'étenduë doit être une *identité*; le pensant & l'étendu sont 2. attributs *identifiez* avec la substance: ils sont donc *identifiez* entre eux, par la regle fondamentale & essentielle du raisonnement (f) humain. Je suis sûr que si Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre secte, il l'auroit jugée indigne de son attention; mais il ne s'en est pas fait une affaire dans sa propre cause: tant il est vrai que ceux qui censurent le plus dedaigneusement les pensées de leur prochain, sont fort indulgens envers euxmêmes. Il se moquoit sans doute du mystere de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens osassent parler d'une nature terminée de trois hypostases, lui qui à proprement parler donne à la nature divine autant de personnes qu'il y a de gens sur la terre. Il regardoit comme des fous ceux qui admettant la transubstantiation, disent qu'un homme peut être tout à la fois en plusieurs lieux; vivre à Paris, être mort à Rome &c. lui qui soutient que la substance étenduë, unique & indivisible, est tout à la fois par tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triste, ailleurs gaye &c. Cela soit dit en passant: mais considerez avec attention ce que je vai dire. S'il y a quelque chose de certain & d'incontestable dans les conoissances humaines, c'est cette proposition-ci, *Opposita sunt quæ neque de se invicem, neque de eodem tertio secundum idem, ad idem, eodem modo atque tempore vere affirmari possunt.* On ne peut pas affirmer veritablement deux termes contraires d'un même sujet, aux mêmes égards & en même tems; par exemple on ne peut pas dire sans mentir, *Pierre se porte bien, Pierre est fort malade: il nie cela & il l'affirme:* bien entendu que les termes ont toûjours le même raport, & le même sens. Les Spinozistes ruinent cette idée, & la falsifient de telle sorte, qu'on ne sait plus où ils pourront prendre le caractere de la verité; car si de telles propositions étoient fausses, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vrayes. On ne peut donc rien se promettre d'une dispute avec eux; car s'ils sont capables de nier cela, ils nieront toute autre raison qu'on voudra leur alleguer. Montrons que cet axiôme est très-faux dans leur systême & posons d'abord pour maxime incontestable, que tous les titres que l'on donne à un sujet pour signifier ou ce qu'il fait, ou ce qu'il soufre, conviennent proprement & physiquement à sa substance, & non pas à ses accidens. Quand nous disons le fer est dur, le fer est pesant, il s'enfonce dans l'eau, il fend le bois, nous ne pretendons point dire que sa dureté est dure, que sa pesanteur est pesante &c. ce langage seroit très-impertinent: nous voulons dire que sa substance étenduë qui le compose resiste, qu'elle pese, qu'elle descend sous l'eau, qu'elle divise le bois. De même quand nous disons qu'un homme nie, affirme, se fâche, caresse, louë &c. nous faisons tomber tous ces attributs sur la substance même de son ame, et non pas sur ses pensées, entant qu'elles sont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le pretend Spinoza, que les hommes fussent des modalitez de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle chose, car réellement & d'effet, selon ce systême c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par consequent toutes les denominations qui resultent des pensées de tous les hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu. D'où il s'ensuit

(a) *Epitre de S. Jaques ch. 1. v. 17.*

(b) Quo teneam vultus mutantem Protea nodo? *Horat. epist. 1. lib. 1.* Sæpe notatus Cum tribus annellis, modo læva Priscus inani, Vixit inæqualis, clavum ut mutaret in horas: Ædibus ex magnis subito se conderet, unde Mundior exiret vix libertinus honeste. Jam mœchus Romæ, jam mallet doctus Athenis Vivere: Vertumnis, quotquot sunt, natus iniquis. *Idem Sat. 7. lib. 2. v. 8.*

(c) *Virgil. Georg. lib. 4. v. 405. Voyez aussi Horace* Sat. 3. lib. 2. *Ils ont pris cela d'Homere* Odyss. lib. 4.

(d) *Ovid. Metam. lib. 11. fab. 8. p. m. 262. 263.*

(e) *Id. ib. lib. 14. fab. 16. v. 647. & seq.*

(f) *Quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se.*

niment plus inexplicables, & ſi ſenſibles que jamais un eſprit droit ne ſera capable

ſuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choſes, en même tems, & ſelon toutes les conditions requiſes, pour faire que la regle que j'ai raportée touchant les termes oppoſez ſoit fauſſe: car on ne ſauroit nier que ſelon toutes ces conditions priſes en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment ce que d'autres hommes haïſſent & nient. Paſſons plus avant; les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas conviennent ſelon toutes ces conditions en même tems à diferens hommes; il faut donc que dans le ſyſtême de Spinoza ils conviennent à cette ſubſtance unique & indiviſible qu'il nomme Dieu. C'eſt donc Dieu qui en même tems forme l'acte de vouloir; & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On verifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui eſt le renverſement des (a) premiers principes de Metaphyſique. Je ſai bien que dans les diſputes de la tranſubſtantiation, on ſe ſert d'une chicane qui pourroit venir ici au ſecours des Spinoziſtes. On dit que ſi Pierre vouloit à Rome une choſe qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas ne ſeroient point veritables à ſon égard; car puis qu'on ſupoſe qu'il veut à Rome, on mentiroit en diſant qu'il ne veut pas. Laiſſons leur cette vaine ſubtilité; diſons ſeulement que comme un cercle quarré eſt une contradiction, une ſubſtance l'eſt auſſi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même tems pour le même objet. Un cercle quarré ſeroit un cercle, & il ne le ſeroit pas: voilà une contradiction dans toutes les formes; il le ſeroit ſelon la ſuppoſition, & il ne le ſeroit pas, puis que la figure quarrée exclut eſſentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une ſubſtance qui hait, & qui aime la même choſe; elle l'aime, & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction; elle l'aime, car on le ſupoſe, elle ne l'aime pas, veu que la haine eſt eſſentiellement excluſive de l'amour. Voilà ce que c'eſt que la fauſſe delicateſſe. Nôtre homme ne pouvoit ſoufrir les moindres obſcuritez ou du Peripatetiſme, ou du Judaïſme, ou du Chriſtianiſme; & il embraſſoit de tout ſon cœur une hypotheſe qui allie enſemble deux termes auſſi oppoſez que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs diſcordans, & incompatibles, & toute la varieté & l'antipathie des penſées du genre humain, ſe verifient tout à la fois d'une ſeule & même ſubſtance très-ſimple & indiviſible. On dit ordinairement *quot capita tot ſenſus*, autant de ſentimens que de têtes; mais ſelon Spinoza tous les ſentimens de tous les hommes ſont dans une ſeule tête. Raporter ſimplement de telles choſes c'eſt les refuter, c'eſt en faire voir clairement les contradictions; car il eſt manifeſte ou que rien n'eſt impoſſible, non pas même que 2. & 2. ſoient 12. ou qu'il y a dans l'univers autant de ſubſtances que de ſujets, qui ne peuvent recevoir en même tems les mêmes denominations.

(a) *Duo contradictoria non poſſunt eſſe ſimul vera: de qualibet re vera eſt affirmatio, vel negatio.*

AUTRE PREUVE de ce que deſſus, tirée de la mechanceté des penſées de l'homme.

IV. Mais ſi c'eſt phyſiquement parlant une abſurdité prodigieuſe, qu'un ſujet ſimple & unique ſoit modifié en même tems par les penſées de tous les hommes, c'eſt une abomination execrable quand on conſidere ceci du côté de la Morale. Quoi donc? l'être infini, l'être neceſſaire, l'être ſouverainement parfait ne ſera point ferme, conſtant, & immuable? Que dis-je immuable, il ne ſera pas un moment le même; ſes penſées ſe ſuccederont les unes aux autres ſans fin & ſans ceſſe; la même bigarrure de paſſions & de ſentimens ne ſe verra pas deux fois. Cela eſt dur à digerer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce ſens, que toûjours pour une bonne penſée l'être infini en aura mille de ſotes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les ſaletez, toutes les iniquitez du genre humain: il en ſera non ſeulement la cauſe efficiente, mais auſſi le ſujet paſſif, le *ſubjectum inhæſionis*: il ſe joindra avec elles par l'union la plus intime qui ſe puiſſe concevoir; car c'eſt une union penetrative, ou plûtôt c'eſt une vraye *identité*, puis que le mode n'eſt point diſtinct réellement de la ſubſtance modifiée. Pluſieurs grans Philoſophes ne pouvant comprendre qu'il ſoit compatible avec l'être ſouverainement parfait, de ſoufrir que l'homme ſoit ſi mechant & ſi malheureux, ont (b) ſupoſé deux principes l'un bon & l'autre mauvais; & voici un Philoſophe qui trouve bon que Dieu ſoit lui-même & l'agent, & le patient, de tous les crimes & de toutes les miſeres de l'homme. Que les hommes ſe haïſſent les uns les autres, qu'ils s'entraſſaſſinent au coin d'un bois, qu'ils s'aſſemblent en corps d'armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus; cela ſe comprend: parce qu'on ſupoſe qu'ils ſont diſtincts les uns des autres, & que le tien & le mien produiſent en eux des paſſions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conſequent que Dieu qui agiſſe; & le même Dieu en nombre qui ſe modifie en Turc, ſe modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'eſt ce qui ſurpaſſe tous les monſtres, & tous les dereglemens chimeriques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maiſons. Remarquez bien, comme je l'ai dejà dit, que les modes ne font rien, & que ce ſont les ſubſtances ſeules qui agiſſent & qui ſoufrent. Cette phraſe, *la douceur du miel chatouille la langue*, n'eſt vraye qu'entant qu'elle ſignifie que la ſubſtance étenduë dont le miel eſt compoſé chatouille la langue. Ainſi dans le ſyſtême de Spinoza tous ceux qui diſent *les Allemans ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & fauſſement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemans a tué Dieu modifié en dix mille Turcs*: & ainſi toutes les phraſes par leſquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre ſens veritable que celui-ci, *Dieu ſe hait lui-même, il ſe demande des graces à lui-même, & ſe les refuſe; il ſe perſecute, il ſe tue, il ſe (c) mange, il ſe calomnie, il s'envoye ſur l'échafaut &c.* Cela ſeroit moins inconcevable, ſi Spinoza s'étoit repreſenté Dieu comme un aſſemblage de pluſieurs parties diſtinctes; mais il l'a reduit à la plus parfaite ſimplicité, à l'unité de ſubſtance, à l'indiviſibilité. Il debite donc les plus infames & les plus furieuſes extravagances qui ſe puiſſent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des Poëtes touchant les Dieux du Paganiſme. Je m'étonne ou qu'il ne s'en ſoit pas aperçu, ou que les ayant enviſagées il ſe ſoit opiniâtré à ſon principe. Un bon Eſprit aimeroit mieux defricher la terre avec les dens

(b) *Voyez les Articles* Manichéens, Marcionites, Pauliciens.

(c) *La fable de Saturne devorant ſes propres enfans, eſt infiniment moins deraiſonnable que ce qu'aſſûre Spinoza.*

ble de les meconoître. Ceux qui se plaignent que les Auteurs qui ont entrepris de le refuter n'ont pas reüssi, confondent les choses : ils voudroient qu'on leur levât

dens & les ongles, que de cultiver une hypothese aussi choquante, & aussi absurde que celle-là.

AUTRE PREUVE de ce que dessus, tirée de la misere de l'homme.

V. Encore deux objections. Il y a eu des Philosophes assez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu; mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire que s'il existoit, il ne seroit point une nature parfaitement heureuse. Le bonheur étoit la proprieté la moins separable qu'ils enfermassent dans son idée : ceux qui lui ôtoient l'autorité, & la direction du monde, lui laissoient au moins la felicité, & une immortelle beatitude (a). Ceux qui le faisoient sujet à la mort, disoient pour le moins qu'il étoit heureux toute sa vie. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas reünir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur; Plutarque refute très-bién cette absurdité des Stoïques : je raporte ses paroles un peu au long, tant à cause qu'elles prouvent une pensée que j'avance ci-dessus, que parce qu'elles (b) combatent le Spinozisme. (c) *Καίτοι ἴσως ἂν ἐντύχοι τις ἔθνεσι βαρβάροις καὶ ἀγρίοις θεὸν μὴ νοοῦσι. θεὸν δὲ νοῶν, μὴ νοῶν δ' ἄφθαρτον μηδὲ ἀΐδιον, ἄνθρωπος οὐδὲ εἷς γέγονεν. οἱ γοῦν ἄθεοι προσαγορευθέντες οὗτοι, Θεόδωροι, καὶ Διαγόραι, καὶ Ἵππωνες, οὐκ ἐτόλμησαν εἰπεῖν τὸ θεῖον ὅτι φθαρτόν ἐστι, ἀλλ' οὐκ ἐπίστευσαν ὡς ἔστι τι ἄφθαρτον· τοῦ μὲν ἀφθάρτου τὴν ὕπαρξιν μὴ ἀπολείποντες, τοῦ θεοῦ δὲ τὴν πρόληψιν φυλάττοντες. ἀλλὰ Χρύσιππος καὶ Κλεάνθης ἐμπεπληκότες (ὡς ἔπος εἰπεῖν) τῷ λόγῳ θεῶν τὸν οὐρανόν, τὴν γῆν, τὸν ἀέρα, τὴν θάλατταν, οὐδένα τῶν τοσούτων ἄφθαρτον οὐδὲ ἀΐδιον ἀπολελοίπασι, πλὴν μόνου τοῦ Διός· εἰς ὃν πάντας καταναλίσκουσι τοὺς ἄλλους. ὥστε καὶ τούτῳ τὸ φθείρειν προσεῖναι τοῦ φθείρεσθαι μὴ ἐπιεικέστερον. ἀσθενείᾳ γάρ τινι καὶ τὸ μεταβάλλον εἰς ἕτερον φθείρεται, καὶ τὸ τοῖς ἄλλοις εἰς ἑαυτὸ φθειρομένοις τρεφόμενον σώζεται. Ac fieri sanè potest, ut incidat aliquis in homines barbaros & feros, qui Deum esse nullum putent : deum esse qui existimet : sed eundem non securum interitus, non æternum, inventus est ne unus quidem homo. Certè qui athei appellantur quod negarent esse deos, Theodorus, Diagoras, Hippo : non ausi sunt dicere deum esse interitui obnoxium, sed non crediderunt aliquid eße ab interitu immune, ac talem naturam aliquam eße poße negantes, notitiam de deo reliquerunt in medio. Chrysippus verò & Cleanthes, cùm implevissent (ut sic dicam) suis dictis cœlum, terras, aërem, mare diis: nullum horum ab interitu liberum aut sempiternum statuerunt : solo Jove excepto; in quem reliquos omnes consumi putant; ut jam is perdat, quod nibilo est quàm perire melius. Est enim imbecillitas ùt pereundo in alium transire, ita interitu aliorum in se transeuntium nutriri atque servari.* Mais quelque fole que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux Dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinozistes sont peut-être les seuls (d) qui ayent reduit la Divinité à la misere. Or quelle misere? quelquefois si grande qu'il se jette dans le desespoir, & qu'il s'aneantiroit s'il le pouvoit; il y tâche; il s'ôte tout ce qu'il se peut ôter; il se pend; il se precipite, ne pouvant plus suporter la tristesse affreuse qui le devore. Ce ne sont point ici des declamations; c'est un langage exact & philosophique: car si l'homme n'est qu'une modification, il ne fait rien; ce seroit une phrase impertinente, bousonne, burlesque, que de dire *la joye est gaye, la tristesse est triste*: c'est une semblable phrase dans le systême de Spinoza, que d'affirmer *l'homme pense, l'homme s'afflige, l'homme se pend* &c. Toutes ces propositions doivent être dites de la substance dont l'homme n'est que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature independante, qui existe par ellemême, & qui possede des perfections infinies, été sujette à tous les malheurs genre humain? Si quelque autre nature la contraignoit à se donner du chagrin, à sentir de la douleur, on ne trouveroit pas si étrange qu'elle employât son activité à se rendre malheureuse; on diroit, il faut bien qu'elle obeïsse à une force majeure; c'est aparamment pour éviter un plus grand mal qu'elle se donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle est seule dans l'Univers; rien ne lui commande; rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'est sa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à se donner à elle-même en certaines circonstances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui repondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque chose de monstrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

L'HYPOTHESE de Spinoza rend ridicule toute sa conduite & ses discours.

VI. Si je ne me souvenois que je ne fais pas un livre contre cet homme, mais seulement quelques petites remarques en passant, je trouverois bien d'autres absurditez dans son systême. Finissons par celle-ci. Il s'est embarqué dans une hypothese qui rend ridicule tout son travail; & je suis bien assûré qu'à chaque page de son Ethique on peut trouver un galimatias pitoyable. Premierement je voudrois savoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il aprendre des veritez? Veut-il refuter des erreurs? mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les pensées des Philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chretiens ne sont-elles pas des modes de l'être infini, aussi bien que celles de son Ethique? Ne sont-elles pas des realitez aussi necessaires à la perfection de l'Univers, que toutes ses speculations? N'émanentelles pas de la cause necessaire? Comment donc ose-t-il pretendre qu'il y a là quelque chose à rectifier? En second lieu ne pretend-il pas que la nature dont elles sont les modalitez agit necessairement, qu'elle va toûjours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se detourner, ni s'arrêter, & qu'étant unique dans l'Univers, aucune cause exterieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redressera. Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce Philosophe. C'est bien à lui qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'Etre infini ce qu'il faut faire? Cet Etre l'entendra-t-il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toûjours selon toute l'étenduë de ses forces, sans savoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza se tiendroit fort en repos s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, diroit-il, la necessité de la nature l'établira sans mon Ouvrage : s'il n'est pas possible, tous mes écrits n'y feront rien.

(a) Omnis enim per se Divum natura necesse est Immortali ævo summa cum pace fruatur, Semota ab nostris rebus, sejunctaque longe; Nam privata dolore omni, privata periclis, Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri, Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira. Lucret. lib. 1. [illegible] Les Epicuriens donnoient aux Dieux tout ce qu'Homere leur donne dans ces paroles si souvent repetées: Μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες. Beati Dii semper existentes.

(b) Les maximes de Plutarque sont incompatibles avec l'hypothese que Dieu soit sujet à la mort quant à ses parties, ou à ses modalitez; qu'il soit comme la matiere, le sujet des generations & des corruptions, qu'il detruise ses modalitez, qu'il s'entretienne de cette ruine. (c) Plutarch. adversus Stoicos, pag. 1075. A. (d) Les ancêtres que je leur donne dans la premiere remarque, n'ont pas aprofondi & develope, comme Spinoza, les consequences de leur principe.

levât (*K*) pleinement les difficultez sous lesquelles il a succombé; mais il leur devoit suffire que l'on renversât totalement sa suposition, comme l'ont fait les plus

(K) *Qu'on leur levât pleinement les difficultez sous lesquelles* Spinoza *a succombé.*] On ne se trompera pas, ce me semble, si l'on supose qu'il ne s'est jetté dans le precipice, que pour n'avoir pu comprendre ni que la matiere soit éternelle & differente de Dieu, ni qu'elle ait été produite de rien, ni qu'un Esprit infini & souverainement libre, createur de toutes choses, ait pu produire un ouvrage tel que le monde. Une matiere qui existe necessairement, & qui neanmoins est destituée d'activité, & soumise à la puissance d'un autre principe, n'est pas un objet dont la raison s'accommode. Nous ne voyons nulle convenance entre ces trois qualitez: l'idée de l'ordre combat une telle association. Une matiere créée de rien n'est pas concevable, quelques efforts que l'on veuille faire pour se former une idée d'un acte de volonté, qui convertisse en une substance réelle ce qui n'étoit rien auparavant. Ce principe des anciens, *ex nihilo nihil fit*, *rien ne se fait de rien*, se presente incessamment à nôtre imagination, & y brille d'une maniere si éclatante, qu'il nous fait lâcher prise, en cas que nous eussions commencé de concevoir quelque chose dans la creation. Enfin qu'un Dieu infiniment bon, infiniment saint, infiniment libre, pouvant faire des creatures toûjours saintes & toûjours heureuses, ait mieux aimé qu'elles fussent criminelles & malheureuses éternellement, est un objet qui fait de la peine à la raison; & d'autant plus qu'elle ne sauroit comprendre l'accord de la liberté (*a*) de l'homme, avec la qualité d'un être tiré du neant. Or sans cet accord, elle ne sauroit comprendre que l'homme puisse meriter aucune peine sous une providence libre, bonne, sainte, & juste. Voilà trois inconveniens qui obligerent Spinoza à chercher un nouveau systême, où Dieu ne fût pas distingué de la matiere, & où il agît necessairement, & selon toute l'étenduë de ses forces, non pas hors de lui-même, mais en lui-même. Il resulte de cette suposition, que cette cause necessaire ne mettant aucunes bornes à sa puissance, & n'ayant pour regle de ses actions ni la bonté, ni la justice, ni la science, mais la seule force infinie de sa nature, a dû se modifier selon toutes les realitez possibles; de sorte que les erreurs & les crimes, la douleur & le chagrin, étant des modalitez aussi réelles que les veritez, & les vertus, & les plaisirs, l'Univers a dû contenir de tout cela. Spinoza croyoit satisfaire par ce moyen aux objections Manichéennes contre l'unité de principe. Elles n'ont de force que dans la suposition qu'un principe unique de toutes choses agit par choix, & qu'il peut faire ou ne pas faire, & qu'il limite sa puissance selon les regles de la bonté, & de l'équité, ou selon l'instinct de la malice. Suposant cela (*b*) on demande, si ce principe unique est bon, d'où vient le mal? S'il est mauvais, d'où vient le bien? Spinoza repondroit, mon principe unique ayant la puissance de faire le mal & le bien, & faisant tout ce qu'il peut faire, il faut de toute necessité qu'il y ait du bien & du mal dans l'Univers. Pesez, je vous prie, dans une juste balance les trois inconveniens qu'il a voulu éviter, & les suites extravagantes & abominables de l'hypothese qu'il a suivie, vous trouverez que son choix n'est ni celui d'un homme de bien, ni celui d'un homme d'esprit. Il laisse des choses dont le pis que l'on puisse dire, est que la foiblesse de nôtre raison ne nous permet pas de conoître clairement qu'elles soient possibles, & il en embrasse d'autres dont l'impossibilité est manifeste. Il y a bien de la difference entre ne comprendre pas la possibilité d'un objet, & en comprendre l'impossibilité. Or voyez l'injustice des Lecteurs. Ils veulent que tous ceux qui écrivent contre Spinoza, soient obligez de leur mettre sous la main, & dans la derniere clarté les veritez qu'il n'a pu comprendre, & dont les difficultez l'ont poussé ailleurs; & parce qu'ils ne trouvent point cela dans les écrits anti-Spinozistes, ils prononcent que l'on n'a pas reüssi. Ne suffit-il pas que l'on renverse l'edifice de cet Athée? Le bon sens veut que la coutume soit maintenuë contre l'entreprise des innovateurs, à moins qu'ils n'aportent de meilleures loix; & de cela seul que leurs pensées ne vaudroient pas mieux que les établissemens qui jouïssent de la possession, elles meriteroient d'être rejettées, quand même elles ne seroient pas plus mauvaises que les abus qu'elles combatroient. Soumettez-vous (*c*) à la coutume, doit-on dire à ces gens-là, ou donnez nous quelque chose de meilleur. A plus forte raison est-il juste de rejetter le systême des Spinozistes, puis qu'il ne se degage de quelques difficultez, que pour s'engager dans des embarras plus inexplicables. Si les difficultez étoient égales de part & d'autre, ce seroit pour le systême ordinaire qu'il faudroit prendre party, puis qu'outre le privilege de la possession, il auroit encore l'avantage de nous promettre de grans biens pour l'avenir, & de nous laisser mille ressources consolantes dans les malheurs de cette vie. Quelle consolation n'est-ce pas dans ses disgraces, que de se flater que les prieres qu'on adresse à Dieu seront exaucées, & qu'en tout cas il nous tiendra compte de nôtre patience, & nous fournira un magnifique dedommagement? C'est une grande consolation que de se pouvoir flater que les autres hommes defereront quelque chose à l'instinct de leur conscience, & à la crainte de Dieu. Cela veut dire que l'hypothese ordinaire est en même tems & plus veritable, & plus (*d*) commode que celle de l'impieté. Il suffiroit donc pour avoir plein droit de rejetter l'hypothese de Spinoza, de pouvoir dire, *elle n'est pas exposée à de moindres objections que l'hypothese Chretienne.* Ainsi tout Auteur qui montre que le Spinozisme est obscur & faux dans ses premieres propositions, & embarrassé d'absurditez impenetrables & contradictoires dans ses suites, doit passer pour l'avoir bien refuté, encore qu'il ne satisfit point clairement à toutes ses objections. Reduisons tout à peu de mots. L'hypothese ordinaire comparée à celle des Spinozistes en ce qu'elles ont de clair, nous montre plus d'évidence: & quand elle est comparée avec l'autre en ce qu'elles ont d'obscur, elle paroît moins opposée aux lumieres naturelles; & d'ailleurs elle nous promet un bien infini après cette vie, & nous procure mille consolations dans celle-ci; au lieu que l'autre ne nous promet rien hors de ce monde, & nous prive de la confiance dans nos prieres, & dans

(*a*) *C'est-à-dire de la liberté d'indiference.*

(*b*) Deteriora velle, nostri fuerit fortasse defectus: posse vero contra innocentiam, quæ sceleratus quisque conceperit, inspectante Deo, monstri simile est: unde haud injuria tuorum quidem familiarium quæsivit: Si quidam Deus, inquit, est, unde mala? bona vero unde, si non est? *Boëthius, de Consol. Philosoph. lib.* 1. *prosa* 4. *p. m.* 11.

(*c*) Sin melius quid habes, accerse, aut imperium fer. *Horat. epist.* 5. *lib.* 1.

(*d*) *J'ai dejà dit dans l'article* Socin. *pag.* 1067. *col.* 2. *qu'il est de l'interêt de chaque particulier que tous les autres soient consciencieux, & craignans Dieu.*

plus (*L*) foibles mêmes de ses adversaires. Il ne faut pas oublier que cet impie

dans les remors de nôtre prochain; l'hypothese ordinaire est donc preferable à l'autre.

(*L*) *Comme l'ont fait les plus foibles mêmes de ses adversaires.*] Je ne m'érigerai point en Maître des ceremonies, pour placer ces Messieurs-là ou aux plus hauts rangs, ou aux plus bas. Je me contenterai de nommer ceux (*a*) qui sont venus à ma conoissance. Mr. Velthuyse (*b*) publia un livre contre Spinoza l'an 1680. Il a pour titre *Tractatus de cultu naturali, & origine moralitatis.* Quatre ans après le Sieur Aubert de Versé mit au jour un livre qu'il intitula, *l'Impie convaincu ou dissertation contre Spinosa, dans laquelle l'on refute les fondemens de son Atheisme* (*c*). Mr. Poiret insera dans la 2. édition (*d*) de ses pensées *de Deo, anima & malo*, un Traité qui a pour titre, *Fundamenta Atheismi eversa, sive specimen absurditatis Atheismi Spinoziani.* Enfin on vit paroître l'an 1690. un livre posthume de Mr. Wittichius, intitulé *Anti-Spinoza sive examen Ethices Benedicti de Spinoza, & commentarius de Deo & ejus attributis.* Ajoûtez à tout cela un Ecrit Flamand cité (*e*) par Mr. Saldenus. Vous trouverez dans tous ces Ouvrages le renversement des principes de Spinoza; vous y trouverez que dès le commencement de son Ouvrage il avance de fausses propositions; ainsi ce qu'il en conclut dans la suite ne peut être d'aucune force. On peut le laisser courir tant qu'il voudra: que peut-il faire en courant beaucoup, s'il s'égare dès les premiers pas? Notez que ses plus grands admirateurs reconoissent que s'il avoit enseigné les dogmes dont on l'accuse, il seroit digne d'execration, mais ils pretendent qu'on ne l'a pas entendu. (*f*) *Si igitur prædicti philosophi intentio vel opinio fuit naturam cum Deo hoc modo tam fœdè confundere, judico illum ab adversariis justè impetitum atque condemnatum, imo & memoriam ejus in omne ævum execrandam esse: attamen quia de alicujus intentione solus potest judicare intimus cordium perscrutator Deus, nobis nihil aliud restat nisi ut judicemus de opinione quæ continetur in scriptis quæ memoratus vir in lucem emisit; & licet inter illius adversarios habeantur etiam perspicacissimi, puto tamen eos horum scriptorum verum sensum minimè assecutos fuisse, quoniam in iis nihil reperio nisi id quod abunde satis indicat hunc virum minimè confundere velle Deum & naturam: saltem ego ita judico ex ejus scriptis, quæ si alii melius intelligant, quæ dixi indicta sunto, patrocinium illius hominis in me suscipere nolo, peto duntaxat ut quod aliis licuit, id & mihi liceat, nempe ut exprimam quem puto horum scriptorum genuinum sensum esse.* Ces paroles tirées d'un livre de ses disciples imprimé à (*g*) Utrecht l'an 1684. font voir clairement que les adversaires de Spinoza l'ont tellement confondu & abîmé, qu'il ne reste d'autre moyen de leur repliquer que celui dont les Jansenistes se sont servis contre les Jesuïtes, qui est de dire que son sentiment n'est pas tel qu'on le supose. Voilà à quoi se reduit son Apologiste. Afin donc qu'on voye que personne ne sauroit disputer à ses adversaires l'honneur du triomphe, il suffit de considerer qu'il a enseigné effectivement ce qu'on lui impute, ou qu'il s'est contredit miserablement, & n'a su ce qu'il vouloit. On l'accuse d'avoir dit que tous les êtres particuliers sont des modifications de Dieu. Il est manifeste que c'est sa doctrine, puis que sa 14. proposition est celle-ci: *Præter Deum nulla dari neque concipi potest substantia*, & qu'il assûre dans la 15. *quicquid est, in Deo est, & nihil sine Deo esse neque concipi potest:* ce qu'il prouve par la raison que tout est ou mode ou substance, & que les modes ne peuvent ni exister ni être conçus sans la substance. Quand donc un Apologiste parle de cette maniere; s'il étoit vrai que Spinoza eût enseigné que tous les êtres particuliers sont des modes de la substance divine, la victoire de ses adversaires seroit complête, & je ne voudrois pas la leur contester, je ne leur conteste que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont très-bien refutée soit dans son livre: quand, dis-je, un Apologiste parle de la sorte, que lui manque-t-il qu'un aveu formel de la defaite de son Heros; car évidemment le dogme en question est dans la Morale de Spinoza? (*h*)

Il faut que je donne ici un exemple de la fausseté de ses premieres propositions: il servira à montrer combien il étoit facile de renverser son systême. Sa 5. proposition contient ces paroles, *In rerum natura non possunt dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ seu attributi:* voilà son Achille, c'est la base la plus ferme de son bâtiment; mais en même tems c'est un si petit sophisme, qu'il n'y a point d'Ecolier qui s'y laissât prendre, après avoir étudié ce qu'on nomme *parva logicalia*, ou les cinq voix de Porphyre. Tous ceux qui regentent la Philosophie de l'Ecole aprenent d'abord à leurs auditeurs ce que c'est que genre, qu'espece, qu'individu. Il ne faut que cette leçon, pour arrêter tout d'un coup la machine de Spinoza. Il ne faut qu'un petit *distinguo* conçu en ces termes, *Non possunt dari plures substantiæ ejusdem numero naturæ sive attributi, concedo; non possunt dari plures substantiæ ejusdem specie naturæ sive attributi, nego.* Que pourroit dire Spinoza contre cette distinction? ne faut-il pas qu'il l'admette par raport aux modalitez? L'homme selon lui n'est-il pas une espece de modification, & Socrate n'est-il pas un individu de cette espece? Voudroit-il qu'on lui soutint que Benoît Spinoza, & le Juif qui lui donna un coup de couteau n'étoient pas deux modalitez, mais une seule? On le pourroit faire invinciblement, si sa preuve de l'unité de substance étoit bonne; mais puis qu'elle prouve trop, car elle prouve qu'il ne pourroit y avoir dans l'univers qu'une modification, il faut qu'il soit des premiers à la rejetter. Il faut donc qu'il sache que le mot *idem* signifie deux choses, ou *identité*, ou similitude. Un tel, disons nous, est né le même jour que son pere, & mort le même jour que sa mere. A l'égard d'un homme qui seroit né le 1. de Mars 1630. & mort le 10. de Fevrier 1655. & dont le pere seroit né le 1. de Mars 1610. & la mere seroit morte le 10. de Fevrier 1655. la proposition seroit veritable selon les deux sens du mot *même*. On le prendroit pour *semblable* dans la 1. partie de cette proposition, mais non pas dans la seconde. Pythagore & Aristote, selon le systême de Spinoza (*i*), étoient deux modalitez semblables. Chacune avoit toute la nature de modalité, & neanmoins l'une differoit de l'autre. Disons en autant de deux substances: chacune possede toute la nature & tous les attributs de la substance, & neanmoins elles ne sont pas

(*a*) *Notez que je ne parle que de ceux qui ont refuté les Oeuvres posthumes de Spinoza.*

(*b*) *Exhorté à cela & aidé par feu Monsr.* PAETS *(de quo supra dans l'article* Sainctes, *p. 996. lettre d) à qui il le dedia.*

(*c*) *Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres,* Octobre *1684. pag. 862.*

(*d*) *A Amsterdam 1685. Voyez les mêmes Nouvelles, Avril 1585. pag. 450.*

(*e*) *Ci-dessus pag.* 1089. *lettre b. L'Auteur avoit nom Blyenberg: c'étoit un Marchand de Dordrecht, mort en* 1696.

(*f*) *Autor anonymus Speciminis artis ratiocinandi naturalis & artificialis, pag.* 113.

(*g*) *On a mis au titre* Hamburgi, *comme dans le* Tractatus Theologico-Politicus.

(*h*) *L'Apologiste que j'ai cité soutient à cor & à cri dans la page 14. qu'il ne peut y avoir qu'une substance dans l'Univers.*

SPINOZA a ignoré que le mot *idem* se prend quelquefois pour *simile.*

(*i*) *Notez en passant que par le principe* Quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se, *Spinoza ne peut nier que Pythagore & Aristote ne fussent un seul homme:* erant enim idem uni tertio, nempe substantiæ Dei.

pie n'a point conu les dependances inevitables de ſon ſyſtême; car il s'eſt moqué de l'aparition * des Eſprits, & il n'y a point de Philoſophe qui ait (*M*) moins de droit de la nier. Il doit reconoître que tout penſe dans la nature, & que l'homme

* *Voyez ſes lettres* 56. & 58.

pas une ſubſtance, mais deux. Raportons ce qu'a dit un Eſpagnol, contre ceux qui par un Sophiſme tout ſemblable à celui de nôtre Spinoza, s'étoient figurez que la matiere premiere ne differoit point de Dieu. (*a*) *Quis non obſtupeſcat fuiſſe ullo tempore aliquos adeò deſipientes, & in clariſſima luce caecutientes, qui Deum eſſe materiam primam & conſtanter aſſeverarent, & pugnaciter defenderent? At qua ratione tam ſtultam & impiam opinionem confirmabant? Si materia prima & Deus* (inquiunt) *non ſunt idem, ergò differunt inter ſe, quaecunque autem differunt, ea neceſſe eſt aliquo differre, quare compoſita eſſe oportet ex eo in quo conveniunt, & ex eo in quo differunt; cùm igitur nec in Deo nec in materia prima ulla ſit compoſitio, nulla quoque differentia inter ea eſſe poterit; quare neceſſe eſt eſſe unum & idem. Vide quàm levi argumento in tam gravem errorem ſeu potiùs amentiam inducti ſunt, non intelligentes diſcrimen, quod eſt inter differens & diverſum, quod etiam traditur ab Ariſtotele* 10. *lib. Metaphyſ. text.* 12. *Differunt enim inter ſe, quaecunque in aliquo conveniunt & in aliquo diſtinguuntur; ut homo & leo conveniunt in genere, quia uterque eſt animal, & diſtinguuntur per proprias differentias, alter enim eſt rationis particeps, alter verò expers: Diverſa autem ſunt quaecunque ſeipſis diſtinguuntur, quoniam ſunt ſimpliciſſima.* Il y a bien peu d'idées dans nôtre eſprit qui ſoient plus claires que celles de l'*identité*. On la brouille, j'en conviens, & on l'aplique très-mal dans le langage ordinaire; les peuples, les fleuves &c. paſſent pour les mêmes peuples, & les mêmes fleuves pendant pluſieurs ſiecles; le corps d'un homme paſſe pour le même corps pendant ſoixante ans ou plus; mais ces expreſſions populaires & abuſives ne nous ôtent point la regle ſûre de l'*identité*; elles n'effacent point de nôtre ame cette idée, *Une choſe dont on peut nier ou affirmer ce qui ne peut être nié ou affirmé d'une autre choſe, eſt diſtincte de cette autre. Lors que tous les attributs de tems, de lieu &c. qui conviennent à une choſe conviennent auſſi à une autre choſe, elles ne ſont qu'un ſeul être.* Mais nonobſtant la clarté de ces idées, on ne ſauroit dire combien il y a eu de grans Philoſophes qui ont erré la-deſſus, & qui ont reduit à l'unité toutes (*b*) les ames & toutes les intelligences, quoi qu'ils reconuſſent que les unes étoient unies à des corps, auſquels les autres n'étoient pas unies. Ce ſentiment étoit ſi commun en Italie dans le XVI. ſiecle, que le Pape Leon X. ſe crut obligé de le condamner, & de ſoumettre à de grieves (*c*) peines tous ceux qui l'enſeigneroient. Voici les paroles de ſa Bulle datée du 19. de Decembre 1513. *Cum diebus noſtris Zizaniae ſeminator nonnullos pernicioſiſſimos errores in agro Domini ſeminare ſit auſus, de natura praeſertim animae rationalis, quod videlicet mortalis ſit aut unica in cunctis hominibus; & nonnulli temere Philoſophantes ſecundùm ſaltem Philoſophiam verum eſſe aſſeverent: Contra hoc, ſacro approbante concilio, damnamus & reprobamus omnes aſſerentes, Animam intellectivam mortalem eſſe aut unicam in cunctis hominibus; aut hoc in dubium vertentes: cum illa. . . . immortalis, & pro corporum quibus infunditur multitudine ſingulariter multiplicabilis & multiplicata & multiplicanda ſit.* C'étoit couper une groſſe branche du Spinoziſme. Obſervons qu'il y a des Philoſophes qui brouillent étrangement l'idée de l'*identité*; car ils ſoutiennent (*d*) que les parties du continu ne ſont point diſtinctes avant la ſeparation actuelle. On ne peut rien dire de plus abſurde

(*a*) *Benedictus Pererius, De communibus principiis, lib.* 5. *cap.* 12. *p. m.* 309.

(*b*) *Voyez l'article* Ceſalpin, *pag.* 821. *remarque B, & conferez ce qui eſt dit des Scotiſtes dans l'article* Abelard, *p.* 24. *col.* 1.

(*c*) Omnes hujuſmodi erroris adſtrictionibus inhærentes, veluti damnatiſſimas hæreſes ſeminantes per omnia ut deteſtabiles & abominabiles hæreticos & infideles, Catholicam fidem labefactantes, vitandos & puniendos fore decrevimus.

(*d*) *Le Chevalier Digby, ſi je ne me trompe, le ſoutient auſſi.*

(*M*) *Qui ait moins de droit de nier* l'aparition des Eſprits.] Je l'ai dit (*e*) ailleurs; quand on ſupoſe qu'un Eſprit ſouverainement parfait a tiré les creatures du ſein du neant, ſans y être determiné par ſa nature, mais par un choix libre de ſon bon plaiſir, on peut nier (*f*) qu'il y ait des Anges. Si vous demandez pourquoi un tel Createur n'a point produit d'autres eſprits que l'ame de l'homme, on vous repondra, tel a été ſon bon plaiſir, *ſtat pro ratione voluntas*: vous ne pourrez opoſer rien de raiſonnable à cette reponſe, à moins que vous ne prouviez le fait, c'eſt-à-dire qu'il y a des Anges. Mais quand on ſupoſe que le Createur n'a point agi librement, & qu'il a épuiſé ſans choix ni regle toute l'étenduë de ſa puiſſance, & que d'ailleurs la penſée eſt l'un de ſes attributs, on eſt ridicule ſi l'on ſoutient qu'il n'y a pas de Demons. On doit croire que la penſée du Createur s'eſt modifiée non ſeulement dans le corps des hommes, mais auſſi par tout l'Univers; & qu'outre les animaux que nous conoiſſons, il y en a une infinité que nous ne conoiſſons point, & qui nous ſurpaſſent en lumieres & en malice, autant que nous ſurpaſſons à cet égard les chiens & les bœufs: car ce ſeroit la choſe du monde la moins raiſonnable, que d'aller s'imaginer que l'eſprit de l'homme eſt la modification la plus parfaite qu'un être infini, agiſſant ſelon toute l'étenduë de ſes forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaiſon naturelle entre l'entendement & le cerveau; c'eſt pourquoi nous devons croire qu'une creature ſans cerveau eſt auſſi capable de penſer, qu'une creature organiſée comme nous le ſommes. Qu'eſt-ce donc qui a pu porter Spinoza à nier (*g*) ce que l'on dit des Eſprits? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit capable d'exciter dans nôtre machine la vuë d'un ſpectre, de faire du bruit dans une chambre, & de cauſer tous les phenomenes magiques dont les livres font mention? Eſt-ce qu'il a cru que pour produire tous ces effets, il faudroit avoir un corps auſſi maſſif que celui de l'homme; & qu'en ce cas-là les Demons ne pourroient pas ſubſiſter dans l'air, ni entrer dans nos maiſons, ni ſe derober à nos yeux? Mais cette penſée ſeroit ridicule: la maſſe de chair dont nous ſommes compoſez eſt moins une aide, qu'un obſtacle à l'eſprit & à la force (*h*). Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grans effets qu'un élephant; elle pourroit decouvrir les parties inſenſibles des animaux & des plantes; & s'aller placer ſur le ſiege des premiers reſſorts de nôtre cerveau, & y ouvrir des valvules dont l'effet ſeroit que nous (*i*) viſſions des fantômes, & en-

Z Z Z z z z z ten-

(*e*) *Dans l'article* Ruggeri, *p.* 985.

(*f*) *Bien entendu qu'on mette à part l'autorité de l'Ecriture, & qu'on declare qu'on ne raiſonne que philoſophiquement.*

(*g*) *Voyez ſa lettre* 56. 58. 60.

(*h*) *C'eſt-à-dire à la force mediate, ou à la faculté d'apliquer les inſtrumens les plus propres à la production des grans effets. C'eſt de cette faculté que naiſſent les actions les plus ſurprenantes de l'homme. Mille & mille exemples nous le font voir. Un Ingenieur petit comme un nain, maigre, pale, fait plus de choſes que n'en feroient* 2000. *ſauvages plus forts que Milon.*

(*i*) *Notez en paſſant que rien n'eſt plus mal entendu que de diſputer ſi les Anges qui aparoiſſent ſe forment un corps humain, ou s'ils prenent quelque cadavre. Tout cela leur eſt inutile: il ſufit qu'ils meuvent les nerfs optiques & acouſtiques, comme les meuvent la lumiere reflechie d'un corps humain, & l'air qui ſort de la bouche d'un homme qui parle.*

l'homme n'eſt point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'Univers. Il doit donc admettre des Demons. Toute la diſpute de ſes partiſans ſur les miracles (*N*) n'eſt qu'un jeu de mots, & ne ſert qu'à faire voir de plus en plus l'inexactitude de ſes idées. Il mourut, dit-on, bien perſuadé de ſon Atheïſme, & il prit des precautions pour empêcher qu'en (*O*) cas de beſoin ſon inconſtance

tendiſſons du bruit, &c. ſi les Medecins conoiſſoient les premieres fibres, & les premieres combinaiſons des parties dans les vegetaux, dans les mineraux, dans les animaux, ils conoîtroient auſſi les inſtrumens propres à les deranger, & ils pourroient apliquer ces inſtrumens comme il ſeroit neceſſaire, pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poiſon, & les poiſons en bonnes viandes. De tels Medecins ſeroient ſans comparaiſon plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient aſſez petits pour entrer dans le cerveau, & dans les viſceres, ils gueriroient qui ils voudroient, & ils cauſeroient auſſi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui ſe puiſſent voir. Tout ſe reduit à cette queſtion, *eſt-il poſſible qu'une modification inviſible ait plus de lumieres que l'homme, & plus de mechanceté?* Si Spinoza prend la negative, il ignore les conſequences de ſon hypotheſe, & ſe conduit temerairement & ſans principes. On pourroit faire ſur cela une longue diſſertation, où l'on previendroit tous ſes ſubterfuges, & toutes ſes objections. Conferez avec ceci ce que l'on a obſervé dans l'article * de Lucrece, & dans celui d'Hobbes †.

* Page 423.

† Page 103.

(N) *La diſpute* des Spinoziſtes *ſur les miracles n'eſt qu'un jeu de mots.*] L'opinion ordinaire des Theologiens orthodoxes eſt que Dieu produit les miracles immediatement, ſoit qu'il ſe ſerve de l'action des creatures, ſoit qu'il ne s'en ſerve pas. L'un & l'autre de ces deux moyens ſont un temoignage inconteſtable qu'il eſt au deſſus de la nature; car s'il produit quelque choſe ſans l'emploi des autres cauſes, il ſe peut paſſer de la nature; & jamais il ne les employe dans un miracle, qu'après les avoir detournées de leur cours: il fait donc voir qu'elles dependent de ſa volonté, qu'il ſuſpend leur force quand il lui plait, ou qu'il l'aplique d'une façon diferente de leur determination ordinaire. Les Carteſiens qui le font la cauſe prochaine & immediate de tous les effets de la nature, ſupoſent que quand il fait des miracles il n'obſerve point les loix generales qu'il a établies; il y fait une exception, & il aplique les corps tout autrement qu'il n'auroit fait, s'il avoit ſuivi les loix generales. Là-deſſus ils diſent que s'il y avoit des loix generales, par leſquelles Dieu ſe fût engagé à mouvoir les corps ſelon les deſirs des Anges, & qu'un Ange eût ſouhaité que les eaux de la mer rouge ſe partageaſſent, le paſſage des Iſraëlites ne ſeroit pas un miracle proprement dit. Cette conſequence qui émane neceſſairement de leur principe, empêche que leur definition du miracle n'ait toutes les commoditez qu'on doit ſouhaiter; il vaudroit donc mieux qu'ils diſſent que tous les effets contraires aux loix generales qui nous ſont conuës, ſont des miracles, & par ce moyen les playes d'Egypte, & telles autres actions extraordinaires raportées dans l'Ecriture, ſeront des miracles proprement parlant. Or pour faire voir la mauvaiſe foi, & les illuſions des Spinoziſtes ſur cette matiere, il ſuffit de dire que quand ils rejettent la poſſibilité des miracles, ils alleguent cette raiſon, c'eſt que Dieu & la nature ſont le même être: de ſorte que ſi Dieu faiſoit quelque choſe contre les loix de la nature, il feroit quelque choſe contre lui-même; ce qui eſt impoſſible. Parlez nettement & ſans équivoque; dites que les loix de la nature n'ayant pas été faites par un Legiſlateur libre, & qui conût ce qu'il faiſoit, mais étant l'action d'une cauſe aveugle & neceſſaire, rien ne peut arriver qui ſoit contraire à ces loix. Vous alleguerez alors contre les miracles vôtre propre theſe; ce ſera la petition du principe, mais au moins vous parlerez rondement. Tironsles de cette generalité; demandons leur ce qu'ils penſent des miracles raportez dans l'Ecriture. Ils en nieront abſolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de ſoupleſſe. Laiſſons leur paſſer le front d'airain qu'il faut avoir, pour s'inſcrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons les par leurs principes. Ne dites vous pas que la puiſſance de la nature eſt infinie? & le ſeroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'Univers qui pût redonner la vie à un homme mort? Le ſeroit-elle s'il n'y avoit qu'un ſeul moyen de former des hommes, c'eſt celui de la generation ordinaire? Ne dites vous pas que la conoiſſance de la nature eſt infinie? Vous niez cet entendement divin, où ſelon nous la conoiſſance de tous les êtres poſſibles eſt reünie; mais en diſperſant la conoiſſance, vous ne niez point ſon infinité. Vous devez donc dire que la nature conoît toutes choſes, à-peu-près comme nous diſons que l'homme entend toutes les langues; un ſeul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celles-ci, & les autres celles-là. Pouvez vous nier que l'Univers ne contienne rien qui conoiſſe la conſtruction de nôtre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconoîtriez plus que la conoiſſance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de la conſtruction de nos organes ne lui ſeroit point conu. Avoüez donc ſi vous voulez raiſonner conſequemment, qu'il y a quelque modification qui le conoît: avoüez qu'il eſt très-poſſible à la nature de reſſuſciter un mort, & que vôtre maître confondoit lui-même ſes idées, & ignoroit les ſuites de ſon principe, lors qu'il diſoit (*a*) que s'il eût pu ſe perſuader la reſurrection de Lazare, il auroit briſé en pieces tout ſon ſyſtême, il auroit embraſſé ſans repugnance la foi ordinaire des Chretiens.

(*a*) *On m'a aſſuré qu'il diſoit cela à ſes amis.*

Cela ſuffit pour prouver à ces gens-là qu'ils dementent leurs hypotheſes, lors qu'ils nient la poſſibilité des miracles: je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la poſſibilité des évenemens racontez dans l'Ecriture.

(O) *Pour empêcher qu'en cas de beſoin ſon inconſtance ne fût reconuë.*] Je veux dire qu'il donna bon ordre qu'en cas que l'aproche de la mort, ou les effets de la maladie le fiſſent parler contre ſon ſyſtême, aucune perſonne ſuſpecte n'en fût temoin. Voici le fait: ou du moins voici ce qu'en dit un Auteur moderne. (*b*) *C'eſt peut-être* que les Athées *ne deſirent la loüange que foiblement? Mais que peut-on faire de plus que ce qui* fut

(*b*) *Penſées diverſes ſur les Cometes, n. 181. pag. 565. 566. Voyez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Mars 1689. pag. 82.*

constance ne fût reconuë. S'il eût raisonné consequemment, il n'eût pas traité de chimerique la peur (*P*) des Enfers. Ses amis pretendent que par modestie il

*fut fait par Spinoza, un peu avant que de mourir? La chose est de * fraîche date, & je la tiens d'un Grand homme, qui la sait de bonne part. C'étoit le plus grand Athée qui ait jamais été, & qui s'étoit tellement infatué de certains principes de Philosophie, que pour les mieux mediter, il se mit comme en retraite, renonceant à tout ce qu'on appelle plaisirs & vanitez du monde, & ne s'occupant que de ces abstruses meditations. Se sentant prés de sa fin, il fit venir son hôtesse, & la pria d'empêcher qu'aucun Ministre ne le vint voir en cet état. Sa raison étoit, comme on l'a seu de ses amis, qu'il vouloit mourir sans dispute, & qu'il craignoit de tomber dans quelque foiblesse de sens, qui luy fist dire quelque chose dont on tirast avantage contre ses Principes. C'est-à-dire qu'il craignoit que l'on ne debitast dans le monde, qu'à la veuë de la mort, sa conscience s'étant reveillée, l'avoit fait dementir de sa bravoure, & renoncer à ses sentimens. Peut-on voir une vanité plus ridicule & plus outrée que celle-là, & une plus folle passion pour la fausse idée qu'on s'est faite de la constance?*

* *Les Pensées sur les Cometes furent imprimées l'an 1683.*

(*P*) *Il n'eût pas traité de chimerique la peur des Enfers.*] Qu'on croye tant qu'on voudra que cet Univers n'est point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'est point dirigé par une nature simple, spirituelle, & distincte de tous les corps; il faut pour le moins que l'on avouë qu'il y a certaines choses qui ont de l'intelligence, & des volontez, & qui sont jalouses de leur pouvoir, qui exerçent de l'autorité sur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui se vengent severement. La terre n'est-elle pas pleine de ces sortes de choses? Chaque homme ne le sait-il pas par experience? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature se soient trouvez precisément sur la terre, qui n'est qu'un point en comparaison du monde, c'est assûrément une pensée tout-à-fait deraisonnable. La raison, l'esprit, l'ambition, la haine, la cruauté seroient plûtôt sur la terre que par tout ailleurs? Pourquoi cela? en pourroit-on bien donner une cause bonne ou mauvaise? Je ne le croi point. Nos yeux nous portent à être persuadez que ces espaces immenses que nous apellons le ciel, où il se fait des mouvemens si rapides & si actifs, sont aussi capables que la terre de former des hommes, & aussi dignes que la terre d'être partagez en plusieurs dominations. Nous ne savons pas ce qui s'y passe; mais si nous ne consultons que la raison, il nous faudra croire qu'il est très-probable, ou du moins possible, qu'il s'y trouve des êtres pensans qui étendent leur empire, aussi bien que leur lumiere sur nôtre monde. Ce que nous ne les voyons pas, n'est point une preuve que nous leur soyons inconus ou indiferens: nous sommes peut-être une portion de leur Seigneurie: ils font des loix, ils nous les revelent par les lumieres de la conscience, & ils se fâchent violemment contre ceux qui les violent. Il suffit que cela soit possible, pour jetter dans l'inquietude les Athées; & il n'y a qu'un bon moyen de ne rien craindre, c'est de croire la mortalité de l'ame. On échaperoit par là à la colere de ces esprits: mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. Je m'explique. Il y a des gens qui croyent un Dieu, un Paradis & un Enfer; mais ils se font des illusions en se figurant que la bonté infinie de l'être souverainement parfait, ne lui permet pas de tourmenter éternellement son propre ouvrage. Il est le pere de tous les hommes, disent-ils; il châtie donc paternellement ceux qui lui desobeïssent, & après leur avoit fait sentir leur faute, il les remet en grace auprès de lui. C'est de la sorte qu'Origene raisonnoit. D'autres suposent que Dieu ôtera l'existence aux creatures rebelles, & qu'avec un *quem das finem Rex Magne laborum*, on l'apaisera, on l'atendrira. Ils poussent si avant leurs illusions, qu'ils s'imaginent que les peines éternelles dont il est parlé dans l'Ecriture ne sont que comminatoires. Si de telles gens ignoroient qu'il y eût un Dieu, & qu'en raisonnant sur ce qui se passe dans nôtre monde, ils se persuadassent qu'ailleurs il y a des êtres qui s'interessent au genre humain, ils ne pourroient en mourant se delivrer d'inquietude, qu'au cas qu'ils crussent la mortalité de l'ame: car s'ils la croyoient immortelle, ils pourroient craindre de tomber sous le pouvoir de quelque maître farouche, qui auroit conçu du chagrin contre eux à cause de leurs actions; c'est en vain qu'ils espereroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune sorte de perfection morale: elle peut fort bien ressembler à nos Phalaris & à nos Nerons, gens capables de laisser leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pu posseder une autorité éternelle. Espera-t-on que les êtres malfaisans ne dureront pas toûjours: mais combien y a-t-il d'Athées qui pretendent que le Soleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin? Voilà ce que j'entendois, lors que j'ai dit qu'il y a des êtres qui pourroient paroître plus redoutables que Dieu lui-même. On se peut flater en jettant la vuë sur un Dieu qui est infiniment bon, & infiniment parfait, & on peut tout craindre d'une nature imparfaite; on ne sait si sa colere ne durera point toûjours.

Pour apliquer tout ceci à un Spinoziste, souvenons-nous qu'il est obligé par son principe à reconoître l'immortalité de l'ame; car il se regarde comme la modalité d'un être essentiellement pensant. Souvenons nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalitez qui se fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, & à la question, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoyent aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce suplice éternellement, si la mort n'y mettoit ordre de part ou d'autre. Tibere, Caligula, cent autres personnes sont des exemples de ces sortes de modalitez. Souvenons-nous qu'un Spinoziste se rend ridicule, s'il n'avouë que tout l'Univers est rempli de modalitez ambitieuses, chagrines, jalouses, cruelles; car puis que la terre en est pleine, il n'y a nulle raison de s'imaginer que l'air & les cieux n'en soient pas pleins. Souvenons-nous enfin que l'essence des modalitez humaines, ne consiste pas à porter de grosses pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de sa conception, ou peu après (*a*); tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut subsister en son entier, après qu'une maladie mortelle a fait cesser la circulation du sang, & le mouvement du cœur

(*a*) *Spinoza, faiseur de microscopes, devoit croire que l'homme est organisé & animé dans la semence, & qu'ainsi Socrate étoit Socrate avant que sa mere l'eût conçu.*

il ſouhaita de ne pas donner ſon nom à une (*Q*) Secte. Il n'eſt pas vrai que ſes ſectateurs ſoient en grand nombre. Très-peu de perſonnes ſont ſoupçonnées d'adherer à ſa doctrine; & parmi ceux que l'on en ſoupçonne il y en a peu qui l'ayent étudiée; & entre ceux-ci, il y en a peu qui l'ayent compriſe, & qui n'ayent été rebutez des embarras & des abſtractions impenetrables * qui s'y rencontrent. Mais voici ce que c'eſt: à vuë de païs on apelle Spinoziſtes tous ceux qui n'ont guere de religion, & qui ne s'en cachent pas beaucoup. C'eſt ainſi qu'en France on apelle Sociniens tous ceux qui paſſent pour incredules ſur les myſteres de l'Evangile, quoi que la plûpart de ces gens-là n'ayent jamais lu ni Socin, ni ſes diſciples. Au reſte il eſt arrivé à Spinoza, ce qui eſt inevitable à ceux qui font des ſyſtêmes d'impieté; ils ſe couvrent contre certaines objections, mais ils s'expoſent à d'autres difficultez plus embarraſſantes. S'ils ne peuvent ſe ſoumettre à l'orthodoxie, s'ils aiment tant à diſputer, il leur ſeroit plus commode de ne point faire les dogmatiques. Mais de toutes les hypotheſes d'Atheïſme celle de Spinoza eſt la moins capable de tromper; car comme je l'ai dejà dit, elle combat les notions les plus diſtinctes. Les objections naiſſent en foule contre lui; & il ne peut faire que des reponſes † qui ſurpaſſent en obſcurité la theſe même qu'il doit ſoutenir. Cela fait que ſon poiſon porte avec ſoi ſon remede. Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ſes forces à éclaircir (*R*) l'hypotheſe des Chinois.

** C'eſt pour cela qu'il y a des gens qui croyent qu'il ne faut pas le refuter. Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juin 1684. art. 6. pag. m. 388. 389.*

† Conſultez ſes lettres; vous verrez que ſes reponſes n'ont preſque jamais de raport à l'état de la queſtion.

SPON

cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il eſt donc après ſa mort la même modalité qu'il étoit pendant ſa vie, à ne conſiderer que l'eſſentiel de ſa perſonne: il n'échape donc point par la mort à la juſtice, ou au caprice de ſes perſecuteurs inviſibles. Ils peuvent le ſuivre par tout où il ira, & le maltraiter ſous toutes les formes viſibles qu'il pourra aquerir.

On pourroit ſe ſervir de ces conſiderations, pour porter à la pratique de la vertu ceux mêmes qui croupiroient dans les impietez de ſemblables ſectes: car la raiſon veut qu'ils craignent principalement d'avoir violé des loix revelées à leur conſcience. C'eſt à la punition de ces fautes qu'il ſeroit plus aparent que ces êtres inviſibles s'intereſſeroient.

(*Q*) *De ne pas donner ſon nom à une ſecte.*] Raportons les termes de la preface de ſes *Opera poſthuma*, & n'en retranchons rien. *Nomen Auctoris in libri fronte, & alibi literis duntaxat initialibus indicatum, non aliâ de cauſâ, quam quia paulò ante obitum expreſſe petiit, ne Nomen ſuum Ethicæ, cujus impreſſionem mandabat, præfigeretur; cur autem prohibuerit, nulla alia, ut quidem videtur, ratio eſt, quàm quia noluit; ut* Diſciplina ex ipſo haberet vocabulum. *Dicit etenim in Appendice quartæ partis Ethices capite vigeſimo quinto, quòd,* qui alios conſilio, aut re juvare cupiunt, ut ſimul ſummo fruantur bono, minimè ſtudebunt, ut Diſciplina ex ipſis habeat vocabulum; *ſed inſuper in tertiâ Ethices parte Affectuum Definit. XLIV. ubi quid ſit ambitio explicat, eos, qui tale quid patrant, non obſcurè, ut Gloriæ cupidos, accuſat.*

(*R*) *A éclaircir l'hypotheſe des Chinois.*] Un Pere de l'Egliſe a fait un aveu, que peut-être l'on ne pardonneroit pas aujourdhui à un Philoſophe; c'eſt que ceux mêmes qui nient la Divinité ou la providence, alleguent des probabilitez tant pour leur cauſe, que contre leurs adverſaires. *Deos* (*a*) *nonnulli eſſe abnegant: prorſus dubitare ſe alii an ſint uſpiam dicunt: alii vero exiſtere, neque humana curare: immo alii perhibent, & rebus intereſſe mortalium, & terrenas adminiſtrare rationes. Cum ergo hæc ita ſint, neque aliter fiat, quin ſit unum ex omnibus verum, pugnant tamen argumentis omnes, neque ſingulis deeſt id, quod probabiliter dicant, ſive cum ſuas res aſſerunt, ſive cum alienis opinionibus contradicunt.* S'il avoit raiſon, ce ſeroit peut-être principalement à l'égard de ceux qui ſupoſent un grand nombre d'ames dans l'Univers diſtinctes les unes des autres, dont chacune exiſte par elle-même, & agit par un principe interieur & eſſentiel. Elles ont plus de puiſſance les unes que les autres &c. C'eſt en quoi conſiſte l'Atheïſme qui eſt ſi generalement repandu parmi les Chinois. Voici comment on s'imagine qu'ils ont obſcurci peu-à-peu les vrayes idées. „ (*b*) Dieu, cet Etre ſi pur & ſi parfait, „ eſt devenu tout au plus l'ame materielle du „ monde entier, ou de ſa plus belle partie, qui „ eſt le ciel. Sa providence & ſa puiſſance n'ont „ plus été qu'une puiſſance & une providence bor- „ nées, quoy que pourtant beaucoup plus éten- „ duës que la force & la prudence des hommes. „ . . . . La doctrine des Chinois a de tout „ temps attribué des eſprits aux quatre parties du „ monde, aux aſtres, aux montagnes, aux „ rivieres, aux plantes, aux villes & à leurs foſ- „ ſez, aux maiſons & à leurs foyers, & en un „ mot à toutes choſes. Et tous les eſprits ne leur „ paroiſſent pas bons: ils en reconoiſſent de me- „ chants, pour être la cauſe immediate des maux „ & deſaſtres auſquels la vie humaine eſt ſujet- „ te. . . . (*c*) Comme donc l'ame de l'hom- „ me étoit, à leur avis, la ſource de toutes les „ actions vitales de l'homme; ainſi ils donnoient „ une ame au Soleil, pour être la ſource de ſes „ qualitez & de ſes mouvemens: & ſur ce prin- „ cipe les ames repanduës par tout, cauſant dans „ tous les corps les actions qui paroiſſent naturel- „ les à ces corps, il n'en falloit pas davantage „ pour expliquer dans cette opinion toute l'œ- „ conomie de la nature, & pour ſuppléer la tou- „ te-puiſſance, & la providence infinie, qu'ils „ n'admettoient en aucun eſprit, non pas même „ en celuy du Ciel. A la verité, comme il ſem- „ ble que l'homme, uſant des choſes naturelles „ pour ſa nourriture, ou pour ſa commodité, a „ quelque pouvoir ſur les choſes naturelles, l'an- „ cienne opinion des Chinois, donnant à pro- „ portion un ſemblable pouvoir à toutes les ames, „ ſuppoſoit que celle du Ciel pouvoit agir ſur la „ nature, avec une prudence & une force incom- „ parable-

(a) Arnobius adverſus Gentes, lib. 2. p. m. 81.

(b) La Loubere. Relation de Siam, to. 1. chap. 23. n. 2. pag. 503. 504. Voyez l'article Sommona-Codom, *pag. 1075.*

(c) Id. La Loubere ibid. n. 3. p. 505. 506.

SPON (Charles) Medecin de Lion. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres *.

SPON (Jacob) Medecin de Lion & Antiquaire, fils du precedent. Voyez les mêmes Nouvelles †.

STEPHANUS ou ETIENNE de Byzance, étoit un habile Grammairien, qui a vêcu au V. siecle ou au VI. Il composa un Dictionaire, où il marquoit les noms (*A*) adjectifs qui conviennent aux habitans de chaque païs, & de chaque ville, en vertu du nom substantif de ce païs, & de cette ville; & il y joignit un grand nombre d'observations empruntées de la Mythologie, & de l'Histoire, qui faisoient conoître l'origine des villes & des colonies, leurs changemens & leurs diferences. Cela prouvoit également l'exactitude & la lecture de l'Auteur. Il ne nous reste de cet Ouvrage qu'un assez mechant abregé, que le Grammairien Hermolaus s'avisa d'en faire ‡, & qu'il dedia à l'Empereur Justinien. Quelque grand que soit le ravage que ce beau livre a soufert, par le peu de

* *Au mois de Juillet* 1684. *art.* 5.

† *Au mois de Fevrier* 1686. *art.* 9.

‡ *Suidas in* Ἑρμόλαος.

„ parablement plus grandes que la prudence & „ la force humaines. Mais en même temps elle „ reconnoissoit dans l'ame de chaque chose, une „ force interieure, independante par sa nature „ du pouvoir du Ciel, & qui agissoit quelquefois „ contre les desseins du Ciel. Le Ciel gouver„ noit la nature comme un Roy puissant: les au„ tres ames luy devoient obeïssance: il les y „ forçoit presque toûjours, mais il y en avoit qui „ se dispensoient quelquefois de luy obeïr. „ J'avoue qu'il est absurde de supposer plusieurs êtres éternels, independans les uns des autres, & inegaux en force les uns aux autres; mais cette suposition n'a pas laissé de paroître vraye à Democrite, à Epicure, & à plusieurs autres grands Philosophes. Ils admettoient une quantité infinie de petits corps de differente figure, increez, se mouvans d'eux-mêmes, &c. Cette opinion (*a*) est encore fort commune dans le Levant. Ceux qui admettent l'éternité de la matiere ne disent rien de plus raisonnable, que s'ils admettoient l'éternité d'un nombre infini d'atomes; car s'il peut y avoir 2. êtres coëternels & independans quant à l'existence, il y en peut avoir cent mille millions & à l'infini. Ils doivent même dire qu'actuellement il y en a une infinité; car la matiere, quelque petite qu'elle soit, contient des parties distinctes. Et remarquez bien que toute l'antiquité a ignoré la creation de la matiere; car elle ne s'est jamais departie de l'axiôme, *ex nihilo nihil fit*. Elle n'a donc point conu qu'il étoit absurde de reconoître une infinité de substances coëternelles, & independantes les unes des autres quant à l'existence. Quoi qu'il en soit de l'absurdité de cette hypothese, elle n'est point assujetie aux inconveniens épouvantables qui abîment celle de Spinoza. Elle donneroit raison de beaucoup de phenomenes, en assignant à chaque chose un principe actif, aux unes plus fort, plus petit aux autres; ou si elles étoient égales en force, il faudroit dire que celles qui emportent la victoire ont fait une ligue plus nombreuse. Je ne sai s'il n'y a point eu de Socinien, qui ait dit ou cru que l'ame de l'homme n'étant point sortie du sein du neant, existe & agit par elle-même. Sa liberté d'indifference couleroit de là manifestement.

(*a*) *Voyez le livre anonyme imprimé l'an* 1690. *à Amsterdam, & intitulé* Philosophia vulgaris refutata.

(*A*) *Les noms adjectifs qui conviennent aux habitans.*] Le titre περὶ πόλεων, *de urbibus*, qu'on donne ordinairement à cet Ouvrage, n'est ni celui que l'Auteur, ni celui que l'Abbreviateur y avoient mis. Le veritable titre du livre étoit ἐθνικά: & de là vint qu'Hermolaus intitula ἐθνικῶν ἐπιτομὴ l'abregé qu'il lui plut d'en faire. „ (*b*) Mais comme plusieurs personnes se sont avisées en divers „ temps d'abreger cet abregé, & d'en retrancher „ jusques au nom & à l'Epître Dédicatoire du „ premier Abbréviateur, il n'est pas étrange que „ les anciens titres du Livre se soient perdus. „ A la place de ceux-là quelques demi-sçavans „ ont substitué celui de περὶ πόλεων, parce qu'ils „ ont crû que le principal but de l'Auteur avoit „ été de faire un Ouvrage de Géographie. Ils se „ sont trompez, car il n'avoit proprement dessein „ que de faire un Ouvrage de Grammaire, pour „ expliquer les noms dérivez des Peuples, des „ Villes, & des Provinces, comme si quelqu'un „ expliquoit grammaticalement les termes de „ Parisien, de François, de Flamand, de Lié„ geois, &c. & montroit la diversité presque „ infinie qui régne dans la formation de ces ter„ mes *dérivatifs*. „ C'est ainsi que l'on raporte dans les Nouvelles de la Republique des lettres le sentiment de ceux qui ont publié Etienne. On auroit pu critiquer ce sentiment; car il n'y a nulle aparence que le dessein principal de ce Grammairien ait roulé sur l'explication de ces termes derivatifs. C'étoit aparemment la plus petite partie de son projet, & un accessoire de son Ouvrage. J'avoue qu'il est fort soigneux de marquer ces sortes de noms, mais cela n'occupe que trés-peu de place en comparaison des faits qu'il raporte, & des temoignages qu'il cite. Et que seroit-ce si nous avions tout l'Ouvrage? Nous y verrions une ou deux lignes par article pour l'explication du nom adjectif formé du nom de la ville, & nous verrions quelquefois des pages toutes entieres dans un seul article. Je croi sauf meilleur avis que le titre ἐθνικά se raporte à toutes les observations qui se peuvent faire sur un peuple, sur une ville, sur un lieu, entant qu'on se borne aux origines, & à l'histoire geographique. Voyez dans la remarque G le passage du Pere Lubin. „ Ce „ (*c*) qu'il y a de plaisant, c'est que quand on cite „ l'Auteur de ce Livre, on l'appelle *Stephanus de* „ *Urbibus*: d'où est venu que bien des gens ont „ pensé que *de Urbibus* étoit le nom de famille de „ cet Auteur, & que pour traduire son nom en „ François, il faloit l'appeller *Etienne des Villes*. „ Le P. Lubin avoit envie de se servir de ces ter„ mes dans ces Tables Géographiques sur Plu„ tarque; mais ayant consulté Messieurs de l'A„ cademie Françoise, il ne put jamais leur faire „ goûter son dessein. Il se plaint en quelque fa„ çon de leur dureté dans son Mercure Géo„ graphique (*d*). „ Il a grand tort de s'en plaindre.

(*b*) *Nouvelles de la Republ. des lettres, mois de Juillet* 1684. *art.* 4. *p.* 485.

(*c*) *Nouv. de la Rep. des lettres ibid. pag.* 486.

(*d*) *Pag.* 61.

de jugement de ſon Abbreviateur, & en ſuite par l'ignorance des Copiſtes, les Savans n'ont pas laiſſé d'en tirer bien des lumieres, & de croire qu'il n'y avoit point d'anciens Ecrits qui meritaſſent plus que celui-là d'être éclaircis & corrigez par les ſoins de la Critique. Sigonius, Caſaubon, Scaliger, Saumaiſe *, &c. ſe ſont exercez ſur cet Ouvrage: mais il n'a paru (*B*) en Latin qu'en l'année 1678. Cette édition qui eſt d'Amſterdam, fut ſuivie de celle de Leide dix ans après. Les Hollandois firent courir par avance quelques feuilles de ces éditions, ce qui empêcha le Pere (*C*) Lubin de publier cet Auteur, ſur lequel il avoit fort travaillé. Le fragment d'Etienne (*D*) touchant Dodone ne permet pas de douter, qu'Hermolaus n'ait retranché mille bonnes choſes de l'Ouvrage; & comme il ajoûte quelquefois du ſien, on ne ſauroit dire au (*E*) vrai ſi Etienne de Byzance faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme: car qui ſait ſi les paſſages où il paroît parler

* *Voyez la Bibliotheque choiſie de Colomiés p. 46. & ſuiv. il y eſt parlé de pluſieurs Auteurs qui ont travaillé ſur celui-ci.*

(*B*) *Il n'a paru en Latin qu'en 1678.*] On avoit 3. éditions Greques, celle d'Alde Manuce, celle de Junte, & celle de Xylander; mais quoi que ce dernier ſe fût engagé à donner inceſſamment ſa verſion Latine, & que celui qui a continué la Bibliotheque de Geſner ait aſſûré le public, que le livre de nôtre Etienne fut publié par Xylander en Grec & en Latin l'an 1568. il eſt ſûr neanmoins qu'on ne la vu en cette maniere qu'au tems que je marque. Un Juif Portugais nommé Pinedo le publia à Amſterdam l'an 1678. avec une traduction Latine de ſa façon & un commentaire (*a*). Au bout de ſix ans Mr. Rijck Profeſſeur à Leide y publia les notes de Luc Holſtenius ſur ce même livre d'Etienne, leſquelles il avoit euës du Cardinal François Barberin. On fit dans la même ville de Leide une nouvelle édition d'Etienne l'an 1688. Elle eſt en Grec & en Latin comme celle de Pinedo, la traduction Latine eſt de la façon de Berkelius (*b*). Ce Traducteur y a joint un ample & ſavant commentaire. Ses remarques ſur les dernieres lettres ſont moins étenduës, & moins remplies d'érudition; c'eſt qu'il mourut avant que l'ouvrage fût achevé d'imprimer. Mr. Gronovius a notablement contribué à rendre meilleure cette édition.

(*a*) *Voyez le jugement qu'en fait Colomiés dans ſa Bibliotheque choiſie pag. 46.*

(*b*) *Il étoit Recteur du College de Delf.*

(*C*) *Ce qui empêcha le Pere Lubin de publier cet Auteur.*] Ce contre-tems le chagrina, & le contraignit à dire bien des duretez à la nation Hollandoiſe. Copions ici les paroles d'un Journaliſte. „ (*c*) Puis que nous avons parlé du Pere „ Lubin, n'oublions pas le dépit qu'il a conçu „ contre toute la Hollande, depuis qu'il a ſçû „ qu'on y faiſoit imprimer *Stephanus de Urbibus*, „ traduit en Latin, & commenté. On verra le „ chagrin avec lequel il en parle, ſi on conſulte „ la page 63. de ſon Mercure Géographique. La „ cauſe de ſa douleur eſt, qu'on l'a ſupplanté ma„ licieuſement, à ce qu'il dit, & qu'on lui a dé„ robé le fruit de ſes longues veilles. *Il y avoit* „ *dix ans qu'il traduiſoit ce Livre-là, il en avoit* „ *corrigé les fautes des trois éditions, à la faveur* „ *des deux Manuſcrits Grecs de la Bibliotheque du* „ *Roi, qui lui avoient été très-obligeamment prêtez* „ *par M. Carcavi; il avoit fait des Notes Géogra*„ *phiques deſſus; rempli les vuides; & conferé tou*„ *tes les autoritez des Auteurs citez, avec les Ori*„ *ginaux que nous avons; les perſonnes qui avoient* „ *vû ſon Manuſcrit s'étonnoient du travail*, & voi„ là que tout d'un coup les Hollandois répandi„ rent par toute l'Europe les premiéres feuilles „ de leur édition, afin d'empêcher qu'aucun Li„ braire ne s'engageât à faire imprimer le livre. „ C'eſt aſſûrément un rude coup pour un Auteur, „ & principalement pour un Religieux de S. Au„ guſtin qui alloit montrer qu'il étoit conſommé „ dans le Grec, & dans la Critique, ce que l'on „ ne croit pas dans le monde ſans en avoir des „ preuves parlantes. Il eſt ſi vrai qu'on eſt de „ difficile croyance ſur cela, que le Dictionnaire „ de M. l'Abbé Baudrand ayant fait ſçavoir que „ *Stephanus de Urbibus* avoit été traduit & orné „ de ſçavantes notes par le R. P. Lubin, le Sieur „ Pinedo écrivit à Paris expreſſément pour ſça„ voir ce qui en étoit, & eut pour réponſe, que „ Monſieur Baudrand avoit debité cela *in fide pa*„ *rentum.* „

(*c*) *Nouvelles de la Republique des lettres, ubi ſupra, pag. 487.*

(*D*) *Le fragment d'Etienne touchant Dodone.*] Il fut tiré d'un manuſcrit fort ancien qui étoit dans la Bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France. Tennulius Profeſſeur dans l'Ecole illuſtre de Nimegue fut le premier qui le publia. Il y joignit une traduction Latine avec des notes. Berkelius en fit une ſeconde édition (*d*) qui contenoit une traduction nouvelle qu'il en avoit faite, & quelques remarques. Pinedo en fit une troiſiéme verſion, & la publia à la fin de ſon *Stephanus* avec des notes. Mr. Gronovius en fit une 4. (*e*) édition l'an 1681. où l'on peut voir les 3. verſions precedentes: il y joignit quelques doctes diſſertations.

(*d*) *A Leide 1674. in 8.*

(*e*) *Elle eſt in 4.*

(*E*) *On ne ſauroit dire au vrai ſi Etienne . . . faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme.*] La reflexion d'un Journaliſte me paroît propre à faire ſentir aux Ecrivains de ces derniers ſiecles, le peu de pouvoir qu'ils ont ſur leurs prejugez; car ils ne font preſque point de livre, où la maniere mal-honnête dont ils parlent des autres religions, ne faſſe conoître celle qu'ils profeſſent. Voici la reflexion. (*f*) *Au reſte quoy que Lucas Holſtenius ait crû qu'Etienne de Byzance étoit Chrêtien, ce n'eſt pas une choſe hors de diſpute. On eſt dans la même peine à l'égard d'Ammian Marcellin: les uns diſent qu'il étoit Payen, les autres ſoûtiennent qu'il ne l'étoit pas. Je conclus de là que les Ecrivains de ce ſiécle ſont infiniment plus paßionnez, ou plus entêtez, qu'on ne l'étoit anciennement. Où trouveroit-on des Dictionnaires Géographiques, & Hiſtoriques, ou bien des Hiſtoires, qui ne faſſent voir la partialité de l'Auteur ou pour ou contre l'Egliſe Romaine. On ne diſputera point dans les ſiecles à venir ſi Mr. Moreri, ſi l'Abbé Baudrand, &c. étoient Catholiques ou Réformez. On connoît juſques dans des Rudimens de Grammaire la Secte du Grammairien.* Si j'avois à prononcer, j'aimerois mieux dire que nôtre Etienne étoit Chretien (*g*), que de dire avec un fort ſavant homme (*h*) qu'il étoit Payen, & s'il avoit toûjours raporté les opinions ridicules du Paganiſme ſans les critiquer, ce ne ſeroit pas un crime.

(*f*) *Nouv. de la Rep. des lettres ubi ſupra, p. 486.*

(*g*) *Voyez dans la preface de Berkelius les endroits qui prouvent qu'Etienne étoit Chretien.*

(*h*) Non eſt igitur audiendus Septimius Florens Chriſtianus, quem non puduit Stephanum auctorem Ethnicum appellare, in Commentariis ſuis ad Ariſtoph. Irenam, pag. 77. *Berkelius ibid.*

parler en Chretien sont de lui? Mr. Moreri merite (*F*) d'être censuré. Le Pere Lubin a raison (*G*) de croire qu'on rendroit un bon service aux Lecteurs, si l'on marquoit dans les Dictionaires Geographiques les noms adjectifs des habitans. Si j'en étois cru, on les mettroit dans la seconde édition du Dictionaire de Furetiere. Mr. Colomiés * a raporté quelques paroles de Scaliger (*H*) qui me paroissent fort obscures.

* *Ubi supra.*

STILPON, nâtif de Megare, a été l'un des plus celebres Philosophes de l'antiquité. Il fut disciple ou d'Euclide même, ou des disciples d'Euclide; & il s'aquit une telle reputation par son éloquence, & par la subtilité de son esprit, que l'on quittoit en foule les autres Ecoles, pour s'en aller à Megare profiter de ses leçons †. Dans un voyage qu'il fit à Athenes, il put remarquer que les artisans quittoient leurs boutiques pour le voir ‡. Il ne demeura point sans reponse, quand on voulut faire (*A*) des plaisanteries sur cette curiosité. Quelques-uns pretendent qu'outre sa femme legitime il entretint une (*B*) Maîtresse; mais cela est peu certain. Il étoit de son naturel fort adonné au vin & aux femmes, &

† *Diogen. Laërtius, lib. 2. n. 113.*

‡ *Id. ibid. n. 119.*

(*F*) *Mr. Moreri merite d'être censuré.*] Car il renvoye son lecteur à un Ouvrage qui n'a jamais paru, & il ne dit rien de l'édition de Pinedo. *Le Pere Augustin de Lubin*, dit-il, *de l'Ordre de Saint Augustin l'a traduit en Latin, & y a ajoûté des remarques très-sçavantes. Voyez sa traduction.* Y a-t-il un homme au monde qui osât douter après la lecture de ces paroles, que le Stephanus du Pere Lubin ne fût actuellement en vente? Je croi que Mr. Moreri étoit dans la bonne foi, mais cela n'empêchoit point qu'il ne trompât ses lecteurs. Il avoit lu dans Mr. Baudrand, (*a*) *Quod* (opus Stephani) *nunc Latinum reddidit, restituit & notis illustravit doctissimis P. Augustinus Lubin Augustinianus*, & il ne douta point après un tel temoignage qu'il ne pût parler aussi positivement qu'il parla. Mr. Baudrand a profité de la reflexion de Pinedo (*b*); il a fait savoir dans sa nouvelle édition que l'Ouvrage du P. Lubin n'est pas (*c*) encore imprimé. On ne devroit jamais oublier une telle clause, quand on fait mention des Ouvrages qui sont encore dans le cabinet de leur Auteur.

(*G*) *Le P. Lubin a raison de croire.*] Voici le passage que j'ai promis ci-dessus. On y trouvera entre autres choses la pensée de cet Auteur touchant le dessein d'Etienne. *Le dessein de* Stephanus de Urbibus *étoit*, dit-il, (*d*) *d'apprendre l'Histoire Grecque à ses écoliers, & afin que dans la lecture ils ne prissent pas le peuple d'une ville, pour celui d'une autre, il s'est étudié parlant des villes, d'en observer* τὰ ἐθνικὰ, *que nous pouvons traduire les* noms familiers (*e*), *que l'on donne à ces peuples, dérivez du nom de la ville, dont ils sont habitans: comme par exemple* ἀντιόχεια τὸ ἐθνικὸν ἀντιοχεύς, ἀθῆναι ὁ πολίτης ἀθηναῖος. *Nous avons bien sujet de desirer, que quelque sçavant homme fasse la même chose des noms Latins des villes, y ajoûtant le nom dérivé, dont on nomme leurs habitans: comme de* Roma, Romanus, *de* Carthago, Carthaginensis; *On le pourroit faire aussi dans nôtre Langue, & cette occupation ne seroit pas indigne d'un bel esprit, de remarquer comme on appelle les habitans de nos Villes, & de nos Provinces, que l'habitant de la Bretagne, est appellé* Breton, *de l'Anjou*, Angevin, *de* Paris, Parisien, *& ainsi des autres; la lecture de nos Histoires seroit plus agreable, & on ne verroit pas tant de fautes en nôtre Langue; ces mots dérivez ne devroient pas manquer aux Dictionaires de Geographie.*

(*H*) *De Scaliger qui me paroissent fort obscures.*] „ Pinedo n'a point marqué dans sa preface que „ Nicolas Sophianus avoit possedé un Stephanus „ entier: *Præter alios codices Græcos*, dit Scaliger „ dans une lettre à Gruterus, *quos Nic. Sophianus* „ *habebat erat & integer Stephanus cum toto* K *&* Λ, „ *qua hodie imperfecta circumferri non ignoras* (*f*). „ Je ne comprens rien là-dedans: un Dictionaire tout entier avec toute la lettre K & L, est une énigme pour moi. C'est comme si l'on disoit qu'un homme a lu tout le Nouveau Testament, avec l'Evangile de Saint Jean & les Actes des Apôtres.

(*A*) *Faire des plaisanteries sur cette curiosité.*] On s'empresse de vous voir, lui dit quelqu'un, on vous admire comme une bête sauvage; cet empressement ressemble à celui que l'on temoigne quand il est venu quelque meneur d'ours, ou d'élephans. Vous vous trompez, repondit-il (*g*), on m'admire comme un homme veritable. Cela donnoit dans le sens de Diogene le Cynique, qui la lanterne à la main cherchoit un homme dans les lieux où il voyoit le plus de gens. C'est que les hommes qu'il voyoit n'ayant pas la realité & la perfection humaine, ne lui paroissoient que de faux hommes; ils en avoient le nom, & c'étoit tout. Sur ce pied-là Stilpon homme veritable, homme réellement & d'effet, a dû passer dans Athenes pour un animal plus rare, & plus digne d'admiration, & de faire quitter leur besogne aux Artisans, que les bêtes les plus extraordinaires que les Indes pussent fournir.

(*B*) *Il entretint une Maîtresse; mais cela est peu certain.*] Diogene Laërce n'avance cela que sur la foi d'un Ecrivain de petit nom. (*h*) Καὶ γυναῖκα ἠγάγετο, καὶ ἑταίρῃ συνῆν Νικαρέτῃ ὥς φησί που καὶ Ὀνήτωρ, *Ac præter uxorem quam duxerat, Nicarete etiam pellice utebatur, ut Onetor ait.* Si cette medisance eût eu quelque fondement, Athenée n'eût pas oublié d'en faire mention, lui qui prend à tâche de decrier tout le monde de ce côté-là, & en particulier les Poëtes, les beaux Esprits, & les Philosophes. Or il se contente de dire que Nicarete Courtisane illustre par sa naissance & par son savoir, avoit ouï les leçons de Stilpon. N'eût-il pas ajoûté qu'elle fut sa concubine, s'il eût cru ce qu'Onetor conte? (*i*) Νικαρέτη δ' ἡ Μεγαρὶς (*k*) οὐκ ἀγεννὴς ἦν ἑταίρα, ἀλλὰ καὶ γονέων καὶ κατὰ παιδείαν ἐπέραστος ἦν. ἠκροᾶτο δὲ Στίλπωνος τοῦ φιλοσόφου. *Megarensis quoque Nicarete non obscura & ignobilis meretrix fuit, sed & natalium splendore, & doctrinâ perquàm amabilis. Philosopho namque Stilponi operam dederat.* Voyez dans la remarque suivante le temoignage glo-

(*a*) *Ad Philipp. Ferrarii Alexandrini Lexicon Geographicum tomo 2. fol. 357. citante Pinedo in præfat.*

(*b*) Cum hujus scrutandi gratia ad amicum quemdam literas dedissem, ille lepide rescripsit, illud à Michaele Antonio Baudrand dictum fuisse *in fide parentum.* Pinedo ibid.

(*c*) Ejus opus notis nondum editis illustravit P. Augustinus Lubin. *Baudrand. Geograph. tom. 2. p. 444.*

(*d*) *Mercure Geographique p. 64.*

(*e*) *Le terme de familiers paroît ici très impropre.*

(*f*) *Colomiés ubi supra, pag. 49.*

(*g*) Θαυμάζουσί σε ὡς θηρίον· οὐ μὲν οὖν, εἶπεν, ἀλλ' ὡς ἄνθρωπον ἀληθινόν. Admirantur te veluti belluam. Minime, inquit ille, sed velut hominem verum. *Diogenes Laërtius, lib. 2. n. 119.*

(*h*) *Idem ib. n. 114.*

(*i*) *Athen. lib. 13. p. 596.*

(*k*) *Il avoit parlé d'une autre Nicarete Courtisane dans la page 593.*

& cependant on ne voyoit pas qu'il s'enivrât, ou qu'il vêcût impudiquement : il avoit corrigé par (*C*) l'étude de la Philosophie les mauvaises inclinations du temperament. La crainte des Dieux ne lui avoit point rendu ce bon office ; car on le compte parmi (*D*) les Athées, ou parmi ces Philosophes qui n'avoient guere de religion. Quelques-uns donnent pour une preuve de son impieté une chose qui lui (*E*) arriva dans un temple, & peut-être n'ont-ils point de tort. Il avoit

glorieux que l'on a rendu à la chasteté parfaite de ce Philosophe.

(C) *Corrigé par l'étude de la Philosophie les mauvaises inclinations.*] Tout ceci nous est apris par un passage de Ciceron. (*a*) *Stilponem Megaricum philosophum, acutum sanè hominem, & probatum temporibus illis accepimus. Hunc scribunt ipsius familiares & ebriosum, & mulierosum fuisse: neque hoc scribunt vituperantes, sed potiùs ad laudem: vitiosam enim naturam ab eo sic edomitam, & compressam esse doctrina, ut nemo unquam vinolentum illum, nemo in eo libidinis vestigium viderit.* Nous verrons ci-dessous les beaux éloges que Plutarque (*b*) & Athenée (*c*) ont donnez à sa vertu.

(*a*) *Cicero, De fato, circa init. fol. m.* 324 *B.*

(*b*) *Voyez la remarque H. à la fin.*

(*c*) *Voyez la remarque E.*

(D) *On le compte parmi les Athées, ou parmi ces Philosophes.*] Il declara ses sentimens avec trop de liberté ; de sorte que les subterfuges dont il se servit pour rectifier ses expressions dans l'Areopage, n'empêcherent pas qu'on ne le banît. Servons-nous des paroles du Sieur de la Mothe le Vayer ; nous les corrigerons en même tems où il en sera besoin. (*d*) *Stilpon alloit la bride plus en main, car se voyant interrogé hors de saison par Crates, si nos prieres & nos honneurs n'estoient pas agreables aux Dieux, il luy repartit gentiment que ce n'estoit pas une demande à faire en pleine ruë, mais bien seul à seul & dans un cabinet, qui est la mesme responce que fit (e) Dion à un autre, qui luy demandoit s'il y avoit veritablement des Dieux ou non, & dont use aussi fort à propos le grand Pontife Cotta envers Vellejus, qui supposoit qu'il estoit fort difficile de nier l'estre des Dieux:* Credo (*dit-il*), si in concione quæratur, sed in ejusmodi sermone & confessu facillimum. *Mais ce bon Stilpon se trouva une autrefois bien plus empesché, cité qu'il fust devant les Areopages, pour avoir dit que la Minerve de Phidias n'estoit pas un Dieu, dont il se tira neanmoins avec assez de souplesse, disant qu'il l'estimoit Deesse & non pas Dieu, faisant distinction entre le masle & la femelle. Ce qui convia Theodorum (f) à luy demander au partir de là, s'il avoit veu Pallas sous sa juppe, pour parler si pertinemment de son sexe: si est-ce qu'il n'évita pas le bannissement auquel il fut condamné pour cette liberté.* Pour contenter tout le monde, je raporterai la chose selon les termes de l'original. (*g*) Κράτητος αὐτὸν ἐρωτήσαντος, εἰ οἱ θεοὶ χαίρουσι ταῖς προσκυνήσεσι καὶ εὐχαῖς, Φασὶν εἰπεῖν, Περὶ τούτων μὴ ἐρώτα, ἀνόητε, ἐν ὁδῷ, ἀλλὰ μόνον. τὸ δ' αὐτὸ καὶ Βίωνα ἐρωτηθέντα εἰ θεοί εἰσιν, εἰπεῖν,

Οὐχ ἀπ' ἐμοῦ σκεδάσεις ὄχλον ταλαπείριε πρέσβυ.

Quum rogasset illum Crates an Dii precationibus ac divinis honoribus gaudeant, Noli me inquit, fatue, in via de hisce rogare, sed solum ac seorsum. Hoc ipsum & Bionem interrogatum, an sint Dii, dixisse tradunt,

Tune senex turbam à nobis propellere curas ?

Diogene Laërce parle sans doute de Bion Borysthenite, l'un des plus hardis Athées dont l'antiquité fasse mention. La conformité de sa pensée avec celle de Stilpon, est fort desavantageuse à ce dernier. Le Cotta de Ciceron n'étoit guere plus orthodoxe, puis qu'il ne trouvoit difficile de nier qu'il y eût des Dieux, qu'au cas que l'on eût à craindre les delateurs & la colere du peuple (*h*). Ces gens-là eussent fait un grand changement à la maxime que Balzac (*i*) a raporté, *de divinis etiam vera dicere periculosum est* ; ils eussent mis *præcipue* au lieu de *etiam*. Dans un certain sens ils eussent dit vrai ; car (*k*) les Payens ne souffroient pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu.

(*d*) *La Mothe le Vayer, Dialogue de la diversité des Religions, p. m.* 358. 359 *C'est le dernier des cinq dialogues d'Orasius Tubero.*

(*e*) *Il faloit dire* Bion.

(*f*) *Il faloit dire* Theodore.

(*g*) *Diog. Laërt. lib.* 2. *n* 117. *p.* 148.

(*h*) Quæritur primum in ea quæstione quæ est de natura Deorum, sintne Dii, necne sint? Difficile est negare credo, si in concione quæratur; sed in hujuscemodi sermone & consessu facillimum. *Cicero de natura Deorum. lib.* 1. *p. m.* 85.

(*i*) *Balzac, Lettre* 3. *à Chapelain, liv.* 1. *p. m.* 21.

OPINION étrange des Payens touchant les statuës des Dieux.

Nous allons donner une preuve de l'aveuglement le plus grossier du Paganisme. Que peut-on s'imaginer de plus étrange, que l'opinion ridicule des Atheniens, nation d'ailleurs fort ingenieuse, & fort éclairée, que l'opinion, dis-je, ridicule où ils étoient touchant les statuës des Dieux ? Ne s'imaginoient-ils pas que l'ouvrage des Sculpteurs devenoit un Dieu, dès qu'il étoit consacré à quelque Dieu ? Ne croyoient-ils pas que la Minerve de Phidias étoit la Déesse même qui étoit sortie de la tête de Jupiter ? Ils avoient sans doute cette folle imagination ; car s'ils ne l'eussent point euë, il n'eût pas falu que Stilpon eût recouru à la distinction qu'il employa, pour se defendre contre ses accusateurs. Voici son crime ; il demanda un jour si Minerve la fille de Jupiter étoit un Dieu. On lui repondit qu'elle l'étoit. Mais, repliqua-t-il, cette Minerve est l'ouvrage de Phidias, & non pas la fille de Jupiter ; elle n'est donc pas un Dieu. Il (*l*) fut deferé pour cela à l'Areopage ; & ne nia rien ; il pretendit s'être servi d'un langage exact ; Minerve, dit-il, n'est pas un Dieu, mais une Déesse, car les Dieux sont mâles. Il est clair que si les Payens avoient reconu une veritable distinction entre les statuës, & les Dieux à qui elles étoient consacrées, il n'eût point falu que Stilpon se fût defendu par la difference des Dieux mâles & des Dieux femelles. Cette voye de justification ne valoit rien, puis que le mot θεός parmi les Grecs, & celui de *Deus* parmi les Latins (*m*) convenoient très-proprement aux Déesses. La meilleure apologie eût été de dire, que Minerve à la verité entant que fille de Jupiter étoit un Dieu ; mais que cette piece de metal dont Phidias avoit fait une statuë, qui avoit été consacrée à Minerve, n'étoit point un Dieu. Cette apologie, dis-je, eût été fort bonne, si l'on eût plaidé devant d'autres gens ; mais elle ne valoit rien dans l'Areopage ; & c'est pour cela que Stilpon ne s'en servit point : il n'ignoroit pas qu'on étoit persuadé que les Dieux s'incorporoient dans leurs statuës, & qu'ainsi les statuës étoient metamorphosées en Dieux par la force de la consecration.

(*k*) *Voyez ci dessus les paroles de Josephe dans l'article* Pythagore, *pag.* 846. *lettre d.*

(*l*) Ἐφ' ᾧ καὶ εἰς Ἄρειον πάγον προσκληθέντα, μὴ ἀρνήσασθαι, φάσκειν δ' ὀρθῶς διειλέχθαι. μὴ γὰρ εἶναι αὐτὴν θεὸν, ἀλλὰ θεάν· θεοὺς δὲ εἶναι τοὺς ἄῤῥενας. Qua ex re quum in Arium pagum pertractus fuisset, nihil inficiatum ferunt, imo recte se loquutum asseruisse : non enim deum esse, sed deam: deos quippe mares esse. *Diog. Laërt. ubi supra, num.* 116. *p.* 148.

(*m*) *Voyez les notes de Mr. Menage in hunc locum Laërtii, p.* 128.

(E) *Une chose qui lui arriva dans un temple.*] Il étoit defendu à tous ceux qui avoient mangé de l'ail

avoit une extrême indifference pour les biens de la fortune, & il ne regardoit comme son bien que les qualitez de son ame. Cela paroît par la (*F*) reponse qu'il fit après la ruine de sa patrie. Il comptoit même pour (*G*) rien l'infamie de sa fille; car on ne put jamais lui faire avouër que ce fût ou un deshonneur, ou une

l'ail, d'entrer dans le temple de la Mere des Dieux. Stilpon se soucia si peu de cette defense, que non seulement il entra au temple de cette Déesse, après avoir bien mangé de l'ail, mais qu'aussi il y coucha. Il crut voir en songe la Déesse qui lui disoit, *Stilpon, vous qui êtes Philosophe, violez-vous ainsi les loix saintes?* Il lui sembla qu'il lui repondit, *Donnez moi à manger quelque chose de meilleur, je vous promets d'abandonner l'ail.* Mr. Menage allegue ce fait comme une preuve (*a*) de l'irreligion de ce Philosophe. Effectivement cela a tout l'air d'un homme profane, qui se moquoit & de la loi, & de la Déesse. J'avouë qu'Athenée qui raconte cette avanture, en a jugé tout autrement; car il l'allegue comme une marque de la temperance de Stilpon. (*b*) Στίλπων δὲ οὐ καταπλάγη τὴν ἐγκράτειαν καταφαγὼν σκόροδα καὶ κατακοιμηθεὶς ἐν τῷ τῆς μητρὸς τῶν θεῶν ἱερῷ. ἀπείρητο δὲ τῷ τούτων τι φαγόντι μηδὲ εἰσιέναι. ἐπιστάσης δὲ αὐτῷ τῆς θεοῦ κατὰ τοὺς ὕπνους, καὶ εἰπούσης ὅτι φιλόσοφος ὢν ὦ Στίλπων παραβαίνεις τὰ νόμιμα; καὶ τὸν δοκεῖν ἀποκρίνασθαι κατὰ τοὺς ὕπνους. σὺ δέ μοι πάρεχε ἐσθίειν, καὶ σκορόδοις οὐ χρήσομαι. *Enimverò Stilpo sua confisus temperantia, non ideò perterritus est, quod cùm allium comedisset in templo matris Deûm obdormierit. Arcebatur enim delubro qui horum quidquam gustasset. Ei porrò somnum capienti, adstans Dea cùm diceret, Philosophus es, ô Stilpon, & sacras tamen leges violas, visum sibi fuisse hæc respondere in somnis, Præbe mihi quod edam, & allio non vescar.*

(*a*) Fuit Stilpon parcus Deorum cultor & infrequens, imo ἄθεος. Narrat Athenæus X. 5. in Templo matris Deûm allium &c. *Menagius in Laert. lib. 2. n. 117. p. 128.*

(*b*) *Athenæus lib. 10. cap. 5. p. 422.*

(*F*) *La reponse qu'il fit après la ruine de sa patrie.*] Demetrius Poliorcetes ayant subjugué Megare, donna ordre qu'on épargnât le logis de Stilpon, & que tout ce qu'on y auroit pris fût restitué. Je narre le fait comme Diogene Laërce le raporte (*c*). Si j'avois à le decrire de mon chef, j'y ajoûterois quelque chose; je dirois que le soldat pilla le logis de Stilpon, sans avoir égard aux ordres de Demetrius; mais ce n'est pas de quoi il s'agit: la question est que Demetrius écrivit à Stilpon, pour lui demander un état de tout ce qu'il avoit perdu au pillage de la ville. Stilpon lui repondit qu'il n'y avoit rien perdu, puis que personne ne lui avoit enlevé son savoir & son éloquence. Il ajoûta plusieurs conseils pour lui inspirer l'humanité, & la noble envie de faire du bien aux hommes; & il le toucha de telle sorte, que ce Prince se conforma à cette instruction. Je croi qu'il y a de bons devots qui en feroient bien autant; mais je croi aussi qu'il y en a qui se conduiroient par la maxime, *charité bien ordonnée commence par soi-meme.* Si un Prince après le pillage d'une ville, leur promettoit la restitution de tous leurs effets, ils profiteroient assûrément de cette occasion pour lui inspirer la clemence, & pour lui recommander l'interêt des peuples; mais ils ne s'oublieroient pas; ils lui enverroient une liste exacte de toutes leurs pertes; ils feroient en sorte d'en être dedommagez avec quelque usure. Mais voici un Philosophe qui n'étoit rien moins que devot; qui ne se sert de sa faveur auprès d'un Prince victorieux, que pour le porter à faire cesser les desordres de la guerre, & à repandre ses bienfaits sur les peuples; il n'envoye point la liste qu'on lui demande du dommage qu'il a souffert. Sa maison a été pillée; on lui offre un ample dedommagement; mais il repond qu'il n'a rien perdu, & que son bien ne consistoit pas en des choses que les soldats lui pussent prendre. Cela est sans doute fort genereux. Je voudrois que Seneque n'eût point supposé que Stilpon avoit perdu & sa femme & ses enfans; car c'est pousser un peu trop loin la Philosophie, que de se vanter qu'en ce cas-là même on n'a rien perdu. C'est aparemment une fausse glose de Seneque, il n'y a que lui qui (*d*) fasse mention de cette perte. (*e*) *Omne intra se bonum terminabit, & dicet quod Stilpon ille dixit, Stilpon quem Epicuri epistola insequitur. Hic enim capta patria, amissis liberis, amissa uxore, cum ex incendio publico solus, & tamen beatus exiret, interroganti Demetrio, cui cognomen ab exitio urbium Poliorcetes fuit, Num quid perdidisset? Omnia, inquit, bona mea mecum sunt. Ecce vir fortis ac strenuus, ipsam hostis sui victoriam vicit. Nihil, inquit, perdidi. Dubitare illum coëgit, an vicisset. Omnia mea mecum sunt. Justitia, virtus, temperantia, prudentia, hoc ipsum, nihil bonum putare quod eripi possit.* On dit que (*f*) Ptolomée surnommé Soter ayant pris Megare, offrit de l'argent à Stilpon, & le pria de s'embarquer avec lui. Ce Philosophe accepta un peu d'argent, & refusa l'honneur de suivre ce Prince en Egypte. Il se retira dans l'Ile d'Egine, jusques à ce que Ptolomée s'en fût retourné dans son Royaume. C'est une grande marque de desinteressement, quoi qu'elle soit bien au dessous de la precedente.

(*c*) *Diog. Laërt. ubi supra, n. 115.*

(*d*) *Diogene Laërce n'en parle point, ni Plutarque dans les deux endroits où il raporte la reponse de Stilpon, savoir au Traité* de educatione puerorum, *p. 5. & au Traité* de animi tranquillitate, *pag. 475.*

(*e*) *Seneca, epist. 9 p. m. 178. 179. Voyez aussi le même Seneque* de constantia sapientis, cap. 5.

(*G*) *Il comptoit même pour rien l'infamie de sa fille.*] Il la maria à Simmias: on ne dit point si le mari de cette impudique suporta tranquillement son deshonneur; mais on assûre que l'indifference du pere fut excessive. La conduite de vôtre fille vous deshonore, lui dit-on un jour. Point du tout, repondit-il, elle n'est pas plus en état de ternir ma reputation, que moi d'embellir la sienne. (*g*) Ταύτης οὐ κατὰ τρόπον βιούσης, εἰπέ τις πρὸς τὸν Στίλπωνα, ὡς καταισχύνοι αὐτόν· ὁ δὲ, ΟΥ' μᾶλλον (εἶπεν) ἢ ἐγὼ ταύτην κοσμῶ. *Hac dum lascivius viveret, Stilponique à quodam renuntiatum esset eam sibi probro esse, Non, inquit, ista majori mihi probro est, quam ego illi ornamento.* Voyez dans Plutarque (*h*) de quelle maniere il soutint, que les pechez de sa fille n'étoient un malheur qu'à elle. Heureux les gens qui peuvent ainsi tourner leur ame. Il y a eu bien des Savans à qui une telle indifference auroit été necessaire pour le repos de leur vie; car leurs filles ou leurs femmes ont très-mal vécu; & je croi qu'un pareil desordre n'est pas aujourdui sans exemple. Fernel (*i*) & Drusius (*k*) ont été dans cette categorie. Cujas y étoit aussi. (*l*) *La fille de ce grand homme étoit d'un tempérament si amoureux, qu'encore que Mr. le Président de Thou, qui sans doute avoit remarqué cette raison de se hâter, lui eût trouvé un mari dés qu'elle eut 15. ans, il ne put empêcher qu'elle ne devançât le mariage. Et depuis ses noces elle continua si ouvertement ses galanteries,* que

(*f*) *Diog. Laert. ubi supra, n. 115.*

(*g*) *Id. ib. n. 114.*

(*h*) *Plut. de tranquillitate animi, pag. 468.*

(*i*) *Voyez l'article* Fernel, *p. 1137. lettre n.*

LISTE de quelques savans des honorez par un domestique impur.

(*k*) *Voyez l'article* Drusius, *p. 1007. remarque* O.

(*l*) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1686. p. m. 722.*

une infortune pour lui. On ne sauroit aprouver les innovations de sa Logique; il en banit les (*H*) Universaux: & quand même on suposeroit qu'il ne le fit que pour

que son mari qui étoit un honnête Gentilhomme en mourut de chagrin. Elle en épousa un autre, & alla de mal en pu. L'Auteur dont j'emprunte ces paroles, venoit de dire que *les Ecoliers qui alloient faire avec elle tout ce qu'ils vouloient, appelloient cela* commenter les Oeuvres de Cujas, *& qu'il y en avoit* qui pour le respect dû à la memoire du pere, se sevroient de cet infame commerce. On dit qu'un Collegue de Cujas n'eut point cette discretion, & que même pendant la vie du pere il caressoit de trop près la fille. Comme il s'apelloit le Comte, il repondit par une équivoque maligne à cette demande de Cujas, *Vous venez voir souvent ma fille, que faites vous ensemble?* Nous faisons de petits contes, lui repondit il. Paul Manuce fut enrôlé dans la même categorie. Il avoit mis sa fille dans un Couvent, & il esperoit par là d'être delivré du soin penible de la garder; mais après même qu'elle eut fait ses vœux, elle lui écrivit lettre sur lettre pour lui declarer, que s'il ne la retiroit de cette clôture, elle la romproit furtivement. Le pauvre homme fit plusieurs voyages, & employa tant de sollicitations, qu'il obtint à la Cour de Rome la dispense que sa fille souhaitoit. La voilà donc dans le monde: elle y prit bien-tôt un mari; & quoi que ce fût un honnête homme, elle ne laissa point de se deborder dans toutes sortes de dissolutions. Son pere ne succomba point à ce chagrin, ni aux incommoditez que les restes d'une maladie venerienne lui causoient de tems en tems; mais il le sentit avec beaucoup d'inquietude. Lisez ces paroles d'Imperialis. (*a*) *Sacris in claustris jampridem conjecta filia, eo dementiæ, ac furoris abrepta est impetu, ut inde se clam egressuram minaretur misero patri, nisi omni studio ipsam extrahere niteretur. Quò factum, ut is plurium itinerum vexatione, morosaque apud Romanos judices prehensatione, æger animo, adflictusque corpore, tandem hujusmodi poculum, licet peramarum, tamen justa necessitate quæsitum exorbere sit coactus, insitato exemplo virginem pluribus annis Deo dicatam, mundanis iterum angustiis devovendi, quæ cum postea honesto conjugi nupta, prava se libidinis fædarit indole, infeliciterque peregerit, intestino is mærore correptus, reliquum vitæ solicita cogitatione traduxit. Quùm verò etiam ei accesserint vetusta luis gallicæ inquinamenta, quibus alternatim vel temporum, vel locorum, vel victuum lædebatur mutatione, deterrimam prorsus vitæ conditionem sortitus videri potuit, nisi commoderato semper, infractoque animo, eam se perferre singulis ostendisset.* Il y a eu des Savans qui avoient tout à la fois une femme & une fille impudiques. Barnabé Brisson étoit de ceux-là, si l'on en croit Scaliger (*b*). Quelques autres ont eu tellement la moitié de cette infortune, qu'on ne parle point de leurs filles. Tel étoit Paul Perusinus, ce savant homme que Boccace a tant loüé, & que Robert Roi de Naples aimoit beaucoup. On lui fit porter des cornes; & quand il fut mort, ses plus (*c*) beaux écrits perirent par la trahison de son épouse. Je pourrois donner ici des listes, où sans compter les Savans de la chambre basse, *quos fama obscura recondit*, on verroit bien de grands noms; mais il faut laisser ce soin à celui qui prendra la peine de travailler sur le chapitre que Pierius Valerianus (*d*) a commencé. Il fera bien de ranger à part dans une classe, ceux qui ont été malheureux par le mariage. Tous ces gens-là avoient besoin de l'indifference de nôtre Stilpon.

(*a*) *Joannes Imperialis, in Musæo historico, p. 108.*

(*b*) *In Scaligeranis, voce* Miron.

(*c*) Quem librum maximo hujus operis incommodo Biellæ impudicæ conjugis crimine, eo defuncto, cum pluribus aliis ex libris ejusdem, perditum comperi. *Boccacius de Genealogia Deor. lib. 15. cap. 6. apud Vossium de Hist. Lat. p. 526.*

(*d*) *Il a fait un livre qui a pour titre*, De infelicitate literatorum.

(H) *Il en banit les Universaux.*] Comme il étoit un disputeur (*e*) à toute outrance, il chassa même les especes. Qui dit l'homme, ne dit rien ni de celui-ci ni de celui-là; il ne parle pas plûtôt de l'un que de l'autre; il ne dit donc rien de personne. L'herbe qu'on me montre n'est point l'herbe; car l'herbe existoit il y a mille ans; elle n'est donc point l'herbe que vous me montrez. Voilà le raisonnement de Stilpon (*f*). On s'imaginera peut-être qu'il ne proposoit ces objections, que pour se joüer d'une équivoque que la construction Greque des termes lui fournissoit, & à quoi les langues vivantes ne sont point sujettes. Il y a une grande difference en François entre ces 2. propositions, *Pierre est l'homme*, *Pierre est un homme*. La premiere est fausse, & contre l'usage; la 2. est veritable; & on ne se sert guere que de celle-là: mais les Grecs & les Latins se seroient servis des mêmes termes, s'ils avoient voulu dire que Pierre est l'homme, & que Pierre est un homme. De là vient que Stilpon pouvoit suposer, que s'il demandoit en montrant un chou, *Qu'est-ce que cela*, on lui repondoit, *C'est le chou*. Or il pouvoit repliquer, *Vous vous trompez; le chou existoit il y a mille ans; il n'est donc point ce que je vous montre*. Cette instance, cette petite ergoterie seroit aujourdui sans nul fondement, puis qu'on repondroit à la demande de Stilpon, *c'est un chou*, & non pas *c'est le chou*. Ne faut-il donc pas pretendre que ce Philosophe n'avoit d'autre vuë, que de s'égayer à proposer des chicaneries, en se fondant sur le tour de l'expression? Je ne croi point que l'on doive en demeurer-là: je croi qu'il avoit une autre pensée, & qu'il vouloit tout de bon que l'on rejettât les termes universels, & ce qu'on apelle *predicables* dans les Ecoles d'Aristote. Il y avoit quelque chose de réel dans son objection, elle passoit le jeu de mots. Il vouloit dire ce me semble que l'espece n'est point affirmée des individus, & qu'ainsi c'est une chimere que les especes. L'homme n'est point plûtôt celui-ci que celui-là; il ne signifie pas mieux Jean que Pierre; il ne signifie donc personne. Nous trouvons plus clairement sa pensée dans Plutarque que dans Diogene Laërce. Nous aprenons de Plutarque que Colotes declama violemment contre Stilpon, & qu'il l'accusa de bouleverser la vie humaine: car comment pourroit-on vivre, disoit Colotes, s'il ne nous étoit pas permis de donner le nom de bon ou de capitaine à un homme, & s'il faloit dire *homme est homme*, & puis à part *bon est bon*. (*g*) Τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι, καὶ τὸν βίον ἀναιρεῖσθαι φησὶν ὑπ' αὐτοῦ, λέγοντος ἕτερον ἑτέρου μὴ κατηγορεῖσθαι· πῶς γὰρ βιωσόμεθα, μὴ λέγοντες ἄνθρωπον ἀγαθὸν, μηδὲ ἄνθρωπον στρατηγὸν, ἀλλὰ ἄνθρωπον ἄνθρωπον, καὶ χωρὶς, ἀγαθὸν ἀγαθὸν, καὶ στρατηγὸν στρατηγόν. *Tragœdiam adversus Stilponem, excitat, aitque ab eo vitam tolli, quod dixisset, Alterum de altero non prædicari. Quomodo enim, inquit, vivemus, si non dicamus hominem bonum, hominem imperatorem, sed hominem hominem seorsum, bo-*

(*e*) Δεινὸς δὲ ἄγαν ὢν ἐν τοῖς ἐριστικοῖς, ἀνῄρει καὶ τὰ εἴδη. Quum esset disputator acerrimus, species quoque tollebat. *Diogen. Laërt. ubi supra, n. 119.*

(*f*) *Apud Diogen. Laërt. ibid.*

(*g*) *Plutarch. adversus Colotem, p. 1119. C.*

pour se moquer des Sophistes, il faudroit blâmer son goût, & ses fausses subtilitez.

STOFLER

bonum bonum, ducem ducem. Par cette objection de Colotes on conoît que Stilpon ne pretendoit point que l'on affirmât une chose d'une autre, mais que chaque chose fût affirmée d'elle même, sans que jamais l'attribut d'une proposition eût plus d'étendue que le sujet. Voici son fondement: afin que deux choses soient affirmées l'une de l'autre, il faut qu'elles ayent la même nature; car dans toute proposition affirmative & veritable, l'attribut & le sujet sont réellement le même être. Or l'homme & le bon ne sont pas de même nature; la definition de l'un difere de celle de l'autre, on ne peut donc pas joindre ensemble le bon & l'homme, l'un ne peut pas être affirmé de l'autre. Pareillement le courir ne sauroit être attribué au cheval; c'est une action qui est definie autrement que le cheval. De plus si vous affirmiez d'un homme qu'il est bon, & d'un cheval qu'il court, c'est-à-dire si vous affirmiez que le bon & l'homme sont la même chose, & que le cheval & le courir sont la même chose, (a) comment pourriez vous affirmer que les alimens, & que les medicamens sont bons, que les lions & que les chiens courent? Voilà des subtilitez de Dialectique qui vont à bouleverser tout le langage, & qui reduiroient le genre humain ou à se taire, ou à parler ridiculement: & neanmoins un Sophiste aguerri à la dispute, & à la chicane des abstractions, donneroit bien de la peine à ses adversaires, s'il entreprenoit de soutenir jusques au bout l'opinion de Stilpon. On ne l'arrêteroit pas du premier coup par la distinction des attributs *in concreto*, & *in abstracto*, & par le *secundum id quod important in obliquo*, ou *in recto*: il faudroit bien ferrailler sur la question *utrum universale maneat in actuali prædicatione.* Ces vetilles si meprisables en elles-mêmes, & si peu capables d'embarrasser un esprit solide, pourroient pousser jusques dans le Spinozisme un esprit mal fait: *Hæ nugæ seria ducunt in mala*; car ceux qui nient les attributs universels, ne sauroient admettre des individus qui se ressemblent. Il faut qu'ils disent que deux êtres dont l'attribut de substance seroit affirmé veritablement, seroient une seule & même substance; ce qui est dire en termes équivalens, qu'il n'y a qu'une substance dans tout l'Univers. Le sens commun est ici d'accord avec les notions les plus évidentes de la Philosophie. Un païsan conçoit clairement & sans se tromper, que toute l'essence de l'homme convient à chaque homme, & doit être affirmée de chaque homme, & que neanmoins chaque homme est distinct de tous les autres. Il conçoit donc clairement que la même essence qui est affirmée de Pierre n'est point affirmée de Paul; mais que l'essence qui est affirmée de l'un est semblable à celle que l'on affirme de l'autre. Les Scotistes se sont égarez pitoyablement là-dessus, avec leur *universale formale à parte rei.* Les subtilitez les plus fatigantes ne peuvent rien contre ces notions dans un bon esprit; & lors même qu'on n'est pas capable de les resoudre, on a droit de s'en moquer. Je me souviens d'une dispute publique, où l'un des argumentans tâcha de prouver qu'il n'y avoit point d'Universaux. Il s'y prit de cette maniere. S'il y en avoit, les genres auroient deux especes au dessous d'eux: or cela est impossible, car une espece ne peut pas diferer de l'autre: je le prouve. La diference d'une espece est entierement semblable à la diference de l'autre, il n'y a donc pas deux especes. La consequence est bonne, & je vais montrer par un exemple la verité de l'antecedent. Le raisonnable, diference specifique de l'homme, ne difere en rien de l'irraisonnable, diference specifique de la bête. Le raisonnable ne difere point réellement de l'ame humaine, il est donc une substance; l'irraisonnable (b) ne difere point réellement de la bête; il est donc une substance. Ainsi le raisonnable entant que substance ne difere point de l'irraisonnable. Comment donc en difere-t-il? Est-ce qu'il y a en lui quelques entitez, ou quelques realitez qui ne sont point dans l'irraisonnable? Mais ces entitez sont-elles des accidens ou des substances? Si elles sont des substances, elles ne font pas que le raisonnable difere de l'irraisonnable. Si elles sont des accidens, elles ont l'essence de l'être; or l'irraisonnable l'a aussi, il leur ressemble donc parfaitement; elles ne peuvent donc pas être cause qu'il difere du raisonnable. Dira-t-on qu'elles diferent de l'être, puis qu'elles ont l'attribut de l'inherence que l'être n'a pas. Je replique, l'inherence est un être, elle ne fait donc pas que l'accident difere de l'être; & si vous me repondez que l'inherence enferme quelque autre chose que l'être, je renouvelle mon instance: cette autre chose contient necessairement l'essence de l'être, elle est donc semblable à l'être, & vous aurez toûjours à dos cette objection, quand même vous suposeriez à l'infini que le caractere constitutif de l'inherence contient quelque chose qui a quelque chose de plus que l'être. Cette objection prouve que l'être n'a point au dessous de soi la substance & l'accident, & que la substance n'a point au dessous de soi le corps & l'esprit, & par consequent qu'il n'y a point d'Universaux, *quod erat probandum.* Le soutenant ne comprit rien à cette difficulté; son President ne la comprit guere mieux. La compagnie n'y comprit rien, & pensa sifler celui qui argumentoit. C'étoit sans doute la meilleure voye de le faire taire; son argument étoit nul de toute nullité, car il prouveroit qu'il n'y a point de diference entre le blanc & le noir, la douleur & le plaisir.

Revenons à Stilpon. On blâme Colotes de deux choses; l'une est qu'il fit le declamateur contre les subtilitez de ce Philosophe, sans les resoudre categoriquement; l'autre est qu'il choisit à critiquer une doctrine qui n'avoit été avancée que par forme de jeu (c) d'esprit, & pour se moquer des ergoteurs de ce tems-là, en leur donnant un os à ronger. Ce choix de Colotes a d'autant plus irrité Plutarque, qu'il y avoit cent belles choses à dire en l'honneur de Stilpon, desquelles Colotes ne dit pas un mot. Vous allez voir dans les paroles de Plutarque, qu'il faloit que Stilpon fût parfaitement honnête homme. (d) Μετὰ δὲ Σωκράτην καὶ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπωνι, καὶ τὰ μὲν ἀληθινὰ δόγματα καὶ τοὺς λόγους τοῦ ἀνδρὸς, οἷς ἑαυτόν τε κατεκόσμει καὶ πατρίδα καὶ φίλους, καὶ τῶν βασιλέων τοὺς περὶ αὐτὸν σπουδάσαντας, οὔτε γέγραφε, οὐδὲ ὅσον ἦν φρόνημα τῇ ψυχῇ μετὰ πραότητος καὶ μετριοπαθείας. ὧν δὲ παίζων καὶ χρώμενος πρὸς τοὺς σοφιστὰς λογα-

(a) Εἰ μὲν γὰρ ταὐτόν ἐστι τῷ ἀνθρώπῳ τὸ ἀγαθὸν, καὶ τῷ ἵππῳ τὸ τρέχειν, πῶς καὶ σιτίου καὶ φαρμάκου τὸ ἀγαθόν; καὶ νὴ Δία πάλιν λέοντος καὶ κυνὸς τὸ τρέχειν; κατηγορούμενον δ' ἕτερον, οὐκ ὀρθῶς ἄνθρωπον ἀγαθὸν καὶ ἵππον τρέχειν λέγομεν. Nam si idem sunt homo & bonum, & equus ac currere, quo pacto bonum etiam de cibo & medicamento dicetur? rursusque currere de leone & cane? Ergo non recte dicemus bonum de homine prædicari bonum, de equo currere, cum diversa sint. *Plutarch. ibid. pag.* 1120. *A.*

(b) *On entend ici par irraisonnable les attributs positifs qui constituent la bête considerez comme n'ayant pas la faculté de raisonner.*

(c) *Plutarque se trompe peut-être en suposant cela.*

(d) *Plut. ubi supra. p.* 1119. *C.*

STOFLER (JEAN) fameux Mathematicien & Astrologue, nâquit à Justinge dans la Suaube le 10. de Decembre 1452. La bassesse de sa naissance ne l'empêcha point de s'avancer dans les études jusqu'à se faire admirer. Il cultiva son esprit selon les talens principaux qu'il avoit reçus de la nature; car se sentant propre aux Mathematiques, il s'y apliqua beaucoup plus qu'à toute autre chose. Il les enseigna à Tubinge avec tant d'habileté, qu'il s'aquit une merveilleuse reputation. Les livres (*A*) qu'il publia soutinrent & augmenterent la gloire que ses leçons lui avoient aquise *: mais il ne reüssit pas dans les pronostics qu'il eut la hardiesse de publier. Il avoit denoncé un grand (*B*) deluge pour l'année 1524.

* *Tiré de Melchior Adam, in Vitis Philosophorum, p. 73. 74.*

λογαρίων περιέβαλε γέλωτι αὐτοῖς, ἑνὸς μνησθεὶς, καὶ μηδὲν εἰπὼν πρὸς τοῦτο, μηδὲ λύσας τὴν πιθανότητα, τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι. *Post Socratem & Platonem Stilpo oppugnatur. Hujus quidem vera decreta, & sermones, quibus seipsum, patriam, amicos regesque ipsi operam navantes exornavit, tum animi elationem mansuetudini & affectuum mediocritati conjunctam, Colotes non retulit. Quas vero jocans ille sophistis ridensque objecit sententiolas, harum unam allegans, cum neque refellißet neque solvisset ipse probabilitatem, tragœdiam adversus Stilponem excitat.*

(*A*) *Les livres qu'il publia.*] Son *Kalendarium Romanum Magnum* dedié à l'Empereur Maximilien fut imprimé (*a*) l'an 1518. Il avoit fait imprimer à Tubinge ses tables Astronomiques l'année d'auparavant. Il publia aussi *Rationem compositionis Astrolabiorum*; *Cosmographicas* aliquot *descriptiones*, *de Sphæra Cosmographica, hoc est, de globi terrestris artificiosa structura*; *de duplici terræ projectione in planum, hoc est, qua ratione commodius charta Cosmographicæ, quas Mappas mundi vocant, designari queant.* Un commentaire Latin sur la Sphere de Proclus, & un Traité en Allemand sur la dimension par l'astrolabe, & par le quart de cercle, & la supputation des conjonctions & des oppositions, avec la censure des anciens cycles, & la prediction des (*b*) éclipses. Ses Ephemerides commençent selon Vossius (*c*) à l'an 1432. & finissent à l'an 1525. mais selon Melchior Adam elles commençent à l'an 1532. & s'étendent aux 20. années suivantes. Vossius est plus croyable que Melchior Adam. Celui-ci a pris sans doute pour tout l'Ouvrage ce qui n'en étoit qu'une continuation.

(*a*) *A Oppenheim.*

(*b*) *Tiré de Melchior Adam, in Vitis Philosophorum, p. 74.*

(*c*) *Vossius, de Scient. Mathem. p. 186.*

(*B*) *Denoncé un grand deluge pour l'année 1524. & il avoit jetté la terreur.*] Niphus ayant remarqué l'étonnement qui avoit saisi les peuples depuis cette prediction de Stofler, publia un livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce pretendu deluge. (*d*) *Cum statim à publicata* Joan. Stoefleri *Ephemeride diluvii istius prænuncia, Augustinus* Niphus *ut homines à gravi timore liberaret, quem ipsa omnibus incutiebat, libellum suum de falsa diluvii prognosticatione Carolo V. obtulisset, non defuit &c.* La terreur étoit passée du peuple jusques aux Princes, & même jusqu'aux Savans; à quoi contribua sans doute l'accord de quantité d'Astrologues à divulguer cette menace, parmi lesquels il se trouva quelques Astronomes des plus habiles. Cirvellus Professeur en Theologie à Complute publia un livre en langue vulgaire, où sans condamner en general les precautions que l'on prenoit contre le deluge, il se contentoit de condamner en particulier les fausses depenses à quoi il voyoit que l'on s'engageoit; il ouvrit des expediens de se garantir de l'inondation à juste prix. Ceux qui avoient leurs maisons proche de la mer, ou des rivieres, les abandonnoient, & vendoient à grosse perte leurs chams & leurs meubles. *Simile* (*e*) *falsis hujusmodi, & extremæ dementiæ prognosticis, fuisse illud mihi persuadeo, quo non vulgarium Ephemeridum consarcinatores dumtaxat, sed ex Astronomis peritiores multi, supremam ex imaginaria quadam eluvione, cunctis mortalibus perniciem impendere contendebant; adeoque rumoribus istis, vulgarium hominum animos perterruerant, ut metus etiam ad sapientiores pervenerit. Nam Petrus* Cirvellus *Hispanorum omnium sui temporis doctißimus, cùm Theologiæ, in almo Complutensi Gymnasio Lectoris munere fungeretur, & verò* multos, *ut ipsemet inquit*, fluviis, vel mari finitimos populos, jam stupido metu perculsos, domicilia ac sedes mutare vidisset, ac prædia, supellectilem, bonaque omnia, contra justum valorem sub auctione distrahere, ac alia loca vel altitudine, vel siccitate magis secura requirere, sui officii esse putavit, *in publica illa consternatione, quam de nihilo excitari persuasum non habebat; Consilium vernaculo ac materno idiomate conscribere, ut paßim ob omnibus legeretur, quo singulis modum præscriberet, impendentis ejusmodi calamitatis præcavendæ: atque adeò ita rebus suis consulendi, ut minimum ab illa damnum reciperent.* Le grand Chancelier de Charles-Quint consulta sur cette consternation Pierre Martyr, qui lui repondit que le mal ne seroit pas aussi funeste qu'on le craignoit; mais que sans doute ces conjonctions des Planetes produiroient beaucoup de desordres. Le Duc d'Urbin eut besoin qu'un bon Philosophe lui prouvât dans un écrit imprimé, que la crainte de ce deluge étoit mal fondée. *Quod* (*f*) *rumor ille non per Hispanias modo, sed longè lateque per Europam dissiminatus fuerit, testem sistere possum Petrum* Martyrem, *qui de illo à Caroli V. magno Cancellario percunctatus, ipsi hunc in modum ex Valleoleto respondet, epistola 20. libri 34.* Quid ego sentiam de pluviis, in initio anni quarti & vigesimi prædictis ab Astronomis interrogas, veras fore conjunctiones illas omnium Planetarum, & iisdem locis scio, in materiis præcipuè dispositis, & particularibus regionibus aliquid magni parituras arbitror; sed neque ausim eorum sententias approbare, qui ore aperto absolutè fore alluviem ita generalem vociferantur, ut neque mari, aut ulli terrarum parti, sit ignoscendum, quin horrenda sint incommoda perpessuræ, &c. *Neque verò tantùm Cancellarius ille se ex eorum numero esse ostendit, quos vanißimus diluvii metus percellebat, sed Urbini Dux non priùs ab eodem liberari potuit, quàm* Paulus de Middeburgo *Forosemproniensis Episcopus, variis rationibus Mathematicis, & Philosophicis, quas postea typis commisit, ei liquido demonstrasset, inanem eße prorsus metum omnem, quem de futuro diluvio conceperat.* Guy Rangon general d'armée à Florence, aprehenda que les raisons d'Augustin Niphus ne rassûrassent Char-

(*d*) *Naudæus, in Judicio de Augustino Nipho, pag. 48.*

(*e*) *Idem Naudæus ibid. p. 46. 47.*

(*f*) *Id. ib. p. 47. 48.*

1524. & il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe : l'évenement le confondit. Quelques-

Charles-Quint, & ne le portassent à negliger les precautions necessaires; c'est pourquoi il engagea un celebre Medecin à écrire contre cet Ouvrage de Niphus, afin d'obliger Sa Majesté Imperiale à pourvoir à sa sûreté, & à nommer des Inspecteurs qui visitassent le terrain dans les Provinces, & qui marquassent les endroits où les hommes & les bêtes seroient les moins exposez aux eaux du deluge. (a) *Non defuit Thomas quidam Philologus patria Ravennas, & celeberrimæ famæ Medicus, qui è vestigio libellum alium de vera diluvii prognosticatione, ad eundem Imperatorem misit, cum Præfatione, quam isthuc maxima parte referre, non alienum à proposito duxerim* Ne ex illo conventu tot syderum in piscibus, diffortunium quodquam patereris, Guido Rangonus Rei Florentinæ armorum generalis gubernator, me monuit, & excitavit, ut de futuro diluvio anni MDXXIIII. exactam ad te compositionem dirigeremus; Quatenus amoto Suessani Philosophi, jam impresso errore, locis huic maximo diluvio subditis, & ab hoc ipso alienis, diligentiùs circumspectis, & annotatis, humanum genus & cætera viventia, vel tu ipse ad minus (nam ubi Imperatoris periculum, hîc pro viribus & manu, & corpore, & ingenio utendum) ab eo diffortunato & horribili aspectu liberareris. Il y eut (b) d'autres Ecrivains qui imiterent ce Medecin. La terreur fut si grande en France que plusieurs personnes en penserent perdre l'esprit. *In Gallia parum abfuit quin ad insaniam homines non paucos, periculi metu adegerit, quemadmodum apud Joannem* Bochellum *scriptorem Annalium Aquitaniæ; Claudium* Duretum *cap. 27. libri de fluxu & refluxu maris; Spiritum* Roterium *ordinis sancti Dominici, & sacræ apud Tolosates fidei quæsitorem, in refutatione doctrinæ cujusdam Astrologi; Augerium* Ferrerium *in libro quem scripsit adversus Rempublicam Bodini: Albertum* Pighium *in Astrologiæ defensione ad Augustinum Niphum:* Eustorgium à Bello loco *Poëtam vernaculum in Rythmis suis: multosque alios videre est* (c). Lisez ces paroles de Bodin; „ (d) Dieu a promis que le deluge n'adviendroit „ plus, & a tenu sa promesse : car combien que „ la grande conjonction de Saturne, Jupiter & „ Mars advinst au signe des Poissons l'an M. D. „ XXIIII. alors que tous les Astrologues d'Asie, „ d'Afrique, & d'Europe predisoyent le deluge „ universel, & qu'il se trouvast plusieurs mes„ creans qui firent des arches pour se sauver : & „ mesmes à Toulouse le President Auriol, quoy „ qu'on leur preschast la promesse de Dieu, & „ son serment de ne faire plus perir les hommes „ par le deluge : Il est bien vray que l'année ap„ porta de grands orages, & inondations d'eaux „ en plusieurs païs : si est-ce qu'il n'advint point „ de deluge. „ Un Critique de Bodin nia le fait à l'égard d'Auriol, mais voici ce qu'on repliqua : (e) *Je pense n'avoir rien obmis, horsmis quelques choses legeres & frivoles, & qui ne meritent response. Et entre autres quand vous dites en la pag. 47. qu'Auriol ne fit pas un batteau pour se sauver du Deluge que les astrologues avoyent predit devoir advenir, l'an 1524. & que c'estoit pour pescher. Et neantmoins vous dites que le batteau est sur quatre pilliers : ce n'est pas la coutume de poser les batteaux sur des pilliers. Mais j'ay leu un livre contre les Astrologues composé par un Jacobin nommé Spiritus Roterus Inquisiteur de la Foy, lors qu'il estoit à Toloze, que m'a presté Raymond l'Estonat de Pamyes qui s'est habitué par deça, & m'a conté l'occasion qu'il print de composer ce livre contre un Astrologue, qui estoit lors à Toloze, qui se mesloit de deviner, & dire la bonne & male adventure par les Astres : mais en ce livre il escrit avoir veu que Auriol fit faire à Toloze une arche pour se sauver du Deluge. Il le pouvoit mieux sçavoir qué vous, qui n'estiez au lieu ni au temps d'Auriol. Et quant à ce que vous dites en la mesme pag. que Bodin a grand tort, d'avoir escrit que Auriol estoit President, & qu'il n'estoit que Docteur Regent au droit Canon, que vous qualifiez homme audacieux, riche & sçavant, Bodin a failli & mal ariolé en ce lieu.* Le Septentrion ne fut pas exemt de ces allarmes : en voici la preuve. (f) *Mali istius impendentis metum ad extremum usque Septentrionem pervasisse, testatur manifestè Cornelius* Scepperus *Neoportuensis, cùm inter causas quibus fuit compulsus, ut librum adversus Astrologos de significationibus conjunctionum superiorum Planetarum anni* MDXXIV. *conscriberet, eas potissimùm enumerat.* Adde me neque in Astrologiam scribere, sed in eos tantùm, qui falsa prædictione totum in se orbem converterant. Neque enim solùm vulgo eam rem persuaserunt, sed summis etiam Regibus, & Principibus. Occurrunt quæ hac de re me percunctatus est serenissimus Princeps D. Christiernus Daniæ, Sueviæ, Norvegiæque Rex, occurrunt & crebra vulgi suspiria, tamdiu mala sibi ominantis : quem autem hominum non impellerent hæ lacrymæ? quem non permoveret impostura, incitaret iniquitas?

Nous avons vu que Bodin raporte que les pluyes & les inondations firent du ravage en divers endroits; pendant l'année de ce pretendu deluge; mais il y a des Auteurs plus dignes de foi qui affirment que le mois de Fevrier 1524. fut fort sec & fort serain contre l'ordinaire. Or c'étoit le tems de la conjonction, c'étoit le tems que les Astrologues avoient marqué au deluge : de sorte qu'il semble que la secheresse extraordinaire de ce mois de Fevrier arriva exprès pour la confusion de ces gens-là. Cardan & Origan n'ont pu pardonner à Stofler l'infamie qu'il attira sur leur metier, par un pronostic si contraire à l'évenement : laissons parler le docte Gassendi. (g) *Memorabile certè est, quod in historiis, ac omnibus penè superioris sæculi libris legitur; cum Astrologi ob plureis Conjunctiones magnas, & nonnullas mediocreis in Aqueis Signis celebrandas, prædixissent mense Februario anni MDXXIV. fore Diluvium generale, ac stragem tantam, quanta fuisset ante id tempus inaudita; adeò ut non paucis consternatis per Galliam; Hispaniam, Italiam, Germaniamque animis, apparassent navigia, aut comportatis farinis, aliisque rebus necessariis, petiissent loca editiora; contigisse tamen, ut totus Februarius serenissimus, pulcerrimasque exstiterit; planè, ut si opera data comparatus fuisset vaticiniis Astrologorum refellendis (cùm sit alioquin insolitum, abire Februarium impluvium) quod ne ipsis quidem Cardano* (1), *& Origano* (2) *dissimulare licuit; dolentibus illud de futuro Diluvio judicium fuisse non sine Astrologiæ infamia à Stœflero prolatum.* Prenez garde que Bodin homme credule, & infatué d'Astrologie, repare le mieux qu'il peut la honte de

(a) *Naudæus ibid. p.* 48.

(b) Quemadmodum contingit aliquando ut cæcus cæcum ducat, sic nonnulli alii Philologum hunc licet aberrantem sequuti sunt; ex quibus *Nicolaus Peranzonus* vaticinium de vera diluvii prognosticatione, cum XX. inundationum historia, Anconæ edidit. Mihique præterea videre contigit, cujusdam *Michaëlis de Petra sancta, Ordinis Prædicatorum de Observantia, sacræ Theologiæ Doctoris, Regentis studii in Conventu Minervæ, & Metaphysicam in Romano Gymnasio profitentis libellum, in defensionem Astrologorum, judicantium ex conjunctionibus Planetarum in Piscibus anno* MDXXIV. *diluvium futurum.* Hunc enim veluti conceptis verbis, operi suo titulum fecit. *Id. ibid. p.* 49.

(c) *Id. ib.*

(d) *Bodin, de la Republique, liv.* 4. *p. m.* 550.

(e) *René Herpin, Apologie pour la Republique de Jean Bodin, page derniere.*

(f) *Naudæus ubi supra pag.* 50.

(g) *Gassendus. Physicæ sect.* 2 *lib.* 6. *Oper. to.* 1. *pag.* 729. *col.* 1.

Bochell. in Annal. Aquit. Bodin. 4. *de Rep.* 2. *Duret. de flu. & refl. mar. c.* 27. *&c.*

(1) *Lib.* 7. *aphor.* 34.

(2) 3. *Par. introd.* 3.

Quelques-uns disent qu'il annonça la fin du monde pour l'an 1586. (*C*) Je croi qu'ils se trompent: & je ne sai s'il faut croire ceux qui debitent qu'il avoit fait des predictions sur (*D*) l'année 1588. On ne s'accorde point sur les circonstances de sa mort: les uns pretendent * qu'il mourut de peste à Blaubeurs le 16. de Fevrier

* *Melch. Adam ibid. p.* 74.

de Stofler; car d'un côté il fait entendre que s'il n'arriva pas un second deluge l'an 1524. ce fut à cause que Dieu l'empêcha pour ne manquer pas à sa promesse; & de l'autre il étale les malheurs dont la Chretienté fut affligée après cette conjonction des planetes: & pour trouver mieux son compte il recourt à des faussetez; car il nous parle (*a*) de la guerre des Païsans en Allemagne, & de la ligue contre *le Roi de France qui fut pris*, & de la conquête de Rhodes par les Turcs. Cette Ile avoit été subjuguée l'an 1522. J'aurai bientôt à raporter une autre supercherie de cet Ecrivain.

(C) *La fin du monde pour l'an* 1586. *Je croi qu'ils se trompent.*] J'ai ici en vuë Mr. Petit Intendant des Fortifications. Voici ses paroles, „ (*b*) Stofler n'avoit-il pas predit qu'en l'année „ 1524. il y auroit de si grandes inondations, „ que si le monde ne devoit point finir par le feu, „ il y auroit pour lors un deluge universel, à cause „ des grandes conjonctions des Planetes qui se „ faisoient dans des Signes d'eau? Ce qui inti- „ mida tellement toute l'Europe, que beaucoup „ de gens se retirerent sur des montagnes avec „ des provisions de toutes choses. D'autres pre- „ parerent des Barques & des Navires pour se „ sauver de ces grandes eaux; & cependant le „ mois de Fevrier, où toutes ces choses devoient „ arriver, fut entierement sec contre l'ordinaire „ de la saison, à la honte de l'Astrologie. N'avoit- „ il pas dit aussi qu'en l'année 1586. après une „ Eclipse de Soleil au mois de May, & la con- „ jonction de toutes les Planetes, le Monde de- „ voit finir par la furie des vents & des tempestes, „ ce qui se trouva ridicule. „ Je croi qu'on pourroit repondre hardiment à sa seconde demande par un non, & qu'il est faux que nôtre Jean Stofler ait predit rien de semblable pour l'année 1586. En premier lieu ses Ephemerides ne s'étendent pas si avant. En second lieu cette année-là n'a point pour son caractere ni une éclipse de Soleil au mois de Mai, *ni la conjonction de toutes les Planetes.* J'ai decouvert ce me semble ce qui a trompé cet Auteur: il avoit lu dans Gassendi à la suite de ce qui concerne la prediction du deluge, le recit d'une prediction touchant l'année 1186. Se fiant trop à sa memoire quelque tems après, il aura cru que Gassendi reproche à Stofler une seconde bevuë, & sur cette supposition il aura dû mettre 1586. au lieu de 1186. Pour confirmation de ma conjecture, on va voir que l'an 1186. a les deux marques que j'ai raportées, une éclipse de soleil (*c*), & la conjonction de toutes les planetes: citons les paroles de Gassendi. (*d*) *Simile vaticinium fuit, quod ex Rigordo Scaliger* (1) *refert, scribente Astrologos tantum portendisse exitium, à ventorum, tempestatumque vehementia, ob Planetas tam inferiores, quàm superiores coituros mense Septembri anni* M C L X X X V I. *praeunte Solis defectione* X I. *Kal. Maij, ut rerum finem imminere à nemine dubitaretur; cùm eventus tamen postea coarguerit ejusce Oraculi vanitatem.* Naudé observe qu'il fit très-beau tems, lors que l'on devoit sentir des tempêtes effroyables, selon les menaces des Astrologues. (*e*) *Vide sodes apud* Rigordum, *quid anno Christi* M C L X X I X. *acciderit. Orientales Astrologi omnes, literis per totum orbem missis, tam secure quàm si Regio diplomate res ipsa sancita fuisset, edixerant, anno septimo pòst, qui fuit* M C L X X X V I. *Planetas omnes tam inferiores, quàm superiores, in unum coituros ineunte Septembri, scilicet post Eclipsim factam* X I. *Kalend. Mai. Indeque tantùm ex ventorum, & tempestatum violentia periculi secuturum, ut ferme rebus humanis, extremum finem imminere assererent. Quid igitur postea factum est, nisi ut mortales innumeros, qui per totum illud septennium, vitam sibi præ metu, & periculorum expectatione acerbam putaverant; ineunte termino ab Astrologis illis præstituto, molles potiùs Favonii, quàm Aquilones, & blanda sedataque Autumni temperies, quam nubila vel perturbata exciperet?* Bodin a fait ici un tour de filou; il a supposé que les Astrologues n'avoient point predit de grans vens, mais de grandes revolutions d'Etat. Il a voulu par là sauver leur honneur, car par quelque bout qu'on prenne l'histoire du monde, on y trouve des revolutions dans l'espace de 15. ou 20. ans. *Nous trouvons aussi*, dit-il, (*f*) *que l'an* M. C. L X X X V I. *au mois de Septembre les hautes & basses planettes furent conjointes: alors que les Astrologues d'Orient, par lettres escrites de tous costez, comme dit la cronique de sainct Denys, menasserent tous les peuples de changemens de Republiques, qui depuis advindrent: vray est que l'historien a failli en ce qu'il dit, qu'il y eut aussi éclipse de Soleil le* X I. *Avril* (*g*), *& le* v. *du mois éclipse de Lune: chose impossible par nature.*

(D) *Des predictions sur l'année* 1588.] Année „ (*h*) que tous les Astrologues judiciaires avoient „ dans leurs pronostics apellée la merveilleuse „ année, pource qu'ils y prevoyoient si grand „ nombre d'accidens étranges, & tant de confu- „ sion dans les causes naturelles, qu'ils avoient „ asseuré que si elle ne voyoit la fin du monde, „ elle en verroit au moins un changement uni- „ versel. „ L'Auteur du Mercure Gallo-Belgique assûre que Stofler trouva autant de malheurs dans les pronostics de l'an 1588. que Regiomontanus: c'est tout dire. (*i*) *Joannes Regiomontanus, Mathematicus summus, aliquantò antequàm Romæ anno à partu Virginis* 1475. *ætatis suæ* 42. *in vivis esse desiit, prognosticum seu vaticinium in hanc ferè sententiam edidit:*

Post mille expletos à partu virginis annos,
  Et post quingentos rursus ab axe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
  Ingruet, & secum tristia fata trahet.
Si non hoc anno totus malè concidet orbis,
  Si non in nihilum terra fretumque ruat;
Cuncta tamen mundi sursum ibunt atque deorsum
  Imperia, & luctus undique grandis erit.

Eadem Joannes Stœfflerus, insignis Astrologus: & nostro seculo generosissimus Heros Henricus Rantzovius, in suo de annis climactericis & imperiorum periodis libello, vaticinatus est. Cet Auteur imite Bodin,

(*a*) *Bodin, de la Republique, liv.* 4. *p.* 553.

(*b*) *Petit, Dissertation sur la nature des Cometes, p.* 337.

(*c*) *Non pas au mois de Mai, comme dit Mr. Petit, mais le* 21. *d'Avril. Mr. Petit faute d'attention ne prit point garde au* Kal. *de Gassendi.*

(*d*) *Gassendus ubi supra.*

(1) *Præfat. in Manil.*

(*e*) *Naudæus ubi supra pag.* 45. *Consultez Calvisius ad ann.* 1186. *qui observe que les Arabes d'Espagne notifierent cette conjonction.* Hinc prædixerunt: *Tantus*, inquiunt, *erit ventus, ut pulvere repleturus sit arbores & turres.* Inde sequentur hæc miracula: *Veniet vir sapiens, Doctor veritatis. Deinde orietur quidam ex Elam, qui magnas strages faciet.* Sed nihil annotatum est, quod evenerit. *Il cite* Richardus, *il vouloit dire apparemment* Rigordus.

(*f*) *Bodin ubi supra p.* 557.

(*g*) *Aparemment c'est une erreur du Copiste, car tous les Auteurs marquent cette éclipse au* XXI. *d'Avril.*

(*h*) *Perefixe, Hist. de Henri le Grand, p. m* 92.

(*i*) *Jansonius Doccomensis Frisius, in Mercurio Gallo Belgico, ad init. anni* 1589. *apud Wolfium, Lect. memorabil. tom.* 2. *p.* 1028.

Fevrier 1531. les autres content qu'il mourut d'une blessure (*E*) que la chute d'une planche lui fit à la tête dans son cabinet. On ajoûte qu'il avoit prevu qu'il courroit risque de sa vie. Il eut beaucoup d'amitié pour Munster son disciple, & cela servit beaucoup à la Republique des lettres; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de ses écrits, ils eussent été perdus pour jamais, lors que le feu en fit perir les originaux *.

* *Omnibus libris instrumentisque Stofleri incendio fortuito Tubingæ consumtis, nihil illarum lucubrationum evasisset; nisi multa Munsterus descripta adservasset. Melch. Adam ubi supra.*

STROZZI (PHILIPPE) d'une ancienne & riche † famille de Florence, fut l'un de ceux qui après la mort de Clement VII. travaillerent le plus ardemment à remettre leur patrie en liberté, par l'expulsion d'Alexandre de Medicis. Quand il vit que leurs sollicitations à la (*A*) Cour de Charles-Quint ne servoient

† *Voyez la remarque A vers la fin.*

Bodin, car pour l'honneur de ces Astrologues il falsifie l'histoire; il met le suplice de la Reine d'Ecosse (*a*) à l'an 1588. (*b*). Pour divertir mon lecteur je le servirai ici d'une saillie de Mr. Petit Intendant des fortifications. *Ne vous semble-t-il pas*, dit-il, (*c*) après avoir raporté les 4. derniers vers de la Prophetie de Regiomontanus, *que c'est le mesme pronostique de mot à mot que celuy du Sieur Andreas* (*d*), *excepté que Regiomontan n'est pas encore si affirmatif pour l'année, ny si contredisant à soy-mesme. Ce fat d'André disant determinément que le monde finira dans deux ans au plus tard; incontinent aprés il asseure que* toutes les Puissances seront aneanties, & tomberont entre les mains des Turcs; *c'est à dire apres la fin du Monde: & quand il n'y aura plus ny bestes ny gens. Pleust à Dieu qu'il fust la derniere, & le dernier fou de l'Astrologie.*

(E) *D'une blessure que la chute . . . On ajoûte qu'il avoit prevu.*] On trouve cela dans Sethus Calvisius. *Johan. Stofflerus*, dit-il, (*e*) *Justingensis, Mathematicus insignis, certo die sibi periculum ruinâ imminere praviderat, & quia ædes suas satis firmas noverat; convocat in Musæum suum viros eruditos, quorum consuetudine & sermonibus recrearetur: Orta inter sobria pocula disputatio: ad controversiam explicandam è superiori loco librum depromit: sed laxato clavo asser, in quo stabant libri, in caput ejus decidit, & insigne vulnus infelici seni infligit, ex quo mortuus est die* 16. *Febr. Tubingæ.* Vossius a ignoré que ce fait se voye dans Sethus Calvisius, car il ne le raporte que sur la foi d'un (*f*) *quidam.*

(*A*) *Leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint:*] On trouve quelque chose sur cela dans les Epitres de Rabelais. Les Cardinaux *Salviati* & *Rodolphe* allerent à Naples avec nôtre Strozzi l'an 1536. pour engager l'Empereur à retablir dans Florence le gouvernement Republicain. Ils n'y reüssirent pas. „ (*g*) J'entends que leurs affaires „ n'ont eu expedition de l'Empereur, telle com„ me ils esperoient; *& que l'Empereur leur a dit „ peremptoirement qu'à leur requeste & instance; „ ensemble du feu Pape Clement: il avoit con„ stitué* Alexandre de Medicis, *Duc sur les terres „ de Florence & Pise; ce que jamais n'avoit pensé „ faire, & ne l'eust fait. Maintenant le deposer, „ ce seroit acte de bastelleurs, qui font le fait, „ & le deffait. Pourtant qu'ils se deliberassent le „ recognoistre comme leur Duc & Seigneur, & luy „ obeissent comme vassaux & sujets, & qu'ils n'y „ fissent faute.* Au regard des plaintes qu'ils fai„ soient contre ledit Duc, qu'il en recognois„ troit sur le lieu. „ Joignons à cela ces paroles de la 1. lettre. (*h*) *J'entends que c'est* (*i*) *pour l'affaire de Florence, & pour le differend qui est entre le Duc* Alexandre de Medicis, *&* Philippes Strossi, *duquel vouloit ledit Duc confisquer les biens qui ne sont petits: car apres les* Fourques de Auxbourg *en Allemagne, il est estimé le plus riche Marchand de la Chrestienté; & avoit mis gens en cette ville pour l'empoisonner ou tuer quoy que ce fust. De laquelle entreprise adverti, impetra du Pape de porter armes; & alloit ordinairement accompagné de trente soldats bien armez à point, Ledit Duc de Florence, comme je pense adverti, que ledit Strossy avec les susdits Cardinaux s'estoit retiré par devers l'Empereur, & qu'il offroit audit Empereur quatre cens mille ducats, pour seulement commettre gens qui informassent sur la tyrannie, & meschanceté dudit Duc, partit de Florence, constitua le Cardinal* Cybo *son Gouverneur, & arriva en cette ville* (*k*) *le lendemain de Noël.* Dans la lettre 13. Rabelais raconte (*l*) que ces Cardinaux & *Strozzi avec ses escus, n'avoient rien fait envers l'Empereur de leur entreprise, combien qu'ils luy eussent voulu livrer, au nom de tous les forestiers & bannis de Florence un million d'or du content, paracheuer la* Rocqua, *commencée en* Florence, *& l'entretenir à perpetuité aux garnisons competentes au nom dudit Empereur, & par chacun an luy payer cent mil ducats, pourveu & en condition qu'il les remist en leurs biens, terres & liberté premiere.* En suite l'Auteur nous parle des honneurs qui furent faits au Duc de Florence par Charles-Quint, *Depuis*, ajoûte-t-il (*m*), *les susdits Cardinaux, l'Evesque de Xaintes & Strozzy n'ont cessé de solliciter. L'Empereur les a remis pour resolution finale à sa venuë* à Florence. . . . *Et a tant finement procedé* le Duc *en sa tyrannie, que les Florentins ont attesté* nomine communitatis *par devant l'Empereur, qu'ils ne veulent autre Seigneur que luy. Vray est-il qu'il a bien chastié les forestiers & bannis.*

Prenez garde que l'Auteur des Notes sur les épitres de Rabelais, ne veut pas croire (*n*) que Philippe Strozzy fût un marchand. Mais on ne comprend guere qu'en ce tems-là une famille de Florence eût pu aquerir tant de richesses sans le negoce. En tout eas, s'il n'étoit point un fameux Banquier, il meritoit de passer pour tel. Le Baron de Forquevauls lui donne ce titre. *Les Sieurs Philippe Estrosse*, dit-il (*o*), *& Bartholomé Valory meilleurs* BANQUIERS *que Capitaines, se laißerent forcer* à Montemurlo. *Ses richeßes pour un citoyen*, ajoûte-t-il (*p*), *estoient demesurées.* (*q*) *Pierre Estroße non obstant ses pertes & ses depenses paßées, avoit encore quatre cens mille escus aux banques de Venise & de Lion, du reste de l'heritage de feu Philippe son pere.* Il (*r*) vint trouver François I. au camp de Marolles, avec une compagnie de deux cens arquebusiers à cheval, qui lui avoit coûté plus de cinquante mille escus. C'est Brantome qui me l'aprend, & qui ajoûte, (*ſ*) *Il avoit de fort grands moyens, & en*

(*a*) *Ibid. apud eumdem Wolfium ibid.*

(*b*) *Elle fut decapitée le* 8. *de Fevrier* 1587. *vieux style.*

(*c*) *Discours sur l'éclipse de soleil du* 12. *d'Août* 1654. *imprimé à la fin de la Dissertation sur les Cometes*, p. 338.

(*d*) *On fit courir à l'occasion de l'eclipse de* 1654. *un discours en Allemand & en François, sous le nom du Sieur Andreas, tantôt qualifié Mathematicien de Padouë, & tantôt de Prague, avec une attestation de la Chancellerie de Meninguen.* Id. ibid. p. 326.

(*e*) *Sethus Calvisius, ad ann.* 1531. *pag. m.* 1165.

(*f*) De morte ejus sic non nemo, penes quem fides esto. *Vossius in addit. libri de scient. Mathem.* p. 450.

(*g*) *Rabelais, epitre* 8. *p.* 29.

(*h*) *Idem p.* 8. *& suiv.*

(*i*) *C'est-à-dire que les Cardinaux Salviati & Rodolphe étoient allez à la Cour de Charles-Quint à Naples.*

(*k*) *C'est-à-dire à Rome.*

(*l*) *Rabelais ibid. pag.* 55.

(*m*) *Idem ibid. p.* 56.

(*n*) *Observat. sur les Epitres de Rabelais*, p. 61.

(*o*) *François de Pavie, Baron de Forquevauls, Vies de plusieurs grands Capitaines*, p. 379.

(*p*) *Id. ib.* p. 382.

(*q*) *Ibid.* p. 383.

(*r*) *Brantome, Capitaines étrangers, to.* 2. *pag.* 287.

(*ſ*) *Brantome ibid.* p. 288.

voient de rien, il recourut à une methode plus courte, & plus criminelle; ce fut (*B*) de faire assassiner l'usurpateur pretendu. Il engagea à ce complot une personne qui l'executa; mais le succés de cette entreprise fut plus funeste à la liberté des Florentins, que ne l'eût été la decouverte de toute la conspiration. La mort d'Alexandre de Medicis fit place à un successeur beaucoup plus propre que lui à affermir une nouvelle souveraineté. Il batit les mecontens: Strozzi fut fait prisonnier, & ne trouva point d'autre ressource que de (*C*) se tuer lui-même. Il avoit épousé Clarice de Medicis, proche parente de Leon X. de laquelle il eut plusieurs enfans, & entre autres Pierre STROZZI, Marechal de France, dont il est parlé dans le Dictionaire de Moreri *. Il n'est pas vrai que la Religieuse qui a fait des hymnes en Latin fût (*D*) sœur de ce Marechal.

** On y cite* le Baron Forquerauls, *il faloit dire* le Baron de Forquevauls.

SULA-

en avoit beaucoup sauvé à Venise, où il se tint quelque temps, & y eut son fils Monsieur (a) Strozzy. Helas! ce brave Seigneur a bien brouillé & despendu tous ces grands moyens au service de nos Roys: car à ce que j'en tiens de son fils, & de ses anciens serviteurs, de plus de cinq cents mille escus, qu'il avoit vaillant quand il vint au service de nos Rois, il est mort n'ayant pas laissé à son fils vaillant vingt mille escus. C'est despenser cela.

(a) Philippe Strozzi Colonel general de l'Infanterie Françoise. Voyez Moreri, & le Pere Anselme qu'il a copié.

(B) *Ce fut de faire assassiner l'usurpateur pretendu.*] Je serois le plus blâmable de tous les hommes, si j'esperois de commenter plus élegamment ce texte, en me servant de mes paroles, qu'en me servant des expressions de Balzac; c'est pourquoi je ne change rien dans la preuve qu'il me fournit. „ (*b*) Philippes Strozzi mari de „ Clarice de Medicis, sœur (*c*) du Pape Leon, „ ne pouvant souffrir le regne du Duc Alexandre „ de Medicis, exhorta Laurens de Medicis son „ cousin, de conspirer contre la vie du Duc „ Alexandre, & de rendre la liberté à sa Patrie. „ Laurens luy temoigna toute disposition à une „ entreprise si dangereuse, mais il apprehenda „ que deux filles qu'il avoit, ne courussent risque „ de leur honneur, à cause de la confiscation de „ ses biens, qui estoit assûrée. Philippes respondit à cela, que cette apprehension ne devoit pas „ le retenir, & l'assûra que quel que fust le succez de son action, il feroit espouser ses deux „ filles à deux de ses fils. Ce qui arriva, d'autant que Laurens n'ayant sçeu recueillir le fruit „ du meurtre du Duc Alexandre, & s'estant sauvé apres le coup, Philippe voulut s'acquiter religieusement de sa parole, & donna Laodamie „ de Medicis à Pierre Strozzi, depuis Mareschal „ de France son fils, & Madeleine, à Robert „ Strozzi, mort * n'agueres à Rome. „

(b) Balzac Entretien 34. ch. 6. p. m. 330.

(c) Il faloit dire niece.

** Lors que Balzac écrivoit ceci il faloit qu'il y eût long tems que ce Robert étoit mort.*

(C) *D'autre ressource que de se tuer lui-même.*] Servons nous encore des expressions de Balzac. „ (*d*) Le même Philippe apres la mort du Duc „ Alexandre, resista à l'établissement de Cosme „ son successeur, premier Grand Duc de Toscane. Mais ayant perdu contre luy la bataille de „ Marone, près de Florence, il fut retenu prisonnier; & ne pouvant souffrir d'estre en la disposition de son ennemy, qu'il croyoit le devoir faire empoisonner, ou mourir ignominieusement, se resolut de se tuër de ses propres „ mains, dans la prison. Avant qu'executer „ cette estrange resolution, il fit son Testament, „ dont j'ay veu l'Original à Rome, parmi les papiers du feu Seigneur Pompée Frangipane, où „ entre autres dispositions cet homme, que l'Antiquité eust adoré, ordonne, & prie ses enfans de vouloir deterrer ses os, du lieu où on „ les aura mis dans Florence, & les vouloir transporter à Venize; afin, dit-il, que s'il n'a pu „ avoir le bonheur de mourir dans une ville libre, „ il puisse joüir de cette grace après sa mort, „ & que ses cendres reposent en paix, hors de la „ domination du vainqueur. Cela fait, il grava avec la mesme pointe du poignard dont il „ se tua, sur le manteau de la cheminée de la „ chambre où il estoit detenu, ce vers de Virgile,

(d) Balzac ibid. pag. p. 331. 332.

„ *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

„ Ce que ses enfans executerent fidellement, „ estant venus en France, au service du Roy, „ contre l'Empereur Charles-Quint, qui avoit „ fondé la domination des Medicis à Florence. „ Il ne faut point oublier, que le mesme Philippe Strozzi, à l'entrée de son Testament, tesmoigne avec beaucoup de confiance, d'esperer, de la misericorde de Dieu, le pardon de „ sa mort, puis qu'il la souffroit en homme „ d'honneur, pour le soustien de sa liberté; après „ la perte de laquelle, il croyoit, qu'une personne libre avoit le congé de mourir. Mais les „ loix de l'Evangile sont contraires à cette croyance, & la nouvelle Rome appelle desespoir, ce „ que l'ancienne appelloit grandeur de courage. „ Elle excommunie aujourd'huy, ce qu'elle eust „ autrefois deifié. „

Notez (*e*) que l'un des motifs qui pousserent Strozzi à se tuer, fut la crainte du peril à quoi il exposeroit ses amis, par les aveux qu'on extorqueroit de lui dans la question. Cela paroît par l'Ecrit qui fut trouvé dans sa chambre. Il y (*f*) *reprochoit au Cardinal (g) Libo ami & confident Conseiller du Duc sa trop grande cruauté*, & l'exhortoit *de se souler maintenant de ce sang dont il s'estoit montré tant alteré; & quant à moi*, ajoûtoit-il, *puis que je n'ai peu aider mes amis durant ma vie, je ne veux point leur nuire après ma mort. . . . : Bel exemple des miseres humaines*, s'écrie le Baron de Forquevauls, *& du peu de certitude des choses du monde! Philippe Estrozze qui fort peu de mois auparavant estoit l'un des hommes d'Italie des plus estimez & honorez, non seulement pour ses richesses qui pour un citoyen estoient demesurées, ny pour l'antiquité de sa race qui avoit honnorablement continué depuis plusieurs centaines d'années, mais aussi par son agreable conversation, pour sa magnificence & liberalité, pour sa (h) doctrine & pour la pratique & connoissance qu'il avoit des choses du monde, est contraint de devenir captif en la ville qu'il a voulu conserver libre; & de mourir de ses propres mains pour éviter la cruauté de celles de ses ingrats citoyens.*

(e) Voyez le Baron de Forquevauls, p. 381.

(f) Forquevauls ibid. pag. 382.

(g) Il faloit dire Cibo.

(h) On convient qu'il étoit savant. Fortes non sunt, qui alicujus desiderii potiundi spe privati, aut calamitate oppressi, manus sibi intulerunt, qualis paucis annis ante Philippus Strossius, opibus florens, literis non ineruditus, cætera felix, si sua sorte contentus, partibus adversis non favisset. *Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur melius homine, pag. 15.*

(D) *Que la Religieuse qui a fait des hymnes fût sœur de ce Marechal.*] Brantome qui l'assûre se trompe.

SULACHA* (SIMON) Religieux Nestorien de l'Ordre de St. Pacome, se retira de l'obeïssance de son Patriarche, & s'unit à l'Eglise Romaine. Ceux qui comme lui avoient secoué le joug, l'élurent pour leur Patriarche, & l'envoyerent à Rome, où le Pape Jules III. lui confirma le Patriarchat † en 1552. Sulacha fit sa confession de foi à Rome, qui fut traduite en Latin par Masius, avec la lettre que ces Nestoriens écrivirent à Jules III. pour le prier de confirmer l'élection qu'ils avoient faite de Sulacha, & pour lui demander sa protection contre une famille qui conservoit depuis long tems le Patriarchat ‡. Ce fut le sujet de leur division: plusieurs d'entr'eux ne purent souffrir que cette charge demeurât toûjours dans une même famille; or la famille qui en avoit dejà joui plus de deux cens ans, ne vouloit point s'en dessaisir. Simon Sulacha de retour en Orient, établit son Siege patriarchal à Caramit ville de Mesopotamie, & prit le titre de Patriarche des Assyriens, & ordonna plusieurs Evêques & Archevêques. Les Turcs le firent mourir à la solicitation des schismatiques. On élut pour son successeur un Moine de St. Pacome, qui se nommoit ⟊ Hebed-Jesu. J'en ai parlé sous ce nom-là, & sous celui d'Abdissi: ayez recours à ces articles. Fra-Paolo β insinuë que par politique la Cour de Rome fit grand bruit de cette ambassade des Nestoriens, afin de soutenir sa reputation en Europe par des fantômes. Je raporterai dans une remarque ce que dit (*A*) cet Historien.

* *Voyez la remarque A de l'article* Hebed-Jesu.

† *Petrus Strozza de Dogmate Chaldæor. apud Aubert. Miraum, Polit. Eccl. lib. 2. c. 5.*

‡ *Voyez l'Histoire Critique du Levant par le Sieur de Mony, ch. 7.*

⟊ *Strozza, apud Miraum ibid.*

β *Hist. du Concile de Trente, liv. 5. au commenc.*

BBBBbbb 2 TABOR

trompe. *Il eut une sœur*, dit-il (*a*), *Religieuse, & Abbesse d'une Abbaye en Italie, très-honnête Dame, très-sçavante en lettres divines & humaines, & sur tout en poësie Latine. Elle fit en vers Latins plusieurs beaux hymnes & cantiques spirituels, qui se sont chantez autres fois aux Eglises d'Italie, par grand admiration & devotion: encore ay-je ouy dire, qu'ils se chantent en aucunes Eglises.* Mr. Colomiés n'a point conu cette faute de Brantome; il le cite (*b*) pour confirmer ce qu'il venoit de citer de Mr. de Thou, à la loüange de Laurence Strozzi Religieuse Dominicaine qui mourut l'an 1591. âgée de 77. ans, & dont les hymnes furent imprimées à Paris dix ans après (*c*). Cette Religieuse n'étoit point sœur de Pierre Strozzi Marechal de France, comme l'a cru Mr. Colomiés sur la parole de Brantome, elle étoit sœur de Kyriaque Strozzi, (*d*) Professeur en Philosophie & en langue Greque à Florence, & puis Professeur à Boulogne, & enfin à Pise, fils de Zacharie Strozzi issu de mêmes ancêtres que nôtre Philippe. On a plus de raison de dire que la femme du Seigneur Flaminio (*e*) étoit sœur de Pierre Strozzi Marechal de France. Voici ce qu'en dit Brantome. „ Elle eut „ aussi une autre sœur, la Segnore Madelaine „ Strozzy, femme tres-habile, spirituelle, hors „ du commun, & fort belle, que j'ay veuë de „ mon jeune temps à Rome. Elle avoit espousé le Seigneur Flaminio, Comte de l'Anguilare, „ qui commandoit à des galeres avec le Prieur de „ Capouë son beau frere: lequel Comte fut fils „ de ce brave Comte d'Anguilare, qui fut tué au „ service du Roy François premier. „ Cette Madeleine pourroit bien être la même dont il est parlé dans les Prejugez legitimes contre le Papisme, à l'occasion d'un petit coffre d'acier contenant entre autres reliques le prepuce de nôtre Seigneur. (*f*) *La commission fut donnée à une Dame devote nommée Madeleine* (*g*) *Strotia de developper ces precieux tresors, & de les mettre en ordre. Quand elle en fut au petit sac où étoit le prepuce elle voulut delier la corde du sac, mais ses doigts jusqu'à trois fois devinrent roides & sans mouvement, on cria miracle, & la commission d'ouvrir le petit sac fut donnée à Mademoiselle Clarice, fille de Madame Strotia, Vierge & assez jeune pour pouvoir être assurée de sa virginité. Car il faloit des doigts vierges pour toucher à ce prepuce vierge.* Lisez la suite de ce passage dans l'original: elle est d'un vif satirique, qui tourne fort plaisamment en ridicule bien d'autres choses, que l'imprudence de ceux qui écrivent tant de chimeres touchant les reliques.

(*a*) *Brantome ubi supra pag. 294.*

(*b*) *Colomiés, Bibliotheque choisie, pag. 207.*

(*c*) *Voyez l'éloge de cette Religieuse dans Hilarion de Coste, to. 2. p. 97. & suiv.*

(*d*) *Voyez son eloge parmi ceux que Papyre Masson a composez,* to. 2. pag. 223. & seq. *Voyez aussi Mr. Teissier Addit. aux éloges tirez de Mr. de Thou, to. 1. p. 275. & to. 2. p.* 188 *edit.* 1696.

(*e*) *Le Pere Anselme, Hist. des grans Officiers pag. 387. le nomme* Flaminio d'Astaba.

(*f*) *Jurieu, Prejugez legitimes contre le Papisme, to. 2. pag. 227. citant Tolet.* in secundum Luc. post. annotat. 31.

(*g*) *Il faloit dire Strozzi.*

(*A*) *Ce que dit cet Historien.*] On trouve dans son (*h*) Ouvrage que le Pape reçut avec beaucoup de magnificence le Patriarche, que toutes les Eglises d'entre l'Eufrate & les Indes lui envoyoient; qu'il le fit sacrer Evêque; qu'il lui donna le *pallium* de sa propre main dans un Consistoire secret; qu'il le renvoya en son païs, & le fit accompagner par quelques Moines qui entendoient le Syriaque; qu'à Rome & par toute l'Italie l'on ne parloit que du nombre immense de Chretiens qui étoient en ce païs-là, & des grandes aquisitions que le Saint Siege y venoit de faire; que l'on s'entretenoit principalement du grand nombre d'Eglises (*i*) qui étoit à Muzal, ville, disoit-on, qui étoit l'ancienne Assur située sur le Tigre, au voisinage de Ninive; qu'on mettoit sous la jurisdiction de ce Patriarche les villes du plus grand renom; Babilone, Tauris, Arbelle où Darius fut vaincu par Alexandre; Ecbatane que d'autres nomment Seleucie & Nisibe, & plusieurs Provinces de l'Assirie & de la Perse; . . . . que toutes ces choses furent imprimées, & luës avec beaucoup de curiosité. Il y avoit sans doute plus de faste que de realité là-dedans; & c'étoit une chose bien entenduë selon la prudence humaine, que de faire sonner si haut le nom de tant de fameuses villes.

(*h*) *Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, liv. 5. au commencement.*

(*i*) *La confession de foi de ce Patriarche en compte 18. dont 15. étoient tenuës par les Nestoriens, & trois par les Jacobites. Voyez Mr. Amelot de la Houssaye, traduct. de Fra-Paolo, ibid.*

T.



ABOR (JEAN OTTON) celebre Jurisconsulte Allemand, nâquit à Bautzen *, capitale de la haute Lusace, le 3. de Septembre 1604. Il fit ses études de Philosophie & de Droit à Leipsic, & se rendit capable avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wesenbecius. Il passa de l'Université de Leipsic à celle de Strasbourg, & puis il voyagea en France au tems de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plûtôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voyager en Italie avec deux jeunes Gentilshommes dont il étoit Gouverneur; mais il survint des obstacles à ce voyage. Il fut reçu Docteur en Droit à Strasbourg le 10. de Novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôterent une partie de son patrimoine, & reduisirent en cendres sa patrie l'an 1634. Il y exerçoit alors la charge d'Avocat & de Syndic de la ville. Il fut apellé peu de jours après ce desastre pour succeder à Joachim Clutenius, qui avoit laissé vacante une chaire de Professeur en Droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, & se vit honoré bien-tôt du premier poste dans la Faculté de Droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656. quoi qu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs charges très-honorables: mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à demenager. Le retablissement † de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avoit vêcu 22. ans, le degoût qui lui prit du lieu où elle étoit morte, & quelques autres mecontentemens à quoi le grand merite a accoutumé d'exposer, envoyerent nôtre Tabor au païs de Mecklembourg, pour y être Chancelier du Duc. Il quitta bien-tôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études: mais avant que de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la Cour de Saxe, & à celle de l'Empereur, pour les affaires de ce Duc. Il se retira à Giesse en 1659. & y fut Chancelier ‡ de l'Université, & Conseiller du Landgrave de Hesse Darmstat. Diverses raisons l'obligerent à demenager encore, ce qu'il fit en 1667. pour se retirer à Francfort, où son fils aîné étoit Avocat. Il ne fut point là non plus qu'ailleurs exemt de chagrins. Il mourut le 12. de Decembre 1674. Il avoit publié en divers tems plusieurs livres sur des matieres de Droit, qui avoient eu beaucoup de debit: c'est ce qui faisoit que les exemplaires en étoient devenus fort rares; & de là vint qu'un Professeur de Leipsic nommé Mylius, en fit un recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in folio* ⸸ l'an 1688. Mr. Praschius ancien Bourgmaître de Ratisbonne, & gendre de Tabor, mit sous la presse un petit Ecrit β en l'année 1675. contenant le narré (*A*) de la vie de son beau-pere.

* *Budissina en Latin.*

† Restituta pax, erepta conjux, & hinc innatum loci tædium, tum caussæ aliæ quæ infectari solent magnas virtutes. *Mausol. Jo. Otton Taboris.*

‡ *On lui donne ces qualitez au titre de la nouvelle édition de ses Oeuvres.*

⸸ *Lipsiæ apud Joh. Frider. Gleditschium.*

β *Il est intitulé,* Mausoleum Jo. Ottonis Taboris JC.

TACHUS, Roi d'Egypte, au tems γ d'Artaxerxes Ochus. La domination des Perses étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'il ne fut pas difficile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde; mais il eut besoin du secours des Grecs, pour se maintenir dans la dignité dont on l'avoit revêtu. Il n'ignoroit point la valeur & l'experience d'Agesilaus Roi des Lacedemoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agesilaus quoi qu'âgé de plus de 80. ans, ne refusa point ce party. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avoit reçu de Tachus, & les conduisit en Egypte, sans se soucier qu'on le blamât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang & de sa reputation. Il fut bien-tôt mecontent de Tachus, qui au lieu de lui laisser le commandement general des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers, & donna à l'Athenien Chabrias la dignité d'Amiral, & retint pour lui le caractere de Chef sur toutes choses. Agesilaus attendit à temoigner son ressentiment, qu'une occasion favorable s'en presentât; & il la trouva bien-tôt. Nectanabe parent de Tachus commandoit une partie de l'armée; il la debaucha de l'obeïssance de Tachus, & se fit élire Roi par les Egyptiens. Cela fait il envoya des Ambassadeurs au Roi Agesilaus, pour le prier

γ *Vers la 104. Olympiad.*

(*A*) *Le narré de la vie.*] A certains égards le detail n'y peche point par defaut, mais sur les choses dont le public auroit pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort generales, & on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum confinio læsit, si in vita nonnunquam vel doctrina offendit, aut justam causam paulo acrius defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbiæ concessum esse, quo maneat* SOLI DEO GLORIA. C'est la conclusion de l'Ecrit de Mr. Praschius, dont j'ai tiré cet article.

prier de se joindre à lui, & ne manqua pas de lui faire de magnifiques promesses. Tachus de son côté n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoya des Deputez à Lacedemone. Agesilaus y en envoya aussi, mais beaucoup plus afin de recommander les interêts de Nectanabe, qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de sa patrie, & il jugea qu'il étoit beaucoup plus utile aux Lacedemoniens d'abandonner Tachus, que de le maintenir; de sorte qu'il passa au service de Nectanabe avec les soldats qu'il commandoit: ce qui, comme l'a remarqué son Historien, ne meritoit pas d'être apellé autrement que trahison, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainsi abandonné s'enfuit où il put *, & je ne croi point que l'Histoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns † ont dit qu'il se retira en Perse. Il faut bien que tout bon asyle lui manquât, puis qu'il se refugioit chez un Prince qui ne le pouvoit regarder que comme un chef de rebelles. Athenée donne au ressentiment d'Agesilaus une cause fort differente de celle qu'on vient de voir; mais j'aimerois beaucoup mieux (Z) en croire Plutarque, qu'Athenée.

* *Tiré de Plutarque in vita Agesilai.*

† *Theopompus & Lyceas Naucratites, apud Athenæum lib. 14. p. 616.*

TACITE (‡ Caïus Corneille) Historien Romain, a fleuri dans le premier siecle. On ne sait rien de ses ancêtres, & aparemment la gloire de sa famille commença en sa personne. Son premier emploi, dit-on, fut celui de Procureur (A) de Vespasien dans la Gaule Belgique. Etant retourné à Rome, il reçut de l'Empereur Tite un grade ⸸ plus honorable. Il fut Prêteur (B) sous l'em-

‡ *D'autres lui donnent pour prenom* Publius, *& en sont repris.*

⸸ *Voyez la remarque A.*

BBBBbbb 3

(Z) *En croire Plutarque qu'Athenée.*] Ce dernier attribuë tout à un mot de raillerie; il veut (a) que Tachus se moquant d'Agesilaus en le voyant de petite taille, lui ait dit, *Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'est delivrée d'une souris,* ὤδινεν ὄρος, ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο, τὸ δ' ἔτεκεν μῦν. Il ajoûte qu'Agesilaus se mit en colere, & qu'il repondit, *vous éprouverez un jour que je suis un lion.* La menace fut suivie de son effet, car une sedition ayant été excitée contre Tachus, il se vit abandonné d'Agesilaus, & contraint de s'enfuir en Perse. Je ne trouve point de vraisemblance en cela. Premierement Plutarque qui raporte assez au long le mepris que les Egyptiens firent d'Agesilaus en le voyant si mal équipé, & de si mauvaise mine, & en conoissant son mauvais goût par le choix qu'il fit sur les presens qu'on lui avoit envoyez, ne dit point que Tachus se soit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de monde qui accourut au rivage, pour voir ce grand Capitaine dont la renommée parloit tant, lui apliqua la fable de la montagne qui enfante une souris; mais il ne dit point qu'Agesilaus ait repondu la moindre chose, & Tachus n'étoit point là. Le bon mot qu'Athenée fournit au Roi de Lacedemone, auroit trouvé sans doute place dans le recueil que Plutarque nous a laissé des Apophthegmes de ce Prince, s'il fût venu d'une bonne tradition. De plus y a-t-il aparence qu'un homme qui avoit tant de besoin d'Agesilaus, ait été assez imprudent pour l'irriter par une si piquante raillerie? Je ne nie pas que Plutarque (b) n'ait observé qu'Agesilaus eut à souffrir de la vanité de Tachus; mais encore un coup, cet Historien n'auroit pas oublié en ce lieu-là le conte de la montagne, & la vive reponse d'Agesilaus. Je croirois volontiers qu'il faudroit reduire à ceci la narration d'Athenée; on raporta au Roi de Lacedemone que les Egyptiens après l'avoir vu si petit, lui dont ils s'étoient fait une grande idée, avoient parlé de la montagne qui enfante un rat; il repondit aparemment; *ils verront bien-tôt se batre comme un lion, cette souris qu'ils ont vuë sur le rivage.* Il ne pretendoit point menacer Tachus, mais le remplir d'esperance. J'ai ouï dire que des Generaux François se trouvant en Allemagne, & remarquant qu'on n'y avoit pas bonne opinion de certains Regimens qu'ils y commandoient, où l'on ne voyoit pas de grands corps, ni de grosses masses de chair bien nourries, & bien vetues, rassuroient les gens par ces paroles, *Vous verrez ces petits soldats, maigres & decharnez, aller au feu comme des lions, & faire plier les plus gros colosses.* Quoi qu'il en soit, on peut voir dans ce conte d'Athenée vrai ou faux une leçon importante; c'est que les Princes ne doivent (c) jamais offenser personne par des railleries: il leur en coûte bon quelquefois.

(a) *Athen lib. 14. p. 616.*

(b) Ἔπειτα τὴν ἄλλην ἀλαζονείαν καὶ κενοφροσύνην τοῦ Αἰγυπτίου βαρυνόμενος. Deinde reliqua Ægyptii insolentia & vanitate fatigatus. *Plutarch. in vita Agesilai, p. 617.*

(c) *Voyez les Nouv. de la Republique des lettres, mois de Mars* 1684. *pag.* 47.

(A) *De Procureur de Vespasien.*] Vous trouverez ces paroles dans la vie de Tacite composée par Juste Lipse, *Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ rationes Principis administravit.* Je citerai ci-dessous (d) ce qu'a dit Pline, & on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Vespasien. Pourquoi donc le cite-t-on, comme un Auteur qui nous aprend que cet Empereur donna à Tacite cette charge? Est-ce parce que l'on a trouvé que Tacite l'a exercée sous l'Empire de Vespasien? Mais cela donne-t-il le droit d'attribuer aux Auteurs ce qu'ils n'ont point dit? Quoi qu'il en soit, on ne doute guere que Tacite n'ait possedé cet emploi sous Vespasien, & voici sur quoi on se fonde: (e) *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longius provectam non abnuerim.* C'est Tacite qui parle. Nous verrons ci-dessous (f) si cette opinion est bien-fondée.

(d) *Dans la remarque K.*

(e) *Tacitus Histor. lib. 1. c. 1.*

(f) *Dans la remarque K.*

(B) *Il fut Preteur sous l'Empire de Domitien.*] Vertranius met cette Preture sous le 9. Consulat de cet Empereur, mais il l'eût dû mettre (g) sous le 14. car Tacite nous aprend qu'il étoit Preteur lors que Domitien celebra les jeux seculaires: or il est certain qu'il les celebra étant Consul (h) pour la 14. fois. Citons Tacite: (i) *Is* (Domitianus) *quoque edidit ludos sæculares; iisque intentius affui sacerdotio Quindecimvirali præditus, ac tum prætor. Quod non jactantia refero, sed quia collegio Quindecimvirum antiquitus ea cura, & magistratus potissimum exsequebantur officia carimoniarum.*

(g) *Lipse l'en censure* in Vita Taciti.

(h) *C'étoit l'an* 841. *de Rome selon Lipse, ou le* 840. *selon Calvisius.*

(i) *Tacitus Annal. lib. 11. c. 11.*

l'empire de Domitien, & Consul (*C*) sous Nerva. Mais toutes ces dignitez ne lui donnent qu'une gloire fort petite, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume. Ses Annales & (*D*) son Histoire sont quelque chose d'admirable, & l'un des plus grans efforts de l'esprit humain; soit que l'on y considere la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les deguisemens & les fourberies des Politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre (*E*) dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions, & de les tourner vers le criminel; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieurs Princes (*F*) ont euë pour ses Ouvrages. Un Auteur moderne en a fait ce jugement: *Tertullien* l'accuse*

* *Tillemont, Histoire des Empereurs tom. 2. 1. part. p. 351. édit. de Bruxelles.*

(C) *Et Consul sous Nerva.*] Il fut subrogé en la place de Virginius Rufus, qui étoit mort dans son 3. Consulat l'an de Rome (*a*) 850. & il l'honora d'une harangue funebre. (*b*) *Laudatus est à Consule Cornelio Tacito, nam hic supremus fœlicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus.*

(D) *Ses Annales & son Histoire.*] Il fit l'Histoire avant les Annales, car il nous renvoye (*c*) à l'Histoire dans l'onziéme livre des Annales; il nous y renvoye, dis-je, touchant des choses qui concernent Domitien: or il est sûr (*d*) que son Histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba inclusivement, jusques à celui de Nerva exclusivement. Il destinoit un Ouvrage particulier au regne de Nerva, & au regne de Trajan, & c'étoit l'occupation qu'il reservoit pour sa vieillesse; je ne croi pas qu'il ait pu executer ce dessein. (*e*) *Quod si vita suppeditet, principatum Divi Nervæ, & Imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui: rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, & quæ sentias dicere licet.* Ces paroles montrent qu'il commença son Histoire après la mort de l'Empereur Nerva, & pendant la vie de Trajan. En effet il donne au premier le titre de *Divus* qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reste que 5. livres de son Histoire: ce n'est que la plus petite partie; car ils ne comprenent pas un an & demi: or tout l'Ouvrage devoit comprendre environ 29. ans. Ceux qui *numerotent* ces cinq livres comme la suite des Annales divisées en 16. livres sont blâmables; puis qu'il est certain que les Annales doivent être considerées (*f*) comme un Ouvrage separé. L'Auteur les composa après qu'il eut achevé l'histoire: elles commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusques à celle de Neron. Il ne nous en reste qu'une partie, savoir les 4. premiers livres, quelques pages du 5. tout le 6. & depuis l'onziéme jusques au 15. & une partie du 16. les deux dernieres années de Neron & une partie de la precedente nous manquent. C'étoient les derniers livres de l'Ouvrage. Au reste les cinq premiers livres furent trouvez en Allemagne par un (*g*) Receveur de Leon X. Il les aporta à ce Pape, & en reçut une gratification de 5. cens écus. Philippe Beroalde eut ordre de les (*h*) publier. Je me souviens d'avoir ouï dire à feu Mr. Faure Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, que Leon dixiéme ayant publié un Bref par lequel il promettoit non seulement des Indulgences à ceux qui decouvriroient les manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent & de la (*i*) gloire, il y eut un Allemand qui fureta toutes les Bibliotheques, & qui trouva enfin quelques livres des Annales dans le Monastere de Corwey. Il les alla presenter au Pape, qui les reçut avec un plaisir extrême, & qui lui demanda quelle recompense il souhaitoit. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la depense qu'il avoit faite soit pour aller voir les Bibliotheques, soit dans son voyage de Rome. Leon jugea que c'étoit trop peu, & lui fit donner davantage, & voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite, afin d'en tirer de la gloire & du profit. Mais l'Allemand s'en excusa, sur ce qu'il manquoit de l'érudition necessaire (*k*).

(E) *Qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage & dans.*] Muret a fait trois (*l*) harangues pour repondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur critique étoit trop aigre, elle étoit injuste à certains égards, il n'a donc pas été difficile à l'Apologiste, bon Orateur & subtil Rhetoricien, de l'éluder. Vous aprendrez dans ces harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'aprendrez aussi dans les (*m*) *prolusions* de Famien Strada. C'est un des plus redoutables adversaires de Tacite. Il deplut par là à (*n*) Paganinus Gaudentius, qui non seulement lui critiqua (*o*) plusieurs endroits de son Histoire du Païs-Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'étoit pas un rude champion: il savoit un peu de beaucoup de choses, & n'aprofondissoit rien.. *Magis literis tinctus quam imbutus. . . . nihil in ingenio solidum, cum per artes & disciplinas peregrinaretur nulli penitus insistens* (*p*). Il me semble que le Cardinal du Petron (*q*) a trop meprisé Tacite.

(F) *Que plusieurs Princes ont euë pour les Ouvrages* de Tacite.] Le Pape Paul III. avoit usé tout son exemplaire à force de le relire. Cosme de Medicis premier grand Duc de Florence faisoit ses delices de cette lecture. Muret nous va dire tout cela en plus beaux termes. (*r*) *Paulus III. P. M. quo nullum sapientiorem senem nostra vidit ætas, Tacitum sæpè relegendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem æquè libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus Magnus Etruriæ Dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quæ vulgo fortuna dicitur, in consilio & prudentiâ consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat: eorumque lectione avidissimè fruebatur. Neque non hodie multi aut Principum, aut eorum, qui de summis rebus à Principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissimè legunt, & quasi pro magistro quodam prudentiæ habent.* Faisons suivre ce Latin par un passage de Balzac. Il est tiré d'une lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt le 4. de Juin 1643. „ (*s*) Tacite estant devenu vostre, ma mauvaise „ humeur contre luy ne sçauroit durer. Je ne puis „ haïr un homme que vous aymez: Et à vous dire „ le vray, il me semble que cettuy-cy s'est fait „ plus doux & moins espineux, depuis qu'il a „ passé par vos mains. L'importance est que „ vous ne vous estes point sali en maniant de sales

„ ma-

(*a*) 849. *selon Calvisius.*

(*b*) *Plinius epist. 1. lib. 2.*

(*c*) Utriusque Principis rationes prætermitto, satis narratas libris quibus res Imperatoris Domitiani composui. *Tacitus, Annal. lib. 11. c. 11.*

(*d*) *Voyez Tacite au commencement de son Histoire.*

(*e*) *Idem Hist. lib. 1. cap. 1.*

(*f*) *Voyez les preuves que Lipse en donne dans la Preface de son Commentaire sur l'Histoire de Tacite.*

(*g*) Corbeiæ quod ad Visurgim Monasterium est, à quæstore Pontificio fuere inventi, qui eos ad Leonem X detulit, ac ἀντίδωρα loco quingentos accepit aureos. *Vossius de Hist. Lat. lib. 1. cap. 30. p. 159.*

(*h*) *Ils furent imprimez à Rome l'an 1515.*

(*i*) *C'est que leur nom seroit mis avec eloge à la tête de ce qu'ils auroient decouvert.*

(*k*) *Notez que Mr. Faure disoit qu'il avoit lu ce narré dans la Preface de la 1. édition de ces livres de Tacite. Voyez l'éloge de Mr. Faure dans le Journal des Savans du 16. Nov. 1693. pag. 673. édit. de Holl.*

(*l*) *La 16. 17. 18. du 2. volume dans l'édit. de Leipsic 1672.*

(*m*) *Lib. 1. prolus. 2.*

(*n*) *Professeur à Pise. Il étoit du païs des Grisons, si je ne me trompe.*

(*o*) *Voyez son livre* de Candore politico *imprimé à Pise l'an 1646.*

(*p*) *Octav. Ferrarius in prolusione cui titulus,* Literatorum fu-nus.

(*q*) *Voyez le Perroniana au mot* Stiles.

(*r*) *Muret. Orat. 16. vol. 2. pag. 342. edit. Lips. 1672.*

(*s*) *Balzac Lettre à d'Ablancourt. C'est la 21. du 12. livre, & la 21. du 3. livre de la 1. partie des lettres choisies, pag. 128. édition d'Amsterd. 1656.*

cuse de nous debiter beaucoup de mensonges. Non seulement il estoit ennemi de la veritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point du tout. Son style est assurément assez obscur; il est mesme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons Auteurs de la langue Latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à depeindre les évenemens, la lumiere avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroist par tout, le font regarder aujourd'huy presque generalement comme le premier des Historiens. On en a fait (*G*) tant de versions, & on l'a tant commenté, que cela seul pourroit composer une raisonnable Bibliotheque. J'aurai quelques fautes à reprocher (*H*) à Juste Lipse, à

„ matieres, & que parmy les ordures de la Poli„ tique vostre Morale s'est conservée en sa pureté. „ Un Philosophe Stoïque du dernier Siecle, com„ me vous diriez Juste Lipse, a eu la mesme pas„ sion que vous: Un grand Capitaine, comme „ vous diriez le Marquis Spinola, a fait en sa „ langue la mesme traduction, quoy qu'elle n'ait „ point esté publiée: & je vous apprens ce secret, „ que je tiens d'un de ses plus particuliers Confi„ dens. „ Joignez à cela ce passage de Guy Patin: (*a*) *Corn. Tacite qui est un Breviaire d'Etat & le premier ou le grand maître des secrets du Cabinet, & même que Monsieur de Balzac a quelque part apelé* l'ancien original des finesses modernes, *a dit en parlant de Tibere &c.* Souvenez-vous ici de l'empressement de Leon X. j'en ai parlé ci-dessus (*b*).

(G) *On en a fait tant de versions, & on l'a tant commenté.*] Mr. Amelot de la Houssaye qui a traduit en François les six premiers livres des Annales, a mis au devant de sa traduction un discours critique, où vous trouverez le nôm de plusieurs personnes qui ont travaillé sur cet Ecrivain. Vous y aprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, & du style & de la morale de Tacite. Tout cela est fort curieux. Mais ne croyez pas que ce Traducteur François parle en general de tous ceux qui ont écrit sur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres langues; il ne parle que des principaux. Je voudrois que Pierre André Canonheri eût nommé les onze Commentateurs qu'il a voulu designer dans ces paroles: (*c*) *præter hos sunt undecim qui Tacitum notis & commentariis illustrarunt.* Il venoit de donner une longue liste de ceux *qui ex professo de jure status conscripserunt.* Cette liste contient 8. pages *in quarto.* Je conois des gens de bon goût qui font grand cas des commentaires de critique sur Tacite, comme est celui de Juste Lipse, & qui meprisent beaucoup les commentaires politiques dont l'Italie infatua l'Allemagne; car dès que les Allemans eurent vu les dissertations de *Scipione Ammirato*, traduites en Latin par Christophle Pflugius Gentilhomme de Misnie, ils aimerent un peu trop à commenter de cet air-là les Ouvrages de Tacite. Ce n'est pas qu'on ne puisse profiter de leurs écrits, & principalement de ceux de (*d*) Boeclerus. Ce que Berneggerus a composé sur le même Historien est mêlé de literature & de politique. Aussi l'intitule-t-il *quæstiones miscellaneæ.* Les François ne mordirent guere à la grape, lors que Jean Baudoin joignit à sa (*e*) traduction de Tacite, accompagnée de notes, une traduction de *Scipione Ammirato.*

(H) *Quelques fautes à reprocher à Juste Lipse.*] I. J'ai dejà (*f*) marqué qu'il fait dire à Pline plus qu'il ne faut. II. Il aime mieux croire que Tacite est le premier de sa famille qui ait joui des honneurs, & que cette famille n'étoit guere illustre, que de croire que son pere ait eu des charges; & neanmoins dans un autre endroit il entend du pere ce que Pline conte d'un Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Procureur du Domaine dans la Gaule Belgique. Comparons ensemble ces deux passages de Lipse. Voici le 1. (*g*) *Pater avusque honores gesserint, & ad remp. accesserint, necne, ut re vetustâ & incertâ nihil adfirmem: propius à vero abest, ipsum primum jus imaginis & honores in familiam non nimis illustrem intulisse. Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo, Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ, rationes Principis administravit, quæ dignitas equestri ordini diu peculiaris fuit.* Voici l'autre, il sert de commentaire à ces paroles de Tacite, *dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam.* Comment cela, demande Lipse? *Quomodo* (*h*), *quiane Procurator sub illo Belgicæ? E Plinio id suspicêre, sed suspicêre tantum, imò verius id ceperis de hujus patre. Intellige ergo dignitatem ejus inchoatam à Vespasiano, quòd ab eo laticlavius factus, & relatus in ordinem primum.* Lipse veut dans le premier de ces deux passages, que Pline temoigne que Tacite fut honoré d'une commission par Vespasien; & il veut dans l'autre que cela s'entende du pere de Tacite. En ce dernier cas cet Historien auroit eu pour pere un Chevalier élevé par l'Empereur à des emplois honorables; & ce que Lipse ne trouvoit point aparent, seroit neanmoins très-vrai. Personne ne peut nier que cette charge de Procureur ne fût honorable; on lui attribua l'autorité de (*i*) jurisdiction, & sans apel, sous l'Empereur Claude. Consultez le docte (*k*) Gutherius: & quoi qu'Auguste eût conferé cette charge (*l*) à des Afranchis, Tacite ne laisse pas de la regarder comme l'apanage des Chevaliers, *utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit* (Agricola) *quæ equestris nobilitas est* (*m*). III. Lipse assûre que Tacite ayant blanchi dans le Barreau, consacra ses vieilles années à la composition de l'histoire. *Historiæ scribendæ senex demum vacavit, cum reliquum ætatis in foro & causis orandis egisset.* Mais si cela est, d'où vient que Tacite declare qu'il entreprend d'écrire une histoire, qui s'étendra depuis la mort de Neron jusques à celle de Domitien, & qu'il reserve pour sa vieillesse l'empire de Nerva, & l'empire de Trajan? (*n*) *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ, & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui.* On pourroit apliquer ici à Lipse le proverbe, *Sorex suo indicio periit.* Il nous (*o*) aprend qu'il a deterré à-peu-près l'année natale de Tacite. Voici comment. Pline le jeune presque (*p*) aussi âgé que Tacite, étoit dans sa 18. année lors que son oncle mourut, c'est-à-dire, selon Lipse,

(*a*) *Patin, lettre 196. pag. 171. du 2. tome.*

(*b*) *Dans la remarque D.*

(*c*) *Petrus Andreas Canonherius, Philosophiæ, Medicinæ, ac Sacræ Theologiæ Doctor Romanus, in Dissertationibus politicis ac discursibus variis in C. Cornelii Taciti Annalium libros, pag. 66. edit. Francof. 1610.*

(*d*) *J'ai vu un Commentaire politique qu'il publia l'an 1643 sur les 15. premiers chapitres du 1. livre des Annales de Tacite, & un semblable Commentaire qu'il publia l'an 1648. sur l'Histoire du même Auteur.*

(*e*) *Imprimée à Paris in 4. l'an 1628.*

(*f*) *Dans la remarque A.*

(*g*) *Just. Lipsius, in Vita Taciti in limine Commentar. ad Tacitum.*

(*h*) *Lipsius in Tacit. Histor. lib. 1. init. p. m. 451.*

(*i*) Eodem anno sæpius audita vox Principis, *parem vim rerum habendam à procuratoribus à se judicatarum, ac si ipse statuisset.* Ac ne fortuito prolapsus videretur, Senatus quoque consulto cautum, plenius quam antea & uberius. *Tacitus, Annal. lib. 12. c. 60.*

(*k*) *Gutherius, de Officiis domus Augustæ, lib. 3. cap. 33.*

(*l*) *Dio, lib. 53. p. 506.*

(*m*) *Tacit. in Vita Agricolæ, c. 4.*

(*n*) *Tacit. Histor. lib. 1. cap. 1.*

(*o*) *Lipsius in Vita Taciti.*

(*p*) *Voyez l'epitre 20. du 7. livre de Pline.*

à la Mothe (*I*) le Vayer, & à Moreri; & l'on trouvera dans mes remarques divers

se, la 2. année du regne de Tite. Il étoit donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite un peu plus âgé que lui, soit né la derniere année de l'Empereur Claude, ou plûtôt la premiere année de Neron. Là-dessus je dis qu'il n'avoit donc que 44. ans, lors que Trajan monta sur le trône; & comme rien ne nous engage à reculer le commencement de son travail au delà de la 2. ou de la 3. année de ce Prince, il s'ensuit manifestement qu'il n'étoit point vieux quand il commença de s'y apliquer. Il est sûr qu'en suposant qu'il entreprit cet Ouvrage dans sa 45. année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le tems de l'achever, & de s'engager en suite aux Annales, qu'il conduisit depuis le commencement de l'Empire de Tibere, jusques à la mort de Neron. Et notez qu'en travaillant aux Annales, il se proposoit (*a*) une nouvelle entreprise, pour quand il les auroit achevées. Notez aussi que sa maniere d'écrire demandoit beaucoup de tems; tout y sent la peine, la meditation, la lime, l'étude, le *festina lente.* Enfin observez que les lettres que Pline le jeune lui écrivit, soit pour le prier de faire mention de lui, soit pour lui communiquer des memoires touchant la mort de son oncle, (*b*) *semblent être de l'an* 102. *ou* 103. c'est-à-dire de l'an 5. ou 6. de Trajan. Or il est certain que Tacite travailloit alors à son Histoire; & comme il y a beaucoup d'aparence qu'il n'etoit pas loin du tems où les feux du Mont Vesuve firent perir Pline le Naturaliste, la 1. ou la 2. année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guere depuis l'installation de Trajan, à commencer son Ouvrage. IV. Lipse conjecture (*c*) que l'Histoire de Tacite contenoit 20. livres. Il se fonde sur ce qu'elle comprenoit un intervalle de 21. ans, & que les cinq premiers livres n'exposent que les actions d'une année & de quelques mois. Il y a là une fausseté de fait, & un oubli prodigieux de ce que demande la regle des proportions. Il y a plus de 28. ans entre la mort de Neron & celle de Domitien, qui sont les deux bornes de l'Histoire de Tacite: & jamais homme qui saura la regle de trois ne raisonnera de cette façon; si 15. mois occupent 5. livres, 21. ans en occupent 20. Remarquez bien que les années qu'on a perduës de l'Histoire de Tacite, ne sont guere moins fecondes en évenemens, à tout prendre, que le tems qui nous en reste. St. Jerôme (*d*) dit que Tacite a composé en 30. livres l'Histoire des Empereurs, depuis Tibere jusques à la mort de Domitien. On ne peut tirer aucun profit de ce temoignage, parce que l'Histoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguste; & il n'y a point d'aparence que cet Ouvrage & ses Annales n'ayent contenu que 30. livres. Ainsi St. Jerôme ne s'est pas bien exprimé. Voyez la marge *.

La plûpart de ces meprises de Juste Lipse ont passé dans les Ecrits des plus savans hommes qui ayent parlé de Tacite historiquement. Je les excuse; car qui auroit pu se persuader qu'un si habile Ecrivain les eût commises dans un Ouvrage très-court, & tourné d'une maniere à persuader que l'Auteur en avoit pesé attentivement toutes les paroles? Je ne pense pas que sa conjecture soit mauvaise quant à l'année natale de Tacite; & par là nous convainquons d'une erreur grossiere François Garasse, qui a cru que la Pharsale de Lucain (*e*) est posterieure à l'Histoire de Tacite. Voici ses paroles. La (*f*) premiere objection „ pourra estre „ de ceux qui estiment que Dieu se plaist à nos „ desordres, & prend plaisir de nous voir accueil- „ lis de tempestes, de rebellions & de guerres, „ comme si nous avions un Dieu barbare & vin- „ dicatif, qui se baignast dans le sang des hom- „ mes: telles sont à peu près les objections pom- „ peuses, & les Atheïsmes sententieux de Tacite „ & de Lucain, qui fut estimé de son temps le „ pere des Athées; car ils disent en termes ex- „ prés. *Tot Romanæ Reipublicæ cladibus manife- „ stum est fuisse curæ Diis* VINDICTAM, *non „ fuisse* SALUTEM: *c'est à dire par tant de „ ruynes, & par les divers desordres qui ont se- „ coüé la Republique de Rome, il se void clairement „ que les Dieux ont soin de se vanger de nous, non „ pas de nous secourir. Ce sont les parolles de Ta- „ cite au premier livre de l'Histoire: & Lucain „ l'ayant peut-estre emprunté de luy, comme un „ aspic qui emprunte le venin de la vipere, disoit en „ termes fort resonnans,*

„ *Felix Roma quidem, civesque habitura superbos,*
„ *Si* LIBERTATIS *Superis tam cura fuisset,*
„ *Quàm* VINDICTA *placet, &c.*

„ *Rome, dit-il, seroit la plus heureuse ville du „ monde, si Dieu s'estudioit aussi soigneusement à „ nostre liberté, qu'il s'estudie à ses vengeances par- „ ticulieres.* „

(*I*) *A la Mothe le Vayer & à Moreri.*] Le premier de ces deux Auteurs dit (*g*) que les douze dernieres années de Neron nous manquent dans les Annales de Tacite. Cela est faux; il ne nous manque que les deux dernieres années, & une partie de la precedente. C'est la I. faute. La II. est de dire que l'Histoire de cet Auteur s'étendoit *jusques à l'heureux gouvernement de Trajan.* Nouveau mensonge: elle finissoit à la mort de Domitien. III. Il n'est pas vrai que selon les conjectures de Lipse nous ayons perdu dix livres de l'Histoire de Tacite; car selon ces conjectures cet Ouvrage comprenoit 20. livres: puis donc qu'il ne nous en reste que cinq, nous en aurions perdu 15. au sentiment de ce Critique. IV. Il ne faloit pas dire (*h*) qu'il y a 21. *an pour le moins* depuis Galba jusques à Nerva. C'est une faute de Lipse que j'ai refutée, & que Vossius (*i*) a commise aussi. V. *L'on* (*k*) *ne doit pas s'étonner, si Tacite ayant imité Thucydide, & l'un aussi bien que l'autre suivi Demosthene... le premier a retenu je ne sai quoi de l'aspreté ou austerité qu'on a toûjours remarquées dans le style de ces deux Grecs.* Ces paroles de la Mothe le Vayer contiennent un furieux anachronisme; car Demosthene a été posterieur de beaucoup à Thucydide. VI. (*l*) *L'Empereur Tacite dans cette suprême dignité du monde où il se trouvoit, ne laissa pas près de deux cens ans depuis la mort de l'Historien dont nous parlons, de se glorifier du nom qui leur estoit commun, s'estimant mesme honoré de l'avoir eu pour ancestre, & d'estre reconnu pour un de sa posterité. Il fit mettre sa statuë dans toutes les Bibliotheques, & décrire tous les ans dix fois ses livres, afin qu'ils passassent de main en main, & de siecle en siecle, comme ils ont fait, jusques au nostre.* Cette narration n'est point exacte; elle supose que cet Empereur regna un certain

(*a*) Sed aliorum exitus, simul cetera illius ætatis memorabo, si effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero. *Tacitus, Annal. lib.* 3. *cap.* 24.

(*b*) *Tillemont, Hist. des Empereurs, to.* 2. 1. *part. p.* 350.

(*c*) *Lipsius in præfat. Comment. ad Histor. Taciti.*

(*d*) *Hieronym. in Zachariam, l.* 5. *c.* 14. *apud Vossium de Hist. Lat. p.* 159.

* *Notez que le livre que nous comptons le* 5. *dans l'histoire de Tacite, est cité comme le* 5. *par Tertullien* in libello de spectaculis.

(*e*) *Il mourut sous Neron.*

(*f*) *Garasse, Somme theologique, pag.* 440. 441.

(*g*) *La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, p.* 207. *du tome* 3. *édit. in* 12.

(*h*) *Ibid. p.* 208.

(*i*) *Vossius de Histor. Lat. pag.* 159.

(*k*) *La Mothe le Vayer ibid. p.* 209.

(*l*) *Ibid. p.* 216.

divers faits qui se raportent à la vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agricola,

(i) *Vossius de Histor. Latin. p. 160.*

certain nombre d'années; car sans cela il seroit absurde de dire qu'il fit faire tous les ans telle ou telle chose. Il est neanmoins certain que son regne ne dura qu'environ six mois. D'ailleurs cette narration supose que l'évenement a repondu aux intentions de cet Empereur; c'est-à-dire que les livres de Tacite *ont passé de siecle en siecle jusques au nôtre*, selon le dessein du Prince qui les fit tant copier: & neanmoins il ne nous en reste qu'une petite partie. Je ne m'étonne guere que les soins de cet Empereur ne nous ayent pas procuré la conservation de tous les Ouvrages de son parent; car veu la courte durée de son empire, je pense que l'execution de ses ordres fut bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il ordonna. (a) *Cornelium Tacitum, scriptorem historiæ Augustæ, quod parentem suum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit: & ne lectorum incuria deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitus in* (b) *evicis archiis jussit, & in bibliothecis poni.* VII. La Mothe le Vayer conclut ce chapitre par ces paroles. „ (c) Aussi „ sçait-on que Tacite ne se mit à écrire, qu'estant „ déja fort avancé dans l'âge, aprés l'Empire de „ Nerva, & sous celuy de Trajan, comme nous „ l'apprenons de luy-mesme. „ C'est faire deux fautes; car en premier lieu l'Historien ne parle point de son âge; & en second lieu il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse, de ce qu'il composoit son Ouvrage sous l'empire de Trajan. Voyez la (d) remarque precedente. VIII. Les vacarmes de la Mothe le Vayer contre deux Jurisconsultes, qui ont parlé desavantageusement de la latinité de Tacite, me paroissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages (e) *plus dignes de pitié dans un tel delire, que de reponse....* *S'il* (f) *y eut jamais un* jugement *ridicule*, continuë-t-il, *c'est sans doute celuy-là; & j'ose dire, plein que je suis d'indignation contre de si déraisonnables sentimens, qu'aparemment le moindre Cuisinier ou Palefrenier de Tacite parloit mieux Latin que Ferret, ni Alciat, fort habiles hommes en Jurisprudence, mais tres-mauvais Juges au faict dont nous parlons....* (g) *Qui n'admirera qu'il se trouve des barbares aujourd'hui, tels qu'Alciat & Ferret à l'égard des anciens Romains, qui sont assez temeraires pour dire qu'un Auteur de si grande consideration, ne sçavoit pas seulement parler sa langue maternelle? En verité, il faut avoir un front d'airain, & une cervelle bien à l'essor, pour avancer de semblables propositions.* Quel bruit, & quelles tempêtes pour rien! car enfin tout le crime de ces deux Jurisconsultes, consiste à trouver dans le style de Tacite plusieurs épines, & peu de brillant & de pureté. Voici les paroles d'Alciat; je les tire d'une lettre (h) qu'il écrivit à Paul Jove. *Illi porrò qui rerum & locorum notitia gaudent, nec affectatas exornationes admittunt, non reposcent à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis assecutus: postquam & te omnino piguerit Salustii sobrietatem imitari, & satis tibi fuerit pauculos tantum flores ex Q. Curtii pratis, sæpius quam ex Cor. Taciti senticetis, arguta manu decerpsisse.* Notez en passant que Vossius n'avoit point lu cette lettre; car s'il l'eût vuë, il eût mieux representé la pensée de l'Auteur; il ne lui eût point attribué une prevention excessive, qui l'engageoit à pretendre qu'en comparaison de l'Histoire de Paul Jove, celle de Tacite étoit une terre couverte de ronces. (i) *Imo & Alciatus vir sane egregius non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Paulli Jovii esse senticeta. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci.* C'est parler en copiste de copiste. La lettre d'Alciat n'est guere flateuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. (k) *Tanto acumine, tantoque judicio res Romanas mandavit litteris* Tacitus, *ut nemo certè legatur in suo genere illi comparandus; nam quamvis caruerit nitore, & puritate linguæ, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, succum tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attenti lectoris in animo aculeos relinquat, indiligentem, ac alud cogitantem fallat, ac prætereat.* L'Auteur qui me fournit cet éloge cite (l) un passage d'Alciat, où les loüanges de Tacite sont repandues à pleines mains. Qu'on y prenne bien garde, on trouvera je m'assûre que ces deux Jurisconsultes ne vont pas plus loin que la Mothe le Vayer (m), qui ne nie pas que Tacite n'ait retenu quelque chose *de l'âpreté ou austerité* de Thucydide, & que *sa façon d'écrire* ne soit *un peu scabreuse.* Quoi! voudroit-on que nous trouvassions dans Tacite le modele de la pure & de la belle Latinité? Il faudroit donc qu'on jettât au feu Ciceron & Tite Live; car pendant que nous les pourrons comparer avec Tacite, celui-ci nous paroîtra necessairement un peu bien gâté. Il n'y avoit donc point lieu de se mettre tant en colere contre Alciat, & contre Ferretus. Il ne faloit point amplifier les murmures, & les invectives (n) de Muret. Il n'a dit ni la verité, ni sa pensée, quand il a dit que les muletiers des anciens Auteurs parloient mieux & entendoient mieux la langue Latine, que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent & ne l'entendent: *quorum coqui & muliones multo melius quam omnes nos Latine & intelligebant & loquebantur* (o). Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y enveloper: & qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en Latin que les bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvoit avoir raison, car il est certain qu'il y a des étrangers qui sans avoir vu la France, parlent mieux, & entendent mieux nôtre langue que plusieurs François ne la parlent & ne l'entendent; & je suis sûr que Casaubon & Saumaise écrivoient mieux en Latin qu'en leur propre langue. Si Mr. de Tillemont (p) étoit traité aujourdhui comme Alciat a été traité, on trouveroit beaucoup de pedanterie dans cette censure. Balthasar Boniface grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouër que son style est dur. *Stylus* (q) *magis gravis quam elegans, asper enim parumque duriusculus est, atque à Latinæ linguæ candore discedens.*

FAUTES de Moreri & de Charles Etienne.

Pour ce qui est de Mr. MORERI, on peut le reprendre I. d'avoir relevé trop haut la naissance de Tacite. II. D'avoir assûré que Tacite étoit fort vieux, en commençant son histoire sous l'Empire de Trajan. III. Et que l'Auteur même le remarque. Il a évité les bevuës de Charles Etienne, car il n'a point fait fleurir cet Historien (r) depuis l'Empire de Tibere l'an 767. de Rome, jusques au tems de Vespasien l'an 822. Il n'a point dit que (s) Tacite Orateur illustre sous Hadrien,

(a) *Vopiscus, in Tacito Imperatore, cap. 10. p. m. 612. vol. 2. Scriptorum hist. Augustæ.*

(b) *Ce mot est sans doute corrompu; les manuscrits varient beaucoup; Casaubon & Saumaise n'ont osé rien decider.*

(c) *La Mothe le Vayer ubi supra pag. 219.*

(d) *Numero III.*

(e) *Idem ibid. pag. 209.*

(f) *Ibid. p. 210.*

(g) *Ibid. p. 212. 213.*

(h) *Elle est à la tête du 1. vol. des Histoires de Paul Jove.*

(k) *Æmil. Ferretus, in Castigat. ad Tacitum, apud Petr. Andream Canonherium, Discurs. polit. in C. Tacitum, p. 2.*

(l) *Canonher. ibid. p. 3.*

(m) *La Mothe le Vayer ubi supra, p. 209.*

(n) *Voyez la 17. harangue du 2. vol. de Muret.*

(o) *Muret. ibid. p. m. 354. Mr. l'Abbé Pichon,* Præfat. in Tacit. in usum Delphini, *dit pareillement que les Censeurs de Tacite sont* rudes & barbari præ equisone aut colono ipsius Taciti.

(p) *Voyez ses paroles dans le corps de cet article.*

(q) *Ces paroles sont raportées comme de Balthasar Boniface dans les prolegomenes du Tacite* in usum Delphini.

(r) *Carol. Stephanus, in Diction. voce* Cornelius.

(s) *Id. ibid. voce* Tacitus.

cola, duquel il a fait la vie. Plusieurs croyent qu'il eut un fils, dont Pline raporte (*K*) une chose assez extraordinaire. C'est une vision que de (*L*) pretendre que

(*h*) *Voyez les* notæ & emendationes *au P. Hardouin sur le 7. livre de Pline, n. 65. pag. 119.*

drien a vêcu jusques au tems des Vespasiens, & qu'ils l'éleverent aux dignitez, & que son histoire s'étend depuis Auguste jusqu'à Hadrien. Mrs. Lloyd & Hofman ont adopté toutes ces dernieres fautes. Je croi que Charles Etienne les copia de (*a*) Gesner, qui les avoit copiées de Volaterran (*b*).

(K) *Un fils dont Pline raporte une chose assez extraordinaire.*] La voici selon la version de Du Pinet. „ On lit és Chroniques qu'à Salamine, „ un nommé Euthymenés eut un fils qui en trois „ ans creut de trois coudées, lequel estoit fort „ lourd, & pesant, & d'allure, & d'entendement: & neanmoins avoit desja chargé le poil „ follet, & avoit la voix ferme: toutesfois quand „ il eut trois ans accomplis, il mourut subitement „ d'un retirement des nerfs. De moy, j'ay veu „ quasi le semblable faict, hors mis qu'il n'avoit „ point de poil au penil, au fils de Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Receveur & Thresorier de la Gaule Belgique. „ Je raporte ce vieux Gaulois, afin d'avoir lieu de dire qu'il y a des gens qui pretendent que le Traducteur n'entend pas bien son original. Voici les paroles de Pline selon l'édition du Pere Hardoüin. *Invenimus* (*c*) *in monumentis Salamine Euthymenis filium, in tria cubita triennio adolevisse, incessu tardum, sensu hebetem, & jam puberem factum voce robusta, absumptum contractione membrorum subita, triennio circumacto. Ipsi non pridem vidimus eadem ferme omnia, præter pubertatem, in filio Cornelii Taciti Equitis Romani, Belgicæ Galliæ rationes procurantis.* Cela veut dire selon quelques-uns que le fils d'Euthymenes étant cru de trois coudées en trois ans, commença tout aussitôt à decroître, & fut consumé au bout de trois ans. Il vêcut donc 6. ans. Je ne decide point sur ces deux versions, mais celle de Du Pinet ne me semble point la pire (*d*). Je m'arrête davantage à ceci. On ne sauroit prouver par ce passage que nôtre Tacite ait eu de l'emploi en Gaule, car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons nous que Tacite ne se maria, qu'après qu'Agricola son beau-pere eut exercé le Consulat. En voici la preuve. (*e*) *Consul egregiæ tum spei filiam juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, & statim Britanniæ præpositus est.* Le Consulat d'Agricola, selon l'opinion la plus probable (*f*), tombe sur l'an 77. de Jesus-Christ; il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut (*g*) l'an 79. ou l'an 80. Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à 3. ans une taille extraordinaire. Prenez garde qu'il fait mention de cette cruë prodigieuse dans le 7. livre de son Histoire naturelle, Ouvrage divisé en 37. livres. Il y a donc beaucoup d'aparence qu'il avoit vu cela quelques années avant qu'il achevât cet Ouvrage. De plus il marque qu'il avoit vu cela depuis long tems, *nos pridem vidimus*. Je sai bien que le P. Hardoüin a corrigé ces paroles, & qu'il a mis *non pridem vidimus*. Laissons lui passer cette correction, elle ne sauroit nous être prejudiciable: puis que quand même l'on suposeroit que Pline fit ce chapitre de son histoire peu de jours après avoir vu ce gros enfant, il ne seroit pas possible que le Chevalier Romain dont il parle fût nôtre Tacite. C'est pourquoi nous assûrons hardiment

(*a*) *Gesner in Biblioth. voce* Publius, *fol.* 572. *verso.*

(*b*) *Volaterran. lib.* 20. *circa init. p. m.* 717. 718.

(*c*) *Plin. lib.* 7. *cap* 16. *p. m.* 36. 37.

(*d*) *Voyez Saumaise in Solinum to.* 1. *p.* 44.

(*e*) *Tacit. in Vita Agricolæ, cap.* 9.

(*f*) *Voyez Tillemont, note* 3. *sur l'Histoire de Tite, p. m* 853. 854.

(*g*) *Voyez le même ibid. note* 4. *p.* 855.

que la raison pour laquelle ce Commentateur a mis *non pridem*, au lieu de *nos pridem*, est nulle; il s'est fondé (*h*) sur la fausse suposition qu'il s'agit-là de l'Historien dont je traite ici. Il lui aplique (*i*) l'inscription rapottée par Reinesius; mais il devoit prendre garde qu'elle fut faite * par *Cornelius Verus Tacitus.* Or personne n'a jamais mis *Verus* parmi les noms de Tacite. *Il peut avoir eu pour pere*, c'est Mr. de Tillemont (*k*) qui parle, *Corneille Tacite, Chevalier Romain, Intendant de la Belgique*, [*c'est-à-dire apparemment ce*] *Cornelius Verus Tacite, dont on a une inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite* (1) *lors qu'il alloit exercer une seconde intendance.* [*Ainsi il aura esté Intendant de la Belgique, & de la basse Germanie où est Juliers.*] *Cet Intendant eut un fils dont Pline* (2) *le naturaliste rapporte quelque chose d'extraordinaire en marquant qu'il estoit mort alors:* [*ainsi ce n'est pas l'Historien.*] Ceux qui voudront desormais donner à Tacite un emploi en Gaule sous Vespasien, ne feront pas mal de chercher de meilleures preuves que le passage de Pline. Combien y a-t-il d'habiles gens qui s'y sont trompez? Lipse (*l*) & Vossius ne sont pas les seuls. Il y en a même que l'on pourroit censurer, encore qu'ils pussent pretendre raisonnablement que Pline a parlé de nôtre Tacite; car ils suposent qu'il a eu de grans emplois militaires, & qu'il a gouverné la basse Allemagne en qualité de Proconsul. Ils veulent même que s'étant alors instruit des mœurs & des loix des Allemans, il ait écrit là-dessus pendant son Proconsulat l'Ouvrage que l'on a encore. (*m*) *Floruit diutissime in militari urbanaque disciplina & Proconsul Germaniam inferiorem obtinuit, quo tempore Germanorum mores, instituta, ritus tanta diligentia perscripsit, ut uni Tacito suam antiquitatem Germani acceptam ferant.* Balthasar Boniface (*n*) a copié ces paroles de Bodin sans y rien changer. Mr. Pichon a voulu dire sans doute que Tacite fut Gouverneur de la Belgique. Ce titre est trop fort. Quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit. *Hoc* (*o*) *autem oportet esse Tibi* Tacitum *acceptiorem, quòd olim in Gallia tua, & quidem Belgica, quæ maximè rectoris impatiens, obtinuit Imperium, & quòd hîc forsitan ea ipsa meditatus est, & usu didicit, quæ scriptis mandaret, ac posteris relinqueret.*

(L) *Que de pretendre que Domitien l'exila.*] Quelques-uns ne se contentent pas de l'assûrer, ils comptent même la durée de cet exil; ils la font monter à dix ans, & puis ils la font cesser par l'efficace d'une intercession qui flechit Domitien. Cet exil en general n'est fondé sur aucune preuve; & quant à sa durée il est refuté invinciblement par des paroles de Tacite raportées ci-dessus (*p*). Ce sont celles où il nous aprend qu'il exerçoit la Preture à Rome, lors que Domitien fit celebrer les jeux seculaires. Ils furent celebrez l'an 7. de l'empire de Domitien, & (*q*) depuis ce tems-là ce Prince ne vêcut pas tout-à-fait 8. ans. Je sai bon gré à Tacite d'avoir observé que cette erreur doit sa naissance à une coutume populaire,

(*i*) *Dans son Commentaire sur ces paroles de Pline pag.* 37.

* *Cela me feroit douter qu'il fût le pere de l'Historien.*

(*k*) *Tillemont, to.* 2. 1. *part. p.* 348.

(1) Rationatoris honore usurus secundum.

(2) *Il paroist que cet enfant mourut à trois ans, sans forces & sans esprit. Pline l'avoit vû longtemps auparavant,* pridem. *Ainsi Tacite son pere, qui avoit des enfans avant l'an 77. auquel Pline écrivoit, n'est pas l'Historien, comme le croit Vossius* de Hist. Lat. l. 1. c. 30. p. 158.

(*l*) *Dans la Vie de Tacite. Mais il jugea mieux de la chose dans son Commentaire* in 1. lib. Hist. init. *Voyez ci-dessus la remarque H, lettre h.*

(*m*) *Bodin. de Methodo Historiæ, p. m.* 84.

(*n*) *Balth. Bonifacius, de Scriptoribus Historiæ Romanæ.* (*o*) *Julianus Pichon, Epistola dedicatoria Taciti ad Delphinum.* (*p*) *Dans la remarque B.* (*q*) *Voyez Lipse in Vita Taciti.*

que Domitien l'exila; & c'en est peut-être une autre que de dire qu'il (*M*) vécut 80. ans.

TAISNIER (JEAN) en Latin *Taisnerius*, étoit d'Ath dans le Hainaut *. Il fut Precepteur des Pages de Charles-Quint, & il suivit cet Empereur à l'expedition de Tunis. Il fit des leçons de Mathematique dans Rome & dans Ferrare; & après avoir voyagé long tems, il se consacra tout entier à faire des livres †: mais comme il choisit une matiere très-indigne d'un homme de jugement, il perdit ‡ toute sa reputation. Il s'amusa à la Chiromance; & quoi qu'il eût fait acroire qu'il y étoit fort heureux, il ne laissa pas de degoûter (*A*) par la grosseur de son livre, ceux qui avoient souhaité de profiter de ses instructions. Plusieurs personnes furent assez simples pour lui envoyer la ⊥ peinture de leur main, afin d'aprendre de lui quelles seroient leurs aventures. Consultez le Dictionaire de Moreri, & l'Academie de Bullart. On y parle fort au long de nôtre Taisnier: si c'est avec l'ordre & avec l'exactitude necessaires, c'est ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de (*B*) plagiaire dont il a été accusé.

* *Valer. Andreas Desselius, Bibl. Belg. p.* 570.
† *Jacobus Philippus Tomasinus, Elog. virorum illustrium, pag.* 161. 162. *edit. Patav.* 1630.
‡ *Bullart, Acad. des Sciences, to.* 2. *pag.* 288. 289.
⊥ *Voyez la remarque A.*

TAKIDDIN,

laire, qui fait qu'on aime à se figurer sous des disgraces insignes les hommes illustres. Cette erreur a pu aussi être fondée sur un faux raisonnement. On a conclu que puis que Domitien s'étoit érigé en persecuteur des honnêtes gens, il n'épargna point Tacite qui étoit un homme d'honneur, & de beaucoup de reputation. Ces consequences-là sont trop populaires; les Auteurs ne devroient pas les tirer. (*a*) *Exsulasse sub Domitiano quidam tradiderunt, magis tamen ut opinor, pro more vulgi, qui magnis viris insignes casus adfingere amat, quàm quod ejus rei certus auctor sit. Ego legendo non aliud comperio, quàm abfuisse eum aliquot annis ab urbe, idque eo ipso tempore quo Julius Agricola socer ejus mortem obierit* COSS. *Pompejo Collega, & Cor. Prisco, non tam exsilii necessitate, ut arbitror, quàm tædio temporum & cupidine otii. Nam quod iidem, ut omni ex parte tam anxia diligentia constet, decennium in exsilio egisse scribunt, ac demum exorato Domitiano restitutum, Latinè ut loquar, inanis fabula est.* J'observe qu'encore que cet Historien (*b*) ait decrit très-fortement la tyrannie de Domitien, il n'a point insinué que la tempête soit venuë jusques à lui personnellement. Au contraire il reconoît qu'il a de l'obligation à ce Prince, & (*c*) il craint qu'on ne le soupçonne de deguiser la verité par reconnoissance. Un homme qui a été exilé ne parle guere de la sorte.

(*M*) *Qu'il vécut* 80. *ans.*] Le temoin que je vais citer n'est pas d'un grand poids. (*d*) *Vixit annos* 80. *ut legitur in lib.* 3. *Thes. Histor.*

(*A*) *De degoûter par la grosseur de son livre.*] Consultez Jaques Philippe Tomasini, vous y trouverez ces paroles. (*e*) *Uno volumine quacunque Chiromantiam attingerent complexus est. At crescente illo in vastam molem factum est ut studentium animos defatigarit quos sibi proposuerat erudiendos.* Si vous voulez savoir le credit que ce personnage s'étoit aquis par ses hableries chiromantiques, lisez ce passage du même Auteur. *Divinandi* (*f*) *munere ex manuum lineis temperamenti signa, & animi characteres varios colligebat, &, spretis geniturarum laboriosis supputationibus, ignaras curiosorum mentes, rerum suarum sciscitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque Viri quoque gravissimi fide prædictionibus illius haberi cœptâ, ei typos manuum suarum lineis effigiatarum undiquè demandabant, & ab ejusdem ore, ut de privatis rebus statuerent, pendebant.*

(*a*) *Lipsius ibid.*
(*b*) *In Vita Agricolæ, cap.* 2. 44. 45.
(*c*) *Voyez le commencement du* 1. *livre de son Histoire.*
(*d*) *Canonherius in Vita Corn. Taciti in limine discursuum politicorum.*
(*e*) *Jacob. Philippus Tomasinus, Elog. pag.* 162.
(*f*) *Id. ib. p.* 161.

(*B*) *Touchant le crime de plagiaire dont il a été accusé.*] On pretend qu'il ne se contentoit pas de derober quelque pensée, mais qu'il s'aproprioit des Ouvrages tout entiers que d'autres avoient publiez. Gabriel Naudé lui fait ce reproche, à l'égard d'un livre de Barthelemi Cocles touchant la Physionomie, & à l'égard d'un Ouvrage de Pierre le Pelerin touchant l'aiman. Il le diffame comme il faut pour des brigandages exercez avec une telle audace. Ce n'étoit point agir en filou, en coupeur de bourse dans la Republique des lettres, mais en voleur de grans chemins; & en Corsaire de Barbarie: le cas étoit prevôtal sur le Parnasse. Voyons de quelle maniere Gabriel Naudé exerce justice. *Inter* (*g*) *recentiores qui artem ejusmodi* (crisim physiognomicam) *scriptis explicarunt, potiores semper habe Augustinum Niphum, & Camillum Baldum, eruditissimos Aristotelis commentatores: Bartholomæumque Coclitem Bononiensem cujus integrum librum convasavit, ac in suum opus mathematicum transtulit, Joannes Taisnerus, plagiarius insignis, & imprudentior longe Horatii Corniculâ, cum præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vendicarit. Quod equidem velut per transennam observandum esse duxi, ut suus bene de Republica literaria meritis honos asseratur, & ipse Taisnerus,*

Regali conspectus in auro nuper & ostro,
Migret in obscuras furaci mente tabernas.

Thomasius n'a point ignoré cette accusation publique intentée à Taisnier; il en a fait mention dans (*h*) sa liste des plagiaires: mais il n'a point su, & Naudé peut-être ne le savoit pas non plus, qu'en l'année 1574. un Mathematicien d'Italie publia des plaintes sanglantes, & une invective atroce contre le même plagiaire. Tout ce qu'il a dit là-dessus merite d'être transporté sur cette page. On y verra & des instructions universelles par raport à ces voleries, & des faits particuliers touchant nôtre homme. D'ailleurs le livre dont je tire tout ceci est fort rare. (*i*) *Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis sunt mutuati, quid de manifestis furibus dicemus, qui vel ipsa integra aliorum volumina sibi imprudentes adscribunt, & quasi steriles ac scelesti plagiarii, viventium filiorum* (*est enim haud dubiè legitima proles quicquid fecundum ingenium lungo studio concepit, & peperit*) *miserandas infligunt piis parentibus orbitates, & se summa cum jactantia, eorum operum authores mentiuntur, quæ magna cum infamia rapuerunt, ut fecit impurissi-*

(*g*) *Gabriel Naudæus, Bibliographia politica, p. m.* 62. 63.
(*h*) *Thomasius, de Plagio literario, p. m.* 246.
(*i*) *Jo. Baptista Benedictus, Patricius Venetus, Philosophus, in præfatione libri de Gnomonum umbrarumque solarium usu. Ce livre fut imprimé à Turin l'an* 1574. *in folio. Vossius n'a rien dit de cet Auteur dans son livre de* Scientiis Mathematicis. *On l'a coupé en deux dans le Catalogue d'Oxford. On y parle de lui* 1. *sous le nom de* Joh. Baptista de Benedictis, *& puis sous celui de* Joh. Baptista Benedictus.

TAKIDDIN, Auteur Mahometan, dont sans doute nous verrons bien-tôt la vie dans la Bibliotheque Orientale * de feu Mr. d'Herbelot. Je n'en toucherai qu'une chose, c'est qu'il disoit † que le Calife Almamon seroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la devotion des Musulmans par l'introduction des études philosophiques. Cette pensée n'a rien de particulier: elle a paru dans tous les pais du monde, & dans tous les siecles; & encore aujourdhui l'on voit une infinité de gens qui se plaignent de Mr. Descartes, & des autres grans Philosophes modernes, comme de la cause du mepris que tant de personnes temoignent pour la devotion, & pour les mysteres des Chretiens. Cela pourroit donner lieu à un (A) ample commentaire.

* *Elle doit paroitre avant la fin de cette annee* 1696.

† Fieri non posse quin Deus certas de Almamone pœnas sumeret, quod scientiis philosophicis introductis Mohammedanorum pietatem interpellaverit. *Sephadius in Commentariis ad Tograi poëma, apud Pocockium notis in specimen Histor. Arabum*, p. 166.

TALAUS,

mus omnium Joannes Taisnerus Hannonius. Qui opusculum nostrum, demonstrationis proportionum motuum localium contra Aristotelem, & alios philosophos, jamdiu antea à nobis editum, & iterum impressum Venetiis anno salutis 1554. *ita integrum sibi desumpsit, ut nihil præter authoris nomen immutaverit, quid enim mutavisset, qui nec percipere poterat, quæ in ea disputatione continerentur? Homo vanus ab omni mathematica facultate alienus, qui meritò propter crassissimam ignorantiam verebatur, ne vel aliqua Syllaba sublata, aut addita totius tractationis inficeretur substantia. Credidit (ut opinor) me jam vita functum qui furti nunquam argui posse confidit, & non intellexit suam temeritatem, qui seipsum mille argumentis qualis esset prodidit; dum utre inflato inanior sese juris doctorem, & simul etiam musici sacelli rectorem asseruit, quasi jura docere sit musici, aut jurisperiti sacellum regere, & dum de magnete, & motibus, tractatus emisit, nusquam in titulis se mathematicum nominavit, sed poëtam, eo quod crediderit poëtæ, aut musici, aut jurisperiti, esse de naturalibus motibus corporum disserere. Debebat saltem & in hoc mentiri infamis impostor, ut se mathematicum in titulis prædicaret, ut in præfatione ad lectorem ejusdem usurpati opusculi fecit, dum se matheseos publicè legisse Ferrariæ, & alibi, trecentis, & pluribus auditoribus prædicat, cujus numeri auditorum ne sextam quidem partem quispiam vidit in Italia, in auditorio cujusvis (etiam primi nominis) mathematici: quis inquam hos infames laudaverit in Flaviam legem committentes? ac non potius juxta Constantini Cæsaris sententiam, ad Celsum Aphricæ Vicarium rescribentis, bestiis subjiciendos censeat?*

(A) *Donner lieu à un ample commentaire.*] On pourroit dire mille choses là-dessus tant pour la question de fait, que pour la question de droit. J'y serai pourtant fort court, car j'ai déja plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toûjours soupçonné les Philosophes de n'avoir guere de religion. Les anciens Rhetoriciens après avoir dit qu'entre les propositions probables, les unes étoient fondées sur ce qui arrivoit presque toûjours, & les autres sur l'opinion ordinaire, alleguoient d'abord ces deux exemples, les meres aiment leurs enfans: les Philosophes ne croyent point qu'il y ait des Dieux. (a) *Probabile est id quod ferè fieri solet, aut quod in opinione positum est.... In eo genere, quod ferè solet fieri, probabile hujusmodi est:* SI MATER *est, diligit filium:* SI AVARUS *est, negligit jusjurandum. In eo autem, quod in opinione positum est, hujusmodi sunt probabilia: Impiis apud inferos pœnas esse præparatas: Eos, qui philosophiæ dent operam, non arbitrari deos esse.* Apulée remarque que presque tous les anciens Philosophes avoient été accusez ou de nier qu'il y eût des Dieux, ou de s'attacher à la Magie. (b) *Hæc fermè communi quodam errore imperitorum philosophis objectantur: ut partim eorum, qui corporum causas meras & simplices rimantur, irreligiosos putent, eoque aiant Deos abnuere; ut Anaxagoram, & Leucippum, & Democritum, & Epicurum, cæterosque rerum naturæ patronos: partim autem, qui providentiam mundi curiosiùs vestigant, & impensiùs Deos celebrant, eos verò vulgò Magos nominent: quasi facere etiam sciant, quæ sciant fieri: ut olim fuere Epimenides, & Orpheus, & Pythagoras, & Osthanes.* Nôtre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce fauteur des sciences, cet introducteur des études philosophiques, s'il n'eût remarqué les mauvais effets de ces études. Ils avoient jetté des doutes dans les esprits; ils avoient ouvert les yeux à bien des gens sur les sotises de la secte Mahometane, & dès là le culte, la pieté, la devotion avoient soufert un prodigieux affoiblissement. Il se trouve des Docteurs (c) qui soûtiennent que les Philosophes Arabes ne suivoient le Mahometisme qu'en aparence, & qu'ils se moquoient en effet de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontroient des choses contraires à la raison. Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens que Descartes & Gassendi croyoient aussi peu la realité, que les fables de la Grece. Vous auriez la même peine à persuader le monde que les sectateurs de ces deux grans Philosophes sont bons Catholiques, & que s'ils avoient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne saperoient pas bien-tôt tous les fondemens de la Religion Romaine. Les Protestans n'ont pas une meilleure opinion des dogmes de Mr. Descartes. Generalement parlant on soupçonne les Cartesiens d'irreligion, & que leur Philosophie est très-dangereuse dans le Christianisme: de sorte que selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans nôtre siecle les tenebres que les Scholastiques avoient repanduës par toute l'Europe, ont multiplié les Esprits forts, & ouvert la porte à l'Atheïsme, ou au Pyrrhonisme, ou à la mecreance des plus grans mysteres de l'Evangile. Mais ce n'est pas seulement aux études de la Philosophie que l'on impute l'irreligion, c'est aussi à celle des belles lettres; car on pretend que l'Atheïsme n'a commencé à se faire voir en France que sous le regne de François I. & qu'il commença de paroitre en Italie lors que les Humanitez y refleurirent. *Moins* (d) *nous avons de lumieres étrangeres*, dit un Auteur Catholique, *plus nous montrons de soûmission pour la Foy; & les siecles les plus sçavans*, dit Baronius, *ont esté souvent les plus infideles. Les Aladinistes n'ont paru que sous le regne d'Almansor,* qui

(a) *Cicero de inventione lib.* I. *fol. m.* 29.

(b) *Apuleius in Apologia, p m* 291.

(c) Tostatus, *in c.* 23. *Ex. quæst.* 20. refert quod Philosophi inter Saracenos non recipiant propter hoc Alcoranum. Idem probat Calixtus *in disp. de verit. Religion. Christ.* ex Averroë, disputante contra destructiones Algazelis, & Avicenna, *Metaph. l.* 9. *c.* 7. Annotata ad Religionem Medici, lib. I. sect. 22. p. m. 146. in hæc verba, *Cum Philosophia pugnantibus.*

(d) *Clavigny de Sainte Honorine, Discernement & usage des livres suspects*, p. 82. Notez *que je n'allegue point comme un fait certain ce qu'il avance.*

TALAUS, Roi d'Argos, petit-fils * de Lyncée l'un des 50. gendres de Danaus, & fils d'Abas, ou de Bias, perdit la couronne & la vie par les machinations d'Amphiaraus. Son fils Adraste fut obligé de s'enfuir à Sicyone, ou selon quelques-uns il épousa la fille du Roi Polybe, & lui succeda. D'autres veulent qu'il lui ait succedé, à cause que sa mere étoit fille unique de Polybe. Voyez l'article d'Adraste. Il y en a qui disent que celui qu'Amphiaraus detrôna & fit mourir, étoit Pronax fils de Talaus. Voyez le Scholiaste de Pindare sur la 9. Ode des Nemées, où il nous aprend sur quoi pouvoient être fondées les pretensions d'Amphiaraus; c'est que Melampus ayant gueri les filles de Prœtus Roi d'Argos, qui étoient devenuës insensées, eut pour recompense la moitié du Royaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frere Bias. Or Melampus laissa un fils nommé Antiphates, qui fut pere d'Oïcle, & grand-pere d'Amphiaraus.

* *Schol. Pindari in Od.* 8. *Pyth. & 9. Nem.*

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'Ile de Cypre, pour enseigner la science des haruspices. Le Temple de Venus qui étoit à Paphos fut consacré par Cinyras, & l'on disoit que cette Deesse concuë & née dans la mer, avoit abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avoit reglé les choses de telle sorte, que les descendans de Cinyras & ceux de Tamiras devoient presider aux ceremonies; mais afin que la famille royale eût quelque preéminence, celle de Tamiras (*A*) lui ceda bien-tôt sa part; ainsi on ne consulta plus que le Prêtre de la famille de Cinyras †.

† *Ex Tacito Hist. l.* 2. *c.* 3.

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus Roi de Rome, étoit née à Tarquinie dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y étoit refugié quand on le chassa de Corinthe sa patrie. Lucumon heritier de tous les biens de son pere se trouva fort riche, & comme d'ailleurs la famille de Tanaquil étoit des plus nobles de la ville, il espera de s'avancer aux dignitez; mais étant fils d'un étranger il rencontra de grans obstacles ‡. Tanaquil fut in-

‡ *Tiré de Tite Live lib.* 1. *pag. m.* 23.

CCCCccc 3 dignée

qui fut le plus sçavant Monarque de son siecle; & je ne trouve pas d'athées chez nous avant le regne de François premier, ni en Italie, qu'aprés la derniere prise de Constantinople, qu'Argyropile, Theodore de Gaze, George de Trebizonde, avec les plus celebres hommes de la Grece, se retirerent auprés des Ducs de Florence. Ce qu'il y a de certain c'est que la plûpart des beaux Esprits, & des savans Humanistes qui brillerent en Italie, lors que les belles lettres commencerent à renaître, après la prise de Constantinople, n'avoient guere de religion. Mais d'autre côté la restauration des langues savantes, & de la belle literature, a preparé le chemin aux Reformateurs; comme l'avoient bien prevu les Moines & leurs partisans, qui ne cessoient de declamer & contre Reuchlin, & contre Erasme, & contre les autres fleaux de la barbarie. Ainsi pendant que les Catholiques Romains ont sujet de deplorer les suites qu'ont euës les études des belles lettres, les Protestans (*a*) ont sujet d'en loüer Dieu, & de l'en glorifier. Ils n'ont pas sujet d'en user ainsi à l'égard de la nouvelle Philosophie, qui renverse si demonstrativement la transubstantiation & toutes ses suites; car on abuse des mêmes armes pour attaquer les dogmes les plus essentiels. En un mot le sort de l'homme est dans une si mauvaise situation, que les lumieres qui le delivrent d'un mal le precipitent dans un autre. Chassez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les superstitions, & la sote credulité du peuple si fructueuse à ses conducteurs, qui abusent après cela de leur gain pour se plonger dans l'oisiveté, & dans la debauche: mais en éclairant les hommes sur ces desordres, vous leur inspirez l'envie d'examiner tout, ils épluchent, & ils subtilisent tant, qu'ils ne trouvent rien qui contente leur miserable raison.

(*a*) *Voyez les reflexions de Mr. Jurieu*, Apolog. pour les Reformat. pag. 66. & suiv. du 1. vol. in 4. *sur ce que Monsr. Maimbourg*, Hist. du Calvin. pag. 4. *avoit dit, que* la voye *qui fut prise par François I. pour* faire refleurir dans son Royaume la gloire des lettres, . . . fut par un malheur qu'il ne previt pas, ce qui donna l'entrée dans son Royaume à l'heresie.

Quoi qu'il en soit, j'ai ouï dire à des personnes bien sages, qu'il n'y a point de prudence dans l'affectation qui regne un peu trop de rendre suspects d'impieté les Philosophes: car quel scandale ne seroit-ce point pour les ignorans, s'ils prenoient la peine d'y faire beaucoup d'attention, que de voir que selon la pretension de quantité de Docteurs, la foi ne se trouve guere parmi les grans Philosophes, que la devotion est principalement le partage du menu peuple, & (*b*) *que ceux qui ont le plus examiné les caracteres de divinité de l'Ecriture Sainte, sont ordinairement les moins pieux & les moins devots?* Il seroit beaucoup plus édifiant d'enseigner avec Plutarque, * que la Philosophie est le remede de l'impieté & de la superstition, & avec Origene, que sans la Philosophie personne ne sauroit être veritablement pieux, *Omnino nec pium erga communem omnium Dominum esse absque Philosophia quemquam censebat* (*c*). Le mêlange de bien & de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon distinguée. Les Philosophes Arabes reconurent par leur Philosophie que l'Alcoran ne valoit rien; mais plusieurs Juifs au contraire ont abandonné leur religion pour embrasser la Philosophie payenne, qui leur montroit, disoient-ils, que Moïse leur avoit prescrit des loix superflues. *Multis* (*d*) *è Judæorum gente adeo persuasa est olim hæc opinio, quòd, sub initia regni Saracenici ad Philosophiam Ethnicam defectionem fecerint, quòd iis leges haud paucæ inutiles & supervacaneæ viderentur.* Ainsi le même principe qui sert quelquefois contre le mensonge, rend quelquefois de mauvais offices à la verité.

(*b*) *Jurieu, apud Saurin, Examen de la Theolog. pag.* 98. Voyez *les reflexions que Mr. Saurin fait sur cela,* ibid.

* *Voyez Plutarque de Iside & Osiride pag.* 378.

(*c*) *Saint Cyran cite ce passage de St. Gregoire de Neocesarée* in panegyr. *dans son Ouvrage contre la Somme Theologique du P. Garosse. to.* 2. *p.* 33. *&* 70.

(*d*) *Joann. Spencerus, de Legibus Hebræorum, lib.* 2. *cap.* 3. *sect.* 1. *sub fin. p.* 225. *edit. Hag.* 1686. *Il se fortifie du temoignage de Guillaume de Paris*, lib. de legibus p. 3. 4.

(*A*) *Celle de Tamiras lui ceda bien-tôt sa part.*] Hesychius fait neanmoins mention de certains Prêtres de l'Ile de Cypre qui s'apelloient ταμιράδαι, *Tamiradæ*. Cette orthographe des manuscrits d'Hesychius a donné à Meursius un juste sujet (*e*) de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite *Tamiras*, au lieu de *Thamyras*.

(*e*) *Meursius, in Cypro, pag.* 50.

dignée du mepris que l'on avoit pour son mari, & ne pouvant se resoudre à perdre l'éclat où elle étoit née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller chercher ailleurs les occasions de s'élever *. Ainsi elle representa à son époux qu'il faloit aller s'établir à Rome, où de quelque païs qu'on fût les personnes de merite pouvoient esperer les plus hautes charges. Lucumon suivit ce conseil, & eut un presage de sa grande fortune avant que d'entrer dans Rome. Ce fut Tanaquil qui expliqua ce (*A*) presage, car elle s'y entendoit extremement. Il se fit nommer Tarquinius. Il gagna l'estime & l'amitié des Romains; & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces du Roi, que les charges qu'il en obtint lui donnerent lieu d'aspirer à la couronne, & de reüssir dans cette ambition. Il fut tué dans son palais l'an 38. de son regne. Tanaquil ne se deconcerta point par ce rude coup: elle se conduisit si habilement, qu'elle fit tomber la couronne sur la tête de Servius Tullius son gendre, dont elle avoit auguré (*B*) la bonne fortune depuis long tems †. Sa memoire fut venerée dans Rome pendant plusieurs siecles; on y conservoit les (*C*) ouvrages de ses mains, & on attribuoit

(*A*) *Ce fut Tanaquil qui expliqua ce presage.*] Comme ils furent arrivez au Janicule, un aigle descendit doucement sur leur chariot, & enleva le chapeau de Lucumon, & après avoir volé quelque tems au dessus d'eux avec de grans cris, il remit le chapeau fort proprement au même lieu. Tanaquil assise auprès de son mari l'embrassa, & l'assûra d'une très-grande fortune, en luy expliquant les circonstances de ce presage. Ils entrerent donc dans Rome pleins de hautes esperances. (*a*) *Ad Janiculum forte ventum erat: ibi ei carpento sedenti cum uxore, aquila suspensis demissa leniter alis pileum aufert: superque carpentum cum magno clangore volitans, rursus velut ministerio divinitus missa, capiti apte reponit: inde sublimis abiit. Accepisse id augurium læta dicitur Tanaquil; perita, ut vulgo Etrusci, cœlestium prodigiorum mulier. Excelsa & alta sperare complexa virum jubet: eam alitem ea regione cœli & ejus Dei nunciam venisse: circa summum culmen hominis auspicium fecisse: levasse humano superpositum capiti decus, ut divinitus eidem redderet. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt.*

(*B*) *Elle avoit auguré la bonne fortune* de Servius Tullius.] Il étoit né au palais du Roi Tarquin, & il y fut élevé. On vit un jour du feu autour de sa tête pendant qu'il dormoit: les cris qu'on jetta à la vuë de ce prodige obligerent ce Prince à aller voir ce que c'étoit; quelcun voulut jetter de l'eau sur ce feu, mais Tanaquil l'en empêcha, & ordonna qu'on laissât l'enfant en repos, jusques à ce qu'il se reveillât de lui-même. Il s'éveilla bien-tôt, & on ne vit plus ce feu. Alors la Reine tira à part son époux, & lui declara que cet enfant soutiendroit un jour la maison royale dans ses adversitez, & qu'il faloit l'élever comme un sujet de grande esperance. Ce conseil fut écouté; on prit un grand soin de l'éducation de cet enfant, qui se rendit si accompli qu'on ne trouva personne plus digne que lui d'être le gendre du Roi. Ce fut aussi lui qui succeda à Tarquin (*b*). Quelques-uns croyent que sa mere étoit femme de Servius Tullius, qui fut tué en defendant sa Principauté de (*c*) Cornicule. Ils ajoutent que cette femme étoit grosse, & qu'ayant été reconuë parmi les autres captives, on fit honneur à sa qualité. Tanaquil l'exemta de la servitude, & la fit venir dans son palais, où elle acoucha d'un garçon. Cela est assez vraisemblable, mais non pas assez merveilleux pour toute sorte d'Historiens. C'est pourquoi il y en eut qui pretendirent que la naissance d'un Roi de Rome élevé de si bas lieu, devoit être plus mysterieuse. Ils suposerent donc qu'Ocrisia veuve du Prince de Cornicule, servit quelque tems chez Tanaquil avant que d'être afranchie, & que pendant sa servitude elle aperçut à la cheminée la figure d'un membre viril. Elle en avertit le Roi & la Reine. Le Roi temoin oculaire de ce prodige en fut étonné: la Reine qui (*d*) se conoissoit en presages autant que le plus habile Augure qui fût dans toute l'Hetrurie, dit à son mari que selon l'arrêt des destinées, il devoit naître au palais royal une personne d'un merite plus qu'humain, qui auroit pour pere la figure qui paroissoit à la cheminée, & pour mere la femme qui auroit à faire à cette figure. Tarquin aprenant de quelques experts en telles matieres, que Tanaquil expliquoit très-bien ce prodige, resolut de faire coucher avec ce membre la femme qui l'avoit vu la premiere: on l'habilla donc comme une épousée, & on la mena dans la chambre où étoit cette figure. On l'y laissa seule; elle y fut conuë par quelque Genie, soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le Dieu domestique. Depuis ce tems-là cette figure ne parut plus. Ocrisia devint grosse, & acoucha au tems ordinaire (*e*). On a debité à-peu-près la même chose touchant la mére de Romulus (*f*). S'il n'y avoit eu des Annalistes à Rome long tems avant qu'on y enseignât la Rhetorique, je croirois que l'on auroit converti en relations historiques les declamations que les Sophistes faisoient faire à leurs Ecoliers; car il est assez probable qu'on permettoit aux jeunes Rhetoriciens de feindre tout ce qu'ils vouloient dans un essai de Panegyrique. On cherchoit à voir dans ces fictions s'ils avoient l'esprit inventif, & s'ils savoient bien tourner, & bien manier un lieu commun. On ne les blâmoit donc pas s'ils suposoient une origine divine, miraculeuse, & tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de très-grans abus, si les plus jolies pieces de ces jeunes hommes eussent été conservées dans les Archives, & si au bout de quelques siecles on les eût prises pour des relations. Que fait-on si la plûpart des anciennes fables ne doivent pas leur origine à quelque coutume de faire loüer les anciens Heros le jour de leur fête, & de conserver les pieces qui avoient paru les meilleures. Voyez ce qui sera dit touchant les Martyrologes dans l'article *Valerius*.

(*C*) *On y conservoit les Ouvrages de ses mains.*] Varron contemporain de Ciceron assûre, qu'il avoit vu au temple de Sangus la quenouille & le fuseau de Tanaquil, chargez de la laine qu'elle avoit

* Cum divinæ jam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil, summo loco nata, & quæ haud facile iis, in quibus nata erat, humiliora sineret ea, quæ innupsisset. Spernentibus Etruscis Lucumonem exule advena ortum, ferre indignitatem non potuit, oblitaque ingenitæ erga patriam caritatis, dummodo virum honoratum videret, consilium migrandi ab Tarquiniis cepit. *Livius ib.*

† *Ex eod. ibid.*

(*a*) *Titus Livius lib. 1. cap. 34. p. m. 23. Voyez aussi Denys d'Halicarnasse lib. 3. cap. 70. la chose y est mieux circonstanciée que dans Tite Live.*

(*b*) *Tiré de Tite Live ibid.*

(*c*) *Ville d'Italie, que Tarquinius Priscus assiegea, subjugua, saccagea & brûla.* Dionys. Halicarn. lib. 3. cap. 73.

(*d*) Τὴν δὲ Τανακυλλίδα ταύτην ἀλλὰ σοφὴν οὖσαν, καὶ δὴ καὶ τὰ μαντικὰ οὐδενὸς χεῖρον Τυῤῥηνῶν ἐπισταμένην, εἰπεῖν πρὸς αὐτόν. Tanaquilem uxorem, & alioqui sapientem, & divinandi scientia nulli Etruscorum secundam, dixisse. *Dionys. Halicarn. lib. 4. circa init. pag. 207.*

(*e*) *Voyez Plutarque in vita Romuli, p. 18.*

(*f*) *Tiré de Denys d'Halicarnasse lib. 4. init.*

buoit de grandes vertus (*D*) à sa ceinture. St. Jerôme * observe que Tarquin étoit moins conu que son épouse. La vertu insigne de cette Reine, ajoûte-t-il, est trop avant imprimée dans la memoire de tous les siecles, pour en être jamais effacée. Il semble pourtant qu'on puisse inferer de quelques passages des anciens Auteurs,

* Notior est marito suo Tanaquil, illum inter multa regum nomina jam abscondit antiquitas, hanc rara inter fœminas virtus, altius sæculorum omnium memoriæ, quàm ut excidere possit, infixit. *Hieronym. advers. Jovinian.*

avoit filée, & que l'on gardoit au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline qui le raporte ajoûte que c'étoit à cause de cela que les filles qui se marioient, étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette Reine fut la premiere qui fit de ces tuniques tissues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui se marioient. Mr. Moreri a fait ici une lourde faute, il a pris les *tirones* de Pline pour *de nouveaux soldats*, au lieu de les prendre pour les garçons qui venoient de se defaire de la robe d'enfance, de la *prætexta*. Raportons tout ce que dit Pline. (*a*) *Lanam in colo & fuso Tanaquilis, quæ eadem Caia* (*b*) *Cæcilia vocata est, in templo Sangi durasse, prodente se, auctor est M. Varro: factamque ab ea togam regiam undulatam in æde Fortunæ, qua Ser. Tullius fuerat usus. Inde factum, ut nubentes virgines comitaretur colus compta, & fusus cum stamine. Ea prima texuit rectam tunicam, quales cum toga pura tirones induuntur, novæque nuptæ.* Je ne sai pourquoi le Pere Hardouin prefere le sentiment de Plutarque à celui de Varron, & de Verrius. (*c*) *Verius Plutarchus in quæst. Rom. pag. 271. uxorem ait fuisse* (Caïam Cæciliam) *unius è Tarquinii liberis: eidemque in templo Sanci statuam priscis temporibus positam cum sandaliis & fuso, quæ domi actæ vitæ industriæque argumento essent.* Il est plus raisonnable de croire que cette Caïa Cæcilia, dont la statuë d'airain, les sandales & le fuseau se voyoient au temple de Sancus, étoit la femme du premier Tarquin, que de croire qu'elle étoit la femme d'un fils de Tarquin. Je sai bien que Denys d'Halicarnasse supose (*d*) que le premier des Tarquins eut un fils qui fut marié, & qui fut le pere des deux gendres de Servius Tullius; mais ni lui, ni aucun Historien ne font mention du merite de la femme qui épousa ce fils de Tarquin. Il faudroit pourtant qu'elle eût été fort illustre, si les Romains lui avoient fait les honneurs que nous trouvons dans Plutarque. Auroit-elle été la femme de l'un des fils du dernier Tarquin? Mais les Romains étoient-ils capables d'honorer d'une maniere si distinguée la bru d'un tyran, qu'ils avoient chassé avec toute sa famille, & dont la memoire leur fut toûjours execrable? Auroit-elle été la premiere femme de Tarquin le superbe? Je sai bien que c'étoit (*e*) une honnête femme, mais son merite n'est point comparable à celui de Tanaquil? Elle ne regna jamais, elle mourut jeune, & ainsi elle n'eut point les occasions de faire paroître ce qu'elle valoit, comme Tanaquil qui vêcut long tems sur le trône. Disons donc que les monumens que l'on voyoit au temple de Sancus apartenoient à cette Reine, & non à l'épouse d'un fils de Tarquin: disons hardiment que Festus & Pline, ou plûtôt Verrius & Varron ont mieux rencontré que Plutarque: mettons ceci entre les meprises de ce dernier qui sont en grand nombre. On m'objectera peut-être que ces sandales & ce fuseau ne conviennent pas à une Reine aussi intriguante que Tanaquil. On vouloit honorer par ces monumens la memoire d'une femme qui n'étoit guere sortie de sa maison, & qui s'étoit occupée de sa quenouille: étoit-ce le caractere de Tanaquil? Je repons qu'à la verité ce fut une habile Reine, une femme d'affaires, une femme d'Etat, & qui temoigna beaucoup de prudence, & beaucoup de fermeté dans les occasions: mais cela n'empêche point qu'elle n'ait pu s'attacher à sa quenouille & à son aiguille, comme à des occupations ordinaires.

(*a*) *Plin. lib.* 8. *cap.* 48. *p. m.* 228. 229.

(*b*) *Festus remarque que Tanaquil prit à Rome le nom de* Caïa Cæcilia. *Son mari pour s'accommoder à l'usage des Romains, se fit apeller* Lucius Tarquinius, *comme le remarque Denys d'Halicarnasse lib.* 3. *cap.* 71.

(*c*) *Harduinus in Plinium, ibid.*

(*d*) *Lib.* 4. *cap.* 4.

(*e*) *Idem Dionys. Halicarn. ibid. c.* 33. *p.* 223. *edit. Lat. in* 8. 1615.

(*D*) *De grandes vertus à sa ceinture.*] Si j'avois dit qu'on la regardoit comme une source de miracles, je me ferois mal exprimé; car les Romains n'avoient pas recours à cette ceinture comme à une cause morale, mais comme à une cause physique. Ils suposoient que Tanaquil avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoient enfermez dans sa ceinture. C'est pourquoi ceux qui alloient en ôter quelques raclures, se persuadoient qu'elles leur aporteroient la guerison, non pas à cause que l'ame de cette Reine recompenseroit leur foi, mais à cause qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainsi l'on ne peut pas faire des comparaisons exactes, entre ceux qui recouroient à la statuë de Tanaquil pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece de l'étole de St. Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part & d'autre il y a beaucoup de credulité. Je laisse aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle, & pour les aider un peu dans cette recherche, je raporte les paroles de mon temoin. (*f*) *Prædia Verrius vocari ait ea remedia quæ Caja Cæcilia uxor Tarquinii Prisci invenisse existimatur, & immiscuisse Zonæ suæ qua præcincta statua ejus est in æde Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex qua zona periclitantes ramenta sumunt: ea vocari ait prædia quod mala prohibeant.* Ce que Pline raporte de la côte de Pelops est tout autrement miraculeux; on la montroit comme un remede, (*g*) *Elide solebat ostendi Pelopis costa quam eburneam affirmabant.* Voilà une relique à miracles parmi les Payens; car Pline venoit de dire qu'il y a des gens dont certains membres (*h*) ont la vertu de guerir les maladies. Il faut donc qu'il pretende que cette partie de Pelops avoit cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Etienne, que de n'avoir pas donné une marque de distinction entre ce qu'il inferoit des termes de Pline, & ce que Pline raporte. Il ne faut jamais negliger cela: ceux qui le negligent sont cause que plusieurs Auteurs citent comme les paroles d'un ancien, ce qui n'est que la paraphrase & les consequences d'un moderne. Voici les paroles de Charles Etienne: (*i*) *Ad quem quidem humerum* (*k*) *post ejusdem Pelopis mortem varia morborum sanabantur genera, & multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.* Mrs. Lloyd & Hofman ne rectifient quoi que ce soit dans ce passage, non pas même la fausse citation.

Un Auteur François qui vivoit au XVI. siecle debite

(*f*) *Sextus Pompeius Festus, de verborum significatione, vocè* prædia.

(*g*) *Plinius lib.* 28. *cap.* 4. *p. m.* 568.

(*h*) Quorundam partes medicæ sunt, sicuti diximus de Pyrrhi regis pollice.

(*i*) *In Dictionario, voce* Pelops.

(*k*) *Pline dit* costa, *& non pas* humerus. *Mais il est le seul qui parle de la côte d'ivoire de Pelops; tous les autres parlent de l'épaule:* Humeroque Pelops insignis eburno. *Virgil. Georg. lib.* 3. *v.* 7.

Auteurs, qu'on la regardoit comme une femme qui avoit été trop (*E*) imperieuse. Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lors que Tarquin le Superbe fit mourir son frere, ni qu'elle (*F*) ait été la mere de ce Tarquin. L'Historien qui a fait voir

debite une chose qu'il n'eût su prouver. *Les Tarquins*, dit-il, (*a*) *avoient fait eriger une statue au milieu de leur logis qui avoit des souliers de chambre seulement, une quenouille & son fuseau, afin que ceus qui suivroient leur famille imitassent leur assidue assiduité en mesnageant sans partir de la maison.* Voilà l'état où l'on a reduit ce que j'ai cité de Pline touchant la statuë de Tanaquil. Chacun se mêle de changer quelque circonstance dans ce qu'il cite; par ce moyen les faits se gâtent, & se pervertissent bien-tôt entre les mains de ceux qui les citent.

(*a*) *Franc. Tillier, Tourangeois, dans son Philogame, pag 120. édit. de Paris* 1578.

(E) *Qui avoit été trop imperieuse.*] Voilà ce que bien des gens concluent de ces paroles de Juvenal. (*b*) *Consulit ictericæ lento de funere matris, Ante tamen de te* TANAQUIL *tua*, & de ces paroles d'Ausone, (*c*) *Tanaquil tua nesciat istud. Tu contemne alios.* Il semble que cela signifie qu'on donnoit le nom de Tanaquil aux femmes qui faisoient trop les maîtresses. C'est le sentiment de Scaliger, (*d*) *Uxorem sanctissimam Paulini, cujus meminit Ambrosius Epist.* XXXXVI. *vocat* Tanaquilem *Ausonius, ridens scilicet: quia ei erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambrosii cognoscimus, videtur secutus uxoris consilium Paulinus in secessu Nolano. Quare vocat eam feminam* Tanaquilem *poëta noster: quia illis temporibus ita solerent uxores vocare, quæ imperabant maritis.* Il confirme cela par un passage de Sidonius Apollinaris, où l'on voit que la femme de Chilperic qui pouvoit beaucoup sur son mari est nommée Tanaquil. Elle est comparée aussi à Agrippine. (*e*) *Quod principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem nostrum Tanaquil sua, & aures mariti virosa susurronum fæce completas, oportunitate salsi sermonis eruderat, cujus studio factum scire vos par est, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cybiratarum veneno nocuisse, neque quicquam (Deo propitiante) nocitura; si modo, quandiu præsens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum præsens Agrippina moderetur.* Voilà un Prince sous la direction de sa femme: mais comme cette direction tournoit au bien des sujets, elle fait honneur à Tanaquil. On en doit conclure que si le premier Tarquin étoit gouverné par son épouse, ce n'étoit pas un malheur. Un autre Commentateur d'Ausone observe que Paulin (*f*) ne trouva pas bon qu'on eût comparé sa femme à une Reine ambitieuse & Magicienne, il eût mieux aimé qu'on l'eût comparée à Lucrece *.

(*b*) *Juvenal. Sat.* 6. *v.* 563.

(*c*) *Auson. epist.* 23. *v.* 31.

(*d*) *Scalig. in Auson. epist.* 23. *p. m.* 678.

(*e*) *Sidon. Apollinar. epist.* 7. *lib.* 5.

(*f*) Moleste tulisse videtur Paulinus in epistola ad Ausonium prima & secunda: & Lucretiæ illi pudicissimæ matronæ comparari maluit, quam isti *Tanaquili*, ambitiosæ mulieri, & sagæ. *Vinetus in Ausonium, epist.* 23. *p.* 678.

(F) *Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lors que... ni qu'elle ait été la mere.*] Les deux filles de Servius Tullius & de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus & de Tanaquil, furent mariées à Lucius Tarquinius & à Aruns Tarquinius. C'étoient deux freres qui ne se ressembloient en rien, non plus que leurs deux épouses: l'un étoit un honnête homme; l'autre un scelerat: l'une des Tullies étoit une honnête femme; l'autre ne valoit rien. Celle-ci avoit été mariée à l'honnête homme; l'autre au scelerat. La mechante Tullie proposa au mechant Tarquin de se marier ensemble; elle lui promit de se defaire de son mari, & lui fit promettre de faire mourir sa femme, & avant que de se quitter ils se plongerent (*g*) dans l'inceste. Aruns Tarquinius fut empoisonné bien-tôt après par sa femme; & Tullie l'aînée par son mari; en suite de quoi les auteurs de ce parricide ne tarderent guere à se marier ensemble, bien moins sans l'opposition du Roi que de son consentement, *magis non prohibente Servio quàm approbante* (*h*). Fabius Pictor debita dans son Histoire Romaine, que Tanaquil enterra Aruns Tarquinius. Il en est fort censuré par (*i*) Denys d'Halicarnasse, qui lui montre que Tanaquil auroit eu alors 115. ans. En voici la preuve. Tarquinius Priscus (*k*) avoit pour le moins 25. ans, lors qu'il alla s'établir à Rome. Il est très-probable que sa femme en avoit 20. Or ils arriverent à Rome la 1. année du regne d'Ancus Martius, selon quelques Historiens, ou la 8. selon quelques autres. Prenons ce dernier party; car s'ils n'y arriverent pas plûtôt, ils n'y arriverent pas plus tard, puis que les Historiens s'accordent à dire qu'Ancus Martius la 9. année de son regne, envoya Tarquinius contre les Latins en qualité de General de la Cavalerie. Puis donc que ce Prince regna 24. ans, il s'ensuit que lors qu'il mourut Tarquin étoit parvenu à sa 42. année plus ou moins, & Tanaquil à l'année 37. de son âge. Si vous joignez à cela les 38. ans du regne de ce Tarquin, vous trouverez qu'il mourut à l'âge de 80. ans, & qu'il laissa Tanaquil âgée de 75. Or Aruns mourut la 40. année (*l*) du regne de Servius Tullius successeur de ce Tarquin. Si donc Tanaquil eût été alors en vie, elle auroit eu 115. ans. Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicarnasse, ni rien de plus legitime que la liberté qu'il se donne de censurer la negligence de Fabius Pictor. (*m*) Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτῷ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ταλαίπωρον. *Adeo parum laboris hic scriptor impendit perquirendæ veritati historicæ.* Il convainc d'une semblable negligence le même Pictor, & plusieurs autres Historiens, qui ont assûré que les deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étoient fils du Roi Tarquin. C'étoit écrire les choses sans prendre garde aux absurditez qui en resultoient. (*n*) Παντάπασι γὰρ ἀπερισκέπτως καὶ ῥαθύμως οἱ συγγραφεῖς αὐτῶν ταύτην ἐξενηνόχασι τὴν ἱστορίαν, οὐδὲν ἐξητακότες τῶν ἀναιρούντων αὐτὴν ἀδυνάτων τε καὶ ἀτόπων. *Omnino enim inconsiderate ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores Latini, non excussis absurdis & impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur.* Voyons ses preuves. Puis que Tanaquil, quand elle perdit son mari, étoit âgée de 75. ans, le plus jeune de ses fils auroit eu alors 25. années; car les femmes cessent d'enfanter après leur année cinquantiéme. L'autre fils auroit eu 27. ans. Eussent-ils été assez simples pour soufrir que Tanaquil les privât de la couronne, en faveur de Servius Tullius? Eût-elle été assez folle & assez denaturée pour les en exclure? L'Auteur represente fortement toutes ces absurditez. Il ajoûte que si Tarquin le Superbe avoit eu 27. ans, lors que Tarquinius Priscus fut tué, il en auroit eu plus de 70. quand il detrôna son beau-pere, & plus de 95. quand on le chassa de Rome; & en-

* Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux, *dit-il, en un autre endroit.*

(*g*) Ἀσμένως δεξάμενος τὰς αἱρέσεις ὁ Ταρκύνιος, καὶ αὐτίκα δοὺς αὐτῇ πίστεις, καὶ λαβὼν τὰ πρωτόλεια τῶν ἀνοσίων γάμων, καὶ διαπραξάμενος, ἀπέρχεται. Libenter conditionem accepit Tarquinius, moxque data & accepta fide, ac delibato incestarum nuptiarum fructu, abiit. *Dionys. Halicarn. lib.* 4. *pag.* 234. *edit. Lips.* 1691.

(*h*) *Livius, lib.* 1. *pag.* 29.

(*i*) *Dionys. Halicarn. ubi supra.*

(*k*) *Idem lib.* 3. *pag.* 211.

(*l*) Ἐν ταῖς ἐνιαυσίαις ἀναγραφαῖς κατὰ τὸν τεσσαρακοστὸν ἐνιαυτὸν τῆς Τυλλίου ἀρχῆς τὸν Ἄρροντα τετελευτηκότα παρειλήφαμεν. In annalibus invenimus anno regis Tullii quadragesimo defunctum Aruntem. *Id. lib.* 4. *p.* 234.

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Id. ib. p.* 211.

voir que cela est faux, a mieux reüssi à refuter (*G*) ses predecesseurs, qu'à éviter de se meprendre.

(*f*) *Voyez la page 681. du 1. volume.*

environ 110. lors qu'il cessa de faire la guerre en personne au peuple Romain. Cependant on le represente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le trône. Il commandoit au siege d'Ardée quand les Romains le detrônerent. Il tâcha pendant 14. ans à se retablir, se trouvant à des (*a*) batailles, & faisant toutes les fonctions d'un General. Quelques Historiens ayant vu ces absurditez, ont suposé qu'il n'étoit point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Geganie seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils alleguent cela sans preuve, n'y ayant point de monumens qui fassent mention de Geganie, ils s'embarassent dans plusieurs difficultez : ils doivent pretendre que Tarquinius Priscus âgé d'environ 80. ans, & ayant deux filles mariées, se remaria neanmoins, & fit des enfans. Ces dernieres objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourroit lui repondre que Geganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, & qu'elle ne seroit point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ 80. ans; & qu'un Roi qui n'a que des filles souhaite, quelque âgé qu'il soit, pourveu qu'il se sente de la vigueur, d'essayer s'il pourra avoir des fils. L'Historien oublie l'une des plus fortes difficultez qu'il eût pu mettre en avant; il ne dit pas que la tradition generale porte, que Tanaquil menagea si bien l'intrigue après la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le trône Servius Tullius. Cela renvoye Geganie au païs des fables, & des êtres de raison. Comment ne s'étonneroit-on pas après tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (*b*) n'ait trouvé qu'un seul (*c*) Auteur, qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étoient point fils du premier Tarquin, mais ses petits-fils. Le sentiment de ce seul Auteur est celui que ce grand Historien a adopté. Tite Live n'a pas eu le même discernement; il a mieux aimé suivre la foule (*d*), & s'est accablé d'un tas de difficultez qui font tort à sa memoire. Voyez la dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live, ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises, dans le recit des avantures des Tarquins. La plus grande objection qu'on puisse opposer à Denys d'Halicarnasse, est de dire que Tanaquil n'eût point travaillé à élever sur le trône Servius Tullius son gendre, si elle eût eu deux petits-fils; mais on peut repondre qu'ils étoient encore au berceau, & que l'état des affaires demandoit un successeur qui fût en âge de regner vigoureusement, & par lui-même. Elle a dû donc preferer son gendre à ses petits-fils.

(*G*) *L'Historien… a mieux reüssi à refuter… qu'à éviter de se meprendre.*] Il est tombé dans ses propres pieges; car il a donné à Tanaquil une fille, dont il est aussi absurde qu'elle soit la mere, qu'il est absurde que Lucius Tarquinius, & Aruns Tarquinius soient ses fils. Il pretend (*e*) que Brutus étoit fils de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus, & de Tanaquil; & il dit que Brutus étoit fort jeune, lors que son pere & son frere aîné furent mis à mort par les ordres de Tarquin le Superbe, Servons-nous contre lui de ses raisons. Si la mere de ce Brutus étoit fille de Tanaquil, elle avoit 25. ans lors que son pere fut assassiné, & 69. lors que Tarquin le Superbe usurpa le trône. Brutus auroit eu donc alors pour le moins 19. ans. Il n'y a point d'aparence que Tarquin ait fait mourir son beau-frere & son neveu, la même année qu'il ôta la vie à Servius Tullius. Il est probable qu'il avoit la politique de laisser des intervalles entre ses grans crimes. Disons donc que Brutus avoit pour le moins 20. ans lors qu'on fit mourir son pere; mais s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas bien eu le tems de faire paroître son esprit? Il en faut infiniment pour ne se jamais dementir, quand on veut cacher un grand cœur, un grand genie, un grand dessein, sous l'exterieur d'un homme hebeté. Il reüssit admirablement à tenir toutes ces choses envelopées, sous les fausses aparences d'une ame stupide. Il avoit donc beaucoup d'adresse, & de grandes qualitez; il les eût donc fait conoître avant la mort de son pere; il auroit donc eu le même sort que son frere aîné; le tyran les eût fait mourir tous deux, pour ne pas craindre que la mort de leur pere fût vengée. Il faut donc dire que Brutus n'avoit pas fait encore paroître ses qualitez naturelles. Il n'avoit donc pas 19. ans lors que Tullius fut detrôné. Donnons luy en 15. comme nous faisons dans son (*f*) article; il sera né l'an 54. de la vie de sa mere, ce qui ruine quelques objections de Denys d'Halicarnasse.

Laurent Valla fait valoir contre Tite Live l'argument tiré de l'âge des fils de Tarquin, comme si cet Historien avoit declaré que Brutus & eux étoient de même âge; mais je ne voi pas que Tite Live dise cela, & qu'on le puisse inferer de ce que Brutus les suivit à Delphes. Cet argument seroit très-fort contre Denys d'Halicarnasse, qui nous aprend (*g*) que le mariage de Tarquin & de Tullie tombe sur l'an 40. du regne de Servius Tullius: d'où il s'ensuit que les enfans de Tarquin n'avoient que 2. ou 3. ans lors que leur pere s'empara du trône. S'il faloit donc que Brutus fût à-peu-près du même âge, il seroit né l'an 65. ou 66. de la vie de sa mere. Je ne voudrois point presser cette preuve; car encore que cet Historien nous aprene que Tarquin voulut que Brutus (*h*) fût élevé avec ses enfans, il n'est pas permis de lui imputer d'avoir pretendu qu'ils ne fussent pas beaucoup plus jeunes que Brutus. Un garçon de 18. à 20. ans peut fort bien être donné pour compagnon à des Princes de 7. ou 8. ans, & sur tout lors que cette familiarité, vaine aparence d'honneur, n'est destinée qu'à leur servir de jouët. Dans le fond il faut reconoître necessairement qu'ils étoient plus jeunes que lui; car il avoit des enfans assez âgez pour se mêler dans une conspiration, lors que (*i*) l'aîné des fils de Tarquin n'avoit pas encore 30. ans. Notons une autre faute de Denys d'Halicarnasse. Il dit 1. que si Tarquin le Superbe eût été fils du premier Tarquin, il auroit eu 27. ans lors que le premier Tarquin fut tué. 2. Que Servius Tullius ne l'eût surpassé (*k*) que de 3. ans. 3. Que Servius Tullius posseda 40. ans la couronne, qui fut mise sur sa tête après la mort du premier Tarquin. 4. Que cela étant Tarquin le Superbe auroit eu plus de 70. ans, lors que Servius Tullius fut detrôné. Cette consequence est très-

(*a*) *Selon Tite Live* l. 2. p. 48. *il poussa son cheval contre le Dictateur Romain à la tête de l'armée, & fut blessé.*

(*b*) *Ubi supra, p.* 213.

(*c*) *Lucius Piso Frugi.*

(*d*) Hic L. Tarquinius, Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parum liquet: pluribus tamen auctoribus filium crediderim. *Titus Livius, lib.* 1. *p.m.* 29. *A.*

(*e*) *Dionys. Halicarn. lib.* 4. *pag.* 264.

(*g*) *Dionys. Halicarn. lib.* 4. *pag.* 234.

(*h*) Διαιτᾶσθαί τε μετὰ τῶν οἰκείων παίδων ἐπέτρεψεν, οὐ διὰ τιμὴν, ὡς ἐσκήπτετο πρὸς τοὺς πέλας, οἷα δὴ συγγενεῖ, ἀλλ' ἵνα γέλωτα παρέχῃ τοῖς μειρακίοις, λέγων τε ἀνόητα πολλὰ, καὶ πράττων ὅμοια τοῖς κατ' ἀλήθειαν ἠλιθίοις. Versarique inter liberos suos patiebatur, non honoris causa, ut videri voluit, quasi cognatum; sed ut ridiculis dictis factisque oblectamento esset adolescentibus, quemadmodum solent veri fatui. *Id. ibid. pag.* 264.

(*i*) *L'année que Tarquin fut chassé. Or on le chassa la* 25. *année de son regne, & il avoit commencé de regner* 4. *ans après avoir épousé Tullie; car Servius Tullius fut detrôné l'an* 44. *de son regne.*

(*k*) Τρισὶ μόνον ἔτεσι θατέρου πρεσβύτερος ἦν. Triennio tantum eorum alterum antecederet. *Ibid. pag.* 212.

TANDEMUS*, Heretique qui s'éleva en Allemagne sous l'Empereur Henri V. environ l'an 1124. & qui repandit particulierement ses erreurs parmi les bourgeois d'Anvers. C'étoit un laïque qui avoit la langue bien penduë, & qui surpassoit en subtilité d'esprit, en éloquence, & en bien d'autres choses les plus grans Clercs de son tems. Il étoit magnifique (*Z*) dans ses habits, sa table étoit bien servie, & il se faisoit suivre par trois mille hommes armez, avec lesquels il venoit à bout de ce que les attraits de son langage n'avoient pu faire. Il avoit tellement infatué ses sectateurs, qu'ils buvoient de l'eau qui lui avoit servi de bain, & qu'ils la gardoient comme une relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pu seduire beaucoup de gens avec des doctrines, & avec des actions aussi choquantes qu'étoient les siennes. Il soutenoit que ce n'étoit point une action de sensualité, mais plûtôt de spiritualité, que d'avoir à faire avec une fille en presence de sa mere, & avec une femme à la vuë de son mari; & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit ceux qu'il ne pouvoit pas persuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Eucharistie; & il ne reconoissoit point de distinction entre les laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un Prêtre avec lequel il se trouva dans un bateau, lui donna un coup sur la tête qui le tua. Ses erreurs ne furent pas d'abord extirpées; mais enfin on fit revenir dans le giron de l'Eglise les devoyez. Norbert † fut le principal instrument de leur conversion: il toucha de telle sorte & les hommes & les mes, qu'ils raporterent les hosties qu'ils avoient gardées pendant dix ans ou dans quelque trou, ou dans quelque coffre ‡.

* *On le nomme aussi* Tanchelin.

† *C'est le fondateur de l'Ordre de Premontré.*

‡ *Prateolus voce* Tandemus *ex Sigeberto.*

TAPHIENS, peuples situez vers l'Acarnanie, les mêmes que les Teleboes. Voyez les remarques sur l'article TELEBOES.

TARPA (SP. METIUS, ou MÆCIUS) étoit un Censeur, ou un Critique des poësies qui devoient être recitées sur le theatre. Il avoit quatre Collegues, & il faloit (*A*) que l'un d'eux donnât son aprobation aux pieces, avant qu'el-

très-mauvaise; & plûtôt que de l'imputer à l'Historien, j'aimerois mieux dire que ses Copistes ont sauté le mot τέτταρα, *quatuor*; car il ne pouvoit pas ignorer que Servius Tullius a regné 44. ans.

Avez vous pris gardé, me disoit l'autre jour un homme, qu'Henri Glareanus (*a*) après avoir lu la dissertation de Laurent Valla, & les argumens de Denys d'Halicarnasse contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'Arbre genalogique des Tarquins. Il donne pour fils au premier Tarquin les 2. gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mere de Brutus. Qu'Etienne (*b*) Paquier ait commis la même (*c*) faute, je ne m'en étonne pas tant; car peut-être n'avoit-il jamais ouï parler de l'Ecrit de Laurent Valla, ni observé la dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor, & contre les autres Historiens de Rome. Je sai bien l'aveu qu'a fait Glareanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis astruens argumentis.* Generalement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je croi neanmoins avec Glareanus qu'il ne les avoit pas derobées à cet ancien Historien; il avoit lu les anciens Auteurs; mais enfin de plus savans hommes que lui ignorent en composant que telles ou telles choses se rencontrent ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile &c. Il proteste qu'il ne savoit pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves; & il est beaucoup plus franc que Perrot & Politien, à reconoître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fond. (*d*) *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum suopte hoc ingenio expiscatum contendat, quod ipse fatetur in priore defensione adversus Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Valla aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, & unde habuerit quod scripserit: secus certè atque Perottus in suo cornu; aut in suis operibus Politianus, gloriolæ ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, etsi bonæ literæ eis multum debent.* J'écoutai patiemment cet homme, & je lui fis voir en suite que Glareanus se declare assez manifestement contre Tite Live, & qu'il avertit qu'il ne donne la genealogie des Tarquins, que selon le plan de cet Auteur. J'alleguai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un plagiaire; c'est qu'il ne s'est point servi d'une observation (*e*), qui pouvoit donner de nouvelles forces à ses argumens, & que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir.

(*a*) *Glareanus in annotationibus ad lib. 1. T. Livii, p. m. 40.*

(*b*) *Dans la 7. lettre du 9. livre fol. m. 361.*

(*c*) *Excepté qu'il veut que Brutus fut cousin germain de Tarquin fol. 361. verso; en quoi il se trompe.*

(*d*) *Glareanus ubi supra.*

(*e*) *Denys d'Halicarnasse montre que Lucumon alla à Rome la 8. année du regne d'Ancus pour le plus tard, d'où il s'ensuit qu'il vêcut à Rome 16. ans avant que d'y regner. Or Laurent Valla se contente de l'y faire vivre 10. années.*

(*Z*) *Magnifique dans ses habits.*] Voilà un coup de massuë pour Moreri, qui a dit (*f*) que Tandemus avoit renouvellé l'heresie des Adamites. Ceux-ci avoient pour leur caractere de distinction le dogme de la nudité, & personne ne remarque que Tandemus ait voulu que l'on montrât tout son corps, comme Adam & Eve le montroient avant leur chute. Il aimoit au contraire le luxe dans les habits, *In* (*g*) *pretioso habitu & vestibus deauratis incedens.*

(*A*) *Il faloit que l'un d'eux.*] Nous trouvons cette particularité dans l'un des Scholiastes d'Horace, sur ces paroles de la 10. satire du 1. livre.

- - - Hæc ego ludo
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa,
Nec redeant iterum atque iterum spectata theatris.

Metius Tarpa, dit-il, *fuit judex criticus, auditor assiduus poëmatum & poëtarum in æde Apollinis seu Musarum, quo convenire poëtæ solebant suaque scripta recitare, quæ nisi à Tarpa aut alio critico, qui numero erant quinque, probarentur, in scenam non* de-

(*f*) *Sous le mot Adamites.*

(*g*) *Prateol. in elencho hæres. voce* Tandemus.

qu'elles fussent produites sur la scêne. Pour cet effet on donnoit un rendez-vous aux Poëtes dans le Temple d'Apollon Palatin : ils y lisoient leurs Ouvrages, & on prononçoit après cela sur leur destinée. Les conoisseurs n'étoient pas toûjours contens du goût de Tarpa; cela paroît par un * passage de Ciceron. Il est pourtant vrai qu'Horace qui n'épargnoit pas trop les gens, ne dit (B) rien de ce Critique qui ne le puisse faire plus estimer, que mepriser.

TASSO (TORQUATO) Poëte Italien, l'un des grans Esprits du XVI. siecle. Voyez sa Vie composée par Mr. l'Abbé Decharnes. C'est un Ouvrage † très-curieux, & qu'il est facile de trouver. J'ai recueilli beaucoup de fautes que plusieurs Auteurs ont faites en parlant de cet Italien, mais je suis forcé de les renvoyer à un autre tems.

TAVERNIER (JEAN BAPTISTE) Baron (A) d'Aubonne, l'un des plus grans Voyageurs du XVII. siecle, nâquit à Paris ‡ l'an 1605. L'inclination naturelle qu'il avoit à voyager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voyoit (B), & qu'il entendoit tous les jours dans le logis de son pere. Il commença de si bonne heure à contenter cette passion, qu'*à l'âge ‡ de 22. ans il avoit vû les plus belles regions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Païs-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie, & l'Italie.* Il fit six voyages *en β Turquie, en Perse, & aux Indes, pendant l'espace de 40. ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir.* Il en faisoit un septiéme lors qu'il γ mourut à Moscou, au mois de Juillet 1689. Il avoit gagné de grans biens par le commerce qu'il faisoit en pierreries; & neanmoins il se vit incommodé sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un de ses neveux δ, qui dirigeoit dans le Levant une cargaison de deux cens vingt-deux mille livres d'achat en France, qui devoient avoir produit plus d'un million. On croit que l'esperance de remedier à ce desordre, le porta à entreprendre son dernier voyage. Il avoit ramassé un grand nombre d'observations; mais il n'avoit guere apris ni à parler ni à écrire en François; & ce n'est point lui qui a dressé les (C) relations qu'il nous a données.

* Reliquas partes diei tu consumebas his delectationibus quas tibi ipse ad arbitrium tuum compararas: nobis autem erant ea perpetienda quæ scilicet Sp. Mæcius probavisset. *Cicero, ep. 1. l. 7. ad famil.*

† *Imprimé à Paris l'an 1690. & reimprimé en Hollande. Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans mois de Decembre 1690. pag. 160.*

‡ *Sa taille douce au devant du 1. tome de ses voyages marque qu'il avoit 74. ans en 1679.*

‡ *Tavernier, preface du 1. tome de ses voyages.*

β *Voyez le titre de ce même tome.*

γ *Voyez le Mercure Galant de ce tems-là.*

δ *Ibid.*

deferebantur. Voilà une charge qu'on peut comparer à celle qu'ont les Censeurs de livres, dans les païs d'Inquisition, mais c'étoit une charge proprement dite, tant à cause de la peine d'ouïr tant de lecteurs, qu'à cause du double peril que l'on couroit. Les pieces rejettées vous attiroient le ressentiment terrible de l'Auteur, *genus * irritabile vatum*, & celles qui étoient admises pouvoient ne pas plaire au peuple, ou aux personnes de bon goût.

* *Horat. epist. 2. lib. 2.*

(B) *Ne dit rien de ce Critique.*] Horace parle encore de lui dans sa lettre *de arte Poëtica*, & voici en quels termes.

Si quid tamen olim
Scripseris, in Meti descendat judicis aures,
Et patris, & nostras.

Vossius (a) après avoir observé qu'Achille Statius (b) avouë, qu'il ne se souvient point d'avoir rien lu touchant ce Metius Tarpa, ailleurs que dans la 10. satire du 1. livre d'Horace, dit qu'il en est aussi fait mention dans la 10. satire du 1. livre, & repete ce qu'Horace y dit de Tarpa. On voit bien que c'est là l'effet d'une grande distraction. Vossius savoit qu'Horace a parlé deux fois de ce Critique, savoir dans la 10. satire du 1. livre, & dans sa lettre *de Arte Poëtica*; & ne songeant pas que l'endroit conu à Statius est celui de la 10. satire, il l'y renvoye. On ne sait pas s'il s'aperçut de cette meprise après l'impression; car encore qu'il y ait dans ses *addenda* plusieurs choses qu'il veut être inserées à la page où Achille Statius vient sur les rangs, & que le passage qui concerne Metius dans la lettre *de Arte Poëtica* soit du nombre de ces choses, on ne se voit pas averti qu'il faille rien corriger à cette page.

(a) *Vossius, de imitat. & recitat. Veterum pag. 53.*

(b) *Notis ad Hor. 10. sat. l. 1.*

(A) *Baron d'Aubonne.*] Ayant été annobli par le Roi de France, il acheta cette Baronnie qui est située au païs de Vaud, proche le Lac de Geneve, dans le Canton de Berne. Il fut obligé de s'en defaire ou pour payer ses dettes, ou pour les preparatifs du dernier voyage des Indes. Elle fut achetée par Monsieur du (c) Quesne, qui s'y retira après la revocation de l'Edit de Nantes. Il la possede encore, & y reside, ayant mieux aimé cette retraite, que les grans emplois qu'il eût pu pretendre en changeant de Religion.

(B) *Les choses qu'il voyoit & qu'il entendoit... dans le logis de son pere.*] Son pere natif d'Anvers fut s'établir à Paris, & y fit un fort beau trafic de Cartes de Geographie. Les curieux qui en achetoient chez lui tous les jours, discouroient à perte de vuë sur les païs étrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son inclination à la vuë de tant de Cartes, & à l'ouïe de tous ces discours.

(C) *Ce n'est point lui qui a dressé les relations.*] Elles parurent (d) en deux volumes l'an 1679. & contiennent ses six voyages. Depuis cela il mit au (e) jour une Relation de l'interieur du Serrail, & quelques Traitez singuliers, comme une Relation du Japon, & du Royaume de Tunquin; l'Histoire de la conduite des Hollandois en Asie, &c. C'est dans ce dernier Traité qu'il a medit violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la Compagnie des Indes Orientales; & il est juste de remarquer qu'il declare dès l'entrée, qu'il *ne (f) blâme pas la conduite des Hollandois en general;* au contraire il en fait un grand éloge. *Je ne touche point ici,* ajoûte-t-il, *le corps des Etats Generaux que je respecte; je ne parle que des particuliers.*

(c) *Fils aîné du celebre Monsieur du Quesne, le plus grand homme de Mer qu'on ait vu en France.*

(d) *A Paris in 4. on les a rimprimées en Hollande in 12.*

(e) *A Paris in 4. l'an 1681. reimprimé en Hollande in 12.*

(f) *Tavernier, Histoire de la conduite des Hollandois en Asie chap. 1. pag. 241. du 3. tome de ses Relations, édit. de Hollande.*

nées. Il y en a une où il dit beaucoup de mal des Hollandois *. Il a été furieusement injurié dans l'Esprit de Mr. Arnauld; & l'on croit qu'il eût demandé justice de cet afront ou aux Tribunaux civils, ou aux Tribunaux ecclesiastiques de Hollande, s'il n'eût consideré que son adversaire se couvriroit du pretexte d'avoir vengé le païs, & la religion. Ceux qui ont goûté cette raison de sa patience, se sont étonnez qu'il n'ait (*D*) point payé quelque Auteur qui le vengeât. Mr. Chap-

* Voyez la remarque C.

ticuliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions. Si l'on veut savoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses Memoires, on n'a qu'à lire ce qui suit: c'est Mr. Chappuzeau qui parle. „ (*a*) A son retour en 1668. se voyant beaucoup „ de bien, il (*b*) s'avisa d'acheter la Baronnie „ d'Aubonne au Canton de Berne; il vint à Geneve pour ce sujet, & logea quelque tems chez „ moy. L'amitié fut alors renoüée; mais à une „ condition fort onereuse, qui étoit de donner „ quelque forme à son cahos, comme vous nommez tres bien les memoires confus de ses six „ voyages, qu'il avoit tirez en partie d'un certain „ Pere Raphaël pauvre Capucin, qui demeuroit „ depuis long tems à Ispaham. Je l'amusay plus de „ 2. ans dans l'esperance qu'il eut que je luy prêterois ma plume: mais enfin perdant patience, & „ me trouvant à Paris où j'étois appellé pour mes „ affaires, quelque repugnance que j'eusse pour „ bien des raisons à faire ce qu'il vouloit, dequoy „ plusieurs de mes amis ont été temoins, il trouva enfin le moyen de m'y engager par une force „ superieure. Il employa pour cela le credit de „ Monsieur le premier President de Lamoignon, „ qui ayant parlé au Roy de cette affaire, à ce „ qu'il me fit entendre, me dit que sa Majesté desiroit de voir les voyages de Tavernier, & que „ celuy-cy ne pouvant trouver d'autre homme que „ moy dont il pût s'accommoder pour ce travail, „ il ne falloit pas le reculer davantage. Monsieur „ de Lamoignon, & Monsieur de Baville son fils „ aimoient à l'entendre habler de ses voyages, & „ le premier étant d'ailleurs curieux de medailles, „ il en avoit receu un bon nombre de Tavernier, „ comme celuy-cy me l'a souvent dit, ce qui l'obligeoit par reconnoissance à prendre ses interêts. Ainsi, Monsieur, si vous sçaviez combien j'ay été mortifié, pour ne pas dire martirisé pendant plus d'un an qu'a duré ce miserable „ travail, par l'esprit brusque du mari, & par l'esprit ridicule de la femme, vous n'auriez sans „ doute pas eu assez de cruauté pour m'insulter sur „ une chose que je n'ay faite qu'à mon corps defendant, avec une horrible repugnance, & „ sans aucun fruit. C'est ce que beaucoup d'honnêtes gens pourroient encore vous temoigner. „ Vous sçaurez d'ailleurs, Monsieur, que lors „ qu'il fallut venir au chapitre de la conduite des „ Hollandois en Asie, les amis à qui Monsieur „ Tavernier communiquoit ses memoires, qu'il „ tiroit pour la plûpart de sa tête, & qu'il me dictoit en son patois, sans avoir rien d'écrit que ce „ qu'il avoit eu du Capucin, le dissuaderent autant qu'ils purent de toucher cette corde: j'en „ fis de même, & ni eux, ni moy n'ayant pu venir à bout d'un homme que vous avez bien depeint, je luy declarai nettement, qu'il pouvoit „ chercher un autre que moi pour coucher sur le „ papier un pareil discours. Après les éloges magnifiques, qu'avec autant de reconnoissance que „ de justice je donnay il y a vingt ans à la nation „ Hollandoise, dans le premier volume de mon „ Europe Vivante, dont il s'est fait deux éditions „ en François, & une traduction en Alleman; „ après, dis-je, tous ces éloges qui partent du „ cœur, & qui sont si bien fondez, aurois-je pu „ lâchement me dementir, & avoir une si honteuse complaisance? Sur mon refus donc, qui „ nous brouilla quelques jours, & faillit à nous „ brouiller pour jamais, Monsieur Tavernier eut „ recours au Sr. de la Chapelle Secretaire de Monsieur de Lamoignon, dont j'ai parlé. Il lui prêta sa plume; & c'est le même, qui après que „ je fus de retour à Geneve, écrivit le troisiéme „ volume des Relations dudit Tavernier, où se „ trouve l'Histoire du Japon, & dans lequel ou „ par imprudence, ou par malice, il fait parler „ un Protestant dans le langage de Rome. Il „ m'est facile de prouver mon *Alibi*, & que j'étois à Geneve avec ma famille, & non à Paris, „ lors que ce troisiéme volume fut écrit & imprimé. „

(*a*) Defense du Sr. Samuel Chappuzeau contre une satire intitulée l'Esprit de Mr Arnaud p. 7.

(*b*) C'est-à-dire Mr. Tavernier.

Il ne sera pas inutile que j'avertisse mes Lecteurs, que les Jesuïtes se sont plaints (*c*) des relations de Tavernier. Voyez ce que Mr. Arnaud leur a repondu (*d*).

(*D*) *Se sont étonnez qu'il n'ait point payé quelque Auteur qui le vengeât.*] Quoi que Mr. Tavernier n'eût point fait les livres qui ont paru sous son nom, il étoit pourtant obligé de se regarder comme Auteur, & d'agir sur ce pied-là par raport à ceux qui le voudroient critiquer. Je veux dire que selon l'ordre, & selon les loix de la Republique des lettres, il ne devoit opposer que livre à livre. La critique d'un Ouvrage est à proprement parler un procés que l'on intente à un Auteur devant ses juges naturels. On l'ajourne à comparoître devant le public pour voir dire ou qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. Le voilà donc cité au tribunal legitime; car c'est au public à juger en premiere & en derniere instance de ces sortes d'accusations. Il ne faut donc pas que cet Auteur se pourvoye devant d'autres Juges. Ce seroit temoigner trop clairement sa foiblesse, ce seroit changer l'ordre des choses, & vouloir supléer à son ignorance par le credit qu'on espereroit de trouver à force d'intrigues au tribunal des Magistrats (*e*). Mais j'excepte de cette regle les Auteurs que l'on attaque en leur honneur; car si un Critique ne se contente pas de reprocher une mauvaise version, un faux principe, une mauvaise consequence, une citation infidele &c. s'il reproche aussi un deshonneur de famille, un vol, un adultere, un crime d'Etat &c. il est fort permis de le traduire devant les Juges seculiers. L'accusé quelque habile qu'il puisse être, & sans temoigner qu'il se defie de sa plume, peut fort bien passer d'un tribunal à un autre, & en declinant la jurisdiction du public, avoir son recours aux Magistrats, & aux loix que les Souverains ont établies contre les libelles difamatoires. Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours; car il peut se contenter de la voye courte du dementi;

(*c*) Dans le 2. volume de la defense des nouveaux Chretiens.

(*d*) A la fin du 3. tome de la Morale pratique.

(*e*) Conferez ce qui sera dit dans les remarques de l'article Thomas.

Chappuzeau maltraité dans le même livre à son occasion, ne s'est (*E*) point tû tout-à-fait.

TAURELLUS (NICOLAS) Medecin & Philosophe, nâquit à Mombelliard le 26. de Novembre 1547. Il fut reçu Maître en Philosophie à Tubinge l'an 1565. & lors que les Magistrats de Nuremberg établirent une Academie à Altdorf l'an 1581. ils lui confererent la profession en Medecine *. Il l'exerça en habile homme; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin batu, il se fit des ennemis, & il se commit avec les Theologiens. Ceux d'Heidelberg le diffamerent (*A*) comme un Athée. Il † mourut à Altdorf au mois de Septembre 1606. C'étoit

* *Tiré de Melchior Adam, in vitis Medicorum pag.* 403.

† *Id. ib.*

menti, à l'exemple du Pere Valerien (*a*): il peut avec un *mentiris impudentissime*, couvrir de honte ses accusateurs, & se justifier pleinement, à moins qu'ils ne prouvent leurs accusations. De sorte que tout Auteur frapé de la foudre du bon Pere Valerien, passera devant tous les Juges équitables pour un calomniateur public, lors qu'il n'aportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avoit accusez, *actore non probante absolvitur reus.* Comme donc l'insulte que Tavernier avoit reçuë dans l'Esprit de Mr. Arnaud passoit les bornes d'une critique, & tenoit beaucoup du libelle diffamatoire, il étoit permis à cet Auteur de porter ses plaintes aux Magistrats, ou aux Consistoires. Il n'y étoit pas obligé necessairement; mais il auroit pu le faire sans sortir de l'ordre que les Auteurs critiquez doivent observer. Il fit du bruit (*b*) dans les cabarets, & dans les ruës; il menaça, il marqua même le jour & l'heure où il paroîtroit au Consistoire Wallon de Rotterdam, pour demander l'execution des loix canoniques contre le Ministre qui l'avoit deshonoré: mais ce furent de vaines menaces; il se retira tout doucement, & n'intenta nul procés. Et pour dire la verité il n'étoit guere en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considere le credit de sa partie, soit qu'on regarde le pretexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'auroit pas manqué d'exagerer les outrages contenus dans le Traité de la conduite des Hollandois. Sa cause seroit devenuë favorable par cet endroit-là; encore que les personnes judicieuses n'ignorassent pas la diference qu'il faut faire entre un Auteur qui medit des Hollandois en general, ou de la puissance souveraine des sept Provinces Unies; & un Auteur qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandois negocians dans un autre Monde, à 2000. lieuës de leurs maîtres. Tavernier n'a fait (*c*) que la derniere de ces 2. choses. Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui aprouvât les boutades & les saillies de l'Esprit de Mr. Arnaud contre ce fameux Voyageur. De quoi se mêle l'Auteur de cette satire, disoit-on, qui a requis cela de ses mains? Avoit-il reçu une commission speciale de repondre? S'il s'est ingeré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le party d'opposer relation à relation, faits à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandois que Tavernier, comme Mr. Chappuzeau (*d*) l'en a convaincu. Notez que Tavernier étant en Hollande depuis la publication de son 3. volume, y reçut des honnêtetez & des caresses. Voyez ce que Mr. Leti (*e*) dit là-dessus; la chose est curieuse. Voyez aussi touchant la question si Tavernier a été patient les (*f*) Entretiens sur la Cabale chimerique.

(*a*) *Voyez l'article* Magni *pag.* 468.

(*b*) *Voyez les Entretiens sur la Cabale Chimerique p.* 202. *& suiv.*

(*c*) *Voyez ci-dessus remarque C lettre f.*

(*d*) *Chappuzeau, ubi supra pag.* 8.

(*e*) *Dans la dissertation qu'il a mise au devant de* la Monarchia Universale del Re Luigi XIV. *imprimée à Amsterdam* 1689.

(*f*) *Page* 201. *& suiv.*

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les Juges civils, ou devant les Juges ecclesiastiques contre l'Auteur de l'Esprit de Monsieur Arnaud, on ne peut trouver assez étrange que pour le moins il ne se soit point servi des armes d'Auteur, je dis des armes d'emprunt, car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroyables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'Ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de Monsr. Arnauld, & rien n'étoit plus aisé que d'en confondre l'Auteur. Cependant par un exemple d'impunité que l'on n'avoit jamais vu, & qu'on ne verra peut-être jamais, cet Ouvrage est demeuré sans reponse. Il y auroit à dire sur ce sujet une infinité de choses curieuses; j'avois dessein de m'y arrêter un peu, ou même beaucoup; mais il me reste trop peu de feuilles dans ce volume, à proportion des materiaux encore plus importans que je voudrois employer; & que je suis obligé de renvoyer en partie à un autre tems, faute de place. Je suprime donc tout ce que j'avois ramassé touchant cet article.

(*E*) *Mr. Chappuzeau . . . ne s'est point tû tout-à-fait.*] Il a été diffamé de la maniere du monde la plus sanglante & la plus cruelle dans l'Esprit de Mr. Arnauld, & neanmoins il a gardé le silence pendant sept ans, quoi qu'il eût à dire de très-bonnes choses pour sa justification, comme il le montra enfin l'an 1691. par un (*g*) Ecrit qu'il publia à la Haye. Ce sont deux lettres écrites *au Sr. Pierre Jurieu l'Auteur du libelle.* Il le convainc de fausseté sur plusieurs chefs; & quoi qu'il lui dise des choses assez piquantes, il ne sort jamais des bornes de la sagesse & de la moderation: il lui represente même charitablement & chretiennement les devoirs evangeliques. En un mot on diroit que c'est un Ministre, mais un veritable Ministre non offensé qui parle à un seculier, & non pas un seculier offensé qui s'adresse à un Ministre son offenseur.

(*A*) *Qui le diffamerent comme un Athée.*] Gisbert Voet va nous en aprendre l'occasion. Il se fait faire cette demande. (*h*) *Cur* Theologi Heidelbergenses *ante annos aliquot* Nicol. Taurellum *philosophum non ignobilem, dixerint Atheum Medicum*, in literis ad Deputatos Synodi Holland. super libro & causâ Conr. Vorstii perscriptis? *Et an non falcem miserint in alienam messem, & indignè traduxerint istius aliorumque similium magnorum virorum inventa ad illustrandam & perficiendam philosophiam?* Et il y repond. *Arbitror eos respexisse paradoxa non pauca quæ imprimis* compendio Metaphysico, *&* Triumpho Philosophiæ *inspargit; & ad divina ac Theologica passim applicat: quibus limites communis hodierno Christianismo Theologiæ transiliri, & dogmata nonnulla conquassari, atque adeo Scepticis, Libertinis, aliisque*

(*g*) *Ce sont deux lettres qui ne contiennent que* 10. *pages in* 4. *à deux colonnes. J'ai raporté ci dessus le titre de cet écrit.*

(*h*) *Gisb. Voetius disput. select. t.* 1. *pag.* 200.

C'étoit un tems de contagion; & dès * qu'il vit que l'une de ses servantes avoit la peste, il abandonna de nuit son logis; mais il y retourna un peu après, & mourut le même jour. Il publia quelques livres qui firent (*B*) assez de bruit.

TECMESSE, fille d'un Prince (*A*) Phrygien, devint captive lors que les Grecs ravagerent tous les païs situez au voisinage de Troye. Ajax trouva cette prisonniere si à son gré, qu'il en fit sa concubine. Elle oublia peu-à-peu la chute de sa Maison; & conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettoit de † la faire Reine, qu'elle fut extremement (*B*) affligée de sa mort. Il avoit eu d'elle un fils qui fut nommé Eurysaces, & qui regna dans Salamine après la mort de Telamon pere d'Ajax. Teucer second fils de Telamon voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'Ile de Cypre, mais ‡ Eurysaces l'en empêcha. Les Atheniens honorerent d'une façon particuliere Ajax & son fils. Pausanias temoigne ⊥ que les honneurs qu'ils leur avoient decernez subsistoient encore de son tems, & qu'on voyoit encore à Athenes un autel d'Eurysaces. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crete β donne à Ajax, & qu'il nomme Achantides. Sa mere s'apelloit Glauca. Il fut mis aussi bien qu'Eurysaces entre les mains de Teucer, lors que les Grecs s'embarquerent pour s'en retourner chez eux γ. Quelques-uns ont dit δ que la colere de Telamon contre Teucer, vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmesse & Eurysaces. Il s'étoit mis sur un vaisseau qui avoit fait plus de diligence que les autres.

* *Paulus Freherus in Theatro virorum illustrium* 1320.

† *Quintus Calaber l.5.v.546.*

‡ *Justin. l.44.c.3.*

⊥ *Lib. 1. pag 33.*

β *Dictys Cret. lib. 5. Voyez ci-dessous la remarque* C.

γ *Dictys ibid.*

δ *Apud Servium in Æn. l. 1. v. 619. où au lieu de* Theomissam *il faut lire* Tecmessam, *& au lieu de* Turisacen *il faut lire* Eurysacen.

que fanaticis & secundi generis Atheis causam nimis tradi non immerito metuendum est. De intentione illius viri nolumus judicare, nec cætera ejus inquirimus. Aliter etiam judicamus de ingeniosis ipsius disputationibus, in naturalibus *contra Piccolomineum, Cæsalpinum, aliosque physicos: ubi omnem libertatem Socraticam tollere nolimus: nec theologici hoc fori est, sed medici, physici, mathematici: quomodo viceversa, metaphysica, pneumatologica, & theologica naturalia non tam, nedum solius, physico-medici & mathematici fori sunt, quam theologici. Videant ergo juniores, ut cum judicio legant philosophemata ejus, quæ naturalia transcendunt.* Quoi que cet Auteur celebre n'ait pas voulu condamner bien nettement les Theologiens d'Heidelberg, il nous donne lieu de croire qu'ils allerent un peu trop vite. Il faut garder de telles accusations pour les bonnes fêtes, il ne faut pas les mettre à tous les jours. On voit que d'autre côté il rend justice à ce Professeur, qui avoit certainement bien de l'esprit, & qui disputoit subtilement. Un passage que j'ai cité au 1. volume (*a*) nous aprend qu'il a été accusé d'Atheïsme par ce même Theologien; mais il faut que je dise ici que les termes de l'original ne sont pas si forts. Ils ne le traitent que de pousseur de paradoxes: (*b*) *Assertio παραδοξολόγυ Taurelli.*

(*B*) *Il publia quelques livres.*] Une methode des pronostics de Medecine; des notes sur les Oeuvres d'Arnaud de Villeneuve; *Discussiones Physicæ de mundo contra Piccolomineum: Discussiones Physicæ & Metaphysicæ de cælo adversus eundem: Alpes cæsæ*, c'est un livre contre Cesalpin: *de infiniti continui sectione: de rerum æternitate.* J'ai cité ailleurs (*c*) un livre où il debite un sentiment particulier sur l'ame des bêtes. Voyez les titres inserez dans le passage de Mr. Voet à la remarque precedente.

(*A*) *Fille d'un Prince Phrygien.*] Dictys de Crete (*d*) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua *solitario certamine*. Chacun traduira ce Latin comme bon lui semblera, & peut-être y aura-t-il des lecteurs qui le tourneront par un duël. En suite Ajax prit, pilla, & brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmesse fut amenée avec le reste du butin, & adjugée à Ajax lors que l'on fit les partages. *Post paucos dies expugnata atque incensa civitate magnam vim prædæ abstrahit, abducens Tecmessam filiam regis. . . . Ac deinde Ajaci ob egregia laborum facinora Teuthrantis filiam Tecmessam concedunt.* Si nous en croyons (*e*) Horace, la prisonniere toucha le cœur d'Ajax par sa beauté. Sophocle (*f*) ne s'accorde pas en tout avec Dictys, car il fait entendre que le pere de (*g*) Tecmesse étoit dejà mort, quand ses Etats furent ravagez par Ajax, & que ce fut sa veuve que l'on tua en prenant la ville. Voici comme parle Tecmesse à Ajax.

Σὺ γάρ μυ πατρίδ' ἤϊστωσας δορὶ
Καὶ μητέρ' ἄλλ' ἡ μοῖρα (*h*) τὸν φύσαντά με
Καθεῖλεν ᾅδυ θανασίμυς οἰκήτορας.
Tu enim mihi patriam vastasti bello
Matrem sustulisti, mors vero patrem
Abripuit ad manes qui apud inferos sunt.

(*B*) *Extremement affligée de sa mort.*] Sophocle & Quintus Calaber lui prêtent des expressions assez tendres. Le premier supose qu'elle employa beaucoup de prieres pour l'empêcher de se tuer, & qu'elle le pria de ne la point laisser exposée par sa mort à mille infortunes, qu'elle l'en pria, dis-je, par (*i*) le souvenir des plaisirs qu'il pouvoit avoir goûtez auprès d'elle.

Ἀνδρί τοι χρεὼν
Μνήμην προσεῖναι, τερπνὸν εἴ τι πυ πάθοι
Decet enim virum
Memorem esse, si quid illi suave accidit.

Le Scholiaste dit sur cela que Tecmesse fait (*k*) souvenir Ajax modestement & avec pudeur de ce qui s'étoit passé dans leur lit, & non pas avec la grossiereté dont Euripide se sert quand il fait parler Hecube. Ὁ δέ γε Εὐριπίδης μαστροπικώτατα εἰσάγει τὴν Ἑκάβην λέγυσαν Πῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας δείξεις ἄναξ; Ἢ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων χάριν τίν' ἕξει παῖς ἐμὴ, κείνης δ' ἐγώ; *Quel profit tirera ma fille de ces tendres embrassemens dont vous jouïrez dans son lit?* Nôtre Theatre est autrement delicat que celui d'Athenes. On siffleroit jusques aux plus excellentes pieces de Mr. Racine, pour une naïveté semblable.

(*a*) *Dans l'article de* Gorlæus *pag. 1263. lettre 1.*

(*b*) *Voetius in Theologico-philosophicis Corollariis.*

(*c*) *Dans l'article* Sennert *pag. 1042. lettre g.*

(*d*) *Lib. 2.*

(*e*) Movit Ajacem Telamone natum Forma captivæ dominum Tecmessæ. *Horat. Od. 4. l. 2.*

(*f*) *In Ajace.*

(*g*) *Il le nomme Teleutas.*

(*h*) *Voici ce que le Scholiaste dit sur ce mot,* Ὡς τῦ ἰδίυ θυγατρὸς τετελευτηκότος, τὸ δὲ ἀλλὰ, ἀντὶ τῦ δή. *Voyez les notes de Camerarius sur cet endroit.*

(*i*) *Comparez avec cela ces paroles de Didon,* Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quicquam Dulce meum. *Æn. l. 4. v. 317.*

(*k*) Αἰδυμένως δὲ αὐτὸν ὑπομιμνήσκει τὰ τῆς εὐνῆς.

tres. Pausanias * observe que la posterité d'Ajax n'a pas été fort illustre, & il en donne pour raison la vie privée d'Ajax. C'est une fausse (*C*) raison, ce me semble. Je ne croi pas que le Pere Lescalopier ait dû dire, que Jules Cesar composa une Tragedie (*D*) intitulée *Tecmessa*.

TELAMON, fils d'Æacus (*A*) & d'Endeïs, est un des principaux Heros de l'Histoire fabuleuse. Il avoit deux freres, savoir Pelée & Phocus; mais il † n'étoit frere de ce dernier que du côté de son pere. Il s'éleva une telle jalousie entre Phocus & les deux autres, que ceux-ci comploterent de le tuer. Ils prirent leur tems en joüant au palet ensemble. Les uns disent ‡ que ce fut Pelée qui tua Phocus, en lui jettant sur la tête son palet; les autres font Telamon auteur ⸸ du coup: & on convient assez generalement que celui qui ne le fit point, ne β laissa pas d'être complice de l'action. C'est ainsi (*B*) qu'Æacus en jugea, car il ne chassa pas moins γ Pelée que Telamon. Celui-ci se retira dans l'Ile de Salamine, où regnoit Cychreus, qui δ lui donna sa fille Glauque en mariage, & le fit son successeur. D'autres disent ζ que ne laissant point d'enfans, il choisit Telamon pour son heritier. Ce qu'il y a de certain c'est que Telamon regna dans l'Ile de Salamine. Après la mort de Glauque il épousa Peribée (*C*), fille d'Alcathous fils de Pelops, & Roi de Megare. De ce mariage sortit

* *Lib.* 2. *pag.* 71.

† *Apollodor. l.* 3. *p.m.* 230.

‡ *Pausanias, l.* 2. *pag.* 72. *Notez que selon Diodore de Sicile, Pelée le fit par megarde.*

⸸ *Apollod. ib. Plutarch. in Parall. c.* 25.

β *Apollodor. ibid.*

γ *Il regnoit dans l'Ile d'Egine.*

δ *Diodor. Sicul. l.* 6. *c.* 10.

ζ *Apollod. ibid.*

(C) *C'est une fausse raison.*] Je n'objecterai point à Pausanias qu'il a dit (*a*) qu'Ajax succeda à son grand-pere (*b*) maternel Roi de Megare; je veux bien lui accorder qu'à cause qu'Ajax deceda avant Telamon son pere, sa condition fut toûjours celle d'un homme privé; mais je nie que ce puisse être la raison qui a rendu ses descendans moins illustres que ne l'ont été ceux de Teucer, second fils de Telamon: ceux-ci ont regné dans l'Ile de Cypre jusques à Evagoras pour le moins. Voilà donc des descendans de Telamon qui ont fait belle figure pendant plusieurs siecles. Pourquoi? c'est parce que Teucer regna, mais parce qu'Ajax ne regna point, ses descendans n'ont pas été fort illustres. C'est ainsi que Pausanias raisonne. Encore un coup c'est mal raisonner, car Eurysaces fils d'Ajax succeda au Royaume de Salamine après la mort de Telamon, tout (*c*) comme s'il eût été fils de Roi. Mais voici la cause du peu d'éclat de ses descendans. Il eut un fils nommé Philæus qui troqua le Royaume de Salamine contre la bourgeoisie d'Athenes. Pausanias (*d*) nous l'aprend. Dès lors la posterité d'Ajax depouillée de l'autorité souveraine, & reduite à la condition bourgeoise d'un Athenien, n'a pas dû briller comme celle de l'autre fils de Telamon. Elle eut en la personne de Miltiade, issu de ce fils d'Eurysaces, tout l'éclat qu'une Maison non souveraine peut avoir; mais enfin ce n'étoit point porter le sceptre, comme le portoit la posterité de Teucer. Remarquons que Philæus, qui selon Pausanias étoit fils d'Eurysaces, & petit-fils d'Ajax, étoit fils d'Ajax selon (*e*) Herodote. Il fut selon le même Herodote la tige des Æacides Atheniens dont Miltiade descendoit. Plutarque (*f*) veut que Philæus & Eurysaces, tous deux fils d'Ajax, ayent cedé aux Atheniens la proprieté de l'Ile de Salamine, moyennant la bourgeoise d'Athenes qu'on leur donna. Il ajoûte qu'Eurysaces habita à Brauron dans l'Attique, & Philæus à Melite (*g*), & que Philæus donna son nom aux Philaïdes qui étoient un des peuples de l'Attique, celui dont Pisistrate étoit sorti. Etienne de Byzance met le peuple *Philaïdes* sous la tribu Ægeïde (*h*), & dit que Philæus qui donnoit son nom à ce peuple étoit fils d'Ajax & de Lyside fille de Caronus, fils de Lapithus.

(*a*) *Lib.* 1. *pag.* 40.

(*b*) *Il s'apelloit Alcathous.*

(*c*) *Justin. l.* 44. *c.* 3.

(*d*) *Lib.* 1. *pag.* 33.

(*e*) *Lib.* 6. *c.* 35.

(*f*) *In vita Solonis pag.* 83.

(*g*) *C'étoit un quartier d'Athenes où il y avoit entre autres édifices publics un temple d'Eurysaces, selon Mr. Spon voyag. de Grece t.* 2. *pag.* 442.

(*h*) *Mr. Spon* ibid. *pag.* 476. *prouve par un marbre qu'il le faut ranger sous l'Oeneïde.*

(*D*) *Une tragedie intitulée* Tecmessa.] Ce Jesuïte observe que les Romains insererent la voyelle *u* dans plusieurs mots Grecs, & que cet usage subsista jusques à Jules Cesar, qui fut le premier Auteur d'une tragedie de Tecmesse. Citons ses paroles. *In* (*i*) Alcumena, Alcumæon, Tecumessa, Hercules, Æsculapius, *& aliis ejusmodi Græcis nominibus, vocalis u à priscis Latinis interjecta est, non tantùm ubi carmen exigeret, ut ait ille; sed ubique passim, quòd ita mos ferret, etiam in solutâ oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæsarem, qui Tragœdiam de* Tecmessa *primus scripsisse fertur, & ita pronunciari jussisse. Itaque post* Tecmessam *cœptum est dici, uti hodieque dicimus*, Alcmena, & Alcmæon: *verùm* Hercules & Æsculapius *prævaluere, & adhuc intercalariam retinent vocalem.* Le Grammairien Victorin s'étoit contenté de dire que Jules Cesar commença la contraction de ces mots. Lescalopier n'avoit qu'à lire l'Ouvrage d'un de ses confreres, il y eût trouvé ceci. (*k*) *Scribit Victorinus lib.* 1. *veteres nunquam c, & m conjunxisse, usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmaon, Alcmena, Tecmessa, quos prius Alcumenam, Tecumessam, Alcumaonem scribebant.* Je ne pense pas que Suetone eût oublié cette piece de theatre de Jules Cesar, si elle eût été dans la nature des choses.

(*A*) *Fils d'Æacus & d'Endeïs.*] Les enfans de Telamon descendoient du sang divin par bien des endroits. Æacus étoit fils de Jupiter. Endeïs étoit fille du Centaure Chiron, fils de Saturne. Peribée femme de Telamon & mere d'Ajax, étoit fille d'Alcathous. Celui-ci étoit fils de Pelops, dont Tantale fils de Jupiter étoit pere.

(*B*) *C'est ainsi qu'Æacus en jugea.*] Il est bon d'entendre ce qu'en dit (*l*) Pausanias. Quelque tems après la fuite de ces deux freres, Telamon envoya un Deputé à Æacus, pour lui protester que le meurtre avoit été commis par megarde. Æacus lui fit reponse qu'il se gardât bien de venir dans l'Ile; mais que s'il vouloit se justifier, il parlât ou sur un vaisseau, ou sur quelque digue qu'il feroit faire. Telamon choisit ce dernier party; il fit une digue auprès du port, & y plaida sa cause; mais n'ayant pas été jugé innocent, il se retira tout de nouveau.

(C) *Il épousa Peribée fille d'Alcathous.*] Encore que l'histoire que Plutarque (*m*) avoit emprun-

téc

(*i*) *Lescalopier. Commentar. in Ciceron. de nat. Deor. l.* 3. *p.* 624.

(*k*) *Martin. del Rio Syntagmat. tragici parte ultima,* Mr. du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(*l*) *Lib.* 2. *pag.* 72.

(*m*) *In Parallelis pag.* 312. *n.* 27.

fortit (D) Ajax ce grand guerrier, dont nous parlons en fon lieu. On parle d'une troifiéme femme de Telamon, de laquelle il eut un fils nommé Teucer. Cette femme eft Hefione*, fille de Laomedon Roi de Troye, & fœur de Priam: & voici comment le mariage fe fit. Telamon fuivit Hercule lors qu'il falut châtier Laomedon, qui ne vouloit point payer à Hercule ce qu'il lui avoit promis. On le força dans fa ville capitale; & parce que Telamon fut le premier qui monta fur les murailles de Troye, Hercule lui fit prefent d'Hefione. Telamon fe fignala en plufieurs autres rencontres à la fuite de ce même General, comme dans

* *Apollod. ubi fupra.*

tée d'Aretades touchant Telamon ne foit parvenuë jufqu'à nous qu'en un miferable état, on ne laiffe pas de conoître qu'il a voulu dire que Telamon s'étant trop diverti avec Peribée, trouva à-propos de s'évader. Le pere de la fille s'apercevant de cette avanture, & croyant que le coup étoit parti de quelcun de fes fujets, donna ordre à l'un de fes Gardes de jetter Peribée dans la mer. Le garde mu de compaffion aima mieux la vendre; le vaiffeau qui la portoit aborda à Salamine, Telamon y acheta Peribée qui accoucha d'Ajax. Un favant (a) homme croit qu'au lieu d'Εὔβοιαν il faut lire Μέγαραν dans ce paffage de Plutarque, veu que la plûpart des Auteurs conviennent que la mere d'Ajax étoit fille d'Alcathous Roi de Megare. On eft moins d'accord fur le nom de cette Dame: les uns la (b) nomment Peribée, les autres (c) Eribée. Il eft vifible que cette difference n'eft venuë que de la faute de quelque Copifte qui oublia une lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mere d'Ajax. Ceux qui copierent fon exemplaire garderent la faute; & ainfi il y eut diverfité de leçons: & puis les Auteurs fe conformerent à l'exemplaire qu'ils avoient acheté. C'eft d'une femblable fource qu'eft venu le nom de Melibée, que la mere d'Ajax porte aujourdhui dans Athenée. Cet Auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thefée felon (d) les formes. Il nomme quelques autres femmes dont Thefée s'étoit emparé haut la main; il nomme deux autres femmes de ce même Prince defquelles Hefiode a fait mention, & enfin il dit que Pherecydes lui donne auffi Pherebée. En voilà 4. qui fe doivent reduire à une; Peribée, Eribée, Melibée, Pherebée, font quatre noms d'une feule femme qui fe font multipliez par la faute des Copiftes. Si la polygamie de Thefée n'avoit point plus de realité par raport aux autres femmes, que par raport à la Melibée d'Athenée, & à la Pherebée de Pherecydes, je le garantirois monogame à l'épreuve de la difcipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui fuit. La mere d'Ajax a été femme legitime de Thefée; mais quand? Eft-ce après la mort de Telamon, ou avant que d'époufer Telamon? Au premier cas il faudroit dire que Thefée a furvêcu à la deftruction de Troye, ce qui eft faux; & qu'il auroit eu une envie bien extravagante de fe marier, puis qu'il auroit choifi une femme fi âgée, ce qui choque toute vraifemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il époufa Peribée avant qu'elle fe mariât avec Telamon. Mais en ce cas-là que ferons nous de l'hiftoriette de Plutarque? Au lieu d'une jeune fille que Telamon croyoit avoir debauchée, il faudroit dire qu'il n'attrapa que des reftes, que ce que la mort ou le degoût avoit fait quitter à un autre, qu'une veuve en un mot, ou qu'une repudiée. Rien de tout cela ne quadre à la narration de Plutarque, & ne peut être apuyé fur d'autres Auteurs. Il paroît par un paffage de Pindare (e) que Telamon étoit deja marié avec Peribée, lors qu'Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il vouloit faire à Laomedon. Sur ce pied-là Thefée auroit repudié fa femme d'affez bonne heure. Quoi qu'il en foit, fouvenons nous que (f) Peribée fut l'une des filles que les Atheniens furent obligez de livrer à Minos. Thefée lui fut livré en même tems, & s'oppofa avec beaucoup de fermeté au deffein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Peribée. Cela peut nous faire croire que Thefée devint amoureux de cette fille pendant ce voyage, car elle étoit fort belle, & qu'il l'époufa peu après. Je ne fai même s'il fe contint jufques après le retour; car les Heros de l'ancienne Grece étoient de dangereux compagnons de voyage pour une fille, c'étoient de grands faifeurs d'enfans. Ils étoient fort capables de garantir le beau fexe de la violence d'un fier tyran, mais il ne couroit pas moins de rifque entre les mains de femblables liberateurs, & jamais il ne fut plus neceffaire qu'à leur égard de demander, *fed (g) quis cuftodiet ipfos cuftodes?* Voyons de quelle maniere Thefée parla à Minos. *Dicitur (h) cum Thefeus Cretam ad Minoa cum feptem virginibus & fex pueris veniffet, Minoa de virginibus Peribœam quandam nomine, candore corporis inductum comprimere voluiffe, quod cum Thefeus fe paffurum negaret, ut qui Neptuni filius effet, & valeret contra tyrannum pro virginis incolumitate decertare* &c. Hyginus raporte après cela comment Thefée fournit fes preuves d'extraction divine. La chofe eft curieufe: jamais preuves de nobleffe ne furent auffi difficiles que celles-là.

(D) *De ce mariage fortit Ajax.*] Je croi que Dares le Phrygien eft le feul Auteur qui dife, qu'Hefione fille de Laomedon fut la mere d'Ajax, & qu'à caufe de la parenté, Ajax & Hector après s'être bien batus, fe firent bien des careffes & bien des prefens. La foule des Auteurs eft d'une toute autre opinion, favoir que Peribée, ou Eribée fut la mere d'Ajax, & qu'Hefione fut la mere de Teucer. Je ne m'arrête point à la fuppofition de Sophocle (i), que la mere d'Ajax étoit en vie quand ce malheureux Prince fe tua, car un Poëte n'y regarde pas de fi près en faifant une tragedie; outre que Telamon auroit pu avoir en même tems pour femmes Peribée & Hefione. Il eft fûr que Sophocle (k) dit que Teucer étoit batard, né d'une femme qui avoit été prife à la guerre. C'étoit Hefione, comme nous l'aprend Servius: *Ejus* (Laomedontis) *filia Hefiona*, dit-il, *(l) belli jure fublata, comiti Telamoni tradita eft qui primus afcenderat murum, unde Teucer natus eft, nam Ajacem ex alia conftat effe procreatum.* Le Scholiafte d'Homere fur ces mots de (m) l'Iliade, καί σε νόθον περ ἐόντα, *& te fpurium licet exiftentem*, dit qu'Hefione prifonniere de guerre fut donnée à Telamon qui en eut Teucer, & que cette origine Troyenne fut caufe que l'enfant porta ce nom.

(a) *Meziriac fur les épitres d'Ovide pag. 275.*

(b) *Apollodor. l. 3. Paufanias l. 1. p. 15. & 40.*

(c) *Sophocles in Ajace, Pindarus Ifthm. od. 6. Diodor. Siculus l. 4. Hyginus c. 97.*

(d) Νομίμως δ' αὐτὸν γῆμαι Μελίβοιαν τὴν Αἴαντος μητέρα γυναῖκα. Juftam vero illius conjugem fuiffe Melibœam Ajacis matrem. *Ifter lib. 14. rerum Atticarum apud Athen. lib. 13. p. 557.*

(e) *Ifthmior. od. 6.*

(f) *Paufanias l. 1. pag. 15. Voyez auffi pag. 40. où il conclut de cet envoi de Peribée que Megare faifoit autrefois partie de l'Etat d'Athenes. Diodore de Sicile dit qu'Alcathous étoit Athenien.*

(g) *Juven. Sat. 6. v. 345.*

(h) *Hygin. Poët. Aftron. l. 2. c. 5.*

(i) *In Ajace.*

(k) *Ibid.*

(l) *In Æn. l. 1. v. 619.*

(m) *Lib. 8. v. 284.*

dans la guerre * des Amazones, dans celle des Meropes, & † dans le combat contre le geant Alcyonée. Il avoit été de l'expedition des β Argonautes; & s'il n'alla point au siege de Troye, ce fut aparemment la vieillesse qui l'en empêcha. Il y envoya ses deux fils. L'on montroit encore du tems de Pausanias, proche le port de Salamine, le rocher où γ il s'assit, pour suivre des yeux autant qu'il pourroit le vaisseau sur lequel ils s'embarquerent, afin d'aller au δ rendez-vous general de la flote Greque. Il étoit encore en vie quand les Grecs revinrent de Troye. Il fut sans doute très-fâché de la mort de son fils Ajax; mais il temoigna plus de chagrin de ce que Teucer ζ son autre fils ne l'avoit point empêchée, ou vengée. Il ne voulut point le recevoir; il le chassa honteusement. On a remarqué θ de lui, aussi bien que de Pelée son frere, qu'il eut un fils qui le surpassa. Voyez la destinée des descendans d'Ajax dans l'article *Tecmesse*, & celle des descendans de Teucer dans l'article de ce nom.

TELEBOES, peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie, desquels peut-être il y a long-tems qu'on ne feroit plus mention, s'ils n'avoient indirectement beaucoup de raport à la naissance d'Hercule; mais à cause de ce raport ils sont conus jusques dans les basses classes des Colleges. Où sont les Ecoliers qui ne sachent pas qu'Alcmene conçut Hercule, pendant qu'Amphitryon son mari faisoit la guerre aux Teleboes? &c. La raison pourquoi il leur fit la guerre, est qu'Alcmene avoit promis d'épouser celui qui la leur feroit. Mais pour savoir d'où vint qu'elle haissoit ce peuple, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Mestor fils de Persée, eut de son mariage avec λ Lysidice une fille ξ que Neptune enleva, & qu'il amena dans les Iles Echinades ‡, où il l'engrossa d'un fils qui fut (*A*) nommé Taphius. Ce Taphius établit une colonie dans Taphe, & en nomma les habitans (*B*) *Teleboes*, à cause du ⊥ grand chemin qu'il crut avoir fait.

* *Pindar. Nem. od.* 3.

† *Id. ib. od.* 4. *& Isthm. od.* 6.

β *Apollon. & Valer. Flaccus Argon. passim.*

γ *Pausan. l.* 1. *p.* 34.

δ *C'étoit à Aulide, dans l'Ile d'Eubée.*

ζ *Voyez l'article* Teucer.

θ Vinceris ut Ajax Preteriit Telamonem, ut Pelea vicit Achilles. *Juven. Sat.* 14. *v.* 213.

λ *Fille de Pelops (& d'Hippodamie)* Apollod. l. 2. p. 97.

ξ *Nommée Hippothoe.* Id. ib.

‡ *On les nomme aujourdhui* Curzolaires. *Elles sont à l'embouchure du Golfe de Lepanthe.*

⊥ Τηλεβόας ἐκάλεσεν ὅτι τηλοῦ τῆς πατρίδος ἔβη. Teleboas vocavit, ideò quod procul à patria iverit. *Apollod. ib.*

(*A*) *D'un fils qui fut nommé Taphius.*] On lit dans le Scholiaste (*a*) d'Apollonius, que le fils de Neptune & d'Hippothoë se nomma * Pterelas, & qu'il eut deux fils, savoir Teleboas & Taphus, qui allerent demander à Electryon les biens d'Hippothoë leur grand' mere; & n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, & tuerent bien des gens. On gagne une generation par ce moyen; de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué de voir dans Apollodore, qu'Electryon est attaqué par les arriere-petits-fils de la fille de son frere Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien developée dans Apollodore concernant Taphius. Cet Auteur dit (*b*) que Taphius regnoit à Mycenes avec Electryon, lors que les six fils de Pterelaus allerent redemander à Electryon le Royaume de Mestor pour leur ayeul maternel. Cet ayeul n'étoit autre que Taphius; il regnoit avec Electryon à Mycenes; Electryon n'avoit point d'autre Royaume que celui-là: quel Royaume lui pouvoit-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que selon le (*c*) Scholiaste d'Apollonius, tout le Royaume de Persée fut possedé en commun après sa mort par ses quatre fils, qui étoient Alcée, Sthenelus, Mestor & Electryon. Suivant cela on ne pouvoit avec justice rien pretendre au Royaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût deja. Quoi qu'il en soit, nous aprenons de ce Scholiaste que Taphus fils de Pterelas donna son nom à l'Ile de Taphe; & que son frere Teleboas donna le sien aux peuples dont nous parlons en cet article, qui avoient leur habitation principale dans l'Ile de Taphe. C'est l'une des étymologies: j'en ai deja raporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même peuple a été nommé indifferemment (*d*) *Taphii* & *Teleboæ*.

(*B*) *Et en nomma les habitans* Teleboes.] Etienne de Byzance nous aprend que le païs des Teleboes, ou la Teleboïde, étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Teleboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Aristote (*e*) dit une partie de cela, puis qu'il assûre que les Teleboes occupoient un quartier de l'Acarnanie. Il dit (*f*) aussi qu'un certain Lelex nâtif de Leucade, eut une fille dont le fils nommé Teleboas eut 22. garçons de ce même nom. Ce qu'Etienne de Byzance vient de nous dire, est directement contraire à Strabon (*g*), qui assûre que les Iles des Taphiens, dont l'une s'apelloit Taphos, avoient été nommées au commencement les Iles des Teleboes. Il ajoûte qu'Amphitryon les subjugua, & qu'il les donna à Cephale fugitif d'Athenes, qui l'avoit aidé à les subjuguer. Quelques-uns (*h*) ont cru que l'Ile de Cephalonie fut donnée alors à Cephale, qui lui fit porter ce nom, & qui (*i*) devint en suite maître de l'Acarnanie. Il commença à faire le (*k*) saut de Leucade. On trouve que les Teleboes (*l*) ont été de grans voleurs. Voici ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, sur un (*m*) passage où ce Poëte apelle les mêmes gens *Teleboes & Taphiens*. *L'Ile de Taphos est l'une des Echinades; les Teleboes qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée; c'étoient de grans voleurs* (*n*); *ils allerent au Royaume d'Argos enlever les bœufs d'Electryon pere d'Alcmene. Il y eut combat, dans lequel Electryon & ses fils furent tuez. C'est pourquoi Alcmene fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon; & parce qu'Amphitryon s'engagea à le venger, elle devint son épouse.* Nos Dictionaires disent ordinairement qu'Amphitryon avoit vengé la mort du frere d'Alcmene. C'est une faute; elle avoit perdu plusieurs freres; & dans Apollodore c'est la vengeance de ses freres qu'elle demande à quiconque voudra être son mari. Dans le Scholiaste d'Apollonius elle demande la vengeance de son pere.

EEEEeee Quelque

(*a*) *In Argonaut. l.* 1. *v.* 747.

* *Je le nomme tantôt* Pterelas, *tantôt* Pterelaus, *selon que l'oreille me le dit.*

(*b*) *Pag.* 99.

(*c*) *Ubi supra.*

(*d*) *Voyez Eustath. in Odyss. l.* 1.

(*e*) *In Acarnanum Republica apud Strabon. l.* 7. *p.* 222.

(*f*) *In Leucadiorum repub. apud Strab. ib.*

(*g*) *Lib.* 10. *pag.* 316.

(*h*) *Ibid. pag.* 314.

(*i*) *Ibid. pag.* 317.

(*k*) *Ibid. pag.* 315. 317. *Voyez l'article* Leucade. (*l*) *Strab. p.* 316. *Voyez les preuves que Bochart en donne*, Geograph. sacr. l. 1. c. 23. *& ci-dessous la remarque F.* (*m*) *Lib.* 1. *v.* 747. (*n*) Ἄνδρες λῃστρικώτατοι τὸν τρόπον.

fait. Il eut un fils nommé Pterelaus, qui fut pere de six garçons & d'une fille. Ces six garçons étant allez à Mycenes pour redemander le Royaume de Mestor, ne purent rien obtenir d'Electryon Roi de Mycenes, fils de Persée & frere de Mestor. C'est pourquoi ils pillerent son païs. Les fils d'Electryon voulant repousser la force par la force, furent tous tuez. Leur pere se preparoit à venger leur mort, quand il fut tué par un accident * assez étrange. Alcmene sa fille fut contrainte de se retirer à Thebes; & ne voulant point laisser (*C*) impunie la mort de ses freres, elle promit d'épouser celui qui la vengeroit. Amphitryon s'offrit à le faire, & assembla le plus de troupes qu'il put, & fit une descente au païs des Teleboes. Il ravagea quelques-unes de leurs Iles; mais il ne put prendre Taphe, qu'après que Comætho qui étoit devenuë amoureuse de lui, eut arraché (*D*) à son pere Pterelaus le cheveu d'or qui le rendoit immortel. Amphitryon

** Voyez l'article d'Amphitryon.*

Quelque *qui pro quo*, quelque faute d'impression aura fait qu'au lieu de *patris*, les Auteurs que Charles Etienne copia dirent *fratris*; & voilà une faute qui dure encore. Voici deux étymologies. (*a*) Τηλεβόαι ἦν οἱ τάφιοι, ἤτοι ὅτι τῆλε οἰκοῦντες ἀπὸ ἄργους τὰς βοῦς ἀπήλασαν· ἢ ἀπὸ Τηλεβόου τοῦ πτερέλα τοῦ βασιλέως υἱοῦ. Mr. Lloyd attribuë bien des choses au Scholiaste d'Apollonius que je n'ai pas rencontrées. 1. Qu'Herodote raconte que Persée laissa quatre fils. *Il faloit dire Herodore.* 2. Que l'un des quatre s'apelloit Alarus: *il faloit dire Alcaus.* 3. Qu'un autre s'apelloit Nestor: *il faloit dire Mestor.* 4. Qu'Electryon avoit repondu d'une somme d'argent pour Hippothoë: *le Scholiaste ne dit point cela.* 5. Qu'Alcmene épousa Amphitryon, Seigneur Thebain très-puissant: *le Scholiaste n'a garde de l'apeller Thebain; Amphitryon ne l'étoit pas.* 6. Que le Royaume des Teleboes donné à Cephale, vint par droit de succession au pouvoir d'Ulysse: *je ne trouve rien de cela dans le Scholiaste.* Voyez Lloyd au mot *Taphiæ*. Son article est le même que celui de Charles Etienne. Il ne faut pas oublier que les Teleboes s'établirent dans une Ile de la Grande Grece; dans cette Ile que la retraite de Tibere rendit si fameuse. C'est Tacite qui nous l'aprend, *Græcos* (*b*) *ea tenuisse, Capreasque Telebois habitatas fama tradit.* Virgile (*c*) temoigne la même chose. Ausone & Stace n'en font pas moins.

Quem generasse Telon Sebethide Nympha
Fertur, Teleboum Capreas cum regna teneret.

Voilà pour Virgile. Quant à Ausone, voici ses termes, (*d*) *Viridesque resultant Teleboæ.* Il parle de l'Ile de Caprée. Pour Stace (*e*) il designe de cette maniere la même Ile:

Seu tibi Bacchei vineta madentia Gauri,
Teleboumque domos, trepidis ubi dulcia nautis
Lumina noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.

(*C*) *Laisser impunie la mort de ses freres.*] On a vu dans la remarque precedente, qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier; & qu'il y a des Auteurs qui contre le sentiment d'Apollodore font perir Electryon avec ses fils: de sorte qu'Alcmene ne parla point de ses freres, mais de son pere, quand elle demanda vengeance à son futur époux.

(*D*) *A son pere Pterelaus.*] Plaute supose qu'Amphitryon (*f*) tua de sa propre main Pterelaus, & qu'il eut pour sa part du butin la coupe (*g*) d'or de ce Prince. Il est permis aux Poëtes de suposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais au reste je ne pense pas que la savante Mademoiselle le Fevre ait raison d'accuser Plaute d'*un petit anachronisme. Il est certain*, dit-elle (*h*), *que Pterelas ne vivoit pas du tems d'Amphitryon, puis qu'il étoit fils de Taphius, qui étoit fils d'une niece d'Alcée pere d'Amphitryon, & par consequent la cousine germaine d'Amphitryon étoit grand' mere de Pterelas.* Cette genealogie est prise d'Apollodore: j'ai dejà dit que cet Auteur est moins degagé que le Scholiaste d'Apollonius. Neanmoins on ne sauroit ici se plaindre de Plaute; car puis qu'Apollodore raconte que Pterelaus étoit en vie lors qu'Amphitryon fut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vêcurent en même tems; il l'a pu trouver dans les monumens historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Pterelaus fassent la guerre à Electryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

REMARQUES sur la tasse de Pterelas.

Parlons un peu de la tasse de Pterelas. Jupiter en fit present à Alcmene; & puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, & averer si on l'avoit dejà donnée à sa femme, comme elle le soutenoit, cela fit un jeu fort surprenant dans la Comedie de Plaute. Ce Poëte n'inventoit pas tout cela; car „ (*i*) l'Historien „ Charon de Lampsaque qui vivoit à la soixante „ quinziéme Olympiade, c'est-à-dire 478. ans „ avant nôtre Seigneur, a écrit que l'on voyoit „ encore de son tems à l'Academie cette coupe „ qui fut donnée à Alcmene; qu'elle étoit longue, „ un peu évidée par le milieu, & qu'elle avoit les „ bords un peu renversez. „ Comme les Ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'Auteur qui le cite, & j'ai trouvé dans (*k*) Athenée, que Charon de Lampsaque au livre qu'il avoit fait des frontieres, avoit assûré qu'on montroit encore de son tems à Lacedemone la coupe dont Jupiter fit un present à Alcmene, lors qu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette tasse; c'est Macrobe (*l*) qui l'a decrite; Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Pherecydes avoit (*m*) dit, que le vase donné par Jupiter à Alcmene étoit un *carchesium*. Athenée temoigne que Pherecydes & Herodore d'Heraclée ont dit cela; & il raporte comment Callixene a decrit le *Carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, & qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athenée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe (*n*). *Plautus insuetum nomen reliquit, aitque in fabula Amphi-*

(*a*) *Schol. Apoll. ubi supra. Voyez aussi Eustath. in l. 1. Odyss.*

(*b*) *Annal. l. 4. c. 67.*

(*c*) *Virgil. Æn. l. 7. versu 734.*

(*d*) *Apud Lipsium in Tacit. Ann. l. 4. c. 67.*

(*e*) *Silv. 5. l. 3. v. 100.*

(*f*) Ipsusque Amphitruo Regem Pterelam sua obtruncat manu. *Plaut. Amphitr. Act. 1. sc. 1. v. 95.*

(*g*) Post ob virtutem hero Amphitruoni est patera donata aurea Qui Pterelea potitare Rex solitu' st. *Ib. v. 104.*

(*h*) *Remarq. sur l'Amphitr. pag. 251.*

(*i*) *Ce sont les paroles de Madle. le Fevre ubi supra pag. 276. On verra en les comparant avec celles de Macrobe, si sa traduction est bonne.*

(*k*) *Lib. 11. pag. 475.*

(*l*) Meminit *carchesii* Pherecydes in libris historiarum, aitque Jovem Alcmenæ precium concubitus carchesium aureum dono dedisse. *Macrob. Saturn. l. 5. c. 21.*

(*m*) *Apud Athen. pag. 474.*

(*n*) *Ubi supra.*

phitryon ne garda point ces conquêtes; il les laissa à Cephale & à Elée, qui l'avoient assisté dans cette guerre. Voilà ce que nous aprenons d'Apollodore *. Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chose qui puisse le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux conoitre ce qui apartient à cette matiere, on le verra dans les remarques. On y trouvera même des (*E*) observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute, & sur les notes (*F*) de Mademoiselle le Fevre.

* *Biblioth. l. 2. p. 97. & seq.*

TEL-

Amphitryone pateram datam : cum longe utriusque poculi figura diversa sit : patera enim ut & ipsum nomen indicio est, planum ac patens est : carchesium vero procerum & circa mediam partem compressum, ansatum mediocriter, ansis à summo ad infimum pertinentibus. Or voici le texte d'Athenée. Καλλίξενος ὁ Ῥόδιος ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας φησὶν, ὅτι ποτήριόν ἐστιν ἐπίμηκες συνηγμένον εἰς μέσον ἐπιεικῶς, ὦτα ἔχον μέχρι τοῦ πυθμένος καθήκοντα. *Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandria, carchesium esse poculum oblongum, in medio leniter compressum, auribus utrinque ad fundum usque descendentibus.* Il est visible que l'adverbe *mediocriter* dans Macrobe, se doit joindre avec *compressum*, & non pas avec *ansatum*. Un Copiste ne fait gueres difficulté, s'il croit qu'un adverbe depend d'un certain adjectif, de le mettre devant ou après cet adjectif. Personne ne croit rien gâter en écrivant *ansatum mediocriter*, plûtôt que *mediocriter ansatum*. Mais quelquefois il importe extremement de ne point prendre cette liberté, lors par exemple que l'adverbe n'apartient pas à *ansatum*.

(E) *Des observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de (a) Plaute.*] I. Ce Poëte supose que c'étoit Creon Roi de Thebes qui faisoit la guerre aux Teleboes, pour tirer raison des grans maux qu'ils avoient faits au peuple Thebain.

(a) *Confer quæ supra, remarque D.*

(b) *Victis hostibus legiones reveniunt domum,*
Duello extincto maximo, atque internecatis hostibus,
Qui multa Thebano populo objecerunt acerba funera.
Id vi & virtute militum victum atque expugnatum opidum'st,
Imperio atque auspicio heri mei Amphitruonis maxime.
Præda atque agro adoreaque affecit populares suos,
Regique Thebano Creonti regnum stabilivit suum.

(b) *Act. 1. sc. 1. v. 33. Mercure avoit dejà dit dans le prologue.* Is nunc Amphitruo præfectu'st legionibus Nam cum Telebois bellum'st Thebano poplo.

C'est renverser cette histoire par ses fondemens, puis que les Auteurs tombent d'accord, qu'Amphitryon ne s'engagea à cette entreprise, qu'afin de châtier les Teleboes qui avoient tué le pere, ou pour le moins les freres d'Alcmene. Il ne pouvoit épouser Alcmene sans la venger des Teleboes. Voilà le sujet de la guerre. Creon n'y entra que par complaisance pour Amphitryon, ou même par reconoissance du service qu'il avoit reçu de lui (c). Ce fond historique pouvoit fournir beaucoup d'ornemens au Poëte, s'il avoit voulu le menager. Il a ravalé la condition de son Heros; il ne l'a fait que le General des troupes d'un autre Prince, dans une guerre entreprise pour les interêts de cet autre Prince; au lieu que selon l'histoire Amphitryon agit en chef pour ses interêts, & n'amene avec lui que des troupes auxiliaires, dont il donne aux Chefs le païs qu'il gagne. II. Plaute fait embarquer les troupes au port d'Eubée, lequel il nomme Persique par une anticipation trop licentieuse. Ce n'est pas le plus grand mal : on est beaucoup plus choqué de voir qu'il ne trouve pas un port plus commode, à des gens qui devoient voguer vers les Iles Echinades. Quel circuit, bon Dieu, ne faut-il point faire pour aller là, si l'on s'embarque à l'Ile d'Eubée ? III. L'accouchement d'Alcmene est un incident mal amené, & qui engage le Poëte à renverser de fond en comble la tradition. Tous ceux qui ont parlé de la naissance d'Hercule, ont suposé que Jupiter sous la forme d'Amphitryon jouït d'Alcmene, pendant une nuit qu'il avoit eu soin de rendre plus longue que ne sont les autres. Il faloit bâtir sur ce fond-là, l'orner, l'embellir; mais il ne faloit pas suposer une seconde visite : il ne faloit pas que Jupiter revint à la charge sous le même personnage la veille de l'accouchement. Cela choque non seulement la tradition, mais aussi l'auditeur & le lecteur. Ce (d) n'est plus tendresse; c'est brutalité. Une femme prête d'accoucher de deux garçons, n'est pas un objet à produire sur le theatre; tant s'en faut qu'il faille feindre le plus grand des Dieux si affamé d'un tel objet, que la longueur ordinaire de la nuit ne lui suffit pas pour contenter sa passion. S'il avoit trouvé des charmes tout particuliers dans les caresses de la Dame, qui lui fissent souhaiter une seconde entrevuë, il ne devoit pas la differer jusques à la veille de l'accouchement. Une si grande patience passe le vraisemblable. On ne sauroit parer à cette objection; car de dire que Plaute fait durer sa piece neuf mois, seroit le jetter dans un plus profond abîme, & ignorer ces paroles de Mercure (e) :

(c) *Voyez Apollodore l. 2. p. m. 97. & suiv.*

(d) *Voyez ci-dessus l'article d'Alcmene pag. 187. col. 2.*

(e) *Act. 1. sc. 2.*

HODIE *illa pariet filios geminos duos.*

Cet *hodie* se raporte au même jour qu'il avoit chassé Sosie dans la premiere scêne. IV. Je ne suis pas pour ceux qui disent que l'accouchement d'Alcmene sans douleur, choque trop directement ce que les Grecs avoient conté des artifices de Junon; & c'est à quoi, disent-ils, l'on ne doit pas s'engager sans une extrême necessité. Un Poëte qui prend pour le sujet de sa Tragedie la mort de Polyxene, peut changer cent choses dans la tradition; mais s'il suposoit qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût sacrifiée; s'il fouloit aux pieds les faits capitaux de cette histoire, il n'agiroit pas selon les regles. A quoi sert à Plaute qu'Alcmene ne sente point de douleur ?

Dum (f) hæc aguntur, interea uxorem tuam
Neque gementem, neque plorantem nostrum quisquam audivimus.
Ita profecto sine dolore peperit.

(f) *Act. 5. sc. 1.*

Cette difficulté me paroît fausse; car il étoit necessaire pour le denouëment de l'intrigue, qu'il parût quelque chose de miraculeux dans l'accouchement d'Alcmene. Il s'agissoit de justifier sa chasteté, & de calmer les allarmes d'un mari jaloux; il faloit donc que le Poëte interessât Jupiter dans cette affaire. Il pouvoit donc, & il devoit abandonner ce qu'on a dit de Lucine (g).

(g) Quin nunc quoque frigidus artus Dum loquor horror habet, parsque est meminisse doloris, Septem ego per noctes totidem cruciata diebus, Fessa malis tendensque ad cœlum brachia, magna Lucinam nixosque pares clamore vocabam, Illa quidem venit, sed præcorrupta, meumque Quæ donare caput Junoni vellet iniquæ. *Alcmena apud Ovidium Met. l. 9.* Voyez aussi Pausanias l. 9. pag. 290.

(F) *Et sur les notes (h) de Mademoiselle le Fevre.*] Elle a (i) cru que Plaute s'est servi du mot

(h) *Confer quæ supra, remarque D.*

(i) *Not. pag. 310.*

nepos

TELLIER (MICHEL LE) Chancelier de France, mort le 30. d'Octobre 1685. Voyez ſon éloge dans le Dictionaire de Moreri. Il laiſſa deux fils, dont l'un a fait un grand bruit par toute l'Europe ſous le nom de (*A*) Marquis de LOUVOIS: l'autre eſt un des plus illuſtres Prelats de l'Egliſe Gallicane, par ſon ſavoir, & par la vigueur avec laquelle il a toûjours ſoutenu † les prééminences & les droits de ſa dignité, & redreſſé les faux pas des Reguliers de ſon Dioceſe. Il eſt Archevêque de Rheims. Il a dreſſé l'une des plus belles Bibliotheques qui ſoient en France. Voyez le Catalogue qu'il en donna au public ‡ l'an 1693. Il continuë ⸸ tous les jours à l'enrichir de toute ſorte de livres, & il en laiſſe l'entrée libre à tous les curieux, qui ont beſoin de profiter de cet admirable magazin d'érudition.

TELMESSE, en Latin *Telmeſſus* β, ville maritime aux extremitez γ de la Lycie, au pied d'une montagne de même nom, laquelle eſt une partie du mont Cragus. Cette ville fut donnée par les Romains * à Eumenes, lors qu'ils eurent

† *Voyez les Memoires qu'il a publiez ſur la ſeance des Cardinaux au Parlement de Paris, & contre l'érection de Cambrai en Metropole.*

‡ *Sous le titre de* Bibliotheca Telleriana, *in fol.*

⸸ *On écrit ceci au mois de Juillet 1696.*

β *Ptolomée l. 5. c. 3. la nomme* Τελμησσὸς *Strabon l. 14. p. m. 457. & Etienne de Byzance* Τελμισσός.

γ Quæ Lyciam finit urbs Telmeſſus. *Plin. l. 5. c. 27. Mela l. 1. c. 15.* Vide ibi If. Voſſium.

* *Livius l. 37.*

nepos pour ſignifier *neveu*, dans ces paroles de la 4. ſcène du 4. acte, *Ego idem ille ſum Amphitruo, Gorgophones nepos, Imperator Thebanorum.* J'ai de la peine à croire cela. Il eſt vrai que ſelon la genealogie raportée par Apollodore, il n'y avoit que ce degré de parenté entre (*a*) Gorgophone & Amphitryon; mais comme Plaute n'a point ſuivi Apollodore en certains points, il faut croire qu'il avoit conſulté d'autres genealogies, où il avoit lu que Gorgophone étoit la grand' mere d'Amphitryon. Il y a plus de ſens à ſe vanter d'être petit-fils d'une femme illuſtre, qu'à ſe vanter d'être ſon neveu: il eſt donc probable que le Poëte a pris la choſe dans le ſens le plus avantageux (*b*). Il a ſupoſé que les Teleboes avoient fait perir Electryon. Raportons tout le paſſage; on y verra une preuve de ce qui a été dit ci-deſſus touchant les pirateries de ces peuples.

Ego (c) idem latrones hoſtes bello & virtute contudi
Electryonem perdiderant, noſtræ & Germanos conjugis
Achaiam, Ætoliam, Phocidem. Per freta Ionium & Ægeum, & Creticum
Vagati, vi vortebant piratica.

Mademoiſelle le Fevre (*d*) l'accuſe d'avoir *changé ici l'hiſtoire*; „ car Electryon ne fut point tué par „ ſes ennemis. Ce fut Amphitryon lui-même „ qui le tua par megarde, en jettant ſa maſſuë con„ tre un bœuf. „ J'avouë que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore; mais il y a (*e*) eu des Auteurs qui ont debité que les Teleboes tuerent Electryon. Je finis par cette remarque. „ (*f*) J'ai „ choiſi l'Amphitryon, parce que c'eſt une des „ plus belles pieces de Plaute, & que les anciens „ l'eſtimoient ſi fort, que ſous le regne de Dio„ cletien on la faiſoit encore jouër dans les mal„ heurs publics, pour apaiſer la colere de Jupiter. „ Arnobe dans le livre 7. *ponit animos Jupiter, ſi* „ *Amphitryo fuerit actus, pronunciatuſque Plau*„ *tinus? Quoi, Jupiter s'appaiſe, ſi on fait jouër l'Amphitryon de Plaute?* „ Je ne croi pas qu'Arnobe pretende que les Payens choiſiſſoient le cas de quelques malheurs publics; de quelque irruption de Barbares; de quelque peſte; de quelque famine, pour repreſenter l'Amphitryon: mais voici, ce me ſemble, ſa penſée. Il trouve mauvais que les Payens euſſent mis entre les actes de Religion la ſolennité des jeux publics, & qu'ils euſſent conſacré ces jeux à quelque Divinité. Il demande la raiſon de cette conduite, & il ſupoſe qu'on lui repond qu'en celebrant ces jeux-là, on ſe reconcilioit avec les Dieux; on leur faiſoit perdre le ſouvenir des injures qu'ils pouvoient avoir reçuës. Sur quoi par forme de replique il demande, *ſi Jupiter quite ſa mauvaiſe humeur à cauſe qu'on jouë l'Amphitryon de Plaute?* Il eſt bien certain que l'inſtitution des jeux publics avoit eu pour cauſe quelque malheur de la Republique, & quelque deſſein d'honorer ſolennellement à l'avenir la Divinité dont on craignoit le courroux; mais en ſuite la celebration anniverſaire n'en étoit point affectée au tems des malheurs publics; elle alloit ſon train dans l'abondance comme dans la diſette, & on y faiſoit même plus de depenſes de toute nature durant la proſperité de l'Etat, que durant l'adverſité.

(*A*) *Sous le nom de Marquis de* LOUVOIS.] Il mourut à Verſailles le 16. de Juillet 1691. dans ſa 51. année. Il étoit Miniſtre & Secretaire d'Etat, & revêtu de pluſieurs emplois. On ne ſauroit faire mieux ſon éloge, qu'en diſant que toute l'Europe fut perſuadée que ſa mort ſeroit plus utile aux affaires des Alliez, que le gain d'une bataille rangée, & que la conquête de deux ou trois places. Monſieur de Barbeſieux l'un de ſes fils, a ſuccedé à la charge de Secretaire d'Etat. Monſieur l'Abbé de LOUVOIS ſon autre fils aime extremement les lettres. Il ſe fit admirer à la ſortie de l'enfance, par les ſolutions qu'il donna aux difficultez qui lui furent propoſées ſur Homere, en preſence de beaucoup de monde. Liſez ce paſſage de la ſuite du Menagiana. (*g*) *Mr. l'Abbé de L . . . . . qui dans un ſi jeune âge fait paroître tant de ſcience dans la langue Greque, m'a fait l'honneur de me citer ſur ce ſujet, & de loüer l'application de ces deux vers dans une illuſtre aſſemblée, qui fut tenuë chez lui il y a quelque tems en preſence des plus habiles gens du Royaume, qui lui propoſerent des difficultez ſur Homere, auſquelles il répondit avec une préſence d'eſprit admirable. Une des plus conſiderables fut celle que lui propoſa Mr. l'Abbé Faydit, ſavoir ſi Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ſes livres de l'Iliade ou de l'Odyſſée. Il repondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot* Ἰουδαῖοι *ne ſe trouvoit point dans Homere*, &c. Voyez dans l'original l'inſtance de Mr. Faydit, & la replique qui lui fut faite. Il n'eſt pas beſoin d'avertir que l'Ouvrage qu'on a imprimé en Hollande l'an 1695. ſous le titre de *Teſtament politique du Marquis de Louvois*, eſt une piece ſupoſée. Perſonne n'en doute; mais tout le monde ne ſait pas que l'Auteur de cette piece demeure à Paris, & qu'il eſt Catholique de naiſſance.

(*a*) *Il dit qu'elle étoit fille de Perſée, & qu'Amphitryon étoit fils d'Alcée fils de Perſée.*

(*b*) *Voyez l'article* Gorgophone *pag. 1262. col. 1.*

(*c*) *Act. 4. ſc. 4. v. 53.*

(*d*) *Not. pag. 311.*

(*e*) *Schol. Apollon. in Argon. l. 1. v. 747.*

(*f*) *Madle. le Fevre, dans ſa preface.*

(*g*) *Suite du Menagiana pag. 294. édit. de Holl.*

eurent defait Antiochus; mais les Lyciens la recouvrerent * après que le Royaume d'Eumenes eut été ruiné. Ce qui a fait le plus parler d'elle, est le naturel prophetique de ses habitans. Tout le (*A*) monde y naissoit devin; les femmes & les enfans y recevoient cette faveur de la nature. Ce fut là que (*B*) Gordius alla se faire interpreter un prodige qui l'embarrassoit: il en aprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de Telmesse, il lui demanda quel étoit le meilleur Devin auquel il se pût adresser. La fille s'enquit tout aussi-tôt de ce qu'il avoit à proposer au Devin, & l'ayant su, elle lui en donna le sens; & ce fut une très-agreable nouvelle: sa reponse fut que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la Prophetesse s'offrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit. Ciceron (*C*) a cru que ceux de Telmesse & des environs devinrent grands observateurs des prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile qui produisoit plusieurs singularitez. Mais d'autres remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmessus † grand Devin qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient venerées par les habitans. Elles reposoient sous leur autel d'Apollon, qui β étoit son pere. Voilà selon les prejugez du Paganisme, d'où devoit sortir l'esprit de divination qui se faisoit tant remarquer dans cette ville. Telmessus pendant sa vie avoit enseigné l'art de deviner, & il devoit après sa mort l'inspirer à ses devots. Ajoûtons à cela que sa mere, fille d'Antenor, avoit été possedée de ce même esprit. Apollon ‡ l'en avoit investie après avoir couché avec elle, metamorphosé en petit chien. Si l'Ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous y aprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus. On y ⊥ entrevoit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici; & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'oracle de Dodone, avec un compagnon de voyage, qui fonda une ville dont les habitans furent Devins. C'est une grande presomption qu'une semblable vertu fut conferée à Telmessus, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'autel qu'il fit construire, conformément à l'Oracle. Il faut croire que cet autel

* *Strab. pag.* 458.

† Sub Apollinis arula quæ Telmessi apud oppidum visitur, Telmessum esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur? *Arnob. l.* 6. *pag.* 193. Voyez Suidas ubi infra.

β *Dionysius in Originibus apud Suidam v.* τελμισσεῖς.

‡ *Id. Dionys. ib.*

⊥ *In voce* γαλεῶται. *On l'y nomme* Τελμισσεύς.

(*A*) *Tout le monde y naissoit Devin.*] Je ne veux pas qu'on m'en croye sur ma parole; c'est pourquoi je cite un Historien (*a*) considerable. Τὸν δὲ (Γόρδιον) ἐκπλαγέντα τῇ ὄψει, ἰέναι κοινώσοντα ὑπὲρ τοῦ θείου παρὰ τοὺς Τελμισσέας τοὺς μάντεις. εἶναι γὰρ τοὺς Τελμισσέας σοφοὺς τὰ θεῖα ἐξηγεῖσθαι, καὶ σφίσιν ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶ τὴν μαντείαν. *Gordium spectaculo attonitum, Telmissenses vates communicandæ rei causa adiisse, (esse enim Telmissenses peritissimos prodigiorum interpretes, & vaticinandi scientiam ipsis pariter atque uxoribus & liberis ab ortu insitam esse)*. Pline (*b*) semble nous enseigner que la ville de Telmesse qu'il nomme très-religieuse, avoit été un des principaux sieges de la Magie; il ne fait pas difficulté de l'associer à la Thessalie à cet égard. Or il n'y eut jamais de païs plus decrié sur le chapitre des sortileges que la Thessalie,

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures, portentaque THESSALA *rides?*

Horace qui parle ainsi dans la 2. épitre du 2. livre, se sert souvent d'une pareille expression; & il paroît par Lucain que (*c*) *Thessala* ou *Thessalis* tout court signifioit une Sorciere. A le bien prendre le passage de Pline n'est pas moins significatif sur le caractere des Telmessiens, que le passage d'Arrien. Voyez ce qui sera cité de Ciceron ci-dessous.

(*B*) *Ce fut là que Gordius alla se faire expliquer.*] Cette histoire est dans Justin (*d*); mais pour l'y trouver il ne faut pas suivre la leçon ordinaire; il faut au lieu de *vicinæ urbis* lire *Telmissi urbis*, ou *Telmisinæ urbis*, selon la (*e*) correction des plus habiles Critiques. Voici le passage sur ce pied-là. *Gordius cùm in his regionibus bubus conductis araret, aves eum omnis generis circumvolare cœperunt. Profectus ad consulendos augures vicinæ urbis, obviam in porta habuit virginem eximiæ pulcritudinis; percontatus eam quem potissimum augurem consuleret, illa audita causa consulendi, gnara artis ex disciplina parentum,* regnum ei portendi, *respondit, polliceturque se & matrimonii & spei sociam. Tam pulcra conditio, prima regni felicitas videbatur.* Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (*f*) en recitant l'avanture de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux Devins de la ville de Telmesse. La suite n'est pas conforme dans toutes les circonstances à la narration de Justin; mais cela importe peu presentement à nôtre fait. Je ne laisse pas de dire que la traduction d'Arrien a fourré *Telmissensium* où il ne faloit pas. Ce ne fut point à l'assemblée des habitans de Telmesse, que le chariot porta Midas accompagné de son pere & de sa mere, mais à celle des Phrygiens.

(*C*) *Ciceron a cru.*] Deux passages fort près l'un de l'autre font la preuve que je veux aporter ici. Le premier contient ces paroles. (*g*) *Licet videre & genera quædam & nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Caria est, qua in urbe excellit Aruspicum disciplina.* Voici l'autre. *Tum Caria tota præcipueque Telmessenses quos ante dixi, quod agros uberrimos maximeque fertiles incolunt, in quibus multa propter fœcunditatem fingi gignique possunt, in ostentis animadvertendis diligentes fuerunt.* Comme Telmesse étoit aux extremitez de la Lycie, elle étoit fort voisine de la Carie; c'est pour cela que Ciceron l'a mise dans cette derniere Province. Etienne de Byzance l'y met aussi; mais il ajoûte que Philon & Strabon la mettent dans la Lycie, & qu'elle sert de borne à ces deux Etats.

(*a*) *Arrian. de expedit. Alex. l.* 2. *pag. m.* 85. 86.

(*b*) Nec postea quisquam dixit quonam modo venisset Telmessum religiosissimam urbem, quando transisset ad Thessalas urbes. *Plin. lib.* 30. *c.* 1. Le P. Hardouin sur l'autorité de bons manuscrits met *matres* au lieu de *urbes*.

(*c*) *Lib.* 6. *vers.* 451. *vide Harduin. in Plinium, tom.* 4. *pag.* 771.

(*d*) *Lib.* 11. *c.* 7.

(*e*) *Voyez le Justin de Mr. Grævius pag.* 230.

(*f*) *Ubi supra.*

(*g*) *Cicero, libro* 1. *de divinat.*

étoit dans le temple d'Apollon * Telmessien. Ceux de Telmesse avoient nommément beaucoup (D) de foi pour les songes. Aristandre qui étoit de cette ville, & qui fut l'un des plus habiles Devins de son tems †, avoit composé un Ouvrage sur cette matiere. C'est aparemment lui qui moyenna le Traité que sa patrie fit avec Alexandre. Arrien a parlé de cet accord dans son premier livre. Je ne croi pas qu'on doive confondre (E) la ville de Termesse avec celle de Telmesse : il vaut mieux, ce me semble, en faire deux villes, & conserver le nom (F) de Telmesse à celle qui étoit sur les frontieres de la Lycie.

TENEDOS, Ile de la mer Egée, proche le continent de l'Asie vis à vis de Troye. Quelques-uns disent ‡ qu'avant que Tenes fils de Cygnus y abordât, elle étoit inhabitée, & s'apelloit Leucophrys. Ce fut donc lui qui commença à y conduire des habitans. Il regna sur eux avec une si grande équité, qu'on l'honora d'une façon très-particuliere pendant sa vie, & qu'après sa mort on le mit au nombre des Dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville, & il fut cause que l'Ile fut nommée *Tenedos* ‡. Dans la suite des tems on aima mieux

* Τελμισσὸς ἐν Καρίᾳ ἦλθεν, ἔνθα Ἀπόλλωνος Τελμισσίου ἱερόν. Telmissus in Cariam venit, ubi Apollinis Telmissii templum. *Steph. ib.*

† *Voyez son article.*

‡ *Diodor. de Sicile l. 6. c. 17. Servius in Æn. l. 2. v. 21.*

‡ *Quasi* Τένεδος, *c'est-à-dire*, Tenni sedes. *Stephan. de urbib.*

(*h*) *Bochart Geograph. sacr. l. 1. c. 6.*

(*D*) *Beaucoup de foi pour les songes.*] C'est Tertullien qui nous l'aprend. *Telmessenses*, dit-il (*a*), *nulla somnia evacuant, imbecillitatem conjectationis incusant.* Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croyent que tous les songes signifient quelque chose; qu'il n'y en a point qui soit vuide de realité; & que l'imperfection de nos lumieres est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(*E*) *Je ne croi pas qu'on doive confondre la ville de Termesse avec celle de Telmesse.*] Strabon les distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu de hesiter. La maniere dont il caracterise la situation (*b*) de Termesse, montre que c'étoit une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant degager ce passage, commandé par la ville de Termesse, la fit demolir. Pour ce qui est de (*c*) Telmesse, ce Geographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au deçà du Xanthus, & beaucoup plus encore au deçà de Phaselis ville maritime, qu'il place assez près du mont Solyme, & de Termesse (*d*) *ville de Pisidie*, dit-il. Confirmons tout ceci par Arrien. Dès qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (*e*) que ce Conquerant s'aquit la ville de Telmesse par un Traité; qu'en suite il passa le Xanthus; qu'il s'empara de la ville de ce nom, & de plusieurs autres qui se rendirent; qu'il marcha vers la Province de Mylias; qu'il s'assura de la place, d'où il envoya une partie de ses troupes à Perge par les montagnes, & marcha avec le reste le long de la mer; qu'il s'avança jusques à Side; qu'il rebroussa vers Aspende qui n'avoit pas tenu sa promesse; qu'il la contraignit de se rendre; qu'il alla à Perge, & de là dans la Phrygie; mais que comme la ville de Telmesse habitée par des Barbares, Pisides de nation, se trouva sur son chemin, il falut la prendre; que cela ne fut point facile à cause que cette place étoit sur une montagne escarpée, & que les habitans s'étoient saisis d'une montagne voisine; de sorte qu'ils étoient maîtres du detroit ou du defilé que ces 2. montagnes laissoient entre elles. Voilà justement la ville que Strabon nomme *Termesse*; & il est plus clair que le jour qu'Arrien parle de deux villes differentes, lors qu'il dit (*f*) que son Heros fit un Traité avec Telmesse en entrant dans la Lycie; & qu'il assiega (*g*) Telmesse en marchant de Perge dans la Phrygie. Il ne s'agit plus que de savoir si ces deux villes doivent être nommées toutes deux Telmesse, comme elles le sont dans Arrien, ou si celle de Lycie doit avoir le nom de Telmesse, & celle de Pisidie le nom de Termesse, comme elles l'ont dans Strabon, dans Etienne de Byzance & dans Suidas: car le sentiment de quelques grans hommes qui reduisent tout à une ville, qui ait nom ou Termesse, ou Telmesse, ne paroît point soutenable. Celui qui (*h*) corrige dans Strabon *Termesse* par *Telmisse*, a contre lui l'autorité d'une (*i*) medaille, sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cela prouve manifestement que la ville de Pisidie que Strabon apelle Τερμησσὸς est bien nommée; car puis que le côteau (*k*) qui étoit sur le promontoire de Termesse s'apelloit Solyme, & que les Termessiens s'apelloient aussi Solymes, il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la medaille: or c'est le nom des Termessiens; donc Mr. Bochart a eu tort de lire *Telmissus* & *Telmissenses* dans ce passage de Strabon; & voilà une de ses étymologies par terre. Il dit que Casaubon a trouvé dans les manuscrits Τελμησσέως, au lieu de Τερμησσέως. Il faut les corriger par la medaille. Il ajoûte qu'Eustathius en citant Strabon a dit Τελμισσὸς; mais Saumaise lui pouvoit aprendre qu'Eustathius n'a pas bien (*l*) fait de se servir de ce nom, & que d'ailleurs il a très-mal (*m*) entendu ce qu'il a cité.

(*F*) *Conserver le nom de Telmesse.*] Comme il y a plusieurs medailles (*n*) où l'on voit l'inscription ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il reste à savoir s'il ne faudroit pas nommer *Termesse*, cette ville de Lycie qui fait la matiere de cet article. Je croi, sauf meilleur avis, qu'il la faut nommer Telmesse, car autrement il faudroit regarder comme corrompus non seulement les passages qu'on a (*o*) indiquez de Polybe, d'Arrien, d'Aristide, de St. Gregoire de Nazianze, de Ciceron & de Tite Live; mais aussi un grand nombre d'autres, de Plutarque, d'Elien, de Lucien, de Ptolomée, d'Etienne de Byzance, de Pline, de Pomponius Mela, de Tertullien, d'Arnobe &c. Par tout où le Devin Aristandre est surnommé *de Telmesse*, il se seroit donc glissé une faute? Cela iroit loin. Il vaut donc mieux admettre deux noms; celui de Termesse pour la ville de Pisidie, & celui de Telmesse pour la ville de Lycie, où les gens étoient si sujets à l'inspiration. Corrigez avec Mr. de Saumaise l'endroit d'Arrien, où la ville de Pisidie est nommée Τελμισσός. *Malè apud Arrianum* (*p*) Τελμισσὸς *vocatur quæ est* Τερμισσός.

(*a*) *Tertull. de anima c. 46.*

(*b*) *Strabo, l. 13. sub fin. p. 434. & l. 14. pag. 458.*

(*c*) *Id. l. 14. p. 457. 458.*

(*d*) Τερμισσὸς Πισιδικὴ πόλις. *pag. 458.* Τερμησσὸς ἐστι Πισιδικὴ πόλις. *pag. 434.*

(*e*) *De expedit. Alex. l. 1. pag. 69. & seq.*

(*f*) *Pag. 69.*

(*g*) *Pag. 75. 76.*

(*i*) *Apud Ezech. Spanhem. de usu & præst. numism. pag. 477. 478.*

(*k*) Τῆς γῆς Τερμησσέως ἄκρας ὁ ὑπερκείμενος λόφος καλεῖται Σόλυμος· καὶ αὐτοὶ δὲ οἱ Τερμησσεῖς Σόλυμοι καλοῦνται. Et sanè tumulus qui supra Termessium jacet promontorium, Solymus appellatur: ipsi Termessii vocantur Solymi. *Strab. l. 13. pag. 433.*

(*l*) Malè Τελμισσὸν vocat Eustathius. *Salmas. Exercit. Plinian. pag. 784.*

(*m*) Mira heic supinitas Eustathii in Strabonis verbis referendis. *Ibid.*

(*n*) *Spanhem. ubi supra.*

(*o*) *Id. ib. pag. 478.*

(*p*) *Salmas. ubi supra.*

mieux debiter qu'il n'y avoit point conduit la premiere colonie; mais qu'il y aborda comme (*A*) par miracle, & que les habitans eurent d'abord tant de respect pour un homme qui étoit si manifestement protegé des Dieux, & en suite tant d'admiration pour ses belles qualitez, qu'ils lui † confererent la Royauté. Voilà comment tous les peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en soit, les avantures de Tenes ne peuvent pas avoir precedé le tems de Priam, puis que Tenes perdit la vie ‡ lors qu'Achille saccagea Tenedos, durant la guerre de Troye. Alors l'Ile étoit particulierement (*B*) consacrée à Apollon *Smintheus*. Ce fut derriere cette Ile que les Grecs cacherent leur flotte, quand ils firent semblant de quitter leur entreprise; & c'est ce qui a fait plus parler (*C*) de Tenedos que toute autre chose, & qui encore aujourdhui fait voler ce nom par toute la terre. Cependant cette Ile a été recommandable pour de meilleures raisons. On y exerçoit une justice fort β severe: il y croissoit le meilleur origan du γ monde: on y faisoit des vases de terre * qui étoient estimez: les raisins, les épis & la Ceres qui paroissent sur ses medailles ‡, temoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, (cela dure encore (*D*) aujourdhui) & il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles (*E*) femmes que là. Je ne dis rien de la singularité

† *Voyez Diodore de Sicile ib.*
‡ *Plut. quæst. Gr. pag.* 297. *Pausan. l.* 10. *p.* 330.
β *Voyez l'article* Tenes.
γ *Antiphanes apud Athen. l.* 1. *c.* 22. *Voyez aussi Julius Pollux l.* 6. *c.* 10. *& Eustathius in Il.* λ.
* *Plutarchus init. tractat. de vitando ære alieno p.* 828. *& Scholiast. Aristoph. in nubib. act.* 4. *scen.* 3.
‡ *Vide Spanhem. epist. ad Laurent. Beger.*

(*A*) *Comme par miracle.*] Son pere trompé par les calomnies de sa femme le mit dans un coffre, & le jetta dans la mer. J'en parlerai ci-dessous *. Je n'ai point trouvé dans les Auteurs que j'ai consultez les circonstances de sa conservation; mais je trouve dans Muret (*a*) que Neptune ayeul de Tenes vint au secours de son petit-fils, & que le coffre ayant été porté à l'Ile de Leucophrys, y fut ouvert par les habitans, qui n'eurent pas plûtôt su ce que c'étoit, qu'ils deferent la royauté à Tenes &c.

* *Dans l'article* Tenes.
(*a*) *Variar. lect. l.* 1. *c.* 12.

(*B*) *Particulierement consacrée à Apollon* Smintheus.] Homere le temoigne clairement dans le 1. livre de l'Iliade, lors qu'il met cette priere à la bouche du Prêtre Chryses.

Κλῦθί (*b*) μευ ἀργυρότοξ' ὃς χρύσην ἀμφιβέβηκας
Κίλλαν τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις
Σμινθεῦ.

(*b*) Audi me argenteum arcum gerens, qui Chrysam tueris Cillamque valde divinam, Tenedoque fortiter imperas Smintheu.

Strabon (*c*) a confirmé par ce passage ce qu'il venoit de dire, qu'il y avoit un temple d'Apollon Smintheus dans l'Ile de Tenedos. Il y avoit de semblables temples dans quelques autres villes du voisinage (*d*), & la commune opinion est qu'Apollon fut honoré sous ce nom-là, à cause qu'il avoit tué les rats qui ruinoient les biens de la terre. Sa statuë dans le temple de Chrysa avoit un rat sous ses pieds. Selon la dialecte du païs σμίνθος signifioit un rat. On recouroit à d'autres raisons que celle que j'ai alleguées: voyez ce que Monsr. Cuper a doctement recueilli sur ce sujet dans ses Monumens antiques (*e*).

(*c*) *Lib.* 13. *pag.* 415.
(*d*) *Id. ib.*
(*e*) *Ad calcem Harpocratis, edit.* 1687. *pag.* 212.

(*C*) *Plus parler de Tenedos que toute autre chose.*] Il n'y a point de College où l'on ne fasse aprendre par cœur le 2. livre de l'Eneïde; de sorte que tout ce qu'il y a de gens qui ont étudié ont la tête pleine de ces vers.

Est (f) in conspectu Tenedos notissima fama
Insula, dives opum, Priami dum regna manebant,
Nunc tantum sinus & statio malefida carinis.
Huc se provecti deserto in litore condunt.
. . . . .
Et (g) jam Argiva Phalanx instructis navibus ibat
A Tenedo, tacitæ per amica silentia lunæ.

(*f*) *Æn. lib.* 2. *v.* 21.
(*g*) *Ibid. v.* 254.

Les endroits de ce Roman ausquels l'Ecolier s'attache le plus, & dont par consequent les impressions sont les plus durables, sont le commencement & la fin du jeu du cheval de bois.

(*D*) *Cela dure encore aujourdhui.*] Mr. Spon qui a été sur les lieux, assûre (*h*) que l'Isle de Tenedos *est fertile en bons vins dont elle fournit Constantinople, & que les muscats y sont excellens*, qu'on y trouve *autant de gibier* qu'on veut, *mais particulierement des lievres & des perdrix.* Mr. Wheler son compagnon de voyage dit (*i*) *qu'elle est fertile en bled & en vin, & principalement en muscat dont on porte la plus grande partie à Constantinople.* Voyez le suplément de Moreri.

(*E*) *Il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles femmes.*] Il y a de quoi s'étonner qu'un fait de cette nature n'ait pas été raporté par plusieurs Auteurs. Athenée qui avoit tant lu, & qui a cité tant d'Ecrivains, n'auroit pas cité le seul Nymphodore, s'il en avoit conu d'autres qui eussent fait la même remarque. Quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit. (*k*) Καὶ Νυμφόδωρος δ' ἐν τῷ τῆς Ἀσίας περίπλῳ, καλλίονας φησὶ γίνεσθαι γυναῖκας τῶν πανταχοῦ γυναικῶν ἐν Τενέδῳ τῇ τρωϊκῇ νήσῳ. *Nymphodorus autem in Asiæ circumnavigatione Tenedias fœminas (ea Trojæ vicina insula est) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulcritudine superare tradit.* Un temoin qui avoit fait ou decrit le tour de l'Asie est d'un grand poids, & en vaut cent qui n'auroient jamais voyagé, ou qui n'auroient pas étudié l'histoire Geographique. Encore que Theophraste n'assûre pas ce que Nymphodore avance, il peut neanmoins être allegué en temoignage; veu qu'il a dit (*l*) que comme parmi les barbares il y avoit des Juges qui conoissoient de la sagesse & de l'œconomie des femmes, afin de decider qui étoient celles qui surpassoient en cela les autres; il y avoit pareillement à Tenedos, & à Lesbos certains Juges qui faisoient la même chose, touchant la beauté des femmes: tant on étoit persuadé qu'il faloit porter honneur & respect aux dons mêmes de la fortune & du corps. C'étoit une charge bien delicate que celle de ces Juges de Tenedos. Les Dieux mêmes la refuserent, & Paris eût fort bien fait de les imiter, car il acheta cherement la ruse (*m*) dont il s'avisa, & la possession d'Helene qu'il obtint pour sa sentence. Mais cet évenement fabuleux ne faisoit pas beaucoup d'impression; car non seulement il se trouvoit des personnes à Lesbos & à Tenedos qui vouloient être Juges en matiere de beauté, mais aussi dans une ville du Peloponnese, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, (*n*) & on distribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu ses concurrentes.

(*h*) *Spon. Voyag. to.* 1. *p.* 153.
(*i*) *Whel. voyag. pag.* 103.
(*k*) *Athen. l.* 13. *pag.* 609.
(*l*) *Apud Athen. pag.* 610.
(*m*) *Il voulut que les Plaideuses missent chemise bas.*
(*n*) *Nicias in Arcadicis apud Athen. pag.* 609.

Cela

gularité de (*F*) ses écrevisses. Ce fut à Tenedos, selon quelques-uns *, qu'aborda la flotte de Paris après l'enlevement d'Helene, & qu'avec ses cajolleries le Galant dissipa les (*G*) chagrins de cette Belle. Les habitans de Tenedos ne se trouvant pas assez forts pour se maintenir dans l'independance, se soumirent † à la ville d'Alexandrie située dans la Troade. Ils étoient riches au tems de Ciceron; cela paroît par ses harangues ‡. On jugea trop à la (*H*) rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunitez: Ciceron les protegeoit; mais il ne fut pas assez secondé. Cette Ile peut avoir environ dix lieuës de tour β, & n'est qu'à deux lieuës & demie de la terre ferme d'Asie. Les Turcs y ont une forteresse, *qui n'est qu'une tour avec un boulevard garni d'environ* 15. *canons. Les Venitiens s'en étoient rendus maîtres pendant la guerre de Candie, mais les Turcs la reprirent par le moyen d'un tonneau de sequins, avec lequel ils gagnerent le Commandant* γ. Aristote δ avoit composé un livre de la Republique des Tenediens. Zoilus ζ avoit écrit leur éloge, & y avoit debité un grand mensonge, savoir que la riviere d'Alphée avoit sa source dans l'Ile de Tenedos. Les Gazetes parloient souvent de cette Ile, pendant que les Venitiens occupoient celle de Chio, dont ils s'étoient emparez l'an 1694.

TENES, ou Tennes, fils de Cygnus, donna son nom à l'Ile de Tenedos, y ayant pris terre lors que son pere l'eut abandonné dans un coffre à la merci de la mer. Cygnus usa de cette rigueur, pour avoir été trop credule envers sa femme, belle-mere (*A*) de Tenes. Cette femme s'étoit plainte d'avoir (*B*) été violée

* In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit. *Dares Phryg. de excid. Trojæ.*

† *Pausanias l.* 10. *pag.* 330.

‡ *In Verrem l.* 3.

β *Wheler, voyage pag.* 103. *Strabon l.* 13. *p.* 415. *lui donne* 80. *stades de circuit, &* 40. *au canal qui la separe de l'Asie.*

γ *Spon, voyage t.* 1. *p.* 153. *édit. de Holl.*

δ *Stephan. in* Τένεδ.

ζ *Strabo l.* 6. *p.* 187.

Cela duroit encore du tems d'Athenée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes, mais il est fort étrange que les hommes (*a*) aussi ayent disputé ce prix.

(F) *La singularité de ses écrevisses.*] Leur écaille representoit une hache; & c'est pour cela (*b*), selon Plutarque, que les habitans de Tenedos consacrerent une hache dans le temple de Delphes. J'aimerois mieux dire qu'ils la consacrerent, parce que les manieres qui s'observoient dans leurs tribunaux, & qui mirent en proverbe (*c*) la hache de Tenedos, les porterent à choisir une hache pour les armoiries de leur païs. Il paroît par leurs medailles que c'étoit leur symbole (*d*) perpetuel. Suidas (*e*) a parlé de ces écrevisses de Tenedos: il dit qu'on les trouvoit dans un ruisseau au quartier nommé *Asserina*. Mr. Bochart (*f*) remarque fort bien qu'il faut lire Ἀστέριον, & non pas Ἀστερίνα, veu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Tenedos dont l'écaille étoit semblable à une hache, se trouvoient dans un lieu que l'on apelloit Ἀστέριον. Joint que selon Hesychius les premiers habitans de cette Ile ont été nommez Ἀστέριοι, nom qui pourroit bien être procedé du lieu qui fournissoit les écrevisses. Cette conjecture de Mr. Bochart, & les corrections qu'il fait dans la traduction de ce passage de Suidas, sont cent fois meilleures que toutes les imaginations étymologiques qu'il étale, herissées d'Hebreu jusques aux dents, pour faire venir de la Phenicie les Tenediens.

(G) *Dissipa les chagrins de cette Belle.*] On ne pouvoit rien dire de plus modeste que ce qu'a dit le pretendu Dares Phrygien, *alloquio mitigavit.* Celui qui l'a (*g*) paraphrasé en vers ne s'est point tenu dans des bornes si étroites: il a poussé la chose aussi loin qu'elle pouvoit être poussée, & n'a rien laissé à supléer à l'imagination des lecteurs. Il est vrai qu'il leur laisse deux pierres d'achopement dans le chemin; l'une est qu'il supose que Paris ne jouït d'Helene qu'après avoir abordé à l'Ile de Tenedos; cela n'est ni vraisemblable, ni conforme à l'Iliade, où l'Ile de Cranaë beaucoup moins éloignée que Tenedos du lieu de l'enlevement, est la scêne (*h*) de la faveur entiere. L'autre difficulté se tire des riches presens que Paris est obligé de donner, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Cela choque le *decorum*, dans l'esprit de ceux qui conoissent la belle Helene: l'Auteur s'en est aperçu, & de là vient cette exclamation à la suite des vers où il a decrit les presens (*i*) & la jouïssance.

Proh scelus! an tantis potuisti pessima votis
Indulsisse moras? expectabatque voluptas
Emptorem? O teneri miranda potentia sexus!
Præcipitem in lucrum suspendit femina luxum
Nec nisi conducto dignatur gaudia risu.

(H) *On jugea trop à la rigueur.*] Voici ce que Ciceron en (*k*) écrivit à son frere. *Tenediorum igitur libertas securi Tenedia præcisa est, cum eos præter me & Bibulum & Calidium & Favonium nemo defenderet.* Pausanias peut servir de Commentaire à l'expression proverbiale de Ciceron, ou bien Etienne de Byzance. *Tenedia securis*, dit (*l*) ce dernier, *de iis qui vel asperè vel etiam magis concise abscidunt quæstiones & alias res.* Pausanias ayant raporté le coup de hache, avec quoi Tenes rompit la corde qui tenoit attaché le vaisseau de Cygnus son pere, ajoûte (*m*), *Ex eo in* proverbii *consuetudinem venit ut quidquid quivis præfractè negarit, id Tenedia bipenni præcidisse dicatur.*

(*A*) *Sa femme belle-mere de Tenes.*] Nous aprenons de Pausanias (*n*) que Cygnus fils de Neptune regnoit à Colones dans la Troade, & qu'il eut deux enfans de Proclea fille de Clytius, & sœur de ce Caletor qui fut tué au siege de Troye par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étoient un fils nommé Tennes, & une fille nommée Hemithea. Après la mort de leur mere Cygnus se maria avec Philonome fille de Craugasus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tennes d'avoir voulu la violer, & c'étoit-elle au contraire qui étoit devenuë amoureuse de son beau fils, & qui n'en avoit été payée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre auprès de celui de Thesée & de Constantin. Muret en a rassemblé quelques autres au chapitre 12. du 1. livre de ses diverses leçons.

(*B*) *D'avoir été violée.*] J'ai suivi mon Auteur

(*a*) *Theophraste,* apud Athen. ib. *temoigne que cela se pratiquoit à Elée.*

(*b*) *De Pythiæ Oraculis pag.* 399.

(*c*) *Voyez ci-dessous la remarque H & l'article* Tenes.

(*d*) *Vide Ez. Spanhem. epist. ad Laur. Beger.*

(*e*) *In* Τένεδ. *ξυνήγορ.*

(*f*) *Geograph sacr. parte* 2. *l.* 1. *c.* 9.

(*g*) *Josephus Iscanus, Anglus, qui vivoit au* XIII. *siecle.*

(*h*) *Voyez l'article d'Helene à la remarque I.*

(*i*) Hæc faciles emêre toros, domuere rebelles Amplexus, pepigere fidem. Non jam oscula reddit Non reddenda negat Helene, sed pectore toto Incumbens, gremium solvit, premit ore, latentem Furatur Venerem, jamque expirante Dione Conscia secretos testatur purpura rores. Proh scelus &c.

(*k*) *Cicero ad Q. fratrem lib.* 2.

(*l*) Τενέδιος πέλεκυς ἐπὶ τῶν ἤτοι πικρῶς ἢ καὶ μᾶλλον συντόμως ἀποκοπτόντων τὰ ζητήματα, καὶ τὰ ἄλλα πράγματα. *Steph. Byzant. voce Tenedus.*

(*m*) Ἐπὶ τούτῳ μὲν ἐς τοὺς ἀρνουμένους στερεῶς λέγεσθαι καθέστηκεν ὡς ὁ δεῖνα ὅστις δὴ Τενεδίῳ πελέκει τόδε τι ἀποκόψειε. *Pausan. lib.* 10. *pag.* 330.

(*n*) *Lib.* 10. *p.* 329.

violée par ſon beau-fils, & avoit allegué le faux temoignage * d'un joüeur de flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'obſervoit dans l'Ile de Tenedos, qu'aucun homme de cette profeſſion n'entrât dans le Temple. Tenes qui † aparemment fut l'Auteur de cette loi extremement propre à éterniſer la juſte haine qu'il avoit conçuë contre ſon faux temoin, ſe montra digne du commandement par d'autres loix qu'il établit, & qu'il fit executer ſans diſtinction de perſonne. Il condamna les adulteres à perdre la tête : & lors qu'on le vint conſulter pour ſavoir ce que l'on feroit de ſon fils qui étoit tombé dans ce crime, il fit reponſe, *Que la loi ſoit executée.* De là vinrent des (C) medailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le viſage d'un homme & le viſage d'une femme ſur un même cou. De là vint encore, & de ce qui ſera dit ci-deſſous, que la hache de Tenedos paſſa en proverbe β, pour ſignifier une grande ſeverité γ. Tenes ordonna une autre choſe bien ſinguliere, ſavoir qu'il y eût δ toûjours derriere le Juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête ſur le champ à quiconque ſeroit convaincu de fauſſeté. D'autres diſent ‡ qu'il ordonna, que le bourreau la hache haute ſe tint derriere les accuſateurs, afin de faire mourir ſur le champ ceux qui ſe trouveroient coupables d'une fauſſe accuſation. Ariſtote dit ζ en general que le Roi de Tenedos rendant juſtice avec une hache, faiſoit mourir promtement & ſans delai tous ceux qui avoient fait tort à quelcun. Il ne faut pas s'étonner après cela que le proverbe θ, *C'eſt un homme de Tenedos*, ait ſignifié des gens dont la mine donnoit de la crainte. Tenes étendit juſques ſur ſon pere ſon inflexibilité. Cygnus ayant conu la calomnie de ſa femme, voulut reparer le tort qu'il avoit fait à ſon fils, & il paſſa dans l'Ile de Tenedos pour lui en faire ſatisfaction ⊥. Il attacha ſon vaiſſeau à un arbre ou à un rocher, mais Tenes en colere coupa bruſquement les cordes avec ſa hache. On ne dit point ce (D) qu'il fit à Cygnus en ſuite de cette bruſquerie ; mais nous aprenons que le pere & le fils furent tuez par Achille pendant la guerre de Troye ; le premier

* *Plutarque le nomme Molpus. Quæſt. Græc. n. 28. p. 297.*

† *Voyez la remarque G.*

β *Voyez la remarque H de l'article Tenedos.*

γ *Ex Heraclide de Politiis.*

δ *Suidas in* Τενέδιος ἄνθρωπος.

‡ Ἐνομοθέτησε τοῖς τὰ ψευδῆ κατηγοροῦσιν ὀπίσω παρεῖναι τὸν δήμιον πέλεκυν ἐπηρμένον ὡς ἐλεγχθέντας παραχρῆμα ἀναιρεῖσθαι. Legem tulit ut carnifex ſecurim ſublatam tenens à tergo aſtaret illis qui falſa crimina objicerent, ut convicti ex tempore occiderentur. *Id. ib.*

ζ *Apud Suidam in voce ſequenti.*

θ *Voyez Eraſme aux proverbes* Tenedia bipennis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.

⊥ *Pauſanias l. 10. pag. 330.*

teur qui dit, καταμαρτυρήσαντος αὐλητοῦ τινος βιάζεσθαι ταύτην. Mais comme nous n'avons que des fragmens de cet Ouvrage d'Heraclide, & que tout y ſent la negligence & la precipitation d'un homme qui veut achever bien-tôt un abregé, il n'y a point de doute qu'il ne manque ici quelques paroles. Une femme ne ſe plaint point à ſon mari d'avoir été violée ; elle ſe contente de lui dire qu'on en a eu l'intention. Etienne de Byzance quoi qu'il ait paſſé par les mains d'un terrible Abbreviateur, ne laiſſe (a) pas de nous aprendre que Philonome femme de Cygnus ne ſe plaignit que de la mauvaiſe volonté de Tenes, & que le temoignage du joüeur de flûte n'alla pas plus loin. Pauſanias (b) ne fait aucune mention de ce temoignage ; il veut que la ſeule plainte de Philonome ait perſuadé Cygnus ; mais il remarque qu'elle ſe plaignit ſeulement des mauvaiſes intentions de ſon beau-fils. Ψεύδεται πρὸς τὸν ἄνδρα ὡς αὐτὴ μὲν οὐκ ἐθέλουσα, τὸν δὲ αὐτῇ Τέννην συγγένεσθαι θελήσαντα, c'eſt-à-dire, *elle ſe plaignit fauſſement à ſon mari que ſans qu'elle le voulût, Tenes avoit voulu joüir d'elle.* La verſion Latine de Romulus Amaſæus me paroît aller au delà de l'original, *quod ille invitam & repugnantem conſtuprare conatus eſſet.* Le Latin ſignifie de grands efforts de corps ; le Grec ſe peut entendre d'une pure & ſimple ſollicitation.

(C) *De là vinrent des medailles.*] Mr. Beger (c) en a publié une frappée par ceux de Tenedos, où l'on voit d'un côté deux viſages ſur un ſeul & même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grappe de raiſin. Ces deux viſages repreſentent l'un un homme, l'autre une femme. Cet Auteur pretend qu'on voulut exprimer par là l'union qui doit être entre les gens mariez. Ce ne fut point avec cet eſprit que l'on frappa cette medaille de Tenes dont les anciens (d) font mention ; mais plûtôt pour ſignifier le ſupplice d'une femme adultereſſe, & celui de ſon Galant, & pour être un monument éternel de l'execution de la loi ſur le propre fils de Tenes. Il eſt bon de voir ce qu'un (e) ſavant homme repondit à Mr. Beger. Ce qui fait quelque peine, c'eſt qu'on a des medailles de Tenedos dans leſquelles l'un des viſages repreſente un viellard, l'autre repreſente une jeune femme ; dans d'autres les deux viſages repreſentent de jeunes gens, &c. Ces variations font croire que l'on ne frappoit pas toutes ces medailles ſelon le premier eſprit ; mais les unes pour un deſſein, & les autres pour un autre : à moins qu'on ne voulût dire qu'autant de fois que la loi de Tenes étoit miſe en execution, autant de fois on frappoit une medaille, & que les deux têtes ſur un même cou varioient ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens, ſelon les qualitez perſonnelles de ceux qui avoient été punis. Il ne ſeroit pas fort ſurprenant qu'un barbon eût été ſurpris en flagrant delit avec une jeune femme.

(D) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Comme je n'ai fait que ſuivre Pauſanias, j'ai laiſſé la narration de ce voyage très-imparfaite. On voit bien que cet Auteur ne ſongeoit principalement qu'à decrire des ſtatues & des tableaux, & qu'il n'examinoit pas toûjours ſi les hiſtoires qu'il raportoit en chemin faiſant étoient étranglées. Il fait prendre terre à Cygnus dans l'Ile de Tenedos, il lui fait attacher ſa barque à un tronc où à une pierre ; il fait venir Tenes qui coupe la corde, & voilà tout. Au moins devoit-on nous dire ſi le fils permit au pere de demeurer dans Tenedos, ou de s'en retourner au logis. Conon (f) quoi que nous ne l'ayons qu'en extrait, nous aprend cette avanture beaucoup mieux que Pauſanias ; Cygnus avoit attaché ſa barque, mais il n'avoit pas pris terre ; il prioit ſon fils d'oublier tout le paſſé, mais il l'en prioit dans ſa barque. Tenes pour empêcher

(a) Τὸν γὰρ αὐλητὴν ἡ Φιλονόμη πρὸς Κύκνον ἤγαγε μαρτυροῦντα ὅτι Τέννης αὐτὴν ἤθελε βιάσασθαι. Tibicinem enim Philonome ad Cygnum duxit, qui teſtabatur Tennem voluiſſe Philonomæ vim inferre. *Steph. Byzant. in voce Tenedus.*

(b) *Pauſan. lib. 10. pag. 329.*

(c) *Obſervat. in numiſm. quædam pag. 61.*

(d) *Heraclides de politiis. Ariſtoteles apud Stephan. de Urbib. voce* Τένεδος. *Suidas voce* Τενέδιος ξυνήγορος.

(e) *Ez. Spanhemius in ipſo opere Begeri. Vide etiam Giſb. Cuperum ad calcem Harpocratis p. 203. edit. 1687.*

(f) *Apud Photium pag. 437.*

premier lors que les Grecs * descendirent de leurs vaisseaux ; le second lors qu'Achille † alla ravager l'Ile de Tenedos. Tenes voulut secourir sa chere (*E*) sœur Hemithea poursuivie par Achille, & n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup (*F*) de suites. Tenes a été honoré (*G*) comme un Dieu dans l'Ile de Tenedos. Voyez l'article de cette Ile.

TEOS, l'une des douze villes de l'Ionie, reconoissoit (*A*) Athamas pour son premier fondateur λ. Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas fils d'Eole, conduisit à Teos une colonie d'Orchomeniens, à laquelle se joignirent dans la suite des tems d'autres colonies d'Atheniens & de Beotiens. Herodote dit ξ que Teos étoit au milieu de l'Ionie, & que ce fut la raison pourquoi Thales avoit conseillé aux Ioniens d'y établir le siege de leurs Dietes generales. Strabon qui l'a posée dans une peninsule, a eu beaucoup plus de raison que Pline ‡ qui en a fait une Ile ; car il est certain que Teos étoit ⸸ sur le côté meridional de l'isthme (*B*) vis-à-vis de Clazomene, qui étoit sur le côté septentrional. Ceux de Teos

* *Ovidius Metam. l. 12.*

† *Plutarch. quæst. Gr. pag. 297.*

λ *Pausanias l. 7. pag. 208. Strabo l. 14. circa init.*

ξ *Lib. 1. c. 170.*

‡ *Lib. 5. c. 31.*

⸸ *Strab. ib. Pompon. Mela l. 1. c. 17. & ib. If. Vossius.*

empêcher qu'il n'en sortît, donna de sa hache sur les cordes. Chacun voit sans peine ce que devint Cygnus ; il s'en retourna chez lui.

(E) *Sa chere sœur.*] C'est avec raison que je me sers de cette épithete, puis qu'Hemithea fut (*a*) si desolée de la disgrace de son frere, que Cygnus l'enferma dans le même coffre, sur lequel il abandonna son fils à la merci de la mer. Suidas la louë encore davantage, puis qu'il dit (*b*) que de son bon gré elle voulut courir les mêmes risques que son frere. Il étoit bien juste que Tenes exposât sa vie, pour empêcher qu'une telle sœur ne fût violée : & neanmoins il perit dans une si juste cause ; & on (*c*) pretend qu'Hemithea fut engloutie par la terre, & qu'il n'y eut que cela qui arrêtât les desseins d'Achille. Le remede fut un peu bien violent ; & peu de personnes le trouveroient plus suportable que le mal. Hemithea (*d*) étoit fort belle.

(F) *Eut beaucoup de suites.*] Achille ayant su que c'étoit Tenes qu'il avoit tué en fut marri ; il le fit enterrer, & il tua un valet que Thetis lui avoit donné, & qui avoit mal executé les ordres de Thetis. Elle ne s'étoit pas contentée de recommander expressément à son fils de se garder bien de tuer Tenes, elle avoit de plus donné charge à ce valet d'avertir Achille dans l'occasion, afin que par megarde il ne desobeît pas à sa mere. (*e*) Plutarque ne donne point d'autre raison de ce soin de Thetis, si ce n'est que Tenes étoit aimé d'Apollon : mais (*f*) d'autres disent qu'il étoit effectivement son fils, & que Cygnus n'étoit que son pere putatif. Or selon les destinées il faloit qu'Achille mourût, dès qu'il auroit mis à mort un fils d'Apollon. Au reste ceux de Tenedos conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que personne n'eût à prononcer ce nom-là au temple de Tenes. (*g*) Ils defendirent aussi aux joüeurs de flûte d'y entrer. Diodore de Sicile (*h*) n'aplique point ces deux defenses au temple de Tenes, quoi qu'il observe que les habitans de Tenedos lui en firent bâtir un, & qu'ils l'honorerent comme un Dieu. Il dit que Tenes lui-même ordonna que les joüeurs de flûte n'entrassent point dans le temple. Il ajoûte que le temple qui fut rebâti, après qu'Achille eut ruiné la ville, étoit celui où il n'étoit point permis de nommer Achille. Il est donc apointé contraire avec Plutarque, touchant le lieu auquel ces deux interdictions se raportoient. Il est bien certain que Tenes ne fut pas honoré d'un temple pendant sa vie.

(G) *A été honoré comme un Dieu.*] Nous venons de citer deux Auteurs qui le temoignent. Ciceron sera le troisiéme ; *Jam verò*, dit-il (*i*), *in Græcia multos habent ex hominibus Deos, Alabandum Alabandi, Tenedi Tenem.* Ce fut une des Divinitez que Verres vola. *Tenedo* (*k*), *præterea pecuniam quam eripuit, Tenem ipsum qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur, hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit magno tum gemitu civitatis.* Recueillons de là que l'ancienne Divinité de Tenedos, savoir Apollon Smintheus, étoit tombée dans l'oubli en quelque façon, depuis que Tenes avoit été mis au nombre des Dieux ; car on ne reproche point à Verres d'avoir attenté sur la statuë de cet Apollon ; marque évidente qu'elle n'en valoit pas la peine, comme celle de Tenes. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme en matiere d'amitié ; il n'y a que les gens bien sages & bien raisonnables qui fassent plus de cas des anciens amis que des nouveaux. On fait ordinairement comme les coquetes, le dernier venu est le mieux privilegié. Les nouveaux Saints pareillement font oublier les anciens. Les plaintes s'en trouvent dans les Ecrits de quelques personnes graves.

(A) Cette ville *reconoissoit Athamas.*] Ortelius (*l*) s'imagine faussement, que Strabon & Etienne de Byzance disent qu'Anacreon l'a nommée *Athamas*, avant qu'elle s'apellât Teos. Ces deux Auteurs disent seulement qu'Anacreon l'a nommée ἀθαμαντίδα, à cause qu'elle avoit été fondée par Athamas. Il faut bien faire difference entre les noms qui sont affectez à une ville, & les épithetes qu'on lui donne en versifiant ; & par là Ortelius seroit convaincu de s'être trompé, quand même il eût dit que Teos a porté le nom *Athamantis.* En bien comptant on trouveroit qu'il a fait trois fautes. 1. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2. Il a pris une épithete pour un nom propre. 3. Il a cru que la patrie d'Anacreon ne s'apelloit point Teos, lors que ce Poëte la nommoit Athamantide. Charles Etienne est tombé dans les mêmes fautes.

(B) *De l'Isthme vis-à-vis de Clazomene.*] Voici un passage de Pomponius (*m*) Mela qu'il nous faut examiner : *Super angustias, hinc Teos, illinc Clazomenæ, & quia terga jungunt confinio adnexa maris, diversis frontibus diversa maria prospectant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *quæ terga agunt, confinibus adnexæ muris diversis frontibus diversa maria prospectant.* Mr. de Saumaise ne trouvant point là son compte, à corrigé (*n*), *Quæ*

(*a*) *Conon ubi supra.*

(*b*) Ἑλομένης δὲ τῆς ἡμιθέας συγκινδυνεύειν τῷ ἀδελφῷ, ἑκατέρους καθεποντώσεν. Cum autem Hemithea cum fratre periculum idem subire voluisset utrumque conjecit in mare.

(*c*) *Tzetzes in Lycophr.*

(*d*) *Plut. quæst. Gr ubi infra.*

(*e*) *Quæst. Gr. p 297.*

(*f*) *Tzetzes ibid.*

(*g*) *Plutarch. ib.*

(*h*) *Lib. 6. c. 17.*

(*i*) *Cicero l. 3. de natura Deor.*

(*k*) *Id. in Verr. l. 3.*

(*l*) *In Thesauro Geograph. v. Teos.*

(*m*) *Lib. 1. c. 17.*

(*n*) *Exercitat. Plin. pag. 864.*

Teos ne pouvant plus se defendre contre les troupes de Cyrus commandées par Harpagus, se * mirent sur mer en la 59. Olympiade, & allerent planter une colonie à Abdere dans la Thrace. Suidas en † parlant d'Anacreon (C) qui étoit de Teos, semble dire que ce fut sous Darius fils d'Hystaspes que les Teiens s'en allerent à Abdere; car il dit qu'Anacreon s'y retira, chassé de Teos à cause de la revolte d'Histiéus. Il y en eut quelques-uns ‡ dans les tems suivans qui retournerent à leur patrie. Cette ville a produit non seulement Anacreon, mais aussi le ⸸ Poëte Scythinus, l'Historien × Hecatée, & cet Apellicon qui amassoit tant de livres. Etienne de Byzance fait mention d'une autre ville nommée Teos, qu'il met au païs des Dirbes dans la Scythie: mais comme on ne sauroit deterrer qui sont ces gens-là, & qu'ils doivent être differens de ceux qu'il nomme Dyrbées, on juge que ce passage est fautif.

* *Herod. l. 1. c. 168. Strabo l. 14. p. m. 443.*

† *Voyez la remarque I de l'article Anacreon.*

‡ *Strabo ibid.*

⸸ *Stephanus in Τήως.*

× *Strab. ib. & l. 13. pag. 419.*

TERMESSE, ville de Pisidie. Voyez la remarque *E* de l'article TELMESSE.

TETTI (SCIPION) en Latin *Tettius*, savant homme dans le XVI. siecle, étoit de Naples. Sa fin fut malheureuse; on le defera comme imbu de mauvaises opinions touchant la Divinité, & on l'envoya (*A*) aux galeres. Il est

Quæ terga agunt confinio adnexæ maris, adversis frontibus diversa maria prospectant. Isaac Vossius cherchant toûjours noise à ce Critique veut (*a*) qu'on lise, *Quæ terga agunt confinio adnexa muri diversis* &c. Il apelle une erreur insigne d'avoir changé *diversis* en *adversis*, car, dit-il, si ces deux villes avoient *frontes adversas*; elles ne regarderoient point la mer, mais elles se regarderoient l'une l'autre; *manifeste*, continuë-t-il, *hic tergum pro fronte, & frontem pro tergo accepit vir doctissimus.* Il faut avoir lu bien negligemment le passage de Mr. de Saumaise, puis qu'on lui suscite un tel procés. Comment prendroit-il le front pour le dos, lui qui remarque expressément que ceux de Teos avoient devant eux la mer de Clazomene, comme ceux de Clazomene avoient devant eux la mer de Teos? Il veut que chacune de ces villes ait eu la mer devant & derriere; que chacune ait eu derriere soi la mer auprès de laquelle on l'avoit bâtie, & au devant de soi la mer sur laquelle on avoit bâti l'autre ville. La censure de Vossius est donc nulle à cet égard. La raison sur quoi il la fonde, savoir que ces deux villes se seroient entre-regardées, si la correction de Saumaise avoit lieu, n'est pas meilleure; car on n'a point pretendu nier qu'elles ne s'entre-regardassent, au contraire on l'a supposé (*b*) ou même declaré manifestement: mais par cela même on a pretendu que chacune de ces deux villes regardoit la mer sur laquelle l'autre étoit bâtie. Outre cela il me semble que Vossius ne devoit point assûrer que Teos & Clazomene n'avoient la mer que par devant, & qu'il y avoit entre elles une muraille qui occupoit la largeur de l'Isthme. Ceci eût eu besoin de preuve, & n'auroit pas été oublié par tous les anciens Auteurs s'il eût été vrai. Ainsi la correction de Pincianus *muris* pour *maris*, adoptée en partie par Monsr. Vossius, ne doit pas nous empêcher de suivre la correction de Saumaise en attendant mieux.

(*a*) *In Melam pag. 85.*

(*b*) Ita ut à tergo mare habeant vicinum cui adnexæ sunt, à fronte diversa maria prospectant. Teos enim adversa fronte prospectat mare in quo sitæ sunt Clazomenæ (*c'est ainsi que Saumaise parle au lieu de dire Clazomenæ*) & sinum Smyrnæum. Illæ contra Teon respiciunt & sinum cui juncta est Teos.

(C) *Anacreon qui étoit de Teos.*] Moreri (*c*) avance qu'il y a des gens qui disent, qu'Anacreon étoit *de Tejos ville de Paphlagonie.* Strabon & Ovide qu'il cite à la fin de son article, devroient être naturellement ceux qui raportent cela; mais il ne faut pas attendre cette exactitude des citations de ce Dictionaire. Il est pourtant vrai que Mr. Moreri n'est pas l'inventeur de ce fait; il l'a trouvé dans ces paroles de Charles Etienne (*d*); *Teium, urbs in Paphlagonia (ut Sallustius scribit) in qua ortus fuit Anacreon.* A proprement parler on ne voit là nulle citation pour ce qui concerne la patrie de ce Poëte, car Salluste ne paroît être allegué que pour temoigner qu'il y avoit une ville nommée *Teium* (*e*) dans la Paphlagonie. Ainsi on n'est pas plus avancé après avoir vu ce que dit Charles Etienne, qu'après avoir vu ce que dit Moreri. Mrs. Lloyd & Hofman ne nous soulagent pas mieux; ils ont suprimé la citation de Salluste dans l'article *Teium*, ayant cru sans doute qu'elle étoit fausse, & neanmoins il est sûr que Charles Etienne n'a point bronché-là: ils ont affirmé sans citer personne, que ce *Teium* ville de la Paphlagonie sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon; ils ont dit sous le mot *Teos*, qu'il y a des gens qui le font naître à *Teium*. Ils ne donnent donc aucun temoin que l'on puisse consulter; il a donc falu aller à la quête, & par ce moyen on a trouvé qu'un des (*f*) Scholiastes d'Horace a dit ces paroles; *Teia dicta est à Teio Anacreontis poëtæ lyrici oppido, quod in Paphlagonia esse Sallustius indicat, cum de situ pontico loquitur.* Sur la foi de ce passage je ne voudrois pas garantir que Salluste ait dit que *Teium* sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon. Ce pourroit bien être une glose du Scholiaste, fondée sur ce qu'il avoit lu dans Salluste touchant cette ville de Paphlagonie. Mais quand même Salluste & d'autres auroient assûré qu'Anacreon a pris naissance dans cette ville du Pont Euxin, il ne faudroit pas douter qu'il ne fût natif de Teos dans l'Ionie.

(*c*) *Au mot* Teos.

(*d*) *Au mot* Teium.

(*e*) *Strabon en parle l. 12. p. m. 374. 375. mais il ne la met point en Paphlagonie.*

(*f*) *In hac verba od. 17. l. 1.* Fide Teia dices laborantes.

(*A*) *On l'envoya aux galeres.*] Si Mr. de Thou ne nous eût apris cela, je ne pense pas qu'on en eût jamais rien su; car le curieux Nicodeme qui a fait tant de recherches sur les Auteurs Napolitains, reconoît qu'il n'a su cette infortune de Tetti, que pour l'avoir luë dans Mr. de Thou. *Questo luogo del Tuano*, dit-il (*g*), *qui si è trascritto volentieri perche oltre alla lode che si dà al Tetti in esso, si ha una notizia anche curiosa intorno al medesimo Tetti.* Les paroles de Monsr. de Thou sont celles-ci. (*h*) *Ab eo* (Mureto) *de Scipionis Tettii Neapolitani casu cognovit, hominis undecunque, ut ille ajebat, doctissimi, qui delatus quod male de numine sentiret, remo mancipatus fuerat, & tunc an adhuc in vivis esset, incertum erat.* Mr. de Thou parle du tems (*i*) qu'il étoit à Rome, & des conversations frequentes qu'il avoit avec Muret. Raportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuana.* „ Durant le Pontificat de Sixte V. l'inquisition étoit „ fort

(*g*) *Addizioni alla Biblioteca Napoletana p. 228.*

(*h*) *In vita sua l. 1. p. m. 1172.*

(*i*) *C'est-à-dire de l'an 1574.*

FAUTE du Thuana.

est Auteur du Traité de *Apollodoris*, que Benoît Ægius (*B*) publia à Rome l'an 1555. Il eut beaucoup de part (*C*) à l'estime des Savans.

* Voyez la remarque D de l'article Telamon.

TETTIX étoit de l'Ile de Crete, & passa avec une flotte au Peloponnese. Il prit terre au promontoire de Tenare, & y bâtit une ville. Son sejour fut auprès d'un lieu que l'on apelloit Ψυχοπομπεῖον, parce qu'on y faisoit des ceremonies propres à appaiser les Manes. C'est là (*Z*) que fut envoyé par la Prêtresse de Delphes celui qui avoit tué le Poëte Archilochus.

† Hygin. c. 97.

TEUCER, fils de Telamon & d'Hesione * sœur de Priam, alla avec douze vaisseaux au siege de Troye †, & y donna de belles preuves de son courage; mais il ne vengea point γ l'affront qu'on fit à Ajax son frere, & n'empêcha ‡ point que ce frere ne se tuât. Cela ⊥ le (*A*) rendit si odieux à Telamon, qu'il en reçut ordre

γ Teucer non receptus à patre Telamone ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus cognomine patriæ suæ Salaminа constituit. *Vell. Paterculus init.*

‡ Ἐδιώχθη ἀπὸ τῆς Σαλαμῖνος ὡς μὴ τὸν ἀδελφὸν αὐτῶ Αἴαντα κωλύσας σφαγιασθῆναι ὑπ' αὐτῶ. Ejectum Salamine eo quod Ajacem fratrem manus sibi illaturum minime prohibuisset. *Scholiast. Æschil. in Persic.*

⊥ *Voyez dans Servius* in Æn. l. 1. v. 619 *toutes les causes qu'on debitoit de la colere de Telamon.*

„ fort rigoureuse. Muret me dit, nous ne savons „ que deviennent les gens ici. Je suis esbahi quand „ je me leve, qu'on me vient dire un tel ne se „ trouve plus, & si l'on n'en oseroit parler. L'In- „ quisition les executoit promptement. „ Il y a ici une faute de memoire. Muret mourut peu de tems après l'élection de Sixte V. en 1585. & Mr. de Thou demeura en France pendant cette année; il n'ouït donc rien dire à Muret sous ce Pape-là. Je ne croi point me tromper, si je dis que Mr. de Thou se souvenant d'un côté de ce que Muret lui avoit dit touchant les executions de l'Inquisition, & sachant de l'autre que Sixte V. fut très-severe, confondit ensemble le tems auquel Muret lui avoit parlé, & le tems auquel Sixte V. fut Pape. En conversation on n'y regarde pas de si près, & la memoire n'est point alors assez attentive aux choses, pour faire qu'on évite les anachronismes.

(*B*) *Que Benoît Ægius publia à Rome.*] Il le joignit à son édition d'Apollodore, duquel il a traduit en Latin la Bibliotheque. Il y a joint des notes où il fait souvent mention du Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme, & d'un savant personnage (*a*). J'ai parlé ci-dessus (*b*) de ce Traité *de Apollodoris*. Voyons ce qu'en dit Mr. Baillet. „ Scipion Tetti Neapolitain avoit „ employé plusieurs années à son petit Traité des „ Apollodores, avant qu'on l'envoyât aux gale- „ res. C'est un Ouvrage de deux feuilles; mais „ le public qui l'a trouvé bon, n'a point cru que „ ni la petitesse du corps, ni la longueur du tems, „ ni la disgrace de l'Auteur dût lui en faire perdre „ l'estime & le goût (*c*). „ Mr. Colomiés (*d*) a cru que Scipion Tetti n'a écrit que ce Traité, & un catalogue de manuscrits publié (*e*) par le Pere Labbe: mais il devoit savoir que le même Pere lui attribuë (*f*) *Bibliotheca scholastica instructissima Latinè, Gallicè, Italicè, Hispanicè, Anglicè & Græcè*, imprimée à Londres l'an 1618. *in* 8. Nicodeme n'en a point d'autre conoissance que celle que le P. Labbe en donne.

(*a*) Sic habet exemplar Scipionis Tetti Neapolitani, viri nobilissimi & summæ doctrinæ & modestiæ & humanitatis incredibilis. *Ægidius Spoletinus notis in Apollodor. p.* 41. *apud Nicodemum Biblioteca Napoletana p.* 228.

(*C*) *Beaucoup de part à l'estime des Savans.*] Nous savons par lui-même qu'il étoit lié d'amitié avec plusieurs personnes illustres. *Testes*, dit-il (*g*), *consciique nostrum utriusque laborum celeberrimi rerum antiquarum conservatores, nedum rei literariæ acerrimi patroni ac defensores, Achilles Maffeus, Gentilisque Delphinus. Testes amici alii literis & ingenio præstantissimi Carus Hannibal, Baptista Sigicellus, Antonius Augustinus, Alexandri duo, Picolominus & Corvinus, Marcus Casalius. Testes item alii quos longum esset enumerare. Denique & Fulvius Ursinus juvenis imprimis honestus & ornatus, & supra quam par sit ejus ætati Latinè & Græcè eruditus.*

(*b*) *Vol.* 1. *pag.* 308. (*c*) *Baill. Jugemens des Sav. t.* 1. *p.* 403. (*d*) *Mêlang. Historiq. pag.* 91. (*e*) *In Nova Bibliotheca MSS. supplementis.* (*f*) *In Biblioth. Bibliothecarum.* (*g*) *In tractatu de Apollodoris.*

(*Z*) *C'est là que fut envoyé.*] Plutarque de qui j'ai pris tout cet article, s'exprime en cette façon. (*h*) Ἐκελεύσθη προσελθεὶς ἐπὶ τὴν τοῦ Τέττιγος οἴκησιν ἱλάσασθαι τὴν τοῦ Ἀρχιλόχου ψυχήν. *On lui commanda d'aller au logis de Tettix, pour apaiser l'ame d'Archilochus.* Selon Suidas on lui commanda d'aller à Tenare, où Tettix étoit enseveli, & d'y offrir des sacrifices propitiatoires à l'ame du fils de Telesicles (*i*). Goropius Becanus (*k*) ne consultant que Suidas, s'est faussement imaginé que ce Tettix étoit Archilochus lui-même. S'il avoit consulté Plutarque, il se seroit delivré d'erreur, & il n'auroit pas apliqué, comme il a fait, les paroles dont Archilochus (*l*) se servit contre un homme qui lui avoit dit des injures, Τέττιγα τοῦ πτεροῦ συνείληφας, *cicadam ala apprehendisti.* Voyez l'article *Archilochus*, page 336. col. 1.

(*h*) *De iis qui sero à numine puniuntur, pag.* 560.

(*i*) *C'étoit le pere d'Archilochus.*

(*k*) *Orig. Antverp. l.* 4. *apud Schottum Biblioth. Hispan. pag.* 378.

(*A*) *Cela le rendit si odieux à Telamon.*] Teucer dans Sophocle se predit cette disgrace; il prevoit que son pere le traitera de (*m*) batard; l'apellera lâche & poltron; l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frere, par l'envie de recueillir seul la succession; & le chassera du logis. Il remarque que Telamon ne rioit jamais, non pas même dans les occasions de joye; & qu'à plus forte raison seroit-il chagrin & bourru, en aprenant sur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Ciceron trouvoit sans doute très-beaux les vers où Pacuve decrivit la reception que ce pere fit à Teucer; car voici comme il en (*n*) parle. *Quid potest esse tam fictum quàm versus, quàm scena, quàm fabula? Tamen in hoc genere sæpe ipse vidi quum ex persona mihi ardere oculi hominis histrionis viderentur spondalia illa, dicentis,*

(*l*) *Apud Lucianum in Pseudolog.*

(*m*) *Agamemnon dans le* 8. *de l'Iliade v.* 284 *lui dit que Telamon l'avoit élevé avec soin quoi que batard.*

(*n*) *De Oratore lib.* 2. *fol.* 80.

Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi,
Neque paternum aspectum es veritus.

Nunquam illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

- - - - Quem ætate exacta indigem
Liberum lacerasti, orbasti, extinxisti, neque fratris necis,
Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Flens ac lugens dicere videbatur? Quæ si ille Histrio quotidie cum ageret, tamen recte agere sine dolore non poterat, quid Pacuvium putabis in scribendo leni animo ac remisso fuisse?

ordre de ne mettre point le pied à Salamine. Il s'en alla donc busquer fortune; & abordant à l'Ile de Cypre il y bâtit une ville, à laquelle il donna le nom du Royaume de son pere dont il se voyoit exclus, je veux dire qu'il (*B*) la nomma Salamine. Lors qu'il eut su que Telamon étoit mort, il voulut s'aller mettre en possession du Royaume; mais Eurysaces fils d'Ajax l'en empêcha. Cette resistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'avanturier; il fit voile vers les côtes d'Espagne, & y ayant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Gallice, & s'y établit. Justin * l'assûre; mais il y a plus d'aparence (*C*) que Teucer se fixa dans l'Ile de Cypre. Il bâtit un temple à Jupiter dans Salamine, & il ordonna (*D*) qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divinité. Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au tems de l'Empereur Hadrien. Les descendans de Teucer ont regné là pendant plusieurs siecles. Pausanias † dit qu'ils y ont regné jusques à Evagoras. C'est parler avec peu d'exactitude, car ils y ont regné plus (*E*) long tems. Ils ont aussi regné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax fils de Teucer. Un passage de Pausanias ‡ donne lieu de croire que Teucer se maria avec une fille de Cinyras. Il fut assisté par le Roi des Tiriens, pour s'établir dans sa nouvelle domination. C'est Virgile β qui nous l'aprend: son Commentateur Servius ne nie pas que plusieurs n'ayent dit cela. D'autres disoient que Teucer s'étoit rendu maître du païs sans ce secours. Homere ⸸ le donne pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'armée des Grecs.

* *Justin. l.* 44. *c.* 3.

† *Lib.* 2. *pag.* 71.

‡ *Lib.* 1. *pag.* 3.

β *Æn. l.* 1. *v.* 620.

⸸ Τεῦκρός θ' ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν Τοξοσύνῃ, ἀγαθὸς δὲ καὶ ἐν σταδίῃ ὑσμίνῃ. Teucerque qui præstantissimus Achivorum arte sagittandi, strenuus autem & in stataria pugna. *Iliad. l.* 13. *v.* 313. Voyez aussi l. 8. v. 266. & suiv & Horace od. 9. l. 4.

FFFFfff 3 THALES,

(*B*) *Je veux dire qu'il la nomma Salamine.*] Un (*a*) oracle d'Apollon lui avoit promis que la nouvelle Salamine qu'il bâtiroit, ne seroit pas moins illustre que l'autre:

Certus (*b*) *enim promisit Apollo*
Ambiguam tellure nova Salamina futuram.

L'endroit où Horace dit cela est fort conu, parce que c'est un morceau de chanson à boire.

Teucer Salamina patremque
Cum fugeret, tamen uda Lyæo
Tempora populea fertur vinxisse corona,
Sic tristes affatus amicos;
Quò nos cunque feret melior fortuna parente,
Ibimus ô socii, comitesque:
Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.
. . . . .
O fortes pejoraque passi
Mecum sæpe viri, nunc vino pellite curas,
Cras ingens iterabimus æquor.

Teucer ne dit point dans Horace où il bâtiroit la nouvelle Salamine; mais dans Euripide il marque que ce seroit dans l'Ile de Cypre; & c'est aussi là que tous les Historiens marquent qu'il la bâtit, si vous en exceptez Messala Corvinus dont Meursius releve la faute. (*c*) *Itaque manifestus est error Messallæ Corvini, qui in Sidonia conditam à Teucro dicit lib. de Augusti progenie.* Teucer qui patria profugus in Sidonia alteram Salaminam condidit.

(*C*) *Il y a plus d'aparence que Teucer se fixa dans l'Ile de Cypre.*] S'il avoit été planter ses tabernacles en Espagne, Asclepiade de Myrlea qui avoit enseigné la Grammaire en ce païs-là, n'eût point oublié de le dire dans la description qu'il fit des peuples qui l'habitoient; puis qu'il (*d*) n'oublia pas d'observer, que quelques-uns de ceux qui avoient porté les armes sous Teucer, s'établirent en Galice. Son silence est ici une forte preuve.

(*D*) *Qu'on y sacrifieroit un homme.*] Tacite qui (*e*) parle de la construction de ce temple, ne dit rien de ce sacrifice; *& Jovi Salaminio Teucer, Telamonis patris ira profugus.* C'est Lactance qui (*f*) nous en aprend ce que j'en raporte. *Apud Cypri, dit-il, Salaminem humanam hostiam Jovi Teucrus immolavit, idque sacrificium posteris tradidit, quod est nuper Hadriano imperante sublatum.* Ce qui m'embarrasse là-dedans, est que Porphyre (*g*) qui avoue que pendant fort long tems on a immolé des hommes dans Salamine, ne dit point que l'on en ait immolé à Jupiter, & qu'il declare que cette coutume cessa sous le regne de Diphilus, contemporain de Seleucus le Theologien. Ce Prince établit qu'au lieu d'un homme on immoleroit desormais un bœuf. Ce sacrifice étoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(*E*) *Ils y ont regné plus long tems.*] Il paroît par une harangue d'Isocrate que ce n'a pas été sans interruption; car il introduit Nicocles, qui après avoir touché que Teucer le chef de leur race avoit bâti Salamine, ajoûte qu'Evagoras son pere avoit recouvré le Royaume que d'autres avoient perdu: & qu'il avoit mis les choses en un tel état, que non seulement les Pheniciens ne tirannisoient plus Salamine; mais aussi que cette ville avoit pour Rois, ceux à qui le Royaume avoit apartenu au commencement. Voilà donc la posterité de Teucer sur le trône après la mort d'Evagoras. Il est sûr que son fils Nicocles a regné dans Salamine. Quelques-uns (*h*) veulent que Demonicus y ait aussi regné, & qu'il ait été son fils. Isocrate leur adresse des harangues. Nous trouvons aussi un Nicocreon Roi de Salamine, (*i*) issu de Teucer. Le docte Meursius le prend pour celui auquel Ptolomée (*k*) donna le gouvernement de Cypre, l'an premier de la 117. Olympiade, 62. ans après la mort d'Evagoras (*l*). Il n'en a point d'autre raison qu'un passage d'Antonius Liberalis. Mechante raison par consequent, puis que les metamorphoses des Grecs ne s'apliquoient point à un siecle aussi éloigné du tems fabuleux, que l'étoit celui des successeurs d'Alexandre. Le Nicocreon d'Antonius Liberalis n'est donc pas le même que celui de Ptolomée. Je passe sous silence que Nicocreon a regné (*m*) avant l'Olympiade que Meursius a cottée; ce qui n'empêcheroit pas que le Roi d'Egypte n'eût pu lui donner le gouvernement dont il est question.

(*a*) *Euripide in Helena fait mention de cet Oracle.*

(*b*) *Horat. od.* 7. *l.* 1.

(*c*) *Meursius in Cypro p.* 58. *Dans la page precedente il corrige Acron qui a dit sur la* 7. *ode du* 1. *livre d'Horace, que l'une des deux Salamines étoit in* Thraciæ regione *(il faloit dire* in Atticæ regione) *& l'autre dans l'Ile de Cypre.*

(*d*) *Apud Strabonem l.* 3. *p. m.* 108.

(*e*) *Tacit. Annal. l.* 3.

(*f*) *Lact. divin inst. lib.* 1. *c.* 21.

(*g*) *De abstinentia l.* 2. *Eusebe* de præpar. Evang. l 4. c. 16. *S. Cyrille* in Julianum l. 4. *raportent tout le passage de Porphyre,* teste Meursio in Cypro pag. 61.

(*h*) *Voyez Meursius in Cypro pag.* 113.

(*i*) *Anton. Liberalis, Metam. c.* 39.

(*k*) *Diodor. Sicul. l.* 19.

(*l*) *Voyez Meursius* in Cypro l. 2. c. 12. & 15.

(*m*) *Il joüa une tragedie devant Alexandre.* Plut. in Alex. pag. 681. *Isocrate dans, chez lui,* Idem in Isocr.

THALES, l'un des sept Sages de la Grece. Moreri en a parlé amplement. J'ajoûte que ce Philosophe croyoit que le monde étoit l'ouvrage * de Dieu, & que Dieu † voyoit les plus secretes pensées du cœur de l'homme. Quelques-uns disent qu'il se maria; mais d'autres soutienent que cela est faux, & qu'il éluda là-dessus les persecutions de sa mere, en lui disant lors qu'il étoit jeune, *Il n'est pas encore tems*; & lors qu'il fut sur le retour, *Il n'est plus tems* β. On veut qu'il ait cru que mourir & vivre c'est la même chose; & qu'étant interrogé pourquoi donc il ne mouroit pas, il fit la reponse que d'autres donnent à Pyrrhon γ. Une vieille femme se moqua de lui assez plaisamment, sur ce qu'étant sorti de son logis avec elle pour contempler les astres, il (*A*) tomba dans un fossé. On croit qu'il vêcut plus (*B*) de 90. ans.

* *Ποίημα θεοῦ. Diog. Laërt. l. 1. n. 35.*

† *Id. ib. n. 36.*

β *Id. ib. n. 26.*

γ *Voyez l'article* Pyrrhon *pag. 828. lettre e.*

THAMYRAS, Auteur de la science des haruspices dans l'Ile de Cypre. Cherchez TAMIRAS.

THAMYRIS, Poëte, & l'un des plus excellens Musiciens de son tems, nâquit à Odryse dans la Thrace, où sa mere ‡ s'étoit retirée pour cacher son deshonneur. C'est qu'elle avoit eu l'imprudence de coucher avec un homme ⸸ qui ne la voulut point épouser. Elle l'en somma plusieurs fois sans doute, à mêsure qu'elle sentoit croître l'enflure de ventre qui avoit suivi de près leurs embrassemens; mais il fit la sourde oreille, & l'obligea par cette conduite à s'éloigner

‡ *Elle s'appelloit Arsinoë selon Suidas; & Argiope, selon Pausanias, & Apollodore.*

⸸ *Il s'appelloit Philammon, & étoit bon Musicien; voyez Pausanias l. 4. p. 143. & l. 10. pag. 322. Plut. de Musica pag. 1132.*

(*A*) *Pour contempler les astres, il tomba dans un fossé.*] Comment pourriez-vous conoître ce qui se fait dans le Ciel, lui dit cette bonne femme, puis que vous ne voyez pas ce qui est proche de vos pieds? (*a*) Λέγεται δ' ἀγόμενος ὑπὸ γραὸς ἐκ τῆς οἰκίας, ἵνα τὰ ἄστρα κατανοήσῃ, εἰς βόθρον ἐμπεσεῖν, καὶ αὐτῷ ἀνοιμώξαντι φάναι τὴν γραῦν, Σὺ γὰρ, ὦ Θαλῆ, τὰ ἐν ποσὶν οὐ δυνάμενος ἰδεῖν, τὰ ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ οἴει γνώσεσθαι. *Fertur, quum domo exiret contemplandorum siderum causa, in subjectam fossam incidisse, petulantique probro dictum ab anu domestica, Qua ratione, ô Thales, quæ in cœlis sunt comprehensurum te arbitraris, qui ea quæ sunt ante pedes, videre non vales?* On a tourné en bien des manieres la pensée de cette femme. Consultez les Commentaires sur le 105. Emblême d'Alciat; vous y trouverez les vers que fit Thomas Morus contre un Astrologue cocu. Tantôt ce grand Chancelier l'excuse de ne voir pas dans les astres les galanteries de sa femme, & tantôt il le bafouë de ne les y voir pas.

(*a*) *Diog. Laërt. lib. 1. n. 34.*

Saturnus procul est, jamque olim cæcus, ut ajunt,
Nec propè discernens à puero lapidem.
Luna verecundis formosa incedit ocellis,
Nec nisi virgineum virgo videre potest.
Jupiter Europam, Martem Venus, & Venerem Mars,
Daphnen Sol, Hersen Mercurius recolit.
Hinc factum, Astrologe, est, tua cùm capit uxor amantes,
Sidera significent ut nihil inde tibi.

Vous voyez qu'il allegue des raisons pourquoi les Planetes ne peuvent pas reveler à cet Astrologue l'infamie de son domestique: mais voici d'autres vers où il pretend que puis que les astres voyent tout, ils auroient dû faire favoir à leur client les amours illegitimes de son épouse.

Astra tibi æthereo pandunt sese omnia vati,
Omnes & quæ sint fata futura monent.
Omnibus ast uxor quod se tua publicat, id te
Astra, licet videant omnia, nulla monent.

Comme il y a par tout des Astrologues, qui non plus que les autres professions ne sont pas exemts de cette disgrace, un Auteur François qui en conoissoit de tels, les a regalez d'une traduction Françoise des premiers vers de Thomas Morus. Laissons-le parler en son vieux Gaulois. (*b*) *Que si cestuy-cy* (*c*) *adonné à la haute contemplation, & presumant sçavoir beaucoup, ne veid ce qui estoit devant luy, asseurez vous qu'il n'est seul en sa faute: car plusieurs Astrologues sont semblables à luy: car se meslans de predire aux autres leur sort, ne sçavent predire pour eux mesmes. Tesmoings quelques uns de nostre temps de la profession, jaloux tant que plus, & quelque chose d'avantage, vous m'entendez bien: sauve l'honneur des Dames. De ceux j'ay fait autrefois cest epigramme imité du Latin de Thomas More:*

(*b*) *Du Verdier Vau-privas Prosopographie to. 1. pag. 81.*

(*c*) *C'est-à-dire Anaximene dont il venoit de dire,* Que comme un jour il regarda ententif au ciel les astres, en marchant il tomba dans une fosse.

Tu cognois astrologue estoilles etherees,
Dont à chacun predis futures destinees:
Mais de ce que ta femme est à plusieurs commune,
Par les astres n'en peux cognoistre chose aucune,
Saturne est trop loingtain, aveugle est en aprés
Le blanc d'entre le noir ne discernant de pres.
Ayant les yeux honteux la Lune fait son cours,
Puis la vierge ne veut voir lascives amours.
Les autres affaire ont, Mars sa Venus regarde,
Venus Mars, Jupiter à Europe prent garde.
Ainsi donc tu ne peux ta femme apercevoir,
Quand son amant l'embrasse, & moins tes cornes voir.

Voyez ce que je raporte * du *Menagiana*.

* *On dit d'un homme qui tomba dans une fosse en regardant les astres,* Qui fuit Astrologus, nunc Geometra fuit, *Menag. p. 33.*

(*B*) *Qu'il vêcut plus de 90. ans.*] Il (*d*) nâquit l'an 1. de la 35. Olympiade, & il mourut l'Olympiade 58. Cela fait pour le moins 92. ans. Ainsi Diogene Laërce raisonne mal avec son τελευτῆσαι (*e*) γὰρ ἐπὶ τῆς πεντηκοστῆς ὀγδόης Ὀλυμπιάδος, *quinquagesima* QUIPPE *& octava Olympiade esse defunctum*; & neanmoins Aldobrandin (*f*) a trouvé très-juste le calcul de cet Auteur, ou les 90. ans de vie que Diogene Laërce a donnez à Thales. Mr. Moreri ne compte pas bien; il veut que ce Philosophe né *en la 36. Olympiade*, soit mort *en la 58. vers l'an 209. de Rome le 95. de son âge*. L'an 209. de Rome est le dernier de la 58. Olympiade; mais comptez comme il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans l'hypothese de cet Ecrivain 95. ans.

(*d*) *Apollodorus in Chronicis apud Laërt. ubi supra n. 38.*

(*e*) *Diog. Laërt. ib.*

(*f*) *In notis ad hunc locum Laërtii.*

loigner de son païs qui étoit le (*A*) mont Parnasse. Le fils dont elle accoucha à Odryse eut nom Thamyris, & fut doüé de beaucoup de perfections, qui auroient pu le combler de gloire, si la vanité qui s'y mêla ne l'avoit precipité dans mille desordres. Il chassa de race, car il aprit la Musique dans une telle perfection, que les Scythes * le firent leur Roi nonobstant sa qualité d'étranger. Ce fut la plus † belle voix de son siecle, si nous en croyons Plutarque, qui ajoûte qu'il composa un poëme de la guerre des Titans contre les Dieux. On lui attribuë d'autres poësies; cinq mille vers β sur la creation du monde, & un systême de Theologie composé de trois mille vers, qui existoit encore lors que Suidas travailloit à son Dictionaire. Il n'y a pas beaucoup d'aparence que ce soient deux poëmes entierement differens. Il étoit plus ancien qu'Homere γ de huit degrez selon quelques-uns, ou de cinq selon quelques autres; & il fut le troisiéme δ qui remporta le prix du chant aux jeux Pythiques. On lui attribuë ‡ l'invention du (*B*) crime de *non-conformité*. Le defi qu'il osa presenter aux Muses étoit plein d'une vilaine insolence: fier de sa beauté, & de son adresse à jouër des instrumens, il les provoqua à un combat de Musique, sous cette condition que s'il remportoit la victoire, il leur ôteroit à toutes neuf leur virginité; & que s'il étoit vaincu, il s'abandonneroit à leur discretion. Les Muses aparemment fort assûrées du succés, se soumirent à la condition, & après leur victoire le priverent de la vuë, & de la conoissance de la Musique. Homere qui (*C*) a parlé de ce defi de Thamyris, & de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de la pretension qu'il avoit, en cas que l'avantage lui demeurât: pretension semblable à celle des ζ perdrix mâles quand ils se batent en presence de leurs femelles: mais Apollodore & le Scholiaste d'Homere sont aussi exprés sur cette particularité que l'on le puisse être τ. Natalis Comes (*D*) auroit bien fait de les citer. Il est étonnant que ┼ Lucien (*E*) n'ait pas plaisanté sur cela, & qu'il se soit contenté de

* *Conon apud Photium n.* 186. *pag.* 428.

† *De Musica pag.* 1132. *Natalis Comes* Mythol. l. 6. c. 14. *dit que Plutarque met ce poëme au-dessus de tous les autres; mais il est certain qu'il n'en dit ni bien ni mal.*

β *Tzetzes Chil.* 7. *histor.* 108.

γ *Suidas.*

δ *Pausan. l.* 10. *pag.* 322.

‡ Πρῶτος ἀρξάμενος ἐρᾷν ἀῤῥένων. *Apollodor. l.* 1. *Schol. Homeri in Il. l.* 2. *v.* 102. *Suidas.*

(*A*) *Qui étoit le mont Parnasse.*] D'autres (*a*) disent qu'elle se retira du Peloponnese, & que Philammon beau jeune homme qu'elle avoit trop aimé, & trop regalé de ses faveurs, étoit né à Thoricum dans l'Attique.

(*B*) *L'invention du crime de* non-conformité.] Le garçon dont il devint amoureux étoit le même Hyacinthe qu'Apollon aima depuis, & qu'il tua d'un coup de palet contre son gré. Il étoit fils de la Muse Clio, & de Piere (*b*) fils de Magnes. C'est ce que nous aprenons d'Apollodore: mais Suidas nomme ce garçon *Hymnée*, & le fait fils de Calliope & de Magnes. Je n'ai lu dans aucun Auteur ce que Lloyd & Hofman ont copié de Charles Etienne, savoir que Thamyris le plus beau de tous les hommes aima d'abord les garçons, & puis changea de coutume, & aima les Muses. C'est pervertir & bouleverser tout ce qu'on trouve dans les anciens.

(*C*) *Homere qui a parlé de ce defi.*] C'est au 2. livre de l'Iliade, dans le denombrement de la flote Greque, à l'occasion de la ville de Dorion, auprès de laquelle il dit que Thamyris fut rencontré par les Muses. Il est évident par ce qui precede & par ce qui suit, que cette ville n'étoit point dans la Thrace, comme Mr. Lloyd l'assûre, mais dans le Peloponnese. Lucain (*c*) qui l'a mise dans la Thessalie n'en a gueres mieux conu la situation. Beroalde (*d*) qui a voulu prouver par Lucain qu'elle étoit dans la Beotie, a fait deux fautes pour une. Diodore de Sicile au livre 3. & Dion Chrysostome dans la troisiéme Harangue *de Fuga*, ont parlé de ce combat de Thamyris, & de ce qu'il lui en coûta. Barthius (*e*) a trouvé dans cette harangue que Thamyris perdit la vuë, & la conoissance de la Musique à cause de ses richesses. Mais ce n'est nullement la pensée de l'Auteur.

(*D*) *Natalis Comes auroit bien fait de les citer.*] Il a (*f*) parlé comme il faut de cette avanture; mais il ne cite qu'Asclepiade de (*g*) Myrlea, ce qui est une mauvaise maniere de citer, & un reste de la vaine affectation qui parut dans quelques Savans d'Italie au tems de la resurrection des belles lettres. Les uns ne citoient qu'en general un Auteur Grec; les autres l'apelloient bien par son nom, mais ils se gardoient bien de dire que ce qu'ils en raportoient, ne se trouvoit que cité dans quelqu'un des Auteurs conus. Les Theologiens & les Philosophes scholastiques ne citent pas avec cette supercherie: ils vous renvoyent fort bien pour un passage d'un Auteur, dont les Ouvrages sont entre les mains de tout le monde, à la citation d'un moderne. C'est ainsi que le P. Terillus dans son livre sur la regle des mœurs, ne cite presque jamais ni les Pères, ni Thomas d'Aquin, que sur la foi de Sanchés, de Vasqués & des autres Jesuïtes, comme le remarque l'Auteur de la *IV.* denonciation du *Philosophisme*. Je donne ici moi-même un exemple de ces sortes de citations. Mais quoi qu'il en soit, Natalis Comes devoit nous aprendre qu'il nous reste des Auteurs à consulter sur les conditions du defi; συνθέμενος, dit Apollodore, ἂν μὲν κρείττων ἀρετῇ, πλησιάσειν πάσαις. Le Scholiaste d'Homere se sert de la même expression sur le passage du 2. livre de l'Iliade, συνέθετο, ἂν μὲν κρείττων ἀρετῇ, πλησιάσαι πάσαις.

(*E*) *Que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela.*] Ce railleur avoit peut-être oublié cette circonstance; & peut-être ne l'avoit jamais remarquée dans ses lectures. Bien nous en prend, car il y a beaucoup d'aparence que c'est la vraye raison, pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de son metier dans aucun de ses livres, en suposant faussement & malignement, que les Muses ne chanterent pas bien ce jour-là, soit à cause d'un rhûme de commande, ou survenu bien à propos, soit par quelque autre souplesse semblable à celles, que les galans & les ambitieux * pratiquent au jeu; & qu'ainsi Thamyris &c. Mais n'oublions point que

(*a*) *Conon, apud Photium n.* 186. *pag.* 428.

(*b*) *Apollodor. lib.* 1. *pag. m.* 10.

(*c*) Quæ tetigit Phylace Pteleosque & Dorion ira Flebile Pieridum. *Pharsal. l.* 6. *v.* 352.

(*d*) *In Propert. eleg.* 22. *l.* 2.

(*e*) *Comm. in Statium tom.* 2. *pag.* 962.

(*f*) *Nat. Comes Mythol. l.* 6. *c.* 14.

ζ Tunc inter se dimicant mares desiderio feminarum, victum ajunt venerem pati. *Plin. l.* 10. *c.* 33.

τ *Voyez la remarque* D.

┼ Ταῖς μούσαις ἀντᾴδειν παρ' ὧν εἴληφε τὴν ᾠδήν. *In reviviscentibus.*

(*g*) *Cet Auteur est celebre. Myrlea étoit une ville de Bythinie qui a eu depuis le nom d'Apamée.*

* *Ruy Gomes aquit principalement par cette ruse l'amitié de Philippe II.* Brant. in Phil. 2. *Voyez touchant Innocent XI. son article remarque* B.

de representer Thamyris comme un ingrat, qui employoit contre les Muses le talent qu'il tenoit d'elles. Il y en a qui ont * écrit que la punition de son audace, fut renvoyée au tems qu'il seroit dans les Enfers †. Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vuë, non pas comme dit Homere en punition de sa dispute contre les Muses, mais par maladie. On β remarque que ce Poëte ne fit plus de vers après avoir perdu les yeux, & qu'il jetta sa lyre dans une (F) riviere; aussi le representoit-on γ avec sa lyre brisée, lors qu'on le representoit aveugle. Platon δ a feint suivant les principes de la metempsychose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol.

* *Prodicus Phocaensis apud Pausaniam l. 4. p. 143.*

† *Ibid.*

β *Ibid.*

γ *Id. l. 9. pag. 304. & l. 10. pag. 347.*

δ *Plato, de republ. l. 10. p. 765.*

THESMOPHORIES. On apelloit ainsi les fêtes qui se celebroient en l'honneur de Ceres, considerée comme (A) legislatrice; car il y avoit d'autres fêtes qui lui avoient été consacrées, comme à l'inventrice des biens de la terre. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux Thesmophories; & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui les pussent celebrer ‡. Elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles de bon renom les livres sacrez ⊥. Cette fête duroit trois ou quatre jours: il y en a qui disent qu'elle en duroit neuf. Il n'étoit point permis aux femmes de coucher avec leurs maris, jusques à ce qu'elle fût finie. On pretend que pour suporter cette abstinence avec plus de facilité, elles couchoient (B) sur certaines feuilles qui ont le don de

‡ *Voyez Aristophane in θεσμοφοριαζούσαις.*

⊥ *Παρθένοι γυναῖκες, καὶ τὸν βίον σεμναὶ, ... τὰς νομίμους βίβλους, καὶ ἱερὰς ὑπὲρ τῶν κορυφῶν αὐτῶν ἀνετίθεσαν, καὶ ὡσανεὶ λιτανεύονται ... Ἐλευσῖνα.* Virgines mulieres, vitaque honestæ; quæ per solennitatis diem legales libros, & sacros vertice gestantes, tanquam supplicantes Eleusinem contendebant. *Schol. Theocriti ad Idyll. 4.*

que selon quelques Auteurs (a), le prix attaché à sa victoire n'étoit pas une faveur de passade; c'étoit un mariage effectif à contracter entre lui & les neuf Muses; c'étoit par consequent une affaire permanente:

Connubio (b) jungam stabili propriamque dicabo.

(F) *Qu'il jetta sa lyre dans une riviere.*] Le Sieur Caseneuve dans son Commentaire sur quelques Epitres de Philostrate en François, dit que Thamyris après sa punition *jetta sa lyre contre le mont Parnasse, & du coup il en sortit le ruisseau que pour ce on a nommé Balyra.* C'est une étrange alteration des paroles de Pausanias: elles (c) nous aprennent qu'à 30. stades de la porte de Messene dans le Peloponnese, il y avoit une riviere dont le nom Balyra venoit de ce que Thamyris y avoit jetté sa lyre.

(A) *Considerée comme legislatrice.*] Selon l'opinion commune le genre humain étoit redevable de deux grans bienfaits à cette Déesse. Elle avoit apris aux hommes à semer & à moissonner: elle leur avoit donné des loix.

Prima (d) Ceres unco glebam dimovit aratro:
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris:
Prima dedit leges. Cereris sumus omnia munus.

Il y a donc beaucoup d'aparence (e) qu'on lui consacra deux sortes de fêtes, & que les Thesmophories se raportoient principalement à sa qualité de legislatrice. Le mot même nous conduit à ce sentiment, car selon Hesychius, θεσμὸς signifie une loi divine, νόμος θεῖος. *Sacra ipsius* Thesmophoria, *id est legum latio vocatur.* Ce sont les paroles de Servius (f). Cela n'empêche pas que même dans les Thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernoient, comme l'inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithetes étoit celle de θεσμοφόρος. (g) Pausanias & une inscription de Gruterus (h) le temoignent.

(B) *Pour suporter cette abstinence . . . couchoient sur certaines feuilles.*] Ovide ne parle point de cela, mais seulement de la coutume de s'éloigner du mari.

Festa (i) piæ Cereris celebrabant annua matres
Illa, quibus niveâ velatæ corpora veste
Primitias frugum dant spicea serta suarum:
Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In vetitis numerant.

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas decrit cette circonstance, car elle ne servoit de rien à son sujet. Son silence n'est donc ici d'aucune consideration. De tous les Auteurs que je pourrois alleguer, je ne veux mettre en avant que Pline & le Scholiaste de Theocrite. (k) *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matronæ Thesmophoriis Atheniensium castitatem custodientes, his foliis cubitus sibi sternunt.* Voilà ce que Pline dit en parlant du *vitex*, que nos Botanistes nomment *agnus castus.* Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithete un nom propre. Les Grecs ayant pretendu que ceux qui mangeoient, ou qui buvoient de cette plante, ou qui la mettoient sous eux dans leur lit, se preservoient de l'impureté, lui donnerent le surnom ἄγνος, c'est-à-dire, *chaste.* Ce mot est devenu en suite le nom propre du *vitex*, non pas seul, mais avec le mot Latin qui lui correspond. Quant au Scholiaste de Theocrite, voici ses paroles. (l) *Τὴν κονυζαν, κνύζαν εἶπεν. ἔστι φυτὸν ψυκτικώτατον· ἔνθεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποστρωννύουσι τὸ φυτὸν τῆς θερμότητος τῆς πρὸς τὰ Ἀφροδίσια ἐκκόπτοντες. Conyzam dixit Cnyzam. Planta refrigerandi summa vi pollens, quam propterea in Thesmophoriis lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes.* Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Pline, car il parle de l'herbe *conyza*, ou *cunilago.* Notons aussi à quelle occasion il a fait cette remarque; c'est pour expliquer un endroit de Theocrite où un berger narre ce qu'il fera, en cas que son bon ami fasse heureusement le voyage de Mitylene. Je mettrai, dit-il, une couronne de fleurs sur ma tête, je boirai du meilleur vin, & j'aurai une jonchée d'herbes jusques au coude sur mon lit.

Χ' ἁ στιβὰς ἐσσεῖται πεπυκασμένα ἔς τ' ἐπὶ πᾶχυν
Κνύζᾳ τ' ἀσφοδέλῳ τε πολυγνάμπτῳ τε σελίνῳ (m).

Et

(a) *Conon apud Photium n. 186. pag. 428.*

(b) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 73.*

(c) *Pausʃ. l. 4. pag. 143.*

(d) *Ovidius, Metam. lib. 5. fab. 6. v. 341. Consultez les commentateurs de ces paroles de Virgile Æn. l. 4. v 58.* Mactant lectas de more bidentes Legiferæ Cereri.

(e) *Voyez Castellanus de festis Græcor. pag. 168.*

(f) *In hunc locum Virgilii.*

(g) *Pausan. lib. 10. pag. 352.*

(h) *Inscript. Gruteri pag. 309.*

(i) *Ovidius Metam. lib. 10. v. 431.*

(k) *Plinius lib. 24. c. 9. pag. m. 327. le Pere Harduoin dit là-dessus,* Hæc totidem verbis Diosc. lib. 1. cap. 135. & Galenus lib. 6. de fac. simp. med. pag. 148. Ælianus item, lib. 9. hist. animal. cap. 26.

(l) *Scholiast. Theocriti ad Idyll. 7.* Il dit la même chose *ad Idyll. 4.* *Κνύζα φυτὸν χορτῶδες, ᾧ αἱ θεσμοφοριάζουσαι διὰ τὴν ἁγνείαν στιβαδοποιοῦνται.* Cnyza, planta graminis forma, qua Cereris sacra celebrantes fœminæ lectos ad servandam castitatem insternunt.

(m) *Theocrit. Idyll. 7. pag. m. 53. 54.*

de refroidir : mais il seroit bien étrange generalement parlant, qu'elles eussent eu besoin de ce remede ; & plus encore qu'elles eussent voulu temoigner qu'il leur

Et thorus densatus erit ad cubitum usque
Cnyza, asphodelo & flexibili apio.

Voilà entre autres herbes celle qui selon le Scholiaste étoit mise sur le lit des femmes, pendant la fête des Thesmophories, afin de les preserver de l'incontinence. On m'avoüera que ceux qui font éclater leur joye quand leurs vœux sont accomplis, qui la font, dis-je, éclater par la bonne chere, & par telles autres marques d'un jour de rejoüissance, ne recourent point à des remedes qui étoufent dans leur ame toute pensée amoureuse. Il n'y a donc point d'aparence que la *cunilago* eût cette vertu ; & ainsi le Scholiaste de Theocrite soutient une chose que nous pouvons refuter par le texte même qu'il commente. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que la coutume de mettre des feuilles dans le lit des femmes pendant les Thesmophories, n'étoit qu'une simple dependance de la fête. C'est l'ordinaire dans les grandes solennitez, que les ruës soient jonchées de fleurs & de feuilles. On attache des festons aux portes ; les chambres ont quelquefois part à ces ornemens : les Grecs pouvoient bien étendre cet usage jusques sur les lits, en faveur de celles qui celebroient la fête de Ceres. Dans la suite des tems on aura voulu chercher du mystere sous cet usage ; les chercheurs de causes auront tant fait, qu'enfin ils se seront imaginez que la sage antiquité avoit trouvé là un bon remede à l'incontinence. Je ne sai même si les plaisans, & les satiriques n'ont pas été les inventeurs de cette suposition, que d'autres long tems après auront debitée serieusement, & comme une chose réelle. Il est sûr qu'on ne pouvoit guere dire des raisons plus desobligeantes ; & je ne saurois comprendre que les femmes Greques ayent été assez dociles, pour consentir qu'on leur apliquât un tel remede, qui eût temoigné si publiquement leur lasciveté. On n'atendit pas leur consentement, me dira quelcun ; mais la Grece, puis-je repondre, avoit-elle mis le sexe sur un tel pied, qu'elle pût l'assûjettir à des usages honteux ? Il n'est point facile de trouver dans la mappemonde un coin de terre où les choses soient reduites à ce pied-là, & si nous le voulions trouver, il ne faudroit point chercher l'Attique, le Peloponnese, ni les Iles de la mer Egée. Pour trouver ici du vraisemblable, il faudroit dire que l'honneur des femmes n'étoit point interessé à ces jonchées de l'*Agnus Castus*. Mais à qui le persuaderoit-on ? Ne faut-il pas avoir une très-mauvaise opinion de leur vertu, si l'on s'imagine qu'étant mariées, elles ne peuvent être cinq ou six nuits, (mettez en neuf (*a*) si vous voulez) dans un lit à part, sans se rendre indignes par des tentations, & par des demarches impures, de celebrer une fête où la chasteté est requise ? Je veux bien qu'on me reponde que tous les païs ne sont pas semblables, & qu'il y a des climats moins chauds que la Grece, dans lesquels ni le vin ni l'esprit de vin avalez copieusement, ne produisent pas les mêmes irritations veneriennes, que les alimens les plus simples produisent ailleurs : & qu'ainsi l'on ne doit pas juger des ceremonies des fêtes de Ceres, par les besoins du Septentrion. Ne sortons donc point de la Grece, je le veux bien : je persiste à dire que ces motifs de l'emploi de l'*agnus castus* ne sont guere vraisemblables : car si les femmes eussent eu recours de leur propre mouvement à ce remede, elles eussent avoué un grand defaut, elles se seroient confessées d'une infirmité honteuse ; & que la pudeur ni la prudence ne permettent pas de reveler. Je dis la prudence, parce qu'une telle confession pouvoit inquieter & allarmer mortellement leurs maris. Les uns faisoient un commerce qui les obligeoit à passer quelques semaines hors de chez eux. Un procés demandoit la même chose de quelques autres. Plusieurs alloient à la guerre, ou s'embarquoient pour un voyage d'outre-mer. Ceux qui ne bougeoient du logis n'étoient pas toûjours en bonne santé, & quand ils se portoient bien, ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient tomber malades. Quel fond auroit-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse, qui auroit fait profession d'incontinence à la fête des Thesmophories ? C'étoit une auguste fête, un grand acte de religion : les femmes avoient en partage les principales fonctions de cette sainte ceremonie. Il faloit s'en aquiter chastement, le Rituel le portoit ainsi. Elles avoient donc là un puissant motif à la chasteté : le culte divin, la conscience, la prosperité de l'Etat, l'honneur de Ceres, la grandeur de ses mysteres s'y rencontroient ; & neanmoins à ce qu'on pretend, elles se reconoissoient incapables de se contenir pendant la courte durée de cette fête. Que pouvoit-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre tems ? Il est donc certain qu'en recourant d'elles mêmes aux feuilles de l'*agnus castus*, elles eussent temoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons & d'inquietudes leurs pauvres maris. Mais que diriez vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume ? Je dirois qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les Auteurs, ou par voye de conseil, ou par voye de decret, elles s'y fussent soumises comme à un remede necessaire, ou pour le moins très-utile : car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle, qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, & qui les eût renduës suspectes d'infidelité dans les absences, ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auroient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'aprouver, eussent commis la reputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils savent bien ce qui en est, une fâcheuse experience les oblige à chercher ces expediens : il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la Religion ne l'ordonne ; mais quand ils chomment les nuits des Thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de l'*agnus castus*. Voici encore l'observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assûrer sur cette vertu pendant cette fête ? Cela eût-il calmé les allarmes de ceux qui étoient en voyage, ou sur mer ou sur terre ? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades ? On peut assûrer que quiconque eût introduit cette coutume, auroit merité de passer pour perturbateur du repos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi

(*a*) *Ovide comme on l'a vu ci-dessus fait durer neuf jours les fêtes de Ceres.*

leur étoit necessaire. Le principal objet de leur culte dans cette fête étoit la partie qui (C) les distingue des hommes. Vous pouvez vous imaginer que les anciens

ploi de l'*agnus castus* dans le lit des femmes qui celebroient les Thesmophories, n'étoit point fondé sur le motif que l'on allegue. La même cause qui auroit porté à ordonner ce remede pendant cette fête aux femmes mariées, auroit obligé à le leur prescrire pendant les absences & les langueurs des maris, & à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves, & aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisoit point l'un, il faut conclure que l'on ne faisoit point l'autre. Si l'on avoit fait tout ce que je marque, nous trouverions dans quelque livre qu'il n'y avoit point de plante qui fût plus commune que l'*agnus castus* par toute la Grece. Chacun en auroit eu une douzaine dans son jardin; il auroit falu en entretenir des forêts toutes entieres, & preposer d'habiles gens à leur culture: car à force de les effeuiller, on auroit rendu plus necessaire le soin de les faire vivre. La premiere prevoyance de ceux qui dans le declin de l'âge auroient epousé une personne beaucoup plus jeune qu'eux, auroit dû être de faire planter plusieurs *agnus castus*, afin d'avoir à quoi recourir honnêtement, pour satisfaire aux necessitez qu'ils n'eussent pu prevenir ni apaiser. On auroit preconisé les feuilles de cet arbrisseau, comme le Dieu tutelaire de la reputation des maris, & comme un Dieu *averruncus* ou *alexicaque* par raport au cocuage. Quelque Juvenal (*a*) en auroit felicité la Grece: on eut dit de ces feuilles ce qu'un (*b*) autre a dit des grenouilles. Or nous ne trouvons aucune trace de rien de cela dans les anciens monumens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la fête des Thesmophories demandoit une pureté extraordinaire, une imagination exemte de tout ce que les Casuistes nomment *pensées moroses*, une aplication non interrompuë à l'excellence & aux grandeurs de la chasteté; toutes choses qui n'étoient point necessaires en d'autres saisons. Pour toute reponse je demande quelque temoin de cette proprieté des Thesmophories, & je suis sûr que ce caractere de cette fête n'est qu'une vision (*c*). J'ajoûte que l'*agnus castus*, ni la *cunilago*, ni les feuilles de (*d*) saule &c. ne sont point capables d'inspirer une telle pureté, & voilà encore de mes raisons. Les Atheniens étoient trop habiles, pour croire que quelques feuilles entre des draps fussent capables d'amortir la lubricité. Je veux croire qu'il y a des herbes qui à la longue peuvent refroidir ceux qui en mangent; mais à cela près, & en ne considerant qu'une aplication externe, je ne sai si l'on ne pourroit point dire de la luxure ce qui a été dit de la mort, *Contra vim mortis non est medicamen in hortis.* Je n'oublie point une reponse de Theano fille de Pythagore. On lui demandoit, *combien de jours faut-il qu'une femme laisse passer depuis qu'elle a eu à faire avec un homme, jusques à ce qu'elle assiste aux Thesmophories.* Si elle a eu à faire avec son mari, repondit Theano, elle peut y assister tout à l'heure, mais si c'est avec un autre, elle n'y doit jamais assister. (*e*) *Apud Theodoretum* lib. 12. Græcanicarum affectionum, *Pythagorica Theano, rogata quoto demum die mulieri liceret à complexu viri Thesmophoriis interesse;* Ἀπὸ μὲν τοῦ ἰδίου παραχρῆμα, ἔφη· ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίου οὐδέποτε, *Et quæ à proprio viro surrexerit, statim licere respondit; quæ ab alieno nunquam.* Cette morale de Theano ne meritoit pas d'être nommée *rigorisme.* Une femme comme elle ne condamneroit pas aujourdhui les frequentes communions, sous le pretexte d'un trop petit intervalle depuis le devoir conjugal. Au reste sa reponse prouve qu'on croyoit que pour bien faire les fonctions des Thesmophories, il faloit s'y preparer par quelques jours de continence. Or comme cela alongeoit le terme du jeune, on me dira que je ne dois point m'étonner si l'on recouroit à l'*agnus castus.* Mais cette objection est trop petite, pour me faire changer d'opinion. Prenez garde à ce que je dis dans la derniere remarque.

(*a*) O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis numina. *Juven. Sat.* 15. *v.* 10.

(*b*) *Voyez le passage de Pline raporté dans l'article* Democrite *pag.* 950. *lettre b.*

(*c*) *Voyez la remarque suivante.*

(*d*) Salicem habere vim perimendi seminis, & libidinis extinguendæ, author est Theophrastus. Ælianus Ἀφροδισίου κώνυμα nuncupat. Alii ἄγνον castam appellant. Homerus Odyss. κ. ὠλεσίκαρπον, id est, ut exponit Plinius *libro* 16. *cap.* 26. *frugiperda.* Ad quem locum Eustathius: Διότι οἱ πιόντες τοῦ κατ' αὐτὰς ἄνθους ἀπολλῦσι τὸν καρπὸν, ἤτοι ἄγονοι γίνονται. Castellanus *de festis Græcorum pag.* 171.

(*e*) Castellanus *ibid.*

On auroit tort de condamner la critique que je viens de faire, car l'équité veut qu'on ne laisse pas exposée à toutes les suites du temoignage de Pline, & de quelques autres Auteurs, la reputation d'une infinité de femmes Greques, si elles n'ont pas merité de recevoir cet affront.

(C) *La partie qui les distingue des hommes.*] Fasoldus qui a fait un petit livre sur les fêtes de la Grece, cite Theodoret touchant cette circonstance. (*f*) *In hoc quoque festo* pudenda muliebria *mulieres illa initiatæ honore divino afficiebant.* Theodoretus lib. 3. Græcan. affection. Il ne cite point les paroles de Theodoret, quoi qu'il les eût vuës dans Castellanus, qui les raporte (*g*) en cette maniere. Καὶ τὸν κτένα τὸν γυναικεῖον (οὕτω δὲ τὸ γυναικεῖον ὀνομάζουσι μόριον) ἐν τοῖς Θεσμοφορίοις, παρὰ τῶν τετελεσμένων γυναικῶν θείας τιμῆς ἀξιούμενον. *Nec minus muliebrem pectinem (sic enim pudenda mulieris vocant) in Cereris festo, mulieres initiatæ divino honore dignum habent.* Fasoldus nous dit aussi qu'à Syracuse l'on portoit en procession la figure de cette partie, faite d'une certaine farine & de miel, qu'on la portoit, dis-je, processionnellement le dernier jour de la fête, en l'honneur de Ceres & de Proserpine. Il se fonde sur le temoignage d'Athenée. *Athenæus lib. XIV.* dit-il (*h*), *refert, muliebria pudenda,* μυλλοὶ *appellata, quæ ex sesamo & melle facta erant, ultimo die hujus festi apud Syracusanos, qui hæc sacra etiam observarunt, Cereri & Proserpinæ circumlata fuisse.* Il pourroit bien être qu'il n'a pas rendu exactement le sens d'Athenée, & qu'au lieu du *dernier jour de la fête*, il auroit dû dire *aux grandes Thesmophories.* Voici le Grec. Ἡρακλείδης (*i*) ὁ Συρακούσιος ἐν τῷ Περὶ θεσμῶν, ἐν Συρακούσαις φησὶ τοῖς παντελείοις τῶν Θεσμοφορίων ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος κατασκευάζεσθαι ἐφήβαια γυναικεῖα, ἃ καλεῖσθαι κατὰ πᾶσαν Σικελίαν μυλλοὺς, καὶ περιφέρεσθαι ταῖς θεαῖς. Dalechamp le traduit ainsi. *Heraclides Syracusius libro de vetustis & sancitis moribus, scribit, apud Syracusios in perfectis Thesmophoriis* (*k*), *ex sesamo & melle fingi pudenda muliebria, quæ per ludos & spectacula* (*l*) *circumferebantur, & in tota Sicilia vocabantur Mylli.* Vous trouverez dans les Essais de Montagne un bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-ci dans l'endroit où il observe (*m*) qu'*en la plûpart du monde cette partie de nostre corps estoit deïfiée*; qu'en certains lieux *le plus sacré Magistrat estoit reveré & reconu par ces parties-là: & qu'en plusieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe*

(*f*) *Joh. Fasoldus, in Græcorum veterum* Ἱερολογίᾳ *dec.* 12. *n.* 1. *p. m.* 280.

(*g*) *Castell. ubi supra pag.* 173.

(*h*) *Fasoldus ubi supra.*

(*i*) *Athen. lib.* 14. *pag.* 647.

(*k*) *La note du Traducteur est,* Cereris Thesmophoria & mysteria, majora minoraque fuerunt. Vide Gyraldum.

(*l*) *Le traducteur fait ici une note* ταῖς θέαις: alii, ταῖς θεαῖς deabus, nempe Cereri & Proserpinæ. *Il supose faussement qu'il a mis au texte* ταῖς θέαις.

(*m*) *Montagne, Essais livre* 3. *chap.* 5. *pag. m.* 128. 129.

ciens Peres n'épargnoient pas les Payens ſur de telles ceremonies. Il faloit au reſte en celebrant cette fête, qu'on (*D*) veillât toute la nuit.

THI-

à l'honneur de diverſes divinitez. Les Dames Egyptiennes en la feſte des Bacchanales, en portoient au col un de bois, exquiſement formé, grand & peſant, chacun ſelon ſa force: outre ce que la ſtatuë de leur Dieu en repreſentoit un, qui ſurpaſſoit en meſure le (*a*) *reſte du corps. Les femmes mariées icy prés, en forgent de leur couvrechef une figure ſur leur front, pour ſe glorifier de la jouyſſance qu'elles en ont; & venans à eſtre veſves le couchent en arriere, & enſeveliſſent ſous leur coëffure.* Ne pourroit-on pas conjecturer, que la raiſon pour laquelle les parties honteuſes feminines recevoient un ſi grand honneur dans la fête des Theſmophories, étoit celle-ci? On ſe ſouvenoit du bon ſervice qu'elles rendirent à Ceres. Cette Déeſſe cherchant Proſerpine qui lui avoit été enlevée, & ne la trouvant nulle part, arriva toute deſolée au bourg d'Eleuſis. Une vieille païſane nommée Baubo tâcha de lui faire prendre quelque rafraîchiſſement, & l'exhorta le mieux qu'elle put à chaſſer la melancolie. Tout cela ne ſervit de rien. Ceres s'obſtina à ne rien prendre, & à ne vouloir point être conſolée. Baubo changea de baterie, & ſe propoſa de divertir cette Déeſſe par un ſpectacle d'une nouvelle invention. Elle s'en alla dans une autre chambre, & y defricha je ne ſai quoi qu'elle negligeoit depuis long tems, comme une portion de terre inculte, & puis revint trouver la Déeſſe, & lui montra ſa nudité, non ſans faire (*b*) des poſtures aſſez ſingulieres. Ceres fichant les yeux ſur cet objet ne put s'empêcher de rire, en ſuite de quoi elle prit le rafraîchiſſement qui lui fut offert. On ne ſauroit decrire cela en François, avec toute la naïveté qu'un ancien Pere de l'Egliſe y aporte. Voici ce qu'il dit. (*c*) *Rogat illa* (Baubo) *atque hortatur contra, ſicut mos eſt in hujuſmodi caſibus, ne faſtidium ſuæ humanitatis aſſumat: obſtinatiſſimè durat Ceres, & rigoris indomiti pertinaciam retinet. Quod cum ſæpius fieret, neque ullis quiret obſequiis ineluctabile propoſitum fatigari, vertit Baubo artes, & quam seriò non quibat allicere, ludibriorum ſtatuit exhilarare miraculis: partem illam corporis, per quam ſecus femineum & ſubolem prodere, & nomen ſolet acquirere generi, tum longiore ab incuria liberat: facit ſumere habitum puriorem, & in ſpeciem levigari nondum duri atque ſtriculi puſionis: redit ad Deam triſtem, & inter illa communia, quibus moris eſt frangere ac temperare mœrores, retegit ſe ipſam, atque omnia illa pudoris loca revelatis monſtrat inguinibus: atque pubi affigit oculos diva, & inauditi ſpecie ſolaminis paſcitur. Tum diffuſior facta per riſum, aſpernatam ſumit atque ebibit potionem: & quod diu nequivit verecundia Baubonis exprimere, propudioſi facinoris extorſit obſcœnitas.* Il a raiſon de demander aux Payens, en les pouſſant vivement ſur le ridicule de leurs fêtes, ce qu'il y avoit de ſi riſible pour Ceres dans un objet qu'elle pouvoit voir ſur elle-même. (*d*) *Ut animum commodare alimoniis poſſint, victuique ſumendo, non ratio, non tempus, non ſermo aliquis adhibetur gravis, aut affabilitas ſeria, ſed propudioſa corporum monſtratur obſcœnitas, objectanturque partes illæ, quas pudor communis abſcondere atque naturalis verecundiæ lex jubet: quas inter aures caſtas ſine venia nefas eſt, ac ſine honoribus appellare præfatis. Quidnam, quæſo, in ſpectu tali, quid in pudendis fuit verendiſque Baubonis, quod feminei ſexus Deam, & conſimili formatam membro, in admirationem converteret atque riſum? quod objectum lumini conſpectuique divino, & oblivionem miſeriarum daret, & habitum in lætiorem repentina hilaritate traduceret?* N'y a-t-il pas beaucoup d'aparence, que pour faire commemoration de cette avanture, l'on decerna les honneurs divins à l'objet qui divertit alors ſi à propos la Déeſſe Ceres? De là naîtroit une objection contre la doctrine expoſée dans la remarque precedente: car, dira-t-on, il faloit fortifier extraordinairement les femmes Greques qui d'un côté couchoient ſeules, & qui de l'autre meditoient ſur une choſe très-capable de ſalir l'imagination, & d'exciter des envies malhonnêtes. J'avouë que cela peut affoiblir un peu mes raiſons; mais tout bien conſideré elles conſervent aſſez de force, pour m'engager à ne changer pas de ſentiment.

(*a*) *A cela ſe peut raporter ce que Daniel Heinſius a dit dans la reponſe à la diſſertation de Balzac ſur* Herodes infanticida *p.* 112. Quem (*Pana*) eundem cum Priapo, quem pæderaſten nec pudendum modo, ſed pudendi ſui prope partem faciunt. *Arnobe lib.* 6. *pag.* 209. *a dit* genitalibus propriis inferior Priapus.

(*b*) Sic effata, ſinu veſtem contraxit ab imo, Objecitque oculis formatas inguinibus res: Quas cava ſuccutiens Baubo manu, nam puerilis Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amicè. *Orpheus apud Arnobium lib.* 5. *pag.* 175. Voyez Clement Alexandrin in protrept. pag. 13.

(*c*) *Arnob. ibid. pag.* 174. 175.

(*d*) *Id. ib. pag.* 176.

(*D*) *Qu'on veillât toute la nuit.*] Ceci fourniroit encore une objection à mes adverſaires. Les maris, me dira-t-on, conſiderant 1. que leurs femmes étoient ſeparées d'eux pendant qu'elles étoient occupées à celebrer la memoire d'une avanture chatouilleuſe, & à venerer un objet de tentation, dont il faloit (*e*) même qu'elles fiſſent des figures de pâte: 2. qu'elles paſſoient les nuits à veiller, devoient craindre quelque fâcheux accident; car ces veilles ont été toûjours des occaſions de bonne fortune. Il eſt donc probable qu'ils recoururent à de bons preſervatifs, ſavoir aux feuilles de l'*agnus caſtus*. Ces difficultez ſont foibles; car outre que tous les hommes étoient exclus des Theſmophories, ce qui pouvoit raſſûrer les maris jaloux & defians, peut-on croire que les Grecs ayent été aſſez fous pour ſe fier à un remede de feuilles, pendant qu'ils ſe ſeroient defiez de la vertu de leurs femmes, & que les circonſtances de la fête, je veux dire l'excluſion des hommes, la chaſteté commandée, les veilles dans le temple &c. n'auroient pu les raſſûrer? Si l'on me demande une autorité touchant le texte de cette remarque, j'alleguerai ces mots d'Arnobe. (*f*) *Vultis enim conſideremus myſteria & illa divina, quæ Theſmophoria nominantur à Græcis: quibus gente ab Attica ſancta illa pervilegia conſecrata ſunt & (g) pannychiſmi graves.* Je ne nie point qu'à la faveur de ces veilles il ne ſe commit bien des deſordres. L'*Aulularia* de Plaute roule ſur le mariage d'une fille, qui avoit été (*h*) engroſſée dans une telle occaſion. Les Romains ne ſe porterent à l'abolition de certaines fêtes nocturnes, qu'après en avoir conu les dereglemens. Il y eut des villes Greques qui abolirent les mêmes ceremonies; & il faloit voir de quelle maniere Ariſtophane frondoit les veilles de devotion. Liſez ces paroles. (*i*) *Diligentiſſime ſanciendum eſt, ut mulierum famam multorum oculis lux clara cuſtodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere ſeveritatem majorum ſenatus vetus auctoritas de Bacchanalibus; &, conſulum exercitu adhibito, quæſtio, animadverſioque declarat. Atque omnia nocturna, ne nos duriores fortè videamur, in media Græcia Diagondas Thebanus lege perpetua ſuſtulit. Novos verò*

(*e*) *Voyez ci-deſſus p.* 1152. *lettre i, le paſſage d'Athenée, mais l'inſtance qu'on y fonde ici n'eſt pas un fait fort certain, car on ne trouve point par qui ces figures etoient faites.*

(*f*) *Arnobius ubi ſupra pag.* 173.

(*g*) *Ce mot ſignifie veiller toute la nuit. Vous trouverez dans les Gloſes* pervigilium, παννυχισμὸς καὶ ἡ διὰ νυκτὸς ἀγρυπνία.

(*h*) Is adoleſcentis illius eſt avunculus Qui illam ſtupravit noctu, Cereris vigiliis. *Plaut in prologo Aulularia.*

(*i*) *Cicero de legibus l.* 2. *fol.* 335. *A.*

THIBAUT, Comte de Champagne V. du nom, se fit conoître entre autres choses par ses amours (*A*) pour la Reine Blanche, mere de Saint Louïs: & s'il y fut malheureux comme la plûpart des Historiens le croyent, il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine (*B*) aux traits de la medisance. Quelques-uns

verò Deos, & in his colendis nocturnas pervigilationes *sic Aristoph. facetissimus poeta veteris comœdiæ, vexat, ut apud eum Sabazius, & quidam alii peregrini judicati, è civitate ejiciantur.* Lisez aussi ce qu'a dit un Journaliste dans l'extrait d'une dissertation de Mr. Rainssant. (*a*) *Ce n'étoit pas seulement pendant trois jours que l'on celebroit* les jeux seculaires; *c'étoit aussi pendant trois nuits, car on s'assembloit dans les Temples* pour y veiller, & pour y faire des priéres & des sacrifices: c'étoit ce qu'on appelloit *Pervigilium*; & afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de mal-honnête, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe y assistoient sous la conduite de leurs peres & de leurs meres, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pûssent repondre de leurs deportemens, ainsi qu'Auguste l'avoit ordonné. *L'Ordonnance étoit sage, & la précaution necessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses interêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puis que l'Empereur Auguste commença d'y donner ordre.* Præstat serò quàm nunquam. Il vaut mieux tard que jamais. *Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des Jeux Seculaires étoient un bon tems pour la jeunesse amoureuse, & qu'on le mettoit à profit avec d'autant plus de soin, qu'on sçavoit qu'on ne le trouveroit pas deux fois.* Les veilles de devotion de la primitive Eglise n'étoient pas à couvert de tout attentat; & c'est pour cela que St. Jerôme (*b*) recommande aux jeunes filles, qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs meres, non pas même d'un travers de doigt.

(*a*) *Nouvelles de la Republique des lettres Mars* 1685. *art.* 2. *pag.* 259. 260.

(*b*) Vigiliarum dies & solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transversum quidem unguem à matre discedat. *Hieronymus ad Latam de institut. filiæ.*

(*A*) *Par ses amours pour la Reine Blanche.*] Claude Fauchet n'a pas oublié nôtre Comte de Champagne, ni ses amours, en parlant des anciens Poëtes François. *Blanche*, dit-il (*c*), *qui estoit belle, jeune, & encore Espagnole, sceut si bien mener Thiebault, qu'il abandonna les autres Barons: & qui plus est descouvrit l'entreprise faite pour prendre le Roy revenant d'Orleans à Paris. Or les amours du Conte de Champagne desplaisans depuis à aucuns Seigneurs, il advint (ainsi que dit une bonne Chronique que j'ay escrite à la main) que Thiebault un jour entrant en la salle où estoit la Roine Blanche, Robert Conte d'Artois, frere du Roy, luy fit jetter au visage un fromage mol, dont le Champenois eut honte, & print de là occasion de se retirer de la Cour, afin d'eviter plus grand scandale. Toutesfois la grand Chronique de France dit que le Conte ayant derechef pris les armes contre le Roy, & sçachant le grand appareil qu'on faisoit pour luy courre sus: il envoya des plus sages hommes de son Conseil requerir paix, laquelle luy fut accordée. Mais d'autant que le Roy avoit fait grande despense, il fut contraint quitter Montereau-fault-Yonne, & Bray sur Seine, avec leurs dependences. A celle besongne estoit (ce sont les mots de la grand Chronique) la Roine Blanche laquelle dit au Conte, qu'il ne devoit point prendre les armes contre le Roy son fils, & se devoit souvenir qu'il l'estoit allé secourir jusques en sa terre, quand les Barons le vindrent guerroyer. Le Conte regarda la Royne qui tant estoit belle & sage, de sorte que tout esbahy de sa grande beauté, il luy respondit: Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps, & toute ma terre est à vostre commandement, ne n'est riens qui vous peust plaire que ne fisse volontiers: jamais si Dieu plaist, contre vous ne les vostres je n'iray. D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la Roine, & sa belle contenance. Lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse: mais quand il luy souvenoit qu'elle estoit si haulte Dame, & de si bonne renommee, & de sa bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit ja jouir, si muoit sa douce pensee amoureuse en grande tristesse. Et pource que profondes pensees engendrent melancolies, il luy fut dit d'aucuns sages hommes, qu'il s'estudiast en beaux sons, & doux chants d'instruments; & si fit il: car il fit les plus belles chançons, & les plus delitables & melodieuses, qui onques fussent oyes en chançons ne en instruments, & les fit escrire en sa salle à Provins, & en celle de Troyes. Et sont appellees les chançons au Roy de Navarre.*

(*c*) *Des anciens Poëtes François l.* 2. *pag.* 117.

(*B*) *D'exposer cette grande Reine aux traits de la* (*d*) *medisance.*] Plusieurs choses donnerent prise aux medisans. Thibaut s'étoit rendu très-odieux par sa retraite precipitée du camp d'Avignon, & plus encore par les soupçons que l'on eut qu'il avoit empoisonné Louïs VIII. & cependant on le voyoit dans une si étroite intelligence avec la veuve du Roi, qu'il lui decouvroit tous les desseins des Princes liguez: & cela quoi que divers sujets de colere l'eussent engagé à se porter pour l'un des chefs de la Ligue. Cela sentoit (*e*) un engagement mutuel de cœur. Une veuve ne s'aprivoise pas sans cela avec un homme qui passe pour l'homicide de son mari. Un homme ne revient pas sans cela d'un grand mecontentement; & si on l'en fait revenir, ce n'est guere par de simples paroles. Outre cela les Princes liguez se jettant dans la Champagne, trouvent la Reine Blanche sur leur chemin; elle va au secours du Comte, & ne l'abandonne pas lors même que les Ligueux le poursuivent, comme l'empoisonneur de leur Roi commun. Cela leur parut tellement suspect, qu'ils se moquerent des offres qu'elle leur fit de punir Thibaut s'il étoit coupable. Voici comme parle un (*f*) moderne, qui a consulté de bons manuscrits. *La Reine envoya de là un second ordre aux Liguez de sortir de la Champagne; & que s'ils avoient quelque sujet de plainte contre Thibaut, elle estoit preste de leur en faire justice. Mais tout ce qu'elle en tira, ne fut, à ce qu'on pretend, qu'une réponse insolente & même barbare: „ Qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre „ d'une femme qui se declaroit la protectrice du „ meurtrier de son mari. „* Quant aux chansons composées par le Comte, la plûpart des Historiens disent qu'elles prouvoient le mauvais succés de ses amours. Le passage que j'ai cité de Claude Fauchet, marque que l'on conseilla à ce Galant infortuné, de se consoler par des chansons, & de chasser par ce moyen la melancolie qui le devoroit. Le bon sens nous porte à croire, que si Blanche

(*d*) *Voyez d'autres medisances contre cette Reine ci dessous remarque E.*

(*e*) *L'Historien moderne de S. Louis l.* 2. *n.* 6. *pag.* 51. *raporte que la facilité qu'eut Blanche de se raccommoder avec Thibaut, quoi qu'elle sût qu'il etoit amoureux d'elle, fit tirer des consequences desavantageuses.*

(*f*) *Histoire de S. Louis l.* 2. *n.* 21. *pag. m.* 84. *ad ann.* 1229.

uns * pretendent qu'il fit éclater sa passion, avant que (C) cette Princesse fût veuve : & ils ajoûtent que Louïs VIII. mari de Blanche fut contraint de dissimuler un tel affront, à cause des guerres où il se trouvoit engagé. Que le Comte amena de fort belles troupes à ce Prince, & qu'il se batit courageusement; mais qu'il ne put se resoudre à hiverner hors de son païs, & qu'il declara nettement qu'il n'en feroit rien. Que le Roi s'imaginant que le Comte ne s'impatientoit que pour avoir occasion de voir la Reine, & conoissant d'ailleurs le grand prejudice qu'il pourroit recevoir de la retraite de ce Seigneur, le maltraita & le menaça. Que Thibaut outré de l'affront, & ne respirant qu'une terrible vengeance, fit empoisonner le Roi. Que voyant que la Reine n'étoit pas moins insensible pour lui depuis qu'elle se trouvoit veuve qu'auparavant, il embrassa le party des Princes qui la voulurent depouiller de la Regence; & qu'on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on lui persuada facilement que l'indifference de la Reine venoit

* Varillas, Minorité de S. Louïs imprimée à la Haye 1685.

GGGGggg 3

Blanche avoit été favorable aux desirs du Comte, il eût mieux caché son feu; & que la douleur de ne pouvoir inspirer aucune tendresse à cette Reine, lui fit exhaler tant de soupirs & tant de vers, qu'il recommanda aux murailles de son palais. On pretend que ce fut une extravagance, & une espece de folie, où il ne seroit pas tombé, si la Reine avoit eu pitié de lui de la bonne sorte. Ecoutons un Auteur (a) moderne. „ Soit qu'il „ eût autant de présomption que d'amour; soit „ que sa passion eût d'abord dégéneré en folie; „ soit qu'il fût prévenu de l'opinion que le secret „ empireroit plûtôt sa maladie que de la guerir; „ ou qu'à la fin la vertu de la Reine l'eût reduit au „ desespoir : non seulement il ne se mit point en „ peine de cacher le feu qui le consumoit; mais il „ affecta même de le découvrir par toutes les „ voyes, que l'extravagance la plus pitoyable „ pouvoit suggérer à un homme de sa qualité. Il „ composa des chansons amoureuses, où il y avoit „ plus d'esprit que d'élegance : il trouva moyen „ de les faire voir à la Reine; on les mit en Mu- „ sique; on les ajusta à toutes sortes d'instrumens, „ & pour les remettre dans l'idée aprés qu'elles „ auroient perdu la grace de la nouveauté, ou „ pour en conserver la mémoire, aprés même „ que l'Auteur & la Princesse qui lui servoit de „ sujet, ne seroient plus; il les fit graver sur le „ bronze, & exposer aux yeux de tout le monde, „ dans les galeries de son palais de Troye & de „ Provins; comme s'il eût eu peur que les siécles „ à venir ne fussent pas assez instruits de sa folie, „ ou que le sien manquât de satyres. „ Il y a ici un petit anachronisme. Mr. Varillas supose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louïs VIII. mais je m'en fierois plûtôt à l'Histoire que Fauchet (b) cite, laquelle renvoye toutes ces chansons au tems qui suivit la perte de Montereau & de Bray. C'est aussi la chronologie d'un de nos meilleurs (c) Historiens; cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; *il persista toûjours dans sa folle passion pour la Reine qui l'avoit ruiné, & se retira dans son chateau de Provins, à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse réverie.* Il fut obligé de ceder ces villes l'an 1235. selon Mezerai (d).

(a) Varillas, Minorité de S. Louïs pag. 12.

(b) Voyez ci dessus la remarque A.

(c) Mezerai ubi infra.

(d) Abregé Chronol. tom. 2. pag. 715.

Finissons cette remarque par les paroles du nouvel Historien (e) de St. Louïs : elles seront une juste recapitulation de ce qui precede. „ L'Au- „ teur (e) où l'on voit le plus de traits de cette me- „ disance recueillis, & qui loüe par tout Blanche „ jusqu'à l'excés, ne parle de ces bruits que com- „ me de choses qu'il ramasse, ajoûtant de luy tout „ Anglois qu'il estoit, que ce seroit un crime, „ que de s'en laisser persuader. Il assûre même, „ aussi bien qu'un Liegeois né dans un temps où „ les choses estoient encore fraîches, que ce n'es- „ toit qu'un effet de l'animosité des grands contre „ la regence, & contre la fermeté de cette Prin- „ cesse; comme en effet on ne trouvera point de „ siecles qui ne fournisse assez d'exemples pareils. „ D'ailleurs, de quatre Auteurs qui en parlent, „ aucun n'insinue seulement qu'elle ait eu la moin- „ dre pente à flatter la passion du Comte de „ Champagne, s'il est vray qu'il en ait eu : mais „ un des quatre assûre positivement, que Thi- „ baut ne s'amusoit à barbouiller de ses chansons „ les palais de Troye & de Provins, que pour „ charmer le desespoir où la vertu de Blanche l'a- „ voit mis. Que si dans ce qui reste de ces beaux „ Ouvrages, on voit quelques vers dont il sem- „ ble qu'on pourroit abuser, c'est en verité un „ étrange témoignage que celuy d'un homme „ comme Thibaut, & d'un faiseur de vers, qui „ transporté de la chaleur de son imagination, „ peut aussi bien entretenir le public d'avantures „ qu'il n'a jamais euës, que ceux de ce caractere „ le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont ja- „ mais senties. „

(e) Histoire de St. Louïs l. 10. n. 14. pag. 126.

(C) *Avant que cette Princesse fût veuve.*] Il est fort aparent qu'il n'atendit pas à l'aimer que le Roi fût mort. Il n'est guere moins aparent qu'un Prince aussi vain, aussi volage, & aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions, pour aimer long tems la Reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avoit 40. ans, & peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226. & elle l'avoit épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lors qu'elle n'avoit que 30. ans, le devienne tout d'un coup lors qu'elle en a 40. & qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la Reine Blanche l'an 1226. Un de nos Historiens s'imagine qu'il y avoit plus de vanité que d'amour dans le fait du Comte Thibaut. *Le Comte de Champagne,* dit-il (f), *estoit celuy qui avoit donné cet avis à la Reyne. Ce jeune Prince s'estoit piqué de galanterie pour elle, plustost par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans.* Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouër le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du Comte pouvoit avoir pris naissance, long tems avant que la Reine fût âgée de quarante ans. Or il étoit plus facile à cet âge-là d'entretenir un grand feu dejà allumé, que de commencer de l'allumer.

(f) Mezerai Abregé Chronol. tom. 2. pag. 710. ad ann. 1227.

venoit de la passion qu'elle avoit conçuë (*D*) pour le Cardinal Legat, qui étoit depuis quelque tems à la Cour de France. Qu'il ne fut pas moins facile à la Reine de le detacher de la ligue; car il falut seulement qu'elle lui fit dire qu'elle ne seroit pas fâchée de le voir. Qu'il fonda de grandes esperances pour son amour sur ce simple compliment. Qu'il abandonna la ligue, & qu'il decouvrit à la Reine fort à propos tous les desseins des Ligueux. Que ceux-ci tournant toute leur fureur contre lui, entrerent dans la Champagne, & la ravagerent. Que la Regente le secourut, & fit reduire les choses à des transactions qui leur ôterent tous les pretextes de leur invasion. Qu'ils chercherent une autre voye de le perdre, qui fut de l'accuser de la mort du Roi. Que la Reine le tira d'affaire en les faisant consentir à desarmer, pourveu qu'il partît incessamment pour aller faire la guerre aux Infideles, avec cent Chevaliers entretenus à ses depens *. On ne voit rien dans ce narré touchant la Couronne de Navarre: il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette Couronne l'an 1234. par la mort de Sanche †, qui ne laissa point d'enfans. Il se croisa deux ans après, & fut même chef de Croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des Princes croisez, cette expedition n'aboutit à rien. Il mourut l'an ‡ 1253. laissant ses Etats à Thibaut son fils. Il avoit eu dans ses derniers jours de grans demêlez avec les Ecclesiastiques, & il avoit même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'Evêque de Pampelune ⊥. Nous verrons dans les remarques qu'il fut (*E*) grand Poëte. Ce fut un homme que l'on soupçonnoit aisément des plus grans crimes. On crut qu'il empoisonna (*F*) Philippe Comte de Boulogne, oncle de Saint Louïs.

* *Varillas ubi supra.*

† *Pere, ou selon d'autres oncle de Blanche de Navarre, mere de Thibaut.*

‡ *Et non pas 1277. comme dit la Croix du Maine p. 465.*

⊥ *Voyez l'Histoire de Saint Louis composée par Mr. de la Chaise, l. 11. n. 4. p. m. 172.*

THOMÆUS (Nicolas Leonic) a été un illustre Professeur à Padouë dans le XVI. siecle. Il étoit Venitien β, & originaire de l'Albanie. Il étudia les lettres Greques à Florence sous Demetrius Chalcondyle; & il a été le premier entre les Latins qui ait expliqué en Grec à Padouë les Ouvrages d'Aristote. Il voulut remonter jusqu'à la source, afin de bien retablir la Philosophie, qu'il trouva miserablement (*A*) defigurée par les vaines subtilitez des Scholastiques,

β Epirota patre Venetiis genitus. *P. Jovius Elog. cap.* 91.

(*D*) *Qu'elle avoit conçuë pour le Cardinal Legat.*] Un (*a*) Auteur que je cite assez souvent, remarque que ce Cardinal étoit très-bien fait de corps; que personne ne l'égaloit en bonne mine; qu'il avoit de la delicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleuse; & que l'on n'avoit point encore vu dans l'Europe un si parfait Courtisan. Il ajoûte que Blanche le consideroit très-particulierement; qu'elle le consultoit dans les affaires importantes; qu'elle preferoit quelquefois ses avis à celui des autres, & qu'elle ne lui refusoit aucune des petites graces qu'il demandoit pour ses amis. Il n'en faloit pas davantage, ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux medisans un beau pretexte, de semer de mauvais bruits contre l'honneur de la Regente. Ils n'y manquerent pas; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, ce fut que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces satires; car les Ecoliers de l'Université de Paris, (*b*) *tous gens d'un âge en ce temslà où l'on auroit honte aujourdhui de n'être pas Docteur*, n'étant pas contens des procedures qui furent faites à l'occasion des (*c*) querelles qu'ils avoient euës avec les bourgeois, abandonnerent la ville, *non sans avoir publié des chansons & des vers licentieux, qui noircissoient la reputation de la Regente, & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit* (*d*).

(*E*) *Il fut grand Poëte.*] Voici ce que le President Fauchet (*e*) raporte. *Les Italiens ont jadis estimé ces chansons de Thibaut Roi de Navarre, & d'autres François de ce tems-là, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que montre Dante, lequel en son livre de vulgari eloquentia, allegue ce Roi comme un excellent Maître en poësie.* Vous trouverez plusieurs morceaux des poësies de ce Prince dans le livre de Fauchet (*f*).

(*F*) *Qu'il empoisonna Philippe Comte de Boulogne.*] Ce Comte étoit fils de Philippe Auguste, & il avoit été le Chef de la Ligue qui se forma contre la Regente Blanche peu après la mort de Louïs VIII. Comme „ (*g*) sa mort fut fort soudaine, „ le peuple toûjours disposé à la calomnie, y voulut trouver une cause violente, & quelques „ traits perdus porterent même à la Reine. Mais „ ce seroit luy faire tort que de penser à l'en justi„ fier: & en effet on se déchaîna tout autrement „ contre Thibaut; soit parce qu'il y gagnoit plus „ que personne, ou persuadé comme on estoit, „ qu'il avoit fait son coup d'essay sur Louïs VIII. „ on ne crut pas qu'il eût deu beaucoup hesiter „ pour celuy-cy. La verité est neanmoins qu'il „ n'y eut jamais rien d'averé contre luy sur ce der„ nier soupçon, non plus que sur l'autre; quoy „ que la maniere dont il prit cette mort, fût as„ sez propre à le faire juger capable de l'avoir „ procurée. „ Voilà comment la Reine Blanche étoit mise de toutes les mauvaises parties; tant il est difficile d'avoir une grande reputation, sans être exposé aux coups de langue des medisans.

(*A*) *Qu'il trouva miserablement defigurée.*] Paul Jove exprime heureusement le triste état où les Scholastiques reduisirent la Philosophie. Ils ne cherchoient point la verité, mais l'art de faire des objections, & d'y repondre à la faveur de cent termes de nouvelle fabrique qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes. (*h*) *Philosophiam ex purissimis fontibus, non ex lutulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosa penitus sophistarum disciplina, quæ tum inter imperitos, & barbaros principatum in scholis obtinebat, quum doctores excogitatis barbara subtilitate Dialecticorum*

(*a*) *Varillas, Minorité de St. Louis pag.* 22.

(*b*) *Hist. de S. Louis, l.* 2. *n* 16. *p.* 71.

(*c*) *Ces querelles commencerent l'an* 1229. *Voyez-en une courte deduction dans l'Histoire de S. Louis ubi supra.*

(*d*) *Mezerai, Abregé chronol. tome* 2. *p.* 715.

(*e*) *Des anciens Poëtes François, liv.* 2. *p.* 118.

(*f*) *Du Verdier Vau-Privas a inseré dans sa Bibliotheque Françoise tout ce que Fauchet a dit de Thibaut Comte de Champagne.*

(*g*) *Hist. de S. Louis, l.* 3. *n.* 20. *p.* 140.

(*h*) *Paulus Jovius, in Elogiis, cap.* 91. *p. m.* 213.

ques, & par les ſpeculations des Commentateurs Arabes. Comme il étoit grand Humaniſte, il ne ſe faut étonner ni de ſon degoût pour la methode de philoſopher qu'on ſuivoit en ce tems-là, ni du courage qu'il eut d'expliquer le texte Grec d'Ariſtote. Ses mœurs étoient celles d'un veritable Philoſophe: il aimoit le repos * du cabinet, ſans ſe donner les mouvemens que l'émulation & que l'ambition inſpirent. Il ſe contenta d'un bien (*B*) mediocre; il le depenſa frugalement, & ne ſe maria point. Il prit pour un preſage de ſa mort prochaine, la mort (*C*) d'une gruë qu'il avoit nourrie pendant quarante ans. Veu l'âge où il étoit parvenu, la moindre choſe pouvoit lui donner cette penſée. Il mourut à Padouë † l'an 1533. à l'âge de 75. ans. Je parlerai (*D*) de ſes Ecrits dans l'une de mes remarques. Il avoit un (*E*) frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des Savans malheureux.

* *Vita* ejus procul à contentione ambitieneque in ſtudioſo mollique otio verſabatur. *Jovius ibid.*

† *Spondan. ad ann.* 1533. *n.* 20.

THO-

rum figmentis, Phyſicas quæſtiones non ad veritatis lucem, ſed ad inanem diſputandi garrulitatem revocarent; & juventus in gymnaſio Arabum, & Barbarorum commentationes ſecuta, à recto, munitoque itinere in confragoſas ignorantiæ crepidines duceretur.

(*a*) *Jovius ibid.*

(B) *Il ſe contenta d'un bien mediocre.*] On verra dans le paſſage que je cite l'innocence de ſes mœurs, & la pureté de ſon celibat. (*a*) *Pervenit veneranda barbæ canitie ad ſeptuageſimum* (*b*) *tertium ætatis annum, mediocri ſubſtantia, ipſaque civili frugalitate, & cælebs & felix, quòd nemo vel innocentiæ, & doctrinæ conſcientia, vel munditia corporis, vel animi nitore, beatior ætate noſtra fuerit.*

(*b*) *Sponde ad ann.* 1533. *n.* 20. *le fait vivre jusqu'à l'âge de* 75.

(C) *Pour un preſage . . . la mort d'une gruë.*] Le même Paul Jove ſera mon garant. *Aluerat domi gruem, de manus ipſius ſenili oblectamento cibaria capientem, per quadraginta annos. Is ſenio tabefactus quum periiſſet, ex ejus deſiderio triſte omen concepit, prædixitque nullo laceſſitus morbo, ſe non multò poſt adamati gruis fatum, maturo vitæ exitu ſecuturum.*

(D) *Je parlerai de ſes écrits.*] Il compoſa 10. Dialogues à la maniere des Academiciens ſur des matieres curieuſes, ou importantes, comme *de divinatione, de nominum inventione, de ludo talario, de precibus, de animorum immortalitate* &c. Il traduiſit ou paraphraſa quelques (*c*) Traitez d'Ariſtote, & de Galien, & il publia un mêlange de très-beaux recueils ſous le titre de *Varia Hiſtoria*, où il ſuivit la coutume de ſon ſiecle, il ne cita point les anciens Auteurs qui lui fourniſſoient des materiaux. A l'égard des traductions Monſr. Huët lui donne ce bon temoignage, (*d*) *Emendatus interpres, ad auctoris nutum totum ſe fingens.* Il y a une choſe à obſerver touchant l'Ouvrage qui a pour titre *de Varia Hiſtoria libri tres*, c'eſt qu'il le compoſa dans ſa jeuneſſe, & qu'il ne le publia qu'en ſa vieilleſſe l'an 1531. Voici comme il parle à l'Evêque de Dunelme Cuthbert Tonſtal dans l'Epitre dedicatoire. *Commentariolos de Varia Hiſtoria quos aliàs juvenis admodum multiplici cum Græcorum tum Latinorum lectione confeceram ſepoſueramque nunc edendos excudendoſve curavi: ut quando maturioris ætatis pleraque jam à me de omnimoda philoſophia exierunt opera ex academicorum peripateticorumque fontibus hauſta, hæc quoque juvenilia ſtudia noſtra ſua aliquando mercede non defraudarentur.* Voilà un Auteur qui eut la prudence de n'expoſer pas au jugement du public les productions de ſa jeuneſſe, avant que de s'être aquis une grande reputation par les livres qu'il compoſa dans un âge plus avancé. Cette conduite eſt judicieuſe; il n'y a guere d'Auteurs qui ne ſe repentent de la precipitation avec laquelle ils mettent au jour les premiers eſſais de leur plume, avant même que le poil follet leur ſoit venu au menton. Grotius qui avoit peut-être moins de ſujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confuſion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une lettre où il louë (*e*) Scriverius d'avoir tenu une conduite bien diferente. (*f*) *Quo rependam non habeo, ex quo tandem reſipiſcere cœpi ab ea inſania, quæ mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cœca quadam innoteſcendi libidine nihil niſi infamiam meam publicarem, daremque ea mundo ſpectanda, quæ nunc ne ſolus quidem apud me ſine magno pudore & acri doloris ſenſu conſpicio. Tu vero (dicam non ut blandiar, ſed ut raram animi fortitudinem, quam, ſi poſſim, imitari velim, ſane, quod poſſum, probem atque commendem) in annos non doctrinæ tantum, ſed & ſapientiæ capaces, tibi te & publico ſervaſti; & quo nullum maturæ mentis certius eſſe ſignum poteſt, auſus es ita utilitati aliorum ſtudere, ut appareret priorem tibi hujus eſſe quam gloriæ tuæ rationem.* Les Auteurs qui ſe hâtent un peu moins courent encore plus de riſque, parce qu'on excuſe mieux les defauts des Ecrivains de 15. ans, que les defauts des Ecrivains de 20. à 25. ans. C'eſt donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur premier livre; car s'il ne vaut rien, ils ont en ſuite mille peines à ſe relever, & à guerir la prevention du public. S'ils ont compoſé dans leur jeuneſſe, qu'ils faſſent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle reputation, ils puiſſent faire paſſer un Ouvrage mediocre. Qu'ils ne faſſent pas ce qui ſe pratique dans les corteges d'Italie, où les valets precedent les maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établiſſent par là; le reſte trouvera ſon heure: ils ne perdront point la recompenſe des premiers travaux, s'ils croyent avec Thomæus que ceux-là auſſi doivent remporter leur ſalaire. Il eſt conſtant qu'au bout d'un certain degré de reputation, les Auteurs trouvent du debit & de l'encens pour des Ouvrages mediocres, qui ſeroient ſiflez ſi des inconus les mettoient au jour. Mais ceux qui abuſent de ce prejugé du public y ſont bien ſouvent attrapez. Ils raſſemblent tous leurs papiers, ils remontent juſqu'aux plus petits manuſcrits qu'ils ont compoſez au ſortir de leurs études, ou étant encore ſur les bancs, & les envoyent à l'Imprimeur. Ils rebutent enfin tous les lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cauſe des derniers livres, qu'ils n'avoient remporté de loüanges pour les premiers.

(*c*) De animalium motione ac ingreſſu: quæſtiones mechanicæ: Liber primus de partibus animalium: Argumenta in aliquot libros Ariſtotelis parvorum naturalium ex Michaele Epheſio fere tranſlata. *Geſner in Biblioth. fol.* 521. Paul Jove dit, *Scripſit erudite & luculenter commentarios in parva naturalia Ariſtotelis.*

(*d*) *Huet. de claris Interpret. p.m.* 122. *Voyez Voſſius de Hiſt. Lat. p.* 677.

Observation ſur les Ouvrages de jeuneſſe.

(*e*) *Grotius dans une lettre où il remercie Scriverius de l'exemplaire qu'il avoit reçu des Auteurs* de re militari. *Elle eſt datée du* 8. *de Juin* 1607. *& à la tête de mon édition. Joignez à cet exemple de Grotius ceux que Mr. Baillet allegue au* 1. *tome des Jugemens des Savans pag.* 384.

(E) *Il avoit un frere que Pierius Valerianus.*] Il n'eût point été inferieur à nôtre Thomæus, s'il eût

THOMAS (PAUL) Sieur de Girac, fils de Paul Thomas Sieur (*A*) de Maisonnette, a été un fort savant homme, bon voisin & bon ami de Balzac. Son esprit & son savoir n'auroient pas été conus peut-être hors des murailles d'Engoulême sa patrie, s'il n'eût critiqué les Ouvrages de Voiture: mais cette critique qui n'étoit qu'une petite dissertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Costar ami de Voiture n'eut pas plûtôt vu cette critique, qu'il entreprit de la refuter. Ce dessein qu'il n'executa que lentement (*B*), & avec plusieurs artifices, dit-on, lui reüssit: il publia une Defense de Voiture (*C*) qui fut fort estimée. Girac se crut obligé de repondre; & il

eût vêcu autant que lui, mais il mourut jeune, & il eut neanmoins le tems de sentir bien des miseres: ses jours furent courts & mauvais. Raportons ce qu'en a dit Valerianus. (*a*) *Bartolomeum Leonicum cognomento Fuscum agnovistis, cujus ingenium, & absolutißimam eruditionem omnes admirabamur. Is cùm Patavinum bellum, & totius ejus regionis desolationem, incendiaque devitasset, Romæ aliquandiu fuit, sed, cùm neque hic otium, quod sibi proposuerat, reperisset, in Caßinatem receßit solitudinem, facta illi à loci illius monachis, quiescendi copia; sed, dum hic sperat scripta sua luculentißima maturare, & immortalem sibi gloriam comparare, paucis postquam illuc secesserat diebus, rapidißima correptus febri, cùm ægrotasset gravißimè, valetudinis ejus violentia sublatus est: futurus dubio procul Leonico Thomeo germano fratri non inferior, si fata eum diutius in vita esse voluissent.*

(*a*) *Pier. Valerianus de Literatorum infelicitate, lib.* 2. *p. m.* 84.

(*A*) *Fils de Paul Thomas Sieur de Maisonnete.*] Le pere de Mr. de Girac étoit de Jarnac (*b*), mais il demeuroit à Engoulême. Il entendoit bien l'Hebreu, comme il paroît par ces paroles de Jarrige (*c*). Le Pere Beaufés *ayant reçu l'an passé d'un de nos Ministres une lettre en Hebreu, il courut de Ruffec à Angoulême toute la nuit pour en avoir l'interpretation, & la reponse de Mr. Thomas de Maisonnete homme savant, & qui a une parfaite connoissance de cette langue. Cet honnête homme ne peut nier ce que je dis.* Mr. Colomiés (*d*) cite ce passage de Jarrige, & dit (*e*) qu'il a lu avec plaisir les poësies de Mr. de Maisonnete, & que Balzac en a parlé avec éloge dans ses lettres (*f*) Latines, comme aussi Nicolas Bourbon.

(*b*) *Colomesius. Gall. Oriental. p.* 183.

(*c*) *Reponse aux calomnies de Jaques Beaufés, chap.* 2.

(*d*) *Colom. ubi supra p.* 184.

(*e*) *Ibid. p.* 183.

(*f*) *Pag.* 208. *edit. in* 12. Quanti oris & quanti spiritus, *dit-il*, Poeta sit Paulus civis meus, non est cur pluribus exemplis apud te probare debeam. *Après quoi il cite quelque chose d'un poëme sur l'expedition de l'Ile de Ré.*

(*B*) *Que lentement & avec plusieurs artifices, dit-on.*] Un peu après l'impression des Ouvrages de Voiture, il arriva que Balzac, qui peut-être ne voyoit pas sans chagrin le bon accueil qui leur étoit fait, pria Girac de lui en écrire son sentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaisance: il fit une dissertation Latine sur ce sujet, laquelle Balzac communiqua à Costar, pour en avoir son avis. Costar prit cela pour une occasion de se signaler, & comme il crut que Balzac n'étoit pas fâché que l'on eût trouvé des taches dans les lettres de Voiture, il resolut de faire une Apologie dont le contre-coup portât sur Balzac. Mais afin de prendre mieux ses mesures, *Il* (*g*) *s'excusa d'abord de ne pouvoir dire ses sentimens sur les remarques* de Girac, *& allegua mille occupations, qui lui en ôtoient le loisir. Enfin après quelques années, & quand on y pensoit le moins il envoya* sa Defense *écrite à la main à Mr. de Balzac, le conjurant* s'il y trouvoit quelques lignes qui luy pussent déplaire, de les rayer, de les mettre au feu, de les jetter dans l'eau; qu'il les luy abandonnoit absolument. *Cependant ce livre, qui n'est autre chose qu'une Satyre contre l'honneur de celuy à qui il l'adresse, quoy qu'il fist profeßion de le cherir & de l'honorer, estoit imprimé, & entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fust seulement venu jusqu'à luy.* Un passage du *Menagiana* me fait douter que ce recit de Girac soit veritable, à l'égard de la derniere partie. Je ne croi point que la Defense de Voiture fût imprimée, avant que l'Auteur en eût envoyé une copie manuscrite à Mr. de Balzac, car voici ce que je trouve dans *le Menagiana* (*h*); Monsr. de Balzac „ après avoir obligé Mr. de Girac à écrire en La„ tin contre les *Lettres de Voiture*, engagea aussi „ Mr. Costar à prendre la defense de Voiture, & „ à écrire contre Mr. de Girac; c'étoit pour s'at„ tirer des loüanges de l'un & de l'autre côté. Je „ passois par le Mans pour revenir à Paris, dans le „ temps que la *Defense* fut achevée. Mr. Costar „ m'en donna deux exemplaires, l'un pour être en„ voyé à Mr. de Pinchesne neveu de Mr. de Voi„ ture, & l'autre à Mr. Conrart. Il me dit qu'il „ se soumettroit volontiers à tous les changemens „ qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y „ ajoûter ou retrancher. Une des copies fut com„ muniquée à Mr. de Balzac, qui envoya des cor„ rections; cependant l'ouvrage s'imprima. Et „ parce que ses corrections arriverent dans le tems „ que l'impression fut achevée, on lui manda „ qu'elles étoient venuës trop tard; & le livre „ parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque cha„ grin. „ Comparez cela avec le narré de (*i*) Costar, & avec une lettre (*k*) de Balzac à Conrart, & vous comprendrez clairement que Balzac avoit reçu le manuscrit avant que l'Ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croyent qu'on se joüa de Balzac, & que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer sans en avertir Costar, sont de pures avanies. La guerre des Auteurs a ses ruses, aussi bien que celle des Souverains; & aparemment c'est un stratagême des combats de plume, que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train, & sortit son plein & entier effet, malgré les fortes oppositions qu'il faisoit signifier par Monsr. Conrart (*l*).

(*g*) *Girac, Preface de la Reponse à la Defense de Voiture.*

(*h*) *Pag.* 166. *de la* 1. *édition de Hollande.*

(*i*) *Suite de la Defense, p.* 20. *& suiv.*

(*k*) *La* 15. *du* 4. *livre, datée du* 15. *de Juin* 1653.

(*l*) *Ubi supra.*

(*C*) *Costar publia une Defense de Voiture qui fut fort estimée.*] On peut dire que cela le mit au monde: son nom vola de toutes parts depuis ce tems-là, & ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet Ouvrage une pension de cinq cens écus. *Il ne pouvoit s'empêcher*, c'est Mr. de Girac (*m*) qui parle, *de temoigner en toutes rencontres la satisfaction & la joye qu'il avoit de me conoître. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié*, qu'il m'avoit des obligations infinies, de luy avoir donné lieu de se produire; que par mon moyen il estoit devenu le spectacle du monde sçavant & poli; qu'il me devoit la gloire & les applaudissemens qu'il recevoit de tous costez; *& ce qu'il estime bien davantage*, Que j'estois cause

(*m*) *Replique à Costar pag.* 3. *&* 4. *édit. de Holl. Voyez aussi le* Menagiana *pag.* 368. 369.

il ne se servit plus du Latin, comme dans sa premiere Dissertation; il se defendit en François, qui étoit la langue que Costar avoit employée dans l'Apologie de son ami. La reponse de * Girac fut destinée non seulement à soutenir ce qu'il avoit censuré dans les lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la Replique de ce dernier consista en deux Ouvrages, l'un fut sa propre Apologie, l'autre fut la suite de la Defense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, & publia un gros volume contre cette suite de la Defense. La querelle n'alla pas plus loin; aussi avoit-elle été poussée aux dernieres extremitez que nôtre langue puisse souffrir dans des Ouvrages serieux. Costar étoit un railleur, qui donnoit de pesans coups quand il s'en méloit. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac & à Girac dans sa premiere Defense. Un Auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense, si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnez. Girac se conduisit selon ce principe dans sa Reponse, & Costar aussi dans ses nouvelles Defenses; de sorte que Girac ayant bâti sa Replique dans ce même esprit, porta l'invective au dernier degré. Pour voir des livres plus injurieux que cette Replique, il faut s'adresser ou à ceux qui écrivent en Latin, ou à ceux qui ont écrit en François depuis quelque tems dans quelques villes de Hollande que je ne nomme pas. Girac eut l'avantage d'avoir porté le premier & le dernier coup. Il y eut une autre chose qui marqua bien distinctement sa victoire, c'est que Costar employa tout son credit (*D*) pour obtenir des Magistrats, que la Replique de son antagoniste fût suprimée. Le pretexte qu'il allegua (*E*) qu'on l'attaquoit

** Il la publia l'an 1655. & y joignit sa Dissertation Latine, qui avoit déjà été imprimée dans la 2. édition de la Defense de Voiture. J'ai une édition de cette Defense imprimée à Paris l'an 1664. où l'on assure dans l'Avis au Lecteur, que l'on donne pour la premiere fois la Dissertation Latine de Mr. de Girac. N'est-il pas ridicule de dire cela l'an 1664!*

cause qu'il avoit attrapé cinq cens escus? *J'ay vu plusieurs de ses lettres qui ne chantent autre chose, & je n'ay vu aucun de ses amis, qui ne m'ait fait mille remercimens de sa part*, pour avoir fourni d'occasion à ce bien-heureux livre, que son Eminence avoit jugé digne de ses liberalitez (1). *Ce sont les paroles dont il s'est servi depuis, en son Epitre dedicatoire.*

(1) *Epit. ded. de la suite de la Deff.*

(D) *Employa tout son credit pour obtenir des Magistrats.*] Il est moins honteux à un Dialecticien de faire la faute qu'on apelle μετάβασις εἰς ἄλλο γένος, *donner le change, abandonner la question, & se jetter à travers champs pour se saisir d'une autre difficulté*, qu'il n'est honteux à un bel-Esprit qui s'est batu quelque tems avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du Magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jetter son bouclier & son épée, pour gagner plus promtement un asyle, pour s'aller cacher avec plus de diligence derriere un autel. Je m'étonne que Costar qui avoit tant de lumieres, n'ait point prevu que sa conduite seroit ainsi interpretée, & qu'on la compareroit pour le moins avec celle d'un Gentilhomme, qui dans une querelle d'honneur auroit son recours au Juge du lieu, & non pas à son épée. Il repondit & il repliqua au Critique de Voiture; il le maltraita autant qu'il voulut, il l'accusa de mille fautes; & après avoir joui de la liberté que la Republique des lettres lui donnoit, il recourut à Mr. le Lieutenant Civil pour empêcher que son ennemi ne se defendît, & ne jouît de la même liberté. C'étoit une injustice criante, mais la peur étoit encore plus visible dans ce procedé que l'injustice. Girac n'eut garde de se taire, il insulta bien son homme. *Que sont devenus*, dit-il (*a*), *les sentimens genereux de ce fanfaron qui prenoit n'aguere la qualité* de Gentilhomme de Pomeranie & de Cadet Orondate (2); *qui se faisoit tout blanc de son espée, & qui se vantoit*, d'avoir toûjours si profondément gravé dans son ame les sacrées loix de l'ancienne chevalerie, qu'il ne luy estoit pas possible de les violer & de les enfraindre? *Si ces imaginations frivoles & ridicules se sont évaporées, & si le cerveau de Mr. Costar n'est plus troublé par de semblables visions, ne voit-il point (afin que je m'exprime en termes plus intelligibles) quelle confusion & quel opprobre c'est à un homme de Lettres comme luy, que l'on accuse de mille ignorances, de mille beveuës, & de mille absurditez, d'avoir recours au Magistrat & à la faveur, pour faire supprimer les écrits qui le convainquent, au lieu de soutenir ses opinions, ou de reconnoistre ses erreurs?* Il tira un autre avantage, de ce que son Antagoniste avoit fait paroître beaucoup de confusion & de desordre dans sa conduite. *Ce desordre*, dit-il (*b*), *a paru assez visiblement dans tout le cours de son procedé; mais rien ne l'a fait connoistre davantage, que le vœu qu'il avoit fait si publiquement*, (3) de ne rien lire de toute sa vie qui portast mon nom. *Car, s'il a tant de mespris ou de haine contre moy, que de ne vouloir jamais voir aucun de mes Ouvrages; pourquoy se met-il si fort en peine d'en empescher la publication? Pourquoy proteste-t-il si hautement*, (4) que dans la poursuite d'un grand dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les chemins; que les pierres que je luy jetteray ne seront pas capables de l'arrester; qu'il y en auroit une mon-joye, & que je ferois claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en tourneroit pas seulement la teste de mon costé. *Cependant, ni la religion du serment, ni une protestation si solennelle, ne l'ont pu empescher de me lire, jusqu'à corrompre la fidelité de mon Imprimeur, pour avoir en sa puissance toutes les feuilles de mon livre, à mesure qu'elles s'imprimoient. Mais, afin que je continuë dans sa belle allegorie, à peine me suis-je vu à la main cette fatale fronde, que cet homme intrepide, ce terrible & superbe Goliat a pris honteusement l'épouvante, qu'il a crié au secours, qu'il a imploré la justice. Ce sera toutefois en vain, comme je l'espere; & je ne veux point d'autres preuves de sa fuitte & de ma victoire, s'il faut appeller victoire la defaite d'un si lasche ennemy, que l'empressement qu'il se donne à éviter ma rencontre.*

(*a*) *Dans sa 1. lettre à Mr. de Montausier, à la tête de sa Replique.*

(2) *Suite p. 12. L. 366.*

(*b*) *Girac ibid.*

(3) *Suite p. 424.*

(4) *L. 354.*

(E) *Le pretexte qu'il allegua .... n'étoit point valable.*] Continuons d'entendre Girac. „Par (*c*) quel droit est-ce donc qu'il s'attribuë la licence

(*c*) *Ibid.*

quoit dans ses mœurs a quelque chose de specieux generalement parlant, ce pen-

„ licence de proscrire les Autheurs, & de faire „ le Tyran dans un Empire, qui s'est toûjours „ maintenu dans la possession d'une entiere & par- „ faite liberté? C'est en effet une chose qu'on „ n'avoit point veuë encore, c'est un attentat qui „ est digne de l'orgueil de mon Adversaire. Car „ bien qu'il ait couvert son dessein d'un pretexte „ plus specieux, & qu'il ait pris d'autres conclu- „ sions pour obtenir la sentence dont il triomphe „ à cette heure; il se moque du Juge & du mon- „ de, s'il veut leur persuader, qu'il a esté con- „ traint d'agir de la sorte, par de pretenduës me- „ disances sur sa creance & sur ses mœurs. Et „ certes, il seroit bien delicat de se plaindre pour „ deux ou trois billets que j'ay employez, puis „ qu'il ne peut pas nier de les avoir écrits, & qu'il „ faut qu'il avouë, que ce qu'il a imprimé luy- „ mesme en ces matieres, est beaucoup plus hon- „ teux & plus deshonneste. Joint qu'ils estoient „ entre les mains de tous les curieux, & qu'on „ les lisoit publiquement dans les Provinces où „ Mr. Costar estoit conu. „ Après avoir allegué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on avoit fait de ces billets, on continuë de cette maniere. „ C'est donc qu'il rougit de se voir surpris en fraude, & en mauvaise foi, en faux „ sçavoir, & en fausse intelligence des Auteurs. „ Il luy fasche de se voir troublé *dans cette belle,* „ *ancienne, & generale reputation, dont il s'ima-* „ *gine qu'il jouissoit paisiblement dans le monde,* „ & que *ces enchantemens & ces illusions avec les-* „ *quelles il donnoit à une mauvaise cause l'apparen-* „ *ce d'une bonne*, n'ont plus d'efficace ni de ver- „ tu. Il connoist que le fard de ses paroles, qui „ est la seule chose qui a quelque attrait dans ses „ écrits, ne sauroit plus imposer à la credulité des „ simples. Il apprehende, qu'au lieu *de ces* „ *grans mots d'Illustre, d'ornement de la France,* „ *de la gloire de nostre temps*, on ne le prenne „ pour un Ignorant, pour un Estourdy & pour „ un Plagiaire. Voilà les veritables motifs qui „ l'ont fait resoudre d'avoir recours à la chicane, „ comme à un dernier refuge dans une affaire de- „ plorée, parmi le trouble, la confusion & le „ desordre où il est reduit. „ Quelcun me dira peut-être que Costar n'eut pas l'injustice que d'autres (a) ont euë, de demander qu'il lui fût permis d'écrire contre son adversaire, & qu'il fût defendu à celui-ci de se defendre: il voulut bien que le Lieutenant Civil le comprit dans la defense d'ecrire, & qu'il ordonnât que les Sieurs Costar & Girac n'écriroient plus à l'avenir l'un contre l'autre: mais c'est alleguer très-peu de chose en faveur de Mr. Costar, car comme il avoit publié tout ce qu'il avoit à dire, peu lui importoit qu'on lui defendît de publier de nouveaux volumes. L'importance pour lui étoit que son adversaire eût les bras liez. *Sans mentir*, c'est Mr. de Girac (b) qui parle, *il n'est pas aisé de concevoir ce qui a pu obliger Monsieur le Lieutenant Civil d'ordonner que Monsr. Costar & moy n'écririons plus à l'avenir l'un contre l'autre; puis que je n'avois pas encore* (c) *commencé de me defendre, & que mon adversaire avoit publié trois gros volumes, où il me traite d'une maniere si indigne, où il me charge de tant de calomnies, qu'il faut par necessité que je souffre une insigne flêtrissure en ma reputation, si je ne prens le soin de les refuter. Il faut que je permette qu'un Maistre d'Eschole, qui sçait à peine les premiers élemens, & les principes des sciences, s'esleve sur mes ruines, & se face valoir à mes despens. Si bien que quelque resolution que j'aye prise de retenir mes legitimes plaintes sur l'injustice qu'on m'a faite, je ne sçaurois m'empescher que je ne die de la sentence de Mr. le Lieutenant Civil, ce qu'un excellent homme disoit autrefois de celle d'un grand Empereur.* Cette sentence se detruit d'elle-mesme, elle confond & renverse toutes choses, & sous le pretexte d'une humanité trompeuse, elle couvre une rigueur extrême & sans exemple. *Elle lie les mains à un accusé pour le donner en proye à ses ennemis; elle ravit à l'innocence opprimée, ce que les plus severes loix n'ont jamais refusé aux Criminels les plus coupables, elle luy oste les moyens de se justifier, par le silence qu'on luy impose. Elle defend à Mr. Costar de me rien dire, après qu'il a si long-temps abusé de ma patience, & lassé sa cruauté & sa rage à me dechirer. A-t-on jamais ouy parler d'une subtilité plus captieuse, plus injuste, & plus illusoire?* J'avertis mon Lecteur que Girac n'oublia pas le passage de Tacite concernant Cremutius Cordus. Ainsi il montra dans la conduite de son adversaire non seulement beaucoup d'injustice, mais aussi beaucoup d'imprudence, car Tacite observe que la proscription d'un livre le met en credit.

(a) *Voyez le livre intitulé* La Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée, *à la page 65. de la preface.*

(b) *Ubi supra.*

(c) *Il faut entendre ceci par raport à la suite de la defense de Voiture & à l'Apologie de Costar. La sentence du Lieutenant Civil fut anterieure à la replique de Girac à cet égard, mais avant cette sentence Girac avoit repondu à la defense de Voiture. Il ne s'est donc pas exprimé exactement.*

REFLEXION sur la conduite des Auteurs qui font proscrire les livres de leurs adversaires.

Il est visible qu'un Auteur qui employe l'autorité des Magistrats, pour la supression des livres que l'on écrit contre lui, temoigne manifestement sa defaite, & son incapacité de repondre, & augmente la curiosité du public à l'égard de ces mêmes livres. D'où vient donc que tant d'Auteurs, lors que leur credit peut arriver jusques-là, recourent à cette voye? Est-ce une chose bien agreable, que de declarer à toute la terre qu'on n'a pas la force de resister à un autre Auteur? L'amour propre trouve-t-il son compte à faire naître l'envie de lire des livres dont bien des gens ne se feroient pas informez, & qu'ils ne s'avisent d'acheter, que parce qu'ils entendent dire que les Magistrats les ont defendus? L'amour propre, dis-je, si chagrin du contenu de ces livres, si avide d'en étouffer la memoire, trouve-t-il son compte à faire que le public s'instruise plus curieusement de tous les details de ces écrits? Quel ragoût peut-on trouver à inserer quelquefois dans les Gazetes la sentence de proscription contre quelques livres? N'est-ce pas le moyen d'aprendre par toute l'Europe la honteuse necessité où l'on se trouve reduit, de demander aux Magistrats le secours que l'on ne devroit emprunter (d) que de sa plume? Je crois pouvoir dire sur ces demandes, que les Auteurs qui en usent de la sorte n'y trouvent pas dans le fond un grand ragoût: ce n'est qu'un pis-aller à quoi ils donnent le tour le plus consolant qu'il leur est possible. Ils veulent regagner par l'idée de leur credit, ce qu'ils perdent par la plume de leur adversaire: ils veulent retenir le peuple dans leurs interêts, le peuple, dis-je, toûjours porté à juger que le party le plus fort est le meilleur: ils veulent prevenir les attaques de quelques autres adversaires; car combien y a-t-il de gens qui ne gardent le silence sur les injustices d'un homme, qu'à proportion qu'ils le voyent en état de faire du bien & du mal par son credit? Pour ne pas dire que l'on espere qu'un grand nombre de lecteurs simples concluront, qu'un

(d) *D'Auteur à Auteur les armes doivent être égales: chacun doit avoir recours à sa seule plume. Il lui est permis de dire* dextra mihi Deus & ferrum quod missile libro: *s'il dit j'aurai mon recours aux puissances, & à mon credit auprès des Dieux de la terre, il ressemble à un champion qui s'armeroit de toutes pieces contre un homme desarmé.*

pendant il n'étoit point valable ; car on ne l'accusoit (*F*) point sans preuve, & cela devoit plûtôt engager (*G*) les Juges à donner un privilege à l'Ouvrage

qu'un livre contenoit des faussetez, puis que la vente en a été defenduë. Il est vrai que bien des gens sont capables de ce pitoyable raisonnement : c'est qu'ils ne considerent pas que les Magistrats, lors même qu'ils font suprimer un livre par des raisons de prudence, & selon leurs reglemens, ne pretendent pas faire un prejugé contre les faits qui sont contenus dans ce livre ; car ils n'en prenent point conoissance, & ne s'en portent pas pour juges. Voilà ce me semble l'un des principaux motifs qui engage certains Auteurs à tenir la même conduite que Costar : conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, & tout-à-fait sophistique. N'est-ce pas un sophisme que de donner un autre état de la question ? S'agissoit-il entre Costar & Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des Juges du Chatelet ? Monsr. de Girac confiné dans une Province, pretendoit-il avoir plus d'amis & plus de patrons dans la capitale que son adversaire, pour solliciter un procés ? Il s'agissoit de savoir si les pensées de Voiture étoient bonnes ou mauvaises, & s'il avoit été bien censuré & mal defendu, ou mal censuré & bien defendu. Que fait à cela d'avoir le credit d'obtenir de Mr. le Lieutenant Civil la supression d'un Ouvrage ?

(F) *On ne l'accusoit point sans preuve.*] Il sied mal à un Pasteur, à un Prêtre, à un Ministre, d'exercer sa plume sur des matieres de galanterie, & de plaisanterie. C'est pourquoi Mr. Costar qui étoit (*a*) Prêtre, Curé, Archidiacre, oublia son caractere, & tout l'art des bienséances, lors qu'il employa son esprit à plaisanter avec l'autre sexe, & à parsemer ses lettres de plusieurs contes gaillards. Son adversaire l'a cruellement persecuté là-dessus ; si on peut apeller persecution une guerre si bien fondée. Sur ce que Costar avoit écrit à une fille, *vôtre pied danse en perfection ; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, & mille autres gentillesses*, Girac assûre (*b*) que lors que son Monsieur le Curé voyoit cette *jeune Demoiselle en une posture si plaisante, il n'avoit pas la dureté de cœur de cet Anachorete* (*c*), qui fit devenir tout blancs les cheveux de quelques jeunes filles, parce qu'elles se moquoient de ce qu'il n'osoit les regarder nuës. *Mr. Costar*, poursuit-il, *est trop galant pour imposer aux Dames de si rudes penitences ; & si une pareille avanture lui fût arrivée, je jurerois qu'il eût plustost souhaité de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la teste de ces pauvres malheureuses* (*d*). On ne pardonne pas à cet Archidiacre d'avoir dit, en se representant prêt à rendre l'ame, *Je* (*e*) *ne sai où je ferai mon purgatoire ; ce me seroit une merveilleuse consolation, si l'on vouloit que ce fût dans vôtre chambre. J'aurois tant de joye de vous voir si belle*, &c. C'est à une Dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Graces dont le mari étoit impuissant. „ Il „ (*f*) peste contre *les Poëtes qui avoient eu la cruau-„ té, & mesme l'impertinence de marier une des „ Graces à Vulcain, & l'autre au Sommeil. Tou-„ tefois*, poursuit-il, *passe pour la premiere ; elle „ avoit de quoy se consoler, s'il est vray ce que di-„ soit une Reyne des Amazones, que le boiteux bai-„ se le mieux*, ἄριστα χωλὸς οἰφεῖ. Mais il deplore „ la miserable condition de la seconde, *puisque „ Virgile a dit que le Sommeil est mou*, & somno „ mollior herba. *Voyez l'excellente qualité pour le „ mary d'une Déesse toûjours jeune. C'estoit un „ grand bien pour luy que Pasithée (c'est ainsi qu'elle „ s'apelloit) fût* solutâ zonâ, *comme l'ont toutes „ les Graces*, & solutis Gratiæ Zonis, *autrement*

„ Quærendum aliunde foret (*nervosius illud*)
„ Quod posset zonam solvere virgineam. „

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avoit donnée à ces mots d'Horace, (*g*) *Bacchum in remotis carmina rupibus Vidi docentem*. Je l'ai raportée dans l'article *Sicyone*. On lui reproche des impuretez (*h*) encore plus fortes, tirées de ses écrits imprimez ; & on en vient même jusques à lui reprocher ce qu'il écrivit un jour à son Medecin. Sa lettre n'étoit point imprimée ; mais comme (*i*) il en fit courir des copies de toutes parts, on ne se fit point un scrupule de lui en faire publiquement un procés. Il avoit encore quelques restes de fievre ; & s'étant aperçu deux nuits de suite que la nature se reveilloit, il écrivit à son Medecin (*k*) cette agreable nouvelle, & le pria de lui dire s'il se devoit fier à un vieux proverbe, qui porte que le symptome qu'il avoit senti étoit un bon signe de convalescence. Cette lettre étant assez courte, & en Latin, je ne ferai pas difficulté de la mettre ici tout du long. (*l*) *Febris mea longè remissior fuit quàm fuerat hactenus, hac nocte placidissimè quievi, haud scio an usquam melius. Sub ortum Solis (neque enim tibi & medico & amicissimo viro quicquam reticere æquum est) valida tentigine, & satis diuturna & non insuavi, quod & heri acciderat, correptus sum. Lusit animus aliquantulùm in umbra voluptatis, sed ne de Theologo malè sentias, dormiebam. Vides mi colendissime, seu potius mi jucundissime senex, nondum in me funeratam esse eam partem corporis, cui apodixim defunctoriam scribere paratus eram. Vetus verbum est, id jam jam rediture sanitatis argumentum indubitatum esse. Verum uni tibi plus credo quàm universis adagiis. Si commodum est ad me rescribas velim hac de re quid sentias, hoc est quid sentire debeam. Ride, vale, & me ama, alioquin nec ridebo, nec valebo.* Balzac ayant lu ce billet, écrivit à Mr. Costar entre autres choses ce que l'on va lire. (*m*) *Maintenant que je voi par vôtre billet à Mr. le Goust, que vous ne vous contentez pas de la santé, mais que vous pretendez à la force, & que vous faites l'Athlete qui veut lutter, plûtôt que l'homme qui se porte bien, je ne sai si* &c. Il faut avouër que ces reproches regardoient les mœurs de Mr. Costar ; mais ce n'étoit pas une raison qui dût obliger le Chatelet à suprimer la Replique de Mr. de Girac ; car elle ne pouvoit point passer pour libelle ; l'Auteur y mettoit son nom, & prouvoit ses accusations.

(G) *Plûtôt engager les Juges à donner un privilege.*] Une critique qui represente fortement à un Prêtre l'abus qu'il fait de son tems & de son esprit, n'est pas un Ouvrage inutile. Au contraire le bien public semble demander qu'il y ait des gens assez hardis, pour censurer les Ecclesiastiques qui ne vivent pas conformément à leur profession.

(*a*) Girac, Replique, Section 3. pag. 15.
(*b*) Ibid. pag. 19.
(*c*) Il cite Theodoret en son hist. relig.
(*d*) Ibid. pag. 20.
(*e*) Costar lettre 188. du 1. tome.
(*f*) Girac, pag. 22.
(*g*) Od. 19. lib. 2.
(*h*) Voyez les Entretiens de Costar & de Voiture pag. 209. Girac, replique pag. 23. & 24. & les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg pag. 748.
(*i*) Girac, pag 21.
(*k*) Il s'appelloit Mr. le Goust, & étoit Medecin de Niort.
(*l*) Girac, ibid.
(*m*) Balzac, lettres choisies 2. part. l. 3. pag. 562. apud Girac, ibid.

vrage de Girac, qu'à le refuser. Patin a parlé peu exactement (*H*) de ce demêlé. On ne sauroit assez admirer la delicatesse des amis de Voiture: ils pretendirent que puis que Girac avoit osé le critiquer, il étoit digne (*I*) des executions militaires. Le passage qui prouve cela temoigne que cet Auteur avoit du bien.

sion. Or c'est vivre d'une maniere très-éloignée de son devoir, quand on est Prêtre, Curé, & Archidiacre, comme l'étoit Mr. Costar, que de faire le bel Esprit, & de donner son meilleur tems à la lecture des livres de galanterie, & à écrire aux Dames & aux Cavaliers ce qu'on apelle de jolies choses. Il faut laisser faire cela aux Voitures & aux Sarrazins, & en general à ceux qui ne sont point d'une profession qui leur interdise les bagatelles. Ou si l'on se sent une forte inclination de ce côté-là, & beaucoup de talent pour y reüssir, il faut demeurer dans le monde; & alors on pourra faire des vers & des lettres de galanterie tout son sou; on plaisantera; on folâtrera dans ses livres à discretion, & on se moquera d'un censeur farouche qui s'en voudra formaliser. Mais si l'on se jette dans l'Eglise, & si l'on y jouït d'un Benefice à charge d'ames, ou simplement du caractere sacerdotal, on ne doit point s'amuser à faire le Dameret, ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je croi même qu'il seroit à souhaiter que les recompenses que meritent à très-juste titre les Voitures, & les Sarrazins, & les autres beaux Esprits, ne fussent point assignées sur les biens d'Eglise, * comme elles le sont très-souvent. Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'Eglise, que les biens qu'ils lui conferoient servissent de recompense aux poësies galantes, aux Romans, aux Comedies. Croyez-vous que ceux qui ont incommodé leur famille, afin de faire vivre à leur aise les personnes qui serviroient les autels, ayent jamais eu dessein de fournir à des Auteurs qui auroient tourné leurs études de la maniere que Costar les avoit tournées, & qui occupoient leur plume comme il l'occupoit; croyez-vous, dis-je, qu'ils ayent voulu fournir à de semblables Auteurs, de quoi (*a*) *tenir table ouverte, fort bonne & delicate?* Tout bien compté, l'on ne me sauroit nier qu'une replique, comme celle de Girac, ne fût propre à corriger les abus, & à faire qu'à l'avenir un homme d'Eglise ne fit point courir des copies d'un billet, où il avoit fait savoir à son Medecin la resurrection d'un membre, dont la mortification devoit être l'une de ses principales affaires. Il paroît par la reflexion de Balzac, que l'Auteur de ce billet souhaita que ses amis le felicitassent du retour de ses songes amoureux. Quel desordre! Quand il n'auroit voulu sinon qu'ils loüassent les imitations de Petrone qui regnoient dans ce billet, n'eût-il pas merité une censure?

(H) *Patin a parlé peu exactement de ce demêlé.*] Voici ce qu'il en dit. „ (*b*) On imprime un second tome des Lettres de Monsieur de Costar. „ Monsieur Paul Thomas Sieur de Girac, Conseiller (*c*) au Présidial d'Angoulême, & intime „ ami de Monsieur de Balzac, avoit eu querelle „ contre ce Monsieur Costar, en defendant Balzac contre Voiture. Il y en a quelque chose „ d'imprimé. Monsieur de Girac y a répondu, „ & a envoyé ici sa copie. Monsieur Costar qui en „ a eu le vent, a présenté requête contre l'impression de ce livre, & a obtenu qu'il ne s'imprimeroit point: même ce qui en étoit commencé a été saisi; & neanmoins Balzac vaut „ mieux que Voiture. „ Qui ne croiroit en vertu de ces paroles, que Voiture avoit fait une querelle à Balzac, & que Girac se rendit le protecteur du dernier contre le premier. Cela est très-faux. Voiture n'intenta aucun procés à Balzac; ce fut Balzac qui après la mort de Voiture critiqua le fameux sonnet d'Uranie; mais cette critique ne fut point le sujet de la querelle de Costar & de Girac. Si Guy Patin ne savoit pas mieux les autres nouvelles de la Republique des lettres que celle-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en étoit beaucoup mieux instruit; il en (*d*) donne tout le detail comme il faut, & il n'oublie pas de dire que la (*e*) *derniere replique de Mr. de Girac, dont l'impression & la publication avoient été arrêtées, avoit été mise au jour depuis peu. Quelques gens disent*, ajoûte-t-il, *que Mr. de Girac fait bien de se defendre; les autres croyent qu'il ne faloit pas faire durer cette querelle, jusques après la mort de Costar qui n'est plus ici pour repartir.* Ces dernieres paroles peuvent être censurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui étoit en vie l'an 1667. & il étoit mort depuis 4. ans. On y parle de sa Replique comme d'un Ouvrage qui ne venoit que de paroître; & cependant il s'en étoit fait une édition (*f*) l'an 1660. Il faloit censurer ceux qui censuroient Girac, de faire durer cette guerre jusques après la mort de Costar. De tels censeurs étoient fort deraisonnables, puis que la Replique de Girac fut imprimée pendant la vie de Costar; & que si elle ne fut pas venduë, ce fut à cause que Costar eut le credit de l'empêcher. Etoit-il juste sous pretexte qu'il ne vivoit plus, c'est-à-dire qu'il ne pouvoit plus opprimer son adversaire, par la faveur qu'il trouva dans le Chatelet, d'ôter à l'Auteur le droit de rendre publique sa justification; & au Libraire les moyens de recouvrer les sommes que l'impression lui avoit coûtées?

(I) *Digne des executions militaires.*] C'est Costar qui nous l'aprend. „ (*g*) Sans mentir un „ homme de cette humeur est bien sujet à se faire „ battre (j'entens à coups de langue & à coups de „ plume) car nous ne vivons pas en un siecle si licentieux, que l'estoit celuy de ces jeunes Romains de condition, qui se promenoient par les „ ruës tout le long du jour, cachant sous leur robe „ de longs fouëts, * pour châtier l'insolence de „ ceux qui n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, „ s'ils estoient si malheureux que de se rencontrer „ en leur chemin. Neanmoins Monsieur de Girac pouroit bien s'attirer quelque logement de „ Gendarmes, s'il passoit des troupes par l'Angoumois; & je m'estonne que luy qui ne neglige pas trop ses interests, & qui songe à ses affaires, ne se souvienne plus du Capitaine qui „ luy dit il y a deux ou trois ans, *En consideration „ de Monsieur le Marquis de Montausier, j'empécheray ma Compagnie d'aller chez vous; c'est un „ Seigneur à qui je dois tout. Mais c'est à la charge „ qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voiture* (*h*). J'ay de la peine à deviner ce „ qui a pu rassûrer si fort Monsieur de Girac contre ces menaces, si ce n'est qu'il se soit imaginé „ qu'en

* *Voyez l'article* Ronsard *remarque M.*

(*a*) *Le Menagiana pag.* 90. *de la* 1. *édition de Hollande dit cela de Mr. Costar.*

(*b*) *Dans une lettre écrite le* 25. *d'Octobre* 1658. *c'est la* 74. *de la* 1. *édition & la* 122. *de la* 2.

(*c*) *Cela ne s'accorde point avec la lettre de Girac à Mr. de Montausier en date du* 1. *de Mars* 1659 *(elle est à la tête de sa replique) où il dit*, Ayant fait profession toute ma vie de haïr les procés, & de rechercher, autant qu'il m'a esté possible, cette tranquilité & ce repos d'esprit, qui sont incompatibles avec les embaras du Palais, & les ruses de la chicane; je renonce de bon cœur à la poursuitte des injures que j'ay receuës. *Voyez aussi sa replique Sect.* 12. *pag.* 93.

(*d*) *Bibliotheque Françoise chap.* 7. *section derniere.*

(*e*) *Ibid. pag.* 142. *édition de* 1667.

(*f*) *A Leide in* 8.

(*g*) *Suite de la defense pag.* 40. 41.

* *Voyez l'article* Lucilius *remarque P.*

(*h*) *Girac repond à cela dans sa Section* 12. *p.* 93.

bien. Un passage de Balzac (*K*) temoigne la même chose. Ce que j'avois dit touchant Mr. de Girac dans le Projet de ce Dictionaire, sera l'une (*L*) des remarques de cet article. On y verra le tems de sa mort, & la restriction avec laquelle il faut entendre un éloge qu'on lui a donné, par raport à l'intelligence des langues Orientales.

THORIUS

„ qu'en devenant un Auteur celebre, il n'auroit „ plus que faire de recommandation estrangere, „ & que son livre tout seul luy tiendroit lieu de „ Sauve-garde inviolable aux gens de guerre. „ Il allegue en suite la consideration d'Alexandre pour la maison de Pindare, & celle d'Alphonse Roi d'Arragon pour un chateau de Ciceron; & il finit par ces paroles. *Je sai tout cela & quelque chose de plus; & toutefois si Monsieur de Girac étoit mon ami, je ne lui conseillerois pas de se fier à ces grans exemples, & je l'exhorterois à prendre d'autres suretez contre le Capitaine partisan & vengeur des beaux Esprits.* Peut-on rien voir de plus étrange que la pretension de ce Capitaine? Il vouloit que tout le monde aprouvât Voiture; que l'on ne trouvât aucun defaut dans les Oeuvres de Voiture; & il menaçoit de loger sa Compagnie dans le village de celui qui oseroit critiquer ce bel Esprit. N'est-ce point se preparer à une belle vengeance de son ami? N'est-ce point vouloir introduire le gouvernement militaire dans la Republique des lettres, l'Etat le plus libre qui soit au monde? Voilà les effets de l'entêtement: les parens & les amis de Voiture auroient voulu l'ériger en Pape du bel Esprit, & le faire dans les matieres de ce ressort la regle infaillible de l'orthodoxie. Au moins devoient-ils se contenter des excommunications du Parnasse, contre ceux qui disputeroient à un tel Pontife le privilege de l'infaillibilité. Mais ils les menaçoient d'un logement de soldats. Quelle maniere de convertir les heretiques du bel Esprit! N'aproche-t-elle pas de la Dragonade de France?

(*K*) *Un passage de Balzac temoigne la même chose.*] Girac repondant à son adversaire sur les menaces du Capitaine vengeur des beaux Esprits, declare (*a*) *qu'il a été assez heureux pour n'avoir point encore eu dans son village aucun logement des gens de guerre.* Il étoit donc Seigneur d'un (*b*) village. Nous allons voir que ses terres devoient être riches en bois. (*c*) *L'endroit de* la dissertation *sur lequel vous demandez esclaircissement, est une piece de son histoire.* Ces Silves qui occupent maintenant (*d*) Mr. de Girac, *ne sont pas des Silves metaphoriques, & de la nature de celles de Stace ou de Politien. Pour parler la langue des hommes, c'est un Bois qu'il fait couper, & de la vente duquel il doit tirer plus de quinze cens* (*e*) *pistoles. Mais qu'en dira Diane & ses Nymphes, les Driades & les Hamadriades, le Dieu Pan & ses Sylvains, Si tout ce peuple de menus Dieux peut trouver un Poëte à sa devotion: quelles plaintes Elegiaques; quelles imprecations iambiques contre un autre Poëte qui les chasse si cruellement de leur ancienne demeure, qui meurtrit les pauvres Nymphes, & les blesse à grands coups de hache; qui les tuë & leur donne le dernier coup de la mort, en mettant par terre les arbres sacrez, sous l'escorce desquels elles vivoient?*

Non sine Hamadriadis fato, prostrata bipenni
Alta cadit quercus: clausam sub cortice Nympham
Mors eadem plantámque manet.

(*a*) Replique Sect. 12. pag. 93.

(*b*) Ce village étoit proche d'Engoulême. Id. ibid.

(*c*) Balzac, Dissertation à Dom André de St. Denys à la fin du Socrate Chretien pag. 201. 202.

(*d*) Dans la dissertation contre Voiture, il y a, Qui enim ego mediis in silvis occupatus rurisque plenus & inficetiarum judicem de homine.

(*e*) Balzac ib. p. 203. parle ainsi, Mon ami quoi qu'aussi grand Poëte & d'esprit aussi élevé que les premiers Poëtes, a eu des pensées plus materielles & plus basses. Pour une petite affaire de six mille écus ou environ, il n'a point fait de conscience d'éclaircir les ombres &c.

(*L*) *Sera l'une des remarques de cet article.*] Je declarai assez librement qu'il me sembloit que Girac avoit fait un mechant procés à Costar, sur la mouëlle des lions, qui selon plusieurs Auteurs avoit été la nourriture d'Achille; & là-dessus je remarquai ce qui suit. Par là nous ne pretendons point deroger en façon du monde à son merite, ni ajuger la victoire à son adversaire. Si d'un côté il semble que celui-ci donne plus de brillant à ses pensées, & qu'il se soit plus coloré au soleil de la Capitale, comme parleroit Mr. de Balzac, il paroît de l'autre que Mr. de Girac avoit plus de fond. C'est dommage qu'il soit mort si jeune. En un mot *je souscris* avec (*f*) Mr. Colomiés *très-volontiers*, mais avec la restriction que je mettrai ci-dessous, *au bel éloge que Mr. de Balzac donne à Mr. de Girac, dans une de ses lettres Latines*, & que Mr. Colomiés (*g*) raporte; comme aussi aux loüanges que le même Monsieur de Balzac lui donne en (*h*) François; & à celles que le Pere Gaudin lui a données dans la Preface de son Dictionaire (*i*). Selon cette Preface Mr de Girac mourut le 2. de Janvier 1663. Mr. Colomiés le fait mourir au mois d'Avril suivant. Quoi qu'il en soit, sa mort ne devoit pas être inconuë, comme elle l'étoit à Sorel, lors qu'il publia sa Bibliotheque Françoise en 1664. & qu'il en donna une 2. édition revuë & augmentée l'an 1667. où il traite (*k*) assez amplement du demêlé de Mr. Costar avec Mr. de Girac; sur quoi on peut voir aussi la 74. lettre de Guy Patin. On ne sauroit croire les diversitez qui se rencontrent dans les Auteurs sur le jour de la mort des hommes illustres. Ce qui semble neanmoins devoir être peu exposé aux variations.

Voici la restriction que j'ai promise. Mr. de Balzac écrivant à Scipion le Gaillard (c'est ainsi que Mr. Costar (*l*) explique le *Scipioni jucundo* de l'autre) temoigne que Mr. de Girac entendoit le Latin, le Grec & l'Hebreu au delà de tout ce qui s'en pouvoit croire (*m*). Mr. Costar voulant fonder là-dessus quelques traits de raillerie, representa (*n*) son adversaire attaché à de *gros volumes Latins, Grecs, Hebreux, Arabes &c.* beaucoup moins sensible aux beautez des écrits modernes, qu'à celles qui sont écrites *en quelque langue morte, ou Orientale, &* destinant ses bonnes heures *à un Scholiaste de Lycophron, ou peut-être même à un Rabi Nephtalin*; sur quoi Mr. de Girac lui fait sa confession ingenuë. *Vous pensez peut-être*, lui dit-il (*o*), *me faire un reproche odieux, d'une chose que je tiendrois à grand honneur si elle étoit veritable; mais comme mon procedé est sincere & de bonne foy, vous saurez s'il vous plaît, que mes études n'ont gueres passé les langues Greque & Latine; qu'à peine ai-je les principes de la langue sainte, & que j'ignore entierement cet Arabe & ces langues Orientales, dont vous pretendez me decrier.* C'est agir en honnête homme, qui ne veut point se prevaloir des flateries de son ami, pour imposer au public, & qui ne merite pas

HHHHHhhh 3

(*f*) Biblioth. choisie pag. 9.

(*g*) Gall. Oriental. pag. 217.

(*h*) Dans un discours imprimé avec le Socrate Chretien p. m. 198. & sequent.

(*i*) Dictionaire François & Latin imprimé à Limoges en 1664.

(*k*) Au chap. 7. sect. dern.

(*l*) Suite de la Def. de Voiture pag. 77.

(*m*) Habeo jam certe quicum non solum suavissimo sermone horas consumo, sed etiam à quo recedo semper & melior & doctior, Paulum Thomam à Giraco, paternâ virtute, sua virtute clarissimum; rerum divinarum & humanarum cognitione instructum, à prima adolescentia: litteris Latinis, Græcis, Hebraicis suprà quam credibile est, ornatum, omnibus denique & naturæ & artis præsidiis ad dicendum, ad scribendum paratum. Balzac epist. select. p. m. 294.

(*n*) Defense de Voiture.

(*o*) Réponse à la Defense de Voiture pag. 47.

THORIUS (RAPHAEL) Medecin & Poëte Latin, a fleuri en Angleterre sous le Roi Jaques *. On estime beaucoup son poëme † sur le tabac. Je pense qu'il ne doutoit guere de la maxime, que les beuveurs d'eau β ne sauroient faire de bons vers. De sa vie peut-être il ne se trouva plus embarrassé, que quand Mr. de Peiresc l'obligea (*A*) de boire un grand verre d'eau. Le Roi Jaques souhaita qu'on lui fit ce conte, qui est fort risible.

TILLI, Terre seigneuriale dans le Brabant, a donné son nom au Comte Jean de TILLI qui y étoit né, & qui a été l'un des plus grans Capitaines du XVII. siecle. Moreri en parle sous le mot *Tserclas*. C'étoit le nom de famille de ce fameux General. Il avoit un frere aîné dont les petits-fils sont γ aujourdhui une très-belle figure. Ils sont deux freres, & s'apellent Comtes de TILLI. L'un est General des troupes de Liege, l'autre s'est avancé aux premieres charges dans les armées de Hollande par de longs services. Il est marié avec une sœur du Comte de RECHEM, Chanoine de Cologne & de Saltzbourg, Seigneur qui soutient la noblesse illustre de sa Maison par un grand merite, & par un esprit fort relevé.

TIMESIUS (*B*) a été un homme de consequence dans Clazomene sa patrie. Il y possedoit une telle autorité, qu'il y faisoit tout ce qu'il vouloit; & comme il avoit rendu beaucoup de services à la Republique, il ne croyoit pas être devenu odieux par son grand credit. Il fut assûré du contraire lors qu'en passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissoient à jouër aux osselets, il entendit ce qu'ils disoient. Il s'agissoit de faire sauter un osselet hors d'un trou; la chose paroissoit si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se feroit pas; mais celui qui devoit jouër en jugea d'une autre maniere, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je fisse sauter la cervelle de Timesius, comme je ferai sauter cet osselet.* Timesius ne douta plus qu'il ne fût extremement haï dans la ville; & dès qu'il fut de retour chez lui il raconta à sa femme ce qu'il venoit d'ouïr, & lui ordonna de plier bagage & de le suivre, & sortit hors de Clazomene δ. Je croirois volontiers que ce fut depuis ce tems-là, qu'il entreprit de conduire une Colonie dans la Thrace, & de rebâtir Abdere. Nous avons vu ailleurs ‡ que son dessein ne reüssit pas, & qu'il fut chassé par les Thraces avant que d'avoir mis en ordre ce nouvel établissement. Les Teiens qui dans la 59. Olympiade abandonnerent leur ville, reüssirent incomparablement mieux que lui dans le dessein de bâtir Abdere. Ils ⊥ conserverent pour lui tant de respect, qu'ils l'honorerent comme un Heros. Il éprouva qu'on lui avoit repondu juste, lors qu'il avoit consulté l'Oracle

* *Voyez les Opuscules de Colomiés, p.m.162.*

† *Imprimé en Hollande l'an 1628.*

β Nulla placere diu nec vivere carmina possunt, Quæ scribuntur aquæ potoribus. *Horat. epist. 19. lib. 1.*

γ *C'est-à-dire l'an 1696. Les Gazettes parlent incessamment de ces deux Comtes.*

δ *Plutarch. Præc. reip. ger. p.812.*

‡ *Dans l'article d'Abdere.*

⊥ *Herodot. lib. 1. cap. 168.*

pas qu'on lui aplique ces paroles (*a*) d'Horace, *Sed vereor ne cui de te plus quam tibi credas.* C'est avoir profité de la lecture de ce distique de Caton:

Cum te aliquis laudat, judex tuus esse memento:
Plus aliis de te quam tu tibi credere noli.

Si Mr. Colomiés avoit pris garde à cette reponse de Girac, il ne l'eût point mis dans sa *Gallia Orientalis*.

(*A*) *Mr. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau.*] Monsr. de Peiresc dinant à Londres avec plusieurs hommes de lettres, ne put jamais obtenir dispense à l'égard d'une santé que le Docteur Thorius lui porta. Le verre étoit d'une grandeur demesurée; c'est pourquoi Mr. de Peiresc s'excusa long tems, & allegua mille raisons: mais il falut qu'il le vuidât. Avant que de le faire, il stipula que Thorius boiroit la santé qu'il lui porteroit à son tour. Dès qu'il eut bu ce vin, il fit remplir d'eau le même verre, & l'avala, après avoir porté cette santé au Docteur. Ce lui-ci frapé comme de la foudre pensa tomber de son haut, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de s'en dedire, il jetta de profons soupirs (*b*), il porta mille fois sa bouche sur les bords du verre, & il l'en retira autant de fois. Il apella à son secours tous les bons mots des anciens Poëtes Grecs & Latins, & il fut presque toute la journée à vuider à plusieurs reprises ce maudit calice. Vous trouverez plus d'agrémens dans le narré de Mr. Gassendi que je m'en vais copier. (*c*) *Contigit ut in quodam virorum doctorum convivio, Doctor Thorius ipsi Peireskio ingenti Scypho præbiberit: Ac ille quidem se excusare, ob vastitatem pateræ; ob merum insolitum; ob imbecillem stomachum; ob compotandi infrequentiam: verùm cùm nihil admitteretur, petiit, ut saltem sibi liceret, postquàm Thorio fecisset satis, suo arbitrio præbibere. Annuerunt omnes, ac tum assumptis, quasi adigente necessitate animis, fœcundum hausit calicem, eodemque mox aquâ oppleto, Thorio intentans præbibit, totumque rursus (tanquam injectum temperaturus merum) absorpsit. Ille quasi fulmine ictus, delapsusve è nubibus, vix tandem ad se rediit, & quia ex condicto agebatur, neque resilire fas erat, tam longa suspiria è pectore duxit, toties admovit, removitque ora, tot interea carmina ex omnibus Græcis, Latinisque Poëtis profudit, ut diem penè contriverit instillandæ aquæ in insuetum guttur. Atque id ipsum est, quod Rex cùm audisset ex aliis, ex Peireskii ore accipere voluit.*

(*B*) *Timesius.*] Je lui donne le nom qu'Herodote lui a donné, & non pas celui de *Timesias* qui lui est donné par Plutarque. J'ai remarqué ailleurs qu'un fort savant homme (*d*) l'a apellé Tisamenes, & qu'apparemment par (*e*) une faute d'impression il lui attribuë d'avoir chassé les Thraces. Un autre a dit qu'il fut chassé par les Teiëns; j'ai aussi relevé cela (*f*).

(*a*) *Lib. 1. epist. 16.*

(*b*) *Quelques-uns croyent qu'il fût assez profane (comme les Poëtes sont quelquefois pendant la chaleur d'un repas) pour s'apliquer les paroles de l'Evangile de St. Matthieu chap. 26. v. 39.*

(*c*) *Gassendus in vita Peireskii, lib. 2. ad ann. 1606. Operum to. 5. pag. 263. col. 2.*

(*d*) *Dans l'article* Abdere, *remarque K.*

(*e*) *Ibid. remarque B.*

(*f*) *Ibid. remarque C.*

racle touchant le dessein de conduire une Colonie, *Cherchez*, lui repondit-on, *des essains d'abeilles, vous aurez abondance de guêpes* β. Le mal fut qu'au lieu de faire comme les abeilles de Virgile, qui chassent les frêlons γ, les guêpes le contraignirent à deguerpir.

TIMOMAQUE, Peintre celebre nâtif de Byzance, vivoit du tems de Jules Cesar. Il fit un δ Ajax & une Medée, qui furent achetez 80. talens par cet Empereur, pour être mis au temple de Venus ζ. La somme est un peu forte, c'est 192. mille livres monnoye de France, selon la supputation du P. Hardouin. Timomaque n'avoit pas encore mis la derniere main à sa Medée, & c'est ce qui la faisoit encore plus estimer. Pline * n'a pas mauvaise grace d'admirer ce caprice du goût des hommes. Il y a dans l'Anthologie quelques Epigrammes sur cette Medée, qu'Ausone † a traduites en Latin. Ce n'étoit pas l'Ouvrage auquel ce Peintre eût le plus heureusement reüssi; car outre que l'on n'estimoit pas moins son Iphigenie & son Oreste, l'on jugeoit que sa Gorgone étoit l'Ouvrage où son art avoit paru davantage (*Z*). J'ai recueilli quelques fautes.

TYRANNION, Grammairien celebre au tems de Pompée, étoit d'Amise dans le Royaume de Pont. Il s'apelloit au commencement Theophraste; mais à cause qu'il tourmentoit (*A*) ses condisciples, leur commun maître Hestiæus le nomma Tyrannion. Il fut disciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Luculle, lors que ce General des troupes Romaines eut mis en fuite Mithridate, & se fut emparé de ses Etats. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas desavantageuse, puis qu'elle lui procura l'occasion de se rendre illustre à Rome, & d'y amasser du bien. Il l'employa, entre autres usages, à dresser une Bibliotheque de plus de ‡ trente mille volumes. Il mourut fort vieux, miné & consumé par la goûte ⟂. Le tems de sa mort (*B*) n'est pas bien marqué dans Suidas. Je ne dois pas oublier que Murena demanda Tyrannion à Luculle, pour se faire un sujet de vanité d'avoir affranchi un celebre Grammairien. Les reflexions de Plutarque (*C*) là-dessus ne sont pas mauvaises. Le soin que prenoit

β *Plut. de amicor. multitud. p.* 96.

γ Ignavum fucos pecus à præsepibus arcent *Georg. lib.* 4. *v.* 168.

δ *Moreri a dit très-improprement*, Des tableaux d'une Medée & d'un Ajax.

ζ In Veneris Genetricis æde. *Plin. l.* 35. *cap.* 11.

* Illud perquam rarum ac memoria dignum, etiam suprema opera artificum imperfectasque tabulas, sicut Irin Aristidis, Tyndaridas Nicomachi, Medeam Timomachi, & quam diximus Venerem Apellis, in majori admiratione esse quam perfecta. *Ibid.*

† *Epigr.* 121, 122.

‡ *Charles Etienne, Lloyd, Hofman, Moreri, disent seulement* 3. *mille.*

⟂ *Ex Suida in* Τυραννίων.

(*Z*) *Où son art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.*] Lisez ces paroles de Pline au chap. 11. du 35. livre: *Præcipue ars ei favisse in Gorgone visa est.* Charles Etienne avoit cité le 5. livre, Mr. Lloyd a suprimé la citation, au lieu de la rectifier, & n'a rien ajoûté à l'article, sinon qu'Athenée au livre 14. cite un *Timomaque* qui avoit écrit l'Histoire de Cypre. Mrs. Moreri & Hofman ne citent personne. On a retranché dans les dernieres éditions de Charles Etienne l'article *Timoniachus*, qui est dans celle de l'an 1620. revuë & corrigée par Frideric Morel. Il est étrange que ce savant homme n'ait point veu qu'une *m* changée par un Imprimeur en *ni*, avoit produit le pretendu Peintre Timoniachus.

(*A*) *Qu'il tourmentoit ses condisciples.*] Dans la traduction de Suidas on voit ces paroles Greques, Τυραννίων ὠνομάσθη, ὅς κατατρέχων τῶν ὁμοσχόλων, renduës par celles-ci, *Tyrannio dictus est quod condiscipulos excogitaret*, l. ὡς κατατρέχων. Il n'est pas besoin d'avertir qu'*excogitaret* a été mis par les Imprimeurs à la place d'*exagitaret*, mais il est bon de dire que Mr. Moreri ne songeoit point assez au titre de son Ouvrage; il donnoit ses conjectures pour les traductions des Auteurs qu'il citoit au bas des articles. S'il eût fait un Roman, & non pas un Dictionaire Historique, on lui pardonneroit cette liberté. Personne ne lui avoit apris que Theophraste *étant devenu superbe à cause de sa science, & meprisant ses égaux, on le nomma Tyrannion.*

(*B*) *Le tems de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas.*] Comment est-ce que Tyrannion seroit mort la 3. année de la 120. Olympiade, ainsi qu'on le lit dans Suidas, puis qu'il ne fut amené à Rome qu'après que Luculle eut mis en fuite Mithridate, pendant l'Olympiade 177? Patricius (*a*) conjecture qu'au lieu de ὀλυμπιάδι ρκ', Suidas avoit dit ὀλυμπιάδι ρπ'. Selon cela il faudroit dire que Tyrannion mourut l'an 3. de la 180. Olympiade. Il y a quelque vraisemblance dans la correction de Patricius: il est neanmoins certain que Tyrannion enseignoit (*b*) dans la maison de Ciceron, pendant l'année derniere de la 180. Olympiade; & comme il prenoit soin de mettre (*c*) en ordre la Bibliotheque de Ciceron, il ne faloit pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, selon Suidas. Ce que je vai dire est incomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lors que Cesar étoit en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'est-à-dire l'an de Rome 707. le 2. de la 184. Olympiade, Ciceron & Atticus se promirent de convenir d'un jour, pour assister à la lecture que (*d*) Tyrannion leur feroit d'un livre de sa façon. Atticus l'ayant entendu lire sans son ami, en reçut (*e*) quelques reproches.

(C) *Les reflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises.*] Murena (*f*), dit-il, ne repondit point à la generosité de Lucullus: en faisant semblant d'affranchir Tyrannion, il lui ôtoit la liberté. Pour en user honnêtement, il faloit le laisser ce qu'il étoit. Voici les paroles de Plutarque dans la description du saccagement d'Amise, qui n'ayant pu être prevenu par tous les soins de Luculle, fut reparé tout autant que la chose fut possible à ce General. Τότε καὶ τυραννίων ὁ γραμματικὸς

(*a*) *Discussion. Peripateticar. to.* 1. *l.* 4. *p.* 36.

(*b*) *Cicero, epist.* 4. *lib.* 2. *ad Q. Fratrem. Elle fut écrite l'année que Tullia fut mariée avec Crassipes: c'étoit la* 697. *de Rome. Voyez Fabricius dans la vie de Ciceron.*

(*c*) *Voyez la remarque G.*

(*d*) *Epist.* 2. *lib.* 12. *ad Atticum.*

(*e*) *Epist.* 6. *ejusd. libri.*

(*f*) *Plut. in Lucullo p.* 504.

prenoit Tyrannion d'amasser des livres, a contribué très-utilement à la conservation des Ouvrages d'Aristote. La destinée de ces (*D*) Ouvrages a été assez singuliere.

(e) *C'étoient ceux qu'on apelloit ἐξωτερικοί: les autres d'une plus profonde doctrine étoient nommez ἀκροαματικοί.*

κὼς ἑάλω. Μουρήνας δ' αὐτὸν ἐξῃτήσατο, καὶ λαβὼν ἀπηλευθέρωσεν, ἀνελευθέρως τῇ δωρεᾷ χρησάμενος. οὐ γὰρ ἠξίου Λούκουλλος ἄνδρα διὰ παιδείαν ἐσπουδασμένον δοῦλον γενέσθαι πρότερον, εἶτα ἀπελεύθερον. ἀφαίρεσις γὰρ ἦν τῆς ὑπαρχούσης ἡ τῆς δοκούσης ἐλευθερίας δόσις. ἀλλὰ Μουρήνας μὲν οὐκ ἐνταῦθα μόνον ὤφθη πολὺ τῆς τοῦ στρατηγοῦ καλοκαγαθίας ἀποδέων. *Eadem tempestate captus est Tyrannio grammaticus. Hunc Murena petivit à Lucullo, quem ut accepit, manumisit eum. Verum usus est eo munere illiberaliter, nolebat enim insigni virum eruditione Lucullus prius servum fieri, inde libertinum. Quippe ereptio præsentis erat illa simulata libertatis donatio. Cæterum non hic tantum ostendit se imperatore suo Murena honestate imparem.*

(D) *La destinée des Ouvrages* d'Aristote *a été assez singuliere.*] Ce grand Philosophe les laissa avec son Ecole, & avec ses autres livres à son disciple Theophraste. Celui-ci laissa sa Bibliotheque à Neleus, qui avoit été son disciple & celui d'Aristote. Neleus fit porter à (a) Scepsis sa Bibliotheque, & la laissa à ses heritiers. (b) Ceux-ci gens idiots & sans lettres n'eurent autre soin de cette Bibliotheque, que de la tenir bien fermée, & lors qu'ils aprirent l'empressement avec lequel les Rois de Pergame dont ils étoient sujets cherchoient des livres, ils enfouïrent sous terre ceux de Neleus. Au bout d'un assez long tems leur posterité les tira de ce cachot, fort gatez par l'humidité & par la vermine, & vendit bien cherement ceux d'Aristote & ceux de Theophraste à un certain Apellicon, qui les fit copier: mais ses Copistes remplirent mal les endroits que les vers avoient rongez & que l'humidité avoit effacez, de sorte que ces livres ne parurent qu'avec une infinité de fautes. Après la mort d'Apellicon, sa Bibliotheque fut transportée d'Athenes à Rome par Sylla. Le Bibliothecaire de Sylla permit au Grammairien Tyrannion, grand amateur d'Aristote, de prendre les écrits de ce Philosophe. Les Libraires en firent tirer des copies, mais ils se servirent de gens ignorans, & ils ne collationerent pas les copies avec l'exemplaire dont on s'étoit servi: de sorte que le mal devint à Rome plus grand qu'il n'étoit à Athenes. Voilà jusqu'où Strabon a conduit la chose, prenons la suite dans Plutarque & ailleurs.

(a) *C'étoit sa patrie, & une ville de la Troade.*

(b) Παρέδωκεν ἰδιώταις ἀνθρώποις οἳ κατάκλειστα εἶχον τὰ βιβλία οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα. Reliquit ineruditis hominibus, qui incuriè positos sub clavibus reposuerunt. *Strabo lib.* 13. *pag.* 413. Saumaise *in Tertull. de Pallio, p m.* 177. prouve par ce passage que κατάκλειστον signifie une chose precieuse que l'on conserve soigneusement. Strabon n'insinue rien moins que cela. D'ailleurs Saumaise parle des heritiers d'Apellicon, & il devoit parler de ceux de Neleus.

Plutarque (c) dit que Sylla s'étant rendu maître d'Athenes, s'apropria la Bibliotheque d'Apellicon où étoient la plûpart des Ouvrages d'Aristote & de Theophraste, peu conus encore au public. Il ajoûte qu'on disoit qu'après qu'elle eut été transportée à Rome, le Grammairien Tyrannion en detourna plusieurs livres, & qu'Andronicus de Rhodes (d) ayant eu de lui les exemplaires, les publia, & qu'il composa les Indices ou les Tables qu'on avoit alors. Plutarque & Strabon s'accordent à dire, que pendant un assez long tems les Peripateticiens ne conurent gueres ni les écrits d'Aristote, ni les écrits de Theophraste, & que l'ignorance des heritiers de Neleus en fut cause. Strabon dit nettement que les Peripateticiens modernes avoient surpassé les anciens; parce que ceux-ci n'ayant que très-peu d'Ouvrages d'Aristote, & ce peu ne comprenant gueres que les livres de

(c) *In Sylla, p.* 468.

(d) *Joignez à ceci le passage de Porphyre in vita Plotini, que j'ai cité dans l'article d'Andronicus, pag.* 272. *lettre* I.

(e) moindre importance, n'avoient pas été en état de philosopher avec une exactitude methodique & profonde. Mais depuis qu'on eut deterré les Ouvrages d'Aristote, il fut plus facile à ses sectateurs de philosopher selon le plan de leur maître: encore faloit-il qu'ils donnassent beaucoup au hasard des conjectures parce qu'il y avoit une infinité de fautes dans ses écrits. C'est la remarque de Strabon (f).

(f) *Ubi supra.*

SI LA discorde entre Athenée & Strabon a été bien expliquée par Patricius.

Athenée (g) dit une chose qu'il est necessaire de raporter. Il dit que Neleus possesseur de la Bibliotheque d'Aristote la vendit toute à Ptolomée Philadelphe, qui la fit transporter à Alexandrie, avec les livres qu'il avoit achetez à Rhodes & à Athenes. Il remarque au même endroit que Larentius bourgeois de Rome sous Marc Aurele, avoit assemblé plus de livres que Polycrate Tyran de Samos, que Pisistrate Tyran d'Athenes, qu'Euclide, que Nicocrate, que les Rois de Pergame, que le Poëte Euripide, & que le Philosophe Aristote. Voilà deux choses en quoi Athenée est contraire à Strabon. Ce dernier assûre qu'Aristote est le premier qui ait fait une Bibliotheque, & qu'il enseigna aux Rois d'Egypte l'art d'en dresser une. Athenée nomme bien des gens qui ont amassé beaucoup de livres avant Aristote. Il dit d'ailleurs que Neleus vendit tous les livres de ce Philosophe à Ptolomée Philadelphe, mais Strabon assûre que Neleus les laissa à ses heritiers, qui les cacherent. Le docte François Patricius (h) pretend lever cette derniere difficulté, en suposant que Neleus avoit doubles les livres de la Bibliotheque d'Aristote, & qu'il vendit l'un des exemplaires au Roi d'Egypte, & garda l'autre pour lui. Je conviens qu'il n'étoit pas trop aisé à un homme tel que Neleus de faire copier tant de livres, mais neanmoins je n'y trouve aucune impossibilité, veu les depenses de Ptolomée pour sa Bibliotheque. Que ne fait-on pas pour avoir quelque chose à vendre à un Prince qui la paye bien? D'autre côté un disciple d'Aristote devoit tâcher de garder sa Bibliotheque, & il n'y avoit point d'autre voye de contenter ces deux passions, que celle de faire copier. Vossius (i) s'imagine que Nelée vendit toute sa Bibliotheque, à la reserve des Ouvrages d'Aristote; mais outre que cette exception n'a nul fondement sur le texte d'Athenée, quelle apparence que le Roi d'Egypte en achetant la Bibliotheque qui avoit apartenu à Aristote, eût souffert qu'on en eût ôté les écrits de ce grand genie? C'étoit principalement de pareils Ouvrages qu'il cherchoit. Je remarque qu'Ammonius (k) dit bien que Ptolomée fit acheter soigneusement les Ouvrages d'Aristote, & qu'il recompensa ceux qui lui en aporterent, mais il ne parle point de Neleus. La liberalité de ce Roi d'Egypte (l) fut cause qu'on suposa des livres à Aristote. On lui donnoit ceux d'autrui, afin de les vendre plus cherement. Ce que Patricius remarque sur l'autre partie de la discorde de Strabon & d'Athenée, me paroît mauvais. Il (m) pretend que Strabon a voulu dire que Neleus fut le premier qui dressa une Bibliotheque, & qu'il enseigna cet art aux Rois d'Egypte. Mais il est très-évident que Strabon a dit cela d'Aristote, & non pas de Neleus. Si l'on m'objecte qu'Aristote mourut

(g) *Lib.* 1. *p.* 3.

(h) *Discuss. Peripatetic. to.* 1. *p.* 29.

(i) *De Philosophorum sectis, cap.* 17. *p.* 86.

(k) *Prolegomen. in Categorias.*

(l) Ὅθεν τινὲς χρηματίσασθαι βουλόμενοι, ἐπιγράφοντες συγγράμματα τῷ τοῦ φιλοσόφου ὀνόματι προσῆγον. Quare quidam ditari inde volentes inscripserunt libros nomine Philosophi eique detulerunt. *Ammonius ibid.*

(m) *Patricius ibid. p.* 35.

guliere. Elle merite d'être raportée, & sur tout puis qu'il s'agit d'un Philosophe si

mourut un an après Alexandre, & qu'alors Ptolomée Philadelphe, le premier fondateur de la Bibliotheque d'Alexandrie, n'étoit pas encore Roi, ni même fils de Roi : je repons qu'Aristote a pu enseigner la methode de dresser des Bibliotheques à des gens qui ont vêcu long tems après lui, car il n'a été necessaire pour cela, sinon que l'on ait apris de quelle maniere il avoit rangé ses livres. Voilà donc ruinée l'objection de Patricius, & en quel sens Strabon a sans doute dit ces paroles, *διδάξας τὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν, Ægypti reges Bibliothecæ ordinem docuit.* Je sai bien que Strabon s'est trompé assez lourdement en cet endroit, puis qu'il a dit (a) qu'il ne conoissoit personne qui eût amassé des livres avant Aristote; il ne se souvenoit point ni de Polycrate, ni de Pisistrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui selon la remarque d'Athenée, ont ramassé beaucoup de livres. C'est un grand defaut de memoire, je l'avouë; mais il me semble qu'il étoit plus aisé à Strabon de tomber dans ce defaut, que de penser qu'Aristote étoit en vie lors que Ptolomée Philadelphe dressoit sa Bibliotheque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, veu qu'il lui fait dire que Neleus est le premier qui a ramassé des livres. Ce seroit avoir ignoré la passion (b) avec laquelle Aristote en achetoit.

(a) Ἀριστοτέλης . . . πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία. Aristoteles . . . primus omnium quos scimus, libros congregavit.

(b) *A. Gellius lib. 3. cap. 17.*

RECIT du Pere Rapin examiné.

Le P. Rapin a narré fort agreablement les avantures des Ouvrages d'Aristote; je m'en vai raporter quelques fragmens de sa narration, parce qu'ils meritent qu'on y reflechisse. Il pretend (c) qu'Aristote ne se resolut point à la suppression de ses écrits, par un pur respect pour Platon dont il combatoit les sentimens en bien des choses; mais *parce que les esprits étoient alors trop prevenus en faveur de la doctrine de Platon.* ,, Ainsi pour ,, mettre à couvert ses écrits, il les confia à Theo- ,, phraste, avec defense fort expresse de les rendre ,, publics : ce qui fut exactement observé. De ,, façon que Theophraste qui en fut le depositaire, ,, Straton, Lycon, Demetrius le Phalerien, & ,, Heraclides qui se succederent les uns aux autres ,, dans le Lycée, n'enseignerent la doctrine d'A- ,, ristote que par pure tradition. Cette tradition ,, n'étant soutenuë d'aucun écrit devint froide ,, dans la suite, & n'eut rien de cette chaleur qui ,, parut dans les autres sectes. . . . Theophraste ,, pour obeïr exactement aux ordres de son maî- ,, tre, confia en mourant au plus cher de ses amis ,, & de ses disciples les écrits d'Aristote, aux mê- ,, mes conditions qu'ils lui avoient été confiez. ,, Cet ami s'apelloit Nelée. . . . Il mourut peu ,, de tems après; ce ne fut pas sans faire com- ,, prendre à ses heritiers le prix du depôt qu'il leur ,, laissoit. Ils le comprirent aussi si bien, qu'ayant ,, apris que le Roi de Pergame. . . . faisoit de gran- ,, des recherches de livres & d'écrits pour faire ,, une Bibliotheque, ils enterrerent dans un ca- ,, veau bâti exprès les écrits d'Aristote, afin de s'en ,, assûrer davantage. Ce tresor si precieux fut ,, caché l'espace d'environ 160. années dans ce ,, lieu secret, d'où enfin il fut tiré à demi ron- ,, gé de vers, & presque tout gâté par l'humidité ,, du lieu où on l'avoit mis. Mais on ne le tira ,, que pour être vendu fort cherement à un riche ,, bourgeois d'Athenes nommé Apellicon. . . . ,, Les Professeurs qui enseignoient alors dans le ,, Lycée l'ayant apris, furent faire leur cour à ce ,, bourgeois qui leur prêta pour quelque tems ces ,, écrits. Mais il les retira pour les remettre en ,, sa Bibliotheque, qu'il rendit celebre par un de- ,, pôt de cette importance. Quelques années ,, après Sylla . . . les fit enlever pour les por- ,, ter à Rome . . . il mourut bien-tôt après, & ,, ces écrits tomberent entre les mains d'un ,, Grammairien nommé Tyrannion, qui en avoit ,, eu conoissance par la liaison qu'il eut avec le Bi- ,, bliothecaire de Sylla. Quoi que ce Grammai- ,, rien fût fort habile, & qu'il eût dressé une Bi- ,, bliotheque de plus de trente mille volumes, de- ,, puis que Lucullus . . . l'eut amené à Rome, ,, toutefois il ne conut pas le prix des Ouvrages ,, d'Aristote. Mais après sa mort, Andronicus ,, le Rhodien étant venu à Rome, & conoissant ,, fort bien le merite d'Aristote, parce qu'il avoit ,, été nourri dans le Lycée, il traita avec les he- ,, ritiers de Tyrannion de ces écrits, & les ayant ,, en son pouvoir, il s'attacha avec tant d'ardeur à ,, les examiner. . . . qu'il en fut en quelque fa- ,, çon le premier restaurateur. . . . Ce fut cet ,, Andronicus qui commença à faire conoître ,, Aristote dans Rome, environ le tems que Cice- ,, ron s'élevoit par sa grande reputation aux pre- ,, mieres charges de la Republique. ,,

(c) *Comparaison de Platon & d'Aristote p. m. 371.*

Les remarques que j'ai à faire sur ce discours se reduisent à ceci. I. Le P. Rapin ne cite personne qui ait raporté qu'Aristote confia ses écrits à Theophraste, *avec defense fort expresse de les rendre publics.* Strabon & Plutarque qui observent que les livres d'Aristote furent long tems inconus, n'en attribuent la cause qu'à l'ignorance des descendans de Nelée : & nous avons cité un (d) Auteur qui assûre que ce Nelée vendit la Bibliotheque d'Aristote à Ptolomée Philadelphe. Il s'en faut donc bien qu'il ne dise que Nelée conserva ces écrits, suivant la defense expresse de les publier. II. Le P. Rapin ne raporte pas fidelement le narré de l'Auteur (e) qu'il cite; car Strabon ne remarque point que Nelée ne mourut pas *sans faire comprendre à ses heritiers le prix du depôt qu'il leur laissoit*; & bien loin de dire qu'ils le comprirent fort bien, il dit qu'ils negligerent ces livres, & qu'ils les laisserent en confusion (f) sous la clef. Il est vrai que Strabon ajoûte qu'ils les enterrerent, lors qu'ils surent que les Rois de Pergame faisoient amas de livres; cela semble signifier que Nelée leur avoit defendu d'aliener sa Bibliotheque : mais enfin Strabon n'en dit rien, & c'est aux Casuistes du Parnasse à nous aprendre, s'il est permis à un Auteur d'attribuer à ceux qu'il cite les consequences, les raisons, & les motifs qu'il imagine de ce qu'ils ont dit. Que sait-on si les heritiers de Nelée ne craignirent point que leur Prince ne leur donnât rien de ces livres, auquel cas ils pouvoient croire qu'il valoit mieux les garder jusques à une meilleure occasion? III. Le P. Rapin aplique aux seuls écrits d'Aristote, ce que Strabon dit en general de tous les livres que Nelée laissa à ses heritiers. IV. Strabon ne dit pas un seul mot de ces Professeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtat pour quelque tems les Ouvrages d'Aristote. Il ne dit point qu'Apellicon les ayant prêtez pour quelque tems, les retira; il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier, & les publia tout pleins de fautes. V. Personne n'a dit

(d) *Athenée l. 1. p. 3.*

(e) *Il cite Strabon l. 13.*

(f) Οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα.

si renommé. Ils étoient dans la Bibliotheque d'un certain Apellicon: (*E*) j'en parlerai ci-dessous. Sylla s'étant rendu maître d'Athenes, se saisit de cette Bibliotheque,

(a) Παρ' αὐτοῦ (Τυραννίωνος) τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων. A quo (Tyrannione) accepisse Andronicum Rhodium exemplaria. *Plut. in Sylla, p. 468. B.*

dit que Tyrannion ne conoissoit pas le prix des Ouvrages d'Aristote. Strabon a plûtôt insinué le contraire par ces paroles, φιλαριστοτέλης ὤν, *il étoit fort attaché à Aristote.* VI. Personne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien soit venu à Rome après la mort de Tyrannion, & qu'il ait acheté des heritiers de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote: au contraire Plutarque (*a*) assûre qu'Andronicus retira ces livres des mains de (*b*) Tyrannion. VII. S'il étoit vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au tems que le P. Rapin marque, il n'auroit pas trouvé Ciceron au commencement de sa fortune, mais au comble de sa gloire; rapelé de son exil au grand contentement du peuple Romain. La preuve de ceci se tire de ce que Tyrannion amené à Rome pendant la 177. Olympiade, y devint illustre, (*c*) s'y enrichit, y assembla une Bibliotheque de plus de 30. mille volumes, & y mourut fort âgé. Ce fut l'an 3. de la 180. Olympiade, selon la correction que Patricius a faite du passage de Suidas. Il ne faloit gueres moins de 12. ans à Tyrannion, pour amasser tant de biens & tant de livres à Rome. Or l'an 3. de la 180. Olympiade est (*d*) justement celui du rapel de Ciceron. Mais il y a plus; j'ai montré que Tyrannion vivoit encore dans la 184. Olympiade, lors que Ciceron étoit âgé pour le moins de 60. ans.

(b) Ajoûtez à ces remarques concernant le P. Rapin, ce qui a été dit dans l'article d'Andronicus de Rhodes, p. 271.

(c) Ex Suida.

(d) Voyez Calvisius ad ann. mundi 3893.

CONSEQUENCE glorieuse à Aristote, mais qui peut faire douter de ses Ecrits.

Je puis conclure cette remarque par une reflexion que je trouve dans Vossius (*e*). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses Ecrits ayant été inconus si long tems, n'ayent pas laissé d'effacer quand ils ont paru les Ouvrages de plusieurs autres Philosophes, qui jouïssoient d'une longue & non interrompuë possession. J'ajoûterai de mon chef, que par un jeu de la fortune la secte qui devoit le plus dominer dans les Ecoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs siecles à lever la tête, & à sortir de l'obscurité. Enfin je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce qu'on a conservé tant de livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter, que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. Vossius (*f*) rejette le jugement de Celius Curio Secundus, qui ne reconoît pour Ouvrages d'Aristote que l'Histoire des animaux, le Traité du monde, & la Rhetorique à Alexandre. Mais je m'étonne qu'au lieu d'alleguer ce Curio, il n'ait point parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels Ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, & qui en a rejetté un fort grand nombre sur le pied de marchandise de contrebande. Ramus avoit dejà fait cette tentative. Voici un passage qui nous aprendra qu'il ne la fit pas le premier. (*g*) *N'est-ce pas chose estrange que François Picus* (1) *qui succeda tant à la doctrine qu'à la Principauté de son oncle, ce grand Picus le Phœnix de son siecle, s'est efforcé de monstrer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'huy compris dans le Catalogue de ses Oeuvres: ce qui a neantmoins esté par apres confirmé par Nizolius* (2), *& tellement examiné par Patrice* (3), *qu'apres avoir faict remarquer son admirable diligence à bien rechercher la verité de cette proposition, il conclud en fin que de tous les livres de ce Demon de la Nature il n'y en a que 4. fort petits, & quasi de nulle consequence au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous hors de doubte & de controverse, sçavoir celuy des Mechaniques, & trois autres qu'il composa contre Zenon, Gorgias & Xenophane: où au contraire Ammonius tesmoigne en son Commentaire sur les Categories, que l'on trouva dans cette somptueuse Bibliotheque de la ville d'Alexandrie quarante livres des Analytiques qui tous portoient le nom d'Aristote, combien qu'il n'en eust composé que quatre, desquels les deux premiers respondent aux neuf qui sont citez par Diogenes Laërte. Ce qu'il faut attribuer, comme remarque Galien* (4), *à l'émulation qui fut entre les Roys de Pergame & d'Alexandrie à bien recompenser ceux qui leur apportoient les livres de quelque bon Autheur, & principalement d'Aristote, pour orner davantage leur Bibliotheque: n'estant jamais arrivé au precedent que le tiltre des anciens livres eust esté falsifié. Ce que nous deduirions plus amplement s'il ne l'avoit desia esté par Patrice* (5). Voyez Gassendi (*h*).

(e) De Philosoph. sectis, p. 88.

(f) Ibid. p. 87. où il remarque que les deux derniers de ces trois Ouvrages ne sont pas d'Aristote.

(g) Naudé, Apologie des grans hommes, chap. 6. pag. 101. 102. 103.

(1) *Lib. 4. Examin. vanit. doctrinæ Gentium.*

(2) *Lib. 4. cap 6. de recta ratione philosophandi.*

(3) *Discussion. Peripat. tomi 1. lib. 3.*

(4) *Comment. in lib. Hippoc. de natura humana.*

(5) *Discuss. Peripat. tom. 1. lib. 3.*

(h) Gassend. Exercit. adversus Aristoteleos, lib. 1. cap. 4.

(*E*) *D'un certain Apellicon, j'en parlerai ci-dessous.*] Je n'ai point parlé de lui en son lieu, mais je l'ai renvoyé ici: il est donc juste que j'en parle dans cette remarque. APELLICON étoit de Teos, mais il s'établit à Athenes, & y aquit la bourgeoisie. Il étoit fort riche, & fort brouillon. Il se mêla de Philosophie, & embrassa la secte des Peripateticiens (*i*); mais il fit paroître qu'il avoit plus de talent (*k*) pour acheter les Ouvrages des Philosophes, que pour aquerir l'intelligence de leurs opinions. Il acheta la Bibliotheque d'Aristote, & plusieurs autres nombreuses Bibliotheques. Il n'épargnoit rien pour acheter les pieces rares, & il avoit trouvé des expediens pour enlever des Archives les originaux des Decrets qui avoient été publiez anciennement dans Athenes. S'il y avoit dans les autres villes quelques pieces originales, recommandables par leur antiquité, ou par le peu de conoissance que le public en avoit, à cause qu'on les tenoit bien cachées, il employoit tant de soins pour les recouvrer, qu'il s'étoit rendu le possesseur de tous les papiers de cette nature. Les Atheniens ayant decouvert ce pillage, auroient apparemment puni de mort Apellicon, s'il ne se fût évadé. Ses amis le firent rapeller bien-tôt. Il s'attacha à la Cabale d'Athenion Philosophe Peripateticien, qui étoit devenu le tout-puissant par une émotion populaire durant la guerre des Romains contre Mithridate. Les confusions qui regnerent dans Athenes en ce tems-là servirent d'un côté à l'élevation d'Apellicon, & de l'autre à faire voir qu'il n'étoit point propre au commandement. Athenion l'envoya commander dans l'Ile de Delos; mais Apellicon observa si mal la discipline militaire, & se precautionna si peu contre les surprises de l'ennemi, que les Romains firent descente dans l'Ile sans être aperçus, & y égorgerent la garnison endormie. Apellicon eut le bonheur de se sauver (*l*). Il mourut un peu avant (*m*) que Sylla se rendît maître d'Athenes. Nous avons dit ci-dessus ce qu'il avoit fait envers les écrits d'Aristote, & ce que devint sa Bibliotheque. Il étoit Auteur; car on le cite (*n*) comme un defenseur d'Aristote, touchant les medisances qu'on fit courir au sujet des liaisons de ce Philosophe avec Hermias.

(i) Athenæus lib. 5. p. 214.

(*k*) Φιλόβιβλος μᾶλλον, ἢ φιλόσοφος. Librorum amore tenebatur majore quam Philosophiæ studio. *Strab. lib. 13. p. 419.*

(l) Athen. ibid.

(m) Strabo ibid. La prise d'Athenes tombe sur la 173. Olympiade, environ l'an 666. de Rome.

(n) Aristocles Peripateticus, apud Eusebium Præp. l. 15. c. 2. p. 793.

theque, & la fit porter à Rome. Tyrannion ayant trouvé le moyen de s'insinuer dans la familiarité du Bibliothecaire de Sylla, s'accommoda de tous les Ecrits d'Aristote & de Theophraste qu'il put rencontrer. On a vu la suite de tout cela dans l'article d'Andronicus de Rhodes, & on la verra plus amplement ci-dessous. Strabon * avoit été (*F*) disciple de nôtre Tyrannion : le fils & le neveu de Ciceron furent ses disciples à Rome. Ciceron se servit de lui pour mettre (*G*) en ordre sa Bibliotheque. Tyrannion fit un livre que (*H*) Pomponius Atticus admira.

* *Strab. lib.* 12. *p.* 377.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut (*T*) disciple du precedent, s'apelloit Diocles de son premier nom. Il étoit de Phenicie. Il fut pris prisonnier dans la guerre d'Octavius & de Marc Antoine, & acheté par un † Affranchi de l'Empereur. Il fut en suite donné à Terentia qui l'affranchit. Alors Tyrannion dressa une école dans Rome, & composa soixante-huit livres. Il en fit un pour prouver que la langue Latine descendoit de la langue Greque ‡. Cette Terentia avoit été (*Z*) femme de Ciceron.

† *Il s'apelloit Dymas.*

‡ *Ex Suida.*

TIRESIAS, l'un des plus celebres Devins de l'antiquité, étoit fils d'Evere β & de la Nymphe Chariclo, & raportoit son origine à Udæe, l'un de ceux ⅃ qui étoient nez des dents de serpent semées en terre par Cadmus. Il étoit aveugle, & l'on en contoit plusieurs causes. Les uns disoient que les Dieux ne trouvant pas bon qu'il revelât aux mortels ce qu'on souhaitoit qu'ils ne sussent pas, l'avoient aveuglé. Pherecyde n'attribuoit la chose qu'à l'irritation (*A*) de Minerve. Il disoit que cette Deesse fût si fâchée d'avoir été vuë toute nuë par Tiresias, qu'elle lui arracha les yeux; mais que ne pouvant accorder à Chariclo sa favorite, & mere de Tiresias, la grace qu'elle lui demandoit de rendre la vuë à ce malheureux, elle lui perfectionna tellement l'ouïe, qu'elle le rendit capable (*B*) d'entendre tout le langage des oiseaux. Elle lui donna aussi

β *Moreri le nomme mal* Ivere.

⅃ *Ils étoient apellez* Σπαρτοί.

(*F*) *Strabon avoit été disciple de nôtre Tyrannion.*] J'ai cité l'endroit où Strabon raporte cette particularité; il est faux qu'il marque qu'il fut son disciple dans sa patrie, & qu'il étoit son compatriote. Popma (*a*) qui avance ces deux faussetez a confondu Amisus la patrie de Tyrannion, avec Amasia la patrie de ce Geographe.

(*a*) *In Ciceron. epist.* 6. *l.* 2. *ad Atticum in edit. Graviana.*

(*G*) *Ciceron se servit de lui pour mettre en ordre sa Bibliotheque.*] C'est ce qu'il aprend à son ami Pomponius Atticus; *Perbelle feceris si ad nos veneris: offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum Bibliotheca, quorum reliquiæ multo meliores sunt quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cætera administris* (*b*). Il reconoît dans une autre lettre (*c*) que les deux hommes qu'Atticus lui avoit prêtez firent merveilles: *Postea verò quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus: qua quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui fuit.*

(*b*) *Epist.* 4. *lib* 4. Il l'écrivit un peu après qu'il fut revenu de son exil. *Confer epist.* 4. & 5. *l.* 3. *ad Q. fratrem.*

(*H*) *Un livre que Pomponius Atticus* (*d*) *admira.*] Quelques-uns croyent que c'étoit un Traité de Prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Ciceron, (*e*) *Quid ex ista acuta & gravi refertur ad* τέλος? Un autre (*f*) passage semble marquer que Tyrannion se piquoit de Geographie.

(*c*) *Epist.* 8. *l.* 4. *ad Atticum.*

(*T*) *A cause qu'il fut disciple.*] Je ne sai d'où Mrs. Lloyd, Hofman & Moreri ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion, car Suidas qu'ils citent ne le dit point, & je ne le trouve ni dans l'édition de Charles Etienne de Paris 1620. ni dans celle de Geneve 1662.

(*d*) *Vide epist.* 6. *l.* 12. *ad Atticum.*

(*e*) *Ibid.*

(*Z*) *Cette Terentia avoit été femme de Ciceron.*] Quoi que Suidas n'ait point distingué les tems, Mr. Moreri ne devoit pas les confondre. Il ne devoit pas dire ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à *Terence* femme de Ciceron. Celui qui acheta l'esclave se nommoit Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à cette femme. Il faloit nommer cette femme *Terentia* & non pas *Terence*, & afin de ne tromper personne, il faloit ne pas se servir d'une expression qui signifie que Ciceron vivoit encore. Il y avoit long tems qu'il étoit mort: Terentia n'étoit ni sa femme ni sa veuve; car il l'avoit repudiée plusieurs années avant que de mourir.

(*f*) *Epist.* 6. *l.* 2. *ad Atticum.*

(*A*) *Qu'à l'irritation de Minerve.*] Il sera bon de conferer avec cet endroit d'Apollodore une hymne (*g*) de Callimaque, où il est dit que Minerve ayant été vuë par Tiresias, pendant qu'elle se baignoit dans la fontaine d'Hippocrene avec Chariclo, ne lui eut pas plûtôt annoncé qu'il ne verroit plus rien, qu'il perdit les yeux. Chariclo s'affligea beaucoup de cette infortune de son fils. Minerve pour la consoler l'assûra que c'étoit une loi irrevocable des destinées, que tous ceux qui voyent un Dieu sans sa permission, (*h*) en soient severement châtiez; qu'un jour viendroit qu'on l'estimeroit heureuse, de ce que son fils en auroit été quite pour ses deux yeux. Minerve ajoûta que pour l'amour de Chariclo, elle rendroit Tiresias le plus excellent Devin du monde; qu'elle lui feroit conoître les presages du vol des oiseaux; qu'elle lui donneroit un bâton qui lui tiendroit lieu de guide; qu'elle le feroit vivre long tems; & qu'il feroit le seul qui après sa mort auroit de l'habileté dans les enfers, où Pluton l'honoreroit singulierement.

(*g*) Εἰς λουτρὰ τῆς Παλλάδος. In lavacrum Palladis.

(*h*) *Voyez en un exemple dans l'article d'Adonis pag.* 107. *au texte.*

(*B*) *D'entendre tout le langage des oiseaux.*] Ἄπασαν ὀρνίθων φωνὴν ποιῆσαι συνιέναι. On ne donneroit point, ce me semble, à ce bienfait de Minerve toute sa juste étenduë, si l'on disoit qu'elle communiqua à Tiresias une parfaite conoissance de tous les presages qui dependent du chant des oiseaux: il faut aller plus avant, & suposer qu'on a voulu dire que les oiseaux se communiquent entre eux leurs pensées par le moyen de leur chant, comme font les hommes par le moyen de la parole; & que Tiresias reçut de Minerve le don d'en-

aussi un bâton, avec lequel il pouvoit conduire ses pas, aussi sûrement que s'il avoit eu des yeux. Hesiode faisoit autrement le conte: il disoit que Tiresias ayant rencontré deux serpens qui frayoient, les frapa (*C*) de son bâton*, & qu'aussi-tôt il devint femme; qu'au bout d'un certain † tems il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, & qu'il reprit sa forme d'homme. Or comme il ‡ avoit goûté des plaisirs de l'un & de l'autre sexe, il fut choisi juge d'un different qui s'éleva entre Jupiter & Junon, sur la question si les femmes ont plus de part que les hommes au plaisir venerien. Jupiter le soutenoit, Junon le nioit. Tiresias prononça (*D*) contre la Deesse Junon, qui en fut si fâchée

** Voyez dans la remarque C les varietez des Auteurs touchant cette fable.*

† Ovide est le seul, que je sache, qui specifie le tems: il le fait de 7. années.

‡ Venus huic erat utraque nota. *Ovid. Metam. l. 3.*

d'entendre & d'interpreter ce langage des oiseaux. C'est ainsi que Porphyre (*a*) a conçu la chose; car s'étant imaginé que les bêtes ont non seulement la faculté de raisonner; mais aussi celle de s'entreparler, il a dit qu'Apollonius de Tyane, Melampus, Tiresias & Thales ont entendu & distingué les divers langages dont se servent les animaux. A l'égard de Melampus, on (*b*) raconte que des serpens lui ayant leché les oreilles pendant qu'il dormoit, furent cause qu'à son reveil il entendit ce que disoient les oiseaux qui voloient au dessus de lui; & qu'en suite il faisoit savoir aux hommes ce qu'il aprenoit de l'avenir par cette voye. *Qui credit ista & Melampodi profecto aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet.* Ces paroles sont de Pline (*c*), qui ajoûte tout incontinent que Democrite a marqué le nom de certains oiseaux, dont le sang mêlé ensemble produit un serpent, qui donne à celui qui le mange l'intelligence de ce que les oiseaux s'entre-disent. *Vel quæ Democritus tradit nominando aves, quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit intellecturus sit alitum colloquia.* Les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent (*d*) que Salomon entendoit ce même langage *. Pour revenir à Tiresias, j'observe que si l'on ne veut entendre par l'expression d'Apollodore, sinon qu'il entendoit parfaitement cette espece de divination qui s'apelloit proprement *augure* (c'est celle qui dependoit des oiseaux) on trouvera dans Elien (*e*) qu'en effet Tiresias s'est principalement rendu celebre par cet endroit-là. Barthius (*f*) s'imagine que cela est fort contraire à Stace; mais cette imagination n'est fondée que sur la fausse suposition que ce Poëte a introduit Tiresias plein de mepris pour les augures. Je dis que c'est une fausse suposition, & pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069. de son 2. tome sur Stace, où il reconoit que Tiresias declare, que les autres manieres de sonder l'intention des Dieux ne lui avoient jamais donné une aussi profonde conoissance de l'avenir, que celle qu'il avoit aquise par l'évocation des Manes. Est-ce mepriser une chose, que de ne la point reconoître pour la meilleure de toutes?

(a) Porphyr. l. 3. de abstinent. Voyez l'article Pereira, *pag. 785. col. 1.*

(b) Apollodor. Bibl. l. 1. p. 46.

(c) Plin. lib. 10. cap. 49.

(d) Vide Dissert. Theol. Judaica atque Mohamm. p. 307. 308.

** Bonaventure Baron au 1. tome du* Scotus defensus, *parle d'un Moine Franciscain qui entendoit ce que les bêtes s'entredisent, & devinoit par ce moyen l'avenir.*

(e) Animal Histor. l. 8. c. 5. Voyez aussi Euripide in Phœnic. *v. 846.*

(C) *Le frappa de son bâton.*] D'autres disent qu'il marcha dessus. *In (g) monte Cyllenio Tiresias dracones coeuntes calcasse dicitur: ob id in mulieris formam versus, ut Ovidius refert. Deinde monitus sortibus in eundem locum rediit, & in figuram pristinam.* Avant que Lutatius eût parlé ainsi, Hyginus avoit dejà dit (*h*), *In monte Cyllenio Tiresias Everis filius pastor dracones venerantes dicitur baculo percussisse, alias calcasse, ob id in mulieris figuram est conversus: postea monitus à sortibus in eodem loco, dracones cum calcasset, redit in pristinam speciem.* Les Commentateurs s'embarrassent beaucoup sur ces paroles, *alias calcasse*; mais pourquoi ne prendroit-on pas *alias* pour un adverbe, après quoi rien ne demande qu'on se figure quelque glose, qui de la marge se soit glissé dans le texte. Hyginus aura pu dire le tout afin d'embrasser les deux traditions: mais s'il ne manque rien aux deux passages qu'on vient de lire, on s'étonnera justement que ces Auteurs ayent omis des circonstances essentielles. Le premier oublie qu'il falut que Tiresias rencontrât une seconde fois les serpens dans l'acte venerien, & qu'il renouvellât sur eux son premier coup; il oublie, dis je, que ces deux circonstances furent necessaires afin que Tiresias redevint homme; il pretend qu'il ne falut que retourner sur les lieux. L'autre oublie la premiere de ces deux choses. Ovide (*i*) avec toute sa prolixité ne laisse pas de l'oublier pareillement. Hesiode dans Apollodore a oublié la derniere des deux circonstances; il n'a point dit que Tiresias ait frappé à la seconde rencontre. C'est Phlegon & Fulgence qui les ont bien retenues toutes deux. Mais d'autre côté Phlegon a ses varietez particulieres; il veut que Tiresias ait frapé l'un des serpens la premiere fois, & l'autre la seconde; mais nonpas qu'à chaque fois il les ait frappez tous deux. Eustathius, & le Scholiaste (*k*) d'Homere, & Tzetzes sur Lycophron disent que la premiere fois Tiresias tua la femelle, & devint femme, & puis qu'il tua le mâle, & redevint homme; & que la chose se passa sur la montagne de Citheron (*l*), & non pas sur la montagne de Cyllene (*m*).

(f) Barthius, in Statium, tom. 2. p. 1065. 1149.

(g) Lutatius, in Stat. Thebaid. l. 2.

(h) Cap. 75.

(i) Metamorph. lib. 3.

(k) In Odyss. K, v. 494.

(l) Dans la Beotie.

(m) Dans l'Arcadie.

(D) *Tiresias prononça contre la Déesse Junon.*] On diroit que pour donner mieux un air juridique à sa decision, il prit en main la balance avec quoi on peint la Justice. Il considera d'abord comme une somme totale le plaisir dont il s'agissoit; puis il en fit la division, & assigna à chacun son lot, ou sa cotte part en poids & mesure; il prononça que de dix parties il y en avoit neuf pour la femelle, & une pour le mâle.

> *Οἴην μὲν μοῖρην δέκα μοιρῶν τέρπεται ἀνήρ·*
> *Τὰς δ' δέκ' ἐμπίπλησι γυνὴ τέρπουσα νόημα·*
> *Parte una è denis mas partibus oblectatur;*
> *At mulier solidum coitus capit ipsa decuncem.*

Apollodore (*n*) qui raporte ces deux vers venoit de dire, si l'on suit l'état miserable où est son Grec, que (*o*) de dix-neuf parties du plaisir l'homme en goûte neuf, & que les dix autres sont pour la femme, de quoi Junon fut si fâchée, qu'elle lui fit perdre les yeux. Deux choses montrent que ce passage est corrompu; la premiere est qu'il n'y a rien de plus plat, ni de plus fade, ni de plus éloigné du but de ceux qui ont imaginé cette dispute chimerique, que de faire condamner Junon pour une si petite difference. Je ne dis rien de la punition severe qu'elle exerce sur son Juge, pour une sentence où elle se voit si peu éloignée de la verité; car on me repondroit que son caractere est d'être

(n) Apoll. Biblioth. p. 193.

(o) Δεκαεννέα μοιρῶν παρὰ τὰς συνόντας ἐσσῶν, τὰς μὲν ἐννέα ἄνδρας ἥδεσθαι τὰς δὲ δέκα, γυναῖκας. De novem ac decem quæ inter coëundum voluptatis partes capiuntur, novem mares ac mulierem decem sentire. *Id. ibid. p. 191.*

qu'elle (*E*) l'aveugla; mais il en (*F*) fut dedommagé par le don de prophetie qu'il

(*a*) Es germana Jovis Saturnique altera proles, Irarum tantos volvis sub pectore fluctus. *Æneid.* 12. *v.* 830.

d'être (*a*) fiere, colere & vindicative, & qu'il a été remarqué qu'en cette rencontre son ressentiment passa les bornes de la raison.

Gravius (b) Saturnia justo
Nec pro materia fertur doluisse, suique
Judicis æterna damnavit lumina nocte.

(*b*) *Ovid. Metam.* 3.

L'autre raison est qu'Apollodore seroit un homme destitué de jugement, si après avoir raporté la substance d'un arrêt d'une certaine maniere, il faisoit voir peu après, en raportant les paroles de l'arrêt, qu'il l'auroit miserablement falsifié. Si on peut parer à ce coup, en disant que nous n'avons qu'un petit abregé d'Apollodore, que dira-t-on contre tant d'autres Auteurs, qui suivent non pas son texte tel que nous l'avons aujourdui, mais les deux vers Grecs qu'il a citez, comme le *dictum* de la sentence? Phlegon & Lutatius (*c*) admettent precisément les proportions énoncées dans ces deux vers. Le Scholiaste (*d*) d'Homere cite ces deux vers mêmes, à quelque petite alteration près. Eustathius (*e*) en cite quelques paroles. Lucien (*f*) ne s'en éloigne pas beaucoup dans le fond. Fulgence (*g*) s'en éloigne encore moins; & le Scholiaste (*h*) de Juvenal encore moins, sur un passage où ce Poëte dit que les femmes qui aimoient le plus les occupations viriles, & qui fuyoient le plus les occupations de leur sexe, ne voudroient point devenir hommes: de quoi il donne pour raison le partage trop inégal de la volupté venerienne.

(*c*) *In Statium, apud Barthium to.* 2. *pag.* 318.

(*d*) *In Odyss.* K. *v.* 494. *Vide Munckerum in Hygin. p.* 128.

(*e*) *In eumd. loc. Odyss.*

Quæ fugit à sexu, vires amat, hæc tamen ipsa
Vir nollet fieri; nam quantula nostra voluptas!

(*f*) *In amoribus*, où il dit que selon Tiresias Ἡ θήλεια τέρψις ὅλῃ μοίρᾳ πλεονεκτεῖ τὴν ἄρρενα, muliebris delectatio tota parte masculam superat.

Je ne dois pas omettre que Barthius corrige assez heureusement, ce me semble, le texte d'Apollodore dans les pages 319. & 1066. du 2. volume sur Stace.

Quelcun pourroit demander s'il y a quelques raisons naturelles ou morales, qui apuyent le pretendu jugement de Tiresias. Soit renvoyé aux Medecins quant aux raisons naturelles. Ils auroient aparamment bien de la peine à voir clair dans cette question. Pour ce qui est des raisons morales, je ne croi pas qu'on pût en alleguer de plus fortes, que de dire qu'il est d'une providence sage & bonne, telle qu'est la providence de Dieu, d'user de compensations, & de multiplier la joye à proportion de tout ce qu'il y a de degoûts, d'incommoditez & de douleurs à souffrir, depuis la conception jusques à l'enfantement. Sur ce pied-là le partage du plaisir devroit être prodigieusement inégal à l'avantage de l'autre sexe: mais outre que la loi des compensations auroit des consequences qui meneroient loin, on peut dire que Dieu a mille & mille manieres de compensations sans celle-là, & qu'ainsi on ne peut rien determiner sur aucune de ces manieres. Mais la meilleure moralité est de ne jamais parler de cette pretenduë histoire de Tiresias, sans ajoûter qu'elle est fausse, & quant au fait & quant au droit. Brantome vous aprendra la necessité de cette addition. *J'ai conu*, dit-il (*i*), *une fille de fort bonne maison, & grande, vous dis-je, qui se perdit & se rendit putain, pour avoir ouy raconter à son Maistre d'escole, l'histoire ou plustost la fable de Tiresias, lequel pour avoir essayé l'un & l'autre sexe, fut eleu juge par Jupiter & Junon, sur une question meuë entr'eux deux, à sçavoir qui avoit & sentoit plus de plaisir au coït & acte Venerien, ou l'homme ou la femme; le juge deputé jugea contre Junon, que c'estoit la femme: dont elle de despit d'avoir esté jugée, rendit le pauvre juge aveugle, & luy osta la veuë. Il ne se faut esbahyr si cette fille fut tentée par un tel conte: car puis qu'elle oyoit souvent dire, ou à ses compagnes, ou à d'autres femmes, que les hommes estoient si ardens aprés cela, & y prenoient si grand plaisir; que les femmes, veuë la sentence de Tiresias, en devoient bien prendre davantage, & par consequent il le faut esprouver. Vraiment telles leçons se devoient bien faire à ces filles! n'y en a-t-il pas d'autres? Mais leurs Maistres diront, qu'elles veulent tout sçavoir, & que puis qu'elles sont à l'estude, si les passages & histoires se rencontrent qui ont besoin d'estre expliquées, (ou qui d'elles-mesmes s'expliquent) il faut bien leur expliquer, & leur dire sans sauter ou tourner le feuillet. Combien de filles estudiantes se sont perduës lisant cette histoire que je viens de dire, & celle de Biblis, de Caunus, & force autres pareilles, escrites dans la Metamorphose d'Ovide.*

(*g*) Teresias dixit tres uncias habere virum amoris, & novem feminam. *Mythol. l.* 2. *c.* 8.

(*h*) Una uncia libidinis est in masculis, undecim in fœminis. *In Sat.* 6. *v.* 253.

(*i*) *Brantome, Memoires des Dames galantes tome* 2. *pag.* 45.

(*k*) *Hygin. c.* 75. *Vi. genere sur Philostrate, pag.* 50. *du* 2. *t. in* 4. *traduit*, Junon indignée de cela lui donna une arriere-main dont il demeura aveugle.

(*l*) *Barth. in Stat. t.* 2. *p.* 318. *Voyez aussi Munkerus in Hygin. pag.* 128.

(E) *Elle en fut si fâchée qu'elle l'aveugla*] Apollodore ne dit pas comment; mais Hygin declare qu'elle le fit de sa propre main, *Juno* (*k*) *irata, manu aversa eum excæcavit.* Phlegon se sert d'un terme qui pourroit bien signifier qu'elle se servit de son poinçon, καταινύξαι αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμούς. Le Scholiaste de Stace dit de plus qu'elle lui coupa les mains, *illa irata manus ejus præcidit & excæcavit*; mais comme il est le seul qui le dise, il y a de l'aparence que le passage est corrompu. Barthius (*l*) le corrige en cette maniere, *manus ei superjecit & excæcavit*; & il confirme sa conjecture par cette raison; c'est qu'Apollodore en parlant de la punition que Minerve exerça sur Tiresias, dit qu'elle se servit de ses mains, τὴν δὲ ταῖς χερσὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ καταλαβομένην πηρὸν ποιῆσαι.

(F) *Il fut dedommagé.*] Il aquiesça à cet échange; il ne paroît point qu'il ait eu regret à ses deux yeux; on ne l'a point introduit (*m*) deplorant sa destinée; cela n'eût pas été de la bienseance, après les grandes lumieres que l'on suposoit que son ame avoit reçuës. C'est aux Cyclopes; c'est aux ignorans à croire qu'en perdant la vuë du corps, on perd la joye de ce monde. Il est vrai que tous les esprits grossiers ne demeurent pas d'accord de ce principe, temoin ces deux belitres dont il est parlé dans la 19. Serée de Bouchet. Ils étoient à la porte d'une Eglise, & *ne se pouvoient accorder de la joye de ce monde; car l'aveugle disoit*, baillez l'aumône à ce pauvre homme qui a perdu la joye de ce monde: *l'autre coquin qui avoit perdu par un coup de faucon, ce qui devoit estre en sa braguette, le dementoit, & soutenoit que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde.* On parle d'une Princesse qui auroit vuidé la question en condamnant le premier. Voici le conte. „Une (*n*) Princesse de grande vertu, & qui étoit „demeurée fille toute sa vie, continua le Duc, „perdit la veuë sur le retour de son âge, comme „elle

(*m*) Augurem Tiresiam quem sapientem fingunt Poetæ nunquam inducunt deplorantem cæcitatem suam. At vero Polyphemum Homerus cum immanem ferumque finxisset, cum ariete etiam colloquentem facit, ejusque laudare fortunas quod quo vellet ingredi posset, & quæ vellet attingeret. Rectè hic quidem, nihilo enim erat ipse cyclops quam aries illo prudentior. *Cicero Tusculan.* 5. *circa fin.*

(*n*) *Mr. de Cailliere, de l'Academie Françoise, recueil des bons contes & des bons mots pag.* 132. *édit. de Holl.* 1693.

qu'il reçut de Jupiter. Il aquit une grande reputation (*G*) par sa science divinatrice, qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui seroit funeste; car ayant pris (*H*) la fuite avec ses compatriotes au tems de la seconde

„ elle étoit en cet état, un pauvre aveugle fut con-„ duit à la portiere de son carosse, & lui dit, ma „ bonne Dame ayez pitié d'un pauvre homme qui „ a perdu les joyes de ce monde; la Princesse qui „ l'entendit demanda à une de ses femmes, *Qu'a* „ *donc cet homme, Est ce qu'il est Eunuque?* non „ ma Princesse, lui répondit cette femme, c'est „ qu'il est aveugle, *helas le pauvre hommme! il a* „ *raison*, repliqua-t'elle, *& je n'y songeois pas.* „ La naïveté de la demande de cette bonne Prin-„ cesse, fait connoître assez plaisamment l'opinion „ qu'elle avoit touchant les joyes de ce monde. „ Il y a beaucoup d'aparence que Malherbe eût decidé la dispute conformément à l'avis du mendiant, *qui avoit perdu par un coup de faucon* &c. car il étoit inconsolable de se sentir foible de ce côté-là, & il auroit mieux aimé (*a*) être en état de recueillir les faveurs des Dames, que d'obtenir du Roi son maître les dignitez les plus sublimes. De l'air dont il fait ses (*b*) doleances, on jugeroit qu'il s'étoit trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvenient du faux Ermite, qui dans le poëme de l'Arioste eut inutilement à sa discretion la belle Angelique.

(*a*) *Voyez l'article* Malherbe, *p.* 521.

(*b*) *Voyez sa lettre à Balzac dans le Recueil de nouvelles lettres, imprimé à Paris 1642. pag.* 65.

Già (c) resupina ne l'arena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, & à piacer la tocca.
Et ella dorme; è non può fare ischermo;
Hor le bacia il bel petto, hora la bocca;
Non è chi'l veggia in quel loco aspro & ermo.
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo infermo;
Era mal'atto, perche havea tropp'anni.
E potrà peggio, quanto più l'affanni.

Tutte le vie, tutti li modi tenta;
Ma quel pigro rozzon non però salta.
Indarno il fren gli scote, è lo tormenta,
E non può far, che tenga la testa alta;

(*c*) *Ariosto, Orlando furioso, canto ottavo, stanza* 48. *& seq.*

Racan le bon & fidele disciple de Malherbe étoit du goût de son maître; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grans guerriers, ni pour toute l'habileté des premieres Ministres. *Je ne m'étonne point*, dit-il (*d*) dans une lettre qu'il écrivit à Balzac, *si N. a esté si osé que de censurer vostre Eloquence, puis que Monsieur de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glace, & de qui la derniere Maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand Hyver: Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne ne l'en peut dementir; & pour moy qui ne voudrois pas avoir donné ce qui me reste de la mienne, pour les Victoires du Prince d'Orange, ny pour la Sagesse du Cardinal de Riche-Lieu, je serois bien marry d'estre en estat de luy pouvoir reprocher ce qu'il me reproche.* Ce passage me fait conoître une faute que j'ai commise dans l'article de Malherbe. J'ai cru que Malherbe parloit de soi-même en tierce personne quand il écrivoit à Balzac (*e*), *du côté des Bergeries son cas va le mieux du monde* &c. mais il est sûr qu'il parloit de son disciple Racan, & c'est là dessus que Racan se justifie, & qu'il insulte dans les paroles que je viens de raporter. Quoi qu'il en soit, voilà deux ames de sang & de boue que Minerve n'auroit su dedommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers nôtre Tiresias, elle les eût faits eunuques.

(*d*) *Racan, lettre à Balzac. Elle est dans le 2. tome du Recueil de lettres nouvelles, imprimé à Paris chez Toussaint Quinet, l'an* 1634. *p.* 295. *& suiv.*

(*e*) *Voyez l'article* Malherbe, *pag.* 521. *lettre h.*

(*G*) *Il aquit une grande reputation.* Cela paroît par plusieurs passages de Sophocle, & d'autres anciens Auteurs. Il n'y avoit que lui de sage (*f*) dans les Enfers, si nous en croyons Homere. (*g*)

Τῷ καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια
Οἴῳ πεπνῦσθαι· τοὶ δὲ, σκιαὶ ἀΐσσουσιν.
Huic etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Solus ut saperet, reliqui verò umbræ circum volitant.

(*f*) *Voyez ce qui a été cité de Callimaque dans la remarque A.*

(*g*) Odyss. K, v. 494.

Il fut honoré (*h*) comme un Dieu après sa mort. Je n'ai pourtant point trouvé dans le 9. livre de Strabon ce que Charles Etienne, Lloyd, Moreri & Hofman en citent, savoir que les habitans de Thebes rendirent des honneurs divins à Tiresias enterré auprès de Thilphose. Je voi seulement dans Pausanias (*i*) qu'il y avoit dans leur ville un lieu apellé l'Observatoire de Tiresias, οἰωνοσκοπεῖον Τειρεσίου, (c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures) & un tombeau honoraire, ou un cenotaphe de Tiresias: car les Thebains avoüoient qu'il étoit mort auprès d'Aliarte (*k*); & qu'ainsi ils n'avoient pas chez eux son veritable tombeau. L'Historien leur prête là un mauvais raisonnement; mais peu nous importe. Ces Messieurs qui ont cité Strabon, auroient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile; c'est lui qui aprend (*l*) que les Thebains firent de pompeuses funerailles à Tiresias, & qu'ils lui rendirent les honneurs divins.

(*h*) *Clem. Alexandr.* 1. *Stromat*

(*i*) *Lib.* 9. *p.* 294. *&* 295.

(*k*) *Cette ville n'étoit pas loin du mont Tilphose.*

(*l*) Θάψαντες λαμπρῶς οἱ Καδμεῖοι τιμαῖς ἰσοθέοις ἐτίμησαν. *Dans la traduction imprimée à Bâle en* 1548. *l.* 5. *c.* 6. *p.* 124. Quem sui cives magna cum pompa sepelivere, Deorum sibi honores tribuentes, *on a mis* sibi. *pour* ipsi.

(*H*) *Ayant pris la fuite avec ses compatriotes.*] Mr. Moreri a fort mal entendu Charles Etienne son original, lors qu'il a dit que Tiresias *ayant été relegué* proche de la fontaine de Tilphose, *y mourut.* Voici le Latin de Charles Etienne, *juxta fontem ejusdem nominis, ubi profugus diem suum obiit*, ce qui est emprunté de Strabon, ὑφ' ᾧ Τίλφωσσα κρήνη καὶ τὸ τοῦ Τειρεσίου μνῆμα ἐκεῖ τελευτήσαντος κατὰ τὴν φυγήν, *sub quo fons est Tilphosa, & monumentum Teiresiæ qui extorris ibi mortem obiit.* Si Mr. Moreri avoit su l'histoire de Tiresias, il n'auroit pas tourné le mot *profugus* par celui de *relegué.* Inferons de là que ceux qui traduisent sont sujets à faire d'étranges bevuës, lors qu'ils n'entendent point les choses; car ils ont beau savoir 3. ou 4. significations d'un même mot, cela ne les empêche pas de prendre celle qui ne convient point à tel ou tel lieu. Je remarque une assez grande diversité entre Strabon & Pausanias. Le premier veut que Tiresias soit mort dans sa fuite, sans être tombé au pouvoir des ennemis: le second au contraire, se fondant sur les Histoires des Grecs, dit (*m*) que ceux d'Argos, ayant pris la ville de Thebes, menoient au temple de Delphes le Devin Tiresias, avec le reste du butin,

(*m*) *Lib.* 9. *p.* 307.

conde guerre de Thebes, il but de cette eau & en mourut. Voilà ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore*. On voit dans Strabon † que les Thebains se refugierent alors sur la montagne de Tilphouse, & qu'au bas de cette montagne il y avoit une fontaine du même nom, & que le tombeau de Tiresias y étoit aussi. Pausanias ‡ dit la même chose que Strabon, à l'égard du lieu où ce tombeau étoit situé. C'étoit je l'avouë un lieu qui n'étoit pas très éloigné d'Alalcomene; mais neanmoins Moreri s'est fort trompé, quand il dit † qu'Alalcomene *etoit considerable par le tombeau de Tiresias.* Nous avons parlé en son lieu de Manto, digne fille de ce grand Devin, auquel elle servoit de β guide, & de bâton de vieillesse: car il ne faut pas oublier qu'il (*I*) vécut beaucoup. On lui donne une autre fille nommée Historide γ, qui par une ruse bien imaginée trompa la Déesse Lucine, & fut cause qu'Alcmene dont le travail d'enfant étoit prolongé par cette Déesse, accoucha heureusement. Il a couru un livre sous le nom de Tiresias, par une imposture qui a été mise en usage cent & cent fois. Ce livre traitoit des presages de l'encens, *de thuris signis.* Il est cité deux fois δ par le Scholiaste du Poëte Stace. Tiresias se mêloit de toutes sortes de predictions; il employoit la Pyromantie ζ, la Capnomantie, la Necromantie, &c. * Cette derniere qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaisoit κ plus que les autres; il y faisoit l'imperieux (*K*), & ne vouloit pas que les ombres fussent tardives à se presenter. Comme il étoit aveugle, il faloit que sa fille Manto ν lui aprit les phenomenes du feu, de la fumée, &c. Lucien au Traité de l'Astrologie remarque que Tiresias avoit enseigné, que les planetes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

TITIUS

* *Biblioth. l. 3 p. 190. 196. edit. Salmur.* 1661.

† *Lib.* 9. *p. m.* 285. *Voyez aussi p.* 283.

‡ *Lib.* 9. *p. m.* 307.

† *Dans l'article d'Alalcomene; car dans celui de Tiresias il ne s'en souvient plus; il place ce tombeau où il faut, & cite Strabon.*

β O nostræ regimen viresque senectæ. *Stat. Theb. lib.* 4. *v.* 536.

γ *Pausan. lib.* 9. *p.* 290.

δ *Voyez Barthius in Stat. to.* 2. *p.* 1106. *& to.* 3. *p.* 673.

ζ Ille coronatos jamdudum amplectitur ignes, Fatidicum sorbens vultu flagrante vaporem. *Stat. Theb. lib.* 10. *v.* 598. *Voyez aussi Seneque* in Oedipo, act. 2. sc. 2.

κ *Voyez la remarque B à la fin.*

ν *Stat. & Senec. ibid.*

butin, mais qu'il mourut sur la route pour avoir bu dans la fontaine de Tilphouse. Diodore de Sicile (*a*) raconte le fait tout comme Strabon, Un Auteur (*b*) dont j'honore la memoire a debité, que Tiresias sur ses vieux jours se retira à la montagne de Telphosse, pour y achever sa vie en repos, & loin des tumultes de la ville. On ne cite personne; mais je ne doute point qu'on n'eût lu cela dans quelque celebre Ecrivain. Ne laissons pas de dire que cette retraite de Tiresias ne fut nullement volontaire.

(*I*) *Qu'il vécut beaucoup.*] Hygin, Phlegon, & Lutatius s'accordent à dire, que Jupiter dedommagea Tiresias de la perte de la vuë, en lui accordant avec la connoissance de l'avenir, une vie sept fois plus longue que celle des autres, *septem ætates* (*c*). Agatharcide ne fait mention que de cinq âges; Lucien que de six; mais selon Tzetzes, il y a eu des gens qui ont fait vivre Tiresias onze âges d'homme (*d*).

(*K*) *Il y faisoit l'imperieux.*] Seneque (*e*) lui donne des paroles menaçantes.

Carmenque magicum volvit, & rabido MINAX
Decantat ore, quicquid aut placat leves
Aut cogit umbras.

Stace (*f*) l'introduit armé de reproches & de menaces.

Atque hic Tiresias nondum adventantibus umbris
Testor ait, Divos quibus hunc sacravimus ignem
Jam nequeo tolerare moram. Cassusne sacerdos
Audior, an rabido jubeat si Thessala cantu
Ibitis, & Scythicis quoties armata venenis
Colchis aget, trepido pallebunt tartara motu?
Nostri cura minor? . . . .

Ne tenues annos nubemque hanc frontis opacæ
Spernite ne, moneo, & nobis sævire facultas,
Scimus enim & quidquid dici noscique timetis.

Voyez dans Lucain (*g*) un long detail de menaces faites par la Magicienne de Thessalie aux Dieux infernaux. C'étoit un style assez ordinaire dans les ceremonies Magiques. Un Philosophe Payen s'en moque avec beaucoup de raison. Πολλῷ (*h*) δὲ τούτων ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος, αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἢ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν ἀνθρώπων τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέροντα ἐκφοβεῖν, ψευδόμενον ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι. *Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari cuipiam Dæmoni, aut defuncti animæ; sed ipsimet Soli syderum principi, Lunæ, reliquisque Diis cœlestibus, homo cuivis e Populi fæce obnoxius minas intentat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, falsum vanumque terrorem ostendit.* Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la Magie: je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui levent un peu la tête par dessus la foule. On pretend qu'il y a des Magiciens qui exercent une espece de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les Demons qu'ils évoquent. Quelque absurde que cela paroisse, on le pourroit regarder comme possible, si une fois on tomboit d'accord qu'il se forme certains pactes, ou certains traitez entre les hommes & les mauvais Anges: car y ayant sans doute de la subordination entre ces Esprits, il peut y avoir des Demons qui regnent absolument sur plusieurs autres. L'un de ces Demons ne pourroit-il pas promettre à ses Magiciens qu'il leur soumetra tous les Esprits de sa dependance? ne pourroit-il pas leur promettre de menacer de sa colere ceux qui feroient les rêtifs? Mr. de Thou qui assista à un dialogue du Sieur Calignon & d'un fameux Magicien, raconte que ce Magicien ne nia pas son commerce avec les Demons, mais il soutint que sa Magie ne tendoit qu'à faire du bien à l'homme, & qu'il y avoit une extrême difference entre les Sorciers & les Magiciens. Un Magicien, disoit-il, n'a commerce qu'avec des Esprits aëriens & celestes, bons & bienfaisans, qui lui aprenent mille secrets d'une grande utilité, & de plus il commande à ces Esprits. Mais un Sorcier est un vil esclave des

(*a*) *Lib.* 5. *cap.* 6.

(*b*) P. *Mussardus, Histor. Deor. fatidicorum, pag.* 87.

(*c*) *Quelques-uns traduisent* sept siecles.

(*d*) *Voyez Munckerus in Hygin. pag.* 128.

(*e*) *In Oedipo, act.* 3. *sc.* 1.

(*f*) *Theb. lib.* 4. *v.* 509.

(*g*) *Pharsal. lib.* 6. *v.* 732. *& sequent.*

(*h*) *Porphyrius, apud Eusebium, Præparat. evangel. l.* 5. *c.* 10. *p.* 198. *A.*

TITIUS (Caïus) Orateur & Poëte Latin, étoit Chevalier Romain. Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvoit faire (*A*) un homme qui n'entendoit point le Grec. Il y avoit des subtilitez, beaucoup d'exemples, & beaucoup de politesse dans ses harangues, de sorte qu'elles paroissoient être du stile Attique. Cette subtilité de pensées ne reüssit pas sur le theatre, lors qu'il s'en voulut servir dans ses tragedies, comme il s'en étoit servi dans ses plaidoyers. Cela ne soutenoit pas assez noblement la gravité du caractere tragique*. Lors que le Consul Fannius proposa sa loi contre le luxe des festins, Titius harangua le peuple pour lui representer l'utilité de cette loi. Nous verrons dans les remarques si ce fait est propre à montrer en quel tems la loi Fannia (*B*) fut établie. La

* *Cicero in Bruto, p. m. 280.*

des esprits terrestres, malfaisans de leur nature, & ennemis du genre humain. Il ajoûta qu'il (*a*) y avoit en Espagne des écoles de Magie, & qu'il y en avoit eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'étoient dissipées pour la plûpart depuis que Luther avoit annoncé ses heresies. Il n'avoüa pas à ses Juges tout ce qu'il avoit avoué au Sieur Calignon; mais le Parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier suplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singuliere, pour meriter que mes lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de Mr. de Thou. *Magiam (b) quam profitebatur Bellomontius, dæmonum, qui numinis divini particula sunt, cum hominibus conciliatricem artem præclaram esse ad beneficium inventam non ad maleficium, quo Sortiarii qui vocantur vulgo utuntur, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, & veneno ac diris fascinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cum contra magi ipsis dæmonibus imperent, & eorum consortio ac familiaritate arcana naturæ vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora citerius quam humana ratione fieri possit, de loco in locum transferre, dissidenteis componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, & amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aëriis spiritibus & cœlo participantibus esse, qui natura benefici nihil nisi juvare sciunt, cum terrestres & subterranea incolentes, qui Sortiariis imperant, sint maligni & nocere tantum noverint: tam præclaræ artis scholas (c)* &c. Voyez la suite de ces paroles à la marge de cette page. Finissons par des paroles de Ciceron, qui nous aprenent que Tiresias n'étoit point de ces Devins à la douzaine qui vendent des impostures, & qui font de leur metier un gagne-pain. (*d*) *Ante hos Amphiaraus & Tiresias non humiles & obscuri neque eorum similes, ut apud Ennium est,* qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias, *sed clari & præstantes viri qui avibus & signis admoniti futura dicebant, quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait solum sapere cæteros umbrarum modo vagari.*

(*a*) Tam præclaræ artis scholas toto terrarum orbe ac professores sparsos, & adhuc in Hispania Toleti, Cordubæ, Granatæ, aliisque locis frequentari, fuisse olim & in Germania celeberrimas, sed magna ex parte defecisse, postquam Lutherus seminato hæresis suæ fermento, tot sectatores habere cepit. *Thuan. ubi infra p. 1234.*

(*b*) *Thuanus de vita sua, lib. 6. p. 1233. 1234.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Cicero, lib. 1. de Divinat. fol. m. 310. C.*

(*A*) *Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvoit faire.*] Ciceron qui en pouvoit mieux juger qu'homme du monde lui a rendu ce temoignage. (*e*) *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius: qui meo judicio eo pervenisse videtur, quò potuit ferè Latinus orator sine Græcis literis, & sine multo usu pervenire. Hujus orationes tantum argutiarum, tantum exemplorum, tantum urbanitatis habent, ut penè Attico stylo scriptæ esse videantur. Easdem argutias in tragœdias satis ille quidem acute, sed parum tragice transtulit.*

(*e*) *Cicero, in Bruto, p. m. 280.*

(*B*) *En quel tems la loi Fannia fut établie.*] J'ai examiné en un autre (*f*) lieu le sentiment de Glandorp, & je ne l'ai point trouvé solide. Cet Auteur a cru (*g*) que celui qui proposa la loi Fannia n'étoit point Caïus Fannius le pere, Consul l'an de Rome 592. mais Caïus Fannius le fils, Consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, & l'a prise d'un passage d'Aulugelle: elle n'a aucune force. Il auroit pu dire quelque chose de plus specieux, s'il eût allegué Macrobe, qui nous aprend que Titius contemporain de Lucilius conseilla au peuple d'établir la loi Fannia (*h*). Il est certain que Lucilius nâquit au commencement du 7. siecle de Rome: cela s'accorde merveilleusement avec l'hypothese de Glandorp, car selon cette hypothese Lucilius a été âgé d'environ 30. ans, lors qu'on établit la loi Fannia. Il faut donc que l'Orateur qui conseilla cette loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'établissement de cette loi à l'année 593. cet Orateur & Lucilius n'auront pas vécu en même tems; l'Orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, & par consequent Macrobe fournit une preuve très-specieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Ciceron, *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius*, car il venoit de parler de 3. ou 4. Orateurs qui ont fleuri vers l'an 660. de Rome. Titius aura été presque de leur tems, s'il a recommandé la loi Fannia en l'année 632. Mais il y auroit un grand espace entre les autres & lui, si cette loi avoit été établie en l'année 593. Nonobstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me declarai dans les articles *Fannius*. Le passage de Pline (*i*) qui marque precisément l'intervalle d'onze années entre la loi Fannia & la 3. guerre Punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en general, *ejusdem ætatis, ejusdem ferme temporis.* Les expressions vagues, *vivre presque en même tems qu'un autre, être du même siecle qu'un autre,* souffrent le plus & le moins, peuvent être alongées & accourcies, sentent un homme qui ne se soucie guere qu'on examine à la rigueur sa chronologie, & qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa memoire. Mais quand on se sert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans precis, c'est un signe qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près, & par consequent le temoignage de Pline est ici d'une grande force pour fixer à l'année 593. la loi Fannia, veu que l'année 604. est la premiere de la 3. guerre Punique. Si l'on ne se rend pas à ces raisons, que dira-t-on, en considerant que selon Macrobe la loi Fannia fut établie l'an 588. & neanmoins il avance que Titius & Lucilius ont vécu en même tems (*k*), ou au même siecle? Je raisonne ainsi; ou Macrobe a su avec la derniere precision l'âge de Lucilius, où il ne la point su de cette maniere:

(*f*) *Dans l'article Fannius, p. 1128.*

(*g*) *Onomastic. p. 333.*

(*h*) Id ostendunt tum multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione qua legem Fanniam suasit. *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 12.*

(*i*) *Lib. 10. c. 50.*

(*k*) C. Titius, vir ætatis Lucilianæ.

La harangue que Titius fit alors, fait voir que l'ivrognerie (*C*) étoit montée aux derniers excés. La bevuë d'un Interprete d'Horace (*D*) n'est pas suportable: il a confondu nôtre Titius avec un TITIUS qui vivoit du tems d'Auguste.

KKKKkkk TOR-

niere: au premier cas il faut conclure que selon lui un Orateur qui recommande une loi l'an 588. & un Poëte né 12. ans après ont vêcu en même tems, & ainsi ses paroles ne servent de rien pour confirmer le sentiment de Glandorp: au second cas elles le confirment encore moins; car on ne peut rien prouver, en matiere de Chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vuë de païs, & sans chercher la precision. A l'égard de Ciceron on peut dire que son *ejusdem fere temporis*, est une phrase qui ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien (*a*) qu'Afranius a imité Titius: je ne donne pas cela pour une preuve necessaire & demonstrative qu'il fût plus jeune, mais je dis que c'en est un signe. Or Afranius (*b*) a été contemporain de Terence qui mourut (*c*) l'an 594. Voyez quelle preuve Ciceron nous a fournie contre Glandorp. Disons donc que nôtre Titius fleurissoit environ l'an 590. de Rome.

(*C*) *Que l'ivrognerie étoit montée aux derniers excés.*] Les Juges buvoient tant de vin avant que d'aller à l'audience, qu'ils étoient contraints de pisser copieusement à chaque coin. Après avoir ouï l'état des causes, ils faisoient venir les temoins, & en attendant ils alloient au pot de chambre: étant revenus ils recueilloient les suffrages, & avoient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au Conseil ils se demandoient, qu'avons nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs; vuidons plûtôt une bouteille, & mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le Latin seront beaucoup plus contens des paroles de Titius, que de l'abregé que j'en donne. (*d*) *Ludunt alea, studiose unguentis delibuti, scortis stipati, ubi horæ decem sunt; jubent puerum vocari ut comitium eat percunctatum quid in foro gestum sit, qui suaserint, qui dissuaserint, quot tribus jusserint, quot vetuerint. Inde ad comitium vadunt, ne litem suam faciant: dum eunt, nulla est in angiporto amphora, quam non impleant, quippe qui vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes, jubent dicere. quorum negotium est, dicunt: judex testes poscit: ipsus it minctum: ubi redit; ait se omnia audivisse, tabulas poscit: literas inspicit. vix præ vino sustinet palpebras. eunti in consilium ibi hæc oratio: Quid mihi negotii est cum istis nugacibus: quam potius potamus mulsum mixtum vino Græco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit?* Macrobe qui nous a conservé ce curieux morceau de la harangue de Titius, en avoit cité un autre passage dans le chapitre 9. car il ne faut point douter que le *Cincius in suasione legis Fanniæ*, qui paroît dans le chapitre 9. n'y soit par la faute des Copistes qui ont changé peu-à-peu Titius en Cincius. Cet autre passage nous (*e*) aprend que l'on faisoit cuire à Rome dans le ventre d'un cochon plusieurs autres animaux, & qu'on apelloit cela un cochon de Troye, par allusion au cheval de Troye qui étoit rempli de soldats. Ces excés avoient besoin d'être reprimez: la gourmandise étoit si énorme, que plusieurs enfans de bonne famille se prostituoient, & se vendoient afin de manger de bons morceaux: l'ivrognerie étoit devenuë si commune, que les bourgeois alloient sous aux assemblées où il s'agissoit de deliberer du salut de la patrie. C'est Sammonicus Serenus qui nous l'aprend (*f*). Les siecles suivans qui ont vu à Rome tant de vices effroyables, n'y ont guere vu le regne de l'ivrognerie: aujourdui c'est un defaut qu'on ne conoît point du tout en ce païs-là; mais pour les anciens Romains, ils vivoient comme de vrais Septentrionaux. Voyez dans la remarque A de l'article *Berenger* l'ivrognerie des Deputez d'un Synode. Je m'étonne au reste que Corradus qui étoit si consommé dans l'histoire des personnes, n'ait conu nôtre Titius que par le passage de Ciceron: il a ignoré ceux de Macrobe. *C. Titius*, dit-il dans la page 282. de son Commentaire sur le *Brutus* de Ciceron, *de quo scriptum nihil nos præterea vidimus.*

(*a*) Quem studebat imitari L. Afranius poëta, homo perargutus in fabulis quidem etiam, ut scitis, disertus. *Cicero, ubi supra.*

(*b*) Dulces Latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque, & Afranium, sub pari ætate nituerunt. *Paterculus l. 1. c. 27.*

(*c*) *Sueton. in vita Terentii.*

(*d*) *Apud Macrobium l. 2. Saturnal. cap. 12. p. m. 366.*

(*e*) In suasione legis Fanniæ objecit sæculo suo quod porcum Trojanum mensis inferant: quem illi ideo sic vocabant, quasi aliis inclusis animalibus gravidum, ut ille Trojanus equus gravidus armatus fuit. *Macrob. ibid. cap. 9. p. 356.*

(*D*) *La bevuë d'un Interprete d'Horace.*] C'est Corradus qui releve cette bevuë, sans dire de qui elle est. *Unde videtur interpres Horatii deceptus qui putavit eundem Titium fuisse pindarici fontis qui non expalluit haustus, & eum qui scripsit tragœdias, quum hic multo ante floruerit, & ille tempore Augusti vixerit: quamquam ille potuit etiam utrumque præstare* (*g*). Il semble que Corradus doute si le Titius d'Horace a été tout à la fois faiseur d'odes & de tragedies, & il me semble qu'il n'y a point là matiere de doute quand on a lu ces six vers.

Quid Titius Romana brevi venturus in ora?
Pindarici fontis qui non expalluit haustus,
Fastidire lacus, & rivos ausus apertos.
Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne latinis
Thebanos aptare modos studet auspice musa?
An tragica desævit & ampullatur in arte (*h*)?

Le vieux Scholiaste d'Horace assûre qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avoit fait des vers lyriques & des tragedies, & dont le tombeau se voyoit au dessous d'Aricia. Mr. Dacier après plusieurs autres pretend que ce Titius est le même Septimius auquel Horace adresse l'ode 6. du 2. livre, & pour lequel il écrit la 9. lettre du 1. livre. Cela pourroit être, mais comme on n'en donne aucune raison, & que deux raisons semblent combatre ce sentiment, j'aime mieux agir ici en Philosophe sceptique. L'ode 6. du 2. livre contient 24. vers, & il ne s'y trouve pas un mot qui insinuë que Septimius soit Poëte: au lieu que tout ce qui concerne Titius dans la 3. lettre du 1. livre d'Horace, ne se raporte à lui que comme à un Poëte. C'est ma premiere raison. La seconde est que Titius dans la 3. lettre d'Horace est au nombre des beaux esprits qui accompagnoient Tibere, & qui composoient dans sa Cour une troupe de Savans: au lieu que dans la 9. lettre Septimius est un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibere. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre sentiment de Mr. Dacier: il veut (*i*) que le Septimius d'Horace, & celui qui dans Catulle (*k*) aime si ardemment Acme, & en est aimé de même, soient la même personne.

(*f*) Lex Fannia, sanctissimi Augusti, ingenti omnium ordinum consensu pervenit ad populum. Neque eam prætores aut tribuni, ut plerasque alias, sed ex omni bonorum consilio & sententia ipsi consules pertulerunt, cum respublica ex luxuria conviviorum majora quam credi potest, detrimenta pateretur. Siquidem eo res redierat, ut gula illecti plerique ingenui pueri pudicitiam & libertatem suam venditarent: plerique ex plebe Romana vino madidi in comitium venirent, & ebrii de reipublicæ salute consulerent. *Sammonicus Serenus, apud Macrobium ibid. cap. 13. p. 367.*

(*g*) *Corradus in Brutum Ciceron. p. 282.*

(*h*) *Horat. epist. 3. lib. 1.*

(*i*) *Sur l'ode 6. du 2. livre.*

(*k*) *Epigramm. 46.*

TORQUATO (ANTOINE) fameux Aſtrologue du XV. ſiecle, étoit de Ferrare. Il donna à Matthias Roi de Hongrie l'an 1480. un pronoſtic qui a été bien funeſte à la Chretienté; car comme il menaçoit d'une entiere ruïne la monarchie Ottomane après un certain tems, il fut cauſe que les Hongrois s'engagerent * à une guerre qui les ruina †. Quelques-uns des évenemens qu'il avoit predits arriverent, mais les principaux (*A*) ſe ſont trouvez chimeriques. Pour cela l'on ne s'eſt point degoûté ni de debiter, ni de croire de ſemblables pronoſtics. On les a renouvelez ſi ſouvent, que je pardonne à un Politique Italien la penſée qu'il a euë, que les Turcs (*B*) ſubornoient des gens pour faire courir de ces predictions, afin d'endormir les Princes Chretiens. Je croi pourtant que ces Infideles ne ſe ſont point aviſez de cette ruſe. Elle ne ſeroit pas fort fine; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il eſt écrit dans les deſtinées qu'il ſera bien-tôt ruiné.

* *Voyez la remarque A.*

† *Voyez Leunclavius in Hiſtoria Muſulmana appendice.*

TORTELLIUS (JEAN). Cherchez ARETIN (Jean).

TOU-

(*A*) *Les principaux ſe ſont trouvez chimeriques.*] Voici le precis de ſa prediction. Les Turcs feront la guerre aux Chretiens, & perdront beaucoup de troupes (*a*). Ils attaqueront premierement les Venitiens, & leur feront un grand mal: en ſuite ils feront la paix avec cette Republique, & prendront Belgrade, & Rhodes, & deſoleront la Hongrie. Enfin faiſant beaucoup de menaces, ſaccageant la Hongrie, & attaquant l'Empire Romain, ils tomberont ſous le pouvoir des Hongrois environ l'an 1594. ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquieteront & affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, & celles d'Eſpagne. Leur Empereur bien-tôt après ſera tué dans une bataille; leur Monarchie ſera ruinée ſous le 13. ou le 14. de ſes chefs; elle ne paſſera point ce nombre, ni l'an 1596. Les Chretiens deviendront alors les maîtres de ce vaſte Empire (*b*). Liſez la reflexion que fait ſur cela un Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. (*c*) *Non eſt vel hujus loci, vel mei otii hiſtorias retexere, quibus multa quæ hîc exprimuntur, eveniſſe intelligamus, ſatis ſit expendiſſe corollarium hujus prædictionis quàm varium ſit, quàm falſum, quàm ridiculum, de Imperio Turcico funditus everſo, ad annum Chriſti 1596. cum hoc anno 1608. tam florens & potens, magno quidem Chriſtiani nominis malo, cernamus, quàm antea extiterit, nec ulla parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti Imperii moles perſpiciatur: nec in quartodecimo Imperatore Oſmanida ſeriem Sultanorum & Principum ſuorum defeciſſe videamus, cum Sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, ſit decimus quintus Oſmanidarum Principum, à primo illo Oſmano Sultano. Magnò certè conſtitit Hungaris hæc prædictio, cui cùm ſtolidè innitereutur, motumque maximum ſub Sultano Soleimanno in Hungaria excitaſſent, ab eo magna clade affecti, ſuæ credulitatis veſanæ pœnas non minimas dederunt, quemadmodum narrat Leunclavius hiſtor. Muſulmanæ lib.* 18.

(*a*) Turci magna ſtrage ſuorum in Chriſtianos arma movebunt. *Voyez Fileſac* de idolol. magica, fol. 33. verſo.

(*b*) *Voyez Fileſac ib. & fol.* 34. *ex Leunclavio in Hiſtoria Muſulmana appendice, poſt epiſtolas.*

(*c*) *Fileſac ibid. fol.* 34.

(*B*) *Que les Turcs ſubornoient des gens pour faire courir de ces predictions.*] Le diſcours de ce Politique Italien me paroît digne d'être copié. Mais il faut ſe ſouvenir qu'en ce tems-là les Turcs étoient plus puiſſans qu'ils ne le ſont depuis le ſiege de Vienne en l'an 1683. *Molte* (*d*) *preditioni d'Aſtrologi, oltre à molte profetie, ſecondo, che ſi dice, vi ſono, & ſe ne leggono ogni dì, con le quali vien minacciata la diſtruttione del Regno, & Imperio Turcheſco, & ogni tanti anni pare, che ſi vadano rinovando cotali credenze, ſenza vederſene l'effetto. Hora io m'auviſo, che non darebbe molto lontano dal ſegno, uno, che diceſſe ciò eſſer'intentione de' medeſimi Turchi, ò di qualche Chriſtiano rinegato; per addormentar gli animi de Prencipi Chriſtiani, con queſto ſonnifero, & rendergli negligenti, à penſar d'offendergli, con la ſperanza di dover veder, che il tempo debba eſſer quello, che trionfi di così fatto nemico: & non è dubbio, che Prencipi Cattolici, ricercati à collegarſi contro il Turco, hanno dato per riſpoſta, che egli era meglio ſtar à veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impoſſibile, che ſignoria così violenta, debba eſſer di lunga durata. Et per non parere di dire coſe del tutto à vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche Imperadore Romano, ſi ſerviva alcuno di ſparger voci, che le ſtelle promettevano il principato à tal'uno, che eſſi conoſcevano atto à dover, con ſi fatto preteſto, inſurgere contro al dominante, & accelerar'à ſe ſteſſi la ſucceſſione, con l'acceleratione della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur eſſere, che tra Turchi per diuturnar'il loro Imperio, ſi diffamaſſero queſte decerie, della ſua piccola durata, per indurre altri ad aſpettar, che il pronoſtico ſi verifichi, ſenza venir'all'atto d'offenderlo, armata mano; Il che ſarebbe un ſottile, ma non impoſſibile ſtratagemma.* Ceci peut ſervir de ſuplément à la remarque E E de l'article *Mahomet*. Je decouvre tous les jours beaucoup de matiere pour la groſſir, & ce ſont ordinairement de lourdes bevuës. En voici un exemple. Un Pere de l'Oratoire raporte qu'à certains jours de l'année, les Turcs maudiſſent les Chretiens ſolennellement. Ils liſent dans leurs Moſquées une Prophetie qui porte que (*e*) la Monarchie Ottomane ſera detruite par les Francs après qu'elle aura duré dix ſiecles. Pendant cette lecture les femmes hurlent, & de leurs cheveux épars elles balient les autels. Ils s'imaginent que cette ceremonie detournera l'infortune qui les menace. Ce Pere de l'Oratoire ne dit point cela de ſon chef, mais ſur la foi d'un de ſes amis. *Vias Maſſilienſis Poëta* (*ſi mihi creditur*) *valdè bonus*, dit-il (*f*), *mihi olim cùm Maſſiliæ Rhetoricen profiterer multùm familiaris, in ſuis ad Sylvas* (*g*) *notis, morem refert Turcarum cùm illi Chriſtianos, quos perditè oderunt, ultrò ſtatis diebus deteſtantur. Habent, inquit ille, Turcæ inter ſuos faſtos prophetiam, per id tantum tempus, M. ſcilicet annos, Ottomanorum permanſurum, mox ſubvertendum à Francis. Legitur illa quotannis ſuis in Moſquetis, ut illius ominis terrore ultrò Chriſtianis adverſentur. Lugent interim ululantes fœminæ, ſparſiſque comis infanda verrunt altaria: ſicque huic malo fato procurare credunt, dum tam funeſto vaticinio perterrentur.*

(*d*) *Bonifatio Vannozzi, della ſupellettile de gli auvertimenti politici, volume primo, p.* 97. *edit. de Boulogne* 1609.

(*e*) *Ce n'eſt point de la Monarchie Ottomane, mais de la religion Mahometane que l'on fait courir cette prediction. Si elle regardoit les Ottomans, ils ſe preſſeroient un peu trop: leur Monarchie ſeroit bien loin de ſa deſtruction.*

(*f*) *Petrus Berthaldus, libro ſingulari de ara, c.* 15 *pag.* 181. 182. *edit. Nannetenſis* 1636.

(*g*) *Ce ſont les Silves de Stace, ſur leſquelles le Sieur Vias Poëte Provençal, loüé par Gaſſendi* in vita Peireskii, *a fait des notes.*

TOUCHET (Marie) Maitresse de Charles IX. Roi de France, étoit d'Orleans. Il n'est pas vrai comme tant d'Auteurs l'assûrent qu'elle fût (*A*) fille d'un Apotiquaire. Elle donna des ‡ enfans à Charles IX. & se maria en suite avec un homme de qualité. Je croi qu'elle ne l'épousa qu'après la (*B*) mort de ce Monarque. Elle eut deux filles legitimes qui marcherent sur ses traces; l'une fut concubine (*C*) de Henri IV. & l'autre du Marechal de Bassompierre. La

‡ *Voyez la remarque F.*

(*A*) *Qu'elle fût fille d'un Apotiquaire.*] Brantôme lui donne cette origine: je le citerai ci-dessous. Papyre Masson semble la faire d'une naissance encore plus basse, car on diroit qu'il la fait fille d'un Parfumeur, * *Amavit Mariam Tochetiam Aurelianensis* (*a*) *Unguentarii filiam.* D'autres disent qu'elle étoit fille d'un Notaire: mais il est certain qu'elle étoit de meilleure condition que cela, comme Mr. le Laboureur l'a montré. *Jean Touchet son pere*, dit-il, (*b*) *prenoit qualité de Sieur de Beauvais & du Quillart, Conseiller du Roy & Lieutenant particulier au Bailliage & siege Presidial d'Orleans. Il étoit fils de Pierre Touchet bourgeois d'Orleans, & petit fils de Jean Touchet Advocat & Conseiller à Orleans l'an* 1492. *qui avoit eu pour Pere Regnaut Touchet Marchand de la ville de Parthai en Beausse. Et tout ce qu'on pouvoit dire contre la naissance de cette Dame, c'est qu'elle avoit eu pour Mere Marie Mathy fille naturelle d'Orable Mathy, Flamand de nation, Medecin du Roy, qui pour parvenir à cette alliance donna par le contract de mariage deux mille écus, qui étoit une somme alors considerable.*

* *Papyr. Mass. in vita Caroli IX.*

(*a*) *Peut-être faut-il traduire ce mot par* Apotiquaire, *comme l'a traduit le Laboureur.*

(*b*) *Le Laboureur, Addit. aux Mem. de Casteln. t. 2. p. 656.*

Erreur sur la famille de Madame de la Valiere.

On tombe pour l'ordinaire dans deux sortes d'excés, à l'égard de ceux que la providence pousse fort au delà de leur condition. Les uns par des genealogies fabuleuses leur procurent des ancêtres de la premiere qualité; les autres les rabaissent à un état beaucoup plus vil que le veritable: soit pour procurer à la medisance & à l'envie quelque dedommagement, soit pour faire trouver plus merveilleux, & plus propre aux exclamations l'aggrandissement de leur fortune. L'Historien des Amours du Palais Royal n'a-t-il pas degradé de noblesse Mademoiselle de la Valiere, pour n'en faire qu'une petite Bourgeoise de Tours? Cependant (*c*) elle étoit d'une famille alliée à celle de Beauvau-le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province; & il y a cent ans plus ou moins qu'un Seigneur de la Valiere se maria avec une Demoiselle, qui avoit été Fille d'honneur de la Reine Louise femme de Henri III. ce qui sans doute ne seroit pas arrivé s'il n'eût pas été Gentilhomme. Nous ferons voir en son lieu qu'on a usé de pareilles medisances envers Albert de Gondi, premier Duc de Rets, & envers le Cardinal de Pellevé, le Connetable de Luynes, le Cardinal Mazarin, &c.

(*c*) *Mr. de Marolles, Abbé de Villeloin, Catal. de ses Ecrits, p.* 8.

(*B*) *Qu'elle ne l'épousa qu'après la mort de* Charles IX.] Mezerai a fort bien su que le pere de Marie Touchet étoit Lieutenant particulier au Presidial d'Orleans, mais je doute un peu de ce qu'il ajoûte, (*d*) que Charles IX. maria cette Maîtresse *à François Balzac d'Entragues Gouverneur d'Orleans.* Je passe sous silence que ce François de Balzac ne fut Gouverneur d'Orleans qu'en suite de plusieurs intrigues, qui firent perdre ce Gouvernement au Chancelier de Chiverni l'an 1588. (*e*) & qu'avant cela il n'en avoit que la Lieutenance; je dis seulement que son mariage avec Marie Touchet me paroît posterieur à la mort de Charles IX. & c'est tout ce que j'en puis dire aujourdhui, n'étant pas en lieu à pouvoir consulter les titres de la Maison, & n'ayant pu rassembler encore les livres qui me pourroient donner une entiere certitude. Mais considerant d'un côté ce que dit Papyre Masson, que le Roi Charles malade à la mort n'osant pas recommander lui-même sa Maîtresse à la Reine sa mere, la (*f*) lui fit recommander par l'entremise de Charles de Gondi; & de l'autre ce que dit Mr. le Laboureur, (*g*) *qu'il ne se faut pas etonner que* Marie Touchet *ait trouvé un si bon party* (*h*) *dans le vol qu'elle avoit pris à la Cour, où elle tint aussi bien son rang qu'aucune des Dames de la premiere condition:* considerant, dis-je, ces deux choses, je ne saurois croire qu'elle ait épousé le Seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX. car en ce cas-là, il n'eût pas été necessaire que ce Prince la fit recommander à Catherine de Medecis (un tel mari auroit été un assez bon protecteur) & l'on ne comprendroit pas pourquoi Mr. le Laboureur propose tant de raisons, de ne se pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, sans rien dire de la principale, qui auroit été les grands biens qu'un Roi vivant auroit faits à l'époux de sa Maitresse. Cet Auteur remarque que *c'étoit une femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté*, & que l'anagramme qu'on fit de son nom, *Marie Touchet, je charme tout*, étoit fort juste. Il dit aussi que Monsr. d'Entragues en devint si amoureux, qu'*on l'apella par derision* d'Entragues Touchet Duc d'Orleans, *dans le libelle intitulé* l'Edit du Roi (*i*) deguisé, *fait l'an* 1586. *contre certains petits gallands dits Bourbons, & aucuns mallautrus & ivrognes d'Allemagne.*

(*d*) *Mezerai, Abr. Chronolog. to. 5. p. 184.*

(*e*) *De Thou, Hist. l. 92.*

(*f*) *Brantome raporte la chose un peu autrement:* Etant à la mort, *dit-il*, il commanda à Mr. de la Tour de luy (*à sa Maîtresse*) faire ses recommandations, & n'en osa jamais *parler à la Reine sa mere.*

(*g*) *Le Laboureur ubi supra.*

(*h*) *Il avoit dit dans la p. 70. qu'elle ne le ceda point en adresse ni en ambition aux Duchesses d'Etampes & de Valentinois, & qu'elle tint si bien son rang, que toute la gloire & les artifices de la Reine Catherine ne démisoient point sa contenance.*

(*C*) *L'une fut concubine de Henri IV. & l'autre du Marechal de Bassompierre.*] Si le fait qu'on verra (*k*) bien-tôt est veritable, Henri IV. y a pu être attrapé; car il se pourroit bien faire que la jeune fille violée ne fut autre que la Demoiselle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce Prince le present de sa virginité. Le recit de ses ruses & de ses cajolleries se voit dans les Memoires de Sulli, & dans Mr. de Perefixe. Les cent mille écus que le Roi lui fit donner ne furent pas une pluye d'or capable de l'introduire au giron, & de terminer les chicaneries qu'elle faisoit du terrain. Il en falut enfin venir à la promesse de mariage, pour lever les traverses du pere & de la mere, que la fille faisoit intervenir à propos, & qu'elle declara insurmontables, si l'on n'amenoit ces bonnes gens à un point si delicat, en mettant par cette promesse leur conscience à couvert envers Dieu, & leur honneur envers le monde. La Belle fut si bien representer à son Amant, qu'*il ne devoit point* (*l*) *faire de difficulté de guerir leur fantaisie, puis qu'il ne s'agissoit que de lui donner un petit morceau de papier*, (*m*) *en échange de la chose la* plus

(*i*) *Par allusion au Duc de Guise.*

(*k*) *Dans la remarque D.*

(*l*) *Perefixe, Vie de Henri IV. sous l'an* 1600. *en quoi il se trompe d'un an, car ce fut l'été de* 1599 *que le Roi jouit d'elle. Voyez le Journal de Bassompierre, to. 1. pag.* 58.

(*m*) *Il faut savoir qu'elle promettoit au Roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'Official suffisant pour citer un tel Monarque, & qu'elle seroit* avec toutes les conditions qu'elle savoit bien être par lui desirées. *Memoir. de Sulli, t. 2. p. 247. & 248. édit. de Holl. 1652. in 12.*

La raison pourquoi elle poignarda un (*D*) Page, à ce que disent quelques Auteurs,

plus precieuse qu'elle eût au monde, qu'il s'engagea par écrit *à l'épouser dans un an, pourveu que dans ce tems-là elle luy fit un enfant mâle.* S'il faloit que l'avanture dont parle S. Romuald regardât cette Demoiselle, combien de frais & de poursuites, afin qu'un grand Roi pût joüir des restes d'un Page!

Mr. de Rosni qui étoit l'homme du monde le plus attaché aux veritables interêts de ce Prince, ne se contenta pas de dechirer la promesse de mariage, lors qu'elle lui fut montrée par le Roi; il tâcha encore de le guerir, en lui donnant plus de soupçons sur l'honnêteté de la fille, qu'il ne paroissoit en avoir. Il est vrai que ce Monarque avoit dit à ce Favori, qu'il (*a*) *travailloit à la conquête d'un pucelage, que peut-être il n'y trouveroit pas*; mais l'autre lui en parla d'une maniere beaucoup plus scabreuse. *S'il vous souvient bien*, lui dit-il, (*b*) *de ce que vous m'avez autrefois dit de cette fille & de son frere du tems de Madame la Duchesse, des langages que vous en teniez tout haut, & des commandemens que vous me fîtes faire à tout ce Bagage (car ainsi appelliez vous lors la maison & famille de Monsieur & Madame d'Antragues) de sortir de Paris, vous seriez un peu plus en doute que je ne vous voi de trouver la pie au nid.*

Quoi qu'il en soit nous aprenons de tout ceci, que cette Dame fut plus sensible à l'honneur par raport à ses filles, qu'elle ne l'avoit été par raport à elle-même. La punition (*c*) du Page, si elle est vraye, en est une preuve; car apparemment on ne se feroit pas portée à un homicide, si l'on eût été autrefois traitée de la sorte. Nous voyons de plus combien cette mere fit la conscientieuse, & combien elle se precautionna du côté du monde, quand il fut question de sa fille, ce qu'elle n'avoit point fait pour elle-même envers Charles IX. Mais on peut dire que ses soins ne lui reüssirent pas, & que comme elle avoit chassé de race par raport à sa (*d*) grand' mere, ses filles le firent aussi à son égard. L'une d'elles (*e*) procrea lignée naturelle à Henri IV. & l'autre en procrea au Marechal de Bassompierre. Il faut l'entendre lui-même sur ce chapitre. *Je m'en revins à Paris*, dit-il (*f*), *voir* (*g*) *ma Maîtresse qui étoit logée à la ruë de la Coutellerie, où j'avois une entrée secrette par laquelle j'entrois au troisiéme étage du logis, que sa mere n'avoit point loüé, & elle par un degré derobé de la Garderobbe me venoit trouver lors que sa mere étoit endormie.* Peu après il nous aprend une chose d'où l'on pourroit inferer, que Henri IV. n'eût pas fait conscience de joüir de deux sœurs, c'est qu'il avoit ce Prince pour rival. Il nous aprend une autre chose qui confirme la derniere remarque, que j'ai faite touchant Marie Touchet. *Pour nôtre malheur*, dit-il (*h*), *ils en advertirent la mere, laquelle y prenant garde de plus près, un matin voulant cracher & levant le rideau de son lit, elle vit celui de sa fille decouvert, & qu'elle n'y étoit pas. Elle se leva tout doucement, & vint dans sa Garderobbe, où elle trouva la porte de cet escalier derobé, qu'elle pensoit qui fût condamnée, ouverte. Ce qui la fit crier, & sa fille à sa voix à se lever en diligence & venir à elle. Moi cependant je fermai la porte, & m'en allai bien en peine de ce qui seroit arrivé de toute cette affaire, qui fut que sa mere la batit, qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette chambre du troisiéme étage où nous étions la nuit, & fut bien étonnée de la voir meublée de beaux meubles de Zamet avec des plaques & flambeaux d'argent. Alors tout nôtre commerce fut rompu, mais je me racommodai avec la mere par le moyen d'une Damoiselle nommée* (*i*) *d'Azi, chez laquelle je la vis & lui demandai tant de pardons, avec assûrance que nous n'avions point passé plus outre que le baiser, qu'elle feignit de le croire.* Il ne fut pas privé long tems du commerce de la fille, car au bout de quelques mois Madame d'Entragues étant allée à la Cour, il (*k*) dit *qu'il y passa bien son tems avec sa fille, & avec d'autres aussi.* La Demoiselle devint grosse quatre ans après, & ayant été chassée par sa mere *de* (*l*) *son logis, fit prier* son Galant *de lui donner une promesse de mariage pour appaiser sa mere, & lui offrit toutes les contrepromesses qu'il desireroit d'elle, & que ce qu'elle en desiroit étoit pour pouvoir accoucher en paix, & avec son aide.* Elle obtint ce qu'elle desiroit, & ne manqua pas à fournir la contrepromesse, tant elle étoit de bonne composition.

On fait un conte que je m'en vais raporter. Ce Marechal se promenant en carosse avec la Reine, un jour qu'il y avoit un grand nombre de carosses au Cours, il arriva que celui de la d'Entragues fut obligé de s'arrêter quelque tems proche de celui de la Reine, à cause de la foule. La Reine regardant le Marechal, *Voilà*, lui dit-elle, *Madame de Bassompierre.* Ce n'est que son nom de guerre, repondit-il, assez haut pour être entendu de son ancienne Maîtresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, dit celle-ci. *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit-il, & là-dessus les carosses recommencerent à marcher. Comme ce Marechal avoit eu une infinité de galanteries, je ne sai pas si cet autre conte de Mr. Menage regarde la même Maîtresse. „ (*m*) Le carosse de M. le Maréchal de Bassompierre s'étant accroché avec celui d'une Dame qu'il avoit aimée, & avec laquelle il avoit depensé beaucoup de bien, elle lui dit: Te voilà donc, Maréchal, dont j'ai tant tiré de plumes. Il est vray Madame, dit le Maréchal, mais ce n'est que de la queuë, & cela ne m'empêche pas de voler. „

(*D*) *Pourquoi elle poignarda un Page.*] Je repete ici sans y rien changer ce que je dis dans le projet de ce Dictionaire. Dom Pierre de St. Romuald donne dans la même Chronologie (*n*) que Mr. de Mezerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet, car il le place sous l'an 1572. Son Imprimeur a été un vrai bourreau de noms propres, à l'exemple de plusieurs de ses confreres. Le passage contient une action si particuliere, qu'il merite d'être raporté tout entier. *Ce fut* (*o*) *environ ce* (*p*) *tems que François de* (*q*) *Bassac Seigneur d'Entragues-Marcouste, Gouverneur d'Orleans, épousa en secondes nopces Marie Touchet fille d'un Apoticaire de cette ville, non moins belle d'esprit que de corps, de qui le Roi Charles IX. avoit eu un fils, depuis apellé le Comte d'Auvergne. On raporte d'elle un trait bien étrange & hardi qu'elle fit un jour à un Page de son mari, qui avoit violé dans le cabinet d'un jardin l'une de ses filles toute jeune & d'excellente beauté, par une passion insensée d'amour. C'est qu'elle le poignarda sur le champ, ôtant la vie à celui qui avoit ôté l'honneur à sa fille.* Je voudrois que ce bon Fueillant qui a ramassé tant

(*a*) *Memoires de Sulli ibid. p.* 248.

(*b*) *Ibid. p.* 250.

(*c*) *Voyez la remarque, D.*

(*d*) *Nous avons dit ci-dessus remarque A, que la mere de Marie Touchet étoit batarde.*

(*e*) *Catherine Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, morte en* 1633. *en sa* 54. *année, selon le P. Anselme; ce qui montreroit que Mr. de Perefixe lui devoit donner plus de* 18. *ans en* 1600.

(*f*) *Journal de sa Vie, to.* 1. *p.* 152.

(*g*) *Marie de Balzac, laquelle il ne nomme que d'Entragues, dont il eut l'Evêque de Xaintes decedé l'an* 1676.

(*h*) *Ubi supra, pag.* 157. *ad ann.* 1606.

(*i*) *C'est peut-être la même qu'il nomme d'Achy pag.* 173. *les noms propres étant fort brouillez dans ce Journal.*

(*k*) *Page* 261.

(*l*) *Page* 165.

(*m*) *Suite du Menagiana, pag.* 374. *edit. de Holl.*

(*n*) *Voyez la remarque F vers la fin.*

(*o*) *Pierre de St. Romuald, Abregé du* 3. *tome du Thresor chronol. & histor. pag. m.* 348. *ad ann.* 1572.

(*p*) *C'est-à-dire le massacre de la St. Barthelemi.*

(*q*) *Il faloit dire Balzac, Seigneur d'Entragues & de Marcoussis.*

teurs, est assez curieuse. Ce qu'elle dit en considerant le portrait (*E*) de la Princesse que Charles IX. devoit épouser, n'est pas indigne d'être su. Je dirai par occasion que ceux qui avancent que ce Prince n'aima point les (*F*) femmes,

tant de faits de toute nature, mais non pas sans être sujet à caution, nous eût apris d'où il a tiré celui-là; car sur sa parole toute seule je ne conseillerois pas de le croire.

(*E*) *En considerant le portrait de la Princesse.*] Elle eut bonne envie de posseder le cœur du Roi Charles au prejudice de l'épouse. Elle fut fort curieuse dans le tems qu'on traitoit le mariage du Roi avec Elizabeth d'Austriche, de bien examiner le portrait de cette Princesse, & l'*ayant bien contemplé, elle ne dit autre chose sinon, elle ne me fait point de peur, inferant par là,* (*a*) à ce que dit Brantome, *qu'elle presumoit tant de soi & de sa beauté que le Roi ne s'en sauroit passer.* Papyre Masson (*b*) pretend que lors qu'elle examina le portrait, & qu'elle dit là-dessus en riant, *je n'ai pas peur de cette Allemande*, la Reine étoit deja arrivée; mais il n'y a nulle apparence que Marie Touchet eût attendu jusques alors à voir le portrait de la Reine, & ainsi le narré de Brantome est plus vraisemblable, par raport à la circonstance du tems. Gabriele d'Etrée vit bien-tôt le portrait de l'Infante d'Espagne, & celui de Marie de Medicis, lors qu'on parloit de leur mariage avec Henri IV. On lui (*c*) fait dire qu'elle ne craignoit nullement la brune Espagnolle, mais bien la Florentine: nous tenons ce discours d'un (*d*) Historien qui pretend l'avoir ouï. *Il me souvient*, dit-il, *que le Roi m'ayant donné à garder les deux premiers tableaux qu'il eut de ces Princesses, il me permit de les montrer à la Duchesse, & prendre garde à ce qu'elle diroit, son propos fut,* je n'ai aucune crainte de cette noire, mais l'autre me mene jusques à la peur.

(*a*) *Vie de Charles IX.*

(*b*) Inspecta Isabellæ Reginæ, quæ recens in Galliam venerat, pictura, risisse dicitur, addito verbo, nihil me terret Germana.

(*c*) *Du Pleix, Hist. de Henri IV. p. 262.*

(*d*) *D'Aubigné, to. 3. p. 637.*

(*F*) *Que* Charles IX. *n'aima point les femmes n'y ont pas regardé.*] Les Historiens qui ont parlé le plus librement de ses mauvaises qualitez, remarquent qu'il ne fut pas fort dereglé à l'égard des femmes. On avoit tâché de le jetter dans cette debauche & dans celle du vin, *mais une fois s'étant aperçu que le vin lui avoit troublé la raison, jusqu'à lui faire commettre des violences, il s'en abstint tout le reste de sa vie, & pour les femmes, s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de sa mere, il les prit en aversion, & ne s'y attacha guere.* C'est ainsi que Mr. de (*e*) Mezerai s'exprime, sans s'arrêter aux regles du Grammairien Sophiste, qui (*f*) critiqua dans le fameux sonnet de Voiture un arrangement d'expressions, où la derniere disoit beaucoup moins que la premiere, *Je benis mon martyre, & content de mourir, Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.* Brantome temoigne (*g*) que ce Prince ne paroissoit pas au commencement fort sensible pour le sexe, & qu'il falut que les reproches des Dames mêmes l'animassent. *Je me souviens*, dit-il, *qu'en son plus verd âge de 17. à 18. ans, étant un jour fort persecuté d'un mal de dens, & les Medecins n'y pouvans apliquer aucun remede pour lui en ôter la douleur, il y eut une grande Dame de la Cour & qui lui apartenoit qui lui en fit une recepte, dont elle en avoit usé pour elle même, & s'en étoit très-bien trouvée, mais elle ne servit de rien à lui, & le lendemain comme elle lui eut demandé comment il s'en étoit trouvé, & qu'il lui eust repondu que nullement bien, elle lui repliqua,* je ne m'étonne pas Sire, car vous ne portez point d'affection & n'ajoutez foi à femmes, & faites plus de cas de la chasse & de vos chiens que de nous autres. *Dont lui dit-il,* avez vous cette opinion de moi, que j'aime plus l'exercice de la chasse que le vôtre, & pardieu si je me depite une fois je vous joindrai de si prés toutes vous autres de ma Cour, que je vous porterai par terre les unes après les autres. *Ce qu'il ne fit pas pourtant* DE TOUTES, *mais en entreprit aucunes plus par reputation que par lasciveté, & très-sobrement encore, & se mit à choisir une fille de très-bonne maison que je ne nommerai point pour sa maîtresse, qui étoit une fort belle, sage & honnête Damoiselle, qu'il servit avec tous les honneurs & respects qu'il étoit possible, & plus, disoit-il, pour façonner & entretenir sa grace que pour autre chose, n'étant rien, disoit-il, qui façonnoit mieux un jeune homme que l'amour logée en un beau & noble sujet. Et a toûjours aimé cette honnête Damoiselle jusques à la mort, bien qu'il eust sa femme la Reine Elizabeth, fort agreable & fort aimable Princesse. Il aima fort aussi Marie Jacossie, dite autrement* TOUCHET, *fille d'un Apoticaire d'Orleans très-excellente en beauté, de laquelle il eut Mr. le Grand Prieur, dit aujourdhui Mr. le Comte d'Auvergne.* Voilà de bon compte trois (*h*) Maîtresses outre la femme legitime; car on ne doit pas confondre celle dont Mr. de Mezerai dit que le Roi se trouva mal, avec celle que Brantome n'a pas voulu nommer, & que ce Prince aima jusques à sa mort. Quand donc on fait reflexion qu'il mourut avant l'âge de 24. ans accomplis, & après une longue maladie, & que l'Histoire (*i*) lui donne deux enfans naturels, on ne voit pas sur quoi peut être fondée l'aversion que Mr. de Mezerai lui prête. Que voudroit-il qu'on eût fait de plus? Il lui en faudroit bien pour apeller debauche la vie des gens. Mais il est vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui étoit alors à la Cour de France, on pourroit trouver dans Charles IX. quelque sorte de modicité par cet endroit-là. Cet Historien ne parle que d'un fils de Charles IX. & de Marie Touchet, & il remarque qu'il nâquit en 1572. & qu'il fut premierement Grand Prieur de France, puis Comte d'Auvergne & de Lauraguais, & après Duc d'Angoulesme (*k*) & Comte de Pontieu. Le P. Anselme ne s'accorde pas à cette chronologie, puis qu'il le fait naître au château du (*l*) Fayet en Dauphiné, près de Montmelian le 28. Avril 1573. Je ne saurois encore bien éclaircir à mon lecteur ce qui en est, ni pourquoi la Dame auroit été envoyée faire ses couches si loin de la Cour & de sa patrie. Ce n'étoit pas son premier-né; le rang du pere effaçoit la honte, & rien ne l'engageoit à se servir des mysteres qu'il faut employer quelquefois, lors que les choses n'ayant pas été dans l'ordre, un voyage paroît necessaire pour depaïser les gens, & pour mettre bas la charge à l'insu du monde.

(*e*) *Abregé Chron. to. 5. p. 183.*

(*f*) *Voyez les pieces qui sont à la fin du Socrate Chretien de Balzac.*

(*g*) *Vie de Charles IX.*

(*h*) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. raporte une lettre où il est dit que Charles IX. aimoit fort la femme du Sieur de la Tour. Voyez ci-dessous page 1180. lettre h.*

(*i*) *Le P. Anselme, Hist. Genealog. de France, p. 146. ne dit pas s'ils furent tous deux d'une même mere: mais Papyre Masson en marque deux de Marie Touchet.*

(*k*) *C'est de lui que sont descendus les derniers Ducs d'Angoulême. Il mourut à Paris le 24. Sept. 1650.*

Si ce que Brantome raconte sans le croire étoit veritable, on ne devroit point avoir trop bonne opinion des Memoires de Mr. de Mezerai, sur l'aversion qu'il attribuë à ce Prince. *Aucuns ont*

(*l*) *Hist. Genealog. p. 173.*

 voulu

mes, n'y ont pas regardé de près. On ne doit pas trouver étrange que je fasse des articles (G) pour des femmes comme celle-ci.

TOU-

voulu dire (c'est Brantome qui parle) *que durant sa maladie il s'échapa après la Reine sa femme, & s'y échauffa tant qu'il en abregea ses jours, ce qui a donné sujet de dire que Venus* (a) *l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay sceu croire, car il ne s'en parloit à la Cour parmi les bouches les plus dignes de foi, car j'y étois.*

PAPYRE Masson mal traduit par le Laboureur. Varillas critiqué.

Papyre Masson qui composa un abregé de la vie de Charles IX. un an après la mort de ce Prince, raporte un fait qui peut-être n'est pas plus vrai que celui-là, mais qui est du moins plus vraisemblable. Il dit (b) que le Roi pendant sa longue maladie alla voir une fois Marie Touchet sa Maîtresse, & qu'on soupçonne que pour s'être diverti avec elle à contretems, ou avec excés, il augmenta son mal, & hâta la fin de sa vie. Mr. le Laboureur (c) n'a pas bien rendu le Latin de cet Historien, car voici comment il le traduit, *Aussi le Roi l'ayant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tient-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'aprocher, ou pour avoir fait quelque excés son mal augmenta, & que cette visite hâta ses jours.* Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude ce qui n'est qu'un soupçon dans le Latin; mais il me semble qu'il n'y a gueres de lecteurs, qui par ces paroles *pour n'avoir pas été en état*, ne se figurent d'abord tout autre chose que ce que l'Historien a voulu dire; quelque accident semblable à celui que Mr. de (d) Rabutin a imité de Petrone. Mr. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. *Le Roi fut dangereusement malade*, dit-il, (e) *& ceux qui le connoissoient particulierement en disoient à l'oreille deux causes. La premiere étoit sa course precipitée de Paris à Orleans, pour voir la belle Marie Touchet sa Maîtresse, & la seconde, le poison qu'ils pretendoient lui avoir été donné par son Maître d'Hôtel* (f) *la Tour, frere puîné du Marechal de Rets & de l'Evêque de Paris. La vigueur extraordinaire de ce Prince sembla pourtant depuis avoir surmonté la force de son mal, & l'apprehension que la Tour conçut du bruit qui s'étoit repandu contre lui, le jetta dans une frenesie qui fut cause de sa mort peu de tems après.* Mr. Varillas ne cite que Papyre Masson.

C'est ce qui me donne lieu de faire quelques remarques; car I. l'Auteur auquel Mr. Varillas nous renvoye, ne dit pas que Charles IX. ait été obligé de faire une course à Orleans pour voir Marie Touchet; & il n'est guere apparent qu'elle se tint si peu à la portée du Roi, puis qu'elle étoit sa Maîtresse tambour batant, & qu'elle avoit dejà eu des enfans de lui. En II. lieu il est si faux que Masson impute cet empoisonnement à la Tour, qu'il le fait mourir au contraire d'une maladie, causée par la douleur d'avoir perdu avec Charles IX. les grands avancemens qu'il en attendoit. Je ne nie pas que la Tour n'ait été accusé de ce mauvais coup par d'autres gens; mais il faloit donc nous renvoyer ailleurs qu'à l'éloge de Papyre Masson. Mr. le Laboureur a inseré dans ses Additions (g) aux Memoires de Castelnau une lettre (h) satyrique, où l'on reproche à Catherine de Medicis d'avoir fait empoisonner Charles IX. par le Sieur de la Tour, & puis celui-ci par un autre. *Vôtre Majesté fit si bien*, dit l'Auteur de cette lettre, *qu'elle gagna le feu Sieur de la Tour, lui faisant entendre ou autre pour vous que le feu Roi vôtre fils étoit en volonté de le faire mourir, afin que plus aisément il jouît de sa femme; ce que ledit la Tour crut facilement, d'autant qu'il savoit bien que ledit feu Roi aimoit fort sa femme, & facilement accorda de donner la poison à sadite Majesté, &c.* En III. lieu on ne sauroit deviner par les paroles de Mr. Varillas, si la Tour mourut avant ou après le Roi, & l'on en concluroit plûtôt que ce fût avant qu'après; neanmoins il ne mourut qu'après ce Prince, soit de regret, soit de poison, soit de peur, ou autrement.

Voici une chose qui ne fait pas deshonneur à Charles IX. (i) *S'allant un jour promener aux Tuilleries, voyant une femme (quoy que belle en perfection) toute nue passer la riviere à nage depuis le Louvre jusqu'au faux-bourg saint Germain, il s'arresta pour la voir: mais pendant qu'il estoit attaché par les yeux, comme le reste de la Cour, elle avec un plongeon se desroba de sa veuë, en fin estant revenue sur l'eau, & puis ressortie en terre aussi viste qu'un esclair, elle commença à tordre ses cheveux, & faire ce que dit Antipater de Venus:*

Voy n'agueres Venus hors de la mer sortant,
Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant
Ses moettes cheveux, elle faict de sa tresse
Humide l'espraignant, sortir l'escume espaisse.

Puis se retira emportant quand & soy les yeux & les cœurs de tout le monde. Mais neantmoins avec tout cela, encore que l'action semblast estre plaisante en soy, si est-ce que le Roy la trouva si estrange & nouvelle, qu'on ne luy en ouit jamais dire un seul mot de louänge, bien qu'il entendist la pluspart de sa suitte, voire les plus retenus, dire tout haut plusieurs paroles d'admiration.

(G) *Que je fasse des articles pour des femmes comme celle-ci.*] Le commencement de cet article dans mon Projet contient ces paroles. „ Les „ Dictionaires ne devroient pas oublier les per„ sonnes de cette categorie: la figure qu'elles „ font dans le monde est assez relevée pour cela, „ & ce feroit sans doute un livre tout-à-fait cu„ rieux, que celui que feu Mr. Colomiés avoit pro„ mis, (k) & qu'il vouloit intituler, *Cupidon sur* „ *le trône, ou l'histoire des amours de nos Rois de*„ *puis Dagobert.* „ Depuis l'impression du Projet il a paru un Ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomiés ne vouloit faire, car on commence par Pharamond. J'aimerois mieux l'Ouvrage de Colomiés que celui-ci. Cet Auteur n'auroit rien dit qu'il n'eût tiré de quelque livre, il auroit consulté des livres rares, & cité toûjours ses temoins. Mais l'anonyme qui nous a donné l'histoire des galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à Louïs XIV. ne cite personne, & ne nous rassûre point contre les soupçons de Roman. La 1. édition

valoit

(a) *Il fait allusion aux deux vers qu'il avoit rapportez pour le tombeau de ce Roi:* Pour aimer trop Diane & Cytherée aussi, L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

(b) Sane Rex ipse inter moras longissimi morbi semel ad eam divertit, suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coitu & acceleratum vitæ finem.

(c) *Addit. à Castelnau to. 2. p. 879.*

(d) *Dans l'Histoire amoureuse des Gaules. Ovide decrit au long un semblable accident.* Amor. lib. 3. eleg. 7.

(e) *Vie de Charles IX. to. 2. p. 365. édit. de Holl. 1684.*

(f) *Brantome le fait Maître de la Garderobe: Papyre Masson le nomme* Carolum Gondium, Cubicularium. *Le Journal de Henri III. le fait Maître de la Garderobe, & met sa mort au 15. Juin 1574. & l'attribuë à une autre cause.*

(g) *Tome 2. p. 462.*

(h) *Cette lettre est datée de Lausanne le 3 mois de la 4. année après la trahison,* (c'est-à-dire, après la S. Barthelemi) *& est signée* Grandchamp, *qui étoit un Gentilhomme de Nivernois, qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, & engagé dans les intrigues de la Mole & de Connas.*

(i) *Pierre de Lancre, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, Tableau de l'inconstance & instabilité de toutes choses, fol. 52. verso.*

(k) *Colomiés, Gallia Orient. p. 67.*

TOULOUSE, ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes,* & des plus anciennes de l'Occident, & le Siege du second Parlement du Royaume, meriteroit un fort long article; mais comme Mr. Moreri, & l'Auteur du suplément, en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les Consuls de cette ville portent le nom de Capitouls, & qu'ils aquierent la Noblesse par cette charge. Mr. de la Faille publia une très-belle Dissertation sur ce sujet, au tems † qu'on recherchoit les faux Nobles. Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales ‡ de Toulouse que cet illustre Ecrivain a composées. Cette ville qui a été toûjours ⸸ feconde en habiles gens, & qui l'est encore autant β que jamais, meritoit bien l'érection qu'on y (*Z*) a faite d'une Academie de beaux Esprits.

TRAPPE (L'Abbaïe de la) située dans un lieu (*A*) fort solitaire, sur les frontieres du Perche au Diocese de Seez, est devenuë fort fameuse depuis que Mr. l'Abbé de Rancé l'a reformée. Il la tenoit en commende depuis plus de 25. ans, lors qu'en 1662. il γ moyenna un Concordat, *en vertu duquel les Religieux de l'étroite observance entrerent dans le Monastere, & en prirent possession.* Pour *leur donner encore plus de moyen de s'y établir*, il *leur ceda la terre de Nuisement dont il jouïssoit comme Abbé Commendataire.* L'année suivante il obtint du Roi *la δ permission de tenir cette Abbaye en Regle. Il prit l'habit Regulier, & fut admis au noviciat dans le Monastere de Nôtre Dame de* Per-

* Vous en pouvez voir le precis dans l'Ouvrage in 4. de Mr. Gilles de la Roque sur la Noblesse.

† C'est-à-dire environ l'an 1666.

‡ Mr. de Beauval a parlé du 1. volume de ces Annales, mois de Sept. 1688. p. 3. & suiv. Voyez aussi le Journal des Savans du 19. d'Avril 1688.

⸸ Voyez Balzac à la derniere page des Oeuvres diverses, & Sorberiana au mot Toulouse.

β Le Theatre de Paris, & l'Academie Françoise en peuvent rendre temoignage.

γ Description de l'Abbaye de la Trappe pag. 13. 14. édit. de Paris 1682. C'est une lettre de Mr. Felibien à la Duchesse de Liancour, comme on l'aprend dans le Journal des Savans du 28. Novembre 1695. p. m. 699.

δ Felibien ibid. pag. 15. 16.

valoit mieux que les suivantes: elle étoit plus simple & moins chargée, elle avoit plus l'air d'une histoire. Je m'avisai un jour de la loüer par cet endroit-là, devant le Libraire qui l'avoit donnée au public. Il me repondit sincerement qu'on avoit trouvé par le debit, que c'étoit le principal foible de l'Ouvrage, & qu'on y alloit remedier dans la 2. édition. Le public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'intrigues, & d'avantures merveilleuses dans cette piece, nous y en ferons mettre pour contenter les lecteurs. Depuis cet aveu je me defie de cet Ouvrage beaucoup plus que je ne faisois. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet que j'ai refutées, ou que je n'ai pas raportées, n'étant pas fort assûré qu'elles ne soient pas de l'invention de l'Auteur. C'est ce que je juge de la douzaine (*a*) de coupeurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le Roi pût voir le billet d'amour que sa Maîtresse avoit reçu d'un autre galant, frere de l'Evêque de Valence.

(*Z*) *L'érection qu'on y a faite d'une Academie de beaux Esprits.*] Monsieur de Basville (*b*) qui dans les Provinces de son Intendance s'est montré si digne d'avoir eu pour pere l'illustre premier President de Lamoignon, pendant que Monsieur l'Avocat General son frere se montre si digne du même honneur dans le Parlement de Paris, s'est fort employé à ce nouvel établissement. Il resolut (*c*) *de changer les jeux Floraux de Toulouse en une Academie de belles lettres.* La Compagnie des jeux Floraux s'allarma de ce dessein, & fit publier des memoires qui tendoient à interesser la ville à laisser les choses comme elles étoient. On refuta ces memoires; (*d*) on montra l'inutilité de ces jeux, *& la necessité qu'il y avoit d'établir dans Toulouse une Academie de belles lettres*, afin que les *heureux genies que* cette ville *produit*, *eussent les moyens de se perfectioner dans l'éloquence.* On soutint qu'elle *ne manqueroit pas de fournir quantité de sujets capables* d'imiter les Academiciens des autres villes du Royaume, & *on fit une longuë liste d'excellens esprits sortis de Toulouse.* Pour savoir si ces raisons furent efficaces, on n'a qu'à lire cet extrait de Mr. Cousin, Auteur du Journal des Savans. „ (*e*) Les Jeux Floraux de Toulouse ont esté enfin érigez en Academie, & les „ letres en ont esté sellées sur la fin de l'année „ derniere. Cette Compagnië est composée de „ trente-cinq personnes les plus distinguées par „ leur merite & par leur sçavoir. Ils distribueront chaque année des prix, ausquels sera employé le fonds des jeux, qui estoit considerable. „

(*A*) *Dans un lieu fort solitaire.*] „ (*f*) Cette „ Abbaye est située dans un grand valon, & la „ forest, & les colines qui l'environnent, sont „ disposées de telle sorte, qu'elles semblent la „ vouloir cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plants d'arbres fruitiers, des pasturages, & neuf estangs „ qui sont autour de l'Abbaye, & qui en rendent „ les aproches si difficiles, qu'il est mesme malaisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Il y „ avoit autrefois un chemin pour aller de Mortagne à Paris, qui passoit derriere les murs du „ jardin; mais quoy qu'il fust dans le bois, & à „ plus de cinq cens pas de la closture, & qu'on „ ne pût le pousser plus loin, sans beaucoup de „ dépense, Monsieur l'Abbé neantmoins l'a fait „ changer, afin que les environs de leur Monastere soient moins frequentez. Aussi n'y a-t'il „ rien de plus solitaire que ce desert: car encore „ qu'il y ait plusieurs Villes & Bourgades à trois „ lieuës à l'entour, il semble pourtant qu'on soit „ dans une terre estrangere, & dans un autre „ pays. Le silence regne par tout; si l'on entend du bruit ce n'est que le bruit des arbres, „ lors qu'ils sont agitez des vents; & celuy de „ quelques ruisseaux qui coulent parmy des cailloux. Au sortir de la Forest du Perche, lors „ qu'on vient du costé du Midy, on découvre „ cette Abbaye; & bien qu'il semble qu'on en „ soit fort proche, on chemine neantmoins prés „ d'une lieuë, avant que d'y arriver; mais enfin „ aprés avoir descendu la montagne, traversé „ des bruyeres, & marché quelque temps entre „ des hayes, & par des chemins couverts, on „ arrive à la premiere Cour, où loge le Receveur, & qui est separée de celle des Religieux „ par une forte palissade de pieux & d'espines, „ que Monsieur l'Abbé a fait faire depuis qu'il „ s'y est retiré. „

(*a*) Voyez les intrigues galantes de la Cour de France, to. 1. pag. 234. edit. de Holl. 1695.

(*b*) Intendant de Languedoc.

(*c*) Voyez le Journal des Savans du 14. de Sept. 1693. p. 666. édit. de Holl.

(*d*) Ibid. p. 668.

(*e*) Journal des Savans du 7. Fevrier 1695. pag. 108. édit. de Holl. On marque que c'est l'extrait d'une lettre écrite de Montauban le 12. Decembre 1695. Il y là une faute d'impression, 1695. pour 1694. & notez que ces paroles l'année derniere, se raportent non pas à la date de la lettre, mais à celle du Journal.

(*f*) Felibien, Description de l'Abbaye de la Trappe, p. 6 & suiv imprimée à Paris l'an 1671. & pour la 2. fois l'an 1682.

Perseigne de l'étroite observance de Citeaux le 13. de Juin 1663. étant pour lors âgé de 37. ans cinq mois. . . . . Le 26. de Juin β ensuivant ayant reçu les expeditions de Cour de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe, il fit profession dans celle de Perseigne. . . . Le 3. Juillet γ ensuivant il reçut la benediction Abbatiale δ. . . . dans le Monastere de St. Martin de Seez, & il se rendit dans son Abbaye le 14. jour du même mois. Il a tant fait par l'éloquence qui lui est naturelle, & par son exemple, que ses Religieux se sont soumis aux anciennes austeritez de la Regle. *Il ζ n'y eut point de Religieux qui ne voulût imiter son Abbé, & comme lui s'abstenir de boire du vin, de manger des œufs & du poisson, & ajoûter à cela le travail des mains l'espace de trois heures par chaque jour.* Cette Abbaye étoit (*B*) tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an 1140.

TRISTAN L'HERMITE (LOUÏS) fut l'instrument des vangeances & des cruautez de Louïs XI. Il étoit Prevôt des Marechaux, ou selon d'autres, Grand Prevôt de l'Hôtel. „ Il λ devint si execrable à tous les gens de bien, qu'ils „ n'osoient le nommer. . . . Il ne se contentoit pas d'obeïr quand on lui commandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été convaincus d'aucun crime; mais „ de plus il le faisoit avec une precipitation, qui n'auroit point été excusable dans „ les personnes les plus barbares. Il arrivoit de là qu'il prenoit quelquefois les „ innocens pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute quil avoit commise „ en se meprenant, il faloit qu'il tuât deux personnes pour une. „

TRISTAN L'HERMITE (FRANÇOIS) l'un des bons Poëtes du XVII. siecle, étoit né au chateau de Souliers dans la Province de la Marche. Sa Tragedie de Mariamne passa pour une excellente piece μ. Il fut reçu à l'Academie Françoise à la place de Mr. Colomby environ l'an 1649.

TRISTAN DE SAINT AMANT (JEAN) Antiquaire & Medailliste, au XVII. siecle, Auteur de trois volumes *in folio*, intitulez ξ *Commentaires historiques*, étoit fils de * Charles Tristan Auditeur des comptes à Paris. Le P. Sirmond & lui écrivirent l'un contre l'autre †.

TULLIE, fille de Ciceron, paroit si souvent dans les lettres de ce grand homme, qu'elle merite qu'on recherche son histoire. Elle nâquit le 5. d'Août ‡, mais on ne fait pas en quelle année. De fort habiles gens ⊥ ont cru qu'elle épousa son premier mari l'an 689. Il s'apelloit (*A*) Caius Pison. C'étoit un fort honnête homme, qui s'interessa (*B*) aux affaires de son beau-pere avec le dernier

β *Felibien, ub. supra, p. 19.*

γ *Ibid. pag. 20.*

δ *Par les mains de Messire Patrice Plunquet, Evêque d'Arda en Hibernie.*

ζ *Ibid. p. 22.*

λ *Varillas, Hist. de Louis XI. liv. 10. p. 331. édit. de Holl.*

μ *Voyez Mr Baillet Jugemens sur les Poëtes, vol. 4. n. 1488. & l'Hist. de l'Academie Françoise p. m. 359. où l'on voit la liste de ses Ouvrages.*

ξ *Voyez le jugement qu'en a porté Mr. Spanheim,* De usu & præst. numism. p. 774. & epist. 3. ad Morellium pag. 148.

* *Voyez le Journ. des Savans du 22. Août 1689. pag. 584. édit. de Holl.*

† *Voyez les Anti de Mr. Baillet tom. 2. p. 264.*

‡ *Cicero, Orat. pro Sextio, & epist. 1. l. 4. ad Attic.*

⊥ *Voyez la remarque A.*

(*B*) *Tombée dans un grand relachement. Elle fut fondée.*] Je me sers encore des expressions de l'Auteur qui m'a fourni la remarque precedente. „ (*a*) L'Abbaye de Nostre Dame de la „ Maison - Dieu de la Trappe, (car c'est ainsi „ qu'elle se nomme) fut fondée par Rotrou, „ Comte du Perche, l'an 1140. & consacrée „ sous le nom de la sainte Vierge l'an 1214. par „ Robert Archevesque de Roüen, Raoul Evesque d'Evreux, & Sylvestre Evesque de Séez. „ Elle se ressentoit depuis un tres-long temps de „ la decadence de l'Ordre de Cisteaux, & estoit „ tombée dans le déreglement où tout le monde „ sçait que se trouvent encore plusieurs Monasteres de cét Ordre qui sont demeurez dans le relaschement introduit depuis 200. & qui n'ont „ point embrassé l'observance estroite de la Regle rétablie en France par feu Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault, lors que Messire „ Armand Jean Bouthillier de Rancé, Docteur „ en Theologie, premier Aumosnier de feu „ Monsieur le Duc d'Orleans & Abbé Commendataire de cette Abbaye, depuis plus de „ 25. ans, porta par ses soins & ses frequentes „ exortations, les Religieux de cette Abbaye à „ consentir, & demander eux mesmes qu'elle „ fust mise entre les mains des Peres de l'estroite „ Observance de Cisteaux, pour y restablir la „ premiere, & veritable pratique de la Regle. „ Monsieur l'Abbé de Barbarie de l'estroite Observance, & Visiteur de la Province, s'y „ estant transporté à la priere de Monsieur l'Abbé „ de Rancé avec commission de Monsieur l'Abbé „ de Prieres, Vicaire General, passa un Concordat avec Monsieur l'Abbé, & les Anciens „ Religieux de la Trappe le 17. Aoust 1662. qui „ fut ensuite homologué au Parlement de Paris „ le 16. Février 1663. En vertu duquel les Religieux de l'estroite Observance, entrerent dans „ le Monastere, & en prirent possession.

(*A*) *Il s'apelloit Caius Pison.*] On n'en peut douter après ces paroles: *Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.* C'est ainsi que Ciceron a fini la 3. lettre du 1. livre à Atticus. On veut (*b*) qu'il l'ait écrite sous le Consulat de Lucius Julius Cesar, & de Caïus Martius Figulus l'an 689. mais on n'en donne nulle raison, & je n'ai rien trouvé dans cette lettre qui signifie cela. Casaubon (*c*) la croit écrite avant l'année 686. & que Tullie n'avoit tout au plus que 12. ans lors qu'elle fut mariée à Pison.

(*B*) *Qui s'interessa aux affaires de son beau-pere.*] Ciceron ne s'en pouvoit assez louër. *Vexabatur*, dit-il (*d*) *uxor mea : liberi ad necem quærebantur : gener & Piso gener à Pisonis Consulis pedibus supplex rejiciebatur.* Dans l'une (*e*) de ses harangues il parle ainsi. *Alter fuit propugnator mearum fortunarum & defensor assiduus, summa virtute & pietate C. Piso gener, qui minas inimicorum meorum, qui inimicitias affinis mei propinqui*

(*a*) *Felibien ibid. p. 11. & suiv.*

(*b*) *Corradus in Quæstura, p. m. 83. & après lui Sagittarius in Vita Tulliæ, n. 5. & 11.*

(*c*) *Voyez le Ciceron de Gravius epist. ad Attic. to. 1. p. 33. & au Commentaire de Manuce p. 18.*

(*d*) *Orat. pro Sextio.*

(*e*) *Post reditum in Senatu.* Voyez aussi *sa harangue* Post reditum ad Quirites.

nier empressement, & qui ne manquoit ni d'esprit ni d'éloquence. On croit qu'il mourut pendant l'exil de Ciceron, c'est-à-dire l'an 696. Tullie se remaria à (*C*) Furius Crassipes l'année suivante. On ne sait comment elle fut separée de ce mari; si ce fut parce qu'il mourut, ou parce qu'il la repudia: on sait seulement qu'en 703. elle épousa Publius Cornelius Dolabella. Ce troisiéme mariage se fit en l'absence de Ciceron, qui étoit alors Gouverneur de Cilicie. Les amis qu'il pria de s'informer (*D*) si Dolabella avoit du bien, s'aquitterent mal de la commission; & il se repentit en suite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvoient les affaires de Dolabella. Elles n'alloient gueres bien; c'étoit un jeune homme qui s'étoit (*E*) mal comporté; mais il sut si bien (*F*) cajoler la mere * & la fille, qu'elles

* *Je veux dire Terentia femme de Ciceron, & Tullie leur fille.*

pinqui sui Consulis, qui Pontum & Bithyniam Quæstor pro mea salute neglexit. Il y a de semblables passages dans ses lettres. Voyez l'éloge qu'il lui donne par raport à l'éloquence & à la vertu dans son Traité *de claris oratoribus* (*a*).

(C) *Se remaria à Furius Crassipes l'année suivante.*] Voyez les lettres de Ciceron à son frere, livre second, lettre 4. & 7. Louïs Vives a (*b*) reduit à un ces 2. gendres de Ciceron: il a supposé que Tullie ne se maria que deux fois, la premiere avec Pison Frugi Crassipes, la seconde avec Cornelius Dolabella, & qu'elle mourut en couche chez ce dernier. Nous refuterons cela ci-dessous (*c*).

(D) *De s'informer si Dolabella avoit du bien.*] Je ne donne ceci que comme une conjecture que j'emprunte du docte Manuce: elle est très-vraisemblable, & fondée sur quelques paroles de Ciceron. Voici ce qu'il écrivit à Atticus (*d*). *Tullia mea venit ad me pridie Idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modò eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea.* Nous allons voir comment ces deux derniers mots ont été paraphrasez par Manuce. *Mea enim negligentia factum est, ut Dolabellæ nuberet: quem ego probare generum non debui, nisi prius omnia perscrutatus, non solum quod ad mores, sed etiam quod ad facultates attineret, quod si fecissem, ejus ære alieno perspecto, nunquam passus essem, ut homini in tanta rei domesticæ difficultate constituto filia mea collocaretur, sed commisi, ut me absente res per amicos ageretur, quibus in Ciciliam proficiscens ita* (*e*) *mandavi, ut, quoniam ego tam longe abfuturus eram, de Tulliæ meæ matrimonio agerent ipsi quod probassent. in quo meam negligentiam agnosco, tantam enim rem aliis committere non debui, sed in reditum meum integram reservare.* L'Auteur confirme sa paraphrase en cette maniere. *Cur autem hoc à Cicerone putem significari, facit epistola ad Terentiam his verbis scripta:* Tullia nostra venit ad me pridie idus Jun. cujus summa virtute & singulari humanitate graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas ac dignitas postulabat. *Dixit autem*, Tale ingenium in tam misera fortuna versari, *hoc sensu; quod Tullia virum haberet tam perditum, tam flagitiosum, tam multa in tribunatu nefarie molientem: siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maxime debitorum causa, è quibus ipse unus erat* (*f*).

(*a*) *Pag. m.* 398.

(*b*) *In August. de Civit. Dei, l.* 19. *c.* 4.

(*c*) *Dans la remarque N.*

(*d*) *Epist.* 17. *l.* 11.

(*e*) *Cela paroit par ces paroles de Ciceron:* In quo unum vereor ne tu parum perspicias ea quæ gesta sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut cum tam longe abfuturus essem ad me ne referrent, agerent quod probassent. *Epist.* 12. *l.* 3. *ad familiares*, où il s'excuse du mariage de Tullie avec Dolabella l'accusateur d'Appius auquel il écrit.

(*f*) *Manuce cite ici Dion.*

(E) *C'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté.*] Cœlius le fit entendre adroitement à Ciceron, lors qu'il le felicita sur ce mariage: je raporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on feroit aujourdui en pareil cas. On excuseroit le passé sur la jeunesse, & si on n'osoit pas assûrer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on diroit que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent pere, acheveroit la guerison. (*g*) *Gratulor tibi affinitate viri medius fidius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Cetera porro quibus adhuc ille sibi parum utilis fuit; & ætate jam sunt decursa, & consuetudine atque autoritate tua & pudore Tulliæ, si qua restabunt, confido celeriter sublatum iri. Non est enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id quod melius sit intelligendum.* Remarquez bien ce que Cœlius observe, que l'âge avoit dejà fait passer les mauvaises dispositions de Dolabella. Cela me feroit croire qu'Appien n'a pas eu raison de dire (*h*) que lors que Cesar fut tué, Dolabella n'avoit que 25. ans. Il n'en auroit donc eu que 18. ou 19. lors qu'il épousa Tullie. Peut-on assurer de cet âge-là qu'il a fait passer le cours des mauvaises qualitez de la jeunesse? Mais voici d'autres difficultez contre Appien. Les Commentateurs de Ciceron veulent qu'il aplique à Dolabella ces paroles-ci. *Illud vero mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi, ut tuis inimicitiis suscipiendis oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum: præsertim cum tu omnibus vel ornamentis vel præsidiis redundares, illi (ut levissime dicam) multa deessent. cujus sermo stultus & puerilis erat jam antea ad me a M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus: de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem quam novam conciliassem.* Ciceron écrivit cela lors qu'il étoit en Cilicie l'an 703. & avant que Dolabella fût son gendre. La lettre où sont ces paroles fut écrite à (*i*) une personne que Dolabella avoit accusée. Il ne semble donc pas qu'on puisse les apliquer qu'à Dolabella. Or ce seroit une chose bien singuliere, qu'avant l'âge de 18. ans un homme se fût vu deux fois devant la Justice pour des procés criminels. Je voi d'ailleurs que Tullie ne fut point la premiere femme de Dolabella. Il en avoit une (*k*) qui le quitta pendant qu'il étoit l'accusateur d'Appius.

(F) *Si bien cajoler la mere & la fille.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Ciceron à Atticus. *Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris*

(*g*) *Voyez l'épitre* 13. *du* 8. *livre de Ciceron ad familiares.*

(*h*) *Appian. lib.* 4. *de Bello civil.*

(*i*) *A Appius Pulcher. Cette lettre est la* 10. *du* 3. *livre ad familiares.*

(*k*) Inter postulationem & nominis delationem uxor à Dolabella discessit. *Epist.* 6. *l.* 8. *Cicer. ad familiares.*

(*l*) *Epist.* 6. *lib.* 6.

 ejus

qu'elles fermerent les yeux sur ses debauches, & le regarderent comme un bon party. Il causa mille chagrins (*G*) à son beau-pere, par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il étoit Tribun du peuple. Il vouloit établir une loi très-prejudiciable aux creanciers; car il pretendoit que les debiteurs ne pourroient être contraints ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens au payement de leurs dettes. Il falut que Marc Antoine * fit entrer des troupes dans la ville, qui chargerent les fauteurs de Dolabella, & (*H*) en tuerent 800. La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari; & il ne faut point douter que le voyage (*I*) qu'elle fit à Brundusium pour s'aboucher avec son pere, n'eût entre autres motifs la necessité de le consulter sur ce qu'elle avoit à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce (*K*) avec lui, & neanmoins Ciceron

* *Il étoit alors General de la Cavalerie sous la 2. Dictature de Jules Cesar, l'année d'après la bataille de Pharsale.*

ejus socer. id quidem, inquis, dii approbent. ita velim: teque ita cupere certo scio. sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram; qui Romam venerunt factis sponsalibus. sed hoc spero melius. mulieres quidem valde intelligo delectari OBSEQUIO ET COMITATE *adolescentis, cætera non ἐξακανθίζειν.* Terentia & Tullie étoient si charmées des complaisances & de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnoient ses defauts, & n'alloient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourdui comme cela. Qu'un jeune debauché se rende agreable par ses manieres, & qu'il fasse le Chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des meres & des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. *Prenons-le, car il plaît à nos yeux.* Voila sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre Galant de Tullie: il ne faut point le nommer Titus Neron, mais Tiberius Neron. C'est lui aparemment qui fut mari de Livie, & pere de l'Empereur Tibere. Selon (*a*) quelques-uns Dolabella sut tellement toucher le cœur de Tullie par ses caresses, & par ses honnêtetez, qu'elle compta pour très-peu de chose de le voir petit comme un nain: car c'est à lui qu'ils apliquent le bon mot de Ciceron, *qui est ce qui a attaché mon gendre à son épée.* Leur conjecture peut tirer quelque secours, de ce que Macrobe (*b*) nomme Lentulus le gendre qui fut raillé de la sorte. Ce surnom peut mieux convenir à Dolabella qu'à Pison & à Furius, car les Lentulus étoient une branche de la Maison Cornelia, & peut-être que les Dolabella étoient de la branche des Lentulus. Voyez ci dessous un passage d'Asconius Pedianus.

(*a*) Adeo placuit Tulliæ novi sponsi comitas, ut minori ejus statura non offenderetur. Notus est Ciceronis jocus, *Quis generum meum alligavit gladio?* Caspar Sagittarius, in Vita Tulliæ, n. 30.

(*b*) M. Cicero cum Lentulum generum suum exiguæ naturæ hominem longo gladio accinctum vidisset, *Quis*, inquit, *generum meum ad gladium alligavit?* Macrob. Saturnal. l. 2. c. 3.

(G) *Il causa mille chagrins à* Ciceron.] Pour ne pas repeter ce que j'ai dit dans l'article de Dolabella, touchant les nouvelles Tables qu'il proposa en faveur des gens endettez, je me contente de raporter une ou deux preuves du chagrin de son beau-pere. *O dii!* s'écrie-t-il dans une (*c*) lettre à Atticus, *generum ne nostrum potissimum, ut hoc, vel tabulas novas. Quod me audis*, dit-il dans une autre (*d*) lettre, *fractiorem esse animo, quid putas, cum videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones?*

(*c*) *La 23. du 11. livre.*

(*d*) *La 12. du même livre.*

(H) *Et en tuerent* 800.] Nous verrions le detail de cette action, si Tite Live étoit venu jusqu'à nous en son entier, car voici ce que l'on trouve dans le sommaire de son 113. livre. *Quum seditiones Romæ à P. Dolabella tribuno plebis legem ferente de novis tabulis excitatæ essent, & ex ea caussa plebs tumultuaretur, inductis à M. Antonio Magistro equitum in urbem militibus octingenti è plebe cæsi sunt.* Tous les Historiens nous parlent de l'état où étoit alors la ville comme d'un état affreux. Il est vrai que les habitans de Rome étoient si accoutumez à voir repandre le sang dans les ruës, & dans les assemblées du peuple par l'animosité des factions contraires, qu'ils s'étonnoient moins aisément que l'on ne feroit aujourdui, de voir leur ville remplie de corps de garde toûjours prets à s'entre-charger.

(I) *Le voyage qu'elle fit à Brundusium.*] L'état miserable qu'elle exposa à son pere le combla de deplaisir; de sorte que cette entrevuë qui dans une autre occasion auroit causé à ce tendre pere un contentement infini, ne servit qu'à l'affliger mortellement: on le conoîtra par ces paroles. (*e*) *Tullia mea venit ad me pridie Idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modò eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea.* Il la renvoya bien-tôt au logis, sa presence ne pouvant diminuer leur commune desolation, *Tulliam autem non videbam esse caussam cur diutius mecum tanto in communi mœrore retinerem: itaque matri eam, cum primum per ipsam liceret, eram remissurus.* C'est ce qu'il mande à son ami dans la même lettre.

(*e*) *Epist. 17. lib. 11. ad Atticum. Joignez à ce passage celui-ci tiré d'une lettre de Ciceron à Terentia sa femme:* Tullia nostra venit ad me pridie Idus Junii: cujus summa virtute, & singulari humanitate, graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas, ac dignitas postulabat. *Epist. 11. lib. 14. ad familiar.*

(K) *Elle fit divorce avec lui.*] On n'en peut douter après la remarque de Sulpicius, dans la lettre de consolation sur la mort de cette femme. Entre autres raisons il se sert de celle-ci; c'est que dans l'état où étoient les choses rien ne pouvoit engager Tullie à souhaiter de ne mourir pas, veu que son pere n'auroit pu trouver avec qui la bien marier. Cela suppose qu'elle étoit parfaitement degagée du lien conjugal. *Quoties (f) in eam cogitationem necesse est & tu veneris, & nos sæpe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnopere invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tuos te tuto committere putares.* Si cette preuve ne suffisoit pas, on allegueroit les endroits des lettres de Ciceron qui concernent (*g*) la restitution de la dot. Quelques-uns croyent que Dolabella ayant dessein de repudier Tullie, pressoit l'établissement des nouvelles Tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Cice-

(*f*) *Epist. 5. lib. 4. Cicer. ad familiares, p. m. 192.*

(*g*) Teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem. *Epist. 18. lib. 6. ad familiares, écrite pendant que Cesar étoit en Espagne contre les fils de Pompée.*

ron menagea toûjours L) Dolabella le plus doucement qu'il put, jusques à ce

LLLLlll 2 qu'a-

(a) *Voyez le Ciceron de Gravius to. 2. epist. ad Attic. p. 270.*

Ciceron (a). On a lieu d'être surpris qu'Asconius Pedianus ait été assez mal informé de la destinée de Tullie, pour assurer (b) qu'après que Pison fut mort elle épousa Lentulus, & mourut en couche chez lui. Ce sont deux ou trois mensonges.

(b) Cicero filiam post mortem Pisonis generi P. Lentulo collocavit, apud quem illa ex partu decessit. *Ascon. Pedian. in Orat. Ciceron. contra L. Pisonem, p. m. 157.*

(L) *Ciceron menagea toûjours Dolabella.*] Il avoit sans doute plus d'habileté que de fermeté, & il voyoit que le party de Pompée se ruinoit de plus en plus par les continuelles victoires de Jules Cesar. Il craignoit aparemment que le vainqueur ne cessât enfin d'user de clemence, & ne se defit de ceux qui avoient l'ame republicaine, avec des talens capables de le traverser. Il savoit que Dolabella étoit fort accredité auprès de Cesar: ne me demandez donc point pourquoi Ciceron dissimula son ressentiment envers ce gendre. Les menagemens qu'il eut pour lui le retinrent dans les bons offices de l'amitié; car Dolabella prenoit le party de Ciceron à la Cour de Jules Cesar, contre ceux qui travailloient à le rendre odieux (c), & il souhaita de savoir de ses nouvelles un peu après la mort de Tullie. Cela fut cause que Ciceron lui écrivit une lettre (d) fort obligeante, au milieu de l'affliction qui l'accabloit. Nous allons voir une belle preuve de la liaison qui étoit entre eux, lors même que Cesar eut été tué. Cette preuve est dans la 1. Philippique. On represente à Dolabella l'action glorieuse qu'il avoit faite, en renversant la colonne qu'une troupe de mutins avoit érigée, pour animer le peuple contre les meurtriers de Cesar. Les personnes bien intentionnées en feliciterent, en remercierent Ciceron: c'est qu'on le croyoit le directeur de Dolabella. *Te (e) intuens, Dolabella, qui es mihi carissimus, non possum de utriusque vestrum errore reticere. . . . Dicerem, Dolabella, qui recte factorum fructus esset, nisi te prater ceteros paulisper esse expertum viderem. Quem potes recordari in vita tibi illuxisse diem latiorem, quam cum, expiato foro, dissipato concursu impiorum, principibus sceleris pœna affectis, urbe incendio & cadis metu liberata te domum recepisti? cujus ordinis, cujus generis, cujus denique fortuna studia tum laudi, & gratulationi tua se non obtulerunt? quin mihi etiam, quo auctore te in iis rebus uti arbitrabantur, & gratias boni viri agebant, & tuo nomine gratulabantur. Recordare, quaso, Dolabella, consensum illum theatri, cum omnes, earum rerum obliti, propter quas tibi fuerant offensi, significarunt se novo beneficio memoriam veteris doloris abjecisse.* Ce long passage ne contient pas nommément ce qui fut fait contre la colonne, mais Ciceron s'en étoit expliqué peu auparavant d'une maniere si precise, (f) qu'on ne sauroit douter de ce que j'avance. Je dirai par occasion que cette colonne est la même que celle dont Suetone a parlé. *Postea*, dit-il (g), *solidam columnam prope 20. pedum lapidis Numidici in foro statuit* (plebs) *scripsitque* PARENTI PATRIÆ. *Apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.* Ce *longo tempore* est un mensonge, qui marque très-clairement que Suetone n'avoit point lu la 1. Philippique, ou qu'il ne s'en souvenoit pas; car on voit dans cette harangue que la colonne fut renversée avant le 1. de Juin. Les lettres (h) de Ciceron temoignent qu'on la renversa avant le 1. de Mai. Or Cesar avoit été tué le 15. de Mars precedent. Revenons aux liaisons de Ciceron & de Dolabella. Il ne se peut rien voir de plus (i) tendre que la lettre que Ciceron lui écrivit sur le sujet de cette colonne: il n'oublia pas de dire qu'il passoit pour l'auteur de ce bon conseil; le tour (k) qu'il donne à ses pensées est admirable. *Etsi (l) contentus eram, mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam, tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni, convenio autem quotidie plurimos . . . . quin omnes, cum te summis laudibus ad cœlum extulerunt, mihi continuo maximas gratias agant. Negant enim se dubitare, quin tu meis praceptis & consiliis obtemperans præstantissimum te civem & singularem consulem prabeas.* Il paroît extasié quand il parle de cette action à son ami Atticus. Voyez la 15. & 16. lettre du 14. livre. Voyez aussi la 1. lettre du 12. livre *ad familiares.* J'ai lu quelque part qu'il voulut aller en Syrie comme Lieutenant de Dolabella, mais qu'à la priere d'Hirtius & de Pansa qui devoient être Consuls l'année suivante, il changea de resolution, il laissa partir Dolabella, & s'embarqua pour Athenes, après avoir promis de revenir dès qu'Hirtius & Pansa seroient entrez dans le Consulat. Les vens contraires ayant retardé son voyage, il reçut des nouvelles de ses amis, qui l'engagerent à s'en retourner promtement à Rome. Le lendemain de son arrivée le Senat fut convoqué; il ne s'y rendit point, ce qui fâcha Marc Antoine. Voilà ce qu'on trouve dans le Plutarque d'Amiot à la vie de Ciceron. On pourroit convaincre Plutarque d'un mensonge, si la phrase (m) dont il s'est servi, & qu'Amiot a traduite, *il laissa aller Dolabella*, n'étoit équivoque; mais comme cette phrase se peut prendre simplement pour *il ne songea plus à Dolabella, il le planta là*, nôtre critique ne concerne que le Traducteur. Il a eu tort de supposer que Dolabella fût parti de Rome avant Ciceron, car la 1. Philippique fut recitée en presence de Dolabella, après le retour de Ciceron. Cela me fait repeter ce que j'ai dit plusieurs fois, qu'il est extremement difficile de bien traduire; car quoi qu'on prenne les expressions de l'original dans le sens le plus vraisemblable, on ne laisse pas quelquefois de s'égarer; la conoissance de cent faits particuliers est necessaire pour choisir le sens veritable. Par exemple, si Amiot se fût souvenu que Dolabella étoit au Senat en qualité de Consul, lors que Ciceron y fit sa 1. Philippique; si le même Amiot se fût souvenu que Ciceron a exposé dans cette harangue les motifs de sa sortie de Rome, & les motifs de son retour, il n'auroit pas traduit les paroles de Plutarque par *il laissa aller Dolabella.* Au fond je ne pretens pas contester le fait: je ne voi rien qui m'empêche de m'imaginer que Ciceron voulut suivre Dolabella dans la Syrie. C'est une nouvelle preuve du texte de cette remarque.

(c) Quod scribis prælia te mea caussa sustinere non tam id laboro, ut si qui mihi obtrectent à te refutentur, quam intelligi cupio quod certe intelligitur me à te amari. *Epist. 11. lib. 9. ad familiar.*

(d) *L'onziéme du 9. livre ad famil.*

(e) *Philipp. 1. pag. m. 690. 691.*

(f) Talisque eversio illius execratæ columnæ. *Ibid. pag. 674.* J'ai cité tout le passage dans l'article de Dolabella, pag. 981. col. 1.

(g) *In Cæsar. c. 85.*

(h) *Epist. 15. lib. 14. ad Attic.*

(i) Cum te semper tantum dilexerim quantum tu intelligere potuisti: tum his tuis factis sic incensus sum, ut nihil unquam in amore fuerit ardentius. *Epist. 14. lib. 9. ad familiar.*

(k) Quibus ego quamquam verissime possum respondere te quæ facias tuo judicio & tua sponte facere, nec cujusquam egere consilio: tamen neque plane assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis à meis consiliis profecta videatur: neque valde nego, sum enim avidior etiam quam satis est gloriæ. . . . A te autem peto, ut me hanc quasi falsam hæreditatem alienæ gloriæ sinas cernere: meque aliqua ex parte, in societatem tuarum laudum venire patiare: quamquam, mi Dolabella, (hæc enim jocatus sum) libentius omneis meas, si modo sunt aliquæ meæ laudes, ad te transfuderim, quàm aliquam partem exhauserim ex tuis *Id. ibid.*

(l) *Id. ib.*

(m) Δολοβέλλαν μὲν εἴασε χαίρειν. Dolobellam missum fecit. *Plutarch. in Cicer. p. 882. E.*

qu'après le meurtre de Trebonius † il fondit ſur lui (*M*) avec toutes les figures de ſa Rhetorique. Tullie (*N*) mourut l'an 708. Son pere fut (*O*) inconſolable pendant

† *Voyez l'article* Dolabella.

(*M*) *Après le meurtre de Trebonius il fondit ſur lui.*] Il avoit raiſon de le blâmer fortement d'une perfidie & d'une cruauté ſi énorme, mais il devoit prendre garde de ne ſe pas contredire, & de ne pas trop commettre ſa reputation. Il avoit proteſté dans pluſieurs lettres qu'il eſtimoit Dolabella, & puis dans ſes Philippiques il declara que cet homme n'avoit jamais rien valu, & avoit été toûjours un ſcelerat. (*a*) *Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquam ejus* NUNQUAM *particeps fuerit, ut ſuam inſatiabilem crudelitatem exercuerit non ſolum in mortuo ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cum animum ſatiare non poſſet oculos paverit ſuos.* Il le fait égal à Marc Antoine (*b*) en toutes ſortes de vices; que pouvoit-il dire de plus? Et quand il declare qu'on feroit un très-grand tort à Trebonius, ſi on le comparoit avec Dolabella, voici comment-il s'exprime, le paſſage merite d'être copié. *Nam cæteris quidem vitæ partibus quis eſt qui poſſit ſine Trebonii maxima contumelia conferre vitam Trebonii cum Dolabellæ? alterius conſilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat? alteri à puero pro deliciis crudelitas fuit; deinde ea libidinum turpitudo, ut in hoc ſit ſemper ipſe lætatus, quod ea faceret, quæ ſibi objici ne ab inimico quidem poſſent verecundo: & hic, dii immortales, aliquando fuit meus, occulta enim erant vitia non inquirenti. neque nunc fortaſſe alienus ab eo eſſem, niſi ille vobis, niſi mœnibus patriæ, niſi huic urbi, niſi diis penatibus, niſi aris, & focis omnium noſtrum, niſi denique naturæ, & humanitati inventus eſſet inimicus.*

(*a*) *Philippica* 11. *p.* 909. 910.

(*b*) Duo hæc capita nata ſunt poſt homines natos teterrima & ſpurciſſima Dolabella & Antonius. . . . Ecce tibi geminum in ſcelere par, inuſitatum, inauditum, ferum, barbarum. Itaque, quorum ſummum quondam inter ipſos odium, bellumque meminiſtis, eoſdem poſtea ſingulari inter ſe conſenſu, & amore devinxit impuriſſimæ naturæ, & turpiſſimæ vitæ ſimilitudo. *Idem in eadem Oratione init.*

(*N*) *Tullie mourut l'an* 708.] Ceſar étoit alors en Eſpagne contre les fils de Pompée: la lettre de conſolation qu'il écrivit à Ciceron étoit datée d'Hiſpalis (*c*). Voilà une bonne preuve de mon texte: celle que Plutarque fournit ne me revient point; elle n'eſt pas aſſez nette, & contient quelques fauſſetez. Cet Hiſtorien ayant parlé du divorce de Terentia, (*d*) ajoûte que Ciceron ſe remaria avec une jeune fille, & que Tullie mourut en couche peu après ce mariage, elle mourut, continuë-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'étoit remariée après la mort de Piſon ſon premier mari. Pour trouver là que Tullie eſt morte l'an 708. il faut ſupoſer (*e*) une choſe que Plutarque ne dit pas, c'eſt que Ciceron épouſa ſa 2. femme l'an 708. Du reſte il paroît bien que Plutarque n'avoit gueres conſulté les lettres de Ciceron. Il y eût apris que le 2. mari de Tullie ſe nommoit Furius Craſſipes, & qu'elle mourut repudiée par ſon troiſiéme mari qui ſe nommoit Dolabella. Un moderne (*f*) voulant prouver que Tullie n'eſt pas morte en couche, & qu'elle étoit enceinte quand elle fut repudiée par Dolabella, allegue ce paſſage de Ciceron. (*g*) *Tullia mea peperit XIV. Kal. Jun. puerum* ἑπταμηνιαῖον, *quod* ἠυτόκησεν *gaudebam: quod quidem eſt natum perimbecillum eſt.* Il devoit ſavoir que Ciceron écrivit cela avant la bataille de Pharſale, & qu'ainſi ces paroles ne ſont point capables de prouver que Tullie n'eſt pas morte en travail d'enfant, & qu'elle fut repudiée pendant ſa groſſeſſe. Ce qu'il faloit alleguer ſe trouve dans une autre lettre écrite pendant la derniere guerre que Ceſar fit en Eſpagne. Le voici: *Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus; ſed cum ea, quemadmodum ſpero, ſatis firma ſit, teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam penſionem* (*h*). Quelque favorable qu'on veuille être à Plutarque & à Aſconius Pedianus, on ſera contraint de les accuſer de s'être mal exprimez. Ciceron plus croyable là-deſſus que ne le feroient cent Hiſtoriens qui ſoutiendroient le contraire, declare que Tullie ſe porte aſſez bien depuis ſes couches: de ſorte que la plus favorable ſuppoſition que l'on puiſſe faire pour Plutarque & pour Aſconius Pedianus, eſt d'avancer que Tullie avant que d'être parfaitement relevée, fut ſurpriſe de quelque accident de femme accouchée qui l'emporta.

(*c*) *Aujourdui Seville. Voyez la* 20. *lettre du* 13. *livre à Atticus.*

(*d*) *In Ciceron. pag.* 881. 882.

(*e*) *Fabricius le ſupoſe in Vita Ciceronis, p. m.* 193.

(*f*) *Caſpar Sagittarius in Vita Tulliæ, n.* 54.

(*g*) *Epiſt.* 18. *lib.* 10 *ad Attic.*

(*h*) *Epiſt.* 18. *lib* 6. *ad famil.*

(*O*) *Ciceron fut inconſolable.*] Si nous en croyons Plutarque (*i*), les Philoſophes accoururent de toutes parts au ſecours de Ciceron. Ils lui amenerent ſans doute l'élite de leurs troupes. Je veux dire les plus excellentes moralitez que leur Topique, que leurs lieux communs purent fournir. Ils n'y gagnerent rien, Ciceron ne pouvoit ſouffrir la compagnie, il s'alla confiner dans la ſolitude, & y trouva beaucoup plus de conſolation que dans les diſcours de ſes amis, & que (*k*) dans les livres. *Ne* (*l*) *diſceſſiſſem quidem è conſpectu tuo niſi me plane nihil ulla res adjuvaret . . . mihi adhuc nihil prius fuit hac ſolitudine . . . me ſcriptio & litteræ non* (*m*) *leniunt ſed obturbant.* Il proteſte dans une autre lettre (*n*) que la ſolitude eſt la choſe qui lui ſemble la moins inſuportable. *Nunc omnia reſpuo, nec quicquam habeo tolerabilius quam ſolitudinem.* Pour bien conoître le deſordre où ſon affliction le plongea, il ne faut que conſiderer l'aveu ſincere qu'il fait qu'il ſuccombe à ſa douleur, & l'oſtentation avec quoi il parle de la force de ſon courage. Il vouloit bien ſe vanter d'être inconſolable, mais il ne vouloit point ſouffrir qu'on lui reprochât de temoigner trop de foibleſſe. Sentimens incompatibles. *Quod* (*o*) *me ipſe per literas conſolatus ſum non pœnitet me quantum profecerim. Mœrorem minui, dolorem nec potui, nec ſi poſſem, vellem.* Voilà un homme qui ne peut diminuer ſa douleur, & qui ne voudroit pas même la pouvoir diminuer. *In* (*p*) *hac ſolitudine careo omnium colloquio; cumque mane me in ſilvam abſtruſi denſam & aſperam, non exeo inde ante veſperum. ſecundum te, nihil eſt mihi amicius ſolitudine. in ea mihi omnis ſermo eſt cum litteris. eum tamen interpellat fletus: cui repugno quoad poſſum. ſed adhuc pares non ſumus.* Le voilà qui ſe cache dans le fond d'un bois depuis le matin juſques au ſoir, & qui ne peut retenir ſes larmes. N'avouë-t-il pas preſque qu'il avoit perdu l'eſprit? *In* (*q*) *conſolationis libro quem in medio* (NON ENIM SAPIENTES ERAMUS) *mœrore & dolore conſcripſimus.* N'a-t-il pas confeſſé (*r*) qu'il avoit honteuſement rendu les armes à la fortune. Mais voyons d'autre côté comment-il ſe glorifie d'avoir temoigné de la force. (*ſ*) *Quod ſcribis te vereri, ne & gratia & auctoritas noſtra hoc meo* mœrore

(*i*) *In Cicer. pag.* 882. *A.*

(*k*) Quod me ab hoc mœrore recreari vis, facis ut omnia: ſed me mihi non defuiſſe, tu teſtis es. Nihil enim de mœrore minuendo ſcriptum ab ullo eſt, quod ego non domi tuæ legerim. Sed omnem conſolationem vincit dolor. *Cicero, epiſt.* 14. *ad Attic. lib.* 12.

(*l*) *Ibid. epiſt.* 16.

(*m*) *Il dit dans la* 14. ibid. *à peu près la même choſe:* Totos dies ſcribo, non quo proficiam quid, ſed tantiſper impedior, non equidem ſatis (vis enim urget) ſed relaxor tamen. *Il tâchoit à s'etourdir par la lecture & par la compoſition.*

(*n*) *La* 18. *du même livre.*

(*o*) *Epiſt.* 28. *ejuſd. libri.*

(*p*) *Epiſt.* 15. *ejuſd. libri.*

(*q*) *Tuſcul. quæſt.*

(*r*) Lactantio teſte affirmavit *ſe tum à fortuna victum turpiter*, Sagittar. ubi ſupra, num. 57. & avant lui Corradus in Quæſtura, p. m. 294. (*ſ*) *Epiſt.* 40. *lib.* 12. *ad Atticum.*

pendant quelque tems: ſes amis firent ce qu'ils purent pour le conſoler: il fit lui-même un livre (*P*) ſur ce ſujet, & voulut faire bâtir une chapelle à la defunte: il pouſſa ſes projets (*Q*) juſques à l'apotheoſe. Ses ennemis furent aſſez lâches pour l'accuſer d'avoir aimé criminellement ‡ Tullie. Plutarque s'eſt trompé

‡ *Voyez la remarque O vers la fin.*

mœrore minuatur : ego, quid homines aut reprehendant, aut poſtulent, neſcio; ne doleam? qui poteſt? ne jaceam? quis umquam minus? dum tua me domus levabat, quis a me excluſus? quis venit, qui offenderetur? (a) Aſturam ſum à te profectus. legere iſti læti, qui me reprehendunt, tam multa non poſſunt, quam ego ſcripſi. quam bene, nihil ad rem. ſed genus ſcribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere poſſet. Sur ce qu'on trouvoit mauvais à Rome qu'il ſe tint ſi long tems caché dans ſa retraite, il declare que ſes occupations ne ſont pas celles d'un homme abatu & accablé. (*b*) *Ne me quidem contemno : meoque judicio multo ſtare malo, quam omnium reliquorum. neque tamen progredior longius, quam mihi doctiſſimi homines concedunt : quorum ſcripta omnia, quæcumque ſunt in eam ſententiam, non legi ſolum, quod ipſum erat fortis ægroti, accipere medicinam; ſed in mea etiam ſcripta tranſtuli; quod certe afflicti, & fracti animi non fuit.* Voyez ci-deſſus une note marginale, qui fait voir qu'en faiſant des livres il ne gagnoit preſque rien contre ſa douleur: il engourdiſſoit ſeulement un peu la partie qui étoit malade. Eſt-ce une action de courage?

Il faut avouër que ſon affliction eſt la preuve la plus convaincante qu'il ait donnée de ſa tendreſſe pour cette fille; mais quand même il ſeroit mort avant elle, nous ne laiſſerions pas de ſavoir qu'il l'aimoit extraordinairement. C'eſt ce que temoignent les termes dont il ſe ſert dans ſes lettres en parlant d'elle, *deliciæ, deliciolæ, mea anima, lux, deſiderium.* Il y a beaucoup d'aparence que Tullie étoit douée de mille bonnes qualitez, & l'une des plus aimables perſonnes de ſon tems, puis qu'elle avoit aquis à un tel point la tendreſſe d'un tel pere. Le Sieur Sagittarius (*c*) conjecture qu'elle fut inſtruite aux belles lettres. Il n'auroit pas parlé de cela en conjecturant, s'il avoit ſu ce qu'on citera de (*d*) Lactance. Si l'on en croit Plutarque (*e*), l'une des cauſes du divorce de Terentia fut qu'elle ne donna pas à ſa fille un aſſez bon équipage, pour aller s'aboucher avec ſon pere à Brunduſium. Il ajoûte que la ſeconde femme de Ciceron fut repudiée parce qu'elle avoit été bien aiſe de la mort de Tullie. On n'a pas raiſon de (*f*) quereller là-deſſus Plutarque, ſous pretexte que les lettres de Ciceron à Atticus nous aprenent, que cette ſeconde femme fut aſſez long tems chez ſon mari depuis que la fille fut morte: cette querelle, dis-je, eſt mal fondée, puis qu'il eſt conſtant que le divorce étoit dejà fait, (*g*) l'été qui ſuivit immediatement la mort de Tullie.

L'amitié extraordinaire que Ciceron eut pour ſa fille, inſpira l'audace à ſes ennemis de divulguer qu'il l'aimoit criminellement : tant il eſt vrai qu'il n'y a rien dont les eſprits ſatiriques ne ſoient capables de tirer un vilain poiſon. Les careſſes que la proximité du ſang autoriſe entre les perſonnes de different ſexe, ſont expoſées à de mauvaiſes interpretations, dès qu'elles paſſent au delà de l'ordinaire. Qu'y a-t-il que la mediſance n'empoiſonne? Voyez en marge (*h*) ce que dit le Declamateur qui prit le nom de Salluſte, & ſouvenez-vous que Donat ancien Interprete de Virgile a cru

(a) *Maiſon de campagne, où il s'étoit retiré après être ſorti de chez Atticus.*

(b) *Epiſt. 21. lib. 12.*

(c) *Ubi ſupra n. 10.*

(d) *Dans la remarque Q, lettre e.*

(e) *In Cicer. pag. 882.*

(f) Sed etiamſi non negaverimus Ciceroni non admodum bene conveniſſe cum uxore nova, multo tamen poſt obitum Tulliæ cum Cicerone vixiſſe, ex epiſtolis ad Atticum liquet. *Sagittarius ubi ſupra n. 70.*

(g) *Voyez la 34. lettre du 13. livre à Atticus.*

(h) Verum, ut opinor, ſplendor domeſticus tibi animos attollit, uxor ſacrilega, ac perjuriis delibuta, filia matris pellex, tibi jucundior, atque obſequentior quam parenti par eſt.

que ce vers de l'Eneïde, (*i*) *Hic thalamos invaſit natæ vetitoſque hymenæos*, ſe doit entendre de Ciceron. Mais Servius (*k*) rejette cela.

(P) *Il fit lui-même un livre ſur ce ſujet.*] J'ai cité dans la remarque precedente quelques paſſages qui indiquent cette compoſition. C'eſt dommage qu'elle ſe ſoit perduë. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne ſe ſoit imaginé qu'elle ſubſiſtoit encore : il compoſa un Traité *De conſolatione*, & tâcha de le faire paſſer pour celui de Ciceron. Les bons Critiques (*l*) donnerent ordre bien-tôt que l'on n'y fût point attrapé : Sigonius eut beau faire des diſſertations contre-eux, il n'obtint point ce qu'il pretendoit. Ciceron reſſembla en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaiſir, s'ils ne l'aprêtent eux-mêmes. Toutes les conſolations que ſes amis lui propoſerent, ou de vive voix ou par écrit, furent inutiles; il n'y eut que ſon livre *de conſolatione* qui lui procurât un peu de ſoulagement. (*m*) *Quid ego de conſolatione dicam, quæ mihi quidem ipſi ſane aliquantum medetur, ceteris item multum illam profuturam puto.* Il remarque qu'au plus fort de ſa (*n*) douleur, il entreprit de faire lui-même cet apareil. Il y avoit beaucoup d'hiſtoires, & beaucoup d'exemples dans ce livre; St. Jerôme (*o*) & St. Auguſtin (*p*) en parlent ſur ce pied-là. Nous verrons ci-deſſous une obſervation de Lactance.

(Q) *Il pouſſa ſes projets juſques à l'apotheoſe.*] Il communiqua pluſieurs fois ce deſſein à Atticus : contentons nous de raporter 2. ou 3. paſſages. *Habeo (q) nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod ſæpe tecum egi, & quod à te approbari volo. de fano illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites. equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii : neque de re; ſtatutum eſt enim; de loco nonnumquam. velim igitur cogites. ego, quantum his temporibus tam eruditis fieri poterit, profecto illam conſecrabo omni genere monimentorum, ab omnium ingeniis ſcriptorum, & Græcorum & Latinorum : quæ res forſitan ſit refricatura vulnus meum. ſed jam quaſi voto quodam, & promiſſo me teneri puto.* Le paſſage qui ſuit montrera plus clairement qu'il s'étoit engagé par vœu à la conſtruction de ce temple, & qu'il auroit cru commettre un acte d'irreligion, s'il n'eût pas executé ſon deſſein. Lactance nous aprendra ci-deſſous cet engagement. *Si iſta minus confici poſſunt, effice quidvis. Ego me majore religione quam quiſquam fuit ullius voti, obſtrictum puto* (*r*). Un monument, un mauſolée, tout ce qui eût pu avoir le nom & l'air de ſepulcre lui deplaiſoit. *Fanum (ſ) fieri volo; neque hoc mihi erui poteſt: ſepulcri ſimilitudinem effugere non tam propter pœnam legis ſtudeo, quam ut maxime aſſequar* ἀποθέωσιν : *quod poteram, ſi in ipſa villa facerem. ſed, ut ſæpe locuti ſumus, commutationes dominorum reformido. in agro ubicumque fecero, mihi videor aſſequi poſſe, ut poſteritas habeat religionem.* Il a raiſon

(i) *Æn. lib. 6. v. 623.*

(k) *Servius in hunc locum Æneidos. Voyez Schottus in Cicerone vindicato, cap. 12. p. m. 90.*

(l) *Lipſe, Guillelmus &c.*

(m) *De Divinat. lib. 2. init.*

(n) In conſolationis libro quem in medio (non enim ſapientes eramus) mœrore & dolore conſcripſimus, quodque vetat Chryſippus ad recentes quaſi tumores animi remedium adhibere, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet. *Cicero in Tuſcul. apud Corradum in Quæſtura, p. 294.*

(o) *In epitaphio Nepotiani.*

(p) Quis enim ſufficit quantovis eloquentiæ flumine vitæ hujus miſerias explicare, quam lamentatus eſt Cicero in conſolatione de morte filiæ, ſicut potuit? *Auguſtin. de civit. Dei, lib. 19. cap. 4.*

(q) *Epiſt. 18. lib. 12. ad Attic.* (r) *Ibid. epiſt. 43.* (ſ) *Ibid. epiſt. 36.*

trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignoroit qu'elle ait eu jusqu'à trois * maris. Mr. Moreri qui avoit en main la Dissertation † du Sieur Gaspar Sagittarius sur l'histoire de Tullie, n'en a point su profiter; il n'en a presque tiré que ce qui n'en valoit pas la peine; un conte raporté par Cœlius Rhodiginus, que le Sieur Sagittarius avoit assez nettement relegué au païs des fables. Le projet d'un temple a été converti par Mr. Moreri en un temple très-effectif, contenant un superbe Mausolée. Voyez la remarque Q. On pourroit faire une bonne note sur la pensée qui servit d'exorde à Ciceron dans le Traité *de consolatione*;

** Voyez les quatre premieres remarques.*

† Il la cite; mais les Imprimeurs lui ont mis une virgule après Gaspar, laquelle a persuadé à bien des Lecteurs qu'il avoit cité deux Ecrivains, l'un nommé Gaspar, *l'autre nommé* Sagittarius.

raison de donner à ces fantaisies le nom (*a*) qu'il leur donne. Si Mr. Moreri avoit du moins pris la peine de considerer attentivement ce qu'il pilloit dans les modernes, auroit-il dit que Ciceron *fit bâtir un temple, où il enferma les cendres* de Tullie *dans un superbe Mausolée?* N'a-t-il pas pu voir dans l'Auteur qu'il cite le dernier passage que j'ai raporté, qui temoigne si expressément que Ciceron ayant pour but l'apotheose, fuyoit tout ce qui pourroit sentir le sepulcre? Ce n'étoit pas à cause des frais, il s'en explique clairement. *Ante* (*b*) *quam a te proxime discessi, numquam mihi venit in mentem, quo plus insumtum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantundem populo dandum esse, quod non magnopere moveret, nisi nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari. quod si volumus, vereor ne assequi non possimus, nisi mutato loco.* Selon les principes de Ciceron, il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus impie, que d'honorer comme des Dieux les mêmes personnes en faveur de qui l'on s'aquitoit des devoirs funebres sur leurs tombeaux: & c'est pour cela qu'il dit qu'il n'eût pas donné son sufrage pour l'ordonnance du Senat qui decerna des suplications à Jules Cesar. (*c*) *An me censetis, patres conscripti, quod vos inviti secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in Rempublicam? ut decernerentur supplicationes mortuo? . . . Fuerit ille L. Brutus . . . adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquam exstet ubi parentetur, ei publicè supplicetur.* Si Mr. Moreri avoit écrit avec attention, il eût évité une autre meprise. Il assûre que Ciceron fit bâtir effectivement ce temple: mais c'est de quoi il ne paroît aucun vestige dans ses lettres. On voit Ciceron fort empressé, & fort échauffé sur ce dessein, je l'avouë; on le voit menacer son bon ami qui n'alloit pas assez vite: on le voit marquer un terme prefix dans lequel il pretendoit que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelcune de ses lettres ni que la construction de ce temple fut achevée, ni qu'elle fut commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouït soit que le tems qui diminua sa douleur lui fit mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprevus ou d'autres affaires éloignassent l'execution de l'apotheose?

(*a*) Hæ meæ tibi ineptiæ, fateor enim, ferendæ sunt. *Cicero ubi supra.*

(*b*) *Ibid. Epist.* 35.

(*c*) *Cicero, Philipp.* 1.

PASSAGE de Lactance.

Lactance cite quelquefois le livre *de consolatione*. C'est par là qu'on peut aprendre que Ciceron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur & la gloire de ses Dieux, à la fantaisie ridicule qu'il avoit de deifier sa fille: car afin de justifier cette fantaisie, il montra que les Dieux que l'on adoroit à Rome publiquement avoient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien (*d*), ni dans le ciel, ni sur la terre, quand elles travaillent à leur justification. Les paroles de Lactance sont très-belles, & d'autant plus dignes d'être copiées, qu'elles contiennent un morceau d'un livre perdu, & la promesse publique que Ciceron fit à sa fille de la mettre au nombre des Dieux, (*e*) *M. Tullius. . . . in eo libro quo seipsum de morte filiæ consolatus est, non dubitavit dicere, Deos, qui publicè colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quòd & augurale habuit Sacerdotium, & eosdem se colere, venerarique testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filiæ eodem se modo consecraturum esse profitetur, quo illi à veteribus sunt consecrati, & illos mortuos esse docuit, & originem vanæ superstitionis ostendit. CUM verò (inquit) & mares, & feminas complures ex hominibus in Deorum numero esse videamus, & eorum in urbibus, atque agris augustissima delubra veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis, & inventis omnem vitam legibus, & institutis excultam, constitutamque habemus. Quòd si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profectò fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus Diis immortalibus ipsis in eorum cœtu locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo.* Je pourrois en demeurer là, mais parce que la suite de ce passage me fournit une reflexion, voici encore du Latin. *Fortasse* (*f*) *dicat aliquis præ nimio luctu delirasse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio & doctrina, & exemplis, & ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornatè scribere potuisse, nisi luctum ejus & ratio ipsa, & consolatio amicorum, & temporis longitudo mitigasset.* Lactance se propose cette objection. On me dira peut-être que Ciceron radotoit quand il composa ce livre; & que la tête lui avoit tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, repond Lactance, que le livre *de consolatione* est si beau, qu'il n'a pu être composé que par un homme de très-bon sens, & dont l'affliction avoit été deja apaisée par la raison, par le soin de ses amis, par le tems. C'est ainsi qu'il faloit tourner la chose, quand on avoit besoin que Ciceron fût un temoin irreprochable. Mais s'il eût falu prouver l'insuffisance de la Philosophie à consoler l'homme dans son affliction, alors on auroit (*g*) allegué ce livre même de Ciceron, comme l'Ouvrage d'un homme qui se confesse subjugué honteusement par la douleur d'avoir perdu une fille. A quoi imputerons nous ce manege? Est-ce par megarde que l'on employe les mêmes choses à des usages bien contraires, ou par quelque artifice de Rhetoricien?

(*d*) *On a vu depuis quelque tems un fameux Ministre chercher dans les Prophetes du Vieux Testament, tous les defauts que l'on critiquoit dans les faux petits Prophetes de Dauphiné, lesquels il se trouvoit engagé de garantir vrais Prophetes.*

(*e*) *Lactant. Divin. instit. lib.* 1. *c.* 15. *p. m.* 48.

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Voyez ci-dessus la remarque O lettre r.*

tione; car il debuta par dire que les hommes ne viennent au monde que (*R*) pour y porter la peine de leurs pechez.

(R) *Que pour y porter la peine de leurs pechez.*] Il ne pouvoit pas depeindre sa douleur par des caractéres mieux marquez, qu'en disant que la vie humaine est un supplice, & en critiquant ceux qui le nient. (*a*) *Quid Ciceroni faciemus? qui cum in principio consolationis suæ dixisset luendorum scelerum causa nasci homines, iteravit id ipsum postea, quasi objurgans eum qui vitam pœnam non esse putet.* On ne doit pas blâmer Lactance de censurer (*b*) cette pensée de Ciceron, car il est certain qu'elle temoigne une ignorance pernicieuse de la raison pourquoi Dieu nous met au monde: mais parce que cette raison ne pouvoit guere être l'objet des lumieres naturelles, & qu'elle n'est bien conuë que par la revelation évangelique, il ne faut pas trop s'étonner que Ciceron outré de chagrin, & oprimé de son affliction ait étendu l'hypothese platonicienne. La philosophie de Platon enseignoit que l'ame de l'homme avoit existé, avant que d'être enfermée dans le corps humain, & que cet état anterieur avoit été beaucoup plus noble, & plus heureux que ne l'est celui de l'homme. Là dessus il s'éleva des raisonneurs, qui pretendirent que l'ame n'auroit pas été tirée de cet état, si elle n'avoit merité d'être châtiée; & ils conclurent (*c*) qu'on l'enferma dans le corps comme dans une prison, afin de lui infliger les peines que ses crimes meritoient. Ciceron adopta cette hypothese, mais Lactance la regarde comme la plus insensée de toutes les rêveries. Cependant il est très-vrai qu'elle ne difere de la doctrine du peché originel qu'à l'égard des circonstances; car puis que la foi nous enseigne qu'Adam a peché, & pour lui & pour tous ses descendans, il s'ensuit 1. que toutes les ames sont criminelles aux yeux de Dieu, avant même qu'elles existent; 2. qu'elles ne sont unies au corps que par un acte de punition, veu que par cela même qu'elles sont unies au corps, elles encourent la peine de la damnation éternelle, & y sont de droit adjugées, n'y ayant que la remission, & la voye des lettres de grace qui en sauve quelques-uns: & c'est pourquoi l'Ecriture dit que tous les hommes naissent *enfans d'ire.* Il eût donc falu que Lactance eût refuté plus adroitement l'hypothese de Ciceron, & par des preuves qui ne concernassent que les articles en quoi elle est diferente de l'hypothese du peché originel. S'il eût bien pesé le second livre d'Arnobe, il eût senti qu'il est malaisé de refuter Ciceron par des argumens philosophiques; car on ne voit pas ce que les Platoniciens eussent pu repondre aux raisons d'Arnobe; je parle des objections qu'il leur a faites sur ce qu'ils disoient que des esprits immortels de leur nature, innocens, heureux, remplis de science, étoyent descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avoient été envoyez par la providence. Il fait une longue énumeration des sotises, & des crimes, & des miseres du genre humain, & il en conclut que la bonté & la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps humains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, & souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita perficitur*, dit-il, (*d*) *ut nihil intersit omnino voluntariè venerint, an illius obtemperaverint jussioni: cùm non prohibendo quòd oportuerat prohiberi, cessatione crimen fecerit proprium, & retentionis dissimulatione permiserit prius. Sed procul hæc abeat sceleratæ opinionis immanitas, ut Deus credatur omnipotens, magnarum & invisibilium rerum sator & conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponderis constantiæque nullius, in vitia labiles, in peccatorum genera universa declives: cumque eas tales atque hujusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inductæ carceribus sub procellis agerent tempestatibusque quotidie fortunæ, & modo turpia facerent, modò paterentur obscœna: naufragiis; ruinis, incendiorum conflagrationibus ut perirent. Pauperies alias, alias ut mendicitas premeret, ut ferarum paterentur aliæ laniatus, muscularum aliæ ut interirent veneno, claudæ ut incederent aliæ, ut aliæ lumen amitterent, ut articulis sederent aliæ colligatis, morbis denique objectarentur ut cunctis, quos infelix & miseranda mortalitas diversarum sustinet dilaceratione pœnarum: tum deinde oblitæ unius esse se fontis, unius genitoris & capitis, germanitatis convellerent atque abrumperent jura: urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, servos de liberis facerent, insultarent virginibus, & matrimoniis alienis, odissent invicem sese, aliorum gaudiis & felicitatibus inviderent: tum deinde se omnes maledicerent, carperent, & sævorum dentium mordacitate laniarent. Sed procul hæc abeat, ut eadem rursus frequentiusque dicamus, tam immanis, & scelerata persuasio, ut ille salus rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis & columen; atque ut eum laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfecta omnia faciens, & integritatis suæ conservantia mansiones, aut aliquid fecerit claudum, & quod minus esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transigitur & celebratur humana, ordinaverit, jusserit, & à sua fluere constitutione præceperit. Minora hæc illo sunt, & magnitudinis ejus destruentia potestatem: tantumque est longè ut istarum auctor rerum esse credatur, ut in sacrilegæ crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem & miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur & lugeat: qui nulla alia de causa sese intelligat procreatum, quàm ne materiam non haberent per quam diffunderent se mala, & essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio quæ vis latens, & humanitati adversa crudelitas.* On seroit trop moderé, si l'on disoit seulement que cette doctrine d'Arnobe est mauvaise: il faut la traiter d'abominable, car elle sape les fondemens du Christianisme, & ne vaut pas mieux que le dogme des Manichéens. Ciceron y auroit trouvé une description aussi forte, que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme; mais il se feroit tiré facilement de cette objection, par son hypothese de la préexistence du peché, qui toute fausse qu'elle est ne laissoit pas de lui pouvoir inspirer quelque patience. Car enfin il eût pu se dire à soi même, *la mort de ma fille m'accable, elle me plonge dans le desespoir, mais il y a deux cens ans ou plus que j'ai fait des crimes qui meritent cette punition;*

(*a*) *Lactant. Divin. instit. lib. 3. c. 18. p. m. 197.*

(*b*) Recte ergo profatus est errore ac miserabili veritatis ignorantia se teneri. *Id. ibid.*

(*c*) Quæ ignorantia effecit ut quosdam dicere non puderet, iccirco nos esse natos ut scelerum pœnas lueremus, quo quid delirius dici possit non invenio. Ubi enim, vel quæ scelera potuimus admittere, qui omnino non fuimus. *Id. ib. 196.*

(*d*) *Arnobius, lib. 2 p. m. 74. 75.*

TURLUPINS, Heretiques du XIV. siecle, vilains & infames, qui enseignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du joug de la loi divine: & bien loin d'assûrer avec les Stoïques que la liberté de leur Sage consistoit à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la sagesse éternelle. Ils ne croyoient pas qu'il falût invoquer Dieu autrement que par l'oraison mentale; mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur secte, étoit qu'ils (*A*) alloient nuds,

punition; je les expie, j'en soufre la peine dans cette prison organisée où mon ame s'enferma quand je nâquis: il est juste que je sois malheureux, puis qu'il y a si long tems que j'ai fait des fautes. Si le pere de Psyché avoit raisonné de cette maniere, il n'auroit pas repondu ce qu'on lui a fait repondre sur le theatre François, au lieu commun de consolation tiré du droit qu'ont les Dieux d'ôter à un pere les enfans qu'ils lui ont donnez

Ah, (a) cherche un meilleur fondement
Aux consolations que ton cœur me presente,
Et de la fausseté de ce raisonnement
Ne fais point un accablement
A cette douleur si cuisante,
Dont je souffre ici le tourment.
Crois-tu la me donner une raison puissante
Pour ne me plaindre point de cet arret des Cieux?
Et dans le procede des Dieux
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur assassinante
Ne paroît-elle pas aux yeux?
*Voi l'etat ou ces Dieux me forcent à * te rendre,*
Et l'autre où te receut mon cœur infortune:
Tu connoîtras par là qu'ils me viennent reprendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont donné.
Je receus d'eux en toi, ma Fille,
Un present que mon cœur ne leur demandoit pas;
J'y trouvois alors peu d'appas,
Et leur en vis sans joye accroître ma famille.
Mais mon cœur ainsi que mes yeux
S'est fait de ce present une douce habitude:
J'ai mis quinze ans de soins, de veilles, & d'étude,
A me le rendre precieux:
Je l'ay paré de l'aimable richesse
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins assidus
Tous les plus beaux tresors que fournit la sagesse,
A lui j'ai de mon ame attaché la tendresse,
J'en ai fait de ce cœur le charme & l'allegresse,
La consolation de mes sens abbatus,
Le doux espoir de ma vieillesse.
Ils m'ôtent tout cela, ces Dieux,
Et tu veux que je n'aye aucun sujet de plainte
Sur cet affreux arrêt dont je souffre l'atteinte?
Ah! leur pouvoir se jouë avec trop de rigueur
Des tendresses de nôtre cœur:
Pour m'ôter leur present, leur falloit-il attendre
Que j'en eusse fait tout mon bien?
Ou plûtôt, s'ils avoient dessein de le reprendre,
N'eût-il pas été mieux de ne me donner rien?

(*a*) *Moliere, Tragedie de Psyché, act. 2 scéne 1.*

* *C'est un pere qui parle a sa fille que les Dieux lui devoient bien-tot enlever.*

En tout cas je m'imagine que Ciceron auroit mieux goûté le discours d'Arnobe qui n'extenue pas les malheurs de la vie humaine, que le discours de Lactance qui les extenuë. *Quid (b) ergo dicemus, nisi errare illos, qui aut mortem appetunt tanquam bonum, aut vitam fugiunt tanquam malum? nisi quod sunt iniquissimi, qui pauciora mala non pensant bonis pluribus? Nam cum omnem vitam per exquisitas, & varias traducant voluptates, mori cupiunt, si quid fortè his amaritudinis supervenerit: & sic habent, tanquam illis nunquam fuerit bene, si aliquando fuerit male. Damnant igitur vitam omnem, plenamque nihil aliud, quam malis opinantur. Hinc nata est inepta illa sententia, hanc esse mortem, quam nos vitam putemus, illam vitam, quam nos pro morte timeamus. Ita primum bonum esse non nasci, secundum, citius mori. Quæ ut majoris sit authoritatis, Sileno attribuitur. Cicero in consolatione: NON (inquit) longe optimum, nec in hos scopulos incidere vitæ: proximum autem si natus sis, quam primum mori, & tanquam ex incendio effugere fortunæ. Credidisse illum vanissimo dicto exinde apparet, quòd adjecit aliquid de suo, ut ornaret.* Cela nous aprend que Ciceron avoit fait valoir dans cet Ouvrage *de consolatione* cette sentence de Silene: *Le premier des plus grands biens c'est de ne point naître, & le second c'est de sortir promtement de cette vie comme d'un logis qui brûle.* Lactance supose un fait que cet Orateur lui auroit nié, c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux où Ciceron se trouva reduit pour avoir perdu Tullie, lui paroissoit un mal si pesant, qu'il eût volontiers cedé tout le brillant de sa gloire afin de se delivrer de sa tristesse. Je croi aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au monde, sous la condition de passer par tous les états où il s'étoit vu *. Il eut neanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune: son éloquence fut admirée; il s'éleva aux premieres charges de la Republique; il y aquit une glorieuse reputation: mais si je ne me trompe, il auroit juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs & les chagrins qu'il avoit sentis, ou qu'il ressentoit, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (*c*) quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux: on est partagé là dessus; les uns tiennent pour l'affirmative, & les autres pour la negative.

(*b*) *Lactant. ubi supra pag. 198.*

* *Conferez ce qui sera dit dans l'article* Vayer *remarque F.*

(*c*) *Dans l'article* Xenophanes. *Voyez ci-dessus l'article* Pericles, *p. 799.*

(*A*) *Qu'ils alloient nuds.*] On ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvellée parmi les Chretiens. Le Paganisme ne nous fournit que la secte des Cyniques qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconoître que jamais cette secte n'a été nombreuse, & que la plupart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer sa nudité, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribuë à Diogene. Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point nuds, quant aux parties que les Adamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptistes decouvroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chretiens se sont plus souvent dereglez à cet égard que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Evangile, & dont les Payens n'avoient nulle connoissance. Ce principe est que le second Adam est venu reparer le mal que le premier Adam avoit introduit au monde. De

là

nuds, & qu'à l'exemple des Cyniques *, ou plûtôt à l'exemple des bêtes, ils faisoient l'œuvre de la chair en plein jour devant tout le monde. Ils pretendoient que l'on ne doit avoir honte d'aucune partie que la nature nous ait donnée. Nonobstant ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de spiritualité & de devotion, afin de se † mieux insinuer dans l'esprit des femmes, & puis de les faire donner dans le piege de leurs desirs impudiques. Car voilà l'écueil de toutes les sectes qui se veulent distinguer par des paradoxes de Morale: approfondissez les visions des Illuminez, & des Quietistes, &c. vous verrez que si quelque chose est capable de les demasquer, c'est la relation au plaisir venerien; c'est l'endroit foible de la place; c'est par là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, & un feu qui ne s'éteint point. Ce fut sous le regne de Charles ‡ cinquiéme que ces heretiques parurent en France; leur principale scêne fut en Savoye & en Dauphiné. On fit bon devoir (*B*) d'en purger le monde. Il n'est pas aisé de trouver la vraye cause de leur nom. Vignier ⊥ le derive de ce qu'ils ne demeuroient que dans des lieux exposez aux loups. Ils affecterent de se nommer *la Fraternité des pauvres*, comme du β Tillet & Gaguin γ l'ont remarqué.

* *Cynicorum Philosophorum more omnia verenda publicitus nudata gestabant, & in publico velut jumenta coibant, instar canum in nuditate & exercitio membrorum pudendorum degentes. Gerson apud Prateol.*

† *Gerson apud eumdem.*

‡ *Mezerai Abregé chronolog. to. 3. p. m. 227. édit. de Holl.*

⊥ *Ad ann. 1159.*

β *Chroniq. des Rois de France, sous Charles V.*

γ *Vie de Charles V.*

TURPIN, Historien fabuleux des actions de Charlemagne & de celles de Roland. Il n'y a desormais personne qui le prenne pour Turpin, élevé à l'Archevêché de Reims par Charlemagne, ni qui ajoûte aucune foi à ses narrations: mais quelques-uns croyent qu'il n'est guere (*A*) moins ancien que cet Archevêque. D'autres aiment mieux dire qu'il a vêcu (*B*) au XII. siecle. S'il étoit vrai

là un Fanatique se hasarde de conclure, que ceux qui sont une fois participans du benefice de la loi de Grace, sont parfaitement rehabilitez dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avouë qu'il faut que le fanatisme soit bien outré, & que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature & l'éducation Chretienne nous donnent: mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux &c? J'ai parlé ailleurs (*a*) de quelques anciens solitaires, qui faisoient scrupule de voir leur propre nudité. Les Payens n'ont point eu que je sache de tels exemples; ils en sont demeurez aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non seulement dans les (*b*) femmes, mais aussi dans des hommes (*c*) fort debauchez: ainsi Petrone ne s'avançoit pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris nota homines solent.*

(*B*) *On fit bon devoir d'en purger le monde.*] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes. (*d*) *A frere Jaques de More de l'Ordre des Freres Prêcheurs Inquisiteur des Bougres de la Province de France, pour don à lui fait par le Roi par ses lettres du 2. Fevrier 1373. pour & en recompensation de plusieurs paines, missions, & despens qu'il a eus, soufferts, & soutenus, en faisant poursuite contre les Turlupins & Turlupines qui trouvez, & pris ont esté en ladite Province, & par sa diligence pugnis de leurs mesprentures & erreurs, pour ce 50. francs, vallent 10. livres Parisis.* Gaguin en la vie de Charles V. remarque qu'on brûla *les livres & vêtemens* des Turlupins *au marché aux pourceaux de Paris hors la porte St. Honoré*; qu'on brûla aussi *Jehanne Dabentonne & un aultre avecque elle* qui étoient les deux *principaux Prescheurs de cette secte, mais cettui*, dit-il, *que sans nom mettons comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrit on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, & au jour determiné pour sa punition fut brûlé.* Du Tillet dit pareillement que sous Charles V. *la superstitieuse Religion des Turlupins qui avoient donné nom à leur secte* la Fraternité des pauvres, *fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres & habits condamnez & brûlez.* Or comment accorder avec ces habits que l'on brûla, ceux qui disent que les Turlupins alloient nuds? C'est qu'il faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de Fanatiques, ou à l'égard des tems & des lieux, ou à l'égard de certains membres. Nous avons vu que les Adamites ne se depouilloient que dans les poiles où ils tenoient leurs assemblées, & que les Picards condamnoient sur tout ceux qui ne decouvroient pas la partie honteuse. Le froid & la pluye ne permettoient pas qu'on fût toûjours nu; il n'y a point d'aparence qu'on osât se produire nu reglément, & continuellement dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort; il semble en particulier que les Turlupins ne decouvroient que les parties qui font la diversité des sexes. *Turelupini* (*e*) *Cynicorum sectam suscitantes de nuditate* PUDENDORUM *& publico coïtu.* Ce que j'ai cité de Gerson se reduit à cela même. Ils avoient donc des habits nonobstant leur impudence, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes devotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes leurs pieces.

(*a*) *Dans la remarque F de l'article* Adamites.

(*b*) *Voyez l'article* Olympias, *pag. 691. col. 1.*

(*c*) *Voyez le même article ib.*

(*d*) Ex computo Nicolai *Mauregart*, Burgensis Parisiensis de Auxiliis Præpositure Parisiens. an. 1374. apud Du Cange Glossar. voce *Turlupini*.

(*e*) *Genebrard Chronic.*

(*A.*) *Qu'il n'est gueres moins ancien que cet Archevêque.*] Papyre Masson le place peu après le regne de Charles le Chauve; mais d'ailleurs il le considere comme un miserable Auteur qui abusa de son loisir, pour composer un Roman à l'usage des enfans. Voyez la remarque suivante.

(*B*) *Qu'il a vêcu au XII. siecle.*] Oihenart s'étonne que Papyre Masson le mette beaucoup plus haut. (*f*) *Hanc* (de rebus Caroli Magni prodigiosam historiam) *nescio quo argumento, Papyrius Massonus* (*etsi authorem imperitia & mendacii damnet*) *è vetustate commendat. Dum, non multò post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juventutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat.* Voici ce qui a fait croire à Oihenart que nôtre Turpin a vêcu au XII. siecle, & qu'il étoit Espagnol. Mr. des Cordes Chanoine de Limoges lui avoit prêté un manuscrit de cette histoire, où

(*f*) *Arnaldus Oihenartus, Notitia utriusq. Vasconiæ, p. 397.*

vrai que (*C*) des Papes ou des Conciles l'eussent declaré authentique, nous aurions là une preuve ou d'une crasse ignorance, ou d'une imposture insigne.

TURRETTIN (François) Ministre & Professeur en Theologie à Geneve (*A*) sa patrie, nâquit le 17. d'Octobre 1623. Ayant étudié à Geneve, à

où il y avoit une preface composée par un Prieur un peu avant l'an 1200. (*a*) Cette preface temoigne que ce Prieur avoit recouvré ce manuscrit depuis peu, & qu'on le lui avoit aporté d'Espagne, & qu'il le prenoit pour une histoire de l'Archevêque Turpin, à l'intercession duquel il se recommande devotement. On sera bien aise de trouver ici ses propres paroles. (*b*) *Gaufredus Prior Vosiensis, sacro Martialis conventui & universo Clero Lemovicini climatis gaudiis sempiternis perfrui. Egregios invicti Regis Caroli triumphos ac pracelsi Comitis Rotholandi prædicandos agones in Ispania gestos nuper ad nos ex Esperiâ delatos gratanter excepi & ingenti studio corrigens scribere feci, maximè quod apud nos ista latuerant hactenus, nisi quæ joculatores in suis præferebant cantilenis. Quia verò scriptura ipsa Scriptorum vitio depravata ac pene deleta fuerat non sine magno studio decorando correxi, non superflua subtrahens, sed quæ necessaria aderant, addens, ne quis me putet reprehendere inclitæ laudis Turpinum qui se infrascripta scripsisse fatetur. Ego tanti Pontificis oratibus mihi à judice pio dari veniam opto.*

(*a*) Mihi præfatio historiæ illi, à Gaufredo Priore Vosiensi, qui paulo ante annum 1200. scribebat, in exemplari manuscripto, cujus copiam fecit Joannes Cordesius Canonicus Lemovic. præfixa, plane persuadet hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Hispani hominis illo ipso sæculo XII. viventis, abortum esse. *Id. ib.*

(*b*) *Apud Oihenartum ibid.*

(C) *Que des Papes ou des Conciles l'eussent declaré authentique.*] Vossius (*c*) ayant observé que cette histoire est intitulée dans le manuscrit du College de St. Benoît à Cambrige, *liber Turpini Archiepiscopi Rhemensis quomodo Carolus Rex Francorum adquisivit Hispaniam*, ajoûte que le Pape Calixte l'a declarée authentique. Il ne dit pas cela de son chef, mais sur la foi de Thomas James, qu'il supose fondé ou sur le titre, ou sur quelque note du manuscrit. (*d*) *Hunc librum dixit Papa Calixtus esse authenticum, ut adjungit Thomas James: ut puto ex MSi operis inscriptione sive nota ei addita.* Vossius ne conoissoit pas le vrai fondement; il ne se souvenoit point d'un certain endroit du *fasciculus temporum*. On va voir ce que c'est. Mr. du Plessis Mornai parlant de quelques Canons d'un Concile celebré à Rheims l'an 1119. y appose cette reflexion „ & notés de „ quel esprit pouvoient estre meus ces bons Evesques, qui en ce mesme Concile authentiquent „ l'histoire de Charle-Magne escrite par l'Archevêque Turpin, fabuleuse & ridicule s'il y en eut „ onq, & telle convaincue & jugée par Baronius „ mesme. (*e*) „ Voici ce que Coeffeteau lui repondit. (*f*) *Il cite en marge son petit Chroniqueur le* Fasciculus temporum, *qui ne dit pas un seul mot de ce Sinode: Voicy d'où est venuë la fourbe, parlant de Calixte il dit.* Il a fait un petit livre des miracles de S. Jacques: il a aussi fait un statut de l'histoire de Charles, d'écrite par le bienheureux Turpin Archevesque de Rheims. *Et donc, Lecteur, n'est-ce pas conclure en galant homme: Calixte a faict un statut de l'histoire de Charles, escrite par l'Archevesque de Rheims:* Ergo *le Concile de Rheims, où il presidoit, a authentiqué cette histoire. Certes ils avoient bien d'autres affaires, sans s'amuser à ces fables. Mais derechef où est-ce que son petit Chroniqueur a trouvé que Calixte ait fait ce statut? Quelle apparence qu'il se soit seulement soucié de ce Romant?* Le Jesuïte Gretser repondant au même livre de du Plessis, ne sait s'il faut mettre au nombre des fables ce que l'on conte de cette authenticité de l'Historien Turpin. Peut-être, dit-il, ne se tromperoit-on pas si l'on nioit tout cela, (*g*) car les actes de ce Concile ni le Commentaire de Hesson le Scholastique n'en font aucune mention. Le *Fasciculus temporum* n'en parle que d'une maniere vague; *Statuit etiam* (Calixtus) *historiam Caroli descriptam à beato Turpino Remensi Archiepiscopo.* Il ne dit point quel fut ce statut, où & comment on le fit: mais accordons, ajoûte Gretserus, que Calixte aprouva ce livre; quel profit en reviendra-t-il au mystere d'iniquité? Cette histoire de Turpin n'est pas si menteuse, que les Protestans ne la publient avec les anciennes histoires. (*h*) *At demus Calixtum Historiam Turpini* statuisse, *hoc est, confirmasse, quid utilitatis inde ad Mysterium Plessæum redit? Quæ tam fabulosa non est; ut absterreat ipsos etiam Sectarios, quò minus eam cum aliis veterum monumentis publicent. Testis Justus Reuberus, qui à suo Tomo Antiquorum Scriptorum* Turpinum *excludere, turpe duxit.* Cette derniere partie de la reponse de ce Jesuïte est pitoyable; car si c'est une conduite honteuse à un Concile, comme elle l'est sans doute, d'aprouver un livre tout rempli de fables impertinentes, la reflexion de du Plessis est très-judicieuse. Et puis n'est-ce pas prouver fortement qu'une histoire est bonne, que de dire qu'un compilateur Huguenot ou Lutherien l'a publiée avec d'autres livres? Ne suffit-il pas quelquefois pour inserer un Ouvrage dans une compilation, qu'il ait quelque antiquité? & après tout pour être orthodoxe, est-on necessairement heureux à bien choisir ce qui merite d'avoir place dans un recueil d'Historiens? Gretser eût bien fait de s'en tenir à sa premiere reponse; il lui devoit suffire que les paroles du faisseau des tems sont incapables de faire preuve. Mr. Rivet en tombe d'accord; voici comment-il replique pour Mr. du Plessis. (*i*) *Il n'importe rien si Calixte a confirmé l'Histoire de Turpin en Concile, ou si seulement, il l'a faict de son autorité hors le Concile. On ne peut nier que le Chartreux collecteur du faisseau des temps ait escrit ces mots,* statuit historiam Caroli, descriptam à B. Turpino, Rhemensi Archiepiscopo. *Ici Coëffeteau faict une insultation* de galant homme, *aprés sa fausse version,* il a faict un statut de l'histoire de Charles, *au lieu qu'il y a* il a statué, *c'est à dire,* establi ou confirmé *l'histoire de Charles. Il aprendra à loisir de quelque petit Grammairien, la difference qu'il y a entre* Statuere Historiam, & statuere de Historia. *Si le petit Chroniqueur s'est trompé, s'il a dit cela sans auteur, nous n'en sommes pas coulpables. Nous rendons aux Papistes ce qu'ils nous donnent. Pour moi j'ai bien quelque opinion qu'il s'est mespris, & qu'au lieu des statuts de Calixte,* pour l'Establissement de l'Archevesque Turpin, *il s'est equivoqué, & a pensé qu'il y alloit de l'establissement de l'Histoire de l'Archevesque Turpin.*

(*c*) *Vossius, de Histor. Latinis, lib. 2. c. 32 p. m. 299.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, p. 279. citant le* Fasciculus temporum an. 1119.

(*f*) *Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité, p. 754.*

(*g*) Neque enim in actis quidquam hujus apparet, ut nec in Commentario Hessonis Scholastici, qui res gestas hujus Concilii ex professo literis mandavit. *Gretser. in Examine Mysterii Plessæani, p. 375.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Rivet, Remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité, to. 2. pag. 238.*

(*A*) *A Geneve sa patrie.*] François Turrettin son ayeul d'une ancienne & noble famille

à Leide, à Paris, à Saumur, à Montauban, & à Nimes avec beaucoup de progrés, il fut reçu au ſaint miniſtere l'an 1648. & ſervit en même tems l'Egliſe Françoiſe & l'Egliſe Italienne de Geneve. Deux ans après on lui offrit la chaire de Profeſſeur en Philoſophie, qu'il refuſa; mais il accepta la vocation * de l'Egliſe de Lion. On le rapela à Geneve au bout d'un an, parce qu'on avoit beſoin de lui pour des leçons de Theologie. Il commença d'en faire l'an 1653. Il fut deputé en Hollande l'an 1661. pour demander les ſecours d'argent dont la ville de Geneve avoit beſoin. Il eut dans ce voyage tout le ſuccés que l'on s'en pouvoit promettre; & il ſe fit ſouhaiter paſſionnément par les Egliſes Wallonnes de la Haye, & de Leide, & par l'Univerſité de cette derniere ville. Il reprit les exercices de ſa charge dès qu'il fut dans Geneve, & il les continua juſques à ſa mort avec une aplication très-particuliere. Il mourut le 28. de Septembre 1687. avec les marques les plus édifiantes d'un ardent amour de Dieu †. Ce fut un homme de beaucoup de merite, éloquent, judicieux, laborieux, ſavant, & zêlé pour l'orthodoxie. Tout cela paroît par les Ouvrages (*B*) qu'il a donnez au public. Il a laiſſé un fils (*C*) qui a des dons extraordinaires.

** Pour remplir la place de feu Aaron Morus, frere de Mr. Morus.*

† Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée à Geneve par Mr. Pictet le 3. de Nov. 1687.

V.

VAYER (François de la Mothe le) Pariſien, Conſeiller d'Etat Ordinaire, & Precepteur du frere unique du Roi Louïs XIV. a été un fort ſavant homme. Il fut reçu (*A*) à l'Academie Françoiſe le 14. de Fevrier 1639. Il avoit plus d'érudition & de lecture que la plupart de ſes Confreres, mais ils écrivoient preſque tous plus élegamment que lui: car il n'avoit pas une grande politeſſe dans ſon ſtyle; & s'il avoit voulu ſe ſervir de ſa memoire & de ſa lecture des livres Latins beaucoup moins qu'il ne faiſoit, il auroit été pourtant fort éloigné de la perfection en matiere de langage. C'étoit un homme d'une con-

mille de Luques, ayant quitté l'Italie pour la religion, s'arrêta quelques années à Anvers, & vêcut familierement avec le celebre Sainte Aldegonde. Il s'en alla en ſuite à Zurich, & enfin il ſe fixa à Geneve, où il eut un fils nommé Benoît Turrettin qui a été un illuſtre Profeſſeur en Theologie à Geneve, fort conu par ſes (*a*) écrits; c'eſt le pere de nôtre François Turrettin. Vous trouverez toutes ces choſes dans l'Oraiſon funebre de celui-ci prononcée par Mr. Pictet ſon neveu, piece très-éloquente, & digne de la reputation de l'Auteur, qui eſt Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Geneve, & Auteur, entre autres Ouvrages, d'une Morale Chretienne dont le 6. volume avec les 2. precedens ont paru l'an 1696. *in* 12. en même tems que la 1. partie de ſa *Theologia Chriſtiana in* 8.

(*B*) *Par les Ouvrages qu'il a donnez au public.*] Outre des Sermons dediez à Madame de Schomberg, il a fait une reponſe à l'Ecrit qu'un Chanoine d'Aneci avoit publié, pour rendre odieux les Proteſtans, entre autres choſes ſur la doctrine de l'obeïſſance des ſujets à leurs Princes legitimes. Il a fait auſſi une reponſe à la lettre que l'Evêque de Luques écrivit aux familles de Geneve originaires de ſon Dioceſe, pour les exhorter à la profeſſion de la Catholicité que leurs ancêtres avoient quittée. Mais ce qui l'immortaliſera principalement eſt ſon (*b*) *inſtitutio Theologiæ Elenctica* en 3. volumes *in* 4. & ſes theſes *de ſatisfactione Chriſti* contre les Sociniens, & *de neceſſaria ſeceſſione ab Eccleſia Romana.*

(*C*) *Un fils qui a des dons extraordinaires.*] J'ai cité quelque (*c*) part les doctes Theſes qu'il ſoutint à Leide l'an 1692. La Philoſophie de Mr. Deſcartes qu'il a ſi bien apriſe de Monſieur (*d*) Chouët, donne un grand relief aux lumieres qu'il s'eſt aquiſes dans la Theologie.

(*A*) *Il fut reçu à l'Academie Françoiſe.*] Mr. Eſprit & lui y furent (*e*) reçus le même jour. Voici ce que Mr. de Balzac écrivit ſur ce ſujet à ſon ami Mr. Chapelain. (*f*) *Je me rejouis, Monſieur, de la nouvelle acquiſition que l'Academie a faite du Philoſophe ****, qui en effet eſt un galand homme, & ne laiſſe pas d'avoir de l'eſprit, quoy qu'il ſe ſerve la pluſpart du temps de celuy d'autruy. Je ne vous parle point de l'autre reception, qui s'eſt faite en meſme jour, de peur de choquer le jugement des Superieurs, & de donner trop de liberté au mien. Il y a certains Livres & certains Eſprits qu'il ne peut ſouffrir. Il voudroit ſupprimer les deux tiers des Bibliotheques, & la moitié des Academies. Un ſi ſauvage melancholique ne doit jamais ſonger à ſortir de ſa retraitte, & le plaiſir qu'il a de mepriſer tout, luy doit oſter l'envie qu'il pourroit avoir d'eſtre quelque choſe.* On en peine ſur le partage de ces caracteres entre Mr. de la Mothe le Vayer & Mr. Eſprit. L'épithete de Philoſophe, & le genie de citation conviennent mieux au premier qu'à l'autre, & ne paroiſſent convenir qu'à lui. Cela fait juger que pour rien du monde il n'eût voulu que l'on ſuprimât les deux tiers des Bibliotheques. Mais d'autre côté ce que Patin nous dira bien-tôt, porte à croire que Monſr. Eſprit eſt bien moins que la Mothe le Vayer ce ſauvage melancholique qui ſe plaît à la retraite, & qui mepriſe toutes choſes. Cet embarras eſt mal-fondé; voyez la marge (*g*). J'obſerve en paſſant que Mr. Moreri ſe trompe, quand il dit que la Mothe le Vayer *fut des pre-*

(a) Il a fait entre autres livres la defenſe des verſions de Geneve contre le Pere Coton. Cet Ouvrage eſt en 2. volumes in 4. Il publia auſſi des Sermons François ſous le titre de Profit des chatimens. *Il avoit été Miniſtre de l'Egliſe de Nimes.*

(b) Voyez l'éloge qu'on en a fait dans l'édition de Hollande 1696. On l'a abregée en faveur des étudians. L'Auteur de cet abregé imprimé pour la 2. fois à Amſterdam 1695 ſe nomme Leonard Riſſ.nius.

(c) Dans l'article Nicolle, *pag. 661. lettre e.*

(d) Cet illuſtre Profeſſeur, l'ornement de Geneve ſa patrie, a été tiré depuis long tems de ſa profeſſion, pour être admis au gouvernement de la Republique.

(e) Pelliſſon, Hiſt. de l'Acad. Françoiſe, p. m. 228.

(f) Balzac lettre 1. du 4. livre à Chapelain, pag. 149. 150. édit. de Hollande 1661. Cette lettre eſt datée du 4 de Janvier 1639.

(g) Balzac parle de ſoi-même, & non pas de l'un de ces deux Academiciens.

conduite reglée, & semblable à celle des anciens Sages; un vrai Philosophe dans ses mœurs, qui meprisoit même les plaisirs permis, & qui aimoit passionnément la vie de cabinet, & à lire & à composer des livres. Cette regularité, cette austerité, cette sagesse, n'empêcherent point qu'on ne (*B*) soupçonnât qu'il n'avoit nulle religion. On se fondoit aparemment sur certains dialogues qu'il avoit faits, & qui parurent sous le nom * d'Orasius Tubero, & sur ce qu'en general il faisoit paroître dans ses Ouvrages trop de prevention pour la Sceptique, ou pour les principes des Pyrrhoniens. Il est sûr qu'il y a beaucoup de libertinage dans les dialogues d'Orasius Tubero; mais qui en voudroit conclure que l'Auteur n'avoit point de religion, se rendroit coupable d'un jugement temeraire: car il y a une grande difference entre écrire librement ce qui se peut dire contre la foi, & le croire très-veritable. Plusieurs se persuadent que ces dialogues l'empêcherent d'occuper la place (*C*) qu'on lui avoit destinée de Precepteur de sa Majesté. Cela est peu aparent, puis que si la Reine & le Cardinal Mazarin eussent été ébranlez par cette raison, ils ne lui eussent point confié le frere unique du Roi. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort (*D*) librement sur des matieres

* *Ces noms, & ceux de* Tubertus Ocella, *sous lesquels il s'est designé en quelques rencontres, se r. portent à la signification de la* Mothe le Vayer, *ou* Voyer.

premiers que l'on reçut dans l'Academie Françoise. Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut (*a*) élu à la place d'un Academicien mort.

(*a*) *Voyez Pellisson ubi supra.*

(*B*) *Qu'on ne soupçonnât qu'il n'avoit nulle religion.*] Patin sera mon temoin, „ (*b*) Monsieur „ de la Mothe le Vayer a été depuis peu apellé à „ la Cour, & y a été installé Précepteur de „ Monsieur le Duc d'Anjou, frere du Roy. Il „ est âgé d'environ 60. ans, de médiocre taille, „ autant Stoïque qu'homme du monde, homme „ qui veut être loüé & ne loue jamais personne, „ fantasque & capricieux, & soupçonné d'un „ vice d'esprit, dont étoient atteints Diagoras & „ Protagoras. „ Patin écrivoit cela le 13. de Juillet 1649.

(*b*) *Patin, lettre 22. p. 97. & 98. du 1. tome.*

(*C*) *D'occuper la place de Precepteur de Sa Majesté.*] Il en fit la fonction pendant un an, si nous en croyons Mr. Moreri; mais je ne me fie guere à un tel temoin, & je le regarde ici comme un menteur, puis que le docte Naudé m'aprend des choses qui combatent ce temoignage. Voici ce qu'il dit „ (*c*) Aussi m'estois-je tousiours per„ suadé qu'une des difficiles choses qui fust en „ Cour, estoit le choix des hommes. Mais je „ l'espreuvay entierement lors qu'il fut question „ de donner un Precepteur au Roy, car l'inten„ tion de la Reyne & de ses Ministres, estant de „ commettre à cette charge l'un des plus suffisans „ & des plus renommez & estimez personnages „ qui fust en France, on jetta premierement les „ yeux sur Monsieur de la *Motte le Vayer*, comme „ sur celuy que le Cardinal de Richelieu avoit des„ tiné à cette charge, tant à cause du beau livre „ qu'il avoit fait sur l'éducation de Monsieur le „ Dauphin, qu'eu esgard à la reputation qu'il „ s'estoit acquise par beaucoup d'autres composi„ tions Françoises, d'estre le Plutarque de la „ France; mais la Reyne ayant pris resolution de „ ne donner cét employ à aucun homme qui fust „ marié, il fallut par necessité songer à un au„ tre; qui fut Monsieur *Aubert* Abbé de Sainct „ Remy, Principal du College de Laon, Cha„ noine de ladite ville, & Professeur du Roy en „ langue Grecque, de la civilité duquel, comme „ aussi de sa probité, doctrine, & facilité à „ s'expliquer nettement tant en Latin qu'en Fran„ çois, personne ne peut douter, *modò caput* „ *habeat extra cucurbitam*; mais ny luy, ny Mon„ sieur *Gassendi* cét unique Oracle en nostre siecle „ de la Philosophie, des Mathematiques, de „ l'Astronomie, & de tout ce qu'il y a de meil„ leur dans les sciences plus relevées; ny aussi „ Monsieur *Rigaud*, quoy qu'il soit le Coryphée „ de nos Humanistes, & homme de la portée „ que chacun sçait en toutes les autres sciences, „ aprés avoir esté mis à la coupelle du Cabinet, „ sans qu'eux-mesmes en fussent advertis, n'y „ resisterent pas si bien que Monsieur l'*Abbé de* „ *Beaumont*, Docteur en Theologie & main„ tenant très-digne Evesque de Rodez, qui „ fut aussi preferé à un autre des plus brillan„ tes lumieres du Clergé, parce que n'estant „ inferieur à tous les precedens, il avoit en„ core d'autres qualitez qui firent pancher fina„ lement la balance de son costé. „ La raison que j'ai (*d*) alleguée contre ceux qui veulent, que les Dialogues d'Orasius Tubero ayent fait exclure nôtre le Vayer de cette charge, me paroît demonstrative; car encore que l'on prenne de plus près garde à ce qui concerne l'éducation d'un jeune Roi, qu'à ce qui concerne l'éducation d'un frere de Roi, on ne consentiroit jamais à donner aux freres d'un grand Monarque les Precepteurs qu'on n'eût pas voulu lui donner, dans la crainte qu'ils ne l'élevassent à l'impieté. Si d'autres raisons n'eussent point nui à la Mothe le Vayer, on l'eût choisi tout aussi-tôt pour Precepteur de Louis XIV. nonobstant ces mauváis dialogues, que pour Precepteur du Duc d'Anjou: car puis qu'on jugea qu'un homme si sage se garderoit bien d'inspirer à ce jeune Duc le libertinage d'Orasius Tubero, on auroit jugé qu'il n'eût jamais eu l'audace de l'inspirer au jeune Monarque. Le Cardinal Mazarin se conoissoit trop en gens, pour ne savoir pas qu'un Philosophe qui se laisse aller au Pyrrhonisme de religion, par je ne sai quelle enfilade de raisonnemens, est d'un tout autre caractere qu'un homme qui devient impie par brutalité, & par debauche. Un tel Philosophe, s'il ressemble d'ailleurs à la Mothe le Vayer, seroit bien marri que des personnes capables d'en faire un mauvais usage fussent imbuës de ses sentimens. Il a toûjours la discretion d'en éloigner la jeunesse, & à plus forte raison un Prince dont la solide pieté peut contribuer extremement au bonheur public.

(*c*) *Naudé, Dialogue de Mascurat, pag. 375.*

(*d*) *Dans le corps de cet article.*

(*D*) *Fort librement sur des matieres obscênes.*] Il y a des pensées bien gaillardes, & des expressions bien sales dans les dialogues d'Orasius Tubero: mais ce n'est rien peut-être en comparaison de la (*e*) 3. & de la (*f*) 4. journée de l'Hexameron rustique (*g*). Ses autres livres ne contie- nent

(*e*) *Il y traite des parties apellées honteuses aux hommes & aux femmes.*

(*f*) *Il y explique l'antre des Nymphes, comme si Homere avoit entendu par là les parties honteuses de Penelope.*

(*g*) *Je n'en conois que l'édition d'Amsterdam 1671. in 12.*

tieres obſcenes; & en même tems on a été aſſez équitable pour n'én rien conclure au prejudice de ſes mœurs: tant il eſt vrai que le public n'eſt pas toûjours teme-

nent rien de ſemblable, encore qu'en certains endroits il debite ou par citation, ou ſans citation quelques penſées un peu cyniques. Il me ſemble qu'il a fait ſon apologie en deux manieres. 1. En (a) faiſant voir que Seneque, Dion Chryſoſtome, & St. Auguſtin ont mis dans leurs livres certaines choſes ſi ſales & ſi vilaines, qu'il n'y a preſque perſonne qui n'en ſoit choqué, & cependant (b) *le premier eſt reconnu pour le plus auſtere des Romains au fait de la morale, le ſecond . . . pour la merveille de ſon ſiecle, & le troiſiéme pour l'un des premiers Docteurs de l'Egliſe.* 2. En établiſſant pour maxime, *Que* (c) *les livres d'un homme ſont de fort mauvais garans de ſes inclinations, & qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une perſonne par ſes écrits.* Voyons ce qu'il dit pour confirmer cette theſe. *S'il* (d) *faloit mal juger de tous les Auteurs qui ont choiſi pour theme des matieres aſſez gaillardes, non ſeulement le Centon d'Auſone, & les Hendecaſyllabes de Pline le jeune, les euſſent diffamez à perpetuité; mais Platon même & Xenophon auroient bien de la peine à s'excuſer des libertez qu'ils ſe ſont données dans leurs compoſitions. L'on peut dire de plus, que generalement parlant il ſe feroit les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.*

(a) *Hexameron ruſtique, pag.* 43. & *ſuiv. Conferez ce qui eſt dit dans l'article* Sanchez, *pag.* 1006. 1007.

(b) *Ibid. p.* 42.

(c) *Ibid. p.* 41.

(d) *Ibid. p.* 99.

Accius (1) eſſet atrox, conviva Terentius eſſet,
Eſſent pugnaces qui fera bella canunt.

(1) *Ovid.* 1 *Triſt.*

Auſſi la fauſſeté de ce raiſonnement faiſoit autrefois ſoutenir (2) *à Timée, qu'Homere & Ariſtote avoient eſté de grans goulus, ce dernier ayant ſouvent parlé de l'aſſaiſonnement des vivres; & le premier employé pluſieurs fois le mot* δαιτρεύειν, *qui veut dire diſtribuer des viandes. Et ſi de telles conſequences eſtoient bonnes, comme Virgile paſſeroit neceſſairement pour un grand homme de guerre, & Dioſcoride pour un infame empoiſonneur; les pieuſes meditations de l'Aretin prouveroient ſa ſainteté, & les* (e) *belles ſentences de Seneque au ſujet de la pauvreté, le feroient croire neceſſiteux, nonobſtant les ſept millions d'or qu'on lui attribuë, & ſes huit cens mille livres de revenu.*

(2) *Ex Pol. in exc. Conſt.*

(e) *Voyez dans Meibomius* in Vita Mæcenatis cap. 22. p. 132. 133. *pluſieurs recueils touchant l'oppoſition entre les mœurs de Seneque & ſes écrits.*

REFLEXIONS ſur les conſequences qui ſe peuvent tirer des écrits d'un homme à ſes mœurs.

La maxime de la Mothe le Vayer conſiderée en general eſt très-veritable: le jugement que l'on voudroit faire de l'interieur d'un homme par ſes écrits ſeroit faux en mille rencontres. Salluſte eſt un exemple qu'on peut ajoûter aux precedens. Ce qu'il dit (f) *contre la corruption & les deſordres de ſon ſiecle ne ſauroit être mieux dit, mais il devoit le laiſſer dire à Caton, ou à quelque autre de ces ſeveres qui ſe piquoient de l'ancienne diſcipline, & à mon gré une declamation contre le luxe & le debordement de la vie n'étoit pas une moindre incongruité dans l'hiſtoire de Salluſte, repris de debauche par le Cenſeur en plein Senat, & accuſé deux fois d'adultere devant le Preteur* (g), *que l'eût été dans les Commentaires de Ceſar une invective contre l'ambition de regner.* Voyez de quelle maniere Ciceron (h) ſe moque de la harangue que Clodius avoit faite, contre le relâchement des Romains dans le ſervice divin. Le monde a toûjours été plein, & l'eſt encore de gens qui declament contre le vice, & qui ſont fort corrompus; qui ſont graves & ſeveres dans leurs écrits, & fort relâchez dans leur conduite. On ſeroit donc bien dupe ſi l'on jugeoit de leurs mœurs par leurs Ouvrages. Mais a-t-on droit de dire par la regle des contraires, qu'il y a des gens dont les mœurs ſont plus rigides que les écrits? Je croi que l'on a ce droit; mais il eſt plus rare qu'un Auteur ſe donne beaucoup de licence dans ſes livres, & peu dans ſes mœurs, qu'il n'eſt rare qu'il s'en donne beaucoup dans ſes mœurs, & peu dans ſes livres. Il eſt bien aiſé de comprendre les raiſons de la diference, car qui peut le plus peut le moins; mais qui peut le moins ne peut pas le plus. Qu'y a-t-il de plus facile que de declamer en vers ou en proſe contre les dereglemens du ſiecle, & qu'y a-t-il de plus mal-aiſé que de n'y prendre aucune part? Un homme ſage fait donc ce qui eſt le plus difficile; il ne lui eſt donc pas mal-aiſé d'édifier par les productions de ſa plume, car ceci eſt infiniment plus facile que cela. Mais de ce qu'un homme peut compoſer des Ouvrages édifians, & devots, & nettoyez de toute licence morale, il ne s'enſuit pas qu'il puiſſe vivre avec une telle regularité. Ceci eſt infiniment plus difficile que cela.

(f) *Le Pere le Moine, Diſcours de l'Hiſtoire, p.* 185.

(g) *Conferez ce qui eſt dit dans l'article* Metella, *p.* 582. *lettre b.*

(h) *Cicero in Orat de Haruſpicum reſponſis.*

Allons plus directement au fait. Catulle & Ovide dont les vers ſont ſi impurs, vivoient comme ils écrivoient. Leurs debauches avec les femmes étoient exceſſives. On peut aſſûrer la même choſe des Poëtes François qui ont compoſé le Parnaſſe ſatirique, & de pluſieurs Poëtes Italiens dont les poëſies ſont fort ſales. Ainſi cette ſentence ſera très-vraye.

Raro moribus exprimit Catonem
Quiſquis verſibus exprimit Catullum.

Mais en accordant tout cela on ne ruineroit point l'apologie de la Mothe le Vayer; car il y a des intervalles immenſes entre ces deux choſes: 1. raconter des vilainies que l'on a faites, les louër, les aplaudir, y exhorter ſes lecteurs: 2. raporter des avantures galantes en des termes un peu trop vifs & trop naïfs; égayer beaucoup un recit, en condamnant les actions, ou en ne les aprouvant pas; expoſer un point de (i) doctrine, ou une penſée de Mythologie avec des phraſes qui repreſentent des impuretez. La premiere de ces choſes eſt inexcuſable, infame, puniſſable ſeverement. Mais la ſeconde peut n'être qu'un jeu d'eſprit, & ne donne point de droit d'en inferer rien au prejudice de l'honnêteté & de la vertu de ſon Auteur. C'eſt ce qui ſauve nôtre le Vayer.

(i) *Voyez ce qui a été dit pour la defenſe de Lucrece dans ſon article p.* 424.

Je dirai par occaſion, qu'il ne faut pas condamner univerſellement d'impudicité tous les Poëtes dont les vers ne ſont point chaſtes. Catulle ne merite point d'être compris dans l'apologie qu'il leur a dreſſée: il va trop loin au delà des bornes dans la plûpart de ſes poëſies, & même dans l'épigramme où il pretend ſe juſtifier. Elle ſuffit à ſa juſte condamnation.

Pædicabo (k) *ego vos, & irrumabo*
Aureli pathice, & cinæde Furi:
Qui me ex verſiculis meis putatis,
Quod ſint molliculi, parum pudicum,

(k) *Catullus, Epigr.* 16.

 Nam

temeraire, aveugle, & inique dans ses jugemens! Ceci nous donnera lieu de satisfaire à une question, qui a été proposée depuis peu à un habile Journaliste. Elle

Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum. Versiculos nihil necesse est:
Qui tum denique habent salem, ac leporem,
Si sunt molliculi, ac parum pudici,
Et quod pruriat incitare possunt.
Non dico pueris, sed his pilosis,
Qui duros nequeunt movere lumbos.

Ovide, Martial, & plusieurs autres doivent être pareillement exclus du benefice de cette justification, quoi qu'ils protestent (a) de leur innocence, & de la pureté de leur vie au milieu des impuretez de leur Muse. C'est en vain que Beroalde a tâché de les excuser: il s'est rendu ridicule, quand il a dit que s'il faloit condamner avec leurs Auteurs les livres où l'on rencontre des galanteries criminelles, il faudroit traiter ainsi les Ecritures Canoniques. (b) *Si scripta omnia quibus amores, res amatoriæ continentur sunt cum suis scriptoribus repudianda, repudientur Canonicæ scripturæ, hoc est instrumenti veteris luculenta illa volumina, quibus nihil sacratius, nihil religiosius, nihil mysticum magis æstimatur.* Cela est pitoyable, & ne se raporte aucunement à la raison pour laquelle ces Poëtes sont condamnez (c). Mais si ceux-là ne meritent point de joüir du benefice dont je parle, il y en a plusieurs autres qui meritent d'en joüir. Leurs poësies lascives n'ont été qu'un jeu d'esprit: la contagion de ces idées impures ne corrompoit point leur cœur: ils faisoient ces vers pour debiter des pensées ingenieuses; ils ne pouvoient resister à la tentation de s'exprimer d'une maniere qui feroit loüer leur genie: ils vouloient s'accommoder au goût d'une infinité de lecteurs, qui trouvent là un sel & des agrémens qui les enchantent. Ils eussent bien fait de resister à la tentation, *tanti non erat esse te disertum*: mais enfin ce n'étoient que des paroles; leurs mœurs conservoient leur integrité, & l'on pouvoit leur apliquer ce qu'un Empereur (d) a dit de Voconius, *Lascivus versu, mente pudicus erat*; ce qu'il (e) n'eût jamais osé dire, ajoûte Apulée, si les vers trop libres étoient une preuve d'impudicité. Ausone ayant besoin de prevenir les soupçons qu'on pourroit former contre sa sagesse, en vertu du *cento nuptialis* qu'il avoit fait, allegue plusieurs personnes irreprochables dans leur conduite, qui s'étoient donné beaucoup de licence dans leurs vers. (f) *Sed quum legeris, adesto mihi, adversum eos, qui ut Juvenalis ait, Curios simulant, & Bacchanalia vivunt, ne forte mores meos spectent de carmine.*

Lascivа est nobis pagina, vita proba:

*Ut Plinius dicit. Meminerint autem, quippe eruditi, probatissimo viro Plinio in poëmatis lasciviam; in moribus constitisse censuram: prurire opusculum Sulpicii, nec frontem caperare: esse Apulejum in vita philosophum, in epigrammatis amatorem, in præceptis omnibus extare severitatem, in epistolis ad * Cærelliam subesse petulantiam.* Il nomme de plus Platon, Annianus, Lævius, Evenus, Menandre (g) & Virgile. Notez qu'un lecteur ne doit pas juger des Poëtes par soi-même; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une piece de poësie, qui produit un mauvais effet sur son cœur quand il la lit, fait sur eux une pareille impression quand ils la composent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, & n'y admirent que les beautez poëtiques dont ils les revêtent. Le temperament & l'habitude forment en eux la même insensibilité, que Marigni attribuë à un Gouverneur du Païs-Bas Espagnol, à l'égard des belles Dames de la Cour de Bruxelles. *Mr. l'Archiduc*, dit-il (h), *secondé de sa seule vertu resiste aux puissans charmes de toutes les beautez dont je vous parle. . . . Il les regarde comme des feux qui l'éclairent, & qui ne l'échauffent pas.*

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles,
Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaisir,
Un Sage curieux regarde les plus belles;
Mais sans songer à les cueillir.

Ce Prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il considere les peintures de sa galerie, & bien que la Reine (i) du Nord ait dormi six semaines durant à 4. pas de son apartement, comme s'il avoit beu de la fontaine enchantée de Merlin, la passion qui trouble quelquefois la raison des plus braves Heros n'a point fait de peine à la sienne (k).

Dorme vicina à lui la donna bella
Fusse altro, fusse l'acqua di Merlino,
Non e quel ch'esser suole il Paladino.

Vous voyez des Poëtes qui font des vers de galanterie où ils s'expriment grossierement, quoi que la vieillesse les ait rendus froids comme la glace. Tout ce qu'ils disent ne doit-il point passer pour un jeu d'esprit? Lisez les hendecasyllabes de Jovien Pontanus, faits pour une fille qui montroit la gorge, & choisis entre plusieurs autres moins moderez.

Prædico (l) tege candidas papillas,
Nec quæras rabiem ciere amantum,
Me quem frigida congelat senecta,
Irritas male, calfacisque, quare
Prædico tege candidas papillas,
Et pectus strophio tegente vela.
Nam quid lacteolos sinus, & ipsas
Præ te fers sine linteo papillas?
An vis dicere basia papillas?
Et pectus nitidum suaviare?
Vis num dicere, tange, tange, tracta?
Te ne incedere nudulis papillis?
Nudo pectore te ne deambulare?
Hoc est ad Venerem vocare amantes.
Quare contege candidas papillas,
Et pectus strophio decente vesti,
Aut, senex licet, involabo in illas,
Ut possim juvenis tibi videri.

Il y a des Ecrivains qui sont d'autant plus scrupuleux dans le choix des termes pudiques, qu'ils craignent qu'un peu de licence d'expressions ne confirmât les bruits qui courent contre leurs mœurs. D'autres au contraire assûrez de leur bonne vie, & de la bonne opinion que l'on a de leur sagesse, *morum fiducia*, n'y regardent pas de si près, & se donnent pour divertir leur lecteur une liberté un peu trop grande. Aparemment

(a) Crede mihi mores distant a carmine nostro: Vita verecunda est, Musa jocosa mihi. *Ovidius lib. 2. Tristium v. 353.* Innocuos censura potest permittere lusus: Lasciva est nobis pagina, vita proba *Martialis Epigr. 5. lib. 1.*

(b) *Philippus Beroaldus, Orat. habita in principio enarrationis Propertii, contitinente [illegible]*

(c) *Consultez Raderus sur Martial, Epigr. 5. lib. 1.*

(d) *Hadrianus, apud Apulejum Apolog. p. m. 281.*

(e) Quod nunquam ita dixisset, si forent lepidiora carmina argumentum impudicitiæ habenda. *Apul. ibid.*

(f) *Auson. in Centone nuptiali, sub fin. p. m. 515. 516.*

* *Voyez l'article [illegible] pag. [illegible] lettre [illegible].*

(g) Quid ipsum Menandrum? quid Comicos omnes? quibus severa vita est, & læta materia.

(h) *Marigny dans ses lettres, imprimées l'an 1658.*

(i) *C'est-à-dire, Christine Reine de Suede.*

(k) *Voyez touchant la devotion de cet Archiduc un livre intitulé*, Memoires de Hollande, *imprimé à Paris l'an 1678.*

(l) *Jovianus Pontanus, Hendecasyll. lib. 1. fol. 187. verso, edit. Venet. 1513.*

Elle concerne (*E*) Jean de la Casa, & son detestable *capitolo del Forno.* La Mothe le Vayer est un grand exemple du peu de bonheur que l'on goûte dans cette vie; car quelque sujet qu'il semblât qu'il eût d'être content de sa condition,

ment Mr. de la Mothe le Vayer étoit de ce nombre: il savoit qu'il pourroit dire (*a*) en cas de besoin, (*b*) *Verba mea arguuntur, adeo factorum innocens sum.* Finissons par considerer la diversité étonnante de temperamens, & de caracteres qui se trouve parmi les hommes. Il y a des gens qui font scrupule de dire, ce qu'ils ne font point scrupule de commettre: d'autres n'oseroient commettre ce qu'ils disent sans scrupule. „(*c*) Quelqu'un a dit que ceux qui temoignent tant de „zèle pour retrancher des Auteurs classiques les „endroits qui choquent la chasteté, n'étoient pas „toûjours aussi sages que ces Auteurs.

„*Nimirum Criticus facere id quàm scribere mavult,*
„*Quod mavult vates scribere quàm facere.* * „

(*a*) *Exceptez de ceci le tems de sa premiere jeunesse. Voyez la remarque F, lettre* I.

(*b*) *Cremutius Cordus, apud Tacitum Ann. lib.* 4. *cap.* 34.

(*c*) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Octobre* 1686. *art.* 3. *du catalogue des livres nouveaux. p.* 1222.

* *Dans la premiere remarque de l'article* Virgile, *nous citerons Pline le jeune qui s'est defendu par un bon nombre de grans exemples &c.*

(E) *Elle concerne Jean de la Casa.*] J'ai dejà dit que plusieurs Poëtes Italiens ne doivent pas être reçus à justifier les saletez de leurs poësies par la regle, *Lasciva est nobis pagina vita proba.* Je ne prononce rien en particulier contre (*d*) Calcagnini, mais le Molza, le Mauro, Jean de la Casa &c. meritent l'arrêt de condamnation. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que la sentence qui a été prononcée contre ce dernier par des Juges incompetens, puis qu'ils ne l'avoient point lu, ne soit trop severe; & comme il faut rendre justice à tout le monde, je suis obligé de dire qu'on lui a fait tort, en lui imputant un Ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ.* Ce pretendu poëme n'est autre chose que le *Capitolo del forno*, où sous l'allegorie du four, Jean de la Casa decrit les commerces impudiques des hommes avec les femmes. Ces sortes d'allegories étoient alors à la mode; l'un (*e*) prenoit la metaphore de la figue, l'autre celle de la feve. Ce qu'il y a d'horrible est que le Casa, ayant observé que certains mauvais garçons commençoient à mepriser le four ordinaire, ajoûte que pour lui il n'étoit pas si delicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs. Ce qui étoit avouër que pour le moins il commettoit quelquefois le peché contre nature.

Tennero (*f*) *il Forno già le Donne sole.*
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch' al Sole.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E sono ben cagion quelle sue stracci.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi sa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà diritto un certo fornellino.

Mr. Menage a raporté ce morceau du *Capitolo del forno* dans un Ouvrage François qu'il publia à la Haye l'an 1688. Ce qu'il est bon d'observer, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allegué des choses que personne ne conoissoit, & qui étoient dignes de demeurer inconues. Venons à la question qui donne lieu à cette remarque.

Quelcun (*g*) a écrit d'Utrecht à Mr. Basnage de Beauval, qu'il a lu *dans les Nouvelles de la Republique des lettres* 1685. *mois de Juillet*, que Jean de la Casa se voyant poussé dans une satire, fit une reponse en vers Latins où il *nia le fait*, & soutint *qu'il n'avoit pretendu louër que la jouissance des femmes. Or je voudrois bien voir ces vers Latins*, ajoûte cet anonyme d'Utrecht, *ne pouvant pas m'imaginer que l'Archevêque de Benevent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence, car j'ai vu, tenu & lu, il n'y a pas long-tems cette infame piece Italienne intitulée,* Capitolo di M. Giovanni della Casa sopra el forno: *& très-assûrement ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler.* Puis que le livre de Daniel Francus où les vers Latins de cet Archevêque sont raportez est (*h*) si difficile à trouver, j'avertis ici mon Lecteur qu'on les pourra lire dans (*i*) l'Anti-Baillet de Mr. Menage. Il est très-certain que le Casa nie qu'il ait loüé le peché contre nature.

(*d*) *Parmi ses poësies Latines, imprimées avec celles de Jean Baptiste Pigna & de Louis Arioste, à Venise* 1553. *in* 8. *il s'en trouve de fort sales.*

(*e*) *Voyez l'article* Molza, *p.* 594.

(*f*) *Jean de la Casa apud Menage, Anti-Baillet, to.* 2. *pag.* 105.

(*g*) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Mai* 1696. *p.* 427.

- - - - Obscœni nihil
Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas planè: ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis.

Vous voyez qu'il prend à temoin le poëme même sur lequel on lui faisoit son procés. *Très-assûrément*, nous dit-on dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, *ce n'est pas du commerce des femmes comme femmes qu'il entend parler.* Mais on peut repondre que très-assûrément son *Capitolo* n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai raportée, c'est qu'il y avoit certains gros garçons qui se degoûtoient de celui là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne louë point ces gros garçons, il ne se louë point lui même de ce qu'il les imite quelquefois, ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce poëme & son Auteur ne laissent pas d'être execrables, car encore que l'épithete de *mestier divino* tombe en general (*k*) sur l'exercice venerien, & non pas sur la sodomie en particulier, il y a là une licence & une profanation qui ne peut être assez detestée. Quelques-uns „l'excusent (*l*) par le *Lasciva est nobis* „*pagina, vita proba est*, & par le *Lascivus versu,* „*mente pudicus erat.* Et il est tres-vrai-sembla„ble en effet que le Casa s'est ici calomnié lui„mesme: à l'imitation de plusieurs autres Poë„tes (*m*). . . Mais de toutes les excuses qu'on „allégue en faveur du Casa, au sujet de son *Ca*„*pitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, „c'est ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute par „une vie vertueuse.

- - - - Moribus,
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Iocos.

(*h*) *Hist. des Ouvrages des Savans ib.*

(*i*) *Anti-Baillet ubi supra, pag.* 102.

(*k*) *Mr. Menage ubi supra. p.* 105. *dit ceci:* „Benche „chi sa „questo „mestier „divino, „*se doit* „*entendre* „*en bonne* „*Grammaire de* „*l'amour* „*des femmes, &* „*non pas* „*de celui* „*des garçons.* „*Voyez ce* „*qui precede &* „*ce qui* „*suit.*„

(*l*) *Menage ibid. pag.* 110. 111.

(*m*) *Mr. Menage met ici les vers de Catulle raportez ci-dessus, remarque D, lettre k.*

tion, il n'eût pas voulu (*F*) revenir au monde, s'il eût falu qu'il y eût joüé le même rôle que la providence lui avoit dejà imposé. Il s'afligea extremement de la

Ces vers sont tirez du poeme Latin que nôtre curieux d'Utrecht souhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Casa avouë sa faute trop foiblement, & où il tâche de l'excuser sur sa jeunesse, & sur l'usage des bons Poëtes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc triginta, & ampliùs, scio
Nonnulla me, fortasse non castißimis
Lusisse versibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, & semper jocis
Licentiùs gavisa, concessu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.

La seule excuse est celle que Mr. Menage trouve la meilleure. Disons en passant qu'il y a fort peu de sujets, où l'on voye mieux que dans celui-ci la hardiesse qu'ont les Auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'original. Mr. Menage en cite plusieurs qui ont accusé le Casa, mais il en a oublié un fort grand nombre, & j'ai été surpris qu'il n'ait point conu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde: (*a*) *Jean de la Case Archevêque de Benevent a escrit un livre à la louange de la bougrie, la nommant œuvre divine, & disant qu'il y prend tres grand soulas, & n'use d'autre œuvre venerien.* Remarquez que le très-illustre Mr. Magliabecchi ayant detesté les infamies du *Capitolo del forno*, indique plusieurs autres Poëtes Italiens dont les Ouvrages sont aussi horribles, où même plus execrables que celui-là; & dont neanmoins les Protestans n'ont rien dit: d'où il conclut que la haine personnelle du Vergerio contre le Casa a été la source de leurs plaintes si souvent copiées. *Io* (*b*) *non intendo di far quì l'Apologista del Casa: troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco Capitolo*, &c. *Contuttociò, come ò detto, fu sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamita nel medesimo genere che si trovano nel Berni nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruſſoli: in Marco Lamberti: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poëti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie.* Les Poëtes ne furent pas les seuls qui se deborderent: la prose servit aussi aux impuretez de quelques Auteurs du même païs: temoin la harangue d'Heliogabale composée par Leonard Aretin (*c*). Tous ces Ecrivains sont tres blâmables, & d'autant plus indignes d'excuse, qu'ils conoissoient la foiblesse de leurs lecteurs. Ils n'étoient pas d'un païs où la nature se soutienne contre les moindres objets; mais d'un païs où elle est facilement échauffée: ce qui faisoit que le Pogge envioit aux Suisses l'honnêteté & la bonne foi qu'il observoit parmi eux. Il ne pouvoit assez admirer les bains de Bade, où les hommes & les femmes, les garçons & les jeunes filles se trouvoient ensemble en chemise, sans faire naître de mauvais soupcons (*d*). *Poggius Florentinus de thermis Badensibus Helveticorum admirabundus* (*e*) *scripsit ad Leonh. Aretinum, in iis pueros puellasque viros & fœminas simul conspici: sæpe fœminas nudas nudo viro obviam ire, nulla inhonesti suspicione: masculos campestribus seu femoralibus, fœminas linteis indui vestibus, crurum tenus à latere scißis: neque collum, neque brachia, neque lacertos tegere, &c. Et addit postea:* Cernunt viri uxores tractari, cernunt alteri colloqui. Est quidem illis solatium, nihil his commoventur, nihil admirantur: omnia *BONA MENTE* fieri putant, neque est ex iis, qui Zelotypus esset, ô mores nostris (*Italicis*) dissimiles, qui semper res in deteriorem partem excipimus: qui usque adeo calumniis delectamur & obtrectationibus, ut, si quid videmus per ullam conjecturam, statim pro manifesto crimine attestemur. Invideo, imo nostras execror animi perversitates, &c.

(*a*) *Sainte Aldegonde, Tableau des differens, 5. partie, to. 2. chap. 6.*

(*b*) *Magliabecchi, lettre à Mr. Bigot, dans l'Anti-Baillet, ubi supra, p. 152. 153.*

(*c*) Exstat in monumentis Desiderii Erasmi Roterodami ex recensione editis, oratio invitatoria Heliogabali Romanorum Imperatoris, habita in concione ad meretrices, quam à Leonhardo Aretino compositam plerique credunt. *Sacra Eleusinia patefacta, p. 21.*

(*d*) *Matthias Berneggerus, Quæst. Miscellan. 90. ex Taciti Germania.*

(*e*) *Cette lettre est la 425. parmi celles d'Enée Silvius.*

(F) *Il n'eût pas voulu revenir au monde.*] Voici ses paroles. „ La (*f*) vie toute seule me paroist „ si indifferente, pour ne rien dire de plus à son „ desavantage, qu'outre que je n'élirois jamais „ d'en recommencer la carriere, s'il estoit à mon „ choix de le faire, je n'échangerois pas les trois „ jours calamiteux qui me restent dans un âge „ si avancé qu'est le mien, contre les longues an„ nées que se promettent une infinité de jeunes „ gens dont je connois tous les divertissemens. „ Certes je pourrois jurer aussi bien que Cardan „ sur la verité de ce sentiment, si je ne jugeois „ plus à propos de vous rapporter ses termes aus„ quels je souscris, bien que, selon sa façon or„ dinaire d'écrire, ils soient plus sensez qu'ils ne „ sont élegans: *Nos, per Deum, fortunam no„ stram exiguam, atque in ætate senili, cum di„ tißimo juvene, sed imperito, non commutare„ mus.* „ Je supose avec une grande vraisemblance un fait sur lequel il ne s'est pas expliqué precisément; c'est que la carriere de la vie qu'il n'eût pas voulu recommencer, seroit la même qu'il avoit presque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guere de rôles qui paroissent dignes d'être repetez sur le theatre du monde à un homme de jugement: car celui qui étoit échu à la Mothe le Vayer, étoit le plus souhaitable que l'on puisse concevoir dans cette classe de personnes. Il n'y manquoit aucun agrément, si nous en jugeons par l'exterieur. La Mothe le Vayer nâquit dans la ville capitale: c'est un avantage que tous les hommes de lettres, & bien d'autres aussi se donneroient, si cela dependoit d'eux. Il fut très-bien élevé par un pere (*g*) docte, & que son merite & ses emplois (*h*) rendirent considerable. Il fut utilement aimé & consideré des deux Cardinaux qui gouvernerent la France successivement: les beaux titres, & les emplois honorables ne lui manquerent point; car il fut Conseiller d'Etat ordinaire, & Precepteur du frere unique du Roi. Il se distingua glorieusement parmi les Auteurs; & merita une place dans l'Academie Françoise. Les Ouvrages qu'il publia en très-grand nombre eurent beaucoup de debit. Ils furent mis sous la presse diverses fois separement, & puis en corps. Il eut du bien autant que sa condition le demandoit. Il s'étoit (*i*) un peu égaré après les plaisirs illegitimes, pendant les feux de sa premiere jeunesse; mais il s'en delivra bien-tôt, & depuis il mena très-constamment une vie pure, &

(*f*) *La Mothe le Vayer, lettre 134. à la page 204. du 12. tome.*

(*g*) *Voyez la Croix du Maine p. 84. qui le nomme* Felix de la Mothe le Voyer.

(*h*) *Moreri dit qu'il étoit Conseiller du Roi, & Substitut du Procureur General au Parlement de Paris.*

(*i*) *Voyez l'Hexameron rustique p. 97. 98.*

la perte de son fils unique*: sa (G) douleur le demonta de telle sorte, qu'il se remaria quoi qu'il eût plus de 75. ans, & qu'il n'eût pas eu sujet de pleurer sa premiere

* *Il mourut l'an 1664.*

(a) Virtutis veræ custos rigidusque satelles. *Horat. epist. 1. lib. 1.* Nous avons vu que Patin le nomme Stoique.

& qui le fit regarder comme un sectateur (a) rigide de la plus belle Morale, de sorte qu'il aquit par là une estime singuliere. C'est une plus grande perfection d'être toûjours sage, que de le devenir par la voye de l'amendement; mais il est plus difficile de se convertir à la sagesse, que de ne s'en écarter jamais. Il y avoit donc dans cette partie du rôle de la Mothe le Vayer une espece d'agrément. Elle faisoit souvenir de la force que l'on avoit euë de renoncer à un bien conu: force plus grande, se peut on dire à soi même, que celle de s'abstenir des voluptez que l'on n'a jamais goûtées. D'ailleurs n'est-ce pas un agrément, que de trouver dans son partage la jouissance successive des biens du corps, & des biens de l'ame? Cela tente plus d'accepter une condition, que si elle étoit privée des plaisirs de la jeunesse. Cependant ni ce côté-là, ni tous les autres qui étoient si beaux, ne firent point souhaiter à cet Auteur la repetition de son rôle. C'est une preuve qu'il s'y mêla des traverses que nous ne connoissons pas, & qui faisoient tomber la balance du côté du mal. Or si l'infortune a fait irruption sur un assemblage de tant de biens, si elle les a empoisonnez d'une amertume assez degoûtante, pour faire mepriser la vie comme une dignité onereuse, que l'on n'accepteroit pas dans la liberté de la refuser, que pouvons nous croire de la condition de tant de personnes, qui nous paroît destituée de presque toutes les causes du bonheur humain, & exposée à mille disgraces? Il y a bien des gens qui soutienent, qu'excepté quelques brutaux, aucun vieillard ne voudroit revenir au monde, à condition d'y jouër le même rôle qu'il y a eu. On voudroit bien ne pas mourir: on voudroit vivre toûjours: on se flate que l'avenir seroit meilleur; mais le souvenir du passé, compensation faite entre les biens & les maux, fait qu'on ne souhaite pas de rentrer dans cette carriere. Les anciens ont feint que les ames qui devoient revenir au monde passoient par le fleuve d'oubliance, comme si sans cela on eût eu à craindre qu'elles ne fissent les rêtives. Voyez là dessus les (b) nouvelles lettres contre Maimbourg.

(b) *Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale, p. 722. 719. bis & 768.*

(G) *De la perte de son fils unique: sa douleur le demonta de telle sorte qu'il se remaria.*] Guy Patin me va fournir deux passages necessaires. „Nous (c) avons ici un honnéte-homme bien „affligé. C'est Monsieur de la Mothe le Vayer, „célébre Ecrivain, & ci-devant Précepteur de „Monsieur le Duc d'Orléans, âgé de 78. ans. „Il avoit un Fils unique d'environ 35. ans, qui „est tombé malade d'une fiévre continuë, à qui „Messieurs Esprit, Brayer & Bodineau ont donné trois fois le vin émétique, & l'ont envoyé „au païs d'où personne ne revient.„ Ceci est tiré d'une lettre écrite le 26. de Septembre 1664. Trois mois après on en écrivit une autre où nous lisons ces paroles. (d) *Mr. de la Mothe le Vayer pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourdui remarié à 78. ans, & a épousé la fille de Mr. de la Haye, jadis Ambassadeur à Constantinople, laquelle a bien 40. ans. Elle étoit demeurée pour être Sybille.* Non invenit vatem, sed virum, sed vetulum. Remarquez qu'on lui donne ici 78. ans en 1664. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on avoit dit (e) dans une autre lettre, qu'en 1649. *il étoit âgé d'environ 60. ans.* Les Nouvelistes de Mr. de Vizé s'arrêterent au nombre rond; ils assurerent que la Mothe le Vayer se remaria à 80. ans. La mort de Mr. Godeau *fit* (f) *parler de celle de Mr. de La Mothe-le-Vayer, qui laissoit par son trépas une seconde place vaccante dans l'Academie. C'estoit un Homme tres-docte qui avoit beaucoup de belles Lettres, & qui a laissé au public 15. ou 16. Volumes d'Oeuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de reputation. Il avoit esté Precepteur de Monsieur Frere Unique du Roy, & s'estoit marié à l'âge de quatre-vingts ans, à Mademoiselle de la Haye. Il a encor vescu plusieurs années apres son mariage. Voila de quelle maniere les Nouvellistes s'en entretinrent; & comme ils ne dirent rien que de veritable, je n'ay rien à vous dire davantage sur ce sujet.* L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres s'est attaché aux 78. ans. Je raporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve entre autres choses que ce mariage fut une foiblesse, que les Philosophes ne pardonneront jamais. Mr. (g) Petit *decharge son indignation sur quelques savans, qui se sont imaginez que la description* de (h) l'antre des Nymphes *regarde la partie characteristique des femmes. Il dit qu'apres la guerre que ces gens là ont declarée à la science & à la raison de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruine des belles lettres par la fletrissure d'Homere. On voit bien que cela regarde la 4. journée de* l'Hexameron rustique *de M. la Mothe le Vayer insigne Pyrrhonien. Effectivement il vaudroit mieux que sur ses vieux jours il n'eust pas laissé imprimer un écrit tel que celui là, où malgré les menagemens qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la derniere partie de la course de ce venerable vieillard, dont la vertu avoit si heureusement marché sur les vestiges des Anciens Sages: il s'étoit remarié à l'âge de 78. ans, & c'est là une foiblesse que les Philosophes ne lui pardonneront jamais.* Parce que tous les habiles lecteurs souhaiteront de conoître en original cette indignation de Mr. Petit, & qu'ils n'auront pas tous sous la main son Ouvrage *de Sibylla*, je raporte ici ses paroles. *Sed (i) & propudiosa quorumdam interpretamenta exploduntur, qui ista imagine antri Nympharum uterum & pudendum muliebre ænigmatice ab Homero designatum censent: quibus cum opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eo amentiæ & furoris procedunt, ut ad adversa & aversa seu postica veneris flagitiosa divortia confugere non erubescant. Adeo impudentes ut non vereantur poetarum omnium principem, literarum parentem, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempe hoc illis ad extremam vecordiam restabat, ut qui rationi humanæ & scientiis bellum indixissent, literas quoque omnes, infamato earum principe, quantum in ipsis esset, perderent.* Au reste ce fils de la Mothe le Vayer avoit place parmi les Abbez savans: c'est à lui qu'on croit que M. Despreaux adresse sa 4. satire. Il publia en 1656. une traduction Fran-

(c) *Patin, lettre 326. p. 656. du 2. vol.*

(d) *Idem, lettre 341. page 10. du 3. tome. Elle est datée du 30. Decembre 1664.*

(e) *Voyez le passage de Patin raporté dans la remarque B.*

(f) *Mercure Galant de l'année 1672. to. 2. p. 38. & 39 édit. de Holl.*

(g) *Nouv. de la République des lettres, Octobre 1686. p. 1118. 1119.*

(h) *L'Auteur d'un Traité d'Anatomie intitulé,* Sacra Eleusinia patefacta, *explique de la même maniere l'antre d'Atalante; de quo Ælian. var. Hist. lib. 13. c. 1*

(i) *Petrus Petitus, de Sibylla, lib. 2. cap. 10. in fine, p. 234.*

miere femme. L'endroit de ses livres où il nous aprend cette derniere particularité, est (*H*) bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidelité conjugale

Françoise de Florus, & la dedia au Duc d'Anjou frere unique de sa Majesté. Il assûre qu'il donna ce Florus sur les traductions que ce jeune Prince en avoit faites. Cette version est accompagnée d'un commentaire docte & curieux, où celle de Coeffeteau est bien critiquée. Voyez les loüanges que l'Abbé (*a*) de Villéloin a données au pere & au fils.

(*a*) *Marolles, Memoires, p.* 194.

(H) *L'endroit . . . où il nous aprend* qu'il n'eut pas sujet de pleurer sa (*b*) premiere femme, *est bien favorable à ceux qui disent.*] D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse : il avouë seulement que les incommoditez du mariage lui sont peut-être aussi conuës qu'à tout autre. Voici ses paroles ; il écrit à un ami qui lui avoit fait savoir, qu'un certain homme s'étoit separé de sa femme pour cause d'adultere. „ Ne (*c*) pensez pas que je veuille „ vous paranympher ici un genre de vie, dont je „ ne connois peut-estre pas moins tous les inconveniens, que ceux qui en sont les plus dégoustez. J'ai toûjours pris ce sommeil dont Dieu „ assoupit nostre premier pere devant que de luy „ presenter une femme, non seulement pour un „ avis de nous défier de nostre veuë, comme d'u„ne très-mauvaise conseillere là-dessus, mais en„core pour une instruction morale, que personne „ vraisemblablement ne s'en chargeroit, si l'on „ avoit les yeux de l'esprit assez ouverts, pour voir „ dans l'avenir à combien d'infortunes celuy-là se „ soumet, qui accepte une societé si perilleuse. „ Et je n'ai jamais lu le premier vers du dixiéme „ livre de la Metamorphose d'Ovide, où il don„ne au Dieu Hymenée une robe de saffran,

(*b*) *J'ai dit dans l'article* Criton, *p.* 911. *remarque B, col* 1. *qui elle étoit.*

(*c*) *La Mothe le Vayer, lettre* 86. *à la page* 224. *& suiv. du tome* 11.

„ - - - - *Croceo velatus amictu*,

„ sans m'imaginer que ce Poëte nous a possible „ voulu faire une leçon de ce qui est si essentiel au „ mariage. Les soucis d'une famille dont vous „ vous chargez, l'exposition où vous entrez à tant „ de coups de fortune, la jalousie inévitable que „ vous aurez d'une femme, pour peu qu'elle vous „ agrée, ou que vostre honneur vous touche, ne „ sont-ce pas autant de sujets de Jaunisse? Et n'est„ce pas une merveille si le temperament le plus „ sanguin, ou le plus enjoüé, ne tombe par là „ dans une passion ictérique ? Mais après tout, „ il faut acquiescer à nos destinées, & à ce que „ les plus sages Legislateurs nous ont ordonné „ pour le mieux sur ce sujet. Nous ne pouvons „ pas changer leurs decrets, & nous pouvons nous „ rendre encore plus miserables, en prenant une „ route beaucoup plus perilleuse que celle qu'ils „ nous ont prescrite. „ Par ces dernieres paroles il fait entendre, que les inconveniens du mariage ne sont point le pis aller de la condition humaine ; c'est ce qu'il avoit dit clairement dans les pages precedentes. (*d*) *Je suis trompé si cet homme ne trouve le remede qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolerable ; & s'il n'experimente à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec cet ancien*,

(*d*) *Id. ib. p.* 223. 224.

Tam (1) malum est foris amica, quàm malum est uxor domi.

(1) *Laberius.*

. . . . *Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, & s'il pense estre aimé avec plus d'ardeur & de sincerité tout ensemble, où l'on n'employe que des feux d'artifice. Vous avez connu aussi bien que moi des personnes, plus empeschées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licentieuse, & telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut estre parmi toutes les disgraces qui suivent des nopces infortunées.* Tout cela est digne de la sagesse & de l'esprit de ce grand Auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au commentaire de mon texte.

„ (*e*) Je ne veux pas penetrer si avant que vous „ faites dans les secrets de ce mariage. Il me „ suffit de vous dire qu'il y a long-temps que sans „ estre grand Prophete, l'on pouvoit predire cette „ avanture. Jamais homme n'a fait paroistre une „ amour plus folle pour sa femme, qu'il temoi„gnoit affectionner avec toutes les passions d'un „ Rufien. Or c'est un grand défaut à un homme „ sage, qui se doit fort éloigner de ce procedé ; „ *Adulter est uxoris amator acrior* ; & c'est selon „ le sens de Laberius mettre soi-mesme sa femme „ dans le libertinage, qu'on nomme aujourd'huy „ Coqueterie, de la traiter de la sorte. Aussi ne „ sçauroit-on nier que la façon de vivre de celle-ci „ n'ait esté telle à la fin, que ce n'est pas luy faire „ grand tort, ni estre fort credule, de croire une „ partie des gentillesses dont son mari l'accuse. „ Et neanmoins, que luy impute-t-il, que d'avoir „ vescu à la mode ? En verité nos mœurs sont ar„rivées pour ce regard à une étrange periode ; & „ la prostitution de ce sexe, par ceux mesmes qui „ croyent que leur honneur dépend absolument „ de sa conduite, n'est pas concevable par le rai„sonnement, n'y ayant que ce que nous voyons „ tous les jours qui la puisse faire croire ; (1) *Eò pro„lapsi mores jam sunt, ut nemo ad suspicanda adul„teria nimium credulus videri possit.* Et jamais „ la Grammaire Latine ne rendit par ses preceptes „ la corne si indeclinable, que nostre conduite, „ insensée pour ce regard, l'a faite inévitable en „ ce temps par une plaisante synonymie. „ Ne croyez pas que la Mothe le Vayer soit le seul Auteur qui prononce des arrêts si effroyables & si satiriques : une infinité d'autres livres nous menent à ce jugement. Je serois trop long si je les voulois indiquer, voyez seulement quelques-uns des plus nouveaux, soit qu'ils se terminent en (*f*) *ana*, soit qu'on les apelle Contes, Lettres, Memoires, Comedies, Nouvelles &c. Ils nous representent l'impudicité comme un deluge de Deucalion qui couvre toute la terre, & comme un mal que le mariage facilite au lieu de le refrener. Les partisans des vœux monastiques se prevalent fort de cela ; comme si l'on ne pouvoit plus les combatre par la raison que l'incontinence qui excite naturellement au mariage, & qui est presque toûjours la cause du mariage, doit être laissée dans la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, elle n'en est point domtée, & autant vaut-il la brider par le vœu du celibat, que par la promesse solennelle de la fidelité conjugale. Ce sont deux sortes de sermens qui doivent être aussi inviolables l'une que l'autre ; & si l'une n'est pas mieux gardée

(*e*) *Id. ib. p.* 222. 223.

(1) *Sen. Cont.*

(*f*) *Comme* Menagiana, Harlequiniana, Furetieriana.

jugale, n'est guere mieux observée que le vœu du celibat. Nôtre Auteur vêcut encore

dée que l'autre, comme la pratique le montre, que gagneroit-on par l'abrogation des loix monastiques? On ne cesse de crier que les Religieux & les Religieuses commettent ensemble mille & mille saletez. On fait des (a) listes épouvantables des batards, & des avortons, & de tels autres desordres provenans du celibat des Ecclesiastiques. Mais je vous prie si ces personnes engagées à la continence par le vœu du celibat, demeuroient libres dans le monde, ne se porteroient-elles pas à des souillures encore plus grandes? Lisez un peu ce que les Auteurs (b) raportent des avortemens de Paris. Sous la couverture du mariage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas? Et si celles qui ont à craindre l'embarras où se trouva le renard, je veux dire la necessité de se tenir enfermées, jusques à ce qu'elles ayent le ventre plat comme quand elles entrerent, font le saut, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public? Mais vous avez beau faire partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les temoignages qu'il vous plaira de citer de la Mothe le Vayer, & de cent autres Auteurs, que la promesse de fidelité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu du celibat, & que l'hymen ne soit un remede d'incontinence pour un très-grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son pere, & par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs Ouvrages que nous ayons sur la Morale Chretienne, intitulé *de la paix de l'ame & du contentement de l'esprit*, livre serieux, grave, & rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidelle (c) doit *pratiquer le grand remede aux maux irremediables, qui est la patience, & que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, & qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode.* Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression, car le nombre de ceux qui suivent la mode dans leurs habits, surpasse le nombre de ceux que ce sage Theologien veut consoler.

(a) *Voyez le livre intitulé*, Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles precieuses d'inestimable valeur. *Il fut adressé à Henri III. le 1. de Novembre 1581. On y renvoye souvent à un autre livre intitulé* La polygamie sacrée. *Ces deux livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paroit outré.*

(b) *Voyez l'article* Patin, *remarque C.*

(c) *Pierre du Moulin le fils, Traité de la paix de l'ame, liv. 3. ch. 14. p. 382. édit. de Paris 1673.*

Ce que j'ai dit du renard sera plus intelligible, quand j'aurai conté à ces Messieurs ce que j'ai lu, touchant les mauvais effets des vœux qu'ils veulent justifier. C'est un conte dont je n'ai pu encore trouver le fond dans les Annales Ecclesiastiques: j'ai mis des gens en quête pour le trouver. En attendant voici tout ce qui en est venu à ma connoissance. Environ (d) l'an 1537. la Comtesse de Guastala par le conseil d'un Jacobin nommé Baptiste de Creme, fonda une confrairie *de la Victoire de soy-mesme contre la chair.* . . . *Pour gagner ceste victoire, une certaine Dame nommée Julie*, mettoit dans un lit un jeune homme *avec une jeune fille, & leur mettoit au milieu un crucifix comme une barre entre-deux, afin qu'ils ne se donnassent des coups de pied, tout ainsi qu'on met des perches ou barres entre les chevaux: & c'estoit là l'espreuve.* Cette confrairie se multiplia prodigieusement. (e) *Souventes-fois telles Dames*, dit mon Auteur, *vont en plusieurs villes qui leur sont circonvoisines, pour visiter leurs prestres & beaux-peres spirituels, d'autant qu'elles ont leur nid en plusieurs citez. Mais souvent il leur advient comme il fist à un certain renard affamé, lequel entra dedans une chambre par un pertuis: là où il mangea tant, que le ventre luy devint si gros qu'il n'en pouvoit plus sortir: ainsi en prend-il souvent à ces bonnes Dames, quand elles entrent dedans les chambres de leurs beaux-peres confesseurs, le ventre leur devient si enflé, qu'elles sont contraintes de demeurer là, & de n'en bouger jusqu'à ce que le fruict soit meur, à cause du repas qu'elles ont faict par trop excessif: ce qu'il leur advient par leur gourmandise, d'autant qu'elles sont affamées comme ce renard susdict* (f). Il observe qu'à Venise & en d'autres villes on chassa *ces Garnemens de Guastaliens.*

(d) *Histoire de la Mappemonde Papistique, pag. 81. édit. 1567. in 4.*

(e) *Ibid. p. 82.*

(f) *Voici ce que dit Horace* epist. 7. lib. 1. *Forte per angustam tenuis vulpecula rimam Repserat in cameram frumenti, pastaque rursus Ire foras pleno tendebat corpore frustra. Cui mustela procul: si vis (ait) effugere istinc, Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti.*

Retournons à la Mothe le Vayer. Il observe judicieusement que cette femme repudiée s'étoit perduë par la faute de son mari, qui l'aimoit trop lascivement. Brantôme (g) met sur le compte de plusieurs maris, par cette raison, la mauvaise vie de leurs épouses. Generalement parlant on peut assûrer que la part des hommes dans tous ces desordres, est infiniment plus grande que celle des femmes. Ils sont les instigateurs, les solliciteurs, les seducteurs. C'est ce qu'un Auteur du XVI. siecle expose très-bien pour la justification du beau sexe. *L'on voit peu souvent*, dit-il, (h) *des femmes superbes, cruelles, meurdrieres, yvrongnes, gourmandes, sacrileges, larronnesses, & generalement tachées de tous genres, & especes de tous maux & vices ainsi qu'eux: ains au contraire, sont, pour la pluspart, humbles, gratieuses, sobres, chastes, sages, & charitables, de cœur doux & humain: & s'il y en a, comme l'on me pourroit alleguer, quelques-unes vitieuses, je dy & maintien qu'elles sont à ce induites & incitées le plus souvent par les hommes, sans l'induction desquels, s'en trouveroit point, ou peu de telles. Et pour parler plus ouvertement, pour un petit nombre de mauvaises femmes qu'il y a, la plus part des hommes ne valent rien. Et si aucun me veut à ce contredire, je luy demande, quels seroyent les hommes s'ils estoyent ainsi communement induits, excitez & sollicitez par les femmes à mal, vice, & peché, comme elles sont par eux? veu que d'eux mesmes, & sans aucune persuasion, ils sont ia tant corrompus & vitieux? lequel doit l'on estimer plus excusable celuy qui par l'induction d'autruy laisse la vertu, & l'homme s'esforce luy mesme la chasser, tesmoing l'experience qu'en voyons journellement: & par laquelle, je m'esbahy d'avantage de ces nouveaux hommes, lesquels ne cessent de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop plus commun qu'à elles: & bien qu'ainsi ne fust, & que les femmes (comme ils disent) fussent sujetes à la lubricité & luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, & abominable, une infinie quantité d'autres vices & imperfections qu'ils ont en eux, & le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy? Je ne say dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veullent condamner autruy pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit: car je les cognoy presque generallement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit & malheureux d'entreux qui ne desire accomplir & assouvir sa vo*lupté

(g) *Brantome, Memoires des Dames galantes, to. 1. pag. 54. 55.*

(h) *Claude de Taillemont, Lyonnois, dans ses Discours des Champs Faez, à l'honneur & exaltation des Dames, imprimez à Lyon 1553. in 8.*

encore quelques années depuis ses secondes nôces, & mourut l'an 1672 *. Je parlerai des éditions (*I*) de ses Oeuvres.

* Moreri dit en 1671. Le Sieur Witte s'acuse beaucoup dans son Diarium biographicum, où il met la mort de cet Auteur à l'année 1664.

VAL (GODEFROI DU) en Latin † *à Valle*, fut brûlé à Paris pour son atheïsme l'an 1571. Il avoit composé un livre intitulé *L'art de ne rien croire* ‡. Maldonat a fait (*A*) une fausse reflexion sur une chose contenuë dans ce livre à ce

† René de la Barre l'apelle Bellum Vallensem au commencement de ses notes sur Novatien de Trinitate.

‡ Maldonatus in Matth. cap. 26. p. m. 572. à la marge. D'autres marquent l'an 1572.

lupté avec toutes, & autant de femmes qui lui plaisent: tellement que si l'honnesteté & chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, (a) qu'entre les bestes brutes. Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, & qu'avec trop moindre peyne que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit-on peu souvent tomber en telle faulte: laquelle, encor qu'elle soit plus blasmée en elles qu'aux hommes qui en font presque vertu, si n'est elle moins desplaisante à Dieu de l'un que de l'autre: & trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasmées de ce mesme dequoy ces fols se glorifient, & qu'elles font le plus souvent avec quelque droict ou excuse: où eux ils ne s'en sçauroyent excuser. Ce qu'on a dit depuis peu sur la foiblesse des hommes, & sur la force des femmes dans un livre intitulé (*b*) *Moliere Comedien aux champs Elisées* est la meilleure chose qui soit dans l'Ouvrage, & sans doute celui qui a fait la satire des maris pour repondre à Mr. Despreaux, Auteur de la satire des femmes, a eu une plus ample matiere, & plus de justice que Mr. Despreaux.

(a) Conferez ce qui a été dit dans l'article Lampo-niano, pag. 280. lettre a.

(*I*) *Des éditions de ses Oeuvres.*] Son fils les rassembla en un corps l'an 1653. & les dedia au Cardinal Mazarin. Cette édition *in folio* ayant été suivie d'une 2. il en fit une 3. *plus* (*c*) *ample & plus exacte que les deux premieres*, & la dedia au Roi l'an 1662. Depuis ce tems-là il s'en est fait une en 15. volumes *in* 12. qui contient plus de Traitez que la derniere édition *in folio* qui étoit en 3. volumes. Ces trois volumes *in folio* ne font que les douze premiers tomes de l'édition *in* 12. Le 13. 14. & 15. contiennent les livres que l'Auteur donna au public l'an 1667. 1668. & 1669. Il y a beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ecrivain, & nous n'avons point d'Auteur François qui aproche plus de Plutarque que celui-ci. On trouve de belles pensées repanduës dans ses Ouvrages; on y trouve de solides raisonnemens. L'esprit & l'érudition y marchent de compagnie. L'esprit paroîtroit sans doute beaucoup plus s'il alloit seul; les autoritez, & les citations qui l'accompagnent, l'offusquent souvent, mais en quelques endroits il tire son plus grand brillant de l'aplication heureuse d'une pensée étrangere. L'Auteur s'étoit apliqué entre autres lectures à celle des Relations des voyageurs. Ordinairement chacun a un but particulier dans cette lecture. Mr. Daillé * ne s'y attachoit, que pour y trouver des differences entre la maniere dont les Apôtres avoient converti les anciens Payens, & la maniere dont les Missionaires du Pape convertissent les nouveaux. Nôtre le Vayer se proposoit une autre chose; il ne cherchoit que des argumens de Pyrrhonisme. La diversité prodigieuse qu'il rencontroit entre les mœurs & les usages de differens peuples le charmoit: il ne peut cacher la joye avec laquelle il met en œuvre ces materiaux, & il ne cache pas trop les consequences qu'il voudroit que l'on en tirât; c'est qu'il ne faut pas être aussi decisif qu'on l'est à condamner comme mauvais & deraisonnable, ce qui ne se trouve pas conforme à nos opinions & à nos coutumes. Je ne sai pas s'il croyoit avec Cardan que l'opinion est la (*d*) Reine du genre humain; mais je croi qu'il auroit pu faire une harangue aussi bonne sur l'empire de l'opinion que celle (*e*) de Schuppius, & un excellent commentaire sur ces 3. vers de Sophocle.

(b) Imprimé l'an 1696. Voyez la scéne 6. du 3. acte, p. 157. & suiv. de l'édition d'Amsterd.

(c) Epitre dedicatoire de la 3. édition.

* Voyez sa Vie composée par son fils.

Παῦσαι, κατάρκει τοῦ δὲ κεκλῆσθαι πατρὸς
Εἴπερ πέφυκά γ' εἰδὲ μὴ, μείων βλάβη.
Τὸ γὰρ νομισθὲν τῆς ἀληθείας κρατεῖ.
Pausa: sat est me hoc patre natum dicier,
Natus tamen si sum: sin autem, obest parum.
Nam veritate potentior est opinio.

(d) Æstimatio & opinio rerum humanarum reginæ sunt. *Cardanus, lib. 3. de utilit. apud Naudæum, Coups d'Etat, p. m. 92.*

Son Traité de (*f*) *l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, & celui de la Philosophie des Payens sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des Historiens est bon; mais comme Mr. Baillet (*g*) le remarque finement, il ne lui a pas coûté beaucoup de peine. J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans l'article de Tacite. (*h*) *Personne n'ignore que ses dernieres œuvres ne soient bien moins raisonnables, que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge.* Ce sont les paroles de Mr. Baillet.

(e) *Le Sr. Christophle Pellerus la cite quelquefois dans son* Politicus sceleratus impugnatus. *Voyez p. 55. 56. & 219.*

(f) *Voyez Sorberiana p. 223. édit. de Holl.*

(g) *Baillet, Jugemens des Savans, tome 2. p. 215.*

(h) *Id. ib. tome 1. p. 390.*

(*A*) *Une fausse reflexion sur une chose.*] Voici les paroles de ce Jesuïte. (*i*) *Nonnulli progressi sunt longius, ut nihil crederent, quorum unus cum libellum quemdam his annis de arte nihil credendi composuisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere prius Calvinistam fieri qui atheus esse volet. Fuerat ille antea Calvinista, fuit postea atheus, & unicuique in sua arte credendum est. Verissima sententia: nam quisquis Calvinista est, si ea quam ingressus est incredulitatis via ire pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est.* On ne sauroit croire combien il y a de Jesuïtes, & d'autres Controversistes du party Romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient; car ils suposent que ce Du Val (*k*) s'étendoit beaucoup dans son livre, à faire voir que quiconque veut être Athée, doit premierement être Calviniste. Maldonat n'avoit point dit que cette these fût traitée amplement dans le petit livre *De arte nihil credendi.* Ses Copistes n'ont pas marché sur ses traces en raisonnant là-dessus. Ils suposent que cet Athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la secte de Calvin étoit si abominable, que tous ceux qui la considerent de près aiment mieux n'avoir point de religion, que d'être de celle-là. (*l*) *Cur autem dixit eum, qui atheus esse volet, oportere prius Calvinistam fieri; nisi quod putaret, tàm fœdam ac profligatam esse Calvini sectam, ut qui eam prope aspexisset, mallet nullam, quàm talem sectam profiteri?* C'est le Jesuïte Becanus qui dit cela. Il ajoûte que les fruits du Calvinisme sont pires que les fruits de l'Atheïsme, & qu'encore que les Athées ne croyent pas une providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les regles de l'honnetêté. Ils ne derobent ni ne tuent, ils abhorrent le mensonge, ils gardent la foi promise, ils detestent les guerres injustes, ils aiment la paix; mais au contraire

(i) *Maldonat. in Evangel. Matthæi, c. 26. p. m. 572.*

(k) In suo libro *de arte nihil credendi*, fuse contendit eum qui Atheus futurus est, Calvinistam prius esse debere. *Henricus Fitz Simon, Britannom. p. 107.*

(l) *Martinus Becanus, Opusculorum Theologicorum to. 1. p. m. 17.*

ce qu'il pretend. Je m'étonne qu'il y ait si peu d'Auteurs qui parlent de cet Athée, & que presque tous ceux qui en font mention, soient fondez sur le temoignage de ce Jesuite Espagnol.

VAL (JEAN DU) Medecin à Issoudun sa patrie, a traduit en François l'Antidotaire, ou le Dispensaire de Jean Jaques Wecker, Medecin à Bâle, & y a joint diverses choses de sa façon. Ce livre fut imprimé à Geneve *in quarto* l'an 1609. La nouvelle édition de Vander-Linden, de *Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention.

VALERIE, sœur de l'Orateur (*A*) Hortensius, devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle, & de grande qualité; place vuide d'ailleurs, car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme: on assistoit à un grand combat de gladiateurs; les femmes s'asseoient lors pêle-mêle avec les hommes. Valerie allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derriere lui, & en aracha quelques poils. Il la regarda avec surprise; *Ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur, je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de vôtre bonne fortune.* Ce discours bien loin de deplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agreables. Il fit paroître bien-tôt que cela le chatouilloit; il envoya s'informer du nom, des qualitez, &

N N N N n n n 3 de

traire les disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adulteres & les sacrileges; car ils croyent que Dieu impose la necessité de les commettre, & que les predestinez ne sauroient perir quoi qu'ils fassent. (*a*) *Si ex fructu doctrinæ cognoscenda est; pejores fructus Calvini, quam Atheorum doctrina parit. Hi tametsi negent Deum aliquem orbi præsidere, honestatem tamen, & rectæ rationis ductum ac directionem in multis sequuntur, & multa rectè agunt, quæ laudari possunt. Cavent furta, homicidia, rapinas, à mendacio abhorrent; juramenti religionem colunt; servant fidem alteri promissam; bellum injustum detestantur; pacem ac tranquillitatem amant. At contra docentur à Calvino discipuli; parvi pendere mendacia, perjuria, adulteria, rapinas, libidines, sacrilegia. Unde hoc? Quia Deus, inquiunt, æterna sua prædestinatione necessitatem* &c. Cette objection de Becanus est si grossiere, que personne n'a besoin d'en être averti. C'est pourquoi je me contente de dire, qu'il se fût rendu moins ridicule s'il eût suivi son original de point en point. Je ne pretens pas qu'en raisonnant comme Maldonat, il eût bien philosophé; je dis seulement que son objection auroit été moins absurde. Voyons la pensée de Maldonat. Il veut que le Calvinisme ayant une fois secoüé le joug de la tradition à l'égard de la presence reelle, sous pretexte que c'est un dogme embarrassé de mille difficultez, & contraire aux sens & à la raison, ait fourni à toutes sortes d'heretiques une methode generale de rejetter tous les mysteres; & qu'en (*b*) effet quelques Calvinistes plus subtils & plus incredules que les autres ont nié la Trinité, par les mêmes argumens dont ils s'étoient déja servis pour nier la Transubstantiation. Quelques-uns, ajoûte-t-il, sont allez encore plus loin, & jusques à ne rien croire, & c'est à quoi les devoit conduire necessairement le chemin qu'ils avoient pris: ce que je remarque, poursuit-il, non pas pour injurier les Calvinistes, mais pour leur montrer le precipice qui est au bout de leur route, & pour faire en sorte qu'à la vuë de ce grand peril, ils se retirent de cette voye de perdition. Ce lieu commun de Maldonat merite la reprimende par deux endroits; car en 1. lieu c'est donner trop d'avantage aux libertins & aux Esprits forts, que d'avouer que lors qu'on prefere les lumieres de la raison à l'autorité des Conciles qui ont defini la realité, on entre dans une route qui conduit à l'Atheïsme. N'est-ce pas dire que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas moins contraire aux notions communes, que celui de la Transubstantiation? N'est-ce pas dire que pour croire cette existence, il faut sacrifier aveuglément à l'autorité de la tradition les lumieres les plus distinctes de la Philosophie; comme il faut les sacrifier à cette même autorité, pour croire ce que les Papistes enseignent concernant l'Eucharistie? Or qu'y auroit-il de plus pernicieux à la religion qu'un semblable aveu? Il est donc très-necessaire de mettre des bornes à cette objection. Il faloit seulement dire que la breche faite aux decisions des Conciles par la rejection de la presence réelle, se peut étendre jusqu'aux autres dogmes incomprehensibles de la Communion Romaine. 2. Maldonat ignore le principe de ceux qu'il apelle Calvinistes. Bien loin qu'ils enseignent qu'il faut rejetter un dogme dès que la raison ne le comprend pas, ou qu'elle peut le combatre par des argumens presque invincibles, qu'ils sont les premiers à dire & à soutenir que rien ne peut être plus pernicieux, que de se regler sur la raison dans le choix de telles ou de telles doctrines. C'est ce qu'ils alleguent incessamment aux Sociniens, avec la necessité de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi. De sorte que quand même le principe que le Jesuite Espagnol a voulu combatre, seroit aussi dangereux qu'il le represente, il n'auroit rien dit de juste contre les Calvinistes, en tâchant de profiter du livre de Godefridus à Valle.

Voilà de quelle maniere il faudroit traiter dans un Ouvrage critique comme celui-ci, non seulement les erreurs de fait, mais même le mauvais usage d'un fait veritable.

(*A*) *Sœur de l'Orateur Hortensius.*] Sans doute elle n'étoit sa sœur que de mere, & il faut dire que la mere d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne famille *Valeria*. Or comme d'autre côté nous savons qu'Hortensius avoit une sœur, (*c*) qui fut mere de Valerius Messala Consul l'an de Rome 701. il faut dire que sa mere & sa sœur se marierent dans une même famille. Je n'ai trouvé aucun Auteur qui m'ait pu aprendre si la mere de Valerius Messala avoit le même pere qu'Hortensius, ou si elle étoit la même qui épousa Sylla.

(*a*) *Becan. ibid.*

(*b*) Multos jam Calvinistas videmus qui ingeniosiores & magis increduli, id est magis Calvinistæ cæteris erant, eò jam pervenisse, ut qua ratione hoc prius mysterium (*Eucharistia*) non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, cæterosque Calvinistas sicut Calvinistæ nos tanquam nimis simplices & credulos rideant. *Maldonatus ibid.*

(*c*) *Valer. Maxim. lib. 5. c. 9.*

de la reputation de cette Dame. En ſuite ce ne furent plus (*B*) qu'œillades, & que ſouris de l'un à l'autre, & enfin (*C*) on en vint à la promeſſe de mariage. L'Hiſtorien * de qui nous tenons cette avanture ne blâme que Sylla; d'autres trouveroient que ſans faire tort à ſon jugement, il auroit pu cenſurer (*D*) auſſi Valerie. Il ne le fait pas; mais il remarque que ſon mari s'attacha ſi peu à elle ſeule, qu'il entretenoit des Comediennes & des Baladines dans ſa maiſon. Il la laiſſa groſſe d'une fille en mourant, qui fut nommée *Poſthumia*, à cauſe qu'elle nâquit après la mort de ſon pere.

* *Plutarchus in Sylla, pag.* 474.

VALERIUS (AUGUSTIN) Evêque de Verone & Cardinal, a fleuri vers la fin du XVI. ſiecle. Il étoit de Veniſe, & il y enſeigna la Philoſophie morale. Il entendoit bien la langue Latine, & il la parloit élegamment & facilement; mais il avoit de la peine à s'exprimer en ſa langue maternelle. Ses mœurs étoient fort édifiantes; & il s'aquita des devoirs de l'Epiſcopat en bon Paſteur. Il fut creé Cardinal par Gregoire XIII. Le chagrin qu'il eut de voir ſa patrie excommuniée par Paul V. lui cauſa une maladie dont il mourut †. Il a fait entre autres livres une Rhetorique ſacrée, où il nous aprend une choſe très-curieuſe, qui (*A*) concerne les Martyrologes.

† *Tiré de Nicius Erythreus, Pinacoth.* I. *p.* 170. 171.

(*B*) *Ce ne furent plus qu'œillades.*] Si quelcun ne ſavoit pas que la langue Greque a des termes extremement ſignificatifs, pour exprimer le langage muet de l'amour, il n'auroit qu'à conſiderer les paroles que je cite (*a*).

(*C*) *Et enfin on en vint.*] Plutarque n'a pas exprimé bien preciſément, ſi les propoſitions de mariage & l'acceptation ſe firent ce même jour à la ſortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir aſſez joüé de la prunelle, pour ſe faire des declarations d'amour par ſignes, pendant que les Gladiateurs ſe batoient, on ſe parla en ſortant de l'amphiteatre. Sylla avoit pris feu fort promtement, & la Dame n'avoit pas fait la precieuſe. Il eſt donc fort apparent qu'elle ne ſe le fit pas dire deux fois, & qu'auſſi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le ſimple toucher de ſa robe, ou par quelques brins de laine enlevez de ſes habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occaſion au poil; des regards on paſſa au tête-à-tête, & du tête-à-tête au corps à corps: tout cela dans un jour, encore que Plutarque ne le diſe pas en autant de termes.

(*a*) Ἐκ δὲ τούτων, ῥιψεις ὀμμάτων ὑπ' ἀλλήλους ἐγίνοντο, καὶ παραπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων, καὶ μειδιαμάτων διαδόσεις. Hinc oculorum invicem annictus, aſſiduæ ac leves in ſe mutuo vultus converſiones, riſus adjectiones. *Plutarch. in vita Sylla, pag.* 474.

(*D*) *Cenſurer auſſi Valerie.*] Elle, dit-il, ſelon la traduction d'Amiot, *à l'aventure ne merite point de reprehenſion, mais encore qu'elle fuſt la plus honnête & la plus ſage & la plus vertueuſe du monde, ſi eſt-ce que l'occaſion qui eſmeut Sylla à l'épouſer ne fut ni belle ni bonne, pource qu'il fut incontinent eſpris par un regard & un parler affetté, comme ſi c'euſt eſté quelque jeune garçon: & ce ſont ordinairement les plus laides & les plus honteuſes paſſions de l'ame qui ſe mouvent de telles choſes.* Il me ſemble que j'entens Brantome nous conter les avantures de ſes femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes & d'honnêtes Dames. Si un Traducteur ſe donnoit tant ſoit peu de liberté, il feroit parler Plutarque beaucoup plus raiſonnablement qu'il ne parle dans le François d'Amiot: on lui feroit dire que quand même Sylla auroit rencontré une femme vertueuſe, il ſeroit blâmable de l'avoir épouſée par un principe d'amour, tel que celui qui l'y avoit determiné.

(*A*) *Une choſe très-curieuſe qui concerne les Martyrologes.*] On a inſeré dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1695. une lettre (*b*) qui m'a paru admirable. Je ne ſai point ce que le public en juge, mais je m'imagine que je ne ſuis pas le ſeul qui l'ait goûtée. On y voit une critique judicieuſe & modeſte d'un (*c*) Ouvrage du Loredano, traduit en François tout nouvellement. On traite ce me ſemble trop doucement cet Auteur, puis qu'on ſe contente de dire *qu'il s'eſt joüé viſiblement de ſon ſujet, & que ſans reſpecter la ſource ſacrée d'où il l'avoit tiré il n'a ſongé qu'à le farder des plus vives couleurs de ſon éloquence, & à l'embellir des faits les plus agreables que ſon imagination lui a pu fournir.* On ajoûte que Lope de Vega s'eſt ſervi d'une licence ſemblable dans la Paſtorale, où il traite de l'arrivée des Bergers à la creche de Bethleem, & qu'on a vu un manuſcrit *in folio, composé par un pauvre garçon ſur l'entretien de nôtre Seigneur avec les deux diſciples qui alloient en Emmaus.* Après cela on raconte que *Valerio Evêque de Verone & Cardinal, dans ſon Ouvrage intitulé* de Rhetorica Chriſtiana, *nous apprend qu'une des cauſes des fauſſes Legendes des Martyrs, a été la coutume qui s'obſervoit autrefois en pluſieurs Monaſteres, d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur propoſoit ſur le martyre de quelque Saint, ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les Tyrans, & les Saints perſecutez, en la maniere qui leur paroiſſoit la plus vrai-ſemblable, leur donnoit lieu en même temps de compoſer ſur ces ſortes de ſujets, des eſpeces d'hiſtoires bien plus remplies d'ornemens & d'inventions que de verité; mais quoi qu'elles ne meritaſſent pas d'être fort conſiderées, celles qui paroiſſoint les plus ingenieuſes & les mieux faites, ne laiſſoient pas d'être miſes à part; en ſorte qu'après un long temps ſe trouvant avec les Manuſcrits* (*d*) *des Bibliotheques des Monaſteres, il étoit fort difficile de diſcerner ces jeux d'eſprit d'avec les autres legitimes, & les hiſtoires veritables des Saints qui s'y conſervoient. Il faut avoüer cependant que ces pieux Ecrivains étoient excuſables, en ce que n'ayant eu d'autre deſſein que de s'exercer ſur de ſaintes matieres, ils n'avoient pû prévoir la mépriſe qui eſt arrivée dans la ſuite; de maniere que ſi la poſterité s'eſt trompée, ç'a été plûtôt l'effet de ſon peu de diſcernement, qu'une preuve de leur mauvaiſe intention. Il ſeroit difficile d'avoir la même indulgence pour le celebre Simeon Metaphraſte, Auteur Grec du neuviéme ſiecle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puis qu'il eſt viſible qu'il n'a pû par cette*

(*b*) *Vous la trouverez dans le Recueil de pieces curieuſes, qui s'imprime à la Haye chez Moetjens. Voyez le tome* 5. *p.* 14.

(*c*) *La Vie d'Adam.*

(*d*) *Conſultez l'article* Tanaquil, *p.* 1124. *col.* 2.

VANDER-LINDEN (Jean Antonides) Professeur en Medecine à Leide, n'est pas le premier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses Ancêtres avoient eu de l'emploi dans la Republique des lettres, comme on l'exposa, avec un (*A*) detail fort exact de sa genealogie, dans son Oraison funebre. Il nâquit à Enkhuise * le 13. de Janvier 1609. Il fut envoyé à Leide l'an 1625. pour y étudier en Philosophie, & après cette étude il s'apliqua tout entier à celle de la Medecine. De Leide il alla à Franeker, pour continuer ses études l'an 1629. & y reçut le Doctorat dans quelques mois. Son pere qui pratiquoit la Medecine à Amsterdam depuis l'année 1625. le fit venir auprès de lui, pour lui aprendre le train de cette pratique, & mourut l'an 1633. Nôtre Vander-Linden continua de pratiquer, & le fit d'une maniere qui lui aquit beaucoup de reputation; car en 1639. on l'apella pour être Professeur en Medecine à l'Université de Franeker. Il remplit très-dignement cette charge pendant prés de douze ans. Il fit des leçons tant sur la theorie, que sur la pratique; tant sur l'Anatomie, que sur la Botanique; & ce fut par ses soins que l'on agrandit le jardin de l'Academie, & que l'on y fit bâtir une maison. La Bibliotheque ne lui fut pas moins redevable; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de livres, par l'adresse avec laquelle il sut engager les Grands à user de liberalité pour cette bonne œuvre. L'Academie d'Utrecht lui offrit une chaire de Professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les Curateurs de l'Academie de Leide lui offrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le cinquiéme de Mars 1664 †.

** C'est une ville de la Noord-Hollande, ou de la Hollande Septentrionale.*

† Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Coccejus, Professeur en Theologie.

Il

cette raison les composer que fort serieusement, quoi que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Metaphraste (a) a écrit quelques unes de ces Vies en la maniere qu'elles ont pû être, & non telles qu'elles ont été effectivement. Mais comment cela ne seroit-il pas arrivé à des Historiens Ecclesiastiques, par un pieux zele d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agreables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il revere, qu'à les imiter, puis que cette liberté s'étoit même glissée autrefois jusques dans la Traduction de quelques livres de la Bible, & que nous apprenons de S. Jerôme, dans la Préface sur celui d'Esther, que l'Edition vulgate de ce Livre de l'Ecriture, qui se lisoit de son temps, étoit pleine de plusieurs additions, que je ne sçaurois mieux exprimer que par les termes de ce même Pere: Quem librum, *dit-il, parlant du Livre d'Esther*, editio vulgata lacinosis hinc inde verborum finibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici potuerant, & audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus, vel qui injuriam fecit.

(*A*) *Avec un detail fort exact de sa genealogie.*] On remonte jusqu'à l'*abavus*, jusqu'au quatriéme ayeul. Il étoit bourgeois d'Harderwic, & s'apelloit Henri Regnier. Sa maison ayant peri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Nerde (*b*). Son fils Antoine y fut Regent d'une classe, Chantre au Chœur, & Secretaire de la ville; c'étoit un bon Papiste, (*c*) mais il fut orthodoxe dans un point, qui au jugement de Cocceïus est le sommet du Christianisme; je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en J. Christ par la foi, entant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son Esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546. qui aprit les langues savantes, & qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la Religion Reformée. Il étoit encore bien jeune lors qu'il goûta la reformation, & qu'il se mit à instruire les fideles persecutez, & même les petits enfans. S'étant trouvé dans un bateau où l'on refusoit de faire place à une jeune Demoiselle de Gueldre, chacun disant qu'on ne se pouvoit pas presser davantage; il se serra lui autant qu'il put, & lui donna moyen de s'asseoir (*d*). Il lui trouva un si grand fond de pieté, qu'il en devint amoureux, & qu'il l'épousa en suite avec le consentement des parens. Elle fut la fidelle compagne de ses courses & de ses perils. Il perdit son pere, son beau-pere, ses parens & ses alliez au massacre que les Espagnols firent à Nerde l'an 1572. Après ce funeste accident il exerça le ministere à Enckhuise, jusques à ce qu'en l'année 1585. il fut apellé pour être Professeur en Theologie à Franeker. Il fut le premier qui fit des leçons dans cette Université, & ce fut lui qui prononça la harangue inaugurale de l'Academie, (*e*) *Quam Academiam ipse initiavit oratione prima & lectione.* (On aprendra ici en chemin faisant l'année natale de l'Academie de Franeker.) Il exerça cette profession jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné Antoine fut habile homme; la conoissance qu'il avoit des humanitez fut cause que les Magistrats d'Enckhuise le firent Recteur de leur College. Il étoit d'ailleurs bon Musicien & bon Organiste; il n'ignoroit pas la Theologie, mais il fit son fort de la Medecine, & en ayant reçu le Doctorat à Franeker l'an 1608. il la pratiqua heureusement & avec gloire d'abord à Enckhuise, & puis à Amsterdam (*f*). J'ai dejà (*g*) dit qu'il mourut l'an 1633. & que le Professeur de Leide Jean Antonides Vander-Linden étoit son fils. Cocceïus s'étend beaucoup sur les parens maternels du defunt: il est entré sans doute dans un trop petit detail, & plus que d'autres ne font; mais en general voilà l'usage pour ces sortes d'oraisons funebres dans les Academies septentrionales. Je pense que le mot *Antonides* fut formé à la maniere des noms patronymiques des anciens Poëtes. Cependant j'avouë qu'il y a des familles en Hollande qui s'apellent *Antonides*. Aparemment ce n'étoit d'abord que le nom patronymique.

(*a*) *Confer quæ supra dans l'article* Lambert, *pag.* 272. *lettre a.*

(*b*) *C'est la capitale du Goyland, sur les confins de la Province de Gueldres, & de celle d'Utrecht.*

(*c*) Sacris Papisticis diu immixtus, nisi quod de justitia Dei, h.e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per Spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obtinemus (qui religionis Christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam. *Coccejus in Orat. funebri.*

(*d*) Eam virginem primum in navi cum eam recepisset in multitudine, ut solet, arctius sedere renuente, ob pietatem amavit & conjugem optavit, ac deinde à parentibus impetravit. *Ibid.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Il avoit composé plusieurs Ouvrages sur la Medecine, sur la Musique, & sur d'autres sciences. Son fils a donné le catalogue des Ouvrages de Medecine, dans son Traité* de scriptis Medicis: *je ne pense pas qu'ils ayent jamais été imprimez. Il en avoit laissé plusieurs autres imparfaits.*

(*g*) *Dans le corps de cet article.*

Il a composé (*B*) plusieurs livres, & il a procuré l'édition (*C*) de quelques autres. Guy Patin (*D*) qui étoit l'un de ses amis, a parlé souvent de lui dans ses lettres.

VAUBRUN (LE MARQUIS DE). Cherchez BAUTRU (Nicolas).

VEDELIUS (NICOLAS) Theologien Reformé assez celebre, a vêcu au XVII. siecle. Il étoit né au Palatinat, & il fut Professeur en Philosophie pendant douze ans à Geneve, & Ministre de l'Eglise de la même ville pendant 10. ans *. Il fut apelé à Deventer l'an 1630. pour la profession en Theologie & en Hebreu, & l'ayant acceptée il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pendant le voyage

* *Voyez le Programme que Revius raporte dans son Histoire de Deventer, p. 686.*

(*B*) *Il a composé plusieurs livres.*] En voici les titres. *Universæ Medicinæ Compendium, quinque centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Winshemii Med. Doct. & in illustri Frisiorum Academia ejusdem Facultatis & Anatomes Professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est centuria inauguralis positionum Medicopracticarum de virulentia venerea, ibidem proposita & defensa ad diem 18. Octobris 1630.* Ce sont proprement les Theses de Medecine qu'il soutint pour arriver au Doctorat en l'année 1630. *Medulla Medicinæ partibus quatuor comprehensa.* A Franeker 1642. in 8. *Medicina Physiologica novâ curatâque methodo ex optimis quibusque Auctoribus contracta, & propriis observationibus locupletata.* A Amsterdam 1653. *in* 4. *Selecta Medica & ad ea exercitationes Batavicæ.* A Leyde 1656. *in* 4. Ce livre apartient plus à la remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un recueil de quelques Traitez d'Hippocrate, & d'autres anciens Auteurs. *Dissertatio de lacte*, elle est dans le recueil des Dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue 1655. *in* 12. *De Hemicrania menstrua, historia & consilium.* A Leyde 1660. & 1668. *in* 4. *Meletemata Medicinæ Hippocraticæ.* A Leyde 1660. & à Francfort 1572. *in* 4. *Hippocrates de circuitu sanguinis.* A Leyde 1661. *in* 4. *De scriptis Medicis libri duo, quibus præmittitur Manuductio ad Medicinam.* Cet Ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam chez Jean Blaeu, en 1637. en 1651. en 1662. *in* 8. C'est une liste des livres composez sur la Medecine. L'Auteur l'augmentoit à chaque édition. Depuis sa mort un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, & l'a convertie en un gros *in* 4. qui a pour titre *Lindenius renovatus.* Il est imprimé à Nuremberg 1686. J'en ai tiré le catalogue des écrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette remarque.

Cette Bibliotheque de Vander-Linden *de scriptis Medicis*, a eu le destin de tous les Ouvrages de cette espece. On a beau les corriger, & les augmenter dans de nouvelles éditions, ils demeurent toûjours defectueux. Voyez la critique que Voglerus (*a*) fait de celui-ci. Quelque amples que puissent être les additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son édition tous ceux qui ont fait des livres de Medecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve 5. Medecins nommez Martin, & neanmoins on n'y trouve pas Bernardin MARTIN né à Paris le 8. de Janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin Apoticaire de Marie de Medicis Reine de France: & il a donné au public un Traité de l'usage du lait, & un autre sur la dentition, qui ont été bien reçus, (*b*) & aprouvez de la Faculté de Paris. Il a aussi écrit une relation de ses voyages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, &c. qui contient des choses fort remarquables. Le feu Prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne l'an 1669. Martin depuis ce tems-là, jusques à la mort de ce grand Prince, s'est bien aquité de cette fonction, & a ressenti les marques de la bienveuillance de son Altesse. Le Prince de Condé (*c*) d'aujourdui, fils unique de celui-là, a gardé toûjours dans sa maison le même Martin (*d*). Puis que l'édition de Merklinus contient fort souvent un abregé de la vie des Medecins, ceci servira en plusieurs manieres à ceux qui feront des additions au *Lindenius renovatus.*

(*a*) *Voglerus, Introduct. in notitiam bonorum Scriptorum, p. m.* 48.

(*b*) *Ils ont été imprimez à Paris chez Denys Thierry.*

(*c*) *On écrit ceci l'an* 1696.

(*d*) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

(*C*) *Il a procuré l'édition de quelques autres.*] Continuons nos extraits du livre (*e*) que nous venons de citer. *Adriani Spigelii Opera quæ extant omnia, recensuit & cum addita præfatione edidit*, à Amsterdam 1645. *in fol.* *Hier. Cardani, de Utilitate ex adversis capienda libros* IV. *serio emendatos edidit*, à Franeker 1648. *in* 8. *Cornel. Celsi de Medicina libros octo recognovit & edidit*, à Leyde 1657, & 1665. *in* 12. *Hippocratis Coi Opera omnia Græcè & Latinè duobus voluminibus comprehensa, & ad omnes alias editiones accommodata, edidit*, à Leyde 1665. *in* 8. Cette édition d'Hippocrate n'étoit pas entierement achevée lors que Vander-Linden mourut. Il y avoit donné beaucoup de soins; le Journal des Savans (*f*) en parla de cette maniere. „ Cette „ nouvelle édition . . . . a cet avantage qu'elle „ repond à toutes les precedentes, par le moyen „ des chiffres qui sont à la marge, & qui montrent en quelle page & en quel endroit chaque „ chose s'y trouve. Ainsi elle peut tenir lieu de „ toutes les autres éditions, & elle remedie à la „ confusion que leur diversité aportoit, lors qu'il „ faloit chercher quelque passage. Elle est aussi „ la plus correcte de toutes, car Mr. Vander-Linden ayant soigneusement conferé ensemble „ toutes les anciennes éditions, & plusieurs manuscrits, a retabli quantité de passages qui n'a- „ voient pas été corrigez, même dans l'édition „ de Foesius. Pour la traduction Latine il a choisi „ celle de Cornarius, parce qu'elle est la plus ancienne, & que c'est celle dont on se sert ordi- „ nairement. La mort le surprit peu de tems „ avant que cette édition fût achevée, & l'empêcha „ de donner au public les remarques qu'il avoit „ dessein de faire sur Hippocrate. „ Cocceïus touche ce (*g*) dernier fait.

(*D*) *Guy Patin . . . . a parlé souvent de lui.*] Je ne citerai qu'un passage. „ Je (*h*) ne sai rien „ de nouveau de l'Hippocrate de Mr. Vander- „ Linden. Cet Auteur est mort à Leyden, âgé „ de 53. (*i*) ans d'une fiévre avec fluxion sur la „ poitrine, après avoir pris de l'antimoine, & sans „ s'être fait saigner. Quelle pitié! faire tant de „ livres, savoir tant de Latin & de Grec, & se „ laisser mourir de la fiévre, & d'un catarre suffo- „ quant sans se faire saigner. „

(*e*) *Lindenius renovatus.*

(*f*) *Du* 22. *de Fevrier* 1666.

(*g*) Scio τὸν μακαρίτην multa de variis locis Medicorum principis esse meditatum, & magnam sibi supellectilem collegisse observationum ad hunc auctorem illustrandum utilium, quas non potuisse ab ipso edi dolendum est. *Cocceius ubi supra.*

(*h*) *Patin, lettre* 310. *p. m.* 610. *du* 2. *tome*

(*i*) *Il faloit dire* 55.

voyage de Geneve à Deventer, le 24 de Juin de la même anneé *. Il s'aquita bien de sa charge, & temoigna un grand (*A*) zêle contre les Arminiens. Il exerça † par *interim* celle de Professeur en Philosophie l'an 1634. Il passa de Deventer à Franeker pour la profession en Theologie, environ l'an 1638 ‡. Ce fut sa derniere station; car il mourut à Franeker l'an 1642. Il fut fâché que (*B*) la mort ne lui permit pas de publier la reponse qu'il preparoit à ses adversaires, touchant le pouvoir des Magistrats (*C*) dans les affaires ecclesiastiques. Je donnerai la liste de ses (*D*) Ouvrages. J'ai parlé ailleurs ⸸ de la querelle qu'il fit à Barleus.

* *Revius, in Historia Daventriensi ibid.*

† *Id. ibid. pag.* 694.

‡ *Id. ibid. p.* 713.

⸸ *Dans la remarque D de l'article* Barleus.

VELSERUS (MARC) Consul (*A*) d'Augsbourg, savant & illustre Juriscon-

(*A*) *Et temoigna un grand zêle contre les Arminiens.*] Il publia un livre l'an 1631. qu'il intitula *De arcanis Arminianismi*, où il soutient qu'ils s'efforcent explicitement & par profession d'introduire l'Atheïsme subtil dans l'Eglise, & qu'encore que de dessein premedité ils ne tâchent pas d'y introduire l'Atheïsme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande & large porte à cet Atheïsme crasse. Voici le commencement d'un de ses chapitres. *Proposuimus* (a) *hactenus doctrinam Remonstrantium, qua omnis generis hæreses & sectas in Ecclesiam Dei, adeoque Libertinismum, hoc est Atheismum subtilem* EX PROFESSO *introducere conantur.* Un peu après il dit ces paroles. (b) *Scopus meus non est gravare Remonstrantes accusatione ea, ac si Atheïsmum crassum introducere data opera seu ex professo molirentur. Nequaquam vero, prout eodem cap. primo monui. Sed tantum ostensurus sum, præter alia effecta pestilentissima quæ nova ipsorum Theologia & Religio producit; etiam fenestram & portam aperiri ea Atheïsmo crasso patentissimam atque amplissimam.* Il ajoûte qu'il n'a pour but que de faire en sorte que les Remonstrans se convertissent, à la vuë du peril qui est attaché avec leur doctrine. *Quo* (c) *nimirum unusquisque eo magis ab ea sibi caveat: & ipsi Theologi Remonst. lucri fiant, qui etiam noster in hoc labore scopus est.* Nous avons vu (d) quelque chose de semblable dans les commentaires de Maldonat. Les Arminiens s'emporterent furieusement contre lui, dans l'Ouvrage qu'ils intitulerent *Vedelius Rhapsodus*.

(a) *Vedelius, De arcanis Arminianismi, lib.* 2. *cap.* 10. *p. m.* 242.

(b) *Ibid. p.* 243.

(c) *Ibid.*

(d) *Voyez l'article* Val, *page* 1203. *lettre b.*

(*B*) *Il fut fâché que la mort ne lui permit pas.*] Vous trouverez cette circonstance dans une lettre de Vossius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette replique de Vedelius fût imprimée, on en ôteroit les injures violentes qu'il y avoit repanduës, rendant la pareille à son antagoniste. (e) *Vedelius Theologiæ apud Franekeranos Professor, dum in Frisia sum, fatis concessit. Moribundum cruciabat, quod terris eriperetur, priusquam potuisset Revio & Triglandio respondere. Horum uterque acerbe satis scripsit adversus scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo Magistratus jura circa res Ecclesiæ defendit. Collegæ defuncti mihi Franekeræ ajebant, fortasse responsum sic etiam edendum; sed deletis, quæ, ut par pari redderet hostimentum, virulentius chartis illevisset adversus Revium.*

(e) *Vossius, epist.* 463. *p. m.* 409. *col.* 2. *Elle est datée du* 24. *d'Octobre* 1642. *Elle est parmi celles des Arminiens à la page* 821. *de l'édition in folio.*

(*C*) *Le pouvoir des Magistrats dans les affaires ecclesiastiques.*] Il s'éleva quelques disputes en Hollande sur cette question après le Synode de Dordrecht; car il y eut des Theologiens qui vouloient soustraire l'autorité ecclesiastique à celle du Souverain, & il y en eut qui voulurent conferer aux Magistrats toute la puissance ecclesiastique. C'est pour le moins de cette maniere que chaque party interpretoit l'intention & la doctrine de l'autre. Vedelius se mêla dans cette dispute, & publia au commencement de l'année 1638. une *Disputatio Theologica de Magistratu adversus Bellarmini librum de Laicis*, où il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu le pouvoir des Magistrats. Quelque tems après il sut qu'on se preparoit à le refuter. Cela fut cause qu'il donna (f) une 2. édition de sa dispute, & qu'il y joignit plusieurs éclaircissemens. Voici tout le titre de l'Ouvrage: *De Episcopatu Constantini magni, seu de potestate Magistratuum Reformatorum circa res Ecclesiasticas, dissertatio repetita cum responsione ad interrogata quædam.* Il previt (g) qu'il irriteroit ses adversaires, & qu'il s'attireroit bien des injures; mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. Sa prevision fut juste, & il ne faloit pas être un grand prophete pour deviner une telle chose. Il fut attaqué & de son vivant, & après sa mort. Plusieurs Ministres de Zelande le firent refuter lors qu'il n'étoit plus, & se servirent de la plume d'un (h) Ministre de Middelbourg. Ses amis de Frise le defendirent, & traiterent de haut en bas ces Ministres de Zelande. Voyez le livre qui a pour titre (i) *Grallæ seu vere puerilis cothurnus sapientiæ, quo se jactat apud imperitos Guillelmus Apollonii &c.* Apollonius repondit; on lui repliqua par un Ouvrage dont le (k) titre est assez comique.

(f) *L'an* 1641.

(g) Jam prævideo temerariis & superbis ingeniis nihil magis in votis fore, quam ut spretis salutaribus pacis & concordiæ consiliis ac monitis in me involent, & virus suum contra me evomant. *Nicol. Vedelius, Præf. de Episcopatu Constantini.*

(h) *Nommé Guilelmus Apollonius.*

(i) *Il fut imprimé à Franeker l'an* 1646.

(k) Grallator furens de novo in scenam productus, cum pantomimo suo bombomachide Vlissingano. *A Franeker* 1647.

(*D*) *La liste de ses Ouvrages.*] J'ai dejà donné le titre de trois; voici les autres. *Notæ in Epistolas Ignatii. Commentarius de tempore utriusque Episcopatus S. Petri, Antiocheni & Romani*, à Geneve 1624. *Rationale Theologicum, seu de necessitate & vero usu principiorum rationis ac Philosophiæ in Controversiis Theologicis*; là même 1628. *Remede contre l'apostasie*; là même en la même année. *Panacea Apostasiæ*, là même 1628. c'est la traduction du precedent. *S. Hilaire ou Antidote contre la tristesse*, là même 1630. *S. Hilarius, seu antidotum contra tristitiam pro sancta hilaritate*, à Leide 1632. c'est la traduction du precedent. *De prudentia veteris Ecclesiæ*, à Amsterdam 1633. *De Deo Synagogæ contra Casp. Barlæum* à Harderwic 1632. *Opuscula Theologica* à Franeker.

(*A*) *Consul d'Augsbourg.*] Je ne sai si on pourroit mieux traduire que par ces paroles le *Duumvir Reipublicæ Augustanæ*, qu'on lit autour de la taille-douce de nôtre Velserus. Il seroit à souhaiter que l'on publiât un Dictionaire des charges modernes, & cette occupation seroit digne d'un savant homme. Un tel Ouvrage rendroit beaucoup de service aux Traducteurs, & aux Lecteurs, car par exemple il nous aprendroit ce qu'il faut entendre par *Duumvir Augustanus*, titre perpetuel de Marcus Velserus. *Consul d'Augsbourg* n'est pas une bonne traduction, car la dignité consulaire des Romains ne ressembloit pas à la dignité de ceux que l'on nomme *Duumvirs d'Augsbourg.*

riſconſulte, étoit d'une (*B*) famille très-ancienne, & qui a (*C*) poſſedé de grandes richeſſes. Il nâquit à Augsbourg le 20. de Juin 1558. Il fut élevé avec

bourg. Je remarquerai par occaſion que l'une des plus belles charges de Hollande, je veux dire celle de *Penſionaire*, eſt la plus mal nommée du monde. Son nom eſt pris d'un accident (*a*) tout à fait externe, & ne donne aucune idée ni des droits, ni des fonctions de celui qui la poſſede. Ce que j'ai dit du Conſulat de Velſerus, je le dis auſſi de ſa Preture. Je ſuis perſuadé qu'un Preteur d'Augsbourg ne reſſemble pas aux Preteurs de Rome; & neanmoins on ne ſauroit guere ſe paſſer des noms des charges Romaines, quand on écrit en Latin, & quand on traduit les modernes qui écrivent en cette langue. Je ne ſai ſi ce n'eſt pas la même choſe à Augsbourg d'être Duumvir, & d'être Preteur. En tout cas il y a des charges dans cette ville inferieures à celle de Duumvir, leſquelles les Auteurs modernes deſignent par le mot de Conſulat (*b*).

(B) *Etoit d'une famille très-ancienne.*] On veut qu'elle deſcende de Beliſaire, ce fameux General d'armée ſous l'Empereur Juſtinien. On conte que François Beliſaire marié environ l'an 564. avec Antonia fille de Pompée, & couſine de la ſœur de l'Empereur Anaſtaſe I. laiſſa deux fils, Pierre & Charles, dont le premier épouſa Marie Colonne, & mourut à Milan ſans laiſſer poſterité: l'autre pour vivre à couvert des incurſions des barbares, ſe retira dans le païs de Vallais, & poſſeda un (*c*) chateau dans le territoire de Sion, qu'il laiſſa à ſes deſcendans (*d*). Voilà quelle eſt la genealogie d'un bourgeois d'Augsbourg. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'on aſſure que les preuves authentiques de tout ceci ſe peuvent fournir: car, dit-on, Jean Barthelemi VELSERUS, Conſeiller de l'Empereur Louïs de Baviere, & Chanoine de Strasbourg, écrivit une lettre à cet Empereur l'an 1336. pendant la Diete de Spire, pour le ſuplier inſtamment d'aprouver de ſon cachet la traduction Allemande d'un livre qu'Etienne Colonna, Vicaire du Pape & Cardinal, avoit compoſé ſur la genealogie des Velſerus. Cet Empereur avoit lui même commandé que l'on compoſât ce livre; & l'Auteur y donnoit une ſuite fort exacte de preuves fondées ſur des actes & des documens publics, depuis l'an 545. juſqu'à Jean VELSERUS frere de Jean Barthelemi (*e*). Cet Ouvrage avoit été mis en Latin à Rome l'an 1327. par le même Jean Barthelemi. On aſſure qu'Emanuel VELSERUS Chanoine de Bâle l'an 1071. écrivant à ſon frere Octavien fit mention de Charles Beliſaire, qui avec ſa femme Paule des Urſins ſe retira de Rome dans le Vallais l'an 620. *Agitata inibi mentione de* Carolo Beliſario, *qui una cum conjuge* Pauſa Urſina *Valleſiam verſus ad Rheni fontes A. C. 620. ex urbe Roma ob ſaviſſimos & violentiſſimos in omnem nobilitatem Longobardos, exemplo aliorum egreſſus* (*f*) *eſt.* Cet Octavien VELSERUS dont j'ai parlé eſt le premier de la famille qui ait été Patrice d'Augsbourg. Il étoit Capitaine dans la même ville, & Directeur des affaires de la guerre, & outre cela Conſeiller de Conrad Duc de Franconie. Il mourut l'an 1074. (*g*) Jaques VELSERUS eſt le premier de la famille qui ſe ſoit établi à Nuremberg. Il s'y tranſporta l'an 1493. Il s'y maria, & il y mourut l'an 1544. pere de ſix fils & d'onze filles. Les alliances des Velſerus ont été illuſtres, & en Suiſſe, & en diverſes Provinces de l'Empire; mais le plus grand honneur qu'ils ayent reçu de ce côté-là, eſt ſans doute le mariage de PHILIPPINE VELSERUS avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Ferdinand I. & frere de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince devenu éperdûment amoureux de Philippine pendant la Diete d'Augsbourg l'an 1548. (*h*) l'épouſa ſecretement. Elle vêcut avec lui ſur le pied de femme legitime juſques à ſa mort, (*i*) & plus de 24. ans. C'étoit une très-belle femme, & doüée d'ailleurs de cent bonnes qualitez. Elle étoit (*k*) fille de François VELSERUS Baron de Zinnenberg, & ſœur de Charles VELSERUS, Gouverneur du Marquiſat de Burgaw. Elle mourut à Inſpruk le 24. d'Avril 1580. & laiſſa deux fils, que leur pere Ferdinand ne put jamais faire paſſer pour habiles à lui ſucceder. Il falut qu'il ſe contentât que l'aîné eût le Marquiſat de Burgaw; le puîné fut homme d'Egliſe, & Cardinal (*l*). ... Arnoldus cite un Auteur (*m*) qui aſſure qu'André, fils aîné de Ferdinand & de Philippine Velſerus, fut Cardinal, & que Charles ſon cadet, Marquis de Burgaw, épouſa Sibylle ſœur de Jean Guillaume Duc de Cleves. Ces deux freres ſont morts ſans laiſſer poſterité. On pretend que Charlemagne donna trois fleurs de lis pour Armes à Philippe VALISERUS, qui s'étoit comporté avec beaucoup de valeur dans la guerre de Lombardie. On ajoûte qu'il l'honora de pluſieurs autres prerogatives, (*n*) & qu'Othon le grand confirma tous ces privileges, en faveur de Jules VELSERUS petit fils de Philippe Valiſerus: car il le fit ſon Conſeiller du Conſeil de guerre l'an 950. & Chevalier l'an 971. (*o*). Charles-Quint mit cette famille parmi *les Nobles immediats*, dont les cauſes doivent être portées en premiere inſtance devant l'Empereur (*p*). L'Archiduc Ferdinand fit Baron libre Charles VELSERUS frere de Philippine (*q*).

Notez que ce Jules Velſer ſauva la vie à l'Empereur Othon dans une bataille contre les Huns, & qu'il mourut d'une fievre continuë à la guerre, à l'âge de 96. ans, ſous l'empire de (*r*) Henri II. L'Auteur que je cite parle de pluſieurs Velſers, qui ont ſignalé leur valeur dans les armées, ou leur prudence dans la Magiſtrature.

(C) *Et qui avoit poſſedé de grandes richeſſes.*] Melchior Adam raporte que François I. s'étant engagé par un Traité de paix à payer 12. tonnes d'or à Charles V. les Fuggers & les Velſers ſe firent forts de compter cette groſſe (*ſ*) ſomme. Martin Cruſius raconte qu'en l'année 1528. Barthelemi VELSER & ſes aſſociez armerent quelques vaiſſeaux en Eſpagne, & les envoyerent dans l'Amerique, & decouvrirent ſur les frontieres du Perou un païs fort riche nommé Venezvela, dont ils ſe rendirent les maîtres, & le

(*a*) *De ce que celui qui l'exerce reçoit du public une penſion annuelle.*

(*b*) *Cela paroît par Raderus, qui a dedié ſon Martial* Nobiliſſimis & ampliſſimis *VVV.* Dominis Velſeris, MARCO *Duumviro, urbis Præfecto,* MATTHEO *Ædili,* PAULO *Conſuli, Matthæi FFF. Antonii NNN. Patriciis Auguſtanis, B. R. natis.*

(*c*) Sepultus in agro Sedunenſi ubi arcem Valeriam cum ſuis longe poſſedit. *Arnoldus in Diſſertatione de Marci Velſeri vita, genere & morte, pag. 6.*

(*d*) *Ils ont été nommez* Vallilii, *ou* Walliſeri, *&* Velſeri. *Ibid. p. 5.*

(*e*) Pro vetuſtiſſima familiæ ſuæ gloria ac dignitate non rogans ſolum, verum etiam obſecrans, ut Germanicam libelli verſionem ſigillo annuli ſui confirmaret, quem auctoritate ac juſſu ipſius Imperatoris Stephanus Colonna, Summi Pontificis tunc Vicarius & Cardinalis, ex omnibus inſtrumentis, tabulis, literiſque publicis ab A. C. 545. uſque ad *Johannem Velſerum*, Joh. Bartholomæi fratrem germanum, omni cura & diligentia complexus eſt. *Ibid.*

(*f*) *Ibid. pag. 6.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Martinus Cruſius, part. 3. Annal. Suevic. l. 12. fol. 773. apud Arnold. ibid. p. 12.*

(*i*) *Jacob. Mentius, apud Arnold. ibid.*

(*k*) *Arnoldus ibid.*

(*l*) *Voyez Mr. de Thou l. 71. ſub fin.*

(*m*) *Didacus de Lequile, Concionator & Hiſtoriographus aulicus.*

(*n*) *Arnoldus, p. 20.*

(*o*) *Ibid. p. 21. 22.*

(*p*) *Ibid. pag. 22. Voyez auſſi p. 10.*

(*q*) *Ibid. p. 20.*

(*r*) *Ibid. p. 32.*

(*ſ*) A rei nummariæ nervis apprime inſtructam, vel hoc docet quod cum Carolus V. pace cum Gallo facta, tranſegiſſet ut duodecim auri tonnas Rex Imperatori penderet, Fuggari ac Velſeri tantam pecuniæ vim bipartito ſe repræſentaturos promiſerunt. *Melch. Adam. in vit. Juriſconſultor. p. 480.* Il cite Melanchth. tom. 2. explic. evangel.

avec beaucoup de soin ; & comme il aimoit les belles lettres, on l'envoya fort jeune à Rome pour y être disciple d'Antoine Muret*. Il y étoit l'an 1575. Il mêla avec l'étude des Antiquitez celle de la langue Italienne, & s'y perfectionna de telle sorte, qu'il écrivoit en Italien comme (*D*) un Florentin. Etant de retour dans sa patrie, il s'attacha au Barreau l'an 1589. Il obtint la charge de Senateur l'an 1592. Il monta au petit Conseil l'an 1594. & il fut élu Preteur l'an 1600. Il soutint tous ces caracteres avec beaucoup d'honneur, & il fut l'ornement de son païs. Il aima & il protegea les sciences & les Savans. Il (*E*) publia plusieurs

* *Boncianius, lib. 9. epist. 12. apud Arnoldum, de Marci Velseri vita, genere & obitu, p. 42.*

le garderent 28. ans, selon le traité qu'ils conclurent avec Charles-Quint. Il s'éleva un different entre les fermiers de la Reine Elizabeth, femme de Philippe, & George de Spire qui gouvernoit ce païs au nom des Velsers. D'abord on ne disputoit que des peages ; puis on disputa sur les limites, & enfin on pretendit que ces Allemans ne devoient rien posseder à Venezvela. La cause fut plaidée en Espagne, & par l'arrêt qui y fut rendu l'an 1555. la possession de tout ce païs leur fut ôtée. Le premier Gouverneur qu'ils y établirent étoit d'Ulme, & se nommoit Ambroise Dalfinger : les Espagnols le tuërent, mais Charles-Quint fit châtier les auteurs de cette (*a*) mort. Le sieur Arnoldus trouve fort mauvais que Jerome Benzo apelle marchans, les Velsers à qui l'Empereur donna en engagement le païs de (*b*) Valentiola. *Vano istius judicio & Reges & Principes magnarii negotiatores erunt, & delicatarum mercium institores. Hercules tuam fidem!* Voila comment Arnoldus s'est recrié sur le mot *Marchand.* Il donne un abregé de ce qu'on lit dans Herrera, touchant les exploits des Gouverneurs que les Velsers envoyerent en ce païs là.

(*a*) *Crusius, part. 3. Annal. Suevicor. l. 11. cap. 3. & 4. apud Arnoldum ubi supra, p. 24.*

(*b*) Valentiola ditissimæ provinciæ oppidum, quam Cæsar anno 1528. Velzaris mercatoribus Germanis oppignoravit. *Benzo lib. 1. Histor. novi orbis, c. 25. apud Arnold. ib. p. 25.*

(D) *Il écrivoit en Italien comme un Florentin.*] Le temoignage qu'un Italien lui a rendu sur cela, est raporté par Mr. Arnoldus (*c*) en cette maniere : *Mirari posthac desinant qui linguæ Italicæ nitorem in Marco attoniti stupent ; Orlandus enim Pescetti (d) in responsione sua ad Anticruscam Benii Florentinam, illius puritatem simul ac elegantiam exosculatur, dum ait :* Se'l Cavalier (*e*) Guarisii, Uomo pur Ferrarese, prega come nelle sue lettere si vede, il Cavalier Salviati che purghi il suo Pastor Fido da Lombardismi, e dell' Illustrissimo Sig. Marco Velsero Duumviro della Rep. Augustana, e chiarissimo lume della Germania scrive all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, che le sue lettere gli paiono dettate da Uomo nato ed allevato in Firenze. *Immo judicium Velseri de lingua Italica mille aliis præfert censoribus :* quando (*f*) ogn' altra vi mancasse, quella del Sig. Marco Velsero addietro mentovato, mi varebbe per mille, il quale in una lettera scritta all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, dice che nel legger le cose del Casa sente tanto diletto, che non vorebbe che avesser mai fine. Vous trouverez dans Mr. Arnoldus l'éloge que Nicolas Manassés donna à Velserus, en lui dediant un livre (*g*) de Louïs le Roi qu'Hercule Catus avoit traduit de François en Italien. Je ne copie point cet éloge, mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée donnant la raison pourquoi il employoit l'Italien, en écrivant à Velserus les 3. lettres *de maculis solaribus*, s'exprime ainsi. (*h*) *Mà in oltre ci hò avuto un altro mio particolar interesse, ed è il non privarmi delle risposte di V. S. in tal lingua vedute da me e dagl' Amici miei con molto maggior diletto, è meraviglia, che se fossero scritte del piu purgato stile Latine, e parci nel legger lettere di locuzzione tanto propria che Firenze estenda i suoi confini, anzi il recinto delle sue mura, fino in Augusta.*

(*c*) *Ubi supra pag. 43. 44.*

(*d*) *Nella risposta all' Anticr. del Beni, cart. 16.*

(*e*) *Il faloit dire* Guarini, *& c'est aparemment une faute d'impression.*

(*f*) *Rispost. cart. 112. 113.*

(*g*) *Celui de la vicissitude des choses du monde.*

(*h*) *Lettera terza, cart. 103. & 104 apud Arnoldum p. 44.*

(E) *Il publia plusieurs bons livres.*] Son coup d'essai, selon Melchior Adam, fut l'Ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1594. le titre seul fait comprendre les forces peu communes de l'Auteur. *Rerum Augustanarum Vindelicarum libri octo, quibus à prima Rhætorum ac Vindelicorum origine ad annum usque 552. à nato Christo nobilissimæ gentis historia & antiquitates traduntur, ac antiqua monumenta tam quæ Augustæ, quam quæ in agro Augustano, quin & quæ alibi extant ad res Augustanas spectantia, æri incisa & notis illustrata exhibentur.* Melchior Adam a raison de dire (*h*) que ce prelude étoit heureux & vertueux. Velserus consacroit à la gloire de sa patrie les premices de ses travaux. (*i*) *In Italiam progressus edidit* antiquitates Augustanas, *felix famæ surgentis auspicium & pium.* L'an 1602. il publia à Augsbourg, *Rerum Boicarum libri quinque, historiam à gentis origine ad Carolum Magnum complexi.* Dans la suite il publia en divers tems la vie de quelques Martyrs d'Augsbourg ; celle de St. Udalric Evêque de cette ville, celle de St. Severin, celle d'Apollonius de Tyr. Quant à l'ancien Itineraire qui avoit apartenu à Peutinger, & qu'à cause de cela on nomme *tabula Peutingeriana*, il l'avoit publié à Venise (*k*) l'an 1591. La plûpart de ces pieces sont accompagnées des Commentaires de Velserus. On a rassemblé en un corps toutes les Oeuvres de cet Auteur, & on les a rimprimées *in folio* à Nuremberg l'an 1682. Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg a eu soin de cette édition, & l'a ornée de Prolegomenes, où l'on aprend une infinité de choses concernant la famille des Velserus en general, & la vie de Marc Velserus en particulier ; avec le jugement que les doctes ont porté de ses Ouvrages, & les éloges funebres dont on l'honora. Et comme il avoit entretenu un grand commerce avec les Savans d'Italie, & de plusieurs autres païs, on a ramassé plusieurs de ses lettres Latines & Italiennes que l'on a jointes à cette édition.

(*h*) *Il faut se souvenir qu'en 1591. Velserus avoit publié un petit livre. Voyez ci-dessous lettre k.*

(*i*) *In vitis Jurisconsult. pag. 480.*

(*k*) *Il le dit lui-même dans sa 96. lettre ad Italos, p. 879.*

Opinions sur l'Auteur du *Squittinio della libertà Veneta.*

Il a passé pour l'Auteur du *Squittinio della liberta Veneta*, qui parut environ l'an 1612. Gassendi ayant raporté que plusieurs donnerent ce livre à Mr. de Peiresc, ajoûte qu'ils se tromperent, & qu'il est assez vraisemblable que Velserus l'a composé. On fonde cette conjecture sur l'érudition de Velserus, & sur ce qu'il aimoit beaucoup la Maison d'Autriche, (*l*) *Non disquiro quidem an auctor hujusce libri fuerit Antonius Albizius, nobilis ille Florentinus, qui Christianorum Principum Stemmata ediderat ante duos annos, ut nonnullis persuasum est ; an, ut videtur verosimilius, insignis ille Marcus Velserus, cujus sæpiùs meminimus, ob consummatam eruditionem, propensionemque singularem erga domum Austriacam.*

(*l*) *Gassendus in Vita Peireskii, lib. 3. ad ann. 1612. p. m. 279.*

 Monsr.

plusieurs bons livres, & il fournit des (*F*) secours à plusieurs Auteurs; & jamais homme n'a eu plus d'amis que lui dans la Republique des lettres. Il ne se voulut jamais (*G*) laisser peindre; neanmoins on eut son portrait sans qu'il le

Monsr. Arnoldus (*a*) declare qu'il ne sait rien là-dessus, & il blâme ceux qui ont eu la temerité de prononcer decisivement, sur un fait aussi incertain que celui-là. Il cite Ernstius (*b*), Rhodius (*c*), Scavenius (*d*), Placcius (*e*) qui ont assûré que Velserus est l'Auteur de cet Ouvrage. Il avouë qu'Octavius Ferrarius lui avoit écrit que Scioppius l'avoit souvent assûré, que le Squittinio étoit une production de Velserus. M. (*f*) *Velseri scripta eo plausu à studiosis excipientur, quem ingens viri fama & celebre nomen meretur. Nollem tamen illis inseri Venetæ Reip. Scrutinium, cujus illum auctorem fuisse sæpe mihi Scioppius firmavit.* L'autorité de Scioppius me paroit ici de grand poids; car outre qu'en general il savoit bien ces sortes de choses, il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Velserus, & avoit entretenu avec lui un (*g*) commerce de lettres fort regulier. Mr. Arnoldus n'ignore point que l'Auteur du livre qui a pour titre, *La conjuration des Espagnols contre la Republique de Venise*, attribuë le *Squittinio* au Marquis de Bedemar; mais il n'a pas bien choisi l'endroit de cette conjuration, par où l'on peut le plus clairement prouver que l'Auteur donne le *Squittinio* à ce Marquis. Sa preuve est tirée de ces paroles: *L'autre point étoit que dans toutes les affaires qu'il auroit à negocier touchant les droits & les prééminences de la Republique, il se servit pour tous memoires du* Squitinio della liberta Veneta, *auquel le Marquis de Bedemar renvoye dans plusieurs endroits de cette instruction, & en des termes qui bien que retenus, decouvrent assez* L'AMOUR PATERNELLE QU'IL AVOIT POUR CE LIBELLE. L'Abbé de Saint Real qui est l'Auteur de la Relation de cette conjuration, dit dans la penultiéme page ce qu'on vient de lire; & il avoit raconté dans la page 35. 36. & 37. l'histoire du *Squittinio*, & comment le Marquis de Bedemar avoit conçu & executé le dessein de cet Ouvrage. C'est de là, & non pas de la penultiéme page, que Mr. Arnoldus devoit tirer la preuve qui lui étoit necessaire. C'est une très-legere faute, en comparaison de celle que je vai marquer. Il pretend que l'Historien de cette conjuration s'est fort abusé, en suposant que dans l'instruction donnée par le Marquis de Bedemar à l'Ambassadeur qui lui devoit succeder, on recommande beaucoup la lecture *du Squittinio*. Cela est faux, dit Monsr. Arnoldus, car le Marquis decredite cette piece, comme un Ouvrage où il y a quantité de faussetez. Voyons tout entier le passage de ce Professeur de Nuremberg. „ *Verum quam falsus etiam* „ *hic auctor fuerit ex instructione secreta ab Alfonso della Cueva Hispanico apud Venetos legato successori suo Lud. Bravo data, cuivis uni ad oculum* „ *statim apparet, prout Laur. Bank eamdem cum* „ *Scrutinio evulgavit.* (*h*) E perche in tempo mio „ fu divulgato un libretto intitulato *Squitinio della* „ *liberta de Veneziani*, opretta veramente degna „ d'esser letta. *Deinde omnem isti derogat fidem,* „ *ob multas fallacias veritati inimicas quæ inibi oc*„*currunt, ac vivos magistros mortuis longe præfe*„*rendos censet.* Questo ancora vorrei che si tro„vasse appresso di lei, scoprendosi per la lettura „ di quello molte fallacie introdotte da gli histo„rici moderni, che trascurando la pura verita con„tenuta nelle Chroniche antiche, hanno dato ad „ intendere à posteri tutto quello che gli e parso „ à proposito per stabilire la loro liberta. Ne „ minor profetto sara che Vostra Excellenza potra „ trarne dà libri vivi, che s'hara cavato da Vo„lumi morti: vuoglio dire che l'informatione à „ bocca di persone prattiche solite à frequentar „ la casa nostra &c. *Sed quid pluribus verbis opus* „ *est? Mentis acies se ipsam intuens nonnunquam* „ *hebescit.* „ La reflexion contenuë dans ces dernieres paroles, semble n'avoir été faite que pour être tournée contre son Auteur; car il est visible que Mr. Arnoldus s'est ébloui par trop de lumiere. Le passage qu'il cite de l'instruction marque clairement qu'il faloit consulter le *Squittinio*, à cause qu'en le lisant on pouvoit conoître les impostures de plusieurs Historiens modernes. Ainsi bien loin que Bedemar le decrie comme rempli de mensonges, il le recommande comme le correctif des faussetez qui sont ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'Abbé de St. Real, est peut-être qu'il a trop pris l'affirmative, sur l'attribution *du Squittinio* à Alphonse de la Cueva. Il a été cause que d'autres (*i*) ont parlé avec la même decision sur ce fait. Il eût mieux valu suspendre son jugement: & nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a des livres qui font un grand bruit, & qu'on attribuë faussement à un tel ou à un tel, sans que jamais on decouvre (*k*) certainement le vrai Auteur. Un Historien François qui écrivoit dans le tems qu'on vit paroître le Squittinio, l'attribuë sans balancer à nôtre Velserus dont il écrit mal le nom. *Le deuxiéme*, dit-il, (*l*) *est un traité composé par un nommé Vulser* de la liberté de Venise.

(*F*) *Il fournit des secours à plusieurs Auteurs.*] Personne ne contribua plus que lui au gros recueil d'Inscriptions que Gruterus publia. Voyez l'éloge de Velserus dans la preface de Gruterus. Voyez dans Melchior Adam (*m*) une longue liste de plusieurs anciens Ecrits, dont Velserus procura la publication. Mr. Arnoldus s'est fort étendu, (*n*) sur le detail des services que ce savant homme rendit à plusieurs Auteurs, & n'a pas oublié les deux manuscrits d'Anastase qu'il envoya aux Jesuïtes de Mayence, après les avoir empruntez de la Bibliotheque Palatine, par le moyen de Marquard Freher. L'Histoire de la Papesse Jeanne se trouvoit dans ces manuscrits. Il n'a pas oublié de remarquer que Velserus se rendit caution pour mille florins, afin de procurer à Conrad Rittershusius un manuscrit des Epitres d'Isidore de Peluse, qui étoit dans la Bibliotheque du Duc de Baviere, & qui n'en pouvoit sortir que sous une telle caution (*o*). Cet acte de generosité ne seroit pas bien conu, si l'on ignoroit que Velserus repondit de cette somme, sans pretendre que Rittershusius lui en eût de l'obligation, car il ne l'avertit point de cela.

(*G*) *Il ne se voulut jamais laisser peindre.*] C'est ce qu'on lit dans la vie de M. de Peiresc. Il y eut un grand commerce de lettres & d'amitié entre ces deux savans hommes; mais M. de Peiresc ne put jamais obtenir le portrait de cet ami. Il

L'Abbé de Saint Real injustement censuré.

(*a*) *In præfat.*

(*b*) *Lib. 2. Observat. variar. c. 36.*

(*c*) *In Auctor. supposit. p. 20. 21.*

(*d*) *In Catalogo, n. 60. in calce libri Placcii.*

(*e*) *De anonymis, cap. 15. p. 116.*

(*f*) *Ferrarius, epist. ad Arnold. in præfat. Operum Velseri.*

(*g*) *Voyez ci-dessus to. 1 pag. 625. remarque F.*

(*h*) *Bizzar. Polit. num. 14. 15. p. 85. & seq.*

(*i*) *Voyez les Nouv. de la Republique des lettres Mai 1684. p. 316. de la 2. édit.*

(*k*) *Voyez la Cabale chimerique, pag. 214. de la 2. édition.*

(*l*) *Le Grain, Decade de Louis XIII. liv. 10. p. 449.*

(*m*) *In Vitis Jurisconsult. p. 482.*

(*n*) *De vita . . . Marci Velseri, p. 58. & seq.*

(*o*) *Georg. Rittershusius, in Vita Conradi patris Salviano præmissa, apud Arnold. pag. 59.*

le fût. Il mourut le 13. de Juin 1614. & ne laissa point d'enfans de son mariage. Il avoit plusieurs freres * qui avoient beaucoup de merite, & de belles charges. Voyez sa vie à la tête de la nouvelle édition de ses Oeuvres, de laquelle on est redevable aux soins de Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg. Quelcun † remarque que Velserus laissa ses affaires domestiques en mauvais état: je ne m'en étonne point. Quand on se consacre comme il faisoit au service des Savans, & à toutes les correspondances des Auteurs, il est extremement difficile de ne pas faire de la depense, & de ne pas negliger son patrimoine. Il y eut un certain Roserius qui le critiqua, & qu'il ne daigna honorer d'une reponse. Scaliger & d'autres lui conseillerent ce mepris. Pour Cluvier qui le censure en certaines choses, il eût merité qu'on lui repondit; mais Velserus étoit mort depuis un an, lors que le livre de ce censeur fut imprimé ‡. On voit son épitaphe dans l'Eglise des Jacobins d'Augsbourg: elle est très-bien faite, & de la façon de Pignorius. Elle a été inserée par Jean ⸸ Tonjola dans l'Appendix de β *Basilea sepulta retecta continuata.*

* *Voyez Schottus. à l'Epitre dedicatoire de Photius. & la remarque A à la marge.*

† Eximitur rebus humanis . . . memoria nominis sui relicta immortali, perturbatis nonnihil suis facultatibus. *Melch. Adam. in Vitis Jurisconsult. p.* 481.

‡ *Arnold. ubi supra, p.* 54.

⸸ *Ministre de l'Eglise Italienne de Bâle.*

β *Imprimée à Bâle l'an* 1661. *Cet Ouvrage avoit été commencé par Jean Grossius, & conduit jusqu'à l'année* 1619.

VERDIER (N. du) Historiographe de France, Auteur de (*A*) plusieurs Ouvrages qui ne sont pas excellens, mais qui ne cedent pas à beaucoup de livres qui ont procuré du pain à leurs peres. Neanmoins il a eu le malheur de ne pouvoir se nourrir des fruits de sa plume, quoi qu'assez feconde. C'est ce que j'aprens d'une longue (*B*) parenthese du Sieur Jean Baptiste de Rocolles, Historiographe de France, & de Brandebourg. On la verra ci-dessous, & l'on y pourra aprendre en quel tems vivoit nôtre Du Verdier.

VERONE, ville d'Italie, en Latin *Verona.* Les uns disent qu'elle fut bâtie par les Gaulois; d'autres pretendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le pere de Pompée y conduisit une colonie Romaine γ. Elle fut pillée par Attila, & possedée successivement par Odoacre Roi des Herules, par Theodoric Roi des Goths, & par ses successeurs jusqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne, & par sa posterité; mais lors que ses descendans perdirent l'Empire, il s'éleva plusieurs Seigneurs qui tâcherent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusques à Othon I. qui reünit à l'Empire plusieurs Etats qui en avoient été detachez. Verone rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses Magistrats: de sorte qu'elle étoit proprement une Republique libre sous le nom de ville Imperiale. Cet état dura jusques à ce qu'Actiolin se fût emparé de la puissance souveraine, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouït de la tyrannie 33. ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Veronois élurent pour General Matin de l'Escale, & se trouverent si bien de sa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créerent Dictateur perpetuel. Ses des-

γ *Tiré de Cluvier in Italia antiqua, lib.* 1. *cap.* 16.

OOOOoooo 3 cendans

Il fut obligé de recourir à une ruse dont il se servit plus d'une fois: ce fut de payer un Peintre qui chercha l'occasion de se poster dans quelque lieu, d'où il pût voir à son aise Marc Velserus sans être aperçu (*a*). *Hoc uno ipsi durus fuit* (Velserus) *quod sui effigiem constantissime denegavit, pro eo quo omnibus aliis ardentissime flagitantibus denegaverat instituto. Et Peireskius tamen ut alios nonnullos, sic illum nescientem pingi procuravit, conducto artifice qui ipsius vultum è clandestino loco spectaret. Sic obtinuit quod illi Occo sperare nefas prædixerat, cum id abs Velsero tulisset responsum, Cato major posteros volebat quærere cur sibi statua nulla posita: mihi contra, quantum video cavendum ne quis aliquando miretur, si non & indignetur, qua ambitione consortio magnorum virorum, quorum imagines se colligere Fabricius ostendit, irrepserim.* Ceci nous montre que Velserus ne fut pas plus complaisant pour d'autres que pour Mr. de Peiresc, & qu'il s'excusa envers lui sur une raison toute pleine de modestie, Je ne sai si le portrait de Velserus qui fut mis dans la Bibliotheque de Milan, étoit la copie de celui que Mr. de Peiresc fit faire, ou si on le fit tirer par un artifice semblable à celui de Peiresc; mais je sai que l'effigie de cet illustre Allemand tenoit sa place dans cette Bibliotheque. Bosca nous l'aprend, lors qu'il fait mention de l'entrevuë du Sieur Olgiati & de Velserus (*b*).

(*a*) *Gassendus, in Vita Peireskii, lib.* 1. *ad ann.* 1602. *pag. m.* 254.

(*A*) *Auteur de plusieurs Ouvrages.*] Il a publié entre autres choses un abregé de l'histoire d'Angleterre, un de celle de France, un de celle d'Espagne, un de celle des Ottomans &c.

(*B*) *C'est ce que j'aprens d'une longue parenthese.*] L'Auteur que je cite ayant raconté la mort du Bassa Geduc Acomat, selon le narré des Pandectes Turques, tiré de l'Italien du Secretaire du Prince (*c*) de Rimini, ajoûte tout aussi-tôt, „ (*d*) Mais le pauvre du Verdier qui a écrit d'un „ stile concis, mais élegant, l'abregé de l'his- „ toire des Turcs, la raconte après plusieurs au- „ tres (j'apelle pauvre ce celebre Ecrivain, parce „ que dans le tems que j'écris cecy il est dans l'hos- „ pital, depuis 7. ou 8. ans, de la salpetrerie lez „ Paris, avec sa pauvre femme, où je l'ay esté „ visiter, & ay reconnu ce que la renommée avoit „ publié depuis long tems de sa grande probité; „ ce qui m'a fait deplorer le sort de plusieurs gens „ de lettres dans un siecle si florissant, où la ver- „ tu & le merite devroient estre en une plus gran- „ de consideration.) Cet Auteur dit donc &c. „

(*b*) Et quidem nos cum pictam tabulam quæ expressam ipsius imaginem refert, in Ambrosiano Museo spectamus, gravitatem eam ex oculis conjicimus, & ex oris ipsius majestate vim literaturæ ac consilii in administranda Vindelicorum provincia deprehendimus. *Petrus Paulus Bosca. Bibliothecarius ex sodalitio Sacerdotum oblatorum, De origine & statu Biblioth. Ambrosianæ, p.* 21. *apud Arnold. p.* 48. (*c*) *Sigismond Malateste.* (*d*) *Jean Baptiste de Rocolles, Vie du Sultan Gemes, imprimée à Leide l'an* 1683. *p.* 132. 133.

cendans commanderent dans Verone avec beaucoup de reputation, & en furent créez Princes par l'Empereur l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chassez de Verone l'an 1387. par Jean Galeas Duc de Milan. Ils y rentrerent l'an 1404. mais ils ne la garderent guere; car les Venitiens s'en emparerent l'an 1409 †. & la garderent si bien qu'ils la possedent encore. On ne sait s'il resta quelcun de l'illustre race de l'Escale, qui ait laissé des enfans. Jules Cesar Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVI. siecle, se disoit issu de cette Maison. On lui contesta cette gloire; & peu de gens croyent aujourdhui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croyent que les lettres de naturalité qu'il obtint en France sont contraires à sa pretension, veu qu'il n'y est qualifié que de Medecin nâtif de Verone ‡. Je suis sûr que le public sera bien aise de (*A*) trouver ici ces lettres, c'est pourquoi je m'en vai les raporter.

† Tiré de Leandre Alberti, Descript. Italiæ, pag. 716. & seq. Il s'est servi des Antiquitez de Verone, publiées par Torellus Sarayna.

‡ Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevrier 1686. pag. m. 164. & Menagiana, *p. 25. de la 1. édit. de Hollande. Le Medecin Primerose cité dans les Curieuses recherches de Riolan sur les Echoles de Medecine, assûre que* les Medecins de Bordeaux ne voulurent recevoir dans leur ville *Julius Cesar Scaliger*, qu'il n'eust suby l'examen; ce que n'ayant voulu accepter, pour ne point hazarder sa reputation à une dispute quodlibetaire, il se retira a *Agen*.

VILLAREAL (EMMANUEL FERNANDEZ) Auteur plagiaire d'un livre (*B*) qui lui fit avoir une pension du Cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le Judaïsme. Il avoit été Consul de la nation Portugaise à Roüen; & il fit un livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçoit cette charge.

VILLA-

(*A*) *Le public sera bien aise de trouver ici ces lettres.*] Mr. Baluze l'un de ces hommes rares qui sont nez pour le bien de la Republique des lettres, & qui outre les productions dont ils l'enrichissent, se plaisent encore à fournir aux autres Auteurs toute sorte d'assistances, a eu la bonté de m'envoyer ce que l'on va lire.

Extrait d'un registre original de François I. qui est au Tresor des Chartes à Paris.

François &c. Sçavoir faisons &c. nous avoir receu l'umble supplication de nostre chier & bien amé Julius Cæsar de l'Escalle de Bordoms, Docteur en Medecine natif de la ville de Veronne en Italie, contenant que depuis quatre ans ença ou environ il s'est retiré en cestuy nostre Royaume en la ville d'Agen en Agenois, en intention & totale resolution d'y finer le reste de ses jours, en laquelle ville & ez environs ledit suppliant a acquis une maison & plusieurs autres biens. Mais parce qu'il est estrangier & non natif de nostre dit Royaume, il doubte que és biens qu'il y peult avoir acquis & espere acquerir, ensemble en ceulx qui par ses parens ou autres luy pourroient advenir & escheoir ci-apres, nos Officiers & autres pretendans iceulx biens à nous apartenir par droict d'aubaine ou autrement, luy voulsissent donner quelque trouble ou empeschement, s'il n'estoit par nous habillité & dispensé quant à ce, en nous humblement requerant luy impartir sur ce nos grace & liberalité. Pourquoy nous, ces choses considerées, inclinant liberallement à la supplication & requeste dudit suppliant, à icelluy pour ces causes & autres à ce nous mouvans avons donné & octroyé, donnons & octroyons congé & licence, voulons & nous plaist de grace especial, plaine puissance, & auctorité royal, par ces presentes, qu'il puisse & luy loyse habituer & demeurer en cestuy nostredit Royaume, & en icelluy tenir & posseder tous tels biens tant meubles que immeubles qu'il y a jà acquis & pourra licitement cy après acquerir, & pareillement qu'il puisse succeder à tous biens & heritaiges qui en nostredit Royaume, païs, terres, & Seigneuries luy pourroient à bon & juste tiltre parvenir & apartenir, & d'iceulx, ensemble de ceulx qu'il y a jà acquis & pourra acquerir, ordonner & disposer par testament de derreniere voulunté comme de sa propre chose & heritaige, & que ses heritiers ou autres à qui il pourra disposer luy puissent succeder, prandre & apprehender la possession, saisine, & joïssance de sesdits biens, & generallement qu'il joïsse entierement de tous & chascuns les honneurs, privileges, prerogatives, franchises, libertez, & droitz dont ont acoustumé joyr & user les originaires & natifs d'icelluy nostredit Royaume, & soit tenu & reputé nostre subgect & en tous actes comme originaire de cedit Royaume; & quant à ce l'avons habilité & dispensé, habilitons & dispensons de nostredite grace par cesdites presentes; en nous payant toutes voyes finance moderée pour une fois seulement. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nos amez & feaulx les gens de nos Comptes & Tresoriers à Paris, Baillis, Seneschaulx, & à tous nos autres Justiciers & Officiers, ou à leurs Lieutenans presens & advenir, & à chascun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de nos presentes grace, licence, habitation, & tout l'effect & contenu en cesdites presentes ils facent, soufrent, & laissent ledit suppliant joyr & user plainement & paisiblement, sans luy faire, mettre, ou donner, ne souffrir estre fait, mis, ou donné ores ne pour le temps advenir aucun arrest, destourbier, ou empeschement en quelque maniere que ce soit, lequel si faict &c. Car ainsi &c. nonobstant les statuz, ordonnances faictes contre les estrangiers, & quelconques autres ordonnances &c. Et afin &c. sauf &c. Donné à Paris ou moys de Mars l'an de grace mil cinq cens vingt-huit, & de nostre regne le quinziesme. Ainsi signé. Par le Roy. Gedoyn. Visa. Contentor. Des Landes.

J'ai reçu du même Monsieur Baluze un memoire fort curieux touchant Jean de Selve, premier President au Parlement de Paris sous François I. Si je l'avois reçu assez tôt, on le verroit à sa place dans ce Dictionaire, mais étant venu trop tard, il faudra le reserver pour la suite de cet Ouvrage, aussi bien que le memoire que j'atens de Mr. Baluze touchant (*a*) Du Pin Evêque de Rieux. Monsieur l'Evêque de Rieux (*b*), l'un des plus Savans & des plus Illustres Prelats de France, doit le lui faire tenir.

(a) Joannes Pinus, dont Erasme fait mention in Ciceroniano.

(b) Il est d'une famille feconde en habiles gens. C'est celle de Bertier. Son pere premier President au Parlement de Toulouze, s'apelloit Monsieur de Montrave. C'étoit un grand homme. Voyez Balzac, Lettr. choisies, p. 270. édition de Hollande.

(*B*) *Auteur plagiaire . . . fut brûlé.*] J'aprens de Mr. le Laboureur toutes ces particularitez: il les raporte en suite d'une observation qu'il a faite contre les Genealogistes, qui ont debité, que le Cardinal de Richelieu descendoit du mariage de Guyonne de Laval avec François du Plessis. Il montre que c'est une fausseté, & *par consequent*, ajoûte-t-il (*c*), *il faut supprimer tout le livre entier fait en Espagnol par un Portugais nommé Ville-Real, depuis brûlé pour le Judaïsme à Lisbonne, fameux Plagiaire qui le copia sur le Sr. du Chesne, pour faire descendre le Cardinal de Richelieu par* l'al-

(c) Le Laboureur. Addit. aux Memoires de Castelnau, to. 2. p. 303.

VILLAVICENTIUS (LAURENT) Religieux de l'Ordre de St. Augustin, & Predicateur du Roi d'Espagne Philippe II. étoit né à Xerés dans l'Andalousie. Il avoit sejourné long tems dans le Païs-Bas, & y avoit même acquis le grade de Docteur en Theologie dans l'Université de Louvain, avant que d'être apelé à la Cour, & de devenir Predicateur du Roi d'Espagne *. Nous avons parlé † ci-dessus de quelques-uns de ses Ecrits, qui ne lui avoient coûté que la peine d'ôter des Ouvrages d'autrui, ce qui n'y sentoit pas assez le Catholicisme. On n'est pas certain que même de cette façon il ait eu part à tous les autres Ouvrages qui lui ont été attribuez. Il a fleuri ‡ jusqu'en 1581.

* *Andr. Schottus, Biblioth. Hispan. p. 165.*

† *Dans la remarque C de l'article* Hyperius.

‡ *Id. ibid.*

VIRGILE, en Latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les Poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du tems d'Auguste. Il nâquit le 15 d'Octobre 683, dans un village β qui n'étoit pas loin de Mantouë. Il passa ⟊ les premieres années de sa vie à Cremone; & puis ayant fait quelque sejour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les lettres Latines & les lettres Greques avec une extrême aplication, & en suite les Mathematiques & la Medecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort éloignée de la chasteté; d'autres assûrent le contraire, & qu'il étoit si modeste, si retenu & si reglé dans ses paroles & dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnerent un surnom (*A*) pris de la virginité. Voilà une chose qui nous fournit la matiere d'une

β *Nommé Andes. Voyez* Donatus in Vita Virgilii.

⟊ Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremone egit. *Donatus ibid.* Du-Verdier Vau-Privas, *Prosopogr. tom. 1. p. 766.* & plusieurs autres disent, qu'au 17. an de son âge il étudia à Cremone.

l'alliance de Laval des Roys de Castille & de Portugal, & qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension. Je m'étonne que Dom Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet Ecrivain: il (a) se contente de donner le titre des deux Ouvrages dont j'ai fait mention dans le corps de cet article, & d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'Auteur étoit à Rouën Consul des Marchans Portugais. Le premier de ces 2. livres, est intitulé (b) *El Politico Christiano, ò discorso Politico de la Vida y acciones del Cardinal de Richelieu*, & l'autre, (c) *Anticaramuel, o defensa del manifesto del Reino de Portugal.* Voyez les *Anti* (d) de Monsr. Baillet.

(*A*) *Un surnom pris de la virginité.*] La vie de Virgile attribuée à Donat nous aprend qu'il étoit (e) fort sobre; mais qu'on disoit qu'il étoit enclin au peché contre nature; que les personnes équitables n'ajoûtoient point de foi à ce bruit, & qu'elles croyoient qu'il n'avoit de l'affection pour de jeunes gens, que dans la vuë de les instruire; qu'on divulgua aussi qu'il avoit couché avec Plotia Hieria, mais qu'il avoit souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette Maîtresse. (f) *Vulgatum est consuevisse eum cum Plotia Hieria. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum postea minoribus natu narrare solitum, & invitatum quidem se à Vario ad communionem mulieris, verum se pertinacissime recusasse.* Les paroles suivantes sont notables, car elles affirment non pas comme un bruit, mais comme une chose certaine, que ceux de Naples lui donnerent le surnom de Virginal, à cause de la pureté de ses mœurs & de ses paroles. *Cetera sane vita & ore & animo tam probum fuisse* C O N S T A T, *ut Neapoli Parthenias vulgo appellaretur.* Voici une marque bien expresse de sa modestie. Il aimoit mieux vivre retiré à la campagne, que de sejourner à Rome où il étoit admiré. Il y alloit fort rarement, & il affectoit si peu d'y paroître, que se voyant suivi & montré, il s'enfermoit dans la premiere maison qu'il trouvoit ouverte. (g) *Si quando Romæ quò rarissime commeabat viseretur in publico, sectantes demonstrantesque se subterfugere solitum in proximum tectum.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques vers lascifs. On n'en peut douter, puis que (h) Pline qui en avoit fait de semblables, s'en justifie par un bon nombre de grans exemples, & nommément par celui de nôtre Virgile. (i) *Nec vero molestè fero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scriptitasse, me scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facile impetrari posse confido ut.... An ego verear.... ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium, Caium Calvum.... Neronem transeo, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis; sed honesta manere, quæ sæpius à bonis fiunt. Inter quos vel præcipue numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, & prius Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores; sed sanctitas morum non distat ordinibus.* L'Auteur de la vie de ce Poëte le fait Auteur des Priapées, & il y a des (k) Savans qui veulent que l'Ouvrage qui subsiste encore sous ce nom-là soit de Virgile: mais il vaut mieux croire que c'est un recueil de poësies composées par divers Auteurs. Nous avons vu ci-dessus (l) qu'Ausone allegue l'exemple de Virgile pour sa justification; mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Georgiques, & de l'Eneïde; car ces passages ne sont guere propres à son dessein; (m) *Quid etiam Partheniam dictum causa pudoris? qui octavo Æneidos, quum describeret coitum Veneris atque Vulcani, αἰσχροσεμνίαν decenter immiscuit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscenam significationem honesta verborum translatione velavit? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condemnat, de Virgilio accersitum sciat.* Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avoit égard sans contredit à de petits poëmes particuliers, où Virgile s'étoit exprimé trop librement sur des matieres gaillardes. Le passage de l'Eneïde qu'Ausone indiquoit n'a rien de trop fort pour ce tems-là; ceux qui le critiquerent meritent plûtôt le titre de chicaneurs, que le titre de censeurs: & remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'aprouverent pas entierement, donnerent de grans éloges au Poëte. C'est ce qu'Aulugelle va nous aprendre. (n) *Annianus poëta & plerique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduisque laudibus hos Virgilii versus ferebant; quibus* Volca-

(a) *Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hisp. to. 1. p. 267.*

(b) *Il fut traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1643. in 4.* Id. ibid.

(c) *Il fut imprimé à Paris l'an 1643.* Id. ibid.

(d) *Au tome 2. p. 105.*

(e) C bi vinique minimi: fama est eum libidinis pronioris in pueros fuisse. Sed boni ita eum pueros amasse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem. *Donatus in Vita Virgilii.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *C'est-à-dire Pline le jeune.*

(i) *Plinius epist. 3. lib. 5.*

(k) *Jean Marie Catanée est de ceux-là. Voyez son Commentaire sur Pline le jeune, pag. 290.*

(l) *Dans l'article* Vayer, *page 1196. col. 1.*

(m) *Ausonius in Centone nuptiali, sub finem, p. m. 519.*

(n) *Aulus Gellius lib. 9. cap. 10.*

d'une assez longue remarque. Ceux qui disent que ses Eglogues furent admirées

Volcanum & Venerem junctos mixtosque jure conjugii, rem lege naturæ operiendam, verecunda quadam tralatione verborum quum ostenderet demonstraretque, protexit: sic enim scripsit:

- - - Ea verba locutus
Optatos dedit amplexus; placidumque petivit
Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Minus autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi re dicenda verbis uti uno atque altero brevi tenuique eam signo demonstrantibus. . . . Tot verò & tam evidentibus ac tamen non prætextatis, sed puris honestisque verbis venerandum illud concubii pudici secretum neminem quemquam altum dixisse. Voyons de quelle maniere cet Auteur censure un autre Critique beaucoup plus chagrin. (a) *Annæus Cornutus, homo sanè pleraque alia non indoctus neque imprudens, in secundo tamen librorum, quos de figuris sententiarum composuit, egregiam totius istius verecundiæ laudem insulsa nimis & odiosa scrutatione violavit. Nam quum genus hoc figuræ probasset, & satis circumspecte factos esse versus dixisset;* membra *tamen, inquit, paulò incautius nominavit.* A cet égard la gravité & la modestie qui regnent dans l'Eneïde sont admirables. Pouvoit-on être plus court que Virgile l'a été, sur la caverne où Enée & Didon consommerent leur mariage? Ses Bucoliques ne sont pas de la même pureté; il y raporte des passions très-criminelles, mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentît. L'amour des garçons n'étoit guere moins commun dans le Paganisme, que l'amour des filles, & ainsi un faiseur d'Eglogues pouvoit faire parler ses Bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait parler aujourdui les Heros & les Heroïnes de Roman, c'est-à-dire, sans que ce fût une marque ou qu'il racontât ses avantures, ou qu'il aprouvât les passions qu'il racontoit. Nos meilleurs Romans François depuis long tems se font par des filles, ou par des femmes. A-t-on droit de dire qu'elles composent l'histoire de leurs amours, ou qu'elles aprouvent que leurs Heroïnes se laissent percer si vivement des traits de l'amour *? N'est-il pas certain qu'elles peuvent composer ces livres, dans la seule vuë de faire paroître leur esprit, & l'art de peindre les passions, & de soutenir des caractères? Nous pouvons suposer la même chose en faveur de nôtre Virgile, puis que d'ailleurs on a des motifs de croire qu'il avoit beaucoup de vertu. J'avouë qu'il couroit des contes qui ne lui étoient pas favorables; mais ceux qui les raportent ne les donnent que comme un bruit (b), au lieu qu'ils assûrent comme un fait certain que sa pudeur & sa probité étoient singulieres. Outre les contes que j'ai raportez, on disoit (c) que Varus Poëte tragique étoit marié avec une femme très-docte, qui couchoit avec Virgile, & à qui ce galant donna une tragedie qu'il avoit faite. La Dame fit acroire à Varus qu'elle en étoit l'Auteur, & Varus la recita comme son Ouvrage. On ajoûtoit que Virgile designa cette avanture en paroles couvertes dans ces trois vers de son Eglogue 3.

An mihi cantando victus non redderet ille,
Quem mea carminibus meruisset fistula, caprum?
Si nescis, meus ille caper fuit.

Mais Servius rejette cela comme une chose que personne n'avoit écrite, & qui repugnoit à la nature de l'églogue; *Superfluam volunt esse allegoriam, dicentes rem nusquam lectam de Virgilio. . . . . Melius simpliciter accipimus: refutandæ enim sunt allegoriæ in bucolico certamine: nisi, ut supra diximus, ex aliqua agrorum perditorum necessitate descendunt* (d). Et l'on voit assez clairement que c'est une vaine imagination de ces esprits mal tournez, qui cherchent par tout des allegories & des mysteres, & à qui rien de naturel n'a jamais été de bon goût. La plus forte objection contre Virgile seroit de representer qu'il a fait des Priapées: mais cette raison toute seule n'est point d'une grande consequence contre les mœurs; car comme il y a des gens de bien & d'honneur qui lisent des livres sales (e) sans aucun mauvais motif, il y en a qui peuvent faire des vers impurs sans que leur cœur se corrompe. Oseroit-on mettre Joseph Scaliger, Janus Douza, Daniel Heinsius, & le President Mainard parmi les gens debauchez, & en donner pour raison que le premier a fait des notes sur les Priapées & sur Catulle; que le second a commenté (f) fort curieusement Petrone; que le troisiéme a publié quelques vers lascifs; & que le quatriéme (g) avoit fait des Priapées? Quand on croit qu'un autre ne sauroit toucher à de telles choses sans s'infecter, on donne trop à conoître le peu de forces que l'on se trouve contre de semblables objets. *In iis, quæ turpicula & lasciviuscula sunt, ille qui, ut ait Aristoteles, bonâ institutione præmunitus est, offendere nequit. Adeò ut, molliculos istos, qui vel una tali & altera lectione verberantur, & ad nequitiam abducuntur, sua sibi culpa & in Venerem putredine, perire videas. Haud secus, ac si terribili objecta re timidus expavescat, fortis non adficiatur* (h). Cela me fait souvenir d'une pensée de Moliere. Son Tartuffe prêt à écouter une fille tira un mouchoir de sa poche, & dit;

(i) *Ah! mon Dieu, je vous prie,*
Avant que de parler, prenez-moy ce mouchoir.
- - - - - - - -
Couvrez ce sein, que je ne sçaurois voir.
Par de pareils objets les ames sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.

Mais prenez garde à la reponse de cette fille:

Vous estes donc bien tendre à la tentation;
Et la chair, sur vos sens, fait grande impression?
Certes, je ne sçai pas quelle chaleur vous monte:
Mais à convoiter, moy, je ne suis point si promte;
Et je vous verrois nû du haut jusques en bas,
Que toute vostre peau ne me tenteroit pas.

Il peut y avoir des Poëtes, & des Casuistes, & des Critiques, qui sont endurcis de la même sorte à l'égard de ces objets dangereux que tant d'autres gens ne sauroient lire impunément. Lipse proteste que la lecture de Petrone ne le touchoit qu'à l'esprit, & qu'elle ne laissoit pas plus de traces dans son cœur, qu'un bateau sur une riviere. (k) *Vidistin' quidquam venustius, argutius* (Petronio) *post natas Musas? Non ego: abesset tantùm nuda illa nequitia; quâ tamen nihil offendor. joci me delectant, urbanitas capit: cetera nec in animo nec in mori-*

(a) *Aulus Gellius ib. Joignez à cela le titre de ce chapitre 10. du 9. livre d'Aulugelle,* Quod Annæus Cornutus versus Virgilii, quibus Veneris & Vulcani concubitum pudico operteque dixit, reprehensione spurca & odiosa inquinavit.

* *Notez qu'on ne pretend pas nier que quelques-unes de ces faiseuses de Romans n'ayent eu des avantures.*

(b) *Voyez ci-dessus p. 1213. col. 1.*

(c) Ajunt hoc, Varus tragœdiarum scriptor, habuit uxorem literatissimam, cum qua Virgilius adulterium solebat admittere: cui etiam dedit scriptam tragœdiam, quam illa marito dedit tanquam à se scriptam. Hanc recitavit pro sua Varus: quam rem Virgilius dicit per allegoriam. Nam tragœdiæ præmium caper fuerat. *Servius in Virgil. Ecl. 3. v. 20.*

(d) *Id. ib.*

(e) *On pretend que St. Chrysostôme lisoit souvent Aristophane, & il est sur que St. Jerome lisoit souvent Plaute. Voyez l'article* Longus, *p. 379. col. 1. & l'Epitre dedicatoire des notes de Scioppius* in Priapeia.

(f) Douza præter quod Petronium in omni lingua Latina ut sermone cultissimum, sic rebus turpissimum inlustravit, tum etiam verborum lascivia superare eumdem studuit, & non infeliciter, ut opinor, adsecutus est. *Scioppius Epist. dedicat. Priapeior.* Voyez aussi ce qu'il dit dans ses notes sur le Prologue.

(g) *Menagiana, pag. 32. de la 1. édit. de Holl.*

(h) *Scioppius, Epist. dedicat. Priapeior. p. 3.*

(i) *Moliere dans la Comedie de l'Imposteur, acte 3. scene 2. p. m. 52. au tome 4. de l'edition d'Amsterdam 1679.*

(k) *Lipsius, epistolic. quæstion. lib. 3. epist. 2. ad Petr. Pithœum.*

rées (*B*) de Ciceron se trompent. Il n'étoit point envieux de la gloire de son prochain; & il faisoit paroître un si grand fond de bonté & d'honnêteté, que les autres Poëtes qui (*C*) crevoient d'envie les uns contre les autres, s'accorderent presque tous à l'aimer & à l'honorer. Il n'étoit point de ces Auteurs qui se contentent facilement des productions de leur plume; il limoit & il retouchoit

PPPPppp ses

moribus meis magis labem relinquunt; quàm olim in flumine vestigium, cymba. Ut vina apposita vinosum movent; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent: sic ista animum jam antè improbum fortasse incitent; casto & castigato non adhærent. Si cela est vrai, j'oserois dire qu'il eût pu faire ou des vers, ou des narrations en prose selon le modele de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Apliquez cela si vous voulez, *positis ponendis*, aux amusemens poëtiques de Virgile, qui servirent d'apologie à Pline le jeune.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingenieuse de Mr. l'Evêque d'Avranches sur le nom *Parthenias* donné à Virgile. Ayant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on crut que comme Homere il étoit né d'une vierge, il ajoûte qu'il est plus probable que l'on confondit le nom *Virgilius* avec le nom *Virginius*, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne conoissant pas l'étymologie ni le sens de Virgilius, & conoissant bien ce que vouloit dire Virginius, s'imaginerent que ce Poëte se nommoit Virginius, mot qui repond au terme Grec *Parthenias*. (*a*) *Cur Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, caussam hanc esse suspicari quis possit; non quod virginali esset modestia, ut vulgo fertur, sed quod virgine natum, perinde ut Homerum, credi voluerint. Probabile sane hoc est; sed ne quid dissimulem, longe est probabilius ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quod Romana lingua appellatum eum putabant Virginium, non Virgilium, cum ignorarent nominis hujus significationem & originem, à virgulis, hoc est ramis seu surculis, petitam; unde & virgeta Ciceroni dicuntur arborum seminaria; prioris vero nominis vim notionemque probe callerent.*

(*a*) *Petrus Daniel Huetius, Alnetan. quæst. lib. 2. cap. 15. p. 239. edit. Lips. 1692.*

(B) *Que ses Eglogues furent admirées de Ciceron se trompent.*] Voici les paroles de (*b*) Donat. *Bucolica eo successu edidit, ut in scena quoque per cantores crebra pronunciatione recitarentur. At cum Cicero quosdam versus audiisset, & statim acri judicio intellexisset non communi vena editos, jussit ab initio totam eclogam recitari: quam cum accurate pernotâsset, in fine ait:* Magnæ spes altera Romæ, *quasi ipse linguæ Latinæ spes prima fuisset, & Maro futurus esset secunda. Quæ verba postea Æneïdi ipse inseruit.* Il y a là une erreur de Chronologie; car il est certain que Virgile ne composa les Eglogues qu'après le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine & de Lepidus, pendant lequel Ciceron fut cruellement massacré, comme tout le monde sait. Je ne m'attribuë pas la decouverte de cette faute; il y a long tems que le P. Vavasseur (*c*) a refuté sur ce sujet les compilateurs de la vie de Virgile. Il a refuté aussi Servius, (*d*) qui conte que la 6. Eglogue ayant été écoutée avec de grans aplaudissemens lors que l'Auteur la recita, fut chantée en suite sur le theatre par la Courtisane Cytheris ou Lycoris, & que Ciceron l'un des spectateurs fut saisi d'étonnement, & demanda qui l'avoit faite &c.

(*b*) *On dit cela sans pretendre s'éloigner de ceux qui nient que Donat soit le vrai Auteur de la Vie de Virgile qui court sous son nom.*

(*c*) *Vavassor, De ludicra dictione, p. 172. & seq.*

(*d*) *Servius in eclogam 6. v. 11.*

(C) *Les autres Poëtes . . . . s'accorderent presque tous à l'aimer & à l'honorer.*] C'est un grand éloge; & cela me donne plus d'admiration pour Virgile, que la beauté de ses Ouvrages, & que l'excellence de sa muse. Il effaçoit tous les Poëtes de sa volée, & cependant ils l'aimoient. Soyez assuré qu'il n'y a guere de choses aussi rares que celle-là; & si l'Auteur qui la raconte ne nous preparoit à la croire par la description qu'il fait du cœur de Virgile, il ne persuaderoit pas. Il lui donne beaucoup de bonté, & un grand soin de cultiver les honnêtes gens, & les savans, & de rendre justice à leur merite, sans porter envie à personne, sans blâmer personne. Il n'avoit rien qui ne fût à ses amis: une belle pensée dans les écrits des autres Auteurs, lui plaisoit autant que s'il l'avoit inventée, & il n'étoit point fâché que la gloire de son travail lui fût ravie, & qu'un autre se l'apropriât & en tirât du profit. Voila son portrait de la façon d'Asconius Pedianus. (*e*) *Refert etiam Pedianus* (*f*) *benignum, cultoremque omnium bonorum atque eruditorum fuisse, & usque adeo invidiæ expertem, ut si quid erudite dictum inspiceret alterius, non minus gauderet, ac si suum fuisset: neminem vituperare, laudare bonos: ea humanitate esse, ut, nisi perversus maxime, quisque illum non diligeret modo, sed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minus aliis doctis patebat, ac sibi: illudque Euripidis antiquum sæpe usurpabat,* τὰ τῶν φίλων κοινά, *hoc est,* communia amicorum esse omnia. . . . *Gloriæ vero adeo contemtor fuit: cum quidam versus quosdam sibi adscriberent, eaque re docti haberentur, non modo ægrè non ferebat, immo voluptuosum id illi erat.* Après cela n'est-on pas bien preparé à trouver du vraisemblable dans ces paroles du même Auteur: *Quare coævos omnes Poetas ita adjunctos habuit, ut cum inter se plurimum invidia arderent, illum una omnes colerent?* On me demandera peut-être pourquoi le texte de cette remarque n'est point conforme à ce Latin; je me sers de l'exception *presque*, qui n'est point dans les paroles Latines. Je repons que c'est justement que je l'employe, puis qu'immediatement après je trouve dans mon Auteur que le Poëte Anser, & le Poëte Cornificius furent ennemis de Virgile. C'est donc cet Auteur qui est blâmable d'avoir dit *omnes* deux fois de suite, au lieu de *fere omnes*. Il est d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvoit pas ignorer que les adversaires de Virgile avoient été plus de deux. Bavius & Mævius (*g*) le haïrent, voila donc quatre Poëtes contre lui. On parle d'un anonyme (*h*) qui critiqua les Bucoliques, & d'un Carbilius Pictor qui critiqua l'Eneïde, & d'un Herennius & d'un Perilius Faustinus, dont celui-là recueillit les fautes, & celui-ci les vols de Virgile (*i*). Et il faut bien qu'on avouë que ce grand Poëte fut exposé aux censures de ses contemporains, puis qu'Asconius Pedianus (*k*) fit un livre pour le defendre. S'il n'y eût pas été exposé, il faudroit mettre cela parmi les plus grands prodiges, (*l*) *Urit enim fulgore suo qui*, &c.

(*e*) *Donat. ubi supra.*

(*f*) In libro quem contra obtrectatores Virgilii scripsit. *Id. ibid.*

(*g*) *Voyez Servius sur le 90. vers de la 3. églogue,* Qui Bavium non odit amet tua carmina Mævi.

(*h*) Prolatis Bucolicis innominatus quidam rescripsit Antibucolica, duas modo eclogas, sed insulsissime παρῳδήσας. *Donatus ubi supra.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Horat. epist. 1. lib. 2. v. 13.*

ses vers avec (*D*) une extrême severité; & l'on pretend que son Eneïde, que nous regardons comme une piece achevée, étoit bien loin de la perfection à son avis; & que n'ayant pu y mettre la derniere main, il souhaita ardemment * qu'elle fût brûlée. Il avoit † destiné à la polir une retraite de trois ans; après quoi son dessein étoit de s'apliquer uniquement tout le reste de ses jours à l'étude de la Philosophie; mais il mourut sur ces entrefaites à Brundusium le 22. de Septembre 734. Son corps fut porté à Naples, comme il l'avoit ‡ ordonné. Ses poësies avoient infiniment plu ⊥ à l'Empereur. Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de sa (*E*) Magie, & des pretendus prodiges qu'il fit voir aux

** Voyez la derniere remarque.*

† Donatus ubi supra.

‡ Id. ibid.

⊥ Voyez la derniere remarque.

(D) *Il retouchoit ses vers avec une extrême severité.*] Il employa trois ans aux Eglogues; sept aux Georgiques, & douze à l'Eneïde (*a*). En faisant le second de ces trois Ouvrages il dictoit la matinée plusieurs vers, & il s'occupoit le reste du jour à les corriger, c'est-à-dire à les reduire à un petit nombre. Il se comparoit à une ourse, qui donne la forme à ses petits à force de les lecher. *Cum* (*b*) *Georgica scriberet, traditur quotidie meditatos mane plurimos versus dictare solitum, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurde carmen se ursæ more parere dicentem, & lambendo demum effingere.* Aulugelle nous aprend la même chose. (*c*) *Amici familiaresque P. Vergilii in his, quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt, dicere eum solitum ferunt, parere se versus more atque ritu ursino: namque, ut illa bestia fetum ederet ineffigiatum informemque, lambendoque id posteà, quod ita edidisset, conformaret & fingeret; proinde ingenii quoque sui partus recentes rudi esse facie & imperfecta: sed deinceps tractando colendoque reddere iis se oris & vultus lineamenta. Hoc virum judicii subtilissimi ingenue atque verè dixisse res, inquit, judicium facit: nam, quæ reliquit perfecta expolitaque, quibusque imposuit census atque delectus sui supremam manum, omni poëticæ venustatis laude florent: sed quæ procrastinata sunt ab eo ut post recenserentur, & absolvi, quoniam mors præverterat, nequiverunt, nequaquam poëtarum elegantissimi nomine atque judicio digna sunt.*

(a) Donat. ubi supra.

(b) Id. ib.

(c) Favorinus, apud A. Gellium, lib. 17. cap. 10. p.m. 459.

(E) *De sa Magie & des pretendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.*] Ce fut je pense l'an 1625. qu'il parut un livre intitulé, *Nouveau jugement de ce qui a esté dict & escrit pour & contre le livre de la doctrine curieuse des beaux Esprits de ce tems.* On y accuse Virgile (*d*) *d'avoir esté un insigne Enchanteur & Necromantien, & de ce qu'il avoit faict une infinité de choses esmerveillables par le moyen de sa magie.* On avoit *transcrit* cela *mot pour mot du* livre que le Sieur de Lancre avoit publié contre *la mecreance du sortilege.* C'est ce qui porta le Sieur Naudé à faire l'apologie *de tous les grans personnages qui ont été faussement soupçonnez de Magie.* D'abord il reproche à Bodin & à de Lancre qui ont mis Virgile au nombre des Magiciens, (*e*) *Le peu de raison qu'ils ont eu de tirer cette fausseté des escrits fangeux & relants de certains Auteurs qui ont esté la bourbe & la lie de tous les Escrivains les plus barbares. . . . Ce Phœnix de la poësie Latine,* continuë-t-il, *est accusé non point de cette Magie & fureur poëtique qui a charmé par la perfection de ses œuvres tous les plus beaux esprits . . . mais de la Geotique, superstitieuse & defendue, de laquelle toutesfois cet honneur du Parnasse n'eust esté aucunement soupçonné sans l'impudence effrenée de ces potirons & fabulistes, ausquels certes je ne sçay si je me dois plustost prendre, ou à ces deux Autheurs modernes & quelques autres,* quos fama obscura recondit, *qui sont si legers & credules que de recevoir de tels faussaires pour cautions legitimes d'une calomnie qui tourne beaucoup plus à leur prejudice qu'à celuy de Virgile. . . . Il* (*f*) *y a veritablement de quoy s'estonner de ceux là qui se veulent aujourd'huy servir des mensonges & inventions fabuleuses de sept ou huict Esclaves de la Barbarie, & des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des Magiciens du nom de ce Poëte, & nous conter de luy mille petites histoires & ferialitez qui ne pourroient moins si elles estoient vrayes, que de le faire estimer pour l'un des plus experts qui ait jamais esté en cet art.* Après cela il retracte ce qu'il avoit dit, (*g*) *que nous estions redevables de toutes ces fables au Moine Helinandus.* Il avoit cru sur l'autorité de Gesner que ce bon Moine a fleuri l'an 1069. mais ayant apris *qu'il* (*h*) *vivoit environ l'an 1209. je suis contraint,* ajoûte-t-il (*i*), *de confesser ingenuëment que je me suis mespris, & que le premier Autheur de toutes ces resveries n'a esté autre à mon advis que ce Gervais lequel* Theodoric à Niem (1) *dit avoir esté Chancelier de l'Empereur Othon III. auquel il presenta son livre intitulé* Ocia Imperatoris, *qui est à la verité si rempli de choses absurdes, fabuleuses & du tout impossibles, comme il me souvient d'avoir desia remarqué, que difficilement me pourrois-je persuader qu'il fust en son bon sens quand il le composoit.* Voici ce que cet Auteur raconte. „ Que (*k*) Virgile fit une mouche d'airain sur l'une des portes „ de la ville de Naples, laquelle durant l'espace „ de huict ans qu'elle demeura au lieu où il l'avoit „ mise empescha que aucune mouche ne peust entrer dans ladite ville; qu'en icelle il fit faire une „ boucherie dans laquelle la chair ne sentoit ny ne „ se corrompoit jamais; qu'il mit sur l'une des „ portes de ladite ville deux grandes images de „ pierre, l'une desquelles se nommoit Joyeuse „ & belle, & l'autre triste & hideuse, qui avoient „ cette puissance, que si quelqu'un venoit à entrer par le costé où estoit la premiere toutes ses „ affaires luy succedoient à souhait, comme à celuy qui entroit par le costé où estoit l'autre, „ malheureusement & contre ce qui estoit de son „ intention; qu'il fit eriger sur une haute montagne proche de la ville de Naples une statuë „ d'airain qui avoit en sa bouche une trompette, „ laquelle sonnoit si fort quand le vent de Septentrion venoit à souffler, que le feu & la fumée „ qui sortoient de ces forges de Vulcan, que l'on „ voit encore aujourd'huy prés de la ville de Poussole, estoient repoussées vers la mer, sans faire aucun mal ny dommage aux habitans; que „ ce fut luy qui fit faire les bains de *Calatura di* „ *petra bagno & adjuto di l'homo*, avec de belles „ inscriptions en lettres d'or, lesquelles furent „ depuis rompuës & gastées par les Medecins de „ Salerne, qui estoient faschez que l'on cognust par „ icelles à quelle maladie chacun bain pouvoit remedier;

(d) Voyez la preface de l'Apologie des grans hommes accusez de Magie.

(e) Naudé, Apologie des grans hommes, chap. 21. p. 607. édit de Paris 1625. in 8.

(f) Id. ib. p. 609.

(g) Dans le chapitre 1. p. 27.

(h) Il dit p. 611. qu'il a lu dans la Vie des vertueux Moines de Cisteaux, que Vincent de Beauvais en son Miroir historial, le fait vivre environ l'an 1209.

(i) Naudé ibid.

(1) Lib. 2. de schismate, cap. 19. & 20.

(k) Naudé ibid. & pag. seq.

aux Napolitains. Les versions & les commentaires de ses Oeuvres sont ‡ innombrables.

‡ *Voyez en une longue liste à la tête du Commentaire que l'Abbé de Marolles a ajoûté à sa traduction de Virgile. Mr. de Segrais promet une traduction des Georgiques. On l'attend avec impatience, ce qu'il a fait sur l'Eneide ayant été si estimé.*

„ medier; que le mesme fit en sorte que personne ne peust estre offencé dans cette merveilleuse grotte qui est taillée dans la montagne de Pausilippo pour aller à Naples; & finalement qu'il fit un feu commun où chacun se pouvoit librement chauffer, proche lequel il avoit mis un Archer d'airain avec sa fleche encochée, & une telle inscription, Quiconque me frappera je tireray ma fleche, ce qui arriva lors qu'un fol frappa ledit Archer, qui ne manqua tout aussi-tost de décocher sa fleche & de l'envoyer droict au feu, qui fut soudainement esteint. „ Voyons les copistes & les amplificateurs de ces sornetes. „ (a) Toutes ces resveries furent premierement transcrittes de cet Autheur par Helinand Moyne de Fres-mont, dans sa Chronique (1) universelle, & depuis par un Anglois nommé Alexandre Neckam Religieux de l'Ordre Sainct Benoist, qui en rapporte quelqu'unes des precedentes en son livre de la nature & proprieté des choses; & outre ce adjouste en iceluy que la ville de Naples estant affligée d'une contagieuse & infinie quantité de sangsues, elle en fut delivrée dés aussi-tost que Virgile eut faict jetter une sangsue d'or dans un puits; & que le mesme avoit entouré sa demeure & son jardin, dans lequel il ne pleuvoit point, d'un air immobile qui luy servoit comme d'un mur, & y avoit basty un point d'airain, par le moyen duquel il alloit par tout où il vouloit; qu'il avoit aussi faict un clocher avec un si merveilleux artifice, que la tour qui estoit de pierre se mouvoit en mesme façon que la cloche, & avoient tous deux mesme bransle & mouvement; & de plus qu'il avoit faict ces statues, appellées la Salvation de Rome, lesquelles estoient gardées nuict & jour par des Prestres, à cause que dés aussi-tost que quelque nation vouloit se revolter & prendre les armes contre l'Empire Romain, soudain la statuë qui portoit la marque, & estoit adorée par icelle, s'esmouvoit, une cloche qu'elle avoit au col sonnoit, & la mesme statuë monstroit au doigt cette nation rebelle, si qu'on pouvoit veoir son nom par escrit, lequel le Prestre portoit à l'Empereur, qui tout aussi-tost dressoit une armée pour luy courre sus & la tenir en son devoir: ce qui n'a pas esté oublié par un Autheur anonyme qui se mesla il y a plus de six vingts ans de recueillir la vie des Philosophes & des Poëtes: car quand il vient à parler de Virgile, il dict asseurément, (2) *Hic Philosophia naturali præditus etiam Necromanticus fuit, & mira quadam arte hæc fecisse narratur*: après quoi il faict suivre les histoires susdites, lesquelles ont encore depuis esté copiées mot à mot du Latin de cet anonyme par Symphorien Champier (3), & par Albert de Eib, qui a esté si fat que de les ranger en la seconde partie de sa Marguerite Poëtique, sous le tiltre des Sentences & authoritez prises de Diogenes Laërce, & non content de ce les a augmentées de l'histoire d'une Courtisanne Romaine, laquelle ayant suspendu Virgile à my estage d'une tour dans une corbeille, il fit esteindre pour s'en venger tout le feu qui estoit à Rome, sans qu'il fust possible de le rallumer si l'on ne l'alloit prendre és parties secretes de cette mocqueuse, & ce encore de telle sorte, que ne pouvant se communiquer, chacun estoit tenu de l'aller veoir & visiter: & à peine ce beau conte estoit-il publié, qu'un nommé Gratian du Pont le jugea digne d'estre couché dans ses Controverses du sexe feminin & masculin, imprimées à Thoulouse l'an 1534. comme une preuve très-manifeste de la malice & meschansseté des femmes: ses vers fermeront le recit d'une si longue suitte & deduction de toutes ces inepties,

(a) *Idem Naudé ib. p. 614. & suiv.*

(1) *Lib. 16.*

(2) *Cap. 103.*

(3) *Lib. de claris Medicinæ Scriptorib. tract. 2.*

„ *Que dirons nous du bon homme Virgile,*
„ *Que tu pendis si vray que l'Evangile,*
„ *Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,*
„ *Donc tant marry fut qu'estoit possible estre.*
„ *A luy qui estoit homme de grand honneur,*
„ *Ne fis tu pas un très-grand deshonneur,*
„ *Helas si feis, car c'estoit dedans Rome,*
„ *Que la pendu demeura le pauvre homme,*
„ *Par ta cautelle & ta deception,*
„ *Un jour qu'on fit grosse procession*
„ *Parmy la ville, donc dudit personnage,*
„ *Qui ne s'en rit ne fut estimé sage.* „

Naudé ne s'amuse point à refuter les compilateurs de ces fadaises, mais il fait (b) quelque attention sur ce que la vie de Virgile attribuée à *Tibere Donatus maître de St. Hierome*, temoigne que le pere de ce grand Poëte fut d'abord valet, & puis gendre d'un certain Magus. Il repond que suivant Delrio & Lacerda, *cette vie telle que nous l'avons maintenant* n'a point été faite *par cet ancien Donatus*. Ce que l'on y trouve touchant le pere de Virgile, ajoûte-t-il (c), suffit à faire juger *de la fausseté de cette piece*. Voilà une étrange bevuë, car c'est pretendre que le mot *Magus*, que les bons Critiques corrigent par *Magius*, se prend là pour Magicien. L'autorité de Jean de Sarisberi qui a *fait mention de cette mouche d'airain qui chassoit toutes les autres de la ville de Naples*, ne lui paroît pas considerable. Tostat (4) qui a mis *Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la Necromantie* n'est pas un temoin valable, puis qu'il se fonde sur la Chronique du Moine Helinand. *Mais puis que les Autheurs qui ont parlé de la Magie de Virgile sont en si grand nombre*, poursuit Naudé (d), *que l'on ne pourroit les examiner les uns après les autres sans perdre beaucoup de temps & admettre une infinité de redites, il faut imiter les Jurisconsultes qui prennent les authoritez* per saturam, *& ne faisant plus qu'un article de tous ceux qui nous restent, monstrer que encore que le Loyer* (5) *ait faict mention de son Echo*, (6) *Paracelse de ses images & figures Magiques*, (7) *Helmoldus de la representation de la ville de Naples qu'il enferma dans une bouteille de verre*, *Sibylle* (8) *& l'Autheur du livre intitulé l'Image du monde, de la teste qu'il fit pour sçavoir les choses futures*; (9) *Petrarque & Theodoric à Niem* (10), *de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Auguste*; (11) *Vigenere de son Alphabet*, (12) *Tritheme de son livre de tables & calculations pour cognoistre le genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand miroüer que l'on dict estre celuy, sur lequel ce Poëte exerçoit la Catoptromantie: si est-ce neanmoins que toutes ces authoritez sont trop recentes, absurdes ou mal fondées pour équipoler au silence de tous les Autheurs qui ont vescu pendant une dixaine de* siecles,

(b) *Ibid. p. 621.*

(c) *Ibid. p. 622.*

(4) *Comment. in epist. D. Hieron. ad Paulinum.*

(d) *Naudé ubi supra, p. 626.*

(5) *Livre 1. des spectres chap. 6.*

(6) *1. Tom. Oper. tract. de imaginibus cap. 11.*

(7) *Lib. 4. Histor. Slavor. c. 19.*

(8) *Peregrin. quæst. decade 3. 3. c. 2. quæstiune. 3.*

(9) *In itinerario.*

(10) *Lib. 2. de schismat. cap. 19.*

(11) *Pag. 330. de ses chiffres.*

(12) *Antipal. l. 1. cap. 3.*

brables. Ceux qui les ont travesties en (*F*) vers burlesques, ont mu la bile de quelques personnes doctes; & il faut avouër que ce n'étoit pas entierement sans raison. J'aurai quelques fautes à (*G*) reprendre dans Mr. Moreri. Je n'ai point voulu

siecles, & qui auroient le plus grand tort du monde, de n'avoir rien dict & remarqué de toutes ces merveilles, s'il en avoit esté quelque chose, veu qu'ils se sont bien amusez à beaucoup d'autres particularitez de moindre consequence. Je passe quelques raisons qu'il allegue, & ce qu'il observe comme une fable, (*a*) *que tous les Sodomites qui estoient au monde moururent la nuict de la Nativité de Jesus-Christ, & que comme l'asseure le fameux Jurisconsulte* (1) *Salicet, Virgile en fut du nombre.* Mais je ne dois pas oublier la suite. *Pour* (*b*) *ce qui est des authoritez precedentes, il ne se faut point imaginer que Petrarque, Theodoric à Niem, Vigenere & Tritheme ayent esté si peu sensez, que de prostituer si vilainement leur credit & reputation à la censure, & à la mocquerie de ceux qui ne se laissent facilement piper à toutes ces fables; car il est certain que tout ce qu'ils en ont dict n'a esté que pour les refuter, & nous donner à cognoistre qu'ils n'estoient pas si legers & credules que les autres qui nous ont fourny le reste de ces authoritez, lesquels ne peuvent en aucune façon reparer la faute qu'ils ont commis, se laissant envelopper dans les toilles fresles & honteuses d'un oüy-dire, d'un vaux de ville, & d'une opinion commune aux habitans de la ville de Naples & lieux circonvoisins, qui ont tousiours attribué à la Magie de Virgile tout ce qui leur semble tant soit peu extraordinaire & esmerveillable, & de quoy ils ne peuvent trouver d'autre commencement; comme il est facile de juger pour exemple en cette grotte admirable cavée dans la montagne de Pausilippe proche la ville de Naples, de laquelle combien que Strabon, qui vivoit du temps de Scipion & de la prise de Carthage, suivant Athenée, ou d'Auguste & Tibere, selon Patrice, en face mention comme d'une chose bien vieille & ancienne; si est ce neantmoins que les paysans d'alentour asseurent qu'elle fut cavée par Virgile à l'instante priere de l'Empereur Auguste, à cause que le sommet de la montagne soubs laquelle elle est taillée estoit tellement remply de serpens & dragons, qu'il n'y avoit homme si hardy qui eust osé entreprendre de la traverser.* Enfin (*c*) il recherche la premiere cause de ce soupçon, & il croit l'avoir trouvée dans la conoissance des Mathematiques que ce Poëte s'étoit aquise. „ (*d*) C'est ce qui a meu tous ces foibles esprits à se confirmer en cette sinistre opinion qu'ils avoient desia conceuë de luy, à cause de sa Pharmaceutrie & huictiesme Eclogue, où il a si doctement representé, comme dit Apulée, *Vittas molleis & verbenas pingues, & thura mascula, & licia discolora*, & tout ce qui appartient à la Magie, qu'il ne pouvoit manquer d'estre soupçonné de l'avoir pratiquée, par ceux à qui l'ignorance & la barbarie de leurs siecles ne permettoit pas de sçavoir qu'il l'avoit traduite mot pour mot de Theocrite. „

(*a*) *Naudé ibid. pag.* 628.

(1) *Apud Emanuel. de Moura, lib. de Ensalm. sect.* 3. *c* 4. *num.* 12.

(*b*) *Naudé ibid. pag.* 629.

(*c*) *Ibid. p.* 631.

(*d*) *Ibid.*

(F) *Qui les ont travesties en vers burlesques.*] Scarron y a beaucoup mieux reüssi que tous les autres; mais la majesté de ce poëme meritoit bien qu'il la respectât, & qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le Jesuïte Vavasseur s'en est bien plaint, & a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence. (*e*) *Vide, Balzaci, de istorum hominum consiliis, & instituta ratione quid sentiam, quidve primum venerit in mentem, cum personatos aliquot ejusmodi, & ementitos Virgilios; neque enim hanc ab uno duntaxat contumeliam passus est; in manus sumpsi. Mihi visi sunt, qui nobilissimum & clarissimum poëtam fœditate interpretationis suæ turparunt, eodem illum modo tractare voluisse, quo Didonem tractavit prius, adeoque vices innocentis & calamitosæ reginæ ulcisci. Ut is enim Didonem Æneæ turpiter indigneque prostituit, neque ullam rationem habuit vel temporis, cum ab Ænea Dido distaret ipsis trecentis annis; vel famæ & existimationis publicæ, quod eadem omnes ætatis suæ feminas pudicitiæ laude anteiret: ita isti nulla ingenuæ artis præstantia, nulla principis poëtæ dignitate deterriti sunt, quo minus puram & castam poësim, corruptam & adulteratam extruderent in publicum, diffamarent malis dictis suis, eique, quantum possent, petulanter illuderent. . . . .* (*f*) *Quanquam hic ego nostris hominibus non habeo quid præcipue succenseam, cum nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo & imitatione peccarint. Sicut nec ipsi præter ceteros succensere mihi debent, si commune factum, & aliorum potius, quam Gallorum, reprehendo. Fecerunt videlicet flagitium antea & Joannes Baptista Lallius, cujus* Æneis travestita *mihi casu nuper occurrit, & alii, ut audio, recentes Itali scriptores.*

(*e*) *Franc. Vavassor, De ludicra dictione, p.* 180.

(*f*) *Id. ib. p.* 182.

(G) *A reprendre dans Moreri.*] I. De la maniere qu'il a rangé ses paroles dans cette proposition, *les deux premiers Ouvrages ont été écrits en faveur de Mecenas & de Pollion*, on doit croire que les Bucoliques furent composées en faveur de Mecenas, & les Georgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mecenas après Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement; car un homme qui diroit *les Eglogues & les Georgiques de Virgile ont été écrits en faveur de Pollion & de Mecenas*, choqueroit la bonne (*g*) Logique, & les loix de nôtre Grammaire. Cette proposition signifie que chacun de ces deux Ouvrages fut écrit pour Pollion & pour Mecenas. Or cela est faux. Dans les éditions de Hollande on a mis que *les deux premiers Ouvrages sont pleins des loüanges de Mecenas & de Pollion.* Cela ne guerit point les deux defauts que j'ai marquez, & en introduit un troisiéme, puis qu'il est sûr qu'on ne loue point Mecenas dans les Eglogues, & qu'on ne parle de lui qu'en très-peu d'endroits des Georgiques, toûjours fort succinctement, & quelquefois même sans aucune loüange. Neanmoins il seroit permis de dire que ce poëme fut composé en sa faveur; car il lui est dedié: c'est à lui que l'Auteur s'adresse au commencement du premier & du dernier livre, & en quelques autres lieux. Pour ce qui est des Eglogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loüé; mais comme bien d'autres y ont bonne part à l'encens, il n'eût point falu reduire à un ce que Donat avoit repandu (*h*) sur 4. personnes; & j'aurois mieux aimé dire comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil (*i*) de Pollion. II. Puis que Donat avoit fait durer 12. ans la composition de l'Eneïde, Mr. Moreri ne devoit pas debiter qu'on *y travailla onze ans.* III. Virgile ne mourut point *en allant au devant*

(*g*) *Elle nous aprend que dans les propositions composées & copulatives, tous les attributs doivent convenir au sujet. Voyez l'Art de penser, 2. partie, ch. 9. où neanmoins on a oublié de raisonner sur un exemple tel que celui-ci.*

(*h*) Cum res Romanas inchoasset, offensus materia & nominum asperitate, ad Bucolica transiit: maxime ut Asinium Pollionem, Alphenum, Varium, & Cornelium Gallum celebraret: quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, triumvirorum jussu, trans Padum dividebantur, indemnem se præstitissent. *Donatus ubi supra.*

(*i*) Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perfecit. *Id. ibid.*

d'Au-

voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on apeloit l'arbre de Virgile. On l'avoit planté, ſelon la coutume du païs, dès que ſa mere fut accouchée de lui, & on le vit croître ſi promtement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes & les accouchées en firent un objet de religion *.

* Acceſſit aliud præſagium : ſiquidem virga populea, more regionis in puerperiis eodem ſtatim loco depacta, ita brevi coaluit, ut multo ante ſatas populos adæquârit. Quæ arbor Virgilii ex eo dicta atque conſecrata eſt; ſumma gravidarum & fetarum religione, ſuſcipientium ibi & ſolventium vota. *Donatus, ibid. init.*

VIR-

d'Auguſte qui revenoit de ſon voyage d'Orient. Il alloit chercher dans la Grece & dans l'Aſie une retraite pour y vaquer à polir ſon Eneïde, & en faiſant ce voyage il rencontra Auguſte à Athenes, Auguſte, dis-je, qui revenoit de l'Orient. Cette rencontre le determina à s'en retourner en Italie avec l'Empereur; mais la maladie qui lui ſurvint, comme il alloit faire à Megare un voyage de curioſité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brunduſium en un ſi mauvais état, qu'il y mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la choſe dans ſa vie. IV. Puis que ſelon Moreri il nâquit l'an 684. de Rome, & qu'il mourut l'an 735. il ne pouvoit pas avoir 52. ans. Cette faute de Monſr. Moreri eſt dans la vie de Virgile. On y marque le jour & les Conſulats de ſa naiſſance & de ſa mort. Ces deux intervalles ne rempliſſent pas tout-à-fait 51. ans, & neanmoins Donat ſupoſe que Virgile s'en alla en Grece à l'âge de 52. ans. V. Ces paroles, *en mourant il avoit ordonné qu'on brûlât ſon Eneïde, mais Auguſte conſerva cet admirable poëme & il commanda à Tucca & à Varius de le corriger*, ſont bien trompeuſes, & il eſt bien neceſſaire qu'on les rectifie. Voici le fait. Virgile ſentant croître ſon mal, demanda avec inſtance ſes manuſcrits afin de jetter au feu l'Eneïde, & parce qu'on n'eut point la complaiſance de les lui aporter, il ordonna par ſon teſtament qu'on la brûlât comme un Ouvrage imparfait. Tucca & Varius lui repreſenterent qu'Auguſte ne le permettroit pas. Là-deſſus Virgile leur legua ſes écrits, à condition qu'ils n'y ajoûteroient rien, & qu'ils laiſſeroient à demi faits les vers qu'ils y trouveroient en cet état. (a) *Cum gravari morbo ſeſe ſentiret, ſcrinia ſæpe & magna inſtantia petivit, crematurus Æneida : quibus negatis, teſtamento comburi juſſit, ut rem inemendatam imperfectamque. Verum Tucca & Varius monuerunt, id Auguſtum non permiſſurum. Tunc eidem Vario, ac ſimul Tuccæ, ſcripta ſub ea conditione legavit, ne quid adderent quod à ſe editum non eſſet, & verſus etiam imperfectos, ſi qui erant, relinquerent.* Ainſi Auguſte ne fut la cauſe de la conſervation de ce poëme, qu'entant que l'Auteur deſiſta de ſon deſſein, lors qu'il aprit que ce Prince n'en permettroit pas l'execution. Il eſt glorieux à ce grand Monarque d'avoir fait paroître qu'il s'intereſſeroit à cela bien ſerieuſement, & d'avoir eu ſoin que Varius remplît ponctuellement la condition (b) ſous laquelle le manuſcrit lui avoit été legué. Que dirai-je des vers que cet Empereur compoſa, ſur le deſir qu'avoit eu Virgile de brûler ce bel Ouvrage? On n'en trouve qu'un petit (c) fragment. Que dirai-je encore de l'ardeur avec laquelle il demandoit durant les expeditions les plus difficiles, que l'Auteur lui envoyât juſques aux premiers lineamens de ſon poëme? (d) *Auguſtus cum tum forte expeditione Cantabrica abeſſet, & ſupplicibus atque minacibus per jocum literis efflagitaret, ut ſibi de Æneïde, ut ipſius verba ſunt, vel prima carminis hypographa, vel quodlibet colon mitteret, negavit ſe facturum Virgilius: cui tamen multo poſt, perfecta demum materia, treis omnino libros recitavit : ſecundum videlicet, quartum, & ſextum.* J'ai parlé ailleurs (e) de l'effet que produiſit la recitation du 6. livre. Il étoit dû ce grand effet & à la beauté des vers, & à l'art de lire que l'Auteur poſſedoit en perfection. Liſez les paroles où nous aprenons qu'il lut à Auguſte ſes Georgiques. (f) *Georgica, reverſo ab Actiaca victoria Auguſto, atque reficiendarum virium cauſa Atellæ commoranti, per continuum quatriduum legit, ſuſcipiente Mæcenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipſe vocis offenſione. Pronunciabat autem maxima cum ſuavitate, & lenociniis miris. Seneca tradidit, Julium Montanum poëtam ſolitum dicere, involaturum ſe quadam Virgilio, ſi vocem poſſet, & os, & hypocriſim : eoſdem enim verſus eo pronunciante, bene ſonare : ſine illo, inareſcere, quaſi mutos.* On ne ſauroit rendre un meilleur office à une piece de poëſie, que de la bien lire : cela fait évanouïr (g) pluſieurs defauts, & il n'y a point de ſi bon poëme qu'un mauvais lecteur (h) ne puiſſe gâter. Quand l'Auteur d'une Comedie la va lire à la troupe de Comediens, avec qui il a deſſein d'entrer en traité, malheur à lui s'il recite mal. C'eſt ce que Mr. Chappuzeau obſerve dans ſon Theatre François. Que Virgile étoit donc heureux d'avoir tout enſemble le talent de compoſer de beaux vers, & celui de les bien lire? Monſr. Corneille ne lui reſſembloit (i) qu'en partie. Mais revenons à Mr. Moreri. Sa VI. faute eſt d'avoir dit qu'Auguſte ordonna que l'on ôtât de l'Eneïde *ce qui y ſeroit de ſuperflu ſans y rien ajoûter.* Eſt-ce entendre le *ſummatim emendavit* dont ſe ſert Donat? Corriger un livre en quelques endroits, & à l'égard de peu de choſes, ne ſignifie-t-il qu'en ôter le ſuperflu? Ne peut-il pas ſignifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VII. Le *Virgile, Romain, Poëte Comique*, eſt une marque que Mr. Moreri copioit aveuglément. Il avoit lu dans Voſſius (k) *Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, Poëta Comicus*, & ſans ſe defier de rien il s'imagina que c'étoit le nom veritable de ce Poëte; mais s'il avoit conſulté les originaux, il auroit apris que Pline le jeune cité par Voſſius parle d'un *Verginius*, ou *Virginius*, & non pas d'un *Virgilius*. D'ailleurs *Romanus* ne devoit pas être traduit comme l'épithete de patrie, mais comme un nom de famille. Monſr. Huet a obſervé cette mepriſe de Voſſius dans le Giraldi, & dans Glandorp. (l) *Hæc autem nomina duo ſæpe confundi indicat Virginii Romani Poëtæ Comici Plinio in epiſtolis memorati nomen, qui à Lilio Giraldo, Glandorpio, & Voſſio Virgilius appellatur.* Mr. Couſin s'eſt un peu mepris ſur ce paſſage de Mr. l'Evêque d'Avranches. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il, (m) *que ces deux noms ayent eſté confondus, puiſque pluſieurs Sçavans de ces derniers ſiecles ont appellé Virginius Romanus un certain Poëte Comique, que Pline appelle Virgilius Romanus dans ſes Epitres.* Je ne puis finir ſans obſerver, que lors que le jeune Pline a fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous a apris que la maladie que nous voyons aujourdui dans les eſprits,

(a) *Donat. ubi ſupra.*

(b) Nihil igitur auctore Auguſto Varius addidit, quod & Maro præceperat, ſed ſummatim emendavit, ut qui verſus etiam imperfectos, ſi qui erant, reliquerit. *Id. ibid.*

(c) *Il eſt dans la Vie de Virgile.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Dans l'article* Octavie, *pag.* 685. *col.* 1.

(f) *Idem Donatus ibid.*

(g) *Voyez Pline epiſt.* 15. *lib.* 3.

(h) *A cela ſe raporte cette Epigramme de Martial, la* 39. *du* 1. *livre.* Quem recitas meus eſt, ô Fidentine, libellus; Sed male cum recitas, incipit eſſe tuus.

(i) *Voyez le Menagiana, pag.* 303. 304. *de la* 1. *édit. de Holl.*

(k) *Voſſius, de Poetis Latinis, p.* 51.

(l) *Petrus Daniel Huetius, Alnet. Quæſt. ubi ſupra.*

(m) *Journal des Savans du* 11. *Sept.* 1690. *pag.* 642. *édit. de Holl.*

VIRGILE, Evêque de Saltzbourg au VIII. siecle. Mr. Moreri en parle, mais sans toucher à une chose qui meritoit d'être raportée. Il n'a rien dit des persecutions que ce Prelat essuya pour avoir (*A*) cru des Antipodes. On en fait la guerre à la Cour de Rome: les flateurs des Papes éludent cela autant qu'il leur est possible; mais ils ne sauroient éviter que l'on n'en concluë l'ignorance crasse de ce siecle-là.

VIVIA-

prits, se voyoit à Rome; car il declare qu'il n'est point de ceux qui meprisent le tems present, & qui n'admirent que les anciens. (*a*) *Sum ex iis, qui mirer antiquos: non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassa & effœta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene, ut esse quandoque possit exemplar.*

(*a*) *Plinius epist. 21. lib. 6. pag. 319. edit. Cellarii Lipsiæ 1693.*

(*A*) *Pour avoir cru des Antipodes.*] A peine eut-il debité cette doctrine, qu'on l'accusa de soutenir qu'il y avoit un autre monde, & d'autres hommes au dessous de nous, un autre soleil, une autre lune. Boniface Archevêque de Mayence prit feu là dessus, & traita d'impies ces opinions. Il censura Virgile publiquement, & lui fit signifier en qualité de Legat du Pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la doctrine Chretienne. (*b*) *Hoc ita acceptum est, quasi Virgilius alium mundum, alios sub terrâ homines, alium denique solem, atque aliam lunam esse assereret. Bonifacius hæc velut impia, & Philosophiæ divinæ repugnantia refutat, Virgilium publicè, privatim arguit, ad recantandum has nænias provocat, efflagitatque jure suo ut Legatus Germaniæ, ne ille hujusmodi deliramentis sinceram & simplicem Christi sapientiam polluat atque contaminet.* Virgile indigné d'un tel afront, s'en plaignit à Utilon Duc de Baviere dont il étoit fort aimé, & l'irrita contre Boniface. Celui-ci porta ses plaintes à la Cour de Rome; il écrivit au Pape en des termes qui lui rendirent suspecte la foi de Virgile. Le Pape envoya des Deputez au Duc de Baviere, & lui écrivit que son intention étoit que si Virgile étoit Prêtre, on le degradât du sacerdoce, & qu'on l'envoyât à Rome pour y rendre compte de sa conduite. (*c*) *Ipse* (Zacharias Pontifex Maximus) *Legatos cum mandatis & litteris ad Utilonem ire jubet, partes suas Bonifacio commendat. Virgilium Philosophum (si Sacerdos sit,* inquit, *nescio) ab templo Dei & Ecclesiâ depellito, Sacerdotio in Concilio abdicato, si illam perversam doctrinam fuerit confessus. . . . Insuper regulo Boiorum denuntiatum est, ut Virgilium Romam mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac à Pontifice Rom. examine comprobetur.* Voilà tout ce que l'on sait de cette affaire: on n'en trouve point les suites dans les Annales. On ne peut donc excuser d'inexactitude une infinité de gens, qui disent que le Pape Zacharie excommunia & deposa un (*d*) Evêque, pour avoir osé enseigner que la terre est ronde, & habitée dans tout son contour. Kepler Auteur Catholique est de ceux-là. (*e*) *Fuit quidem Virgilius Episcopus Salisburgensis ab officio dejectus, quod antipodas esse esset ausus asserere.* Origan Auteur Protestant n'en a point dit davantage. (*f*) *Qui sane Virgilium nostrum communi calculo damnarunt, à sacerdotio, templo & Ecclesia depulerunt.* Mais encore qu'on ne trouve point que les menaces du Pape ayent été executées, on ne laisse pas de pouvoir dire qu'elles sont honteuses à sa memoire, & plus encore à celles de Boniface. Il est certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoyât Virgile, comme une personne accusée d'erreurs dangereuses: *Nos scribentes prædicto Duci* (Utiloni) *evocatorias de prænominato Virgilio mittimus litteras, ut nobis præsentatus & subtili indagatione requisitus, si erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnetur: qui enim seminant dolores, metunt eos.* Ces paroles sont tirées de la lettre (*g*) qu'il écrivit à Boniface. On y trouve aussi celles que je vai copier. *De perversâ doctrinâ, quam contra Dominum & animam suam locutus est (quòd scilicet alius mundus, & alii homines sub terrâ sint, aliusque sol & luna) si convictus fuerit ita consiteri, hunc, accito Concilio, ab Ecclesiâ pelle, Sacerdotii honore privatum.* Vous voyez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, & qu'on le degrade du sacerdoce, si on le convainc par sa confession d'avoir enseigné qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous la terre, un autre soleil & une autre lune. Je sai bien que la doctrine pour laquelle il pretend qu'on le condamne n'est point la simple doctrine des Antipodes, car celle-ci ne supose point qu'il y ait des astres diferens de ceux qui se levent sur nôtre horison: mais enfin cette doctrine des Antipodes est visiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du Droit Canon. N'est-ce pas une ignorance prodigieuse? n'est-ce pas un abus enorme de la puissance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit surpris, & qu'il lui avoit representé infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems; la jalousie d'érudition & d'autorité les avoit commis ensemble; cela faisoit une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que sait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs (*h*) consequences qu'il crut propres à faire peur? Quelques-uns veulent qu'il se soit laissé tromper par de faux raports, & qu'il ait jugé des sentimens de Virgile, tout ce que des ignorans qui ne les comprenoient pas lui en disoient. C'est la pensée charitable du docte Velserus. *Quod quidam conjecêre,* dit-il (*i*), *non abnuerim: Virgilium de terra specie acutiùs, quàm pro vulgi captu, disputasse, globosam esse, & vivere è contrariâ parte, qui adversis vestigiis contra nostra vestigia, quos antipodas vocemus. hos perinde ac nos sole & lunâ lustrari. Ea ignoratione audientium perperàm accepta detortaque, longè alio sensu ad Bonifacium perlata, offensionum præbuisse sementem.* Mais cela ne disculpe point cet Archevêque; son ignorance, sa precipitation, sa temerité à deferer à la Cour de Rome les innocens, sont toûjours des faits qu'on ne peut nier. Velserus n'ayant trouvé nulles traces de la suite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle sorte ses opinions, qu'il les fit paroître raisonnables, & qu'il

(*b*) *Aventinus, Annal. Boiorum lib. 3.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Il paroit par la narration d'Aventin qu'il ne l'étoit pas encore.*

(*e*) *Keplerus, epist. ante lib. 4. Epitom.*

(*f*) *Origanus, epist. ad Elect. Brandenb.*

(*g*) *Voyez Baronius tom. 9. ad ann. 748.*

(*h*) *Comme d'enseigner que tous les hommes ne viennent point d'Adam, que* JESUS-CHRIST *n'est pas mort pour tous les hommes, &c.*

(*i*) *Marcus Velserus, lib. 5. rerum Boicarum.*

VIVIANI, disciple de Galilée. Je n'en puis dire autre chose presentement, si ce n'est que ses opinions sur la religion ne valoient rien; car il croyoit * *la necessité de toutes choses, la nullité du mal, & la participation de l'ame universelle*, comme il l'avoüa à Mr. Monconys.

* *Monconys. Voyage, 1. part. p. 130. ad ann. 1646. édit. de Lion 1665.*

ULFELD, cherhez **Wllefeldt**.

ULYSSE, l'un des plus celebres Generaux de l'armée Greque au siege de Troye. Monsieur Drelincourt Doyen des Professeurs de l'Academie de Hollande, m'a communiqué tant de beaux (*A*) memoires sur ce Heros de l'Odyssée, que je suis extremement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la place qu'ils meritent. Et comme il vaut mieux se † taire sur les grandes choses, que d'en parler à demi, je renvoye tout cet article à un autre tems; & je voudrois bien que cet Illustre Professeur voulut enrichir lui-même le public de cet excellent Tableau d'Ulysse, comme il a fait de celui d'Achille, dont on a dejà vu trois éditions.

† De Carthagine silere melius puto quam parum dicere. *Sallustius de bello Jugurthino.*

VOLKELIUS (**Jean**) Ministre ‡ Socinien, étoit né à Grimma dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette secte. On a quelques lettres que Socin lui écrivit, dont la premiere est datée du 3. d'Avril 1593 ┼. Il lui en écrivit une β l'an 1596. sur ce que Volkelius avoit fait conoître, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien refuté les argumens de François David. Il publia en 1613. une γ reponse, & une δ replique à Smiglecius; mais le principal de ses Ouvrages est celui *De vera religione*, dont on (*B*) brûla un grand nombre

‡ Ecclesiæ Philippoviensis, post Smiglensis Pastor. *Biblioth. Antitrinit. p. 96.*

┼ *Ibid.*

β *Hoornbeek, Apparatu ad controvers. Socinian. p. 65.*

γ *Intitulée*, Nodi Gordii à Martino Smiglecio nexi dissolutio.

δ *Intitulée*, Responsio ad vanam refutationem dissolutionis nodi Gordii.

qu'il se reconcilia avec son accusateur. (*a*) *Disceptationis exitum non comperio. Fit verisimile, aut purgasse se Virgilium Pontifici, sive coràm, sive per litteras: aut cognitis invidorum utrimque fraudibus. . . . . ultrò, quod inter bonos solet, in gratiam esse reditum. Sanè Bonifacius toto deinde* (*b*) *septennio superfuit, neque istius tamen dissensionis prætereà vestigium apparet.* Prenez garde, je vous prie, que Velserus fait tout ce qu'il peut pour sauver l'honneur du Pape, & celui de ces deux (*c*) Saints; cependant il n'ose pas affirmer que la concorde fut retablie, il declare qu'il ne sait quelle fut l'issuë de cette querelle, mais qu'il trouve vraisemblable que Virgile fit sa paix avec Zacharie, & avec son delateur. Aparemment, dit-il, on decouvrit la malignité de ceux qui entretenoient la discorde par leurs faux raports. Il est permis de conjecturer dans des choses incertaines; ainsi l'on n'a rien à dire contre Velser: mais il n'est pas juste d'y faire le decisif; on a donc lieu de murmurer contre l'Historiographe de Savoye, qui affirme que (*d*) *par la prudence du Pape & la sagesse d'Utilon les auteurs de la calomnie furent decouverts, & les saints Hommes qui n'étoient pas capables de haine lierent une amitié plus étroite qu'auparavant.* Cet Historien n'est pas le seul qui en use de la sorte: une infinité d'Auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils font comme ces Nouvellistes hableurs, qui ayant lu dans une Gazette qu'on se prepare à quelque siege, ou au passage d'une riviere, debitent au bout d'une heure qu'une telle place est investie, & qu'on est dejà campé au delà de la riviere. Les Historiens qui ont vêcu dans les siecles d'ignorance étoient peut-être plus hardis à cet égard que ceux d'aujourd'hui, & si cela est, combien de mensonges nous font-ils croire? Combien fortifient-ils le Pyrrhonisme historique qui s'augmente (*e*) tous les jours.

(*a*) *Idem Velserus ibid.*

(*b*) *Concluez de là que cette dispute tombe sur l'an 748. car on met la mort de Boniface à l'an 755.*

(*c*) *C'est la qualité qu'on donne à Boniface & à Virgile.*

(*d*) *Blanc, Histoire de Baviere, to. 1. pag. 323.*

(*e*) *Je viens de lire deux Dissertations du P. Daniel, qui accusent de mensonge presque tous ce qu'on raporte des Rois de France avant Clovis.*

(*A*) *Tant de beaux memoires sur ce Heros de l'Odyssée.*] Il a recueilli tout ce qui s'est dit en bien & en mal du Prince d'Ithaque, & l'a redigé en un très-bel ordre. C'est un assemblage d'érudition & de critique qui étonneroit les personnes les plus versées dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins. L'abondance & l'exactitude, la sagacité & la methode, la memoire & le jugement éclatent de telle sorte dans ce travail, qu'on ne sauroit dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

(*B*) *Celui* de vera religione *dont on brûla un grand nombre d'exemplaires.*] Il fut imprimé à Racovie l'an 1630. après la mort de l'Auteur. La secte jugeant à propos que l'Ouvrage de Volkelius fut un systême complet de la doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajoûter un suplément, savoir le Traité de Dieu, & des attributs divins. Crellius executa cette commission; ce qu'il écrivit fait la 1. partie de l'Ouvrage, c'est le 1. des six livres qui le composent. Plusieurs croyent que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce volume, & de là vint sans doute qu'ayant été rimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort necessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. (*f*) Le Baillif d'Amsterdam fit enlever de chez le Libraire 450. exemplaires qu'on y trouva; il obtint des Juges que ces exemplaires fussent confisquez, & que le Libraire fût condamné à une amende pecuniaire *: huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles ayant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8. de Fevrier 1642. lui manda le 12. d'Avril suivant que (*g*) les nouveaux Echevins avoient cassé la sentence de leurs predecesseurs, & ordonné (*h*) qu'elle fût ôtée des regîtres; si bien que le Libraire qui n'avoit pas payé encore l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut neanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels Ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnément qu'on en composât quelcun, contre cette procedure des Echevins d'Amsterdam. (*i*) *Utinam vestrum aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur.*

Les deux lettres de ce Ministre Arminien écrites

(*f*) *Steph. Curcellæus epistola ad Ruarum. C'est la 86. de la 1. centurie des lettres de Ruarus, p. 407.*

* *De 1200. francs.*

(*g*) *Voyez la 87. lettre de la 1. centurie de celles de Ruarus, p. 408. 409.*

(*h*) Ita illo consternati casu (*Cæsii, c'est-à-dire les Sieurs Blaew*) ut non facile posthac ejusmodi sint libros excusuri. *Ib. p. 409.*

(*i*) *Ibid. p. 408.*

bre d'exemplaires à Amſterdam par ordre des Magiſtrats le 20. de Janvier 1642. J'aurai quelque choſe à dire ſur ce fait-là.

VORS-

tes en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejetter comme très-fauſſe la conjecture de Mr. Stoupp. Liſez ce qui ſuit. *Il (a) n'y a que peu d'années que les livres des Sociniens eſtoient très-rares. Entre ceux qui avoient vu le jour, comme on les avoit imprimez en des lieux fort éloignez; & qu'on n'en avoit tiré que peu d'exemplaires, on n'en pouvoit trouver aucun qu'en les payant très cherement, & la plus grand part ne ſe trouvoient point du tout. Mais les Eſtats generaux, pour ſatisfaire les Sociniens, & ceux qui voudroient le devenir, ont permis qu'on imprimaſt à Amſterdam les œuvres de 4. de leurs principaux Docteurs; de ſorte qu'au lieu qu'on n'auroit pas eu pour deux cents piſtolles, il y a peu d'années, une petite partie de ces œuvres, on les a à preſent toutes enſemble pour moins de dix. Il eſt vray qu'il y a quelque temps que l'on fit bruſler en Amſterdam un livre des Sociniens, à la priere (b) même ſans doute de Guillaume Bleau, qui l'avoit fait imprimer. Peu de jours aprés cette execution publique il expoſa publiquement en vente ce même livre; & pour en recommander la vente, & en augmenter le prix, il fit mettre, dans la page où eſtoit le titre, que c'eſtoit ce même livre, qui par ordre des Eſtats avoit eſté condamné à eſtre bruſlé publiquement par la main du bourreau.* Il y a pluſieurs choſes à reprendre dans ce paſſage. En I. lieu Mr. Stoupp ne devoit pas ignorer que les Etats generaux ne ſe mêlent point du gouvernement d'Amſterdam; ce n'eſt point à eux à permettre ou à defendre quelque choſe aux Libraires de la Province de Hollande. II. Il n'eſt point vrai que ni les Etats generaux, ni les Etats de Hollande ayent permis l'impreſſion des livres Sociniens. Les œuvres de ces 4. principaux Docteurs dont Mr. Stoupp parle, furent imprimées en cachete. Voyez les particularitez de cela dans l'Apologie (c) pour la religion des Hollandois. III. Il eſt très-faux que Guillaume Bleau ait prié qu'on brûlât ce livre Socinien: les 2. lettres de Courcelles prouvent manifeſtement que les Sieurs Bleaw furent très-fâchez qu'on eût fait brûler le livre de Volkelius: & voici de nouvelles preuves de cette verité; je les emprunte de l'Auteur qui refuta Mr. Stoupp. „ Ce (d) n'eſt „ pas *Guillaume Bleau* qui l'a imprimé, mais *Jean* „ *Bleau.* Mais quelle impertinente conjecture, „ que ce *Bleau* auroit prié les Magiſtrats de brû„ ler ce livre! Si l'on avoit brûlé ſeulement une „ douzaine d'exemplaires, l'on pourroit dire, „ que vôtre petit Eſprit ſoupçonneux a eu quel„ que fondement de conjecturer ſi malicieuſe„ ment: Mais ſçachez que l'Officier ayant eu or„ dre de brûler ce livre, ſaiſit ce Monſieur Bleau „ dans la maiſon d'un ſien amy, où il étoit alors, „ & l'y fit garder par des Sergeans, pendant qu'il „ alla droit vers le magazin, où il trouva tous les „ exemplaires, & les fit tous brûler * à l'inſtant „ méme. L'on y a employé une demy-journée „ toute entiere, ſans faire autre choſe que jetter „ continuellement des livres dans le feu, juſques „ à ce que l'on eut conſomé par la flame tout ce „ qu'il y avoit de ces livres, ce qui apportoit un „ dommage fort conſiderable à Monſieur Bleau, „ outre qu'il fut condamné à l'amande de deux „ † mille livres. Jugez par-là ſi c'eſt *à ſa priere que* „ *ce livre a eſté brûlé*, & s'il en doit avoir eu beau„ coup de profit. „ IV. Il eſt très-faux que ni *peu de jours apres cette execution publique*, ni en aucun autre tems, ce même Libraire ait *expoſé publiquement en vente* le livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le titre, *que c'étoit ce même livre qui par ordre des Etats avoit été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau.* Celui qui fourniſſoit des memoires à Mr. Stoupp confondoit les choſes, & voici tout le fondement de cette fable. Ce livre de Volkelius fut imprimé en Flamand à (e) Rotterdam l'an 1649. & on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Hollande l'an 1642. L'Apologiſte de la religion des Hollandois obſerve (f) qu'un certain Colom, & non pas les Sieurs *Bleau*, fit mettre cela au titre, mais que cette traduction fut *defenduë tout de même par Meſſieurs les Etats.* Monſr. Des-Marets obſerve que l'addition de cette clauſe fut un leurre dont les emiſſaires cachez des Sociniens ſe ſervirent, pour faire mieux vendre l'Ouvrage. (g) *Quantum præſidii in eo reponant clancularii teterrimæ Hæreſeos emiſſarii & promotores, palam fecerunt ante biennium, illo in Belgicum idioma tranſlato, & quò ad ejus lectionem magis invitarentur homines præpoſterè curioſi, quibus ſolemne niti in vetitum ſemper cupereque negata, præfixo hoc Elogio, quod opus illud eſſet* in Hollant by Schepen vonniſſe gedoemt, openbaerlijck geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642. in Januario. Les Synodes de Hollande n'oublierent pas cette addition, dans la remontrance dont j'ai parlé en un (h) autre endroit. Ils ſe plaignirent que pluſieurs Ouvrages Sociniens étoient traduits en Flamand, & ils cotterent en dernier lieu celui de Volkelius. *Denique Crellius de Deo & ejus attributis & Volckelii quinque libri de vera religione: & ad irridendum zelum piorum judicum pro Deo, perverſoſque homines eò magis alliciendum, in frontiſpicio poſuerunt in Hollandia ſententia Scabinorum eum librum damnatum & publice combuſtum eſſe anno 1642. menſe Januario.*

Il eſt ſûr que l'Ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en Latin, depuis la brûlure de l'an 1642. mais il a paru tout entier dans l'*hydra Socinianiſmi expugnata*, publiée à (i) Groningue par Samuel Des-Marets. Ce Profeſſeur orthodoxe voulant refuter le ſyſtême des Sociniens, ne ſoufrit pas que perſonne le ſoupçonnât d'avoir afoibli les raiſons de ſon adverſaire. Il les raporta ſans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la refutation. Par ce moyen tous les lecteurs peuvent mettre en parallele l'hereſie & l'orthodoxie, ſans qu'aucun ſe puiſſe plaindre que l'hereſie n'eſt point là ſelon tout ſon poids. Il faut convenir que cette maniere de repondre à ſon adverſaire eſt la plus franche, & la plus loyale qui ſe puiſſe pratiquer. Elle montre que l'on ſe confie dans la bonté de ſa cauſe, & dans les forces de ſa plume: elle écarte tous les ſoupçons de ſupercherie; ſoupçons que l'on a ſujet de former en mille & mille rencontres; car il n'arrive que trop ſouvent qu'un Auteur raporte avec peu de fidelité les raiſons qu'il veut detruire. Il fait ſemblant de n'avoir pas vu ce qu'il ſe ſentoit incapable de refuter; & lors qu'il ne peut ſe taire

ſur

(a) *Stoupp, Religion des Hollandois, lettre 4. datée du 13. Mai 1673.* Notez *que je cite ce paſſage comme je le trouve dans Mr. Arnauld,* Apologie pour les Catholiques, 2. partie, p. 46.

(b) *Le Traducteur Italien de Mr. Stoupp a fait ici une inſigne falſification, il a ſupprimé les termes qui temoignent que l'Auteur ne faiſoit que ſoupçonner.* A forza di ſuppliche, *dit-il,* dello ſteſſo Guiglielmo Bleau.

(c) *Jean Brun, Apologie pour la Religion des Holland. p. 216. & ſuiv.*

(d) *Id. ib. p. 218.*

* *Courcelles met un intervalle de 8. jours.*

† *Courcelles ne la fait que de 1200.*

(e) *Bibl. Antitrinit. p. 96.*

(f) *Jean Brun ibid. p. 219.*

(g) *Samuel Mareſius, præfat. Hydræ Socinianiſmi expugnatæ, to. 1. imprimé à Groningue l'an 1651.*

(h) *Dans l'article* Socin, *pag.* 1068. *col.* 2.

(i) *L'an 1651. quant au 1. tome: en 1654. quant au 2. & en 1662. quant au 3. qui eſt le dernier.*

VORSTIUS (Conrad) nâquit à Cologne le 19. de Juillet 1569. Son pere qui étoit un Teinturier n'avoit pas rompu encore avec l'Eglise Romaine, c'est pourquoi il le fit batiser dans sa paroisse. Bien-tôt après il s'aggregea secretement à l'Eglise Protestante, & y attira sa femme. Ils avoient dix enfans, & ils destinerent aux études celui-ci. Il aprit la Grammaire, & un peu de Rhetorique dans le village de Bedberdyk, où il passa cinq années, après quoi il alla à Dusseldorp l'an 1583. où il continua ses Humanitez jusques en 1586. Il passa l'année suivante à Cologne dans le College de Saint Laurent, où il aprit plusieurs choses. Deux raisons (*A*) l'empêcherent d'y prendre le degré de Bachelier en Philosophie. Ses études souffrirent alors une interruption: la pauvreté fut cause qu'on le voulut faire Marchand. Il employa deux années à aprendre ce

sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot suposez tant qu'il vous plaira qu'un Controversiste procede de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pieces detachées qu'il raporte de l'Ouvrage qu'il refute, soient une image fidelle de la force de cet Ouvrage, car cette force consiste presque toûjours dans l'enchainement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à-propos, que d'inserer tout entier dans sa reponse le livre brûlé. Il fit taire les fanfaronades des heretiques: il leur ôta le pretexte de reprocher à la vraye Eglise une conduite poltrone, & d'insulter les orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi, & qui se sentant incapables de lui tenir tête, imploroient le bras seculier pour reduire en cendres par un arrêt des Magistrats, un livre dont ils ne pouvoient resoudre les objections. Certains plaisans qui aiment trop à medire, ont pretendu que ce Professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le Libraire le voulut absolument, dans la pensée que le texte de Volkelius feroit acheter la refutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alleguées par l'Auteur. *Mihi autem*, dit-il (*a*), *vitio verti non debet quod textum integrum libri nefarii curarim recudendum. Cum enim supprimi per hominum curiositatem & malitiam nequeat, nec in eo voti sui compos extiterit Ampliss. Magistratus Amstellodamensis, malui illum integrum sistere Lectori, ne crederer suffurari velle victoriam, quod nolebat Alexander, & datâ operâ delumbare atque extenuare Adversarii mei argumenta; Ubi Lector* ipsam Bestiam sua verba resonantem *audierit, (ut hîc adhibeam dictum Æschinis de oratione Demosthenis in se habita, relatum Hieronymo* epist. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.) *& simul nostras ad illam Censuras & Annotationes* ἀλεξικάκως *expenderit, faciliùs de totius Causæ natura & merito judicabit. Opposita sibi mutuò apposita magis elucescunt. Et sicut vinum dulcius est quod prope mandragoras crescit, & suavius olent lilia & rosæ quæ juxta cæpas & allia carpuntur, sic ex hac antithesi plus accedet suaveolentiæ illi veritatis Causæ quam suscepi propugnandam. Ita vident Lectores nihil nos metuere nobis ab istorum hominum strophis & cavillationibus, quandoquidem eas integras, omnibusque suis vestitas coloribus, proponimus & expendimus, confisi bonitati nostræ causæ, & quod eorum* Sententias prodidisse superasse est, *ut loquitur Hieronymus* ad Ctesiph. Il ajoûte qu'en cela il imite François (*b*) Junius, Sibrandus (*c*) Lubbertus, Paul (*d*) Tarnovius, Jean (*e*) Junius, (*f*) Alstedius, & (*g*) Bisterfeldius gendre d'Alstedius. Il fait entendre dans la preface du 2. tome qu'il ne seroit pas fâché que les Magistrats se servissent d'une reponse differente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le systême Socinien. Autant qu'il louë le zêle pieux des Anglois, qui (*h*) condamnerent au feu le Catechisme de cette secte; autant se plaint-il de la tolerance que Cromwel avoit accordée à ces heretiques. Il deplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre devenuë (*i*) leur metropole, & soufrant que l'on imprimât à Londres un catechisme qui contenoit tous leurs blasphêmes. (*k*) *Modò enim ex Anglia allatus est Anglicâ linguâ conscriptus* Catechismus *duplex, major & minor, Londini publicè excusus hoc anno* 1654. *apud* Ja. Cottrel *pro* Rich. Moone, ad insigne septem stellarum, in Cœmiterio Paulino, *authore* Johanne Beddle, *sive* Biddello, *Magistro Artium Oxoniensi, editus, uti præ se fert, in eorum gratiam qui merè Christiani nullique sectæ addicti esse volunt, (quamvis nequeant se tales profiteri, quin eo ipso sectam specialem ab aliis omnibus discretam constituant,) & omnes Socinianismi impietates ac blasphemias continet, eructat, propugnat.* Ayant fait une reponse pied à pied à l'Ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces sectaires, s'ils fussent venus lui alleguer les reflexions que faisoit Arnobe, sur ce que les idolâtres demandoient que le Senat abolît par ses arrêts quelques (*l*) livres de Ciceron, où la vanité des faux Dieux est demontrée. Refutez les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impietez, car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux, c'est craindre le temoignage de la verité. *Cum* (*m*) *sciam esse non paucos qui aversentur & fugiant libros de hoc ejus,* (Ciceronis) *nec in aurem velint admittere lectionem opinionum suarum præsumpta vincentem? cumque alios audiam mussitare indignanter, & dicere: oportere statui per Senatum, aboleantur ut hæc scripta, quibus Christiana relligio comprobetur, & vetustatis opprimatur auctoritas? Quinimo si fiditis exploratum vos dicere quicquam de Diis vestris, erroris convincite Ciceronem, temeraria & impia dictitare refellitote, redarguite, comprobate. Nam intercipere scripta, & publicatam velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis testificationem timere.* Il est certain que Socin (*n*) tiroit avantage de ce que ses adversaires interdisoient la lecture de ses écrits.

(*A*) *Deux raisons l'empêcherent.*] L'une qu'il ne vouloit pas trahir sa conscience, en jurant qu'il se soumettoit aux decisions du dernier Concile; l'autre que l'on songeoit à le tirer des études pour en faire un Marchand, à cause du mauvais état des affaires de la famille. (*o*) *Instabat tempus promotionis ejusdem ad Baccalaureatum, & magisterium philosophiæ, sed quæ fieri non poterat nisi* pro

(*a*) *Maresius, præfat. vol. 1. Hydræ Socinianismi expugnatæ, fol* (*) 2.

(*b*) *Dans sa Defensio Catholica.*

(*c*) *Dans la refutation du livre de Faustus Socin*, De Christo Servatore.

(*d*) *Dans la refutation du livre du même Socin* contra Bellarminum & Wiekium.

(*e*) *Dans la refutation des Leçons du même Socin.*

(*f*) *Dans la refutation du Catechisme de Racovie.*

(*g*) *Dans la refutation du livre de Crellius*, De uno Deo & patre.

(*h*) Quem (*Catechismum Rakoviensem*) olim Anglia ex sancto & pio zelo publice cremavit. *Maref. præf. 2. to.* Le mot *olim* me fait croire qu'il ne parle pas de l'acte du Parlement, qui condamna au feu ce Catechisme l'an 1653. Voyez la continuation de Micrælius, p. 929.

(*i*) Sociniana pestis . . . videtur nunc in vicina Anglia sedem sibi metropolitanam fixisse. *Maresius præf. 2. to. Hydræ Socinianismi.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Ce sont sans doute ceux de natura Deorum.*

(*m*) *Arnobius lib. 3. p. m. 103.*

(*n*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres. Juillet 1685. art. 9.*

(*o*) *Marcus Gualtherus, in Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii.*

ce qui pouvoit lui ſervir dans le commerce, l'Arithmetique, le François, & l'Italien. Après cela il ſe remit à l'étude, & fut envoyé à Herborn l'an 1589. Il y avoit trois ans que Piſcator y enſeignoit la Theologie. Vorſtius l'étudia ſous lui avec beaucoup de ſuccés, & ſe mit même à enſeigner des enfans de condition. Il s'en alla avec quelques-uns d'entr'eux à Heidelberg au mois de Mars 1593. Il y fut creé Docteur en Theologie au mois de Juillet 1594. Un an après il alla voir les (*B*) Academies de Suiſſe, & celle de Geneve. Il fit des leçons en Theologie dans cette derniere, à l'inſtigation de Theodore de Beze, & il s'en aquita ſi habilement qu'on lui offrit la charge de Profeſſeur. Il ne l'accepta point, ayant des raiſons de s'en retourner chez lui. C'eſt qu'on lui offroit † une profeſſion en Theologie à Steinfurt. La lettre de vocation lui fut donnée à Geneve au mois de Fevrier 1596. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions d'une maniere qui le rendit fort celebre, & qui le fit (*C*) ſouhaiter par d'autres Academies.

† *Le Comte de Bentheim établit alors, une Ecole Illuſtre dans cette ville.*

pro more ſolenniter juraret in decreta Concilii Tridentini: itaque honorem illum licet ejus potiri poſſet & forte vellet, tamen cum & conſcientia propter illud juramentum obſtaret, & jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, & deliberatum eſt de ſtudiis ipſius abrumpendis, ipſoque mercaturæ addicendo.

(*a*) *Voyez Marcus Gualtherus* in Oratione de vita & obitu Conradi Vorſtii. *Je ne ſaurois marquer les pages, car l'Imprimeur ne les numerote point.*

(B) *Il alla voir les Academies de Suiſſe.*] Il (*a*) ſoutint deux fois des Theſes publiques à Bâle; 1. *de Sacramentis* 2. *de cauſis ſalutis.* Il preparoit une 3. diſpute contre Socin *de Chriſto ſervatore*, mais voulant hâter ſon voyage il n'acheva point cet Ecrit. Il en laiſſa l'original à Grynæus, & il le retira lors qu'il repaſſa par Bâle. Le premier Ouvrage qu'on lui donne eſt un recueil de cette ſorte de Theſes, qui en contient plus de 20. ſoutenuës en divers tems, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce recueil les Theſes *de Sancta Trinitate, hoc eſt de Deo Patre, Filio & Spiritu ſancto*, & les Theſes *de perſona & officio Chriſti*; & quelque tems après il s'en ſervit comme d'une apologie contre ceux qui l'accuſoient de *Socinianiſer* ſur ces deux points; car afin de fermer la bouche à la mediſance, il reimprima à part ces deux Theſes (*b*) l'an 1612. Nous verrons dans les remarques ſuivantes qu'il s'étoit rendu bien-tôt ſuſpect de cette hereſie.

(*b*) Quas poſtmodum apologiæ vicem eſſe voluit, cum maligne quidam Tribunitii ſtentores ipſum traducere inciperent, quaſi hæretice de duobus illis capitibus ſentientem aut docentem. Ideoque anno 1612. denuo & ſeorſim excudi curavit, ad os calumniæ obturandum. *Id. ibid. pag. I 3.*

(C) *Qui le fit ſouhaiter par d'autres Academies.*] M. du Pleſſis Mornai & l'Egliſe de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602. pour le prier d'accepter la chaire de Profeſſeur en Theologie dans l'Academie que l'on venoit d'établir en ce lieu-là. Vorſtius ne repondit rien de poſitif: le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force repondit à M. du Pleſſis, & la choſe n'eut point de ſuite. (*c*) L'an 1606. Maurice Landgrave de Heſſe offrit à Vorſtius la profeſſion de Theologie à Marpourg, & après lui avoit écrit diverſes fois ſur ce ſujet, il lui envoya un caroſſe & un Trompette (*d*), afin que le Profeſſeur fit le voyage honorablement & commodément. Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé; les parens & les amis de Vorſtius le prierent de ne point changer de demeure; ainſi la vocation de Heſſe fut ſans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leyde avoit eu un pareil ſuccés, il y a bien de l'aparence que Vorſtius ſeroit mort en odeur d'orthodoxie; car il faut noter que les ſoupçons qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599. furent ſuffiſamment effacez par les demarches qu'il fit au Palatinat. En effet Mr. du Pleſſis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaincu de ſon innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim ayant ſu qu'on ſoupçonnoit ſon Theologien, voulut que l'affaire fut éclaircie, & donna ordre à Vorſtius de ſe purger inceſſamment, & d'aller pour cet effet dans l'Academie qui l'avoit creé Docteur, & d'y faire aparoître de ſon orthodoxie. (*e*) Vorſtius s'en alla à Heidelberg, y rendit raiſon de ſa foi, & s'en retourna juſtifié en ſa maiſon. La Faculté de Theologie l'admit *ad oſculum pacis*, & lui donna *teſſeram hoſpitalitatis*, après lui avoir ſignifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choſes qui favoriſoient les Sociniens, & après avoir tiré promeſſe de lui qu'il s'abſtiendroit deſormais des phraſes ſuſpectes. Il falut auſſi qu'il proteſtât qu'il abhorroit les ſentimens de Socin, & qu'il étoit bien marri (*f*) que le feu de la jeuneſſe l'eût entrainé à ſe ſervir de certaines expreſſions qui ſembloient favoriſer cet heretique, & choquer la doctrine des Egliſes Reformées. Cela ſe paſſa le 26. de Septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la vie de David Pareus. Vous y trouverez auſſi le recit ſuivant: il plaira à ceux qui veulent ſavoir un bon nombre de particularitez ſur l'hiſtoire des gens doctes. (*g*) *Non ita pridem ſupremos in S. Theologia honores, ſive Doctoratum Facultas Theologica contulerat Viro Clariſſimo Domino* CONRADO VORSTIO *Colonienſi, qui poſtea à D.* PAREO *ob ſingularem eruditionem, diſputandi acumen, & docendi* σαφήνειαν, *commendatus fuit ad Profeſſionem Theologicam in nova Schola Steinfurtenſi, Illuſtri & Generoſo Comiti D.* ARNOLDO, *Comiti in Bentheim*, &c. *In qua cum aliquandiu Orthodoxam doctrinam cum magna laude propoſuiſſet, abreptus tandem ingenii* ἀγχινοίᾳ, *aut* καινοτομίᾳ *docendi, animum applicuit ad lectionem nefarii libri* FAUSTI SOCINI *de Servatore: immo & authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos corrumpendi receptam doctrinam, de lytro & ſatisfactione* JESU-CHRISTI, *ſubdole excogitavit, quos & Diſputationibus tam publicis quam privatis in Schola habitis* λάθρᾳ *tanquam* ὕπουλον *venenum nonnunquam inſperſit, ac juventutem non parum turbavit. Sed fraus diu latere non potuit ſagaciores Theologos, qui fermentum illud odorati, magno conatu & zelo hominem monuerunt, ut reſipiſceret: juxta illud:* Retundat me juſtus: benignitas erit: & corripiat me: unguentum erit præſtantiſſimum. *Quin & ipſe Generoſus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, Doctorem ſuum ſerio hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum Eccleſiis, & fratribus,* quos

(*c*) *Ibid. pag. E 3.*

(*d*) Miſſo præter diverſas literas ſingularis honoris cauſa tubicine & rheda qua illuc veheretur. *Ib. verſo.*

(*e*) *Voyez la lettre de Vorſtius aux Theologiens d'Heidelberg, parmi celles des Arminiens pag. 46. edit. in fol.*

(*f*) Teſtetur etiam ſibi dolere quod impetu juvenili abreptus nonnulla ſcripſerit & ſparſerit quæ Socini erroribus favere, doctrinæque Eccleſiarum reformatarum, in quam juravit in ſua promotione ad Doctoratum, adverſari videbantur. *Vide David. Parei Vitam, p. m. 59.*

(*g*) *Philip. Pareus, in Vita Davidis Parei, p. m. 55. 56.*

demies. Il joignit en 1605. à la charge de Professeur celle de Ministre de Steinfurt; & comme si ces deux charges n'eussent pas suffi à l'occuper, on lui en donna encore ‡ d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une augmentation de gages. Il fut apellé à Leide pour succeder à Arminius l'an 1610. & après un an d'irresolution (*D*) il accepta cette charge, & se transporta à Leide avec sa famille, & avec les temoignages les plus authentiques (*E*) d'orthodoxie, & de bonne & sage conduite; mais il trouva des oppositions insurmontables. Les Ministres qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuaderent que si Vorstius qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit à Leide la profes-

‡ Aliis quoque muneribus à generoso Dn. Comite (*Bentheimensi*) auctus est. Cum duobus enim Consiliariis & Ministro aulico cognitioni ac judiciis causarum & quæstionum matrimonialium præfectus est: tum examini noviciorum Ministrorum, denique Synodis & visitationibus Ecclesiarum. In quorum onerum solatium extraordinarium ei stipendium constitutum. *Marcus Gualther. ubi infra.*

quos sua καινοδοξίᾳ magno totius Ecclesiæ scandalo non cessaret offendere: nec ante ad munus docendi in sua schola rediret, quàm Testimonium Ὀρθοδοξίας auferret, ab iis præsertim, qui publicam docendi facultatem in Academiis ei fuissent largiti.

(*D*) *Après un an d'irresolution, il accepta cette charge.*] Il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été aprouvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Deputez dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Academie de (*a*) Leyde. Je croi que sans les fortes & violentes sollicitations des chefs des Arminiens, Vorstius ne se seroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouïssoit d'un grand calme, & d'une belle reputation, & il prevoyoit sans doute dans l'état où étoient les controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y auroit à soutenir un party que la mort d'Arminius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience: on lui fit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la verité dans un païs où elle avoit deja pris racine. Quoi qu'il en soit sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un triste naufrage; il y perdit & son honneur & sa fortune; il y fut flêtri & par les tribunaux seculiers, & par les tribunaux ecclesiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme; c'étoit de quoi reconoître la fatalité des évenemens. Son panegyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il, (*b*) *jam litium Theologicarum quæ in Belgio inter Ecclesiasticos exortæ erant, gnarus & ob eas non temere tam duram provinciam capiendam ratus, non quidem prorsus quod offerebatur repudiavit sed toto nihilominus pene anno assensum suspendit. Idque eo magis quod tenso ac tenaci quodam germanissimæ benevolentiæ vinculo alligatus à suis ægerrime avelli posset, certatim contra adnitentibus omnibus ut decus illud scholæ novellæ retineretur: sed currebant jam propinqua viri* FATA, *quæ ipsum quoque communi & immeritæ cladi involvendum* DESTINAVERANT. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son Traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, & il se fût tiré aisement de ce faux pas: mais étant question de savoir s'il enseigneroit à Leyde ou non, c'est-à-dire si un party naissant feroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien; ce Traité de Deo devint pire que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce parallele; je le trouve dans l'Auteur que j'ai cité depuis peu. *Reipsa comperimus*, dit-il, (*c*) *vehementius & acerbius librum istum oppugnasse quam unquam quisquam Christianorum Mahumedis Alcoranum, aut recutitorum Talmudica deliria invasit. Neque unquam Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius aut quisquis similis in Christianos maledicentia fuit, tam crude & barbare exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acetum in pectore, atque hic Noster ab infrunitis adversariis suis male multatus ob serium & solidum illud scriptum.* Nous verrons dans la derniere remarque, le prejudice que se firent les Arminiens pour l'avoir fait apeller.

(*a*) Adeo quidem benigne, ut illustriss. Princeps reverendum virum D. Joannem Wtenbogardum (*c'étoit son Ministre*) una cum viro clariss. Dn. Nicolao Zeystio, Syndico Leydensi, cum mandatis mitteret, ut hortaretur quantum posset Dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc Ordinum & Curatorum frustraneam esse vellet. *Gualther. ibid. fol.* E 3. *verso.*

(*b*) *Idem, pag. sequenti.*

(*E*) *Les temoignages les plus authentiques d'orthodoxie.* On voit dans son histoire le temoignage que les Comtes de Bentheim lui donnerent, & celui que l'Ecole Illustre de Steinfurt lui expedia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des éloges que ces temoignages lui donnent. (*d*) *Post excessum nominati pientissimi Domini parentis nostri hactenus fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem, Christianam & puram doctrinam atque institutionem, & inde consecutam propagationem & ædificationem Ecclesiæ & Scholæ reipsa experti sumus.* Cela est extrait du temoignage des Comtes. Voici quelque chose de celui de l'Ecole Illustre. *Publice & sancte testamur . . . . Conradum Vorstium . . . ita se probasse ut . . . . in hac Republica inculpatum sanctumque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cum in Ecclesia docendo, tum in schola sacras literas interpretando, publice privatimque disputando, juventutem in orthodoxa religione erudiendo ita peregisse, ut pietate erga Deum, probitate & dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo ptisque omnibus placentem, orthodoxo Theologo & Professore dignam egerit.* Il en obtint de semblables du Conseil de ville & du Consistoire lesquels l'Historien ne produit pas; il se contente de dire pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. *Adderem hic totidem præterea alia, unum Senatus oppidani, alterum Consistorii (uti nunc vocant) Steinfurtensis, nisi & plane idem prioribus istis dicerent, & mihi brevitatis studium aurem velleret.* Il faut noter que Vorstius obtint tous ces temoignages, depuis l'impression du terrible Traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses impietez, ses blasphêmes, & ses atheïsmes (*e*). *Ab his Theonibus prope nil aliud audire cogeretur quam innumeras & uno libro non dicendas calumnias, dicteria, convicia, scommata, punctiones, nempe de ejus impietate, blasphemiis, mendaciis, perjurio, de stupore, inscitia, & præcipue de hæresibus (si* DEO *placet) Pelagianis, Arianis, Socinianis, Serveti, Enjedini, Ostorodi, Papisticis, & . . . Turcicis, Judaicis, Paganis, Atheis.* Je

(*c*) *Ibid. fol.* M 2.

(*d*) *Ibid. fol.* F.

(*e*) *Ibid. fol.* M 3.

professîon en Theologie, il feroit un tort irreparable à leur caufe. C'eft pourquoi ils reprefenterent fortement le danger; ils accuferent cet homme d'une infinité d'herefies; ils fe munirent du concours des Academies étrangeres, où ils obtinrent des temoignages flêtriffans contre fa doctrine; ils allarmerent (*F*) la religion du Roi Jaques, & l'engagerent à recommander à la Republique de Hollande l'exclufion d'un tel heretique. Il y eut (*G*) des procedures, & les chofes s'échauffe-

Je le dis encore un coup, s'il avoit pu fe contenter de l'Ecole de Steinfurt toute fa vie, il y a beaucoup d'aparence qu'il feroit mort avec la reputation d'un Theologien orthodoxe.

(*F*) *Ils allarmerent la religion du Roi Jaques.*] Voilà les guerres qu'il lui faloit: il s'intereffa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du Roi de Boheme fon gendre, & il fit bravement brûler le livre de Vorftius. J'entens le livre *de Deo.* On en brûla plufieurs exemplaires à Londres, à Oxford & à Cambrige. Le Roi étoit à la chaffe quand on lui porta ce livre: il le parcourut fi diligemment, qu'au bout d'une heure il envoya à fon Refident à la Haye un catalogue des herefies qu'il avoit trouvées dans cet Ouvrage. Il ordonna à fon Refident de notifier aux Etats, combien il deteftoit ces herefies, & ceux qui les voudroient tolerer. Les Etats repondirent que fi Vorftius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient point. Cette reponfe ne contenta point fa Majefté Britannique: elle écrivit une lettre le 6. d'Octobre 1611. à Meffieurs les Etats, pour les exhorter vivement à chaffer ce perfonnage, quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit; car au cas qu'il les admit, & qu'il en fût convaincu, elle (*a*) ne doute point qu'il ne dût être brûlé. Elle declare que fi on ne travaille pas ardemment *à l'extirpation de ces pullulans atheïfmes, elle proteftera publiquement contre ces abominations, elle fe feparera de l'union de telles fauffes & heretiques Eglifes*, & en qualité de defenfeur de la Foi, elle *exhortera toutes les autres Eglifes Reformées de prendre un commun confeil*, afin *d'éteindre & renvoyer aux enfers ces abominables herefies nouvellement pullulantes*, & qu'en fon particulier elle defendra à tous fes fujets, *de hanter une place fi infectée comme l'Univerfité de Leyden.* Avant que cette lettre du Roi Jaque eût été renduë à Meffieurs les Etats, Vorftius avoit été inftallé à Leyde. Cela fut caufe que l'Envoyé d'Angleterre, en la prefentant, fit une harangue très-vehemente contre cette inftallation, & menaça de l'inimitié du Roi fon maître les Provinces Unies, fi elles toleroient Vorftius. On lui repondit, que ce Profeffeur avoit reçu ordre de s'abftenir des exercices de fa charge, jufques à ce qu'il eût repondu aux accufations; ce qui feroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Fevrier prochain. L'Ambaffadeur peu fatisfait de cette reponfe, harangua tout de nouveau pour faire fes proteftations, & menaça les Etats non feulement de la haine, mais auffi de la plume du Roi (*b*) Jaques. On repondit comme auparavant, & qu'on s'affeuroit que S. M. B. feroit contente de la maniere dont on fe conduiroit dans les Etats de Hollande. Cette reponfe n'empêcha point que ce Prince ne fit imprimer un livre, où il expofa fa conduite dans cette affaire, & les raifons de fa conduite, non fans difputer fortement contre Vorftius. Celui-ci publia une petite reponfe aux extraits que ce Monarque avoit communiquez aux Etats. J'entens la reponfe aux propofitions extraites du livre *de Deo.* Il la dedia aux Etats: elle eft, comme elle devoit l'être, tout-à-fait refpectueufe envers le Roi Jaques. Elle eft datée du 15. de Decembre 1611.

(*a*) *Mais fi d'adventure ce miferable Vorftius voudroit nier, ou equivoquer fur ces blafphemaux poincts d'herefie & d'Atheifme qu'il a defia publié, cela vous pourroit peut-eftre efmouvoir d'efpargner fa perfonne, en ne le faifant brufler, comme jamais aucun heretique n'a mieux merité, & comme fur ce poinct là nous nous remettons à voftre Chreftienne prudence. Mais fur aucune deffenfe ou abnegation qu'il pourroit faire, de le permettre de vivre & dogmatizer entre vous, cela eft chofe fi abominable, que nous nous affeurons qu'il n'entrera jamais en la penfee d'aucun de vous.* Lettre du Roi Jaques, dans le Mercure François to. 2. pag. 460. édit. de Cologne.

(*b*) *Il fera paroitre par les Manifeftes qu'il fera imprimer & publier au monde, de quelle haine il detefte les Atheifmes & herefies de Vorftius, & tous ceux qui les maintiennent.* Dans le Mercure François ib. p. 468.

ERREUR de Sponde.

Toutes ces dates convainquent d'erreur Mr. de Sponde, qui recite fous l'an 1610. (*c*) que le Roi Jaques indigné de la protection que les Etats Generaux avoient accordée à Vorftius, dont il avoit fait brûler les livres, les menaça s'ils ne le chaffoient de les diffamer par toute la terre comme fauteurs d'apoftats, & de changer fes alliances en une haine immortelle; & que les Etats étonnez de ces menaces, congedierent Vorftius à leur grand regret. Mr. de Sponde ajoûte que Vorftius fut honoré comme un Apôtre dans les divers lieux où il fejourna, depuis que les Etats l'eurent renvoyé. Toutes les fautes de cet Auteur ne font pas des anachronifmes, car depuis que les Etats de Hollande eurent congedié Vorftius, il fe tint caché, & fut fujet à mille dangers, & à mille opprobres (*d*).

(*c*) *Num.* 11.

(*d*) *Voyez la remarque* K.

(*G*) *Il y eut des procedures.*] Marc Gualtherus a étranglé ici fa narration; il a fuprimé des faits qui devoient entrer effentiellement dans l'hiftoire de fon Heros. En voici deux. Il faloit dire que les Gomariftes s'étant oppofez à la vocation de Vorftius, les Etats de Hollande leur ordonnerent d'en dire les caufes. Il y eut donc fix Miniftres Contre-Remonftrans, qui dans la fameufe (*e*) conference de la Haye propoferent leurs griefs contre Vorftius le 29. d'Avril 1611. Ils l'accuferent de plufieurs doctrines Sociniennes, & ils foutinrent que fon livre *de Deo* fentoit plus l'Athée que le Theologien. Les Etats voulurent qu'on foutint à Vorftius en leur prefence ces accufations, & qu'il defendît fa caufe. Cela fut fait en prefence des fix Miniftres que chaque party avoit deputez, & en prefence des Curateurs de l'Academie de Leyde: & quand Vorftius eut été oüi, les Etats jugerent que rien n'empêchoit que la vocation qui lui avoit été adreffée, ne fortît fon plein & entier effet (*f*). Ainfi encore que les Miniftres Contre-Remonftrans rejettaffent fes reponfes, Vorftius auroit triomphé, fi un incident fâcheux ne fût furvenu à la traverfe. C'eft la feconde chofe que l'Hiftorien devoit raconter. Quelques difciples de Vorftius firent imprimer en Frife un petit livre *de officio Chriftiani hominis*, qui contenoit plufieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement: on decouvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quelques lettres qui furent renduës publiques, & qui contenoient bien des loüanges pour Vorftius, & bien des fujets de foupçon contre quelques autres Theologiens. Ceux qui publierent ces lettres y joignirent un avis à toutes les Eglifes Reformées, pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les livres de Vorftius, dans ce qu'il avoit dicté, dans fes Manufcrits, afin d'y trou-

(*e*) *Elle étoit compofee de fix Miniftres Contre-Remonftrans, & d'autant de Miniftres Remonftrans.*

(*f*) *Voyez le livre intitulé*, Pacificatorium difsecti Belgii, per Salomonem Theodotum, *pag.* 61. *& feq.*

s'échaufferent à un tel point, qu'il falut que Vorstius par provision renonçât à l'exercice de sa charge, & sortît de Leide, pour attendre ailleurs un jugement definitif sur la querelle. Il se retira à Tergou environ le mois de Mai 1612. & il s'y tint (*H*) coi jusqu'en 1619. qu'il fut contraint de sortir de la Hollande: car le Synode de Dordrecht l'ayant (*I*) declaré indigne du Professorat, les Etats de la Province lui ôterent cette charge, & le bannirent pour jamais. Je ne sai pas bien où il s'en alla; mais il se tint caché pendant deux ans, & se vit plus d'une fois (*K*) en peril de mort, y ayant plusieurs personnes animées d'un zêle emporté,

trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnerent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Academie de Leyde. Il falut donc que Vorstius se purgeât solennellement, & qu'il declarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne, il étoit très-éloigné de leurs sentimens; & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux conoître leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jesuïtes, ausquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de foi bien signée touchant le mystere de la Trinité, & de la divinité du Verbe, & le 22. de May 1612. il prononça une harangue apologetique devant les Etats de Hollande (*a*). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs livres.

(*a*) *Ex eodem Pacificatorio Belgii dissecti, p.* 64. *& seq.*

(*H*) *Il se tint coi à* Tergou.] Cela paroît par le temoignage que les Magistrats du lieu lui expedierent le 20. de Juillet 1619. Ils certifient que pendant les 7. ans & trois mois qu'il a sejourné dans leur ville, (*b*) il s'est comporté en homme de bien & d'honneur. Son Historien en produisant ce temoignage fait remarquer, que les Magistrats qui le donnerent étoient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-opposez aux Arminiens. Remarquons ici 2. fautes du Sieur Paul Freher. Il dit (*c*) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, & voyant que les troubles s'y augmentoient tous les jours, renonça à la profession actuelle, & se retira à Steinfurt, jusques à ce que les Magistrats eussent prononcé sur le different. C'est la premiere faute. Tergou, & non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit. Freher ajoûte que parce que Vorstius avoit succedé à Arminius, il eut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute: car cela veut dire qu'outre & après les differens qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulieres avec Gomarus. Or cela est faux en 2. manieres: il n'eut point de differens avec Gomarus (*d*) qui s'étoit retiré en Zelande, afin de ne l'avoir pas pour collegue; & s'il en eût eu avec lui, ils eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(*b*) Sese in omni conversatione & actionibus gesserit honeste, probe, modeste, & ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores & vitam ejus attinet, observaverimus vel audiverimus. *Apud Marcum Gualtherum.*

(*c*) *Theatr. virorum illustrium p.* 363.

(*d*) *Voyez la Vie de Gomarus parmi celles des Professeurs de Groningue, pag.* 77.

(*I*) *Le Synode de Dordrecht l'ayant declaré indigne &c.*] Son Historien exaggere odieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la priere qu'il avoit faite d'être ouï, avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, & tant d'injures dans cet endroit de son histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je raporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration, que si on le suprimoit, le reste ne seroit que tenebres. En tout cas si je raporte des termes desobligeans, ce seront les moins grossiers. *Procurante.... Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus & Professoris titulo ac honore indignus declaratus sit.... ut cujus doctrina in Ecclesiis & Scholis reformatis nequaquam toleranda, sed cum detestatione penitus eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per literas ambierit ut Synodus ipsum audire, errorum ac hæresum (quas clamabant) legitimè ac liquidè ex verbo Dei convincere, & Christiana lenitate rectiora docere vellet. Cujus equidem judicii ac sententiæ damnatoriæ, quam nihil aliud quàm cassa invidia conflavit, & Vorstii ad cœtum istum epistolæ satis seriæ & prolixæ, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam habent, sacrosancti scilicet Concilii illius togatos patres æternum pudere debet. Maximè cum tam probas colloquii conditiones, itemque alia pro veritate adversus hæreticos præstanda offerret. Sed viri hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejus isti lucifugæ formidabant, quam fullo ululam.* Voilà comment les amis de Vorstius tirerent un sujet de gloire de ce qu'on n'avoit pas voulu l'entendre: ils pretendirent qu'on avoit redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence, & le poids de ses raisons, & qu'on avoit craint de sortir vaincu de la dispute. Raportons aussi ce que dit l'Historien touchant la sentence des Etats de la Province. „ *Post hunc sacri fulminis fragorem,* „ *alia Vorstium & immitior tempestas, quod ne-* „ *cessum erat, excepit. Mox enim à promulgata* „ *Flaminum sententia in suffragium eunt Senatus* „ *populi Belgarum, & de capite innoxii Vorstii sta-* „ *tuunt in hunc modum.* Juxta sententiam vene- „ randæ Synodi Dordracenæ Vorstius functioni- „ bus suis in Academia Leydensi movetur; sala- „ riumque suum deinceps ibidem ei procedere ve- „ tatur. Præterea Hollandia & Westfrisia ei in- „ terdicitur, illaque intra sex septimanas excede- „ re jubetur, & in eam non redire sub pœna ar- „ bitraria illi, ut perturbatori publicæ pacis, irro- „ ganda. Scilicet quia judicatum esset ejus in isto „ tractu commorationem Reip. damnosam esse. „

(*K*) *Et se vit plus d'une fois en peril de mort.*] Il y eut des gens qui se firent une affaire de decouvrir où il logeoit, afin de l'aller aprendre à ses ennemis. Il falut qu'il changeât souvent de demeure, & qu'il tint une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte: & quelquefois cela ne le pouvoit pas rassûrer, parce que des gens armez environnoient la maison, & par devant & par derriere. Cela faisoit que plusieurs personnes n'osoient lui fournir un logement. Je ne garantis point la verité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Gualtherus, dont voici les paroles. (*e*) *Utut quietem & securitatem aliquam in isto suo latibulo speraret, tamen fieri non potuit quin singulis pene diebus & noctibus centenis mortibus enecaretur, cum turpissimi proditores* (genus (1) hominum publico exitio repertum) *jugem operam darent uti virum latitantem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, & nefario indicii præmio exhilarari possent. Quoties istic domum mutasse, quoties noctes insomnes ex metu jam jam irruentium duxisse, quoties scalas*

(*e*) *Ubi supra pag. N.*

(1) *Tacit.*

porté, qui s'imaginoient qu'il ne faloit pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un Duc de Holstein ayant recueilli dans ses Etats les debris des Arminiens, & leur ayant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sûreté & en repos; car il se retira dans ce païs-là au mois de Juin 1622. mais il y tomba malade peu après, & il mourut à Tonningen le 29. de Septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse resignation à la volonté de Dieu en sortant du monde; & l'on pretend qu'il avoit été toûjours fort penetré de devotion, & (*L*) fervent dans l'oraison †. Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des Arminiens, où on lui fit des funerailles assez pompeuses. Il avoit publié (*M*) plusieurs livres tant contre les Catholiques Romains, que contre les adversaires qu'il eut

† *Tiré de la harangue* De vita & obitu Conradi Vorstii, *prononcee à Friderichstad par Marc Gualtherus, & imprimée l'an 1624. in 4.*

las fenestris foris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis? Quoties in extrema consternatione arbitramini constitutum fuisse, cum non raro omnes eum domibus suis recipere negarent periculi timore? Cum Thrasones martis & anticam & posticam cum sclopetis oneratis observarent ædium quibus tegi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit. C'étoit alors qu'il avoit le plus grand sujet de souhaiter l'épitaphe, qu'un Poëte de ses amis supose qu'il souhaita quelques années auparavant.

At vos posteritas tumulo hæc inscribite verba,
Posthuma fortunæ signa futura meæ.
Nulla Reformata mihi pars dilectior unquam,
Nulla Reformata pars minus æqua mihi (*a*).

On peut faire une remarque considerable sur les mauvais effets du zêle de religion; c'est qu'il ôte les remors du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la seule voye par où l'on obtient le pardon de ses pechez. On ne l'obtient que par le moyen de la repentance. Ceux qui vouloient bâtre Vorstius, le piller, l'assassiner, le traîner dans un cachot, le couvrir d'injures, croyoient faire une bonne action, & rendre un très-bon service à Dieu: ils n'avoient donc garde d'être poussez par leurs remors à recourir à la clemence celeste, ils mouroient donc impenitens. On devroit faire attention à ce precipice, lors qu'on échauffe les esprits de la populace contre les Docteurs errans.

(*L*) *Et fervent dans l'oraison.*] Son Panegyriste dit des merveilles de la patience que Vorstius temoigna, au milieu des invectives qui lui pleuvoient sur la tête. (*b*) *Possem, auditores, ad singulas istas patientiæ seu species seu proprietates viva exempla proferre, maximè ad devoratas cum patientia nulli linguæ dicenda osorum, Zelotarum, hostium insolentias, dicteria, scommata, convicia, calumnias quas à prima vigore ἀκμῇ sacri furoris Corybantum in Belgio ab aliquot annis libenter & bono ex assuetudine stomacho concoxit, propter conscientiam & cœlestem veritatem, tam à devotis illis religiosi ordinis capitibus, quam à promiscua populi fece, & quibusdam thrasonibus qui se Martis pullos & Bellonæ filios, festivo, Hercules, elogio ornare solent, possem, inquam, hujus rei viva & vera & admiranda exempla vobis referre, nisi me tempus* &c. Il ajoûte qu'on le trouvoit souvent à genoux dans l'exercice de la priere. *Quam multos esse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, & in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppresserunt?* Il n'y a point de vertu Chretienne dont on ne le represente éminemment revêtu: & sur tout on pretend qu'il fit une belle mort. Voyez non seulement nôtre Gualtherus, mais aussi une lettre que l'Auteur de l'Oraison funebre * de Vorstius écrivit à un de ses amis. Elle est parmi celles des Arminiens, à la page 684. de l'édition *in folio.*

(*a*) *Ces quatre vers sont la conclusion d'une Epigramme de 8. distiques, qu'on voit à la fin de l'éloge de Vorstius dans le livre intitulé,* Illustrium Hollandiæ & West-Frisiæ Ordinum alma Academia Leidensis, *imprimé à Leide l'an 1614. Les six vers precedens sont:* Nunc fratrum in me versa cohors, & prodiga zeli Æmula civili prælia Marte gerit. Nec calamo stant bella virum: deposcitur ipsis Victima, & insontis supplicium fidei. Sed mediis circta malis mens conscia recti, Freta Deo, nulli succubat invidiæ.

(*b*) *Gualtherus ubi supra.*

* *Cette Oraison fut faite en Flamand par Jean Grezius. Voyez les lettres des Arminiens pag. 684.*

(*M*) *Il avoit publié plusieurs livres.*] J'en ai dejà marqué deux, dont l'un est un recueil de diverses Theses de Theologie, & l'autre le fameux & pernicieux Traité *de Deo* (*c*), *seu disputationes decem de natura & attributis Dei, diverso tempore Steinfurti publice habitæ.* Avant que de publier celui-ci, on avoit vu son *idea seu brevis synopsis totius sacræ Theologiæ*: un livre de prieres en Allemand: ses disputes *de causis deserendi Romani Papatus*: son *index errorum Ecclesiæ Romanæ, subjecto cuique capiti Antidoto*: son Traité Allemand des indulgences: sa *Tessaradecas Anti-Pistoriana, seu responsio ad librum Johannis Pistorii de quatuordecim articulis in religione Controversis*: son Apologie *pro Ecclesiis orthodoxis contra Jesuitas*, & ses *antapodixes de tribus primis fidei articulis, sive contrariæ demonstrationes tres quibus totidem Jesuiticæ apodixes à B. D. adversus apologiam emissæ confutantur.* On vit paroître l'an 1610. son *Anti-Bellarminus contractus, seu brevis refutatio quatuor tomorum Bellarmini.* Ses autres Ecrits furent faits depuis qu'il se fut transporté en Hollande, & concernent les disputes Arminiennes, ou plûtôt son Traité *de Deo.* Il s'éleva contre lui un essain de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque tems; mais enfin il falut ceder au nombre, & à la lassitude de repeter les mêmes choses. Ses plus ardens ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewarden, & Sibrand Lubbert Professeur en Theologie à Franeker. Il écrivit contre ce dernier *Catalogus errorum Sibrandi: parænesis ad Sibrandum*: & *Scholia alexicaca ad Commentarios Sibrandi.* Je ne parle point de *l'exegesis Apologetica pro tractatu de eodem*, qu'il publia l'an 1611. ni de son *Prodromus adversus criminationes quorundam fratrum*, ni du *Plenius responsum ad easdem illas criminationes*; mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend 1. *Parasceve ad amicam collationem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quædam ex illius tractatu de Deo & exegesi apologetica pridem excerpta.* 2. *Amica collatio cum eodem Piscatore.* 3. *Amica duplicatio una cum appendice sive paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Piscatoris.* 4. *Examen tractatus Piscatoris de divina prædestinatione.* Il ne repondit rien à Sopingius Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une reponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son maître,

(*c*) *Imprimé à Steinfurt l'an 1610.*

eût dans le party Protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita; mais au fond on n'avoit pas trop de tort de le soupçonner d'un grand (*N*) panchant vers le Socinianisme, & peut-être en auroit-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime * que les Catholiques Romains alleguent contre les Reformateurs, savoir que quand on se persuade que l'Eglise a besoin d'être reformée, il faut demeurer dans sa communion, afin de travailler plus heureusement à la guerir. Il fit un grand tort au (*O*) party Arminien.

* *Voyez sa lettre à Pareus parmi celles des Arminiens, p. 302. edit. in fol.*

VOSSIUS.

maître qui avoit demandé aux Etats que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une maniere plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius; je parle de George Eglisemmius, Medecin Ecossois qui demeuroit à la Haye & qui publia *Crisis & hypocrisis Vorstiani responsi*, où il l'accusa devant les Etats juridiquement d'Atheïsme, de Paganisme, de Judaisme, de Turcisme, d'Heresie, de Schisme & d'ignorance (*a*). Il lui envoya divers cartels de deffi, pour l'obliger à comparoître & à se defendre; & s'adressant aux Etats (*b*) il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur, & qu'il faut ou que Vorstius, ou que ses accusateurs soient châtiez. C étoit venir au fait; il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative: & neanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matiere d'heresie ou d'impieté, recevoir la peine qui leur est duë. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocens; & au lieu de faire souffrir à l'accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zêle, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit, le Medecin prenoit bien la chose, mais il étoit assûré qu'il ne risquoit rien, quelque absurde & contradictoire que fût son accusation: les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la Republique des Provinces-Unies, si elles soutenoient Vorstius, ôtoient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les defis de l'Ecossois, homme qu'il pouvoit d'ailleurs abîmer en 3. mots. Il n'avoit qu'à lui dire *vous m'accusez d'Atheïsme; or selon vous ma doctrine est Judaïque, Mahometane, & Heretique, & il est clair comme le jour que les Juifs, les Mahometans, & les Heretiques ne sont point Athées, donc par les propres termes de vôtre accusation, je suis innocent à l'égard de l'Atheïsme, & si vous gagnez vôtre procés à l'égard de l'heresie, je devrois être cassé aux gages, mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort.* L'Ecossois se seroit moqué de cette attaque, & sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourveu seulement qu'on eût convaincu d'heresie son adversaire. Il y a quelques œuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires sur l'Ecriture &c. Voyez la Bibliotheque des Antitrinitaires (*c*).

(N) *D'un grand panchant vers le Socinianisme.*] Les Sociniens lui offrirent une profession en Theologie l'an 1601. & lui deputerent Jerôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (*d*). Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son apologie là-dessus dans une lettre (*e*) qu'il écrivit à Uyttenbogard. Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assûre (*f*) qu'ayant douté quelque tems s'il placeroit Vorstius parmi les Auteurs Unitaires, il n'a plus hesité après avoir vu la confession que Vorstius signa de sa main au lit de mort? *In qua*, dit-il, *haud obscure prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia.* Il ajoûte que Vorstius faisant imprimer le Traité de Faustus Socin *de auctoritate sacræ Scripturæ*, y joignit une preface de sa façon, & il lui donne le livre qui a pour titre *Compendiolum doctrinæ Socinianorum*, que Cloppenbourg a refuté, & attribué à Ostorodus & à Voidovius. De toutes ces preuves il n'y a que la confession de foi, écrite & signée au lit de mort, qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouër, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avoit formez contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgraces qu'il souffrit, acheverent ce qu'un genie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette heresie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se feroit gueri de ses fantaisies particulieres, s'il eût trouvé dans l'Eglise Reformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persecuté. Je croi même qu'il arrive assez souvent en matiere d'heresie, ce qui n'est que trop ordinaire par raport à l'amitié & à la fidelité. On (*g*) enseigne aux gens à être infideles, si on les soupçonne de l'être dejà. Un mari jaloux & soupçonneux mal-à-propos, s'attire souvent le deshonneur qu'il eût prevenu par une conduite sans ombrages. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criars qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultez, ou qu'on s'éloigne de la traditive, qui ne peuvent, dis-je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre: ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement; or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la cause, en criant contre les personnes suspectes: c'est lors qu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, & à la faveur d'une belle reputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, & quelquefois avantageuse.

(O) *Il fit un grand tort au party Arminien.*] On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorstius succedât à Arminius dans la profession de Leide, & il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux adversaires des Remontrans. Vorstius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatiser sur les attributs de Dieu, & il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zêle, ni de langue, ni

(*a*) *Voyez le* Pacificatorium Belgii dissecti, *pag.* 72.

(*b*) Super his aliisque ita Ordines affatur: *Rigidissimum examen rursus expeto & expecto. Aut enim Vorstius à me aliisque pene omnibus Atheismi accusatus plectendus est, aut accusatores tum pœnam temere litigantium, tum calumniatorum mulctam passuri, aut perenni dedecore afficiendi.* Voyez le même livre p. 73.

(*c*) *Pag.* 98. 99.

(*d*) *Sandius* in Biblioth. Antitrinitar. p. 93. *dit que les freres Polonois resolurent l'an* 1600. in Synodo Lublinensi, *vocare Vorstium* ad gymnasium Luclavicianum regendum.

(*e*) *C'est la* 623. *dans l'édition in folio des lettres des Arminiens, pag.* 917.

(*f*) *Ibid.*

(*g*) Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt. *Seneca epist.* 3.

VOSSIUS. Les savans hommes qui ont porté ce nom-là me fournissent une si ample matiere, que je ne puis lui donner la forme, à cause du peu de feuilles qui me restent. Je la renvoye donc à une autre fois, avec le Memoire qui m'a été communiqué, contenant la refutation de ce qu'on a dit contre Isaac Vossius dans le Dictionaire de Moreri.

URCEUS (ANTOINE CODRUS) l'un des plus doctes, & des plus malheureux personnages du XV. siecle, étoit (*A*) Italien. Il fut si touché de la perte de ses manuscrits, que non seulement il (*B*) profera des blasphêmes execrables, mais aussi qu'il se retira comme un Sauvage dans les forêts, & que la societé humaine lui devint insuportable. On dit qu'à l'heure de la mort il reconnut son peché, & qu'il implora (*C*) devotement la misericorde de Dieu. Quelques-

ni de plume, de faire tomber sur le party Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Professeur. On n'avoit qu'à representer l'empressement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce personnage. C'est ainsi que la providence de Dieu se plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos esperances, est la plûpart du tems ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetterent la vuë sur le Professeur de Steinfurt, ils le croyoient (*a*) tout-à-fait pur de l'Heresie Socinienne : mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prevenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persuadassent le contraire ? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai oüi dire plus d'une fois, qu'Arminius & les Docteurs de son opinion eussent rendu un très-grand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond silence. Leurs cinq articles sont de nature à s'insinuer d'eux-mêmes : il seroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose qu'au Lutheranisme, il se seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de Saint Augustin. Ce Pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourdui le Calvinisme; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la predestination avec ses suites fortement soutenuë dans le party reformé, c'est à cause que les disputes y ont causé 2. factions, & un schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considerée comme un corps à part, & detaché de celui dans lequel s'est formé ce Schisme, n'a point été preoccupée du zéle ardent que la dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Remontrans : ainsi elle a coulé peu-à-peu vers des hypotheses mitigées, & bien differentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de party. Voilà ce que j'ai oui dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

(*a*) *Cela paroit par la lettre qu'Uyttenbogard lui écrivit le 24. de Juin 1611. Voyez la 164. lettre des Arminiens dans l'édition de 1684.*

(*A*) *Etoit Italien.*] De Ravenne, s'il en faut croire (*b*) Pierius Valerianus; mais Gesner (*c*) citant Barthelemi de Boulogne le fait naître l'an 1446. à Herberia petit bourg du territoire de Regio à 7. milles de Mantouë.

(*b*) *Je citerai ses paroles dans la derniere remarque.*

(*c*) *Gesner in Biblioth. fol. 55. verso.*

(*B*) *Il profera des blasphêmes execrables, mais aussi qu'il se retira.*] Voici comment il perdit ce qu'il avoit preparé pour l'impression. Il demeuroit à Forli, & avoit un apartement au Palais. Sa chambre étoit si obscure, qu'il avoit besoin d'une chandele en plein jour. Etant sorti sans l'avoir éteinte, il arriva qu'elle mit le feu à ses papiers, & que sa Bibliotheque fut bien-tôt reduite en cendres. Dès qu'il sut cette mauvaise nouvelle, il courut comme un furieux vers le Palais, & s'arrêtant à la porte de sa chambre, il s'écria, JESUS-CHRIST quel si grand crime ai-je fait ? Quel de vos sectateurs ai-je jamais offensé, que vous me traitez si cruellement ? Ecoutez bien ce que je vais dire, c'est tout de bon que je parle, & de sens rassis. Si par hasard je m'adresse à vous à l'article de la mort ne m'écoutez point, car j'ai resolu de passer dans les enfers toute mon éternité. (*d*) *Quodnam ego tantum scelus concepi Christe, quem ego tuorum unquam læsi, ut ita inexpiabili in me odio debaccheris; Audi ea* (pergebat ad quoddam conversus simulachrum) *quæ Tibi mentis compos & ex animo dicam. Si forte cum ad ultimum vitæ finem pervenero supplex accedam ad Te opem oratum, neve audias neve inter tuos accipias oro, cum infernis diis in æternum vitam agere decrevi.* Ceux qui entendoient ces blasphêmes tâcherent de le consoler, mais ils n'y gagnerent rien; il quitta la ville, & s'enfonça dans la solitude d'une forêt. *Adeo* (*e*) *insuper ira & indignatio hominem oppresserat, ut extra portam urbis egressus, amentiæ frenos non ante imposuerit, quam in vastum sese nemus proripuisset, ingentique cum molestia ibi totos dies transegisset.*

(*d*) *Spizelius in Felice literato, p. 12. Il cite* Barthol. Bononiensis in vita Codri.

(*e*) *Id. Spizelius ib. p. 13.*

(C) *Qu'il implora devotement la misericorde de Dieu.*] L'Auteur que je cite nous va fournir la priere de nôtre Urceus. *Ultima* (*f*) *tandem aliquando appropinquante horâ miser ille oculis ac manibus ad cælum sublatis;* Qui cælum incolis (*exclamavit*) fer quæso opem peccatori, noli me, qui tuum in sinum confugio supplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem voti reum fecisti, sic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro. Après avoir dit ces paroles il vit un homme de haute taille, tenant une torche à chaque main, & tremblant par tout le corps. Etonné de cette vuë il sauta du lit, & demanda à ce personnage ce qu'il faisoit là à une heure si induë, & le somma de ne lui point faire de mal. *Ad* (*g*) *hunc modum se animamque suam* DEO *commendans, quendam conspexit ingentis staturæ virum, capite raso, barba ad terram usque promissa, ardentibus oculis, faces utraque gestantem manu, ac toto corpore tremebundum, quo viso in hæc à pavore dictata verba erupit :* Quisnam tu es, qui solus furiali habitu ea noctis parte, quâ mortales somno premuntur, deambulas, noli ad me qui DEI amicus sum infestus accedere, effare quid quæras, quo ire pergas? *Hæc cum dixisset, è strato prosiluit, quasi illum in se irruentem vitaturus.* Mon Auteur nous laisse là; il ignore si Urceus perit (*h*) en cette rencontre : ce qui me fait soupçonner que non plus que moi, il n'avoit pas sous ses yeux l'Ouvrage de Barthelemi de Boulogne, mais qu'il

(*f*) *Idem ibid.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) Utrum extremum hoc evaserit periculum, & post tantam tempestatem in perpetuæ felicitatis portum sit delatus, dicere non habemus. *Id. ibid. p. 14.*

Quelques-uns disent qu'il fut tué (*D*) par des assassins. Ses Oeuvres imprimées à Bâle l'an 1540. contiennent des harangues, des lettres, & des poësies. On y voit sa vie composée par Barthelemi de Boulogne.

URGULANIA, Dame Romaine, favorite de l'Imperatrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extremement insolente, de sorte * qu'elle refusa d'aller au Senat pour y rendre temoignage: il falut donc que le Preteur allât chez elle pour l'interroger, & qu'on eût plus de deference pour elle que pour les (*Z*) Vestales, qui étoient obligées de comparoître en personne au Barreau, quand elles rendoient temoignage. Le grand credit & la fierté d'Urgulania n'empêcherent pas Lucius Pison de l'appeller en justice l'an 769. de Rome, pour la contraindre de lui payer une dette. Elle refusa de comparoître, & se retira chez l'Empereur. Mais Pison ne desistant pas pour toutes les plaintes que faisoit Livie, qu'on perdoit le respect qui lui étoit dû, ni pour toutes les remontrances de ses parens, & Tibere n'ayant voulu se mêler de ce procés, qu'en promettant à sa mere de solliciter les Juges en faveur d'Urgulania, la conclusion fut que Livie fit compter la somme que Pison demandoit. Urgulania vivoit encore l'an 777. lors que le Preteur Plautius Silvanus son petit-fils fut accusé d'avoir tué son épouse; car nous lisons dans † Tacite que n'y ayant aucune aparence que l'accusé évitât la condamnation, Urgulania lui fit tenir un poignard, dont il ne put se servir, de sorte qu'il se fit ouvrir les veines.

* *Tacite, Annal. lib. 2. cap. 34.*

† *Ibid lib 4. cap 22.*

URSIN ‡ (ZACHARIE) l'un des plus celebres Theologiens qui ayent vêcu dans le party Reformé au XVI. siecle, nâquit à Breslaw capitale de la Silesie le 18. ⊥ de Juillet 1534. Il avoit dejà fait des progrés considerables pour son âge, lors qu'il fût envoyé à Wittemberg l'an (*A*) 1550. Il y étudia pendant sept ans;

‡ *Ce nom a été traduit de l'Allemand* Beer, *qui étoit le nom de sa famille, & qui signifie* ours.

⊥ *Freherus met le 29. Juin, quoi qu'il suive le même Auteur que moi. Bucholcer met aussi le 29. Juin.*

qu'il en citoit les morceaux que d'autres en avoient citez, car il n'y a point d'aparence que l'Historien de nôtre Codrus laisse son lecteur dans l'incertitude sur les suites de cet accident. Quoi qu'il en soit, Spizelius par un principe de charité juge favorablement de l'état de l'ame de ce docte personnage, en considerant sa derniere exhortation à ses disciples. Il la raporte; elle est d'un homme craignant Dieu, & persuadé des vanitez de la terre.

(*D*) *Qu'il fut tué par des assassins.*] Pierius Valerianus qui ne l'a pas oublié dans son catalogue des Savans infortunez, en parle ainsi. (*a*) *Codrus autem Urceus Ravenas multa, variaque doctrina vir, eruditissimis plerisque scriptis, quæ nunc edita sunt, omnibus innotuit. Is quoque sanguinaria peremptus est morte, ab adversæ factionis latronibus fœdissimè trucidatus.*

(*a*) *Pierius Valerianus de Litteratorum infelicitate, lib. 1. pag. 21. 22.*

(*A*) *Plus de deference pour elle que pour les Vestales.*] Citons Tacite. (*b*) *Urgulaniæ potentia adeo nimia civitati erat, ut testis in caussa quadam quæ apud Senatum tractabatur, venire dedignaretur; missus est prætor qui domi interrogaret, cum virgines Vestales in foro & judicio audiri, quotiens testimonium dicerent, vetus mos fuerit.* Mr. du Boulai a cru sans raison qu'Urgulania étoit Vestale. *Ce fut*, dit-il, *une pratique tout-à-fait nouvelle quand la Vestale Urgulania dedaigna de venir dans le Senat pour porter temoignage dans une affaire qui s'y traitoit, & que la Cour fut obligée d'envoyer le Preteur pour l'interroger à la maison. Ainsi en parle Cornel. Tacit. au l. 2. dont les paroles meritent d'être raportées* (*c*). Il raporte en suite le passage que j'ai cité: s'il l'avoit lu avec attention, il auroit pu conoître qu'Urgulania n'étoit point Vestale; il l'auroit, dis-je, pu conoître sans avoir besoin de consulter l'autre passage de Tacite, qui la represente l'ayeule d'un Preteur Romain accusé d'avoir tué sa seconde femme. Cela supposeroit une vieillesse digne d'être remarquée par l'Historien, (car une Vestale ne pouvoit se marier tout au plûtôt qu'à l'âge de 37. ans) & ne s'accordoit gueres avec ce que Mr. du Boulai remarque (*d*), *que peu de Vestales se marioient* après leurs 30. ans de service, *& encore à très-mauvais succés.* Une favorite d'autant de credit qu'Urgulania, qui se seroit mariée après avoir été Vestale, auroit été un très-grand exemple de bonheur. Je croirois volontiers que cet Ecrivain n'a vu le passage de Tacite que dans les Commentaires de Tiraqueau (*e*) sur *Alexander ab Alexandro*, où étant detaché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania étoit Vestale.

URGULANIA faussement prise pour Vestale par du Boulai.

(*b*) *Tacit. Annal. lib. 2. cap. 34.*

(*c*) *Du Boulay, Thresor des Antiquitez Romaines, p. 316.*

(*d*) *Du Boulai ib. p. 308.*

(*e*) *In lib. 5. Genial. dier. cap. 11. p. 109. edit. Lugd. Batavor. 1673. Au lieu de* Cornelius Tacitus, *on y a mis* Cornelius Celsus.

(*A*) *Il fut envoyé à Wittemberg l'an 1550.*] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même (*f*) page. La 1. qu'Ursin fut envoyé à l'Academie de Wittemberg à l'âge de 16. ans; la 2. qu'il entra dans Wittemberg le 1. de Mai 1552. L'une de ces deux choses est necessairement fausse, puis qu'Ursin étoit né le 18. de Juillet 1534. comme nous l'aprend le même Melchior Adam. J'ai rejetté la seconde, encore que cet Auteur ait marqué l'an 1552. tout du long, & non pas en chiffre, *ingressus est* Wittembergam *anno* quinquagesimo secundo *Kalendis Maji.* La raison pourquoi je l'ai rejettée, est qu'il dit dans la même page qu'Ursin ayant étudié plus de deux ans à Wittemberg, en sortit à cause de la peste, & se retira premierement à Torga, où Melanchthon s'étoit retiré, & puis à Breslaw, remportant un temoignage avantageux de Melanchthon. Melchior Adam raporte tout entier ce temoignage daté du jour de St. Jaques 1552. il en raporte encore un autre où le même Melanchthon assûre le 1. d'Octobre 1557. qu'Ursin avoit passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550. & d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même, qu'à son propre texte. On peut juger par là qu'il n'examinoit pas beaucoup ce qu'il compiloit. Il a confondu le 2. voyage d'Ursin avec le premier. Freherus sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552. Il ne raporte pas

(*f*) *C'est la 529. du volume des Vies des Theologiens Allemans.*

ans; & comme il n'étoit pas fils d'un homme pecunieux, il fut ſecouru par des liberalitez publiques & particulieres, & il eut auſſi recours au preceptorat. Il s'apliqua ſi fortement à l'étude, qu'il aquit à Wittemberg une grande connoiſſance tant de la poëſie (*B*) & des langues, que de la Philoſophie & de la Theologie. Melanchthon qui étoit l'ornement de cette Univerſité, conçut une eſtime & une amitié particuliere pour lui. Urſin l'accompagna en 1557. à la conference de Worms, d'où il alla à Geneve, & puis à Paris, où il s'arrêta quelque tems afin d'y aprendre le François, & de ſe perfectionner dans l'Hebreu ſous le docte Jean Mercerus. A peine eut-il rejoint Melanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des lettres des Magiſtrats de Breſlaw au mois de Septembre 1558. par leſquelles ils lui offroient le Rectorat de leur Ecole. Il l'accepta, & le remplit ſi dignement, qu'il y eût été continué autant qu'il auroit voulu, ſans la perſecution que les Miniſtres lui ſuſciterent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'étoit pas tout-à-fait bon Lutherien. En effet lors qu'il expliqua le livre de Melanchthon *De examine ordinandorum ad Miniſterium*, il mania de telle ſorte la matiere *De cœna Domini*, qu'il donna lieu aux Demagogues (c'eſt ainſi * que l'Auteur de ſa vie parle) de le traiter de *Sacramentaire*. Il s'en juſtifia par un Ecrit, qui contenoit ſes ſentimens ſur le Batême & ſur la Cêne; mais comme cela ne ramenoit point la paix, Urſin qui n'aimoit pas ces ſortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des Magiſtrats, & ne pouvant plus ſe retirer auprès de ſon cher Maître Melanchthon, qui étoit mort depuis peu au mois d'Avril 1560. il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simler, Geſner, & quelques autres grands hommes avoient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bien-tôt tiré de là par l'Academie d'Heidelberg, qui avoit beſoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de Septembre 1561. & fut établi dans le College de la Sapience, pour inſtruire les Ecoliers que l'on y entretenoit. Il ſe voulut auſſi mêler de (*C*) prêcher, mais voyant qu'il n'y étoit guere propre, il y renonça. S'il manquoit de ce talent, il avoit en recompenſe celui de Profeſſeur dans le ſouverain degré; l'eſprit vif, beaucoup de ſcience, & beaucoup de dexterité à developper les matieres. On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avoit dejà, il exerçât dans l'Academie la profeſſion des lieux communs. Il falut pour cela que conformément aux ſtatuts il fût promu au Doctorat en Theologie; ce qui fut fait ſolennellement le 25. d'Août 1562. Il exerça cette profeſſion des lieux communs juſqu'en 1568. Ce fut lui qui compoſa le Catechiſme du Palatinat, & qui en fit l'apologie par ordre de l'Electeur Frideric III. contre les criailleries que Flacius Illyricus, Heshuſius, & quelques autres Lutheriens rigides avoient publiées en 1563. à l'occaſion de cet Ouvrage. L'Electeur ſe vit expoſé non ſeulement aux plaintes des Theologiens Lutheriens, mais auſſi à celles de quelques Princes, comme s'il avoit établi une doctrine condamnée par la Confeſſion

* Ibi ſtatim *Urſinus* Sacramentarius à Demagogis proclamatus, & adverſarios expertus eſt quos prius amicos & fautores habuerat. *Melch. Adam in Vitis Theol.* p. 531.

pas l'Epitaphe comme il faut; l'an LXXXII. y eſt au lieu de l'an LXXXIII. & l' XI. Mars au lieu du VI. Fiez vous après cela aux copies imprimées des Inſcriptions.

(*B*) *Tant de la poëſie.*] Il faut qu'Urſin dans ſes jeunes ans ſe ſoit diſtingué de ce côté-là; car je remarque que Melanchthon le fait valoir principalement par ce talent dans l'un & l'autre de ſes temoignages: & il prend même à temoin ou à caution des loüanges qu'il lui diſtribuë dans le premier, les vers Grecs & Latins qu'on voyoit de lui. *Cùm extent Latina & Græca carmina Zachariæ Urſini Uratiſlavienſis eruditè ſcripta, prudentes & docti viri lectis illis ſuo judicio probabunt ingenium, ſtudia, & voluntatem ejus* &c. Urſin n'avoit alors que 18. ans. Il publia en 1560. un recueil d'Epigrammes qu'il dedia à Jean Friſius, chez qui il avoit logé à Zurich.

(*C*) *Il ſe voulut auſſi mêler de precher.*] Mr. de Thou n'avoit pas de bons memoires, lors qu'il publia (*a*) que les Proteſtans du Dioceſe de Cologne s'aſſemblerent l'an 1582. pour ouïr le Predicateur Zacharie Urſin que le Prince Jean Caſimir leur avoit envoyé. Urſin renonça au metier de Predicateur après quelques tentatives dont il fut lui-même peu ſatisfait. Il ne bougea de Neuſtad depuis qu'il y eut été établi: & il étoit ſi caſſé & ſi infirme en 1582. qu'il n'étoit nullement propre à la Miſſion de Cologne. Ce fut Jean Stibelius qui alla au païs de Cologne avec le Prince Jean Caſimir, en qualité de ſon Miniſtre. Philippe Pareus (*b*) ſon neveu a relevé cette faute de Mr. de Thou, & nous a fait ſavoir en même tems que ce Jean Stibelius fut depuis Miniſtre de Cour à Heidelberg, & Conſeiller du Prince, & qu'il mourut l'an 1595. premier Miniſtre de Creutznac. C'eſt aparemment Mr. de Thou qui a été cauſe que Jean (*c*) Lætus nous a debité Urſin, comme un des Reformateurs de l'Electorat de Cologne. Hofman après Lætus le fait travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Je dis *après Lætus*, car outre qu'il nous y renvoye, il n'a point pu s'égarer après Moreri, qui n'a dit autre choſe d'Urſin, ſous la mauvaiſe poſition de Zacharie, ſinon qu'il étoit de Sileſie, & Profeſſeur à Heidelberg, & qu'il a laiſſé grand nombre d'Ouvrages. Il cite la Bibliotheque de Geſner qui ne dit rien de cet Auteur. Il faloit citer l'Epitome de cette Bibliotheque. Pluſieurs Ecrivains commettent la même faute.

(*a*) *Hiſtor. lib.* 76.

(*b*) *In Vita David. Parei, p. m.* 29. *Il apelle Mr. de Thou* Auguſtinus, *au lieu d'*Auguſtus.

(*c*) *Compend. Hiſtor. p.* 408

fession d'Augsbourg touchant le Sacrement de l'Eucharistie. C'est ce qui l'obligea à faire imprimer une exposition de la veritable doctrine concernant les Sacremens; ce fut Ursin qui la composa, & qui se trouva l'année suivante * au Colloque de Maulbrun, où il parla fortement contre le dogme de l'Ubiquité. Il écrivit en suite là-dessus, & contre quelques autres dogmes des Lutheriens. Le plan & les statuts qu'il dressa à cet Electeur pour l'établissement de quelques Ecoles, & plusieurs autres services, le lui rendirent tellement recommandable, que le voyant resolu à accepter une profession en Theologie à Lausanne l'an 1571. il lui écrivit de sa propre main une longue lettre, pour le detourner de cette pensée par plusieurs raisons. La mort de ce Prince arrivée en 1577. aporta une grande revolution au Palatinat, puis que le Prince Louïs son fils aîné qui lui succeda, ne voulut souffrir aucun Ministre qui ne fût bon Lutherien. Ursin & les Etudians qu'il élevoit au College de la Sapience, furent obligez de sortir †. Il se retira à Neustad, pour y être Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre que le Prince Casimir, fils de Frideric III. y établit en ce même tems. Il y commença ses leçons le 26. de Mai 1578. Il y enseigna aussi la Logique dans sa chambre. Il y publia quelques livres; & il se preparoit à en composer plusieurs autres, lors que sa santé qui avoit été attaquée par plusieurs grandes incommoditez, que son incroyable assiduité à l'étude lui avoit causées, succomba enfin tout-à-fait sous le poids d'une longue maladie, dont il mourut à Neustad le 6. de Mars 1583. à la 49. année de son âge. Ses Oeuvres ont été recueillies après sa mort tant par les soins de son fils unique, qui a été Ministre, que par les soins de David Pareus & de Quirinus Reuterus ses disciples. C'est à ce dernier que l'on en doit la publication en trois volumes. Ursin étoit (*D*) laborieux, modeste, promt ‡ à se fâcher. Quant à la promtitude à repondre à des objections, il ne croyoit pas qu'on s'en dût piquer; car il se mit sur un pied que si on avoit à lui demander l'éclaircissement de quelque chose, on le faisoit par écrit à l'issuë de la leçon, & le lendemain il y repondoit ‡.

* *C'est-à-dire l'an 1564.*

† *Voyez l'article de David Pareus, pag. 725. 726. au texte.*

‡ Fuit tamen ὀξύχολος, ut fit in ejusmodi ingeniis. *Melchior Adam.*

‡ *Tiré de Melchior Adam, qui a composé la vie d'Ursin sur l'Oraison funebre que François Junius, Professeur en Theologie à Neustadt, y prononça, & sur une autre Harangue de Quirinus Reuterus.*

URSUS (Nicolas Raimarus) Auteur de quelques Ouvrages d'Astronomie, étoit né à Henstede dans la β Dithmarse. Il fut Porcher pendant sa jeunesse, & il ne commença d'apprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à menager tout le tems qu'il deroboit à la garde des pourceaux, il se mit, dis-je, à le menager pour aprendre à lire & à écrire. Il s'apliqua en suite à l'étude des langues savantes; & comme il avoit beaucoup d'esprit, ses progrés furent fort promts dans le Latin & dans le Grec. Il aprit aussi la langue Françoise, les γ Mathematiques, l'Astronomie, & les autres parties de la Philosophie, la plupart (*A*) sans le secours d'aucun Maître. Etant sorti de son païs il gagna sa vie à instruire de jeunes gens: c'est ce qu'il fit en Dannemarc l'an 1584. & sur les frontieres de la Pomeranie & de la Pologne l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau systême d'Astronomie, peu different de celui de Ticho Brahe. Il le communiqua l'année suivante au Landgrave de Hesse, & de là nâquit une violente dispute entre lui (*B*) & Ticho Brahe, dans laquelle nôtre

β *Partie du Duché de Holstein.*

γ *Justus Burgius, Ingenieur de Guillaume & de Maurice, Landgraves de Hesse, lui enseigna les Mathematiques & l'Astronomie.*

(*D*) *Ursin étoit laborieux.*] Pour savoir cela, il ne faut que prendre garde à l'inscription qu'il avoit mise sur la porte de son cabinet. La voici.

> *Amice, quisquis huc venis*
> *Aut agito paucis, aut abi,*
> *Aut me laborantem adjuva.*

Cela le fit passer pour un homme de mauvaise (*a*) humeur.

(*A*) *Sans le secours d'aucun Maître.*] Par un bonheur tout particulier il ne fit qu'un saut de la charruë à la Republique des lettres; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son aprentissage dans les écoles. (*b*) *Aliasque scientias Philosophicas, brevi, & plerasque quidem* αὐτοδίδακτος, *sibi reddidit familiares.* Scholas *enim, uti ipse in Libro* (*c*) *paulo ante laudato*, Rusticum *se vocans* Dithmarsum, *testatur*, uti sus hortum percurrit, & vix à limine salutavit, sed à Stiva illico, singulari quodam fato ac genio, in Remp. literariam irrupit. C'est une preuve qu'il avoit beaucoup d'esprit. On trouve dans ses Ouvrages quelques marques de ses études precipitées: il ne dispensoit pas bien son érudition, & ne châtioit pas son stile. (*d*) *Homo certe fuit admodum ingeniosus, & in Antiquorum etiam lectione versatus, sed doctrinæ indigestæ, Styli haud satis castigati, & vere, quod Nasonis de Ennio est Judicium, Ingenio maximus, Arte rudis.*

(*B*) *Une violente dispute entre lui & Tycho Brahe.*] Tycho Brahe l'accusa du crime de Plagiaire. Ursus, disoit-il, étant venu avec son maître dans mon cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon systême, & a eu l'audace quelque tems après de se vanter qu'il en étoit l'inventeur (*e*). L'accusé s'emporta d'une furieuse maniere, dans un livre qu'il publia à Prague *de Astronomicis hypothesibus*. Il debita cent medisances

(*a*) *Voyez ce que Junius dit sur cela dans l'Oraison funebre d'Ursin.*

(*b*) *Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, p. 629.*

(*c*) *De systemate mundano.*

(*d*) *Mollerus ibid.*

(*e*) Cum mense Septembri versaretur apud [illegible] lis vir Ericus Langius, quidam illius famulus nomine Nicolaus Raymarus, Dith[illegible], delineatam hypothesin quam [illegible] in charta obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniæ quondam excogitatam arrogans, illam ut suam biennio post apud Landgravium venditavit; ubi & impudenter in Tychonem deblaterans repressus à Rothmanno fuit. *Gassendus in Vita Tychon. lib. 2. p. m. 411. ad ann. 1584.* Voyez aussi lib. 3. p. 428.

nôtre Raimarus fit paroître qu'il se ressentoit encore des manieres de son premier metier; car il s'emporta si brutalement contre Ticho, qu'il s'exposa à (*C*) un procés criminel. Il fit des leçons particulieres en Mathematique dans Strasbourg l'an 1588. & l'an 1589. & il y publia un livre. Après cela il fut appellé par sa Majesté Imperiale, pour enseigner les Mathematiques à Prague. Il se retira tout doucement de cette ville l'an 1598. pour fuir la presence de Ticho Brahe, & il mourut quelque tems après *. Il a été entierement inconnu à Vossius: je donnerai le titre (*D*) de ses Ouvrages.

* *Tiré du livre de Jean Mollerus, intitulé* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *imprimé à Hambourg l'an* 1691. *pag.* 628. 629. *Il cite pour la plupart de ces faits Ant. Heimreichius* in Catalogo Autorum Chronico Dithmarsico præfixo.

UTINO (LEONARD DE) Moine Jacobin, a fleuri au XV. siecle. Il étoit grand Predicateur. Ses Sermons sur les Saints sont un des premiers Ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car ils furent imprimez l'an 1446 †. Ses autres Ouvrages furent imprimez avant la (*A*) fin de ce même siecle. C'est aparem-

† *Olearius in Abaco, apud Konig Biblioth. vet. & nova, pag.* 467. 859.

ces contre Tycho Brahe qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. „ *Quia* „ *superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarsus,* „ *Librum Pragæ ediderat de Astronomicis Hypothe-* „ *sibus, in quo Rothmannum quidem, & Roëslinum variis probris onerat, sed Tychonem innu-* „ *meris, occasione eorum, quæ de se in Epistolis* „ *ejus legerat: ideò, cùm ejusmodi Liber ad Tycho-* „ *nis manus recens pervenisset, isthæc occasione ip-* „ *sius literis inseruit,* Vidisti proculdubio Plagia- „ rii mei, impuri illius Ursi, maledicentissimum „ scriptum, in quo præter alia innumera convitia, „ meo, & meorum honori non parcit. Ego qui- „ dem refutatione illum indignum censeo, cùm „ omneis modestiæ limites, imò honestatis lon- „ gè transcenderit: efficiam tamen, ut non im- „ punè ferat. (*a*) „ Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la remarque suivante.

(C) *Il s'exposa à un procés criminel.*] On debite dans l'Oraison funebre de Tycho Brahe qu'un homme d'esprit & docte, mais sans religion & sans vertu, ne s'étoit pas contenté de s'aproprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avoit aussi dechiré cruellement par de noires calomnies; & on ajoûte que s'il ne fût pas mort, le procés qui lui avoit été intenté au sujet de ces outrages, lui eût attiré un très-rude châtiment. C'est de nôtre Raimarus qu'on parle, (*b*) *Ante annos pauculos, quidam ingeniosus, & doctus; sed absque religione, & virtute homo, tetricum, & famosum contra præstantissimum hunc Virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquam posteritas. Non sat fuerat infamatori illi plagium committere litterarum, &* TYCHONIS *Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare; nisi etiam Virum aviti generis, summæ eruditionis, inculpatissimæ vitæ, cum tota ipsius honestissima familia, sexcentis contumeliis, & totidem mendaciis, apud alios, si non deformatum, suspectum saltem reddidisset. Et profectò jure actum cùm hoc fuisset, velut etiam jam agi cœptum fuerat, nisi mors feram illam singulari beneficio affecisset, & pœnæ subduxisset commeritissimæ.* Gassendi produit un fragment de lettre, par où il paroît que Tycho Brahé avoit dessein de mettre en Justice son adversaire. Je raporterai ses paroles; on y voit que Raimarus Ursus s'étoit évadé de Prague, *Cæterum* (*c*) *de fera ista Dithmarsica, nimis effera, & bruta, ut aliqua subjungam, licet indigna sit, cujus recordetur, scias istam ante aliquot septimanas, prout nuper rescivi, Pragâ se subduxisse, sive malè sibi conscia, & quòd justas pœnas per leges formidaret; sive quid aliud sinu suo latenter more suo ruminans. Sed investiganda tamen suo tempore per otium, atque in jus pertrahenda, & punienda, quod etiam optimi quique Pragæ suadent.* Pour faire mieux conoître le caractere de cet ex-Porcher j'ajoûte qu'il avoit fait courir le bruit (*d*) que Rothmannus étoit mort d'une maladie honteuse. Rothmannus avoit pris le party de Tycho avec vigueur, quand il vit qu'Ursus medisoit de lui à la Cour de Hesse. Depuis ce tems-là ils furent fort mal ensemble, & se traitoient de Turc à More (*e*). *Fuerat ille quoque Rothmanno ea propter infensus, quod Casselis transiens & Tychonem convitiis proscindens repressus ab eo vehementer fuisset* (*f*).

(D) *Le titre de ses Ouvrages.*] Il publia à Strasbourg aux depens de ses écoliers son *fundamentum Astronomicum* (*g*) l'an 1589. son Ouvrage *de Astronomicis hypothesibus seu de systemate mundi* fut publié à Prague l'an 1597. comme aussi *Astronomicarum hypothesium à se inventarum vindicatio & defensio: item problemata totius processus astronomicæ observationis seu rationis observandi τὰ φαινόμενα.* Le Catalogue d'Oxford fait mention du *tetragonismus Circuli* de nôtre Raimarus, *expeditiori structura productus per Pet. Crugerum,* à Leipsic 1607. *in* 4. Konig (*h*) lui donne un livre *de doctrina sinuum & triangulorum*, imprimé l'an 1588. Le Sieur Mollerus (*i*) nous aprend qu'il n'a jamais vu le livre *de civitatibus in Dithmarsia Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563. & attribué à Raimarus Ursus par Albert Bartholin, & par Lipenius. Il doute que cet Ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a point dans la Dithmarse aucune ville qui soit entrée dans la confederation Hanseatique: *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exscribunt, proletariis, conjecto* (*k*). Mais je ne sai s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin: les voici. (*l*) *Nicolaus Reimers de civitatibus Hensaticis in Dithmarsia, Gæodesia Rantzoviana, Libs.* 1583. *in* 4. Qui nous assûrera qu'il s'agit ici de nôtre Raimarus Ursus? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, & n'a point été Auteur en Dannemarc; il n'y a donc aucune aparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'Ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(*A*) *Avant la fin de ce même siecle.*] On imprima à Ulme son Traité des lieux communs l'an 1478. Ses Sermons sur le Carême & sur les Dominicales furent imprimez à Lion l'an 1495. (*m*)

(*a*) *Gassend. ubi supra lib.* 5. *p.* 451. *ad ann.* 1597.

(*b*) *Joann. Jessenius, in Orat. funebri Tychon. Brahei, apud Gassendum in appendice Vitæ Tychonis, p.* 483.

(*c*) *Tycho Brahe, epist. ad Longomontanum, apud Gassend. in Vita Tychon. lib.* 5. *pag.* 455.

(*d*) Rumorem sparserat fuisse ipsum pudendis nescio quibus morbis pridem infectum, & tandem confectum. *Gassend. ibid.*

(*e*) *Voici ce que Rothmannus écrivoit l'an* 1586. Plura scriberem præsertim de impuro nebulone Nicolao Raymaro Urso Dithmarso, qui superiori hyeme apud tuam Excellentiam typographicam literarum collectionem & ordinationem, ut opinor, exercuit. *Gassend. ibid.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Mollerus ubi supra.*

(*h*) *Bibliotheca vet. & nova, au mot* Ursus. *Il parle de lui comme d'un autre Ecrivain sous le mot* Reimarus, *& il parle d'un* Nicolas Raimarus, *Auteur d'un* Theatrum temporis in fol.

(*i*) *Ibid. p* 517.

(*k*) *Ibid. p.* 628.

(*l*) *Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, pag.* 109.

(*m*) *Voyez l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner, pag.* 543.

aparemment lui qui trouvoit defectueux en (*B*) certains points les recits que font les femmes au Confessional.

W.

WECHEL (Chretien) Imprimeur celebre à Paris avant le milieu du XVI. siecle. Il étoit si correct dans ses éditions, que l'errata * d'un *in folio* ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Il commença d'imprimer en Grec † l'an 1538. On a des livres Hebreux qu'il imprima ‡ l'an 1533. Par le catalogue des livres qui étoient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548. il paroît que c'étoit un homme diligent, & qui imprimoit beaucoup. Ce catalogue se trouve au commencement du treiziéme livre des Pandectes de Gesner, avec une Epître dedicatoire fort obligeante. Entendez par là que Gesner lui a dedié ce treiziéme livre. On lui fit des ⸸ affaires l'an 1534. pour avoir vendu un livre d'Erasme *De esu interdicto carnium*, que la Faculté de Theologie avoit censuré. Quelques Auteurs content qu'il devint pauvre, par une malediction particuliere de Dieu, à cause d'un (*A*) livre impie qu'il

* *Le Commentaire de François Burana, Veronois*, in priora resolutoria Aristotelis, *imprimé chez Wechel in folio l'an 1539. n'a que 2. fautes dans l'errata.* Voyez Chevillier, Origine de l'Imprimerie, p. 141. 142.

† *Chevillier ibid. p. 256.*

‡ *Id. ibid. p. 296.*

⸸ *Id. ibid. p. 353.*

(*B*) *Defectueux... les recits que font les femmes au Confessional.*] Jaques Olivier Licentié aux loix & en Droit Canon, assûre (*a*) que *le docte de* Utino *remarque que* les confessions des femmes *sont ordinairement manchottes en trois cas, qu'elles ne confessent jamais ou rarement; le luxe & la vanité des habits, croyant que cela est deu à leur sexe; le peché de luxure de volonté ou d'effet, selon l'essence du peché, ou de ses circonstances, par honte ou par accoustumance; & le demesuré babil qui n'est sans peché mortel ou veniel duquel il faut rendre compte devant Dieu, ouy mesme des paroles oysives.* Je ne pretens pas que cela soit vrai; je dis seulement qu'il y a beaucoup d'aparence que l'Auteur qu'on cite est le Moine dont je parle.

(*a*) *Jaques Olivier, Alphabet de l'imperfection & malice des femmes, lettre G, p. 97. édit. de Rouen 1658.*

(*A*) *A cause d'un livre impie qu'il avoit publié.*] Voici mon temoin; „ (*b*) L'an mil cinq cens „ trente, après ces effroyables & prodigieuses „ impudicitez racontées par nos Historiens, & „ par le Docteur Cochlée en divers endroits, „ s'esleva cet avorton d'Enfer, qui fit un livre „ contre la Justice Divine en faveur des enfans de„ cedez sans Baptesme, duquel graces à Dieu, „ il ne nous reste que le tiltre dans la Bibliothe„ que de Gesner, & quelques uns ont remarqué „ sagement que la ruyne de Chrestien Wechel & „ de ses travaux ne venoit qu'en punition de ce que „ ses presses & ses characteres avoyent sué sous un „ ouvrage si infame. Ce fut ce malheureux Ano„ nyme, lequel sous le nom emprunté d'Antoi„ ne Cornelius, traça les premiers lineamens de „ ce monstre d'Atheïsme; qui peu à peu comm' „ un serpent venimeux a pris son accroissement, „ & à tortis coulans s'est glissé jusques à nous. „ Afin qu'on sache un peu plus precisément ce que c'étoit que ce livre, je dois raporter ce que le Pere Garasse en dit dans un autre endroit de son Ouvrage „ (*c*) *La seconde objection n'est pas couchée* „ *en termes si élegans que la premiere, mais elle* „ *est sans comparaison plus farouche & tient plus* „ *de l'impieté que celle de Symmachus: Elle est* „ *prise de ce maudit Escrivain Anonyme, qui em-* „ *prunta le nom d'Antonius Cornelius, & fit un* „ *discours Latin contre la Justice distributive du* „ *Createur, prenant la cause des enfans decedez* „ *devant le Baptesme, la plaidant de part & d'au-* „ *tre avec textes & allegations formelles des Loix,* „ *par lesquelles il condamne la Justice Divine, &* „ *appelle sa procedure, Injuste, meschante, &* „ *inhumaine....* Le temps, qui est le dernier & „ le plus incorruptible juge de nos travaux, a faict „ voir l'impieté de ce miserable avorton, car „ Chrestien Wechel, pour l'avoir imprimé, a „ veu fondre ses moyens devant ses yeux, sans „ pouvoir arrester le cours de sa ruïne, & graces „ à Dieu il s'est tellement aneanty, qu'il ne s'en „ treuve plus de coppie dans les Bibliotheques, „ & nous n'avons aujourd'huy que le tiltre, pour „ restes & reliques infames d'un travail si abo„ minable. „

(*b*) *Garasse, Somme theologique, p. 19.*

(*c*) *Id. ib. p. 298.*

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte. 1. Le Pere Garasse ne cite personne, & il avance un fait qui est faux, savoir que le titre de ce livre impie s'est conservé dans la Bibliotheque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornelius dans cette Bibliotheque, & que celui que l'on trouve dans l'épitome de cet Ouvrage de Gesner, n'y est point comme l'Auteur de l'écrit dont nous parlons. 2. Auroit-on laissé en repos Chretien Wechel l'an 1530. s'il eût imprimé un tel Ouvrage? Ne l'eût-on pas tout autrement inquieté pour cette entreprise, que pour la vente d'un livre d'Erasme qui n'avoit point de plus grande tache, que d'avoir été censuré comme (*d*) un Ouvrage suspect? Auroit-on laissé fleurir dans Paris cet Imprimeur depuis l'an 1530. jusques à l'année 1548. pour le moins? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dedie un (*e*) livre, & le represente comme un Imprimeur qui jouïssoit d'une pleine prosperité dans la ville de Paris. 3. André Wechel son fils se distingua de telle sorte dans Paris parmi les Libraires & les Imprimeurs, qu'il n'y a point d'aparence que les affaires de son pere eussent été si delabrées. 4. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit Ouvrage qu'on pretend qui le ruina; car quelques-uns disent que ce fut le livre *de tribus impostoribus*, livre chimerique qui n'a jamais existé, (*f*) s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux repondre de cette espece de choses,

(*d*) Cum libellum Erasmi de esu carnium, ab Academia Parisiensi tanquam suspectum reprobatum, Christianus Wechelus vendendum exposuisset. *Chevillier, Orig. de l'Imprimerie, p. 353.*

(*e*) *Le 13. livre de ses Pandectes.*

(*f*) *Voyez l'article* Aretin *pag. 343. remarque* F.

qu'il avoit imprimé. André (*B*) Wechel son fils fut aussi un très-habile Imprimeur. Il se retira de * Paris à Francfort, après le massacre de la Saint Barthelemi. Voyez la remarque B.

* *Baillet, Jugemens des Savans, to. 2. p. 33. & l'Appendix.*

WESALIA (Jean de) Docteur en Theologie dans le XV. siecle, fut fort maltraité par l'Inquisition d'Allemagne, pour avoir enseigné des choses qui ne plaisoient point aux Catholiques. On pretend que le commerce (*A*) qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans plusieurs extravagances. C'étoit un fameux Predicateur, que les Moines, & particulierement les Thomistes, n'aimoient pas. Les Thomistes furent les premiers Auteurs des persecutions qu'il endura. Ils le defererent sur certaines propositions qu'ils lui avoient ouï debiter en chaire; & † ils contraignirent l'Archevêque de Mayence à proceder juridiquement contre lui. Ce Prelat ne voulant point (*B*) s'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome, convoqua une assemblée de

† *Voyez la remarque B.*

choses. (*a*) *Christus Dominus* ... impostor *atque adeo mendax & planus audivit non modò à Celso... sed etiam ab impio & immemorando homine, imo Dæmone corporato, cujus opus* de tribus Magnis impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, *exitiale fuisse Wechelo, insigni aliàs Typographo, sed ejus libri pestifero attactu funditus everso, referunt qui legerunt, digni fide testes. Mihi incestare oculos tam infanda scriptionis lectione, ad ingens scelus videtur pertinere.* Par ces 4. notes je ne pretens pas nier tout ce que conte le Pere Garasse; je veux seulement lui contester que Chretien Wechel ait senti les effets terribles de la colere d'Enhaut, pour avoir imprimé un livre l'an 1530. & que la dissertation sur la peine des enfans soit aussi impie qu'on la represente. Quant au reste je tombe d'accord qu'il y a un livre intitulé, *Querela infantium in limbo clausorum adversus divinum judicium, ab Ant.* (*b*) *Cornelio J. U. Lic.* Si l'on s'en raporte au titre, il fut imprimé à Paris chez Chretien Wechel l'an 1531. *in* 4. Il y en a deux (*c*) exemplaires dans la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims. Sans avoir lu cet Ouvrage je conjecture qu'il n'est point impie, & qu'il ressemble à celui de *Bartolus à Saxoferrato*, & à celui de *Jacobus de Ancharana*. Le premier de ces deux Jurisconsultes est Auteur d'un livre intitulé, *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram Judice Jesu*: l'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram judice Salomone*. Ils introduisent le Diable intentant procés, & observant les formalitez du Barreau, & disant par consequent toutes ses raisons. Pouvoit-on le faire parler, sans lui faire dire des impietez? Neanmoins ces deux Ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

(*a*) *Theophilus Raynaud. Hoplotheca, sect. 2. serie 2. cap. 14. p. 259. 260.*

(*b*) *Voyez Bibliotheca Telleriana, p. 167. On l'y nomme* Cornellius *à la page 422. & à l'Index.*

(*c*) *Il n'est donc pas vrai, comme l'assûre Garasse, qu'il soit peri entierement.*

(B) *André* Wechel *son fils fut aussi un très-habile Imprimeur.*] J'ai lu dans l'histoire (*d*) de l'Imprimerie 1. qu'*il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du Comte de Hanau, pour le sujet de la religion vers l'an* 1573. En 2. lieu que son fils *Jean marié à une des filles de* (*e*) *Jerosme Droüart Libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son pere emporta la moitié de l'édition de* Polybii opera Gr. Lat. cum notis Casauboni *in folio en* 1609. *ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son nom, qui est la même édition que celle de Paris.* 3. Qu'André Wechel mourut à Francfort vers l'an 1600. En 4. lieu que *son fils Jean imprima aussi dans la même ville de Francfort dès l'année* 1583. *& en suite* Diodori Siculi Biblioth. Historiæ Gr. Lat. *en* 1604. *& autres qui lui ont attiré la reputation d'avoir esté l'un des plus habiles Imprimeurs & Libraires qu'il y ait eu de son tems.* Sur le 1. de ces quatre faits je remarque que la ville de Francfort étant une Republique, qui ne depend point des Comtes de Hanau, il ne paroît point qu'André Wechel ait dû se mettre dans cette ville sous la protection de ces Comtes. Peut-être a-t-on confondu les tems; pour le moins est il bien sûr que les heritiers de Wechel ont eu des imprimeries à Hanau vers le commencement du XVII. siecle; & ce fut alors qu'ils se mirent sous la protection du Comte de Hanau. Sur le 2. chef j'observe que Casaubon n'avoit pas encore 15. ans, lors que Jean Wechel se retira avec son pere à Francfort *vers l'an* 1573. il n'est donc pas possible que cet Imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'édition du Polybe de Casaubon. Sur le 3. je remarque qu'André Wechel étoit dejà mort, (*f*) lors qu'on imprima le Pausanias chez ses heritiers l'an 1583. Enfin je dis sur le 4. que ses heritiers continuant à faire valoir l'Imprimerie se nommoient Claude Marni, & Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wechel son fils n'a pas été ce que dit l'Auteur de l'Histoire de l'Imprimerie. L'édition de Diodore de Sicile 1604. fut faite par ce Claude Marni, & par les fils de ce Jean Aubri.

(*d*) *Composée par Jean de la Caille, & imprimée à Paris l'an* 1689.

(*e*) *L'Auteur avertit p. 208. que c'est une erreur, & que ce Jerôme ne ... jamais marié.*

(*f*) *Voyez l'Epitre dedicatoire de ce Pausanias, faite par Sylburgius.*

(A) *Le commerce qu'il eut avec quelques Juifs.*] La peste l'ayant obligé de quitter Mayence; il se retira à Worms, où il frequenta les Juifs. C'est ce qu'un Rabin converti au Christianisme aprit à Orthuinus Gratius. Ce Rabin (*g*) nommé Victor de Carben embrassa la foi Chretienne l'an 1515. à l'âge de 42. ans, & se fit Prêtre, & vêcut 92. années. Il composa en l'honneur de la Sainte Vierge & de l'Eglise, quelques écrits que le même Orthuinus Gratius a mis en Latin. *Is Victor quum achillicè adhuc valeret, mihi sæpius retulit prætactum Johannem Wesaliensem è Moguntia ob pestis metum Wormaciam se contulisse, atque ibidem cum Judæis Christi inimicis frequentem habuisse conversationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum sentinam corruisse* (*h*). Ce conte n'a nulle aparence de verité; car les doctrines de Jean de Wesalia condamnées par l'Inquisition ne favorisent en rien le Judaïsme.

(*g*) *Orthuinus Gratius, in Fasciculo rerum expetend. & fugiendar. p. 325. édit. Londin. 1690.*

(*h*) *Id. ib.*

(B) *S'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome.*] La liberté qu'il s'étoit donnée de condamner l'avarice de cette Cour lui avoit été funeste: cela fut cause que non seulement on lui ôta son Archevêché, mais aussi que l'on detruisit Mayence. Nous allons voir & son nom & sa famille. (*i*) *Reverendissimus præsul Moguntinus Diethe[r]us Isenburgius misit literas ad Universitatem Heidelbergensem & Coloniensem instigantibus, imo cogentibus Thomistis quibusdam: veritus ne denuo*

(*i*) *Auctor examinis Magistralis ac Theologicalis ... Jo. de Wesalia, apud Or... 327.*

de Docteurs l'an 1479. Jean de Wesalia que l'on tenoit en prison dans le cloître des Cordeliers à Mayence, fut interrogé par l'Inquisiteur Jean Elten President de l'assemblée. Il se tint sur la negative, à l'égard de presque toutes les questions qui lui furent faites, & il parut un peu biaiser sur quelques autres. C'est pourquoi l'Inquisiteur declara le lendemain (*C*) avec beaucoup d'éloquence, qu'il le faloit interroger encore une fois. Ses reponses furent assez conformes à celles du jour precedent; mais il eut la confusion d'être convaincu (*D*) par ses Ecrits, d'avoir enseigné des choses qu'il avoit niées en repondant à l'Inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se retracter devant tout le peuple. Ses livres furent brûlez, & il y eut des Docteurs qui trouverent qu'on usa d'une (*E*) trop grande severité envers ce venerable vieillard, & que la passion monachale eût beaucoup de part à cette affaire*. Il fut mis en penitence perpetuelle dans un Couvent d'Augustins, où il mourut bien-tôt après†. Les Protestans ont mis cet homme dans la liste des temoins de la verité. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que (*F*) Coëffeteau a repondu n'est point solide. Wesalia avoit enseigné dans ‡ Erford. Consultez l'article WESTPHALE (Jean).

* *Tiré d'une Relation de ce procés, inserée par Orthuinus Gratius dans le* Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum, *pag. 325. & seq. edit. Londin. 1690.*

† *Trithemius in Chronico Sponheimensi, ad ann. 1479. apud Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité, p. 1213.*

‡ *Wimpfelingus, apud Wolfium, Lect. memorab. to. 1. pag. 875: ad ann. 1464.*

ab episcopatu ejiceretur jussu Romani Pontificis, quod commeruerat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani præsulis iram, quam pridem non tam ipse fuerat expertus, quàm tota Moguntia & capta & direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa. Unde ferunt Pium Pontificem ad Moguntiæ mentionem semper ingemuisse, quod jus suum tam insigni damno vindicasset. Il ne faut pas s'étonner que les suppôts de l'Inquisition soient si avides de rendre les gens suspects, & d'amplifier les choses par des interpretations malignes; car ceux qui se voyent soupçonnez, craignent pour leurs charges s'ils en ont, & se portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'on a données. Les Inquisiteurs savent bien que leurs medisances produiront cet effet-là, c'est pourquoi ils ne se font pas un scrupule de medire. A combien de gens peut-on apliquer ce (*a*) mot d'Horace, *Vous voulez apaiser l'envie par l'abandon de la vertu.*

(C) *Declara le lendemain avec beaucoup d'éloquence.*] Ceux qui liront ce qu'il dit, n'auront pas besoin qu'on les avertisse que je me sers de l'ironie. (*b*) *Adducto Johanne de Wesalia dixit Inquisitor: Tria jam futura in hoc actu. Primum quia M. Johannes hesterna die non satis resolutus ad certos responderit articulos, iterum sibi illos proponendos esse, ut luculenter & clare, plus masticando, responderet: deinde ad quosdam alios articulos heri non auditos quid sentiat, respondere deberet: tertio relegi debere omnes articulos principaliores cum responsionibus, ut audiatur si adhuc in illis velit persistere aut ab illis resilire.*

(D) *D'être convaincu par ses écrits.*] Ce pauvre homme cassé de maladies & de vieillesse n'avoit pas la force de dire ce qu'il pensoit, en presence d'un tribunal si redoutable. Peut-être ne se souvenoit-il pas de tout ce qu'il avoit écrit. Les Inquisiteurs previrent bien sa negative; c'est pourquoi ils ne se contenterent pas de le lier par (*c*) les sermens les plus solennels, ils voulurent avant toutes choses être saisis de tous ses papiers. *Conclusum quod M. N. Wesalia jusjurandum facere deberet, quod præsentare & tradere vellet omnes tractatus, opera, scripta sua qualiacunque quæ condidisset, ut per proprios sermones vinceretur ... Adjungebatur quod doctores Heidelbergenses cum tribus aliis, scilicet Macario, decano Sancti Victoris, & quodam alio perspicerent tractatus ejus, errores excerperent, dearticularent* (*d*). Il fut donc facile de le convaincre sur les points où il nia mal-à-propos, (*e*) *Dum certas propositiones negasset se scripsisse, tractatus sui propria manu conscripti ei præsentabantur, quam revera literam esse suam non valuit negare.*

(E) *D'une trop grande severité . . . & que la passion monachale.*] C'est ce que temoigne l'Auteur anonyme du procés verbal: il avoit assisté à tout. *Dempto solo articulo*, dit-il (*f*), *de processione Spiritus Sancti in aliis videtur non ita gravi censura fuisse castigandus, si induciæ datæ fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de via realium. Et nisi forsitan impetus quidam irrepsisset in religiosos triumphandi de seculari, & præsertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat, forsitan poterat cum eo mitius, humanius, & clementius benigniusque actum & processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem & librorum suorum exustionem, vehementissime displicuisse Magistro Engelino de Brunsuico, maximo theologo, & Magistro Joanni Keisersbergio, duobus utique viris cum doctis tum integris. Præcipue Magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immo non verebatur asserere multos articulos ejus, & majorem partem posse sustineri. Nec obticuit de simultate Thomistarum contra Modernos, & de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares.* Il ajoûte que c'est le Diable qui a semé la zizanie entre les Theologiens & les Philosophes, & qui les a tellement alienez les uns des autres, que si quelcun nie la realité des Universaux, on s'imagine tout aussi-tôt qu'il peche contre le Saint Esprit, & qu'il offense mortellement la Divinité, le Christianisme, la justice, & la republique. Cet (*g*) aveuglement peut-il venir que du Diable, qui pour nous detourner des bonnes choses nous attache à de vaines speculations, qui ne nous inspirent ni la devotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? Cette reflexion est belle, & capable de mortifier non seulement les Reaux & les Nominaux, mais aussi d'autres factions.

(F) *Ce que Coëffeteau a repondu.*] Du Plessis Mornai n'oublia point que (*h*) *Jean de Vesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les*

(*a*) Invidiam placare paras virtute relicta. *Horat. Sat. 3. lib. 2. vers. 13.*

(*b*) *Auctor Exam. Magistral. ad Orth. Gratium, p. 330.*

(*c*) Mandavit eidem Johanni (*Inquisitor*) sub pœna obedientiæ, in virtute Sancti Spiritus, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ (à quo nemo habeat ipsum absolvere nisi solus Papa, vel ipse Inquisitor, nisi in articulo mortis) ut diceret plane verba veritatis super interrogandis de sua fide, sine ambagibus, sine verborum sophisticatione. *Ib. pag. 328.* On lui fit declarer qu'en vertu de ce serment il se croyoit obligé à dire la verité même contre sa propre personne, & que s'il y manquoit, il encourroit la peine d'excommunication, & pecheroit mortellement.

(*d*) *Idem Auctor Examinis apud eumdem pag. 327.*

(*e*) *Id. ib. p. 330.*

(*f*) *Ibid. p. 332.*

(*g*) Unde hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne honestiora, ne moribus, virtutibus & saluti animarum conducentia discamus, phantasias nostras illudit, & trahit ad res minus salutares, & ad gelidas harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti reddimur, neque ad proximi dilectionem inflammamur. *Ibid. pag. 333.*

(*h*) *Du Plessis, Mystere d'iniquité, pag. 598.*

WESTPHALE (Jean) personnage imaginaire, dont Mr. Moreri dit qu'il fut *ainsi nommé parce qu'il étoit de Westphalie.* Il ajoûte que c'étoit un heretique Lutherien, qui „ commença vers 1533. de prêcher des erreurs abominables; „ qu'il n'est pas dit en l'Ecriture que le Saint Esprit procede du Fils; que l'Eglise „ a erré, & diverses autres impostures dignes de l'Enfer dont elles procedoient. „ Il cite *Prateole* v. Vest. *Gautier* in Chron. Nous allons montrer que (*A*) tout ceci

les Inquisiteurs d'avoir tenu ces propositions, que les Prelats n'ont point autorité d'instituer loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles à observer l'Evangile (a) &c. Coëffeteau ayant étalé d'une autre maniere les opinions de ce personnage, telles, dit-il (b), que les *raportent les Protestans mêmes*, s'écrie. „ (c) Voilà les resveries de ce „ prescheur de Wormes, d'entre lesquelles du „ Plessis a fait eclypser celles qu'il voyoit estre „ contraires à sa doctrine aussi bien qu'à la Catho- „ lique, à sçavoir l'article de la procession du „ sainct Esprit de la personne du Fils, comme de „ celle du Pere, que l'Eglise Latine a tousiours „ tenue contre la Grecque. Et certes ceux que „ du Plessis allegue, qui le soustenoient contre „ les Thomistes, avoüoient qu'il erroit en cet „ article, & pour la plus part des autres poincts, „ il nioit avoir dit les uns, & taschoit d'interpre- „ ter les autres: mais après tout cela il se dedit „ publiquement dans le Cimetiere de Mayence, „ en presence de l'Archevesque & de plusieurs ce- „ lebres Docteurs des Universitez de Mayence, „ de Colongne, de Hildeberg, & comme dit „ Trithemius, ses livres & ses escrits furent jet- „ tez dans le feu, & luy en perpetuelle penitence „ relegué en un Convent d'Augustins où il mou- „ rut bien-tost aprés. Voilà quels sont les tes- „ moins de Saumur. Cependant le lecteur se „ ressouviendra que l'autheur Protestant, duquel „ nous avons raporté les points de sa doctrine, „ les a couchez comme il luy a pleu, pour les fai- „ re trouver moins odieux, & plus plausibles. „ Trithemius y adjouste qu'il disoit, *qu'il n'y avoit „ point en Peché Originel, & qu'il n'y en avoit ja- „ mais eu, & que les enfans n'estoient point con- „ ceus en peché Originel.* Il raporte aussi ses au- „ tres articles tout autrement que le Protestant „ qui † a foüillé les Chroniques de l'Abbé d'Ur- „ sperg, duquel ceux qui les ont fournis à du „ Plessis, les ont extraicts. „ On repliqua pour du Plessis qu'il est vrai que Jean de Wesalia (d) *sentoit avec l'Eglise Greque touchant la procession du St. Esprit, mais* qu'en ses autres propositions au nombre de 23. *il taxoit les mêmes erreurs que* les Protestans ont taxées, *& ce selon le denombrement & le raport non d'un Protestant, comme ment Coëffeteau, mais d'un* (e) *Papiste paßionné qui apelle* impios Waldenses, impiorem Wesaliensem, impiissimum Wiclefum, *pour monstrer qu'il ne tient rien du Protestant, & parlant de ce povre vieillard lui reproche l'enfance & le delire.* En general Rivet a raison, car on trouve dans un livre d'Orthuinus Gratius, bon Papiste, les propositions de Jean de Wesalia raportées par Du Plessis; mais c'est à tort qu'on reproche à Coëffeteau d'avoir pretendu ici que cet Orthuinus fût Protestant: ce n'est point le *Fasciculus rerum expetendarum* qu'il a cité; il ne cite que le Continuateur de l'Abbé d'Ursperg. C'est à la page 1188. & 1189. qu'il a dit que l'Auteur du *Fasciculus rerum expetendarum* étoit *Protestant & Lutherien*, Rivet (f) a eu très-grande raison de l'en reprendre en cet endroit-là.

(a) *Vous trouverez les autres propositions de ce Docteur dans le Mystere d'iniquité ubi supra.*

(b) *Reponse au Mystere d'iniquité, pag.* 1214.

(c) *Ibid. p.* 1215.

† *L'Auteur des Prejugez legitimes contre le Papisme a été censuré de s'être servi du temoignage du Continuateur de l'Abbé d'Ursperg. On lui dit que ce Continuateur* est un apellé Cratomesius de Schelestad, disciple de Melanchton. *Crit. des Prejugez p.* 256.

(d) *Rivet, Remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité,* 2. *partie, pag.* 631.

(e) *C'est-à-dire d'Orthuin. Gratius. Voyez ce qu'il dit de Jean de Wesalia ci-dessus remarque A.*

(f) *Ubi supra, p.* 611.

(A) *Que tout ceci est chimerique.*] On ne peut point accuser Mr. Moreri d'avoir cité faussement Prateolus, car il est vrai que cet Auteur (g) nous assûre que Jean Westphalus, *seu de Westphalia superiore*, Allemand de nation, Docteur en Theologie, fut fort infecté de l'heresie de Martin Luther, & que ses livres furent brûlez à Mayence au tems de l'Empereur Charles-Quint, & du Pape Clement VII. environ l'an 1533. Il raporte 17. erreurs de ce personnage, & il conclut par ces paroles. *Hi ergo sunt articuli, qui* (*authore Bernardo de Luxemburgo sacrarum literarum professore, Ordinis Prædicatorii, in suo Catalogo hæreticorum*) *per fratrem Gerardum de Elthen inquisitorem fidei, & patrem Jacobum Sprenger, doctores itidem sacræ paginæ, ejusdem Ordinis Prædicatorii, conventus Coloniensis, ex Joannis de Westphalia libris excerpti sunt.* Il nous indique la source où il a puisé; c'est le catalogue des heretiques compilé par Frere Bernard de Luxembourg Moine Dominicain. Ayant consulté ce catalogue, j'ai trouvé que Prateolus a changé *Joannes de Wesalia*, en *Joannes de Westphalia*, car c'est à *Joannes de Wesalia* (h) *superiore*, que Bernard de Luxembourg attribuë les 17. heresies que Prateolus impute à *Joannes Westphalus, seu de Westphalia superiore.* Je ne puis comprendre par quelles machines Prateolus, ou ceux qu'il a copiez, ont produit tant de metamorphoses. Ils ont changé les noms & les tems: le Moine Dominicain observe que les livres (i) de Jean de Wesalia furent brûlez à Mayence sous l'empire de Frideric III. & il fait mention de cela six ans pour (k) le moins avant l'année 1533.

Mr. Moreri n'a pas été moins fidele dans la citation du Pere Gaultier, car il est sûr que ce Jesuïte (l) a mis *Johannes Westphalus* au nombre des heretiques du XVI. siecle. Il en a fait un Lutherien convaincu juridiquement de plusieurs erreurs, par sa propre confession environ l'an 1533. Il cite *Prateolus ex Bernardo Lutzemburgo.* Voyez comment ces gens-là se copient les uns les autres, sans prendre même la peine de remonter au 2. degré. Ce Jesuïte s'arrête à Prateolus, sans consulter l'Auteur cité par Prateolus.

Mr. Moreri erre de son chef, en debitant que son pretendu Jean Westphale fut ainsi nommé, parce qu'il étoit de Westphalie. Les deux Auteurs qu'il cite ne font point cette remarque, & je suis bien sûr qu'il ne la trouvée nulle part. Prateolus a cru sans raison que la Westphalie se divise en haute & basse. Au reste il ne faut point s'étonner que Moreri ait donné dans le panneau, puis que le Pere Theophile Raynaud qui avoit tant lu y a donné. Il nous debite apuyé sur Prateolus, que le Lutherien Jean Westphalus est le seul qui ait douté que J. Christ ait été cloüé à la croix (m). Voilà deux fautes: 1. Jean Westphalus

(g) *In Catalogo alphabetico heref. voce* Joannes Westhphalus, *p m.* 236.

(h) *Cela temoigne qu'il etoit natif de Wesel entre Coblents & Mayence, & non pas de Wesel au pais de Cleves.*

(i) Joannes de Wesalia superiore, Doctor Theologiæ prædicans sæcularis in diversis locis, Bohemis communicans condemnatus fuit, & ejus libri combusti fuerunt Moguntiæ sub Friderico Imperatore tertio. *Bernardus Lutzemburgus in Catal. hæreticorum.*

(k) *Je parle ainsi parce que je n'ai vu que la 3. édition de son livre, qui est celle de l'an 1527. Je croi qu'il parle de Jean de Wesalia dans les precedentes, mais je n'en suis pas certain.*

(l) *In Tabula Chronographica, p. m.* 757.

(m) De hac (*clavifixione*) nemo dubitavit, præter unum quendam haud dubie cum ea effutiret, hilariorem, è Lutheri caula, Joannem Westphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo artic. damnato 17. *Th. Raynaud. de Stigmat. sect.* 1. *cap.* 5. *p. m.* 108.

ceci eſt chimerique. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu un Jean de WESTPHALIA, mais c'étoit * un Imprimeur (*B*) qui s'établit à Louvain l'an 1475.

WESTPHALE (JOACHIM) en Latin *Weſtphalus*, Miniſtre Lutherien au XVI. ſiecle, nâquit à (*A*) Hambourg l'an 1510. Il y regenta la ſeconde Claſſe au College de St. Jean, après quoi il y fut Miniſtre de l'Egliſe de Ste. Catherine depuis l'an 1541. (*B*) juſques en l'année 1571. Depuis ce tems-là juſques au 16. de Janvier 1574. qui fut celui de ſa mort, il y fut Surintendant des Egliſes. Les Miniſtres de Hambourg étoient dans une grande diſcorde: les uns étoient Lutheriens mitigez, les autres Lutheriens rigides. Weſtphale fut le plus ardent parmi ces derniers †. Il étoit d'une violence (*C*) qu'on pourroit nommer brutale. Les Lutheriens avouënt eux-mêmes qu'il y avoit (*D*) de l'excés dans ſa maniere d'agir. Calvin accommoda aſſez bien ſon ſtile ‡ à celui de cet adverſaire, quand il écrivit contre lui; mais on pretend qu'il ne lui a pas reproché d'être

S S S S ſ ſ ſ

* *Naudé, Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. p.* 309.

† *Tiré de Jean Mollerus, Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ, p.* 579. Zelotarum Hamburgenſium primicerius, *dit-il page* 577.

‡ *Voyez la remarque E.*

phalus eſt un homme imaginaire. 2. Supoſé qu'il eût été un Lutherien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne feroit ni le ſeul, ni le premier qui auroit formé ce doute; car ce fut l'une des choſes que l'on objecta à Jean de Weſalia, dans le procés d'hereſie qu'on lui fit l'an 1479. *Item prædicavit publice in Ser. de paßione Chriſti crucifixerunt eum, quis ſcit an funiculis ipſum alligaverunt, aut clavis crucifixerunt.* C'eſt ce qu'on lit dans Frere Bernard de Luxembourg (*a*), & voici ce que l'on trouve dans l'*Examen Magiſtrale doctoris Joannis de Weſalia*, inſeré dans le *Faſciculus rerum expetendarum & fugiendarum* d'Orthuinus Gratius. (*b*) *Viceſimo quinto* (interrogatus) *an prædicaverit publice populo dubium eſſe an Chriſtus fuiſſet funibus cruci alligatus aut clavis affixus. Fatetur ſe dixiſſe, quod non habeatur in Euangelio paßionis an clavis ſit affixus, an funibus: credit tamen quod clavis.*

(*a*) *Ubi ſupra.*

(*b*) *Faſcic. rerum expetend. & fugiendar. p.* 330. *edit. Londin.* 1690.

(*B*) *Un Imprimeur qui s'établit à Louvain.*] Examinons ces paroles de Gabriel Naudé: (*c*) *Le premier de ma cognoiſſance qui ſe meſla de l'Imprimerie* dans le Païs-Bas *fut un Joannes de Weſtphalia, lequel s'eſtablit à Louvain l'an* 1475. *& commencea ſon labeur par les Morales d'Ariſtote.* On ne peut point refuter cela par l'Hiſtoire de Deventer que Revius a compoſée; car encore qu'on y trouve (*d*) que Richard Pafroed, ou Pafraed nâtif de Cologne, & Imprimeur à Deventer, y publia le *Doctrinale altum, ſeu liber parabolarum Alani metrice deſcriptus* l'an 1449. on n'oſeroit le croire, veu que ce livre eſt le douziéme dans la liſte que Revius donne des Ouvrages imprimez par ce Pafroed. Les deux premiers livres de cette liſte n'ont point de date: le 3. a celle de l'an 1477. le 4. qui eſt la Legende dorée a celle de 1479. les ſuivans juſques à l'onziéme ont leurs dates depuis 1480. juſques à 1494. Quelle aparence donc que le 12. ſoit de l'an 1449? C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion.

(*c*) *Naudé, Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. p.* 309.

(*d*) *Revius Hiſtor. Daventrienſ. pag.* 144.

(*e*) *Addit. aux Eloges de Mr. de Thou, 1. part. p.* 454.

(*A*) *Nâquit à Hambourg.*] Ceux qui diſent qu'il fut apellé Weſtphalus à cauſe qu'il étoit né dans la Weſtphalie, ſe trompent. Mr. Moreri debite cette fauſſeté; il l'avoit priſe de Monſr. Teiſſier (*e*) qui la tenoit d'un Lutherien Allemand, je veux dire de Quenſtedt, comme il paroît par ſa (*f*) citation. Mr. Mollerus (*g*) en critiquant Mr. Teiſſier là-deſſus épargne Quenſtedt.

(*f*) *Il cite,* Quenſt. de patr. illuſtr. viror.

(*g*) *Iſagoge ad Hiſtor. Cherſoneſ. Cimbricæ, p.* 579.

(*B*) *Depuis l'an* 1541.] Mr. Seckendorf (*h*) raporte que Weſtphale fut apellé de Wittemberg à Hambourg l'an 1542. pour ſucceder à Kempius dans la charge de Paſteur de l'Egliſe Sainte Catherine, & qu'en ſuite il ſucceda à Æpinus dans la charge de Surintendant. Mr. Mollerus (*i*) me paroît plus digne de foi, qui met le commencement du miniſtere à l'an 1541. & celui de la Surintendance à l'an 1571. Etoit-ce ſucceder à Æpinus qui (*k*) mourut l'an 1553.?

(*h*) *Hiſtor. Lutheran. lib.* 1. *p.* 245. *litera i.*

(*i*) *Ubi ſupra pag.* 579.

(*k*) *Id. ib.*

(*C*) *D'une violence qu'on pourroit nommer brutale.*] Les Theologiens de la Confeſſion de Geneve ne lui épargnerent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il feroit mieux de penſer des bêtes de ſomme, que d'adminiſtrer les Sacremens. „ *H. Bullingerus* (*l*) hominem *illum vocat* vere „ Weſtphalum, id eſt craſſum. *Theod. autem* (*m*) „ *Bibliander* hominem ineptum & importunum, „ qui rectius in agris farragines jumentis colligeret ac miſceret, quam ſacroſancta myſteria unionis ac fidei Chriſtianæ, & ſalutis humanæ ſacramenta tractaret. „ Bibliander faiſoit alluſion à un livre que Weſtphale avoit publié l'an 1552. ſous le titre de *Farrago confuſanearum & inter ſe dißidentium de S. Cœna opinionum, ex Sacramentariorum libris congeſta.* On croit que ce livre raluma la guerre ſacramentaire, qui ſembloit éteinte depuis la mort de Luther. *Belli* (*n*) *Euchariſtici Lutheri obitu ſopiti acrius denuo inſtaurandi claßicum A.* 1552. *ipſum cecinisse, edita adverſus Calvinum* Farragine confuſanearum &c. *è Pontificiis* (1) *Laur. Surius, ex Calvinianis* (2) *J. Sleidanus,* (3) *J. Sturmius,* (4) *Caſp. Peucerus,* (5) *Lud. Lavaterus, &* (6) *Rud. Hoſpinianus uno ore clamitant.* L'Auteur (*o*) que je cite raporte ce qu'Alting & Hoornbeeck ont dit de Weſtphale. „ *Ab Henr. Altingo* Lutheranis *accenſetur* „ immoderatis, furioſis & blaſphemis, *ab Hoornbeckio autem animi inflati & αὐτογνώμονας inſimulatur.* „

(*l*) *In literis ad Joh. Laſcum anno* 1554. *ſcriptis, quas Sim. Abbes Gabbemah inter epiſtolas virorum clarorum n.* 54. *publicavit, citante Mollero ubi ſupra p.* 581.

(*m*) *In epiſtol. ad eumdem Laſcum, apud Gabbemam, ib. n.* 53. *citante Mollero ib.*

(*n*) *Mollerus ibid. p.* 580.

(*D*) *Qu'il y avoit de l'excés dans ſa maniere d'agir.*] Citons encore Mr. Mollerus. (*p*) *Theologus celebris quidem, ſed* famam (7) *Joach. Vagetio Judice,* per magni nominis Adverſarios, quos Scriptis provocabat, adeptus. *Zelus illius, & ſumma, in impugnandis Calvinianis, Crypto-Calvinianis, Synergiſtis, Adiaphoriſtis, Majoriſtis, atque Heterodoxis aliis, vehementia, Theologis etiam aliquot γνησίως Lutheranis, & in his Sim. Sulcero, Prof. Baſileenſi* (8), *in exceſſu viſa peccare, plurimis in Germania certaminibus ſacris vel anſam præbuit, vel fomitem ſuppeditavit.*

(1) *In Comm. hiſtorico ad an.* 1552. *p.* 604.

(2) *Lib.* 26. *Comm. de ſtatu relig. & reip. p. m.* 780.

(3) *In Anti-Pappo ſecundo, p.* 128 129. 180. *& in Anti-Pappo tertio, p.* 241. 242. (4) *In Narrat. hiſtorica Controv. Sacramentariæ, apud Schluſſelb. l.* 2. *Theol. Calv. p. m.* 192. 193. (5) *In Hiſt. Sacram. p.* 119. (6) *In Dedic. Concordia diſcordis.* (o) *Mollerus ibid. p.* 581. (p) *Ibid. pag.* 579. (7) *In Præcidaneis de orbe habitabili p.* 263. (8) *In Epiſt. ad Joh. Marbachium A.* 1558. *ſcripta v.* Joh. Fechtii *ſupplem. H. E. Sec. XVI. P. II. n.* 63. *p.* 82.

d'être (*E*) un ivrogne. Beze trouve fort étrange, & avec raiſon, que Weſtphale eût publié que la mere de Calvin avoit été la (*F*) concubine d'un Prêtre. Il refuta fortement cette calomnie. Il n'eſt pas vrai, comme quelques-uns le diſent, que ce Docteur Lutherien ſoit l'inventeur (*G*) de l'Ubiquité. Pour juger de ſon

(E) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous aprendra que Weſtphale accuſoit Calvin de gloutonnie. *Uſus eſt aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab abſurdo, vocabulis voracitatis & ingurgitationis. Quid tu ad hæc Weſphale?* Admodum, *inquis*, religioſè & reverenter loquitur Calvinus, ex crudo ſuo ſtomacho eructans voracitatem & ingurgitationem. *Nempe Calvinum bene noſti, ut video: quem tota hæc civitas teſtari poteſt tam parvam ſui rationem habere in cibo & potu, ut in eo interdum amicis non leviter peccare videatur. Quum te de temulentia reprehenſum à Calvino ægrè patereris, reſpondit Calvinus id quod res eſt, ſeſe de ſpiritus temulentia loquutum: & cur ad iſtam verborum aſperitatem adactus eſſet copioſè declaravit* (a). Mais voyons ce que Calvin même avoit repondu, & donnons l'hiſtoire de ſon demêlé.

Le mal-entendu ſur la doctrine de l'Euchariſtie dura quelque tems entre l'Egliſe de Zurich & Calvin, mais il ceſſa l'an 1549. On convint d'un traité de paix qui contenoit 26. articles, & qui fut nommé *conſenſio mutua in re ſacramentaria* (b). Les Lutheriens rigides furent choquez de cet accord, & l'attaquerent par pluſieurs libelles; ce fut à cette occaſion que Weſtphale publia le livre dont on a pu voir le titre dans la remarque C. Calvin ſe crut obligé de reprimer toutes ces criailleries, en publiant une expoſition de ſon Concordat. C'eſt ce qu'il fit l'an 1554. par un petit livre où il frapa rudement Weſtphale ſans le nommer. Il n'eut pas le même menagément deux ans après, lors qu'il (c) refuta la reponſe de cet adverſaire, ni l'an 1557. lors qu'il lui adreſſa un nouvel écrit, car il le nomma dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages. Il l'abandonna en ſuite à ſon ſens reprouvé, & il lui en fit la menace dans le (d) titre du dernier écrit. Voyons le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocti & temulenti homines dum ſacramentarium bellum inſtaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro tota Saxonia & vicinis regionibus ſe pugnare.* Cette (e) periode de Calvin engagea Weſtphale à ſe plaindre, qu'on lui reprochoit à lui en particulier, & aux Allemans en general, le vice d'ivrognerie. Calvin repondit qu'il n'avoit nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie metaphorique dont le Prophete Eſaïe a fait mention. (f) *Quia fortè veritus eſt, ne ſi ſolus ipſe læſus foret, paucos inveniret privati doloris ſocios, totam gentem ſuam ad commune prælium incitat, ac ſi Germanis omnibus vulgatum temulentiæ probrum à me objectum foret. Si ita eſſet, ne ipſe quidem mihi vellem ignoſci. Sed notanda eſt quam mox addit probatio. Crimine hoc, inquit, ſemel atque iterum me perſtringit. Quaſi verò ſi bibulus eſt, ſine compotoribus inebriari nequeat. Quanquam ne hîc de nihilo anxius ſit, ſciat non indictum fuiſſe prælium ſuis poculis, ſciat de alia temulentia me loquutum eſſe, quam Propheta Iſaias dicit non eſſe à vino.* Il renouvela cette apologie à la fin de ſon dernier avertiſſement. (g) *Weſtphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi objicerem, ſicuti interpretatus ſum: ſed qualiter Propheta ebrios eſſe dicit, & non à vino, qui ſtupore percuſſi, aut vertigine correpti, à ſana mente exciderunt. Quod privatim de uno homine dictum eſt, ad totam Gentem trahi cæcæ profectò temulentiæ eſt.* Je croi qu'un tel éclairciſſement ne contenta point Weſtphale, & en effet cela laiſſe de grans ſoupçons, & on voit très-bien que Calvin meſure de telle ſorte ſes paroles, qu'il n'eſt pas fâché qu'on croye qu'il eût eu raiſon de reprocher ce defaut à ſon adverſaire, quoi qu'il proteſte qu'il lui faiſoit la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement, mais il ſoutient que ſon aigreur étoit legitime, & il la juſtifie par l'exemple de Dieu. (h) *Sicubi vehementiùs in eum invehar, pro veſtra prudentia & æquitate, quibus me ſtimulis adegerit expendite.... Quid mihi hic reſiduum fuit, niſi ut malo nodo aptarem durum cuneum, ne ſibi in ſua vecordia nimis placeret? Equidem ſi homines iſtos mollire poſſe ſpes eſſet, non recuſarem demiſſus ac ſupplex Eccleſiæ pacem redimere. Sed quò feratur ipſorum violentia, omnibus ſatis notum eſt. Itaque meam in iſta duritie tractanda auſteritatem,* (1) *Dei quoque exemplum excuſat, qui ſe pronuntiat non modò inclementiùs acturum cum præfractis, ſed contra eos præfractum fore.*

(F) *Avoit été la concubine d'un* Prêtre.] Un peu après les paroles de Theodore de Bez que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius?* Ingerit, *inquis*, Calvinus voces auribus & oculis, meretricibus convenientes: quas fortaſſe didicit à matre ſua Pontificii ſacrificuli concubina. *Itane verò nugator? honeſtiſſimam matronam jam olim defunctam, & ejus viri matrem, cui quantum debeat Chriſtiana Eccleſia tot ſuſcepti labores teſtantur, & gratioribus futuris poſteris (ut confido) teſtabuntur, tuis vere meretriciis probris afficere maluiſti quam animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipſe me, & quid nos potiùs quam quid te deceat, ſpectabo. Calvinum & honeſto loco & integerrimæ famæ parentibus natum, & in nobiliſſima familia à pueritia educatum ſi teſtibus probare oporteret, nos non unum aliquem teſtem, ſed integram civitatem Noviodunenſem citare poſſumus. Itaque de hoc refutando convitio minimè laboramus.*

(G) *Soit l'inventeur de l'Ubiquité.*] George Hornius aſſure cela; mais Mr. Mollerus le refute par le temoignage d'Hoſpinien, qui reconoît que Weſtphale & Heshuſius, bons Lutheriens d'ailleurs, combatoient le nouveau dogme de l'ubiquité que Brentius & Smidelin mettoient en avant (i). Mr. de Meaux s'eſt donc trompé, quand il dit dans ſon Hiſtoire des variations (k) ſous l'année 1558. que *la grande affaire du tems parmi les Lutheriens, fut celle de l'Ubiquité que Weſtphale, Jaques André Smidelin, David Chytré, & les autres établiſſoient de toutes leurs forces.*

(a) *Beza, de Cœna Domini, contra Weſtphalum, Oper. tom. 1. p. 257.*

(b) *Voyez le volume des Opuſcules de Calvin, p. m. 752.*

(c) *Cette refutation a pour titre*, Secunda defenſio piæ & orthodoxæ de Sacramentis fidei, adverſus Joachimi Weſtphali calumnias.

(d) Ultima admonitio Joannis Calvini ad Joachimum Weſtphalum, cui niſi obtemperet, eo modo poſthac habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus.

(e) *Elle eſt à la page 756. du volume de ſes Opuſcules.*

(f) *Calvin. 2. Defenſ. de Sacramentis, p. 768. Tractat. Theolog.*

(g) *Idem Admonit. ultima, pag. 839. ejuſd. voluminis.*

(h) *Id. 2. Defenſione circa init. p. m. 765. Voyez auſſi le commencement de l'*ultima Admonitio, *où il dit*, Quia cum duro & præfracto capite negotium erat, annon liceret malum nodum duro cuneo retundere?

(1) *Pſal.* 18.

(i) Georgius Hornius, *Hiſt. Eccleſ. p. m. 496.*) in eum itidem debacchaturus more ſuo impegit, & primum Ubiquitatis autorem fuiſſe nugatur, ipſe Hoſpiniano (*in Dedic. Concordiæ diſcordis*) invito, qui *novum Brentii & Smidelini de Ubiquitate delirium, à Weſtphalo atque Heshuſio, inter Lutheranos ipſos*, ait, *eſſe impugnatum.* Mollerus ubi ſupra, p. 581.

(k) *Liv. 8. n. 37.*

son caractere il suffit de se souvenir, qu'il se moquoit de (*H*) tous les Martyrs Protestans qui ne croyoient pas l'impanation. Les argumens qu'il employa une fois contre des Ministres de la Confession de Geneve, sont (*I*) ridicules.

WICELIUS (George) assez bon Theologien du XVI. siecle, nâquit à Fulde l'an 1501. Il entra de bonne heure dans un Couvent *, mais il n'y demeura guere; & non seulement il renonça à la vie monastique, il renonça aussi à la Catholicité, pour se faire Lutherien. Il n'eut pas le don de perseverance; car il rentra dans la Communion Romaine. Il n'eut pas la force de digerer les divisions qu'il vit naître entre les Reformateurs, & les traverses personnelles qu'on lui suscita. Dans quelque party qu'il ait été, il n'a point cru que le mariage dût être interdit aux † Prêtres. On peut donc facilement s'imaginer qu'il se maria pendant qu'il fut Protestant; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement (*A*) plusieurs femmes. Il s'en tint à ses premieres nôces, quoi qu'il fût persuadé ‡ que l'on

* *Cornelius Loos, in Catal. illustr. Germaniæ Scriptor.*

† *Voyez sa* Via regia, *apud Wolfium Lect. Memor. to. 2. pag. 376.*

‡ Uxorem in primo statim fervore schismatis duxi, persuasus neminem posse neque pie vivere, neque bene mori, citra uxorem. *Wicel. Conf. respons. Jonica, p. 63.*

(*H*) *Il se moquoit de tous les Martyrs Protestans qui.*] Beze le relance là-dessus d'une terrible maniere. (*a*) *Ut tuam pietatem orbi testeris, in martyres jocaris qui apud Gallos & alias gentes quotidie crudelissimam & ignominiosissimam mortem perpetiuntur. Extant enim eorum aliquot confessiones, quæ tibi non satisfaciant. Atqui ut tibi non satisfaciant, an ideo digni erant quibus etiam mortuis insultares? Nam certè pro Christi nomine ingressi sunt flammas, quas haud satis scio an tu vel uno digito velles attingere. Quòd si negotium Cœnæ Domini nonnisi ex parte cognoverunt (demus enim id Wesphalo, ac ne nobis quidem singula eorum dicta ac facta satisfaciunt) an idcirco non fuerunt victimæ Deo gratæ, quum ad extremum usque halitum omnes idolomanias sint execrati, & Christum ut verum Filium Dei & unicum nostrum per fidem μεσίτην sint amplexi?* Conferez avec ceci l'article (*b*) *Hutterus.*

(*a*) *Beza, ubi supra, p. 215.*

(*b*) *Pag. 151. col. 2.*

(*I*) *Les argumens qu'il employa . . . . sont ridicules.*] Lascus & Micronius, Pasteurs de l'Eglise Flamande de Londres, ayant été contraints de sortir de l'Angleterre, tâcherent de s'établir avec leurs brebis dispersées dans le Holstein. Les Lutheriens s'y opposerent, & leur refuserent même pendant quelque tems une conference amiable. Ils dirent qu'elle n'étoit point necessaire, puis que le Roi ni eux n'étoient nullement en doute de la verité des dogmes établis dans le Dannemarc. Enfin ils eurent la condescendance de conferer, & representerent que les Calvinistes rejettoient les textes les plus évidens de l'Ecriture; car qui a-t-il de plus clair que ces paroles, *ceci est mon corps?* Outre cela dirent-ils, vous ne suivez point Luther, ni les Eglises Saxones, & vous êtes condamnez par la confession d'Augsbourg; en un mot vous enseignez une doctrine qui n'est point conforme à l'opinion dominante dans le Dannemarc. On leur repondit que la regle de la foi n'étoit point ou ce que Luther avoit enseigné, ou ce que le Royaume de Dannemarc avoit aprouvé, mais la parole de Dieu. Cette reponse & plusieurs autres semblables furent inutiles aux Refugiez Flamans. On les contraignit de se retirer hors du Royaume au milieu de l'hyver (*c*). Micronius confera quelque tems après à Hambourg, avec Joachim Westphale, qui lui allegua d'abord comme un argument invincible le consentement des Eglises Saxones. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, disoit il, il est donc faux, il le faut donc rejetter. Micronius repondit que si l'on devoit juger de la verité d'un dogme par le consentement des Eglises, la cause du Pape seroit triomphante. Westphale repliqua que les Eglises Saxones étoient l'Eglise de Dieu; & lors qu'on lui eut representé que la vraye Eglise n'est point attachée à certains lieux, & qu'il n'y a point d'Eglise qui ne puisse errer, comme Luther en tomboit d'accord, il soutint que les paroles de Luther vouloient dire non pas que l'Eglise de Jesus-Christ peut se tromper, mais que l'Eglise du Pape le peut. Micronius insista toûjours sur la maxime que l'Ecriture sainte est la seule regle de la foi; ce qui n'empêcha pas Westphale de lui repondre, il s'ensuivroit de vos raisons que sa Majesté Danoise, & le Senat de nôtre ville qui ont decreté contre vous, auroient fait une grande faute: songez que vous avez été condamnez par une Diete d'Augsbourg (*d*). *Si dubia adhuc esset nostra doctrina, graviter peccasset senatus noster, & serenissimus Daniæ Rex, qui adversum vos decreta tulerunt. . . . Contra vestram doctrinam Comitiis Augustanis pronunciatum est* (*e*). Micronius (*f*) ne manqua pas de repondre qu'avec de tels argumens, le Papisme gagneroit par tout son procés. Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les partis à se servir de la voye courte de l'autorité, & à convertir les erreurs de l'adversaire en crime d'Etat. Osez vous dire que le Magistrat de Hambourg, & la Cour de Dannemarc qui vous condamnent, commettent une injustice? Si Westphale se fût souvenu avec quelque usage de sa raison, qu'il y avoit bien des Papistes au monde, eût-il parlé de la sorte?

(*c*) *Voyez les actes de la Conference de Coldingen, publiez par Jean Utenhovius, Ancien de l'Eglise Flamande fugitive. Vossius en raporte tout ceci dans une lettre à Grotius. C'est sa 23. lettre.*

(*d*) *Tiré de la même lettre de Vossius, p. 50.*

(*e*) *Vossius ibid. col. 2.*

(*f*) Similibus argumentis facile omnes vicerit Papa. *Ibid.*

(*A*) *Qu'il ait eu successivement plusieurs femmes.*] La vie inserée dans le 2. tome du *Fasciculus rerum expetendarum*, refute là-dessus Corneille Loos, qui a dit que Wicelius ayant perdu sa premiere femme en épousa une autre, & puis une troisiéme, & puis encore, dit on, d'autres. *Adolescens Monasticen amplectitur, à quo vitæ instituto mox resiluit, uxorem duxit, qua defuncta, alteram, & hac, tertiam, & (ut ferunt) plures.* Serarius l'accuse d'avoir quitté les Lutheriens, à cause de leurs divisions, & d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs sentimens, & sur tout quant au mariage; que pour pouvoir vivre Pretre marié il chercha à se faire consacrer par un Evêque de l'Eglise Greque; qu'ayant voulu servir à deux maîtres, il ne fut fidelle ni à l'un, ni à l'autre; qu'il desobeït aux Latins, en unissant le mariage avec la Prêtrise, & aux Grecs, en se mariant plus d'une fois. (*g*) *Georgium Wicelium lego primis adolescentiæ annis ad monasticum sese statum applicuisse: sed postea carnis Lutherique philtris dementatum uxorem*

(*g*) *Nic. Serarius, in Moguntia, lib. 1. cap. 40. apud Miræum de Scriptor. sæculi XVI. p. 23.*

l'on ne peut ni bien vivre, ni bien mourir dans le celibat: & il semble que même pendant qu'il fut Lutherien, il trouvoit mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de 30. (*B*) ou de 31. ans qu'il embrassa la religion Protestante. Il y devint Pasteur d'une Eglise, dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persecution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens antagonistes; mais Luther au contraire écrivit en sa faveur, & dissipa les tempêtes dont on l'avoit agité par quelques * accusations de crime d'Etat. On pretend que son retour au giron du Catholicisme, ne lui procura que fort lentement le grade qu'il meritoit. Il essuya plusieurs disgraces avant que de pouvoir être simple Curé; enfin il fut Conseiller des Empereurs Ferdinand & Maximilien. Le principal caractere de Wicelius a été de souhaiter une bonne reünion dans le Christianisme; & pour y parvenir, il eût volontiers aneanti plusieurs (*C*) choses que l'Eglise Romaine pratique, dans le sein de laquelle neanmoins il demeura jusques à sa mort, depuis qu'il y fut rentré. Le pacificateur Cassander avoit pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le Cordelier Ferus, & l'Evêque Jules Pflug qui avoit été pour l'*interim*, furent des amis particuliers de Wicelius. On peut juger par là de son panchant; mais beaucoup mieux encore par ses Ecrits, par *Via regia*, par sa *Methodus concordiæ*, &c. Il écrivit un prodigieux nombre de livres, la plupart en Allemand; on les a traduits en Latin, & imprimez plusieurs fois. Il mourut à Mayence l'an 1573. & y fut enterré dans l'Eglise de St. Ignace. Il laissa un fils nommé George comme lui, qui a publié quelques livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le pere fût surnommé *major*, ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la vie † de Wicelius, qui a été inserée dans l'Appendix ‡ du *Fasciculus rerum expetendarum*. J'en ai tiré le corps de cet article, & les citations, sans y rien rectifier; renvoyant cette critique aux remarques. L'Auteur de cette vie étoit un très-savant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvoit, & qu'il devoit la faire beaucoup plus exacte.

* Justus Jonas excitavit Principes adversus eum, seditionario facto conjectus est in lacum, neque longe fuit à laqueo præfocatore: sed Lutherus pro eo scripsit.

† *Thomas James en est l'Auteur.*

‡ *Imprimé à Londres en 1690.*

WILHEM (DAVID LE-LEU DE) Conseiller au Conseil des Princes d'Orange, & à celui de Brabant, merite d'être compté parmi les hommes illustres du XVII. siecle. Il étoit issu d'une très-noble (*A*) & très-ancienne famille,

quæsiisse: magnoque apud Lutheranos; propter aliquam eruditionis, linguarumque peritiæ opinionem, loco fuisse. Ab illis tamen cùm nova, neque cum ecclesiasticæ antiquitatis norma satis consentanea fingi ac refingi quotidie cerneret, variisque illos & acerbis inter se opinionibus dissidere, pedem retulit; sed ita ut proprii nescio quâ cerebri pertinaciâ ei quàm par esset diutiùs glutinatiusque adhæserit, in uxoria præsertim re: cui servire simulque sacerdos esse cùm vellet, dicitur Græcum nescio ubi Episcopum, ut ab eo consecraretur, quæsiisse. Sicque cum quodam veluti probro & risu Græcus *audiebat* sacerdos. *At sellis sedere duabus dum voluit, utraque decidit. Neque enim Latinus sacerdos bonus fuit, qui ad nuptias transiit: neque sacerdos Græcus bonus, qui ad secundas & tertias, imò, ut quidam ferunt, etiam ad plures: sed prole parum felici: ut Moguntiæ est notum.*

(*B*) *à l'âge de 30. ou de 31. ans.*] Le Theatre de Paul Freherus contredit ici Thomas James, car on y voit que Wicelius alla étudier en Theologie à Wittemberg environ l'an 1521. qu'en suite il devint chef des rebelles en Thuringe, qu'il fut pris & condamné à la mort, qu'on lui fit grace, par l'intercession de Pontanus Chancellier de Saxe; que Luther l'établit Ministre dans un village nommé Nimec, proche de Wittemberg; qu'en 1531. on l'emprisonna par ordre de l'Electeur Jean Frideric, & par le conseil de Melanchthon, parce qu'il combatoit la divinité de JESUS-CHRIST; que peu après on le banit des Etats de l'Electeur; qu'il (*a*) se retira à Leipsic, où le Duc George le prit sous sa protection; que peu après il se fit Papiste & qu'il écrivit en 1534. contre le livre de Luther *de bonis operibus*; qu'après la mort de ce Duc il fut chassé de Leipsic, & passa le reste de ses jours à Mayence & à Cologne, ennemi très-violent des Lutheriens, & qu'il mourut en 1563. A l'égard des derniers points le Theatre de Freherus a besoin de correction; car il y a des preuves incontestables dans l'appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, que Wicelius auroit sacrifié bien des choses aux Lutheriens pour le bien de la paix, & qu'il vivoit encore en 1564. Bien plus, un de ses Traitez inferé dans cet Appendix à la page 750. est daté du 10. d'Aout 1575. & cependant à la page 787. on accorde à Corneille Loos, que Wicelius est mort en 1573. (*b*) Molanus, & (*c*) Serarius mettent sa mort à la même année 1573.

(a) Molanus ubi in- [illegible] *ren- tra dans la* [illegible] *Ro-* [illegible] 32.

(*C*) *Plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique.*] Voyez en un échantillon extrait de ses livres, dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum* à la suite de sa vie.

(*A*) *Issu d'une très-noble & très-ancienne famille.*] Elle a tenu rang parmi la Noblesse d'Artois & du Cambresis dès l'an 1096. ayant possedé dès ce tems-là entre autres biens les Seigneuries & Terres de Bantœux, & de Bantousel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Avesnes lez Gobert, &c. comme il paroît par une sentence donnée dans le Conseil de Brabant à Bruxelles, le 5. de Juillet 1678. George LE LEU DE WILHEM, pere de celui qui fait le sujet de cet article, sortit de Tournai au commencement des troubles de religion, car il fut proscrit avec ses cinq freres, parce qu'ils avoient enterré leur mere sans observer les ceremonies de

(b) Molanus in Bibliotheca Sacra, MS. apud Miræum de Scriptor. sæculi XVI. p. 23.

(c) Serarius ubi supra, apud Miræum ibid.

mille, & il nâquit à Hambourg le 15. de Mai 1588. Sa mere qui (*B*) joignoit à la noblesse du sang beaucoup de pieté, & beaucoup de zêle pour la religion Protestante, le fit très-bien élever, & l'envoya étudier à Stade dès l'âge de dix ans sous de fort bons Maîtres: & après qu'il eut profité à Hanaw des leçons de Jean George Crobius, & de Jean Rodolphe Lavaterus, elle le mena à l'Academie de Franeker. Il y demeura trois ans, & en partit l'an 1611. pour aller voir celle de Leide, où il fit de grans progrés en Philosophie, en Jurisprudence, dans les langues orientales, &c. Après quoi il alla en France, & s'arrêta quelque tems à l'Academie de Saumur, & puis l'an 1613. il alla loger à Thoüars chez le docte André Rivet, dont il (*C*) se fit estimer d'une façon très-particuliere, entre autres choses par les conoissances qu'il avoit aquises en Theologie. Il se perfectionna beaucoup dans le Levant par les voyages qu'il fit au grand Caire, à Jerusalem, à Alexandrie, &c. les années 1617, 1618. & 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, & il confera souvent avec lui sur les differens de l'Eglise Greque & de l'Eglise Latine. Il reçut * plusieurs lettres de ce fameux Patriarche qui meritent de voir le jour, & que ses heritiers promettent de publier, pour satisfaire la curiosité des Savans. Après qu'il fut de retour de ce grand voyage, il s'arrêta quelques années à Amsterdam (*D*) avec son frere; mais la forte envie d'une connoissance plus parfaite des langues orientales, & l'inclination qu'il avoit pour le Levant, l'engagerent à y faire un second voyage l'an 1625. Il est sûr qu'il fit ces voyages en habile homme, c'est-à-dire en faisant de belles & de curieuses observations, & en aquerant une grande connoissance † de l'Arabe, du Persan, & du Chaldaïque. Il fut rencontré en ce païs-là par le docte (*E*) Golius, qu'on lui avoit recommandé; & il se forma entre

** Voyez la remarque E.*

† Outre les langues mortes des nations vivantes qu'il entendoit parfaitement, il pouvoit parler aisément la plûpart des langues qui sont aujourd'hui en usage dans l'Europe & dans l'Asie.

de la Communion de Rome. Il paroît par un acte authentique du 22. de Decembre 1565. qu'ils abandonnerent leurs terres à la confiscation: mais on tâcha de se relever de cet acte après l'an 1576. attendu la pacification de Gand. Jaques LE-LEU DE WILHEM, l'un de ces six freres, se refugia en Angleterre, & se maria en premieres noces avec Marguerite de Zegre, & en secondes avec Marie de Duyts. Du 1. mariage il eut entre autres enfans Timothée LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26. de Novembre 1568. & Seigneur de Borgerie Finges lez-Courtrai. Du 2. mariage, il eut entre autres enfans Michel LE-LEU DE WILHEM, né le 27. de Septembre 1587. qui est mort Conseiller Echevin de la Haye, & qui épousa à Delft le 25. de Mai 1614. Anne de Rechtere, dont la sœur étoit mariée à Messire Dudley Carleton *, Ambassadeur du Roi Jaques en Hollande (*a*).

** Qui de ce mariage eut une fille qui vit encore (en 1696.) Elle est veuve de Mylord Fevens, & mere de la Comtesse d'Aran, veuve d'un fils du Duc d'Ormond, mere d'une fille unique très-riche heritiere.*

(a) Tiré d'un memoire communiqué au Libraire. Idem dic de pleurisque infra memorandis.

(*B*) *Sa mere qui joignoit à la noblesse du sang.*] Elle s'appelloit Gilliette van Opalsens, & étoit fille de Jean van Opalsens Ecuyer, & de Damoiselle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, sœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, (*b*) Seigneur de Malerit &c. qui fut deputé à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas, par la ville de Tournai, avec les Nobles Confederez. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut pere de Constantin L'EMPEREUR, né à Breme l'an 1591. & Professeur en Theologie à Leide, & Conseiller du Prince Maurice, homme fort versé dans les langues orientales, comme il l'a temoigné par divers Ecrits. Il fut marié deux fois; 1. avec Levine de Witt, fille du Seigneur de Rosenbourg Conseiller d'Amsterdam. 2. avec Catherine Thysius de Kynogen. Il mourut l'an 1648. ne laissant qu'une fille Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, Gentilhomme de son Altesse le Prince d'Orange, pere du Roi de la Grand' Bretagne. Il est mort Conseiller à la Cour de Brabant. Après cette digression qui étoit duë au merite de Constantin l'Empereur, je reviens à la mere de nôtre David de Wilhem. Elle étoit à Paris le jour de la St. Barthelemi, & fut sauvée du massacre comme par miracle: son mari étoit alors à Rouën, & fut preservé aussi. Son pere Jean van Opalsens avoit eu le même bonheur quelques années auparavant. On l'avoit condamné à mort pour cause de religion: la sentence étoit dejà prononcée; mais il s'échapa de la prison de Tournai par la connivence du Geolier, & se sauva en Angleterre.

(b) Il avoit epousé l'heritiere d'Aigremont, Dame de Malerit &c.

(*C*) *André Rivet dont il se fit estimer.*] Pour conoître la liaison qui se forma entre eux deux, & l'estime singuliere que Mr. Rivet eut pour lui, il ne faut que voir l'Epitre (*c*) dedicatoire de son commentaire sur le Decalogue. Elle rend aussi un temoignage très-avantageux à la vertu, à la science, à la pieté & aux autres belles qualitez de David de Wilhem.

(*c*) Ad Amplissimum præstantissimum pietate & multiplici eruditione virum D. Davidem de Wilhem.

(*D*) *Avec son frere.*] C'est-à-dire avec Paul LE-LEU DE WILHEM, pere de David LE-LEU DE WILHEM qui vit (*d*) encore, & qui est Président des Echevins, & Receveur de la ville d'Amsterdam. Il a pour femme Hillegonde van Beuningen, sœur de feu Monsieur Conrad van Beuningen si conu par ses Ambassades.

(d) On écrit ceci l'an 1696.

(*E*) *Par le docte Golius qu'on lui avoit recommandé.*] J'ai vu l'original de la lettre que Mr. Rivet écrivit à Mr. de (*e*) Wilhem le 29. d'Octobre 1625. & j'en ai extrait ces paroles, *Servo adhuc tibi literas itineris tui Hierosolymitani, & eas quas à Patriarcha Alexandrino acceptas mihi communicasti quas vel tibi, vel ei qui tuo nomine eas petet, restituam cùm volueris. Commendatione mea apud te non opus habet Clariss. Golius, vir in rara eruditione, rara pietate & modestia præditus, nostro defuncto Erpenio intimus, & mihi tam proprio nomine quam tali necessitudine charissimus* &c. Cela nous aprend que Mr. Rivet étoit alors le depositaire des lettres que le Patriarche Cyrille avoit écrites à Mr. de Wilhem. Il a fait savoir au public

(e) Qui étoit alors à Alep.

tre eux une liaison cordiale & intime, qui a duré autant que leur vie. Etant de retour en Hollande environ l'an 1631. il se fit tant estimer du Prince d'Orange Frideric Henri, qu'il obtint la charge de Conseiller au Conseil de son Altesse à la Haye. Il se maria avec une sœur du celebre Monsieur de * Zuylichem, femme de beaucoup (*F*) d'esprit. Il en eut des enfans, comme on le verra ci-dessous. Les Etats Generaux ayant fait de belles conquêtes dans la Province de Brabant, par les armes victorieuses du Prince Frideric Henri, augmenterent le Conseil de cette Province l'an 1634. & y donnerent une charge de Conseiller à nôtre Monsieur de WILHEM. Ils le firent Surintendant du même païs l'an 1640. Comme il aimoit, & qu'il entendoit les sciences & les beaux arts, jamais les grandes occupations que tant de charges lui donnoient, ne l'empêcherent d'étudier beaucoup, & d'entretenir (*G*) un grand commerce de lettres avec les Savans. Il se faisoit un plaisir de les proteger, & de les servir en toutes rencontres, & à la Cour & ailleurs. Il eut une très-belle Bibliotheque, fournie des livres les plus curieux en toutes sortes de Facultez. On y trouvoit un grand nombre de † Manuscrits très-curieux, Arabes, Persans, Chaldaiques, &c. Le present qu'il fit de (*H*) Momies, de Manuscrits, & de telles autres raretez à l'Academie de Leide, y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre le 27. de Janvier 1658. ayant servi fidelement & avec beaucoup d'aplication trois Princes d'Orange, savoir Frideric Henri, Guillaume II. & Guillaume Henri à present Roi d'Angleterre ‡.

* *Voyez son article.*

† *Confirmez ceci par un passage de Frideric Spanheim,* Vindic. exercit. de grat. universali, parte 1. p. 67. *où il dit que* David de Wilhem è tenebris eruit tractatum de tribus quæstionibus, compositum à Lupo Servato Abbate Ordinis Benedicti, Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, *& mihi communicavit.*

‡ *Tiré d'un Memoire communiqué au Libraire.*

WIMPINA (CONRAD) Professeur en Theologie à Francfort sur l'Oder dans le XVI. siecle, étoit né à Buchen ⸸. Il s'aquit beaucoup de reputation par les leçons, tant publiques que particulieres, qu'il faisoit à Leipsic sur la Philosophie, sur la Theologie, sur la Poëtique, &c. Il s'attiroit un grand nombre d'auditeurs, & en même tems beaucoup d'envieux. Ceux-ci tâcherent en vain d'obscurcir sa gloire; & n'ayant pu y reüssir par les subtilitez sophistiques qu'ils lui proposerent, & ausquelles il repondit habilement, ils recoururent aux medisances, & aux libelles. Il falut qu'il se presentât au tribunal de l'Archevêque de Magdebourg, Primat d'Allemagne, & il y triompha de ses ennemis. Il monta d'une façon éclatante au Doctorat en Theologie: un Cardinal Legat qu'il harangua dans l'Eglise de St. Paul à Leipsic, & qui admira son éloquence, lui fit conferer ce grade. Wimpina fut presenté par toute la Faculté de Theologie. La reputation de ce Docteur devint si grande, que quand les Marquis de Brandebourg

⸸ *C'est une petite ville de l'Odenwald, au Diocese de Wurtsbourg.*

blic le commerce que son ami avoit eu avec ce Cyrille; car nous trouvons ces paroles dans l'épitre dedicatoire que j'ai dejà alleguée. (*a*) *Ex iis* (regionibus) *etiam ex ipsa Ægypto, quæ tabernaculo Dei inservirent abstulisti non pauca, aliis liberaliter communicaturus, ad communem utilitatem. Inter quæ non minima sunt, quæ ex intimâ illâ admissione cum Reverendiss. Cyrillo tum Patriarcha Alexandrino, hausisti: cujus communicationis fructus, & sedulitatis tuæ in eo de rebus nostris plenius informando utilitatem, ringentibus adversariis, etiamnum colligimus & percipimus, postquam evectus est ad summam inter Orientales Christianos dignitatem. Quæ argumento sunt, quanta fuerit in te propagandæ veræ Religionis cura, etiam inter remotissimos à nobis*

(*a*) *Andreas Rivetus epist. dedicator. Commentar. in Decalog. oper. to. 1. pag.* 1423

(*F*) *Femme de beaucoup d'esprit... il en eut des enfans.*] Elle s'apelloit Constance Huygens, & avoit bien de la lecture. Mr. Descartes l'estimoit beaucoup, & lui demandoit volontiers, & même avec deference, ce qu'elle pensoit sur les nouvelles idées de Philosophie qu'il inventoit. Elle survêcut environ 10. ans à son mari, & mourut le 1. de Decembre 1667. fort regrettée de tout ce qu'il y avoit de gens raisonnables à la Haye. Mr. de Wilhem laissa trois filles, & un fils (*b*) qui est aujourd'hui Doyen du Conseil & Cour Feodale de Brabant. C'est un très-honnête homme, qui a beaucoup de savoir & de merite. Dès qu'il eut fait ses études il voyagea en Italie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suede & en beaucoup d'autres païs, & se fit considerer des gens distinguez. Il accompagna Monsr. de Zuylichem son oncle à Orange l'an 1665. lors que cette Principauté fut remise avec toutes les formalitez necessaires sous le pouvoir de son legitime Maître. Mr. de Wilhem fut reçu alors Docteur en Droit avec beaucoup d'aplaudissement (*c*).

(*b*) *Nommé Maurice.*

(*c*) *Voyez la Relation de Mr. Chambrun, imprimée à Orange l'an 1666. page 161.*

(*G*) *Un grand commerce de lettres avec les Savans.*] Et sur tout avec Saumaise, Heurnius, Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius, Menassé Ben Israël qui lui (*d*) dedia son Traité *de creatione*. Les lettres qu'il reçut d'eux & de plusieurs autres hommes illustres sont par monceaux parmi les papiers de Monsieur de Wilhem son fils. S'il avoit le tems d'y faire un triage, il en trouveroit beaucoup dont il pourroit faire un present considerable à la Republique des lettres.

(*d*) *Cette Epitre dedicatoire merite d'être consultée, elle peut servir de preuves à cet article.*

(*H*) *Le present qu'il fit... à l'Academie de Leide.*] Voici là-dessus un temoignage public. (*e*) *Id mihi silentio non est prætereundum, quod ergà hanc nostram Academiam, studiorum tuorum olim promotricem, matrem proindè tuam, liberalem admodum te præbueris: factum est enim id curâ tuâ & ære tuo, ut Theatrum in eâ Anatomicum, tot raris & pretiosis κειμηλίοις, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter quæ eminent duo condita cadavera (Mumias vocant) antiquissima, quæ in Ægypto eruta, & à te redempta, integerrima, te mittente, ad nos pervenerunt.*

(*e*) *Rivet. ubi supra.*

bourg voulurent créer une Academie à Francfort sur l'Oder, ils lui offrirent des gages très-considerables s'il vouloit y professer. Il accepta ces offres, & alla jetter les * fondemens de cette nouvelle Université. Il y fut Recteur des deux Colleges, & premier Professeur en Theologie. Il publioit (*A*) souvent des livres †. Il fut un des antagonistes (*B*) de Luther; & il passa pour le veritable Auteur ‡ des Theses qui parurent sous le nom du Dominicain Jean Tezel contre ce Reformateur.

* *L'an* 1506.

† *Tiré du livre publié par Joachim Jean Maderus à Helmstad* 1660. *& composé par un Anonyme sous le titre de* Scriptorum insignium . . . centuria.

‡ *Seckendorf, Hist. Lutheran. lib. 1. pag. 25. n. 1.*

WLLEFELDT (Cornifids, ou Corfits) a été un des grands esprits du XVII. siecle; & s'il n'eût pas terni sa reputation en manquant de fidelité à son Souverain, on le mettroit avec raison au nombre des plus grands hommes. Il fut Favori (*A*) de Christien IV. Roi de Danemarc, qui le fit non seulement Grand Maître de ses Royaumes, & Viceroi de Norwegue, mais aussi son gendre, en lui faisant épouser Eleonor sa fille, qu'il avoit euë d'un mariage (*B*) de la main gauche. Il étoit son Ambassadeur extraordinaire en France

(*A*) *Il publioit souvent des livres.*] L'anonyme qui a composé le Catalogue d'hommes illustres publié par Joachim Jean Maderus (*a*), fait mention de plusieurs livres que Wimpina avoit composez avant l'année 1514. mais il ne distingue point de ceux qui étoient dejà imprimez, ceux qui ne l'étoient pas encore. Quoi qu'il en soit voici sa liste; *Editio proprietatum logicalium in commentatione non vulgari libri* IV. *De erroribus Philosophorum in fide Christiana. De nobilitate cœlestis corporis. De eo an animati cœli possint dici. De nobilitate animarum cœli. De fato opus insigne & praclarum. Palillogia de Theologico fastidio. Panegyrici de Christi mirabilitate ac sublimitate. Apologeticus in sacræ Theologiæ defensionem. Apologia secunda contra obtrectationem Theologiæ. Apologia tertia ad Mellerstatinas offensiones & denigrationes S. Theologiæ. Apologia quarta contra Laconismum Mellerstat. pro defensione Theologiæ. Apologia quinta pro repressione errorum Mellerstat. Cribratio in tergiversationes Martini Mellerstat. De ortu, progressu, & fructu S. Theologiæ. Super sententias libri* IV. *Præcepta coagmentandi rhetoricè orationes. Opus quodlibeticæ disputationis mirum & varium. Orationes & Carmina.* Je ne doute point que ce Martin Mellerstat, contre lequel Wimpina mit si souvent la main à la plume, ne soit le Martin Melrstat dont l'anonyme parle en particulier sous le nombre 31. & dont il raporte un catalogue des Ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses disputes avec Wimpina. Ce Martin Melrstat portoit le nom de sa patrie située dans la Franconie. Il enseigna la Philosophie des Thomistes pendant 20. ans à Leipsic, avec beaucoup de reputation; après quoi il s'appliqua à l'étude de la Medecine, & s'étant fait recevoir Docteur en cette science, il y devint si celebre, que Frideric Electeur de Saxe le choisit pour son Medecin (*b*).

(*B*) *Il fut un des antagonistes de Luther.*] Il fut l'un (*c*) des 4. Theologiens de Brandebourg qui refuterent en 1530. les articles de foi que Luther avoit publiez, & qui servirent de base à la Confession d'Augsbourg. Il fut l'un des Theologiens que les Princes Catholiques amenerent cette année à la Diete. On avoit (*d*) choisi les plus propres à la dispute, & quand on vit que les premieres conferences entre les Deputez des deux partis n'avoient point frayé le chemin à un accommodement, & qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part & d'autre éloignoit les voyes de paix, on ne retint que 3. Theologiens de chaque côté. Ceux du party Catholique furent Eccius, Wimpina, & Cochleus (*e*). Concluez de là que le Sieur Konig n'a pas bien marqué à l'an 1529. la mort de Conrad Wimpina.

(*a*) *A Helmstad l'an* 1660. *in* 4.

(*b*) *Ex Centuria Scriptor. insignium in lucem edita a Joach. Joh. Madero.*

(*c*) *Seckendorf, Hist. Lutheran. lib. 2. pag.* 152.

(*d*) Adducti erant à variis principibus in Comitia pugnacissimi ex adversariis Lutheri. *Id. ibid. pag.* 171. *n.* 1.

(*e*) *Seckendorf ibid. p.* 177. *n.* 16.

(*A*) *Il fut Favori de Christien IV.*] La Nouvelle Historique que je citerai m'aprend qu'il le devint non seulement par son merite, mais aussi par la faveur de son pere qui étoit grand Chancelier du Royaume, & qui gouvernoit l'Etat. Ce grand Chancelier étoit *d'une des premieres & des plus anciennes* maisons *du Royaume, & seule honorée de la dignité de Comte par concession de l'Empereur.* Cornifix Ulfeld étoit le dixiéme fils: la maniere dont on dit qu'il fut reconu de son pere, qui le croyoit perdu depuis long tems, est romanesque. Voyez la Nouvelle Historique. Je ne sai si l'on peut accorder ce qui vient d'être raporté touchant la dignité de Comte, avec un petit livre (*f*) Latin qui porte que Cornifix Ullefeld s'étant refugié auprès de Christine Reine de Suede, & lui ayant prêté de grandes sommes d'argent, s'aquit sa protection & ses bonnes graces, & le titre de Comte.

(*B*) *D'un mariage de la main gauche.*] „ Le „ Roi (*g*) après la mort de la Reine étoit devenu „ amoureux d'une belle Dame de l'ancienne mai- „ son de Monch, apellée Christine, & n'ayant „ pu obtenir d'elle aucunes faveurs, il l'avoit „ épousée suivant toutes les formalitez requises „ dans un legitime mariage, en presence de toute „ la Cour & du Senat, avec cette clause portée par „ le contract, que les enfans qui naîtroient de ce „ mariage ne seroient pas Princes, & se conten- „ teroient de la qualité de Comtes de Sleswick & „ de Holstein, dont ils porteroient le nom & les „ armes. „ Ce Prince la voulut repudier, pour certaines choses qu'elle avoit faites par jalousie; l'affaire devoit être jugée par le Senat. Annibal Seested plaida la cause du Roi; le Comte d'Ulfeld plaida celle de la Reine, & la gagna. Le livre Latin que j'ai cité porte que la repudiation fut faite actuellement, & que le Roi s'attacha (*h*) en suite à la femme (*i*) de chambre de son épouse repudiée, & en eut un fils & une fille. Le fils nommé Ulric Christien Guldenleeuw porta les armes sous le Roi d'Espagne, & fit des merveilles dans Coppenhagen assiegé par les Suedois. La fille fut mariée à Claude Alfeld Gentilhomme du Holstein. Le même livre nous aprend pourquoi le Roi haït son épouse Christine, & aima la femme de chambre; c'est que celle-ci lui revela que Christine avoit dessein de l'empoisonner. On se vengea de la delatrice quand elle fut morte; car le Comte Wllefeldt ne souffrit pas qu'on lui fit des

† *Sorbiere, Relat. d'Angleterre.*

(*f*) *Il est intitulé,* Machinationum Cornificii Ulefeldii succincta narratio.

(*g*) *Nouvelle Historique, intitulée* Le Comte d'Ulfeld.

(*h*) Fuit hæc Christinæ cujus supra meminimus à cubiculis; quumque Regi revelasset ipsi à Domina sua venenum parari, Rex illam, REPUDIATA Christina, ejus loco amavit.

(*i*) *Elle s'apelloit Wibicha.*

ce l'an 1647. Frideric III. fils & ſucceſſeur de Chriſtien IV. ne s'accommoda point de l'eſprit & de la conduite du Comte Wllefeldt; il y remarqua trop d'ambition, & il étoit preſque impoſſible, qu'il ne ſe ſouvint avec quelque eſpece de colere, d'avoir éprouvé à ſon avenement à la couronne la grande roideur de ce Comte, (*C*) pour le maintien des privileges de la Nobleſſe. Quoi qu'il en ſoit, le Grand Maître fut envoyé Ambaſſadeur en Hollande l'année 1649. pour y faire * ûn Traité touchant le paſſage du Sunt; & comme on ne fut pas content de ce qu'il avoit negocié, il ſe depita auſſi, & demeura plus de ſix (*D*) mois dans ſa chambre à faire le malade. Il fut accuſé en 1651. d'avoir (*E*) voulu empoiſonner le Roi †; mais la femme (*F*) qui l'accuſoit n'ayant pu prouver ſon

* *Sorbiere ibid.*

† *Parival, Hiſt. du ſiecle de fer, to. 1. p. 490.*

des funerailles; il l'envoya enterrer de nuit hors de la ville au cimetiere des pauvres. Elle ne ſurvécut le Roi que de peu de jours; le chagrin l'emporta (*a*), dit-on.

(*a*) *Ex Machinat. ſuccinct. narrat.*

(*C*) *Pour le maintien des privileges de la Nobleſſe.*] Un Auteur (*b*) que j'ai cité dit que la bonté de Chriſtien IV. & les douceurs de la paix avoient fait negliger à la Nobleſſe & au peuple quantité de privileges, que l'on propoſa de remettre en vigueur lors qu'on élut Frideric III. & qu'alors le Grand Maître fut obligé par ſa charge de tenir ferme; car il repreſentoit toute la Nobleſſe du Royaume, & il avoit la voix negative dans le Conſeil: en ſorte que comme rien ne pouvoit paſſer ſans ſon conſentement, on avoit accoutumé d'exprimer les placards, & de ſignifier les ordonnances en ces termes, de par le Roi & le Grand Maître. Il ajoûte comme par conjecture, qu'outre l'interêt qu'avoit Monſieur Wllefeldt de relever les privileges de ſon corps, il conſideroit auſſi ceux de ſa famille, & l'inimitié qu'il y avoit entre les enfans de la Maiſon royale, à cauſe de l'inégalité du rang, & de la jalouſie que l'amour du feu Roi pour la Comteſſe Eleonor y avoit ſemée. L'Auteur de la Nouvelle Hiſtorique avouë, nonobſtant ſon perſonnage de Panegyriſte & d'Apologiſte perpetuel, que ce Comte à la perſuaſion de ſa femme eut la penſée de ſe faire élire Roi, après la mort de Chriſtien IV. & qu'il prit des meſures pour y reüſſir: mais que voyant que ſes meſures étoient rompues, *il tourna adroitement les choſes, & fit faire l'élection du Prince Frederic à des conditions qui lui faiſoient partager l'autorité avec lui, ſous pretexte de conſerver les privileges des Nobles, dont il étoit le chef en qualité de Grand Maître.*

(*b*) *Sorbiere ubi ſupra.*

(*D*) *Plus de ſix mois dans ſa chambre.*] Sorbiere traite cela de bevuë, car *il ne faut jamais à la Cour*, dit-il, *quitter un poſte avantageux, ni reculer pour aucun pretexte, ni perdre la piſte des affaires, ni accoutumer les gens à ſe paſſer de nous, & moins encore à ſe prevaloir de nôtre abſence.* Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laiſſe pas de prendre ſi hautement ſon parti, que l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté Danoiſe s'en plaignit à la Cour de France. La ſuite de ces plaintes fut que l'on relegua Sorbiere à Nantes. Cet Auteur avoit autrefois dedié (*c*) un livre au Comte Wllefeldt, & en avoit ſans doute reçu une bonne recompenſe: c'eſt ce qui l'engagea à inſerer dans la relation de ſon voyage un epiſode à la juſtification de ce Seigneur. Il n'étoit pas bien inſtruit de tout le procés; la detenſion de ce Comte dans l'Ile de Bornholm, & la liberté qu'on lui accorda d'en ſortir pour vivre dans l'Iſle de Fuinen, étoient inconnuës à Sorbiere.

(*c*) *La traduction Françoiſe du Traité de cive de Hobbes, en 1649.*

(*E*) *D'avoir voulu empoiſonner le Roi.*] L'Auteur de la Nouvelle Hiſtorique pretend qu'on ſuborna une femme apellée Dina, pour declarer que le Comte & la Comteſſe d'Ulfeld l'avoient ſollicitée d'empoiſonner le Roi, la Reine, & toute la famille royale; que le Comte ſe defendit en plein Conſeil avec tant de jugement, que Dina & le Capitaine Weller qui l'avoit produite, furent pleinement convaincus du crime de faux temoignage, & condamnez elle à avoir la tête tranchée, & Weller à être bani à perpetuité; ce qui fut executé. Si l'on compare ce recit avec ces paroles d'un Hiſtorien (*d*) moderne, *Un certain Colonel Valler fut auſſi ſoupçonné, lequel ayant defendu ſon innocence fit ajourner ledit Ulefeldt, mais au lieu de comparoître devant ſa Majeſté il partit ſecretement avec ſa femme, ſe retira en Hollande, & du depuis il eſt allé en Suede*; ſi, dis-je, l'on fait une telle comparaiſon, on ſentira que l'Hiſtorien developpe mal les choſes. Il ſemble dire que le Comte & le Colonel furent ſoupçonnez de la même choſe; or cela eſt faux. La Nouvelle Hiſtorique ne dit pas que le Comte ſe retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut ſe retirer (*e*) en Pologne. Mais qu'ayant ſu à Dantzic que le Roi de Pologne lui en refuſoit la permiſſion, il s'en alla en Suede. Le livre Latin le fait retirer d'abord à Amſterdam, & puis en Suede, & ajoûte qu'il publia à Stralſund une Apologie de ſa conduite, & qu'aprés l'abdication de Chriſtine, il alla demeurer en Pomeranie.

(*d*) *Parival, to. 1. p. 490.*

(*e*) *Nouv. Hiſtorique.*

(*F*) *La femme qui l'accuſoit.*] Cette femme s'apelloit Dina: elle étoit belle, & faiſoit profeſſion de galanterie, car elle declara devant la Juſtice qu'elle avoit eu un enfant du Comte Wllefeldt. Le petit livre Latin ne raconte pas les choſes comme Parival, mais de cette maniere. Dina ſe rendoit chez le Comte par un eſcalier derobé, & couchoit avec lui à l'inſu de la Comteſſe. Un jour de bon matin la Comteſſe entra dans la chambre de ſon mari, & lui montra un poiſon que le Medecin Sperlingius avoit preparé. Ils concerterent les moyens de le faire avaler au Roi. Dina entendit tous ces diſcours, s'étant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la choſe à un Colonel (*f*) qui la baiſoit; celui-ci en fit ſa Cour au Roi ſon maître; le Roi fit venir Dina, & ſut d'elle tout le detail. Les Juges l'interrogerent; elle leur avoüa les mêmes choſes, & nommément qu'elle avoit eu un enfant du Comte; mais lors que ce procés eut été porté au Conſeil d'Etat, où le Comte defendit ſa cauſe en perſonne, Dina ſe dedit de tout, & fut declarée calomniatrice, & condamnée à perdre la tête; qui fut miſe ſur un pieu hors de la ville (*g*). Il y avoit bien de l'aparence qu'elle avoit été ſubornée, car n'auroit-il pas falu être pis que bête, pour parler d'une

(*f*) *Georgi Walther.*

(*g*) *Ex Machinat. ſuccinct. relat.*

son accusation, fut decapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer secretement avec sa femme hors du Royaume, & de s'en aller en Suede, où la Reine Christine le (*G*) reçut parfaitement bien. Il temoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suede; ce qui n'auroit pas été criminel, s'il n'eût taché de la servir au prejudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles (*H*) Gustave; & l'on ne sauroit dire combien furent puissantes les machines politiques qu'il mit en jeu, pour avancer en Dannemarc les conquêtes de ce Monarque. Il fut l'un de ses Commissaires au Traité de Roschild, & il l'eût été encore à celui de Coppenhagen, si l'Ambassadeur (*I*) de France n'eût prié ce Prince de nommer un autre Commissaire. Il tomba enfin dans (*K*) la disgrace des Suedois, qui le firent mettre en prison. Il en ‡ *seroit sorti d'une maniere glorieuse pour lui, sans l'impatience qu'il eut, & sans la croyance qu'il ajoûta à quelques avis qu'on lui donna, que les Suedois lui alloient faire son procès.* C'étoient

‡ *Memoires du Chevalier de Terlon, pag.* 301. *édit. de Hollande. Voyez la remarque* K.

d'une telle chose dans une chambre, où le Comte auroit su qu'une Courtisane l'entendoit? Voilà le privilege des Souverains; on écoute serieusement les depositions d'une putain, lors que leur vie s'y trouve interessée; & il est même vrai que ces sortes de creatures ont quelquefois revelé des (*a*) conspirations. Il est juste que les Souverains jouïssent de ce privilege, car le bien public est preferable à l'observation des formalitez, & ainsi l'on ne doit pas se formaliser de voir mettre en 4. quartiers 20. ou 30. conspirateurs, sur le temoignage de leurs complices, quoi que les denonciateurs comblez de biens & de recompenses, soient quelquefois plus scelerats que ceux qu'ils accusent, & qu'ils les ayent même engagez par mille artifices dans le complot. Il est juste, disent quelques-uns, de châtier la paillarde, mais la maquerelle qui la denonce doit avoir un peu de part à la peine. Je repons que cette maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilegiez, comme sont les punitions des crimes d'Etat. *Salus populi suprema lex esto.*

(*a*) *Fulvie, par exemple, celle de Catilina*, apud Sallustium. *Voyez l'article* Fulvie, *pag.* 1203. *col.* 1.

(G) *La Reine Christine le reçut parfaitement bien.*] Mr. de Wicquefort raporte sur ce sujet deux histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une: c'est un tour (*b*) que cette Reine joüa à l'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire qu'en sa presence Wlfeldt étalât tout ce qu'il avoit à dire pour sa justification; mais pour l'autre histoire je la raporterai sans la tronquer. *L'Ambassadeur* (*c*) *de Dannemarc pour faire voir* qu'Wlfeldt *étoit indigne* de la *protection* de Christine, *dit un jour à cette Reine que le Grand Maître avoit converti à son profit particulier une somme de* 25. *mille écus que le Roi lui avoit fait remettre, pour en secourir le Roi d'Angleterre dans sa necessité. La Reine dit que si le Grand Maître assûroit qu'il avoit fait payer cette somme au Roi d'Angleterre, elle l'en croiroit, & que si celui-ci le nioit, elle diroit qu'il en avoit menti, & que si douze autres Rois comme lui le disoient, elle soutiendroit qu'ils avoient tous douze menti. Puis que le Roi de Dannemarc ne vouloit pas remettre le Grand Maître en la possession de son bien, elle lui en donneroit tant qu'il n'auroit point de regret à celui qu'il perdroit en Dannemarc. L'Ambassadeur Danois lui repartit d'un ton assûré, que sa Majesté lui pouvoit donner la moitié de son Royaume si elle vouloit, sans que le Roi son maître y trouvât à redire, mais que* cela n'empêchoit point qu'il ne tint Ulfeld pour le plus lâche & pour le plus perfide de tous les hommes. *Cela se fit en l'an* 1654. Mr. de Wicquefort ne cite point son Auteur, mais j'ai trouvé qu'il a pris cela des Memoires de Mr. Chanut, où ces

(*b*) *De l'Ambassadeur & de ses fonctions, to.* 2. *pag.* 141. *Voyez les Memoires de Chanut, to.* 3. *depuis pag.* 342. *jusques à pag.* 349. *édit. de Holl. L'Auteur de la Nouvelle historique raporte cela tout autrement, & à la confusion de l'Ambassadeur.*

(*c*) *Wicquefort ibid. pag.* 171. *Voyez les Memoires de Chanut, to.* 3. *depuis pag.* 292. *jusques à pag.* 295.

deux histoires sont raportées avec plus de circonstances necessaires à savoir, que dans le livre de Mr. de Wicquefort. On aprend quelques autres choses touchant le Comte Wlfeldt dans ces Memoires (*d*).

(*d*) *Voyez le* 3. *tome, p.* 74. 97. 98. 100. 240. 364.

(H) *D'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.*] Voyez les Memoires du Chevalier de Terlon à la page 98. & 99. Voyez aussi la page 151. vous y trouverez ces paroles dignes de remarque. *Le Comte Wlfeldt qui conoissoit l'humeur de la nation, avoit conseillé au Roi de Suede de conserver religieusement les privileges qu'avoient eus les peuples de Schonen sous le Roi de Dannemarc. Ce conseil étoit bon & peut-être que s'il eût été suivi cette seconde guerre auroit eu un meilleur succès.* Ce Chevalier avoit dejà dit que le Roi de Suede fut fort fâché d'aprendre que l'on eût violé ces privileges: *Mais que le deplaisir qu'il en temoigna ne lui fut d'aucune utilité dans Coppenhaguen, on y crut que ce n'étoit qu'une amorce pour les obliger à se rendre.*

(I) *Si l'Ambassadeur de France n'eût prié.*] On ne sera pas fâché que je raporte ici ce fait avec un peu plus de circonstances. „ (*e*) Monsieur le „ Marechal Duc de Grammont, & Monsieur de „ Lyonne qui étoient pour lors à Francfort Am„ bassadeurs extraordinaires, & Plenipotentiai„ res de V. M. pour l'élection de l'Empereur, „ m'écrivirent pour detourner le Roi de Suede „ de nommer le Comte Wlfeldt aux negociations „ de Copenhaguen, comme il avoit été à celles „ de Roschild. A quoi ce Prince voulut bien „ consentir lors que je lui en parlai, pour ne point „ donner le chagrin au Roi de Dannemarc de „ voir un de ses sujets qui étoit mal avec lui, dans „ le lieu de sa residence traiter pour ses ennemis, & „ braver son Souverain qui étoit dans le malheur „ & dans l'infortune, & ce que je dis au Roi de „ Suede fit qu'il mit le Sieur Coyet à la place de „ ce Comte. „

(*e*) *Memoires de Terlon, p.* 112.

(K) *Dans la disgrace des Suedois.*] Il y en a qui ont debité (*f*) *que les Suedois pour se defaire* du Comte Wlfeldt, *le grand esprit duquel ils redoutoient, & ne pouvoient suffisamment reconoître ses bienfaits, lui mirent sus une trahison pour se saisir de ses grands biens.* L'Auteur qui parle ainsi venoit de dire que les Suedois avoient condamné ce Comte à une prison perpetuelle. Il auroit dû ne pas ignorer son inclusion au Traité de paix: voyez ci-dessus le corps de l'article. Or entre les choses qui lui furent prises par le Roi de Suede, il ne faut pas oublier la Bibliotheque qui (*g*) avoit apartenu à un Senateur Danois nommé Sepheldt. Le Roi de Suede la trouva dans le chateau de Rein-

(*f*) *Voyez Parival, to.* 3. *pag.* 206.

(*g*) *Memoires du Chev. de Terlon, p.* 105. 106.

BIBLIOTHEQUE enlevée.

toient de faux avis; car on avoit donné parole à l'Ambaſſadeur de France qu'il ſeroit mis en liberté. L'Ambaſſadeur en avoit écrit, parce que le Roi de Dannemarc demandoit ce Comte, *comme * étant compris dans le Traité.* Les impreſſions que firent ces faux avis ſur l'eſprit du priſonnier, furent cauſe qu'il chercha des expediens pour tromper ſes Gardes. Il y (*L*) reüſſit; il ſe ſauva de la priſon de Malmoe, & paſſa à Coppenhagen ſans avoir une abolition de tout ce qu'il avoit fait contre ſon Prince. La Comteſſe ſa femme s'y rendit quelque tems après, & alors Frideric III. qui avoit finement diſſimulé le deſſein de s'aſſûrer de leurs perſonnes, les fit arrêter tous deux, & les envoya dans l'Ile de Bornholm; mais par un effet de ſa clemence il leur permit de demeurer dans l'Ile de Funen, lors qu'il eut vu † la lettre que ce Comte lui écrivit, où il reconnoiſſoit ſes fautes, & n'imploroit que la pure miſericorde de ſon Souverain, auquel il promettoit à l'avenir une ſoumiſſion abſoluë. Quelque tems après on lui permit de voyager hors du Royaume; il fut aux eaux de Spa ‡, d'où il alla à Paris *incognito*, & en ſuite à Bruges, reſolu d'y paſſer l'hiver avec ſa famille; mais il fut obligé de s'éclipſer. Son fils tua le (*M*) Colonel Wolf; ſa femme qui étoit paſſée à Londres, & qui en étoit ſortie ſecretement, fut arrêtée dans Douvre, & tranſportée à Coppenhagen, & l'on pretendit avoir decouvert une (*N*) horrible conſpiration qu'il avoit tramée contre ſon Prince. Il y eut arrêt rendu contre lui

* *Memoires de Terlon ibid.*

† *Cette lettre eſt datée du 27. Octob. 1661. & ſe trouve toute entiere dans Parival to. 3. p. 580.*

‡ *Sorbiere ubi ſupra.*

Reinſtedt, dont ce Senateur ennemi capital du Comte Wlfeldt étoit Gouverneur, & la donna à ce Comte, qui à la priere du Chevalier de Terlon la voulut laiſſer au Senateur moyennant ſix mille écus. Le Senateur s'opiniâtra à ne pas *donner cette ſomme, quoi que ſa Bibliotheque fût eſtimée* 50. *mille écus par quantité de manuſcrits très rares, & par beaucoup de curioſitez. Sur ce refus le Comte Wlſeldt la fit tranſporter en Schonen, & lors de ſa detention par le Roi de Suede elle lui fut priſe, & portée à Stockholm.*

(*L*) *Il y reüſſit.*] Etendons un peu ce fait; les circonſtances en ſont ſingulieres. *Le Comte* (*a*) *Wlſeldt étoit un Cavalier fort habile & fort conſideré en Dannemarc, & il le croyois bien puis qu'il haſarda d aller à Coppenhaguen, ſans ſavoir auparavant ſi ſon Roi l'auroit agreable. Ce priſonnier depuis le jour de ſa detention ſut faire le muet ſi adroitement, & l'inſenſible à tous les maux qu'on lui fit qu'il fut impoſſible de tirer une ſeule parole de lui, quand on l'interrogea pour lui faire ſon procés: & la maniere dont il a ſu par ſa diſſimulation tromper les Gardes qui étoient toûjours pres de ſon lit où il faiſoit le malade, eſt une choſe preſque incroyable. Cependant il fit lui-même l'habit avec lequel il ſe ſauva à Copenhaguen, & qui fut ſa perte, car s'il eût pris confiance en ce que je lui avois fait dire touchant la bonté du Roi de Suede pour ſa liberté, il auroit évité la diſgrace qui lui arriva, & on ne lui auroit pas confiſqué ſes biens en Suede comme on fit, & en ſuite en Danemarc.* La Nouvelle hiſtorique aſſûre 1. que par le Traité de Rotſchild le Comte obtint une amniſtie generale, & devoit être remis dans la poſſeſſion de ſes biens, & de ſes emplois. 2. Que le Roi de Suede lui ayant permis de ſe defendre publiquement devant le Senat de Malmoë, & ſon indiſpoſition ne lui permettant pas d'y comparoître, ce fut la Comteſſe Eleonore qui plaida pour lui, & cela avec tant de force (*b*) & tant d'éloquence, que les Juges prononcerent ſentence d'abſolution. 3. Que le Roi de Suede confirma cette ſentence, & que ce fut Hannibal Secſted ennemi caché du Comte, qui en lui faiſant peur d'une plus rude captivité, lui conſeilla de mettre tout en uſage pour ſortir de ſa priſon. Il ne faut pas que j'omette que ſelon le petit livre Latin, la diſgrace de ce Comte en Suede fut poſterieure à la mort de Charles Guſtave.

(*a*) *Le Chevalier de Terlon, Memoires, p. 303. Il avoit dit p. 99. que ce Comte étoit puiſſant en biens, avoit un grand credit parmi la Nobleſſe, & par deſſus tout cela avoit infiniment de l'eſprit, & étoit un des plus habiles hommes du Royaume.*

(*b*) *On voit toute entiere ſa Harangue dans la Nouvelle hiſtorique.*

Ce fut après la mort de ce Prince que le Comte travailla, avec quelques Senateurs de Malmoë, à faire retomber la Schanie au pouvoir du Dannemarc. On dit auſſi dans le même livre qu'il feignit d'avoir une paralyſie ſur la langue pendant ſa priſon. *In cuſtodiam traditus eſt in qua quamdiu fuit, hemiplexiæ morbum & vitiatam loquelam raro patientiæ exemplo ſimulaſſe dicitur.* (*c*) Cela confirme ce que Mr. le Chevalier de Terlon a debité, & voici la confirmation d'une autre choſe qu'il avance. *Jam in eo fuit* (Wlefeldius) *intercedente apud Regem Sueciæ Chriſtianiſſimi Regis legato, ſi unicum tantum octiduum diutius in cuſtodia ſe continuiſſet, ut libertati reſtitueretur. Quin literæ quarum beneficio dimittendus eſſet à Regina matre Hedviga Eleonora filii tutrice ac proceribus regni ſubſcriptæ eodem quo evaſerat momento, & hinc paulo ſerius allatæ circumferebantur* (*d*).

(*c*) *Machinat. ſuccinct. narrat. p. 28.*

(*d*) *Ibid. p. 30.*

(*M*) *Le Colonel Wolf.*] Un Hiſtorien (*e*) moderne que j'ai deja cité dit que pendant que ce Colonel étoit en caroſſe avec ſa femme, le fils du Comte Wlfeldt à cheval l'aborda, & le ſalua fort courtoiſement, & lui *planta un petit poignard dans le cœur en même tems qu'il diſoit à ſa femme*, qui étoit celui qui les avoit abordez. L'aſſaſſin fut aſſez heureux pour ſe ſauver. Ce Colonel étant Gouverneur de l'Iſle de Bornholm, n'avoit pas ſi étroitement gardé le Comte Wlfeldt, qu'il n'eût trouvé le moyen de ſortir de la priſon; mais on le rattrapa comme il étoit ſur le point de s'embarquer, & on le mit dans une priſon fort étroite, & fort indigne (*f*) d'un homme de cette importance; & on n'eut plus aucune pitié de lui, de peur qu'il n'échappât une autrefois. Voilà le ſujet de la haine que ce Comte & ſa famille conçurent contre le Colonel.

(*e*) *Parival, to. 3. p. 584.*

(*f*) *La Nouvelle hiſtorique fait une deſcription affreuſe du traitement fait au Comte, avant même qu'il eût tâché de ſe ſauver.*

(*N*) *Une horrible conſpiration.*] On a dit (*g*) que l'Electeur de Brandebourg avertit le Roi Frideric III. que le Comte Wlefeldt *lui avoit écrit, que s'il lui vouloit prêter main forte il detrôneroit le Roi & ſes heritiers, & feroit paſſer la couronne ſur ſa tête, car*, diſoit-il, *j'ai tant d'Eccleſiaſtiques & de ſeculiers qui ſe declareront de mon côté, qu'il me ſera facile de venir à bout de mon entrepriſe.* L'arrêt de mort expoſe qu'on avoit les documens de cela. Il eſt vrai qu'on ne nomme point cet Electeur.

(*g*) *Parival, ibid.*

lui à Coppenhagen le 24. de Juillet 1663. par lequel il fut condamné à mort, comme atteint du crime de leze-Majesté au premier chef. L'arrêt fut executé en effigie. On fit sa figure de cire; on la mena sur un traineau jusques à la grande place; le Bourreau lui coupa la main & la tête, & mit le corps en quartiers, qui furent portez aux quatre coins de la ville *. Le Comte en reçut la nouvelle à Bruges, & † en partit le lendemain pour (O) se rendre à Bâle, *où il demeura quatre ou cinq mois presque toûjours malade, & sans se faire conoître.* Il en sortit ayant oüi dire qu'on le cherchoit pour le prendre; & quoi qu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brisac; mais à peine eut-il fait deux lieuës, que le grand froid qui le penetra le fit mourir. Il étoit âgé de 60. ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit Catholique, & s'attacha auprès de la Reine de Suede. Le second étoit Chevalier de Malte; & le troisiéme, l'un des mieux faits & des plus savans Gentilshommes de l'Europe, demeuroit en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une Nouvelle historique intitulée *Le Comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677. & dediée à Monsr. le Duc de Montausier, par un Auteur qui signe *Rousseau de la Valette.* J'en aurois pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurois craint de confondre (P) l'histoire avec le Roman. Je ne laisserai pas de me servir de ce livre dans les remarques. Au reste on parle souvent de ce Comte dans le voyage de (Q) Charles Ogier.

* *Parival tome 3.*

† *Voyez le livre cité à la fin de cet article.*

TTTTttt 2 XENO-

(O) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon le livret Latin il se disoit à Bâle Gouverneur de trois Gentilshommes Hollandois, & il ne fut reconu que lors que l'un de ses fils eut une querelle avec un Capitaine de Zurich. Il avoit auprès de lui ses trois fils & une fille. Sa femme étoit en prison à Coppenhagen. Lors qu'il se vit decouvert il se mit tout seul sur le Rhin, & mourut dans la barque au mois de Fevrier 1664. proche de Nieubourg. Les bateliers le porterent dans un Couvent qui est près de là: ses fils y accoururent, voulant recouvrer les pierreries qu'on avoit trouvées sur lui, & le firent enterrer sous un arbre au milieu d'un champ.

(P) *De confondre l'histoire avec le Roman.*] Quoi que l'Auteur de la Nouvelle historique assure que *tout y est très veritable, & qu'il n'a rien écrit que sur les Memoires qui lui en ont été donnez par des gens du païs habiles & desinteressez*, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans cet Ouvrage quelques embellissemens imitez des Romanistes. La Comtesse Eleonor avoüoit (a) que son histoire *tenoit beaucoup du Roman:* celui qui le lui avoit oüi dire ayant raporté quelque chose de cette histoire, ajoûte que cela *avec quelques épisodes pourroit servir de juste sujet à un Roman.* Sans doute l'Auteur de la Nouvelle historique a executé cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet Auteur tourne toûjours à l'avantage de son Heros, & quelquefois d'une maniere si dure (b) contre la personne du Roi Frideric, qu'il meritoit mille fois plus que Sorbiere, que l'Ambassadeur de Dannemarc se plaignît de lui à la Cour de France; mais aparemment on me permettra de regarder comme une pensée romanesque, *cette severité capable de faire trembler le plus assûré de tous les hommes*, avec laquelle le Comte fut regardé, lors qu'il fit sa premiere declaration d'amour à la Comtesse Eleonor, à laquelle, dit l'Auteur, *ce nom d'amour paroissoit si rude, qu'elle s'en fit un portrait effroyable.* Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du Comte dans la surcharge de ses infortunes, *Hé Dieu quand cesserez vous de m'affliger.* La nature y est trop visible; ceci a tout l'air d'une histoire: l'autre fait a tout l'air d'une invention. Qu'une proposition de mesalliance, ou de mauvaise galanterie, fasse naître ces regards terribles & menaçans, à la bonne heure; mais ce Comte bien fait de corps & d'esprit, & l'un des plus grands partis que la Comtesse pût esperer, aimoit pour le sacrement. D'où seroit donc venuë la severité foudroyante dont cet Auteur fait mention, que du païs des Romans, où & non ailleurs *la declaration est suivie d'un promt courroux qui paroit à nôtre rougeur* (c'est Moliere qui fait parler une precieuse ridicule) *& qui pour un tems banit l'amant de nôtre presence? En suite il trouve moyen de nous appaiser, de nous accoutumer insensiblement au discours de sa passion, & de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine.*

(a) *Relat. de Sorbiere.*

(b) *Les Memoires du Chevalier Terlon donnent des éloges à ce Roi directement oposez aux medisances de la Nouvelle historique.*

(Q) *Dans le voyage de Charles Ogier.*] Charles Ogier digne frere du grand Predicateur François Ogier, fit le voyage de Dannemarc & de Suede avec le Comte d'Avaux Ambassadeur de Louïs XIII. Ils partirent de Paris l'onziéme de Juillet 1634. La relation de ce voyage est curieuse & bien écrite. On y trouve entre autres choses concernant le Comte Wllefeld, qu'étant fiancé avec la fille du Roi son Maître, & ayant un ulcere à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'aprocher d'une Dame du Sang royal avant que d'être gueri. C'est pourquoi il fit un voyage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile Chirurgien que Mr. d'Avaux lui indiqua. *Ulfeldius (c) crure laborabat insanabiliter, ex sententia scilicet omnium suæ nationis Medicorum, qui tamen anno postea, cùm se ex consilio Legati nostri Lutetiam contulisset, ab eximio Chirurgo P. Judæo sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philoctetes, adeo acutis interdum doloribus cruciabatur: alioquin, cùm per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululum resederat, innitebatur baculo. Cæterùm tanta hominis virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi Rex Daniæ Filiam Leonoram despondérit: at ille tam eximiæ puellæ thalamis crus putridum inferre reveritus, antequam nuptiæ celebrarentur, operæ-pretium duxit, si se laboriosæ curationis carnificinæ, ac periculis devoveret.* Cela étoit fort dans l'ordre.

(c) *Carol. Ogerius in Itinere Danico, p. 67. edit. Paris. 1656. in 8.*

X.

XENOPHANES, Philoſophe Grec nâtif de Colophon, fut diſciple d'Archelaus, à ce que diſent quelques-uns *. Selon cela il auroit été contemporain de † Socrate. D'autres veulent qu'il ait apris de lui-même tout ce qu'il ‡ ſavoit. Il compoſa pluſieurs poëmes ſur des matieres de Philoſophie: il en compoſa auſſi juſqu'à ⸸ deux mille ſur la fondation de Colophon, & ſur celle de la Colonie β d'Elée. Il vêcut long tems; car on raporte des vers γ où il aſſûre 1. qu'il y avoit 67. ans que ſes études étoient aplaudies dans la Grece: 2. qu'il commença à être aplaudi à l'âge de 25. ans. Il avoit ſur la nature de Dieu une opinion qui n'eſt guere differente (A) du Spinoziſme. Il δ fit des vers contre Ho-

* *Diogen. Laertius, lib. 9. n. 18.*

† *Il fut diſciple d'Archelaus.*

‡ *Diog. Laert. ib.*

⸸ *Idem ibid. n. 20.* NOTEZ *que Moreri reduit à ce nombre tous les vers de Xenophanes. Athenée a cité ſouvent pluſieurs vers de ce Philoſophe.*

β *Ville d'Italie.*

γ *Laertius ibid. n. 19.*

δ *Ibid. n. 18. Voyez Sext. Emp. [illegible] a [illegible] Math. p. 57 34.*

(A) *Qui n'eſt guere differente du Spinoziſme.*] Si nous avions tous ſes Ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux reduire ſon ſyſtême à quelque choſe de precis; & ſi l'on ne conoiſſoit ſes ſentimens que par les petits morceaux bien obſcurs que Ciceron en raporte, l'on n'en pourroit pas diſſiper la confuſion. (a) *Xenophanes qui mente adjuncta omne præterea quod eſſet infinitum Deum voluit eſſe, de ipſa mente item reprehenditur ut cæteri: de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque ſentiens neque conjunctum eſſe poteſt.* Ces paroles de Ciceron temoignent que Xenophanes a enſeigné que l'entendement eſt Dieu, & que tout ce qui eſt infini eſt Dieu. Quant à la premiere partie de ce dogme, Ciceron ne repete pas ce qu'il avoit dejà dit, pour refuter ceux qui tenoient la divinité de l'entendement; il ſupoſe que cette refutation tombe auſſi ſur ce premier point de la doctrine de Xenophanes. A l'égard de la ſeconde partie, il expoſe ce qu'il croit capable de la refuter; car il obſerve que l'infini n'ayant rien qui ſente ni qui ſoit lié, ne peut pas être Dieu. Je n'examine point la foibleſſe de cette raiſon, cela n'eſt pas neceſſaire: chacun conçoit clairement que puis qu'il y a dans une étenduë finie comme l'homme quelque choſe de lié & de penſant, il peut y avoir auſſi de telles choſes dans une étenduë infinie. Je croirois ſans peine que Ciceron n'a pas bien compris le ſentiment qu'il raporte; il le diviſe en 2. parties, & peut-être ne faloit-il pas le diviſer. Il eſt plus probable que Xenophanes a voulu dire que Dieu n'étoit autre choſe que l'infinité de la nature (b) accompagnée d'entendement. Ce ſeroit une doctrine bien étrange, que de dire d'un côté que tout ce qui eſt infini eſt Dieu, & de l'autre que l'entendement de l'homme eſt Dieu: ce ſeroit multiplier Dieu d'une façon diſcordante, ce ſeroit errer inconſequemment. Je ſai bien que les anciens Philoſophes ne nous paroiſſent nullement exacts, dans les morceaux qui nous ſont reſtez de leurs opinions ſur les principes de toutes choſes; mais ce qui me fait croire en particulier que Xenophanes ne faiſoit point le partage qu'on lui attribuë, eſt de voir que ſelon le temoignage même de Ciceron il a enſeigné qu'il n'y avoit qu'un ſeul être, & que cet être étoit immuable, éternel & le vrai Dieu. (c) *Xenophanes paulo etiam antiquior unum eſſe omnia, neque id eſſe mutabile & id eſſe verum Deum, neque natum uſquam quicquam & ſempiternum conglobata figura* (d). Voilà qui eſt plus diſtinct que ce qu'Ariſtote raporte de l'opinion de Xenophanes. (e) Ξενοφάνης δὲ πρῶτος τούτων ἑνίσας (ὁ γὰρ Παρμενίδης τούτου λέγεται μαθητὴς) οὐδὲν διεσαφήνισεν, οὐδὲ τῆς φύσεως τούτων οὐδετέρας ἔοικε θιγεῖν· ἀλλ' εἰς τὸν ὅλον οὐρανὸν ἀποβλέψας, τὸ ἓν εἶναί φησι τὸν θεόν. *Xenophanes autem, quanquam prior iſtis, unum poſuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuiſſe dicitur) nihil tamen clarum dixit, & neutrius horum naturam attigiſſe videtur: ſed ad totum cœlum reſpiciens, ipſum unum ait eſſe Deum.* Ces paroles d'Ariſtote nous aprenent que Xenophanes s'étoit arrêté à des notions peu diſtinctes, & qu'il n'avoit pas examiné en particulier ſi l'unité convenoit à Dieu quant à la raiſon, ou bien quant à la matiere, & qu'il avoit dit en general *ce qui eſt un eſt Dieu.* D'autres diſent qu'il ſoutenoit que (f) la nature n'a point eu de commencement, & qu'elle n'aura point de fin, & qu'elle eſt toûjours ſemblable à ſoi-même, mais qu'il parloit des Dieux au nombre pluriel. Il eſt vrai (g) qu'il rejettoit le dogme ordinaire que les Dieux euſſent beſoin les uns des autres, & qu'ils commandaſſent les uns aux autres. La dependance lui paroiſſoit incompatible avec la nature divine. Il ajoûtoit que les Dieux voyoient & oyoient en general, mais non pas en particulier ceci ou cela. C'eſt ainſi que j'entendrois ces termes d'Euſebe (h) ἀκούειν δὲ καὶ ὁρᾶν καθόλου καὶ μὴ κατὰ μέρος, *in univerſum audire ac cernere, non verò per partes.* Ceci ſent le Spinoziſme; car Spinoza ſoutenoit que Dieu entant que ſubſtance n'eſt doüé que de la penſée en general, & que les conoiſſances particulieres de chaque objet ne ſe reüniſſent pas dans un ſeul entendement, pour repreſenter toutes choſes à la ſubſtance de Dieu. J'avouë qu'on pourroit pretendre que Xenophanes vouloit dire, que par un acte ſimple d'entendement Dieu voit toutes choſes, & non pas chacune par une idée particuliere. Ce ſeroit à lui à s'expliquer s'il revenoit dans le monde: il ne ſeroit pas peu empêché à ſatisfaire aux difficultez qu'on lui pourroit propoſer, touchant ſes contradictions, ou touchant ſes inconſequences. Il admettoit (i) une infinité de mondes invariables, & quatre élemens de toutes choſes. A quoi bon cette multiplicité de mondes, puis qu'il enſeignoit que toutes choſes n'étoient qu'un être, & que cet être ſeul & unique étoit Dieu? N'étoit-ce pas parler du monde comme le peuple, qui apelle l'Amerique un nouveau monde, & qui donne le nom de monde au genre humain, & même aux valets d'un grand Seigneur (k) &c? Il diſoit (l) que Dieu étoit de figure ronde, & cependant il le

(a) *Cicero de natura Deorum, lib. 1. pag. m. 44.*

(b) *Ces paroles de Minucius Felix p. m. 151.* Xenophanem notum eſt omne infinitum cum mente, Deum tradere, *[illegible] ma penſée. Il y a eu des Philoſophes qui ont cru à Dieu l'entendement. Voyez l'article Spinoza [illegible]*

(c) *Cicero, Academ. Quæstion. l. 2. pag. m. 211. D.*

(d) *Conſultez Sextus Empiricus* Pyrrhon. hypotyp. l. 1. c. 33.

(e) *Ariſtoteles, Metaphyſ. lib. 1. cap. 5. p. m. 648.* E. NOTEZ *qu'un autre Traité d'Ariſtote que je cite dans la derniere remarque, nous aprend mieux tout le ſyſtême de Xenophanes.*

(f) Οὔτε γένεσιν, οὔτε φθορὰν ἀπολείπει· ἀλλ' εἶναι λέγει τὸ πᾶν ἀεὶ ὅμοιον. Nullum penitus vel ortum vel interitum relinquit, ſui ſemper ſimile hoc univerſum eſſe ratus. *Euſeb. de preparat. Evangel. lib. 1. cap. 8. p. 23. ex Plutarchi Stromatis.*

(g) *Euſeb. ibid.*

(h) *Ibid.*

(i) *Diog. Laërt. lib. 9. n. 19.*

(k) *Voyez le Dictionaire de Furetiere au mot* monde.

(l) *Diog. Laërt. ib.*

Homere & contre Hesiode, sur les sotises qu'ils ont chantées des Dieux. Il croyoit que la Lune * est un païs habité, & qu'on ne peut pas predire les choses

* Habitari ait Xenophanes in Luna, eamque esse terram multarum urbium & montium. *Cicero, Academic. quæst. lib. 2. fol. m. 211. C.*

le faisoit infini. Il disoit * que Dieu ne ressemble en rien à l'homme, que Dieu voit tout & entend tout, mais sans respirer. Belle exception! étoit-il necessaire de marquer cela? S'il n'a rien de commun avec l'homme, n'est-il pas évident qu'il est sans poumons, & qu'il ne respire point? Pourquoi n'excepter pas aussi-tôt les yeux, les oreilles, le visage &c. que l'acte de respirer? Xenophanes parloit plus juste dans les vers qu'Eusebe raporte; (a) car il y disoit seulement que Dieu n'est semblable à l'homme ni quant au corps, ni quant à l'ame; & que si les bêtes savoient peindre, elles representeroient la Divinité selon la figure de leur espece. Il revenoit toûjours à son unité. (b) Σύμπαντά τε εἶναι, νοῦν καὶ φρόνησιν, καὶ ἀΐδιον, *simulque* (Deum) *esse* OMNIA; *mentem, prudentiam, æternitatem.* Toute la secte Eleatique (c) croyoit avec lui l'unité de toutes choses, & leur (d) immobilité: & peut-être ne me tromperai-je point, si j'ose dire que de là est né le dogme que les Sceptiques ont tant prôné, que nos sens nous trompent, & qu'il ne faut pas se fier à leur témoignage. Car comme l'on objectoit à ces Philosophes qu'il se fait continuellement de nouvelles generations dans l'univers, ce qui supose ou qu'il y a deux principes, l'un actif, l'autre passif; ou qu'à tout le moins la substance unique de la nature n'est pas immuable, ils ne trouverent point de meilleur expedient contre cette difficulté, que de nier qu'il se fit des generations. Il falut donc qu'ils soutinssent que la nature demeuroit toûjours la même, & que les changemens que nous croyons qu'elle soufre ne sont que des illusions de nos sens, & que de pures aparences. Consultons Eusebe qui nous aprend que Parmenide enseignoit que l'Univers étant éternel & immobile, & un seul être, demeuroit toûjours le même quant à la realité des choses, & que les generations n'étoient fondées que sur un faux prejugé des sens. Ἀΐδιον μὲν γὰρ τὸ πᾶν, καὶ ἀκίνητον ἀποφαίνεται, καὶ κατὰ τὴν τῶν πραγμάτων ἀλήθειαν· εἶναι γὰρ αὐτὸ μόνον. μουνογενές τε καὶ ἀτρεμὲς, ἠδ' ἀγένητον· γένεσιν δὲ τῶν καθ' ὑπόληψιν ψευδῆ δοκούντων εἶναι. καὶ τὰς αἰσθήσεις ἐκβάλλει ἐκ τῆς ἀληθείας. *Etenim sempiternum esse orbem hunc universum, omnique motu carere; ipsiusque (e) naturæ veritatem omnino constare defendit; singularem enim illum & unigenam, stabilem ac quietum, nec certo aliquo tempore generatum esse: generationem porro ad ea rejicit, quæ falsa quadam opinione putentur esse, adeoque sensus omnes communione veritatis excludit.* Consultons aussi le même Eusebe, si nous voulons voir une solide refutation de ce subterfuge. Aristote montra clairement à ces defenseurs de l'immutabilité, ou de *l'ingenerabilité*, qu'ils trouvoient leur confusion dans l'asyle qu'ils choisissoient; car puis qu'ils n'osoient nier que les aparences ne changeassent, c'est-à-dire que nous ne sentissions tantôt que la terre est froide, tantôt qu'elle est chaude, il s'ensuit que la nature n'est pas immobile; elle doit changer necessairement dans le sujet qui produit, ou qui reçoit nos sensations. Le sentiment est une passion, & ainsi le changement de sentiment supose une cause efficiente & un principe passif: & voilà vôtre unité de toutes choses renversée. Outre que ce changement est incompatible avec vôtre pretenduë immobilité, ou incorruptibilité (g). ὥστε πρῶτον εἴη ἂν τὸ λεγόμενον ἕτερον. . . . ἔπειτα δὲ ἓν τὸ ὂν οὐκ ἔσται καὶ μὴν οὐδὲ ἀκίνητον· ἡ γὰρ αἴσθησίς ἐστι κίνησις. *Habemus ergo primum id esse, quod diversum vocatur. . . . deinde quicquid est, non esse quid unum. Adde ne immobile quidem illud esse, cum ipsa sentiendi ratio motus quidam sit.* Je retoucherai cette matiere dans la derniere remarque.

Disons en passant qu'il y a beaucoup d'aparence, que l'Auteur de l'art de penser censure Aristote mal à propos en faveur de Parmenides. *Il eust esté à souhaiter*, dit-il, (h) *qu'Aristote qui a eu soin de nous avertir de ce* (i) *defaut, eust eu autant de soin de l'éviter. Car on ne peut dissimuler qu'il n'ait combattu plusieurs des anciens Philosophes en rapportant leurs opinions peu sincerement. Il refute Parmenides & Melissus, pour n'avoir admis qu'un seul principe de toutes choses, comme s'ils avoient entendu par là, le principe dont elles sont composées, au lieu qu'ils entendoient le seul & unique principe, dont toutes les choses ont tiré leur origine, qui est Dieu.* L'Auteur de l'art de penser fait plus d'honneur à Parmenides & à Melissus qu'ils n'en meritent. Il les represente comme des gens orthodoxes sur l'origine des creatures, & neanmoins ils étoient aussi impies que Spinoza, ou peu s'en faloit: ils ne reconoissoient point de diference entre le principe dont les choses sont composées, & le principe qui les a produites. Ils n'admettoient qu'un seul être, & ils pretendoient que tout étoit éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Eusebe, comme on l'a vu ci-dessus. Aristote ne leur impute point tout cela à tous égards: il reconoît que Parmenides enseignant d'un côté que réellement il n'y a qu'un être, mais que selon l'aparence il y en a plusieurs, s'est accommodé à l'aparence, & a suposé deux autres principes, le chaud & le froid, le feu & la terre. (k) Ἀναγκαζόμενος δ' ἀκολουθεῖν τοῖς φαινομένοις, καὶ τὸ ἓν μὲν κατὰ λόγον, πλείω δὲ κατὰ τὴν αἴσθησιν ὑπολαμβάνων εἶναι, δύο τὰς αἰτίας, καὶ δύο τὰς ἀρχὰς τίθησι πάλιν, θερμὸν καὶ ψυχρὸν, οἷον πῦρ καὶ γῆν λέγων. Τούτων δὲ τὸ μὲν &c. *Coactus verò illa, quæ apparent, sequi, & unum ratione, plura verò secundum sensum putans esse, duas causas rursum, ac duo principia ponit, calidum, & frigidum, velut ignem & terram dicens. Horum autem alterum &c.* Il est difficile de comprendre par quel tour (l) d'esprit un si grand nombre d'anciens Philosophes, ont pu croire qu'il n'y avoit qu'une substance dans l'Univers. Mais on comprend facilement que cela posé, ils ont dû dire que l'Univers demeuroit toûjours au même état: car un être qui existe necessairement, & qui est lui seul toutes choses, doit avoir necessairement une parfaite immobilité. Aucune cause externe ne le peut changer, & il ne peut point se changer lui-même. Il possede independemment de sa volonté & son existence, & tous les attributs de sa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toûjours; car ce qui n'a point de commencement est indestructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien aquerir de nouveau; puis que la production d'une

* *Id. ib.*

(a) *Euseb. ibid. lib.* 13. *c.* 13. *p.* 678. 679.

(b) *Laërt. ibid. Voyez aussi Eusebe prepar. Evangel. l.* 14. *c.* 14. *p.* 725. *B.*

(c) *Euseb. ibid. lib.* 14. *p.* 725.

(d) *Id. lib.* 14. *c.* 17.

(e) *Eusebius ubi supra lib.* 1. *cap.* 8. *p.* 23. *C. ex Plutarcho.*

(f) *Cet endroit me semble mal traduit; j'aimerois mieux dire* motu carere secundum rerum veritatem, *ou* secundum id quod revera est: *& peut-être faudroit-il ôter le* καὶ *qui est après* ἀποφαίνεται, *puis qu'il est sûr qu'on veut dire que le mouvement n'existe point quant à la realité, mais seulement selon l'aparence, ou selon l'erreur des sens.*

(g) *Euseb. ubi supra lib.* 14. *cap.* 17. *p.* 756. *D, ex libro* 8. *Aristoclis de Philosophia.*

(h) *Art de penser,* 3. *partie, chap.* 18. *p. m.* 316.

(i) *C'est-à-dire du sophisme* ignoratio elenchi, prouver autre chose que ce qui est en question.

(k) *Aristoteles, Metaphysicæ lib.* 1. *c.* 5. *p.* 648. *F. Voyez aussi ch.* 3.

(l) *Je croi qu'ils sont tombez dans cette pensée par cette suposition, que rien ne pouvant être produit de rien, tout ce qui existe a une existence necessaire: qu'il est donc éternel & infini, & que l'infini doit être unique.*

† Cicero de Divinat. lib. 1. init.

ses † futures, & si la conjecture d'un docte Critique est bien fondée, il pretendoit que le bien surpasse (*B*) le mal dans la nature des choses. Il ne seroit pas le

(a) On peut tirer de ceci une forte preuve que nôtre ame & que la matiere ne sont point un être incréé. Voyez la derniere remarque.

d'une qualité nouvelle seroit la destruction de quelque autre qualité (*a*). Jusques là le systême de Xenophanes & de Parmenides se soutenoit bien. Mais comme l'experience les convainquoit qu'il arrive des changemens dans la nature, changemens qui doivent être internes & effectifs à l'égard de nôtre pensée, quand même l'on suposeroit qu'ils ne sont que des illusions des sens, ces Philosophes devoient reconoître qu'ils avoient bâti sur une fausse suposition, & adopter deux principes, l'un actif, l'autre passif. Moyennant cela on peut croire que le principe actif demeure toûjours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la nature *. Son action uniforme & invariable reçuë sur des sujets diferens, devra produire toutes les vicissitudes du monde. Ne voyons nous pas que le mouvement de l'air ne changeant pas en lui-même produit diferens effets, selon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaisseau, ou des pailles dispersées, ou des feuilles entassées &c.?

* Stabilisque manens dat cuncta moveri. Boet. consol. Philos. l. 3. metro 9.

(*B*) *Que le bien surpasse le mal dans la nature.*] Diogene Laërce compte parmi les principaux dogmes de Xenophanes, (*b*) τὰ πολλὰ ἥττω νοῦ εἶναι, que la plûpart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inferieures à l'entendement. Il paroît indigne d'un Philosophe de parler ainsi; car le moindre païsan sait très-bien cela, & personne n'a besoin qu'on lui aprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les metaux, que l'eau, que l'air &c. C'est pourquoi nous devons croire que Xenophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la conjecture de Meric Casaubon. Il (*c*) pretend que ce Philosophe a enseigné que l'entendement divin qui a fait le monde, a tâché de donner à toutes les creatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé de puissans obstacles dans la matiere, il n'a pu toûjours executer ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses. C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, & vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plûpart des choses ont été soumises aux desirs & à la puissance de l'entendement divin, & par consequent ἥττω νοῦ εἶναι ne veut pas dire être pire que l'entendement, mais lui être assujeti, mais être la matiere de son triomphe. Casaubon confirme sa conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la necessité & l'entendement ont concouru à la production du monde, & que la necessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plûpart, à ce qui étoit meilleur. Μεμιγμένη (*d*) γὰρ οὖν ἡ τοῦδε τοῦ κόσμου γένεσις, ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νοῦ συστάσεως ἐγεννήθη. νοῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος, τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομένων τὰ πλεῖστα ἐπὶ τὸ βέλτιστον ἄγειν, ταύτῃ κατὰ ταυτὰ (*e*) δι' ἀνάγκης ἡττωμένης ὑπὸ πειθοῦς ἔμφρονος, οὕτω κατ' ἀρχὰς ξυνίστατο τόδε τὸ πᾶν. *Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque coitu mixta est. Nam cùm mens necessitati dominaretur, propterea quòd persuadendo eam ad optimos ut plurimum rerum eventus induceret, ipsaque hac ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia constiterunt.* Casaubon (*f*) observe qu'Homere ayant dit dans une occasion particuliere que le

(b) Plurima deteriora mente esse. Diogen. Laërt. ubi supra n. 19.

(c) Meric. Casaubon. in hæc verba Diogen. Laërtii.

(d) Plato, in Timæo, p. m. 1058. D.

(e) Meric Casaubon veut qu'on lise τῆς ἀνάγκης.

(f) Mericus Casaubonus ubi supra.

mal surpasse le bien, on a converti cela en maxime (*g*) generale; comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportoient la balance sur le bonheur. Le même Critique observe que ceux qui parloient avec la plus grande modestie, excusoient la Providence sur la necessité fatale qui l'avoit contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. *Qui parcissime loquebantur Deum excusabant qui Bonus non nisi bona in operibus suis & omni administratione sua proposuisset, sed materiæ obluctantis vel deficientis* necessitate *coactus, etiam malis non paucis invitus locum reliquisset.* Il ajoûte qu'Euripide a fortement refuté le sentiment ordinaire que le mal surpasse le bien, & il raporte le commencement de cette refutation.

(g) Τὰ χείρονα νικᾷν.

Ἔλεξε γάρ τις ὡς τὰ χείρονα
Πλείω βροτοῖσίν ἐστι τῶν ἀμεινόνων.
Ἐγὼ δὲ τούτοις ἀντίαν γνώμην ἔχω
Πλείω τὰ χρηστὰ τῶν κακῶν εἶναι βροτοῖς.

La suite (*h*) des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'ouvrage d'un Ecrivain inspiré. Pline n'est pas du sentiment de ce Poëte; car quoi qu'il ne decide point qu'il est aisé de conoître, que la nature se comporte beaucoup plus en dure marâtre qu'en bonne mere à nôtre égard, il ne laisse pas de temoigner qu'il en juge ainsi. (*i*) *Principium jure tribuetur homini cujus causa videtur cuncta alia genuisse natura; magnâ sæva mercede contra tanta sua munera: non sit ut satis æstimare parens melior homini, an tristior noverca fuerit.* Elle nous vend au prix de mille soufrances, dit-il, les presens qu'elle nous fait. Là-dessus il nous étale une longue description des infirmitez humaines, & les oppose aux avantages des animaux; & il n'oublie pas les vices en quoi l'homme surpasse la bête. (*k*) *Uni animantium luctus est datus, uni luxuria, & quidem innumerabilibus modis, ac per singula membra: uni ambitio, uni avaritia, uni immensa vivendi cupido, uni superstitio, uni sepulturæ cura, atque etiam post se de futuro. Nulli vita fragilior, nulli rerum omnium libido major, nulli pavor confusior, nulli rabies acrior. Denique cetera animantia in suo genere probe degunt: congregari videmus, & stare contra dissimilia: Leonum feritas inter se non dimicat: serpentium morsus non petit serpentes: ne maris quidem belluæ ac pisces, nisi in diversa genera, sæviunt. At hercules homini plurima ex homine sunt mala.* Il n'oublie point la reflexion que plusieurs ont faite, (*l*) qu'il seroit très-bon à l'homme de ne naître point, ou de mourir promtement. Dans un autre livre après avoir raporté plusieurs sotises de la religion payenne, il conclut que de toutes ces choses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incertain, & que l'homme est la plus miserable, & la plus vaine de toutes les creatures. *Quæ* (*m*) *singula improvidam mortalitatem involvunt, solum ut inter ista certum sit, nihil esse certi,* NEC MISERIUS QUIDQUAM HOMINE, AUT SUPERBIUS. *Ceteris quippe animantium sola victus cura est, in quo sponte naturæ benignitas sufficit: uno quidem vel præferendo cunctis bonis, quod de gloria, de pecunia, ambitione, superque de morte non cogitant.*

(h) Cætera quæ bene multa talia, quæ θεόπνευστον pectus spirare videantur. Mericus Casaubon. ibid.

(i) Plinius lib. 7. init. p. m. 3.

(k) Id. ib. p. 5. Conferez le passage d'Arnobe cité dans l'article de Tullie, p. 1189.

(l) Multi extitere qui non nasci optimum censerent aut quam ocyssime aboleri. Id. ibid. pag. 4. Voyez cidessus l'article Tullie, pag. 1190. lettre b. Voyez cette sentence en vers Grecs dans Sextus Empiricus. Pyrrhon. hypotyp. l. 3. c. 24. pag. 157.

(m) Plin. lib. 2. c. 7.

le seul qui auroit cette pensée; & s'il n'étoit question que du mal (C) consideré moralement, je ne pense pas qu'il trouvât aucun adversaire. Tout le monde avouë

(C) *Que du mal consideré moralement.*] Il y auroit cent choses à observer sur la question si Euripide est plus croyable que Pline, & que tant d'autres grans hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpasse le bien. Arrêtons nous y un peu; & disons premierement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le procés sera bien-tôt terminé à l'avantage de Pline: car où est l'homme qui oseroit soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par raport aux crimes du genre humain? Disons en second lieu que s'il est question du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoyons ce 2. point à la remarque suivante, & disons ici quelque chose sur le premier.

Quelque detestable qu'ait toûjours paru à toutes les (a) Communions Chretiennes le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconoître dans le Christianisme un principe subalterne du mal moral. Les Theologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'Anges ayant peché, ont fait un party contre Dieu dans l'Univers. Afin d'abreger on designe ce party sous le nom de Diable, ou de Demon, & on le reconoît pour la cause de la chute du premier homme, & pour le tentateur & le seducteur perpetuel du genre humain. Ce party ayant declaré la guerre à Dieu dès le moment de sa chute, a toûjours continué dans sa rebellion; sans que jamais il y ait eu ni paix ni treve. Il s'est continuellement apliqué à usurper les droits de son Createur, & à lui debaucher ses sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous ses étendars contre leur maître commun. Les premieres hostilitez à l'égard de l'homme lui reüssirent: il attaqua dans le jardin d'Eden la mere de tous les vivans, & la vainquit; tout aussi-tôt il attaqua le premier homme, & le renversa. Le voilà donc maître du genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proye, il la delivra de cet esclavage, il la retira de cet état de felonie, en vertu de la satisfaction que la 2. personne de la Trinité devoit faire à sa justice. Cette 2. personne s'engagea à devenir homme, & à faire l'office de Mediateur entre Dieu & le genre humain, & de Redempteur d'Adam & de sa posterité. Il prit sur lui de combatre le party du Diable, de sorte qu'il fut le chef du party de Dieu, contre le Diable chef des creatures rebelles. Il s'agissoit non de conquerir tous les descendans d'Adam, car ils étoient tous sous le pouvoir du Demon par la condition de leur naissance; mais il s'agissoit de conserver, ou de recouvrer le païs conquis. Le but du Mediateur J. CHRIST & Fils de Dieu étoit de le recouvrer, celui du Diable étoit de s'y maintenir. La victoire du Mediateur consistoit à faire marcher les hommes dans le chemin de la verité & de la vertu: celle du Diable consistoit à les conduire par les routes de l'erreur & du vice. De sorte que pour conoître si le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du Demon avec celles de JESUS-CHRIST. Or en parcourant l'histoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de J. CHRIST, * *Apparent rari nantes in gurgite vasto*, & nous rencontrons par tout les trophées du Demon. La guerre de ces deux partis est une suite continuelle, ou presque continuelle de prosperitez du côté du Diable; & si ce party rebelle faisoit des Annales de ses exploits, il n'y auroit point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matiere de feux de joye, de chants de triomphe, & de telles autres marques des bons succés. Il ne seroit pas necessaire que l'Annaliste usât d'hyperboles & de flateries, pour faire conoître la superiorité de cette faction. L'Histoire Sainte ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam; elle reduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme, & ainsi de suite dans les autres generations jusques à Noé, chez qui se trouverent trois fils que Dieu sauva du deluge avec leur pere, leur mere, & leurs femmes. Voilà donc au bout de seize cens cinquante six ans tout le genre humain, à la reserve d'une famille composée de 8. personnes; le voilà, dis-je, si engagé dans les interêts du Demon, qu'il falut l'exterminer à cause de l'énormité de ses crimes. Ce deluge, ce monument formidable de la justice de Dieu, est un monument superbe des victoires du Demon; & d'autant plus que ce châtiment general ne lui ôta point sa proye: les ames de ceux qui perirent dans le deluge furent envoyées aux enfers: c'est son but & son intention, & par consequent c'est son triomphe. L'erreur & le vice leverent bien-tôt la tête après le deluge dans la famille de Noé: ses descendans se plongerent dans l'idolâtrie, & dans toutes sortes de débauches, c'est-à-dire que le Diable conserva sur eux ses usurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinez dans la Judée, qui lui échapassent par raport à l'orthodoxie: encore faut-il avouër que les armes du bon party y furent bien journalieres à cet égard; puis que ce peuple se laissoit aller à l'idolâtrie de tems en tems: de sorte que sa conduite étoit une alternative de vrai culte & de faux culte. Mais à l'égard du vice il n'y eut jamais de vrai interregne parmi les Juifs, non plus que dans les autres païs; & par consequent le Diable a tenu toûjours un pied dans les petites conquêtes que le bon party recouvroit. Il se fit une heureuse revolution à la naissance de J. CHRIST: ses miracles, son Evangile, ses Apôtres firent de belles conquêtes. L'empire du Diable soufrit alors un très-grand échec; on lui enleva une partie considerable de la terre; mais il n'en fut pas tellement chassé, qu'il n'y conservât des intelligences, & beaucoup de creatures; il s'y maintint par les heresies abominables qu'il y sema; jamais les vices n'en furent chassez entierement, & ils y rentrerent bien-tôt comme en triomphe. Les erreurs, les schismes, les disputes, les cabales s'y introduisirent, avec l'atirail funeste des passions honteuses qui les accompagne ordinairement. Les heresies, les superstitions, les violences, les fraudes, les extorsions, les impuretez qui ont paru dans tout le monde Chretien pendant plusieurs siecles, sont des choses que je ne saurois decrire qu'imparfaitement, quand même j'aurois plus d'éloquence que Ciceron, (b) ce qui disoit Virgile (c) est vrai au pied de la lettre. Ainsi pendant que le Diable regnoit seul hors du Christianisme, il disputoit le terrain de telle sorte dans le Christianisme,

(a) *Car les Marcionites, les Manichéens &c. ne meritent pas le nom de Chretien.*

* *Virgil. Æn id. lib. 1. v. 118.*

(b) Non mihi si linguæ centum sint oraque centum Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas... possim.

(c) *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 625.*

avoüe que les gens de bien, les honnêtes gens ſont rares, & qu'il n'y a rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des regles de la vertu. Mais ſans doute Xeno-

me, que les progrés de ſes armes étoient ſuperieurs ſans comparaiſon aux progrés de la verité & de la vertu. On les arrêta, & on le fit même reculer au XVI. ſiecle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna de l'autre; ce qu'il ne fait point par le menſonge, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'aſyle, point de forteresse où il ne faſſe ſentir à cet égard les effets de ſon pouvoir. Sortez du monde, enfermez vous dans les Monaſteres, il vous y ſuivra, il y fourrera les brigues, l'envie, les factions, ou au pis aller l'impudicité; cette derniere reſſource eſt preſque infaillible; *Diaboli virtus in lumbis eſt*, dit Saint Jerôme (*a*). Un Auteur moderne ſoutient, (*b*) *que dans les lieux où le Papiſme eſt encore dominant, il n'y a aucune veritable pieté...* & *que l'Italie & l'Eſpagne ſont des lieux où il n'y a gueres plus de veritable vertu qu'en Turquie.* Il dit dans un autre Ouvrage (*c*) *que c'eſt une notorieté publique & reconnuë, que tous les Couvents d'Eſpagne & de Portugal ſont des lieux de proſtitution: & quand une fois le hazard tire le rideau, pour nous laiſſer voir ce qui ſe paſſe dans les Couvents de France, nous découvrons qu'on y ſauve un peu mieux les apparences, mais que le fonds eſt impur comme ailleurs.* Il épargne un peu plus les Proteſtans; mais il ne laiſſe pas de dire (*d*) que la corruption eſt extrême parmi eux, & qu'elle y eſt ſi generale, que le deſordre ſe trouve non ſeulement dans les Reformez de France, mais auſſi dans ceux d'Angleterre, des Royaumes du Nord, & des Provinces d'Allemagne; que les Princes & les Souverains y penſent uniquement aux interêts politiques; que les peuples y ſont ſans pieté, & les Paſteurs relâchez; qu'une prodigieuſe indiference pour la religion y regne par tout generalement parlant; que les Princes n'ont nul ſoin de la verité; (*e*) que les femmes d'Angleterre ſont ſouverainement debordées, & que les Provinces Proteſtantes d'Allemagne ſont plongées dans une debauche qui les abaiſſe & les abrutit. Qu'on diſe ſi l'on veut que les deſcriptions de cet Auteur ſont outrées; il ſera toûjours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les Chretiens eſt deplorable.

(*a*) *Montagne, Eſſais, liv. 3. ch. 5. p.m. 134.*

(*b*) *Jurieu, Vrai ſyſtême de l'Egliſe, p.m. 162.*

(*c*) *Eſprit de Mr. Arnauld, to. 2. pag.* 392.

(*d*) *Voyez l'Abbé Richard, Critique des Prejugez de Mr. Jurieu, p. 234. Il cite* l'Avis aux Proteſtans de l'Europe.

(*e*) *Id. ib. p. 258. citant le même avis aux Proteſtans.*

Prenez garde à ces deux choſes. La guerre regne pour le moins autant de tems que la paix parmi les Chretiens: je me borne au Chriſtianiſme; car pour les nations infidelles, il n'eſt pas beſoin que j'en parle: elles ſont toûjours au ſervice du Demon, & ſous ſon empire: l'uſurpateur n'y eſt point troublé. On ne peut nier que la guerre ne ſoit ſon tems, & pour ainſi dire ſon tour de regner; car ſans parler des violences, & des debauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire neceſſairement profeſſion de ne ſouffrir point l'injure; il faut ou renoncer au metier, ou ſe venger d'un affront: or manifeſtement c'eſt ſe ſouſtraire à l'empire de JESUS-CHRIST, & paſſer dans l'autre party. Le tems de paix ne ſemble pas ſi favorable à l'empire du Demon, cependant il l'eſt beaucoup; car à meſure que les peuples s'enrichiſſent (*f*), ils deviennent plus voluptueux, ils ſe plongent davantage dans le luxe & dans la molleſſe. Mon autre remarque eſt plus deciſive. Les Catholiques & les Proteſtans conviennent qu'il y a très-peu de gens qui ne ſoient damnez. Ils ne ſauvent que les Orthodoxes qui vivent bien, & qui ſe repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pecheurs d'habitude ne puiſſent être ſauvez, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils ſoutiennent qu'une telle repentance eſt ſi rare que rien plus. Selon cela il eſt clair que pour un homme ſauvé, il y en a peut-être un million de damnez. Or dans la guerre que le Demon fait à Dieu, il eſt queſtion de ſa conquête des ames; il eſt donc ſûr que la victoire demeure au Demon; il gagne tous les damnez, & il ne perd que le petit nombre des ames predeſtinées au Paradis. Il eſt donc *victor prælio*, & *victor bello*: car ayant inſpiré aux hommes infiniment plus de mauvaiſes actions que JESUS-CHRIST ne leur en a inſpiré de bonnes, il a été ſuperieur pendant le combat; & comme il fait mourir dans l'impenitence finale preſque tous les hommes, il conſerve preſque tout * ce qu'il avoit conquis. La mort met fin à la guerre; JESUS-CHRIST ne combat point pour lui arracher les morts; il faut donc dire que cette guerre ſe termine à l'avantage du Demon; on lui cede, on lui abandonne ce qu'il pretendoit. Je ſai bien qu'il ſera puni de ſes victoires éternellement: mais cela bien loin d'obſcurcir ma theſe, ſavoir que le mal moral ſurpaſſe le bien, ne ſert qu'à la rendre plus inconteſtable; car les Demons au milieu des flammes maudiront & feront maudire par tous les damnez éternellement le nom de Dieu: il y aura donc plus de creatures qui le haïront, qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que dans cette remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où ſont les choſes pendant cette vie.

(*f*) Nunc patimur longæ pacis mala, ſævior armis Luxuria incubuit, victumque ulciſcitur orbem. *Juvenal. Sat* 6, *v.* 291.

* *C'eſt-à-dire ce qu'il avoit conquis en faiſant tomber le premier homme, dont toute la poſterité devint dès lors eſclave du Diable.*

J'ai un livre Italien qui a pour titre *Monarchia del noſtro Signor Gieſu Chriſto*, imprimé à Veniſe l'an 1573. & compoſé par *Giovann' Antonio Panthera Parentino.* L'Auteur y donne l'hiſtoire des combats de Lucifer contre J. CHRIST, depuis le commencement du monde juſques au tems du Mahometiſme. Il paſſe legerement ſur quelques unes des tentatives où Lucifer eſt venu à bout de ſes deſſeins; mais il expoſe amplement & ſans en omettre aucune celles qui ont échoüé: comme le deſſein de faire perir les déſcendans d'Abraham en Egypte, les entrepriſes contre David, contre les Maccabées, contre la perſonne de JESUS-CHRIST &c. C'eſt faire comme ſi en regardant jouër, on tenoit ſeulement compte des coups de perte (*g*): il ſe trouveroit par une telle ſupputation que celui qui auroit le plus gagné, auroit perdu tout ſon argent. Voilà une image de la conduite de pluſieurs Hiſtoriens; leur nation paroit toûjours victorieuſe, car ils n'étalent que les bons évenemens.

(*g*) *Mr. Fouquet au 1. tome de la ſuite de ſes deffenſes ſe ſert de cette penſée, à l'occaſion de ceux qui ne mettoient en ligne de compte que ſes depenſes, & non ſes recettes.*

Notez que toutes les choſes que je viens de dire ſont prêchées tous les jours, & cela ſans qu'on pretende donner atteinte à l'empire tout puiſſant du Verbe Incarné. On ne veut dire autre choſe, & c'eſt auſſi ma penſée, ſinon que l'homme eſt de ſa nature ſi porté au mal qu'excepté, le petit nombre d'élus, tous les autres hommes vivent & meurent aux gages de l'Eſprit malin, ſans que les ſoins paternels de Dieu pour les ſauver puiſſent guerir leur malice, ni les amener à la repentance.

Xenophanes entendoit parler du mal phyſique; ſon ſens étoit que les douceurs (*d*) de la vie (*D*) n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler. Bien des gens

(*D*) *Que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes.*] Ceux qui tiennent le contraire s'apuyent principalement ſur le parallele des maladies & de la ſanté. Il y a très-peu de perſonnes, à quelque âge qu'on les prenne, qui ne puiſſent compter incomparablement plus de jours où ils ſe ſont bien portez, que de jours où ils ont été malades; & il y a bien des gens qui dans l'eſpace de 20. années n'ont pas eu de maladies, qui jointes enſemble puſſent remplir 15. jours. Mais cette comparaiſon eſt trompeuſe (*a*); car la ſanté conſiderée toute ſeule eſt plûtôt une indolence, qu'un ſentiment de plaiſir; c'eſt plûtôt une exemption ſimple de mal, qu'un bien; au lieu que la maladie eſt quelque choſe de bien plus fort que la privation du plaiſir: c'eſt un état poſitif qui plonge l'ame dans un ſentiment de ſouffrance, & qui l'accable de douleur. Quelcun (*b*) a dit judicieuſement que *quand la ſanté eſt toute ſeule, c'eſt un bien qui ne ſe fait pas trop ſentir, & qui ne ſert quelquefois qu'à faire ſouhaiter plus ardemment tous les autres plaiſirs qu'on ne peut avoir.* Servons nous d'une comparaiſon empruntée de la doctrine des Scholaſtiques: ils diſent que les corps (*c*) *rares* contiennent peu de matiere, ſous beaucoup d'étenduë; & que les corps *denſes* contiennent beaucoup de matiere, ſous peu d'étenduë. Selon ce principe il faudroit dire qu'il y a plus de matiere dans trois pieds d'eau, que dans deux mille cinq cens pieds d'air. Voilà l'image de la maladie & de la ſanté. La maladie reſſemble aux corps *denſes*, & la ſanté aux corps *rares*. La ſanté s'étend ſur beaucoup d'années de ſuite, & neanmoins elle ne contient que peu de bien. La maladie ne s'étend que ſur quelques jours, & neanmoins elle renferme beaucoup de mal. Si l'on avoit des balances pour peſer une maladie de 15. jours, & une ſanté de 15. ans, on verroit ce que l'on éprouve quand on met en équilibre un ſac de plume & une piece de plomb. D'un côté l'on voit un corps qui remplit un grand eſpace, & de l'autre un fort petit corps. Cependant il n'y a pas plus de poids ſous ce grand eſpace, que ſous le petit. Gardons nous donc bien de l'illuſion que nous pourroit faire, dans le paralelle de la maladie & de la ſanté, l'étenduë de celle-ci. Vous m'allez dire que la ſanté eſt conſiderable non ſeulement par la raiſon qu'elle nous exemte d'un très-grand mal, mais auſſi par la liberté qu'elle nous donne de goûter mille plaiſirs vifs & très-ſenſibles. J'accorde tout cela: mais il faut d'ailleurs conſiderer qu'y ayant deux ſortes de maux à quoi nous ſommes aſſujetis, elle ne nous ſauve que de l'une, & nous laiſſe pleinement expoſez à l'autre. Nous ſommes ſujets à la douleur, & à la triſteſſe, deux fleaux ſi terribles, qu'on ne ſauroit decider lequel eſt le plus affreux. La ſanté la plus vigoureuſe ne garantit pas du chagrin. Or le chagrin eſt une choſe qui coule ſur nous par mille & mille canaux, & qui eſt de la nature des corps *denſes*: il renferme beaucoup de matiere ſous un fort petit volume; le mal y eſt entaſſé, ſerré, foulé. Une heure de chagrin contient plus de mal, qu'il n'y a de bien dans une ſemaine paſſée agreablement. On me parloit l'autre jour d'un homme qui s'étoit tué, après un chagrin d'environ un mois. Chaque nuit il avoit mis ſon épée ſous ſon chevet, dans l'eſperance d'avoir le courage de ſe tuër, lors que les tenebres augmenteroient ſa triſteſſe: mais il manqua de reſolution pluſieurs nuits de ſuite. Enfin il n'eut plus la force de reſiſter à ſon chagrin, il ſe coupa les veines du bras. Je ſoutiens que tous les plaiſirs dont cet homme avoit joui pendant 30. ans, n'égaleroient point les maux qui le tourmenterent le dernier mois de ſa vie, ſi on les peſoit dans une juſte balance. Recourez à mon parallele des corps *denſes* & des corps *rares*, & ſouvenez-vous de ceci, c'eſt que les biens de cette vie ſont moins un bien, que les maux ne ſont un mal. Les maux ſont pour l'ordinaire beaucoup plus purs que les (*d*) biens: le ſentiment vif du plaiſir ne dure pas, il s'émouſſe promtement, il eſt ſuivi du degoût (*e*). Ce qui nous paroiſſoit un grand bien quand nous n'en jouïſſions pas, ne nous touche guere quand nous l'avons: ainſi nous aquerons avec mille peines & avec mille inquietudes, ce que nous ne poſſedons qu'avec une joye mediocre; le plus ſouvent la peur de perdre le bien que nous poſſedons, ſurpaſſe toutes les douceurs de la jouïſſance. Outre que l'on eſt fâché de voir que d'autres nous égalent ou nous ſurpaſſent, & que d'autres ſeront bien-tôt en état de nous atteindre, & puis de nous gagner le devant. Je n'ai point prouvé que le bien n'eſt pas autant bien que le mal eſt mal, par la raiſon qu'il arrive rarement que l'on faſſe un bon uſage des faveurs de la fortune, & qu'il eſt fort ordinaire qu'elles nous conduiſent à de grans malheurs, & qu'ainſi l'on puiſſe dire qu'elles ne ſont pas une grace, (*f*) mais un piege & une embuſcade: je n'ai point, dis-je, employé cette raiſon, parce qu'on ne conſidere point ici les cauſes ou les occaſions du bien & du mal, mais le bien & le mal même formellement pris. Au reſte ce ſeroit ſortir de l'état de la queſtion, que de dire que l'homme s'afflige mal-à-propos; car il ne s'agit pas ici de ſavoir ſi ſes chagrins ſont raiſonnables, ou l'effet de ſa foibleſſe; il s'agit de ſavoir s'il a des chagrins. Cela même qu'on ſe chagrine ſans raiſon, & qu'on ſe rend malheureux par ſa faute, eſt un mal.

Il faut avouër avec Seneque, en conſiderant la multitude de biens que la nature nous communique, & l'induſtrie inepuiſable avec laquelle l'eſprit de l'homme fait diverſifier les plaiſirs, & en deterrer les ſources, que Dieu ne s'eſt pas contenté de pourvoir à nos beſoins, mais qu'il nous a même fourni de quoi vivre delicieuſement. *Unde hæc innumerabilia oculos, aureis, animum mulcentia? unde illa luxuriam quoque inſtruens copia? Neque enim neceſſitatibus tantummodo noſtris proviſum eſt: uſque in delicias amamur. Tot arbuſta, non uno modo frugifera, tot herbæ ſalutares, tot varietates ciborum, per totum annum digeſtæ, ut inerti quoque fortuita terra alimenta præberent. Jam animalia omnis generis, alia in ſicco ſolidoque, alia in humido innaſcentia, alia per ſublime dimiſſa: ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret* (*g*). . . . . . (*h*) *Unde iſta palatum tuum ſaporibus exquiſitis ultra ſatietatem laceſſentia? unde hæc irritamenta jam laſſa voluptatis?* unde

(*d*) *Quelque choſe de deſagreable ſe mêle toûjours au bien.* Uſque adeo nulli eſt ſincera voluptas, Sollicitique aliquid lætis intervenit. *Ovidius, Metam. lib.* 7. *v.* 453.

Medio de fonte leporum Surgit amari aliquid, quod in ipſis floribus angat. *Lucret. lib.* 4. *v.* 1127.

(*a*) *Voyez l'article* Pericles, *p.* 799.

(*b*) *Je croi que c'eſt Mademoiſelle de Scuderi.*

(*c*) Rarum eſt quod ſub magna dimenſione parum continet materiæ: denſum quod ſub parva dimenſione multum continet materiæ.

(*d*) Les maux ſont... [see above]

(*e*) Πάντων μὲν κόρος ἐστὶ καὶ ὕπνου, καὶ φιλότητος, μολπῆς τε γλυκερῆς, καὶ ἀμύμονος ὀρχηθμοῖο. Omnium quidem ſatietas eſt, & ſomni & amoris cantusque dulcis & egregiæ ſaltationis. *Homer. Iliad. lib.* 13. *v.* 636.

(*f*) Munera iſta fortunæ putatis? inſidiæ ſunt. Quisquis noſtrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum poteſt iſta viſcata beneficia devitet, in quibus hoc quoque miſerrimi fallimur, habere nos putamus, habemur. *Seneca epiſt.* 8.

(*g*) *Seneca de Beneficiis, lib.* 4. *c.* 5. *Conferez ce qu'on a cité de Ciceron dans l'article* Pericles, *p.* 800. *lettre a.*

(*h*) *Seneca ibid. cap.* 6.

gens se persuadent que cela est veritable, & ne manquent pas de raisons plausibles,

unde ista quies, in qua putrescis, ac marces? Nonne si gratus es, dices,

- - - - Deus nobis hæc otia fecit:

Tout ce que Seneque dit dans cette partie de son Ouvrage *de Beneficiis* est très-vrai; mais d'ailleurs Pline (*a*) n'assûre-t-il pas que la nature nous fait acheter ses presens au prix de tant de soufrances, qu'on ne sait si elle merite mieux le nom de mere, que le titre de marâtre? Pour concilier ces deux Auteurs, il faut consulter ce que la Theologie nous enseigne de l'œconomie de Dieu, entant que pere, & entant que juge du genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme sente du bien & du mal; mais la question est si le mal surpasse le bien: & sur cela je ne pense pas qu'on puisse former autre chose, que des opinions & des conjectures. Bien des gens disent que la plûpart des personnes un peu âgées ressemblent à la Mothe le Vayer (*b*), qui n'eût point voulu passer encore une fois par les mêmes biens, & les mêmes maux qu'il avoit sentis pendant sa vie. Si cela étoit il faudroit croire que chacun éprouve, que tout bien compté les plaisirs dont il a joüi n'égalent pas les déplaisirs, & les douleurs qui l'ont affligé. Je n'allegue point que personne n'est content (*c*) de sa condition, car ce n'est pas une preuve que chacun se considere comme moins heureux que malheureux. Quatre incommoditez mêlées avec 20. commoditez, seroient capables d'obliger un homme à souhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux sur 40. commoditez. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allegue, comme fait (*d*) Lactance, que les hommes sont si delicats, qu'ils se plaignent du moindre mal, comme s'il absorboit tous les biens dont ils ont joüi: car il ne sert de rien ici de considerer quelle peut être en elle même la quantité absoluë du bien & du mal envoyé à l'homme, il n'en faut considerer que la qualité relative, ou pour m'exprimer plus clairement, il ne faut considerer que le sentiment de l'ame. Un bien très-grand en lui même qui n'exciteroit qu'un plaisir fort mediocre, ne devroit passer que pour un bien mediocre; mais un mal petit en lui même qui exciteroit une inquietude, un chagrin, une douleur insuportable, devroit passer pour un très-grand mal: de sorte qu'afin qu'un homme puisse être dit moins heureux que malheureux, il sufit qu'on lui envoye 3. maux sur 30. biens, si ces 3. maux aussi petits en eux mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquietude que les 30. biens, aussi grans en eux mêmes qu'il vous plaira, ne lui causent de plaisir. Le gouvernement d'une Province est en lui même un plus grand bien qu'un ruban; & neanmoins si un Duc & Pair sentoit plus de joye en recevant un ruban de sa maîtresse, qu'en obtenant de son Roi le gouvernement d'une Province, je dis qu'un ruban seroit pour lui un plus grand bien que l'autorité de Gouverneur. Par la même raison, ce seroit pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban, que d'être privé de sa charge, s'il sentoit plus de chagrin en se privant du ruban, qu'en perdant la charge. C'est ce qui fait que personne ne peut bien juger ni du malheur, ni du bonheur de son prochain.

(*a*) *J'ai cité ses paroles dans la remarque B, lettre m.*

(*b*) *Voyez l'article* Vayer, *p.* 1198. *col.* 2. *& conferez ce qu'on a dit de Ciceron dans l'article* Tullie, *pag.* 1190. *col.* 2.

(*c*) *Ces vers d'Horace* lib. 1. initio Sat. 1. *contiennent un fait très-certain.* Qui fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illâ Contentus vivat? laudet diversa sequentes?

(*d*) *J'ai cité ses paroles dans l'article* Tullie, *p.* 1190. *lettre b.*

Nous ne connoissons pas ce qu'un autre sent; nous ne connoissons que les causes exterieures du mal & du bien: or ces causes ne sont pas toûjours proportionnées à leurs effets; celles qui nous semblent petites produisent souvent un sentiment vif; celles qui nous semblent grandes ne produisent assez souvent qu'un sentiment foible. Ces paroles de Tacite sont un oracle. (*e*) *Neque mala vel bona quæ vulgus putet: multos qui conflictari adversis videantur, beatos, ac plerosque quamquam magnas per opes miserrimos, si illi gravem fortunam constanter tolerent, hi prospera inconsulte utantur.* Il faut seulement étendre la signification d'*inconsulte*, afin qu'elle comprenne la disposition de temperament qui fait qu'on posse de avec chagrin, ou sans joye les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que personne ne peut juger surement si la destinée de son prochain a été puisée dans les deux tonneaux (*f*) d'Homere, de telle sorte que la dose du bien, soit aussi forte ou même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude, est que le sort d'aucun homme n'a jamais été puisé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau passage de Pausanias: c'est la reflexion qu'il fit sur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaus fut heureux toute sa vie. (*g*) Ὃν δὲ ἤκουσα ἐν Ψωφῖδι ἐπὶ Ἀγλαῷ λόγον ἀνδρὶ Ψωφιδίῳ κατὰ Κροῖσον τὸν Λυδὸν, ὡς ὁ Ἀγλαὸς ἐς χρόνον τοῦ βίου πάντα γένοιτο εὐδαίμων, οὔ με ἔπεισεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων μὲν τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ κακὰ ἄν τις ἐλάσσονα ἀναδέξαιτο, καθὰ καὶ ναῦς ἧσσον ἂν χειμασθείη νεὼς ἄλλης. ἄνδρα δὲ συμφορῶν ἀεὶ πάντα ἐκτὸς ἢ τὰ πάντα οὐρίῳ ναῦν χρησαμένην πνεύματι, οὐκ ἔστιν ὅπως δυνησόμεθα ἐξευρεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος κατακείμενον παρὰ τῷ Διὶ ἀγαθῶν πίθον, τὸν δὲ ἕτερον κακῶν ἐποίησεν. ὑπὸ τοῦ ἐν Δελφοῖς θεοῦ δεδιδαγμένος, ὃς αὐτόν ποτε Ὅμηρον κακοδαίμονά τε προσεῖπε καὶ ὄλβιον, ὡς φύντα ἐπὶ ἀμφοτέροις ὁμοίως. *Quòd verò Psophide audivi Aglaum Psophidium, (h) sicuti & Crœsum Lydorum regem, vitam omni suæ ætatis tempore beatam egisse, id ego ut credam non facilè adducor. Nam ut hominum quis levioribus multò, quàm alius quisquam qui iisdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortasse reperiatur, uti navis adversis tempestatibus minus agitata: sic propemodum neminem unquam crediderim perpetuò molestiarum & calamitatum immunem fuisse, quando neque ulla navis memorari possit, quæ semper secundissimis usa fuerit tempestatibus. Nam & Homerus id sensisse videtur, quo loco duo, bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem statuit. id enim ille ex Delphico Apolline didicerat; qui ipsum & miserum simul, & beatum dixerat, utpote ad utramque vitæ sortem genitum.* Comme cet Aglaus étoit en vie du tems de Cresus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette, en (*i*) nommant à ce Monarque trois hommes qui lui paroissoient heureux, car il croyoit que pour meriter ce titre, il faloit être à couvert de l'inconstance de la fortune, & que pendant cette vie on n'étoit jamais à l'abri de cette inconstance. Si Solon eût pretendu que ces trois hommes ne sentirent jamais ni du chagrin, ni de la douleur, (*k*) il se seroit abusé, & eût dementi cette profondeur de bon sens, qui le porta

(*e*) *Tacitus Annal lib.* 6. *cap.* 22.

(*f*) *Voyez l'article Manichéens, p.* 528.

(*g*) *Pausanias lib.* 8. *p.* 256.

(*h*) *Cela n'a pas été bien traduit par Romulus Amaseus. Il faloit dire* tempore Crœsi.

(*i*) *Plutarch, in Solone, p.* 93.

(*k*) *Voyez ci-dessus lettre g les paroles de Pausanias.*

sibles, comme on le verra ci-dessous. Il y a quelque aparence qu'il croyoit l'incomporta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la Cour de Cresus, mais parmi des hommes de condition mediocre.

LES PRINCES & les Grans sont moins heureux que les autres hommes.

Il est sûr que ceux qui voudroient trouver des personnes qui eussent senti plus de bonheur, que de malheur, les rencontreroient plûtôt chez (a) les païsans, ou ches les plus petits artisans, que parmi les Rois & les Princes. Qu'on lise ces paroles d'un grand homme. (b) *Vous croyez donc que les déplaisirs & les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre, ou qu'un Royaume est un remede universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un charme qui les enchante? Au lieu que par un conseil de la Providence divine, qui sçait donner aux conditions les plus élevées leur contrepoids, cette grandeur que nous admirons de loin comme quelque chose au dessus de l'homme, touche moins quand on y est né, ou se confond elle mesme dans son abondance; & qu'il se forme au contraire parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on est moins préparé à le soustenir.* Voila les deux sources du malheur des Grans: l'usage continuel du beau côté de leur condition les rend insensibles au bien, & très-sensibles au mal. Qu'on leur aporte trois bonnes nouvelles, & une mauvaise, ils ne sentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celles-là, & ils sentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin? Leur arrive-t-il des prosperitez non traversées par quelque disgrace? Lisez tout ce que Gustave fit en Allemagne, vous y verrez une superiorité de fortune qui a peu d'exemples; & neanmoins vous y trouverez un si grand mélange d'évenemens desavantageux, que vous comprendrez sans peine qu'il essuya bien des chagrins *. Suposez même que les victoires remportées dans quelques Provinces, ne concourent pas avec les pertes que l'on soufre en d'autres lieux, vous aurez sujet de croire que la joye n'est point pure. Cent reflexions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque se fit trop tôt, ou trop-tard; on a trop perdu de monde, on ne s'est point prevalu du desordre des vaincus, on les a laissé revenir de leur frayeur, on croit voir que si l'on s'étoit conduit d'une autre maniere, l'avantage seroit plus solide. Combien y a-t-il de Generaux qui passent très-mal la nuit, après des victoires completes? Ils sentent qu'ils en sont redevables à quelque coup de hasard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils sentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui se pouvoit faire. Ils craignent la glose des experts, & les reflexions malignes de leurs ennemis. En un mot ils ne sauroient se rendre à eux mêmes un bon temoignage, ni aplaudir interieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiete & les bourrelle. Leur conscience quelquefois entierement endormie par raport aux transgressions de la loi de Dieu, est d'une vivacité surprenante par raport aux transgressions des loix de la guerre, & à l'inobservation des regles qu'un très-habile General eût suivies. Notez que les Princes les plus heureux soit à gagner des batailles, soit à conquerir des villes, sont ceux que la defaite d'une armée, ou la levée d'un siége desolent le plus cruellement. Une longue suite d'adversitez endurcit les autres; mais ceux-ci deviennent presque insensibles aux bons succés, & infiniment sensibles aux moindres disgraces. Auguste nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occasions sur ses ennemis les plus solides, & les plus pompeux avantages qu'il auroit pu souhaiter, & il n'éprouva guere les effets de la mauvaise fortune: mais la perte de 3. Legions l'affligea si horriblement, qu'on peut dire qu'il soufrit alors plus de mal, que 10. victoires ne lui avoient fait sentir de bien. Lisez ce qui suit. (c) *Graves ignominias cladesque*, c'est Suetone qui parle, après avoir fait une longue énumeration des prosperitez de cet Empereur, *duas omnino, nec alibi quam in Germania, accepit, Lollianam, & Varianam: sed Lollianam majoris infamiæ quam detrimenti: Varianam pæne exitiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatisque, & auxiliis omnibus cæsis. Hac nuntiata, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus existeret: & Præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut & à peritis & assuetis socii contineretur. Vovit & magnos ludos Jovi Opt. Max.* SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET: *quod factum Cimbrico Marsicoque bello erat. Adeo namque consternatum ferunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso, caput interdum foribus illideret, vociferans:* Quintili Vare, legiones redde: *diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem.* On ne sauroit mieux prouver que par l'exemple d'Auguste, qu'il ne faut point chercher sur le trône les gens heureux; car si quelcun y a été favorisé de la fortune, c'est Auguste; & neanmoins la (d) liste de ses chagrins est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en concluë, que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voyez ce que je remarque de (e) Charles-Quint, & de la (f) Reine Elizabeth, & de (g) Louis XIII. Mr. Silhon a dit judicieusement (h) que *toute la vie* de Ferdinand, de Charles-Quint, & de Philippe II. *n'a esté qu'un meslange de bien & de mal; qu'on y voit les prosperitez sans nombre: les disgraces sans mesures: les playes couvertes de lauriers: les triomphes parez de dueils... Voyez Ferdinand glorieux de la reduction du Royaume de Grenade, & du tiltre de Catholique: voyez-le triomphant de la conqueste de Naples, & de la fortune de la France: voyez qu'un caprice luy donne la Navarre, & que le hazard luy fait trouver un monde incognu, & de nouvelles richesses..... D'ailleurs contemplons l'envers de sa vie, & l'autre face de la medaille. Nous verrons un Prince mal traité de la fortune, & un diademe brisé de ses coups. Nous verrons un pere qui enterre son fils unique, & fait les funerailles de sa fille aisnée. Un mary qui perd sa femme, qui estoit sa gloire, & qui avoit plus esté la compagne de ses travaux, que de sa couche. Un maistre qui est abandonné de ses serviteurs & de ses creatures: un vieillard qui est chassé de sa maison, & un beau-pere qui est despoüillé par son propre gendre.* Ajoutez à cela qu'il ne put souffrir la reputation du grand Capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit Mr. Silhon de (i) Charles-Quint, & de Philippe II. & voyez ce que Plutarque raporte d'un grand Prince (k) que l'on estimoit heureux. Ce

(a) *Lisez Horace, Epodon* Ode 2.

(b) *Jaques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, Oraison funebre de Marie Terese d'Austriche, Reine de France, p. 78. 79. édit. de Holl.*

* *Il fut obligé de publier des manifestes contre ceux qui le blâmoient de n'avoir pas empêché la prise de Magdebourg.*

(c) *Suetonius in Augusto, c. 23.*

(d) *Vous la trouverez dans Pline lib. 7. cap. 45.*

(e) *Au 1. tome de ce Dictionaire, p. 837. remarque K.*

(f) *Ibid. p. 1034. remarque Q.*

(g) *Dans la remarque B de son article, p. 402.*

(h) *Silhon, Ministre d'Etat, livre 2. discours 3. pag. 135. édit. de Holl.*

(i) *Il a tort de l'apeller neveu de Ferdinand. Quelque livre Latin où il avoit vu que Charles-Quint étoit* nepos, *c'est-à-dire petit-fils de Ferdinand, l'aura trompé.*

(k) *C'est Agamemnon. Voyez Plutarque* De tranquillitate animi, p. 466. 471. *Lisez toute la Dissertation de la Mothe le Vayer sur la prosperité, au to. 8. de ses Oeuvres.*

l'incomprehensibilité (*E*) de toutes choses. Il donna un bon avis aux Egyptiens

Ce qu'on vient de dire des Rois, se peut dire à proportion de tous ceux que la providence éleve aux charges d'éclat, & qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage où le mal trouve plus de jour à predominer. Le grand savoir & le grand genie n'exemtent point de cette fatalité. Cherchez plûtôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire qui environne les Auteurs & les Orateurs celebres ne les sauve pas de mille chagrins. Elles les expose à l'envie en deux manieres très-incommodes: ils ont des rivaux qui les persecutent, & ils sont jaloux à leur tour des loüanges que d'autres meritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquietude, que quatre lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont aquise diminuë leur sensibilité pour l'encens, & augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommée &c. Outre que plus ils ont de lumieres, plus ils conoissent que leurs Ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des foiblesses des prejugez, & du travers de cent petites passions, & qu'ils veuillent regler leur langage & leur conduite sur cet état de leur ame, ils deviennent odieux, & ils n'ont qu'à renoncer aux commoditez exterieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphere de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment exterieurement au goût depravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hypocrisie, & troublent par là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisoit Democrite, conoître les bizarreries des passions & s'en divertir. Que ce Philosophe étoit éclairé là-dessus! Lisez la lettre d'Hippocrate à Damagetes, & joignez y la paraphrase qu'un (*a*) Auteur du XVI. siecle en publia. Il develope avec assez d'élegance, & par le menu, ce que l'Auteur Grec avoit dit en gros. Il se divertit à cette censure, & on sent bien qu'il étoit chagrin lui-même, & que si on lui eût demandé:

(*a*) *Alardus Amstelredamus Cette paraphrase de l'Epitre d'Hippocrate fut composée dans l'Abbaye d'Egmond en Hollande l'an 1526. L'édition dont je me sers, est* Salingiaci apud Joannem Soterem, 1539. in 8.

Quelle (b) humeur sombre
Fais tu voir a contretems?

Il eût pu repondre:

C'est que je ne suis point du nombre
Des Auteurs qui sont contens.

(*b*) *Ces vers sont d'un Opera de Quinaut. Je n'y change qu'un mot, celui d'A*mans *en celui d'*Auteurs.

Pausanias raporte (*c*) l'oracle qui fut rendu à Homere, *Vous êtes malheureux & heureux*, repondit-on à ce grand Poëte. Apollon ne pouvoit pas mieux repondre.

(*c*) *Voyez ses paroles ci-dessus p. 1256. lettre g.*

Il est tems de mettre fin à ces lieux communs. Faisons-le par 4. petites remarques. La 1. est qu'à prendre en gros tout le genre humain, il semble que Xenophanes auroit pu dire, que le chagrin & la douleur y prevalent sur le plaisir. 2. Qu'il y a des particuliers dont on a lieu de presumer, qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. 3. Qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. 4. Que ma seconde proposition est sur tout probable, à l'égard de ceux qui meurent avant le declin de l'âge; & que la quatriéme paroît principalement certaine, à l'égard de ceux qui atteignent la vieillesse decrepite. Celui qui disoit (*d*),

Que pour eux seulement les Dieux ont fait la gloire,
Et pour nous les plaisirs,

ne consideroit sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs predominent; le bien emporte alors la balance: la Nemesis des Payens fait des avances, & du credit: elle agrée que les comptes soient rendus sans compensation; mais elle se dedommage sur la vieillesse.

(*d*) *C'est Racan qui a dit cela. Voyez sa Lettre à Balzac dans le 2. tome du Recueil de lettres nouvelles, imprimé à Paris l'an 1634. pag. 300.*

Multa (e) senem circumveniunt incommoda, vel quòd
Quærit, & inventis miser abstinet, ac timet uti:
Vel quòd res omnes timide gelideque ministrat,
Dilator spe longus, iners, avidusque futuri:
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.
Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt.

(*e*) *Horat. De arte poetica. v. 169.*

Ce Poëte ne dit pas tout; aussi n'étoit-il pas necessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvenal nous va montrer.

Ut (f) vigeant sensus animi, ducenda tamen sunt
Funera natorum, rogus aspiciendus amatæ
Conjugis, & fratris, plenæque sororibus urnæ.
Hæc data pœna diu viventibus, ut renovata
Semper clade domus, multis in luctibus, inque
Perpetuo mærore, & nigra veste senescant.

(*f*) *Juvenal. Sat. 10. v. 240.*

Optima (g) quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit: subeunt morbi, tristisque senectus;
Et labor, & duræ rapit inclementia mortis.

(*g*) *Virgil. Georgic. lib. 3. v. 66.*

(E) *Qu'il croyoit l'incomprehensibilité de toutes choses.*] Commençons cette remarque par un passage de Diogene Laërce. (*h*) Φησὶ δὲ Σωτίων πρῶτον αὐτὸν εἰπεῖν ἀκατάληπτα εἶναι τὰ πάντα, πλανώμενος, c'est-à dire, *Sotion qui dit que Xenophanes est le premier qui ait soutenu que toutes choses étoient incomprehensibles, se trompe.* On ne voit point dans ces paroles si Diogene Laërce nie que Xenophanes ait tenu pour l'incomprehensibilité; car il pourroit ne le pas nier, & accuser neanmoins Sotion d'erreur. Cette accusation seroit juste, si avant Xenophanes d'autres avoient enseigné, que tous les objets de nôtre esprit sont au delà de nôtre comprehension. Il y a mille endroits semblables dans Diogene Laërce; cela ne lui fait guere d'honeur: un esprit exact auroit évité ces équivoques, & ces tenebres. Je conjecture qu'il a voulu dire (*i*) que Xenophanes n'enseignoit point l'incomprehensibilité; mais en même tems je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce Philosophe. Toutes les apparences nous conduisent à juger que Xenophanes enseignoit, que l'on ne pouvoit comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. Plutarque (*k*) lui attribuë d'avoir dit que nos sens & nôtre raison sont des facultez trompeuses. D'autres veulent qu'il ait rejetté le temoignage des sens, afin de conclure qu'il ne faut ajoûter foi qu'à la raison, & ils disent

(*h*) *Diog. Laertius lib. 9. n. 20.*

(*i*) *Voyez ci-dessous le passage de Sextus Empiricus.*

(*k*) Ἀποφαίνεται δὲ καὶ τὰς αἰσθήσεις ψευδεῖς, καὶ καθόλου σὺν αὐταῖς καὶ αὐτὸν τὸν λόγον διαβάλλει. Sensus fallaces esse contendit, unaque cum illis ipsam quoque rationem in omnibus criminatur. *Plutarch. in Stromatis apud Eusebium præparat. Evangel. lib. 1. c. 8. p. 23. B.*

tiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs fêtes : *Si les objets de vôtre*

disent qu'il est le premier Auteur de cette doctrine. (a) Οἴονται δεῖν τὰς μὲν αἰσθήσεις καὶ τὰς φαντασίας καταβάλλειν, αὐτῷ δὲ μόνον τῷ λόγῳ πιστεύειν. Τοιαῦτα γάρ τινα πρότερον μὲν Ξενοφάνης, καὶ Παρμενίδης ... ἔλεγον. *Sensus visaque omnia funditus repudianda, rationi uni fidem habendam opinantur. Ac primum quidem Xenophanes, & Parmenides ... in ea sunt doctrina versati.* Je croi que Plutarque nous represente plus fidelement que ne l'a fait Aristocles le systême de Xenophanes. Je croi que Xenophanes ne se fioit guere plus à la raison qu'à ses sens : voici ce qui me le persuade. Il fut le premier (b) qui enseigna que tout ce qui a été fait est corruptible. Il enseigna aussi (c) que toutes choses n'étoient qu'un seul être ; qu'il n'y avoit point de generation ni de corruption, & que cet être unique demeuroit toûjours le même, & ne pouvoit être sujet à nul changement. (d) Ὅθεν ἠξίουν ἤτοι γε τὸ ὂν ἓν εἶναι, καὶ τὸ μὴ ὂν ἕτερον εἶναι, μηδὲ γίνεσθαί τι, μηδὲ φθείρεσθαι, μηδὲ κινεῖσθαι τὸ παράπαν. *Hi quicquid esset, unum duntaxat esse : quod ab eo diversum esset, id non esse : generari nihil : nihil corrumpi, moveri omnino nihil statuebant.* Mais voici plus nettement les principes de Xenophanes, & dans toute leur liaison. Premierement (e) il assûroit que rien ne se fait de rien, c'est-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une chose qui n'a pas toûjours existé ne peut jamais exister. Il concluoit de là que tout ce qui est, a toûjours été : or, ajoûtoit-il, ce qui a toûjours été est éternel ; ce qui est éternel, est infini : ce qui est infini, est unique ; car s'il contenoit plusieurs êtres, l'un termineroit l'autre, il ne seroit donc pas infini. De plus, disoit-il, ce qui est unique est par tout semblable à soi-même ; car s'il enfermoit quelque difference, il ne seroit pas un être, mais plusieurs êtres. Enfin cet être unique, éternel & infini, doit être immobile, & immuable ; car s'il pouvoit changer de place, il y auroit quelque chose au delà de lui ; il ne seroit donc pas infini : & si sans changer de place il pouvoit être alteré, quelque chose qui ne seroit pas de tout tems commenceroit à être produite, & quelque chose qui auroit été de tout tems cesseroit d'être. Or cela est impossible ; car toute chose qui n'ayant pas existé éternellement commenceroit d'exister, seroit produite de rien, & toute chose qui n'a point eu de commencement a une existence necessaire ; elle ne peut donc jamais cesser d'exister. Voilà quels étoient ses principes, si nous en croyons (f) Aristote. Je ne doute point qu'ils ne lui parussent évidens, & qu'il ne crût avoir là une gradation de consequences tirées necessairement d'un principe incontestable. Les Theologiens orthodoxes lui nieroient que rien ne puisse avoir un commencement ; mais ils lui accorderoient que l'être qui n'a jamais commencé est unique, infini, immobile, & immuable, & que tout ce dont l'existence est necessaire est indestructible. Ils enseignent, & avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement ; car s'il lui arrivoit quelque changement, il aquerroit & il perdroit quelque chose. Ce qu'il aquerroit seroit ou distinct de sa substance, ou un mode *identifié* avec sa substance. Si c'étoit un être distinct, Dieu ne seroit pas un être simple ; & qui pis est, il seroit composé d'une nature increée, & d'une nature creée (g). Si c'étoit un mode *identifié* avec sa substance, Dieu ne le pourroit produire qu'en se produisant lui-même : or comme il existe independemment de sa volonté, & qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs rien de ce qui existe necessairement ne peut cesser d'être : il faut donc de toute necessité que Dieu ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on apelle modification, ou *ens inhærens in alio*, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité ; tout de même qu'une nouvelle figure est necessairement la destruction de la vieille. C'est pourquoi si Dieu aqueroit quelque chose de nouveau, il perdroit necessairement quelque autre chose ; car cette nouvelle acquisition ne seroit pas une substance, mais un accident, ou un *ens inhærens in alio*. Puis donc que rien de ce qui existe necessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais aquerir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu apuyée sur des notions évidentes. Xenophanes ajoûtoit à ces maximes celle-ci, que rien ne se fait de rien : or tout accident produit de nouveau, & distinct de la substance divine, seroit tiré du neant. Il faloit donc qu'il niât que l'être éternel pût aquerir aucun nouveau mode distinct de sa propre substance. Mais il se trouvoit bien embarrassé, quand on lui montroit les generations continuelles qui se font dans la nature. Elles prouvent & que l'Univers n'est pas un seul être, & qu'il contient quelque chose qui est muable, puis qu'il change actuellement. Pour se tirer de cette objection il recusa le temoignage des sens ; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'est pas vrai qu'il se fasse des generations dans la nature, & que ce ne sont que de fausses aparences. Mais lui disoit-on sans doute, les aparences des sens ne changeroient pas, si nôtre ame demeuroit toûjours la même, & si les êtres qui sont hors de nous ne changeoient point : il faut donc que pour le moins ce qui est en nous le sujet passif des perceptions, que vous apellez des tromperies des sens, soit un être muable & alterable : il n'est donc pas vrai, comme vous le pretendez, qu'il ne se fasse aucun changement dans l'Univers. Je ne voi point qu'il ait pu repondre autre chose que ceci : nôtre raison est aussi trompeuse que nos sens, tout lui est incomprehensible. Car si lors même qu'elle est apuyée sur l'évidence, qui est son *non plus ultra*, elle n'atrape pas la verité, c'est un signe que la verité est une chose incomprehensible & impenetrable. Or m'apuyant sur des notions évidentes, j'avois assûré que rien ne se fait de rien : d'où il s'ensuit necessairement que rien ne peut commencer, & que tout ce qui existe une fois existe toûjours, ce qui prouve évidemment l'immobilité & l'immutabilité de toutes choses ; j'avois, dis-je, compris cela clairement, & neanmoins l'experience de mes sensations, & de mes passions, me convainc que je suis muable : je n'avois donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté proportionnée à la verité. C'est ainsi qu'on peut suposer qu'il raisonnoit, & de là nous pourrions conclure que la secte des Acatalectiques (h), & celle des Pyrrhoniens, n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'unité immuable de toutes choses soutenu par Xenophanes. Je ne pretens pas qu'il ait eu raison dans les

(a) *Aristocles, de Philosophia, lib. 8. apud Eusebium ubi supra, lib. 14. cap. 17. p. 756. B.*

(b) Πρῶτος ἀπεφήνατο ὅτι πᾶν τὸ γινόμενον φθαρτόν ἐστι. Primus definivit omne quod fiat corruptioni obnoxium esse. *Diogen. Laërt. ubi supra n. 19.*

(c) *Voyez Platon in Sophista, p. m. 170. C.*

(d) *Aristocles ubi supra, apud Eusebium ubi supra.*

(e) *Voyez le Traité d'Aristote* de Xenophane, Zenone & Gorgia, init. Oper. to. 1. pag. 939. edit. Genev. 1605.

(f) *Ubi supra.*

(g) *Quand un être est distinct d'un autre, il n'en est pas composé ; ainsi tout être distinct de tout autre est fait de rien, il est donc creé.*

(h) *C'étoient ceux qui enseignoient l'incomprehensibilité.*

vôtre culte, leur dit-il *, *sont des Dieux, ne les pleurez pas; s'ils sont des hommes, ne leur offrez pas des sacrifices.*

* *Plutarchus, De superstit. in fine, p.* 171.

ZAHU-

les consequences qu'on vient de voir; je n'allegue ceci qu'afin qu'on voye que je ne contredis pas sans de bons motifs (a) l'Historien de ce Philosophe. J'ai premierement pour moi le temoignage de (b) Sotion, celui de (c) Ciceron, celui de (d) Plutarque, & quelques vers de (e) Xenophanes qui n'ont pas été inconus à (f) Diogene Laërce. En second lieu je puis dire que Xenophanes avoit des principes qui l'engageoient necessairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incomprehensibilité. Raportons les vers où il declare son sentiment.

(a) *Voyez ce que j'ai cité de Diogene Laerce au commencement de cette remarque.*

(b) *Voyez la* 1. *citation de cette remarque.*

(c) *Voyez ci-dessous lettre m.*

(d) *Voyez p.* 1258. *lettre k.*

(e) *Voyez ci-dessous le passage de Sextus Empiricus.*

(f) *Il en cite le commencement in Vita Pyrrhonis lib.* 9. *n.* 72.

Καὶ (g) τὸ μὲν οὖν σαφὲς οὔτις ἀνὴρ ἴδεν, οὐδέ τις ἔσται
Εἰδὼς ἀμφὶ θεῶν τε, καὶ ἅσσα λέγω περὶ πάντων.
Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπών
Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.
Nullus aperte vir scit, sed neque vir sciet unquam
De Diis & cunctis à me quæ dicta fuerunt.
Namque licet sit perfectum quod dixerit ille,
Ille tamen nescit, cunctis & opinio in his est.

(g) *Xenophanes apud Sextum Empiricum adversus Mathematicos, pag.* 146. 157. 280.

On voit manifestement dans ces paroles que Xenophanes declare, que personne ne peut parvenir à la conoissance claire & certaine de la verité; & qu'encore qu'un homme rencontrât la verité, il ne pourroit point savoir qu'il l'eût rencontrée: il n'y a, continuë-t-il, que des opinions à attraper sur toutes choses. Sextus Empiricus (h) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un *criterium veritatis*, une regle, ou une mesure de la verité. J'avouë qu'il n'adopte (i) pas le sentiment de ceux qui le mettent au nombre des *Acatalectiques*; mais il lui attribuë pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenoit jamais les choses jusques au degré de certitude qui fait la science, & qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vraisemblance ou de probabilité? N'est-ce pas au fond soutenir l'*acatalepsie*, ou la nature incomprehensible des choses? (k) Φαίνεται μὴ πᾶσαν κατάληψιν ἀναιρεῖν ἀλλὰ τὴν ἐπιστημονικήν τε καὶ ἀδιάπτωτον. ἀπολείπειν δὲ τὴν δοξαστήν. τοῦτο γὰρ ἐμφαίνει τό, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται. ὥστε κριτήριον γίνεσθαι κατὰ τοῦτον τὸν δοξαστὸν λόγον τουτέστι τὸν τοῦ εἰκότος, ἀλλὰ μὴ τὸν τοῦ παγίου ἐχόμενον. *Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam quæ est ex scientia, & quæ non potest aberrare. Relinquit ergo opinabilem, hoc enim indicat illud cunctis & opinio in his est: quo fit ut ex ejus sententia id quod judicat sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea quæ sequitur id quod est firmum ac stabile.* Je ne voi donc pas que Mr. Menage (l) ait eu beaucoup de raison de dire, que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogene Laërce contre Sotion. Et ce qui m'empêche d'autant plus de voir cela, est que ce docte Commentateur venoit de dire que Ciceron & Origene favorisent Sotion, voyez la marge (m). Quant à la question particuliere si ce Philosophe est le premier qui ait tenu pour l'incomprehensibilité, comme Sotion l'assûre, il y a plus de sujet de demeurer en suspens; puis que Platon dit (o) qu'avant Xenophanes d'autres avoient cru l'unité de toutes choses: dogme qui me paroît être le grand chemin de l'incomprehensibilité. Rien n'est plus curieux que les vers de Timon raportez par (p) Sextus Empiricus. Je ne sai pourquoi les Interpretes n'ont pas traduit en Latin cet endroit-là.

(h) *Ibid. p.* 146.

(i) *Ibid. & p.* 156. 157.

(k) *Id. ib p.* 157.

(l) *Menagius in Diogen. Laërt. lib.* 9. *n.* 20.

(m) Sotioni adstipulatur Cicero in Lucullo: *Parmenides, Xenophanes, minus bonis quamquam versibus, sed tamen illis versibus, increpant eorum arrogantiam quasi irati, qui, cùm sciri nihil possit, audeant se scire dicere.* Item Origenes in Philosophicis: Οὗτος ἔφη πρῶτος ἀκαταληψίαν εἶναι πάντων, εἰπὼν οὕτως, Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπών, Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται. *Menagius ibid.*

(o) *Plato. in Sophista pag.* 170.

(p) *Sextus Empiricus. Pyrrhon. hypotypos. lib.* 1. *cap.* 33. *p.* 46. *edit. Genev.* 1621.

Les raisons qui conduisirent Xenophanes à l'unité de toutes choses, sont aparemment les mêmes qu'Aristote (q) donne à Melissus & à Parmenides. Elles paroissent assez subtiles, quoi que selon la proprieté des grans genies Aristote les ait raportées un peu obscurément, parce qu'il affectoit d'être court. Ce sont sans doute des sophismes, aussi bien que celles qu'on a pu lire ci-dessus (r); mais neanmoins elles pouvoient imposer, & je ne sai si Aristote a toûjours bien refuté ces deux anciens Philosophes. Prenez la peine de consulter les Jesuïtes de Conimbre (s), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Melissus, & la reponse d'Aristote. Vous verrez qu'il n'y a rien de plus foible que cette reponse, & qu'il n'est pas vrai que Melissus raisonne mal dans cette proposition, *si tout ce qui a été fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe.* Aristote assûre que c'est un paralogisme manifeste. (t) Ὅτι μὲν οὖν παραλογίζεται Μέλισσος, δῆλον· οἴεται γὰρ εἰληφέναι, εἰ τὸ γενόμενον ἔχει ἀρχὴν ἅπαν, ὅτι καὶ τὸ μὴ γενόμενον οὐκ ἔχει. *Captiosè itaque Melissum ratiocinari manifestum est: sumpsisse enim arbitratur, si quidquid ortum est principium habeat, id non habere, quod ortum non est.* Or, ajoûtoit Melissus, rien (v) n'a été fait, car si quelque chose avoit été faite, elle auroit été produite ou de rien ou d'une autre chose; si d'une autre chose, elle eut déja existé auparavant, ce qui ruine vôtre suposition: si de rien, donc de rien il se pourroit faire quelque chose, ce qui est faux. Voilà un raisonnement demonstratif contre Aristote qui n'admettoit pas la creation proprement dite. Et quant à sa distinction entre principe de substance, & principe de formes & de qualitez; elle est nulle dans l'hypothese de l'impossibilité de la creation: car toute substance qui n'a jamais commencé, & qui existe necessairement doit être immuable. En vain donc chercheriez vous les principes des generations, & des corruptions, car il ne s'en feroit point si toutes choses étoient increées: or elles l'étoient selon Aristote, qui n'a jamais combatu cette maxime, *ex nihilo nihil fit.* Mais après avoir avoüé que cette objection de Melissus que l'on ne sauroit resoudre que par les principes de l'orthodoxie Chretienne concernant la creation surpassoit toutes les forces d'Aristote, il faut reconoître que les autres subtilitez de Melissus & de Parmenides ne l'embarrassoient pas tant, & qu'apliquées à l'experience, c'est-à-dire, à la varieté de choses que l'univers nous fait voir, elles ne pouvoient paroître que des puerilitez.

(q) *Aristoteles. Physicor. lib.* 1. *cap.* 3.

(r) *Dans l'article* Stilpon, *p.* 1167.

(s) *Conimbricenses dans la Paraphrase du* 3. *chapitre du* 1. *livre de la Physique d'Aristote.*

(t) *Aristot. ubi supra.*

(v) *Voyez les Conimbricenses ubi supra.*

J'observe en passant que le Jesuïte qui a commenté l'Ouvrage de Ciceron *de Natura Deorum*, a pris le party de Xenophanes contre Aristote un peu inconsiderement. *Dubio procul*, dit-il (x), *exciderit illi* (*Velleio*) *convitium illud quod in Xenophanem contorquet Aristoteles lib. primo Metaphysicorum*,

(x) *Lescalopier, in Ciceron. de nat. Deorum, lib.* 1. *n.* 28. *pag.* 44.

Z.



ZAHURIS, c'eſt ainſi qu'on nomme certains hommes en Eſpagne, qui * ont la vuë ſi ſubtile, à ce qu'on pretend, qu'ils voyent ſous la terre les veines d'eau, les metaux, les treſors, & les cadavres. Ils ont les yeux fort rouges. Martin Del Rio nous aprend que lors qu'il étoit à Madrid en 1575. on y voyoit un petit garçon de cette eſpece de gens. Il eſt remarquable qu'encore que cet Auteur aille fort vite à imputer aux Demons les effets extraordinaires, il ne

* *Del Rio Diſquiſit. Magic. to. 1. l. 1. cap. 3. qu. 4.*

ſicorum, capite quinto, ubi & obſcurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, & hominem quaſi agreſtem magnâ quadam negligentiâ deſpectat, & ab toto Philoſophorum ſenatu relegandum cenſet. Eam tamen Xenophani de Deo ſententiam aſcribit quæ minimè agreſte ingenium ſapiat: nempe τὸ ἓν εἶναι τὸν Θεὸν. *i.* id quod eſt unum, eſſe Deum: *vel ut Theophraſtus habet apud Lilium:* unum, & univerſum, & omne eſſe Deum. Ce Pere a grand tort d'attribuër à Xenophanes un ſentiment raiſonnable ſur la nature de Dieu: le ſentiment de ce Philoſophe là-deſſus eſt une impieté abominable, c'eſt un Spinoziſme plus dangereux que celui que je refute dans l'article de Spinoza: car l'hypotheſe de Spinoza porte avec ſoi ſon preſervatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribuë à la nature divine, eu égard aux modalitez. Cette corruptibilité ſouleve le ſens commun, & choque tout à la fois horriblement les petits eſprits & les grans eſprits: mais l'immutabilité en toutes manieres que Xenophanes attribuë à l'être infini & éternel, eſt un dogme de la plus pure Theologie; il pourroit donc être plus ſeduiſant en faveur du reſte de l'hypotheſe. D'autre côté la mauvaiſe chute de ce Philoſophe peut devenir plus contagieuſe que le Spinoziſme. Cet homme-là ne pouvant ſe ſoutenir dans le poſte où ſa raiſon l'avoit mené, ſe laiſſa tomber dans un precipice; il querella ſa raiſon qui l'avoit embarraſſé dans des filets qu'il ne pouvoit rompre; il l'accuſa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres ſe pourroient jetter dans de telles extremitez, s'ils ne recouroient à un ſecours ſuperieur à la raiſon. Mais le Jeſuite que je refute n'a pas tort en tout; il a pu avec juſtice blâmer Ariſtote de ſon mepris pour le genie de Xenophanes; car quoi qu'une veritable grandeur d'eſprit, & une ſolide force de raiſonnement ne permettent pas que l'on ſuccombe de cette maniere, il eſt pourtant vrai qu'un genie mediocre ne volera jamais auſſi haut que Xenophanes, & ne tombera comme lui. Il raiſonnoit plus conſequemment qu'Ariſtote, qui n'admettant point de creation reconoiſſoit une matiere éternelle, & ſuſceptible ſucceſſivement d'une infinité de formes. Si les élephans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'eſt point la mediocrité de (a) l'eſprit qui fait douter, (b) que l'on ne ſoit point parvenu à la certitude legitime; elle eſt plus propre à remplir de confiance (c), qu'à inſpirer de la defiance, & l'on peut dire que les Acatalectiques, (d) *Faciunt næ intelligendo ut nihil intelligant.* Ils parviennent au dogme de l'incomprehenſibilité non pas en ne conoiſſant rien, mais en conoiſſant les choſes beaucoup mieux que la plupart du monde ne les conoît; quoi qu'ils ne les conoiſſent pas ſelon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur hypotheſe; comme ſi par le ſentiment de nôtre foibleſſe, & de l'infinité de Dieu, nous ne devions pas aſpirer à des conoiſſances qui doivent faire le partage de la nature divine. Nous parlions tantôt d'un Poëte qui dit que les Dieux reſervoient pour eux la gloire, & pour nous les plaiſirs; ceux-ci diſent que Dieu garde pour lui la ſcience, & pour nous les opinions (e). Cela me fait ſouvenir d'une penſée de Plutarque qui m'a paru excellente. Je la raporte ſelon la verſion d'Amiot. (f) *Les hommes ſages, doivent en leurs prieres demander tous biens aux Dieux, mais ce que plus nous deſirons obtenir d'eux, c'eſt la conoiſſance d'eux-meſmes, autant comme il eſt loiſible aux hommes d'en avoir, pource qu'il n'y a don ne plus grand aux hommes à recevoir: ne plus magnifique & plus digne aux Dieux à donner que la conoiſſance de verité: car Dieu donne aux hommes toutes autres choſes dont ils ont beſoin, mais celle-là il la retient pour lui-meſme & s'en ſert: & n'eſt point bien-heureux pour poſſeder grande quantité d'or ni d'argent, ni puiſſant pour tenir le tonnerre, & la foudre en ſa main, mais bien pour ſa prudence & ſapience: & eſt une des choſes qu'Homere (g) a le mieux & le plus ſagement dites, en parlant de Jupiter & de Neptune.*

Ils ſont tous deux de meſme extraction,
Et tous deux nez en meſme region,
Mais Jupiter en eſt le fils aiſné,
Et de ſavoir plus grand que l'autre orné.

Il afferme que la preference & precedence de Jupiter eſtoit plus venerable & plus digne en ce qu'il eſtoit plus ſavant, & plus ſage. Et quant à moi j'eſtime que la beatitude & la felicité de la vie éternelle, dont Jupiter jouit, conſiſte en ce que il n'ignore rien, & que rien de tout ce qui ſe fait ne le fuit: & penſe que l'immortalité, qui en oſteroit la conoiſſance & intelligence de tout ce qui eſt & qui ſe fait, ne ſeroit pas une vie, mais un temps ſeulement. Pourtant pouvons nous dire, que le deſir d'entendre la verité eſt un deſir de la divinité, meſmement la verité de la nature des Dieux, dont l'eſtude & le prochas de telle ſcience eſt comme une profeſſion & entrée de religion, & œuvre plus ſaincte que n'eſt point le vœu & l'obligation de chaſteté, ni de la garde & cloſture d'aucun temple. Ajoûtez à cela que les Chretiens, à l'égard des choſes qui conſtituent le caractere du Chriſtianiſme ſpeculatif,

(a) *Socrate, Zenon d'Elée, Arceſilas, Carneades, & tels autres adverſaires de la certitude, ont été des plus ſublimes genies de l'antiquité.*

(b) Qui plura novit, eum majora ſequuntur dubia. *Naudé, Addit. à la vie de Louis XI. pag.* 38. *cite cela comme d'Ariſtote* in Rhetor. *mais d'autres le citent comme d'Enée Silvius.*

(c) Ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. Imperitia audaciam, ratiocinatio vero metum affert. *Thucydid.*

(d) *Terence dit cela à l'égard d'une autre choſe dans le Prologue de l'Andria.*

(e) *Diogene Laërce* in Pyrrhone lib. 9. n 72. *met Platon entre les Sceptiques, pour avoir dit,* Τὸ μὲν ἀληθὲς θεοῖς καὶ θεῶν παισὶν ἐγχωρεῖν τὸν δὲ εἰκότα λόγον ζητεῖν: Se veritatem quidem Diis Deorumque filiis relinquere, id autem quod ſit veriſimile indagare.

(f) *Plutarque au Traité d'Iſis & Oſiris, au commencement.*

(g) Ἦ μὰν ἀμφοτέροισιν ὁμὸν γένος ἠδ' ἴα πάτρη, ἀλλὰ Ζεὺς πρότερος γεγόνει καὶ πλείονα ᾔδει. Eſt ambobus idem genus & patria una, ſed Jupiter natu prior exſtat, pluraque novit. *Homer. Iliad.*

ne croit pas que les Zahuris decouvrent l'eau & les metaux sous la terre par aucun pacte magique; il croit que les vapeurs leur font connoître cette eau, & qu'ils connoissent les mines par le moyen des herbes qui croissent en ces lieux-là. Quant aux tresors & aux cadavres, il pretend que le Diable les leur indique; attendu qu'ils peuvent marquer quels tresors & quels cadavres ils voyent, & qu'ils n'ont cette puissance que les Mardis & les Vendredis. Martin del Rio raisonne peu (*A*) consequemment sur ce que l'on conte de ces gens-là; & tous ceux qui le citent ne le font (*B*) pas à leur honneur: ou ils n'entendent pas le Latin, ou

latif, font une profession ouverte de l'incomprehensibilité, & qu'ils regardent comme des hibous & comme des Turcs, ceux qui dans le Christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le mystere de la Trinité, qui comme l'avoüe Mr. Nicolle, *accable* (a) *& revolte la raison. S'il y a des difficultez qui sautent aux yeux, ce sont celles qu'il fournit que trois personnes réellement distinctes n'ayent qu'une mesme & unique essence, & que cette essence estant la mesme chose en chaque personne que les relations qui les distinguent, elle puisse se communiquer, sans que les relations qui distinguent les personnes se communiquent. Si la raison humaine s'écoute elle-mesme, elle ne trouvera en soy qu'un soulevement general contre ces veritez inconcevables. Si elle pretend se servir de ses lumieres pour les penetrer, elles ne luy fourniront que des armes pour les combattre. Il faut pour les croire qu'elle s'aveugle elle-mesme, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens & toutes ses veües, pour s'abaisser & s'aneantir sous le poids de l'autorité divine.* Les Sociniens eux mêmes, à certains égards, sont des Acataleptiques; ils ne sauroient dire sincerement qu'il n'est pas incomprehensible, qu'une nature qui existe par elle même soit muable. Il semble donc qu'à certains égards, leur temerité surpasse celle de Xenophanes. Celui-ci enfin s'avisa de dire, qu'il ne comprenoit ni qu'une nature éternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable; mais quant à eux ils decident qu'elle est muable: d'où il s'ensuit qu'un être qui existe necessairement & de toute éternité (b) est destructible, la chose du monde la plus contraire à l'évidence de nos idées. Au reste l'opinion de Xenophanes touchant la Lune lui fait honneur: c'est celle de plusieurs celebres Mathematiciens de ce siecle. Voyez ce qu'en a écrit le Docteur (c) Wilkins qui a été Evêque de Chester.

Je ne saurois finir sans faire encore ces 2. remarques, l'une que l'évidence des principes de Xenophanes sur l'immutabilité de ce qui est éternel, a tous les degrez que l'on voye dans les notions les plus claires de nôtre esprit: de sorte qu'étant d'ailleurs incontestable par les choses qui se passent au dedans de nous, qu'il se fait des changemens, le meilleur party que nôtre raison puisse prendre, est de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voila le dogme de la creation: car de pretendre expliquer les generations de la nature, en suposant plusieurs principes éternels, & dont l'action & la reaction diversifie ce qui demeureroit uniforme, si rien d'externe n'intervenoit, c'est fuir une incommodité, pour se jetter dans une plus grande. Ma 2. observation est que l'évidence de ces principes de Xenophanes nous fournit une très-belle demonstration contre Spinoza; car si tout ce qui n'a point de commencement est immuable, le Dieu de Spinoza est incapable de tout changement: il n'est donc pas

(a) *Nicolle, Perpetuité de la Foi, p. 118. 119. édit. 1666.*

(b) *Ils disent que Dieu a donné à la matiere la forme qu'il lui a plu en faisant ce monde. Il a donc detruit la forme éternelle de la matiere. Que cette forme fût un mode ou un accident distinct, peu m'importe, elle etoit un être reel qui a peri, quoi qu'il n'eut jamais commencé, & qu'il n'eut aucune cause efficiente.*

(c) *Il a été marié avec une sœur de Cromwel, & de ce mariage sortit une fille qui a été femme du Docteur Tillotson, mort depuis peu d'années Archevêque de Cantorberi. Le Traité du Docteur Wilkins,* Le monde dans la Lune, *traduit en François par le Sr. de la Montagne, fut imprimé à Rouen l'an 1656.*

la cause immanentè des changemens qui arrivent dans l'univers *. Toute cause immanente produit quelque chose en elle même: cette chose est ou un mode *identifié* avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absoluë, & réellement distincte de son sujet *d'inhesion*. Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire; car puis que la substance divine existe necessairement, elle ne peut point dependre d'aucune cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des êtres distincts de lui même; & dès lors l'hypothese des Spinozistes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode, ou d'un (d) accident est la destruction d'un autre. D'où il s'ensuit que si Dieu étoit la cause immanente des changemens de la nature, il y auroit des modalitez éternelles qui auroient peri: car Spinoza ne sauroit dire sans se couper, que ce qu'il apelle Dieu n'a pas eu toûjours des modalitez. Examinez sa distinction entre *natura naturans* & *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(*A*) *Raisonne peu consequemment.*] Car si une fois on accorde que les Zahuris voyent les cadavres & les tresors, on n'a nulle raison de pretendre qu'ils ne voyent pas les veines d'eau, & les mines d'or & d'argent. Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'un, & nie l'autre? car c'est le nier que de dire qu'ils conoissent par le moyen des vapeurs, ou par le moyen des herbes, ce qui est caché en un certain endroit de la terre. Une conoissance qui s'aquiert ainsi n'est nullement ce que nous apellons vuë. Pour raisonner consequemment sur ce chapitre il faut ou nier les faits, ou les expliquer tous par une même hypothese; si le Demon est la cause des deux derniers, il peut fort bien l'être des deux autres.

(*B*) *Ne le font pas à leur honneur.*] Un de ceux qui ont écrit sur la baguette de Pierre Aymar, allegue (e) Martin Del Rio, comme un homme qui sur le fait des Zahuris ne s'élance point au delà des causes naturelles. Or cela est visiblement faux, puis que de quatre operations de ces gens-là il en attribuë deux au Demon. Voici ce qu'on lui fait dire. *Del Rio raporte qu'on a vu en Espagne certains hommes qu'on apelle* Zahuris, *à cause de leur veuë de Linx. Il dit qu'il en a vu un à Madrid en 1575. & que ces Zahuris, étoient en reputation de voir à travers l'épaisseur de la terre les sources d'eau, les tresors, & les mines des metaux: il nous aprend qu'encore que ces effets paroissent fort surprenans, neanmoins il les expliqua naturellement, & que plusieurs Philosophes les raportoient aussi à des causes naturelles.* 1. Il ne dit point que ces gens-là (f) soient nommez *Zahuris* à cause de leur vuë de Lynx. 2. On suprime la vuë des corps enterrez, de laquelle il ne fait pas moins de mention que des autres. 3. Il ne dit point qu'il ait expliqué naturellement les trois effets que l'on raporte; il dit qu'à l'égard des

* Notez *que si les Peres avoient cru ce que le Ministre Auteur des Pastorales leur impute touchant la generation du Verbe, ils auroient eu sur la mutabilité de Dieu un sentiment presque aussi impie que celui de Spinoza. Voyez* Janua cœlorum reserata pag. 128. & seq.

(d) *Je parle des accidens qui sont* ens inhærens in alio.

(e) *Voyez le Mercure Galant de Fevrier 1693. pag. 235.*

(f) Norunt Hispaniæ genus hominum quod vocant *Zahuris*, nos *Lynceos* possumus nuncupare.

où ils ſe fient à des citations falſifiées. Gutierrius, Medecin Eſpagnol, ſe moque de ce que l'on conte (*C*) des Zahuris.

ZENOBIE, l'une des plus illuſtres femmes qui ayent porté le ſceptre, ſe * diſoit iſſuë des Ptolomées & des Cleopatres. Elle épouſa Odenat † Prince Sarazin, & contribua beaucoup aux (*A*) grandes victoires qu'il remporta ſur les Perſes, & qui conſerverent l'Orient aux Romains, lors qu'après la priſe de Valerien il étoit fort aparent que Sapor leur enleveroit tout ce païs-là. Auſſi fut-elle honorée de la qualité ‡ d'Auguſte, lors que Gallien pour reconnoître les ſervices d'Odenat le ⸸ fit Empereur. Après la mort de ſon mari elle ſe maintint dans l'autorité, & regna d'une maniere très-vigoureuſe & très-glorieuſe. Ses fils β à cauſe de leur bas âge ne poſſedoient que le nom & les ornemens d'Empereur. Non ſeulement elle conſerva les Provinces qui avoient été ſous l'obeïſſance d'Odenat; mais elle conquit auſſi γ l'Egypte, & ſe preparoit à d'autres conquêtes, lors que l'Empereur Aurelien lui alla faire la guerre. Elle δ perdit deux batailles, & ſe vit contrainte de ſe renfermer dans la ville de Palmyre, où Aurelien l'aſſiegea. Elle s'y defendit courageuſement; mais ne voyant point d'aparence que cet Empereur manquât de prendre la ville, elle en ſortit ſecretement. Aurelien en fut averti, & la fit ſuivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lors qu'elle étoit dejà dans le bac pour paſſer ζ l'Euphrate. Il lui ſauva la vie, & la μ fit ſervir à ſon (*B*) triomphe, & lui donna proche de Rome une maiſon (*C*) de campagne, où elle paſſa doucement tout le reſte de ſes jours. Ce fut une belle femme, chaſte, ſavante, (*D*) courageuſe, ſobre, quoi que par politique elle bût beaucoup de vin en quelques rencontres. Si elle avoit pu joindre à ces qualitez celle d'être une bonne belle-mere, on la pourroit mettre au nombre

* *Trebellius Pollio, in triginta Tyrannis, p. m.* 328.

† *Procopius p.* 97. *Trebelius Pollio ibid. p.* 298. *le nomme* Princeps Palmyrenorum.

‡ *Voyez Tillemont, Hiſt. des Empereurs tom.* 3. *p. m.* 976.

⸸ *Environ l'an* 264.

β *Trebell. Pollio ibid. p.* 325.

γ *Zoſimus lib.* 1.

δ *Voyez Vopiſcus in Aureliano. Mr. Moreri cite* in Annal. *cela trompe; Vopiſcus n'a point fait d'Annales.*

ζ *La ville de Palmyra bâtie par Salomon, étoit à une journée de ce fleuve.*

μ *En* 273.

des deux premiers il perſiſte dans l'explication naturelle qu'il en a donnée ailleurs; (*a*) mais il attribuë l'autre au Diable.

(*a*) *Commentar. in Medea v.* 231.

(C) *Gutierrius. . . . . Se moque de ce que l'on conte des Zahuris.*] Il les nomme *Zahories*, & il blâme d'autant plus la credulité du peuple à cet égard, que l'on ſupoſe que ces gens-là ſont nez le Vendredi ſaint, & que c'eſt de la vertu de ce jour natal qu'ils tiennent ce merveilleux privilege. (*b*) *Eo magis iſti damnandi, quia ex ſuperſtitioſa hominum opinione admittantur putantes tali prærogativa hos impoſtores donari, quia nati fuerint die illa ſacra, humano generi ſemper fauſta ac felici, in qua celebratur apud Catholicos memoria Paſſionis Domini* JESU-CHRISTI; *feria inquam ſexta Judæorum perfidia crucifixi, & quemadmodum tunc terra commota atque monumentis apertis latitantia, ac ſepulta corpora apparuerunt hominibus illa die, ſic altera in qua recolitur felix illa memoria ſi natalis alicui hominum fuerit, illam virtutem videndi potentia tribuit, aut donat quæ ad interanea terrarum pertingere poſſit: vide quam futile ac irreligioſum commentum.*

(*b*) *Joan. Lazarus Gutierrius Sepulvedenſis, in Academia Pinciana Medicinæ publicus Profeſſor, opuſculo de Faſcino, dubio* 6. *num.* 16. *p.* 143.

(*A*) *Et contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta.*] C'eſt le temoignage qu'Aurelien lui a rendu dans une lettre qu'il écrivit au Senat. (*c*) *Audio P. C. mihi objici quod non virile munus impleverim, Zenobiam triumphando. Næ illi qui me reprehendunt ſatis laudarent, ſi ſcirent qualis illa eſt mulier, quam prudens in conſiliis, quam conſtans in diſpoſitionibus, quam erga milites gravis, quam larga quum neceſſitas poſtulet, quam triſtis quum ſeveritas poſcat. Poſſum dicere illius eſſe quod Odenatus Perſas vicit, ac fugato Sapore Cteſiphontem uſque pervenit. Poſſum aſſerere, tanto apud Orientales & Ægyptiorum populos timori mulierem fuiſſe, ut ſe non Arabes, non Sarraceni, non Armeni commoverent.*

(*c*) *Trebellius Pollio, in triginta Tyrannis, p.* 329. *vol.* 2. *Hiſt. Auguſtæ Scriptor. edit. Lugd. Bat.* 1671.

(*B*) *Et la fit ſervir à ſon triomphe.*] La lettre qu'elle écrivit à l'Empereur Aurelien en reponſe à celle qu'il lui avoit écrite, pour la ſommer de ſe rendre, temoigne qu'elle vouloit ſuivre (*d*) l'exemple de Cleopatre qui aima mieux ſe donner la mort, que de vivre ſans regner; mais elle changea de reſolution; elle ſe ſoumit d'aſſez bonne grace à la neceſſité d'être un ornement du triomphe d'Aurelien. Elle y parut ſi chargée de pierreries, qu'encore qu'elle fût robuſte elle avoit de la peine à ſoutenir ce fardeau. Il eſt vrai qu'il faut compter pour beaucoup les fers d'or qu'on lui mit aux pieds, & les chaines d'or qu'on lui mit aux mains. (*e*) *Ducta eſt igitur per triumphum ea ſpecie ut nihil pompabilius populo Rom. videretur. Jam primum ornata gemmis ingentibus, ita ut ornamentorum onere laboraret. Fertur enim mulier fortiſſima ſæpiſſime reſtitiſſe quum diceret ſe gemmarum onera ferre non poſſe. Vincti erant præterea pedes auro, manus etiam catenis aureis: nec collo aureum vinculum deerat, quod ſcurra Perſicus præferebat.*

(*d*) Deditionem meam petis, quaſi neſcias Cleopatram reginam perire maluiſſe, quam in qualibet vivere dignitate. *Vopiſcus in Aureliano, p.* 481.

(*e*) *Trebellius Pollio ubi ſupra, p.* 336.

(C) *Une maiſon de campagne où elle paſſa doucement.*] Continuons de citer Trebellius Pollion. *Huic ab Aureliano vivere conceſſum eſt. Ferturque vixiſſe cum liberis, matrona jam more Romana, data ſibi poſſeſſione in Tiburti, quæ hodieque Zenobia dicitur, non longe ab Adriani palatio, atque ab eo loco cui nomen eſt Conche.*

(D) *Une belle femme, chaſte, ſavante, courageuſe, ſobre, quoi que.*] Pollion ayant parlé des exercices de chaſſe qui endurcirent Odenat aux fatigues les plus rudes, ajoûte que Zenobie avoit contracté le même endurciſſement, & qu'au dire de pluſieurs elle étoit plus courageuſe que ſon mari. (*f*) *Non aliter etiam conjuge aſſueta, quæ multorum ſententia fortior marito fuiſſe perhibetur: mulierum omnium nobiliſſima Orientalium fœminarum, & (ut Cornelius Capitolinus aſſerit) ſpecioſiſſima.* Ce dernier mot me fourniroit une bonne preuve, s'il étoit certain que l'Auteur cité s'en fût ſervi: mais les manuſcrits varient; les uns portent *expeditiſſima*, au lieu de *ſpecioſiſſima*: il ne faut donc point s'y arrêter; cherchons d'autres temoignages. Voici un portrait qui la repreſente

(*f*) *Id. ib. p.* 299.

nombre des plus grandes raretez; mais elle fut ſi éloignée de cette vertu, qu'on la ſoupçonna d'avoir conſenti qu'on aſſaſſinât (*E*) ſon époux, indignée de la tendreſſe qu'il temoignoit à ſon fils Herode, qu'il avoit eu d'une autre femme.

ZENON d'Elée, l'un des principaux Philoſophes de l'antiquité, floriſſoit dans * la 79. Olympiade. Il fut diſciple de Parmenides, & même, ſelon quelques-uns, ſon † fils adoptif. C'étoit un (*A*) bel homme. Quelques Ecrivains preten-

* *Diogen. Laërt. lib. 9. n. 29. p. 566. edit. Wetſten. 1692.*

† *Id. ib. n. 25.*

un peu bien brune, mais neanmoins fort charmante, & qui lui donne les plus belles dents du monde. (a) *Fuit vultu ſubaquilo, fuſci coloris, oculis ſupra modum vigentibus, nigris, ſpiritus divini, venuſtatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes.* „(b) Sa chaſteté étoit ſi grande, qu'elle „n'uſoit même de la liberté que lui donnoit le „mariage, qu'autant qu'il étoit neceſſaire pour „avoir des enfans.„ (c) *Cujus ea caſtitas fuiſſe dicitur, ut ne virum ſuum quidem ſciret, niſi tentatis conceptionibus. Nam quum ſemel concubuiſſet, expectatis menſtruis continebat ſe, ſi prægnans eſſet; ſin minus, iterum poteſtatem quærendis liberis dabat.* Voilà ce que certains Caſuiſtes rigides voudroient impoſer à tous les gens mariez. Ceux qui écrivent pour la polygamie font ſervir cette morale à leur pernicieux deſſein; car ils pretendent qu'un homme ſe doit abſtenir de ſa femme dès qu'elle eſt groſſe, & que s'il ne peut ſe contenir, il en doit avoir quelque autre qui ne le ſoit pas. Un docte Commentateur des Offices de Ciceron obſerve, que ſi ſon ſiecle portoit des femmes qui reſſemblaſſent à Zenobie, il y auroit moins de peril dans le mariage pour les perſonnes d'étude, & d'un temperament foible; gens, ajoûte-t-il, qui ont à craindre ou le deshonneur, ou des querelles continuelles, ou une mort avancée, avec la diſſipation de leurs biens. Ses maximes ſont un peu dures, liſez ce qui ſuit. (d) *Cum . . . ſacræ literæ omnes vagas libidines deteſtentur: in ipſo etiam matrimonio hic finis ab ipſa natura deſtinatus, diligenter conſideretur, & (quantum vel naturæ imbecillitas, vel conjugii ſervitus ſinit) ſervetur ne homo infra beſtias ſeſe abjiciat: quarum pleraque non niſi certo anni tempore ad procreationem incitantur: & femellæ pleræque, concepto fœtu, marem non admittunt. Eadem etiam Zenobia Palmyrenorum reginæ continentia celebratur, quæ cum ſe gravidam ſenſiſſet, Odenatum maritum in thalamum ſuum non admiſit. Digna (ut quidam exclamat) quæ ſine omni dolore pareret: cum in matrimonio non voluptatem, ſed procreationem ſobolis ſpectaret. Cujuſmodi matronas ſi noſtra ætas ferret, etiam ſtudioſi homines, & non firmiſſima præditi valetudine, minore periculo uxores ducerent: quibus nunc aut infamia, aut rixæ perpetuæ, aut immaturus obitus cum detrimentis rei familiaris ſunt metuendæ. Ridentur hæc ſcilicet à laſcivis hominibus, & in luſtris ac ganeis magis verſatis, quàm in Theologia & Philoſophia: quibus nos hæc non præſcribimus. Indulgeant illi genio: ſed probus adoleſcens hominem ſe eſſe, non pecudem meminerit. Quòd ſi verum eſt, quod* ἀνώνυμος *Ptolemæi ſcribit interpres, Ægyptios ſingulis menſibus ſemel tantum conſuetudine uxorum uſos, quò infantis concepti momentum deprehenderent: quid Chriſtianis facere par eſt propter Deum, ſummam & continentiam & abſtinentiam flagitantem?* Il ne ſerviroit de rien d'alleguer contre Zenobie, qu'elle n'avoit (e) que très-peu de filles à ſon ſervice; car d'ailleurs ſon domeſtique étoit compoſé d'Eunuques avancez en âge: cela convenoit beaucoup mieux à une Reine guerriere que pluſieurs femmes de chambre. Quant à ſon ſavoir il ſuffit de dire que Longin l'avoit inſtruite; qu'elle parloit l'Egyptien en perfection, & qu'elle entendoit ſi bien l'hiſtoire d'Egypte, & l'hiſtoire Orientale, qu'elle en fit un abregé. Elle avoit lu en Grec l'hiſtoire Romaine; elle entendoit le Latin, mais elle n'oſoit le parler. (f) *Ipſa Latini ſermonis non uſque quaque ignara, ſed ut loqueretur pudore cohibita: loquebatur & Ægyptiace ad perfectum modum. Hiſtoriæ Alexandrinæ atque Orientalis ita perita ut eam epitomaſſe dicatur: Latinam autem Græce legerat.* J'ai tâché de l'excuſer à l'égard du vin; comme ſi elle n'avoit tenu tête le verre à la main à ſes Generaux, & aux étrangers, que pour les attacher ou les attirer à ſon party; mais j'avouë que cette ſupoſition eſt bien arbitraire, & que les termes de l'Hiſtorien (g) ſignifient qu'elle terraſſoit à boire les Perſes & les Armeniens.

(a) *Trebel. Pollio ibid. p. 333.*

(b) *Tillemont. Hiſt. des Emper. to. 3. p. m. 1041.*

(c) *Treb. Pollio, ubi p. 330.*

(d) *Hieron. Wolfius, Commentar. in Ciceron de Offic. lib. 1. p. m. 72. 73.*

(e) In miniſterio Eunuchos gravioris ætatis habuit, puellas nimis raras. *Trebell. Pollio ubi ſupra, pag. 335.*

(f) *Id. ib.*

(g) Bibit ſæpe cum ducibus, quum eſſet aliàs ſobria. Bibit etiam cum Perſis atque Armeniis ut eos vinceret. *Id. ib.*

(E) *Qu'on aſſaſſinât ſon époux, indignée.*] L'Hiſtorien ayant expoſé la complaiſance exceſſive d'Odenat envers Herode fils d'un autre lit, ajoûte que Zenobie animée de tout l'eſprit de marâtre contre cet Herode avoit augmenté l'amour du pere pour ce jeune homme. Cela ſemble dire que l'amitié d'Odenat pour Zenobie n'étoit pas extrême; car s'il l'eût aimée fort tendrement, il eût moins favoriſé ſon Herode, que les fils qu'il avoit d'elle; & il n'eût point regardé la haine de Zenobie comme un grand motif de redoubler ſon affection à Herode. (h) *Erat circa illum* (Herodem) *Zenobia novercali animo: qua re commendabiliorem patri eum fecerat.* Cet Auteur dit peu après en parlant de Mæonius meurtrier d'Odenat. (i) *Hic conſobrinus Odenati fuit: nec ulla re alia ductus niſi damnabili invidia, imperatorem optimum interemit, quum ei nihil aliud objiceretur præter filii Herodis delicias. Dicitur autem primum cum Zenobia conſenſiſſe, quæ ferre non poterat ut privignus ejus Herodes priore loco quam filii ejus Herennianus & Timolaus, principes dicerentur.* Jugez de quoi ſont capables les perſonnes ſans vertu; puis que Zenobie qui avoit de ſi belles qualitez, ſacrifia ſon mari à la tendreſſe ambitieuſe qu'elle avoit pour ſes enfans, & au chagrin de marâtre qui la devoroit.

(h) *Id. ib. p. 301.*

(i) *Ibid.*

(A) *C'étoit un bel homme . . . pretendent qu'il fut aimé . . . plus qu'il ne faloit.*] Je raporte * ailleurs le reproche qui fut fait à Apulée qu'il étoit beau, & qu'il s'habilloit trop proprement pour un Philoſophe. Il repondit entre autres choſes que la beauté n'a pas été toûjours ſeparée des perſonnes de ſa profeſſion, & il le prouve par l'exemple de Pythagore, & par celui de Zenon d'Elée. (k) *Præterea, licere etiam Philoſophis eſſe vultu liberali. Pythagoram, qui primùm ſeſe Philoſophum nuncupârit, eum ſui ſæculi excellentiſſimâ formâ fuiſſe: item Zenonem illum antiquum Veliâ (l) oriundum, qui primus omnium dictionem ſoler-*

* *Dans l'article d'Apulée pag. 318.*

(k) *Apuleius, Apolog. p. m. 275. 276.*

(l) *Voyez Mr. Menage* in Diogenem Laërt. lib. 9. n. 28. *où il montre que Velia eſt la même ville d'Italie qu'Elea.*

pretendent qu'il fut aimé de son Precepteur plus qu'il ne faloit. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut (*B*) l'inventeur de la Dialectique. On devroit y voir aussi qu'il entreprit de redonner la liberté à sa patrie opprimée par un Tyran, & que l'entreprise ayant été decouverte, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Cette affaire est (*C*) raportée avec mille variations,

solertissimo artificio ambifariam dissolverit, eum quoque Zenonem longè decorissimum fuisse, ut Plato autumat. La citation de Platon est juste, mais il y a de certaines choses dans le passage de Platon qui n'ont pas été aprouvées de tout le monde, & je croi qu'on a eu raison de l'en censurer. Voici ce qu'il dit. (*a*) Ἔφη δ' δὴ ὁ Ἀντιφῶν, λέγειν τὸν Πυθόδωρον ὅτι ἀφίκοντό ποτε εἰς Παναθήναια τὰ μεγάλα Ζήνων τε καὶ Παρμενίδης. τὸν μὲν οὖν Παρμενίδην, εὖ μάλα ἤδη πρεσβύτην εἶναι, σφόδρα πολιὸν, καλὸν δὲ κἀγαθὸν τὴν ὄψιν, περὶ ἔτη μάλιστα πέντε καὶ ἑξήκοντα· Ζήνωνα δὲ, ἐγγὺς ἐτῶν τετταράκοντα τότε εἶναι, εὐμήκη δὲ, καὶ χαρίεντα ἰδεῖν· καὶ λέγεσθαι αὐτὸν παιδικὰ τοῦ Παρμενίδου γεγονέναι. *Dicebat ergo Antiphon, Pythodorum narrasse, Zenonem atque Parmenidem venisse quondam ad magnorum Panathenæorum celebritatem: & Parmenidem jam senem, atque canum, aspectu decorum fuisse, annos ferme quinque & sexaginta ætatis agentem; Zenonem verò annos pene quadraginta natum; procero insuper & grato corporis habitu: dicebatur autem in deliciis Parmenidi fuiße.* Athenée le blâme d'avoir donné cette atteinte sans necessité aux mœurs de deux Philosophes. Ceux qui voudront conoître ses termes seront bien-tôt satisfaits. (*b*) Παρμενίδῃ μὲν γὰρ καὶ ἐλθεῖν εἰς λόγους τὸν τοῦ Πλάτωνος Σωκράτην, μόλις ἡ ἡλικία συγχωρεῖ· οὐχ ὡς καὶ τοιούτους εἰπεῖν ἢ ἀκοῦσαι λόγους τὸ δὲ πάντων σχετλιώτατον, καὶ τὸ εἰπεῖν οὐδεμιᾶς κατεπειγούσης χρείας, ὅτι παιδικὰ γεγόνοι τοῦ Παρμενίδου Ζήνων ὁ πολίτης αὐτοῦ. *Parmenidem certè cum Socrate Platonis confabulatum fuisse ætas vix permittat, nedum hos vel illos sermones edisseruisse, aut audivisse. Quod autem indignissimum est, nullâ compulsus necessitate scribere is non erubuit Parmenidi Zenonem civem suum in amoribus & delitiis fuisse.*

(*a*) *Plato in Parmenide, pag. m.* 1110. *A.*

(*b*) *Athenæus lib.* 11. *p.* 505. *F.*

(B) *Qu'il fut l'inventeur de la Dialectique.*] Aristote lui en donne la loüange, comme Sextus Empiricus (*c*) & Diogene (*d*) Laërce l'ont remarqué. Cette Dialectique de Zenon semble avoir été destinée à brouiller tout, & non pas à éclaircir quelque chose. Il ne s'en servoit que pour disputer contre tout venant, & pour reduire ses adversaires au silence, soit qu'ils soutinssent le blanc, soit qu'ils soutinssent le noir. Plutarque nous en donne cette idée. (*e*) Διήκουσε δὲ Περικλῆς καὶ Ζήνωνος τοῦ Ἐλεάτου, πραγματευομένου περὶ φύσιν ὡς Παρμενίδης· ἐλεγκτικήν δέ τινα, καὶ δι' ἐναντιολογίας εἰς ἀπορίαν κατακλείουσαν ἐξασκήσαντος ἕξιν· ὥσπερ καὶ Τίμων ὁ Φλιάσιος εἴρηκε διὰ τούτων

Ἀμφοτερογλώσσου τε μέγα σθένος οὐκ ἀπατηλὸν
Ζήνωνος, πάντων ἐπιλήπτορος.

Audivit Pericles Zenonem quoque Eleatem, de natura, Parmenidis more, philosophantem: qui impugnans quemlibet, usum paraverat quemdam refutandi, qui deduceret ad perplexitatem. Quod Phliasius Timon affirmat quoque, his verbis,

Omnia perstringens, Zeno disceptat, utraque
Ex parte invictus, sed non fallax.

Ces vers de Timon sont moins tronquez dans Diogene Laërce; je les copie selon l'édition d'Amsterdam.

(*c*) *Sextus Empiricus adversus Mathematic. p.* 139.

(*d*) *Diog. Laërt. lib.* 9. *n.* 25.

(*e*) *Plutarch. in Pericle, p.* 154.

Ἀμφοτερογλώσσου (*f*) τε μέγα σθένος οὐκ ἀλαπαδνὸν
Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος, ἠδὲ Μελίσσου,
Πολλῶν φαντασμῶν ἐπάνω, παύρων γε μὲν εἴσω.

Expreßitque (*g*) *Plato vires utriusque periti*
Linguæ Zenonis, jurgatorisque Melissi,
Phantasias qui aluit paucas, multasque subegit.

On voit là un homme qui critiquoit tout, qui renversoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. S'il n'étoit point le Palamede dont Platon a dit quelque chose, il lui ressembloit parfaitement. Ce Palamede discouroit avec un tel artifice, qu'il rendoit probable à ses auditeurs le pour & le contre: il leur faisoit voir que les mêmes choses se ressembloient, & ne se ressembloient pas, qu'elles n'étoient qu'une & qu'elles étoient diverses, qu'elles étoient en repos & en mouvement. (*h*) τὸν οὖν Ἐλεατικὸν Παλαμήδην λέγοντα οὐκ ἴσμεν τέχνῃ, ὥστε δοκεῖν φαίνεσθαι τοῖς ἀκούουσι τὰ αὐτὰ ὅμοια καὶ ἀνόμοια, καὶ ἓν καὶ πολλὰ, μένοντά τε αὖ καὶ φερόμενα. *Enim vero Eleatem Palamedem artificio suo efficere solitum accepimus, ut eadem audientibus similia & dissimilia, unum & multa, manentia & fluentia viderentur.* Diogene Laerce (*i*) debite que Zenon a été nommé le Palamede d'Elée, dans le Sophiste de Platon, mais Mr. Menage l'accuse de deux erreurs. (*k*) Il montre qu'il n'est point parlé de ce Palamede dans cet Ouvrage de Platon, mais dans le dialogue intitulé *Phedre*: & puis il montre par le temoignage de Quintilien, que ce Palamede est le Rheteur Alcidamas.

(C) *Cette affaire est raportée avec mille variations.*] Le Tyran d'Elée qu'il voulut perdre s'apelloit Nearque, selon quelques-uns, & Diomedon selon quelques-autres (*l*). Plutarque le nomme Demylus, comme on le verra dans la suite: Tertullien le nomme Denys, & le prend sans doute par une erreur de (*m*) chronologie pour ce Tyran de Syracuse, qui sous le nom de Denys se trouve dans les Auteurs à tous momens. *Zeno Eleates*, dit-il (*n*), *consultus à Dionysio, quidnam Philosophia præstaret, cum respondisset*, contemptum mortis, *impassibilis flagellis Tyranni objectus, sententiam suam ad mortem usque signabat.* Voilà dejà un temoin de la constance admirable de ce Philosophe. Je crois que Tertullien a mis la scene (*o*) de tout ceci non pas à Elée, comme il eût falu, mais à Syracuse. D'autres la mettent dans l'Ile de Cypre, & se trompent d'ailleurs quant à la personne tourmentée, & quant au Tyran. *Ducebatur* (*p*) *intrepidus* (Eusebius) *temporum iniquitati insultans, imitatus Zenonem illum veterem Stoïcum qui ut mentiretur quædam laceratus diutius, avulsam sedibus linguam suam cum cruento sputamine in oculos interrogantis Cy-*

XXXXxxx2 prii

(*f*) *Diog. Laërt. ubi supra.*

(*g*) *Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit*, Ζήνωνός τε Πλάτων ἐπιλήπτορος, *au lieu de* Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος.

(*h*) *Plato in Phædro, p.* 1231.

(*i*) *Diog. Laërt. ubi supra.*

(*k*) Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcidamante intelligenda sunt, si fides Quintiliano. Ita enim ille libro III. Institut. Oratoriarum capite I. ubi de Scriptoribus Artis Rhetoricæ: *Et Hippias Eleus, & quem Palamedem Plato appellat, Alcidamas Eleates.* Menagius, in Diog. Laërt. lib. 9. n. 25. p. 403. col. 2.

(*l*) *Diog. Laërt. ubi supra, n.* 26.

(*m*) Antiquior Zeno Eleates Dionysio Tyranno centum quinquaginta annis circiter. *Menag. ibid. p.* 404.

(*n*) *Tertull. in Apologetico, sub fin.* (*o*) *Je veux dire qu'il a eu dans sa pensée que tout ceci se passa dans Syracuse.* (*p*) *Ammian. Marcellin. lib.* 14. *c.* 9. *p. m.* 46.

tions, comme on le verra dans nos remarques. Je n'ai que deux pechez de commission

prii Regis impegit. La note de Monsr. de Valois sur ce passage de Marcellin vous aprendra les erreurs de l'Historien, & si vous consultez Monsr. Menage (*a*), vous trouverez une conjecture très-heureuse sur la cause de ces meprises. L'action même de Zenon est diversement raportée. Les uns disent qu'étant sommé de declarer ses complices, il assûra que tous les amis du Tyran avoient eu part au complot. Il en usa de la sorte, afin de le faire voir comme une personne abandonnée de tout le monde. Après cette declaration generale il donna le nom de quelques particuliers, & dit au Tyran qu'il souhaitoit de lui parler à l'oreille. Le Tyran s'étant aproché Zenon lui mordit l'oreille, & s'y acharna de telle sorte, qu'on ne put l'obliger qu'à force de coups d'aiguillons à lâcher prise. (*b*) Εἶτα περί τινων εἰπὼν ἔχειν τινὰ εἰπεῖν αὐτῷ πρὸς τὸ οὖς, καὶ δακὼν, οὐκ ἀνῆκεν ἕως ἂν ἀπεκεντήθη, ταὐτὸν Ἀριστογείτονι τῷ τυραννοκτόνῳ παθών. *Deinde cùm de quibusdam dixisset, quiddam sibi ad aurem loqui velle, eam mordicus apprehensam non antè dimisit quàm stimulis foderetur, idem agens quod Aristogiton tyrannicida.* D'autres (*c*) disent qu'il emporta le nés au Tyran. Il y en a qui assûrent (*d*) qu'ayant declaré ses complices, & donné le nom de peste (*e*) de la patrie à l'usurpateur, il s'adressa aux assistans pour leur dire qu'il s'étonnoit de leur lâcheté, si la crainte d'être traitez comme lui les obligeoit à demeurer dans la servitude; & qu'enfin coupant sa langue (*f*), il la jetta sur le visage du Tyran: ce qui émut de telle maniere la bourgeoisie, qu'elle lapida tout aussi-tôt cet usurpateur de la liberté. Voilà ce que Diogene Laërce raporte. Plutarque observe que Zenon coupant sa langue, & la jettant au visage d'un Tyran, mit en pratique la maxime de son maître, que le deshonneur est redoutable aux grans hommes, mais qu'il n'y a que les enfans, & les femmes, & les hommes lâches qui redoutent la douleur. (*g*) Ζήνων τοίνυν ὁ Παρμενίδου γνώριμος, ἐπιθέμενος Δημύλῳ τῷ τυράννῳ, καὶ δυστυχήσας περὶ τὴν πρᾶξιν, ἐν πυρὶ τὸν Παρμενίδου λόγον, ὥσπερ χρυσὸν ἀκήρατον καὶ δόκιμον παρέσχε· καὶ ἀπέδειξεν ἔργοις, ὅτι τὸ αἰσχρὸν ἀνδρὶ μεγάλῳ φοβερόν ἐστιν. ἀλγηδόνα δὲ, παῖδες, καὶ γυναῖκες, καὶ γυναικώδεις ψυχὰς ἔχοντες ἄνδρες, δεδίασι· τὴν γὰρ γλῶτταν αὑτοῦ διατραγὼν, τῷ τυράννῳ προσέπτυσεν. *Zeno Parmenidis discipulus, Demylo tyranno insidiatus, re infeliciter gesta, doctrinam Parmenidis, velut aurum in igne, illæsam ac probam facto ostendit. Scilicet turpitudinem magno viro metuendam esse: dolorem à pueris & mulierculis, ac viris animum muliebrem gerentibus timeri. Linguam enim suam, dentibus amputatam, in tyrannum expuit.* Hermippus (*h*) assûre que Zenon fut pilé dans un mortier.

Valere Maxime n'avoit garde de ne pas parler de la constance de ce Philosophe, mais il y a fait des fautes; car au lieu de donner à Zenon d'Elée ce qui concerne le Tyran Nearque, il le donne à un autre, & outre cela il supose que ce Zenon voulant delivrer de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, fit & soufrit ce que d'autres content par raport au Tyran d'Elée. (*i*) *Qui* (Zeno Eleates) *cum esset in dispicienda rerum natura maximæ prudentiæ, inque excitandis ad vigorem juvenum animis promptissimus, præceptorum fidem exemplo virtutis suæ publicavit. Patriam enim egressus, in qua frui secura libertate poterat, Agrigentum miserabili servitute obrutum petiit, tanta fiducia ingenii ac morum suorum fretus, ut speraverit, & tyranno & Phalaridi vesanæ mentis feritatem à se diripi posse. Postquam deinde apud illum plus consuetudinem dominationis, quam consilii salubritatem valere animadvertit; nobilissimos ejus civitatis adolescentes cupiditate liberandæ patriæ inflammavit. Cujus rei cum indicium ad tyrannum manasset, convocato in forum populo, torquere eum vario cruciatus genere cœpit: subinde quærens, quosnam consilii participes haberet: At ille nec eorum quempiam nominavit, sed proximum quemque, ac fidelissimum tyranno suspectum reddidit: increpitansque Agrigentinis ignaviam ac timiditatem, effecit ut subito mentis impulsu concitati, Phalarim lapidibus prosternerent. Senis ergo unius eculeo impositi, non supplex vox, nec miserabilis ejulatus; sed fortis cohortatio totius urbis animum, fortunamque mutavit.* Après cela il raconte ce que voici. (*k*) *Ejusdem nominis philosophus, cum à Nearcho tyranno, de cujus nece consilium inierat, torqueretur, supplicii pariter atque indicandorum consciorum gratia; doloris victor, sed ultionis cupidus, esse dixit, quod eum secreto audire admodum expediret: laxatoque eculeo, postquam insidiis opportunum tempus animadvertit, aurem ejus morsu corripuit, nec ante dimisit, quam & ipse vita, & ille corporis parte privaretur.* Le Commentateur Olivier ne trouve là qu'une faute: il ne blâme Valere Maxime que d'avoir dit que Zenon le chef des Stoïques, fut mis à mort pour avoir tâché de perdre un Tyran. Cette censure est injuste, & l'on a beau dire (*l*) que ce Zenon se donna la mort de bon gré à l'âge de 90. ans, on ne convainc point d'erreur Valere Maxime, puis qu'il n'a point dit que l'un de ses deux Zenons fut le chef des Stoïciens. Diogene Laërce (*m*) ne dit-il pas qu'il y a eu 8. Zenons? Il n'est donc pas necessaire que celui que l'on distingue de Zenon d'Elée soit le fondateur des Stoïques. Henri de Valois (*n*) blâme Valere Maxime d'avoir fait de Zenon d'Elée deux Zenons. L'un de nos meilleurs Critiques (*o*) a fait la même remarque. & indiqué qui plus est ce qui a pu faire errer cet ancien Auteur. Il observe que Jean Vorstius, en faisant la même critique, s'est rendu digne de censure, ayant debité que Nearque étoit Tyran des Liparitains. Vorstius se fonde sur ce que Zenon fut questionné touchant les armes qui avoient été portées par ses soins dans l'Ile de Lipara. Il juge que ce Philosophe après avoir delivré de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, se retira dans cette Ile, & tâcha de l'affranchir du joug de Nearque. On (*p*) lui prouve manifestement que ce fut la ville d'Elée que Zenon tâcha d'afranchir de la tyrannie de Nearque. Passons plus avant, & prenons la liberté d'observer que ces savans hommes laissent impunie la faute la plus grossiere de Valere Maxime. Elle consiste à debiter que Zenon d'Elée fit un complot contre Phalaris. La chronologie ne sauroit soufrir cela. Suposons qu'Eusebe se soit trompé, en posant les 28. ans de la tyrannie de Phalaris entre la 2. année de la 31. Olympiade, & la 2. de la 38. Preferons ce qu'il a fait lors qu'il a placé ce Tyran vis-à-vis la fin de la 53. Olympiade, après 16. ans d'usurpation. Disons même, comme le suposent de fort savans

(*a*) *Menagius ubi supra.*

(*b*) *Diog. Laërtius ubi supra, n. 26. pag. 565. ex Heraclide in Satyri epitome.*

(*c*) *Laërt. ibid. n. 27. ex Demetrio in Æquivocis.*

(*d*) *Id. ib. ex Antisthene in Successionibus.*

(*e*) Μετὰ τὸ μηνῦσαι τοὺς φίλους ἐρωτηθῆναι πρὸς τοῦ τυράννου εἴ τις ἄλλος εἴη· τὸν δὲ εἰπεῖν, σὺ ὁ τῆς πόλεως ἀλιτήριος. Illum quum amicos indicasset, rogatum à Tyranno essetne alius quispiam, dixisse, Tu civitatis pernicies. *Id. ibid.* Ceci se comprendra mieux si on le lit dans Seneque à la fin de cette remarque.

(*f*) *Conferez ce qui est dit dans l'article* Pythagore, [illegible] *col.* 1.

(*g*) *Plutarch. adversus Coloten, circa fin. pag. 1126. Vide etiam de Garrulit. p. 505.*

(*h*) *Apud Diogenem Laërtium ubi supra.*

(*i*) *Val. Maximus lib. 3. cap. 3. n. 2. in extern.*

(*k*) *Id. ib. n. 3.*

(*l*) Olivier *allegue cela.*

(*m*) *Diog. Laert. ubi supra, n. 29. Jonsius de Scriptor. Histor. Philos. pag. 116. compte jusqu'à 15. Zenons.*

(*n*) Ex uno Zenone Eleate duos perperam facit. *Henric. Valesius, Notis in Amm. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. 46.*

(*o*) Ut modo duorum Fabiorum res gestas uni eum adsignasse contra Pighium probavimus, ita contraria plane culpa unius Philosophi facta, in duos ejusdem nominis divisit lib. III. cap. 3. Nam quum retulisset, quam patientiam Eleates Zeno præstitisset, *&c. Jacobus Perizonius, Animadv. historic. p. 85.*

(*p*) *Mr. Perizonius lui cite Ciceron de nat. Deor. lib. 3. & Diogene Laërce.*

mission à (*D*) reprocher à Mr. Moreri. Au reste les sentimens de Zenon d'Elée étoient à peu près les mêmes que ceux de Xenophanes & de Parmenides touchant l'unité, l'incomprehensibilité, & l'immutabilité de toutes choses. Il argumentoit avec vigueur contre l'existence du mouvement. Quelques-unes de ses objections là-dessus nous ont été conservées dans les (*E*) écrits d'Aristote; mais il

savans hommes, (*a*) que Phalaris s'empara de l'autorité souveraine dans Agrigente environ l'Olympiade 52. & qu'il s'y maintint 16. ans selon quelques-uns, & 28. selon quelques autres, il se trouvera neanmoins qu'il sera mort avant que nôtre Zenon fût en âge d'entreprendre ce que Valere Maxime raconte. Nous avons vu (*b*) ci-dessus que Parmenides étoit âgé d'environ 65. ans lors que Zenon n'en avoit que 40. Or Parmenides a fleuri (*c*) la 80. Olympiade: jugez si Zenon a pu être quelque chose dans la 59. Mais pour ne rien dissimuler, je trouve quelque embarras dans le tems où l'on fait fleurir Parmenides: car puis que Pericles decedé l'Olympiade 87. avoit été disciple de Zenon, il faudroit mettre l'état florissant de (*d*) Zenon vers la 76. & un peu plus haut celui de son maître (*e*) Parmenides. Cela suffit à mon dessein. J'eusse examiné tout ceci avec plus de precision, si j'eusse donné l'article de Phalaris. J'étois prêt à le commencer, lors que j'apris qu'un digne neveu du très-illustre Mr. Boyle avoit publié la vie de ce Tyran. Je la fis chercher par tout sans la trouver, & cela fut cause que je laissai cet article: je le renvoyai à un tems où je pusse profiter des lumieres de cet Auteur, dont je ne conois encore l'Ouvrage que par les extraits des Journalistes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons croire que Valere Maxime n'a point parlé de deux Zenons sans quelque coup de reflexion. Il aura su que Nearque a vêcu après Phalaris; de sorte que s'étant trompé en faisant Zenon d'Elée (*f*) contemporain de Phalaris, il n'aura pu se persuader que le Zenon qui avoit voulu chasser Nearque, fût le même qui avoit fait un complot contre le Tyran des Agrigentins.

(*a*) *Car. Boyle, apud Acta Erudit. Lipsiens. 1696. pag. 102. 103. dans l'extrait des lettres de Phalaris imprimées à Oxford l'an 1695.*

(*b*) *Pag. 1265. lettre a.*

(*c*) *Chron. Euseb.*

(*d*) *Jonsius* de Script. Hist. Phil. pag. 116. *le met à l'Olymp.* 78.

(*e*) *L'édition de Diogene Laërce 1692. le met à l'Olymp. 69*

(*f*) *Il le supose même fort vieux au tems du complot.*

Notez que plusieurs Critiques veulent que Seneque ait parlé de nôtre Zenon d'Elée lors qu'il a dit, (*g*) *Notus est ille tyrannicida, qui imperfecto opere comprehensus, & ab Hippia tortus, ut conscios indicaret, circumstantes amicos tyranni nominavit, quibus quam maxime caram salutem ejus sciebat. Et cum ille singulos, ut nominati erant, occidi jussisset, interrogavit: Ecquis superesset? Tu, inquit, solus: neminem enim alium, cui carus esses, reliqui. Effecit ira, ut tyrannus tyrannicidæ manus commodaret, & præsidia sua gladio suo cæderet.* Mais n'en deplaise à Muret & à Juste Lipse, je croi que Seneque a voulu parler de quelcun de ceux qu'Hippias fils de Pisistrate fit torturer. Je ne croi point que Seneque ait eu en vuë Zenon d'Elée, quoi qu'il raporte ce que d'autres attribuent à ce Zenon. C'est sa coutume d'apliquer à certaines gens ce qui est dit de quelques autres. Cette coutume lui est commune avec plusieurs Ecrivains.

(*g*) *Seneca de Ira, lib. 2. cap. 23. pag. m. 541. Voyez là-dessus les Commentateurs.*

(*D*) *Deux pêchez de commission à reprocher à Mr. Moreri.*] Le premier est qu'il a cité Diogene *au livre* 9. de Hist. Græc. & de Sect. Philos. Or il n'est point vrai que Diogene ait fait des livres de l'histoire Greque, ou des Historiens Grecs, ni que l'Ouvrage qu'on a de lui soit intitulé, *de Sectis Philosophorum.* Il a pour titre, *de vitis, dogmatis, & apophthegmatis clarorum Philosophorum, libri X.* La seconde faute est de dire que *Diogene parle de sept autres Zenons, dont il n'a point donné la vie.* Car l'un de ces autres est Zenon le Cittien chef des Stoïques, duquel Diogene nous donne la vie très-amplement.

(*E*) *Quelques-unes de ses objections* contre l'existence du mouvement *nous ont été conservées.*] Lisez (*b*) la Physique d'Aristote, vous y trouverez l'examen de quatre objections de Zenon.

(*b*) *Au chap. 9. du 6. livre.*

Voici la premiere *. Si une fleche qui tend vers un certain lieu se mouvoit, elle seroit tout ensemble en repos & en mouvement. Or cela est contradictoire, donc elle ne se meut pas. La consequence de la majeure se prouve de cette façon. La fleche à chaque moment est dans un espace qui lui est égal. Elle y est donc en repos, car on n'est point dans un espace d'où l'on sort: il n'y a donc point de moment où elle se meuve, & si elle se mouvoit dans quelques momens, elle seroit tout ensemble en repos & en mouvement. Pour mieux comprendre cette objection, il faut prendre garde à deux principes que l'on ne sauroit nier, l'un qu'un corps ne sauroit être en deux lieux tout à la fois, l'autre que deux parties du tems ne peuvent point exister ensemble. Le premier de ces deux principes est si évident, lors même qu'on n'employe pas de l'attention, qu'il n'est pas besoin que je l'éclaircisse: mais comme l'autre demande un peu plus de meditation pour être compris, & qu'il contient toute la force de l'objection, je le rendrai plus sensible par un exemple. Je dis donc que ce qui convient au Lundi & au Mardi à l'égard de la succession, convient à chaque partie du tems quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il est impossible que le Lundi & le Mardi existent ensemble, & qu'il faut necessairement que le Lundi cesse d'être avant que le Mardi commence d'être, il n'y a aucune partie du tems, quelle qu'elle soit, qui puisse coexister à une autre; chacune doit exister seule; chacune doit commencer d'être, lors que la precedente cesse d'être: chacune doit cesser d'être, avant que la suivante commence d'être. D'où il s'ensuit que le tems n'est pas divisible à l'infini, & que la durée successive des choses est composée de momens proprement dits, dont chacun est simple & indivisible, parfaitement distinct du passé & du futur, & ne contient que le tems present. Ceux qui nient cette consequence doivent être abandonnez ou à leur stupidité, ou à leur mauvaise foi, ou à la force insurmontable de leurs prejugez. Or si vous posez une fois que le tems present est indivisible, vous serez contraint d'admettre l'objection de Zenon. Vous ne sauriez trouver d'instant où une fleche sorte de sa place, car si vous en trouviez un, elle seroit en même tems dans cette place, & elle n'y seroit pas. Aristote (*i*) se contente de repondre que Zenon supose très-faussement l'indivisibilité des momens.

* *Je la compte pour la 1. parce qu'Aristote la propose & y repond au commencement du chapitre; mais dans la suite il la place au 3. rang.*

Que le tems n'est point divisible à l'infini.

(*i*) Τοῦτο δέ ἐστι ψεῦδος· οὐ γὰρ σύγκειται ὁ χρόνος ἐκ τῶν νῦν ὄντων ἀδιαιρέτων, ὥσπερ οὐδ' ἄλλο μέγεθος οὐδέν. Hoc verò est falsum, cùm tempus ex momentis individuis non constet, ut neque alia ulla magnitudo. *Aristoteles Physic. lib. 6. c. 9.*

La 2. objection de Zenon étoit celle-ci. S'il y avoit du mouvement, il faudroit que le mobile pût passer d'un lieu à un autre; car tout mouvement

il eſt fort vraiſemblable qu'il en propoſoit pluſieurs autres, qui étoient peut-être les

ment enferme deux extremitez, *terminum à quo, terminum ad quem*, le lieu d'où on part, & le lieu où l'on arrive. Or ces deux extremitez ſont ſeparées par des eſpaces qui contiennent une infinité de parties, veu que la matiere eſt diviſible à l'infini; il eſt donc impoſſible que le mobile parvienne d'une extremité à l'autre. Le milieu eſt compoſé d'une infinité de parties qu'il faut parcourir ſucceſſivement les unes après les autres, ſans que jamais vous puiſſiez toucher celle de devant, en même tems que vous touchez celle qui eſt en deçà: de ſorte que pour parcourir un pied de matiere, je veux dire pour arriver du commencement du 1. pouce à la fin du 12. pouce, il faudroit un tems infini; car les eſpaces qu'il faut parcourir ſucceſſivement entre ces 2. bornes étant infinis en nombre, il eſt clair qu'on ne les peut parcourir que dans une infinité de momens; à moins qu'on ne voulût reconoître que le mobile eſt en pluſieurs lieux à la fois, ce qui eſt faux & impoſſible. La reponſe d'Ariſtote eſt pitoyable; il dit qu'un pied de matiere n'étant infini qu'en puiſſance, peut fort bien être parcouru dans un tems fini. Raportons ſa reponſe, avec la clarté que les Commentaires de Conimbre lui ont donnée. (a) *Huic rationi ſatisfactum ab ſe jam ante Ariſtoteles ait, videlicet cùm hoc libro docuit infinitum ſectione, quod non actu, ſed poteſtate infinitum eſt, tempore finito decurri poſſe. Enim vero cùm tempus continuum ſit, parique modo infinitum, eodem infinitatis jure, eiſdemque partium diviſionibus ſibi mutuò reſpondebunt tempus & magnitudo. Nec contra naturam talis infiniti eſt hoc modo pertranſiri.* Vous voyez là deux choſes: 1. que chaque partie du tems eſt diviſible à l'infini ce que l'on a refuté ci-deſſus invinciblement: 2. que le continu n'eſt infini qu'en puiſſance. Cela veut dire que l'infinité d'un pied de matiere conſiſte en ce qu'on le pourroit diviſer ſans fin & ſans ceſſe en parties plus petites, mais non pas en ce qu'actuellement il ſoufre cette diviſion. C'eſt ſe moquer du monde que de ſe ſervir de cette doctrine; car ſi la matiere eſt diviſible à l'infini, elle contient actuellement un nombre infini de parties, ce n'eſt donc point un infini en puiſſance, c'eſt un infini qui exiſte réellement, actuellement. La continuité des parties n'empêche pas leur diſtinction actuelle; par conſequent leur infinité actuelle ne depend point de la diviſion: elle ſubſiſte également dans la quantité continuë, & dans celle qu'on nomme *diſcrete*. Mais quand même on accorderoit cet infini en puiſſance, qui deviendroit un infini actuel par la diviſion actuelle de ſes parties, on ne perdroit pas ſes avantages, car le mouvement eſt une choſe qui a la même vertu que la diviſion. Il touche une partie de l'eſpace ſans toucher l'autre, & il les touche toutes les unes après les autres: n'eſt-ce pas les diſtinguer actuellement? N'eſt-ce pas faire ce que feroit un Geometre ſur une table, en tirant des lignes qui deſignaſſent tous les demi pouces? Il ne briſe pas la table en demi-pouces; mais il y fait neanmoins une diviſion qui marque la diſtinction actuelle des parties: & je ne croi pas qu'Ariſtote eût voulu nier que ſi l'on tiroit une infinité de lignes ſur un pouce de matiere, on n'y introduiſit une diviſion qui reduiroit en infini actuel, ce qui n'étoit ſelon lui qu'un infini virtuel. Or ce qu'on feroit à l'égard des yeux en tirant ces lignes ſur un pouce de matiere, il eſt ſûr que le mouvement le fait à l'égard de l'entendement *. Nous concevons qu'un mobile en touchant ſucceſſivement les parties de l'eſpace les deſigne, & les determine comme la craye à la main. Mais de plus quand on peut dire que la diviſion d'un infini eſt achevée, n'a-t-on pas un infini actuel? Ariſtote & ſes ſectateurs ne diſent-ils pas qu'une heure contient une infinité de parties? Quand donc elle eſt paſſée, il faut dire qu'une infinité de parties ont exiſté actuellement les unes après les autres. Eſt-ce un infini en puiſſance? n'eſt-ce pas un infini actuel? Diſons donc que ſa diſtinction eſt nulle, & que l'objection de Zenon conſerve toute ſa force. Une heure, un an, un ſiecle &c. ſont un tems fini: un pied de matiere eſt un eſpace infini, il n'y a donc point de mobile qui puiſſe jamais arriver du commencement d'un pied à la fin. Nous verrons dans la remarque ſuivante ſi l'on pourroit éluder cette objection en ſupoſant que les parties d'un pied de matiere ne ſont pas infinies. Contentons nous ici d'obſerver que le ſubterfuge de l'infinité des parties du tems eſt nul; car s'il y avoit dans une heure une infinité de parties, elle ne pourroit jamais ni commencer ni finir. Il faut que toutes ſes parties exiſtent ſeparément; jamais deux n'exiſtent enſemble, & ne peuvent être enſemble: il faut donc qu'elles ſoient compriſes entre une premiere & une derniere unité, ce qui eſt incompatible avec le nombre infini.

La 3. objection étoit l'argument fameux qu'on nommoit (b) *Achille*. Zenon d'Elée en fut l'inventeur, ſi l'on s'en raporte (c) à Diogene Laerce, qui dit neanmoins que Phavorin l'attribuë à Parmenides & à pluſieurs autres. Cette objection a le même fondement que la 2. mais elle eſt plus propre aux declamations. Elle tendoit à montrer que le mobile le plus vite, pourſuivant le mobile le plus lent, ne pourroit jamais l'ateindre. (d) Γίνεται δ᾽ ὥσπερ τὸ αὐτὸ τῇ διχοτομίᾳ. ἐν ἀμφοτέροις γὰρ συμβαίνει μὴ ἀφικνεῖσθαι πρὸς τὸ πέρας, διαιρουμένου πως τοῦ μεγέθους. ἀλλὰ πρόσκειται ἐν τούτῳ, ὅτι οὐδὲ τὸ τάχιστον τετραγῳδημένον ἐν τῷ διώκειν τὸ βραδύτερον. ὥστ᾽ ἀνάγκη καὶ τὴν λύσιν εἶναι τὴν αὐτήν. *Ob idem autem evenit atque in diviſione in dimidia. Nam in utraque accidit, ut ad finem non perveniatur, quoquo modo magnitudine diviſa. Sed in hac additur ne illud quidem, quod celerrimum eſt, (quod tragicè prolatum eſt) id quod tardiſſimum eſt attingere perſequendo. Quamobrem ſolutio eadem ſit neceſſe eſt.* Supoſons une tortuë à 20. pas devant Achille, & limitons la viteſſe de ce heros, à la proportion d'un à 20. pendant qu'il fera 20. pas la tortuë en fera un: elle ſera donc encore plus avancée que lui. Pendant qu'il ſera le 21. pas, elle gagnera la 20. partie du 22. & pendant qu'il gagnera cette 20. partie, elle parcourra la 20. partie de la partie 21. & ainſi de ſuite. Ariſtote nous renvoye à ce qu'il a repondu à la 2. objection: nous pouvons le renvoyer à nôtre replique. Voyez auſſi ce qui ſera dit dans la remarque ſuivante, touchant la dificulté d'expliquer en quoi conſiſte la viteſſe du mouvement.

Paſſons à la 4. objection: elle tend à faire voir les contradictions du mouvement. Ayez une

(a) *Conimbricenſes in Ariſtot. Phyſic. lib. 6. c. 9. pag. m. 147. 148.*

* *Confirmez ceci par ce que diſent les Geometres touchant la production des lignes & des ſuperficies.* Mathematici ut nobis inculcent veram lineæ intelligentiam, imaginantur punctum ... è loco in locum moveri: cum enim punctum ſit prorſus individuum relinquetur ex iſto motu imaginario veſtigium quoddam longum expers latitudinis ... Mathematici ut nobis ſuperficiem ob oculos ponant, monent ut intelligamus lineam aliquam in tranſverſum moveri, veſtigium enim relictum &c. *Clavius in Euclid. l. 1. n. 2. & 5.*

(b) *Voyez l'article d'Achille pag. 78. col 1.*

(c) Οὗτος καὶ τὸν Ἀχιλλέα πρῶτος λόγον ἠρώτησε. Φαβωρῖνος δέ φησι Παρμενίδην, καὶ ἄλλους συχνούς. Hic & Achillea primus oratione argumentatus eſt; quamvis Phavorinus Parmenidem & alios complures profert. *Diogen. Laert. lib. 9. n.*

(d) *Ariſtotel. ubi ſupra.*

les mêmes que l'on verra (*F*) ci-dessous. N'ayant pas été contemporain de Diogene,

une table de 4. aunes, prenez deux corps qui ayent aussi 4. aunes, l'un (*a*) de bois, l'autre de pierre. Que la table soit immobile, & qu'elle soutienne la piece de bois, selon la longueur de deux aunes à l'Occident. Que le morceau de pierre soit à l'Orient, & qu'il ne fasse que toucher le bord de la table. Qu'il se meuve sur cette table vers l'Occident, & qu'en demie heure il fasse deux aunes, il deviendra contigu au morceau de bois. Suposons qu'ils ne se rencontrent que par leurs bords, & de telle sorte que le mouvement de l'un vers l'Occident n'empêche point l'autre de se mouvoir vers l'Orient. Qu'au moment de leur contiguité le morceau de bois commence à tendre vers l'Orient, pendant que l'autre continuë à tendre vers l'Occident; qu'ils se meuvent d'égale vitesse: dans demie heure le morceau de pierre achevera de parcourir toute la table: il aura donc parcouru un espace de 4. aunes dans une heure, savoir toute la superficie de la table. Or le morceau de bois dans demie heure a fait un semblable espace de 4. aunes, puis qu'il a touché toute l'étenduë du morceau de pierre par les bords: il est donc vrai que deux mobiles d'égale vitesse font le même espace; l'un dans demie heure, l'autre dans une heure; donc une heure & une demie heure sont des tems égaux, ce qui est contradictoire. Aristote dit que c'est un sophisme, puis que l'un de ces mobiles est consideré par raport à un espace qui est en repos, savoir la table, & que l'autre est consideré par raport à un espace qui se meut, savoir le morceau de pierre. J'avouë qu'il a raison d'observer cette diference, mais il n'ôte pas la difficulté, car il reste toûjours à expliquer une chose qui paroît incomprehensible; c'est qu'en même tems un morceau de bois parcoure 4. aunes par son côté meridional, & qu'il n'en parcoure que deux par sa surface inferieure. Voici un exemple plus debarassé. Ayez deux livres *in folio* d'égale longueur, comme de deux pieds chacun. Posez les sur une table l'un devant l'autre; mouvez les en même tems l'un sur l'autre, l'un vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident, jusques à ce que le bord oriental de l'un & le bord occidental de l'autre se touchent: vous trouverez que les bords par lesquels ils se touchoient sont distans de 4. pieds l'un de l'autre, & cependant chacun de ces livres n'a parcouru que l'espace de deux pieds. Vous pouvez fortifier l'objection, en suposant quelque corps qu'il vous plaira en mouvement, au milieu de plusieurs autres qui se meuvent en diferens sens, & avec divers degrez de vitesse; vous trouverez que ce même corps aura parcouru en même tems diverses sortes d'espaces, doubles, triples &c. les uns des autres; & songez y bien, vous trouverez que cela n'est explicable que par des calculs d'Arithmetique, qui ne sont que des idées de nôtre esprit; mais que dans les corps mêmes la chose ne paroît point praticable: * car il faut se souvenir de ces trois proprietez essentielles du mouvement. 1. Un mobile ne peut point toucher deux fois de suite la même partie de l'espace. 2. Il n'en peut jamais toucher deux à la fois. 3. Il ne peut jamais toucher la troisiéme avant la seconde, ni la quatriéme avant la troisiéme, &c. Quiconque pourra accorder physiquement ces trois choses, avec la distance de 4. pieds que deux (*b*) corps aquierent en ne parcourant que deux pieds d'espace, ne sera pas un mal habile homme. Remarquez bien que ces trois proprietez conviennent aussi necessairement à un mobile qui traverse des espaces, dont le mouvement est contraire au sien, qu'à un mobile qui traverse des espaces immobiles.

(*a*) Une autre matiere seroit aussi propre. On ne prend ici le bois & la pierre que pour exemple.

* On peut faire les mêmes dificultez sur ce que les petites rouës d'un carosse font autant de chemin que les grandes dans le même nombre de tours sur leur centre. Dites le même de deux rouës attachées à un même axe, l'une très-petite, l'autre très-grande.

(*b*) Par exemple les 2. livres in folio dont on a parlé.

(*F*) *Les mêmes que l'on verra ci-dessous.*] Il me semble que ceux qui voudroient renouveller l'opinion de Zenon, devroient d'abord argumenter de cette maniere.

I. Il n'y a point d'étenduë, donc il n'y a point de mouvement. La consequence est bonne, car ce qui n'a point d'étenduë n'occupe aucun lieu, & ce qui n'occupe aucun lieu ne peut point passer d'un lieu à un autre, ni par consequent se mouvoir. Cela n'est pas contestable: la difficulté n'est donc qu'à prouver qu'il n'y a point d'étenduë. Voici ce qu'auroit pu dire Zenon. L'étenduë ne peut-être composée ni de points mathematiques, ni d'atômes, ni de parties divisibles à l'infini, donc son existence est impossible. La consequence paroît certaine, car on ne sauroit concevoir que ces trois manieres de composition dans l'étenduë; il ne s'agit donc que de prouver l'antecedent. Peu de paroles me suffiront à l'égard des points mathematiques, car les esprits les moins penetrans peuvent conoître avec la derniere évidence, s'ils y font un peu d'attention, que (*c*) plusieurs neants d'étenduë joints ensemble ne feront jamais une étenduë. Consultez le premier cours de Philosophie scholastique qui vous tombera entre les mains, vous y trouverez les raisons du monde les plus convaincantes, soutenues de quantité de demonstrations geometriques contre l'existence de ces (*d*) points; n'en parlons plus, & tenons pour impossible, ou du moins pour inconcevable que le continu en soit composé. Il n'est pas moins impossible ou inconcevable qu'il soit composé des atômes d'Epicure, c'est-à-dire de corpuscules étendus & indivisibles; car toute étenduë, quelque petite qu'elle puisse être, a un côté droit & un côté gauche, un dessus & un dessous: elle est donc un assemblage de corps distincts; je puis nier du côté droit ce que j'affirme du côté gauche; ces deux côtez ne sont pas au même lieu; un corps ne peut pas être en deux lieux tout à la fois, & par consequent toute étenduë qui occupe plusieurs parties d'espace contient plusieurs corps. Je sai d'ailleurs, & les Atomistes ne le nient pas, qu'à cause que deux atômes sont deux êtres, ils sont separables l'un de l'autre, d'où je conclus très-certainement que puis que le côté droit d'un atôme n'est pas le même être que le côté gauche, il est separable du côté gauche. L'indivisibilité d'un atôme est donc chimerique. Il faut donc s'il y a de l'étenduë, que ses parties soient divisibles à l'infini. Mais d'autre côté si elles ne peuvent pas être divisibles à l'infini, il faudra conclure que l'existence de l'étenduë est impossible, ou pour le moins incomprehensible.

OBJECTIONS contre l'existence de l'étenduë.

(*c*) Voyez l'art de penser 4. partie ch. 1. pag. m. 392.

(*d*) Voyez entre autres l'ouvrage de Libertus Fromondus Professeur à Louvain intitulé Labyrinthus seu de compositione continui.

La divisibilité à l'infini est l'hypothese qu'Aristote a embrassée; & c'est celle de presque tous les Professeurs en Philosophie, dans toutes les Universitez depuis plusieurs siecles. Ce n'est pas qu'on la comprenne, ou que l'on puisse repondre aux objections; mais c'est qu'ayant compris mani-

gene, ce ne fut point sa leçon qui fut réfutée par un tour de sale. Tout le monde

manifestement l'impossibilité des points, soit mathematiques soit physiques, on n'a trouvé que ce seul party à prendre. Outre que cette hypothese fournit de grandes commoditez; car lors qu'on a épuisé ses distinctions, sans avoir pu rendre comprehensible cette doctrine, on se sauve dans la nature même du sujet, & l'on allegue que nôtre esprit étant borné, personne ne doit trouver étrange que l'on ne puisse resoudre ce qui concerne l'infini, & qu'il est de l'essence d'un tel continu d'être environné de difficultez insurmontables à la creature humaine. Notez que ceux qui adoptent les atômes, ne le font pas parce qu'ils comprennent qu'un corps étendu peut être simple, mais parce qu'ils jugent que les deux autres hypotheses sont impossibles. Disons la même chose de ceux qui admettent les points mathematiques. En general tous ceux qui raisonnent sur le continu, ne se determinent à choisir une hypothese qu'en vertu de ce principe; *s'il n'y a que trois manieres d'expliquer un fait, la verité de la troisiéme resulte necessairement de la fausseté des deux autres.* Ils ne croyent donc pas se tromper dans le choix de la troisiéme, lors qu'ils ont compris clairement que les deux autres sont impossibles; & ils ne se rebutent point des difficultez impenetrables de la troisiéme: ils s'en consolent ou à cause qu'elles peuvent être retorquées, ou à cause qu'ils se persuadent qu'après tout elle est veritable, puis que les deux autres ne le sont pas. Le subtil Arriaga s'étant proposé une objection insoluble, déclare qu'il n'abandonnera point pour cela son sentiment, car, dit-il, les autres sectes ne la resolvent pas mieux. (*a*) *Video hac adhuc urgeri argumento supra facto, quod à nemine vidi solutum, sed nec illud solvere præsumo: cùm autem commune sit omnibus sententiis de continui compositione, non est cur propter illud aliquis à propria sententia discedat.* . . . . (*b*) *Quòd autem alia in sententia Aristotelis difficilia valde sint, & quæ à nobis solvi non possint, non cogit nos hanc sententiam deserere: materiæ enim difficultas est talis, ut ubique aliqua nobis inexplicabilia occurrant. Malo autem apertè fateri me ignorare solutionem aliquorum argumentorum, quàm eam dare quæ fortè à nemine intelligatur.*

(*a*) *Arriaga, disput. 16. phys. sect. 11. n. 241. p. m. 433.*

(*b*) *Id. ib. sect. 12. n. 256. pag. 435.*

Un Zenoniste pourroit dire à ceux qui choisissent l'une de ces trois hypotheses, vous ne raisonnez pas bien, vous vous servez de ce Syllogisme disjonctif.

Le continu est composé ou de points mathematiques, ou de points physiques, ou de parties divisibles à l'infini:

Or il n'est composé ni de. . . . (*c*) ni de. . . .

Donc il est composé de. . . . .

Le defaut de vôtre raisonnement n'est point dans la forme, mais dans la matiere; il faudroit abandonner vôtre syllogisme disjonctif, & employer ce syllogisme hypothetique.

(*c*) *Pour abreger, on n'exprime point la rejection ni l'admission, car selon les loix de la Logique on peut proceder ici de la rejection des deux parties quelconques, à l'admission de la troisiéme.*

Si l'étenduë existoit, elle seroit composée ou de points mathematiques, ou de points physiques, ou de parties divisibles à l'infini:

Or elle n'est composée ni de points mathematiques, ni de points physiques, ni de parties divisibles à l'infini.

Donc elle n'existe point.

Il n'y a aucun defaut dans la forme de ce syllogisme; le sophisme *à non sufficienti enumeratione partium* ne se trouve pas dans la majeure, la consequence est donc necessaire, pourveu que la mineure soit veritable. Or il ne faut que considerer les argumens dont ces 3. sectes s'accablent les unes les autres, & les comparer avec les reponses, il ne faut, dis-je, que céla pour voir manifestement la verité de la mineure. Chacune de ces trois sectes, quand elle ne fait qu'attaquer, triomphe, ruine, terrasse; mais à son tour elle est terrassée & abîmée, quand elle se tient sur la defensive. Pour conoître leur foiblesse, il suffit de se souvenir que la plus forte, celle qui chicane mieux le terrain, est l'hypothese de la divisibilité à l'infini. Les Scholastiques l'ont armée de pied en cap, de tout ce que leur grand loisir leur a pu permettre d'inventer de distinctions: mais cela ne sert qu'à fournir quelque babil à leurs disciples dans une these publique, afin que la parenté n'ait point la honte de les voir muets. Un pere ou un frere se retirent bien plus contens, lors que l'Ecolier distingue entre l'infini *categorematique*, & l'infini *syncategorematique*, entre les parties *communicantes* & *non communicantes*, *proportionelles* & *aliquotes*, que s'il n'eût rien repondu. Il a donc été necessaire que les Professeurs inventassent quelque jargon; mais toute la peine qu'ils se sont donnée ne sera jamais capable d'obscurcir cette notion claire & évidente comme le soleil: *Un nombre infini de parties d'étenduë, dont chacune est étenduë, & distincte de toutes les autres, tant à l'égard de son* entité, *qu'à l'égard du lieu qu'elle occupe, ne peut point tenir dans un espace cent mille millions de fois plus petit que la cent milliéme partie d'un grain de sable.*

Voici une autre difficulté. Une substance étenduë qui existeroit, devroit necessairement admettre le contact immediat de ses parties. Dans l'hypothese du vuide il y auroit plusieurs corps separez de tous les autres, mais il faudroit que plusieurs autres se touchassent immediatement. Aristote qui n'admet point cette hypothese, est obligé d'avouër qu'il n'y a aucune partie de l'étenduë qui ne touche immediatement à quelques autres par tout ce qu'elle a d'exterieur. Cela est incompatible avec la divisibilité à l'infini; car s'il n'y a point de corps qui ne contienne une infinité de parties, il est évident que chaque partie particuliere de l'étenduë est separée de toute autre par une infinité de parties, & que le contact immediat de deux parties est impossible. Or quand une chose ne peut avoir tout ce que son existence demande necessairement, il est sûr que son existence est impossible: puis donc que l'existence de l'étenduë demande necessairement le contact immediat de ses parties, & que ce contact immediat est impossible dans une étenduë divisible à l'infini, il est évident que l'existence de cette étenduë est impossible; & qu'ainsi cette étenduë n'existe que mentalement. Il faut reconoître à l'égard du corps, ce que les Mathematiciens reconoissent à l'égard des lignes & des superficies, dont ils demontrent tant de belles choses. Ils avoüent de bonne foi qu'une longueur & largeur sans profondeur, sont des choses qui ne peuvent exister hors de nôtre ame. Disons en autant des 3. dimensions. Elles ne sauroient trouver de place que dans nôtre esprit; elles ne peuvent exister qu'idealement.

LA DIVISIBILITÉ à l'infini empêcheroit toute contiguité.

de admire la maniere dont ce Cynique refuta le Philosophe qu'il avoit oüi dogmatiser sur la negation du mouvement. Il fit une promenade dans l'auditoire, &

dealement. Nôtre esprit est un certain fond où cent mille objets de diferente couleur, & de diferente figure, & de diferente situation se reünissent : car nous pouvons voir tout à la fois du haut d'une côte une vaste plaine parsemée de maisons, & d'arbres, & de troupeaux &c. Bien loin que toutes ces choses soient de nature à pouvoir être rangées dans cette plaine, il n'y en a pas deux qui y puissent trouver place ; chacune demanderoit un lieu infini, puis qu'elle contient une infinité de corps étendus. Il faudroit laisser des intervalles infinis autour de chacune, puis qu'entre chaque partie & toute * autre il y a une infinité de corps. Qu'on ne dise point que Dieu peut tout ; car si les Theologiens les plus devots osent dire qu'il ne peut point faire que dans une ligne droite de 12. pouces, le 1. & le 3. pouce soient immediatement contigus, je puis bien dire qu'il ne peut point faire que deux parties d'étenduë se touchent immediatement, lors qu'une infinité d'autres parties separent l'une de l'autre. Disons donc que le contact des parties de la matiere n'est qu'idéal ; c'est dans nôtre esprit que se peuvent reünir les extremitez de plusieurs corps.

* *Entendez ceci avec la clause* distributivè sumpta.

LA DIVISIBILITE' à l'infini ameneroit la penetration des dimensions.

Objectons presentement tout le contraire. La penetration des dimensions est une chose impossible, & neanmoins elle seroit inévitable si l'étenduë existoit ; il n'est donc pas vrai que l'étenduë puisse exister. Mettez un boulet de canon sur une table ; un boulet, dis-je, enduit de quelque couleur liquide, faites-le rouler sur cette table, vous verrez qu'il y tracera une ligne par son mouvement : vous aurez donc deux sortes preuves du contact immediat de ce boulet & de cette table. La pesanteur du boulet vous aprendra qu'il touche la table immediatement ; car s'il ne la touchoit pas de cette maniere, il demeureroit suspendu en l'air, & vos yeux vous convaincront de ce contact par la trace du boulet. Or je soutiens que ce contact est une penetration de dimensions proprement dite. La partie du boulet qui touche la table est un corps determiné, & réellement distinct des autres parties du boulet qui ne touchent point la table. Je dis la même chose de la partie de la table qui est touchée par le boulet. Ces deux parties touchées sont chacune divisibles à l'infini en longueur, en largeur, & en profondeur : elles se touchent donc mutuellement selon leur profondeur, & par consequent elles se penetrent. On objecte tous les jours cela aux Peripateticiens dans les disputes publiques : ils se defendent par un jargon de distinctions, qui n'est propre qu'à prevenir le chagrin que pourroient avoir les parens de l'Ecolier, s'ils le voyoient reduit au silence ; mais quant au reste les distinctions n'ont jamais servi qu'à faire voir que l'objection est insoluble. Voici donc un fait bien singulier ; si l'étenduë existoit, il ne seroit pas possible que ses parties se touchassent, & il seroit impossible qu'elles ne se penetrassent point. Ne sont-ce pas des contradictions très-évidentes enfermées dans l'existence de l'étenduë ?

LES moyens de l'époque employez contre l'existence de l'étenduë.

Joignons à ceci que tous les moyens de l'époque qui renversent la realité des qualitez corporelles, renversent la realité de l'étenduë. De ce que les mêmes corps sont doux à l'égard de quelques hommes, & amers à l'égard de quelques autres, on a raison d'inferer qu'ils ne sont ni doux ni amers de leur nature, & absolument parlant. Les nouveaux Philosophes quoi qu'ils ne soient pas Sceptiques, ont si bien compris les fondemens de l'époque par raport aux sons, aux odeurs, au froid & au chaud, à la dureté & à la molesse, à la pesanteur & à la legereté, aux saveurs & aux couleurs, &c. qu'ils enseignent que toutes ces qualitez sont des perceptions de nôtre ame, & qu'elles n'existent point dans les objets de nos sens. Pourquoi ne dirions-nous pas la même chose de l'étenduë ? Si un être qui n'a aucune couleur nous paroît pourtant sous une couleur determinée quant à son espece, & à sa figure, & à sa situation, pourquoi un être qui n'auroit aucune étenduë, ne pourroit-il pas nous être visible sous une aparence d'étenduë determinée, figurée, & située d'une certaine façon ? Et remarquez bien que le même corps nous paroît petit ou grand, rond ou quarré, selon le lieu d'où on le regarde : & soyons certains qu'un corps qui nous semble très-petit, paroît fort grand à une mouche. Ce n'est donc point par leur étenduë propre, & réelle ou absoluë, que les objets se presentent à nôtre esprit : on peut donc conclure qu'en eux-mêmes ils ne sont point étendus. Oseriez-vous aujourd'hui raisonner de cette façon, *Puis que certains corps paroissent doux à celui-ci, aigres à un autre, amers à un autre &c. je dois assûrer qu'en general ils sont savoureux, encore que je ne conoisse pas la saveur qui leur convient absolument, & en eux-mêmes ?* Tous les nouveaux Philosophes vous siffleroient. Pourquoi donc oseriez vous dire, *Puis que certains corps paroissent grans à cet animal, mediocres à cet autre, très-petits à un troisiéme, je dois assûrer qu'en general ils sont étendus, quoi que je ne sache pas leur étenduë absoluë ?* Voyons l'aveu d'un celebre dogmatique. „ On (*a*) peut bien savoir par les sens, „ qu'un tel corps est plus grand qu'un autre corps ; „ mais on ne sçauroit sçavoir avec certitude quel-„ le est la grandeur veritable & naturelle de cha-„ que corps ; & pour comprendre cela, il n'y a „ qu'à considerer, que si tout le monde n'avoit „ jamais regardé les objets exterieurs qu'avec des „ lunettes qui les grossissent, il est certain qu'on „ ne se feroit figuré les corps & toutes les mesures „ des corps, que selon la grandeur dans laquelle „ ils nous auroient esté representez par ces lunet-„ tes. Or nos yeux mesmes sont des lunettes, „ & nous ne sçavons point precisément s'ils ne „ diminuent point ou n'augmentent point les ob-„ jets que nous voyons, & si les lunettes artifi-„ cielles que nous croyons les diminuer ou les „ augmenter, ne les établissent point au contrai-„ re dans leur grandeur veritable ; & partant on „ ne connoist point certainement la grandeur ab-„ soluë & naturelle de chaque corps. On ne „ sçait point aussi, si nous les voyons de la mes-„ me grandeur que les autres hommes ; car en-„ core que deux personnes les mesurant, con-„ viennent ensemble qu'un certain corps n'a par „ exemple que cinq pieds, neanmoins ce que „ l'un conçoit par un pied, n'est peut-estre pas „ ce que l'autre conçoit ; car l'un conçoit ce que

(*a*) *Nicolle, Art de penser 4. partie, ch. 1. p. m.* 387. 388. *Voyez aussi ce que dit Mr. Rohault de la diverse aparence des mêmes couleurs ; il la savoit par experience.* Rohault traité de Physique 1. partie chap. 27. n. 6. pag. m. 293.

& il jugea qu'il n'en faloit pas davantage pour convaincre de fausseté tout ce que le

„ ses yeux luy rapportent, & un autre de mesme; „ or peut-estre que les yeux de l'un ne luy rapportent pas la mesme chose que les yeux des autres „ leur representent, parce que ce sont des lunettes autrement taillées. „ Le Pere Mallebranche (*a*) vous donnera sur tout ceci un admirable detail, & fort capable de porter mon objection à un haut degré de force.

(*a*) *Mallebranche, recherche de la verité livre* 1. *chap.* 6. *& suiv.*

EMPLOI des demonstrations geometriques contre l'existence de l'étendue.

Ma derniere difficulté sera fondée sur les demonstrations geometriques que l'on étale si subtilement, pour prouver que la matiere est divisible à l'infini. Je soutiens qu'elles ne sont propres qu'à faire voir que l'étenduë n'existe que dans nôtre entendement. En 1. lieu je remarque que l'on se sert de quelques-unes de ces demonstrations, contre ceux qui disent que la matiere est composée de points mathematiques. On leur objecte que les côtez d'un quarré seroient égaux à la ligne diagonale, & qu'entre les cercles concentriques celui qui seroit le plus petit égaleroit le plus grand. On prouve cette consequence, en faisant voir que les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre remplissent la diagonale, & que toutes les lignes droites que l'on peut tirer de la circonference du plus grand cercle, trouvent place sur la circonference du plus petit. Ces objections n'ont pas plus de force contre le continu composé de points, que contre le continu divisible à l'infini; car si les parties d'une certaine étenduë ne sont pas en plus grand nombre dans la ligne diagonale que dans les côtez, ni dans la circonference du plus petit cercle concentrique, que dans la circonference du plus grand, il est clair que les côtez du quarré égalent la diagonale, & que le plus petit cercle concentrique égale le plus grand. Or toutes les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre, & de la circonference du plus grand cercle au centre, sont égales entre elles: il les faut donc considerer comme des parties *aliquotes*, je veux dire comme des parties d'une certaine grandeur & d'une même denomination. Or il est certain que deux étenduës où les parties *aliquotes* & de même denomination, comme *pouce*, *pied*, *pas*, sont en pareil nombre, ne surpassent point l'une l'autre: il est donc certain que les côtez du quarré seroient aussi grans que la ligne diagonale, s'il ne pouvoit point passer plus de lignes droites par la ligne diagonale que par les côtez. Disons la même chose des deux cercles concentriques. En 2. lieu je soutiens qu'étant très-vrai que s'il existoit des cercles, on pourroit tirer de la circonference au centre autant de lignes droites, qu'il y auroit de parties à la circonference, il s'ensuit que l'existence d'un cercle est impossible. On m'avoüera je m'assûre que tout être qui ne sauroit exister, sans contenir des proprietez qui ne peuvent exister, est impossible: or une étenduë ronde ne peut exister, sans avoir un centre auquel viennent aboutir tout autant de lignes droites qu'il y a de parties dans sa circonference; & il est certain qu'un tel centre ne peut exister: il faudroit donc dire que l'existence de cette étenduë ronde est impossible. Qu'un tel centre ne puisse exister, je le prouve manifestement. Suposons une étenduë ronde dont la circonference ait 4. piés: elle contiendra 48. pouces dont chacun contient 12. lignes: elle contiendra donc 576. lignes; & voilà le nombre de lignes droites qu'on pourra tirer de cette circonference au centre. Traçons un cercle fort proche du centre; il pourra être si petit qu'il ne contiendra que 50. lignes; il ne pourra donc point donner passage à 576. lignes droites; il sera donc impossible que les 576. lignes droites qui ont commencé d'être tirées de la circonference de cette étenduë ronde parviennent au centre: & cependant si cette étenduë existoit, il faudroit necessairement que ces 576. lignes parvinssent au centre. Que reste-t-il donc à dire, sinon que cette étenduë ne peut exister, & qu'ainsi toutes les proprietez des cercles, & des quarrez &c. sont fondées sur des lignes sans largeur qui ne peuvent exister qu'*idealement?* Notez que nôtre raison & nos yeux sont également trompez dans cette matiere. Nôtre raison conçoit clairement; 1. que le cercle concentrique plus voisin du centre est plus petit que le cercle qui l'environne: 2. que la diagonale d'un quarré est plus grande que le côté. Nos yeux le voyent sans compas, & encore plus certainement avec le compas; & neanmoins les Mathematiques nous enseignent, que l'on peut tirer de la circonference au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonference, & d'un côté du quarré à l'autre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans ce côté: & d'ailleurs nos yeux nous montrent qu'il n'y a dans la circonference du petit cercle concentrique aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée de la circonference du grand cercle, & que la diagonale du quarré n'a aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée d'un des côtez du quarré à l'autre. D'où peut donc venir que cette diagonale est plus grande que les côtez?

Voila pour ce qui concerne le premier argument, que je supose que Zenon auroit pu faire contre l'existence du mouvement. Je veux croire que ce qu'il auroit pu dire en dernier lieu, en se servant des demonstrations geometriques, est aisé à refuter par les mêmes voyes; mais je suis fort convaincu que les argumens que l'on emprunte (*b*) des Mathematiques, pour prouver la divisibilité à l'infini, prouvent trop; car ou ils ne prouvent rien, ou ils prouvent l'infinité des parties aliquotes.

(*b*) *Il y en a de fort beaux dans l'art de penser* 4. *partie ch.* 1. *p.* 392. *& suiv. Voyez aussi la Physique de Rohault* 1. *part. ch.* 9.

II. La 2. objection de Zenon eût pu être celle-ci. Qu'il y ait de l'étenduë hors de nôtre esprit, je le (*c*) veux, je ne laisserai pas de dire qu'elle est immobile. Le mouvement ne lui est pas essentiel, elle ne l'enferme pas dans son idée, & plusieurs corps sont quelquefois en repos. C'est donc un accident. Mais est-il distinct de la matiere? S'il en est distinct, de quoi sera t'il produit? De rien sans doute, & quand il cessera d'être il sera reduit à neant. Mais ne savez vous pas que (*d*) rien ne se fait de rien, & que rien ne retourne à rien? De plus ne faudra-t-il pas que le mouvement soit repandu sur le mobile, & dans le mobile? Il sera donc aussi étendu que lui, & de la même figure; il y aura donc deux étendues égales dans le même espace, & par consequent penetration de dimensions. Mais lors que trois ou quatre causes meuvent un corps, ne faudra-t-il pas que chacune produise son mouvement? ne faudra-t-il pas que ces 3. ou 4. mouvemens soient penetrez tout ensemble, & avec le corps &

(*c*) *Prenez ceci pour un* dato non concesso.

(*d*) *Zenon pouvoit dire hardiment cela, car tous les anciens Philosophes admettoient cette maxime de Lucrece.* Res . . . non posse creari De nihilo neque item genitas ad nil revocari. *Lucret. lib.* 1. *v.* 266.

le Professeur venoit de dire; mais il est certain qu'une reponse comme celle-là est

& entre eux? Comment donc pourront-ils produire chacun son effet? Un vaisseau mu par les vens, & par des courans, & par des rameurs, decrit une ligne qui participe de ces trois actions ou plus ou moins, selon que l'une est plus forte que les autres. Oseriez-vous dire que des entitez insensibles & penetrées entre elles, & avec tout le vaisseau, se respecteront jusqu'à ce point-là, & ne se brouilleront point? Si vous dites que le mouvement est un mode qui n'est pas distinct de la matiere, il faudra que vous disiez que celui qui le produit, crée la matiere; car sans produire la matiere, il n'est pas possible de produire un être qui soit la même chose que la matiere. Or ne seroit-il pas absurde de dire, que le vent qui meut un vaisseau produit un vaisseau? Il ne paroît pas qu'on puisse repondre à ces objections, qu'en suposant avec les Cartesiens que Dieu est la cause unique & immediate du mouvement.

III. Voici une autre objection. On ne sauroit dire ce que c'est que le mouvement; car si vous dites que (a) c'est aller d'un lieu à un autre, vous expliquez une chose obscure par une chose plus obscure, *obscurum per obscurius*. Je vous demande d'abord qu'entendez vous par le mot *lieu*? Entendez vous un espace distinct des corps? mais en ce cas-là vous vous engagez dans un abîme d'où vous ne pourrez jamais sortir. Entendez-vous la situation d'un corps, entre quelques autres qui l'environnent, mais en ce cas là vous definirez le mouvement de telle sorte, qu'il conviendra très-souvent aux corps qui sont en repos. Il est sûr que jusqu'ici on n'a point trouvé la definition du mouvement. Celle d'Aristote est absurde, celle de Mr. Descartes est pitoyable. Mr. Rohaut après avoir bien sué pour en trouver une qui rectifiât celle de Descartes, a produit une description (b) qui peut convenir à des corps que nous concevons très-distinctement ne se mouvoir pas; & de là vient que Mr. Regis s'est cru obligé de la (c) rejetter: mais celle qu'il a donnée (d) n'est point capable de distinguer le mouvement d'avec le repos. Dieu l'unique moteur, selon les Cartesiens, doit faire sur une maison la même chose que sur l'air, qui s'en écarte pendant un grand vent: il doit créer cet air dans chaque moment avec de nouvelles relations locales, par raport à cette maison: il doit aussi créer dans chaque moment cette maison avec de nouvelles relations locales, par raport à cet air. Et sûrement, selon les principes de ces Messieurs, aucun corps n'est en repos, si un pouce de matiere est en mouvement. Tout ce donc qu'ils peuvent dire aboutit à expliquer le mouvement aparent, c'est-à-dire à expliquer les circonstances qui nous font juger qu'un corps se meut, & qu'un autre ne se meut pas. Cette peine est inutile, chacun est capable de juger des aparences. La question est d'expliquer la nature même des choses qui sont hors de nous & puis qu'à cet égard le mouvement est inexplicable, autant vaudroit-il dire qu'il n'existe pas hors de nôtre esprit.

(a) *Migratio de loco in locum.*

(b) *Le mouvement, dit-il,* Phys. 1. part. ch. 10. n. 3. p. m. 62. *consiste dans l'application successive d'un corps aux diverses parties de ceux qui l'avoisinent immediatement.*

(c) *Voyez sa Physique, livre premier, 1. partie chap. 1. pag. 42. du 2. tome édit. de Lion 1691. in 12.*

(d) *Le mouvement, dit-il,* ibid. pag. 43. *est l'application successive active d'un corps par tout ce qu'il a d'exterieur à diverses parties des corps qui le touchent immediatement.*

IV. Je m'en vais proposer une objection beaucoup plus forte que la precedente. Si le mouvement ne peut jamais commencer il n'existe point; or il ne peut jamais commencer, donc. Je prouve ainsi la mineure. Un corps ne peut jamais être en deux lieux tout à la fois: or il ne pourroit jamais commencer à se mouvoir sans être en une infinité de lieux tout à la fois; car pour peu qu'il s'avançât il toucheroit une partie divisible à l'infini, & qui correspond par consequent à des parties infinies d'espace, donc. Outre cela, il est sûr qu'un nombre infini de parties n'en contient aucune qui soit la premiere; & neanmoins un mobile ne sauroit jamais toucher la seconde avant la premiere: car le mouvement est un être essentiellement successif, dont 2. parties ne peuvent exister ensemble; c'est pourquoi le mouvement ne peut jamais commencer, si le continu est divisible à l'infini, comme il l'est sans doute en cas qu'il existe. La même raison demontre qu'un mobile, roulant sur une table inclinée, ne pourroit jamais tomber hors de la table; car avant que de tomber il devroit toucher necessairement la derniere partie de cette table. Et comment la toucheroit-il, puis que toutes les parties que vous voudriez prendre pour les dernieres, en contiennent une infinité, & que le nombre infini n'a point de partie qui soit la derniere? Cette objection a obligé quelques Philosophes de l'Ecole à suposer, que la nature a mêlé des points mathematiques avec les parties divisibles à l'infini, afin qu'ils servent de lien, & qu'ils composent les extremitez des corps. Ils ont cru par là repondre aussi à ce qu'on objecte du contact penetratif de deux surfaces: mais ce subterfuge est si absurde, qu'il ne merite pas d'être refuté.

V. Je n'insisterai guere sur l'impossibilité du mouvement circulaire, quoi que cela me fournisse une puissante objection. Je dis en deux mots que s'il y avoit un mouvement circulaire, il y auroit tout un (e) diametre en repos, pendant que tout le reste du globe se mouvroit rapidement. Concevez cela si vous pouvez dans un continu.

VI. Enfin je dis que s'il y avoit du mouvement, il seroit égal dans tous les corps: il n'y auroit point d'Achilles & de tortues; un levrier n'atteindroit jamais un lievre. Zenon (f) objectoit cela; mais il semble qu'il ne se fondoit que sur la divisibilité à l'infini du continu: & peut-être, me dira-t-on, eût-il renoncé à cette instance, s'il eût eu à faire à des adversaires qui eussent admis ou les points mathematiques, ou les atômes. Je repons que cette instance frape également tous les trois systêmes. Car suposez un chemin composé de particules indivisibles; mettez y la tortuë cent points au devant d'Achille, il ne l'ateindra jamais, si elle marche; Achille ne fera qu'un point à chaque moment, puis que s'il en faisoit deux, il seroit en deux lieux tout à la fois. La tortuë fera un point à chaque moment: c'est le moins qu'elle puisse faire, rien n'étant moindre qu'un point. * La raison formelle de la vitesse du mouvement est inexplicable: la plus heureuse pensée là-dessus est de dire que nul mouvement n'est continu, & que tous les corps qui nous paroissent se mouvoir, s'arrêtent par intervalles. Celui qui se meut dix fois plus vite que l'autre, s'arrête dix fois contre l'autre cent. Mais quelque bien imaginé que paroisse ce subterfuge, il ne vaut rien; on le refute par plusieurs raisons solides, que vous pouvez voir dans tous les cours (g) de Philosophie. Je me contente

(e) *Savoir l'axe.*

(f) *Voyez la remarque precedente pag. 1628. col. 2.*

* *Comme il est visible que les atômes d'Epicure, puis qu'ils ont les 3. dimensions, sont divisibles a l'infini, & qu'on n'oseroit le nier quant à l'espace qu'ils occupent, je ne leur ai pas apliqué l'instance.*

(g) *Voyez Arriaga ubi supra sect. 11. Il adopte l'hypothese des morules ou interruptions du mouvement: il repond mal aux objections, & avouë que celle de la rouë est insoluble. Oviedo dans son cours de Philosophie t. 1. pag. 357. & seq. fait de grans efforts pour la resoudre & croit en donner une nouvelle solution.* Gordiani nodi nova solutio, *dit-il.*

est (G) plus sophistique, que les raisons de nôtre Zenon. Je ne dois pas oublier qu'il fut moins ferme à souffrir les medisances, qu'à souffrir les cruautez que l'on exerça sur son corps. Il se fâcha tout de bon contre un homme qui lui disoit des injures; & lors qu'il vit qu'on trouvoit étrange son indignation, il repondit*, *Si j'étois insensible aux injures, je le serois aussi aux loüanges.* Cette reponse n'est pas digne d'un Philosophe.

* *Diog. Laërt. ubi supra. lib. 9. n. 29. pag. 566.*

ZEUXIS

tente de celle qui est tirée du mouvement d'une roüe. Vous pourriez faire une roüe d'un diametre si grand, que la partie des rais la plus éloignée du centre se mouvroit cent fois plus vite, que la partie enchassée dans le moyeu. Cependant les rais demeureroient toûjours droits: preuve évidente que la partie inferieure ne feroit pas en repos, pendant que la superieure se mouvroit. La divisibilité à l'infini des particules du tems, rejettée (a) ci-dessus comme une chose visiblement fausse & contradictoire, ne sert de rien contre ce 6. argument. Vous trouverez quelques autres objections assez subtiles dans (b) Sextus Empiricus.

QUEL est l'usage qu'on doit faire de la dispute precedente.

C'est ainsi à peu près qu'on peut suposer que nôtre Zenon d'Elée a combatu le mouvement. Je ne voudrois pas repondre que ses raisons lui persuadassent que rien ne se meut; il pouvoit être dans une autre persuasion, encore qu'il crût que personne ne les refutoit, ni n'en éludoit la force. Si je jugeois de lui par moi même, j'assûrerois qu'il croyoit tout comme les autres le mouvement de l'étenduë; car encore que je me sente très-incapable de resoudre toutes les difficultez qu'on vient de voir, & qu'il me semble que les reponses philosophiques qu'on y peut faire sont peu solides, je ne laisse pas de suivre l'opinion commune. Je suis même persuadé que l'exposition de ces argumens peut avoir de grans usages, par raport à la religion, & je dis ici à l'égard des difficultez du mouvement, ce qu'a dit Monsieur Nicolle sur celles de la divisibilité à l'infini. „ L'utilité (c) que l'on peut tirer de ces speculations n'est pas simplement d'acquerir ces connoissances, qui sont d'elles-mesmes assez steriles; mais c'est d'apprendre à connoistre les bornes de nostre esprit, & à luy faire avoüer malgré qu'il en ait, qu'il y a des choses qui sont, quoy qu'il ne soit pas capable de les comprendre: & c'est pourquoy il est bon de le fatiguer à ces subtilitez, afin de dompter sa presomption; & luy oster la hardiesse d'opposer jamais ses foibles lumieres aux veritez que l'Eglise luy propose, sous pretexte qu'il ne les peut pas comprendre; car puisque toute la vigueur de l'esprit des hommes est contrainte de succomber au plus petit atome de la matiere, & d'avoüer qu'il voit clairement qu'il est infiniment divisible, sans pouvoir comprendre comment cela se peut faire; n'est-ce pas pecher visiblement contre la raison, que de refuser de croire les effets merveilleux de la toute puissance de Dieu, qui est d'elle-mesme incomprehensible, par cette raison que nostre esprit ne les peut comprendre?

(G) *Une reponse comme celle* de Diogene *est plus sophistique.*] (d) Πρὸς τὸν εἰπόντα, ὅτι κίνησις οὐκ ἔστιν, ἀναστὰς περιεπάτει. *Dicente sibi quodam non esse motum, exurgens ambulabat.* Voilà tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans Diogene Laërce. La chose comme vous voyez y est raportée fort simplement; les Auteurs modernes l'ont un peu (e) amplifiée. Ils ont nommé le Philosophe qui nioit le mouvement, ils ont embelli les circonstances de la reponse pratique, ils en ont fait la matiere des Chreïes actives à l'usage des jeunes Rhetoriciens. Je m'étonne que Sextus Empiricus n'ait daigné nommer celui qui refuta de la sorte les objections contre l'existence du mouvement. Ce qu'il a dit de moins vague, est qu'un Cynique se servit de cette maniere de les refuter. (f) Ταῦτά τοι καὶ ἐρωτηθεὶς Φιλόσοφος, τὸν κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, σιωπῶν περιεπάτησεν. *Ideoque cùm proposita esset Philosopho oratio motum negans, tacitus ambulare cœpit.* Dans un autre endroit il s'exprime ainsi. (g) Διὸ καὶ τῶν Κυνικῶν τις ἐρωτηθεὶς κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, οὐδὲν ἀπεκρίνατο· ἀνέστη δὲ καὶ ἐβάδισεν· ἔργῳ καὶ διὰ τῆς ἐνεργείας παριστάς, ὅτι ὑπαρκτή ἐστιν ἡ κίνησις. *Ideoque quidam ex Cynicis, cùm ei proposita esset contra motum oratio, nihil respondit; sed surgens ambulare cœpit, opere & actu ostendens existere motum.* Il vaut mieux ne nommer personne, que d'assûrer que Diogene le Cynique & Zenon d'Elée furent les acteurs. Cette faute de (h) chronologie est inexcusable: les Jesuïtes de Conimbre l'ont imputée à Simplicius sans le refuter. Ils étoient à cet égard dans l'erreur vulgaire. *Certè*, disent-ils (i), *hæc Zenonis tam absurda opinio nullo melius quàm experientiæ ipsius argumento refellitur. Quod Diogenes Cynicus fecit, ut refert Simplicius hoc in libro commento* 53. *& lib.* 8. *comment.* 25. *Nam cùm Zenonis rationes aliquando audisset, surrexit, nec aliter quàm coram ambulando respondit.* Ils n'ont point commis l'autre faute qui est si commune; ils n'ont point cru que le Zenon qui nioit le mouvement, & dont Aristote examine les raisons, fût le chef des Stoïciens, ils ont dit (k) en propres termes que c'étoit Zenon d'Elée. Voici un passage tout plein de fautes. (l) *Continuum ex partibus indivisibilibus constare contra Aristotelem constanter defendebat Zeno Stoïcorum Princeps, quem ducem sunt sequuti ex Philosophis Democritus, & Leucippus. Ex Theologis antiquis May.* in 2. dist. 2. quæst. 5. *Gerardus apud Tartaletum hoc lib. quæst.* 1. *& Ægidius discipulus D. Thom. lib.* 1. *de generat. quæst.* 8. *citatus à Veracrux* 6. *Physic. speculat.* 1. Il n'y a point lieu de douter qu'on n'ait eu dessein dans ce passage de parler du même Zenon qu'Aristote a refuté dans le chapitre 9. du 6. livre de sa Physique. Or il ne paroît pas que Zenon d'Elée ait enseigné que le continu fût composé de parties indivisibles. Il se contentoit de se prevaloir de la doctrine contraire, pour montrer que le mouvement étoit impossible. Nous ferons voir ci-dessous qu'il n'admettoit aucune composition dans l'Univers. Cependant on le regarde (m) comme l'auteur de la secte qui soutenoit, que les points mathemaques composent le continu. Mais quelle bevuë de nous donner pour le guide de Democrite & de Leucippe le fondateur des Stoïciens! Il faloit savoir que Leucippe a precedé Democrite, & que l'un & l'autre ont precedé de plusieurs Olympiades le chef

(a) *Dans la remarque E, page* 1267. *col.* 2.

(b) *Sext. Empiricus. Pyrrhon. hypotyp. lib.* 3. *c.* 8.

(c) *Nicolle, Art de penser* 4. *partie ch.* 1. *pag. m.* 394. 395. *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Pyrrhon *pag.* 816. *remarque* C.

(d) *Diog. Laërtius lib.* 6. *n.* 39.

(e) Vulgo etiam fertur Diogenes, cùm negari à Zenone motum localem audisset, illicò surrexisse, & itu redituque aliquoties magnâ festinatione replicata inambulasse; & rogatus, quis eum subitò enthusiasmus perculisset, respondisse: *Zenonem refello. Libertus Fromondus de compositione continui pag.* 6.

(f) *Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotypos. lib.* 2. *c.* 22. *pag.* 104.

(g) *Id. ib. lib.* 3. *cap.* 8. *p.* 124.

(h) *Diogene le Cynique a vécu long tems aprés Zenon d'Elée.*

(i) *Conimbricenses in Phys. Aristot. lib* 6. *c.* 2. *p. m.* 118.

(k) *Ibid. in cap.* 8. *pag.* 145.

(l) *Franciscus de Oviedo Physic. controvers.* 17. *pag.* 334. *col.* 1.

(m) *Arriaga & cent autres Scholastiques Espagnols nomment Zenonistes ceux qui tiennent que le continu est composé de parties indivisibles & non étenduës, opinion très-differente de celle des Atomistes.*

ZEUXIS, Peintre fort celebre, florissoit quatre cens ans avant JESUS-CHRIST, vers la (*A*) 95. Olympiade. Ce que l'on sait touchant sa patrie,

chef des Stoïques. Outre que leurs atômes forment un systême bien diferent de celui qu'on attribuë aux Zenonistes, sur la composition du continu.

Quoi qu'il en soit, la reponse de Diogene le Cynique au Philosophe qui nioit le mouvement, est le sophisme que les Logiciens apellent *ignorationem elenchi.* C'étoit sortir de l'état de la question: car ce Philosophe (*a*) ne rejettoit pas le mouvement aparent, il ne nioit pas qu'il ne semble à l'homme qu'il y a du mouvement; mais il soutenoit que réellement rien ne se meut, & il le prouvoit par des raisons très-subtiles, & tout-à-fait embarrassantes. A quoi sert contre cela de se promener, ou de faire un saut? Est-ce prouver autre chose que l'aparence du mouvement? s'agissoit-il de cela? le Philosophe la nioit-il? Point du tout; il n'étoit pas assez sot pour nier les phenomenes des yeux, mais il soutenoit que le temoignage des sens doit être sacrifié au raisonnement. Consultez Aristote, qui vous aprendra que quelques anciens Philosophes ayant trouvé des raisons pour rejetter entierement la pluralité de parties, la divisibilité, la mobilité du monde, avoient en suite compté pour rien la deposition des sens. (*b*) Ἐκ μὲν ὖν τύτων τῶν λόγων, ὑπερβάντες τὴν αἴσθησιν καὶ παριδόντες αὐτὴν, ὡς τῷ λόγῳ δέον ἀκολυθεῖν, εἶναί φασι τὸ πᾶν ἕν, καὶ ἀκίνητον, καὶ ἄπειρον ἔνιοι. *Ob hasce igitur rationes nonnulli sensum prætereuntes, despicienteque quasi rationem sequi ducem oporteat, universum ipsum, unum & immobile & infinitum esse asserunt.* Parmenides & Melissus sont les anciens Philosophes dont il parle. Il faut croire que Zenon d'Elée retint tout le fond de la doctrine de Parmenides son maître. Plutarque ayant dit que Parmenides admettoit l'éternité & l'immutabilité de toutes choses, ajoûte que Zenon d'Elée ne (*c*) particularisa rien, & parut floter dans l'incertitude. Mais d'autres (*d*) declarent qu'avec Xenophanes, avec Parmenides, & avec Melissus il enseigna l'unité, & l'incorruptibilité de toutes choses, & l'imperfection du temoignage des sens. Il ne fut pas assez humble pour demeurer dans les principes de son maître sans y rien changer: nous voyons ses innovations dans un (*e*) Ouvrage que l'on attribuë à Aristote. Elles n'empêchent pas qu'il ne crût qu'il ne se fait aucune generation: ainsi par une suite necessaire de son principe il devoit combatre le mouvement, la divisibilité, la composition de l'étenduë &c. Nous avons vu (*f*) ci-dessus que l'Auteur de l'Art de penser a fait un procés à Aristote en faveur de Parmenides & de Melissus. Il y a long tems qu'on tâche de les justifier, en donnant à leur opinion un sens favorable, & un grand air de conformité avec le dogme des orthodoxes sur la nature de Dieu. Mais selon toutes les aparences Aristote ne merite point ici de blâme: il a bien compris, & bien raporté ce qu'ils enseignoient, & par consequent nous devons croire que leur systême étoit une espece de Spinozisme. Il n'y a point lieu de s'imaginer (*g*) qu'ils s'expliquoient par énigmes ou par emblêmes; car le dogme particulier de l'unité & de l'immutabilité de toutes choses étoit une suite de plusieurs principes clairs & évidens (*h*). Ainsi c'étoit tout de bon, & par doctrine de systême, & non pas par jeu d'esprit qu'ils nioient le mouvement, & qu'ils soutenoient que son existence n'étoit que mentale. Voici les noms de quelques Apologistes de ces gens-là. (*i*) *Si prædicti Philosophi suum illud dogma ad hujus tam recondita (k) veritatis intelligentiam retulere, non modò reprehendendi non sunt, sed magnopere etiam commendandi. Certè Parmenidem defendit, atque interpretatur Simplicius, hoc in libro ad textum 6. Bessario, 2. libro contra Calumniatorem Platonis, capite 3. & Nicolaus Cusa, in lib. de filiatione Dei. Lege etiam pro eadem re Eugubinum, lib. 3. de perenni Philosophia ca. 6. & 7. & F. Mirandulam lib. 6. de examine vanitatis, cap. 1.*

De tout ceci il resulte que la reponse de Diogene étoit sophistique, quoi qu'elle fût propre à s'atirer l'aplaudissement de la compagnie. Cette reponse étoit moqueuse, mais je pense aussi que le Philosophe qui y avoit interêt ne fit que la mepriser. Il en rit peut-être, & il s'en moqua tout son saoul; plus heureux mille fois que le Sophiste Diodore, qui ne se trouva pas en état de rire, lors qu'on l'attaqua par une maligne ironie sur ses lecons contre l'existence du mouvement. (*l*) Il s'étoit demis l'épaule, & il fut trouver le Medecin Herophile, pour le prier de la lui remettre. Vous ne songez pas à ce que vous dites, lui repondit Herophile: quoi? vôtre épaule disloquée; cela ne peut pas être; car elle n'est sortie de sa place ni où elle étoit, ni où elle n'étoit pas. Voilà l'une des raisons de ce Sophiste, pour combatre le mouvement. Si un corps se mouvoit, disoit-il, il le feroit où dans le lieu où il est, où dans le lieu où il n'est pas. Or il ne se meut ni dans le lieu où il est, (car s'il y est il n'en sort point) ni dans le lieu où il n'est pas, car il ne peut rien soufrir ni rien faire où il n'est point. Donc. Diodore peu capable alors de goûter cette Logique, pria Herophile de ne se plus souvenir de ces discours, & de lui fournir le remede necessaire.

(*A*) *Florissoit. . . . . vers la 95. Olympiade.*] C'est une faute à Mr. Moreri, d'avoir dit tout (*m*) simplement que Zeuxis vivoit dans la 78. Olympiade; car il ne devoit pas ignorer que Pline, (*n*) qui a marqué la chronologie de ce Peintre avec la derniere precision, (*o*) savoir à la quatriéme année de la 95. Olympiade, refute ceux qui l'ont placé à la 89. Je m'étonne que Scaliger n'ait point observé cela dans la note qu'il a faite sur l'endroit d'Eusebe, où il est dit que Zeuxis florissoit dans la 78. Olympiade. Eusebe meritoit là d'être relevé; puis qu'on ne peut nier, sans dementir presque tous ceux qui parlent de Zeuxis, qu'il n'ait été fort conu d'Archelaus Roy de Macedoine. Or y ayant eu deux Archelaus, & le premier n'ayant commencé à regner, selon la chronologie d'Eusebe, qu'au commencement de la 87. Olympiade, il faudroit que Zeuxis fût parvenu à une vieillesse digne d'être remarquée, si son état florissant tomboit à la 78. Olympiade, & que neanmoins il eût travaillé à la Cour d'Archelaus. J'avouë que ce ne sont pas des choses incompatibles; mais en tout cas

(*a*) *Voici ce que Sextus Empiricus* Pyrrh. hypotyp. lib. 3. c. 8. pag. 104. *dit des Sceptiques* Ὅσον μὲν γὰρ ἐπὶ τοῖς φαινομένοις δοκεῖν εἶναι κίνησιν· ὅσον δὲ ἐπὶ τῷ φιλοσόφῳ λόγῳ μὴ ὑπάρχειν. Quantum ad apparentia quidem videri esse motum sed quatenus quis Philosophicam rationem sequatur non esse.

(*b*) *Aristotel. de generat. & corrupt. lib.* 1. *c.* 8. *p. m.* 395.

(*c*) Ἴδιον μὲν οὐδὲν ἐξέθετο, διηπόρησε δὲ περὶ τούτων ἐπὶ πλεῖον. Nihil hoc in genere singulare vulgavit sed ancipiti fere dubitationis æstu fluctuavit. *Plut. in Stromatis apud Eusebium præp. Euang. l.* 1. *c.* 8. *pag.* 23.

(*d*) *Aristocles de Philosophia lib.* 8. *apud Eusebium ib. l.* 14. *c.* 17. *pag.* 756.

(*e*) *Intitulé* de Xenophane, Zenone, & Gorgia.

(*f*) *Dans l'article* Xenophanes *pag* 1251. *lettre h.*

(*g*) *C'est ce que font pourtant les Jesuites de Conimbre in Phys. Arist. lib.* 1. *c.* 7. *p. m.* 92.

(*h*) *Voyez ci-dessus l'article de Xenophanes pag.* 1259.

(*i*) *Conimbricenses ibid. Voyez les aussi in lib.* 1. *de generat.* c. 8.

(*k*) *C'est-à-dire que* In divina bonitate sunt omnia immensuratè & unicè, sicut in monade omnis numerus uniformiter est, & in centro omnes lineæ ad se ipsæ, & ad unum initium, à quo processere, conjunctæ & copulatæ continentur.

(*l*) *Sextus Empiricus ubi supra lib.* 1. *c.* 22. *pag.* 104.

(*m*) *Mr. Hofman a fait la même chose.*

(*n*) *Mr. Felibien p.* 56. *de son* I. *Entret. sur les vies & sur les Ouvrages des Peintres met Zeuxis à la* 95. *Olymp. mais son Imprimeur a fait une faute, en faisant repondre cette Olymp. à l'an du monde* 583. *il faut* 3583. *Vossius* de 4. art. popul. *le met aussi à l'Olymp.* 95.

(*o*) *Je n'entens point que ce soit avec la derniere exactitude. Voyez la page suivante lettre a.*

trie, est (*B*) un peu confus. La peinture étoit alors aux premiers degrez de son éclat: il l'éleva de ce commencement de gloire où Apollodore l'avoit portée, à une grande perfection. Il y a des Auteurs qui disent * que ce fut lui qui inventa la (*C*) maniere de menager les jours & les ombres; & l'on demeure

* Luminum umbrarumque invenisse rationem traditur. *Quintil. l. 12. c. 10.*

Eusebe se seroit trop hâté, il auroit dû renvoyer Zeuxis au tems de ce Roi de Macedoine. Je dirai en passant, que la maniere dont les anciens ont placé la chronologie des hommes illustres, est propre à jetter dans la confusion. Il faloit marquer l'année de leur naissance, & celle de leur mort, & non pas le tems où ils ont fleuri; car ce tems est vague, il avance ou il recule selon les temperamens & les occasions; il y a des gens qui sont au faîte de leur reputation à 30. ans, d'autres n'y sont qu'à 60. Cela me fait prendre garde à la preuve que Pline employe, contre ceux qui ont placé Zeuxis à la 89. Olympiade. Il les refute par la raison que c'est une Olympiade, où il faut necessairement placer le Peintre dont Zeuxis a été l'Eleve. Cette raison peut passer, veu le tems où Zeuxis paroît dans Pline: mais si l'on change dans le texte la 89. Olympiade en la 79. comme a fait le P. Hardouin sur la foi des manuscrits, le raisonnement de Pline ne paroîtra gueres bon; il refutera ceux qui font fleurir ce Peintre dans la 79. Olympiade, il les refutera, dis-je, en montrant que c'est le tems qu'il faut assigner au Maître de Zeuxis. Mais pourquoy faut-il lui assigner un tel tems? Parce que Zeuxis ne s'est signalé qu'à la fin de la 95. Olympiade. C'est une foible raison: faut-il qu'un Peintre ne fasse du bruit que 60. ans après son aprentissage? J'aimerois donc mieux la leçon ordinaire de Pline, que celle des manuscrits de la Bibliotheque du Roi. Je n'ai garde d'imputer à un aussi habile homme que le Pere Hardouin ce que je vai dire; il faut que ses Imprimeurs ayent oublié quelques chiffres. Il dit que Suidas s'accorde avec Pline sur le tems de Zeuxis, puis que Suidas apuyé sur Aristote, fait fleurir ce Peintre au tems d'Isocrate, & qu'il met sa naissance à l'Olympiade 86. Peu après le P. Hardoüin refute la leçon vulgaire de Pline touchant la 89. Olympiade, par la raison qu'il est constant, en vertu même de ce qu'il venoit de raporter de Suidas, que Zeuxis mourut en la 89. Olympiade. Je suis sur que si mes yeux ne me trompent point, les Imprimeurs du P. Hardoüin ont brouillé ici les lettres numerales de l'original.

Au reste je ne voudrois pas trop m'attacher à la precision de Pline; (*a*) elle me paroît mal placée. Ce n'est pas sur la reputation d'un grand homme qu'il faut regarder de si près au tems, & il seroit aisé de prouver, en prenant droit sur les propres paroles de cet Auteur, qu'il eût été plus exact, s'il eût marqué la chronologie d'une façon un peu plus vague. Car que veut-il dire par cette quatriéme année de la 95. Olympiade? veut-il dire qu'avant ce tems-là Zeuxis avoit vêcu dans l'obscurité, & qu'il ne commença à se faire conoître que cette année? Mais ce n'est pas ainsi que l'on doit marquer le tems où quelcun fleurit; il faut le marquer par raport à une reputation qui ait eu quelque durée; & si Pline en avoit usé autrement pour Zeuxis, il se seroit bien trompé. En effet il nous aprend que ce Peintre ne donna pour rien ses Ouvrages, qu'après qu'il se fut extremement enrichi. Or quand il les donnoit pour rien, Archelaus étoit en vie; car le don qu'il fit de Pan à Archelaus est un des exemples de sa liberalité raportez par Pline. Il avoit donc aquis avec de grandes richesses une grande reputation par la peinture, avant la mort du dernier Archelaus, c'est-à-dire (*b*) avant la fin de la 94. Olympiade; & par consequent Pline se seroit étrangement abusé, s'il avoit mis le commencement de la reputation de Zeuxis à la 4. année de la 95. Olympiade. Je croi pour moi qu'il faudroit prendre le milieu entre Eusebe & Pline, d'autant plus que nous lisons dans Plutarque, (*c*) que ce grand Peintre florissoit lors que Pericles fit construire un grand nombre d'édifices publics, dont il donna l'intendance à Phidias. Or sans alleguer que (*d*) Pline a mis Phidias dans la 84. Olympiade, il est sûr que Pericles fit faire ces bâtimens plusieurs années avant sa mort, qui arriva durant la 87. Olympiade. On ne voit donc pas que Pline ait eu beaucoup de raison, de refuter ceux qui ont mis Zeuxis à la 89. Olympiade, & de n'en faire alors qu'un jeune Eleve.

(*B*) *Touchant sa patrie est un peu confus.*] Car encore que le temoignagne de Tzetzes (*e*) qui le fait nâtif d'Ephese, ne doive point nous faire douter qu'il ne soit né à Heraclée, puis que (*f*) Ciceron, (*g*) Pline, & (*h*) Elien s'accordent à l'assûrer; ce n'est point un fort petit embarras que de choisir entre un grand nombre de villes qui ont porté le nom d'Heraclée, celle où Zeuxis est venu au monde. Il y en a qui (*i*) conjecturent qu'il étoit d'Heraclée, proche de Crotone dans l'Italie.

(*C*) *Qui inventa* (*k*) *la maniere de menager les jours & les ombres.*] La gloire de l'invention étant celle dont les hommes font le plus de cas, il faloit que Mr. Moreri fit savoir à son lecteur cet endroit de Quintilien. Au lieu de cela il nous assûre, que *l'artifice des ombres* des belles pieces de Zeuxis *excedoit toute sorte de prix*. C'est d'un côté oublier le principal, & de l'autre c'est outrer la chose. Il a oublié de dire que Zeuxis fut l'inventeur du mêlange des ombres & de la lumiere dans les tableaux; & il a dit sans fondement, que l'artifice des ombres étoit ce qui rendoit inestimables les pieces de Zeuxis. Voici ce qui l'a trompé. Il avoit lu dans (*l*) un Auteur dont il a pris plusieurs choses, *qu'on remarquoit de Zeuxis qu'encore que ses tableaux, où l'artifice des ombres parut premierement, excedassent toute sorte de prix, ce qui le reduisit à la necessité de les donner gratuitement, il avoit neanmoins ce defaut de* (*m*) *representer les têtes plus grosses qu'elles n'étoient, & la plûpart des membres de même; en quoi Quintilien* (*n*) *trouve qu'il ne faisoit qu'imiter Homere, dont les plus belles femmes sont robustes & pleines d'embonpoint*, Mr. Moreri, dis-je, avoit lu cela, & ne sut point s'en servir. Il en devoit

(*a*) Ab hoc (*Apollodoro*) artis fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, Olympiadis nonagesimæ quintæ anno quarto, audentemque jam aliquid penicillum (de hoc enim adhuc loquimur) ad magnam gloriam perduxit, à quibusdam falso in octogesima nona Olympiade positus, cum fuisse necesse est Demophilum Himeræum, & Nesseam Thasium, quoniam utrius eorum discipulus fuerit, ambigitur. *Plin. lib. 35. c. 9. p. m. 198. 199.*

(*b*) *Eusebe met la mort de cet Archelaus à l'an 3. de la 94. Olympiade.*

(*c*) *Dans la vie de Pericles.*

(*d*) *Lib. 34. c. 8.*

(*e*) *Chiliad. 8. Hist. 196.*

(*f*) *Lib. 2. de inventione.*

(*g*) *Lib. 35. c. 9.*

(*h*) *Var. Hist. l. 4. c. 12. & l. 14. c. 17. & 47.*

(*i*) *Harduin. in Plin. t. 5. pag. 199. Jacob Proust in Cicer. l. 2. de invent.* Notez *que les Anciens qui se sont contentez de l'apeller* Heracleotes, *ont fait pis que si aujourd'hui nous designions la patrie d'un homme en disant qu'il est de Clermont.*

(*k*) *Voyez le passage de Plutarque touchant Apollodore dans la remarque G.*

(*l*) *La Mothe le Vayer lettre 9. au 10. tome de l'édit. in 12. pag. m. 76.*

(*m*) *Pline que la Mothe le Vayer ne cite pas nous l'aprend l. 35. c. 9.* Deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articulisque: *Ce dernier mot devoit être traduit* jointures, *& non* membres.

(*n*) *La Mothe le Vayer cite* lib. 12. Inst. c. 18 *mais c'est c. 10.*

meure d'accord qu'il excella dans le Coloris. Aristote β trouvoit ce defaut dans ses peintures, que les mœurs ou les passions n'y étoient pas exprimées; cependant Pline γ temoigne tout le contraire à l'égard du portrait de Penelope, *dans lequel il semble*, dit-il, *que Zeuxis ait peint les mœurs*. Il gagna des richesses ⸸ immenses; & il en fit une fois parade durant la celebration des jeux Olympiques, où il se fit voir avec un manteau semé de lettres d'or qui formoient son nom. Quand il se vit si riche, il ne voulut plus vendre ses Ouvrages; il les donnoit, & il disoit sans façon, qu'il n'y sauroit mettre un prix égal à ce qu'ils valoient. Avant cela il en faisoit payer la vuë; on n'étoit admis à voir son Helene qu'argent ‡ comptant; & de là vint que les railleurs apellerent ce portrait *Helene la Courtisane*. Il ne fit point difficulté * de mettre au bas de ce portrait les trois vers de l'Iliade, où Homere raporte que le bonhomme Priam, & les venerables vieillards de son Conseil demeurerent d'accord, que les Grecs & les Troyens n'étoient point blâmables de s'exposer depuis si long tems à tant de maux pour l'amour d'Helene, dont la beauté égaloit celle des Déesses. On ne sauroit bien dire si cette Helene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou la † même qu'il fit aux habitans de Crotone, pour être mise au temple de Junon. Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce que Zeuxis exigea de ceux de Crotone, par raport à ce portrait. Ils l'avoient fait venir à force d'argent, pour avoir un grand nombre de tableaux de sa façon, dont ils vouloient orner ce Temple; & lors qu'il leur eut declaré qu'il avoit dessein de peindre Helene, (*D*) ils en furent fort contens, parce qu'ils sa-

β *De poët. c. 6.*

γ *Ubi supr.*

⸸ *Id. ib.*

‡ *Elien l. 4. c. 12.*

* *Val. Maxime l. 3. c. 7.*

† *Le même Auteur dit qu'on voyoit dans le Temple de la Concorde le Marsyas lié de Zeuxis.* Zeuxidis manus vidi, *dit Petrone*, nondum vetustatis injuria victas.

devoit tirer ce que l'on trouvoit à redire dans les Ouvrages de Zeuxis; mais sur tout il en devoit tirer cette remarque, que l'artifice des ombres fut une invention de ce Peintre. Il devoit au moins après avoir suprimé cette remarque, ne pas lier ensemble les paroles qui la precedoient, & celles qui la suivoient; car en le faisant il a falsifié le passage de la Mothe le Vayer, qui avoit plus de besoin de correction que de falsification. Ce qui m'en fait juger de la sorte, est que ce fameux Ecrivain donne pour un fait constant, que la veritable raison pourquoi Zeuxis discontinua de vendre ses tableaux, fut qu'il n'auroit été possible à personne d'en payer le juste prix. C'est prendre trop à la lettre les paroles de (*a*) ce Peintre, qui aparemment ne pensoit pas ce qu'il disoit; & s'il l'avoit cru, il auroit été le plus fanfaron de tous les hommes: & par consequent sa rodomontade ne devroit pas être alleguée comme une veritable raison. Il est fort apparent que les tableaux qu'il donnoit après être devenu fort riche, n'étoient pas meilleurs que ceux qu'il avoit vendus; car ce n'est pas la coutume de travailler plus ce qu'on veut donner pour rien, que ce qu'on veut vendre bien cherement. A propos de quoi je me souviens qu'on dit, que les Sermons d'un Abbé sont beaucoup meilleurs pendant qu'il aspire à l'Episcopat, qu'après qu'il y est parvenu. Si donc la raison de Zeuxis eût été veritable, il auroit dû cesser de vendre plûtôt qu'il ne cessa. J'ai été surpris de ne trouver pas les remarques de Quintilien, parmi ce que Mr. Felibien a dit de Zeuxis. Mr. Hofman a traduit l'expression de Mr. Moreri d'une façon un peu équivoque, puis que ces paroles, *Donare opera sua*, INTER QUÆ UMBRÆ EMINEBANT, *instituit*, orthographiées comme elles sont, semblent signifier qu'il y avoit un tableau de Zeuxis où il avoit peint les ombres, qui étoit le plus excellent de ses Ouvrages. D'ailleurs le terme *eminebant* ne semble point fait pour *Umbra* en stile de Peintre; car il n'y a point d'endroits qui semblent avoir moins de relief dans la peinture, que ceux qui marquent les ombres (*b*).

(*a*) Postea donare opera sua instituit, quòd ea nullo satis digno pretio permutari posse diceret. *Plin. ubi supra.*

(*b*) *Voyez Vossius de Graphice pag. 69.*

(*D*) *De peindre Helene.*] N'avoir dit autre chose sur le portrait d'Helene si ce n'est que Zeuxis le fit, est un peché d'omission inexcusable à Charles Etienne, & à Mrs. Lloyd, Moreri & Hofman, veu les singularitez de plusieurs sortes que les anciens ont raportées touchant ce portrait. Charles Etienne n'a cité que Pline, qui n'en a parlé qu'en passant; il faloit citer Ciceron & Elien, qui en ont touché les circonstances. Mrs. Lloyd & Hofman ne citent à proprement parler que comme Charles Etienne: car encore qu'ils nous renvoyent à Ciceron, il est visible que c'est par raport à Zeuxis en general, & non par raport au portrait d'Helene; cela, dis-je, est visible, puis qu'ils nous renvoyent aussi à Plutarque dans la vie de Pericles, où il ne s'agit point du tout de ce portrait. Par la faute des Imprimeurs on voit Ciceron cité dans le Dictionaire de Mr. Lloyd, 2. *de Juvent.* & dans celui de Mr. Hofman, *lib.* 2. *de Juventut.* au lieu de *lib.* 2. *de Invent.* ce qui est capable de faire acroire à plusieurs lecteurs que Ciceron a écrit *de Juventute*, non moins que de *Senectute*. Vossius (*c*) a relevé une faute de Boulenger, qui a dit dans son livre de la Peinture, que ce fut Venus & non Helene que Zeuxis peignit, sur les cinq originaux vivans qu'il avoit devant ses yeux: mais en relevant cette faute Vossius en a fait une autre, ayant assûré que Pline ne marque pas moins expressément que Ciceron, que Zeuxis peignit Helene. Il n'est pas vrai que Pline marque cela; il parle en general d'un portrait. Notez que Celius Rhodiginus a fait un gros solecisme, en (*d*) parlant du tableau d'Helene la Courtisane. *Zeuxin*, dit-il, *pictura nobilem, inter cætera ejus artificii, haud parum multa qua circumferuntur, & hominum desideria vix explent, Helenam quandoque ab eo expictam ferunt, cui tantum sanè attribuerit, ut non temerè nec quemlibet, ac* (*ut Græci dicunt*) ὡς ἔτυχε, *spectatum admitteret, ni* ῥητὸν ἀργύριον, *id est propositam pecuniæ quantitatem erogasset.* Il est échapé de semblables fautes de langage aux meilleurs Auteurs.

(*c*) *De Graphice pag. 69. in libro de 4. artib. popular.*

(*d*) *Cœlius Rhodiginus antiq. lect. lib. 19. cap. 27. pag. m. 1086.*

savoient que son fort étoit de peindre des femmes. En suite il leur demanda quelles belles filles il y avoit dans leur ville, & ils le menerent au lieu où les jeunes garçons aprenoient leurs exercices. Il vit le plus commodément du monde s'ils étoient beaux, & bien faits par tout, car ils étoient nuds: & comme il en parut très-content, on lui fit entendre qu'il pouvoit juger par là s'il y avoit de belles filles dans la ville, puis qu'on avoit les sœurs des garçons qui lui paroissoient les plus admirables. Alors il demanda à voir les plus belles, & le Conseil de ville ayant ordonné que toutes les filles vinssent en un même lieu, afin que Zeuxis choisit celles qu'il voudroit: il en choisit cinq; & prenant de chacune ce qu'elle avoit de plus beau, il en forma le portrait d'Helene. Ces cinq filles furent fort loüées par les Poëtes, de ‡ ce que leur beauté (*E*) avoit obtenu le suffrage de l'homme du monde qui s'y devoit connoître le mieux, & leur nom ne manqua point d'être consacré à la posterité. Je pense pourtant qu'il n'en reste plus aucune trace. Ciceron qui nous aprend toutes ces choses, a laissé à deviner à son lecteur que le Peintre voulut voir toutes nuës ces cinq jeunes beautez: mais ‡ Pline l'a dit expressément; & même qu'avant que d'en choisir cinq, il les avoit vuës toutes en cet état. Il est vrai qu'il veut que Zeuxis ait travaillé pour les Agrigentins, & non pas pour les Crotoniates, & qu'il ne dit point de qui étoit le portrait: à cela près on voit qu'il raporte la même histoire que Ciceron. Il ne faut pas oublier que * Zeuxis ayant (*F*) disputé le prix de la peinture avec Parrhasius, le perdit; voici comment. Zeuxis avoit si bien peint des raisins, que les oiseaux fondoient dessus pour

(E) *Furent fort loüées. . . . de ce que leur beauté.*] On pourroit douter si les cinq filles que Zeuxis choisit, étoient chacune plus belle que celles qu'il ne choisit point. La raison de ce doute est qu'il ne vouloit que rassembler en un corps, les beautez qui se trouvoient separément dans ces cinq filles: pour cela il n'étoit pas besoin qu'elles fussent toutes fort belles; il suffisoit que les unes eussent les beautez qui manquoient aux autres. Or qui peut nier qu'il n'y ait des femmes d'une beauté fort mediocre, qui à ne comparer que quelque partie à quelque partie surpassent les grandes beautez. Ainsi on ne voit pas que Ciceron, ni les Poëtes dont il parle ayent été necessairement bien fondez, à preferer les cinq filles de Crotone choisies par le Peintre d'Helene, à celles qu'il renvoya. Peut-être en renvoya-t-il ausquelles il ne manquoit que peu de chose, pour être parfaitement belles; mais qui ne servoient de rien à son but, parce que les mêmes beautez dont elles étoient pourvuës, se trouvoient en un degré plus exquis dans l'une des cinq: après quoi il suffisoit qu'une autre des cinq, mediocrement jolie d'ailleurs, eût ce peu de chose qui manquoit à celles qu'il renvoya. La question, comme chacun voit, n'est pas importante, on peut la laisser là pour ce qu'elle vaut; & si l'on veut mettre en fait que Zeuxis choisit les cinq plus belles, non pas à cause que cela étoit necessaire à son entreprise, mais afin de joüir d'un spectacle plus divertissant, je ne m'y opposerai pas. Un des principaux fondemens de l'historiette a été ce que l'on dit ordinairement, qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Cela est sur tout veritable en matiere de beauté: je m'en raporte à la critique que les belles femmes font les unes des autres; & si ne voyent-elles pas tout, comme Zeuxis voulut faire, resolu sans doute de ne suivre pas la methode dont Horace parle, dans la 1. Satire du 2. livre.

(*a*) *Ne corporis optima lynceis*
Contemplere oculis, Hypsea cæcior, illa
Quæ mala sunt spectes. O Crus! ô brachia! verum
Depygis, nasuta, brevi latere ac pede longo est.

Au fond ce Peintre n'avoit besoin que de (*b*) son imagination pour faire le portrait d'une beauté achevée; car il est certain que nos idées vont plus loin que la nature. Il ne seroit pas plus impossible de trouver des hommes aussi parfaits que les Heros de Roman, que de trouver des femmes aussi belles que les Heroïnes du même païs. Cela est si vrai, que quand les Auteurs veulent representer en peu de mots une personne parfaitement belle, ils se contentent de dire qu'elle surpasse les idées des Poëtes & celles des Peintres (*c*).

(F) *Zeuxis ayant disputé le prix de la peinture avec Parrhasius.*] Ordinairement on raporte avec peu de neteté le fait qui concerne les oiseaux, que Zeuxis trompa par des raisins en peinture. Si l'on consultoit bien Pline on ne tomberoit pas dans la confusion; car on verroit que Zeuxis fit deux differens tableaux qui se raportent à ce fait, & qui eurent chacun leur avanture particuliere. Je ne remarque point que beaucoup d'Auteurs racontent, que Zeuxis voulut tirer lui-même le rideau de Parrhasius; ce n'est pas ainsi que Pline raporte la chose: mais c'est une trop petite alteration des circonstances pour en parler. On a beaucoup plus de raison de trouver étrange, que le Dictionaire de Moreri ne dise rien du defi, ou de la gageure de ces deux Peintres, & que Mrs. Lloyd & Hofman n'en disent qu'un petit mot. Pour ce qui regarde l'autre tableau où un garçon portoit des raisins, Mr. Moreri en a parlé d'une maniere qui ne lui sauroit faire d'honneur, puis qu'il en a retranché les principales circonstances, n'ayant rien dit du jugement que Zeuxis porta lui-même de ce tableau. Mr. Hofman n'a pas oublié cela, mais il s'est servi d'une phrase qu'il devoit entierement suprimer; *eadem ingenuitate*, dit-il, *processit* (Zeuxis) *iratus operi ac dixit*. Ces paroles sont de Pline, & font un très-bel effet dans l'original, où elles ont relation à l'histoire de la gageure, c'est-à-dire au narré de Pline, touchant l'ingenuité avec laquelle Zeuxis avoüa qu'il étoit vaincu. Mais lors que dans un article où il n'y a rien de cette ingenuité, on nous vient aprendre que Zeuxis reconut avec la même ingenuité, &c. on nous jette dans des tenebres

‡ Quarum nomina multi poëtæ memoriæ tradiderunt, quod ejus essent judicio probatæ qui verissimum pulcritudinis habere judicium debuisset. *Cicer. l. 2. de invent.*

‡ Tantus diligentia ut Agragantinis facturus tabulam quam in templo Junonis Laciniæ publicè dicarent, inspexerit virgines eorum nudas & quinque elegerit, ut quod in quaque laudatissimum esset pictura redderet. *Plin. l. 35. c. 9.*

* *Id. Plin. l. 35. c. 10.*

(*a*) *Voici comment Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux, natifs de Vire en Normandie ont traduit ces vers. Rien de plus naïf.*
Tout ainsi ce qu'en soi
Le corps a de plus beau,
D'yeux Lyncéens ne voy
Regarde plus qu'Hypsee aveugle les parties
Qui plus laides y sont.
Ebahi tu t'écries
O la greve, ô les bras, mais long nez & cours flancs
Et grêle cuisse elle a avecque les pieds grans.

(*b*) Ego sic statuo nihil esse in ullo genere tam pulchrum quo non pulchrius id sit unde illud ut ex ore aliquo quasi imago exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo sensu percipi potest, cogitatione tantum & mente complectimur . . . Nec verò ille artifex (*Phidias*) quum faceret Jovis formam aut Minervæ, contemplabatur aliquem è quo similitudinem duceret, sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem & manum dirigebat. *Cicero in Oratore, init.*

(*c*) Lateri applicat meo mulierem omnibus simulacris emendatiorem. *Petrone.*
Spondebatque ducem celsi nitor igneus oris, Membrorumque modus qualem nec carmina fingunt Semideis. *Claudian. de laudib. Stilicon. l. 1.*

pour les bequeter. Parrhasius peignit un rideau si artistement, que Zeuxis le prit pour un vrai rideau qui cachoit l'Ouvrage de son Antagoniste. Il demanda donc plein de confiance qu'on tirât vite ce rideau, afin de montrer ce que Parrhasius avoit fait. Ayant connu sa meprise il se confessa vaincu, puis qu'il n'avoit trompé que les oiseaux, & que Parrhasius avoit trompé les maîtres mêmes de l'art. Une autrefois il peignit un garçon chargé de raisins: les oiseaux volerent encore sur ce tableau; il s'en depita, & reconnut ingenûment que son Ouvrage n'étoit pas assez fini, puis que s'il eût aussi heureusement representé le garçon que les raisins, les oiseaux auroient eu peur du garçon. On † dit qu'il effaça les raisins, & qu'il ne garda que la figure où il avoit le moins reüssi. Archelaus Roi de Macedoine se servit du pinceau de Zeuxis pour l'embellissement de son palais; on peut voir là-dessus une bonne reflexion de Socrate dans ‡ Elien. L'un des meilleurs tableaux de ce Peintre étoit un Hercule étranglant des dragons dans son berceau, à la vuë de sa mere épouvantée: mais il estimoit principalement son Athlete, sous lequel (G) il mit un vers qui devint celebre dans la suite.

† *Senec. Controv.* 5. *l.* 5.

‡ *Var. Hist. l.* 14. *c.* 17.

tenebres impenetrables, où nous pouvons seulement conjecturer que l'on nous donne une piece toute tronquée. Presque tous les Abbreviateurs sont sujets à ce defaut. (a) Mr. Hofman est ici beaucoup plus excusable que Mr. Lloyd, car quand ce dernier a gardé la phrase, *eadem ingenuitate processit*, qu'il trouvoit dans Charles Etienne, il lui étoit aisé de sentir qu'on la raportoit à une chose à quoi le lecteur de Charles Etienne étoit renvoyé. Mr. Lloyd a suprimé ce renvoi, & par ce moyen il a mis plus de tenebres dans son article. Ce n'est pas que je pretende excuser entierement Charles Etienne, car son *ut in Parrhasio supra vidimus*, ne lui pouvoit pas donner droit de se servir de ces termes *eadem ingenuitate processit*, puis qu'il ne venoit pas de parler du succés de la gageure. L'article de Zeuxis est beaucoup meilleur dans (b) Calepin, que dans tous les Dictionaires dont je viens de parler. Mais je n'ai point vu d'Auteur qui ait plus mal recité la dispute des deux Peintres, que celui (c) qui fait le plus de figure dans le Commentaire *Variorum* sur Valere Maxime. Il assûre que Parrhasius peignit des oiseaux sur une toile, si semblables à la verité, que Zeuxis craignant le jugement des oiseaux, lui donna cause gagnée par une pudeur ingenuë. Je suis fort trompé si la phrase qu'il employe, *Zeuxis alitum judicium timens*, n'est une corruption de celle de Pline, *Zeuxis alitum judicio tumens*; & si cela est, quel exemple n'avons-nous point ici des metamorphoses qui arrivent aux pensées?

Souvenons nous que Dom Lancelot de Perouse traite de fable tout ce qu'on a dit de l'effet de ces deux peintures. Il ne croit point que les oiseaux bequetassent la vigne de Zeuxis, ni que Zeuxis ait pris pour un vrai rideau celui de Parrhasius. Voilà comment il se tire de l'objection que cela fournit à ceux qui meprisent l'habileté des modernes: il nie le fait; cette methode de resoudre les difficultez est bien commode. (d) *Oh, Zeusi con l'uva dipinta, dite voi, trasse gli uccelli à beccarla, il che non habbiamo d'alcuno de' nostri mentovati* (1) *di sopra. Già io hò dato dentro con un libro di Farfalloni contra gli antichi Historici, & hocci rotto, come suol dire il Volgo, un paio di scarpe, intendinla come vogliono i presenti o' posteri bell'*Ingegni, *o però non temo, che sono millanterie della Grecia, e Farfalloni di Plinio, e quello dell'uva, e quelli de gli animali, che dessero segno di riconoscere altri della loro specie fatti di colore per naturali.* Mr. Perrault aussi zêlé pour les modernes que Dom Lancelot, a trouvé une reponse bien plus solide; car il allegue des faits semblables & de fraîche date, & qui prouvent que ce n'est pas en cela que consiste la delicatesse de la peinture. Voici ses paroles. *On* (e) *dit que Zeuxis representa si naïvement des raisins que des Oiseaux les vinrent becqueter: Quelle grande merveille y a-t-il à cela? Une infinité d'oiseaux se sont tuez contre le Ciel de la perspective de Ruël, en voulant passer outre, sans qu'on en ait esté surpris, & cela mesme n'est pas beaucoup entré dans la loüange de cette perspective. . . . Il* (f) *y a quelque temps que passant sur le fossé des Religieuses Angloises, je vis une chose aussi honorable à la peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante. On avoit mis secher dans la cour de Mr. le Brun, dont la porte estoit ouverte, un tableau nouvellement peint, où il y avoit sur le devant un grand chardon parfaitement bien representé. Une bonne femme vint à passer avec son asne, qui ayant vu le chardon entre brusquement dans la cour, renverse la femme qui tâchoit de le retenir par son licou, & sans deux forts garçons qui luy donnerent chacun quinze ou vingts coups de bâton pour le faire retirer, il auroit mangé le chardon, je dis mangé, parce qu'estant nouvellement fait, il auroit emporté toute la peinture avec sa langue. . . . Pline raconte encore que Parrhasius avoit contrefait si naïvement un rideau, que Zeuxis mesme y fut trompé. De semblables tromperies se font tous les jours par des Ouvrages dont on ne fait aucune estime. Cent fois des Cuisiniers ont mis la main sur des Perdrix & sur des Chapons naïvement representez pour les mettre à la broche; qu'en est-il arrivé? on en a ri, & le tableau est demeuré à la cuisine.*

(G) *Sous lequel il mit un vers qui devint celebre.*] Si l'on en croit (g) Plutarque, ce fut sous les tableaux d'Apollodore que ce vers fut mis. Il ne dit pas qu'Apollodore lui-même y marqua cette souscription, comme (h) Vossius & le P. (i) Hardouin l'assûrent; il dit en general qu'on la voyoit aux Ouvrages d'Apollodore, οὗ τοῖς ἔργοις ἐπιγέγραπται, Μωμήσεταί τις μᾶλλον ἢ μιμήσεται. *Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hæc culpabit quis quàm imitabitur.* Ce n'est pas la seule chose que Plutarque attribuë à Apollodore, au lieu de l'attribuer à Zeuxis comme font d'autres; il veut aussi qu'Apollodore ait été l'inventeur des ombres dans la peinture, ἀνθρώπων πρῶτος ἐξευρὼν φθορὰν καὶ ἀπόχρωσιν σκιᾶς, *Primus hominum invenit colorum temperationem diverso-*

(a) *On en peut voir des exemples dans le livre de Mr. Gronovius de* pernicie Judæ. *Voyez Nouvell. de la Republ. des Lettres* 1684. *mois de Mai, Art.* 6.

(b) *Il y faut corriger la citation de Pline au livre* 53. *pour* 35. *Charles Etienne & le P. Cantel dans son Val. Max.* in usum Delph. *citent l.* 55.

(c) *Il s'apelle Oliverius. Voyez le Val. Maxime* Variorum *de Leyde* 1655. *pag.* 314.

(d) *Secondo Lancelloti da Perugia Abbate Olivetano, l'Hoggidi parte* 2. *disinganno* 15. *p.* 308.

(1) *Jacob. Vuympf. ca.* 68.

(e) *Perrault, Parallele des anciens & des modernes to.* 1. *p.* 136. *édit. de Holl.*

(f) *Id. ib. pag.* 137.

(g) *De gloria Atheniens.*

(h) *De Graphice pag.* 79.

(i) *In Plin. t.* 5. *pag.* 200.

suite ‡. Il y a de l'aparence qu'il faisoit cas de son * Alcmene, puis qu'il en fit present aux Agrigentins. Il ne se piquoit pas (*H*) d'achever bien-tôt ses tableaux. On dit qu'ayant peint une vieille femme, il se mit tellement à rire à la vuë de ce portrait, qu'il en mourut. C'est (*I*) Verrius Flaccus qui le † raporté. Il y a dans Lucien la description d'un tableau de Zeuxis, qui merite d'être luë. Ce tableau representoit un Centaure femelle. J'avois rassemblé beaucoup de choses pour cet article; mais je les suprime, à cause (*K*) du Junius ‡ *De Pictura Veterum.* Je mettrai ici une remarque qui fut inserée dans les additions de mon Projet. Elle concerne un Ouvrage de (*L*) Carlo Dati. Je n'oublierai point

‡ Adeo sibi in illo (*Athleta*) placuit ut versum subscriberet celebrem ex eo, invisurum aliquem facilius quàm imitaturum. *Plin. ubi supra.*

* *Mr. Felibien pag. 56. a dit* Athalante *au lieu d'*Alcmene.

† *Au mot* Pictor.

‡ *Il a été imprimé depuis mon projet, l'an* 1694.

rum & umbræ coloribus exprimendæ rationem. Voici tout le passage selon la version d'Amiot; *Apollodorus le premier de tous les hommes qui a inventé les definissemens & coloremens des ombres estoit Athenien, sur les ouvrages duquel il y avoit escrit,*

On l'ira plûtôt regrattant
Que l'on ne l'ira imitant.

Un de nos (*a*) Poëtes temoigna presque la même confiance au sujet de sa Franciade par ces 4. vers,

Un lit ce livre pour aprendre,
L'autre le lit comme envieux :
Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(*a*) *Ronsard, voyez sa vie.*

(*H*) *Il ne se piquoit pas d'achever bien-tôt.*] (*b*) Plutarque raporte que Zeuxis sachant qu'Agatarchus se glorifioit de peindre facilement, & en peu de tems; dit que pour lui il se glorifioit au contraire de sa lenteur, parce que c'étoit le moyen de faire un Ouvrage de longue durée. Le même Plutarque dans un autre (*c*) livre raporte la chose, comme si Zeuxis avoit avoüé à quelques-uns qui lui reprochoient sa lenteur, *qu'à la verité il étoit long tems à peindre, mais que c'étoit aussi pour long tems.* Tout le monde le fait repondre *qu'il peignoit pour l'éternité*: & c'est ainsi qu'en dernier lieu on a apliqué sa pensée au Dictionaire de l'Academie Françoise, dans la preface de celui de Furetiere. C'est à ceux qui amplifient la vanterie de ce Peintre à voir quels garans ils en ont.

(*b*) *Plut. in vita Periclis pag.* 159.

(*c*) *Celui de la pluralité d'amis ch.* 4.

(*I*) *C'est Verrius Flaccus qui le raporte.*] Il y joint deux vers qui font allusion à cette avanture,

Nam quid modi facturus risu denique,
Ni pictor fieri vult qui risu mortuus est?

Mais s'il est vrai que Zeuxis soit mort de la sorte, comment a-t-il pu se faire que si peu d'Auteurs en ayent parlé? Qu'y avoit-il dans toute sa vie d'aussi digne de remarque, qu'une telle singularité de sa fin? Cependant parmi cette foule d'anciens qui ont fait mention de Zeuxis, il n'y a que Verrius Flaccus qui nous ait apris cette singularité. Encore l'a-t-il fait par hasard, & si peu à-propos qu'il en a été grondé par son Abbreviateur Pompeïus Festus, comme si un fait de cette nature n'eût pas dû entrer dans un Ouvrage, où l'on s'étoit proposé de traiter de la signification des mots. Je voudrois que nous eussions le passage de Verrius Flaccus en son entier. Ce qui nous en reste étoit dans le plus pitoyable état du monde, avant que Joseph Scaliger y eût apliqué sa critique divinatrice. Si Mrs. Moreri & Hofman avoient conu cette source, ils l'auroient indiquée, comme cela se devoit, & ils nous eussent donné les deux vers Latins un peu plus intelligibles. Le bon Ravisius Textor (*d*) n'a point mis nôtre Peintre dans son catalogue de ceux qui sont morts de rire: c'est sans doute une omission involontaire.

Notez que Simon Majol Evêque de Voltura-ra s'est fort trompé sur ce fait. *Zeuxis pictor*, dit-il (*e*), *deformissimam spectans quandam picturam solutus in risum expiravit. Verrius alter pictor quod anum quandam deformissimam pinxisset eandem mortem in risum solutus obiit, Rhodigino teste lib. 4. cap.* 18. Il y a un gros peché d'omission dans ce qu'il conte de Zeuxis, & un peché énorme de commission dans le reste: car ce Verrius pretendu Peintre, & mort de rire, est un personnage chimerique: outre que Rhodiginus est très-mal cité. Voyez la marge (*f*); vous admirerez la metamorphose des pensées copiées par certains Compilateurs: elle est quelquefois aussi surprenante que celles d'Ovide.

(*K*) A cause du Junius *de Pictura Veterum.*] J'aime mieux renvoyer aux beaux & doctes recueils de Junius, qu'entasser ici des choses qui se trouvent-là. J'observe par occasion que cet Ouvrage imprimé à Rotterdam chez Reinier Leers, seroit encore peut-être caché dans un cabinet, si Mr. l'Abbé Nicaise (*g*) ne s'étoit donné mille mouvemens pour en procurer l'édition. On a oublié de faire savoir cela au public dans la preface. Ce bel Ouvrage a été dedié à Monsieur l'Abbé Bignon, l'un des plus illustres protecteurs qu'ayent aujourd'hui les sciences, & qui soutient si dignement par son esprit, par son éloquence, & par l'étenduë de son savoir la gloire du nom qu'il porte. Lisez cette (*h*) Epitre dedicatoire.

(*L*) *Elle concerne un Ouvrage de Carlo Dati.*] Voici la derniere piece des additions de mon Projet. „ Depuis l'impression de cet article, il „ m'est tombé entre les mains un livre qui m'auroit épargné beaucoup de peine, si je l'avois eu „ plûtôt. C'est la vie de Zeuxis composée en „ Italien par Carlo Dati, & imprimée à Florence en 1667. avec celles de Parrhasius, d'Apelles, & de Protogene. L'Auteur a recueilli „ tout ce qui se trouve concernant ces quatre Peintres dans les Ouvrages des anciens, & a donné „ à tout cela une liaison fort juste; il a d'ailleurs „ ajoûté à chaque vie plusieurs remarques, remplies d'une belle & curieuse érudition. Celles „ qui regardent la vie de Zeuxis me fourniroient „ beaucoup de matiere, si je n'étois pas à la derniere page de mon avant-coureur. Je dirai „ seulement qu'elles m'ont apris une chose que „ Vossius ne savoit pas, c'est que Boulenger n'est „ pas le premier qui a dit que Zeuxis peignit Venus, & non pas Helene, sur les originaux vivans

(*d*) *Voyez son* Officina *ou* Theatrum Histor. *l.* 2. *c.* 87.

(*e*) *Simon Majolus dierum Canicularium colloq.* 4. *pag.* 165. *edit. Romana* 1597.

(*f*) Zeuxin pictorem risu emortuum prodidit Verrius, dum anum à se pictam ridet affluentius. *Cœlius Rhodiginus lib.* 4. *c.* 18. *p. m.* 207.

(*g*) *Voyez ce qui a été dit de son humeur officieuse pour les Auteurs, & de son zéle pour le bien des lettres dans la preface du Traité de Mr. Nicolle contre les Quietistes.*

(*h*) *Elle est très-bien écrite, on l'attribuë au Pere de la Baune.*

point la premiere que je fis dans cet article du Projet. Elle indique quelques defauts generaux (*M*) du Dictionaire de Mr. Moreri.

ZUERIUS BOXHORNIUS (Marc) Professeur à Leide, fils de Jaques Zuerius Ministre de Bergopzoom, & d'Anne Boxhorn fille d'un Ministre de Breda (*A*) dont je parlerai ci-dessous, nâquit * à Bergopzoom au mois de Septembre 1612. Il n'avoit que six ans lors que son pere mourut. Il suivit sa mere quelque tems après à Breda, & y fut élevé par Henri Boxhornius son ayeul maternel, jusques à ce que les Espagnols se furent rendus les maîtres de cette ville en 1625. Alors il fut amené à Leide par Henri Boxhornius, qui n'ayant point d'enfans mâles voulut qu'il portât son nom. Ce jeune Ecolier fit tant de progrés, & avec une telle promtitude, qu'il publia d'assez bonnes poësies l'an 1629. sur la prise de Boisleduc, & sur quelques autres victoires remportées par les Hollandois. Il n'avoit alors que 17. ans. Il n'en avoit que 20. lors qu'il (*B*) publia plusieurs Ouvrages considerables. Cela lui aquit une si grande

* *Il étoit jumeau: son frere jumeau étoit l'aîné, se nommoit Henri, fut Ministre, & mourut en 1640. n'ayant qu'un peu plus de 28. ans; fort docte & de grande esperance.* Jacob. Baselius in vita Marci Zuerii Boxhornii. Epistol. Boxhorn. pag. 168. edit. Francof. præfixa.

„ vans qu'il avoit choisis parmi les plus belles filles de la ville. Volaterran & Jean de la Casa „ avoient déja pris en cela l'un pour l'autre: Lipse „ qui plus est a dit quelque part (*a*), que ce fut „ Junon que Zeuxis peignit, & non pas Helene. „ Je dirai en passant que Carlo Dati a fait un procés à Pline, qu'il n'a point soutenu de bonnes „ raisons. Il croit qu'à cause que le temple de „ Junon Lacinia étoit auprès de Crotone dans la „ Calabre, les Agrigentins n'ont point fait faire „ à Zeuxis un tableau qui dût être consacré dans „ ce temple. Mais le temple de Delphes, & „ celui de Jupiter Olympien, n'étoient-ils pas „ remplis des dons de toutes sortes de peuples; „ comme aujourd'hui Nôtre-Dame de Lorette „ des *Ex Voto* de tous les païs Catholiques?

(*a*) *Monit. polit. l.* 1. *c.* 1.

Quand je publiai ce qu'on vient de lire, je ne savois pas que le Tassoni est tombé dans la même faute que Juste Lipse. *Questi fu colui*, dit-il (*b*) en parlant de Zeuxis, *che chiamato da gli Agrigentini, ò come hanno altri voluto da i* (*c*) *Protoniati, à fare il ritratto di Giunone, il copiò dalle fattezze piu belle di cinque vergine da loro elette fra un numero infinito, che ne vide d'ignude.* La langue Italienne n'est guere moins exposée aux équivoques que les langues mortes: si un François donnoit à ses termes l'arrangement que l'on vient de voir dans ceux du Tassoni, on lui attribueroit avec raison d'avoir dit que Zeuxis vit nuës une infinité de filles, & que les Agrigentins en choisirent cinq sur ce grand nombre qui servirent de patron au Peintre. Ce n'est point ainsi qu'il faut raporter les circonstances de ce tableau.

(*b*) *Alessandro Tassoni, Pensieri diversi lib.* 10. *cap.* 19. *pag.* 414.

(*c*) *C'est sans doute une faute d'impression pour* Crotoniati.

(*M*) *Quelques defauts generaux du Dictionaire de Mr. Moreri.*] Raportons une autre piece du Projet: elle est tirée de la page 387. „ Je n'ai „ garde de proposer cet article comme un modele „ parfait: on me fera assez de justice si on le trouve exemt de quelques defauts, qui regnent dans „ le Dictionaire de Mr. Moreri. C'est sans doute „ un grand defaut que la maniere dont cet Auteur „ cite: il entasse toutes ses citations à la fin de chaque article, sans faire savoir qu'une telle chose a „ été dite par celui-ci, & une telle autre par celui-là: il laisse donc à son lecteur une grande peine, puis qu'il faut quelquefois heurter à plus „ de cinq ou six portes, avant que de trouver à „ qui parler. C'est un defaut qui regne en bien „ d'autres livres, & dont les consequences ont „ été conuës à (*d*) un Ecrivain fort éclairé, & „ fort judicieux, qui nous a donné depuis peu „ l'Histoire des Empereurs Romains. J'ajoûte „ que Mr. Moreri avance mille choses, ou qu'on „ ne trouve point dans ses citations, ou de quoi „ il ne fournit aucun garant, ou qui sont toutes „ mutilées, par le retranchement de certaines „ circonstances, qui constituent l'espece du fait, „ & qui en font le principal agrément. Enfin „ je dis qu'il ne fait pas toûjours conoître les „ gens par les endroits les plus remarquables. Il „ me semble qu'on ne trouvera pas ces defauts „ dans mon article de Zeuxis.

(*d*) *Mr. de Tillemont. Son Ouvrage a été imprimé à Paris en* 1690. (*Voyez Mr. de Beauval dans son Journal du mois de Juin* 1691.) *La maniere de citer y est de la derniere exactitude.*

(*A*) *Fils d'un Ministre de Breda dont je parlerai ci-dessous.*] Il s'apelloit Henri Boxhornius, ou Boxhorn, & il étoit du Brabant. Il fit ses études à Louvain, & après y avoir obtenu le degré de Licentié en Theologie, il fut pourvu du Doyenné de Tillemont, & il temoigna tant de zêle pour la Religion Romaine qu'on le fit Inquisiteur. Mais il changea de sentimens, & embrassa la Religion Reformée. Il fut Ministre premierement au païs de Cleves, en suite à Woerden dans la Hollande, & enfin à Breda (*e*). Il sortit de cette derniere ville lors que les Espagnols l'eurent subjuguée l'an 1625. & se retira à Leyde où il eut soin de l'éducation de son petit fils (*f*), qui sert de matiere à cet article. Henri Boxhornius est Auteur de quelques livres de controverse. Il eut pour antagoniste Henri Cuyckius, qui l'accusa de se dire faussement de la famille des Boxhorn. Ce Cuyckius Professeur en Philosophie à Louvain, grand Vicaire & Official de l'Archevêque de Malines, & enfin Evêque de Ruremonde, publia en 1596. une *epistola paranetica*, dans laquelle il exhortoit Henri Boxhorn à rentrer dans le giron de l'Eglise. On lui repondit qu'on n'avoit garde de rentrer dans une Eglise si corrompuë. Il revint à la charge: on lui repliqua par un Anti-Cuyckius imprimé à Leyde l'an 1598. Boxhornius avoit été attaqué sur sa noblesse; Cuyckius ne lui passa point la pretension d'être descendu des Boxhorn, famille noble dans le Brabant (*g*).

(*e*) *Tiré des* Anti *de Monsr. Baillet t.* 1. *p.* 158. 159.

(*f*) *Jacobus Bazelius in vita Marci Zuerii Boxhornii.*

(*g*) *Voyez les* Anti *de Mr. Baillet t.* 1. *p.* 158. *& suiv.*

(*B*) *Il n'en avoit que* 20. *lors qu'il publia plusieurs Ouvrages.*] Comme *Theatrum Urbium Hollandiæ*; *Scriptores Historiæ Augustæ* (*h*) *cum animadversionibus ac notis*; *Poëtæ satyrici minores cum commentariis*; *Plinii Panegyricus*. Il meritoit d'avoir place parmi les enfans celebres dont Mr. Baillet a dressé une si curieuse liste; car pour ne rien dire des vers qu'il publia à l'âge de 17. ans, & qui furent fort (*i*) aplaudis, il est certain qu'en 1631. il donna une édition de Suetone avec des notes, qui porta les Professeurs de l'Academie à lui conseiller de demander la profession en langue Greque

(*h*) *En* 4. *volumes in* 12. Moreri *se trompe quand il dit que cet Ouvrage, le Panegyrique de Pline, Justin & quelques Poëtes satiriques furent publiez par Boxhornius l'an* 1631. *Valere André fait la même faute à l'égard de l'Histoire Auguste.*

(*i*) Omnium applausu lectos fuisse non semel audivi. *Jacobus Baselius in ejus vita.*

si grande reputation, que les Curateurs de l'Academie de Leide lui conferent dès la même année 1632. la profession en Eloquence. Il la remplit avec tant d'éclat que le Chancelier (*C*) Oxenstiern, étant Ambassadeur extraordinaire de Suede en Hollande, le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine; mais Boxhornius prefera à tous ces (*D*) honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs; & continuant soit par ses leçons, soit par ses livres à donner des preuves d'une belle literature, & d'une exquise connoissance de la Politique & de l'Histoire, il en fut fait Professeur à la place de Daniel Heinsius declaré *emeritus*. Il s'aquitta de cet emploi d'une maniere très-utile à ses auditeurs, & très-glorieuse pour lui. Il fut brouillé pendant quelque tems avec Saumaise; mais cette querelle (*E*) qui l'obligea à mettre la main à la plume contre ce redoutable Critique, s'apaisa enfin. Il communiquoit volontiers aux autres Auteurs ses connoissances, comme Valere André le confesse dans sa Bibliotheque du Païs-Bas. Il mourut après une assez longue maladie à Leide le 3. d'Octobre 1653. âgé de 41. an. Il travailla sur plusieurs sortes de (*F*) matieres, & nommément sur l'invention

que qui étoit vacante (*a*). Il étoit donc Auteur dans les formes à l'âge de 19. ans. Combien de livres considerables publia-t-il l'année suivante? Il n'étoit pas necessaire de se servir d'aucun mensonge officieux, pour le mettre sur le pied d'un Auteur precoce, la verité la plus exacte pouvoit suffire à cela: je voudrois donc que Valere André s'y fût tenu en toute rigueur, & qu'il n'eût point dit que Boxhornius publia des livres dans sa 16. année, & qu'il fut installé Professeur en Eloquence & aux belles lettres avant l'âge de 19. ans. La premiere de ses productions parut l'an 1629. & il ne fut Professeur qu'en 1632. Ajoûtez qu'il avoit 13. ans lors qu'il sortit de Breda pour aller à Leyde; on se trompe donc encore d'un an lors qu'on (*b*) ne le fait âgé que de 12. au tems qu'il fut immatriculé à Leyde. Il arriva à Boxhornius comme à plusieurs autres, que quand l'âge eut augmenté ses lumieres il eut quelque honte de ses premieres productions, & qu'il temoigna quelque envie de les renoncer pour siennes. Il paroît neanmoins qu'il gardoit en même tems un bon reste de tendresse, puis qu'il eut soin de publier avec cette espece d'exheredation les loüanges que Saumaise lui avoit écrites. *Claudius Salmasius juveniles hosce conatus sibi adeo probari tum temporis literis ad Boxhornium datis significavit, ut maxima quæque ab ipso non tantum sperare, sed sibi & eruditorum orbi & quidem ex vero promittere adeoque præsagire fuerit ausus: quæ illius (c) Herois verbis ipsis publice alibi leguntur, eo nempe loco quo Boxhornius ipse postmodum hæc ipsa aliaque Juvenilia damnavit, ac proinde inter scripta sua vix numeravit.* C'est ce que nous aprenons dans la vie de Boxhornius. Cela me fait souvenir de ce que Grotius écrivit un jour à Scriverius (*d*).

(C) *Le Chancelier Oxenstiern. . . le demanda (e) pour un bel emploi.*] L'Historien de Boxhornius ne dit point en quelle année ce Chancelier vint en Hollande; s'il avoit pris la peine de la marquer, il eût évité une faute de chronologie; il n'eût point dit qu'un peu après le refus d'aller en Suede, Boxhornius refusa d'aller à Dort, où on l'apelloit pour enseigner dans le College que les Magistrats retablissoient l'an 1634. *Non diu posthæc cum Reip. Dordracenæ proceres illustre suum & vetustissimum à Reformatione in fœderato Belgio Gymnasium anno quidem unde octogesimo superioris seculi erectum sed collapsum restaurarent an. 1634. omnium calculis Boxhornius dignus judicatus & habitus est cui res literaria in eo promovenda committeretur.* Les tems sont là confondus, puis qu'il est certain que le Chancelier de Suede ne vint en Hollande qu'en 1635. Les Magistrats de Dort offrirent à Boxhornius une meilleure pension que celle qu'il avoit à Leyde; neanmoins il n'accepta pas leurs offres, ce qui lui procura à Leyde une augmentation de gages. C'est la suite ordinaire de ces sortes de refus, quand on sait, ou quand on veut se faire valoir.

(D) *Boxhornius prefera à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs.*] Avant que son Historien publiât ce fait, on l'avoit pu lire dans Valere André: d'où vient donc que Monsr. Moreri assûre que Boxhornius *passa en Suede, où son merite lui fit avoir des charges considerables?* Est-ce ainsi qu'il faloit traduire ces paroles? *Evocatus superioribus annis à Suecorum ad Ordines fœderatos Legato, Reginæ & Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam illi septentrioni amorem prætulit patriæ (f).*

(E) *Cette querelle* avec Saumaise *s'appaisa enfin.*] Entendons cela avec quelque distinction: les actes d'hostilité cesserent, on renonça à la profession exterieure d'ennemi, mais le cœur ne changea point, & ne fut pas capable de suprimer en toutes rencontres ses irruptions & ses sorties. Boxhornius un an avant que de mourir, atteint dejà de la maladie dont il mourut, recevoit dedaigneusement les visites des étrangers qui avoient été recommandez à Saumaise. *Eos qui à Salmasio venerant fastidiosè excipiebat, jam tum nimio tabaci usu correpta valetudine quæ altero pòst anno eum cum vitâ destituit.* Voilà deux faits que l'on trouve dans les Oraisons funebres (*g*) de Jean Caspar Lentzius. Ce qui regarde le tabac me fait souvenir d'avoir oüi dire, que Boxhornius avoit un chapeau troüé qui lui soutenoit sa pipe, afin qu'il pût fumer en étudiant.

(F) *Il travailla sur plusieurs sortes de matieres.*] Il faloit non seulement qu'il fût très-laborieux, mais aussi qu'il fût beaucoup de choses, & qu'il eût beaucoup de facilité à composer; car sans cela une vie aussi courte que la sienne n'auroit pas suffi à tous les Ouvrages qu'il a publiez. J'ai dejà parlé de quelques-uns de ses Commentaires sur les anciens Auteurs, mais je n'ai point parlé de ses notes sur Justin, sur Tacite, sur les épitres de Pline, ni de son Commentaire sur la vie d'Agricola publié l'an 1642. & defendu peu après contre les attaques d'un anonyme. Je n'ai point parlé des Annales de Zelande & de Hollande qu'il fit imprimer en Flamand avec beaucoup d'additions, & en meilleur ordre; celles de Zelande

(*a*) Suetonius tanto omnium favore exceptus est, ut clarissimi hujus Acad. Profess. ad linguæ Græcæ professionem quæ jam vacat adspirare me voluerint. *Boxhornius in epist. p. m. 15. edit. Francof. sa lettre est datée du 29. Sept. 1631.*

(*b*) *C'est Valere André qui fait cela. Hankius* de Roman. rer. script. pag. 295. *copie presque toutes ses fautes.*

(*c*) *In apologia pro Commentario ad Agricolam Taciti adversus Dialogistam.*

(*d*) *Voyez l'article* Thomæus, *pag. 1157. col. 2.*

(*e*) Ab Axelio Oxenstierna regni Cancellario Fœderis Germanici Directore, ad fœderatos Belgas legato extraordinario Reginæ & eorundem Procerum nomine ad amplissima dignitates in Zueciam evocatus fuit. *Boxhelius ubi supra.*

(*f*) *Valere André Biblioth. Belg. pag. 641. Baselius ajoute.* Quare eas recusavit, & apud suos mediocri in conditione esse maluit, quam apud exteros alto in fastigio collocari.

(*g*) *In Theatro Pauli Freheri pag. 1180.*

vention de (*G*) l'imprimerie. Il avança là-dessus une opinion qui étoit fort differente de celle de Mallinkrot, & neanmoins sa dissertation lui fit aquerir l'amitié de ce savant homme. Il étudia beaucoup les (*H*) origines Gauloises, ce qui le mena à la recherche de la langue Scythe, & des antiquitez de cette nation, sur quoi il a écrit fort ingenieusement en Flamand & en Latin. Il avoit aussi travaillé à la Bibliotheque des femmes (*I*) illustres par leur érudition, & par leurs écrits; mais cet Ouvrage n'a point paru. Quelques-uns † ont voulu dire qu'on (*K*) fut fâché en Hollande de la publication d'un petit écrit, qu'il avoit dicté à ses Ecoliers, &

† *Ex ejus vita conscripta à Jacobo Boselio, quæ extat in limine epistolarum Boxhornii.*

lande l'an 1644. & celles de Hollande l'an 1650. Il fit en sorte qu'on lui conferât (*a*) le titre d'Historiographe de Zelande, & puis celui (*b*) d'Historiographe de toutes les Provinces-Unies: mais je croi qu'il n'obtint rien; car si ses demandes avoient reüssi l'Auteur de sa vie en auroit touché quelque chose; or je n'ai point remarqué qu'il en dise mot. L'*index* de ses lettres marque qu'il obtint ce qu'il avoit demandé à l'égard de la Zelande; mais quand on consulte la page où l'on se voit renvoyé, on n'y trouve rien d'aprochant. Son histoire du siege de Breda est d'une bonne latinité. Il composa divers Traitez qui se raportent à la Politique, comme l'apologie des navigations des Hollandois. *Dissertatio de trapezitis vulgo Longobardis, qui in fœderato Belgio fœnebres mensas exercent: Dissertatio de successione & jure primogenituræ adeundo principatu ad Carolum II. magnæ Britanniæ Regem: De majestate liber singularis adversus J. B. cogitationes subitaneas in præcedentem dissertationem.* Il paroît par cette derniere piece que ce qu'il avoit publié en faveur du Roi d'Angleterre Charles II. fugitif de ses Etats, avoit deplu à quelque Republicain. On a un recueil de ses *disquisitiones politicæ, id est 60. casus politici ex omni historia selecti*, imprimé l'an 1651. *in* 12. Il publia un bon nombre de harangues sur divers sujets, & depuis sa mort on a publié ses *Ideæ orationum ex selectiori materia moderni status politici desumptæ*, ses *institutiones politicæ*, ses lettres & ses poësies Latines. Ce dernier Ouvrage imprimé en 1659. a été rimprimé en Allemagne l'an 1679. avec une preface qui merite d'être luë. Thomasius Professeur à Leipsic en est l'Auteur.

(*G*) *Sur l'invention de l'imprimerie.*] Il soutint que la gloire de cette invention est duë à la ville de Haerlem, & non pas à celle de Mayence, comme il l'avoit cru autrefois. *Cujus inventæ gloriam Harlemensibus, non Moguntinis, ut olim, nunc denuo assertum imus* (*c*). Sa dissertation sur ce sujet fut imprimée l'an 1641.

(*H*) *Il étudia beaucoup les origines Gauloises.*] Voici ce que son Historien nous aprend, *Nunc hisce finem imponerem, nisi paucis dicendum esset de iis, quæ super Dea Nehalemia* (*d*) 1647. *primum in Walachriæ oris inventâ est commentatus, & inde ad Scythicæ gentis linguam, antiquitatem & mores indagandos multa ingeniosè sane scripsit & scriptitavit non vernacule modo, prout inceperat, sed & Latine: nominatim librum originum Gallicarum* (*e*), *in quo Gallos à Germanis ortos ex veteri ipsorum lingua asserere conatur, qui tamen non nisi à morte authoris & alia ejusdem, prodiit in lucem, obstetricante Georgio Hornio in professione Historiarum non indigno successore.* Il paroît par les lettres de Boxhornius, que son livre des Origines Gauloises étoit dejà (*e*) sous la presse l'an 1648. & qu'il y étoit (*f*) encore l'an 1652. Il n'en parle que comme d'un (*g*) opuscule: mais il a bonne opinion de son systême; il esperoit (*i*) de prouver que les Grecs & les Romains devoient tout aux anciens Frisons. Son Traité *de Scythicis* (*k*) *Originibus* étoit achevé en 1647. mais il eut cent choses à y ajoûter; car voici comme il parle dans une lettre qu'il écrivit à Mr. de Zuilichem l'an 1652. *De* (*l*) *originibus nostris & sepultis hactenus Scythicis Antiquitatibus (nam & de iis quærere dignatus es) hoc est, ut ego accipio, Asiæ totius & Europæ, superbius forte & jactantius respondeo. Multa excussi diligenter, conquisivi multa, multa meditatus sum, multa etiam ignorata, feliciter, nisi fallor, tandem deprehendi; quæ aliquando publicis judiciis sistere ac exponere tuo imprimis, quod scio esse & gravissimum pariter, & æquissimum, audebo.* Il avoit publié en 1650. un discours Latin, pour montrer la sympathie de la langue Greque, de la langue Latine, & de la langue Allemande.

(*I*) *A la Bibliotheque des femmes illustres... mais cet Ouvrage n'a point paru.*] Valere André a eu tort de mettre dans le catalogue des Oeuvres de Boxhornius, *Bibliothecam eruditione ac scriptis illustrium fœminarum*, & sans doute c'est lui qui est cause que bien des gens s'imaginent, & publient même que Boxhornius a mis au jour ce curieux Ecrit. Voglerus (*m*) l'assûre aussi fermement que s'il avoit lu le livre, & n'en est point censuré par (*n*) Meibomius. Ce qu'il y a de certain, c'est que Boxhornius a eu ce projet en tête: il avoit de bons recueils sur ce sujet, il en fit offre (*o*) à Isac Pontanus qui (*p*) rouloit dans son esprit une pareille entreprise; mais si vous n'y songez plus, ajoûta-t-il, & si vous voulez me transferer cette commission, je vous suplie de m'envoyer vos memoires. Ernest Brinchius lui avoit communiqué une liste de femmes savantes. *Velim nobili viro Ernesto Brinchio gratias meo nomine agi, ob transmissum Syllabum eruditarum fœminarum. In quarum gratiam Bibliothecam meam, & amicorum scrinia nuper excussi. Deprehendi autem non pœnitendum earum numerum, quæ vulgò ignorantur. Si tibi animus sit pergere in eo, quod aliquando cœpisse te intelligo, lubens qualiacunque mea transmittam, sin verò tibi visum lampada mihi tradere, ut tua non deneges, unicè rogo.* Je dirai par occasion qu'un Carme François, nommé le Pere Jacob, avoit composé un semblable livre: quantité de gens le citent & y renvoyent, & neanmoins il n'a jamais été imprimé, & ne le sera jamais, car le manuscrit s'en est perdu.

(*K*) *Qu'on fut fâché en Hollande.*] C'est Sorbiere qui écrit cela à Mr. Patin; voici ses paroles. „ (*q*) Je vous ai envoyé un petit livre assez cu„rieux; *Commentariolus de Statu Provinciarum* „*federati Belgii*, de la publication duquel on a „ esté fasché en ces Provinces, pource qu'il „ donne une idée fort nette du gouvernement de „ cette Republique, & que cela devoit demeu„rer *inter Arcana Imperii. Boxhornius* avoit dres-

(*a*) *Boxhorn. in epistol. pag.* 219. 226.

(*b*) *Ibid. pag.* 308.

(*c*) *Epistol. pag.* 167.

(*d*) *Il écrivit sur cette Déesse deux Traitez en langue Flamende l'un fut imprimé l'an 1647. l'autre l'an 1648.*

(*e*) *Le titre de ce livre est* Originum Gallicarum liber, in quo Veteris & nobilissimæ Gallorum gentis origines, antiquitates, mores & linguæ aliaque eruuntur aut illustrantur. Cui accedit antiquæ linguæ Britannicæ Lexicon Britannico-Latinum, insertis explicatis que passim Adagiis Britannicis. Prodiit Amst. apud J. Janss. 1654. 4.

(*f*) *Pag.* 291.

(*g*) *Pag.* 315.

(*h*) Sub prælo jam est opusculum Originum Gallicarum, *pag.* 315.

(*i*) *Pag.* 289.

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Ibid. pag* 314.

(*m*) Similiter plane ad nostrum institutum deditaque opera id argumentum egregie tractavit Marcus Zuerius Boxhornius EDITA Bibliotheca eruditione ac scriptis illustrium fœminarum. *Voglerus introd. univers. in notitiam scriptorum c.* 27. *pag. m.* 113.

(*n*) *Il publia ce livre de Voglerus avec des notes & des additions l'an* 1691.

(*o*) *Epistol. pag.* 137.

(*p*) *Ibid. pag.* 120.

(*q*) *Sorbiere lettre* 63. *p.* 438.

& qui expliquoit la conſtitution de la Republique des Provinces Unies. On eſtime ſon Hiſtoire ſacrée & profane, qui s'étend depuis la naiſſance de J. CHRIST juſques à l'année 1650. Ce n'eſt qu'un volume *in quarto*. Ce qu'il contient de meilleur regarde le XVI. ſiecle, & le commencement du XVII. Boxhornius étoit un peu laid, & ſi baſanné qu'on (*L*) le prit un jour pour un Eſpagnol. Il fit là-deſſus une reponſe ‡ pleine de zêle pour la patrie; mais c'eſt aux (*M*) Caſuiſtes à voir ſi elle eſt conforme à l'eſprit de l'Evangile. Sorbiere le voyant un peu emporté contre Grotius, eut l'équité de l'excuſer; & de ſe dire à ſoi-même que ce langage étoit conforme (*N*) aux loix de l'œconomie.

‡ *Voyez la remarque L.*

ZUYLICHEM (CONSTANTIN HUYGENS, SEIGNEUR DE) Secretaire & Conſeiller des Princes d'Orange, & l'un des beaux Eſprits & des bons (*A*) Poëtes du XVII. ſiecle, nâquit à la Haye le 4. de Septembre 1596. Il étoit le ſecond fils de (*B*) Chriſtien Huygens, Secretaire du Conſeil d'Etat de

„ ſé ce Commentaire pour ſes écholiers en politique, & le leur avoit dicté en particulier: „ mais le ſecret a eſté éventé, & il s'en eſt fait „ tant de copies, qu'enfin un Libraire l'a mis „ ſous la preſſe, ſans y mettre ſon nom; & l'édition a eſté plutoſt venduë, qu'on n'a eu le „ loiſir de s'en formaliſer. „ Je ne ſai pas trop ſi Sorbiere a eu raiſon de parler ainſi, mais je ſai que ce petit livre fut imprimé à la Haye chez Jean Verhoeve en 1649. & en 1650. & que l'édition de l'an 1650. fut revuë & augmentée.

(*L*) *Si baſanné qu'on le prit un jour pour un Eſpagnol.*] Ce fut en 1637. lors que la garniſon Eſpagnole ſortit de Breda ſelon la capitulation. Boxhornius qui étoit au camp du Prince d'Orange, & qui voyoit paſſer cette garniſon, entendit un ſoldat Hollandois qui le prenoit pour un Eſpagnol; *Vous vous trompez*, lui dit-il, *ne jugez pas de moi par mes cheveux & par ma mine, ſi vous connoiſſiez ma candeur d'ame vous ne douteriez pas que je ne ſois un bon Hollandois. S j'en avois la puiſſance je donnerois tout à l'heure la fievre au Roi d'Eſpagne, & je l'attacherois au lit de ſi bonne ſorte, & lui ferois tant de peur, qu'il ceſſeroit d'attaquer injuſtement nôtre liberté.* Ceux qui aimeront mieux lire le Latin de l'original ſeront bientôt ſatisfaits. *Statura* (a) *corporis ipſi fuit longa & erecta, & quamcum ſubfuſcâ facie crines efficiebant qualemcunque deformem: nigredinem eam candore animi ſui albicantem reddere ſolebat. Unde cum Bredâ captâ inter exeuntium Hiſpanorum ſpectatores & ipſe eſſet, & à noſtrate quodam milite ipſo audiente pro Hiſpano ob dictam nigredinem habitus, illi homini facetè non minus quam vere reſpondebat, „ Tu me ex vultu & crinibus Hiſpanum judicas, ſed malè: nam ſi candorem animi Belgici mei noſſes, qui tam magnus eſt ac „ nigri ſunt mei crines, & in mea eſſet poteſtate, „ pro amore in communem patriam vel hodie Hiſpanarum Regem febri affligerem lectoque alligarem, „ & metu ſic terrerem, ut impoſterum abſtineret „ ab injuſta liberorum Belgarum oppreſſione & oppugnatione.* „

(*M*) *C'eſt aux Caſuiſtes à voir ſi* cette reponſe *eſt conforme à l'eſprit de l'Evangile.*] La denonciation qui parut en (*b*) feuille volante au mois de Mars 1694. prouveroit ſi elle étoit juſte, que Boxhornius obtiendroit facilement ſon abſolution, & même une pleine aprobation des Caſuiſtes qui ſeroient ſemblables au Predicateur denoncé; car on pretend qu'il prêcha que le precepte d'aimer & de benir les perſecuteurs de l'Egliſe, ne nous engage qu'à leur ſouhaiter & procurer les biens celeſtes. Le mal * temporel que Boxhornius vouloit faire au Roi d'Eſpagne, n'eût pas empêché qu'il ne ſouhaitât la converſion de ce Prince. D'ailleurs une maladie n'eſt pas un aſſaſſinat, or le Predicateur denoncé a dit (*c*) dans l'un de ſes livres, qu'hormis l'aſſaſſinat *tout eſt permis & de bonne guerre contre un ennemi declaré.* Il a ſi mal repondu à la denonciation, & avec des tours † de Sophiſte ſi embaraſſez, que cela joint au ſoin qu'il a pris de retirer de l'imprimerie ſes Sermons, convainc les perſonnes équitables qu'on le denonça fort juſtement. Conſultez (*d*) le livre de Mr. Saurin.

(*a*) *Baſelius in ejus vita.*

(*b*) *Sous le titre de* Nouvelle hereſie dans la Morale touchant la haine du prochain, prêchee par Mr. Jurieu &c.

* NOTEZ *que le mal que font les ſoldats aux ennemis en les bleſſant ou tuant, & le mal qu'un autre particulier leur feroit en leur faiſant prendre quelque breuvage qui donnât la fievre &c. ſont des choſes differentes. On ne met point ici en queſtion la premiere: on la ſupoſe ſans difficulté.*

(*c*) *Voyez les Entretiens ſur la Cabale Chimerique pag. 87. & ſuiv.*

† *Il met entre les propoſitions denoncées pluſieurs conſequences que le denonciateur a dit qu'on pouvoit tirer des hereſies denoncées; mais il n'a pas dit que le Miniſtre eût prêché ces conſequences. C'eſt donc une indigne ſupercherie que de ſe plaindre qu'on l'accuſe d'avoir prêché ces conſequences.*

(*d*) *Intitulé;* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu *pag. 807. & ſuiv.*

(*N*) *Etoit conforme aux loix de l'œconomie.*] Boxhornius étoit âgé de 30. ans lors que Sorbiere (*e*) l'alla voir: on le conoiſſoit dejà par beaucoup de livres, & peut-être même par trop de livres. Il s'échauffa peu-à-peu contre Grotius dans cette converſation, & le blâma non ſeulement par raport à la methode de la reünion des Chretiens, mais auſſi quant aux affaires politiques de la Hollande. (*f*) *Is viſus eſt* τῷ παντι, *Grotio minus amicus; nam ſenſim procedente, ut fit, ſermone ad quæſtiones tunc temporis volitantes docta per ora virum & nupera ſcripta, non ſolùm diſſentire (quod faciunt multi boni & amici Grotio) ſe faſſus eſt circa initum conciliationis modum & tributam nimiam Rom. Pontifici authoritatem, ſed ipſum inſimulatus eſt circa politica patriæ negotia, unà cum cæteris Remonſtrantibus.* Sorbiere excuſoit Boxhornius ſur ce qu'il n'eût pas été de la prudence d'un Profeſſeur qui veut être bien dans ſes affaires, & travailler utilement à l'avantage & à la proſperité domeſtique, de s'expoſer à la diſgrace du party qui dominoit. *Quærens apud me rationem qua excuſarem Boxhornium; aut quia junior res geſtas audierat ab aliis non probatæ fidei teſtibus: aut quia profeſſorium munus exercens conductum mercede ſe putabat à Calvinianis, quorum excidere gratia, clavum Reipubl. tenentium, non eſt hominis bene rem familiarem gerere quærentis.* Il y a peut-être un peu de malignité dans ces excuſes; mais puis que Sorbiere ne nie pas que Boxhornius ne pût parler ſelon ſa perſuaſion, on ne doit pas ſupoſer qu'il lui apliquoit le *beneficium accipere libertatem vendere eſt: une rente bien payée ne permet pas que l'on diſe ce que l'on penſe.*

(*A*) *Et des bons Poëtes.*] On a de lui une infinité de vers Flamans: il a publié auſſi des poëſies Latines ſous le titre de *Momenta deſultoria.*

(*B*) *Le ſecond fils de Chriſtien Huygens.*] Ce Chriſtien étoit fils de Corneille Huygens Gentilhomme de Brabant, & de (*g*) Geertrude Back. Il fut le premier de ſa famille qui s'établit en Hollande. Il prit alliance (*h*) dans une famille très-

con-

(*e*) Inviſi Boxhornium juvenem annorum triginta... doctum ſane, & multis, ne nimiis dicam, libris notum. *Sorberiana pag. 44. edit. de Holl.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Qui étoit fille de Chriſtien Back, & de Lucie Back de Weelden, de la même tige que ceux d'Aſten.*

(*h*) *Etant âgé de 26. ans.*

de la Republique des Provinces Unies, & il entra ſous le Prince Frideric Henri dans l'emploi dont j'ai parlé. Il continua de l'exercer ſous ſes ſucceſſeurs juſques à ce qu'il l'eût reſigné à ſon fils aîné †, qui ſe trouve encore ‡ aujourdhui Secretaire de ſa Majeſté Britannique, ayant été continué dans ſa charge depuis l'inſtallation de ce grand Prince ſur le trône d'Angleterre. Monſieur de Zuylichem fut envoyé à la Cour de France l'an 1661. pour ſolliciter la reſtitution d'Orange dont le Roi Louïs XIV. s'étoit mis en poſſeſſion. Ayant obtenu enfin en 1665. ce qu'il demandoit, il fit un voyage à Orange pour faire remettre cette Principauté entre les mains de ſon legitime maître. Cela ⟊. fut fait avec beaucoup de ſolennité. Il parvint à une extrême vieilleſſe, avec le bonheur de ne point perdre ni la ſolidité, ni même la vivacité de ſon eſprit, & de voir ſa famille bien établie, & l'agrément des ſervices qu'il avoit rendus pendant 62. années à la Maiſon d'Orange. Il avoit entretenu un grand commerce (C) de lettres avec les Savans les plus illuſtres, & comme il aimoit & qu'il entendoit tous les beaux arts, il s'étoit plu à favoriſer ceux qui en faiſoient profeſſion. Il mourut l'an 1687. à l'âge de 90. ans & ſix mois. Il étoit Preſident du Conſeil du Prince d'Orange. Monſieur (D) Huygens, l'un des premiers Mathematiciens de l'Europe, étoit ſon fils.

† *Conſtantin Huygens Seigneur de Zuylichem.*

‡ *C'eſt-à-dire l'an 1696.*

⟊ *Voyez la relation que Mr. Chambrun Miniſtre d'Orange en publia l'an 1666.*

conſiderable d'Anvers, car il épouſa Suſanne Hoefnagle fille de Jaques Hoefnagle, & d'Elizabeth Veſeler *. Ce Jaques Hoefnagle étoit ſi riche, qu'il donna trois cent mille francs pour ſe racheter de la garniſon Eſpagnole quand elle ſe mutina dans Anvers l'an 1576. Cette groſſe rançon le mit à couvert de la fureur du ſoldat lui & ſa famille, & la belle maiſon qu'il avoit bâtie; mais elle n'empêcha pas qu'on ne tuât entre ſes bras un de ſes parens, qui s'étoit refugié auprès de lui. La maiſon de plaiſance qu'il fit bâtir à un quart de lieuë d'Anvers, y eſt encore conuë ſous le nom de *Lanternhof*. Balthaſar Hoefnagle ſon fils aîné, ſe maria avec la fille du (a) Chancelier de Brabant. Quant à Chriſtien Huygens, il ſe trouva auprès du Prince Guillaume en qualité de Secretaire des commandemens, dès la fondation de la Republique des Provinces Unies. L'hiſtoire de Reydanus & celle de Hooft raportent une belle action qu'il fit étant Deputé de ce Prince, après la mort duquel il fut Secretaire du Conſeil d'Etat. Il mourut à la Haye l'an 1624. laiſſant deux fils & deux filles. Maurice Huygens ſon fils aîné filleul du Prince Maurice, nâquit à la Haye le 12. de Mai 1595. & fut Secretaire des Etats après la mort de ſon pere: il a laiſſé poſterité. Conſtantin Huygens ſecond fils de Chriſtien, eſt celui qui fait le ſujet de cet article. Il avoit deux ſœurs: Geertrude Huygens l'aînée épouſa Philippe Doublet Seigneur de Saint Annelant &c. Receveur General de la Republique des Provinces Unies. De ce mariage eſt ſorti Philippe Doublet, Seigneur de Saint Annelant &c. qui a épouſé Suſanne Huygens ſa couſine germaine, fille de nôtre Conſtantin Huygens. L'autre ſœur dudit Conſtantin s'apelloit Conſtance Huygens; elle nâquit le 2. d'Août 1602. & épouſa David le-Leu de Wilhem, comme je l'ai dit ci-deſſus (b).

(C) *Un grand commerce de lettres.*] Principalement avec Daniel Heinſius, avec Nicolas Heinſius fils de Daniel, avec Voſſius, avec Ericius Puteanus, avec (c) Balzac, avec Corneille, & plus encore avec le Pere Merſenne, & avec (d) Mr. Deſcartes. Notez qu'il eſt fort parlé de lui dans les lettres qu'on a imprimées de pluſieurs Savans: voyez entre autres celles de Mr. de Wicquefort & de Barleus, qu'on vient de donner au public (e) en Latin & en François.

(D) *Monſieur Huygens l'un des premiers Mathematiciens.*] Il s'apelloit Chriſtien: il eſt mort le 8. de Juillet 1595. à l'âge de 66. ans, ſans avoir jamais été marié. L'hymen n'eût convenu guere à une perſonne toute conſacrée comme lui, à la recherche de ce qu'il y a de plus profond dans les Mechaniques, dans l'Aſtronomie, dans la Geometrie &c. Voyez ſon éloge dans l'Hiſtoire des (f) Ouvrages des Savans. Pour le bien dreſſer Mr. de Beauval n'a eu beſoin que de nous donner la liſte des écrits, & des inventions de ce grand homme. Vous trouverez auſſi ſon éloge & celui de Monſieur de Zuylichem ſon pere, dans une lettre qui fut écrite par (g) Sorbiere le 13. de Juillet 1660. Mr. Huygens n'avoit alors (h) que 31. an. Mr. de Zuylichem laiſſa un troiſiéme fils qui eſt preſentement Deputé à l'Amirauté de Rotterdam, & qui a une belle famille. Son fils aîné poſſede la Seigneurie de Zeelhem, dont Mr. Huygens le Mathematicien a porté le nom les dernieres années de ſa vie.

* *Fille aînée de George Veſeler Intendant General des Monnoyes du Roi d'Eſpagne.*

(a) *Nommé Theodore van Liefvelt Seigneur de Hamme, Ste. Anne Opdorp &c.*

(b) *Dans l'article* Wilhem, *page* 1244.

(c) *Balzac lui adreſſe la Critique de l'*Herodes infanticida *de Heinſius. Diverſes lettres qu'il lui a écrites ſont imprimées.*

(d) *Voyez Mr. Baillet dans la vie de Deſcartes paſſim.*

(e) *A Amſterdam* 1696.

(f) *Mois d'Août* 1695. *art.* 9. *p.* 542. *& ſuiv.*

(g) *Sorbiere, lettres & relations pag.* 143. *& ſuiv. édit. de Paris* 1660. *in* 8

(h) *Sorbiere ne lui en donne que* 24. *il ſe trompe.*

DIS-

DISSERTATION

Concernant le livre

D'ETIENNE JUNIUS BRUTUS,

imprimé l'an 1579.



TOut le monde demeure d'accord, que celui qui a composé sous ce nom-là le livre qui s'intitule, *Vindiciæ contra Tyrannos, sive de Principis in populum, populique in Principem legitima potestate*, ne s'appelloit pas ainsi; mais on est encore dans des sentimens differens sur son veritable nom. Le plus envenimé de tous (*A*) les libelles qui nous furent envoyez de France par la poste l'an 1689. au sujet des revolutions d'Angleterre attribue à Mr. du Plessis Mornai le livre de Junius Brutus: ce qui est assez étrange; car après les preuves qu'un autre (*a*) libelle a prises de divers Ecrits très-communs, personne ne devroit ignorer que Hubert Languet & Junius Brutus sont la même chose. Voici quelques meprises concernant ce fameux Ecrit.

(*a*) *L'avis important aux Refugiez.*

I. Erreur de Deckher.

Mr. Deckher (*b*) Avocat à la Chambre Imperiale de Spire pretend, que si l'Auteur s'étoit nommé Lucius Junius Brutus, il se seroit donné un nom plus convenable, & mieux fondé sur l'Histoire de Tite Live, que ne l'est celui de Stephanus Junius Brutus, qu'il s'est donné dans l'édition de Hanau de l'an M D V C. & il remarque que (*c*) Boeclerus l'a cité *Lucius Junius Brutus.* Mais premierement c'est ignorer que le prenom *Stephanus* avoit paru dans les éditions precedentes, & dans la premiere même, qui est celle qu'on supose avoir été faite à Edimbourg l'an 1579. La version Françoise imprimée l'an 1581. *in* 8. porte aussi le nom d'Etienne Junius Brutus. En 2. lieu pourquoi veut-on que l'Auteur ait eu plus d'égard au Brutus qui delivra Rome de la tyrannie de Tarquin, qu'au Brutus qui la delivra de la tyrannie de Cesar? S'il n'a point dû les préferer l'un à l'autre, il n'a point dû se nommer Lucius plûtôt que Marcus; il a donc pu se donner le prénom d'Etienne aussi legitimement que tout autre. Qu'on ne dise pas que la maniere dont Marcus Brutus s'éleva contre le Tyran, n'est pas aussi conforme que celle de l'autre Brutus aux principes de l'Auteur: qu'on n'ajoute pas pour le prouver, qu'il veut bien que les personnes qui ont quelque charge, comme Lucius Junius Brutus avoit celle de Tribun des Celeres, excitent le peuple à prendre les armes, mais qu'il ne donne point ce droit aux simples particuliers; & moins encore celui d'assassiner le Tyran, hormis les cas d'une inspiration d'enhaut; en quoi même il veut qu'on s'examine bien exactement. Qu'on ne se serve point, dis-je, de ces raisons; car il a declaré (*d*) nettement que Brutus & Cassius sont dans le cas de ces meurtriers de Tyran, ausquels les loix promettent des recompenses, & font dresser des statues. Il a mis Cesar au nombre des usurpateurs, contre lesquels il est permis au premier venu de conspirer. Ainsi la critique de Mr. Deckher est fausse, & ne vaut gueres mieux que la mauvaise & fade plaisanterie de certaines gens, à qui l'on a oüi dire que Hubert Languet se masqua entre autres noms sous celui d'Etienne, non pas par raport à cet Etienne qui assassina l'Empereur Domitien, & à qui (*e*) Apollonius de Tyane cria de plus de 300. cens lieües loin, *Courage, frape le scelerat*; mais par raport à S. Etienne le premier Martyr de l'Evangile, & la premiere victime de la patience chretienne.

(*b*) *De scriptis adespotis, p.89. edit. Amstel.* 1686.

(*c*) *In Grotii De jure belli & pac. l.* 1. *c.* 4. *pag.* 271.

(*d*) *Voyez sa question* 3 *p.* 198. & 211.

(*e*) *Xiphilin. in Domit sub fin.*

II. Erreur de Barclai.

Mais la critique de cet Avocat est neanmoins plus souffrable, que la raison employée par Guillaume (*f*) Barclai, pour prouver que l'Ouvrage de Stephanus Junius Brutus est pseudonyme, & que l'Auteur n'a choisi le nom de Brutus, qu'afin de se mettre en campagne avec plus de distinction, sur le pied de Liberateur des peuples; c'est, dit-il, qu'il n'est point vraisemblable, que la posterité de celui qui chassa Tarquin ait été continuée jusques à nôtre siécle, puis qu'un des meilleurs (1) Historiens assûre, qu'il mourut le dernier de sa famille à la guerre contre ceux de Vejes. Sans mentir c'est se tourmenter bien inutilement; car il ne seroit jamais venu dans l'esprit d'aucun lecteur, que cet Ecrivain pourroit bien être descendu en droite ligne de ce Junius Brutus, qui abolit l'Etat monarchique de Rome; & je ne pense pas qu'en lisant les livres des Auteurs modernes qui s'apellent effectivement Brutus, on soit assez simple pour les croire de la famille des anciens Brutus.

(*f*) *Lib* 3. *contra Monarchomachos c.* 1. *p. m.* 311. *Vide etiam pag.* 189.

(1) *Denis d'Halicarn. l.* 5.

III. Hotman cru Auteur du livre.

L'erreur de ceux qui attribuerent l'Ouvrage à François Hotman est plus petite de beaucoup, que celles que l'on vient de remarquer (*h*). Il y a encore aujourd'hui d'habiles gens qui le lui donnent. C'est ce que fait Mr. Constant (*i*) Ministre & Professeur celebre à Lausanne, dans son abregé de politique (*k*).

(*h*) *Voyez la remarque H de l'article* Hotman.

(*i*) *Il est connu par plusieurs bons livres Latins & François, & en dernier lieu par un systéme de Morale en Latin.*

IV. L'Auteur des Nouv. de la Rep. des Lettres censuré.

Celui qui a composé les trois premieres années des Nouvelles de la Republique des Lettres ayant dit une fois (*l*) en passant, qu'on croit qu'Hottoman s'est caché sous le nom de Junius Brutus, en donna (*m*) quelque tems après pour caution un livre imprimé à Paris en 1589. & intitulé *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre*: mais s'il avoit bien su son d'Aubigné, il auroit pu nous aprendre en même tems, & qu'Hotman avoit passé pour l'Auteur du livre de Junius Brutus, & que c'étoit sans raison. Nous allons voir ce qu'en a dit d'Aubigné. Commençons par écouter un (*n*) Auteur qui s'est montré fort curieux en ces sortes de recherches; voici ses pa-

(*k*) *A la page* 300. *de l'édition de Francfort* 1667.

(*l*) *Dans les Nouvelles de Sept.* 1684. *art.* 6. *pag. m.* 697.

(*m*) *Voyez une lettre Latine imprimée à la fin du Traité de Deckherrus*, de script. adesp. *p.* 370 (*n*) *Colomiés dans ses opuscules p.* 130. *edit. Ultraj.* 1669. *la* 1. *édition est de Paris* 1668.

Colomiés cité, & reflexion sur ce qu'on en cite.

paroles. „ Mr. Daillé m'a dit qu'il avoit apris, „ que l'Auteur du livre intitulé *Vindiciæ contra* „ *Tyrannos*, sous le nom de Stephanus Junius „ Brutus est Hubert Languet, savant homme & „ grand Politique. Ce qui m'a été depuis con- „ firmé par Mr. le Goux de Dijon, qui ajoûta „ que Mr. de la Mare Conseiller de la même ville „ avoit remarqué cela faisant l'éloge d'Hubert „ Languet. D'autres attribuent ce livre à Mr. „ du Plessis, à qui je le donnerois aussi volon- „ tiers sur ce temoignage de (1) d'Aubigné : *Il* „ *paroissoit un autre livre qui s'apelloit Junius Bru-* „ *tus, ou Defense contre les tyrans, fait par un* „ *des doctes Gentilshommes du Royaume, renom-* „ *mé pour plusieurs excellens livres, & vivant en-* „ *core aujourdhui avec autorité.* Dans un autre „ endroit de son Histoire (2) d'Aubigné dit, que „ ce Gentilhomme lui a avoüé qu'il en étoit l'Au- „ teur. „ On avoit raison sur de tels passages d'attribuer le livre à Mr. du Plessis, *aussi volontiers* qu'à Hubert Languet. Mais si l'on avoit conu la 2. édition de d'Aubigné, on n'eût plus été en balance : on auroit vu que depuis l'an 1616. date de la premiere édition, il avoit decouvert tout le mystere. Ecoutons-le donc dans la 2. édition qui est de l'an 1626. „ Il (*a*) courut un livre „ que je remarquerai entre les autres ayant pour „ titre, Deffenses contre les tyrans. Là étoit „ amplement traitté jusques où s'étend l'obeïs- „ sance aux Rois ; à quelles causes & par quels „ moyens on peut prendre les armes ; à qui il ap- „ partient de les autoriser ; si on peut apeller les „ étrangers ; si eux peuvent donner secours legi- „ timement. Hottoman fut long tems & à tort „ soupçonné de cette piece, mais depuis un Gen- „ tilhomme François, vivant lors que j'écris, „ m'a avoüé qu'il en étoit l'Auteur. Mais il „ s'est trouvé enfin qu'il lui avoit donné le jour ; „ l'ayant eu en garde par Hubert Languet de la „ (*b*) Franche Comté, Agent en France pour „ le Duc de Saxe. „ En un autre endroit (*c*) de son histoire il repete la même chose en ces termes. *Il paroissoit un autre livre qui s'apelloit Junius Brutus, ou Defense contre les tyrans, avoüé par un des doctes Gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellens livres, & vivant encores aujourdhui avec autorité ; traitant les questions des bornes de l'obeissance qu'on doit aux Rois ; en quel cas il est permis de prendre les armes contr'eux ; par qui telles choses se doivent entreprendre ; si les voisins peuvent justement donner secours aux peuples ; en quel cas & comment toutes choses s'y doivent conduire : tout cela traité en grand Jurisconsulte, & grand* Theologien. *Depuis on a su qui en étoit le vrai Auteur, savoir (d) Humbert Languet.*

(1) *Tom.* 2. *l.* 2. *ch.* 2. *p.* 100.

(2) *Tom.* 1. *liv.* 2. *ch.* 15. *p.* 91.

(*a*) *Tom.* 1. *liv.* 2. *ch.* 17. *pag.* 124.

(*b*) *D'Aubigné se trompe ; Languet étoit de Viteaux dans la Duché de Bourgogne.*

(*c*) *Tome* 2. *liv.* 2. *ch.* 2. *pag.* 670.

(*d*) *On voit assez que c'est ou une faute d'impression, ou un petit defaut de memoire, comme il arrive souvent sur les noms propres, & qu'il faut lire Hubert Languet.*

Je remarquerai trois choses sur ces deux passages de d'Aubigné.

V. Trois remarques sur d'Aubigné.

La I. est que je ne croi pas que le livre en question ait été jamais intitulé, *Junius Brutus*, & ainsi cet Historien aura pris le nom de l'Auteur pour le titre de l'Ouvrage ; ce qui au pis aller n'est que s'être un peu écarté de la rigoureuse exactitude. Ce n'est pas qu'au fond l'Ouvrage n'eût pu être intitulé *Junius Brutus*, & qu'il ne puisse être cité ainsi. Mais il ne s'agit pas de cela ; on sait assez qu'un nom propre a été souvent le titre d'un livre, qu'il y a même un Traité de Ciceron intitulé *Brutus* ; & on n'ignore pas que l'usage donne de grands droits pour abreger une citation. Ce n'est donc point là de quoi il s'agit : la question est si le livre dont nous parlons a eu le titre que d'Aubigné & Boeclerus lui attribuent.

Ma II. remarque est un peu plus considerable. D'Aubigné a eu grand tort de laisser dans sa derniere édition ce qu'il avoit dit dans la premiere, pour designer Mr. du Plessis Mornai ; car puis qu'il avoit apris dans la suite, que le veritable Auteur du livre étoit Hubert Languet, & que l'autre n'avoit fait que le publier, il ne devoit plus assûrer si precisément, que cet autre *lui avoit avoüé qu'il en étoit l'Auteur*, & que le livre étoit avoüé par cet autre. C'étoit representer Mr. du Plessis Mornai à toute l'Europe comme un menteur, qui se paroit des plumes d'autrui. Or cela ne paroîtra jamais vrai à ceux qui feront reflexion sur sa vertu, & sur la gloire qu'il avoit aquise. D'autre côté il n'y a nulle apparence, que d'Aubigné eût voulu mettre un tel fait dans son Histoire, s'il n'avoit cru fermement se souvenir que du Plessis, à qui seul cela convenoit, & qui étoit plein de vie, lui en avoit parlé en ces termes. Mais voici ce me semble le denoüement. Mr. du Plessis avoit avoüé cet Ouvrage, par des expressions qui conviennent également & à celui qui compose, & à celui qui publie ; comme auroit été par exemple d'avoüer, qu'il avoit donné au public le livre de Junius Brutus ; que c'étoit à lui que le public étoit redevable de ce present ; & d'Aubigné n'y prenant pas assez garde, determina ces expressions au sens particulier d'avoir composé le livre. Pendant qu'il n'avoit pas d'autres instructions c'étoit une faute assez legere, d'avoir limité à un certain sens ce qui en pouvoit recevoir un autre : mais ayant enfin publié ce qui en étoit, il n'a pu laisser son texte dans le premier état, sans faire passer Mr. du Plessis Mornai pour un menteur plagiaire. De semblables negligences à rapeller sa memoire, qui apparemment lui eût fait voir que ce Gentilhomme ne s'étoit exprimé que comme auroit pu faire la sage-femme d'un livre, sont beaucoup moins pardonnables, que celles que nous avons déja remarquées dans les faiseurs d'additions.

En III. lieu il me semble que d'Aubigné donne dans un étrange anachronisme, par les deux époques qu'il établit pour le livre de Junius Brutus. Il veut par son premier passage, que ce livre ait precedé la conjuration d'Amboise, & qu'il ait été l'un des Ecrits qui encouragerent les Protestans ; & par l'autre qu'il ait paru l'année d'après le massacre de la S. Barthelemi. Quelque équoque que l'on choisisse de ces deux-là, il n'y aura plus de moyen d'ajoûter foi au recit que je tirerai ci-dessous de l'Oraison funebre de Simon Goulart, la piéce la plus authentique que l'on ait pour le systeme historique du Junius Brutus. Ce n'est pas la seule faute où d'Aubigné soit tombé par raport au tems, & à la matiere des libelles de ce siécle-là.

VI. Remarques sur Placcius.

Mr. Placcius Professeur à Hambourg a inseré dans son livre des Ecrivains *Anonymes & Pseudonymes* tout le passage de Mr. Colomiés, sans y apposer le correctif de la 2. édition de d'Aubigné. Il raporte aussi un passage de Boeclerus, que je trouve fort changé dans mon (*e*) édition, quoi qu'on n'avertisse pas au titre qu'elle soit differente de la premiere : mais pour la substance de ce que Mr. Placcius raporte, je la trouve en son entier dans mon édition ; savoir 1. que Grotius dans son Apologie contre Mr. Rivet, attribuë à du Ples-

(*e*) *C'est celle de* Giessæ Hassorum, 1687.

Plessis Mornai l'Ouvrage de Junius Brutus; 2. qu'on a pourtant vu à Lausanne (*B*) quelques pages de ce livre écrites tant de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un Auteur écrit. Il entend sans doute que l'on y voyoit des renvois & des ratures, ou tels autres caracteres qui distinguent l'original de l'Auteur d'avec les copies. Cependant Boeclerus ne paroît pas tout-à-fait certain dans cette citation de Placcius, que Languet ait composé le livre; & il le paroît encore moins dans un autre Ouvrage cité par le même (*a*) Placcius: mais dans ses Dissertations politiques imprimées (*b*) après sa mort par les soins de Mr. Obrecht son gendre, il ne temoigne nulle incertitude: il y (*c*) donne positivement cet Ouvrage à Hubert Languet.

(*a*) *C'est son* Museum, *où il dit*, qui se Bruti nomine dissimulat, sive *Mornæus* is est, sive *Hubertus Languetus*.

(*b*) *A Strasbourg l'an* 1674. *avec ses* Institutiones politicæ.

VII. Du Plessis Mornai accusé par Grotius d'être Junius Brutus. Comment justifié par Rivet.

L'endroit où Grotius assûre que l'Ecrit de Junius Brutus a été fait par Mornai, est à la page 91. de son dernier Ouvrage contre Rivet. C'est un Ouvrage posthume, imprimé l'an 1645. sous le titre de *Rivetiani Apologetici pro schismate contra votum pacis facti, discussio.* Dans un Ecrit precedent, je veux dire dans son *Appendix de Antichristo*, il n'avoit pas voulu nommer Mornai. *L'execrable livre* (*d*) *de Boucher*, dit-il, *touchant la deposition de Henri* III. *Roi de France a été tiré quant aux raisons, & même quant aux expressions, non pas de Mariana ou de Santarel, mais de Junius Brutus, (je sai assez qui c'est, mais puis qu'il a voulu être caché qu'il le soit) & de quelques autres savans de la même secte. Liber flagitiosissimus Boucherii de abdicatione Henrici* III. *Galliarum regis non argumentis tantum sed & verbis desumtus est, non ex Mariana aut Santarello, sed ex Junio Bruto (quis sit sat scio; sed quia latere voluit, lateat) & ex viris doctis quidem at factionis ejusdem.* Dans une lettre qu'il écrivit de Paris (*e*) le 28. de Fevrier 1643. il n'use point d'une semblable retenuë. *Je crois avoir écrit*, dit-il, *que l'Auteur du Junius Brutus est Philippe de Mornai, je le redis encore, parce que Des-Marets avance que c'est un Ecrivain inconu; la chose est neanmoins conuë de beaucoup de gens.* Dans une (*f*) autre lettre il parle d'un Ecrivain Allemand nommé Rusdorf, qui a cité Junius Brutus sous le nom de Mornai. Les Imprimeurs ont bronché là; car au lieu de mettre *Rusdorfius in Defensione causæ Palatinæ*, ils ont mis *causa politica.*

(*c*) *Voyez la* 2. *dissertation pag.* 322. *& la* 16. *p.* 209.

(*d*) *Pag.* 59. *edit. in* 12. *Amst.* 1641.

(*e*) *C'est la* 641. *de la* 2. *Partie.*

(*f*) *La* 645. *de la* 2. *Partie.*

Il est certain que Des-Marets en repondant à l'Appendix de Grotius l'an 1642. soutint toûjours que (*g*) Junius Brutus étoit un homme inconu, obscur, & dont aucun Reformé ne voudroit soutenir l'Ouvrage, & ne l'avoit jamais ni loüé ni approuvé. Il s'avança même jusques à dire, que c'étoit peut-être un Papiste, comme le Roi Jaques l'avoit soupçonné, qui avoit publié cet Ouvrage sous le masque d'un Protestant, afin de rendre odieuse la Religion Reformée. *Qui verò posset conferri Junius Brutus, qui sine Autoris nomine, sine ulla approbatione prodiit, fortè etiam confictus ab aliquo Pontificio in odium Reformatorum, ut suspicabatur Rex Jacobus, cum hoc Sanctarelli Tractatu* (*h*) *&c.*

Mr. Rivet en repondant au livre posthume de Grotius, dit (*i*) bien qu'on ne sauroit donner des preuves de ce qu'on avance contre Mr. du Plessis; mais qu'en cas qu'il fût l'Auteur du Junius Brutus, il faudroit avoir égard & à son âge, & à la condition du tems, c'est-à-dire l'excuser sur sa jeunesse, & sur les horribles persecutions que les Protestans essuyoient alors. Il s'ensuit de là que si Mr. Rivet n'avoüe pas que Junius Brutus soit le masque de Mr. du Plessis Mornai, il ne le nie point non plus: ce qui montre qu'il panchoit plus à le croire qu'à ne le pas croire. La seule chose qu'il affirme bien nettement, c'est que le livre fut imprimé hors du Royaume, durant le feu des persecutions & des massacres, lors que Mr. du Plessis étoit fort jeune. Mais cela montre clairement que Mr. Rivet n'étoit pas initié au mystere, & qu'il ne savoit gueres mieux que d'Aubigné la vraye époque du livre. Il est étonnant que ni Grotius qui savoit presque tout ce qui se passoit dans la Republique des Lettres, ni Rivet ni Des-Marets desquels la lecture étoit fort vaste, n'ayent rien su ni de ce que d'Aubigné avoit dit concernant Junius Brutus, dans sa seconde édition en l'an 1626. ni de l'Oraison funebre de Simon Goulart, prononcée & imprimée à Geneve l'an 1628. Les Savans sont d'étranges gens, ils (*k*) courent après les choses éloignées & qui les fuyent, & laissent ce qu'ils ont comme sous la main. Un Chasseur en fait autant, (*l*) *Transvolat in medio posita & fugientia captat.*

(*k*) *Voyez Maimb. Hist. de l'Arian. t.* 1. *pag.* 247. *edit. de Holl.*

(*l*) *Hor. l.* 1. *sat.* 2.

(*m*) *Il est pere de Monsieur* TRONCHIN *qui exerce la même profession à Geneve avec beaucoup de gloire. C'est l'un des plus profonds Theologiens de ce siecle. On écrit ceci l'an* 1696.

VIII. Decouverte par l'Oraison funebre de Goulart.

C'est à la mort de Simon Goulart que les seaux ont été levez, pour la pleine revelation du mystere. En effet (*m*) Theodore Tronchin Professeur en Theologie, faisant l'Oraison funebre de ce Ministre, exposa qu'il avoit une lecture & une memoire presque infinies, & qu'on recouroit à lui comme à un oracle, pour savoir au vrai ce que l'on souhaitoit de bien savoir. Preuve de cela, c'est que le Roi Henri III. ayant une passion ardente de conoître l'Auteur qui s'étoit caché sous le faux nom d'Etienne Junius Brutus, & n'ayant pu en venir à bout quelques expediens qu'il eût employez, resolut enfin d'en venir à la voye qu'il crut la plus courte, ce fut d'envoyer le demander à Simon Goulart. Mais celui-ci pour ne pas commettre les interessez, ne parla pas en ce tems-là, quoi qu'il eût vu l'original de l'Auteur, & qu'il sût que l'Ouvrage avoit été composé par Hubert Languet, & que du Plessis Mornai étant devenu le maître du Manuscrit après la mort de l'Auteur, le fit imprimer par Thomas Guarin.

Il paroît clairement par là; 1. que ce livre n'a pu être imprimé tout au plûtôt que sur la fin de l'année 1581. puis que la mort de Languet n'arriva que le premier jour d'Octobre de cette année. 2. Que tout fut falsifié dans le titre de la premiere édition, le tems & le lieu de l'impression, aussi bien que le nom de l'Auteur: car on supposa que le livre avoit été imprimé à Edimbourg (*n*) en 1579. Outre qu'on y ajoûta une preface sous le nom de celui qui le publioit, dans laquelle il se donne le faux nom de *Conon Superantius, Vasco*, & se sert d'une fausse date pour le tems & pour le lieu, savoir de Soleurre le 1. jour de Janvier 1577. Il est aisé de verifier, que du Plessis ne fut point en Suisse, dans le tems qui s'écoula depuis la mort de Languet, jusques à la publication de Junius Brutus; & je ne pense pas que personne osât soutenir, que Thomas Guarin fût un Libraire (*o*) d'Edimbourg. Il paroît en 3. lieu que les excuses alleguées par Mr. Rivet ne sont pas valables, puis qu'il est certain que

(*n*) *Voyez la remarque B.*

(*o*) *On supposoit en ce tems-là que plusieurs livres s'imprimoient à Edimbourg; comme en* 1574. Le Reveille-matin des François, *composé par* Eusebe Philadelphe, Cosmopolite (*c'est un nom deguisé*) *& le Traité de* furoribus Gallicis *sous le faux nom d'*Ernestus Varamundus Frisius, *en* 1573.

(*g*) Quid quæso ille ipse Junius Brutus quem nobis exprobrat (homo anonymus, obscurus, ignotus, cujus scriptum privata emissum autoritate Reformatorum nemo tueri velit) *Sam. Maresius Antichr. Revel. l.* 1. *pag.* 337. Junius Brutus quisquis ille sit. *Id. l.* 2. *p.* 50. Nobis multo crimini dandum quod quæ secus quàm par esset ille (*Junius Brutus*) scripserat, homo à nemine nostrum nec laudatus, nec approbatus, Boucherius ex malis pessima fecerit & in virus transmutarit. *Ib. p.* 52. (*h*) *Id. ib. p.* 61. (*i*) *Operum tom.* 3. *pag.* 1163.

que lors que Languet mourut, la France n'étoit plus en état de persecuter les Protestans que par des guerres civiles, où chaque party souffroit, & que Mr. du Plessis âgé de 32. ans avoit déja composé de très-beaux Ouvrages, les meilleurs peut-être qu'il ait jamais faits, savoir le Traité de l'Eglise, & celui de la verité de la Religion Chretienne.

(a) Gisbertus Voetius.

IX. Dissertation de Voetius. Il est censuré par Placcius.

Monsr. (*a*) Voet Professeur en Theologie à Utrecht, homme d'une lecture immense, auroit peut-être ignoré toute sa vie comme Grotius, & Rivet, & Des-Marets ce denoüement de Theodore Tronchin, si l'on ne se fût avisé de reimprimer à Amsterdam les *Vindiciæ contra Tyrannos* l'an 1660. & d'ajoûter après ces paroles, *Stephano Junio Bruto Celta*, cette queüe, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Auctore.* Mrs. de Geneve ayant su cela, crurent qu'il ne faloit point laisser le nom de Beze sous cette fausse imputation. Ils craignirent que sa memoire n'en fût flêtrie; voyant que le livre de Junius Brutus étoit traité comme n'étant pas bon à donner aux chiens; car quand le Roi Jaques eut à repousser le reproche qu'on en faisoit à ceux de la Religion, il repondit qu'apparemment quelque Papiste avoit suposé cet Ouvrage aux Protestans, afin de les rendre odieux: (*b*) *Quem nobis objicit Junius Brutus, author est ignotus, & forte Romanensis Ecclesiæ emissarius, ut per illum reformatæ Religioni apud Principes conflarent invidiam.* Et lors que les Ecrivains du party étoient harcelez sur la même affaire, ils ne manquoient pas de dire, qu'on leur objectoit là un inconu, un homme sans nom, & sans figure dans l'Eglise & dans le monde, un fantôme. C'étoit une nouvelle raison de s'empresser à justifier ce grand serviteur de Dieu; & en tout cas il valoit mieux que les reproches tombassent sur des Laïques, vrais Auteurs des sentimens qu'on objectoit, que sur des Theologiens innocens. A ces causes, & autres bonnes considerations à ce les mouvans, Mrs. de Geneve (*c*) écrivirent au Magistrat d'Amsterdam les preuves de l'innocence de Theodore de Beze; & c'est aparemment par là que Mr. Voet vint à la conoissance du mystere revelé par Simon Goulart. Quoi qu'il en soit, il publia (*d*) en 1662. une Dissertation anonyme, qu'il insera quatre ans après au 4. volume de ses Theses, & il fit voir là-dedans par plusieurs raisons, que Theodore de Beze n'étoit point Junius Brutus, & s'étendit fort au long sur Hubert Languet.

(b) Operum regiorum p. 478. Ce qui a été ainsi traduit en François, Junius Brutus qu'il (*le Cardinal du Perron*) nous objecte est un Auteur inconu; & peut-être que quelcun de l'Eglise Romaine l'a fait exprès, pour rendre odieux aux Princes ceux de la Religion. *pag. 137. & 138. de la Defense du Droit des Rois imprimée en 1615. contre la Harangue du Cardinal du Perron.*

(c) Placcius de Script. Anonym. pag. 169.

(d) Il marque lui-même cette année au 4. vol. de ses Theses pag. 230. Placcius la met en 1661. pag. 169.

Mr. Placcius l'a relevé sur une des preuves justificatives de Beze; car Monsr. Voet ayant dit, qu'avant l'an 1660. personne ni entre les amis ou les ennemis de Beze & de Languet, ni entre ceux qui ont procuré les éditions de Junius Brutus, n'avoit imputé ce livre à Beze soit expressément, soit par soupçon, & qu'ainsi la nouvelle conjecture d'un (*e*) *quidam jettée en l'air* ne devoit être de nulle force, Mr. Placcius lui montre qu'en l'an 1652. un Anglois nommé Jean Philippe, Auteur d'une Reponse à une Apologie pour le Roi & le peuple d'Angleterre, assûra que Beze avoit composé l'Ouvrage de Junius Brutus.

(e) La phrase Greque qu'il employe est peut-être plus energique; ἀεροβατοῦντι στοχασμῷ τοῦ δεῖνα.

X. Beze accusé avant le tems que Placcius marque.

On pouvoit reprendre la chose de plus loin, puis qu'il y avoit long tems que ce Jean Philippe avoit été devancé par des Jesuïtes François: de sorte que Mr. Voetius s'abuse, lors qu'il se prevaut du silence non seulement de Becan, de Gretser, & d'Eudæmon Johannes, mais aussi de toute la Societé des Jesuïtes, *totaque Jesuïtarum natio*; car on voit qu'en 1611. le P. Coton (*f*) ayant recueilli divers passages d'Auteurs Protestans, qu'il crut donner lieu à la recrimination, & n'ayant pas oublié Junius Brutus, mit en marge *Theodorus Beza: sive Stephanus Junius Brutus in libro cui titulus, Vindiciæ contra tyrannos*, &c. Le Jesuïte Richeome (*g*) recriminant tout de même dans la même vuë, & dans la même occasion, s'adressa ainsi à son adversaire, *Comment excuseras-tu Beze, qui caché sous l'équivoque du nom de* Junius Brutus, *comme toy sous celuy d'Anticoton accompagné de trois lettres, fait un livre de la puissance legitime du Prince*, &c. Un Ministre de Gergeau nommé David Home, repondant en 1612. à l'*Apologie des Jesuïtes, faite par un Pere de la Compagnie de Jesus de Loyola*, nia ce que l'Auteur de l'Apologie avoit assûré, que Theodore de Beze s'étoit deguisé sous le nom de Junius Brutus. Le livre de David Home est intitulé *du Contr'Assassin.* On y lit ces paroles à la page 329. *Quant à ce Stephanus Junius Brutus qu'il produit après, nous ne savons qui il est: bien disons-nous que le Jesuïte en affirmant que c'est Theodore de Beze, sans aporter la moindre petite conjecture du monde de son dire, ment Jesuïtiquement, c'est-à-dire effrontément, & en Machiavelliste, qui tient que quand un mensonge ne courroit qu'une demi-heure il profite toûjours en matiere d'Etat, combien que Dieu affirme qu'il ne faut point rendre faux temoignage contre qui que ce soit, comme fait celui-ci contre Mr. de Beze, és écrits duquel il ne se trouve un seul mot de conseil de tuër les tyrans, &c.* Après quelques citations, l'Auteur continuë ainsi. *Voilà des paroles de Mr. de Beze qui dementent assez le Jesuïte l'affirmant estre l'Auteur de ce Traité qu'il produit sous le nom de Junius Brutus, qui n'a nulle conformité avec celui de Theodore de Beze & qui est en apparence le vrai nom de l'Auteur veu qu'il y a plusieurs hommes doctes portans le surnom de Junius.* Un Jesuïte Irlandois (*h*) cita comme un livre de Theodore de Beze celui de Junius Brutus l'an 1614. Je ne doute pas que bien d'autres, & avant & après les reponses à l'Anticoton, n'ayent employé cette calomnie contre Theodore de Beze, & je m'attens qu'au premier jour on me rendra ce que j'ai prêté à Mr. Placcius; je veux dire qu'on me fera voir que je pouvois remonter encore plus haut; d'où il paroîtra de plus en plus combien il faut être reservé sur les affirmations generales, lors même qu'on a la vaste lecture du celebre Professeur d'Utrecht; car enfin cette grande conoissance qu'il avoit de toutes sortes de livres ne l'empêcha pas d'ignorer: 1. qu'avant l'année 1660. Beze avoit été accusé plusieurs fois d'avoir composé le livre de Junius Brutus. 2. Que deux ans avant qu'on fit l'Oraison funebre de Simon Goulart, le public avoit su de d'Aubigné que Hubert Languet avoit pris ce masque. 3. Que Grotius avoit publiquement designé Mr. du Plessis Mornai pour l'Auteur de cet Ecrit.

(f) Reponse Apologet. à l'Anticoton, & à ceux de sa suite, pag. 173.

(g) Il met en marge, Junius Brutus de Beze de legitima potestate, *&c. pag. 471. de l'Examen Categorique du libelle Anticoton imprimé en 1613.*

(h) Henricus Fitz-Simon in Britannomachia Ministrorum, *imprimée à Douai l'an 1614.*

(i) Pag. 636. de la traduction en Latin faite sur l'Anglois par Guillaume Raynerius, & imprimée à Paris en 1615. in 4. *L'Auteur y est apellé* Brerleius, *mais dans le Catalogue d'Oxford* Brereley.

(k) C'est celui que nous nommons en Latin Matthæus Sutlivius, *(Raynerius le devoit ainsi nommer) il étoit bon Protestant mais fort opposé aux Presbyteriens.*

XI. Apologie des Protestans, pour l'Eglise Romaine par Brereley.

En attendant le retour du prêt, je dirai ici qu'un Prêtre Anglois nommé Jean Brereley cite (*i*) dans son Apologie des Catholiques par les Protestans un Auteur nommé (*k*) Sutcliffus, qui avoit dit que les *Vindiciæ contra Tyrannos* étoient un livre composé ou par Theodore de Beze, ou par Hotman. Quoi que je n'aye pu decouvrir en quel tems cette Apologie fut imprimée pour la premiere fois, je ne saurois douter que ce n'ait

 été

été avant les Reponses des Jesuïtes à l'Anticoton, puis que j'aprens du Traducteur, que dès qu'elle eut paru en Anglois, Bancroft qui étoit alors Archevêque de Cantorbery chargea quelques savans Theologiens, & nommément Morton d'y repondre, & que la reponse de Morton est intitulée *Catholica appellatio pro Protestantibus.* Or c'est sans doute l'Ouvrage de Morton, qui selon le Catalogue d'Oxford parut en 1606. sous le titre de *A Catholick Appeal for protestans*; & ainsi je ne dois pas juger que ce Catalogue marque la premiere édition de l'Apologie dans ces paroles de la page 107. *The protestants Apology for the Roman Church* 1608. Or comme l'Ouvrage de Sutcliffus cité par Brereley est la reponse à une Requête des Presbyteriens, & que le Catalogue d'Oxford met l'impression de cette Reponse à l'an 1592. sous ce titre *Answer to a petition of the Consistorian faction presented to her Majesty*, il est clair que le livre de Junius Brutus a été imputé à Theodore de Beze, long tems avant que les Jesuïtes repondissent à l'Anticoton.

Il ne paroît pas que Brereley qui allegue un nombre prodigieux d'Auteurs Protestans en toutes matieres, eût lu Junius Brutus; car il n'en cite point de passages: & c'est pour cela que * l'Evêque de Luçon, n'en cita point dans l'Ecrit qu'il publia contre ceux de la Religion en l'année 1618. où il leur objecte quelques autres Ecrivains imbus des maximes de Hubert Languet, desquels il avoit trouvé les citations dans Brereley, comme Mr. Rivet l'insinuë, en repondant au Jesuïte Petra Sancta. (*a*) *A quo* (libello Episcopi Lussonensis) *video non pauca te mutuatum fuisse, quemadmodum ille, aut potius sacerdos Anglus qui tum ei fuit à manu ex laciniis Anglo-papistarum.* Je n'ai point vu ce livre de l'Evêque de Luçon; mais ce qui me fait croire qu'on n'y a point parlé de Junius Brutus, c'est que David (*b*) Blondel en repondant à ce Prelat, ne lui repond rien touchant cet Auteur masqué. Il n'est pas difficile de savoir presentement pourquoi Petra Sancta (*c*) ne parle pas non plus de cet Auteur; c'est qu'il emprunta du Prelat, comme Mr. Rivet le lui reproche fort bien, toutes ses citations d'Auteurs Protestans Antimonarchiques. Il paroît de là que l'Auteur de la grande Reponse au Calvinisme de Maimbourg s'est trompé, lors qu'il (*d*) a dit que *la Methode attribuée au Cardinal de Richelieu, & le Jesuïte Sylvestre à Sancta Petra ont fourni à* Mr. Arnauld l'objection qu'il nous a faite sur l'autorité royale, dans son Apologie pour les Catholiques: car premierement ce n'est pas dans la Methode, qui n'a été publiée qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, mais dans un livre qu'il avoit publié avant son cardinalat, qu'il a objecté ces sortes d'Ecrits Republicains: & en second lieu, si Mr. Arnauld avoit puisé dans ces deux sources, il n'y auroit pas trouvé l'Ouvrage de Hubert Languet, ni l'Ecrit de Magdebourg, desquels il a fait son fort.

* Depuis ce tems-là il a été le Cardinal de Richelieu.

(*a*) *Rivetus, Operum tom. 3 p. 505. n. 5. Blondel dans sa Modeste declaration p. 287. parle plus expressément*, l'on emprunte *dit-il*, de l'Apologie de Jean Brerley Missotier Anglois l'invention de mutiler quelques passages.

(*b*) *Modeste declaration de la sincerité des Eglises Ref.* à Sedan 16 9.

(*c*) *Silvest. Petra-Sancta not in Epist. P. Molinei ad Balzacum.*

(*d*) *Tom.* 2. *p.* 286. *édit.* in 4.

(*e*) *In Apologia Protestant. pag.* 613.

XII. Ecrit de Magdebourg.

Cet Ecrit de Magdebourg a pour titre, *de Jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus.* Brereley (*e*) n'en parle qu'en general, & sur la foi de Sutlivius qui l'attribuë à Theodore de Beze. Cet Ouvrage fut publié l'an 1550. sous le nom des habitans de Magdebourg. Je ne sai point si c'est le même que celui dont (*f*) Sleidan donne le precis. Je ne le connois que par l'édition Françoise de l'an 1578. Elle a pour titre, *du Droit des Magistrats sur leurs subjets. Traité très-necessaire en ce temps, pour advertir de leur devoir, tant les Magistrats que les subjets: publié par ceux de Magdebourg l'an* M D L: *& maintenant reveu & augmenté de plusieurs raisons & exemples.* Cette édition avoit été precedée de plusieurs autres. Mr. Arnauld (*g*) s'est servi d'une traduction Latine imprimée l'an 1576. & faite sur le François. L'Auteur des Commentaires *de Statu Religionis & reipublicæ in regno Galliæ*, fait mention d'un livre qui parut l'an 1573. & qui n'est autre que celui-ci. Il (*h*) reconoît que l'Auteur se proposa de faire l'apologie de ceux de la religion, qui étoient alors en guerre civile pour la 4. fois contre Charles IX. Mr. de Thou (*i*) marque expressément sous l'année 1574. qu'il parut une nouvelle édition d'un livre qui avoit été imprimé en Allemagne au tems du siege de Magdebourg, & que cette nouvelle édition étoit augmentée de plusieurs exemples, & de plusieurs raisonnemens. Jean Beccaria (*k*) qui refuta cet Ouvrage l'an 1590. le represente comme un livre fort nouveau; (*l*) *Quum superioribus diebus commentabamur aliquid de bello, liceret ne scilicet Christiano bellare, vel non, prodiit libellus quidam cui hic erat titulus. De jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus.* C'est une marque qu'il s'en étoit fait depuis peu une nouvelle édition, & qu'il n'avoit point de conoissance des precedentes. Quelques-uns soupçonnent (*l*) que Jean Beccaria n'est point le vrai nom de cet Auteur. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'étoit pas Catholique. C'étoit peut-être une maniere de Socinien. Il traite mal son adversaire, & le fait passer pour une ame sanguinaire & ennemie de la paix. (*m*) *Videri hominem esse verè sanguinarium, bello, armisque amicum, hostem capitalem paci, nomini regio infensissimum, versatum in literis humanis, præsertim historiis, atque si divinare licet leguleium, in divinis haud adeò multum: nihil prorsus habentem illius mansuetudinis & clementiæ illius pacifici, & mitissimi agni Jesu Christi (qui quidem dixit: (1) Discite à me, quòd mitis sum, & humilis corde: non autem dixit, Discite à me contendere, & litigare, multò certè minus bellare) sed abundare spiritu contentionis, ambitionis, & superbiæ: nescire prorsus quid sit vera concordia, quid pax, quid humilitas, quid patientia, quid sit injuriam pati: sed optimè scire quid sit injuriam inferre, vel illatam vindicare: ignorare etiam omnino quid sit proximus, illud bene scire, (2) Proximus sum egomet mibi: Christi crucem nec scire, nec scire curare: omnia humana ad trutinam, id est ad suum arbitrium ponderare.* Avoüons que Mr. Arnauld ne conoissoit guere cet Ecrit de Magdebourg.

(*f*) *Sleid. lib.* 22. *init. Voyez la Cabale Chimerique 2. édit. p.* 139. *& suiv.*

(*g*) *Voyez son Apologie pour les Catholiques* 1. *part. ch.* 4. *pag.* 52.

(*h*) *Commentar. de Statu reip. & relig. ad ann.* 1573. *fol. m.* 118. *verso.*

(*i*) *Thuan. lib.* 57. *p. m.* 50.

(*k*) *Jo. Beccaria, Refutat. cujusd. libelli p.* 1.

(*l*) *Voetius, Disp. to.* 4. *p.* 238.

(*m*) *Beccaria ib. p.* 9.

(1) *Matth.* 11.

(2) *Terentius.*

XIII. Faute du P. Labbe.

Je dirai en passant qu'il ne fait pas bon parler des livres qu'on n'a point vus. Le P. Labbe qui avoit une lecture presque infinie, & qui neanmoins n'avoit jamais vu l'Apologie des Protestans par Brereley; en ouït parler pendant que sa Dissertation sur les Ecrivains Ecclesiastiques étoit sous la presse: il voulut faire une addition de quelque chose qu'on lui en avoit dit, mais trois lignes lui coûterent deux fautes; l'une est (*o*) qu'il apelle *Bretleium*, au lieu de *Brerleium*, l'Auteur de cette Apologie; l'autre est qu'il lui attribuë la preface où le Pape St. Gregoire est justifié, au lieu que c'est le Traducteur qui l'a faite.

(*o*) *Tom* 1. *p.* 786.

XIV. Adversaires de

Ce que je viens de raporter de Sutlivius nous aprend, que la preuve que Monsr. Voet a fondée sur le silence de tous les Episcopaux n'est pas meilleure,

Beze qui ne l'ont pas dû accuser.

leure, que celle qu'il a fondée sur le silence de tous les Jesuites. Outre cela je remarque que parmi les adversaires de Beze, qui ne l'auroient pas épargné, dit-il, s'ils avoient pu lui attribuer l'Ouvrage de Junius Brutus, il en met pour le moins cinq dont le silence ne prouve rien. Voici ceux qu'il (a) nomme; Charpentier, Baudoüin, Castalion, Erastus, Morellus, Saravia, Montaigu, Tilenus, Ladus, & le Docteur Bramble. Pour Charpentier qui a dit beaucoup de mal de Theodore de Beze, dans la violente satire (b) qu'il écrivit à François Portus l'an 1572. il ne pouvoit pas parler de Junius Brutus, qui ne parut (c) que quelques années après. Baudoüin & Castalion morts, celui-là en 1573. celui-ci en 1563. en ont pu parler encore moins. Thomas Erastus, il est vrai, a écrit contre Theodore de Beze sur la matiere de l'excommunication, mais ce fut long tems avant que le livre de Junius Brutus eût paru. La reponse d'Erastus est datée du 24. de Decembre 1569. le nom (d) de Beze ne paroissoit point dans l'original; ce ne fut qu'après la mort d'Erastus que l'on imprima son livre l'an 1589. ceux qui le rendirent public y fourrerent le nom de Beze. Ces deux Antagonistes en manuscrit s'étoient fait cent amitiez à Bâle depuis la dispute. Pour ce qui est de Morellus, je ne pense pas que depuis le Synode National tenu à Nîmes l'an 1572. où son sentiment fut condamné, il ait paru sur les rangs. Cet homme avoit soutenu dès l'an 1562. que le droit d'excommunier apartenoit non aux Consistoires & aux Synodes, mais à tout le corps de l'Eglise. Il fut excommunié pour ce sentiment; & l'écrit qu'il publia sur cette matiere fut brûlé, & defenses furent faites à toutes personnes de le lire (e). Il ne laissa pas de persister dans son opinion, & il fut en 1572. l'un des membres de la cabale qui tâcha de faire changer la Discipline des Eglises: de telle sorte que desormais le pouvoir des clefs fût administré par tout le corps de l'Eglise. Ramus (f) étoit l'un des piliers de cette cabale. Beze qui assista au Synode National de Nîmes l'an 1572. s'opposa & de vive voix & par écrit au dessein de ces factieux, & le fit aller en fumée. Quoi qu'il en soit on ne sauroit plus nier qu'avant l'année 1660. l'Ecrit de Junius Brutus n'ait été souvent donné à Theodore de Beze dans des livres imprimez; neanmoins celui qui le publia à Amsterdam cette année-là n'en savoit rien; car toute la raison qu'il donne pourquoi il a voulu que le livre fût allongé de cette queüe, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore*, est qu'il avoit vu un exemplaire sur lequel un savant Professeur avoit écrit, que Beze avoit composé ce livre. Cela detruit la conjecture de Mr. Placcius, savoir (g) que l'Auteur Anglois qu'il cite a été cause que le nom de Beze a paru dans l'édition de 1660. Je m'étonne qu'il n'ait point cité Milton qui parle ainsi dans l'un de ses livres: *Doctrina (h) hæc nobis haud magis quam Gallis quos tu hoc piaculo cupis eximere debetur: unde enim Francogallia illa nisi ex Gallia? unde vindiciæ contra Tyrannos? qui liber etiam Bezæ vulgo tribuitur.* Au reste plusieurs ont cru que Milton étoit l'Auteur de l'Apologie de Jean Philippe. Monsr. de Saumaise (i) l'assûre sans hesiter. D'autres usent d'alternative, ils disent qu'il la composa, ou qu'il fut cause qu'on la publia, (k) *Eandem culpam commissam fuisse in* responsione Philippi Angli ad Apologiam Anonymi cujusdam &c. *aliquando Hartlitio scripsi cujus libri authorem esse Miltonium, saltem ejus consilio publicatum, firmissime creditur.*

(a) *Voetius ibid. pag.* 234.

(b) *Touchant cette lettre, qu'un Benedictin nommé le P. de Ste. Marthe fit rimprimer à Paris l'an* 1689. *voyez la Religion des Jesuites imprimée à la Haye l'an* 1689. *pag.* 127. *& suiv.*

(c) *Je ne crois pas que Charpentier ait rien écrit depuis l'impression des* Vindiciæ contra tyrannos.

(d) *Voyez la preface de Beze au Traité* de vera excommunicatione. *Voyez le livre de Thomas Erastus,* de excommunicatione *pag.* 69. 70.

(e) *Ant. Fayus in Vita Th. Bezæ pag.* 49. *Voyez aussi Beze, Hist. Ecclesiast. lib.* 6. *pag.* 34.

(f) *Simler in Vita Bullingeri fol.* 45.

(g) *Ubi supra.*

(h) *Joannes Miltonus defens. secunda pag.* 99. *édit. Hag.* 1654.

(i) *Salmas. responſ. ad Jo. Miltonium pag. m.* 19.

(k) *Hadrianus Ulacq in prefatione Apologiæ secundæ Miltoni edit. Hag.* 1654.

XV. Auteurs qui ont ignoré en dernier lieu qui est Junius Brutus.

Depuis la Dissertation de Mr. Voet, il a été plus facile de savoir à quoi s'en tenir sur Junius Brutus; & cependant Mr. Colomiés, & l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres n'avoient que de fort legeres (l) teintures sur ce fait-là, l'un en 1668. l'autre en 1686. Bien plus Mr. Arnauld composant son Apologie pour les Catholiques en 1682. & tirant du livre de Junius Brutus tout ce qu'il y put trouver de plus propre à rendre suspecte aux Princes la doctrine des Protestans sur l'autorité souveraine, ne s'avisa jamais de fortifier ses preuves par des considerations prises de la personne de l'Auteur; ce qui montre visiblement qu'il ne savoit pas à qui on attribuoit l'Ouvrage. Je remarque toutes ces petites choses, afin de montrer que ceux d'entre les Protestans qui ont dit dans (m) ces dernieres années que Junius Brutus étoit un inconu, un homme sans nom, sans caractere, sans autorité, ont pu parler de la sorte sans supercherie; quoi que l'un des libelles dont j'ai parlé au commencement de cette Dissertation, veuille insinuer le contraire. J'entens cette maniere de Sermon où l'on censure d'un pretendu panchant pour les libelles, & pour les guerres civiles avec autant de vehemence, que jamais Ministre en ait temoigné dans un Sermon de jour de jûne, en decriant ses Auditeurs comme coupables de la transgression du Decalogue.

(l) *Supra pag.* 1286. *col.* 2.

(m) *Daillon, Examen de l'oppression des Reformez* 1687. *Jurieu, Reponse à Maimb.* 1683.

XVI. Desaveu donné aux libelles de quelques particuliers.

Et puis que l'occasion s'en presente, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut (C) être ne sont-ils pas cause que les mechans petits livres satiriques tombent moins dru qu'auparavant; mais au moins est-il certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes (n) plumes du party à faire savoir au public, que c'est à tort qu'on veut rendre le Corps des Refugiez responsable de ces mauvais livres: si bien que dans toute la posterité il y aura quelques Actes contemporains, pour le purger des malignes imputations qu'on tâchera de verser sur cette Cause. Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes qui ont donné le desaveu, l'ont fait anonymement; car ayant repondu pour le general, sans que personne se soit pourvu contre leur declaration, c'est une marque que le Corps y aquiesce. Joignez à cela, que le nom de celui qui a écrit tous les 15. jours sur les matieres du tems d'une maniere si fine & si judicieuse, est très-conu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable Histoire des Ouvrages des Savans, y a-t-il quelcun qui ne le conoisse par son nom; nom qui depuis long tems s'est rendu illustre & dans le Barreau & dans l'Eglise, & de vive voix & par écrit; nom que deux freres rendent tous les jours celebre de plus en plus; l'un (o) par d'éloquentes predications, & par de savantes reponses à Mr. l'Evêque de Meaux, l'autre par (p) l'incomparable Journal dont j'ai parlé. Pour ne rien dire d'un cousin qui (q) a relevé Casaubon à l'attaque des Annales de Baronius. Quant à la Defense des Refugiez contre l'*Avis important*, ce ne peut-être qu'une (r) personne très-digne d'en être cruë, lors qu'elle assûre quelque chose comme de la part de ses confreres. Il satisfait pleinement aux reproches qui regardent l'esprit satirique, & il éclaircit son sentiment sur l'autre point avec une grande dexterité d'esprit. Tout bien consideré on trouvera, qu'encore qu'un des-

(n) *L'Auteur des Lettres sur les matieres du tems; celui de l'Histoire des Ouvrages des Savans; celui de la Defense des Refugiez contre l'Avis important.*

(o) *Mr. Basnage Ministre de Rotterdam.*

(p) *Mr. Basnage de Beauval Docteur en Droit.*

(q) *Mr. Basnage de Flottemanville Ministre à Zutphen.*

(r) *C'etoit un Ministre nommé Coulan qui est mort en Angleterre depuis 2. ou 3 ans. On écrit ceci l'an* 1696.

aveu qui auroit precedé les sanglans reproches de l'adversaire, & qui auroit été fait par des gens chargez d'une procuration synodale, auroit été & plus glorieux & plus authentique, il n'y a neanmoins que des chicaneurs outrez qui puissent revenir à la charge. Mais je reviens à mon sujet.

XVII. L'oraison funebre de Goulart laisse quelque doute.

Mr. Voet ne s'est pas assez fié au temoignage de Simon Goulart, pour trouver étrange qu'on veuille demeurer encore dans le pyrrhonisme à l'égard de Junius Brutus; & j'avouë pour moi que j'y apperçois encore des difficultez & des embarras, quelque fortement qu'il semble que je me sois declaré pour Hubert Languet, qui est celui auquel feu Mr. de la Mare adjuge le livre. C'est dans un Ouvrage qui n'est point encore imprimé, & je ne sai point si la chose y est particularisée, comme dans la harangue du Professeur de Geneve, ou autrement; ni quelles preuves on donne. Si l'on pouvoit prouver que l'Ecrit de Junius Brutus a été public avant la mort de Languet, adieu toute la deposition de Goulart. Ceci excitera peut-être quelcun bien pourvu de livres & de loisir, à chercher quelques lumieres sur ce sujet, & j'espere que Mr. Baillet épuisera la matiere, dans le grand Ouvrage qu'on attend de lui sur les Auteurs qui ont deguisé leur nom.

XVIII. Faute de la suite du *Menagiana.*

Il y a dans la suite du *Menagiana* une faute que „ je ne dois pas omettre. „ C'est un excellent „ Livre que les Lettres de Languet. M. Lan„ guet étoit Conseiller au Parlement, & hom„ me de grand mérite. C'est lui qui est Auteur „ d'un Ouvrage admirable intitulé *Vindiciæ Regiæ* „ *contra Tyrannos.* Il fit ce Livre pour defen„ dre la Cause d'Henry IV. Comme il y alloit „ de la vie de s'en déclarer Auteur, il prit si bien „ ses mesures avec son Imprimeur, & le secret „ fut si bien gardé par l'interest qu'ils y avoient „ l'un & l'autre, qu'on ne sçut que long-temps „ aprés la mort de M. Languet, que ce Livre étoit „ de lui; & l'Imprimeur qui déclara qu'il l'avoit „ imprimé aprés la paix faite, decouvrit aussi au „ Roy Henri IV. comment la chose s'étoit passée. 1. Cette expression *Conseiller au Parlement* doit signifier ici que Hubert Languet a eu cette charge au Parlement de Paris. Mais il est certain qu'il ne l'a euë dans aucun Parlement de France. 2. Son livre n'a point le titre de *Vindiciæ regiæ*, & ne l'a point dû avoir. 3. Mr. Menage ne l'auroit jamais nommé *admirable*, s'il avoit su quelle est la matiere que l'on y traite, & sur quels principes on y raisonne. 4. Rien ne pouvoit être plus pernicieux à Henri IV. que le livre de Languet, parce qu'il autorisoit les François à deposer Henri III. & à conferer la couronne au Duc de Guise. 5. Enfin tout le reste du narré, ce secret de l'Imprimeur, & la decouverte du mystere après la paix, sont diametralement contraires à la verité, & à l'aparence même de la verité. Je ne nie point qu'en un certain sens Mr. Menage n'eût pu juger que cet écrit de Languet est admirable: il y eût trouvé de l'érudition, & de l'adresse, beaucoup d'ordre, & de methode, & ce qu'on peut dire de meilleur & de plus solide sur le droit des peuples, qui est une chose bien problematique. Elle a plusieurs * beaux côtez, & on la peut soutenir par tant de raisons plausibles, qu'il ne faut pas trouver étrange que non seulement les esprits factieux, bouillans & brouillons l'ayent soutenuë, mais aussi plusieurs personnes de grand jugement, & d'une vertu exemplaire. Je puis compter parmi ceux-ci Etienne de la Boetie, Auteur du discours *de la servitude volontaire*, ou du CONTRE-UN. (a) *Il ne fut jamais un meilleur citoyen ni plus ennemi des troubles que lui, & il eût bien plûtôt employé son esprit & son savoir à les éteindre, qu'à les allumer.* Ce qu'il y a de blâmable, est qu'assez souvent les mêmes personnes qui écrivent pour le droit du peuple, écriroient pour la puissance arbitraire si les affaires changeoient, c'est-à-dire si le pouvoir despotique venoit à être exercé en leur faveur, & au grand dommage d'un party qu'elles haïroient. Quand les Catholiques de France au XVI. siecle virent naître les guerres de religion, ils écrivirent fortement pour le droit des Rois; mais quand ils virent le droit de la succession devolu à un Prince Protestant, ils changerent de principes †, ils écrivirent fortement pour le droit des peuples. Nous avons vu ce caprice ridicule dans l'article de Claude de Xainctes. Je doute qu'après la mort de Henri troisiéme Arnaud Sorbin eût voulu écrire ce qu'il publia (b) l'an 1576. Pierre Charpentier eût-il écrit contre les guerres civiles l'an 1590. ce qu'il écrivit un peu après le decés de Charles neuf? On lui fit une reponse bien verte, intitulée *Petri Fabri responsio ad Petri Carpentarii famelici Rabulæ sacrum de retinendis armis & pace repudianda consilium ad V. C. Lomanium Terridæ, & Sereniaci Baronem.* Elle fut imprimée à Neustad l'an 1575. & publiée en François l'année suivante, sous le titre de *Traitté duquel on peut apprendre en quel cas il est permis à l'homme Chrestien de porter les armes, & par lequel est respondu à Pierre Charpentier, tendant à fin d'empescher la paix, & nous laisser la guerre: par Pierre Fabre, a Monsieur de Lomanie, Baron de Terride, & de Seriniac.* Il a été necessaire que je raportasse ce titre François, car le Latin ‡ n'eût jamais fait croire au lecteur que Charpentier animoit les peuples à poser les armes, & qu'il ne leur proposoit que la soumission évangelique. Dans tous les partis il se trouve des indiscrets qui publient des Ouvrages, dont on tâche en suite de faire honte à tout le corps. Un Anglois nommé William Allen, sous l'usurpation de Cromwel, publia un livre qu'il intitula, *Que tuer un tyran n'est pas un crime.* Un Chanoine d'Aneci mit bien-tôt cette doctrine sur le compte des Reformez, dans un Ouvrage qui fut refuté par feu Mr. Turrettin. N'étoit-ce pas faire un reproche ridicule? Les Communions les plus sages & les plus reglées peuvent-elles retenir la plume fougueuse de tous les particuliers? Guy Patin fut judicieux quand il parla de ce livre Anglois, mais il étoit mal instruit des circonstances. *On a imprimé en Hollande*, dit-il, (c) *un livret intitulé* Traité politique &c. que tuer un tyran n'est pas un meurtre. *On dit qu'il est traduit de l'Anglois, mais le livre a premierement esté fait en François par un Gentilhomme de Nevers, nommé Monsieur de Marigni, qui est un bel esprit. Cette doctrine est bien dangereuse, & il seroit plus à propos de n'en rien écrire. Je n'aime point qu'on fasse tant de livres* de venenis, *par la même raison: J'ai toûjours en vûë le bien public, & je n'aime point ceux qui y contreviennent.* Il n'est point vrai que l'écrit Anglois ait Marigni pour Auteur; il est Anglois d'origine, & Marigni n'étoit point capable de la gravité, & du serieux qui regne dans cet Ouvrage.

XIX. Autre deguisement

Au reste Languet n'est pas le seul qui se soit caché sous le nom de Junius Brutus. Le fameux So-

* *On a ici un grand exemple de l'incertitude des conoissances humaines; car cette même cause qui a de si beaux côtez, en a de si laids qu'ils font horreur.*

(a) *Voyez Te ssier aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. p. 216. Il cite Montagne ch. 27. du 1. livre des Essais, & Mr. de Thou liv. 57.*

† *Voyez l'article* Hotman *pag. 138. col. 2.*

(b) *Il publia un livre intitulé*, Le vrai resveille-matin des Calvinistes & publicains François où est amplement discouru de l'autorité des Princes & du devoir des sujets envers iceux.

‡ *Le titre François n'exprime pas clairement la these que Charpentier avoit soutenuë.*

(c) *Patin lettre 154. page 604. du 1. vol. Elle est datée du 21. de Nov. 1659.*

sous Junius Brutus.

Socinien Crellius l'a fait aussi dans un livre sur la liberté de conscience. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford en fait mention en cette maniere : *Junius Brutus* Polonus ; *Vindiciæ pro Religionis libertate*, & nous renvoye à *Val. Magnus.* Mais quand on va consulter l'article du P. Valerien Magni, on n'y trouve rien qui ait du raport à ce Junius Brutus Polonus, excepté qu'il y est fait mention d'un livre (a) imprimé comme le sien à Eleutheropolis ; & là même le Catalogue nous renvoye à Pet. Haberkornius, quoi que Mr. Hyde n'ait mis sous ce nom-là aucune chose qui ait du raport ou au P. Valerien, ou au Junius Brutus Polonois. On est renvoyé encore de l'article de Petrus Haberkornius à celui de Feurbornius, où neanmoins il ne se trouve quoi que ce soit qui exprime aucun raport aux autres articles. Je n'ignore pas la relation qui est entre le Capucin Valerien Magni, & le Professeur Haberkorn ; ils ont disputé l'un contre l'autre de vive voix, & Haberkorn a publié entre autres livres un (D) *Anti-Valerien*, que Mr. Baillet n'a pas oublié dans son curieux Recueil des (b) Anti. Mais puis que Mr. Hyde ne nous donne rien qui marquè cela, il me semble que les renvois ne servent de rien, & que c'est un petit defaut d'exactitude, dans un dès Ouvrages les plus exacts qui se soient faits en ce genre-là.

(a) *La même Bibliotheque des Anti Trinit. qui aprend p. 117. que Crellius a écrit sous le nom de Junius Brutus, aprend p. 133. que cet autre livre a pour Auteur Joachim Stegman & qu'il a pour titre* Brevis disquisitio quomodo vulgo dicti Evangelici Pontificios ac nominatim *Valeriani Magni de Acatholicorum credendi regula judicium*, solidè atque evidenter refutare queant. *Eleutheropoli apud Godfridum Philalethium.* 1633. in 12.

La fin de cette dissertation sera un passage de la preface du *Sorberiana.* „ Je n'ai jamais peu sçavoir ce qu'étoit devenu son (c) petit traité *de* „ *pace & concordia inter Christianos concilianda*, „ non plus que la traduction qu'il avoit faite du „ Livre imprimé en l'année 1637. sous le titre „ de *Junii Bruti Poloni vindiciæ pro religionis libertate*, qui n'est pas comme quelques-uns „ l'ont crû du sçavant Hubert Languet, quoi „ qu'il se soit autresfois déguisé sous ce nom-là „ en ses *vindiciæ contra Tyrannos* ; & qu'il faut „ regarder comme une suite que l'on a voulu donner au Traité *de libertate Ecclesiastica* imprimé „ en 1607. qui sans contredit est de Casaubon, „ lequel aussi en parle assez ouvertement en sa „ Lettre 539. de l'édition de la Haye ; bien „ qu'il en eût parlé en termes assez couverts en „ deux ou trois autres Lettres précedentes.

(b) *Tom.* 1. *n.* 39. *pag.* 255.

(c) *C'est-à-dire de Sorbiere.*

(A) Le plus envenimé de tous les libelles.] *C'est celui qui a pour titre* le nouvel Absçalon *&c. On l'attribuë à Mr. Arnauld ; cette opinion est imprimée dans un livre (d) qui a pour titre* Histoire des troubles causez par Mr. Arnauld après sa mort, ou le demêlé de Mr. Santeuil avec les Jesuïtes. *C'est à la page 29. qu'on trouve cela ; si l'Auteur de cette histoire ne se trompe pas quant à l'Auteur du libelle, il se trompe pour le moins quant au lieu de l'impression, car il est faux que Mr. Arnauld ait publié en Hollande cet écrit-là. Je ne croi pas même qu'il y fût alors. Le Mercure Historique & Politique de l'an 1696. a fait prendre garde à la decouverte de l'Auteur de ce libelle, en parlant de ce demêlé de Mr. Santeuil.*

(d) *Il a été imprimé à Paris l'an* 1696. *mais on n'y a mis ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur.*

LA PREMIERE édition de Junius Brutus. Examen de ce qu'en dit Voetius.

(B) Qu'on a vu à Lausanne quelques pages de ce livre écrites tant de la propre main de Languet.] *Il pourroit être que la premiere édition du Junius Brutus se fit à Lausanne. Mr. Rivet cité ci-dessus certifie qu'elle se fit hors de France. Personne n'ajoûte foi au titre portant que ce fut à Edimbourg. Barclai*, selon (e) Voetius, *dit* in Præfat. libri de regno &c. *qu'il s'est servi d'un exemplaire imprimé à* Edimbourg *en* 1579. *mais qu'il croit que le Libraire a supposé cette ville. Je ne trouve point ce passage dans mon édition de Barclai qui est celle de Hanau en 1617. où il n'y a pas même de Preface. Outre ce que dit ici Boeclerus de quelques pages de l'original vuës à Lausanne, Deckher page 90. & 913. assûre avoir oui dire en 1667. qu'on avoit trouvé tout l'original dans la même ville. Je ne sai pourquoi Mr. Voet a conjecturé, que la premiere édition de ce livre est de l'an 1587. Je lui avouë que les Catalogues de Draudius ne font rien contre sa conjecture, encore qu'ils marquent que le Junius Brutus a été imprimé à Edimbourg l'an 1580. car comme ils ont été poussez jusqu'en 1610. dans l'édition citée par Mr. (f) Voet, on a pu y marquer de la sorte Junius Brutus, soit qu'il ait été imprimé pour la premiere fois en 1587. avec l'antidate de 1580. soit que la premiere édition soit de l'an 1580. sans nulle antidate. Mais que dira-t-il contre l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner imprimé l'an 1583. où se trouve (g) Junius Brutus comme imprimé* in 8. *à Edimbourg en 1580 ? Que dira-t-il de la Bibliotheque Françoise de du Verdier imprimée l'an 1585. où (h) se trouve la traduction en François du même livre, comme imprimée* in 8. *par François Etienne l'an 1581 ? Ce sont des preuves convaincantes, que si la premiere édition n'est pas de l'an 1579. comme le titre le porte, elle a du moins precedé de quelques années l'an 1587.*

(e) *Voetius Disp. tom.* 4. *p.* 233.

(f) *Selon Mr. Voet, Draudius* marque, Stephani Junii vindiciæ contra tyrannos &c. Edemburgæ 80. & 81. Latinè & Gall. *L'édition de Draudius dont je me sers est de 1625. elle fait mention quatre fois de ce livre, savoir pag. 809. (où l'édition d'Edimbourg 1579. & celle de Strasbourg* in 12. *sont marquées) pag. 1235. où l'édition d'Amsterdam 1611. est marquée ; pag. 1275. où l'édition de Strasbourg est encore mise, & pag. 84. des livres François, où se voit le titre de la traduction comme dans du Verdier.*

(C) Peut être ne sont-ils pas cause &c.] *C'est bien fait de parler de cela par un* peut-etre, *car il y a bien plus d'apparence que deux autres choses sont cause de la diminution ; premierement l'indignation que les honnêtes gens avoient dejà témoignée : en second lieu un commencement de lassitude dans les lecteurs, qui ne manque jamais d'arriver lors qu'ils sont trop souvent servis d'un même ragoût, & lors que parmi la multitude de ceux qui se mêlent de l'aprêter, il s'en trouve beaucoup qui le font fort fade & fort insipide. C'est une maxime que les Auteurs doivent consulter soigneusement, qu'il ne faut jamais abuser de l'avidité du public, qu'il faut éviter la satieté jusques dans l'admiration, & pour cela ne pas deferer avec excés à ce compliment des Academies d'Italie*, Di gratia, Signor, un' altra volta. *Ce compliment est sans doute un temoignage d'aprobation, & tout le monde s'en sert pour un Musicien qui a charmé plus qu'à l'ordinaire, & alors on n'est pas fâché d'être pris au mot ; mais qui voudroit abuser de la courtoisie jusques à passer la regle des Grecs*, δὶς ἢ τρὶς τὸ καλὸν, bis & ter quod pulcrum, *& même ce qu'a dit un* Poëte (i) *Latin, qu'il y a tel poëme qui plaît jusqu'à la dixiéme repetition*, decies repetita placebit, *meriteroit d'être renvoyé au vieux proverbe du chou recuit*, δὶς κράμβη θάνατος, crambe bis posita mors. *Il n'est pas juste que le public soit exposé au traitement deplorable de ces Regens de Rhetorique d'autrefois, qui étoient contraints d'entendre en plusieurs manieres les declamations de toute leur classe sur le renversement des trônes.*

(g) *Pag.* 766. *& par là il paroît que Mr. Voet n'a pas dû se prevaloir, de ce que du Verdier dans le Supplément de cet Epitome n'a point parlé de Junius Brutus, puis que ce Supplémen. ne touche que les omissions de l'Epitome.*

(k) Declamare doces, ô ferrea pectora Vetti !
Cum perimit sævos classis numerosa Tyrannos.
Nam quæcunque sedens modò legerat, hæc eadem stans
Perferet, atque eadem cantabit versibus iisdem.
OCCIDIT MISEROS CRAMBE REPETITA MAGISTROS.

(h) *Pag.* 300.

(i) *Horat. de arte Poët.*

(k) *Juven. Satir.* 7.

La condition des Regens n'est pas meilleure aujourd'hui.

jourd'hui. Ils dictent un Thême à toute une Classe, pour le revoir en suite tourné en plusieurs manieres par leurs Ecoliers; literalement par les uns, paraphrasé par les autres; en vers ou en Grec par quelques-uns, en deux sortes de prose Latine par quelques autres. C'est toûjours le même Thême, toûjours la même chose sous differens mots. Le public n'étant point payé pour cela, ne doit pas s'y laisser reduire. Or il est certain qu'on nous a tant de fois rebatu les mêmes choses, & qu'on a laissé si loin derriere soi les bornes posées dans le nombre de dix, qu'il ne faut pas s'étonner que cette pluye tombe moins dru presentement.

** Baillet, to. 1. des Anti n. 39. pag. 257.*

(D) Un Anti Valerien.] *Mr. * Baillet dit que l'Anti-Valerien attaque un livre de Controverse du P. Valerien Magni, imprimé à Vienne en Autriche l'an 1641. sous le titre de* Judicium de Acatholicorum & Catholicorum regula credendi. *Cela est très-vrai; mais je douterois que tout cet Ouvrage du P. Valerien ait été imprimé à Vienne l'an 1641. si un Auteur moins exact que Mr. Baillet le disoit. Car c'est un Ouvrage composé de deux, qui ne sont pas freres jumeaux. Celui qui regarde la regle de foi des non-Catholiques est plus vieux de quelques années que l'autre. Il vint au monde à Prague l'an 1628. Plusieurs Protestans le refuterent; Jean Major en 1630. Jaques Martini & Jean Botsac en 1631. Conrad Bergius en 1639. Un Socinien s'en mêla aussi l'an 1633. sans se nommer: c'est Joachim Stegman dont j'ai dit un mot ‡ ci-dessus. Il faisoit plus de tort que de bien à la cause. Le livre du Capucin fut reimprimé à Vienne l'an 1649. avec les repliques de l'Auteur à ces cinq Antagonistes. Je ne voudrois pas affirmer qu'il ne fut pas imprimé dans la même ville en 1641. puis que Mr. Baillet le dit. Je sai seulement que l'autre Traité, qui regarde la regle des Catholiques, fut imprimé à part à Vienne en 1641. & sans que le titre fit nulle mention du precedent.*

‡ Page 1293. lettre a.

DISSERTATION

Sur les Libelles diffamatoires,

A l'occasion d'un passage de Tacite, que j'ai raporté dans l'article † Cassius Severus, *& qui nous aprend qu'Auguste fut le premier qui ordonna que l'on procedât par la loi* de Majestate *contre ces Libelles.*

† Page 784. lettre h.

I. Nouveauté sous Auguste à l'égard des libelles.

JE voudrois savoir de quelles raisons l'Empereur Auguste se servit, pour enveloper les libelles diffamatoires sous les crimes de Leze-Majesté: car comme Tacite le remarque, on ne comprenoit avant cela sous cette espece de crimes que les trahisons qui avoient affoibli les armées, que les seditions qui avoient affoibli le peuple, & enfin qu'une mauvaise administration des charges, qui avoit affoibli la majesté de la Republique: & l'on punissoit bien les actions, mais non pas les paroles. *Legem (a) majestatis reduxerat; cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebant: si quis proditione exercitum, aut plebem seditionibus, denique male gesta Rep. majestatem populi Romani minuisset. Facta arguebantur, dicta impunè erant. Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat.* C'est pourquoi un autre (b) Historien remarque que ce fut une nouveauté, que de voir une Dame de la famille des Claudes accusée devant le peuple, comme criminelle de leze-Majesté, pour avoir dit en presence d'une foule prodigieuse, qui empêchoit son carosse d'avancer, *plût à Dieu que mon frere revint au monde, & qu'il perdît encore une flotte, afin qu'il y eût moins de gens à Rome.* Les Interpretes remarquent là une double nouveauté, l'une à cause du sexe de l'accusée, l'autre parce qu'on qualifioit crime d'Etat un simple souhait. Je ne voi point qu'encore aujourd'hui ce soit une jurisprudence constamment établie & pratiquée, (c) que les medisances de la personne du Prince, même par écrit, soient des crimes de leze-Majesté, ou d'Etat. Ainsi Auguste fit là une chose d'autant plus singuliere, qu'il l'établit principalement contre les Satires, qui ne concernoient point sa personne. J'ai raporté ci-dessus les paroles de Tacite, qui font voir que les libelles de Cassius Severus contre des gens de qualité de l'un & de l'autre sexe, obligerent cet Empereur à faire ces nouveaux reglemens. Je ne voi point que ce Cassius soit accusé de s'en être pris à Auguste, & je trouve dans Suetone, que cet Empereur ne punissoit ni les discours, ni les Ecrits satiriques qui le regardoient. *Nec (d) quidquam ultra aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque de eadem re sedulo violentius apud se per epistolam conquerenti ita rescripsit,* ætati tuæ, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, & nimium indignari quemquam esse qui de me malè loquatur, satis est enim si hoc habemus, ne quis nobis male facere possit. . . . . *Etiam (e) sparsos de se in curia famosos libellos, nec expavit, nec magnâ curâ redarguit, ac ne requisitis quidem autoribus, id modo censuit cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent.*

(a) Tacit. Annal. l. 1. c. 72.

(b) Novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quod in conferta multitudine ægre procedente carpento palam optaverit ut frater suus pulcher revivisceret, atque iterum classem amitteret quo minor turba Romæ foret. *Sueton in Tiber. c. 2.*

(c) Mr. Auberi, Hist. du Card. de Richelieu l. 4 p.m. 405. cite un Arrêt du Parlement de Paris du 27. d'Avril 1620. qui condamna aux Galeres un homme convaincu de crime de Leze-Majesté pour avoir contribué à un libelle contre l'Etat.

(d) Sueton. in Aug. c. 51.

(e) Id. ib. c. 55.

II. Trois Historiens en parlent imparfaitement, Suetone sur tout.

Mais qui ne sera surpris de ce qu'encore que trois differens Auteurs nous ayent parlé les uns après les autres de ces reglemens d'Auguste, nous n'en saurions voir les circonstances exactement éclaircies, & confirmées par le secours mutuel des trois temoignages? Tacite nous dit simplement, qu'on soumit à la loi *de Majestate* le crime d'avoir fait des libelles diffamatoires. Suetone qui est venu après Tacite ne parle point de cette loi *de Majestate*; il dit seulement qu'Auguste ordonna, qu'à l'avenir on procederoit contre ceux qui publieroient de tels libelles sous un autre nom. Dion qui est venu après Suetone, ne parle point non plus de la loi *de Majestate*, & se contente de dire; 1. qu'Auguste 2. ans avant que de mourir ordonna que l'on informât contre les libelles diffamatoires, & que les Ediles dans Rome, & les Gouverneurs dans les autres lieux fissent brûler tous les écrits de cette espece qu'ils

qu'ils decouvriroient. 2. Qu'il châtia quelques-uns de ceux qui avoient composé de ces libelles. De ces trois Historiens Suetone est celui qui a le moins debrouillé le fait, puis qu'il ne tient pas à lui que nous ne pensions, * que pourveu qu'un homme fit des libelles anonymes, ou sous son veritable nom, il pouvoit impunément diffamer toute la Cour & la ville. Pourquoi donc est-ce qu'on bannit Cassius Severus? Pourquoi brûla-t-on les écrits de Labienus? Se pourra-t-on bien imaginer, que ce fut parce que ces deux Auteurs avoient publié leurs livres sous le nom d'autrui? Quelles reveries!

III. Vains efforts pour justifier Suetone.

Torrentius a voulu sauver l'honneur de Suetone, en substituant sans l'autorité d'aucun manuscrit ces mots, *suo alienove nomine*, à ceux-ci, *sub alieno nomine*. Mais je remarque que sa correction a été abandonnée avec le dernier mepris: jusques-là que le Commentateur de Suetone *in usum Delphini*, a cru qu'elle ne faisoit point une nouvelle signification, tant il l'avoit peu examinée. D'autres veulent que par *sub alieno nomine &c.* il faut entendre les Satires, où le nom des personnes qu'on dechiroit ne paroissoit pas. Mais je ne voi gueres debiter cela que par forme de pis-aller. Après tout nonobstant ces expediens, Suetone ne mettroit-il pas à couvert de toute peine les Satires les plus diffamantes, pourveu qu'elles fussent anonymes, ou qu'on n'y fût pas dechiré sous un nom de guerre, mais sous son nom veritable. Et ne seroit-ce pas un assez honteux reproche à faire au Conseil de l'Empereur? Enfin il y en a qui soutiennent, que comme les Loix des 12. Tables avoient suffisamment defendu que l'on ne fit point de Satires sous son nom, Auguste ne se crut obligé qu'à attaquer celles qu'on publieroit sous le nom d'autrui. Mais 1. nous ne voyons pas que les Loix des 12. Tables s'adressent plus ou moins aux Satires anonymes, qu'à celles où l'on auroit mis son vrai nom, ou un faux nom. 2. Il auroit été fort inutile de ne defendre que celles où l'on se seroit nommé: & quelle aparence que ces anciennes Loix de Rome, ayent laissé un chemin si large à quiconque auroit voulu les éluder? En 3. lieu, a-t-on de coutume en faisant quelque addition à une Loi, de ne pas renouveller & confirmer les anciens ordres? 4. Qui comprendra jamais, que si l'ancien droit Romain avoit accordé l'impunité aux Satires les plus punissables, c'est-à-dire à celles où l'on ne met point son nom, desquelles les coups sont & plus frequens, & plus hardis, Auguste en supleant ce qui eût manqué aux vieilles Loix, eût oublié precisément le remede le plus necessaire, savoir la punition des libelles anonymes? Il y a bien plus (a) d'aparence que ce fut lui, qui fit faire la Loi ou le Senatusconsulte, dont Ulpien nous a conservé les paroles; *Si quis librum ad infamiam alicujus pertinentem scripsit, composuit, edidit, dolove malo fecit quo quid eorum fieret, etiamsi alterius nomine ediderit, vel sine nomine; uti de ea re agere liceat: & si condemnatus sit, qui id fecit, intestabilis ex lege esse jubetur.*

* Id modo censuit (*Augustus*) cognoscendum post-hac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent. *Sueton. in Aug. c. 55.*

(a) *Baudouin qui raporte ces paroles de la loi, la croit faite ou sous Auguste, ou sous Tibere; voyez son Traité* in leges 12. Tabul. c. 9. pag. m. 49. & 50.

J'avouë que les Historiens modernes sont trop prolixes, & qu'il y en a qui composent plus de volumes sur leur siecle, que Tite Live n'en a composé sur toute la durée de Rome conquerante, depuis sa fondation jusques à Cesar. Mais les anciens d'autre côté sont trop courts, & il est plus à-propos pour nôtre instruction, qu'on mette trop de particularitez dans une Histoire, que si on en supprime trop.

IV. Si les libelles ont été compris sous les crimes de leze-Majesté par la raison qu'ils sont une usurpation du droit souverain.

On s'imaginera peut-être qu'Auguste n'eut pas besoin de grands detours, pour montrer que les faiseurs de libelles devoient être poursuivis sur le pied de criminels de Leze-Majesté, puis qu'il est évident, qu'un particulier qui diffame son prochain usurpe un des droits de la souveraineté; & qu'il n'appartient pas moins au Souverain, exclusivement à tout autre, d'infliger la peine d'infamie, que d'infliger la peine de bannissement, de prison, de mort, &c. Mais ce seroit raisonner très-faussement, & convertir tout d'un coup en crimes de leze-Majesté l'infraction de toutes les loix, l'adultere, le vol, la seduction d'une fille &c. car on peut dire qu'un voleur ne méprise pas seulement les loix de son Souverain, mais aussi qu'il s'empare d'un droit qui n'appartient qu'au Souverain. Il n'apartient qu'au Souverain d'ôter aux particuliers, ou en tout ou en partie, ce qu'ils possedent. Le droit d'infliger des amendes, des confiscations, &c. ne doit pas moins émaner de la puissance souveraine, que celui de noter quelcun d'infamie; & par consequent un Satirique qui diffame son prochain ne sauroit être coupable du crime de leze-Majesté, sans qu'il en faille conclure qu'un voleur, qu'un fornicateur l'est aussi. Et cela seroit d'autant plus vrai à l'égard des fornicateurs, que s'ils debauchent une femme mariée, ils jouënt à frauder les heritiers, par l'intrusion d'un coheritier illegitime, & qu'en même tems ils attirent un grand deshonneur sur la tête du mari; que s'ils debauchent une fille, ils lui infligent une flêtrissure ignominieuse, qui rejalit sur sa famille, & ils causent à son pere un dommage réel, & une perte pecuniaire, semblable à celle qui consiste dans le dechet des marchandises. En effet une fille deflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix; c'est une marchandise dont le proprietaire demeure toûjours chargé, s'il n'aime mieux s'en defaire en y perdant beaucoup; je veux dire ou en la mesalliant, ou en lui constituant une dot exorbitante. Ce n'est donc point par là que l'on peut justifier la nouvelle jurisprudence d'Auguste: le plus court est apparemment de confesser qu'elle n'étoit pas reguliere. Je ne sai si en la tirant par les cheveux, on ne la fit point sortir d'une maxime, ou d'une definition qui se trouve dans (b) Ciceron, & qui porte qu'on diminuoit la majesté du peuple Romain, quand on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce peuple, ou à celle des gens ausquels il avoit communiqué du pouvoir. *Majestatem minuere est de dignitate aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit aliquid derogare.* Je croi seulement que par la loi *de Majestate* il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Auberi dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveller l'action capitale, que les Loix des douze Tables avoient établie contre les faiseurs de libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naudé a confondu ces douze Tables avec un arrêt du Senat. Il a même fourni une preuve de sa faute, car ce qu'il cite d'Arnobe prouve manifestement la justice de ma censure. *Si Nosseigneurs du Parlement,* (c) dit-il, *eussent eu le loisir de jetter les yeux sur tous ces livrets diffamatoires, je tiens pour asseuré, qu'ils auroient empesché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit esté que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, duquel Arnobe disoit, si j'ay bonne memoi-*

(b) Cicero l. 2. de Invent. *On ne parle pas d'un passage du même Ciceron,* Epist. 11. l. 3. ad famil. *où selon quelques-uns il dit que Sylla avoit declaré crime de leze-Majesté les declamations qu'on feroit contre un autre;* est majestas (& sic Sylla voluit) ne in quemvis impune declamari liceret; *on n'en parle pas, dis-je, parce qu'on ne le croit pas encore bien retabli, & qu'en tout cas on aimeroit mieux l'explication de Lambin que celle de Manuce, quoi qu'on les trouve toutes deux defectueuses.*

(c) *Naudé, Dialogues de Mascurat p. 18.*

 re,

.., Carmen malum conſcribere, quo fama alterius coinquinatur, & vita, decemviralibus lex ... voluntas impunitum.

Tibere maintint cette innovation d'Auguſte, a cauſe principalement de quelques plumes mediſantes qui attaquoient ſa perſonne, & qui touchoient aux playes les plus delicates de ſon domeſtique. (a) *Mox Tiberius conſultante Pompeio Macro Prætore, an judicia Majeſtatis redderentur, exercendas leges eſſe reſpondit. Hunc quoque ... carmina incertis auctoribus vulgata in ſævitiam ſuperbiamque ejus, & diſcordem cum matre animum.* Il (b) mit en ſuite cette Loi à tous les jours: le pauvre Cremutius Cordus eut beau repreſenter qu'il * n'avoit écrit rien de choquant ni contre Tibere, ni contre l'Imperatrice, qui étoient (c) ceux, diſoit-il, que la Loi *de Majeſtate* comprenoit; cela ne fut point capable d'effacer ſon pretendu crime, d'avoir donné quelques loüanges à Brutus & à Caſſius. (d) *Verba mea, Patres Conſcripti, arguuntur, adeò factorum innocens ſum. Sed neque hæc in principem aut principis parentem, quos lex majeſtatis amplectitur.*

(a) Tacit. annal. l. 1. c. 72.

(b) Voyez Suetone in Tiber. c. 58.

* Apud Tacitum Ann. l. 4. c. 34.

V.
Neron fut aſſez patient pour les Libelles.

Mais n'oublions pas de dire, que cette Loi *de Majeſtate* n'étoit pas toûjours funeſte. Neron, tout Neron qu'il étoit, non ſeulement ne caſſa pas l'ordonnance du Senat, qui ne condamnoit qu'au banniſſement & à la confiſcation des biens le Preteur (e) Antiſtius, convaincu d'avoir publié des Satires contre l'Empereur; mais il declara à la Compagnie, qu'il lui permettoit d'abſoudre à pur & à plein Antiſtius. (f) *Se qui ſeveritatem decernentium impediturus fuerit, moderationem non prohibere. Statuerent ut vellent, datam etiam abſolvendi licentiam.* Le Senat s'en tint à ſa premiere réſolution. Preſque en même tems Fabricius (g) Veiento, Auteur de quantité de libelles contre les Senateurs, & contre le Clergé de Rome, ayant été jugé par Neron même, ne fut que banni d'Italie. Ses livres furent condamnez au feu: on les rechercha depuis, & on les lut avec la derniere avidité, pendant qu'il y eut du peril à le faire; mais dès qu'il fut permis de les avoir on ne s'en foucia plus. (h) *Convictum Vejentonem Italia depulit & libros exuri juſſit, conquiſitos lectitatoſque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit.* Suetone remarque comme un fait très-ſingulier, que Neron fut ſi peu mal endurant pour la mediſance, qu'il ne temoigna à perſonne plus de debonnaireté, qu'à ceux qui exerçoient ſur lui leur genie ſatirique. On fit courir & on afficha des vers ſanglans contre ſa perſonne; il ne s'en émut point; il n'en fit point rechercher les Auteurs: & quelques-uns d'eux ayant été deferez au Senat, il empêcha qu'ils ne fuſſent châtiez rigoureuſement. (i) *Mirum & vel præcipue notabile inter hæc fuit, nihil eum patientius quam maledicta & convicia hominum tuliſſe, neque in ullos leniorem, quam qui ſe dictis aut carminibus laceſſiſſent, extitiſſe. . . . Vel contemptu omnis infamiæ, vel ne fatendo dolorem irritaret ingenia.* Pour avoir été atteint de la raillerie mordante d'un Cynique en pleine ruë, & pour avoir été joüé ſur le theatre, il ſe contenta de bannir de l'Italie le Philoſophe & le Comedien. Suetone ne ſait s'il y avoit là plus d'indolence que de politique; car en temoignant ſon chagrin, Neron avoit lieu de craindre qu'il n'en courageât les mediſans; & perſonne n'ignore la ſentence que Tacite (k) a debitée, à l'occaſion d'un doute ſemblable à celui de Suetone: une injure, dit-il, qu'on mepriſe tombe d'elle même, ſi on s'en fâche on la fait valoir. *Carmina Bibaculi & Catulli referta contumeliis Cæſarum leguntur: ſed ipſe divus Julius, ipſe divus Auguſtus & tulere iſta & reliquere, haud facilè dixerim, moderatione magis an ſapientiâ: namque ſpreta exoleſcunt: ſi iraſcare, adgnita videntur.*

(c) Il ſemble que Tacite ait oublié ce qu'il a dit au chap. 72. du 1. livre; car de la maniere qu'il fait parler Cremutius Cordus, on diroit que les ſeuls libelles contre l'Empereur & l'Imperatrice étoient compris ... la loi de Leze-Majeſté; mais on ne voit aucune ombre de cette reſtriction dans ledit chap. 72.

(d) Tacit. ann. l. 4. c. 34.

(e) Probroſa adverſus principem carmina factitavit, vulgavitque celebri convivio . . . Exin . . . majeſtatis delatus eſt. Tacit. ann. 14 cap. 48.

(f) Tacit. ib. c. 49. (g) Quod multa & probroſa in Patres & Sacerdotes compoſuiſſet, iis libris quibus nomen ... rum dederat. Ib. c. 50. (h) Id. ib. (i) Sueton. in Nerone c. 39.

(k) Tacit. Ann. l. 4. c. 34.

VI.
Il eſt très-important de reprimer la licence des libelles. Les anciens Payens la reprimerent.

Voilà qui eſt bien, s'il ne s'agit que de pardonner les mediſances où le Souverain eſt intereſſé perſonnellement; mais il ne faut pas qu'il laiſſe ſes ſujets expoſez à cet orage. Domitien (l) meriteroit cent éloges, s'il n'avoit puni que les Auteurs qui avoient medit des premieres perſonnes de Rome, en quoi il n'employa pas trop de rigueur. Il ſemble donc que l'exceſſive ſeverité d'Auguſte contre les libelles diffamatoires, ſi on la detache de l'abus que ſes ſucceſſeurs en firent ſouvent, ne conſiſtoit que dans les termes, & dans le faſtueux mot *de Majeſtate*, & qu'ainſi ſa conduite ne ſoit pas condamnable dans le fond; car c'eſt une des licences qu'on doit le plus refrener dans un Etat, que celle de ces ſortes de libelles. L'honneur, la gloire & la reputation des familles, ces biens mille fois plus precieux que l'or & l'argent, ne tiendroient qu'à un filet, ſi l'on ne reprimoit l'audace & la noire malignité des Ecrivains ſatiriques. Ils commenceroient à la verité par des perſonnes de mauvaiſe vie; mais après ce debut ils ſe repandroient comme la peſte, ſans aucun diſcernement, ſur les lieux ſaints & ſur les profanes, ſur les maiſons chaſtes, & ſur celles de proſtitution. L'antiquité en auroit fait l'experience totale, ſi l'on n'y eût enfin remedié par de bonnes loix, & en ſoumettant au bras ſeculier les Satiriques, quand on vit que cela paſſoit la raillerie, & quand ceux qui n'avoient pas été encore mordus de ces chiens enragez, firent reflexion que leur tour viendroit auſſi; qu'il faloit donc concourir pour y mettre ordre avec ceux qui avoient dejà reçu le coup. C'eſt ainſi qu'en cas d'incendie, (m) les voiſins ne travaillent pas moins que ceux dont la maiſon brûle à éteindre l'embraſement. Voici comment Horace raconte la choſe.

(l) Scripta famoſa vulgoque edita quibus primores viri ac feminæ notabantur, abolevit non ſine auctorum ignominia. *Sueton. in Dom. c.* 8.

(m) Dente Theonino cum circumroditur, ecquid Ad te poſt paulo ventura pericula ſentis? Nam tua res agitur paries cum proximus ardet Et neglecta ſolent incendia ſumere vires. *Horat. ep. 18. l. 1.*

Feſcennina (n) per hunc inventa licentia morem
Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit,
Libertaſque recurrentes accepta per annos
Luſit amabiliter, donec jam ſævus apertam
In rabiem cœpit verti jocus, & per honeſtas
Ire minax impune domos. Doluere cruento
Dente laceſſiti, fuit intactis quoque cura
Conditione ſuper communi: quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Deſcribi. Vertêre modum formidine fuſtis
Ad benedicendum delectandumque redacti.

(n) *Id. Epiſt. 1. l. 2.*

A quoi on peut joindre ce paſſage De arte poët. *Succeſſit vetus his Comœdia, non ſine multa Laude, ſed in vitium libertas excidit & vim Dignam lege regi. Lex eſt accepta, choruſque Turpiter obticuit ſublato jure nocendi.*

Ciceron avoit auſſi remarqué que l'ancienne Comedie Greque abuſa tellement de la permiſſion qu'elle avoit, de cenſurer la mauvaiſe vie des particuliers nommément & ſans detour, qu'il n'y eut perſonne qui échapât à la mediſance du Theatre, non pas même Pericles, qui avoit ſi long tems gouverné la Republique tant en paix qu'en guerre. On auroit pu ſouffrir, diſoit Ciceron, que les mechans citoyens euſſent été expoſez à ces inſultes, quoi qu'il ſoit plus à-propos que

que de telles gens soient notez par le Censeur, que par un Poëte, mais il est insupportable qu'un Pericles n'en soit pas exemt. *Apud Græcos antiquiores fuit lege concessum, ut quod vellet Comœdia nominatim vel de quo vellet* (a) *diceret; itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus quem illa non attigit, vel potius quem non vexavit, cui pepercit? Esto: populares homines improbos, in Rep. seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit: patiamur, inquit, etsi hujusmodi cives à Censore melius est quam à Poëta notari: sed Periclem cum jam suæ civitati maxima autoritate plurimos annos domi & belli præfuisset, violari versibus & eos agi in Scena non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere* (b). De tous les tresors du monde il n'y en auroit point de plus exposé à la tigne & à la rouillure, & aux mains ravissantes des larrons que l'honneur, & que la bonne renommée, si l'on ne reprimoit pas l'audace des Ecrivains satiriques: car comme par je ne sai quelle fatalité bien funeste, l'esprit de medisance & de vengeance se trouve souvent conjoint avec les apparences d'une vie austere, l'impunité des libelles en feroit éclorre un très-grand nombre, qui porteroient coup contre les plus honnêtes gens; & pour peu que l'on irritât un faux devot, ou un fanatique bilieux, on se verroit dechiré cruellement par sa plume, & la credulité populaire pour ces sortes d'Ecrivains leur fourniroit un asyle, à l'égard même des calomnies les plus extravagantes. Si ces gens-là ne renvoyoient pas à la fin les vertus, par où il faut commencer la vie devote, les vertus, dis-je, qui font l'honnête homme; & s'ils profitoient du meilleur avis que l'on leur puisse donner, qui est de (c) ne se point mêler d'être devots avant que d'être gens de bien, ils ne se distingueroient pas comme ils font par leurs discours satiriques, & par leurs Ecrits diffamatoires.

(a) *Voyez Horace au commencement de la 4. Satire du 1. livre.*

(b) *August. de civit. Dei, l. 2. c. 9. Ex Ciceronis lib. 4. de Republica.*

(c) *Voyez les reflexions sur les defauts d'autrui, imprimées à Paris l'an 1690.*

VII. Ce qu'il faut repondre aux Apologistes des libelles.

On voit par là ce qu'il faut repondre à ceux qui disent, que les libelles font du bien à la societé, entant qu'ils empêchent plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe de sortir des bornes de la bienseance: c'est un frein, disent-ils, qui les retient; ôtez leur la crainte d'être diffamez jusqu'au bout du monde, & dans tous les siecles à venir par quelque Satire ingenieuse, il n'y aura point d'excés à quoi ils ne se precipitent. Chansons que tout cela. On ne voit pas que jusqu'ici il y ait jamais eu disette de libelles, & cependant le monde n'est point amendé & n'amende point. De plus ce pretendu frein ne deviendroit-il pas inutile, par l'abus qu'on feroit de ce remede, en diffamant sans quartier ni discernement toutes sortes de maisons?

Sera-t-il donc permis aux uns de commettre des infamies, sans qu'il soit permis aux autres de les en punir par tous les cornets de la Renommée? Je repons que comme ce n'est pas aux particuliers à châtier ceux qui volent & ceux qui tuent, & qu'il en faut laisser le soin à ceux que l'autorité souveraine a preposez à la punition des malfaiteurs, il en faut user de même à l'égard de la peine d'infamie. C'est empieter sur les droits du Souverain, c'est mettre une main profane à l'encensoir, que de se mêler de ces sortes de punitions, quand on n'a point de caractere pour cela, communiqué par ceux qui gouvernent. Un coupable peut alors se servir legitimement de la question qu'on fit autrefois à Moïse (d), *qui t'a établi Prince & Juge sur nous?* Ce que peuvent faire les particuliers contre ceux qui meritent l'infamie, est justement ce qu'ils peuvent faire contre un voleur ou un assassin: ils peuvent le deferer aux Juges, & temoigner contre lui ce qu'ils savent; ils peuvent denoncer pareillement les commerces criminels, & la vie infame de tels & de telles; mais il faut le faire avec toutes les qualitez d'un accusateur en forme: il faut se nommer, faire élection de domicile, & sur tout être en état de prouver devant les Juges, si le cas y échet, tout ce qu'on avance. Or où sont les faiseurs de libelles qui en usent ainsi? La premiere chose qu'ils observent c'est de cacher leur nom, leur profession & leur demeure. Ils ne sont pas fort consciencieux sur les preuves; les plus petits soupçons, & les oüi-dire, les nouvelles d'Auberge & de Corps de Garde leur servent de demonstration; & dès-là ils encourent de droit les peines des calomniateurs & des faux temoins; car pour meriter ces peines il n'est pas necessaire que ce que l'on avance soit réellement faux, il suffit qu'on le soutienne sans le savoir, & sans en avoir des preuves.

(d) *Exod. ch. 2. v. 4.*

VIII. Du droit de l'Histoire, & par qui elle devroit être ecrite. Grand abus en cela.

Je suis persuadé qu'il est & de la justice & du bien public, que les (e) mauvaises actions soient traduites au tribunal de la Renommée, pour y recevoir le châtiment qu'elles meritent, *interest Reipublicæ cognosci malos:* mais tout le monde ne doit pas se mêler de cette fonction. Car si le mal qu'on souhaitte de divulguer est de nature à être puni par les loix civiles, il en faut laisser faire les informations aux Magistrats, ou tout au plus les aider d'un temoignage juridique, afin que le crime porte tout à la fois une double punition, celle du bruit public, & celle des Juges. Il faut se souvenir que ce n'est pas à un Poëte, ni à tel autre Ecrivain, que nous devons rendre compte de nôtre conduite, mais aux Magistrats. Ce dogme vient de bon lieu, comme il paroîtra par ce Latin. (f) *Nostræ contra duodecim Tabulæ cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt*, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. *Præclarè, judiciis enim ac Magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut respondere liceat & judicio defendere.* Que si le mal est d'une autre espece, joüissant de l'impunité ou à cause de la tolerance de la Justice, ou à cause des personnes qui le font, alors non plus chacun ne se doit pas mêler d'en écrire. Il faudroit laisser ce soin à l'Histoire, & celui de composer l'Histoire à des personnes choisies, & autorisées par ceux qui gouvernent; par ce moyen les flêtrissures que l'Histoire infligeroit au nom & à la memoire des gens qui meritent l'infamie publique, procederoient de leur veritable source, & feroient comme une émanation de ce droit du glaive, dont le bras des Souverains est armé pour le châtiment des méchans. Il faudroit que comme l'Histoire Sainte n'a pas été l'Ouvrage d'un particulier, mais de gens (g) qui avoient reçu de Dieu une commission speciale d'écrire; de même l'Histoire civile ne fût composée, que par des gens commis à cela par le Souverain de chaque Etat. Et alors la presomption seroit, que l'Histoire ne diffameroit pas les gens sur de méchantes preuves; au lieu que de la maniere que les choses vont, elle distribuë les peines & les recompenses, le blâ-

(e) Exsequi sententias haud institui nisi insignes per honestum aut notabili dedecore: quod præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, utque PRAVIS DICTIS FACTISQUE EX POSTERITATE ET INFAMIA METUS SIT. *Tacit. ann. l. 3. c. 65.*

(f) *Cicero 4. de legib. apud August. l. 2. de civit. Dei, c. 9.*

(g) *Epitre 2. de Saint Pierre ch. 1. v. 20. & 21.*

blâme & la loüange, la condamnation & l'absolution, sur les premiers bruits de la renommée, sophistiquez & alambiquez par mille passions. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que le plus petit Historien se munit du privilege qui ne doit appartenir qu'à quelques-uns : il pretend qu'on ne doit pas exiger de lui, qu'il fournisse ses preuves & ses temoins. (a) *Quis unquam ab Historico juratores exegit ?*

Je ne dis pas qu'il n'y ait des inconveniens de l'autre côté, mais y en ayant par tout, il reste que l'on évite les plus grands, comme sont sans doute cette multitude d'Ecrivains, qu'on voit aujourd'hui salir de leurs mains impures les faits historiques; les salir, dis-je, non seulement pour le tems present, mais pour les siécles à venir; veu qu'il n'y aura que trop de continuateurs du (b) *Mellificium Pezelii*, de *Sethus Calvisius*, des Commentaires de Sleidan &c. trop de faiseurs d'Abregez *in usum studiosæ juventutis*, trop d'Ecrivains en un mot qui ne puiseront point ailleurs, & qui perpetueront (A) les mensonges que l'on divulgue journellement. Ce que l'on dit des premieres impressions en general, qu'elles sont de longue durée,

Quo (c) semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu,

est très-vrai en particulier de ces premieres alterations qu'on fait souffrir aux évenemens dès leur naissance, par des relations deguisées que l'on debite à la chaude, & que l'on repand par tout le plus promtement qu'il est possible. C'est un peché originel dont on ne peut nier la propagation; trop d'exemples la prouvent, & c'est là le grand desordre : car comme tous les peuples sont assez semblables à celui dont un Cardinal Legat disoit, en lui donnant sa sainte benediction, *puis qu'il veut être trompé, qu'il le soit*; & comme d'ailleurs on ne sauroit revoquer en doute, qu'une fausse nouvelle cruë trois jours (B) ne soit capable de faire beaucoup de bien à un Etat, au lieu qu'une nouvelle veritable cruë autant de tems est capable de le perdre; il ne faut pas trouver étrange que les premieres relations soient remplies de deguisemens; la politique le veut, elle que quelcun a definie (C) *ars non tam regendi : quam fallendi hominem*. Mais il en faudroit revenir, & c'est ce qu'on ne fait jamais de bonne grace; & si quelques-uns le font, cela ne sert plus de rien : tant de plumes ayant deja canonisé les premiers bruits, que pour le moins il se forme des partages de sentiment par toute la terre.

Ce n'est pas assez que de comparer ces indignes Ecrivains à des (d) Harpyes, qui salissent tout ce qu'elles touchent; on peut dire que ce sont des bourreaux qui tordent le cou, les bras & les jambes aux faits historiques, & même qui les leur coupent quelquefois, & leur en apliquent de postiches; & cela presque au moment même qu'un évenement est sorti du sein de ses causes, & que les exploits d'une bataille ne font que de naitre,

(e) Modo primos incipientes
Edere vagitus, & adhuc à matre rubentes.

L'on a dit autrefois des Muses qu'elles se prostituoient même à des esclaves; c'est ce qu'on peut dire principalement de celle qui preside à (f) l'Histoire : c'est un veritable *scortum triobolare*, qui se tient sur les grands chemins, & qui se livre au premier venu pour un morceau de pain. Son

(a) *Senec. de morte Claudii.*

(b) *Si l'on designe quelques Auteurs, c'est sans aucune affectation ni dessein, mais à cause que par hasard on se trouve la memoire fraiche des plaintes de Scrivener*, Act. in Schism. Angl. p. 2. *de la Biblioth. Univers. t.* 16. pag. 44. & suiv. & passim alibi. *de Schookius*, Fabul. Hamel. p. 140. *Voyez aussi l'Ambassadeur de Wicquefort t. 1. pag.* 173.

(c) *Horat. Epist. 2. l. 1.*

(d) At subitæ horrifico lapsu de montibus adsunt Harpyiæ, & magnis quatiunt clangoribus alas, Diripiuntque dapes contactuque omnia fœdant Immundo: tum vox tetrum dira inter odorem. *Virg. Æn. 3. v. 225.*

(e) *Juven. Sat. 7. v. 195.*

(f) C'est Clio. Λέγεται τῶν μουσῶν ἡ μὲν Κλειὼ εὑρηκέναι τὴν ἱστορίαν. *Scholiast. Apollonii in l. 3.*

marché avec les Libraires est bien au dessous de celui des Baudoins & des du Ryer, avec qui c'étoit un prix fait, *qu'ils traduiroient à 30. sous ou à un écu la feuille, & qu'ils feroient des vers à 4. francs le cent quand ils étoient grands, & à 40. sous quand ils étoient (g) petits.*

Ah! pudor extinctus, (h) doctæque infamia turbæ
Sub titulo prostant, & queis genus ab Jove summo
Res hominum supra evecta & nullius egentes,
Asse merent vili, ac sancto se corpore fœdant.
Scilicet aut Menæ faciles parere superbo,
Aut nutu Polycleti, & parca laude beatæ.
Usque adeo maculas ardent in fronte recentes,
Hesternique Getæ vincla, & vestigia flagri.

Lucien sans le savoir a fait la peinture de nôtre siecle, lors qu'il a parlé d'une guerre qui avoit produit un si grand nombre d'Historiens, qu'on auroit dit que ce metier étoit à la mode. Il compare cette mode à la maladie (i) épidemique des Abderites. Nous avons vu, continuë-t-il, la verité du proverbe que la guerre est la mere de toutes choses. (k) Ἀφ' οὗ δὴ τὰ ἐν ποσὶ ταῦτα κεκίνηται, ὁ πόλεμος ὁ πρὸς τοὺς βαρβάρους, καὶ τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ τραῦμα, καὶ αἱ συνεχεῖς νῖκαι, οὐδεὶς ὅστις οὐχ ἱστορίαν συγγράφει. μᾶλλον δὲ Θουκυδίδαι, καὶ Ἡρόδοτοι, καὶ Ξενοφῶντες ἡμῖν ἅπαντες. καὶ ὡς ἔοικεν, ἀληθὲς ἄρ' ἦν ἐκεῖνο, τὸ, Πόλεμος ἁπάντων πατὴρ, εἴ γε καὶ συγγραφέας τοσούτους ἀνέφυσεν, ὑπὸ μιᾷ τῇ πληγῇ. *Ex quo res præsentes moveri cœperunt, puta bellum istud contra barbaros, & acceptum in Armenia vulnus, & continuæ illæ victoriæ, nemo non historiam conscribit. Imò verò Thucydides, Herodoti, & Xenophontes nobis facti sunt omnes. Et ut apparet, verum fuit illud, Bellum omnium pater est, quandoquidem historiarum scriptores tam multos una hac plaga procreavit.* Les anciens Romains avoient eu infiniment plus de respect pour la dignité de l'Histoire; car avant le tems de Pompée personne ne s'en étoit mêlé qui ne fût recommandable par sa naissance & par son merite; & lors que le Precepteur de ce grand homme eut entrepris de faire l'histoire du pere de son disciple, & celle de son disciple, on trouva je ne sai quoi d'incommode dans cette nouveauté, comme Suetone nous l'insinuë. Cependant ce novateur avoit de l'esprit & du savoir, & il avoit enseigné la Rhetorique, mais il n'étoit pas de condition; il avoit été afranchi. Voilà le grief. (l) *Lucius Octacilius Pilitus servisse dicitur, atque etiam ostiarius, veteri more, in catena fuisse : donec ob ingenium ac studium literarum manumissus, accusanti patrono subscripsit. Deinde Rhetoricam professus, Cnæum Pompejum Magnum docuit; patris ejus res gestas, nec minus ipsius, compluribus libris exposuit : primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitam.*

IX. L'abus dont on vient de parler favorise le Pyrrhonisme historique.

Que deviendroient les ennemis du Pyrrhonisme historique, si ce mal avoit eu cours du tems de l'ancienne Grece, & de la vieille Rome? Ils sont à feliciter de ce que l'Imprimerie est une invention si moderne, & ils peuvent s'écrier avec raison (m), *bono Hercule publico ista licentia post sum imperii Romani inventa est.* Car si l'antiquité Greque, Romaine, Persane, Carthaginoise &c. en avoit usé comme l'on en use aujourd'hui, ils auroient bien de la peine à nous prouver quelque chose; en se fortifiant même du se-

(g) *Voyez Baillet, Jugemens des Sav. t. 1. p. 446.*

(h) *Voyez Balzac. Entret. 4. ch. 4.*

(i) Τὸ Ἀβδηριτικὸν ἐκεῖνο πάθος καὶ νῦν τοὺς πολλοὺς τῶν πεπαιδευμένων περιελήλυθεν. Abderiticum illud malum etiam hoc tempore plerosque doctorum invasit. *Lucian. quomodo sit conscribenda historia p. m. 658. tom. 1.*

(k) *Id. ibid.*

(l) *Sueton. de clar. Rhetor. cap. 3.*

(m) *Ceci est une parolie d'un passage de Seneque.* præfat. l. 5. controv.

secours des inscriptions & des medailles; monumens que les Modernes employent impunément pour satisfaire leurs caprices, sans se fonder sur un fait réel.

(a) *Dans l'article* Cassius Severus *pag.* 786. *col.* 1.

X. Satires modernes sur quelques Galanteries. On se plaint sans sujet de la Hollande.

Je n'irai pas plus avant, sans dire que les Cassius Severus sont de tous les tems. On a vu de nos jours un homme de qualité, qui non content de composer des Relations peu avantageuses à quelques Dames de la Cour, a poussé, (*D*) dit-on, sa pointe jusqu'à la Maison royale, & jusques au chef; ce qui montre que l'on peut dire fort veritablement de la Satire, ce que Malherbe a dit de la mort;

Que la Garde qui veille aux barrieres du Louvre
N'en defend pas les Rois.

Ce Seigneur a été plus sage & plus heureux que le Satirique de la Cour d'Auguste. Celui-ci ne se corrigeant point dans son exil empira de telle sorte ses affaires qu'on a vu (*a*) ci-dessus qu'à peine il avoit enfin de quoi couvrir ses parties honteuses: mais celui dont je parle en a été quitte à bon marché, & ne s'est plus apliqué qu'à des choses (*b*) incomparablement plus dignes de son bel esprit, & de sa charmante plume.

(*b*) *Voyez le Discours du Comte de Bussi Rabutin à ses enfans intitulé* L'usage des adversitez, *imprimé à Paris l'an* 1694. *Deux ans après on a imprimé dans la même ville ses Memoires, & ses Lettres.*

On auroit tort de lui imputer les mauvaises imitations, desquelles il n'a été cause que par accident. Mais il faut avoüer qu'on a bien justifié la maxime, *que les mauvais exemples encherissent sans poids ni mesure les uns sur les autres.* Combien d'Histoires n'a-t-on pas publié contre les principales personnes de la Cour de France, de celle de Bruxelles &c. avec les noms, les surnoms, & les qualitez de chacune; avec les circonstances les plus secretes, les discours les plus cachez, & cent choses de telle nature, qu'il est impossible qu'elles soient venuës à la connoissance de l'Ecrivain. C'est ici que Gabriel Naudé pourroit dire avec plus de fondement ce qu'il (*c*) a dit des Anecdotes de Procope, de l'Histoire de Matthieu Paris, de la Chronique scandaleuse de Louis XI. des Memoires de la Ligue &c. C'est ici qu'on a raison de se recrier,

(*c*) Alii denique similes libelli qui statim in vulgus effundunt, *quid Rex in aurem Regina dixerit, quid Juno fabulata sit cum Jove.* Hi autem omnes quoniam facta plerumque atque infecta canunt, nunciique tam ficti quam veri tenaces existunt &c. *Gabriel Naudaus, Bibliogr. polit. p. m.* 70.

Quod (*d*) *genus hoc hominum, quave hunc tam barbara morem*
Permittit patria?

(*d*) *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 539.

Mais non pas d'adresser cette apostrophe à la Republique de Hollande, puis qu'il est très-faux qu'elle permette ces pirateries barbares sur l'honneur des Maisons les plus illustres. Voici ce qu'elle repondit en l'année 1665. à Mr. l'Evêque de Munster, qui s'étoit plaint entre autres choses de quelques Ecrits. *Quidquid vero seu de hoc seu de aliis negotiis in nostris terris typis divulgatum est, de iis aliud nihil dicemus nisi illud solum, non tantum hic, verum passim in aliis quoque regionibus ægre admodum frenari & inhiberi posse typographicas licentias quantumvis diligens fuerit cautela; nosque ipsi contra istiusmodi abusus severa sæpe promulgaverimus edicta, eademque sævis & rigidis confirmaverimus executionibus.* Ces paroles contenues dans une lettre de leurs Hautes Puissances, datée du 29. de Septembre 1665. & imprimée avec Privilege, peuvent servir de reponse generale à toutes les plaintes de même nature.

(*e*) *Bussy Rabutin Lettre au Duc de St. Aignan, inserée dans l'usage des adversitez p.* 265. *edit. de Holl.*

XI. Aveu du Comte de Bussy. Histoire anecdote d'Alexandre VI.

Il ne sera pas hors de propos d'inserer ici l'aveu public du Comte de Bussy Rabutin. „ (*e*) Il „ y a cinq ans que ne sachant à quoi me divertir „ à la campagne où j'estois, je justifiai bien le „ proverbe que l'oisiveté est mere de tout vice. „ Car je me mis à écrire une histoire, ou plustost „ un Roman satyrique, véritablement sans dessein d'en faire aucun mauvais usage; mais seulement pour m'occuper alors, & tout au plus „ pour le montrer à quelques-uns de mes amis, „ leur en donner du plaisir, & m'attirer de leur „ part quelque loüange de bien écrire. . . . . „ (*f*) Comme les véritables événemens ne sont „ jamais assez extraordinaires pour divertir beaucoup; j'eûs recours à l'invention que je creûs „ qui plairoit davantage, & sans avoir le moindre scrupule de l'offense que je faisois aux interessez, parce que je ne faisois cela quasi que „ pour moy, j'écrivis mille choses que je n'avois „ jamais oüi dire. Je fis des gens heureux qui „ n'étoient pas seulement écoutez, & d'autres „ même qui n'avoient jamais songé de l'être; & „ parce qu'il eûst été ridicule de choisir deux femmes sans naissance & sans merite, pour les „ principales Heroïnes de mon Roman, j'en „ pris deux ausquelles nulles bonnes qualitez ne „ manquoient, & qui même en avoient tant, „ que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout „ le mal que j'en pouvois inventer *. „ Vous avez là un portrait fidelle de la conduite des Ecrivains satiriques. Soit qu'ils écrivent par un motif de vengeance, ou de jalousie; soit qu'ils le fassent pour mettre à profit leurs pensées, & pour exercer leur plume, ils se proposent comme une fin principale le divertissement du lecteur, & les loüanges de leur genie. Or comme ils craignent qu'en ne disant que la verité ils ne divertiroient guere les lecteurs, & que leur Ouvrage passeroit pour une mauvaise piece, ils assaisonnent de mille fables leurs recits, ils imaginent des avantures singulieres, ils feignent des conversations, & ils apliquent à leurs personnages ce qu'ils ont lu de plus propre à paroître de haut goût. Examinez bien les satires les plus piquantes, & les mieux écrites, vous trouverez l'esprit de l'Auteur, son style & son caractere dans toutes les lettres qu'il supose que les amans s'écrivirent, & dans tous les entretiens qu'il leur fait avoir. N'est-ce pas une preuve qu'il fait un Roman? Si l'Histoire de Donna Olympia, & cent autres pieces de même nature étoient écrites avec la même simplicité, & avec le même naïf que l'on remarque dans le Journal de (*g*) Burchard, elles seroient sans comparaison plus dignes de foi. Je ne dis pas qu'elles persuaderoient davantage, je me contente de dire qu'elles devroient mieux persuader: car je sai d'ailleurs que le public proportionne sa persuasion à la vraisemblance que les Ecrivains ont menagée, & au plaisir qu'ils ont causé par le sel piquant qu'ils ont repandu sur leurs Ouvrages, & par le merveilleux des évenemens. Celà est si vrai, que l'aveu public de Mr. de Rabutin n'a obligé que fort peu de gens à renoncer à l'opinion qu'ils avoient conçuë, que ses recits étoient historiques au pied de la lettre. Remarquez bien les paroles où il nous aprend que son manuscrit fut falsifié par une Dame à qui il l'avoit prêté. „ (*h*) Elle ajoûta ou „ retrancha dans cette histoire ce qu'il luy pleût, „ pour m'attirer la haine de la plûpart de ceux „ dont je parlois: & cela est si vray, que les „ premiéres copies qui furent veûës n'étoient pas „ falsifiées, mais si-tost que les autres parurent, „ comme chacun court à la satyre la plus forte, „ on trouva fades les véritables, & on les supprima comme fausses.

(*f*) *Ibid. pag.* 266.

* *Cette lettre est datée du* 12. *Novembre* 1665.

(*g*) *Johannes Burchardus Argentinensis Capella Alexandri Sexti Papa Clericus Ceremoniarum Magister. Les* excerpta *de son* Diarium *ont été imprimez à Hanover l'an* 1696. *par les soins de Mr. Leibnitz sous le titre de* Specimen Historiæ arcanæ sive anecdotæ de vita Alexandri VI. Papæ.

(*h*) *Bussi ubi supra pag.* 269.

Le Journal dont je viens de faire mention a été fait par un Allemand, Maître des ceremonies à la Cour du Pape Alexandre VI. Sa nation & ſon emploi nous aſſûrent, l'une qu'il narre les choſes fidelement, l'autre qu'il a pu ſavoir au vrai ce qu'il raconte. Ainſi l'on n'a point lieu de douter de ces infames ſpectacles dont le Pape & ſa fille repaiſſoient leurs yeux, je veux dire de ce repas que le Duc de Valentinois donna à 50. Courtiſanes, & de ce combat de quatre chevaux decouplez ſur deux cavalles. Outreque comme je l'ai dejà dit, le ſtyle ſimple & barbare de l'Ecrivain ne permettent pas que l'on ſoupçonne qu'il a écrit pour divertir le lecteur, & pour s'attirer des loüanges. Jugez en par ce petit échantillon. (a) *Dominica ultima menſis Octobris in ſero fecerunt cœnam cum Duce Valentinenſi in camera ſua in palatio Apoſtolico quinquaginta meretrices honeſtæ, Cortegianæ nuncupatæ, quæ poſt cœnam chorearunt cum ſervitoribus & aliis ibidem exiſtentibus, primo in veſtibus ſuis, deinde nudæ. Poſt cœnam poſita fuerunt candelabra communia menſæ cum candelis ardentibus & projectæ ante candelabra per terram caſtaneæ, quas meretrices ipſæ ſuper manibus & pedibus nudæ candelabra pertranſeuntes colligebant, Papa, Duce & Lucretia ſorore ſua præſentibus & aſpicientibus: tandem expoſita dona ultimo, diploides de ſerico, paria caligarum, bireta & alia, pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoſcerent, quæ fuerunt ibidem in aula publicè carnaliter tractatæ arbitrio præſentium, & dona diſtributa Victoribus. Feria quinta, undecima menſis Novembris intravit urbem per portam viridarii quidam ruſticus ducens duas equas lignis oneratas, quæ cum eſſent in plateola S. Petri, accurrerunt ſtipendiarii Papæ, inciſiſque pectoralibus & lignis projectis in terram cum baſtis, duxerunt equas ad illam plateolam quæ eſt inter pallatium juxta illius portam, tum emiſſi fuerunt quatuor equi curſerii liberi ſuis frœnis & capiſtris ex palatio, qui accurrerunt ad equas, & inter ſe propterea cum magno ſtrepitu & clamore morſibus & calcCis contendentes aſcenderunt equas & coierunt cum eis, & eas graviter piſtarunt & læſerunt, Papa in feneſtra cameræ ſupra portam palatii & Domina Lucretia cum eo exiſtente, cum magno riſu & delectatione præmiſſa videntibus.*

(a) *Specimen Hiſtor. arcanæ ſeu anecdota de vita Alexandri VI. Papæ, pag. 77. 78.*

(b) *Louis Gilhauſen pag. 222. de ſon Commentaire ſur le titre des Pandectes*, De injuriis & famoſis libellis, *impute fauſſement cela à cet Empereur, & ſe ſert mal à-propos de l'autorité d'Horace, qui ne lui ſerviroit de rien quand même il ne la citeroit pas auſſi mal qu'il fait.* Hanc pœnam capitalem, *dit-il*, Auguſtus ſuſtulit, ut videre eſt ex Horatio, *lib.* I. *Epiſtolar. ad Auguſtum.*

XII. Loix de Charles-Quint &c. contre les libelles. Comment le Pape Hadrien VI. fut detourné de renverſer la ſtatuë de Paſquin.

Si je m'étendois davantage ſur le ſujet de cette Diſſertation, j'eſpererois qu'on excuſeroit ma prolixité, pourveu qu'on prit garde à l'abondance, & à l'importance de la matiere, & au ſoin que je continuerois de prendre de ne point copier les Juriſconſultes, qui ont fait tant de (E) livres ſur cette queſtion. Il eſt aiſé d'être long ſur une choſe qui fournit tant de remarques, & qui intereſſe tellement le public, que tous les Legiſlateurs ſe ſont accordez à punir ſeverement les libelles diffamatoires. Nous avons vu que les loix des douze Tables en condamnerent les Auteurs au dernier ſuplice, & il n'eſt pas vrai qu'Auguſte les (b) ait caſſées à cet égard; on a vu ci-deſſus tout le contraire. L'un des plus grands Empereurs (c) qui ayent vêcu depuis Auguſte s'eſt fixé à la peine du talion; car il a ordonné que les Auteurs des libelles ſoient punis tout comme celui qu'ils diffament, & qui ſe trouve convaincu: & il ne veut pas même qu'ils (d) ſoient exemts de punition, lors qu'ils ne diſent que la verité. En France le fameux Edit de Janvier les condamna eux & leurs fauteurs à être fuſtigez, & en cas de recidive, à être punis de mort. *Ne (e) quis infames libellos ad quemquam traducendum faciat, divendat, aut divendendos curet. Qui ſecus faxit, primùm fuſtigium, ſecundùm, capitalis pœna indicta eſto.* J'entens ici par fauteurs, ceux qui procuroient la publication ou le debit d'un libelle. Cela fut renouvelé ſous Henri troiſiéme l'an 1577. La loi des Empereurs Valentinien & Valens, eſt bien rigoureuſe: car elle ſoumet à la peine capitale ceux qui rencontrant un libelle par cas fortuit, le faiſoient conoître au lieu de le dechirer, ou de le brûler. *Si quis famoſum libellum, ſive domi ſit ſive in publico, vel quocunque loco etiam ignarus repererit, nec ſtatim corruperit, aut igne conſumpſerit, ſed vim ejus manifeſtaverit, quaſi auctor hujuſmodi delicti ſententiæ capitali ſubjiciatur.* Voyez le Maſcurat de Naudé pag. 657. Mais tant d'amorces de prolixité n'empêcheront point que je ne m'arrête, dès que j'aurai raporté un fait que je me ſouviens d'avoir promis, & 3. ou 4. autres conſiderations.

Le Pape Hadrien VI. entendit raiſon, lors qu'on lui repreſenta que le remede dont il ſe vouloit ſervir contre la licence des paſquinades ſeroit inutile. Employons ici les paroles de (f) Mr. Flechier. „ Une infinité de libelles couroient alors par toute l'Eſpagne contre la Cour de Flandres, & contre Ximenés luy-même. Les (1) Flamans qui „ n'eſtoient pas accoûtumez à ces ſortes de ſatyres „ piquantes & ingénieuſes en firent des plaintes, „ & le Cardinal eut ordre d'en rechercher les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier rigoureuſement. Il fit faire par forme quelque „ viſite chez les Libraires; mais ſi légerement, „ que perſonne n'en fut en peine. Il eſtoit d'avis de laiſſer aux inferieurs la liberté de vanger leur douleur par des paroles ou par des Ecrits „ qui ne durent qu'autant qu'on s'en offenſe, & „ perdent leur agrément & leur malignité quand „ on les mépriſe. Alfonſe Caſtille Gouverneur „ de Madrid, ayant ſurpris quelques-uns de ces „ Ouvrages injurieux contre le Cardinal Adrien, „ & contre La-Chaux Ambaſſadeurs de Charles, „ il les leur fit voir, & ils en eurent un très-ſenſible déplaiſir: ſur tout, Adrien en fut quelque „ temps inconſolable. On rapporte qu'eſtant depuis élevé à la Chaire de S. Pierre, & ne pouvant ſouffrir les ſtatuës de Paſquin & de Marforio, que les eſprits plaiſans & malins ont choiſis pour les confidens & pour les Auteurs de „ leurs médiſances, il avoit ordonné qu'on les „ jetta dans le Tibre: ce qui auroit eſté exécuté, „ ſi le Duc de Seſſa Ambaſſadeur d'Eſpagne ne „ luy euſt dit fort ſagement: *Que faites-vous, „ S. Pére? encore vaut-il mieux pardonner à ces „ deux Perſonnages muëts, que de faire parler „ toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau, „ les grenouilles nous chanteront les railleries qu'ils „ nous faiſoient lire en paſſant; & ce que deux pierres ne diront plus, toutes les bouches vivantes le „ publieront.* Le Pape profita de cet avis, & fut „ dans la ſuite moins delicat ſur ce ſujet. „ Afin qu'on voye un plus grand detail ſur la ſenſibilité de ce Pontife, je raporte les paroles de Paul Jove qui nous aprenent qu'il falut que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne revint à la charge. *Graviſſime etiam tulerat ſe famoſis carminibus apud Paſquilli ſtatuam*

fuiſſe

(c) *Charles-Quint. Conſtitutio Caroli V. Cæſaris de cauſſis capitalibus*, Art. 110. *edita in infamantem, pœnam eamdem irrogat quam mereretur diffamatus libello, ſi ejus criminis reus quo accuſatur peractus eſſet.* Petrus Gregor. Syntag. juris. l. 38. c. 6. *Voyez auſſi Gilhauſen* ubi ſupra *pag.* 225.

(d) Per hoc autem quod verum ſcripſerit infamans nullam meretur excuſationem, ſiquidem veritatem criminis per libellum famoſum pandere non licet, & edens libellum famoſum injuriarum tenetur, nec admitti debet edens libellum famoſum & injuriarum conventus ad probationem veritatis criminis. Joann. Thilemann. de Benignis, alias Goth. *Obſ. Practi.* 86. Quod etiam confirmatur per conſtitutionem Caroli V. criminal. *arti.* 110. *in fi.* ubi hæc verba habentur: Et licet illata injuria prætenſi facti vera eſſet debet tamen diffamator talis injuriæ ſecundum jus & arbitrium judicis puniri. *Gilhauſen ubi ſupr. pag.* 225. 226.

(e. *Commentar. de ſtatu Relig. & Reip. in regno Gall. ad ann.* 1561.

(f *Flechier Hiſtoire du Cardinal Ximenés liv.* 6. *pag.* 814. *édit. de Holl.*

(1) *Alvar. Gomez. de reb. geſt. Ximen. lib.* 7.

fuisse laceratum, sed id postea civili animo tulit, cum didicisset, eam maledicendi licentiam obscurorum hominum libertati atque nequitiæ dari, ut cum insignes viros impunè carpserint, fortunam suam ea vindictæ voluptate consolentur: Decreverat Hadrianus uti poëtis non obscurè subiratus, Pasquilli statuam, quæ erat in Parione, demoliri, atque eam in Tyberim præcipitare: sed Ludovicus Suessanus urbano salsoque ingenio id fieri debere pernegavit, subdens, Pasquillum vel in imo vado ranarum more, non esse taciturum, ad id verò pontifex, exuratur ergo, inquit, in calcem, ne ejus vestigii ulla omnino memoria supersit: Tum rursus Suessanus, rectè inquit, sed tam crudeliter concremato poetæ clientes non deerunt, qui patroni cineres invidiosis carminibus prosequantur, & supplicii locum quotannis statuto solenni die concelebrent. Quibus verborum lusibus pontifex ab iracundia ad jocos hilaritatemque sensus omnes lenissimè revocavit (a).

(a) *Paulus Jovius in vita Hadriani Sexti pag. m.* 277. & 278. *Voyez aussi Camerarius*, Meditations Historiques to. 2. liv. 4. ch. 2. p. 277. & 278. de la traduction Françoise de Simon Goulart, *où il suppose que la 2. reponse fut d'un Cardinal, & non pas de l'Ambassadeur, & que la statuë étoit de bois.*

XII. Princes qui ont meprisé les medisances.

L'insensibilité du Cardinal Ximenés pour les medisances, s'est vuë dans quelques Princes. Voyez dans Seneque (b) l'impunité qui fut accordée par (c) Antigonus à des soldats qui l'avoient satirisé. Le même Auteur met en avant (d) la patience de Philippe de Macedoine, & celle d'Auguste. Cet Empereur temoigna une debonnaireté admirable envers un Historien (e) satirique dont il avoit été maltraité, & en sa personne, & en celle de sa femme, & en celle de ses enfans. Rien n'étoit plus propre à irriter un puissant Prince, qui savoit d'ailleurs que les bons mots de l'Historien avoient été pris au bond, & qu'ils couroient par toute la ville. C'est la coutume; le Chevalier de Meré a dit sagement (f) que *la medisance est bien à craindre quand elle s'explique par de bons mots, parce qu'on se plait à les redire, & qu'on releve toûjours quelque chose de bien pensé.* Mais Seneque a dit encore avec un peu plus de raison, que les bons mots qui exposent leur Auteur à quelque peril sont relevez plus soigneusement que tous les autres. *Multa* (g) *& divus Augustus digna memoria fecit, dixitque: ex quibus appareat illi iram non imperasse. Timagenes historiarum scriptor, quædam in ipsum, quædam in uxorem ejus, & in totam domum dixerat, nec perdiderat dicta: magis enim circumfertur, & in ore hominum est, temeraria urbanitas.* Quoi qu'il en soit, les medisances de cet Historien ne lui attirerent qu'une très-petite disgrace. Joignez à cela ce que j'ai cité (h) ci-dessus. On ne peut rien voir de plus sensé que les raisons de Mecene (i), sur le mepris que cet Empereur devoit faire des medisances: il lui conseille de n'écouter point ceux qui viendroient deferer un satirique, & de n'user point de vengeance. Allez voir dans Dion les fondemens de ce conseil. Le même Historien (k) vous aprendra pourquoi Cesar ne repondit point aux injures que Ciceron, & quelques autres divulguerent contre lui. Il crut que ces personnages cherchoient la gloire de s'égaler à celui dont ils medisoient, & qu'il valoit mieux les priver de cet avantage, en évitant de faire assaut de medisance avec eux. Son principe étoit contenu dans une harangue de Quintus Metellus Numidicus, si l'on en juge par ce discours d'Aulugelle, que je ne voudrois pas neanmoins que l'on étendît jusqu'à Ciceron. (l) *Cum inquinatissimis hominibus non esse convicio decertandum, neque in maledictis adversus impudentes & improbos velitandum, quia tantisper similis & compar eorum fias, dum paria & consimilia dicas atque audias, non minus ex oratione Q. Metelli Numidici sapientis viri cognosci potest, quàm ex libris & disciplinis philosophorum. Verba hæc sunt Metelli adversus Cn. Manlium tribunum plebei, à quo apud populum in concione lacessitus jactatusque fuerat dictis petulantibus.* Nunc quod ad illum attinet, Quirites, quoniam se ampliorem putat esse, si se mihi inimicum dictitaverit, quem ego mihi neque amicum recipio, neque inimicum respicio, in eum ego non sum plura dicturus. nam eum indignissimum arbitror, cui à viris bonis benedicatur: tum ne idoneum quidem, cui à probis maledicatur. nam si in eo tempore hujuscemodi homunculum nomines, in quo pœnire non possis; majore honore quam contumelia afficias. Mais comme Cesar n'étoit pas encore Empereur, sa conduite en cette rencontre n'est pas d'un aussi grand poids pour cette partie de mon Ouvrage, que la conduite de Tibere raportée par Tacite. Une Dame fut accusée d'avoir mal parlé d'Auguste, & de l'Imperatrice Livie, & de Tibere; on la poursuivoit par la loi *de Majestate.* Tibere voulut qu'on usât de distinction; je ne veux pas, dit-il, que l'on informe contre elle touchant ce qui me regarde, mais si elle se trouve coupable à l'égard d'Auguste, qu'on la punisse. Il ne repondit rien le premier jour sur les interêts de sa mere, mais le lendemain il declara qu'elle souhaitoit qu'on ne fit un crime à personne des paroles satiriques qui la pourroient regarder. *Adolescebat* (m) *interea lex majestatis: & Apuleiam Variliam sororis Augusti neptem, quia probrosis sermonibus divum Augustum, ac Tiberium, & matrem ejus inlusisset, Cæsarique connexa adulterio teneretur, majestatis delator arcessebat.* De adulterio satis caveri lege Julia *visum*: majestatis crimen distingui *Cæsar postulavit*; damnarique si qua de Augusto inreligiose dixisset: in se jacta nolle ad cognitionem vocari. *Interrogatus à consule* quid de his censeret, quæ de matre ejus locuta secus argueretur, *reticuit: dein proximo senatus die, illius quoque nomine oravit*, ne cui verba in eam quoquo modo habita crimini forent: *liberavitque Apuleiam lege majestatis.* Suetone (n) vous aprendra des nouvelles plus precises de l'indolence de cet Empereur. Je ne repeterai point ce que j'ai dit ci-dessus de la tolerance de Neron, & pour celle de Vespasien je vous renvoye à Suetone (o). Mais sur ce chapitre que pourroit-on voir de plus beau, que cet édit de l'Empereur Theodose? *Si quis modestiæ nescius & pudoris ignarus improbo petulantique maledicto nomina nostra crediderit lacessenda, ac temulentia turbulentus obtrectator temporum nostrorum fuerit; eum pœne nolumus subjugari neque durum aliquid nec asperum volumus sustinere, quoniam si id ex levitate processerit contemnendum est, si ex insania miseratione dignum, si ab injuria remittendum: unde integris omnibus hoc ad nostram scientiam referatur, ut ex personis hominum dicta pensemus, & utrum prætermitti an exquiri debeant censeamus. Datum VI. Id. August. Constantinopoli, Theodosio anno III. & Abundantio Coss.* Cette constitution se lit dans le Code au titre, *Si quis imperatori male dixerit.* (p)

L'Histoire moderne ne fournit pas moins d'exemples de cette patience. Vous en trouverez quelques-uns dans une lettre (p) Latine de Mr. de Balzac, mais non pas celui de Louis XII. que j'ai raporté en son (q) lieu, ni celui de Catherine de Medicis. Nous aprenons de Brantome

(b) *Seneca, de Ira. lib.* 3. *c.* 22.

(c) *Il n'étoit pas ayeul d'Alexandre le Grand comme dit Seneque.*

(d) *Ib. c.* 23.

(e) *Nommé Timagenes.*

(f) *Chevalier de Meré, Discours de l'esprit.*

(g) *Seneca ubi supra c.* 23. *pag. m.* 570.

(h) *Page* 1294. *lettre d & e.*

(i) *Voyez Dion Cassius lib.* 52. *p. m.* 556.

(k) *Dio, lib.* 38. *p. m.* 71. 72.

(l) *Aulus Gellius, lib.* 6. *c.* 11.

(m) *Tacitus Annal. lib.* 2. *c.* 50.

(n) *Sueton. in Tiber. c.* 38.

(o) *Id. in Vespas. c.* 13.

(p) *Ad Phil. Cospeanum pag.* 251. *edit.* 1651. in 12.

(q) *Dans la page* 200. *du volume.* 2.

(a) Brantome dans l'Eloge de Catherine de Medicis.

(b) Id. ib.

(c) A la page 729. du 1. volume.

me (a) qu'*elle lisoit jusques aux belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle se moquoit & s'en rioit sans s'alterer autrement, les apellant des bavards & des donneurs de billevesées. Ainsi usoit-elle de ce mot.* Ayant su que les Huguenots aux seconds troubles avoient avec eux *une fort bonne & belle coleuvrine* qu'ils nommoient *la Reine mere*, (b) *elle voulut savoir pourquoi. Il y eut quelqu'un après avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui lui repondit? c'est, Madame, parce qu'elle avoit le calibre plus grand & plus gros que les autres. Elle n'en fit que rire la premiere.* L'avertissement qu'elle donna à quelques soldats qui disoient d'elle les infamies les plus horribles, se voit dans les lettres (c) de Costar avec de belles brodures. „ Catherine de Medicis, quoi qu'elle fust d'un „ païs où l'on dit *que Dieu s'est reservé la vengean-* „ *ce pour soi, parce que c'est le morceau friand*, „ trouva pourtant plus de friandise à pardonner „ qu'à punir, lors qu'elle vit tout auprés de son „ carosse quelques Soldats qui disoient d'elle „ toutes les ordures imaginables, sans se con- „ traindre pour sa presence, & sans vouloir seu- „ lement se donner la peine de baisser un petit „ leur voix; car cette grande Princesse ne fit au- „ tre chose que de mettre la teste à la portiere, & „ de leur dire après avoir arresté ses yeux sur cet- „ te canaille : *Compagnons, si vous n'allez plus loin* „ *médire de moi, je vous empêcherai bien de faire* „ *rostir* * *l'Oye, & de la manger si à vostre aise que* „ *vous le faites.* Le Cardinal de Lorraine vouloit „ qu'ils fussent pendus pour servir d'exemple. Mais „ elle aima mieux monstrer à la Posterité, qu'une „ personne qui estoit tout ensemble femme, Rei- „ ne & Italienne, pouvoit neanmoins comman- „ der à sa colere, & resister à la tentation de la „ volupté qu'elle eût trouvée dans la vengeance. „ Je suis fort trompé si la source de ce conte n'est dans l'Histoire de d'Aubigné; mais afin qu'on voye comment Costar accommodoit à sa poste les circonstances des faits, sans songer aux grans abus qui naissent de cette licence, il est à-propos de mettre ici le narré original, (d) *J'ai apris du Sieur de* (e) *Talsi*, c'est d'Aubigné qui parle, *que le Roi de Navarre & la Roine mere estans* (f) *à la fenestre dans une chambre assez basse, escoutoyent deux goujats qui en faisant rostir une oye dans une broche de bois, chantoyent des vilenies contre la Roine: L'un disoit que le Cardinal l'avoit engrossée d'un petit gorret, l'autre disoit d'un petit mulet; & puis ils maugreoyent de la chienne tant elle leur faisoit de maux: Le Roi de Navarre prenoit congé de la Roine pour les aller faire pendre, mais elle après avoir dict par la fenestre,* Hé, que vous a elle faict? elle est cause que vous rotissez l'oye, *se tourne vers le Roi de Navarre en riant, & lui dit,* Mon cousin, il ne faut pas que nos coleres descendent là, ce n'est pas nostre gibier. *Soit dit sur ce qu'elle n'avoit rien de bas.*

* *Cela est absurde ici, étant detaché des circonstances marquées par d'Aubigné ci-dessous.*

(d) *D'Aubigné Hist. Univers. to. 1. livre 3. ch. 5. p. 198.*

(e) *C'est aparemment celui dont d'Aubigné fut le gendre, & qui s'apelloit Jean Salviati. Voyez l'Histoire de d'Aubigné to. 2. l. 5. ch. 18. pag. 1143.*

(f) *Pendant le pourparler de paix fait à Talsi l'an 1562.*

François premier est l'un des exemples que que Balzac allegue. J'y trouve une chose à redire, c'est que ce Monarque abandonnoit ses Ministres & ses Courtisans à la medisance du theatre, en même tems qu'il soufroit qu'on n'épargnât pas ses defauts. C'étoit imiter une conduite dont l'ancienne Grece & l'ancienne Rome ne se trouverent pas bien; c'étoit introduire une mauvaise coutume, & si c'est un acte de magnanimité à un Prince de meprisér les satires qui le touchent personnellement, & de n'en point punir les Auteurs, c'est un oubli trop visible de son devoir, que de soufrir que ses sujets soient exposez aux insultes d'une plume satirique. Il peut relâcher de son droit, mais l'honneur de ses sujets lui doit paroître inviolable. Notez que François I. ne soufroit pas que les Comediens nommassent les gens. *Accepimus* (g) *tacitè, libenterque etiam ferre solitum, se præcipuosque Regni sui proceres, quorum ipse operâ consiliisque utebatur, in Fabulis & Comœdiis publicis rodi & configi maledictis; tectè id quidem & involutè, sed tamen ut ab omnibus perspiceretur.*

(g) *Balzacius Epist. ad Cospeanum pag. m. 254.*

(h) *August. de civit. Dei l. 2. c. 12.*

(i) *Voyez le chap. 9. du même livre* de civitate Dei.

XIV. Les Romains plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

Les Romains ne permirent pas aux Poëtes Comiques d'exercer leur medisance sur les Magistrats, mais ils leur laisserent une entiere liberté de se jouër de leurs Dieux. C'est de quoi Saint Augustin leur a fait de grans reproches. *At Romani*, dit-il (h), *sicut in illa de* (i) *republica disputatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbè & irreligiosè. Quos cum scirent non solùm patienter, sed etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari, se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solennitatibus miscuerunt. Itane tandem Scipio laudas, hanc poetis Romanis negatam esse licentiam, ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestræ curiæ, quàm Capitolii, imò Romæ unius quàm cœli totius: ut linguam maledicam in cives tuos exercere poeta etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente jacularentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret.* Cette pensée est plus vieille que St. Augustin, car Arnobe (k) s'en étoit dejà servi. Un moderne n'en parle point dans une occasion où elle auroit pu lui être commode. C'est dans une lettre où il vouloit attaquer la Maison d'Autriche. Il entre en matiere non pas en citant Arnobe ou St. Augustin, mais en citant Tite Live. „ Les „ (l) Espagnols qui ont recherchés les premiers „ la (m) même alliance que leurs partisans blâ- „ ment aujourd'huy, ne s'estoient guere mis en „ peine de conserver la veneration qui est deuë „ aux choses saintes, ni de maintenir les immu- „ nitez & les franchises du sacerdoce. C'est peut- „ estre que se croyant les legitimes successeurs des „ Romains, particulierement au dessein qu'ils „ ont formé de la Monarchie universelle, ils pen- „ sent avoir droit de dire avec eux : *Pour ce* „ *qui regarde la Religion, c'est plustost l'interest* „ *des Dieux que ce n'est le nostre. Ils donneront* „ *ordre, si bon leur semble, à empêcher que les* „ *choses sacrées ne soient souillées par des mains im-* „ *pures. Ad* (1) *Deos id magis quàm ad se pertine-* „ *re, ipsos visuros ne sacra sua polluantur.* N'y a-t-il „ pas grande apparence que Charles-Quint agis- „ soit par ce principe, lors que l'an 1552. il de- „ possedа dans Augsbourg trois Ministres Luthe- „ riens, parce qu'ils medisoient de luy, & lais- „ sa tous les autres médire tout leur saoul de Dieu, „ de sa Mere, & de ses Saints; comme Mon- „ sieur

(k) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorem (*Dii*) .... Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret, de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli Dii sunt apud vos superi inhonorati, contemptibiles, viles: in quos jus est vobis datum, quæ quisque voluerit dicere: turpitudinem jacere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas. *Arnob. lib. 4. p. 150. 151.*

(l) *Costar lettre 394. du 1. vol. pag. 974. 974.*

(m) *Celle de Cromwel.*

(1) *Tite Live livre 10.*

„ ſieur le Duc de (*a*) Nevers luy reprocha dans un „ diſcours qu'il fit au Pape Sixte cinquiéme, ſur „ l'eſtat preſent des affaires? Sans doute l'Empereur Charles ſe ſouvenoit de ce mot de Tibe-„ re, & ne s'en ſouvenoit pas inutilement: „ *Laiſſons aux Immortels le ſoin de venger leurs in-„ jures. Deorum* (1) *injuriæ Diis curæ.* „

XV. Le Concile de Trente attribué au tribunal de l'Egliſe la punition des libelles.

N'oublions pas une choſe qui deplut beaucoup aux Juriſconſultes qui avoient à cœur les droits du bras ſeculier. Ils regarderent comme un acte d'uſurpation l'autorité qui fut donnée aux Evêques par le Concile de Trente. Ecoutons-là deſſus Guillaume Ranchin. „ Ce Concile (*b*) au prejudi-„ ce de la juriſdiction ſeculiere, attribuë aux Evê-„ ques la punition des Autheurs des libelles diffa-„ matoires, des Imprimeurs d'iceux &c. . . . Nos „ loix civiles en attribuent la cognoiſſance & ju-„ riſdiction aux Juges & Magiſtrats, & non aux „ Eccleſiaſtiques. On en voudra excepter ceux „ qui concernent le fait de religion: mais ceſte „ exception n'eſt pertinente. Et voici une raiſon „ qui ſert à la refuter. C'eſt que les loix du grand „ Conſtantin, & celles de Conſtantius qui repri-„ ment la licence de tels libelles, furent faites en „ une ſaiſon pareille à celle d'aujourd'hui, c'eſt à „ dire en laquelle pluſieurs eſcrits eſtoyent publiez „ en matiere de Religion, contre l'honneur des „ uns & des autres. Le Docteur Balduin (2) la fort „ judicieuſement remarqué. *Il importe*, dit-il, „ *de ſe ſouvenir quels furent les temps de Conſtan-„ tin & Conſtantius, auſquels les contentions de Reli-„ gion non diſſemblables aux noſtres, enflammoyent „ les affections des partis, qui par après faiſoyent eſ-„ clorre de funeſtes calomnies & de libelles diffa-„ matoires, comme il eſt advenu à preſent.* Il dit „ çela en l'explication de trois loix de l'Empereur „ Conſtantin, & de deux de Conſtantius, faites „ ſur ce ſujet, que nous liſons aujourd'hui au „ Code Theodoſien. Ces mots des (3) Empe-„ reurs Valentinian, & Valens ſont auſſi re-„ marquables, *Si quelcun a ſoin de ſa devotion, & „ du ſalut public, qu'il declare ſon nom, & die de „ ſa propre bouche ce qu'il avoit voulu pourſuivre „ par libelles diffamatoires.* Cela ſe rapporte fort „ bien aux libelles, en faict de religion, & n'a „ jamais eſté dit en autre ſens par ces Empereurs. „ Or (4) toutes les conſtitutions ſuſmentionnées, „ enſemble quelques autres du meſme Valenti-„ nian & Valens, d'Arcadius, Honorius & „ Theodoſe impoſent peine aux Autheurs de tels „ libelles, & à ceux qui les publient, & en „ commettent la cognoiſſance & punition à leurs „ Officiers & Magiſtrats, en leur adreſſant meſ-„ mes telles loix, afin de les obſerver en leurs „ jugemens. Une infinité d'Ordonnances de „ nos Rois parlent expreſſément des libelles diffa-„ matoires & ſcandaleux, qui regardent le faict „ de la religion: preſcrivent la punition qui en „ doit eſtre faite, la peine que doivent ſouffrir „ les auteurs, les imprimeurs, & ceux qui les „ publient: baillent par expres ceſte juriſdiction „ aux juges Royaux. Comme celle du Roi Henri „ ſecond de l'onzieſme Decembre 1547. faicte „ à Fontenebleau, & autre du meſme Prince, „ faicte à Chaſteaubriant en l'année 1551. Celle „ de Charles 9. faicte à Mante le 10. Septembre „ 1563. Celle des Eſtats de Molins en l'article „ 77. & une infinité d'autres qui ſont en cela ex-„ citatives de juriſdiction. Je me contenterai „ de reciter les mots d'une ſeule, aſçavoir de cel-„ le du Roi Charles 9. faicte à Mante le 10. Sep-„ tembre 1563. qui parle des libelles diffama-„ toires, placards, livres & autres choſes ſem-„ blables en faict de religion: & qui en ce qui eſt „ de la juriſdiction ordonne en ceſte ſorte: *Enjoi-„ gnant à tous Magiſtrats publics, Commiſſaires de „ quartiers & autres nos officiers qu'il appartien-„ dra, y avoir l'œil & prendre garde: chargeans „ nos Procureurs & Advocats des lieux y faire auſſi „ leur devoir, & s'employer, tous autres affaires „ ceſſans, à verifier & faire punir les fautes qui „ s'y pourront trouver. Et par apres leur eſt enjoinct „ de garder ladicte Ordonnance de point en point, „ & proceder ſommairement contre les infracteurs „ par les peines y indictes* „.

(*a*) *Voyez dans Mr. Arnauld*, Apologie pour les Catholiques 1. part. ch. 6. pag. 78. 79. *un long paſſage du Diſcours de ce Duc.*

(1) *Tac. lib.* 1. *Annal.*

(*b*) *Reviſion du Concile de Trente, livre* 6. *ch.* 3. *pag. m.* 247.

(2) *Franciſcus Balduinus in commentar. ad leges de famoſ. libell. pag.* 13.

(3) *L.* 7. *C. Theod. de famoſ. libell. l. unic. C. Juſtin. eod.*

(4) *Vide totum Titul. C. Theodoſ. de famoſis libellis.*

XVI. Plaintes contre les libelles comme cauſes de ſedition.

Comme il n'y a rien de ſi utile qui à certains égards ne cauſe du mal, il eſt arrivé que l'imprimerie parmi cent commoditez qu'elle a aportées, a donné lieu à un notable inconvenient; c'eſt qu'elle a fourni aux Satiriques & aux ſeditieux mille moyens de repandre promtement leur venin par toute la terre. Du Verdier Vau-Privas a inſeré dans (*c*) l'un de ſes livres un poëme Latin intitulé *encomion chalcographiæ*, où après pluſieurs éloges de l'imprimerie, on fait venir bien des plaintes contre la licence des libelles. Comme l'Auteur de ce poëme eſt Catholique Romain, il faut prendre garde qu'il accommode ſon ſtyle à ſes prejugez dans les vers que je raporte

Omnia dente petunt, fœdant ſpurcaque ſaliva,
Digni qui Anticyræ præmia ſana ferant.
A quibus & Nemeſis turpiſſima facta repoſcat,
Quo meritas pœnas improba turba luat.
Principis ac princeps lacerat caput, atque tacenda
Conſilia in chartis vendere quiſque ſolet.
De rebus magnis populi ſuffragia vana
Captant, quæ ſemper mens animoſa fugit.
Quid non audebit furioſa licentia vulgi,
Talia ſi primi dant documenta duces?
Quæ non his oritur funeſta Tragœdia nugis?
Accendit quas non hæc quoque flamma faces?
Ruſtica ſeditio belli cur cornua ſumpſit?
Chartæ pellaces hoc docuere nefas.
Has quoque Gorgoneo perfudit ſacra cruore
Progenies vulgi, quam nova ſecta tenet.
Quæque Numam ſimulat modo religione prophana,
Et geminos fertur ferre ſub aure polos.
Omnia confundit, vertit ſurſumque, deorſumque.
Ac gerras præter nil ſua ſylva crepat.
Hæc auſa eſt Aquilæ Romanæ vellere pennas.
Atque aras magni commaculare Dei.
Non adeò lædunt Bombardæ fulmina diræ:
Nil præter clades ſit licet illa tonent:
Nec tantùm nocuit cuiquam vis ſæva cicutæ,
Quantùm famoſi ſtigmata nigra libri.
His & mille modis eſſent hæc ſæpe notanda,
Aſt iter immodicum noſtra Thaleia fugit.

Eraſme a declamé fortement contre les abus de l'Imprimerie, & a refuté les excuſes ridicules des Imprimeurs, qui alleguoient qu'ils mourroient de faim s'ils ne publioient des libelles. (*d*) *Dicet hic aliquis: Heus divinator, quid hæc ad typographos? Quia nonnullam mali partem invehit horum impunita licentia. Implent mundum libellis, non jam dicam nugalibus, quales ego forſitan ſcribo: ſed ineptis, indoctis, maledicis, famoſis, rabioſis, impiis ac ſeditioſis: & horum turba facit, ut frugiferis etiam libellis ſuus pereat fructus. Provolant quidam abſque titulis, aut titulis, (quod eſt ſceleratius) fictis, Deprehenſi reſpondent: Detur unde alam familiam, deſinam tales libellos excu-*

(*c*) *A la fin du* Supplementum epitomes Bibliothecæ Geſnerianæ.

(*d*) *Eraſmus in explicatione Proverbii* Feſtina lente. *C'eſt le* 1. *de la* 1. *centurie de la* 2. *Chiliade. Conferez ce qui eſt dit dans l'article* Eraſme *pag.* 1071. *col.* 1.

cudere. Aliquanto meliore fronte respondeat fur, impostor aut leno: Da qui vivam & desinam his artibus uti, nisi forte levius crimen est, clam minuere rem alienam, quam palam eripere famam alienam: aut sine vi ad quæstum abuti tuo alienove corpore, quam vitam alterius ac famam vita quoque chariorem impetere. Au reste il semble que dans le poëme qui est à la fin d'un livre de Du Verdier Vauprivas, on fasse beaucoup plus d'honneur qu'ils n'en meritent aux Ecrivains satiriques, lors qu'on les accuse d'être la cause des guerres, & des seditions. Il est certain que fort souvent ils se proposent ce but, & qu'ils ont une extrême joye de s'imaginer que leurs libelles ont produit ce grand effet. Ils s'en flatent lors même qu'ils n'ont aucune raison de le faire, & ils sont ravis qu'on leur fasse de tels reproches. Peut-on établir quelque fait certain sur ce sujet? Je ne pense pas qu'on puisse y poser aucune regle generale. Il y a des tems où les libelles diffamatoires ne remuënt point les peuples; & où ceux qui les publient sont frustrez de leur attente. Mais dans d'autres tems ce sont de vrais boutefeux, & des cornets effectifs de sedition. D'ailleurs il faut regarder la diference des partis & des interêts; car selon cela les suites de ces libelles sont très-diferentes, & même contraires les unes aux autres. Ils reünissent quelquefois ceux qu'on vouloit diviser, & ils divisent ceux qu'on vouloit reünir. Ce qu'il y a de certain, c'est que la langue & la plume d'un seul homme sont quelquefois plus utiles à une cause qu'une armée de 40. mille soldats. François I. avoüoit que l'Evêque de Sion lui avoit fait plus de mal par ses paroles, que toute la Suisse par ses armes. (a) *Maxime vero ei gloriosum fuit Francisci Regis judicium, quum asseveraret, me audiente, aliquanto plus sibi sumptus atque periculi Sedunensis facundiæ indomitam vim, quàm tot legionum ejus gentis cuspides attulisse.* Je n'allegue point l'aveu d'un Roi (b) d'Angleterre, car ce seroit donner le change, & mal apliquer une pensée au sujet present. Il ne s'agit point ici des grandes choses qu'un Roi peut faire sans sortir de son cabinet, & par la seule vertu de sa plume. Il ne s'agit point même en general de l'efficace de la plume dans une guerre. C'est une matiere sur quoi il parut un petit livre (c) l'an 1679.

(a) *Paulus Jovius Elog. virorum bellica virtute insign. lib. 5. pag. m. 389.*

(b) *Il dit telles paroles dudit Roi Charles cinquiéme. Il n'y eut oncques mais Roi en France qui moins s'armast que celui-ci, qui ne bouge de son cabinet à escrire lettres, & si n'y eut oncques Roi qui tant me donnast à besongner qu'il fait.* Bellefo-rest, Chroniques & Annales de France fol. m. 357. ad ann. 1364.

(c) *Intitulé*, Arma anserina, sive armatura epistolaris, à doctore militari, Tacito, subministrata & in dissertatione Politica diducta à G. C. W.

XVII. S'il y a trop de rigueur à infliger la même peine aux distributeurs d'un libelle qu'aux Auteurs. Remarques contre ceux qui aprouvent les libelles.

J'ai apellé rigoureuse la loi de Valentinien & de Valens qui soumet à la peine capitale ceux qui rencontrant un libelle par cas fortuit, ne l'aneantissent pas, mais au contraire le font valoir. Cela veut-il dire que je blâme cette loi? Nullement, car je ne saurois comprendre qu'une personne qui en pareil cas repand un libelle, ait moins d'envie de nuire que celui qui le compose; elle est donc digne de la même peine que l'Auteur. Mais que dirons nous du plaisir qu'on prend à la lecture d'un libelle diffamatoire? N'est-il pas bien criminel devant Dieu? Il faut distinguer. Ou ce plaisir n'est autre chose qu'un sentiment agreable qui nous saisit, quand nous tombons sur quelque pensée ingenieuse & bien exprimée; ou c'est une joye que nous fondons sur le deshonneur de la personne que l'on diffame. Je n'ai rien à dire sur le premier cas; car peut-être trouveroit-on ma Morale trop éloignée du *Rigorisme*, si j'assûrois qu'on n'est point le maître de ces sentimens agreables; non plus que de ceux que nous avons lors que du miel ou du sucre touchent nôtre langue. Mais au second cas tout le monde m'avouera que le plaisir est un grand peché. Le plaisir au premier cas ne dure guere, il prévient nôtre raison, nôtre reflexion, & il fait tout aussi-tôt place à la douleur de voir qu'on attente à l'honneur de son prochain. S'il ne cesse pas promtement, c'est une marque que l'audace du Satirique ne nous deplaît pas, & que nous sommes bien aises qu'il diffame son ennemi par toutes sortes de contes; & alors on encourt de droit les peines dont le faiseur du libelle s'est rendu digne. Un Auteur moderne me tombe ici sous la main: voici ses paroles. (d) *Saint Gregoire excommuniant les auteurs qui avoient deshonoré le Diacre Castorius, n'excepte pas ceux qui lisoient cet Ouvrage: Parce que si les medisances, disoit-il, ont toûjours fait les delices des oreilles, & le bonheur du peuple qui n'a point d'autres avantages sur les honnêtes gens, celuy qui prend son plaisir à les lire, n'est-il pas aussi coupable que celuy qui a mis sa gloire à les composer?* C'est une maxime sûre que ceux qui aprouvent une action, la feroient agreablement s'ils la pouvoient faire, c'est-à-dire si quelque raison d'amour propre ne les empêchoit de s'y engager. Il n'y a point de diference, disoit Ciceron, (e) entre conseiller un crime & l'aprouver quand il est fait. C'est la même chose de vouloir qu'une action se fasse, & de se rejouïr qu'elle soit faite. Le Droit Romain a confirmé cette maxime; il a soumis à la même peine les aprobateurs du mal & les auteurs, *Et si erat servus omni modo fugiturus, vel furtum facturus, hic vero laudator hujus propositi fuerit, tenetur. Non enim oportet laudando augeri malum* (f). On peut donc dire que ceux qui se plaisent à la lecture des libelles diffamatoires, jusques à donner leur aprobation & à ceux qui les composent, & à ceux qui les debitent, sont aussi coupables que s'ils les avoient composez; car s'ils n'en composent pas de semblables, c'est ou parce qu'ils n'ont pas le don d'écrire, ou parce qu'ils ne veulent rien risquer. Voyez dans l'une (g) des Provinciales la contagion mortelle de la medisance; on y cite Saint Bernard qui a soutenu que la calomnie tuë non seulement ceux qui la publient, mais aussi ceux qui ne la rejettent pas. Les Payens n'ont point ignoré cette morale: ils ont dit que la medisance est criminelle & lors qu'on la debite, & lors qu'on ajoûte foi à celui qui la debite. (h) Διαβολὴ γάρ ἐστι δεινότατον· ἐν τῇ δύο μέν εἰσι οἱ ἀδικέοντες, εἷς δὲ ὁ ἀδικεόμενος· ὁ μὲν γὰρ διαβάλλων, ἀδικέει, οὐ τῶν παρεόντων κατηγορέων· ὁ δὲ ἀδικέει, ἀναπειθόμενος πρὶν ἢ ἀτρεκέως ἐκμάθοι· ὁ δὲ δὴ ἀπεὼν τοῦ λόγου τάδε ἐν αὐτοῖσι ἀδικέεται, διαβληθείς τε ὑπὸ τοῦ ἑτέρου, καὶ νομισθεὶς πρὸς τοῦ ἑτέρου κακὸς εἶναι. *Detractio namque importunissima res est: in qua duo sunt qui injuriam faciunt, unus cui injuria fit. Qui enim detrahit, injurius est, quod non præsentem accusat; item qui huic credit injurius est, quod prius credit quam rem compertam habeat: & illi cui absenti detrahitur, ob id fit injuria quod ab altero insimulatur ut malus, ab altero talis putatur.* Voyez la question (i) si Mr. Arnauld est heretique. D'autre côté nous devons croire que la même lâcheté qui porte certaines personnes à tirer un coup de fusil à leur ennemi, les porteroit à le difamer par une satire, si pour toutes armes elles n'avoient que leur plume. C'est comme parmi les bêtes, les unes ne frapent point de la corne, mais elles mordent (k), c'est qu'elles n'ont point de corne, & qu'elles savent user de leurs dents. Disons aussi qu'un satirique qui

(d) *Clavigny de Sainte Honorine, usage des Livres suspects pag. 41. 42.*

(e) Tu omnium stultissime, non intelligis, si id quod me arguis, voluisse interfici Cæsarem, crimen sit, etiam, lætatum esse morte Cæsaris, crimen esse: quid enim interest inter suasorem facti, & probatorem? aut qui id refert, utrum voluerim fieri, an gaudeam factum? *Cicero, Philipp. 2. p. m. 722.*

(f) *Ulpianus in lege 1. D. de servo corrupto.* *Voyez* apud Th. Raynaud. Hoploth. p. m. 359. 360. *quel crime c'est selon les Peres, que de loüer le mal.*

(g) *C'est la XVI. vers la fin, pag. m. 282.*

(h) *Herodotus lib. 7. c. 10. p. m. 388.*

(i) *Page 210. 211.*

(k) *Voyez les pensées sur les Cometes pag. 517.*

qui attente à l'honneur de ses ennemis par ses libelles, attenteroit à leur vie par le fer ou par le poison s'il en avoit les mêmes commoditez (*a*). Au reste ce n'est pas toûjours une bonne excuse que de dire, un tel libelle n'a pas été refuté, il faut donc croire ce qu'il contient. Seneque (*b*) se moque de ce raisonnement.

(*a*) Maledicum à Malefico nisi occasione non differre, non minus verè quàm eleganter scripsit Fabius: vix enim est ut qui verbis ultro lædit, re etiam lædere non nolit. *Menagius, Epist. dedicat. Vitæ Mamurræ.*

(*b*) Res falsa & inanis nisi corrigatur habet nonnunquam fidem, multique sunt homines judicii parum firmi qui nihil audiant legantve quod non credant nisi refutatum sciant. *Seneca.*

(*A*) Qui perpetueront les mensonges que l'on divulgue journellement.] *J'aurois pu parler d'une autre sorte d'Ecrivains. Ceux qui continuent Pezelius, Calvisius, le* Theatrum Europæ *&c. ceux qui publient des* synopses rerum toto orbe gestarum, *& des abregez de l'Histoire universelle* in usum studiosæ juventutis, *sont je l'avouë les plus grans propagateurs des fausses nouvelles, mais ils ne sont pas les seuls qui travaillent à cela, ni peut-être les plus dangereux conservateurs du mensonge. Il y a des Historiens qui prenant le contrepied de ceux-là, trompent les personnes mêmes qui se piquent d'être difficiles à contenter. Je parle de certains Historiens qui ressemblent à feu Mr. Varillas. Ils aiment à dire ce qui ne se trouve point dans les histoires ordinaires: ils aspirent à la loüange d'avoir deterré des anecdotes, & les qualitez occultes des premiers Ministres, avec le secret des intrigues, & des negociations que personne n'avoit su. Qu'une chose ait été abandonnée à l'oubli de tout le monde, c'est assez pour eux afin de la publier. Ils vont plus avant; ils bâtissent-là dessus tout un systême; cela leur sert de clef pour ouvrir le cabinet des Souverains; ils donnent raison par-là de plusieurs mysteres, si on les en croit. Quand ces Messieurs trouvent dans quelque coin de Bibliotheque, ou parmi les paperasses enfumées d'un inventaire, un imprimé qui leur étoit inconu, ils le lisent avidement, cela est loüable. Mais s'ils y trouvent quelque fait particulier, rare, surprenant, ils l'adoptent tout aussi-tôt, pour le faire servir de base à des conjectures qu'ils ont dessein d'étaler comme des faits, ou comme des éclaircissemens historiques. Cela n'est guere loüable, c'est très-souvent le chemin de l'illusion. Si quelcun de ces gens-là trouvoit à cent ans d'ici un exemplaire de la lettre Pastorale qui fut suprimée promtement par son Auteur, il en feroit bien son profit. Il se vanteroit d'avoir deterré des choses qu'aucun Historien n'avoit debitées: il raisonneroit là dessus à perte de veuë, & donneroit à l'Europe toute une nouvelle face, par raport aux motifs secrets de la conduite. Il ressusciteroit donc une fausseté qui n'a couru que peu de jours dans les nouvelles ordinaires, & il la perpetueroit; car par exemple il se trouvera toûjours des Historiens qui raconteront ce qu'ils auront lu dans Varillas. J'avertirai mon lecteur que la supression de cette lettre Pastorale ne m'est conuë que par un petit (c) imprimé de 15. pages in 4. daté du 25. de Janvier 1696. J'y ai lu (d) que l'Auteur des Pastorales ayant cité,* pour preuve des intentions favorables *des Alliez,* un projet de paix dressé par la Diette de Ratisbonne. . . . . qui avoit été fabriqué par un Politique speculatif d'Amsterdam. . . . . eut tant de honte d'avoir été la duppe de cette Piece supposée, qu'il fit faire incessamment une autre édition de sa lettre Pastorale dans laquelle il suprima cet article.

(*c*) *Il a pour titre,* Parallele de trois Lettres Pastorales de Mr. Jurieu, touchant l'accomplissement des Propheties.

(*d*) *A la page 14. Il cite la Pastorale du mois de Janvier 1695.*

(*B*) Une fausse nouvelle cruë trois jours ne soit capable de faire beaucoup de bien &c.] *On attribuë (e) à Catherine de Medicis cette maxime,* qu'une nouvelle fausse creuë trois jours pouvoit sauver un Etat. *Les histoires sont remplies de l'utilité des fausses nouvelles. Les chefs de la ligue se maintinrent long tems par là dans Paris. Le Duc de Mayenne ne pouvant nier qu'il n'eût perdu le champ de bataille à la journée d'Ivri, faisoit acroire que le Bearnois y (f) avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la ligue étoit triomphante. Voici les paroles d'un Historien.* (g) Voyans leur armée ainsi fracassée, ils recoururent à leurs artifices ordinaires, qui estoit de payer les Parisiens en mensonges qu'on publia en force livres, portans qu'au premier assaut donné à Dreux les habitans avoyent tué plus de cinq cens hommes au Roi, & blessé rudement un plus grand nombre, le Mareschal de Biron navré à mort. Qu'en une autre rencontre aupres de Poissi l'Union avoit remporté une grande victoire. Qu'en la bataille il y avoit eu long combat & perte presque esgalle: & que si le Bearnois n'estoit mort, il ne valoit gueres moins. *Pierre Matthieu narre que le Comte de Charolois ayant besoin que ses troupes fussent rassurées par l'esperance d'un promt secours,* (h) aposta un Cordelier qui faisoit semblant de venir de Bretagne, & disoit qu'il avoit laissé l'armée si proche qu'on la verroit le mesme jour. . . . cet artifice accreut sinon le courage, au moins la patience des plus abbatus, & le mensonge profita pour le peu de tems qu'il fut creu: le grand desir de veoir les troupes de Bretagne le fit recevoir sans le considerer. *Ces dernieres paroles ne sont pas ici inutiles, car elles montrent le panchant des peuples à concourir à l'artifice; ils croyent facilement ce qui les flate, & ils poussent ainsi le tems à l'épaule. La note marginale de Pierre Matthieu merite d'être copiée.* Quand (i) une armée ou une ville, *dit-il,* est en l'attente du secours, il faut tousiours asseurer qu'il vient, & quand il y auroit nouvelle du contraire, c'est de la prudence du Chef d'en faire courir un autre bruit. Syphax mande à Scipion qu'il ne le peut secourir, & qu'au contraire il est pour Carthage. Scipion traite & caresse ses Ambassadeurs & leur donne des presens, afin de faire croire à ses gens que Syphax venoit, que les Ambassadeurs retournoient pour le faire haster. *C'est par raport à ces finesses qu'on peut principalement dire,* nil sub sole novum, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. *Les modernes ne sont là dessus que les copistes de l'antiquité (k). On ne s'est jamais piqué d'être sincere dans les relations recentes des malheurs publics, & il seroit presque toûjours prejudiciable de s'en piquer. Tite Live censure raisonnablement le Consul Romain, qui après la malheureuse journée de Cannes avoüa aux Deputez des Alliez toute la perte qu'on avoit faite:* (l) Auxit rerum suarum suique contemptum Consul nimis detegendo cladem nudandoque. *L'effet (m) de cette sincerité fut que les Alliez jugerent que Rome ne se pourroit jamais relever, & qu'ainsi il faloit s'unir avec Annibal. Nous aprenons de Plutarque (n) qu'un Athenien fut cruellement torturé, pour avoir dit une mauvaise nouvelle qui étoit pourtant très-vraye. Ayant su d'un étranger qui avoit pris terre au port de Pirée la deroute de Nicias, il s'en alla à toute jambe annoncer ce grand malheur aux Magistrats. On voulut savoir d'où il le tenoit, & comme il ne put donner son Auteur on le châtia (o) comme un fourbe perturbateur du repos public. On ne cessa de le tourmenter que quand on eut su la verité de sa nouvelle. S'il eût annoncé faussement une victoire, il n'eût pas été puni: l'action de Stratocles m'en fait juger de cette maniere. Il persuada aux Atheniens d'offrir aux Dieux un sacrifice pour les remercier de la defaite* des

(*e*) *d'Aubigné Confession Catholique de Sancy, li. 2. ch. 6. p. m. 413. 414.*

(*f*) *d'Aubigné Histoir. Univers. to. 3. liv. 3. ch. 6. pag. 322.*

(*g*) *Histoire des choses Memorables avenues en France depuis l'an 1547. jusques au commencement de l'an 1597. pag. 720.*

(*h*) *Pierre Matthieu, Hist. de Louis XI. l. 3. pag. m. 144.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Voyez l'article* Agesilaus *pag. 119.*

(*l*) *Titus Livius lib. 23. pag m. 355. Il raporte tout le discours du Consul aux Deputez de la Campanie.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Plut. in Nicia sub finem pag. m. 542.*

(*o*) Δόξας λογοποιὸς εἶναι, καὶ ταράττειν τὴν πόλιν, εἰς τὸν τροχὸν καταδεθεὶς ἐστρεβλοῦτο πολὺν χρόνον. ἕως ἐπῆλθον οἱ τὸ πᾶν κακὸν ὡς εἶχεν ἀπαγγέλλοντες. *Promendace & civitatis turbatore in rotam deligatus & diu tortus est, donec advenerunt qui totam cladem ordine annuntiarunt.* Id. ibid.

des ennemis ; & il savoit neanmoins que la flote Athenienne avoit été bien batuë. La nouvelle de ce desastre fut enfin certaine, fut enfin publique. On se fâcha tout de bon contre l'imposteur ; mais on se paya de sa reponse, & il n'en fut autre chose. Quel tort vous ai je fait, leur dit-il ? j'ai été cause que vous avez eu trois jours de bon tems. (a) Πολλὰ δ' ἂν ἔτι καὶ Σπαρτιᾶται ἀνάσχοιντο τὴν Στρατοκλέους ὕβριν ἀπομεῖναι καὶ βωμολοχίαν, πείσαντος μὲν αὐτοὺς εὐαγγέλια θύειν ὡς νενικηκότας, ἐπεὶ δὲ τῆς ἥττης ἀληθῶς ἀπαγγελθείσης ἠγανάκτουν, ἐρωτῶντος τὸν δῆμον, τί ἠδίκηται, τρεῖς ἡμέρας δι' αὐτὸν ἡδέως γεγονώς. Nullo vero pacto arbitror Spartanos toleraturos fuisse Stratoclis scurrilem insultationem, qui suis ut ob lætum partæ victoriæ nuncium acceptum sacrificarent persuasit : cumque ij de accepta clade vero allato nuncio succenserent, populum interrogavit ecquid injuriæ passi essent, qui ipsius opera triduum suavius vixissent. *Ce fut autant de pris sur l'ennemi, dira-t-on, les Atheniens gagnerent deux ou trois jours de rejouissance : ils reculerent d'autant le chagrin que la mauvaise nouvelle devoit causer. Mais dans le fond c'est un petit avantage ; il est très-fâcheux de revenir d'une fausse persuasion qui a donné une grande joye : on sent mieux apres cela le poids de l'adversité. D'ailleurs les rejouissances publiques pour une victoire imaginaire font mepriser toute une nation, & aprêtent bien à rire à ses ennemis. Si l'on eût traité Stratocles selon son merite, on l'eût puni severement. Qu'un particulier en use comme faisoit Ciceron, cela n'est pas de consequence : il est même vrai que dans ces rencontres particulieres la veritable prudence veut qu'on ne croye rien legerement.* (b) Cicero.... cum Vatinii morte nunciata cujus parum certus dicebatur autor, interim, inquit, usura fruar. *Il n'est pas certain que mon ennemi soit mort, & peut être dans peu de jours on aprendra qu'il est plein de vie ; mais en attendant je profiterai du bruit qui court ; je le croirai, c'est autant de gain pour moi. Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une simple plaisanterie, ou une declaration ingenuë de ses pensées, la chose n'importoit pas ; mais un Etat qui en useroit de la sorte, & qui prendroit des mesures sur une fausse nouvelle de la defaite des ennemis, s'exposeroit quelquefois à de grands malheurs. Un Historien conte que le bruit ayant couru que Scipion l'Africain & son frere étoient prisonniers, & qu'Antiochus avoit defait l'armée Romaine qu'ils commandoient, les Etoliens secouërent tout aussi-tôt le joug du peuple Romain. Cette demarche ne pouvoit être que pernicieuse. Je raporterai les paroles de Tite Live, car elles contiennent quelques singularitez. On y trouve un bel exemple des fourberies de la renommée : on y voit qu'une fausseté si énorme avoit pour Auteurs les Deputez mêmes des Etoliens à l'armée des Scipions, & qu'il n'y a qu'un Historien qui ait parlé de cela.* (c) Valerius Antias author est, rumorem celebrem Romæ fuisse, & penè pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causa Cos. L. Scipionem & cum eo P. Africanum in colloquium evocatos regis, & ipsos comprehensos esse, & ducibus captis confestim ad castra Romana exercitum ductum, eaque expugnata, & deletas omnes copias Romanorum esse : ob hæc Ætolos sustulisse animos, & abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam & in Dardanos & in Thraciam ad conducenda mercede auxilia profectos : hæc qui nuntiarent Romam, A. Terentium Varronem, & M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætolia missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cætera hoc quoque interrogatos esse : unde audissent imperatores Romanos in Asia captos ab Antiocho rege, & exercitum deletum esse ? Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia neminem alium authorem habeo, neque affirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermissa.

(a) Plut. de Repub. gerenda p. 799. F. Il en parle aussi dans la vie de Demetrius p. 893. 894. & il lui fait repondre, Εἶτα τί πέπονθας δεινὸν, εἰ διὰ ἐμὲ τρεῖς ἡμέρας ἡδέως γεγόνατε. Quid tandem injuriæ accepistis, si duas dies transegistis per lætitiam ? Cette bataille perdue est celle d'Amorgos.

(b) Quintil. Inst. Orat. lib. 6. cap. 3. p. m. 294.

(c) Titus Livius lib. 37. pag. m. 708.

Ne pensez pas que Catherine de Medicis ait voulu dire, qu'une fausse nouvelle cruë trois jours peut sauver l'Etat en toutes rencontres. Ce n'est pas dans ces sortes de maximes que l'on cherche l'universalité. Une fausse persuasion est quelquefois salutaire, & quelquefois pernicieuse : dites en autant d'une vraye persuasion. Mais voici une chose d'une verité plus generale ; c'est qu'il est utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans telles autres disgraces de consequence. Cette tromperie n'est point ce qu'on nomme coups d'Etat, arcana imperii. *C'est une demarche ordinaire de la prudence politique, c'est une leçon d'A B C en ce genre là. Personne ne doit donc blâmer les deguisemens d'une relation qui suit de près les évenemens : le bien public exige l'emploi des figures de Rhetorique qui extenuent la perte que l'on a faite, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être seroit-il à souhaiter que ces relations ne fussent que pour les oreilles, ou que pour le moins on ne les imprimât pas ; car l'impression les éternise, & les fait servir de fondement aux Historiens : ce qui repand sur l'Histoire un cahos impenetrable d'incertitude, qui derobe aux siecles suivans la connoissance de la verité : grand contrepoids, selon quelques-uns, au profit & au plaisir que la lecture de ces imprimez quotidiens cause dans le monde. Les esprits les plus chagrins doivent reconoître que cette lecture repand par tout plusieurs instructions utiles & agreables, & qu'elle peut même servir de leçon à des Ecrivains polis. Mais enfin, dit-on, la sincerité n'y regne point ; ce sont plutôt des plaidoyez que des histoires. Or qu'est-ce qu'un plaidoyé ? un discours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de sa cause, & que le mauvais côté de la cause de son adversaire. Si ceux qui parlent ainsi pouvoient fournir un bon moyen de ne pas faire ce qu'ils condamnent, ils seroient les plus inventifs de tous les hommes. Il y a ici du plus & du moins, les lecteurs intelligens ne s'y trompent pas ; ils demêlent bien ceux qui s'aprochent le plus de la bonne foi : mais après tout il n'est pas possible de publier dans ces écrits tout ce que l'on fait ; il faut sacrifier quelque chose à l'utilité publique & quelquefois même à l'utilité domestique. Outre que les ruses* (d) *étant permises dans la guerre, il faut excuser les artifices des Nouvelistes ; car le soin qu'ils prenent de contrequarrer les relations de l'ennemi sont une espece de guerre, & de là vient que leurs écrits ont été comptez parmi les armes de plume par un Auteur de politique.* (e) Hoc saltem indictum non abeat, quod ausu temerario quodam, *Relationes ordinarias* seu *Novellas*, uti vocantur, *Armis Anserinis* meis non adjunxerim : nam, ut probe sciam, tales sæpe non in *Sibyllarum foliis*, sed hominum cerebris nasci, credulosque facile incertæ famæ auram captare : interim tamen etiam temporis filia comprobat, atque hactenus comprobavit, harumce sparsiones non semper *Orestis somnia* & vanitates esse atque fuisse. (1) Sparguntur enim Victoriæ, deprimiturque pars adversa. Sic constat, quod *Literis* à Pom-

(d) Dolus an virtus quis in hoste requirat ? *Virgil. Æn. l. 2. v. 390.*

(e) *Arma Anserina sive armatura epistolaris à Doctore militari Tacito subministrata, & in dissertatione Politica deducta à G. C. W. pag. 19.*

(1) *Jacques Hurault des Offices d'Etat. fol. 110.*

Pompejo per omnes provincias civitatesque dimissis de prælio ad Dyrrachium facto elatius inflatiusque multo, quam res erat gesta, fama percrebuerit, pulsum fugere Cæsarem, pene omnibus copiis amissis; (2) quæ fama sane Pompejanos multis partibus auxerat. Finguntur clades ad vulgum (quia mundus, ut dicitur vult decipi) dementandum, ut iste faveat huic vel illi parti &c. Ita post *cladem Ivrensem* &c. *l'Auteur met ici ce que j'ai dit du Duc de Mayenne.*

(2) *J. Cæs. de Bello Civil. lib.* 3. *p. m.* 284.

Notez que le monde est tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderoit la supression comme une éclipse. Ce seroit une espece de deuil public. La Republique des lettres y perdroit divers Ouvrages qui sont le noyau ou la crême de la Gazette, & qui nous donnent des regles pour la lire utilement. Jettez les yeux sur ce qui suit. (*a*) Cum vero omnes novi quid sciendi mira flagremus cupiditate, certaque juxta ac incerta avidissimè arripientes, quisque pro voto interpretamur, itaque NOVELLAS undique conquirimus, ut rerum gestarum, imò & gerendarum (tanta enim scribentium vel credentium vanitas est) cognitione sitientem animum expleamus. Hinc anxiâ curiositate legimus aut rimamur, quid Novellæ apportent *Nostrates*, *Jenenses*, *Lipsienses*, *Norimbergenses*, *Hamburgenses*, imo & *Parisinæ*, *Hafnienses*, *Amstelodamenses*, *Bruxellenses*, aut aliæ, nescio unde accersitæ: Ut autem varia sint illorum, qui eas legant vel mirantur, ingenia, ita fieri haud potest, quin majorem ex illis fructum alius, alius minorem accipiat, quò igitur cum Voluptate, quam novitas suâ sponte conciliat, Utilitas etiam jungatur, ideo insigni cum commodo adhiberi poterit Nobilissimi & Consultissimi Dn. AHASUERI FRITSCHII Discursus, *De Novellarum, quas vocant* Reve Beitungen *hodierno usu & abusu. Imp. Jenæ* 1676. 4. Itemque elegantissimè docti CHRISTIANI WEISII in illustri ad Salam Augustæo Polit. Prof. *Schediasma curiosum, de Lectione Novellarum, quantum scil. illæ usum habeant in Geographicis, Historicis & Politicis, imò quovis curiosorum genere.* Cui etiam addidit *Specimen, quasi Nucleum Novellarum, scil. ab Anno* 1660. *ad ann. usque* 1676. *Weissenfelsæ anno eod. exc.*

(*a*) *Michael Hertzius, Bibliotheca Germanica, sive notitia scriptorum rerum Germanicarum parte* 2. *sub fin.*

(*b*) *On estime que desormais le secours sera superflu, si le siege est levé ainsi qu'on en fait courir le bruit.*

J'ai lu quelque part dans les Nouvelles de la Republique des lettres, qu'il seroit à souhaiter qu'on chargeât quelcun de marquer à la fin de chaque année tous les faux bruits qui auroient couru. Cela ne seroit pas necessaire à l'égard de tous les mensonges; car il y en a beaucoup dont les Gazettes mêmes nous avertissent: une telle charge eût été plus necessaire, dans le tems qu'on n'imprimoit pas de jour en jour les nouvelles des Couriers. Si elle eût été établie à Rome lors que les Turcs prirent Rhodes, nous saurions bien des nouvelles des faussetez que l'on debitoit en Italie. On en conoît quelques-unes par les lettres que Ruscelli a recueillies. On sait par là que le 10. *de Decembre* 1522. *les Nouvellistes de Rome* (*b*) *debiterent que le siege de Rhodes étoit levé. Ils debiterent le* 28. *de Fevrier* 1523. *qu'il n'étoit point sûr que Soliman* (*c*) *eût pris cette ville, & neanmoins elle avoit capitulé le* 22. *de Decembre* 1522. *Mais qui s'étonnera de ces nouvelles, quand il saura qu'en* 1500. *l'on debita dans Padouë comme un fait certain & écrit de Rome même, que le Pape avoit été tué d'un coup de foudre le jour de St. Pierre, & que tous les bourgeois avoient pris les armes. Nous ne savons que par hasard qu'une telle fausseté fut debitée. La lettre où Matthieu Bossus en fit mention est publique: sans cela nous n'en saurions rien aparemment.* Hac (*d*) sub hora Augustine ad te dum scribo, ecce rumor aures implet civitatis, solemni Petri Apostoli die, paulo post vigesimam horam, Alexandrum Romanæ Ecclesiæ magnum Pontificem ictu fulminis interiisse, & de perjucundis suis Pileatis unum tactum, pariter suum dominum parentasse, populares in armis esse, vias urbis obliquas parum tutas, Curiales quati timoribus, Hispanos infestos & hostes haberi. *La mort du Roi d'Espagne, celle du Roi de France, celle du Duc d'Albe furent debitées tout à la fois en Hollande l'an* 1580. *Cette fausseté s'est conservée par hasard dans une lettre de Juste* (*e*) *Lipse. Il seroit utile de compiler de telles choses.*

Jerome Negro, Lettre à Marc Antoine Micheli écrite de Rome le 10. de Decembre 1522. fol. 86. des Epitres des Princes recueillies par Ruscelli & traduites par Belleforest.

(*c*) *Voyez les mêmes lettres fol.* 88. *elle est pleine des illusions qu'on se fait sur ce qu'on souhaite.*

(*d*) *Matthæus Bossus parte* 3. *epist.* 21.

(*e*) Mors Regis Hispaniæ, Galliæ & Ducis Albani nunciata nobis sub idem tempus. Vera fama sit in uno saltem ex triade illa. *Lipsius epist.* 4. *ad Theodorum Leeuwium p* 9. *edit. Lugd. Bat.* 1649. Elle est datée du 1. de Decembre 1580.

(C) La Politique . . . que quelcun a definie, *artem non tam regendi quam fallendi hominem.*] *Guy Patin raporte cette definition après, s'être un peu moqué des Jubilez.* (*f*) Voilà de nouvelles brigues dans Rome, qui s'en vont nous donner un nouveau Pape, & en suite *pro jucundo adventu ad Papatum*, un nouveau Jubilé. Le vin nouveau de l'an présent, qui est un jus tiré de la vigne, produira de plus sensibles effets dans la tête des hommes, que cette nouvelle dévotion, qui en son espéce ne revient que trop souvent, *ab assuetis non afficimur*: il n'en faut pas tant pour être trouvé bon, mais le monde est fait ainsi, *populus vult decipi*: feu Monsieur l'Evêque de Belley, Messire Jean Camus, digne & sçavant Prélat, s'il en fut jamais, disoit que *Politica ars est non tam regendi, quàm fallendi homines*: je luy ay ouï dire une fois cela dans sa chambre l'an 1632. mais je m'en suis plusieurs fois souvenu depuis. *Cette Lettre de Patin est datée du* 13. *de Decembre* 1669. *Il n'avoit pas ainsi raporté les paroles de cet Evêque dans une lettre du* 8. *de Mai* 1665. *voici à quelle occasion il les allegua.* (*g*) On a mis depuis trois jours à la Bastille six Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main, *hominum genus audacissimum, mendacissimum, avidissimum, ut faciant rem, &c.* Ils mettent là dedans ce qu'ils ne savent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les ruës, *la Bulle de nôtre Saint Pere le Pape contre les Jansenistes*, & trois jours après on l'a défenduë, & même, *ne quid deesset ad rationem veræ fabulæ*, on a publié, & fait courir le bruit, que le Commissaire avoit charge de faire mettre en prison l'Imprimeur s'il eût été trouvé en sa maison. Feu Monsieur l'Evêque de Bellay qui a été un homme incomparable, m'a dit en 1632. *Politica est ars tam regendi quam fallendi homines*, & tout cela n'est point d'aujourduy, c'est le même jeu qui se jouë, & que l'on jouoit autrefois, c'est la même comédie & la même farce, mais ce sont des acteurs nouveaux: le pis que j'y trouve, c'est que ce jeu durera long-tems, & que le genre humain en souffre trop. *Chacun voit la difference qui se trouve entre la* 1. *& la* 2. *definition de la politique; la* 2. *est plus honnête que la premiere, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonneur des maîtres de l'art, puis que ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne sauroient parvenir, sans imiter ce que font les medecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin sur la Gazette imprimée lisez ceci,* (*h*) Il ne se fait ici du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les samedis, qui est une chose fort recréative & fort con-

(*f*) *Patin, Lettre* 503. *pag.* 479. *du* 3. *tome.*

(*g*) *Id. Lettre* 356. *pag.* 61. *du même vol.*

(*h*) *Id. Lettre* 40. *p.* 173. 174. *du* 1. *tome. Elle est datée de Paris le* 7. *Juin* 1650.

consolative aussi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaises nouvelles, bien que nous en sentions beaucoup en cette saison. *Souvenons nous de Petrone qui a dit,* mundus universus exercet histrioniam, *& de ces vers de Politien contre ceux qui condamnoient les Comedies qu'on faisoit representer dans les Colleges.*

(a) Politianus in Prologo in Plauti Menaechmos, ad calcem epist. 15. lib. 7. fol. m. 165. verso.

Sed (a) qui nos damnant, histriones sunt maxumi.
Nam Curios simulant: vivunt bacchanalia.
Hi sunt præcipue quidam clamosi, leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus:
Superciliosum, incurvicervicum pecus,
Quique ab aliis habitu & cultu dissentiunt,
Tristesque vultu vendunt sanctimonias:
Censuram sibi quandam, & tyrannidem occupant:
Pavidamque plebem territant minaciis.

Prenez bien garde que la definition que l'Evêque de Bellai donnoit de la politique signifieroit un fort grand defaut, si elle marquoit les tromperies de Souverain à Souverain. Elles ne sont pas aussi rares qu'elles devroient l'être. J'ai lu là dessus depuis trois jours une pensée qui a beaucoup de brillant: la voici. (b) Les Politiques ont un langage à part & qui leur est propre; les termes & les phrases ne signifient pas chez eux les mêmes choses, que chez les autres hommes. Je ne sai si Messieurs de l'Académie ont compris l'Art de la Politique, dans le nombre des Arts & des Sciences, dont ils ont pris la peine de nous donner un Dictionaire. Cela seroit, ce me semble, assez nécessaire. Par exemple, en terme de Politique jurer sur les Saints Evangiles, qu'on observera tel ou tel Traité, signifie quelquefois simplement qu'on le jure, & non pas qu'on l'observera en effet; il signifie même quelquefois qu'on n'en fera rien: le commun des hommes n'entend pas ce langage; mais les Politiques s'entendent bien, & ils prennent leurs mesures selon cela. *J'ajoûte que si Messieurs de l'Academie nous vouloient donner un Dictionaire qui comprit universellement tous les arts, ils se tailleroient une besogne inepuisable. Ils decouvriroient tous les jours de nouveaux arts qui ont des termes d'une signification particuliere. L'art des relations hebdomadaires est de ceux-là; l'art de la controverse en est aussi. Les mots ne s'y prenent pas dans leur sens commun: vous voyez des gens qui s'entre-accusent de dogmes affreux; ils repliquent & dupliquent, & ils trouvent de plus en plus reciproquement que la doctrine de leur adversaire est abominable *. Cette plainte paroît presque à chaque page, & allarme les lecteurs; comme s'il étoit à craindre qu'en ne remediant pas promtement à cette gangrene, on ne la mette en état de communiquer son infection à tout le corps. Ceux qui ne sont pas faits à ce style conçoivent mille scrupules; ils craignent de n'avoir pas obei au precepte de St. Paul,* évite l'homme heretique; *car ils ont communiqué avec les parties contestantes. Qui auroit cru, disent-ils, que des Docteurs qui mangent le pain des orthodoxes depuis si long tems, eussent nourri de tels monstres dans leur cœur? on ne sait plus à qui se fier. Il faut que les uns ou les autres, ou peut-être les uns & les autres soient plutôt des loups deguisez, que des bergers. Mais ayez un peu de patience, attendez que des experts, & que des arbitres initiez à ce langage mettent la paix entre les parties, vous trouverez que les termes ne signifioient rien moins que ce que vous aviez cru. Les accusateurs de part & d'autre seront declarez orthodoxes: on ne les censurera point, on les avertira seulement de corriger quelques expressions incommodes qui leur étoient échapées. On supose donc que dans le vrai ils ne se sont entr'accusez que de cela, & qu'ainsi les termes d'heresie pernicieuse & semblables, ne signifient chez eux qu'un mauvais choix de paroles. Souhaitons que Mrs. de l'Academie n'oublient point dans le suplément qu'ils pourront donner au Dictionnaire des arts la signification propre des termes d'*impie, d'heretique, *de* destructeur des fondemens Evangeliques, *de* fauteur des Sociniens *&c. quand ils se trouvent dans les pieces d'un procés theologique, car autrement les langues maternelles mêmes deviendront barbares à la plupart des lecteurs.*

(b) Lettres Historiques, mois de Septembre 1696. pag. 251.

* Un petit Ecrit de Dorscheus Professeur en Theol. à Strasbourg, intitulé Latrocinium Fimæ Theologorum, contient quelques exemples de ceci. On y en pourroit ajoûter bien d'autres.

(D) A poussé sa pointe, dit-on, jusqu'à la Maison royale & jusques au Chef.] *J'ajoûte ce* dit-on, *parce qu'encore que le bruit public ait donné à un même Auteur l'Histoire amoureuse des Gaules, & les amours du Palais royal, cet Auteur n'a point reconu pour sien ce dernier Ouvrage. Il a même nié juridiquement qu'il l'eût composé, car c'est de ce livre que l'on doit entendre ce qu'il écrivit en ces termes à Monsieur de Saint Aignan.* Mes (c) ennemis me voyant à la Bastille, creurent que la prison me mettoit hors d'état de me deffendre, & qu'ils pouvoient impunément m'accuser; ils dirent donc au Roy que j'avois écrit contre luy: mais Sa Majesté, qui ne condamne jamais personne sans l'entendre, les surprit fort en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel. . . . Après (d) qu'il m'eut fait connoistre l'histoire écrite de ma main, je veux dire l'original dont je vous viens de parler, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roy. Je luy repondis qu'il me surprenoit fort, de faire une telle question à un homme comme moy. Il me dit qu'il avoit ordre de me le demander. Je répondis donc que non, & qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi 27. ans, sans avoir eu aucune grace, étant depuis douze ans Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere, & attendant tous les jours quelque recompense de Sa Majesté, je voulusse luy manquer de respect: que pour detruire ce vraysemblable-là, il falloit ou de mon écriture, ou des témoins irréprochables: que si l'on me produisoit l'un ou l'autre en la moindre chose qui choquast le respect que je devois au Roy, & à toute la famille royale, je me soumettois à perdre la vie; mais que je suppliois aussi Sa Majesté d'ordonner le même châtiment contre ceux qui m'accuseroient sans me pouvoir convaincre. . . . . (e) Depuis ce tems-là n'ayant veu ni le Lieutenant Criminel, ni aucun autre Juge, j'ay bien creu qu'une si noire & si ridicule calomnie n'avoit fait aucune impression, dans un esprit aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre que celuy du Roy. *Ce qu'il dit ailleurs de feuë Madame est une preuve que les principales têtes de la Cour ne le crurent pas coupable sur le second chef d'accusation.* La mort de Madame Henriette d'Angleterre, *dit-il* (f), fut un nouveau malheur pour moy: Elle m'avoit rendu plusieurs bons offices auprès de Sa Majesté; & j'en esperois d'autres d'elle. Car outre qu'elle avoit joint à beaucoup d'esprit des manieres qui la faisoient aimer & respecter de tout le monde, elle étoit née genereuse & bienfaisante. *Admirons ici l'indocilité du public; il s'obstine à croire que ces deux Ouvrages sont du Comte de Bussy: rien ne l'en sauroit faire demordre, ni les passages qu'on vient de citer*

(c) Le Comte de Bussy Rabutin, usage des Adversitez pag. 271. édit. de Holl.

(d) Ibid. pag. 272.

(e) Ibid. pag. 274.

(f) Ibid. pag. 192.

(a) *Acta Philosophica mensis Augusti 1669. pag. 847. edit. Lips. 1675.*
(b) *Ils sont à la page 145. & 146. des Poësies de Mr. Menage édit. d'Amster. 1687.*
(c) *C'est la 388.*
(d) *Patin to. 3. pag. 153. Il avoit dit dans sa Lettre* 354. L'on a mis aujourdui (ce 18. Avril 1665.) dans la Bastille Monsieur de Bussy Rabutin, qui a écrit un libelle qui offense les puissances. Monsieur le Prince s'en est plaint au Roi, qui l'a fait arrêter, & luy a donné un pourpoint de pierre dans la rué St. Antoine.

citer, ni la diference qui se trouve entre ces deux pieces, & qui est sensible aux fins connoisseurs: car il y a bien plus d'art & plus de genie dans la premiere, que dans la seconde, on ne voit pas dans celle-ci les pensées de Petrone comme dans l'autre. Le Journaliste de la societé Royale n'a pas ignoré ces imitations de Petrone. Voici ce que nous lisons dans la traduction Latine de son Journal du mois d'Août 1669. (a) Non ita pridem *amorosam Byssi Galliarum historiam* cum *Petronio Arbitro*, ex quo illum duas ejus epistolas sumpsisse mihi dicebatur, conferens, inter alias amoris blanditias, librum percurrens id inveni, quod mihi non parum de hoc *limacum* subjecto satisfecit, nimirum quod eadem animalia, sicut & alia naturæ miranda, ut *truffi* & *fungi*, sicut & procul dubio *cossi*, vel magni quercuum vermes, aliæ *Romanæ* deliciæ, ab antiquis veneri incitandæ usurparentur; hic enim legere licet, quo pactô miser & debilis amator se præparat *cochlearum cervicium* munimento. *Je ne sai pourquoi ce Comte fit couler dans son Histoire une raillerie très-maligne contre Mr. Menage, qui s'en vengea vigoureusement par (b) six vers Latins aussi choquans qu'on en puisse faire. Au reste je croi très-faux ce que dit Patin dans sa (c) lettre du* 28. *de Decembre* 1665. (d) Monsieur de Bussi-Rabutin, par commandement du Roi, s'est défait de sa charge, & de la Bastille où il étoit, a été conduit dans les petites maisons où on met les foux, & il y a deux chambres. *Mr. de Bussi raconte que sur le rapport du premier Medecin, & du premier Chirurgien du Roi*, on le mit en liberté pour se faire traiter dans Paris (f). *Cela est plus croyable. Le regret qu'il temoigna d'avoir composé l'Histoire amoureuse, lui servit d'éloge dans la harangue de l'Academicien qui lui succeda. Ce fut Mr. l'Abbé Bignon.* Il (g) entra dans ses loüanges delicatement, & fit sentir que si l'Ouvrage qui avoit causé tous ses malheurs avoit merité la censure de tous les gens sages, on ne pouvoit au moins donner assez de loüanges au repentir qu'il avoit marqué de l'avoir fait.

(f) *Bussy ubi supra pag.* 281.
(g) *Mercure Galant du mois de Juin 1693. Le Comte de Bussi mourut d'une apoplexie à Autun le 9. d'Avril 1693. Mr. l'Abbé Bignon fut reçu à sa place dans l'Academie Françoise au mois de Juin suivant.*

(E) Les Jurisconsultes qui ont fait tant de livres sur cette question.] *Mr. Furetiere en a cité trois ou quatre dans l'un de ses Factums. C'est dans l'endroit où il veut prouver que son écrit contre quelques Academiciens ne meritoit pas d'être traitté de libelle, par la sentence du Chatelet. J'ai fait chercher inutilement le livre que Gabriel Naudé intitula* le Marfore, ou discours contre les libelles. *Il fut imprimé à Paris chez Louis Boulenger in 8. je ne sai en quelle année. Leon d'Allazzi en fait mention dans un Ouvrage (h) qu'il publia l'an 1633. Mr. Baillet (i) cite un livre que je voudrois bien avoir lu, c'est* le bouclier celeste de Jean Baptiste Nocette Genois contre les libelles diffamatoires. *L'Abbé Michel Justiniani (k) en met la 1. édition à Paris l'an 1653. in 4. & la 2. à Lion 1664. in 12. l'Ouvrage est en Italien. Le Continuateur d'Alegambe (l) n'a parlé que d'une édition; il la met à Paris 1655.*

(h) *Intitulé* Apes urbanæ.
(i) *Baillet, Jugem. des Sçavans to. 1. page 380.*
(k) *Gli Scrittori Liguri descritti pag. 337. 338.*
(l) *Nathan. Sotvel, Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 415.*

DISSERTATION
SUR
L'HIPPOMANES.

I. Deux sortes d'hippomanes. Servius & Pline malcitez.

L'hippomanes signifie principalement deux choses: 1. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument chaude. 2. Une excrescence de chair que les poulains nouveaux nez ont sur le front: elle est noire, ronde, & de la grandeur d'une figue seche. On pretend que ces deux sortes d'hippomanes ont une vertu singuliere dans les philtres, & dans telles autres compositions destinées à des malefices; & que la derniere espece est de telle nature, qu'une cavalle n'a pas plûtôt mis bas son poulain, qu'elle luy mange ce morceau de chair, & que sans cela elle ne le voudroit pas nourrir. On ajoûte que si elle donne le tems à quelcun d'emporter cet hippomanes, la seule odeur la fait devenir furieuse. Prouvons, mais sans entassement de passages, que si cela n'est pas vrai, on le trouve du moins dans les Auteurs les plus authentiques. Ecoutons Virgile,

Hinc (e) demum, Hippomanes vero quod nomine dicunt
Pastores, lentum destillat ab inguine virus.
Hippomanes, quod sæpe malæ legere novercæ,
Miscueruntque herbas & non innoxia verba.

(e) *Virgil. Georgic. l. 3. v. 280. Tibulle Eleg. 4. l. 2. parle ainsi,* Et quod, ubi indomitis gregibus Venus afflat amores Hippomanes cupidæ stillat ab inguine equæ.

Je n'ajoûte point à l'autorité de Virgile celle de son Commentateur Servius, cité pour cela par Fungerus dans son Lexicon Philologique, par Calepin, par Decimator, &c. car je ne voi pas que Servius fasse autre chose qu'expliquer le sens du Poëte; mais pour celle d'Aristote je n'ai garde de l'oublier. Il dit donc (m) qu'on apelle hippomanes, une certaine chose qui sort *ex pudendis equæ similis genituræ, sed multo magis tenuis quàm semen maris.* Ecoutons maintenant Pline qui parle ainsi en un endroit. (n) *Equarum virus à coïtu in lychnis accensum Anaxilaus prodidit equinorum capitum usus repræsentare monstrificè: similiter ex asinis. Nam Hippomanes tantas in veneficio vires habet, ut affusum æris mixturæ in effigiem equæ Olympiæ admotos mares equos ad rabiem coïtus agat.* Voilà qui regarde la premiere signification, & voici qui regarde la seconde. *Et (o) sanè equis amoris innasci veneficium, Hippomanes appellatum, in fronte, carica magnitudine, colore nigro: quod statim edito partu devorat fœta, aut partum ad ubera non admittit. Si quis præreptam habeat olfactu in rabiem id genus agitur.* Aristote (p) avoit dejà dit la même chose; Virgile en avoit dit un mot en parlant des sortileges, à quoi la malheureuse Didon eut recours dans son desespoir.

(m) Ἐκρεῖ αὐταῖς ἐκ τοῦ αἰδοίου ὅμοιον γονῇ, λεπτότερον δὲ πολὺ ἢ τὸ τοῦ ἄῤῥενος· καὶ καλοῦσι τοῦτό τινες ἱππομανές. Humorem emittunt suis genitalibus similem genituræ, sed multo tenuiorem quam mares, quem Hippomanes nonnulli appellant. *Arist. Hist. Anim. l. 6. c. 18. pag. m. 668. Voyez ci-dessous n. 10.*
(n) *Plin. lib. 28. c. 11. sub fin.*
(o) *Id. Plinius l. 8. c. 42.*
(p) *Ubi supra c. 22.*

(q) Quæritur & nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor.

(q) *Æneid. 4. v. 515.*

Il est aisé de voir au reste que Calepin a mal cité ces deux passages de Pline, pour prouver que l'hippomanes est une petite caruncule sur le front d'un poulain nouveau-né; car on n'en parle en ce sens qu'au chapitre 42. du 8. livre. D'ailleurs Ca-

Calepin (*a*) a cité le livre 18. au lieu du 28. & a mis *cariæ*, au lieu de *caricæ*, & il prête à Servius 5. ou 6. paroles, qui ne se trouvent point dans le commentaire de ce Grammairien, & qui signifient que l'hippomanes descendant dans les entrailles d'un homme le met en fureur, *quod in humana viscera descendens hominem in furorem agat*. Le Dictionaire de Decimator attribuë la même pensée à Servius. Celui de Martinius raporte le passage du 8. livre de Pline en assez mauvais état. On y voit *equi* pour *equis*; *fœtus* pour *fœta*, (ce qui ne fait aucun sens) & une virgule au lieu d'un point entre *admittit* & *si quis*. Voyez le Pline du P. Hardoüin (*b*). En general on peut dire que ceux qui composent des Dictionaires prennent plus à tâche de compiler de nouvelles choses, que de corriger les fautes des precedens.

a L'edition ... est celle de Lion 1681.

(*b*) Au 2. volume pag. 272.

II. D'une plante nommée Hippomanes, par Theocrite.

Ce n'est pas sans raison que j'ai dit, que l'hippomanes signifioit principalement deux choses; car il y en a une troisiéme espece, qui n'est pas à beaucoup près aussi notable que les autres, veu qu'on ne la trouve que dans un passage de Theocrite: (*A*) encore faut-il livrer combat pour l'y trouver à l'un des plus savans hommes de ce siecle. Ce (*c*) passage porte que l'hippomanes est une plante dans l'Arcadie, qui met en fureur les poulines & les jumens. Mr. de Saumaise ne veut point entendre parler de cette plante. Il soutient que Theocrite n'a point dit φυτὸν mais χυτὸν, & qu'il a entendu par χυτὸν la cavale de bronze qui étoit auprès du Temple de Jupiter Olympien, laquelle excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, tout de même que si elle eût été vivante; vertu qui lui étoit communiquée par l'hippomanes, qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. Nous avons dejà raporté un endroit de Pline où il est fait mention de cela; mais il vaut mieux consulter Pausanias, qui nous en donnera un plus grand detail; & comme ce qu'il en dit est la clef de presque toute la critique que nous avons à donner dans cet article, il est à-propos de mettre ici le passage tout entier.

(*c*) Ἱππομανὲς φυτὸν ἐστι παρ' Ἀρκάσι, ... πᾶσαι Καὶ πῶλοι μαίνονται ἀν' ὤρεα καὶ θοαὶ ἵπποι. Hippomanes planta est apud Arcades qua concitari omnes & equulei insaniunt in montibus & celeres equæ. *Theocrit. in Pharmaceutr. pag. m. 15.*

III. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour.

Voici donc comme parle (*d*) Pausanias. *Phormis étant passé de Menale sa patrie en Sicile, se signala dans plusieurs expeditions sous Gelon fils de Dinomenes, & sous Hieron frere de Gelon. C'est pourquoi ayant fait une grande fortune il consacra des dons non seulement à Jupiter Olympien, mais aussi à Apollon de Delphes. Ceux qu'il consacra à Jupiter sont deux chevaux & deux cochers; car chaque cheval a son cocher auprès de lui. Denys d'Argos fit l'un, & Simon d'Egine fit l'autre. On grava sur le côté du premier cheval une inscription, de laquelle le commencement est en prose, & à peu près de cette teneur*, Phormis Arcadien, de Menale, & presentement de Syracuse l'a consacré. *Ceux d'Elée disent que par l'artifice d'un Magicien on versa de l'hippomanes dans la fonte de ce cheval, afin qu'il fournit un spectacle surprenant. Il est & plus petit & moins beau que plusieurs autres chevaux qui sont dans (e) l'Altis, & il a la queüe coupée, ce qui le rend encore plus laid, cependant il donne de l'amour aux chevaux, non seulement au printems, mais aussi toute l'année; car ils rompent leur licou, ou s'échapent des mains de ceux qui les tiennent, & s'élancent sur cette statuë avec (f) beaucoup plus de fureur, que s'il s'agissoit de couvrir la plus belle cavale d'un haras. Il est vrai que leurs pieds glissent, mais ils ne cessent de faire retentir leurs hennissemens, & de recommencer leurs saillies furieuses, qu'après avoir été arrachez de cet airain à grands coups de foüet & à vive force.*

(*d*) *Pausan. lib. 5. sub fin.*

(*e*) *C'étoit le nom d'une des ... ces du Temple de Jupiter. Voyez Pausanias pag. m. 156. & ci dessous n. 5.*

(*f*) Πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον. *... traduit* nihil hercle minus furenter, *ce qui affoiblit le ...*

Mr. de (*g*) Saumaise a fait un fort long discours, pour montrer que Theocrite a parlé de cette statuë, & non d'une plante qui s'apellât hippomanes. Examinons un peu ses raisons; on ne sauroit ne pas profiter à la suite de ce grand homme. Il est vrai qu'il n'aime pas les routes les plus naturelles, & les plus simples, & qu'il trouve plus d'agrément à se faire jour par le milieu des brossailles; mais on peut aprendre quelquefois beaucoup plus de choses en courant après lui à travers champs, qu'en allant droit à la verité sous d'autres guides. Il censure (*h*) très-justement Servius, pour avoir dit que Virgile a pretendu, que la plante hippomanes avoit été ainsi nommée abusivement; la raison de Servius est que Virgile parlant d'un autre hippomanes, observe qu'il étoit proprement ainsi nommé, *vero quod nomine dicunt*. Cette raison ne vaut rien, car le Poëte ne s'est exprimé de la sorte, que parce qu'il voyoit dans le nom même la proprieté de la chose; or si cette proprieté convenoit à plusieurs sujets, à la plante de Theocrite, à la matiere qui sortoit d'une jument, &c. le même nom leur pouvoit être donné dans le sens propre. Mr. de Saumaise conjecture avec beaucoup de vraisemblance que Servius a pris Hesiode pour Theocrite, lors qu'il a dit sur le 3. livre des Georgiques, qu'Hesiode fait mention d'une herbe nommée hippomanes, qui met en fureur les chevaux; car ayant eu occasion de parler de la même chose sur le 4. livre de l'Eneide, il n'allegue que Theocrite. S'il avoit conu deux Poetes qui eussent parlé de cette plante, il les eût sans doute nommez tous deux, ou au premier endroit ou au second. Il ne l'a point fait, il faut donc croire qu'il n'avoit que Theocrite pour temoin. Il ne laisse pas d'être cause qu'encore aujourd'hui le Dictionaire de Decimator, & le *Thesaurus Fabri* citent Hesiode & Theocrite pour l'herbe hippomanes.

IV. Servius bien censuré par Saumaise.

(*g*) *Salmas. Exercit. Plinian. p. 939. & seqq.*

(*h*) *Philargyrus autre ancien Commentateur de Virgile est aussi envelopé dans cette censure, puis qu'il a insinué la même pensée que Servius.*

V. Servius & Philargyrus mal censurez par Saumaise.

Servius & Philargyrus paroissent avoir plus de raison lors qu'ils disent, celui-là que cette herbe rendoit furieux les chevaux qui en mangeoient; celui-ci qu'elle donnoit aux cavales une chaleur d'amour excessive. Mr. de Saumaise pretend qu'ils n'y entendent rien, & que Theocrite n'a voulu dire sinon, que les chevaux étoient épris d'une passion violente de joüir de l'hippomanes: de sorte que si ce Poëte eût parlé d'une herbe, il faudroit entendre que les chevaux auroient été transportez d'un desir furieux d'en manger. C'est ainsi (*i*) qu'il explique la phrase Grecque μαίνεσθαι ἐπί τινι. Tout ce qu'il lui plaira; mais il me semble que l'explication de ces deux anciens Grammairiens n'est pas mauvaise. La preposition ἐπὶ a tant de significations, qu'il seroit bien étrange qu'elle n'eût pas quelquefois celle que nous donnons à la preposition *sur* dans ces phrases; *il enragea, il s'emporta, il devint furieux sur cela*. Ce sont toutes phrases où *sur* ne designe point l'objet de la passion, mais ce qui la cause.

(*i*) Μαίνεσθαι ἐπί τινι non dicitur qui alicujus rei gustu vel haustu ad insaniam adigitur, sed qui rei ejus cujus cupiens est quocunque modo potiundæ ardore insanit. *Salmas. ubi supra.*

Je ne nie point que Philargyrus ne fasse dire à Theocrite ce qu'il n'a pas dit precisément, savoir que l'herbe hippomanes excite dans les cavales qui en mangent une ardente lubricité; mais il est fort vraisemblable que c'est ce que Theocrite a entendu. Il ne faut pour s'en convaincre que considerer le vœu qu'il fait, que l'objet de son amour saisi d'une maniere semblable à celle de ces cavales vienne chez lui; & ce que les Naturalistes observent

servent de la chaleur excessive de ces animaux. Aristote (a) dit qu'il n'y a point de femelles qui égalent celles-là en lubricité, & que pour exprimer la lubricité des autres femelles excessivement amoureuses, on lui donnoit le nom qui marquoit celle des cavales. Elien observe la même chose au chap. 11. du 4. livre de l'Histoire des animaux. D'autres (b) remarquent qu'elles vont chercher le mâle au travers des montagnes & des rivieres.

(a) Τῶν δὲ θηλειῶν ὀρμητικῶς ἔχουσι πρὸς τὸν συνδιασμὸν μάλιστα μὲν ἵππος, incenduntur libidine ex fœminis equæ potissimum *Arist. Hist. anim. l. 6. c. 18.*

(b) In furias agitantur equæ, spacioque remota Per loca dividuos amne sequuntur equos. *Ovid. lib. 2. de arte am.*

(c) Scilicet ante omnes furor est insignis equarum

- - - - - - - - - -

Illas ducit amor trans Gargara transque sonantem Ascanium : superant montes & flumina tranant.

(c) *Virgil. Georg. 3.*

Enfin Horace predisant à une maîtresse, qui avoit fait la rencherie durant ses beaux jours, qu'on lui rendroit la pareille avec le tems, lui marque qu'elle sentiroit alors la même rage qui transporte les cavales. (d) *Cum tibi flagrans amor & libido Quæ solet matres furiare equorum Sæviet circa jecur ulcerosum.* Recueillons de là en passant que la Poësie galante n'étoit pas sous Auguste, comme aujourd'hui, ennemie de toutes idées grossieres; mais souvenons-nous principalement de conclure des autoritez qu'on vient de voir, que Servius & Philargyrus ont assez bien entendu le passage de Theocrite, pour n'avoir pas merité que Mr. de Saumaise les censurât. Il étoit beaucoup plus naturel de l'entendre de la passion amoureuse excitée par l'herbe hippomanes, que de l'envie de manger de cette herbe. Et n'importe qu'il n'y ait que Theocrite (e) qui ait parlé d'une telle plante, car il a pu se fonder sur quelque vieille tradition, qui a été dementie par les siecles suivans. Au fond il ne seroit pas fort surprenant qu'il y eût une herbe qui produisit cet effet. Celle que les Italiens (f) nomment *Sferra-Cavallo*, parce qu'on pretend que les chevaux qui mettent le pied dessus se deferrent tout aussi-tôt, me paroîtroit d'une vertu plus miraculeuse. Pline (g) fait mention d'une herbe par le moyen de laquelle le Pivert fait sauter un coin fiché dans un arbre. Il en paroît douter dans un (h) autre livre.

(d) *Horat. Od. 25. l. 1.*

(e) *Voyez la remarque A.*

(f) *Voyez Matthiol sur Dioscoride l. 3. cap. 135.*

(g) *Plin. lib. 10. c. 18.*

(h) *Id. l. 25. c. 2.*

VI. Refutation du sentiment de Saumaise.

Examinons de plus près le sentiment de Saumaise, nous verrons mieux que le changement de φυτὸν en χυτὸν n'est pas bien imaginé. C'est une metamorphose pour laquelle il faut supposer 1. que Theocrite a cru que le Temple de Jupiter Olympien n'étoit pas dans l'Elide, mais dans l'Arcadie; ou, qu'ayant sçu qu'il n'étoit pas dans l'Arcadie, il l'a dit neanmoins, tant à cause du voisinage de ces deux Provinces, qu'à cause que Phormis qui consacra la jument de bronze étoit d'Arcadie. Cette premiere supposition est toute pleine de duretez; car à qui persuadera-t-on, que la solennité des jeux Olympiques ait pu permettre à un bel Esprit d'être en doute si elle se celebroit dans une Province de Grece, ou dans une autre? Tous les Grecs étoient à cet égard bons Geographes jusqu'à la derniere precision; de sorte qu'il n'entrera jamais dans un esprit attentif, que Theocrite ait pu errer là-dessus, ou oser derober à ceux d'Elide en faveur de ceux d'Arcadie, & cela sur deux mauvaises raisons, le Temple de Jupiter Olympien, l'une des sept Merveilles du monde. Mais voici d'autres suppositions non moins dures que la premiere. Il faut supposer en 2. lieu, que ne s'agissant que de l'amour des chevaux, Theocrite ne s'est servi que du genre feminin, πᾶσαι καὶ πῶλοι, *& toutes les poulines*, καὶ θοαὶ ἵπποι, *& toutes les cavales.* (i) Quel remede à cela? Une jument de bronze est l'objet aimé: son hippomanes n'anime que les chevaux, comme Pausanias le remarque, & neanmoins Theocrite n'aura parlé que de l'ardeur des poulines, & des cavales? Voici le remede; le dialecte Dorique employoit l'article feminin pour designer un cheval, de même que le dialecte commun employoit l'article masculin pour designer une cavale. Je le veux; mais comme Pausanias, dans le passage même que Mr. de Saumaise cite en preuve de la remarque touchant le dialecte commun, se sert de l'article masculin pour des chevaux, & du feminin pour des cavales, il faut croire que ceux qui se servoient du dialecte Dorique, appliquoient à chaque sexe son article en certaines occasions; & il seroit facile de prouver, qu'il n'y a point d'Auteur Grec qui ait fait cheval *feminin*, comme les François en usent à l'égard de perdrix, ou *masculin*, comme ils en usent à l'égard de liévre. Or si on ne montre point un pareil usage dans le dialecte Dorique, la reponse de Mr. de Saumaise n'est qu'une illusion. 3. Il faut supposer que l'hippomanes de la jument de bronze étendoit sa vertu extremement loin, puis que les chevaux, dont Mr. de Saumaise veut que Theocrite fasse mention, couroient en furie par les montagnes, & s'alloient unir à leur aimant *superatis montibus.* On ne trouve point cette idée dans le narré de Pausanias, & on en trouve une toute contraire dans ces paroles de Pline, *mares* ADMOTOS *ad rabiem coitus agit.*

(i) *Je ne traduis point θοαὶ qui veut dire* legeres a la course, *car cette epithete n'est point là une de celles que la langue Françoise doit retenir dans une version.*

Mr. de Saumaise se sentant embarrassé de ces montagnes de Theocrite, les a voulu metamorphoser en quelque autre chose, dont il se pût mieux accommoder; il a pretendu qu'il faloit lire ἐν ὥρᾳ, *au printems*, & non pas ἀν' ὤρεα, *par les montagnes*; mais par malheur rien ne peut s'accorder plus mal que cette critique avec le texte de Pausanias, où l'on voit expressément, que sans nulle distinction de saisons les chevaux brûloient d'amour pour la statuë, quelque (k) jour de l'année que ce fût. Enfin Mr. de Saumaise n'a pas raison de supposer, que la statuë impregnée de la vertu de l'hippomanes fût une cavalle. Je sai bien que Pline l'a dit avant lui, mais Pausanias qui s'étoit fait une étude principale d'examiner tous les monumens de la Grece, & qui est un Auteur incomparablement plus exact que Pline, ne laisse aucun lieu de douter que cette statuë ne fût un cheval; puis qu'il se sert toûjours de l'article masculin pour en parler, & qu'il employe le feminin dans le même lieu pour designer une jument de haras (l).

(k) Ἀνὰ πᾶσαν ἐπ' αὐτὸν ὀργῶσιν ἡμέραν.

(l) Ἐπιπηδῶσιν αὐτῷ πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον ἢ ἐπὶ τὴν καλλίστην ἵππον ζῶσάν τε καὶ ἡβάδα ἀναβαίνεσθαι. *Id est juxta versionem Romuli Amasæi,* illum invadunt nihil hercle minus furenter quàm si viventem pulcherrimam equam gregalem inituri adorirentur.

VII. Reflexion sur le narré de Pausanias.

Je n'examinerai point si l'on doit croire ce que Pausanias raporte de la vertu, en quelque façon Talismanique, de cette statuë. Je dirai neanmoins que les chevaux, dont la fureur en fait d'amour est extréme, pourroient bien s'échauffer auprès du bronze sans l'aide d'aucun philtre. Supposons qu'ils ayent une ame; ne pourront-ils pas se figurer qu'une statuë est l'animal qu'elle represente, ou qu'à tout le moins c'est une belle statuë? Au premier cas pourquoi ne leur arriveroit-il point, *mutatis mutandis*, ce qui arriva à ces oiseaux qui bequeterent la peinture d'une vigne? Un cheval peint par Apelles fit bien hennir des chevaux (m) vivans. Au second cas, pourquoi

(m) *Pline l. 35. c. 10. Val. Maxime l. 8. c. 11. dit que c'étoit une cavale,* quo excusabilior error equi, qui visâ picturâ equæ hinnitum edere coactus est.

quoi feroient-ils incapables de la foibleffe où plufieurs hommes font tombez, (a) d'aimer lafcivement une ftatuë? Je conviens qu'on peut objecter entre plufieurs autres chofes, (b) que les yeux ne font pas les feuls guides en amour à l'égard des bêtes comme fort fouvent à l'égard des hommes, & que l'odorat eft le principal vehicule de cette paffion dans la machine des animaux; d'où il s'enfuit qu'une ftatuë manque à leur égard des principaux refforts de l'amour. Mais la queftion eft, fi l'adreffe du Statuaire ne pourroit pas fupléer à ce defaut, par l'imitation des attitudes d'une cavale exceffivement paffionnée, & fi l'on peut revoquer en doute ce que les Poëtes Grecs ont tant chanté, & Aufone (B) après eux touchant la vache d'airain de Myron. Tite-Live plus croyable lui feul que cent Poëtes, raporte qu'à Syracufe un taureau accomplit l'œuvre de la chair fur la ftatuë d'une vache. (c) *Vaccam æneam Syracufis, ab agrefti tauro qui pecore aberraffet, initam ac femine afperfam.* On en dit autant de quelques autres animaux. (d) *Myronis æream buculam taurus infcenderet, caniculam, columbam, anatem coloribus expreffas mares congeneres infilirent.* Il ne faut pas diffimuler que Tite-Live raporte ce fait comme un des prodiges de cette année-là, & qu'en matiere de prodiges il n'eft pas fort fûr de s'en raporter à lui. Si l'on veut avec les Cartefiens que les bêtes foient des automates, on ne laiffera pas de comprendre qu'une naïve imitation des attitudes pourra faire bien du fracas.

(a) *Plufieurs Modernes en ont fait le recueil, entre autres Balthafar Boniface,* Hiftor. ludicr. l. 14. c. 13.

(b) *Voyez le paffage de Lancelot de Peroufe dans la remarque B.*

(c) *T. Livius lib.* 41.

(d) *Balth. Bonifacius ubi fupra. Voyez Athenée cité dans la remarque B.*

VIII. Fautes de Cardan fur ce même fait.

Cardan (e) qui ne doute point du fait raporté par Paufanias, & qui en donne même des raifons naturelles le mieux qu'il peut, n'a point pris là le mâle pour la femelle; il a fi bien reconu que Paufanias parle de la ftatuë d'un cheval, que c'eft une des objections qu'il tâche de foudre: mais au refte il ne paroît pas qu'il ait bien examiné le paffage de cet Hiftorien; car il lui fait dire que ce cheval de bronze étoit à (f) Heraclée d'Elide province du Peloponnefe, dans un lieu nommé *Quialten.* Grande complication de bevuës: car 1. Heraclée eft bien le nom d'une infinité (g) de villes, mais non pas le nom d'une (h) Province. 2. Du moins eft-il fûr qu'il n'y a point eu de Province qui portât ce nom dans tout le Peloponnefe. 3. Il y avoit bien dans l'Elide une ville, ou un bourg de ce nom-là; (i) mais ce n'étoit point un lieu qui contint des pieces du trefor d'Olympie. 4. Enfin ce *Quialten* eft une abfurdité monftrueufe. Voici, ce me femble, comment Heraclée & Quialten fe font fourrez là. Paufanias venant de parler de quelques dons que la ville d'Heraclée fur le Pont Euxin, Colonie des Megariens, avoit confacrez, obferve que vis à vis de ceux-là il y en avoit d'autres confacrez par Phormis, &c. & que les deux chevaux dont ce Phormis fit prefent à Jupiter étoient dans l'Altis, c'eft-à-dire dans le *lucus* ou dans le bôcage qui étoit une dependance du Temple.

(e) *De fubtilit. l.* 18.

(f) In Heraclea Elidis Peloponnefi provincia equum æneum fuiffe narrat in loco cui nomen erat Quialten.

(g) *Voyez Salmaf. in Flor. l.* 1. *c.* 18.

(h) *On ne pretend pas nier qu'il n'y ait eu quelques petites Ifles de ce nom.*

IX. Fautes de Jean Baptifte Porta, & de Boaiftuau, & du Commentaire fur du Bartas.

J'ai vu dans une traduction Françoife (k) de la Magie naturelle de Jean Baptifte Porta un affez long chapitre fur l'hippomanes, que je ne trouve point dans mon (l) édition Latine. La narration de Paufanias y eft affez fidellement raportée, à deux fauffetez près; l'une qu'Arcas Olympien mêla de l'hippomanes avec l'airain de la ftatuë, l'autre qu'il fit une jument. On veut qu'Elien raporte la même hiftoire, mais on fe trompe. Jean Wier (m) n'a évité que la premiere de ces trois fautes, il a dit que Phormis d'Arcadie fit l'épreuve de l'hippomanes dans Olympie, *novit vim Olympiæ Phormis Arcas.* Notez que la Magie naturelle de Baptifte Porta, imprimée en Latin à Francfort 1607. eft divifée en 20. livres. Quelques éditions precedentes fur lefquelles la verfion Françoife que je cite a été faite n'en contiennent que 4. Le Latin de cet Auteur ne dit point qu'Arcas Olympien mêla de l'hippomanes, &c. mais que Phormis Arcadien reconut la vertu de l'hippomanes à Olympie, *tantam in eo vim novit Olympiæ Phormis Arcas.* Je croi que Cardan a été caufe de l'erreur où eft tombé un certain Pierre Boaiftuau furnommé Launai, nâtif de Bretagne, (car c'eft ainfi qu'il aimoit à faire conoître fes titres) fort loüé par la Croix du Maine. *Qui ne fera efpouvanté,* (n) dit-il, *de ce que Paufanias hiftorien Grec recite avoir été fabriqué en Heraclée province de Peloponnefe par un certain artifan lequel compofa un cheval d'arain ayant la queüe coupée, & difforme, au refte par toutes les autres parties du corps parfait, auquel neanmoins les autres chevaux s'efforçoient joindre & coupler d'une telle ardeur & affection qu'ils fe rompoient la corne du pied montans & remontans par plufieurs fois fur lui d'autant qu'ils gliffoient pour l'arain dequoi il eftoit compofé. Et pour quelques coups qu'on leur puft donner on ne les pouvoit chaffer, mais ils hanniffoient comme s'ils euffent trouvé une jument en chaleur.* Du Bartas a voulu parler de la même merveille quand il a dit, (o)

Cette jument d'airain fur qui les étalons
Lançoient étant en rut leurs fragiles talons.

Mais Simon Goulart fon Commentateur s'eft imaginé mal à propos, qu'il s'agiffoit là du chef d'œuvre de Myron, qui fit, dit-il, *une jument ou vache d'airain fi aprochante du naturel, que les chevaux couroient contre pour la faillir.* S'il fe fût fouvenu du paffage de Paufanias, ou plûtôt de celui de Pline, & s'il eût bien confideré que les épigrammes dont il parle au même lieu, ne nous permettent pas de douter fi Myron fit une vache ou une cavale, il ne feroit pas tombé dans cette petite erreur. Voyez ci-deffous la Remarque B.

(m) *De Lamiis. c.* 37.

(n) *Traité de l'excellence de l'homme, imprimé à la fin du theatre du monde par le même Auteur.*

(o) *Sixiéme jour de la* 1. *Sem. v.* 826.

X. S'il y a une 4. forte d'hippomanes.

Outre les trois efpeces d'hippomanes dont j'ai fait mention, il y a des gens qui en reconnoiffent une quatriéme. Ils fe fondent fur l'autorité d'Ariftote, car ils pretendent qu'il a reconu deux fortes d'hippomanes dans les jumens, l'une qui coule avant que le cheval les ait aprochées; l'autre qui coule après que les premiers congrés ont un peu apaifé leur faim. Mr. de Saumaife (p) qui trouve dans Ariftote cette diftinction, a été caufe que j'ai lu attentivement (q) les paroles de ce Philofophe; mais je ne l'y ai pas trouvée, quoi que j'aye vu deux fois en très-peu de lignes la repetition de la remarque qui concerne l'hippomanes. Cette repetition ne doit point faire fonger à deux chofes differentes; car bien qu'Ariftote foit concis, il eft pourtant vrai qu'il confidere comme à deux reprifes les fymptômes des cavales qui font en chaleur; & la raifon pourquoi il en parle à deux reprifes, eft qu'il explique en particulier les accidens de celles qui s'éventoient, s'il m'eft permis de

(p) Differentiam itaque conftituit Ariftoteles inter hoc ἱππομανὲς quod equæ tum ejiciunt ubi femel falitæ fuerint, eftque fimile καπρίᾳ, & illud ἱππομανὲς quod illis defluit ab inguine eo tempore quo maris cupiditate ardefcunt nec dum admiferunt. *Exercit. Plinian. pag.* 941.

(q) *Hift. animal. l.* 6. *c.* 18.

(i) *Strabon, Paufanias, & Etienne de Byzance en font mention, mais non pas Emmius dans fa* Græcia antiqua, *ni Ortelius, ni Lloyd, ni Hofman, ni Baudrand dans leurs Dictionaires.* (k) *Imprimée à Rouen* 1626. *in* 12. *Le chapitre qui traite de l'hippomanes eft le* 27. *du l.* 2. *Il fe trouve parmi les Secrets de Weckher, comme venant de Baptifte Porta.* (l) *De Francfort* 1607. in 8.

de parler ainsi, *quæ ἐξανεμοῦσθαι, eventari dicebantur*. Il fait entendre que cela n'arrivoit point aux jumens qui étoient à portée du mâle; il le fait, dis-je, entendre lors qu'il dit, qu'à cause de cet accident les Creteins laissent ensemble les cavales & les étalons; & après avoir parlé des courses que font ou vers le Septentrion, ou vers le Midi, celles à qui cet accident arrive, il parle en general des signes à quoi l'on conoît que les cavales sont en chaleur: & comme il avoit parlé de l'hippomanes par raport à celles qui ne font que courir, il en parle aussi par raport à toutes les (C) cavales en general. Je ne voi pas là de quoi multiplier les especes; mais quand même l'on consentiroit à leur (*a*) multiplication, Mr. de Saumaise ne laisseroit pas de s'être trompé, pretendant que la distinction d'Aristote regarde la non-jouïssance de quelques jumens, & la jouïssance de quelques autres bien au deçà de satieté, & que celles qui se mettoient à l'évent étoient dans le dernier cas. Ce n'est nullement la doctrine d'Aristote; au contraire l'on doit inferer de son discours, qu'elles souffroient une abstinence totale, puis qu'outre la reflexion qu'il fait sur la conduite des Creteins, il dit en propres termes qu'elles s'écartoient de la troupe, & ne se laissoient aprocher que quand elles étoient lasses, ou qu'elles arrivoient auprès de la mer (*b*), & qu'alors elles jettoient l'hippomanes. (*c*) Ὅταν δὲ τοῦτο πάθωσι, θέουσιν ἐκ τῶν ἄλλων ἵππων . . . . . ὅταν δ' ἐμπέσῃ τὸ πάθος οὐδένα ἐῶσι πλησιάζειν, ἕως ἂν ἢ ἀπείπωσι διὰ τὸν πόνον, ἢ πρὸς θάλασσαν ἔλθωσι· τότε δ' ἐκβάλλουσί τι. &c. *Cum vero ita affectæ fuerint currunt relicta societate. . . . nec appropinquare quemquam patiuntur donec vel defatigatæ desistant vel ad mare deveniant; tum aliquid emittunt &c.*

(*a*) *Le P. Hardoüin en reconoit deux especes*, in Plin. t. 2. p. 211.

(*b*) *L'édition de Geneve 1605. & celle de Paris 1629. mettent* marem *au lieu de* mare.

(*c*) *Arist. ubi supra.*

XI. Remarques sur Hofman & sur Furetiere.

Mr. Hofman (*d*) a parlé de l'hippomanes suivant les idées de Mr. de Saumaise, tant sur le passage de Theocrite, que sur celui d'Aristote; il n'y a donc qu'à le renvoyer à ce qui a été dit ci-dessus. Il me permettra de lui dire, que s'il consulte bien Pausanias, il ne le citera (*e*) point *de Arcad.* & qu'il n'y trouvera pas que Phormis ait dedié une cavale dans Olympie; car cet Auteur dit formellement à la fin du 5. livre, que Phormis consacra deux chevaux & deux cochers. Quant à Mr. Furetiere, je ne lui reprocherai pas des fautes considerables. Je trouve seulement qu'il a un peu manqué d'exactitude, en ne citant Pline que pour l'hippomanes du front des poulains. Cela fait venir naturellement cette pensée trompeuse, que Pline ne parle point d'aucun autre hippomanes. J'aurois voulu aussi qu'il eût cité Aristote, dont l'autorité est à bon droit plus grande que celle de Pline. A l'égard de l'autre sorte d'hippomanes, il ne devoit point citer Servius, mais Virgile, dont Servius ne fait là qu'interpreter les paroles, sans dire si le fait est vrai, ou s'il est faux. Le Dictionaire de Cesar de Rochefort, ni le *Lexicon Medicum* de Castellus, augmenté copieusement par Brunon, ne disent rien de l'hippomanes.

(*d*) *Vol.* 3. *p.* 162. & *vol.* 4. *p.* 495.

(*e*) *Le livre de l'Arcadie est le* 8. *celui où il est parlé de Phormis est le* 5. & *le premier des deux où l'Auteur traite de l'Elide.*

XII. Ce qu'il faut croire de l'hippomanes.

Je ne veux pas finir cet article, sans remarquer ce qu'Aristote a si judicieusement prononcé sur la caruncule du front du poulain. Il dit (*f*) qu'on dit qu'elle y est, mais que la mere l'emporte en léchant, & qu'il faut croire que ce qu'on conte de sa vertu, sont des fables forgées par des femmes & par des enchanteurs. Neanmoins on a parlé de cette vertu dans tous les siecles, & il est facile de voir que ce qui a persuadé au commencement, qu'on se pouvoit servir de cela comme d'un philtre, est qu'on disoit que si la cavale n'avaloit pas ce morceau, elle ne nourrissoit point son petit. Un ancien Poëte cité par Apulée faisant l'énumeration des philtres, apelle celui-ci *hinnientium dulcedines*, ce qui se raporte merveilleusement au *matri præreptus amor*, que j'ai cité de Virgile. Mais comme les philtres inspiroient plûtôt de la fureur que de l'amour, de là est venu que l'hippomanes a été consideré comme une drogue funeste. Juvenal (*g*) debite que Cesonie l'ayant employée envers son mari Caligula, fut cause de la fureur enragée qui lui fit commettre tant de crimes:

(*g*) *Sat.* 6.

Et furere incipias, ut avunculus ille Neronis
Cui totam tremuli frontem Cæsonia pulli
Infudit
Ardebant cuncta & fracta compage ruebant
Non aliter quàm si fecisset Juno maritum
Insanum.
- - - - - - - -
Hæc poscit ferrum atque ignes, hæc potio torquet,
Hæc lacerat mixtos equitum cum sanguine patres,
Tanti partus equæ, tanti una venefica constat.

On n'est point encore revenu de cette superstition, car nous voyons (*h*) dans un Roman assez nouveau, qui est une fidelle & agreable copie de la conduite de bien des personnes, nous y voyons, dis-je, quelques Dames de Paris passer une nuit à *faire des sentinelles ridicules* autour d'une jument, pour *prendre je ne sai quoi qu'on leur avoit fait accroire que le poulain aportoit au front en naissant*, & pour *l'aprêter avec certaines ceremonies*; ce qui *à leur compte devenoit un philtre merveilleux & inevitable. Ce philtre devoit être donné subtilement à des soldats, & à leur Capitaine même, s'il en eût été besoin; & aussi-tôt ce Capitaine & ces soldats devoient courir les rues, & venir offrir de faire tout ce qu'on souhaiteroit qu'ils fissent. Les tours & les portes sembloient, s'il faut ainsi dire, devoir tomber aussi-tôt d'elles-mêmes, pour rendre la liberté à qui les Dames eussent voulu.* Si l'on consulte le Journal des Physiciens d'Allemagne, on (*i*) se convaincra pleinement que les poulains naissent avec l'hippomanes sur le front; car on y verra la figure & la description anatomique d'un de ces hippomanes, qui avoit été aporté tout chaud à un Medecin nommé Mr. Raygerus. Il avoit souhaitté souvent d'en voir qui fussent en cet état, en ayant deja vu quelques-uns de secs. Il éprouva que la mere nourrit à l'accoutumée le poulain, à qui l'on avoit ôté cette partie; de sorte que si d'un côté il vient au secours des anciens; il les decredite beaucoup de l'autre. Son hippomanes est plus grand qu'Aristote & Pline ne le representent.

(*h*) *Avantures de Henriette Sylvie de Moliere part.* 3. *p.* 50. *édit. de Holl.* 1674.

(*i*) *Annus octavus, impressus* 1678. *pag.* 94. & *seq.*

De la plante hippomanes.

(*A*) On ne trouve *la 3. espece d'hippomanes*, que dans Theocrite: encore faut-il livrer.] *Je n'ignore pas qu'on trouve dans Dioscoride une herbe nommée* ἀπόκυνον, & *κυνοκράμβη*, & *ἱππομανὲς*, & *dans Theophraste un hippomanes fait de l'herbe Tithymale, excellente & fort cultivée à Tegée* (*k*), *ville d'Arcadie. Mais comme Mr. de Sau-*

(*k*) *C'est ainsi peut-être qu'il faut traduire le Grec de Theophraste.* l. 9. Hist. plant. c. 15. Καὶ τὸ τιθύμαλλον ἐξ οὗ τὸ ἱππομανὲς, ἄριστον δὲ τὸ περὶ Τεγέαν, καὶ ἐκεῖ μάλιστα σπουδάζεται. *Mr. de Saumaise raporte* ἄριστον &c. à ἱππομανὲς. Exercit. Plin. pag. 941.

(*f*) Τὸ δὲ ἱππομανὲς καλούμενον ἐπιφύεται μὲν, ὥσπερ λέγεται, τοῖς πώλοις. αἱ δὲ ἵπποι περιλείχουσαι καὶ καθαίρουσαι περιτρώγουσιν αὐτό. τὰ δὲ ἐπιμυθευόμενα πέπλασται μᾶλλον ὑπὸ τῶν γυναικῶν καὶ τῶν περὶ τὰς ἐπῳδάς. Quod hippomanes vocant, hæret quidem fronti nascentis pulli, ut narratur, sed equæ perlambentes abstergentesque id abrodunt: quæ autem de hoc fabulantur, figmenta muliercularum & professorum carminis incantamentorum esse credendum potius est. *Arist. Hist. anim. l.* 8. *c.* 24. *p.* 699. 700.

Saumaise (a) pretend qu'il n'y a que des chicaneurs, semblables à celui qui s'étoit caché sous le masque de Cercoëtius (c'étoit le P. Petau) qui puissent se prevaloir de l'autorité de Dioscoride, puis que ce seroit nous donner pour de veritables écrits de Dioscoride les additions batardes qu'on y a fourrées, je croi qu'on doit laisser à part la deposition de ce temoin. Pour Theophraste il n'est pas sûr qu'il faille lire ἱππομανὲς *dans l'endroit que j'ai cité; Monsieur de Saumaise (b) en corrige la leçon, & y substituë* ὁ ὀπὸς μόνος, *pretendant que l'Auteur a voulu dire qu'on ne tire du Tithymale que le suc. Ainsi ces temoignages ne sont que matiere de procés. Il n'en faut pas dire autant de celui de Theocrite; puis qu'outre les raisons par lesquelles j'ai detruit le* χυτὸν *de Mr. de Saumaise, on ne peut nier que dès le tems du Grammairien Servius il n'y eût* φυτὸν *dans le texte de ce Poëte. On ne peut rien dire de positif sur l'herbe dont il a parlé: ainsi Aloisius Anguillara, Cratevas, Dodoneus, & Wecker qui la prennent pour la (c) Stramonia, dite des Arabes* Nux Methel, *& des François pomme du Perou, ne nous donnent pas de conjectures plus certaines que Roderic (d) à Castro, qui l'a prise pour la fougere, ou que Gaspar à Reies (e) qui l'a prise pour l'herbe* Flavia.

(a) *Ibid. pag.* 940.
(b) *Ibid. pag.* 941.
(c) *Aurapport du Medecin Jaques Ferrand pag.* 226. *du Traité de la maladie d'Amour. Je range ces 4. Medecins comme lui, bien que je sache que Cratevas est plus ancien de plusieurs siecles que les autres.*
(d) *Medic. Polit. l.* 4. *c.* 2.
(e) *In Campo Elysio jucundar. quæst.* 29.

(B) Touchant la vache d'airain de Myron.] *Myron natif d'Eleuthere dans la Beotie fit une vache d'airain, qui fournit un beau champ aux Poëtes. Il y a dans (f) l'Anthologie près de* 40. *Epigrammes sur ce sujet. Ausone en a fait onze sur la même matiere qui sont assez bien tournées. En voici une*

(f) *Lib.* 4. *c.* 7.

Bucula (g) sum cælo genitoris facta Myronis
  Ærea: nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit,
  Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quod fallo gregem? gregis ipse Magister
  Inter pascentes me numerare solet.

(g) *Auson. Epigr.* 58.

Mr. Menage a exercé sa Muse Greque sur cette vache, avec un succés que le P. Hardouin a jugé superieur à celui de tous les autres. Voyez son Commentaire sur le 34. *livre (h) de Pline, où il dit que Tzetzes a parlé de la même vache dans l'histoire* 194. *de la* 8. *Chiliade. Voyez aussi l'Anti-Baillet (i) où l'on cite une epigramme Greque d'André Lascaris. Notez que Dom Lancelot de Perouse met au rang des fables tout ce que les anciens disent de l'amour des bêtes pour des peintures.* De gli animali, *dit-il (k),* porto l'istessa opinione, perche questi non si risentono al coito solamente per la vista, ma per lo moto, per l'odore, e per la voce, niuna delle quali tre cose ha la pittura, Farfalloneggi quanto vuole Plinio, Valerio, e chì chi sia. *J'ai dit dans l'article* Zeuxis, *qu'il s'est trompé sur d'autres choses de même nature qu'il a niées: il peut lui être arrivé la même chose sur celles-ci. Quoi qu'il en soit je citerai Athenée.* Τῇ (l) τε γὰρ περὶ τὴν Πυρήνην χαλκῇ βοῒ βοῦς ἐπανέβη, καὶ γεγραμμένῃ κυνὶ καὶ περιστερᾷ καὶ χηνὶ, τῇ μὲν κύων, τῇ δὲ περιστερὰ, τῇ δὲ χὴν προσῆλθον καὶ ἐπεπήδησαν. Φανέντων δὲ πᾶσι τούτοις ἀδυνάτων ἀπέστησαν. Circa Pyrenæos montes in æneam vaccam bos tanquam initurus conscendit: pictis verò cani, columbæ, anseri, fœminis mares ejus generis sese cùm adjunxissent, & insiluissent, destiterunt, quoniam id fieri non posse cognoscerent. *Il n'y a peut-être rien de plus malin ni de plus ingenieux dans le* cento Virgilianus *de Lelio Capilupi, que l'aplication qu'il a faite de l'un des vers de Virgile que j'ai citez ci-dessus. Chacun sait que ce poëme de Capilupi est une satire des Moines. En voici un morceau.*

(h) *Tom.* 5. *p.* 113. *& non p.* 213. *comme on la marque dans l'Anti-Baillet t.* 2. *p.* 72.
(i) *To.* 2. *p.* 72. *&* 256.
(k) *Secondo Lancelotti da Perugia Abbate Olivetano, Accademico, Insensato, Affidato, e Humorista, l'Hoggidi, overo il mondo non peggiore ne più calamitoso del passato, parte* 2. *disinganno* 15. *p.* 309.
(l) *Athen. lib.* 13. *pag.* 605.

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Non absunt illis saltus, armentaque læta.
Cælati argenti sunt, auri multa talenta,
Sacra deum, sanctique patres, & chara sororum
Pectora mœrentum tenebris & carcere cæco
Centum ærei claudunt vectes, & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ, mirabile dictu,
Religione sacræ, non hæc sine numine divum.
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Credo equidem, nec vana fides, genus esse Deorum.

(C) Il en parle aussi par raport à toutes les cavales en general.] *Ce qui me fait expliquer ainsi ce passage d'Aristote, est qu'autrement il me paroîtroit contradictoire. On en jugera par ce precis. On y voit que la chaleur des cavales s'apelle envie enragée de joüir du mâle,* ἱππομανεῖν: *qu'on dit aussi qu'en ce tems-là elles s'éventent,* ἐξανεμοῦσθαι: *que quand elles sont en cet état elles s'éloignent des autres cavales, & des chevaux: qu'elles courent non vers l'Orient ou vers l'Occident, mais vers le Nord ou vers le Midi: qu'elles ne se laissent aprocher de qui que ce soit: sinon quand la fatigue les fait arrêter, ou bien quand elles sont arrivées auprès de la mer: qu'alors elles jettent quelque chose qu'on nomme hippomanes: que les cavales dans la saison de l'accouplement se rassemblent; qu'elles aiment la compagnie plus qu'auparavant; qu'elles remuent plus souvent la queüe; que leur hennissement change; qu'elles jettent l'hippomanes.* Elles pissent aussi, *dit Aristote,* plus souvent, & joüent entre elles quand elles sont en chaleur. *Je suis fâché de n'avoir pas assez de penetration, pour voir beaucoup de netteté & d'exactitude dans ces paroles; mais quoi qu'il en soit si l'*ἐξανεμοῦσθαι *n'est point different de l'*ἱππομανεῖν, *comme l'espece differe du genre, il s'ensuivra qu'Aristote nous aura apris que les cavales qui sont en chaleur fuyent toute compagnie, & que neanmoins elles s'attroupent avec plus de plaisir qu'auparavant. Or comme ce seroit une ridicule contradiction, il faut conclure qu'Aristote n'a entendu par* ἐξανεμοῦσθαι *qu'une certaine espece de chaleur; ou si l'on veut qu'il y ait là quelque chose de commun à toutes les jumens, il faudra dire que c'étoit un état qui precedoit la maturité de la passion, & ce qu'Aristote nomme un peu après* ὥραν τῆς ὀχείας, tempus coïtus. *Mais voilà qui ruïne de fond en comble le systême de Mr. de Saumaise, je veux dire cette explication qui lui plaît tant, & qu'il fait revenir encore plus d'une fois dans une autre page, après avoir censuré avec raison le grand homme, qui avoit cru que l'*ἐξανεμοῦσθαι *d'Aristote se devoit entendre de ces cavales qui devenoient pleines par l'operation du vent. Il est certain qu'Aristote ne parle point de cela, & qu'il n'y auroit rien à dire contre Mr. de Saumaise, s'il s'étoit contenté d'assûrer que ce mot Grec signifie* se rafraîchir par le moyen du vent que l'on hume à bouche beante; *le mal est dans ce qu'il ajoûte à cette interpretation.* Ἐξανεμοῦσθαι *dit-il, (m)* est eventilari & vento excepto hiante ore refrigerari, quod equæ faciunt ubi ad satietatem initæ non fuerint. Ex eo quidem interdum & concipere autores tradidere, idque in Hispania tantum. Non tamen ἐξανεμοῦσθαι significat ex vento concipere. Loquitur

CAVALES qui s'eventoient.

(m) *Salmas. Exerc. Plin. pag.* 943.

tur Aristoteles de iis equabus quæ admiserint sed non satis, nec meminit eo loco conceptionis ullius quæ ex vento fiat. Notez *que Mr. de Saumaise se trompe en assûrant qu'on n'a dit cela que des cavales d'Espagne; on l'a dit* (a) *aussi de celles de Cappadoce.*

(a) Voyez St. August. de civit. Dei l. 21. c. 5.

PRETENDUE fecondité de ces jumens.

Ne quitons point cette matiere sans observer qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'Aristote a coupé en deux ce qu'on lui avoit conté touchant l'ardeur des cavales amoureuses. Il en a rejetté ce qui lui en paroissoit incroyable, & a gardé le reste. Mais il eût peut-être bien fait de rejetter toutes ces courses vagabondes, qui ne tendoient jamais que d'un pole à l'autre; de les rejetter, dis-je, aussi bien (b) *que ces conceptions qui n'étoient produites que par les vens. Virgile revêtu qu'il étoit des privileges de la faculté poëtique, n'a voulu rien ôter de la tradition; il a fait chercher les vens, & les a fait trouver doüez de la vertu prolifique. Voici comme il en parle dans le 3. livre des Georgiques.*

(b) Plusieurs Auteurs comme Fr. Modius Nov-antiq. lect. ep. 74. *Dausqueius* in Silium Italicum l. 3. pag. m. 134. *imputent faussement à Aristote d'avoir parlé de ces conceptions.*

Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis
Vere magis (quia vere calor redit ossibus) illæ
Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras: & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ (mirabile dictu)
Saxa per & scopulos & depressas convalles
Diffugiunt, non, Eure, tuos neque solis ad ortus
In Borean, Caurumque aut unde nigerrimus
Auster .
Nascitur & pluvio contristat frigore cœlum.

On peut recueillir de ce recit, que c'étoit le vent d'Occident qui rendoit pleines ces cavales, & qu'elles se tenoient en repos sur quelque hauteur pour le recevoir, en lui presentant la croupe ou la bouche, (car c'est un point qui n'a pu encore être vuidé par les Critiques, y ayant des raisons de part & d'autre) après quoi elles couroient comme des furieuses ou du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On pardonne ces fictions aux Poëtes; mais on ne sauroit pardonner (c) *à Varron, à Pline, à Solin, à Columella & à quelques autres d'avoir debité comme un fait certain, qu'en Portugal les cavales font des poulains qui n'ont point d'autre pere que le vent. L'historien* (d) *Trogus Pompée s'est moqué de ce conte; André Resendius* (e) *savant Portugais raporte, qu'on n'en a nulle preuve dans son païs. François Fernand de Cordoüe* (f) *a refuté le même conte par raisons, par autoritez, & par l'experience.*

(c) Voyez Jo. à Wower de Polymath. c. 11.

(d) Justin. l. 44. c. 3.

(e) Antiq. Lusitanicar. l. 1.

(f) Didascal. multipl. c. 48.

Cela fait voir que S. Augustin n'a pas bien choisi tous les exemples qu'il a opposez à l'incredulité qu'il remarquoit dans les Payens, par raport aux mysteres de l'Evangile; car entre autres choses (g) *dont il dit qu'on ne doutoit pas, & dont on ne pouvoit rendre nulle raison, il leur parle des cavales que le vent rendoit fecondes. Ce n'est point un fait dont les Payens demeurassent generalement d'accord. Nous le voyons sifflé dans Justin, avec l'aprobation de Leonard* (h) *Cocq. Eustathius Evêque de Thessalonique le* (i) *traitte de fable, & tout le monde aujourd'hui* (k) *s'en moque. Avec tout cela on en donneroit mieux la raison dans la nouvelle hypothese que tous les animaux sortent d'un œuf, que de la course que ces cavales affectoient d'un pole à l'autre. Si Aristote qui ne paroît point douter de ce fait y avoit voulu exercer ses principes de Physique, il y auroit trouvé plus de besogne que Mr. Descartes n'en a trouvé dans la direction de l'ayman. Mr. Descartes lui-même auroit bien pu y demeurer court, faute d'une canelure des parties insensibles, telle qu'il la faudroit pour expliquer la vertu des vens meridionaux & septentrionaux, sur les cavales qui avoient humé le vent d'Occident. Quoi qu'il en soit je ne pense point que ceux qui gouvernent aujourd'hui les haras, pussent fournir à Aristote des memoires confirmatifs de ceux qu'il a publiez. Qui croiroit, par exemple, qu'il y ait eu à Oponte* (l) *un étalon qui pouvoit* (m) *remplir son devoir à l'âge de 40. ans, quoi qu'il eût besoin de secours afin de lever ses pieds. Pline* (n) *a fort bien copié ce passage d'Aristote quand il a dit,* Opunte & ad quadraginta durasse ajunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis. *Mais Solin s'y est comporté en très-mal-habile copiste, car voici ses paroles,* (o) Notatum etiam advertimus Opuntem nomine equum ad gregariam venerem durasse in annos quadraginta. *Ce cheval apartenoit à un habitant d'Oponte, & Solin a cru que le nom de cette ville étoit celui du cheval. Mr. de* (p) *Saumaise ne lui a pas laissé passer cette bevûë. L'omission du besoin d'être soulevé par les pieds de devant, qui étoit la principale rareté du fait, ne meritoit gueres moins d'être relevée.*

(g) De civit. Dei l. 21. c. 5. Voyez le dernier paragraphe de cette remarque.

(h) Dans ses notes sur St. Augustin de civit. Dei ubi supra.

(i) In Iliad. v.

(k) Harduin. in Plin. t. 2. pag. 212. Notez que quelques-uns le croyent comme *Louis Carrion*, Observat. l. 1. c. 17. & l. 2. c. 4.

(l) Ville des Locres Epicnemidiens.

(m) Arist. Hist. anim. l. 6. c. 22.

(n) Plin. l. 8. c. 42.

(o) Solin. c. 45.

(p) Exercit. Plin. p. 936.

Ce que j'ai dit de St. Augustin convient aussi à (q) *Origene & à Lactance, qui ont taché de persuader la virginité immaculée de la mere de* JESUS-CHRIST, *par les exemples de conceptions sans l'aide du mâle debitez dans le Paganisme.* Quod (r) si animalia quædam vento aut aura concipere solere omnibus notum est, cur quisquam mirum putet cum spiritu Dei cui facile est quidquid velit, gravatam esse Virginem dicimus? *Les Peres faisoient fleche de tout bois*, & ex omni ligno Mercurium. *S'ils avoient seulement allegué cela* ad hominem, *on ne pourroit pas s'en plaindre, mais ils l'affirment comme un fait constant. Je ne sai s'ils citent ce que conte Pomponius Mela, de certaines femmes sauvages de l'Ethiopie qui devenoient meres sans le concours d'aucun homme.* (s) Super eos grandis littoris flexus grandem insulam includit, in qua tantum fœminas esse narrant, toto corpore hirsutas, & sine coitu marium sua sponte fœcundas: adeo asperis efferisque moribus, ut quædam contineri ne reluctentur vix vinculis possint. Hoc Hanno retulit, & quia detracta occisis coria pertulerat, fides habita est. *Vous voyez qu'on cite Hannon, mais on le falsifie, car il n'a point dit que les femmes de cette Ile fussent sans hommes.* (t) Non recte Hannoni adfingit, insulam hanc habitari à feminis solis, & quidem sua sponte fœcundis, cum Hanno contrarium dicat: utriusque enim sexus homines in ea insula fuisse scribit, quamvis multo plures feminas.

(q) In libris adversus Celsum.

(r) Lactant. Divin. instit. lib. 4. c. 12. pag. m. 246. 247.

(s) Pompon. Mela lib. 3. c. 9.

(t) Isaacus Vossius in Pompon. Melam ib. Gaspar à Reies *quem vide in Elys. jucund. quæst. campo, quæst. 41. n. 13. & seq.* ignoroit l'erreur de Mela.

DISSERTATION
SUR LE
JOUR.

I. Remarques sur la definition du jour naturel & artificiel.

TOut le monde sait que le mot *Jour* se prend en plusieurs façons, & qu'il y a le jour naturel, le jour artificiel, le jour civil, le jour astronomique, &c. Je pourrois faire plusieurs remarques, pour montrer qu'en definissant ces diverses sortes de jour, on n'observe presque jamais tout ce que la parfaite exactitude demande; mais comme le detail de ces minuties pourroit me mener trop loin, j'en laisserai plus que je n'en dirai.

Il est un peu étrange que les Auteurs ne soient pas d'accord quant à la definition du jour naturel, & du jour artificiel. Vous en voyez qui (*a*) definissent le jour naturel, *le tems qui s'écoule depuis que le soleil est levé jusques à son coucher*; & le jour artificiel, *l'espace renfermé dans* 24. *heures*; pendant que (*b*) d'autres definissent le jour naturel, *l'espace du tems que le soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la terre*, & le jour artificiel, *le tems depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher.* J'avouë que cette difference est plus dans les termes que dans la chose même, & qu'on n'est pas obligé de donner aux mots le sens que d'autres leur donnent; mais il seroit fort commode pour les lecteurs que la signification de certains termes fût fixe, & que d'un volume à un autre elle ne passât pas du blanc au noir. Outre cela ceux qui definissent le jour, *le tems qui s'écoule depuis le lever jusques au coucher du soleil*, s'arrêtent à la signification la moins commune; car pour un Cosmographe qui mesure par là l'étenduë de chaque jour, lors qu'il s'agit de la difference des climats (en quoi il est certain que l'on n'a égard qu'au lever & au coucher du soleil) il y a des millions de gens qui entendent par le mot de jour tout le tems que l'horison est éclairé. Cela paroît par ces phrases ordinaires, *au point du jour, il étoit déja jour, déja grand jour, il faisoit encore jour*, où manifestement on designe le crepuscule du matin & celui du soir. C'est donc exposer les Ouvrages des dogmatiques aux plaintes & aux censures de presque tout le monde, que de dire, la revolution du soleil comprend le jour & la nuit; mais on entend par le jour le tems qui se passe depuis le lever jusques au coucher du soleil, & par la nuit le tems qui se passe depuis le coucher jusques au lever du soleil. Il vaudroit mieux dire que le jour est tout le tems où l'on joüit de la lumiere du soleil, & que la nuit n'est que le tems où l'on est privé de cette lumiere. D'ailleurs il n'est gueres raisonnable d'apeller jour artificiel, celui que fait la nature par la revolution effective ou apparente du firmament autour de la terre; ce titre convient beaucoup mieux à la partie de cette revolution pendant laquelle les artisans s'occupent à leur travail; & cela même temoigne que le jour artificiel ne doit pas être borné par le lever & par le coucher du soleil: ce n'est point par là que les artisans peuvent regler leur travail dans les zones froides, & qu'ils le reglent toûjours dans les temperées.

(*a*) *Le P. Labbe, Abbr. Chron. t.* 1. *& avant lui Censorin pour ce qui est du jour naturel, auquel il oppose le civil.*

(*b*) *Cortel p.* 13. *du calcul Eccles. Furetiere, & avant eux Gassendi,* Instit. Astronom. l. 1. c. 22.

Par tout ailleurs on voit, que les choses qui empruntent leur nom de la nature ont une tout autre generalité, que celles à qui l'art donne le nom. Il est donc plus raisonnable que le jour naturel soit celui qui est uniforme par tout le monde, & que le jour artificiel soit celui qui varie selon les lieux, que d'établir le contraire. Disons donc que le mot *jour* dans la signification la plus propre, se doit prendre pour le tems qui coule depuis que le Soleil quitte le Meridien, jusques à ce qu'il y revienne; que c'est là le jour naturel qui comprend (*A*) 24. heures; qu'en ce sens-là les jours ne sont pas ni plus grands, ni en plus petit nombre sous les poles que sous l'Equateur; qu'ils sont égaux par toute la terre; mais que comme les parties les plus excellentes d'un tout, joüissent souvent du privilege de porter le nom du tout sans queue & par excellence, il est arrivé que dans les lieux où le jour naturel est composé de deux parties, l'une tenebreuse, l'autre lumineuse, celle-ci comme la plus noble a été nommée simplement jour: après quoi on a cru pouvoir dire, que dans les zones temperées chaque jour est plus long, ou plus court que le precedent. Voilà sans doute l'origine de cette seconde signification du mot *jour*. L'ordre veut que ceux qui traitent ces matieres dogmatiquement, la caracterisent par l'addition de quelque épithete, d'*artificiel* par exemple. Mais dans le langage ordinaire (*c*) on n'a besoin d'aucune addition, afin d'entendre que le jour exclut la nuit. Cela n'est pourtant pas universel; il y a des phrases populaires où le jour se prend pour 24. heures, comme lors qu'on dit, *qu'un enfant n'a vécu que* 4. *jours*; *qu'un voyage, qu'un mariage n'a duré que* 15. *jours*, & ainsi de plusieurs autres façons de parler, où il est visible que le jour n'exclut pas la nuit.

(*c*) Vulgus omne a luce ad tenebras diem observat. *Plin. l.* 2. *c.* 77.

II. Les Gaulois & autres nations ont compté par nuits.

Les anciens Gaulois ont donné à la nuit la preference sur le jour; car ils ont voulu que le tems de 24. heures, composé de jour & de nuit, s'apellât une nuit. Cesar (*d*) nous l'aprend, & attribuë l'origine de cette coutume à une ancienne tradition des Druides, qui portoit que la nation Gauloise étoit descenduë de Pluton. Les Allemans suivoient (*e*) aussi la même pratique de compter par nuits. Vigenere dans ses notes sur Jules Cesar, pretend qu'on trouve encore quelques restes de cette pratique. *Au regard des Allemans*, dit-il, *ils observent encore pour le jourdhuy cette façon de faire, & disent communément* vor drey nacthen, *avant qu'il soit trois nuits, pour dire avant qu'il soit trois jours*; *&* Sant Johans nacth, Sant Martins nacth, *la nuict Saint Jean, la nuict Saint Martin, pour le jour Saint Jean, le jour Saint Martin. Les François en beaucoup de lieux de ce Royaume usent aussi de cette façon de parler*, anuict, *pour dire* aujourdhuy. Nicolas Bergier (*f*) Avocat au Presidial de Rheims ajoûte à ces remarques de Vigenere, que *les François qui sont sortis d'Allemagne, & qui se sont emparez de la partie des Gaules qui est entre les rivieres du Rhin & de la Meuse, que l'on apelloit* François *Ripuariens, se servoient des lors du mot de nuict, pour signifier le jour naturel de* 24. *heures, comme*

(*d*) Galli se omnes a Dite patre prognatos prædicant, idque a Druidibus proditum dicunt. Ob eam caussam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt, & dies natales & mensium & annorum initia sic observant ut noctem dies sequatur. *De bello Gall. l.* 6.

(*e*) Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt: nox ducere diem videtur. *Tacit. de Germ. c.* 11.

(*f*) *Il y a quelques endroits où* anuict *signifie* hier au soir, la nuit passée. *D'autres où il signifie* le soir a venir.

me l'on voit par ces mots de l'une de leurs loix, Si infra Ducatum est super 14. noctes auctorem suum repræsentet. C'est dans (*B*) son Traité posthume *du Point du jour* qu'il parle ainsi; les Imprimeurs y ont fourré quelques fautes, comme *Xipuariens* au lieu de *Ripuariens* dans le passage qu'on vient de lire. Mr. du Cange dans son Glossaire Latin a cité beaucoup de Loix, & beaucoup de Capitulaires & de Formules, qui montrent que non seulement les François, mais aussi les peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois &c. ont compté par nuits: il montre même que c'est un usage très-ancien parmi les Arabes.

III. Du jour civil & astronomique.

Censorin (*a*), comme je l'ai dejà remarqué, divise le jour en naturel & en civil, & apelle jour naturel le tems d'entre deux soleils, s'il m'est permis de me servir de cette expression populaire. Quant au jour civil il le prend pour l'espace de 24. heures, ou pour une entiere revolution dû ciel. Bergier (*b*) assûre que *Pline & Macrobe tiennent la même division du jour, apellant le jour civil celui de 24. heures, & le naturel le seul tems de la lumiere de 12. heures communément, ou de peu plus ou de peu moins*; mais je n'ai point trouvé cette division ni dans ces deux Auteurs, ni dans (*c*) Aulugelle, pillé là-dessus par Macrobe: j'ai trouvé seulement qu'ils donnent au jour civil 24. heures, & qu'ils raportent les divers commencemens qu'il avoit en divers païs. Aujourd'hui la plûpart des Ecrivains considerent le jour naturel & le jour civil comme differens, non pas quant à la durée, mais seulement en ce que le jour naturel signifie d'une façon generale une revolution entiere du soleil autour de la terre, & que le jour civil comprend en particulier le choix que certains peuples ont fait de deux points, pour marquer le commencement & la fin de cette revolution. Il y en a qui ont choisi le lever ou le coucher du soleil; d'autres ont mieux aimé midi ou minuit. Cela fait que le jour civil de certains peuples a été étendu d'un coucher ou d'un lever du soleil jusques à l'autre, ou entre deux midis, ou deux minuits. Les anciens Romains prirent ce dernier party; il est à present presque universel dans l'Europe. Ces differentes sortes de jour civil ne sauroient être tout-à-fait égales ni entre elles, ni au veritable jour naturel; à cause de la mobilité continuelle du moment où le soleil se leve & se couche: mais comme cette inégalité n'est point sensible d'un jour à l'autre, on n'y a point d'égard. Ainsi les peuples dont le jour civil s'étend depuis un lever ou un coucher du soleil jusques à l'autre, ne prennent pas moins le jour pour une durée de 24. heures, encore que le soleil avance ou retarde chaque jour son lever & son coucher; & cela inégalement, selon qu'il est près ou des points équinoctiaux, ou des points solstitiaux, que s'ils l'étendoient d'un midi à l'autre. D'où paroît que j'ai eu raison de dire, que le veritable jour naturel dans sa signification la plus propre, est le tems qui coule depuis que le soleil quitte le Meridien, jusques à ce qu'il y revienne. C'est à cela que le jour astronomique est compassé; car les Astronomes commencent le jour à l'instant que le centre du soleil touche la ligne meridienne, & le finissent à l'instant que le même centre revient toucher cette ligne. Voilà le jour le moins inégal qu'il étoit possible de trouver, & celui à quoi toutes les tables astronomiques se calculent. Un Auteur (*d*) que j'ai cité nous avertit, que les Astronomes *commencent leur jour naturel au midi du jour precedent, que par exemple le 2. jour astronomique du mois de Mai, prend son commencement au midi du premier jour de Mai, & se termine au midi du jour subsequent qui est le 2. de Mai, le midi duquel donne entrée au troisiéme jour astronomique.* Il faloit ajoûter pour un plus grand éclaircissement, qu'encore que tous les Astronomes commencent le jour à midi, ils ne laissent pas d'être divisez; les uns (*e*), comme Ptolomée & Tycho Brahé, commencent leur jour où Alfonse Roi de Castille finit le sien. Ceux-là, par exemple, commencent le premier jour de Janvier au midi du premier jour de nôtre année civile; Alfonse commence le premier jour de Janvier au midi du 31. Decembre; de sorte que le premier jour de l'an de celui-ci, est pour les autres le dernier jour de l'an precedent.

(*a*) De die natali, c. 23.

(*b*) Pref. du Point du jour, citant Pline l. 2. c. 77. & Macrobe l. 1. Saturn. c. 3.

(*c*) Aulus Gellius l. 3. c. 2.

(*d*) Bergier, Pref. du Traité du Point du jour.

(*e*) Voyez le P. Labbe, ubi supra.

IV. Livre de Bergier sur le Point du jour.

Puis que j'ai cité le petit Ouvrage de Bergier, il ne sera pas hors de propos d'en expliquer ici le sujet; cela me servira de liaison, ou d'introduction pour le reste de cet article. Je dis donc que cet Auteur se proposa de marquer un point sur la terre, où le jour civil commençât de telle sorte, que le même jour, (le Lundi ou le Mardi par exemple) fût porté successivement par tout le monde, & vînt recommencer au bout de 24. heures dans un lieu qui touchât immediatement le point donné. Par ce moyen il y auroit deux lieux sur la terre parfaitement contigus, qui auroient l'un le commencement du Lundi, lors que l'autre n'auroit que le commencement du Dimanche; d'où il arriveroit que chaque jour dureroit 48. heures, non pas à l'égard d'un certain lieu, mais par raport à toute la terre; chaque jour de fête, par exemple, seroit chommé 48. heures de suite. Le point que Bergier voulut choisir pour le commencement du jour, étoit celui où le 180. degré de longitude, & le 181. se touchent dans les cartes de Mercator: & ainsi l'une des trois Iles Subadibes sous l'Equateur, coupée en deux par le 180. degré de longitude, recevroit le jour toute la premiere; le Dimanche y commenceroit dans la partie Occidentale, lors qu'on auroit le midi du Samedi sous le premier Meridien, & ce même Dimanche n'y commenceroit dans la partie Orientale, que quand le Lundi commenceroit dans l'autre partie. C'étoit au Pape, selon cet Auteur, à faire ce nouvel établissement, & à ordonner que desormais chaque jour de fête, chaque jour de la semaine commençât, lors qu'il seroit minuit sur les confins du 180. & du 181. degré de longitude; avec defense à tous les Catholiques du monde de commencer leur jour avant la minuit, qui suivroit celle que l'on auroit euë sous cet endroit-là. Il est visible qu'après un tel ordre, ceux qui se trouveroient sous le 181. degré de longitude, ne seroient à la fin du Carême, que 24. heures après que sous le 180. degré on auroit eu le jour de Pâques. Cela leur seroit fort commode, si l'envie de manger de la viande les pressoit trop; car ils n'auroient que peu de chemin à faire, pour se trouver en païs où ils en pourroient manger selon les loix de l'Eglise. Il n'est pas besoin que j'avertisse mon Lecteur que cet avantage n'a pas été mis en ligne de compte par le Sieur Bergier: ce seroit plûtôt une (*C*) objection à lui faire; mais voici le principal avantage qu'il trouve dans ce nouvel établissement du point du jour: c'est qu'on n'au-

n'auroit plus de disputes sur la celebration des jours de fête, lors qu'en faisant le tour du monde ou par l'Orient, ou par l'Occident, on ne compteroit pas le même jour de la semaine, que ceux des païs où l'on voudroit aborder.

V. Ceux qui font le tour du monde gagnent ou perdent un jour.

Il n'est pas necessaire d'expliquer ceci; car personne n'ignore que ceux qui ont fait le tour du monde par l'Orient, se sont trouvez à leur retour plus avancez d'une journée, que ceux qui avoient demeuré dans le païs, & que le contraire est arrivé à ceux qui ont fait le tour du monde par l'Occident. Ceux qui revinrent à Seville sur le vaisseau la Victoire, qui avoit porté Magellan jusqu'aux Moluques, après la decouverte du detroit auquel ce grand homme donna son nom, trouvoient par (a) leur journal que le jour de leur arrivée étoit le 6. de Septembre, mais à Seville on comptoit le 7. S'ils eussent été de Seville aux Moluques, & puis au detroit de Magellan, ils eussent trouvé que l'on comptoit à Seville le 8. de Septembre, lors qu'ils eussent compté le 9. D'où il est aisé de comprendre, qu'il peut y avoir 3. calculs en même tems dans un même lieu: car s'il arrivoit à Seville deux vaisseaux qui eussent fait le tour du monde, l'un par l'Orient l'autre par l'Occident, il est sûr que le Samedi 3. Septembre des habitans de Seville, seroit le Dimanche 4. selon le calcul du premier vaisseau, & le Vendredi 2. selon le calcul de l'autre vaisseau. Laissez continuer à chacun son propre calcul, vous trouverez bien-tôt trois jours de Noel, ou trois jours de Pâques &c. dans une même semaine, & ce ne seroit plus une bonne turlupinade, que de renvoyer les gens à la semaine des trois Jeudis. J'ajoûte qu'on perd ou qu'on gagne un jour, non seulement par raport à ceux qui sont demeurez dans la ville où l'on retourne, mais aussi par raport à ceux qu'on rencontre en son chemin. C'est ainsi que les Hollandois qui decouvrirent le detroit *le Maire* en 1616. étant arrivez aux Moluques le 31. d'Octobre, y trouverent le 1. de Novembre, & (b) se virent obligez de sauter du Lundi au Mercredi, afin de se conformer au compte de leurs compatriotes habituez dans ces Isles. C'est ainsi encore qu'au raport de Joseph Acosta, les Portugais & les Espagnols qui ont penetré dans les Indes Orientales, ceux-ci par l'Occident, ceux-là par l'Orient, y ont établi un different compte de jours; de sorte que quand il est Dimanche à l'Isle de Macao, decouverte par les Portugais, il n'est que Samedi à Manilhe, dans les Philippines decouvertes par les Espagnols; & cependant il n'y a qu'environ cent milles de l'Isle de Luçonia, où est la ville de Manilhe, jusques à l'Isle de Macao. Cela fit (c) qu'Alfonse Sanctius, étant arrivé des Philippines à cette Isle le 2. de Mai selon son compte, & se preparant à lire dans le Breviaire l'office de S. Athanase, trouva que ce n'étoit point l'Evangile du jour en ce lieu-là, & que le Calendrier y marquoit le 3. de Mai, qui est l'Invention Sainte Croix. Sa surprise fut apparemment plus grande que son embarras, car ce n'est pas une affaire que de passer d'un jour de Breviaire à l'autre; & si le Cardinal de (d) Pellevé, transporté inopinément du jour de la conversion de S. Paul à celui de S. Polycarpe, avoit pu remedier à ce contretems par le secours du Breviaire, il auroit moins mal harangué qu'il ne fit à l'ouverture des Etats de la Ligue. Au reste Nicolas Bergier n'a pas eu raison (e) de dire, que ceux qui font le tour du monde n'entrent dans un different calcul de jour qu'en deux manieres; l'une est quand ils comparent leur calcul avec celui de la ville où ils viennent achever leur circuit; l'autre est lors qu'ils le comparent avec le calcul de ceux qu'ils rencontrent sur l'Ocean Oriental, & qui font le tour du monde d'un autre sens. Il est certain que cette mer Eoïque, comme il l'appelle, n'a rien en cela de particulier absolument parlant, puis qu'en quelquelque autre lieu du monde que deux vaisseaux se rencontrassent, faisant le circuit de la terre l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, ils trouveroient la difference d'un jour entre leurs dates. Ce n'est donc point pour cela qu'il faloit poser le siege du point du jour sur l'Ocean Eoïque, plûtôt qu'en un autre endroit.

(a) *François Drac, & Thomas Candisch, Anglois; Olivier vander Noort, d'Utrecht, qui ont fait le tour du monde en passant par ce même detroit, ont éprouvé un semblable mecompte de jour.*

(b) *Voyez le Journal de Guillaume Schouten.*

(c) Idem quidem F. Alphonso Sanctio contigit, qui cum è Philippinis solvisset, venit supputatione sua, in insulam Macaum postridie Kalendas Maji. Recitaturus autem preces horarias in honorem S. Athanasii, deprehendit loci incolis Inventionem S. Crucis celebrari, quinctum enim Non. Maji fasti imbi exhibebant. Idem illi, alio etiam tempore, sed contrario calculo huc redeunti evenit. *Joseph Acosta Hist. Ind. Occident. l. 3. c. 23.*

(d) Id multum Cardinali Pellævæo incommodavit qui Orationem meditatus fuerat occasione ex conversione B. Pauli sumpta, quam translato in sequentem diem conventu vix ac ridiculè ad B. Polycarpi festum accommodare conatus est. *Thuanus l. 105. ad ann. 1593.*

(e) *Pag. 118. 119.*

Après avoir representé l'inconvenient que Bergier vouloit prevenir par sa ligne du point du jour, je croi devoir dire en peu de mots, qu'on y peut remedier sans cela si commodément, qu'il n'est pas étrange que ses conseils n'ayent eu aucune suite. Il y a trois calculs tout à la fois dans un même lieu; quelques-uns y comptent le Samedi, d'autres le Dimanche, d'autres le Lundi. He bien, ordonnez que tout se regle à la datte des habitans, & que chaque fête soit celebrée selon leur Calendrier, & vous ôtez tout le desordre. Ce remede ne manquera qu'en un cas très-rare, qui seroit qu'en même tems ceux qui auroient pris la route d'Orient, & ceux qui auroient pris la route d'Occident se rencontrassent dans un païs où il n'y eût point de Chretiens; alors ils ne pourroient pas se conformer à la datte des habitans, & ils se piqueroient apparemment de garder chacun son calcul. Le mal seroit assez petit.

VI. Erycius Puteanus a écrit du point du jour.

Je ne pretens pas neanmoins diminuer le merite de cet Ecrivain. On n'imagine guere de ces sortes de propositions, sans un genie qui a de la force & de l'étenduë; & il y a d'ailleurs dans le Traité dont je parle une érudition, qui pourroit seule le recommander. Si l'Auteur avoit assez vêcu, il se seroit plaint peut-être d'un Professeur de Louvain, qui s'est rendu celebre par un très-grand nombre d'Ecrits, & qui a long tems occupé la place de Juste Lipse. Franchement il ne me semble pas qu'Erycius Puteanus en ait bien usé avec Nicolas Bergier. Ce Professeur publia un petit Ecrit en 1632. sous le titre de *Circulus Urbanianus, sive linea ἀρχημερινὴ compendio descripta, qua dierum civilium principium Hieraticum in orbe terrarum hactenus desideratum constituitur.* L'année suivante il en publia un plus long, pour defendre le premier contre les attaques d'un Chanoine d'Urbin nommé Michalor. Ces deux pieces en ce qu'elles ont de principal sont toutes bâties sur les pensées de Bergier; car ce n'est pas une difference considerable, que de placer la ligne du point du jour non dans le Meridien opposé à celui qui est le premier dans l'Atlas de Mercator, comme fait Bergier, mais dans le Meridien opposé à celui de Rome, comme fait Erycius Puteanus; cela, dis-je, n'empêcheroit pas qu'un homme ne fût & copiste & plagiaire. Cependant Puteanus ne dit pas un mot du Traité du point du jour, imprimé en 1617. & en 1629. & il agit en homme qui parleroit le premier de

cette

cette matiere. Et admirez le bonheur qui preside sur certains Ecrits; celui de Bergier qui étoit incomparablement plus original que l'autre, & qui avoit fait pour ainsi dire tous les frais, demeura dans la poussiere; celui de Puteanus fut enrichi des éloges de plusieurs personnes doctes, & des complimens d'un Nonce, d'un Cardinal Patron, d'un autre Cardinal, & du Pape même, & parut avec ces éclatantes livrées. Bergier auroit pu bien dire, *Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.*

VII. Comment deux lieux contigus peuvent differer de 24. heures quant au commencement du jour.

Quelcun pourroit me demander, s'il y a quelque partie du monde où le jour prenne son commencement, & s'il a été possible que deux païs contigus differassent de 24. heures à l'égard du point du jour. Je repons en 1. lieu qu'un cercle n'a ni commencement ni fin, absolument parlant; & qu'ainsi le jour dependant d'un mouvement circulaire, ne peut ni commencer, ni finir qu'à l'égard de certains endroits; de sorte qu'il finit, & qu'il commence toûjours à divers égards, & qu'il est toûjours dans toutes les parties de sa durée, à minuit, à midi, à cinq, à six heures &c. par raport à differens païs. En 2. lieu qu'il n'a guere été possible, autrement que par une institution de Dieu ou des hommes, que deux païs contigus differassent de plus d'un moment sur le point du jour; car en quelque point de l'écliptique que l'on supose que le soleil ait été creé, il a falu qu'il illuminât tout à la fois 90. degrez à la ronde, qui font la moitié de la terre; il a falu que le jour commençât tout à la fois sur cette moitié, naturellement parlant. S'il s'agissoit du jour civil, c'est-à-dire si tous les hommes convenoient de ne commencer le jour que quand il seroit une certaine heure, ou si Dieu leur avoit commandé de le commencer precisément de cette façon, j'avouë qu'il y auroit sur la terre deux païs entierement contigus, dont l'un n'entreroit dans le Dimanche, que quand l'autre en sortiroit; mais il faudroit aussi qu'on cassât un jour, & qu'on prononçât contre lui cette sentence d'excommunication, ou même d'annihilation,

Que ce jour soit rayé des choses avenuës,
Jupiter le commande aux trois filles chenuës,
Qui tiennent regître des tems.

N'allons pas si vite. Le hasard peut faire sans le secours d'un ordre divin ou humain, & sans qu'on casse aucune journée, que 2. païs contigus different de 24. heures, quant au commencement du jour civil. Il ne faut pour cela que deux vaisseaux, qui en faisant le tour du globe l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, se rencontrent par exemple à moitié chemin. Suposez que leur équipage s'établisse dans une Ile, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & que chacun garde sa façon de compter les jours. Le Dimanche commencera d'un côté, lors qu'au delà du point de partage on ne fera qu'au commencement du Samedi. C'est ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé vers le Japon.

VIII. Puteanus s'est mal exprimé, en disant que ceux qui font le tour par l'Orient perdent un jour.

Or puis que ceux qui font le tour de la terre par l'Orient, se croyent être au Samedi, lors qu'on ne compte que le Vendredi dans la ville où ils retournent; & puis que ceux qui font le tour par l'Occident ne comptent que le Vendredi, lors qu'ils trouvent qu'à leur patrie l'on est déja au Samedi, il est clair que ceux-là gagnent un jour, & que ceux-ci en perdent un autre. Cependant il y a eu des Ecrivains qui ont tellement brouillé leurs idées sur ce sujet, qu'ils ont imputé la perte aux premiers, & le gain aux derniers. C'est ce que fit Erycius (a) Puteanus. Michalor son critique n'eut garde de ne l'en reprendre pas, & la suite de cette censure fut que Puteanus, qui pouvoit aisément sortir d'affaire, en avoüant de bonne foi qu'il s'étoit servi de termes impropres, s'opiniâtra à soutenir son expression. N'eût-il pas bien mieux valu confesser de bonne grace sa faute, puis que la dispute ne rouloit que sur des mots? Mais quoi! après tant d'années de profession dans la chaire de Juste Lipse, après tant de livres donnez au public, avouër qu'on a mal parlé; à Dieu ne plaise, ce seroit faire tort au rang. Il aima donc mieux recourir à toutes les chicanes que son esprit & sa lecture lui suggererent, que de passer condamnation. Mal lui en prit; son adversaire revenant à la charge, éplucha impitoyablement jusqu'aux moindres choses, & tant sur cet endroit de la dispute, que sur tout ce qui regardoit la pretenduë necessité, & les usages de la ligne du point du jour, il le mit hors de combat, & demeura seul le maître du champ de bataille. Sa premiere critique est en Latin, mais la replique est en Italien.

(a) Ab ortu in occasum navigantibus dies unus uno circuitu in lucro est, ab occasu in ortum unus interit. *Et un peu après,* Demet transeuntibus quantum unus in occasum ambitus addit; addet quantum unus in ortum eripit.

Je croi qu'Erycius Puteanus n'oublia qu'une seule chicanerie, qui auroit été de soutenir que d'un côté c'est une perte, que de raporter d'un long voyage un jour de plus, & que de l'autre côté c'est un gain, que de revenir dans sa patrie avec un jour de moins. En matiere de galanterie cette these passeroit pour un principe; & il n'y a point de perte plus considerable que celle d'amasser beaucoup d'années, ni de gain plus important que celui d'avoir moins vêcu qu'un autre. La plûpart des gens suivent en cela le style de la galanterie; ils regardent comme un desavantage la superiorité qu'on a sur son prochain en nombre de jours. Mais autant que ces sortes de chicaneries pourroient servir dans une dispute où l'on ne chercheroit qu'à plaisanter, autant seroient-elles inutiles dans une dispute comme celle de Michalor & de Puteanus; car il ne s'agissoit pas entre eux de savoir, si ceux qui font le tour du monde par l'Orient ou par l'Occident deviennent plus vieux ou plus jeunes de 24. heures, que ceux qui ne bougent de leur maison. On sait assez que l'âge des uns & des autres est precisément ce qu'il seroit, s'ils étoient tous demeurez dans leur logis; & que la seule raison pourquoi les uns comptent moins de jours que les autres, est que les jours de ceux qui voyagent vers l'Occident contiennent plus de 24. heures chacun; & que les jours des autres contiennent moins de 24. heures. J'avouë que si deux hommes nez en même jour commençoient à l'âge de 15. ans à faire le tour de la terre, l'un par l'Orient, & l'autre par l'Occident, & qu'ils fissent trente tours chaque année, le premier se croiroit âgé de 54. ans, lors que le dernier ne se croiroit âgé que de 48. Mais cette difference, qui en cas de mariage si elle étoit effective, pourroit rendre le dernier de ces voyageurs un beaucoup meilleur party que le premier, ne feroit ici qu'une chimere. On seroit fort attrapé si l'on comptoit là-dessus; les voyages par l'Occident ne sont point une fontaine de Jouvence qui recule la vieillesse; & à proprement parler on ne gagne ni on ne perd aucun moment, de quelque côté que l'on fasse voile pour cir-

circuit le monde. Il est pourtant vrai qu'Erycius Puteanus s'étoit servi d'une expression très-impropre; car enfin ce seroit fort mal parler, que de dire que l'on gagne des années en comptant comme les Chretiens, & que l'on en perd en comptant comme les Mahometans. C'est tout le contraire, veu que nos mille ans repondent à mille trente-deux années Mahometanes, comme il paroît de ce que l'an 1622. étoit le 1032. de l'Hegire (*a*). Cet exemple ôte toute la difficulté, parce que la même raison qui diminuë nos années par raport à celles des Mahometans, diminuë aussi le nombre des jours de ceux qui font le circuit de la terre par l'Occident. Cette raison est que les années de l'Hegire sont lunaires plus courtes que les nôtres d'onze jours.

(*a*) *C'est ainsi qu'on nomme l'Ere ou l'Epoque des Mahometans qui commence à nôtre 15. de Juillet 622.*

IX. Auteurs qui ont fait la même faute que lui.

Puteanus n'a pas été le seul qui s'est abusé en cela. Je (*b*) ne dis rien contre celui qu'il apelle l'Hipparque de nôtre siecle; & qui se (*c*) sert d'une phrase qui semble marquer, qu'il croit que le tour par l'Orient donne un jour de moins, & que le tour par l'Occident donne un jour de plus; car il (*d*) pretend que si le Pape suivoit le conseil de Puteanus, les Rubriques du Breviaire marqueroient aux Occidentaux le jour qu'ils devroient s'ôter, & aux Orientaux celui qu'ils devroient intercaler. Ne semble-t-il pas que le jour intercalaire doit apartenir à ceux qui en ont moins que les autres? D'où vient donc que cet habile homme le destine aux Orientaux, qui sont dejà au Mardi quand les autres ne sont qu'au Dimanche? Je ne prononce rien sur la chose même; on se sauvera toûjours sous l'équivoque d'*exemptilis* & d'*intercalaris*. Contentons-nous donc de dire qu'en un certain sens l'expression de Wendelin n'est point nette. Le lecteur en demeurera d'accord s'il compare le Pape avec un pere, qui voudroit reduire à l'égalité le profit qu'auroient fait ses trois enfans, le premier en demeurant à la maison, le second en faisant le tour du monde par l'Occident, le troisiéme en le faisant par l'Orient. Supposons que le capital du premier soit passé de 10. à 15. celui du second de 10. à 14. & celui du troisiéme de 10. à 16. N'est-il pas vrai que pour rendre leurs biens égaux, il faudroit ôter au troisieme & donner au second? Cependant selon Wendelin il faudroit que le Pape fit tout le contraire; les habitans de Seville qui ont demeuré au logis sont passez du 10. jour au 15. ceux qui ont voyagé par l'Occident sont passez du 10. jour au 14. & ceux qui ont voyagé par l'Orient sont passez du 10. jour au 16. Il faut, dit Wendelin, qu'on ôte un jour à ceux qui n'en ont que 14. & qu'on en donne un à ceux qui en ont 16. Qu'il dise plûtôt qu'il en faut ôter un à ceux-ci, & le donner à ceux-là; or le moyen de le leur donner c'est de le leur passer en compte, comme s'ils l'avoient fourni. N'est-ce pas donner que de quitter des arrerages? Encore un coup ne disons rien contre Wendelin, car son expression est bonne en un certain sens. Otez un jour aux Occidentaux, ils passeront du Dimanche au Mardi: obligez les Orientaux d'intercaler leur Mardi c'est-à-dire de le compter deux fois de suite, vous leur ôterez un jour, & ainsi les Occidentaux & eux parviendront en même tems au Mercredi.

(*b*) *C'est Godefridus Wendelinus, fort estimé de Gassendi qui avoit été son disciple. Voyez Val. André*, Bibl. Belg. pag. 294.

(*c*) *In approbatione circuli Urbaniani.*

(*d*) Ut inter Breviarii Rubricas illa quoque cum primis necessaria lex emineat, quæ dierum sacrorumque naviganti-bus in Occidentem exemptilium, contendentibus in Orientem intercalarium formulas præscribat.

X. Bembus critiqué.

Il sera beaucoup plus facile d'embarrasser Pierre Bembus, qui en parlant du retour des compagnons de Magellan, dit qu'ils trouverent que les années de leur voyage étoient devenuës plus longues d'un jour; mais que s'ils l'avoient fait par l'Orient, ils eussent trouvé sans doute qu'elles seroient devenuës plus courtes de la même quantité: car, poursuit-il, plus ils se seroient avancez, plus seroient-ils allez loin à la rencontre du soleil levant; ainsi après avoir achevé le tour du monde, ils eussent vu lever cet astre un jour plûtôt, que lors qu'ils se mirent en chemin. *Semper* (*e*) *enim tanto citius Orienti soli occurrens quanto plus itineris post se circumvectus reliquisset, emenso demum totius terræ globo die uno prius solem sibi orientem, quàm cum viæ se dederat, profecto habuisset.* Ne voilà-t-il pas une admirable raison? Cet Historien prouve que l'année de ceux qui font le tour de la terre par l'Orient est plus courte d'un jour, parce qu'elle enferme un lever du soleil de plus; mais n'est-ce pas au contraire une preuve qu'elle contient 366. jours, & par consequent qu'elle est plus longue d'un jour? Notez que l'année étant égale, c'est-à-dire de 365. fois 24. heures, &c. tant pour ceux qui demeurent au logis, que pour ceux qui font le tour par l'Orient ou par l'Occident, est divisée neanmoins en plus ou moins de levers du soleil, en 365. pour ceux qui demeurent au logis; en 366. pour ceux qui reviennent par l'Occident; & en 364. pour ceux qui reviennent par l'Orient. C'est tout le mystere.. Michalor n'a point critiqué Bembus sur cette mauvaise maniere de raisonner; il ne l'a censuré que d'avoir mis à rebours, ce qui regarde le changement qu'un tour du monde aporte à l'année. Bembus ne persista pas toute sa vie dans son erreur; il s'exprima comme il faloit dans la traduction Italienne qu'il publia de son histoire Latine, & au lieu de ces paroles, *uno sibi annos illos die longiores factos . . . . uno breviores die redeunti sanè fuissent*, il mit *quelli anni tutti e tre essere d'un giorno fatti minori* * . . . . *d'uno piu lunghi stati sarebbono.* Bergier (*f*) ne s'est point aperçu de ce sens devant derriere de Bembus, car bien loin de l'en reprendre, il le cite en Latin pour confirmer la même transposition qu'il venoit de faire, ayant dit que le tems du voyage des compagnons de Magellan fut allongé d'un jour, & que s'ils fussent retournez par l'Occident il eût été (*g*) raccourci d'un jour.

(*e*) *Bembus, Histor. Venetæ l. 6. pag. 131. edit. Paris. 1551. in 4. Bergier cite l. 2. pag. 218. Basil.*

* *Je cite cet Italien comme je le trouve dans Michalor.*

(*f*) *Ubi supra pag. 198. 199.*

(*g*) *On pourroit rectifier ces expressions abusives, si on disoit que ceux qui font de retour par l'Occident trouvent non pas que leur année, mais que l'année de leur patrie est raccourcie d'un jour, & que ceux qui sont de retour par l'Orient trouvent non pas que leur annee, mais que l'année de leur patrie est allongée d'un jour.*

XI. Jules Cesar Scaliger critiqué.

On s'étonnera moins de ces brouilleries, quand on saura que le grand Jules Cesar Scaliger s'y est un peu embarrassé. Voulant critiquer Cardan sur cette question, (*h*) *pourquoi il semble à ceux qui voyagent que les astres les suivent, & que les rivages s'éloignent d'eux*, il lui represente qu'une matiere aussi commune que celle-là devoit être assaisonnée de quelque nouveauté, comme seroit de dire que même lors que nous voyageons vers l'Orient, il nous semble que les astres nous devancent. Sur quoi il raporte ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé en faisant le tour du monde, & en donne cette raison. *Les Espagnols*, dit-il, *vont à la Chine, & de là au Cap de Bonne Esperance en suivant le cours du soleil; les Portugais au contraire voguent contre le cours de cet Astre; c'est pourquoi* (*i*) *les jours deviennent plus longs aux Espagnols, tant parce qu'ils accompagnent le soleil, & qu'ils jouïssent plus long tems de la lu-*

(*h*) *Cardan l'examine*, l. 4. de subtil. *mais il n'examine ni là, ni dans le 12.* l. ch. 62. *citez par Erycius Puteanus (qui ignoroit que les livres* de subtilitate *ne sont point divisez par chapitres) la matiere que Puteanus lui attribuë.*

(*i*) Longiores ita dies fiunt Hispaliensibus. Tum quia solis comites sunt, lux eis productior est: tum quia retrocedit sol atque in eorum occursum abit. Lusitanos autem & relinquit à meridie non solum aversus sed etiam aversos, atque ab eis mane refugit cum ejus exortum expectant, serius enim oritur. *Exercit. 86. de subtilit.*

lumiere, que parce que le soleil retrogradé & vient à leur rencontre; mais à midi il laisse derrierè soi les Portugais qui de leur côté lui tournent le dos, & le matin il les fait lors qu'ils attendent son lever, car il se leve plus tard. Qu'y a-t-il de plus faux que de dire, que le soleil va au devant de ceux qui voguent vers le Cap de Bonne Esperance, par la route que les Espagnols ont tenuë? Quoi de plus faux encore que de pretendre, que les jours deviennent plus longs à ceux à qui le soleil vient au devant? C'est tout le contraire, car il leur aporte d'autant plûtôt un nouveau jour. Quoi de plus faux en troisiéme lieu que de dire que le soleil s'éloigne des Portugais le matin, & qu'ils le voyent lever plus tard? Comment cela, puis que le plus court moyen de s'entre-trouver par le mouvement circulaire, est d'aller à la Chine par l'Orient, comme faisoient les Portugais, & d'y aller par l'Occident comme faisoit le soleil, depuis qu'il les avoit laissez derriere lui? Enfin quoi de plus faux que de pretendre, que si le soleil se leve plus tard le jour civil doit être plus court? (a) Michalor n'a relevé que la troisiéme faute de Scaliger, si ce n'est qu'il a remarqué de plus, qu'on n'a que faire là de considerer si les Portugais ont aussi bon vent que les Espagnols. En effet puis que Scaliger ne consideroit pas la vitesse du mouvement, *celeritatem motus nunc non intelligo*, que vouloit-il (b) faire des vens? Que les Portugais achevent le tour en 3. semaines, que les Espagnols ne l'achevent qu'en mille, la difference de jours n'en sera ni plus petite, ni plus grande.

(a) *Antapocrisi, parte* 1. *pag.* 44.

(b) Non eadem celeritate æquis tamen ventis Lusitani atque Bæthici parem marium tractum metiuntur.

XII. Plusieurs fautes de Pline en peu de paroles.

Les anciens n'ont pas entierement ignoré, que le jour artificiel doit être plus long à un homme qui s'avance vers l'Occident, & que le soleil se couche plûtôt par raport aux parties Orientales de la terre, que par raport aux Occidentales. Mais s'il faloit juger de leurs lumieres par celles de Pline, il faudroit conclure qu'ils ne voyoient presque goûte là-dedans. En 1. lieu ce Naturaliste (c) dit qu'on a souvent éprouvé, que les feux qu'on allumoit sur de hautes tours à six heures du jour, pour avertir de l'aproche des pirates, se sont fait voir jusques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit. Il ne faut qu'avoir eu trois leçons de globe, pour voir que c'est une fable tout-à-fait absurde. Ces six heures de jour, selon la plûpart des Interpretes, signifient midi: Alciat veut qu'elles signifient le tems où le soleil se couchoit, & par ce moyen il ôte à Pline les deux tiers de son espace; mais ce n'est pas la peine, veu qu'il lui en laisse encore trop; car afin qu'il soit trois heures de nuit en un lieu, lors que le soleil se couche en un autre, il faut que la difference de longitude de ces deux lieux soit de 45. degrez; or chaque degré de longitude sous l'Equateur comprend 25. lieuës de France, de 2500. pas geometriques chacune; il faudroit donc que les feux dont il s'agit eussent été aperçus d'une distance, non pas à la verité d'onze cens vingt-cinq lieuës, mais qui n'en differât qu'à proportion de l'espace qui separe de l'Equateur le parallele dont parle Pline; or ce rabais n'empêcheroit pas que cette distance ne contint quelques centaines de lieuës. Jugez ce que ce seroit, si les six heures de Pline étoient midi: la distance seroit alors triple, & on auroit vu un fanal dont on auroit été éloigné de plus d'un tiers de la circonference d'un assez grand parallele. C'eût été une chose bien plus merveilleuse, que celle dont le même Auteur a parlé au chapitre 22. du 5. livre, lors qu'il a dit que le mont Casius est si haut, qu'il est éclairé du soleil trois heures avant le jour (d). Cependant le P. Hardouïn ne veut point ouïr parler de la modification d'Alciat; il veut que ces feux ayent été allumez à midi, & il pretend (e) avoir dissipé toutes les tenebres de ce passage. Il ne trouve rien à critiquer dans tout ce chapitre. Notez que ce passage de Pline touchant le mont Casius souffre des difficultez. Aristote en dit autant du Caucase; mais quelques Savans (f) soutiennent qu'il n'y a point de montagne au monde d'où l'on puisse voir le soleil, s'il est plus de quatre degrez au dessous de l'horizon. Selon cela le soleil même posé sur le haut d'une montagne, ne pourroit être aperçu au delà de cent lieuës de distance. Comment donc auroit-on pu voir les feux dont parle Pline? Le Pere Hardouïn sur le passage où il est parlé du mont Casius, assûre que Cabeus a fort bien montré, qu'Aristote a raison en ce qu'il raporte du Caucase. Nous ferons voir le contraire sous le mot *Caucase*, par l'examen de ce que trois doctes & subtils Italiens, le Mazzoni, Blancanus, & Cabeus ont dit sur cet endroit d'Aristote.

(c) In queis prænunciativos ignes sextâ horâ diei accensos, sæpe compertum est tertiá noctis à tergo ultimis visos. *Plin. l.* 2. *c.* 71.

(d) Cujus excelsa altitudo quartá vigiliâ orientem per tenebras solem aspicit. *Id. l.* 5. *c.* 22.

(e) Nihil opus istis ambagibus, ubi sunt omnia per se perspicua, lucisque plenissima, ut vel ex interpretatione nostra liquet. *Harduinus in Plin. t.* 2. *pag.* 227.

(f) *Voyez Isaac Vossius in Melam p.* 90.

En 2. lieu Pline dit que Philonide courrier d'Alexandre, (g) alloit en neuf heures de Sicyone à Elis; mais qu'il lui faloit marcher pour le retour jusqu'à trois heures de nuit. La distance de ces deux villes étoit de douze (h) cens stades, & le chemin de la premiere à la seconde alloit en montant. Ainsi ce courrier employoit à faire le même chemin tantôt 9. heures, & tantôt 15. neuf heures lors qu'il alloit à Elis en montant, quinze heures quand il retournoit à Sicyone en descendant. Si vous demandez la raison de cette énorme difference entre l'aller & le revenir, Pline vous dira que le courrier en allant à Elis suivoit le soleil, & qu'en retournant à Sicyone il marchoit à contre-sens de cet astre. Mais bien loin que cette raison puisse compenser la difference qui est entre 9. heures & 15. elle ne peut pas même compenser l'avantage de la pente du chemin; car pour gagner une heure à la suite du soleil, il faut fournir une carriere de 15. degrez, & par consequent nôtre courrier ne gagnoit qu'un peu moins de dix minutes, lors qu'il faisoit de l'Orient à l'Occident 60. lieuës.

(g) Ex Sicyone Elin mille & ducenta stadia novem diei confecit horis, indeque quamvis declivi itinere tertiâ noctis horâ remensus. *Plin. lib.* 2. *c.* 71.

(h) *C'est-à-dire* 60. *lieuës de* 2500. *pas Geometriques chacune.*

Enfin Pline dit que (i) la raison qu'on vient de donner, est cause que ceux qui navigent vers l'Occident font plus de chemin pendant le jour, que pendant la nuit, lors même que les jours sont les plus courts. Voilà bien des faussetez: car pour ne pas dire que nos Pilotes, dont les observations sont plus sûres que celles des anciens, ne remarquent pas que les vaisseaux aillent moins vite la nuit que le jour, les autres choses étant égales, qui ne voit que ce pretendu retardement causé par la nuit, ne peut pas monter à la proportion que Pline donne, ni proceder de la cause qu'il met en avant? Suposons qu'un vaisseau qui cingle vers l'Occident, fasse 80. lieuës pendant les neuf ou dix heures d'un jour d'hiver, il ne gagne pas un quart d'heure (k), & qu'est-ce qu'un quart d'heure en comparaison des cinq ou six heures plus ou moins, dont la nuit d'hiver surpasse le jour dans les païs que Pline pouvoit avoir en vuë? Joignez à cela qu'on ne suit pas moins le soleil la nuit que le jour, quand on vogue vers l'Occident; d'où il resulte qu'un vaisseau ne doit pas moins avancer pendant les tenebres, que pendant

(i) Qua de causa ad occasum navigantes quamvis brevissimo die vincunt spatia nocturna navigationis, ut solem ipsum comitantes. *Id. ib.*

(k) *Pour allonger le jour d'une heure par le progrés vers l'Occident, il faut faire* 15. *degrez, qui sous l'Equateur font* 375. *lieuës.*

dant le jour artificiel, puis que le tems des tenebres s'allonge selon la même proportion par le progrés vers l'Occident, que le tems de la lumiere. Les navigations de ces derniers tems nous ont apris, qu'il (*a*) regne un vent continuel d'Orient en Occident dans la Zone torride; de sorte que ceux qui y font voile d'Orient en Occident ont toûjours le vent en pouppe, & que ceux qui tendent d'Occident en Orient ont toûjours le vent contraire. Cela fait qu'on a besoin de moins de tems pour aller d'Espagne aux Indes Occidentales, que pour en revenir; sans qu'il faille neanmoins adopter, comme fit l'Abbé de la Roque (*b*), un conte dont (*c*) on se moqua, savoir *que les Espagnols vont quelquefois aux Indes Occidentales en 24. heures, mais qu'ils ne peuvent point revenir en moins de quatre mois, quelque tems favorable qu'ils ayent.* Pline pourroit bien avoir été trompé, par des gens qui n'avoient pas bien compris ce qu'ils avoient oui dire de l'effet de ce vent oriental. Il n'y a point de mer où les vens orientaux soient plus favorables que sur la mer pacifique: neanmoins les vaisseaux Espagnols qui la traversent pour aller de l'Amerique aux Philippines, y employent 2. mois & demi, faisant 130. lieuës par (*d*) jour. Je m'étonne que le Commentaire *Variorum* imprimé à Leide, ne fournisse là-dessus aucun jugement raisonné. On ne sauroit rien voir de plus maigre, ni de plus miserable que ce qu'on y trouve sur cette matiere: on n'y voit rien qui insinuë quelque defiance que deux ou trois mots, qui aprennent que (*e*) Melichius a tenu pour incroyable ce qui concerne les feux des tours, & Philonide. Mais je m'étonne encore plus de la grande debonnaireté de Saumaise, qui a (*f*) raporté avec des marques d'aprobation ce qui concerne ce messager, & en doutant si peu de sa diligence, qu'il lui fait faire encore plus de chemin que Pline. Remarquez qu'Allatius * raporte la doctrine de Jules Cesar Scaliger sans la censurer, & qu'il soutient Pline contre Melichius.

(*a*) *Voyez la Geographie de la Varene* (Bern. Varenii) *l. 1. c. 21. & Mr. Rohault Phys. 3. part. c. 11. où il donne la raison de ce phenomene par le mouvement de la terre selon le systême de Copernic: mais voyez la relation historique des vens reglez par Mr. Halley dans le Journal d'Angleterre.*

(*b*) *Journal des Sçavans 1678 pag. 30. édit. de Holl.*

(*c*) *Ib. pag. 57.*

(*d*) *Halley ubi supra.*

* *In libro de mensura temporum pag. 24.*

XIII. Fautes de du Pinet, & de la Mothe le Vayer.

Je voudrois bien savoir comment ce chapitre de Pline a été expliqué par (*g*) Erycius Puteanus, qui se vante d'être le premier qui l'ait entendu. Du Pinet a mis à la marge de sa traduction, *que les flots de la mer panchent plus contre le couchant que contre le levant*, & que c'est la raison de ce que Pline raporte touchant les vaisseaux qui tendent vers l'Occident. Mais cette raison ne seroit-elle pas aussi bonne pour la nuit que pour le jour? Je ne dis rien de la faute qu'il commet en traduisant ces paroles, *eundem* (solem) *remeans obvium contrario prætervertebat occursu*, par celles-ci, *il rencontroit le soleil lequel il passoit, tant il alloit vite.* Je croi que *prætervertebat* signifie là plus que le P. Hardouïn ne pense, plus qu'*offendebat*; & que le sens de Pline est que ce courrier allant à la rencontre du soleil passoit au delà, & le laissoit derriere lui; cela ne veut pas dire que sa vitesse fût plus grande que celle du soleil. Mr. de la Mothe le Vayer (*h*) allegue cet exemple de vitesse, sans trouver rien de faux dans le passage de Pline; il remarque même que Philonide *égaloit presque la course du soleil*, & neanmoins il venoit d'évaluer la vitesse de Philonide à quelques 8. lieuës par heure (*i*).

(*e*) *Il faloit dire* Milichius. *C'est un Professeur en Mathematique à Wittemberg, qui publia un Commentaire sur le 2. livre de Pline l'an 1534.*

(*f*) *Exercit. Plin. p. 45. où il evaluë les 1200. stades de Pline à 160. milles Il n'y en a que 150.*

(*g*) Quem locum per Mazzonium suppletum, hactenus tamen non intellectum in Theoresibus nostris explicamus. *Vindic. circuli Urban. Notez que Michalor lui soutient que le Mazzoni, Auteur d'une docte Apologie du Dante, n'a fait que citer cet endroit de Pline, sans rien ajoûter à la leçon commune.*

(*h*) *Lettre 18. au 10 tome de l'édit.* in 12. *de 1681. Pline y est mal cité au ch. 7. (il faut 71.) du 2. l.*

(*i*) *A 75. lieuës, de deux mille pas chacune en neuf heures.*

(*A*) Le jour naturel qui comprend 24. heures.] *Ce que je dis ici de la durée de 24. heures ne doit pas être entendu à la rigueur; car si les Astronômes & les Cosmographes ne nous trompent point, lors qu'ils assûrent unanimement que la durée d'une heure correspond à l'ascension de 15. degrez de l'Equateur sur l'Horison, il faut que le retour du soleil au Meridien demande un peu plus de 24. heures. En effet si le tems que 15. degrez de l'Equateur employent pour monter sur l'horizon est une heure, il faut 24. heures afin que ce cercle acheve sa revolution; or quand elle est achevée le soleil n'est pas encore revenu au Meridien, parce qu'il a un mouvement propre qui le fait avancer vers l'Orient près d'un degré, pendant que l'Equateur fait un tour: il faut donc traîner encore le soleil vers l'Occident l'espace de près d'un degré, afin qu'il corresponde au même point du Firmament, ou au meme Meridien auquel il correspondoit le jour precedent. Voilà donc le jour Astronomique un peu plus long que 24. heures. Mais de plus un jour Astronomique n'est point parfaitement égal à un autre, parce que l'obliquité & l'excentricité de l'Ecliptique sont cause, que le soleil ne fait point chaque jour le même progrés vers (k) l'Orient: il parcourt 59. minutes chaque jour par le mouvement moyen; quand il va plus vite il fait près de deux minutes davantage, quand il va plus lentement il fait près de deux minutes moins. La nature a aimé la varieté jusques dans le Ciel: les (l) Ephemerides que Mr. Dalencé faisoit imprimer à Paris il y a quelques années, marquent beaucoup de bigarrure dans les proportions de l'accroissement des jours. Par exemple le 5. de Janvier est plus long de deux minutes que le 4. Le 6. plus long de deux minutes que le 5. Le 7. plus long de deux minutes que le 6. mais le 8. n'est pas plus long que le 7. Tous les autres mois sont pleins de pareilles inegalitez, tant pour l'accroissement que pour le decroissement; & même les accroissemens du mois de Janvier, ne répondent pas toûjours aux decroissemens du mois de Juillet.* Il est constant, *nous dit-on dans (m) ces mêmes Ephemerides,* que les mois de Novembre & de Decembre pris ensemble, sont plus longs d'une demie heure & d'un demi quart d'heure, que les mois de Septembre & d'Octobre, quoi qu'il y ait d'un côté & d'autre égal nombre de jours, savoir 61.

DE LA durée & de l'égalité des jours naturels.

(*k*) *Voyez Gassendi, Instit. Astron. l. 1. c. 22. Dans l'Abregé de Mr. Bernier t. 4. p. 80. on a mis 56. minutes au lieu de 59.*

(*l*) *Le titre est* La connoissance des tems, ou Calendrier & Ephemerides du lever & coucher du soleil, *&c. On commença de les publier pour l'année 1679.*

(*m*) *Pag. 38.*

(*B*) Dans son Traité posthume *du* Point du jour.] *J'apelle ce livre posthume, parce que l'édition dont je me sers qui est de Reims 1629. marque que Jean Bergier Procureur au Presidial de Reims fit imprimer cet Ouvrage de feu son pere. L'Epître dedicatoire à Mr. du Lys, Avocat General en la Cour des Aydes de Paris, est du même Jean Bergier, & temoigne que ce Magistrat avoit été le Patron de l'Auteur. Mr. l'Abbé de Marolles parle d'un autre Mecene dans son Catalogue Alphabetique des Auteurs qui lui avoient fait present de leurs Ouvrages.* Claude *du Buisson, dit-il,* me temoigna l'estime particuliere qu'il faisoit comme moi de Nicolas (*n*) Berger de Rheims qui a fait le livre des grands chemins de l'Empire, & qui eût été plus loin si la mort ne l'eût prevenu à Grignon, chez Monsieur le President de Belliévre qui l'honoroit de son amitié. *Je m'etonne que dans l'édition de 1629. on n'ait nullement parlé d'aucune édition precedente; car il y a dans (o) le Catalogue de* [...] *où il le censure de deux fautes, l'apelle* Berger.

DE BERGIER Auteur du Traité du Point du jour.

(*n*) *Il a fait la même faute que les Auteurs du Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou, qui mettent 3. fois* Berger *pour* Bergier. *La Mothe le Vayer dans l'Hexameron rustique p. 25.*

(*o*) *Pag. 67. de la 2. part.*

de la Bibliotheque de Mr. de Thou, l'Archemeron ou Traité du commencement des jours *par* Nic. *Berger*, 8. *Paris* 1617. *On y trouve* (a) *aussi* l'Histoire des grands chemins de l'Empire Romain *par le même* Nic. *Berger*, 4. *Paris* 1622. *C'est un fort savant Ouvrage, que le P. Bacchini Benedictin de la Congregation du mont Cassin, l'un des Auteurs du Journal de Parme, a mis en Latin & orné de notes. Celui qui l'a composé meritoit une citation plus honnête, que ne l'est de dire, comme à fait la Mothe le Vayer,* (b) un nommé Bergier qui a fait après son traitté des grands chemins un autre petit discours du point du jour, s'est avisé, &c. *Il paroît par le Catalogue de Mr. de Thou, que cet autre petit livre avoit precedé & non suivi l'Histoire des grands chemins. Mr. Henninius* (c) *fait imprimer* (d) *actuellement la version Latine qu'il a faite de cette histoire des grans chemins, & je sai que Mr. Oudinet* (e) *& Mr. l'Abbé du Bos, lui doivent communiquer quelques notes dont la plûpart seront tirées de l'exemplaire où l'Auteur avoit écrit plusieurs choses. Il y a un bel éloge de nôtre Bergier, dans les Poësies Latines du Pere Commire.*

(a) *Pag. 288. de la 1. part.*

(b) *Geograph. du Prince ch. 8. au 6. t. de l'édit. in 12.*

(c) *Professeur à Duitsbourg.*

(d) *On écrit ceci en 1696.*

(e) *Garde du cabinet des Medailles du Roi de France.*

INCONVENIENS de la ligne du Point du jour.

(C) Ce seroit plutôt une objection à lui faire.] *Ceux qui censurent un projet, & qui se voyent engagez à la replique par la reponse de l'adversaire, ramassent avec tant de soin tout ce qui n'est pas favorable à la cause qu'ils attaquent, qu'on peut s'étonner avec quelque sorte de raison, de ce que le Sieur Michalor n'a pas objecté à Erycius Puteanus, que le cercle qu'il proposoit donneroit lieu à mille abus. En effet dans toute l'étenduë d'un hemisphere il seroit le plus facile du monde, d'éluder les loix de l'Eglise touchant les jours d'abstinence. On en seroit quitte pour un dîner maigre par semaine, si l'on vouloit recourir à la chicane du* Medianoche *des Espagnols. En partant de chez soi le Vendredi à minuit, on se trouveroit un moment après dans un païs où il seroit Dimanche, & où sans violer les canons de Sainte Mere Eglise, on se pourroit faire donner de bons chapons pour son souper. On sauteroit ainsi toutes les vigiles en allant faire un voyage de quatre pas, sous un autre Meridien où il seroit jour de fête; & si on vouloit ne chommer aucune fête, non pas même le Dimanche (je parle des fêtes qui ne viennent pas deux de suite) on n'auroit qu'à passer d'un Meridien à l'autre, ce qui ne coûteroit que peu de tems: car encore qu'un degré celeste reponde sur la terre à un espace de plusieurs lieües, il est pourtant certain que chaque degré est contigu à un autre; de sorte que celui où le jour commenceroit, toucheroit de toute necessité un autre degré, où ce même jour ne commenceroit qu'au bout de 24. heures. Pour empêcher donc que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un lieu où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie Orientale de l'un de ces deux degrez, & la partie Occidentale de l'autre demeurassent incultes & inhabitées. Qui ne sait que tout homme qui veut continuer impunément le Carnaval jusqu'au premier Dimanche de Carême, n'a qu'à s'en aller à Milan, où le jûne n'est d'obligation que quatre jours après le Mercredi des Cendres?*

ADDITIONS & CORRECTIONS

pour le II. Tome.

On avertit le Lecteur qu'il y a plusieurs Exemplaires, où certains endroits que l'on rectifie ici ne se trouvent pas: ils y sont dejà rectifiez.

HALI-BEIGH. *pag.* 18. *col.* 2. *avant la remarque Z ajoûtez:* On a parmi les Oeuvres posthumes de Mr. Barrow, une relation Angloise d'une conspiration qui fut faite dans le Serrail, contre Kiosen grande-mere de Mahomet IV. Albert Bobovius *Musicien du Serrail, & temoin oculaire de cet évenement*, a composé cette relation (*a*).

(*a*) *Voyez la Bibliotheque universelle to.* 10. *p.* 62.

HELENE. *pag.* 36. *col.* 1. *à la fin du* 1. *alinea ajoûtez:* Cette pensée est assez conforme à ces deux vers du 15. livre des Metamorphoses d'Ovide: *Flet quoque ut in speculo rugas conspexit aniles Tyndaris, & secum, cur sit bis rapta, requirit.*

HELOISE. *pag.* 40. *col.* 2. *cinq lignes avant la fin ajoûtez:* Notez que selon Papyre Masson, le Chanoine qui fit élever Heloïse, & châtrer Pierre Abelard, s'âpelloit Jean. Cet Historien ne pretend donc pas que cette fille ait été niece d'un Chanoine, & fille naturelle d'un autre Chanoine. Il pretend que le Chanoine que tous les autres Auteurs nomment Fulbert, & qu'ils considerent comme l'oncle d'Heloïse, étoit pere d'Heloïse, & se nommoit Jean (*b*).

(*b*) Joannes Canonicus Parisinus Heloysam naturalem filiam habebat præstanti ingenio formaque. *Papyr. Masso, Annal. lib.* 3. *p. m.* 256.

HERCULE. *pag.* 73. *col.* 2. *lig.* 7. *avant la fin, mettez au mot* Pline *une marque de citation, & en marge:* Ces paroles de Pline sont au chapitre 7. du 5. livre; mais elles ne signifient pas, comme le pretend Costar, que la fortune n'est jamais tant honorée que lors qu'on lui dit des injures. *Page* 77. *col.* 1. *à la fin du premier alinea ajoûtez:* Herodote (*c*) conte qu'Hercule étant en Scythie, se coucha par terre sur sa peau de lion, & s'endormit. A son reveil il ne vit plus ses jumens; il les chercha de toutes parts; & quand il fut arrivé au païs d'Hylée il entra dans une caverne, où il trouva une fille qui n'avoit la forme humaine que depuis la tête jusqu'à la ceinture: le reste étoit une forme de serpent. Avez-vous vu mes cavalles, lui demanda-t-il? Oui, repondit-elle, je les ai en ma puissance; mais (*d*) je ne vous les rendrai point si vous ne couchez avec moi. Il voulut bien les recouvrer à ce prix-là; mais quand le jeu fut fini la fille difera le plus qu'elle put la restitution des jumens; car elle souhaitoit fort de renoüer la partie avec Hercule. Enfin ne pouvant plus retenir un homme qui souhaitoit de se retirer de là avec ses cavalles, elle lui dit, je vous les ai gardées, & vous m'en avez recompensée, car vous m'avez renduë enceinte de trois garçons.

(*c*) *Herod. lib.* 4. *c.* 9.

(*d*) Τὴν δὲ φάναι ἑωυτὴν ἔχειν, καὶ οὐκ ἀποδώσειν ἐκείνῳ πρὶν ἢ οἱ μιχθῆναι, τὸν δὲ Ἡρακλέα μιχθῆναι ἐπὶ τῷ μισθῷ τούτῳ. κείνην τε δὴ ὑπερβάλλεσθαι τὴν ἀπόδοσιν τῶν ἵππων, βουλομένην ὡς πλεῖστον χρόνον συνεῖναι τῷ Ἡρακλεῖ. Illamque respondisse, se quidem illis habere: sed non prius reddituram ei quam cum ipsa coiisset: Herculem pro ea mercede cum fœmina concubuisse. Sed quum illa differret reddere equas, cupida diutissime cum Hercule concumbendi. *Id. ib. p. m.* 227.

HIPPARCHIA. *page* 91. *à la fin de la note marginale e ajoûtez:* Lelio Capilupi dit cela des Moines dans son *Cento Virgilianus.*

HOFFMAN. *page* 110. *avant la Remarque D ajoûtez:* Je m'en vais citer un Auteur qui nous aprendra que nôtre Hoffman & ses partisans soutenoient, qu'il falloit exterminer la Philosophie dans les Academies, comme une discipline très pernicieuse, & selon laquelle plusieurs veritez theologiques étoient fausses. Ceux qui s'opposerent à cette faction se virent exclus du saint Ministere. Enfin par l'autorité du Prince ces disputes furent apaisées, & il falut qu'Hoffman calât les voiles. (*e*) *Contendebant* Hofmannus *& ipsius asseclæ* Philosophiam pugnare cum Theologia: multa esse vera in Theologia quæ sint falsa in Philosophia & contra; exterminandam Christianis Academiis ut noxiam, ut toties etiam graviter ab antiqua Ecclesia damnatam. *His se initio statim opposuerunt ejus Academiæ Philosophi,* Duncanus *Liddelius Scotus Med. D.* Corn. *Martini,* Joh. *Caselius & alii, rati ad se pertinere ejus defensionem, cujus professores essent. Res contentionibus diu acta est, ita ut Hofmannus eos tandem à Ministerio excluderet qui contrarium sentirent. Habitæ sæpius disputationes & magni fluctus in illo simpulo excitati. Extant ejus tamen aliquammulta acta. Tandem lis sopita est authoritate Principis: restitutus honos suus Philosophiæ ejusque Doctoribus est. Hofmanniani cesserunt.*

(*e*) *Georgius Hornius, Histor. Philosophica lib.* 6. *c.* 12. *pag.* 321. 322. *Voyez l'article* Nihusius *p.* 667. *remarque C.*

HORTENSIUS. *page* 125. *col.* 2. *avant la remarque A ajoûtez:* Quand je censure Bodin sur ce qu'il impute à Plutarque, je considere qu'il cite la vie de Caton d'Utique; car s'il eût cité le parallele de Lycurgue & de Numa Pompilius, il n'eût pas erré. Plutarque y affirme que ce Roi de Rome permit aux maris le prêt de leurs femmes. Je croi qu'il a tort de l'affirmer. Mr. Dacier le croit aussi. *Cela est vrai*, dit-il (*f*), *de Lycurgue; mais il ne paroît nulle part que Numa ait eu le même dessein; il seroit même aisé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome sous Numa, mais beaucoup plus tard, & qu'elle n'étoit pas generale.*

(*f*) *Dacier dans une note marginale de sa traduction de Plutarque au parallele de Lycurgue & de Numa p.* 362. 363. *edit. de Holl.*

JODELLE. *page* 174. *col.* 1. *avant la remarque D ajoûtez:* Je ne sai si Gentillet n'est pas la premiere source de tous les compilateurs qui ont parlé de Jodelle, comme d'un exemple des punitions des impies. *L'on pourroit alleguer*, dit-il, (*g*) *infinis exemples des jugemens & vengeances de Dieu exercées contre les Atheistes, contempteurs de Dieu, & de toute Religion, voire mesmes de nostre temps, comme du Poete tragique Jodelle, qui fit une fin vrayement tragique: car ayant gourmandé & mangé son patrimoine, comme un Epicurien, il mourut de faim miserablement.* J'ai trouvé une partie de ces paroles dans un livre imprimé à Morges l'an 1581. & intitulé *punitions & jugemens de Dieu*, &c.

(*g*) *Gentillet Discour sur les moyens de bien gouverner contre Nicolas Machiavel,* 2. *partie pag* 79. *édit.* 1576.

JOVE. *page* 182. *col.* 1. *deux lignes avant la fin lisez:* Lui ayant montré deux de ses Ouvrages, savoir l'Histoire de Come, & un Traité sur les actions. *A la col. suivante lig.* 18. *effacez depuis* je ne doute point, *jusqu'à* Benoît Jove *inclusivement; & lisez ainsi:* Il ne faut pas croire que *Paulus* JOVIUS *Junior*, dont on voit plusieurs vers Latins dans les éloges que nôtre Paul Jove a composez, eût pour pere Benoît Jove. Il étoit neveu de *Julius* JOVIUS, qui fut fait Coadjuteur de son (*h*) oncle à l'Evêché de Nocere le 21. d'Août 1551. & qui posseda après lui cette Prelature. *Paulus Jovius Junior* bon Poëte, fut fait Coadjuteur de son oncle Julius Jovius, au même Evêché le 29. de Novembre 1560. & y fut son successeur. Il siegea 25. ans, & mourut l'an

(*h*) *C'est-à-dire de nôtre Paul Jove.*

l'an (a) 1585. *Page 183. col. 1. trois lignes avant la remarque A mettez à* Paul Jove *une marque de citation, & en marge:* C'étoit le neveu de Julius Jovius, neveu & successeur de nôtre Paul Jove.

(a) Tiré d'Ughelli, Ital. Sacra to 7. pag. 746.

KELLER. *page 229. col. 2. avant la remarque C ajoûtez:* J'ai lu dans le 3. volume de la Morale Pratique, que nôtre Keller est l'Auteur du *Cavea turturis.* On sera bien aise de voir ici le passage de Mr. Arnauld. „ (b) Gravina, . . . „ sçavant Dominicain s'étant plaint avec beau-„ coup de modestie dans son *chant de la tourte-„ relle*, de ce que le Cardinal Bellarmin avoit „ parlé trop durement des anciens ordres dans „ son *gemissement de la colombe*, & ayant repre-„ senté qu'il ne falloit pas s'étonner, qu'il s'y fust „ introduit des relâchemens dans l'espace de tant „ de siecles depuis leur fondation: vôtre P. Jac-„ ques Keller lui répond fiérement dans son livre „ intitulé, *Cavea Turturis* ch. 14. *Societati Jesu „ non est periculum, ne post aliquot annorum cen-„ turias sibi multum dissimilis appareat. Habet „ enim aromata à putredine præservantia.* „

(b) Arnauld, Morale Pratique, to. 3. p. 112.

KEPLER. *page 232. col. 2. avant la remarque D ajoûtez:* Je n'ai guere vu d'Auteur qui s'emporte contre Kepler autant que Schoockius, comme si ce grand Mathematicien s'étoit rendu le plus ridicule de tous les hommes, en tâchant d'accommoder à l'explication de la Physique les speculations de Mathematique. Je ne pense pas que ce dessein puisse jamais reüssir; car l'objet des Mathematiques, & l'objet de la Physique sont des choses inaliables; l'un est une quantité qui ne subsiste qu'idealement, & qui ne peut exister d'une autre maniere; l'autre existe hors de nôtre esprit, & ne peut être réellement dans nôtre esprit. Quoi qu'il en soit, voyons le chagrin de Schoockius. *Ubi (c) Mathematicus, nemo eodem* (Johanne Keplero) *melior & subtilior, ubi vero Physicus, nemo eodem pejor atque ineptior, ut sæpissime doleam, si non ingemiscam, virum tam eximium, divinam illam Mathesin nugamentis suis Physicis adeo fœde commaculasse. Quid absurdius enim vel febricitans anus in somnio videat, quam quod terra ingens animal sit, qua per montium crateres & caminos, ceu os aut nares, ventos exspiret? & hoc tamen expresse docet lib. 4. Harmonicæ cap. 7. ubi serio quoque probare nititur*, quod terra cum cœlo sympathiam colat, & naturali instinctu siderum posituram cognoscat. *Similiter in scripto de Motibus Martis fol. 173. contendit solem magnum magnetem, seu magneticum corpus esse, supra proprium centrum diurno motu circumactum, quod secundum speciem quandam diffusam, omnes reliquas Planetarum sphæras commoveat, & in orbem agitet. Nec sic Keplerus solum, per Mathesin imprudenter & infeliciter Physicæ applicatam, in errorum præcipitium ruit; sed eum eo multi quoque alii, quorum indicem alio in scripto, si Deo placuerit vitam prorogare, exhibebo.*

(c) Martinus Schookius de Scepticismo lib. 4. pag. 387. 388.

LAIS. *page 266. avant la remarque K ajoûtez:* Au reste la conjecture de Geusius ne me paroît point solide. Il croit que les femmes de Thessalie immolerent Laïs à Venus, comme une victime qui s'étoit renduë odieuse à cette Déesse par l'ambition de l'égaler, & même de l'effacer. Il fonde sa conjecture sur ce qu'elles l'amenerent au temple de Venus, quoi qu'elles l'eussent pu tuer fort commodément en d'autres lieux. *Verisimile est*, dit-il (d), *quod hæc Lais ab invidis & furiosis istis feminis non simpliciter necata, sed tanquam piacularis victima Deæ Veneri in ejus templo immolata fuerit; quia forma sua & pulchritudine Veneris ipsius gloriam affectasse, imo obscurasse, & ita indignationem & iram ejus in se excitasse videbatur. Nam quare ipsam non in alio loco, in foro, platea, vel ædibus occiderunt? quare ipsam in Veneris templo lapidibus & scamnis obruerunt, nisi propterea, ut Laida Veneris æmulam coram ipsa Venere in sacrificium mactarent?*

(d) Jacobus Geusius Theologus & Medicus Frisius, in tractatu de Victimis humanis parte 2. p. 482. 483.

LEON X. *page 302. col. 1. lig. 5. ajoûtez:* Je viens de consulter le livre de Luc Gauric que des Accords a cité, je n'y trouve point qu'il dise que Leon X. ne voyoit goute en *mettant la lettre auprés du nez.* Citons Gauric, & admirons l'impertinence avec laquelle il attribuoit aux planetes les diverses qualitez de l'œil droit & de l'œil gauche de ce Pontife. (e) *Sol cum stellis nebulosis, oculi dextri aciem penitus hebetavit cum multis lineis transversis. Luna in sexta cœli statione sub Geminorum asterismo ad Martis tetragonam radiationem defluens, oculi quoque sinistri lucem impediebat, adeo quidem quod nec legere, neque aliquid intueri poterat absque conspicilio magno christallino, non autem illius aciem prorsus desiderabat, quoniam salutaris Stella Jovis, Lunam trigonica radiatione intuebatur, & ita literas lectitabat naso proximiores & oculo, sed cum illo vitreo ocello suspiciebat Accipitres, Aquilas, Astures, altius volitantes, & longe melius quam alii venatores, ibatque sæpius ad venationes Leporum, Caprearum silvestrium, & vulpium, illasque optime conspiciebat, quæ à canibus leporariis & molossis capiebantur.*

(e) Lucas Gauricus Geophonensis. Episcopus Civitatensis in tractatu Astrologico in quo agitur de præteritis multorum hominum accidentibus per proprias eorum genituras ad unguem examinatis, fol. 18. verso edit. Venetæ apud Curtium Trojanum Navò 1552.

LEOVITIUS. *page 313. col. 1. avant la remarque D ajoûtez:* Un homme de beaucoup d'esprit, fort savant, & Professeur en Mathematique, m'a communiqué depuis peu de jours l'extrait qu'il a fait d'un livre de cet Astronome. Je ne change rien à sa lettre. „ J'ai trouvé un petit „ in 4. de Leowicz *de conjunctionibus magnis in-„ signioribus superiorum planetarum*, &c. *in quar-„ ta monarchia cum eorumdem effectuum historica „ expositione.* Il marque les conjonctions de Sa-„ turne & de Jupiter depuis J. C. & un peu de-„ vant jusqu'à l'an 1564. & y joint quelques par-„ ticularitez de l'Histoire qu'il pretend avoir ra-„ port aux circonstances de ces grandes conjonc-„ tions. Il fait en suite son pronostic & les pre-„ dictions pour les années suivantes, jusqu'à l'an „ 1584. Il trouve-là comme dans tout son livret „ mille grans évenemens, dont il fait honneur aux „ éclipses, cometes & conjonctions: sentiment „ bien indigne d'une personne de bon sens. Enfin „ il predit la conjonction de Jupiter & Saturne en „ *Pisces* aux mois de Mai 1583. & la conjonction „ de presque toutes les Planetes en *Aries* sur la fin „ de Mars, & au commencement d'Avril 1584. „ suivie d'une éclipse de soleil au 20. degré du „ Taureau. Il ne doute pas que tout cela n'amene „ une Comete, & que la Comete n'amene la „ fin du monde, sur la fin du trigone d'eau & le „ commencement du trigone de feu. Il en ra-„ porte une raison admirable, que l'experience „ a dementie. Le monde, dit-il, a commencé „ par la conjonction dans le trigone de feu, donc „ il finira par le trigone d'eau. Je repons 1. *nego „ antecedens:* 2. *nego consequentiam.* Ce n'est pas „ tout: l'an 1584. ou pour le plus tard l'an 1588. „ est la fin du trigone d'eau, donc le monde finira „ en ce tems-là, car ce ne seroit pas la peine d'at-„ tendre encore 800. ans, pour trouver encore

„ une

„ une fin du trigone d'eau & une évolution en„ tiere, autrement le monde dureroit près de „ 6400. ans, ce qui est manifestement contre la „ prophetie, *quod cum prophetia manifeste pugnat*, &c. „

Lycurgue. *page* 330. *col.* 2. *avant la remarque H ajoûtez :* J'exhorte ceux qui le pourront faire à verifier, si l'Auteur de cette épigramme n'est point ce (*a*) *Monsieur des Bois Lieutenant General de la Fleche qui a fait l'épitaphe en prose du Cardinal de Richelieu. . . . Il faisoit d'excellens vers Latins, & c'est lui qui a fait ce beau distique, pour servir d'inscription à l'Eglise du College des Jesuites qu'Henri IV. fit batir à la Fleche.* Comme Mr. Varillas apelle *Du Bois* le Poëte Angevin qui fit l'épigramme dont il parle, j'ai quelque soupçon qu'il entend celui qui a fait cette inscription. En ce cas-là il est coupable d'anachronisme, car le Lieutenant General de la Fleche n'a point vécu, lors (*b*) que la fille naturelle de Charles-Quint se pouvoit plaindre des deux circonstances où son âge se trouva disproportionné à celui de ses maris.

(*a*) *Menagiana p. m.* 321. 322.

(*b*) *Si vous pesez bien les termes de Mr Varillas, vous comprendrez qu'il suppose que l'Auteur de l'epigramme vivoit alors.*

Loyer. *page* 357. *col.* 1. *ligne derniere mettez une marque de citation*, *& en marge :* Vossius Epist. 530. pag. m. 439.

Loyola. *page* 369. *col.* 2. *avant la remarque S ajoûtez :* Quand j'ai dit qu'il raisonne bien, j'ai supléé d'imagination une clause très essentielle à son discours qu'il a omise. La derniere periode est absurde si l'on n'y ajoûte ceci, ou quelque chose d'équivalent, *& neanmoins je suis pour ceux qui ne les font pas mourir, & j'opine qu'on suive leur exemple.*

Lotichius. *page* 388. *col.* 2. *avant la remarque H ajoûtez :* Après avoir bien examiné tout ceci, je trouve plus vraisemblable de dire qu'il ne songea point ce qu'il raconta, mais qu'à l'exemple de plusieurs Poëtes il feignit qu'il avoit songé ces choses. *Page* 389. *col.* 1. *à la ligne penultiéme ajoûtez :* Ce jugement est bien rude, mais je le croi plus raisonnable que celui de Guy Patin, & j'admire qu'un homme qui étoit incomparablement plus enclin à mepriser les Auteurs qu'à les estimer, ait parlé si avantageusement de ce commentaire sur Petrone. „ Lotichius (*c*), ci-devant Médecin, & mainte„ nant Historiographe a fait deux volumes in fol. „ *Rerum Germanicarum*, & peut-être que le „ troisiéme est aussi imprimé, si vous les avez, „ envoyez-les moi. Dites moi aussi s'il n'a pas „ fait réimprimer son *Petrone* in folio, fort aug„ menté, comme il en avoit le dessein, il y a „ déja long-tems: Ce dernier est un livre excel„ lent, & l'Auteur un fort savant homme. Il „ avoit eu le dessein de le faire réimprimer ici, „ avec toutes ses augmentations in folio; mais je „ répondis qu'il étoit impossible : y ayant ici „ trop de Moines, de Jésuites & autres gens, „ ennemis des belles lettres, qui croiroient avoir „ gagné les pardons s'ils avoient empêché une „ telle impression.

(*c*) *Guy Patin Lettre* 112. *pag.* 433. *du* 1. *tome. Elle est datée du* 1. *d'Avril* 1657.

Louis VII. *page* 395 *col.* 1. *avant la remarque H ajoûtez :* Mr. Pinsson des Riolles que j'avois prié de consulter le Pere de la Mainferme, m'aprit que ce Religieux étoit mort, & que le Pere Labbe (*d*) dans ses Tableaux genealogiques, & (*e*) le Pere Anselme dans son Histoire de la Maison royale de France, marquent le tems de la mort d'Eleonor comme Moreri.

(*d*) *J'ai verifié que cela est sûr : voyez les tableaux genealogiques de ce Jesuite p.* 49. *édit. de Paris* 1664.

(*e*) *J'ai verifié cela : voyez l'Histoire de la Maison royale pag.* 78.

Macedoine. *page* 451. *col.* 2. *à la ligne* 14. *de la remarque E inserez :* Il avoüa un jour publiquement, que le bien de ses affaires avoit demandé qu'il passât pour Dieu, & qu'il souhaitoit que les Indiens le prissent pour Dieu. (*f*) *Illud pene dignum risu fuit, quod Hermolaus postulabat à me ut aversarer Jovem cujus oraculo adgnoscor. An etiam quid Dii respondeant, in mea potestate est? Obtulit nomen filii mihi : recipere ipsis rebus quas agimus haud alienum fuit. Utinam Indi quoque Deum esse me credant. Fama enim bella constant, & sæpe etiam, quod falsò creditum est, veri vicem obtinuit.*

(*f*) *Quintus Curtius lib.* 8. *cap.* 8. *Consultez là-dessus le Commentaire de Freinshemius.*

Machiavel. *page* 457. *col.* 2. *lig. penultiéme ajoûtez :* Mr. de Balzac observe que la Clitie de Machiavel est une copie de la *Casina* de Plaute, & il blâme avec raison ce Florentin d'avoir suivi son original, jusques dans les choses où les matieres de religion étoient tournées en raillerie. (*g*) *Scriba quem nostri Florentinus. . . . è Latinâ bonâ Hetruscam fecit meo judicio non malam. Clitia siquidem illius, eadem est quæ Plauti Casina; ex quâ nonnulla interpres fidissimus penè ad verbum reddidit, quædam correxit cum arte, multa felicissimè imitatus est, aliqua verò aut imprudenter aut perversè; velut illa Olympionis villici ad Stalinonem herum :*

Inimica est tua uxor mihi, inimicus filius,
Inimici familiares. *Stal.* Quid id refert tua?
Unus tibi hic dum propitius sit Jupiter,
Tu istos minutos cave Deos floccifeceris.
Olym. Nugæ sunt istæ magnæ, quasi tu nescias,
Repentè ut emoriantur humani Joves.
Sed tandem si tu Jupiter sis emortuus,
Cùm ad Deos minores redierit regnum tuum,
Quis mihi subveniet, tergo, aut capiti, aut cruribus?

Quæ sic Thuscus effinxit Scena sexta Actus tertii, ubi Pyrrhus hunc cum Nicomacho sermonem habet,

Nic. Ch'importa à te? Stà ben con Christo, & fatti beffe de' Santi.
Pir. Si, ma se voi morissi, e Santi mi trattereb-beno assai male.
Nic. Non dubitare, io ti farò tal parte, che i Santi ti potranno dar poca briga, &c.

Hæc, quod ad elegantiam, multò inferiora sunt Plautinis; indigna verò homine Christiano, qui sanctiores Musas colit, & in ludicris quoque meminisse debet severitatis.

(*g*) *Balzacius Epist. select. p. m.* 202. 203.

A la page 458. *col.* 2. *avant la remarque D ajoûtez :* Voici un passage de Jaques Gohory. „ (*h*) Finalement il ha fait de jolys petitz trai„ tez, c'est assavoir la vie de Castruccio Ca„ stracani (de qui j'entens qu'il y a un fort „ honneste gentilhomme son parent aujourd'huy „ en cette ville) envoyée par luy à Luigi Ale„ manni, qui ha ecrit le livre de l'Agricolation, „ & reduit le Romant de Giron le Courtois, par „ commandement du grand Roy François fort „ elegamment en ryme Italienne : lequel ha laissé „ deux fils en la Court de France, l'un à present „ Evesque de Macon doüé de toutes bonnes let„ tres, l'autre Maistre d'Hostel du Roy, fort „ adroit aux armes. „

(*h*) *Jaques Gohory dans la vie de Machiavel au devant de sa traduction Françoise du Prince, & des discours sur Tite Live imprimée à Paris l'an* 1571.

Page 462. *col.* 1. *ligne* 2. *ajoûtez :* La traduction dont j'ai parlé, où l'on voit des vers du Sieur des Essars, est sans doute celle de Jaques Gohori. Elle contient le Traité du Prince, & les discours sur Tite Live; & elle fut imprimée à

Paris l'an 1571. *in* 8. On dit (*a*) que le Prince de Machiavel a été traduit en Turc, & que Sultan Amurath IV. le lisoit en cette langue. *A la même page* 462. *avant la remarque A ajoûtez:* Si j'avois voulu raporter les contes que l'on debite de l'irreligion de Machiavel, j'aurois eu un très-beau champ. Voici l'un de ces contes. „ (*b*) On „ arrive à ce detestable poinct d'honneur, où ar- „ riva Machiavel sur la fin de sa vie: car il eut „ cette illusion peu devant que rendre son esprit. „ Il vit un tas de pauvres gens, comme coquins, „ deschirez, affamez, contrefaits, fort mal en „ ordre, & en assez petit nombre; on luy dit „ que c'estoit ceux de Paradis, desquels il estoit „ escrit, *Beati pauperes, quoniam ipsorum est re-* „ *gnum cœlorum.* Ceux-ci estans retirez, on fit „ paroistre un nombre innombrable de personna- „ ges pleins de gravité & de majesté; on les „ voyoit comme un Senat, où on traitoit d'affai- „ res d'Estat, & fort serieuses; il entrevit Pla- „ ton, Seneque, Plutarque, Tacite, & d'au- „ tres de cette qualité. Il demanda qui estoient „ ces Messieurs-là si venerables; on lui dit que „ c'estoient les damnez, & que c'estoient des „ ames reprouvées du Ciel, *Sapientia hujus sæ-* „ *culi inimica est Dei.* Cela estant passé, on luy „ demanda desquels il vouloit estre. Il respondit „ qu'il aimoit beaucoup mieux estre en enfer avec „ ces grands esprits, pour deviser avec eux des „ affaires d'Estat, que d'estre avec cette vermine „ de ces belistres qu'on luy avoit fait voir. Et à „ tant il mourut, & alla voir comme vont les af- „ faires d'Estat de l'autre monde. „ Spizelius (*c*) raporte en substance le même conte.

MAHOMET. *page* 480. *col.* 1. *avant la remarque T ajoûtez:* Je ne sai ce qu'il faut croire de ce qu'on conte, que Mahomet eût à faire avec son anesse. (*d*) *Turcarum Legislator Mahumetes asellam qua vehebatur ex indomito libidinis ardore compressit.*

MAIMBOURG. *page* 504. *col.* 1. *à la fin de la citation b ajoûtez:* Ce livre fut imprimé pour la premiere fois l'an 1671.

MAINUS. *page* 506. *col.* 1. *lig.* 4. *lisez ainsi:* Si on ne l'avoit pas encore enrôlé dans les listes (*e*) des Plagiaires, on auroit eu tort, car &c.

MALDONAT. *page* 515. *col.* 2. *vers la fin de la remarque D lisez ainsi:* Le Duc de Montpensier les pria d'aller à Sedan, afin qu'ils desabusassent la Duchesse de Bouillon sa fille, qui étoit &c.

MALHERBE. *page* 521. *col.* 2. *lig.* 10. *effacez depuis du* côté des bergeries *inclusivement, jusques à* la suite de la Critique *exclusivement; & lisez ainsi:* Voyez la suite de la Critique generale de Mr. Maimbourg, & considerez cette replique.

METELLA. *page* 581. *col.* 1. *lig. penultiéme, lisez ainsi:* Que la fille de cette femme de Sylla fut mariée avec Pompée. Or elle avoit eu un autre mari; & nous savons que Sylla qui lui avoit fait épouser Pompée, mourut &c.

MILTON. *page* 590. *lig.* 16. *ajoûtez:* Patin a debité (*H*) beaucoup de mensonges. *A la même page col.* 2. *avant la remarque A ajoûtez:* (*H*) *Patin a debité beaucoup de mensonges.*} „ Voilà (*f*) Monsieur de la Motte le Vayer, qui vient „ de sortir de céans, & qui m'y a apporté un de „ ses livres nouvellement fait, lequel m'a dit que „ le livre de Milton contre le feu Roi d'Angleterre a été brûlé par la main du bourreau; que „ Milton est prisonnier; qu'il pourra bien être „ pendu; que Milton n'avoit fait ce livre qu'en „ Anglois; & qu'un nommé Pierre du Moulin, „ fils de Pierre Ministre de Sedan, qui l'avoit „ mis en beau Latin, en est en danger de sa vie. „ Prenez garde à la personne qui debita ces nouvelles à Guy Patin. Ce n'étoit pas un Nouvelliste du Pont neuf, ou du troisiéme pillier de la grand' sale; c'étoit le Precepteur de Monsieur; c'étoit le Caton François; c'étoit un homme très-docte: il crut bonnement que Du Moulin couroit risque de sa vie, pour avoir mis en Latin l'Ecrit de Milton. Cependant ce Du Moulin étoit l'un des Confesseurs du party royal; il écrivit contre les rebelles; & sa fidelité fut recompensée promtement par Charles II.

(*a*) *Sagredo, Memorie historiche de Monarchi Ottomanni. Ce livre fut imprimé à Venise l'an* 1673.

(*b*) *Binet, du salut d'Origene pag.* 359. *& suiv.*

(*c*) *Spizelius, in Scrutinio Atheismi Historico Ætiologico p. m.* 132. *Il cite Jac. Marchant in Hort. Pastor. Tract.* I. *lect.* 6. *propos.* 2.

(*d*) *Balthasar Bonifacius Histor. Ludicra lib.* 2. *c.* 7. *p.* 39. *Il cite* Bonfinius decis. (*aparemment il vouloit dire* decad.) 1. lib. 8.

(*e*) *Il est dans la liste de Thomasius n.* 471.

(*f*) *Patin, Lettre* 187. *to.* 2. *page* 135. *Elle est datée du* 13. *de Juillet* 1660.

MONTAUBAN. *page* 597. *lig.* 9. *ajoûtez:* Je n'en touche qu'une chose qui est un peu étrangere: elle regarde un petit (*Z*) livre que Mr. l'Abbé de la Roque a inseré dans ses memoires de l'Eglise. *A la même page, col.* 1. *avant la remarque B ajoûtez,* (*Z*) *un petit livre que Mr. l'Abbé de la Roque.* En voici le titre *Montauban justifié, ou Reponse aux fidèles de la* R. P. R. *qui demandent* 1. *si l'on peut faire son salut dans l'Eglise Romaine.* 2. *S'il leur est permis pour des avantages temporels & particulierement en tems d'affliction de changer de religion, par J. D. B. & J. L. J. Ministres du saint Evangile.* Pour faire conoître à quelle occasion cet Ouvrage fut publié, je dois dire qu'il y eut à Montauban une émotion populaire environ l'an 1661. On y envoya des gens de guerre quelques mois aprés, & on les logea principalement chez ceux de la Religion, & comme on permit aux soldats de commettre du desordre & de vivre à discretion, & qu'on les mettoit plusieurs ensemble au même logis, ils faisoient craindre bien-tôt à leur hôte de se voir à la besace. D'ailleurs on dechargeoit du logement des soldats tous les habitans qui se faisoient Catholiques. Cela fut cause qu'un très-grand nombre de bourgeois de Montauban embrasserent cette religion (*g*). C'est ce qui donna lieu au livret dont nous parlons; où l'Auteur se proposa de faire l'apologie des habitans qui aimerent mieux aller à la Messe, que de voir ruiner leur famille. Il étoit facile de reconoître dans cet écrit la plume d'un Missionnaire, cependant l'Abbé de la Roque plusieurs années après le mit tout entier dans (*h*) ses Memoires de l'Eglise comme l'ouvrage d'un bon Protestant. Il avance avec la derniere hardiesse que ce livre fut publié par deux Ministres de la haute Guyenne à la face de toutes leurs Eglises & de tous les Confreres, sans que personne du parti prit soin de desabuser le public de ce que ces deux là enseignerent que les Huguenots pouvoient sans scrupule de conscience se faire Catholiques &c. Avec la même hardiesse il assûre que cet Ouvrage assoupit le trouble & l'inquietude dans les consciences & dans les familles lors que plusieurs particuliers de Montauban abjurerent la religion Protestante pour être delivrez du logement des soldats, c'est pour cela, ajoûte-t-il, que je l'insere tout entier dans mes memoires, & parce qu'il est curieux & si rare qu'il ne s'en trouve plus d'exemplaires. Cette conduite est l'effet ou d'une crasse ignorance, ou d'une fraude inexcusable; aucun homme de la religion ne prit pour le livre d'un Ministre *Montauban justifié.* On soupçonna le Pere Meynier, grand persecuteur à chicanes, d'en être l'Auteur, comme aussi d'une (*i*) harangue qui avoit couru quel-

(*g*) *La plûpart revinrent à la Protestante dès que la tempête fut passée.*

(*h*) *Publiez à Paris l'an* 1690.

(*i*) *Elle avoit pour titre,* Harangue des Sages de la R. P. R. à la Reine. *On suposoit que ces Sages avoient declaré à la Reine à son entrée dans le Royaume, qu'ayant su que la qualité de Reine de France ne lui causoit nul plaiplaisir pendant qu'elle voyoit des heretiques au nombre de ses sujets, ils venoient lui ôter cette inquietude en embrassant le Catholicisme, où leurs principaux Ministres leur aprenoient que l'on se pouvoit sauver.*

 que

que tems auparavant, & que Mr. Eustache Ministre de Montpellier avoit refutée par un petit livre intitulé *l'Orateur Tertulle convaincu*. Ce soupçon étoit bien fondé; car le continuateur d'Alegambe donne au Jesuite Meinier le livre dont nous parlons. L'Abbé de la Roque devoit-il ignorer ce fait ? Et n'y avoit-il pas assez de marques de suposition dans tout cet Ouvrage? Au reste il est si plein de passages d'Auteurs Protestans où l'on reconoît que la vraye Eglise est repanduë en diverses communions sans en excepter la Romaine, qu'il est étrange que Mr. Nicole ait regardé le systeme de Mr. Jurieu comme quelque chose de nouveau.

MORIN. *page* 613. *lig.* 1. *ôtez* 1662. *& mettez* 1663. *page* 615. *ligne* 5. *ajoûtez :* Je viens de recevoir un (D) Memoire très curieux concernant nôtre Morin. *A la même page* 615. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez*, (D) *un memoire* (a) *très curieux concernant nôtre Morin*] en voici quelques extraits dans les propres termes de l'original. „ Simon Morin étoit natif d'Aumale, & il avoit autrefois été Commis de „ Mr. Charron Tresorier de l'extraordinaire des „ guerres. C'étoit un homme sans lettres & „ d'une ignorance grossiere qui s'étant voulu mêler de spiritualité tomba dans de grandes erreurs. Il ne se contenta pas de les debiter en „ cachete à diverses personnes qui le regardoient „ comme un fou, il les renferma en partye dans „ le livre qu'il fit imprimer en cachete en 1647. „ in 8. sous le titre de *Pensées de Morin dediées* „ *au Roi*; c'est un tissu de reveries & d'ignorances, qui renferment les principales erreurs condamnées depuis dans les Quietistes, si ce n'est „ qu'il les pousse encore plus loin qu'aucun n'a „ fait. Car il enseigne formellement que les plus „ grands pechez ne font pas perdre la grace, & „ qu'ils servent au contraire à abatre l'orgueil humain. Il entend de ces sortes de desordres les „ paroles de St. Paul, que l'on entend ordinairement des tentations. Il dit qu'en toute secte „ & nation Dieu a des élus vrais membres de „ l'Eglise. . . . (b) il fut quelque temps en prison, & relâché comme un Visionaire; jusqu'en 1661. Alors Des Marets Saint Sorlin, „ qui avoit été en grandes liaisons avec lui, & „ fait semblant à ce qu'il avouë lui même dans ses „ écrits de le reconnoître pour le fils de l'homme „ resuscité, le denonça & se rendit son accusateur. „ . . . On fit à cette occasion le procez à Morin, „ & enfin il fut condamné à être brulé vif, ce „ qui fut executé au mois de Mars 1663. On dit „ qu'il avoit quelques disciples qui furent envoyez „ aux Galeres, & feu Mr. de Neuré disoit en „ avoir veu un à Marseille qui croyoit que Morin „ étoit resuscité. Mais ceux qui ont connu Mr. „ de Neuré, savent qu'il n'y avoit pas grand fond „ à faire sur les histoires qu'il contoit, quand elles tendoient au libertinage. Car il representoit cet homme, comme très-serieusement „ convaincu de la resurrection de Morin. Cet „ homme mourut assez constamment & on disoit „ alors que les Juges avoient été bien rigoureux, „ & qu'il auroit suffi de le mettre aux petites Maisons. Ceux-ci se defendoient sur le grand nombre d'impietez, qu'il avoit reconnuës pour être „ ses opinions, & qu'il soutenoit non pas à la „ verité avec esprit, mais de sang froid & avec „ une grande opiniâtreté.

(a) Il a été communiqué au Libraire par Monsieur l'Abbé R.

(b) L'original contient ici le detail des visions & des impietez de ce personnage: on pourra le mettre tout entier dans une 2. édition.

MUSURUS. *page* 626. *avant la remarque C ajoûtez :* Mais voici des paroles d'Alde Manuce, qui nous aprenent que Paul Jove n'a point parlé exactement. Elles temoignent que Musurus faisoit des leçons dans Venise, sur les anciens Auteurs Grecs, lors qu'il fut attiré par Leon X. (c) *Hac autem à nobis præstari sibi potuerunt suasore adjutoreque M. Musuro, quem nuper heroicarum literarum decus Venetiis propagantem Græcia priscis autoribus partim illustri juventuti enarrandis non sine laude, partim emendatione castigationeque in pristinum nitorem quoad ejus fieri poterat, restituendis, Leo X. Pont. Opt. Max. sponte sua nihil tale cogitantem admirabili consensu sacrosanctorum Cardinalium in Archiepiscopalem dignitatem evexit.* Alde Manuce reconoit-là les secours qu'il avoit reçus de Musurus pour l'édition de Pausanias. Disons en passant qu'on voit à la tête de cette édition une lettre Greque de Musurus à Jean Lascaris, de laquelle Mr. Perrault se peut prevaloir, car elle refute ceux qui n'admirent que l'antiquité.

(c) Aldus Manutius præfat. in Pausaniam.

NARNI. *page* 645. *col.* 1. *avant la remarque B ajoûtez :* Le Pere Rapin a évité ce defaut. „ (d) On parle d'un Capucin nommé (e) Philippe de Narny, qui sous le Pontificat de Gregoire XV. preschoit à Rome avec tant de force, tant d'action & tant de zéle, qu'il ne parloit jamais (f) en public, qu'il ne fit crier par „ les ruës misericorde au peuple, quand on sortoit de son Sermon. On dit mesme qu'ayant „ un jour presché devant le Pape de l'obligation „ qu'ont les Evesques de resider, il épouvanta si „ fort par la vehemence de son discours, trente „ Evesques qui l'entendirent, qu'ils s'enfuyrent „ dès le lendemain dans leurs Dioceses. „

(d) Rapin, Reflexions sur l'Eloquence de la chaire n. 15. de la 1. édition p. 122. & n. 18. pag. 83. de l'édit. de Holl. 1686.

(e) Nicius Erythræus le nomme Jerôme.

(f) Balzac ne dit cela que d'un carême, & il ne dit point que ce fut à Rome.

OLYMPIAS. *page* 691. *col.* 1. *lig.* 4. *avant la fin ajoûtez :* Selon Diogene Laërce les Atheniens decernerent à Alexandre la divinité de Bacchus. (g) Ψηφιζομένων Ἀθηναίων Ἀλέξανδρον Διόνυσον, κἀμὲ, ἔφη Σάραπιν ποιήσατε. *Atheniensibus Alexandrum Liberum Patrem decernentibus, & me, inquit* (Diogenes) *Serapin facite.*

(g) Diog. Laërt lib. 6. n. 63.

PAYS. *page* 718. *lig.* 2. *aprés* maligne *ajoûtez :* Ce pourroit bien être une Epitre qui a été faite à plaisir, & qu'il n'écrivit à personne; & ce ne seroit pas la seule avanture qui paroît imaginaire parmi les faits qu'il raporte. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ne vit jamais sa maîtresse nuë comme (L) la main, & qu'il ne le suposa que pour avoir lieu de debiter plusieurs *concetti*. *Page* 719. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez :* (L) *qu'il ne vit jamais sa maîtresse nuë comme la main.*] Il l'assûre sans aucun detour. „ (h) Enfin, Caliste, „ toutes vos ruses furent inutiles. Je trouvai hier „ au soir le lieu où vous vous baignâtes . . . . De „ grace pourquoi tant de soin à vous cacher? En „ verité vous ne montrâtes point de parties honteuses; & s'il en parut, ce furent les genoux „ & les autres membres de vostre sœur & de vostre cousine, qui devoient estre honteux de paroître en presence des vostres. Mais pour vous, „ quoi que vous montrassiez tout, vous ne montrâtes rien qui ne soit beau, rien qui ne vous „ soit glorieux. Je reconnus alors que les parties „ que vous teniez cachées, ne cedoient point à „ celles que vous laissiez voir; & je demeurai „ d'accord en moi-même, qu'il y avoit des belles „ qui auroient plus de raison à se cacher le nez, „ que vous n'en avez à cacher vos fesses. „ Le reste de cette lettre est un tissu de pensées assez jolies, pour me faire croire qu'il feignit cette avanture,

(h) Le Pays, Amitiez Amours & Amourettes, liv. 1. lettre 24. p. m. 22.

ture, afin de se procurer une occasion de les publier. Quelque privilege que puisse avoir le beau sexe dans plusieurs Provinces de France, de se donner honnêtement plusieurs libertez qui le deshonoreroient en Italie, je suis sûr que la maîtresse de Mr. le Païs, ni la sœur & la cousine de cette Caliste, ne se baignoient pas dans une riviere sans chemise ni linceul, les unes à la vuë des autres; & cela avec si peu de precaution, qu'un homme les put surprendre en cet état, & comparer à son aise les parties les plus secretes de l'une, avec les parties les plus secretes des autres. Je doute que les païsanes mêmes se donnent jamais tant de licence. A plus forte raison doit-on juger que des filles qui portoient sans trop d'abus le titre de Demoiselles, ne secouërent jamais jusqu'à ce point-là les loix pudiques de l'honneteté. Disons donc de cette lettre de Mr. le Païs, & de plusieurs autres petits Ouvrages de même nature, qu'on y debite comme des choses arrivées, ce qui n'est qu'une invention de l'Auteur.

PATRICE. *page* 751. *col.* 1. *ligne* 6. *lisez ainsi* : Je fus moins irresolu sur ces paroles de Monsr. Teissier, *la nouvelle Philosophie sur la matiere des Universaux.* C'est mal traduire, me dit-on, *le nova de universis* &c. *Là même, ligne* 16. *après* Ouvrage *ajoûtez* : Je niai cela.

PEYRAREDE. *page* 766. *col.* 1. *avant la remarque T ajoûtez* : Monsr. de Peyrarede dans une lettre (*a*) qu'il écrivit de Paris le 20. d'Avril 1641. à Isaac Vossius, nous aprend qu'il commenceoit à sentir les infirmitez de la vieillesse, & que pendant 30. années il avoit été accablé de la mauvaise fortune, ou occupé à faire valoir son bien. Il paroît par cette lettre qu'il avoit un fils.

(*a*) *Elle est la* 314. *de celles qui ont été écrites à Jean Gerard Vossius.*

PEYRERE. *page* 766. *col.* 2. *cinq lignes avant la fin ajoûtez* : Notez qu'il y a une édition des Preadamites fort peu conuë. Elle est de l'an 1653. *in* 8. & passe pour la meilleure. *Page* 767. *lig.* 3. *mettez à* changement *une marque de citation, & en marge*, voyez comment Guy Patin se moque de lui à ce sujet dans sa lettre 117. p. 454. 455. du 1. tome.

PENELOPE. *page* 778. *col.* 2. *avant la remarque H ajoûtez* : Selon Plutarque ce fut Bion qui employa la comparaison. (*b*) Ἀστείως δὲ καὶ Βίων ἔλεγεν ὁ φιλόσοφος, ὅτι ὥσπερ οἱ μνηστῆρες τῇ Πηνελόπῃ πλησιάζειν μὴ δυνάμενοι, ταῖς ταύτης ἐμίγνυντο θεραπαίναις. οὕτω καὶ οἱ φιλοσοφίας μὴ δυνάμενοι κατατυχεῖν, ἐν τοῖς ἄλλοις παιδεύμασι τοῖς οὐδενὸς ἀξίοις, ἑαυτοὺς κατασκελετεύουσι. *Urbanum est etiam Bionis philosophi dictum, qui ajebat, sicut Penelopes proci quum non possent cum Penelopa concumbere, rem cum ejus ancillis habuissent: ita qui philosophiam nequeunt apprehendere, eos in aliis nullius pretii disciplinis sese conterere.*

(*b*) *Plutarchus de liberis educandis. p.* 7. C.

PERICLES. *page* 800. *A la fin de la citation a ajoûtez* : Et ce que dit Seneque, *de benef.* l. 4. c. 5. 6. & 7. je raporterai ses paroles dans l'article de Xenophanes. *A la fin de la citation e ajoûtez* : Voyez ce qu'Amasis écrit à Polycrate dans Herodote l. 3. c. 40. p. m. 178. *à la fin de la citation i ajoûtez* : Voyez Seneque, *nat. quæst. l.* 2. *c.* 41. *& seq.*

PRAT. *page* 883. *col.* 1. *avant la remarque F. ajoûtez* : Il y a des gens qui attribuent à Theodore de Beze cette medisance : lisez ce qui suit. „ Il (*c*) sera peut-estre de l'ignorance du Cardinal „ de *Birague*, comme de celle du Cardinal *du* „ *Prat*, lequel fut accusé par Beze, de ce que le „ Roi François premier, ayant receu de Henry „ huictiesme une douzaine de dogues d'Angle- „ terre, la lettre portant *duodecim molossos*, il „ lui demanda un des Mulets qu'il avoit receus „ de ce pays-là, & apprenant de la bouche du „ Roy, que c'estoient des dogues, il s'excusa „ disant, qu'il pensoit avoir entendu lire *duode-* „ *cim muletos*: Mais aprés tout Monsieur (1) *Aube-* „ *ry*, tres-fidel, & diligent Historien des Cardi- „ naux, justifie fort bien par les tesmoignages „ de *Feron*, qui le qualifie tres-docte & fameux „ Jurisconsulte, de *Sadolet* qui le choisit pour „ censeur de ses œuvres Latines, & *d'Auton* qui „ le louë d'avoir harangué très-eloquemment en „ Latin devant l'Empereur Maximilian, que cet- „ te ignorance presupposée par Beze, n'estoit „ qu'une pure calomnie.

(*c*) *Naudé Dialogue de Mascurat p.* 426.

(1) *Tom.* 3. *pag.* 355.

RANGOUZE. *page* 929. *lig.* 5. *après* dedicatoires *ajoûtez* : Et ses flateries. *Page* 930. *col.* 2. *ligne derniere ajoûtez* : Voyons ce qu'a dit Sorel. (*d*) Les lettres *du bon homme* Rangouze peuvent être apellées à bon droit *Lettres dorées.* „ Puisqu'il se vantoit de n'en composer „ aucune à moins de vingt ou trente Pistolles, „ n'en faisant gueres que pour les Personnes de „ la plus haute condition, & qui avoient moyen „ de les payer. Elles estoient toutes comme des „ Eloges succincts de ceux à qui elles s'addres- „ soient, rapportant leurs meilleures qualitez & „ leurs plus remarquables actions, avec plusieurs „ complimens pour ceux dont il n'y avoit pas „ beaucoup de choses à dire. Nous avons veu „ des Gens d'Esprit s'estonner comment cet „ Homme qui estoit sans estude, avoit pû faire „ un si grand nombre de Lettres differentes, sur „ des loüanges presque semblables; On ne fait „ point de difficulté de se souvenir de luy; parce „ que ses Escrits peuvent tousiours servir pour „ apprendre les qualitez & les fortunes des „ Grands du Royaume, à ceux qui ne les sça- „ vent pas.

(*d*) *Sorel, Biblioth. Franc. p. m.* 119.

RORARIUS. *page* 960. *col.* 2. *lig.* 8. *après* animaux *ajoûtez* : Etienne Paquier a composé une (*e*) belle lettre sur cette opinion.

(*e*) *C'est la* 1. *du* 10. *livre dans mon édition qui est de Lion* 1597.

SCIOPPIUS. *page* 1029. *col.* 2. *avant la remarque L ajoûtez* : Au reste Scioppius n'est pas le premier qui a cru trouver des solecismes dans Ciceron. Voyez le livre (*f*) d'André Schottus, *Cicero à calumniis vindicatus.*

(*f*) *Au chapitre* 8. *p.* 64. *edit. Antuerp.* 1613.

SEYMOUR. *page* 1038. *lig.* 2. *ajoûtez* : Il est un peu étonnant (F) qu'aujourd'hui on les connoisse si peu. *à la même page col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez*, (F) *qu'aujourd'hui on les connoisse si peu.* J'ai demandé à des Anglois fort savans, & fort versez dans la conoissance des livres & des Auteurs, ce que c'étoit que ces trois illustres Angloises, dont je leur disois tout le peu que j'en savois; ils m'ont repondu qu'elles leur étoient absolument inconuës. On m'a repondu la même chose de Paris, quoi que j'eusse consulté des gens, qui en ces sortes de conoissances n'ont gueres leurs pareils. Il faut bien que ces trois illustres Angloises soient tombées dans l'oubli, puis que Mr. Juncker n'en dit rien dans (*g*) la liste de femmes savantes qu'il a publiée depuis peu. Il cite quelquefois Pitseus, puis donc qu'il ne parle pas des trois sœurs Seymour, c'est une preuve que Pitseus n'en parle point non plus. Un de mes amis m'avoit dejà assûré que ni Baleus, ni Pitseus qui ont traitté si amplement des Ecri-

(*g*) *Elle sert d'appendix au* Traité de Ephemeridibus sive Diariis eruditorum, *qu'il a publié à Leipsic en* 1692. *in* 12.

 vains

vains de cette ſavante nation, ne diſent rien de ces trois ſœurs.

Sicyone. *page* 1050. *col.* 2. *lig.* 4. *avant la fin ajoûtez :* Iſaac Voſſius avance une conjecture étymologique qui eſt fondée ſur les ſaletez dont Bacchus avoit l'intendance. *Non ab hoc* (*a*) *Orthagora*, dit-il, (*b*) *nomen Orthagoriæ eſt arceſſendum, ſed vero à numine ſalaciſſimo, ut exiſtimo. Nullus dubito quin Bacchus; ipſe aliquando dictus ſit Orthagoras. Antequam enim ille hortorum cuſtos Lampſaci naſceretur, notum eſt Bacchum comiteſque ejus curam locorum muliebrium habuiſſe. Hinc fit ut non tantum* ἰθύφαλλον *ipſum vocarint, verum etiam idem ſignificantibus, vocabulis,* ὄρθον, ὀρθάννην, & ὀρθαγόραν. *Sane apud Ariſtophanem* ἐκκλησιαζούσαις, *cum juvencula hortatur anum prurientem, ut vocet Orthagoram, id non niſi de hoc dæmone peculiato videtur intelligendum, uti ad illum locum fuſius oſtendemus.*

(*a*) *C'eſt un Hiſtorien dont Strabon, Elien & Philoſtrate ont parlé.*

(*b*) *Iſaac. Voſſius in Pompon. Melam l.* 2. *c.* 2. *pag. m.* 133.

Sixte. *Page* 1057. *col.* 2. *avant la remarque D ajoûtez.* N'oublions pas une obſervation qui eſt aſſez propre à perſuader que ce conte n'eſt pas veritable. On ſupoſe que la famille du Cardinal de Sainte Lucie demanda la permiſſion *d'exercer l'acte de Sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année Juin, Juillet & Août.* Il y a là une erreur de fait qui rend ſuſpect tout le reſte; on ſupoſe que les impudiques ſont plus tourmentez de leur paſſion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'eſt ſupoſer faux. Conſultez les Medecins ils vous diront, que de toutes les ſaiſons de l'année, l'été eſt celle où les hommes deſirent le moins l'exercice Venerien; la chaleur les abat, & les énerve. (*c*) *Coitum porro mulieres æſtate magis appetunt, quia ſemen earum frigidum tunc calore temporis contemperatur, ac movetur, in viris autem fit exhalatio, conſumptio, ac debilitas à calore adaucto: hyemis vero frigore vigoratur, & vegetior ac fortior redditur, ideoque magis appetunt viri hyeme, quam mulieres.* Si ceux qui ont debité ce conte avoient choiſi Mars, Avril & Mai, ils l'auroient rendu plus vraiſemblable. Le *Menagiana* parle d'une femme qui avoüoit qu'au mois de Mai elle ne repondoit point de ſa continence, quoi que pendant les autres mois de l'année elle ſe fit forte de ſurmonter les tentations de la chair. En France le mois de Mai paſſe pour le plus chaud de l'année à cet égard-là: & comme tous les effets du printems ſont plus promts en Italie, le mois d'Avril y doit être ce que le mois de Mai eſt ailleurs. Je ne voudrois pas qu'on tirat des conſequences des plantes & des animaux à l'homme, elles pourroient manquer de juſteſſe parce que l'homme par ſon induſtrie oppoſe mille remedes à la rigueur de l'hyver, qui ſont inconus aux vegetaux & aux betes; je dirai neanmoins ce que les naturaliſtes obſervent que le printems eſt la (*d*) ſaiſon ordinaire des generations.

Nam (*e*) *ſimul ac ſpecies patefacta'ſt verna diei,*
Et reſerata viget genitalis aura Favoni;
Aëriæ primum volucres te, Diva, tuumque
Significant initum percuſſæ corda tua vi:
Inde feræ pecudes perſultant pabula læta,
Et rapidos tranant amneis; ita capta lepore,
Illecebriſque tuis omnis natura animantum
Te ſequitur cupide, quo quamque inducere pergis:
Denique per maria, ac monteis, fluvioſque rapaceis,
Frundiferaſque domos avium, campoſque virenteis,
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem,
Efficis, ut cupide generatim ſæcla propagent.

(*c*) *Rodericus a Caſtro de morbis mulierum lib.* 3. *c.* 3. *p. m.* 108.

(*d*) Vere tument terræ, & genitalia ſemina poſcunt. *Virgil. Georg. l.* 2 *v.* 324. Continuoque avidis ubi ſubdita flamma medullis Vere magis (quia vere calor redit oſſibus) *Id. ib. lib.* 3. *v.* 271.

(*e*) *Lucret. lib.* 1. *v.* 10.

Spinoza. *page* 1089. *col.* 1. *ligne* 8. *avant la fin ajoûtez :* Nous verrons bien tôt un (*f*) livre où l'inſpiration de Moyſe pour écrire le Pentateuque, ſera fortement prouvée contre les chicaneries de Spinoza. *Page* 1100. *à la derniere ligne du texte ajoûtez :* Je viens d'aprendre une choſe aſſez curieuſe, c'eſt que depuis qu'il eut renoncé à la profeſſion du Judaiſme, il profeſſa ouvertement l'Evangile, & frequenta les aſſemblées des Memnonites, ou celles des Arminiens d'Amſterdam. Il aprouva même une (S) confeſſion de foi qu'un de ſes intimes amis lui communiqua. *Page* 1101. *col.* 1. 8. *lignes avant la fin ajoûtez.* (S) *Il aprouva même une confeſſion de foi.* Un certain Jarig Jellis ſon intime ami ſoupçonné de quelques heterodoxies crut que pour ſe juſtifier il devoit mettre en lumiere une confeſſion de ſa foi. L'ayant dreſſée il l'envoya à Spinoza & le pria de lui en écrire ſon ſentiment. Spinoza lui fit reponſe qu'il l'avoit leuë avec plaiſir, & qu'il n'y avoit rien trouvé où il put faire des changemens. *Domine ac amice Clariſſime: ſcripta tua ad me miſſa cum voluptate perlegi, ac talia inveni ut nihil in illis mutare poſſim.* Cette confeſſion de foi eſt en Flamand, & fut imprimée (*h*) l'an 1684.

(*f*) *Celui de Mr. Jaquelot ci-devant Miniſtre à Vaſſi en Champagne, & preſentement à la Haye.*

(*h*) *A Amſterdam. Le titre repond à ceci* Confeſſion de foi Catholique & Chretienne contenuë dans une lettre à N. N. par Jarig Jellis.

Tasso. *page* 1129. *ligne* 11. *ajoûtez :* Vous trouverez un abregé de la vie de ce grand Poëte, au commencement de ſes Traitez de Morale traduits (*i*) en François par Baudoin.

(*i*) *Ils furent imprimez à Paris l'an* 1632. *in* 8.

Tavernier. *page* 1129. *liſez ainſi la citation y :* Voyez le Mercure Galant du mois de Fevrier 1690. L'Auteur ſe trompe en donnant à Tavernier 89. ans au mois de Juillet 1689.

Thesmophories. *page* 1154. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez :* Il eût mieux fait d'aquieſcer aux juſtes plaintes de Vigilantius, qui condamnoit ces aſſemblées nocturnes (*k*), à cauſe des impuretez qui s'y commettoient. Il en falut enfin venir là, & ſuprimer cette devotion, comme l'avouë le Cardinal Bellarmin. (*l*) *Quoniam occaſione nocturnarum vigiliarum abuſus quidam irrepere cœperant, vel potius flagitia non raro committi, placuit Eccleſiæ nocturnos conventus, & vigilias proprie dictas intermittere, ac ſolum in iiſdem diebus celebrare jejunia.*

(*k*) *Vide Hieronym. adverſus Vigilantium c.* 4.

(*l*) *Bellarminus, de Eccleſia triumph. lib.* 3. *cap. ult.*

Val. *page* 1203. *ligne* 8. *ajoûtez :* Non plus que de (*m*) Jaques du Val, Medecin d'Evreux, qui publia un livre François, *De l'accouchement des femmes & des hermaphrodites.*

(*m*) *Mr. Drelincourt m'a apris ceci.*

Vander linden. *page* 1205. *à la derniere ligne du texte ajoûtez :* Sa Chaire demeura vacante juſqu'au mois de Mai 1668. que Mr. (*n*) Drelincourt fut apellé pour lui ſucceder. Vander Linden a compoſé &c.

(*n*) *Voyez Guy Patin Lettre* 501. *pag.* 464. *du* 3. *tome.*

Wechel. *page* 1236. *col.* 2. *avant la remarque L ajoûtez :* Notez que je ne nie pas que Jean Wechel fils d'André, n'ait imprimé quelques livres après la mort de ſon pere; je dis ſeulement qu'il difere des heritiers d'André Wechel, qui ont paru à la tête de pluſieurs excellentes éditions. J'ai vu des livres imprimez chez eux l'an 1588. où ils ſe nomment *Claudius Marnius & Joannes Aubrius.* Voilà, ſi je ne me trompe, le nom des deux gendres d'André Wechel. Je croi qu'ils furent aſſociez avec Jean Wechel leur beau-frere pendant les premieres années qui ſiri-

suivirent la mort d'André; mais si cela est, il faut dire que leur association fut rompuë dès l'an 1587. & qu'en suite on ne mit plus sur le frontispice de leurs impressions, *Apud hæredes Andreæ Wecheli*, sans ajoûter *Claudium Marnium & Joannem Aubrium*. Une (*b*) lettre de Frideric Sylburgius datée du 20. de Juin 1587. m'aprend qu'il ne logeoit plus chez Jean Wechel, mais chez Jean Aubri. Après la mort de celui-ci le nom de ses fils parut au titre des livres, avec celui de Claude Marni; ils eurent quelquefois des contestations avec ce Claude. (*b*) *Aubriani rationes reddi sibi à Marnio volunt, & hæreditatem prorsus dividi; adeo ut aliquoties officina claudi debuerit, quum alias inter has occupationes ad calculos sedere quiete nequeant.* Il est sûr que ce que l'on apelloit *typos Wechelianos*, *typographiam Wechelianam*, étoit au pouvoir de Marni & des Aubri. Pendant ce tems-là Jean Wechel imprimoit à part. J'ai entre autres livres imprimez chez lui, la Paraphrase & les Scholies de Monlorius *in Aristotelis analyticorum priorum, seu de ratiocinatione libros duos*, avec le Traité du même Monlorius *De Entelechia*, & *de Universis*, *Francofurti in officina typographica Joannis Wecheli* 1593.

(*a*) *Elle est dans le recueil de* Marquardi Gudii & doctorum virorum ad eum Epistolæ *&c. que l'Illustre Mr. Grævius a fait imprimer à Utrecht, l'an* 1696. *par les soins de Mr. Burman digne fils de feu Mr. Burman Professeur en Theologie à Utrecht. Voyez la page* 338. *de ce recueil.* (*b*) *Gothofredus Jungermannus Epist. ad Scip. Gentilem, pag.* 361. 362. *du recueil* Marquardi Gudii &c. Epistolæ.

W ILHEM. *page* 1243. *col.* 1. *lig.* 16. *lisez ainsi:* Anne de Rechtere niece de Monsieur le Secretaire Adrien Duyck (*c*): la sœur étoit mariée à Messire Dudley Carleton &c. *A la note marginale de la même colonne effacez* Fevens, *& mettez* Ferens: *effacez* d'Ormond, *& mettez* d'Hamilton.

W ESTPHALE. *page* 1241. *col.* 1. *lig.* 5 *&* 6. *de la remarque I ôtez:* Le Holstein, *& mettez* dans les Etats de sa Majesté Danoise (*d*).

X ENOPHANES. *page* 1253. *col.* 2. *lig.* 4. *avant la fin lisez ainsi:* Ciceron. Ce que disoit Virgile (*b*) est vrai au pied de la lettre. *Mettez* Virgil &c. *immediatement après* possim, *& ôtez* (*c*) *tant au texte qu'à la marge.*

(*c*) *On suit mot à mot le memoire communiqué au Libraire.*

(*d*) *Vous trouverez dans Hospinien Hist. Sacram. part.* 2. *fol.* 224 *& seq. l'occasion & les suites de ceci. Mr. Samuel André Professeur en Theologie à Marpourg en parle dans son* Epistola Gratulatoria & Apologetica, *imprimée l'an* 1690. *contre la* Dania Orthodoxa, fidelis & pacifica *de Monsr. Masius, Professeur en Theologie à Coppenhagen.*

Achevé d'imprimer le 24. *d'Octobre* 1696.

PAge 4. à la 5. ligne de la citation *b* lisez τεῖχ σωνει. P. 23. col. 2. lig. 15. lisez *commun en Allemagne qu'on ne pense.* P. 22. col. 2. lig. 8. avant la remarque E, lisez *de gens.* Pag. 47. col. 2. lig. 10. avant la fin, ôtez *que de lui*, & mettez *qu'à lui.* Pag. 55. lig. 11. ôtez *de dire que.* A la ligne suivante ôtez *signa* & mettez *ait signé.* Pag. 90. col. 1. lig. 14. avant la fin, lisez *afin de montrer.* Pag. 128. lig. 2. ôtez le premier *de.* Pag. 135. lig. 1, ôtez *leva*, & mettez *abatit.* Pag. 148. lig. 12. ôtez *Wittemberg*, & lisez Wirtemberg. ib. lig. 14. avant *nôtre*, ajoûtez *aparemment il le crut aimé de la Duchesse.* Pag. 155. col. 2. lig. 3. avant la fin, lisez *Kisselin.* Pag. 187. col. 2. lig. penult. ôtez *remontre*, & mettez *remontra.* Pag. 191. col. 1. lig. 41. ôtez *Paul Eber Ministre de Wittemberg*, & lisez *Jean Crespin.* Pag. 205. col. 2. lig. 11. mettez *cela* avant *à coup.* Pag. 220. lig. 5. de la remarque I, & dans la note marginale h ôtez *Thetys*, & mettez *Tethys.* P. 227. à la marge lig. 18. lisez *lib.* 5. Pag. 283. lig. derniere du texte ôtez *vingt-huit*, & mettez *vingt-un.* Pag. 291. col. 2. à la note marginale k, au lieu de 119. mettez 219. P. 427. col. 2. à la marge, lettre k, lig. 4. & 5. otez *de Seneque.* A la fin de la citation ajoûtez : Lloyd les attribuë à Seneque ; mais elles n'en sont point. Pag. 445. lig. 1. lisez on n'avoit pas (*V*) attendu. Pag. 455. col. 1. ligne 20. ôtez *à Arcena*; & mettez *dans la ville d'Arce.* Ib. lig. 28. ôtez *Arcene*, & mettez *Arce.* Pag. 456. lig. 5. lisez *Pamphylio.* Pag. 461. col. 2. lig. 6. de la remarque H, lisez *ces.* Pag. 482. col. 1. lig. 6. lisez *colaïtes.* Pag. 593. col. 1. lig. penult. ôtez *mal trop*, & mettez *trop mal.* Pag. 658. col. 2. lig. 3. avant la fin, mettez une marque de citation à *Parisiens*, & en marge, *c'est-à-dire de plusieurs Parisiens.* Pag. 722. lig. penult. lisez *Chaumiere.* Pag. 731. lig. 27. & 28. effacez *avec les Predicateurs.* Pag. 786. col. 1. lig. 10. avant la fin ôtez κατά, & mettez καθά. Pag. 816. lig. 21. ôtez *ethique*, & lisez *étique.* Pag. 821. col. 1. aux vers Grecs mettez βακχας comme la fin du premier, & πρὸς θυμέλην après ἤγαγε au 2. vers. A la même colonne lig. 11. avant la fin inserez (*D*) & changez la citation d en e, & la citation e en f. Pag. 829. col. 1. lig. 7. mettez à Ciceron une marque de citation, & en marge, *Cicero Tuscul.* 5. *fol.* 273. *D.* Pag. 830. col. 1. lig. 14. avant la fin, lisez *Neoptolemo.* Pag. 862. col. 2. lig. penult. ôtez *voici*, & mettez *voilà.* Pag. 980. col. 1. lig. 4. avant la fin ôtez *ces*, & mettez *ses.* Pag. 988. lig. penult. ôtez *pris*, & mettez *fait.* Pag. 1042. col. 2. lig. 13. avant la fin, ôtez *point*, & mettez *pas.* Pag. 1044. lig. 35. ôtez *Malthe*, & mettez *Malte.* Pag. 1105. col. 1. lig. 14. & 15. de la remarque F ôtez *éloquence*, & mettez *raison.* Pag 1150. col. 2. lig. 23. après ἄγνος ajoûtez du mot ἄγνος qui signifie. Pag. 1201. lettre 9. lig. 1. ôtez μὲν, & lisez μὰν. Pag. 1238. lettre 9. ôtez *Westhphalus*, & lisez *Westphalus.* Pag. 1262. col. 1. lig. 24. & en quelques autres endroits ôtez *acatalectiques*, & mettez *acataleptiques.* Pag. 1287. col. 2. lig. 17. ôtez 1595. & mettez 1696. Pag. 1314. col. 1. lig. 10. avant la fin ôtez περιστερᾷ. τῇ, mettez περιστερὰ, τῇ, la même col. 2. lig. 1. ôtez *j'ai citez ci-dessus*, & mettez *je citerai ci-dessous.*

Il y a quelques autres fautes la plûpart moins importantes, que l'on prie le Lecteur d'excuser. On le prie sur tout d'excuser celles qui concernent les mots Grecs dans ce 2. tome ; les accens y manquent à divers mots ; l'orthographe n'y est pas toûjours bonne ; l'Auteur s'en est assez plaint à l'imprimerie, mais il n'y avoit plus de remede.

On a oublié dans l'Errata du I. Tome, qu'à page 500. col. 2. lig. 1. il faut ôter Thou, *&* *mettre* Harlai.

TABLE

T A B L E

pour les deux Volumes du Dictionaire Historique & Critique.

L'Auteur n'ayant pu faire cette Table, on y a employé une personne très-intelligente. Mais de peur qu'on ne la fit trop longue sans necessité, on n'y a mis que rarement ce qui apartient aux matieres dans leur article: par exemple, ce qu'on marque de Cesar dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'article de Cesar.

Pour l'usage de cette Table il faut remarquer, que le chifre étant seul indique le texte de la page du I. Tome; lors qu'il est suivi de la lettre a, ou b, il indique la premiere ou la seconde colomne des remarques; & quand on y ajoûte la lettre n, on indique quelque note marginale de la même colomne. Quant au II. Tome on a suivi la même methode, en ajoûtant au chifre & aux lettres a, ou b, cette marque, t. II. qui s'étend à tous les autres chifres qui suivent dans le même article.

A.

TABLE DES MATIERES.

traor-

Apari-

TABLE DES MATIERES.

compenser

aux

D.

E.

F.

Gla-

H.

I.

entre-

K.

L.

N.

O.

Les

P.

Phalere,

Poyez

Q.

R.

S.

V.

TABLE DES MATIERES.

Fin de la TABLE.

Pour l'honneur de celui qui a composé cette Table on avertit le public qu'elle étoit plus ample, mais qu'on a été obligé d'en retrancher plusieurs choses, afin que le livre pût être achevé d'imprimer au tems que les interêts du Libraire le demandoient.





